DOCUMENTE

PRIVITOARE LA

ISTORIA ROMÂNILOR

CULESE DE

EUDOXIU DE HURMUZAKI

PUBLICATE SUB AUSPICIILE MINISTERULUI CULTELOR ŞI AL INSTRUCŢIUNII ŞI ALE ACADEMIEI ROMÂNE

VOLUMUL XVII

CORESPONDENŢĂ DIPLOMATICĂ

ŞI

RAPOARTE CONSULARE FRANCEZE

(1825—1846)

PUBLICATE

DUPĂ COPIILE ACADEMIEI ROMÂNE

DE

NERVA HODOŞ

BUCUREŞTI

1913

DOCUMENTE

PRIVITOARE LA

ISTORIA ROMÂNILOR

VOLUMUL XVII AL COLECȚIEI „HURMUZAKI"

CORESPONDENȚĂ DIPLOMATICĂ

ȘI

RAPOARTE CONSULARE FRANCEZE

(1825—1846)

PUBLICATE

DUPĂ COPIILE ACADEMIEI ROMÂNE

DE

NERVA HODOȘ

BUCUREȘTI
1913

I.

Extras dintr'o corespondență din Iași[1]), comunicată de Hugot lui Damas, despre Consulul rusesc, despre boerii moldoveni și despre Vodă. Iași, 1825, 12 Ianuarie.

(Bucharest, 1825–29).

M. l'Agent d'Autriche ici a reçu de M. Pisani, Consul de Russie, lequel reste toujours en Bessarabie, l'invitation de conserver provisoirement la protection de Russie, non seulement à tous les sujets porteurs de lettres patentes, mais encore à ceux qui déclareraient les avoir perdues; le Consulat de Russie se réservant de statuer lui-même, lors de son rétablissement en Moldavie, sur la validité des titres des uns et des autres. Cette disposition a été signifiée officiellement par M. de Lippa au département des affaires étrangères.

On est bien surpris à Yassi, de ne pas voir arriver le Consul de Russie. Rien n'annonce encore son retour dans la maison Consulaire, qui a un besoin urgent de réparations. Des personnes qui se disent bien instruites, assurent que ce ne sera pas M. Pisani qui viendra à Yassi; mais on ne désigne pas son successeur.

J'ai annoncé au Prince, dans un entretien particulier, que M. Minciaki avait remis le 11 décembre ses lettres de créance à la Porte, comme chargé d'affaires de Russie. Quoique j'eusse reçu cette nouvelle de M. l'Ambassadeur et de vous, Monsieur, je n'ai pas cru devoir en faire l'objet d'une note, n'étant pas chargé des affaires des Russes en Moldavie. S. A. m'a répondu qu'elle s'attendait à cet évènement, mais qu'elle n'en avait encore reçu l'avis, ni de Constantinople, ni d'aucune autre part.

Le Grand Postelnik Lascaraki Stourdza, à qui j'avais remis à son départ d'ici, sur sa demande, une lettre ouverte pour M. l'Ambassadeur, a, *dit-on*, succombé deux jours après son arrivée à Constantinople, à une maladie dont il n'était pas bien remis à son départ de Yassi. Le Prince paraît ne pas croire à cette nouvelle, dont le premier avis est venu à Kutchuk Achmet, et au Divan-Effendi. Les opposants du Prince prétendent que le titre de *Basch Kapi kiaïa*, dont ce Boyard avait été revêtu, ne servait qu'à couvrir une mission *secrète;* qu'il était porteur d'une lettre du Prince pour le Grand Visir, et chargé spécialement de solliciter, au nom du Prince, l'autorisation de déposer le Métropolitain de Yassi, et de mettre à sa place l'Evêque de Roman, de s'emparer de tous les revenus des Boyards émigrés, de faire décapiter quatre Boyards, connus par leur inimitié contre le Prince, et enfin de faire révoquer

1) A lui Tancoigne.

si possible, l'ordre reçu il y a peu de temps, de rendre compte des revenus des couvents grecs de la Moldavie, depuis 1823 jusqu'à la fin de 1824. Dans ma dépêche du 11 décembre, j'ai eu l'honneur de vous informer, Monsieur, que la Porte exigeait la moitié du produit de ces confiscations, et que le Divan se trouvait très embarrassé de satisfaire à cette demande.

Le Prince vient de conférer la charge de Grand Logothète (Chancelier) au Boyard Théodore Balsch, oncle du grand Hettman qui porte les mêmes noms. Ce nouveau dignitaire, qui précédemment avait rempli les fonctions de Caïmacan, après le départ de Volgorithi, passait ici pour le premier chef de l'opposition et ne fréquentait point du tout la famille Stourdza. Quatre jours avant sa nomination, le jour de Noël (7 janvier, n. s.) il s'était présenté devant S. A. et ne lui avait pas baisé la main. Les spectateurs disent que le Prince parut excessivement irrité à ce trait d'audace et de manque de respect; et on s'attendait à un éclat, quand tout d'un coup Théodore Balsch fut nommé grand Logothète. La réconciliation ne peut être sincère, mais depuis un mois, la politique de l'hospodar est de s'entourer des grandes familles, qui lui ont presque toutes voué une haine qu'elles ne se donnent pas la peine de dissimuler.

Le Boyard Donitch, l'un des personnages les plus remuants du pays, mais tout dévoué à la famille Stourdza, a été nommé le même jour second Logothète. C'est le même qui occupait l'année dernière la place de président des affaires étrangères, et dont la partialité contre les étrangers était devenue tellement révoltante, que M. Lippa demanda catégoriquement son renvoi, et l'obtint.

Le bruit court que trois Evêques, réfugiés en Bessarabie par suite des troubles, et qui étaient autrefois les Epitropes ou procureurs des couvents grecs de la Moldavie, s'étant rendus suspects au gouvernement Russe, ont été arrêtés et envoyés en Sibérie.

Les communications avec la Bessarabie deviennent de plus en plus difficiles. La peste s'est déclarée à Ismaïl, et outre le Lazaret de Scoleni, il en a été établi un second, à moitié chemin d'Odessa. Je sais par ma propre expérience, que sur cette route les lettres sont décachetées.

Depuis quelque temps on n'a remarqué aucun mouvement extraordinaire parmi les troupes Russes, cantonnées entre le Pruth et le Dniester.

Le Prince de Moldavie paraît plus réservé, depuis son dernier voyage à Bokotin. Il ne s'écarte plus guère de la ville. J'ai été moi-même témoin, il y a peu de jours, de quelques plaisanteries à double sens, que se permirent Kutchuk Ahmet et le Divan Effendi, en présence de S. A., au sujet de son goût pour les *escursions vers les bords du Pruth*. Elles m'ont paru aussi injustes qu'inconvenantes. On ne peut pas croire raisonnablement, que dans sa situation actuelle, et lorsque toute sa famille est à Constantinople, l'hospodar puisse concevoir l'idée qu'on lui suppose.

Les lettres que les autorités Russes de la Bessarabie adressent au Prince de Moldavie portent la suscription suivante: „A Monsieur le Vornik Jean Stourdza, chef „du gouvernement Moldave". S. A. en a encore reçu une hier, avec cette adresse.

II.

București, 1825, 18 Ianuarie.

Hugot către Damas, despre excesele Turcilor dela Brăila, despre Domnul țării și despre un misionar catolic trimes în Bulgaria.

(Bucharest, 1825—29).

. . . . . .

Les Turcs d'Ibraïl continuent de faire, par bandes de douzaine ou de quinzaine d'hommes, de fréquentes excursions dans les districts de Valachie qui avoisinent celui de Ploesti. Ils violent les femmes, emmènent les filles et les garçons, et

prennent tout ce qu'ils peuvent trouver. Ils commettent aussi des meurtres, mais en petit nombre. Ils sont en général protégés par les turcs de la garnison. Les Ispravniks, sous les yeux desquels ont lieu toutes ces énormités, rapportent au Prince que tout va bien, et il affecte de paraître le croire.

Le Prince Ghika, dont la gaîté avait paru excessive pendant quelque temps, est retombé de nouveau dans son humeur sérieuse, soucieuse et toute préoccupée. Ces différentes vacillations d'humeur viennent, à ce que j'ai pu apprendre de bonne source, tantôt des espérances de conservation et tantôt des craintes d'obligation à restituer les revenus des couvents dont il s'est emparé, lesquelles espérances et craintes se succèdent alternativement dans son esprit. La notice que j'ai l'honneur de joindre ici (No. 1) 1) pourra peut-être aider Votre Excellence à apprécier le sujet dont il s'agit.

Il y a cinq ou six semaines qu'un prêtre Italien, envoyé par la propagande de Rome en Bulgarie, passa par ici et me fit visite à son passage. Je témoignai amicalement à cet ecclésiastique mon étonnement de le voir entreprendre une pareille mission, sans connaître d'autre langue que la latine et l'italienne, qui ne sont comprises d'aucun chrétien Bulgare. Il me dit que cela n'était d'aucune conséquence, et que ses prédécesseurs dans la même mission, avaient eu des succès dans leur ministère, sans connaître la langue de leurs ouailles, et il partit. Mais depuis quelques jours, il est de retour à Bucharest, parce que le Pacha de Nicopoli, auquel il ne s'était pas présenté et n'avait pas fait de présent, suivant l'usage, n'a pas jugé à propos de le reconnaître et de le tolérer sans firman, et l'a fait reconduire en Valachie. M. l'Agent d'Autriche, près duquel cet ecclésiastique s'est retiré, ayant pour lui des lettres de recommandation, vient d'écrire au Pacha de Nicopoli, et il s'est d'ailleurs occupé des soins de mettre cet ecclésiastique en règle. Ce dernier repart aujourd'hui, mais il paraît que M. l'Agent lui a conseillé de ne pas se présenter devant le Pacha, sans lui faire quelque petit présent, qui put être interprêté comme une marque de respect.

Le missionnaire, après s'être épuisé en consultations avec ses amis, pour trouver un présent qui put être agréable au Pacha, sans être trop dispendieux pour le donateur, s'est enfin décidé hier, pour un petit serin des Canaries, dressé et chantant deux ou trois airs, et il en a fait l'acquisition moyennant la somme de 90 piastres.

L'histoire d'un pauvre et pieux missionnaire, allant présenter à un Pacha un serin des Canaries, pour se le rendre favorable, et en obtenir la liberté de prêcher sans trouble, l'Evangile en italien aux Bulgares, pourrait paraître apocryphe à quiconque ne connaît pas le terrain de ces contrées, mais elle est cependant exacte en tous points.

J'ai l'honneur de joindre (No. 2) 2) un extrait de la correspondance de M. Tancoigne à Yassi, pour la dernière quinzaine.

III.

Notiţa lui Hugot asupra confiscării veniturilor mănăstirilor închinate. Bucureşti, 1825, Ianuarie.

(Bucharest, 825—29.)

Il y a en Valachie cinq classes ou catégories de Couvents ou Monastères.

1°. Couvents dits du Mont Athos.

2°. Couvents du Mont Sinaï.

3°. Couvents de Jérusalem.

4°. Couvents dits de la Principauté, lesquels ne rélèvent pas des trois supé-

1) Documentul următor.

2) Documentul precedent.

riorités ci-dessus, mais doivent néanmoins pour la plupart, d'après les titres des fondations, payer une dîme ou rente annuelle à l'une de ces supériorités.

5°. Couvents dits des particuliers, c'est-à-dire dont l'administration et gestion des revenus appartient aux familles ou héritiers des fondateurs. Les couvents de cette dernière catégorie sont en petit nombre, et ne s'élèvent pas, à ce qu'il paraît, à plus d'une quinzaine.

A l'instant même où le Boyard Ghika obtint de la munificence de la Sublime Porte le titre de hospodar de Valachie, ses premières vues se portèrent, non vers l'amélioration du malheureux peuple, du troupeau Valaque qui allait se trouver placé sous son joug, mais uniquement vers la conquête à son profit des biens des monastères de la Valachie, dont plusieurs sont richement dotés. Avant de quitter Constantinople, pour aller recevoir humblement à Silistrie, par les mains du Pacha, les insignes de la dignité que le Grand Seigneur venait de lui accorder, il se donna toutes sortes de mouvements, fit maintes visites, présenta maintes suppliques au Patriarche grec, pour en obtenir la permission de déposer le Métropolitain de Valachie, qui s'était réfugié à Cronstadt, et de mettre à sa place quelque instrument propre à favoriser sa convoitise. Le Patriarche grec éludant constamment toutes ces sollicitations, le hospodar Ghika s'adressa aux Ministres de la Porte, mais ceux-ci le renvoyèrent toujours au Patriarche.

Le Prince Ghika vint donc prendre possession de son caffetan et de ses queues à Silistrie, et ensuite de son trône à Bucharest, sans avoir obtenu ce qu'il désirait avec tant d'ardeur. Mais, ne perdant pas un instant de vue son objet, il fit manœuvrer si bien à Constantinople, qu'au bout de six à sept mois (en avril 1823), il *crut* avoir autorisation suffisante pour déposer son pasteur, son Métropolitain, dont il avait si souvent baisé la main avec humilité, et pour faire procéder à l'élection d'un nouveau Métropolitain.

Cette élection doit, d'après les lois et les coutumes du pays, être faite dans un grand Divan que le Prince préside, auquel assistent de droit les Evêques et principaux prélats, ainsi que les Boyards des premières classes.

Il était naturel, conforme aux convenances et aussi à l'usage, de nommer à cette première dignité ecclésiastique un des Evêques ou prélats qui avaient géré l'administration spirituelle et temporelle du siège Métropolitain pendant l'absence du titulaire, ou au moins un ecclésiastique renommé, soit parmi le clergé soit parmi les fidèles. Mais quel fut l'étonnement du Divan en entendant le hospodar proposer pour candidat unique et exclusif, un moine obscur, sans éducation et qui n'était même pas prêtre! Les divanistes, nonobstant la servilité qui leur est naturelle, osèrent faire quelques objections, et pendant plusieurs jours le hospodar se trouva réduit à lever la séance sans résultat. Enfin, après s'être assuré par des moyens particuliers des votes de tous ces électeurs, il convoqua un dernier Divan, plus nombreux que les précédents, dans lequel son candidat, le moine *Grégoire,* fut élu à l'unanimité Archevêque Métropolitain de toutes les Valachies.

Un grande députation des dignitaires du pays se rendit de suite en grande pompe près du moine Grégoire, pour lui annoncer son élévation. Elle le trouva priant Dieu, accroupi à terre, un chapelet à la main, dans une mauvaise cellule, dont tout le mobilier consistait en une besace. Le nouveau Sixte-Quint fut de suite transporté au palais Archiépiscopal. Le lendemain, le clergé procéda à son ordination à la prêtrise; le surlendemain à sa consécration à l'épiscopat, et le troisième jour eut lieu son intronisation sur le trône de la Métropole, doté de 300.000 piastres de rente.

Un des premiers débuts du Métropolitain *Grégoire,* fut un trait d'ingratitude, on peut même dire d'ignominie. Le Patriarche de Constantinople, bien moins riche que lui, et d'ailleurs accablé de charges onéreuses, s'étant empressé de lui expédier ses Bulles ou lettres de confirmation, il refusa et a toujours refusé depuis de lui payer les mille ducats que le siège de Bucharest a toujours payé, à chaque mutation de

titulaire, au siège patriarcal. Il prie continuellement Dieu, dit-il, de le préserver de jamais commettre le crime de simonie! Il fit, à la même époque, imprimer à Hermanstadt, en langue valaque et pour son compte, un livre qu'il ne distribue qu'à ses adhérents, et dans lequel il qualifie poliment tous les chrétiens qui diffèrent d'opinion avec lui, de chiens et de porcs. Ce n'est au reste qu'un tissu d'inepties du plus mauvais goût.

C'est à l'aide de ce Métropolitain que le hospodar Ghika est parvenu à faire prononcer, par son simulacre de Divan, la confiscation à son profit de tous les revenus des couvents pour trois années, sous le prétexte de payer les prétendues dettes du pays, quoiqu'il soit notoire que le pays n'a pas de dettes réelles. Quand le gouvernement veut avoir quelque chose, il le prend, mais ne l'emprunte pas. Qui voudrait lui prêter? Les créanciers prétendus ne sont autres que des prête-noms du hospodar, choisis parmi ses domestiques les plus affidés.

Le Prince Ghika, non rassasié par les produits de cette grande spoliation, en a imaginé une, encore plus criante, mais les cris des victimes ne seront jamais entendus, attendu que la mutilation, la flagellation, l'envoi aux mines pourrait être la réponse à des réclamations énoncées trop hautement. Il a dépouillé les fermiers des Couvents de la jouissance de leurs baux, quoique ces fermiers eussent pour la plupart payé leurs fermages *en avance*, suivant la coutume du pays. Ainsi, par exemple, le chef d'une nombreuse famille avait en 1821, pris à bail pour dix années, à raison de 3.000 piastres par an, une ferme de Couvent située aux portes de Bucharest, et d'après la première clause du contrat, il avait payé d'avance les 30.000 piastres, montant des dix années, au moyen des cotisations des autres paysans, qu'il associait à l'exploitation de sa ferme. Le hospodar a évincé ce fermier, sans indemnité, et il fait exploiter la ferme par ses propres domestiques, qui en versent les produits dans ses mains.

Le fermier dépouillé, ruiné et désespéré, est venu avec sa famille se jeter aux pieds du Consul de France qui, cédant à ses larmes, essaya *indirectement* de faire quelque chose, ou obtenir quelque compensation en sa faveur, et le Prince ayant appris que le Consul accordait quelque intérêt à cette famille valaque, envoya son secrétaire faire la réponse suivante: „Le fermier est un hétériste, qui crie à l'injus„tice quand on ne lui en fait point. A la vérité, on a retiré à cet homme la jouis„sance d'une ferme qu'il avait payée d'avance pour dix ans, mais l'Etat a un besoin „indispensable des revenus actuels; mais le Prince, dans sa grande clémence, et sur„tout par considération pour M. le Consul, vient de décider que cet homme rentrera „dans sa ferme en 1827!!!" C'est-à-dire quand le Prince Ghika ne sera probablement plus hospodar.

Les Couvents du Mont Athos et autres supérieurs, ont de temps à autre envoyé à Bucharest des députés pour réclamer contre la spoliation de leurs revenus, mais leurs démarches ont toujours été infructueuses et souvent même accompagnées de dangers pour les députés.

Enfin dernièrement, le Prince avait cru avoir apaisé toutes les clameurs et les réclamations, en faisant passer environ 133.000 piastres au Synode grec à Constantinople. La somme fut d'abord reçue avec remerciements; mais depuis, le clergé grec ne continue pas moins de faire des démarches pour obtenir la totalité de ce qui lui appartient.

Trois moines ont de nouveau reçu l'ordre de se rendre à Bucharest et de réclamer tous leurs revenus confisqués.

Le Mont Athos a envoyé M. Dionysius. Le Mont Sinaï a nommé un moine qui était en mission à Tirnova, et l'Igouménos de Komana est fondé de pouvoirs de Jérusalem.

Ces trois députés sont munis de lettres du Patriarche de Constantinople et du *Kiaïa Bey* (Ministre de l'Interieur), adressées au Prince de Valachie. Le Prince,

un peu déconcerté, a répondu aux députés qu'il allait écrire à Constantinople; et il a écrit. Du reste les instructions du synode, dont ces députés sont munis, paraissent rédigées avec soin, et avec quelque confiance de succès. Il est très recommandé aux députés de ne point s'en écarter et de ne rien prendre sur eux. Le Prince paraît avoir de grandes inquiétudes sur le résultat.

IV.

Iași, 1825, 26 Ianuarie

Extras din corespondența lui Tancoigne, despre comisia pentru streini, despre boeri și despre evacuarea țărilor românești.

(Bucharest, 1825—29).

. . . . . .

La commission d'enquête va bientôt cesser ses travaux, quoiqu'il reste encore un certain nombre d'étrangers à examiner. A l'avenir, ceux qui n'ont pas encore passé à l'examen, se rendront pour cet objet chez le Boyard *Beldiman*, président de la commission, chargé de terminer seul l'enquête.

Le Prince vient de faire signifier par le département des affaires étrangères à M. l'Agent d'Autriche, que les besoins du pays exigent qu'il soit levé une contribution sur les sujets *étrangers* qui exercent une profession en Moldavie. Je ne connais pas encore la réponse de M. Lippa. Je m'attends à recevoir une pareille note.

Le fait suivant, dont la vérité m'est garantie, pourra vous donner, Monsieur, une idée des moyens que le gouvernement Moldave emploie pour se procurer de l'argent. Une vieille dame Moldave de mon voisinage confia, la semaine dernière, à un employé de la vestiaire (trésorerie) une somme de douze mille piastres, en pièces turques de douze piastres, en le priant de les convertir en ducats, dont elle avait besoin pour faire un paiement. L'employé porta la somme chez le Boyard Pétraki Stourdza, parent et intime ami du Prince, qui la retint et fit dire à la dame qu'on dépouillait si effrontément, que *la patrie* manquant d'argent, le Prince en prenait partout où il en trouvait, mais qu'on lui restituerait son bien dans un temps plus heureux.

Le amis du Prince disent très hautement aujourd'hui, que le postelnik Laskaraki *Stourdza*, mort à Constantinople, en y arrivant le 26 ou 27 décembre dernier, avait été empoisonné à Yassi avant son départ. Ils vont même jusqu'à nommer le médecin allemand, qui selon eux, a été chargé de cette commission. Comme ils n'apportent jusqu'à présent aucune preuve à l'appui de ce qu'ils avancent, il est permis de rester dans le doute.

Kutchuk Achmet est en grande froideur avec le Prince. Quelques Ispravniks s'étant plaints des désordres commis dans leurs districts par les Beschlis, et les Boyards de Yassi se plaignant aussi, de la manière leste dont ils sont reçus par le commandant Turc, il en est résulté quelques explications entre le Prince et Kutchuk Achmet, qui s'est emporté et n'est pas revenu chez le Prince depuis quelque temps.

J'ai su de bonne part que la semaine dernière, M. de Lippa a fait auprès du Prince des démarches pour faire remplacer le président actuel du département des affaires étrangères Stéphane Cantardji, par le Boyard Beldiman, son ami particulier, et qu'il a complètement échoué dans cette affaire.

On dit à Yassi que M. Minciaki insiste aujourd'hui fortement sur l'évacuation totale de la Valachie et de la Moldavie, et sur le rétablissement complet des choses sur l'ancien pied, et qu'il a signifié à la Porte que, les Consuls de Russie ne reviendront qu'à cette condition dans les deux principautés. On prétend que la Porte ne consentira jamais à cette évacuation totale, qu'après l'arrivée des mêmes Consuls.

V.

Hugot către Damas, despre noile numiri în slujbe și despre noul comandant turcesc din Moldova. București, 1825, 29 Ianuarie.

(Bucharest, 1825—29).

Le Prince de Valachie a commencé le 16 de ce mois, à nommer pour la présente année, de nouveaux titulaires aux charges de la principauté. La première nomination a été celle du Boyard *Michel Ghika,* son frère, à la place de grand Vistiar, (trésorier). Les produits de cette charge ont toujours été de 300.000 piastres et au delà, par année; mais diverses personnes prétendent que le hospodar a fait avec son frère un accord *secret,* par lequel il se réserve pour lui-même tous les émoluments et profits de la dite charge, moyennant une somme fixe de 4 ou 5.000 piastres par mois, que recevra le titulaire. Je n'ajoute pas une foi implicite à l'existence d'une telle convention, sur laquelle les deux parties sont intéressées à garder le secret.

La seconde nomination a été celle d'un vieux Boyard nommé *Bêlio,* à la charge de grand Camarache (chambellan). Quoique Bêlio ne vint à la Cour que très rarement, toute la ville de Bucharest n'a cessé depuis deux ans, de prétendre que le hospodar n'a jamais laissé passer trois jours sans consulter *secrètement* avec le dit Bêlio sur toutes les affaires. On ajoute aujourd'hui que c'est uniquement dans le but de conférer plus commodément avec ce Nestor, qui est un Thessalien, et sans donner lieu aux remarques du public, que le hospodar lui a conféré une charge qui l'amène nécessairement à la Cour. Un des fils de Bêlio est depuis longtemps *chargé d'affaires du Prince à Vienne,* où il réside, et en cette qualité, il lui est accordé de temps en temps des audiences d'un des principaux secrétaires du Prince de Metternich. Ainsi, par cet arrangement, la dépendance et protection particulières de l'Autriche, sous lesquelles s'est depuis longtemps placé le Prince Ghika, se trouvent mieux organisées et consolidées. Jusqu'à ces derniers temps, l'influence et le patronage sur le gouvernement de ces principautés avaient appartenu à la Russie, et par courts intervalles à la France; et c'est la première fois que l'Autriche se trouve parvenue à prendre pleine possession de ce rôle, et elle l'exerce même dans ces matières qui pourraient à une première vue paraitre indifférentes. Ainsi, par exemple, il y avait toujours eu à la Cour d'ici un maître de français, auquel on donnait un chétif salaire de 150 piastres par mois, pour enseigner notre langue aux petits *Bey-Zadés,* enfants du Prince. On a supprimé cette place l'année dernière, sous prétexte d'économie; et on a remplacé le maître de français par un maître d'allemand, auquel on donne un salaire de 3 ou 400 piastres par mois. Néanmoins la langue allemande est celle de toutes, qui est le moins comprise ici, et le vocabulaire valaque, qui a admis un bon nombre de mots russes, et plus encore de français, n'a pas encore accordé la naturalisation à *un seul mot germain.*

On a appris, il y a quelques jours, la nomination faite par la Porte de *Hadji Achmet* Aga, ancien Mussélim de Silistrie au poste de commandant des troupes Ottomanes de la Moldavie, en remplacement de *Kutchuk Achmet,* qui avait donné lieu à tant de plaintes et dont la légation de Russie avait demandé la renvoi. Hadji Achmet Aga est déjà parti, dit-on, pour Yassi; et différentes personnes, qui prétendent l'avoir connu particulièrement, se réunissent à en dire du bien. Elles disent que c'est un homme d'environ cinquante ans, probe, d'une caractère très doux et qui est possesseur d'une grande fortune patrimoniale et territoriale.

J'ai l'honneur de joindre ici un extrait de la correspondance de M. Tancoigne à Yassi, pour la dernière quinzaine.

VI.

București, 1825, 8 Fevruarie.

Hugot către Damas, despre insurecțiunea sârbească și despre emigrarea Ardelenilor în țară.

(Bucharest, 1825–29).

Le Prince de Valachie a reçu hier matin une estafette de l'Ispravnik (sous-préfet) de *Tchernetz*, frontière de la Valachie du côté de la Servie, par laquelle ce fonctionnaire lui annonce que des troubles extrêmement sérieux ont éclaté en Servie, et que déjà plusieurs *knès*, ou princes du pays, ont été décapités. Il paraît que personne ici n'a encore des détails sur les vrais motifs de ce commencement d'insurrection, ni sur le but des auteurs; mais si cette nouvelle est vraie, Votre Excellence en aura été mieux instruite par l'Ambassade à Vienne, attendu que la Cour de Vienne est toujours particulièrement bien informée de tout ce qui se passe en Servie.

Avant-hier M. l'Agent d'Autriche ici a reçu une estafette de sa Cour, apportant des dépêches qu'il était recommandé d'envoyer avec célérité à M. l'Internonce, et M. l'Agent a de suite expédié un tartare pour Constantinople.

Toutes les lettres particulières des districts de la Valachie qui avoisinent la Transylvanie, s'accordent à dire que l'émigration en Valachie des habitants de la Transylvanie est depuis quelque temps très considérable. Il ne paraît pas pourtant que cette émigration soit occasionnée par d'autre cause, que celle des mesures de la conscription et du recrutement, qui s'exécutent en Transylvanie avec la plus grande sévérité et célérité.

VII.

Iași, 1825, 27 Februarie.

Corespondența din Iași adresată lui Hugot, despre oprirea arendării moșiilor la străini și supunerea lor la un impozit, despre un incident cu hahamii ovrei, și altul cu falșificări de bani.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai encore reçu du département des affaires étrangères d'ici une note, accompagnée de la copie d'un ordre du Prince, portant défense de donner à l'avenir des biens à ferme aux étrangers, parce que, dit S. A. „ils font éprouver mille vexations „aux paysans, exigent d'eux au-delà de ce qui leur est dû, et portent la pauvreté „dans les villages par leur mauvaise conduite, etc." C'est tout le contraire; les biens affermés à des étrangers sont les seuls qui soient de quelque rapport. Leur administration est infiniment plus douce que celle des Boyards, qui traitent les paysans en esclaves, les battent, les dépouillent et les emprisonnent arbitrairement, et qui reconnaissant eux-mêmes leur incapacité, afferment leurs biens très au-dessous de leur valeur réelle, à des cultivateurs étrangers dont ils ne peuvent se passer. L'Autriche et la Russie souffrent d'ailleurs que les Boyards achètent en propriété et possèdent paisiblement des terres dans la Bucovine et la Bessarabie; et toutes ces suppositions de firmans, qui n'ont jamais été lus en public, ni communiqués aux Consulats, n'ont abouti jusqu'à ce jour, qu'à démasquer un gouvernement qui n'a d'autre but, que d'extorquer de l'argent par toutes sortes de moyens. Comme nous ne nous trouvons pas, à cet égard, dans le cas de l'Autriche ni de la Russie, j'ai cru devoir adopter dans cette circonstance, comme dans d'autres de la même nature, le système de temporisation que vous m'avez conseillé et qui réussit assez bien.

On veut encore essayer de nouveau de faire concourir les étrangers aux contributions, ou plutôt aux avanies, imposées aux Rayas. Le total de la nouvelle exaction s'élève, d'après le plan, à 200.000 piastres pour Yassi; mais je n'ai encore reçu aucune note officielle à cet égard.

Trois assemblées consécutives des grands Boyards ont eu lieu depuis peu de jours à la Métropole, pour aviser aux moyens de satisfaire aux demandes de la Porte, qui exige qu'on lui rende compte de l'emploi des fonds provenant des couvents grecs. Tout a été dissipé et dilapidé par le Gouvernement et ses agents, qui voudraient sortir d'embarras aux dépens des étrangers.

Quatre des plus grands Boyards ont, dans la dernière de ces assemblées, émis le vœu que le Prince fut supplié d'aviser aux moyens de mettre un terme aux malheurs des paysans, qui ne peuvent plus supporter le poids des contributions, dont on les accable. Mais tout ceci n'est qu'un jeu.

Quoique ni le Prince ni la Vistiarie (trésorerie), n'aient envie de payer aucune partie de leurs dettes, il vient d'être publié que, tout l'argent qui a été emprunté pour leur compte en ducats de Hollande à l'avènement de S. A. au trône, sera remboursé au cours d'alors, quoique le ducat ait considérablement augmenté de valeur depuis cette époque.

Kutchuk-Achmet est toujours en froideur avec le Prince. Ce Commandant turc prétend que depuis l'évacuation, le Prince lui a promis de lui remettre toujours la paye et les fournitures sur le pied de 750 hommes, au lieu de 500, et il fait monter ses prétentions d'arriéré à la somme de 30.000 piastres. Le Prince résiste et se défend d'avoir donné sa parole. Je tiens de bonne part, qu'ils ont écrit l'un et l'autre à Constantinople pour cette affaire.

Le fait suivant vous prouvera qu'il est pour les sujets étrangers des accommodements avec le Prince de Moldavie, quand il y trouve son compte. Deux Juifs de *Bottochan*, sujets autrichiens, avaient acheté à ferme, de concert et de société avec un Juif protégé de France, le droit de prélever la taxe imposée à toute la nation juive sur la viande, la volaille et le vin. Les formes ordinaires n'avaient pas été observées dans l'adjudication, qui doit être faite dans la synagogue, en présence du rabbin et de toute la communauté. M. Lippa, Agent d'Autriche, fit appeler ses deux protégés à Yassi, pour leur signifier que cette vente ou adjudication à huis clos était nulle, et que les enchères devaient être recommencées en public, suivant l'usage établi. Ces deux Juifs me députèrent un de leurs compatriotes, pour me demander la protection de France, moyennant une somme d'argent. Je n'ai fait que mon devoir, en rejettant leur demande, mais comme ils insistaient, je leur dis de m'apporter préalablement leurs patentes autrichiennes pour les envoyer à M. l'Agent. Ils ne sont plus revenus, mais ils se sont rendus chez le Bey-Zadé *Aléco*, fils du hospodar et grand Camarache, lequel n'a pas été si difficile, et a accepté sans façon leur argent. Le même jour on leur a envoyé deux *Jedikli*s du Prince, pour les protéger contre l'Agence d'Autriche, et deux jours après, ils ont été conduits avec pompe à la Cour, *dans une voiture du Prince*, et présentés à S. A. qui a déclaré qu'ils étaient admis à la *qualité de Rayas*, a confirmé leurs contrats, et a parlé de les faire Boyards; mais leur religion s'y oppose. Aussitôt que j'ai eu connaissance de ce fait, j'ai appelé notre protégé Juif *Laba-Faivitch*, pour lui dire d'opter entre la continuation de la protection de France et sa société avec les deux Juifs, dont je viens de parler. Il m'a répondu de suite, qu'il avait lui-même prévu ma sommation, et qu'il avait déjà fait sa renonciation à la société en question. Ce protégé paraît donner de l'ombrage à l'Agence d'Autriche, qui prétend qu'il jouit d'une trop grande influence à Bottochan, à raison de sa fortune, et qui, par cette raison, aimerait mieux qu'il fût sous la protection d'Autriche.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me recommander d'avoir l'œil sur un particulier *Raya*, qu'on vous a dit être détenu à Yassi, sous le prétexte d'avoir introduit de la fausse monnaie dans la principauté. Voici tout ce que j'ai pu apprendre sur cette affaire, qui n'est pas encore bien éclaircie, et qui donne lieu à mille versions différentes. Le détenu soutient ne pas avoir apporté de monnaie *fausse*. Il est très constant que, lorsqu'il fut arrêté à Bottochan pour être envoyé à Yassi, on lui fit mettre son propre cachet sur le sac de pièces de douze

piastres qu'on lui saisit, à côté du cachet de l'autorité locale. Il est encore certain que ce cachet avait été brisé *hors de sa présence,* lorsqu'on l'amena chez le Prince pour reconnaître les espèces. Alors il répondit qu'il ne pouvait plus reconnaître cette monnaie, parce qu'on avait pu substituer des pièces fausses aux bonnes. A cela on ne lui fit d'autre réplique que de le renvoyer en prison. Ce n'est que depuis quatre jours qu'un parent de l'homme arrêté est venu me voir, pour me prier de l'aider à obtenir sa liberté. Je lui ai répondu que, je ne pouvais me mêler de son affaire, sans une parfaite connaissance de cause. Hier j'ai eu la visite du principal intéressé dans l'affaire, et de son associé, tous deux venus en poste de Bucharest. Ils m'ont dit qu'ils venaient déjà de voir M. Lippa, qui leur a promis de parler lui-même au Prince de cette affaire. Je n'ai pas encore pu moi-même établir mon opinion sur les faits. Je ne serais pas étonné, d'après la manière dont on a décacheté le paquet (cette circonstance est certaine), que tout ceci ne fut un nouveau mystère d'iniquité à ajouter à tous ceux qui se passent journellement dans le palais du Prince. Il est possible, il est même probable, que la fausse monnaie a été substituée à la bonne, pour avoir un prétexte de voler cet argent. M. Lippa croit décidément que la fraude ne vient pas de Bucharest, comme vous le pensez, mais qu'elle vient de Constantinople même; et qu'on bat aujourd'hui dans un certain endroit de cette Capitale de la fausse monnaie, pour pouvoir ensuite saisir la vraie, sur ceux qui en sont porteurs. J'aurai l'honneur de vous entretenir ultérieurement de ce que j'apprendrai de plus à cet égard.

VIII.

București, 1825, 5 Martie.

Hugot către Damas, despre monetele falșe și despre un conflict între doi boeri prahoveni.

(Bucharest, 1825—29).

Depuis plusieurs semaines, il y a eu dans cette principauté une émission considérable, et à ce qu'il parait systématique, de fausses pièces d'or de 12 piastres turques. Ces pièces ne contiennent, d'après les essais qui en ont été faits, que pour environ huit piastres de matière, au titre du G. S. Comme le Prince avait constamment méprisé les rapports et avertissements qui lui venaient à cet égard, les soupçons que les principaux agents financiers du Hospodar étaient les auteurs de cette émission, commençaient à prendre de la consistance dans le public. C'est pourquoi S. A. s'est enfin déterminée, il y a quelques jours, à faire publier un ordre, dont voici la traduction littérale:

„Le Prince ordonne au Starosta (chef des crieurs publics) de faire publier „dans toutes les rues de la ville, qu'il vient de paraître des pièces fausses de douze „piastres. En conséquence chaque marchand et autres qui reçoivent de l'argent, doi„vent faire bien attention à la monnaie, et ceux qui ne la connaissent pas, doivent „la faire voir à ceux qui s'y connaissent. Les crieurs publics apporteront au sta„rosta des certificats des prêtres des différents quartiers, pour prouver qu'ils se sont „acquitté de leur devoir."

Aujourd'hui le public reste généralement persuadé que l'émission vient de Constantinople même, et comme on n'a pas de remède contre ce nouveau fléau et qu'il est fort difficile de discerner les pièces fausses des véritables, on évite tant qu'on peut de recevoir et surtout de conserver, les unes et les autres. On tâche de n'être payé qu'en ducats d'Autriche, dont le prix s'élève maintenant, pour cette raison, à 23 piastres le ducat.

Extrait d'une lettre de Ploesti: „En vous entretenant, il y a quelques se„maines, de la situation de ce district, des excursions des turcs et des brigandages „des Boyards, j'ai cité la circonstance d'un paysan, auquel un Boyard avait fait subir „le supplice de la falangue, quoiqu'il n'en eût aucun droit, puisque ce paysan ne lui

„appartenait pas, et qu'il n'était pas non plus celui dont ce Boyard croyait avoir à „se venger. J'ai ajouté que la femme de ce paysan, le voyant apporter chez elle avec „le corps lacéré et déchiré, était accourue devant le Boyard, pour lui reprocher sa „cruauté envers son mari; le Boyard lui avait de suite fait couper le nez.... On „m'a fait savoir que vous aviez paru douter de la vérité de cette circonstance, „quoique vous sachiez qu'il se passe quelquefois des choses aussi atroces même à „Bucharest. L'affaire a eu quelques suites. Le Boyard auquel appartient le paysan „a pris fait et cause, et a menacé d'aller porter des plaintes au Prince. Une espèce „de commission d'arbitres entre les deux Boyards a été nommée, et tout s'est ar- „rangé comme à l'ordinaire, par de l'argent donné, non à la malheureuse qui a perdu „son nez.... mais au Boyard protecteur.... Le nom du Boyard bourreau est *Costaki*, „fils de Caplani. Le village dans lesquel cette scène s'est passée, est situé à deux „lieues de Ploesti, et se nomme Budar."

J'ai l'honneur de joindre ici un extrait de la correspondance de M. Tancoigne, pour la dernière quinzaine.

IX.

Corespondența lui Tancoigne, despre o ciocnire între garda domnească și un tâlhar, despre protestarea consulului rusesc în potriva impozitului pe streini, și despre afacerea banilor falși. Iași, 1825, 9 Martie.

(Bucharest, 1825—29).

Un chef de voleurs nommé *Fidelesco* occupait depuis longtemps les gardes du Prince de Moldavie et avait su rendre, jusqu'à présent, toutes leurs poursuites inutiles. On découvrit enfin qu'il avait son quartier à Galatz, et le Prince envoya dans cette ville son *Kir Serdar*, accompagné de dix hommes armés. Arrivé à Galatz, le Kir Serdar, informé que Fidelesco et sa bande habitaient une maison suspecte, s'introduisit dans ce lieu avec ses gens, se croyant déjà certain de sa capture, mais il ignorait apparemment que la même maison était aussi habitée par des turcs, et sous leur protection spéciale. La garde y fut fort mal reçue, et le Kir Serdar fut mis aux fers avec ses compagnons, par ordre, dit-on, du Topchi-Bachi qui commande la garnison turque de Galatz. Fidelesco fut cependant remis sous bonne garde avec quelques-uns des siens, pour être envoyé à Yassi, mais il parvint à s'échapper en chemin, de sorte que cette expédition n'a eu d'autre résultat que l'arrestation des gardes du Prince. A la nouvelle de cet évènement, S. A a envoyé à Galatz un Jédikli pour réclamer ses gens du Topchi-Bachi. Je viens d'apprendre que le Kir Serdar s'est échappé de la prison et que Kutchuk Achmet Aga a expédié un de ses officiers à Galatz, pour amener à Yassi les Turcs compromis dans cette affaire.

Je sais positivement que M. Lippa a reçu de M. Minciaki des instructions pour s'opposer, en ce qui concerne les sujets russes, à la résolution prise par le Prince de prélever une contribution extraordinaire sur les étrangers, comme aussi de ne pas permettre que le hospodar augmente les charges qui pèsent sur les paysans Moldaves, sans le consentement de la Légation de Russie. M. Lippa a adressé à ce sujet une note au Prince, qui ne lui a pas encore fait de réponse.

Il paraît cependant que cette démarche n'a pas été sans résultat, puisque le Prince a ordonné à l'Aga de la ville et aux Ispravniks des districts de ne rien exiger des étrangers, jusqu'à nouvel ordre.

Je ne puis encore prévoir quelle sera l'issue de l'affaire du Raya, sur lequel on a saisi une forte somme d'argent, sous le prétexte que c'était de la fausse monnaie. Le Raya reste toujours en prison, parce qu'il est Raya, et on garde l'argent saisi.

X.

București, 1825, 19 Martie. Hugot către Damas, cu ştiri din Serbia, despre afacerea mănăstirilor închinate, despre omorîrea unei copile şi despre plecarea legaţiunii ruseşti din Odesa.

(Bucharest, 1825—29).

Les nouvelles qu'on a ici, sur l'état actuel de la Servie, sont extrêmement vagues, et même contradictoires. Cependant tous les rapports qui arrivent des environs de ce pays s'accordent à dire que, non seulement il ne jouit pas de la tranquillité, mais que des évènements d'importance s'y préparent.

Les Boyards de la Valachie s'assemblent presque tous les jours à la Métropole, sous la présidence du Métropolitain et d'après les ordres du hospodar, pour aviser aux moyens de mettre fin de manière ou d'autre, aux réclamations du clergé grec, touchant la spoliation des revenus des Monastères, réclamations fortement soutenues en ce moment, par plusieurs Ministres Ottomans. Mais les déliberations de ces Boyards n'amènent aucune résolution, parce qu'ils n'osent pas aborder le vrai point de la question, et dire franchement à leur Prince: „Vous avez déjà mis 10 „ou 12 millions à l'abri, dans les pays étrangers. Rappelez quinze ou seize cent „mille piastres, montant des réclamations du clergé grec, ou, si vous le préférez, „cessez pendant quelques mois d'ajouter à votre trésor particulier, et débarrassez-„vous d'une affaire qui vous attire de fréquents démêlés avec la Porte, qui pourrait „à la longue vous faire éprouver le poids de son mécontentement".

Le Hospodar ne cesse de répéter qu'il a fait de grands sacrifices, qu'il se ruine en régissant les finances du pays; et les Boyards, qui savent le contraire, n'osent pas même laisser entrevoir leurs doutes de ces assertions.

Il y a huit jours que, deux Turcs de la suite d'Achmet Aga allèrent à minuit frapper à la porte d'une femme veuve, mère d'une jeune fille de 14 à 15 ans. La veuve refusant d'ouvrir, les Turcs irrités tirèrent par la fenêtre un coup de pistolet dans la chambre et tuèrent la fille. Ces sortes d'évènements sont si peu rares ici, que le Prince, à qui je parlai de cette affaire le surlendemain, eut de la peine à s'en souvenir. Après que je l'eus remis sur la voie, il me répondit qu'il l'avait fait dire à Achmet Aga, qui avait promis de punir les meurtriers, si on les lui faisait connaître. Le Prince ajouta en riant, qu'on lui avait souvent dit que je savais tout ce qui se passait, mais qu'il était étonné que je fisse tant d'attention, à des occurrences si ordinaires et de si peu d'importance.

Une lettre d'Odessa, en date du 5 mars, que je viens de voir, et qui est écrite par une personne connue, porte que toute la suite de la Légation de Russie, qui est à Odessa, a reçu l'ordre de s'embarquer et de partir, avant le 15 mars, pour Constantinople. Cette même lettre ajoute qu'on n'a aucune nouvelle, touchant M. de Ribeaupierre lui-même.

XI.

București, 1825, 3 Aprilie. Hugot către Damas, despre întoarcerea agentului austriac şi despre ciumă.

(Bucharest, 1825—29).

. . . . . .

M. de Hackenau, Agent d'Autriche, parti il y a un mois pour Hermanstadt, est arrivé ici avant-hier soir, et a ramené toute sa famille avec lui. A l'instant de son arrivée, il s'est rendu chez le Prince de Valachie, avec qui il a eu un très long entretien. J'ai fait moi-même, le lendemain matin, qui était hier, une visite au Prince que j'ai trouvé dans sa meilleure humeur, et dans la conversation, je lui demandai

s'il avait déjà vu M. de Hackenau. Il me répondit affirmativement, d'une manière très ouverte, puis tout d'un coup il ajouta: „Je suis bien charmé de ce retour, mais je „crains bien que M. de Hackenau ne soit forcé de renvoyer bientôt sa famille hors „d'ici; car, au moment même de son arrivée, j'ai reçu successivement deux courriers, „l'un de Silistrie, m'apportant la nouvelle que la peste rage dans cette ville, où le „nombre des morts est de 25 à 30 par jour; l'autre, de mon Kapikiaïa à Georgevo, „qui me dit que les Turcs de Silistrie effrayés, envoient leurs familles de ce côté-ci „du Danube, et que déjà la ville de Georgevo est remplie de familles turques; et „comme Georgevo n'est qu'à quatre postes d'ici, et que je ne connais pas de moyens „d'empêcher ces familles d'avancer plus près de Bucharest, je suis rempli d'in-„quiétudes..."

Ma persuasion est que la dernière peste n'a pas existé du tout, et les rapports officiels que le Prince de Valachie dit avoir reçus, me paraissent très suspects, mais M. l'Agent d'Autriche paraît y ajouter une foi entière. En attendant qu'ils soient confirmés ou démentis, l'alarme devient générale, et chacun se prépare à remplacer les anciennes barricades et à s'enfermer ou à fuir, au premier signal qui sera donné de l'apparition du fléau dans la ville ou ses environs.

XII.

Hugot către Damas, despre afacerea mănăstirilor închinate, despre datoria publică și despre suprimarea pomenelor. (Bucharest, 1825—29).

București, 1825, 13 Aprilie.

Les assemblées très sérieuses de Boyards, qui se tenaient fréquemment à la Métropole, par ordre du hospodar, pour aviser aux moyens de répondre aux réclamations du clergé grec, touchant la spoliation des revenus des Monastères, n'étaient, comme le résultat l'a prouvé, qu'une comédie inventée par le hospodar pour arriver à des fins plus lucratives pour lui. Son seul objet, en ordonnant ces fréquentes assemblées, était d'amuser ses Boyards qui, ne sachant comment faire pour plaire à leur Prince, s'épuisaient en demandes que S. A. voulut bien diriger leur zèle, et leur faire connaître ses désirs. Après une multitude de séances et de conversations oiseuses, le docte Aréopage vit enfin arriver un message du Prince, avec un projet d'*Anafora* (arrêt du Conseil), qui n'avait rien de commun avec l'objet pour lequel il était assemblé, et les quarante archontes s'empressèrent d'y apposer leurs signatures. Cet anafora, dont je suis parvenu à obtenir communication, est le comble du mensonge et de l'impudence. Il porte, en substance, que les dettes de la principauté, qui l'année dernière avaient été arrêtées à la somme d'environ un million et demi, s'élèvent aujourd'hui à 4.999.000 piastres et quelques paras, et que ces dettes seront très exactement payées dans l'espace de deux ans.

Le hospodar, après la signature de l'Anafora, a procédé à l'adjudication à l'enchère des fermes de différents revenus, tels que les droits sur les vins, sur les bestiaux, etc. et il les a adjugés à un Boyard qui est sa créature particulière, pour les années 1825 et 1826, moyennant la somme de 1.766.775 piastres par an. Cet adjudicataire sera aussi chargé de percevoir les revenus des Monastères, évalués à 1.280.999 piastres, quoiqu'ils valent bien davantage. *Au moyen de toutes ces recettes, il sera chargé*, dit l'Anafora, *de payer toute la dette* (prétendue) *aux créanciers* (supposés) *que le Prince lui désignera,* c'est-à-dire au Prince lui-même, qui signera et délivrera, comme Prince, les ordonnances de paiement, ensuite de quoi il se métamorphosera en créancier, pour toucher le montant de ses propres ordonnances.

Une compagnie, réputée riche et solide à Bucharest, avait offert de payer par année 300.000 piastres de plus, pour les fermes énoncées ci-dessus, mais comme ce n'était pas le compte du hospodar, dont le fermier n'est réellement que l'agent salarié

et mal rétribué, à l'exception de ce qu'il peut extorquer, l'offre de cette compagnie, qui eût pu être portée encore plus haut, a été rejetée, et le hospodar s'est adjugé à lui-même ces fermes, sous le nom d'un autre.

Il était d'usage, de temps immémorial, pour la Vistiarie (trésor public), de distribuer pendant la semaine sainte, pour 15 à 20.000 piastres d'aumônes aux pauvres les plus dignes d'intérêt, et qui sont qualifiés du titre de *bons pauvres*, tant par le clergé, que par les fonctionnaires de district. Cette coutume vient d'être supprimée pour cette année. Les Igoumenos ou chefs des couvents ont aussi été avertis, que les aumônes qu'ils étaient dans l'usage de distribuer à cette époque, ne seraient pas allouées dans leurs comptes.

J'ai l'honneur de joindre ici un extrait de la correspondance de M. Tancoigne. On éprouve ici depuis quelque temps, une grande stérilité de nouvelles.

XIII.

Iaşi, 1825, Aprilie.

Tancoigne despre chestiunea monetelor falșe, despre impozitul pe sare, despre excesele turcești și despre trupele rusești.

(Bucharest, 1825—29).

On a enfin remis en liberté le commis du Banquier de Bucharest, qui avait été arrêté ici, comme porteur de monnaies qu'on prétendait être fausses, et qui ne l'étaient pas. Cet argent ayant entièrement disparu, M. l'Agent d'Autriche a consenti, pour le moment, à ce qu'on n'en rendit de suite que la moitié, et pour l'autre moitié, il a été donné une assignation sur les Ispravniks de Bottochan.

Le système du gouvernement Moldave ne paraît pas près de changer; au contraire, le désordre et le pillage vont toujours croissant. Après avoir bien reconnu qu'il n'était pas possible de lever de contributions sur les étrangers, il a fallu aviser à d'autres moyens, et dans une des dernières assemblées qui se tiennent à la Métropole, il a été décidé de mettre un impôt sur le sel. On a calculé, tant bien que mal, que cette nouvelle exaction produirait quatre cent mille piastres pour une année, et on promet de la supprimer pour l'année suivante. Plusieurs Boyards ont signé l'Anafora de bonne volonté, d'autres par crainte, et quelques-uns ont formellement refusé de le signer.

Dans les districts de Dorokoï, de Vaslui et de Hertz, plusieurs sujets Autrichiens et Russes, ont été maltraités par les Turcs et mis en prison chez les Beschlis Agas. A leur retour à Yassi, ils ont porté des plaintes à l'agence d'Autriche, qui les a transmises à Kutchuk Achmet.

Depuis quelque temps on ne peut plus rien apprendre ici, des mouvements des troupes Russes de l'autre côté du Pruth. On assure que les généraux, commandant en chef les différentes armées, ont été appelés à Saint-Pétersbourg, et les Moldaves en tirent toutes sortes de conséquences.

Une lettre de Lemberg, du 26 mars, annonce que S. M. l'Empereur d'Autriche doit se rendre à Milan, dans le courant du mois d'avril, avec deux de ses chambellans, les Comtes de Urbna et de Walstein. On ne reçoit point de nouvelles de l'extérieur depuis quelque temps, et ce n'est qu'avec de grandes difficultés qu'on parvient à se procurer quelques journaux des plus insignifiants.

XIV.

Hugot către Damas, despre sgomotele de războiu şi despre un egumen care se face Turc. București, 1825, 23 Aprilie.

(Bucharest, 1825—29).

Ils circule ici, depuis un mois, des bruits de guerre prochaine, lesquels prennent chaque jour un degré de plus de consistance dans le public. Voici, à ce qu'il me semble, les trois principales circonstances qui ont contribué à accréditer ces bruits:

1°. Les voyageurs venant de la Transylvanie disent tous, qu'il y a dans cette province des mouvements militaires, extraordinaires pour un temps de paix, que quatre à cinq régiments sont à Hermanstadt, Cronstadt et aux pieds des monts Crapaks; tandis qu'une vingtaine d'autres régiments de toutes armes, prêts à les appuyer au besoin, sont échelonnés dans la Transylvanie;

2°. On n'a pas vu passer par Bucharest, depuis 65 jours, un seul courrier extraordinaire, d'aucune puissance, et une telle absence de courriers n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années;

3°. M. de Hakenau, Agent d'Autriche, parti d'ici le 4 de ce mois, pour aller à Hermanstadt chercher sa famille, qui s'y était réfugiée depuis le 19 novembre, époque de la proclamation de la peste ici, et qui avait très positivement assuré tout le monde que son absence de Bucharest ne durerait pas dix jours, n'est pas de retour. Différentes lettres d'Hermanstadt, parvenues ici ce matin, portent qu'on ne le verra pas à Bucharest avant un mois. Et comme on sait que le séjour d'Hermanstadt n'est agréable ni à M. de Hackenau, ni à sa famille, on en conclut que le motif allégué pour son départ d'ici, n'était qu'un prétexte pour couvrir une mission de son Gouvernement.

N'ayant de mon côté aucun moyen d'apprécier la valeur de ces rumeurs, j'ai cru néanmoins devoir les rapporter à Votre Excellence.

La correspondance de ces deux provinces avec la Russie est entièrement interdite, par cette dernière puissance.

Un moine nommé Dossithéus, originaire de Moldavie, ayant acheté une place d'Igoumenos du couvent de Rimnik en Valachie, et dépendant du Mont Sinaï, lorsque les Igoumenos grecs furent chassés, il y a environ deux ans, se trouva à son tour, vexé, tant par le Métropolitain que par les autorités valaques, qui refusèrent d'admettre dans ses comptes des dépenses faites pour le Monastère, d'après des autorisations signées du Métropolitain lui-même. Cet Igoumenos, mettant beaucoup d'âpreté dans ses plaintes et réclamations, le Métropolitain le fit mettre au cachot pendant quelques jours, dans un lieu d'aisance, d'où ensuite il fut transféré dans une autre prison. Dossithéus étant parvenu à s'évader il y a quelques mois, se rendit à Silistrie, où il déclara au pacha que, fatigué des vexations du gouvernement Valaque, il voulait embrasser l'Islamisme. Il fut bien accueilli et reçu au nombre des Musulmans. Il est revenu à Bucharest, et le Divan Effendi l'a introduit devant le Prince en Divan et a requis qu'il fut fait droit à ses réclamations de 25 à 30.000 piastres, qui lui ont été extorquées, quand il était Igoumenos. Les Boyards du Divan avouent chacun en leur particulier, que les réclamations de cet homme sont justes, mais ils se taisent devant le Prince et le Métropolitain. Dossithéus, qui maintenant se nomme Osman Effendi, sachant que c'est principalement le Métropolitain qui lui est contraire, est entré, il y a quelques jours, dans un Divan de Boyards que présidait ce Métropolitain, et en leur présence l'a appelé prêtre infâme et scélérat. Il lui a reproché devant eux, d'être cause qu'il avait renié la foi de ses pères, et accablé d'injures et de menaces. Cet homme excite ici beaucoup d'intérêt, surtout de la part du clergé, et personne ne doute qu'aussitôt qu'il sera parvenu à se faire rendre justice, il ne s'enfuye du pays pour abjurer son abjuration.

XV.

Iași, 1825, 26 Aprilie.

Tancoigne despre ambasada rusească la Constantinopol, despre Skina și despre un împrumut ce vrea să facă Domnul Moldovei.

(Bucharest, 1825–29).

Les lettres de Russie s'accordent à dire que le départ de M. de Ribeaupierre pour Constantinople ne doit plus avoir lieu. Voici l'extrait de la dernière, que j'ai reçue de M. Challaye, sous la date du 6 du mois:

„La seule chose intéressante que je puisse vous mander aujourd'hui, est le „retard qu'éprouve le départ de l'Ambassade Russe pour Constantinople. Il paraît „même que ce départ est ajourné indéfiniment, puisque MM. Franchini, premiers „drogmans de cette Ambassade, viennent de recevoir isolément l'ordre de s'y rendre „le plus tôt possible, *attendu les communications importantes que le Gouvernement „Russe sera probablement dans le cas de faire dans peu, à la Porte*, etc."

M. Skinau, grec du Phanar, ancien Kapikiaïa des Princes de Moldavie à Constantinople, le premier qui se soit échappé de cette Capitale, au commencement de l'insurrection, pour se rendre à Odessa, et qui depuis, accompagna le Prince Ipsilanti dans son invasion, vient d'être arrêté à Kichenof et envoyé à Odessa, comme prévenu, dit-on, de menées tendant à troubler l'ordre public.

Le Prince de Moldavie paraît très inquiet et agité, depuis l'arrivée d'un Tartare, venu de Constantinople ces jours derniers. S. A. m'a demandé avant-hier, si je croyais qu'il lui fut possible de faire en France un emprunt d'un million. Je n'ai pu m'empêcher de lui avouer que, dans l'état actuel des finances de la Moldavie, la chose me paraissait difficile, pour ne pas dire impossible, faute de garantie acceptable. Sa réponse fut que rien ne serait plus facile, si les Boyards consentaient à engager leurs biens, et il ajouta qu'on ne pouvait compter sur eux, parce qu'ils ne voyaient jamais que leur intérêt particulier, et jamais celui de leur pays. Le Prince a déjà essayé l'année dernière de faire un emprunt à Brodi, chez des Juifs, qui lui ont refusé leur argent. Il a fait faire dernièrement des démarches dans le même but auprès des banquiers de Vienne, et la demande qu'il m'a faite, me porte à croire qu'il a peu d'espérance de réussir.

Le fameux chef de voleurs Fidelesco a enfin été arrêté. Kutchuk Achmet l'a envoyé au Pacha de Silistrie, qui l'a fait pendre.

Le Métropolitain de Moldavie ayant representé au Prince qu'il était inconvenant que les chrétiens se missent au service des Juifs, le hospodar vient de défendre, sous peine de punition, aux premiers de servir les seconds. Les Juifs sont soumis à la même punition, s'ils reçoivent les chrétiens à leur service.

XVI.

București, 1825, 29 Aprilie.

Hugot către Damas, despre episcopul dela Buzău și despre numirile anuale în slujbe.

(Bucharest, 1825–29.)

Le siège Episcopal de Buséo étant devenu dernièrement vacant, par la démission volontaire de l'ancien titulaire qui, fatigué des iniquités du Divan du hospodar et du Métropolitain, dont il était membre, témoin et en quelque sorte complice forcé, a déclaré vouloir se retirer dans son ancien monastère; on a procédé en la forme valaque à l'élection d'un successeur. On devait s'attendre pour cette fois à voir le choix tomber sur quelqu'un du très petit nombre d'ecclésiastiques, qui jouissent de quelque considération publique. Le Candidat du hospodar et du Métropolitain a été le vataf, le sommelier, le bedeau de la Métropole ..... et comme il n'était que dans

les ordres ecclésiastiques inférieurs, on lui a conféré de suite le Diaconat, la prêtrise et l'Episcopat. Il n'y a aucun des 40 ou 45 Boyards, qui ont donné leurs votes dans cette circonstance, qui ne rougisse lui-même, mais chacun d'eux s'excuse, en disant qu'il n'a pas osé faire d'observations, qui eussent pu l'exposer à encourir la disgrâce de son Prince.

J'ai rapporté le 29 janvier dernier (No. 102), que le Prince de Valachie avait commencé à nommer les titulaires *pour l'année*, aux dignités et charges de la principauté. Mais après avoir fait seulement la nomination à trois places, il s'arrêta tout d'un coup, au grand désappointement des nombreux expectants. Le hospodar vient de faire circuler secrètement par ses émissaires, la nouvelle que c'est dimanche prochain et jours suivants, qu'il procèdera à la continuation et terminaison de ce travail. Aussi, tout est attente, expectation, parmi toutes les classes de la caste des Boyards, qui préférant le droit de piller la Valachie, à la faculté de vivre honnêtement de la mise en rapport de leurs terres, sont remplis d'anxiété de connaître sur quelle matière ou sur quelle branche de produits la déprédation leur sera allouée. Ces sortes d'intervalles sont les plus heureux et les plus glorieux moments du règne éphémère d'un hospodar. Le plus puissant Monarque de l'Europe n'a jamais vu s'agiter à ses pieds autant de flatterie et de mensonge. Quand une fois l'oracle a parlé, vient un moment de stupeur et de silence parmi les désappointés; ensuite de quoi, les basses et viles, mais non dangereuses intrigues recommencent avec plus d'intensité qu'auparavant.

M. le Marquis d'Eyragues et le courrier Gazon sont arrivés ici, la nuit dernière, et viennent de partir pour porter à Votre Excellence les dépêches de M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople.

J'ai l'honneur de joindre ici un extrait de la dernière correspondance de M. Tancoigne à Yassi.

XVII.

Hugot către Damas, despre Ţara Românească şi puterile streine, şi despre tinerii boieri trimişi în Franţa pentru studii. Bucureşti, 1825 25 Mai.

(Bucharest, 1825—29).

Quelle que soit l'aversion générale des habitants de ces provinces contre le joug ottoman, il est certain que, si on pouvait recueillir d'une manière authentique l'opinion et le vœu de la majorité de la population, le résultat serait que ces peuples préfèreraient de rester sujets ou vassaux de la Sublime Porte, s'ils pouvaient dans cet état, être assurés d'avoir un Gouvernement protecteur, tutélaire et capable de les faire jouir de tous les bienfaits, dont la Providence s'est montrée si prodigue envers leur sol natal. Ils préfèreraient, dis-je, de rester sur un tel pied, tributaires de la Porte, à devenir la proie d'une des deux grandes puissances qui les environnent. Leur aversion, on peut bien dire leur haine, contre ces deux dominations n'est pourtant pas égale, et si le choix entre deux maux leur était laissé, ils se soumettraient avec moins d'affliction à la domination de la grande puissance du Nord, à l'ambition de laquelle ils s'attendent que leur pays sera tôt ou tard sacrifié.

Ayant eu dès mon arrivée ici, occasion de remarquer et de me convaincre chaque jour de plus en plus, de cet état de situation des idées, j'ai pensé que mon devoir était d'en profiter pour fonder, s'il est possible, une influence *morale* de la France sur ce pays, qui ne demanderait pas mieux que de la recevoir, et j'ai pensé encore qu'un des meilleurs moyens d'atteindre un tel résultat, serait d'envoyer en France, pour y recevoir leur éducation, les fils des Boyards et habitants notables du pays, qui restent dans une ignorance encore plus crasse que celle de leurs pères, depuis que le hospodar a confisqué à son profit les 104 mille piastres de revenu du

Collège de Bucharest, fondé par les Princes grecs, qui servaient à payer douze à quinze professeurs étrangers; plus divers autres revenus, qui formaient la dotation de quelques maîtres d'école.

Depuis deux ans et demi, je n'ai donc cessé de faire des tentatives, tant directes qu'indirectes, pour atteindre un but qui m'a paru susceptible de produire des résultats importants, mais les difficultés et obstacles de toute nature se sont succédés. J'ai eu d'abord à vaincre l'insouciance et l'apathie des Boyards, qui n'ayant eux-mêmes reçu aucune éducation, ne savent ce que c'est, et n'en imaginent, n'en conçoivent nullement les avantages. Ensuite l'opposition du hospodar, véritable vandale qui ne veut pas dépasser la somme de 80 piastres par mois, pour l'éducation de chacun de ses trois enfants, et qui considère comme un voleur l'infortuné cuistre qui, dit-il, lui prend si cher pour si peu de chose. Ensuite, l'opposition plus tenace et surtout plus systématique d'un Agent étranger, qui ayant à chaque instant la preuve que les Valaques et Moldaves abhorrent jusqu'à son langage natal, n'en reste pas moins persuadé que toute éducation, puisée ou acquise hors des dominations autrichiennes, ne peut être que mauvaise, dangereuse et pernicieuse.

Enfin, le premier pas est fait, et la marche est maintenant ouverte. Les trois fils d'un des premiers Boyards Valaques, du grand postelnik Philippe Linchou, dont l'aîné a 15 ans, sont partis il y a douze jours pour l'institution de M. Lemoine à Paris, sous la conduite d'un français habitant d'ici, que je lui ai désigné, et ils seront probablement parvenus à leur destination, en même temps que la présente. Deux autres fils plus jeunes du même individu, suivront leurs frères dans quelques mois. Leur père, Philippe Linchou, est fils d'un français, maître de langue, et j'aurai l'honneur de donner plus tard à Votre Excellence des détails sur l'avancement et la fortune actuelle de ce personnage, que le hospodar hait, qu'il craint, qu'il a exilé dernièrement pendant six mois, et que néanmoins il vient de nommer Aga, (Lieutenant de police), pour complaire aux Ministres de la Porte, dont il sait que Philippe Linchou est particulièrement protégé, à raison de services essentiels qu'il a rendus à la Porte, lors de la fatale insurrection qui a produit des fruits si amers pour ces deux provinces.

Maintenant, je puis affirmer que l'exemple du Postelnik Philippe Linchou sera imité par d'autres Boryards; mais le mouvement donné par cette première impulsion deviendrait encore plus accéléré, si Votre Excellence daignait m'informer, avec autorisation de le divulguer ici, qu'*Elle a bien voulu recommander avec intérêt à M. Lemoine les jeunes Boyards valaques, qui viennent d'être confiés à ses soins, et qu'elle désire qu'il lui soit, de temps en temps, rendu compte de leurs progrès moraux et scientifiques.* Une pareille condescendance de sa part produirait ici un effet plus grand que je ne puis le décrire, et c'est pourquoi, je prends la liberté de la solliciter, si Votre Excellence ne désapprouve pas ma conduite en ce point.

Le jour même du départ pour Paris des fils du postelnik Philippe, un autre grand Boyard, en faveur près du hospodar et dont le nom est Golesco, alla sa jeter aux pieds de S. A. pour demander la permission d'envoyer ses deux fils en France, à la suite des Philippe. Le Prince, se trouvant en quelque sorte pris par surprise, n'osa pas refuser à Golesco une permission qu'il avait accordée à Philippe, quoiqu'à contre cœur, mais il inséra dans le passe-port des Golesco, que c'était pour aller aux eaux de Méhadia en Transylvanie, craignant, dit-il, que de mauvais rapports ne parvinsent à la Porte à ce sujet. Les jeunes Golesco sont partis le surlendemain des Philippe; mais j'ai refusé de m'immiscer dans cette dernière affaire, sur laquelle on ne m'avait pas consulté d'avance, et je déclare à tous ceux qui s'adressent à moi, pour obtenir des recommandations pour leurs enfants allant en France, que je ne les accorderai, qu'autant qu'ils déposeront à ma chancellerie des garanties certaines, qu'ils pourvoiront au paiement de la pension et autres frais d'entretien de leurs enfants, pour *six mois d'avance au moins.*

XVIII.

Hugot către Damas, despre mișcările din Serbia și despre relațiunile sale cu oficialitatea turcească din țară. București, 1825, 14 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

Il résulte des dernières correspondances des deux Ispravniks (sous préfets) du district de Tchernetz avec le gouvernement d'ici, qu'il existe en Servie beaucoup de mécontents du Gouvernement de Milosch; que les esprits sont disposés pour opérer des mouvements, et que les Pachas de Belgrade et de Viddin sont dans de grandes inquiétudes à cet égard. Le Prince de Valachie m'a répété ce que mandent les Ispravniks, mais il a ajouté, en riant, que ces deux fonctionnaires étaient des imbéciles, absolument incapables d'apprécier de pareilles choses, — ce qui est vrai. Je n'ai pu d'ailleurs réussir à le convaincre, de l'utilité qu'il y aurait pour lui, de se procurer des informations exactes sur l'état de la Servie, et de tenir la Porte au courant. Il prétend que cela n'entre nullement dans les attributions qui lui sont conférées.

Il y a une huitaine de jours, qu'un parti de turcs, envoyé à la poursuite des brigands, amena à Achmet Aga quatre Bulgares, arrêtés dans la petite Valachie, lesquels se voyant sur le point d'être pris, s'étaient battus en désespérés et avaient tué un des turcs et deux chevaux. Achmet Aga fit dire au hospodar, qu'attendu que ces quatre hommes étaient des sujets turcs, venus de l'autre côté du Danube, et qu'ils n'appartenaient en aucune manière à la Valachie, il pensait qu'il devait en faire justice lui-même. Et, une heure après, il leur fit couper la tête; et hier matin, on voyait encore ces quatre têtes sur des pieux, aux quatre coins de la rue dans laquelle est situé l'hôtel d'Achmet Aga.

Depuis environ deux mois, Achmet Aga, auquel je n'ai jamais cru devoir faire de visites, me fait faire par des personnes affidées toutes sortes de prévenances et de politesses, quoiqu'il n'en montre aucune, ni pour le Prince, ni pour les autres Consuls, qui lui font des visites fréquentes. Ce matin, le Divan Effendi, procureur ou commissaire général de la Porte près le gouvernement Valaque, m'a fait une visite de plus de deux heures, dans laquelle il m'a dit, avec une franchise que je n'ai pas lieu de croire simulée, que la Porte avait reçu diverses fausses dénonciations contre lui et Achmet Aga, Commandant militaire; que ses amis de Constantinople l'avaient prévenu, lui, Divan Effendi, qu'heureusement les rapports du Consul de France, dont l'Ambassadeur faisait quelquefois part à la Porte, ne confirmaient pas ces dénonciations; et que la Porte avait beaucoup plus de confiance dans les communications de l'Ambassade de France, que dans celles des autres légations. Il ajouta que lui et son compatriote, Achmet Aga, étaient sensibles à l'amitié que je montrais aux Turcs, qui étaient ici entourés d'ennemis prenant le masque d'amis. J'ai assuré le Divan Effendi que je n'étais mû dans ma correspondance avec Constantinople, que par l'amour de la vérité; que j'instruisais fidèlement de ce que je voyais, soit en bien, soit en mal, l'Ambassadeur de mon Empereur, lequel, très probablement, communiquait à la Porte tout ce qu'il croyait pouvoir lui être utile; que je serais charmé de pouvoir être utile à mes amis les Turcs, qui sont ici, toutes les fois que j'en aurais l'occasion; mais que mon désir de servir la vérité était encore plus grand. Le Divan Effendi s'est retiré, en me réitérant l'assurance de son regret de n'avoir pas fait plutôt ma connaissance, et je reste persuadé qu'il était sincère.

XIX.

Iaşi, 1825, 25 Iunie.

Corespondenţa lui Tancoigne despre tâlhăriile întâmplate în Moldova şi despre ştirile din Rusia.

(Bucharest, 1825–29).

Il n'est pas à ma connaissance que les turcs s'ingèrent dans l'administration Moldave. Ils se bornent à exiger la punition des voleurs de grands chemins, qu'ils arrêtent eux-mêmes, et dont les brigandages restent presque toujours impunis, parce qu'il n'est que trop vrai que le gouvernement trouve son compte à s'accommoder avec eux. Il est fâcheux d'être obligé d'avouer que c'est, au contraire, aux turcs seuls qu'on est redevable du peu de bon ordre et de police, qui existe encore en Moldavie. Kutchuk Achmet se permet, il est vrai, quelquefois de parler assez librement au Prince et de le railler, à sa manière, sur son administration; il n'y a rien là d'étonnant de la part d'un turc, qui ne se pique pas de politesse, mais il faut lui rendre justice. Dans sa franchise un peu brusque, il a au moins quelques idées d'équité, qui lui font partager l'indignation générale contre des personnages, qui semblent avoir renoncé à tout sentiment d'honneur et de probité.

Il serait très possible que M. Minciaki eut été induit en erreur, par des rapports venus du gouvernement Moldave, qui se trouve très gêné par la présence de Kutchuk Achmet et de ses troupes. Le Prince surtout les voit de mauvais œil, parce qu'il aime à faire des escursions, et que, pour peu qu'il s'écarte de la ville, il est entouré d'une *garde d'honneur*. Au point où en sont aujourd'hui les choses, mon opinion est que, sans la présence des turcs, les Moldaves, disposés à une très grande insolence envers les étrangers, ne garderaient plus de mesure, et qu'on en viendrait peut-être à s'égorger dans les rues.

A l'appui de ce que j'avance, je rapporterai quelques faits qui peuvent donner une idée de l'état présent de la Moldavie.

L'audace des deux Bey-Zadés Georges et Aléco, qui est toujours grand Camarache, ne fait qu'augmenter par l'impunité, et ne peut qu'augmenter encore, tant qu'ils ne recevront pas la punition due à leurs méfaits. Depuis quelque temps, ils semblent particulièrement prendre à tâche, d'abreuver d'insultes et d'outrages une nation étrangère, la plus nombreuse en Moldavie, comme en Valachie. Dans une dépêche du 8 juin, j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous rendre compte d'un acte inouï de violence, contre deux allemands. Voici des faits nouveaux.

Le grand Camarache, fils du hospodar, avait à son service un Juif Raya, nommé *Issik*, dont l'emploi était de signaler à son maître les maisons de commerce, magasins et boutiques, où il existait de l'argent comptant. Lorsqu'il avait fait quelques découvertes, ce misérable, accompagné des alguazils de la Camara, faisait de nuit une descente chez le marchand, qu'on accusait de s'être enrichi en achetant des objets volés pendant l'occupation du pays par les turcs. Les scellés étaient mis sur les marchandises, l'argent comptant saisi, était remis, sans inventaire, au Bey-Zadé Camarache, et le malheureux ne se rachetait qu'en faisant abandon à la Camara de tout ce qu'on lui avait volé. Les plaintes s'accumulèrent à un tel point contre *Issik*, qu'il fut question de l'arrêter; mais le Bey-Zadé Camarache déclara que quiconque médisait d'Issik, médisait de lui-même, et la crainte arrêta les plaignants.

Enfin le jour de la justice arriva. Issik fut arrêté par les gardes du grand Hettman, pour crime de vol à main armée. Son maître le fit d'abord mettre en liberté, par des voies de fait; mais l'Hettman tint bon. Le juif fut repris, marqué au front, et il est maintenant aux travaux publics des salines.

Il fallait remplacer un serviteur aussi dévoué. Un autre juif, nommé *Hersch*, a fixé les regards du Bey-Zadé Camarache, et il est de suite entré en fonctions. Son début a été un coup de maître. Deux négociants juifs, protégés d'Autriche, porteurs de 6.000 ducats, de 10.000 piastres, en différentes monnaies étrangères et d'un lingot

d'or, partaient pour la foire de Leipsik. Hersch s'empressa de donner avis de cette bonne fortune au Bey-Zadé Aléco qui, déguisé en paysan, suivit lui-même les deux négociants juifs jusqu'à Bottochan. Là, on déclara à l'escorte turque qu'avaient prise ces marchands, qu'on venait les arrêter de l'ordre du Prince de Moldavie. Ils furent dépouillés, garottés; la plus grande partie de leur argent leur fut prise sans compte, et une partie fut mise sous le scellé et envoyée à Yassi, sous le prétexte qu'il s'y trouvait de la monnaie turque, dont l'exportation est prohibée par le Prince. Les réclamations de M. l'Agent d'Autriche n'ont jusqu'à présent produit aucun résultat. Outre le passe-port de M. Lippa, ces deux négociants étaient encore porteurs d'une lettre de recommandation du Grand Vistiar (grand trésorier), qui enjoignait aux Ispravniks de district, de leur prêter aide et assistance, et de favoriser leur passage en Bucovine.

Cinq voleurs Moldaves ont enlevé à un Capanli *turc,* 13.000 piastres, à Iépouren, village appartenant à un Boyard de Yassi. Les brigands se sont ensuite retirés dans un bois, pour partager leur butin, puis se sont retirés et séparés. Le Capanli turc s'empressa de faire sa déposition devant les Ispravniks des environs, et celui de Houch parvint à découvrir un des brigands, sur lequel on trouva 2.000 piastres. Les autres Ispravniks arrêtèrent les quatre autres voleurs, mais s'emparèrent pour leur compte de l'argent volé, à l'exception de 500 piastres, disant n'avoir pas trouvé davantage. Le Beschli Aga a donné suite à cette affaire; les Ispravniks, mandés à Yassi et confrontés avec les voleurs, et convaincus eux-mêmes de vol, ils ont été simplement condamnés à la restitution. Quant aux cinq brigands, on promettait de leur faire couper les deux mains; mais Kutchuk Achmet a tellement insisté, qu'on vient de promettre de pendre les quatre plus coupables, et d'envoyer le cinquième aux salines pour deux ans.

Le général Cantacasi, gouverneur de la Bessarabie, vient d'être remplacé par le Comte de Volkonskoï.

Le Comte Woronzov, gouverneur général des provinces méridionales de l'Empire de Russie, a reçu l'ordre de rester à St. Pétersbourg, jusqu'au retour de l'Empereur Alexandre.

M. Pisani, Consul de Russie à Yassi, est toujours à Kichenov, et n'a encore point reçu d'ordre de venir à Yassi.

On attend incessamment le Directeur de la poste Russe, et on assure qu'il est à Scoleni. La pluie qui tombe par torrents depuis le commencement du mois, a fait sortir de leur lits le Pruth et toutes les autres rivières. Les campagnes sont inondées.

XX.

Hugot către Damas, despre purtarea Turcilor din ţară.

București, 1825, 29 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople m'a fait connaître que M. Minciaki a eu, le 1-er de ce mois, avec le Reïs Effendi une conférence, dans laquelle il a fait des représentations sur l'*ingérence* que prennent, dans le régime des deux principautés, contre la lettre des traités. M. le Comte Guilleminot m'a, en même temps, demandé de vérifier ce qui en est à cet égard, et de lui communiquer mes observations. Voici l'extrait de la réponse que j'ai faite à M. l'Ambassadeur.

„Il est de mon devoir de donner à V. E. l'assurance *la plus positive,* que „les rapports qui ont été faits à cet égard, soit à la Cour de Russie, soit à M. Min„ciaki, sont complètement dénués de fondement, et que par conséquent, ses représen„tations portent *entièrement à faux.* Les officiers turcs, bien loin de s'immiscer dans „aucune affaire qui n'est pas de leur compétence, sont au contraire continuellement

„entravés par le hospodar, dans leurs soins pour maintenir la tranquillité et la sûreté „publique, et dans leurs efforts pour saisir les brigands, dont le nombre s'accroît „chaque jour, au point que personne n'ose plus passer les portes de Bucharest après „huit heures du soir, sans une escorte qui, elle-même n'est pas toujours sûre. On „dépouille et on égorge en plein jour les voyageurs à deux lieues de Bucharest, et „ces énormités sont commises par la garde du Prince, ou par des hommes qui en „désertent, d'accord avec leurs camarades. L'imbécile Gouvernement du hospodar, qui „devient de jour en jour plus calamiteux pour la Valachie, cherche à tort à rejeter „sur les turcs, qui se conduisent beaucoup mieux que lui, le mal dont il est l'unique „principe; et on peut hardiment le défier, ainsi que ses adhérents, dont le nombre „s'élève peut-être jusqu'à trois, d'articuler contre les turcs *un seul fait d'indue in-*„*gérence* dans les affaires de la principauté. Je parle principalement en ce moment „de la Valachie. Quant à la principauté de Moldavie, j'ai recommandé à M. Tan-„coigne de vérifier soigneusement les instances d'indue interférence, qui auraient eu „lieu de la part des turcs, et de m'en informer, sans toutefois omettre de les rap-„porter directement à V. E."

Votre Excellence pourra voir, par l'extrait ci-joint de la correspondance de M. Tancoigne, que les choses se passent en Moldavie à peu près comme en Valachie, et que depuis longtemps, le mal serait arrivé à sa dernière période, sans la présence de cette espèce de maréchaussée turque, qui retient dans de certaines bornes ce gouvernement de Boyards, présidés par un des leurs, et que l'accusation de s'ingérer dans les affaires ou le système du gouvernement, n'est qu'une calomnie dénuée de tout fondement.

XXI.

Paris, 1825, 15 Iulie. Damas către Hugot, despre numirea unui vice-consul francez la Iași, și despre Tancoigne și mutarea lui.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que par ordonnance du 10 de ce mois, le Roi vient de rétablir le Vice-Consulat d'Yassi, et de le confier à M. Lagan, précédemment Vice-Consul à Dantzig.

Vous voudrez bien, Monsieur, inviter M. Tancoigne à garder, jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, la gestion de ce poste, auquel est affecté par la même ordonnance un traitement de 8.000 francs. Cette disposition devant avoir son effet à partir du 15 août prochain, M. Tancoigne, conformément aux règlements de mon Ministère, entrera en jouissance, à cette époque, de la moité de ce traitement, et vous cesserez alors de lui payer la somme de mille francs, que par ma dépêche du 10 septembre 1824, je vous avais autorisé à lui allouer par trimestre.

En informant M. Tancoigne de ces diverses mesures, vous lui annoncerez qu'il devra retourner près de vous, lorsqu'il aura remis à M. Lagan l'administration du Vice-Consulat d'Yassi. Je vous prie de lui témoigner, en même temps, ma satisfaction de ses services et de l'assurer que je profiterai de la première occasion, pour en solliciter la récompense auprès de S. M.

XXII.

București, 1825, 9 August. Hugot către Damas, răspunzând la scrisoarea precedentă, despre vice-consulatul dela Iași, despre un boer muntean trecut în Moldova și despre suplementul de tribut.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai reçu la lettre du 15 juillet dernier (No. 17), par laquelle Votre Excellence a bien voulu m'annoncer le rétablissement du Vice-Consulat d'Yassi, et la nomination

de M. Lagan à ce poste. Je vais informer M. Tancoigne des mesures prescrites par Votre Excellence, ainsi que des témoignages de satisfaction et des dispositions pleines de bienveillance qu'Elle daigne me manifester à son égard; et en ce qui me concerne, je veillerai à ce que toutes les intentions de Votre Excellence soient exactement remplies.

Un Boyard d'ici ayant, il y a environ deux ans, fait demander au hospodar la permission d'aller à Yassi, où il avait des affaires et des parents, éprouva un refus. Au lieu d'insister davantage, et de continuer à solliciter la permission dont il avait besoin, il crut agir plus prudemment, en partant à bas bruit, espérant qu'un peu plus tard on ne penserait plus à lui, ni au refus qu'on lui avait fait. Soit par argent, soit autrement, il entra en faveur près du hospodar de Moldavie, qui l'avança en rang, en lui conférant successivement plusieurs grades de Boyard, jusqu'à celui de Caminar, qui autorise celui qui en jouit, à porter la longue barbe. Ses affaires à Yassi se trouvant terminées, il est revenu à Bucharest, il y a une quinzaine de jours, espérant y jouir, ainsi qu'il a toujours été d'usage, considéré comme un droit, du rang et des honneurs acquis dans l'autre principauté. Le hospodar de Valachie ayant appris son arrivée, l'a fait appeler, et au moment où le Boyard s'attendait à être complimenté par son Prince sur sa bonne fortune, le Prince au contraire, lui reprocha très sévèrement sa désobéissance ancienne, et le fit mettre en prison. Une heure après, il le fit enchaîner et étendre par terre, et lui fit appliquer sur la plante des pieds une falangue de 105 coups de bâton. Je pensais qu'un tel acte de sévérité aurait donné lieu à quelques clameurs, de la part des Boyards, qui se plaignent toujours de leur maître, lorsqu'il les traite avec bonté ou indulgence. C'est tout le contraire; depuis ce moment, les Boyards les plus accoutumés au murmure, vantent les vertus et les grandes qualités de leur prince, qui, disent-ils, sait se faire respecter et obéir.

Le hospodar Ghika s'était engagé confidentiellement, lors de sa nomination, à verser annuellement dans le trésor particulier du G. S. une somme de 650.000 piastres, en outre de la contribution ordinaire, fixée par les traités, et qui est fort peu de chose (439.000 piastres). Il n'a payé que la première année, et il a eu le courage de décliner de faire les paiements subséquents, sous le prétexte qu'il n'avait pas de moyens. Un courrier extraordinaire qu'il a reçu de Constantinople, le 28 juillet dernier, lui a apporté, à ce qu'il paraît, une sommation plus pressante que de coutume, car il s'est empressé de se faire délivrer, sur nantissement par quatre personnes d'ici, des traites payables à vue à Constantinople, pour environ 700.000 piastres, et ces traites ont été expédiées le 29 juillet par un Calarache.

XXIII.

Hugot către Damas, despre plângerile la Poartă în contra Domnilor. (Bucharest, 1825—29).

București, 1825, 16 August.

Il paraît que la Porte, fatiguée des réclamations et plaintes qui lui viennent de toutes parts contre le gouvernement des deux hospodars, aurait l'intention de prendre sérieusement cet objet en considération. Elle a manifesté le désir de recevoir directement des pétitions, dans lesquelles les griefs contre les hospodars seraient énoncés d'une manière précise. On sait positivement que, pour la Moldavie, Kutchuk Achmet a reçu l'ordre de recueillir les pétitions et de les transmettre à Constantinople. Quant à la Valachie, plusieurs Boyards du nombre de ceux qui ont été exilés ou maltraités par le hospodar Ghika, ont reçu confidentiellement, de personnes qui sont dans des situations d'influence près du Ministère Ottoman, des avis portant que le moment est arrivé où la Sublime Porte peut se livrer à une examen sérieux des plaintes de ses sujets Valaques contre leur hospodar. Maintenant, que le champ est

déclaré ouvert à la plainte, il y a des probabilités que personne ne voudra y entrer. Les agents et les émissaires de diverses puissances, qui fomentaient ces plaintes, lorsque la manifestation en pouvait être intempestive, travaillent maintenant de tout leur pouvoir à étouffer ou arrêter cette manifestation, quand elle semblerait pouvoir amener de bons résultats. Mais il en a toujours été ainsi. Ces agents, ces émissaires supposent qu'il est dans l'intérêt des puissances qu'ils prétendent servir, que les deux principautés restent dans un état précaire, et même d'y entretenir des troubles et une fermentation continuelle, telle qu'on puisse en tout état de cause, trouver un prétexte pour s'en emparer, sous le prétexte d'assurer la tranquillité publique. Si la Porte avait un moyen d'assurer la tranquillité et la félicité de ces peuples-ci, on l'en empêcherait, car les choses se passent absolument de la même manière, qu'elles se passaient en Pologne, quand les Aigles l'eurent marquée comme leur proie.

Votre Excellence apercevra par l'extrait ci-joint de la correspondance de M. Tancoigne, que le Gouvernement Moldave fait toutes sortes de tentatives, pour s'approprier la succession d'un français décédé, nommé Schneider etc....

XXIV.

Iaşi, 1825, 23 August. Corespondenţă comunicată de Hugot lui Damas, despre noul vice-consul francez, despre încercarea de otrăvire a lui Cuciuc-Ahmet şi despre intrigile în contra Domnului.

(Bucharest, 1825-29).

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 15 de ce mois, ainsi que la copie de la dépêche de S. E. le Ministre des Affaires Etrangères, portant l'annonce de la nomination de M. Lagan au Vice-Consulat de Yassi. Aussitôt que M. Lagan sera arrivé, je m'empresserai de lui faire la remise des archives et papiers, ainsi que de la maison Consulaire, et je retournerai immédiatement à Bucharest.

Une tentative d'empoisonnement vient d'être déjouée par Kutchuk Achmet. Ce commandant Turc, qui a l'habitude de se faire tirer les cartes par une diseuse de bonne aventure, très renommée à Yassi, reçut ces jours derniers de cette femme l'avis que sa vie était en danger. Le lendemain, Kutchuk Achmet s'apercevant que son café exhalait une odeur extraordinaire, en demanda la cause à son Cavadji. Celui-ci, troublé et intimidé par les menaces de son maitre, avoua sans aucun détour qu'il avait reçu cinquante ducats de l'Igoumenos ou Diacre du Couvent de Formos (c'est le Monastère habité par Kutchuk Achmet, pendant la belle saison), pour mêler avec le café, une certaine poudre blanche, qui lui était inconnue, mais qui n'était certainement pas du poison. Kutchuk Achmet, dans le premier mouvement de sa colère, tira sur son Cavadji un coup de pistolet à bout portant, et le manqua. Sa fureur redoublant par cet empêchement de la satisfaire, il fit saisir ce domestique, et sans vouloir en entendre davantage, il lui coupa lui-même la tête avec son yatagan. Le diacre du couvent de Formos fut ensuite arrêté, par son ordre, et remis entre les mains du hospodar. Il est à regretter que Kutchuk Achmet se soit laissé emporter par sa fureur, et se soit privé, par une mort trop prompte de son cavadji, des moyens de parvenir à la connaissance de la vérité. Il eut été plus sage et plus juste de s'assurer de la personne de la tireuse de cartes, et de la confronter tant avec le domestique turc, qu'avec le Diacre. Ce dernier est toujours en prison chez le Prince. Il est très possible qu'on s'en défasse sans bruit, ou qu'on lui facilite les moyens de s'évader.

. . . . . .

Les intrigues contre le Prince deviennent plus actives. Il paraît que les

Boyards mécontents (et c'est le plus grand nombre), ont à Constantinople un agent muni de leurs pleins pouvoirs, pour essayer de renverser l'administration actuelle, mais le grand Vizir est le protecteur du Prince régnant. Le parti des opposants, à la tête duquel se trouve le Métropolitain de Yassi, voulait, il y a quelques jours, envoyer une députation solennelle à Constantinople, pour solliciter un changement, mais personne n'osa se charger de cette périlleuse commission. On se rappelle le sort des quatre députés, arrêtés il y a deux ans, en route, et renfermés dans des forteresses turques, dont ils ne sont sortis que l'année dernière.

XXV.

Hugot către Damas, despre incendiul reședinței domnești. București, 1825, 27 August.

(Bucharest, 1825–29).

Avant-hier à 10 heures du soir, le feu s'est manifesté dans une des deux maisons qu'occupe le hospodar et sa Cour, et avant minuit ces deux maisons ont été entièrement consumées. Quoiqu'elles fussent situées dans un des quartiers les plus habités de la ville, aucun autre bâtiment, que la chapelle de la Cour, n'a été atteint de l'incendie. Ces deux maisons n'étaient que de grandes masures; elles contenaient peu de mobilier et tout a été sauvé, sans en excepter une grande caisse en fer, remplie de cartouches anglaises, qui était dans la chambre du Prince, d'un poids tel qu'elle n'a pu être portée que par trente hommes. Comme l'existence de cette caisse n'était jusqu'à présent connue, à ce qu'il paraît, que d'un ou deux affidés du Prince, le public se livre maintenant à diverses conjectures à cet égard. Du reste, il n'est douteux pour personne que le feu a été mis à dessein, mais les auteurs sont et resteront probablement inconnus.

Achmet Aga, commandant des turcs, a montré beaucoup de vigilance pour maintenir le bon ordre dans la ville, et il paraît qu'il a pris un soin tout particulier de constater de moment en moment la présence du hospodar dans Bucharest. J'ai été hier matin faire visite au Prince, et je l'ai trouvé dans un état d'excellente humeur. Il m'a répété qu'il n'avait rien perdu et il a ajouté, en riant aux éclats, que seulement ces dames, me parlant de sa sœur et quatre nièces qui étaient présentes, se plaignaient d'avoir perdu quelques bagatelles, qui ne valaient pas la peine d'en parler. Il m'a très affectueusement remercié de ma visite.

J'ai l'honneur de joindre ici, un extrait de la dernière correspondance de M. Tancoigne à Yassi.

XXVI.

Hugot către Damas, despre incidentul cu Ahmet Aga, în afacerea cu femeea Smaranda. București, 1825, 12 Octomvrie.

(Bucharest, 1825–29).

Il y a environ deux ans qu'une jeune femme de cette ville, nommée Smaranda, vivant très mal avec son mari, accorda ses faveurs à un des officiers de la garnison turque, à condition qu'il la débarrasserait de ce mari. Le Turc ne jugea pas nécessaire de prendre de grandes précautions; il poignarda tranquillement son rival, en plein jour; et ne voulant pas se séparer de cette femme, en s'éloignant de la ville pour quelque temps, il se retira au Consulat de Prusse, où il fut accueilli et hébergé pendant deux à trois semaines, et où Smaranda venait le visiter. Quelque incroyable que doive paraître ce fait, j'en puis garantir la vérité et l'exactitude. La voix publique ajouta que le Consul de Prusse avait reçu des Turcs une cinquantaine de Ducats

pour cette étrange hospitalité, mais je n'ai pas de preuve matérielle de cette dernière circonstance.

J'ignore ce qu'est devenu depuis, le turc assassin. Quant à Smaranda, Achmet Aga, commandant actuel des Turcs en Valachie, s'en trouvant épris, la plaça, de son consentement, dans son harem, où elle resta jusqu'au mois de septembre dernier. Soit qu'alors Achmet Aga se trouvât rassasié de la possession de cette femme, soit pour toute autre cause, il jugea à propos de la marier; il lui donna une dot, et il obtint gratis du gouvernement de la principauté, pour le mari qu'elle se choisit elle-même, la place de Capitaine des Darabans, dont les fonctions sont celles d'Inspecteur ou de juge des contestations et querelles, dans les marchés de la ville. Les revenus de cette place consistent en extorsions sur les débitants de comestibles de toute espèce, pour les punitions sommaires ou mauvais traitements, qu'on daigne leur épargner, et que la plupart du temps ils n'ont pas même mérités, et ces revenus sont évalués à 10.000 piastres par an. Du moins, c'est sur ce pied que la place est ordinairement vendue par le gouvernement du hospodar, quand elle n'est pas conférée gratis, comme dans la présente circonstance.

Le Hospodar ne fit point lui-même ce mariage, mais la célébration en eut lieu publiquement, il y a environ quatre semaines, chez un Boyard à grande barbe, nommé Racovitz, qui est le grand Logothète, c'est à dire le grand chancelier de la Valachie. Et l'Archevêque Métropolitain de la principauté, qui se montre en toutes circonstances excessivement rigide, lorsqu'il s'agit d'atteinte, non à la morale (dont la religion grecque en Valachie ne fait jamais mention), mais à la moindre des nombreuses et minutieuses pratiques extérieures, dont ce rite est surchargé, l'Archevêque Métropolitain, dont le consentement par écrit est nécessaire pour la célébration de tout mariage, accorda dans cette circonstance la licence sans élever d'objection.

Bien des personnes pensent qu'il avait été entendu par Achmet Aga, que la femme Smaranda continuerait à lui appartenir, et que le mari devait se contenter de la dot et de la place lucrative, qui lui était donnée en conséquence de ce mariage. On sait positivement que le mari prétendit le contraire, et il en résulta des disputes dans le ménage, et par suite des sévices....

Le 4 du présent mois d'octobre, à 11 heures du soir, le mari de Smaranda, le Capitaine des Darabans de Bucharest, se retirait chez lui, à la fin des travaux de la journée, accompagné de son domestique, et était sur le point d'entrer chez sa femme, quand, dit-on, on vint lui dire qu'Achmet Aga voulait lui parler, et il y fut de suite conduit, ainsi que son domestique. Quelques individus qui passaient ou se trouvaient près de la maison, ont dit qu'ils avaient vu entrer les deux hommes chez Achmet Aga, qu'ils les avaient distinctement entendu supplier, crier et gémir; qu'au bout d'une minute ou deux, les gémissements avaient cessé, quand leurs têtes étaient coupées, ou qu'ils étaient étranglés; et qu'enfin, une demie heure après, on avait vu sortir par une des portes de l'hôtel d'Achmet, un petit chariot, se dirigeant vers la campagne et escorté par quatre turcs à cheval, chargés probablement de faire main basse sur les curieux.

Dès le grand matin du 5 octobre, la nouvelle fut connue partout, et la Cour et la ville furent frappés de stupeur. On ne se parlait que par signes, qu'encore on craignait de rendre trop expressifs. Chacun, depuis le hospodar jusqu'au plus humble individu, soutenait n'avoir pas dit un seul mot, n'avoir rien entendu dire du tout, et se bornait à des gestes.

Le Consul de France, fatigué de ne pouvoir obtenir aucun renseignement précis, ni du hospodar, ni de ses principaux Boyards, crut devoir envoyer son drogman chez Achmet Aga, lui dire d'un ton ferme, que deux hommes qu'il connaissait bien, avaient disparu subitement la nuit dernière; que la rumeur universelle, unanime de la ville l'accusait de cette disparition; que s'il en était effectivement l'auteur, le Consul qui ne manquait jamais de rapporter exactement à Constantinople

pour l'instruction de la Porte, dont l'Ambassadeur de France était l'ami connu, tout ce qui se passait ici, désirait connaître d'Achmet Aga lui-même, les motifs et les détails de toute cette transaction, car il voulait dire toute la vérité, etc.

Achmet Aga, qui avant le commencement de la conversation, avait, sur la réquisition du drogman, fait sortir de la chambre quatre personnes qui fumaient la pipe avec lui, parut étonné de cette demande. Il pâlit, garda le silence pendant quelques minutes, parce que sa langue lui refusait le service. Enfin, il dit d'un ton apparemment calme, et même de soumission, que l'homme dont il s'agissait était son protégé, au vu et au su de toute la ville; que cet homme ne l'avait jamais offensé, qu'il n'avait aucune raison de s'en plaindre, ni de lui vouloir du mal, ni à son domestique; qu'il ne l'avait pas vu depuis deux jours; que la vérité finirait par être connue, et que les deux hommes reparaîtraient tôt ou tard; qu'ayant d'ailleurs à cœur d'avoir en sa faveur la bonne opinion du Consul de France, il se soumettrait à toutes les vérifications qu'il jugerait à propos de faire chez lui, où on n'apercevrait certainement aucune trace, ni indice du crime...

„Si vous en êtes innocent, lui dit le drogman, le Consul trouve étrange que „vous souffriez tranquillement qu'on vous en accuse! Vous dites que vous avez „ignoré jusqu'à ce moment l'accusation, et d'un autre côté vous convenez que vous „avez déjà envoyé une justification à Constantinople!!..." Achmet Aga finit par dire qu'il allait s'occuper de faire tomber ici les accusations, que personne n'oserait soutenir devant lui. Il ne laissa partir le drogman qu'après lui avoir serré plusieurs fois les mains, et avoir protesté de son respect pour le Consul, la seule personne de Bucharest qui fut impartiale.

On dit que les deux cadavres ont été trouvés hier dans la rivière, mais je n'ai pu avoir la certitude de ce fait. Le hospodar a fait et réitéré des défenses très expresses, de parler de cette affaire. Il s'est borné à envoyer et à faire envoyer par différentes voies à Constantinople, des dénonciations contre Achmet Aga, sans prendre le soin de recueillir la moindre preuve, ce qui pourtant était facile et ne demandait pas un grand courage.

Le hospodar a fait arrêter avant-hier son grand Camarache, qui est un vieillard de 80 ans, et l'a fait conduire en exil dans un Monastère. Tout le monde ignore encore le motif de cette arrestation, pour laquelle le Prince s'est fait envoyer, à ce qu'il paraît, un firman. L'un des fils de ce Boyard est chargé des affaires du hospodar à Vienne.

Le hospodar a fait partir ce matin pour Constantinople quatre chevaux, que les connaisseurs jugent superbes. Ils sont adressés en présent au Reis Effendi.

XXVII.

Hugot către Damas, despre arestarea unui boer, despre conflictul cu Văcărescu, şi despre mizeria care domneşte în Ţara Românească. (Bucharest, 1825–29).

București, 1825, 22 Octomvrie.

J'ai rapporté à Votre Excellence (No. 125), que le hospodar de Valachie avait fait arrêter son grand Camarache, un vieillard nommé Béliot, qui était précédemment son mentor et Conseiller intime, et l'avait fait conduire à Kempina. Il y est encore aujourd'hui, gardé à vue par six hommes, hors de la présence desquels il ne peut parler, ni écrire à personne.

On sait positivement aujourd'hui que le hospodar, en faisant solliciter le consentement de la Porte pour exécuter cette mesure à l'égard de Béliot, avait demandé aussi l'autorisation de pouvoir traiter de la même manière un autre vieux Boyard, nommé Vacaresco, qui a été pendant deux ans et demi, grand Vestiar

(grand trésorier) de la principauté, place dont le hospodar l'a obligé de se démettre, en janvier ou février dernier, en faveur d'un frère du hospodar. La Porte a accordé sans difficulté l'autorisation demandée, quant à Béliot seulement. Mais elle a fait savoir au hospodar qu'elle connaissait très bien Vacaresco, qu'elle avait de lui une opinion si avantageuse, qu'elle l'avait d'abord désigné pour le faire hospodar en 1822, et que, si le Boyard Ghika avait emporté cette nomination, Vacaresco n'avait pour cela nullement démérité, et qu'ainsi la Porte devait lui conserver sa protection spéciale, ce qui devait être pour le hospodar Ghika un motif de traiter ce vieux collègue avec égards et ménagements. Cet avis a été communiqué de la part de la Porte à Vacaresco, et il lui a, en même temps, été recommandé de ne pas entretenir sa haine naturelle contre le hospodar, que la Porte avait cru devoir lui préférer.

Le crime de ces deux Boyards est d'avoir été indiscrets, d'avoir communiqué et même fait circuler secrètement une copie de l'Etat des finances du hospodar, que par leurs situations ils ont été à portée de connaître mieux que personne. J'ai l'honneur d'en joindre ici une copie, à laquelle j'ai ajouté quelques observations explicatives et brèves.

Il résulte de cet Etat, que le hospodar a perçu sur la Valachie en trois ans 36 millions de piastres, au moins; que ses dépenses, en les outrant presque jusqu'à l'absurde, n'ont pas excédé 14 millions et demi, et que par conséquent il doit lui rester 21 millions et demi.

Indépendamment d'un Gouvernement aussi monstrueusement cher, et qui n'a que des calamités à répandre sur le pays, le pauvre peuple Valaque est encore obligé d'assouvir cinq ou six mille sangsues, dont aucune n'appartient au pays par son origine, qui sont des Arméniens, des Grecs, des Juifs, des Bulgares, des Bohémiens ou Tziganes, venus depuis 60 ans, à la suite des grecs du Phanar, et qui *aujourd'hui sont appelés les Boyards ou nobles du pays, tandis qu'il ne reste aucun individu des anciennes familles nobles du pays.* Tous ces nouveaux individus peuvent seuls occuper les places, petites et grandes. Ils ne reçoivent point de traitement du trésor, et se payent par des exactions autorisées.

Tant d'impôts sont levés sur une population d'environ 900.000 âmes, misérable, nue, habitant des huttes, ne participant en rien aux productions dont elle est l'auteur.

J'ai déjà dit, que ces deux provinces valent beaucoup mieux que les douze meilleurs départements de la France, et je suis resté en dessous de la vérité. La providence leur a tout prodigué. Si elles avaient le bonheur d'exister sous un gouvernement aussi libéral, aussi éclairé, aussi patriote que le nôtre, ces principautés avant dix ans, produiraient annuellement plus de soixante millions de francs de contributions, levées sur une population de six millions d'habitants, individuellement riches et heureux, et reconnaissants, qui ne donneraient que leur superflu.

XXVIII.

București, 1825, 22 Octomvrie.

Bugetul Domnului Țarii-Românești, comunicat de Hugot lui Damas.

(Bucharest, 1825–29).

Etat des Recettes du Prince de Valachie en trois années.

	Piastres
16.000 et quelques cents Loods [1]), paysans contribuables, à raison de 138 piastres	2.928.000
Supplément de 17 piastres sur chacun des mêmes, pour l'entretien de la poste aux chevaux	560.000

1) Liude.

	Piastres
Contributions sur les marchands et gens de métiers	450.000
Contributions des étrangers: Transylvaniens, Serviens, Bulgares et autres, établis dans la principauté	400.000
Dismarit, Oyarit, Vinarit, etc. c'est-à-dire dîme et droit sur les bestiaux, les vins, etc.	1.800.000
Total pour la première année . . .	6.138.000
„ pour la seconde année . . .	6.138.000
„ pour la troisème année . . .	6.138.000
„ pour les trois années	18414.000

A ajouter:

Produit des sous, ou paras additionnels, ajoutés au principal des contributions, pour payer de prétendues dettes du pays	4.000.000
Produit de la ferme des salines pendant trois ans, à raison de 900.000 piastres par an	2.700.000
Produit de la ferme des douanes pendant trois ans, à raison de 700.000 piastres par an	2.100.000
Total des recettes pendant trois ans . . .	27.214.000

Observations. — On n'a porté dans cet état que les recettes, dont le montant est connu d'une manière positive, et on a négligé les fractions au dessous de 1000 piastres. Il existe une foule d'autres recettes, dont la quotité n'est pas aussi positivement connue. Telles sont: 1° Les revenus saisis des Monastère, établissements d'Instruction, hospices, etc., environ 1.200.000 piastres par an. 2° Les contributions des Tziganes ou esclaves. 3° Les ventes de places, du droit de porter la barbe, qui se paye souvent 20 et 30 mille piastres. 4° Les contributions en nature de bestiaux, grains, fourages, dont le hospodar vend le surplus de sa consommation.

En n'évaluant ces divers revenus qu'à 3 millions de piastres par an, ou 9 millions pour les trois années, on est certain de les porter bien au dessous de la réalité. *Ainsi les revenus du hospodar, en trois années, ont été de 36.000.000 de piastres.*

Etat des dépenses du Prince de Valachie, pendant les 15 premiers mois de son règne, tel qu'il l'a présenté lui-même au Divan et déposé à la Vestiarie (Trésorerie).

	Piastres
Donné à Constantinople à des personnes anonymes, au moment de sa nomination	835.991
Présents à différents dignitaires de la Porte	354.064
Présents à différents employés de la Porte	84.919
Frais de route de Constantinople à Bucharest	136.990
Dépenses de premier établissement et d'installation	82.384
Frais de route des Capi-kiaïas de Bucharest à Constantinople . .	31.048
Frais de Ramazan et de Baïram	176.746
Appointements des fonctionnaires ou employés sans recette . .	245.211
Aumônes aux pauvres	20.560
Paiement des troupes turques, y compris le chef	1.615.590
	3.584.503
Dépenses de la Camara (département du Grand Camarache) . .	304.864
„ de l'Ispravnik de la Cour	84.974
„ de la Cuisine de la Cour	91.009
„ des Ecuries	63.687
„ des réparations des bâtiments	185.891
Dépenses diverses et usitées (non spécifiées)	136.984

	Piastres
Dépenses de la poste aux chevaux	829.148
Présents et cadeaux	71.489
Frais d'hospitalité aux turcs en voyage	22.302
Pertes sur les monnaies	201.168
Total . . .	5.576.019

Observations. — Cet état de dépenses du hospodar est signé par lui-même, et il est pour les 15 premiers mois. En supputant la dépense sur le même pied pour les 21 mois suivants, ce qui est une supposition outrée, la dépense pour trois années serait de 14.500.000 piastres, fractions arrondies.

Recettes du hospodar pour trois années, au plus bas	36.000.000
Dépenses, évaluation outrée	14.500.000
Restant dans ses Caisses . . .	21.500.000

XXIX.

Iași, 1825, 25 Octomvrie.

Corespondență din Iași, despre înlocuirea comandanților turcești din țările românești, despre consulatul rusesc și despre o sumă mare de bani, trimisă la Constantinopol.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai reçu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 14 de ce mois, et voici le résultat des informations que j'ai prises, sur le prochain remplacement des Agas ou comandants Turcs, en Moldavie et en Valachie.

Le Prince n'a reçu qu'avant-hier la lettre Vizirielle, qui lui annonce ce changement. Kutchuk Achmet doit partir dans quatre ou cinq jours, avec trois de ses Agas et cinquante turcs. Il n'attendra pas son successeur Osman Aga, autrefois Beschli Aga de Bottochan, et aujourd'hui *recommandé* au choix du Prince par le Pacha de Silistrie. C'est de cette dernière ville que vient ce nouveau commandant. On m'a assuré, qu'après avoir été agréé par le Prince, Osman Aga sera revêtu d'une pelisse de martre zibeline. Il résulte encore de mes informations qu'à l'exception des trois Agas et de cinquante hommes qui partiront avec Kutchuk Achmet, aucun autre turc ne sortira, *pour le moment*, de la Moldavie. Sans doute, le nouvel Aga, quoique d'un rang ou d'un grade inférieur à l'ancien, ne viendra pas seul. Ainsi, les choses seront toujours à peu près sur le même pied, quant au nombre des Turcs qui occuperont la Moldavie.

M. Lutchesco, ancien premier drogman, Interprète du Consulat de Russie à Yassi, vient d'arriver du Lazaret de Scoléni, où il résidait depuis plus de quatre ans. Il annonce que M. Pisani, frère de l'ancien Consul de Russie à Yassi, est tout récemment parti d'Odessa, pour se rendre à Constantinople et y rester attaché à la légation Russe. On infère de l'arrivée de M. Lutchesco, qui passe pour l'homme de confiance de M. le Consul Pisani, que le Consulat de Russie ne peut tarder à être rétabli.

Le hospodar vient de faire partir pour Constantinople un de ses affidés, lequel est porteur de 400.000 piastres, destinées, dit-on, aux différents Ministres de la Porte. Cette somme est adressée au Bey-Zadé Nicolas, fils du hospodar, et à son Capi-kiaïa près de la Porte.

XXX.

Hugot către Damas, despre înlocuirea ofiţerilor turci şi despre relaţiunile ruso-turce. București, 1825, 26 Octomvrie.

(Bucharest, 1825—29).

M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople me manda, il y a quelque temps, que la Porte venait de lui notifier que, d'après les demandes qui lui avaient été faites de la part de la Cour de Russie, Elle avait rappelé les Agas actuels, commandant les turcs dans ces deux provinces, lesquels seraient remplacés par des officiers turcs d'un grade inférieur, à la nomination des hospodars, et qu'ainsi, toutes choses seraient rétablies sur l'ancien pied. Il me recommanda, en même temps, de porter une attention particulière à la manière dont seraient exécutées les promesses de la Porte, et de le tenir positivement informé, de tous les détails à cet égard. Je viens d'écrire à M. l'Ambassadeur que le Hospodar de Valachie a reçu, il y a six jours, par le canal de son Capi-kiaïa à Constantinople, une notification de la Porte, portant que l'Aga actuel est rappelé, et que le Pacha de Silistrie va présenter à la nomination du Hospodar un officier d'un rang inférieur, pour être par lui investi du poste de Baschbeschli. Que quant à Achmet Aga, il dit qu'il n'a pas encore reçu l'ordre de son rappel, mais qu'il s'attend à le recevoir incessamment, et déjà il fait quelques dispositions préparatoires de départ.

Il résulte de la correspondence de M. Tancoigne avec moi, et dont j'ai l'honneur de joindre ici un extrait, que les choses ont lieu à peu près de la même manière en Moldavie.

M. Jacovinco, ancien directeur de la poste Russe à Bucharest, vient d'arriver, et a de suite pris la direction de son service, qui était complètement organisé et en activité depuis deux mois.

Malgré tous ces indices du prochain rétablissement des relations politiques, sur un pied pacifique et entièrement amical, entre la Russie et la Porte, il y a ici beaucoup de rumeurs d'une guerre à une époque assez prochaine, et les partisans et agents de la Russie, dont le nombre s'accroît journellement, semblent être ceux qui donnent le plus de consistance à ces rumeurs.

XXXI.

Hugot către Damas, despre plecarea lui Ahmet Aga şi sosirea înlocuitorului, şi despre relaţiile ruso-turce. București, 1825, 3 Noemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Achmet Aga, Commandant des turcs en Valachie, est parti ce matin à 9 heures de Bucharest, pour se rendre d'abord à Sistof. Il était escorté d'environ 150 turcs, d'un Mehmandar et d'une garde d'honneur du hospodar, qui l'a d'ailleurs fait précéder d'un maître d'hôtel et de domestiques chargés de pourvoir à ses besoins, jusqu'au Danube. Comme il avait toujours montré pour moi plus d'égards, de considération et de déférence, que pour toute autre personne, sans excepter le hospodar, j'ai cru devoir l'envoyer complimenter la veille de son départ, et lui faire remettre un présent. Il a montré la plus grande sensibilité pour cette démarche, en présence du hospodar, qui se trouvait là pour sa visite d'adieux, et a dit qu'il regarderait comme un jour heureux de sa vie, celui où il pourrait être utile à un sujet de l'Empereur de France, ou même à tout autre, qui serait recommandé par moi. Il a dit encore à mon envoyé, sur sa demande, que lorsqu'il serait arrivé à Sistof, il renverrait à Bucharest les 150 turcs de son escorte; que le nombre des turcs occupant actuellement la Valachie, était de 832, d'après le rôle qu'il venait de faire dresser

pour être remis à son successeur; et enfin, qu'il croyait savoir positivement que, *pour le présent,* l'intention de la Porte n'était pas de diminuer ce nombre. Si cette circonstance est exacte, et il y a plusieurs raisons de la croire telle, les assurances singulières qu'une certaine puissance ne cesse, depuis trois ans, de faire donner à la Russie, que la Porte a décidé de remettre les choses sur l'ancien pied dans ces principautés, se trouveront démenties encore une fois de plus. Telle est la réflexion que font ici très haut, les agents partisans ou protégés de la Russie.

Tandis qu'Achmet Aga sortait ce matin par une des portes de Bucharest, son successeur, dont je ne sais pas encore le nom, entrait par une autre porte, escorté d'une cinquantaine de nouveaux turcs. Le hospodar l'a fait de suite installer dans l'hôtel qu'occupait Achmet Aga. Cet officier vient de Constantinople et était attaché au Grand Vizir, qui l'a fait recommander par le Pacha Seraskier de Silistrie, à la nomination du hospodar, pour la place de Basch-beschli, commandant les Turcs en Valachie.

C'est la première fois qu'un hospodar, qui est Valaque et qui de plus, ne sait pas un seul mot de Turc, se trouve être le commandant supérieur d'un millier de Turcs, et qu'il en nomme le chef, auquel il lui est impossible de parler sans truchement.

Un courrier Russe, arrivé ici de Constantinople le 20 ou 21 octobre, et allant à St. Pétersbourg, laissa ici plusieurs lettres particulières, portant que la Légation ou mission Russe, avait obtenu le 13, une conférence avec le Reïs Effendi; que M. Minciaki était revenu très mécontent de cette conférence, et que lui, ainsi que le Baron Rukman, son interprète, ne dissimulaient nullement leur humeur. La confirmation authentique de cette circonstance nous est arrivée ici, de tous côtés.

XXXII.

Iași, 1825, 9 Noemvrie.

Corespondența din Iași, despre noul Baș-beșlî Aga, despre plecarea celui vechiu și despre nunta fetei Domnului.

(Bucharest, 1825–29).

Le nouveau Basch-beschli Aga est arrivé ici le 1-er de ce mois, avec 180 délis. Il se nomme Osman Aga et vient de Silistrie.

Kutchuk Achmet est parti le 5 de ce mois, accompagné de 150 hommes. Les autres, en pareil nombre à peu près, doivent rester en Moldavie. En y joignant les 180 délis, venus avec Osman Aga, la totalité du corps d'occupation sera la même que par le passé. La Vestiarie (trésorerie) continuera à fournir la paye et les rations pour 500 hommes. L'excédent sera le profit du nouveau Basch-beschli Aga.

Les deux Bey-Zadés, George et Aléco, ont accompagné Kutchuk Achmet à quelque distance de la ville. Un Mehmandar du Prince a dû le conduire jusqu'aux frontières de la principauté. On doit rendre cette justice à Kutchuk Achmet que, pendant son séjour à Yassi, il a su maintenir la discipline aussi parfaite que possible, parmi les Turcs sous ses ordres. En partant, il a fait quelques libéralités aux pauvres.

Le hospodar doit être satisfait du départ de ce commandant, qui ne l'aimait pas. Le nouveau Basch-beschli Aga passe pour un homme très peu sociable. Il est probable que S. A. ne gagnera pas au change.

Lors de sa réception chez le Prince, Osman Aga a été revêtu d'une pelisse de martre zibeline. Son Mehmandar turc, Emin Aga, officier du Pacha de Silistrie, a reçu une pelisse moins riche, et les quatre principaux Baïraktars, des caftans de drap rouge.

Le mariage de la fille du Prince avec le neveu du Vestiar Demetraki Ghika, a été célébré le Dimanche, 30 octobre. Les largesses de LL. AA. au peuple n'ont pas répondu à la magnificence qui a été déployée dans cette circonstance, les deux

plus belles pièces de la fête étaient deux mâts de cocagne, surmontés de deux mouchoirs contenant cent quatre-vingts piastres chaque. On assure que précédemment les prix étaient de 500 piastres. S. A. a en outre, jeté Elle-même sur les Boyards et sur les dames, environ 140 Roubiés (petites pièces d'or de 3 piastres). Le Métropolitain et les deux Evêques, de Roman et de Houch, ont reçu chacun une pelisse de martre zibeline, et le vieux Boyard Miklesco, coryphée de la danse nationale qui suit immédiatement la cérémonie religieuse, a reçu un caftan fort mesquin. Les fêtes ont duré trois jours, tous les agents étrangers y ont été invités, sans en excepter le Baron de Kraichely, chevalier de l'ordre du Phénix et Consul de Prusse à Bucharest, qui se trouve toujours à Yassi.

Le Prince doit partir demain pour une nouvelle campagne de quelques jours.

Je n'ai encore reçu aucune nouvelle directe de M. Lagan. Mais, quelqu'un me mande qu'il est dernièrement parti de Dantzig, pour se rendre à Paris, ce qui me donne lieu de supposer, qu'il n'est pas encore sur le point d'arriver ici.

XXXIII.

Hugot către Damas, despre urmările plecării lui Ahmet Aga şi despre influenţa consulului austriac.

București, 1825, 15 Noemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Mon dernier rapport contenait le détail des circonstances du départ d'Achmet Aga, Commandant des Turcs du corp d'occupation de la Valachie, et de l'arrivée à Bucharest du chef qui lui succède, avec le titre inférieur de Basch-beschli. Le nom de ce dernier, qui est venu de Constantinople, est Ibrahim Aga. C'est l'ancien Capibilou-bachi du Grand Visir actuel, du temps qu'il était Pacha à Silistrie.

Quelques heures après son arrivée, Ibrahim Aga fit sa première visite au hospodar, qui le fit revêtir d'une pelisse, ce qui est censé une nomination et investiture de la charge de Basch-beschli.

Le lendemain, 4 novembre au matin, le hospodar, qui avait fait chercher en secret et surveiller *Smaranda,* (V. ma dépêche No. 125)[1], la fit bien battre et fouetter, ainsi que sa mère, et les envoya toutes deux en prison dans un Monastère. Les deux frères de Smaranda, dont presque personne ne connaissait précédemment l'existence, eurent le même sort. Un homme, qui depuis plusieurs années paradait fréquemment dans les rues de la ville, avec un costume brillant, et auquel on ne donnait pas d'autre nom ici, que celui du *polonais,* et que je crois être un Juif, qui prenait le titre de fauconnier du Grand Seigneur, et qui effectivement allait à certaines époques présenter de ces oiseaux à S. H., fut aussi falangué, et envoyé par le hospodar aux mines *pour la vie.* On assure que cet homme était couvert de crimes et de meurtres, mais il n'est condamné pour aucun de ces crimes, mais uniquement parce que le hospodar suppose qu'Achmet Aga l'employait pour se procurer des femmes, qu'il avait la réputation de payer avec générosité; car il est remarquable, qu'il n'y a jamais eu contre Achmet d'imputation d'avoir usé de violence, ni de contrainte, à l'égard d'aucune femme.

Enfin, un Boyard de seconde classe, auquel le hospodar avait lui-même conféré successivement plusieurs grades d'avancement, fut aussi conduit en prison dans un Monastère, pour avoir osé se faire recommander aux faveurs du hospodar par Achmet Aga, d'où l'on conclut qu'il était sa créature et son espion auprès de la Cour.

Tous ces actes d'un pouvoir absolu, quoique ephémère, sont attribués par le public aux suggestions et aux conseils de l'Agent d'une puissance étrangère, qui

---

1) Doc. XXVI, p. 25.

semble n'avoir plus d'autre domicile que la Cour, car ce n'est presque plus que là qu'on peut le rencontrer.

Il est maintenant bien reconnu, par ceux qui observent avec attention l'état des choses, que le hospodar de Valachie compte entièrement sur la protection de l'Autriche, à laquelle, après de longues hésitations, il a fini par se livrer, comme étant celle qui lui semble présenter plus de sécurité et de garantie pour l'avenir, tant pour sa personne, que pour sa grande fortune. De tous les hospodars qui l'ont précédé, il est certainement le plus ignorant et le plus dépourvu de toute espèce de capacité; mais l'Autriche a enfin trouvé le moyen de l'employer, pour son propre compte, comme instrument aveugle, et sans que lui-même connaisse la portée de ce qu'on lui fait faire. C'est à l'aide de cet instrument aveugle, que l'Autriche fonde l'espèce de crédit, dont elle jouit maintenant auprès de la Porte, et qu'Elle voudrait conserver à l'exclusion des autres. L'on tient ici pour constant, qu'elle exerce à Constantinople deux manières d'action: l'une ostensible et concertée avec les puissances et Légations amies; l'autre, plus privée et plus appropriée à ses intérêts présents ou futurs. C'est principalement à cette dernière, que le hospodar de Valachie est employé, sans qu'il le sache lui-même.

J'ai l'honneur de joindre ici, un extrait de la dernière correspondance de M. Tancoigne à Yassi.

XXXIV.

Iași, 1825, 26 Noemvrie.

Corespondență despre conflictul dintre Ovrei și consulul austriac, și despre intervenirea celorlalți consuli.

(Bucharest, 1825—29).

Le 18 de ce mois, le sujet Autrichien Kauffman, Juif de Brodi, appelé à l'Agence d'Autriche pour un procès avec un autre sujet Autrichien, se déclara Raya et se fit donner par la Camara une sauve-garde de deux arnautes, pour protéger sa rébellion contre l'Agence. M. de Lippa, informé de ce fait, envoya quatre de ses caporaux, qui d'abord s'emparèrent sans difficulté de Kauffman; mais, dans le trajet de la maison de ce dernier à celle de l'Agence d'Autriche, ils se virent tout d'un coup assaillis par la populace Juive, soulevée et soutenue par un détachement d'arnautes de la garde à pied de la Camara. Les quatre caporaux firent bonne contenance et arrivèrent heureusement, avec leur prisonnier, jusque dans le voisinage de l'agence. Là, une troupe d'Arnautes à cheval fondit sur eux et leur enleva le prisonnier. Deux caporaux furent blessés, et tous quatre furent foulés aux pieds et traînés dans la boue. M. de Lippa et plusieurs autres personnes, dignes de foi, m'ont assuré, qu'aucun des caporaux n'avait tiré son sabre, et qu'ils ne s'étaient défendus qu'avec leurs cannes. On est forcé de convenir, que leur modération a été poussée très loin. C'est un médecin allemand, le Docteur Giac, qui a le plus contribué à les tirer de ce mauvais pas. Il sortit de sa maison, le sabre à la main, accompagné de ses deux domestiques, et fit lâcher prise aux arnautes, et protégea la retraite des quatre caporaux.

La première démarche de M. l'Agent d'Autriche auprès du Prince, pour obtenir satisfaction de cet attentat, ayant été sans succès, M. Lippa me pria, dans la soirée du même jour, de me rendre avec lui chez S. A. pour lui demander, à elle-même, une réparation éclatante, et lui représenter les suites fâcheuses d'un refus qui compromettrait la sûreté de tous les étrangers en général, et rendrait nulle l'autorité des Consuls sur les sujets confiés à leur protection. La demande de M. de Lippa m'ayant paru fondée sur des motifs plausibles, j'y accédai, et nous partîmes de la maison du Consulat de France, accompagnés de M. le Baron de Kraichely, Consul de Prusse à Bucharest, se trouvant ici, et qui avait aussi à demander le redressement d'un tort fait à son agent de Yassi.

Le Prince parut surpris de nous voir tous ensemble. M. de Lippa, ayant exposé le motif de notre visite, demanda d'abord à S. A. si elle reconnaissait le Juif Kauffman comme sujet Autrichien. Sur la réponse affirmative du Prince, M. l'Agent le réclama avant tout, et le Prince prit devant nous l'engagement formel de le faire rendre. M. de Lippa pria ensuite le Prince de lui dire si les arnautes avaient agi par ordre de leur chef, et aussitôt le nouveau grand Camarache, gendre du Prince, prit la parole, et affirma que cet évènement s'était passé *à son insu.* Alors S. A. promit de faire punir exemplairement, le lendemain, tous les coupables et de chasser de son service cette troupe entière, composée du rebut de tous les plus mauvais sujets de la principauté. Ces deux points obtenus, l'affaire semblait terminée, quand le grand Camarache éleva tout à coup des difficultés et s'appliqua à faire naître, dans l'esprit du Prince, naturellement borné et défiant, des doutes sur la vérité du rapport de M. l'Agent d'Autriche, prétendant, malgré qu'il en eut dit précédemment, que les caporaux avaient été les agresseurs, et mêlant dans ces discours des propos plus qu'inconvenants, contre M. l'Agent et contre les étrangers en général, ajoutant que l'autorité du Prince était absolue et que les engagements, qu'elle venait de prendre solennellement devant nous, ne pouvaient la lier. Ce propos en amena d'autres, et insensiblement M. l'Agent et le Grand Camarache se firent réciproquement des reproches très amers, étrangers à la question, mais provoqués par le ton plus que déplacé, d'un fonctionnaire de dix-neuf ans, qui dispose à son gré de la force armée.

Dans l'un des intervalles de la conversation, il s'était agi des griefs du Baron de Kraichely, Consul de Prusse à Bucharest.

L'Aga de Yassi, le Sieur Manolaki Bogdan, (que vous avez vu à Bucharest, où il vous faisait la Cour d'une manière que vous trouviez vous-même si servile), jeune Boyard riche et criblé de dettes, s'était le même jour rendu chez M. le pasteur Harti, subdélégué du Consulat de Prusse à Yassi, pour lui intimer l'ordre de sortir dans les 24 heures, d'une maison qui lui avait été donnée deux mois auparavant par le Prince, sous peine d'être mis de force dehors et de voir arracher les armes et le pavillon de S. M. le Roi de Prusse. Je pensai qu'une insulte de cette nature, que ce jeune Aga ne se serait certainement pas permise impunément chez moi, méritait que je fisse pour le moment cause commune avec le Baron de Kraichely, comme je faisais avec M. l'Agent d'Autriche; mais, j'ai bientôt regretté que le Baron se soit engagé dans une querelle qu'il n'avait nul moyen de soutenir. Voici mot pour mot la réponse du Prince: „Je ne reconnais ni M. le Baron de Kraichely pour Consul de Prusse à „Yassi, ni le pasteur Harti, pour son subdélégué, et je persiste, *Mon Altesse per-„siste*, à vouloir que le pasteur Harti sorte immédiatement de la maison qu'il occupe". M. l'Agent d'Autriche et moi, fimes observer au Prince qu'il l'avait reconnu de fait, puisque depuis trois ans le pavillon prussien flottait à Yassi; qu'elle avait toujours traité d'affaires avec lui, lui avait fait adresser journellement des notes officielles, etc. S. A. paraissait hésiter à répliquer, lorsque le Baron de Kraichely prit la parole et répondit que, puisqu'il en était ainsi, il n'y avait plus, à dater de ce jour, ni Vice-Consulat, ni sub-délégation de Prusse à Yassi; qu'il laissait les sujets prussiens sous la protection de Dieu, protestant contre S. A. etc. etc. „Qu'il proteste tant qu'il voudra!" répliqua le Prince. Je cessai entièrement de prendre part à cette affaire, lorsque je vis le Baron Kraichely renouveler ses instances auprès du Prince, et S. A. *lui accorder un délai de dix jours,* pour le Pasteur.

Le lendemain de cette conférence, M. l'Agent d'Autriche attendit inutilement la satisfaction promise. Il en fit parler au Prince, qui suivant l'usage, nia sa promesse, et répondit qu'il fallait faire une enquête, attendu que les Boyards assuraient que les Caporaux autrichiens avaient été les agresseurs. M. de Lippa fit alors fermer la porte de l'Agence et déclara qu'il ne la ferait rouvrir, qu'après avoir obtenu réparation. Depuis ce moment il ne veut plus recevoir ni messages, ni notes, des auto-

rités Moldaves. Les relations d'affaires de l'Agence avec les autres Consulats sont aussi interrompues.

Le dimanche, 20 novembre, au matin, ou m'apporta une note du président du département des Affaires étrangères, portant que S. A. ayant résolu de faire examiner la plainte de M. l'Agent d'Autriche dans une assemblée générale des Boyards, Elle me priait d'y envoyer quelqu'un, pour être présent à la résolution qui serait prise. Surpris de cette nouveauté, je répondis: „Que S. A. ayant en ma présence „formellement reconnu le Juif Kauffman comme sujet Autrichien, et s'étant engagée „aussi à faire justice des Arnautes, qui sans l'ordre de leur chef avaient commis „l'attentat, j'étais d'avis qu'avant tout, le sujet Kauffman devait être remis entre les „mains de M. l'Agent Impérial d'Autriche, son magistrat naturel. Et qu'en ce qui „concerne l'affaire des Arnautes, je considérais cette question comme jugée par la „décision de S. A. rendue en ma présence".

Le mardi, 22 novembre, l'assemblée générale de Boyards eut lieu à la Métropole. On y rédigea un Anaphora, rempli de griefs contre M. de Lippa, et de plaintes générales contre tous les agents étrangers. Je n'ai pas encore vu cet Anaphora, qu'on nous cache avec soin, mais j'espère bien parvenir à m'en procurer une copie. Je sais d'ailleurs de bonne part, que les Boyards ont déclaré qu'ils s'opposeraient à tout accommodement du Prince avec M. de Lippa; et ce qui peut paraître extraordinaire, c'est que les plus ardents à s'opposer à tout accommodement, sont précisément les plus grands ennemis du Prince, les Ghika, les Balsch, etc. Tout ceci peut s'expliquer par le désir qu'ils éprouvent de l'engager dans toutes les démarches qui peuvent le compromettre. Le même jour, M. l'Agent convoqua chez lui les notables sujets Autrichiens, de toutes les professions, leur annonça son prochain départ et leur déclara qu'il ne pouvait plus les protéger.

Du 25 novembre. — On m'assure dans ce moment que le Gouvernement Moldave vient de refuser des chevaux pour le départ de la poste Autrichienne. Je n'ai aujourd'hui, Monsieur, aucune nouvelle intéressante à vous donner, ni de la Moldavie, ni de la Bessarabie.

Du 26 novembre, 10 heures du soir.— Le Gouvernement Moldave ayant persisté à refuser à M. de Lippa les chevaux pour faire partir l'expédition de poste, j'ai dû en faire la demande moi-même, sous le prétexte d'une estafette qu'il faut que j'expédie à Bucharest. Ces chevaux viennent de m'arriver. On m'a demandé et on a exigé plus, que le prix fixé. J'ai donné tout ce qu'ont voulu ces pervers, et j'envoie ces chevaux chez M. de Lippa, qui est impatient de faire partir sa poste pour Bucharest et Constantinople.

Je vous prie, Monsieur, de me donner vos instructions sur la conduite que je dois tenir dans le cas où M. de Lippa quitterait Yassi. Dois-je accéder aux demandes de protection, qui me seraient adressées par de sujets Autrichiens, Russes ou Anglais?

XXXV.

București, 1825, 2 Decemvrie.

Hugot către Damas, despre buna înțelegere dintre agentul austriac și Domn, și despre conflictul dintre agentul din Iași și Domnul Moldovei.

(Bucharest, 1825—29).

Depuis le départ de ma dernière dépêche, il n'est arrivé ici aucun évènement digne d'être rapporté à Votre Excellence.

. . . . . .

Les liaison d'intimité toute particulière, entre M. l'Agent d'Autriche ici et le hospodar de Valachie, paraissent se resserrer de plus en plus, et l'opinion générale est qu'aucun acte important d'administration du pays, ou de rapports avec Constan-

tinople, n'a lieu sans sa participation. M. l'Agent a depuis longtemps placé à la tête du Cabinet du Hospodar un homme entièrement à lui, et à qui le Prince a conféré le titre de son *secrétaire intime*. Cette personne, qui est un grec de l'archipel, montre une partialité prononcée contre tout ce qui est français, et ne laisse échapper aucune occasion d'être défavorable aux sujets français, dans les affaires que le Consul doit faire porter et plaider devant les autorités du pays. Outre la patente de secrétaire intime, qu'il a dû m'exhiber lors de son entrée en fonctions, il a aussi celle de premier médecin du Prince régnant de Valachie et de la Cour.

Votre Excellence verra, par la copie ci-jointe d'une dépêche de M. Tancoigne, à quel point en sont venues les altercations existantes depuis trois ans, entre M. l'Agent d'Autriche à Yassi et le Gouvernement Moldave. Il y a environ quinze mois que les relations respectives, ayant déjà pris un caractère d'aigreur excessivement prononcé, quoique moins que dans le moment actuel, M. de Hackenau, agent d'Autriche ici, reçut de son Gouvernement la mission de se rendre à Yassi, pour y travailler à une réconciliation entre les deux parties. M. de Hackenau eut le bonheur inespéré par lui, de leur faire promettre solennellement d'oublier tout le passé, et même il parvint à faire que le hospodar Moldave qui, dit-il, est très aimant quand il est ivre, se précipita dans les bras de M. de Lippa, en lui jurant une concorde éternelle. M. de Hackenau était alors dans la persuasion que cette réconciliation ne durerait que quelques semaines, et il m'a souvent manifesté son étonnement, de ce que son collègue était parvenu à reculer pour si longtemps une rupture décidée. Aujourd'hui M. de Hackenau a quelques craintes de voir sa mission renouvelée, et il écrit à son Gouvernement pour le supplier de ne pas le mettre à une seconde épreuve, dans laquelle il a la certitude d'échouer, et qui ne pourrait qu'amener le déclin de sa considération personnelle et aussi celui de sa Cour, dans ces provinces. Son opinion est que, si des considérations d'un ordre supérieur s'opposent à ce qu'on puisse demander ou obtenir, pour le moment, la révocation du hospodar, qui est sous tous les rapports le fléau de son pays, on s'en prenne aux deux ou trois Boyards par lesquels il se laisse gouverner, et qui, moins brutes que lui, sont beaucoup plus pervers. M. de Hackenau a une grande expérience de ces pays-ci, ainsi que de Constantinople, et il est dans la conviction qu'il n'y a rien de plus facile pour M. l'Internonce, que d'obtenir un ordre de la Porte au hospodar, de faire de suite enfermer dans trois Monastères, les trois Boyards les plus intrigants. Ces êtres grotesques, encore plus dépourvus de toute espèce d'énergie, qu'ils ne sont bouffis de vanité, ne pourraient supporter pendant un jour entier la privation des voluptés qui leur sont particulières, sans accabler M. de Lippa de leurs humbles requêtes, tendant à faire cesser leur captivité, et à leur permettre de venir se mettre à ses pieds....

XXXVI.

Corespondență despre conflictul cu agenția austriacă, despre intervenția agentului francez și urmările ei. Iași, 1824, 2—13 Decemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

L'Agence d'Autriche est toujours fermée, et le sera probablement jusqu'aux réponses des rapports faits par M. de Lippa, à Vienne et à Constantinople. Les Moldaves se vantent d'avance du succès de leur Anafora, et considèrent le rappel de M. l'Agent d'Autriche comme certain. Leur insolence va toujours croissant, et vous allez voir par le trait suivant, qu'ils savent au besoin, et suivant les circonstances, l'allier à la bassesse.

Dimanche dernier, 27 novembre, M. l'Agent d'Autriche vint dans la matinée chez moi, me prier de faire parvenir au Prince une protestation et une lettre particulière à S. A. qui avait été refusée la veille, pour avoir été envoyée directement.

Par cette dernière, M. de Lippa demandait au Prince le paiement de deux sommes, l'une de mille ducats et l'autre de cinq cents, avancées par lui à S. A. et à la Vestiarie (trésorerie). Je consentis à rendre ce nouveau service à M. l'Agent, et je joignis à ces papiers une lettre conciliante, où j'exprimais à S. A. mon désir de voir cesser un débat aussi déporable, et où je l'invitais à ne consulter dans cette circonstance, que ses propres sentiments. Le paquet fut remis dans le même jour entre les mains du Prince, qui le décacheta en présence de mon envoyé, et chargea à deux reprises différentes ce dernier, de me faire ses compliments. Deux ou trois heures après, *le paquet fut trouvé dans mon escalier* par mes domestiques. Le cachet avait été racommodé du mieux qu'on avait pu. Je restai stupéfait, m'abandonnant à toutes les conjectures que pouvait faire naître en moi tant d'insolence. La vérité était, ainsi que je m'en convainquis le lendemain, qu'un homme du Prince s'était introduit clandestinement de nuit dans la maison Consulaire, et qu'il avait agi par ordre supérieur.

Le lendemain, de bon matin, j'allai chez le Prince; S. A. était malade, me dit-on, et ne pouvait recevoir personne. Peu après, le nouveau Grand Postelnik de 19 ans, George Ghika se présenta chez moi. Je lui racontai le fait et lui demandai s'il en avait connaissance. Sa réponse fut que c'était un malentendu, que S. A. serait désespérée en apprennant cette nouvelle, que j'en aurais satisfaction, etc. Ma réponse fut mot pour mot: que j'avais été chez le Prince, et que je n'y retournerais plus; que j'attendais dans les vingt-quatre heures une réparation éclatante, et que si elle n'arrivait pas, je la demanderais à mes supérieurs, et que pour le moment je regardais mes relations avec S. A. comme rompues par Elle-même, etc. J'ajoutai que le commissionnaire du Prince ou de ses Conseillers, qui s'était introduit furtivement chez moi pendant la nuit, devait s'estimer heureux de n'avoir pas été pris sur le fait, parce que dans une circonstance semblable, je ne pourrais pas répondre de mon premier mouvement.

Le surlendemain, mardi matin, le grand Postelnik George Ghika vint de nouveau, et me donna d'une manière excessivement humble, l'explication suivante. „S. A. ne sachant pas lire, et ayant apris que les papiers que je lui avais adressés „provenaient de M. Lippa, était entrée dans une grande colère, et avait ordonné „qu'on me les rapportât avec une explication honnête, mais qu'on avait outrepassé „ses ordres. On reconnaissait aujourd'hui toute l'étendue de la faute, et qu'on m'en „demandait *pardon, pardon, pardon.*" Le grand Postelnik ajouta qu'il prenait toute la faute sur lui, *qu'il me suppliait de le punir moi-même,* et de faire de lui tout ce que je voudrais, mais de n'en plus reparler au Prince, répétant à chaque bout de phrase les mots: *pardon, pardon, pardon.* J'avoue que je prenais un secret plaisir à lui faire répéter ces mots, devant deux personnes qui se trouvaient présentes, ainsi que mon domestique. Cependant, je n'ai pas pris l'engagement de ne pas reparler de cette affaire au Prince, et je me réserve de l'en entretenir la première fois que je trouverai la circonstance favorable. Je sais maintenant que le *Bey-Zadé Georges* est l'agent principal de cet acte d'insolence.

Voilà, Monsieur, où nous en sommes ici, pour le moment. Je regrette de n'avoir pas été informé plutôt du départ d'une estafette, qui va être expediée. J'aurais aussi transmis ce même rapport à M. l'Ambassadeur. Quoiqu'il n'ait la forme que d'une lettre particulière, je vous prie de le considérer comme officiel, etc.

P. S. — Dès lundi dernier, j'ai cru devoir dire à M. de Lippa, qu'il n'était plus en mon pouvoir de faire parvenir ses papiers au Prince, et je les lui ai rendus.

Du 9 décembre 1825. — J'ai fait dire ce matin au grand Postelnik, que ma lettre remise entre les mains du Prince, décachetée par S. A. et ensuite retrouvée recachetée, trois heures après, dans l'escalier de la maison Consulaire de France, était sur mon bureau depuis onze jours, et que la réparation ne serait complète que lorsque S. A. me l'aurait fait redemander par écrit, et m'aurait fait l'honneur d'y répondre.

Mes rapports avec les autorités Moldaves continuent, mais je n'ai pas cru devoir faire de visite à la Princesse, le jour de sa fête. J'ai pensé que dans l'état actuel des choses, cette démarche était au-dessous d'un agent français. M. le Baron de Kraichely, Consul ou, pour parler plus correctement, Agent Consulaire du Ministre de Prusse à Constantinople, n'a pas été du même avis, quoique le hospodar lui eût signifié plusieurs fois, en notre présence, qu'il ne reconnaît point de Consulat de Prusse.

Il y a près de huit jours, que je n'ai vu M. de Lippa. Il a cessé de me faire part de ses affaires, et je me tiens chez moi, sans lui adresser aucune question, ni directe ni indirecte. On dit qu'il est à la veille de partir, mais j'en doute, et en tout cas, je pense qu'il ne partira pas sans m'en donner avis. J'ai fait pour lui tout ce que peut-être il aurait fait pour moi, en pareille circonstance.

Le fameux *Jean Canano,* ex-Grand Postelnik, absent de Yassi depuis plusieurs mois, est maintenant en prison en Transylvanie. Il s'était rendu dans cette province pour y vendre, au compte du hospodar, une quantité très considérable de blé de Turquie, exportée en contrebande de la principauté. Cet affidé du hospodar, après avoir perdu aux cartes tout le produit de la vente, a joué d'abord sur parole, ensuite il a souscrit des obligations et fait plusieurs actes de friponnerie, qui ont attiré sur lui l'attention de la police autrichienne. Le hospodar, qu'il a joué et qu'il jouera probablement encore, paraît très irrité contre lui. C'est par suite de cet évènement que le Boyard de 19 ans, George Ghika, a été récemment nommé grand Postelnik.

Quelques sujets autrichiens, trouvés le soir dans la rue, ont été, il y a quelques jours battus par la garde Moldave. Deux jours après, la Garde Moldave a été battue par des sujets autrichiens, qu'elle avait attaqués sans raison, lorsqu'ils revenaient de leur travail. La tranquillité est maintenant tout à fait rétablie. Malgré la cessation des rapports de M. l'Agent d'Autriche avec les autorités locales, le département des affaires étrangères reçoit les sujets Autrichiens, Russes et Anglais qui se présentent, et juge leurs procès avec les sujets de la principauté. Il est probable que cette irrégularité donnera lieu plus tard à une protestation de la part de M. de Lippa.

Du 13 décembre 1825. — J'ai reçu hier au soir, de la part du hospodar la lettre ci-jointe, qui m'a été apportée par un postelnik. Dans la position assez difficile où je me trouve, j'avais lieu de craindre que la réparation ne fut pas aussi complète. Maintenant que je me trouve un peu dégagé, je mettrai dans toutes mes démarches la circonspection et la fermeté que vous me recommandez, et j'éviterai avec le dernier soin toute nouvelle complication dans mes rapports avec les autorités. Je vous prie, Monsieur, de continuer à m'honorer fréquemment de vos conseils et de vos avis, dont je me suis toujours trop bien trouvé, pour ne pas les suivre à la lettre, etc.

M. de Lippa a tout à fait cessé de me mettre au courant de son affaire, ce qui me donne lieu de penser qu'il attendait de moi, plus qu'il n'en a obtenu. Cependant, j'ai fait tout ce qu'il était raisonnablement possible de faire.

On assure que les troupes Russes viennent de passer le Dniester et se sont rapprochés du Pruth, mais je n'attribue ces mouvements qu'à des changements de garnison.

XXXVII.

Hugot către Damas, despre nebunia unui boer şi despre conflictul dela Iaşi.

(Bucharest, 1825–29).

București, 1825, 16 Decemvrie.

Depuis quelque temps, il y a dans ces principautés absence totale de nouvelles de l'extérieur; et en Valachie, il n'est arrivé aucun évènement important. A

défaut de circonstances d'un intérêt général, je prends la liberté de rapporter la suivante, qui peut aider à apprécier le caractère personnel du hospodar, et prouve que, si des actes de cruauté ne sont pas plus fréquemment commis par lui, on n'en est redevable qu'à une certaine crainte, dont il lui est impossible de se défendre.

Un petit Boyard, connu pour avoir une tête faible et un esprit porté à la superstition, vit ou crut avoir vu, pendant trois nuits consécutives, l'apparition de son ange gardien, qui lui ordonnait expressément d'aller trouver le hospodar, de lui représenter fortement le tort qu'il avait, d'avoir fait prononcer, il y a environ quatre ans, son divorce avec sa femme, et de le conjurer d'apaiser au plutôt la colère céleste, en rappelant le plus promptement auprès de lui la mère de ses huit enfants, présentement abandonnée et errante en Bessarabie, etc. Plein de cette idée, l'illuminé se rend lundi dernier, 12 décembre, chez le hospodar, et cherche à lui remettre le mémoire qu'il avait rédigé, sous la prétendue dictée de son ange gardien. Le hospodar lui fait signe de le remettre au grand Postelnik, là présent. Le pétitionnaire insiste, et veut représenter qu'il ne s'agit pas d'une affaire ordinaire, mais bien des intérêts du hospodar lui-même, auquel il demande une audience particulière. Le hospodar n'en persistant pas moins, le Postelnik prend le placet et se met en devoir de le lire au hospodar. Aussitôt que le sujet en fut connu, le hospodar qui était accroupi, se leva avec fureur, tomba sur le pétitionnaire, le terrassa en lui donnant des soufflets et des coups de pieds. Ensuite de quoi, il fit appliquer à ce pauvre Raya comme lui, la falangue de 150 coups, dont il fut lui-même témoin, recommandant de temps à autre de frapper principalement sur les doigts des pieds, et le fit jeter dehors. La guérison de cet homme, si toutefois il guérit, exigera plusieurs mois.

Le plus fréquent sujet de conversation ici, est la rupture entre M. Lippa et la Cour de Moldavie, et on attend avec impatience l'issue de cette affaire. Devant les agents étrangers, le hospodar et les Boyards d'ici, donnent ouvertement le tort au hospodar et aux Boyards de Moldavie. Mais il est évident qu'au fond de leur âme, ils désirent voir tourner l'affaire au détriment de M. Lippa. Leurs dispositions naturelles contre nous, qui à leur connaissance observons de sang froid et tenons note de leurs actes journaliers d'oppression et de turpitude, les rendent impatients de se venger de nous, aussitôt qu'ils croiraient pouvoir le faire. M. l'Agent d'Autriche ici me disait hier, ce que je savais déjà, que depuis une dizaine de jours, ils s'essayaient contre lui, par de petits actes répétés d'insolence, et que probablement, mon tour viendrait après. La raison pour laquelle ils commencent par lui, est qu'il leur a lui-même donné prise, par une plus grande familiarité, par des prévenances qui ne leur sont pas dues. Il a cru en obtenir davantage, en tâchant de descendre à leur niveau, et paraît commencer à s'apercevoir qu'il s'est trompé.

J'ai l'honneur de joindre ici un extrait de la correspondance de M. Tancoigne à Yassi.

XXXVIII.

Iaşi, 1825, 20 Decemvrie.

Corespondenţă despre moartea Impăratului rusesc Alexandru şi despre proclamarea marelui duce Constantin.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai eu l'honneur de vous annoncer ce matin, la mort de l'Empereur de Russie, et de vous dire que la nouvelle en avait été transmise hier au soir au hospodar, par le nouveau Vice-Gouverneur de la Bessarabie, le Conseiller d'Etat Vigel.

Voici les seuls détails qui soient encore parvenus ici, à ce sujet. L'Empereur Alexandre est mort le 29 novembre, en retournant à St. Pétersbourg, dans un village peu distant de Taganrok. Cette mort a été tenue secrète pendant cinq jours (et suivant une autre relation, pendant dix jours), pour donner le temps d'arriver à un

courrier expédié au Grand Duc Constantin. Ce Prince s'est mis immédiatement en route pour St. Pétersboug. Sur toute la route, jusqu'en Volhinie (les nouvelles ne viennent pas encore de plus loin), il a été reconnu et proclamé Empereur.

Hier, 19 décembre, à la parade de Kichenof, les troupes cantonnées sur toute la ligne du Pruth, ont prêté serment de fidèlité à l'Empereur Constantin.

Le Prince de Moldavie a expédié ce matin un courrier à Constantinople.

Cette nouvelle produit ici beaucoup de sensation.

XXXIX.

Hugot către Damas, despre moartea Impăratului rusesc și despre speranțele Polonilor. București, 1825, 24 Decemvrie.

(Bucharest, 1825 - 29).

Ce n'est qu'avant-hier au soir, que la nouvelle de la mort de l'Empereur Alexandre est arrivée ici, par deux lettres seulement, adressées de Yassi à M. l'Agent d'Autriche et à moi; et en ce moment, ni le hospodar, ni aucune autre personne, n'ont reçu le moindre avis à cet égard. La poste de St. Péterrboug vient d'arriver et les lettres de cette capitale ne font nulle mention de l'évènement; ce qui prouve seulement, qu'il n'y était pas encore connu. Les courriers Russes allant à Constantinople passent ordinairement par Bucharest, et il n'en est encore passé aucun. L'Ambassadeur de France et l'Internonce d'Autriche à Constantinople auront donc été les premiers informés, et M. Minciaki l'aura été le dernier.

Il est inutile de dire ici, que cet évènement, de la vérité duquel personne ne doute, produit une sensation difficile à décrire. Chacun, sans exception, rendait justice aux vertus et aux belles et nobles qualités personnelles de l'Empereur Alexandre, et en même temps abhorrait hautement sa politique comme souverain. Les Polonais et leurs amis ou partisans, qui sont ici en assez bon nombre, sont ceux qui dissimulent le moins leur satisfaction de ce déplorable évènement. Ils disent avec quelque jactance, que ceci est une première manifestation claire de la Providence, qui veut que leur patrie recouvre enfin son indépendance, et ils se prétendent déjà certains de l'obtenir par suite, à moins que l'Europe entière ne se ligue, pour les maintenir sous le joug de ceux qu'ils appellent leurs oppresseurs.

J'ai l'honneur de joindre ici, la dernière correspondance de M. Tancoigne à Yassi.

XL.

Corespondență despre moartea Impăratului și despre evenimentele din Moldova. Iași, 1825, 24 Decemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

La nouvelle de la mort de l'Empereur Alexandre s'est confirmée, quoiqu'elle ne soit point encore parvenue officiellement. Cet évènement a eu lieu le 1-er décembre, et non le 29 novembre, dans un village nommé *Andriewka*. L'Empereur n'a été que six jours malade. Un courrier avait été expédié au commencement de la maladie au Grand Duc Constantin, qui se trouvait alors en Volhinie, mais ce Prince ayant appris l'évènement en route par un second courrier, et lorsqu'il se rendait à Taganrok, avait changé de direction, et s'était rendu en toute hâte à St. Pétersbourg.

Le 22 de ce mois, trois courriers russes allant à Constantinople sont passés successivement par Yassi.

On a trouvé hier dans la Vestiarie une lettre signée Draguitoch, adressée au Boyard Rosnovan, actuellement en Bessarabie, et pleine d'invectives contre le hospodar. Elle révèle aussi plusieurs intrigues contre S. A.

Le Boyard Draguitoch a désavoué cette lettre, qu'il dit avoir été forgée par ses ennemis, pour le perdre.

L'hettman Tcherkès, les spathars Posner, Codrano et Lipan sont détenus depuis quelques jours à la Camara, par ordre du hospodar, qui leur demande 240.000 piastres, qu'ils restent devoir pour la ferme des salines. Un cinquième Boyard, l'ex-Vestiar Pétraki Stourdza, ancien favori du hospodar, qui relève de maladie, est aux arrêts dans sa maison pour la même affaire. Le hospodar les a menacés de leur faire couper la barbe, s'ils n'avaient pas payé cette somme dans huit jours.

Un certain Nicolaki, banquier Arménien, autrefois créature de Halet Effendi, qui d'abord l'avait placé auprès du hospodar, et qui postérieurement était devenu l'homme d'affaires de Kutchuk Achmet, a été exilé à Fokchani, avec un autre banquier Arménien, nommé Krichor. Ces deux hommes sont créanciers du hospodar.

J'ai appris, par le président du département des affaires étrangères, que le hospodar avait expédié un courrier à Vienne, avec une lettre pour le Prince de Metternich, et que cette lettre était parvenue à son adresse. S. A. n'a pas encore reçu de réponse.

M. de Lippa ne m'a pas fait part des dernières nouvelles qu'il a reçues de Vienne, ni de celles qu'il a reçues de Constantinople. Je sais seulement que le premier drogman de l'Agence a dit, en présence de plusieurs personnes, que le Prince de Metternich avait rendu compte à l'Empereur de la conduite de M. de Lippa, que cette conduite avait eu l'approbation entière de l'Empereur, ainsi que celle de son Ministre; et que M. l'Agent avait l'ordre de ne pas rouvrir son Consulat, jusqu'à de nouvelles instructions.

Depuis huit jours on parle d'accidents de peste à Yassi, mais aucun n'a été bien constaté. Deux rues ont été barrées, l'une dans la ville et l'autre dans le faubourg de Tatarach. Les habitants de ce dernier ont coupé la corde qui les retenait en quarantaine.

J'ai appris du Vice-président des affaires étrangères, que le vol commis pendant la nuit du 31 octobre au 1-er novembre dernier, dans le domicile du défunt Charles Schneider, sujet français, avait été commandé par la Camara et effectué par les Arnautes du Grand Camarache. La gardienne de cette maison en a été expulsée avant-hier par l'Aga de la ville, qui s'est emparé du peu d'effets qui restaient.

On parle d'une bande de trois cents hommes, nouvellement organisée en Bessarabie, et qui a pour chefs plusieurs hétéristes connus. Les nouvellistes prétendent que ces chefs méditent une nouvelle invasion en Moldavie.

Du 27 décembre. — Les soupçons de peste, dont j'ai parlé dans ma dernière lettre, n'étaient malheureusement que trop fondés. Plusieurs accidents constatés prouvent de manière à n'en pouvoir douter de l'existence du fléau, qui nous est venu de Fokchani. Les maisons attaquées sont au nombre de quatre, une dans la ville et trois dans le faubourg de Tatarach. Toutes ces maisons sont cernées, mais vous savez de quelle nature sont les précautions qu'on prend dans ces contrées. Toutes les maisons des Boyards sont fermées depuis quelques jours, sans en excepter celle du hospodar. La maison du Consulat de France n'est fermée que depuis hier, et depuis ce matin, je suis occupé à arranger les moyens de nous garantir, moi et les miens, des atteintes du dehors.

XLI.

București, 1825, 30 Decemvrie

Hugot către Damas, despre boerul Meitani, despre excesele din țară și despre ciumă.

(Bucharest, 1825—29).

Le Sieur Meitani, Raya grec, natif d'Andrinople, ayant jusqu'à l'année 1819 ou 1820, servi en qualité de commis dans les boutiques et magasins des marchands

ses compatriotes, en différentes villes de la Turquie, vint en 1823 s'établir définitivement à Bucharest, où il eut d'abord à lui une boutique peu considérable. Par les bons offices de l'Agence d'Autriche, il devient insensiblement le banquier du hospodar. Le hospodar voulant, tout en accumulant ses trésors, passer pour pauvre et endetté, se fait avancer par Méitani, moyennant l'intérêt de 18 et *jusqu'à 26 pour cent* par an, les contributions *à venir* de la principauté, et c'est ainsi que plus de douze millions de piastres ont déjà passé par les mains de ce dernier. Il est à remarquer, que ce banquier actuel a commencé son affaire il y a seulement trois ans, et qu'encore aujourd'hui, il reçoit de toute la Valachie des placements de sommes aussi faibles que 100 piastres, dont il paie 12 pour cent par an d'intérêt, ce qui lui produit toujours un très grand bénéfice, puisqu'il n'avance rien au hospodar à un taux plus bas que 18.

Le Sieur Meitani, qui n'a jamais porté le pied au-delà d'Hermanstadt, a reçu avant-hier de la Chancellerie d'Autriche les brevet, patente ou *diplome de Baron de l'Empire!* La chose est trouvée ici d'autant plus étonnante, que personne n'y a une idée des services que peut avoir rendus, à la Monarchie autrichienne, l'obscur Raya grec Meïtani, qui même n'est sous sa protection que depuis peu de temps, à moins que ce ne soit d'avoir coopéré à faire placer en Autriche les trésors du hospodar. On s'étonne encore plus de cette subite promotion d'un Raya du Grand Seigneur aux dignités de la Monarchie Autrichienne, en considérant que M. l'Agent d'Autriche ici, qui compte trente ans de bons et certainement très laborieux services publics, n'a pas lui-même encore été élevé à une si éclatante dignité. Il n'est encore que Conseiller aulique.

Quoi qu'il en soit, M. l'Agent d'Autriche, l'Archevêque Métropolitain de toutes les Valachies, les grands Boyards, ont été solennellement complimenter le nouveau Baron Raya, et le hospodar lui a envoyé, pour le même objet, un de ses grands officiers. Le Consul de France, ne voulant pas faire trop disparate au milieu de ce grand concert, a envoyé son drogman.

Les vols et assassinats redeviennent fréquents dans les campagnes et sont favorisés par la longueur des nuits. Il y a cinq jours, que deux bouchers de Bucharest, partis la veille avec une somme de 6.000 piastres, ont été trouvés massacrés sur le côté du chemin, à quelques lieues de distance de la ville. Ce crime est attribué par les uns aux turcs, et par d'autres aux pandours ou gens de la garde du hospodar, composée de bandits sans nulle discipline.

Le gouvernement d'ici assure que la peste règne dans cinq ou six villages et bourgs, non loin de Bucharest; et tous ces endroits sont cernés, mais jusqu'à ce moment, il n'a été pris dans la ville d'autre mesure préventive, que celle de tremper l'argent dans du vinaigre.

Il y a cinq ou six soi-disant lazarets, établis en cordon à quelques lieues de la ville, mais ils ne produisent que des vexations sans nulle utilité. J'avais, au temps de la vendange, fait faire un tonneau de vin à Sistof, et on me l'a expédié dernièrement, mais la quarantaine, située à cinq lieues d'ici, a détenu le tonneau pour cinq jours, dans la crainte de la contagion. Le chef de cette quarantaine, voulant me montrer une déférence particulière, m'a de suite *envoyé le voiturier lui-même, qui a amené le tonneau de l'autre côté du Danube,* pour me prier d'excuser cette mesure, qui lui est prescrite, dit-il, par ses instructions, et m'assurer qu'il prendra lui-même le plus grand soin de mon vin! Je crois que ce Directeur de quarantaine est réellement de bonne foi, et si j'ai pris la liberté de citer un trait aussi ridicule, entre mille autres, ce n'est que pour donner une légère idée de la manière dont les gens d'ici comprennent les mesures de précaution contre la peste.

J'ai l'honneur de joindre ici un extrait de la correspondance de M. Tancoigne à Yassi.

XLII.

Iaşi, 1826, 7 Aprilie.

Tancoigne către Damas, despre situaţia Domnului Moldovei.

(Yassy, 1825—38).

Les nouvelles de la Bessarabie offrent depuis quelque temps moins d'intérêt. Les arrestations se sont ralenties, et aucun mouvement de troupes remarquable n'a eu lieu dans le mois qui vient de s'écouler. Cependant l'inquiétude est toujours à peu près la même dans la principauté, surtout parmi les Turcs du corps d'occupation, qui semblent se tenir prêts à tout évènement. A voir l'assurance du Prince de Moldavie et son opiniâtreté dans le système révoltant d'administration qu'il a adopté, on serait tenté de le prendre pour un Pacha rebelle. Les ordres de la Porte restent souvent sans exécution, les traités sont ouvertement violés, et S. A. pour éviter les représentations de ceux qui pourraient l'éclairer, est devenue presque tout à fait inabordable. Mon opinion personnelle est que le gouvernement actuel de la Moldavie ne redoute rien tant, qu'un accommodement de la Porte avec la Russie, qui ne pourrait manquer d'amener un ordre de choses plus régulier.

L'Agence d'Autriche, qui est aujourd'hui chargé des intérêts des Russes et des Anglais, et qui par le voisinage de sa frontière et par les moyens de toute espèce qu'elle a à sa disposition, devrait avoir ici une force prépondérante, est réduite à un état d'impuissance presque absolue.

Par suite des démarches de S. Ex. M. l'Ambassadeur, la Porte a deux fois, à ma connaissance, fait signifier au Prince de Moldavie de me restituer les effets provenant de la succession Schneider, etc.

. . . . . .

Plusieurs Boyards mécontents, à la tête desquels se trouvent les deux frères Constantin et Alexandre Mavrocordato, l'Aga Ghika (qui n'est pas de la famille connue des Ghika), les Spatars Pomer, Duka et Codrano, l'Hettman Tcheskès et l'ancien Vestiar Petraki Stourdza, font une cour assidue au Divan-Effendi, dans le but d'intéresser ce fonctionnaire turc à leur griefs contre le Prince, et de faire parvenir, par son entremise, leurs plaintes contre S. A. à la Porte Ottomane. La famille Ghika, qui occupe toutes les meilleures places de la Principauté, est aujourd'hui la plus en faveur auprès du Prince.

XLIII.

Iaşi, 1826, 14 Aprilie.

Tancoigne către Damas, despre corespondenţa rusească, despre armata austriacă din Galiţia, despre misiunea catolică în Moldova şi despre gândul Domnului de a se retrage.

(Yassy, 1825—38).

. . . . . .

La correspondance avec l'intérieur de la Russie est toujours entravée. Toutes les lettres qui arrivent aux frontières de la Pologne, sont décachetées par les autorités de Radziviloff. Par suite de cette mesure, plusieurs maisons de commerce de Brodi éprouvent de grands embarras.

Les forces militaires Autrichiennes en Gallicie ne sont augmentées que de trois régiments d'Infanterie et de sept de cavalerie. Cette augmentation n'a rien qui annonce des projets de guerre, puisqu'elle ne porte pas même au complet la force ordinaire des garnisons de cette province.

Le nouvel Evêque Catholique est arrivé de Rome à Iassy, le 8 de ce mois, avec le Père Landi, nouveau préfét de la mission Catholique en Moldavie, et deux autres missionnaires. Le Prince a fait un très bon accueil à ce prélat.

Une personne qui approche de près le Prince Stourdza, m'a confié que S. A.

avait tout récemment demandé sa démission à la Porte Ottomane, sous prétexte du dérangement de sa santé; qu'Elle avait proposé pour son successeur le Beyzadé Nicolas, son fils, qui est aujourd'hui à Constantinople, promettant qu'il servirait aussi fidèlement que son père, et offrant d'envoyer en qualité de Bach-Kapi-Kiaya, à la place du premier, son second fils le Beyzadé Georges. Le Prince paraît s'être décidé à cette demande, par suite des embarras qu'il éprouve à satisfaire aux engagements d'argent qu'il a pris envers la Porte. Quoique cette nouvelle ne soit pas authentique, je ne la crois pas sans fondement.

Le Prince vient de recevoir un ferman de la Porte, qui lui ordonne de faire restituer, par l'ancien Vestiar Petraki Stourdza et les Spatars Pomar et Duka, une somme de Cent vingt mille piastres, dont ces Boyards n'ont pas rendu compte à l'ancien Caïmacan de Iassy, Volgoridi. Il paraît que ces Messieurs ont employé cet argent à faire bâtir des maisons pour eux. S. A. leur a donné deux mois pour satisfaire à cette réclamation.

XLIV.

Hugot către Damas, despre noul vice-consul dela Iași, despre curierii engleji și ruși, și despre demersul lui Minciaki. București, 1826, 18 Aprilie.

(Bucharest, 1825—29).

. . . . . .

M. Lagan, après un séjour de quelques jours chez moi, est parti le 14, pour se rendre à Yassi. Quelque satisfaction que je doive éprouver en mon particulier, de retrouver ici l'assistance de M. Tancoigne, mon chancelier, je l'ai invité à rester encore à Yassi, aussi longtemps que M. Lagan y jugera sa présence utile, pour le mettre au courant des affaires, des hommes et des choses de ce pays-ci, qui à la première vue lui ont paru tellement étrangères, qu'elles diffèrent totalement des idées qu'il avait cherché à s'en procurer.

Le nombre des courriers, principalement Anglais ou Russes, qui depuis quelques semaines ont passé par Bucharest, allant à Constantinople ou en venant, est plus considérable qu'à aucune époque précédente. Ces passages si fréquents de courriers, excitent à un très haut degré l'attention publique, sans satisfaire la curiosité, ni diminuer l'anxiété dans laquelle on reste depuis cinq années.

Ce n'est que depuis ce matin qu'on a connaissance à Bucharest, de la démarche faite par M. Minciaki auprès de la Porte Ottomane, le 5 de ce mois, et des demandes cathégoriques du Cabinet de St. Pétersbourg. Aussitôt que cette nouvelle va être un peu répandue ici, elle y excitera une vive sensation. J'apporterai une attention toute particulière à observer les suites ou résultats quelconques, que doit produire cette circonstance, et je ne manquerai pas d'en rendre compte à Votre Excellence, avec tous les détails possibles.

XLV.

Hugot către Damas, despre agentul austriac și despre epidemia de ciumă. București, 1826, 25 Iulie.

(Bucharest, 1825—29).

Il y a trois semaines que M. l'Agent d'Autriche revint ici, d'un voyage de quinze à vingt jours, qu'il avait fait à Hermanstadt et pour lequel il avait donné des motifs futiles, que le public n'a pas voulu croire être les véritables. Lorsqu'il arriva ici, on apprit avec quelque surprise que la détention à la quarantaine d'Hermanstadt, qui depuis plusieurs mois n'était plus que de deux ou trois jours au plus, pour les individus de la classe du commun, venait d'être portée à *onze jours*.

M. l'Agent d'Autriche, quelque temps après son arrivée, ferma d'abord la chancellerie, et ensuite son hôtel, et mit toute sa maison, qui est nombreuse, en quarantaine, donnant pour motif qu'il savait que la peste faisait des ravages à Silistrie, à Rutchuk, et dans les diverses villes turques des bords du Danube.

Pendant neuf ou dix jours, l'hôtel de l'Agence d'Autriche fut le seul fermé, ce qui donnait lieu à toutes sortes de rumeurs et de conjectures. On remarquait que les communications personnelles, de jour et de nuit, entre M. l'Agent d'Autriche et le Hospodar étaient incessantes, et que même elles ne se bornaient plus à des visites multipliées, mais qu'encore des rendez-vous secrets avaient lieu, à la tombée de la nuit, dans les blés et dans les champ de maïs, qui aux environs de Bucharest ressemblent à de petites forêts.

Il y a maintenant cinq jours, que le hospodar s'est enfin décidé à faire faire dans la ville, la proclamation de l'existence de *nombreux accidents de peste,* l'ordre de fermer leurs boutiques du bazar, et la recommandation aux marchands de comestibles indispensables, de ne plus communiquer avec les acheteurs qu'à travers une grille, et avec toutes les précautions usitées en temps de peste. Le hospodar a en même temps fait dire aux Boyards, qu'il permettait à ceux d'entr'eux qui désiraient quitter la ville pour la campagne, de le faire, et un assez grand nombre ont déjà profité de la permission, tandis que d'autres se disposent à en profiter incessamment.

Une terreur encore plus grande que celle du mois d'octobre 1824, règne dans la ville, où toutes les maisons sont fermées (voir ma dépêche No. 91 et les suivantes). Déjà les mêmes horreurs qu'en 1824 ont recommencé, et avec plus d'effronterie qu'alors, que la présence des turcs gênait un peu, c'est-à-dire que les Agents préposés à la peste par le hospodar, promènent leurs funestes tombereaux par la ville, et y mettent ceux des pauvres Rayas Valaques, qui ne veulent pas ou ne peuvent pas prouver, par le don de quelques pièces de monnaie, qu'ils n'ont pas la peste. Ils jettent ces malheureux hors de la ville, en plein champ, ou dans les soi-disant hopitaux de peste. Ces faits, à peine croyables, sont constatés, et il leur sera donné plus tard, la publicité qu'ils ne peuvent obtenir aujourd'hui.

XLVI.

Paris, 1826, 4 August.

Damas către Hugot, despre rapoartele sale asupra politicei austriace.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai reçu les différentes dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, sur les principaux évènements du pays où vous résidez. Je les ai lues avec beaucoup d'intérêt, et je ne puis que vous savoir gré de votre exactitude à me tenir informé, de tout ce qui peut intéresser le gouvernement du Roi. Parmi les divers rapports de ce genre, j'en ai remarqué quelques-uns d'une nature très délicate, sur la politique du Gouvernement Autrichien, et tout en rendant justice à votre zèle, j'aurais désiré, Monsieur, que vous eussiez attendu des occasions particulières, pour me les transmettre. J'ai lieu de croire en effet, que le Cabinet de Vienne a eu quelque indice de divers points de votre correspondance, qui le concernaient. Ces sortes de rapports ne sauraient être trop secrets, et les chiffres eux-mêmes ne sont pas toujours une précaution aussi sûre, qu'on pourrait le désirer.

Ces considérations m'engagent à vous inviter, Monsieur, à mettre la plus grande réserve dans les informations de ce genre, et à ne confier qu'à des courriers, les dépêches destinées à m'en faire part. Veuillez du reste continuer à m'adresser des rapports, sur tout ce qui pourra parvenir à votre connaissance, et à y joindre les observations que peut vous suggérer votre expérience. Le Gouvernement du Roi est habitué à compter sur votre zèle, et je ne doute pas de votre empressement à acquérir de nouveaux titres à sa bienveillance.

XLVII.

Extras din raportul lui Hugot către Damas, despre epidemia de ciumă. București, 1826, 7 August.

(Bucharest, 1825 - 29).

L'effroi est à son comble, dans cette ville. M. l'Agent d'Autriche a envoyé toute sa famille à Hermanstadt. Environ un quart de la population de Bucharest s'est enfuie, pour aller errer à l'aventure dans les campagnes et y manquer de tout, et souvent même d'eau potable. Toutes les maisons de Bucharest habitées, sont fermées et mises sur le pied de Lazarets. Du reste, qui que ce soit ne sait, même d'une manière approximative, combien il y a eu d'accidents de peste; le hospodar et son gouvernement sont à cet égard dans une plus grande ignorance que tout le reste. Ce qui semblerait autoriser encore quelques doutes sur l'existence réelle de ce redoutable fléau, dont on publie à chaque minute les affreux ravages, c'est qu'aucune personne de ma connaissance n'en a encore été atteinte. Hier au soir, j'ai fait prier le curé de la paroisse catholique, de me faire savoir ce qui est à sa connaissance. Il m'a répondu que, les accidents de peste étaient effectivement très nombreux dans la ville, mais que, grâces à Dieu, aucun de ses paroissiens n'avaient encore été atteint. Ils sont au nombre d'environ 1.000.

XLVIII.

Lagan către Damas, despre situațiunea politică din Moldova, și despre misiunea sa. Iași, 1827, 7 Aprilie.

(Yassy, 1825—28).

. . . . . .

L'administration désastreuse qui a pesé sur ce pays, pendant et après l'occupation turque, et l'exil auquel les grands Boyards se sont condamnés, pour se soustraire à son action, n'ont pas peu contribué à leur faire sentir fortement, le besoin qu'éprouvent tous leurs compatriotes d'un ordre de choses stable. L'accord est donc parfait, pour ce qui regarde le but: mais il y a encore divergeance, quant aux moyens d'y parvenir. Ceux qui ont joué un rôle dans la dernière révolution, et qui se sont donnés trop ouvertement à la Russie, partent du principe, (qu'ils ont bien vite établi, à leur retour ici, dans l'espoir de complaire par là au Cabinet de St. Pétersbourg, et d'assurer l'impunité de leurs actes du côté de la Turquie), que ce Cabinet gouverne aujourd'hui la Moldavie, conjointement avec le Hospodar, et non pas avec la Porte. Pour la plupart, riches et avides de réformes, (en tant qu'elles peuvent leur être utiles), ils n'ont pas eu de peine à former un parti nombreux. Le Vestiar Rosnovano en est le chef; ses possessions sont plus étendues que ses vues. Au reste c'est celui qui parmi les aspirants au pouvoir, mériterait le plus d'y parvenir. Nicolas, l'aîné de ses fils, a été élevé par un français, et a beaucoup voyagé en Europe; il est chargé d'entretenir les relations que son père a depuis longtemps, avec quelques membres du Ministère Russe. Sous la bannière Rosnovano marchent Constantin Pascan ou Cantacuzène, très expérimenté dans l'art de percevoir les contributions; Radoucan Rossetti, bon vieillard sans capacité; Aleco Ghika, qui ne laisse pas que d'avoir quelque mérite et qui seul a donné des exemples d'intégrité; Conaki, prétendu légiste; Alex. Stourdza, vestiar actuel, petit despote dans sa partie etc. enfin beaucoup de Boyards de la seconde et troisième classe, de tout temps méprisés par la première et soumis à son patronage. Ces derniers, recherchés aujourd'hui par quelques-uns de leurs anciens seigneurs, se croient nécessaires à la chose publique, et rêvent le nivellement des positions, surtout la répartition égale des places importantes, qui circulaient jusqu'à présent dans les premières familles. D'ailleurs, tout ce qu'ils voient ou qu'on

leur fait voir, échauffe leur imagination. En effet, la Russie qui autrefois, s'occupait à fortifier ici l'aristocratie, paraît maintenant favoriser ceux qui voudraient la désorganiser au profit de la démocratie. Déjà son Consul a déclaré plusieurs fois, qu'il n'admettait point de distinction parmi les Boyards, et en cela, je pense, qu'il n'a fait que suivre ses instructions. Mais, dans les affaires d'administration intérieure, de famille même, il est possible qu'il les ait outrepassées. Débutant par Iassy dans la carrière consulaire, il s'est entouré, dès son arrivée, par inexpérience sans doute, d'hommes peu recommandables par leur caractère. Un certain George Catardji, entr'autres, qu'on ne connaît que par les concussions et son adresse à obtenir, malgré l'animadversion de ses concitoyens, des charges lucratives, est devenu son conseiller, s'est emparé de lui, en l'isolant de ses collègues, et le mène à grands pas à la dictature. Les progrès que ce Consul fait sous ce rapport, effrayent jusqu'à des Boyards du parti russe, au nombre desquels se trouve même Nicolas Rosnovano. Si on traduisait ce que disent ceux-ci, en ce qu'ils pensent, on acquerrait la preuve qu'ils veulent le bienfait, sans la présence de celui qui le rappele sans cesse, ou plutôt qu'ils échangeraient volontiers une protection voisine et menaçante, contre une autre, qui serait aussi efficace, mais plus éloignée. A cet égard, ils se rapprocheraient un peu de l'opinion de ces vieux Boyards qui, ne connaissant la propriété que par les privilèges qu'elle procure ici, et qui redoutant les effets de la dernière convention, dont chaque article leur semble présenter plutôt un sujet de contestation et de conflit, que d'accord et d'arrangement, sont mécontents de ce qui est, et désireraient, à défaut du passé, une indépendance totale, garantie par toutes les puissances, indépendance qui leur permettrait, prétendent-ils, de concilier leurs propres intérêts avec ceux du pays. Les hommes les plus marquants dans ce sens, sont Sandoulaki Stourdza, concurrent de Rosnovano; par son opiniâtreté et d'autres défauts, il ferait regretter le Hospodar auquel il succèderait; — Grégoire Ghika, ancien vestiar, chef de la famille de ce nom, il est guidé par son fils qui paraît avoir quelques connaissances; Théodore Balch, grand Logothète (chancelier), sa barbe blanche et sa fortune font tout son mérite; — Alexe Mavrocordato, sa subtilité a passé en proverbe; — Démétraki et Pétraki Stourdza, cités par leur dévouement à la Porte; — le Prince actuel, plusieurs de ses parents, etc. etc.

La résistance a déjà gagné l'esprit de ces personnages; si elle avait passé dans leur caractère, on trouverait parmi eux le commencement d'une opposition, qui, plus tard, pourrait être de quelque poids; mais qui, aujourd'hui, n'existe qu'en caricature.

Quant à l'influence de l'Autriche, elle est à peu près nulle ici, ce qui provient, ce me semble, de l'humeur atrabilaire de M. Lippa, qui représente cette puissance. Au lieu de faire valoir les avantages que la Moldavie retire de son voisinage, au lieu de s'attacher à démontrer, que ce ne sont que des sujets allemands, qui ont introduit et entretiennent le peu de commerce et d'industrie dont jouit la Principauté, il passe son temps à plaider les causes de ses protégés, quelles qu'elles soient, à indisposer tout le monde, le Prince même, par sa fierté et son arrogance, et à susciter à ses collègues des querelles, qui en résultat ne font que constater sa mauvaise foi.

Dans de semblables circonstances et vis-à-vis d'un Gouvernement aussi hétérogène, l'Agent français m'a paru devoir s'armer de la plus grande circonspection. Je me suis donc toujours tenu en dehors des intrigues et des jalousies, qui sont la plaie de ce malheureux pays, auxquelles d'ailleurs, les étrangers échappent rarement, et quoique revêtu d'un titre que portent les simples délégués de mes collègues, à Galatz et dans d'autres districts, (fait qui m'a placé souvent dans une position embarrassante, et sur lequel on n'a pas manqué d'appuyer à différentes reprises), je suis parvenu à me maintenir dans de bons rapports avec les autorités, et à soutenir avec succès les intérêts de ceux qui sont confiés à ma défense.

XLIX.

Lagan către Damas, despre un incendiu la Iași și ajutorul dat de el.

Iaşi, 1827, 2 August.

(Yassy, 1825–28).

Un incendie affreux s'est déclaré avant-hier, à quatre heures du soir, sur plusieurs points de cette ville et, alimenté par un vent impétueux, a fait des progrès si rapides, qu'avant le coucher du soleil, les trois quarts de Iassy étaient réduits en cendres. Cinq ou six maisons de Boyards, celles des Consuls de Russie, de France et d'Autriche, et quelques autres bâtiments ont échappé à ce désastre. Le palais du Hospodar, les grandes églises, enfin tout le reste a brûlé, et fume encore dans ce moment. La désolation est générale, on ne voit que des gens au désespoir qui pleurent sur la place, où ils ont perdu leur fortune et leurs parents ou amis.

La manière dont le feu a pris et les tentatives qu'on a faites pour le rallumer, prouvent qu'il a été mis à dessein, et font craindre une révolution. Tout, en effet, semble y conduire, le manque momentané de vivres, les plaintes intempestives et hautement exprimées de plusieurs Boyards, ennemis du Prince, l'absence totale de police et le pillage exercé par les Albanais (seule garde de la ville), qui se sont réunis aux malfaiteurs.

Dans de semblables circonstances, ne voyant ici personne capable de diriger et d'exécuter, j'ai cru devoir, dans la vue de remédier au mal le plus pressant, parcourir les villages des environs, y recueillir le peu de farine qui s'y trouve, m'emparer d'une boulangerie et faire une certaine quantité de pains, que je me suis empressé de distribuer aux pauvres incendiés. Si par là, je puis contribuer à éviter de plus grands malheurs, ma plus belle récompense sera de pouvoir rapporter ce bienfait au Roi et à son gouvernement.

L.

Hugot către Damas, despre știrile din Turcia.

Bucureşti, 1828, 4 Ianuarie.

(Bucharest, 1825–29).

La poste Autrichienne de Constantinople à Bucharest, qui est attendue depuis deux jours, n'est pas encore arrivée, ce qui fait que, depuis douze jours, nous sommes sans nouvelles positives de l'état de cette Capitale, et d'où on conclut qu'il n'y a eu aucun évènement important.

Nous recevons fréquemment des nouvelles de l'autre rive du Danube. Les approvisionnements des forteresses Turques, en subsistances et en artillerie mal organisée, continuent d'avoir lieu sans interruption. On voit aussi arriver des renforts de troupes de nouvelles recrues; mais les Turcs eux-mêmes, habitants de ces parages, n'ont aucune confiance dans tous ces préparatifs que leur gouvernement cherche à faire paraître formidables. La disposition générale des esprits, parmi les Musulmans de la Turquie d'Europe, paraît être la résignation, et ils semblent en quelque sorte étonnés de ce que les chrétiens, parmi lesquels ils vivent, et qui les surpassent en nombre, ne manifestent aucune disposition à user de représailles, pour le dur état d'esclavage dans lequel ils sont tenus depuis si longtemps.

A Bucharest, les choses en sont au même point que lors de mon dernier rapport. Seulement, les frayeurs sont diminuées, et les craintes qu'on avait d'une invasion subite des Turcs semblent évanouies, pour le moment.

LI.

București, 1828, 7 Ianuarie.

Hugot către Damas, cu ştiri din Constantinopol.

(Bucharest, 1825—29).

La poste Autrichienne, arrivée avant-hier de Constantinople, a apporté ici un assez grand nombre de lettres particulières, dont voici le résumé:

„La Capitale a continué de jouir jusqu'à ce jour (26 décembre), d'une tranquillité parfaite, mais on remarque un grand redoublement d'activité de la part des fonctionnaires publics de toutes classes.

„Les trois fonctionnaires Turcs, chargés par la Porte de veiller aux affaires et intérêts des sujets et protégés des trois puissances qui n'ont plus de représentants à Constantinople, sont: le Reïs Effendi, pour tout ce qui concerne le personnel, le surintendant des Douanes, pour les affaires commerciales, et le Capitan Bey, pour les affaires d'expédition des bâtiments.

„La Porte avait, à la fin de novembre dernier, convoqué une réunion de notables, choisis parmi les Ayans des grandes et petites villes, ainsi que des principaux bourgs de l'Empire. Ces notables s'étant présentés, ont été requis de faire fournir, par leurs arrondissements respectifs, un contingent de soldats, proportionné à la population des divers Cantons, pour entrer en campagne au mois de mars prochain. Les notables d'Europe sont retournés chez eux, après avoir pris l'engagement formel de satisfaire ponctuellement à la réquisition. Mais les notables d'Asie, ayant représenté les difficultés de la levée d'hommes, le peu d'aptitude des asiatiques à un service militaire régulier, ainsi que les besoins d'hommes réclamés par l'agriculture, et ayant supplié la Porte d'accepter, en place des hommes, une contribution équivalente en argent, la Porte a agréé leurs offres. Ces asiatiques se sont d'ailleurs engagés à fournir quelques corps de cavalerie armés et équipés.

„Le fameux Hussein Pacha, surnommé le bras exterminateur des Janissaires, est nommé Séraskier généralissime des forces militaires de l'armée et des forteresses du Danube. Il doit être déjà rendu à Andrinople."

Le Sultan vient de faire fabriquer de nouvelles pièces de monnaie, dont il a fixé la valeur à 10 et à 20 piastres. Elles sont d'un titre encore bien inférieur aux précédentes fabrications. Il en a été envoyé à Bucharest quelques échantillons, mais le firman, qui doit ordonner de les recevoir pour la valeur qui leur est attribuée, n'est pas encore publié. En attendant, ces pièces de 20 piastres sont reçues pour un demi ducat d'Autriche, ou environ six francs.

LII.

București, 1828, 11 Ianuarie.

Hugot către Damas, despre deplasările diplomaților francezi și despre dorința Transilvaniei și a Bănatului, de a scăpă de domnia austriacă.

(Bucharest, 1825—29).

Le courrier Cazelle, parti de Paris le 24 décembre, chargé des dépêches de Votre Excellence pour M. le Général Guilleminot, a passé ici avant-hier, 9 de ce mois, et m'a remis la lettre dont il était porteur. Quoique M. l'Ambassadeur ait quitté Constantinople depuis plus d'un mois, j'ai procuré au courrier tous les moyens qui dépendent de moi, pour continuer sa route, d'après les directions formelles et spéciales de M. Schwebel, chargé d'affaires du Roi à Vienne, lequel a remis au dit courrier une dépêche pour le M. Ministre des Pays Bas à Constantinople, auquel M. le Général Guilleminot a délégué le soin de lui faire parvenir toutes les dépêches qui pourraient lui être adressées, après son départ. J'ai d'ailleurs tout lieu de penser que ce courrier n'éprouvera pas d'empêchement pour se rendre à Constantinople.

Tous les rapports de la Transylvanie et du Banat de Temesvar s'accordent à dire, que les habitants sont fatigués de la domination Autrichienne, qui est très oppressive, et que, si une guerre a lieu, les mécontentements éclateraient. La Cour de Vienne, qui connaît cette disposition des esprits, éprouve de grandes inquiétudes à ce sujet; ceci est certain.

LIII.

Hugot către Damas, cu ştiri dela Constantinopol.

Bucureşti, 1828, 28 Ianuarie.

(Bucharest, 1825—29).

La Poste Autrichienne, expédiée de Constantinople le 11 de ce mois, n'est pas encore arrivée, les tartares n'osant se hazarder à passer le Danube, dont ils ne jugent pas les glaces suffisamment solides. Mais un jeune homme, attaché à la mission Sarde, (M. Cerutti), qui est venu de conserve avec cette poste jusqu'au fleuve, et qui a été plus hardi ou plus imprudent que les tartares, est arrivé hier au soir, et a apporté quelques lettres particulières, à la date du 11 janvier. Voici l'extrait de ces lettres, ainsi que de ce que rapporte le voyageur:

„La tranquillité continue de régner dans la Capitale. Le Sultan a fait renvoyer de la Capitale tous ceux des Arméniens qui sont catholiques romains. Et comme la plupart des maisons de Péra étaient monopolisées par ces Arméniens, qui ne les louaient qu'à des prix exhorbitants, il en est résulté que les locations de ces maisons sont tombées tout à coup au plus vil prix. Les préparatifs de guerre sont continués avec une grande activité. Le Gouvernement Ottoman, qui n'employait qu'avec réserve quelques européens pour l'instruction de ses nouvelles troupes, en a pris d'un seul coup 48, dont la plupart sont des Sardes ou Piémontais. En général, il est difficile de déterminer qui domine le plus dans l'attitude actuelle de la Porte, de la jactance ou de la peur. Cependant on pense ici qu'Elle ne cédera point, à moins d'éprouver au moins trois coups aussi décisifs que celui de Navarin. Alors, non seulement elle accèdera aux propositions qui lui seront faites, mais celle des puissances qui lui aura porté le coup le plus décisif, sera aussi celle à laquelle elle accordera le plus longtemps des déférences en temps de paix."

Ici, il n'y a rien de nouveau. On sait que les préparatifs des Russes pour passer le Danube à Tomarova (Renni), sont complets, mais rien n'indique encore quand le signal en sera donné, ni même s'il sera donné.

LIV.

Hugot către Laferronnays, despre proclamarea războiului.

Bucureşti, 1828, 6 Fevruarie.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence (No. 1) une traduction de la proclamation de guerre, en forme de *Hatti Schérif*, émané de la Porte le 21 décembre dernier. Ce n'est que depuis une quinzaine de jours, que cette pièce importante a été lue aux Musulmans, dans les mosquées des provinces de la rive droite du Danube, et ce n'est que depuis trois jours, qu'on en a obtenu à Bucharest un exemplaire authentique et officiel, sur lequel la présente traduction a été faite. Tous les rapports s'accordent à dire que cette publication n'a produit aucun enthousiasme parmi les Turcs, qui ne considèrent la guerre que comme une affaire personnelle à leur Sultan actuel, pour lequel ils n'ont pas la vénération et l'attachement dont ont joui ses prédécesseurs.

J'ai aussi l'honneur de joindre ici (No. 2), sous le titre de *Bulletin de Constantinople*, un résumé des diverses correspondances particulières apportées ici, par la poste expédiée le 25 janvier dernier. Il n'en existe pas ici de plus récente.

LV.

Constantinopole, 1826, 26 Ianuarie.

Buletin comunicat de Hugot lui Laferronnays, despre evenimentele din Turcia.

(Bucharest, 1825—29).

Le nombre des Arméniens catholiques, renvoyés de Constantinople à Angora et autres lieux de l'Asie, d'où ils sont originaires, est supposé être de 20 à 25.000 âmes, mais il est certain qu'il n'est pas au-dessous de 10.000. Quelques vieillards, malades et femmes en couches, ont obtenu avec peine des dispenses, mais il a été notifié à ceux qui restent, qu'ils ne peuvent plus résider à Péra, ni à Galata, mais seulement dans la ville même de Constantinople.

Les maisons des Arméniens Catholiques sont maintenant employées comme casernes par les Turcs. On avait notifié à ces Arméniens proscrits, que ceux d'entr'eux qui déclareraient vouloir reconnaître l'autorité ou la juridiction du patriarche Arménien, institué par la Porte, pourraient rester, mais ils ont refusé positivement de rester à cette condition, et sont partis.

Tous les Grecs non mariés ont pareillement reçu l'ordre de quitter Constantinople et d'aller en Asie, et ils se sont empressés d'obtempérer à la première sommation qui leur a été faite.

La Porte a mis l'embargo sur tous les bâtiments neutres, allant dans la Mer Noire pour y prendre des chargements. Les représentations des Légations des puissances neutres à cet égard ont été vaines, et elles n'ont pu même obtenir d'explications, sinon que la Porte est maîtresse chez elle. En général, elles n'éprouvent qu'un traitement dédaigneux de la part de la Porte.

La Porte a expédié, le 20 janvier, neuf brûlots aux Dardanelles, pour coopérer à la défense de ces forteresses.

M. Glassopoulo, nommé Consul ou Commissaire provisoire Russe auprès du Gouvernement Grec, a reçu l'ordre d'être rendu à Egine, à l'arrivée du président Comte Capo d'Istria, et il est parti de Smyrne à cet effet.

Le pavillon du Consul général de France à Smyrne a été amené le 15 janvier; et le 20, le gérant a quitté la ville et s'est embarqué pour France, ainsi que les employés du Consulat. Le Consul Anglais a aussi fait amener son pavillon et fermer sa chancellerie, le 15 janvier, mais il reste à Smyrne d'une manière privée.

Le quartier général de M. l'Amiral de Rigny est à Vourla, et il a sous ses ordres une dizaine de bâtiments de guerre de divers rangs, des trois nations.

Les Turcs ont réussi à envoyer encore une flotille à Scio, chargée de troupes, pour reprendre cette île, dont il paraît que la forteresse ne s'est pas rendue, comme le bruit en avait couru, et on y craint encore un nouveau massacre. On a pourtant lieu d'espérer que l'Amiral de Rigny a été averti à temps de cette nouvelle expédition turque, pour arrêter une catastrophe.

On a des nouvelles d'Alexandrie, annonçant l'arrivé des débris de la flotte Egytienne, défaite à Navarin. Ces débris consistent en 39 voiles.

Un agent ou Commissaire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est arrivé incognito à Smyrne, sur un petit bâtiment de guerre Américain. Il s'est de suite rendu à Constantinople, et il a eu du Reïs-Effendi deux audiences assez longues. Ensuite de quoi, il a expédié un bâtiment avec des dépêches pour les Etats-Unis. On en conclut que le gouvernement Américain aura considéré les conjonctures actuelles,

comme les plus favorables pour obtenir une reconnaissance formelle, qu'il a jusqu'à présent demandée en vain, ainsi que le droit d'avoir une Légation à Constantinople et des Agents Consulaires dans le Levant. Il est, dit-on, fort appuyé en secret par une Légation Etrangère.

M. Dantan, drogman du Palais de France, ayant accompagné M. le Général Guilleminot à Vourla, est revenu à Péra, où il croyait pouvoir rester comme simple particulier. On lui a fait signifier de s'en aller promptement, attendu qu'on ne veut pas tolérer les espions.

LVI.

Buletin cu ştiri din Turcia, comunicat de Hugot.

(Bucharest, 1825—29).

Constantinopole, 1828, 11 Fevruarie.

L'Agent ou Commissaire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, arrivé *incognito*, vers la fin de décembre dernier (Voir le bulletin du 26 janvier, annexé au No. 202) est parvenu à conclure avec la Porte un traité, dont les stipulations sont basées sur celles des anciens traités entre la France et la Porte Ottomane.

La flottille turque, commandée par Taher Pacha pour aller au secours de la forteresse de Scio, a été rencontrée à la hauteur de Mitylène par l'amiral de Rigny, qui lui a persuadé de rebrousser chemin vers Constantinople, ce qu'elle a fait. L'amiral de Rigny l'a, dit-on, escortée ou fait escorter, jusqu'aux Dardanelles. En conséquence de quoi, la Porte a fait partir un grand nombre de troupes, principalement des Topchis (canonniers), pour ces forteresses.

La Porte s'est encore emparée des cargaisons de subsistance, d'environ 80 bâtiments venant de la Mer Noire. Elle a déclaré fermé le passage pour cette mer, et les bâtiments allant dans la mer blanche, ne peuvent plus y passer qu'à vide.

Les maisons de la Péra, appartenant aux Arméniens catholiques déportés, sont mises en vente, et ne peuvent être adjugées qu'à des turcs exclusivement.

Les 15.000 Arméniens, qui se rendaient à Angora et autres lieux de leur proscription en Asie, étant arrivés dans le pachalic de Nicomedie, le peuple Turc s'est apitoyé et même ameuté en leur faveur, à raison surtout de la rigueur inouïe de la saison, et a intimé au pacha, qu'il voulait les héberger, et ne souffrirait pas qu'ils continuassent leur route, aussi longtemps que les frimas seraient aussi insupportables. Le Pacha a été obligé d'envoyer à Constantinople les Tchiaoux qui avaient été chargés d'escorter tous ces proscrits, pour expliquer les résistances du peuple. La Porte a approuvé l'indulgence du Pacha.

La Porte a encore banni hors des territoires de sa domination, 48 prêtres Arméniens Catholiques. Cinq d'entr'eux ont obtenu de passer par Bucharest, où ils arriveront dans quelques jours, mais il ne leur est pas permis de résider dans les deux principautés.

On s'occupe maintenant au Divan de la rédaction ou publication d'un firman, qui expulse des Etats Ottomans tous les Juifs, d'une des quatre sectes, entre lesquelles cette nation est divisée, et qui refuse d'entrer en communion avec le Patriarche ou grand Rabbin, reconnu ou institué par la Porte. Mais beaucoup de personnes pensent que ces Juifs, quoique beaucoup moins riches que les Arméniens, conjureront facilement l'orage par le don d'une somme d'argent, comme il ne tenait qu'aux Arméniens de le faire.

Le départ de Constantinople de l'Internonce d'Autriche paraît certain et prochain. L'état de sa santé rend ce départ indispensable.

Il y a parmi les Turcs deux partis très prononcés, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre. Le parti de la paix est composé de la très grande majorité de la nation. Mais celui de la guerre a, à sa tête, le Sultan, son barbier (berber bachi) et son porte-épée (Sélictar).

Husni Bey, qui avait été jusqu'à présent dans la grande faveur du Sultan, qui occupait un des premiers postes financiers et qui siégeait dans les conseils, vient d'être destitué et exilé. Il est remplacé par Hadi Bey, qui a signé la convention d'Akerman.

On croit généralement à Constantinople que la Perse, non seulement n'a pas ratifié le traité de paix avec la Russie, mais qu'il y a déjà eu de nouvelles hostilités, dans lesquelles les Persans ont obtenu quelques avantages.

Les Légations étrangères résidant à Péra, paraissent être traitées par la Porte avec beaucoup de dédain. Ce n'est pas de la considération qu'on leur montre, c'est simplement de la tolérance.

LVII.

Bucureşti, 1828, 6 Martie.

Hugot către Laferronnays, despre trecerea unui curier prusian prin ţară, spre Constantinopole.

(Bucharest, 1825—29).

Le Baron de Kanitz, Colonel ou Major prussien, venu en courrier de Berlin par la route de Vienne, porteur de dépêches pour le Baron de Miltitz, Ministre de Prusse à Constantinople, est arrivé à Bucharest avant-hier. Il était aussi porteur d'une lettre du Prince de Metternich à M. de Hackenau, Agent d'Autriche ici, et d'une autre du Comte de Tatichef à M. Minciaki, Consul général de Russie. Ces deux Agents étaient invités à fournir au Baron de Kanitz toute espèce d'aide et d'assistance, dont il pourrait avoir besoin pour accomplir sa mission. Comme on supposait que la possibilité de passer le Danube n'existait pas encore, il s'attendait à séjourner quelques jours à Bucharest; mais la poste, partie de Constantinople le 11 février, étant enfin arrivée hier au soir, le Baron de Kanitz s'est mis en route à l'instant même. Il est accompagné d'un courrier du Cabinet de Berlin.

J'ai l'honneur de joindre ici, un Bulletin de Constantinople du 11 février, lequel n'est qu'un extrait des correspondances particulières qui viennent d'arriver. Il nous est encore dû une poste, celle qui a dû partir de Constantinople le 26 février.

La moitée de la ville de Bucharest se trouve ensevelie sous les eaux, qui continuent à monter.

LVIII.

Bucureşti, 1828, 8 Martie.

Hugot către Laferronnays, despre Capo d'Istria, despre o bombardare a flotei engleze şi despre o convenţie turco-spaniolă.

(Bucharest, 1825—29).

La poste Autrichienne, expédiée de Constantinople le 26 février, vient d'arriver. Voici le peu de nouvelles mentionnées dans les lettres qu'elle a laissées ici.

Le Comte Capo d'Istria, Gouverneur de la Grèce, a débarqué à Naupli de Romanie, le 24 janvier. Il s'est d'abord rendu à la Cathédrale, où on avait disposé pour lui un trône, surmonté d'un dais, où il a refusé de se placer. Après le service divin, il a prononcé un bref discours, dans lequel il a exprimé son indignation de l'état d'anarchie et de démoralisation dans lequel il trouvait le pays. Il a déclaré sa ferme résolution de se sacrifier pour le salut de sa nation, et en même temps celle d'obtenir une obéissance complète, à laquelle il avait les moyens de réduire ses compatriotes, s'ils étaient assez aveugles pour ne pas sentir que, toutes discussions de leur part ne pouvaient qu'être funestes, etc. Après une mention d'actions de grâces pour les puissances libératrices de la Grèce, il a dit que dans trois jours, on verrait le pavillon grec arboré et salué par les vaisseaux de ces puissances.

Dans les premiers jours de février, plusieurs bâtiments de guerre anglais (quelques lettres disent aussi français), ont attaqué le fort de Carabuse en Candie, principal repaire des pirates grecs, qui ont fait d'abord une très vive résistance. Le fort a été emporté et il s'y est trouvé une immense quantité de butin. Dans le commencement de l'action, la frégate Anglaise *the Cambrian,* commandée par le Capitaine Hamilton, avait été tellement endommagée qu'elle a ensuite coulé à fond.

Aucune nouvelle de la reddition de la forteresse de Scio au Colonel Favier, n'était arrivée à Constantinople, le 26 février.

Un courrier expédié par le Ministre d'Espagne à Constantinople le 26 février, a passé ici le 6 de ce mois. Il est porteur des ratifications du traité conclu entre cette puissance et la Porte, relativement au passage des bâtiments dans la Mer Noire.

LIX.

Hugot către Laferronnays, despre amnistiarea Grecilor răsculați și despre pregătirile de războiu rusești. București, 1828, 21 Martie.

(Bucharest, 1825—29).

La poste expédiée de Constantinople pour Vienne, le 11 de ce mois, a passé ici hier, et y a laissé, comme à l'ordinnaire, des lettres de cette Capitale. Mais toutes ces lettres s'accordent à dire qu'il n'y a aucune circonstance nouvelle, digne d'être rapportée, et qu'on y est dans une ignorance entière de ce qui se passe au dehors.

On a reçu, par cette même voie, des copies d'un rescrit de la Porte, adressé au Patriarche Grec, par lequel amnistie est promise aux Grecs insurgés, ainsi qu'exemption d'une année de contribution, s'ils veulent faire leur soumision pleine et entière dans le délai de trois mois, et surtout déclarer qu'*ils renoncent* à toute intervention étrangère.

J'ai l'honneur de joindre ici une copie de cette pièce, qui a généralement été trouvée ridicule à Constantinople même! Cependant l'authenticité en est garantie.

La situation de la Valachie est toute d'attente et de perplexité. On n'a aucune donnée assez positive, pour prévoir le moment où commencera la guerre, qu'on regarde comme inévitable. Tout ce qu'on sait de très positif, c'est que les préparatifs des Russes sont immenses. Quant à ceux des Turcs, les rapports qui nous viennent de l'autre côté du Danube, s'accordent à dire que les Ottomans s'exagèrent beaucoup à eux-mêmes leurs moyens et leurs ressources, et que la première attaque de leurs adversaires les aurait bientôt désabusés.

On remarque ici, que M. Minciaki, Consul général de Russie, reçoit fréquemment des courriers Russes et qu'il les réexpédie ordinairement le lendemain, sans qu'aucune démarche ostensible de sa part, puisse donner d'explication du motif de ces expéditions. Ces courriers sont indépendants de la poste Russe, qui arrive ici de St. Pétersbourg tous les quinze jours.

LX.

Hugot către Laferronnays, despre Patriarhul armenesc, despre Ministrul Prusiei, despre groaza răspândită la București și despre consulul englezesc. București, 1828, 4 Aprilie.

(Bucharest, 1825—29).

Les lettres apportées ici hier, par la poste partie de Constantinople le 26 mars, ne rapportent aucune circonstance intéressante de cette Capitale. Il n'y avait ni aggravation, ni ralentissement dans les mesures adoptées par la Porte à l'égard

des francs. Mais on y considérait comme certaine, la prochaine disgrâce du Patriarche Arménien. Les personnes qui approchent le Sultan, et même les Ministres, ne faisaient aucune difficulté de dire, que ce Patriarche perdait l'Etat ; que S. H. avait commencé à ouvrir les yeux et à reconnaître que le Patriarche l'avait trompée, de la manière la plus infâme, dans l'unique but de satisfaire son ambition et ses passions personnelles. On ne savait rien à Constantinople de ce qui se passe au dehors. On y éprouvait beaucoup de craintes. — M. le Baron de Miltitz, Ministre de Prusse, est rappelé par sa Cour et remplacé par le Baron de Kanitz. Il laisse à Péra pour 200.000 piastres de dettes.

A Bucharest, la terreur s'empare de nouveau des esprits, quoique aucune circonstance nouvelle ne soit survenue pour la motiver. Le hospodar, qui jusqu'à présent s'était opposé à tout départ des Boyards, vient de modifier cette opposition relativement à leurs familles, auxquelles il permet de se rendre *dans leurs terres*. En conséquence, depuis cinq jours, les femmes partent successivement, non pour leurs terres, où il n'y a pas d'habitations, mais pour la ville de Kempolung, et autres parages voisins de la Transylvanie, de manière à pouvoir facilement aborder en peu d'heures le territoire autrichien, dans le cas où les Turcs feraient à Bucharest une invasion qui, dans la saison actuelle, pourrait être opérée en cinq ou six heures.

M. Blutte, Consul Britannique, doit partir demain pour Yassi, où il veut essayer de terminer promptement, par sa présence, une affaire importante d'un sujet anglais. Son absence, à ce qu'il vient de m'assurer, n'excèdera pas une dizaine de jours, et il m'a prié de prendre soin, pendant cette absence, des affaires inopinées qui pourraient survenir dans son Consulat, ou à l'égard des sujets anglais; ce dont je suis convenu avec lui.

LXI.

Constantinopol, 1828, 11 Aprilie.

Extras dintr'o scrisoare, comunicat de Hugot, despre pregătirile de războiu şi despre Greci.

(Bucharest, 1825—29).

L'espèce de manifeste Russe contre la Porte, contenu dans le supplément annexé à la gazette de St. Pétersbourg du 11 Mars, loin d'avoir intimidé le Gouvernement Ottoman, a au contraire donné lieu à un redoublement de préparatifs de guerre. *Hussein* Pacha, l'exterminateur des Janissaires, a été envoyé à Chumla pour y organiser et compléter les moyens de défense. *Hassan* Pacha est arrivé à Varna, avec toutes les provisions de bouche et de guerre, pour mettre cette place sur un pied redoutable.

Le 10 avril, la Porte a positivement exprimé son dernier refus de permettre l'expédition des bâtiments pour la Mer Noire. Elle a motivé ce refus sur la connaissance qu'elle a, que 35 bâtiments autrichiens se sont nolisés à Odessa pour l'armée Russe.

Les Grecs non conformistes de Constantinople ont reçu la notification de se soumettre en tout au Patriarche, à peine d'être traités comme les Arméniens non conformistes.

Les Grecs de la Morée ont refusé d'accepter le dernier pardon ou amnistie de la Porte. Mais il y existe de grands partis, qui ne veulent pas se soumettre à l'autorité du nouveau Gouverneur, et Colocotroni, Chef de l'un de ces partis, est en correspondance avec la Porte qui, d'après le discours du Duc de Wellington au Parlement britannique, s'attend à la rupture de l'alliance des trois puissances, et à recevoir prochainement assistance de l'Angleterre.

LXII.

Hugot către Laferronnays, despre pregătirile de războiu ruseşti şi despre consulul englezesc. București, 1828, 18 Aprilie.

(Bucharest, 1825–29).

Il n'est arrivé ici aucun changement dans la posture des affaires, depuis ma dernière lettre. Quoique les correspondances de la Bessarabie soient devenues très rares, nous savons de la manière la plus positive, que les préparatifs des Russes pour entrer en campagne sont complets, mais nous n'avons encore rien qui puisse nous servir d'indication sur le moment fixé pour l'occupation militaire des principautés. Et comme il faut nécessairement une douzaine de jours pour la marche des Russes de Yassi à Bucharest, les habitants de cette dernière ville sont remplis de frayeur, fondée sur la persuasion que les Turcs ne manqueront pas d'y faire une incursion, pour y détruire les ressources, et ne rien laisser aux Russes. La plus grande partie des Européens ont envoyé leurs familles en Transylvanie, et celle de M. Minciaki a quitté ce matin Bucharest, où tout est confusion. M. l'Agent d'Autriche a, depuis plus de huit jours, envoyé la sienne à Hermanstadt.

M. Blutte, Consul d'Angleterre, est de retour depuis trois jours de Yassi. Il est revenu ici, après avoir passé par Galatz d'où, posté sur le Danube, il a aperçu une centaine de chaloupes canonnières, tant des Russes, que des Turcs; les unes s'appuyant sur Tomarova, les autres sur Ibraïl. Mais rien n'indiquait que le moment des hostilités fut arrivé. L'Etat-Major Russe venait de faire savoir à Galatz, que ceux des habitants qui désireraient obtenir des patentes de vivandiers de l'armée, devaient en faire la demande sans délai.

La poste, partie de Constantinople le 11 de ce mois pour Vienne, a passé ici ce matin. J'ai l'honneur de joindre ici un extrait des lettres qu'elle a laissées à Bucharest, et dont j'ai pu avoir communication.

LXIII.

Proclamaţia Mareşalului Wittgenstein, către Români. 1828, Aprilie.

(Russie, CLXXVI, 40).

Habitants de la Moldavie et de la Valachie.

Sa Majesté l'Empereur, mon auguste maître, m'a ordonné d'occuper votre territoire avec l'armée, dont il a daigné me confier le commandement. Les légions du Monarque, protecteur de vos destinées, en franchissant les limites de votre terre natale, y apporteront toutes les garanties du maintien de l'ordre et d'une parfaite sécurité.

Moldaves et Valaques de toutes classes! accueillez les braves que j'ai l'honneur de commander, comme des frères, comme vos défenseurs naturels. Empressez-vous de coopérer, en tout ce qui vous sera demandé, aux mouvements des armées de Sa Majesté Impériale, et donnez à la Puissance qui a constamment veillé sur vos droits, des preuves réitérées de votre antique dévouement. La guerre que la Russie vient de déclarer à la Porte ottomane, n'a pour but que le redressement des plus justes griefs et l'exécution des traités les plus solennels. Spectateurs paisibles et soumis, d'hostilités qui ne sauraient vous atteindre, occupez-vous sans inquiétude du bien-être de votre patrie et remplissez invariablement tous vos devoirs. Les lois, les usages de vos ancêtres, vos propriétés, les droits de la sainte religion, qui nous est commune, seront respectés et protégés. C'est pour y parvenir plus promptement que l'Empereur m'a chargé d'instituer sans retard, dans les Principautés, une admi-

nistration centrale provisoire, dont le conseiller privé Comte de Pahlen est nommé chef. Dépositaire de la confiance de Sa Majesté, il va désormais exercer parmi vous les fonctions et les pouvoirs de Président plénipotentiaire des Divans de Moldavie et de Valachie. Je mettrai la plus active sollicitude à le seconder dans ses travaux. Une discipline sévère sera maintenue dans tous les corps d'armée, et il sera fait prompte justice des moindres désordres. Vous pouvez y compter.

Habitants de la Moldavie et de la Valachie! La guerre que mon auguste souverain est forcé d'entreprendre, ne vous enlèvera que momentanément, il se plait à l'espérer, les avantages de la paix: elle vous en garantit le prochain retour; elle vous assurera le bienfait d'une existence légale et stable, fondée sur des stipulations qui achèveront d'effacer les traces des maux que vous avez soufferts, et vous offriront la certitude d'un heureux avenir.

La soumission aux autorités, l'oubli des ressentiments que l'anarchie avait fait naître, le sacrifice des intérêts privés, pour une cause qui les embrasse tous; tels sont les devoirs dont je vous recommande l'accomplissement spontané et unanime, au nom de l'Empereur.

Conformez-vous aux magnanimes intentions dont je me félicite d'être l'organe, et vous acquerrez de nouveaux titres à la haute bienveillance de Sa Majesté.

Le Feld-Maréchal Comte de Wittgenstein,
Comandant en chef.

LXIV.

București, 1828, Aprilie.

Extras dintr'o scrisoare a consulului Minciaki către Nesselrode, despre retragerea sa.

(Russie, CLXXIII, 161).

M. de Ribeaupierre me prescrit de prolonger mon séjour, jusqu'au moment où les Turcs auront fait une première démonstration hostile en deçà du Danube, de quitter cette ville, dès que ma présence serait exposée à de graves dangers, et de me rendre à Yassy, pour y rester jusqu'à la dernière possibilité, ou jusqu'à l'arrivée des ordres de S. M. I.

La nouvelle du départ de la mission étant susceptible de troubler la tranquillité des Principautés, M. de Ribeaupierre me recommande de rendre les Princes attentifs au maintien du bon ordre, et de leur rappeler, en même temps, toutes les obligations qui les unissent au pays qu'ils gouvernent, et le respect qu'ils doivent avoir pour leurs privilèges, en leur observant que la Russie est garante des institutions qui régissent les principautés, et que le moindre écart des gouvernants de la marche fixée par les lois, quelles que soient d'ailleurs les circonstances, peut leur valoir un jour d'amers regrets.

Le Hospodar a promis d'observer scrupuleusement ce que je lui ai demandé.

Les préparatifs pour jeter les provisions dans les forteresses, sont immenses.

LXV.

București, 1828, 25 Aprilie.

Hugot către Laferronnays, despre situația dela Constantinopol și despre pregătirile rusești.

(Bucharest, 1825—29).

Il arrive maintenant ici assez fréquemment des lettres et des voyageurs de Constantinople. Les lettres s'accordent à dire que, quoique la tranquillité continue d'exister dans cette Capitale, les frayeurs et les inquiétudes des habitants vont en

augmentant, et que chaque jour on y voit diminuer le nombre des francs, qui en partent, aussitôt qu'ils se trouvent en mesure de le faire. Les subsistances y sont devenues rares et chères, et il n'y a qu'un très petit nombre de personnes qui réussissent secrètement et à force d'argent, à s'y procurer du pain mangeable. Les murmures du peuple contre le Gouvernement deviennent de plus en plus véhéments.

Les voyageurs, dont la plupart sont venus à petites journées et sans rencontrer le moindre obstacle, s'accordent également à dire qu'ils n'ont entendu, sur toute leur route, que murmures hautement exprimés contre le Gouvernement; qu'ils n'ont vu de troupes nulle part, excepté les garnisons insuffisantes des forteresses; et que les récits qu'on débite à Constantinople, de préparatifs formidables, se trouvent n'avoir aucune réalité, dès qu'on sort de la Capitale.

La poste Russe vient d'arriver, et les lettres qu'elle apporte de la Bessarabie disent que les dispositions militaires nécessaires pour passer le Pruth sont complètes, mais que rien encore ne donne d'indication sur le moment fixé pour le mouvement, auquel on s'attend de jour à autre.

LXVI.

Lagan către Laferronnays, despre guvernatorul rusesc al Principatelor și despre Turcii dela Galați. Iași, 1828, 28 Aprilie.

(Turquie, CCL, 407).

Le Comte Pahlen, nommé Gouverneur des Principautés de Moldavie et de Valachie, se trouve depuis quelques jours à Kischenow et est attendu ce soir, ainsi que ses employés, à Skuleny, où l'on a fait des préparatifs pour le recevoir. D'après cela, on croit généralement que le passage du Pruth s'effectuera dans le courant de cette semaine.

L'apparition à Galatz d'un Capidgi-Bachi, accompagné de vingt turcs et chargé, disait-on, de porter au Sultan plusieurs têtes Moldaves, a causé aux principaux Boyards de fortes angoisses, que la certitude de son départ pour Ibraïl n'a pas pu encore calmer.

Il arrive journellement à Ibraïl des bâtiments ottomans, qui y apportent des munitions par les forteresses du Danube.

LXVII.

Principele Ghica către Laferronnays, cerând să i se restitue palatul în care este ambasada franceză din Constantinopole. 1828, 2 Mai.

(Turquie, CCLI, 16).

A l'époque où mon père, régnant en Valachie en qualité de Prince Hospodar, fut forcé de se réfugier en Russie, par suite de la violation du traité de paix existant entre la Porte Ottomane et le Cabinet de Pétersbourg, que Monsieur le Général Sébastiani, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur Napoléon, fut chargé d'amener dans les vues politiques de la France, tous nos biens, tant en Valachie qu'à Constantinople, furent iniquement séquestrés par le Divan. Le traité susmentionné stipulait un terme de 7 ans pour la durée de la charge des Hospodars de Valachie et Moldavie. Mais mon père, pour sauver sa vie, fut obligé de tout abandonner, n'ayant encore regné que trois ans.

Toutefois les armes de la Russie vinrent bientôt lui prêter leur appui, et mon père fut installé de nouveau dans ses premières fonctions, qui furent même étendues à la principauté de Moldavie; réintégré dans ses biens de Valachie, que nous pos-

sédons encore, notre palais et les vignobles que nous avons à Constantinople, par je ne sais quel caprice d'un pouvoir tyrannique, détenteur d'un bien étranger, ne furent pas rendus à leur légitime possesseur. Ce fut ce même palais que le Sultan, dans un mouvement de générosité peu onéreuse, offrit alors en cadeau à M. le Général Sébastiani, et que Son Excellence n'accepta point, en disant qu'il ne voulait pas demeurer dans une maison de sang, et faisant ainsi allusion à l'étranglement barbare, qui s'y commit à cette époque, de mon grand père, vieillard octogénaire.

En 1811, les hostilités étant terminées entre les deux puissances belligérantes, la paix fut faite à la hâte, et mon père ne put profiter, pour le moment, des bonnes dispositions que la Cour de Russie avait à son égard, afin d'intercéder auprès d'elle, la réclamation de ses propriétés, confisquées à Constantinople; mais en 1816, se trouvant à Pétersbourg, lors de la nomination de M. le Baron Strogonow à l'Ambassade de Constantinople, Sa Majesté l'Empereur Alexandre accéda avec bienveillance à sa demande, et ordonna en conséquence à cet l'Ambassadeur d'appuyer avec vigueur nos justes prétentions, évaluées alors à une indemnité de seize cent mille piastres. La Porte trouva dans les détours d'une politique astucieuse, les moyens de les rejeter constamment, sous différents prétextes, et faisant injure à la générosité du caractère français, elle osa nous opposer la prétendue donation, qui en avait été faite à la Légation de France. Enfin, après beaucoup de difficultés, elle allait céder à la justice d'une réclamation appuyée sur des droits si légitimes, lorsque la révolution de la Grèce, en consacrant les droits d'un peuple malheureux, vint combler notre infortune.

En effet, ce même palais qui avait été refusé par M. le Général Sébastiani, fut donné depuis, par la Porte, à M. le Marquis de Rivière, alors Ambassadeur de France, qui l'accepta. Il devint alors le palais de France, et il porte encore en ce moment ses armes.

Voilà, Monsieur le Comte, en abrégé, le sujet de cette affaire; et c'est à Votre Excellence à juger, si nous avons le droit de recourir à la magnanimité de la France, et d'espérer qu'elle ne voudra pas s'enrichir des dépouilles d'une famille, qui a été en butte à tant d'adversités.

Monsieur le Comte, nous avons tout sacrifié pour l'affranchissement de notre malheureuse patrie; il ne nous reste que ce palais, et quelques biens en Valachie, dont nous voulons nous défaire, afin de soulager notre infortunée mère dans sa vieillesse. Vous avez pris trop de part à nos souffrances, pour que nous ne nous abandonnions pas avec une entière confiance à votre justice, dans une affaire, où nos intérêts les plus chers sont remis entre vos mains.

LXVIII.

Hugot către Laferronnays, despre sgomotele de războiu.

(Bucharest, 1825—29).

București, 1828, 5 Mai.

La poste Autrichienne, partie de Constantinople le 26 avril, a passé par ici hier, et y a apporté, comme à l'ordinaire, les lettres de la Capitale. Les Tartares chargés de cette poste ont dit, qu'ils avaient reçu à l'Internonciature d'Autriche l'ordre positif de ne pas passer le Danube à Rutchuk, avant de s'être assurés que Bucharest n'était pas encore occupé par les Russes. Dans ce dernier cas, ils devaient continuer leur route par la rive droite du Danube et remettre toute la poste à Orsova, ainsi que cela était pratiqué, lors de la précédente occupation des principautés par les Russes.

Les lettres de Constantinople s'accordent toutes à dire, qu'il n'y avait eu aucun évènement remarquable, et qu'on ne concevait rien à l'apathie très extraordinaire du Gouvernement, qui ne prenait en apparence aucune mesure défensive, proportionnée aux moyens d'attaque préparés contre lui. Le départ d'Hussein Pacha, d'abord nommé

général en chef pour la défense du Danube (Voir ma lettre du 18 avril, No. 208), a été contremandé, et il a reçu l'ordre de rester dans la Capitale. Le prix des subsistances continuait à augmenter. Le mécontentement est général parmi le peuple, et le corps de l'Uléma, qui observe la plus grande réserve, est réputé partager les sentiments du peuple.

Ici, il n'y a rien de changé dans la situation des choses. L'époque qui semblait avoir été fixée pour l'entrée des Russes, est écoulée depuis une quinzaine de jours; et comme on ne sait rien qui puisse expliquer les motifs de ce retard, on se livre seulement à une foule de conjectures.

LXIX.

Lagan către Laferronnays, despre trecerea Prutului de către Ruși. Iași, 1828, 7 Mai.

(Turquie, CCLI, 40).

Je m'empresse d'informer Votre Excellence, que les troupes Russes ont commencé, il y a deux heures, à effectuer le passage du Pruth; 200 hommes d'infanterie se trouvaient déjà vis-à-vis de Skuleny, sur le territoire Moldave, et occupaient les têtes des trois ponts, auxquels on travaillait depuis hier au soir. La division destinée à passer sur ce point, était en bataille au-delà du Pruth, derrière le village précité.

Il m'est impossible de donner dans ce moment, d'autres détails à Votre Excellence.

LXX.

Lagan către Lafefronnays, despre intrarea Rușilor în Moldova și trecerea Domnului în Basarabia. Iași, 1828, 7 Mai.

(Turquie, CCLI, 41).

Une division Russe, sous les ordres du Général Kreist et composée de deux régiments de Hulands, un de Cosaques, deux bataillons d'Infanterie et deux compagnies d'artillerie légère, vient d'arriver à Yassy. Elle était précédée d'un escadron de lanciers, à la tête duquel se trouvait le colonel d'Etat Major Liprandy, qui a aussitôt désarmé les albanais du Hospodar, et fait entourer son palais, pour l'empêcher de fuir, comme il en avait l'intention, et de se soustraire à l'obligation de rendre compte de son administration désastreuse. Les Bechelis ont remis leurs armes avec une sorte d'empressement, et je tiens de bonne source, que la plupart des turcs, qui se trouvent dans les forteresses de Babadag et d'Isactcha, sont portés à les imiter sous ce rapport.

Le Comte Pahlen, gouverneur de ces deux principautés, est également arrivé, accompagné de tous ses employés; son premier soin a été d'assembler les Boyards et de leur communiquer le manifeste de la Russie qui, étant en langue russe et très long, ne peut être traduit de sitôt. L'original se trouve d'ailleurs entre les mains du président du tribunal des affaires étrangères, qui n'a voulu le communiquer à personne. On dit que le Comte Pahlen établira sa résidence en cette ville.

Le grand passage des troupes a eu lieu ce matin, à Tomarowa et Wadelewoye. L'attaque d'Ibraïlow doit avoir lieu immédiatement.

L'Empereur Nicolas est attendu à Ismaïl, le 7/19 de ce mois.

Dès l'entrée des Russes, M. de Lippa, Agent d'Autriche en Moldavie, a exécuté les ordres qu'il avait, de remettre la liste des sujets et protégés autrichiens au Divan, et de demander des passeports pour lui et les employés de sa chancellerie. Il partira demain pour Cernowitz, où il trouvera de nouveaux ordres. Quant à moi, je crois remplir les intentions de Votre Excellence en restant à mon poste, et en

réclamant de M. le Comte Pahlen, les facilités nécessaires pour pouvoir continuer mes fonctions.

Dans la crainte que la dépêche que je vous ai adressée, Monseigneur, il y a quelques heures, par l'intermédiaire de M. de Lippa, n'ait été interceptée d'ici à la frontière d'Autriche, je me décide à envoyer cette lettre par un courrier à M. l'Ambassadeur du Roi à Vienne, afin que Votre Excellence la reçoive un moment plutôt; j'aime à me bercer de l'espoir qu'elle daignera m'approuver à cet égard.

Je suis etc.

Signé: Lagan.

P. S. — J'apprends, à l'instant même, que le Hospodar doit être conduit demain, ainsi que toute sa famille, en Bessarabie, où il devra habiter une petite terre qu'il y possède. On s'est déjà saisi de ses papiers et de ceux des principaux Boyards.

LXXI.

Bucureşti, 1828, 9 Mai.

Hugot către Laferronnays, despre intrarea Rușilor în Iași și despre panica dela București.

(Bucharest, 1825—29).

Un des corps de l'armée Russe en Bessarabie, composé d'une quinzaine de mille hommes, a passé le Pruth à Sculéni avant-hier, 7 mai, dès le matin, et a, peu d'heures après, fait son entrée à Yassi. Le Comte Pahlen, nommé par S. M. l'Empereur de Russie Gouverneur civil ou administrateur des deux principautés, qui est arrivé avec ce corps, a formé de suite un Gouvernement ou Divan provisoire, composé de quelques Boyards Moldaves. Le hospodar de Moldavie a été suspendu de ses fonctions, et placé sous surveillance. M. Lippa, Agent ou Consul d'Autriche en Moldavie, avait, ainsi que sa chancellerie, quitté Yassi, peu d'heures avant l'arrivée des Russes.

Au moment même où s'opérait cette invasion, c'est-à-dire le 7 mai, à 4 heures du matin, M. Minciaki, Consul général de Russie, quittait Bucharest. Environ deux heures après son départ, M. Domnando, son chancelier, se présenta successivement, chez le Consul d'Angleterre et chez moi. Il nous dit qu'il avait la mission expresse de son Chef, de nous informer qu'il lui était parvenu, par voie sûre, l'avis que les turcs des bords du Danube faisaient des mouvements, qui indiquaient qu'un *coup de main* sur Bucharest était sur le point de s'effectuer; que M. Minciaki n'avait pas cru devoir différer à se mettre en sûreté, et qu'il s'empressait de nous donner cet avis, pour que nous pussions aussi pourvoir à la nôtre... Il ajouta qu'il avait pareillement l'ordre d'aller informer le hospodar du départ effectué de M. Minciaki; mais, pour nous donner le temps d'effectuer le nôtre avec plus de commodité et de tranquillité, il ne se rendrait chez le dit hospodar, que dans deux heures; que d'ailleurs, sa mission auprès de ce dernier se réduisait à lui dire que, le départ de M. Minciaki n'avait d'autre motif que celui d'aller voir sa famille, qu'il apprenait être malade à Braza (frontière de la Transylvanie), où elle est retirée depuis un mois... M. le Consul d'Angleterre et moi, ne jugeâmes pas à propos de prendre confiance dans un pareil avis, qui ne nous était pas donné de bonne foi, puisque nous avions vu M. Minciaki cinq heures avant son départ, et qu'il nous avait affirmé n'avoir rien appris d'aucun côté, tandis que les chevaux étaient disposés pour sa fuite. Nous ne savons pas encore positivement, où il est allé. Nous supposons seulement qu'il se sera dirigé vers l'armée Russe. Son départ a produit ici un effet terrible. Les rues de Bucharest ont été pendant 36 heures encombrées de milliers de chariots, chargés de femmes, d'enfants, d'effets, de bestiaux, de volailles, etc., se croisant, se heurtant, se brisant, en fuyant sans savoir où. Le désordre eût été encore plus violent et plus prolongé, si les autres Consuls eussent imité celui de Russie; et il est vrai

de dire, que leur attitude calme a puissamment contribué à ralentir le mouvement et à diminuer le nombre des accidents... La petite partie restante de la population de Bucharest, commence à se rassurer.

M. Domnando, gérant depuis 48 heures du Consulat de Russie, a reçu ce matin, à 6 heures, une lettre du Comte Pahlen, datée de Yassi le 7 mai, à midi, par laquelle il lui mande de se rendre de suite près de lui à Yassi, et il est parti presqu'immédiatement.

Les Turcs composant la garnison ordinaire de Bucharest (environ 80 hommes), sont partis, ou pour mieux dire, se sont évadés la nuit dernière, sous la conduite de leur Basch Beschli Aga, et se sont dirigés vers le Danube.

Le hospodar de Valachie avait dit hier publiquement, qu'il partirait la nuit suivante pour Cronstadt, en Transylvanie. Aujourd'hui, il dit que c'est pour la nuit prochaine. Il est certain qu'il ne veut pas attendre les Russes. Mais son avarice lui fait, à chaque instant, rechercher des effets ou objets de peu ou de nulle valeur, qu'il craint de laisser derrière lui.

M. l'Agent d'Autriche vient de me dire qu'il partira après demain pour Hermanstadt, ainsi que toute sa chancellerie.

Les lettres venant de Yassi sont ouvertes par les Russes, et la plupart sont retenues.

D'après différents rapports, auxquels nous croyons pouvoir ajouter foi, les Russes auraient hier passé le Pruth, à un endroit plus rapproché de Galatz, et on les verrait arriver à Bucharest sous cinq jours.

LXXII.

Lagan către Laferronnays, despre ducerea Domnului şi a ofiţerilor turci în Basarabia, despre administraţia lui Pahlen, despre retragerea consulului austriac şi ştiri despre armata rusească. Iaşi, 1828, 9 Mai.

(Turquie, CCLI, 47).

Le Hospodar, avec lequel les Boyards n'ont plus la permission de communiquer, sera conduit, dans quelques heures, en Bessarabie. Le Divan Effendissi (agent de la Porte) a été forcé hier, de partir pour la même destination, ainsi que les Behlis, qui n'ont pas voulu suivre l'exemple de leur chef, en se sauvant en Autriche.

Le Comte Pahlen, après avoir lu aux Boyards la proclamation, dont la traduction se trouve ci-jointe, a aussitôt établi une administration provisoire; elle se compose de tous les fonctionnaires Moldaves, à chacun desquels l'on a adjoint un officier Russe. La police est confiée à un Colonel, qui a sous ses ordres l'Aga. L'on s'est également empressé de nommer une commission des subsistances, autorisée à délivrer des bons, que les propriétaires sont obligés de recevoir en paiement des fournitures exigées d'eux; ces bons seront acquittés sur les revenus publics.

M. de Lippa, agent d'Autriche, a quitté ce matin cette ville, pour se rendre à Cernowitz. Le Consul de Russie a été envoyé chez lui avant-hier, pour lui déclarer que M. le Comte Pahlen était fort surpris de sa note au Divan, par laquelle il l'informait de la cessation de ses fonctions; que, d'après les relations d'amitié qui existent entre les Cours de Vienne et de Pétersbourg, son départ ne pouvait être attribué qu'à lui seul et non, comme il l'avançait, à des ordres supérieurs; qu'enfin s'il se décidait à rester à son poste, il trouverait les autorités Russes disposées à lui accorder tous les égards et privilèges, dont il avait joui jusqu'à présent. M. de Lippa s'est borné à répliquer que son séjour ici, étant incompatible avec la présence des troupes Russes en Moldavie, il devait, sans aucun retard, se conformer à ses instructions en s'éloignant de Yassy.

Je me suis présenté hier chez Monsieur le Comte Pahlen, dont j'ai reçu l'accueil le plus flatteur. Il m'a appris qu'un courrier venait d'être expédié à Constantinople, pour prévenir la Porte que le Comte Wittgenstein avait l'autorisation de recevoir des envoyés turcs, pour traiter de la paix; mais qu'il n'interromprait pas ses opérations pendant les négociations.

Le siège d'Ibraïla commencera le 12/25 de ce mois; il est confié au Grand Duc Michel.

Le Pruth ayant débordé à Reny, la colonne destinée à se porter de suite sur Bucharest, a dû remonter jusqu'à Vadelovoye, circonstance qui donne ici de vives inquiétudes, sur le sort des habitants de Bucharest et de Galatz.

LXXIII.

Iaşi, 1828, 12 Mai.

Lagan către Laferronnays, despre înaintarea Rușilor, despre trecerea lui Pahlen la București, și numirea unui vice-guvernator.

(Turquie, CCLI, 60).

Les troupes Russes ayant été obligées par le débordement du Pruth, de contourner le lac de Bratich, près de Rény, n'ont pu entrer que le 8 de ce mois à Galatz, où elles se sont emparées par surprise, de 40 turcs et du Topoutchi Bachi, qui les attendaient du côté de Tomarowa.

L'avant-garde de la division, destinée à occuper Bucharest, a dû y arriver hier au soir. Au passage du Sireth, elle a eu un léger engagement avec une centaine de Turcs, qui ont été faits prisonniers.

M. le Comte Pahlen ne résidera pas ici, comme on l'assurait d'abord; il compte partir dans quelques jours pour Bucharest, et sera remplacé par le général Strekaloff, aide de camp de l'Empereur, nommé récemment Vice-Gouverneur de cette principauté.

D'après le désir de M. de Lippa, agent d'Autriche, et l'agrément du Comte Pahlen, je n'ai pas cru devoir me refuser, à ce que l'employé de la poste autrichienne expédiât ses lettres pour Czernowitz, sous mes auspices.

LXXIV.

București, 1828, 16 Mai.

Hugot către Laferronnays, despre înaintarea Rușilor prin Țara-Românească, despre plecarea Domnului și a agentului austriac, și despre venirea consulului rusesc.

(Bucharest, 1825–29).

Le 12 de ce mois, un premier corps de cavalerie d'avant-garde Russe, consistant en 3.000 hommes, dragons et hulans, commandé par le général Geismar, est arrivé à Bucharest, après des marches forcées, et a pris son campement à un mille hors de la ville.

Un nombre à peu près double de cette force a passé par une autre route, laissant Bucharest à droite et se dirigeant sur Calarache, vis-à-vis de Silistrie.

Ce matin, un corps de 8.000 hommes d'Infanterie, sous le commandement du général Rott, a commencé à défiler par cette ville, se rendant également sur le Danube.

Les autorités Valaques viennent d'être prévenues que les passages de troupes vont maintenant se succéder sans interruption, et on travaille de toutes manières à assurer le service des subsistances.

Le nombre des troupes Russes, qui se trouvent déjà aujourd'hui dans les divers districts de la Valachie, est d'environ 35.000 hommes, dont 9.000 de cavalerie.

Hier, Dimanche, il a été fait lecture dans les églises de Bucharest, en langue Valaque, de la proclamation dont j'ai l'honneur de joindre ici une traduction 1).

Le Comte Pahlen, Gouverneur civil, président plénipotentiaire des deux Divans, est attendu ici, de Yassi, sous trois jours. Ce ne sera qu'après son arrivée, et lorsqu'il aura institué des autorités d'administration et de police, qu'il sera possible de se former des notions précises sur la situation des choses en ce pays. Jusqu'à présent, tout n'est qu'agitation et mouvement, qui n'a pas encore de régularité.

Le hospodar Ghika a quitté Bucharest le 10 de ce mois, avec toute sa famille, laissant ici son autorité entre les mains de son Métropolitain. Il était encore hier à Kempina, près des frontières de la Transylvanie, et il attendait, a-t-il dit, l'arrivée à Bucharest du Comte Pahlen, pour lui faire la demande de passe-ports pour France, attendu, a-t-il dit encore, que le Gouvernement Autrichien ne veut pas lui permettre de fixer sa résidence en Autriche.

M. l'Agent d'Autriche est parti le 10 de ce mois, à 4 heures du matin, ainsi que toute sa chancellerie pour Hermanstadt. D'après les ordres qu'il avait laissés au gardien de son hôtel, le pavillon et les armes Autrichiennes ont été retirés, à l'instant où les Russes ont fait leur entrée à Bucharest.

M. Minciaki, Consul général de Russie, est rentré à Bucharest le lendemain de l'arrivée des troupes Russes. Il a reçu du Comte Pahlen l'ordre de continuer à traiter comme par le passé, avec les autres Consuls, les affaires Russes concernant des sujets étrangers.

LXXV.

Lagan către Laferronnays, despre aprovizionările cerute de Ruşi şi despre ducerea Domnului Moldovei la Bender. Iaşi, 1828, 16 Mai.

(Turquie, CCLI, 94).

Le Métropolitain et quatre des principaux Boyards, Messieurs Aleco Ghika, Radoucan, Michel Stourdza et Constantin Balch, ont été choisis par M. le Comte Pahlen pour former un conseil suprême, auquel on a adressé aussitôt la sommation de fournir sans délai, 24.000 tchewerts de farine, 58.500 d'avoine, 2.450 de gruau, 560.000 ocas de viande (600.000 kilogrammes) et 4.000 vedros d'eau de vie (80.000 litres). Mais, comme dans ce pays rien n'est réservé, qu'on y vit au jour le jour, que la récolte de 1827 a d'ailleurs manqué, il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de satisfaire à toutes ces demandes. Aussi, à l'exception des fourrages, qui sont en abondance depuis le commencement du printemps, sera-t-on forcé de faire tout venir de Russie, et les 30.000 chariots préparés dans divers gouvernements, suffiront à peine pour ces transports; ils contiennent chacun de six à sept tchewerts, sont attelés de deux bœufs et accompagnés de 2.000 voitures, sur lesquelles on a pratiqué des moulins.

Le Hospodar, qui est soumis à une quarantaine rigoureuse à Skuleny, doit être conduit à Tirespol, près de Bender; l'on assure qu'on a trouvé dans une de ses malles 50.000 ducats, ce qui a d'autant plus surpris, que deux jours avant son départ, il avait sollicité des secours du Gouverneur et que, pour faire croire à sa pauvreté, il n'a payé aucun des gens de sa maison. Ses affidés, qui sont aujourd'hui les premiers à l'accuser et qui rivalisent de bassesses auprès des autorités Russes, prétendent qu'il a fait passer tout le fruit de ses rapines en Hongrie et à Vienne même.

L'on est toujours ici dans l'inquiétude sur le sort des habitants de Bucharest, puisque c'est le 11 au soir que l'avant-garde devait y arriver, et que le Comte Pahlen n'a reçu encore aucune nouvelle à cet égard.

Le quartier Général se trouve dans ce moment à Makemeny, à trois postes de Fokschan.

---

1) Proclamaţia lui Wittgenstein. V. mai sus, p. 57, No. LXIII.

LXXVI.

Iaşi, 1828, 17 Mai. Lagan către Laferronnays, despre plecarea lui Pahlen la Bucureşti şi despre consulatele ruseşti.

(Turquie, CCLI, 96).

Le Comte Pahlen, Gouverneur des deux principautés, ayant appris hier au soir l'entrée des troupes Russes à Bucharest et la fuite du Hospodar Ghika, s'est empressé, pour pouvoir se rendre de suite en Valachie, de confier l'administration de cette province à M. Pisani, jusqu'à l'arrivée de l'aide-de-camp général Strékaloff, Vice-Gouverneur de la Moldavie. Avant son départ, qui a eu lieu ce matin, il a reçu les principaux Boyards et leur a recommandé de nouveau l'union.

Il est venu chez moi, ces jours derniers, et m'a assuré que les Consulats de Russie resteraient ici et à Bucharest, pendant tout le temps de l'occupation.

LXXVII.

Bucureşti, 1828, 19 Mai. Hugot către Laferronnays, despre înaintarea Rușilor spre Dunăre și despre venirea Impăratului rusesc la Bucureşti.

(Bucharest, 1825—29.)

Le nombre des troupes Russes qui sont actuellement dans la principauté de Valachie, est de 50.000, dont environ 10.000 sont répartis dans la petite Valachie, chef-lieu Craïova.

Il ne reste à Bucharest que 3 à 4.000 hommes, le reste est en marche et s'échelonne sur le Danube.

Le village de Calarache, qui fait face à la forteresse de Silistrie, est occupé depuis cinq jours par les troupes Russes.

Le bombardement d'Ibraïl a commencé avant-hier. On veut presser la reddition de cette place, dont les feux pourraient gêner la navigation sur le Danube des magnifiques ponts volants, qui sont préparés et confectionnés depuis longtemps à Ismaïl et Tomarova. On pense que ces ponts pourront être arrivés avant quatre semaines à l'endroit qui a été fixé pour le passage, c'est-à-dire, d'Oltenitza (Valachie) à Tortukaï (Turquie), endroit où le lit du fleuve est le plus étroit. On espère être à Chumla vers la mi-Juin.

On cherche ici depuis deux jours, à disposer des logements pour l'Empereur de Russie, qu'on attend à Bucharest sous deux mois.

Il est reconnu aujourd'hui, qu'il n'y avait aucune vérité dans les rapports, débités depuis longtemps, de vigoureux préparatifs de défense de la Porte sur le Danube.

Les communications de ce pays avec Constantinople sont interrompues, mais il arrive ici de temps à autre, des voyageurs de cette Capitale. Tous disent qu'on y est frappé de stupeur, et que chacun s'y attend à une révolution prochaine. On ose dire tout haut, que le Sultan a perdu la raison....

LXXVIII.

Iaşi, 1828, 19 Mai. Lagan către Laferronnays, despre situația boerilor moldoveni și despre armatele ruseşti.

(Turquie, CCLI, 97).

Bien que l'entrée des Russes dans cette principauté ait mis un terme aux horreurs d'une administration sans règle et sans principes, elle a été loin de causer

la joie qu'on se plaisait à prédire. En effet, les Boyards, étrangers aux idées du bien et du juste, habitués à vivre dans l'anarchie, à exploiter les emplois lucratifs mis annuellement à l'enchère par leur maître, souffrent déjà d'être soumis à un régime moins irrégulier et de devoir reconnaître une autre loi que leur volonté. D'ailleurs, l'enlèvement du Hospodar, qu'ils prétendaient faire juger par le Divan, le changement de destination des revenus publics et l'obligation de contribuer par des fournitures difficilles aux frais de la guerre, qu'ils blâment par haine pour les grecs, les ont détrompés sur une protection, considérée par tous jusqu'à présent comme une exemption de charges, et suffissamment payée, selon eux, par de vaines protestations de dévouement au Consul de Russie. Un petit nombre des *Barbes* seulement, se consolent de ces sacrifices, par l'espoir que l'on formera de la Moldavie, la Valachie, la Servie et la Bosnie une confédération du Danube, sous la garantie des grandes puissances, et que les Moldaves, moins reculés en civilisation que les habitants des autres provinces, recueilleront les premiers les fruits de cette indépendance: mais ces rêves politiques sont à peine avoués maintenant, hors des coteries où ils ont pris naissance.

Les deux corps d'armée des généraux Woynoff et Roth, composés chacun de quatre divisions d'infanterie, de deux de cavalerie et d'une artillerie nombreuse, sont définitivement désignés pour opérer au-delà du Danube.

Le Général Rosevitch, chef de l'armée dite d'observation, composée de huit divisions d'infanterie, quatre de cavalerie et de grosse artillerie, fera le siège des forteresses. Le Comte de Witte, à la tête des troupes colonisées, aura son quartier général à Fockchan et devra compléter les cadres des armées actives. Le Général Comte Pahlen commandera la réserve; l'on ignore encore, où il établira son quartier général.

LXXIX.

Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre declararea războiului. Constantinopol, 1828, 19 Mai.

(Turquie, CCLI, 113).

A peine le courrier du 10 mai était-il parti, que le 12, le bruit se répandit du passage du Pruth; cette nouvelle fut bientôt complètement confirmée par une estafette de Bucharest à l'adresse de M. l'Internonce, donnant l'avis certain que l'armée Russe avait commencé, le 6 mai, son passage de cette rivière sur plusieurs points, et était entrée en Moldavie. Depuis lors les courriers turcs, dépêchés par les Pachas du Danube, se succèdent avec rapidité. La première nouvelle qui parvint à la Porte de cet important évènement, fut accompagnée d'un paquet transmis par le Pacha d'Ibraïloff, venant du quartier Général Russe, et adressé au Grand Visir; ce paquet, outre la lettre d'accompagnement de M. le Comte de Nesselrode, contenait une expédition française de la déclaration de guerre de la Russie à la Porte, toutes les deux datées de St. Pétersbourg, le 14/26 avril.

LXXX.

Hugot către Laferronnays, despre venirea Impăratului rusesc la asediul Brăilei și despre Pahlen, guvernatorul civil al Principatelor. București, 1828, 23 Mai.

(Bucharest, 1825–29).

L'Empereur Nicolas, qui est arrivé le 19 de ce mois à Ismaïl, et devant lequel une revue de 50.000 hommes devait être passée le 20, dans un camp aux environs de cette place, ne s'y est pas arrêté. S. M. I. s'est trouvée le lendemain en Valachie devant la forteresse d'Ibraïl, où Elle a voulu inspecteur Elle-même tous les préparatifs du siège.

Un brigadier général qui vient d'arriver ici, expédié d'Ibraïl hier par l'Empereur, pour apporter des ordres au Lieutenant général Baron de Rott, dont le quartier est à Bucharest, rapporte que le nombre des troupes Russes employées au siège est de 25 à 28.000 hommes, et que la garnison de la place est d'environ 8.000 hommes, y compris la population de la ville qui est armée.

C'est le Grand Duc Michel qui a le commandement de toute l'artillerie du siège, sous l'autorité du feld-maréchal Comte Wittgenstein, dont le quartier général est à la distance d'une demi poste.

Quoique des sommations aient été faites et des bombes lancées depuis plusieurs jours, ce n'est qu'hier que les tranchées ont été commencées.

On pense que l'Empereur repartira aujourd'hui ou demain, pour retourner en Bessarabie, et y passer en revue les 50.000 hommes du camp près d'Ismaïl, dont il a été parlé plus haut.

La forteresse de Georgevo est depuis cinq à six jours investie par 5 à 6.000 hommes, sous les ordres du général Geismar. On commence aujourd'hui à ouvrir les tranchées.

Les Russes ont un camp de 15 à 18.000 hommes, sous le général Kreis, entre Slobozia et Calarache, vis-à-vis de Silistrie.

Le Comte Pahlen, Gouverneur civil de ces deux principautés, sous le titre de président plénipotentiaire des deux Divans, est arrivé à Bucharest le 19 de ce mois. Il m'a dit que, quoique ses instructions portassent qu'il devait alterner sa résidence entre Yassi et Bucharest, il était décidé à ne plus quitter cette dernière ville, où il se trouverait incomparablement plus à portée de remplir l'importante et difficile tâche, de pourvoir à tous les besoins de l'armée. En général il existe jusqu'à présent un désordre inouï dans toute la partie administrative du pays, et pour peu que le gaspillage se prolonge, les habitants et même l'armée mourront de faim, au milieu d'une contrée qui a toujours été considérée à juste titre comme un grenier d'abondance. On n'obtient plus les denrées qu'à des prix exhorbitants.

LXXXI.

Iaşi, 1828, 23 Mai.

Lagan către Laferronnays, despre asediul Brăilei.

(Turquie, CCLI, 140).

Le siège d'Ibraïlow est commencé. De Galatz, on entend distinctement le canon et l'on a déjà aperçu les flammes des faubourgs, qui ont été incendiés par les Turcs pour découvrir le terrain. Dans une sortie de ces derniers, les Russes leur ont fait 80 prisonniers et pris tous les vivres, dont ils venaient de s'emparer aux environs; des deux côtés, il y a eu 20 hommes de blessés et 7 de tués.

A la première sommation du commandant Russe de rendre la place, le Pacha a expédié un tartare à Constantinople pour demander de nouvelles instructions.

Le Grand Duc Michel est arrivé devant Ibraïlow dans la nuit du 18 au 19. L'Empereur Nicolas y était attendu le 20 au soir. Dès que les Boyards ont été instruits de cette circonstance, ils ont envoyé M. Alexo Balche auprès de l'Empereur, en qualité de député du Divan de Moldavie.

LXXXII.

Bolgrad, 1828, 25 Mai.

Vice-Cancelarul Conte de Nesselrode către membrii Divanului Ţării-Românești.

(Bucharest, 1825–29).

L'Empereur, mon maître, a reçu l'adresse que vous lui avez présentée à l'occasion de l'entrée de ses troupes dans les principautés de Moldavie et de Valachie.

Les sentiments que vous exprimez à S. M. I. lui ont fait éprouver une vive satisfaction. Sa sollicitude, Messieurs, veillera constamment au bien de votre patrie. Vous savez que son dessein n'est pas, et n'a jamais été, d'agrandir ses Etats aux dépens des provinces qui les avoisinent. Vos destinées sont donc à l'abri de tout projet de conquête: mais, l'ordre légal dont vous êtes appelés à jouir; mais, les bienfaits d'une administration régulière et stable; mais, l'inviolabilité des privilèges que vous possédez, l'exercice paisible des droits qui en découlent; le bonheur enfin, de votre terre natale, sous l'égide des lois qui doivent la gouverner: tels sont et tels seront toujours les objets des vœux que l'Empereur formera pour vous; tels seront aussi, il se plait à le croire, les résultats, et de la protection qu'il ne cessera d'exercer sur les deux principautés, et de l'administration provisoire qu'il vient d'y établir. Secondez ses efforts, Messieurs, par votre zèle. Donnez l'exemple d'une utile concorde, comme les troupes de S. M. donneront celui de la plus rigoureuse discipline; et en recevant vous-même, portez à tous vos compatriotes, l'expression de la bienveillance avec laquelle votre loyale adresse a été accueillie par mon auguste souverain.

Agréez, en même temps, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

LXXXIII.

Lagan către Laferronnays, despre Impăratul Nicolae la asediul Brăilei. Iaşi, 1828, 26 Mai.

(Turquie, CCLI, 149).

L'Empereur Nicolas a rejoint devant Ibraïlow le Grand Duc Michel, dans la nuit du 19 au 20. Le 21, l'arrivée de Sa Majesté a été fêtée par un grand banquet, à l'issue duquel elle a donné la liberté à 25 prisonniers Turcs, ainsi que 5 ducats à chacun, après toutefois leur avoir persuadé d'exhorter leurs compatriotes, à ne point s'opposer davantage à des forces aussi supérieures que les siennes. Mais le Pacha, ayant toujours présents les efforts inutiles des Russes, pendant la dernière guerre, pour se rendre maîtres d'Ibraïlow, au lieu d'avoir égard aux représentations de ces prisonniers et d'établir une différence entre les moyens d'attaque employés alors et ceux qui sont déployés maintenant, a fait pendre sur les remparts, aux yeux de toute l'armée Russe, deux Cosaques, dont il venait de s'emparer. Cet acte fut plus que suffisant pour ordonner de suite un bombardement général, qu'on entendait distinctement, le 22, à 8 postes d'ici. Tous les paysans Moldaves des districts environnant la forteresse, ont été mis en réquisition pour ouvrir la tranchée, et y travaillent sans relâche.

Le fils du Comte Strogonoff a été envoyé ici par l'Empereur, pour porter les fonds nécessaires à l'établissement des hôpitaux. Il doit repartir ce soir même, et se rendre à Galatz.

LXXXIV.

Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, cu ştiri asupra războiului. Constantinopol, 1828, 27 Mai.

(Turquie, CCLI, 153).

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, il ne nous est venu aucun renseignement sur le mouvement des troupes Russes. La Porte, seule dépositaire des avis que les Pachas lui en transmettent fréquemment, n'en donne aucune communication; elle convient de l'occupation des principautés et d'une légère escarmouche, qui a eu lieu tout près d'Ibraïlow. En attendant, elle prend avec calme les mesures défensives qui sont à sa portée; un corps de quinze mille hommes de

troupes irrégulières et un autre de sept mille, de disciplinées d'après le nouveau système, commandées respectivement par le Seraskier Hussein et par Khalil Pacha, son lieutenant, sont partis d'ici le 19 et le 23, se dirigeant sur Chumla, rendez-vous ordinaire des forces militaires destinées pour agir sur le Danube, dans toute les guerres avec la Russie. Le Sultan a accompagné le dernier corps, à près de deux lieues hors de la Capitale, et en prenant congé de Khalil Pacha lui a donné l'assurance, „qu'au besoin, il marcherait lui-même à son secours".

LXXXV.

Bucureşti, 1828, 30 Mai.

Hugot către Laferronnays, despre asediul Brăilei şi al Giurgiului, şi despre armatele ruseşti trăind pe spinarea ţării.

(Bucharest, 1825—29).

L'Empereur Nicolas, qui ainsi que j'ai eu l'honneur de le rapporter dans ma dernière, était parti d'Ibraïl le 23 de ce mois, pour retourner à son camp d'Ismaïl, est revenu de nouveau passer une journée devant Ibraïl. Quoique des bombes eussent été lancées dans cette place, le 24 de ce mois, presque sans interruption depuis 4 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, la garnison ne manifestait aucune disposition à la rendre. Un exprès qui vient d'en arriver, assure qu'au moment de son départ, la brèche était faite; que le Pacha commandant venait d'envoyer au feldmaréchal Comte Wittgenstein un parlementaire, pour demander une cessation d'hostilités pendant trois jours, mais que le général en chef n'avait accordé que quelques heures.

Les préparatifs du siège de Georgevo se continuent avec activité; mais il paraît qu'on ne pressera fortement la reddition de cette place, qu'après la remise de celle d'Ibraïl.

On travaille aussi sans relâche à la confection du pont, pour passer le Danube, entre Oltenitza et Tortukaï, et tous les charpentiers qu'on a pu trouver en Valachie y sont employés. Ce pont doit être composé de 144 barques, et il y en a aujourd'hui 54 d'achevées.

La petite Valachie, chef-lieu Craïova, est occupée par un corps d'observation de 10.000 hommes de diverses armes, sous le commandement du très jeune général Prince Gortschakoff. Aucune opération militaire n'est projetée de ce côté.

Le nombre des troupes Russes, qui occupent en ce moment la seule principauté de Valachie, est estimé à 90.000 hommes.

Si on considère qu'une aussi nombreuse armée n'a été jusqu'à présent suivie d'aucune caisse d'argent, d'aucune subsistance, ni même d'une seule boîte de médicaments, et qu'il est pourvu à toutes ses nécessités, et même à la paye du soldat, uniquement par voie de réquisition militaire, on peut peut-être se faire une idée de l'accablement des malheureux habitants de ce pays.

Il vient d'arriver à Bucharest, par voie d'Hermanstadt, un grand nombre de lettres de Constantinople, portant la date du 11 mai. On y doutait encore, que la guerre dût avoir lieu, et on ne faisait que des préparatifs dérisoires. Le Mufti avait été destitué et remplacé par un vieillard d'un caractère pacifique.

LXXXVI.

Iaşi, 1828, 30 Mai.

Lagan către Laferronnays, despre asediul Brăilei şi despre Impăratul rusesc.

(Turquie, CCLI, 187).

Dans la vue de ménager les fourrages, le Pacha d'Ibraïlow vient de faire conduire, hors de la forteresse, 1.500 chevaux, dont les Cosaques se sont aussitôt

emparés. Quant aux munitions de guerre et de bouche, elles sont considérables et suffisent à la garnison actuelle pour cinq ans. D'ailleurs, à l'aide de sa flottille, composée aujourd'hui de soixante bâtiments, le Pacha a conservé ses communications avec Matchin, qui est également bien approvisionné, et d'où il attend des renforts.

Le commandant de l'artillerie de la place est, dit-on, un français qui, lors de l'expédition d'Egypte, a embrassé l'Islamisme.

L'Empereur Nicolas a quitté un instant l'armée, pour aller voir l'Impératrice à Bender. On assure que S. Excellence M. le Duc de Mortemart a été présenté à Sa Majesté dans cette ville, et se rendra sous peu à Ismaïl.

LXXXVII.

Lagan către Laferronnays, despre rezistența Brăilei.

Iaşi, 1828, 31 Mai.

(Turquie, CCLI, 188).

Le 25 de ce mois, à trois heures du matin, les Russes ont, de nouveau, attaqué Ibraïlow, en faisant jouer toutes leurs batteries, qui renferment environ 200 pièces de canon. Deux bataillons d'infanterie ont pénétré jusque sous les remparts; mais le feu de l'artillerie de la place les a bientôt forcés de se retirer. Les Russes ont eu beaucoup d'hommes de blessés et plusieurs de tués; parmi ces derniers, se trouve un colonel de Cosaques.

L'on assure qu'après la prise d'Ibraïlow, cette forteresse sera démantelée.

LXXXVIII.

Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu.

Constantinopol, 1828, 31 Mai.

(Turquie, CCLI).

Après le départ du courrier du 27, la nouvelle du passage du Danube se répandit dans cette capitale; plusieurs tartares, qui étaient venus à la Porte, le soir du 28, servirent à l'accréditer; mais elle fut démentie par le Reïs-Effendy, qui assura les drogmans de plusieurs légations, que le Gouvernement n'avait reçu aucun avis à ce sujet. Il est difficile, comme j'ai l'honneur de le mettre sous les yeux de Votre Excellence, d'être fixé positivement sur le mouvement des armées, et hors des événements du premier ordre, les opérations de la campagne, seront mieux connues en Europe, qu'ici.

Il est arrivé plusieurs courriers de l'armée, et cette circonstance a produit de l'inquiétude à la Porte; on assure que les Russes ont pénétré sur le territoire ottoman par trois points, Akalsiké, Carz et Bayazid; cette frontière est mal défendue par les Turcs, si on en excepte quelques places fortes, elle est ouverte à l'armée Russe, et les peuplades qui habitent une portion de ces provinces, belliqueuses dans leurs habitudes, sont toujours conduites dans leur détermination par leurs intérêts positifs, et se rangent ordinairement sous les drapeaux du plus fort.

LXXXIX.

Hugot către Laferronnays, despre asediul Brăilei.

Bucureşti, 1828, 2 Iunie.

(Bucharest, 1825–29).

Il n'est survenu aucun changement à la situation des choses en Valachie, depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence (No. 216).

On continue de presser avec ardeur le siège de la forteresse d'Ibraïl, avant la reddition de laquelle on ne peut pas faire les dispositions nécessaires pour le passage du Danube. Les généraux Russes qui sont ici, s'accordent à dire que la reddition de la dite place d'Ibraïl ne peut manquer d'avoir lieu avant une dizaine de jours, et qu'ensuite, le siège de Georgevo ne sera une opération ni longue, ni difficile.

XC.

București, 1828, 6 Iunie.

Hugot către Laferronnays, cu amănunte asupra asediului Brăilei și al Giurgiului, despre o boală molipsitoare în București și despre podul făcut de Români.

(Bucharest, 1825 – 29).

L'armée Russe en Valachie n'a fait aucun progrès, depuis mon dernier rapport. Le siège d'Ibraïl se continue avec vigueur, et il paraît que la reddition de cette forteresse, n'est pas aussi facile à obtenir, qu'on s'en était d'abord flatté. La garnison fait même de temps à autre des sorties en plein jour, et si elle n'a causé que peu de tort à l'armée assiégeante, elle n'a elle-même éprouvé que peu de pertes en tués et en blessés. Vingt-quatre chaloupes canonnières Russes, expédiées de Tomarova, et destinées à battre la place d'Ibraïl du côté du Danube, qu'on croit le plus vulnérable, sont parvenues à s'en approcher le 1-er de ce mois; mais les Turcs ont aussi au pied de la place vingt-huit chaloupes canonnières, qu'il est nécessaire de détruire préalablement.

Le siège de Georgevo a jusqu'à présent fait encore moins de progrès que celui de d'Ibraïl. La garnison, qui n'était que d'environ 150 enfants turcs, lorsque les Russes ont commencé leur blocus, a été à leur face, renforcée de 3 à 4.000 hommes. Mais les Turcs ne se bornent pas même à la défense. Des partis considérables passent le Danube, pour venir fourrager en Valachie, et délogent les Russes des villages qu'ils occupent. Avant-hier on a amené à Bucharest une cinquantaine de Turcs blessés dans une de ces affaires; mais le même convoi apportait aussi le corps d'un Colonel Russe, tué d'un coup de canon à mitraille, lequel a été enterré dans un cimetière de cette ville.

Une maladie épidémique vient encore ajouter aux calamités de Bucharest. Douze à quinze personnes en sont mortes, depuis une semaine. De dix-huit médecins appelés en consultation, dix-sept ont prononcé que c'était la peste. Un seul, qui est considéré comme le plus instruit, déclare que c'est un typhus aigu, qui n'a rien de commun avec la peste proprement dite, quoique quelques-uns de ses résultats soient semblables. On a placé un cordon militaire autour d'une quinzaine de maisons suspectes de contagion, et personne n'en peut sortir, ni en approcher.

Le bruit circulait depuis hier en ville, que le quartier général du feld-maréchal Comte Wittgenstein, qui est depuis trois semaines près d'Ibraïl, allait retourner à Ismaïl en Bessarabie, ainsi que le feld-maréchal de sa personne. Un général Russe vient de me dire à l'instant que le fait est vrai, mais il ne m'a donné aucune explication de ce mouvement rétrograde, qui cause ici beaucoup de sensation de surprise. Un autre fait certain, c'est qu'on vient d'abandonner la confection du pont de bateaux pour passer le Danube d'Oltenitza à Tortukaï, et qu'après tant de travaux et de dépenses des Valaques, on a jugé la projet impraticable!....

XCI.

Lagan către Laferronnays, despre asediul Brăilei și despre misiunea lui Trubeţkoi. Iași, 1828, 6 Iunie.

(Turquie, CCLI, 215).

Vingt grandes chaloupes canonnières Russes, portant chacune trois à quatre pièces de canon de gros calibre, et 60 à 100 hommes, ont passé ces jours derniers devant Galatz, pour aller prendre position sur le Danube près d'Ibraïlow. Elles doivent servir, dans ce moment, à gêner, autant que possible, les communications de cette forteresse avec Matchin.

Il paraît que le siège d'Ibraïlow traîne en longueur, car le débordement du Danube a réduit de beaucoup les moyens d'attaque et rend très difficile le passage de ce fleuve.

Le Prince Troubetskoy vient d'arriver ici. Il est chargé d'inspecter les mines et d'organiser les Douanes en Moldavie et en Valachie; ce qui ne laisse pas que d'effrayer beaucoup les Boyards et les marchands.

L'Empereur Nicolas est de retour depuis avant-hier à Ismaïl, où se sont rendus également les Princes de Wurtemberg.

XCII.

Lagan către Laferronnays, despre starea critică a situaţiei şi a ţării. Iași, 1828, 8 Iunie.

(Turquie, CCLI, 226).

Le début de la campagne contre les Turcs est loin de répondre à l'attente des Russes, ou plutôt aux espérances qu'ils ont cherché à faire partager aux Moldaves, en passant le Pruth. En effet, ici c'est une inondation qui embarrasse leur marche et rend le blocus de plusieurs places fortes presque impossible; là, ce sont des sorties faites par les Turcs, dans lesquelles les assiégeants ont à regretter beaucoup de braves, sans avoir obtenu des avantages réels; plus loin, l'apparition d'une maladie qu'on dit être contagieuse, exige de nouvelles combinaisons; enfin les fortes chaleurs qui commencent à se faire sentir, l'abondance des fruit et l'air malsain des parages où se trouve actuellement l'armée, ont réveillé le souvenir des pertes que les Russes ont éprouvées lors de la dernière guerre, et semblent avoir remplacé chez eux l'assurance par le doute. Mais au-delà du Danube, d'autres soins les attendent, car la difficulté de se procurer, sur un point donné, les vivres nécessaires, sera bien plus grande que dans ces principautés, dont les habitants ont déjà dû suppléer à l'imprévoyance des administrateurs, ou bien au défaut d'exécution des ordres supérieurs. Outre que ces habitants se sont vus forcés de faire abandon des ressources qu'ils possèdent, aujourd'hui ils ont été mis en réquisition pour les transports et l'ouverture des tranchées, dans un moment où leurs travaux dans les champs leur en faisaient espérer de nouvelles. Ainsi l'avenir a été sacrifié au présent, et c'est le mal qu'on remarque, du moins ici, dans l'accomplissement de la chose la plus simple.

Le Feld Maréchal Comte Wittgenstein a passé par Galatz dans la nuit du 3 au 4, se rendant à Ismaïl pour hâter, dit-on, le passage du Danube.

XCIII.

Lagan către Laferronnays, despre furajele cerute de Ruşi şi despre asediul dela Brăila. Iași, 1828, 9 Iunie.

(Turquie, CCLI, 228).

Depuis hier, les Boyards ne s'entretiennent que d'un ordre qui les oblige de fournir 5.500.000 *Ponds* de foin. Pour récolter cette quantité, il faudrait 75.000 faulches

de pâturage (environ 225.000 arpents), en supposant une bonne année; or, comme dans toute la Moldavie on ne compte que 85.000 falches, il n'en resterait que 10.000 pour l'entretien des bestiaux, dont on vient d'ailleurs de prohiber l'exportation en Autriche, et qui forment la branche principale du commerce de ce pays. Dans la vue de prévenir les pertes immenses qui résulteraient de l'exécution de l'ordre précité, le Divan a proposé de prélever, d'abord, sur la totalité de la récolte, le nécessaire pour les chevaux et bœufs employés aux travaux de la campagne, de céder ensuite un tiers de ce qui resterait, aux Russes, et de conserver deux tiers pour la nourriture du bétail, qui désormais doit rester en Moldavie. Cette proposition a été envoyée au Comte Pahlen, mais on doute qu'elle soit prise en considération.

A Ibrailow, 4.000 Turcs, dans l'espoir de surprendre les Russes, ont fait une nouvelle sortie, mais ils ont été repoussés avec perte. Les Russes sont parvenus à faire une brèche de plusieurs toises dans le rempart et à mettre le feu à un magasin à poudre. On assure que les Turcs, furieux de cet échec, ont massacré tous les chrétiens qui se trouvaient dans la forteresse.

XCIV.

Castagne către Laferronnays, despre operațiunile Rușilor la Dunăre.

(Turquie, CCLI, 246).

Constantinopol, 1828, 11 Iunie.

L'on continue à demeurer sans nouvelles positives à Constantinople, relativement aux opérations des Russes sur le Danube; il paraît que le passage n'a pas encore été effectué, qu'il n'a pas été tenté, à cause de la hauteur des eaux, et que les engagements qui ont eu lieu jusqu'ici sont sans importance. Il est arrivé avant-hier, neuf Cosaques prisonniers; ils sont traités avec égard.

XCV.

Hugot către Laferronnays, despre sentimentele soldaților ruși.

(Bucharest, 1825–29).

București, 1828, 11 Iunie.

Il y a dans l'armée Russe un mécontentement général et une conspiration permanente. Nul enthousiasme pour la guerre. Je remarque cela depuis longtemps. Voici les propos tenus, il y a trois jours, par six officiers supérieurs, devant plusieurs étrangers: „La guerre actuelle est faite uniquement pour détourner l'attention „des bons patriotes Russes qui, tous, sans s'être entendus, sont d'accord que l'Auto-„cratie actuelle n'est bonne qu'à prolonger l'état de barbarie, sous lequel nous „gémissons. On gouverne de la même manière, 40 nations différentes; et la patience „des 40 nations est à bout. On ne nous paie pas, et on nous envoie égorger les „Turcs et ruiner les Valaques. On nous donne pour général en chef, (Wittgenstein), „un vieux étranger, courtisan imbécile et décrépit; pour Intendant civil, (Pahlen), le „fils de l'assassin d'un de nos Empereurs. L'Empereur Nicolas est gouverné par une „centaine de freluquets ignorants. La Russie est trop vaste. Elle doit être divisée „en six souverainetés, adaptées aux besoins des différents peuples."

Les soldats Russes disent aux Valaques qu'ils haïssent l'Empereur Nicolas, et que c'est Constantin qui est le véritable Empereur.

XCVI.

Hugot către Laferronnays, despre înaintarea Rușilor, despre mesagiul Impăratului rusesc adresat Sârbilor și despre ciumă. București, 1828, 13 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

D'après les nouvelles arrivées hier au soir, d'Ismaïl en Bessarabie, le Danube a été passé, le 8 de ce mois, par 45.000 Russes. L'Empereur Nicolas et le feld-maréchal Comte Wittgenstein, étaient le 9 dans les environs d'Isaktcha, qui a été brûlé. Le camp Turc de Babadag, fort, à ce qu'on dit, de 15 à 20.000 hommes, s'est dispersé à l'approche des Russes.

Quand la garnison turque d'Ibraïl a vu que le passage du fleuve était effectué, elle a demandé à entrer en capitulation, ce qui a été refusé.

Le Lieutenant général Baron de Rott, commandant tout le corps d'occupation actuelle de la Valachie, est parti de Bucharest inopinément et en poste, la nuit dernière, pour les bords du Danube, et tout le corps va le suivre. 60.000 hommes d'autres troupes Russes s'avancent de la Bessarabie sur la Valachie, pour remplacer le corps qui file sur le Danube.

Le total de l'armée Russe d'invasion est de 250.000 hommes, y compris le corps du général Saken et une portion de la Garde Impériale.

Un député Servien, envoyé à St. Pétersbourg il y a environ deux mois, a passé ici ce matin, retournant en Servie, porteur d'un message autographe de l'Empereur Nicolas, adressée à la nation servienne.

La maladie épidémique et contagieuse, régnante à Bucharest, fait chaque jour des progrès, et le seul médecin qui refusait de la reconnaître pour être la peste, vient de déclarer qu'il se range à l'opinion de ses confrères. La détention aux Lazarets d'Hermanstadt et de Cronstadt est maintenant de ving-et-un jours.

XCVII.

Lagan către Laferronnays, despre știrile din războiu primite de Al. Sturdza și altele. Iași, 1828, 13 Iunie.

(Turquie, CCLI, 263).

M. Alexandre Stourdza, Conseiller d'Etat actuel, chef d'une division au département des affaires étrangères, se trouve ici depuis quatre jours. Le lendemain de son arrivée, il a reçu un feld-jäger du quartier général, qui lui a apporté la nouvelle du passage du Danube, vis-à-vis d'Ismaïl. Ce passage, vivement disputé par 3.000 turcs environ, sortis des forteresses d'Isatcha et de Tulcha, s'est opéré le 8 de ce mois, a, dit-on, coûté aux Russes plus de 2.000 hommes et a valu au général-major Kischeleff le grade de Lieutenant-général. On assure que le gros de l'armée a dû passer les 10 et 11 sur un pont, dont tous les matériaux étaient rassemblés entre Ismaïl et Kilia.

Le bombardement d'Ibraïlow continue jour et nuit, et l'on m'écrit de Galatz qu'on voit souvent de ce côté de grands incendies.

Il arrive ici beaucoup de jeunes officiers d'Etat-major, chargés de dresser une carte de la Moldavie. D'autres officiers ont la mission de cadastrer tout le pays.

XCVIII.

Lagan către Laferronnays, despre căderea Isaccei, despre luptele pe Dunăre și alte știri din războiu. Iași, 1828, 16 Iunie.

(Turquie, CCLI, 283).

Je reçois à l'instant une lettre de Galatz qui m'annonce la reddition de la forteresse d'Isactcha. Elle a eu lieu le 11 de ce mois, à la suite d'une capitulation.

Ali-Pacha commandant cette place, en est sorti avec 1.200 hommes et s'est jeté dans l'intérieur de la Bulgarie. 86 canons et toutes les munitions de guerre sont tombées au pouvoir des Russes, qui y sont entrés à 10 heures du matin. L'Empereur Nicolas a, dit-on, fait dresser sa tente dans une des batteries enlevées aux Turcs.

Du côté d'Ibraïlow, la flottille Russe a eu un engagement avec 38 chaloupes canonnières turques, dont six ont été prises et quatre, coulées à fond. Mais, les hommes qui les montaient, n'ayant point voulu se rendre, se sont précipités dans le Danube, où ils ont presque tous péri. Le reste de ces chaloupes s'est retiré dans la direction de Matchin, ce qui a permis aux bâtiments Russes de se placer dans l'ouest de la forteresse et par là, d'en resserrer le blocus. A l'issue de ce combat, le commandant de la flottille turque est parvenu à se sauver sur une barque et à rentrer dans Ibraïlow, où se trouve également le selictar du Pacha de Silistrie, auquel on attribue la résolution des assiégés de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Leur nombre s'élève aujourd'hui à plus de 10.000.

L'on s'entretient beaucoup des cruautés qu'exercent les Turcs envers leurs prisonniers; ils imaginent toute espèce de tourments, pour assouvir leur rage.

Le quartier général du Comte Wittgenstein se trouve actuellement à Satulnou, près de Galatz.

Le Comte de Nostitz, général au service de Prusse, accompagné de six officiers, a passé hier par cette ville, se rendant au quartier général.

On assure qu'une partie de la garde Russe doit arriver ici, à la fin de ce mois.

XCIX.

Focşani, 1828, 16 Iunie.

Ştiri asupra asediului Brăilei.

(Bucharest, 1825-29).

Hier dimanche, 15 juin, au matin, l'armée Russe du siège d'Ibraïl, au moyen d'une mine, a fait sauter une batterie turque, et a fait aussi à la muraille une trouée, par laquelle deux hommes pouvaient passer. L'assaut a été commandé, et il s'en est ensuivi, de part et d'autre, un massacre général jusqu'à 3 heures après-midi; que le Grand Duc Michel, pour le faire cesser, a fait battre la retraite. Hommes, femmes et enfants turcs, armés de haches, de fourches et de pierres, ont poursuivi les Russes comme des furies.

Un grand nombre d'officiers Russes ont été tués et blessés. Un général a été tué, et deux ont été blessés. Le Grand Duc Michel a montré de la consternation.

Pendant la nuit du 15 au 16, il y a eu continuation de la canonnade et de la fusillade.

Le pont que les Russes avaient jeté sur le Sereth, a été emporté par les eaux.

C.

Iaşi, 1828, 20 Iunie.

Lagan către Laferronnays, despre proclamaţiile ruseşti la Bulgari şi în Turcia.

(Turquie, CCLI, 299).

L'obligé d'un des premiers Boyards de la Moldavie, appartenant à une famille riche de la Bulgarie, et venant en dernier lieu de Kichenof, a passé par cette ville pour retourner dans ses foyers. Avant de partir, il a confié à ce Boyard des proclamations en Russe et en Bulgare, par lesquelles on invitait ses compatriotes à secouer le joug des Turcs, en leur promettant des institutions semblables à celles de la

Valachie, et à bien recevoir les troupes Russes appelées par les Ministres de leur religion. Ce même homme a ajouté que des émissaires avaient été envoyés avec des proclamations, dans d'autres provinces de l'Empire ottoman.

CI.

Hugot către Laferronnays, despre armata rusească, despre misiunea lui Sturdza și despre fostul Domn al Țării-Românești. București, 1825, 20 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

La situation des choses en Valachie est encore aujourd'hui la même, qu'à la date de mon dernier rapport. L'armée Russe d'occupation de ce pays n'a fait d'autre mouvement, que celui de se rapprocher et se concentrer davantage près du Danube, qu'elle a l'ordre péremptoire de passer le plutôt possible.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence (No. 1), l'extrait d'une lettre que j'ai reçue avant-hier de Fokchan 1), d'une personne sur la véracité et l'exactitude de laquelle, je crois pouvoir compter.

Un grec nommé M. Stourdza, chef d'un des bureaux des chancelleries de M. le Comte de Nesselrode et auteur d'un pamphlet, plus déclamatoire qu'instructif, contre les universités allemandes, qui fut distribué aux membres du congrès d'Aix-la-Chapelle, est arrivé ici depuis trois jours. M. Stourdza est lui-même suivi d'une nombreuse chancellerie, et parmi les jeunes diplomates qui en vont faire partie, on remarque le fils du Comte Strogonoff. Comme jusqu'à présent il n'a pas été question de l'arrivée à Bucharest de M. le Comte de Nesselrode, et que le public ignore quelle est l'œuvre dont le soin est confié à M. Stourdza, on se livre à toutes sortes de conjectures à cet égard.

L'ex-hospodar de Valachie, Ghika, qui, à la nouvelle de la marche de l'armée Russe sur la Valachie, avait fui vers les frontières de la Transylvanie, est depuis dix à douze jours de retour à Bucharest, où personne ne paraît faire attention à lui.

J'ai l'honneur de joindre ici (No. 2) la copie d'une lettre, écrite aux membres du Divan de Valachie par M. le Comte de Nesselrode, d'après l'ordre de S. M. l'Empereur Nicolas 2).

CII.

Hugot către Laferronnays, despre predarea Brăilei în mâinile Rușilor și despre pierderile lor. București, 1828, 20 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

La forteresse d'Ibraïl est enfin tombée au pouvoir des Russes. Le 17 de ce mois, après un assaut aussi meurtrier que celui du 15, ils ont encore été obligés de se retirer. Mais, comme ils étaient sur le point d'en tenter un troisième, la garnison turque a arboré un drapeau blanc, et il s'est ensuivi une capitulation, d'après laquelle les Turcs ont obtenu la liberté d'être transportés à Silistrie, avec les armes et bagages appartenant aux particuliers. Le Pacha et ses principaux officiers doivent rester en otage au camp Russe, jusqu'à complète exécution des divers points de la capitulation.

Les Russes portent leurs pertes dans la dernière affaire, en tués seulement, à deux officiers généraux, 20 officiers de divers grades et 1000 soldats. On ne donne pas le nombre des blessés. La perte totale des Russes, depuis le commencement du siège d'Ibraïl, est portée d'après les calculs les plus modérés, à 7 à 8.000 hommes.

---

1) Mai sus, No. XCIX p. 76.

2) Mai sus, p 63 No. LXXXII.

Mais ils considèrent le point obtenu comme étant de la première importance, attendu que toute la suite de leurs opérations militaires, se trouvait entravée et paralysée par le défaut de possession d'Ibraïl. Ils viennent de faire célébrer un *Te Deum* à l'église Métropolitaine, au son de toutes les cloches de Bucharest.

CIII.

Iaşi, 1828, 20 Iunie.

Lagan către Laferronnays despre Moldoveni şi administraţia rusească.

(Russie, CLXVII, 63).

Les demandes considérables, faites par les Russes et attribuées à des rapports exagérés sur les ressources de cette province, ont causé un mécontentement général et réduit le parti qu'ils avaient dans le Divan à cinq, à six Boyards. Les femmes même, dont l'influence est grande et qui les appelaient de tous leurs vœux, pour naturaliser ici les usages européens, qu'elles cherchent depuis longtemps à introduire dans la société, ont cette fois, épousé les intérêts de leurs maris et formé entre elles, une espèce de ligue contre ces nouveaux hôtes. D'ailleurs le passé se représente à la mémoire de chacun, et personne n'y trouve autant d'exigeances et une impossibilité aussi notoire d'y satisfaire. En effet, épuisé par la révolution des hétéristes, par l'occupation des turcs et par le pillage organisé de l'ex-hospodar, ce malheureux pays est appelé aujourd'hui à fournir en quelque sorte, plus qu'il ne produit, et se voit en même temps privé de son commerce, c'est-à-dire de la permission d'exporter son bétail en Autriche et de vendre ses vins en Russie, où les droits d'entrée ont été de nouveau augmentés. Bien plus, la manière dure et inégale dont des ordres sévères sont exécutés, des dispositions souvent contradictoires, les prétentions de presque tous les employés russes, enfin la multitude de ceux qui ont le droit de commander, semblent encore charger de circonstances aggravantes cette triste situation. Ici, par exemple, en l'absence du vice-gouverneur, qu'on attend avec une vive impatience, le pouvoir est confié à un triumvirat, composé de M. Pisani, ancien interprète et administrateur improvisé, du Consul de Russie, dont j'ai fait connaître le caractère à Votre Excellence par mon rapport No. 55[1]), et du Boyard Alexandre Stourdza, trésorier sans trésor, complaisant et despote, selon les caprices des individus auxquels il cherche à complaire. Ces trois fonctionnaires s'en adjoignent d'autres, dans les cas embarrassants, et rivalisent d'activité, au grand préjudice du pays, pour tâcher de remédier à la pénurie qu'on remarque dans plusieurs parties du service de l'armée Russe.

CIV.

Bucureşti, 1828, 23 Iunie.

Hugot către Laferronnays, despre trecerea Dunării de către Ruşi, în frunte cu Împăratul, despre pregătirile ruseşti în socoteala ţării şi despre dezertarea unui general rus.

(Bucharest, 1825—29).

Par mon rapport du 13 de ce mois (No. 220), j'ai annoncé le passage du Danube du côté d'Ismaïl sur Isaktcha, par 45.000 Russes, à la tête desquels étaient l'Empereur Nicolas et le feld Maréchal Comte Wittgenstein. On sait aujourd'hui que le total de de l'armée, qui a successivement opéré le passage au même endroit, a été de 150.000 hommes, dont 50.000 ont été envoyés vers Silistrie pour aider, si possible, le général

1) Mai sus, p. 47, No. XLVIII.

Roth, commandant d'un corps de 50.000 hommes, qui est toujours en Valachie, à effectuer aussi son passage d'Oltenitza à Tortukai.

Le général Roth ayant reçu les ordres les plus pressants de ne pas perdre un instant, *coûte que coûte,* avait fait toutes ses dispositifs pour passer avant-hier; mais dès les premiers moments de l'opération, on s'est aperçu que les barques n'étaient pas calfatées, soit par faute de temps, ou parce qu'on n'y avait pas pensé et qu'elles faisaient eau de toute part. Il a fallu envoyer dans les districts où sont les sources abondantes de goudron, et il doit en résulter un retard d'une huitaine de jours.

On n'a ici, depuis dix jours, aucune nouvelle de l'Empereur Nicolas, et on ne sait pas positivement où il peut être. On croit seulement qu'il doit être à moitié chemin de Varna.

On ne sait pas, non plus, si le corps de 50.000 hommes, détaché ainsi que je l'ai dit plus haut, vers Silistrie, y est arrivé. Mais on sait que les Turcs prennent sur l'autre rive du Danube, l'attitude la plus menaçante, qu'ils hérissent d'obus et de canons les endroits où ils supposent que les Russes veulent aborder, et qu'ils ont d'ailleurs une flotille légère, qui vient harceler fréquemment les Russes de ce côté du fleuve.

On a achevé ici la confection de 80.000 fers, pour ferrer les pieds de devant de 40.000 bœufs, destinés à transporter par les Balkans l'artillerie et les munitions de l'armée, ensuite de quoi les bœufs eux-mêmes doivent servir à la nourriture des soldats. Tous ces objets ne coûtent rien à la Russie. Ils sont pris par réquisition, et ne forment qu'une légère partie de ce que les Valaques sont obligés de fournir... Si la Valachie n'était fermée de tous côtés, il n'y resterait pas dans 24 heures un seul habitant autre, que les Boyards et les Grecs.

. . . . . .

P. S. — Apportant la plus grande attention à ne rapporter à Votre Excellence, que des choses de la vérité desquelles je suis bien assuré, je n'ai pas osé mentionner un bruit qui circule sourdement dans l'armée à Bucharest, que le Lieutenant-général Aratchejew a déserté le camp de l'Empereur Nicolas et a passé à l'ennemi, avec 6 ou 7.000 hommes de sa division. Cette nouvelle semble se confirmer de plus en plus.

CV.

Lagan către Laferronnays, despre luptele dela asediul Brăilei.

Iaşi, 1828, 23 Iunie.

(Russie, CLXXVI, 67).

Je m'empresse de transmettre à Votre Excellence les détails suivants, que je viens de recevoir de Galatz.

Le corps du Général Voynoff, chargé du siège d'Ibraïlow, a tenté un assaut général le 15 au matin. Mais l'explosion d'une mine, préparée par les ingénieurs russes, ayant eu lieu trop tôt, 1.000 assiégeants environ ont sauté en l'air, 3.000 autres ont péri en s'élançant vers la brèche trop étroite, qui avait été faite par la même explosion. Parmi ceux-ci, l'on compte le lieutenant-général Wolf et le général-major Timoroff, tous deux réputés pour être d'excellents officiers. A trois heures, le grand Duc Michel, afin de faire, de part et d'autre, cesser le massacre, a fait battre la retraite. Le surlendemain 17, le Pacha voyant qu'on se préparait à un second assaut et ayant remarqué quelque germe de division parmi ses troupes, a remis la place aux Russes. L'on assure que les turcs ont eu à choisir, entre une détention en Russie et la liberté de retourner chez eux, et que beaucoup, dans la crainte de perdre leur tête, ont préféré se rendre prisonniers, mais presque toute la cavalerie, au nombre de 1.500 hommes, paraît s'être décidée à rentrer en Turquie.

Le gouvernement provisoire a fait chanter à cette occasion, un Te-Deum et illuminer toute la ville.

Le Prince de Hesse Hombourg est attendu à Cernowitz. Il se propose de passer par Yassy, pour se rendre au quartier général.

CVI.

Karasu, 1828, 23 Iunie.

Buletin oficial despre operațiunile armatei rusești.

(Bucharest, 1825 - 29).

Au Camp de Karassou, le 12/24 juin 1828.

Le Camp Impérial s'est porté ce matin, avec le Corps d'armée du Général Roudzervitch, à Karassou, où l'Empereur restera jusqu'à ce que s'achèvent les mouvements de concentration, dont nous avons parlé dans notre dernier bulletin.

Nous venons d'occuper les fortifications de Braïloff. En vertu de la capitulation de cette place, les troupes chargées de sa défense nous abandonnent toute l'artillerie qu'elles possédaient, ainsi que tous les objets qui appartenaient au Gouvernement Turc, et doivent être ramenées elles-mêmes du côté de Silistrie. Déjà 1.200 hommes de la garnison se sont mis en marche vers cette ville, escortés par le Régiment de Perme. Nous ne connaissons point au juste le nombre des canons et des étendards, ni les approvisionnements de toute espèce, conquis dans Braïloff, le courrier porteur de ces détails n'étant pas encore arrivé au quartier général de l'Empereur.

A Matchin, 87 pièces qui en défendaient les remparts, une quantité considérable de poudre, de boulets, d'armes, de grands magasins de froment et d'orge, et quatre drapeaux, ainsi que tous les bâtiments de la flotille turque, qui avaient échappé au combat du 28 mai (12 juin), sont tombés en notre pouvoir. Nous avons appris en cette occasion, que Achmet Bey, Commandant de cette flottille, a été tué dans ce même combat, au moment où il cherchait à gagner Braïloff dans une embarcation légère.

Ce matin, le Lieutenant général Rüddiger a envoyé à l'Empereur les clefs de Kustendji, qu'il avait vivement canonné dans la journée du 8/20. C'est le Régiment du Maréchal Duc de Wellington, qui a fait le premier son entrée dans cette forteresse, à 2 heures de l'après-midi. La garnison s'est rendue sous conditon d'être conduite à Pravodi. Nous avons trouvé à Kustendji 36 pièces de canon, et nous venons d'y faire entrer un convoi de 26 voiles marchandes, qui arrivent d'Odessa, chargé de vivres. La possession de ce port est d'une haute importance pour les approvisionnements futurs de l'armée. Le Seraskier Hussein Pacha, qui se trouve à Schoumla, à la tête, dit-on, d'une armée de 30.000 hommes, avait envoyé aux troupes qui formaient la garnison de Kustendji, et dont une partie avait été mise en fuite au passage du Danube, l'ordre de défendre la place à toute outrance. Grâce à la vigilance de nos partis cosaques, le courrier qui portait cet ordre, est tombé entre nos mains.

Deux heures après la nouvelle de la capitulation de Kustendji, l'Empereur a reçu celle de la reddition de Hirsova. C'est au Lieutenant général Prince Madatoff que cette forteresse s'est rendue. Elle renfermait 1.200 hommes de troupes régulières, mais les habitants qui devaient les seconder, n'ont pas voulu se défendre, et ont même déclaré en capitulant, qu'ils n'entreraient pas dans Silistrie, où ils devaient être transportés avec le reste de la garnison, parce qu'ils regardaient comme inutile de combattre.

A Hirsova nous avons pris 14 drapeaux, 92 pièces de canon, 6 mortiers, 50.000 boulets, 3.500 pouds de poudre, et une provision considérable d'orge et de blé.

CVII.

Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre gândul Rușilor de a trece Balcanii. Constantinopol, 1828, 26 Iunie.

(Turquie, CCLI, 324).

. . . . . .

Dans aucune autre guerre avec les Russes, les Balkans n'ont été franchis; dans celle-ci, où ils annoncent l'intention de les passer, leur situation dans l'opinion des Turcs n'en deviendra que plus critique, à cause de la difficulté d'emporter les défilés et de surmonter les obstacles que feront naître les distances, les chaleurs, les maladies et les embarras des communications; enfin, quoique la guerre, d'après le ton des déclarations officielles, s'annonçât comme devoir être excessivement rapide dans ses mouvements, les Turcs calculent qu'après 48 jours de campagne, aucune ville n'est encore tombée au pouvoir des Russes, qu'Ibraïlow et Anapa se défendent vaillamment, et que le Danube n'a été passé le 8 juin, que sur le point le plus rapproché de la frontière de la Bessarabie.

CVIII.

Hugot către Laferronnays, despre o furtună și despre operațiunile rusești. București, 1828, 27 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

Avant-hier 25 juin, à 5 heures après midi, un ouragan furieux accompagné de tonnerre, d'éclairs, de grêle et de pluie, a éclaté sur cette ville, déraciné une grande partie des portes et des fenêtres, qui ont été emportées au loin, ainsi que la plupart des toits. Quelques maisons ont été totalement renversées, et il n'y en a aucune qui n'ait été endommagée. Celle du Consulat de France est du nombre de celles qui ont le plus souffert. On évalue à une cinquantaine de personnes le nombre de celles qui ont péri. Comme la plupart des ouvriers en bâtiments sont par réquisition occupés sur le Danube, pour y préparer les moyens de passage des Russes, beaucoup d'habitants de la ville resteront longtemps sans asile. On croit que l'ouragan ne s'est pas étendu à plus de deux ou trois lieues hors de la ville. La durée a été de 50 à 60 minutes, et il est venu du Sud-Ouest.

Depuis douze à treize jours, il n'est venu à Bucharest aucune nouvelle de l'Empereur Nicolas. Le Lieutenant-général Baron de Roth n'est pas encore parvenu à opérer le passage du Danube. Le goudron et la poix, dont on avait manqué pour calfater les barques de la flottille de passage, arrivent seulement aujourd'hui. La forteresse de Georgevo en Valachie n'est pas encore prise, et sa garnison contribue à entraver les opérations des Russes. En général le mécontentement des militaires perce partout, et il règne parmi eux la plus grande désunion, et une méfiance extrême les uns des autres.

La désertion d'un général Russe est généralement avouée par les Russes. Mais il ne me paraît pas constant, que ce soit celui que j'ai nommé dans ma dernière lettre.

CIX.

Hugot către Laferronnays, despre greutatea trecerii Dunării. București, 1828, 30 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

Le passage du Danube d'Oltenitza à Tortukaï, que le Corps d'armée Russe, sous le commandement du Lieutenant-général Baron de Roth, travaillait depuis si longtemps à effectuer, a été décidément jugé impraticable, à cause des obstacles insur-

montables qu'y mettent les Turcs. Ce corps a en conséquence reçu l'ordre de s'avancer plus bas et d'opérer le passage, en face de la forteresse d'Hirsova, qui se trouve maintenant au pouvoir des Russes, d'après un bulletin officiel arrivé ici, hier au soir, dont j'ai l'honneur de joindre une copie. Cette opération, qui ne peut maintenant rencontrer aucune difficulté, aura lieu avant deux jours, et alors les forces des Russes concentrées de l'autre côté du fleuve, se trouveront monter à environ 200.000 hommes.

CX.

Karasù, 1828, 30 Iunie.

Buletin despre mişcările armatelor ruseşti.

(Bucharest, 1825—29).

Au Camp de Kara Sou, le 18/30 juin 1828.

L'armée Impériale se renforce de nouvelles troupes: une division de chasseurs à cheval, avec 24 pièces d'artillerie volante, vient de nous rejoindre, après une marche de près de deux mille verstes. Cette division a défilé au grand complet devant l'Empereur. La tenue des hommes et la beauté des chevaux ne laisse rien à désirer.

Nos communications maritimes avec Odessa sont déjà en pleine activité, et presque tous les jours, des vaisseaux chargés d'approvisionnements y jettent l'ancre, dans la rade de Kustendji. D'autres parts de nombreux parcs de vivres, qui arrivent jusqu'à nous par échelles dans le meilleur ordre, et les provisions que les *Mekrassartty* s'empressent de nous apporter, assurent de la manière la plus satisfaisante le service important des subsistances de l'armée.

Ce matin, l'Empereur dont la santé continue de répondre à nos vœux, a fait manœuvrer en ordre de bataille le corps du Général Routzevich. S. M. a été également contente, de la belle tenue des troupes et de la rapide précision, avec laquelle elles ont accompli tous les mouvements qui leur ont été commandés.

M. le Grand Duc Michel est attendu au camp, d'un moment à l'autre. C'est sans doute S. A. I. Elle-même qui apporte à l'Empereur les trophées de Braïloff, ainsi que l'état détaillé du matériel d'artillerie et des ressourses de tous genres, dont la prise de cette place nous a mis en possession.

Le Grand Duc est suivi du 7-e Corps, qui après avoir fait le siège de Braïloff, passe le Danube près de Matchine, et va opérer sa jonction avec le corps du général Routzevich.

Nos avant-gardes ont occupé sans résistance Mangalia d'un côté, et Kouzgoun de l'autre.

L'ennemi ne tient nulle part, et se retire précipitamment à notre approche. Cependant les Seraskiers de Schoumla et de Silistrie paraissent avoir envoyé sur Bazardjik des détachements, peut-être plus disposés à nous attendre.

CXI.

Iaşi, 1828, 30 Iunie.

Lagan către Laferronnay, despre corespondenţa diplomatică şi despre potcoavele pregătite în Iaşi pentru transporturile ruseşti.

(Russie, CLXXVI, 77).

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par ma dépêche No. 118, que, d'après le désir de M. de Lippa, agent d'Autriche, et l'agrément de M. le Comte Pahlen, je n'avais pas cru devoir me refuser à ce que, l'employé de la poste autri-

chienne expédiât les lettres pour Czernovitz sous mes auspices. Ces expéditions, Monseigneur, ont eu lieu avec régularité pendant quelque temps; mais tout à coup, le triumvirat, qui régit cette principauté en l'absence du vice-gouverneur, me refusa des chevaux de poste pour l'employé précité, assurant avoir reçu l'ordre de n'en délivrer qu'aux personnes qui seraient munies d'un passeport signé par le général en Chef, le gouverneur général et le chef d'Etat-major de l'armée, dont on attendait des blanc-seings. Je m'empressai de représenter au gouvernement provisoire que cet ordre ne pouvait, sous aucun rapport, être appliqué à la poste d'Autriche, qui dessert tout le commerce de la Moldavie, et par laquelle seule, je corresponds avec Votre Excellence. N'ayant réussi qu'à faire partager mon opinion à M. Pisani et à des collègues, sans avoir pu les déterminer à agir en conséquence, je résolus aussitôt de presser le départ de la poste par un autre moyen, et de faire savoir à M. le Comte Pahlen, la circonstance où je me trouvais, en évitant toutefois de porter aucune plainte à cet égard. Il paraît qu'on me tint compte de ma modération, car huit jours après, sur son rapport sans doute, M. le Comte Wittgenstein envoya deux colonels d'Etat-Major pour faire une enquête, sur le refus de chevaux qu'on avait fait au Consul de France, et pour lui faciliter désormais, la délivrance de ceux dont il pourrait avoir besoin. L'arrivée à Yassy de ces officiers a produit un très bon effet.

15.000 forts ont été confectionnés dans cette ville, pour ferrer les pieds de devant des bœufs destinés à transporter, par les Balcans, les canons et munitions de l'armée.

CXII.

Buletin despre operațiunile armatei rusești.

Karasù, 1828, 2 Iulie.

(Bucharest, 1825—29).

Au Camp de Kara-Sou le 20 juin (2 juillet) 1828.

La forteresse d'Anapa vient de se rendre à discrétion, au Vice-Amiral Greigh et à l'aide de camp général Prince Mentchikoff. Le plein succès de l'affaire du 28 mai avait permis à ce dernier, d'établir solidement autour de la place une ligne de circonvallation, qui, traversant l'isthme sur lequel Anapa est construite, s'appuyait de deux côtés à la mer. Au bout de quelques jours, les travaux du siège furent poussés jusqu'aux glacis, et le 10, la descente dans le fossé ayant été pratiquée, et deux brèches ouvertes, le Pacha qui commandait dans la forteresse fut sommé, pour la dernière fois, de se rendre prisonnier de guerre avec la garnison. Il commence par insister sur le droit de sortir avec armes et bagages, en déclarant que s'il n'obtenait cette condition, il se défendrait à outrance. Alors les négociations furent rompues, et déjà on se préparait à l'assaut, quand les députés de la place revinrent, et annoncèrent qu'elle se rendrait à discrétion. Le 11 à midi, elle a été occupée par nos troupes, mais nous lui devons la justice de reconnaître, qu'elle s'est défendue courageusement pendant 40 jours, et qu'au moment où elle a capitulé, elle avait épuisé tout moyen de résistance.

La garnison d'Anapa était forte de 9.000 hommes; 85 pièces de canon et d'abondantes munitions de guerre et de bouche, y sont tombées en notre pouvoir. Le Vice-Amiral Greigh, et le Contre Amiral Prince Mentchikoff, qui en combinant leurs opérations dans ce siège, avec un admirable accord, ont déployé l'un et l'autre de vrais talents et une noble bravoure, viennent d'être promus aujourd'hui même, par l'Empereur, le premier au grade d'Amiral, et le second à celui de Vice-Amiral. Le Prince Mentchikoff a été en outre définitivement nommé chef de l'Etat-Major général de la Marine de l'Empire. En ce moment, nous recevons la nouvelle de la

reddition de Toultza, qui comptait sur ses remparts 91 pièces de canon et près de 2.000 hommes de garnison.

Dans Braïloff nous avons trouvé 278 canons, plus de 17.000 pouds de poudre, deux magasins de bois, qui suffiront à toutes les réparations que peut exiger notre artillerie, une immense quantité de projectiles de tout calibre, et des approvisionnement si considérables, que seuls ils assurent pour plus d'un mois des subsistances à l'armée entière.

La campagne s'est ouverte le 25 avril; au 19 juin, nous avons occupé les principautés de Moldavie et de Valachie, traversé le Danube sous le feu des Turcs à Issaktcha, détruit leur flottille sur ce fleuve, avancé par la rive droite jusqu'au rempart de Trajan; pris sept forteresses, Issaktcha, Braïloff, Matchine, Hirsova, Kustendji, Anapa, Toultza, et conquis dans ces places, ainsi que dans différentes rencontres qui ont eu lieu avec l'ennemi, plus de 800 pièces de canon. Ce soir, en offrant à la divine providence dans un nouveau Te-Deum des actions de grâces solennelles, pour la visible protection qu'elle nous accorde, nous implorons en faveur de nos armes la continuation du même bonheur.

CXIII.

București, 1828, 4 Iulie.

Hugot către Laferronnays, despre trecerea Dunării de către Ruși, despre un curier rusesc trimis în Franța, despre ciumă și victimele ei.

(Bucharest, 1825—29).

Le passage du Danube sur Hirsova, par le corps d'armée Russe d'occupation de la Valachie, a dû être effectué hier, ou l'est aujourd'hui.

Il a passé hier par Bucharest un courrier, expédié du quartier général de S. M. l'Empereur de Russie, par M. le Duc de Mortemart, pour France, et il était en même temps porteur de dépêches de M. le Comte de Nesselrode, pour divers employés de ses chancelleries, qui sont ici. Je n'ai pas vu ce courrier, et j'ai regrette qu'il n'eut pas reçu l'ordre de se présenter au Consulat de France, suivant la coutume qui jusqu'à présent n'avait jamais éprouvé d'exception. Outre que par là, il a été privé de plusieurs directions, utiles pour la suite de sa course, il devra être détenu plus ou moins longtemps au Lazaret d'Hermanstadt, et il me semble qu'il arrivera à Paris encore plus tard que la présente.

D'après les lettres apportées ici du quartier général Impérial par ce courrier, il n'y avait eu, depuis l'émission du dernier bulletin (voir ma précédente lettre No. 225) [1] aucun évènement marquant. L'armée continuait à s'avancer, et la population à se retirer dans l'intérieur.

La peste continue à exercer ses ravages ici. Jusqu'à présent, ce fléau n'avait atteint que des personnes des moyennes et basses classes de la population. Aujourd'hui, les personnes de classes supérieures en sont aussi victimes. Le 2 de ce mois, on a mis en terre le second fils du hospodar, âgé de 23 ans, qui en est mort en très peu de jours, et deux autres de ses proches parents, atteints depuis hier, sont déjà condamnés par les médecins.

---

1) Mai sus, p. 81, No. CIX.

CXIV.

Hugot către Laferronnays, despre greutățile întâmpinate de Ruși pentru trecerea Dunării și despre chemarea ambasadorilor englez și francez, la Constantinopol. București, 1828, 7 Iulie.

(Bucharest, 1825–29).

Il n'y a rien de changé dans la situation des affaires, depuis mon dernier rapport. Le corps d'armée Russe en Valachie, sous le commandement du Général Roth, n'a pas encore réussi à effectuer son passage du Danube à Hirsova, non que cette opération présente de grandes difficultés, mais parce qu'on manque de tout le matériel qu'on avait supposé préparé, avant l'ouverture de la campagne. On n'a reçu, depuis cinq jours, aucune nouvelle du quartier général de l'Empereur Nicolas, qu'on croit être encore à Kustendji.

Depuis deux jours, il circule ici une copie d'une lettre adressée le 29 mai dernier, par le Reis Effendi à M. le Comte Guilleminot, ainsi qu'à M. Strattford Canning, pour les engager à revenir à Constantinople, et on suppose que ces deux Ambassadeurs auront déferé aux désirs de la Porte. Des lettres de Vienne portent que M. le Général Guilleminot doit déjà y être arrivé.

CXV.

Lagan către Laferronnays, despre carantină și despre prințul de Hessa. Iași, 1828, 7 Iulie.

(Russie, CLXXVI, 91).

La quarantaine a été établie ces jours derniers à Cernowitz (frontière d'Autriche) et presque en même temps, on l'a levée sur le Pruth, pour la transporter sur le Dniester. La première de ces mesures n'a fait qu'ajouter à la tristesse générale, car elle va gêner encore plus, le peu de relations de commerce qu'il reste permis aux Moldaves d'entretenir avec l'Autriche.

Le Prince de Hesse Hombourg a passé, dit-on, avant-hier par Kischenoff, se rendant au quartier général de Sa Majesté l'Empereur Nicolas.

. . . . . .

P. S. — On a appris ici ce matin la prise d'Anapa.

CXVI.

Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre luarea Brăilei și debarcarea Rușilor la Constanța. Constantinopol, 1828, 10 Iulie.

(Turquie, CCLI, 361).

. . . . . .

Nous savons Ibraïlow pris, les Cosaques des bouches du Danube ayant fait leur soumission, et le grand quartier général établi, le 14 juin, à Babadag, qu'on prétend transféré depuis à Chiustenza, où les flottes Russes auraient débarqué de grands approvisionnements de bouche et munitions de guerre.

CXVII.

Castagne către Laferronnays, despre știrea căderii Brăilei. Constantinopol, 1828, 11 Iulie.

(Turquie, CCLI, 371).

Depuis la nouvelle du passage du Danube, dont j'ai informé Votre Excellence, le seul évènement militaire qui ait mérité de fixer l'attention de cette Capitale, est

la prise d'Ibrailow; cette nouvelle, connue depuis plusieurs jours de la Porte, n'a été avouée par le Reis Effendi qu'en dernier lieu, lorsque des avis répétés d'Odessa l'avaient répandue dans le public.

CXVIII.

Constantinopol, 1828, 11 Iulie.

Castagne către Laferronnays, despre trupele turcești dela Șumla.

(Turquie, CCLI, 377).

Un instructeur français, au service de la Porte, est arrivé de Chumla, où il avait accompagné un corps de la nouvelle organisation; il manque de 12 jours de cette position; les Turcs n'avaient alors devant cette place, que vingt mille hommes environ, la désertion était grande parmi les troupes irrégulières; les régulières tenaient plus ferme; en retournant, il a rencontré différents corps qui se rendaient à Chumla; cette position, suivant le même officier, est forte; les instructeurs étrangers, faute d'ingénieurs, ont disposé les batteries et dirigé les fortifications; les Turcs ont cent bouches à feu dans leur retranchement.

CXIX.

București, 1828, 11 Iulie.

Hugot către Laferronnays, despre trecerea Dunării de către Ruși la Hârșova.

(Bucharest, 1825—29).

Le Corps d'armée Russe, qui était en Valachie sous le commandement du Lieutenant-général Baron de Roth, a enfin effectué complètement son passage du Danube sur Hirsova, le 9 de ce mois. On pense ici, qu'au moyen de ce puissant renfort attendu avec tant d'impatience, la grande armée pourra voir disparaître successivement les difficultés qui arrêtaient sa marche.

Pendant que le Général Roth effectuait son passage, il arrivait ici du quartier général Impérial de Kara Sou, un courrier apportant les deux bulletins, dont j'ai l'honneur de joindre ici des copies (No. 1 et 2) 1).

Un autre corps d'armée, vient de la Bessarabie, pour remplacer en Valachie celui du général Roth, et les troupes qui en font partie arrivent successivement.

CXX.

Iași, 1828, 11 Iulie.

Lagan către Laferronays, despre Prințul de Hessa, despre evacuarea Brăilei de Turci și despre Marele Duce Mihail.

(Russie, CLXXVI, 97).

Le Prince de Hesse Hombourg n'a point passé par Kischenow, comme on l'assurait. Il est attendu ici demain, et son aide de camp est même déjà arrivé, pour lui faire préparer des appartements à l'agence d'Autriche.

Le courrier St. Romain a traversé cette ville le 8 de ce mois, venant du quartier général.

La forteresse d'Ibraïlow a été entièrement évacuée par les turcs, qui y ont vendu à des prix très bas, leurs marchandises. La plupart ont été rejoindre à Silistrie ceux qui formaient la garnison de Matchin. Il est question plus que jamais, d'achever de détruire les fortifications d'Ibraïlow.

Le Grand Duc Michel s'est embarqué il y a quelques jours à Galatz, pour se rendre à Isacka et de là, au quartier général.

---

1) No. CX și CXII, p. 82 și 83.

CXXI.

Laferronnays către Guilleminot, despre războiul oriental. Paris, 1828, 13 Iulie.

(Turquie, CCLI, 386).

. . . . . .

J'ai reçu hier des nouvelles du quartier général de l'Empereur de Russie, en date du 26 juin. L'armée se concentre vers Karassou, pour marcher ensuite sur Schumla. Les places de Kustendji et d'Hirsova ont été prises, sans coup férir. Il paraît que les Turcs montrent beaucoup de découragement.

L'Empereur de Russie fait preuve de la plus grande modération: il n'a pas voulu qu'on arborât le drapeau Russe, sur les forteresses qui se sont rendues à ses armes. Il paraît désirer que la guerre puisse se terminer promptement.

CXXII.

Hugot către Laferronnays, despre pedepsirea comandanților turci, despre garnizoana din Brăila și despre ajutorul dat de Români Rușilor. Bucureşti, 1828, 18 Iulie.

(Bucharest, 1825—29.)

Le Pacha de Matchine et celui d'Isaktcha, qui après avoir rendu leur forteresses aux Russes, s'étaient retirés en Turquie, ont été décapités à leur arrivée à Chumla, par ordre du Séraskier Hussein Aga Pacha.

Cet exemple de sévérité a intimidé le Pacha d'Ibraïl, qui se trouvait dans le même cas, et l'a déterminé à ne plus vouloir passer le Danube et se retirer en Turquie, ainsi que la capitulation lui en assurait le droit. Il est encore à Calarache, et les Russes viennent de lui accorder la permission de résider à Fokchan, où ses logements sont préparés. Les Russes eux-mêmes conviennent que ce Pacha pouvait tenir encore plusieurs mois. Malgré les pertes énormes d'hommes qu'ils ont éprouvées devant cette place, ils se sont estimés heureux de conclure une capitulation, d'après laquelle la garnison a défilé avec ses armes chargées.

La garnison d'Ibraïl qui s'est trouvée être de 2.500 hommes, et qui d'après la capitulation devait être transportée à Silistrie, a été reçue dans cette place. Quant aux habitants non combattants, dont pas un seul n'a voulu rester, ceux d'entr'eux qui ne s'étaient pas embarqués pour Constantinople, et qui avaient préféré être transportés à Silistrie, le Pacha ne leur a pas permis de rester dans la ville, de crainte de multiplier le nombre des consommateurs, et ils se sont retirés plus avant dans l'intérieur de la Turquie.

On transporte en Russie, aux frais des Valaques, tous les bons canons en bronze, trouvés à Ibraïl, et dont le nombre était considérable. Il paraît que les Russes ont l'intention de détruire cette forteresse.

Le nombre des ouvriers charpentiers valaques, employés à la constuction, depuis si longtemps commencée, du pont volant entre Oltenitza et Tortukaï, est de 850. Ces ouvriers ne reçoivent aucune paye.

On n'a reçu ici, depuis huit jours, aucune nouvelle du quartier général Impérial.

CXXIII.

Lagan către Laferronnays, despre Prințul de Hessa și despre lupta dela Varna. Iaşi, 1828, 18 Iulie.

(Russie, CLXXVI, 106).

Le Prince de Hesse Hombourg a passé avant-hier par cette ville. Après avoir rendu les visites, que Son Altesse avait reçues des principales autorités et des

Consuls, elle est repartie pour le quartier général, accompagnée de dix officiers autrichiens.

L'on a prétendu ici un instant, que l'armée Russe avait éprouvé un échec près de Varna; mais cette nouvelle a été démentie, par un courrier arrivé d'Isakcha.

CXXIV.

Constantinopol, 1828, 20 Iulie.

Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu.

(Turquie, CCLI, 403).

. . . . . .

Les bruits publics nous représentent les armées en présence, vers Schumla et vers Varna; le quartier général avait été annoncé à Chiustanza, et peu après, à Bazardgik; le gouvernement avoue la prise de cette dernière ville, mais l'on dit aussi que les Russes, s'étant avancés au delà de cette place, ont été repoussés avec perte; cette même nouvelle de victoire a été donnée par un avantage, obtenu du côté de Widin et un autre en Asie, à Carz.

CXXV.

Iaşi, 1828, 21 Iulie.

Lagan către Laferronnays, despre furniturile impuse de Ruşi boerilor din Divan.

(Russie, CLXXVI, 109).

M. Minciaky, nommé Vice-Président provisoire du Divan de Moldavie, est arrivé ici avant-hier, et a aussitôt assemblé les Boyards, auxquels il a reproché les représentations qu'ils ont faites au Comte Wittgenstein, sur les fournitures considérables et difficiles, exigées d'eux. Ce reproche n'a fait qu'ajouter à la consternation générale, car les propriétaires y voient la preuve qu'ils n'obtiendront aucun soulagement, et les pétitionnaires celle d'avoir déplu. Aussi, chacun s'empresse de se retrancher, même sur le nécessaire. Les premiers Boyards donnent l'exemple sous ce rapport, par la crainte de manquer de tout, leurs fermiers les forçant aujourd'hui de reprendre leurs terres exploitées, pour ainsi dire au profit des Russes, qui s'emparent de presque toutes les récoltes, en délivrant de simples bons ou reçus. A la vérité, les autorités promettent de verser de 8 à 10.000 ducats au trésor public, entièrement épuisé; mais ce secours est trop faible, pour qu'il puisse consoler. Cet état de choses, Monseigneur, comme j'ai déjà eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par mon No. 131 [1]), provient principalement de faux rapports sur les ressources du pays et des efforts que font leurs auteurs, pour soutenir ce qu'ils ont avancé.

Le Pacha d'Ibraïlow, craignant de subir le sort de ceux de Matchin et d'Isaktcha, qui ont été décapités à Schumla, a sollicité des Russes la permission de résider à Fokchan.

Le courrier du Cabinet anglais Avaland, vient d'arriver ici; il précède de trois jours le Lord Heytesbury, Ambassadeur d'Angleterre.

CXXVI.

Constantinopol, 1828, 25 Iulie.

Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre câteva succese turceşti.

(Turquie, CCLI, 414 v.).

. . . . . .

Les jours qui ont suivi le départ du dernier courrier, ont été marqués de la part de la Porte, par des annonces successives d'avantages partiels, remportés

---

1) No. CIII, p. 78.

deux jours de suite sur les Russes près de Bazardgik, et une fois à l'extrémité de leur aile droite, à Calafat, près de Widin. Quoique ces victoires fussent livrées au public avec une certaine exagération, le Reïs-Effendi ne me fit pas dissimuler, qu'elles n'étaient que de peu d'importance; elles paraissaient plutôt être les préludes des grands coups qu'on se portera bientôt, pour l'attaque et la défense de Schumla et Varna. D'après ces mêmes nouvelles, la ville ouverte de Bazardgik était le point disputé dans ces engagements; prise et reprise tour à tour, elle était, en définitive, restée aux Russes, puisque plus tard, on nous fit le récit de combats à Carasou, tout près de Varna, dans lesquels les Turcs auraient remporté de nouveaux avantages, au moment que le Capitan Pacha avait amené, voie de terre, des renforts dans la place.

CXXVII.

Hugot către Laferronnays, despre ştirile cuprinse în buletinele ruseşti, despre Bulgari şi Sârbi, şi despre dărâmarea Brăilei cu lucrători români. — București, 1828, 25 Iulie.

(Bucharest, 1825–29).

Depuis ma dernière dépêche, il est arrivé ici deux bulletins du quartier général Impérial Russe.

Le premier, daté du camp de Kara Sou, le 5 juillet (23 juin v. s.), est entièrement consacré à des détails sur la prise ou la reddition de la forteresse d'Ibraïl. Cette place étant située en Valachie, la lecture de ce bulletin a mis les Valaques à portée de juger par eux-mêmes, de l'esprit d'exagération des rapports Russes. Par exemple, la population d'Ibraïl y est portée à 20.000 âmes, y compris une garnison de 12.000 hommes, tandis qu'il n'est pas un Valaque de cette contrée, qui ne sache, pour l'avoir vu de ses propres yeux, que cette population n'a jamais excédé 7.000 âmes, y compris une garnison de 3.500 à 4.000 hommes au plus.

L'autre bulletin, daté du camp de Bazardjic le 11 juillet, (29 juin v. s.), ne contient aucun fait important, si ce n'est celui de la retraite des Turcs, à mesure de la marche très lente des Russes. Une circonstance remarquable, et que les bulletins Russes passent sous silence, est que, jusqu'à présent, les populations chrétiennes de la Bulgarie sont les plus empressées de fuir à l'approche des Russes. Les paisibles et laborieux chrétiens bulgares préfèrent abandonner aux Russes leurs habitations vides, ainsi que leurs moissons et leurs récoltes, à vivre sous leur puissance.

Il passe assez fréquemment par ici des émissaires, allant en Servie et en revenant, et on croit que les manœuvres tendant à exciter l'insurrection du pays contre la Porte, obtiendront du succès.

Le Divan de Valachie vient d'être requis de fournir 4.000 hommes, pour travailler (gratuitement) à la démolition des forts d'Ibraïl. Le Divan réclame contre cette réquisition, attendu, dit-il, que les travaux des moissons à faire pour servir à la subsistance des Russes, manquent de bras.

CXXVIII.

Lagan către Laferronnays, despre trecerea prin Moldova a unor Engleji şi a Prinţului de Hessa. — Iaşi, 1828, 28 Iulie.

(Russie, CLXXVI, 122).

Le Lord Heytesbury, arrivé ici avant-hier, est parti ce matin pour se rendre au quartier général, accompagné de son frère, sir A'Court, Capitaine de vaisseau, de

Lord Bringham, Colonel d'un Régiment de Lanciers et de M. Brexter, son secrétaire particulier.

Le Prince de Hesse Hombourg a été forcé de rester plusieurs jours à Galatz, n'ayant pas pu se procurer assez de chevaux pour continuer sa route. Le Prince de Lefcowitz, capitaine de lanciers, a rejoint son Altesse à Galatz.

CXXIX.

Bucureşti, 1828, 1 August.

Hugot către Laferronnays, despre mişcările armatelor ruseşti şi despre diplomaţi streini în trecere prin Bucureşti.

(Bucharest, 1825–29).

Depuis une douzaine de jours, on n'a reçu ici aucune nouvelle officielle du quartier général Impérial Russe. On sait seulement qu'il fait quelques marches en avant, de Bazardjic sur Varna.

Le corps d'armée qui occupait précédemment la Valachie, sous le commandement du général Roth, et qui a passé le Danube sur Hirsova, est présentement près de Silistrie, dont la garnison a déjà fait plusieurs sorties. Les résultats des divers engagements n'ont pas été à l'avantage des Russes.

Le Comte Bulgari, qui a précédemment été chargé d'affaires de Russie en Espagne, et qui depuis quelque temps résidait secrètement à Bucharest, est parti il y a cinq jours pour aller en Grèce, où il doit exercer les fonctions d'envoyé ou de chargé d'affaires. Il a pris la route d'Hermanstadt, emmenant comme secrétaire de Légation le Comte Panin, qui était employé dans le bureau ou la chancellerie des Affaires Etrangères, qui est ici sous la direction de M. Stourdza.

M. Blutte, Consul général d'Angleterre ici, vient de recevoir de Lord Aberdun à Londres, l'avis que les courriers britanniques, qui seront expédiés à Lord Heytesbury au quartier général Russe, ainsi que ceux qu'expédiera cet Ambassadeur, seront tous adressés à Bucharest, et que lui, Consul, devra donner ses soins pour l'acheminement de ces courriers, ainsi que cela avait lieu quand il y avait une ambassade britannique à Constantinople.

Un banquier à Bucharest vient de recevoir, de son correspondant à Vienne, l'ordre de se tenir en mesure de payer les mandats de Lord Heytesbury, jusqu'à concurrence de 5.000 livres sterling.

CXXX.

Adrianopole, 1828, 4 August.

Extras dintr'o scrisoare a lui Francisc Vernazza, vice-consul al Ţărilor-de-jos, către Ambasadorul său, despre asediarea Şumlei de către Ruşi.

(Turquie, CCLI, 455).

Aujourd'hui, je me fais de nouveau un devoir de vous communiquer, M. le Baron, qu'il est très certain que Schumla a été cernée; il n'y a qu'un seul petit endroit qui n'est pas bien surveillé, et par où passent les Tartares; il paraît que l'armée Russe tolère ce passage depuis le 29 du mois dernier. Le bombardement a commencé, mais nous n'en connaissons pas encore les résultats; nous espérons les apprendre d'un moment à l'autre.

CXXXI.

Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu. Constantinopol, 1828, 6 August.

(Turquie, CCLI, 461 v.).

Aujourd'hui, le public est informé de la prise d'Anapa et de Carz; on a répandu beaucoup de bruits, au sujet d'une affaire qui aurait eu lieu vers Schumla, mais l'on ne connaît rien de positif; il est arrivé, dit-on, beaucoup de blessés à Andrinople.

CXXXII.

Lagan către Laferronnays, despre inspecţia Generalului Rostopcin şi despre vitejia lui Cuciuc-Ahmet. Iaşi, 1828, 6 August.

(Turquie, CCLI, 463).

Le Général Rostopchin, venu récemment de Kischenow, a inspecté ici un corps de recrues, qu'il a ordre d'envoyer au Général Saken, pour en recevoir en échange, un même nombre d'anciens soldats; ceux-ci doivent servir à compléter les cadres de l'armée active.

Kutchuk Achmet, qui commandait les Turcs dans cette principauté, lors de la révolution des hétéristes, et dont le courage avait passé en proverbe, fait de fréquentes sorties de Giurgewo, où il se trouve depuis le commencement de la guerre. Il a, dit-on, déclaré que plutôt que de rendre aux Russes cette forteresse, confiée à sa défense, il s'ensevelirait sous ses décombres.

CXXXIII.

Hugot către Laferronnays, despre operaţiunile armatelor ruseşti. Bucureşti, 1828, 8 August.

(Bucharest, 1825—29).

Il est arrivé ici, par courrier, le 5 de ce mois, un long bulletin de l'armée Russe, daté du camp devant Chumla, le 14/26 juillet. Ce bulletin, dont il ne m'a été possible d'obtenir qu'une lecture, contient les détails de la marche sur Chumla, devant laquelle forteresse, le centre de l'armée Russe où se trouve l'Empereur Nicolas, est arrivé le 8/20 juillet. Il y est rendu compte des divers engagements, qui ont eu lieu en avant des retranchements, et qui n'ont pu empêcher les Russes de prendre leurs positions.

Le 9/21 juillet, la forteresse de Silistrie a été cernée par le général d'Infanterie Roth, commandant l'aile droite de l'armée. On annonce à l'instant, que ce général s'est enfin emparé de Tortokaï. Quoique ce lieu ne soit qu'un village sans fortification aucune, sa possession est très importante pour les Russes, en ce qu'elle lève toutes les difficultés du passage du Danube à Oltenitza, où son lit est le plus resserré; tandis que jusqu'à présent, les Russes n'avaient pu le traverser qu'en face d'Hirsova, ce qui était un détour très considérable.

CXXXIV.

Hugot către Laferronnays, despre întoarcerea Împăratului rusesc la Odesa, despre avantajele turceşti şi despre un misionar sârbesc. Bucureşti, 1828, 11 August.

(Bucharest, 1825—29).

L'Empereur Nicolas a quitté le camp devant Chumla le 1-er de ce mois, pour retourner à Bazardjik, et de là à Odessa.

Le même jour, 1-er août, Lord Heytesbury, Ambassadeur d'Angleterre, passait le Danube pour se rendre au quartier général. Il a rencontré à Isaktcha un courrier qui lui en apportait des dépêches, d'après le contenu desquelles, il a rebroussé chemin pour aller à Odessa.

Le Prince de Hesse Hombourg, Ambassadeur extraordinaire d'Autriche, était arrivé au quartier général, la veille du départ de l'Empereur Nicolas. On s'accorde à rapporter qu'un courrier ou Calarache, qu'il avait expédié en avant, a été pris par les Turcs entre Bazardjik et Chumla.

Les Comtes Strogonoff et Apraxin, arrivés avant-hier à Bucharest du quartier général devant Chumla, disent qu'ils ont eu besoin de l'escorte d'un régiment jusqu'au Danube, tant les communications sont peu sûres de l'autre côté du fleuve.

Il est d'ailleurs certain, qu'il y a disette et mauvaise santé dans toute l'armée, et que l'assertion du contraire, contenue dans le bulletin officiel du 14/26 juillet, n'est apparemment applicable qu'à l'Etat-Major.

En Valachie, la situation des affaires est loin d'être rassurante.

Les Turcs sont à peu près maîtres de tout le littoral gauche du Danube, depuis Calafat, vis-à-vis de Viddin, jusqu'à Georgevo. Dans la nuit du 7 au 8 août, ils ont chassé les Russes de Tourna, et ils ont brûlé leur camp. A Sadova, où était une petite division Russe, formée en deux lignes, ils ont taillé en pièces la première ligne. Avant-hier, la garnison de la forteresse de Georgevo a fait, à l'improviste, une sortie vigoureuse, et le résultat a été au désavantage des Russes, qui dissimulent leurs pertes avec tout le soin possible. Les officiers Russes, qui se sont trouvés à ces diverses affaires, et qui sont ici, s'accordent à dire tout haut que, si les Turcs avaient un peu plus de connaissance de l'art de la guerre, il ne devrait plus exister un seul Russe en Valachie, tant ont été grandes l'incurie et l'ignorance, qui président à la conduite et à l'administration de la présente guerre.

A Bucharest, la mortalité va chaque jour croissant parmi les habitants. Beaucoup d'entr'eux font de nouveaux préparatifs pour fuir, dans la crainte d'une invasion des Turcs, crainte peut-être mieux fondée que les précédentes.

Un député Servien, venant de la Servie, a passé hier par Bucharest. Il porte au Gouvernement Russe la résolution définitive de sa nation, qui est qu'elle ne veut pas faire d'insurrection et qu'elle ne souffrira pas que des troupes Russes viennent en Servie, pour y *exercer la protection.*

CXXXV.

Iaşi, 1828, 14 August.

Lagan către Laferronnays, despre trecerea trupelor rusești, despre un curier englezesc și despre misiunea lui Lasaroff.

(Russie, CLXXVI, 141).

Le passage des troupes Russes par cette principauté, ne discontinue point depuis quelques jours. Avant-hier, un corps de 30.000 hommes a traversé la petite ville de Houche, située près de Yassy; hier, quatre régiments de Cosaques sont arrivés ici, et ont l'ordre de se rendre en toute hâte à Schumla; enfin, on attend sous peu une partie de la garde, ainsi que le corps du général de Vitte, composé de 60.000 hommes, qui doivent se répartir sur divers points du Danube et appuyer les mouvements du général Geismar, dans la petite Valachie.

Un courrier anglais, expédié de Babada pour Londres, par Lord Heytesbury, a apporté ici au gérant du Consulat d'Angleterre, la nouvelle que cet Ambassadeur, ayant reçu l'avis du prochain retour de l'Empereur à Odessa, s'était aussitôt dirigé sur cette ville.

M. Lasaroff, conseiller d'Etat, venu récemment du quartier général, pour

prendre, dit-on, des renseignements exacts sur l'état des choses en Moldavie, vient de repartir pour Varna. Sa présence ici semble avoir causé quelque inquiétude, à plusieurs membres de l'administration.

CXXXVI.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi anunţând sosirea lui Langeron. București, 1828, 15 August.

(Bucharest, 1825—29).

Par ma lettre du 11 de ce mois, j'ai eu l'honneur de rapporter à Votre Excellence, toutes les circonstances parvenues à ma connaissance, touchant la situation de l'armée Russe. J'ai eu depuis, des moyens de me convaincre davantage, de l'exactitude des faits y énoncés. Depuis lors, il n'est parvenu ici aucun bulletin officiel, mais les nouvelles suivantes sont tenues pour vraies, tant par les généraux et officiers supérieurs, que parmi les employés en chef des administrations qui se trouvent ici présentement.

Le 9 août, la garde Impériale, attendue depuis si longtemps, a commencé à effectuer son passage du Danube.

C'est sur une frégate que l'Empereur Nicolas s'est embarqué à pour retourner à Odessa.

Il y a eu, en avant de Varna, un engagement sévère entre les Turcs et les Russes, dans lequel les Russes ont eu 200 hommes tués, dont un général du génie, et 300 blessés.

Il y a pareillement eu devant Chumla un combat meurtrier pour les Russes, et dans lequel, le régiment d'Alexandre a été mis en fuite.

A l'affaire qui a eu lieu devant Tourna, dans la petite Valachie, le 7 de ce mois (voir mon précédent rapport No. 233), les Turcs ont pris deux Boyards, dont un à barbe, qu'ils ont surpris faisant les fonctions de Mehmandars pour les troupes Russes, et les aidant à enlever les bestiaux et les récoltes des paysans. Il les ont décapités et ont envoyé leurs têtes à Constantinople.

M. le Général Comte Langeron arrive, dans l'instant même, à Bucharest. On croit qu'il vient prendre le commandement militaire du pays, en même temps que celui du corps d'armée de réserve ou d'occupation de la Valachie, lequel doit arriver incessamment de la Bessarabie.

CXXXVII.

Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu. Constantinopol, 1828, 21 August.

(Turquie, CCLII, 16).

Les nouvelles de l'armée ont été très contradictoires; il paraît qu'il y a eu divers combats, mais aucun n'a été décisif; l'on a souvent annoncé la prise de Varna, cependant cette nouvelle ne s'est pas confirmée. Deux persans, venus de l'armée, disent avoir vu les Russes campés à deux heures de Schumla; un convoi assez nombreux a été pris par les Turcs; il y avait une caisse militaire, le Reis Effendi en a donné la nouvelle au corps diplomatique; les maladies moissonnent, dit-on, les armées Russes et Turques, encore plus que la guerre; on ne peut se refuser d'accorder aux Turcs plus d'énergie dans cette guerre, que dans celle de la Morée, il y a quatre ans. Des particuliers de Péra, résidant actuellement à Odessa ont écrit ici, que les Russes ne s'attendaient pas à rencontrer tant d'obstacles, et que les pertes de l'Empereur Nicolas étaient déjà considérables.

CXXXVIII.

București, 1828, 22 August.

Hugot către Laferronnays, despre situația puterilor dușmane și despre Generalul Langeron.

(Bucharest, 1825–29).

Depuis mon dernier rapport, la situation de la Valachie est devenue plus critique qu'elle n'avait encore été.

Les Turcs continuent d'être en possession, presque indisputée, de tout le littoral gauche du Danube, depuis Calafat jusqu'à Georgevo, et les Russes ne paraissent plus être en état de les en déloger. Tous les efforts du général Geismar, qui commande actuellement dans la petite Valachie, se bornent à conserver la ville de Craïova, qui en est la Capitale.

La garnison de Georgevo continue à faire, de temps à autre, des sorties, et à déloger le camp Russe placé devant cette forteresse, lui faisant chaque fois éprouver beaucoup de mal.

Le 19 de ce mois, on a fait partir pour le camp Russe devant Georgevo, tous les détachements Russes, qui se trouvaient à Bucharest et aux environs, en sorte qu'*il n'existe plus ici un seul soldat*. On a de plus fait partir, pour ce même camp, environ 150 Albanais ou Arnautes, qui formaient la garde des autorités locales et de police. Il ne reste en ville que ceux des Consulats.

M. le général L(angeron) commandant ici en chef, m'a dit qu'il ne pensait pas que les Turcs osassent venir à Bucharest, attendu leur ignorance de la véritable situation des Russes, ainsi que de l'art de la guerre; mais que si pourtant ils en formaient sérieusement le dessein, il n'avait aucun moyen de les empêcher de le réaliser, en une douzaine d'heures.

Les troupes formant le Corps du général de Vitte, qui sont annoncées officiellement chaque jour, depuis huit semaines, comme devant arriver le lendemain, n'arrivent pas, et personne en Valachie ne sait où elles sont.

. . . . . .

P. S. — M. le Général Langeron est parti ce matin de Bucharest pour la petite Valachie, après la réception d'un courrier venant de Craïova. Ce général était depuis deux jours le seul militaire qui se trouvât à Bucharest.

CXXXIX.

Iași, 1828, 22 August.

Lagan către Laferronnays, despre intrarea unei armate rusești în Moldova, și despre un curier al Prințului de Hessa.

(Russie, CLXXVI, 144).

Le corps du Prince Scherbatoff, composé de 45.000 hommes, vient d'arriver dans les districts du nord de cette Principauté, où il attend de nouveaux ordres pour se porter en avant.

Un courrier, expédié par le Prince de Hesse Hombourg, de Custengine, où son Altesse s'est embarquée pour Odessa, ainsi que S. Excellence M. le Duc de Mortemart, a passé par ici ces jours derniers, se rendant en toute hâte à Cernowitz, d'où ses dépêches seront transmises à Vienne par estafette.

CXL.

Constantinopol, 1828, 25 August.

Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, cu știri din războiu.

(Turquie, CCLII, 45).

La marche de la Garde Impériale et d'autres corps auxiliaires vers Schumla, nous apprendra incessamment si les grands projets, annoncés dans les proclamations

Russes, doivent encore dans la présente campagne, être mis à exécution. Pousser les opérations militaires au mois de septembre et d'octobre, est une chose séduisante dans ces contrées, où la nature, après les chaleurs brûlantes de l'été, renaît à cette époque, et où les champs offrent, par renouvellement, partout d'excellents pâturages; mais ces moments sont courts et les pluies, qui continuent dès lors sans interruption, rendent le terrain argileux de la Romelie presque impraticable. Il faut vaincre et arriver au terme de ses désirs, ou s'exposer aux plus grands désastres.

Les nouvelles militaires qui nous sont fournies par la Porte, sont toujours datées de Schumla et de Varna; leurs détails n'ont offert que peu d'intérêt, à l'exception d'un coup hardi, heureusement exécuté par un corps de partisans Turcs, qui s'est porté sur les derrières de l'armée Russe, entre Yeni-Bazar et Strandja, y a détruit un parc d'approvisionnements, et s'est emparé d'un caisson chargé de numéraire. Les rapports Turcs parlent vaguement de plusieurs attaques sur Varna, toutes repoussées avec pertes sensibles des Russes. Tout récemment, le 22, la Porte nous a fait donner communication d'une affaire qui venait d'avoir lieu près d'Eski-Stamboul, où les troupes de nouvelle levée auraient fait déloger, avec perte, le corps du Général Rudigner, qui par sa position gênait considérablement les communications entre le camp et la Capitale.

CXLI.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu.

(Bucharest, 1825–29).

Bucureşti, 1828, 29 August.

Il n'est parvenu ici depuis longtemps, aucune nouvelle officielle de l'armée Russe, de l'autre côté du Danube. Cependant, il résulte de quelques rapports particuliers, qu'on considère comme authentiques, que le corps de la garde Impériale, qui avait passé le Danube dans les premiers jours de ce mois, a dû arriver au camp devant Chumla, le 24 ou le 25 août. Nous savons aussi d'une manière certaine que Tortukaï a été repris par les Turcs, qui y font des travaux, tendant à empêcher les Russes d'effectuer leur projet favori et ancien, d'établir un pont volant sur le Danube à Oltenitza, ce qui eut été accompli, depuis plus de deux mois, par toute autre armée qu'une armée Russe. D'ailleurs les communications entre Bazardjik et Chumla continuent à être interceptées par des multitudes de *guérillas* Turques.

En Valachie, la situation des affaires militaires ne fait qu'empirer chaque jour. Voici l'extrait d'une lettre écrite de Craïova, capitale de la petite Valachie, le 26 août:

„Le 22 de ce mois, il est arrivé au Pacha de Viddin un renfort de 12.000 hommes de troupes, venant de la Bosnie. Les Turcs se sont emparés de Tchernetz, chef-lieu du district de ce nom, et ont enlevé environ 3.000 têtes de gros bétail, et beaucoup de grains et de fourrages. Les habitants de Craïova ont voulu quitter la ville, mais les Russes les en ont empêchés. Néanmoins, ils ont envoyé cacher leurs bestiaux dans les montagnes et les bois, ainsi que leurs provisions. Le 24, les Russes ont envoyé leurs malades et blessés à Slatina, ainsi que leurs principaux effets, ce qui fait croire qu'ils n'espèrent pas eux-mêmes pouvoir défendre ou conserver Craïova. Les Turcs se sont emparés de plusieurs Monastères, dans lesquels ils s'établissent, et ont le projet d'en faire des forteresses."

C'est devant la petite et mauvaise forteresse turque de Tourna (Turnul) qu'est allé le Général Langeron, et qu'il a établi son camp, qui est très faible. On croit généralement ici, que ce Général est en disgrâce, et que ce sont ses ennemis qui sont parvenus à lui faire donner un poste, aussi misérable et aussi disproportionné avec son rang.

C'est maintenant un général nommé Potemkin, qui commande le camp Russe devant Georgevo. Ses deux prédécesseurs dans ce poste sont morts.

CXLII.

Iaşi, 1828, 29 August. Lagan către Rayneval, despre un general rus trimis la Silistra şi despre războiu.

(Russie, CLXXVI, 160).

Le Prince Scherebatoff est arrivé hier dans cette ville, accompagné de tout son état-major; il compte rester ici quatre ou cinq jours, pour inspecter l'arrière-garde de son corps d'armée, qui doit passer le Pruth après-demain. Ce général paraît être chargé de continuer le siège de Silistrie, où se sont déjà rendues deux de ses divisions.

L'on m'écrit de Galatz, que les routes qui conduisent au quartier général deviennent de jour en jour plus impraticables. Des bandes nombreuses de brigands turcs se sont formées sur les derrières de l'armée, massacrent ceux qui ne peuvent leur résister et attaquent tous les convois. Dernièrement, elles ont enlevé aux Russes jusqu'à 500 bœufs.

On assure ici que le général Dibitch est attaqué d'une fièvre chaude, et qu'on désespère de ses jours.

CXLIII.

Bucureşti, 1828, 5 Septemvrie. Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiul de peste Dunăre şi de peste Olt.

(Bucharest, 1825—29).

La situation des affaires, telle que je l'ai dépeinte dans mon dernier rapport (No. 235) [1], ne paraît pas avoir éprouvé de changement notable.

De l'autre côté du Danube, le Général Roth poursuit ses opérations préliminaires pour le siège de Silistrie. Les forces militaires sous son commandement n'excèdent pas 9.000 hommes. Le général Mentchikoff, qui commandait en chef devant Varna, est mort des suites de ses blessures. Les rapports de grands revers qu'aurait éprouvés l'armée Russe, campée devant Varna, paraissent encore avoir besoin de confirmation, pour être crus.

En Valachie, la situation du pays est sensiblement empirée. Les Turcs, après s'être emparés de Tchernetz, se sont portés sur Rimnik, dont la population valaque s'est réfugiée sur la rive gauche de la rivière d'Olto. Le général Langeron a fait des mouvements rétrogrades jusqu'à Slatina, où il a pris position avant-hier. Cependant le général Geismar continue à se maintenir à Craïova, capitale de la petite Valachie, avec son petit corps d'armée, qui diminue chaque jour.

CXLIV.

Bucureşti, 1828, 5 Septemvrie. Bourgoing[2] către Laferronnays, cu ştiri din războiu.

(Russie, CLXXVI, 170).

J'ai obtenu du Général Roth de venir, pour quatre jours, dans cette ville, et j'en profiterai pour transmettre à Votre Excellence, quelquels détails certains sur la situation des choses dans cette Principauté. Je puis, dès à présent, la rassurer contre l'exagération des nouvelles qui, si j'en juge d'après ce que j'entends, vont partir de cette ville, si féconde en alarmes et en bruits alarmants. Il est certain que le Comte

---

1) No. CXXXVIII, p. 94.

2) Prim-secretar al ambasadei franceze în Rusia.

de Langeron manœuvre avec des forces peu considérables, dans la partie occidentale de la Valachie, et que les Turcs ont fait voir des partis sur plusieurs points. Cette situation et cette guerre de manœuvres, sont très propres à renouveler sans cesse, les craintes d'une grande ville ouverte et sans défense, mais qui bien réellement ne court aucun danger. Les forces Russes qui font face aux Turcs depuis trois mois, sont plus que suffisantes pour continuer à leur tenir tête, jusqu'à l'arrivée des renforts, et la première division du corps du Prince Tcherbatoff arrivera dans six jours à Bucharest. Les nouvelles de cette ville méritent donc en ce moment moins de crédit que jamais.

Votre Excellence trouvera ci-joint une relation de l'affaire, qui vient d'avoir lieu devant Silistrie; j'y ai joint quelques détails supplémentaires. Cette affaire fait honneur aux armes russes, et ses résultats sont d'une grande importance, l'occupation des hauteurs rapprochées de la ville, permettant de donner plus d'efficacité au bombardement, qui aura lieu dans cinq ou six jours.

CXLV.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi despre venirea din nou a Impăratului rusesc. București, 1828, 8 Septemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Il y a eu, le 26 août dernier, devant Chumla, un ou plusieurs combats meurtriers entre les troupes Russes et Turques. On ne sait pas encore ici, à laquelle des deux armées est resté l'avantage définitif, mais on évalue la perte des Russes, en tués seulement, à plus de 1.000 hommes, dont le général Ivanoff est du nombre.

En Valachie la situation des affaires militaires reste a peu près la même. Quoique Craïova, capitale de la petite Valachie ne soit pas occupée par les Turcs, le général Geismar a cru devoir la quitter, et a fait un mouvement rétrograde. Il a pris de sa personne, ainsi que son Etat Major, sa position à Tchoroï. Le Général Langeron tient toujours sa position à Slatina.

On apprend enfin, d'une manière positive, l'arrivée prochaine d'une première division d'environ 6.000 hommes, venant de Yassi et faisant partie du corps d'armée du général Cherbatoff. Cette division, commandée par le général Repninski, est arrivée hier à Fokchan, ville frontière des deux principautés.

Nous apprenons aussi que, l'Empereur de Russie s'est embarqué à Odessa le 4 de ce mois, pour se rendre de nouveau à son armée d'au delà du Danube.

La division ambulante du département des Affaires Etrangères de Russie, qui est ici depuis plusieurs mois, sous la direction de M. Stourdza, s'était mise en marche hier, pour aller à Yassi. Elle vient de rebrousser chemin, en apprenant que l'Empereur retourne à l'armée.

CXLVI.

Lagan către Rayneval, despre expediţia rusească în contra Silistrei, despre afacerea dela Şumla şi despre rechiziţiile moldoveneşti. Iaşi, 1828, 8 Septemvrie.

(Russie, CLXXVI, 174).

Le Prince Scherbatoff, ayant reçu hier, par un feld-Jäger, l'ordre de se porter sans retard sur Silistrie, a aussitôt renoncé au projet d'aller inspecter ses troupes dans les districts où elles se trouvent maintenant, et s'est empressé d'expédier des courriers, dans toutes les directions, pour presser leur marche; j'ai assisté ce matin avec lui au départ de 10.000 hommes.

D'après les bruits qui circulent, il paraîtrait qu'il y a eu tout récemment une

affaire sérieuse devant Schumla, dont le résultat a été sévère pour les Russes. Ils ont d'autant plus besoin de renforts, que l'aile droite de l'armée est trop faiblement protégée contre les entreprises que les Turcs tentent, sans cesse, de ce côté.

Les réquisitions sont tellement nombreuses, que les voitures manquent pour rapporter les vivres nécessaires aux habitants de Yassy.

CXLVII.

Bucureşti, 1828, 9 Septemvrie.

Bourgoing către Laferronnays, cu ştiri din războiu.

(Russie, CLXXVI, 175).

Les nouvelles positives reçues dans cette ville, nous annoncent l'arrivée du corps commandé par le Prince Tcherbatoff. Ce corps d'armée, qui se compose de trois divisions d'Infanterie et d'une division de Cavalerie, est destiné à porter des renforts sur plusieurs des points, où les besoin s'en fait sentir. Voici, d'après des renseignements dignes de foi, quelle doit être leur répartition.

La 5-e Division d'Infanterie doit arriver les 24, 27 et 29 septembre (9, 10 et 11 octobre) devant Giurgewo, et se joindre au corps commandé par le Comte de Langeron, dans la partie occidentale de la Valachie.

La 6-e Division arrivera les 12/24, 14/26 et 16/28 septembre à Hirsowa, le Prince Tcherbatoff y sera de sa personne le 15/27, et cette division, ainsi que la 2-e de hussards, qui doit arriver les 9/21 et 10/22 septembre à Hirsowa, sont destinées pour Silistrie, où elles arriveront le 5 octobre.

La quatrième Division d'Infanterie, qui passe le Danube à Satounowa, sera devant Silistrie le 8/20 de ce mois, c'est-à-dire dans onze jours d'ici, et se joindra au 6-e corps.

Ce corps d'armée, ainsi que toutes les autres parties de l'armée Russe, attendent et désirent des renforts; cependant, d'après les dispositions prises par le général Roth et l'emploi qu'il a fait jusqu'ici des forces mises à sa disposition, il aurait pu, plus qu'aucune autre partie de l'armée, se suffire à lui-même et continuer à tenir en échec la nombreuse garnison, qu'il est chargé d'observer; mais, des renseignements et des indices certains annoncent que le Visir, qui s'intéresse personnellement à la forteresse de Silistrie, où il a longtemps résidé, et au commandant Hadgi Achmet-Pacha, qui est une de ses créatures, est dans l'intention de lui envoyer sous peu, un secours de Schumla. Le 6-e corps, déjà affaibli même par ses succès, et réduit à environ 9.000 hommes, se trouverait dans ce cas dans une position très périlleuse, et cette considération a déterminé à envoyer sur ce point les premiers renforts disponibles. Quant à la prise de Silistrie, avant l'arrivée des renforts de Schumla, comme cet évènement irait au-delà de la mission qu'a reçue le 6-e corps, et des espérances qu'on avait été en droit de fonder sur l'exiguïté de ses moyens, je n'oserais encore en annoncer la probabilité. Il est possible que l'effet moral qu'ont dû produire sur la garnison, les sanglantes défaites qu'elle a successivement essuyées, lorsqu'elle est sortie de ses murs, et le bombardement qui se pousse avec activité, réduisent le commandant à entrer en arrangement; cependant nous n'avons à cet égard que des données très vagues.

On se plaint ici, outre mesure, de ce que les premiers renforts aient été portés au-delà du Danube, au lieu de marcher en Petite Valachie. Les Turcs sur ce point, comme sur tous les autres, ne se sont aperçus que fort tard de l'insuffisance des forces qui leur étaient opposées. Ce n'est guère qu'aujourd'hui qu'ils ont été enhardis par la connaissance qu'ils en ont acquise, et ils en ont, en définitive, peu profité. Il n'est guère à prévoir qu'ils donnent à leurs mouvements offensifs une activité qui n'est point dans leurs habitudes. Il est en outre certain que le Général Roth emploiera ses nouvelles troupes, de manière à inquiéter les Turcs sur la rive

droite du Danube, et à opérer une diversion en faveur du corps de Langeron. Celui-ci devra donc continuer à manœuvrer en Petite Valachie, jusqu'à l'arrivée de ses renforts.

D'ici à leur complète réunion, la ville de Bucharest va continuer à se livrer à des terreurs imaginaires et à répandre en Europe les faux bruits qu'elles enfantent. Voici, Monsieur le Comte, le véritable état des choses, tel que je puis en juger, en me défendant également de l'impression que doit produire sur moi, tout ce que j'entends répéter ici, et des préventions que pourraient m'inspirer personnellement, en faveur de l'armée russe, une confraternité d'armes, dont je dois me trouver honoré.

Le Général Langeron est dans ce moment à Slatina; le général Geismar, qui commande sous lui, se porte avec des colonnes mobiles partout où sa présence est nécessaire. Ce général est regardé comme l'un des plus habiles officiers de l'armée. Des partis turcs ont paru à plusieurs reprises en petite Valachie et se sont avancés jusqu'à près de Rimnik. Ce mouvement de quelques cavaliers a produit une grande sensation à Bucharest. On y a répété que les Russes étaient *coupés* ou *tournés*, et ces deux mots, dont la crainte et l'ignorance font toujours un étrange abus en temps de guerre, doivent depuis longtemps figurer dans les gazettes qui ont des correspondants en Valachie. Il est vrai que les Turcs, dans leur incursion, ont incendié le bourg de Tchernitz, mais on s'accorde à dire que cet acte était le fruit d'une vengeance particulière, et c'est faussement qu'on a ajouté qu'ils ont entièrement brûlé et dévasté toute la Province. Des nouvelles plus récentes et plus certaines, annoncent qu'ils ont fait peu de dégats, et que les ressources de cette riche contrée, subsistent encore jusqu'à présent.

Votre Excellence aura sans doute appris un fait, qui mérite d'être singnalé à son attention. Le Comte Pahlen a reçu l'ordre de mettre en réquisition 3.000 paysans valaques, pour raser les fortifications de Braïloff, et ce travail doit déjà être commencé. Ce fait suffirait pour prouver que la Russie persévère dans le système de désintéressement, si hautement annoncé, et n'a aucune des arrière-pensées qu'on lui suppose, à l'égard des provinces qu'elle occupe en ce moment, et qui ne le sont, et ne doivent l'être, que militairement. L'artillerie des remparts de Braïloff sera transportée en Russie, à la réserve de celle dont l'armée active peut avoir besoin; dans ce nombre sont comprises les pièces accordées au 6-e corps, pour donner plus d'efficacité encore au bombardement de Silistrie.

L'ensemble des dispositions arrêtées, et nommément cette répartition, sur l'une et l'autre rive du Danube, des quatre divisions du Prince Tcherbatoff, indiquent clairement l'intention de donner cette base aux quartiers d'hiver. Ces trente mille hommes, dont on dispose sur une ligne latérale, sont une preuve que, pour cette année, la grande armée ne se portera pas plus en avant, et qu'on est dans l'intention de terminer la campagne par le siège de Varna et des places du Danube.

CXLVIII.

Castagne către Laferronnays, despre atacarea Varnei și a Șumlei.

(Turquie, CCLII, 112).

Constantinopol, 1828, 9 Septembre.

Le mois de septembre est encore propre à l'attaque de Varna et de Schumla; suivant les nouvelles de Russie, l'on dirige de grands moyens contre cette dernière place; les Turcs continuent à s'y renforcer aussi, le Grand Visir s'y rendra probablement; mais il est à croire que les Russes y seront en plus grand nombre; il est difficile aux Turcs de faire mouvoir de grandes masses, leur administration n'est point assez complexe pour leur offrir ce résultat; actuellement, tous les yeux sont fixés sur l'attaque de Varna; si cette place résiste, il n'y a pas de doute que la campagne ne soit perdue pour les Russes. La saison des pluies qui approche, rend impraticables les chemins pour pénétrer dans la Romanie.

CXLIX.

București, 1828, 11 Septemvrie.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi despre vitejia lui Bourgoing.

(Bucharest, 1825–29).

Depuis ma dernière dépêche, il n'y a rien de changé à la situation des affaires de l'autre côté, ni de ce côté-ci, du Danube. Les Turcs continuent d'être en pleine possession de cinq districts de la petite Valachie, qui sont les plus fertiles et les plus productifs de toute la principauté. Ils font passer de l'autre côté (sur la rive droite) du Danube, toutes les provisions de grains, de fourrage et de sel qu'ils peuvent emporter, et ils n'ont pas commis le moindre excès à l'égard des paysans, auxquels ils paient la plupart du temps un certain prix pour leurs travaux, tandis que les Russes n'ont pas encore donné un seul denier.

Il n'est plus douteux qu'une partie des renforts militaires Russes, annoncés depuis près de trois mois, ne tarderont plus à arriver. A Fokchan, le 5 de ce mois, à cinq heures de l'après midi, le général Repninski a passé en revue 3 compagnies de chasseurs, et 4 compagnies de fusiliers, venant de Yassi. Il y a eu une prière en plein champ, suivie d'une bénédiction, après laquelle le Général a harangué ses troupes dans les termes suivants:

„Soldats, vous n'avez rien à craindre: vous êtes Russes. Vous avez vaincu et chassé jusque dans leur pays, les troupes françaises! Maintenant vous allez combattre des misérables et les tyrans de l'Eglise chrétienne!" Après deux cris de Hurrah, ces troupes se sont immédiatement mises en marche, se dirigeant sur Silistrie.

M. de Bourgoing, premier secrétaire d'Ambassade de France en Russie, ayant été prendre du service militaire, parmi les troupes Russes qui sont devant Silistrie, s'y est comporté avec une telle distinction, dans une affaire qui a eu lieu le 26 août, que le Général Roth n'a fait aucune difficulté d'adresser à son gouvernement, une demande pour lui faire décerner une épée d'honneur et une décoration. Immédiatement après le départ de cette demande, M. de Bourgoing est venu passer une semaine à Bucharest. Il vient d'en partir pour retourner, à ce qu'il m'a dit, au Camp devant Silistrie.

La division ambulante du département des Affaires Etrangères de Russie, qui après s'être mise en route la semaine dernière pour Yassi, avait rebroussé chemin, vient de repartir définitivement pour Pétersbourg, voie de Yassi. Elle est composée de sept à huit conseillers, y compris M. Stourdza, qui en est le chef.

CL.

Iaşi, 1828, 14 Septemvrie.

Lagan către Rayneval, despre Alexandru Sturdza, şeful cancelariei lui Nesselrode, şi despre alţi demnitari ruşi.

(Russie, CLXXVI, 180).

M. le Conseiller d'Etat actuel Alexandre Stourdza, chef d'une division de la chancellerie du Comte Nesselrode, est arrivé dans cette ville avant-hier, avec tous ses employés. Il y fixera, m'assure-t-on, sa résidence, afin de pouvoir communiquer plus facilement avec la quartier général, par la route de poste qu'on vient d'établir d'Isakcha à Bazardgik.

Le Prince Scherbatoff doit se trouver dans ce moment à Fokchan, ville frontière de la Valachie et de la Moldavie, à la tête des premières colonnes de son corps d'armée.

Le Prince Labanoff, que sa santé a forcé de quitter le commandement de ses troupes devant Georgewo et qui se trouve ici depuis plusieurs semaines, se propose de se rendre sous peu à Paris.

CLI.

Hugot către Laferronnays, despre situaţia critică a Ruşilor, despre Langeron şi despre administraţia lui Pahlen. București, 1828, 15 Septemvrie.

(Bucharest, 1825–29).

Nous n'avons ici, de nouvelles officielles des opérations des armées Russes de l'autre côté du Danube, que celles qui sont insérées dans la gazette d'Odessa. Quant aux nouvelles particulières, si on pouvait y ajouter foi, elles représentent la situation des Russes, comme étant plus critique que jamais, si les Turcs avaient un peu plus d'entente de l'art de la guerre.

Le général Langeron qui, ainsi que je l'ai dit dans ma dépêche du 5 de ce mois (No. 236), avait pris sa position à Slatina, est de retour à Bucharest depuis deux heures. En arrivant dans ses appartements, il a récité, en présence de ceux qui s'y trouvaient pour le recevoir, une espèce de monologue, contenant des murmures et des imprécations sur l'impéritie et l'ignorance qui ont présidé à l'entreprise et à la conduite de la présente campagne.

Le Comte Pahlen, faisant fonctions d'Intendant-général, avait adressé, il y a quelques jours, quatre notes très pressantes au Divan de Valachie, contenant diverses réquisitions d'argent, de paysans, de bois, de fourrages et de subsistances pour l'armée. Le divan lui a répondu hier brièvement, par une humble prière, de daigner indiquer où toutes ces choses pouvaient être prises.

Dès leur arrivée dans ce pays, les Russes ont forcé les ouvriers Valaques de détruire les moulins à eau et à vent, pour en employer les matériaux à la construction d'un pont de bateaux sur le Danube. Ils n'ont pu réussir à faire ce pont, mais aujourd'hui ils maltraitent les meuniers, qui ne *veulent* plus moudre de blé, et conspirent, disent-ils, pour faire mourir de faim les armées Russes!

CLII.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi despre spitalele ruseşti dela Bucureşti. București, 1828, 19 Septemvrie.

(Bucharest, 1825–29).

Nous n'avons ici aucune nouvelle de l'Empereur Nicolas, depuis son départ d'Odessa pour l'armée.

Il est arrivé ici, de l'armée devant Chumla, différentes personnes, dont la situation est assez marquante pour donner du poids à leurs rapports, comme témoins oculaires. Leurs rapports s'accordent à dire, que l'affaire du 30 août dernier a été beaucoup plus meurtrière pour les Russes, que ne la représentent les bulletins officiels, publiés par la gazette d'Odessa. Que ce ne sont pas seulement sept canons de redoute, qui ont été enlevés par les Turcs, mais seize. Que les Russes ont été obligés d'abandonner leur camp, et que les Turcs s'en sont emparés et y sont établis. Que l'avant-garde du camp Russe se trouve maintenant à Ienibazar. Qu'enfin ce corps d'armée Russe, dont la force était de 40.000 hommes, quand il a commencé à marcher sur Chumla, est maintenant réduit à 20.000 hommes, qui paraissent prêts à manquer de tout.

Il y a eu devant Silistrie deux affaires sérieuses, le 12 et le 15 de ce mois. Les Russes prétendent avoir eu dans toutes deux, l'avantage décidé, mais ils n'ont pu empêcher 3.000 Albanais d'entrer dans la place, le 14, et d'y renforcer la garnison. Le général Roth, qui commande ce siège depuis le commencement, va être remplacé par le Général Cherbatoff, qui a passé par Bucharest avant-hier, venant de Yassi, et qui compte prendre décidément l'offensive le 23 septembre, époque à

laquelle seront arrivés tous les renforts envoyés de Moldavie devant cette place. On ne sait pas où sera envoyé le Général Roth.

Dans la petite Valachie, le nombre des Turcs augmente, sans que le Général Geismar soit en état de s'y opposer. Ils viennent de prendre décidément possession de la petite ville de Zemnitz, vis-à-vis de Sistoff; ils y ont mis une garnison de 2.000 hommes, avec des canons de gros calibre, et y construisent des redoutes à la vue des Russes.

Bucharest continue à être le réceptacle des malades et des blessés, et une grande partie des maisons de cette ville sont converties en hôpitaux. Hier, on a fait déloger, en une heure de temps, tous les maîtres, employés et écoliers, qui logeaient dans une grande maison servant d'école ou de collège, pour y entasser 700 blessés Russes, arrivant de Silistrie. Les Russes n'ont point d'officiers de santé, et ceux qui étaient à Bucharest, émigrent de cette ville, pour n'être pas employés par force; car tout l'encouragement offert par les Russes consiste dans la promesse de donner, par la suite, des Bons payables par la Valachie, et des décorations Russes, trop prodiguées pour qu'elles puissent avoir le moindre prix.

CLIII.

Iaşi, 1828, 22 Septemvrie.

Lagan către Rayneval, despre sacrificiile făcute de Moldoveni pentru Ruşi.

(Russie, CLXXVI, 185).

Les charges, qui pèsent sur cette principauté, font plus que jamais l'objet des lamentations des habitants, car ses ressources, qu'on prodiguait au commencement de la campagne, sont entièrement épuisées, et les exigences, loin d'avoir diminué, augmentent en proportion des besoins croissants de l'armée. Hier encore, l'on a fait au Divan la proposition d'un emprunt de quatre millions de roubles à la banque d'Odessa; mais comme les divanistes moldaves doivent plus qu'ils n'ont, il ne s'en est trouvé qu'un seul qui ait appuyé la proposition. Tous, cependant, dans la vue de ne point trop déplaire, se sont empressés d'aviser aux moyens de former des hôpitaux pour les malades et blessés, qui doivent être répartis entre la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie, et dont le nombre total est estimé à 40.000. Le transport de ces malades se fait avec d'autant plus de difficulté, que la plupart des individus, mis en réquisition pour porter des vivres sur plusieurs points hors de la Province, ont perdu en chemin jusqu'à leurs bœufs, et que les paysans, que le sort n'a point désignés à cet effet, manquent de nourriture pour les leurs, n'ayant pas même eu le temps de faucher le peu d'herbe qu'ils possèdent. Aussi voit-on de ces malheureux demander l'aumône sur les routes, et d'autres quitter leurs misérables huttes pour se réfugier dans les montagnes inaccessibles des Karpathes, circonstance qui fait présager de plus grandes calamités encore. Plusieurs Boyards sont venus me prier d'intercéder auprès des autorités russes, afin de leur obtenir quelque soulagement et de remédier par là, à cet état de choses, mais convaincus, par mes réponses, que je ne pouvais sous aucun rapport satisfaire à leurs vœux, ils sont retournés chez eux, le désespoir dans l'âme.

On reçoit ici à l'instant la nouvelle de l'arrivée du Prince Scherbatoff devant Silistrie.

CLIV.

Bourgoing către Laferronnays, despre misiunea sa pe lângă armata rusească și despre operațiunile acesteia în Țara-Românească. (Russie, CLXXVI, 188).

București, 1828, 25 Septemvrie.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence, par ma dépêche du 6 septembre, j'ai cru devoir quitter le 6-e corps pour joindre l'Ambassadeur du Roi, qui m'avait laissé la latitude de juger moi-même, quand ma mission auprès de ce corps détaché serait terminée. Les ouvrages de fortification que j'ai entrepris étant achevés, et le général Roth étant sur le point de céder son commandement devant Silistrie a un autre général, pour se porter sur un point qui ne lui a pas encore été désigné, j'ai cru pouvoir lui faire mes adieux et le remercier de la confiance qu'il a bien voulu me témoigner, pendant les trois mois que j'ai passés auprès de lui. J'ai quitté le camp de Silistrie le 20 septembre, laissant le 6-e corps dans une situation déjà supportable, par l'arrivée d'un renfort de 2.000 cosaques et de 1.000 hommes d'infanterie, qui seront suivis, d'ici à deux jours, par quatre régiments de hussards et une division d'infanterie, commandée par le Prince Tcherbatoff.

Le voyage du corps diplomatique à Odessa, et la difficulté des communications avec le corps isolé où je me trouvais, m'avaient privé pendant un mois entier de toute nouvelle de M. le Duc de Mortemart.

Ayant cependant le désir de connaître avec quelque certitude le lieu de séjour de l'Empereur, et l'époque présumée de son retour, je me suis d'abord dirigé sur Bucharest, où je pouvais espérer obtenir du Comte Pahlen et du Comte de Langeron, les directions convenables pour me rendre, aussitôt que possible, au quartier général ou auprès de l'Ambassadeur du Roi. J'ai pensé d'ailleurs, Monsieur le Comte, que de cette capitale de la Valachie, je serais à même de transmettre à Votre Excellence quelques informations sur une partie importante du théâtre de la guerre. En arrivant chez le Comte de Langeron, que je connais depuis longtemps et que j'avais revu au quartier général et devant Silistrie, je l'ai trouvé sur le point de faire une excursion en Valachie, pour aller visiter plusieurs de ses détachements, entre autres celui qui, sous les ordres du général Potemkine, observe les Turcs devant Giurgewo. J'ai demandé à l'accompagner et j'ai fait avec lui cette course rapide et intéressante.

Le Général me considérant avec raison, comme franchement intéressé aux succès et à la gloire des armes Russes, a bien voulu me parler avec confiance sur la situation de ses affaires en Valachie. Cette situation est précaire et assez difficile. Le Comte de Langeron ne fonde son espoir que sur la complète ignorance des Turcs sur ce qui se passe, à quelques lieues d'eux. Les renforts, au reste, arrivent de toutes parts, et nous avons rencontré sur la route plusieurs détachements. Si les Turcs ne profitent pas de leur grande supériorité numérique, pendant le peu de jours qui leur restent, ce corps, qui s'était jusqu'ici péniblement soutenu, pourra reprendre l'offensive sur tous les points.

Depuis l'ouverture de la campagne, le Comte de Langeron a dû garder toute la Valachie, avec moins de 13.000 hommes. Ce n'est qu'à force d'habileté et de mouvements de troupes, qu'il est parvenu à tromper l'ennemi sur sa force effective. On ne peut assez s'étonner de la complète inaction, dans laquelle sont restées les garnisons de toutes les places du Danube, qui auraient pu faire de fréquentes invasions en Valachie, et même facilement pénétrer jusqu'à Bucharest. Le Comte de Langeron se loue beaucoup de l'activité des généraux qui commandent sous lui, et particulièrement du général Geismar, qui se trouve toujours en avant de Craïowa, avec environ 4.000 hommes.

Le détachement commandé par le Général Potemkine est de 6.500 hommes. La garnison de Giurgewo n'est pas aussi entreprenante qu'on aurait pu le croire, d'après la connaissance que l'on a, à Bucharest, du caractère de Kutchuk-Ahmed, chef

hardi et expérimenté, et qui commande la place en ce moment. Les Turcs se sont bornés jusqu'ici à quelques sorties, dans lesquelles le Général Potemkine a constamment obtenu des avantages.

On savait que la place de Giurgewo, ainsi que celle de Rustchuk et toutes les forteresses du Danube, avaient été fortifiées dans les derniers temps, par des Ingénieurs Européens, et le Comte de Langeron m'a permis d'aller reconnaître ces nouveaux ouvrages. Les avant-postes turcs étant placés à une très grande distance du corps de la place, il ne m'a pas été possible de m'approcher assez, pour rapporter des données très détaillées; j'ai pu cependant, du point où je me suis placé, acquérir une connaissance exacte de l'ensemble de cette nouvelle enceinte, qui n'avait pas jusqu'ici été reconnue. En comparant le plan des anciennes fortifications avec l'aspect que m'offrait en élévation les nouveaux remparts de la ville, j'ai pu établir et présenter au Comte de Langeron, un plan approximatif de la nouvelle forteresse. Ses ouvrages ont quelque analogie avec ceux de Silistrie. Les Turcs n'ont fait encore qu'un pas dans l'amélioration de leur système de défense des places. Ils ont, depuis la dernière guerre, remplacé partout dans leurs forteresses d'Europe, les murailles flanquées de tours par des remparts en terre, à bastions bien proportionnés, mais ils ne font encore que peu d'emploi des ouvrages extérieurs, et presque toutes les courtines de leurs fronts sont à découvert.

J'ai appris du Général Potemkine, qu'une partie de la cavalerie qui a figuré dans les deux derniers combats, livrés au 6-e corps par la garnison de Silistrie, aidée d'un renfort venu de l'extérieur, était sortie de Rustchuk. Elle y est rentrée huit jours après, et a été aperçue sur l'autre rive du Danube, par le camp qui observe Giurgewo. Ce renseignement coïncide avec ceux recueillis par le général Roth. Il a su que les renforts reçus à cette époque par le Pacha de Silistrie, avaient dû quitter promptement cette ville, par manque de fourrage. Silistrie se trouve donc de nouveau abandonnée à ses propres forces, mais hors d'état aujourd'hui de faire quelque sortie avec avantage. Cette ville conserve encore assez de moyens pour défendre ses remparts, et l'on sait que ses approvisionnements suffiront longtemps encore, pour nourrir l'infanterie dont elle a bessoin.

Des nouvelles positives annoncent que les Turcs ont fortifié Kalafat, qui se trouve vis-à-vis de Widdin. Ce point, toujours menaçant pour la petite Valachie, est un de ceux que le Général Langeron se propose d'enlever à l'ennemi, dès que l'arrivée des forces nouvelles le lui permettra. C'est le 18/30 que la première brigade de la 5-e division d'infanterie est attendue à Bucharest.

En résumant les informations contenues dans la présente dépêche, exclusivement relative à l'état de la Valachie, on voit que, depuis un mois surtout, cette Province a couru de grands dangers, qu'elle n'en est point encore entièrement délivrée, qu'une partie de la petite Valachie est surtout très compromise en ce moment, mais que l'arrivée des renforts pourra mettre fin à une situation dont les Turcs n'ont pas su profiter.

CLV.

București, 1828, 27 Septemvrie.

Bourgoing către Laferronnays, despre situația din punct de vedere militar rusesc și despre țările românești ca izvor de aprovizionare.

(Russie, CLXXVI, 197).

»Mon séjour dans cette ville et d'anciennes relations avec les personnes les plus à portée d'y recevoir des informations fréquentes et officielles, me permettent de garantir l'exactitude de celles que je puis avoir l'honneur de transmettre à Votre Excellence, d'une part, sur l'état actuel des choses sous le rapport militaire, sur les projets arrêtés à l'égard de ce qu'il reste à faire cette année; de l'autre, sur ce qui

concerne les Principautés du Danube, considérées simplement comme sources d'approvisionnements. Les personnes, à la confiance desquelles je dois ce renseignements, n'usent à mon égard d'aucune réticence, persuadées qu'il est préférable de laisser parvenir à Paris ces nouvelles par mon intermédiaire, que de les abandonner au hazard des correspondances privées qui, lorsqu'elles ne sont point complètement et sciemment mensongères, sont pour le moins inexactes, exagérées, et souvent jugées et commentées d'après un système permanent de critique et de malveillance.

J'avais, dans ma dépêche No. 5, énoncé l'opinion que la répartition sur le Danube du corps de Tcherbatoff, d'abord destiné à marcher sur Schumla, était un symptôme certain de l'intention de terminer les opérations de cette année par la prise de Varna, et de remettre à la campagne prochaine le passage du Balkan. Tel est effectivement, d'après les informations les plus récentes et les plus authentiques qui m'ont été communiquées, le plan adopté au quartier général. Il est aujourd'hui démontré, que la saison est trop avancée pour agir contre Schumla, et pour laisser plus longtemps les troupes dans cette partie de la Bulgarie, où le manque de fourrages va se faire sentir de plus en plus. On se détermine, en conséquence, à établir les quartiers d'hiver sur une ligne qui, partant de Varna, passera par Silistrie et suivra, sur la rive gauche du Danube jusqu'à Widdin, toute la frontière de la Valachie. L'adoption de cette ligne rend nécessaire la prise des forteresses de Varna et de Silistrie; et en restreignant à cette destination l'emploi des forces disponibles, on peut être certain de voir tomber l'une et l'autre de ces deux places, la première avant peu de temps. Il existe en effet devant Varna, en troupes et en matériel d'artillerie, tout ce qui est nécessaire pour mener promptement le siège à sa fin. Quant à celui de Silistrie, il pourra commencer d'ici à dix jours; à cette époque, les forces nécessaires pourront être rassemblées sous ses murs, et les deux compagnies d'artillerie de siège, parties de Kioff et qui sont déjà arrivées devant la place, pourront se joindre au canon de gros calibre, qui déjà a été conduit de Braïloff et de Hirsowa, pour armer les batteries, établies par le corps chargé jusqu'ici d'un simple blocus.

Varna et Silistrie seront donc entre les mains des Russes, avant la fin de la campagne. On peut compter avec certitude sur ce double succès, celui d'un siège, conduit d'après tous les principes de l'art, étant infaillible, quand les moyens sont suffisants, et que la place ne présente aucune difficulté extraordinaire. Il ne faut pas oublier toutefois que, de quelque précaution que l'on s'entoure, de quelque habileté qu'on use, la science de l'Ingénieur ne sert qu'à faciliter les approches et à ouvrir une brèche, mais qu'en définitive un assaut est presque toujours, surtout avec les Turcs, le dénouement obligé d'un siège, même régulier. Il n'est pas à prévoir que le Pacha de Silistrie, qui a constamment bravé le corps qui l'entourait, et lui a livré de si fréquents et de si sanglants combats, se laisse intimider par un bombardement plus actif; les personnes qui l'ont connu à Bucharest pendant la dernière révolution, assurent que Hadgi-Achmet est de caractère à pousser sa résistance jusqu'à l'extrême. Les Russes auront donc encore probablement deux assauts à livrer, mais ces deux faits d'armes seront les derniers de la campagne.

En remontant le Danube, les places que l'on rencontre d'abord sont celles de Rustchuk et de Giurgewo, qui sont situées en regard l'une de l'autre. D'après la reconnaissance que le Comte Langeron m'a permis de faire avec lui, ce Général a décidé que la forteresse de Giurgewo, entièrement différente de ce qu'elle était dans les guerres précédentes, munie aujourd'hui d'une enceinte bastionnée, à fossés revêtus en maçonnerie, précédée de quelques ouvrages extérieurs, ne pourrait être attaquée que par l'emploi de tous les moyens, et avec tout l'appareil d'un siège en règle. Il croit en conséquence, que probablement il faudra, pour cette année, se borner à observer cette place, qui peut servir de point de ralliement aux Turcs pour entrer en Valachie.

Le Comte de Langeron a de plus décidé que la place de Rustchuk, qui

comme celle de Giurgewo, a vu transformer son ancienne enceinte de murailles, flanquées de tours, par un rempart à bastions, d'après les systèmes européens, nécessiterait une attaque soumise aux mêmes principes, et qu'il ne sera guères possible de l'entreprendre avant l'année prochaine. Il faut ajouter que Rutschuk ne pourra même être bloqué cet hiver, comme Silistrie l'a été depuis deux mois, que dans le cas où la prise de cette forteresse, très bien armée du côté du Danube, permettrait à la flottille russe de passer outre, et de protéger les communications du corps de blocus avec la rive gauche, communications entièrement coupées aujourd'hui, par les flottilles turques qui descendent jusqu'à Silistrie. Du point où j'ai reconnu hier les nouvelles fortifications de Giurgewo, j'ai pu compter sur le Danube, trente-deux chaloupes canonnières, les Turcs en ont en outre douze, sous la protection du canon de Silistrie.

Voici donc quelle sera la ligne occupée par les Russes pendant cet hiver:

Varna, avec une forte garnison, servant lui-même d'entrepôt et protégeant toute la ligne d'approvisionnement par le littoral, qui pendant une partie de l'hiver pourra recevoir des transports de la Mer Noire, si les glaces ne ferment point cette année les arrivages de la côte septentrionale.

Quelques points intermédiaires, que l'on fortifiera entre Varna et Silistrie, afin de protéger la partie de la Bulgarie aujourd'hui occupée. Peut-être l'un de ces points sera-t-il Bazardjik, si la position de cette ville, entièrement dominée, permet, en se servant des hauteurs mêmes qui la dominent, d'y établir des ouvrages susceptibles d'une bonne défense.

Silistrie, dont l'occupation est indispensable pour compléter cette ligne défensive, et qui servira de tête de pont, d'entrepôt et de point de départ pour l'année prochaine.

Finalement la ligne du Danube, dont toutes les forteresses occupées par les Turcs seront observées par des forces suffisantes, tirées soit de l'intérieur, soit des corps que la retraite prochaine de l'armée, qui s'est avancée en Bulgarie, va rendre disponibles. Disséminées en Valachie, ces troupes y trouveront leur subsistance, et en chasseront définitivement l'ennemi, qui inquiète encore la partie occidentale de cette province.

Le Comte Pahlen s'était plaint d'abord, d'être chargé d'une tâche très ardue, celle de pourvoir à des besoins immenses, et de satisfaire à des instances chaque jour plus pressantes, sans détruire dans leur germe des moyens dont il faut calculer l'emploi pour plus d'une année. Il se montre aujourd'hui plus content des résultats qu'il obtient. De vastes réserves s'organisent sous son administration, indépendamment des transports qu'il expédie journellement aux corps, qui sont le plus à sa portée. On a cédé à ses représentations, et les provinces méridionales de la Russie vont contribuer, dans une proportion plus forte, à des fournitures que, dans l'intérêt de l'avenir, il n'eut pas été sage de faire porter uniquement sur les Principautés.

Il avait représenté, que pour tirer de ce pays le parti le plus convenable, il fallait non seulement ne pas pousser trop loin les exigences, mais encore payer une partie de ce qu'on y prendrait. Il avait invoqué ce principe de toute bonne administration militaire, de féconder toujours le terrain d'une pareille exploitation, par le versement d'un fond primitif, qui crée une sorte de confiance et sert du moins à empêcher l'entier découragement du cultivateur. On s'est rendu à ses instances, et on lui a annoncé que douze cent mille roubles seraient mis à sa disposition. Le Comte Pahlen s'est de plus adressé, il y a peu de jours, au Divan de Valachie, pour faire sentir aux Boyards la nécessité d'envoyer des délégués dans toutes les parties du pays, pour engager les fermiers et les paysans à ensemencer leurs terres comme de coutume. On avait eu lieu en effet de craindre, que les champs ne restassent en friche, dans plusieurs districts, en raison de l'absence d'un grand nombre de paysans, employés aux charrois de vivres, peut-être aussi sur quelques points, par suite d'une

résolution concertée. Le Comte Pahlen espère que cette démarche et les fonds dont il va pouvoir disposer, changeront des dispositions qui seraient aussi désastreuses pour le pays, que pour les troupes qu'il doit nourrir.

L'état des Principautés sera, il faut le prévoir, l'un des thèmes favoris des détracteurs des opérations de la Russie; mais en le jugeant sans prévention aucune, on reconnaît que sans doute, ces contrées auront souffert de cet envahissement, mais qu'il est faux de prétendre que cette première campagne les ait réduites à un épuisement total et prématuré.

Pour me renfermer dans l'exposé des résultats effectifs, voici, Monsieur le Comte, les ressources qui ont jusqu'à présent été rassemblées par le Comte Pahlen.

Il existe en ce moment en magasin, du pain et des farines, pour la subsistance de 100.000 hommes, pendant trois mois; chaque jour voit augmenter cette réserve; cependant la Valachie ne suffira pas, pour compléter cette branche d'approvisionnement, et le Comte Pahlen a fait connaître, qu'il faudrait recourir dès cette année, aux grains du midi de la Russie et à l'emploi d'une partie des fonds qui lui ont été accordés.

Ces fonds doivent également servir à payer une partie des bestiaux que, du reste, on trouvera en quantité suffisante dans les Principautés.

Quant au foin, ces contrées en fournissent en abondance, et les besoins de l'armée seront facilement satisfaits, sous ce rapport; d'immenses magasins sont établis sur toutes les directions et contiennent déjà trente millions de rations.

L'eau-de-vie et l'orge, qui dans ce pays remplace l'avoine, rentrent dans la classe des objets qui ne pourront en être tirés en entier, et qui devront en partie venir de Russie.

En général, Monsieur le Comte, il paraît que le Comte Pahlen réunit les qualités nécessaires à la place qu'il occupe. C'est un homme intègre, d'un caractère doux et conciliant, et qui a basé son administration sur une idée juste, celle de ménager les ressources, assez pour ne point leur enlever toute faculté reproductive.

Les forteresses et points plus ou moins fortifiés, que les Turcs occupent encore sur l'une et l'autre rive du fleuve, qui baigne cette province si importante, sont au nombre de 16. Tous ceux de la rive gauche seront bloqués, et le Comte de Langeron se propose même d'attaquer Turna, situé vis-à-vis Nikopol. Il pense que cette petite place, ainsi que quelques autres de la rive gauche, n'est point susceptible d'une grande résistance, et qu'il sera en état de s'en rendre maître, au moyen des forces qui arrivent de Russie et des batteries de 12, dont il peut déjà disposer.

Il est décidé que c'est à la fin d'octobre qu'aura lieu le mouvement des troupes qui doivent venir occuper cette ligne, disposée pour leurs quartiers d'hiver. Votre Excellence jugera sans doute que, si le déploiement de forces plus considérables eut pu obtenir de plus grands résultats, celui que présentera l'ensemble de cette campagne est encore assez beau, pour justifier les espérances que l'on fonde ici sur la campagne prochaine, si d'heureuses circonstances et d'habiles négociations n'amènent pas cet hiver une paix, que réclament au reste tous les désirs, comme tous les intérêts. La ligne adoptée présenterait une base large et solide pour un renouvellement d'hostilités. Menaçante sous le rapport stratégique, elle doit sous celui des négociations qui pourront s'ouvrir, être présentée à la Porte comme un motif déterminant par ceux qui travailleront à la grande œuvre de pacification. Les forces russes réunies et massées dans les Provinces du Danube seront, dès l'ouverture de la saison, à portée de s'élancer de nouveau sur le Balkan. L'expérience a démontré que l'emploi successif et trop restreint de ses immenses moyens, avait été cette année, pour la Russie, une fausse économie; on suivra, si la guerre recommence, un tout autre système. Les corps de Lithuanie, l'armée Polonaise, le corps des 30.000 grenadiers, répartis aux environs de Moscou, étaient à portée et n'ont point été mis en mouvement, uniquement parce qu'on ne l'avait pas jugé nécessaire; je

ne sais, Monsieur le Comte, si la Porte est en état d'augmenter le déploiement de ses forces dans la même proportion, mais il semble que les Russes auront de grands avantages pour recommencer la campagne, en partant du Danube et d'une seconde base, très avancée, d'envahissement, que viennent de poser les armes constamment victorieuses de Paschkiewicz.

En tout état de cause, la manière dont les résultats de cette campagne seront présentés à l'opinion publique en Europe, influera beaucoup sur le succès des tentatives qui pourront être faites pour rétablir la paix. Beaucoup d'officiers russes regrettent eux-mêmes, que les succès de leurs armes n'aient pas été poussés plus loin cette année, et c'est moi qui ai besoin de leur rappeller que, dans aucune des guerres précédemment entreprises en Turquie, ils ne sont parvenus où ils en sont, en aussi peu de temps. Quelques affaires partieles, où les Russes ont éprouvé des pertes, celle surtout de 7 canons, enlevés dans une redoute devant Schumla, auront sans doute été hautement célébrées par les Turcs; mais les Russes, dans les forteresses qu'ils ont prises, peuvent compter au-delà de 15.000 bouches à feu! On a beaucoup parlé de la valeur individuelle des Turcs et c'est une justice que chacun doit leur rendre, mais je les ai vus souvent en présence de leurs adversaires; en plusieurs circonstances, la valeur des deux nations a pu être pesée dans une balance exacte, indépendante des avantages de tactique et de position, et je dois le dire, à nombre même inférieur, j'ai vu constamment l'avantage demeurer aux troupes russes.

En un mot, Monsieur le Comte, et telle sera la conclusion à tirer de tout ce qui précède, il est à craindre qu'on ne juge dans une partie de l'Europe, et qu'on ne feigne de juger en Turquie, de cette campagne plus par ce qu'il eût été possible de faire, que par ce qu'on a réellement fait. De ce jugement cependant, dépendra beaucoup la possibilité de la paix. C'est donc autant dans l'intérêt de la vérité que dans celui d'un pareil but, que j'ai pensé qu'il était de mon devoir, en ma qualité de témoin désintéressé, que les circonstances ont mis à même de voir et d'entendre sur beaucoup de points différents, d'exprimer une opinion aussi favorable au résultat définitif.

CLVI.

București, 1828, 29 Septemvrie.

Bourgoing către Laferronnays, despre o victorie a lui Geismar la Băilești, în Oltenia.

(Russie, CLXXVI, 209).

Je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence, un avantage signalé que vient de remporter en petite Valachie le corps du Comte de Langeron. La nouvelle vient d'arriver, et je ne crois pas devoir tarder un moment à vous faire connaître ce fait d'armes, qui délivre, au moins pour quelque temps, la petite Valachie de la présence des Turcs.

C'est à Baïlechty, entre Widdin et Craïowa, que le combat a eu lieu entre le général Geismar, qui commande environ 4.000 hommes, et les Turcs sortis de Calafat, situé vis-à-vis de Widdin, au nombre de 25.000 hommes, suivis de 30 pièces de canon.

Cet habile et brave général se tenait depuis quelque temps sur la défensive, que lui prescrivait l'infériorité de ses forces; placé à Craïowa, il n'avait à portée de le soutenir qu'un detachement de 2.000 hommes, commandé par le général Reitern. Le Comte de Langeron avait depuis quelques jours ordonné à ce dernier de se rapprocher du général Geismar, celui-ci avait en effet reçu l'avis que l'ennemi méditait une forte expédition en Valachie. Cet avis fut justifié par l'évènement. Le 14/26 septembre, les Turcs se portèrent sur la route de Craïowa et annoncèrent l'intention d'attaquer le corps russe; s'étant avancés jusqu'à Baïlechty, ils commen-

cèrent à s'y retrancher, suivant leur coutume. Mais le Baron de Geismar ne leur en laissa pas le temps, il se présenta devant leur position avec tout son corps. Les Turcs, sortis de leur retranchement, vinrent au devant de lui et l'attaquèrent avec une grande vivacité, sur tous les points. Le combat dura jusqu'au soir sans résultat marquant. A la nuit tombante, le Général Geismar fit à dessein un mouvement rétrograde, qui inspira une fausse sécurité aux Turcs; à peine furent-ils rentrés dans leur camp, que les Russes reprenant l'offensive, assaillirent les retranchements, le combat fut vif et opiniâtre, et dura jusqu'à deux heures de la nuit; mais alors, la déroute des Turcs devint complète; ils s'enfuirent en désordre vers le Danube et le refuge que leur offrait Calafat.

Cinq cents prisonniers, cinq canons, vingt-et-un drapeaux, tels sont les trophées de cette journée, l'une des plus brillantes de toute la campagne. Les Turcs venus dans l'intention d'envahir une grande partie de la Valachie, pour s'y approvisionner, s'étaient fait suivre par 700 chariots, qui sont restés au pouvoir des vainqueurs.

Les Russes ont perdu 200 hommes, parmi lesquels plusieurs officiers supérieurs.

Parmi les papiers trouvés sur le champ de bataille, on a trouvé un écrit qui annonce que cette attaque avait dû être combinée avec un mouvement offensif contre Tourno; il y est dit, de plus, que 6.000 Bosniaques, qui seront suivis sous peu de 24.000 autres, sont attendus à Widdin. Il est heureux qu'à la même époque les Russes reçoivent des renforts proportionnés, et se trouvent en mesure de repousser l'aggression dont ils sont menacés.

CLVII.

Bourgoing către Laferronnays, despre un curier rusesc și despre generalul Langeron. București, 1828, 29 Septemvrie.

(Russie, CLXXVI, 211).

Le courrier Teysset est arrivé hier à Bucharest; il avait l'ordre de demander au Comte Pahlen les informations accessoires, pour se rendre auprès de l'Ambassadeur du Roi. Il a été dirigé sur Odessa, où, d'après les dernières nouvelles particulières, M. le Duc de Mortemart se trouvait encore le 11. D'après l'état sanitaire de la Valachie, le courrier sera obligé de faire une quarantaine à Bender, mais j'ai écrit à M. l'Ambassadeur d'envoyer quelqu'un pour recevoir les dépêches, qui ne seront ouvertes qu'alors, pour être soumises aux purifications usitées. Les dépêches resteront jusque là entre les mains du courrier. J'ai fait expédier des ordres en conséquence aux autorités de la quarantaine.

M. le Comte de Langeron vient de me parler, avec beaucoup de regret, de la subite résolution qui vient d'être prise au quartier général. Il eut, de beaucoup, préféré qu'on suivit le premier plan, qui se trouve détaillé dans ma dépêche No. 8, et dont l'adoption lui avait été annoncée par une dépêche du général Kisselef, en date du 3. Le Maréchal Wittgenstein lui écrit, au contraire, en date du 9, que l'attaque de Schumla est décidée. Le Comte de Langeron écrit aujourd'hui même au Grand Duc, pour faire de pressantes représentations contre cette détermination; il a quelque espoir de faire revenir aux anciens projets.

CLVIII.

Hugot către Laferronnays, despre o victorie a generalului Geismar în Oltenia. București, 1828, 29 Septemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Il est arrivé ce matin une lettre du Général Geismar, commandant le Corps d'occupation de la petite Valachie. Ce général mande, qu'après avoir fait depuis

longtemps ses dispositions de détail, il s'est enfin décidé à fondre, pendant la nuit du 25 au 26 de ce mois, sur les divers camps de troupes turques en avant de Craïova, par lesquelles il était harcelé depuis tant de temps, et qu'il les a mises dans la déroute la plus complète. Le résultat de cette entreprise audacieuse et des divers combats qui s'en sont ensuivis, a été la prise de plus de 500 prisonniers Turcs, de 21 drapeaux et de cinq pièces de canon. Le général Geismar se borne à dire, que le nombre des tués et blessés Turcs est très grand, sans spécifier ce nombre; tandis que la perte des Russes a été peu considérable. Cette affaire ne peut manquer de paraître brillante, si on considère que le nombre des Turcs, qui ont été battus en détail, s'élevait à plus de 20.000 hommes, tandis que le corps entier du général Geismar n'excédait pas 4.500 hommes.

Il paraît d'ailleurs que c'est la première fois dans cette campagne, que l'on est parvenu à faire des prisonniers aux Turcs.

Nous n'avons nouvelle d'aucun évènement important de l'autre côté du Danube.

CLIX.

Iaşi, 1828, 29 Septemvrie.

Lagan către Rayneval, despre starea critică a armatelor ruseşti.

(Russie, CLXXVI, 207).

Les pertes que le corps du Prince Scherbatoff a faites en passant le Bouséo, dont les eaux s'étaient considérablement accrues, la détérioration des routes, le manque de vivres qui, par conséquent, se fait sentir dans plusieurs endroits, et l'échec éprouvé récemment par les Russes devant Schumla, paraissent avoir influé d'une manière bien déforable sur l'esprit des militaires. Les uns, déjà, disent hautement que les Turcs ne sont plus les mêmes hommes, qu'ils attaquent de nuit, regagnent leurs murs en assez bon ordre et tirent beaucoup d'avantages de leurs chevaux, habitués au jeu du Dgirit, en les lançant avec impétuosité sur un point donné, et en les faisant ensuite retourner sur eux-mêmes, pour se dérober à toute poursuite; circonstance qui neutralise souvent les mouvements de la cavalerie légère russe, composée en général de chevaux trop grands et trop lourds. D'autres attribuent, mais tout bas, les derniers évènements, au peu d'habileté de quelques-uns de leurs chefs, à l'impossibilité où l'on est, parfois, de faire agir avec succès le régiment ou la brigade, dont le commandant vient d'être tué, et à l'adresse des Turcs, qui, à l'aide de leurs longs fusils, privent l'armée d'un grand nombre de braves officiers. Enfin partout, le doute a remplacé l'assurance, et il n'y a pas jusqu'aux employés civils qui n'envisagent l'avenir sans appréhension, surtout par rapport aux finances. En effet, si la paix cause la misère de l'officier russe par une solde trop faible, la guerre ruine l'Etat, pour peu qu'elle se prolonge, puisque, d'après les règlements, elle impose l'obligation de quadrupler cette solde, et d'accorder à tous les généraux, ainsi qu'à divers fonctionnaires des frais de table énormes.

Depuis une quinzaine, il ne passe plus ici, en fait de renforts, que des recrues; ce sont des jeunes gens de 16 à 20 ans, couverts d'une simple capote. La plupart n'ont point d'armes et ceux qui en sont munis, peuvent à peine les porter.

CLX.

Constantinopol, 1828, 4 Octomvrie.

Castagne către Laferronnays, despre asediul Varnei şi despre ştirile din războiu.

(Turquie, CCLII, 294).

. . . . . .

La nouvelle donnée, d'ici et d'Odessa, de la levée du siège de Varna, n'est pas exacte; cependant, des rapports qui semblent authentiques, font mention que la

flotte s'était retirée; l'incertitude qui règne ici sur les opérations de l'armée, est complète; on ne pourrait être bien fixé que par la Porte, et elle cache, dans un silence affecté, tout ce qu'elle reçoit; il n'y a que les évènements décisifs qui soient réellement connus: les gazettes d'Odessa même ne donnent pas toujours, à ce qu'il paraît, une situation exacte des choses.

CLXI.

Laferronnays către Guilleminot, despre trăgănarea operaţiunilor de războiu. Paris, 1828, 6 Octomvrie.

(Turquie, CCLII, 306).

. . . . . .

Les nouvelles que je reçois du quartier général de l'Empereur de Russie, annoncent que les opérations traînent en longueur et que les Turcs reprennent beaucoup d'énergie. Il paraîtrait suivre que les Russes seraient disposés à ne plus presser le siège de Schumla; ils dirigent leurs principaux efforts sur Varna, qu'ils avaient l'espoir d'emporter.

CLXII.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri asupra războiului. Bucureşti, 1828, 6 Octomvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Quoique les faits d'armes effectués dans la petite Valachie, le 26 septembre, par le Corps du Général Geismar, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte le 29 (No. 241), aient paru d'abort fort brillants et, qu'effectivement ils fassent le plus grand honneur à l'habileté d'un chef, qui n'avait sous son commandement que 4.500 hommes au plus, il n'en est cependant pas résulté pour la situation de la Valachie, des avantages proportionnés à l'audace de l'entreprise. Le seul résultat qui s'en soit ensuivi, est que les Turcs ont de nouveau reconnu à leurs dépens, qu'ils ne doivent jamais s'avancer imprudemment, ni s'aventurer à se battre en plaine. En conséquence, ils se sont ralliés et concentrés sur différents points de cette rive-ci du Danube, capables de leur fournir des moyens de retranchement, et principalement à Semnitz[1], vis-à-vis de Sistov, Tourna et Calafat, vis-à-vis de Viddin. On estime leurs forces de ce côté-ci du Danube, à une vingtaine de mille hommes.

Depuis une douzaine de jours, il a passé enfin des troupes par la Valachie, venant de la Moldavie, et le nombre de celles qui ont traversé Bucharest est estimé à 10, à 12.000 hommes. Quoique le Général Langeron, qui commande en chef tout ce côté-ci du Danube, ait reçu des instructions péremptoires de faire filer en toute hâte ces troupes sur Chumla et de ne garder pour lui aucune réserve, il a cependant, après beaucoup d'hésitation, à ce qu'il paraît, pris sur lui d'envoyer environ 3.500 hommes de renfort au Général Geismar. Il fait ce qui peut dépendre de lui, pour mettre enfin Bucharest à l'abri d'une invasion des Turcs.

Il est arrivé ici ce matin un courrier, parti du camp devant Varna le 30 septembre. La forteresse n'était pas encore prise, et les lettres qu'il a apportées, n'indiquent pas l'époque à laquelle on espère qu'elle le sera.

---

1) Zimnicea.

CLXIII.

Constantinopol, 1828, 10 Octomvrie.

Zuylen de Nyevelt către Rayneval, despre plecarea Sultanului la Adrianopol și despre asediul Varnei.

(Turquie, CCLII, 346).

. . . . . .

On attribue au Sultan un vif empressement de se rendre à Andrinople, et la reprise des travaux pour le rétablissement du palais dans la dite ville, fortifie cette supposition. Peut-être cette sortie du Grand Seigneur ne devra-t-elle avoir lieu, que dans le cas de la chute de la place de Varna, devant laquelle les deux armées se livrent des combats sanglants, mais sans succès décisifs.

CLXIV.

București, 1828, 10 Octomvrie.

Hugot către Laferronnays, despre corpul diplomatic lângă Varna, despre răniții și morții armatei rusești și despre asediul Șumlei.

(Bucharest, 1825–29).

Une personne de marque, arrivée ici hier au soir d'Odessa, nous a appris que le 3 de ce mois, elle a vu partir le Corps Diplomatique de cette ville, pour se rendre auprès de l'Empereur devant Varna, à l'exception de Lord Heitesbury, qui étant malade, a envoyé à sa place son frère, le Capitaine A'Court. Les Ambassadeurs se sont embarqués sur une frégate, que l'Empereur Nicolas leur avait envoyée de Varna.

D'après un relevé authentique, le nombre des malades et blessés Russes, qui étaient hier à Bucharest, s'élevait à 6.000, et on évaluait à 9.000 le total de ceux qui se trouvent en Valachie. Il continue d'en arriver à chaque instant des convois, venant de l'autre côté du Danube.

D'après un autre relevé, le nombre des officiers généraux Russes, enterrés dans la ville de Bucharest depuis le 1-er juillet dernier, s'élevait hier à douze. Celui des officiers, depuis le grade le colonel jusqu'à celui de lieutenant, s'élevait à 373.

Depuis ma dernière lettre, on n'a reçu ici nouvelle d'aucun évènement marquant. On assure aujourd'hui, et avec beaucoup de fondement, à ce que je crois, que l'opération du blocus ou de l'investissement de Chumla qu'on avait commencée au mois de juillet, à laquelle on avait ensuite été forcé de renoncer, et qu'on avait voulu reprendre, il y a quelques semaines, vient enfin d'être définitivement abandonnée et remise à la campagne de l'année prochaine.

CLXV.

Iași, 1828, 10 Octomvrie.

Lagan către Rayneval, despre asediul dela Varna și despre dărâmarea Brăilei.

(Russie, CLXXVI, 221).

Malgré les avantages que le Général Geismar a obtenus, avec 4.000 hommes sur une vingtaine de milliers de Turcs, et l'espoir de voir bientôt tomber Varna, l'on n'en considère pas moins cette campagne comme terminée, et l'on pense même, que l'armée sera obligée de venir passer l'hiver sur le Danube, pour s'y réorganiser. Cette opinion ne laisse pas que d'augmenter le mécontentement, qu'on remarque parmi les troupes et qui peut causer de grands embarras au gouvernement.

Ibraïlow est déjà à moitée rasé, et il est probable que, sous peu, cette forteresse le sera entièrement.

L'on attend ici, à chaque instant, la nouvelle du débarquement près de Varna, des Ambassadeurs de France, d'Autriche, de Hanovre et de Suède, qui ont dû partir le 3 de ce mois d'Odessa, sur le vaisseau le Pantelimon.

Une personne arrivée des environs de Varna, assure que l'Empereur, qui se trouve à bord d'un vaisseau mouillé en rade, descend chaque jour à terre, pour visiter le camp et présider aux travaux du siège.

CLXVI.

Castagne către Rayneval, despre resistența garnizoanei din Varna. Constantinopol, 1828, 11 Octomvrie.

(Turquie, CCLII, 362 v.).

. . . . . .

Varna tient toujours; le Capitan Pacha, qui défend cette place, a répondu à la dernière sommation qu'on lui a faite, qu'il continuerait sa résistance; l'on assure que cette position est aujourd'hui investie, et l'on pense que les efforts de la garnison ne pourront la conserver.

CLXVII.

Rayneval către Guilleminot, despre lipsa de succes a campaniei ruseşti. Paris, 1828, 15 Octomvrie.

(Turquie, CCLII, 398).

. . . . . .

Les nouvelles que nous avons d'Odessa, continuent à porter un caractère peu satisfaisant; vous connaîtrez déjà le mouvement que les Russes ont dû faire pour se procurer des fourrages, en s'éloignant de Schumla et reportant leur quartier général à Bazardjik; malgré tous leurs efforts, ils ne paraissaient plus compter, avec la même assurance, sur la prise de Varna, et tout annonce qu'ils seront obligés de faire l'année prochaine une seconde campagne.

CLXVIII.

Lagan către Rayneval, despre plecarea lui Al. Sturdza la Petersburg şi despre tratările pentru predarea Varnei. Iaşi, 1828, 17 Octomvrie.

(Russie, CLXXVI, 234).

M. le Comte Strogonoff, venu en courrier du quartier général, a apporté l'ordre à M. Stourdza, chef d'une division de la chancellerie de M. le Comte de Nesselrode, de se tenir prêt à partir pour St. Pétersbourg, où l'Empereur doit, dit-on, se rendre aussitôt après la prise de Varna.

110 chasseurs et matelots, désignés pour emporter le bastion le plus voisin de la mer, ayant été entraînés par leur ardeur, se sont élancés jusqu'au centre de cette place. Mais, malgré les renforts successifs envoyés à ces braves soldats, ils ont fini par être repoussés avec perte, par toute la garnison. A l'issue de ce combat, qui paraît avoir révélé aux Turcs leur véritable situation, Ioussouf Pacha a eu une entrevue avec l'amiral Greigh, pour traiter de la reddition de Varna.

Les Ambassadeurs de France, d'Autriche et de Suède, partis d'Odessa sur le vaisseau le Panteleimon, sont arrivés en rade de Varna, le 8 de ce mois.

CLXIX.

Bucureşti, 1828, 20 Octomvrie.

Hugot către Laferronnays, cu ştiri din răsboiu, despre administraţia lui Pahlen şi despre Langeron.

(Bucharest, 1825 - 29).

Depuis le 10 de ce mois, date de ma dernière lettre, il n'est arrivé ici nouvelle d'aucun évènement important.

Les rapports de l'armée devant Varna vont jusqu'au 1-er octobre. Dans chacune des affaires qui ont eu lieu devant cette place, les Russes ont éprouvé des pertes sévères, et malgré les soins pris par les rédacteurs des bulletins, publiés par la gazette d'Odessa pour dissimuler la vérité, on croit ici que ce sont les Turcs qui ont maintenant les positions offensives, puisque les Russes ne parviennent pas même à détruire les travaux érigés en avant de Varna. Des officiers qui en arrivent, disent que l'Empereur de Russie a cassé un des régiments de Sa garde Impériale, qui s'est laissé enlever son drapeau, dans un combat très meurtrier, qui a eu lieu le 29 septembre.

De l'armée devant Schumla, tout ce que nous savons de positif, est qu'elle s'affaiblit de jour en jour, tant par les maladies que par les combats de détail avec les Turcs, et que les renforts, qui lui ont dernièrement été envoyés et qui ont passé par la Valachie, ne suffisent pas pour remplacer ses pertes. On croit ici que c'est le général Roth qui maintenant commande cette armée, et on n'entend plus parler du feld-maréchal Wittgenstein, qu'on suppose malade ou hors d'état de commander.

Par ma lettre du 19 septembre (No. 240), j'ai dit que le général Roth, qui commandait alors le siège de Silistrie, était remplacé par le général Scherbatoff, arrivant de Yassi. Aujourd'hui nous savons que, quoi qu'on ait rapporté à cet égard, il n'y a pas eu de siège réel, ni même de blocus de Silistrie, et que Hussein Pacha qui commande à Schumla, n'a cessé et ne cesse encore d'y envoyer des courriers (à Silistrie), qui n'ont bessoin de nulle escorte, attendu qu'il est maître de toute la route; tandis que le général Russe commandant devant Silistrie, ne peut expédier de courriers au quartier général, qu'avec escorte de 2.000 hommes, qui la plupart du temps est taillée en pièces. Le général Scherbatoff est d'autant moins en état d'entreprendre aucune opération, qu'il est très malade; et comme, faute de remplaçant, il ne peut venir à Bucharest pour se soigner, il lui a été envoyé ces jours derniers un officier de santé, attendu qu'il n'y en a point d'attaché à son corps d'armée.

A Bucharest on voit toujours arriver sans discontinuité, des convois de malades et de blessés, venant de la petite Valachie, du camp devant Georgevo et de celui devant Silistrie. Ne trouvant plus où les placer, on les étend sur le plancher, dans des monastères ruinés qui avoisinent la ville et qui n'ont plus de toiture. On prend pour visiter ces malades et blessés, tout individu qui se présente, sans posséder la moindre notion de l'art médical, et qui espère faire quelque profit, soit sur les comestibles, supposés fournis pour ces infortunés, soit sur les fourrages qui sont censés destinés à leur servir de litière. Il est d'ailleurs à remarquer qu'on n'amène à Bucharest que ceux des malades et blessés, dont on croit pouvoir espérer la guérison ou le rétablissement, et *qui pourront encore servir.*

Il existe ici maintenant, un assez grand nombre d'agents d'administration civile, de subsistance et de police. Ces individus sont tous, sans exception, des étrangers sans patrie: grecs, pour la plupart, italiens, arméniens, georgiens, pérotes, etc. Plusieurs se donnent le titre de conseillers honoraires de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, et n'ont de fonction fixe ou déterminée, que celle qu'il plait à leur chef, le Comte Pahlen, le seul natif de Russie qui soit ici, de leur assigner. Il est impossible d'imaginer à quel point cette troupe de cosmopolites porte la déshonnêteté et l'insolence, on peut dire la cruauté, à l'égard des malheureux habitants du pays. Le Comte Pahlen ne voit, n'entend, ne juge et n'ordonne que par eux. Manquer au

moindre d'entr'eux, c'est manquer à lui-même; c'est plus, c'est manquer à S. M. l'Empereur de toutes les Russies...

On sait généralement que les infortunés Valaques sont un peuple chantant. Ils chantent dans la tristesse, comme dans le plaisir, avant, comme après le supplice. Le Comte Pahlen a depuis un mois, en vertu des pouvoirs à lui délégués par S. M. l'Empreur, fait défense de chanter, ni de jouer d'aucun instrument, soit dans les maisons, soit dans les rues. Quiconque est pris sur le fait, est conduit à la police, et y reçoit un nombre de coups de bâton, proportionné à l'humeur du moment du chef de la police russe.

Le Général Langeron, ayant le commandement supérieur sur toute la rive gauche du Danube, partit de Bucharest, il y a une dizaine de jours, pour une tournée d'inspection. Ayant trouvé très malade, au camp devant Georgevo, le général Potemkin qui le commande, il a pris sa place, et ce dernier est venu à Bucharest pour travailler à sa guérison.

CLXX.

Hugot către Laferronnays, despre predarea Varnei și plecarea Impăratului rusesc, și alte știri din răsboiu și din București.

București, 1828, 24 Octomvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Ce n'est qu'avant-hier au soir, que la nouvelle de la reddition de Varna aux Russes, le 11 de ce mois-ci, et du départ de l'Empereur Nicolas pour St. Pétersbourg, a été apportée ici par un courrier. Hier, les autorités Russes ont fait célébrer un Te-Deum en action de grâces de ce nouvel avantage des armes Russes. Nous n'avons pas encore de détail sur cet évènement, et la dépêche officielle apprend seulement que 6.000 prisonniers turcs de la garnison, ont été de suite embarqués sur des bâtiments Russes, qui les portent en Crimée.

On croit généralement ici que l'armée Russe, qui était devant Schumla, a fait une retraite complète, et qu'une partie a repassé le Danube à Hirsova. Quoique les Russes cherchent encore à démentir ce fait, je suis d'autant plus porté à le croire véritable, que l'extrait suivant d'une lettre de Fokchan ne me semble plus permettre le doute à cet égard:.

„Fokchan (Moldavie), le 20 octobre. — Nous avons ici 42 pièces d'artillerie, venant de Schumla. Il y a deux jours que nous avons vu passer environ 600 hussards, dont les chevaux étaient si faibles, que ces hussards les conduisaient par le licol, et les cavaliers presque nus, portaient au lieu de bottes, de ces sandales qu'on nomme ici *opindji*. Ils sont partis pour Berlad, où leurs quartiers sont fixés. Ils disent qu'ils sont les débris de quatre beaux régiments complets, qui étaient devant Schumla."

Le général Scherbatoff, qui en dernier lieu avait été chargé de faire le siège de Silistrie, étant dangereusement malade, on a voulu le transporter à Bucharest, mais il ne s'est pas trouvé en état de supporter la route, et on a été forcé de le déposer à Calarache, de ce côté-ci du Danube. C'est le général Rudzevitch qui lui succède et qui, renforcé par une partie des troupes qui étaient devant Schumla, a reçu l'ordre de pousser avec vigueur le siège de Silistrie.

Le 20 de ce mois, le Comte Pahlen a fait publier la proclamation suivante:

„Il est ordonné, sous peine de punition, à tous ceux des habitants de Bucharest, tant présents qu'émigrés, dont les maisons sont délabrées, de les faire réparer dans le plus bref délai, surtout de les faire couvrir et garnir de portes et fenêtres, de provisions de bois, etc. etc."

Pendant la nuit suivante, on a fait saisir à leur logis une quarantaine d'ouvriers en bâtiment, les seuls qui fussent à Bucharest, et que chacun s'arrachait,

et on les a conduits par force devant Silistrie et ailleurs, pour y travailler *gratis*, à des ouvrages de siège.

Un officier supérieur de l'armée Russe, dont le nom est Comte de Choiseul, a été enterré hier à l'Eglise catholique de Bucharest. On m'assure qu'il était naturalisé en Russie, et qu'il y avait épousé une princesse russe ou polonaise. Tout ce que j'ai pu apprendre, du médecin qui l'a visité pendant le peu de jours qu'il a été malade, est qu'il pouvait être âgé de 30 à 36 ans.

CLXXI.

Iaşi, 1828, 24 Octomvrie.

Lagan către Rayneval, despre predarea Varnei.

(Russie, CLXXVI, 239).

La nouvelle de la reddition de Varna est parvenue ici, avant-hier. Le parti turc attribue cet évènement à Ioussouf Pacha et à la mésintelligence qui régnait, dit-on, depuis quelque temps, entre lui et le Capitan Pacha. Ce dernier a obtenu de retourner à Constantinople, avec 200 hommes.

M. Struve, conseiller de collège, vient d'arriver en courrier de Varna, qu'il a quitté après le départ de l'Empereur pour Odessa, c'est-à-dire le 6/18. Il a eu beaucoup de peine à atteindre Yassy, la plupart des chevaux de poste ayant péri, faute de fourrages.

Le nombre des malades augmente chaque jour et, parmi eux, se trouvent plusieurs généraux, entr'autres le général en chef Scherbatoff. On commence même à craindre que la contagion ne gagne cette principauté, où les autorités continuent à établir une quantité d'hôpitaux.

CLXXII.

Constantinopol, 1828, 25 Octomvrie.

Castagne către Rayneval, despre primejdia războiului pentru anul următor.

(Turquie, CCLII, 425 v.).

. . . . . .

Les idées de dignité, dans lesquelles on entretient la Porte et dont on proclame les principes au dehors, obligent celle-ci à se maintenir dans la ligne qu'elle a suivi jusqu'ici, mais peut-être ce système commence-t-il à contrarier ses desseins; tant que l'on a cru pouvoir faire face aux Russes, que l'on s'imaginait détruire une seconde fois leur armée, en les forçant d'aller chercher ses cantonnements au delà du Danube, tant que cette pensée a prévalu, on pouvait s'abuser dans un sentiment d'orgueil national; mais aujourd'hui Varna est pris, ce n'est point d'Ismail que partiront l'année prochaine les armées Russes qui viendront combattre les Ottomans, mais de Varna; la capitale sera bien plus rapprochée du théâtre de la guerre, peut-être courra-t-elle le risque d'être envahie; alors la loi de la nécessité commandera d'autres conseils, et comment pourra-t-on parler un autre langage?

CLXXIII.

Constantinopol, 1828, 25 Octomvrie.

Castagne către Rayneval, despre urmările căderei Varnei.

(Turquie, CCLII, 429 v.).

. . . . . .

Dans ce moment tous les regards sont attirés sur l'action, qui a eu lieu du côté de Varna; cet évènement a d'abord été tenu pendant plusieurs jours dans un

profond secret, on ne l'a connu que par des bruits vagues, et aujourd'hui même, l'on n'est pas exactement fixé à son sujet. Varna s'est rendue le 15 de ce mois; le Capitan Pacha qui le commandait, a obtenu une capitulation honorable; une mésintelligence entre lui et les Pachas qui défendaient la place, et une rigueur déplacée et injuste, dans un moment difficile, ont aliéné Youssouf-Pacha, qui s'est rendu à l'ennemi avec un petit corps de troupes; Youssouf, Pacha de Cérès, était estimé et avait contribué à discipliner un corps nombreux des nouvelles troupes. L'on assure que le Grand Visir a été défait, à peu de distance de Galata-Bournou; l'on dit qu'il n'a point coordonné les mouvements de son corps d'armée, à la défense de Varna, et que cette faute, préméditée ou non, a concouru puissamment à la reddition de la place; cette circonstance fait considérer sa perte comme certaine, et l'on donne pour sûr, que le Bostandgi-Bachi, qui est parti ces jours derniers, était chargé d'exécuter les ordres les plus rigoureux contre lui. La voix publique désigne plusieurs fonctionnaires pour le remplacer, et fixe surtout les regards sur le Capitan Pacha et sur Reschid-Pacha.

CLXXIV.

Castagne despre trecerea unui pașă la dușmani și despre mișcările armatei rusești. Constantinopol, 1828, 26 Octomvrie.

(Turquie, CCLII, 434).

Youssouf, Pacha de Cérès, paraît réellement s'être rendu à l'ennemi, avec un corps de troupes, par suite, dit-on, d'une mésintelligence avec le Capitan Pacha; ses biens ont été confisqués et les scellés ont déjà été mis sur ses propriétés; le Grand-Visir est exilé à Demotica; l'on ne désigne pas encore son successeur.

Les Russes, après avoir laissé une garnison à Varna, se sont portés, à ce que l'on assure, sur Widdin.

CLXXV.

Hugot către Laferronnays, despre mișcările trupelor rusești și turcești din răsboiu. București, 1828, 27 Octomvrie.

(Bucharest, 1825–29).

M. le Général Langeron m'a dit hier, qu'il avait reçu la nuit précédente, l'ordre d'aller faire *en personne* le siège de Silistrie et de presser avec vigueur, la reddition de cette forteresse. Il est parti de Bucharest ce matin, malgré le très mauvais état de sa santé.

On assure que le feld-maréchal Wittgenstein et le Général Roth, qui étaient devant Schumla, se sont portés avec les troupes qui leur restaient, sur Varna, pour hiverner dans ces parages.

Les troupes turques se retirent de la petite Valachie et repassent le Danube. Calafat est maintenant occupé par les troupes du Général Geismar, qui écrit ici, qu'il est parfaitement tranquille sur le sort de toute la petite Valachie, et qui demande qu'on ne lui envoie plus de renforts, qu'il ne saurait comment faire subsister.

CLXXVI.

Lagan către Rayneval, despre administrația rusească din Țara-Românească și despre armata rusească. Iași, 1828, 27 Octomvrie.

(Russie, CLXXVI, 241).

M. Minciaky, Vice-Président du Divan de la Moldavie, vient d'être appelé à Bucharest, pour y conférer, avec M. le Comte Pahlen et le Conseiller privé Dascoff,

sur l'administration de ces deux principautés. Ce congrès d'administrateurs ne se prolongera pas, dit-on, au-delà de quinze jours.

L'on écrit de Fokchán, que 42 canons de l'armée devant Schumla viennent d'y arriver, ainsi que 600 hussards, qui sont les débris de quatre beaux régiments et qui ont amené par la bride, leurs chevaux entièrement ruinés. Il paraît que la plus grande partie de ce qui reste de la cavalerie russe, prendra ses quartiers d'hiver dans cette province.

Le Comte Wittgenstein doit, assure-t-on, s'établir à Buséo avec tout son état-major.

CLXXVII.

Constantinopol, 1828, 29 Octomvrie.

Ştiri despre înlocuirea Vizirului şi despre urmarea războiului.

(Turquie, CCLII, 450).

On donne pour certain, que le Grand Vizir a été déposé et exilé à Gallipoli. Son successeur serait le Capitan Pacha, Mehemet Pacha, qui s'est distingué à la défense de Varna; ce choix est regardé comme un nouvel indice de la ferme résolution où est le Sultan, de pousser la guerre avec vigueur et sans arrière-pensée d'accommodement.

CLXXVIII.

Paris, 1828, 30 Octomvrie.

Rayneval către Guilleminot despre căderea Varnei.

(Turquie, CCLII, 457).

. . . . . .

Nous venons enfin d'apprendre la prise de Varna. Une dépêche télégraphique nous en a donné hier matin la nouvelle, et un bulletin venu par Berlin, nous l'a confirmée. Cet évènement a de l'importance, en ce qu'il met l'armée Russe en situation d'entrer en quartiers d'hiver, sans reculer derrière le Danube. C'est d'ailleurs un succès qui était presque devenu nécessaire à l'Empereur, pour l'honneur de ses armes.

CLXXIX.

Bucureşti, 1828, 31 Octomvrie.

Hugot către Laferronnays, despre generalii ruşi şi despre campania de iarnă.

(Bucharest, 1825—29).

La seule circonstance nouvelle, dont la connaissance soit parvenue ici, depuis ma dernière lettre, est l'arrivée à Calarasch en Valachie, le 29 de ce mois, du feldmaréchal Comte Wittgenstein, et on assure qu'il est accompagné du Comte Diébitch, Major-général de l'armée.

Les officiers généraux Russes, qui sont ici, s'accordent à dire qu'il y aura une campagne d'hiver, dont l'objet sera d'assiéger successivement les forteresses de Silistrie, de Rutchuk, (dont Georgevo n'est qu'une dépendance), de Nicopoli et de Tourna.

CLXXX.

Bucureşti, 1828, 7 Noemvrie.

Hugot către Laferronnays, despre iarnă, despre armata rusească şi generalii ei, şi despre Bulgari urmărind pe Ruşi.

(Bucharest, 1825—29).

Depuis cinq jours, la terre est couverte de neige et la température en Valachie se soutient de 4 à 7 degrés de congélation, au thermomètre de Réaumur.

Depuis quinze jours, c'est-à-dire depuis l'arrivée du courrier qui a apporté à Bucharest la nouvelle officielle de la prise ou de la reddition de la forteresse de Varna, on ne connaît rien ici, de la situation des choses de l'autre côté du Danube. Et comme le feld-maréchal Wittgenstein et le Comte Diébitch continuent d'occuper de leurs personnes la petite bourgade de Calarasch, de ce côté-ci du Danube, on en induit que l'armée qu'ils commandaient, n'existe plus. On a toutes sortes de raisons de croire que la garnison Russe, mise ou laissée à Varna, n'excède pas 15.000 hommes. Le camp qui est devant Silistrie, sous le commandement direct du Général Langeron, n'excède pas non plus 15.000 hommes, et toutes les troupes qui sont en Valachie ne s'élèvent pas à plus de 12.000 hommes. Total 42.000 hommes, au plus, tant infanterie, que cavalerie entièrement démontée. Voilà, en ne parlant pas des malades, (des blessés on en voit peu), tout ce qui reste de cette grande armée, qu'on avait mis plusieurs années à organiser en Russie, pour l'envahissement de la Capitale Ottomane.

Tout ce qu'ont publié les bulletins Russes, touchant les forces des garnisons Turques, est exagéré, et on peut dire fabuleux. Ces garnisons n'ont jamais eu plus de la quatrième partie du nombre publié par les Russes, et les Turcs n'ont déployé, ni plus de science, ni plus de vigueur, que dans les guerres précédentes. Mais il était impossible que l'excessive ignorance, incurie, cupidité et autres vices, qui ont si évidemment présidé à l'entreprise et à la conduite de toute cette guerre, n'amenassent pas les tristes résultats d'aujourd'hui.

Le Comte Pahlen, qui s'était rendu, il y a plusieurs jours à Calarasch, près du feld-maréchal Wittgenstein, vient de revenir. Il dit que la résolution prise par le Maréchal est d'établir pour le moment son quartier général à Galatz. Il aura un Etat-Major sans troupes.

Des soldats isolés, arrivant de l'autre côté du Danube, rapportent que les chrétiens Bulgares font maintenant le métier de guérillas, et détruisent tous les Russes isolés, qu'ils peuvent rencontrer. Ils cherchent à se rétablir dans leurs paisibles et industrieux villages, qu'ils avaient mieux aimé abandonner, ainsi que leurs récoltes, que de vivre un instant sous le joug Russe.

CLXXXI.

Lagan către Rayneval, despre neînțelegerile dintre generalii ruși, despre luptele dela Varna și despre furniturile impuse de Ruși boerilor moldoveni. Iași, 1828, 7 Noemvrie.

(Russie, CLXXVI, 244).

Un aide de camp du Prince Scherbatoff vient de passer par cette ville, se rendant, en courrier, à St. Pétersbourg. D'après ce qu'il a rapporté à une personne digne de foi, il paraîtrait qu'il règne une grande mésintelligence parmi quelques officiers généraux. Le Comte Wittgenstein se propose, dit-on, de se rendre à Kischenow, et sera remplacé par le général Paskevitch; le Prince Scherbatoff demande un congé, dans l'espoir d'obtenir plus tard sa retraite, et plusieurs officiers d'Etat-Major, fatigués d'un service auquel ils étaient bien loin de s'attendre, vont solliciter des emplois civils. Enfin, le mécontentement semble devenir général, et chacun est empressé de prendre des quartiers d'hiver, pour se refaire des privations et des souffrances éprouvées pendant cette campagne.

Le bruit de la reprise de Varna, par les Turcs, s'était répandu dans cette ville ces jours derniers; mais, comme la source en était suspecte, peu de personnes y ont cru. Aujourd'hui l'on fait courir celui d'un engagement, qui aurait eu lieu près de Varna et dans lequel les Russes auraient fait 600 prisonniers.

Le Feld-Maréchal Comte de Wittgenstein et le Général Diebitch se trouvaient le 29 octobre à Calarache, où M. le Comte Pahlen, M. Minciaky, président

provisoire du Divan de la Moldavie, et M. le Conseiller privé Dascoff, ont été appelés pour recevoir de nouvelles instructions.

Les Boyards n'ayant point eu de réponse aux diverses représentations qu'il ont faites, dans le temps, sur les fournitures nombreuses exigées de cette province et sur les moyens employés pour y satisfaire, un d'entr'eux s'est déguisé, dans la vue de parvenir jusqu'au Comte Wittgenstein et de lui remettre une requête, par laquelle il est supplié de prendre en considération leur pénible situation et de chercher à diminuer les maux qui pèsent sur leur pays.

Il est arrivé de la Russie, la semaine dernière, des recrues qui, après avoir été passées ici en revue par le général Sabanieff, sont immédiatement parties pour aller rejoindre leurs régiments respectifs.

CLXXXII.

Constantinopol, 1828, 13 Noemvrie.

Castagne către Rayneval, despre înfrângerile turcești și despre noul Vizir.

(Turquie, CCLIII, 179 v.).

De fâcheuses nouvelles pour les Ottomans se sont répandues, depuis deux jours; il est question d'une défaite sous Varna, ou sous Schumla, mais l'on ne sait rien de positif; l'on attribue ces revers à des mésintelligences parmi les généraux; il semble que la nomination du nouveau Grand Visir ait réuni contre elle, l'opinion de la plupart des chefs de l'armée, et peut-être du Ministère.

CLXXXIII.

Bucureşti, 1828, 14 Noemvrie.

Hugot către Laferronnays, cu știri din războiu și despre cearta dintre generalul Debici și boeri.

(Bucharest, 1825–29).

Le siège de Silistrie a été décidément abandonné avant-hier, et depuis ces deux jours, le général Langeron, qui le commandait, met la plus grande activité à faire repasser de ce côté-ci du Danube, tant l'armée que le matériel, qui étaient employés à ce siège.

Le général Diébitch, Major-général de l'armée, est depuis deux jours à Bucharest. Les Boyards du Divan de Valachie étant allés en corps le féliciter, sur son heureuse arrivée dans cette ville, il les a accablés de reproches et des plus violentes injures, pour avoir causé, a-t-il dit, les désastres de l'armée de S. M. I. par leur mauvaise volonté à faire les fournitures nécessaires. Ils lui ont en vain représenté qu'ils avaient livré tout ce que le pays possédait et ne possédait pas, puisqu'ils avaient même acheté dans les Etats de l'Autriche et en Russie, beaucoup d'objets livrés gratuitement à l'armée, etc. Il leur a répliqué qu'ils mentaient, et que le jour de la punition viendrait bientôt pour eux.

Tous les Généraux et employés supérieurs Russes s'accordent à dire que le nombre des chevaux perdus dans cette campagne n'est pas de moins de 45.000. Quant à l'artillerie et aux canons, ils disent que, quoique on en voie très peu revenir, les Turcs néanmoins n'en profiteront pas, attendu qu'ils ont été secrètement enterrés, et que les Russes sauront bien où les retrouver, dans la campagne suivante.

Une personne arrivant de Satounova, dit que le Grand Duc Michel y a passé le 7 de ce mois, se rendant à Varsovie et allant en Italie, pour prendre son épouse, qui ne veut pas demeurer avec lui.

Le bruit continue de se soutenir ici, de la reprise de Varna sur les Russes par les Turcs, mais je ne trouve pas d'autorité suffisante pour y croire.

CLXXXIV.

Lagan către Laferronnays, despre mutarea cartierului general rusesc la Galați, și alte știri din războiu. Iași, 1828, 14 Noemvrie.

(Russie, CLXXVI, 218).

Des lettres reçues avant-hier, de Galatz, annonçaient que le quartier général allait y être établi, et l'on croyait d'autant plus à cette nouvelle, que Galatz se trouve sur la ligne des opérations militaires et dans le voisinage d'Ibraïlow, dont les maisons devaient être converties en casernes; mais au grand étonnement de chacun, les Boyards ont reçu, hier au soir, l'ordre de préparer des appartements, pour recevoir le Comte Wittgenstein et toute sa suite. Le Général chef d'Etat-Major Kischeleff, le général quartier-maître Berg et l'Intendant général Abacoumoff, sont attendus demain et précèderont, dit-on, d'un jour seulement, le feld-Maréchal, ainsi que le Général Diebitch. Madame Kischeleff, qui avait passé la semaine dernière par Yassy pour aller rejoindre son mari à Calarache, est déjà de retour.

Plusieurs personnes, arrivées récemment de Bazardjik, racontent qu'elles ont rencontré près de cette ville, les restes de trois beaux régiments de cavalerie, et qu'on y voit, journellement, de nouvelles troupes qui reviennent des environs de Varna. On assure qu'une partie de la garde ira jusqu'à Tulchin, pour prendre ses quartiers d'hiver.

L'on ne sait rien du siège de Silistrie, mais le temps est si rigoureux, qu'il semble que ce siège ne peut avancer beaucoup. Le Prince Scherbatoff qui le dirigeait, vient d'arriver ici; il est remplacé par M. le Comte de Langeron.

CLXXXV.

Lagan către Laferronnays, despre înlocuirea lui Wittgenstein prin Kiselef și despre armata rusească. Iași, 1828, 17 Noemvrie.

(Russie, CLXXVI, 249).

Le Général Chef d'Etat-Major Kischeleff est arrivé hier. Il remplacera provisoirement le Comte Wittgenstein, qui est attendu ici d'un instant à l'autre, et qui, après avoir pris quelque repos, partira aussitôt, pour une de ses terres, située près de Tulchin. Les uns prétendent qu'il sera de retour dans un mois, d'autres assurent toujours que le Général Paskewitz viendra prendre, à sa place, le commandement en chef.

Les signes de mécontentement dans l'armée deviennent plus apparents, à mesure qu'on découvre les pertes éprouvées pendant cette campagne. En effet, les nouvelles les plus tristes ne cessent de se succéder. Aujourd'hui, par exemple, l'on a appris que les mauvais temps avaient forcé de lever le siège de Silistrie, et que plusieurs canons avaient été abandonnés, faute de bœufs pour les transporter. Le Prince Scherbatoff, auquel ce siège avait été confié, a donné sa démission, ainsi que la plupart des officiers de son Etat-Major, et se retire à Moscou.

Le corps du Général Rosewitch se replie, dit-on, sur le Danube, celui du Général Roth étant seul chargé de garder la ligne de Schumla à Varna.

L'on compte vingt généraux dans l'Etat-Major, qui passera ici l'hiver.

CLXXXVI.

Iaşi, 1828, 20 Noemvrie.

Lagan către Laferronnays, despre declaraţiile Impăratului rusesc, repetate de Wittgenstein la Iaşi, despre Moldoveni şi despre armatele ruseşti.

(Russie, CLXXVI, 254).

Le Comte Wittgenstein est arrivé ici, hier au soir, accompagné du général Diebitch et de deux aides de camp. Il a assisté ce matin au Te-Deum, chanté à l'occasion de la fête du Grand Duc Michel, et a reçu ensuite le corps des Boyards, auquel il a déclaré que: „l'Empereur, son maître, ne remettrait l'épée dans le fourreau, qu'après „avoir assuré l'indépendance de tous ses coreligionnaires, et par conséquent le bien-„être de ce pays". Ces paroles remarquables, répétées par le général Diebitch dans la même assemblée, ont produit un grand enthousiasme chez les jeunes Boyards; mais les vieilles barbes, ayant dû souvent échanger de belles espérances contre une triste réalité et n'envisageant que les circonstances critiques où se trouvent ces provinces maintenant, craignent qu'une déclaration si inattendue, ne soit suivie bientôt de la demande de nouveaux sacrifices. Quant aux paysans, ils sont trop abrutis, trop apathiques et surtout trop malheureux dans ce moment, pour tenter d'acheter, par de nouvelles charges, un bienfait qu'ils sont d'ailleurs incapables d'apprécier. Aussi s'empresseront-ils d'abandonner leurs misérables huttes, aux premières exigences, auxquelles ils devront faire face, et de rejoindre ceux qui ont déjà fui dans les Karpathes et en Transylvanie.

Les Russes, en levant le siège de Silistrie, ont été attaqués par les Turcs, qui leur ont fait, dit-on, quelques prisonniers. Depuis un mois, cent hommes, de l'aveu même d'un général, sont morts de faim devant cette forteresse.

500 blessés et malades, escortés par un seul infirmier, sont arrivés ici la semaine dernière. Les uns, amputés depuis quinze jours, avaient encore le premier appareil, tandis que d'autres n'avaient même pas pu se faire panser.

CLXXXVII.

Bucureşti, 1828, 24 Noemvrie.

Hugot către Laferronnays, despre activitatea lui Langeron şi despre ciuma dela Braşov.

(Bucharest, 1825—29).

Le passage sur ce côté-ci du Danube, par l'armée Russe qui était devant Silistrie, est complètement effectué depuis trois jours, et quoique l'arrière-garde de cette armée ait été vivement harcelée par les Turcs, il paraît que les pertes n'ont pas été considérables.

C'est le Lieutenant-général Comte Langeron qui a maintenant le commandement supérieur de toutes les forces militaires qui se trouvent dans les deux principautés. Il travaille, avec la plus grande activité, à la fixation et répartition des quartiers d'hiver pour toutes ces troupes, dont il fait filer une partie sur la Moldavie, qui a beaucoup moins souffert que la Valachie. Sa résidence est fixée à Bucharest pour tout l'hiver.

Nous n'avons aucune nouvelle de l'autre côté du Danube. La seule chose que nous sachions, touchant Varna, est que c'est le général Roth qui y commande.

La ville de Cronstadt en Transylvanie, est maintenant en état de blocus, et les habitants n'ont pas la liberté d'en sortir, à cause de plusieurs accidents de peste qui s'y sont manifestés. Ce fléau a été introduit, dit-on, par un marchand forain venu de Bucharest.

La détention au Lazaret d'Hermanstadt ou de la Tour Rouge, est rigoureusement fixé à 21 jours.

CLXXXVIII.

Lagan către Laferronnays, despre neatârnarea făgăduită Românilor.

Iași, 1828, 24 Noemvrie.

(Russie, CLXXVI, 257).

La plupart des Boyards sont si désireux de conserver pour loi leur propre volonté, sauf à continuer de baiser parfois, la main de celui qu'ils ne peuvent frapper, que tout projet de changement politique, conçu par d'autres que par eux, leur inspire, et de l'inquiétude et de la défiance. Aussi, comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence par ma dernière dépêche, le mot d'indépendance, prononcé par M. le Comte Wittgenstein, n'a-t-il produit de l'enthousiasme que chez les jeunes Boyards. Beaucoup même de ceux-ci craignent, à la réflexion, que le joug ottoman, qui sans les atteindre, pesait sur la masse en quelque sorte inanimée de ce pauvre peuple Moldave, ne soit remplacé par une tutelle nécessaire, mais gênante pour eux, ont déjà cessé de manifester leur joie; bien plus, ils se sont rangés du côté des incrédules, depuis que M. le Conseiller actuel Stourdza (Chef d'une division de la chancellerie du Comte de Nesselrode, et qui se trouve encore ici), cherche à neutraliser l'effet des paroles du feld-Maréchal, en assurant à ses familiers, qu'elles ont échappé à la chaleur de l'improvisation du général en Chef, d'ailleurs plein du désir de voir les habitants de ces principautés, satisfaits et heureux. Le fait est que les maux présents sont revenus à l'esprit de chacun, pour ainsi dire, et qu'on s'abstient, de nouveau, de se perdre en calculs sur un avenir si difficile à expliquer.

M-r le Comte Wittgenstein, chez qui je me suis présenté hier, m'a dit qu'il n'attendait que l'autorisation de l'Empereur, pour aller prendre quelque repos dans ses terres. L'on assure que le Général Langeron aura, jusqu'à nouvel ordre, le commandement en chef.

CLXXXIX.

Lagan către Laferronnays, despre situația tristă a armatei rusești.

Iași, 1828, 1 Decemvrie.

(Russie, CLXXVI, 259).

Les troupes Russes continuent à refluer dans cette principauté, et portent, jusqu'ici, les marques de ce qu'elles ont souffert. Exténuées et pressées par toutes sortes de besoins, les officiers, comme les soldats, maudissent cette campagne et ne cachent point la répugnance qu'ils ont, à en recommencer une nouvelle. Dans l'état actuel, ils se font constamment un échange de reproches: les uns se plaignent des officiers de la garde, d'autres les justifient, au détriment de ceux de la ligne, d'autres s'en prennent aux chefs; le plus grand nombre accuse l'administration. Au milieu de tous ces dires, le Général Diebitch travaille, sans relâche, à la répartition des cantonnements d'hiver, concertés avec son ancien aide-de-camp, le jeune Colonel Alasutchefki, qui est plein de mérite, dit-on, et destiné à remplacer le Général Adelberg, Chef de l'Etat-Major général. L'avancement rapide de cet officier excite de la jalousie, sentiment qui semble dominer, aujourd'hui, dans l'armée, et qu'on remarque surtout parmi les chefs, depuis qu'il est question du remplacement du Comte de Wittgenstein. Le Comte Diébitch, seul, ne paraît pas prendre part à cette guerre d'amour-propre; mais j'ai eu occasion de me convaincre que le sien avait souffert, en lisant différents articles des derniers journaux de France. Quelques autres généraux les ont lus également, avec un grand déplaisir, et m'ont laissé entrevoir, dans diverses conversations, celui qu'ils éprouvent d'avoir eu pour témoins de ce qui s'est passé, tant d'étrangers distingués et de juges compétents.

Le Général Comte de Witte, commandant l'armée de réserve, se trouve ici, dans ce moment; il m'a assuré qu'on faisait de grands préparatifs, pour la campagne prochaine. Cent mille hommes doivent venir du Nord.

L'on a tenu hier un Divan, pour aviser aux moyens de fournir à l'armée les vivres nécessaires, circonstance qui a déjà fait augmenter, d'une manière effrayante, les objets de première nécessité.

CXC.

Iaşi, 1828, 5 Decemvrie.

Lagan către Laferronnays, despre rămânerea lui Wittgenstein în capul armatei, despre carantine şi despre armata rusească.

(Russie, CLXXVI, 261).

Le Comte Wittgenstein, qui avait demandé l'autorisation de se retirer dans ses terres, a reçu, il y a trois jours, un rescrit par lequel l'Empereur lui témoigne sa satisfaction des nouveaux services qu'il vient de rendre, et lui enjoint de rester à la tête de son armée. Le feld-Maréchal a donc fait, aussitôt, suspendre ses préparatifs de départ et a même expédié un courrier à M-me la Comtese Wittgenstein, pour l'engager à venir le rejoindre ici.

La quarantaine du Pruth, qui n'était que de 16 jours, va être portée, dès aujourd'hui, à 30, et d'après l'ordre exprès de l'Empereur, personne ne pourra plus en être dispensé. Il résulte de cette mesure, tout à fait inattendue, qu'on a presque renoncé à établir une quarantaine sur la frontière de la Valachie; que les troupes qui marchaient sur la Podolie, pour y prendre des quartiers d'hiver, vont rétrograder et ne feront qu'ajouter, par conséquent, aux embarras du gouvernement Moldave; que la réorganisation de l'armée éprouvera de grandes lenteurs, puisque plusieurs officiers généraux, qui devaient se rendre en Russie pour former de nouveaux régiments et recevoir des remontes, ont retardé leur départ; que le Comte de Witte, qui commande toute la réserve, dont la présence est nécessaire tantôt en Moldavie, tantôt en Bessarabie, et qui m'a dit être chargé d'organiser, d'ici au printemps, 1.000 compagnies, c'est-à-dire 80.000 hommes, a dû partir, hier au soir, en toute hâte, laissant à Yassy ses bureaux; que beaucoup d'officiers, entr'autres le Général Kischeleff, intentionnés de demander des congés, sont comme emprisonnés maintenant dans cette province, et qu'enfin, le général Diebitch, lui-même, a été obligé d'écrire à St. Pétersbourg pour obtenir une dispense ou une réduction de quarantaine.

Les pertes de l'armée Russe se montaient au 31 octobre dernier, selon les rapports officiels, à 20.000 hommes, morts ou prisonniers, et à 23.000 chevaux, dont 3.000 de Cosaques. Le nombre des malades et blessés s'élevait alors à 18.000. Mais les froids qu'on a éprouvés en novembre, et le manque de vivres, qui s'est fait sentir durant la retraite, ont dû beaucoup augmenter ces pertes.

L'anniversaire de l'avènement au trône de l'Empereur Nicolas a été célébré ici par un *Te-Deum,* qui a été suivi d'un grand dîner, donné aux principaux Boyards, et auquel assistaient les Consuls étrangers, ainsi que plusieurs officiers généraux.

CXCI.

Bucureşti, 1828, 8 Decemvrie.

Hugot către Laferronnays, despre retragerea Rușilor de peste Dunăre.

(Bucharest, 1825–29).

Depuis le passage, sur ce côté-ci du Danube, de l'armée qui était devant Silistrie, nous sommes ici sans nouvelles du dehors.

Il ne reste plus de l'autre côté du Danube, qu'un millier de Russes qui tiennent la forteresse d'Hirsova, la seule qu'il y ait quelque importance à ne pas abandonner. Les places de Matchin, Babadag et autres, auxquelles on avait donné dans les bulletins Russes le titre de forteresses, qu'elles étaient loin de mériter, ont été

abandonnées et démolies. Les Russes ont pareillement détruit les ponts de bateaux qui leur avaient servi à passer le Danube, en sorte que ce fleuve formera pour l'hiver la barrière de séparation entre les deux armées, depuis son embouchure jusqu'à Georgevo. Le Général Geismar, qui commande dans la petite Valachie, n'a aucune inquiétude, et considère ses forces comme suffisantes, pour repousser toutes tentatives et tous mouvements des Turcs, depuis Georgevo jusqu'à Calafat.

Ici ont travaillé sans relâche au casement des troupes pour l'hiver, ainsi que des 10.000 à 12.000 malades qui se trouvent en Valachie, opération très difficile à cause de la peste, dont un très grand nombre de villages sont contaminés. On manque de médecins, de médicaments, de subsistances et même de paille. La Valachie a fait des fournitures au décuple de tout ce qui serait nécessaire, sans que la moindre parcelle soit parvenue à sa destination. L'administration supérieure Russe est nulle et incapable, pour ne pas employer un terme plus fort. Quant à l'administration secondaire, elle est malfaisante et dépravée, au dernier degré.

CXCII.

Rayneval către Guilleminot, despre războiul din timpul iernei. Paris, 1828, 12 Decemvrie.

(Turquie, CCLIII, 393 v.).

. . . . . .

Les dernières nouvelles que nous avons du Danube, sont fâcheuses et propres à accroître la résistance du Divan. Les intempéries de la saison, une succession désastreuse de pluies et de neiges, d'humidité et de grands froids, ont forcé les Russes d'abandonner le siège de Silistrie et de reporter, de l'autre côté du fleuve, leur quartier général. Toutefois, l'importante position de Varna leur donne de grands avantages, pour s'approvisionner pendant l'hiver et pour commencer, s'il y a lieu, une nouvelle campagne au printemps.

CXCIII.

Lagan către Laferronnays, despre luptele dela Varna, despre carantina de pe Prut, despre îngrămădirea ofițerilor ruși în Moldova și despre Pahlen. Iași, 1828, 12 Decemvrie.

(Russie, CLXXVI, 264).

Il n'est bruit ici que d'une affaire sérieuse, qui aurait eu lieu, tout récemment, sous les murs de Varna; l'on assure même que les Turcs, résolus de reprendre cette forteresse à tout prix, se sont précipités comme des furieux sur les batteries; que le Seraskier a été grièvement blessé et que les Russes ont dû faire de grands efforts, pour se maintenir dans leur position. La misère et la faim présentent, dit-on, à Varna, l'aspect le plus hideux. Cette malheureuse ville est d'ailleurs encombrée de malades et de blessés.

Le Comte Diébitch a expédié un courrier à St. Pétersbourg, pour faire des représentations sur la décision impériale qui porte à 40 jours la quarantaine du Pruth, et qui a interrompu, en quelque sorte, les communications entre l'armée active et la réserve.

Les officiers supérieurs continuent d'affluer ici, ce qui ajoute encore aux charges énormes qui pèsent sur cette principauté. Comme les logements sont très difficilles à se procurer, depuis le grand incendie, il y a plusieurs habitants qui ont été forcés de quitter leur demeure, pour faire place aux militaires.

Le Comte Pahlen est attendu ici, d'un instant à l'autre. Il paraît que le sénateur Abacoumoff, munitionnaire général de l'armée, jette sur lui une partie des fautes commises dans l'administration, pendant cette campagne.

CXCIV.

Constantinopol, 1828, 18 Decemvrie.

Castagne către Rayneval, despre ciumă și despre iarna grea.

(Turquie, CCLIII, 511 v.).

. . . . . .

Il paraît certain que la peste exerce de grands ravages en Valachie, et l'on regarde comme possible, que les Russes se retirassent derrière le Pruth. L'entrée en quartiers d'hiver de leur armée a causé quelque surprise; habitués aux climats les plus septentrionaux de l'Europe, on aurait cru qu'ils eussent bravé plus facilement, l'hiver de la Bulgarie et de la Romanie.

CXCV.

București, 1828, 19 Decemvrie.

Hugot către Laferronnays, despre pierderea câtorva provizii rusești, despre Pahlen ca guvernator și despre ziua Impăratului rusesc.

(Bucharest, 1825—29).

Quoique nous soyons ici sans nouvelles, de ce qui se passe de l'autre côté du Danube, le bruit circule que dernièrement, un convoi Russe de 300 à 400 chariots, chargés de subsistances, venu par Satunova et se rendant à Varna, a été surpris, dans les environs de Bazardjik, par les Turcs qui s'en sont emparés, sans que l'escorte Russe, qui accompagnait ce convoi, ait pu opposer de résistance. Ce sont les Russes d'ici eux-mêmes qui répandent cette nouvelle, qu'ils disent être authentique et être arrivée par la voie d'Hirsova. On croit que la garnison de Varna est aux abois.

Le Comte Pahlen qui, sous le titre de Président plénipotentiaire des Divans, exerce réellement les fonctions de Gouverneur absolu des principautés, est parti le 16 de ce mois pour Yassi. On prétend qu'il avait fixé ce jour de départ, afin de ne se trouver, ni à Bucharest ni à Yassi, le 18 décembre, jour de la fête de St. Nicolas, suivant le calendrier Russe. Cette journée a été presque passée sous silence. Le Général en Chef Comte Langeron a fermé sa porte et n'a pas reçu les autorités, venues pour présenter leurs félicitations à l'occasion de cette fête. Il n'a pas même assisté au Te-Deum célébré à la Métropole.

La grande mortalité parmi les soldats Russes cantonnées en Valachie, continue d'avoir lieu sans diminution. Toutes les rivières sont gelées depuis longtemps, et depuis trois semaines le thermomètre de Réaumur se soutient entre huit et quatorze degrés au dessous du point de congélation.

CXCVI.

Iași, 1828, 19 Decemvrie.

Lagan către Rayneval, despre situația critică a lui Pahlen, despre banchetul în cinstea Impăratului rusesc și despre provizii rusești pierdute.

(Turquie, CCLIII, 515).

Le Comte Pahlen est arrivé ici, hier au soir. N'ayant pas pu faire face à toutes les exigences du Sénateur Abacoumoff, Munitionnaire général de l'armée, et se voyant, par conséquent, désapprouvé ou blâmé par les Comtes Wittgenstein et Diebitch, il est, dit-on, fatigué de sa place, et paraît décidé à solliciter de l'Empereur d'être mis en jugement, pour pouvoir rendre compte de sa conduite.

Il y a eu hier, jour de la St. Nicolas, un grand banquet chez le feld-Maréchal, auquel ont assisté les officiers généraux, les agents étrangers et quelques Boyards. Madame la Comtesse Wittgenstein est à Yassy, depuis plusieurs jours.

Le Général Diebitch se propose de se rendre à St. Pétersbourg, aussitôt le retour du courrier qu'il y a expédié, pour obtenir une dispense de quarantaine.

Le bruit s'est répandu ce matin que 300 chariots Russes, chargés de biscuits et d'autres subsistances, venant de la Bessarabie et allant à Varna, ont été pris par les Turcs dans les parages de Bazardgik.

CXCVII.

Castagne către Rayneval, cu ştiri despre armata turcească. Constantinopol, 1828, 25 Decemvrie.

(Turquie, CCLIII, 360 v.).

. . . . . .

Les opérations militaires semblent tout à fait suspendues, en Bulgarie; l'on assure que Hussein Pacha, Seraskier de Schumla, cessera d'occuper ce commandement important, et sera Pacha d'Andrinople; l'on ne désigne pas encore son successeur.

CXCVIII.

Lagan către Laferronnays, despre carantina rusească, despre un succes turcesc şi despre ciumă. Iaşi, 1828, 27 Decemvrie.

(Russie, CLXXVI, 277).

Le Comte Wittgenstein ayant reçu l'autorisation de donner des dispenses de quarantaine, aux officiers qui ont quitté la Valachie depuis plus de 15 jours, le Général Diébitch est parti, avant-hier, pour St. Pétersbourg, accompagné de deux aides de camp. Le conseiller privé Daschkoff l'y suivra sous peu.

L'on assure qu'une colonne, composée de 3.000 hommes, venant prendre ses quartiers d'hiver en Moldavie, a été attaquée par 4.000 Turcs de la garnison de Silistrie, et qu'après un combat de quelques heures, elle est parvenue à leur faire 1.000 prisonniers.

Il y a eu, dit-on, plusieurs accidents de peste dans un régiment cantonné à Fokchan. Les divers camps, situés le long du Danube, ont fait des mouvements en arrière, entr'autres celui devant Georgewo a reculé d'environ deux lieues.

CXCIX.

Instrucţiile date de Pahlen Divanului executiv al Principatului Moldovei. Iaşi, 1828, 28 Decemvrie.

(Russie, CLXXIX, 9).

Le Gouvernement suprême, à qui l'administration de la Moldavie a été confiée depuis l'entrée des troupes dans cette Principauté, a jugé convenable de remplacer le Comité administratif par un pouvoir exécutif, et a décidé d'établir sur de nouvelles bases l'administration des affaires, principalement celles des approvisionnements de l'armée, pendant tout le temps qu'elle occupera le pays.

A cet effet, le Gouvernement suprême a établi ce qui suit:

Divan de la Moldavie.

Une partie du Divan général sera établie sous la dénomination de Divan exécutif, qui sera composé de six Boyards de la première classe, dont les noms suivent:

Le Logothète Grégoire Stourdza.
Le Vestiar George Rossetty Rosnovano.
Le Vornik Grégoire Ghyka.
Le Hetman Alexandre Ghyka.
Le Hetman Constantin Balsch.
Le Vestiar actuel Alexandre Stourdza.

Il sera adjoint aux personnes dénommées ci-dessus, un membre pris dans les officiers de l'armée, lequel n'aura le droit de voter que pour les affaires relatives à l'approvisionnement des troupes, ou à d'autres objets concernant le service militaire, et de plus, un employé comme procureur impérial, pour veiller à ce que l'exécution des ordres supérieurs ne soit pas éludée.

Le Divan exécutif sera chargé:

1°. De l'exécution des ordres supérieurs concernant l'entretien de l'armée, la perception des impôts et la répartition des corvées, d'après les usages du pays.

2°. Les décisions du Divan ne pourront avoir leur exécution qu'après être munies de l'approbation des Présidents de la Province.

3°. En cas de division dans l'opinion sur les affaires qui seront mises en délibération, l'avis de chaque membre du Divan sera constaté.

4°. Le Divan exécutif se trouve immédiatement sous les ordres du Président ou Vice-Président en fonctions; il ne pourra point soumettre ses décisions à l'assemblée générale des Boyards, sans y être autorisé par le Président.

5°. Chaque membre du Divan exécutif sera spécialement chargé de la direction d'une des branches de l'administration. Ils se répartiront le travail comme ils l'entendront, mais ils devront cependant en rendre compte à l'autorité supérieure.

6°. La Vestiarie, les vorniks et tous les employés en activité de service seront soumis au Divan exécutif, qui devra surveiller l'exécution des ordres et en demeurera responsable envers le Gouvernement.

7°. Le Divan doit s'occuper des ressources de l'agriculture et du commerce de la Moldavie, et il doit mettre à ce travail d'autant plus de soins, que les réclamations des habitants pourront être adressées au Gouvernement suprême.

8°. Par suite des informations que le Divan exécutif prendra, des moyens du pays pour l'entretien des troupes, il devra particulièrement veiller à cette partie du service, qui est le premier de ses devoirs.

9°. Toutes les affaires à discuter, par suite des ordres de l'autorité supérieure, toutes les mesures à prendre, seront traitées par tous les membres réunis du Divan exécutif et enrégistrées dans un journal. Cependant le Vestiar actuel est chargé de surveiller l'exécution des décisions qui seront prises.

10°. Le Vestiar actuel continuera à diriger les affaires de la Vestiarie et à en soigner l'expédition, ainsi que celles du Divan exécutif, vu que la Vestiarie n'est plus aujourd'hui une branche séparée de l'administration, et qu'elle fait partie du Divan exécutif.

11°. La commission des approvisionnements de l'armée étant dissoute, et toutes les affaires dont elle était chargée passant à l'administration du Divan exécutif, toute la responsabilité de l'entretien des troupes retombe sur le Divan; mais si dans le nombre des affaires courantes, dont la susdite Commission des approvisionnements était chargée, il s'en trouvait quelqu'une qui fut de la compétence de la Vestiarie, elle lui sera renvoyée.

12°. Tous les ordres et les actes provenant de la Chancellerie russe, relatifs à l'entretien de l'armée, devront être remis à l'officier membre du Divan exécutif qui, comme il a été dit plus haut, a une voix délibérative.

13°. Le choix des Isprawniks est une des prérogatives du Divan, mais leur

nomination devra être approuvée par le Président ou Vice-Président. Cependant le Divan exécutif aura le droit de destituer les Isprawniks qui auront perdu sa confiance, et même de les traduire devant les tribunaux, pour être jugés avec toute la sévérité des lois, sans prendre pour cela l'autorisation du Président ou du Vice-Président de la province. Il en sera de même pour tous les employés subalternes, qui pourront être nommés par le Divan, sans le consentement du Président. Ces employés de la Vestiarie seront choisis par le Vestiar.

14°. Les caisses publiques font partie de l'administration du Divan exécutif, et les directeurs choisis parmi les membres du Divan ou ailleurs, doivent lui rendre des comptes et ne pourront rien faire sans son consentement. Le Divan exécutif devra cependant, à la fin de l'année, rendre lui-même ses comptes à l'assemblée générale des Boyards réunis.

15°. Le Divan exécutif s'attachera à régler et augmenter les impôts, tout en prenant en considération que le prix des vivres s'accorde avec les besoins du pays, et que l'habitant n'ait pas à en souffrir.

16°. Il est enjoint comme une loi sévère, au Divan, de veiller à la santé publique de la Capitale et de la province, et de prendre les mesures les plus efficaces, pour extirper une maladie contagieuse qui pourrait se manifester dans le pays.

17°. L'Hetmanie, comme la principale police du pays, et l'Agie (police Moldave de Yassy) sont dans les atributions du Divan exécutif et devront prendre ses ordres.

18°. Le Divan exécutif prendra des mesures pour qu'on tienne à l'avenir des régistres civils des nouveaux-nés, des morts et des mariages. On créera pour cet objet une chancellerie, qui constatera le jour auquel elle aura commencé ses fonctions. Des ordres seront donnés à ce sujet dans toute la Principauté, les Isprawniks devront fournir chaque mois des états à ce sujet, et comme l'influence du clergé ne peut être que très favorable à cette mesure, son Eminence le Métropolitain en sera informé par une note en due forme.

19°. Tous les revenus du pays seront confiés à l'inspection et à la surveillance du Divan exécutif. La Vestiarie continuera ses fonctions comme précédemment, mais ses décisions relatives aux impôts devront émaner du Président ou Vice-Président.

20°. Les membres du Divan exécutif devront se réunir assiduement tous les jours, dans une maison louée *ad-hoc* et où sera aussi établie la Vestiarie. Les membres du Divan exécutif feront également partie de l'assemblée générale des Boyards.

21°. Le Divan exécutif n'aura pas le droit de s'immiscer dans les affaires d'un Divan qui sera créé pour les affaires judiciaires. Comme aussi ce dernier, ne pourra point se mêler de celles du Divan exécutif.

22°. Pour tout ce qui a rapport aux affaires du pays, qui sont du resort de l'assemblée générale des Boyards, c'est-à-dire la répartition des impôts, des corvées, et tout autre objet, la susdite assemblée générale réunie, devra se conformer strictement aux volontés du Gouvernement suprême.

C'est sur de pareilles bases, établies dans la vue du bien public, que doit exister le Divan exécutif, et le Gouvernement suprême a lieu d'attendre de ses membres, autant d'assiduité que de zèle, à l'accomplissement des devoirs qu'exige l'importance de leurs fonctions.

En outre de l'instruction ci-dessus, le Général en Chet commandant l'armée a jugé à propos de charger le Divan exécutif de payer les quittances, qui ont été délivrées pour les denrées et vivres fournis aux troupes, et comme la Vestiarie se trouve dépourvue de numéraire, le Divan exécutif devra s'adresser à l'Intendant général de l'armée, pour les fonds qui lui seront nécessaires pour cet objet.

Enfin, son Excellence le Maréchal de Wittgenstein a prescrit à Monseigneur l'Evêque Warlam d'assister aux séances, qui devront avoir lieu pour régler le paie-

ment des susdites créances, vu que Son Excellence l'Evêque Warlam, connaissant parfaitement la langue russe, pourra par sa présence empêcher les abus ou les faire connaître.

Jassy, 28 décembre 1828.

Signé : Le Conseiller intime,
Comte Pahlen.

CC.

București, 1829, 2 Ianuarie.

Hugot către Laferronnays, despre armata rusească și cea turcească.

(Bucharest, 1825—29).

Depuis ma dernière lettre, il n'y a eu dans ces parages-ci, aucun évènement digne d'être rapporté, et il n'y est parvenu aucune nouvelle, touchant la situation de Varna.

Il résulte des renseignements que j'ai pu me procurer aux meilleures sources, que la totalité des forces militaires Russes, réparties dans toute la Valachie, était avant-hier, 31 décembre, de 36.000 à 37.000 hommes effectifs, y compris 12.000 malades, dénués de tout secours, et 5 à 6.000 hommes de cavalerie, sans chevaux et sans équipement. Et comme la saïson est tellement rigoureuse, que les communications sont devenues impraticables, et que la mortalité continue ses progrès, on pense que ce nombre de 37.000 hommes pourra se trouver réduit d'un cinquième au printemps prochain. La meilleure partie de cette armée et la moins démoralisée, est celle qui se trouve dans la petite Valachie, chef-lieu Craïova, et dont le Général Geismar a le commandement. Elle est d'environ 12.000 hommes.

Il est d'ailleurs certain qu'il existe, de l'autre côté du Danube, entre Nicopoli et Rutchuk, un corps de 12.000 hommes de cavalerie Turque d'élite. Ce corps, qui est indépendant des garnisons des forteresses turques, est commandé par Tchapan Oglou, qui a le projet de faire une invasion en Valachie, à la première circonstance favorable. Tchapan Oglou, qui a été dans une précédente guerre le prisonnier du Général Langeron, du traitement duquel il n'a pas eu à se plaindre, lui a écrit avant-hier, pour le prévenir qu'il est tout prêt à aller l'attaquer lui-même, et qu'ainsi, il ait à se tenir sur ses gardes; mais que l'attaque aura lieu du côté où il ne s'attend pas. Le général Langeron, qui connaît ce chef Turc pour brave, intelligent et décidé, est loin de considérer cet avis comme une vaine menace. Et comme il n'a guère que de l'infanterie à opposer, il en place, ainsi que de l'artillerie, sur tous les points où il peut supposer que seront dirigées les attaques de son adversaire. Si le Danube vient à geler entièrement, comme l'avant-dernier hiver, les Turcs le passeront sur plus d'un point à la fois.

CCI.

Iași, 1829, 16 Ianuarie.

Viollier[1] către Laferronnays, despre incidentele cu ciuma și despre Consiliul administrativ moldovenesc.

(Russie, CLXXIX, 3).

Un évènement de peu d'importance, peut-être, mais dont on s'occupe beaucoup dans le moment, vient de mettre en émoi toute la ville, et même la police russe. Avant-hier, à l'entrée de la nuit, la nouvelle étant arrivée au gouvernement que quatorze personnes étaient mortes subitement de la peste, dans un petit village à trois lieues de Yassy, le maître de police fit placer des sentinelles à la porte du

1) Girant al vice-consulatului din Iași.

Boyard à qui appartient le village, et cerner les maisons de deux ou trois de ses parents, pour intercepter toute communication avec les habitants; d'un autre côté, le feld-Maréchal Comte de Wittgenstein expédia de suite sur les lieux, le médecin en chef de l'armée, un chirurgien, le général Majesky et l'un des principaux Boyards de la province. Ils ont trouvé qu'il était effectivement mort plusieurs personnes, dont deux Cosaques, mais leur rapport se raconte de diverses manières. Les uns disent que 14 paysans ou Cosaques ont été asphyxiés, par la vapeur d'un poêle fermé trop tôt; d'autres que le village est effectivement attaqué d'une maladie contagieuse, et que sur 30 à 33 maisons, il périt journellement 3 et 4 personnes. Telles sont les versions du moment, l'épouvante est à Yassy et, bien que la police ait enlevé les sentinelles des diverses maisons qui étaient cernées, plusieurs Boyards n'en ont pas moins fermé leurs portes, et pris des précautions dont on s'alarme davantage. Je reçois aussi à l'instant un rapport de Fokchani du 10 courant, par lequel on m'annonce que la peste s'y est positivement déclarée, que plusieurs maisons suspectes sont entourées; que du 6 au 9, il est mort trois personnes, avec des symptômes non douteux, avec des bubons, et enfin que les principaux habitants du pays, réunis aux chefs militaires russes, ont ordonné que les magasins et les boutiques fussent fermés pendant dix jours. Tel est l'état actuel des choses; je me ferai un devoir d'instruire Votre Excellence de la suite de cet évènement.

Les instructions que M. le Comte Pahlen avait données aux cinq membres, élus pour former le Conseil suprême de l'administration Moldave, ayant été refusées par ces Messieurs, qui même ont voulu donner leurs démissions, Monsieur le Comte Pahlen les a retirées, et en a donné d'autres que l'on ne connaît point encore.

Les changements dans l'armée, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans ma lettre du 12 courant No. 1, ne se confirment point, bien qu'on en parle toujours.

CCII.

Hugot către Laferronnays, despre iarna grea, despre ciumă și o epizootie și despre desmințirea victoriei rusești dela Calafat.

București, 1829, 19 Ianuarie.

(Bucharest, 1825—29).

Depuis ma dernière lettre, il n'est arrivé en Valachie aucun évènement remarquable, et on n'y a aucune nouvelle de la situation des choses, sur la rive droite du Danube. La rigueur inouïe de la saison rend presque impossible tout mouvement des militaires cantonnés, et ce n'est qu'avec les plus grandes peines, que l'autorité supérieure parvient à obtenir quelques renseignements sur la situation des différents districts.

Indépendamment du fléau de la peste, dont l'intensité n'a pas cédé, ainsi qu'on l'avait presque toujours remarqué, à celle du froid, la famine commence à se faire sentir d'une manière effrayante, et les habitants de Bucharest, qui ont toujours été bien approvisionnés dans les autres temps de disette, ont dû se passer de pain pendant plusieurs jours. Le désordre est à son comble, et tout donne lieu de craindre que ces désastres n'aillent en croissant.

Une épizootie, telle qu'une semblable n'avait jamais été vue, est venue ajouter à tous ces fléaux. Un des 17 districts de la Valachie, le district de Ialomitza, qui d'après un recensement fait à la fin de novembre par les Russes eux-mêmes, possédait encore 18.500 bêtes à cornes, n'en avait plus la semaine dernière qu'environ 2.000. La proportion a été la même dans plusieurs autres districts. Les routes et les chemins sont parsemés de cadavres d'animaux, tombés morts subitement, et nous voyons fréquemment la même chose dans les rues mêmes de Bucharest.

On a lu ici avec étonnement, dans une Gazette de St. Pétersbourg arrivée

la semaine dernière, une espèce de bulletin officiel, duquel il résulterait que c'est par suite de quelque fait d'armes que les troupes Russes, sous les ordres du Général Geismar dans la petite Valachie, ont pris possession à la fin de novembre de Calafat, vis-à-vis de Viddin. La vérité est que, lorsque les Russes sont entrés dans cette place, ils n'y ont rien trouvé du tout, attendu que les Turcs l'avaient entièrement abandonnée depuis plusieurs jours.

CCIII.

Iaşi, 1829, 23 Ianuarie.

Viollier către Laferronnays, cu amănunte despre epidemia de ciumă.

(Russie, CLXXIX, 4).

J'ai fait connaître à Votre Excellence, par ma dépêche du 16 courant, No. 2, la nouvelle, répandue à Yassy, que la peste était dans un village à quelques verstes de la ville. D'après le rapport de la Commission, expédiée sur les lieux par S. Ex. le feld-Maréchal Comte de Wittgenstein, on était, en quelque sorte, rassuré, lorsqu'on a appris, avant-hier soir, que divers accidents de peste avaient eu lieu dans les hôpitaux militaires russes, et que, même, plusieurs y avaient subitement succombé.

Le feld-Maréchal a ordonné les mesures les plus sévères, pour que le mal fut arrêté, et il a annoncé qu'il était résolu aux plus grands sacrifices pour atteindre ce but. On a cerné les maisons des médecins russes et autres personnes, qui avaient communiqué avec les malades; il a été publié, dans toute la ville, au son du tambour, que les auberges, les cafés et tous les lieux publics soient fermés; des lazarets sont établis hors de l'enceinte de la ville, et enfin on a appelé plusieurs médecins, pour s'assurer si les malades étaient effectivement atteints de la peste.

Monsieur le Docteur Perez, qui a servi dans les armées françaises en Egypte, qui a habité vingt ans Constantinople, m'a fait hier son rapport. Il a parcouru lui-même les hôpitaux avec le Général Kisseleff, et il a trouvé, entr'autres malades, un soldat ayant le bubon et le charbon pestilentiel, dans une chambre où deux militaires étaient morts la nuit précédente. Les médecins qui soignaient la salle sont soupçonnés de les avoir fait enterrer de suite, pour n'être point accusés de n'avoir point su connaître le mal et de ne l'avoir point dénoncé.

Ainsi, la contagion règne évidemment à Yassy, et d'une manière bien plus alarmante encore, à Fokchan et dans divers villages de la Moldavie. Le bruit se répand même, qu'elle fait de grands ravages dans l'armée russe, au-delà du Danube.

Rien n'est plus affligeant que les mesures qu'on est forcé de prendre dans une pareille circonstance. Les habitants en souffrent, en ce qu'on arrête, aux barrières, les gens de la campagne, qui amènent les provisions, le bois, le foin et autres objets de première nécessité, et les malheureux soldats malades, qui étaient encombrés dans les hôpitaux et les maisons de la ville, sont transportés hors de son enceinte, en toute hâte et sans précautions, avec un froid soutenu de 14 à 15 degrès.

CCIV.

Constantinopol, 1829, 26 Ianuarie.

Castagne către Laferronnays, despre ciocnirile din războiu.

(Turquie, CCLIV, 70).

. . . . . .

Il y a eu quelques affaires près de Schumla et de Varna, mais peu importantes; il paraît que les Turcs ont eu l'avantage, mais l'on ne considère ces rencontres que comme des affaires d'avant-poste. L'idée que l'on avait, que pendant l'hiver on pourrait voir Varna assiégée par les Turcs, n'est point démontrée par le fait; il n'y a rien ici, qui puisse faire croire à la possibilité de cette entreprise. Il n'a plus été question non plus, des préparatifs du Grand Visir; il paraît qu'il est renfermé dans ses quartiers d'hiver.

CCV.

Viollier către Laferronnays, despre descreșterea ciumei și măsurile luate, și despre Divanul executiv moldovenesc. Iași, 1829, 26 Ianuarie.

(Russie, CLXXIX, 5).

J'ai la satisfaction de vous annoncer, que les craintes qu'on avait de la peste à Yassy, diminuent chaque jour, et que l'on ne croit plus aux rapports qui avaient été faits à ce sujet. Les habitants continuent à prendre des précautions, et la plupart des principaux Boyards, à tenir leurs portes barricadées. Le gouvernement local s'occupe toujours de la formation des lazarets, il tient même quelques maisons encore cernées, mais on n'empêche plus les habitants de la campagne d'amener, tout ce dont la ville peut avoir besoin. Il est reconnu que le seul soldat qui avait des symptômes de peste, est attaqué d'une autre maladie, et la preuve évidente en est que, depuis huit jours, quatre autres militaires, qui logent dans la même chambre, n'ont nullement ressenti l'effet du contact; tout porte à croire qu'on se sera trompé une seconde fois.

Monsieur le Comte de Pahlen part ce matin pour Bucharest; il a depuis plusieurs jours installé le nouveau Divan exécutif moldave. J'aurai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, par le premier courrier, une traduction fidèle des instructions qu'il a reçues, et qui portent principalement sur la responsabilité qu'on lui laisse, de la subsistance de l'armée Russe. Leur tâche sera difficile à remplir.

CCVI.

Nota oficială publicată la București de Langeron, asupra unei victorii rusești aproape de Nicopoli. București, 1829, 14/26 Ianuarie.

(Bucharest, 1825—29).

Le Comte de Langeron, Commandant en Chef les troupes dans la Valachie et sur la rive droite du Danube, a fait attaquer et enlever, le 12/24 janvier, par les généraux Malinovski et German, avec les Régiments de Slünelbourg, de la Doga, et 10-e chasseurs, l'importante forteresse de Kalé, tête de pont de Nicopoli. Cette forteresse, construite depuis peu, était très forte, revêtue de pierres et avait un fossé très large, et eût exigé dans l'été un siège régulier. Elle a été escaladée et emportée en moins d'une heure. 5 drapeaux, 30 canons, beaucoup de munitions, sont tombés au pouvoir des vainqueurs. Un pacha, 60 officiers, 350 soldats ont été faits prisonniers, et 250 turcs tués sur leurs remparts.

Dans le même moment, M. le Général Malinoski a fait attaquer les faubourgs de Turnu, situé à petite portée de canon de Kalé. Ils ont été enlevés, et toute la population a été massacrée, ou s'est réfugiée dans la citadelle, qui recevait journellement ses provisions de Nicopoli par Kalé. On espère que dans peu de jours cette forteresse se rendra.

Du côté des Russes, il y a eu dans ces deux affaires, 2 officiers et 80 soldats tués, 4 officiers et 250 soldats blessés. Les troupes Russes se sont conduites comme à l'ordinaire, et ces quatre régiments ont montré une valeur héroïque.

CCVII.

Hugot către Laferronnays, cu comentarii asupra notei precedente. București, 1829, 31 Ianuarie.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la copie d'une note officielle, concernant la prise, par les troupes Russes, du château de Kalé ou Kulé, dépendance de la redoute ou citadelle de Turnu, tête de pont de la forteresse de Nicopoli. Cette notice, rédigée par M. le Comte Langeron lui-même, a été publiée dans Bucharest,

le 26 de ce mois, mais je n'en ai eu connaissance que deux heures après le départ de la dernière poste. Le public d'ici croit, qu'en admettant que la perte des Russes en hommes n'a pas été atténuée par eux, ils ont acheté trop cher la possession de Kalé. Le motif du massacre de la population chrétienne du grand village de Turnu, n'est point expliqué, et on suppose généralement que cette note officielle du Commandant en chef, subira un changement total de rédaction, avant d'être insérée dans la gazette de St. Pétersbourg.

Il résulte des divers rapports, successivement parvenus des différents districts de la Valachie à l'autorité supérieure d'ici, jusqu'au 25 de ce mois, que le nombre des bêtes à corne qui ont péri, par l'effet de l'épizootie, est de 42.000. Cette maladie commence à perdre de son intensité.

Depuis longtemps on n'a ici aucune nouvelle de l'autre côté du Danube.

CCVIII.

Iaşi, 1829, 2 Fevruarie.

Viollier către Laferronnays, despre Divanul executiv moldovenesc, despre administraţia rusească şi despre victoria lui Langeron.

(Russie, CLXXIX, 8).

J'adresse à Votre Excellence une traduction fidèle des instructions, qui ont été données par M. le Comte de Pahlen, au Conseil suprême de la Moldavie, formé sous la dénomination de Divan exécutif[1]. Votre Excellence y verra, qu'on l'a rendu responsable de tous les inconvénients de l'administration du pays et de la subsistance de l'armée Russe. Chacun des membres qui composent ce Divan a voulu se retirer, mais leurs observations n'ont point été écoutées, et malgré leur répugnance, ils ont dû entrer en fonctions, depuis quelques jours; on alloue à chacun d'eux 500 piastres par mois, de traitement (182 francs).

La crainte de prendre part à l'administration de l'armée n'appartient pas seule aux Boyards, elle existe également chez les employés russes et même parmi les autorités supérieures. M. le Comte Pahlen annonce qu'il sollicite son remplacement comme une faveur, et il est connu que M. Pisani, adjoint à la Trésorerie, qui a obtenu un congé de quelques mois, n'a pas l'intention de revenir. Ce découragement, presque général, ne peut s'attribuer qu'à la division toujours croissante entre les chefs militaires et les administrateurs, et à l'extrême difficulté d'obtenir du pays les exigences du gouvernement russe. En effet, la misère est devenue si grande parmi les habitants de la campagne, que le nouveau Divan exécutif s'est vu dans la nécessité de demander des secours au feld-Maréchal, pour faire vivre la population de deux districts. Les corvées deviennent chaque jour plus pénibles, tantôt pour transférer un hôpital militaire, d'un lieu à un autre, — celui de Tecouch vient d'être placé à Galatz, — tantôt pour satisfaire les exigences sans bornes des officiers, qui commandent dans les districts et qui se conduisent comme dans un pays conquis. On a fixé pour le moment, le transport du blé, des rives du Pruth aux frontières de la Valachie, à 66.000 Czewerts (14.000 chariots). Il sera d'autant plus difficile de l'exécuter, qu'il existe une maladie épidémique formidable, qui enlève beaucoup de bestiaux et qu'on ne peut plus compter sur les secours qu'avait préparé le gouvernement l'an dernier, puisque de 60.000 bœufs, qui avaient été achetés, il n'en reste pas même 4.000, et encore sont-ils dans un tel état, qu'il est impossible de les employer. La nouvelle campagne ne s'annonce pas sous d'heureux auspices. La force de l'armée en Moldavie est, en ce moment, de 40 à 42.000 hommes. On attend de grands renforts pour compléter les régiments. On fait en Bessarabie et à Odessa d'immenses préparatifs en vivres, et pour le matériel de l'armée. On parle toujours beaucoup

1) Vezi mai sus, No. CXCIX, p. 127.

de guerre, mais personne ne semble désireux d'y prendre part. On pourrait se hazarder à dire que le découragement est général, qu'on ne s'attend pas à de grands succès, et qu'on laisse pressentir la possibilité et la probabilité même, d'une troisième campagne.

Il a été chanté hier un *Te-Deum* pour la prise du fort de *Kulé*, sur la rive du Danube vis-à-vis *Nicopolis*. Toutes les autorités civiles et militaires y ont assisté. Un aide de camp de M. le Comte de Langeron, qui en a apporté la nouvelle, a remis à S. Ex. le feld-Maréchal Comte de Wittgenstein, cinq drapeaux, pris à l'ennemi. On a fait prisonnier le Pacha qui a commandé à Silistrie l'an dernier, et avec lui, 350 turcs.

CCIX.

Hugot către Laferronnays, despre plecarea lui Langeron la Turnu și despre depunerea Mitropolitului Ungro-Vlahiei.

București, 1829, 9 Fevruarie.

(Bucharest, 1825—29).

M. le Comte Langeron, Commandant en Chef des troupes en Valachie, est parti de Bucharest il y a quatre jours, dans le but ostensible de faire l'inspection des cantonnements militaires sur la rive gauche du Danube; mais on sait assez positivement, que son principal objet est de prendre la redoute ou citadelle de Tourna, dont Kalé n'est qu'une dépendance (v. No. 254). Cinq mille hommes, dont la majeure partie appartient au Corps sous les ordres du général Geismar, viennent d'être réunis autour de cette redoute, dont la garnison est de 300 turcs, manquant de plusieurs objets d'approvisionnement, et particulièrement de bois de chauffage. En conséquence on s'attend à recevoir ici incessamment la nouvelle de la reddition de cette place. Cette prise de Turna est d'autant plus nécessaire pour les Russes, que sans elle, ils ne peuvent s'établir dans le château ou fortin de Kalé, dont l'assaut leur a coûté si cher, attendu que tant les batteries de Nicopoli, que celles de Turna portent à plein sur ce château, tandis que celles de Kalé ne peuvent atteindre, ni l'une ni l'autre de ces places.

M. le Comte Pahlen, président plénipotentiaire des Divans, revenu ici depuis une dizaine de jours de Yassi, vient de faire prononcer par le Divan de Valachie la déposition de l'Archevêque Métropolitain de cette principauté, et son exil à Kiew, en Bessarabie. Son suffragant l'Evêque d'Argys, partisan beaucoup plus dévoué à la cause Russe, est nommé à la gestion Métropolitaine.

. . . . . .

P. S. — M-me de Langeron vient de recevoir à l'instant une lettre de son mari, datée de devant Turna, le 7 février. Il lui mande, qu'ayant sommé le Commandant de cette place de la livrer, ce dernier a demandé un délai de vingt jours, pour faire une réponse; et qu'en conséquence, on va procéder au siège d'une manière vigoureuse.

CCX.

Castagne către Laferronnays, despre schimbarea Vizirului și despre războiu.

Constantinopol, 1829, 10 Fevruarie.

(Turquie, CCLIV, 127).

. . . . . .

Les bruits qui avaient été répandus que les Turcs et les Russes avaient recommencé les hostilités vers Schumla et Varna, ne se sont pas accrédités; il paraît qu'il n'y a eu que des affaires peu importantes; le Grand Visir a été déposé, son successeur Reschid Pacha a dû se mettre en route; l'on croit qu'il ne viendra pas à Constantinople, mais qu'il ira prendre le commandement de l'armée; cette disgrâce est attribuée à des revers éprouvés sous Varna.

CCXI.

București, 1829, 13 Fevruarie.

Hugot către Laferronnays, despre predarea Turnului și despre un articol de gazetă al lui Langeron.

(Bucharest, 1825—29).

Il est arrivé ici hier au soir, une lettre de Turna, annonçant que cette citadelle s'est rendue avant-hier aux Russes, en suite d'une capitulation, d'après laquelle la garnison turque a obtenu la permission de se retirer à Nicopoli, avec toutes les armes et bagages appartenant aux particuliers.

J'ai l'honneur de joindre ici copie d'un article, écrit de la main même du général Langeron à Turna, et par lui adressé à une personne d'ici, avec invitation de le faire *insérer*, le plutôt possible, *dans la Gazette* (probablement celle d'Augsbourg).

CCXII.

București, 1829, 1/13 Fevruarie.

Articol scris de Langeron pentru Gazeta de Augsburg, asupra succesului dela Turnu.

(Bucharest, 1825—29).

Nous recevons dans l'instant la nouvelle de la reddition de Turna, qui a capitulé avant-hier. Son Commandant, l'Ayan Achmet Sélim, a remis les clefs de la forteresse à M. le Comte de Langeron.

En moins de trois semaines, ce Général à fait enlever une forteresse par escalade, forcé une autre à capituler, pris 98 canons, 8 drapeaux, et pris ou détruit 3.500 turcs.

Quoique la terre soit couverte d'un pied de neige, et que le froid ait été constamment de 5, 10 et 12 degrés, les troupes Russes qui, ainsi que leurs chefs, étaient au bivouac, ont triomphé par leur zèle et leur constance, de la rigueur de la saison, comme leurs bayonnettes ont triomphé des Turcs.

CCXIII.

Iași, 1829, 13 Februarie.

Viollier către Portalis, despre numirea sa ca ministru al afacerilor streine, despre transporturile rusești prin țară și despre ciumă.

(Russie, CLXXIX, 12).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 janvier dernier, pour m'annoncer que Sa Majesté venait de lui confier le portefeuille des affaires étrangères. J'ose promettre à Votre Excellence beaucoup de zèle pour le service du Roi, et autant de soins, à mériter la bienveillante approbation de Votre Excellence.

J'ai fait pressentir, dans ma dernière dépêche du 2 courant No. 5, la difficulté que l'on aurait à assurer le transport des vivres à une armée aussi formidable que celle qui se rassemble sur les bords du Danube, et j'ai annoncé les pertes immenses que la Russie avait faites, de la presque totalité des bœufs employés l'an dernier. Ce gouvernement, bien convaincu que les ressources de la Moldavie et de la Valachie ne pourraient jamais suffire pour un service d'une si haute importance, organise d'innombrables transports, que l'on fait monter à 60.000 chariots, dont une partie est déjà en mouvement.

Comme en Russie tout se fait militairement, que c'est un principe dont on ne saurait s'écarter, on forme des compagnies, des bataillons, des régiments de transport, qui sont commandés par des généraux, des colonels etc. etc. et qui doivent

marcher par 5 et 600 à la fois, escortés par une campagnie de cavalerie et quatre pièces de canon.

Tout ce que j'ai pu apprendre jusqu'à ce jour, annonce un système de théorie impraticable et qui doit causer la destruction du pays par où passera cette armée improvisée, avec de misérables officiers à la retraite et de plus malheureux paysans encore, qui seront armés d'une carabine, dont ils ne sauront pas se servir, et d'une faux pour assurer la subsistance de leurs bœufs. Avec de pareilles précautions, le peu d'intelligence que met tout Russe à l'exécution des ordres qu'il reçoit, et le système de dévastation qui le suit partout, on peut assurer qu'avant la fin du mois de mai, il n'existera pas un champ de blé ou d'orge dans tous les lieux où ces convois auront passé, et que pour faire vivre ses bœufs, dont chaque officier est particulièrement responsable, il lui importera peu d'affamer une population entière. 500 chariots, à la queue l'un de l'autre, devraient occuper un tel espace de terrain, que la force armée pourrait difficilement protéger cette immense caravane; mais on a cru parer à cet inconvénient, en calculant qu'une voiture n'occupera que la longuer de trois toises, sans s'embarrasser des ravins, des empêchements et de tout autre difficulté, qu'on ne peut manquer de rencontrer, dans un pays où les routes sont, à peine, tracées. Je m'abstiens de toute autre observation à ce sujet. La Moldavie a commencé ses transports des rives du Pruth aux frontières de la Valachie; environ 2.000 chariots sont en route.

Le feld-Maréchal Comte de Wittgenstein a ordonné la confection d'un pont à Irschova, sur le Danube. Des Commissaires du gouvernement moldave ont été envoyés sur les lieux pour la coupe des bois, et un des premiers Boyards du pays est parti, depuis deux jours, pour assister le général Reupert, qui est chargé de ce travail, et lui fournir des hommes et tout ce dont il peut avoir besoin, afin qu'il soit terminé le plutôt possible.

Il n'est plus question de bruits de peste ici, et bien que beaucoup de personnes soutiennent qu'elle existe à l'hôpital militaire de Fokchani et dans quelques maisons particulières de cette ville, il n'en est pas moins vrai, que les autorités supérieures sont tellement rassurées, que le feld-Maréchal vient de réduire à 4 jours la quarantaine sur le Pruth, qui était de 14. On retient seulement pendant dix jours à Yassy, les officiers qui arrivent de la Valachie et de Fokchani. Après cette espèce de quarantaine d'observation, ils passent en Bessarabie, sans être retenus, même un quart d'heure sur le Pruth.

Il passe journellement à Yassy une grande quantité de recrues, destinés sans doute, à compléter les cadres de l'armée; ils sont sans armes et en capote.

CCXIV.

Viollier către Portalis, despre înlocuirea lui Pahlen prin Jeltuchin, despre consulii ruseşti şi despre serviciul transporturilor. Iaşi, 1829, 16 Fevruarie.

(Russie, CLXXIX, 13).

Hier matin est arrivé à Yassy M. le Lieutenant-Général Geltouchin, qui remplace M-r le Comte de Pahlen, dans ses fonctions de Président des Divans de Moldavie et de Valachie. Il ne reste que peu de jours à Yassy, et se rend ensuite à Bucharest.

On parle beaucoup du changement de M-r de Minciaky et de la destitution de M-r Lelly, Consul de Russie, qui serait, dit-on, renvoyé en Russie et mis en jugement; on ajoute que le Consulat serait supprimé, et que toutes les affaires dont il est est chargé, passeraient au Vice-Président de la province; mais ces nouvelles ne sont point officielles encore.

Le service des transports de l'armée est aussi actif que la saison peut le permettre. Le Divan exécutif de la Moldavie vient d'être requis de fournir encore des voitures, pour 40.000 Vedros d'eau de vie, (400.000 pintes environ).

CCXV.

București, 1829, 23 Fevruarie.

Hugot către Laferronnays, despre un succes rusesc pe Dunăre, despre noul Prezident rusesc al Divanurilor, despre Mitropolitul exilat, despre epizootie și despre pensiile lui Metternich și a lui Nesselrode.

(Bucharest, 1825—29).

Les principales circonstances qui ont eu lieu en Valachie depuis ma dernière, sont les suivantes.

Les troupes Russes ont brûlé la semaine dernière la flottille turque, composée d'une quinzaine de barques, qui étaient au milieu des glaces du Danube, devant Nicopoli. Ils assurent que les Turcs, en voulant s'y opposer, ont perdu une quinzaine d'hommes, tandis que la perte des Russes n'a été que d'un seul soldat. Du reste, ces barques étaient entièrement dégarnies.

Le Lieutenant-général Zeltukin est arrivé ici hier, venant de Russie. Il vient remplir les fonctions de président plénipotentiaire des Divans des deux principautés, en remplacement du Comte Pahlen, qui dit-on, avait demandé sa démission, et l'a enfin obtenue. C'était la première fois que le Gouvernement Russe avait tenté d'établir une apparence d'administration civile, présentant un simulacre de comptabilité pour l'entretien et la subsistance de l'armée, et cet essai n'a pas été heureux. Depuis le premier jour de l'arrivée ici du Comte Pahlen, il y a eu conflit perpétuel entre son autorité administrative et l'autorité militaire, au grand détriment de l'armée et au détriment plus grand encore des habitants des pays *conquis*, car c'est ainsi que les Russes appellent ces deux principautés. Il est probable que le retour à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire la réunion de l'autorité administrative, civile, judiciaire et financière, dans les mains du militaire non responsable, n'amènera point d'amélioration.

L'Archevêque Métropolitain de Valachie, dont l'exil en Bessarabie avait été prononcé par le Comte Pahlen, est parti avant-hier pour se rendre à Kiew, ville qui lui a été assignée pour sa résidence, jusqu'à nouvel ordre.

La mortalité sur les bêtes à cornes continue et s'étend maintenant à plusieurs districts où elle n'avait pas pénétré.

Plusieurs lettres particulières de St. Pétersbourg disent que l'Empereur a supprimé la pension que la Russie payait, depuis l'année 1815, au Prince Metternich, et que d'un autre côté, le Comte de Nesselrode a renoncé volontairement à celle qu'il recevait de l'Autriche.

CCXVI.

Iași, 1829, 23 Fevruarie.

Viollier către Portalis, despre generalii ruși, despra înlocuirea consulului rusesc și despre distrugerea flotei turcești la Vidin.

(Russie, CLXXIX, 14).

Je m'empresse de transmettre à Votre Excellence, les nouvelles qui nous ont été apportées, avant-hier au soir, par un courrier arrivé de St. Pétersbourg.

Monsieur le feld-Maréchal Wittgenstein se retire du service, avec une pension de l'Empereur de 75.000 roubles, assignation de banque. M-r le Général Diebitch prend provisoirement le Commandement de l'armée, jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté qui

commandera en personne. Le Général Diebitch est attendu dans deux ou trois jours. L'Empereur Nicolas sera, dit-on, à l'armée au commencement de mars.

M. le Général d'infanterie Toll, qui jouit d'une grande réputation militaire et qui a fait toutes les dernières campagnes et celles contre les Turcs, remplace M. le Général Kisseleff, comme chef d'Etat Major général de l'armée. Ce dernier vient de recevoir un rescrit de Sa Majesté et une épée enrichie de diamants, d'un très grand prix, avec l'inscription: *Pour la bravoure.* On pensait qu'il aurait le commandement de l'un des corps d'armée, mais il paraît qu'il reprendra simplement ses fonctions d'aide de camp général, auprès de l'Empereur.

Le Général Berg, quartier maître de l'armée, est remplacé par M. le général Boutourline, bien connu par son ouvrage sur la campagne de Russie en 1812.

Le général Melkowitz qui, au commencement de la campagne dernière, a été président de la commission des vivres en Moldavie et qui, en l'absence de Bucharest de M. le Comte Pahlen, a rempli les fonctions de Vice-Président du Divan de Valachie, est nommé Vice-Président du Divan de Moldavie, à la place de M. Minciaky, appelé, dit-on, à d'autres fonctions.

Enfin M. Lelly, Consul de Russie, est remplacé par M. Paul Pisani, qui était adjoint au Trésorier de la Moldavie et qui, depuis quelque temps, avait obtenu un congé pour Odessa.

Son Excellence le feld-Maréchal nous a annoncé, hier au soir, la destruction de la flotte turque, devant Widdin, par les troupes sous le commandement de M. le Comte Langeron; elle se composait de 29 voiles.

CCXVII.

Viollier către Portalis, despre numirea Generalului Debici și retragerea altor generali ruși, despre transporturile pentru armată și despre epizootie.

Iași, 1829, 27 Fevruarie.

(Russie, CLXXIX, 16).

Les changements que j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, par ma dernière lettre No. 8, et qui confirment évidemment la haute confiance que S. M. l'Empereur accorde à M-r le Général Diebitch, ont causé un mécontentement général dans l'armée. Le Général Diebitch, à qui l'on ne saurait refuser du mérite et de grandes vues dans l'administration militaire, n'offre cependant pas des garanties suffisantes dans la carrière des armes, où son avancement a été prompt, sans qu'il ait eu l'occasion de conduire au feu une brigade, un régiment même, pour être jugé capable de diriger les grandes opérations de la campagne qui va s'ouvrir. L'expérience de l'année dernière où, sans commander en chef, le Général Diebitch n'en dirigeait pas moins l'armée, a prouvé qu'il n'était point propre à conduire une telle entreprise, et qu'il n'était pas aussi assez grand homme de guerre, pour faire oublier qu'il est l'un des plus jeunes dans son grade, et pour faire taire la jalousie qu'excite, dans les vieux Capitaines de Russie, la faveur dont il jouit. Il est connu que MM. les généraux en Chef, Comte de Langeron, Rosewich et Voinoff ont envoyé leurs démissions à l'Empereur, par l'entremise du feld-Maréchal Comte de Wittgenstein, qui a dû les remettre au général Diebitch, à la première entrevue qu'ils ont eue ensemble; et l'on dit hautement que le général Toll, d'un caractère dur et hautain, ne s'accommodera pas de la soumission passive, qu'exige le nouveau Commandant en Chef de ceux qui se trouvent sous ses ordres. La retraite de ces anciens officiers généraux et les fautes continuelles de l'administation, ne seraient assurément pas d'un heureux augure pour la campagne prochaine. Le Général Diebitch est arrivé à Yassy avant-hier matin.

Le transport des vivres de l'armée continue à s'exécuter, avec autant d'activité que la saison peut le permettre; tous les chariots de la Moldavie sont en mouvement, et malgré que le pays n'en possède que 35.000 de corvéables, et 7 à 8.000 appartenant aux propriétaires des terres, le Gouvernement russe n'en requiert pas moins de 92.000 environ, pour les transports de vivres, de foin et du bois employé à la fabrication du biscuit, sans comprendre ceux qui sont pris journellement dans les villages, pour accompagner les régiments, pour le service du génie, des hôpitaux, la construction des ponts etc. etc. Il faut donc que chaque chariot fasse, au moins, trois voyages de 20 jours, pour aller des bords du Pruth à Fokchan, et que pendant tout ce temps, 40.000 paysans, à peu mettre, soient employés à accompagner les voitures et à d'autres corvées pour lesquelles ils sont requis. Il n'y a que 80.000 habitants corvéables en Moldavie. Comment se feront cette année les travaux de la campagne?... C'est une énigme dien difficile à résoudre.

La maladie épizootique, dont j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence dans ma lettre du 2 courant, No. 5, continue à faire des ravages. Elle s'est étendue en Bessarabie, en Podolie et, à ce qu'on assure, même dans le gouvernement de Chersone. D'après le dire de tous les voyageurs, les chemins de la Bessarabie sont couverts des cadavres des bœufs qui ont été employés aux transports.

Depuis que S. Ex. M-r le Général Diebitch est arrivé à Yassy, on parle du départ du quartier général pour Galatz, et l'on ajoute que l'armée entrera en campagne à la fin du mois de mars. Cependant la cavalerie, ainsi que l'artillerie, n'ont pas encore remplacé les chevaux qu'elles ont perdus l'année dernière, et les recrues qui arrivent journellement ne sont point exercées. Ces circonstances confirment l'opinion de quelques militaires, qui pensent que l'armée ne pourra pas être mise en mouvement avant le 1-er mai.

CCXVIII.

București, 1829, 2 Martie. Hugot către Laferronnays, despre numirile generalilor și consulilor ruși și despre slăbiciunea armatei rusești.

(Bucharest, 1825–29).

Ce n'est qu'avant-hier que sont arrivées ici, les nouvelles suivantes de la Cour de St. Pétersbourg.

„La démission du Commandement en Chef de l'armée, demandée par le feld-Maréchal Comte Wittgenstein, est acceptée. — Le Général Diébitch prendra provisoirement le Commandement en Chef de l'armée, jusqu'à l'arrivée de l'Empereur. — Le général d'Infanterie Toll est nommé Chef de l'Etat-Major de l'armée, en remplacement du Général Kisseleff; le Général Merkovitz, Vice-Président du Divan de Moldavie, en remplacement de M. Minciaki. M. Paul Pisani est nommé Consul à Yassi, en remplacement de M. Lelly. Le général Boutourlin est nommé quartier-maître général de l'armée, en remplacement du général Berg."

Ces remplacements dans le personnel de l'Etat-Major de l'armée, sont jusqu'à présent, pour le public de ces parages-ci, le seul indice réel de la résolution du Gouvernement Russe de tenter une nouvelle campagne au-delà du Danube; car malgré l'emphase avec laquelle les chefs de cette armée parlent (probablement sans en être convaincus eux-mêmes) de leurs immenses ressources, ainsi que de l'énormité des préparatifs qui s'accumulent, les observateurs impartiaux et attentifs qui se trouvent en Valachie, n'aperçoivent pas même l'ombre de ces préparatifs, et le public va jusqu'à en conclure, que les ressources de cette puissance envahissante sont épuisées, et que dès l'année dernière, elle a dû s'apercevoir que ses frontières sont déjà beaucoup trop éloignées de son centre d'action.

Jusqu'à ce jour, il n'est encore arrivé dans ces provinces, pour remplir les

cadres de l'armée ruinée, que quelques centaines de recrues de 16 à 18 ans, qui ne sont ni habillés, ni dressés, ni armés. Chacun se demande où sont ces deux armées de réserve, l'une de 70.000 et l'autre de 80.000 hommes, que l'année dernière on prétendait être au-delà du Dniester, toutes prêtes à marcher sous les ordres des généraux de Vitt et Osten-Saken, et dont pas un vestige n'a pu encore être aperçu, malgré les ordres réitérés d'avancer, que les bulletins disaient leur avoir été donnés.

CCXIX.

Viollier către Portalis, despre generalii ruși.

Iași, 1829, 2 Martie.

(Russie, CLXXIX, 21).

Son Excellence le feld-Maréchal Comte de Wittgenstein est parti de Yassy le 27 février dernier, après avoir remis le commandement en chef de l'armée, à M-r le Général d'Infanterie Comte Diebitch. J'adresse à Votre Excellence la traduction des deux ordres du jour, qui ont été publiés en cette circonstance. Le premier du feld-Maréchal, en se retirant *pour toujours* du service, le second de son successeur.

M-r le Général Kisseleff est toujours à Yassy; il attend pour se mettre en route, l'arrivée de M-r le Général Toll. Ce premier a été désigné pour commander le 4-e corps de l'armée du Danube qui, par le fait, n'existe point, parce que, comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, presque toute la cavalerie est démontée, et en second lieu, les régiments qui composent ce corps se trouvent répartis dans les diverses divisions de l'armée. Le général Kisseleff ira à Odessa, où Sa Majesté lui permet de demeurer trois semaines.

M. le Comte de Pahlen, frère du Président plénipotentiaire des deux Divans de Moldavie et de Valachie, prend le commandement du 2-e corps, qui se trouve actuellement à Bucharest et dans les environs; il est arrivé à Yassy depuis trois jours. On attend, d'un instant à l'autre, M-r le Général Comte de Boutourline.

CCXX.

Hugot către Laferronnays, despre nemulțumirile din armata rusească și despre pregătirile de războiu.

București, 1829, 9 Martie.

(Bucharest, 1825–29).

Les nouvelles des changements opérés dans le personnel de l'Etat-Major général de l'armée, et que j'ai rapportées dans ma dernière lettre, ont causé une impression défavorable parmi les militaires, et les officiers supérieurs en général, ne prennent nul soin de déguiser leur mécontentement et leur déplaisir à cet égard. Ils disent, à qui veut l'entendre, que le feld-Maréchal Wittgenstein avait acquis depuis longtemps la confiance et l'amitié de l'armée, tandis qu'elle ne connaît du nouveau Commandant, qu'ils appellent un parvenu et un favori, que son nom, et ils vont jusqu'à se permettre de révoquer en doute ses talents.

. . . . . .

Le général Langeron est autorisé à se démettre du commandement supérieur des troupes qui sont en Valachie, et un autre poste, plus à sa convenance, lui est promis, mais il ne sait pas encore lequel. Il annonce que son départ aura lieu dans trois semaines.

On parle généralement ici, de l'ouverture très prochaine de la campagne, mais il est encore impossible d'apercevoir des préparatifs réels. On a envoyé, la semaine dernière, des commissaires dans les forêts, pour faire abattre les bois nécessaires pour la construction des ponts de bateaux, qu'à St. Pétersbourg on croit ter-

minés, et qui probablement sont déjà passés dans les comptes de la Trésorerie Impériale.

Il en fut de même, l'année dernière, pour une superbe flottille sur le Danube, ainsi que pour beaucoup d'objets de service, qui n'ont jamais existé.

CCXXI.

Iaşi, 1829, 9 Martie.

Viollier către Portalis, despre starea armatei ruseşti sub comanda lui Debici.

(Russie, CLXXIX, 23).

Son Excellence Monsieur le Comte Diebitch, en prenant le Commandement en chef de l'armée, annonce vouloir changer entièrement le système adopté avant lui, et s'occuper d'un plan de réforme qui doit simplifier le service de l'Etat-Major général, où il règnait, dit-on, sous le général Kisseleff, beaucoup de désordres et une telle complication d'écritures, qu'on voyait souvent paraître, dans la même journée, trois et même quatre ordres du jour, dont les uns dérivaient du général en chef, et les autres du chef de l'Etat-Major général. Il n'y avait point d'ensemble, point d'union. Aujourd'hui, le Général Baron de Toll recevra les ordres du Général Diebitch, et les fera seul connaître à l'armée.

Tous les commandants des quatre corps d'armée et les chefs de l'artillerie et du génie, ont reçu l'ordre de se rendre au quartier général, ou d'envoyer des officiers, qui puissent répondre pour eux et fournir les renseignements qui leur seront demandés. Plusieurs sont déjà arrivés. On recueille tous les matériaux et on s'occupe d'un travail général; mais il y a beaucoup à faire, et il n'est pas présumable, malgré tout le zèle dont on est capable, que l'armée puisse commencer ses opérations avant un mois et demi.

L'infanterie reçoit des recrues chaque jour. Ce sont des jeunes gens de 18 à 20 ans, qui n'ont point été encore exercés; et comme en Russie, les hommes n'ont pas une grande intelligence, il faut aussi plus longtemps qu'ailleurs, pour former un soldat.

La cavalerie a perdu peu d'hommes dans la campagne dernière, mais ceux qui restent ne sont pas montés. Les réserves arrivent chaque jour; quatre régiments de hulans ont passé le Pruth à Scouléni, ceux que nous avons vus à Yassy avaient une excellente tenue et de bons chevaux, trop grands et trop lourds cependant, pour le service de la cavalerie légère, et surtout pour la campagne qu'ils doivent faire. Les Cosaques, qui ont perdu l'an dernier environ 12.000 chevaux, commencent à recevoir leurs remontes.

Le matériel de l'artillerie est bon, sans que l'on ait cependant le moyen de faire mouvoir les pièces et les caissons. On attend les chevaux de l'intérieur de la Russie.

Le génie est l'arme dont il faut s'occuper davantage; elle a peu de bons officiers et peu d'officiers expérimentés. Le Général Trusson, qui le commandait, a été rappelé; on ne connaît point encore qui doit le remplacer. On parle du Général Lekner, qui est connu pour avoir peu de mérite, et qui ne fera pas mieux que son prédecesseur. Le Général Rupert est chargé provisoirement de ce service; le Général Diebitch lui a demandé un rapport sur l'état actuel, dans lequel il se trouve. Son travail sera difficile et pénible; on dit que le désordre de l'administration est extrême. Il a été impossible de réunir pendant l'hiver les matériaux pour construire un pont sur le Danube. On a manqué de bois, dans un pays qui alimentait l'arsenal de Constantinople, et depuis quinze à vingt jours, avec ce prétexte, on dévaste les belles forêts de la Moldavie. Les ancres ne sont point arrivées, et sur soixante-dix pontons, qu'on avait commandés à Galatz, vingt sont à peine sur le chantier. Il est impossible de déterminer à quelle époque ce travail sera terminé.

Les équipages doivent être renouvelés en grande partie, on répare les vieux et on en fabrique de nouveaux, sur plusieurs points de la province. A Galatz on construit 120 fourgons neufs, et on doit en réparer 40; à peine ce travail est-il commencé.

Les hôpitaux manquent des objets les plus essentiels, linge, médicaments, etc. etc. Les officiers de santé ont peu d'instruction, moins de pratique, et ne peuvent suffire aux régiments et aux ambulances, auxquels ils sont atachés. C'est de toute l'armée le service le plus mal organisé, le plus incomplet et le plus mal conduit, par ce système, déplorable pour la Russie, que j'ai déjà dénoncé à Votre Excellence, de vouloir traiter tout militairement. Des généraux et des colonels sont à la tête des hôpitaux; ce sont eux qui inspectent les salles des malades, qui désignent les locaux, qui ordonnent les cordons sanitaires dans les villages attaqués de la contagion, qui s'est plusieurs fois annoncée dans les deux principautés, et qui sont enfin, les chefs d'une administration aussi importante, dont la plupart peut-être ne se sont jamais occupés. Le général Majesky est le chef de ce service; lui et le sénateur Abakoumoff, intendant général de l'armée, ont été les seuls de conservés, dans les changements qui viennent d'avoir lieu.

Depuis le mois de mai dernier jusqu'au 1-er janvier 1829, il est passé dans les hôpitaux de l'armée, 125.286 malades; 19.446 y sont morts, et 3.500 à 4.000, isolément dans les villages et en route, en tout 23.000 environ, sans comprendre ceux restés sur le champ de bataille ou faits prisonniers. La maladie épidémique qui régnait à Fokchan et qu'on croit toujours être la peste, n'existe que dans l'hôpital militaire. On a levé le cordon qui cernait la ville.

Le service des subsistances se fait avec les denrées qu'on peut se procurer encore dans le pays, avec celles qui se transportent de la Bessarabie, et en nourrissant le soldat chez l'habitant, à qui on accorde 10 paras (10 centimes) par jour et par homme. Il se forme des magasins d'approvisionnements sur plusieurs points du Danube, par le moyen des transports, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir maintes fois Votre Excellence, et notamment par ma lettre du 27 février, No. 9. On a passé des contrats en Bukovine, pour des fournitures d'orge et d'avoine, qui doivent être consignées aux frontières, mais les payements ayant été interrompus, les fournisseurs ont suspendu leurs livraisons. Enfin, on fabrique avec beaucoup d'activité du biscuit, dans plusieurs endroits de la Moldavie.

Le Général Baron de Toll est arrivé depuis cinq à six jours, et de suite est entré en fonctions de chef d'Etat-major général de l'armée. Le Général Kisseleff est parti aussitôt après, pour Odessa, où il ne démeurera que fort peu de temps, et viendra ensuite prendre, avant l'ouverture de la campagne, le commandement du 4-e corps, composé de toute la cavalerie de l'armée, qui était avant lui répartie dans les diverses divisions. On l'a augmenté de 10.000 hommes d'infanterie. Ainsi, le Général Kisseleff, qui continue, dit-on, de jouir de la faveur de S. M., aura effectivement un commandement actif.

CCXXII.

Viollier către Portalis, despre pregătirile de războiu ale Rușilor.

Iași, 1829, 16 Martie.

(Russie, CLXXIX, 25).

Les préparatifs du Gouvernement russe, pour entrer en campagne, sont poussés avec une activité sans égale. S. E. le Comte Diebitch, bien secondé par son chef d'Etat-major général, le Baron de Toll, semble vouloir donner une nouvelle vie à une armée un peu découragée, par les faibles succès de l'an dernier et par les pertes considérables qu'elle a essuyées. Dans mon dernier rapport No. 11, à Votre Excellence, j'ai donné une idée peu satisfaisante de la situation de l'armée, mais

tout prend, chaque jour, un meilleur aspect; l'artillerie voit atteler ses pièces et ses caissons, et se trouve en état d'entrer en campagne, et la cavalerie reçoit de même une quantité de chevaux, dont environ 25.000, pris sur les bords du Don, sont d'une race propre à soutenir de grandes fatigues et à supporter des privations. Le service des approvisionnements éprouve des difficultés qui retarderont les opérations de l'armée, à cause de la dégradation des routes. Elles deviennent impracticables par le dégel et le débordement des rivières, principalement du Sireth. Les chemins, du Pruth à Fokchan, sont couverts de bestiaux morts et de chariots brisés, que les paysans abandonnent, après avoir perdu leurs bœufs, et l'imprévoyance de l'administration de l'armée, conduite par un homme incapable, l'intendant général Abakoumoff, ajoute encore à tous ces embarras. Une grande quantité d'eau de vie est arrivée avec le traînage, depuis une dizaine de jours, à Scouléni, mais elle y reste, parce que les barriques sont d'une trop grande dimension pour les faibles attelages du pays, dans la saison actuelle. Il n'est pas probable qu'elles pourront en partir avant une vingtaine de jours, et il leur en faudra davantage, pour arriver sur les points où l'on a établi les magasins de l'armée. Ajoutez encore que les futailles sont en mauvais état, et que le coulage est grand. M-r le Sénateur Abakoumoff a bien peu profité des fautes qu'il avait commises dans la dernière campagne.

Depuis deux jours on parle beaucoup d'un débarquement de 12.000 hommes, que les Russes auraient fait à Agatopolis, à 40 lieues de Constantinople. On dit que cette nouvelle a été apportée au Général Diebitch, par un courrier arrivé de Varna. Je la donne à Votre Excellence, sans y ajouter foi. Est-il présumable qu'on ait hazardé ainsi 12.000 soldats, à l'époque des équinoxes, dans la saison la plus difficile de l'année pour la navigation de la Mer Noire, et lorsque les vaisseaux, qui auraient apporté les troupes, ne pourraient pas tenir la mer, pour assurer leur retraite. Cette nouvelle me paraît peu croyable, quoique bien des personnes ne semblent pas en douter.

On attend d'un jour à l'autre, M-r le Général Geltoukin, lieutenant plénipotentiaire de S. M. l'Empereur Nicolas auprès des Divans de Moldavie et de Valachie, ainsi que M-r le Général Melkovitch, qui doit remplacer M-r Minciaky. L'un et l'autre, qui viennent de Bucharest, sont retenus, dit-on, en route, par le débordement des rivières.

CCXXIII.

Hugot către Laferronnays, despre situaţia armatelor ruseşti.

(Bucharest, 1825–29).

București, 1829, 20 Martie.

Depuis dix à douze jours, on a reçu ici du quartier général de Yassi, l'ordre positif de faire de suite quitter aux militaires leurs cantonnements d'hiver, et de les diriger vers le Danube; mais cet ordre inexécutable n'a pas encore, aujourd'hui même, reçu le moindre commencement d'exécution. La Valachie n'est à présent qu'un lac ou un marais: les communications d'un lieu à un autre y sont impraticables; et comme les neiges des montagnes ont à peine commencé à fondre, il n'est pas à présumer que, quelque zèle qu'on veuille y mettre, la campagne puisse s'ouvrir avant le mois de mai. Et d'ailleurs, à moins qu'une nouvelle armée toute organisée et approvisionnée, n'arrive ici comme par enchantement de la Russie même, on ne voit pas encore comment il sera possible de passer le Danube, car il est difficile de croire qu'une armée qui mérite ce nom, puisse être formée avec les débris des Corps actuellement stationnés en Valachie.

M. le Comte Diébitch, Commandant en Chef actuel de l'armée, avait aussi donné l'ordre de tenir tout préparé, pour que l'établissement de son grand quartier général à Calarache, en face de Silistrie, put avoir lieu le 7 Avril prochain. Mais le

Général Geltouchin, président plénipotentiaire actuel des Divans, est parti depuis trois jours pour Yassi, et pour représenter au général en Chef, que la chose est physiquement impossible, que la Valachie est totalement épuisée de subsistances et de fourrages, et que, lors même qu'il en resterait, on ne trouve plus de bestiaux pour les transports.

Les semailles d'automne n'ont pas été faites en Valachie l'année dernière, parce que les Russes ont mis en réquisition tous les animaux de labourage. Celles du printemps ne peuvent plus avoir lieu, parce qu'on manque des grains nécessaires pour ensemencer, et parce que les animaux n'existent plus.

M. le Comte Langeron vient de me confirmer l'assurance de son prochain départ pour la Russie, qui n'est retardé, m'a-t-il dit, que par l'impossibilité de se mettre en route. Les courriers militaires, qui mettaient ordinairement 45 heures pour venir de Yassi à Bucharest, n'arrivent plus qu'après 6, 7 et même huit jours.

CCXXIV.

Viollier către Portalis, cu ştiri din războiu. Iaşi, 1829, 23 Martie.

(Russie, CLXXIX, 29).

La nouvelle que j'ai donnée à Votre Excellence, d'un débarquement de troupes à Agatopolis, ne s'est point confirmée; mais le Général Diebitch vient de recevoir celle de la prise de Sisopolis (Apollonie), également sur les bords de la Mer Noire, non loin de Bourgas.

La flotte russe sous les ordres du Contre-amiral Coumény, transportant deux régiments d'infanterie, quelques compagnies d'artillerie et de Cosaques, s'est présentée devant le fort; elle a sommé de suite le commandant de se rendre, et sur son refus, a fait lâcher quelques bordées de coups de canon, qui, en effrayant la garnison, ont produit l'effet qu'on attendait.

Le commandant Turc Ghalib Pacha, (ce n'est point le fameux Ghalib Pacha qui a traité la paix de Bucharest, en 1812), a demandé à capituler, à la seule condition que lui et ses troupes seraient traités comme Youssouf-Pacha. Le Contre-amiral y ayant consenti, 1.500 hommes et 6 Bin-Bachis (colonels commandant 1.000 soldats), ont mis bas les armes et se sont rendus prisonniers. L'officier qui a apporté cette nouvelle, a remis au Général Diebitch les drapeaux pris à l'ennemi et les clés de la forteresse. On dit que la population de Sisopolis, composée presque toute de chrétiens, a fourni de suite la quantité de chevaux nécessaire, pour monter les Cosaques de l'expédition.

Ce coup hardi a produit ici la plus vive sensation. Sisopolis est un point très important, par sa proximité de Bourgas, dont on va sans doute s'occuper de faire le siège. Si on était assez heureux pour réussir, on aurait l'avantage immense d'avoir un excellent port au-delà des Balkans, et de pouvoir tourner la ligne d'opération de l'armée turque. On ne saurait cependant se dissimuler, que dans la saison actuelle, on hazarde beaucoup en jetant une poignée de soldats sur la côte ennemie, sans avoir des moyens certains de lui assurer une retraite. Ce débarquement opéré au moment où l'armée se serait mise en campagne, aurait été, par la diversion qu'il aurait produite, d'un bien plus grand effet. Les troupes russes à Sisopolis sont commandées par le général Wahtine, ci-devant chef d'état-major du 6-e corps d'armée.

Quoiqu'on presse avec beaucoup d'activité le moment d'entrer en campagne, on ne rencontre pas moins des difficultés insurmontables, à cause des transports et du mauvais état des routes. Les bois destinés au pont, qui doit être construit à Irschova, sont restés en route, et le Divan de la Moldavie a déclaré qu'il ne pourrait les faire mouvoir, que lorsque les rivières seraient navigables. Ainsi, sur 70 pontons nécessaires pour traverser le Danube, sur un point qui a 420 toises de largeur, il

n'est arrivé encore du bois, que pour en construire 37, et tous ne sont pas sur le chantier.

S. E. M-r le Général Geltouchin, Lieutenant de S. M. l'Empereur de Russie, auprès des Divans de Moldavie et de Valachie, et M-r le général Mirkwich, Vice-Président des Divans de ces deux principautés, sont arrivés depuis quelques jours de Bucharest à Yassy. Ce dernier a déjà remplacé M-r Minciaky, qui n'attend que le beau temps pour s'en retourner en Valachie, et de là, partir avec sa famille pour les eaux de *Madia*, en Transylvanie. On attend aussi M. le Comte Pahlen, qui s'en retourne à Odessa.

CCXXV.

Constantinopol, 1829, 26 Martie.

Jaubert către Portalis, despre câmpul de răsboiu rusesc.

(Turquie, CCLIV, 197).

. . . . . .

P. S. — J'apprends, d'une manière à peu près certaine, que les Russes se sont établis et retranchés à Provadi, bourg considérable situé entre Varna et Schumla.

CCXXVI.

Constantinopol, 1829, 26 Martie.

Castagne către Portalis, cu ştiri din răsboiu.

(Turquie, CCLIV, 199 v.).

. . . . . .

Les Russes ont fait un débarquement à Mesembria et à Sizopolis; l'on assure qu'ils se sont retranchés dans la position de Sizopolis; il est de fait que des familles turques sont venues, fuyant de cette ville, pour se fixer dans la capitale; la proximité de cette descente n'a pas produit une grande sensation ici; il est probable que le gouvernement aura détaché quelques troupes d'Andrinople, pour contenir les Russes dans cette position. L'on écrit d'Odessa, que le corps qui agira depuis Sizopolis, sera composé de quarante mille hommes; il peut s'interposer entre le Balkan et la Capitale, et tourner le camp retranché de Schumla.

CCXXVII.

Bucureşti, 1829, 27 Martie.

Hugot către Laferronnays, despre un succes rusesc, despre starea armatei şi despre criza de la Bucureşti.

(Bucharest, 1825—29).

On a reçu hier, à l'Etat Major d'ici, des nouvelles de l'autre rive du Danube, portant que les troupes Russes sous le Commandement du général Roth, chef du Corps d'occupation de Varna, se sont emparées de Sizepol, situé sur le côté méridional du golfe de Bourgas. Cette nouvelle est considérée comme authentique, quoiqu'elle ne vienne pas, à ce qu'il paraît, du général Roth lui-même, dont les communications directes avec ce pays sont interceptées. On n'a pas encore de détails, touchant la force, ni l'importance de cette place, ni sur les moyens employés pour la prendre.

La situation des troupes Russes de ce côté-ci du Danube, paraît n'aller qu'en empirant. Tandis que celles placées devant Georgevo nourrissent leurs chevaux avec du pain, faute de tout autre chose, les paysans de divers districts soutiennent leur déplorable existence, avec l'écorce de certains arbres, dont ils font une bouillie, dans

laquelle ils font entrer quelques portions de maïs. Un grand nombre meurent de ce régime.

On assure, et ce sont les officiers Russes eux-mêmes, que sur une division de 1.200 hommes, expédiés de Fokchan il y a une douzaine de jours pour les bords du Danube, environ 400 ont été ensevelis dans les boues, et y sont morts. Le reste s'est dispersé et a été, où il a pu, sans qu'encore on sache où. D'après tout ce dont je suis témoin, je ne puis douter de la vérité de cette circonstance, que seulement je crois exagérée.

A Bucharest même, les communications sont complètement interrompues entre divers quartiers de la ville, à cause des eaux et du défoncement des chemins. Depuis longtemps, il n'arrive plus rien sur les marchés, qui sont déserts. On ne peut plus se procurer dans cette ville les subsistances indispensables, qu'avec les plus grandes difficultés, en cachette, et par des moyens de fraude, c'est-à-dire par la corruption des agents chargés de dépouiller le pays au profit de l'armée. Au reste, de cette manière même, les prix sont toujours décuples de ceux des temps ordinaires.

CCXXVIII.

Viollier către Portalis, despre generalul Jeltuchin, despre aprovizionările făcute pe socoteala țării și despre corpurile de trupă rusești venite de peste Prut. Iași, 1829, 27 Martie.

(Russie, CLXXIX, 30).

J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, par ma dernière lettre du 23 courant, l'arrivée de M. le Général de Geltouchin. Il a reçu froidement les Boyards du pays, mais avec une grande sévérité les membres du Divan exécutif, à qui il a reproché le peu d'activité et de soins qu'ils mettent, à s'acquitter de leur devoir, et principalement leur incurie pour le transport des poutres, qui doivent servir à construire le pont d'Irschowa. M-r le Général de Geltouchin n'a tenu aucun cas des excuses qu'ils ont données, de la dégradation des routes et de la quantité de chariots employés aux transports de l'armée, et les a menacés de faire peser sur eux, toute la responsabilité de la non-exécution d'un travail d'une si grande importance. Ils parlent de donner leurs démissions, mais ils n'oseront jamais le faire, et d'ailleurs, elle ne serait point acceptée et ne servirait qu'à les noter défavorablement auprès des autorités supérieures, qu'ils craignent beaucoup.

M-r le Général Geltouchin, pour ne laisser échapper aucune occasion d'assurer les approvisionnements de l'armée, vient d'ordonner de faire réduire en biscuit, les 62 ou 64.000 Czewerts de farine, qui ont été amenés de l'autre côté du Pruth, et d'employer la population à la confection de ce travail, en distribuant à chaque particulier, à chaque paysan même, une quantité de farine qu'il devra rendre en biscuit.

Cette mesure serait, en toute autre circonstance, très bien entendue, car chaque maison de paysan ayant son four, le gouvernement y trouverait économie et célérité; mais le moment n'est point opportun, et il conviendrait, peut-être, de réfléchir davantage au danger de détourner une population entière des travaux des champs, lorsque déjà tant de bras et tant de bœufs sont employés à d'autres corvées et aux transports de l'armée. Ce n'est point une entreprise ordinaire, que celle dont il s'agit ici. Il ne faut rien moins que 60 à 65.000 chariots de bois, pour confectionner la quantité de biscuit demandée, et combien d'hommes sont-ils nécessaires pour abattre, couper et transporter ce bois?... On ne s'arrête pas à de pareils calculs, mais aussi la famine s'est déclarée dans les districts de Tecouch et de Falschi, et dans quelques mois, elle sera indubitablement dans toute la Moldavie, si on ne prend pas des mesures pour ménager davantage l'habitant. Les paysans, principalement

ceux qui ont perdu leurs bœufs, soit en charriant les vivres, soit par la maladie épizootique, qui a régné pendant l'hiver et qui depuis quelque temps cesse de faire des ravages, passent en Transylvanie. Il est notoire que des villages qui contenaient 400 à 450 feux, n'en ont pas aujourd'hui 250 à 300. Ceux qui se trouvent sur la route de l'armée, deviennent chaque jour plus déserts.

Les réserves de la cavalerie passent chaque jour le Pruth; elles se composent de 74 escadrons de 190 hommes montés, et de 10 soldats à pied, qu'on appelle servants, en tout 14.800 hommes. Les premiers 24 escadrons devront être arrivés le 3 avril; 20 autres, le 18, et les 30 derniers, le 1/13 mai. Ce sont de belles troupes, d'une excellente tenue, ayant de beaux et bons chevaux. Les hussards que nous avons vus ces jours derniers, étaient vraiment superbes. On en attend quatre escadrons demain, que S. E. le Commandant en chef de l'armée passera en revue.

CCXXIX.

București, 1829, 30 Martie.

Hugot către Laferronnays, despre luarea unui fort de către Ruși.

(Bucharest, 1825—29).

On a reçu ici, seulement avant-hier, par la voie de Yassi, sur la prise de Sizepol par les Russes, les détails suivants, qui doivent servir de rectification au rapport contenu dans ma dernière lettre, du 27 de ce mois:

„La flotte Russe, qui transportait deux régiments d'Infanterie, quelques compagnies d'artilleurs et de cosaques, s'est présentée devant le fort de Sizepol, a sommé le commandant de se rendre de suite, et sur son refus, a fait lâcher quelques coups de canon qui, en effrayant la garnison, ont produit l'effet qu'on attendait. Elle a demandé à capituler, à la seule condition d'être conduite à Odessa et traitée comme les troupes de Youssuf-Pacha. Un officier, arrivé le 21 mars à Yassi de Varna, a apporté au Général en Chef Diébitch les drapeaux et les clefs de la forteresse. On fait monter à 1.500 le nombre des prisonniers, la plus grande partie albanais. On ajoute que la population de Sizepol, toute chrétienne, a amené une quantité de chevaux suffisante pour les Cosaques de l'expédition.

CCXXX.

Iași, 1829, 3 Aprilie.

Viollier către Portalis, despre mizeria populațiunilor românești și despre Divanul executiv din Moldova.

(Russie, CLXXIX, 33).

D'après les rapports qui arrivent journellement des différents districts, sans doute aussi d'après les observations que M-r le Général Geltouchin et M-r le Comte Pahlen ont faites, dans leurs courses d'ici à Bucharest, le gouvernement russe s'aperçoit enfin de l'inconvénient de détourner une grande partie de la population de la culture des terres. Il y a environ un mois, que le Général en chef fit publier une espèce de proclamation, dans laquelle il disait en substance, que l'occupation des provinces par l'armée russe ne devait pas suspendre les travaux de la campagne, ni rien changer au système suivi jusqu'à ce jour, pour la culture des terres; que l'on promettait protection à ceux qui s'en occuperaient, et qu'en même temps, on rendrait les propriétaires des villages responsables de leur négligence à ce sujet. Ce premier avis n'eut aucun résultat, parce que, comme on continuait à prendre les hommes et les attelages de bœufs pour les corvées de l'armée, cette menace de responsabilité était tout à fait illusoire. En reconnaissant aujourd'hui l'inutilité de pareils ordres, on a recours aux ressources de la religion et, par un mandement de Son Eminence

le Métropolitain, qu'on fait lire dans toutes les églises, le paysan est invité à rentrer dans ses foyers, à reprendre ses travaux, et est menacé de la colère du ciel, si par sa faute, la famine venait à se déclarer dans le pays. Mais, dans ces contrées, où le peuple est peu religieux, et où le bas clergé, fort mal composé, est généralement méprisé, par son ignorance et par sa conduite peu décente, on pourrait même dire crapuleuse, de pareils moyens ne produisent rien; et d'ailleurs, à quoi peuvent-ils servir, si on continue à employer pour l'armée une grande partie de la population. Il y a des craintes positives à avoir pour l'avenir.

M. le Général Geltouchin est retourné à Bucharest. Avant son départ, il a passé avec M-r le Baron Sakelario un marché pour 7.200 bœufs ou vaches, à fournir chaque mois à l'armée qui sera en Valachie. M. Sakelario n'a rien obtenu de l'indemnité qu'il réclame du gouvernement russe, pour les 11.000 bœufs, qu'il a perdus pendant l'hiver, de l'épidemie qui a régné sur les bestiaux et dont le gouvernement doit être responsable, pour ne pas en avoir pris livraison aux époques convenues.

MM-rs Grégoire Stourdza et Georges Rosnovan, membres du Divan exécutif de la province, ont donné leur démission. Celle du premier a été acceptée, parce qu'elle avait été demandée, par raison de santé, avant l'arrivée du Général Geltouchin à Yassy, et que c'est d'ailleurs un homme d'une nullité absolue, qui est remplacé par un intrigant de première volée, le Boyard Constantin Pascan (Cantacuzène). Celle de M-r de Rosnovan a été refusée; il a été fort maltraité par le général Geltouchin. Cette famille, qui jouissait de la première considération dans le pays, est tout à fait tombée en disgrâce auprès des Russes.

On parle beaucoup, depuis quelques jours, du départ du quartier général. Les uns le fixent au sept du mois prochain, d'autres au quinze. Il continue d'arriver des recrues et de la cavalerie.

CCXXXI.

Hugot către Laferronnays, despre greutățile războiului suferite de țară și despre pregătirile armatelor rusești. București, 1829, 6 Aprilie.

(Bucharest, 1825—29).

M. le Général Geltouchin, président plénipotentiaire des Divans, qui ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander dans ma lettre du 20 mars dernier (No. 260), était allé à Yassi pour y conférer avec le général Diébitch, commandant en chef de l'armée, est de retour à Bucharest depuis six jours. En partant, il avait laissé espérer qu'il plaiderait la cause de ce pays, et qu'il représenterait avec force, que la somme des sacrifices faits par les habitants pour l'entretien et la subsistance de l'armée, ne pouvait plus être dépassée, et qu'enfin l'armée elle-même courait les plus grands dangers, si des arrivages de toutes sortes ne venaient promptement de la Russie. Comme depuis son retour, ce général président plénipotentiaire ordonne à tout instant des mesures encore plus acerbes qu'auparavant, et les fait exécuter avec la plus grande rigueur, on en conclut qu'il n'a pas réussi dans l'objet de sa mission, et que ce malhereux pays est définitivement condamné à supporter presque toutes les charges de cette guerre. On veut même qu'il fournisse aux approvisionnements de toute espèce de l'armée, lorsqu'elle aura passé le Danube. A cet effet, on rassemble le peu qui reste dans quelques dictricts moins épuisés, et on le fait filer vers le Danube, où de temps à autre, les Turcs parviennent à s'en emparer. Quand on manque de bœufs pour l'attelage des charettes, ou bien, ce qui a lieu fréquemment, quand les bœufs tombent morts sous le joug, on attèle à leur place des paysans.

Parmi les mesures acerbes que se trouve obligé d'exercer le général Geltouchin, s'est trouvé l'ordre de faire entièrement évacuer, en trois jour, trois grands

Hans (espèce d'hôtelleries non meublées), lesquels étaient habités par 250 à 300 familles de marchands et artisans, pour en faire de nouveaux hôpitaux militaires. Cet ordre a été exécuté promptement, militairement; et plusieurs de ces habitants n'ont pas eu le temps de rassembler et d'empaqueter leurs marchandises et effets, qui étaient jetés par les fenêtres par les soldats. La plupart de ce monde, dans lequel sont beaucoup de femmes et d'enfants, erre maintenant sans feu ni lieu, dans les faubourgs et aux environs de Bucharest, traînant sur des claies leurs propriétés.

Aucun des généraux et chefs Russes qui sont ici, n'a encore de renseignements positifs sur l'époque de l'arrivée de cette nouvelle armée, ni de ces préparatifs formidables tant mentionnés, soit par les journaux Russes, soit par les journaux allemands et même français, à la dévotion de la Russie ou de ses agents, dans les diverses Cours. Tout ce que sait ici, et ce que dit le président plénipotentiaire, qui est à lui seul l'Intendant général, le Commissaire et tout le corps administratif de l'armée, est que, 30.000 hommes de recrues sont en marche. Effectivement, environ 4.000 ont déjà passé par Fokchan, mais dans le trajet de Fokchan à Bucharest, environ un septième a péri de fatigue, d'inanition ou d'autres misères. Sur le restant arrivé à Bucharest, on a été forcé d'en placer près d'un tiers dans les lieux si improprement appelés hôpitaux militaires, qui sont dépourvus d'officiers de santé, de médicaments les plus communs et même de paille. Ces recrues sont pour la plus grande partie des enfants de 15 à 18 ans, non encore dressés, et qui lors même qu'ils seraient en bonne santé, paraissent ne pas posséder assez de vigueur pour porter les armes et supporter les fatigues de la guerre.

Le Grand Quartier général du Comte Diébitch est attendu à Bucharest, pour le 20 avril, présent mois. Il voulait venir plutôt, mais on est parvenu à le convaincre que ce délai était à peine un temps suffisant pour brûler tous les cadavres d'hommes et d'animaux, épandus sur les chemins de Fokchan à Bucharest. On a jugé, je crois à tort, que cette mesure était meilleure ou plus expéditive, que celle d'enterrer tous ces corps en putréfaction. Mais il est même douteux qu'on réussisse à l'exécuter.

Le passage du Danube a été fixé par le Commandant en Chef, au 7 mai prochain, anniversaire du passage du Pruth; mais les généraux qui sont ici pensent que les préparatifs ne seront pas achevés. Les préparatifs de l'année passée étaient l'œuvre de cinq années, et la Russie est bien loin d'être le pays des improvisations.

CCXXXII.

Bucureşti, 1829, 10 Aprilie.

Hugot către Laferronnays, despre moartea unui general rus, despre întreţinerea ofiţerilor ruşi şi despre luptele de la Giurgiu.

(Bucharest, 1825—29).

Le Lieutenant général Rudjevitch est mort subitement à Fokchan, le 5 de ce mois. Tous les Russes et même les étrangers s'accordent à dire, que cette perte est la plus grande que pût faire l'armée, en ce moment, et qu'il est impossible de le remplacer par un homme d'un mérite égal au sien.

Le grand quartier général du Commandant en chef de l'armée est attendu ici de Yassi, du 16 au 18 de ce mois, et avant-hier on a publié l'ordre de tenir prêts pour la dite époque, 312 logements chez les habitants, pour les généraux, officiers et employés de ce nombreux Etat-Major. Comme beaucoup de ces officiers sont dans l'habitude, malgré qu'on prétende qu'il existe un ordre Impérial contraire, de se faire fournir par leurs hôtes, une table beaucoup plus somptueuse que ne le comporte la pénurie affreuse du pays, les habitants déjà ruinés et écrasés, sont dans la dernière consternation.

Pendant la campagne dernière, la forteresse de Georgevo était assez bien

cernée du côté de terre, et les Turcs y étaient tenus enfermés. Depuis une quinzaine de jours, ils ont formé devant leur forteresse un camp, en face de celui des Russes, et il se livre de temps à autre des combats, dans lesquels les deux partis se font réciproquement des tués des blessés et des prisonniers.

CCXXXIII.

Viollier către Portalis, despre pregătirile ruseşti pentru intrarea în campanie. Iaşi, 1829, 10 Aprilie.

(Russie, CLXXIX, 34).

Le quartier général de l'armée russe est encore à Yassy, mais tous les officiers qui y sont attachés, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir, le 14 ou les 15 courant au plus tard. Tout est en mouvement pour entrer en campagne; depuis quelques jours on a requis les ouvriers de la ville, soit pour confectionner 6.000 capotes de soldats, soit pour d'autres travaux de l'armée. Le Comte Diébich semble vouloir donner l'exemple de l'activité, S. E. qui, depuis qu'elle a pris le commandement de l'armée, n'est sortie qu'une seule fois de son cabinet, pour inspecter quelques escadrons de hussards, pendant une demi-heure au plus, a passé avant-hier la revue d'un régiment d'infanterie, qu'il a fait manœuvrer devant le Pacha de *Koulé* et l'Ayan de *Tourno*. Il a été autrement, pendant quarante jours dans ses appartements, absorbé par les écritures et correspondances, n'en sortant que deux fois la semaine, le Jeudi et le Dimanche, pour donner audience à tous ses officiers, aux autorités, aux Boyards, pendant dix minutes seulement. Les généraux de l'armée disent franchement qu'ils sont étonnés de ce qu'il se fasse si peu connaître à ses troupes, et qu'il n'ait pas une seule fois inspecté les travaux de l'artillerie, du génie, et même un hôpital ou un établissement quelconque de l'armée. M-r le Comte Diébich a semblé jusqu'à présent, ne faire consister son commandement qu'à la direction des innombrables chancelleries de l'armée, et il est bien secondé en cela par M-r le Baron de Toll et le général Berg, qui n'a pas été remplacé encore par son successeur le Comte Boutourline.

L'armée russe vient de perdre un de ses meilleurs officiers, le général en chef Rosewich, qui est mort à Fokchan, d'une attaque d'apoplexie. Il allait se retirer du service, parce qu'ainsi que le Comte de Langeron et le général Voinoff, il s'était refusé à servir sous les ordres du général Diébich. D'ailleurs il était dans une disgrâce complète, par suite des malheurs que son corps d'armée avait éprouvés dans la campagne dernière. Sur 45 à 47.000 hommes, qui avaient passé le Danube sous son commandement, il n'en avait ramené que 7 à 8.000, malades et exténués de fatigue. Il s'était, en outre, compromis pour avoir, dit-on, sans raison, brûlé tous les équipages, évalués à 7 ou 800.000 francs, et qu'il aurait pu sauver. Le général Rosewich n'en est pas moins regretté de l'armée, principalement de ceux qui ont servi sous lui, et qui prétendent qu'il n'aurait pas commis autant de fautes, l'an dernier, si les ordres qui lui arrivaient à chaque instant, tantôt de l'Empereur, du feld-maréchal, du Comte Diébich et du général Kisseleff même, n'avaient, en se contrariant, paralysé toutes ses opérations. Il meurt sans fortune, laissant dix enfants à sa veuve. L'aîné a été tué au siège de Varna.

S. E. le général en chef a expédié ces jours derniers son aide de camp, le lieutenant Andrault, fils naturel de M-r le Comte de Langeron, pour lui porter, à Bucharest, l'autorisation de S. M. de se retirer du service, qui est accompagnée d'un rescrit très flatteur. On dore la pilule, à ce bon et loyal serviteur de la Russie.

Les dernières nouvelles de Sisopolis sont du 19/31 mars. Les Russes s'y fortifiaient et faisaient même des préparatifs pour attaquer un ouvrage avancé de Bourgas. Ils ont été assez heureux pour que les turcs n'aient fait, jusqu'à présent,

aucune tentative, pour les chasser d'une position si importante. La chose devient chaque jour plus difficile, parce qu'ils s'établissent sur les hauteurs et sur les points qui dominent la ville et la forteresse.

CCXXXIV.

București, 1829, 17 Aprilie. Hugot către Laferronnays, cu știri despre armata rusească, despre revărsarea Dunării și despre retragerea lui Langeron.

(Bucharest, 1825–29).

Il paraît aujourd'hui certain, que le grand quartier général de l'armée Russe qui était attendu ici de Yassi, pour le 18 au 20 de ce mois, et pour lequel on avait fait préparer environ 300 logements chez les habitants, n'y viendra pas, mais se rendra directement à Calarache. Le Général en Chef Comte Diebitch, vient à Bucharest avec une très petite suite, et on pense que son séjour dans cette ville sera court.

Un Ukase Impérial promulgué dans l'armée, porte que la solde des officiers Russes ne sera plus payée à l'avenir que pour trois mois d'avance, au lieu de six. Le ducat d'or leur sera compté pour 12 roubles et 85 copeks. Il n'est reçu dans le commerce que pour 11 roubles et 75 copeks.

Un rapport officiel des deux Purcalabs (sous-préfets) à Galats, annonce que le Danube s'est si fortement débordé, que plusieurs magasins militaires ont été submergés, et que 300 hommes travaillant au pont, ont été noyés.

On remarque maintenant, parmi les chefs et employés de toutes sortes de l'armée, une activité plus grande qu'à aucune époque précédente, et tout annonce qu'on veut à tout prix passer le Danube incessamment. Quoique les préparatifs pour ce passage se fassent sur plusieurs endroits, le principal point sera vis-à-vis d'Hirsova, dont les Russes sont maîtres.

Le Comte Langeron est parti avant-hier de Bucharest, pour retourner chez lui, à Odessa. Tous les Généraux et officiers de l'armée, et même les habitants, ont témoigné, par des démonstrations qui n'étaient pas feintes, de vifs regrets de sa retraite.

CCXXXV.

Iași, 1829, 17 Aprilie. Viollier către Portalis, despre armatele rusești de ocupație.

(Russie, CLXXIX, 39).

Le mouvement du quartier général a commencé le 14 courant, par le départ de la plus grande partie des officiers qui y sont attachés, et qui se dirigent sur Galatz, où ils arriveront le 9-e jour. S. E. M-r le Comte Diébich ne devait partir que le 18, mais il est monté en voiture, à l'improviste, le 15, à dix heures du matin, accompagné seulement de M. le Colonel Scheffkin, aide de camp de Sa Majesté l'Empereur, à qui le général en chef accorde toute sa confiance. On fait courir le bruit que ce départ précipité a été causé par l'arrivée d'un courrier extraordinaire, venu pendant la nuit; on peut l'attribuer à une raison pressante, parce que le général en chef, allant en poste, arrivera à Galatz avant ses officiers. Il ne reste momentanément à Yassy que 8 ou 10 officiers d'état-major, qui établissent les cartes géographiques de la Moldavie, de la Valachie et de quelques points qui ont été occupés par les troupes au delà du Danube. La garnison de Yassy ne sera composée, comme l'an dernier, que d'un bataillon d'infanterie et de quelques compagnies de Cosaques.

M. le Colonel d'état-major Lipsandy, qui fut chargé d'une mission secrète à Yassy, avant l'arrivée des Russes, organise un corps de volontaires, qu'il doit com-

mander. Il formera la première ligne de l'avant-garde et fera, dans les montagnes et les bois, la guerre de partisans. On choisit pour cette milice des arnaoutes, grecs, serviens, etc. etc., il est défendu de recevoir des Valaques et des Moldaves, mais ceux que l'on enrôle sont, pour la plupart, des vagabonds et des gens sans aveu; le nombre sera de 1.500 à 2.000, divisés en compagnies de 30 hommes, qui choisiront eux-mêmes leurs chefs, et on ajoute à ce commandement du Colonel Liprandy, 3 bataillons d'infanterie, 600 cosaques, avec leurs deux pièces d'artillerie légère, une compagnie de 120 à 150 pontonniers et une compagnie d'artillerie, avec 12 pièces de campagne. En tout, 5.000 à 5.500 hommes. Cette idée n'est point nouvelle, on ne fait que perfectionner ce qu'on a déjà essayé avec succès l'an dernier, lorsqu'à la tête de deux régiments de cosaques et de deux bataillons d'infanterie, le Colonel Lipsandy a détruit, incendié, une quarantaine de villages dans les Balkans, dont les Turcs retiraient quelques ressources. Cette année, avec 1.500 hommes qui connaissent le pays, on doit s'attendre à des résultats d'autant plus beaux, que cette nouvelle troupe, ne recevant aucune solde, est autorisée à se payer de ses propres mains, et à vivre de son industrie, et encore pour leur donner une émulation plus destructive, on leur fixe un tarif d'indemnité pour les bœufs, les vaches, les chevaux, moutons, etc. etc. qu'ils enlèveront aux ennemis ou aux gens de la campagne; on leur paye même les prisonniers, qu'ils peuvent dépouiller; enfin ils sont autorisés à ravager les habitations qui seront au delà des avant-postes. Ces moyens sont tant soit peu barbares, on suppose cependant qu'ils faciliteront les opérations de la campagne qui va s'ouvrir.

Le Comte de Boutourline, qui remplace M-r le général Berg, comme quartier maître du quartier général, est arrivé la semaine dernière et est parti pour Galatz le 14, avec le chef d'Etat-major général, le Baron de Toll; M. le Général Berg avait annoncé qu'il irait prendre les eaux en Allemagne, mais il a obtenu de rester attaché à S. E. M-r le Comte Diébich. C'est un excellent officier de chancellerie.

Il est arrivé à Galatz sur son lest, un navire Autrichien, parti depuis peu de jours de Constantinople; quelques barques y ont également apporté du rhum, du sucre et des fruits secs, mais elles étaient parties depuis plus longtemps. Le travail des pontons pour le pont d'Irschova n'avance point; on a mis en réquisition tous les ouvriers du pays, à qui on paye les journées, mais il ne sera pas terminé avant les premiers jours de mai.

CCXXXVI.

Viollier către Portalis, despre obligaţiunea impusă locuitorilor de a face pâine pentru armatele ruseşti, despre spitale şi despre rezervele de cavalerie.

Iaşi, 1829, 20 Aprilie.

(Russie, CLXXIX, 40).

Dans ma dépêche du 20 mars dernier, No. 14, j'eus l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, la résolution prise par M. le Général Geltouchin, de faire confectionner 64.000 Czewerts de farine par les habitants de la province. Cette mesure qui n'était d'abord applicable qu'aux gens de la campagne, dont les maisons sont construites avec un petit four, vient de s'étendre sur la ville de Yassy, et nous avons vu, ces jours derniers, les employés de l'administration russe et moldave, distribuer, sans discernement, de boutiques en boutiques, 2, 3, jusqu'à cinq grands sacs de farine, et d'une maison à l'autre, 10, 20 même 70 sacs. Les Boyards peuvent sans difficulté exécuter les ordres du gouvernement, parce que faisant d'ordinaire le pain chez eux, ayant des gens propres à ce travail et un nombre infini de domestiques, il ne leur en coûte que quelques chars de bois et un peu de dérangement. Mais il n'en est pas de même d'un petit marchand ou d'un ouvrier, dont la plupart n'ont qu'une chambre

et achètent le pain au marché. Aussi, les habitants de la ville jettent les hauts cris et ceux qui peuvent s'appuyer d'une protection étrangère, laissent chômer la farine à leurs portes, sans s'embarrasser de ce qui en résultera, préférant être soumis à une amende que d'entreprendre un travail, dont ils ne veulent pas se charger de la responsabilité et qu'il leur est d'ailleurs impossible d'exécuter. Plusieurs français sont de ce nombre; ils ont supporté patiemment les charges qui leur ont été imposées pour l'armée, telles que le logement militaire, taxe pour la formation des hôpitaux etc. etc., mais comme on ne peut pas, au gré de l'administration, les rendre boulangers ou forgerons, ils ont adressé leurs réclamations au Consulat, et ils demandent la conservation de leurs droits et de leurs privilèges, tels que les leur a garantis S. E. le feld-Maréchal, Comte de Wittgenstein, par sa proclamation, lors de l'entrée des troupes russes en Moldavie. J'ai cru devoir m'en expliquer verbalement avec M. le Vice-Président du Divan de la province, mais comme ma démarche n'aura aucun résultat, je crois de mon devoir d'en référer aussi à Votre Excellence, afin qu'elle daigne, si elle le juge convenable, me tracer la conduite que je dois tenir en pareilles circonstances, qui ne manqueront pas de se renouveler. Cette mesure mal entendue et oppresive en même temps, peut, à elle seule, donner une juste idée de l'administration de l'armée qui, occupant depuis un an les deux provinces, ayant rendu libre la navigation du Danube, ne fait point transporter d'Odessa le biscuit nécessaire à ses approvisionnements, et se voit contrainte d'employer un moyen, dont les résultats ne peuvent être que désavantageux. Car il est bien impossible que des personnes, qui ne savent pas même ce que c'est que du biscuit, puissent le fabriquer tel qu'il doit être transporté à plusieurs journées de marche et pour être conservé pendant quelques mois.

Le nombre des malades de l'armée qui arrivent chaque jour à Yassy, a contraint le Vice-Président de la province à établir de nouveaux hôpitaux et il vient de prendre pour cet objet quelques grandes maisons au centre de la ville, entr'autres celle qui a été occupée par S. E. le feld-Maréchal Comte de Wittgenstein et ensuite par M-r le général Diébich. On ne conçoit pas pourquoi il n'a pas préféré former ces établissements dans les couvents, tous avantageusement situés aux environs de Yassy, au lieu de placer ce spectacle dégoûtant et dangereux même, sur la promenade publique et au milieu d'une grande population.

Les réserves de la cavalerie arrivent journellement. Il est passé hiver à Yassy quatre escadrons de hussards. Ce sont de belles troupes, avec des chevaux plus légers que ceux de l'an dernier.

CCXXXVII.

Iaşi, 1829, 24 Aprilie.

Viollier către Portalis, despre diviziile de cavalerie ruseşti, despre respingerea unui atac turcesc şi despre ciumă.

(Russie, CLXXIX, 44).

Les deux divisions de cavalerie, l'une de hulans, la seconde de hussards, dont j'ai annoncé le passage à Votre Excellence par ma dernière dépêche No. 18, ont été obligées de s'arrêter, quelques jours, à Yassy, à cause du débordement des rivières. Elles doivent, pour arriver à leurs destinations, repasser en Bessarabie et longer la rive gauche du Pruth, parce qu'elles ne trouveraient pas en Moldavie les moyens de nourrir leurs chevaux, jusqu'à Falschi, dont on s'empresse de rétablir le pont qui a été emporté par la crue des eaux. C'est de ce point qu'elles rentreront en Moldavie. Cette cavalerie est en bon état, mais, je le répète encore, avec des chevaux trop lourds, ils paraissaient déjà exténués de fatigue et avaient besoin du séjour forcé qu'ils ont fait à Yassy. Je crois devoir faire connaître à Votre Excellence, un changement introduit dans l'armement des hussards, dont la moitié, c'est-à-dire le premier

rang, porte une lance et le sabre, tandis que le second rang est armé du sabre et de la carabine. Je ne saurais expliquer l'avantage que l'on retirera de cette singulière innovation, mais elle doit, ce me semble, avoir des inconvénients dans les manœuvres et dans l'instruction du soldat. Toute la cavalerie de l'armée se compose de sept divisions, deux de hussards, deux de hulans, deux de chasseurs à cheval et une de dragons. 27 à 28.000 hommes, outre 20 régiments de Cosaques qu'on peut faire monter à 4.500 hommes, en tout 30 à 32.000 cavaliers.

Le quartier général est maintenant réuni à Galatz, il y demeurera quelques jours, pour attendre que le pont d'Irschova soit achevé et parce que l'intendant général, M-r le Sénateur Abakoumoff, a déclaré qu'il n'était point en mesure d'assurer les subsistances de l'armée sur l'autre rive du Danube.

Les Turcs ont fait, à ce qu'il paraît, une attaque sur Sisopolis, mais ils ont été repoussés et ont perdu du monde, entr'autres 400 prisonniers. Ils sont arrivés précisément au moment où l'on avait renforcé la garnison, pour soutenir les travailleurs. Elle était de six régiments d'infanterie, environ 10.000 hommes.

Les dernières lettres de Fokchan annoncent que le germe pestilentiel, qui n'a pas cessé d'exister dans les hôpitaux militaires, recommence ses ravages. Cette nouvelle est inquiétante dans la saison actuelle.

CCXXXVIII.

Buletin cu ştiri despre operaţiunile armatei ruseşti.

Galaţi, 1829, 28 Aprilie.

(Bucharest, 1825—29).

Le quartier général, après avoir passé le 4 à Roschesti, le 5 à Faltchi, le 7 à Calarache Rogojéni et le 8 à Forneschitza, est arrivé à Galatz le 9.

Toutes les troupes qui avaient hiverné à la gauche du Danube sont en mouvement, pour se rendre au point des réunions indiquées. Les routes sont déjà en assez bon état, mais les rivières débordées présentent encore quelques obstacles à la marche des colonnes.

En général, l'ennemi se tient assez tranquille. Cependant de temps à autre, il se permet quelques tentatives qui ne manquent jamais de tourner à son préjudice. C'est ainsi que le 30 mars (12 avril), les Turcs des environs de Widdin, voulant faire une incursion en petite Valachie, passèrent le Danube près de Tziganesti, près de Tzépukchan, près de Dessa et près de Rast. Sur les trois premiers points, ils furent repoussés sans peine, mais sur le dernier point le combat fut vif. 500 Turcs, venus de Lom dans seize bateaux, abordèrent à la rive gauche du fleuve et se dirigèrent vers le village de Rast. Le Lieutenant Paulofski, qui commandait une compagnie du régiment de Tobolsk, forte de 130 hommes, n'hésita pas à marcher à la rencontre de l'ennemi, avec sa petite troupe qu'il forma en carré. Après une courte fusillade, dirigée à très petite portée, il se précipita à la bayonnette sur les Turcs, qu'il culbuta et mit en fuite. Le Lieutenant Paulofski les poursuivit jusqu'à leurs bateaux, dont il enleva quatre. Six autres, trop surchargés de fuyards, coulèrent à fond, de sorte que de tout le détachement ennemi qui avait passé le fleuve, il n'échappa qu'une vingtaine d'hommes. Un grand nombre de Turcs furent engloutis dans les eaux du Danube, en outre 41 furent tués et 22 faits prisonniers, au nombre desquels Hassan Effendi, Iman de Lom, qui commandait tous les détachements. Nous avons eu trois hommes tués et 30 blessés.

Quelques jours après, les flottilles de Silistrie et Rutchuk se concentrèrent pour enlever le détachement du général Major Schilder, posté à l'embouchure de la Bota. — Le 10 avril, 4 grands bateaux armés et plusieurs petits bâtiments, portant de petits canons et venus de Silistrie, jetèrent l'ancre en vue des retranchements du général Schilder, attendant apparemment la coopération de la flottille de Rutchuk.

Dans la nuit, le général Schilder disposa une batterie sur les bords du Danube, en face de la flottille ennemie, et fit en même temps passer quelques tirailleurs sur la rive droite du fleuve. Le 13, à la pointe du jour, la batterie assaillit le front de l'ennemi, qui fut en même temps pris à revers par les tirailleurs embusqués sur la rive opposée. Les Turcs terrifiés, coupèrent les cables et se sauvèrent du côté de Silistrie. Le général Schilder se disposait à poursuivre, avec le peu de bâtiments qu'il avait à sa disposition, mais l'apparition de la flottille de Rutchuk, composée de neuf grands bateaux et de vingt chaloupes canonnières, l'obligea à revenir sur ses pas, pour s'opposer à ce nouvel ennemi. Les Turcs avaient déjà assuré un débarquement à deux verstes au-dessus de notre poste, vers lequel tous leurs bâtiments dirigeaient aussi leur feu. Mais, intimidés par la riposte vigoureuse de notre batterie et par la fuite déjà décidée de la flottille de Silistrie, ils rembarquèrent leur monde et se réfugièrent en arrière des îles situées près du village de Popi. A cette occasion, nous n'avons pas eu d'hommes tués, et seulement deux de blessés.

CCXXXIX.

Sibiiu, 1829, 1 Mai.

Hugot către Laferronnays, despre retragerea sa la Sibiiu, din cauză de boală, şi despre epidemia de ciumă.

(Bucharest, 1825—29).

Après avoir passé tout l'hiver dans l'état de santé le plus déplorable, je me suis trouvé atteint, pour le septième anniversaire, des fièvres dont le printemps, en Valachie, ne manque jamais d'être le signal et la cause. Ces fièvres endémiques qui, à ce que je crois, ne sont pas dangereuses lorsqu'elles sont simples, prennent un caractère beaucoup plus grave lorsqu'elles atteignent des individus qui, comme moi, sont devenus, par un long état de souffrance et de faiblesse, incapables de les supporter; aussi la saison actuelle est-elle toujours dans ce pays, celle où règne la plus grande mortalité. Dans l'état évident de dépérissement où je reste depuis quinze à seize mois, les médecins et toutes les personnes qui me portent de l'intérêt, se sont accordés à juger indispensable la plus prompte absence de la ville de Bucharest, encombrée d'hôpitaux, dont plusieurs cernent, pour ainsi dire, la maison du Consulat de France, sans qu'il soit possible d'en trouver d'autre.

Tels sont, Monseigneur, les motifs à l'appui de la détermination que j'ai dû prendre de me retirer à Hermanstadt, qui est le lieu le plus proche de la Valachie, et où je me trouve plus à portée de correspondre avec Votre Excellence et de recevoir ses ordres. Le Ministère de Votre Excellence m'autorisa formellement, il y a environ trois ans, à me rendre dans cette ville, en cas de peste en Valachie; mais le désir de rester dans l'endroit où je croirais être d'une plus grande utilité au service, m'a empêché jusqu'à présent de profiter de cette autorisation. Aujourd'hui l'état des choses est bien empiré, et je me suis d'autant plus hâté de prendre ce parti, que d'assez nombreux accidents venaient d'être constatés par la commission de santé Russe, dans trois villages voisins de Bucharest, et qu'il a été fait défense aux médecins de les divulguer. On s'est borné à cerner les villages contaminés, mesure qui dans l'état de cahos, où se trouve le pays, n'est rien moins qu'efficace. Quelques jours plus tard peut-être, et la détention au Lazaret, qui n'est que de dix jours, et qui pour moi a été réduite à cinq par le Gouverneur général de la Transylvanie, se serait trouvé portée à 21 jours, sans possibilité de réduction.

CCXL.

Viollier către Portalis, despre fânul și țăranii cosași ceruți de Ruși și știri dela armata rusească. Iași, 1829, 1 Mai.

(Russie, CLXXIX, 47).

D'après les ordres de S. E. M-r le Général Geltouchin, le Divan général de la Moldavie a été convoqué ces jours derniers, afin de pourvoir aux moyens de faire faucher et de réunir sur des points indiqués, 1.600.000 ponds de foin de la nouvelle récolte (20.000.000 kgr. environ), et pour lever 2.500 paysans, qui passeront le Danube avec l'armée, pour faucher en Bulgarie.

La quantité de foin demandée n'est point exhorbitante, la province peut la fournir et il lui restera assez de fourrage pour nourrir ses bestiaux, mais l'exécution du travail se ressent toujours de ce pouvoir arbitraire qui a été, jusqu'à présent, si onéreux au pays. Au lieu de taxer à chaque village, ou chaque district même, la quantité de foin qu'il devra fournir à l'armée, et de laisser aux propriétaires le soin de diriger les travaux, le gouvernement désigne des employés, qui seront chargés de faire faucher et exécuter les transports. Il en résultera des abus, du désordre et des entraves pour la culture des champs, malheureusement trop négligée cette année.

Les 2.500 faucheurs seront pris dans les trois distrits qui avoisinent le plus le Danube: Tecouch, Galatz et Fokchan. On a jugé avec raison, que les paysans de ces contrées souffriraient moins du changement du climat, que ceux des montagnes, et qu'il sera d'ailleurs plus facile de les rassembler. On leur donnera du pain, de la viande, 30 paras par jour (27 à 28 centimes), ainsi que les instruments de fauchage, et ces trois districts seront en outre exemptés de toute corvée, relative à l'approvisionnement des fourrages de l'armée, pendant tout le temps que durera cette récolte. Cette mesure est bien entendue, si on l'exécute telle qu'elle est ordonnée et surtout avec un peu d'humanité, envers les paysans. Mais si, par contraire, comme dans la dernière campagne, on fait errer ses malheureux pendant plusieurs mois, sans les employer et sans assurer leur subsistance, il en résultera comme l'an passé, qu'après avoir été inutiles, la plus grande partie n'est pas même rentrée dans ses foyers.

L'intendant général des vivres M. Abakoumoff, dont j'ai souvent signalé l'ineptie, vient d'être remplacé par le sénateur Bezerednoy, qui remplissait les mêmes fonctions au corps d'armée du feld-Maréchal, Comte Sacken. C'est, dit-on, un homme avide d'argent, mais d'une plus grande capacité que son prédécesseur, qui n'a fait que des sottises, pendant tout le temps qu'il a été à la tête de cette importante administration, et à qui on doit attribuer une partie des souffrances de l'armée, durant la dernière campagne. M-r Bezerednoy, arrivé à Yassy le 27 courant, est reparti de suite pour rejoindre le général en Chef.

Le quartier général a dû quitter hier Galatz; on assure que toutes les dispositions sont faites pour que l'armée passe demain le Danube, cependant il est constant que le pont d'Irschova n'est point encore achevé. S. E. M-r le Comte Diébich est attaqué de la fièvre, depuis une dizaine de jours.

La dépouille mortelle du général d'infanterie Rosewich est arrivée ici, le 29 courant, et a été conduite, avec tous les honneurs militaires, dans une église qui avait été destinée par le Métropolitain. Elle doit rester à Yassy douze jours, qui sont considérés comme une quarantaine, et elle sera ensuite transportée à Kioff, où il a désiré d'être enterré. Plusieurs circonstances font croire que M-r le général Rosewich s'est donné lui-même la mort, en s'empoisonnant.

CCXLI.

Sibiiu, 1829, 2 Mai.

Hugot către Laferronnays, despre Generalul Debici, despre ciumă, despre un corp de voluntari sârbi și arnăuți, și despre sinuciderea unor țărani români.

(Bucharest, 1825—29).

Voici l'extrait des correspondances arrivées ici ce matin, de Bucharest et des différents autres points de la Valachie.

Le Général en Chef Comte Diébitch, dont le départ d'Yassi pour Bucharest avait été définitivement fixé au 20 avril, est parti à l'improviste le 15, ayant pour tout cortège le Colonel Scheffkin, et c'est à Galatz qu'il s'est rendu, au lieu de Bucharest, où ses quartiers avaient été préparés à grands frais.

La peste a éclaté de nouveau et avec violence à Fokchan, peu de jours après la levée du cordon sanitaire, qui avait été formé autour de cette ville. 40 personnes en sont mortes, du 12 avril, jour où elle a éclaté, jusqu'au 18, et environ 90 personnes ont été mises au Lazaret. Six des victimes habitaient deux maisons voisines de celle de l'agent Consulaire d'Angleterre, qui en conséquence a été forcé de vider la sienne.

Un corps de 500 hulans, qui avait passé l'hiver à Kempina et aux environs, a passé par Bucharest le 24 avril, se portant vers le Danube. Environ les deux tiers de ces cavaliers étaient montés sur des chevaux valaques, qui ne sont rien moins que propres à ce genre de service. Du 19 au 27, il n'a passé ni à Bucharest, ni dans le district dont cette ville est le chef-lieu, aucune autre troupe, mais seulement des pelotons de jeunes recrues, non encore dressés ni habillés.

Un colonel Liprandi, qui avait l'année dernière passé environ deux mois à Yassi pour reconnaître, examiner et dresser l'état de ces provinces, avant le passage du Pruth par les Russes, est de nouveau à Yassi depuis le départ du général en Chef. Il est chargé de lever et d'organiser une Légion ou un corps de 2.000 volontaires, qu'il commandera et qui fera la guerre en partisans. Il lui est prescrit de n'admettre ni Valaques, ni Moldaves, mais seulement des arnautes et des Serviens, qui seront formés en compagnies de 40 à 50 hommes, lesquels choisiront eux-mêmes leurs capitaines. On paraît attendre de grands services de la formation de cette Légion. Des lettres de la petite Valachie m'annoncent qu'un nommé Velcu *** frère du prédécesseur de Milosch, prince ou chef actuel des Serviens, est à la tête des Serviens qui se sont déjà enrôlés dans cette Légion, et on croit que le projet de soulèvement et d'insurrection des Serviens, auquel la Russie travaille activement depuis si longtemps, finira par réussir.

Toutes les lettres de la Valachie s'accordent à dire que les suicides se multiplient parmi les paysans. Entr'autres, deux de ces infortunés, chefs de villages, que le Caïmacan de Craïova avait menacés de punition (le knout), s'ils ne fournissaient pas ce qu'ils ne possédaient pas, se sont frappés de coups de couteau à mort, dans son antichambre même.

Deux lettres de Galatz du 25 avril portent que le général en chef, Comte Diebitch, vient d'y tomber malade.

CCXLII.

Sibiiu, 1829, 6 Mai.

Hugot către Laferronnays, comunicând o scrisoare din București cu știri din războiu.

(Bucharest, 1825—29).

Tout ce qui était connu en Valachie, au départ de la dernière poste, touchant les évènements de la guerre, se trouve rapporté dans la lettre particulière suivante:

„Bucharest le 1-er mai 1829. — Tout ce qu'il est possible de mander aujourd'hui, se réduit au passage par Bucharest, dans les quatre derniers jours, de ce que je crois être la totalité de la cavalerie qui a hiverné à Tergovist, Kempina, etc. formant, avec une portion de celle qui a également hiverné en Moldavie, un total d'environ 3.000 dragons, hussards et lanciers. Plus environ 1.200 hommes d'infanterie, venus, les uns disent de la Bessarabie, d'autres de la Moldavie seulement. Toutes ces troupes se rendent sur les bords du Danube, on ne dit pas précisément où, mais on suppose devant Hirsova, où d'après les dernières lettres de Galatz du 22, le pont était fort éloigné d'être prêt. C'est la chose la plus difficile du monde que d'obtenir la moindre notice sur ce qui se passe de l'autre côté du Danube... Quelques-uns disent que le Comte Diébitch est, à l'heure qu'il est, à Calarache, mais comme les lettres de Galatz du 22 avril, le font gravement indisposé et au lit, je suis porté à croire qu'il y est encore. Le général Kisselef est arrivé hier ici, de Yassi, pour remplacer le Général Pahlen, qui part demain chargé de la conduite du siège de Silistrie. Les Boyards valaques font à leur manière toutes sortes de commentaires sur l'intimité qui règne entre le président plénipotentiaire Geltouchin et le Consul de Prusse. Il y a en effet là-dedans quelque chose d'extraordinaire, si on considère les manières insolentes et brutales du Président envers tout le monde, y compris les Consuls d'Angleterre et de France. Il est vrai que le premier vient de lui faire une leçon dans une visite, mais elle sera probablement la dernière..."

CCXLIII.

Viollier către Portalis, despre epidemia de ciumă, despre spitale și despre artileria rusească. Iași, 1829, 8 Mai.

(Russie, CLXXIX, 48).

Le bruit que la peste est dans les hôpitaux de l'armée, se répand de nouveau et commence à jeter la terreur parmi les habitants, et même parmi les officiers russes. J'ai mis, jusqu'à présent, beaucoup de circonspection à en parler à Votre Excellence, parce que plusieurs personnes, et notamment les médecins de l'armée, soutenaient que cette maladie provenait des fatigues et des priviations que le soldat avait endurées pendant la dernière campagne. Mais on ne saurait plus douter aujourd'hui, de l'existence de ce fléau, ou tout au moins, d'une épidémie dangereuse qui en a tous les symptômes. A Fokchan, où elle n'a pas cessé d'exister pendant l'hiver, elle fait maintenant de cruels ravages. 3 officiers et 23 soldats étant morts dans l'espace de peu de jours, les malades les plus suspects ont été transportés dans les champs. On les fait bivaquer sous des tentes, des granges et des baraques de paysans, où ils meurent journellement et propagent le mal, par le peu de précautions que leur font prendre quelques officiers de santé inexpérimentés, qui s'obstinent à ne vouloir point convenir que c'est la peste. Elle est arrivée à Tecouch, où plusieurs maisons en sont atteintes, et où le général Korsakoff, chef d'état-major du corps d'armée cantonné dans ces districts, a vu périr, dans une seule nuit, trois de ses gens à la poste, où il avait été obligé de s'arrêter. Cependant on est étonné d'apprendre que, malgré des exemples aussi effrayants, le gouvernement ne prenne aucune mesure préservatrice, dont l'urgence devient chaque jour plus grande. Les principaux Boyards parlent de se retirer à la campagne, au moindre soupçon que la peste se manifeste à Yassy. Tous les habitants de Fokchan ont quitté leur ville; il y a dans ce moment plus de 300 familles qui font la quarantaine dans les champs.

L'établissement des hôpitaux au centre de la ville a été désapprouvé et blâmé par M-r le Général Geltouchin. Il vient d'ordonner que la maison qui avait été occupée

par S. E. le feld-Maréchal, fut de suite rendue à son propriétaire. On prépare des locaux, et dans peu de jours cet ordre sera mis à exécution.

Il est arrivé ces jours derniers, beaucoup d'artillerie légère; elle se dirige sur Bucharest.

CCXLIV.

Sibiiu, 1829, 6 Mai.

Hugot către Laferronnays, despre pregătirile rusești pentru trecerea Dunării și despre armata rusească.

(Bucharest, 1825—29).

Le Général en Chef Comte Diébitch et son quartier général ont passé le Danube devant Hirsova, le 29 avril. Le quartier général devait être établi provisoirement à Tcherna-Voda, pour le 7 mai. Aucune troupe n'a encore pu passer le fleuve, tant parce qu'il est débordé, que parce qu'aucun pont n'est encore prêt. On fait toutes les dispositions pour que le passage puisse s'effectuer le 14 mai, jour auquel tous les différents corps qui doivent passer, ont l'ordre de se trouver rassemblés sur le même point.

D'après un rapport, auquel j'ajoute foi, vu la source de laquelle il me parvient, la force de l'armée entière, des deux côtés du Danube, est ainsi qu'il suit:

6 Divisions de cavalerie, équivalant à 5, à 3.000 hommes chaque . .	15.000 hommes.
Cosaques	7.000 „
12 Divisions d'Infanterie, équivalant à 11, à 9.000 hommes chaque .	99.000 „
Total . . .	121.000 hommes.

La garde Impériale n'est pas comprise dans ce nombre. Elle doit servir de réserve de l'autre côté du Pruth, et n'être appelée qu'en cas d'extrême besoin.

CCXLV.

Constantinopol, 1829, 11 Mai.

Jaubert către Portalis, despre o înfrângere a Turcilor.

(Turquie, CCLIV, 276).

. . . . . .

L'armée Russe ne paraît pas avoir effectué de mouvement considérable, depuis la prise de Sizopolis, à la suite de laquelle, les troupes commandées par Hussein Pacha ont éprouvé, le 26 avril dernier, un véritable échec. On annonce aujourd'hui la reprise du siège de Silistrie.

CCXLVI.

Constantinopol, 1829, 11 Mai.

Castagne către Portalis, despre o înfrângere a lui Husein-Pașa.

(Turquie, CCLIV, 280).

. . . . . .

D'après les nouvelles des environs de Sizopolis, il paraît certain que Hussein Pacha, ayant attaqué sans précaution les Russes dans cette position, en a reçu un grand échec; à la suite de cet évènement, il a été destitué et nommé au Pachalik de Routschouck.

CCXLVII.

Buletin despre mișcările armatelor rusești. Cerna-voda, 1829, 11 Mai.

(Bucharest, 1825—29).

Le passage du Danube s'effectue sur trois points. Une colonne de cavalerie a passé le fleuve au pont de Satu Nova. Le 3-e corps l'a traversé près de Hirsova, en bateaux. Une partie du 2-e corps passera à Calarache, dès que le pont qu'on projette d'y établir sera fixé.

La lenteur inséparable du passage d'un grand fleuve en bateaux, a retardé jusqu'à présent la réunion du principal corps de l'armée. Cependant presque toutes les troupes qui doivent le composer, sont déjà rendues au Camp en avant de Tcherno-Vody. Notre flottille du Danube a aussi remonté ce fleuve, et se trouve déjà à Calarache.

Le quartier général qui a quitté Galatz le 17, a été porté le même jour à Scortzari, le 18 à Visire, et le 19 à Piupetri. Le 24 il a passé le Danube, près de Hirsova et a été transféré à Grapo Tchéban, et le 25 à Baltaldji. Le 26, il a été fixé au Camp de Tcherno-Vody.

L'ennemi ne paraît encore nulle part. Depuis quelques jours il s'abstient absolument de toute entreprise.

CCXLVIII.

Portalis către Guilleminot despre știrile primite de pe câmpul de războiu. Paris, 1829, 13 Mai.

(Turquie, CCLIV, 294).

. . . . . .

Les nouvelles de Turquie et du théâtre de la guerre sont assez insignifiantes. Les feuilles allemandes disent que le Turcs ont pris l'offensive sur tous les points. Nous n'avons pas la confirmation de ces avis. Seulement, on sait que les Russes ont été attaqués dans leur retranchement de Sizopolis et qu'ils ont repoussé les troupes ottomanes, après leur avoir fait éprouver une grande perte. Les opérations sur le Danube n'avaient pas commencé à la fin d'Avril, les chemins étaient encore impraticables.

CCXLXIX.

Viollier către Portalis, despre epidemie, despre podul dela Galați și despre venirea veteranilor ruși. Iași, 1829, 15 Mai.

(Russie, CLXXIX, 53).

Les nouvelles qui arrivent de Fokchan, de Tecouch et de Braïloff, confirment l'existence d'une maladie contagieuse dans les hôpitaux de l'armée, et quoique les officiers de santé russes persistent à dire que ce n'est point la peste, on s'aperçoit cependant de l'inquiétude du gouvernement, par la menace, qui a été faite, de traduire devant les tribunaux militaires, les personnes qui en parleraient publiquement ou qui répandraient des bruits à ce sujet. Il n'y a pas d'avis que cette contagion soit arrivée dans les autres districts de la Moldavie; cependant à Yassy, on n'est point exempt de craintes, à cause de la quantité de malades qu'on y amène chaque jour et que l'on continue de placer, en ville, dans les maisons de Boyards qui sont prises pour former des hôpitaux. L'ordre du Général Geltouchin d'évacuer celle que S. E. le Comte Diébich avait occupée, n'a pu encore être exécuté, à cause de la difficulté de trouver un local aussi vaste.

Le pont auquel on a travaillé à Galatz, et sur divers points du Danube, n'est point encore achevé. On annonce pourtant d'une manière certaine, que le général Diébich, avec son état major, et la division du général Rudiger, ont passé le fleuve le 6 du mois courant sur des barques et des ponts volants, mais sans grosses pièces d'artillerie et avec très peu de cavalerie. On parle de diverses rencontres des troupes de l'avant-garde avec l'ennemi, et de quelques escarmouches à Varna, Giorgewo et Silistrie; mais je me trouve trop éloigné du centre des opérations, pour oser hazarder de donner à Votre Excellence des nouvelles, qu'elle apprendra avec plus de certitude de Bucharest.

Les transports sur le Danube commencent à prendre de l'activité. Il passe journellement à Galatz des barques chargées de subsistances et de munitions de guerre. On vient de former, dans cette ville, des magasins de dépôts, qui doivent contenir 100.000 Czewerts de farine, blé, seigle, gruau, avoine et orge. Il arrive également à Galatz, nombre de voitures d'effets à l'usage de l'armée.

Deux mille vétérans, qu'on appelle en Russie *troupes de garnison*, ont passé à Yassy ces jours derniers et ont continué leur route sur Bucharest. On ne peut présumer à quoi on veut les employer; ce sont pour la plupart, des vieillards et des infirmes, peu propres au service militaire.

CCL.

Sibiiu, 1829, 16 Mai.

Hugot către Portalis, despre mișcările armatei rusești, despre un succes contestat și despre ciumă.

(Bucharest, 1825—29).

Les lettres de la Valachie à la date du 11 mai, qui viennent d'arriver, ne rapportent aucun fait important. Seulement, elles s'accordent à dire que le passage du Danube par le Général en Chef Comte Diébitch et son Etat-Major devant Hirsova, n'a pas eu lieu le 29 avril, comme elles l'avaient annoncé précédemment. Ce passage a été effectué seulement le 6 mai. Mais aucune troupe n'a encore passé.

Malgré l'occupation par les Russes des forts de Kulé et de Tourna, sur la rive gauche du Danube, des partis de Turcs de la rive droite font de fréquentes incursions dans la petite Valachie pour y fourrager, et on en voit fréquemment jusqu'au bord de l'Oltau. Les malheureux paysans les redoutent beaucoup moins que les Russes, et quand ils le peuvent, ils émigrent sur la rive droite du Danube.

Les Russes de l'Etat-Major qui sont à Bucharest, ont été le 10 mai, chez presque tous les principaux habitants de la ville, pour y faire circuler la nouvelle que les troupes Russes, qui ont hiverné à Hirsova et Tcherno-Voda, s'étant avancées comme avant-garde vers Silistrie, ont rencontré un corps de troupes turques, escortant des approvisionnements pour cette place; qu'un combat opiniâtre s'est engagé et que les Russes ont perdu plus de 2.000 hommes, mais qu'enfin ils se sont emparés de tout le convoi, consistant en 2.400 kilos de blé et orge, et 1.600 à 2.000 bœufs et buffles, qui traînaient les transports. Beaucoup de personnes pensent que cette nouvelle doit être rangée parmi les bulletins-romans, préparés pour alimenter la gazette de St. Pétersbourg.

Quelles que soient les défenses faites, par ordre du général en Chef, à toutes personnes, médecins et autres, de parler de la peste, ni en bien ni en mal, sous peine de punition, les détails qui parviennent ici, relativement à ce fléau, deviennent chaque jour plus inquiétants et alarmants.

CCLI.

Buletin cu ştiri despre operaţiunile armatei ruseşti.

(Bucharest, 1825–29).

Silistra, 1829, 18 Mai.

Quoique la cavalerie, qui avait passé le Danube au pont de Satou Novo, n'ait pas encore pu rejoindre l'armée, le général en chef ne s'en est pas moins décidé à se porter sur Silistrie. La grande route de Tcherno-Vodi à Silistrie, qui passe par Rasse Vata, était encore inondée, à cause du débordement du Danube. Il fallut se diriger par Kousgoun, à travers des chemins très difficiles. Mais l'idée de marcher à l'ennemi a allégé pour les troupes le fardeau des fatigues et des travaux. Le corps de bataille, parti de Tcherno-Vodi le 1/12 mai, a couché ce jour près d'Invernesi, le 2 mai à Kousgoun, le 3 à Kosloudji et le 4, à la tête du lac de Galitza, où il a rejoint son avant-garde qui le précédait d'une marche.

Le 5, à 3 heures de l'après midi, l'on se remit en marche vers Silistrie, sur une seule colonne. L'investissement devait s'opérer sous la protection de la droite qui, commandée par le Lieutenant-général Bartholomei et composée de la 9-e division et du régiment de lanciers de St. Pétersbourg, s'avança directement par le chemin d'Almalni à Silistrie. Le reste de la colonne déboita à gauche, pour former la gauche et le centre. Celui-ci, commandé par le Général Major Lochkevitz, formé de la 1-ère brigade de la 7-e division, ayant atteint la route de Bazardjik à Silistrie, la suivit.

La gauche, commandée par le Lieutenant Général Krassowski et composée de deux brigades de la 6-e division, avec le Régiment de lanciers de Karkoff, continua à se prolonger à gauche, jusqu'à la rencontre des routes de Chumla et de Rasgrad. La 1-ère brigade de la 8-e division, sous les ordres du Lieutenant général Zass, demeura en réserve en arrière de la droite.

La 9-e division fut nécessairement la première à rencontrer l'ennemi. Il occupait, avec environ 5.000 hommes d'infanterie et de cavalerie, les logements qui avaient été faits par nous, l'année dernière, à la distance de deux verstes de la ville. A 9 heures du matin, les régiments d'Infanterie de Tchernicoff et de Poltava furent sur le champ dirigés par le général en chef vers ces logements, sous la protection de leur artillerie. En même temps, les Cosaques de la Mer Noire prirent en flanc la cavalerie des Turcs, et la refoulèrent sur leur Infanterie, qu'ils débusquèrent des logements. En moins d'un quart d'heure, tous nos ouvrages occupés par l'ennemi dans cette partie, furent enlevés, à l'exception d'un logement plus voisin du Danube, occupé par de l'Infanterie régulière et des albanais, et qui se trouvait sous la protection immédiate des batteries de la place. Vers midi, le général en chef ordonna de tourner ce poste par la vallée du Danube, à un bataillon de chasseurs, accompagné de deux pièces de canon et soutenu d'un bataillon du 17-e Régiment. Les chasseurs du 18-e se portèrent à l'attaque avec ardeur, et expulsèrent l'ennemi du logement. A cette occasion le Colonel Mauderstein fut blessé d'une balle à la tête.

Les exploits de la droite allégeaient singulièrement la tâche réservée au centre. A la vérité, les Turcs occupaient aussi les logements qui se trouvaient devant son front, mais ils furent forcés d'en déloger, par l'action des batteries de notre droite qui prenaient à revers ces logements.

Le général Crassowski eut plus d'obstacles à surmonter. La colonne de ce général ayant le plus de chemin à faire, pour arriver au poste qui lui avait été indiqué, ne put y être rendue avant les deux heures de l'après midi. Il fallut encore faire reposer un peu les troupes, qui avaient exécuté la marche pendant les plus grandes chaleurs de la journée. Les Turcs occupaient devant notre gauche deux anciennes redoutes, dont la position culminante ne permettait pas sur eux l'action des batteries de notre centre. A 3 heures, le Général Krassowski les fit attaquer, et elles furent emportées en un clin d'œil.

Ainsi, dans un seul jour, l'investissement de la place fut non seulement achevé,

mais même poussé presque jusqu'à la portée de mitraille des ouvrages de la place.

La perte de l'ennemi peut s'évaluer de 700 à 800 hommes, tués et blessés. La nôtre monte à près de 150 hommes hors de combat.

CCLII.

Sibiiu, 1828, 20 Mai.

Hugot către Portalis, comunicând o scrisoare din București cu știri despre ciumă și despre războiu, despre absența generalului Geismar și despre carantină.

(Bucharest, 1825–29).

La poste arrivant de Bucharest, vient de m'apporter un bulletin officiel lithographié, qui est le premier de la présente campagne. J'ai l'honneur d'en joindre ici une copie.

Je prends aussi la liberté de transcrire littéralement une partie d'une lettre particulière et confidentielle, qui m'est écrite de Bucharest. Quoique les termes soient ceux d'une grande familiarité, je ne crois pas devoir les changer, pour ne pas altérer les détails dont quelques-uns peuvent n'être pas trouvés dénués d'intérêt:

„Bucharest, le 15 mai.... Dieu sait combien j'aurais de plaisir à vous revoir ici, où je n'ai plus personne avec qui parler, mais en même temps pour l'amour de vous, je désire que vous n'y reveniez pas, car en surcroît de toutes nos tribulations d'autrefois, nous avons maintenant la peste dans toute son intensité, sans qu'il soit possible de prendre des précautions raisonnables pour s'en garantir, ni même pour quitter la place. Il est à présent trop tard.... A Fokchan, me mande mon correspondant, le nombre des victimes journalières n'est pas au-dessous de vingt. A Bucharest, je ne puis rien dire. Quel moyen pourrai-je avoir de vérifier le nombre des cadavres, entassés dans les chariots qui traversent les rues, le soir, à la lueur d'un flambeau et escortés de quatre soldats? Et pourquoi nie-t-on la peste? Parce qu'il a plu à M. Diebitch d'assurer son Empereur qu'elle n'a jamais existé, et qu'elle n'est qu'une invention des ennemis de la gloire de la Russie! Pourtant il a bien fallu se rendre à l'évidence, et c'est pour cela que, deux jours après une proclamation qui a défendu de parler de la peste sous peine de punition, on a commencé à entrer dans les maisons pour vérifier la santé des habitants, comme si on était sûr de les trouver chez eux, et comme si ces visites scandaleuses ne pouvaient aboutir à rien, qu'à démontrer davantage la brutale ineptie de nos conquérants! Panaïotaki, ce grand docteur surveillant de la peste, vient d'en mourir. Messidje, autre docteur qui, comme vous savez, en a toujours nié l'existence, est dans un état désespéré. Il est depuis hier matin au lit, avec une fièvre violente et délirante, et deux bubons aux aisselles. Pour surcroît de malheur pour moi, il a avant-hier tâté le pouls d'une de mes servantes indisposée. Ainsi jugez des transes dans lesquelles je reste, quoique jusqu'à la présente heure, je n'aperçoive pas de mauvaise conséquence, je me garde d'en parler à personne.

„Je sais que vous recevez, par une autre voie que la mienne, un bulletin officiel de cette nouvelle campagne. Je ne le crois être qu'un tissu de mensonges et de balivernes. Voici ce dont je crois être certain. Le 9 mai, le Général Pahlen a dû passer le Danube à Hirsova, non sur un pont fait, mais sur des pontons destinés à le former. J'ignore avec quelle force. Il a rencontré sur sa marche vers Silistrie des troupes Turques. Deux ou trois de ses Régiments d'Infanterie ont terriblement souffert, et un régiment de cavalerie a dû chercher son salut dans la fuite. La prise d'approvisionnements par les Russes, dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, est une fable.

„Lundi passé (11 mai) ils ont été également bien frottés devant Georgevo,

où ils ont perdu, vient de me dire un officier qui en vient, 400 à 500 tués. Aussi mercredi matin, toute la cavalerie qui restait à une demi-lieue de Bucharest, c'est-à-dire un demi-régiment de Hussards, a-t-elle été envoyée à marche forcée à leur renfort.

„Je viens de recevoir une lettre de Lord Yarmouth, qui se recommande à votre souvenir. Il accompagne M-r Gordon à Constantinople, mais il ne me dit pas si c'est comme ami, ou comme faisant partie de la mission. Il dit que vous êtes un vrai prophète, et qu'il n'a pas oublié un mot de ce que vous disiez, dans notre conciliabule d'il y a neuf mois. Il paraît que les idées de Gordon cadrent avec les vôtres. Cartwryght m'écrit aussi, qu'il va reprendre ses fonctions de Consul général à Constantinople, où il arrivera presque en même temps que M. Gordon. Enfin je reçois une lettre de Turner, notre ex-Ministre chargé d'affaires que vous connaissez, mais je suis forcé de remettre à une autrefois à vous parler de lui, etc....."

Le Général Geismar, Commandant dans la petite Valachie, où les Turcs font des incursions fréquentes, a accompagné sa femme, qui se rend en Russie par Hermanstadt, jusqu'au Lazaret de la Tour Rouge, et il est resté deux jours avec elle dans ce Lazaret. La durée de son absence de son poste a été de six jours, ce qui étonne beaucoup les généraux Autrichiens qui sont ici. Ils disent que chez eux, un pareil délit ne pourrait être soustrait au jugement d'un Conseil de guerre.

J'ai oublié de dire, dans mon dernier rapport, que la commission sanitaire autrichienne a rendu une ordonnance portant que, vu les rapports parvenus, la détention aux divers Lazarets de la Transylvanie sera dorénavant portée à vingt-et-un jours au lieu de dix, pour les personnes et effets venant des principautés de Valachie et de Moldavie.

CCLIII.

Buletin cu ştiri dela armata ruseasca.

Silistra, 1829, 22 Mai.

(Bucharest, 1825—29).

Les préparatifs du siège se poussent avec activité. L'ennemi se tient assez tranquille, et n'inquiète que faiblement la chaîne de nos postes avancés, qui ne sont qu'à 300 toises de la contrescarpe de la place.

L'on vient de recevoir un rapport du Général Roth, qui fait mention d'un avantage signalé qu'il a remporté, sur le Grand Visir lui-même. Celui-ci sortit de Chumla dans l'intention d'attaquer Pravodi. Dans le même temps, le général Roth s'occupait de la concentration du corps, à la tête duquel il devait tenir la campagne, mais tous les régiments destinés à la composer n'avaient pas encore atteint le point de réunion générale indiqué, près de la redoute d'Eski-Arnautlor, à 5 verstes de Pravodi. Il ne s'y trouvait que 6 bataillons, 12 pièces de canon et une centaine de cosaques. Cependant le Grand Visir n'osa laisser sur son flanc ce faible corps, et se décida à l'attaquer. Le 5/17, à 3 heures 1/2 du matin, il se présenta à la tête de 15.000 hommes Infanterie et Cavalerie, devant Eski-Arnautlor. La poignée de braves qui y était postée, fut en un instant entourée entièrement par les forces quadruples de l'ennemi, qui l'attaqua de toute part avec fureur, sans pouvoir l'entamer. Les régiments d'Infanterie de Selenguintza, d'Ockotz et de Iacoutza opposèrent pendant plus de 15 heures, une résistance inébranlable à tous les efforts des Turcs pour les rompre. Vers neuf heures, déboucha de Devno le général Vachten avec 4 bataillons, quatre pièces de canon et deux Régiments de Cosaques. Son apparition fit dissiper la cavalerie ennemie, qui tourbillonnait sur les derrières du général Roth; et le Grand Visir lui-même, ayant l'air de se désister de son entreprise, se retira à deux verstes en arrière vers la vallée de Neveza. Le combat semblait terminé; mais les Turcs ayant

reçu un renfort de 10.000 hommes, venus de Chumla, Réchid Pacha cru devoir de nouveau tenter la fortune. Vers les 3 heures de l'après-midi, un gros de 4.000 chevaux turcs se reporta en avant, en longeant le pied des hauteurs qui séparaient notre corps de la ville de Pravodi, et marquant ainsi l'intention de tourner le général Roth par la gauche. Celui-ci crut devoir s'opposer à ce mouvement, en portant contre cette cavalerie les Régiments d'Ockotz et le 31 de chasseurs, avec six pièces de canon, et les faisant soutenir par un bataillon de Jacoutza et un du 32-e de chasseurs, avec quatre pièces de canon. En un instant, les Régiments d'Ockotz et le 31-e furent enveloppés par la cavalerie ennemie, dont le nombre augmentait à vue d'œil. Les Turcs firent aussi avancer toute leur infanterie, dont ils appuyèrent l'action par le feu de 10 pièces d'artillerie. Cette immense supériorité de moyens du côté de l'ennemi, lui donna le courage d'aborder franchement nos carrés, et faillit devenir funeste au Régiment d'Okotza, qui se trouva exposé au plus grand péril. Il fut dégagé par le Colonel Lechin qui, à la tête du bataillon du 32-e, se précipita sur les masses turques, que le bataillon de Iacoutz prenait en même temps en flanc. Le combat se prolongea encore avec un acharnement sans égal, et sans que nos troupes, malgré leur excessive infériorité en nombre, aient cédé un seul pouce de terrain. Enfin, vers les huit heures du soir, le Grand Visir rebuté, fit cesser le combat et rentra dans la vallée de Neveza. La perte de l'ennemi fut énorme. Le nombre de tués seul, se monte à 2.000. Nous avons aussi à regretter le général Major Rinden, tué, et près de 1.000 hommes hors de combat. Dans la nuit suivante et la matinée du lendemain, notre petit corps fut renforcé de deux bataillons et 12 pièces de canon, venus de Bazardjik. Le même jour, le Grand Visir renonçant à ses projets sur Pravodi, se mit décidément en retraite, par Yeni bazar sur Chumla. Ainsi se termina, à la confusion de l'ennemi, une entreprise où il croyait s'être lancé avec des chances infaillibles de succès.

CCLIV.

Iaşi, 1829, 22 Mai.

Viollier către Portalis, despre afacerea spitalelor şi despre exilarea boerului Rosnovanu.

(Russie, CLXXIX, 62).

Un ukase de S. M. l'Empereur de Russie, ayant fixé le nombre des malades qui doivent être à la charge des habitants des deux provinces, à 4.000 pour la Moldavie, et à 7.000 pour la Valachie, il a été donné l'ordre de former à Yassy des hôpitaux militaires pour 1.200 hommes. Le Divan général s'étant réuni pour cet objet le 19 courant, a décidé qu'il serait pris des maisons en ville et dans les environs, et a nommé quatre Commissaires qui, assistés du maître de police et d'un médecin de l'armée, parcourent la ville et désignent les emplacements. On déloge les propriétaires, à qui on accorde cependant la moitée du loyer, parce qu'en vertu d'une décision antérieure, l'autre moitié de leurs maisons est affectée aux logements militaires. On ne conçoit pas comment, après quatorze mois d'occupation des provinces, on puisse être contraint à recourir à de pareils moyens, pour organiser spontanément le service des hôpitaux.

Bien qu'il ne soit pas difficile de recevoir 1.200 malades à Yassy, on est cependant déjà dans l'embarras avec 774, par la manière dont on dispose des locaux. La moitié de l'emplacement est occupée pour loger les médecins, les pharmaciens et surtout les nombreuses chancelleries; restent ensuite les cuisines, les laboratoires, le corps de garde etc. etc. de façon que dans la plus grande maison de la ville, qui, pendant le séjour du quartier général, a été continuellement occupée par S. E. le Commandant en chef, on n'a su placer que 83 lits, dans un local où l'on aurait pu mettre au moins 350 à 400 malades.

La peste prenant toujours un caractère plus sérieux dans les districts, que

j'ai désignés dans mes précédentes dépêches, il sera placé aujourd'hui des barrières à l'entour de la ville, et tous les habitants de la campagne, qui viendront de plus de quatre lieues, feront une quarantaine, dont le nombre de jours n'est pas encore déterminé. Cette résolution qui était nécessaire, aura cependant le très grand inconvénient de faire renchérir encore davantage toutes les denrées de première nécessité et de gêner l'approvisionnement de la ville.

L'un des premiers Boyards de la Moldavie, M-r Georges de Rosnovan, membre du Divan exécutif, vient d'être exilé dans ses terres de la Bessarabie, par ordre du Général en chef. Cette mesure, par trop sévère, qui a été provoquée par M. le général Geltouchin et qui tombe précisément sur un vieillard de 65 ans, conseiller d'Etat actuel au service de Russie, que l'on enlève à toutes ses affections et à ses habitudes, afflige et effraye les Boyards. La crainte s'est emparée d'eux, ils ne se communiquent plus leurs pensées qu'avec la plus grande circonspection, parce qu'ils ignorent le motif de la disgrâce de Rosnovan, qu'on peut seulement attribuer à son refus de continuer à être employé. On menace d'une pareille punition tous ceux qui ne voudront point servir le gouvernement, ou qui parleront de la peste et des opérations de l'armée.

CCLV.

Hugot către Portalis, despre ciumă și despre generalul Jeltuchin. (Bucharest, 1825—29).

Sibiiu, 1829, 23 Mai.

J'ai l'honneur d'adresser ci-jointe à Votre Excellence, une copie du second bulletin officiel de la présente campagne Russe.

Les lettres de Bucharest jusqu'à la date du 18 mai, qui viennent d'arriver, ne contiennent aucune autre nouvelle sur les évènements militaires, et se bornent à confirmer les relations mentionnées dans mon dernier rapport.

Toutes ces lettres sont remplies des récits des évènements de peste. Le nombre des morts à Bucharest est de 25 à 30 par jour, et à raison des circonstances de l'occupation militaire du pays, il n'existe aucun moyen praticable pour les habitants, de prendre des précautions raisonnables pour se garantir du fléau.

Le général Geltouchin, président plénipotentiaire des Divans des deux principautés, est allé s'enfermer dans une petite maison solitaire, située à une demi-lieue de Bucharest, qu'il avait fait préparer avec luxe. C'est là qu'il donne audience, seulement deux fois par semaine, à ceux qui sont forcés de s'adresser à lui.

CCLVI.

Jaubert către Portalis, despre un succes turcesc. (Turquie, CCLIV, 315).

Constantinopol, 1829, 25 Mai.

. . . . . .

Un combat a eu lieu ces jours passés, dans les environs de *Provadi;* trois bataillons Russes ont été surpris, à ce qu'il paraît, et mis en déroute par les troupes organisées à l'Européenne, et quatre canons ont été pris. Selon son usage, la Porte n'a rien fait publier; mais les courriers, porteurs de la nouvelle, ont été revêtus du *Caftan.*

CCLVII.

Hugot către Portalis, despre buletinul cu știri dela armată și despre ciumă. (Bucharest, 1825—29).

Sibiiu, 1829, 27 Mai.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un nouveau bulletin officiel, qui est le troisième publié par les Russes, depuis le commencement de la présente cam-

pagne, et duquel il résulte qu'ils auraient repris leurs anciennes positions devant Silistrie.

Les dernières lettres de Bucharest, à la date du 22 mai, ne contiennent guère que des détails d'évènements de la peste qui fait des progrès. L'effroi et le silence règnent dans la ville. Les habitants s'enferment chez eux, et se défendent du mieux qu'ils peuvent, de tout contact entr'eux.

CCLVIII.

Silistra, 1829, 29 Mai.

Buletin despre operațiunile armatelor rusești.

(Bucharest, 1825—29).

Les opérations du siège ont déjà commencé, et dans la nuit du 14/26 au 15/27, la première parallèle a été tracée. En général l'ennemi inquiète peu les travaux. Cependant dans la nuit du 15 au 16, il a essayé de faire une sortie assez considérable, dirigée principalement sur notre flanc gauche, mais il a été repoussé avec perte.

L'amiral Greig annonce que le Capitaine de haut bord Skalonsky, qu'il a détaché de sa flotte pour croiser avec une escadre vers l'entrée du Bosphore, a réussi à brûler, sous le feu même des batteries du fort de Pentaraklio (Héraclée) un vaisseau de 60 canons nouvellement construit, et dont on s'occupait déjà à monter la mâture. Cet évènement, joint à la prise de plusieurs bâtiments qui faisaient le commerce de cabotage avec Constantinople, doit avoir porté la terreur sur la partie de la côte de l'Anatolie qui avoisine la Capitale.

Le général Roth achève la concentration de son corps de campagne, en avant de Kusludji.

Le grand Visir se tient renfermé dans son camp de Chumla, n'ayant qu'une avant-garde à Boulanlik.

CCLIX.

Sibiiu, 1829, 30 Mai.

Hugot către Portalis, trimițând un buletin și știri despre ciumă.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint á Votre Excellence un Bulletin Officiel de l'armée Russe, qui est le quatrième publié depuis l'ouverture de la présente campagne.

Les dernières lettres de Bucharest, à la date du 25 mai, ne contiennent pas d'autres détails, que ceux relatifs à la peste qui va en croissant. L'autorité Russe n'avait encore pris aucune mesure raisonnable pour prévenir la propagation du fléau.

CCLX.

Iași, 1829, 1 Iunie.

Viollier către Portalis, despre izolarea Iașului, despre plecarea în exil a lui Rosnovanu, urmărirea lui Alex. Ghica și a altora, și despre revărsarea Prutului.

(Russie, CLXXIX, 71).

La résolution prise par le Divan de cerner Yassy, pour se préserver de la contagion qui existe sur plusieurs points de la Moldavie et qui continue à faire de grands ravages, est mise à exécution. Deux Boyards, assistés du maître de police, ont été désignés pour diriger ce travail, qui consiste à faire entourer la ville d'un large fossé, en ne laissant que quatre issues principales pour les communications avec le dehors.

Ce projet présente de grandes difficultés, à cause de l'étendue de la ville, de la nature du terrain et surtout des faibles moyens qu'on emploie pour une pareille entreprise, puisque le gouvernement n'accorde que 377 paysans, dont on aura de la peine à réunir la moitié. Mais, en supposant même qu'on parvint à établir des fossés, il faudra toujours, pour surveiller et garder le cordon, une force armée qu'on refuse, et en second lieu, ce sera une mesure complètement imparfaite, puisque les seuls Moldaves seront soumis à la quarantaine, et que l'officier et le soldat russe, venant des lieux où existe l'épidémie, seront, comme par le passé, reçus en ville et logés chez l'habitant. Il ne résultera de cette précaution que l'inconvénient d'affamer la ville, en gênant le transport des denrées de première nécessité. Le développement de cette dangereuse maladie n'est point aussi actif que la peste, mais si elle ne se communique pas et ne s'étend pas aussi promptement que dans le Levant, elle n'en est pas moins mortelle; les autorités russes défendent toujours d'en parler, et nient même qu'elle ait les symptômes de la peste; mais en particulier, ils ne cachent plus la crainte qu'ils éprouvent qu'elle n'arrive à Yassy, où l'on a été assez heureux jusqu'à ce jour, pour que la santé publique ne fut point compromise.

Le Boyard Georges Rosnovan est parti pour son exil, en Bessarabie; le bruit s'était répandu pendant plusieurs jours, qu'il allait être enfermé dans la forteresse de Térespol, mais cette nouvelle ne s'est point confirmée. Un autre membre du Divan exécutif, M. Alexandre Ghika, qui, pour cause de maladie, refuse de continuer à exercer ses fonctions, a été mis aux arrêts chez lui, jusqu'à ce que le Général Geltouchin, dont la sévérité est toujours extrême, ait décidé de son sort. Plusieurs Isprawniks, qu'on accuse de malversations, sont mis en jugement ou retenus dans les prisons de la police. La rigueur, dont on agit envers les Boyards, est poussée à l'excès; ils emploient tous les moyens imaginables pour éviter d'occuper les places du gouvernement, mais, si le choix tombe sur eux, ils n'osent refuser; plusieurs se sont retirés à la campagne, d'autres ont fait des tentatives pour obtenir des passeports pour l'étranger, mais aucun n'a réussi.

Le transport des vivres d'Odessa par le Danube, continue avec beaucoup d'activité, mais comme on a négligé d'établir de bons magasins de dépôt, la plupart des denrées sont avariées et même perdues, à cause des pluies continuelles qui ont régné jusqu'à présent. Le Pruth a débordé et empêche, depuis deux jours, toute communication avec la Bessarabie.

CCLXI.

Hugot către Portalis, despre ciuma din țară și despre lazaretele din Ardeal. Sibiiu, 1829, 3 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

On ne sait en Valachie aucune nouvelle des opérations militaires, postérieures à celles mentionnées dans le bulletin officiel Russe, que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, le 30 mai dernier (No. 273). A défaut de renseignements plus importants, je prends la liberté de transcrire ici, un extrait des lettres que je reçois de Bucharest.

„Bucharest le 29 mai.—... Notre situation ici, ne fait qu'empirer de jour en jour, indépendamment de la peste, qui elle seule a subitement changé notre manière d'exister. Toutes les portes sont closes; tout le monde s'évite; on ne touche plus le moindre brin de papier, sans l'avoir bien fumé et parfumé. En un mot, nous avons la peste et la famine, et par dessus, l'arbitraire brutal d'une administration moscovite... Quoi qu'on ne puisse presque communiquer avec personne, je sais de très bonne part, que la peste a gagné le camp Russe devant Georgevo, ainsi que celui de Calarache, et on dit qu'elle est aussi à celui devant Silistrie. Le Président Geltouchin a envoyé avant-

hier au Divan Valaque une note, portant que tous ceux qui seront compromis de peste seront exportés à Dudesti, et que puisque l'hôpital est rempi, ils seront mis au milieu des champs, où il leur sera permis de construire des baraques!!! Cette mesure va faire diminuer le mal en apparence, c'est-à-dire qu'on cachera les malades et qu'on enterrera les morts dans les caves et dans les jardins, comme on le fit en 1812 et 1813, quand les Russes occupaient le pays. Bucharest se vide à vue d'œil. Chacun fuit, sans avoir la certitude de ne pas emporter aves soi la maladie, etc. etc."

Les Lazarets d'Hermanstadt et de Cronstadt sont remplis de personnes qui fuient de Valachie. Avant-hier, une dame Russe, avec sa suite, (la comtesse de Suchtelen, femme du général de ce nom), s'est présentée à l'entrée du Lazaret de la Tour Rouge, mais n'a pu y obtenir admission, faute de place. Elle a été forcée d'aller attendre à Kinen, le premier logement vacant.

CCLXII.

Iaşi, 1829, 5 Iunie. Viollier către Portalis, despre ciuma la Galaţi şi spitalele dela Iaşi.

(Yassy, 1825—38).

La peste vient de se déclarer à Galatz, avec un caractère plus alarmant, que celle qu'on a eue jusqu'à ce jour, dans d'autres districts de la Moldavie. Elle se manifeste par les symptômes ordinaires, la dyssenterie, les vomissements, le délire et ensuite, par des taches rouges qui noircissent, lorsque le malade approche de ses derniers moments. Plusieurs personnes qui en ont été atteintes, en sont mortes en peu de jours; beaucoup d'habitations sont cernées, et les autorités ont fait publier, que ceux qui ne déclareraient pas les malades, auraient leur maison rasée, leurs meubles et leurs effets brûlés. Les Russes conviennent enfin, que cette cruelle maladie n'est autre chose que la peste; ils voudraient, maintenant, prendre des précautions pour qu'elle ne fit des progrès, mais elles seront inutiles, dans les lieux occupés par l'armée, surtout si on persiste à exempter les militaires de la quarantaine. Le passage continuel des troupes à Yassy, les rapports commerciaux avec Galatz, qui sont très actifs, tout fait craindre que la maladie n'arrive ici. On parle bien de soumettre à une contumace de cinq jours, les personnes qui viendront en ville, mais il n'est pas même question d'établir des Lazarets, et le fossé qui se fait à l'entour de la ville, n'a été commencé, depuis deux jours, que par cinquante paysans, dont au moins quinze enfants. Ce sont des malheureux qu'on enlève de leurs villages, avant qu'ils aient achevé les labours pour assurer la subsistance de leurs familles. Ils ne reçoivent aucun salaire, pas même le pain. On peut d'après cela juger de leur misère.

Le Divan général s'est assemblé ces jours derniers et a décidé que la ville paierait 60.000 piastres (23.000 francs) pour l'entretien des hôpitaux qu'on va établir à Yassy; un tiers de la dépense sera supporté par trois classes de propriétaires, qui paieront: 6 ducats, trois, et un ducat de Hollande; les deux autres tiers seront à la charge du commerce. La Russie voudrait faire la guerre sans dépenser l'argent de son trésor, mais le pays est maintenant si obéré, si malheureux, qu'il ne peut plus lui être d'un grand secours.

Le Général Geltouchin, qui depuis deux semaines, environ, a quitté Bucharest, est incessamment attendu ici.

CCLXIII.

Sibiiu, 1829, 6 Iunie. Hugot către Portalis, despre planul Ruşilor de a răsculà provinciile creştine în contra stăpânirii turceşti.

(Bucharest, 1825—29).

On n'avait en Valachie, à la date du 2 de ce mois, aucune nouvelle des opérations militaires de l'autre côté du Danube.

Les Russes s'occupent avec suite, de la continuation du plan d'insurrection armée, de toutes les provinces où il y a des chrétiens, contre le gouvernement ottoman. Ce plan, dont l'exécution commença en 1821, sembla échouer alors, quant à la Valachie et à la Moldavie, par la maladresse, l'impéritie, la lâcheté, et surtout l'ivrognerie d'Ipsilanti et de ses coassociés, et amena même la disgrâce réelle ou apparente de M. Capo d'Istria, l'un des auteurs de toutes ces trames. J'ai l'honneur de joindre ici, une copie d'un Appel aux Valaques [1]), pièce qui, quoique burlesque, est néanmoins passablement adaptée au grand but, qu'on ne perd pas un instant de vue. J'avais vu cette pièce avant mon départ de Bucharest, mais les autorités Russes n'osèrent en favoriser la publication ouverte, avant l'approbation formelle de St. Pétersbourg, d'où elle vient de revenir, avec l'*exequatur* d'un M. Stourdza, grec, chef d'un bureau du département des Affaires Etrangères, chargé de la direction de l'opinion publique en Europe, au moyen des journaux de tous les partis, qui insèrent les articles fabriqués dans ce bureau occulte, sans même se douter de la source. Tout cela peut paraître difficile à croire, mais ma conscience ne me permettrait pas de le rapporter sans preuves.

La proclamation, ou appel à tous les Valaques, se distribue à tous les adeptes, dans la chancellerie du Général Kisseleff, commandant des troupes en deçà du Danube.

CCLXIV.

Buletin rusesc asupra mersului răsboiului.

Silistra, 1829, 6 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

Le 23 de ce mois, les Turcs firent, à 10 heures du soir, une forte sortie contre le centre de notre position au second parallèle, et ensuite sur la batterie No. 33, disposée à l'aile gauche.

Les Turcs s'étant glissés, à l'ombre de la nuit, jusqu'au revers extérieur de la tranchée, découvrirent un feu terrible et cherchèrent à pénétrer dans la tranchée même. Ils furent alors menacés de flanc, par deux Campagnies du Régiment de Poltava, un bataillon de celui d'Alenopol, et un bataillon du 37-e de chasseurs, sous les ordres des généraux Prince Gortchakoff 3, et Berg 1-er; mais, avant que ces réserves aient pu joindre les Turcs, ils avaient été repoussés, avec une perte considérable, jusque dans leur logement, par le premier bataillon du 37-e de chasseurs qui occupait la tranchée.

Leur attaque sur notre flanc gauche ne fut pas moins infructueuse. Une de leurs colonnes fut rejetée dans la place, à coups de bayonnettes, par le Major Boulgaroff, à la tête de deux bataillons du Régiment de Schernigoff, et la seconde s'enfuit en désordre, sans attendre son arrivée.

Notre perte consiste en 20 tués et 86 blessés. Les Turcs laissèrent 40 hommes sur le champ de bataille; mais leur perte monte, au rapport des déserteurs, à 900 hommes.

La garnison et les habitants de Silistrie se plaignent surtout, de ne trouver nulle part d'abri, contre les projectiles qu'on leur lance, et ont tout-à-fait perdu l'espoir de se défendre encore longtemps, voyant leurs bastions et leurs pièces presque toutes démontées.

---

1) Mai jos, nr. CCLXV, p. 172.

CCLXV.

București, 1829, Iunie. Apel către locuitorii Țării-Românești, pentru ridicarea unei armate naționale.

(Bucharest, 1825—29.)

Un nation, sans armes, est toujours exposée à devenir le mépris des hommes et le jouet des circonstances. L'enchaînement de nos malheurs ne s'est jamais interrompu, depuis que nos bras, amollis par l'indolence et énervés par une apathie meurtrière, n'ont, au lieu d'armes, soutenu que le poids de la charrue, et ne se sont servis que d'une plume criminelle.

Assez longtemps nous avons gémi sous le fardeau accablant de la férule étrangère, assez longtemps nous avons fermé les yeux sur nos intérêts les plus chers. Voyez une main protectrice qui, par pitié pour nos misères, nous tend bénignement ses généraux bras, pour nous tirer de notre assoupissement, nous rendre notre dignité et nous ranger parmi les nations policées.

Valaques! La gloire est devant vous. Elle vous appelle et vous indique le chemin de l'honneur. Réveillez-vous de votre léthargie. Secouez la poussière qui vous offusque la vue. Reprenez votre vigueur et votre vaillance. Que désormais votre parure soit un simple laurier et une épée, qui brillera au milieu des camps pour la défense de votre patrie, et vous rendra dignes de vos aïeux. Courez aux armes, et marchez au devant de la gloire, qui vous attend pour vous couronner et vous mener à l'immortalité.

Il est enfin arrivé, ce temps tant désiré, où nous pourrons dire sans trembler, que nous avons une patrie et que nos foyers sont à nous! Tous vos jours sont à la patrie. Vous êtes désormais, son appui et son espoir. Tirez le sabre et ne le posez qu'après avoir rétabli l'honneur national, déjà par trop avili. Nos vieillards essuierons nos fronts sillonnés par la poussière des combats, et nos vierges sèmeront de fleurs votre noble carrière. Vengez-les donc. Vengez-vous.

Le champ de bataille sera votre temple. Faites y fumer l'encens de la foudre; et, au bruit mâle du canon et de la trompette guerrière, faites descendre sur vous la benédiction et l'assistance de l'Eternel. Nos protecteurs magnanimes, nos frères de Religion, vous invitent à être encore leurs frères d'armes. Marchez sur leurs traces immortelles, et revenez tous, beaux de vertu et de gloire.

Jusqu'à quand serons-nous le jouet et le mépris des autres nations? Jusqu'à quand croupirons-nous au sein de la corruption, et d'une froide indifférence pour la chose publique? Jusqu'à quand nos braves, faute d'une carrière honorable, souilleront-ils notre belle et malheureuse patrie des excès des plus honteux brigandages??? Assez! assez! Ce n'est pas le sang de nos frères que vous devez verser [1]; l'ennemi vous attend, l'ordre vous est donné. Prenez les armes et marchez à la victoire. Mais avant de partir, croisez vos sabres sur le livre de la loi, et jurez tous, d'être fidèles à notre auguste protecteur, et de vaincre ou de mourir pour la patrie.

Accourez de tous côtés, ralliez-vous sous le drapeau national, et faites envier votre sort par la postérité la plus reculée.

---

1) Ceci s'adresse aux milliers de brigands, dont la Valachie est infestée, depuis que les pillages de l'armée Russe ont réduit les infortunés habitants de la Valachie à cet horrible métier. *(Nota lui Hugot).*

CCLXVI.

Hugot către Portalis, despre ieșirea Turcilor din Silistra și pierderile rușești, și despre ciumă. Sibiiu, 1829, 10 Iunie.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un nouveau bulletin officiel des opérations militaires, qui est le cinquième publié par les Russes, depuis l'ouverture de la présente campagne.

Toutes les lettres de Bucharest, à la date du 6 de ce mois, s'accordent à dire que ce laconique bulletin y était arrivé depuis cinq jours, mais que les autorités Russes elles-mêmes, le tenaient caché et n'osaient le publier, comme ne disant pas la vérité relativement à la sortie des Turcs de la garnison de Silistrie, le 28 mai. D'après les rapports particuliers qui arrivent successivement, cette sortie des Turcs aurait été terrible, et le combat très sanglant. Les Russes auraient perdu environ 2.000 hommes, tués et blessés, dont une trentaine d'officiers. Deux généraux, Schéréméteff et Malinofski, le même qui commanda en février ou mars dernier le massacre de la population toute chrétienne et non armée de Tourna, seraient restés sur le champ de bataille.

La peste se maintient à peu près au même degré à Bucharest. D'après les états dressés par la Commission dite sanitaire, établie par les Russes, que j'ai en ce moment sous les yeux, 92 personnes ont été atteintes, du 28 mai au 4 juin, et la plupart en sont mortes. Cinq membres de cette Commission, qui est je crois de 16 personnes, ont péri victimes du fléau.

CCLXVII.

Jaubert către Portalis, despre lupta dela Silistra. Constantinopol, 1829, 11 Iunie.

(Turquie, CCLIV, 316).

. . . . . .

On fait circuler depuis plusieurs jours, le bruit d'un combat qui aurait eu lieu sous les murs de Silistrie, et où les Turcs auraient éprouvé de grandes pertes; la Porte n'ayant rien fait publier sur cet évènement, il est probable que ses efforts n'ont été couronnés d'aucun bon succès.

CCLXVIII.

Scrisoare particulară asupra știrilor din răsboiu, comunicată de Hugot lui Portalis. București, 1829, 12 Iunie.

(Bucharest, 1825–29).

. . . Avant de vous rapporter ce qui est à ma connaissance certaine, touchant les opérations militaires, je veux vous faire une remarque sur le bulletin officiel du 25 mai (6 juin), No. 6: c'est que le bataillon du 37-e de chasseurs, ainsi que le jeune Prince Gortchakoff étaient à Varna, la surveille de jour où le dit bulletin officiel lithographié, voudrait les faire arriver au secours de l'armée assiégeant Silistrie. J'ai vu des lettres de Varna, écrites par des officiers de ce bataillon, qui sera étonné du chemin que lui a fait faire ce bulletin, si jamais il en a connaissance.

Un officier arrivé en courrier hier au soir de la petite Valachie chez le général Kisseleff, commandant en chef sur la rive gauche du Danube, a apporté la nouvelle que, d'après les dispositions faites par le général Geismar à Tourna, un détachement sous le commandement du Colonel Grabb a passé le fleuve le 24 mai (5 juin), à 3

heures du matin, à l'embouchure de Skiul, vis-à-vis de Rahova, situé entre Nicopoli et Viddin. Quoique peu en nombre, sans cavalerie et sans artillerie, les Russes ont réussi à entrer à Rahova, où se trouvaient deux Pachas, dont l'un a été tué et l'autre fait prisonnier, ainsi que 500 des siens. Les correspondances des Pachas, 5 pièces de canon, 5 drapeaux, et des vivres et munitions, sont les trophées de cette journée. Les Russes ont perdu environ 300 hommes, et le Colonel Grabb a été blessé. Vous pouvez compter sur la vérité de cette relation. Vu la source de laquelle je la tiens, j'y crois, moi-même, que vous connaissez pour n'être pas crédule.

Les Turcs de Georgevo ont de nouveau fait une nombreuse et vigoureuse sortie, il y a quelques jours. Ils ont chassé les assiégeants, et ont de nouveau rétabli leur camp à quatre verstes en avant de la forteresse. Il serait téméraire d'affirmer qu'ils ne viendront pas un beau matin nous faire visite à Bucharest.

Les Russes viennent de frapper sur la ville de Bucharest une nouvelle contribution extraordinaire de 250.000 piastres, payables de suite, sous le prétexte des besoins de leurs hôpitaux militaires; et comme leur administration n'a aucun contrôle, on peut croire que la somme réellement levée, sera beaucoup plus considérable.

CCLXIX.

Madara, 1829, 12 Iunie.

Buletin despre operațiunile rusești împrejurul Șumlei, datat dela Madara [1].

(Bucharest, 1825–29).

Le 30 mai, nous avons attaqué le Grand-Vizir non loin de Chumla, dans les défilés de Koulartchi, et après un combat de 6 heures, nous l'avons complètement défait. Mille cinq cents prisonniers, toute l'artillerie de l'ennemi, consistant en 40 pièces de canon, son camp, tout son bagage et plusieurs drapeaux, forment les trophées de cette journée. Le Grand-Visir ne s'est sauvé que par la fuite, suivi de sa cavalerie seule. Toute son Infanterie a été battue ou dispersée. Cette armée qui, au commencement du combat, comptait 40.000 hommes, est réduite à peine à la moitié. Il est remarquable qu'elle était composée de 22 Régiments d'Infanterie et de quelques Régiments de cavalerie régulière. Il y avait en outre, 15.000 hommes de troupes irrégulières, tirées de l'Anatolie, de l'Albanie et d'autres parties de la Turquie, et qui vraisemblablement ne tarderont pas à regagner leurs foyers. Malgré les avantages de la victoire considérable que nous venons de remporter sur l'ennemi, le Commandant en Chef ne considère pas encore cette affaire comme entièrement terminée, tant que le Grand-Visir fera des efforts pour rentrer dans Choumla, dont nous lui avons coupé les communications. Ainsi, demain toute l'armée se met en marche, dans l'espoir de rencontrer de nouveau l'ennemi en plein champ, sur le chemin qu'il pourra prendre pour retourner à Choumla. Nos troupes sont toujours animées du même esprit d'intrépidité, qui leur fait surmonter tous les obstacles pour la foi, le Monarque et la patrie.

CCLXX.

Iași, 1829, 12 Iunie.

Viollier către Portalis, despre ciumă și spitaluri, despre ruinarea pădurilor, despre lăcuste și despre persecutarea boerilor.

(Russie, CLXXIX, 76).

La peste n'est point encore à Yassy, mais elle envahit la principauté. On annonce qu'elle s'est déclarée à Berlad, dans un village près de Bakau et à Vaslouy,

---

1) Lângă Șumla.

fort peu distant de nous. Trois Juifs, qui faisaient entrer en ville des effets en contrebande, ont été arrêtés par la police; l'un est mort de la peste pendant la nuit, les deux autres vont être jugés militairement et seront, dit-on, pendus. L'administration redouble de vigilance, elle s'occupe des lazarets et du fossé qui doit entourer la ville; mais le travail n'avance point, à peine a-t-on fait 50 toises en quinze jours. D'ailleurs toutes ces précautions sont complètement inutiles, par la facilité de corrompre l'employé et le soldat, et par les exemptions de quarantaine qu'obtiennent les personnes qui ont une mission ou un service actif. On forme un camp, pour quatre bataillons, aux portes de Yassy; les soldats auront leur libre entrée en ville, et pourront communiquer, en même temps, avec les gens du dehors. Si la peste nous arrive, il est à présumer que ce sera eux qui nous l'auront apportée.

Outre les nombreux établissements d'hôpitaux et de magasins militaires, qui sont en ville et dans les environs, on va construire d'immenses hangards, où les convalescents pourront prendre l'air, à l'abri de la pluie et du soleil, et un local qui devra contenir 10.000 Czewerts de grains et de farine. On met une autre fois en mouvement pour cet objet, tous les chars de la province, 20.000 voitures à bœufs, par conséquent 20.000 paysans, sans comprendre ceux employés aux autres corvées de l'armée et aux mesures préservatrices pour la peste. Aucun d'eux ne reçoit de salaire, pas même la nourriture et celle des bestiaux. Mais une chose que l'on raconte à regret, dans la crainte de paraître vouloir exagérer le mal, c'est qu'après avoir ramassé tous les roseaux, qui n'avaient pas été brûlés pendant l'hiver, on a enlevé dans beaucoup de villages, la toiture des maisons des paysans. Aussi, la misère qui est à son comble, a engendré de nombreuses compagnies de brigands, dont toutes les routes sont infestées. Ils volent, assassinent même les paysans, et dans certains districts, celui de Niamz entr'autres, il est impossible de voyager. Le gouvernement n'a pris aucune mesure à ce sujet.

Les belles forêts, qui bordent les monts Carpathes et qui alimentaient l'arsenal de Constantinople, se détruisent sans mesure et sans discernement. On abat les plus grands arbres, pour des travaux ordinaires. Un seul propriétaire, le Prince Cantacuzène, réclame le paiement de 6 à 7.000 pieds d'arbres, des plus hautes dimensions. Les bois de mâture et le commerce des planches, l'une des productions les plus importantes pour l'industrie et l'exportation du pays, va se perdre entièrement.

Enfin, pour signaler tous les maux dont la Moldavie est affligée, j'annoncerai à Votre Excellence, que les sauterelles commencent à paraître, en plus grande quantité que les années précédentes, et qu'on s'attend à ce qu'elles détruisent la récolte du peu de terrain qui a été ensemencé. Tel est, Monseigneur, le tableau affligeant mais fidèle, de toutes les calamités que la Moldavie souffre et dont elle est menacée pour l'avenir.

Le Boyard Rosnovan, qui avait été exilé dans ses terres de la Bessarabie, vient d'être envoyé à Ekaterinoslaw, par ordre de l'Empereur, avec la faculté au Gouverneur général de la Russie méridionale, de l'éloigner davantage, s'il le juge nécessaire. S. E. le Comte Geltouchin a fait connaître, en même temps à MM-r Ghika et Balsche, membres du divan exécutif, qu'ils encourraient la même disgrâce, s'ils s'obstinaient à ne point vouloir assister aux séances du Divan. Cet avis, tout paternel, a produit son effet; ils se sont rendus à leur poste, bien qu'ils fussent malades et souffrants.

CCLXXI.

Buletin despre o victorie rusească şi amănunte asupra luptei. Madara, 1829, 13 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

Grâces à la protection du tout puissant, le 30 mai, la victoire la plus éclatante a couronné les généreux efforts de notre brave armée.

Nous commencerons par donner le détail de ce qui a précédé cette glorieuse journée.

Pendant que l'on continuait les travaux du siège de Silistrie, quelques personnes, amenées au quartier général par des partis envoyés à la découverte, annoncèrent que l'ennemi faisait des rassemblements de milices à Rasgrad. Le Général en chef, voulant dissiper cet attroupement, ordonna une expédition sur Rasgrad, qu'il confia au Lieutenant-Général Baron Kreutz. Ce général partit du camp devant Silistrie le 15 mai, à la tête de 12 escadrons, 8 bataillons et 12 pièces d'artillerie; et le 17, de grand matin, il arriva à Rasgrad, qu'il trouva abandonné par les Turcs qui s'étaient enfuis à son approche. Cependant il réussit encore à enlever un courrier, chargé de dépêches importantes de la part du Grand Visir à Hussein-Pacha, qui commande à Rutchuk. A son retour vers Silistrie, le général Kreutz prit le chemin de Tortukaï, et le 20, de grand matin, son avant-garde, commandée par le général major Chérémeteff, atteignit et attaqua, entre Ekimi et Turysimil, un corps de 1.000 hommes de cavalerie et de quelque infanterie qui, sous les ordres de Hassan-Pacha, était sorti de Rutchuk. L'ennemi fut culbuté sans peine, et perdit 250 hommes tués, et 117 prisonniers, avec beaucoup de bagage. Les lettres interceptées du grand Visir à Hussein Pacha portaient que le premier avait l'intention de marcher par Pravodi et Bazardjik, à la délivrance de Silistrie. En effet, Rechid-Pacha ayant reussi à réunir une armée de 40.000 hommes, dont 20 Régiments d'Infanterie régulière et 6 de cavalerie régulière formaient le fond, l'avait fait sortir de Chumla le 16, l'avait portée vers Kosludji, où le général Roth, ayant attiré à soi une grande partie du détachement du Prince Madatoff, placé en intermédiaire entre lui et l'armée qui assiégeait Silistrie, se trouvait avoir réuni 26 bataillons et 36 escadrons; le Grand Visir se voyant en présence de forces plus considérables qu'il ne le supposait, n'osa attaquer le Général Roth, quoiqu'il eût encore une énorme supériorité en nombre sur lui. Il se porta alors sur Pravodi, et filant par sa droite, à travers la vallée de Neveza, il s'établit le 20, sur les hauteurs de Kériona, en face de l'ouvrage à cornes qui couvre Pravody du côté de Chumla. Les Turcs dirigèrent sur le champ, des batteries contre cet ouvrage et le canonnèrent vivement, pendant plusieurs jours, sans pouvoir intimider la brave garnison de Pravodi, composée de 6 bataillons et commandée par le général-Major Kouprinoff. Le général Roth jugea à propos de la renforcer encore de deux bataillons. Le général en chef, ayant été informé de ces évènements, résolut sur le champ d'aller avec une partie de ses forces se réunir au Général Roth, pour punir le Grand Visir de sa témérité à tenir la campagne en présence d'une armée Russe. Le choix de la route à tenir n'était pas indifférent. De Silistrie, il n'y a pas moins de quatre marches par la route la plus directe, jusqu'aux environs de Pravodi; tandis que le Grand Visir n'était qu'à une marche de Chumla, où il serait rentré infailliblement, dès qu'il aurait eu vent de notre approche. Il était donc urgent de lui dérober notre mouvement, au risque de faire une marche de plus. Il fut décidé que l'on se porterait par Kaourga. Les troupes que le général en chef emmenait avec lui, consistaient en 26 bataillons, 24 escadrons et un régiment de Cosaques. Le général Krassofski fut laissé devant Silistrie, pour en continuer le siège, avec 27 bataillons, 8 escadrons et 3 régiments de Cosaques.

Le général en chef, avec la colonne principale, forte de 20 bataillons, 16 escadrons et un régiment de Cosaques, se mit en marche le 24 et se porta à Kutchuk Kaïnardji. Le 25, il vint à Bacraenpounari, et le 26 à Kaourga, où il se réunit avec le général Kreutz qui, avec une colonne de 4 bataillons et de 8 escadrons, couvrant la colonne principale du côté de Rasgrad, avait passé par Aflotar. Le même jour le général Kreutz, avec une avant-garde de 8 escadrons, fut poussé jusqu'à Kizilgitar.

Pendant ce temps, le Visir continuait à canonner vivement l'ouvrage à couronne de Pravodi. Le général Roth renforça encore la garnison de cette ville de

2 bataillons, et il s'en approcha même avec le gros de ses forces, en passant le 24 de Kosludji à Eski-Arnaoutlar.

Le 27, le général en chef se porta à Kijidjilar, et son avant-garde à Yanouskiémi. Dans ce camp il ne fut pas permis de faire des feux; d'un autre côté, le général Roth, laissant les feux de son camp d'Eski-Arnautlar allumés, fila aussi pendant la nuit du 28 au 29, vers Taouchan Kosludji, où sa cavalerie arriva le 29 de grand matin.

La position du Grand Visir à Kerivna n'était abordable que par le défilé très difficile de Neveza. Il eut été imprudent de l'attaquer par cet unique débouché; d'ailleurs, en supposant même que l'on eût réussi à le forcer, le grand Visir n'en avait pas moins sa retraite libre par Markoftcha sur Chumla, où il avait tous ses dépôts de vivres et de munitions. Ces considérations déterminèrent le général en chef à continuer le mouvement, afin de se placer sur les communications directes de l'ennemi.

Le 29, il partit à la tête du Corps du Comte Pahlen, composé des troupes venues de Silistrie. L'avant-garde du général Kreutz rencontra, près de Yeni-bazar, quelques partis de cavalerie turque, qu'elle culbuta et poussa sur Chumla. De l'infanterie turque qui voulait défendre le passage du ruisseau de Boulamiki, près du village du même nom, éprouva le même sort, et le général Kreutz traversa le ruisseau. Il y appuya sa droite, étendant sa gauche vers le Strandja, et faisant face vers Chumla, afin de couvrir les derrières du gros Corps, qui s'établit avec le quartier général près de Madara, le front dirigé vers le défilé de Tchirkowna, que traverse la route directe de Pravodi à Chumla. Une nouvelle avant-garde de 5 bataillons et 4 escadrons, sous les ordres du Général-Major Otrochenkoff, fut portée à Kouleftcha et Tchirkowna, pour mieux surveiller le défilé. Le corps du Général Roth fut laissé momentanément à Taouchankosludji, afin de mieux couvrir nos propres communications, et se tenir prêt à recevoir l'ennemi, dans le cas où celui-ci aurait eu l'idée de déboucher par le défilé de Neveza. D'ailleurs les deux corps pouvaient se soutenir réciproquement, avec facilité.

Par le seul effet de la marche sur Madara, la situation du Grand-Visir devenait des plus critiques; les défilés qui faisaient la force de sa position, étaient aussi autant de barrières, que lui-même ne pouvait plus franchir. De Kerinva il n'y avait que trois débouchés: l'un était masqué par la ville de Pravodi, que nous tenions toujours; les deux autres étaient ceux de Neveza et de Tchirkovna, que nous nous étions déjà mis en mesure de lui barrer. Cependant Réchid Pacha ne se doutait pas du tout, que ses affaires fussent en si mauvais état. Notre marche depuis Silistrie lui avait été si parfaitement dérobée, qu'il n'en avait nul soupçon; et lorsque les nouvelles de Chumla lui eurent signalé la présence d'un Corps de troupes Russes, dans la plaine en avant de cette ville, il s'imagina que c'était le général Roth qui, avec une partie de son corps, exécutait une diversion en faveur de Pravodi, et il se détermina à lever le siège de cette ville, pour passer sur le corps au général Roth, et marcher ensuite, par la route directe de Chumla à Silistrie, au secours de cette dernière place. Dans cette intention, il leva son camp de Kérivna le 29 au soir, et se dirigea dans la nuit, par Maskoftcha, sur Tchiskofa. Le général Roth ayant été averti à temps de ce mouvement, partit aussi de Taouchan Kosludji et, le 30 au matin, il se réunit au Corps du Comte Pahlen, de sorte que l'armée rassemblée près de Madara se trouva forte de 44 bataillons et 50 escadrons.

Le 30 au matin, quelques troupes Turques de Cavalerie et d'Infanterie paraissaient déjà au débouché de Tchirkovna; néanmoins quelques transfuges avaient déclaré que le Visir n'avait poussé de ce côté qu'une tête de colonne, tandis que lui-même, avec le gros de ses forces, filait de Markoftcha, par Komarna, sur Marache. La chose paraissait d'autant plus vraisemblable, qu'on ignorait encore que le chemin de Komarna était impraticable pour l'artillerie, et que d'ailleurs l'ennemi s'était arrêté au

haut du défilé, sans descendre vers Tchirkovna et Koulefchena. Cependant, pour plus de sûreté, à 9 heures du matin, l'avant-garde du général Otrochenkoff reçut l'ordre d'exécuter une reconnaissance forcée: à peine ce général fut-il parti en avant, que l'ennemi se précipita à sa rencontre, avec de grandes masses d'infanterie et de cavalerie. Le rapport des transfuges était inexact. Le Visir lui-même se trouvait là, avec toute son armée, qu'il lança avec résolution, pour se frayer le passage l'épée à la main. Un combat terrible s'engagea; notre avant-garde opposa la plus terrible résistance aux vives attaques de l'ennemi. Mais comme celui-ci redoublait d'efforts, le général en chef jugea à propos de la renforcer encore de 6 bataillons, de 8 escadrons et de 8 pièces d'artillerie à cheval de position, dont le feu dirigé par le brave général Arnoldi, contribua beaucoup à arrêter l'élan des Turcs. Après 4 heures d'une lutte acharnée, la lassitude des combattants fit suspendre le combat. Les Turcs se replièrent un peu, et occupèrent une forte position immédiatement au-dessous du débouché. Le général en chef mit à profit l'inaction forcée de l'ennemi, pour faire des dispositions d'attaque décisive. Il fit relever les troupes engagées, par 6 bataillons et 20 escadrons; en même temps, pour contenir davantage la garnison de Chumla, il envoya au secours du Général Kreutz, 4 bataillons et 14 escadrons. Vers le soir, les colonnes s'avancèrent avec résolution; au contraire, l'ennemi découragé par les pertes qu'il avait essuyées dans la matinée, et ne pouvant plus douter d'ailleurs qu'il ne se trouvât en présence de la principale armée des Russes, n'avait plus la même ardeur. Le feu bien dirigé de la batterie des pièces de position à cheval No. 19, commença l'attaque avec beaucoup de succès. Dès les premiers coups, elle fit sauter quelques caissons à l'ennemi. Cet accident porta au plus haut point la terreur parmi les Turcs, qui quittant leur position, se retirèrent vers le défilé. L'encombrement qui y eut lieu, ne tarda pas à changer cette retraite en une véritable déroute. Le Visir lui-même prit la fuite, abandonnant toute son artillerie et ses équipages, au nombre desquels se trouve sa propre voiture. Toute son armée débandée se jeta vers les sentiers qui conduisent aux grandes montagnes, par où les fuyards cherchaient à se sauver isolément. Pendant toute la nuit, le Comte Pahlen les poursuivit vivement jusqu'à Markowcha.

Ainsi se termina cette mémorable journée. L'histoire inscrira la bataille de Kouleftcha à côté de celle de Kagoul et de Rymnik.

L'armée des Turcs n'existe plus. Ils ont perdu 40 pièces de canon, 3 mortiers, une grande quantité de fusils et de munitions de guerre, près de 1.500 prisonniers, et environ 5.000 tués. Les fuyards qui ont échappé à ce grand désastre sont sans armes et sans organisation. Notre perte monte à 1.500 tués et 1.000 blessés, au nombre desquels se trouvent les généraux Otrochenkoff et Glasenapp.

Le 31, le Comte Pahlen après avoir ouvert une communication avec le général Kouprianoff venu de Pravodi, revint vers Madara. Le général Roth de son côté, fut poussé sur Marache, afin de ramener ce qui pourrait déboucher des fuyards par Komarna. L'ennemi, pour gêner ou observer sa marche, fit sortir de Chumla un gros de 1.500 chevaux que le Prince Madatoff qui, avec de la cavalerie couvrait la colonne du général Roth du côté de la place, attaqua et culbuta en un clin d'œil. Les Turcs se replièrent vers la redoute 2 et 3, restée de nos travaux de l'année dernière, qu'ils occupaient avec de l'Infanterie et deux pièces de canon. Le Prince Madatoff ordonna aux hussards de la 3-e division de mettre pied à terre et d'attaquer la redoute, qui fut enlevée le sabre à la main, avec les pièces qui s'y trouvaient.

Les hussards, animés par ce succès, se jetèrent sur une autre redoute voisine de la première; mais celle-ci était gardée par 400 hommes avec trois pièces de canon, qui se défendaient vigoureusement. Le général Roth fit alors avancer un bataillon du Régiment d'Okosk et un du 31-e des chasseurs. Ces braves soldats, qui avaient encore à venger les pertes que la journée du 5 leur avait coûté, se précipitèrent avec fureur sur la redoute qu'ils emportèrent, et firent main basse sur toute la gar-

nison. Cette petite affaire augmenta encore nos trophées de 5 pièces de canon, de 12 drapeaux et de quelques prisonniers. La perte de l'ennemi s'élève à 600 hommes; la nôtre ne monte qu'à 100 hommes, tués et blessés.

Les travaux du siège de Silistrie, quoique retardés par des pluies continuelles, n'en avancent pas moins. Les batteries de la 3-ème parallèle sont déjà achevées, et devaient être armées dans la nuit du 29 au 30 mai.

CCLXXII.

Scrisoarea comandantului rusesc Debici către Marele Vizir, despre victoria sa şi cu propunerea să se facă pace. Madara, 1829, 14 Iunie.

(Turquie, CCLIV, 347).

Dieu, qui dans sa toute puissance dispose du sort des armes, ayant daigné m'accorder la victoire, je dois, en reconnaissance de ce bienfait céleste, saisir toutes les occasions pour manifester les dispositions pacifiques qui animent Sa Majesté l'Empereur, mon auguste maître, et conformément aux ordres suprêmes et aux pleins pouvoirs dont je suis muni, offrir à V. A. les moyens de faire cesser les maux de la guerre, et de rendre le repos et la tranquillité aux peuples respectifs.

C'est dans cette vue salutaire que je me suis déterminé à vous écrire la présente lettre. Le Conseiller d'Etat actuel Fonton, qui en est le porteur, possédant toute ma confiance et étant le dépositaire de ma pensée, est autorisé par moi à entrer en explications avec V. A. dans le cas où vos dispositions seraient analogues aux miennes. Je vous prie de vous ouvrir entièrement à lui, et si Dieu bénit nos efforts, nous pourrons nous féliciter tous les deux, d'être appelés à devenir les instruments d'une œuvre sainte, qui nous vaudra les bénédictions de tant de millions d'hommes.

Le noble caractère de V. A. qui lui a valu, à juste titre, l'estime et la haute confiance de Sa Hautesse le Sultan, ne se démentira certainement pas dans cette circonstance. C'est un sentiment que je me plais à exprimer avec une pleine conviction, et je profite de la présente occasion, pour offrir à V. A. les assurances de ma plus haute considération.

CCLXXIII.

Răspunsul Marelui Vizir Reşid-Paşa la scrisoarea comandantului rusesc, primind să intre în tratări de pace. Constantinopol, 1829, 15 Iunie.

(Turquie, CCLIV, 348).

J'ai pris connaissance du contenu de la lettre, que vous m'avez adressée, et dans laquelle vous m'informez que, par suite des dispositions sincères de Sa Majesté l'Empereur, à rétablir la paix et à faire cesser l'état de guerre et d'inimitié survenu depuis peu entre les deux Empires, V. E. se trouvait munie de pleins pouvoirs pour conclure la paix, et que, dans cette vue, vous aviez désigné le Conseiller d'Etat actuel Fonton, qui possède toute votre confiance, pour entrer en explications avec nous. Vous ajoutez encore que, dans l'affaire qui vient d'avoir lieu, la victoire a été de votre côté. En tout temps, la victoire ou la défaite étant des évènements qui dépendent de la volonté divine, il est hors de doute qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme, d'y apporter le moindre changement, et dans les affaires qui ont eu lieu précédemment à Devono et dernièrement, lors du retour de Pravodi et au défilé de Culestchi, le résultat de la bataille et de la victoire est connu aux yeux des deux partis, et la perte qui a été occasionnée ensuite, par l'explosion des caissons de munitions, ne pouvant être attribuée qu'à un hazard, amené par la volonté du ciel, il est

dans l'ordre des choses et conforme aux décrets de la Providence, qu'il faille s'attendre tantôt à une victoire et tantôt à une défaite.

En tout cas, la paix ramène l'aisance et la prospérité des pays, et le repos et la tranquillité parmi les pauvres habitants, tandis que l'état de guerre ne fait qu'occasionner l'effusion du sang et priver les sujets de leur tranquillité. Si donc vous êtes disposé à conclure la paix d'une manière avantageuse pour les deux Empires, il serait contraire aux règles de la justice et de la loyauté, que nous nous refusions de notre côté à y consentir, d'autant plus que cela pourrait allumer de plus en plus le feu de la guerre. Mais je dois observer, qu'ayant été longtemps Commandant en Chef et Gouverneur de la Romélie, occupé uniquement, dans cette contrée, d'affaires militaires, je n'ai aucune connaissance de l'état des choses, et que par conséquent, il serait bon d'envoyer M. Fonton, en fixant un jour à cet effet, afin qu'il entre en explications avec nos Commissaires. De cette manière, on pourra connaître le point de départ de cette œuvre salutaire, et aviser aux mesures qu'exigerait une marche ultérieure.

CCLXXIV.

Sibiiu, 1829, 17 Iunie.

Hugot către Portalis, despre corespondența sa și despre scăderea ciumei.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence (No. 1) un bulletin officiel des opérations militaires, qui est le sixième publié par les Russes, depuis l'ouverture de la présente campagne.

J'ai aussi l'honneur de joindre ici (No. 2), l'extrait d'une lettre particulière, qui m'est écrite de Bucharest par un habitant de cette ville, qui a le plus de moyens de connaître les divers rapports qui y parviennent, et qui apporte tout le soin et le discernement possibles, pour en apprécier la vérité.

Plusieurs lettres de Bucharest disent qu'on croit que la peste commence à perdre de son intensité, et que le nombre des nouveaux accidents paraît aller plutôt en diminuant qu'en augmentant.

CCLXXV.

Sibiiu, 1829, 20 Iunie.

Hugot către Portalis, trimițând un buletin rusesc.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un nouveau bulletin officiel des opérations militaires. Ce bulletin est le septième, émané du quartier général du Commandant en Chef, Comte Diébitch, depuis l'ouverture de la présente campagne.

CCLXXVI.

Iași, 1829, 22 Iunie.

Viollier către Portalis, despre victoria rusească, despre brigandagiul din Moldova și despre ciumă.

(Russie, CLXXIX, 83).

La nouvelle de la défaite du grand Visir, annoncée par le bulletin du 30 mai, a produit ici, un grand effet, et a rendu l'espérance à l'armée russe, qui n'avait rien fait jusqu'à ce jour et qui souffrait beaucoup des pluies continuelles et des inondations. De l'aveu même des officiers, le découragement était général; les soldats campés devant Silistrie et Giorgewo étaient mal nourris, manquaient des choses les

plus essentielles, bivouaquaient dans la boue jusqu'aux genoux, et tombaient malades par 400 par jour. On se flatte maintenant qu'à la nouvelle de cette dernière grande victoire, dont on exagère beaucoup les résultats et dont nous ne connaissons encore ici aucuns détails, Silistrie capitulera, et la belle saison, qui s'annonce depuis quelques jours seulement, fera cesser les souffrances et les privations de l'armée. Il s'est chanté hier, en grande pompe, un *Te-Deum* à la Métropole, et d'ordre de la police, la ville a été illuminée.

Le brigandage continue et s'accroît journellement. Il s'est formé des bandes de 25, de 30 et même de 40 hommes à cheval, Moldaves, grecs, tziganes (Bohémiens) et beaucoupe d'arméniens. Un Boyard, neveu de l'ex-Hospodar Jean de Stourdza, est un des principaux chefs. Ils arrêtent les voyageurs et les militaires; plusieurs officiers ont été dépouillés et battus cruellement; ils ont même attaqué un détachement de Cosaques, dont cinq ont été tués et plusieurs emmenés dans les bois. Aucune mesure n'a été prise encore pour arrêter ce désordre; il paraît qu'on attend l'arrivée du général de Geltouchin, qui s'est fait annoncer depuis plus de deux semaines.

La peste existe toujours sur plusieurs points de la Moldavie, mais ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, la contagion n'a pas d'activité. Il est possible que nous en soyons préservés à Yassy, car le peu de précautions qu'on a prises, ont été couronnées, jusqu'à présent, d'un plein succès. Un marchand russe venant de Fokchan, est maintenant à notre lazaret avec la peste; c'est le seul que nous ayons ici.

On continue à s'occuper de la formation d'un camp de 6 à 7.000 hommes, aux portes de la ville, et de la construction des magasins et des hangards, dont j'ai parlé dans ma dernière dépêche No. 26.

CCLXXVII.

Buletin asupra operațiunilor rusești la Iengi-kioi, înaintea Șumlei.

(Bucharest, 1825–29).

Iengi-Kioi, 24 Iunie.

Le grand Visir, rentré à Chumla par Keutch le surlendemain de sa défaite, à la tête d'un petit nombre de cavaliers, fait des efforts inutiles pour réorganiser une armée. Les fuyards qui, par petites bandes, réussissent à rentrer dans la place, ne sont pas encore en nombre suffisant pour remplir les vides immenses des cadres. D'ailleurs la plupart des soldats des corps tant réguliers qu'irréguliers, ont profité de la déroute, pour chercher à regagner leurs foyers; de sorte que de 40.000 que le Visir avait conduits devant Pravodi, à peine 15.000 auront rejoint leurs drapeaux. Notre armée, en attendant l'issue du siège de Silistrie, se tient en observation devant Chumla, afin d'empêcher les Turcs de troubler même momentanément les opérations du corps de siège. Du reste, l'ennemi encore terrifié par la défaite de Kulavtili, reste enfermé dans Chumla. Il n'a pas osé essayer d'entreprendre quoi que ce soit, contre le général Prince Madatoff qui, à la tête de 16 escadrons, a poussé, le 7, jusqu'à Djumaïa qu'il a trouvé abandonné.

Sur le Danube, la fortune des armes ne se montre pas moins défavorable aux Turcs. Le général Geismar qui commande en petite Valachie, entreprit de s'emparer de la ville de Rahova, située à la rive droite du fleuve. A cet effet, il réunit à Orochani près de l'embouchure du Giul 5 bataillons, 5 escadrons et une centaine de Cosaques, avec 5 pièces de canon. En même temps il fit descendre de Craïova, par le Giul, 80 bateaux et 10 radeaux. Le 28 mai de grand matin, ces embarcations à bord desquelles se trouvaient 200 volontaires et un bataillon du 34-e de chasseurs, sortirent du Giul et pénétrèrent dans le Danube, dont elles atteignirent le bord opposé sous la protection de nos pièces placées en batterie sur la rive gauche. L'ennemi occupait trois redoutes, dont l'une, située en face de l'embouchure du Giul, était

armée de trois pièces. De plus il disposait de trois chaloupes canonnières. Ces obstacles ne purent arrêter nos braves qui, animés par l'exemple des Colonels Grabbe, Gavrelenco et Comte Tolstoï, aide-de-camp de S. M. l'Empereur, descendirent à terre et se précipitèrent dans la ville de Rahova. Après 4 heures de combat acharné, ils s'emparèrent d'une redoute, située sur une hauteur qui domine la ville. Sur ces entrefaites, un bataillon du Régiment de Tobolsk avait encore eu le temps de traverser le fleuve. Le Colonel Lechman qui le commandait, le conduisit à l'attaque de la redoute riveraine, qu'il enleva à la bayonette de la manière la plus brillante. Ali pacha à deux queues, qui commandait à Rahova, se retira alors dans la citadelle, mais s'y voyant cerné de toutes parts, il mit bas les armes, avec ce qui lui restait de monde. Les deux chaloupes canonnières abandonnées par leurs équipages, tombèrent aussi entre les mains des vainqueurs.

Les trophées de cette journée se composent, en général, de 5 canons, 6 drapeaux et 466 prisonniers, en y comprenant le Pacha. L'on fit un grand carnage des Turcs, dont les cadavres jonchent les rues et les maisons de la ville. De toute la garnison de Rahova, il n'échappa que 500 chevaux, qui prirent la fuite pendant le combat. Notre perte est de 50 hommes tués et 187 blessés.

Devant Silistrie, dans la nuit du 6 au 7 juin (v. s.) l'on a commencé le canonnement du glacis. L'on travaille aussi à des fougasses, dont quelques-unes, le 8 et le 9, ont déjà réussi à renverser une partie de la contrescarpe.

CCLXXVIII.

Constantinopol, 1829, 26 Iunie.

Guilleminot către Portalis, despre lipsa de ştiri asupra luptelor dintre Silistra şi Şumla.

(Turquie, CCLIV, 368).

. . . . . .

Depuis les revers éprouvés par les Turcs entre Silistrie et Schumla, nous n'avons rien appris de positif sur les opérations de la guerre. On a parlé de la chute de Silistrie; mais cette nouvelle n'a point, à nos yeux, le caractère de la certitude. Ce n'est point d'ailleurs de Constantinople qu'il faut attendre à cet égard, des informations exactes et de fraîche date. D'ordinaire les détails n'en parviennent ici, que longtemps après l'évènement. Tout ce que nous pouvons faire, est d'observer et de recueillir l'impression que ces nouvelles produisent à la Porte et dans le peuple.

CCLXXIX.

Iaşi, 1829, 26 Iunie.

Viollier către Portalis, despre conflictul cu consulul englezesc, despre succesele ruseşti şi despre carantina de pe Prut, mutată pe Nistru.

(Russie, CLXXIX, 85).

On s'occupe beaucoup à Yassy, de la nouvelle qu'a apportée le dernier courrier de Bucharest, que Monsieur Blutte, Consul d'Angleterre pour les deux principautés, avait recouvert pour la seconde ou troisième fois ses armes, à la suite d'une rixe entre ses gens et des Albanais au service militaire russe. Les autorités disent que M. Blutte a provoqué cette scène; tandis que celui-ci écrit à son agent, qu'il a été insulté avec une intention préméditée. Il est passé avant-hier un courrier qui portait cette nouvelle à l'Empereur, et l'agent de M. Blutte a reçu l'ordre de se disposer à cesser ses fonctions.

Je ne donne à Votre Excellence de nouvelles de l'armée qu'avec beaucoup de circonspection, parce que je suis assuré qu'elle est mieux et plus promptement instruite par la voie de Bucharest. On parle de grands avantages qu'auraient obtenus

le Général Geismar d'un côté, et le Général Kreist de l'autre, en s'emparant de points importants, qui coupent au Grand Vizir tous moyens de retraite. On ajoute même qu'il a été pris, à la tête de 4.000 cavaliers, mais toutes ces nouvelles méritent confirmation.

Dans quelques jours on lèvera la quarantaine du Pruth, pour l'établir sur la ligne du Dniester, afin d'agrandir d'une province le siège de la contagion, qui continue à affliger le pays, mais dont nous sommes heureusement préservés jusqu'à présent, à Yassy. Il est juste de convenir cependant que cette mesure, toute fâcheuse qu'elle est pour la Bessarabie, était indispensable pour les communications de l'armée, qui a toutes ses réserves dans cette province.

CCLXXX.

Viollier către Portalis, despre un caz de ciumă la soldații ruși. Iași, 1829, 26 Iunie.

(Russie, CLXXIX, 86).

Au moment d'expédier ma dépêche de ce jour No. 28, j'apprends que M-r le Général Mirkowitz, Vice-Président du Divan de la province, vient de faire cerner deux maisons, sur le rapport de la police qui a découvert que deux officiers russes s'étaient introduits en ville, par des chemins détournés, et que l'un d'eux, un major, venant de l'autre rive du Danube et de Fokchan, avait perdu en route deux de ses domestiques, morts de la peste. Il ne me reste pas le temps aujourd'hui de fournir à Votre Excellence de plus amples détails à ce sujet.

CCLXXXI.

Hugot către Portalis, despre mișcările armatelor rusești. Sibiiu, 1829, 29 Iunie.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, le 20 de ce mois, un bulletin officiel émané du quartier général du Général en Chef Comte Diebitch, au Camp de Madara, le 31 mai (12 juin). Suivant ce bulletin, l'armée du Grand Visir avait été complètement défaite, et l'armée Russe devait se remettre en marche le lendemain, pour fermer au Grand Visir la retraite à Chumla. Depuis lors, le plus profond silence a été gardé sur les opérations de l'armée Russe, et on ne laisse personne passer de la rive droite sur la rive gauche du Danube. Une personne de marque de Bucharest m'écrit, en date du 22 juin, qu'elle vient de recevoir la visite du Général Suchtelen, arrivant de Silistrie, lequel lui a dit que le Général en Chef, Comte Diébitch, devait arriver le lendemain devant Silistrie, et n'a voulu rien dire de plus.

CCXXXII.

Portalis către Guilleminot, despre victoria rusească dela Șumla și urmările ei. Paris, 1829, 30 Iunie.

(Turquie, CCLIV, 383).

. . . . . .

P. S. — Nous recevons, à l'instant, la nouvelle de la victoire que le Général Diebitch a remportée sur le Grand Visir, dans la journée du 30 mai (11 juin), sous les murs mêmes de Schumla. Cet évènement pourra avoir pour résultat de faire tomber Silistrie. Il nous semble de nature à contribuer à la paix: d'une part, il peut vaincre la résistance du Sultan, et de l'autre en relevant l'éclat des armes de l'Empereur Nicolas, il le met en état d'entendre et d'accueillir avec honneur des propositions de la part des Turcs.

CCLXXXIII.

Constantinopol, 1829, 30 Iunie.

Guilleminot către Portalis, despre tratările de pace.

(Turquie, CCLIV, 189 v.).

. . . . . .

Le Drogman de la Porte a reçu l'ordre de se rendre au Camp.—On assure qu'après le dernier combat, M. Fonton a été envoyé à Schumla, porteur de propositions pacifiques. On ajoute, il est vrai, qu'il est reparti sans avoir rien conclu, mais on attribue à ses communications le départ précipité du Drogman de la Porte.

CCLXXXIV.

București, 1829, 1 Iulie.

Avizul cancelariei rusești despre căderea Silistrei.

(Bucharest, 1825 29).

L'on vient de recevoir de Silistrie un courrier, expédié par le Lieutenant-général Krassofski et porteur des nouvelles suivantes:

La forteresse de Silistrie vient d'être soumise, le 18 de ce mois, par les armes victorieuses de l'armée Russe. La garnison, après une défense opiniâtre, réduite à la dernière extrémité, s'est rendue prisonnière de guerre, au nombre de plus de 10.000, sans compter les habitants, avec deux Pachas à trois queues, Hadji-Achmet et Serbe Mahmoud, et un grand nombre d'autres officiers, 250 canons, plus de 100 drapeaux, la flottille, deux queues de pacha et un grand nombre de différentes provisions, sont les trophées de cette victoire.

Le Directeur de Chancellerie,
Signé: Karneïeff.

CCLXXXV.

Sibiiu, 1829, 1 Iulie.

Hugot către Portalis, contestând amănuntele buletinului rusesc.

(Bucharest, 1825—29)

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un bulletin officiel des opérations de l'armée Russe. Ce bulletin est le neuvième, émané du quartier général du Commandement en Chef, Comte Diébitch, depuis l'ouverture de la présente campagne. Quoique ce bulletin ne soit que la copie du rapport adressé par le Comte Diébitch à l'Empereur de Russie, les lettres de Bucharest du 26 juin, qui viennent d'arriver, manifestent de l'incrédulité sur l'exactitude des détails qui y sont relatés, et principalement sur l'assertion que l'armée des Turcs n'existe plus.

CCLXXXVI.

Tulcea, 1829, 2 Iulie.

Nesselrode, trimițând ambasadorului rusesc la Viena știri despre propunerile de pace făcute de Ruși.

(Turquie, CCLIV, 395).

Le renvoi de quelques femmes et enfants, qui se trouvaient au nombre des prisonniers turcs, tombés au pouvoir de nos troupes après la bataille de Coulaftcha, ayant donné lieu, ainsi que la permission accordée à l'ennemi d'enterrer ses morts, à quelque échange de politesse entre les Commandants en Chef des deux armées, le Comte de Diebitch a saisi cette occasion, pour adresser au Grand Visir la lettre ci-jointe en copie. Cette démarche, si conforme aux intentions loyales et pacifiques,

dont notre auguste maître a donné tant de preuves depuis le commencement de la guerre, a été suivie de la réponse, également ci-annexée, de Réchid Pacha.

Tout en cherchant à atténuer l'importance de la victoire de Coulaftcha et à n'attribuer la déroute de son armée qu'à la perte de quelques caissons d'artillerie, le Généralissime ottoman manifestait le désir d'entrer en explications plus détaillées, et le Conseiller d'Etat actuel Fonton reçut en conséquence, l'ordre de se rendre aux avant-postes Turcs, pour conférer avec deux des principaux officiers du Camp, le Nichandji Nachid-Bey et Nouri Effendi.

Ces Commissaires, en protestant du prix que le Visir mettait à une démarche aussi amicale de notre part, demandèrent avant tout, à connaître les bases sur lesquelles des négociations de paix pourraient être entamées. Il fut aisé à M. Fonton de répondre que ces bases, déjà connues à la Porte, par notre déclaration du 14 avril 1828, étaient encore invariablement les mêmes. En se prêtant, sur leur demande, à les récapituler en peu de mots, il s'attacha par des explications pleines de confiance et de franchise, à démontrer aux Commissaires Turcs, que la Russie était loin de viser à la destruction de l'Empire ottoman, et de chercher des prétextes pour exécuter un dessein semblable; qu'elle ne poursuivait au contraire qu'à regret, une guerre qu'elle n'a point provoquée; qu'elle la poursuivait avec la seule intention d'arriver à une pacification solide et honorable, mais qu'elle avait l'intime conviction que le but ne saurait être atteint, que par une paix conclue sur les bases proclamées dès le commencement de la guerre, et qui étaient trop équitables pour pouvoir être modifiées. Ces explications parurent faire impression sur les Commissaires Turcs; ils en rendirent compte au Grand-Visir, qui cependant ne se trouva point muni d'instructions suffisantes, pour y donner suite, et fit répondre à M. Fonton par ses délégués qu'il allait en référer à la Porte.

Quel que soit le résultat de ces ouvertures pacifiques, l'Empereur a cru devoir en donner connaissance à ses alliés, et approuver le Comte Diebitch d'avoir saisi une occasion de constater, à la suite d'une victoire signalée, combien les intentions conciliantes de Sa Majesté sont sincères et invariables. Vous êtes autorisé, M. l'Ambassadeur, à communiquer au Cabinet de Vienne la présente dépêche et ses annexes. Il est inutile d'y ajouter que les pourparlers, qui ont eu lieu devant Schumla, n'ont pas interrompu un instant le cours des opérations militaires.

CCLXXXVII.

Viollier către Portalis, despre ciumă și despre scoaterea la câmp a garnizoanei rusești din Iași. Iași, 1829, 3 Iulie.

(Russie, CLXXIX, 90).

J'ai annoncé à Votre Excellence, par ma dernière dépêche du 26 juin, que deux maisons de la ville avaient été cernées. Le bruit s'était répandu que la peste était à Yassy, et déjà plusieurs personnes avaient fermé leurs portes; mais on apprit ensuite que cette fausse alerte avait été causée par une mesure de prudence de la police, qui ayant été instruite que deux officiers s'étaient introduits, furtivement, en ville, les avait fait arrêter, conduire aux lazarets et avait entouré les maisons qu'ils avaient occupées pendant 24 heures. L'un d'eux, un major, venant de l'autre rive du Danube, par Fokchan, avait laissé deux domestiques en route, dont un à très peu de distance de Yassy. Le général Mircowitch, ayant expédié un médecin pour connaître de quelle maladie il était atteint, le soldat avait été trouvé mourant de la peste. Ce fut à cette nouvelle, que les officiers furent soumis à la quarantaine. Il n'est heureusement rien arrivé, à la suite d'un évènement qui pouvait compromettre toute la ville, en introduisant la maladie pestilentielle qui ravage presque tous les districts de la Moldavie. Les dernières lettres annoncent qu'elle est à Falschi et sur

le Pruth, à Vadaloui-Saky, dans un village où se trouve établie une quarantaine, par où passent les troupes qui vont et viennent de la Bessarabie.

Les nouvelles de l'armée vont jusqu'au 12/24 juin; aucun évènement marquant n'a suivi la mémorable affaire du 30 mai (v. s.), dont on attendait de si grands résultats. Le Grand Vizir est rentré dans Schumla, avec presque toute sa cavalerie et 7 à 8.000 hommes d'infanterie.

La garnison de Yassy se compose de 7 à 8.000 soldats d'infanterie, qui étaient logés en ville. Depuis quelques jours, ils sont au camp, formé hors des barrières. C'est un grand soulagement à la misère des habitants de la basse classe, qui supportaient presque toute la charge de leur nourriture, lorsqu'ils ont eux-mêmes tant de peine à vivre, à cause de la cherté du pain et des objets de première nécessité.

CCLXXXVIII.

București, 1829, 6 Iulie.

Raport comunicat prin Hugot lui Portalis, despre constituția impusă de Ruși pentru țările românești, despre armata românească, despre o gazetă românească și despre audiența boierilor la Jeltuchin.

(Bucharest, 1825—29).

Le président plénipotentiaire des Divans, Comte Geltouchin, a reçu de St. Pétersbourg un projet tout rédigé, intitulé: *Constitution définitive des principautés de Valachie et de Moldavie.* Il a de suite appelé plusieurs de ceux des Boyards qu'il suppose être les plus influents dans le pays, et leur a ordonné de faire signer par tous les Boyards à l'unanimité, une requête à l'Empereur de Russie, pour le supplier d'approuver le dit projet, qu'ils assurent avoir été rédigé par eux-mêmes, comme étant l'expression de leurs vœux ardents, ainsi que des besoins du pays. Le président plénipotentiaire a assuré les Boyards que l'Empereur s'engagerait à comprendre cette constitution du pays, dans la traité qui sera fait avec la Porte, et qu'il se déclarera formellement *garant* de son exécution.

Il est définitivement décidé que l'armée Valaco-Moldave sera portée à 15.000 hommes. 4.000 sont déjà sous les armes dans la petite Valachie, sous les ordres du général Geismar, et se battent journellement contre les Turcs. La gazette imprimée en langue Valaque [1] sous la direction ou la censure de M. Minciaki, parle aujourd'hui d'une ancienne affaire qui a eu lieu près du village de Tzéréchal, et l'article finit par ces mots: *Tous les braves pandours* (nom donné aux soldats valaques) *sont prêts à mourir le sabre à la main, pour l'honneur de la patrie et de l'Empereur!* (de Russie).

Il y a trois jours que, 700 ou 800 individus, hommes, femmes et enfants, pris à Rahova sur la rive droite du Danube, ont été amenés ici comme prisonniers de guerre. On a parqué tous ces captifs dans l'aride plaine de Markoutza, à une lieue de Bucharest, où toute la ville est allée les voir. Leur excessive misère inspire la pitié. Hier on les a fait repartir pour la Crimée, où ils sont destinés à réparer une partie des vides de la population.

La même destination est réservée à la population de Silistrie. Quant à la garnison militaire de cette forteresse, elle ne connaît encore rien de son sort futur, si ce n'est qu'on la conduit d'abord en Bessarabie.

La 4 de ce mois, après la célébration à la Métropole du *Te-Deum* pour la reddition de Silistrie, le Président Geltouchin a reçu les compliments des Boyards, qu'il a traités avec ses manières cavalières et grossières ordinaires. Vous savez que le mot *Messieurs* n'est jamais sorti de sa bouche, en leur parlant. Voici la réponse

---

1) *Curierul românesc*, Nr. 22 din 24 Iunie (6 Iulie), p. 92. *Curierul* lui Eliade publică de altfel și buletinele oficiale rusești și știri din războiu.

qu'il a faite, à leur servile harangue: „J'espère que vous finirez par vous montrer, par votre conduite et par plus de zèle, reconnaissants de toutes les bontés de l'Empereur, et de ses soins pour faire le bonheur de votre pays. Mais quand changerez-vous donc ces ignobles vêtements d'esclaves turcs, contre des habits des peuples civilisés? Quand vous déferez-vous de vos vilaines barbes? Et quand échangerez-vous contre des perruques ou des chapeaux, les calpaks ou les turbans qui couvrent vos têtes pelées ou rasées?" Il est à présumer que le Journal Valaque, en rapportant demain ce discours, tâchera de mettre dans la bouche du président des paroles un peu moins ignobles, que celles qu'il a réellement débitées à ces pauvres Boyards, qui se sont retirés en protestant, les uns en valaque, les autres en grec, et quelques-uns en mauvais français, de leur amour pour l'Empereur de Russie. Mais aucun d'eux ne consentira à se séparer de sa barbe.

P. S. — J'apprends qu'hier le Président Geltouchin a nommé un Comité de quatre Boyards, savoir deux de la Valachie et deux de la Moldavie, pour présenter les amendements qui seraient jugés indispensables au projet de constitution rédigé en Russie. M. Minciaki est nommé président de ce Comité, ce qui recule encore son départ pour la mission qui lui a été donnée depuis longtemps, d'aller en Servie pour opérer l'insurrection de cette province. Votre ami, le Boyard Stirbey, le seul qui soit capable de faire une traduction, est nommé secrétaire de ce Comité de Constitution.

CCLXXXIX.

Hugot către Portalis, trimițând acte oficiale rusești.

Sibiiu, 1829, 8 Iulie.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un nouveau bulletin officiel des opérations militaires de l'armée Russe, qui est le 10-e émané du quartier général, depuis l'ouverture de la présente campagne.

J'ai aussi l'honneur de joindre ici, une notice officielle, publiée à Bucharest par ordre du Président plénipotentiaire du Divan, contenant la nouvelle de la reddition aux Russes de la forteresse de Silistrie 1).

Les détails contenus dans les lettres de Bucharest qui viennent d'arriver, me semblent jeter quelque jour sur les vues ultérieures du Cabinet Russe, mais la poste, partant à l'instant même, je me vois forcé de remettre au prochain ordinaire, mon rapport à cet égard.

CCXC.

Ştiri date de prizonierii ruşi despre luptele dela Şumla.

Constantinopol, 1829, 10 Iulie.

(Turquie, CCLIV, 392).

10 juillet. — 154 prisonniers Russes sont arrivés ici. Suivant leur rapport, la chute de Schumla serait prochaine, et les ouvrages avancés auraient été déjà occupés. Ils ont été pris dans l'affaire du 11 juin, vers Pravodi, et ils racontent qu'il n'ont échappé que par miracle, au massacre que les Turcs firent de leurs prisonniers, au moment où ils se trouvèrent pressés par des corps Russes.

---

1) Nr. CCLXXXIV, p. 184.

CCXCI.

Iaşi, 1829, 10 Iulie. Viollier către Portalis, despre ciumă, despre luarea Silistrei şi atacarea altor oraşe, şi despre serbările date pentru aniversarea Impăratului rusesc.

(Russie, CLXXIX, 92).

Un accident de peste, ou soit, de la fâcheuse maladie à laquelle on refuse ce nom, a eu lieu à Yassy, ces jours derniers. Un juif, venant de Calarache, qu'on avait retenu quatre jours à la quarantaine de la ville, est tombé malade le lendemain de sa sortie du lazaret, et est mort le quatrième jour, sans bubon, il est vrai, mais avec des charbons ou des taches noires sur le corps. Un enfant de huit ans, qui habitait avec lui, a été attaqué du même mal; on l'a transporté hors des barrières pour y être tenu en surveillance, mais on ignore s'il a succombé à la maladie. A la suite de cet accident, les Boyards avaient demandé que la quarantaine fut portée à quinze jours; mais les autorités russes s'y sont refusées, et elles persistent à soutenir, d'après le rapport du médecin en chef de l'armée, que la maladie qui règne n'est point la peste. Ainsi on continue à ne retenir que quatre jours au lazaret, les personnes qui arrivent des lieux où existe la contagion. Le courrier arrivé hier de la Bessarabie, annonce que le germe pestilentiel a passé le Pruth et que la police à fait cerner, subitement, cinq ou six maisons à Kischenoff. Il est possible que ce soit une simple mesure de précaution.

La nouvelle de la prise de Silistrie a causé une joie inconvenable parmi les Russes qui sont ici; mais on assure que la capitulation ne s'est obtenue que par les mêmes moyens que l'on a employés avec Youssouf Pacha pour la reddition de Varna, et que la place pouvait se défendre quelque temps encore. Depuis la prise de Silistrie, la majeure partie de l'armée russe s'est portée devant Schumla, où se trouve le Général Diebich, sur le même terrain que l'an dernier. Le Général Kisseleff pousse le Siège de Georgewo, pendant que sur l'autre rive du Danube, le Général Geismar attaque Routschouk. Telles sont les dispositions du moment. Les 10.000 prisonniers faits à Silistrie, sont envoyés en Crimée.

Il a été chanté, le 7 courant, à la Métropole, un *te-deum* pour l'aniversaire de la naissance de l'Empereur Nicolas. Le général Mircowich a donné un grand repas, auquel ont assisté les agents étrangers et les officiers supérieurs de la garnison; le soir il y a eu grand bal chez le Vestiar actuel, Monsieur Alexandre Stourdza, et la ville a été illuminée.

CCXCII.

Sibiiu, 1829, 11 Iulie. Hugot către Portalis, cu ştiri din războiu şi despre proiectul de Constituţie pentru ţările româneşti.

(Bucharest, 1825—29).

On n'a reçu en Valachie aucune nouvelle des opérations militaires de l'autre côté du Danube, depuis la reddition aux Russes de la forteresse de Silistrie. On sait seulement que le général Krassofski est chargé du siège de Routchuk, tandis que le général Kisseleff, Commandant en chef sur la rive gauche du Danube, continuera le blocus de Georgevo, qui en est la tête de pont.

J'ai l'honneur de joindre ici l'extrait d'un rapport qui m'est adressé de Bucharest [1]) contenant des détails, dont quelques-uns me paraissent jeter quelque jour sur les vues ultérieures de la Russie.

J'aurai soin d'adresser à Votre Excellence le projet de la Constitution que

1) V. mai sus, No. CCLXXXVIII, p. 186.

la Russie entend imposer aux deux principautés, quand j'aurai pu me le procurer. Un de mes correspondants, qui a pu en faire une lecture rapide, m'annonce que les articles d'Akerman paraissent en faire la base; mais qu'il contient en outre, une multitude de dispositions, réglementaires en apparence, mais qui tendent à mettre ces provinces sous l'influence plus exclusive de la Russie. Il y aurait dans les principautés un Résident ou Commissaire Russe, ayant des pouvoirs presque aussi étendus que ceux du Lord haut Commissaire britannique, dans les Iles Ioniennes.

M-me Minciaki est ici depuis cinq semaines, attendant, dit-elle, de jour à autre, son mari, qu'elle doit accompagner à Méhadia, voisin de la Servie. Elle a la naïveté de dire que ce n'est pas pour y prendre des bains.

CCXCIII.

Guilleminot către Portalis, despre luptele dela Silistra și despre tratările de pace. Constantinopol, 1829, 16 Iulie.

(Turquie, CCLIV, 442).

L'on connaît aujourd'hui à Constantinople, la version Russe de la bataille du 11 juin et la chute de Silistrie du 30; mais nous ingnorons encore les circonstances de ce dernier évènement. Il est positif qu'après la bataille, M. Fonton s'est rendu au camp Turc, et y a proposé la paix; mais toujours aux termes des premières déclarations de l'Empereur, il en est parti sans avoir rien obtenu. „Si Dieu n'éclaire pas ces gens-là, mandait-il au Baron de Hübsch, il n'y a rien à faire avec eux." Je vous ai annoncé précédemment que le Drogman de la Porte avait été envoyé à Schumla. Mais on ne dit plus que ce soit pour traiter; on le croit en disgrâce; et l'on observe que, s'il eut été question de négocier, le Grand Visir avait auprès de lui un homme plus habile et plus digne de confiance qu'Isaac Effendi.

La Porte ne paraît occupée que du soin de continuer la guerre.

CCXCIV.

Scrisoare din București, comunicată de Hugot lui Portalis, cu știri din războiu, despre o conferință ruso-turcă și despre recepțiunea boerilor la Jeltuchin. București, 1829, 17 Iulie.

(Bucharest, 1825—29).

On parle toujours beaucoup ici, de la prochaine reddition de Georgevo. On assure qu'on est d'accord sur tous les points, et que les discussions ne roulent plus que sur la quotité de la somme à promettre. Le président plénipotentiaire Geltouchin y est lui-même allé avant-hier, pour mettre fin à cette négociation.

Le Général en Chef, Diebitch, est à Pravodi, avec environ 40.000 hommes. Il veut absolument tenter le passage du Balkan. Les Russes et les Grecs d'ici assurent positivement qu'il est déjà franchi, et le jeune général Yersnolof, qui arrive de l'autre côté du Danube, vient de me dire que l'armée doit être en marche sur Quarante Eglises. Mais mon incrédulité à cet égard me reste toujours.

On parle d'une conférence prochaine, qui aura lieu à Bucharest, entre des envoyés de la Russie et de la Porte. La Russie a déjà nommé les siens, qui sont les Comtes Orloff et Pahlen. Ce dernier est destiné à l'Ambassade de Constantinople, après la paix. Le grec Negri a reçu sa nomination de secrétaire interprète pour les conférences.

Vous trouverez ci-joint un procès-verbal exact, de la réception faite par le Président Geltouchin aux Boyards, membres du *Comité de Constitution* pour la Valachie.

Harangue.

Le Président. — Ah-ça! Messieurs! Vouz devez être étonnés de la manière un peu dure, avec laquelle je vous traite; mais, avec vous autres, il faut cela. Mon prédécesseur, qui agissait avec douceur, ne pouvait rien obtenir.

Un des 4 membres du Comité, G. Philippesco. — Personne ne se plaint des manières de V. E., et . . . . . (on ne lui laissa pas le temps d'achever).

Le Président. — Ah-ça! passons outre. Vous êtes les membres du Comité. Tâchez de finir bien vite votre tâche. De vous dépend le bonheur ou le malheur futur de la Principauté. Ça sera comme vous ferez à présent.

Je ne vous retiens pas davantage, parce que je suis occupé.

CCXCV.

Iași, 1829, 17 Iulie.

Viollier către Portalis, despre ciumă, despre răsboiu și despre un colonel francez în serviciul Rusiei.

(Russie, CLXXIX, 96).

Depuis quelques jours, la peste s'est déclaré à Yassy, dans la maison d'un Boyard qui a reçu chez lui une dame, venant de Berlad, d'où elle a apporté le germe pestilentiel, sans en être atteinte, et malgré qu'elle eut été retenue quatre jours au lazaret qu'on a établi hors des barrières. Trois enfants du maître de la maison et deux domestiques sont morts, en peu de jours, et les autres individus qui composaient ce ménage, étant tous attaqués de la contagion, ont été conduits hors de la ville. D'autres accidents ont eu lieu. Deux personnes sont mortes subitement dans les rues, mais quelques médecins russes et de la ville, ainsi que les gens de la police, ont persité à ne reconnaître la peste, que dans les personnes de la maison Ranetti. Celles-ci ont toutes le bubon, le charbon et tous les symptômes de cette cruelle maladie. J'adresse à Votre Excellence une traduction du rapport de M-r le Conseiller d'Etat de Witt, médecin en chef de la seconde armée. Il est du nombre de ceux qui nient l'existence de la peste, quoiqu'il en donne tout le caractère aux maladies qui règnent dans les deux principautés, et qui a pénétré en Bessarabie, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, par ma dernière lettre No. 31. A Berlad, elle a un caractère plus grave que partout ailleurs, elle se maintient à Fokchan, mais elle diminue sensiblement à Galatz, où il ne meurt plus que quatre ou cinq personnes chaque jour.

Le bruit s'est répandu hier, que des lettres arrivées du grand quartier général annoncent que le Comte Diebich tourne les Balkans et qu'il est même arrivé à Enos, pendant que le Général Roth soutient ce mouvement, avec sa division, qu'il a embarquée à Varna pour Sisopolis. La peste fait des ravages affreux dans cette première ville.

M-r le Comte de S-te Aldegonde, beau-frère de M. le Duc de Mortemart, qui, du service de France, a passé, comme Colonel, à celui de Russie, est arrivé hier à Yassy. Il va rejoindre le Comte Diebich, à l'état-major général duquel l'Empereur Nicolas a voulu qu'il fut attaché.

CCXCVI.

Ştiri din războiu comunicate la Constantinopol.

Constantinopol, 1829, 19 Iulie.

(Turquie, CCLIV, 450).

L'armée turque, aux environs de Schumla, compte à peine 30.000 hommes. Le découragement y est à son comble, la désertion fréquente et nombreuse, le dénuement de matériel considérable, et les approvisionnements de plus en plus difficiles. Les partis ennemis interceptent les communications.

Le gros de l'armée Russe se dirige sur Routschouk. Le Danube lui offre toute facilité pour en faire le siège. Ses munitions commencent à remonter le fleuve. Ses cantonnements s'étendent principalement entre Tortukai, Rasgrad et Eski Djuma. Elle intercepte, par un poste à Osman Bazar, la communication directe entre Tirnova et Schumla.

Routschouck n'est pas approvisionné pour longtemps; sa garnison déjà nombreuse, est encore augmentée de toute la population musulmane des environs, ce qui doit en hâter la reddition.

Les Russes ont des ponts sur le Danube, à Tortukai et à Rakova. De ces derniers points, leurs partis poussent sur Nicopoli, Plevna et Loftcha. Ils menacent ainsi d'intercepter la communication entre la forteresse de Nicopoli et celle de Tirnova.

Cette dernière est en assez bon état. Les Musulmans des 155 villages qui en dépendent, en porteront le nombre des défenseurs à 15 mille; mais la difficulté sera de les nourrir.

L'épidémie a beaucoup diminué dans les Principautés et l'on a trop exagéré celle qui régnait à l'armée, où elle a presque entièrement disparu.

Les dispositions des Bulgares sont toutes favorables aux Russes; mais ils ne se prononceront pour eux, que lorsqu'ils se seront rendus maîtres de Schumla et du Balkan.

Les Musulmans qui habitent la Bulgarie sont fatigués et mécontents de la guerre.

CCXCVII.

Buletin oficial cu ştiri dela cartierul general al armatei ruseşti.

Bucureşti, 1829, 21 Iulie.

(Bucharest, 1825–29).

De nouveaux succès viennent de couronner les armes de Sa Majesté l'Empereur. Les orgueilleux Balkans ont ouvert leurs portes, à nos armées victorieuses. Les barrières, opposées par l'ennemi sur le Kamtchik, et préparées pendant le cours d'une année entière, ont été franchies dans l'espace de quelques heures, sur les chemins de Bourgas et d'Aïdos. 10 canons, 14 drapeaux et plus de 300 prisonniers sont tombés en notre pouvoir. La perte de l'ennemi, en tués et blessés, est très considérable. Il a laissé plus de 400 hommes sur le champ de bataille. Notre perte sur tous les points, en tués et blessés, ne s'élève pas à 300 hommes.

Le quartier général de l'armée, avec la réserve, se trouvent aujourd'hui à Fondoukli-déré. Les Corps des généraux, Rüdiger, au village d'Ayradjik; Roth, près de la rivière d'Erekli-déré; leurs avant-gardes sur les hauteurs du Balkan supérieur, près d'Erketch, Paliobana et Eminéh.

Pour copie conforme,
Le Directeur de Chancellerie,
Signé: Karneïeff.

CCXCVIII.

Sibiiu, 1829, 21 Iulie.

Hugot către Portalis, despre hotărîrea Rușilor de a face pace.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'extrait d'une des lettres que je viens de recevoir de Bucharest. Les nombreuses correspondances qui viennent d'arriver de la Valachie, par cette dernière poste, ne rapportent aucune circonstance qui ne soit mentionnée dans cet extrait. Toutes ces lettres insistent d'ailleurs, sur la supposition que la Russie veut à tout prix entamer des négociations, pour faire sa paix avec la Porte, à l'insu des autres puissances, et que pour y mieux parvenir, elle met des entraves secrètes aux négociations des envoyés de France et d'Angleterre, relatives à la Grèce.

CCXCIX.

Paris, 1829, 25 Iulie.

Portalis către Guilleminot, despre pacea apropiată.

(Turquie, CCLIV, 453)

. . . . . .

La consternation qu'avait déjà répandue, à Constantinople, la nouvelle de la bataille donnée près de Schumla, aura préparé les voies à un changement salutaire dans les dispositions du pays et du gouvernement. Celles que l'Empereur de Russie avait manifestées, avant ce succès, et dont le Général Diebitch a fourni de nouvelles preuves, immédiatement après l'avoir obtenu, doivent aplanir les difficultés qui jusqu'ici s'étaient opposées au rétablissement de la paix.

CCC.

Constantinopol, 1829, 25 Iulie.

Guilleminot către Portalis, despre îndreptarea Rușilor spre Rusciuc.

(Turquie, CCLIV, 467).

. . . . . .

Les dernières nouvelles, venues de Schumla, sont de huit à dix jours de date; elles n'ajoutent rien à ce qui nous était connu. Les Russes, campés à très peu de distance, n'avaient rien entrepris de sérieux contre le camp turc. Il paraît que tous leurs efforts se dirigent actuellement contre Routschouck.

CCCI.

Iengikioi, 1829, 25 Iulie.

Buletin oficial asupra operațiunilor armatelor rusești.

(Bucharest, 1825—29).

L'armée victorieuse de Sa Majesté l'Empereur, après la défaite de l'ennemi sur le Kamtchik, le 6 et le 7, a franchi sans obstacles les Balkans, que les Turcs considéraient toujours comme un rempart insurmontable. Le 10, toutes les colonnes descendirent dans les valées de la Romélie, en essuyant une perte très peu importante, et prirent position sur le golfe de Burgas.

Les drapeaux de Sa Majesté flottent sur les murs de Missenvria, Anchiélo et Burgas. Le Seraskier Abdourrahman Pacha, qui commandait toutes les forces Turques sur le Kamtschik, aussi bien que les forteresses du littoral, voulant tenter fortune encore une fois, essaya, avec un Corps de 7.000 hommes, d'arrêter le mouvement de celui du général Roth; mais il fut battu, et par sa fuite, toutes les forte-

resses sus-mentionnées, se rendirent aux armes de Sa Majesté l'Empereur. La flotte Impériale, qui partage si glorieusement nos succès, a beaucoup contribué à la prise de ces places. Les trophées de ces victoires signalées, consistent en 55 canons de forteresse et de campagne, 21 drapeaux, 1 corvette de 26 pièces de canon, un Pacha à deux queues, Osman, 12 Bimbachis, 100 autres officiers et près de 3.000 hommes prisonniers.

Nos avant-gardes sont déjà en vue d'Aïdos. L'armée reçoit ses vivres du port de Sizopoli, où l'on avait transporté préalablement de grands approvisionnements, et d'où les autres ports du golfe du Burgas peuvent être librement pourvus de tout ce qui leur est nécessaire.

Pour traduction conforme,
Le Directeur de la Chancellerie,
Signé: Iwanoff.

Yassy, le 6 août, 1829.

CCCII.

Buletin oficial cu ştiri dela armată.

(Bucharest, 1825–29).

Aidos, 1829, 26 Iulie.

Les combats victorieux des 5, 6 et 7 juillet, ayant livré à l'armée les passages du Kamtchik et ouvert les routes des Balkans, M. le général en chef ordonna le passage de ces monts, qu'on a si longtemps considérés comme l'une des barrières les plus insurmontables de l'Empire Ottoman.

La colonne de droite, sous les ordres du général Rudiger, atteignit le 8 juillet le Foundokli-déré, au-delà du village d'Arnaütlar; son avant-garde poussa jusqu'à Aïvadgik.

La colonne de gauche, sous les ordres du général Roth, vint à Aspre; son avant-garde occupa Palisbana, sur la crête des Balkans.

Le quartier général et le second corps, commandés par le Général Comte Pahlen, séjournèrent à Derviche, sur le Kamtchik.

L'Amiral Greig se rendit dans le golfe de Messembria, avec une escadre de trois vaisseaux de ligne, plusieurs frégates et un grand nombre de transports chargés de vivres. Il bombarda vivement cette place, pendant plus de 3 heures.

Le 9 juillet, le Général Rudiger se porta à Aïvadjik, son avant-garde commandée par le général Giroff, à Erketch, village situé sur la cime du grand Balkan; le général Roth à Eraclie; son avant-garde demeura à Palisbana et un détachement occupa le village et le cap Eminé.

Le quartier général et le corps d'armée du Comte Pahlen se placèrent entre Arnaütlar et le Fondoukli-déré.

Le 10 juillet, l'avant-garde du Général Rudiger, composée de deux bataillons du 37-e de chasseurs et des régiments cosaques de Tchernaüchkine et d'Iligine, descendit la pente méridionale des Balkans; un détachement ennemi, d'environ 2.000 hommes, voulut un instant lui disputer le défilé, par lequel il lui fallut déboucher; les chasseurs du 37-e ne répondirent point au feu de mousqueterie qu'il leur opposa; l'arme au bras, ils le culbutèrent dans peu d'instants.

La déroute du détachement Turc fut complète; les Cosaques poursuivirent les fuyards vigoureusement, et leur enlevèrent un drapeau, 131 prisonniers, au nombre desquels deux colonels. La perte de l'ennemi dans cette affaire, en tués et blessés, fut très considérable, tandis que la nôtre ne s'élève guère qu'à six hommes.

Dans la matinée du même jour, le général Roth gravit les Balkans jusqu'à Palisbana. Un terrain rocailleux opposa d'abord de grandes difficultés à sa marche; il fallut renforcer le 6-e bataillon de pionniers, par 2.000 hommes travailleurs, tirés

de l'Infanterie, pour se frayer une route et ensuite repousser, près de Monastyr-kioï, l'avant-garde d'un corps d'armée ennemi, qui avait tenté d'arrêter le mouvement de cette colonne, mais qui bientôt se vit obligé de se replier sur la petite rivière d'Ingeakioï-déré.

Le Seraskier Abdoul-Rahman, Pacha à trois queues, commandant en chef les troupes sur le Kamtchik près de Kelcler, et s'était posté lui-même, avec 6 à 7.000 hommes, sur la rive droite de l'Ingeakioï-déré, probablement dans l'intention de couvrir, par cette position centrale, toutes les places du golfe de Bourgas et d'offrir le combat à celles de nos colonnes qui déboucheraient près de Monastyr-kioï.

Le général Roth traversa ce village, avec la 4-e division de hulans, la batterie à cheval No. 28, les deux Régiments Cosaques de Jegeoff et Raelanoff, suivis de 4 bataillons de la 3-e brigade, de la 7-e division d'Infanterie, avec 8 pièces légères. Il attaqua sur le champ la position de l'ennemi, sans attendre l'arrivée des forces principales de sa colonne.

Abdoul-Rahman et son corps ne résistèrent que peu d'instants à l'action de nos batteries. Ils abandonnèrent la position, et furent si vigoureusement poursuivis par les hulans, les cosaques et l'artillerie à cheval, sur un espace de près de 10 verstes, qu'ils évacuèrent sans coup férir deux batteries cotières, armées de 4 canons, et un chantier, sur lequel on venait d'achever la construction d'une belle corvette de 26 canons. Nous fimes à l'ennemi 400 prisonniers, et nous lui enlevâmes à cette occasion, sept drapeaux et encore 4 autres pièces d'artillerie de campagne.

Le général Roth abandonna la poursuite ultérieure des fuyards aux Cosaques, et dirigea de ce point, une partie de son avant-garde sur Messembria. Cette place est fortifiée; un camp retranché devant l'isthme, qui la réunit à la terre ferme, en défendait les approches.

Aussitôt que l'Infanterie eut rejoint les hulans qui étaint à la tête de l'avant-garde, on dirigea nos batteries sur ce camp retranché. Le feu des pièces fut si actif, que la garnison de ce retranchement, forte de 375 hommes, foudroyée par la mitraille et frappée de terreur, mit bas les armes et se rendit à discrétion. Elle livra aux vainqueurs deux drapeaux et trois canons. Nos batteries se tournèrent dès lors, sans perte de temps, vers la place même de Missemvria, qu'elles dominaient entièrement.

Osman, Pacha à deux queues, commandant à Missemvria, menacé par l'escadre de l'amiral Grieg et battu par l'artillerie du Général Roth, se rendit bientôt à la sommation de ce dernier, et l'on convint de lui laisser la nuit, pour préparer la garnison et les habitants à la reddition de la place, désormais inévitable.

Il livra en effet le lendemain matin, le 11 juillet, au Général Major Wachten, chef d'Etat-Major du 6-e corps d'armée, les clefs de cette ville, dix drapeaux, 15 canons, et se présenta de sa personne, accompagné de 100 employés turcs, avec deux mille prisonniers de guerre, aux autorités chargées de les emmener en Russie.

Le quartier général fut le 10 à Erkétch, le 11 à Imgékioï Grec, où une partie du 2-e corps se joignit à lui, l'autre moitié de ce corps étant restée à Kélcler.

La colonne du général Rudiger se porta le 11, sur Abakaria. Un corps ennemi se replia devant lui en toute hâte, vers Aïdos, en abandonnant dans son camp auprès de ce village, un grand nombre de munitions et deux pièces d'artillerie de campagne. Le Général Giroff, chargé de le poursuivre, saisit à Daoutty mille pouds de poudre à canon, 2.000 tchewerts de froment et 200 tchewerts de blé sarrazin, ainsi que beaucoup d'autres objets de moindre valeur.

La garnison d'Aticalo, intimidée par la marche rapide et les succès éclatants de l'armée, abandonna le matin de cette même journée, les retranchements de cette place; ils furent aussitôt occupés par un détachement d'un des vaisseaux de la flotte, en croisière devant cette ville. On y trouva 14 canons, un mortier, trois magasins de poudre à canon, et un magasin de sel.

L'avant-garde du Général Roth, commandée par le Général-Major Nabel,

reçut en attendant l'ordre de M. le Général en chef de se porter sur Bourgas, et le général Roth, celui de pousser jusqu'à Kounilikioy, sur la route d'Aïdos.

Le 12 au matin, lorsque le général Nabel s'approcha de Bourgas, la garnison de cette place eut l'audace de marcher à sa rencontre. Mais, aussitôt attaquée et culbutée par les intrépides régiments de la 4-e division de hulans, elle chercha son salut dans la fuite. Le Général Nabel lui enleva d'abord deux pièces d'artillerie de campagne, par lesquelles elle s'était fait accompagner; ensuite, en la poussant l'épée dans les reins, jusqu'aux retranchements de Bourgas, ce général entra dans cette place avec les fuyards. La garnison abandonna tout et se sauva à la débandade, par les portes méridionales de cette ville. 10 canons, des magasins de tout genre et la possession de ce point important, sont les trophées de ce beau fait d'armes.

Le 12, le Général Roth se rendit avec son camp d'armée à Alakaria, le général Rudiger à Eskibaschly. Une partie du second corps occupa Alakaria. Le reste vint camper sur la position centrale d'Ingeakioï Grec, près du quartier général.

Le mouvement de l'armée sur le Kamtchik avait été si parfaitement dérobé au Grand Visir à Choumla, que ce ne fut que quatre jours après notre départ de devant cette place, c'est-à-dire le 9 juillet, qu'il détacha pour secourir le poste de Kioprikioï, un corps d'armée composé de 9 régiments d'Infanterie régulière, d'un régiment de cavalerie régulière et de mille Dêlis à cheval, avec trois pièces d'artillerie de campagne. Ils quittèrent Choumla sous les ordres d'Ibrahim, Pacha à trois queues, de Kieussé Mêhémet, Pacha à trois queues, et de Méhémet, Pacha à deux queues, récemment arrivé de Constantinople, pour commander les troupes régulières de l'armée Turque.

Ce corps ennemi apprit, à son arrivée sur le Kamtchik, que les retranchements y étaient déjà enlevés et occupés par nos troupes. Les Pachas rétrogradèrent d'abord de quelques verstes, et se portèrent ensuite à Tchengué et vers le village de Soundgeolouk, où ils séjournèrent le 11 juillet, indécis sur le parti qu'il leur convenait de prendre; ayant appris le soir du même jour, qu'Abdoul Rahman Pacha venait d'être battu dans les plaines de Bourgas, ils se portèrent sur Aïdos, qu'ils atteignirent le soir du 12 juillet.

Le 13, M. le Général en Chef ordonna au Général Rudiger de se porter sur Aïdos, d'y choisir une position à 3 ou 4 verstes de cette place, pour y attendre la concentration de nos forces, et de n'attaquer Aïdos, que dans le cas où il pourrait prévoir des chances certaines de succès. Le général Roth devait forcer sa marche et se placer en seconde ligne, derrière les troupes du Général Rudiger, et le Corps du Général Comte Pahlen de se porter à Roumélikioï. En conséquence de ces dispositions, le Général Rudiger se porta sur les collines entre Roumélikioï et Aïdos, à quatre verstes environ de cette dernière ville.

Les Pachas crurent le moment favorable à leurs projets; ils se décidèrent d'attaquer la tête de notre armée, avant qu'elle ne fut renforcée par les troupes qui la suivaient.

La cavalerie turque sortit d'Aïdos, suivie d'une partie de son infanterie, et chargea les Cosaques du Général Rudiger; ceux-ci se replièrent sur la position.

Se voyant attaqué de front et, certain de refouler l'ennemi, le Général Rudiger détacha une brigade de la 4-e division des hulans sur la droite, et la dirigea de manière à tourner le flanc gauche de l'ennemi, qui l'assaillit avec beaucoup de vivacité. Le feu de nos batteries et le mouvement des hulans produisirent leur effet. L'avant-garde turque culbutée, rentra en désordre dans Aïdos. Le Général Rudiger la poursuivit avec huit bataillons et 16 pièces d'artillerie, commandés par le général Prince Gortschakoff 1-er; arrivé dans la place, il aperçut le corps Turc, fort de 6 à 7.000 hommes d'infanterie, en position derrière et à côté de la ville, et appuyé par son flanc gauche, à d'anciens retranchements qu'il avait commencé à rétablir.

Jugeant que la ville était la clef de cette position, il tourna ses batteries

contre les masses de l'ennemi en position, et lança un bataillon du 36-e et un bataillon du 37-e chasseurs, à la bayonnette, sur les anciens retranchements de la ville.

L'ennemi opposa d'abord une résistance opiniâtre; mais bientôt, forcé dans ses retranchements et dans les rues tortueuses d'Aïdos, il fut rompu de toutes parts et massacré par nos braves chasseurs.

La vigueur de ce mouvement rapide fut telle, que les régiments Turcs, en position derrière Aïdos, se débandèrent et prirent la fuite par les sentiers des Balkans et dans la direction de Karnabat. Les hulans et les Cosaques les chassèrent aussitôt et firent un grand carnage, tandis que l'Infanterie, guidée par le Prince Gortchakoff, massacrait tout ce qui ne réussit point à se sauver dès les premiers instants.

Le camp Turc tout entier fut pris. On y trouva 600 tentes, 448 tonneaux de poudre à canon, un grand nombre de projectiles, 3.000 manteaux militaires et beaucoup d'armes. On enleva aux fuyards 4 drapeaux, et les 4 pièces d'artillerie, qui les avaient suivis depuis Choumla. La ville et les champs sont couverts d'un nombre considérable de cadavres ennemis; celui des prisonniers est moins grand, il ne s'élève qu'à 220 hommes. Notre perte s'élève à peine à 100 hommes.

Cette belle affaire termina les opérations du passage des Balkans. Dans tout le cours de cette glorieuse entreprise, nos braves troupes n'ont cessé de donner des preuves de la valeur brillante et du zèle infatigable, qui les ont toujours distinguées.

A la fois surpris et battus, les Turcs n'ont pas eu le temps de dépeupler les plaines de Bourgas, pour la plupart chrétiennes. La plupart de ces paisibles habitants continuent aujourd'hui leurs occupations rurales, sous une protection éclairée.

Les ports de mer à Anchialos, Bourgas, Missemvria offrent le spectacle d'une grande activité.

Les nouvelles du corps d'observation de Yénibazar, datées du 11 de ce mois, apprennent que le Général Krassofsky, après avoir fait, le 9 et le 10, une reconnaissance jusqu'aux ouvrages avancés du camp retranché de Choumla, est revenu le 12 à Yenibazar, sans avoir été inquiété dans sa marche par l'ennemi.

Le général Poncette, commandant militaire de notre établissement militaire à Sizopolis, a fait, le 12 juillet, une sortie sur le camp retranché Turc, près du village d'Atly. A son approche, les Turcs se retirèrent d'abord de leurs redoutes, et à quelques verstes de là, auprès du village Tchinghéne-Skelessy, ils abandonnèrent au général Poncette toute leur artillerie, qui consistait en 4 canons.

CCCIII.

București, 1829, 27 Iulie.

Corespondență comunicată de Hugot lui Portalis, despre tratările de pace și despre ciuma dela București.

(Bucharest, 1825–29).

La Russie attache le plus grand prix à conclure très promptement sa paix particulière avec la Porte, sans l'intervention d'aucune puissance et même, s'il est possible, à l'insu des Ambassadeurs de France et d'Angleterre. Il n'y a pas de sacrifice, d'argent surtout, qu'elle ne soit prête à faire pour atteindre son but. Il est certain que les Comtes Orloff et Pahlen sont nommés plénipotentiaires, et qu'ils ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir, à chaque instant, pour tout endroit où la Porte consentirait à envoyer les siens. Le Sieur Négri, grec qui se trouve à Bucharest, est aussi muni de sa nomination, comme secrétaire Interprète des Conférences à établir, et qu'on a un grand désir d'abréger. Des sommes considérables ont été mises à la disposition de plusieurs agents ou émissaires, parmi lesquels sont.... pour ceux

des membes du Divan, ou autres personnes approchant le Sultan, qui peuvent avoir quelque influence sur ses dispositions, et seraient capables de l'amener à accéder à des propositions d'une prompte paix séparée avec la Russie.

La peste continue de faire des progrès effrayants. Dans la longue rue appelée Ulitza Tergovisti, contenant plus d'une centaine de maisons, il n'y en a plus que onze non compromises. Des rues entières se trouvent sans habitants. On vient de renouveller au rédacteur du Journal Valaque, la défense de faire la moindre mention de la peste. Ce pauvre rédacteur vient de perdre en une semaine son père, sa mère, deux frères et une servante. Le nouveau Médecin en chef de l'hôpital de peste de Dudesti, est mort avant-hier. Le docteur Kokone, jeune médecin d'espérance, qui revenait de faire ses études à Paris, où il avait pris son grade de docteur, a été attaqué hier, et ne passera pas la nuit prochaine, non plus que sa pauvre mère. Des 26 médecins qui existaient dans cette ville au 1-er janvier dernier, il n'en existe plus que cinq, au nombre desquels est M. Marsille, Médecin en chef de la commission de santé, qui me charge de vous faire savoir qu'il n'ose plus vous envoyer dorénavant ses bulletins hebdomadaires de peste, de crainte de se faire de mauvaises affaires avec les Russes, etc. etc.

CCCIV.

Violier către Portalis, despre ciumă și despre înaintarea Rușilor spre Balcani. Iași, 1829, 27 Iulie.

(Russie, CLXXIX, 99).

Depuis la dernière dépêche, que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 17 courant, la police a fait cerner plusieurs maisons, soupçonnées de renfermer le germe de la maladie contagieuse, mais il n'y a eu qu'un seul accident de peste en ville. Elle continue à exister cependant au lazaret, où il périt, chaque jour, quelques personnes. Dans les districts, elle fait de cruels ravages.

Les mesures préservatrices contre cette maladie augmentent journellement, et nous devons à celles qui ont été prises à Yassy, la conservation de la santé publique. Les quarantaines se multiplient partout. Celle du Pruth est de quatorze jours, bien que pour entrer en Russie, on en fasse encore quatorze sur le Dniester. A la frontière d'Autriche, elle a été portée à 21 jours, et l'on a cessé de donner des dispenses, pour en diminuer la durée. Enfin les militaires et les courriers qui doivent passer le Danube pour rejoindre l'armée, sont retenus quatre jours sur la rive gauche de ce fleuve. Il y a pour Yassy une particularité qui mérite d'être connue, et qui pourrait être funeste à la population. C'est qu'on retient au lazaret quatre jours seulement, les militaires et les employés de l'armée; tandis que les simples particuliers y demeurent quatorze. Il y a cependant autant à craindre des uns que des autres.

La nouvelle que l'on avait donnée du passage des Balkans, était au moins prématurée. Un courrier, arrivé du grand quartier général, a annoncé que M-r le Comte Diebich était encore à Pravody le 6/18 courant, mais qu'il ordonnait de grands préparatifs, pour se porter en avant. On avait entr'autres réuni 10.000 paysans pour les travaux des routes. Nous n'avons pas de nouvelles plus fraîches à Yassy.

CCCV.

Știre despre o înfrângere a Marelui-Vizir. Constantinopol, 1829, 29 Iulie.

(Turquie, CCLIV, 470 v.).

. . . . . .

Un tartare est arrivé de Schumla; on croit savoir qu'il a apporté la nouvelle d'une sortie, dans laquelle le Grand Visir aurait été repoussé avec perte. Le Seraskier va fréquemment visiter le camp de Cara Bournou.

CCCVI.

Constantinopol, 1829, 30 Iulie. Guilleminot către Portalis, cu ştiri din războiu.

(Turquie, CCLIV, 481, 484).

. . . . . .

Relativement aux opérations de la guerre, Erzeroum est tombé au pouvoir des Russes. En Europe, un corps de troupes Impériales, parti de Sevastopoli, a débarqué à Sizopolis, et il paraît que le Général Diebitch, ayant laissé 20.000 hommes pour tenir Schumla en échec, s'est porté sur Aïdos, à travers les Balkans. On répand même qu'il occupe déjà Carnabat. La nouvelle était arrivée ici d'une seconde défaite du Grand Visir, sorti de Schumla pour couper les Russes.

. . . . . .

On me confirme à l'instant que, d'après les nouvelles reçues à la Porte, les Russes occupent Aïdos et Carnabat; on ajoute que Khalil Pacha s'est retiré en deçà des Balkans, qu'il demande à grands cris des renforts; que le Grand Visir, qui se trouve encore à Schumla, songe néanmoins à se retirer également en arrière; que cette place est aujourd'hui dans un état pitoyable, sous le rapport des ressources en munitions et en hommes, que de nouveaux firmans appellent encore une fois la population aux armes, et que le Grand Seigneur se dispose à aller camper du côté de Daoud-Pacha. Mais il n'y a point à Constantinople, en ce moment, au-delà de huit à neuf mille hommes de troupes, y compris la garde de Sa Hautesse.

CCCVII.

Iaşi, 1829, 31 Iulie. Viollier către Portalis, despre comisia extraordinară a boerilor moldoveni şi munteni, pentru organizarea administraţiei ţărilor, despre ciumă şi despre armata rusească.

(Bucharest—Yassy, 1825—29).

Monsieur le Consul de Bucharest a, sans doute, informé Votre Excellence, que M. le Général Geltouchin avait créé une commission extraordinaire, de huit principaux Boyards moldaves et valaques, qui, sous la présidence du Conseiller d'état actuel, M. de Minciaki, doivent s'occuper de l'organisation future de l'administration des deux principautés, des améliorations à y introduire, du commerce, des impôts, des corvées des paysans et de toutes les questions de l'économie politique du pays. Ils commenceront leur travail par déterminer le mode d'élection du Prince qui devra les gouverner.

La moitié des membres de cette commission étant au choix de M. le président plénipotentiaire des deux provinces, il a désigné, pour la Moldavie, M. le Vornik Michel Stourdza et M. le Vestiar Catargi. L'assemblée générale du Divan a élu, à son tour, M. le Vestiar Constantin Paskan Cantakousène et M. le Vornik Constantin Conaky. Ce n'est qu'avec une répugnance marquée, que ces Boyards ont accepté la mission qui leur est confiée; tous allaient refuser, si M. le Général Geltouchin n'avait ordonné de faire partir dans une voiture de poste, sous escorte d'un gendarme de la police, M. Michel Stourdza qui se faisait malade. A cette nouvelle, tous ces messieurs se sont résignés à leur sort, et ils se conforment sans réplique à l'ordre qu'ils viennent de recevoir d'être rendus à Bucharest dans huit jours.

On ne s'attend pas à de grands résultats du travail de cette commission, bien que les personnes qui la composent, soient capables de fournir sur le pays d'excellents renseignements. Mais aucun de ces Boyards n'a des vues droites, ni l'intention du bien, et il ne saura s'acquérir la confiance publique, dont il est d'ailleurs loin d'être digne. Le caractère de M. Minciaki et sa capacité sont sans doute connus de

Votre Excellence. C'est un administrateur rempli de bonnes intentions, mais d'une grande médiocrité. On ne peut le connaître, sans s'étonner de l'avancement qu'il a eu en Russie, et des missions importantes dont il a été chargé. M. Minciaki est bien au-dessous de l'espèce de réputation européenne qu'il s'est acquise.

Il n'est plus question de la peste à Yassy, quoiqu'elle continue à exister dans le Lazaret de la ville, où il meurt chaque jour quelque individu. Les habitants commencent à reprendre leur habitudes, plusieurs même ont rouvert leurs portes.

Le général en chef Voinoff, commandant toute la Cavalerie de l'armée, est passé ces jours derniers à Yassy; mais il n'a pas voulu se soumettre à la quarantaine, ni pour lui, ni pour 150 personnes environ de sa suite, escorte et domestiques. Il a traversé la ville avec tout son monde et s'est dirigé sur Botouchan, où il va se guérir d'une chute de cheval, dans laquelle il a eu une côte enfoncée.

Le général Voinoff est un brave et vieux soldat, de 66 à 70 ans, d'une extrême bravoure, mais dont on a grandement raison de ne point apprécier les services qu'il peut rendre aujourd'hui.

Nous n'avions pas de nouvelles de l'armée, depuis plusieurs jours; on annonce en ce moment l'arrivée d'un courrier qui porte celle d'une grande victoire sur les Turcs, à la suite du passage des Balkans.

CCCVIII.

Hugot către Portalis, despre corespondenţa sa. Sibiiu, 1829, 1 August.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence (No. 1) un nouveau bulletin officiel, émané du quartier général de l'armée Russe, et publié à Bucharest le 27 juillet.

Je joins aussi à la présente, (No. 2) un extrait des différentes lettres que je viens de recevoir de Bucharest [1]).

CCCIX.

Ştiri oficiale şi particulare asupra operaţiunilor armatalor şi a *Te-Deum*-urilor dela Bucureşti. Bucureşti, 1829, 4 August.

(Bucharest, 1825–29).

. . . . . .

Voici des nouvelles militaires, qui viennent de m'être communiquées dans les bureaux du Président plénipotentiaire, et qui sont débitées comme officielles:

„L'aide de camp Général Kicheleff, ayant été informé que les fourrageurs Turcs, protégés par un détachement, s'éloignaient de Georgevo, fit renforcer les Cosaques par 6 escadrons de chasseurs à cheval et 4 pièces d'artillerie, et confia le commandement de ce détachement au Général-Major Gordéïeff. Le 8/20 juillet, ce général attaqua les Turcs, à la tête de son détachement. Les Cosaques, soutenus par les chasseurs à cheval, se jetèrent sur les Turcs et les culbutèrent sans difficulté. Le Binbachi, commandant le détachement turc, et une centaine des siens sont restés sur le champ du combat. 13 prisoniers et 8 chevaux sont tombés entre les mains des Russes. Le reste a pris la fuite et a réussi à rentrer dans la forteresse.

„L'aide de camp Général Baron Geismar, ayant su que des partis Turcs faisaient des incursions continuelles sur le village de Belostein et ses alentours, à 3 ou 4 lieues de Rahova, envoya un escadron de dragons et une compagnie d'Infanterie, pour soutenir les Cosaques qui occupaient ce village. Le Major Tchervoni qui com-

1) Documentul următor.

mandait ce détachement, informé qu'un parti de Turcs occupait le village de Ghiberi, y détacha, dans la nuit du 11/23 juillet, une compagnie de dragons, 50 Cosaques et 40 hommes d'Infanterie. Ce détachement a cerné ce village et a culbuté une centaine de cavaliers Turcs qui s'y trouvaient. Leur chef, suivi de 25 hommes, s'enferma dans une tour de bois, d'où il ne voulut pas sortir, préférant la mort à la captivité. Les Russes y mirent le feu, et il périt avec toute sa suite, au milieu des flammes."

Non officiel. — Le pont de Rahova ayant été emporté par un ouragan, une partie du Corps du Général Geismar se trouve séparée du principal, cantonné en petite Valachie. Il vient d'écrire au Président Geltouchin qu'il se trouve dans une situation pénible, qu'il est entouré de 20.000 Turcs, qui ne lui donnent point de repos, mais qu'il se battra en désespéré, s'il le faut, pour rétablir promptement ses communications.

Un second domestique du Président Geltouchin vient d'être attaqué de la peste. Le valet de chambre du Vice-Président en a été atteint au même moment.

Malgré toutes les infortunes de cette ville et les ravages de la peste, on n'entend depuis ce matin que le son des cloches pour un nouveau *Te-Deum*, qui va être célébré en actions de grâces de la victoire mentionnée dans le dernier Bulletin. C'est le 19-e que les Valaques ont été condamnés à chanter depuis l'invasion des Russes, invasion qui leur a coûté plus de sang et de larmes, que toutes les précédentes réunies, etc.

CCCX.

Constantinopol, 1829, 7 August.

Guilleminot către Portalis, cu ştiri din războiu.

(Turquie, CCLV, 44).

. . . . . .

L'armée Russe occupe Aïdos et Carnabat. Un de ses détachements a même occupé momentanément Jamboli, sur le chemin d'Andrinople. Mais il n'avait voulu que chasser assez loin devant lui, dans cette direction, le corps battu et très affaibli de Halil Pacha, chef des réguliers Turcs, auquel il ne reste plus que sept bataillons fort incomplets.

CCCXI.

Iaşi, 1829, 7 August.

Viollier către Portalis, despre armata şi agenţii ruseşti, şi despre ciumă.

(Bucharest-Yassy, 1825–29).

J'ai déjà eu l'honneur d'aviser Votre Excellence, que les nouvelles de l'armée arrivaient très tard à Yassy. Je lui remets cependant la copie du dernier bulletin daté d'Igskeui, le 13/25 juillet, dans lequel Votre Excellence observera le peu d'opposition que le général Comte Diébitsch a rencontrée au passage des Balkans, et les nouveaux succès qu'il promet à ses troupes; cependant, malgré tous les avantages de la campagne, le découragement s'est maintenu parmi les officiers de l'armée, et tous ceux qui peuvent avoir un prétexte plausible, cherchent à s'en retirer. Nous avons la ville remplie d'officiers généraux et supérieurs, et il en arrive chaque jour de nouveaux.

Le ministre de la police de Russie vient d'expédier ici, quatorze de ses principaux employés, qui ont reçu l'ordre exprès de partir de St. Pétersbourg dans vingt-quatre heures, et qui sont arrivés en toute hâte à Yassy, sans connaître leur destination ultérieure. Ils attendent les ordres de S. E. le Comte Diébitsch qui, dit-on, les répartira dans les divisions de l'armée.

Divers accidents de peste s'étant déclarés de nouveau hier, dans un des quartiers de la ville, la police a fait à l'instant cerner quinze maisons. On ne sait rien

encore de positif sur cet évènement; mais l'alarme s'est répandue une autre fois parmi les habitants, qui ont derechef fermé leurs portes.

Les derniers rapports de Galatz annoncent que la peste a ralenti ses effets; par contre, dans la petite ville de Berlate, elle fait des ravages affreux. Il y est mort 54 personnes, la semaine dernière. Cette cruelle maladie continue d'exister dans presque tous les districts de la Moldavie, en Bessarabie, et même au-delà du Dniester.

CCCXII.

Ştiri despre operaţiunile armatei ruseşti.

(Bucharest, 1825—29).

Adrianopol, 1829, 9 August.

Après avoir dispersé le corps Turc à Selimne, et n'avoir accordé à l'armée qu'un jour de repos à Yamboli, M. le Général en Chef continua les opérations de cette campagne avec un redoublement d'ardeur.

Il porta le 4 août, par des marches forcées, le 7-e Corps d'armée à Hassan Beyli sur la Tounyca, le 6-e et le 2-e corps, avec le quartier général, à Papaskeni; le 5 août, le 7-e corps à Kutchuk Derbent, le 6-e et le 2-e et le quartier général à Buyuk Derbent.

Malgré la chaleur excessive d'un été extraordinairement ardent, malgré les routes étroites et rocailleuses, et un terrain plus difficile à franchir que les Balkans, nos braves soldats supportèrent avec une admirable constance les grandes fatigues de ce trajet rapide.

Les colonnes du Général Comte Pahlen et du général Roth n'arrivèrent à Buyuk Derbent que fort tard, dans la nuit du 5 au 6 août; l'avant-garde du général Giroff, fut néanmoins poussée jusqu'à Hanly Enedyé. Après avoir fait 50 verstes, elle dirigea 200 Cosaques sur Arnaout-keui, situé à 5 verstes d'Andrinople; à quelque distance de Hanly Enedyé, ce parti rencontra un détachement de 700 cavaliers Turcs, qui furent culbutés à l'instant; après avoir perdu 54 hommes tués, un drapeau, 42 prisonniers, le reste fut chassé jusqu'aux murs de la ville.

Les troupes Turques et les habitants d'Andrinople virent le 7 août, nos colonnes descendre des hauteurs de Buyuk Derbent; elles se rapprochèrent de la ville, par les routes de Hanly Enedyé et d'Akbounar. Le général en Chef fit camper le 2-e corps à peu de distance d'Eski Seraï. Le Régiment de Schlusselbourg occupa sur la gauche de cette position, une hauteur dominante et au pied de laquelle passe la route de Buyuk Derbent.

Le 6-e corps se forma en seconde ligne. Le quartier général campa à côté du Tchiflik sur la Tounyca.

Les Cosaques du Général Giroff s'emparèrent de toutes les hauteurs qui entourent Andrinople; le régiment Higens poussa ses partis, jusques sur la route qui mène d'Andrinople à Constantinople.

M. le Général en Chef et le chef de son Etat-Major, l'aide de camp général Comte Toll, escortés seulement de leur Etat-Major, se rendirent devant la place et parcoururent la majeure partie de sa circonférence. Ils firent la reconnaissance du terrain et des retranchements que l'ennemi comptait opposer à notre armée.

M. le Général en Chef détermina sur le champ tous les points d'attaque, ainsi que le mouvement des colonnes, pour le lendemain à l'aube du jour.

Andrinople a 80.000 habitants, dont 40.000 musulmans. 10 à 15.000 de ces derniers étaient bien armés. Le corps d'armée turque, réuni pour la défense de la ville, était de 10.000 hommes d'Infanterie et d'environ 800 à 1.000 cavaliers, et d'un couple de milliers d'hommes ramassés dans les districts.

Le terrain se prête à une défense opiniâtre; il est coupé par de profonds ravins et un grand nombre de jardins. L'emplacement des batteries turques avait

été assez bien choisi; quelques-unes de ces batteries n'étaient pas encore achevées et on n'en hâtait pas le travail, parce que personne à Andrinople ne se croyait à la veille de combattre. Les illusions de tant de siècles de sécurité, étaient si fortes, que les chefs eux-mêmes doutaient de la possibilité de voir une armée Russe aux portes de leur ancienne capitale.

La rapidité de nos marches, de 30 à 35 verstes par jour, notre apparition subite dans ces lieux, produisirent donc un effet presque magique, sur le Pacha, le corps turc et les habitants. Trois grandes routes leur restaient encore ouvertes pour opérer leur retraite; mais ils ne songèrent pas même à la fuite.

M. le Général en Chef n'était pas encore de retour de sa reconnaissance, que les délégués d'Ibrahim Pacha et du Seraskier Halil Pacha, tous deux pachas à trois queues, ainsi que les députés des notables de la ville, étaient déjà arrivés aux portes de la ville, pour lui offrir une capitulation. M. le Général en Chef leur fit déclarer, par M. le Conseiller d'Etat actuel A. Fonton, qu'ils avaient à rendre leurs armes, leur artillerie, leurs drapeaux, leurs magasins de vivres et de poudre à canon, et en général tout ce qui appartenait au gouvernement Ottoman; qu'à ces conditions, il accordait aux Pachas et aux troupes, la permission de rentrer dans leurs foyers, pourvu qu'ils ne se dirigeassent pas sur Constantinople. La troupe irrégulière et les habitants devaient également déposer leurs armes, demeurer à Andrinople, continuer le commerce et exercer toute honnête et paisible industrie, sous l'égide des lois et des tribunaux existants. M. Fonton eut ordre en même temps, de déclarer aux délégués, que M. le Général en Chef leur accordait, pour l'acceptation ou le rejet de cette condition, un délai de 14 heures; que l'armée se mettrait en mouvement à l'aube du jour, que chacune des colonnes se rendrait au point d'attaque qui lui était marqué, et qu'on donnerait à 9 heures du matin, le 8 août, l'assaut de la ville, si jusque-là les conditions prescrites n'étaient point acceptées par les chefs militaires.

Le lendemain, le 8 août, l'armée se forma sur deux colonnes; elle quitta son camp à 5 heures du matin. La colonne de droite, composée du corps d'armée du Général Comte Pahlen et du Général Roth, marcha sur le centre de la place. M. le Général en Chef les conduisit lui-même et les disposa de manière à pouvoir attaquer sur plusieurs points à la fois.

La colonne de gauche, composée de la 2-e division de hussards et de la 4-e de lanciers, avec une nombreuse artillerie à cheval, marcha par Arnaout-keui sur les routes de Kirk Klissé et de Constantinople, pour couper à l'ennemi toute retraite sur le Bosphore. M. le Général en Chef donna le commandement de cette colonne à l'aide de camp général Comte Toll, chef de l'Etat-Major de l'armée. Le 7-e Corps forma la réserve et s'avança, sous les ordres du Général Rudiger, sur la route de Buyuk Derbent à Andrinople, jusqu'au bosquet qui entoure l'Esky Seraï, ancienne résidence des Sultans.

Les plénipotentiaires turcs, voyant de leur camp le mouvement général de l'armée, n'attendirent point le moment qui leur avait été fixé la veille, pour annoncer leur soumission; ils arrivèrent deux heures plutôt, mais dans l'intention de négocier et d'obtenir quelques conditions moins désavantageuses. La réponse à leurs ouvertures fut courte. M. le Général en Chef fit marcher les colonnes sur les ouvrages avancés de la ville.

Voyant les colonnes s'ébranler, le peuple Turc et chrétien n'attendit plus la nouvelle de la conclusion de la capitulation. Il sortit en partie désarmé, en partie encore armé, de la ville, et vint à la rencontre de nos colonnes d'attaque, avec des démonstrations d'amitié et de joie, tandis que les troupes turques jetèrent leurs armes et nous cédèrent leur camp, avant même que les formalités de la capitulation pour la remise de ces objets fussent terminées. Tout se débanda. Plusieurs pachas

vinrent complimenter le Général en Chef, d'autres s'en allèrent au galop. Nos bataillons occupèrent les points, qu'un instant auparavant ils devaient prendre d'assaut.

La cavalerie occupa d'abord la route de Constantinople. Le 6-e corps occupa la route de Kirk Klissé; le 7-e, la vallée de Tounyca, et les belles casernes nouvellement bâties par le Sultan Mahmoud; M. le Général en Chef transporta son quartier général au palais des Sultans; il avait été effectivement réparé pour la reception de Mahmoud. Une partie de nos troupes se logea dans la caserne. D'autres sous les tentes dressées au camp Turc.

La conquête d'Andrinople ressemble bien plus à une fête populaire, qu'à la prise de possesion d'une Capitale, les armes à la main. Le peuple Turc et chrétien continue à suivre le cours habituel de ses occupations. Les boutiques et les cafés sont ouverts. Les autorités locales et les tribunaux n'ont cessé de vaquer à leurs fonctions.

Les trophées de cette mémorable journée consistent en 56 canons, 26 drapeaux, 5 queues de pachas, plusieurs milliers de fusils, qu'il a été impossible de compter jusqu'ici; une grande quantité de vivres et de munitions de guerre ont été trouvées à Andrinople, et nous sont d'une grande utilité.

Le général Boudberg annonce qu'il a occupé Kirk Klissé le 8 août, après une affaire d'avant-garde, dans laquelle le régiment de hussards de l'Archiduc Ferdinand s'est particulièrement distingué.

CCCXIII.

Viollier către Portalis, despre un succes rusesc la Aidos. Iași, 1829, 10 August.

(Bucharest, 1825—29).

Un officier Russe, qui arrive du quartier général au moment du départ du courrier, apporte un bulletin qui annonce une brillante affaire de l'armée, sous les murs d'Aïdos, dont le général Roth s'est emparé; il a trouvé dans la ville 600 tentes, 448 tonneaux de poudre à canon, un grand nombre de projectiles et d'armes, 3.000 manteaux militaires et 4 pièces d'artillerie de campagne, qui avaient été amenées de Choumla. Le nombre des prisonniers n'est que de 220; mais, on annonce une grande quantité de morts. J'espère pouvoir envoyer à Votre Excellence le bulletin de cette affaire, par le prochain courrier.

CCCXIV.

Ştiri din războiu. Constantinopol, 1829, 10 August.

(Turquie, CCLV, 55 v.).

Le Seraskier Osman Pacha s'est mis en route pour Quarante-Eglises. Il n'a pas avec lui plus de 7 à 8 mille hommes, que tous les efforts du gouvernement avaient pu réunir à Daoud Pacha. On raconte que les Russes ont déjà sommé Andrinople de se rendre. On ajoute que la Musselim et les habitants de cette ville, ont adressé à la Porte un exposé de leur état et de l'impossibilité où ils sont de se défendre. Hussein Pacha a quitté Routschouck, pour occuper Schumla, et le Grand Visir s'est porté au-delà du Balkan; ce mouvement a été annoncé par des tartares.

CCCXV.

Viollier către Portalis, despre Generalul Jeltuchin şi purtarea lui, despre pace şi despre ciumă. Iași, 1829, August.

(Bucharest-Yassy, 1825—29).

Le Général Geltouchin, dès longtemps annoncé à Yassy, et attendu avec cette crainte qu'il inspire à tous ceux qui servent sous ses ordres, est arrivé depuis quel-

ques jours. Il a grondé tous les employés, forcé les uns à donner leur démission, et menacé les autres de les traduire devant les tribunaux militaires; enfin, il n'a été content de rien et a mis de l'affectation à maltraiter chacun devant une grande assemblée d'officiers et de Boyards, qui s'étaient réunis chez lui pour le féliciter de son arrivée.

Avec ce caractère bourru, et pénible pour ceux qui ont affaire à lui, le Général Geltouchin n'en est pas moins un administrateur droit, dont toutes les vues tendent au bien, et qui donne à ses subordonnés l'exemple du zèle, de l'activité et du désintéressement. Depuis qu'il est à Yassi, il n'a pas de repos, il voit tout par lui-même, met de l'ordre à tout et entre dans les détails les plus minutieux de l'administration. En faisant la tournée des hôpitaux civils et militaires, ainsi que celle des lazarets qui sont hors de l'enceinte de la ville, il a vivement réprimandé les employés, les officiers de santé et même le général Mircowitz. Le temps que le général Geltouchin passera à Yassy, contribuera au bien du service; mais il ne doit y demeurer que 8 à 10 jours encore, continuer son inspection dans la province et attendre la permission qu'il a demandée à S. M. l'Empereur, de se retirer dans son gouvernement de Kief. On désigne le Lieutenant général Kisseleff pour le remplacer.

S'il faut en croire le bruit public, et juger surtout d'après les dispositions et les ordres du général Geltouchin, les douanes et quelques autres revenus du pays vont être administrés par les Russes et d'après leurs usages. Déjà leurs employés sont à la douane, y décident toutes les questions et tiennent les écritures. L'établissement principal de cette administration a toujours été à Yassy; c'est ici qu'on déballait les marchandises, qu'on en fixait la valeur et qu'on en payait les droits, d'après les tarifs de la Turquie. On dit que divers établissements vont être formés sur les frontières et qu'il faudra s'y transporter, pour recevoir les marchandises qui viennent de l'Allemagne et d'ailleurs. Ce changement inattendu sera dès le principe très préjudiciable au commerce, parce que les négociants seront obligés d'envoyer leurs facteurs sur les lieux, et de laisser leurs marchandises exposées à l'air, dans des endroits où il n'existe pas un seul local propre à les remiser. Le corps réuni du commerce se propose d'adresser des réclamations à ce sujet à S. E. M. le Président plénipotentiaire des deux principautés.

Il n'arrive pas de nouvelles officielles de l'armée, depuis que nous avons reçu celle de la prise d'Aïdos, où se trouve aujourd'hui le quartier général du Comte Diébitsch.

On dit que, le Grand Seigneur a envoyé au généralissime un Pacha pour traiter de la paix, mais qu'il a répondu qu'il ne pouvait aucunement entrer en pourparlers, avant d'avoir été mis en possession des places de Schumla, Georgevo et Routschouk. On assure que les généraux Rüdiger et Roth se portent en avant, et que le premier est arrivé à 4 églises, où il y a eu un engagement très vif entre les deux armées. Les Russes, qui depuis l'ouverture de la seconde campagne ont souffert des privations sans nombre, ont trouvé de l'autre côté des Balkans une grande abondance de toute espèce de vivres, et une population chrétienne de Grecs et d'Arméniens, qui les a reçus comme des libérateurs. Il est arrivé des détails très intéressants et très circonstanciés à ce sujet; les Turcs ne s'attendaient pas à la facilité avec laquelle l'armée Russe a passé les Balkans, et ils n'ont pas eu le temps, comme en Bulgarie, de dévaster les campagnes.

La peste ne s'est point développée à Yassy, avec un caractère aussi effrayant, que dans les districts; elle est cependant toujours dans trois ou quatre maisons d'un des faubourgs de la ville, ainsi que dans le lazaret, où la mortalité continue.

CCCXVI.

Hugot către Portalis, cu ştiri din Bucureşti despre războiu şi despre Comitetul românesc pentru reforme. Sibiiu, 1829, 12 August.

(Bucharest, 1825–29).

Tous les rapports qui viennent d'arriver de la Valachie, se réduisent à ce qui suit:

„Bucharest, le 8 août 1829. — On vient de publier que le général Rudiger a pris Karnabat, et le général.... Aïdos; mais on n'a pas donné de bulletin dans la forme ordinaire. On raconte que les habitants d'Andrinople se retirent du côté de Philipopolis et de Tatar Bazardjik, dans la crainte de l'approche des Russes.

„Le général Geismar, qui se trouvait à Rahova sur la rive droite du Danube et séparé de son corps d'armée, ayant été informé que des forces supérieures aux siennes étaient envoyées de Viddin contre lui, n'a pas cru pouvoir les attendre, et il parvenu à repasser le Danube en bateaux, avec ses troupes. Il est maintenant à Craïova.

„Les quatre Boyards Moldaves, nommés membres du Comité de Constitution, dont on a changé le nom en celui de Comité de réforme, sont arrivés de Yassi à Bucharest, et sont logés dans la maison de Michel Ghika. Tous ces Messieurs n'ont accepté cette commission qu'avec répugnance. Le principal d'entr'eux, Michel Stourdza, s'était même déclaré malade pour éviter de partir, mais le Président Geltouchin l'ayant appris, a envoyé l'ordre de le mettre sur un de ces petits chariots de poste, où il n'est possible d'être ni assis, ni debout, ni couché, et qu'on le fit partir ainsi à l'instant même; ce qui a eu lieu. Cette manière amicale et péremptoire, a donné du zèle et du courage aux trois autres, qui ont préféré voyager plus commodément dans leurs propres voitures. Les Valaques ne paraissent pas comprendre la générosité et l'empressement des Moscovites à vouloir leur imposer une constitution libérale, tandis qu'ils n'en veulent point pour eux-mêmes."

CCCXVII.

Hugot către Portalis, despre operaţiunile ruseşti şi înaintarea spre Adrianopol. Sibiiu, 1829, 15 August.

(Bucharest, 1825 - 29).

Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence la copie d'un rapport officiel et détaillé des dernières opérations de l'armée Russe, laquelle copie émanée des bureaux du président plénipotentiaire des deux principautés, vient de me parvenir à l'instant.

Les lettres et rapports de Bucharest, qui viennent d'arriver en même temps, sont à la date du 11 août. Ils contiennent pour la plupart ce qui suit: „On vient de recevoir ici des lettres de Karnabat et d'Aïdos, qui toutes s'accordent à dire que l'armée devait se mettre en marche sur Andrinople, le 29 juillet."

CCCXVIII.

Memorandum asupra condiţiilor turceşti pentru pace. Constantinopol, 1829, 15 August.

(Turquie, CCLV, 77).

La Sublime Porte, désirant mettre un terme aux maux de la guerre, et se confiant dans les vues pacifiques de l'Empereur de Russie, est prête à traiter de la paix, aux conditions suivantes:

1°. Intégrité de l'Empire Ottoman, dans les frontières de l'Europe et de l'Asie, sans exception.

2°. La Sublime Porte prend sur elle d'exécuter complètement les anciens traités et spécialement celui d'Ackerman.

3°. Adhésion au traité de Londres, avec négociation sur les bases du même traité.

4°. Libre navigation de la Mer Noire pour les bâtiments marchands Russes, garantie de la manière la plus solennelle, sans cependant porter atteinte à l'indépendance territoriale de l'Empire Ottoman.

5°. Les intérêts des négociants des deux nations, ainsi que les autres demandes, qui de part et d'autre seraient reconnues fondées, seront réglés à Constantinople d'un commun accord.

Conclusion.—Pour parvenir à l'accomplissement de la paix, d'après les cinq articles qui précèdent, il sera adressé des pouvoirs et des instructions au Grand Visir, et à cette fin S. A. se mettra immédiatement en communication avec le Feld-Maréchal de Russie.

Traduit littéralement sur le texte écrit en langue turque, par nous, soussignés: *P. Amédée Jaubert,* Maître des Requêtes, l'un des secrétaires interprètes de S. M. T. C. pour les langues orientales, Professeur à l'école Royale et spéciale près la Bibliothèque du Roi, et *François Chabert,* Premier interprète de l'Ambassade de S. M. Britannique près la Sublime Porte.

Constantinople, le 15 août 1829.

Signé: P. Amédée Jaubert. François Chabert.

CCCXIX.

Guilleminot către Portalis, cu ştiri despre armata turcească.

(Turquie, CCLV, 94).

Constantinopol 1829, 17 August.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un bulletin de nouvelles. Le Grand Seigneur a quitté Thérapia et s'est transporté de nouveau, avec le Sandjak-Chérif, au camp de Ramis-Tchiflik, sur les hauteurs qui dominent Constantinople. Cette translation s'est faite, sans que le peuple y parut faire la moindre attention. Il n'y a pas deux mille hommes au camp. Osman-Pacha est sorti de la Capitale le 10 de ce mois, se dirigeant sur Andrinople, avec environ 6 à 7.000 hommes de troupes, mal organisées et portées au découragement. Il n'y avait à Andrinople, le 11, qu'environ douze mille hommes, également peu disposés à faire une résistance opiniâtre. On fortifiait la ville en toute hâte. Isaac Effendi, Ex-drogman de la Porte et qualifié d'Ingénieur, avait la direction de ces travaux. On calculait que, tout compris, les Turcs pourraient tout au plus réunir entre Andrinople et 40 Eglises, une armée de 25 à 30.000 hommes. On a dit que le Grand Visir aurait reçu l'ordre de quitter Schumla et de revenir en deçà des Balkans, avec ce qu'il avait de troupes d'élite; que Hussein Pacha devait quitter Routschouck, également avec ce qu'il a de mieux, pour venir occuper et défendre la position de Schumla. Si telles ont été les dispositions prises, l'effet ne nous en est pas encore connu. Nous ne savons rien non plus de positif, sur les opérations et les projets du Comte Diebitch. Scodra Pacha a repris possession, dit-on, de Rachova sur le Danube, et fait des incursions dans la petite Valachie.

CCCXX.

Scrisoare particulară, comunicată de Hugot lui Portalis, despre luptele dela Turnu și alte știri din războiu. București, 1829, 18 August.

(Bucharest, 1825–29).

Nouvelles de la petite Valachie. — Dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, un détachement Turc, d'environ 2.000 hommes, a passé le Danube, un peu au-dessus de Nicopoli et s'est porté sur Tourno. Ils ont entouré et attaqué cette place, dont la garnison Russe n'était que de 150 hommes, et ils se sont rendus maîtres de ce point, sans grande difficulté. De là, ils se sont avancés jusqu'à 60 verstes dans l'intérieur du pays, où ils ont répandu la terreur. Les habitants fuyaient de tous côtés, et même ceux de Craïova étaient sur le point d'en faire autant. On savait que 5.000 autres Turcs devaient passer le fleuve, au même endroit. Les Russes nous disent aujourd'hui que tout cela est vrai, à l'exception de la prise de Tourno. Ils ajoutent que les Turcs qui entouraient Tourno, ainsi que ceux qui se répandaient dans l'intérieur de la petite Valachie, ont pris la fuite, à l'apparition d'un détachement Russe expédié à leur rencontre. „Tel était, ajoutent-ils, l'état des choses au départ d'un courrier expédié de Craïova, et arrivé ici cette nuit, à deux heures du matin." Tout ceci demande plus d'éclaircissement, mais on ne veut pas nous en donner.

Je tiens de la meilleure source, que le corps Russe devant Geordjevo, fort de 6.000 hommes, en compte à peine 1.500 sous les armes. Tout le reste est malade. Il est notoire que le climat de la Valachie est pernicieux aux Russes, surtout dans la saison actuelle. Il y a moins de maladie en petite Valachie. Je ne comprends pas ce qui empêche la garnison de Geordjevo, forte de 5.000 Turcs, et celle de Rutchuk, forte de 10.000 hommes, de venir incendier Bucharest. Il y a longtemps que les Russes, s'ils étaient à la place des Turcs, l'auraient fait.

Kutchuk Achmet, Commandant de Geordjevo, est nommé Pacha à trois queues, et remplace à Rutchuk, Hussein Pacha, parti pour Andrinople. Il est remplacé à Geordjevo par un nommé Osman-Aga, qu'on dit être encore un ancien marchand de raisins et de melons.

Nouvelles de la grande armée. — Les Cosaques de l'avant-garde de la colonne gauche se sont avancés, le 29 juillet (10 août), jusqu'à Midia, au-delà de Quarante-Eglises. L'autre colonne était assez près d'Andrinople. Le Reys Effendi et 4 autres Ministres Turcs, étaient attendus au quartier général à Aïdos. C'est le général . . . . qui donne cette dernière nouvelle, à laquelle je crois prudent de faire subir une quarantaine.

CCCXXI.

Știri din războiu și despre starea rea a armatei turcești dela Adrianopol. Constantinopol, 1829, 20-26 August.

(Turquie, CCLV, 96).

. . . . . .

Le 20 août. — Halil Pacha a écrit à la Porte, qu'il a trop peu de monde pour pouvoir désormais tenir contre les Russes, et que d'ailleurs on les reçoit partout à bras ouverts, qu'ils se conduisent avec une modération telle, que les Musulmans les voient avancer sans crainte.

. . . . . .

23 août. — On sait que les Russes sont entrés à Andrinople le 22, au matin, par suite d'une Convention, portant que la Place serait évacuée par les forces armées et que les habitants seraient respectés, dans leurs propriétés et dans les objets de leur culte. La dernière affaire a eu lieu le 12, à Schinia. Les Turcs, commandés par Halil Pacha, ont dû quitter cette place, après une assez belle résistance.

. . . . . .

25 août. — Aujourd'hui, à quatre heures du matin, les Plénipotentiaires ottomans sont partis pour Rodosto, sur le bateau à vapeur; ils emmènent avec eux le Drogman de la Porte, et sont accompagnés de M. Kuster, secrétaire de M. le Général Mufling.

. . . . . .

26 août. — Halil Pacha, Ibrahim Pacha et Mehmed Pacha reviennent de l'armée. Le premier a ramené près de 2.000 hommes, et les deux autres sont arrivés presque seuls. Ils font une triste peinture du désordre de l'armée. Près de 25.000 hommes, sortis d'Andrinople, sont répandus sur la route et fuient comme des troupeaux; beaucoup ont jeté leurs armes.

CCCXXII.

Constantinopol, 1829, 24 August.

Guilleminot către Portalis, despre căderea Adrianopolului și despre negociatorii pentru pace.

(Turquie, CCLV, 106 și 106 v.).

Andrinople s'est rendue à l'armée Russe par capitulation, le 20 de ce mois. Le Pacha en avait fait sortir les troupes du dehors, et n'avait confié qu'aux habitants la garde de la ville. Tout s'y est ainsi passé avec ordre.

. . . . . .

Deux négociateurs d'un rang élevé, l'un Sadik-Effendi, Ministre des finances, l'autre Cadri Bey, de l'ordre des Ulémas, et avec eux, le Drogman de la Porte, partiront ce soir sur un bateau à vapeur, pour Rodosto, d'où ils se rendront à Andrinople. Ils ont des pleins pouvoirs, en forme.

CCCXXIII.

Constantinopol, 1829, 25 August.

Guilleminot către Portalis, despre plenipotențiarii turci și despre pace.

(Turquie, CCLV, 108).

. . . . . .

Les Plénipotentiaires Turcs ne sont partis que ce matin, à 4 heures, pour Rodosto, où ils n'arriveront ainsi, que dans la soirée. Je transmets ci-joint à Votre Excellence la traduction de leurs pleins pouvoirs, et celle du Memorandum ou billet, à nous adressé, dont je vous parlais hier. Il n'y a rien à y objecter. La Porte se livre à merci aux Russes. Maintenant, s'arrêteront-ils, ou ne voudront-ils signer la paix que dans Constantinople, c'est-ce que nous ne pouvons tarder à apprendre.

CCCXXIV.

Iași, 1829, 28 August.

Viollier către Portalis, despre purtarea lui Jeltuchin și punerea unor impozite asupra boerilor.

(Bucharest-Yassy, 1825—29).

J'ai fait connaître à Votre Excellence, dans ma dernière dépêche du 21 courant, la dureté avec laquelle le général Geltouchin traitait les Boyards. Je ne cite point aujourd'hui de nombreux exemples, qui se ressemblent tous et d'après lesquels, sur la moindre prévention, il a ignominieusement accablé d'injures des citoyens, appartenant aux premières familles du pays, dont le dévouement pour la Russie ne s'est jamais démenti. Mais je vais entretenir Votre Excellence, de ce qui s'est passé au Divan.

S. E. M. le président plénipotentiaire des deux principautés donna l'ordre, il y a deux jours, à l'assemblée générale de se réunir et de mettre en délibération un point d'une très grande importance, celui de faire payer par les propriétaires des terres, un impôt du pays qui, de temps immémorial, est à la charge du paysan, et qui consiste dans le droit qui se perçoit sur le vin (Vedrorit), sur les moutons et les brebis (Goschtina), et sur les ruches et les porcs (Dissetina). La perception de ces droits est un des privilèges de la noblesse, qui en revêtant le cafetan, jure, sur *Carte d'anathème*, de maintenir tous ceux qu'ils tiennent de leurs ancêtres; quelques Boyards ont fait valoir cette raison; ils en ont appelé à la religion et à la sainteté de leurs serments, et l'on s'est séparé sans avoir rien résolu.

S. E. le général Geltouchin, ayant appris ce qui s'était passé, en témoigna beaucoup d'humeur et ordonna que l'Assemblée générale du Divan se réunit une seconde fois dans la journée, à sept heures du soir, et qu'on ne se séparât point, sans que tous les Boyards eussent signé. Il fit menacer de sa colère ceux qui ne seraient point présents à la réunion. Presque tous s'y rendirent et furent bien étonnés de trouver la salle entourée de gendarmes, et le général Mircowitz, en uniforme, pour les présider. On discuta pendant quatre heures, on offrait plusieurs moyens de conciliation, entr'autres celui de payer une somme équivalente à l'impôt, sans détruire cependant le privilège. Mais il fut impossible de faire entendre raison au général Mircowitz, qui exigea que chacun signât à son tour, en commençant par Son Eminence le Métropolitain, avec l'ordre aux gendarmes de ne laisser sortir que ceux qui auraient donné leur consentement. Aucun n'osa refuser, et c'est ainsi qu'un des privilèges importants pour la prospérité du commerce et de l'agriculture, vient d'être aboli, au mépris de la proclamation faite par S. E. le Maréchal Comte Wittgenstein, lors de l'entrée des troupes Russes, proclamation qui promettait solennellement, de maintenir et de respecter tous les droits et privilèges du pays.

Cet acte vigoureux du général Geltouchin, révoltant par son arbitraire, porte atteinte à l'agriculture et au commerce, en ce que le propriétaire n'a plus aucun intérêt que ses paysans élèvent des bestiaux et des mouches à miel, qui aident beaucoup la classe la plus malheureuse. Le Boyard ne pourra pas faire valoir lui-même ces diverses industries, à cause des droits qui ont été portés à plus du double de ce qu'ils étaient du temps des princes. Ces impôts ont produit pour la Moldavie en 1828,—680.000 piastres; ils devraient, d'après le nouveau tarif, s'élever à près de deux millions, mais les vignobles ne donnant pas les dépenses de la culture, à cause de l'augmentation du droit et de la médiocrité du prix, à cause de la défense d'exporter les vins en Bessarabie, il en résulte que beaucoup de propriétaires et presque tous les paysans, négligent et abandonnent même, les travaux des vignes, et ils cesseront également d'élever des bestiaux, qui faisaient leur principal commerce avec la Bukovine, attendu que l'énormité du droit ne se trouve plus en rapport avec l'avance des fonds, et les dépenses et les soins qu'exige cette spéculation. Il en sera encore de même pour les abeilles, qui fournissaient beaucoup de cire et de miel à l'exportation. Des personnes qui ont observé ce qui se passe dans les campagnes, pensent que le *Vedrorit*, la *Goschtina*, la *Dissetina* ne produiront pas même les 680.000 piastres de l'an dernier. Je ne laisserai point ignorer à Votre Excellence, que trois Boyards, qui dans la séance de la matinée s'étaient vivement opposés à la renonciation de leurs droits et qui n'étaient point venus à l'assemblée du soir, ont été appelés le jour suivant par le général Geltouchin qui, après les avoir invectivés de la manière la plus cruelle, allait les exiler en Bessarabie, dans une voiture de poste, si Son Eminence Monseigneur le Métropolitain n'eut intercédé en leur faveur. Le Général Geltouchin est parti ce matin pour Bucharest.

Nous n'avons pas de nouvelles officielles du théâtre de la guerre, mais depuis hier au soir, on annonce comme certaine la prise d'Andrinople.

La peste est reléguée dans le lazaret, quoiqu'il y ait encore quelques maisons de cernées dans les faubourgs.

CCCXXV.

Sibiiu, 1829, 2 Septemvrie.

Hugot către Portalis, despre plecarea lui Debici spre Adrianopol.

(Bucharest, 1825—29).

Les correspondances de la Valachie n'ont, depuis dix jours, apporté de nouvelles d'aucun intérêt. Les lettres de Bucharest, à la date du 29 août, qui viennent d'arriver, ne contiennent rien davantage. Seulement, elles rapportent une phrase d'une lettre écrite par le général en Chef Comte Diébitch au Général Kisseleff à Bucharest, datée de Iambol le 3/15 août, et que le général Kisseleff communique à tous ceux qui lui font visite. Cette phrase est ainsi conçue: „Je pars de Iambol, demain 4/16 août, et je compte arriver devant Andrinople le 8/20. D'après tous les rapports qui me parviennent, j'espère que je n'éprouverai pas de grandes difficultés à m'emparer de cette ville."

CCCXXVI.

Sibiiu, 1829, 5 Septemvrie.

Hugot către Portalis, despre căderea Adrianopolului.

(Bucharest, 1825—29).

Les nouvelles qui circulaient à Bucharest, au moment du départ de la poste qui en vient d'arriver, et qui y étaient considérées comme authentiques, sont les suivantes :

„Bucharest, le 31 août. — Le 9/21 de ce mois, le Général en Chef Comte Diébitch a fait son entrée dans Andrinople. Les habitants ont rendu la ville, sans coup férir. Les 30.000 hommes, qui y étaient sous le commandement de divers Pachas, ont pris la route de Constantinople. Le Général en Chef a reçu l'ordre d'aller toujours en avant, et à marches forcées.

„Le bruit se répète que 12.000 hommes ont été débarqués à Kilios ou Kilia, à peu de distance de la Capitale."

CCCXXVII.

Iaşi, 1829, 7 Septemvrie.

Viollier către Portalis, despre tratările în vederea păcii, despre ciumă şi despre plecarea lui Jeltuchin.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, le bulletin de la prise d'Andrinople. Un courrier, qui l'a suivi de très près, a porté la nouvelle que le Grand Seigneur a envoyé au quartier général le Reïs Effendi et deux commissaires, pour traiter de la paix, à quelle condition que ce puisse être. Le Lieutenant général Comte Alexis Orloff et M. le Comte Pahlen, qui a été l'an dernier président des deux Divans de Moldavie et de Valachie, sont chargés par S. M. l'Empereur des intérêts de la Russie, en prenant les instructions et les ordres de S. E. le généralissime Comte Diébitch, qui vient de recevoir le titre de Zabalkansky (au delà des Balkans). On a chanté

aujourd'hui un Te-Deum à la Métropole, en action de grâces des brillants succès de l'armée; il y aura ce soir illumination en ville.

La peste s'est déclarée la semaine dernière, en divers quartiers de la ville et dans un hôpital militaire de 50 malades, dont deux infirmiers étaient morts subitement. Pendant deux ou trois jours, il n'avait pas été question d'autres accidents, et le calme commençait à se rétablir, mais j'apprends à l'instant que la contagion vient de se manifester à St. Spiridon, le premier et le plus grand hôpital de la ville. La police l'a de suite fait cerner, ainsi que toutes les maisons qui l'avoisinent.

Monsieur le général Geltouchin avait demandé à S. M. l'Empereur de retourner à son gouvernement de Kief; on assure que S. M. a accédé à sa prière, et qu'il sera remplacé dans ces provinces par le Lieutenant général Kisseleff, ou par le Lieutenant général Soueteten; dans l'un ou l'autre choix, le pays ne peut qu'y gagner.

CCCXXVIII.

Extras dintr'un raport despre tratările de pace, despre recrutarea silită a Românilor, despre Baronul Meitani și despre ciumă. București, 1829, 8 Septemvrie.

(Bucharest, 1825–29).

Le général Kicheleff, Commandant en chef dans ces deux principautés, a reçu hier un courrier, expédié du quartier général d'Andrinople, le 31 août. Ce courrier a apporté la nouvelle que le Ministre des finances turc et trois autres plénipotentiaires étaient arrivés à Andrinople. Leur première démarche a été de prier le Comte Diébitch de ne plus avancer, attendu que la Porte n'avait plus d'armée à lui opposer. Il paraît que le Général en Chef n'a consenti à suspendre sa marche, que sous la condition formelle que le traité de paix serait signé dans le délai de dix jours.

On recrute de force dans les principautés. Les Valaques, qui ne sont nullement accoutumés au métier de soldats, ne savent plus de quel côté fuir et se cacher. Il y aura beaucoup d'émigration. On a trouvé le plus court moyen de dépeupler ce pays.

Dans le courant de la semaine dernière, on a vu arriver ici, 200 chariots chargés de fusils. Hier, il est arrivé trois chariots, portant 150.000 roubles d'argent. Cette somme est, dit-on, destinée au Baron Méitani, pour sa fourniture de bœufs.

. . . . . .

La peste va en diminuant, d'une manière assez sensible.

CCCXXIX.

Guilleminot către Polignac, despre succesele rusești. Constantinopol, 1829, 10 Septemvrie.

(Turquie, CCLV, 219).

. . . . . .

Les Russes, malgré l'engagement pris par eux, de suspendre tout mouvement en avant, jusqu'au 12 de ce mois, ont néanmoins, dit-on, fait occuper Tchorlu. Je ne puis croire au surplus que, la paix une fois faite et signée, le Comte Diébitch veuille encore menacer la Capitale. Il est probable que, voyant les Plénipotentiaires Turcs en référer à la Porte pour la signature, il se sera simplement proposé pour but, de déterminer la Porte, par quelques démonstrations militaires nouvelles, à céder un moment plutôt.

CCCXXX.

Sibiiu, 1829, 12 Septemvrie.

Hugot către Portalis, despre corăbiile austriace din Marea Neagră în serviciul Rusiei.

(Bucharest, 1825—29).

Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, l'extrait d'un rapport que je reçois de Bucharest. Les autres correspondances qui viennent d'arriver de Valachie, ne rapportent aucune autre circonstance importante.

Le nombre des bâtiments ou navires Autrichiens qui sont dans la Mer Noire, et qui depuis quatre ou cinq mois ont été employés par les Russes, pour le transport de leurs troupes, munitions de guerre et subsistances, est de 35.

CCCXXXI.

Constantinopol, 1829, 16 Septemvrie.

Guilleminot către Polignac, despre pace și condițiunile ei.

(Turquie, CCLV, 234).

La paix est signée. Le secrétaire de M. de Royer nous en a, ce matin, apporté la nouvelle, avec une lettre où ce Ministre nous mande, en substance, les résultats principaux de la mission, qu'à la sollicitation de la Porte et sur nos instances, il avait acceptée. Les hostilités cesseront immédiatement. Le montant de l'indemnité de guerre n'est articulé que dans une stipulation secrète. Le principe seul en est maintenu, dans le traité patent. Enfin, des facilités sont accordées à la Porte pour le paiement de l'indemnité commerciale, sans retarder d'ailleurs, le commencement du mouvement de retraite de l'armée russe.

CCCXXXII.

Iași, 1829, 18 Septemvrie.

Viollier către Polignac, despre numirea acestuia ca ministru al afacerilor streine, despre ciumă și despre pace.

(Bucharest-Yassy, 1825—29).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 10 août dernier, pour m'annoncer que Sa Majesté l'a chargée du portefeuille du ministère des Affaires Etrangères, et je me fais un devoir de lui renouveller l'assurance de mon zèle constant pour le service du Roi.

J'ai laissé passer quelques courriers, sans écrire à Votre Excellence, parce que je n'avais à l'entretenir que de la peste, qui s'est maintenant répandue dans tous les quartiers de la ville et dans quelques maisons des premiers Boyards. Je confirme l'opinion déja émise que la contagion n'est point active, cependant il meurt chaque jour deux ou trois personnes, et il en a même péri dix-huit au lazaret, en vingt-quatre heures. J'ose assurer Votre Excellence que ces malheureux ont succombé à cause du peu de soin qu'on prend d'eux, et il est même constant que plusieurs sont morts de faim et privés d'un verre d'eau. Le gouvernement, qui sans doute a été instruit, vient de choisir M. le Conseiller d'Etat Paul de Pisani, gérant du Consulat de Russie, pour présider la commission qui est chargée de prendre des mesures contre la peste et de surveiller ceux qui en sont atteints. M. de Pisani est un honnête homme, plein d'humanité et de zèle; on doit attendre beaucoup de bien de son administration.

Je n'ai rien à annoncer à Votre Excellence du théâtre de la guerre; nous sommes privés de toutes nouvelles, depuis celle qui nous a apporté la prise d'Andrinople. Le bruit s'est répandu à Yassy d'une suspension d'armes et d'une réunion

des plénipotentiaires des deux puissances pour traiter de la paix, mais rien n'est officiel, si ce n'est d'arrêter quelques bataillons de la réserve et des convois de vivres qui arrivent de la Russie.

CCCXXXIII.

Ştiri despre plecarea plenipotenţiarilor turci şi despre mişcările armatelor ruseşti. București, 1829, 18 Septemvrie.

(Bucharest, 1825–29).

On n'a reçu ici aucune nouvelle du quartier général, d'une date plus récente que du 31 août, mais il vient d'arriver beaucoup de lettres du camp devant Schumla, en date du 11 septembre. Elles rapportent que les plénipotentiaires turcs étaient partis d'Andrinople le 6 septembre et que, de suite, le Général en Chef Diébitch avait donné ordre à l'armée de marcher vers Constantinople. Les mêmes lettres disent que le général Pahlen avec sa colonne, s'étant embarqué à Niada ou Inada, a débarqué en Asie, à Kili, situé à 8 ou 10 lieues de la Capitale, et que le Général Roth s'est emparé de Fanaraki, château fort, situé à l'embouchure de la Mer Noire.

On vient de recevoir ici des nouvelles du général Kicheleff qui, étant parti de Rahova à la tête de 10.000 hommes, était arrivé le 14 septembre à Vratza, moitié chemin de Sophia. Il devait se remettre en marche sur cette dernière ville.

Le bruit se confirme de plus en plus, que les Turcs tiennent toute la longueur des Balkans.

CCCXXXIV.

Viollier către Polignac, despre semnarea păcii dela Adrianopol. Iaşi, 1829, 21 Septemvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825–29).

Je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence que M. le Général de Mircowitz, Vice-Président du Divan de Moldavie, me donne à l'instant la nouvelle de la paix signée à Andrinople le 2/14 courant, par les plénipotentiaires de la Russie et de la Porte Ottomane, et qu'il m'invite à assister à un *Te-Deum* qui va être chanté à la Métropole.

CCCXXXV.

Hugot către Polignac, despre semnarea păcii. Sibiiu, 1829, 23 Septemvrie.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un extrait de différentes lettres de Bucharest, apportées par la dernière poste qui vient d'arriver. Toutes ces lettres sont à la date du 18 septembre.

Mais presque en même temps que la poste, il est arrivé ici successivement trois estafettes, parties de Bucharest dans la soirée et la nuit du 19 septembre. Les lettres apportées par ces estafettes contiennent ce qui suit: „Un courrier Russe, expédié du quartier général, est arrivé ce soir à 6 heures au président des Divans Geltouchin, apportant la nouvelle que la paix a été signée à Andrinople le 3/15 septembre. On ne connaît encore aucune des conditions du traité."

CCCXXXVI.

București, 1829, 26 Septemvrie.

Extras dintr'o scrisoare confidențială, despre gândul Rușilor de a rămânea în țară, despre purtarea lui Jeltuchin și despre Minciaki.

(Bucharest, 1825–29).

. . . . . .

J'ai été ce matin chez votre meilleur correspondant, dans l'espérance de me mettre mieux au fait de ce qui se passe. Je l'ai trouvé malade, et même dans le délire de la fièvre. Je me charge donc aujourd'hui de remplir sa place, pour vous donner les nouvelles, ou plutôt pour vous dire qu'il n'y en a point.

Seulement tout porte à croire que les Moscovites ont l'intention de continuer leur dictature dans les principautés, aussi bien que leur occupation militaire, et de pressurer le pays jusqu'à la dernière goutte de son sang. Les infortunés Valaques commencent à s'apercevoir que la paix, qui n'est au fond qu'une trêve, n'apportera aucun changement en mieux à leur situation. Ils ne sont déjà plus aussi joyeux que dimanche dernier, où tous s'empressaient à l'envi de témoigner leur allégresse, par des illuminations et en circulant par foule dans les rues, recevant en même temps de grands coups de fouet à la Cosaque, tant de la part de Geloutchin lui-même, que des quatre Albanais à cheval qui le devançaient, parce qu'ils ne pouvaient pas faire place assez vite pour le passage du droski de ce dictateur allant voir les illuminations. Au reste, cette distribution à tort et à travers de coups de fouet à la foule, paraît être une gentillesse Moscovite d'usage, à en juger par certaine relation particulière du couronnement du Roi de Pologne, dont je sais que vous avez eu communication.

Le grand Insurrecteur manqué de la Servie [1]) continue à présider tous les jours, pendant plusieurs heures, son comité de Constitution, composé de ses huit Boyards d'élite. Il a déjà depuis deux mois, barbouillé, dit-on, une douzaine de rames de papier, sans être plus avancé que le premier jour.

CCCXXXVII.

București, 1829, 1 Octomvrie.

Extras dintr'o scrisoare confidențială, comunicat de Hugot lui Polignac, despre condițiile păcii, despre ocupația și armata rusească.

(Bucharest, 1825–29)

. . . . . .

Je suis de même opinion que vous, sur les conditions de la paix et sur les résultats inévitables, dans un avenir qui n'est pas éloigné.... Quant aux frais de la guerre, j'avoue que la somme de dix millions de ducats ne serait pas bien forte pour telle puissance de premier ordre en Europe, mais pour le Sultan, dont vous savez que je connais passablement la situation, ce n'est pas une bagatelle. Il est vrai que l'Empereur Nicolas, à ce qu'on dit ici, montre une grande *magnanimité*, en consentant à recevoir un million par an, c'est-à-dire à garder les principautés pendant l'espace de dix années, et je n'ai point de doute que, si Mahmoud voulait payer demain la somme en totalité, la même *magnanimité* serait poussée au point de ne vouloir pas la recevoir.

Je crains beaucoup que l'occupation militaire ne soit accompagnée de l'occupation civile, pour ne pas dire, civilisée à la Moscovite, et dans ce cas qu'adviendra-t-il des Consulats étrangers? J'ai acquis, à mes risques et périls, communication de certaines instructions *secrètes* au Président, à cet égard, mais je ne puis vous en entretenir quant à présent.

---

1) L'auteur désigne M. Minciaki, qui avait reçu cette mission, il y a 4 mois. *(Nota lui Hugot).*

Les Boyards se flattent d'avoir bientôt un nouveau hospodar de leur caste, mais je crois qu'ils se hâtent trop. Il faudra d'abord que la nouvelle Constitution soit faite, parfaite, acceptée etc. ouvrage qu'il ne tient qu'à MM. les intéressés de prolonger ad-libitum. Ils ont bien su ce qu'ils faisaient, en confiant toute cette besogne à un homme aussi ignorant et inhabile que Minciaki, l'ancien valet de chambre copiste de M. Capodistria.

On avait d'abord parlé de maintenir sur pied, un corps de 6.000 Valaques, et je ne sais combien de Moldaves; mais on a ensuite réflechi qu'il vaudrait mieux mettre la somme que cela coûterait dans la poche de quelqu'un. Car la présente besogne des *Constituants* est uniquement de trouver les moyens de traire la vache Valaque, jusqu'à la dernière goutte de son lait, ou plutôt de son sang, tandis qu'on refera une autre armée Moscovite, pour donner le dernier coup de grâce aux Ottomans, attendu qu'il ne reste plus actuellement aux Moscovites, pour toute ressource, que: 1° la garde Impériale, 2° l'armée de Saken, 3° quelques garnisons, 4° les divisions, comme on peut maintenant les nommer, de Paskevitz et de Diébitch. Pour fournir à ce dernier, on a dégarni tout ce qui pouvait être dégarni, et on a même tiré sur l'armée de Saken beaucoup plus qu'il ne voulait, en sorte qu'il ne lui reste maintenant d'effectif, que 35 à 40.000 hommes. Tout le reste de ces *hommes de fer* a péri, non par le fer, mais par la peste, les fièvres et d'autres maladies. Tout cela se fond comme une boule de neige. Chez Paskevitz, c'est la même chose. Je tiens tous ces faits, de la meilleure source.... Je ne fais point mention de l'armée polonaise, qui n'est pas à proprement parler une armée Moscovite.

Il meurt par jour à Calarache, dépôt Russe pour les troupes de Silistrie et de devant Chumla, de 100 à 120 Moscovites (officiel).

CCCXXXVIII.

Ştiri comunicate de Hugot, despre plata despăgubirilor şi condiţiile ei, şi despre situaţia critică a ţării. Bucureşti, 1829, 2 Octomvrie.

(Bucharest, 1825–29).

On vient de me dire à la Chancellerie du Président plénipotentiaire, que le Général Diébitch, ayant touché un million et demi de ducats pour le premier paiement, a évacué Andrinople et s'est retiré à Bourgas. On ajoute que le Sultan s'est engagé à payer onze millions et demi de ducats, dont un million et demi, pour indemnité de commerce, et dix millions pour frais de la guerre. Cette somme sera payée par dixième, chaque année, et jusqu'à ce qu'elle soit soldée, les principautés resteront occupées par l'armée Russe. La voilà donc établie ici, pour dix ans. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette armée prend toutes ses mesures pour passer l'hiver en Valachie, comme si elle devait être de 80.000 hommes.

Plusieurs des marchands d'ici, dont le commerce était avec la Turquie, ont demandé hier des passeports pour l'autre côté du Danube. Leurs requêtes ont été rejetées net, et on leur a enjoint de ne plus les présenter, jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, les habitants de la Valachie se trouvent complètement enfermés et cernés sur leur malheureuse terre: du côté de la Turquie par le Danube; des deux autres côtés par des lazarets très rigoureux, et d'ailleurs, tellement encombrés, surtout ceux d'Autriche, que certaines personnes ont dû attendre leur admission pendant 12 et 15 jours, sous de mauvais hangars.

CCCXXXIX.

Iaşi, 1829, 2 Octomvrie.

Viollier către Polignac, despre impresia produsă la Iași de încheierea păcii, despre pretențiile Rușilor asupra Moldovei, despre ciumă și despre excesele bandiților.

(Bucharest-Yassy, 1825–29).

La nouvelle de la paix entre la Russie et la Sublime Porte a été accueillie à Yassy, avec les démonstrations de la plus vive joie. La ville a été illuminée pendant trois jours, et M. le Général de Mircowitz, Vice-président du Divan de la province, ensuite Son Eminence Monseigneur le Métropolitain, ont donné de grands repas, auxquels ont assisté les autorités civiles et militaires, ainsi que les Consuls des diverses puissances. On a porté les santés de l'Empereur et de la famille Impériale, sans faire mention cependant du grand évènement pour lequel on était réuni. Cette circonstance a été remarquée. On a observé également que Son Eminence le Métropolitain, suivi de plusieurs évêques et de son clergé, a accompagné Monsieur le Vice-président jusqu'au bas de l'escalier, où il a attendu que la voiture de S. E. fut partie. C'est une innovation, dont les principaux Boyards n'ont point été satisfaits.

L'heureuse issue pour la Russie, de la guerre qui vient de se terminer, à laquelle on était loin de s'attendre et qui a tenu au peu de résistance de la part des Turcs, lors du passage des Balkans, va acquérir à la Russie de grandes et nouvelles prétentions sur les principautés. On annonce hautement déjà, qu'elles seront occupées par un corps d'armée, sous les ordres du Général Comte Pahlen, jusqu'à ce que la Turquie ait accompli le paiement de 12 millions de ducats, qui ont été fixés pour les indemnités de la guerre. Cet article de traité de paix a causé aux Moldaves une peine inexprimable; ils pensent avec raison, qu'il leur sera difficile de suffire aux exigences des Russes; et le Boyard Moldave habitué, sous les princes, à n'obéir à personne, et à ne suivre que sa volonté, s'accommodera difficilement de la dureté avec laquelle il est traité par les chefs militaires, de la responsabilité qu'on veut faire peser sur ceux qui s'immiscent dans l'administration, et surtout du système si compliqué en écritures, que les Russes, même les plus exercés, ont de la peine à s'y reconnaître après un certain temps. Mais, en laissant même toutes ces considérations particulières, l'occupation des principautés ne peut être que très onéreuse au pays, à la liberté de son commerce et à son industrie.

Je vais encore entretenir Votre Excellence du malheureux fléau, répandu dans toute la Moldavie et qui prend chaque jour un caractère plus grave à Yassy. Jusqu'à présent, nous avions été assez heureux pour que la peste ne s'indroduisit pas chez les Juifs; mais depuis environ une semaine, cette classe malheureuse, qui forme une grande partie de la population, qui habite tous les quartiers de la ville, et qui se mêle de tout et partout, en a été atteinte d'une manière si effrayante, qu'il ne se passe pas un seul jour, sans qu'on ne ferme 8, 10 et même 15 maisons. Ceux qui sont reconnus être attaqués de la contagion, vont mourir de faim ou de misère, à l'hôpital des pestiférés, d'où peu s'en reviennent. Il s'y trouve aujourd'hui 500 personnes. J'ai déjà annoncé à Votre Excellence, dans ma dépêche du 18 septembre No. 40, la manière dont ces malheureux étaient traités. La pitié des habitants vient à leur secours, on leur envoie quelques voitures de pain, sans lesquelles ils périraient d'inanition. Le vice-président vient d'adjoindre deux Boyards à la commission Russe, qui est chargée de tout ce qui est relatif à la peste; s'ils ont un peu d'influence, ils pourront faire le bien, car les Russes qui n'entendent rien à cette cruelle maladie, sont encore d'une imprudence, d'une incrédulité, et j'ajouterai d'une barbarie même, qui révolte l'humanité. Dans la province, des populations entières, de villes et de villages, ont été presque détruites. On vient d'ordonner aux habitants que la peste a épargné jusqu'à ce jour, à Galatz, d'évacuer la ville. Un français, agent du Consulat, est atteint de la contagion.

Des brigands se sont de nouveau répandus dans toute la Moldavie, ils vont par bandes de 10 et 20, ils volent et assassinent même les voyageurs. Le Gouvernement ne fait rien encore pour les arrêter.

CCCXL.

Altă scrisoare confidențială, cu știri din țară. București, 1829, 3 Octomvrie.

(Bucharest, 1825–29).

Je ne puis aujourd'hui vous mander les nouvelles d'ici, que très à la hâte. Les voici en raccourci:

1°. Retour de Kicheleff avant-hier à Rahova, ayant rencontré près de Sophia le Pacha de Scutari, qui retournait chez lui, et qu'il brûlait de combattre, bien que celui-ci l'assurât que la paix était faite.

2°. Paysans embauchés au nombre de..... pour démolir le fort de Tourna.

3°. Doute si l'armée de Diébitch repassera les frontières, attendu la difficulté de faire faire la quarantaine à une armée empestée. Opinion que, vu les maladies qui la moissonnent, il ne restera tout juste, que ce qu'il faut pour l'occupation.

4°. Continuation de la mortalité à Calarache, à raison d'une centaine par jour et au-delà.

5°. Comme le Comité Minciaki garde le plus profond secret sur ses opérations *constitutionifiantes,* on ne sait encore quelle est l'extension qu'on veut donner aux *privilèges* des principautés, c'est-à-dire du Consul Russe, dont le titre, à ce qu'il paraît, sera changé en celui de Commissaire Impérial.

CCCXLI.

Hugot către Polignac, despre așezarea Rușilor în țară. Sibiiu, 1829, 3 Octomvrie.

(Bucharest, 1825–29).

Toutes les lettres qui viennent d'arriver ici de Bucharest, ne contiennent que ce qui suit:

„Bucharest, le 29 septembre. — Tout paraît confirmer ce que disent les Russes, qu'ils resteront longtemps dans les principautés. Ils y forment des magasins immenses de toutes espèces de provisions; 280.000 doubles charretées de foin ont été demandées et fournies. 9.000 toises de bois à brûler vont être complétées, en peu de semaines. Toutes les récoltes d'avoine ont été inscrites, et il est interdit aux propriétaires d'en livrer un seul grain. Les Russes font construire, aux frais du pays, un immense hôpital militaire à Marcoutza, près Bucharest. Ils font des réformes et des changements dans toutes les branches de l'administration, qu'ils montent complètement à la Russe. En un mot, tout prouve qu'ils considèrent les principautés comme leur appartenant. Les habitants croyaient avoir tout perdu, et c'est avec désespoir qu'ils s'aperçoivent, qu'ils ont encore quelque chose à perdre."

CCCXLII.

Extras din scrisori confidențiale și dintr'un raport din București, despre ratificarea tratatului de pace, despre purtarea Rușilor și mișcările armatelor lor, și despre gândul lor de a păstrâ principatele. București, 1829, 9 Octomvrie.

(Bucharest, 1825–29).

. . . . . .

Je viens de recevoir une lettre de Constantinople, du 26 septembre, qui m'annonce que le Sultan avait ratifié la veille, c'est-à-dire le 25, le traité de paix.

Cette nouvelle est officielle. Quant à la ratification de l'Empereur Nicolas, nous ne savons encore rien, ici; mais son gouvernement est trop éveillé pour ne pas ratifier promptement. D'après ce que nous avons observé si attentivement depuis plusieurs années, il doit avoir, et il a certainement, l'arrière-pensée qu'il ne tiendra qu'à lui de crier à la violation du traité, à la première occasion. Mais ce cas ne peut pas échoir pour la campagne prochaine, attendu qu'il n'a plus guère d'armée, et qu'il faudra préalablement en refaire une.

Ainsi que je l'avais toujours cru, il paraît que nous ne serons pas délivrés de sitôt du joug de fer de Geltouchin. Le même motif qui le fit nommer, fera qu'on se gardera bien de le rappeler. C'est tout juste l'homme qu'il faut, quand il s'agit d'employer le terrorisme, pour rendre un peuple traitable et en tirer tout le parti possible. Mais quel sort pour ces malheureuses provinces, sous un tel proconsul! A moins de l'avoir vu, comme vous, il est impossible de concevoir ce que veut dire proprement une gouverneur Russe.

La peste continue *in statu quo*, je veux dire, qu'elle n'augmente ni ne diminue. A Yassi, elle commence à faire des progrès.

Aucune amélioration dans le sort de ce pauvre pays n'indique encore que la paix ait été faite. Mêmes réquisitions, même arbitraire, même terrorisme, que quand on était au plus fort de la guerre. Tout nous fait craindre que ce ne soit encore pire, lorsque l'échange des ratifications aura été le signal pour la rétrogradation des troupes sur les principautés.

Ainsi que nous l'avons si souvent remarqué ensemble, lorsque vous étiez à Bucharest, ces *hommes de fer* sont les plus chétives créatures du monde. La moindre des choses les fait tomber malades et mourir comme des mouches. Tous les hôpitaux et les hans en sont remplis, mais comme il ne cesse d'arriver tous les jours de ces tigres malades, on a de nouveau recours à l'expulsion des habitants de leurs maisons, pour leur faire place, toujours avec l'accompagnement moscovite, de ne pas les prévenir d'avance, et de jeter de suite par les fenêtres les effets, sans laisser le temps de déménager. Et celà, quoique nous soyons en pleine paix, pour laquelle ils ont célébré des *Te-Deum*, et sans la moindre distinction de *nationalité!* C'est ainsi que l'ignoble et ivrogne maître de police vient de faire avertir, tout à l'heure, le Consul d'Angleterre que, s'il n'envoie tout de suite les clefs de la maison de *Riss*, l'un de ses nationaux, absent en Transylvanie, il allait faire enfoncer les portes et jeter les meubles par les fenêtres! Et notez bien que *Riss*, avant de partir, avait cédé aux Russes une moitié de sa maison, croyant par là, sauver l'autre moitié. Or, je vous demande, quel droit ont ces Russes, de s'emparer ainsi en temps de paix, des domiciles des sujets étrangers, et cela à la barbe de leurs Consuls, et avec des formes aussi outrageantes à l'égard de ces derniers? Pauvre Consul d'Angleterre! Comme il se repent amèrement aujourd'hui, de n'avoir pas suivi l'exemple de ses collègues, de n'avoir pas saisi le moment où la peste recommençait avec fureur à Bucharest pour s'éloigner de ce séjour, où il ne se passe pas d'heure sans qu'il ne soit l'objet de quelque brutale avanie! Je sors de chez lui, et l'ai trouvé sur son lit, accablé d'une fièvre ardente. Il croit que c'est la peste, et paraît s'en réjouir, mais j'espère fortement que non.

Maintenant que le premier acte du grand drame politique paraît finir, je ne vous entretiendrai plus de mes réflexions, et j'attendrai, s'il y a lieu, ce que le second acte pourra offrir de matière, pour en découdre de nouveau, etc.

J'ai eu l'honneur de vous mander dans ma dernière lettre, que le Comte Diébitch avait quitté de sa personne Andrinople et s'était retiré à Bourgas. Je viens d'apprendre à l'Etat-Major d'ici, que tous les Corps de l'armée sont encore dans la

même position, où ils étaient le jour de la signature de la paix, et qu'ils y resteront jusqu'à l'arrivée des ordres qui doivent venir de St. Pétersbourg.

Le Général Kicheleff, qui était revenu de Rahova à Daja, ayant appris ou feint d'apprendre que le Pacha de Scodra menaçait son corps d'armée qui se trouve du côté de Vratza, est reparti en grande hâte, et il se trouve maintenant dans cette dernière ville. On ne conçoit rien à ses mouvements, et on dit qu'il est excessivement mortifié, de n'avoir marqué en aucune manière, dans cette campagne, et de n'avoir reçu aucune nouvelle décoration, quoiqu'il en ait déjà beaucoup. On sait d'ailleurs, qu'il est un des grands ennemis du Général en Chef Diébitch, dont il est un des anciens.

Le grand hôpital de Marcoutza sera terminé vers la fin de ce mois, et pourra contenir aisément 1.000 à 1.200 lits. Il aura coûté environ 300.000 piastres. Les Russes commencent à en faire bâtir un autre, à peu près de même grandeur, à Vacaresti, de l'autre côté de Bucharest.

Je répète encore, que tous les Russes sont persuadés que, de manière ou d'autre, les principautés leur resteront. Hier encore, un général de brigade, avec lequel je suis lié, me l'affirmait avec l'accent de la conviction. Si ce n'est pas vrai, au moins nous voyons qu'on prend soin de le faire croire aux troupes.

CCCXLIII.

Viollier către Polignac, despre ocupaţia rusească, despre ciumă şi despre reparaţia drumurilor militare. Iaşi, 1829, 12 Octomvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825–29).

J'ai répondu en partie, à la dépêche de Votre Excellence du 8 septembre dernier, en lui faisant connaître, par celle que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 28 août, No. 38, l'intention qu'avait manifestée M. le Général Geltouchin, pendant son séjour à Yassy, de placer des employés Russes dans les administrations Moldaves. Je parlais également à Votre Excellence, dans ma dernière dépêche du 2 courant, de l'impression fâcheuse qu'avait produite sur le pays, la connaissance d'un article du traité de paix, qui porte que les armées Impériales occuperont les principautés de Moldavie et de Valachie, jusqu'à l'extinction de la dette que la Porte vient de contracter envers la Russie. Ce traité, qui n'a point été publié encore officiellement, est attendu avec la plus vive impatience, parce que les premières autorités s'accordent à dire que, lors de sa publication, on donnera à l'administration locale une autre direction, et qu'elle sera sous la surveillance immédiate du Gouvernement Russe. Les Boyards entrevoient cet avenir avec crainte, mais ils s'en occupent moins, depuis qu'ils ont entendu dire qu'ils devront bientôt élire leur nouveau Hospodar. Toutes les intrigues se sont portées de ce côté, et c'est à qui obtiendra les suffrages de ses compatriotes. Le nombre de ceux qui ont des prétentions à devenir Prince, est incompréhensible; on peut compter au moins sept à huit postulants, les uns plus ineptes que les autres. On ne saurait, dans le moment actuel, désigner celui qui l'emportera sur ses compétiteurs, mais il est certain que la Russie aura une grande influence sur le choix qui sera fait.

Les progrès de la peste augmentent, il ne meurt jamais moins de 22 à 24 personnes par jour, et le 8 courant, on en a enterré 47. Elle est dans toutes les rues, dans toutes les classes, et depuis une semaine environ, elle s'est introduite au Camp Russe, où bivouaquent 2.000 à 2.500 soldats. La nouvelle commission, composée de Russes et de Boyards, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat P. de Pisani, semblait destinée à faire le bien et à extirper, peut-être, la contagion par des mesures rigoureuses et sagement prises. Elle avait commencé par ordonner que tous les lieux publics, les magasins et les églises même, fussent fermés. On allait faire sortir tous

les Juifs de la ville, car c'est parmi eux que la maladie fait les plus grands ravages, et ce sont eux qui la répandent partout. Mais on dit que M. de Pisani a demandé à se retirer, parce qu'on veut le soumettre à des instructions ridicules, qui arrivent de Bucharest, et en second lieu, parce que les membres de la Commission ne peuvent s'entendre. Aussi a-t-on toujours raison de dire, qu'il est impossible d'arriver au bien sous une administration Russe, où tout est despotisme et vénalité. La peste s'est introduite plusieurs fois en Moldavie, entr'autres sous le Prince Callimachy; on sut la faire cesser en peu de temps; mais on ne peut aujourd'hui déterminer l'époque de sa fin, parce qu'on ne veut rien dépenser et qu'on ne veut point laisser agir les personnes bien intentionnées, qui ont quelque expérience de cette cruelle maladie. Je ne citerai qu'un seul exemple, de tout ce qui s'est fait jusqu'à présent; on donne 12 parjons (onze centimes) à ceux qui ensevelissent les morts et qui enlèvent les pestiférés; mais on laisse à leur bénéfice les meubles et l'argent qu'ils trouvent dans les maisons, sans s'embarrasser si tous ces objets ne reproduiront pas la contagion le lendemain. Il est vrai qu'on exige qu'ils soient transportés à Clinchy, lieu où on relègue les pestiférés, pour y être purifiés; mais Clinchy n'est point entouré d'un cordon militaire, et nous avons déjà vingt exemples que, plusieurs personnes s'en sont échappées, pour ne pas mourir de misère et de faim. J'ajouterai à ce triste tableau que, depuis huit jours, on a fermé les barrières de la ville, aux gens de la campagne qui amenaient les provisions, et que nous sommes depuis lors privés des choses les plus indispensables aux besoins de la vie, en offrant même un prix exhorbitant. Rien n'est affligeant comme le séjour de Yassy dans le moment actuel, car outre la peste, il existe encore des fièvres putrides, qui font périr beaucoup de monde.

Le Divan de Moldavie vient de recevoir l'ordre de faire réparer les routes militaires qui conduisent en Russie. On pense que c'est pour le retour d'une partie de l'armée, quoiqu'on sache que l'intention du Général en Chef est d'embarquer les troupes, pour éviter qu'elles ne soient attaquées de la peste, en traversant les lieux infestés.

CCCXLIV.

Sibiiu, 1829, 14 Octomvrie.

Hugot către Polignac, despre scrisorile primite dela București.

(Bucharest, 1825–29).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence des extraits de deux lettres confidentielles et d'un rapport, que je viens de recevoir de Bucharest. Ces lettres *confidentielles* contiennent quelques réflexions et peut-être quelques termes, qui pourraient être jugés déplacés dans une correspondance officielle; mais comme ils sont le produit d'un épanchement de confiance, de personnes que je connais pour être douées de probité, d'intelligence et d'un bon esprit d'observation, je ne crois pas devoir les changer ni altérer, puisqu'ils me semblent plus propres à dépeindre l'impression produite en Valachie, par les résultats du dernier traité, dont les conditions ne sont pas encore connues.

CCCLXV.

București, 1829, 16 Octomvrie.

Extrase dintr'o scrisoare și dintr'un raport, despre răsboiul turco-rus, despre ciumă, despre administrația rusească și despre un articol de gazetă românească.

(Bucharest, 1825–29).

. . . . Je répète, en toute connaissance de cause, qu'il est bien sûr que, n'eût été l'esprit Janissaire se vengeant du Sultan par la non-résistance, Diébitch

avec ses 40 ou 50.000 hommes, tout au plus et tout compté, se serait trouvé dans le plus grand péril, auquel les Russes n'auraient pas eu de ressources de reste pour remédier, et qu'au lieu de dicter la paix, ç'aurait bien été lui qui aurait dû se soumettre, à toutes les conditions qu'on lui aurait imposées. Non que je croie qu'il n'eût préalablement entamé des intrigues avec ces Janissaires, et qu'il ne fût assuré d'avance de leur coopération. Il y avait eu trop de pourparlers, trop de correspondances obscures et trop d'autres et cœtera, pour laisser le moindre doute à cet égard.

Maintenant, les Russes ici parlent d'autres choses. Ils nous disent que les Pachas de Scodra et de Viddin, d'une part, et le Grand Visir de l'autre, non seulement ne veulent pas reconnaître la paix, mais qu'ils ont même ourdi entr'eux une conspiration contre le Sultan. Ce sont eux qui le disent, probablement pour arriver à quelque fin. Quoiqu'il en puisse être, il est sûr que Kicheleff, qui aurait dû revenir ici, s'est porté ces jours passés avec toute sa division sur Gabrova, qu'il occupe aujourd'hui, Gabrova étant le débouché d'un des passages du Balkan, sur la route directe de Rutchuk à Andrinople, tandis que Geismar se concentre avec tout ce qu'il peut ramasser à Vratza, sur la route de Sophia: l'un voulant empêcher le Visir ou les troupes de Schumla, d'un côté, de se joindre à celles des Pachas que Geismar tient en respect de l'autre côté. Un fait bien certain est que, depuis trois jours, les Russes des grades supérieurs nous laissent voir des figures allongées, mais personne encore n'a pu découvrir quelles sont les mauvaises nouvelles qu'ils peuvent avoir reçues.

Les lettres reçues ici du quartier général, vont jusqu'au 10. La ratification de St. Pétersbourg n'était pas encore arrivée. Le Corps du Général Pahlen avait, dit-on, commencé son mouvement de retraite. Le Général Poucet était mort de maladie.

A propos de maladies, je répète qu'il n'est pas douteux que l'armée de Diébitch, ou plutôt ses débris, en souffrent terriblement. De ce côté-ci du Danube, les troupes ne sont pas plus saines. Tous les jours les malades affluent à Bucharest, et aujourd'hui même, j'en ai compté 80 chariots bien remplis. La peste a en conséquence recommencé avec plus de violence. A Yassi, les accidents vont jusqu'à 40 par jour. A Calarache, le mal est à un tel point, qu'hier on a enfin donné des ordres pour que les individus venant de là ne fussent plus reçus dans les maisons de Bucharest.

. . . . . .

Le Général Kicheleff se trouve à Gabrova, et le Général Geismar à Vratza. Ce sont là toutes les nouvelles authentiques que j'ai pu obtenir de l'armée.

Depuis trois jours, les Boyards, grands et petits, ont reçu l'ordre de se présenter à la Spatharie ou à l'Agie (autorités de police), pour répondre aux questions suivantes: „Quels sont vos noms et prénoms? Quel est votre âge? Où êtes-vous „né? Quel est votre grade ou titre? Combien de titres avez vous eu, avant d'obtenir „celui que vous avez actuellement? Quelle est votre fortune et en quoi consiste-„t-elle?" On inscrit leurs réponses, et on ne leur délivre pas de copies de leurs déclarations. Ces questions intriguent beaucoup les Boyards, qui n'en peuvent pénétrer les motifs.

La peste recommence ici plus fort que jamais. A Craïova, presque toute la population de la ville s'est dispersée. Les lettres de Yassi disent qu'elle y fait de grands ravages.

Je joins ici un article du *Journal Valaque* [1]. Ils n'est ni intéressant ni vrai, mais il est curieux, en ce que c'est la Chancellerie du Président qui l'a donné en français au Rédacteur qui, ne connaissant pas cette langue, m'a prié de l'aider à le traduire en valaque.

---

1 *Curierul românesc* al lui Eliade, No. 51 din 4 (16) Octomvrie 1829.

Article du *Journal de Bucharest*, du 16 octobre 1829.

Le 31 mai, nous eûmes la satisfaction d'annoncer dans notre journal, l'abolissement des revenus établis par les usages du pays, qu'on percevait sur les Ispravniks en faveur de la Vestiarie. Le Président plénipotentiaire a annoncé aujourd'hui au Divan un nouveau changement, qui n'est pas moins important. L'impôt qui existait dans la Capitale sur les productions agricoles, est aboli par le Grand Spathar. Ainsi l'industrie nationale va prendre un nouvel essor et jouir d'une entière liberté. Ce n'est pas la Valachie seule qui sera redevable de ce soin paternel au Gouvernement Russe, on vient d'abolir aussi en Moldavie, la moitié des revenus de la Hetmanie.

CCCXLVI.

București, 1829, 19 Octomvrie.

Extras dintr'un raport, comunicat de Hugot lui Polignac, despre turburările urmate după semnarea păcii.

(Bucharest, 1825—29).

La paix est conclue entre la Russie et la Porte, mais les hostilités n'ont pas encore cessé. Il y a quelques jours que le Général Geismar, ayant appris qu'une centaine de Turcs étaient dans le village de Bercovtza, à quelques lieues de Vratza, y a envoyé un détachement pour s'emparer de ce village. Les turcs opposèrent d'abord quelque résistance, mais ils ont fini par céder à la force. Ils ont perdu une vingtaine de tués. Une quarantaine ont été faits prisonniers, et le reste a pris la fuite. Il vient d'arriver ici quelques prisonniers, mais j'ignore si ce sont ceux de Bercovtza ou d'ailleurs.

Le Président Geltouchin est très malade d'une fièvre bilieuse. Avant-hier on lui a administré les sacrements. Outre sa fièvre bilieuse, il souffre aussi de la pierre.

La peste continue ses ravages. M. Marsille, Médecin en chef de la Commission de santé, doit vous envoyer un nouveau rapport.

M. Négri fait souvent des voyages à Geordjevo, pour sommer Kutchuk Achmet de rendre cette forteresse, qui doit être rasée; mais ce dernier tient bon, et M. Négri en est pour ses voyages et pour ses soins.

CCCXLVII.

București, 1829, 23 Octomvrie.

Raport despre moartea lui Jeltuchin, despre pierderile armatei ruseşti şi despre câteva incendii.

(Bucharest, 1825—29).

Le Général Geltouchin, président plénipotentiaire des Divans, est mort cette nuit, à une heure du matin, à la suite d'une fièvre bilieuse, méconnue et mal traitée dans son début. Il sera enterré à la Métropole demain, Dimanche 25 octobre. Il avait depuis plusieurs mois demandé sa démission, et la nomination de son successeur est arrivée hier au soir de St. Pétersbourg. Ce successeur est le Général Kicheleff, qui se trouve en ce moment de l'autre côté du Danube.

Il résulte d'un Etat *officiel*, dressé dans une Chancellerie d'ici et qu'on m'a laissé voir en passant, que la perte des Russes en hommes, depuis l'entrée en campagne de l'année dernière, est de *130.000 soldats*, tant tués que morts de maladie; *84 colonels* et *135 généraux*. Je n'ai pas pu retenir le nombre des autres officiers de tous grades.

La maison *Dudesco*, attenant à celle du Consulat de France, a été dans l'avant-dernière nuit, la proie des flammes. Cet incendie occasionne beaucoup de perte aux Russes, attendu que tous les objets d'habillement de l'armée étaient dans cette

maison. On soupçonne que le feu a été mis à dessein, dans la vue d'apurer certaines comptabilités.

Dans la nuit de Dimanche au Lundi, tout le marché de Tergovist a été brûlé, par l'imprudence d'un garçon de boutique, qui avait laissé une chandelle allumée dans une chambre, où il y avait un peu de poudre à canon.

CCCXLVIII.

Viollier către Polignac, despre ciumă și alte boale din țară, și despre stăpânirea rusească. Iași, 1829, 23 Octomvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825—29).

La peste continue à exister à Yassy, mais les rapports des médecins annoncent qu'elle a perdu, depuis deux jours, de son intensité, à cause d'un grand vent du nord, qui a fait descendre le thermomètre de Réaumur à quatre degrés au dessous de zéro. Il n'en meurt pas moins, en ville, chaque jour, une vingtaine d'individus de la contagion, non compris ceux qui périssent au lazaret de Klintchy, ou sur les steppes. La peste est chez Son Eminence le Métropolitain, qui s'était retiré, avec tout son monde, dans un couvent aux environs de Yassy.

La résolution prise par la commission, de faire sortir les Juifs de la ville, a été en partie mise à exécution, c'est-à-dire qu'on a renvoyé les plus pauvres, les plus malheureux et ceux qui étaient attaqués d'une maladie quelconque, ou qui présentaient des soupçons de peste. On les a réléguès dans la campagne sous des hangars, sans portes ni fenêtres, et sans leur donner les moyens de se préserver de la rigueur de la saison, sans leur fournir même une bûche de bois. Dans la première nuit, il est mort trente-huit personnes, la plupart des enfants.

Des fièvres putrides, fort dangereuses, règnent également à Yassy; elles sont dans toutes les maisons, beaucoup de personnes en meurent.

Enfin, pour augmenter nos maux, mais cependant avec l'intention d'arrêter la contagion, on nous a interdit toute communication avec les gens de la campagne, de sorte que depuis huit jours, il n'arrive plus ni provisions, ni bois, dans une saison où il est si nécessaire. On ne trouve plus à acheter de la farine, et déjà le pain a manqué plusieurs fois chez les boulangers.

Tel est, Monseigneur, la triste situation de la ville, je dirai même de toute la province, et bien que dans le manifeste de Sa Majesté l'Empereur Nicolas à son peuple, il y soit dit que, d'après le traité de paix, les anciens privilèges de la Moldavie et de la Valachie leur seront rendus, les habitants des deux principautés ne parlent qu'avec un profond chagrin de leur avenir, sous la domination Russe.

CCCXLIX.

Hugot către Polignac, despre Kiselef și despre Geismar. Sibiiu, 1829, 24 Octomvrie.

(Bucharest, 1825—29).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence, l'extrait d'un rapport que je viens de recevoir de Bucharest.

Une lettre particulière, qui vient d'en arriver par une voie extraordinaire, portant la date du 20 octobre, porte que le Général Kicheleff n'est plus à Bragova, mais qu'il se porte en avant, ainsi que le général Geismar, qui s'est emparé de Sophia. Ce rapport ne me semble pas dénué de vraisemblance, mais il a besoin de confirmation.

CCCL.

București, 1829, 30 Octomvrie.

Extras dintr'o scrisoare confidențială, despre urmarea războiului despre o ambasadă turcească la Paris, și despre neînțelegerile turco-ruse.

(Bucharest, 1825–29).

Je désirerais bien être à même de vous fournir aujourd'hui, quelques notions nouvelles sur notre situation actuelle, mais pour cette fois, je n'ai rien à dire, ne comprenant pas ce qui se passe auprès de nous. Toujours même attitude hostile, prise par les Russes contre les attitudes hostiles, imputées par eux au grand Vizir et au pacha de Scodra, qu'on dit cependant retourné chez lui, et contre lesquels on n'a à alléguer que de soi-disantes intentions; tandis que Geismar poursuit de véritables opérations militaires, comme si la paix n'eût pas été signée. Après s'être emparé de Sophia, il pousse son avant-garde sur Philippopoli, continuant de tuer et de faire des prisonniers. Serait-ce qu'on cherche querelle aux Turcs, pour pouvoir, en leur imputant la rupture ou la méconnaissance de la paix, s'emparer de Constantinople et du Bosphore?...

On n'a encore ici aucune connaissance de la ratification du traité, par la Russie.

. . . . . .

Je viens de recevoir une lettre de mon correspondant de Constantinople qui, comme vous le savez, est souvent mieux instruit de ce qui se passe dans le sérail que le corps diplomatique de Péra. Il me mande que le Sultan prépare une Ambassade pour Paris....

M. Minciaki va partout répétant que le premier point des instructions données par le Sultan à son Ambassadeur à Pétersbourg, est de désavouer le hati-schérif qui a servi de prétexte aux Russes pour faire la guerre. Comme M. Minciaki est connu pour un homme qui exécute servilement les ordres qui lui sont donnés, sans jamais s'inquiéter d'en comprendre l'esprit, il est clair qu'il a reçu l'ordre de trompetter le bruit en question. Mais maintenant que la paix est faite, je ne comprends pas l'importance qu'on peut attacher à soumettre le Sultan à cette nouvelle humiliation. Regrettent-ils de lui avoir laissé trop de considération morale?... Il est hors de doute que dans deux ans, il ne règnera plus à Constantinople....

CCCLI.

Iași, 1829, 2 Noemvrie.

Viollier către Polignac, despre retragerea armatelor rusești, despre moartea lui Jeltuchin și înlocuirea lui cu Kiselef, și despre ciumă.

(Bucharest-Yassy, 1825–29).

Le mouvement rétrograde de l'armée ayant été annoncé au Divan, des Boyards Moldaves sont envoyés au devant des commandants militaires des divisions, pour leur offrir tout ce que le pays peut fournir encore, et pour concerter avec eux, la répartition des troupes dans les villes et les villages où elles devront être stationnées. Leur totalité sera de 60 à 65.000 hommes environ. La Division du Comte Pahlen, ainsi que toute l'artillerie sous les ordres du Général Lewenstein, qui doivent rentrer en Russie, se cantonneront, la première dans les districts de Botouchan et Dorokoy, et l'artillerie sur le Pruth, depuis Lipkani jusqu'à Scouleni. Ces deux divisions établiront un cordon de séparation, avec le restant de l'armée et les habitants des autres districts; elles seront en observation pendant 42 jours, et si, lorsque ce terme sera expiré, la peste ne s'est pas introduite parmi les soldats, elles passeront le Pruth. Une troisième division désignée pour l'occupation de la Moldavie sera repartie dans les districts de Vasloui, Galatz et Fockchani; enfin, la cavalerie bordera le littoral des frontières de la Transylvanie. Tel est le mouvement annoncé

aujourd'hui; on demande pour l'exécuter, 80.000 chars à bœufs; il n'y en a pas 20.000 de disponibles, dans toute la Moldavie.

Votre Excellence a sans doute appris la mort du Général Geltouchin, que l'on dit avoir péri de la peste. Cette version est d'autant plus probable, qu'il ne se gardait nullement et qu'il bravait même le danger, malgré que dans l'espace de six mois, il eut perdu trois de ses gens de cette affreuse maladie. Le général Kisseleff, qui commande, en ce moment, une division militaire à Sophia, doit le remplacer. Sa nomination était arrivée quelques jours avant la mort de Geltouchin. Le pays gagnera à ce changement, car si ce dernier avait la réputation d'un homme zélé et intègre, il était dans son administration d'un entêtement et d'une rudesse qui détruisaient les meilleures intentions. C'était, dans les rapports administratifs et sociaux, un vrai Scythe des temps barbares. Le gouvernement du Général Kisseleff sera plus supportable, bien qu'on doive craindre également, l'orgueil excessif du temps de sa prospérité. Mais il n'est plus aujourd'hui l'ami intime, le confident, le favori de son souverain.

La maladie pestilentielle ne ralentit point ses effets. Il continue à mourir, à Yassy, 20 à 25 personnes par jour, bien qu'on ait fait sortir de la ville une quantité de Juifs et de Moldaves, qu'on laisse mourir de misère et de froid à leurs bivouacs. Il n'y a presque plus aujourd'hui d'administration, ni de surveillance, pour la peste. Les morts restent quelquefois une semaine entière, sans être ensevelis, et les pestiférés promènent dans les rues.

Quelques ordres ont été donnés pour approvisionner la ville, où l'on a manqué pendant plusieurs jours des objets de première nécessité. Il arrive actuellement de la farine et quelques chars de bois et de foin, mais les agents envoyés par les autorités locales, sont obligés d'employer la force pour faire venir les paysans, parce que la police arrête leurs chars pour transporter les malades, leurs effets et même les personnes mortes de la peste. C'est ainsi que ces malheureux rapportent la contagion dans leurs villages. Aussi elle est répandue dans presque toute la Moldavie, et elle exerce partout de cruels ravages: des populations entières des petites villes et des villages ont été détruites.

CCCLII.

Extras de raport, comunicat de Hugot lui Polignac, despre predarea Giurgiului, despre Generalii Kiselef și Geismar, și despre ciuma dela Iași. București, 1829, 6 Noemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

On assure ici, de toutes parts, que la forteresse de Geordjevo a été remise aux Russes avant-hier, 4 de ce mois. Le Pacha qui y commandait, a été le dernier à s'embarquer. On ajoute que c'était un spectacle bien triste, de voir les habitants de ce territoire forcés d'abandonner leurs foyers, leur terre natale et de passer de l'autre côté du fleuve. On leur a signifié, qu'ils avaient dix-huit mois de terme, pour la vente de leurs propriétés.

On a des lettres du nouveau Président plénipotentiaire des Divans, Général Kicheleff, du 15/27 octobre, dans lesquelles il n'est pas fait mention de son arrivée à Bucharest. Mais, une lettre de Craïova du 20 octobre, qui vient de m'être montrée, dit que le Caïmacan était allé à la rencontre de ce Général, qui revient par Rahova.

On assure que le Général Geismar est de retour à Vratza, et qu'il revient à Craïova avec toutes ses troupes. On prétend que ce Général a reçu des réprimandes pour avoir continué de faire la guerre, de tuer et de prendre des prisonniers et des villes, depuis la publication de la paix.

La peste va ici en diminuant, tandis qu'à Yassi, elle fait de grands ravages.

Je transcris une lettre que je viens d'en recevoir. Elle est de M. Mouton, frère du général français de ce nom.

„*Yassi, le 1-er novembre.* — Notre ville est dans un deuil complet, et il n'est de jour, que l'on ne transporte une trentaine de morts. Il est vrai que, pour ne faire qu'un seul transport par quartier, on laisse fort souvent les morts 3, 4 et 5 jours dans leurs maisons, et lorsqu'on les transporte, ils puent tellement, que l'odeur de putréfaction pénètre dans nos maisons fermées. Ajoutez à cela, que l'on trouve dans les rues des cadavres dévorés en partie, par les chiens et les cochons! Mais ce qui est pire encore, est de voir entassés sur les morts de peste, des mourants que l'on conduit au Lazaret; et c'est le manque de chariots, dit-on, qui est cause de cette nécessité. Notre ville est bizarrement fermée de tous côtés. Par une issue, on entre et on sort librement. Par une autre, on ne peut pas sortir, mais les paysans ont seuls le droit d'entrée. Un marchand qui serait en compagnie d'un paysan, serait soumis à une quarantaine de 4 jours. Par une troisième issue, on peut entrer, mais non sortir. Enfin, par une quatrième issue, tous ceux qui arrivent sont soumis à une quarantaine de 14 jours. Toutes ces ridicules et insuffisantes précautions ont fait décupler, et dans quelques cas centupler, le prix des denrées et comestibles. Nous payons la farine de maïs, 20 paras l'oka; le stingine (toise) de bois, cent piastres; un œuf, 6 paras; en un mot, la cherté de toutes choses ici, excède celle d'aucun lieu du monde, etc.

CCCLIII.

Sibiiu, 1829, 11 Noemvrie.

Hugot către Polignac, despre Generalii Kiselef, noul Prezident plenipotenţiar al Divanurilor, şi Geismar, şi despre trecerea unui curier rus prin Turnu-Roşu la Viena.

(Bucharest, 1825—29).

Toutes les correspondances qui viennent d'arriver de la Valachie s'accordent à dire, que la forteresse de Geordjevo a été remise aux Russes, le 4 de ce mois, et que les Généraux Kicheleff et Geismar, qui depuis la publication de la paix faisaient la guerre avec grande activité de l'autre côté du Danube, reviennent, le premier à Bucharest, pour prendre possession de ses fonctions de Président plénipotentiaire des Divans, et le second à Craïova, Capitale de la petite Valachie.

M. le Lieutenant général Baron de Mohr, Gouverneur général militaire de la Transylvanie, vient de me dire qu'il est arrivé avant-hier, au Lazaret de la Tour Rouge, un courrier de Cabinet Russe, parti d'Andrinople le 30 octobre, et porteur de dépêches à M. de Taticheff, Ambassadeur de Russie à Vienne. Sur la notification faite à ce courrier, que sa détention au Lazaret serait de vingt-et-un jours, il a fait une requête au Gouverneur général, pour demander que les dépêches, dont il était porteur, fussent de suite expédiées par estafette à M. de Taticheff, ce qui a eu lieu sans difficulté, après les précautions sanitaires d'usage. Le courrier se rendra de sa personne à Vienne, quand il aura subi sa quarantaine. Il est le premier courrier de Cabinet russe qu'on ait vu ici depuis un an.

CCCLIV.

Bucureşti, 1829, 13 Noemvrie.

Extras dintr'un raport şi dintr'o scrisoare, despre venirea lui Kiselef, despre iernarea trupelor, despre ocupaţiunea rusească, despre conflictul cu consulul englez şi despre despăgubirile ruseşti.

(Bucharest, 1825—29).

Le nouveau président plénipotentiaire des Divans, général Kicheleff, est attendu pour le 18 du présent mois. S. E. vient par Sistow et Tchemnitz. En attendant son

arrivée, toutes les affaires, excepté celles des réquisitions, sont totalement suspendues. Le Vice-président n'ose rien décider.

Il paraît que nous allons avoir encore, cet hiver, beaucoup de troupes, car on vient de publier dans tous les quartiers de la ville, même les plus isolés, une proclamation portant ordre de réparer les maisons, de calfeutrer les fenêtres, de faire des provisions de bois, de chandelle et de comestibles, et de tenir tout prêts les logements militaires, pour les libérateurs de la patrie!

„Les propriétaires ou locataires, dit la proclamation, qui contreviendront à la présente ordonnance, seront punis, et la punition sera double, pour ceux qui prétendraient n'en avoir pas eu connaissance, ou qui voudraient alléguer tout autre prétexte".

Quoique l'évacuation de la forteresse et du territoire de Geordjevo par les Turcs, ait commencé le 4 de ce mois, ce n'est que hier que les Russes en ont pris la possession entière.

Sur le petit nombre de Français, qui se trouvent maintenant à Bucharest, il en est encore mort deux de la peste, depuis deux jours... etc.

Geordjevo a été définitivement remis hier aux Russes, et Kicheleff est attendu à Bucharest dans 4 ou 5 jours. Voilà, toutes les nouvelles de cette semaine.

Dorénavant, il n'y aura plus qu'à noter la misère toujours croissante de ces malheureux pays, sous la domination effrayante des Moscovites. Ce qui me tient le plus à cœur, au milieu de tout ceci, est l'obligation par eux imposée aux étrangers, protégés par d'anciens traités, de nourrir à leurs dépens cette horrible soldatesque, qui commence déjà à repasser le Danube. Où sont donc les privilèges, garantis par d'anciennes capitulations de la Porte avec leurs gouvernements? Le traité d'Andrinople les a-t-il abolis? D'où vient cette audace des barbares, de violer les domiciles des Autrichiens, des Français, des Anglais, et d'y introduire la peste par force? Le sujet Autrichien *Riss* vient d'avoir, pour sa part de logement militaire, un officier et deux sous-officiers, ayant chacun sa concubine. Et s'il s'avise de ne pas donner un dîner gratuit, assez somptueux au gré de ces Messieurs ou de ces dames, il subira une exécution militaire, comme tant d'autres.

Le Consul d'Angleterre qui a persisté à rester ici, malgré la peste, et après avoir été abreuvé d'avanies et d'outrages, ne jouit plus ici de la plus chétive considération. Même les plus petits Boyards se croient en droit de le traiter cavalièrement. Il avait, je crois, cherché à vous surpasser en représentation, ainsi que dans les dîners que vous donniez dans les commencements, aux Généraux et chefs Russes, mais tout cela ne lui a servi de rien.

Si ce que me disent quelques Russes d'ici, qui me semblent pouvoir être mieux informés, touchant certains articles additionnnels au traité, secrets, pour le moment, est vrai, l'Europe pourra bien continuer d'admirer la générosité et la magnanimité de l'empereur Russe. Les dix millions de ducats ne seraient que le reliquat d'une somme beaucoup plus forte, dont, moitié ou les deux tiers, auraient été rachetés par des cessions en nature, et il y aurait aussi une clause portant que, le restant pourra également être racheté en nature.

CCCLV.

Viollier către Polignac, despre retragerea armatelor ruseşti pe Nistru, despre ciumă şi despre începutul navigaţiunei pe Dunăre. (Bucharest-Yassy, 1825–29).

Iaşi, 1829, 16 Noemvrie.

J'annonçais à Votre Excellence, par ma précédente dépêche du 2 courant, le mouvement de deux divisions d'infanterie et d'artillerie, qui devaient se concen-

trer dans les districts de Botouchan et Dorokoy, et sur la rive droite du Pruth, pour y faire leur quarantaine avant d'entrer en Russie. Mais, au moment où M. le Colonel d'Etat-Major de Rughen allait partir pour tracer le cordon, il est arrivé un ordre exprès de S. M. l'Empereur, qui a changé cette disposition, par un mouvement mieux entendu. Ces deux divisions iront maintenant sur les bords du Dniester, aux environs de Bender, et elles y resteront 42 jours en observation, pour, de là, rentrer dans leurs foyers, sans traverser la Bessarabie, où elles auraient rencontré la peste dans tous les villages. Elles trouveront dans cette province plus de facilité pour se garder et bien plus de ressources, que dans la Moldavie, qui est presque entièrement épuisée.

La peste continue à Yassy, où la mortalité est toujours la même; elle a beaucoup diminué à Galatz, il n'y meurt plus que 4 ou 5 personnes par jour. Le recensement qui a été fait le 15 octobre, porte à 1.250 le nombre de celles qui ont péri dans l'espace de six mois environ, non compris les militaires et d'autres individus attachés à l'armée. Elle s'est déclarée depuis peu, à Novazilitza, sur les confins de la Bessarabie. Le Gouvernement Autrichien, qui paraît avoir pris l'alarme, fait marcher, à ce qu'on assure, une division de 10.000 hommes, pour garder la frontière.

Depuis la nouvelle de la paix, la navigation commerciale du Danube a repris. Il est arrivé à Galatz plusieurs navires Russes et un, Sarde; ils ont importé du tabac, du caviar, quelques milliers de citrons et des pacotilles de peu de valeur. Ils chargent en retour, du suif, du miel, du beurre et du fromage.

CCCLVI.

București, 1829, 20 Noemvrie.

Extras dintr'un raport, despre incidentele dela Selimno și cererea Bulgarilor ca Rușii să rămână, despre condițiile retragerii Rușilor și despre activitatea lui Minciaki și a lui Kiselef.

(Bucharest, 1825–29).

„Selimno, petite ville aux pieds des Balkans en Romélie, est gouvernée par un Ayan. Celui-ci, qui avait quitté son poste à l'approche de l'armée Russe, revint après la ratification du traité d'Andrinople, pour reprendre ses fonctions. Les habitants, dont la majeure partie est chrétienne, refusèrent de le recevoir, déclarant formellement qu'ils ne voulaient plus reconnaître d'autorité turque. L'Ayan, avec la petite troupe qui l'accompagnait, fut obligé, pour cette nuit, de camper hors de la ville. A minuit, les Selimniotes tombèrent sur lui et les siens, dont une partie périt sous leurs coups. Quelques uns furent pris vivants et décapités le lendemain, dans la ville. Le petit nombre de Russes, qui formaient la garnison de la ville, ne s'est pas mêlé de cette affaire." — Je ne rapporte cette nouvelle que parce qu'elle circule ici sans contradiction, comme venant d'une source ordinairement bonne; mais je n'y ajoute pour ma part, point de foi.

Les Bulgares qui se trouvent en Valachie ont envoyé une députation auprès du Général en Chef, Comte Diébitch Balkanski, pour le prier de ne pas abandonner leur pays aux Turcs, dont ils ne veulent plus être les sujets, et pour exposer la tyrannie sous laquelle la nation bulgare a gémi jusqu'à présent. Cette députation est partie avant-hier.

On vient de publier que 6.000 hommes d'infanterie vont arriver successivement pour passer l'hiver à Bucharest, et on renouvelle l'ordre de tenir les logements prêts. La publication dit formellement que les étrangers ne seront pas exempts, et qu'ils logeront et *nourriront* des militaires, comme les indigènes.

Slatina, bourg très médiocre de la Valachie sur l'Olto, doit loger et *nourrir*

un régiment de Hussards de 1,400 hommes et 2.000 chevaux. Les habitants sont dans le désespoir.

Le Vice-président des Divans, Général Boschniak, vient de notifier au Comité de Constitution, présidé par M. Minciaki, qu'il a reçu l'ordre supérieur de leur dire, de se hâter de terminer le travail, auquel ils sont occupés depuis si longtemps.

Le nouveau président plénipotentiaire, général Kicheleff, est toujours attendu ici, et on ne connaît pas les motifs du retard de son arrivée. Les affaires, même les plus simples, restent en suspens; le Vice-président, qui est un homme illettré et d'ailleurs très souvent ivre, ne voulant rien prendre sur lui.

CCCLVII.

Viollier către Polignac, despre ciumă, despre înlocuirea consulului rusesc și despre rechemarea lui Rosnovanu și candidatura lui la domnie. Iași, 1829, 23 Noemvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825–29).

Je mets de l'empressement à annoncer à Votre Excellence, que la maladie pestilentielle diminue sensiblement depuis quelques jours. On peut, sans crainte, en attribuer la cause au froid excessif avec lequel l'hiver s'est déclaré, ou bien à la résolution qui a été prise, de renvoyer de la ville une quantité d'habitants, et principalement les Juifs de la plus basse classe, chez qui la peste était généralement répandue. On ne compte plus aujourd'hui que 8 ou 10 accidents chaque jour, au lieu de 20 à 25, et même 40. Elle fait aussi moins de ravages à Galatz, Fockchani et Braïloff, et n'existe plus à Varna et Cavarna, où il a péri nombre de militaires et d'habitants. Nous espérons en être totalement quittes, dans la saison la plus rigoureuse, sans trop nous intimider de l'opinion des médecins, qui prétendent qu'elle se développera, peut-être, avec plus de force au printemps. Dans le camp Russe, elle continue à enlever beaucoup de soldats et d'officiers. Logés comme ils le sont, sous des tentes, séparés de la population, il leur serait facile de se garder; mais leur incrédulité et peut-être même la vie désordonnée des officiers; fait leur malheur.

M. Paul Pisani, qui gérait le Consulat de Russie, ayant été nommé Chancelier de l'Ambassade de Constantinople, a été remplacé momentanément par le Consul titulaire de Smyrne, M. le Conseiller d'Etat Iwanoff.

Son Eminence Monseigneur le Métropolitain et les Boyards de toutes les classes, profitant de la nouvelle de la paix, pour adresser des remerciements à l'Empereur, sur les avantages que promettent aux principautés le traité d'Andrinople et les articles additionnels, ont saisi cette occasion, afin d'intercéder la grâce et le rappel de leur compatriote, le *Vestiar* Georges Rossetti de Rosnovan, exilé dans la Russie méridionale par feu le général Geltouchin. La famille Rosnovan jouit d'une grande influence dans le pays, à cause de ses richesses; il ne serait pas étonnant que M. Georges de Rosnovan se mit sur les rangs, lorsqu'il s'agira de l'élection d'un Prince. Mais rien n'annonce que cette élection ait lieu, de longtemps encore, et toutes les intrigues, qui s'étaient mises en jeu à la première nouvelle de la paix, ont cessé dès l'instant que l'article du traité, qui annonce que l'administration du pays restera la même jusqu'à l'entière évacuation de l'armée, a été connu. Cette époque semble bien éloignée.

CCCLVIII.

Sibiiu, 1829, 25 Noemvrie. Hugot către Polignac, despre deputațiunea trimeasă la Ruși pentru Bulgari.

(Bucharest, 1825–29).

. . . . . .

Il est à ma connaissance particulière et positive, que le départ de Bucharest de la députation des Bulgares, composée en partie de Grecs et fils de Grecs, pour aller solliciter le Général en Chef Comte Diébitch, de ne pas abandonner la Bulgarie aux Turcs, n'a eu lieu que sur l'incitation des Russes, et d'après des instructions venues de St. Pétersbourg. C'est la poursuite du même système, d'après lequel eut lieu l'insurrection des deux principautés de Valachie et Moldavie, en 1821.

CCCLIX.

Bucureşti, 1829, 27 Noemvrie. Raport comunicat de Hugot lui Polignac, despre venirea lui Kiselef și despre atitudinea lui, despre un cutremur și despre moartea Vornicului Golescu.

(Bucharest, 1825–29).

Le 23 de ce mois, le Général Kicheleff, président plénipotentiaire des Divans, est arrivé dans cette ville, et il a été se loger dans son ancien quartier, chez M. Meïtani. Le lendemain et le surlendemain, il n'a voulu recevoir personne, ni sortir de son appartement. Hier, il a été entendre la messe à la Métropole, et de là, il s'est rendu au Divan. Dans un discours adressé aux Boyards, il leur a recommandé l'amour de la patrie, et leur a dit, entr'autres, que le Gouvernement Russe dans les principautés n'est que provisoire, et que les Valaques n'ont qu'à se montrer dignes de la protection de Russie, et capables de gouverner eux-mêmes leur pays. En rentrant chez lui, il a reçu les visites des principaux de la ville. Il a dit au Vice-président Boschniak ces mots, en présence de deux personnes: „Je veux être, et je suis „en effet, l'opposé de mon prédécesseur, dont les manières m'ont toujours déplu. Je „vous recommande de changer de ton et de quitter l'arbitraire. Je ne veux pas con„tribuer à faire exécrer le nom Russe".

Hier 26, à 4 heures du matin, nous avons eu un très violent tremblement de terre d'Est à l'Ouest, qui a duré près de deux minutes. Toute la ville a beaucoup souffert. On ne voit pas une maison qui n'ait été délabrée. Celle de l'Agence d'Angleterre est inhabitable, et M. Blutte s'est retiré dans la petite loge de bois, qu'il avait fait construire pour son portier. Celle du Consulat de France n'est guère mieux, tous les murs sont crevés, les poêles cassés et les cheminées à moitié brisées. Je n'ai plus de moyen d'y faire du feu. M. Blutte vient de venir me voir. Il m'a trouvé écrivant le présent rapport, en soufflant dans mes doigts, par 12 degrés de froid, et après avoir tout considéré, il ne m'a dit que ces mots: „Ma maison a plus souffert que la vôtre, mais vous êtes bien plus à plaindre que moi, puisque vous n'avez plus ni feu ni lieu, tandis que j'ai une loge de six pieds carrés". Puis il est parti comme un éclair, en secouant les épaules. Pour comble de malheur, il n'existe plus un seul maçon dans la ville, et vingt mille ne suffiraient pas. Cependant un tambour de la police Russe fait, en ce moment, la proclamation suivante: „Malheur à ceux qui ne „feront pas réparer leurs maisons, pour loger les défenseurs de la patrie!" Il est certain que le nouveau président plénipotentiaire est étranger à cette féroce plaisanterie, qui rappelle le temps du président décédé Geltouchin.

A 6 heures trois quarts, nous avons senti une nouvelle secousse, et le soir à 8 heures une troisième, beaucoup moins fortes que la première. Comme le temps n'a pas changé, nous sommes dans l'inquiétude que les secousses se renouvellent, et

s'il en survient une, tant soit peu forte, il ne restera plus de maisons, attendu qu'elles sont déjà toutes préparées pour l'écroulement.

On raconte beaucoup de malheurs arrivés, mais dans ce premier moment de crise, je n'ai le temps ni la force de rien vérifier.

Vos deux candélabres qui étaient sur la bibliothèque, ont été jetés à une distance de 5 à 6 pieds. Une de vos pendules est tombée et brisée. Celle de la chambre à coucher n'a presque pas éprouvé de dommage, malgré la chute partielle du plafond.

Le Vornik George Golesco est mort hier au soir. On ne dit pas, si c'est de la peste ou non.

CCCLX.

Viollier către Polignac, despre trecerea armatelor rusești și turcești, despre cutremur și despre ciumă. Iași, 1829, 27 Noemvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825–29.)

Le retour en Russie des deux Divisions de l'armée, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, ne s'est annoncé à Yassy que par l'artillerie, dont nous avons vu défiler plusieurs convois, entr'autres, ses jours derniers, 56 canons de divers calibres, parmi lesquels quelques pièces de siège, leurs caissons etc. etc. Les troupes qui les accompagnent vont faire leur quarantaine en Bessarabie, sur les bords du Dniester. L'infanterie n'a point encore paru. Nous avons également vu à Yassy, revenant de la Russie, et se dirigeant sur Routschouk la garnison turque qui a capitulé à Silistrie. Ces malheureux sont dans un état déplorable, sans vêtements, manquant de tout, de nourriture même; ils doivent encore endurer des maltraitements inouis de la part des soldats qui les escortent. On dit que le Pacha qui les commandait à Silistrie, ne retournera pas en Turquie.

Un violent tremblement de terre s'est fait sentir hier à Yassy, à 4 heures moins 10 minutes du matin; il prenait sa direction de l'Ouest à l'Est, et était accompagné d'un bruit sourd surprenant. Il a duré 75 à 78 secondes. Plusieurs églises et grandes maisons ont été crevassées, les tuyaux des cheminées et les poêles du Consulat fortement endommagés. Il n'est pas arrivé le moindre malheur en ville. Une seconde, mais très légère secousse, a eu lieu à sept heures cinq minutes de l'après-midi.

Les accidents de peste diminuent chaque jour; nous espérons qu'il n'en sera bientôt plus question.

CCCLXI.

Hugot către Polignac, despre un cutremur și iarna cea grea, și despre predarea lui Cuciuc-Ahmet la Giurgiu. Sibiiu, 1829, 28 Noemvrie.

(Bucharest, 1825—29).

Avant-hier, 26 novembre, à 4 heures du matin, on a éprouvé ici un violent tremblement de terre, remarquable surtout par sa durée, qui n'a pas été, à ce que je crois, de moins de deux minutes, quoique quelques personnes sensées la portent à 4 ou 5 minutes. Il n'y a personne dans la ville qui n'ait été réveillé en sursaut, et plusieurs habitants ont fui dans la rue à moitié nus, malgré la rigueur de la saison. Néanmoins il n'y a eu d'autres accidents graves, que des crevasses aux murailles d'une partie des maisons. Le jour précédent, le thermomètre de Réaumur s'était tenu constamment à 15 degrés de congélation, et depuis lors, la neige tombe presque sans discontinuation. Les habitants de ses contrées disent que, de mémoire d'homme, il n'y a eu un hiver si prématuré. Ses rigueurs ont commencé le 30 octobre.

Les correspondances de Bucharest qui viennent d'arriver, ne rapportent aucune circonstance intéressante, seulement une lettre confidentielle qui m'est adressée, contient le passage suivant: „Vous savez que Geordjevo a été remise définitivement aux Russes, le 12 de ce mois. Le brave Kutchuk Achmet, qui avait si vaillamment défendu cette place contre des forces Russes, triples des siennes, a fait attendre pendant six heures d'horologe, dans une salle où il n'y avait pas de siège, Négri et son coadjuteur, qui étaient venus pour en recevoir les clefs. Il a d'abord fait ôter les portes de la ville, et enfin il a chargé un de ses subalternes, de ramasser les clefs et de les donner à Négri, ne voulant pas se soumettre à les remettre lui-même. C'est de Négri que je tiens ce récit, et il est très indigné, de ce qu'un homme qui, dit-il, était marchand ambulant de melons et de raisins, il y a 7 à 8 ans, se soit permis de traiter avec tant de mépris, un grec du Phanar qui se donne le titre d'Excellence".

CCCLXII.

București, 1829, 30 Noemvrie.

Raport despre armata rusească și turcească, despre lipsa de hrană, despre cutremur și traducerea franceză a unei ode a lui Eliade asupra păcii.

(Bucharest, 1825—29).

Le 26 et le 27 de ce mois, 2.000 hommes sont arrivés à Bucharest, où ils sont destinés à passer l'hiver. La cavalerie qui se trouvait ici, part par escadrons, pour aller hiverner dans les districts.

Nous sommes à peine au commencement de l'hiver, et déjà on ne peut se procurer ni pain, ni viande en ville. Le pain surtout a complètement manqué depuis quatre jours. Le nouveau président promet des améliorations et l'abondance; on croit à sa bonne volonté, mais on pense qu'il promet l'impossible.

On vient de recevoir ici des lettres de Yassi, desquelles il résulte que le tremblement de terre y a été presque aussi violent qu'à Bucharest. Une de ces lettres qui m'est adressée, contient le paragraphe suivant: „La garnison turque de Silistrie vient de défiler par Yassi, retournant en Turquie. Le Pacha restera, dit-on, en Russie. L'artillerie du général Lowenstern passe le Pruth, pour faire sa quarantaine en Bessarabie; il a passé hier 56 pièces d'artillerie".

Je joins ici une ode sur la paix, composée en vers valaques par Eliade, et traduite en prose française par Siméon. Le Général en Chef Comte Diebitch a accueilli favorablement, l'envoi qui lui en a été fait par l'auteur.

Ode sur la Campagne Russe de 1829 [1].

1. — La Croix reluit de nouveau sur le sol chéri, où elle fut aperçue pour la première fois; le croissant refoulé cherche un tombeau, pour y cacher sa honte. Le chrétien se voit maître du domaine de ses ayeux; Ismaïl, plein d'effroi et couvert de deuil, se précipite dans les déserts de l'Arabie.

Peuples opprimés et gémissants, vous voilà rétablis dans les droits qu'on vous a ravis depuis tant de siècles.

2. — Ils ne sont plus!... mais leur sang a inondé la terre de leur gloire: les cendres de ces martyrs sont restées sur le champ d'honneur; mais la Russie seule, en a hérité la gloire.

C'est le seul bien dont les braves enrichissent leurs successeurs, et leur unique consolation dans la vie.

---

1) „Oda la campania rusească dela 1829", a lui Eliade, a fost publicată împreună cu alte „poezii originale", în ediția din 1830 a traducerii sale a „Meditațiilor poetice" ale lui Lamartine.

3. — Hœmus humilié abaisse ses orgueilleuses cimes, qui planent sur les nues, et se soumet à la voix mâle qui retentit dans ses entrailles: tous les obstacles s'aplanissent; ses flancs s'ouvrent: C'est le seigneur qui s'avance; l'élite de ses braves le suit.

Tremblez ennemis, et pleins d'effroi, abandonnez vos armes et vos camps!

4. — Ce fier et superbe rocher, ancien comme le monde, a vu à ses pieds l'orgueil des Titans, écrasé par la foudre vengeresse du maître du tonnerre: Il voit encore aujourd'hui se disperser, comme la poussière chassée par l'aquilon, les hordes des musulmans qui le menaçaient encore hier.

La Croix reluit et vole comme l'éclair, s'arrête et se plante sur ses sommets. L'Univers la contemple, les fils d'Agar éblouis à sa vue disparaissent.

5. — Ararat, dont les cimes ont jadis annoncé au monde son salut et la conservation du genre humain, qu'il était fier de porter, qu'il annonce aujourd'hui la délivrance de la chretienté, Ararat, sois fidèle à célébrer les combats décisifs et meurtriers qui t'ont abreuvé de sang.

Toi, qui as été témoin de la vaillance, dont les héros de la Russie bravaient la mort, sur tes rochers et tes plaines.

6. — Euphrate, versant la fraîcheur dans le sein du voyageur abattu, lui racontait l'innocence et le bonheur de nos premiers pères: Aujourd'hui, la pensée profonde lira sur ses ondes de cristal et étincelantes de gloire, ces mots:

„C'est ici que se battirent les braves, qui d'une main tenaient la croix et de l'autre les droits des nations."

7. — Le pont, témoin des hauts faits, sera à jamais étonné de l'intrépidité audacieuse de Mercure 1). Ses plaines humides, soit irritées par le souffle des aquilons en courroux, soit sereines comme l'azur, publieront à jamais son héroïque résolution.

„Que la Mort se présente; que la foudre gronde; que l'ennemi se précipite en foule sur nous; nous périrons les armes à la main!"

8. — Une Armée de chrétiens se présenta jadis sous les murs de Solime, pour délivrer le tombeau du Seigneur: Aujourd'hui les armes de la Russie, rapides comme l'aquilon, s'embrasent victorieuses au sein de la Turquie.

C'est la délivrance des chrétiens qu'elles cherchent; c'est l'orgueil du fanatisme qu'elles veulent humilier! Peuples! laquelle des deux entreprises est la plus chrétienne?

9. — O Grèce ensanglantée! Valachie que j'adore, Vaillante Servie! C'est par vous que je me sens inspiré: dites, qui vous rend aujourd'hui maîtresses des villes et des temples, bâtis par vos illustres ayeux, et ravis par les fils sanguinaires d'Allah?

Le croissant a été foudroyé de leurs tours et la croix l'a remplacé.

10. — Les portes à jamais fermées du Bosphore s'ébranlent, chancellent. Une voix menaçante retentit du Nord; elles obéissent... Les pavillons ondoyants de l'Europe, libres dans leur marche, fendent les ondes, volent et passent comme l'éclair.

Ils apportent avec eux la gloire à jamais mémorable, qui a rempli l'univers du nom du vaillant Monarque de la Russie.

11. — La paix, fruit du ciel, brisant les armes, se présente en souriant; les maux disparaissent devant elle: ses filles chéries, la Tranquillité et l'Abondance, la suivent, accompagnées du dieu de la richesse et du calme.

Qu'elle soit à jamais avec nous; que la guerre et le sang soient désormais le partage des Tyrans.

I. Eliade. Septembre 8.

1) Un brick.

CCCLXIII.

București, 1829, 4 Decemvrie.

Extras de raport, despre cutremur, despre întoarcerea trupelor rusești și despre aprovizionările turcești.

(Bucharest, 1825–29).

Le tremblement de terre du 26 décembre a délabré toutes les maisons de la ville, plus ou moins; mais d'après le rapport d'une commission de bâtiments, nommée par la police, 115 maisons sont déclarées *irréparables* et 16 églises sont *détruites*. On trouve miraculeux que si peu de personnes aient péri dans ce désastre, et jusqu'à présent, on n'a cité que *trois* personnes. On s'accorde à dire qu'aux montagnes de Buséo, il y a eu une explosion. Le thermomètre de Réaumur continue de marquer durant le jour, 10 à 14 degrés de congélation, mais les nuits et les matinées sont plus froides.

Il passe journellement par Calarache des troupes qui retournent en Russie. La tête du quartier général Russe se trouve maintenant à Selimno et à Iamboli.

Quelques Turcs des bords du Danube sont arrivés ici avant-hier, et ils sollicitent la permission d'acheter au comptant, trente mille okes de beurre. Le Président ne leur a pas encore donné de réponse.

La maison où se tenait le Divan de Valachie est une de celles qui ont le plus souffert, et comme les administrations et autorités ne peuvent trouver de locaux chauffables, pour y tenir leurs séances, il en résulte une suspension totale de l'expédition des affaires journalières, même les plus urgentes.

CCCLXIV.

București, 1829, 11 Decemvrie.

Extras de raport, despre comunicarea tratatului de Adrianopole Divanului românesc, despre funcționarii români și ruși, despre lipsa de pâine și despre trecerea prizonierilor turci.

(Bucharest, 1825—29).

Le 9 de ce mois, le Président plénipotentiaire s'est rendu au Divan, où il a donné officiellement connaissance du traité d'Andrinople. Après en avoir fait faire la lecture, S. E. a prononcé un discours rempli de bons conseils aux Boyards, auxquels il a prêché le désintéressement et l'amour de la patrie; et on a cru remarquer que dans ce discours étudié, le président avait soigneusement évité de rien dire de positif sur le sort définitif réservé à ce pays.

On croit que le Vice-président russe Boschniak sera changé. On croit également que le grand Vestiar Valaque (trésorier) sera remplacé par Alex. Philipesco.

A partir du 1-er janvier prochain, les employés Russes en Valachie et Moldavie ne seront payés qu'en roubles de papier, c'est-à-dire que ces deux provinces, ne seront plus considérées comme hors des frontières de Russie. Pour les employés, la différence est grande. Le rouble d'argent vaut 10 piastres $^1/_2$, tandis que le rouble papier n'en vaut que $2^1/_2$.

Depuis plusieurs jours, cette ville a encore complètement manqué de pain, et les provisions de farine qu'avaient faites les particuliers, se trouvent épuisées. On attribue cette disette de pain aux taxes imposées par la police Russe sur les boulangers, qui ne veulent ou ne peuvent plus travailler.

Nous avons vu passer par cette ville ces jours-ci, un millier de Turcs de la garnison de Silistrie, venant de Russie et se rendant à Rutchuk.

CCCLXV.

Viollier către Portalis, despre ciumă și despre retragerea artileriei ruseşti. Iași, 1829, 11 Decemvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825—29).

Par les deux dernières dépêches, que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, je lui annonçais que la peste semblait vouloir s'éteindre à Yassy, à cause du froid très vif de cette année, qui soutient constamment le thermomètre de 12 à 18 degrés au-dessous de zéro. Mais depuis environ une semaine, la maladie a repris une nouvelle force; elle s'est manifestée dans les maisons de plusieurs principaux Boyards, et elle enlève régulièrement 10 à 12 personnes par jour, souvent même un plus grand nombre.

L'artillerie continue à défiler par Yassy, pour rentrer en Russie; l'infanterie passe par Satounow, entre Ismaïl et Reni. Dès le principe de ce mouvement qui devait prendre une autre direction, on avait ordonné au Divan de la Moldavie, de préparer 5.000 chariots, pour le transport des équipages et pour ramener, au retour, des vivres des confins de la Bessarabie. 4.832 chars, attelés de 2 à 4 bœufs, sont restés parqués pendant plus d'un mois sur la rive du Pruth; ce n'est que depuis deux jours, qu'une partie a été mise en mouvement, pour effectuer le transport des vivres dans l'intérieur de la province. Beaucoup de bestiaux ont péri, à cause de la rigueur de la saison et de la disette des fourrages; 5.000 paysans ont cruellement souffert et ont été enlevés à leurs travaux, sans être d'aucune utilité à ceux qui ont eu l'intention de les employer.

Rien n'annonce qu'on doive s'occuper de la nomination du nouveau hospodar. On croit généralement dans le pays, qu'il n'en sera pas question de longtemps encore.

CCCLXVI.

Viollier către Polignac, despre măsurile lui Kiselef în contra ciumei și venirea sa la Iași. Iași, 1829, 18 Decemvrie.

(Bucharest-Yassy, 1825—29).

D'après les ordres de M. le Général Kisseleff, qui depuis une quinzaine de jours est à la tête de l'administration des deux provinces, des mesures rigoureuses sont prises, pour faire cesser la peste. Deux régiments de Cosaques et deux d'Infanterie, vont être mis à la disposition de la commission sanitaire. Ces premiers sont arrivés.

La Commission a été entièrement changée; elle se compose de Boyards Moldaves et de Russes, présidés par M. le Colonel Macaroff, à qui on a donné des pouvoirs très étendus, et qui peut même faire appliquer les lois sanitaires d'Europe, à ceux qui contreviendraient à ses ordres. Il a commencé par séparer la ville en deux parties; chacune devra, à son tour, faire une quarantaine de six jours, durant laquelle les maisons devront être rigoureusement visitées et les habitants n'avoir aucune communication entr'eux. Les tribunaux, les lieux publics, les magasins même, seront fermés.

Ces dispositions ont été couronnées d'un premier succès. Dans plusieurs maisons, il a été découvert des malades attaqués de la contagion, que l'on cherchait à soustraire à la vigilance de l'administration; dans d'autres, des effets appartenant à des particuliers morts de la peste. Le résultat de toutes ces mesures serait certain, si l'on pouvait se confier à la probité des employés et à l'honneur des militaires en sentinelle.

Le Général Kisseleff est attendu à Yassy, à chaque instant. On annonce qu'il a l'intention de faire des changements dans le personnel de l'administration locale. Le Vestiar actual (grand trésorier), a donné sa démission; on ne sait point encore

si elle sera acceptée. Monsieur Alexandre Stourdza, qui a occupé cette charge depuis l'arrivée de l'armée en Moldavie, est un employé distingué par son activité et son intelligence. Il connaît parfaitement les ressources du pays, et il a su en tirer un grand parti pour les besoins de l'armée. Il sera difficile de le remplacer. Sa retraite est motivée sur le dépérissement de sa santé, affaiblie par un travail continu, mais les véritables raisons sont, qu'on ne lui tient aucun compte de son zèle et de son dévouement pour la Russie, que souvent même, il doit endurer toute la rudesse des chefs militaires, et enfin qu'il craint de ne pouvoir échapper aux intrigues, qui semblent devoir circonvenir le nouveau président.

Des colonnes de prisonniers turcs continuent à passer par Yassy; elles rentrent dans leurs foyers, par Galatz, Irschova et Routschouk.

CCCLXVII.

Sibiiu, 1829, 19 Decemvrie.

Hugot către Polignac, despre ciumă, despre numirea noului Domn și ocupațiunea rusească, despre foamete și scumpetea traiului.

(Bucharest, 1825—29).

Le contenu de toutes les correspondances et rapports, tant officiels que particuliers, qui viennent d'arriver de Bucharest, sous la date du 14 de ce mois, se réduit à ce qui suit:

„La peste s'est déclarée hier au soir, dans la maison du Directeur des postes Russes, M. Iacovinka. En conséquence de cet accident et des mesures qu'il nécessite, l'expédition pour la Russie, qui devait avoir lieu cette nuit, n'est pas partie, et sera jointe à l'ordinaire prochain du 18 de ce mois.

„Le bruit circule dans tout Bucharest, qu'au mois de février prochain, l'administration du pays sera remise au Divan, présidé par un hospodar, qui sera nommé dans le courant de Janvier; et qu'il ne restera en Valachie qu'un corps d'ocupation, commandé par un général Russe, qui ne pourra s'ingérer en rien dans l'administration du pays. Il est bon d'ajouter qu'on n'aperçoit rien dans les actes, ni dans la conduite des Russes, qui puisse donner quelque fondement à ce bruit.

„La famine de pain et de viande va en croissant. Les pommes de terre manquent aussi, et nous vivons en général de millet, dont le prix est triplé. Quelques personnes aisées trouvent moyen de se procurer, à des prix incroyables, un peu de pain, en l'achetant en cachette des militaires ou agents de l'administration Russe, qui a tout accaparé."

CCCLXVIII.

București, 1829, 21 Decemvrie.

Raport, comunicat de Hugot lui Polignac, despre foamete, despre trecerea a doi Engleji și despre înghețarea Dunării.

(Bucharest, 1825—29).

„Depuis environ deux semaines, le pain avait complètement manqué, et on croyait la famine véritable. Le président plénipotentiaire a reconnu la véritable cause de cette famine. Il a ôté à la police toute autorité et inspection sur les boulangers, et il a placé ces derniers, sous la surveillance de cinq marchands les plus considérés de la ville. Dès le surlendemain, le pain s'est trouvé en abondance. Le pain bis a été taxé, d'après l'avis des boulangers eux-mêmes, à 16 paras l'oka (15 centimes les 2 livres 1/4 de France). Le pain blanc n'est pas taxé, mais on en trouve tant qu'on veut, à des prix modérés.

„Deux Anglais, dont l'un est officier d'artillerie et l'autre un rentier, sont

arrivés hier de Constantinople, ayant passé par Andrinople, Philippopoli, Sophia, Rakova, Nicopoli, Rutchuk et Geordjevo. Ils repartent après demain pour Constantinople, en suivant une route toute différente, et ils viennent d'obtenir du Président le visa de leurs passeports. Ils disent qu'ils voyagent ainsi, pour leur propre compte, et uniquement pour satisfaire leur curiosité, qui doit être bien vive, pour leur faire braver les rigueurs d'une saison aussi rigoureuse. Le Danube qui ne gèle ordinairement qu'au mois de janvier, est depuis longtemps entièrement pris, jusqu'à ses embouchures."

CCCLXIX.

Viollier către Polignac, despre rechiziționare tuturor carelor, despre venirea lui Kiselef la Iași și despre încetarea ciumei. Iași, 1829, 31 Decemvrie.

(Bucharest,-Yassy, 1825-29).

Une nouvelle demande de 24 à 25.000 chars, vient d'être faite au Divan de la Moldavie, par M. le Président plénipotentiaire des deux principautés, pour transporter 100.000 Czewerts de farine ou de grains, des bords du Pruth à ceux du Danube, et aux frontières de la Valachie. Toutes les voitures de la province sont mises en réquisition pour effectuer ce transport, mais il ne se fera qu'avec les plus grandes difficultés, parce que le pays ne compte pas aujourd'hui plus de 14 à 16.000 chariots, à cause de l'innombrable quantité de bœufs, qui ont péri au service de l'armée, et de la maladie épizootique. Les autorités locales ont expédié des émissaires dans les districts, et elles font tous leurs efforts, pour satisfaire à la demande de S. E. M. le général Kisseleff, qui les a rendues responsables de la non-exécution de ses ordres. Plusieurs milliers de traîneaux sont déjà en mouvement, il en arrive chaque jour de nouveaux sur la rive du Pruth, et peut-être parviendra-t-on à s'acquitter de cette tâche bien difficile, en forçant le paysan à faire plusieurs voyages. Ces nombreuses corvées abîment la population, et elles font tout renchérir à un prix excessif. On ne trouve pas à se procurer du bois, pendant un des hivers les plus rigoureux dont on se rappelle en Moldavie. Une voiture de chauffage, qui dans les temps ordinaires se payait trois piastres, se vend actuellement 24 piastres, et le plus souvent, elle est enlevée du marché pour le service des hôpitaux, ou pour les militaires. Tout a, à peu près, augmenté dans la même proportion. La misère est grande, Monseigneur, elle s'accroît encore chaque jour.

Toutes les dispositions sont faites pour recevoir S. E. M. le général Kisseleff, qui est attendu incessamment à Yassy. On redoute sa sévérité, dont il a donné des preuves à son début en Valachie. En général, les autorités supérieures Russes ont adopté le système, avec une extrême rigueur et un souverain mépris, et les provinces en pays conquis. Ces moyens réussissent avec un peuple sans courage et sans énergie, mais le pays en souffre, et si les Russes se font craindre, par contraire, ils ne se font pas aimer. Les Boyards, les simples propriétaires, les paysans mêmes, sont affligés de la seule idée que l'occupation se prolongera plusieurs années. Rien n'annonce qu'on veuille s'occuper de la nomination des hospodars.

La peste diminue journellement; il n'y a que très peu de nouveaux accidents, mais on a découvert beaucoup de pestiférés qui se cachaient aux recherches des médecins, pour ne point être transportés aux lazarets de la ville, où ils couraient le risque de mourir de misère et de faim. Les dernières mesures, prises par la commision sanitaire, ont été imparfaites; cependant elles ont eu quelques heureux succès. La contagion doit cesser avec la continuité du froid; nous avons seulement la crainte, d'après l'opinion des médecins, qu'elle ne se reproduise avec plus de force, à l'approche du printemps.

CCCLXX.

Iaşi, 1830, 18 Ianuarie. Viollier către Polignac, despre armata rusească din Moldova, despre încetarea ciumei şi despre Kiselef.

(Yassy, 1825—38).

. . . . . .

Le passage des troupes de toute arme, du corps du général Rudiger, principalement, ne discontinue point. Elles vont se cantonner dans les districts de la Moldavie, où la contagion n'a point pénétré. Le général Rudiger lui-même, est arrivé à Yassy. On assure qu'il y passera l'hiver, avec plusieurs de ses généraux.

La peste n'existe presque plus en ville; il y a 8 ou 10 jours, qu'il ne s'est déclaré aucun nouvel accident. La commission sanitaire déploie beaucoup de zèle; elle a entrepris une révision générale de toutes les maisons et elle fait cerner celles qui présentent le moindre soupçon de la maladie contagieuse. Nous espérons cette fois, d'en être débarrassés. C'est une calamité cruelle pour le pays, elle arrête toutes les affaires dans les tribunaux, interrompt tous les rapports et tient le commerce dans la plus grande inaction.

Le général Kisseleff est toujours attendu à Iassy, où il n'a point encore paru, depuis qu'il est à la tête de l'administration des deux principautés.

CCCLXXI.

Iaşi, 1830, 28 Mai. Lagan către Polignac, despre noul agent consular francez la Iaşi, despre misiunea lui Kiselef şi despre plecarea sa la Bucureşti.

(Bucharest, 1830—36).

Arrivé ici avant-hier, je me suis empressé de présenter M. Moisson aux autorités Russes et Moldaves, dont l'accueil ne me laisse rien à désirer, et qui m'ont promis de lui accorder toutes les facilités nécessaires à l'exercice de ses fonctions. M. Moisson rendra compte lui-même, à Votre Excellence, de sa réception, dès que M. Viollier aura terminé de lui faire la remise des archives du Consulat.

Le général Kisseleff, Président plénipotentiaire des Divans de la Valachie et de la Moldavie, se trouve ici dans ce moment. Il espérait obtenir son remplacement, et avait déjà fait ses adieux aux Boyards de Bucharest; mais il paraît que le Maréchal Diébitch, qu'il était allé attendre à Kustingi, lui a manifesté le désir de l'Empereur de le voir achever l'organisation nouvelle, dont la Russie veut doter ces Provinces. On assure en conséquence, qu'après avoir opéré divers changements réclamés par les Moldaves, il retournera à son poste.

Je présume que dans cinq ou six jours, je pourrai quitter Yassy, pour me rendre à Bucharest. Ce n'est que là que je serai à même de donner quelque intérêt à ma correspondance, qui en route, n'aurait pu se composer que d'éléments sans maturité ou étrangers à ma compétence.

CCCLXXII.

Bucureşti, 1830, 22 Iunie. Lagan către Polignac, despre instalarea noului agent consular şi despre Kiselef.

(Bucharest, 1830—36.)

Après avoir procuré à M. Moisson des relations avantageuses au service, j'ai quitté Yassy pour me rendre ici, où je suis arrivé hier au soir. Dès demain, je compte aller voir les autorités Russes et Valaques.

Le Général Kisseleff, ayant obtenu de conserver le commandement des troupes

destinées à l'occupation de la Valachie et de la Moldavie, restera définitivement, encore quelque temps, à la tête de l'administration de ces provinces, qui doivent au reste s'en féliciter, car il s'attache à y faire autant de bien que possible. Pendant mon séjour à Yassy, j'ai eu occasion de le voir souvent et de me convaincre de ses bonnes intentions. Ce général m'avait engagé à attendre son départ pour la Valachie, afin de faire le voyage ensemble; mais j'ai cru d'autant moins devoir céder à ses instances, que les relations directes avec Constantinople viennent de se rouvrir, par le rétablissement de la poste Russe entre cette Capitale et Bucharest.

CCCLXXIII.

Lagan către Polignac, despre intrarea sa în funcțiune.

Bucureşti, 1830, 5 Iulie.

(Bucharest, 1830—35).

Mon premier soin, en arrivant ici, a été de me présenter d'abord au Général Diderich, faisant fonctions de Vice-président, en l'absence du Général Kisseleff; puis au Divan, où j'ai été reçu avec distinction; mais la plupart des Boyards qui le composent, pleins de doute sur leurs attributions, depuis les derniers changements introduits dans l'administration du pays, habitués à prendre pour règle de conduite la volonté ou le caprice de leur maître, quelqu'il soit, et craignant d'ailleurs de déplaire à leurs nouveaux chefs, n'ont voulu me faire visite qu'après s'être convaincus que les autorités Russes m'avaient, on ne peut mieux accueilli. Tous les Boyards qui sont venus me voir, et parmi lesquels je citerai l'ancien hospodar Ghika, dont la reélection est probable, m'ont prié de croire à leur désir de me faciliter l'exercice de mes fonctions et de vivre en bonne intelligence avec moi. En outre, ils m'ont offert de m'aider à chercher une maison convenable, celle qu'occupait M. Hugot étant presque inhabitable, depuis le dernier tremblement de terre. Diverses questions adressées sans importance à ces divanistes, m'ont mis à même de juger que, si on traduisait ce qu'ils disent habituellement, en ce qu'ils pensent, on acquerrait facilement la preuve que tous attendent, avec une vive impatience, le terme de l'occupation, espérant, par là, voir cesser les maux qui pèsent sur leur pays et la cherté excessive, qui ajoute, chaque jour, à la misère des habitants.

La peste a reparu dans cette principauté; elle s'est déclarée à Slatina, village situé à 20 lieues environ de Bucharest; mais comme il a été aussitôt cerné, on aime à se flatter encore que ce fléau ne viendra pas exercer de nouveaux ravages dans cette malheureuse ville.

CCCLXXIV.

Lagan către Polignac, despre cei trei guvernatori ruseşti.

Bucureşti, 1830, 30 Iulie.

(Bucharest, 1830—36).

Depuis l'entrée des Russes dans ces principautés, trois Gouverneurs ou Présidents, dits plénipotentiaires, ont été nommés successivement. Chacun d'eux a montré un caractère, qui semblait approprié aux circonstances pour lesquelles on l'avait choisi. Ainsi, le Comte Pahlen, plein de bonnes intentions, doux et affable, mais scrupuleux à remplir des instructions qui limitaient on ne peut plus, son autorité, s'est efforcé, tout en exécutant au profit de l'armée, des ordres sévères, souvent même contradictoires, de ménager le pays autant que possible, de gagner la confiance des habitants et de calmer leurs inquiétudes. S'il eût été mieux entouré, ses vues auraient été d'autant mieux appréciées, qu'il a eu pour successeur le général Geltouchin. Celui-ci, attribuant exclusivement à l'administration, les fâcheux résultats de la campagne de

1828, se considérant plutôt comme un député de ses frères d'armes, que comme un Président du Divan, n'a cessé de désoler ces provinces, par des exigences de toute espèce pour les besoins de l'armée. L'avenir alors, était sacrifié à l'accomplissement de la chose la plus simple; les Boyards souffraient et n'avaient même pas le droit de se plaindre, à plus forte raison de faire la moindre représentation. En un mot, le général Geltouchin administrait à coups de sabre, emprisonnait, exilait, maltraitait tous ceux qui n'étaient pas Russes; aussi dans sa mort, a-t-on vu un bienfait, et dans le choix de son remplaçant, des motifs de sécurité, prévisions que le général Kisseleff n'a pas tardé de justifier.

Militaire, diplomate, administrateur éclairé, ayant commandé pendant plusieurs années, en qualité de chef d'Etat-major, le corps d'armée du Maréchal Wittgenstein; placé à Tulchin, de manière à pouvoir étudier les ressources des principautés, qui bientôt devaient recevoir les troupes Russes; affranchi par la paix d'Andrinople, de l'obligation d'opérer des fournitures considérables et jouissant de la faveur de l'Empereur Nicolas, le Général Kisseleff s'est fait donner toute latitude pour servir la politique de son gouvernement, en même temps que l'intérêt de ce pays, en y faisant le bien et en cherchant à y cicatriser les plaies profondes qu'on y remarque encore. Dans ce but, il s'est attaché à réformer de nombreux abus, à introduire un peu d'ordre dans les différentes branches de l'administration, et a séparer, par la création d'un Divan judiciaire et d'un Divan exécutif, les pouvoirs confondus jusqu'alors; enfin, à habituer les Boyards à suivre en tout, une marche régulière. Mais ceux-ci, étrangers pour la plupart aux idées du juste et de l'injuste, ne voulant de la civilisation que ce qui peut flatter leurs goûts, n'admettant point d'ailleurs de salut, hors leurs privilèges et le régime de leur volonté ou de leurs caprices, ont reçu toutes ces améliorations avec une extrême défiance et un mécontentement caché. De sorte que le Président, au lieu de trouver du concours, n'a obtenu qu'une soumission apparente. Il en est donc résulté que souvent, le Divan judiciaire ne jugeait pas, que le Divan exécutif n'exécutait pas, et que le général Kisseleff, surtout dans les premiers temps, a dû redoubler d'activité, pour empêcher que le désordre, dans lequel les Valaques se complaisent, ne reprit la place de l'ordre qu'il avait travaillé à établir, et qu'il espère consolider par le plan d'organisation envoyé à St. Pétersbourg. Il parait que ce n'est que lorsque celui-ci sera approuvé, et qu'il aura reçu sa pleine exécution, par les soins du président actuel, qu'on s'occupera de l'élection d'un Hospodar. Jusque-là, tout restera en hypothèse et personne n'osera se livrer à la moindre spéculation, tant par l'ignorance où l'on est du genre de protection qui sera accordé au commerce, que par la crainte de nouvelles calamités. Cette circonstance, jointe au désir de me former une opinion complète sur les avantages et inconvénients d'établir des relations directes avec ces provinces, n'a pas peu contribué à me faire ajourner le projet, de mettre sous les yeux de Votre Excellence un travail à cet égard.

CCCLXXV.

Sibiiu, 1830, 4 Septemvrie.

Lagan către Molé, despre plecarea sa din București și despre arborarea drapelului tricolor francez la consulat.

(Bucharest, 1830–36).

Des raisons de santé, et la difficulté, pour ne pas dire plus, de se procurer dans ce moment à Bucharest, les objets de première nécessité, m'ont décidé à accompagner jusqu'à Hermanstadt, un jeune homme qui m'avait suivi, en qualité de chancelier provisoire, et que l'insalubrité du climat de la Valachie force de retourner immédiatement en France.

C'est ici que j'ai reçu, par des lettres et des journaux en date du 4 août,

la relation des derniers évènements de Paris. Je me suis donc empressé de donner l'ordre à M. Zalyc, drogman du Consulat de Bucharest, de faire arborer, sur le champ, le pavillon tricolore, qui, d'après ce qu'il me mande, a dû flotter aujourd'hui même. Convaincu d'ailleurs de l'exactitude et de la prudence de M. Zalyc, je crois devoir prolonger d'une quinzaine mon séjour dans cette ville, afin de me trouver plus à portée de recevoir de nouvelles instructions de Votre Excellence.

Depuis le 20 du mois dernier, jour de mon départ de Bucharest, il ne s'est passé rien d'intéressant.

CCCLXXVI.

Lagan către Molé, despre ridicarea drapelului tricolor la consulat. Sibiiu, 1830, 14 Septemvrie.

(Bucharest, 1830-36).

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par ma dépêche du 4 de ce mois, qu'ayant appris par des lettres particulières et par les gazettes allemandes, les grands évènements de Paris, je m'étais empressé de donner l'ordre à M. Zalyc, drogman chancelier du Consulat de Bucharest, d'arborer le pavillon tricolore et de signaler, par là, dans les principautés et à l'armée Russe, l'ère nouvelle où vient d'entrer la France. M. Zalyc m'annonce aujourd'hui, que cette mesure a été exécutée sans aucune difficulté, que le pavillon national n'a point cessé, depuis huit jours, de flotter sur la maison consulaire, et que je dois cet heureux résultat, tant aux moyens que j'avais pris pour éviter un refus de la part des autorités Russes et Valaques, qu'aux rapports satisfaisants dans lesquels je me trouve avec le Général Kisseleff, Président Plénipotentiaire. Mon drogman me dit en outre, que tous mes compatriotes, parmi lesquels je compte le général Drouville, maintenant au service de Russie et ancien frère d'armes des généraux Lamarque et Jaqueminot, se sont félicités de ma prompte résolution à cet égard, ainsi que du succès, que je n'aurais point obtenu sans les avantages de la position que j'ai su me ménager dans ce pays. Elle m'a été d'autant plus utile en cette circonstance, que le Général Kisseleff a fait entendre à M. Zalyc, qu'il aurait désiré gagner du temps, en en référant d'abord à St. Pétersbourg, pour recevoir des instructions préalables de son Gouvernement.

Je saisis cette occasion pour adresser à Votre Excellence, mon serment etc.

CCCLXXVII.

Viollier către Sébastiani, despre modificările introduse în Regulamentul organic. Iaşi, 1830, 10 Decemvrie.

(Yassy, 1825—38).

Le Ministère a dû être avisé dans le temps, que les membres de la commission établie à Bucharest, sous la présidence de M. Minciaki, pour former des règlements, qui seront considérés comme lois fondamentales de la Moldavie et de la Valachie, avaient été appelés à St. Pétersbourg, afin d'obtenir de S. M. la ratification de leur travail. Depuis peu de jours, les députés sont revenus et, bien qu'on ne connaisse pas au juste les modifications qui ont été faites au règlement, on annonce cependant deux articles, d'une majeure importance pour le pays.

Le premier serait d'avoir augmenté l'autorité du Prince, que les Boyards, par cet esprit de prédomination qui les porte toujours à se croire au-dessus de la loi, avaient restreint, autant qu'il avait été en leur pouvoir, tandis qu'ils avaient accru leurs prérogatives et leurs droits, au détriment du Hospodar, des Boyards de la seconde classe et même du paysan.

Le second, d'avoir interdit au Métropolitain toute participation dans les affaires civiles. Ce grand pas vers la civilisation serait un bienfait inappréciable pour le pays, car Son Eminence, ayant de droit la présidence du Divan général et du Divan judiciaire, votant le premier à haute voix, entraînant par l'influence, qu'il doit naturellement avoir comme chef de la religion, les suffrages de Boyards qui n'osaient se mettre en opposition avec lui.

J'espère me procurer sous peu, une copie rectifiée de ces règlements, et je me ferai un devoir de l'adresser immédiatement à Votre Excellence. Comme qu'ils puissent être, le pays y gagnera par l'abolition de certains usages, qui faisaient loi, et qui causaient souvent des difficultés insurmontables. Ces nouveaux règlements seraient accuillis avec joie par la population, si elle n'était assurée, qu'ils ont été faits dans l'intérêt de la Russie, sous la présidence de M. Minciaky, se conformant à la lettre, aux instructions qu'il recevait de St. Pétersbourg, et obtenant facilement le suffrage des Boyards de la commission, tous dévoués à cette puissance.

Un régiment de Cosaques, qui rentre en Russie, passera demain à Yassy, mais il sera de suite remplacé par un régiment de la même arme, déjà arrivé en Bessarabie.

CCCLXXVIII.

Sibiiu, 1830, 14 Decemvrie.

Lagan către Molé, despre plecarea sa la București, pentru regularea afacerilor consulatului din Iași, și despre ciumă.

(Bucharest, 1830–36).

Conformément à la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 21 octobre dernier, je vais me rendre sur le champ à Bucharest, où je m'empresserai de remplir ses intentions, relativement au Consulat de Yassy, et d'aviser aux moyens de faire retourner en France M. Moisson, dont l'état de santé s'est, dit-on, amélioré.

Plusieurs accidents de peste viennent d'avoir lieu dans les environs de Bucharest et y ont causé de nouvelles inquiétudes.

CCCLXXIX.

Iași, 1830, 27 Decemvrie.

Viollier către Sébastiani, despre epidemia de holeră în Basarabia.

(Yassy, 1825–38).

D'après les rapports officiels et les lettres particulières, venus de la Bessarabie, la peste ou le choléra morbus, s'est décidément déclarée à Kisseneff. Du 8 au 20 de ce mois, il est mort dans cette ville une soixantaine de personnes, avec tous les symptômes de ces maladies. Quinze maisons ont été cernées dans un seul jour, des mesures plus rigoureuses sont ordonnées aux quarantaines établies depuis peu sur le Pruth, et l'on dispose avec activité les Lazarets d'Iassy. Les habitants épouvantés parlent de se retirer à la campagne, sur le bruit qui s'est répandu que la maladie s'est déclarée dans un de nos districts, à Falschi.

Le Général de Mircowitsch a expédié des officiers de santé, pour s'assurer de la gravité du mal; le résultat de leur enquête ne sera connu que dans quelques jours.

CCCLXXX.

Lagan către Sébastiani, despre ciumă şi holeră. (Bucharest, 1830—36).

Bucureşti, 1830, 31 Decemvrie.

. . . . . .

La peste continue ses ravages à Silistrie et dans divers districts de la Valachie; mais ce qui plus encore que ce fléau, répand la terreur dans cette ville, c'est l'approche du Choléra Morbus. Il s'est déjà manifesté dans le midi de la Bessarabie et menace les Principautés.

CCCLXXXI.

Lagan către Sébastiani, despre venirea lui Minciaki cu Regulamentul modificat, despre ministrul rusesc la Constantinopol şi despre holeră. (Bucharest, 1830—36).

Bucureşti, 1831, 10 Ianuarie.

M. Minciaki, Consul de Russie dans les deux principautés, vient d'arriver de St. Pétersbourg, où il s'était rendu pour soumettre au Gouvernement Russe, le plan de réforme ou d'administration nouvelle, promis depuis plus d'un an aux Valaques et Moldaves. Ce travail, qui a subi en Russie diverses modifications, sera porté incessamment à la connaissance du grand Divan et recevra, aussitôt après, son exécution. Quant à l'élection des Hospodars, il paraît qu'elle n'aura lieu qu'au moment, ou après l'évacuation de ce pays.

M. Boutinieff, nouveau Ministre de Russie près la Porte, est attendu dans cette ville. Il sera accompagné à Constantinople par un Général Turc, que le Grand Seigneur a envoyé à sa rencontre, jusqu'au Danube.

Le choléra Morbus continue de donner ici de vives inquiétudes. On compte maintenant en Bessarabie, treize villages qui en sont atteints.

CCCLXXXII.

Lagan către Sébastiani, despre numirile în funcţiuni, făcute de Kiselef. (Bucharest, 1830—36).

Bucureşti, 1831, 18 Ianuarie.

Le Général Kisseleff, Président des deux Principautés, avait cherché jusqu'à présent, à maintenir dans leurs places les fonctionnaires qui avaient été nommés par ses prédécesseurs, et cela dans l'espoir de mettre un terme aux intrigues qu'on remarquait tous les ans, à l'époque où les différents emplois changeaient de titulaires; mais des plaintes, sans cesse renouvelées, les menées de gens habitués au pouvoir ou plutôt aux revenus qu'il procure dans ces pays, et la force de l'usage qui y fait loi, l'ont décidé à remettre non pas à l'enchère, comme sous les hospodars, mais à l'empire des recommandations ou des protections, la nomination de nouveaux fonctionnaires. Ainsi M. Villara, qui a accompagné M. Minciaki à St. Pétersbourg, vient d'être élevé à la dignité de Vestiar (grand trésorier); M. Jean Philippesco, à celle d'Aga, et M. Michel Ghika, à celle de Vornik. Plusieurs autres promotions ont eu lieu, mais celles-ci sont les plus importantes.

CCCLXXXIII.

Turnu-Roşu, 1831, 4 Fevruarie.

Lagan către Sébastiani, despre reformele impuse de Ruşi, despre demonstraţiile dela Iaşi în contra lor, despre ocupaţiunea rusească, despre trecerea ministrului rusesc şi despre ciumă.

(Bucharest, 1830 -36).

. . . . . .

La nouvelle réforme, que les Russes promettent depuis si longtemps à ces principautés, vient d'être de nouveau soumise à l'examen d'un triumvirat, composé de deux fonctionnaires Valaques et de M. Minciaki, Consul général de Russie. Dès que ces derniers auront terminé leur travail, dont l'objet principal est la révision et la correction de plusieurs articles, qui n'ont point été arrêtés irrévocablement à St. Pétersbourg, on présentera l'ensemble du projet d'organisation à la discussion, ou plutôt à l'acceptation d'un nombre choisi de Boyards.

Quelques démonstrations hostiles contre cette espèce de constitution, ont eu lieu dernièrement à Yassy; mais elles se sont bornées à des écrits anonymes, adressés tant en Valaque qu'en Français, aux diverses autorités, pour les menacer d'un prochain soulèvement, et ont eu pour résultat immédiat, l'arrestation d'individus obscurs, soupçonnés d'en être les auteurs, et par suite, la saisie de la poste Autrichienne, qui s'expédie sous la protection de France, et dont le paquet a aussitôt été restitué, à la demande que M. Zalyc en a fait en mon nom.

Cet évènement, peu important en lui-même, n'en est pas moins une preuve évidente du mécontentement avec lequel on recevra les changements annoncés. En effet, les Boyards les redoutent et les blâment en secret, parce qu'ils les privent d'une partie de leurs privilèges, et que leur patriotisme consiste à conserver intact l'héritage de nombreuses immunités. Tous, par conséquent, rêvent l'opposition: mais leur caractère est loin d'être préparé à la manifester. Quant au peuple, c'est-à-dire aux paysans (la classe intermédiaire, ne se composant que de marchands et ouvriers étrangers), ils sont trop apathiques et bornés, trop habitués à l'oppression, ils sont trop pleins de la crainte de voir de nouveau, remplacer leurs corvées régulières par des prestations de toute nature, que les Russes exigeaient d'eux; enfin trop peu attachés au sol, qui ne leur appartient point, pour s'intéresser à une organisation faite entièrement en leur faveur. D'ailleurs, les seigneurs de ces malheureux les maintiennent dans une sorte de méfiance contre les Russes et cherchent à se montrer à leurs yeux, comme leurs protecteurs naturels.

Le bruit qui s'était répandu à Bucharest, que l'occupation des principautés serait prolongée de 8 à 10 ans, n'était point sans fondement, puisqu'il s'agit de continuer à occuper pendant cet intervalle, la forteresse de Silistrie, toutes les routes militaires qui y aboutissent, ainsi que les villes qui se trouvent sur ces mêmes routes, comme Bucharest, Yassy, etc. Il est vrai que l'administration Russe doit, dit-on, cesser dans le courant de cette année; mais, en attendant qu'elle se retire devant celle des Hospodars, elle prend les mesures nécessaires pour pourvoir à tous les besoins des troupes, qui tiendront garnison sur différents points de la ligne d'occupation, et elle vient elle-même, de créer une commission, pour recevoir les soumissions de ceux qui voudraient se charger des approvisionnements et de la construction de plusieurs casernes. Ce nouvel arrangement, qu'on s'efforce à faire considérer comme le seul moyen de s'assurer la possession de Silistrie, laisse subsister les choses dans l'état où elles se trouvent, car la présence de régiments Russes à Bucharest et ailleurs, équivaut à une véritable occupation militaire, et la dictature du Consul de Russie, établie par le traité d'Akerman, à une administration Russe.

M. Boutinieff, nouveau Ministre de Russie à Constantinople, est arrivé à Bucharest le 1-er de ce mois. Les Boyards se sont empressés de lui offrir à l'envi,

leur tribut d'adulations et de l'accabler de servilités. Il paraît que ce diplomate, âgé de 30 à 35 ans, a recueilli tous les suffrages par ses manières affables.

La peste vient d'être apportée à Pantelimon (village situé à une demi-lieue de Bucharest), par des soldats Russes venus de Silistrie. Cette circonstance ne fait qu'ajouter aux inquiétudes que cause l'approche du choléra morbus.

CCCLXXXIV.

Lagan către Sébastiani, despre adunarea de revizuire și despre ciumă. Sibiiu, 1831, 10 Fevruarie.

(Bucharest, 1830–36).

. . . . . .

On continue de s'occuper en secret, chez M. Minciaki, de la correction de la réforme. Il paraît que l'assemblée, à laquelle on se propose de la soumettre et qui se tiendra à la Métropole, convertie en Chambre législative, sera composée de Boyards élus ad-hoc. Le Gouvernement a donc expédié à tous les Ispravniks (chef de districts), des lettres (listes?) de 20 éligibles, sur lesquels deux seulement doivent être choisis, mais par l'autorité, selon le dire de personnes bien informées.

Le général Kisseleff a donné des ordres très sévères, dans la vue d'arrêter les progrès de la peste, qui s'est manifestée à Pantelimon, (village situé près de Bucharest).

CCCLXXXV.

Lagan către Sébastiani, despre mișcarea în contra reformelor și despre tarifele vamale. Sibiiu, 1831, 21 Fevruarie.

(Bucharest, 1830–36).

. . . . . .

Trois Boyards Moldaves de la 4-e classe, prévenus de complicité dans la distribution d'écrits anonymes, dirigés contre les auteurs de la réforme, viennent d'être transportés à Bucharest, pour y être jugés par une commission nommée à cet effet. Ces derniers, ayant trouvé quelques imitateurs dans cette ville, l'autorité fait faire de grandes recherches, pour les découvrir et pour mettre d'avance à la raison, par un exemple sévère, ceux qu'on présume être opposés aux améliorations voulues par les Russes. C'est aussi dans cette vue, qu'on retarde la mise en discussion du projet d'organisation nouvelle, dont on paraît avoir retranché le chapitre concernant l'assimilation des étrangers avec les Rayas, c'est-à-dire l'abolition de presque tous leurs privilèges. Si comme je l'espère, cet acte de justice s'effectue, je pourrai l'attribuer en partie à quelques représentations confidentielles, que j'ai cru devoir faire, à propos, au général Kisseleff, et qui m'ont semblé avoir produit sur lui, l'effet que j'en attendais.

Les tarifs envoyés dans le temps de Constantinople, n'ont pas échappé à la révision de tous les règlements de ce pays, et on les a remplacés par un seul qui, à la vérité, n'en diffère que sous le rapport de la prohibition de quelques denrées d'importation ou d'exportation, comme vin, eau-de-vie, permis par la Porte. Quoiqu'il en soit, ce changement m'a paru de nature à fixer l'attention, parce qu'il est une attribution prématurée d'indépendance, de la part du Gouvernement local, ou plutôt une nouvelle preuve de l'intention d'isoler de plus en plus, ces provinces de la Turquie.

CCCLXXXVI.

București, 1831, 18 Martie. Lagan către Sébastiani, despre modificările introduse în noua reformă și despre protestatorii dela Iași.

(Bucharest, 1830—36).

Le Général Kisseleff a communiqué, il y a quelques jours, au Divan, le résumé des dispositions de la nouvelle réforme, en invitant les Boyards à en prendre connaissance et, en cas d'approbation, à le publier comme émanant d'eux 1).

Ce document, adopté par 20 membres et rejeté par deux seulement, a aussitôt été inséré dans la gazette Valaque. J'ai l'honneur d'en joindre ici une traduction 2).

L'article qui, dans le premier travail était le plus offensif aux Boyards, puisqu'il les privait sans compensation, de leurs Sokotelniks, (contribuables affectés à chacun de leurs titres ou charges), a été remplacé par un autre, qui leur accorde l'équivalent de ces malheureux, sous la forme d'une pension viagère, payable par le trésor public. Cette concession n'a pas laissé que de calmer un peu, les opposants aux changements proposés.

Le chapitre concernant l'assimilation des étrangers aux Rayas, ne figure point au nouveau projet, qui sera livré, in extenso, à la discussion des Boyards, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Les individus arrêtés par suite de la distribution qui a été faite, tant à Yassy qu'à Bucharest, d'écrits anonymes contre les auteurs de la réforme, viennent d'être relâchés.

CCCLXXXVII.

București, 1831, 18 Martie. Traducerea rezumatului nouelor reforme, trimise de Lagan lui Sébastiani.

(Bucharest, 1830—36).

Traduction du Résumé des dispositions de la nouvelle réforme Valaco-Moldave 3).

Le traité de paix d'Andrinople a assuré aux principautés de Valachie et de Moldavie des privilèges, dont elles doivent se féliciter. Il restait cependant, à améliorer l'administration de ces principautés et à remédier, par un nouveau système de gouvernement, aux injustices qui s'y commettaient. Dans cette vue, une commission composée de Boyards Valaques et Moldaves a été nommée. Ses travaux seront soumis dans quelques jours aux discussions de l'Assemblée générale.

En voici le résumé.

1°. Liberté absolue du commerce, tant par terre que par mer, sauf la prohibition en temps de disette, de certaines denrées d'approvisionnement.

2°. Des quarantaines, établies sur le Danube, garantiront les principautés contre le fléau de la peste.

---

1) V. adresa lui Kiselef în *Analele parlamentare*, I, I, p. 57, No. 35. Originalul se află la Arhivele Statului (Dosar Nr. 2.027), împreună cu o traducere grecească.

2) Documentul următor.

3) Această traducere este și mai rezumată decât originalul din Arhivele Statului, publicat în suplementul *Curierului românesc*, nr. 11 și în *Analele parlamentare*, I, I, 58, nr. 36. Se publică totuși aci, pentru notele lui Lagan.

1°. Ce n'est que le temps qui apprendra, si à cet égard, le *fait*, dans ces Provinces, se recontrera ou sera jamais d'accord avec le *droit*.

2°. Depuis plus d'un an, les quarantaines sont établies sur le Danube, tant bien que mal, et la peste, malgré cela, s'est déclarée sur divers points du pays.

3°. Des écoles formées dans plusieurs districts, assureront à la jeunesse les bienfaits de l'éducation.

4°. Des magistrats nouveaux, envoyés dans les districts, remplaceront les Ispravniks et les Zaptchis, dont les injustices et les extorsions ont jusqu'ici fait tant de mal aux habitants.

5°. Une nouvelle gendarmerie, bien organisée, remplacera la ci-devant soldatesque des Arnautes et servira à maintenir le bon ordre public, à protéger les voyageurs et à soutenir les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

6°. Un traitement suffisant, assuré aux fonctionnaires publics, servira à mettre fin aux extorsions et abus, auxquels ceux-ci avaient recours, pour suppléer à l'insuffisance de leurs salaires.

7°. Ayant ainsi mis à profit les dispositions du traité d'Andrinople, pour ce qui concerne l'administration intérieure, la même commission a encore proposé les articles suivants, comme bases des droits et des devoirs, tant de la classe laborieuse, que de celle des nobles.

1°. Tout contribuable sera tenu de payer annuellement, une fois pour toutes, une somme déterminée. Ce paiement effectué, il sera exempt de toute autre redevance quelconque, ainsi que de toute corvée.

2°. Les percepteurs s'entendront, pour le prélèvement de cette contribution, avec les notabilités des villages, sans pouvoir eux-mêmes exercer aucune coercition ou avanie envers les paysans.

3°. Les privilèges de ceux qui auront été exemptés d'impôts, par des lettres patentes Princières, seront respectés.

4°. Tout commerçant ou artisan sera tenu, pour pouvoir exercer son état, de se munir de lettres patentes, qui lui seront délivrées par le département des finances. La somme annuelle qu'il paiera pour obtenir ces lettres patentes, lui tiendra lieu de tout autre impôt personnel quelconque.

5°. Tout propriétaire foncier sera maître de disposer de ses terres, comme bon lui semblera. Il pourra, par conséquent, les donner à bail, à des fermiers. Mais soit dans ce dernier cas, soit dans celui où il les cultiverait lui-même, il sera toujours tenu d'allouer aux paysans, habitant son demaine, le terrain suffisant pour leur subsistance et le pâturage de leurs bestiaux, sauf une redevance équivalente, en journées de travail de la part des paysans.

6°. Les sokotelniks (contribuables de certains seigneurs) rentreront désormais dans la classe des contribuables de l'Etat, les seigneurs étant indemnisés, par une pension viagère sur le trésor public.

3°. L'ignorance est si profonde, et l'insouciance si grande, que le temps seul convaincra les Boyards de la nécessité de s'instruire. La plupart de ceux qui se croient à la hauteur des institutions qu'on leur donne, envoient à Paris leurs fils, qui n'y apprennent en quelque sorte que la manière d'entrer, de sortir, de saluer et de s'asseoir.

4°. L'habitude des exactions est trop ancienne, trop générale, pour que cet article puisse apporter de sitôt, quelques changements vraiment profitables aux habitants.

5°. Pour remplacer chez les Valaques l'amour des Divans ou Sophas, et l'horreur de l'action, par le goût des armes et l'habitude de la discipline, il faudra toute la persévérance d'une administration sévère et toujours conséquente à elle-même.

6°. Ce but sera atteint difficilement, et cela, par les mêmes raisons expliquées ci-dessus.

1°. L'observation faite à l'article 4 peut, en quelque sorte, s'appliquer à celui-ci.

2°. Cet article était indispensable; mais, comme le chef ne peut être partout, on verra encore longtemps l'intrigue, l'astuce et la cupidité exploiter, ce qu'on peut appeler ici, la *matière contribuable*.

5°. La propriété et la foi des engagements n'étant pas encore assez respectée, aucun étranger recommandable ne viendra de sitôt affermer, c'est-à-dire améliorer les terres des Boyards.

6°. La faveur dont jouissait tel ou tel Boyard, auprès des Hospodars, se manifestait ou se remarquait principalement par l'obtention d'un nombre de sokotolniks, beaucoup plus grand que celui qui leur revenait de droit. La pension viagère, qu'on leur offre en dédommagement, est un grand pas fait vers le bien.

7°. Des pensions viagères, payées par l'Etat, seront également allouées à ceux qui, après avoir bien servi la patrie, se trouveraient sans autre resource pour subsister, ainsi qu'à leurs veuves étant dans le même cas.

Suivent 20 signatures de Boyards de première classe.

CCCLXXXVIII.

București, 1831, 25 Martie.

Lagan către Sébastiani, despre discursul lui Kiselef la deschiderea Adunării obștești extraordinare.

(Bucharest, 1830–36).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à Votre Excellence, le discours que le Général Kisseleff a prononcé le 22 de ce mois, à l'ouverture de l'Assemblée générale des Boyards [1], appelés à discuter ou plutôt à approuver le projet de la nouvelle réforme.

Ce discours, tout en révélant les bonnes intentions du président plénipotentiaire et ses efforts pour les réaliser, indique plutôt ce qu'on a voulu et ce qu'on veut faire, que ce qui a été, et peut être fait. Sous ce rapport, un semblable document a besoin de grands commentaires, afin de ne point se méprendre sur les résultats, réellement obtenus, ou sur ceux qui sont posibles. Je me propose donc de renvoyer toutes mes observations à cet égard, à un mémoire particulier, que je compte rédiger, dès que la réforme précitée aura reçu l'approbation du Divan. Cette approbation n'est pas douteuse, malgré le mécontentement des Boyards, qui se voient privés aujourd'hui, de presque tous leurs privilèges, ou en d'autres termes, de leurs moyens d'existence.

CCCLXXXIX.

București, 1831, 28 Martie.

Lagan către Sébastiani, despre documentele trimise.

(Bucharest, 1830–36).

Je viens de me procurer l'adresse présentée par les Boyards au Président plénipotentiaire, et je m'empresse d'en transmettre, ci-joint, une copie, à Votre Excellence [2].

Les observations que renferment ma dernière dépêche, à laquelle se trouve annexé le discours du Général Kisseleff, peuvent également s'appliquer à cette adresse, qui n'en est en quelque sorte, que la répétition ou l'analyse.

Il résulte de ces observations, faites à la hâte, que les éléments manquent ici, pour satisfaire à la pensée du législateur, et que les mœurs et usages doivent changer, avant qu'il puisse retirer le fruit de nouvelles institutions.

1) Acest discurs, pe care îl trimite Lagan lui Sébastiani, în afară de textul românesc care s'a trimes și boerilor din județe, a mai fost tipărit și într'o broșură franceză, tipărită la Valbaum în București.

Variantele sunt puține și n'au nici o însemnătate.

Textul francez a mai fost publicat în: *Uricarul* lui Codrescu, IX, 230, și, paralel cu textul românesc, în *Analele parlamentare ale României*, Tom. I, partea I, (1831), pag. 69.

2) Publicată în românește în *Analele parlamentare ale României*, I, I, 96. Este datată din 11 Martie 1831. Iar cea din *Curierul românesc*, nr. 16, din 10 Martie.

CCCXC.

Lagan către Sébastiani, despre mergerea sa la Iași, despre răscoala țăranilor moldoveni și despre holeră. Iași, 1831, 15 Mai.

(Bucharest, 1830–36).

Je ne comptais me rendre ici, qu'instruit de la décision de Votre Excellence relativement à M. Mouton, que je lui ai proposé, pour remplir à Yassy les fonctions d'Agent Consulaire; mais les délais que, par suite de ce projet, je m'étais empressé de demander pour différents procès touchant à leur terme, et le Président plénipotentiaire, ainsi que M. Minciaki, Consul général de Russie, se trouvant réunis maintenant dans cette ville, où d'ailleurs la réforme nouvelle va être présentée à la discussion des Boyards Moldaves, je n'ai pas cru pouvoir, tant dans l'intérêt de mes administrés, que dans celui de ma correspondance, retarder plus longtemps un voyage pénible sous plus d'un rapport.

. . . . . .

L'insurrection des paysans Moldaves a été beaucoup plus sérieuse, qu'on ne le disait d'abord. Au nombre de 5.000 environ, et munis d'un drapeau tricolore, ils ont attendu de pied ferme, le régiment Russe, les Cosaques, ainsi que l'artillerie qu'on avait envoyés contre eux. Ce n'est qu'après avoir perdu près de 300 hommes, qu'ils se sont soumis et ont promis de ne plus s'opposer au recrutement.

Depuis cinq jours, il y a eu ici plusieurs accidents de Choléra Morbus. Quelques-uns des individus qui en ont été attaqués, sont morts au bout d'un quart d'heure de souffrances; d'autres ont été guéris, au moyen de frictions faites aux extrémités, de sinapismes appliqués sur la région de l'estomac, de sangsues et de thé de menthe. Toutefois les médecins ont reconnu que cette affreuse maladie, qui paraît suivre le cours des rivières, a perdu de son intensité en passant le Pruth, et qu'elle fait plus de ravages parmi les Juifs, que dans les classes où l'on observe un peu de propreté.

CCCXCI.

Lagan către Sebastiani, despre incursiunile turcești în Oltenia și despre holeră. Iași, 1831, 26 Mai.

(Bucharest, 1830–36).

. . . . . .

Il est certain que les Turcs commencent à faire des excursions sur le territoire Valaque, du côté de Craïova, et qu'ils ont enlevé tout ce qui se trouvait à leur portée. Cette circonstance n'a pas peu contribué à décider le Caïmacan de la petite Valachie, à prier le Général Kisseleff de lui laisser encore pendant quelque temps un bataillon Russe, afin que l'esprit militaire de la nouvelle milice Moldo-Valaque ait le temps de se former.

Le Choléra Morbus exerce maintenant de grands ravages dans cette malheureuse ville. En moins de quatre jours, sur 126 individus, qui en ont été attaqués, 54 sont morts dans des souffrances inouïes. Divers médecins m'ont assuré que le Tétanos n'offre point des symptômes et des résultats plus effrayants, que cette affreuse maladie. D'après leurs observations, il paraîtrait que certains malades qui en réchappent, n'atteignent une guérison complète, qu'après avoir passé par une seconde épreuve, celle des fièvres intermittentes, bilieuses ou malignes. Quant aux remèdes, celui des sangsues est presque abandonné ici; l'on se borne généralement aux frictions, à l'application des sinapismes et au thé de menthe.

CCCXCII.

Iaşi, 1831, 12 Iunie. Lagan către Sébastiani, despre holeră şi despre întoarcerea lui la Bucureşti.

(Bucharest, 1830—36).

Le Choléra Morbus a atteint ici un degré de malignité bien alarmant, et la mortalité y est hors de proportion, avec celle qu'on remarquait dans toutes les villes, où cette horrible maladie a paru jusqu'à présent. En effet, depuis dix jours, il est mort à Yassy, qui compte aujourd'hui tout au plus 30.000 âmes, 800 individus, et hier, entr'autres, sur 280 malades environ, 155 ont succombé. Parmi ces derniers on cite un médecin, sa femme, deux Boyards et plusieurs officiers Russes. Toutefois, il est à observer que cette circonstance, déplorable pour les habitants de Yassy, provient non seulement des localités où ils se trouvent, et qui sont dépeintes dans l'article ci-joint que j'ai cru devoir extraire de ma notice sur la Moldavie, mais encore de leur mauvaise nourriture, de leur malpropreté et de leur insouciance. Ainsi, dans la vue de détruire tant de causes qui alimentent ce fléau, le Président plénipotentiaire vient de donner l'ordre de faire évacuer les quartiers les plus populeux, et transporter tous les Juifs et Bohémiens (esclaves des Boyards) sur différentes hauteurs, où on leur procurera les facilités nécessaires à leur existence. Une semblable mesure a été prise dans le temps à Tiflis, et y a eu les résultats les plus satisfaisants. Il est question également, d'accorder des vacances à tous les tribunaux, et un congé aux Boyards, qui ont supplié le Général Kisseleff de leur permettre de se retirer dans leurs terres.

Comme j'ai été assez heureux pour terminer, dans l'espace d'un mois, toutes les affaires qui m'ont appelé ici, je compte retourner à Bucharest, après l'arrivée de la poste de Constantinople, qu'on attend dans deux jours.

CCCXCIII.

Bucureşti, 1831, 22 Iunie. Lagan către Sébastiani, despre epidemia de holeră dela Iaşi şi despre îmbolnăvirea lui şi a soţiei sale.

(Bucharest, 1830—36).

. . . . . .

Enfin ce n'est qu'après avoir reçu une dépêche de Constantinople, en date du 30 mai, par laquelle M. l'Ambassadeur m'invite seulement à ne rien négliger, pour assurer à mes nationaux de Yassy, une protection efficace (but déjà atteint), que je me suis décidé à quitter ce lieu de désolation et de deuil général. Il en était grand temps, car à peine avais-je fait deux postes, que je ressentis tous les symptômes du Choléra; des douleurs, que je ne saurais dépeindre, et d'autres circonstances, révélèrent en moi le second degré de cette maladie tant redoutée; mais le changement d'air, l'emploi immédiat de remèdes, dont je m'étais muni, et les soins les plus assidus, produisirent, au bout de quelques heures, les plus heureux effets. Toutefois, je crois devoir ajouter ici, comme une observation utile, que pendant plusieurs jours, j'ai conservé les extrémités froides, et une gêne dans l'articulation des doigts. La veille de mon départ de Yassy, le Hetman, Commandant en chef la milice Moldave, avait été enlevé à sa famille, et quatre des premiers Boyards figuraient dans le nombre des 170 morts, qu'on comptait ce jour-là. Les tribunaux d'ailleurs avaient été suspendus, et la plupart des habitants un peu aisés, avaient fui ou se préparaient à abandonner leur triste ville.

La crainte, pour ne pas dire plus, qu'on a de voir fondre, d'un instant à l'autre, ce cruel fléau sur Bucharest, a fait de mon retour ici une cause d'alarme. En effet, le Divan ayant su l'accident qui m'était arrivé en route et appris, que ma

femme se trouvait indisposée, s'est hâté de prendre toutes sortes de mesures, malheureusement propres à épouvanter, et cela dans l'opinion que le Choléra était dans ma maison. Ce n'est qu'aujord'hui, qu'on est tout à fait désabusé à cet égard.

CCCXCIV.

Mouton, agent consular provizoriu la Iași, către Lagan, despre moartea soției și a servitorilor săi, și despre epidemia de holeră și un incendiu. Iași, 1831, 22 Iunie.

(Bucharest, 1830–36).

J'ai perdu, en six heures de temps, ma femme! Hélas! Comment continuerai-je! Deux heures après ce coup fatal, le pauvre Moïse et mon domestique, meurent. La ville est un tombeau ouvert, tous les médecins en général, ont succombé; les premiers Boyards sont morts. Il y a des maisons où un seul domestique n'a pu échapper; les morts restent plusieurs jours dans le lieu de leur domicile; on ne voit plus dans les rues que morts ou attaqués. On ne trouve plus de chariots pour les enlever. Chacun se sauve. La plupart des maisons sont désertes et ouvertes, exposées au vol, les apothicaires morts — plus de remèdes, — en un mot ce n'est plus qu'un deuil général.

. . . . . .

Le général Kisseleff est toujours à la vigne du Métropolitain, et le général Mercowitz s'est réfugié dans celle de Copo. Deux fois, celui-ci a réitére les ordres les plus sévères, pour mettre une garde au Consulat; mais l'Aga ne peut les mettre à exécution, vu qu'il ne lui reste pas un *Arnaute;* tous sont morts ou sauvés. Les voleurs marchent par bandes dans la ville, on a dépouillé deux Eglises; chaque jour on pille les maisons des Boyards, qui sont désertes.

Un incendie vient d'éclater dans le haut quartier de la ville. On n'y a porté aucun secours, vu qu'il n'y a ni militaires, ni employés en ville. Il y a quatorze heures, qu'il fait ses ravages. Dieu sait s'il ne consumera pas la ville entière; si cela arrive, je n'aurai pas une chemise à changer.

. . . . . .

Si je vous donnais la note des personnes de marque qui ont été victimes de ce fléau, vous frémiriez à la lecture: aussi je vous éviterai une telle lecture.

Si j'échappe à ce fléau, je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la situation du pays. Quant aux affaires, il serait inutile d'en parler, car il n'y a plus d'autorité en vigueur, c'est une anarchie complète: C'est un tombeau ouvert.

. . . . . .

P. S. — J'apprends à l'instant que l'Aga a mis une garde au Consulat. Ce qui me tranquillise un peu.

CCCXCV.

Lagan către Sébastiani, despre groaznica epidemie de holeră dela Iași. București, 1831, 30 Iunie.

(Bucharest, 1830–36).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence, l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de M. Mouton, Agent provisoire à Yassy, et par laquelle il m'informe des accidents de Choléra, qui ont eu lieu dans la maison consulaire, dès le surlendemain de mon départ [1]. Son garde-pavillon, un de ses gens, et sa femme même, ont été

1) Documentul precedent.

victimes de ce fléau. Abandonné à sa douleur, et resté seul, tous ceux qui l'entouraient ayant pris la fuite, il s'est réfugié chez un de ses amis, dans un village voisin. Toutefois il n'a pas négligé d'écrire au Général Mercowitz, Vice-président, pour le prier de faire placer une garde à la porte de l'Agence, où plusieurs français s'étaient empressés de transporter leurs effets les plus précieux, dans l'espoir de les mettre à l'abri de tout évènement.

Aux détails affreux renfermés dans la lettre de M. Mouton, qui m'annonce également la perte de M. Raimondi, mon ancien drogman, que j'avais chargé d'une mission de confiance, et l'impossibilité où l'on se trouve de se procurer des secours et des remèdes, tous les médecins comme les pharmaciens, ayant succombé. J'ajouterai que le Choléra vise à la destruction de ce qui reste de la population de Yassy. Sur les 5.000 habitants, qu'on y compte aujour'hui, il en meurt journellement près de 200. Les chemins qui aboutissent à cette malheureuse ville, sont bordés de la dépouille mortelle d'individus qui ont tenté de fuir, mais trop tard. Les rues mêmes de Yassy sont jonchées de cadavres, ce qui vient, dit-on, de produire une alliance infernale, celle du choléra avec la peste. De plus, l'incendie dont parle M. Mouton, a consumé plusieurs maisons, et le Président plénipotentiaire, qui s'est campé sur une des hauteurs environnantes, emploie les faibles moyens qui lui restent, pour préserver la ville d'un pillage général. Chaque jour il perd quelques-uns de ses officiers; deux de ces derniers, entr'autres, sont morts, dix minutes après lui avoir fait signer différents ordres; en un mot, rien ne saurait donner une idée de l'*aspect horrible,* que présente maintenant la Capitale de la Moldavie, devenue un vaste tombeau. Quant à Bucharest, tout porte à croire qu'on le garantira difficilement du même sort, car le choléra, qui s'est échelonné sur la route de Yassy, exerce déjà ses ravages dans plusieurs villages, situés à 20 lieues d'ici. A Galatz et à Ibraïlow, il enlève jusqu'à 50 et 60 personnes par jour, circonstance qui augmente la terreur, dont chacun est saisi, et qui redouble l'activité qu'on met ici pour se préparer à la fuite.

Tous les tribunaux ayant été fermés, l'Agent d'Angleterre est parti, ainsi que beaucoup de Boyards, pour se rendre dans les montagnes des Carpathes, à proximité de la frontière d'Autriche; de mon côté, je cherche à découvrir un refuge, afin de pouvoir m'y transporter, dès que le bien du service me paraîtra suffisamment assuré.

D'après calcul fait, ce redoutable choléra est le septième fléau qui, depuis trois ans, aura désolé ces pays. En effet, dans un si court intervalle, ils ont enduré les maux causés par la guerre, la peste, les sauterelles, la famine, le tremblement de terre, l'ouragan, l'inondation, etc. etc. etc.

Je ne terminerai point ce rapport, sans informer Votre Excellence, qu'aujourd'hui on est convaincu ici, par une triste expérience, que cette maladie est à la fois épidémique et contagieuse, aussi vient-on d'établir une triple ligne de quarantaine à partir de Fokchan, mesure qui présenterait sans doute d'heureux résultats, si elle était observée rigoureusement.

CCCXCVI.

București, 1831, 12 Iulie.

Lagan către Sébastiani, despre holera la București și în alte orașe.

(Bucharest, 1830–36).

Le Choléra Morbus qui, depuis une quinzaine, menaçait Bucharest de trois côtés différents, vient de fondre sur cette malheureuse ville. La malpropreté de ses nombreux habitants, les vastes marais qui l'entourent, les eaux qui croupissent devant chaque maison, l'absence de tout mouvement dans le terrain à plus de 20 lieues à la ronde, l'imposibilité de donner tout à coup aux Valaques des habitudes

d'ordre, et de forcer les Boyards à observer les mesures prises, font craindre de plus en plus que Bucharest n'éprouve le même sort que Yassy, quoique le tiers de sa population se soit déjà dispersé, et que l'émigration ne discontinue point. En effet, toutes les rues sont encombrées de chariots chargés d'objets précieux, de meubles etc., et les routes couvertes de fugitifs; mais comme la maladie se manifeste sur presque tous les points, on les voit aller, venir, sans savoir où se fixer. Dans cet état de choses, les tribunaux étant suspendus, les affaires ajournées, et mes nationaux partis pour la plupart, je me propose de suivre sous peu l'exemple général, en quittant cette ville, et de diriger ma fuite vers les monts Carpathes.

Depuis avant-hier que le choléra s'est déclaré, sur 13 individus attaqués, 11 sont morts au bout de quelques heures; ce qui prouve qu'il décèle ici, dès le principe, un degré de malignité plus prononcé encore qu'à Yassy, où maintenant la mortalité commence à diminuer. Malheureusement, il n'en est pas de même dans les autres parties de la Moldavie. Une quantité de villages sont entièrement déserts, et il n'est pas rare de voir des chevaux, des bœufs, des troupeaux de moutons, abandonnés par leurs propriétaires ou leurs gardiens, paître ça et là, et dévaster les champs, où l'on se promettait une belle récolte.

A Ibraïlow, Galatz et Rutschuk, le choléra continue d'enlever beaucoup de monde, et il est probable que Varna même n'y échappera point, car plus de 30 familles juives, venues de la Moldavie, ont fui de ce côté et porté le mal partout où elles se sont arrêtées. Le voyage du Sultan à Andrinople a été également un sujet d'alarmes pour les Valaques. Les Boyards du parti Russe surtout, tremblant pour un avenir que l'arrivée de chaque courrier semble compromettre davantage, ont fait secrètement de nouvelles représentations à Pétersbourg, dans la vue de voir augmenter un peu les forces Russes dans ces principautés, pour ainsi dire tout à fait dégarnies de troupes.

CCCXCVII.

Lagan către Sébastiani[1], despre epidemiile de holeră și de ciumă, despre fuga lui Brâncoveanu și întoarcerea lui Kiselef, și despre moartea agentului consular dela Iași. Din munți, 1831, 25 Iulie.

(Bucharest 1830—35).

Le sauf-qui-peut étant devenu général à Bucharest, je suis venu m'établir provisoirement ici, avec l'intention de m'éloigner encore plus de ces scènes de désordre et d'horreur, en cas de nécessité. Depuis le 14, jour de mon départ, jusqu'au 23, sur 327 individus, attaqués à Bucharest de choléra, 211 sont morts au milieu de souffrances tellement fortes, que plusieurs ont été trouvés ployés ou raccourcis.

Aux terreurs que fait naître de toutes parts cette horrible maladie, s'est jointe l'épouvante causée par la peste qui, de la Servie et de Viddin principalement, où elle exerce de grands ravages, a été transportée à Craïowa, capitale de la petite Valachie.

Le Prince Brancovan, que le parti Russe désignait comme futur hospodar, ayant déserté l'administration à la tête de laquelle le général Kisseleff, Président plénipotentiaire, l'avait placé avant son départ pour Yassy, ce dernier est revenu en toute hâte pour prévenir une désorganisation totale. Il s'est établi aux environs de Bucharest, et un de ses premiers soins a été de me faire adresser par le général Baron de Lowenstern, Vice-Président, la lettre dont copie est ci-jointe. Celle-ci est plutôt une preuve des sentiments qu'il veut bien me porter et de la crainte qu'il a, de me voir une seconde fois atteint du choléra, qu'un motif de sécurité, car, dans les circonstances présentes, ses ordres restent souvent sans exécution.

Beaucoup de personnes, tranquillisées par les rapports qu'on recevait de Yassy

1) Scrisoarea este datată: D'un hameau valaque des monts Carpathes.

sur la diminution de la maladie, se sont empressées de rentrer dans leurs maisons, mais n'ayant pas pris toutes les précautions nécessaires, elles y ont trouvé la mort. D'ailleurs, depuis les dernières pluies qui ont eu lieu, ce cruel fléau a repris des forces. M. Mouton, Agent Consulaire provisoire à Yassy, est une de ses nouvelles victimes et a, par conséquent, survécu de bien peu à sa femme, au drogman M. Raimondi, au garde pavillon et aux autres individus décédés dans la maison Consulaire. Dès que j'ai appris ce malheureux évènement, j'ai écrit à deux de mes nationaux, récemment arrivés en Moldavie, afin d'assurer l'inviolabilité de l'Agence et le bien du service.

CCCXCVIII.

Râu-Vadului, 1831, 9 August.

Lagan către Sébastiani, despre fuga lui de epidemie și măsurile luate de Kiselef, despre încetarea holerei la Iași și ivirea ei în Ungaria.

(Bucharest, 1830–36).

J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, par ma dépêche du 12 juillet, que le Choléra s'était déclaré dès le 10, à Bucharest, et par celle du 25, que le sauf-qui-peut y étant devenu presque général, j'avais suivi l'exemple de l'Agent d'Angleterre, des principaux Boyards et de la plupart de mes nationaux, en quittant cette triste ville, où depuis l'invasion de la maladie on comptait déjà 211 morts.

Après avoir erré pendant plusieurs jours dans les monts Carpathes, pour choisir une retraite tant soit peu supportable, j'espérais pouvoir me fixer dans un hameau, dont les environs semblaient promettre quelques ressources pour l'existence; mais bientôt, entièrement détrompé à cet égard, privé même de pain pendant deux jours, voyant de toutes parts les paysans occupés à enterrer dans les bois leur unique provision (le maïs), par la crainte d'être forcés de la livrer, comme par le passé, à leurs hôtes; enfin ayant appris que la peste (qu'on appelle *noire*, parce qu'elle est bien plus meurtrière que la peste ordinaire, et qui de Viddin a été apportée à Craïowa), s'était manifestée sur la route de Bucharest, dans un village où le Choléra l'avait précédée, je me suis décidé, non sans peine, à entrer ici au Lazaret, où plusieurs Boyards m'ont devancé et suivi, et où du moins, l'on peut se procurer le *strict nécessaire*.

. . . . . .

Sur les rapports que j'ai reçus successivement de Bucharest, je viens de faire un relevé des accidents de Choléra, qui y ont eu lieu. Il en résulte que, depuis le commencement de cette épidémie, c'est-à-dire depuis le 10 juillet jusqu'au 7 août, sur 1817 individus qui ont été attaqués, 1311 sont morts. On me mande toutefois que le Général Kisseleff s'efforce toujours à faire sortir de la ville le plus possible d'habitants, en promettant aux pauvres, par jour, un pain d'une demi oka, ainsi qu'un quart d'oka de viande; qu'en outre, il a formé autour de Bucharest un cordon sanitaire, dans la vue de gêner les communications avec les districts, qui sont presque tous plus ou moins infectés.

M. Chefneux, un des amis de feu M. Mouton, étant revenu depuis peu en Moldavie et ayant consenti à se charger provisoirement des affaires de l'Agence Consulaire à Yassy, m'informe que le choléra semble avoir accordé une trêve au petit nombre d'habitants, qui se trouve encore dans cette malheureuse ville.

En Hongrie, ce fléau fait de rapides progrès. Il n'y a donc dans ces parages, que la Transylvanie qu'il ait épargnée, et qui devra probablement son salut, tant aux hautes montagnes qui l'entourent, qu'aux mesures sévères qu'on y a prises. Aussi a-t-on fait de très grandes difficultés pour m'admettre en quarantaine, car on savait ici que j'avais été attaqué du Choléra en quittant Yassy.

CCCXCIX.

Lagan către Sébastiani, despre plecarea trupelor ruseşti, despre holeră şi medicamentele întrebuinţate. Râu-Vadului, 1831, 28 August.

(Bucureşti, 1830–36).

Dans la vue de concentrer, de plus en plus, les forces Russes sur les frontières de la Pologne, on a transmis à la faible garnison de Bucharest l'ordre de repasser le Pruth. Elle vient donc de remettre plusieurs postes à la nouvelle milice Valaque.

Le nombre des accidents de choléra a sensiblement diminué à Bucharest; mais le caractère de l'épidémie y est devenu beaucoup plus alarmant, car le malade meurt en deux ou trois heures, comme frappé par la foudre.

Le traitement que la plupart des médecins y ont adopté, se compose de sudorifiques (thé de menthe, de camomille, etc.), de bains aromatiques, de sangsues à la région épigastrique; de forts épispastiques et des frictions d'esprit de vin camphré, principalement aux extrémités, pour y rappeler le sang qui se concentre au cœur; de potions pour calmer les vomissements, et d'opium, ainsi que de mucilagineux, pour combattre les autres inconvénients. Plusieurs aussi ont employé avec succès la glace, intérieurement et extérieurement. Dès que les malades passent à l'état de convalescence, on leur prescrit assez généralement, des boissons aromatiques, combinées avec l'éther sulfurique. Tels sont les remèdes qui ont le mieux réussi jusqu'à présent en Valachie. Toutefois, on a observé qu'à l'égard des individus attaqués violemment, tous les moyens de l'art avaient été inefficaces.

CD.

Lagan către Sébastiani, despre modul cum a fost impus şi cum a fost primit Regulamentul organic. Râu-Vadului, 1831, 2 Septemvrie.

(Bucharest, 1830–36).

La réforme Moldo-Valaque, soumise d'abord à l'examen de plusieurs commissions, modifiée il y a 18 moins dans la chancellerie du Comte Nesselrode, envoyée ensuite à la révision d'un comité spécial, et présentée en dernière analyse à la discussion des Boyards, a reçu enfin la sanction qu'on exigeait d'eux; mais d'humbles représentations ont été à Bucharest autant d'indices du déplaisir, avec lequel on l'adoptait, et du peu de partisans qu'elle avait dans le pays. En Moldavie, le caractère de l'opposition a été beaucoup plus prononcé, car les Boyards de cette province, par le fait seul de leur position géographique, ont été de tout temps, moins oppressés par les Turcs et plus préoccupés de la crainte de devoir un jour, à l'exemple des habitants de la Bessarabie, échanger la simple protection du Cabinet de St. Pétersbourg contre la nationalité Russe. D'ailleurs le Divan Moldave, étant composé des chefs d'anciennes familles, jaloux de conserver leur patronage, et des représentants de près de 800 nouveaux nobles, qui tiennent d'autant plus à leurs privilèges, qu'ils les ont achetés chèrement du dernier hospodar, s'est efforcé, dès le principe, à faire envisager tout changement, à la fois comme suspect et très funeste. Aussi les paysans n'ont-ils pas tardé à se soulever sur plusieurs points, et à demander, par l'organe de quelques hommes déterminés, quel grand intérêt les Russes avaient à les doter d'institutions qu'ils n'avaient point eux-mêmes; institutions qui, en les affranchissant de l'oppression de leurs seigneurs, ne remplaçaient en rien, ni les facilités d'existence qu'ils leur accordaient souvent, ni la faculté de se racheter du service militaire, d'ailleurs si contraire à leurs goûts et à leurs habitudes.

Dans la vue de se rendre maître de cette insurrection, devenue de plus en plus menaçante, on fit intervenir un régiment de Cosaques et même de l'artillerie,

tandis que la peur du choléra servit de moyen, pour vaincre la forte résistance que les Divanistes assemblés opposaient à l'adoption de la réforme. En effet ces derniers, effrayés des progrès de ce fléau, n'obtinrent la permission de fuir Yassy, qu'après avoir consenti à une foule d'innovations et promis de sanctionner tous les articles. Ce but atteint, le Président plénipotentiaire revint à Bucharest, où, selon ses instructions sans doute, il se hâta de donner un commencement d'exécution à la nouvelle organisation, en séparant, autant que possible, les différents pouvoirs. Ainsi, la partie administrative, sous la direction du chef actuel (général Kisseleff), vient d'être confiée à un conseil administratif, composé du grand Vornik (Ministre de l'Intérieur), du grand Vestiar (trésorier) et du secrétaire d'Etat, chargé, entr'autres attributions, des relations avec les agents étrangers accrédités auprès du Gouvernement Valaque. Quant à la partie judiciaire, elle sera dévolue désormais à des tribunaux de 1-er instance, établis dans les districts; à des Divans particuliers, divisés en sections civile et criminelle; à des tribunaux de commerce; enfin à un Divan suprême, jugeant en dernier ressort des décisions rendues par une des sections des Divans précités ou des tribunaux de commerce.

Tel est l'ensemble des dispositions prises récemment; mais, comme toutes celles qui concernent l'ordre judiciaire sont, en quelque sorte, inapplicables dans ce moment, où le choléra exerce ses ravages dans les principautés et y cause partout la confusion, on ne saurait juger du bien qui en résultera, ou de la portion de ces mesures qui sera réellement exécutée. Toutefois aucun remède n'ayant été apporté aux vices révoltants de la législation, il est à craindre que les droits de chacun ne restent encore longtemps sans garantie, et que l'intrigue et la cupidité ne continuent d'exploiter ce régime du bon plaisir.

Le choléra Morbus a paru dans quelques districts de la Transylvanie; mais il n'y a fait jusqu'ici, que peu de victimes et ne semble pas vouloir s'y arrêter.

CDI.

Râu-Vadului, 1831, 29 Septemvrie.

Lagan către Sébastiani, despre încetarea epidemiei la București și întoarcerea sa.

(Bucharest, 1830–36).

Le choléra ayant cessé entièrement ses ravages à Bucharest, et les accidents de cette espèce de peste devenant de plus en plus rares dans les districts de la Valachie, (à l'exception toutefois de Craïova), je me suis hâté et de quitter Hermanstadt, où, à l'exemple de plusieurs Boyards, j'avais été passer quelques jours, après l'expiration de ma quarantaine, et de faire mes dispositions pour franchir, de nouveau, les monts Carpathes. Mais arrivé ici, j'appris que la frontière Valaque avait été fermée dès la veille. Ne pouvant attribuer cette mesure extraordinaire qu'à une prétention, mal placée, d'user de représailles envers la Transylvanie, ou à une de ces contradictions qu'on remarque souvent dans l'exécution des ordres qui émanent du Divan, je n'hésitai point à expédier une estafette à Bucharest, pour demander libre passage au gouvernement Valaque, qui non seulement me l'a accordé, mais qui encore a envoyé à ma rencontre un Lipcan (courrier d'honneur), ainsi qu'un Vataf (employé du Divan), chargé d'infliger au Capitaine de la frontière, qui s'était refusé à me faire délivrer des chevaux de poste, telle punition que je jugerais convenable. Loin de faire usage de ce pouvoir, je me suis borné à accélérer mes préparatifs de départ, afin de me retrouver un moment plutôt à mon poste, où je serai, j'espère, dans trois ou quatre jours.

En Transylvanie on vient de lever toutes les quarantaines contre la Hongrie, dans l'opinion que le choléra n'est point contagieux.

CDII.

Lagan către Sébastiani, despre întoarcerea sa, despre holeră, despre întorcerea boierilor și amânarea alegerii Domnului. București, 1831, 7 Octomvrie.

(Bucharest, 1830--36).

Par ma dernière dépêche, j'ai informé Votre Excellence des motifs qui ont retardé de quelques jours mon retour ici, et de la nouvelle preuve que vient de me donner le Gouvernement Valaque, de son empressement à satisfaire à mes réclamations.

Le choléra, qui a exercé beaucoup plus de ravages en Moldavie que dans cette principauté, y a cependant laissé de terribles traces. Plusieurs villages sont entièrement dépeuplés, et on ne le remarque que trop, à la cherté des vivres qui sont devenus de plus en plus rares.

Presque tous les Boyards étant revenus, les affaires vont reprendre leur cours ordinaire; mais, au grand désappointement de la plupart d'entre eux, l'élection d'un hospodar, qui paraissait prochaine, est de nouveau ajournée.

CDIII.

Lagan către Sébastiani, despre influența rusească asupra țărilor și a boerilor, despre situația străinilor și taxele asupra grâului. București, 1831, 25 Octomvrie.

(Bucharest, 1830-36).

La prise de Varsovie, en détruisant chez beaucoup de Boyards les espérances d'un retour à l'ancien ordre de choses, ou tout au moins, d'une modification dans la manière d'exercer la protection sous laquelle ils se trouvent, a donné de nouveau pleine carrière à l'influence Russe, tant en Valachie qu'en Moldavie. Ce résultat se remarque par une recherche plus prononcée dans l'art de donner le change sur l'opinion véritable, par des professions d'optimisme et par le sacrifice que quelques jeunes Boyards du parti Russe ont fait de leur barbe, seule marque de noblesse dans les Principautés. Ces derniers, affranchis de leurs craintes sur l'avenir et voulant complaire à ceux dont ils attendent de nouvelles décorations, portent l'esprit de réforme non seulement jusqu'à former des vœux, mais encore à faire des propositions contraires aux traités. Ainsi, quelques-uns d'entr'eux ayant manifesté, dernièrement, le désir de voir priver les étrangers de la faculté d'en appeler à Constantinople, j'ai cru devoir demander des explications à cet égard. D'après la réponse qu'on s'est hâté de me donner, et qui a été satisfaisante, en ce qu'elle promet le maintien de ce qui existe, je me suis borné à déclarer verbalement, que je m'élèverais toujours contre toute innovation qui porterait atteinte aux privilèges de mes nationaux.

Les blés ayant été frappés, à la sortie de cette province, d'un droit de 10 piastres par Kilo Turc, je me suis joint à mon collègue, l'Agent d'Angleterre, pour faire à ce sujet quelques représentations confidentielles; elles ont contribué sans doute, à réduire ce droit à 4 piastres.

CDIV.

Lagan către Sébastiani, despre punerea în aplicare a Regulamentului, despre situațiunea streinilor și despre viitorii Domni. București, 1831, 25 Noemvrie.

(Bucharest, 1830—36).

Les retards qu'éprouve la nomination des Hospodars ne sauraient s'expliquer que par le désir du Cabinet de St. Pétersbourg de gagner du temps, pour que la

nouvelle réforme soit comprise de chacun, et exécutée tant bien que mal. Au reste, les apparences d'une substitution du stable au provisoire existent depuis longtemps, puisque M. Mavro, chef de la chancellerie du Président plénipotentiaire, est parti pour Constantinople, au commencement de septembre, à l'effet d'obtenir de la Porte la sanction de la réforme Valaque, et que le premier courrier portera à M. Boutinieff, Ministre de Russie, le projet d'organisation pour la Moldavie, où le choléra et l'opposition des grands Boyards ont forcé d'ajourner la mise à exécution, jusqu'au 1-er janvier prochain. Muni de ces deux constitutions, cet Ambassadeur aura maintenant à écarter quelques prétentions faites par la Turquie, avec une sorte d'hésitation et de timidité; celle entr'autres, de conserver un reste d'autorité sur ces provinces, c'est-à-dire le droit de choisir les hospodars et de nommer dès à présent, le drogman Vogoridis pour la Valachie; il doit également inviter la Porte à promulguer un Hatti Schérif ou, en d'autres termes, l'homologation de la réforme précitée.

Par mes derniers rapports, Votre Excellence a pu remarquer que, dans la réforme Moldo-Valaque on avait cherché d'abord à assimiler entièrement les étrangers aux indigènes, et que mes représentations, jointes à celles de l'agent d'Angleterre, ont fait renoncer à beaucoup de ces tentatives. Cependant, récemment encore, il était question de les soumettre au logement militaire et de forcer, parmi eux, les artisans et petits marchands, de payer, à l'exemple des Valaques, un droit de patente.

Ayant eu connaissance de ce projet, je me suis hâté de demander des explications positives au président plénipotentiaire, qui m'a assuré qu'on ne prendrait aucune mesure contraire aux traités existants. Cette assurance, tout en me tranquillisant pour le présent, ou plutôt pour le temps que le général Kisseleff restera ici, ne m'empêche point de conserver des craintes sur l'avenir, car il est à redouter que le futur hospodar ne soit obligé de revenir sur la question du droit de patente, droit que le Sultan lui-même ne pourrait, ce me semble, établir, sans porter atteinte aux privilèges dont nous jouissons dans ses Etats, en vertu des capitulations.

Quant au choix des Princes, qui seront appelés par le vœu des Russes et la majorité des Boyards à gouverner ces Provinces, il est probable qu'il tombera, à Bucharest, sur l'ancien hospodar, dont la fortune, l'habitude de l'administration et le talent de satisfaire deux maîtres à la fois, sont de grandes chances d'élection; et à Yassy, sur Grégoire Stourdza, qui, par son titre de doyen des Boyards et le mérite de son fils, réunira, dit-on, le plus de voix.

CDV.

București, 1831, 6 Decemvrie.

Lagan către Sébastiani, despre sancționarea Regulamentului organic de către Sultan, despre chestiunea alegerii lui Kiselef ca Domn, și despre Divan.

(Bucharest, 1830—36).

Bien que les Boyards du parti Russe s'efforcent à faire considérer comme une vaine formalité, l'envoi à Constantinople de la constitution Moldo-Valaque et la demande de la sanction du Sultan, ceux des divanistes, opposés aux changements introduits récemment, fondent encore quelque espoir sur cette circonstance qui, ce me semble, présente peu d'importance, puisque toutes les mesures sont prises pour assurer l'exécution des nouvelles dispositions, et que la Porte ne parviendra probablement pas à faire des réserves dans l'intérêt de sa souveraineté. Toutefois, si ces derniers se flattent, à tort, sous ce rapport, ils ne seront point trompés dans l'attente de voir le général Kisseleff refuser l'indigénat ou la naturalité valaque, et par conséquent la faculté d'être élu Hospodar. En effet, soit par politique, soit par suite de

considérations particulières, ce général (auquel ils accordent quelques titres à la reconnaissance publique, mais dont la qualité de Russe renforcerait encore plus, à leurs yeux, une protection déjà très gênante pour eux), ne veut décidément point de l'indigénat, qui lui a été offert, après avoir donné lieu pourtant à bien des débats.

Les 50 Boyards, composant l'assemblée générale, viennent de choisir parmi eux, 20 députés des différents districts, les comptes de la trésorerie et aviser aux moyens de faciliter l'exécution de quelques articles de la nouvelle réforme.

CDVI.

Lagan către Sébastiani, despre ocupaţiunea rusească, despre dorinţa Porţii de a numì Domni greci şi opunerea Rusiei. (Bucharest, 1830—36).

Bucureşti, 1831, 17 Decemvrie.

Le Président plénipotentiaire vient d'adresser deux offices au Divan. Par le premier, il l'invite à prendre les mesures nécessaires pour assurer les subsistances des troupes Russes, qui doivent stationner ou se relever sur les différents points de la route militaire (laquelle, destinée à desservir la forteresse de Silistrie, traversera les villes de Bucharest et de Yassy), et cela, pendant toute la durée de l'occupation ou plutôt jusqu'à l'entier paiement des huit millions de ducats de contribution de guerre, que la Porte a promis d'acquitter dans l'espace de huit ans, et dont elle devait remettre un huitième, dès le mois de Mai dernier. Par le second de ces offices, le général Kisseleff prévient tous ceux qui auraient des réclamations à faire contre l'administration provisoire Russe, qu'il recevra leurs pétitions deux fois par semaine, à compter de ce jour.

Cette circonstance a fait croire d'abord, que l'élection des Hospodars ne tarderait plus à avoir lieu; mais l'arrivée de la poste de Constantinople est venu détruire les espérances, que beaucoup de Boyards nourrissaient sur ce point, car selon les dernières lettres et divers renseignements qu'on m'a donnés, il paraît certain que la Porte cherche à échanger la sanction qu'on lui demande pour la nouvelle réforme Moldo-Valaque, contre la faculté de nommer des Princes grecs.

D'après cela, si la Russie, comme il n'y a pas de doute, exige l'exécution du traité d'Andrinople, qui n'admet que des Hospodars indigènes; si d'un autre côté, la Porte pense ne rien gagner, en s'empressant de confirmer un ordre de choses qui tend à isoler de plus en plus les Principautés de l'Empire Ottoman, si, enfin, aucun intérêt nouveau ne force de fixer le sort de ces pays, tout peut rester longtemps ici dans le provisoire et le vague.

CDVII.

Rescriptul Imparatului Nicolae către Kiselef, despre adresele clerului şi boierilor pentru Regulamentul organic şi cu însărcinarea de a exprimà mulţumirile sale 1). (Bucharest).

Petersburg, 1831, 21 Decemvrie.

M. l'aide de camp général.

J'ai reçu successivement les adresses que vous m'avez envoyées, de la part du clergé et de celle des Boyards de Valachie et de Moldavie, réunis en assemblée. Ils m'ont présenté leur reconnaissance pour les nouveaux règlements de l'administration intérieure, dont la base est conforme à l'article séparé du traité d'Andrinople,

1) Textul românesc, împreună cu scrisoarea lui Kiselef către Mitropolit, s'a publicat în *Analele parlamentare*, II, 406. El se găseşte şi în *Albina românească*, No. 6 din 21 Ianuarie 1832.

relativement aux deux principautés. J'éprouve la même satisfaction, en apprenant par vos rapports, que dans cet acte si nécessaire au bonheur de ces provinces, l'on a pris en considération les besoins des habitants de chaque classe et qu'on a observé fidèlement les liens, comme les devoirs du pays, envers la Porte Ottomane.

J'ai vu avec plaisir, que vous vous êtes conduit avec zèle et persévérance dans cette circonstance, dont l'issue est conforme à mes vœux. Je désire que les Boyards aient connaissance de ma satisfaction pour leur conduite, comme pour leur patriotisme. Vous les remercierez aussi, pour les assurances d'attachement qu'ils m'ont offertes. Faites leur savoir qu'ils acquerront de nouveaux titres à ma protection, par l'union qu'ils conserveront entr'eux et par le bon ordre qu'ils établiront dans leur pays.

CDVIII.

București, 1831, 26 Decemvrie.

Lagan către Sébastiani, despre condițiunile străinilor și dreptul lor de a face apel la Constantinopol.

(Bucharest, 1830–36).

La tentative de priver ici les étrangers du droit d'appel à Constantinople, ayant donné lieu, tour à tour, à des représentations de ma part, de celle de l'Agent d'Angleterre et à des réclamations de l'Internonce, auprès de M. Boutinieff, Ministre de Russie près la Porte, par suite des plaintes d'un sujet autrichien, contre lequel on voulait faire exécuter une sentence des tribunaux de Bucharest, le Gouvernement Valaque paraît avoir décidément renoncé à ses attaques de ce côté; mais, dans la vue sans doute, d'obtenir la victoire sous l'apparence d'une défaite, il vient, m'assure-t-on, de charger M. Boutinieff: 1° d'établir que, la faculté d'en appeler au Sultan peut entraîner la ruine des Valaques, par ce que les étrangers prolongent par là leurs procès d'une manière indéfinie, etc., 2° de faire reconnaître la possibilité d'empêcher les indigènes de contracter avec eux, en leur déclarant qu'au delà d'une somme de 4.000 aspres, leurs différends ne seront plus jugés dans le pays, par leurs Boyards.

Comme l'adoption d'un semblable projet serait, en quelque sorte, un acte de proscription contre les étrangers qui se trouvent dans ces contrées, et que les privilèges dont ils jouissent, sont, à bien dire, les seuls liens qui unissent encore les principautés à l'Empire Ottoman, en ce qu'ils constatent l'existence de ses traités avec la France, l'Angleterre et l'Autriche, et son droit de les rendre obligatoires ici. Je pense que la Porte parviendra à éloigner toute prétention de ce genre, d'autant plus que le Ministre de Russie ne pourra pas insister beaucoup sur ce point, ayant déclaré dernièrement à l'Internonce, à l'occasion des plaintes précitées, que l'intention de sa Cour était de ne pas porter atteinte aux immunités, que les sujets des grandes puissances possèdent, tant en Moldavie qu'en Valachie. D'ailleurs, la Porte pourrait facilement concilier les intérêts de ces derniers avec ceux qu'on prétend défendre, en fixant un délai pour le recours à Constantinople.

CDIX.

București, 1832, 5 Ianuarie.

Lagan către Sébastiani, despre demersurile sale în chestiunea situației străinilor.

(Bucharest, XII, 1832–34).

J'ai rendu compte, successivement, à Votre Excellence, des mesures auxquelles on prétendait soumettre les Etrangers dans les Principautés; des démarches

que j'ai faites pour maintenir leurs droits intacts, et des déclarations rassurantes qu'elles ont provoquées. Cependant, malgré celles-ci, l'autorité à Yassy vient de faire insérer dans la Gazette Moldave un article [1]), dont la traduction se trouve ci-jointe, et par lequel les étrangers, faisant le Commerce en détail, sont prévenus qu'ils auront désormais à se munir d'une patente du gouvernement local.

Dès que je fus instruit de cette circonstance, je me rendis chez le Président plénipotentiaire, et après lui avoir fait diverses représentations, rappelé ses précédentes déclarations, je lui prouvai que le fait inconvenant d'avoir interprêté, dans une feuille censurée, nos traités avec la Porte, ne pouvait être attribué qu'à un malentendu; ce qui m'autorisait d'autant plus à insister sur la nécessité de donner des ordres explicites en Moldavie, à l'effet d'y mettre les français à l'abri de toutes dispositions qui tendraient à diminuer ou à altérer leurs privilèges. Ces paroles ont produit le plus heureux résultat, car le Général Kisseleff m'a réitéré l'assurance, en présence de l'Agent d'Angleterre et d'un des premiers fonctionnaires du pays, que tout resterait sur l'ancien pied, en ce qui regarde les étrangers, et qu'il allait d'ailleurs expédier immédiatement à Yassy, les ordres que je réclamais.

Traduction d'un article inséré dans la Gazette moldave, du 1 janvier 1832.

Pour ce qui regarde les sujets des gouvernements étrangers, qui feront leur commerce seulement en gros, on devra suivre les stipulations qui existent entre les hautes puissances. Cependant, comme il ne serait pas convenable qu'ils fussent écartés du privilège de commercer aussi en détail, ceux d'entre eux, qui voudraient profiter de ce privilège, seront obligés de se munir d'une patente, payable au gouvernement local, d'après ce qui a été dit plus haut et suivant le genre de négoce qu'ils devront faire; ne pouvant sans cette patente leur être accordé de commercer en détail, dans l'intérieur du pays.

CDX.

Lagan către Sébastiani, despre rescriptul Impăratului către Kiselef.

București, 1832, 27 Ianuarie.

(Bucharest, XII, 1832—34).

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à Votre Excellence, une copie d'un rescrit que le Président plénipotentiaire des Divans de Moldavie et de Valachie, vient de recevoir de l'Empereur Nicolas [2]), qui le charge, entr'autres choses, de témoigner aux Boyards des deux Principautés sa satisfaction du zèle qu'ils ont montré, pendant la discussion de leur nouvelle réforme et du soin qu'on a eu d'y observer les liens, comme les devoirs de leur pays, envers la Porte.

Cette dernière phrase n'a pas laissé que de surprendre beaucoup de personnes au courant de ce qui se pratique ici, depuis nombre d'années; aussi est-elle attribuée à une politique vigilante, tendant à rassurer les puissances étrangères, principalement l'Autriche, sur les intentions du Cabinet de Pétersbourg à l'égard de ces provinces, et à détruire l'impression défavorable qu'auraient pu produire sur elles, les rapports de leurs Agents, sur l'état actuel des choses dans ces pays et sur les démarches qu'ils sont forcés de faire, soit séparément, soit de concert, pour conserver intacts les droits de leurs nationaux, garantis par les traités avec la Porte.

---

1) Este probabil publicația No. 2 de pe lângă *Albina românească*, No. 61 din 10 Decemvrie 1831, care lipsește în exemplarul din biblioteca Academiei. Se află însă în *Manualul administrativ al Principatului Moldovei*, I, (Iași 1855), p. 10, sub No. 8.

2) Reprodus mai sus, p. 259, No. CDVII.

CDXI.

București, 1832, 12 Fevruarie. Lagan către Sébastiani, despre demersurile sale pentru apărarea capitulațiunilor.

(Bucharest, 1830–36).

Les nouveaux réglements des Principautés ont renfermé, dès la première rédaction, beaucoup d'articles évidemment en opposition directe avec nos capitulations. Plusieurs de ces articles ont été rayés à St. Pétersbourg, tandis que d'autres, tels que ceux ayant trait au droit de patente, ont été maintenus, à la sollicitation secrète des commissaires, désireux de profiter d'une circonstance favorable pour les mettre à exécution, mais quelques mesures intempestives que, par maladresse ou faute d'instructions précises, les autorités locales se sont hâtées de prendre et de publier, en constatant ce fait, ont donné lieu aux réclamations dont j'ai successivement rendu compte à Votre Excellence, et dans lesquelles j'ai complètement réussi. Toutefois, dans mon opinion, il faudra tôt ou tard les renouveller, car les futurs Hospodars, dont l'élection, au reste, semble encore ajournée, ne manqueront pas d'être poussés à mener à bien les empiètements projetés, et à causer, par conséquent, aux agents étrangers de nouveaux embarras.

CDXII.

București, 1832, 21 Fevruarie. Lagan către Sébastiani, despre ocupațiunea rusească și despre amânarea recunoașterii nouei constituțiuni românești.

(Bucharest, 1830–36).

La route militaire, destinée à desservir la forteresse de Silistrie, qui dans le principe, devait passer par Bucharest et Yassy, ira désormais de cette place forte directement à Ismaïl, par Calarache et Ibraïlow. Ces nouvelles dispositions de la Russie lui permettront de diminuer encore plus ici, le corps d'occupation, qui au reste, depuis la révolution de Pologne, ne s'élève guère qu'à 5.000 hommes.

Il y a trois jours que la poste de Constantinople est arrivée; mais elle n'a apporté aucune lettre, qui offre quelques données sur la marche de la négociation relative à l'acceptation de la constitution Moldo-Valaque, et par conséquent à l'élection des Hospodars. Cette circonstance prouve de plus en plus, que si la Porte montre de l'éloignement à sanctionner en faveur des Principautés un ordre de choses évidemment contraire à ses intérêts, la Russie, de son côté, ne la presse point, dans la vue, peut-être, de rester plus longtemps dans les positions qu'elle occupe.

CDXIII.

București, 1832, 3 Martie. Lagan către Sébastiani, despre greutățile punerii în aplicare a Regulamentului în Moldova.

(Bucharest, 1830–36).

La mise à exécution de la constitution Moldo-Valaque rencontre journellement à Yassy, plus d'obstacles qu'à Bucharest. En effet, ici l'habitude d'obéir aveuglément aux Turcs, en amenant celle même de condescendre en tout, aux vœux de l'autorité Russe, a donné à celle-ci de grands moyens de parvenir promptement à son but. Mais là, au contraire, l'attachement prononcé pour d'anciens privilèges; les avantages immenses que la haute classe retirait d'une foule d'abus; peut-être un peu de méfiance, envers la puissance protectrice, une sympathie déterminée pour les Polonais, enfin la préférence que le Président plénipotentiaire ne craint pas de montrer aux Valaques,

chez lesquels il a toujours résidé, sont autant de causes qui produisent en Moldavie la confusion et le désordre dans l'application des Règlements organiques. Aussi les agents étrangers y sont-ils sans cesse obligés de réclamer, pour maintenir intacts au milieu de ce chaos, les droits garantis par les traités. S'ils réussissent, en tous points, comme c'est probable, on devra cet heureux résultat principalement à l'agence Consulaire de France à Yassy, qui donne l'impulsion par son activité, le Consulat d'Autriche n'étant point encore rétabli dans cette ville, et dont les informations utiles m'ont mis à même, ainsi que mon collègue l'agent d'Angleterre, d'agir à temps et avec énergie.

Afin d'assurer la subordination dans la milice Moldave et de prévenir, par conséquent, les scènes de l'année dernière, on vient, dit-on, d'y faire entrer 300 soldats Russes, qui ne manqueront pas d'en changer bientôt l'esprit.

Il est question aussi d'établir deux ponts sur le Pruth.

CDXIV.

Lagan către Sébastiani, trimițând un raport asupra Principatelor, cu date statistice. București, 1832, 15 Martie.

(Bucharest, 1830–36).

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, un rapport sur ces Principautés, pour l'année 1831; ayant mis à ce travail (accompagné de 9 états) beaucoup d'exactitude, je désire qu'il puisse lui offrir quelque intérêt et qu'Elle y trouve une nouvelle preuve de mon zèle et du prix que je mets à remplir, à sa satisfaction, la mission dont je suis chargé.

CDXV.

Raportul lui Lagan asupra Principatelor Țării-Românești și al Moldovei. București, 1832.

(Bucharest, 1830–36).

Etat actuel des choses. — La Valachie et la Moldavie, qui dès le traité d'Andrinople, offraient, par leur riches productions et les facilités de transport qu'elles possèdent, tant de brillantes espérances, n'ont pu jusqu'à présent en réaliser qu'une partie; ce qu'il faut attribuer, non seulement à l'état d'épuisement auquel les avait réduites la dernière guerre, aux ravages du Choléra Morbus; à l'adoption de Règlements organiques suspectés, peu compris et en beaucoup de points opposés aux habitudes des habitants, mais encore aux efforts qu'on a faits pour assimiler les étrangers aux indigènes; aux justes craintes des premiers, de voir renouveller ces attaques contre eux; à la politique du Cabinet Russe, qui est de laisser ici longtemps encore le fait en contradiction avec le droit, afin de ne pas nuire aux relations commerciales de la Russie mériodinale; enfin, à l'incertitude sur le sort de ces provinces, où l'Autriche n'a point encore rétabli ses agents, qu'elle avait rappelés en signe de mécontentement, lors du passage du Pruth. Cependant, malgré toutes ces circonstances défavorables, le commerce affranchi par la convention précitée entre la Russie et la Turquie, a pris assez d'activité, pour donner la mesure de ce qu'il pourrait être.

Exportations. — Ce fait est surtout constaté par les exportations, dont l'état se trouve ci-joint, sous le No. 1, et qui se sont montées en 1831, à 10.382.931 francs. Les céréales, par exemple, que la Porte se réservait autrefois exclusivement, avec le bois, le suif, le sel, le goudron et le miel, ont commencé à s'exporter avec avantage, tant à Constantinople qu'en Italie. Si on s'attache à en améliorer la qualité, il n'y a point de doute qu'elles ne rivalisent bientôt avec celles d'Odessa, et ne soient, par

conséquent, recherchées à Marseille. Les blés de la Moldavie sont déjà d'un meilleur grain, et ceux de la Valachie, où l'on a fait venir des semences de la Russie, ne leur cèderont en rien, sous peu de temps. De 18 et 20 piastres par 300 okas [1]), prix auquel on les vendait aux Turcs avant la guerre, ils sont aujourd'hui montés à 85 piastres. Aussi serait-il facile, (attendu l'abondance remarquable de la dernière récolte), de faire des envois considérables au printemps prochain, sans le système de prohibition ou plutôt de restriction, qui fait qu'on accorde des permissions soit aux instances des plus favorisés, soit à des fonctionnaires impatients d'obtenir des récompenses, système qu'on prétend justifier et même prolonger, en accréditant des craintes peu fondées, d'une nouvelle disette en 1832.

Les tableaux ci-joints, sous les No. 2 et 3, révèlent sous ce rapport les ressources de la Valachie et prouvent qu'on y a recueilli, en 1831, *30.045.498 okas* de *Froment, — 28.696.378 — okas d'orge et d'avoine,* et *398.599.084 — okas* de *maïs*, dont les paysans font une espèce de pâte (mamaliga), qui est leur seule nourriture. Cette récolte, on le répète, est d'autant plus extraordinaire, que beaucoup de fermes et même quelques villages, ont été presqu'entièrement abandonnés à l'époque de l'invasion du choléra.

Parmi les articles importants d'exportation, les bois de construction doivent, sans contredit, prendre rang immédiatement après les céréales. Depuis longtemps, la Moldavie transporte les siens à Constantinople, qui en fait une grande consommation. Néanmoins ce n'est qu'à présent, que la Valachie cherche à vaincre quelques légers obstacles, que deux ou trois mauvais moulins opposent à la flottaison des radeaux, pour puiser dans ses immenses forêts des monts Carpathes. Quant à la mâture, il est généralement reconnu que les qualités sont inférieures à celles de la Volhinie et de la Podolie. Au surplus, comme ces deux provinces ont tant fourni de mâts, la Russie elle-même vient de charger un officier du génie, d'examiner les moyens d'en tirer des principautés.

Il ne s'agirait que de mieux soigner les brebis, qu'on conserve principalement par rapport au lait, dont on fait le fromage appelé Caccia-Cavallo, pour exploiter, avec un égal avantage, le commerce des laines indigènes, qui ne date que de quelques années. Les laines cigayes, entr'autres, qu'on trouve en moindre quantité et qui coûtent 180 piastres les 100 okas, conviendraient dès à présent, à nos fabriques de draps ordinaires du Languedoc. Cependant, comme l'estivage ne s'en opère à bord des navires que par des ouvriers inhabiles, et que les bâtiments ne reçoivent, par conséquent, que le tiers des balles qu'ils contiendraient partout ailleurs, il faudrait, avant tout, se pourvoir de presses propres à l'emballage.

On pourrait aussi former plusieurs chargements de peaux de bœufs et de vaches, dans le courant de l'année. Les prix, qui se balancent entre 25 et 30 piastres la pièce, offriraient un gain certain, en préparant les peaux à l'instar des autres pays, et dans des hangards, au lieu de les sécher au soleil, ce qui nuit à leur qualité.

D'un autre côté, Marseille et Trieste recevant avec faveur les cires de Podolie et de Volhinie, qui sont absolument les mêmes que celles de ce pays, on pourrait leur en fournir à meilleur compte. Elles reviennent de 10 à 12 piastres l'oka.

Il n'est pas non plus sans intérêt, de mentionner que les essais qu'on a faits en graines de lin et de chanvre, ont tous réussi complètement.

On verra par l'état No. 1, cité ci-dessus, que le suif forme, à lui seul, le quart, pour ainsi dire, de la valeur des exportations qui ont procuré au pays un solde de *4.017.597 francs,* en sa faveur. Cet article, à la vérité, est susceptible de donner de grands bénéfices, ainsi que le goudron, le nitre, le miel, le beurre, les soies de porc, les peaux de lièvres, indiqués dans ce même état, ou d'ailleurs la fourniture

---

1) L'oka répond à 1 kilogramme 276 grammes. — 2 piastres 25 paras font 1 franc. — La piastre renferme 40 paras.

des bœufs et vaches à l'Allemagne, et des chevaux, moutons et porcs à la Turquie, est évaluée à 6.062 700 piastres.

Bien que le débit du sel n'ait lieu que dans l'intérieur du pays et en Bulgarie, il semble devoir appeler toute l'attention des capitalistes, qui pourraient profiter du bas prix des bœufs et des vaches, pour créer le commerce des salaisons et livrer à Toulon la viande salée, à raison de 30 à 40 centimes la livre. La ferme des oknas (mines de sel), a été portée de 1.800.000 piastres à 4.558.000 piastres, et devrait être adjugée à un taux encore plus élevé, car leur produit n'a d'autres bornes que celles de l'exploitation. Ces mines sont, au reste, les seules dont on autorise et favorise la mise en rapport, la politique de la Russie s'opposant sans doute à ce qu'on exploite, du moins maintenant, celles d'or, d'argent et de cuivre, chachées dans les monts Carpathes.

Importations. — Les importations, malheureusement, sont loin de présenter les mêmes avantages que les exportations, car le nombre des consommateurs est très borné. Il ne se compose en effet, que des Boyards (quelques riches usuriers et les petits marchands, constituant seuls la classe moyenne). Ces Boyards, dont les fortunes étaient déjà si fortement entamées avant la guerre, par la passion du jeu et une vie déréglée, sont actuellement presque tous ruinés et ne jouissent plus d'aucun crédit. Dans cet état de choses, ceux de nos négociants qui voudraient tenter d'établir des relations directes avec ces contrées, doivent agir avec d'autant plus de circonspection, que la connaissance du bon et du beau n'y a point encore pénétré; que le bon marché seul séduit; que le luxe consiste simplement aujourd'hui à avoir une voiture de Vienne, pour masquer la misère qui règne dans l'intérieur des maisons; qu'enfin les marchandises d'Allemagne et de Russie sont vendues à bas prix, et que deux ou trois marchands français se sont vus forcés dernièrement, de réexporter leurs soieries à Constantinople. En attendant que les Boyards reconnaissent la nécessité de s'occuper de la culture de leurs terres, pour augmenter leurs revenus, et aient retrouvé par conséquent ce qu'ils ont perdu, par la suppression des places lucratives et d'une foule d'abus, le seul moyen qui réussirait indubitablement, serait d'envoyer ici de petites pacotilles et de les renouveller souvent: pacotilles qui devraient consister principalement en quincaillerie, porcelaine ordinaire, pierres fausses, bijoux imitant l'or, et objets de mode, qui sont d'une défaite assurée. Les tissus de soie, la rubannerie, la gaze, les schalls et tous les articles de ce genre, livrés à des prix modiques, s'écouleraient sans difficulté, ainsi que la librairie, en ayant soin de ne choisir que des romans et quelques livres élémentaires. Pour nos vins, nos huiles etc., ils ne trouveraient point d'acheteurs et éprouveraient ainsi, le même sort que tout ce qui aurait une valeur réelle.

Dans l'état ci-joint No. 4, qui a le mérite d'approcher le plus possible de l'exactitude, les objets manufacturés, désignés sous le nom de marchandises de Leipzig et de Vienne, figurent pour 5.872.000 piastres, dans les 16.709.000 piastres (6.365.334 francs), valeur de toutes les importations de 1831, qui comprennent aussi les fourrures, le fer travaillé, divers autres articles, arrivés par terre, et les denrées coloniales introduites par le port d'Ibrailoff.

Port d'Ibrailoff. — Cette échelle, ainsi que celle de Galatz, sont destinées, par leur situation sur le Danube, à devenir des points très actifs de la navigation de la Mer Noire. La première, qui formait autrefois un Pachalik, a été cédée à la Valachie par le traité d'Andrinople et est devenue le seul débouché de cette province; circonstance qui, jointe aux privilèges anciens qu'elle a conservés, et à d'autres encore qu'on lui prodigue, comme à une création nouvelle, ne contribuera pas peu à augmenter rapidement le nombre de ses habitants, en même temps que celui de ses expéditions maritimes, qui sont relatées pour l'année 1831, dans l'état No. 5. En outre, des magasins commencent à s'y élever de toutes parts, et avec eux des maisons étrangères, parmi lesquelles on remarque celle d'un grec naturalisé en France.

Port de Galatz. — Il en est de même à Galatz; mais ce port étant réduit aujourd'hui à desservir seulement la Moldavie, le mouvement d'affaires y sera toujours moins considérable. Au reste, il offre autant et peut-être plus encore qu'Ibrailoff, des facilités pour le chargement des navires, tant sous le rapport de la sûreté du port, qui peut recevoir des bâtiments de 300 tonneaux, que sous celui de leur ancrage sur le rivage, et de la proximité des magasins. D'ailleurs tout porte à croire, que des négociants honnêtes s'y établiront définitivement et que les Capitaines n'auront plus par conséquent, à souffrir de leurs rapports avec les misérables facteurs arméniens, grecs et Ioniens, dont se compose la population de cette échelle qui, selon l'état ci-joint, sous le No. 6, a reçu en 1831, — 185 navires.

Commerce de la Moldavie. — Quant au commerce général de la Moldavie, il forme à peu près le tiers de celui de la Valachie, se compose des mêmes articles et se trouve soumis aux mêmes vicissitudes. Au surplus, l'état précité No. 6, les observations présentées au Ministère au commencement de 1828, et un mémoire sur la Moldavie (travail postérieur d'une année), renferment les renseignements les plus circonstanciés, sur tout ce qui est relatif à cette Principauté et peuvent, par conséquent, suppléer à un rapport séparé.

Administration. — Dans la vue de compléter celui-ci, autant que faire se peut, on a cru devoir y joindre, sous la forme d'un tableau synoptique (portant le No. 7) un aperçu de l'administration actuelle. Quoique son mécanisme soit assez simple, elle est si incertaine dans sa marche, (ce qui provient du peu de capacités qu'elle renferme et des influences qui la dominent), qu'elle n'a produit jusqu'à ce jour, que la confusion et la nécessité de revenir sans cesse, sur ce qui a été fait, pour corriger, modifier ou supprimer.

Revenus-Dépenses. — Toutefois le but principal a été atteint, par l'accroissement des revenus publics, résultant d'une meilleure répartition de l'impôt, qui, avec les autres perceptions, s'élève, d'après l'état No. 8, accompagné de diverses observations, à 17.416.900 Piastres *(6.635.010 francs)*. Les dépenses étant portées dans ce même état à une somme de 12.614.000 Piastres, il reste donc à la fin de l'année, un fonds de réserve de 4.802.900 Piastres (1.829.676 francs), qu'on ne peut espérer, de longtemps, voir tourner au profit réel de cette Principauté, à laquelle un recensement, effectué récemment, assigne 1.688.370 habitants, clairsemés sur toute la surface de la petite et grande Valachie, et croupissant encore, pour la majeure partie, dans un état de dénuement et d'abrutissement difficile à dépeindre.

Législation. — Pour ce qui regarde les vices révoltants de la Législation, rien n'a été changé, et l'on continue de juger, selon les coutumes (obitchei), comme de prononcer de vive voix les sentences, qui sont pourtant écrites parfois, à la réquisition d'un étranger, assisté du drogman du Consulat dont il relève.

Conclusion. — D'après ce qui précède, il est facile de juger que, tout en faisant la part des inconvénients, plusieurs de nos négociants pourraient utiliser ici, avec succès, leurs capitaux; mais la première condition serait de venir étudier pratiquement et à fond ce pays, car dans aucun autre, la connaissance des hommes et des choses n'est aussi indispensable. En effet, on ne trouve que des monopoleurs ou des boutiquiers, tant en Valachie qu'en Moldavie, où il n'y a d'ailleurs, ni courtiers, ni marchés pour établir les prix, et où toutes les affaires se font par l'entremise de Juifs ou Grecs, plus ou moins intéressés et habiles à tromper ceux qui les emploient. Un négociant français, occupé dans ce moment à jeter à Bucharest, (dont la statistique est ci-jointe sous le No. 9), les fondements d'un établissement de commerce, en fait journellement la triste expérience.

Bucharest, le 15 mars 1832.
Signé : Lagan.

No. 1.

Exportations de la Valachie en 1831.

PAYS de destination	NATURE ET VALEUR DES MARCHANDISES EXPORTÉES											Totaux par pays de destination	Prix des articles les plus importants	Observations
	Sel	Suif	Laines	Peaux de bœufs, de vaches et de veaux	Chevaux, ânes, buffles, porcs et moutons	Bœufs et vaches	Beurre, fromage et miel	Grains	Peaux de lièvres	Vins	Bois de construction, graines de lin, fruits, légumes, cire, nitre, goudron, soies de porc, articles divers			
	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres		
Bulgarie. .	3.040.000	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	3.040.000	Le sel vaut 7 paras les 100 okas. Le suif 2 piastres 5 paras l'oka.	L'oka répond à 1 kilogr. 276 gr. 2 piastres 25 paras font 1 franc.
Servie. . .	2.700.000	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	2.700.000	La laine 2 piastres l'oka. Peaux 25 à 30 piastres la pièce.	40 paras forment la piastre.
Constantinople . .	„	5.062.000	3 750.000	3.390 000	4.951.600	„	900.000	350 496	„	„	1.020.000	19.424.096	Bœufs de 150 à 160 piastres par tête. Les blés 85 piastres les 300 okas.	La petite quantité d'expéditions pour l'Italie et Marseille ayant eu pour première destination Constantinople, on n'a dû indiquer que cette dernière capitale.
Italie et Marseille. (Voyez les observat.)														
Autriche . (Transylvanie)	„	„	„	„	„	1.111.100	„	„	260.000	„	„	1.371.100	La cire 11 piastres l'oka. Peaux de lièvres 1 piastre la pièce.	
Russie. . . (Odessa et Bessarabie)	„	„	„	„	„	„	„	„	„	720.000	„	720.000	Graines de lin 12 à 15 piastres les 100 okas.	Les exportations en grains ont été très minimes, par suite de la disette de 1830 et du choléra de 1831. Les vins du pays sont aqueux et n'ont que peu de valeur.
Totaux . .	5.740.000	5.062.000	3.750.000	3.390.000	4.951.600	1.111.100	900.000	350.496	260.000	720.000	1.020.000	27.255.196		

RÉCAPITULATION

Exportations en 1831 . . . . . 27.255.196 piastres ou 10.382.931 francs, à raison de 105 paras pour un franc.

Importations *) „ . . . . . 16.709.000 „ ou 6.365.334 francs. = 40 paras font 1 piastre.

Balance en faveur de la Valachie . . . . . 10.546.196 „ ou 4.017.597 francs 50 c.

*) Voyez l'état No. 4.

No. 2. Tableau de la récolte des différents districts de la Valachie, en 1831.

DÉNOMINATION DES DISTRICTS	Froment	Orge et avoine	Maïs	Millet	OBSERVATIONS
	okas	okas	okas	okas	
Slam Rimnic	1.009.580	4.378.940	4.918.940	3.623.360	L'oka répond à 1 kilogramme 276 grammes.
Brailoff	310.960	1.381.000	205.080	1.023.400	
Bouzéo	605.100	1.351.280	8.865.600	1.527.000	
Sacoeni	1.499.240	1.562.880	18.759.240	3.334.680	
Prakhova	952.400	291.840	5.414.700	438.000	
Ialomitza	292.250	1.374.450	3.087.300	1.521.800	
Ilfovou	4.370.992	3.057.860	23.210.880	3.287.680	
Dimbowitza	1.146.112	275.264	23.339.120	1.085.216	
Vlaska	5.061.936	2.524.890	20.239.296	4.233.152	
Téléorman	3.238.576	2.499.552	50.354.304	6.003.360	
Moustzélou	»	»	7.246.440	»	
Artzechou	763.800	207.240	13.209.840	175.560	
Oltou	1.734.480	1.150.272	22.409.200	5.036.560	
Romanatzi	1.234.640	1.090.360	16.737.600	1.980.704	
Viltza	1.153.680	397.680	24.453.480	»	
Iorzi	968.400	239.400	61.200.000	85.000	
Volzi	2.484.592	2.377.830	21.845.824	1.041.040	
Slekhédinzi [1]	3.218.760	4.535.640	73.101.240	615.240	
Totaux	30.045.498	28.696.378	398.599.084	35.011.752	

1) Adica Gorj, Dolj și Mehedinți.

No. 3. **Tableau général de la Récolte de la Valachie en 1831, indiquant les quantités nécessaires à la consommation intérieure et celles dévolues à l'exportation.**

	Froment	Orge et avoine	Maïs	Millet	OBSERVATIONS
	okas	okas	okas	okas	
Récolte de toute la Valachie en 1831.	30.045.498	23.696.378	398.599.084	35.011.752	Les paysans, ne se nourrissant que de maïs et ne donnant que de l'herbe et du foin aux chevaux, dont ils possèdent, au reste, une très petite quantité (le labourage s'effectuant par les bêtes à cornes), il n'est pas étonnant que la consommation intérieure du froment soit si peu considérable, et qu'il reste autant d'orge et d'avoine disponible.
A soustraire :					
	Froment	Orge et avoine	Maïs	Millet	
	okas	okas	okas	okas	
1°. Consommation intérieure savoir: pour toutes les Villes de la Principauté, par an.	18.146.112	»	»	»	L'oka répond à 1 kgr. 267 gr.
pour les Bourgs et Villages, qui ne consomment que du Maïs et du Millet (quantité calculée sur 337.674 familles, chacune comptée à 5 individus). Voyez les observations.	»	»	324.000.000	27 024.427	On n'engraisse les porcs que pour les exporter en Turquie ou en Transylvanie.
Nourriture de 50.000 porcs, à raison de 170 okas chacun (voyez les observations).	»	»	8.500.000	»	
	19.106.352	18.696.378	349.220.000	27.101 227	
Nourriture des chevaux dans toute la principauté, approximativement (voyez les observations).	»	14.727.498	»	»	
Magasins de réserve pour les semailles.	»	»	11.440.000	»	
2°. Quantité exportée en 1831. . . .	369.240	2.936.880	»	»	
3°. Quantité restée deposée dans les magasins d'Ibrailoff pour être exportée	96.000	792.000	»	24.000	
4°. Quantité dont l'exportation est autorisée en 1832.	495.000	240.000	5.280.000	52.800	
Totaux à reporter ci-contre . . .	19.106.352	18.696.378	349.220.000	27.101.227	
Excédent, dont la plus grande partie pourrait également être affectée à l'exportation.	10.939.146	10.000.000	49.379.084	7.910.525	

No. 4.

Importations de la Valachie, en 1831.

PAYS de Provenances	NATURE ET VALEUR DES MARCHANDISES IMPORTÉES									Totaux par pays de provenance	OBSERVATIONS
	Marchandises dites de Leipsig et de Vienne, c'est-à-dire, soieries, draps, quincaillerie, modes, etc. etc.	Objet de Cronstadt (Transylvanie) tels que cordes instruments etc. etc.	Cuirs	Laines et cotons ouvrés	Fourrures	Fers	Marchandises diverses	Denrées, coloniales, comestibles	Etofes turques		
	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	Piastres	
Saxe et Autriche .	5.872.000	2.070.000	462.000	1.411.000	577.000	„	„	„	„	10.392.000	Parmi les marchandises de Leipsig, il y en a qui proviennent des manufactures de France, mais dont il est impossible de connaître la quantité.
Russie	„	„	200.000	„	600.000	426.000	880.000	„	„	2.106.000	
Turquie	„	„	„	„	„	„	„	3.455.000	756.000	4.211.000	
Totaux par articles.	5.872.000	2.070.000	662.000	1.411.000	1.177.000	426.000	880.000	3.455.000	756.000	16.709.000	2 piastres 25 paras font un franc. La piastre renferme 40 paras.

Nota. — Ces 16.709.000 Piastres représentent 6.365.334 francs. (Voycz l'état des exportations).

No. 5. Tableau comparatif de la Navigation et du Commerce, dans le port d'Ibrailoff en 1831.

ENTRÉE

DÉSIGNATION des Pavillons	Nombre des navires et pays d'où ils sont venus						TOTAL des navires	NATURE des marchandises importées
	France	Angleterre ou Iles Ioniennes	Autriche	Russie	Turquie	Italie		
Grec sous Pavillon français	»	»	»	»	2	»	2	Sucre.—Café.—Rhum.—huile.—étoffes turques.—fruits secs.—coton.—tabac.—papier.—savon.—olives.—fer.—riz.—épiceries, etc.
Anglais ou Ionien	»	12	2	»	3	2	19	
Autrichien	»	3	6	2	5	1	17	
Russe	»	2	1	23	5	»	31	
Turc	»	2	5	2	27	2	38	La plupart des navires Russes sont arrivés sur lest. Les autres avaient le tiers ou le quart de leurs chargements.
Italien	1	»	»	»	2	1	4	
Totaux	1	19	14	27	44	6	111	
Evaluation des chargements	Voyez l'état général des importations de la Valachie.							

SORTIE

DÉSIGNATION des Pavillons	Nombre des Navires et destination						TOTAL des navires	NATURE des marchandises exportées
	France	Angleterre ou Iles Ioniennes	Autriche	Russie	Turquie	Italie		
Grec sous Pavillon français	»	»	»	»	2	»	2	Suifs.—Laines.—Grains Peaux de bœufs.—Beurre. fromage.—miel.—Peaux de lièvres.—vins.—Bois de construction (petite quantité)—fruits.—légumes—Graines de lin.—Cire.—goudron.—nitre.—soies de porc.—etc. etc.
Anglais ou Ionien	2	4	2	»	10	»	18	
Autrichien	»	3	5	»	8	»	16	
Russe	»	»	1	24	5	1	31	
Turc	»	2	»	1	39	»	42	
Italien	1	»	»	»	1	1	3	
Totaux	3	9	8	25	65	2	112	
Evaluation des chargements	Voyez l'état général des exportations de la Valachie.							

No. 6. **Tableau comparatif de la Navigation et du Commerce du port de Galatz en 1831.**

ENTRÉE

DÉSIGNATION des Pavillons	Nombre des navires et pays d'où ils sont venus						TOTAL des bâtiments	NATURE des marchandises importées
	France	Angleterre ou Iles Ioniennes	Autriche	Russie	Turquie	Italie		
Grec sous Pavillon français	»	»	»	»	4	»	4	Sucre.—Café.—Rhum.—huile.—étoffes turques.—fruits secs.—coton.—papier.—tabac.—savon.—olives.—fer.—riz.—épiceries, etc.
Anglais ou Ionien. . .	»	17	4	2	4	4	31	
Autrichien	1	7	9	3	8	2	30	
Russe.	»	5	3	39	7	1	54	39 navires sont arrivés sur lest, des ports de la Russie.
Turc	»	6	8	5	40	3	63	
Italien	1	»	»	»	2	1	4	Tous les autres, venus de Constantinople, n'avaient que le tiers ou la moitié de leur chargement.
Totaux . . .	2	35	24	49	65	11	185	
Evaluation des chargements en francs . . .	1 400.000 francs							

Nota. — En ajoutant à ces 1.400.000 francs une *somme égale* pour les objets entrés par terre, on aura à peu près le montant de toutes les importations de la Moldavie en 1831.

SORTIE

DÉSIGNATION des Pavillons	Nombre des navires et destination						TOTAL des bâtiments	NATURE des marchandises exportées
	France	Angleterre ou Iles Ioniennes	Autriche	Russie	Turquie	Italie		
Grec sous Pavillon français	»	»	»	»	3	»	3	Bois de construction. Grains.—Graines de lin. Peaux de bœufs.—Soude. Vins du pays.—Miel.—fromage.—beurre.—laines.—noix., etc. etc.
Anglais ou Ionien. . .	3	9	4	»	18	1	35	
Autrichien.	1	4	7	2	10	2	26	
Russe.	»	»	3	47	7	»	57	
Turc	»	3	2	4	53	»	62	
Italien.	»	»	1	»	1	1	3	
Totaux . . .	4	16	17	53	92	4	186	
Evaluation des chargements	2.500.000 francs							

Nota. — En ajoutant également à ces 2.500.000 francs, un million et demi pour les objets sortis par la voie de terre, on formera une somme de 4.000.000 de francs, valeur approximative des exportations générales de la Moldavie en 1831.

No. 7.

Tableau de l'administration actuelle de la Valachie.

Hospodar, remplacé actuellement par un Président plénipotentiaire Russe.

Grand Postelnik ou Secrétaire de l'État, chargé de transmettre toutes les affaires aux Départements respectifs et des relations journalières avec les Agents Étrangers.

Conseil administratif, composé du:

Grand Vornik ou Ministre de l'Intérieur; il est assisté d'un Directeur du Département de l'Intérieur et a sous lui:				Grand Vestiar ou Ministre des Finances, il est assisté d'un grand Samiche, premier caissier, correspond avec les Ispravniks en matière de finances et a sous lui:	Secrétaire d'État: sa chancellerie se divise en	
L'Adgie ou police de Bucharest.	Les Commissaires de police, dans les autres villes de la Principauté.	Les Ispravniks ou administrateurs des 18 districts, dont dépendent:		Un Samiche ou agent du Trésor dans chacun des 18 Districts, qui reçoit le montant de l'impôt des Zaptchis, représentants des Ispravniks dans les Cantons.	Section française et turque, pour la correspondance avec les Agents étrangers, le Reis Effendi à Constantinople et les Pachas au-delà du Danube.	Section valaque, pour la transmission de toutes les affaires.
		Les membres de la municipalité des villes et villages.	Les Zaptchis, à la fois délégués des Ispravniks dans les cantons. Juges de paix et Percepteurs.			

Dans les cas extraordinaires, tous les chefs des autres Ministères ou Départements s'adjoignent au Conseil administratif. Ce sont:

1°. Le Grand Logothète ou Ministre de la Justice, il préside:	2°. Le Ministre des Affaires Ecclésiastiques. A ce Département se rattache tout ce qui concerne:			3°. Le Spatar ou le Commandant en Chef de la Milice, composée de 4.500 hommes, chargés de la garde des frontières et du service des quarantaines.
Le Divan suprême, formé de 7 des premiers Boyards*); Divan auquel on en appelle des sentences rendues par:				
Le Divan Judiciaire, composé des sections suivantes, qui ont chacune 5 membres:				
Section civile. | Section criminelle. | Section commerciale. Ce Divan prononce en seconde instance, sur les causes jugées par un des	Le Métropolitain	Les 3 Evêques	L'administration des biens ecclésiastiques et l'intendance des établissements d'instruction et de bienfaisance, tels qu'orphelins et hôpitaux.	
Tribunaux de Districts, au nombre de 18.				

(*) Si les 7 membres formant le Divan suprême prononcent, en cas d'appel, à l'unanimité, l'affaire est jugée en dernier ressort. Dans le cas contraire, on convoque une cour extraordinaire, présidée par le Ministre de la Justice et composée de tout le Divan suprême, de la section du Divan judiciaire qui a prononcé avant le dernier appel au Divan suprême, enfin de tout le tribunal qui a prononcé en première instance.

No. 8.

Etat des revenus et dépenses de la Valachie en 1831.

REVENUS	Piastres
Bir ou capitation 1)	7.600.000
Capitation de la classe privilègiée des Maziles 2)	145.000
Capitation des Bohémiens de l'Etat 3)	130.000
Droit de patente payé par les artisans indigènes	600.000
Ferme des Salines	4.558.000
Régie des Douanes	1.648.000
Droit d'exportation sur les bœufs	346.000
Domaine de l'Etat 4)	592.000
Contribution que doivent payer les biens ecclésiastiques pour les établissements de bienfaisance et d'utilité publique	400.000
Droit de pacage payé par les propriétaires de la Transylvanie, qui envoient leurs troupeaux en Valachie pendant la belle saison	877.900
Droit d'exportation sur les grains et divers autres articles	530.000
Total des Revenus	17.416.900

DEPENSES	Piastres
Redevance payée à la Porte	439.000
Liste civile	1.200.000
Frais d'administration	4.601.000
Solde de la milice, composée de 4.500 hommes	2.500.000
Entretien des postes	1.097.000
„ des quarantaines sur le Danube	200.000
Dette contractée pour paver une partie de Bucharest	147.000
Entretien des prisons et prisonniers	70.000
„ de deux séminaires	150.000
Somme affectée à la création et l'entretien d'écoles publiques	350.000
Pensions payées aux veuves des Boyards et à quelques privilègiés	1.500.000
Secours à distribuer aux pauvres, en certains jours solennels	50.000
Somme destinée aux mendiants	50.000
„ „ aux enfants trouvés	100.000
„ „ aux hôpitaux	150.000
„ „ pauvres églises	10.000
Secours à de	
Total des dépenses	12.614.000
Caisse de réserve	4.802.900
Total égal aux revenus	17.416.900

1) Le Bir ou capitation, un peu moins arbitraire dans ses procédés, depuis la mise à exécution de la réforme, se compose de 33 piastres, payées annuellement par chaque famille de paysan qui, en outre, doit la dîme à son propriétaire, ainsi que douze jours de travail, dont on a le secret d'augmenter le nombre sans que le cultivateur puisse faire valoir ses plaintes.

2) Les Boyards ou propriétaires ruinés formaient anciennement la classe des *Maziles*, qui aujourd'hui ne comprend que des individus auxquels on accorde divers privilèges, celui entr'autres d'être exemptés de payer l'impôt sur le même pied que les cultivateurs.

3) Ces Bohémiens sont nomades, de même que beaucoup de ceux appartenant aux Boyards.

4) Le Domaine de l'Etat se compose en grande partie des revenus du Port d'Ibraïloff, dont on afferme les produits, et de la ferme de la pêche du Danube.

Nota. — Ces 17.416.900 piastres représentent 6.635.010 francs. 2 piastres 25 paras font un franc. — La piastre renferme 40 paras.

No. 9.

Tableau statistique de la ville de Bucharest en 1831.

Nombre des quartiers	Boyards avec leurs familles et leurs domestiques							Classe moyenne avec les familles et domestiques					Ecclésiastiques avec leurs familles et domestiques					Sujets étrangers	Juifs avec leurs familles et domestiques					Total des habitants de toutes les clases		Total des deux sexes	Nombre de maisons	Nombre de Monastères	Nombre d'Eglises	Bétail Savoir :			
5 quartiers	Boyards	Femmes de Boyards	Fils de Boyards	Filles de Boyards	Domestiques et leurs enfants	Bohémiens (Esclaves)	Total	Hommes	Femmes	Enfants	Domestiques et leurs enfants	Total	Moines	Séculiers	Femmes de ces derniers	Enfants	Domestiques et leurs enfants	Total	Juifs	Juives	Enfants	Domestiques et leurs enfants	Total	Sexe masculin	Sexe féminin					Chevaux	Bœufs et vaches	Moutons	Porcs
Totaux . . .	615	697	634	652	2.371	3.386	8.355	10.801	11.732	15.990	7.981	46.404	137	256	301	558	199	1.450	1.795	563	587	1.151	282	2.583	30.806	27.988	58.791	10.074	26	95	3.691	2.377	1.037	1.055

OBSERVATIONS

En ajoutant au nombre des habitants, qui est de 58.791, celui des individus de passage ou non établis, on trouvera pour la population entière de la ville, 70.000 âmes.— Outre les 95 églises grecques, il y a 2 églises catholiques, 1 arménienne et 1 Luthérienne.— On compte 100 prétendues fabriques, dont 3 de bougies,—8 d'huiles,—3 de chapeaux,—1 de toile,—64 de cuirs—5 de cordons de soie et 2 de savon.—9 Branderies 1) 2 Brasseries et 2 Imprimeries portatives.— Il y a également à Bucharest 7 moulins à eau et 8 à chevaux.

On remarquera un nombre considérable de domestiques, plus ou moins paresseux et inutiles, engeance dont les Boyards se sont fait un besoin, qui est d'ailleurs un objet de luxe, en même temps, et qui sert à les classer dans l'opinion du pays.

1) Branderie, e o greşală, căci nu însemnează nimic. Trebue să fie: buanderie (locul unde se face leşie), sau mai probabil, brandevinerie (locul unde se face rachiu de drojdie).

CDXVI.

București, 1832, 10 Aprilie. Lagan către Sébastiani, despre ciocnirile dintre ofițeri și negustori la Brăila și Galați, și urmările lor.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 48 și 1830 -36).

Des rixes assez sérieuses ayant eu lieu récemment, tant à Ibraïlow qu'à Galatz, entre des marchands et plusieurs officiers Valaques, Moldaves et Russes, le Président plénipotentiaire a décidé de mettre ces deux échelles en état de siège, et par conséquent, sous l'autorité militaire, décision qui a été prise immédiatement après une altercation très vive, que mon collègue l'Agent d'Angleterre a eue avec le Président, en défendant divers anglais ou du moins Ioniens, compromis gravement dans ces démêlés, selon les rapports de deux commissions envoyées successivement sur les lieux. Comme des moyens aussi extrêmes ne peuvent manquer de surprendre beaucoup et de causer de l'inquiétude, on cherche à les justifier, en mettant en avant que l'Agent d'Angleterre, étant intervenu avec chaleur et partialité en faveur de ses administrés, il devenait urgent d'en imposer aussi bien à ceux-ci, qu'aux indigènes qui pouvaient s'encourager de leur impunité. Toutefois, il est utile de faire observer ici que, sans tenir compte de cette justification, quelques personnes pensent que le développement de tant de force, doit être plutôt attribué au désir de ne pas laisser échapper l'occasion de pouvoir surveiller avec plus d'activité, au profit de la Russie méridionale, le commerce des ports précités; au système d'empiètement adopté à l'égard des droits et des privilèges des étrangers; enfin, à une intention secrète de se servir d'un semblable évènement, pour représenter comme des embarras réels au perfectionnement des prétendues institutions Moldo-Valaques, ces mêmes droits et privilèges, seuls signes des faibles liens qui unissent encore ces provinces à l'Empire Ottoman.

Quant à moi, quoique désintéressé dans cette affaire, j'ai cru, pour prévenir tout malentendu dans ce moment et pour faire pressentir les réclamations que je ferais au besoin, j'ai cru, dis-je, devoir adresser à l'autorité supérieure une liste générale des individus qui relèvent de ma juridiction dans les deux principautés, et dont le nombre s'élève à 76 pour la Moldavie et 72 pour la Valachie, liste que j'ai adressée à Votre Excellence par ma dépêche No. 54 (Direction Commerciale).

CDXVII.

București, 1832, 26 Aprilie. Lagan către Sébastiani, despre epidemia dela Silistra și despre demersul cabinetului din Viena, în favoarea supușilor săi.

(Bucharest, 1830—36, și Turquie, XII. Bucharest, No. 49).

Une maladie contagieuse, qui vient de se déclarer à Silistrie et qui présente à peu près tous les symptômes de la peste, cause ici de nouvelles et vives alarmes. Quelle que soit la rigueur des mesures sanitaires que l'autorité s'est empressé de prendre, on craint généralement qu'elle ne se répande dans l'intérieur de la Principauté, par suite de la difficulté qu'il y a de faire observer strictement ces mesures.

J'apprends de Yassy que le Cabinet de Vienne, instruit de la tendance du Gouvernement de ces provinces, à assimiler les étrangers aux indigènes et guidé par un intérêt majeur, (ou plutôt par la nécessité de maintenir intacts, ne fut-ce qu'en faveur de la Bucovine, de la Transylvanie et du Banat, les traités existant entre l'Autriche et la Porte), s'est déterminé à faire des réclamations semblables à celles que j'ai faites à cet égard, tant seul, que de concert avec le Consul d'Angleterre. Ainsi, dans la vue d'en assurer également la réussite, il a enjoint à son agent, résidant à Cernowitz depuis le passage du Pruth, d'adresser non seulement des repré-

sentations sérieuses au Consul de Russie en Moldavie, chargé provisoirement de la protection des sujets autrichiens, mais encore une protestation contre toute disposition qui porterait atteinte à leurs privilèges.

CDXVIII.

Lagan către Sébastiani, despre efectul produs de ucazul alipirei Poloniei la Rusia, despre leafa lui Kiselef și despre decorațiunile rusești pentru acesta și pentru boeri. București, 1832, 7 Mai.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 50, şi Bucharest, 1830–36).

L'Ukase qui vient de réunir la Pologne à la Russie, a fait une grande impression sur l'esprit des Boyards, préoccupés de l'avenir de leur pays, et a changé ici tout à coup, le langage des autorités russes. En effet, au lieu de calculer, comme par le passé, leurs paroles et leurs démarches sur la possibilité, si ce n'est d'une prompte évacuation de ces provinces, au moins d'une prochaine élection des Hospodars, et sur le désir même de faire croire à cet évènement, elles se livrent aujourd'hui sans mystère à l'espoir d'administrer longtemps encore les principautés, et à la recherche des moyens de s'y trouver plus agréablement. En outre, par une décision prise récemment à St. Pétersbourg, les appointements du Président plénipotentiaire ont été considérablement augmentés, et continueront de se prélever chaque mois, sur les fonds composant la liste civile du Hospodar.

Il paraît que les nombreuses grâces que le Président avait demandées à son gouvernement, en faveur de ses employés et des Boyards les plus dévoués à la Russie, lui ont été accordées, sans exception et sont attendues incessamment. Parmi celles-ci on cite 250 croix de S-te Anne et de S-t Wladimir, ainsi que le grand cordon de ce dernier ordre, donné au général Kisseleff lui-même.

CDXIX.

Nota consulului Lagan către Kiselef, despre impunerea supușilor francezi la sălășluirea soldaților, patentă și la alte dări. București, 1832, 18 Mai.

(Bucharest, 1830–36).

Le soussigné, Consul de France, s'empresse d'adresser, ci-joint, à S. Excellence M. le Lieutenant Général Kisseleff, Président plénipotentiaire des Divans, l'extrait de deux lettres de Bottouchan, en date des 6 et 7 mai. Il résulte de celles-ci, comme d'un rapport reçu de Yassy, que la plupart des individus relevant de la juridiction française et habitant ces villes, viennent d'être forcés à loger des soldats, (par qui ils sont souvent molestés), et qu'en outre, plusieurs d'entr'eux sont contraints, à l'aide de moyens on ne peut plus répréhensibles, de payer, pour l'année courante, le nouveau droit de patente [1]) et, pour 1831, diverses autres contributions, auxquelles ils n'avaient jamais été assujettis.

Persuadé qu'il ne s'agit que de signaler à S. Excellence de semblables actes, pour les voir aussitôt réprimés, le soussigné s'abstient de toute réflexion à cet égard, et profite de cette occasion, pour lui renouveler l'assurance de sa considération la plus distinguée.

---

1) „On contraint les étrangers par toute sorte de violences à recevoir les patentes. Quelquefois on se borne à jeter celles-ci dans leurs boutiques ou bien encore à inscrire les marchands, sans leur aveu, sur le registre des patentés, afin de venir ensuite avec l'appareil de la force armée, les obliger au paiement; mais le plus souvent, les individus chargés de la perception de l'impôt se livrent à d'autres actes, bien plus révoltants."

CDXX.

București, 1832, Mai.

Răspunsul Cancelariei civile la nota precedentă.

(Bucharest, 1830—36).

Le Directeur de la Chancellerie civile est chargé d'informer le Consulat de France, que S. Excellence le Président plénipotentiaire des Divans vient d'adresser l'ordre à M. le Général Mercowitz, de veiller activement à l'exécution des mesures concernant les logements militaires; mesures qui veulent que les sujets étrangers, désignés dans les listes fournies au gouvernement par les Consulats, ne soient point obligés à fournir des logements militaires dans les maisons qu'ils louent, excepté pour les officiers Russes et dans le cas seulement où, comme à Galatz, une urgente nécessité en ferait une obligation.

Quant aux droits de patente et autres, contre lesquels réclament plusieurs sujets français en Moldavie, S. Excellence le Président plénipotentiaire vient de réitérer de même l'ordre à M. le Général Mercowitz, de veiller à ce que les sujets étrangers soient strictement maintenus sur l'ancien pied et qu'ils puissent jouir, en conséquence, sans contradiction, du droit de choisir, conformément aux précédentes communications, entre les charges qu'ils payaient en 1830 et celles qui sont actuellement établies, sans que l'autorité locale puisse les obliger à payer de préférence les dernières.

Le Directeur de la Chancellerie
Signé: Karnéeff.

CDXXI.

București, 1832, 21 Mai.

Lagan către Sébastiani, despre epidemia de ciumă dela Silistra și despre venirea a două regimente rusești la Dunăre, lângă Galați.

(Bucharest, 1830—36).

Les dispositions prises par le gouvernement de ces provinces, pour arrêter les progrès de la maladie contagieuse, qui s'est déclarée à Silistrie et qu'on ne craint plus de désigner sous le nom de Peste, n'ont pu empêcher ce fléau de gagner jusqu'à un village, situé à 3 postes seulement de Bucharest. Dès que cet avis est parvenu à l'autorité, elle s'est empressée d'expédier des ordres à l'effet d'entourer d'un double cordon tous les lieux compromis; mais on espère moins que jamais, de ces sortes de mesures, toujours mal exécutées ici.

Deux régiments, qui ont passé le Pruth ces jours derniers, sont campés maintenant sur les bords du Danube, aux environs de Galatz. Cet évènement inattendu a donné lieu à diverses conjectures. Les uns prétendent que ces troupes sont destinées simplement à remplir les cadres du corps d'occupation, déjà très réduit par les maladies et les contingents fournis à l'armée de Pologne; d'autres, au contraire, s'attachent à démontrer que la Russie a voulu donner par là, une preuve plus forte et plus récente du prix qu'elle met à l'occupation de ces provinces.

CDXXII.

București, 1832, 31 Mai.

Lagan către Sébastiani, despre intervenția sa pe lângă Kiselef în afacerea capitulațiunilor.

(Bucharest, 1830—36).

Par suite du vœu secret de la Russie, de soustraire insensiblement ces Provinces à l'influence des capitulations, seuls signes aujourd'hui de leur dépendance

de la Porte, on a eu recours jusqu'à présent, pour parvenir à ce but, à toute sorte d'expédients, dont j'ai successivement rendu compte à Votre Excellence, et contre lesquels j'ai toujours lutté avec avantage. Cependant, comme les réclamations ne font que suspendre l'exécution de semblables projets, sans pouvoir les faire abandonner, on revient sans cesse à la charge et l'on cherche maintenant à profiter du désordre que produit en Moldavie l'adoption des nouveaux Règlements organiques, du bruit qui s'accrédite de plus en plus, de la prolongation de l'administration Russe, pour y détruire les privilèges des étrangers, et pouvoir ensuite arriver aux mêmes fins en Valachie. Ainsi, le droit de patente vient d'y être exigé une seconde fois, de la manière la plus repréhensible, et les logements militaires, source de tant de vexations révoltantes, sont imposés de préférence à tous ceux qui ne relèvent point de la juridiction Moldave ou Russe. Dans la vue donc de remédier à cet état de choses, vraiment déplorable, et de mettre, pour quelque temps du moins, un point d'arrêt à une politique aussi lente qu'insidieuse, je me suis rendu chez le Président plénipotentiaire et, m'appuyant sur les principes proclamés ici au nom de son gouvernement, je lui ai fait observer que l'impunité de pareils actes engageait sa responsabilité; que ceux-ci ne pouvaient qu'être désapprouvés hautement par la Russie, qu'enfin on serait toujours à temps de soumettre les étrangers à un régime différent, lorsque le sort de ces Provinces serait définitivement fixé. Ces paroles provoquèrent aussitôt de sa part les déclarations les plus rassurantes et la promesse de m'adresser sans retard une réponse satisfaisante, à la note dont la copie est ci-jointe 1). En effet, il ne me fit point attendre cette réponse, que je crois devoir également communiquer à Votre Excellence 2) et où elle remarquera sans doute, que des ordres ont été immédiatement donnés, pour n'exiger des étrangers que ce qu'ils payaient autrefois, les exempter de l'obligation de loger des soldats, en un mot, pour les maintenir strictement sur l'ancien pied.

Tel est le résultat des démarches que je viens de faire, sur des rapports reçus à point nommé de M. Blanc Duclos, ancien avocat à Grenoble, successeur de feu M. Mouton, Agent Consulaire provisoire à Yassy...

CDXXIII.

Lagan către Sébastiani, despre ciumă, despre dezertorii tâlhari, despre întăririle Silistrei de către Ruși și despre explorarea Carpaților de Kiselef.

București, 1832, 16 Iunie.

(Bucharest, 1830–36).

Les chaleurs extraordinaires qu'il a fait ici ces derniers temps, semblent avoir influé fortement sur la diminution de la peste, qui se trouve de nouveau concentrée dans Silistrie, d'où elle s'était répandue dans divers districts et quelques villages avoisinant Bucharest. Mais la tranquillité recouvrée par cette circonstance a bientôt reçu de nouvelles atteintes, par l'apparition de plusieurs bandes de brigands. Celles-ci se recrutant des nombreux déserteurs de la Milice, infestent la plupart des grandes routes et ne se disperseront probablement qu'à l'approche du régiment de Cosaques qu'on se propose de leur opposer.

500 Russes enchaînés, provenant des colonies militaires soulevées lors des ravages du choléra Morbus, viennent d'être conduits à Silistrie, pour y travailler aux fortifications; ils seront suivis, dit-on, de 4.000 autres, destinés aux mêmes travaux, ce qui est loin d'annoncer l'intention de rendre un jour cette place.

Le Président plénipotentiaire, désireux depuis longtemps de connaître, par

1) CDXIX, p. 277.
2) CDXX, p. 278.

lui-même, les richesses que renferment les Carpathes, a quitté hier Bucharest, accompagné de deux ou trois officiers d'Etat-major, et des Valaques les plus instruits. Dans la vue de suivre toute la chaîne de ces montagnes, il s'est rendu à l'extrémité de la petite Valachie, qui sera le point de départ de ce voyage d'exploration. Son retour aura lieu dans 25 jours.

CDXXIV.

București, 1832, 28 Iunie. Lagan către Sébastiani, despre schimbarea funcționarilor moldoveni, în urma intervenirei sale, și despre oprirea cumpărării de imobile pentru streini.

(Bucharest, 1830—36).

Le caractère sérieux que j'ai cru devoir imprimer, aux dernières représentations que j'ai faites, aux actes répréhensibles de l'administration Moldave et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, par ma dépêche du 31 mai, No. 61, n'a pas peu contribué à faire reconnaître la nécessité de changer à Yassy plusieurs hauts fonctionnaires. Ainsi, M. Nicolas Cantacuzène, Secrétaire d'Etat, chargé principalement des relations avec les Agents étrangers, y a eu pour successeur le Prince Nicolas Soutzo, et M. Catardgi, grand Vornik (Ministre de l'Intérieur), homme sans foi ni loi, s'est vu forcé de céder sa place à M. Aleco Ghika, un des plus estimables Boyards, qui saura respecter et faire respecter les traités, si on continue de le lui permettre. Ce qui, au reste, est douteux, car rien ici n'indique une marche franchement tracée. Une arrière-pensée, au contraire, semble présider à chaque mesure et exige la surveillance la plus active, de la part des Consuls, pour la saisir et en prévenir les conséquences fâcheuses. Récemment encore, une preuve de ce fait est venue à l'appui de mes nombreuses observations à cet égard, et cela à l'occasion d'une publication du Consulat de Russie, où, entr'autres choses, il rappelle à ses administrés, qu'aux termes des capitulations avec la Porte, ils ne peuvent posséder des biens immeubles dans ces provinces; défense que, depuis longtemps on élude plus ou moins, ici comme dans d'autres parties de l'Empire Ottoman, et qui, à bien dire, n'est invoquée aujourd'hui que pour pouvoir contrarier tout établissement étranger, les Russes ayant mille moyens, pendant l'occupation, dont la durée d'ailleurs est plus que jamais indéfinie, de se soustraire au strict droit, et d'agir selon leurs intérêts, ou même leurs caprices.

CDXXV.

București, 1832, 15 Iulie. Lagan către Sébastiani, despre întoarcerea din munți și sărbătorirea lui Kiselef, și despre haiduci.

(Bucharest, 1830—36).

Le Président plénipotentiaire est de retour depuis quelques jours, de sa tournée dans les monts Carpathes. Empressés de lui être agréable, les Boyards fonctionnaires se sont efforcés de donner toute l'apparence d'une marche triomphale à ce petit voyage, qui, d'ailleurs, a mis le Président en rapport avec le peuple Valaque, et qui s'est terminé par une très grande fête, qu'avait préparée la ville de Bucharest. Cette fête a coûté plus de 25.000 francs, et n'aurait pu être plus complète, du moins ici, quand même il se serait agi de la donner à un souverain. Le soir toutes les maisons étaient illuminées.

Le brigandage continue toujours sur les principales routes de cette Principauté. On cite, parmi les chefs des voleurs, un nommé Toutzo, qui pousse l'audace jusqu'à remettre aux voyageurs une liste signée des objets qu'il leur enlève.

CDXXVI.

Lagan către Sébastiani, despre politica rusească față de principatele românești, și despre atitudinea sa.

București, 1832, 31 Iulie.

(Bucharest, 1830—36).

Ces principautés qui, de tout temps, ont figuré au premier rang des projets d'agrandissement de la Russie, semblent plus que jamais, destinées à souffrir des effets de sa double politique, d'apparence et de réalité, jusqu'à ce que leur sort soit entièrement fixé. Quelque impatiente qu'elle soit, de voir celui-ci répondre à son attente, elle n'a voulu pourtant rien dérober à l'action du temps ou à l'empire des circonstances, qui l'ont toujours si merveilleusement secondé. Ainsi, fidèle à ce principe de régler ses démarches, bien plus sur l'idée qu'elle cherche à donner au dehors de sa puissance, que sur ses véritables forces, la Russie s'est montrée dernièrement envers la Turquie, tour à tour menaçante et modérée. Après le passage des Balkans, par exemple, passage qu'elle doit à la rencontre fortuite du Maréchal Diébitch avec le Grand Vizir, dans le défilé de Provodi près Schumla, ses bataillons se sont arrêtés à Andrinople, où a été signé ce traité, par lequel Elle a acquis le droit d'occuper temporairement la Valachie et la Moldavie, d'affranchir sous son patronage, leur administration et leur commerce, et de réclamer de la Porte, en temps et lieu, la sanction des changements favorables qu'Elle se proposait d'y opérer.

Telles furent en substance les concessions forcées de la Turquie, à l'égard de ses provinces, au delà du Danube, et les engagements pris à leur profit, par la Cour protectrice qui, dès ce moment, prétendit également se concilier la confiance du Sultan, en lui répétant que son ambition étant satisfaite, l'alliance entre les deux Empires devait être désormais, aussi sincère que durable. Cependant la Russie ayant été bientôt à même de juger, qu'en réalisant les brillantes promesses faites à ces contrées, en échange de tout ce qu'elle en avait reçu, pour pouvoir continuer la guerre, Elle nuirait à la prospérité de ses ports de la Mer Noire, se borna à accorder aux Principautés des améliorations intéressées et d'apparat, c'est à dire à modifier quelques institutions incohérentes; à changer la forme de l'administration, sans remédier aux vices révoltants de la législation; à limiter ou à défendre l'exportation de tels ou tels articles; à destiner des fonds à la construction d'une école, sans assurer les moyens d'instruction, et à favoriser les paysans au préjudice des Boyards, dans le but de s'attacher les premiers. En outre, voulant profiter de tous les avantages de l'occupation, Elle ne mit de l'ardeur à demander à la Porte la sanction des nouveaux règlements organiques de ce pays, que lors de la guerre de Pologne et cela, pour être à même de porter toutes ses troupes vers le Nord et obtenir, dans ces moments critiques, le paiement d'une partie des sommes dues par la Turquie. Mais depuis la prise de Varsovie, loin de suivre ses négociations à cet égard, Elle semble n'être occupée de ce côté, que de se maintenir dans ses positions. Aussi l'administration Russe prend-elle journellement un caractère de fixité bien visible; fait que subit assez patiemment la majeure partie des Valaques, heureux du moins, d'être délivrés du mal causé par les déprédations des Turcs, mais qui paraît de plus en plus insupportable aux Moldaves, pleins de défiance, depuis le démembrement de la Bessarabie, et pénétrés d'ailleurs, ainsi que quelques Valaques éclairés, du désir, anciennement exprimé, de voir former des deux principautés et de la Servie, une confédération du Danube, sous la protection des grandes Puissances.

Le Président plénipotentiaire, auquel cette circonstance n'a point échappé et qui sait que ces pays tiennent à l'Autriche, ainsi qu'à la Turquie, par leurs intérêts commerciaux, comme à la France, par le peu de lumières qu'ils possèdent, emploie toutes les ressources de son esprit pour y créer des liens autres, que ceux imposés par la force, et y affaiblir ceux qui gêneraient les vues de sa Cour. Il s'est donc attaché à gagner la confiance générale, à acquérir une grande influence personnelle,

et à se mettre par là, en mesure, soit de mener à bien les projets du Cabinet de St. Pétersbourg, dans le cas où ceux-ci ne rencontreraient d'opposition que de la part des mécontents de ces provinces, soit d'accepter, s'il y avait lieu, l'Hospodarat que d'officieux Boyards ne manqueraient pas de lui offrir, surtout après la proposition de l'indigénat, qui lui avait été faite, il y a un an, dans des circonstances déterminantes pour un refus.

D'après cela, il est facile de juger, que le moindre évènement qui vient à la traverse de semblables plans, doit irriter et quelques fois même, trahir des intentions qu'on s'efforce de garder secrètes. J'en ai eu la preuve dernièrement encore, par les marques d'une grande froideur, par le retour à des attentions délicates, enfin par des offres de service même, qui m'ont attiré successivement, et la forte résistance que j'ai opposée à toute tentative de détruire les privilèges, assurés par les Capitulations, et la protection que j'ai cru devoir accorder, l'hiver dernier, à une troupe de comédiens français de passage ici, dont le petit répertoire de vaudevilles n'a pas manqué de produire parmi les Boyards, un enthousiasme vraiment remarquable.

N'ayant tenu aucun compte de ces variations dans la manière de m'accueillir, je suis parvenu, d'un côté, au maintien des droits des étrangers, et de l'autre, à la satisfaction de voir de beaucoup augmenté, depuis l'apparition qu'a faite ici la troupe précitée, le nombre des personnes qui désirent apprendre le français, et concourir, dans ce coin de l'Europe, au développement des facultés intellectuelles; but évidemment contraire à celui du Gouvernement provisoire, puisqu'il vient d'établir une censure sur les livres arrivant, et qu'il envisage avec un certain effroi les progrès de notre langue, qui est au reste, maintenant, indispensable aux relations entre les Russes et les Valaques, peu familiarisés avec l'idiome des premiers.

CDXXVII.

București, 1832, 8 Septemvrie.

Lagan către Sébastiani, despre prelungirea ocupațiunii rusești și despre ciuma la Silistra.

(Bucharest, 1830–36).

La nécessité où s'est trouvé le Ministre de Russie à Constantinople, de reprendre, à l'issue de la négociation grecque, ses conférences relativement au mode d'exécution du traité d'Andrinople, a réveillé parmi les Russes la crainte de l'évacuation des Principautés, qu'ils considéraient déjà comme impossible. Quoique cette crainte soit encore faible, par suite des difficultés qu'il s'agit d'aplanir avant d'arriver à une fin quelconque, elle a cependant suffi pour faire recourir ici, dès à présent, aux moyens qui peuvent contribuer à prévenir un semblable évènement. Ainsi, on s'est empressé de rédiger une requête à l'Empereur Nicolas, tendant à prouver le besoin de conserver encore le Gouvernement provisoire qui régit ces provinces, et d'engager les Boyards à la signer. Mais beaucoup d'entr'eux ont eu le courage de refuser, circonstance qui a fait échouer cette petite manœuvre.

La peste continue d'exercer ses ravages à Silistrie.

CDXXVIII.

București, 1832, 21 Noemvrie.

Lagan către Ducele de Broglie, despre punerea în aplicare a Regulamentului, sub supravegherea lui Kiselef, și despre abuzurile unor miniștri.

(Bucharest, 1830–36).

Dans les divers rapports et mémoires que j'ai fournis sur les Principautés, je me suis toujours attaché à démontrer, qu'en rédigeant les nouveaux Règlements organiques, on n'avait point assez fait la part de l'impossibilité, et que par consé-

quent, on serait obligé de laisser souvent sans exécution tel ou tel article de la réforme. Une des causes principales de cette obligation est sans contredit la difficulté de substituer l'ordre à des abus révoltants, de tous temps considérés ici comme moyens d'existence, et de donner des idées du juste et de l'injuste aux Boyards qui, jusqu'à présent, ne reconnaissaient pour loi que leur propre volonté. Aussi, dans la vue de prévenir autant que faire se peut, les fâcheux résultats d'une administration confiée à de pareils hommes, le Président exerce-t-il sur ces des derniers la surveillance la plus active et cherche-t-il, sans cesse, à leur donner les habitudes d'un travail soutenu. Cependant, malgré tous ses efforts et le soin qu'il met à faire les meilleurs choix, il s'est vu, dernièrement, dans la nécessité de destituer le grand Logothète (Ministre de la Justice), accusé de faux en écritures privées, et de provoquer la démission du grand Vestiar (Ministre des finances), soupçonné d'avoir favorisé la soustraction d'un demi-million de Piastres. Cet évènement qui, partout ailleurs aurait fait grand bruit, n'a été envisagé ici qu'avec une sorte d'indifférence.

CDXXIX.

Lagan către Broglie, despre portretul Sultanului trimes Impăratului Rusiei și despre modificarea Regulamentului. București, 1832, 30 Noemvrie.

(Bucharest, 1830—36).

Un courrier, expédié par la Porte à St. Pétersbourg, vient de passer par Bucharest; il est porteur du portrait du Sultan, destiné à l'Empereur Nicolas.

D'après les nouveaux règlements donnés aux Principautés, les grands Boyards, ainsi que les députés des divers districts, devant s'assembler tous les ans pendant un mois, le Président plénipotentiaire vient de les convoquer, pour soumettre à leur approbation plusieurs modifications de la réforme, que l'expérience a fait juger nécessaires. Dès qu'ils auront rempli leur mission sous ce rapport, le général Kisseleff se rendra à Yassy, dans la vue d'y régulariser l'administration.

CDXXX.

Lagan către Broglie, despre venirea agenților austriaci și despre discursul lui Kiselef către boeri. București, 1832, 9 Decemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 67).

Le retard que mettent les nouveaux agents Autrichiens à se rendre à Bucharest et à Yassi, après avoir été accrédités auprès des autorités russes, ne laisse pas que de surprendre généralement et d'ouvrir un vaste champ aux conjectures qui d'ailleurs, se croisent en tous sens, surtout depuis une allocution que le Président a adressée aux Boyards, à l'occasion du troisième anniversaire de son arrivée ici, fêté avec beaucoup de pompe, allocution, où il a parlé de la fin de sa mission et de la prochaine élection des Hospodars. Cette circonstance imprévue, a aussitôt fait croire au départ du Président, et aurait été mentionnée le lendemain dans toutes les lettres, si on ne s'était point hâté, dans la vue de prévenir un choc fatal, entre les regrets des uns et les espérances des autres, de publier un discours différent, sous plusieurs rapports, de celui qui a été prononcé. Toutefois, il est évident que les initiés au secrets des Russes, craignent aujourd'hui que l'Autriche ne veuille faire coïncider le retour de ses agents avec la nomination des Hospodars, qui doit, dit-on, avoir lieu après le paiement des 400.000 ducats, promis pour la fin de décembre et formant le solde du premier million, qu'on aurait dû verser au trésor Russe, il y a plus d'un an.

CDXXXI.

București, 1832, 20 Decemvrie. Lagan către Broglie, despre dispoziţiile Regulamentului cari nu convin străinilor.

(Bucharest, 1830—36).

Les nouveaux règlements organiques de ces Principautés renfermant quelques dispositions contraires aux privilèges des étrangers, on a cherché à profiter de toutes les occasions, supposées favorables, pour forcer ceux-ci de s'y soumettre. Ainsi on a voulu, avant l'arrivée de l'Agent d'Autriche qu'on attend toujours, essayer de leur imposer diverses obligations envers la police locale, qui sont intolérables; mais, jaloux de conserver intacts des droits garantis par les traités, je me suis empressé de protester contre ces nouvelles tentatives d'empiètement et, à l'aide de mes représentations, j'ai obtenu, cette fois encore, la révocation immédiate des ordres dont je me plaignais ou, en d'autres termes, le maintien des choses sur l'ancien pied.

CDXXXII.

București, 1832, 28 Decemvrie. Lagan către Broglie, despre aplicarea Regulamentului la Iași, despre conflictul dintre Kiselef și consulul englez, și despre intervenția sa.

(Bucharest, 1830—35).

Les Boyards Valaques, membres de l'assemblée ordinaire de révision, suivant à la lettre la direction qui leur a été donnée, le général Kisseleff s'est décidé ces jours derniers, à partir pour Yassy, où il a aussitôt forcé les députés Moldaves, chargés d'aviser aux moyens d'exécuter la réforme, de suivre dans leurs séances une marche calme et régulière; mais ceux-ci, ayant peu de sympathie pour un réglement qu'ils ne comprennent point, ne s'arrêtent à rien, et se sépareront probablement sans avoir rempli les vues des réformateurs.

Par ma dépêche en date du 10 avril dernier, No. 57, j'ai informé Votre Excellence d'une altercation très vive, que M. Blutt, Agent d'Angleterre, a eue avec le Président plénipotentiaire. Elle a été d'une nature telle, qu'ils n'ont pu se revoir depuis, et que ce dernier n'a même point invité M. Blutt à une grande fête, donnée récemment à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur Nicolas. Mon collègue étant venu chez moi le lendemain, non seulement pour se plaindre de cet oubli des convenances et de ce mépris d'un usage suivi de tout temps ici, mais encore pour chercher à me faire envisager sa non-invitation comme un affront au Gouvernement Anglais, ainsi qu'à tout le corps Consulaire, je crus devoir le calmer, en lui rappelant que l'inimitié qui existe entre lui et le Président, était l'unique cause de ce fâcheux contre-temps. Je lui fis également observer que si, selon ses désirs, j'étais intervenu activement dans cette affaire, (où des motifs particuliers dominaient toutes les considérations, dont il m'entretenait), j'aurais nui, peut-être, au succès de plusieurs réclamations importantes, qui intéressent les étrangers en général, et qu'aujourd'hui je suis seul en position d'appuyer d'une manière efficace. Toutefois, je ne lui cachai point que les Boyards devant donner un bal à la St. Nicolas, j'agirais de façon à le faire prier par eux, et à constater, par là, son droit à leurs égards. En effet, je m'empressai de faire savoir aux commissaires de cette nouvelle fête, trop disposés déjà à oublier M. Blutt dans la vue de complaire au Président, que s'ils ne l'invitaient point, je lui tiendrais compagnie ce jour-là. Cet avertissement suffit, pour éviter à mon collègue un second chagrin et à moi un premier désagrément, car il reçut à temps un billet d'invitation.

CDXXXIII.

Lagan către Broglie, despre încurcăturile din Turcia și despre cererea unor regimente rusești pentru Principate. București, 1833, 17 Ianuarie.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 72).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une dépêche, que je viens de recevoir de Constantinople, et que M. le Baron de Varenne m'a chargé de lui expédier immédiatement.

La nouvelle de la déroute de l'armée turque, sous les murs de Koniah, a produit ici une vive sensation. En effet, les Boyards des différents partis calculent les conséquences de cet évènement sur leur situation, et les Russes sont tous préoccupés de la crainte d'une révolution à Constantinople, qui pourrait détruire leur influence et peut-être même annuller le traité d'Andrinople, si chèrement acheté. D'ailleurs, ils redoutent, aujourd'hui plus que jamais, le moindre mouvement de l'autre côté du Danube, parce que les Principautés étant dégarnies de troupes dans ce moment, il serait facile à un gros de 5 à 600 Turcs déterminés ou brigands Bulgares, de venir piller Bucharest et y enlever jusqu'aux membres de l'administration Valaco-Russe. Aussi, sous le prétexte de mettre ceux-ci à l'abri d'un coup de main, compte-t-on demander à la Russie la rentrée en Valachie de deux ou trois régiments, demande que le Cabinet de St. Pétersbourg est, dit-on, très disposé à prendre en considération.

CDXXXIV.

Lagan către Broglie, despre pregătirile pentru trimiterea unei armate rusești prin Principate, peste Dunăre. București, 1833, 21 Ianuarie.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 73).

Le Cabinet de Pétersbourg n'a point attendu la requête, que dans la crainte d'un coup de main de la part des Turcs, les Boyards du parti russe allaient lui présenter, pour obtenir la rentrée en Valachie de deux ou trois régiments; car le Conseil administratif de la Moldavie vient de recevoir l'ordre d'aviser aux moyens d'alimenter trois divisions russes, qui doivent traverser incessamment cette province, pour se rendre de l'autre côté du Danube. Il paraît, au reste, que le but de cet ordre est seulement de produire l'apparence d'une démonstration, qui retentisse au loin, l'expérience ayant prouvé ici la difficulté de la Russie à effectuer la moindre opération ou marche militaire au delà du Danube, avant le mois d'avril.

CDXXXV.

Lagan către Broglie, despre primejdia unei invaziuni turcești și măsurile luate de Ruși. București, 1833, 25 Ianuarie.

(Bucharest, 1830—36).

La nouvelle de la déroute de l'armée Ottomane sous les murs de Conich, a produit ici une vive sensation. Tandis que les uns calculent les conséquences de cet évènement pour ce pays, les autres redoutent qu'un gros de 5 à 6.000 Turcs déterminés ou Brigands Bulgares, ne se jette en Valachie, et n'y vienne commettre des déprédations, les Principautés ayant peu de troupes Russes dans ce moment. Au reste, l'ordre qu'on vient de donner au Conseil administratif de la Moldavie, d'aviser aux moyens d'alimenter trois divisions Russes, destinées, dit-on, à agir de l'autre côté du Danube, calmera sans doute bientôt ces inquiétudes.

CDXXXVI.

București, 1833, 1 Fevruarie. Lagan către Broglie, despre dorința de independență a țărilor românești, cu ajutorul Europei.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 74, și Bucharest, 1830–36).

Le mécontentement général qu'on remarque en Turquie et que, depuis sa dernière victoire, Ibrahim est en mesure d'exploiter au profit de ses projets, commence à agiter ici tous les esprits. Quoique placés sous la protection russe, les Valaques éclairés ne doutent pas qu'il ne s'opère un grand changement dans leur situation, s'il arrive en Orient tel évènement, qu'un secours étranger semble seul pouvoir prévenir. Ils espèrent en effet, que leur position géographique, leur importance politique, les avantages précieux qu'on peut retirer de tous les éléments de prospérité renfermés dans ces vastes contrées, enfin les ressources immenses qu'ils ont toujours dû prodiguer aux Russes, pour les mettre à même d'entrer en campagne, et en dernier lieu, de passer le Balkan, attireront sur eux l'attention de l'Europe et leur procureront par conséquent une existence assurée, après laquelle ils soupirent plus que jamais. Ils se flattent surtout que l'Autriche cessera de négliger ses véritables intérêts à l'égard de ce pays, et finira par plaider sa cause. Quant à la France, ils s'estimeraient trop heureux d'obtenir son appui, avec son influence. Aussi est-il vrai de dire, que le désir d'indépendance augmente ici chaque jour, dans la même proportion que les dispositions manifestées par la population turque au delà du Danube, en faveur de Méhémet Aly.

CDXXXVII.

București, 1833, 15 Fevruarie. Lagan către Broglie, despre sosirea agenților austriaci la Iași și la București.

(Bucharest, 1830–36).

M. de Valembourg, Agent d'Autriche en Moldavie, est arrivé le 4 février à Yassy, et son collègue, M. Timoni a déjà quitté Hermanstadt, pour venir résider à Bucharest. Sa chancellerie, composée d'un premier, d'un second chancelier, ainsi que d'un drogman, est attendue ici aujourd'hui et a été devancée par huit caporaux, chargés de l'exécution des sentences ou mesures Consulaires.

Le retour de ces Agents, qu'un intérêt politique paraît avoir fait rappeler lors du passage du Pruth, et que, dit-on, des intérêts matériels ramènent, (celui, entre autres, de satisfaire aux nombreuses réclamations du commerce de la Transylvanie), va, j'espère, faciliter désormais le succès des démarches, que nécessitent sans cesse, les continuelles tentatives d'empiètement sur les privilèges des étrangers en général, et que, jusqu'à présent, j'ai dû faire seul, pour ainsi dire, les Consuls des autres puissances ayant été ou absents ou mal avec les autorités, ou privés de considération ou d'influence; démarches, dont la réussite est d'autant plus importante, qu'il s'agit de conserver aux négociants une base d'opération, comme à la Porte Ottomane son reste de souveraineté sur ce pays, et dans lesquelles, d'ailleurs, je suis, la plupart du temps parvenu à mes fins, en démontrant l'impossibilité de toucher à un privilège, sans méconnaître l'existence des capitulations.

CDXXXVIII.

Lagan către Broglie, despre pregătirile rusești, despre intervenția sa în chestiunea sancționării Regulamentului și despre viitorii Domni. București, 1833, 21 Fevruarie.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 76).

Aucun des mouvements annoncés au-delà du Pruth, n'a eu lieu jusqu'à présent; mais l'on s'y entretient toujours, de l'armement de l'escadre Russe et de la prochaine entrée en Moldavie, d'une division d'infanterie, bruits qui ont trouvé ici un peu de crédit, depuis le passage récent d'un courrier, expédié de Constantinople par M. Boutenieff, et porteur, dit-on, de la nouvelle qu'Ibrahim, sourd aux propositions de la Porte, avait continué sa marche sur la Capitale.

Une personne ordinairement assez bien informée, m'a assuré, ces jours derniers, que la Légation russe à Constantinople continuait, dans ce moment même, de presser le Sultan d'accorder, comme elle l'entend, la sanction des nouveaux règlements organiques des Principautés turques, et dans le cas où les affaires d'Egypte s'arrangeraient, à l'aide de la participation du Cabinet de Pétersbourg, celui-ci hâterait la nomination des hospodars, pour prévenir sous ce rapport une intervention étrangère. Une pareille confidence m'ayant paru digne de quelque attention, je me suis empressé d'en informer M. de Varenne, et de lui faire remarquer, à cette occasion, qu'il serait à désirer que la Porte insérât dans sa décision ou hatti-schérif, une phrase au profit de son reste de souveraineté sur ce pays, en y établissant que les Hospodars seront responsables de toute contravention aux traités entre la Turquie et les autres puissances; seul moyen, peut-être, de sauver les privilèges des étrangers en général, et d'empêcher les immenses inconvénients qui résulteront d'une administration sans contrôle, dirigée derrière le rideau, par le Consul de Russie, sorte de dictateur, dont l'intérêt sera toujours opposé à celui de ses collègues, et que leurs plaintes pourront rarement atteindre. Quant au Prince futur, on en désigne plusieurs à Yassi, comme à Bucharest; parmi eux, Aleco Ghika mériterait, par son intégrité et son esprit d'indépendance, d'être élu en Moldavie; mais il serait plus difficile de faire un bon choix ici. Le moins mauvais porterait sur l'ancien hospodar Ghika, ou sur son frère, chef de la nouvelle milice. Le premier, par ses habitudes et son caractère, est plutôt Turc que Russe; le second, quoique comblé de faveurs par le Président, paraît assez éclairé pour comprendre, s'il devenait Prince, le véritable intérêt de la Valachie.

CDXXXIX.

Lagan către Broglie, despre mișcările armatelor rusești și ale miliției românești. București, 1833, 25 Fevruarie.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 77).

Quoiqu'on n'ait point encore reçu la nouvelle de l'ébranlement des troupes russes, cantonnées au Nord de la Bessarabie, et annoncées ici depuis quelque temps, il n'en est pas moins vrai que, 25.000 hommes du corps du général Roth, et non 40.000, comme on le prétend, ont été mis à la disposition du général Kisseleff, et que sur ce nombre, 8.000 (pour la réception desquels les autorités Valaques font déjà de grands préparatifs), entreront sous peu dans les Principautés. En outre, l'ordre a été donné avant-hier à un bataillon russe incomplet, le seul qui se trouve encore à Bucharest, de se rendre immédiatement à Silistrie, pour y faire partie de la garnison forte de 2.000 à 2.500 hommes. La milice valaque, qui se monte à environ 4.000, et qui est composée de trois régiments, a été en même temps prévenue, qu'elle allait

occuper Georgevo, Ibraïlow et Craïova, tandis que les 8.000 Russes précités, seront répartis sur d'autres points du Danube et de la Principauté.

Le prétexte de ces mesures importantes est la crainte d'un mouvement au delà du Danube, dans le cas d'une révolution à Constantinople, crainte que le Président a eu soin d'augmenter à Pétersbourg, par les rapports de ses nombreux émissaires, répandus tant en Bulgarie qu'en Servie, et chargés d'agir et d'écrire dans ce sens; mais le but véritable de la Russie est de se tenir prête à aller en avant, s'il y a lieu, de renforcer ici son occupation et de donner par là, une nouvelle preuve du prix qu'elle met à garder les principautés, qui lui offrent des ressources immenses, par leurs riches productions et par leur population de trois millions d'habitants.

CDXL.

Bucureşti, 1833, 4 Martie.

Lagan către Broglie, despre concentrarea forţelor ruseşti la Silistra.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 78).

J'apprends à l'instant, que deux nouveaux ponts viennent d'être jetés sur le Pruth, aux environs de Galatz, et que plusieurs ingénieurs russes sont chargés de faire réparer les routes qui conduisent de cette ville à Silistrie, routes que doivent prendre successivement les 25.000 hommes, mis à la disposition du général Kisseleff. L'avant-garde de ce corps, formé d'un régiment, rentré tout récemment en Bessarabie, ayant doublé quelques étapes, est attendu aujourd'hui ou demain à Galatz, et dans 7 jours à Silistrie, où toutes ces forces se concentreront. D'un autre côté, il est également certain que des Turcs, arrivés mercredi ou jeudi dernier à la quarantaine d'Ibraïlow, ont afirmé que les commandants des forteresses au-delà du Danube, avaient reçu l'ordre du Sultan d'opérer le désarmement des habitants non militaires, et de considérer les Russes comme des amis, s'ils venaient à traverser le cercle de leur juridiction.

Cette circonstance, jointe aux dispositions hostiles de la Russie, qui retomberont à la charge des Principautés, a causé ici un mécontentement prononcé et une grande inquiétude. Celle-ci va s'augmenter, par la nouvelle que le Président plénipotentiaire a donnée hier, de l'appareillage de la flotte russe pour Constantinople.

CDXLI.

Bucureşti, 1833, 8 Martie.

Lagan către Broglie, despre pregătirile războinice ruseşti.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 79).

Les 25.000 hommes, attendus de la Bessarabie, n'ont point encore passé le Pruth. Les Russes attribuent ce retard au dégel, qui a détrempé les routes au point de les rendre presque impraticables, et à la débacle des rivières, qui a gêné la construction de deux ponts sur le Pruth. En attendant, on avise aux moyens d'empêcher l'achat des grains pour l'exportation, et l'on continue de faire, sur tous les points, de grands approvisionnements pour ces nouvelles troupes, qui, de même que la garnison de Silistrie, (augmentée aujourd'hui de 2.000 hommes, qu'on avait répartis dans les deux principautés, en signe d'occupation), seront placées sous le commandement du général Kisseleff. Celui-ci, assure-t-on, vient de recevoir l'autorisation (de St. Pétersbourg) d'agir dorénavant, selon les circonstances et de concert seulement avec M. Boutenieff, Ministre de Russie à Constantinople.

Il n'est bruit ici, que des firmans qu'ont reçus dernièrement les Pachas commandant les places fortes au-delà du Danube, et qui leur prescrivent de recevoir

les Russes comme des alliés de la Porte, dans le cas où ils traverseraient leur Pachalik.

Un courrier, expédié par M. Boutenieff au Président plénipotentiaire, lui a apporté la nouvelle de l'arrivée de l'escadre russe devant Constantinople.

CDXLII.

Lagan către Broglie, despre concentrarea trupelor rusești la Silistra. București, 1833, 8 Martie.

(Bucharest, 1830—36).

Deux nouveaux ponts viennent d'être jetés sur le Pruth, aux environs de Galatz, et plusieurs ingénieurs Russes sont chargés de faire réparer les routes que doivent prendre successivement, les 25.000 hommes attendus de la Bessarábie et mis à la disposition du général Kisseleff. Ces troupes se concentreront d'abord à Silistrie et formeront, avec celles qui se trouvaient réparties dans les principautés et la milice Valaque, forte de 4.000 hommes, un corps d'environ 33.000 hommes. En même temps, on a appris ici que les Pachas, commandant les forteresses au-delà du Danube, ont reçu l'ordre de recevoir les Russes en amis, s'ils venaient à traverser leur Pachalik.

Cette circonstance, jointe aux dispositions hostiles de la Russie, qui retomberont à la charge des Principautés, cause ici une grande inquiétude.

CDXLIII.

Lagan către Broglie, despre numirea lui Kiselef ca comandant al corpului de armată rusesc de ocupație, și despre retragerea flotei rusești dela Constantinopol. București, 1833, 11 Martie.

(Turquie, XII. Bucharest, 80).

Le Lieutenant général Kisseleff nommé, comme j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, au commandement du corps d'armée du général en Chef Roth, qui est appelé à remplacer le maréchal Saken, admis à la retraite à cause de son grand âge, reste néanmoins président plénipotentiaire des Principautés. Ces doubles fonctions vont lui donner les moyens de vaincre, tant en Moldavie qu'en Valachie, les difficultés qui pourraient s'opposer aux immenses approvisionnements qu'on exige dans ce moment. 25.000 hommes du corps d'armée précité passeront définitivement le Pruth, le 13 de ce mois, sur trois points différents; toutefois, dans la vue de justifier l'entrée de ces troupes, qui paraît d'autant plus surprenante, qu'on vient de recevoir ici la nouvelle positive de l'obligation où s'est trouvée l'escadre russe, après l'arrivée de l'amiral Roussin, de quitter Constantinople, pour se rendre à Bourgas, l'autorité russe a eu soin de me prévenir, ainsi que l'Agent d'Autriche, d'une manière à peu près officielle, que la présence de nouvelles forces dans les Principautés ne devait être attribuée, qu'à la crainte de mouvements insurrectionnels en Bulgarie et en Romélie, où au reste tout est tranquille jusqu'à présent.

CDXLIV.

Lagan către Broglie, despre intrarea armatei rusești în țară. București, 1833, 18 Martie.

(Turquie, XII. Bucharest, 81).

Je viens de recevoir l'avis officiel de l'entrée dans les principautés des forces russes, annoncées depuis près de six semaines.

Elles se composent de trois divisions d'infanterie et d'une de cavalerie légère, représentant un corps de 25.000 hommes, dont les premières colonnes ont passé le Pruth, le 14 du courant, et se rendent en toute hâte à Silistrie, où la concentration générale doit être effectuée le 26 mars.

Si les cadres de ce corps étaient complets, on pourrait le porter facilement à 33.000 hommes, en y joignant la garnison actuelle de Silistrie, augmentée de toutes les troupes qui se trouvaient réparties dans les principautés, et en comprenant la milice Valaque, forte de 4.000 hommes; mais comme en Russie l'effectif ne répond presque jamais au nombre indiqué, et que sans crainte de se tromper, on peut réduire d'un tiers le corps précité, il en résulte que le général Kisseleff n'aura réellement sous ses ordres, que 24.667 hommes, dont 18.000 tout au plus, pourraient opérer au delà du Danube. Toutefois, il est vrai de dire que d'autres troupes sont échelonnées, tant en Podolie qu'au nord de la Bessarabie, et qu'au besoin elles pourraient venir réparer les pertes considérables qu'éprouveront, par les maladies et le défaut de soins, celles qui vont se trouver rassemblées à Silistrie, où la Russie consomme journellement une quantité d'hommes.

J'ai l'honneur de joindre ici, copie d'un office que le Président plénipotentiaire vient d'adresser à l'assemblée générale des Boyards, pour expliquer l'arrivée du corps d'armée dont il a reçu le commandement, arrivée que le Cabinet de St. Pétersbourg s'est lui-même attaché à justifier, par la publication ci-jointe.

CDXLV.

București, 1833, 19 Martie. Lagan către Generalul Mircovici, vice-președinte al Divanului Moldovei, despre impozitele puse asupra străinilor.

(Bucharest, 1830–36).

Il résulte d'une note en date du 16/28 février, No. 469, adressée par le secrétaire d'Etat de la Moldavie à l'Agent Consulaire de France à Yassy, qu'en conséquence d'un rapport du conseil administratif, les droits, connus sous le nom de Rossoumates 1), seront réduits à la quotité établie sous le dernier Hospodar, et que celui dit Fumarite 2) continuera d'être perçu sur le pied de 1830.

Une semblable mesure ayant trait à l'existence des capitulations, il est de mon devoir d'exposer à Votre Excellence, ce qui peut y porter atteinte, dans le rapport précité. C'est principalement l'opinion émise, que l'autorité locale est en droit d'élever le Fumarite selon ses besoins, opinion qui m'a paru d'autant plus surprenante, que cette contribution est, par elle-même, une sorte de contravention aux traités, en frappant les marchandises en détail; qu'elle a pris naissance dans des temps de troubles, et que moi-même en 1827, j'ai réclamé avec succès contre une augmentation du fumarite, en rappelant, dès lors, son origine ou plutôt son abus. D'ailleurs, d'après la manière dont le Conseil administratif l'envisage, il pourrait multiplier des vexations, qu'à différentes reprises, j'ai dû signaler à Son Excellence le Président plénipotentiaire, et devenir un jour un moyen de persécution, de proscription même, contre les étrangers.

Quant aux droits de Rossoumates, comme ils portent uniquement sur des produits du pays consommés dans l'intérieur, je me suis toujours borné à désirer une fixation plus régulière à cet égard. Ainsi, j'apprends avec plaisir, qu'en considé-

---

1) Les Rossoumates sont des droits qu'on a payés de tout temps, pour les vignobles, le jaugeage, la vente des moutons, porcs, etc. dans l'intérieur de la Principauté.

2) L'origine du fumarite, ou droit de cheminée, pour les boutiques placées au centre de la ville, est très ancienne.

ration des plaintes des étrangers et d'un principe de justice, ils sont remis au taux de 1827 et 1828.

Il me serait bien agréable de devoir à l'intervention de Votre Excellence l'application du même principe au fumarite, qui n'était que de 40 piastres, avant la dernière guerre, et qui a plus que triplé en 1830, tandis que les impositions des indigènes ont été de beaucoup réduites.

Dans la vue d'obtenir ce résultat, nécessaire à la sécurité de mes administrés, et surtout de voir mettre un terme à toutes les exigences, dont les fatiguent sans cesse les percepteurs qui, l'année dernière, leur ont fait payer indûment jusqu'à 250 Piastres, je viens, avant tout, m'adresser à vous, Général, avec pleine confiance. Croyez que je vous serai personnellement reconnaissant, de m'éviter l'obligation pénible de faire à ce sujet des représentations sérieuses à Son Excellence le Président plénipotentiaire, auquel, j'en suis convaincu, on ne recourt jamais en vain, lorsqu'on plaide une cause juste, et veuillez agréer, à cette occasion, une nouvelle assurance des sentiments très distingués, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

CDXLVI.

Lagan către Broglie, despre armatele rusești intrate în țară și despre trecerea unui curier rusesc spre Constantinopol. București, 1833, 25 Martie.

(Turquie, XII. Bucharest, 82).

Des quatre divisions, mises sous les ordres du général Kisseleff et destinées à agir au delà du Danube, une seulement a passé le Pruth jusqu'à présent. Encore vient-elle de recevoir l'ordre de se rendre, non à Silistrie, où l'on veut éviter un encombrement dangereux et peut-être intempestif,—mais à Buséo, ville située sur la route de cette forteresse, à 25 lieues de Bucharest, et renfermant de grands approvisionnements. On attribue cette modification dans des mesures qui causaient ici tant d'alarmes, à l'espoir de l'arrangement des affaires d'Orient.

Un Feld Jäger, arrivé de St. Pétersbourg en sept jours, a traversé hier cette ville, se rendant en toute hâte à Constantinople.

CDXLVII.

Lagan către Broglie, despre armatele rusești, despre flotă, și despre noua ocupațiune rusească. București, 1833, 31 Martie.

(Turquie, XII. Bucharest, 83).

J'apprends à l'instant qu'une nouvelle brigade de cavalerie vient d'entrer en Moldavie et que d'autres troupes doivent passer le Pruth, ces jours-ci. D'après cela, on ne doute plus que toutes les divisions du corps d'armée du général Kisseleff ne viennent prendre successivement, leurs cantonnements dans les principautés.

D'un autre côté, on assure que la flotte russe se trouve, en ce moment, à Odessa et qu'elle est à la veille d'appareiller avec des troupes de débarquement pour Sisopoli, où elle doit se réunir à l'escadre du Bosphore. D'après ces circonstances menaçantes pour les principautés, l'anxiété des Valaques ne saurait diminuer; chacun étant préoccupé des charges que l'expédition projetée, ou seulement la présence des troupes Russes, va imposer au peuple. Aussi, ni l'office adressé par le Président à l'assemblée générale des Boyards et annexé à ma dépêche No. 81, ni la dernière publication faite par le Cabinet de Pétersbourg, concernant les affaires de l'Orient, ni l'assurance répétée, d'élire des hospodars, ne peuvent leur donner le change sur leur situation. D'ailleurs, les soins minutieux que, depuis près de deux ans, le Président met à faire

connaître à Pétersbourg l'importance des Principautés, jusqu'alors considérées par la Russie comme de simples greniers d'abondance, le recours à toutes sortes d'expédients pour se ménager des prétextes d'occupation, l'envoi récent en Bulgarie et en Roumélie de nombreux émissaires, pour y peindre les principautés dans un état d'effervescence dangereuse, y créer, au besoin, des causes d'intervention et y entretenir, en tout cas, les moyens de justifier ici la présence d'un corps d'armée, l'habitude du Cabinet Russe de préluder, par le protectorat, à l'incorporation, l'esprit dans lequel a été faite la réforme Moldo-Valaque, la gêne apportée au développement des relations commerciales de ce pays, la nouvelle prohibition de l'exportation des grains, enfin, les immenses approvisionnements qu'on exige maintenant, sont autant de motifs qui rendent les habitants de ces provinces défiants et leur font craindre, ou le sort de la Bessarabie, par la conclusion d'un traité secret, portant cession de leur pays, ou tout au moins une longue occupation, et le maintien d'une administration plutôt Russe que Valaque. Dans leur consternation, plusieurs des principaux Boyards sont venus me confier leurs inquiétudes, informés des démarches de l'Amiral Roussin et supposant, d'après cela, le gouvernement français seul opposé d'action, aux projets ambitieux de la Russie.

Je les ai calmés, de mon mieux, tout en tenant compte de leur caractère peu sûr, mais de manière, au reste, à ne point compromettre cette confiance qu'ils accordent à la France, comme à la reine des puissances, confiance que j'ai cherché sans cesse à nourrir et même à augmenter. Quant à l'Autriche, ils n'osent plus compter sur elle, n'expliquant l'abandon qu'elle semble faire des Principautés, que par l'oubli de ses propres intérêts.

CDXLVIII.

Iaşi, 1833, 2 Aprilie.

Răspunsul Generalului Mircovici la scrisoarea lui Lagan, în chestiunea impozitelor pe străini.

(Bucharest, 1830–36).

Monsieur le Consul,

Dès la réception de l'office, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous No. 75, je me suis empressé de recommander au Conseil administratif la prise en considération de la demande qui y était exposée, tendant à ce que le principe déja adopté pour la perception des Roussoumates, soit appliqué au foumarite.

Le Conseil, quoiqu'il ait déjà, par un rapport adressé à Son Excellence le Président Plénipotentiaire, prouvé le droit du gouvernement local à modifier la quotité de cette contribution indirecte, d'après l'exigence,— désirant, néanmoins, accéder aux propositions des Agences Consulaires et lever en même temps tout obstacle au prompt et facile recouvrement de ce droit, a soumis le cas à Son Excellence le Président Plénipotentiaire, en le priant de consentir à votre demande, sans que cette décision puisse influencer le droit du gouvernement local à l'avenir[1]: Son Excellence, constamment animée du désir de voir augmenter le bien-être des étrangers, commerçants dans ces provinces, vient d'ordonner au Conseil que, sur les bases proposées dans son rapport, le droit de foumarite soit réduit à la quotité de l'année 1827.

Me faisant un véritable plaisir de vous communiquer, Monsieur, ce résultat satisfaisant, j'ai lieu d'espérer que vous voudrez bien, de votre côté, coopérer à faciliter la perception arriérée des droits dévolus à vos ressortissants.

Je saisis cette occasion pour vous prier, Monsieur le Consul, de recevoir l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé: Mircovits.

---

1) On voit que le Gouvernement Moldave, tout en cédant, cherche à justifier ses anciennes prétentions et à faire considérer la reconnaissance d'un de nos privilèges, comme une concession. *(Lagan).*

CDXLIX.

Lagan către Broglie, despre corespondența sa cu Mircovici. București, 1833, 6 Aprilie.

(Bucharest, 1830–36).

Les autorités Moldaves, non contentes d'exercer, de nouveau, toutes sortes de vexations contre les étrangers, pour les soumettre aux charges imposées aux indigènes et d'offrir, par là, des motifs aux Valaques d'en faire autant, ont obtenu dernièrement du général Kisseleff, pendant son séjour à Yassy, une décision qui, tout en les régularisant, autorisait des innovations contraires à nos privilèges. Dès que j'en eus connaissance, je résolus de faire, à cet égard, des démarches énergiques; toutefois, ne voulant point en compromettre le succès, je crus devoir avant tout écrire la lettre ci-jointe 1) au général Mercowitz, Vice-Président du Divan Moldave, pour lui faire pressentir les représentations sérieuses, que je me voyais dans le cas d'adresser au Président plénipotentiaire, et pour me ménager un second recours, avec la faculté de pouvoir combattre les raisons qu'on serait convenu de m'opposer. Mais ce Général m'épargna l'emploi de mes moyens de réserve, car il me répondit bientôt la lettre ci-annexée sous le No. 2, 2) par laquelle il m'annonçait que, d'après mes désirs et ceux de mes collègues, (qu'en même temps j'avais invités à suivre mon exemple), la perception des droits que payent les étrangers serait effectuée sur le pied de 1827, c'est à-dire comme du temps des Hospodars. D'un autre côté, le Général Kisseleff en revenant de Yassy, s'empressa de me demander si j'étais satisfait de la réponse précitée, et me dit, à cette occasion, des choses très obligeantes.

CDL.

Lagan către Broglie, despre trecerea unui curier rusesc spre Constantinopol, despre armata de ocupație, despre înarmările Sârbilor și despre o epidemie. București, 1833, 11 Aprilie.

(Turquie, XII. Bucharest, 84).

Un courrier russe a passé il y a cinq jours par Bucharest, venant de Pétersbourg et se rendant à Constantinople, porteur, selon le dire d'une personne bien informée, de l'ordre à M. de Boutenieff, Ministre de Russie, de ne se laisser dominer par aucune considération, et de maintenir dans le Bosphore l'escadre Russe, jusqu'à la terminaison des affaires d'Orient. D'un autre côté, l'administration Valaque vient d'être invitée de nouveau, à hâter les préparatifs pour la réception des trois divisions, composant le corps d'armée du général Kisseleff, et dont une et demie se trouve déjà dans les principautés. On assure même qu'une quatrième doit se concentrer au sud de la Bessarabie, à Ismael, pour y passer au besoin le Danube.

En général, on remarque parmi les Russes un désir bien prononcé de profiter des circonstances pour aller en avant, désir que semble partager le Général Kisseleff, dont l'opinion aujourd'hui est d'un grand poids à Pétersbourg.

D'après des lettres récentes de la Servie, il paraitrait qu'on y arme, et que les émissaires Russes ne sont pas étrangers à cette mesure.

. . . . . .

La grippe 3), depuis l'arrivée des Russes, a attaqué tous les habitants de Yassy, et maintenant elle commence à se répandre ici. Dans les hautes classes, chacun en est plus ou moins malade.

---

1) V. mai sus, No. CDXLV, p. 290.

2) CDXLVIII, p. 292.

3) Raportul acesta se găsește și în dosarul Bucharest, 1830–36, cu adausul următor.

CDLI.

București, 1833, 19 Aprilie. Lagan către Broglie, despre venirea lui Kiselef dela Iași și despre mărirea miliției românești.

(Turquie, XII. Bucharest, 85, și Bucharest, 1830–36).

Le général Kisseleff, qui se trouvait depuis près de 3 mois à Yassy, et qui, dans ce moment passe en revue les troupes russes échelonnées sur la route de Silistrie, arrivera ici dans cinq jours. Son retour est attribué au désir qu'il a, de se trouver plus à portée d'agir, selon les nouvelles qu'il recevra de Constantinople et de veiller, par lui-même, à compléter les approvisionnements de l'armée, qui se continuent toujours avec activité, à la grande inquiétude des Boyards.

Conformément aux ordres du Président plénipotentiaire, la milice valaque va être augmentée d'un tiers; ainsi elle se composera désormais de 6.000 hommes.

CDLII.

București, 1833, 22 Aprilie. Lagan către Broglie, despre aranjamentul dintre Sultan și Mehemet Ali din Egipet.

(Turquie, XII. Bucharest, 86, și Bucharest, 1830–36).

Le Pacha de Ruschuk a fait tirer avant-hier le canon, et l'on a appris ici, par estafette, que c'était en réjouissance de l'arrangement qui vient, dit-on, d'être conclu, entre le Sultan et Méhémet Ali. Quoiqu'un courrier russe soit arrivé de Constantinople, en même temps que cette nouvelle s'est répandue dans la ville, les Russes se sont empressés de la révoquer en doute, sans chercher à déguiser le déplaisir qu'elle leur causait.

CDLIII.

București, 1833, 27 Aprilie. Lagan către Broglie, despre adresa Adunării către Kiselef la închiderea ei.

(Bucharest, 1830–36, și Turquie, XII. Bucharest, 891).

L'assemblée générale des Boyards, dont la session est chaque année de 3 à 4 mois, ayant voté une adresse au Président plénipotentiaire des Divans, celle-ci vient d'être insérée dans la gazette de la Valachie 2). Quoique cette adresse soit plutôt l'expression de ce qui doit être, que de ce qui est, je m'empresse de l'adresser à Votre Excellence, en lui faisant remarquer toutefois, qu'on a obtenu quelques commencements d'améliorations sous le rapport de l'administration, mais que pour tout le reste, les observations renfermées dans mes rapports des 15 mars et 31 juillet 1832, peuvent s'appliquer à l'état actuel des choses, tant en Valachie qu'en Moldavie.

CDLIV.

București, 1833, 29 Aprilie. Lagan către Broglie, despre întrevederea sa cu Kiselef și despre armata rusească în țară.

(Turquie, XII. Bucharest, 87.)

Le général Kisseleff, Président plénipotentiaire est de retour de son voyage à Yassy. Je me suis empressé d'aller le voir, et j'ai appris, dans une longue conver-

---

1) Cu data de 3 Mai.

2) Reprodusă în *Analele parlamentare*, III, partea I, p. 581.

sation que j'ai eue avec lui, qu'il venait de recevoir l'avis officiel du départ de la dernière division de la flotte d'Odessa, pour le Bosphore; que cette flotte se trouverait sous ses ordres immédiats, dans le cas du passage du Danube; que le Sultan, dont il avait reçu tout récemment une médaille, avait sollicité pour lui le commandement de l'armée d'expédition et qu'enfin, d'après des dépêches apportées ces jours derniers par un courrier de Constantinople, la Porte l'invitait à suspendre sa marche, en le priant toutefois de se tenir prêt à aller en avant, au premier signal. L'accueil que j'ai reçu de ce général, m'a d'ailleurs complètement satisfait et prouvé, en même temps, que son absence de quatre mois n'a rien changé aux bons rapports qui existent entre lui et moi.

Il paraît certain que le nombre des troupes a augmenté depuis peu dans les principautés et que, lorsque l'autorité russe avise de l'arrivée d'un détachement, les Ispravniks, chefs de districts, apprennent qu'il y en a deux ou trois. Au reste jusqu'à présent, il n'est pas encore question de concentration générale, et plusieurs détachements se trouvent même en marche pour la petite Valachie.

CDLV.

Lagan către Broglie, despre gândul Rușilor de a ocupà Bulgaria. București, 1833, 10 Mai.

(Turquie, XII. Bucharest, 90).

Le général Kisseleff vient d'enjoindre aux généraux placés sous ses ordres, de concentrer par brigades, toutes les troupes qu'on avait d'abord disséminées dans les districts, pour être plus à portée des approvisionnements. En même temps, il a prescrit aux officiers composant son état-major, de faire leurs derniers préparatifs, afin d'être prêts à passer le Danube, aussitôt le signal donné.

Ce signal est attendu avec une vive impatience, car il paraît certain que les Russes cherchent à occuper la Bulgarie, dans la vue de se rapprocher de leur but, d'agir sur la Romélie, avec plus de chances de succès et de se procurer une nouvelle garantie de l'indemnité, ou, tout au moins, de se ménager le moyen d'échanger la promesse de se retirer en deçà du Danube, contre la cession des principautés ou l'assurance de les occuper indéfiniment. D'ailleurs la possibilité de se procurer maintenant des vivres et des fourrages en Bulgarie, et le besoin d'épargner la Valachie, comme la Moldavie, sont également des motifs qui poussent les Russes à l'exécution de leurs plans, et ils n'ont pas manqué d'être démontrés au Comte Orloff, parti récemment d'Odessa, chargé, dit-on, de pleins pouvoirs pour, selon les circonstances, hâter les résultats désirés ou proposer des arrangements définitifs.

CDLVI.

Lagan către Broglie, despre mișcările armatei rusești, sub comanda lui Kiselef. București, 1833, 17 Mai.

(Turquie, XII. Bucharest, 91).

Le général Kisseleff, en concentrant ses troupes par brigades sur la route de Yassy à Silistrie, paraît avoir en même temps donné l'ordre, à la troisième division de son corps, restée en Bessarabie à sa disposition, de se rassembler et de se préparer à entrer dans les principautés, où une nouvelle brigade de cavalerie est venue récemment, compléter la seconde division, qui a passé le Pruth par petits détachements, sans doute, afin de prévenir des inquiétudes semblables à celles qu'avait causées l'arrivée des premières colonnes de l'armée expéditionnaire.

Dans cet état de choses, on attend toujours, avec la plus vive impatience, des nouvelles de Constantinople, car le Président a déclaré qu'il était prêt à marcher en avant, au premier signal.

CDLVII.

București, 1833, 20 Mai.

Lagan către Broglie, despre revenirea lui Kiselef asupra măsurilor răsboinice.

(Turquie, XII. Bucharest, 92).

Le général Kisseleff a reçu avant-hier, par estafette, des dépêches de Constantinople, qui lui ont fait prendre aussitôt des mesures contraires aux dispositions hostiles, qu'il avait prescrites récemment à ses chefs de corps. Ainsi les troupes, dont la concentration par brigades était, en partie déjà effectuée, vont, d'après ses derniers ordres, rentrer pour cinq semaines dans leurs anciens cantonnements; c'est-à-dire être réparties, encore dans les villes et villages situés sur la route de Yassy à Silistrie. Le terme assigné à la durée de cette mesure, mécontente d'autant plus les officiers russes, que la nouvelle de la conclusion de la paix, entre le Sultan et Méhémet Ali, s'est répandue en même temps dans toute la ville.

CDLVIII.

București, 1833, 24 Mai.

Lagan către Broglie, despre turburările din Serbia, după îndemnul rusesc, și despre suspendarea mergerii trupelor la Silistra.

(Turquie, XII. Bucharest, 93).

Quelques troubles nouveaux viennent d'avoir lieu, dans les six districts que la Porte devait céder à la Servie, d'après le traité d'Andrinople, et proviennent du refus fait par les turcs, qui les occupent, de se retirer. En effet, plusieurs d'entr'eux ayant fait valoir auprès du Pacha de Widdin, des sujets de plainte contre les indigènes, reçurent de lui l'autorisation de faire main basse sur ces derniers; autorisation qui causa bientôt un soulèvement général dans la population chrétienne et, par suite, des dispositions hostiles de la part du Prince Servien, en face duquel se trouvent maintenant les forces du Pacha précité; au reste, on assure ici, que ce différend est à la veille de s'arranger.

Quelques personnes, bien informées des menées russes qu'on remarque dans les moindres choses, pensent au contraire que les émissaires du Cabinet de Pétersbourg sont pour beaucoup dans ces évènements, et en considèrent par conséquent les résultats comme très graves.

Les derniers ordres du général Kisseleff, relatés dans ma dépêche No. 92 et relatifs à la suspension de la marche des troupes sur Silistrie, sont attribués au défaut de préparatifs suffisants, pour la réception du corps auxiliaire au delà du Danube. Ce qui donne surtout du crédit à cette opinion, c'est qu'une partie de la troisième division, restée jusqu'à présent en Bessarabie en disponibilité, vient de passer le Pruth et que les Russes disent tout haut, qu'on ne peut compter sur la durée de la paix conclue ou à conclure.

CDLIX.

Lagan către Broglie, despre amânarea concentrării rusești dela Silistra.

București, 1833, 30 Mai.

(Turquie, XII. Bucharest, 94).

Les nouvelles dispositions, dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, le 24 de ce mois, et qui ont ajourné le projet d'une concentration générale à Silistrie, en forçant les troupes russes à rentrer pour cinq semaines dans leurs anciens cantonnements, sur la route de Yassy à cette forteresse, viennent d'être appliquées à la division de réserve, restée jusqu'à présent en Bessarabie, car les deux premières brigades de cette division, qui avaient passé le Pruth tout récemment, doivent rester campées dans les environs de Yassy, et les deux autres suspendre leur marche.

CDLX.

Lagan către Broglie, despre activitatea lui Kiselef și despre situația Românilor.

București, 1833, 2 Iunie.

(Turquie, XII. Bucharest, 95).

Quoique les dernières mesures prises ici, et relatées dans mes dépêches No. 93 et 94, ne soient que la conséquence de la paix conclue entre le Sultan et Mehemet Ali, les Russes, loin de proclamer celle-ci, paraissent en douter encore et attendent toujours quelque circonstance, qui leur permette de pousser en avant. Aussi, leurs initiés continuent-ils de considérer l'état actuel des choses comme un simple temps d'arrêt, pendant lequel rien ne sera négligé; en effet, d'un côté les approvisionnements se poursuivent ici avec activité, et de l'autre, on annonce déjà en Bessarabie un échelonnement de troupes de réserve. D'ailleurs, l'habileté du général Kisseleff, comme administrateur et diplomate, et le crédit dont il jouit à Pétersbourg, ne contribuent pas peu à nourrir les espérances belliqueuses de ceux qu'il commande. C'est à lui, du reste, qu'ils attribuent une partie des derniers actes du Cabinet russe, et surtout, avec raison, l'envoi à Constantinople du Comte Orloff, mieux en mesure que M. de Boutenieff, de remplir plus promptement les yues de son gouvernement et de veiller aux besoins du corps auxiliaire, au delà du Danube, où tout est obstacle. De plus, le général Kisseleff étant gouverneur des principautés, dont il connaît les immenses ressources, chef d'une armée rassemblée, tenant en ses mains tous les fils qui font agir les partisans russes, tant en Servie qu'en Bulgarie, ses officiers s'entretiennent hautement du parti qu'on pourrait tirer de semblables avantages. Quant aux Valaques, ils sont consternés en pensant que l'occupation qui pèse sur eux, peut dégénérer en une réunion forcée. Cependant les Boyards savent la peine que la Russie a à faire mouvoir ses forces, contre une résistance quelconque, et combien sa puissance réelle répond peu à l'idée qu'il cherche à en donner; ils ont la confiance que les grands états, et principalement l'Autriche, si fort intéressés à les affranchir du protectorat, ne permettront pas que leur riche avenir tombe en partage au Nord, sous le prétexte de solder des frais de secours, ou des obligations imposées par le traité d'Andrinople. Ils se bercent en outre, de l'espoir que le Sultan reprendra son autorité, et devenant plus clairvoyant dans ses affaires, pourra faire valoir le gage de Silistrie, les paiements effectués, les fournitures considérables faites en 1828 et 1829 par les principautés et la Bulgarie, fournitures qu'on n'a point comptées en déduction des obligations précitées, enfin les subsistances accordées aux troupes russes, qui se trouvent en Valachie et en Moldavie.

CDLXI.

București, 1833, 9 Iunie. Lagan către Broglie, despre venirea altor trupe de peste Prut, despre afacerile din Serbia și despre plângerile țăranilor din Transilvania.

(Turquie, XII. Bucharest, 96).

Plusieurs nouveaux détachements russes viennent de passer le Pruth. Les uns assurent qu'ils appartiennent aux deux premières brigades de la 3-e division, qui étaient entrées en Moldavie, au départ de ma dernière dépêche, et dont la marche sur Silistrie a été suspendue. Les autres prétendent, non sans quelque fondement, qu'ils doivent, avec d'autres qu'on paraît attendre, compléter dans les principautés cette troisième division, afin que le corps d'armée du général Kisseleff se trouve sous la même administration.

Le Président vient d'intervenir dans les affaires de la Servie, sous le prétexte de prêcher la concorde aux deux partis en présence, c'est-à-dire au Prince Milosch et au Pacha de Widdin; mais il a envoyé sur les lieux un homme très adroit, chargé ordinairement de missions suspectes. On ne sait ici que conclure de ces évènements.

Les inquiétudes, causées en Transylvanie par les réclamations réitérées des paysans, qui y gémissent sous le poids des impôts, n'ont pas entièrement cessé. Elles ne sont en effet que calmées, par la présence des troupes de ligne, sans lesquelles on aurait eu à déplorer des excès sur plusieurs points de cette province.

CDLXII.

București, 1833, 14 Iunie. Lagan către Broglie, despre demersurile lui Orlof pe lângă Sultan.

(Turquie, XII. Bucharest, 97).

Le général Kisseleff a expédié avant-hier à Pétersbourg un courrier, avec des dépêches qu'il venait de recevoir de Constantinople. D'après un dire secret, celles-ci contiendraient l'avis de la réussite de quelques manœuvres du Comte Orloff et de l'accueil favorable qu'aurait reçu, entr'autres, le conseil donné par lui au Sultan, d'exiger de nouvelles garanties de la paix déjà conclue, avant de consentir au départ de la flotte et des troupes russes.

CDLXIII.

București, 1833, 20 Iunie. Lagan către Broglie, despre iernarea trupelor ruseşti în ţară şi despre afacerile sârbeşti.

(Turquie, XII. Bucharest, 93).

Quoique la paix soit conclue entre le Sultan et Méhémet Ali, il paraît décidé que tout le corps d'armée du général Kisseleff passera l'hiver dans les principautés, car, d'un côté on fait des approvisionnements et de l'autre, on construit, sur plusieurs points, des écuries pour la cavalerie, tout en faisant pressentir que l'infanterie sera répartie dans les villes, — mesures qu'on justifie, en continuant de douter du maintien de la tranquillité, dans les différentes provinces de l'Empire Ottoman. Toutefois, le Président plénipotentiaire m'a dit, avant-hier, qu'il était parvenu à empêcher les hostilités entre le Prince Milosch et le Pacha de Widdin, et qu'il venait de recevoir, à cette occasion, des remerciements de la Porte.

CDLXIV.

Lagan către Broglie, despre numirea noilor Domni români și despre candidați. București, 1833, 2 Iulie.

(Turquie, XII. Bucharest, 99).

Le bruit de la prochaine nomination des Hospodars vient de se répandre de nouveau, et n'est point contredit par les Russes, ce qui fait supposer à plusieurs personnes, qu'il provient d'eux, et qu'ils ne sont pas fâchés de le voir s'accréditer, soit pour cacher des intérêts contraires aux espérances des Valaques, soit pour calmer leurs craintes, sur la prolongation d'une occupation qui leur pèse; toutefois, comme il est possible que la Porte se trouve, malgré les derniers évènements, en mesure de défendre ses intérêts à l'égard des principautés, je vais m'empresser d'informer de ce bruit l'Ambassadeur de Constantinople, et je crois devoir, à cette occasion, prier Votre Excellence de vouloir bien se faire mettre sous les yeux ma dépêche No. 76 qui, en indiquant les moyens de conserver ici nos privilèges, renferme les noms des principaux candidats à l'hospodarat. Parmi ceux-ci, Aleco Ghika conviendrait le mieux pour la Moldavie, et l'hospodar actuel, frère de l'ancien hospodar et chef de la milice, pour la Valachie. Le premier, par son intégrité et son patriotisme, le second par son goût pour les améliorations, ainsi tous deux seraient favorables à la civilisation et préfèreraient s'appuyer sur Constantinople, parce qu'ils n'ont plus à en redouter le despotisme, et que de ce côté d'ailleurs, ils trouvent l'influence de la France, considérée aujourd'hui comme la protectrice de tout l'Orient.

CDLXV.

Lagan către Broglie, despre numirea lui Kiselef ca comandant al corpului 6 de armată. București, 1833, 5 Iulie.

(Turquie, XII. Bucharest, 100).

Le général Kisseleff vient d'être nommé chef de tout le 6-e corps, en remplacement du général Roth, qui s'est retiré momentanément du service. Ainsi son commandement s'étendra désormais, depuis le Danube jusqu'à Tulchin. Il compte partir demain, pour aller passer une revue générale à Silistrie et inspecter, à Ibraïlow et Buzéo, les troupes qui y sont cantonnées. Son absence sera de 18 jours.

CDLXVI.

Lagan către Broglie, despre armata rusească de ocupație și despre un incendiu la Iași. București, 1833, 10 Iulie.

(Turquie, XII. Bucharest, 101).

Une des trois divisions cantonnées dans les principautés, retournera en Russie, assure-t-on, immédiatement après la revue que le général Kisseleff a dû passer ces jours-ci à Silistrie. Cette division, qui formait, en dernier lieu, l'avant-garde de l'armée dite auxiliaire, est la seule qui soit restée dans ces contrées après la paix d'Andrinople, et n'appartient point, par conséquent, au sixième corps, placé maintenant, tout entier, sous les ordres du Président plénipotentiaire; ainsi ce départ effectué, il restera tant en Valachie qu'en Moldavie, deux divisions destinées aux grandes manœuvres, qu'on projette en automne dans les environs de Bucharest, et qui prouvent de plus en plus l'intention de faire hiverner ici les troupes russes.

Un nouvel incendie vient d'éclater à Yassy et y a détruit, dit-on, près de 200 maisons. Les bâtiments de l'Agence d'Autriche ont été réduits en cendre, de même que les demeures de plusieurs grands boyards.

CDLXVII.

București, 1833, 21 Iulie.

Lagan către Broglie, despre plecarea lui Kiselef dela Iași la Odesa.

(Turquie, XII. Bucharest, 102).

Le général Kisseleff, qui s'était transporté ces jours-ci à Yassy, afin d'y prendre des mesures nécessitées par le dernier incendie, en est reparti avant-hier, aussitôt après la réception de dépêches, arrivées de Constantinople par Estafette, pour se rendre à Odessa, où il doit avoir une conférence avec le Comte Orloff. Pendant son absence, qui ne sera, dit-on, que de dix jours, le lieutenant général Saken aura le commandement des troupes russes. Toutefois ce brusque départ a causé ici une grande surprise et donné lieu à une foule de conjectures.

CDLXVIII.

București, 1833, 28 Iulie.

Lagan către Broglie, despre evacuarea dela Constantinopol și efectul produs asupra Rușilor.

(Turquie, XII. Bucharest, 103).

La nouvelle de l'évacuation de Constantinople par l'armée d'expédition, est arrivée ici jeudi dernier et a produit une grande sensation, surtout parmi les Russes, qui nourrissaient encore des doutes à cet égard.

Je viens d'être informé que 3.000 hommes de la division, qui, d'après ce que j'ai mandé à Votre Excellence le 10 de ce mois, devait rentrer en Russie, immédiatement après la revue de Silistrie, sont arrivés à Galatz, dès le 20 et ont quitté cette ville le 24, pour passer en Bessarabie ; mais, que le 25 ils sont revenus sur leurs pas, le directeur de la quarantaine d'Ismaïl n'ayant pas fait, dit-on, les dispositions nécessaires pour les recevoir. En conséquence le général commandant cette brigade s'est décidé à attendre à Galatz des ordres ultérieurs.

Le Président plénipotentiaire est attendu à chaque instant d'Odessa, où il a été s'aboucher avec M. le Comte Orloff.

CDLXIX.

București, 1833, 4 August.

Lagan către Broglie, despre evacuarea Constantinopolului și teama boerilor de ocuparea rusească.

(Turquie, XII. Bucharest, 104).

L'évacuation de Constantinople par les Russes continue d'occuper ici tous les esprits. En effet, tandis que beaucoup de boyards voient dans cet évènement des chances d'arriver à une solution favorable de leurs propres affaires, d'autres craignent que le Cabinet de Pétersbourg ne l'ait fait tourner au profit de ses vues sur les principautés, et que leur pays ne se trouve par là même, compromis dans les derniers arrangements que le Comte Orloff a pris, dit-on, avec la Porte. Quoique les Russes cherchent à calmer ces craintes, en laissant une certaine liberté aux conjectures, tant sur la sanction des règlements organiques, que sur la prochaine élection des hospodars, les Valaques éclairés n'en restent pas moins préoccupés de l'avenir, et désirent même que les négociations relatives à ces deux points, ne se terminent que lorsque la Porte se trouvera en mesure d'établir un contre-poids au protectorat qui, sans aucune espèce de contrôle aujourd'hui, offre à la Russie d'immenses ressources, dont elle a déjà su tirer un si grand parti.

CDLXX.

Lagan către Broglie, despre retragerea trupelor ruseşti şi despre întoarcerea lui Kiselef. București, 1833, 9 August.

(Turquie, XII. Bucharest, 105).

Outre les 3.000 hommes, qui doivent rentrer en Bessarabie par Galatz et qui se trouvent campés maintenant, entre cette dernière ville et la quarantaine d'Ismaïl, pour attendre, dit-on, qu'on y ait fait les préparatifs nécessaires à leur réception, il y a une seconde colonne, forte également de 3.000 hommes, qui doit, assure-t-on, repasser la Pruth à Falchi, dès qu'on aura pris les mesures indispensables à ce passage et à leur entrée dans le Lazaret. Toutefois, malgré cette circonstance, on continue de faire de grands approvisionnements, qui sont d'autant plus mal vus, qu'ils causent, dans les principautés, un nouveau renchérissement des objets de première nécessité et que la récolte ne s'y présente pas sous un heureux aspect.

Le Président plénipotentiaire est de retour depuis dimanche dernier de son voyage à Odessa, où il a eu plusieurs conférences avec les Comtes Orloff et Woronzoff.

CDLXXI.

Lagan către Broglie, despre plecarea lui Kiselef în Rusia, şi despre activitatea lui viitoare, faţă de situaţia înfloritoare a ţărilor româneşti. București, 1833, 14 August.

(Turquie, XII. Bucharest, 106).

Le Président compte repartir vers le 15 septembre, pour se rendre à Pétersbourg. Ce projet qu'il nourrissait depuis longtemps, ne peut manquer cette fois de recevoir son exécution, car ses amis, les Comtes Woronzoff et Orloff, à la suite de plusieurs conférences sur les affaires d'Orient, paraissent l'avoir engagé à y persister, et le dernier s'est même chargé de lui obtenir un congé de l'Empereur Nicolas. D'après cela, on ne doute pas qu'il ne tire parti de sa connaissance approfondie de ces contrées, soit pour prouver l'avantage immense de les conserver et de continuer de les administrer, soit pour se faire envoyer à Constantinople comme Ambassadeur, avec la mission d'y préparer les moyens de compenser les désappointements, qui résulteraient de l'évacuation des principautés, par l'obtention de concessions propres à consolider, sous les hospodars, un état de choses profitable aux vues de la Russie, et par conséquent, dangereux pour la Turquie, qui n'a jamais eu le secret de l'importance de ces pays. Afin de mieux démontrer celle-ci, le général Kisseleff ne négligera probablement pas de citer à Pétersbourg, leur population de quatre millions d'âmes, le corps régulier de huit mille hommes, qu'il en a déjà tiré et qu'il est facile d'augmenter, les revenus publics qui s'élèvent en Valachie à sept millions de francs environ, et en Moldavie à deux millions, à l'aide seulement des droits de douane et de la capitation, pour laquelle chaque cultivateur ne paie annuellement que douze francs; l'accroissement du commerce d'exportation, les produits de la récolte, qui ont présenté en 1831, pour la seule Valachie, trente millions d'Okas de froment, 28 millions d'Okas d'orge et d'avoine, et trois cent quatre-vingt dix-huit millions de maïs, enfin les résultats inespérés de la dernière guerre, résultats qu'on doit, en grande partie, aux ressources des principautés; il appuiera sans doute aussi sur l'adresse qu'il a eue, de simplifier les rouages de l'administration et d'y introduire de l'ordre, sans toucher à la législation monstrueuse qui régit encore ces provinces, et sans créer, à cet égard, par des réformes utiles, un bien qu'on ne pourrait plus leur reprendre, et par suite, une incompatibilité d'existence entre elles et la Russie. Au reste, en attendant qu'il aille plaider à Pétersbourg les intérêts de son pays, il s'occupe ici à expédier, à tout évènement, les affaires arriérées.

CDLXXII.

București, 1833, 14 August. Lagan către Broglie, despre foametea din Rusia de miazăzi, și urmările ei pentru țară.

(Turquie, XII. Bucharest, 107).

Plusieurs bataillons cantonnés en Moldavie, qui avaient reçu l'ordre de rentrer en Russie, ne font plus aucun préparatif de départ, et quelques détachements de Cosaques ont même passé le Pruth, ces jours-ci, sous le prétexte de devoir compléter des régiments qui se trouvent répartis dans ces provinces; mais, la vraie cause de leur arrivée paraît être la disette générale, dont est menacée une partie de la Russie méridionale, et à laquelle on attribue les commandes en grains de divers négociants d'Odessa.

Cet état de choses ne laisse pas que d'ajouter aux inquiétudes des Valaques, qui se plaignent secrètement de ce que les Russes, à défaut du paiement des contributions imposées à la Turquie, ne se contentent pas de la retenue du tribut, que les principautés doivent à la Porte, et du gage de Silistrie, au lieu d'occuper, de gouverner leur pays et de vivre, pour ainsi dire, à ses dépens, depuis près de 6 ans. On fait grand bruit ici, de l'envoi d'un Ambassadeur turc à Pétersbourg. Des personnes ordinairemet assez bien informées, prétendent que c'est avec lui qu'on traitera quelques-unes des questions relatives aux Principautés.

CDLXXIII.

București, 1833, 19 August. Lagan către Broglie, despre apropiata alegere a Domnilor și despre candidați.

(Turquie, XII. Bucharest, 108).

Depuis huit jours, il est plus que jamais question de la prochaine élection des hospodars. Il règne même un mouvement extraordinaire parmi les Boyards, dont chacun ambitionne la candidature. Cependant, de tous ceux qui se mettent sur les rangs, il n'y a que l'ancien hospodar, son frère le Spatar, chef de la milice, le Vornik Philippesco et deux nouveaux prétendants, savoir, M. Stirbey, Secrétaire d'Etat, et son frère M. Bibesco, qui aient des chances de succès. Le premier, d'environ 70 ans, plutôt Turc que Russe, a une fortune faite et l'habitude de gouverner ici, c'est-à-dire de satisfaire à des exigences diverses; le second, beaucoup plus jeune, penche au contraire pour le despotisme Russe, mais il est plus éclairé; le troisième ne conviendrait sous aucun rapport; les deux derniers, ayant passé plusieurs années à Paris et rapporté dans leur pays l'impatience du joug ottoman, ont épousé avec chaleur la réforme donnée par la Russie et sont parvenus aux premiers emplois, en gagnant la confiance du Président. Toutefois, si l'un d'eux devient Prince à vie, il est possible qu'on parvienne à le désintéresser, dans le parti Russe, et à exploiter, au profit de notre influence, le goût qu'ils ont conservé pour ce qui est français.

Quant à la Moldavie, le choix est moins embarrassant à faire. L'hetman Aleco Ghika, dont j'ai déjà parlé à Votre Excellence, réunit presque toutes les conditions désirables pour l'hospodarat. D'après cela, lorsque la légation russe traitera l'affaire de ces élections, dont on assure qu'elles s'occupe déjà, afin de ne pas laisser le temps à une influence étrangère de se consolider à Constantinople et de contrebalancer celle qu'elle y conserve encore, à l'égard de ces provinces, il serait à souhaiter que la Porte, autant dans son intérêt que dans celui de tous les autres gouvernements, en sanctionnant la réforme Moldo-Valaque, sanction qui doit précéder la nomination des Princes, rejetât, ou révisât du moins, les articles relatifs aux étrangers, et rendit

les hospodars responsables de toute infraction à ses traités avec les grandes puissances. Par là, on éviterait peut-être que le protectorat ne dégénérât en domination sans contrôle, sans règles et sans obligations.

CDLXXIV.

Lagan către Broglie, despre lista candidaților la domnie, trimisă la Petersburg, și dorința ascunsă a boierilor pentru independența față de Poartă. București, 1833, 23 August.

(Turquie, XII. Bucharest, 109).

J'apprends à l'instant du Président, que la dernière liste des canditats à l'hospodarat a été envoyée par lui à Pétersbourg, et que l'élection, ou plutôt la nomination des Princes, doit avoir lieu avant la fin de cette année; si rien ne vient apporter de nouveaux retards à un pareil évènement, on pourra l'attribuer à la prétention du Cabinet Russe, de persuader à la Porte que le traité d'Andrinople, ayant satisfait son ambition, il n'a aujourd'hui d'autre intérêt que de la convaincre de son amitié sincère. Une des preuves de cette politique secrète, dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de saisir les détours, est le refus qu'a fait, m'assure-t-on, le Comte Orloff de recevoir les Principautés, en paiement d'une somme de trois millions de ducats, et sa déclaration de donner incontinent un gage de la modération de son souverain, en procédant, dans ces provinces, au remplacement de l'Administration russe par un gouvernement indigène; mais, en regard d'une déclaration aussi séduisante pour la Porte, et aussi tranquillisante en apparence pour l'Europe, il est fâcheux de trouver la résolution qu'on a prise, de faire hiverner ici l'armée d'expédition et de continuer de nourrir des inquiétudes, tant sur la situation hostile de la Servie, que sur les prétendus mouvements de la Bulgarie et de la Romélie.

Quelques Boyards viennent de manifester secrètement, le désir de voir la Porte accorder aux Principautés une indépendance de fait, en échange de laquelle ils paieraient volontiers les contributions dues à la Russie, et qui en neutralisant le protectorat, déjà si menaçant, les préserverait des immenses inconvénients de l'état de choses qui se prépare.

CDLXXV.

Lagan către Broglie, despre răspunsul dela Petersburg, ținut ascuns de Kiselef, și despre numirea lui Știrbei la Culte. București, 1833, 3 Septemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, 110).

Le Président plénipotentiaire a reçu ces jours derniers, un courrier de St. Pétersbourg; mais rien n'a transpiré jusqu'à présent, sur le contenu des dépêches dont il était porteur. Toutefois, on remarque que depuis lors, le général Kisseleff parle moins de son projet de voyage à St. Pétersbourg et de la nomination des hospodars. Quant aux troupes qui se trouvent sous ses ordres, elles continuent de prendre, tant ici qu'en Moldavie, leurs quartiers d'hiver. Le nombre d'ailleurs n'en a ni augmenté ni diminué, depuis mes derniers rapports.

M. Stirbey, secrétaire d'Etat, que j'ai déja eu l'occasion de citer à Votre Excellence, vient d'être nommé par le Président, Ministre des affaires ecclésiastiques. Son début dans cette place lui a été très favorable, car il a été chargé de réinstaller le Métropolitain, qui, d'après un Ukase de l'Empereur Nicolas, avait été exilé il y a cinq ans, pour s'être refusé aux nombreuses fournitures exigées alors de la Valachie, et qui, malgré toutes les instances faites de la part des Russes, n'a jamais voulu donner sa démission.

CDLXXVI.

București, 1833, 23 Septemvrie.

Lagan către Broglie, despre trupele rusești din țară.

(Turquie, XII. Bucharest, 112).

Les troupes Russes, qui se trouvent réparties dans les districts voisins de Bucharest, se réunissent, en ce moment, aux environs de cette ville, pour être passées en revue, le 7 octobre prochain, par le général Kisseleff. Elles présenteront un effectif de 12.000 hommes, tant en infanterie qu'en cavalerie et artillerie, et retourneront, dit-on, aussitôt après, dans leurs cantonnements respectifs.

Depuis quelque temps, on remarque de l'irrésolution et une sorte de tâtonnement dans les mesures des Russes; car ce n'est qu'après bien des ordres et contre-ordres, que les 3.000 hommes, dont fait mention ma dépêche No. 103, ont pu continuer leur route vers le Nord, et que la brigade du général Pinabel, depuis longtemps en partance, a repassé le Pruth près de Yassy.

Maintenant surtout, que l'Empereur de Russie se trouve en Allemagne, on semble attendre, en toute chose, un dernier mot de Pétersbourg; aussi le Président s'est-il rendu à la campagne, pour pouvoir mieux se maintenir dans l'inaction. J'ai pu d'ailleurs me convaincre, par mes rapports avec les Russes, qu'ils sont très mécontents, pour ne pas dire plus, du résultat des derniers évènements, et tout préoccupés du rôle que joue la France en Orient.

CDLXXVII.

București, 1833, 17 Octomvrie

Lagan către Broglie, despre misionarii rusești, trimeși în Serbia și în Bulgaria.

(Turquie, XII. Bucharest, 114).

Le Colonel de Bouberg, aide de camp de l'Empereur Nicolas, au lieu de se rendre à Constantinople, comme on le disait d'abord, a pris, tout à coup, la route de la Servie, pour remplir une mission secrète, auprès du Prince Milosch. Le choix d'un émissaire aussi distingué, excite d'autant plus les soupçons des Valaques, que le Président vient de faire partir pour la Bulgarie son médecin, M. Picolo, grec très fin, qui se trouve avoir des liaisons avec plusieurs des premières familles de cette province. Toutefois, les Boyards clairvoyants se montrent peu surpris du départ de ces envoyés, et n'y voient que la continuation de la politique double que suit la Russie, depuis 6 mois surtout, à l'égard des provinces au delà du Danube, où elle cherche de plus en plus, à exercer son action incessante.

CDLXXVIII.

București, 1833, 3 Noemvrie.

Lagan comunică lui Broglie răspunsul său la depeșa Amiralului Roussin, ambasadorul francez la Constantinopol, despre dorința ascunsă a boerilor pentru independența țării, și demersurile sale.

(Turquie, XII. Bucharest, 116).

Je crois devoir transmettre ci-dessous à Votre Excellence, la copie d'une dépêche que j'ai adressée à M. l'Amiral Roussin, aussitôt après la réception de celle qu'il m'a écrite, le 22 septembre dernier.

„Monsieur l'Ambassadeur, La dépêche chiffrée No. 12, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en réponse à la mienne du 30 août, en me prouvant qu'elle apprécie l'importance des principautés, ajoute encore à mon désir de la tenir

exactement informée, des menées de la Russie, pour convertir son protectorat en droit de possession. Cette tendance est si marquée, que quelques Boyards, comme je l'en ai déjà instruite, ont exprimé, très secrètement il est vrai, le vœu d'obtenir par l'acquittement de la dette turque, une indépendance totale, garantie et controlée par les grandes puissances, et cela autant pour se soustraire au despotisme russe, que pour s'affranchir à jamais de la Turquie, dont ils redoutent l'avenir. Toutefois la réalisation de ce vœu, pour laquelle seule on serait porté ici à faire des sacrifices, présentant, dans les circonstances actuelles, de grandes difficultés, il ne reste qu'un moyen de sauver les principautés et de servir, de ce côté, les intérêts de l'Europe, c'est de contrebalancer le protectorat Russe par la Suzeraineté Ottomane, en renforçant celle-ci des clauses à insérer dans la sanction Moldo-Valaque, en faveur du maintien des traités de la Porte avec les autres puissances: sanction dont la nomination des Hospodars doit être la conséquence immédiate, et qui ne peut manquer de provoquer l'évacuation complète des principautés. Pour atteindre ce but, la Porte pourrait faire valoir les fournitures passées et présentes de ces provinces, s'appuyer sur le traité d'Andrinople, qui n'accorde que Silistrie à titre de nantissement, et rappeler qu'en décembre 1832, les russes mettaient pour seule condition à leur départ, le paiement de quatre cent mille ducats, formant le solde du premier septième de la contribution de guerre. D'ailleurs, en pressant ce deux évènements, la Turquie agirait conformément à la politique apparente et avouée du Cabinet de Pétersbourg, répondrait en partie à l'attente des habitants de ces contrées, tous impatients de sortir d'un provisoire menaçant, et priverait son ennemi naturel des immenses ressources qu'il trouverait toujours ici, pour l'attaquer avec avantage.

„Si Votre Excellence jugeait à propos de déterminer le Gouvernement Ottoman à agir dans ce sens, on pourrait tenter d'amener quelques Boyards à faire une démarche auprès de la Porte, ne fut-ce que pour lui recommander leurs intérêts et invoquer les anciennes conventions, qui semblent lui interdire le droit d'aliéner ou de céder les principautés, puisque celles-ci ne se sont soumises au Croissant qu'à certaines conditions.

„Cependant, je ne puis dissimuler qu'au point d'intensité où est parvenu ici le pouvoir Russe et, par suite, la crainte des Valaques, il me sera difficile, malgré toute ma circonspection et la confiance qu'ils m'accordent, de les faire passer de l'intention à l'exécution. Quoiqu'il en soit, je m'empresserai de faire un essai à cet égard, s'il est nécessité par les instructions que Votre Excellence se propose de me donner, après la réception d'une réponse qu'elle me dit attendre du Ministre.

„Quant aux rapports qui devraient exister entre le Prince Milosch et les Boyards, les russes ont soin de surveiller ceux-ci, de manière à leur ôter toute idée d'entrer en relation avec ce Prince, auprès duquel ils ne cessent d'envoyer des émissaires."

CDLXXIX.

Lagan către Broglie, despre convocarea Adunării, despre plecarea lui Kiselef, despre alegerea Domnilor și despre cererea de protecție a țărilor în contra protectoratului. București, 1833, 19 Noemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, 117).

Le Président plénipotentiaire compte faire incessamment ici, l'ouverture de l'assemblée ordinaire des Boyards qui, composée de 43 membres, est chargée de réviser annuellement et de compléter le règlement organique. Après cette cérémonie, il doit se rendre à Yassy, pour y convoquer également les Divanistes Moldaves, et entreprendre ensuite son voyage de St. Pétersbourg.

Les préparatifs du départ du général Kisseleff, l'espèce d'inventaire qu'il fait faire des principautés, et auquel tous les employés des divers départements travaillent sans relâche, enfin le déplaisir que manifestent les Russes, sont autant de nouveaux indices de la nomination des hospodars; aussi, les candidats désignés font-ils jouer, plus que jamais, les ressorts de l'intrigue; mais la plupart d'entr'eux ne dirigent leurs efforts que vers Pétersbourg, pensant que là seulement se fera, contrairement au taité d'Andrinople, le choix des Princes; car, pour l'élection, il n'en est plus question, tant le Cabinet russe est soigneux d'écarter tout ce qui pourrait contrarier ici sa volonté à double face, et donner de la force à l'opinion réelle du pays, qui lui est si peu favorable. En effet, sans la réunion, qui les menace et que l'Europe aurait intérêt à prévenir, les valaques aussi bien que les moldaves, tant soit peu appuyés, ne tarderaient même pas à demander protection contre le protectorat, comme ils l'ont demandée autrefois contre la Suzeraineté Ottomane qui, alors, était également sortie de sa limite.

CDLXXX.

Iaşi, 1833, 30 Noemvrie.

Mimaut către Broglie, despre efectul produs de numirea agentului francez la Iaşi, despre cererea boerilor ca ţările să fie puse sub protecţia puterilor apusene şi despre candidatura lui Mihai Sturdza.

(Turquie, XII. Yassy, 2).

La nomination d'un agent au poste d'Yassy, qui était resté vacant, a paru aux Boyards une preuve que le gouvernement français ne perdait pas de vue ces pays-ci et prenait intérêt à leur sort. Ils ont donc vu cette mesure et mon arrivée ici, avec une satisfaction dont ils n'ont pas hésité à me confier la cause. Plusieurs d'entre eux m'ont même fait des ouvertures, que je n'ai accueillies qu'avec la plus grande circonspection. Le mécontentement et le dégoût sont à leur comble et l'on prend beaucoup moins de soin pour le cacher ici, qu'à Bucharest.

Le département a été instruit, dans le temps, des difficultés qu'a éprouvées l'adoption du règlement à l'assemblée générale; ce règlement imposé par la force, et dont un des articles, celui du recrutement, n'a pu être mis à exécution qu'au moyen des bayonnettes et en faisant couler le sang, ce règlement, dis-je, a été depuis lors, modifié et changé, défait et refait, le tout selon le bon plaisir du président plénipotentiaire.

Aussi, l'administration est-elle une chose épouvantable, et on ne voit pas le moyen d'en sortir. On a essayé de tout; on a épuisé toutes les formes, toute la technologie d'administration et de juridiction, et il n'est resté que des mots et des abus. Le désir de voir le terme d'un état si pénible et si précaire, d'un provisoire si onéreux et si prolongé, perce dans tous les discours; mais personne n'a confiance dans l'avenir: la politique double de la Russie saute à tous les yeux, les faits viennent sans cesse démentir les paroles; la faiblesse de l'Autriche, qui avait d'abord si énergiquement protesté, avait fini de décourager les Boyards et de leur faire croire qu'on avait pris son parti de leur sort. Si l'on espère un peu aujourd'hui, ce n'est que dans la France et l'Angleterre. Les Boyards seraient disposés à s'adresser directement à elles et à les supplier d'appuyer, à Constantinople, des propositions qu'ils n'osent faire eux-mêmes à la Porte, dont ils redoutent la faiblesse et la condescendance pour la Russie, et par laquelle ils craignent d'être trahis.

Ils voudraient toutefois être sûrs, avant de faire cette démarche et d'y mettre leurs noms, que ces puissances seraient disposées à l'agréer et à la seconder. Voici en substance, ce que j'ai pu entrevoir de leurs idées à cet égard, et de leurs désirs. Ils voudraient, moyennant la redevance d'un tribut annuel, celui par exemple qu'ils

paient depuis le traité d'Andrinople, ou tout autre qui serait stipulé à Constantinople, former une principauté indépendante de fait, ayant un Prince de son choix, mais relevant de la Porte, sous la garantie des trois puissances.

« En attendant que le sort de ces provinces soit fixé d'une manière ou de l'autre, l'arrivée prochaine du général Kisseleff, l'ouverture des Etats qui doit avoir lieu dans quelques jours, et la nomination, prochaine aussi, de Princes de Moldavie et de Valachie, mettent ici tout le monde en mouvement. L'intrigue est partout et se croise en tout sens. Le candidat qui paraît avoir le plus de chances pour l'Hospodarat, est M. Michel Stourdza, homme instruit, remuant, faux et avide à l'excès, et qui s'est fait Russe par intérêt. Il a sur ses rivaux, entre autres avantages, celui d'être fort riche et de pouvoir solder ses appuis, ce qui n'est pas moins nécessaire ici, et à Pétersbourg peut-être, qu'à Constantinople. Il occupe aujourd'hui la charge de Grand-Vestiar ou Ministre des finances.

CDLXXXI.

Lagan către Broglie, despre misiunea Baronului de Bois-le-Comte în chestiunea Principatelor, şi despre cererea sa ca Poarta să nu sancţioneze Regulamentul, care impune pe străini.

Bucureşti, 1833, 9 Decemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, 119).

A peine avais-je pris les disposition nécessaires à la réception de M. de Bois le Comte, que je fus informé de sa résolution de venir ici par mer, c'est-à-dire de passer par Odessa. Cette nouvelle, qu'une estafette de M. de Boutenieff vient d'apporter au Général Kisseleff, m'a été donnée avec une sorte de satisfaction; car elle éloigne un peu le moment de gêne, que ce Président plénipotentiaire éprouvera par la présence de l'un de nos diplomates. En effet, tout ce qui peut faire supposer à l'autorité russe qu'on l'observe, qu'on la suit dans sa marche insidieuse, et qu'on devine ses projets menaçants, la trouble, en lui rappelant qu'il y a encore des puissances, qui ne veulent pas plus de ses empiètements déguisés, que de ses envahissements patents. Sous ce rapport, la mission de M. de Bois le Comte la désabusera entièrement, et ranimera le courage des Boyards, qui se croyaient abandonnés par le reste de l'Europe, au caprice de la Russie, et qui verront, dans l'arrivée d'un envoyé du Gouvernement français, une démonstration d'intérêt, la première qu'on ait faite en leur faveur, depuis 1812. Toutefois, afin que cette mission ne perde aucun de ses fruits et que les Russes ne profitent point, pour arriver à leurs fins, auprès du Sultan, du temps qui s'écoulera d'ici à l'instant où les rapports de M. de Bois le Comte démontreront, peut-être mieux encore que les miens, l'avantage qu'il y aurait à soustraire le plus possible ces malheureux pays au joug du Nord, j'ai cru devoir appuyer auprès de M. l'Amiral Roussin, sur la nécessité d'éviter que la Porte sanctionne le règlement organique des principautés, comme on l'y invite maintenant, attendu que ce règlement porte atteinte aux privilèges des étrangers, en ce qu'il tend à les confondre avec les indigènes, pour l'impôt et les autres charges; que ces privilèges représentent nos traités et que ceux-ci sont aujourd'hui les seuls signes d'une dépendance envers la Turquie, et d'une garantie contre le protectorat. Ainsi, une réserve de la Porte au profit du maintien de ses traités avec les autres puissances, est de son intérêt immédiat, de même qu'une clause contre les entraves qu'on cherche à apporter à notre commerce de librairie, serait autant dans notre intérêt que dans celui de ces provinces où, en s'étayant d'ordres provoqués à Pétersbourg, on a établi une censure sur les livres, principalement sur les nôtres, qui sont à peu près les seuls qu'on lise.

CDLXXXII.

Iași, 1833, 10 Decemvrie. Mimaut către Broglie, despre Kiselef, despre exportul de grâu în Rusia, despre plecarea trupelor rusești, despre administrația rea și furturile dela poștă.

(Turquie, XII. Yassy, 3).

Comme je l'annonçais à Votre Excellence, le 30 du mois dernier, on attendait ici le Président plénipotentiaire général Kisseleff, qui se rendait, disait-on, à Pétersbourg, où sa présence devait coïncider avec celle de l'ambassadeur turc. Ce voyage, annoncé partout comme une chose officielle et hors de doute, dont s'entretenait le Vice-président lui-même, avec tous et chacun, se trouve aujourd'hui n'être qu'une pure invention, ou du moins une nouvelle fort prématurée. Les personnes qui ont encore quelque confiance dans les assertions et dans les apparences, voient un heureux augure dans cette circonstance. Elles en concluent que les affaires touchent à leur fin, c'est-à-dire que la nomination des Princes de Moldavie et de Valachie n'est pas éloignée; autrement, disent ces personnes, on eût accordé sans doute au général Kisseleff le congé qu'il a depuis si longtemps demandé; mais on veut qu'il soit à son poste, pour le dénouement qu'on suppose très proche, ce qui ne serait pas possible s'il se rendait maintenant à Pétersbourg. D'autres voient dans le fait de la présence du Président dans ces provinces, pendant qu'on va décider de leur sort à Pétersbourg, une espèce de disgrâce, et le disent même très dégoûté et découragé de se voir dépassé par des officiers plus jeunes, et il y a peu de temps encore, moins avancés que lui, le Comte Orloff par exemple. Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa santé souffre beaucoup de son séjour dans ces pays-ci, et du travail excessif auquel il s'est donné.

La quarantaine russe de Scouleni sur le Pruth, qui était de seize jours, ce dont on se plaignait fort dans ce pays, où beaucoup de personnes ont des intérêts et des propriétés de l'autre côté, a été réduite à quatre jours. Parmi les causes que l'ont peut attribuer à cette mesure, celle d'attirer des grains en Bessarabie et dans les gouvernements voisins, où la récolte a été peu abondante, comme dans tous ces pays-ci, cette raison, dis-je, peut figurer en première ligne. On tente les propriétaires et les spéculateurs, en leur promettant pour chaque kilo de blé (600 livres de france environ) un prix bien plus élevé, que celui qui leur a été payé jusqu'à présent, ce qui s'explique par les emmagasinements que l'on fait à Ismaïl, sur la rive gauche du Danube, pour 50.000 kilos de blé (de 600 livres, comme il vient d'être dit) et à Odessa pour 100.000. On a déchargé dans cette dernière ville, qui fait ordinairement des exportations de grains considérables, des vaisseaux russes et valaques, chargés de blé, et dans la première, à Ismaïl, des bâtiments partis également de Galatz, soi-disant pour Constantinople.

Quelques propriétaires se proposent de livrer leurs grains à ces prix avantageux, et en ont même acheté, pour spéculer sur ce besoin du gouvernement russe; mais ils ne les donneront que lorsqu'on leur comptera, au taux promis, le montant de leurs livraisons. Jusqu'à ce jour, il ne s'est fait aucune expédition importante pour Scouleni, et il est fort à désirer qu'il ne s'en fasse pas. L'année a été des plus médiocres et les deux tiers des villages sont menacés de manquer de maïs, avant la fin de l'hiver; or c'est à peu près la seule nourriture des paysans, qui en font une galette, appelée dans le pays *mamaliga*. Les fourrages sont d'une cherté inouie; aussi ne donne-t-on aux bestiaux que tout juste ce qu'il faut, pour qu'ils ne meurent pas de faim, et beaucoup de personnes, de Boyards même, se sont défaits d'une partie de leurs chevaux, pour n'avoir pas à les nourrir cet hiver.

Il n'y a plus de troupes russes dans la principauté, depuis le départ de la division du général Pinabel, qui a repassé le Pruth, il y a quelques mois déjà.

On parle beaucoup de la nomination et de la prochaine arrivée d'un Pacha à Silistrie, qui serait, dit-on, bientôt remise au Turcs.

L'ouverture des états n'a pas encore eu lieu; la convocation doit être faite d'ici à quelques jours. Il y a bien peu à compter sur ce simulacre d'assemblée, où règne la division, pour remédier au mal qui ronge le pays. La désorganisation et l'anarchie sont partout au point, que l'on peut dire qu'il n'y a pas d'administration. Personne ne s'entend ; chacun fait ce que bon lui semble et s'occupe bien plus d'intrigues de toute espèce, que des affaires et des intérêts du pays. Il ne manque pas de gens, dont le rôle est de souffler le feu.

La poste de Pétersbourg a été volée, il y a une dizaine de jours, à très peu de distance de la ville. La correspondance a été retrouvée, mais on n'a encore aucune trace de la somme d'argent, dont le courrier était porteur et qui s'élevait à 1.300 ducats de hollande. On assure que les gens même de la police ne sont pas étrangers à ce vol, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire pour ce pays-ci. On a remarqué qu'un des albanais de l'Adgie (Direction de police), a disparu la veille de l'expédition ; ce qu'il y a de sûr, c'est que le vol a été commis par des gens de la ville, et même fort bien informés.

Le service de la poste entre Yassy et Vienne est fait par l'Agence d'Autriche, comme celui de Bucharest à Hermanstadt et Vienne, et non par la poste russe, comme on me l'avait assuré au département. On peut donc correspondre avec quelque sûreté par cette voie.

CDLXXXIII.

Lagau către Broglie, despre carantina de la Giurgiu, despre serbarea zilei Imperatului rusesc, despre candidații la domnie și amânarea plecării lui Kiselef. București, 1833, 20 Decemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, 120).

Le Directeur de la quarantaine de Georgewo vient d'être chargé de faire les préparatifs nécessaires à la réception de M. de Boutenieff, qui doit arriver incessamment. On pense qu'il restera à Bucharest six à sept jours, pour compléter les 14 jours d'observation, prescrits sur la ligne du Danube, depuis qu'on a levé les quarantaines du Pruth; barrières qui, maintenues pendant toute la dernière guerre, avaient résisté jusqu'à présent aux nombreuses réclamations des officiers de l'armée d'occupation.

On a célébré ici hier, la fête de l'Empereur Nicolas, comme les années précédentes, c'est-à-dire par un Te-Deum, un grand déjeuner chez le Président plénipotentiaire, une illumination générale et un bal, auquel assistaient près de 600 personnes.

Il est toujours question de la nomination des Hospodars. Le Spatar, chef de la milice, et M. Stirbey, sont aujourd'hui les deux candidats qui paraissent réunir le plus de chances de succès. Si l'un doit l'emporter, il serait à souhaiter que ce fut le dernier, qui, plus éclairé, comprendra mieux les intérêts de son pays. Tous deux, dit-on, emploient les promesses d'usage pour réussir.

Quant au voyage du Général Kisseleff à Pétersbourg, il paraît être ajourné, ce qui fait craindre de nouvelles intrigues et des projets contraires aux espérances des boyards.

CDLXXXIV.

București, 1833, 23 Decemvrie.

Lagan către Broglie, despre plecarea lui Kiselef și despre misiunea lui Bois-le-Comte.

(Turquie, XII. Bucharest, 121).

. . . . . .

D'après ce que j'ai pu recueillir, d'une longue conversation que j'ai eue avec le général Kisseleff, son départ pour Pétersbourg ne serait point douteux et s'effectuerait peu après le passage de M. de Boutenieff, qu'on attend journellement, et qui paraît être chargé de s'aboucher avec lui, pour mieux connaître l'état actuel des choses dans les principautés.

La prochaine arrivée de M. de Bois le Comte est devenue l'objet des entretiens secrets de bien des Boyards, qui y voient déjà un motif d'espérer, malgré l'intention qu'on a, de traiter de leur sort à Pétersbourg avec l'envoyé turc. D'ailleurs, de mon côté, je cherche à reporter entièrement leurs regards sur Constantinople, en leur prouvant que là seulement, ils trouveront un contre-poids au protectorat dans l'appui de la France, dont la politique ne laisse pas que de leur inspirer une grande confiance.

CDLXXXV.

București, 1834, 6 Ianuarie.

Lagan către Broglie, despre titlurile de boierii date de Ruși, despre concentrările rusești și despre armata sârbească.

(Turquie, XII. Bucharest, 122).

L'autorité Russe vient d'exercer un droit, de tout temps réservé exclusivement aux Hospodars, celui de créer des Boyards. En effet, au grand déplaisir des Valaques, elle a conféré des titres à quelques individus, qui lui sont plus ou moins dévoués et auxquels elle doit la mise à exécution du règlement organique. Quant à Yassy, où le Président plénipotentiaire compte se rendre incessamment, il n'aura pas de récompense à y décerner, car les Boyards moldaves, ayant rarement ressenti les effets de sa surveillance immédiate, ont souvent laissé entrevoir l'opinion véritable du pays.

Selon quelques officiers russes, il serait question d'une concentration de troupes sur les frontières méridionales de l'Empire, pour le printemps prochain; projet difficile à exécuter, puisque la Bessarabie et les provinces avoisinantes offrent peu de ressources cette année; au reste, il paraîtrait qu'au nombre des plans de la Russie figure aussi celui de demander, au pis aller, la cession pendant dix ans des principautés, en déduction d'une partie de la dette, et cela dans la vue d'habituer l'Europe à l'idée de la possession de ces provinces.

Le fermier général des salines, M. le Baron Meitani, qui vient de s'aboucher pour ses propres affaires avec le Prince Milosch, m'assure avoir été surpris de l'état de prospérité de la Servie, organisée merveilleusement sous le rapport militaire. D'après le dire même du Prince Milosch, il pourrait en très peu de temps réunir 50 à 60 mille hommes aguerris, qu'il ne semble pas d'ailleurs disposé à employer au profit de la Russie.

DCLXXXVI.

Mimaut către Broglie, despre deschiderea Obștestii Adunări și partidele politice, despre Kiselef și despre misiunea lui Bois-le-Comte.

Iași, 1834, 10 Ianuarie.

(Turquie, XII. Yassy, 4).

L'ouverture de l'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 20 du mois dernier, malgré toutes les intrigues qu'on craignait devoir en empêcher, ou du moins en retarder la convocation. Quelques élections des districts avaient été cassées plusieurs fois, soi-disant pour inobservation des formes prescrites par le règlement organique. Lecture a été faite en langue moldave par le Ministre de l'Intérieur, du discours envoyé de Bucharest par le Président plénipotentiaire pour l'ouverture, et dont j'ai l'honneur de transmettre ci-joint une copie en français à Votre Excellence [1]). Ce discours, qui n'est qu'une répétition des précédentes communications de ce genre, et une longue apologie très exagérée de ce qu'a fait le gouvernement provisoire de ce pays, et des résultats qu'on a obtenus, n'a produit aucun sensation; on est habitué ici à ce langage. Après cette lecture, la chambre a procédé à la vérification des pouvoirs de quelques nouveaux députés, dont les élections ont été validées. Plusieurs commissions ont ensuite été nommées, pour examiner les comptes des différents ministères pour 1833 et 1834, et les projets de modifications et améliorations à introduire dans chacun de ces départements, projets présentés par les ministres eux-mêmes, mais qui doivent être discutés et approuvés par l'assemblée, pour recevoir leur exécution. Plusieurs de ces projets sont encore à Bucharest entre les mains du Président.

La chambre est divisée en deux partis ministériels; l'un, et c'est celui de la grande majorité, puisqu'il se compose de 27 ou 28 membres sur 35, s'est groupé autour de MM. Michel Stourdza, grand vestiar (Ministre des finances), Aleco Ghika, grand Vornik (Ministre de l'Intérieur) et Nicolas Soutzo, grand Postelnik (Ministre des Affaires étrangères). L'autre parti tient pour M. Constantin Stourdza, grand Logothète (Ministre de la Justice). Ce qu'il y a de surprenant, et ce qui fait croire aux Boyards que, tout en leur prêchant l'union, on ne veut rien faire pour l'amener et l'établir enfin parmi eux, c'est que dans cette petite fraction de la chambre, opposée au parti qui a la majorité, et que le gouvernement appelle son parti, figurent un membre du conseil administratif, le Ministre de la Justice, l'Aga ou chef de la police et le Vornik des Aprods (Président de la chambre des huissiers), tous révocables à volonté par le gouvernement, qui jusqu'à présent, n'a jamais consulté que l'intérêt russe pour faire et défaire les employés. Il s'ensuit de là, qu'une partie de l'administration est en opposition au conseil, avec l'autre. Un de ces employés, l'Aga, qui dépend du département de l'Intérieur, se trouve marcher en sens inverse de son chef. Le Ministre de la Justice, M. Constantin Stourdza, n'assiste ni aux séances de l'assemblée, ni à celles du Conseil. Le mot de cette intrigue n'est pas encore connu.

Je sais de bonne source que le Président Plenipotentiaire doit venir ici, après que M. de Boutenieff, qu'on attend de jour en jour à la quarantaine de Georgewo, aura quitté Bucharest, où il doit s'arrêter quelques jours, comme aussi dans cette ville, avant de partir pour Pétersbourg, où il se rend en congé.

On assurait de nouveau, il y a quelques jours, que le Président avait enfin reçu l'autorisation, qu'il a depuis si longtemps demandée, dit-on, d'aller à Pétersbourg, mais il paraît plus probable qu'il retournera d'ici à Bucharest, et que le but de son voyage à Yassy est de surveiller et de diriger les travaux de la chambre.

M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople a bien voulu m'annoncer la prochaine arrivée de M. le Baron de Bois le Comte, chargé d'une mission du gouvernement de Sa Majesté dans les principautés. Je m'empresserai de mettre tous les papiers du Consulat à la disposition de M. l'envoyé, de lui communiquer les observations que

1) Publicat în franțuzește și în românește, în *Analele parlamentare*, VI, p. II, 132—144.

j'ai été à portée de faire par moi-même, sur les personnes et les choses depuis mon arrivée ici, de le mettre au courant des affaires du pays, de le présenter aux personnages influents ou marquants, dont la connaissance pourra lui être fructuese, afin de lui fournir, en tant qu'il dépendra de moi, les moyens de tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt de la mission dont il est chargé de son séjour dans cette ville.

La nouvelle de la prochaine arrivée de M. le Baron de Bois le Comte et de M. de la Noue, qui l'accompagne, a produit ici une vive sensation. Les Boyards y ont vu une nouvelle preuve de l'intérêt que prend la france à ces pays, et ils s'en sont réjouis. L'autorité russe n'en a pas éprouvé sans doute, la même satisfaction. Toutefois je dois dire que M. le Vice-Président, général Mircovisch, s'est prêté de bonne grâce, sur la demande que je lui en ai faite, à trouver lui-même un logement pour ces messieurs, que je ne pourrais recevoir convenablement dans la maison Consulaire, dont l'état est si déplorable que j'ai n'ai pu, qu'à grand' peine et à grands frais, en rendre deux chambres habitables pour moi. J'ai dû m'adresser directement au Vice-Président pour me tirer d'embarras, parce que les Boyards, quelque disposés qu'ils soient à recevoir chez eux M. de Bois le Comte, craindraient de se compromettre, si l'invitation ne leur en était pas faite par l'autorité russe elle-même.

C'est d'après une fausse information que j'ai écrit, il y a quelque temps à Votre Excellence, que la Moldavie avait été tout à fait dégarnie de troupes russes; il y en a encore quelques détachements, dont je donnerai incessamment l'état exact et détaillé, comme aussi quelques détails sur la route militaire de la principauté.

CDLXXXVII.

București, 1834, 18 Ianuarie. Lagan către Broglie, despre trecerea lui Butenief spre Petersburg și despre mergerea lui Kiselef la Iași.

(Turquie, XII. Bucharest, 123).

M. de Boutenieff, Ministre de Russie à Constantinople, arrivé ici le 12 de ce mois, de Georgewo où il à fait sept jours de quarantaine, est reparti ce matin, se rendant en congé à Pétersbourg. Pendant son court séjour à Bucharest, il a reçu plusieurs fêtes des autorités russes et valaques.

Le général Kisseleff compte se mettre en route après-demain, pour aller à Yassy, surveiller les séances de l'assemblée des Boyards moldaves. D'après son projet, dont il vient lui-même de me faire part, il serait de retour dans une quinzaine. Ce qui est d'autant plus surprenant, qu'il n'était question, dans ces derniers temps, que de son très prochain départ pour Pétersbourg.

CDLXXXVIII.

București, 1834, 24 Ianuarie. Lagan despre Broglie, despre trimiterea unor tineri sârbi la Petersbourg.

(Turquie, XII. Bucharest, 124).

Le Prince Milosch, forcé de louvoyer entre les exigences de la Russie et les prétentions de l'Autriche, a dû satisfaire dernièrement à l'un des désirs du Colonel Boutberg, en envoyant à Pétersbourg 31 Serviens, pour y recevoir une éducation militaire. Cette petite troupe, dont une partie est destinée à l'artillerie, a passé par Bucharest ces jours derniers.

CDLXXXIX.

Roussin către Broglie, despre ocuparea Silistrei de către Ruși. Terapia, 1834, 28 Ianuarie.

(Turquie, CCLXVIII, 18).

. . . . . .

Par une convention annoncée par Ahmet Pacha, plénipotentiaire à St. Pétersbourg, et qui serait envoyée incessamment à la signature du Sultan, les Russes pourraient occuper, à leur volonté, la ville de *Silistrie*, à titre de garantie de ce qui leur reste dû des indemnités fixées par le traité d'Andrinople.

CDXC.

Fragment din «instrumentul» semnat la Petersburg, pentru țările românești. Petersburg, 1834, 29 Ianuarie.

(Turquie, CCLXVIII, 22).

. . . . . .

Article second. — La Sublime Porte s'étant engagée officiellement et solennellement, par l'acte séparé qui fut conclu à Andrinople, relatif aux principautés de Valachie et de Moldavie, à confirmer les arrangements qui seraient pris dans les assemblées des notables sur l'administration intérieure du pays, pendant le séjour des troupes Russes, elle a reconnu que les clauses contenues dans cette organisation, ne porteront aucune atteinte à ses droits de souveraineté, et elle y donne dès aujourd'hui son adhésion officiellement. Elle promet de délivrer à ce sujet un firman Impérial avec Hatti-Schérif, qui émanera dans l'espace de deux mois à dater de l'échange des ratifications, et dont il sera remis une copie à la Légation de Russie à Constantinople. Les Hospodars de Valachie et de Moldavie qui doivent être nommés, seulement cette fois-ci, suivant le mode convenu précédemment entre les deux Cours, après la confirmation officielle du Règlement organique, commenceront à gouverner et administrer les provinces selon ce règlement, qui est une conséquence des conditions de l'acte séparé dont il est parlé plus haut. Lorsque la nomination des Hospodars aura eu lieu, S. M. l'Empereur de Russie, désirant donner une nouvelle marque d'égards pour Sa Hautesse le Sultan, et hâter l'époque où la Sublime Porte pourra exercer ses droits dans les deux provinces, conformément aux traités, ordonnera à ses troupes de les évacuer. A cet effet, il sera donné un terme de deux mois, à partir de la nomination des Hospodars.

Comme il est de toute justice que la Sublime Porte soit dédommagée de la perte des avantages auxquels elle renonce en faveur des habitants de la Valachie et de la Moldavie, il a été convenu que désormais, le tribut annuel que les deux provinces doivent payer à la Sublime Porte suivant les traités, serait fixé, en tout, à six mille bourses. Les Hospodars veilleront à ce que cette somme soit payée et acquittée, depuis le 1-er janvier 1835.

Les deux Cours sont convenues que les dispositions relatives à la fixation invariable de la force de la garnison qui sera employée dans l'intérieur des Principautés, selon leurs besoins, seraient réglées au gré de la S. P., et que cette garnison, ainsi que les Pavillons nécessaires aux bâtiments marchands du pays, qui auront à naviguer sur le Danube, seraient donnés par elle.

CDXCI.

Terapia, 1834, 1 Fevruarie.

Roussin către Broglie, despre ocuparea Silistrei, despre granițele din Asia și despre principatele românești.

(Turquie, CCLXVIII, 24).

. . . . . .

La détention de Silistrie aux mains des Russes devra durer, comme je l'ai dit, jusqu'à l'entier paiement des 4 millions de ducats d'indemnité; mais, au lieu que ce paiement semblait ne devoir commencer qu'après huit ans, il doit être achevé, au contraire, dans cette période (ni plus ni moins), en sorte que la détention de Silistrie ne pourra durer moins de huit ans; c'est la durée du traité du 8 juillet; les membres du Divan voyent dans cette prétention, le projet de leur enlever à jamais Silistrie.

Ils voyent avec la même défiance l'extension annoncée des confins de la Russie du côté de l'Asie; le relevé en sera fait sur la carte, pour m'être remis incessamment.

Enfin, l'annonce d'une conclusion prochaine de l'affaire des principautés ne parait avoir de fondement que dans l'opinion de l'Envoyé ottoman, sans qu'on ait la preuve d'aucun progrès réel dans la terminaison de cette affaire.

CDXCII.

București, 1834, 4 Fevruarie.

Lagan către Broglie, despre speranțele boerilor întru schimbarea administrației, în urma plecării lui Kiselef, și despre viitorii Domni.

(Turquie, XII. Bucharest, 125).

Depuis le 21 du mois dernier, jour de l'ouverture de l'assemblée valaque et du départ du général Kisseleff pour Yassy, les Boyards se bercent, plus que jamais, de l'espoir d'un prochain changement d'administration, espoir qu'ils vont puiser dans les conversations des russes, dans l'espèce de compte-rendu que le Président a fait de ses actes, et que je n'ai pu encore me procurer, car on hésite maintenant à le publier, enfin dans le renvoi de la plupart des gens du général Kisseleff. Toutefois, ceux des Valaques qui conservent la mémoire des mystifications par lesquelles on les a fait passer depuis cinq ans, restent à cet égard dans des doutes pénibles, ne pouvant combiner avec les apparences du retour à l'hospodarat, les ordres donnés ces jours derniers, de former des approvisionnements d'été, pour les troupes russes, qui sont toujours en grande partie à la charge du pays. D'ailleurs, ils ne savent comment expliquer la mission qu'a, dit-on, le Baron de Eninghausen, nommé Lieutenant général au 6-e corps, de remplacer, momentanément, le Président qui irait en congé à Pétersbourg, où il ne manquera pas, les pièces en main, de prouver l'importance des Principautés. La seule chose qui pourrait rallier ces penseurs à l'opinion d'un changement, c'est le fait de l'envoi à M. Mimaut, de son Bérat et de son firman, pour le Prince futur, circonstance qui a produit un grand effet ici, en ce qu'elle rappelle des droits, en quelque sorte oubliés depuis quatre ans: la Suzeraineté de la Porte, et son autorité sur les hospodars.

Ceux qu'on désigne aujourd'hui, sont, pour la Valachie le Spatar Ghika, tout dévoué à la Russie; et pour la Moldavie, le grand Vornik Michel Stourdza qui, par son ambition, est devenu l'instrument aveugle des volontés du général Mercovitz, Vice-Président.

CDXCIII.

Mimaut către Broglie, despre trecerea lui Butenief prin Iași, despre înlocuirea lui Kiselef, despre administrația rusească, despre curierii ruseşti, despre Bois-le-Comte și despre incendiile din Iași. Iași, 1834, 9 Fevruarie.

(Turquie, XII. Yassy, 5).

M. de Boutenieff est arrivé ici le 21 du mois dernier, et il en est reparti le 25 au soir, pour la quarantaine de Scouleni, où il devait rester quatre jours. Tous les principaux Boyards se sont présentés chez lui, le lendemain de son arrivée, pour le complimenter. S. Ex. le Métropolitain lui a adressé un discours, dans lequel il lui exprimait la reconnaissance des Moldaves, pour la haute protection de S. M. l'Empereur, et le remerciait, lui personnellement, de l'intérêt qu'il avait bien voulu prendre à eux, auprès de la Porte. S. E. a répondu à ces messieurs, qu'elle porterait au pied du trône l'expression de leur reconnaissance; que, quant à lui, il n'avait encore été dans le cas de rien faire pour eux, mais que si S. M. daignait le renvoyer comme son Ambassadeur à Constantinople, il saisirait alors avec empressement les occasions de leur prouver l'intérêt qu'il leur porte.

M. le Président plénipotentiaire, général Kisseleff, est arrivé ici le 23 du mois dernier. Comme je le disais à Votre Excellence, par ma lettre du 10 du même mois, le but apparent de son voyage était alors, de surveiller et diriger les travaux des députés, et de faire à l'assemblée quelques propositions, à l'adoption desquelles il paraissait beaucoup tenir. On sait aujourd'hui que ce voyage n'est que la première partie de celui que le Président savait ou prévoyait devoir entreprendre, et qu'il partira sous peu pour Pétersbourg. M. le Général major d'Eningshausen, aide de camp de l'Empereur, très en faveur, dit-on, à la Cour, depuis la campagne de Pologne, dans laquelle il s'est distingué, et décoré de l'ordre de St. Georges de 2-e classe, que n'a pas M. le général Kisseleff, est arrivé il y a deux jours, pour remplacer ce dernier, et *commander à sa place et en son absence*, selon les expressions dont s'est servi le Président lui-même, en le présentant hier à S. Em. le Métropolitain.

Toutefois ce remplacement, provisoire ou non, n'a pas encore été annoncé d'une manière officielle à l'assemblée, mais on donne déjà pour certain que M. le Général Kisseleff, qui a beaucoup perdu, dit-on, de la faveur de l'Empereur, ne reviendra pas ici. Le général Vice-Président Mircovisch a dû recevoir, il y a quelques jours, 12 à 1.500 ducats, la moitié de son traitement annuel, et sa chancellerie 800 ducats, assure-t-on, de frais de route, suivant l'usage établi en Russie. Il parle aussi de prochain départ, mais on est habitué ici à voir ce langage démenti par les faits. Ce qu'il y a de sûr, c'est que rien n'annonce encore une conclusion des affaires et une évacuation prochaine. Il y a peu de jours, qu'on a publié au son du tambour, dans la ville, l'adjudication qui doit avoir lieu sous peu, d'une fourniture de 400 sagènes (la sagène correspond à 8 pieds carrés) de bois et de 100.000 Tchertfetes de blé, pour le compte du gouvernement. La tchertfete équivaut à 250 livres de France environ. Ces approvisionnements doivent servir pour l'hôpital militaire et les magasins de Yassy, et peut-être aussi pour ceux de la route militaire de Yassy à Fockchany, frontière de la Valachie, à Galatz et à Falcsi, points de passage en Bessarabie. Il paraît hors de doute que cette route sera conservée, même dans l'hypothèse de l'établissement des hospodars et de l'évacuation des principautés, au moins tant que Silistrie restera entre les mains des Russes.

Les courriers de Pétersbourg à Constantinople, et réciproquement, se succèdent à de courts intervalles. Il y a quelques jours qu'il est passé, dans la même nuit, un courrier de l'Ambassade turque, allant de Pétersbourg à Constantinople, et un courrier de la Porte allant en Russie. C'était le troisième courrier expédié par Ahmet Pacha, depuis son arrivée à Pétersbourg. On assure que cet ambassadeur a

dû partir au commencement de ce mois, pour retourner à Constantinople, et qu'il passera par ici.

Je n'ai plus eu aucune nouvelle de M. le Baron de Bois le Comte, depuis la lettre de M. l'Amiral Roussin, dont je parlais à Votre Excellence le 10 du mois dernier. M. de Boutenieff m'a dit qu'il l'avait laissé, se proposant de ne quitter Constantinople qu'après les fêtes du Baïram, c'est-à-dire vers le milieu de ce mois-ci.

Les incendies sont très fréquents ici, depuis une dizaine de jours. On ne sait encore s'il faut les attribuer à la malveillance ou à des circonstances, malheureusement trop ordinaires dans ce pays. Aucun n'a fait de ravages considérables. Il est vrai que les secours sont plus prompts depuis quelque temps, qu'ils ne l'étaient par le passé.

CDXCIV.

București, 1834, 10 Fevruarie.

Lagan către Broglie, despre convenția comercială anglo-turcă.

(Turquie, XII. Bucharest, 126).

Le tarif arrêté entre l'Angleterre et la Porte devant expirer le 1-er mars prochain, M. Blutte, agent britannique dans les principautés, vient d'adresser à l'ambassadeur anglais à Constantinople, quelques observations sur les articles qu'il serait utile de comprendre dans la nouvelle convention, tels que les grains, le suif et le bétail, dont l'exportation était entièrement prohibée avant le traité d'Andrinople, auquel les autres puissances n'ont pas participé; articles qu'il n'était permis alors de vendre ou de livrer, qu'aux Kapanlis, Commissaires envoyés de Constantinople.

Comme parmi les circonstances citées par M. Blutte, il y en a une qui intéresse également notre commerce, j'ai cru devoir la faire connaître à M. l'Amiral Roussin. C'est la faculté qu'exerce l'autorité Moldo-Valaque de lever ou de baisser les droits d'exportation sur les premiers, selon ses convenances (en se prévalant du traité précité, par lequel l'administration intérieure des Principautés a été affranchie), et lorsqu'il y a crainte d'une disette, soit de défendre la sortie, soit d'accorder, sous ce rapport, des permis ou privilèges exclusifs d'exportation, qui sont alors exploités par les plus favorisés et renchérissent considérablement les prix. Pour obvier à cet inconvénient, mon collègue propose à son gouvernement, dans le cas où ces articles ne pourraient pas être soumis dans le nouveau tarif au droit uniforme de 3 p%, de provoquer un Hatti Schérif ad-hoc, qui les protègerait contre l'arbitraire.

CDXCV.

Iași, 1834, 15 Fevruarie.

Minaut către Broglie, despre misiunea Generalului Eningshausen, despre Kiselef, despre armata rusească din țară, despre Bois-le-Comte și despre recunoașterea sa ca consul la Iași.

(Turquie, XII. Yassy, 6).

M. le Général Major d'Eningshausen, dont j'ai annoncé l'arrivée à Votre Excellence par ma lettre du 9 de ce mois, se prépare à partir dans quelques jours pour Bucharest, d'où il ira inspecter les petits corps de troupes russes, qui sont réunis, tant dans les environs de cette dernière ville, qu'à Silistrie et à Tergovitsch, après quoi, il reviendra ici conférer encore avec le général Kisseleff et attendra sa famille, qui doit venir le rejoindre. Du reste, il ne fera, selon toute apparence, que commander la division d'environ 5.000 hommes, qui se trouve tant en Moldavie qu'en Valachie, et surveiller l'administration des deux principautés, qui seront régies, dit-on, jusqu'à

la nomination des hospodars, que l'on continue à dire très prochaine et qui occupe ici et remue tous les esprits, chacune par son conseil administratif, sous la présidence d'un de ses membres, qui serait probablement alors, pour la Moldavie, M. Michel Stourdza, aujourd'hui grand Vestiar ou Ministre des finances; c'est aussi lui qui paraît avoir le plus de chances, soit à Pétersbourg, soit à Constantinople, pour l'hospodarat.

M. le Général Président Kisseleff ne partira pas avant quinze jours ou trois semaines d'ici. L'ordre ou l'autorisation, qu'il attend depuis si longtemps de se rendre à Pétersbourg, n'est pas encore arrivé. Il continue jusqu'à présent à s'occuper, avec son activité ordinaire, des affaires des deux Principautés. Il paraît à peu près sûr toutefois, qu'il ne reviendra pas. Quelques personnes qui se prétendent bien informées, assurent qu'il est destiné à remplacer M. de Tatischeff, au Ministère de la guerre; d'autres au contraire, qu'il est presque en disgrâce à la Cour.

On se répète à l'oreille depuis quelques jours, que l'occupation ne cessera pas entièrement, ou immédiatement du moins, lors de la nomination et de l'établissement des Princes; qu'il séjournera quelques troupes dans le pays, et que la route militaire de Silistrie sera conservée, comme je le disais à Votre Excellence par ma dernière lettre, au moins tant que cette forteresse restera entre les mains des Russes.

Voici quelques détails, dont je puis garantir l'exactitude, sur la division par repos et étapes, et la situation des magasins et hôpitaux de cette route militaire.

Route de Yassy à Foschany.	à Yassy, étape, hôpital et magasin. Vasloui et Dokolina, repos. Byrlat, étape. Priponesti et Tékutz, repos. Focschany, étape et hôpital.
Route de Falcsi, frontière de Bessarabie.	Jépouréni, repos. Falcsi, étape.
Route de Yassy à Galatz.	Tcherbesti et Kalijeni, étapes. Galatz, étape.
Sud-Est de Yassy et centre de la Moldavie.	Romano, magasin.

Quant aux divers détachements de troupes, qui se trouvent encore dans la Principauté, ils sont repartis et composés ainsi qu'il suit:

à Romano, Niamza et Rakova.

Régiment de Cosaques No. 40 de 500 hommes, à Tekutz, route de Yassy à Focschany de Moldavie;

une Compagnie No. 22, de la 2-e et 4-e brigade de la division de cavalerie à Poutna, ou district de Focschany, et Covorloui, ou district de Galatz, régiment de lanciers Oléopoldsky.

à Focschany, frontière de Valachie, du côté de la Moldavie, un escadron de lanciers Voznitzinsky.

Comme il y a toujours dans l'armée Russe, une différence énorme entre le cadre et l'effectif, tous ces différents corps réunis donneraient à peine un total de deux mille et quelques cents hommes.

De temps à autre, des petits détachements de convalescents continuent à repasser le Pruth, soit par Yassy et Scouleni, soit par Falcsi. Il en est arrivé ici 80 environ, il y a quelques jours.

Les Russes ont déjà touché pour 1834, la contribution de 700.000 piastres turques que, par une convention faite avec l'assemblée générale en 1831, convention remarquable en ce qu'on n'a pas dédaigné de traiter avec la Moldavie comme avec

un pays indépendant, la Principauté s'est engagée à payer chaque année, pour sa part de l'approvisionnement de la forteresse de Silistrie. L'administration moldave fournissait d'abord sont contingent en nature, mais comme elle rencontrait mille difficultés dans la livraison des articles qu'elle présentait, soit pour la quantité, soit pour la qualité, il a été convenu qu'elle paierait jusqu'à la concurrence de 700.000 piastres, comme il vient d'être dit, et que les achats seraient faits par les employés russes.

Avant-hier Mouri-Effendi, major dans l'armée du Sultan et attaché à l'ambassade d'Ahmet-Pacha à Pétersbourg, est passé par ici, venant de cette capitale. Il a, dit-on, assuré que l'Ambassadeur turc serait à Yassy, vers le 25 février (9 mars), se rendant à Constantinople.

Je n'ai plus eu aucune nouvelle de M. le Baron de Bois le Comte, depuis la lettre de M. l'Amiral Roussin, dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence le 10 du mois dernier. M. de Boutenieff m'a dit qu'il ne quitterait probablement Constantinople qu'après les fêtes du Baïram, c'est-à-dire vers le milieu de ce mois.

J'ai reçu de M. l'Ambassadeur, le Bérat et le Firman qui doivent me faire reconnaître, en ma qualité de Consul du Roi à Yassy, par le futur Prince de Moldavie, dont le nom est resté en blanc sur ces pièces, pour y être inscrit, dit M. l'Amiral Roussin, aussitôt qu'ils sera connu.

Les incendies continuent, mais heureusement sans jamais faire de grands ravages.

CDXCVI.

Paris, 1834, 17 Fevruarie. Broglie către Roussin, despre tratatul dela 29 Ianuarie.

(Turquie, CCLXVIII, 37).

. . . . . .

Quant aux négociations qui se suivaient à St. Pétersbourg entre Achmed Pacha et le Cabinet Russe, nous apprenons qu'elles ont eu pour dénouement un traité, signé le 29 janvier, et qui doit être ratifié dans six semaines. Cet arrangement, si nos informations sont exactes, est tout entier à l'avantage de la Porte, et ferait effectivement honneur à la modération de la Russie. Au milieu d'une foule de stipulations de détail, on peut en résumer sous trois chefs principaux, les clauses les plus importantes. Ces clauses sont: 1° l'évacuation des principautés par les Russes, avant la fin de mai; l'organisation de ces provinces; la fixation à 3 millions de piastres turques du tribut qu'elles devront payer à la Porte, et la nomination des Hospodars, qui, pour cette fois seulement, devront être choisis par le Sultan, sur une liste de trois candidats présentée par les Boyards.

CDXCVII.

București, 1834, 18 Fevruarie. Lagan către Broglie, despre Baronul d'Eningshausen, succesorul lui Kiselef ca comandant al trupelor ruseşti din Silistra şi din ţară, şi despre viitorii Domni.

(Turquie, XII, Bucharest, 127).

L'aide de Camp général Baron d'Eningshausen, que le Président plénipotentiaire a présenté au Métropolitain de Yassy, comme son remplaçant dans le commandement de la garnison de Silistrie et de la division russe cantonnée dans les divers districts des deux principautés, est arrivé ici ce matin, et s'est empressé de venir me voir. Favori de l'Empereur Nicolas, il a été chargé par lui de paroles flatteuses pour le général Kisseleff, dont le congé est accordé. D'après toutes les apparences,

ce dernier quittera Yassy dans huit ou dix jours, pour se rendre à Pétersbourg, et chargera le général d'Eningshausen de surveiller les conseils administratifs des Principautés, jusqu'à la nomination des hospodars, et peut-être ceux-ci mêmes, lorsqu'ils seront installés, car on fait de grands préparatifs pour la réception de la famille de ce général, qui paraît d'ailleurs vouloir prendre des dispositions pour passer ici l'été. On assure que la liste des Candidats, approuvée par le Cabinet Russe, a déjà été envoyée à la Porte, et que les deux individus cités dans ma dernière dépêche, seront les élus. Ce dire paraît d'autant plus exact, que le secrétaire d'Achmet-Pacha a passé hier par Bucharest, se rendant en toute hâte à Constantinople, et qu'ils s'est exprimé de manière à faire croire, que les affaires des Principautés sont arrangées entre la Turquie et la Russie.

CDXCVIII.

Lagan către Broglie, despre trecerea trimisului turc la Petersburg, despre plecarea lui Kiselef și urmările ei. București, 1834, 3 Martie.

(Turquie, XII. Bucharest, 123).

L'envoyé turc à St. Pétersbourg doit passer sous peu de jours ici, à son retour de cette capitale, et recevra un accueil distingué de la part de toutes les autorités Russo-Valaques. Il a dû arriver hier à Yassy, et ne s'y arrêtera que le temps nécessaire pour rallier les personnes de sa suite, qui se compose de 30 à 35 individus, et qui voyage en Russie, en deux ou trois détachements.

Quoique le départ du général Kisseleff pour Pétersbourg soit encore retardé, on ne doute pas de l'installation prochaine des hospodars, que le général de Division Baron d'Eningshausen se trouvera, assure-t-on, chargé de surveiller, en sa qualité de chef des troupes d'occupation.

Cette combinaison, fatale pour les habitants des principautés, cause un découragement général; car le nouveau Prince sera sans pouvoir, et le général Russe sera sans responsabilité, et hors de toute atteinte, situation qui lui facilitera d'ailleurs le développement des intrigues de la Russie et l'exécution de ses plans hostiles, sur ce malheureux pays.

CDXCIX.

Mimaut către Broglie, despre primirea la Iași a ambasadorului turc dela Petersburg, despre rămânerea lui Kiselef până la numirea Domnilor și despre inspecțiile lui d'Eningshausen. Iași, 1834, 9 Martie.

(Turquie, XII. Yassy, 7).

L'Ambassadeur de la Porte à Pétersbourg, Achmet Pacha, est arrivé ici avant-hier, vendredi. L'ordre était donné de le recevoir avec grande cérémonie. La plupart des autorités moldaves ont été au devant de lui, ou l'ont attendu au bas de l'escalier de la maison, qui avait été préparée pour lui et une partie de sa suite qui est très nombreuse. Le vice-président général Mircovitsch est venu plus tard. Hier, les Boyards ont été complimenter Son Excellence, qui a répondu au discours très insignifiant d'ailleurs, de Son Eminence le Métropolitain, qu'elle voyait avec plaisir l'attachement que les moldaves conservent pour la Porte, leur suzeraine maîtresse, que cette dernière n'avait cessé de s'occuper d'eux, et qu'avant peu, ils sentiraient les effets de sa haute bienveillance. Ces paroles ont été accueillies avec joie et ont bientôt circulé dans la ville. L'Ambassadeur s'est servi avec moi des mêmes expressions, en traitant le même sujet, dans la visite que je suis allé lui faire ce matin,

ajoutant de plus que, „les Moldaves sont de bons et fidèles sujets, et que leur sort, qu'ils connaîtront sous peu, sera tel qu'ils le désirent".

Le Président plénipotentiaire est allé hier, faire sa visite au Pacha, qui la lui a rendue quelques heures après, et lui a remis une lettre de sa Cour.

Un grand dîner a été donné hier par la ville à l'ambassadeur; ce soir, grand bal, également donné par la ville, chez un des principaux Boyards. La municipalité alloue 1000 piastres par jour (environ 350 francs), pour sa table et celles de sa suite.

Le Kiaya Bey du Pacha, qui était arrivé ici plusieurs jours avant lui, s'était refusé à faire aucune visite, et même à mettre les pieds hors de la maison où il est logé, avant que son chef fut arrivé. On avait aussi inutilement essayé de lui faire prononcer un mot, qui eut trait aux affaires.

L'Ambassadeur part mardi ou mercredi pour Bucharest, où il compte, m'a-t-il dit, ne s'arrêter que deux jours. Il paraît pressé d'arriver à Constantinople. Les voitures de la Cour, au nombre de seize, qui l'ont conduit ici, lui et sa suite, et qui doivent le mener jusqu'à Routschouck, seront envoyées de là, à la quarantaine de Scouleni, d'où elles seront ensuite reconduites à Pétersbourg.

Le voyage du Président plénipotentiaire est ajourné; il parle même de son prochain départ pour Bucharest. On croit qu'il y restera jusqu'à l'arrivée du firman du Sultan, portant la nomination des Princes, qu'il aurait ordre d'installer l'un en Valachie d'abord, puis l'autre ici, d'où il se rendrait définitivement à Pétersbourg. On dit même qu'une partie des troupes qui se trouvent en se moment dans les principautés, retourneront sous peu en Russie et que le reste ira augmenter la garnison de Silistrie, ou sera échelonné sur la route militaire, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, par ma lettre du 25 février dernier.

M. le Major général d'Eningshausen est allé, il y a peu de temps, inspecter les troupes qui sont cantonnées du côté de Tergovitsch et de Craïova, en Valachie, et qui forment, avec celles qui sont en Moldavie et dont je vous ai envoyé la liste, Monsieur le Duc, la division mise sous ses ordres.

D.

București, 1834, 10 Martie. Lagan către Broglie, despre intervenţia sa pe lângă Kiselef, în favoarea streinilor birtaşi şi cafegii.

(Bucharest, 1830–36).

L'autorité locale ayant élevé la prétention de soumettre à la seule juridiction de la Police valaque, les étrangers qui voudraient tenir des restaurants ou cafés, en forçant ces derniers à renoncer, par écrit, à la protection de leurs Consuls, pour tout ce qui pourrait avoir rapport à leur établissement, je me suis empressé, pour empêcher cette innovation, de faire des démarches qui ont eu le plus heureux résultat. En effet, après avoir démontré au Président plénipotentiaire, quelques jours avant son départ pour Yassy, qu'une disposition particulière ne pouvait pas détruire une disposition générale; que, par les règlements, l'usage et les traités, j'étais en droit de défendre à tous français d'accepter une autre juridiction que la mienne, et que je me trouverais par conséquent obligé d'entraver, sous ce rapport, l'exécution des ordres de la Police, avec laquelle au reste je ne demandais pas mieux que de m'entendre; je reçus de lui la promesse que cette affaire s'arrangerait à ma satisfaction, promesse qui a été tenue, car depuis lors, je n'ai même plus entendu parler de la prétention précitée. D'ailleurs, pour mieux convaincre le Général Kisseleff de la nécessité où j'étais de réclamer à cet égard, je lui fis observer que l'adoption d'une semblable mesure était de bien peu d'importance, pour les rouages de son administration, tandis qu'elle compromettait gravement la situation des étrangers, surtout

si, comme on l'assurait, il devait quitter ce pays, où son esprit de justice ne pouvant pas s'imposer comme une obligation, on finirait par se trouver en butte aux caprices de divers fonctionnaires.

J'obtins également, dans la même entrevue, une décision favorable aux individus qui se plaignaient de ce que les gouvernements Moldave et Valaque voulaient priver les fermiers étrangers de l'assistance que leurs Consuls respectifs doivent leur prêter devant les tribunaux, dont, sans cela, les propriétaires disposeraient entièrement. Cette décision a été aussitôt communiquée par moi à M. Mimaut.

DI.

Lagan către Broglie, despre venirea lui Ahmet Paşa dela Iaşi la Bucureşti, Bucureşti, şi programul pentru primirea lui. 1834, 14 Martie.

(Turquie, XII. Bucharest, 130).

L'Ambassadeur turc à St. Pétersbourg, Fetzi Achmet Pacha, a dû quitter Yassy hier, et est attendu ici, demain soir. Sa réception sera des plus brillantes, à en juger par les préparatifs qu'on fait et le nombre des grands personnages qui sont en mouvement. En effet, d'après les ordres mêmes du général Kisseleff, il recevra, sur tous les points de son passage dans les principautés, les honneurs dûs à son rang, et sera accompagné de deux Mihmandars. Les administrateurs de chaque district, avec leur suite, l'attendront aux confins de leur arrondissement et placeront à chaque maison de poste, dix Darabans (gendarmes) qui l'escorteront, en se relayant de station en station. A Colentina, village situé à une demi-lieue de Bucharest, il sera reçu par l'Aga, le Président de la municipalité et deux hauts fonctionnaires qui, à la tête d'un cortège nombreux et d'un détachement de la milice, le mèneront à sa demeure, où se trouveront réunies les autorités principales. Enfin, pendant son court séjour ici, la ville lui donnera un bal, et le Conseil administratif un grand dîner. A son départ pour Georgewo, on observera le même cérémonial qu'à son arrivée.

L'accueil distingué que cet Ambassadeur a reçu à Yassy, et le courage qu'ont eu les Boyards de se présenter devant lui, sans leurs décorations russes, ont dû le convaincre, de même que les communications confidentielles de quelques-uns d'entr'eux, du mécontentement général, c'est-à-dire de l'impatience avec laquelle on supporte l'occupation, ses dépenses, et l'idée d'un état de choses, pire que celui des hospodars dévoués au Cabinet de Pétersbourg, administrant sous la tutelle du général d'Eningshausen, pour qui on continue de faire de grands frais d'établissement. Aussi, dans la crainte que ce sentiment ne se manifeste trop librement, le Gouvernement russe a-t-il pris les devants, en prescrivant les fêtes qu'on prépare, et s'est-il empressé d'envoyer de Yassy un haut fonctionnaire, chargé de surveiller de près les Valaques, auxquels, d'ailleurs, on cerche à donner le change sur ce qui s'est pratiqué en Moldavie, afin de les rendre indifférents au passage de l'Ambassadeur; mais ceux-ci, devenus défiants, ont eu soin d'expédier à Yassy un Boyard, pour leur rendre compte de tout, et pouvoir, par conséquent, satisfaire deux maîtres à la fois. De mon côté, je n'ai pas négligé de répéter à cette occasion, à plusieurs grands Boyards avec lesquels je suis dans de très bons rapports, que, les temps étant changés, la puissance suzeraine est bien plus appelée aujourd'hui à les protéger, que la puissance protectrice, et que ce n'est qu'à Constantinople qu'ils peuvent se trouver en contact avec la France et jouir de son appui, opinion qui commence à prendre parmi eux quelque consistance, et qui ne peut manquer de se fortifier, par les jeunes gens revenus de Paris, où ils ont été faire leurs études, et par ceux qui s'y trouvent encore.

DII.

București, 1834, 24 Martie.

Lagan către Broglie, despre atitudinea lui Ahmet Pașa la București și despre generalii ruși.

(Bucharest, 1830–36.)

Pendant le court séjour qu'Ahmet Pacha a fait ici, il n'a cessé d'être l'objet de l'étonnement général. On a surtout remarqué: ses manières, si différentes de celles de tous les Turcs qui ont paru à Bucharest, en maîtres ou de passage; son costume de général et ses à propos dans la société des dames, auprès desquelles il ne paraissait nullement embarrassé. Dans son allocution aux Boyards, il leur a promis un avenir heureux, fondé, selon lui, sur leur fidélité envers la Porte, comme sur l'accord qui règne aujourd'hui entre les deux puissances, sous la protection desquelles ils se trouvent placés, et ne leur a pas laissé ignorer, qu'il se pressait de retourner à Constantinople pour procurer, un moment plutôt, aux Principautés, les bénéfices du dernier traité. En s'adressant à la milice, qu'il a voulu passer en revue et dont il a invité les officiers à déjeuner, il a dit que la Turquie voyait ses propres progrès dans ceux des régiments valaques, et qu'elle compterait toujours les 5.000 hommes qui les composent, au nombre de ses meilleurs soldats. Enfin, à son départ, il a exprimé sa satisfaction au Conseil administratif et a accepté, assure-t-on, un présent de 50.000 Piastres, que la ville s'est empressé de lui offrir.

Depuis que cet ambassadeur a repassé le Danube, les intrigues, les faux bruits et les doutes ont repris leur cours habituel; au milieu de ce dédale, je suis parvenu, non sans peine, à acquérir la certitude que le Général Kisseleff doit partir le 8 avril de Yassy pour St. Pétersbourg, et que le Général d'Eningshausen se propose d'établir son quartier général à Fokchani, ville frontière des deux Principautés. Quant aux Hospodars, ils seront, dit-on, nommés aussitôt après l'arrivée à Constantinople d'Ahmet Pacha.

. . . . . .

La présence de l'Ambassadeur turc [1]) a causé aux russes un déplaisir tel, qu'il paraît dans leurs moindres actions. Aussi, après son départ, le souvenir des déprédations des Turcs et la peur même, que les Boyards du parti russe ont encore du voisinage de Routschouck, ont été exploités au profit des vues du gouvernement Russe, en même temps que les intrigues, les fourberies et les doutes reprenaient leur cours habituel.

Au milieu de ce dédale, je suis parvenu, non sans peine, à acquérir la certitude que le Président venait de recevoir l'invitation de se rendre à Pétersbourg; qu'il devait partir le 8 avril de Yassy, et qu'il ne parlait de son prochain retour, que dans la vue d'éviter les adieux et de conserver à son autorité, jusqu'au dernier moment, le prestige qu'il a su lui donner.

Quant à l'occupation, il est question maintenant de changer son nom, en l'appelant *route militaire* qui, de Silistrie, ira à Falchi sur le Pruth, et fera quelques sinuosités en Moldavie, en passant par Focschany, ville frontière des deux Principautés, où le général d'Eningshausen établira son quartier général. De cette manière, on espère causer moins d'ombrage à l'Europe, et éloigner l'idée d'une dépendance réelle des hospodars envers ce général.

D'après les apparences, la nomination de ces derniers, aura lieu aussitôt qu'arrivera à Constantinople l'Ambassadeur Turc, quoique aux termes du traité d'Andrinople, elle dût être précédée de la réunion de tous les Boyards, pour le choix des candidats.

---

1) Altă copie din dosarul Turquie, XII. Bucharest, 131, mai cuprinde și știrile acestea.

DIII.

Mimaut către Broglie, despre plecarea lui Ahmet Paşa, despre Mihail Sturdza şi Alexandru Ghica, candidaţi la domnie, despre «drumul militar» rusesc, despre evacuarea ţărilor şi despre Kiselef. Iaşi, 1834, 25 Martie.

(Turquie, XII. Yassy, 8).

Achmet Pacha est parti d'ici le 13 de ce mois, pour Bucharest, où nous savons qu'il ne s'est arrêté que deux jours. On croit être sûr, que dans la première quinzaine d'avril, arriveront les firmans du Sultan portant la nomination des Princes. En attendant, il y a stagnation complète dans toutes les branches de l'administration, et les agents, comme les particuliers, ne savent à qui recourir pour les réclamations qu'ils ont à faire ou à poursuivre. Le Président plénipotentiaire, toujours sur son départ, ne s'occupe guère plus des affaires du pays; le Conseil et les Divans renvoient toute décision de quelque importance, au prochain ordre de choses.

M. Michel Stourdza, grand vestiar actuel, croit toujours être certain du choix qu'on aurait fait de lui, tant à Constantinople qu'à Pétersbourg. On assure qu'il épousera la fille aînée de son protecteur auprès du Sultan, le Prince S. Vogoridi, dont la seconde fille serait donnée au Spatar (chef de la milice Valaque), Alexandre Ghika, qui est le candidat désigné pour le hospodarat de Valachie. Ces messieurs, qui sont tous les deux ici, en ce moment, font même des préparatifs en conséquence. On croit qu'ils seront appelés à Constantinople, pour y recevoir l'investiture des mains du Sultan.

Il y a, tant ici qu'en Valachie, une opposition assez marquée contre ces deux candidats; elle a même essayé, mais sans succès, de se réunir, pour attaquer par voie de protestation, le choix qui aurait été fait d'eux, par les deux Cours.

Achmed Pacha a fait sentir aux Boyards, que la Porte les verrait avec plaisir quitter leur costume oriental et adopter, comme on le fait à Constantinople, le costume européen. Il n'y a guère plus du reste, que les vieux Boyards qui aient conservé le costume grec.

La route militaire sera conservée, comme on l'avait prévu, et une grande partie des troupes russes, présentes en ce moment dans les deux Principautés et dont j'ai fait connaître le chiffre et la distribution à Votre Excellence, par ma lettre du 15 février dernier, sera échelonnée sur cette route, depuis Yassy jusqu'à Silistrie, par Focschany. Le général d'Eningshausen, qui a pris déjà le commandement de cette division et qui est depuis quelque temps ici, de retour de sa tournée d'inspection, aura son quartier général à Odobeszti en Moldavie, tout près de Focschany. On travaille à lui préparer un logement dans ce village. Toutes les demandes que sera dans le cas de faire l'administration militaire russe, pour l'entretien de ces troupes, passeront alors par le Consulat de Russie, dans chacune des deux Principautés.

On regarde ici comme un mot vide de sens, l'évacuation stipulée, le 29 janvier, à Pétersbourg, puisque l'occupation continuera de fait, et qu'il n'y aura d'autre changement dans les Principautés, qu'un Président de moins et deux Princes de plus, Princes qui dirigeront inévitablement les affaires, dans l'intérêt russe et sous l'influence d'une force armée russe.

Le Président plénipotentiaire m'a annoncé, pour le mois prochain, le passage à Yassy de M. le Duc de Raguse, venant de Vienne; il ignore du reste, le but de son voyage et sa destination ultérieure. Le général m'a dit aussi, qu'il ne se trouverait pas ici à cette époque, mais que, d'après les ordres qu'il venait de recevoir de sa Cour, il reviendrait bientôt. On croit généralement ici, qu'il n'ira pas, quant à présent du moins, à Pétersbourg, quoi qu'il en dise, mais bien dans les terres qu'il possède dans l'intérieur de la Russie, ce qu'on attribue même à une défaveur, dont on ne connaît pas les motifs.

DIV.

București, 1834, 31 Martie. Lagan către Broglie, despre venirea Baronului de Bois-le-Comte și despre acțiunea lui Miloș al Serbiei.

(Turquie, XII. Bucharest, 132).

M. le Baron de Bois le Comte et M. de la Noue sont entrés hier à la quarantaine de Georgewo, où ils ne seront retenus que 7 jours. Dès que j'ai eu connaissance de leur arrivée, j'en ai informé le Gouvernement Valaque, qui s'est empressé de mettre à ma disposition un Lipcan (courrier), pour le service personnel de M. de Bois le Comte, et de renouveler les ordres que j'avais provoqués dans le temps, afin de rendre à ces messieurs le séjour du lazaret le plus supportable possible.

Les firmans de la nomination des Hospodars ne sont pas encore arrivés; mais on les attend chaque jour.

D'après les bruits qui circulent ici, les serviens auraient fait prisonnier le Pacha de Scutari, à la suite d'un combat de quelques heures.

A cette occasion, je crois devoir signaler un fait, qui mérite de fixer l'attention; c'est-à-dire, le soin que le Prince Milosch met à perfectionner, de plus en plus, son état militaire, déjà formidable, et la certitude qu'il doit avoir de faire pencher la balance, dans le cas d'une collision en Orient, du côté où il jettera son épée; aussi la Russie le cajole-t-elle beaucoup, persuadée avec raison, que sans la neutralité de ce Prince, ses tentatives au delà du Danube seraient infructueuses.

DV.

București, 1834, 10 Aprilie. Lagan către Broglie, despre sosirea lui Bois-le-Comte la București și despre iscălirea numirilor celor doi Domni români.

(Turquie, XII. Bucharest, 133).

M. de Bois le Comte est arrivé ici dimanche dernier, après avoir fait sept jours de quarantaine à Georgewo. Les Boyards les plus marquants se sont empressés de venir le voir, et j'ai lieu d'espérer qu'il est satisfait de leur accueil. Dans 5 à 6 jours, il partira pour Yassy, d'où il reviendra à Bucharest, par Galatz et Ibraïlow, pour continuer ensuite son voyage.

On vient de recevoir ici, par une estafette expédiée de Constantinople, l'avis que le Sultan a signé, le 1-er de ce mois, les firmans de nomination des hospodars et que ces firmans ne tarderont pas à leur être envoyés. Le spatar Aleco Ghika, frère de l'ancien hospodar, a été choisi pour la Valachie, et le grand vestiar Michel Stourdza, pour la Moldavie.

DVI.

București, 1834, 17 Aprilie. Lagan către Broglie, despre sosirea firmanelor de numire, despre mergerea Domnilor la Constantinopol, pentru investitură, și despre Bois-le-Comte.

(Turquie, XII. Bucharest, 132).

Les firmans de nomination des hospodars sont arrivés ici avant-hier, et ont été aussitôt expédiés à Yassy, où le Spatar Aleco Ghika, choisi pour la Valachie, s'est rendu pour prendre congé du Président plénipotentiaire. D'après toutes les apparences, les nouveaux Princes seront forcés de se rendre à Constantinople, pour y recevoir l'investiture, circonstance qui cause un mécontentement général, car on y

voit, non seulement la nécessité de satisfaire aux exigences des nombreux employés de la Porte, mais encore la preuve, que la puissance protectrice a sacrifié, en cette occasion, les intérêts de ces provinces, à un intérêt qui leur est tout à fait étranger.

M. le Baron de Bois le Comte est toujours auprès de moi et n'entreprendra son voyage de Yassy, que dans quelques jours.

DVII.

Mimaut către Broglie, despre împrejurările în cari au fost numiți noii Domni, despre plecarea lui Kiselef, despre armata rusească din țară, despre Bois-le-Comte și despre gestiunea consulatului de la București în lipsa lui Lagan. Iași, 1834, 19 Aprilie.

(Turquie, XII. Yassy, 9).

Un courrier de l'Ambassade Russe à Constantinople, qui est passé ici il y a quelques jours, se rendant à Pétersbourg, avait donné la nouvelle de la confirmation par la Porte, du choix qu'on a tout lieu de croire fait par la Russie, de MM. Michel Stourdza et Alexandre Ghika, comme Princes de Moldavie et de Valachie. Nous venons d'apprendre en ce moment, par estafette, l'arrivée à la quarantaine de Georgewo, d'un des principaux personnages de la suite de l'Ambassadeur Achmet Pacha, porteur des firmans de nomination. Les deux hospodars sont en même temps invités à se rendre à Constantinople. On ajoute toutefois, que la Porte n'a pas osé les y appeler, sans l'assentiment de la Russie, et qu'un exprès a été expédié, il y a quelque temps déjà, pour s'assurer du consentement de l'Empereur, dont au reste on ne doute pas. La réponse devrait, d'après les mêmes dires, arriver sous très peu de jours.

Ces MM. parlent en attendant, de leur voyage, comme devant avoir lieu vers la fin de ce mois. Ils emmènent chacun quelques-uns des premiers Boyards avec eux; ils iraient d'après cela, au devant de l'envoyé de la Porte.

On ne sait encore s'ils auront le pouvoir hospodarial, dès qu'ils auront reçu le firman de Sa Hautesse, ou si, c'est à Constantinople seulement qu'ils en seront investis. Il paraît probable toutefois, qu'ils ne prendront le gouvernement du pays qu'à leur retour, c'est-à-dire dans deux mois d'ici environ, et que, pour le peu de temps qui s'écoulera entre le moment où ils entreront en possession de leur nouvelle dignité et celui où ils reviendront dans leur Principauté, ils ne nommeront pas de Caïmacans, comme cela se faisait sous les Princes phanariotes.

Le Président plénipotentiaire, général Kisseleff, part mercredi prochain, 23 du courant; il ne fera pas de quarantaine à Scouleni, et au lieu de quatre jours de séjour et de l'observation la plus rigoureuse, il en passera seulement par la fumigation. Il se rend d'abord à Odessa et dans les terres qui appartiennent à sa femme, dans le gouvernement de Nicolaiev. Il ira de là, dit-il, à Pétersbourg, bien que l'on croie ici, que l'autorisation qu'il a plusieurs fois déjà et depuis longtemps sollicitée, pour s'y rendre, ne lui ait pas été accordée par l'Empereur.

Depuis le 13 de ce mois, il a remis la direction des affaires des deux principautés au Vice-Président, général Mircovitsch, et il a entièrement cessé de s'en occuper; aussi, comme je le disais à Votre Excellence, par ma lettre du 25 du mois dernier, tout se trouve-t-il plus que jamais suspendu, et dans un état de provisoire ou de transition, très fâcheux et très préjudiciable aux intérêts des particuliers.

Aucun mouvement de troupes, annonçant une prochaine évacuation, n'a encore eu lieu. Trois régiments d'Infanterie, 2.000 hommes environ, seront chargés de garder la route militaire dans la Principauté de Moldavie; ce serait 3.000 hommes, si les cadres étaient complets. On évalue à 10.000 hommes, les troupes qui resteront dans

les deux Principautés et formeront la garnison de Silistrie. Cette division est et restera placée sous les ordres du général d'Eningshausen, qui est en ce moment à Odobeszti.

La cavalerie qui se trouve dans les districts de Focschany et de Galatz, doit repasser bientôt le Pruth. Le département de l'Intérieur a fait acheter, il y quelques jours, 3.500 Pouts, environ 7.000 kilos de foin, pour les chevaux de l'Etat-Major qui est attendu de passage ici.

MM. de Bois le Comte et de la Noue, qui se trouvent depuis une quinzaine de jours déjà, à Bucharest, doivent arriver ici, d'un instant à l'autre. Leur voyage, bien qu'annoncé depuis si longtemps et toujours retardé, occupe de nouveau les esprits et fait beaucoup parler.

Votre Excellence, par sa dépêche du 3 mars dernier, Direction commerciale No. 3, m'annonce qu'elle vient d'accorder un congé à M. de Lagan, et qu'elle a fait choix de moi, pour la gestion du poste de Bucharest, en son absence.

Je ne puis que vous remercier, Monsieur le Duc, de cette nouvelle marque de votre bienveillance, que je m'efforcerai de mériter par mon zèle et mon entier dévouement au service du Roi.

Je me rendrai à Bucharest, dès que M. de Lagan m'appellera auprès de lui, pour me remettre les affaires de son poste, ce qui ne sera qu'après le départ de M. de Bois le Comte, qui doit retourner pour quelques jours encore à Bucharest, en partant d'ici.

D'après l'autorisation que m'en donne Votre Excellence, je laisserai, en me rendant à Bucharest, les affaires du Consulat à M. Blanc Duclos. M. Zélinsky fera les fonctions de drogman chancelier. Je recommanderai au premier de tenir le département au courant de tout ce qui sera de nature à fixer son attention. J'ai tout lieu de croire, que le service de ce poste, ainsi organisé, n'aura pas à souffrir de mon éloignement et que les affaires confiées à ces deux messieurs, qui les traitaient déjà lors de mon arrivée, l'un depuis près de deux ans, comme agent consulaire, et l'autre depuis quatre ou cinq, comme drogman de la chancellerie, continueront à marcher avec ordre et régularité, comme elles l'ont fait depuis la nomination de M. B. Duclos à l'ex-agence consulaire, et depuis mon arrivée.

DVIII.

București, 1834, 23 Aprilie.

Lagan către Contele de Rigny, despre Baronul de Bois-le-Comte, despre plecarea lui Kiselef și despre navigația pe Dunăre.

(Turquie, XII. Bucharest, 135).

M. Foltz, aide de camp de l'Amiral Roussin, arrivé ici avant-hier soir, est reparti le lendemain en toute hâte pour Constantinople. Il a trouvé encore auprès de moi M. le Baron de Bois le Comte, qui s'est mis en route ce matin pour Yassy. D'après mon calcul, il sera de retour du 3 au 4 mai, époque à laquelle il pourra recevoir les dépêches qu'il attend de Constantinopole.

Le Président plénipotentiaire Kisseleff doit quitter aujourd'hui Yassy, pour se rendre à St. Pétersbourg. Il laisse à sa place le général Mircovitsch, Vice-Président du Divan de la Moldavie, qu'il a chargé de la haute direction des affaires, jusqu'à l'installation des hospodars, obligés d'aller à Constantinople recevoir l'investiture. Selon le dire des russes, le général d'Eningshausen établira son quartier général à Focschany et continuera de commander les 7.000 hommes, répartis maintenant dans les divers districts des Principautés, et qui désormais occuperont Silistrie et la route militaire.

Le premier des bateaux à vapeur destinés à la navigation du Danube, venant de Presbourg, a été signalé hier à Georgewo, d'où il doit continuer sa route pour

Galatz. Ce fait est d'une grande importance pour le commerce de ces contrées, puisqu'il ouvre un débouché aux riches productions de la Hongrie, et ne peut manquer de faciliter le transport de celles des principautés. Toutefois, on craint que dans l'intérêt de ses provinces méridionales, la Russie ne travaille à empêcher le développement immense que peut prendre ce commerce.

DIX.

Mimaut către Rigny, despre plecarea lui Kiselef la Odesa, și a Domnilor români la București, despre misiunea lui Bois-le-Comte și despre dezordinele din Franța. Iași, 1834, 7 Mai.

(Turquie, XII. Yassy, 10).

M. le Président plénipotentiaire général Kisseleff est parti le 23 du mois dernier pour Odessa, où il se trouvait encore, il y a peu de jours. L'ex-spatar (chef de la milice) de Valachie, M. Alexandre Ghika, aujourd'hui hospodar, l'a accompagné jusqu'à Kischeneff en Bessarabie, et ce voyage de M. Ghika, sur le point de se mettre en route pour Constantinople, a donné lieu à mille conjectures, sans qu'on en connaisse toutefois le véritable motif. Beaucoup de Boyards ont reconduit le Président jusqu'à Stinca, près de Scouleni, sur le Pruth, où la ville lui a offert un dîner dans la maison de M. Nicolas Rosnovano, que ses opinions politiques avaient éloigné d'ici depuis quelques années, et qui est de retour de Vienne, depuis le départ de M. le général Kisseleff.

M. A. Ghika, revenu ici le 25 dans la nuit, est parti le 28 au matin, pour Bucharest. L'ex-vestiar (ministre des finances), aujourd'hui Prince de Moldavie, M. Michel Stourdza s'est mis en route le lendemain, pour la même destination. Ces messieurs ont dû arriver samedi, 3 du courant, à Georgewo, y passer la journée du dimanche, fête de Pâques des Grecs, et partir le lendemain, 5, pour Constantinople, où ils ne seront pas en moins de 10 à 12 jours; ils ont une suite assez nombreuse et comptent faire ce trajet à petites journées. L'envoyé de Sa Hautesse, porteur des firmans, devait les attendre à Routschouck.

Beaucoup de démissions ont eu lieu, dans l'ordre judiciaire surtout, depuis qu'on a la certitude de la nomination de M. Michel Stourdza à l'hospodarat. On n'a encore pourvu au remplacement du grand Logothète (Ministre de la Justice), qui est un des démissionnaires, que par intérim. Le Chef de la police a également résigné ses fonctions et a été remplacé par un vieillard, qui n'a rien de ce que demande ce poste, si difficile toujours et surtout ici. Aussi la police est-elle plus fictive en ce moment, et le désordre plus réel que jamais.

On assure que le mouvement de retraite de la cavalerie et de l'artillerie russe a commencé, et qu'elles repasseront sous peu le Pruth, partie par Falschi et Leova, partie par Yassy et Scouleni. On s'occupe ici de distribuer les logements.

M. le Baron de Bois le Comte est arrivé ici, le 26 au soir. Je lui avais expédié une estafette trois jours avant, à Galatz, par où je savais qu'il devait passer, pour le prévenir du très prochain départ des deux hospodars, et l'engager à hâter son arrivée s'il voulait les voir. Je l'ai présenté au Vice-Président général Mircovisch, à M. Michel Stourdza, au Métropolitain, aux divers membres du conseil administratif, aux Consuls d'Autriche et de Russie, et aux principaux Boyards. Il a reçu de tous l'accueil le plus distingué et le plus gracieux, bien que l'époque de la semaine sainte de l'église grecque n'ait permis, qu'à bien peu de ces personnes de le recevoir, comme elles l'auraient voulu. La nouvelle de la nomination de Ministre plénipotentiaire à Constantinople, dans le cas où M. l'Ambassadeur accepterait le portefeuille de la

Marine, ajoutait encore de l'intérêt à sa présence, depuis si longtemps annoncée, dans ce pays, et aux recherches qu'il y faisait.

J'ai procuré à M. de Bois le Comte, à peu près, je crois, tous les renseignements qu'il désirait sur le pays. Il s'est remis en route le 4, pour Bucharest, où, d'après son calcul, l'estafette qui doit lui faire connaître la résolution de M. le Baron Roussin et décider de son départ, soit pour Constantinople, soit pour la Servie et la Grèce, arriverait aujourd'hui ou demain, au plus tard.

La nouvelle des désordres qui ont affligé Lyon et Paris, a produit ici une vive et pénible sensation. Heureusement, M. le Comte de St. Aulaire m'avait mis à même de tranquilliser les esprits à cet égard, quelques jours avant l'arrivée des journaux, qui devaient nous apprendre l'issue de ces scènes sanglantes, en me transmettant les nouvelles qu'il avait reçues de Paris par estafette, et qui annonçaient que partout, les désordres avaient été réprimés et que force était restée à la loi, comme on devait s'y attendre. Ces nouvelles ont été accueillies avec une véritable satisfaction.

DX.

București, 1834, 9 Mai.

Lagan către Rigny, despre călătoria Domnilor români la Constantinopol.

(Turquie, XII. Bucharest, 136).

Les Princes de Valachie et de Moldavie ont passé le Danube avant-hier, pour aller à Constantinople pour recevoir l'investiture. Ils entreprennent ce voyage ruineux, au grand mécontentement de leurs compatriotes, qui n'y voient que l'intention de la Russie de servir ses propres intérêts et de livrer les hospodars aux exigences pécuniaires de la Porte, pour faire sentir à ceux-ci la nécessité d'un protectorat, de plus en plus menaçant; mais l'emploi de semblables moyens, loin de remplir sous ce rapport le but du Cabinet de Pétersbourg, achève de lui aliéner les esprits dans les principautés, où il a d'ailleurs tout combiné, de manière à susciter, en temps et lieu, des embarras sérieux à la nouvelle administration. Cette circonstance m'a donc engagé à recommander à l'obligeance de l'Amiral Roussin, le Prince Alexandre Ghika, nommé hospodar de la Valachie, son Ministre des affaires étrangères, M. Bibesco, élevé à Paris, et le Prince Moldave Michel Stourdza, en appuyant surtout sur l'importance qu'il y aurait à leur témoigner quelque intérêt, et à hâter la sanction du règlement organique, ou, en d'autres termes, l'évacuation de ces provinces: ce qui ajouterait à notre influence dans ce pays et compléterait le bien qu'y a déjà produit, la présence d'un agent diplomatique français.

DXI.

București, 1834, 10 Maiu.

Baronul de Bois-le-Comte către Contele de Rigny, cu un memoriu asupra ţărilor româneşti.

(Correspondance d'Orient, XXII, 43).

Idée générale des rapports politiques des puissances étrangères avec les Principautés du Danube.

Les Valaques ou Romoun, restes des colonies romaines de l'ancienne Dacie, y ont formé trois états indépendants, la Transylvanie, la Valachie propre et la Moldavie. Ces états, inférieurs en grandeur et en puissance, aux royaumes qui se constituèrent autour d'eux, passèrent successivement sous la protection ou la domination des Bulgares, des Hongrois, des Polonais, des Turcs et des Russes.

La Dacie toute entière se trouvait relever de la couronne de Hongrie, lors de l'incursion qu'y firent les tartares, à la fin du 9-e siècle. Ce fut en Hongrie, que les Valaques émigrés se réfugièrent, et de là qu'ils partirent, pour rentrer dans leur patrie et y fonder les deux principautés de Valachie, en 1241, et de Moldavie en 1350, évènement qui commence l'histoire moderne de ces deux états.

La suzeraineté de la Hongrie se maintint d'abord sur les nouveaux états; elle fut remplacée plus tard, en Moldavie, par celle de la Pologne.

Ces liens de dépendance avaient cessé pour les principautés, quand les Turcs parurent en Europe. Après diverses vicissitudes, les deux provinces passèrent définitivement sous leur domination, la Valachie abattue par les armes de Mahomet II (en 1460), la Moldavie se soumettant volontairement au grand Soliman, pour se soustraire à une conquête devenue inévitable (1536). Les conditions qui furent accordées dans ce premier moment, aux Valaques et aux Moldaves, ont servi de base jusqu'à ce jour à leur constitution politique.

Lutte entre l'influence autrichienne et l'influence Russe, dans les principautés.

Les Princes de Valachie et de Moldavie, nommés par les habitants, puis par le Sultan, éprouvèrent dès le premier moment, le besoin d'une protection étrangère. Ils recherchèrent d'abord celle des Empereurs, rois de Hongrie. Mais depuis le commencement du 18-e siècle, ce furent vers la Russie qu'ils se tournèrent, et les Valaques et les Moldaves perdirent le droit d'élire leurs Princes, en punition des intelligences que les Hospodars entretenaient avec Pierre le Grand (1716).

Les Princes Grecs ou phanariotes, qui remplacèrent alors les Hospodars nationaux Bessaraba et Cantemir, ne tardèrent pas à suivre la même route. Tantôt l'espérance et l'ambition, tantôt la crainte et la nécessité, les y maintinrent. Mais l'influence de l'Autriche balança encore celle de la Russie, jusqu'à ce qu'en 1774, Catherine II se fit reconnaître par la Porte vaincue, le titre de protectrice des deux principautés.

Le système d'envahissement de Catherine II a été soutenu par la présence des armées impériales, qui dans toutes les guerres qu'elles faisaient aux Turcs, établissaient une administration militaire dans les principautés. De 1770 à 1834, pendant un espace de 64 ans, la Russie a occupé 24 ans ces provinces. La première occupation, semblable à une véritable prise de possession, avait été accompagnée de la promesse, lue dans toutes les églises, de ne jamais remettre ce pays entre les mains de la Porte.

Par cette promesse, et par celle qu'elle donnait en même temps aux grecs, Catherine II attaquait l'Empire Turc, à la fois en excitant l'insurrection parmi ses sujets et en les combattant par les armes. Ce premier genre d'attaque n'étais pas le moins redoutable; et il continuait au sein même de la paix.

Malgré ces moyens réunis, la Cour de St. Pétersbourg, désespérant de pouvoir seule détruire un empire qu'elle s'était d'abord flatté d'emporter d'un premier élan, crut devoir admettre l'Autriche au partage; cette circonstance ramena quelque temps dans les principautés une influence qui était presque effacée. En 1787, les troupes autrichiennes attaquèrent la Valachie, de concert avec les Russes, et à la suite des traités de Sistow et d'Iassy, les privilèges donnés à ces deux provinces, le furent à la recommandation de l'internonce, comme à celle de la légation russe.

Les rapports plus directs qui s'étaient établis, à la suite de la paix de Kaynardgi, entre les principautés et les deux Cours impériales, y avaient amené dès 1782, l'établissement d'un consulat russe, et presque en même temps, celle d'un consulat autrichien; après la conclusion des traités de Sistow et d'Iassy, la France et l'Angleterre se présentèrent pour la première fois sur cette scène.

Premières relations de la France avec les principautés. Période de l'influence française en Valachie et en Moldavie.

Le développement que prenaient alors toutes les relations quelconques entre les nations, ne laissant plus aucun intérêt isolé dans le monde, portait la surveillance des cabinets, jusque sur les pays les plus éloignés. Des consuls français furent établis en 1796, à Iassy et à Bucharest. En 1805, à la suite de la bataille d'Austerlitz, les Hospodars se jetèrent entièrement entre les bras de Napoléon; ils attendaient de ce puissant génie, une transformation générale de l'Europe et un sort nouveau pour les principautés.

Les projets de Napoléon changèrent deux fois, à l'égard de ces provinces : il avait d'abord pensé à les donner à l'Autriche, pour en faire une barrière contre la Russie, projet présenté également au Cabinet de Londres par le Consul Wilkinson. Plus tard, il projeta de faire une confédération du Danube, qui eut embrassé la Moldavie, la Valachie, la Servie, et à laquelle on eut un jour joint la Bulgarie. Le titre de ministre résident, qu'il avait donné en 1805 au Comte Reinhart, son envoyé à Iassy, et la réputation personnelle dont jouissait M. Reinhart, annonçaient assez l'importance que le Cabinet de St. Cloud attachait aux principautés du Danube.

Prédominance exclusive de l'influence Russe.

La paix de Bucharest, en faisant passer sous la domination de l'Empereur Alexandre tout le pays au delà du Pruth, soumit à l'administration russe les propriétés des plus riches moldaves. Les moldaves avaient secondé la Russie de tous leurs moyens; elle s'accommodait avec la Porte à leurs dépens, en démembrant leur territoire et s'en faisant céder le tiers, à elle-même; la Porte n'avait pas le droit de faire cette cession, et la Russie aurait dû avoir honte de la demander.

L'issue de la guerre contre la France, la paix de 1814, et l'adresse qu'eut la Russie au congrès de Vienne, d'exclure la Turquie du système général de garantie européenne, assurèrent plus solidement que jamais, l'influence de la Cour de St. Pétersbourg dans les principautés et dans tout l'Orient.

Cependant en 1821, l'explosion prématurée et intempestive des éléments d'insurrection, qu'elle avait préparés, pour arriver enfin au renversement de la Turquie, compromirent quelques années cette brillante situation. Lors du rappel de M. Minciaki, le Prince de Metternich répandit le bruit que l'Empereur Alexandre abandonnait, en Orient, des projets à la réalisation desquels l'opposition des autres cours apportait de trop grands obstacles. Le Consul Autrichien à Bucharest y exerça alors, une influence prédominante.

Le retour de M. Minciaki et le traité d'Ackerman en 1826, détruisirent à peu près cette situation, et la conduite tenue ultérieurement par l'Autriche, en fit disparaître les dernières traces.

Départ, retour et attitude des deux agents autrichiens.

Lorsque malgré les efforts de M. de Metternich, les Russes entrèrent en 1828 dans les principautés, le Cabinet de Vienne se laissa aller à un de ces mouvements d'humeur, auxquels on est toujours étonné de voir des gouvernements céder, comme de simples particuliers. Il rappela les deux Consuls d'Iassy et de Bucharest, et laissa ses propres sujets sans aucune protection.

Embarrassé ensuite de revenir sur cette démarche, il se vite forcé d'acquiescer à la disposition qu'avait prise le Comte Pahlen, de placer les sujets autrichiens sous la protection des Consuls russes. M. Minciaki profita de la position qu'elle lui donna, pour détruire un abus, qui était devenu une des bases principales de l'influence de

la Cour de Vienne dans les principautés: plus de quinze mille familles avaient reçu le titre de protégés autrichiens. M. Minciaki fit vérifier leur nationalité, et retrancha des listes des protégés, toutes les familles qui n'avaient pas des droits incontestables à y être maintenues. Il en réduisit ainsi le nombre à 2 ou 3 mille.

Il fallait cependant mettre un terme à cet état de choses, et la Cour de Vienne se décida enfin, en 1832, à réinstaller ses agents en Valachie et en Moldavie. Leur départ n'avait été qu'une mesure dictée par le dépit, leur retour manqua de dignité. On choisit pour remplir ces deux postes, deux neveux du Consul de Russie, MM. Timoni et de Wallenbourg, et ce fut à la Cour de Russie, et non à la Porte, comme l'usage et les convenances le voulaient, que l'Autriche s'adressa pour demander leur admission. Les valaques reconnurent qu'ils étaient abandonnés, et ce résultat des promesses de protection, qu'ils avaient récemment encore reçues de l'Autriche, porta une profonde atteinte à la considération de la Cour de Vienne sur ce théâtre.

Le Consul d'Autriche à Bucharest M. Timoni, s'est depuis son arrivée, renfermé exclusivement dans le cercle des affaires particulières qu'il y doit traiter. Par malheur pour lui, ces affaires sont de nature à froisser les intérêts les plus directs de la Valachie. Il en est une principalement, sur laquelle on peut dire que roulent depuis plusieurs années, toutes les communications qui s'échangent dans les principautés entre les agents autrichiens et le gouvernement local.

L'Autriche a acquis par d'anciennes conventions, le droit de faire pâturer en Valachie les nombreux troupeaux de Transylvanie; chaque année, au mois de juin, un million et demi de bêtes à laine, descendent des Crapaks et, après avoir dévasté les terres environnantes, traversent la province entière, pour aller, à l'approche de l'hiver, passer le Danube à la hauteur de Silistrie, de Roustchouck, de Widdin; elles trouvent en Bulgarie, à l'ombre des bois, une nourriture que leur refusent les plaines couvertes de neige de la Valachie, et y rentrent encore, après s'être dépouillées de leur laine, en Transylvanie. C'est à une autre extrémité de l'Europe, la production de la Mista espagnole, mais avec la différence que ce droit destructeur s'exerce ici au profit d'une nation étrangère.

Les Hospodars phanariotes, intéressés à ménager la Cour de Vienne, avaient fermé les yeux sur un abus, dont l'influence était d'ailleurs moins remarquée dans l'état inculte et abandonné où était le pays. Mais maintenant, qu'on commence à cultiver davantage les terres, on sent tout le poids d'une charge aussi pesante.

„J'ai continuellement, à ce sujet, des discussions avec M. Timoni, me disait „M. Stirbey, qui se trouve en ce moment chargé du portefeuille des affaires étran„gères. Il fonde son droit sur d'anciens firmans; mais ces firmans ne lui accordent „le droit de pâture, qu'en se conformant aux lois du pays, et nos lois nouvelles assu„rent à tout propriétaire la jouissance exclusive de son terrain, et cependant chaque „printemps les bandes de troupeaux transylvains viennent fondre sur nos propriétés, „par bandes de 40 à 50 mille, ravageant tout, comme des sauterelles. J'ai prévenu „M. Timoni de l'irritation que cette conduite produit dans la population; il se borne „à en appeler au droit du plus fort. Mais je crains que cet appel même n'entraîne „des malheurs, que la supériorité de l'Autriche ne pourra pas toujours empêcher, et „il peut arriver des occasions, où il ne dépendra pas du gouvernement Valaque de „contenir des populations que l'on réduit à l'alternative, de laisser leurs champs „incultes ou de repousser les armes à la main, les envahisseurs". „L'Autriche, me „disait le vieux boyard Philipesco, ne nourrit que par nous ses provinces orientales, „et elle nous regarde d'un œil affamé". „Elle éprouve une vive et continuelle ten„tation, de se mêler de nos affaires, me disait l'ancien hospodar Grégoire Ghika, „mais elle n'ose pas devant la Russie". „Nous ne pouvons, me disait un autre boyard, „ni nous empêcher de sentir l'abandon où elle nous laisse, après tant de promesses, „ni oublier la conduite qu'elle a tenue envers nous en 1821. Nous étions alors, jusqu'à „trente mille valaques réfugiés à Cronstadt, fuyant les réactions des Turcs. Notre

„présence avait triplé tous les prix, et enrichissait le pays. Cependant la police autri„chienne, avec ses formes lourdes et maladroites, ne semblait occupée que de nous „faire retourner en Valachie, par ses vexations de détail et par ses continuels inter„rogatoires sur les causes, malheureusement trop évidentes, de notre séjour en Tran„sylvanie. Aussi nous aimerions mieux toutes choses au monde, même être turcs, „que de devenir autrichiens".

En Moldavie, la situation de l'Autriche est meilleure. Le passage des moutons Transylvains s'y fait avec plus d'ordre et de ménagement. Le commerce moldave, repoussé de la Russie, trouve encore un débouché avantageux en Galicie et en Transylvanie. Par une singulière anomalie, l'Autriche, si sévère partout ailleurs pour les quarantaines, n'en a pas établi sur la frontière de la Bucovine. Plusieurs boyards sont à la fois propriétaires en Bucovine et en Bessarabie: la comparaison qu'ils font de l'administration des deux gouvernements, est tout à l'avantage du gouvernement allemand. On est disposé à Iassy, à considérer l'Autriche comme un lieu de refuge, à la fois contre les Turcs et contre les Russes: on y est sans cesse reporté à chercher près d'elle, quelque allègement contre le poids oppressant du voisinage russe. „Je „vais acheter des terres en Bucovine, et me déclarer sujet autrichien, me disait un „moldave; de cette manière, je ne serai ni forcé de m'expatrier, ni exposé chaque „nuit, à être enlevé pour être conduit en Sibérie". „Le moyen n'est pas bien sûr, lui „répondit un autre boyard; savez-vous ce que fera alors le Consul d'Autriche, pour „ne pas être obligé d'entrer en querelle avec la Russie? il déclarera que tout sujet „autrichien que vous fussiez devenu, vous étiez un homme dangereux, et dont la „Russie a fort bien fait de débarrasser le pays". Cette opinion que l'on se fait ici de l'Autriche et le contraste que présente sa faiblesse vis-à-vis des russes, et son arrogance vis-à-vis des moldaves, nuit à son crédit politique. Sa considération souffre aussi de l'extension qu'elle recommence à donner au nombre de ses protégés. On ne veut voir dans ce système, qu'un esprit mesquin et intéressé, qui borne ses calculs à compter que chaque nouveau protégé lui rend une rente de 2 à 3 ducats: il y a déjà ainsi 4.000 familles, placées en Moldavie sous les couleurs Autrichiennes et soustraites, à ce titre, à la juridiction ordinaire et aux charges du pays qu'elles habitent.

La position géographique de l'Autriche, qui lui livre les passages des montagnes d'où elle domine tout le pays, la possession des sources de toutes les rivières qui traversent les principautés, le besoin qu'elle a de ces provinces pour nourrir la Transylvanie et la Bucovine, le grand commerce qu'elle fait avec elles, et non moins que ces circonstances, les anciennes relations, les souvenirs des temps passés et les prétentions que la chancellerie hongroise conserve à la souveraineté de la Valachie, appellent en vain ici la Cour de Vienne, à un rôle qu'elle n'ose y saisir: cette situation est très bien appréciée des boyards. „Ce serait à l'Autriche, et non à la Russie, à dominer sur ce théâtre, me disait à Iassy M. Rosnovano, mais l'Autriche a perdu tout courage contre les Russes: elle se sent sous leur main, ils font peser sur elle toute leur puissance, et en même temps l'entourent de leurs espions, la travaillent par leurs agents; ils ont déjà formé parmi ses sujets, des relations semblables à celles, par lesquelles ils ont mené la Turquie, et si jamais elle voulait se soustraire à leur prépotence, ils lui mettraient le feu aux flancs, en soulevant les populations slaves et valaques, qui garnissent toute la frontière orientale".

Consuls prussiens dans les principautés.

A la suite des agents autrichiens viennent aussi, depuis 1818, deux Consuls prussiens dans les principautés; leur rôle se borne à accorder, comme les agents autrichiens, des lettres de protection à des étrangers, prussiens ou autres, et plus particulièrement à des juifs, toujours très empressés à profiter des moyens qui peuvent les soustraire à la loi commune.

Situation de l'agent Anglais.

L'Angleterre n'a jamais cherché à se créer d'influence directe dans les principautés. Malgré le titre qu'elle y a donné à son Consul, qui y est, comme celui d'Autriche, qualifié d'*Agent politique*, un agent diplomatique supérieur n'y a paru de sa part en 1812, que pour décider les négociateurs Turcs à céder aux Russes la Bessarabie, mesure toute de circonstance, et contraire aux intérêts généraux de sa politique, comme elle l'était à la justice et à la stipulation des traités antérieurs, relativement à la Moldavie. L'agent anglais, M. Blutte, perd de sa considération, par l'originalité de ses manières. Il a élevé contre les Russes une opposition passionnée, qui lui a fait tort, parce qu'elle n'a pas été soutenue du succès; et après être resté une année entière à refuser de voir le général Kisseleff, il a dû, sans obtenir la satisfaction qu'il demandait, sur une affaire qui avait servi de prétexte à la rupture, rétablir son pavillon, qu'il avait amené, et se réconcilier avec le général Russe. Il n'y a pas même de Consul britannique en Moldavie.

Rétablissement des rapports avec la France, attidude et conduite des deux Consuls de S. M.

A la suite de la paix de Paris, la France, obligée de se replier sur elle-même, ne pouvait plus prétendre à exercer en Valachie, l'influence qu'elle y avait eue, quand ses armées parcouraient l'Europe et en atteignaient, tour à tour, les extrémités les plus éloignées. Mais à mesure qu'elle a senti ses forces renaître, elle est rentrée dans les combinaisons générales de la politique, et elle a apprécié de nouveau l'importance des principautés du Danube. Sa position y a toujours été convenable; elle y est devenue d'autant plus importante, pendant ces dernières années, que celle de l'Autriche s'y est éclipsée davantage. „Nous savons très bien, me disaient plusieurs Boyards, que si la Russie n'a pas encore dévoré ce pays, si elle l'évacue en ce moment, nous n'en avons l'obligation ni à sa propre volonté, ni à nos efforts, ni à la timide intervention de l'Autriche, mais à la crainte qu'a le cabinet de St. Pétersbourg, de rencontrer dans la France et l'Angleterre, une opposition qu'ils s'est peu senti en état de braver".

Sans prétendre à un rôle prédominant, que la position des choses ne leur assigne pas sur ce théâtre, les agents du roi dans les principautés ont évité de montrer à la nation Moldo-Valaque, la complète indifférence qu'elle trouvait dans l'Angleterre, et de lui donner, comme l'Autriche, des espérances constamment trompées au jour venu pour leur accomplissement. M. de Lagan jouit à Bucharest d'une considération et d'une faveur, qu'il ne partage avec aucun autre agent étranger; sa conduite, sous l'occupation des Russes, a été remplie de convenance et de tact; ils s'est conservé dans une intelligence parfaite avec l'administration russe, sans céder aucun de nos droits; et quand celle-ci, considérant déjà la Valachie et la Moldavie comme des provinces russes, voulut y attaquer les privilèges que la Porte y avait accordés aux étrangers, et dont la Russie partage elle-même le bénéfice, l'attitude soumise de M. M. de Timoni et de Wallenbourg, l'attitude hostile de M. Blutte, ne permettaient à aucun de ces trois agents de résister avec efficacité à ces tentatives. La résistance ferme et mesurée de M. de Lagan, força l'administration russe à reculer, en lui faisant craindre un éclat, qui devait ramener l'attention sur un pays dont elle avait intérêt à éloigner les regards de l'Europe. J'ai trouvé également l'attitude de M. Mimaut à Iassy, pleine de mesure et de convenance, et il s'y était déjà concilié, malgré sa jeunesse et le peu de temps de son arrivée, une considération générale. Je dois à cette occasion, Monsieur le Comte, rendre à la conduite des deux Consuls de Sa Majesté, à mon égard, le témoignage qu'elle mérite. M. de Lagan, en particulier, avait si bien préparé le terrain quand je suis arrivé en Valachie, que c'est principalement à

lui que je suis redevable de l'accueil que l'on m'y a fait, et des renseignements que tout le monde m'a fourni, avec tant de bonne grâce, de confiance, d'empressement et avec une sorte d'indépendance, à laquelle les russes n'étaient certainement pas préparés. Il y joint les communications de travaux qu'il avait lui-même entrepris, qui sans mon arrivée ici, fussent parvenus directement au gouvernement de Sa Majesté et dont j'ai largement profité : en sorte que si Votre Excellence trouve dans ces dépêches, quelques détails qui soient de nature à l'intéresser, je la prie d'avoir la bonté de lui en témoigner sa satisfaction.

Je prie Votre Excellence d'agréer &
Signé : Bois le Comte.

DXII.

Bucureşti, 1834, 11 Maiu.

Urmarea memoriului lui Bois-le-Comte, adresat lui Rigny.

(Correspondance d'Orient, XXII, 53).

Appréciation de la valeur matérielle de la Valachie, de sa population, de ses productions et de son commerce.

Pendant les cinq années que les russes ont eu entre les mains l'administration des principautés du Danube, ils ont mis un soin tout particulier, à en constater les ressources. Ces recherches étaient pour eux d'un grand intérêt: Il leur importait de connaître le parti qu'ils pouvaient tirer d'un pays, qu'ils considéraient, dès ce moment, comme une demi-propriété, et comme pouvant un jour lui échoir définitivement en partage. Cette dernière considération, les portait également à en étudier la valeur et à en dérober la connaissance aux autres nations. Aussi, se réservent-ils avec un soin jaloux, les nombreux documents qu'ils ont obtenus, et ce n'a pas été une circonstance sans singularité, ni sans signification, de les voir dresser des plans pour défendre les Dardanelles, sans communiquer ces plans au Sultan, et faire une reconnaissance minutieuse des richesses intérieures, que renferment les montagnes de Valachie et de Moldavie, en cachant aux Valaques et aux Moldaves, les résultats de leurs recherches.

En même temps qu'ils s'appliquent à environner de mystères ces opérations, le langage de leurs agents, dans tout l'empire turc, tend à déprécier la valeur des principautés.

Si l'intention de cette dépréciation était évidente, pour leurs calculs d'avenir, ils se flattaient de plus, qu'elle aurait dès ce moment, pour effet, de détourner l'attention de l'Europe, des provinces qu'ils représentent comme insignifiantes, sans valeur et sans population. Mais en cela, leur intérêt était si évidemment opposé à celui du pays, que quelle que fut la soumission des gouvernements de la Valachie et de la Moldavie à leur égard, ces gouvernements ne tardèrent pas à comprendre, combien il leur importait de profiter de mon passage ici, pour éclairer l'Europe sur l'importance de ces provinces, et ils me livrèrent avec profusion, tous les renseignements qu'ils possédaient eux-mêmes. C'est le résultat de ces renseignements et celui des recherches que MM. de Lagan et Mimaut avaient faites de leur côté, et que ces messieurs ont bien voulu me communiquer, que je dois aujourd'hui soumettre à Votre Excellence. Le caractère officiel de pareils documents, et l'imperfection de ceux qu'on avait jusqu'à présent recueillis sur cette matière, engagera j'espère, Votre Excellence, à me pardonner de les produire ici, avec quelque étendue. Je joindrai même à mes dépêches, la copie de quelques-unes des pièces officielles qui m'ont été remises, afin que si jamais des questions de partage se présentaient de nouveau, le gouvernement du roi put appuyer, par des titres officiels, l'opinion qu'il serait dans le cas d'émettre sur la valeur des deux principautés du Danube.

Etendue. Aspect physique. Elévation du sol.

D'après les relevés faits par les russes, la Valachie, après avoir recouvré par le traité d'Andrinople les districts turcs de Braïlof, de Giurgewo et de Tourno, 88 îles du Danube, d'une surface de 145 lieues de postes françaises, et 43 lieues carrées de cheval, aurait aujourd'hui une étendue égale à celle de la Bavière ou des Etat Sardes, et sa population atteindrait la moitié de celle de ces royaumes.

Ces relevés ont donné les résultats suivants: Etendue 4.810 lieues (66.471 verstes) savoir: les montagnes 1.685, la plaine 3.033, les eaux 49; ou par une autre division, les champs et prairies 3.230, les vignes 31, les bois 1.337, les marais 158, les rochers et sables 10.

D'après les mêmes états, la Valachie s'élèverait par degrés, depuis les immenses plaines du Danube, qui n'ont près de ce fleuve qu'une élévation moyenne de quinze mètres au dessus du niveau de la mer, jusqu'à la hauteur de 2.587 mètres, élévation du mont Paringou dans les Krapacs. Bucharest serait déjà à 77 mètres. Ploesti à 141, et Tergovitz, l'ancienne capitale, à 262 mètres.

Ce pays est traversé par 786 lieues françaises (524 lieues turques) de routes de postes, servies par 3.022 chevaux, distribués entre 121 relais.

Population.

Les russes attachaient d'autant plus de prix à déterminer la population des principautés du Danube, qu'aucun dénombrement n'ayant été fait, depuis le premier établissement des princes phanariotes, l'obscurité la plus complète régnait à ce sujet. L'opinion qui dominait généralement en Turquie et en Europe, n'attribuait à la Valachie, que 800 mille âmes. M. de Boutenieff m'assurait, qu'au mois de septembre, cette population ne dépassait pas 700 mille. En 1816, l'Internonce ne l'évaluait même qu'à 650 mille.

Le dénombrement exécuté au mois de septembre, en 1831, causa au gouvernement Russo-Valaque une extrême surprise. On n'avait pas encore compulsé la moitié des registres, envoyés des provinces, que déjà le nombre des habitants que l'on croyait exister dans toute la Valachie, était dépassé de beaucoup. Dans l'étonnement qu'elles en éprouvaient, les autorités russes envoyaient aux employés chargés de ce travail, apostilles sur apostilles, pour leur recommander le plus profond secret, cachant leurs intentions véritables, sous le prétexte que, si la Porte savait que la province était si peuplée, elle exigerait un tribut beaucoup plus considérable.

Dénombrement pour toute la Valachie.

Le résumé de toutes les listes de recensement, envoyées des provinces, constata l'existence d'une population de plus de deux millions d'individus; mais pour arriver à ce nombre, les russes évaluaient les familles à cinq individus: cette proportion est en effet, celle qui est généralement adoptée en Europe; mais je serais porté à la regarder ici, comme supérieure à la réalité, et je crois approcher plus de la vérité, en mettant neuf individus par deux familles, ce qui réduirait la population à 1.850.000 âmes. Voici, quoiqu'il en soit, le compte officiel.

		Familles	Individus à 5 par fam.	Total
1°. Clergé	Popes	6.871	34.305	66.305
	Diacres	2.710	13.550	
	Chantres	2.920	14.600	
	Moines	—	2.648	
	Religieuses	—	1.200	
			Transport . . .	66.305

		Familles		Individus à 5 par fam.	Total
		Report . . .			65.305
2°. Noblesse	Boyards		1.098	5.490	26.465
	N[e]amours, descendants de Boyards et privilégiés		3.415	17.075	
	Postelniks émigres		780	3.900	
3°. Contribuables	Patentés		9.073	45.225	1.548.775
	Maziles exempts de corvées		3.258	17.290	
	Laboureurs		272.974	1.364.870	
	Paysans de villages payant la capitation		13.127	65.635	
	Bulgares		5.179	25.895	
	Bohémiens de l'Etat		4.453	22.265	
	Gens sans domicile fixe		1.529	7.595	
4°. Classes inférieures qui ne paient rien à l'Etat	Paysans exemptés par l'Etat		1.078	5.390	390.817
	Paysans exemptés pour le service militaire		—	3.436	
	Bohémiens, appartenant aux particuliers		14.458	72.270	
	Domestiques, jardiniers, cochers, cuisiniers		—	150.000	
	Sujets étrangers		3.729	18.645	
	Veuves avec leurs familles		53.289	141.075	
					2.032 362
	Augmentation annuelle, depuis 3 ans				100 000
					2.132.362

Parmi les nombreuses subdivisions qu'établissent les registres du gouvernement, j'ai remarqué la distinction suivante:

Boyards de	1-ère	classe	54	chefs de familles.
»	2-e	»	126	»
»	3-e	»	371	»
»	4-e	»	547	»
			1.098	

Professions exercées par les *Czingars* ou Bohémiens appartenant à l'Etat:

Menuisiers	1.517	chefs de familles.
Orpailleurs (qui ramassent l'or)	1.306	»
Ceux qui élèvent des mulets	1.269	»
Forgerons	918	»
Manœuvres	352	»
Ecumeurs d'étain	210	»
Brigands et voleurs incorrigibles	45	»
Chasseurs aux oiseaux de proie	16	»
Total . . .	5.633	»

Sur ce nombre, 255 sont classés comme pauvres, et 620 comme vagabonds.

Population de Bucharest en 1832.

Dénombrement particulier pour la ville de Bucharest.

1°. *Boyards avec leurs familles et domestiques.* — Boyards 615; femmes de Boyards 697; fils de Boyards 654; filles de Boyards 652; domestiques 1.106; servantes 1.084; enfants de domestiques 181; Bohémiens 887; Bohémiennes 1.229; fils de Bohémiens 617; filles de Bohémiens 599 . . . . . 8.355

2°. Classe moyenne, avec les familles et domestiques: hommes 10.801; femmes 11.732; fils 8.048; filles 7.944; domestiques 5.594; servantes 2.166; enfants de domestiques 227 . . . . . 46.406

Transport . . . 54.761

Report . . . 54.761

3°. Ecclésiastiques, avec leurs familles et domestiques: moines 137; prêtres séculiers 256; femmes de prêtres 301; fils de prêtres 278; filles de prêtres 280; domestiques 112; servantes 80; fils de domestiques 4; filles de domestiques 3 . . . . . 1.456

4°. Juifs, avec leurs familles et domestiques: juifs 563; juives 587; fils 647; filles 504; domestiques 182; servantes 94; enfants 6 . . . . . 2.583

5°. Sujets étrangers: Autrichiens 1.226; Russes 236; Prussiens 158; Anglais 94; Français 80 . . . . . 1.795

6°. Habitants qui ne sont pas domiciliés à Bucharest 12.000

Total . . . 72.595

Habitations.

La population de la Valachie se trouve répartie dans 22 villes, 12 bourgs, 3.562 villages et 89 monastères.

Caractère, état moral.

Si, après avoir établi la force numérique de cette population, on cherche à se rendre compte de sa valeur morale, des ressources que l'on trouverait dans son caractère et son esprit, on reconnaît que, sans avoir rien de tranché, ni de saillant, dans ses vices, non plus que dans ses vertus, elle appartient de même que les russes, aux races imitatrices, plutôt qu'à celles qui créent et inventent: races moins utiles à l'humanité, mais plus malléables et plus susceptibles de profiter des améliorations introduites par les autres peuples. Placée encore bien bas sur l'échelle sociale, mais plutôt à plaindre qu'à blâmer, la nation valaque tient la plupart de ses vices, du régime dépravé auquel elle a été soumise, de la longue oppression qui a pesé sur elle, de l'insécurité de son existence: de là viennent ses anciens vices, dont on retrouve encore souvent l'influence, malgré des améliorations récentes: sa paresse, son penchant à l'ivrognerie, l'absence des affections naturelles et des idées morales, la corruption de ses mœurs, son habitude de ne céder qu'à la force matérielle, sa fausseté et ses finasseries grossières et persévérantes. Quel autre caractère pouvait se former un peuple qui, depuis un siècle, passait tous les dix ans, du gouvernement des Princes phanariotes à l'occupation militaire des Russes? C'étaient sourtout les classes supérieures qui, plus soumises à l'action directe du gouvernement, avaient le plus perdu sous le rapport moral. C'était parmi elles, une corruption universelle, une sorte de dépravation stagnante, qui n'avait pas même l'excuse des passions, un mélange d'orgueil et de bassesse, emprunté au Phanar, et avant tout, cette idée commune aux grecs, et même encore aux Russes, de ne voir dans la rapacité heureuse, qu'un témoignage glorieux d'adresse et de supériorité d'esprit. La nation elle-même, et l'influence du sol et du climat, confirmaient le malheur de cette situation. Il semblerait qu'il y a ici rareté de gaz vital, qu'il y règne, dans l'air, un principe débilitant, qui, selon l'expression du Consul anglais Wilkinson, ôte aux fruits leur saveur, aux fleurs leurs parfums, aux bêtes carnassières leur férocité, aux hommes leur énergie et leur activité. Les races des animaux y sont faibles, les bois et les produits de la terre, chargés d'humidité et prompts à se détériorer. Mais ces influences pernicieuses elles-mêmes, pourront aussi céder à l'action des hommes et aux soins qui dessècheront successivement, une terre glaiseuse qui retient sur sa surface d'immenses marais, dont les exhalaisons vicient l'air, dans ces plaines basses et immenses. En remontant le Danube et atteignant la petite Valachie, et en s'élevant vers les montagnes, toutes les races prennent plus de vigueur et un caractère plus prononcé.

Les changements bienfaisants opérés depuis trois ans, dans le régime politique et dans le gouvernement du pays, ont déjà produit de semblables améliorations.

Le premier principe en est sorti du sein des classes supérieures. Elles étaient plus en position de reconnaître, plus susceptibles de sentir le malheur du pays, et se voyaient forcées à abandonner un genre de vie, dont l'apathie et les dérèglements avaient introduit dans leurs fortunes, un désordre qui les conduisait à une ruine inévitable, du moment où les circonstances leur retiraient l'exploitation, on pourrait dire le pillage de l'Etat. Malgré ce qu'elles sont encore, on s'accorde à reconnaître qu'il y a eu parmi elles, de véritables progrès.

Ces mêmes améliorations n'ont pas été moins sensibles dans le peuple. „Les progrès que font les paysans sont tellement rapides, me disait le grand Vornik Philipesco, que chaque année nous devons modifier le langage que nous leur tenions l'année précédente, et qui se trouve ne plus convenir à leur état moral et au développement de leurs idées. Il ne fallait autrefois qu'un bâton pour les conduire; maintenant, il faut leur prouver la justice de ce qu'on leur demande; mais quand on le leur a prouvé, on en peut tout obtenir. A mesure que le souvenir de l'ancienne oppression s'éloigne d'eux, leur caractère se relève, et le sentiment qu'ils ont acquis qu'il existe un droit pour eux, les accoutume peu à peu à l'idée, qu'ils ont des devoirs à remplir".

Productions naturelles.

Les courtes notions que je vais avoir l'honneur de soumettre à Votre Excellence, sur la richesse du sol en Valachie, lui montreront que, même dans son état actuel, les ressources de cette principauté sont considérables; cependant, ces ressources doivent moins être calculées par ce qu'elles sont, que par ce qu'elles peuvent devenir un jour. Sous le régime précédent, la Porte mesurant ses exigences sur la possibilité de les satisfaire, tout développement de richesse était un prétexte d'oppression. Je n'en citerai qu'un exemple à Votre Excellence. Le Prince Caradja trouva, il y a peu d'années, dans ses terres, une mine de mercure tellement abondante, qu'en se bornant à recevoir le minerai qui s'échappait de la terre, il en retirait des sommes considérables. Le bruit en vint à Constantinople, ses amis lui écrivirent aussitôt de se hâter de refermer cette mine, parce que la Porte, en ayant entendu parler, allait charger la Valachie de lui fournir sa consommation de vif-argent.

Cette même crainte des exigences de la Porte, jointe à l'état arriéré de l'industrie, a laissé sans exploitation les mines nombreuses et riches, que renferment les Crapacs. Les parcelles d'or que charrient les rivières, y signalent l'existence de ce métal. Il n'y est encore en exploitation, que sur un seul point. Il y occupe 200 ouvriers environ, pour ne donner par an que 1.500 drachmes d'or, valeur à peine suffisante pour payer leur travail. Les russes ont aussi reconnu dans ces montagnes l'existence du cuivre, du plomb, de la houille, du soufre, de l'ambre et du nitre. On trouve en Valachie du goudron fossile, substance très rare et qu'on ne connaissait guère, à ce qu'il me semble, qu'en Saxe, en Suisse et à Zante. Trente-cinq puits ouverts pour recevoir ce goudron, en donnent chaque année 160.000 litres, valeur de 400.000 francs, et cette facile exploitation n'a besoin que de 102 ouvriers. Mais le seul produit minéral, dont l'exploitation ait acquis ici une grande extension, est le sel. La Valachie, reposant au nord sur cette immense couche de sel, qui s'étend sous les Carpathes, depuis la frontière de Silésie jusqu'au Pruth. L'exploitation en a été, en 1832, de 45.000.000 de kilogrammes, le quart de l'exploitation de la France; elle a occupé 1.200 ouvriers, et son débit a formé le tiers du revenu de l'Etat.

Les montagnes de Valachie, si riches en minéraux de toute espèce, produisent aussi une grande abondance de bois de construction. Les forêts, qui chez nous n'occupent plus que la septième partie du territoire, en couvre encore ici le tiers. Une estimation très incomplète et tout à fait partielle, faite par les russes, y a re-

connu, sur un espace donné, un nombre à peu près égal de pieds de chênes et de pieds de sapins, propres au service de la marine.

Une expression vulgaire, qui indiquait à la fois la richese et le malheur des principautés, les désignait autrefois, comme *le Pérou des Grecs* et *le grenier de la Turquie*, et la Porte avait même adopté, à leur égard, dans ses actes officiels, cette dernière dénomination. Elle en tirait en effet, chaque année, une grande quantité de grains, dont elle fixait elle-même le prix. Cette circonstance, jointe à la défense d'exportation, faisait que l'on en cultivait le moins possible. Le maïs, qui présente à la fois l'avantage d'une récolte plus abondante et d'une plus longue conservation, suffisait à la nourriture des paysans, et ils ne produisaient guère de froment, que ce qu'il était nécessaire d'en fournir à Constantinople. Malgré la liberté rendue au commerce, le cultivateur craintif et défiant, par l'effet d'une si longue oppression, n'ose encore se persuader, que la possession de son blé lui soit véritablement assurée, et cette idée intimide encore son travail. Cependant, je dois signaler à Votre Excellence deux importants progrès, qui se sont opérés pendant les trois dernières années. L'étendue des terres labourées a augmenté d'un cinquième, et tandis que la production des autres grains est restée à peu près la même, celle du froment a doublé, non pas que l'exportation en ait pris une plus grande importance, mais parce que les classes inférieures, acquérant plus d'aisance, commencent à rechercher une meilleure nourriture. Ce mouvement est constaté dans le tableau suivant, qui m'a été rémis par M. le Ministre de l'Intérieur.

	Année 1831		Année 1832		Année 1833	
	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommation
Froment	481.000	320.000	846.000	540.000	938.000	698.000
Orge et avoine	484.000	340.000	526.000	220.000	422.000	205.000
Maïs	6.740.000	5.910.000	6.880.000	6.830.000	4.960.000	4.570.000
Millet	592.000	457.000	4.400.000	4.112.000	3.200.000	2.056.000
Hectolitres	8.297.000	7.027.000	12.652.000	11.672.000	8.520.000	7.529.000
Nombre d'arpents cultivés	565.000	—	622.850	—	643.866	—

La valeur de ces différentes espèces de grains ne représente guère ici, que 30 à 40 millions de francs. Elle serait en France trois fois plus forte; mais ici le froment ne vaut que sept francs, l'orge et l'avoine trois francs, le maïs et le millet deux francs l'hectolitre.

La terre rend, année moyenne, de dix à douze fois la semence; c'est un tiers de plus qu'en France, et ce produit est obtenu presque sans frais, le sol n'ayant pas besoin d'être fumé et de recevoir plusieurs labours. Aussi estime-t-on à Braïlof, que les cultivateurs ont, en 1832 et 1833, gagné jusqu'à 25 pour cent, dans la vente de leur blé.

Les vins blancs de Valachie, agréables au goût, quoiqu'ils aient un peu d'acidité, forment une des richesses du pays; la récolte en a été, en 1833, de 768.740 hectolitres; ce ne serait pas encore, pour chaque habitant un demi-hectolitre, la moitié de la proportion obtenue en France; mais les Valaques y suppléent, en tirant des prunes une eau-de-vie, qui est ici pour le paysan, ce qu'est, en Russie, l'eau-de-vie de grains pour le peuple.

C'était principalement par l'abondance de leurs bestiaux, que les principautés

du Danube étaient renommées sous le régime des Turcs. La guerre de 1828 a commencé par en beaucoup diminuer le nombre. Pendant deux années consécutives, il a fallu livrer à l'armée russe, pour sa consommation, six mille têtes de gros bétail par mois, sans compter les fournitures pour les charrois, non moins destructives. On compte que cette guerre a coûté à la Valachie, cinq cent mille pièces de bétail. A la suite, est venue la grande épizootie de 1830.

Malgré ces pertes, le recensement des bestiaux fait en 1832 par les Russes, a constaté qu'il restait encore à la Valachie un nombre de chevaux, de bœufs et de porcs, qui serait proportionnellement à la population, plus considérable de moitié que celui de nos bestiaux. Aussi le prix des chevaux n'atteint-il pas le cinquième de ce qu'il est en France, et celui du gros bétail le tiers. On a pour 40 francs un cheval ordinaire de paysan. La principauté en a fourni en 1832, à l'Autriche et à la Prusse, dix mille, d'une race plus forte, à 105 francs par tête. Les bêtes à laine sont au contraire, restées moins nombreuses en Valachie que chez nous, mais les prix en sont très inférieurs aux nôtres; la race des moutons est très forte dans les principautés et leurs toisons très garnies; un négociant qui fait ce commerce, me disait que la tonte d'une brebis, ne produisait jamais moins de 1½ kilogramme de laine.

De ce côté du Danube, on ne consomme que de la viande de bœuf; de l'autre côté et dans toute la Turquie, on ne fait guère usage que de la viande de mouton. Une remarque que l'on m'a fait aussi, c'est que la rigueur, avec laquelle la nation toute entière, dans toutes les classes, observe les nombreuses abstinences de l'église grecque, laisse disponible pour l'exportation, une quantité de viande et de bestiaux proportionnellement plus grande que dans nos pays. Voici les résultats des tableaux dressés en 1832, par l'administration Russo-Valaque:

Chevaux et étalons . . . . . 96.882 Juments 105.533			202.405 à 60 F.	12.120.600
Anes . . . . . 798 à 25 F.				20.000
Bœufs . . . 310.948 Taureaux . . 51.542 Vaches . . . 281.017	643.507	à 70 F.		21.776.360
		50		2.577.100
		40		11.240.680
Moutons zigaies . . . 93.332 „ 2-e qual. . . . 104.840	198.172		1.432.542 à 5 F.	7.162.710
Brebis zigaies. . . . . 924.274 „ 2-e qual. 360.095	1.284.370			
Chèvres . . . . . 213.337 à 7 F.				1.493.359
Porcs . . . . . 345.428 à 20 F.				6.908.550
				63.299.369

Un autre état officiel établit ainsi le produit annuel des différents objets de commerce, que l'on retire des bestiaux, sans y comprendre le lait, le beurre et le fromage consommé par les habitants.

Suif . . . . . 2.441.000 kilog. à 0,75 c.				1.831.000
Peaux	de vaches 32.800		500.000	1.055.000
	Bœufs . . . . . 12.170 à 20 F.		242.000	
	Chèvres . . . . 56.800 à 2,88 F.		165.000	
	Moutons . . . . 40.000 à 1,44 F.		57.600	
Bœuf salé				205.000
fromage et beurre (en ne prenant que la quantité exportée en 1833) .				755.000
langues, vessies, cornes				100.000
Cordovan (exporté).				316.000
Laine: Tonte annuelle des moutons, 2.000.000 kil. à 0,90 F. . . .				1.800.000
				6.062.000

A la faveur du bas prix des bestiaux, une maison Valaque qui se livrerait à cette spéculation, pourrait nous fournir à Toulon la viande salée, à 30 ou 40 centimes la livre. Il serait peut-être utile, Monsieur le Comte, d'appeler sur cet objet l'attention du Ministre de la Marine.

Ce n'est que dans ces dernières années que l'on a commencé à planter, en Valachie, quelques mûriers et à élever des vers à soie; ces essais ont réussi.

Les abeilles y rendent depuis longtemps un produit considérable. La récolte du miel a été, en 1833, de 750.000 kilogrammes, valeur de 715.000 francs.

Les eaux nombreuses qui arrosent la Valachie ajoutent à ces produits une grande abondance de poissons. Je fus témoin à Galatz, d'une singularité que je crois particulière à ce pays. Il se fait tous les ans, dans le Danube, un grand passage de harengs. Tout le fleuve en fourmille, pendant quinze jours, depuis son embouchure jusqu'aux écueils d'Orsova, sans que l'on retrouve ce poisson, soit dans la Mer noire, soit au delà d'Orsova. On en prend une grande quantité, que l'on sale, et que l'on vend à Odessa et en Turquie, sous le nom de harengs du Danube. Le hospodar Michel Stourdza me disait avoir fait faire des recherches sur ce phénomène, et que le résultat en avait été, de l'attribuer au passage annuel dans le fleuve, d'un poisson beacoup plus petit et moins délicat, que l'on prend dans la Mer noire et qui s'améliore, jusqu'à acquérir, pour ainsi dire, une nature nouvelle, après avoir vécu quelque temps dans le fleuve.

Productions industrielles.

La rare fertilité du sol de la Valachie et sa position avantageuse pour l'exportation, offrant au travail une récompense abondante et assurée, laisse peu de bras disponibles pour les fabriques, et offre des exploitations agricoles plus avantageuses, que ne le peuvent être les opérations de l'industrie manufacturière. Cependant la Valachie n'est pas totalement dépourvue de ressources, sous ce rapport. Elle a cette industrie des ménages, qui confectionne dans chaque maison ce qui doit y être consommé, genre d'industrie moins lucratif sans doute, mais qui n'a pas l'inconvénient de réunir en grandes masses, les populations ouvrières et qui leur conserve les mœurs plus pures des campagnes, tout en leur procurant une partie des profits de l'industrie. Les recherches faites en 1831 par les Russes, indiqueraient dans la principauté une industrie, non pas plus avancée, mais comparativement plus étendue que la leur; ces recherches y ont constaté l'existence de 1.058 fabriques et de 553 distilleries d'eau-de-vie de prunes; la Russie, quoiqu'elle ait doublé depuis la paix le nombre de ses fabriques, n'en compte encore que 6.000, en ce moment.

L'état de 1831 indique en Valachie les fabriques suivantes:

Poteries	57
Forges	134
Tanneries	131
Fabriques de savon	70
» » cordons de laine	69
» » feutres ou draps grossiers	21
» » mouchoirs	22
» » bougies	19
» » chandelles	21
» » chapeaux	4
Brasseries	3
Distilleries d'eau-de-vie de prunes	553
Diverses fabriques, non portées sur cet état	513
	1.617

De toutes ces fabriques, les tanneries seules fournissent quelques produits à l'exportation.

Le manque ou l'imperfection de plusieurs des fabriques, dont les produits sont le plus nécessaires, et d'un autre côté, la surabondance et le bas prix des denrées, semblent appeler en Valachie un échange de marchandises considérable. Mais jusqu'à ces dernières années, les consommations bornées à peu près aux classes riches, restaient étrangères à la masse d'un peuple grossier et pauvre, et les livraisons qu'exigeait le gouvernement turc, étouffaient toute espèce de production.

De ces deux circonstances, la seconde a disparu, et la première se modifie chaque jour. Une complète liberté de commerce règne dans le pays, et le peuple acquiert un commencement d'aisance et de développement intellectuel; il abandonne peu à peu les peaux de mouton, dont il se couvrait; les paysans, à peine vêtus autrefois, font déjà un usage assez général de nos tissus de coton et de laine; ils commencent à faire sortir du sein de la terre leurs habitations, qui y étaient creusées comme des terriers d'animaux. Portées sur la surface du sol, ces habitations reçoivent les rayons du soleil et les influences bienfaisantes de l'air, et on les garnit graduellement de quelques meubles et ustensiles de ménage.

L'augmentation du commerce a promptement constaté cet heureux changement, mais on ne pourra en voir tout le développement, que quand il sera assuré sur des bases plus solides, qu'il ne semble être. Aucune douane intérieure ne gêne la circulation et la vente des marchandises, et les droits de douane sont limités à la faible taxe de 3 p. %, établie par les traités des puissances étrangères avec la Porte. Mais la confiance n'existe pas encore dans les esprits, personne n'ose se livrer à des spéculations, qui demandent quelque avenir. Les propriétaires attendent les commandes pour ensemencer leurs terres; ils ne livrent leurs marchandises, qu'en exigeant des avances considérables, et une fois qu'on les leur a faites, on est à leur disposition, ayant pour toute protection des tribunaux qui sont encore entachés d'un vice généralisé de vénalité.

Le mouvement du commerce de la Valachie porte l'empreinte de ces différentes circonstances, qui l'influencent en sens opposé. Les échanges ont doublé de valeur, mais ils ne se sont pas encore élevés au niveau de ce qu'il sont dans la plupart des autres Etats de l'Europe.

Le commerce de Valachie, évalué d'après les factures dressées au moment même des achats, et sans y comprendre les frais de transport, ni les bénéfices sur les marchandises, a présenté successivement:

En 1831 une importation de . . .	6.365.000 F.	une export. de		9.210.000 F.
„ 1832 „ „ „ . .	9.800.000	„	„ „	11.550.000
„ 1833 „ „ „ . .	12.440.000	„	„ „	15.480.000
L'administration des finances a continué d'ajouter à ces nombres 30 p. % pour représenter le surcroît que les prix éprouvent aux lieux d'arrivages, par suite du bénéfice des négociants et des frais de transport	3.000.000	„	„ „	4.000.000
Ce qui d'après les comptes donnés ci-dessus, porterait le commerce de la Valachie en 1833, à	15.440.000			19.500.000

La plus grande partie de l'approvisionnement de la Valachie en produits étrangers, se fait encore par la voie de terre. Les achats se font à Leipsik, et on complète les assortiments en passant par Vienne. On ne trouve guère, sur les marchés de Bucharest et de Iassy, que des marchandises allemandes, auxquelles le défaut de concurrence, conserve des qualités médiocres et des prix très élevés.

Les importations de la Valachie ont été ainsi réparties, en 1833, entre la frontière du Danube et la voie de terre, la première recevant des denrées coloniales, les produits de la Turquie et quelques marchandises anglaises ou françaises, envoyées par les négociants de Constantinople; la seconde, les marchandises achetées à Leipsik et les produits de l'Autriche :

	Par terre	Par le Danube	Total
Marchandises de Leipsik (produits des manufactures étrangères)	4.500.000	30.000	4.530.000
Idem de Cronstadt en Transylvanie (cordes, gros draps)	1.495.000	2.000	1.497.000
Idem de fer travaillé et non travaillé	896.000	220.000	1.116.000
Idem de Turquie (étoffes, abas, etc.)	—	890.000	890.000
Denrées coloniales	2.000	735.000	737.000
Coton brut et travaillé	45.000	287.500	332.500
Fourrures	50.000	250.000	300.000
Cuivre brut et travaillé	100.000	182.000	282.000
Divers objets fabriqués et comestibles, de Turquie	40.000	232.000	272.000
Cuirs travaillés	93.000	100.000	193.000
Marchandises de Russie	96.000	2.000	98.000
	7.327.000	2 930.500	10.257.500
Transit de Turquie en Allemagne (coton, tabac)	»	2.200.000	2.200 000
			12.457.000

D'après ces états, la Valachie se trouverait avoir reçu, par l'Autriche et l'Europe centrale, pour 7.240.000 f. de marchandises; pour 2.760.000 f. par la Bulgarie, Constantinople et la Méditerranée, et seulement pour 220.000 f. par la Russie. Elle a envoyé à ces pays, une valeur de marchandises supérieure à celle qu'elle a reçue.

Exportations de 1833.

Bestiaux	Bœufs et vaches, en Autriche et en Turquie. 15.928 à 80 f. 50	1.282.000	3.062.000
	Buffles . . . . . 4.731 à 105 f. —	498.000	
	Brebis et moutons . . . . . 60.705 à 5 f. 36	326.000	
	Porcs . . . . . 43.093 à 22 f. 05	956.000	
Grains divers par mer, pour Russie et Turquie			2.633.000
Sel (1.088.000 f. en Bulgarie; 900.000 f. en Servie)			1.988.000
Suif pour la Méditerranée			1.557.000
Laine pour la Méditerranée			833.000
Fromage et beurre — d° —			754.000
Chevaux pour l'Allemagne, 7.436 à 98 f.			728.000
Peaux de bœufs, moutons et chevaux pour la Méditerranée			400.000
Cordovan			316.000
Vin pour la Russie			141.000
Peaux de lièvres pour l'Allemagne, 173.623 à 0 f. 70 c.			121.000
Poisson salé, 274.000 kilog. à 0 f. 45 c.			103.000
Articles divers	Vessies 75.000 f.; viande salée 71.000. Miel 71.000 f.; mulets 43.000; lard 34.000. Goudron 28.000; tabac 23.000; eau de vie 14.000; cire 13.000; ânes 3.000.		480.000
		Transport . . .	13.116.000

	Report . . .	13.116.000
Articles divers	Ecorce de tilleul, haricots, lin, graine de lin, liqueurs, œufs, ruches, soie, lentilles, nattes, planches, fruits secs, graine d'avignon, noix, poils de chèvre et de cochon, cordes, cordons en laine, harnais, chenevis, tonneaux, toile de ménage, fil, résine, etc.	408.000
	Total . . .	13.524.000

Transit de Turquie en Allemagne et d'Allemagne en Turquie 2.200.000

Je dois prier Votre Excellence de remarquer, en prenant connaissance de ces tableaux, que les prix des bestiaux et animaux divers y sont beaucoup plus élevés que ceux qui ont été adoptés dans l'évaluation de la richesse foncière du pays, parce que l'on n'exporte en général, que les animaux les plus distingués de chaque espèce.

Les états de 1833 n'indiquent que d'une manière vague, la destination de chaque marchandise; ceux de 1831 l'établissent ainsi: Exportation pour la Turquie 8.489.000 f.; pour l'Autriche 480.000 f.; pour la Russie 252.000 f. Total 9.210.000 f. Cette même année, l'Autriche avait fourni à l'importation en Valachie: 4.330.000 f.; la Turquie 1.200.000 f.; la Russie 735.000 f.; en tout 6.365.000 francs.

Le mouvement commercial qui s'établit en ce moment sur le Danube, se rattachant à des combinaisons plus générales et concernant également les deux principautés, je demanderai à Votre Excellence la permission d'en faire l'objet d'un rapport particulier.

Je prie Votre Excellence d'agréer etc.

Signé: Le Baron de Bois le Comte.

DXIII.

București, 1834, 12 Maiu.

Urmarea memoriului lui Bois-le-Comte.

(Correspondance d'Orient, XXII, 73).

Organisation administrative de la Valachie.
Tribunaux, forces militaires. Budget et système d'impôt.

Lorsque l'on suit l'histoire des finances de ce pays, on est d'abord frappé d'un rapprochement qu'elles présentent. La production et la population s'accroissent et se développent avec rapidité, et les revenus sont inférieurs à ce qu'ils étaient sous les hospodars grecs. Si l'on demande ici l'explication de cette différence à un Russe, il répond: „Voulant avec sincérité la prospérité de ce pays, nous avons diminué tous les impôts". Si l'on questionne les Boyards, quelques-uns donnent la même explication, la plupart en fournissent une autre. „La Russie, disent-ils, a arrêté les impôts à un taux inférieur aux besoins, et elle nous a ensuite forcés d'adopter comme principe constitutif, que nous ne pourrions les augmenter sans son consentement. Par cette disposition, elle tient dans sa main les développements de notre prospérité et toute la conduite de l'Etat". Peut-être, Monsieur le Comte, y a-t-il eu à la fois, mélange de ces deux motifs, dans l'adoption du système financier que l'administration Russo-Valaque a donné à ce pays.

Quelle que soit au reste l'intention, le pays dans ce moment ressent le bienfait de l'allègement extraordinaire de ses impôts; avant l'insurrection des grecs, le revenu régulier représentait 11.00.0000 de francs, et cette charge était sensiblement accrue, par les fournitures en tout genre qu'il fallait faire à la Porte. Aujourd'hui toutes les charges ont disparu, et le budget ne monte qu'à 6.100.000; c'est une taxe de 3 francs par individu, tandis que nous en payons 30 en France.

Le règlement définitif, rédigé sous la direction de la Russie, a commencé par prononcer l'abolition de tous les impôts existants, et il a ensuite établi le nouveau système financier.

L'impôt personnel ou capitation, est la base de tout le système. Il fournit la moitié du revenu public. Le monopole du sel en représente le quart, et le quart restant est rempli par les douanes et par les domaines de l'Etat.

Les terres sont ici exemptes d'impôt. J'ai fait souvent un reproche aux Boyards, de la tenacité avec laquelle ils se sont refusés à supporter aucune portion de charges publiques. „Croyez, me dit un jour M. Stirbey, que si nous étions citoyens d'un Etat dont l'existence nous offrit quelque garantie, nous nous trouverions heureux de payer un tel avantage, par le sacrifice de la meilleure partie de nos revenus. Mais, à qui aurions-nous fait ce sacrifice? Peut-être demain serons-nous russes; et une fois que la Russie trouvera l'impôt établi sur nos terres, elle en rendra le poids toujours plus pesant, jusqu'à ce qu'elle nous ait écrasés, comme elle l'a fait pour les seigneurs Polonais et Bessarabiens. Nous avons donc agi sagement, en conservant comme un droit fondamental, notre privilège de ne rien payer".

La capitation générale est fixée à trente piastres (10 francs 50 centimes), indépendamment des dépenses additionnelles, pour les communes. Ce taux a été modifié pour différentes classes d'habitants. Les Maziles, descendants de familles qui sont sorties de la noblesse en sortant des emplois, suivant l'usage du pays, sont exemptés de corvées, mais ils paient 45 piastres, au lieu de 30. Les Czingares orpailleurs en paient 50; les autres ne sont soumis qu'à la taxe générale. Un étranger qui vient s'établir dans le pays, est exempt de capitation pendant cinq ans, et ne paie que demi-capitation, dans les années suivantes. Les villages sont responsables pour tous les contribuables qu'ils renferment.

Les douanes continuent à ne prélever que les 3 p. % qui sont établis par les traités des puissances étrangères avec la Porte, traités qui sont toujours obligatoires pour les principautés.

Lorsque le sel a été affermé, on ignorait quel en serait le rapport. Le prix de la ferme se trouve trop élevé de moitié, ce qui amènera une réduction considérable dans les revenus de l'Etat.

Les domaines se sont principalement formés par ces îles du Danube, que le traité d'Andrinople a soustraites à la Turquie, pour les réunir aux principautés. On a fait retirer de la plupart, le peu de population qu'il y avait, et dont il était difficile de surveiller les rapports avec les Turcs, et elles sont abandonnées à des troupeaux, auxquels elles offrent une abondante nourriture.

Budget de 1832. 1° Revenus.

Impôt direct	Capitation de villages et laboureurs en francs	2.660.000	
	Capitation de la classe privilégiée des Maziles	50.570	
	Capitation de Czingares de l'Etat	45.500	3.106.070
	Droit de patente payé par les ouvriers indigènes	210.000	
	Contributions sur les biens ecclésiastiques	140.000	
Impôt indirect	Ferme des salines	1.592.500	
	Régie des douanes . . . 576.800		
	Droit d'exploitation sur les bœufs . . . 121.000	697.800	2.290.300
	Transport . . .		5.396.370

		Report . . .	5.396.370
Impôt indirect	Droit d'exploitation sur les grains, le suif et divers 185.500	185.500	492.800
	Droits payés par les bergers Transylvains, qui conduisent leurs troupeaux dans les pâturages de la Valachie	307.300	
Domaine de l'Etat.			207.200
		Total: francs . . .	6.096.370

2° *Dépenses.*

Tribut à la Porte			700.000
Liste civile			420.000
Frais d'administration générale .	Administration et tribunaux	1.400.000	1.853.250
	Postes et courriers	383.250	
	Quarantaines	70.000	
Instruction publique et bienfaisance.	Prisons 24.500. — 2 séminaires 52.500. — Ecoles publiques 122.500. — Pauvres et mendiants 35.000. — Hôpitaux 52.500. — Enfants trouvés 35.000. — Eglises pauvres 3.500		325.500
Armée			875.000
Pensions payées à des veuves de Boyards et à quelques privilégiés.			520.500
Dette publique, contractée pour le pavage de Bucharest			52.000
			4.746.250
Excédent des recettes sur les dépenses, destiné à une caisse de réserve pour les cas imprévus			1.349.750
		Total . . .	6.096.000

La redevance payée par la Valachie à la Porte n'était, dans l'origine, qu'une simple formalité, destinée seulement à constater le droit de suzeraineté du Sultan. Le premier tribut, établi par Bayazet en 1391, n'était que de 3.000 piastres. Mahomet II l'avait porté à 10.000. La Porte, d'accord avec la Russie, avait fixé la redevance totale, par le hatti shérif de 1784, à 309.500 piastres, pour le tribut, et 130.000 piastres pour les présents du Beïram et de l'étrier, en tout 439.500 piastres, faisant alors 1.200.000 francs. Mais outre cette somme, la Porte se faisait fournir gratuitement, ou moyennant un prix insignifiant, une quantité considérable de blé, de bestiaux, de suif, de bois, de salpêtre et de denrées diverses, en sorte qu'elle éprouve véritablement, par la séparation des principautés, une perte financière très sensible.

Sous le régime des Grecs, la dépense du Prince absorbait la presque totalité du revenu officiel de l'Etat, et il amassait ensuite, par la vente des charges et par d'autres spéculations de même genre, des sommes qui épuisaient le pays. La rente qui lui est assignée maintenant, se trouve égaler la moitié de la liste civile qui est demandée en Grèce, pour la Roi Othon.

Les dépenses, établies comme elles le sont, ont été calculées sur le pied le plus rigoureux. Les assignations du budget se trouvent déjà insuffisantes; mais avec une augmentation d'impôt d'un million de francs, les ministres croient que la marche régulière de l'état pourrait se suivre, sans qu'aucun service fut entravé par le manque de fonds.

Budget des municipalités et villages.

A côté du budget de l'Etat existe celui des municipalités, des villes et celui des villages.

Le budget des municipalités se compose d'un droit sur le tabac et sur les

boissons, et de quatre paras addionnels, prélevés sur les patentes et sur les habitants des villes. Le système de M. Stirbey serait de rejeter sur ces budgets, à la formation desquels tout le monde contribue sans distinction de rang, une partie des dépenses de l'Etat. Le budget des municipalités a présenté, pendant les années 1831, 1832 et 1833, les résultats suivants:

	Revenus	Dépenses	Excedent de revenus
Bucharest	330.000	210.000	120.000
Villes de districts	220.000	130.000	90.000
Francs . . .	550.000	340.000	210.000

Les villages pourvoient à leurs dépenses au moyen de trois piastres, ajoutées à chaque capitation. Cette taxe additionnelle avait déjà formé, à la fin de 1833, un capital de 140.000 francs.

Les paysans doivent en outre livrer chaque année une certaine quantité de blé, qui leur est restituée en nature ou payée en argent, à la fin de l'année, et dont on forme des greniers d'abondance, qui sont calculés pour suffire à leur nourriture pendant 53 jours ; ils alimentent communément ce service, par le produit d'une certaine étendue de terre qu'ils cultivent en commun. Il a été versé, pendant les années 1831, 32 et 33, dans les magasins de réserve, 640.000 hectolitres de froment et 53.000 hectolitres de millet. C'est un peu plus qu'il ne ne faudrait à l'approvisionnement de Paris pendant six mois.

Tableau de l'administration civile.

J'ai déjà eu l'honneur d'indiquer à Votre Excellence, les bases et l'esprit de l'administration valaque. Il me suffira d'ajouter qu'elle présente le tableau suivant, dans ses différents degrés:

Pour l'administration centrale.

Un ministre de l'Intérieur ou grand Vornik, George Philipesco.
Un ministre de la justice, grand Logothète M. Alexandre Philipesco.
Un ministre des finances, grand Vestiar M. Nicholesco.
Un ministre des cultes, grand Logothète M. Barbo Stirbey.
Un ministre de la guerre, le Spatar M. Constantin Ghika.
Un ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat M. George Bibesco. (Par intérim M. Stirbey, son frère).
Le contrôleur général des comptes M. Philippe Linchou.

Pour l'administration provinciale.

Le grand Vornik.
Dix-huit Ispravniks ou gouverneurs de districts.
Les Percalabes ou percepteurs de villages.

Pour l'administration ecclésiastique.

Le Métropolitain, sur lequel le Patriarche de Constantinople ne conserve qu'une supériorité purement honorifique.

Les Evêques de Rimnik, Buzéo et Argis, nommés par l'assemblée, comme le Métropolitain lui-même, mais sans avoir également besoin de la sanction patriarcale.

Pour l'administration judiciaire.

Le Divan suprême.
Deux cours d'appel.
Un tribunal de 1-er instance, par district.
Un tribunal rustique ou justice de conciliation, par village.
Et dans les principales villes, des tribunaux de commerce.

Tribunaux civils.

L'instruction des tribunaux rustiques est particulière à ce pays. Les paysans élisent tous les ans trois d'entr'eux, devant lesquels ils portent en conciliation leurs différends. Le curé préside ce tribunal de paix. Cette institution est en même temps libérale et paternelle. Mais les mœurs des paysans ne se sont pas trouvés assez avancés, pour la supporter telle qu'elle avait d'abord été conçue. On avait accordé aux tribunaux de village le droit de juger; ce droit ne portait, il est vrai, que sur les affaires d'une valeur inférieure à quinze piastres; mais les paysans, étonnés de se trouver investis d'une faculté jusque-là si étrangère à leurs idées, s'érigeaient en petits despotes, frappaient, emprisonnaient et condamnaient à l'amende. En peu de jours, la terreur et le trouble règnaient dans les campagnes; on a dû retirer aux tribunaux de village le droit de juger, et les réduire à de simples justices de conciliation.

M. Stirbey a mis toute l'activité et les lumières de son esprit, à donner une meilleure marche à cette partie de l'administration. Il m'a plusieurs fois exprimé la profonde affliction qu'il éprouvait, en voyant constamment se briser ses efforts, contre le défaut d'instruction, et plus encore, contre l'absence de toute moralité dans les juges. La justice est encore, à de légères modifications près, vénale et désordonnée; mais du moins le ministre a-t-il pu obtenir de faire expédier un beaucoup plus grand nombre d'affaires. Pendand huit ans, de 1823 à 1831, les tribunaux n'avaient jugé que 13,670 affaires. Dans ces deux dernières années, ils en ont terminé 21.451 sur 69.095, qui restaient de l'ancienne administration ou qui étaient survenues depuis.

Les juges sont nommés pour trois ans; l'assemblée aura à examiner, après une épreuve de dix ans, s'il est possible de prononcer leur inamovibilité.

Tribunaux criminels et de police.

Des tribunaux correctionnels et des tribunaux de justice criminelle, sont constitués dans les chefs-lieux de districts.

Une mesure conçue avec sagesse, la décision qui rend les villages responsables des délits qui se commettent sur leur territoire, a suffi pour purger le pays des brigands, dont il était infesté. Les paysans, qui jusque-là fraternisaient avec eux, se sont de tous côtés levés en masse, pour les détruire.

Organisation militaire.

Si les sommes modiques fixées pour le revenu de l'Etat, peuvent à peu près suffire aux dépenses, on doit, Monsieur le Comte, en attribuer principalement le bienfait, à l'organisation qu'à reçue la force armée de la Valachie. Cette organisation présente quelques circonstances, qui ne sont pas indignes d'être remarquées.

La défense de la Valachie est confiée à trois sortes de soldats qui forment:

La milice ou l'armée	4.660	hommes.
Les dorobantz ou gendarmes	5.234	»
Les villages militaires tenant sous les armes	1.000	»

Milice.

4.660 hommes, réunis sous le commandement d'un Spatar ou général en chef, composent toute l'armée valaque. Ils sont répartis en trois régiments.

Par une combinaison empruntée à l'ancienne légion romaine, chaque régiment est à la fois infanterie et cavalerie. Deux escadrons de lanciers, de 180 hommes, sont attachés à chacun d'eux, et un régiment valaque comprend de la sorte, mille fantassins et quatre cents cavaliers. Quelque récente que soit cette institution, l'expérience en déjà démontré le vice, chaque colonel s'étant attaché plus particulièrement à l'une ou l'autre des armes qu'il commandait, et manquant des habitudes nécessaires pour diriger l'autre.

Cette petite armée, ayant été formée par des sous-officiers russes, a adopté l'usage du bâton. Un officier peut en faire donner jusqu'à 50 coups à un soldat, sans avoir besoin de jugement. Les jeunes officiers, avec leurs idées françaises, éprouvent quelque embarras à parler de cet usage. Cependant ils en regardent le maintien comme nécessaire encore; et même, malgré le règlement, ils l'ont étendu jusqu'aux sous-officiers.

La petite armée de Valachie, non plus que celle de la Moldavie, n'a pas de corps d'artillerie; les deux principautés ne possèdent pas un seul canon. Les Russes ont emmené tous ceux qui garnissaient Braïlow, Giurgewo et Tourno, avant de remettre ces places aux Valaques, et il n'entre pas dans leur plan, de laisser prendre aux principautés un esprit et un développement militaire, qui puisse acquérir quelque importance.

Gendarmes.

Les Dorobantz ou gendarmes, au nombre de 5.234, sont fournis par les districts et soldés par les caisses communales. Ils sont montés et équipés à leurs frais, et alternent leur service par tiers, de dix en dix jours. Ils reçoivent pour ces dix jours de service, par mois, dix piastres (3 f. 50) et ils sont exempts de capitation.

Villages militaires des frontières.

La défense et la garde de la frontière de Valachie a été organisée d'après un plan, qui a quelque rapport avec celui des frontières militaires autrichiennes.

Les villages les plus rapprochés du Danube, présentant un total de 13.020 familles, ont été organisés militairement. Tout homme y est consacré au service militaire, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à l'âge de 50. On ne peut se faire remplacer dans son service qu'en cas maladie, et l'on n'en est exempté, que si l'on remplit des fonctions publiques.

La population est répartie en pelotons de 120 hommes. Chacun de ces pelotons doit tenir constamment sur pied, 4 soldats et 2 rameurs. La nourriture de ces 6 hommes, l'entretien des barques et des constructions, sont à la charge des communes. Les armes et les cartouches appartiennent au gouvernennent, et sont confiées aux villages, sous leur responsabilité. Les paysans dans leur service n'ont pas d'uniforme militaire: chacun conserve ses propres vêtements.

Les postes formés ainsi, de distance en distance, par les villages, sont entremêlés de 131 avant-postes de troupes de ligne, présentant un effectif de 1.012 fantassins et 309 cavaliers.

Les officiers de ces troupes de ligne exercent leur surveillance sur les villageois et contribuent à leur instruction militaire, au moyen d'un caporal et d'un soldat, qu'ils adjoignent à chaque poste, et qui fait son rapport à l'officier, s'il y a eu désordre ou négligence de service. Chaque poste tient donc ainsi sous les armes, quatre villageois, deux rameurs, un caporal, un soldat de ligne.

Pour compenser le surcroit de charge que leur apporte ce service, les villages militaires sont exemptés de recrutement pour la milice, de la fourniture des gendarmes, de toute espèce de corvées.

Le nombre de villageois qui doit être constamment sous les armes, est fixé à 474 pour la frontière du Danube.

Treize bâtiments armés, ayant chacun huit rameurs et portant un officier et plusieurs gendarmes, complètent le système de surveillance de la ligne du Danube, et forment la petite flottille de la principauté, dont la force totale doit être portée à 18 bâtiments.

La frontière attenante à l'Autriche et celle qui longe la Moldavie, sont organisées sur le même système, et de manière à n'avoir jamais de service qu'un homme par 20 contribuables. La première, réunissant 10.074 familles, a constamment 421 villageois sous les armes, 2.097 familles sont comprises dans la seconde.

Les postes sont responsables de la contrebande qu'ils laissent passer, et en remboursent le prix.

Tout le pourtour de la frontière valaque présente ainsi, Monsieur le Comte, 21.198 familles, dans lesquelles tous les hommes sont inscrits pour le service militaire et en prennent peu-à-peu l'esprit et l'habitude: une pareille institution pourrait sans doute, dans des circonstances décisives, ne pas rester privée de toute importance.

L'organisation militaire de la frontière valaque n'a eu jusqu'à ce jour, que d'heureux résultats. Les paysans se sont accoutumés à ce genre de service et ils le font sans répugnance.

Esprit et instruction de l'armée.

Il a fallu plus d'efforts pour les soumettre au service des troupes de ligne. Exclus des armées ottomanes, gouvernés jusqu'alors par des phanariotes, les moins guerriers de tous les princes, ils avaient perdu tout esprit militaire. On les citait même pour leur timidité, et plusieurs fois, on avait vu quelques serviens traverser le pays et y commettre mille excès, sans qu'aucun valaque se sentit assez de courage pour arrêter ces désordres.

Quand il s'est agi de faire des levées parmi eux, il y a eu une clameur générale; ils n'ont pas résisté à force ouverte et tiré sur les Cosaques, comme l'on fait les Moldaves, mais ils se mutilaient et se sauvaient de tous côtés.

Cependant, ils se sont peu à peu accoutumés à l'idée de servir. Ils ont reconnu qu'on ne voulait pas, comme ils le croyaient, les envoyer en Russie, et une fois sous les drapeaux, ils ont pris goût à ce genre d'existence. Leur petite armée a une tenue très militare, qui n'a rien de la raideur machinale du soldat russe, et tient une sorte de milieu entre nos soldats et les polonais. Je ne sais si je dois encore citer, comme symptôme de progrès, dans l'esprit militaire ou dans la civilisation, plusieurs duels et suicides, sorte d'événements entièrement inconnus autrefois parmi les Valaques. La nation s'en est sentie plutôt flatée qu'affligée.

Avec des institutions plus militaires, les Valaques reprendraient facilement l'esprit guerrier, qu'ils ont montré du temps du Prince Michel, époque héroïque de leur histoire. On en peut juger par les régiments valaques qui servent dans l'armée autrichienne, et qui sont cités parmi les meilleurs de l'armée.

En parlant du défaut d'esprit militaire que l'on remarquait parmi les Valaques, il faut excepter la petite Valachie, dont les habitants servaient sous le nom de Pandours, tantôt dans les armées russes, tantôt dans les armées autrichiennes.

Dans la guerre de 1828, le général Geismar a principalement dû ses succès à un corps de 4.000 Pandours, qui partout éclairait sa marche, qui devançait au feu son armée et qui a perdu la moitié de son monde, sans avoir eu un seul homme qui ait laché pied. Ce corps était réparti par 100 ou 120 hommes, sous des capitaines

particuliers qui reconnaissaient la supériorité ou les ordres d'un capitaine Salomon, qui s'était signalé par plusieurs aventures tragiques et qui, après avoir reçu un sabre d'honneur des russes et plusieurs décorations, a obtenu le commandement du troisième régiment de milice.

Il y a à peine trois ans qu'il n'existait encore ici, aucune trace d'une force militaire organisée. Dans ce court espace de temps, la petite armée valaque s'est formée avec une rapidité qui étonnait souvent la Russie, et s'est élevée beaucoup au dessus de l'instruction de l'armée égyptienne et turque. En général, Monsieur le Comte, j'observe dans les progrès de la civilisation et de l'organisation européenne de ce pays, un caractère de durée et une sorte d'incorporation aux mœurs des habitants, que les pays musulmans seront bien longtemps encore avant de pouvoir acquérir.

Etat des frontières.

Les principautés de Valachie et de Moldavie étaient défendues autrefois, du côté de l'Orient, par les forteresses qui garnissaient le Dniester ; ces forteresses sont passées entre les mains des russes.

Au midi, la Porte avait fait élever sur la rive gauche du Danube, les places de Braïlof, de Giurgewo et de Tourno, destinées à lui servir, à la fois de têtes de pont et de seconde ligne de défense. Les valaques espéraient que ces forteresses allaient maintenant les protéger contre les incursions des turcs. Mais avant de les leur remettre, la Russie en a fait raser les fortifications, soit qu'elle craignit qu'ils ne fussent pas capables de les défendre, soit qu'elle préférât laisser le pays dans une situation d'inquiétude, qui lui fit plus vivement sentir le besoin de sa protection.

Par suite de la conquête des forteresses du Dniester et de la démolition de celles du Danube, les deux principautés restent comme une plaine ouverte, comme un champ de bataille, offert aux trois grandes nations qui l'entourent, et dont la possession appartiendra à celle des trois, qui devancera les autres et qui l'occupera la première.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

Signé : Le Baron de Bois le Comte.

DXIV.

Urmarea memoriului lui Bois-le-Comte.

București, 1834, 13 Mai.

(Correspondance d'Orient, XXII, 85).

Etat intellectuel et moral des différentes classes d'habitants et organisation du régime constitutionnel dans la Valachie.

Les progrès matériels qu'a faits la Valachie, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans ma précédente dépêche, sont essentiellement liés à des progrès intellectuels, dont l'examen fera le sujet de cette dépêche. J'y joindrai quelques détails sur l'instruction, l'état moral, l'esprit public, l'organisation municipale et le régime représentatif dans cette principauté.

Instruction publique. Presse et Journaux.

L'éducation de la jeunesse et l'organisation du régime municipal me paraissent être les deux gages principaux, l'un de l'avenir, l'autre du bien-être présent des habitants; j'ai dû porter d'abord mon attention sur ces deux objets.

J'ai visité avec beaucoup de soin les établissements d'instruction publique, qui

existent à Bucharest. Le grand Logothète M. Stirbey, flatté et presque surpris de l'importance que je mettais à un objet qui lui a coûté bien des soins, mais auquel les voyageurs accordent généralement peu d'attention, s'est empressé de m'accompagner dans ces courses.

Les hospodars Grecs avaient laissé l'instruction publique dans un état complet d'abandon; un collège avait été fondé par eux à Bucharest, là s'étaient bornés leurs soins. Il importait peu à ces Princes, qui devaient rester trois ou quatre ans en place, de former des sujets pour un avenir qui leur était étranger.

Les premiers soins de la nouvelle administration se sont portés sur les études savantes. Elle avait besoin de résultats prompts, et elle était effrayée de l'immensité de la tâche et des difficultés que lui présentait l'introduction de l'instruction dans les campagnes. Ce n'est que pendant mon séjour que l'assemblée a décrété, qu'il serait établi dans chaque village un chantre gagé, chargé d'apprendre à lire aux enfants. Par cette mesure, chaque village se trouvera avoir une école. Jusque-là il n'y avait que quelques écoles instituées par des particuliers et celles que le gouvernement avait établies depuis deux ans, dans chacun des 18 chefs-lieux de districts.

Le genre d'étude suivi dans ces écoles et dans les grands collèges de Bucharest et de Craïova, tient à tout un plan, discuté et adopté par l'assemblée; tous les cours sont gratuits; 2.955 jeunes gens reçoivent en ce moment leur éducation aux frais de l'Etat; c'est un proportion aussi forte, que celle des jeunes gens qui font en France des études savantes. La dépense que ces établissements occasionnent au gouvernement, est de 28 francs par an pour chaque élève.

Les études primaires embrassent trois années et enseignent, avec quelques connaissances usuelles, les premiers éléments de grammaire, d'arithmétique et de géographie. Ces écoles primaires du gouvernement reçoivent déjà 2.000 enfants; celles des particuliers, en ont à peu près autant. La méthode d'enseignement mutuel est seule adoptée dans les écoles du gouvernement.

L'instruction savante a cela de particulier en Valachie, qu'elle est toute entière basée sur la langue française. Cette langue fait ici le fond de l'éducation, comme le latin chez nous. On consacre six ans à l'apprendre et à s'y perfectionner. Cette circonstance n'échappera pas à l'attention de Votre Excellence et suffira pour lui montrer, quelle place la France tient déjà, et tiendra plus encore à l'avenir, dans les idées en Valachie. Un pareil résultat contrarierait sans doute les Russes, sous plus d'un rapport; mais le valaque étant une langue latine, et comme telle, entièrement étrangère à la leur, il fallait bien qu'ils en choisissent une autre pour se faire entendre, et se servant eux-mêmes habituellement de notre langue, la même nécessité qui forçait l'Empereur Alexandre de s'adresser en français à la diète polonaise, les a aussi contraints à favoriser ici l'étude du français. Les jeunes gens qui suivent les cours des humanités sont au nombre de 333, dans le grand collège de Bucharest et de 150 dans celui de Craïova.

A la suite de ces études, des cours complémentaires, destinés au droit et à quelques connaissances spéciales, et dont la durée est calculée sur trois ans, sont déjà suivis par 54 jeunes gens. Parmi ces cours, il y en a un de langue Russe; il n'est fréquenté que par 25 écoliers seulement.

Outre les deux grands collèges du gouvernement, il y a deux ou trois maisons, tenues par des particuliers, et deux maisons pour l'éducation des jeunes personnes. Dans ces dernières, la langue française est professée d'une manière tellement exclusive, qu'il y a défense de faire usage, même hors des classes, d'aucune autre langue, sans en excepter le valaque. On attend de ces maisons, fréquentées déjà par quatre-vingts jeunes personnes, la même amélioration dans les mœurs qu'opérèrent en Italie les institutions que Napoléon avait établies à Milan, à Venise et à Naples. Les mœurs sont, sous ce rapport, à peu près au point où elles en étaient en Italie, avant le séjour des français; et l'on commence à sentir ici, qu'aussi longtemps que

les choses resteront dans cet état, il y a peu à espérer pour rendre à ce pays quelque valeur et quelque nationalité.

L'organisation toute française donnée à ces écoles, a tenu aussi en grande partie à une circonstance particulière. Un assez grand nombre de Boyards ont envoyé à Paris leurs enfants, pour y être élevés. Quatorze de ces jeunes gens, revenus depuis plusieurs années, sont déjà entrés dans les grandes charges de l'Etat et un pareil nombre achève en ce moment, en France, son éducation. Les idées et la manière de voir et de sentir de ces jeunes gens, influent sur tout le mouvement social. On avait aussi plusieurs jeunes valaques et moldaves en Allemagne; mais, comme le but principal est de former des hommes pour l'administration, la discussion publique des nos affaires a été plus favorable aux progrès de ceux qui avaient été dirigés vers la France.

A ces divers moyens employés pour former l'esprit de la nation, le gouvernement en ajouté un, qui pourra surpasser un jour tous les autres par son action, mais qui, avec les mœurs indolentes et oisives du pays, ne peut avoir encore qu'une influence très secondaire, celui de la presse périodique. Il a institué une gazette de l'Etat ou bulletin officiel, mais il y avait si peu de propension à prendre connaissance de sa publication, que personne ne s'est présenté pour la recevoir, et qu'il a dû la prendre entièrement à sa charge. Il en distribue les exemplaires, au nombre de 300, à ses divers employés. Deux autres feuilles qui s'établirent, ne purent non plus prendre aucune extension. Le Courrier Valaque et son supplément littéraire n'ont encore, le premier que 200 abonnés et le second 50. C'est donc en tout, 550 personnes qui lisent les journaux, sur une population de deux millions d'âmes.

L'état intellectuel du pays explique ce manque de vogue des feuilles périodiques. Il n'existe dans la principauté que deux imprimeries; l'une, celle du Patriarche, n'imprime que des livres de dévotion, l'autre est à la fois un témoignage et une cause de l'état arriéré du pays, ayant obtenu un privilège exclusif pour 40 ans; ce n'est qu'à l'expiration de ce monopole littéraire, qui finit en 1836, que l'on pourra juger des progrès moraux de la province. Le nombre des personnes qui savent lire est, jusqu'à présent, extrêmement limité en Valachie. Dans les régiments, la proportion n'est encore que de 120 soldats sur 1.400, 1 sur 12; cette proportion est de un sur deux, dans nos régiments. Le nombre des personnes qui savent lire et écrire, est plus faible encore dans les villages valaques que dans les régiments; souvent même, le curé du lieu n'en sait pas plus que ses paroissiens, et il récite par cœur des offices, qu'il serait incapable de lire.

Différentes classes d'habitants.

Dans une nation retenue encore dans cet état intellectuel, les opinions et les idées s'expriment et se divisent autrement que dans nos pays, et la seule classe où l'instruction ait encore pénétré, la noblesse, est la seule aussi qui ait présenté des hommes capables de sentir vivement le besoin d'améliorer la constitution du pays, et de s'appliquer sérieusement à dirigir ces améliorations, dans un système de libéralité et d'esprit national.

Eglise valaque.

Le clergé, privé de séminaires et de tout moyen d'instruction, peuple par son esprit et par son ignorance, et obéissant au seul mobile de son intérêt particulier, n'a senti, en présence des efforts que l'on faisait pour relever le caractère national, qu'une crainte, celle d'être dépouillé de ses biens. Il a montré une répugnance générale à toute innovation quelconque, se séparant ainsi d'un mouvement qui réclamait son concours et qui appelait sa direction. Il a livré à l'esprit philosophique une régé-

nération, que l'influence de l'esprit religieux eut pu rendre plus pure et plus élevée à la fois.

Une circonstance a montré dernièrement, d'une manière bien frappante, cette position qu'a prise le clergé. On fait usage dans les principautés, des caractères slaves. La nouvelle école française, représentant avec justesse qu'il est peu rationnel de se servir de ces caractères, pour écrire une langue d'origine latine, et que cet usage ne peut que retarder les progrès de l'instruction, proposait d'y substituer les caractères latins. Le métropolitain regarda cette proposition comme une attaque contre la religion, et déclara qu'il excommunierait quiconque la renouvellerait. On fut étonné à cette occasion, de voir un homme aussi éclairé que le général Kisseleff, adopter cette opinion. „Il ne vous reste plus maintenant, dit-il au Boyard Vacaresco qui avait fait la proposition, qu'à aller à Rome, vous prosterner aux pieds du Pape, votre souverain". Mais le général obéissait à une idée politique, et ne voulait que conserver un lien de plus, entre la Russie et le peuple Valaque, au lieu que l'Evêque cédait aux répugnances qui animent le clergé contre toutes les innovations.

„Nous avons, dans toutes nos réformes, rencontré le clergé comme un obstacle, me disait M. le Ministre des cultes; mais heureusment, nous avons réussi à le mettre dans une position, qu'il n'eût jamais consenti de lui-même à prendre; qui lui a coûté de pénibles sacrifices, mais qui lui sera définitivement avantageuse. Nous avons retiré les propriétés foncières qu'il possédait; mais nous avons donné un revenu fixe aux curés, qui n'en avaient pas, et que leur indigence classait parmi les derniers des paysans. Nous avons voté des fonds pour l'établissement d'un séminaire dans chaque diocèse. Nous avons consacré à des usages d'utilité générale son superflu, qui ne servait qu'à corrompre le clergé et à attirer sur lui l'envie. Nous avons engagé chaque couvent à nous présenter un état des dépenses qui lui sont nécessaires, et nous avons arrêté que, le surplus des revenus serait consacré à élever la jeunesse et à secourir les églises pauvres et les indigents. Nous trouvons dans cette mesure d'autant plus de ressources, que les calculs que j'ai fait dresser, avec beaucoup de soin, constatent que le clergé possède environ la cinquième partie des terres cultivables. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'une très grande partie appartient à des couvents dépendant de la terre sainte, et dont les revenus sont touchés par des Grecs, administrés au nom du Patriarche de Constantinople, et employés hors du pays; la Russie, jalouse de se conserver le titre de protectrice de la religion grecque, les couvrant de sa protection, nous n'avons pu encore toucher à un état de choses aussi abusif".

Le clergé n'a joui jusqu'à ce jour, que de très peu d'influence dans ce pays, et par son ignorance, et bien plus encore par l'état dans lequel il laissait les mœurs et la religion. On ne peut pas dire qu'il en méritât davantage. L'état moral de ce peuple, la licence générale des mœurs, l'ignorance des plus simples notions de la loi chrétienne, et par un phénomène extraordinaire, l'indifférence religieuse au sein de la barbarie, enfin l'expérience de ceux qui travaillent avec ardeur et sincérité, à la régénération de leur pays, et qui en sont réduits à attendre une amélioration morale de la civilisation et non de la religion, sont une accusation portée contre l'Eglise valaque.

Boyards.

Les idées féodales de l'Europe orientale n'ont pas plus présidé dans les principautés qu'en Russie, à la formation de la noblesse.

La noblesse est ici purement personnelle, elle est attachée aux emplois, et non aux individus; elle représente l'exercice d'une fonction, et non une distinction héréditaire, attachée à une famille.

La gradation des différents emplois publics, établit les différentes classes de nobles; les plus élevés des emplois donnent le titre de Boyard.

Une pareille organisation semblerait au premier aperçu, n'avoir pu créer dans le pays qu'une noblesse purement viagère et sans consistance. En observant davantage, on reconnait que la noblesse valaque a tiré sa force même, de ce qui paraissait pour elle un principe de faiblesse. Obligée pour se conserver, d'exercer des emplois publics, elle s'est maintenue en possession du pouvoir politique et de la conduite de l'administration. Les fonctions publiques sont devenues son partage exclusif, et ceux qui remplissaient les principaux postes de l'Etat, avaient soin d'y faire admettre de bonne heure leurs enfants.

Les nobles et les employés, ces deux mots expriment la même idée, se trouvaient comme le clergé, avoir des sacrifices à porter à une réforme dont chacun sentait la nécessité. L'intérêt personnel du corps de la noblesse était opposé à la réforme, et le peuple était trop avili et trop apauvri pour la demander, peut-être même pour en éprouver le besoin. Il fallait donc que ce changement s'opérât avec l'appui d'une force étrangère, et sous ce rapport encore, l'administration du général Kisseleff a été un véritable et nécessaire bienfait pour ce pays, mais il a ensuite reçu un concours éclairé et véritablement patriotique, des principaux membres de la noblesse.

On avait trouvé deux choses à réformer dans la noblesse: le principe même de son institution, et l'extension illimitée de son autorité sur les paysans.

L'institution de la noblesse, telle qu'elle était établie, avait l'inconvénient d'exiger la création d'un grand nombre de places et demandait une mobilité extraordinaire dans les emplois, pour pouvoir conserver dans le corps nobiliaire, tous ceux qui croyaient avoir droit à y être maintenus.

Ces inconvénients furent jugés assez graves, pour nécessiter l'introduction d'un nouveau principe de noblesse, et sans toucher aux droits acquis et aux existences toutes formées; on établit une noblesse héréditaire, qui se confère par diplôme et à laquelle tous les citoyens sont également admissibles, quelles que soient leur situation et leurs occupations dans l'Etat.

Ainsi, tandis qu'en France les idées nouvelles et la tendance du moment attaquent partout l'hérédité et nous rapprochent du système d'une aristocratie d'emplois, qui ne serait pas sans quelque ressemblance avec celle que les Valaques abandonnent, les idées nouvelles et la tendance du moment, établissent en Valachie l'hérédité dans la noblesse, comme un progrès de liberté et d'organisation sociale.

Paysans.

Lors de la fondation même de l'Etat, vers le milieu du 13-e siècle, tous les citoyens étaient également libres et aptes à posséder le sol. Peu à peu, les payans avaient engagé aux riches leurs propriétés, et même leur liberté. Ils étaient tombés dans un complet esclavage, quand en 1736, l'hospodar Mavrocordato les affranchit, mais sans fixer leurs droits et leurs rapports avec leurs seigneurs, de manière à laisser les derniers dans une insécurité, qui était pour l'hospodar un gage de leur docilité. C'est dans cet état, que la nouvelle réforme les trouva. La presque totalité des terres appartenaient encore aux Boyards. Ils en laissaient l'administration à des intendants Grecs, qui vivaient également à leurs dépens et à ceux des paysans.

Droit de propriété et partage des terres, entre les seigneurs et les paysans.

L'idée principale de la réforme fut de détruire l'incertitude et l'arbitraire, qui corrompait les rapports entre les seigneurs et les paysans. Dans l'état où étaient les choses, cette mesure n'entrainait pas moins qu'un nouveau partage des terres. „C'est une loi agraire qu'on nous propose, et nous n'en voulons pas", s'écria le Boyard Vacaresco, à la lecture de l'acte constitutionnel. Mais ce cri de l'intérêt privé fut couvert par la disposition plus généreuse qui dominait la majorité de l'assemblée,

et cette grande opération s'effectua avec une telle facilité en Valachie, que les nations voisines n'en entendirent pas même parler.

D'après la loi de réforme, le seigneur reste le possesseur du fond; mais il est obligé d'assigner à ses paysans une quantité de terrain, qui est déterminée par la loi, et qui est suffisante pour nourrir eux et leur famille. En reconnaissance de cette concession, les paysans remettent au seigneur la dixième partie des récoltes de foin et de blé, qu'ils font sur les terres qu'il leur concède, et leur donnent 18 journées de travail, pour cultiver les terres qu'il a conservées en propre.

La condition légale du paysan est donc ici celle des fermiers qui, au lieu de remettre aux propriétaires, comme en France, la moitié ou le tiers du produit de la terre, lui remettent le dixième de leurs récoltes et le vingtième de leur temps.

Les discussions qui ont eu lieu à ce sujet à l'assemblée, ont jeté un grand jour sur une des questions les plus importantes de l'ordre social, l'état de la propriété dans l'Orient; on a pu y reconnaître clairement, les effets qui résultaient de la position respective des propriétaires et des cultivateurs, et de la proportion relative de l'étendue des terres et du nombre de bras destinés à leur culture.

Dans nos pays de l'occident, l'abondance des bras qui s'offrent à la culture met le travail au rabais. En Orient, ce sont les terres qui sont offertes au rabais, par suite du manque de bras.

Si donc, après avoir fixé l'étendue du terrain, que le propriétaire devait accorder à une famille de paysans vivant sur ses terres, on eût laissé à ces familles un droit complet, de passer des terres d'un seigneur sur celles d'un autre, on eût vu bientôt toute la population entrer dans une fluctuation et dans un déplacement continuel; chaque propriétaire ayant intérêt à attirer les paysans des terres voisines, en leur offrant des diminutions de dîmes et de travail.

Pour prévenir cet inconvénient, la loi a soumis à un contrôle et à des frais dispendieux, le droit du paysan de passer d'une propriété sur une autre; elle a de plus, laissé au propriétaire, en témoignage de la conservation de son droit sur le sol, la faculté de retirer à un paysan sa portion de terre, pour lui en donner une autre.

Cette faculté, dont le maintien ou l'abandon devait constater le droit de propriété en faveur du Boyard ou du paysan, eut été considérée chez nous, comme la base même de l'ordre social, et sa discussion eut mis tout le pays en combustion. Ici, elle n'a pas été comprise, peut-être même n'a-t-elle pas été aperçue des paysans, auxquels il ne vient pas dans l'idée que le Boyard, qui a les trois quarts de ses terres en friche, pense jamais à leur retirer celles qu'ils cultivent.

Mais, comme plus tard le développement du bien-être matériel et de l'instruction des paysans feront naître en eux d'autres idées, on a reconnu et constitué une classe des paysans propriétaires, et invité également le seigneur et les paysans à faire entr'eux des accords de gré à gré, au moyen desquels les derniers deviendraient possesseurs des terres qu'ils cultivent. On espère que l'esprit et le droit de propriété s'établiront ainsi, sans secousse et graduellement dans les classes inférieures de la population.

Cet esprit et ce droit sont encore aussi méconnus, l'un que l'autre, pour les paysans de la plaine. Mais ils se sont conservés dans un assez grand nombre de villages des montagnes, dans lesquels les habitants ne reconnaissent aucun seigneur foncier et disposent librement du sol qu'ils cultivent.

Introduction du principe d'élection, dans toutes les branches de l'administration. Percepteurs des villages.

L'état arriéré de l'instruction, qui laisse tant de villages sans un seul homme qui sache lire, a empêché d'introduire dans les campagnes une municipalité organisée. Mais les paysans choisissent eux-mêmes le percepteur (Percalabe), qui est chargé de

recueillir la capitation, et de la verser dans les caisses de l'Etat. De la sorte, ils ne se trouvent jamais en contact avec les employés du gouvernement, bienfait inappréciable dans l'Orient, avec les habitudes déprédatrices que l'administration y a contractées.

C'est une circonstance digne de remarque, et qui montre avec tant d'autres, l'esprit de notre temps, même dans les pays où son influence semble le plus éloignée de se faire sentir, de voir ainsi le principe d'élection s'établir ici, jusque dans les derniers degrés de l'échelle sociale.

Municipalités des villes.

Le principe d'élection, accordé aux villages, a été établi avec plus de largeur dans les villes. Chaque ville possède un conseil municipal, et par le moyen de ce conseil, elle se gouverne, s'impose et s'administre elle-même, avec la seule obligation de soumettre aux ministres de l'Etat le budget de ses recettes.

Les habitants chrétiens, propriétaires d'un immeuble de 700 francs, se réunissent tous les trois ans dans leurs paroisses respectives, sous la surveillance du curé, et nomment des députés électeurs, chargés de choisir parmi les citoyens possesseurs d'un immeuble de 2.800 francs, les quatre membres qui forment le corps municipal.

Assemblée nationale ordinaire.

L'assemblée nationale se compose de 43 membres; le Métropolitain président, les 3 évêques; 20 Boyards de première classe et 19 députés des districts; ces derniers devant, pour être élus, être Boyards, fils de Boyards, la représentation nationale se trouve prise exclusivement dans l'ordre des propriétaires ou de la noblesse; et la noblesse étant soustraite aux charges publiques, il se trouve que c'est une classe de citoyens qui vote les impôts, et une autre classe qui les paie.

Quelque étrange qu'une pareille combinaison puisse nous paraître, les Russes font observer qu'il était difficile de faire autrement, dans un pays où la classe moyenne, formée en grande partie de Juifs et d'étrangers, n'a encore ni consistance dans l'Etat, ni richesse, ni esprit national. Ils rappellent d'ailleurs que, dans l'ancien ordre de choses, l'assemblée nationale se composait exclusivement et sans élection, de tous les Boyards de première classe. Aussi ne leur adresse-t-on aucun reproche sur cet objet, mais on attaque avec quelque justice l'intervention qu'ils se sont ménagée, dans les différends entre l'hospodar et l'assemblée. L'article 50 du règlement pose en principe, que tout acte de l'assemblée et du hospodar, qui serait contraire aux privilèges de la principauté, aux traités, aux hatti-shérifs rendus par le Sultan, aux droits de la cour souveraine ou à ceux de la cour protectrice, sera par le fait même de ce vice, nul et non avenu. D'après les articles 53 et 54, le Prince ne peut, en cas de troubles civils, dissoudre l'assemblée et en convoquer une nouvelle, sans avoir obtenu préalablement l'agrément des deux cours protectrices, ou du moins, dit la version moldave, celui du Consul de S. M. I. de Russie. Enfin, l'assemblée peut adresser directement aux deux cours, les doléances du pays, en proposant les moyens d'y porter remède. Ces trois articles qui suffiraient seuls pour détruire toutes les chartes et tous les gouvernements du monde, ont été envoyés tout rédigés de St. Pétersbourg.

Malgré les vices que renferme en Valachie le nouveau système, les progrès de l'esprit constitutionnel y ont été réels et rapides. Quelques hommes distingués, élevés en France et accoutumés à nos idées, ont dirigé avec succès l'assemblée, lui ont fait connaître la nature et l'étendue de ses attributions, et l'ont initié au jeu du gouvernement représentatif.

Quoique les séances de l'assemblée ne soient pas publiques, le gouvernement

valaque m'a fait l'honneur de me proposer d'assister à l'une d'elles. J'ai accepté cette offre, en évitant de me laisser apercevoir.

J'ai trouvé les députés assis en face les uns des autres, comme dans le parlement d'Angleterre. Les trois quarts environ portaient l'ancien costume asiatique, conservé par les hommes âgés et par les députés des Provinces. Le ton de la discussion était celui d'une conversation de salon ; et la coutume de parler de sa place, en restant assis, permettait à chacun de soumettre sans timidité ses observations, et prévenait toute déclamation et toute emphase sortant de la vérité. Le ministre des finances rendait, en ce moment, compte des dépenses de l'année; on arrêta la lecture à diverses reprises, et il dut lui-même reconnaître que plusieurs dépenses n'étaient pas suffisamment justifiées. Cet échec n'aura pas pour ce ministre de conséquences aussi graves, qu'il eut eu chez nous. Mais c'est déjà beaucoup, pour une nation gouvernée jusqu'alors comme l'a été celle-ci, d'avoir obtenu l'usage d'un pareil frein. Je dois au général Kisseleff la justice de dire que, dans tout ce qui ne touchait pas les rapports trop directs du pays avec la Russie, il a constamment encouragé lui-même la liberté des discussions.

Assemblée générale extraordinaire.

Au dessus de l'assemblée ordinaire est la grande assemblée générale extraordinaire, qui ne se réunit que pour la nomination des hospodars, mais dont on pourrait tirer parti en d'autres circonstances.

L'assemblée générale se compose en Valachie, de 190 membres, toujours présidés par le Métropolitain. Ce sont:

Les 3 Evêques.
50 Boyards de première classe.
73 Boyards de deuxième classe.
36 Boyards députés des districts.
27 députés des corporations des villes.

L'institution de cette dernière section de députés a introduit la classe moyenne, dans la sein de la représentation nationale.

Aspect et esprit de la Capitale.

Le principe de l'élection formera sans doute un jour, l'esprit public dans les villes et dans les campagnes; mais, dans ce moment, il ne faut encore chercher le premier développement de cet esprit, que dans la noblesse et plus particulièrement dans les villes de Bucharest et de Craïova.

Bucharest, ravagée par les guerres, par les troubles civils et par les incendies, se rétablit avec rapidité: mélange de beaux palais et de pauvres cabanes, tantôt sous l'aspect d'un grand village, et tantôt d'une cité européenne, cette ville a dans son ensemble, toute l'apparence et les allures d'une capitale. Le luxe, qui y est resté très considérable, s'est dépouillé de ses formes asiatiques et plus rapproché de nos mœurs; il était alimenté autrefois par les grandes richesses, que donnaient aux Boyards l'exploitation des emplois publics. Maintenant, que les revenus de ces emplois sont strictement limités, les Boyards restent avec des fortunes détruites par leurs désordres et leur incurie. A peine en compte-t-on un seul qui ait 200.000 francs de rente (M. Brancovano), et un riche banquier étranger, qui rivalise avec lui. Les autres, après la cessation d'une administration déprédatrice, se sont trouvés assez communément réduits entre 40 et 50 mille francs de rente; mais les soins qu'ils sont forcés de donner à leurs affaires, coïncident avec les progrès de la richesse nationale et peuvent les doubler en peu de temps: on évalue que dans ces dernières années, les terres ont doublé leur rapport; quelques-unes l'ont triplé, et au delà.

On ne saurait dire, Monsieur le Comte, qu'un véritable esprit public existe dans la capitale de la Valachie. C'est un mélange de principes, d'idées et de mœurs contraires. C'est l'image bariolée d'une époque de transition, pour arriver à une opinion dominante, à des des idées reçues, à une règle générale de conduite ou de langage; une incertitude universelle sur les droits, les obligations et les devoirs, un mélange d'idées françaises et d'idées russes, d'indépendance et de servilité, de libéralisme et de privilèges nobiliaires; déjà quelques idées turques, dans toute leur brutalité. Tels sont les traits principaux qu'on remarque dans l'esprit d'une population, qui a été rejetée tour à tour, pendant un siècle du régime phanariote, sous celui des russes, et de l'occupation militaire des russes sous le régime des phanariotes. Le ton de la ville est d'ailleurs entièrement français; le langage, la tenue de la société, les vêtements, les modes, et jusqu'au peu de livres que l'on y a, et aux journaux que l'on y reçoit de l'étranger.

Je prie Votre Excellence d'agréer etc.

Signé: Le Baron de Bois le Comte.

DXV.

Memoriul lui Bois-le-Comte despre Moldova.

(Correspondance d'Orient, XXII, 99).

București, 1834, 14 Maí.

Notions particulières à la Moldavie.

La Moldavie, réduite maintenant à une étendue qui égale à peine celle de la moitié du territoire Valaque, a surpassé pendant longtemps la Valachie, en population, en richesse, en puissance et en gloire militaire. Les Moldaves s'agrandirent par leurs victoires aux dépens de la Valachie, et pendant un demi-siècle, Etienne le Grand, vainqueur des deux souverains les plus belliqueux de l'Europe, l'Empereur turc Bajazet et le roi de Hongrie Mathias Corvin, fit respecter dans tout l'Orient le nom des Moldaves.

Etendue territoriale.

Du temps de sa plus grande puissance, la Moldavie séparant l'empire des Turcs de celui des Tartares, s'étendait jusqu'au Bug et à la Mer Noire, et l'embouchure du Danube lui appartenait. Mais affaiblie déjà par les armes des polonais et des tartares, elle fut successivement dépouillée au nord, par son ancienne protectrice l'Autriche, et au midi par la Russie, sa protectrice nouvelle. La Porte n'étant que suzeraine du pays, n'avait pas le droit de faire ces cessions, qui livrèrent à l'Autriche la Bucovine et à la Russie la Bessarabie; mais, que pouvaient les Moldaves et leurs protestations contre les Turcs et les Russes, entre leurs suzerains et leurs protecteurs?

Dans ses dimensions actuelles, la Moldavie a encore une étendue égale à celle du nouvel état grec, et elle surpasse cet état en population.

Population.

Le dénombrement de 1831 établit ainsi la population de la Moldavie:

1°. Contribuables portés sur les états de recensement.

	Familles	Individus	Total des individus
Paysans et laboureurs	125.671	628.355	
Maziles descendants des Boyards, exemptés comme tels de corvées	4.487	22.425	
Chrysobolits 2-e classe des Maziles et étrangers exemptés de corvées et ne payant que ½ capitation	3.785	18.915	
Rouptaches de la Vestiarie, exemptés de corvées par accord avec le Trésor public	1.781	6.905	745.772
Rouptes exemptés de corvées par accord avec les communes	7.384	36.920	
Journaliers sans domicile fixe; beaucoup ne sont pas mariés, ce qui les fait mettre à 3 par familles	8.479	26.237	
Juifs tenant cabaret	1.203	6.015	
	152.790		

2°. Non contribuables portés sur les états de recensement.

Prêtres	3.808	22.040	
Diacres	623	3.115	
Chantres	3.570	17.650	
Intendants des seigneurs	296	1.480	
Privilégiés	2.483	14.415	
Exemptés pour le service militaire	955	4.775	
„ pour cause d'infirmités	8.571	41.855	258.891
Veuves avec leurs familles (les familles à 4 personnes)	21.474	85.896	
Sloudzis ou Volno Slougabaches (un paysan sur 10) dont le travail est accordé au seigneur	17.577	67.665	
	55.533		

3°. Non compris sur les états de recensement, et d'après des données non officielles.

Moines		3.500	
Religieuses		1.500	
Boyards de 1-ère classe	87		
„ de 2-e „	301	4.105	
„ de 3-e „	433		
Employés subalternes des administrations et négociants patentés	5.000	25.000	
Domestiques des Boyards et autres	—	50.000	264.105
Juifs	—	40.000	
Tzingares ou Bohémiens des particuliers	10.000	50.000	
„ „ de la couronne	5.000	25.000	
Sujets étrangers sous la protection des Consuls	5.000	25.000	
Habitants de la ville d'Iassy	—	40.000	
			1.268.768
Accroissement annuel, pendant 3 ans			50.000
			1.318.768

Un état dressé par ordre du général d'Eningshausen, et dans lequel on a cherché à réunir tous les éléments de la population des deux principautés, présente pour la Moldavie 1.138.000 habitants, et pour la Valachie 1.976.800. Cet état me

paraîtrait se rapprocher davantage de la vérité, que les résultats du tableau précédent; l'opinion des Moldaves qui se sont les plus occupés de ces matières, réduisant les familles à $4^1/_4$, au plus $4^1/_3$ individus, et je ne pense pas que la population de la Moldavie dépasse 1.100.000 habitants.

Cette population est répartie dans 34 villes ou bourgs, et dans 1921 villages.

Diverses classes des habitants.

Sous le rapport social, la population moldave, formée sur d'autres bases que la nôtre, reproduit aussi des combinaisons différentes.

A la tête se présentent les Boyards de 1-ère classe, fiers de leurs richesses et de l'ancienneté de leur origine, et conservant encore entre eux et les autres Boyards, une séparation de rang, qui est déjà beaucoup moins marquée parmi les Valaques. Les Boyards de 2-e et de 3-e classe, qui pourraient représenter chez nous la classe moyenne, traités par eux avec hauteur, ont pris à leur égard une espèce de jalousie, dont le prince pourra tirer parti dans le jeu du gouvernement constitutionnel. Si les richesses des grands Boyards les disposent à son égard, à plus d'indépendance et d'opposition, les boyards du second rang sont soumis à l'influence du gouvernement, par l'inconsistance de leur existence et par la médiocrité de leur fortune, et le réglement, changeant le caractère de la représentation nationale, les a introduits dans l'assemblée, en nombre à peu près égal à celui des grands boyards. La haute noblesse avait reçu un coup non moins sensible, par la conduite du dernier hospodar Stourdza, qui, sans autre motif que celui de se faire payer des diplômes, avait créé jusqu'à 300 nouvelles places de boyards, ce qui avait presque doublé le corps de la noblesse.

L'ignorance du clergé et la tiédeur des sentiments religieux dans ce pays, ne laissent aux ecclésiastiques qu'une faible part d'influence. Un relevé fait au ministère de l'intérieur, porte le revenu des couvents à 1.300.000 francs. Mais la plupart sont endettés, par le vice de leur administration, et leurs vastes propriétés sont plutôt un objet de jalousie, qu'un principe d'influence et d'action.

On ne saurait dire, Monsieur le Comte, que le peuple en Moldavie soit disposé à suivre l'impulsion que la noblesse ou le clergé voudrait lui donner. Il règne dans la nation un sentiment de calcul et d'intérêt personnel, qui rend les paysans peu susceptibles d'être influencés, et, à peu d'exceptions près, ils ne suivraient leurs seigneurs ou leurs prêtres, qu'après avoir examiné froidement et dans leur seul intérêt, le but vers lequel on voudrait les conduire.

La classe bourgeoise est d'autant plus nulle en Moldavie, qu'elle se compose presque exclusivement d'étrangers. Cependant à Galatz, il y a eu l'hiver dernier, rivalité entre les boyards et les commerçants, et les premiers, très inférieurs en nombre, ont dû se retirer du casino.

L'esprit des moldaves s'est montré de tout temps plus indocile, que celui des valaques. L'assemblée a opposé la plus vive résistance à la loi, qui règle les droits respectifs du propriétaire et des paysans, et à la plupart des réformes introduites par les Russes; et les habitants des campagnes ont repoussé avec violence l'introduction de la milice. Il a fallu établir par la force des armes cette institution, dans plusieurs villages, dont les habitants ont livré aux russes des combats, dans lesquels toutes les pertes n'ont pas été de leur côté. Dans une insurrection en 1818, le peuple d'Iassy, après avoir repoussé les troupes, resté maître de la ville pendant trois jours, avait montré un courage calme et une grande modération.

Aucun système combiné, mais seulement le besoin de se soustraire à des mesures qui le blessaient, l'avaient armé dans ces différentes circonstances.

De la religion grecque en Moldavie.

En Valachie, à peu d'exceptions près, tous les habitants appartiennent à la même religion; la Russie retrouve dans la croyance religieuse un lien avec lequel elle se rattache à cette population, jetée entre les slaves du Nord et ceux du midi, comme pour interrompre cette grande ligne de communication, formée de la Mer du Nord à l'Adriatique, entre tous les membres de cette immense famille; la répugnance qu'elle entretient parmi les valaques pour le nom latin, comme idée de culte et de religion, balance en eux le sentiment d'attachement et d'exaltation qu'ils conservent pour le nom romain, comme souvenir d'origine et de nationalité.

Ce même lien de la religion existe aussi entre les Moldaves et les Russes. Mais de nombreuses émigrations, venues de la Transylvanie et de la Pologne, ont introduit parmi les premiers, jusqu'à 40.000 catholiques et mille protestants. Les catholiques sont placés sous la juridiction de la propagande, qui a un préfet à Iassy. La religion étant un des principaux éléments de l'influence des catholiques, pourraient y offrir quelques secours à l'Autriche, qui a attiré peu à peu à elle, dans les principautés, la protection de leur culte, que nous y possédions, comme dans le reste de l'Empire Turc. En Valachie et en Bulgarie ce nombre est trop peu considérable pour avoir aucune action politique.

D'après un état que m'a donné l'Evêque de Nicopoli, qui réunit dans son diocèse la Valachie et la Bulgarie, le nombre de catholiques serait:

En Moldavie de	40.000
„ Bessarabie	820
„ Valachie	6.200
„ Bulgarie	7.000
Total . . .	54.000

Des Juifs.

La différence des deux cultes chrétiens n'exerce aucune influence sensible sur la marche intérieure de l'Etat. Mais l'invasion progressive des Juifs est considérée, comme un des fléaux les plus à craindre pour le pays.

C'est surtout depuis le commencement du siècle, que les Juifs ont commencé à affluer en plus grand nombre en Moldavie. Mais c'est depuis dix ans, que s'est ouverte la grande immigration. La mesure que prit alors le gouvernement russe d'assujétir dans ses états, les juifs à la conscription militaire, les fait sortir en grand nombre des provinces Russo-Polonaises à chaque nouvelle levée. Ils viennent se réfugier en Moldavie; et se plaçant sous la protection des Consuls autrichien, prussien ou russe, et acquérant par là une position supérieure à celle des autres habitants, ils envahissent les branches les plus lucratives de la richesse publique. Leur action se fait principalement sentir dans le débit qu'ils font, de l'eau-de-vie. Les seigneurs qui ont le privilège exclusif de fabriquer ce breuvage et de le débiter sur leurs terres, leur affermant l'exercice de ce privilège, ils vendent à crédit l'eau-de-vie au paysan, et excitent sa passion, par la facilité qu'ils lui donnent de la satisfaire, et quand ils ont grossi pendant quelque temps sa petite dette à leur égard, et qu'il ne peut plus s'acquitter avec ses moyens ordinaires, le malheureux se trouve, lui avec toute sa famille, sa récolte et sa maison, livré à leur discrétion. Si cet abus se soutient, il réduira le paysan moldave à la sorte d'abrutissement, où il a déjà réduit le paysan polonais. „Nous avons voulu remédier à ce mal, me disait le général Mircowitz, mais nos efforts ont été inutiles. Cette race juive est si insinuante, que déjà les boyards nous ont déclaré qu'il était trop tard, et qu'ils ne pouvaient plus s'en passer". „Nous ne savons comment nous défendre des Juifs, me disait d'un autre côté le Ministre de l'Intérieur. Ils envahissent tout, et substituent partout leur monopole à la

vente libre et directe des denrées. Je viens du moins d'ordonner que l'on tienne le marché le samedi, afin qu'ils ne puissent plus y acheter tout ce qu'on y apporte, pour le revendre ensuite, et renchérir à leur seul profit, la nourriture du peuple. Nous verrons s'ils trouveront aussi moyen d'éluder cette mesure".

Tout le commerce de détail est déjà passé entre les mains des Juifs; la plus grande partie du haut commerce est entre celles des grecs, des arméniens et de quelques maisons européennes.

Des Czingares.

Outre le malheur de cet envahissement de Juifs, la Moldavie trouve un autre fléau dans l'existence désordonnée des Czingares ou Bohémiens. Nulle part au monde cette peuplade nomade n'est plus nombreuses que dans les deux principautés du Danube; elle forme en Moldavie la quinzième partie des habitants, et sur les quatre à cinq cent mille individus qu'elle réunit dans le monde, les deux principautés en comptent à elles seules, jusqu'à 170.000.

Les Bohémiens, en Valachie et en Moldavie, sont distribués en deux catégories, de mœurs et d'habitudes différentes: ceux qui habitent les villes et les maisons des grands, et les peuplades errantes, qui passent l'hiver dans les montagnes et viennent au printemps établir leurs villages mobiles, dans le voisinage des villes.

Lors de l'abolition de l'esclavage parmi les paysans, au milieu du siècle dernier, on ne jugea pas que l'état moral des Czingares put supporter une condition libre, et ils sont restés, dans les deux principautés, la propriété, les uns de l'État, les autres des particuliers. Ceux qui sont la propriété de l'état jouissent d'une complète indépendance, sous la seule condition de payer une redevance fixe; ceux qui appartiennent aux particuliers, ne paient rien à l'état, étant exemptés d'impôts, au même titre que les terres et la maison de leurs maîtres.

Les Czingares ont tous les vices de leur condition dégradée; leur organisation physique et intellectuelle n'est d'ailleurs, nullement grossière, et semble tenir plutôt d'une race délicate et distinguée. Ils sont remplis d'intelligence et aptes à tout ce que leur paresse et leur vie désordonnée leur permettent de faire. Au milieu de tous leurs vices, ils se recommandent du moins par leur esprit de famille. Plusieurs d'entre eux se sont montrés susceptibles de dévouement à leurs maîtres, dans des circonstances difficiles. Il y a quelque chose dans notre nature, qui répugne à désespérer de toute une race d'hommes, comme on le fait des Czingares; je m'informais ici, si l'on n'avait rien fait pour améliorer leur caractère et leur existence sociale. „Que voulez-vous que nous fassions, me répondit le ministre de l'intérieur, du moment „où l'on veut gêner leurs habitudes de vagabondage, ils se sauvent dans les pays „voisins. L'Autriche a perdu par là tous les siens, en les affranchissant et en essayant „de leur donner le sort des paysans libres et cultivateurs." Malgré le sévérité de ce jugement, je trouvai à Bucharest cinq jeunes Czingares, élevés dans le grand collège et qui y réussissaient parfaitement bien. On vend dans ce pays un Czingare cultivateur 100 francs; un Czingare forgeron, 70 francs; un qui ne sait rien faire, 50, et une famille avec les enfants se paie, de 3 à 400 francs. Quoique simple objet de trafic, comme les bêtes de somme, les Czingares ont leur genre d'orgueil et ils ne veulent servir que des Boyards. Si on les vend à des gens d'une condition plus basse, ils s'enfuient et quittent le pays.

Richesse territoriale.

La Moldavie ne cède en rien à la Valachie, pour la richesse de son territoire, et l'emporte même à plusieurs égards. Le sol présente également une terre noire et argileuse, propre à la culture de toute espèce de grains.

Les montagnes ont les mêmes richesses que celles de la Valachie, et restent de même, sans exploitation. On n'y recueille également, parmi les minéraux, que le sel, dont la production annuelle est de quinze millions de kilogrammes.

Une découverte récente a enrichi la Moldavie d'un minéral inconnu encore, au reste du monde. C'est une cire fossile, qui a les principales qualités de celle des abeilles et dont les paysans des environs de Bakcou, où sont situées ces mines, se servaient depuis longtemps pour l'éclairage. Cette découverte peut fournir un jour un nouvel aliment au commerce de la Moldavie ; mais on remarque dès à présent ce singulier phénomène, qui présente la cire comme appartenant tour à tour au règne animal, au règne végétal ou au règne minéral, selon qu'elle est produite par les abeilles, fournie par le cirier de la Caroline ou recueillie dans les mines de la Moldavie.

La Moldavie produit une quantité de blé bien supérieure à ses besoins, et la qualité de ce blé, ne le cède en rien à celle du blé de la Podolie, et se conserve à ce qu'on assure, plus longtemps. La fertilité de la terre surpasse, dans les provinces du bas Pruth, celle de la Valachie, le froment y rendant communément, de douze à dix-huit grains pour un.

Le maïs, qui est comme en Valachie, la nourriture habituelle des paysans, rend 60 et 65 grains. Le millet donne encore davantage, mais on en fait moins d'usage, parce que dans ce pays, où le fumier n'est pas connu, il demande une terre vierge pour chaque récolte, et il y a proportionnellement, plus de population et moins de terre en Moldavie qu'en Valachie. La pénurie des dernières années a considérablement accru la culture de la pomme de terre. On n'en avait jusqu'alors obtenu, que douze à quinze mille hectolitres. On en récolta huit fois davantage, en 1833.

Un état, qui m'a été remis par M. le Ministre de l'Intérieur, donne ainsi la production du blé pour l'année 1833, et présente une indication de ce que le pays fournit dans une année moyenne. J'ai fait observer à M. Aleco Ghika, que cette dernière estimation était supérieure d'un tiers à la récolte de 1831, la plus abondante qui ait eu lieu depuis quatre ans. Il m'a répondu, que ces quatre dernières années devaient toutes être également comptées parmi les années de pénurie.

RÉCOLTE DE:	1831	1832	1833	Estimation d'une année moyenne
Froment et seigle, hectolitres	650.000	400.000	504.000	1.000.000
Orge et avoine	300.000	230.000	220.000	800.000
Maïs	1.500.000	520.000	1.300.000	1.700.000
Millet	60.000	8.000	15.400	150.000
Gruau	10.000	9.000	45.000	100.000
Pommes de terre	7.000	8.000	105.000	250.000
	2.522.000	1.175.000	2.189.400	4.070.000

Les vins de Moldavie, de même nature que ceux de Valachie, sont un peu supérieurs en qualité. La position de la Moldavie, entre la Galicie, la Pologne et la Russie, semblait lui destiner la fourniture en vins de ces trois pays; mais cet avantage, que la nature lui assignait, les règlements de douane de la Russie les lui ont enlevé. Les Russes ont planté une grande quantité de vignes en Bessarabie et repoussé, par un droit élevé, les vins de Moldavie. La production de vin a été en 1833, de

680.190 hectolitres, proportionnellement ainsi, supérieure à celle de la Valachie, donnant au delà d'un demi-hectolitre par habitant.

La Moldavie peut livrer à un prix très bas les chênes et sapins de ses montagnes, et le Séreth les porte facilement au Danube. Mais ces bois sont aqueux et de peu de durée, et ce défaut à fait penser, à des agents envoyés par notre marine, qu'ils ne convenaient pas à son approvisionnement.

C'est principalement en bestiaux que consiste la richesse du pays moldave, et cette circonstance explique comment il peut être aussi complètement écrasé, qu'il l'a été par la dernière guerre des Russes contre la Porte, et comment il peut se relever avec autant de rapidité. Les Moldaves ont fait en ce genre, des pertes énormes en 1828. Ils citent encore avec amertume un mot, dont la légèreté contraste avec la grandeur de leurs pertes: „Combien vous reste-t-il des 36.000 bœufs, que vous venez „de tirer des principautés?" demandait vers le milieu de la campagne le Grand Duc Michel au général Bachenef, qui avait la direction de ce service. — „Il ne m'en reste „pas même de quoi faire un beefsteak", répondit le général. La fourniture fut renouvellée toute entière, et elle fut dépensée encore, avec la même incurie et la même insouciance.

Les recherches les plus attentives, faites sur différents points de la province, ont constaté que chaque famille de paysan possède communément quatre à cinq bœufs, deux à trois chevaux et quatorze à quinze moutons. On évalue d'après ce calcul, et en y ajoutant les grands troupeaux de bœufs et de chevaux, des marchands arméniens, et les chevaux des villes, le montant des animaux domestiques existant dans le pays, à 2.820.000 têtes, savoir:

Bœufs et vaches	660.000
Chevaux	360.000
Moutons	1,800.000

Cette richesse serait proportionnellement double de celle de la Valachie. Elle se trouverait ainsi, trois fois plus grande que celle de la France, en chevaux et en bœufs, et supérieure même à la nôtre en moutons. Les vastes pâturages des deux principautés du Danube facilitent l'entretien et la multiplication des bestiaux. Chaque maison de poste est située au milieu des champs, et ses chevaux paissent tout autour dans les pâturages, où on les prend quand on en a besoin. Ils ne coûtent pas même de ferrage, car ils sont attelés dans leur état de nature et retenus à peine par une simple corde. Ils franchissent ainsi les distances, avec une rapidité qui n'est égalée nulle part en Europe, et qui facilite beaucoup les communications et toute la marche du gouvernement.

Les chevaux de Moldavie sont plus forts et plus hauts en taille, que ceux de Valachie. Les Prussiens ont établi dans cette province un dépôt permanent pour la remonte de leur cavalerie. On attribue à la différence des pâturages, la supériorité qu'on remarque respectivement dans les laines de la Valachie, et dans les chevaux et les bœufs de la Moldavie.

Les porcs sont remarquables en Moldavie, par leur nombre et par leur grosseur. La volaille et le menu gibier s'y trouvent dans une rare abondance; et l'on y sale une grande quantité de poissons.

Les nombreux tilleuls de la principauté facilitent la nourriture des abeilles, et ces insectes produisent une cire très recherchée dans le commerce. On compte dans cette province jusqu'à 300.000 ruches; la récolte de la cire et du miel y a été, en 1833, de 552.000 kilogrammes.

Commerce.

Tandis que le commerce de Valachie s'étend dans une proportion rapide et voit de tous côtés, se développer des circonstances favorables à son extension, celui de Moldavie a éprouvé une sensible décadence. Toutes nos recherches, à M. Mimaut

et à moi, et la bonne volonté que tout le monde a mise à me fournir des renseignements sur la Moldavie, n'ont pu me procurer un tableau complet et détaillé du commerce de cette principauté ; un pareil tableau n'y a pas encore été dressé. A son défaut, le Ministre de l'Intérieur actuel et son prédécesseur ont bien voulu me fournir des notes, d'après les connaissances que leur position leur a permis d'acquérir à ce sujet. J'en indiquerai le résultat à Votre Excellence.

Le commerce d'exportation de la Moldavie se divise, en commerce par le Danube et en commerce de terre. Le premier tend à prendre plus de développement ; mais le commerce de terre est presque détruit, depuis que les douanes russes lui ont fermé leurs frontières, et que la perte de la Bessarabie lui a ôté ses principaux aliments.

Les débris du commerce de terre se composent encore, à l'exportation de quatre articles principaux, le bétail, le sel, le vin et le blé.

1°. *Le bétail.* — Lorsque les Moldaves possédaient la Bessarabie, ils exportaient annuellement 100.000 bœufs, et autant de bêtes à laine, qui passaient pour la plupart en Turquie. Les bœufs formaient une valeur de 7.200.000 francs et les moutons de 600.000 francs. On envoie encore des bestiaux, mais en faible quantité, à l'Autriche et à la Turquie. Cette branche d'exportation a fait sortir du pays, en 1833 :

Bœufs	12.258	à 70 f.	858.060
Vaches	4.211	„ 40 „	168.400
Moutons et chèvres	13.574	„ 6 „	81.444
Chevaux	2.130	„ 120 „	254.400
Laines			116.000
Salaisons			114.000
Fromages			91.000
Beurre			24.000

2°. *Le sel.* Avant l'établissement du droit qui a fait cesser ce commerce avec la Russie, la vente du sel procurait au pays un bénéfice de 500.000 francs. Elle se trouve réduite aujourd'hui, à une exportation d'environ 200.000 francs, pour la Turquie.

3°. *Le vin.* Un droit de 1 franc par litre de vin, établi sur le Pruth en 1812, a mis fin aussi à ce commerce. La Moldavie en avait vendu jusqu'alors annuellement 1.500.000 litres à la Russie, avec un gain de 1.100.000 francs.

L'Autriche en reçoit encore environ 12.000 litres, au prix de 30 centimes le litre.

4°. *Les grains.* Le commerce principal s'en fait à Galatz. Mais comme il y a, tous les trois ou quatre ans, disette en Trarsylvanie et en Bucovine, on y envoie alors, pour trois ou quatre cent mille francs de maïs et de différents grains et légumes.

En présentant à Votre Excellence l'état général de la navigation du Danube, j'aurai l'honneur de lui indiquer celui du commerce maritime que la Moldavie fait par ce fleuve et par le port de Galatz. C'est maintenant de ce côté que se porte principalement l'écoulement des produits de la principauté, et l'arrivage des bâtiments européens qui, depuis quelques années, commencent à fréquenter le Danube, promet à ce commerce une assez grande extension. Les blés y ont figuré en 1832, pour une valeur de un million et demi de francs, et les vins pour 200.000 francs.

L'importation des produits manufacturés européens se fait encore principalement par Leipsik et la voie de terre. Les importations principales qui se font par mer, consistent en denrées coloniales, pour 1.300.000 francs, et en huile et olives pour six à huit cent mille francs. Si l'on regarde la consommation des produits coloniaux comme un indice de l'aisance et de la civilisation d'une nation, on doit remarquer que chaque moldave consomme, à peu près autant de sucre que chaque français en consommait en 1815, une livre par habitant. Mais depuis cette époque, la consommation de la France a quintuplé, quoiqu'elle ne soit pas encore sous ce rapport, la moitié de celle de l'Angleterre.

Le commerce de la Moldavie est en général, Monsieur le Comte, inférieur à celui de la Valachie. Ce n'est pas par un effet de la richesse relative des deux pays, mais par suite de l'infériorité de position où cette province est tombée, depuis que la Russie lui a fermé l'entrée de ses frontières. C'est principalement par suite de cette mesure, que son commerce ne présente plus guère que le quart de celui de la Valachie. L'état de gêne qu'elle éprouve, resserrée entre les douanes russes et les douanes autrichiennes, entre certainement pour beaucoup dans les vœux que l'on y forme, pour une réunion définitive avec la Valachie.

Les résultats généraux du commerce moldave ont présenté en 1833, le tableau suivant:

	Par mer	Par terre	Total
Importation en francs	3.033.000	1.000.000	4.033.000
Exportation	2.917.000	1.600.000	4.517.000
	5.950.000	2.600.000	8.550.000

Revenus et dépenses.

Le revenu que le gouvernement tire de la Moldavie n'est proportionné ni à la richesse du pays, ni au nombre de ses habitants. C'est le même système qu'en Valachie. Pour base, la capitation des paysans et des patentés, et l'adjonction de deux seuls produits indirects, les douanes et les salines. Toutes les terres, quelle que soit la qualité de leur possesseur, sont également libres d'impôt. Les terres des couvents font seules exception à cette loi générale, devant livrer à l'Etat le quart de leur revenu. La cinquième partie des habitants, à titres de membres du clergé, de nobles, de serviteurs de la noblesse ou d'étrangers, est affranchi de redevance personnelle. Le revenu public est tellement limité par ces exceptions, qu'il est hors de possibilité de faire marcher le service, et qu'on pense qu'il faudra aller jusqu'à doubler les impôts. On regrette que les russes, pendant qu'ils étaient ici, n'aient pas pris une mesure qui sera maintenant présentée comme une surcharge inattendue et comme une violation des promesses données. Des calculs faits par plusieurs boyards montrent cependant, que la Moldavie supporterait facilement des impôts cinq fois plus forts, et elle ne paierait encore que le tiers de ce que paie la France.

Revenu public en 1832.

Impôt direct	Capitation des villageois et laboureurs à 12 francs	1.234.000	1.884.540
	Capitation des classes exemptées d'une partie de l'impôt et des corvées .	175.000	
	Capitation des Czingares de l'Etat .	96.000	
	Patentes des négociants et de leurs commis.	126.000	
	Patentes des ouvriers et de leurs garçons	83.000	
	Retenue du quart des revenus des monastères	150.000	
	Rétribution que doivent fournir le Métropolitain et les deux Evêques .	20.000	
	Transport . . .		1.884.540

		Report . . .	1.884.540
Impôt indirect	Fermage des salines	283.000	576.000
	Fermage des douanes	150.000	
	Droit d'exportation de 5 piastres par bœuf et ½ piastre par mouton. .	73.000	
	Passeports, lettres &	70.000	
Domaine . . .	Fermage du lac Bratusch près Galatz		18.700
		Total . . .	2.479.240

Dépenses.

à Constantinople	Tribut au Sultan, fixé à	167.000	201.000
	Entretien d'un agent près de la Porte .	34.000	
Liste civile du Prince			267.000
Frais d'administration	Appointements	690.000	1.204.000
	Poste aux chevaux	221.000	
	Quarantaines	34.000	
	Ecoles et séminaires	87.000	
	Routes, pavages, eaux	89.000	
	Aumônes, pauvres, hôpitaux, médecins	92.000	
Milice nationale ou gendarmerie			283.000
		Total . . .	1.955.000

L'excédent des recettes est destiné à la fourniture d'une caisse de réserve.

On peut dire, Monsieur le Comte, que le budget de la Moldavie a purement été nominal, jusqu'à ce jour. On a bien reçu l'argent qui y est porté; mais les comptes ont été assez mal rendus, pour qu'il ait été possible de laisser en souffrance plusieurs services, en détournant les fonds qui leur étaient affectés, pour les employer à d'autres usages. C'est ainsi que l'on ne voit pas figurer sur les comptes des dépenses, les frais considérables qu'entraîne la présence des troupes russes dans les principautés. Le tribut fixé à 167.000 francs, d'après la base ancienne, vient d'être porté à 333.000, et il est question de porter à 400.000 la liste civile du Prince.

Forces militaires.

La pénurie des revenus publics et l'idée des russes qu'il y avait du danger à faire revivre l'esprit militaire parmi les Moldaves, a laissé dans un nombre tout à fait insignifiant, la force matérielle dans la principauté.

La milice ne compte que 720 hommes d'infanterie et 200 cavaliers. La tenue et les progrès de ces troupes montrent la facilité avec laquelle ce peuple reprendrait les mœurs guerrières, qui l'ont signalé du temps du Prince Etienne et à d'autres époques de son histoire. On voit reparaître encore des vestiges de cet esprit, dans l'autorité que le soldat acquiert en rentrant dans son village, et dans la fierté avec laquelle il y conserve et y montre son uniforme. On entend souvent accuser à Iassy, l'esprit insubordonné et pillard de la milice, entraînée par l'exemple des abus que se permettent les soldats russes dans un pays d'occupation.

On organise en ce moment un second bataillon de milice. Il sera fort également de 750 hommes.

Il y a en outre, environ un millier de gardes pour la police intérieure, et autant pour celle des frontières. „Notre destination, me disait l'hetman Balch, commandant de la milice, est de servir aux escortes et aux parades".

Administration, opinion, esprit public.

Lorsqu'on examine ainsi l'état des différentes branches du service public, on reconnait, Monsieur le Comte, que dans presque toutes, la Moldavie est dans un état inférieur à celui de la Valachie.

On attribue principalement cette différence à celle du caractère des deux nations, celui des Moldaves, plus raide et plus entier, produirait peut-être de plus grandes choses, dompté par une main vigoureuse; mais, quand il s'agissait de tout détruire pour tout renouveller, ce caractère offrait plus de difficultés que celui des Valaques.

Les Valaques pensent être individuellement moins distingués; leurs terres sont moins bien cultivées, leurs fortunes sont aussi désordonnées, que celles des Moldaves sont bien tenues, mais ils ont plus de largeur dans les idées, plus d'entente du gouvernement, plus d'ensemble. Ils sont plus portés à se soumettre aux nécessités. Leur esprit malléable et peu formé, convenait mieux aux circonstances du moment, et ils suivent avec confiance, la marche qui leur est tracée par quelques personnages éclairés. On ne saurait dire qui pourrait prendre assez d'empire sur les Moldaves, pour en obtenir la même confiance. Aussi, tandis que, on voit se développer un premier mouvement d'administration en Valachie, personne ne se figure encore en Moldavie, que le nouveau système puisse se soutenir et marcher.

Le règlement organique, qui semble être déjà entré dans les mœurs des Valaques, est à peine essayé ici, même dans ses formes extérieures. On a déjà déclaré pour plusieurs de ses dispositions, qu'un premier essai avait montré que l'ancien ordre de choses valait mieux, et on y est revenu pour ces points spéciaux. L'insuffisance des revenus a mis dans l'impossibilité l'administration. Ces revenus même n'ont pas passé, pour avoir été gérés avec une complète intégrité; et quoique 70.000 francs fussent affectés aux établissements d'instruction publique, ces établissements ont à peine reçu un premier commencement d'amélioration. La plupart des chefs-lieux de district n'ont pas même encore d'écoles primaires.

Le désordre et la vénalité de la justice sont plus excessifs encore qu'en Valachie. De six mille affaires intervenues en 1833, les tribunaux n'en ont expédié que quinze cents, et encore le général Kisseleff a-t-il remis ces quinze cents affaires elles-mêmes, en litige, en ne les confirmant qu'avec liberté de recourir au hospodar futur. La publication d'un code par le grand Logothète Constantin Stourdza en 1833, a été un bienfait pour le pays, mais ce bienfait n'a pu remédier au mal, parce que le mal existe dans les mœurs mêmes de la nation et dans la vénalité des juges. Les Boyards se font un argument de ce désordre même, pour justifier l'immensité d'impôts qu'ils ont conservé aux terres. „Comment voulez-vous que nous nous soumettions à l'impôt foncier, me disait le prince Aleco Mavrocordato, quand la propriété n'est pas assurée? Si le gouvernement est mécontent de moi, il suscite le premier venu qui déclare que ma maison lui appartient. Alors, voilà la chose en litige, et toute mon existence qui dépend du gouvernement. Sans même en venir à cet excès, le Président Kisseleff n'a-t-il pas refusé de confirmer une sentence qui me donnait 600.000 piastres, et ne m'a-t-il pas dit alors lui-même, que je devais reconnaître dans son refus le fruit de mon opposition".

Ces résultats défavorables, produits par la mauvaise volonté de chacun, augmentent cette mauvaise volonté qui y trouve, à son tour, une justification et un encouragement. „Vous ne rencontrerez pas dans tout Iassy plus de trois personnes qui veuillent franchement conserver le règlement, me disait un boyard, et il ne faut pas compter le Prince parmi ces trois personnes". Et quand je leur demandais de me montrer ces améliorations, que j'avais trouvées si nombreuses et si saillantes en Valachie. „Que me parlez-vous d'améliorations, me disaient-ils, les russes n'ont rien établi ici, et ne veulent sérieusement rien établir? Ils n'ont fait que hâter la

décadence, en détruisant l'ordre des choses auquel tout le monde était accoutumé, pour en introduire un, qu'ils violaient en même temps qu'ils nous le donnaient, comme pour nous montrer que nous ne devions pas prendre les choses trop au sérieux".

Malgré ce langage passionné, les Boyards durent reconnaître avec moi que, sauf quelques infractions capitales, le général Kisseleff leur a laissé une liberté réelle de discussion, témoin la session qui vient de finir et qu'il a close, en leur exprimant le regret qu'ils eussent rejeté les lois qu'il leur avait présentées pour l'amélioration du crédit public.

En étudiant l'état actuel de l'opinion dans la Moldavie, on ne s'attend pas que la presse y joue un grand rôle: cette province ne possède que trois imprimeries, deux entre les mains du clergé et une au gouvernement. Il existe aussi une gazette à Iassy, mais cette gazette, qui ne compte d'ailleurs encore que 100 abonnés, n'a pu s'établir qu'en consentant à se placer sous un censeur russe, aussi est-elle rédigée dans un style très flatteur pour les russes, et elle outre encore toutes leurs idées. Elle a du moins l'intérêt que, par là même qu'elle présente ces idées plus à découvert, on peut mieux en reconnaître la nature. C'est ainsi que je voyais cette phrase dans un des derniers numéros (11 avril): „Les affaires de la légitimité sont de l'autre côté des Pyrénées, dans la situation la plus prospère. Les troupes royales reparaissent dans des proportions justement effrayantes pour *l'usurpatrice*".

L'esprit de la société moldave est directement contraire à la tendance qu'indique ce passage.

Deux traits principaux m'ont paru, Monsieur le Comte, caractériser l'état des esprits à Iassy. Les Boyards ne peuvent pardonner au règlement les atteintes qu'il porte à leurs privilèges nobiliaires; et ils ont ensuite, contre les russes, des craintes plus vives que celles qu'on ressent à Bucharest. „La raison en est simple, me disait l'un d'eux; les Valaques étaient plus en contact avec les Turcs, et nous avec les Russes".—„Comment voulez-vous, me disait ce même Boyard, que notre esprit public se forme, lorsque la nation est depuis deux siècles balancée entre les deux craintes, les plus vives qui aient peut-être jamais frappé l'imagination des hommes: celle du cordon fatal du Sultan, et celle de la Sibérie des Czars. Que dirions-nous maintenant, par exemple, si au milieu de nos discussion, des cosaques venaient nous prendre et nous conduisaient exploiter des mines en Sibérie?"—„Nous ne pouvons nous attacher à un ordre de choses, que nous ne regardons que comme transitoire, me disaient encore les Boyards, et si l'attention de l'Europe se détourne un moment de nous, tout est préparé par la Russie pour nous engloutir. On s'est beaucoup demandé si elle y a intérêt? Nous ne savons pas ce que pense le cabinet; mais il n'est pas ici un des officiers russes qui ne dise, qu'il leur faut ces provinces, si riches et si abondantes, pour y nourrir cent mille hommes, sans qu'il leur en coûte rien, pour s'y reposer et pour prendre de là, un nouvel et dernier élan contre la Turquie. Nous voyons de plus que la Cour de St. Pétersbourg réunit à la fois contre nous, les perfidies qu'elle avait mises en jeu contre le Polonais et contre les Tartares. Elle entretient nos divisions intestines, comme elle l'a fait pour les premiers; et comme aux seconds, elle vient de nous donner un Prince, auquel elle demandera peut-être bientôt comme à Saïm Guéraï, d'abdiquer entre ses mains. Si ces soupçons ne sont pas fondés, vous les pardonnerez du moins à un peuple, placé entre la Pologne et la Crimée, et dont les Russes ont déjà envahi la moitié du territoire".

L'esprit qui domine la ville d'Iassy la rend un foyer d'intrigues d'opposition. La vie des Boyards se passe dans ces occupations; elles ont au milieu de leurs inconvénients un avantage, celui de ramener fréquemment la discussion sur les intérêts du pays et de tenir, pour ainsi dire, en haleine le patriotisme des habitants. On voit circuler constamment dans cette capitale une foule de poésies, de chants, de gravures, qui rappellent les jours brillants de la Moldavie. Il y a enfin ici, plus de vie et d'élan qu'à Bucharest. Mais cet élan est déréglé et peut devenir distructeur, si une main

puissante n'en prend la direction. Le désordre des mœurs y a été encore accru par le séjour des russes, et y est, s'il est possible, porté plus loin qu'à Bucharest. On dirait que ce malheureux peuple a emprunté quelque vice à chacun des peuples qui l'ont successivement gouverné, aux russes et aux grecs le manque de probité en affaires d'argent, au phanariotes leur mélange de vanité et de bassesse, et aux Turcs leur oisiveté et leur indolence. Les Polonais leur ont donné les Juifs et les divorces. Ces divorces sont si multipliés, qu'ils répandent une agitation et une mobilité extraordinaire dans la société. On y sait d'ailleurs avec beaucoup d'art, comme à Bucharest, couvrir de belles paroles ce qu'il y a de plus vicieux au fond de la conduite et des sentiments privés.

Iassy, quoique ornée de quarante palais qui seraient dans toutes les villes de l'Europe de très belles maisons, n'a pas autant que Bucharest, l'aspect d'une grande capitale. Elle renferme plus de 40 mille habitants, mais un quart au moins de cette population est juive.

Le ton de la société y est tout français, comme à Bucharest. Nos coutumes et notre langage descendent jusque dans les classes inférieures. On entretient à grands frais un théâtre français, et le journal du pays (l'Abeille roumaine) est rédigé en moldave et en français. Il n'y a pas de ville au monde, une fois qu'on a dépassé les frontières de France et de Belgique, où l'on trouve l'usage de notre langue aussi répandu qu'à Iassy et à Bucharest; je n'en excepterai pas même les villes de St. Pétersbourg et de Varsovie.

Je prie Votre Excellence d'agréer etc.
Signé: Le Baron de Bois le Comte.

DXVI.

Memoriul lui Bois le Comte spre Dunare.

București, 1834, 15 Mai.

(Correspondance d'Orient, XXII, 123).

Commerce et navigation du Danube.

Lorsque l'on considère la richesse et la variété des contrées que le Danube traverse, pendant un cours de 800 lieues, on se demande par quel enchaînement de circonstances il a pu se faire, que ce grand fleuve qui, dans la combinaison générale de système d'irrigation de l'ancien continent, est la seule voie d'écoulement qui soit ouverte aux produits de l'Europe centrale vers la Mer Noire et l'Asie, n'ait eu jusqu'à ce moment qu'une navigation insignifiante, et à peine mentionnée à quelques rares époques dans l'histoire du mouvement commercial de cette mer?

Obstacles opposés par la nature et par l'état social et politique des peuples riverains.

Plusieurs obstacles ont amené cet état de choses: les uns viennent de la nature, les autres ont dépendu des hommes.

Le cours du Danube est très variable, les sables sur lesquels il roule changeant continuellement de place, ne laissent jamais de sûreté complète à la navigation. Cet inconvénient existe sur tout son cours, mais à la hauteur du Bannat et de la haute Valachie, les rochers qui l'entravent opposent à la navigation un obstacle plus dangereux encore.

En s'ouvrant un passage entre les montagnes de Servie et du Bannat oriental, le Danube a recouvert, sans les détruire, plusieurs chaînes de rochers, qu'on voit reparaître quand les eaux baissent. Cinq passages principaux se trouvent embarrassés

par cet obstacle: Deux, entre le village servien de Debra et la petite île de Proretch; les trois autres, et les plus dangereux, entre New-Orsova et Kladova. Ces obstacles qui font du Danube, pour l'Allemagne, la Hongrie, la Bosnie et la Servie, un fleuve sans embouchure, ont jusqu'à présent séparé ce fleuve en deux lignes de navigation distinctes, dont chacune a ses opérations et son mouvement séparés. C'est de la partie inférieure, entre Orsova et la Mer Noire, que je dois principalement entretenir Votre Excellence.

Dans cette seconde partie de son cours, le Danube a peu d'inclinaison. Descendu de 1.000 mètres à 500, depuis sa source jusqu'au point où il devient navigable, étant encore élevé de 240 mètres à Vienne et de 140 à Bude, il n'a plus, si l'on doit s'en rapporter aux recherches récentes des officiers russes, que 21 mètres quand il touche la Valachie à Orsova, n'ayant ainsi à descendre dans la longue course qui lui reste à parcourir, qu'une élévation moindre que celle où se trouve la Seine à Paris. A Braïlow, le fleuve n'a plus que 3 mètres au-dessus du niveau de le Mer Noire.

Quelque lente que devienne la navigation du Danube entre Orsova et son embouchure, elle n'est pas sans présenter quelques difficultés: la côte turque est garnie de pierres et de rochers qui gênent le halage des bateaux, et ces bateaux s'y trouvent exposés aux coups de vent du Nord, très dangereux sur ce fleuve. La rive valaque n'a aucun de ces inconvénients, et lorsque le Danube se sépare en deux branches, de Silistrie et de Calaratch à Braïlow, c'est aussi la branche valaque qui se trouve la meilleure et la plus profonde. Cet avantage y porterait naturellement le commerce et la navigation, mais la crainte de la contagion engage les Valaques à en repousser les Turcs. Ils ne leur permettent pas même d'y chercher un abri dans le mauvais temps. Cette situation des deux rives, l'une infectée et l'autre craignant de le devenir, est un sensible obstacle aux communications et à la navigation du fleuve.

L'embouchure du Danube manque de profondeur. Pour entrer dans la branche de Sulina, la seule qui soit navigable, les bâtiments doivent déposer une partie de leur chargement.

Tels sont les obstacles principaux que la nature a opposés à la navigation du Danube. Si ces obstacles sont grands, ils ne le sont pas au point de ne pouvoir les surmonter, et ils n'eussent pas dû arrêter, comme ils l'ont fait, la navigation du fleuve; mais il en existait d'autres, dans l'état social et politique des nations riveraines.

La civilisation, qui a tour à tour parcouru, orné et enrichi les différentes contrées du globe, ne s'est encore jamais, à aucune époque, arrêtée sur les bords du Danube, et jusqu'à ce dernier moment, les préjugés réciproques des hongrois, des allemands et des Turcs, les vexations des Pachas, l'esprit peu entreprenant du gouvernement autrichien, et la situation particulière vis-à-vis de la Hongrie, ont été des obstacles plus réels que ceux qu'opposait la nature.

Projets formés pour écarter les obstacles. Arrivée du premier bateau à vapeur qui ait paru sur le bas Danube.

Ces obstacles s'étaient affaiblis par les progrès de la civilisation, lorsque les évènements de 1828 et 1829, changeant le sort des principautés du Danube, les détachant de la Turquie et les rattachant à l'Europe chrétienne, par l'établissement d'une quarantaine et d'institutions modernes, ont reporté l'attention sur la navigation de ce fleuve.

Dans les 13-e et 14-e siècles, la seule époque où l'on fasse mention du Danube dans l'histoire du commerce européen, la navigation de ce fleuve se partageait entre deux directions, qui avaient leur point de rencontre à Galatz, où se faisait à la fois et le transbordement des marchandises destinées à continuer leur navigation, les unes dans la Mer Noire, les autres en remontant le fleuve, et l'échange des produits de l'Europe centrale contre les produits de l'Asie. Ratisbonne à l'Occident, sur le haut Danube, et Constantinople à l'Orient, et derrière Constantinople, Gênes et Venise

étaient les points d'où partaient les expéditions qui alimentaient ce commerce; c'est en renouvelant des combinaisons de même nature, qu'on cherche à rendre à la navigation du Danube l'activité qui lui manque.

Différents projets ont été formés à Vienne et à Bude; le premier de ces projets consiste à creuser un canal qui tournerait les écueils du Danube; un autre projet, à faire sauter les écueils et à ouvrir un libre passage aux bateaux; le troisième et le seul dont l'exécution soit commencée, combine le service des bateaux à vapeur d'après les obstacles que la nature leur oppose: sans essayer de détruire ces obstacles, les passagers et les marchandises devront changer trois fois de bateau; le premier bateau les conduira de Vienne ou de Presbourg à Pesth; le second de Pesth à Moldova, où commencent les cataractes; à cette hauteur les passagers devront faire 20 à 30 lieues par terre, et les marchandises être transportées sur de légères embarcations; un troisième bateau à vapeur les recevra de nouveau à Orsowa, pour les conduire à Galatz; on doit plus tard joindre à ces trois bateaux un quatrième, qui fera le service entre Galatz et Constantinople. Un passager paiera sa place 200 francs, de Presbourg à Galatz, et seulement 124 francs par place, s'il en prend deux; on paiera par quintal métrique le transport du fer, 25 francs; pour celui des tissus fabriqués, 32 francs; pour celui des meubles et des articles d'encombrement, 46 francs.

Pendant mon séjour en Valachie, j'ai vu arriver vers le milieu d'Avril, le premier bateau à vapeur qui a ouvert cette navigation. L'eau du Danube était de hauteur moyenne, quand il avait franchi les écueils. Ce trajet n'avait pas été sans danger; il n'existait sur la rive autrichienne, personne qui connut les passages; les Serviens seuls se hazardent à faire ce trajet, pour ramener chez eux leurs bateaux chargés de sel, qu'ils achètent en Valachie, et le commandant du bateau à vapeur ne put se procurer un pilote servien, qu'en lui persuadant que le Prince Milosch était intéressé dans l'entreprise.

Maintenant que ce bateau est arrivé sur le bas Danube, il ne sait plus trop que faire. Il demande pour les marchandises un prix qui écarte les offres, et il doit choisir entre l'une ou l'autre rive du Danube, pour transporter les passagers, le moindre contact avec la rive turque le mettant en quarantaine sur la rive valaque. Il en est déjà à déclarer qu'il ne peut faire seul ce service, et qu'il faut qu'il y ait un bateau pour chacune des deux rives. Ces combinaisons présentent donc, dès leur premier essai, de grandes difficultés, et j'ai peine à croire que la navigation du Danube prenne beacoup d'importance, avant que l'on ait enfin fait sauter les rochers de Poreth et d'Orsova.

Renaissance et état actuel du commerce du bas Danube.

Tandis qu'on s'occupait de ces combinaisons à Vienne et à Bude, les Principautés de Valachie et de Moldavie, affranchies des obstacles qui entravaient leur commerce sous le régime turc, établissaient par la mer Noire un commerce qui a pris en trois ans, un développement qui mérite déjà quelque attention.

Le commerce du bas Danube se bornait, à peu près, sous le régime Turc, au transport des denrées dont la Porte imposait la fourniture aux deux principautés, et que ces bâtiments venaient chercher à Ismaïl, à Galatz, à Braïlof.

La paix de Bucharest avait déjà soustrait la Bessarabie à ce régime; les ports d'Ismaïl et de Reni exportaient les blés, les cuirs, le suif, la cire, le sel de la province, et la Russie avait cherché à donner plus d'extension à leur commerce, en établissant à Ismaïl en 1828, un entrepôt franc pour 25 années. Mais l'approvisionnement de ce port était trop faible pour attirer les navires européens, et la navigation du Danube restait toujours dans un état languissant et privé de développement, lorsque la liberté de commerce, rendue en 1829 à la Valachie et à la Moldavie, est venue lui donner un nouvel élan.

L'exportation des deux principautés est à peu près la même; les blés durs en Moldavie, les blés tendres en Valachie, en font également la partie principale, et les deux ports de Galatz et de Braïlow, semblent destinés à partager le sort du commerce des blés, qui selon les variations des saisons, tantôt apporte d'énormes bénéfices, et l'année d'après, reste sans aucune demande.

Les blés durs s'envoient à Constantinople, en Grèce, à Corfou et à Lisbonne; le froment mêlé de seigle, s'expédie en Dalmatie et à Trieste, mais la plupart des expéditions ne se font que pour Constantinople, où les prennent des bateaux plus forts, qui les transportent dans la Méditerranée.

Le principal défaut des blés Valaques et Moldaves est d'être mal soignés et mal nettoyés; mais depuis trois ans, qu'on les paie davantage, il s'améliorent d'année en année. Le bas prix de ceux de Braïlow leur assurera toujours des acheteurs.

Les détails que j'ai donnés à Votre Excellence, sur la production du blé de la Valachie et de la Moldavie, suffisent pour indiquer toute l'extension dont ce commerce serait susceptible.

Les exportations suivantes on eu lieu en 1833:

	Par Galatz	Par Braïlow	Total	Valeur en francs
Froment à 8 f. . .	130.000	203.000	333.000	2.640.000
Orge à 5 f.	12.500	210.000	222.500	1.110.000
Maïs 3 f..	—	10.000	10.000	30.000
Millet 2 f.	—	20.000	20.000	40.000
	142.500	443.000	585.500 hect.	3.820.000

L'exportation des produits que fournissent les animaux domestiques, a commencé aussi à prendre de l'importance, sur les marchés de Galatz et de Braïlow. La plus grande partie du suif qui y est exporté, passe en Angleterre; cet article soutiendrait avec avantage la concurrence avec le suif d'Odessa, si le prix n'en était beaucoup accru par un droit spécial d'exportation, mesure que l'on n'hésite pas ici à dire, avoir été commandée par les russes, dans l'intérêt de leur commerce; les cires de Valachie et de Moldavie remplaceraient avec avantage celles que nous tirons de Podolie et de Volhinie; la qualité est la même, et le prix des cires Valaques inférieur; elles ne se vendent que trois francs le kilogramme.

Le rapide accroissement que reprennent les bestiaux en Valachie et en Moldavie, à la suite des grandes destructions amenées par la guerre de 1828 et 1829, augmente journellement la valeur des exportations de suifs, de peaux, de salaisons, de fromage et de beurre salé. On ne voit pas encore figurer la cire dans ces exportations, mais la vente du miel y a déjà quelque valeur. Les bois de construction, les graines de lin et de chanvre, le goudron, le nitre pourraient augmenter considérablement la valeur des exportations de la Valachie et de la Moldavie par le Danube.

L'exportation de ces produits a été en 1833:

	Par Braïlow			Par Galatz	Valeur totale
	Quantité	Prix fr. cent.	Valeur en francs	Valeur en francs	
Suif Kilogrammes	2.032.000	0,78	1.557.000	—	1.557.000
Laines surges „	1.108.710	0,75	833.000	116.000	949.000
Beurre „	500.000	0,95	446.000	24.000	470.000
Fromage „	700.000	0,55	300.000	91.000	391.000
Peaux brutes. de bœufs et de vaches, pièces	13.400	18,55	250.000		
Peaux brutes. de buffles.	830	26,60	22.000		
Peaux brutes. de brebis et de chèvres . .	89.000	1,05	93.050		373.000
Peaux brutes. d'agneaux.	3.200	2,10	6.740		
Peaux brutes. de chevaux	215	5,25	1.128		
Maroquin (cordouan).	64.500	4,90	316.000	—	316.000
Viande salée kilog.	90.000	0,35	71.000	114.000	185.000
Lard „	50.000	0,70	35.000	—	35.000
Vessies pièces	36.094	2,10	75.000	—	75.000
Miel kilog.	144.000	0,65	71.000	93.000	164.000
	—	—	—	—	4.584.000

L'abondance du sel que l'on trouve dans les principautés, augmente la valeur des bestiaux, comme celle du poisson, par les facilités qu'elle donne pour les salaisons. On y obtient facilement des viandes salées, à trente ou quarante centimes la livre.

L'exportation du sel a été, savoir:

	Par Braïlow			Par Galatz	Totale
En 1832 quint. mètr. . .	270.000	8,40	2.300.000	—	2.300.000
En 1833 „ „ . .	274.000	7,—	1.888.000	135.000	2.023.000

L'exportation des bois de construction en Moldavie, par Galatz, a été de 500.000 f. en 1832, et d'une valeur égale en 1833. Galatz se trouve au-dessous de l'embouchure du Sereth, et mieux placé, sous ce rapport, que ne l'est Braïlow. On forme à Galatz de grands radeaux de ces bois, et on expédie à Constantinople ces radeaux, qui sont remorqués par d'autres bâtiments. On en envoyait ainsi beaucoup en Egypte, mais le Sultan leur a dernièrement interdit le passage pour cette destination

Ces articles principaux, les blés, les suifs, les peaux, les laines, le sel et les bois de construction, peuvent être regardés comme les éléments habituels du commerce de ces deux ports. Les bâtiments qui les visitent y joignent des achats en vin, graines de lin, légumes, noix, miel, soude, goudron, tabac, mais ces produits sont peu considérables.

La somme totale de l'exportation s'est montée en 1833, à 2.802.000 par Galatz, et environ à 8 milions de francs, par Braïlow et les autres ports valaques.

L'importation à Galatz est à peu près égale à l'exportation; à Braïlow l'importation a peu d'importance; les anciennes habitudes conservent encore à Leipsig l'avantage d'approvisionnement des deux principautés, en produits des manufactures européennes. Le développement du commerce des deux ports changera cet état de

choses, ou amènera du moins la baisse des marchandises européennes, qui par le défaut de concurrence, sont à des prix très élevés sur les marchés de Bucharest et de Iassy. Une maison française établie à Braïlow, M. Argentis, a déjà reçu et vendu avec de forts bénéfices, plusieurs expéditions de ce genre. La libéralité des douanes de Braïlow lève l'obstacle que mettait, à cause de la peste, le passage par Constantinople: on admet immédiatement à la libre pratique les marchandises qui viennent des ports européens, avec le scellé des autorités. Dans l'état présent des choses, les deux ports ne reçoivent guère que l'approvisionnement des principautés en denrées coloniales, et quelques productions particulières à la Turquie ou à la Russie.

Votre Excellence en jugera par l'état suivant de l'importation en 1833.

	Galatz	Ports Valaques
Denrées coloniales, rhum, sucre, café, épices . .	1.196.000	967.000
Bois de teinture, toiles, objets de fabrique . . .	233.000	
Coton en laine et filé.	136.000	286.000
Fer, cuivre, étain, métaux travaillés et bruts . .	105.000	482.000
Huiles d'olives	673.000	—
Fruits et vins.	291.000	—
Etoffes turques, galons	182.000	890.000
Fourrures	—	250.000
Tabac, riz, papier, savon	245.000	—
Objet de transit par les ports valaques.	—	2.200.000
	3.061.000	5.175.000

Cet état de commerce de Galatz et de Braïlow ne paraît pas encore très considérable, si on le considère en lui-même; mais il acquerra plus d'importance, aux yeux des personnes qui envisageront la rapidité des progrès que font depuis trois ans ces deux ports, et surtout celui de Braïlow.

La ville de Galatz et celle de Braïlow sont également franches, faveur qui a moins d'importance dans un pays où les droits de douane se bornent à 3 p °/₀ et sont même souvent réduits, dans la réalité, à un ou deux p °/₀. Elles ne sont distantes l'une de l'autre, que de trois heures de chemin, et leurs opérations se tiennent tellement, que les maisons de commerce divisent à la fois leurs établissements dans l'une et dans l'autre. Galatz est encore plus considérable que Braïlow, mais les progrès de Braïlow sont plus rapides.

Lorsque les Turcs durent céder cette dernière place à la Valachie, la population entière émigra; il resta à peine 600 habitants. Aujourd'hui, cette ville en compte déjà 6.000, ayant ainsi décuplé sa population, en 5 ans; la population de Galatz ne monte pas à moins de 3.600 familles ou 18.000 habitants, d'après le dénombrement de 1833. Le fond en est bulgare et grec; les Moldaves y sont en minorité.

Une administration plus libérale, plus large dans ses procédés et dans ses vues, a contribué, avec l'avantage d'être le débouché d'un plus grand pays, à donner à Braïlow plus d'accroissement. Le gouverneur M. Slatignan, que les Valaques par une allusion qui montre l'étendue de leurs espérances, ont nommé le Richelieu de Braïlow, me disait: „Dans les années 1829 et 1830, aucun bâtiment européen ne se „hazardait encore à s'avancer jusqu'ici. Deux ans plus tard, nous en reçûmes dans

„une seule année, jusqu'à 480. Mais en 1833, cette progression fut arrêtée par une „circonstance, qui nous a montré toute la délicatesse de ces matières et qui sera pour „nous une utile leçon. Le grand Vornik proposa à l'assemblée de limiter l'expor- „tation du blé, pour cette année. La proposition fut rejetée, mais le coup était porté. „On avait écrit à Constantinople qu'il n'y aurait pas de blé à Braïlow, et plusieurs „centaines de bâtiments, qui se préparaient à en venir acheter, ne firent pas le voyage. „Cette année, nous avons eu soin d'écarter toute incertitude; nous avons même aboli „l'usage de prendre des permis d'exportation, et nous espérons que nous recevrons „au moins 600 bâtiments à Braïlow."

Bâtiments arrivées à:		Galatz	à Braïlow	Total
En 1831		185	111	296
„ 1832		186	486	672
„ 1833	Bâtiments	236	384	620
	Tonnage	28.060	45.000	73.060
	Hommes d'équipage	3.140	4.600	7.740

Ces résultats sont inférieurs sans doute, pour le nombre et pour le tonnage des bâtiments, et surtout pour la valeur des chargements, à ceux que présente la navigation d'Odessa; cependant la différence n'est déjà plus très considérable, puisqu'Odessa n'a reçu que 629 bâtiments en 1832.

Les bâtiments de 250, et même de 300 tonneaux, peuvent remonter toute l'année jusqu'à Braïlow. Ce point est considéré comme le commencement du domaine maritime du fleuve. Le nolis se paie de Braïlow ou Galatz pour Marseille, sur le pied de 5 francs et demi, pour la charge de blé, et pour Gênes, 4 francs l'hectolitre. Les prix d'assurance sont les mêmes à Constantinople pour Braïlow ou pour Odessa. Des 236 bâtiments arrivés à Galatz en 1833, il y en avait 60 Ioniens, 30 Grecs, 42 Russes, 36 Autrichiens, 30 Turcs et 18 Sardes.

A ce mouvement de navigation, il faut ajouter pour Braïlow, celui des bateaux qui apportent des produits du Danube, depuis les cataractes d'Orsova. Le nombre des arrivages de ces bâtiments ne monte pas à moins de 109, en 1833. Tout ce premier développement du commerce Moldo-Valaque est encore dans un tel état d'enfance, que les Valaques n'ont pas de bâtiments pour transporter leurs denrées à Braïlow. Ils sont obligés d'emprunter ceux des Turcs. Ils doivent d'abord acheter, aux Pachas, la permission de s'en servir, et ensuite payer aux propriétaires des bâtiments 25 et 30 francs, pour transporter 1.200 kilogrammes de blé, de Zimnitza ou de Giurgevo à Braïlow. La rive turque ne possède guère que 200 barques ou bateaux de 30, 50, 80 tonneaux, dont 70 à Sistow, 40 à Routschouck et 30 à Viddin. Les Valaques et les Moldaves ont commencé l'année dernière à construire quelques barques.

Outre les ports principaux de Galatz et de Braïlow, plusieurs autres points de la rive Valaque sont le théâtre d'échanges assez actifs; ce sont, en remontant le fleuve depuis Galatz et Brahilow:

Piopétrik vis-à-vis d'Hirsova, et *Calaratch* vis-à-vis de Silistrie, où les Turcs viennent avec des capitaux acheter du miel, des fèves, des graines de lin; *Oltenitza* vis-à-vis de Turtakai.

Giurgewo vis-à-vis de Routschouk, et Zimnitza vis-à-vis de Sistow, par où passent en transit, pour l'Allemagne, la Hongrie et la Pologne, les marchandises turques depuis Varna jusqu'à Janina, et principalement le coton et le tabac.

Beket vis-à-vis de Rahova, reçoit et renvoie en Autriche des laines, des peaux de bœuf et de lièvre de Turquie.

Calafat vis-à-vis de Widdin, voit arriver les marchandises de Bulgarie et de Romélie, et même jusqu'à celles de Scutari et de Raguse, pour l'Allemagne: le savon, l'huile, la soie, le café, le coton, le cuir rouge.

Tzernetz vis-à-vis Cladova, par où se fait le commerce direct et de transit de la Servie.

Isvoarele, simple passage de voyageurs.

Le gouvernement Valaque a organisé dans tous ces ports des quarantaines, formant 11 établissements, gardés par 1.122 hommes d'infanterie et 344 cavaliers. La Moldavie n'a que la quarantaine de Galatz. Cette quarantaine a reçu en 1833, jusqu'à 4.000 passagers; celle de Giurgewo en avait reçu 2.108, et celle de Braïlow 1900. Votre Excellence jugera mieux de l'activité de ces passagers, en se rappelant que le Lazareth de Marseille n'a reçu en 1832 que 3.982, voyageurs.

Les états qui ont été dressés par les gouvernements Valaque et Moldave, établissent ainsi la valeur de l'importation qui a été faite en 1833, sur chacun de ces points de la ligne du Danube, en remontant le fleuve.

	Transit et commerce direct par:		
	Galatz		2.917.000 f.
Commerce direct des Ports Valaques.	Braïlow et Vadini	677.000	2.914.240
	Piopétrik	7.900	
	Calaratch	37.400	
	Oltenitza	5.900	
	Giurgewo	908.250	
	Zimnitza	394.000	
	Tourno	457.000	
	Beket	109.000	
	Calafat	162.000	
	Tzernetz et Vertzorova	143.500	
	Isvoarele	11.290	
	Transit par les ports Valaques		2.200.000
	Total		8.031.240 f.

Extension que le commerce du bas Danube serait susceptible d'acquérir. Projets. Espérances. Opinions diverses.

Le commerce du bas Danube ne tient donc encore, en ce moment, Monsieur le Comte, qu'au premier développement que prennent les principautés, depuis qu'elles ont acquis la liberté des achats et des ventes. La rapidité de ce premier mouvement, quelque faible et peu assuré qu'il soit, fait concevoir de grandes espérances pour l'avenir et il a inspiré à plusieurs russes des craintes sur la concurrence qu'Odessa pourrait y trouver. Ils remarquent que le fond du commerce à Odessa et dans les principautés, repose sur les mêmes objets; le blé et les produits animaux sont déjà à plus bas prix à Braïlow qu'à Odessa; que si la qualité du blé valaque est inférieure de 15 p °/o à celle des blés russes, son prix est plus avantageux de 20 p °/o; que Braïlow livre à 18 roubles sur la place de Marseille, le blé qu'Odessa ne peut céder qu'à 22 roubles et que, dans ce temps surtout, tout le monde va au bon marché; que la Podolie et la Volhinie, épuisées par une longue culture, ne pourront soutenir la concurrence de terres vierges encore; que déjà la récolte moyenne de froment de la Moldavie égale celle de la Volhinie, et que les transports au Dniester sont plus chers que les transports au Danube, qui traverse la Valachie dans toute sa longueur. J'ai consulté sur cet objet M. le Consul du roi à Odessa. Il vient de me répondre

que l'on ne partageait nullement ces craintes dans la nouvelle Russie. Il a pris l'opinion de plusieurs négociants et en a reçu une réponse, que je transcrirai textuellement ici: „Les principautés remises au grand Seigneur, gouvernées par les *Princes Grecs*, ne vont qu'en être plus mal administrées. Dès lors, nous ne pouvons craindre leur concurrence. Nous en tirerons ce que nous voudrons, sans craindre que nos prix soient altérés. L'idée d'une rivalité serait une chimère, leurs produits ne valent pas les nôtres; ils sont bornés, leurs besoins le sont aussi; peu de naivres remonteront le Danube, pouvant se fournir à Odessa avec plus de facilité. Somme toute, les principautés seront trop heureuses, si on leur permet d'apporter ici leurs produits pour en trouver le débit."

Votre Excellence trouvera peut-être dans cette opinion, dont M. Vasse signale avec raison la partialité, un sentiment d'orgueil blessé, que l'on ait pu penser à mettre un instant, même pour l'avenir, Braïlow et Galatz sur la ligne d'Odessa. On y voit aussi que l'état politique des principautés a peu attiré encore l'attention de ces négociants, mais il semblerait que leur gouvernement est moins confiant qu'eux, à ce sujet. Il a envoyé à la fin de 1833 un employé, pour explorer avec soin l'état et les ressources du commerce sur les places de Galatz et de Braïlow. Cet employé a posé à un des principaux négociants 33 questions écrites, qui m'ont été communiquées et qui portent moins sur ce que les principautés pourront recevoir d'Odessa ou y vendre, que sur les objets qui seraient susceptibles d'entrer en concurrence. On y avait joint un projet pour établir à Galatz un grand entrepôt de marchandises russes. Cette mission a jeté de l'inquiétude dans les esprits. Les Consuls Autrichien et Sarde à Galatz me disaient également, qu'ils étaient persuadés que la Russie y arrêterait le commerce, si elle le voyait prendre un véritable développement. Je trouvai la même opinion auprès de plusieurs négociants européens établis dans ces villes, et cette opinion donnait plus de timidité à leurs opérations.

Si le commerce du Danube doit se borner exclusivement aux deux principautés, je ne crois pas, Monsieur le Comte, qu'il offre une véritable rivalité avec Odessa. Mais s'il pouvait un jour se dégager des entraves qui le retiennent encore, alors sans doute la vallée du Danube, plus étendue, plus riche et plus variée dans ses produits que celle du Dniester, prétendrait à attirer le principal commerce des grains, en y joignant en abondance celui des produits animaux et des bois de construction. Mais plusieurs grands changements seraient nécessaires pour cela, et il faudrait d'abord que la Porte renonçât à la prohibition des grains, et que le passage fut ouvert à travers les cataractes du Danube.

La Bulgarie n'est pas moins fertile en grains, que ne le sont la Valachie et la Moldavie. La qualité du blé y est supérieure dans les Pachaliks de Widdin et de Routschouk, et les Bulgares se distinguent des autres habitants de la Turquie par les soins qu'ils donnent à la culture des terres. Mais cette richesse est stérile pour le commerce; la Porte défend toute exportation de blé. Chaque année, un Aga arrive de sa part acheter tout le surplus des récoltes, et il le conduit dans le village de Matzin, vis-à-vis de Braïlow, où on le charge pour Constantinople. Si la liberté était rendue à ce commerce, la quantité de blé qui pourrait se réunir dans ces deux places vis-à-vis l'une de l'autre, suffirait déjà à l'exportation la plus étendue.

Les branches de ce commerce acquerraient ensuite une tout autre extension si, comme l'on paraît s'en occuper sérieusement, on fait sauter les roches du Danube. Alors le blé du Bannat et toutes les denrées de la Hongrie, qui s'encombre à chaque récolte de produits pour lesquels elle ne peut trouver de débouchés, descendraient le Danube. Le Consul d'Autriche à Galatz me disait avoir reconnu que le blé de Temesvar reviendrait à Galatz à un dixième de moins que celui de Moldavie, déjà meilleur marché que celui d'Odessa. „Si la Hongrie acquerrait ce débouché, me disait M. Athanasowitz, vous la verriez prendre en quelques années un développement extraordinaire. Ce serait pour elle une ère nouvelle, que j'espère bientôt voir s'ouvrir,

à moins que nos bons Viennois se mettent dans l'esprit, qu'ils seraient forcés de payer plus cher les denrées que la Hongrie doit leur abandonner maintenant, à vil prix". „Ajoutez, lui dis-je en riant, que vous avez aussi à Vienne des têtes qui seraient capables de penser que, si elles enrichissaient à ce point la Hongrie, elles ne pourraient plus la gouverner".—„Il pourrait y avoir aussi un peu de cette idée", répondit M. Athanasowitz.

La Servie ne pourrait fournir de blé, mais elle livrerait en abondance ses grands troupeaux de porcs; ses forêts et celles de Bosnie en verraient leurs magnifiques chênes, qui ont toute la dureté et la durée qui manque à ceux des principautés. La Croatie y joindrait les siens, qu'elle est obligée de faire transporter par des chevaux, avec des frais énormes, jusqu'à Trieste.

Les produits de l'industrie allemande trouveraient aussi un nouveau débit de ce côté et viendrait à l'embouchure du fleuve, lutter avec les produits de l'industrie anglaise; tandis que les marchandises françaises pourraient arriver à la fois par les deux voies. L'union du Rhin au Danube, dont on s'occupe en ce moment, complèterait l'ouverture de cette grande voie de communication, que les négociants autrichiens projettent de prolonger jusqu'à Trébizonde, où viendrait aboutir une ligne de bateaux à vapeur, portant à l'Arménie et à la Perse les produits des fabriques de Bohême et d'Allemagne.

On fait remarquer ici avec plaisir que les voyages, aujourd'hui si longs et si dispendieux entre Vienne et Constantinople, changeraient de nature. Les bateaux à vapeur feraient ce service d'autant plus facilement, qu'on a constaté l'existence du même charbon de terre, sur le haut, le moyen et le bas Danube, près d'Oldenburg, près d'Orsowa et en Valachie. Le Capitaine du bateau à vapeur me disait, qu'il avait mis 8 jours de Vienne à Orsova, 3 jours d'Orsova à Galatz, 8 heures de Galatz à Soulina, à l'embouchurre du fleuve, et qu'il croyait aller facilement en deux jours, de Soulina à Constantinople. Le bateau était remonté en 15 heures de Soulina à Galatz, trajet qui demande douze jours quand les vents contraires forcent de le faire à la cordelle.

Dans les différents points que j'ai successivement visités dans la valée du Danube, à Bucharest, Braïlow, Galatz et Iassy, j'ai trouvé les agents autrichiens très occupés de cet avenir; mais, au milieu des flatteuses espérances auxquelles ils se livraient, ils ne pouvaient dissimuler les inquiétudes qu'ils éprouvent de voir l'embouchure du Danube entre les mains des Russes et, par suite, tout ce commerce à leur discrétion. Le traité d'Andrinople le leur a livré, et déjà ils prélèvent à Soulina deux à trois Talaris (10 à quinze francs) par bâtiment qui sort du Danube, et imposent de 800 à 1.000 piastres (240 à 260 francs) les trains de bois qui descendent le fleuve.

Le *Senad* confirmatif et explicatif des traités de Belgrade et de Passarovitz, émis par la Porte le 24 février 1784, établit de la manière la plus formelle par son art. VI, que tous les bâtiments autrichiens peuvent aller librement du fleuve à la mer et de la mer aux fleuves, *sans payer aucun droit de passage*. Le droit mis par les russes est une violation manifeste de cette stipulation; les principales puissances seraient intéressées à maintenir la franchise de la sortie du fleuve, ou du moins à remplacer les anciennes stipulations, par des arrangements qui offrissent quelques garanties pour l'avenir.

Ce n'est pas que les taxes établies à Soulina soient pour nous une charge onéreuse, puisque notre navigation est encore à peu près nulle sur le Danube, mais dans l'état où est tombé la Turquie, il me semblerait important de faire prévaloir le principe que, les privilèges que les traités y assurent aux autres nations, ne peuvent être tous et indistinctement abolis, par le fait seul d'une conquête étrangère.

Il me semble, Monsieur le Comte, que l'Angleterre devrait être très disposée à soutenir une pareille réclamation. Elle apprécie parfaitement la portée de ces

questions, et elle a déjà sur le Danube une navigation annuelle de 300 bâtiments Ioniens. L'Autriche aurait encore plus d'intérêt à l'appuyer, mais elle croira sans doute devoir continuer à sacrifier cet intérêt, avec tant d'autres qu'elle abandonne, de peur de porter atteinte à une bienveillance, à la conservation de laquelle elle attache en ce moment un si haute importance.

Pendant mon voyage à Galatz et à Iassy, j'ai entretenu de ce objet Messieurs les Consuls autrichiens dans ces deux villes; je les engageais à élever des réclamations, que la dignité de l'Autriche ne me semble pas moins exiger que sont intérêt commercial: „La Russie, leur disais-je, ne fait encore qu'une tentative pour essayer de se soustraire à un principe qui la gêne. Si vous réclamez dès ce premier moment, elle dira que le fait n'est pas vrai ou que l'on va gronder le douanier de Soulina, et c'est tout ce qu'il vous faut. Si vous réclamez plus tard, elle vous dira qu'elle use d'un droit qui lui appartient, et qui a été établi sans aucune réclamation". MM. Athanasowitz et de Walenbourg, de même que M. Timoni à Bucharest, trouvaient qu'il y avait violation de droit, mais tous trois montraient également la crainte de contrarier la Russie par leurs réclamations. „Dans le fait, me disait M. de Wallenbourg, les taxes mises à Soulina sont très faibles". Il ne s'agit pas ici du taux de ces taxes, lui répondis-je, mais de ne pas abandonner un principe; parce qu'une fois un principe abandonné, il est impossible de savoir jusqu'où iront les conséquences de cet abandon. Je reconnais, par exemple, qu'une taxe de 10 francs n'arrêtera pas la navigation du Danube; une taxe de 20 francs, non plus; mais la puissance, à laquelle on aura reconnu aujourd'hui le droit d'imposer 10 francs, en pourra imposer 1.000, et alors il n'y aura plus de navigation possible". „La Russie, répliqua M. de Wallenbourg, n'en viendra certainement pas là. Car au fond elle sait qu'elle n'a pas le droit de prélever un seul para, sur l'entrée ou la sortie de nos bateaux, puisqu'elle ne fait que succéder à la Porte dans la possession de l'embouchure du Danube, et que nos traités avec la Porte nous assurent sur ce fleuve, une navigation libre et exempte de taxe. N'a-t-elle pas d'ailleurs elle-même fait reconnaître la liberté du commerce de la Mer Noire, et ne serait-ce pas dérisoire de proclamer cette liberté et de fermer en même temps les voies par lesquelles on arrive à la mer?" Par ces arguments, l'Autriche cherche à se rassurer elle-même et à se dispenser de l'obligation d'élever des réclamations, par lesquelles elle craint de compromettre le système et la combinaison générale de sa politique.

Cette timidité même de l'Autriche est peu rassurante pour le commerce, et les négociants de Pesth ont cherché un moyen plus efficace d'affranchir l'embouchure du Danube et de s'ouvrir, en même temps, une voie plus sure et plus courte vers Constantinople. Ces négociants ont mis en avant l'idée de faire un canal, qui irait du Danube à la Mer Noire, se détachant du fleuve, à l'endroit où il commence son large détour vers le nord, et où l'on croit qu'il avait autrefois une de ses embouchures. Ce canal serait certainement un des plus avantageux, qui peut être exécuté dans le monde, et son exécution ne serait pas très dispendieuse. Suivant à peu près le mur de Trajan de Czernavoda, au dessus de Rassora à Custendjé, en côtoyant le lac Carasou et l'ancien lit du fleuve, il n'aurait que douze lieues de long et il épargnerait un détour de plus de cent lieues. Mais l'avantage même qu'il aurait d'enlever à la Russie l'embouchure du fleuve, est considéré comme un obstacle qu'on ne pourrait en ce moment surmonter à Constantinople, lors même que le peu de sécurité qu'offre le gouvernement Turc, permettrait à une compagnie quelconque de se confier à lui, pour exécuter sur son territoire une pareille entreprise.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

Signé: Le Baron de Bois le Comte.

DXVII.

București, 1834, 16 Mai.

Bois-le-Comte comunică lui Rigny, un rezumat de date statistice asupra țărilor românești, procurate de guvernele acestor țări.

(Correspondance d'Orient, XXII, 141).

Résumé des principales notions statistiques, fournies par les gouvernements Valaque et Moldave, sur les deux principautés du Danube.

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence, réuni dans un seul tableau, le résultat des principales notions statistiques, que les deux gouvernements de Valachie et de Moldavie ont bien voulu me communiquer, sur l'état actuel, la population, la production et les ressources de tout genre, des principautés du Danube. La direction que prennent dans ce pays les idées d'avenir et de nationalité, m'engage aussi à joindre à ce tableau, une indication approximative de la force numérique de toute la race roumoun ou valaque, dans les différents pays où elle est répandue.

Détails statistiques sur la Valachie et la Moldavie.

	VALACHIE	MOLDAVIE	Les deux principautés réunies
Étendue en lieues carrées françaises de 28½ au degré	4.810	2.671	7.481 lieues carrés
Population en 1834	1.950.000	1.100.000	3.050.000 habitants
Culte grec	1.935.000	1.010.000	2.945.000 d°
„ catholique	6.200	40.000	42.200 d°
„ juif	5.000	50.000	55 000
Villes	22	34	70 villes
Bourgs	14		
Villages	3.562	1.924	5.486 villages
Populations des deux capitales	70.000	40.000	110.000 habitants
Boyards	1.098	821	1.919 d°
Ecclésiastiques	12.491	7.961	20.452 d°
Moines	2.648	3.500	6.148
Religieux	1.200	1.500	2.700
Tzingares ou Bohémiens	95.000	75.000	170.000
Animaux domestiques existant en 1831.			
Chevaux	202 415	360.000	562.415 chevaux
Bœufs et vaches	643.507	660.000	1.303.507 bœufs et vach.
Moutons	1.432.000	1.500.000	2.932.000 moutons
Chèvres	213.000	„	—
Porcs	345.000	„	—
Production de la laine en 1833 kil.	2.000.000	2 100.000	4.100.000 kilog.
Récolte du miel en 1833 kil.	750.000	551.000	1.301.000 d°
Productions végétales			
Récolte du froment en 1832 hectol.	938 000	504.000	1.442.000 hectol.
„ de l'orge et de l'avoine	422.000	800.000	1.222.000 d°
„ du maïs	4.960.000	1.700.000	6.660.000 d°
„ du millet	2 200.000	150.000	2.350.000 d°
„ du gruau	„	100.000	100.000
„ des pommes de terre	„	250.000	250.000
	8.510 000	3.504 000	12 064.000

	VALACHIE	MOLDAVIE	Les deux principautés réunies
Exportation de ces différents grains en 1833	450.000	200.000	650.000
Quantité de blé dans les magasins de réserve en janvier 1834, froment.	640.000	»	»
Millet	53.000	»	»
Récolte du vin en 1833.	768.740	630.000	1.398.830 hectol.
Productions minérales.			
Récolte du sel en 1833 kilog.	45.000.000	15.000.000	60.000.000 kilog.
Fabriques en 1831	1.068	»	»
Commerce en 1833.			
Importation	12.440.000	4.033.000	16.473 000 francs
Exportation	15.480.000	4.517.000	19.998.000 d°
Navigation en 1833.			
Bâtiments entrés à Galatz et à Braïlow	384	236	620 bâtiments
Hommes d'équipage sur ces bâtiments	3.140	4.600	7.740 hommes
Tonnage	45.000	28.060	73.060 tonne
Barques et bateaux entrés à Braïlow	1.091	»	»
Budget de 1833.			
Revenus . . . fr.	6.096.000	2.480.000	8876.000 francs
Dépenses	4.746.000	1.951.000	6.701.000
(Malgré ces états les dépenses ont surpassé les revenus)			
Force militaire (armée, milice, gendarmes)	hommes 11.000	3 000	14.000
Etat intellectuel.			
Elèves dans les écoles savantes du gouvernement	élèves 525	200	725 élèves
Presses	2	3	5 presses
Journaux	2	1	4 journaux
Abonnés aux journaux	550	100	650 abonnés

Force numérique de la nation romoune ou valaque, dans les différents pays.

En Valachie		1.840.000
„ Moldavie		1.000.000
„ Russie, Bessarabie		300.000
„ Autriche, . . .	Bucovina 200.000	1.700.000
	Transylvanie 800.000	
	Hongrie 700.000	
„ Turquie, Grèce, Bulgarie		400.000
	Total . . .	5.240.000

DXVIII.

Memoriul lui Bois-le-Comte, despre situațiunea politică a țărilor românești. București, 1834, 17 Mai.

(Correspondance d'Orient, XXII, p. 143 și 156).

Quelques détails sur la Politique. Situation des deux principautés.

Les différentes notions que j'ai successivement eu l'honneur de présenter à Votre Excellence, pendant mon séjour dans les principautés du Danube, lui ont déjà exposé quelques-unes des idées des Russes relativement à ces pays, et fait connaître

plusieurs des mesures d'administration qu'ils y ont prises. Je dois, dans cette dépêche, chercher à constater quel a été l'esprit du système qu'ils y ont suivi, et à indiquer quels sont en ce moment les sentiments dont ils y sont l'objet, et quelles sont les idées des Valaques et des Moldaves sur l'avenir de leur patrie.

Système et conduite de l'administration russe dans les deux principautés, pendant l'occupation militaire de 1828 à 1834.

La convention d'Akerman et le traité d'Andrinople ont ouvert pour les principautés une ère nouvelle et ont marqué d'un nouveau caractère, les relations que la Russie entretient avec la Valachie et la Moldavie.

Avant cette époque, la Cour de St. Pétersbourg considérait les principautés sous deux rapports: c'était pour elle, pendant la paix, un moyen d'influence et d'action dans les Etats du Sultan; elles devenaient, pendant la guerre, le grenier qui nourrissait ses armées.

C'est encore sous ce point de vue qu'elle les a considérées en 1828, quand elle a envoyé ses armées au-delà du Pruth. Agissant sous la surveillance jalouse de l'Europe, et devant chercher par sa modération à empêcher cette surveillance de se changer en hostilité déclarée, sa conduite envers les principautés a été d'abord remplie de ménagements. Elle leur a donné pour gouverneur le Comte Pahlen, homme probe et modéré. Bientôt la fougue russe et la force des évènements l'ont emporté, et le général Geltouchin est venu, avec la seule mission de tirer de ces provinces tout ce qu'elles étaient capables de fournir, en hommes, en argent, en chevaux, en aliments de toute nature. Le caractère de ce général était approprié à cette mission, qui réduisit en peu de temps les deux provinces au dernier degré de misère et d'épuisement, mais qui procura à l'armée russe les moyens de se maintenir au delà du Danube. Les succès de 1829 ayant placé les principautés sous le gouvernement direct de la Cour Impériale, le général Kisseleff y fut envoyé, avec le titre de président plénipotentiaire, pour organiser et administrer le pays.

De tous les choix que l'Empereur Nicolas pouvait faire, aucun ne convenait aussi bien à cette destination, que celui du général Kisseleff; ses habitudes, ses idées, ses goûts sont ceux d'un administrateur, plutôt que d'un général armée; en même temps, le caractère impérieux de son esprit, son amour du commandement, sa persévérance et son infatigable activité, le rendaient plus propre qu'aucun autre, à surmonter les obstacles qu'il pouvait rencontrer dans ce pays.

Le goût passionné du général Kisseleff pour l'administration l'a fort attaché à son ouvrage. Il s'est senti entraîner à l'exécuter avec bonne foi. Il y a mis la gloire de son nom, et les Valaques le regardent comme le bienfaiteur de leur pays. Ils le séparent même en cela de son Cabinet, et disent que ses ennemis à St. Pétersbourg l'accusent d'avoir dépassé les instructions de sa cour, dans le bien qu'il leur a fait, et d'avoir plus pensé, dans le cours de sa mission, aux intérêts des principautés qu'à ceux de la Russie. En Moldavie, on juge plus sévèrement le Président plénipotentiaire; on ne voit dans tout ce qu'il a fait qu'une vaine parade, et on lui reproche d'avoir tout détruit, sans avoir ou la force, ou la volonté, d'y rien substituer de réel et d'avoir augmenté à la fois les vices de l'administration, la corruption des habitants et le désordre de leurs mœurs et de leurs idées.

Quelle que soit, Monsieur le Comte, l'opinion que l'on ait à cet égard, on considérera toujours comme un fait très remarquable, l'établissement d'un régime représentatif et l'introduction du principe d'élection en Valachie et en Moldavie, dans les circonstances actuelles et sous le gouvernement des Russes. Les institutions que les principautés ont reçues, relèvent la condition politique de leurs habitants au-dessus de celle qui est encore le partage des sujets de l'Empereur Nicolas. C'est renouveler à une autre extrémité de l'Empire, la situation où l'Empereur Alexandre avait placé

l'une et l'autre, la Pologne et la Russie, en donnant aux Polonais une constitution et une mesure de liberté qu'il refusait aux Russes. Mais l'Empereur Alexandre voulait préparer ainsi l'introduction de ces mêmes institutions en Russie, et l'on ne peut supposer cette intention à l'Empereur Nicolas. C'est un effet de la fausse situation où se trouve la Russie en Europe. De quelque côté qu'elle dépasse ses frontières, son gouvernement doit établir, dans les pays conquis, des institutions qui deviennent pour ses propres sujets un objet d'envie, ou y détruire un état de choses plus libre et plus conforme au vœu national, en y introduisant le régime russe.

Les principautés du Danube elles-mêmes avaient conservé dans leur organisation politique quelques circulaires du gouvernement représentatif, sous le régime des hospodars; en dénonçant à l'Europe les vues de l'administration turque, la Russie avait pris l'engagement d'y substituer quelque chose de meilleur. Une circonstance antérieure, étrangère à l'esprit et aux idées qui dominent en ce moment le Cabinet de St. Pétersbourg, détermina la nature des institutions qui furent données aux deux provinces.

L'Empereur Alexandre, dans le mélange de ses idées de philanthropie et d'ambition, avait à plusieurs reprises et avec de véritables instances, invité les Boyards à lui fair connaître les réformes, qu'il pourrait être nécessaire d'introduire dans le gouvernement de leur patrie. Plusieurs lettres, écrites dans ce sens par M. de Nesselrode aux Boyards *bien pensants* (c'en était la suscription), furent envoyées en 1820 aux nombreux Valaques réunis en Transylvanie. Ces Valaques chargèrent un français, M. Coulin, de rédiger une réponse à ces lettres.

M. Coulin, dont l'influence modeste et le travail infatigable ont puissamment contribué jusqu'à ce jour à l'établissement et au développement des nouvelles institutions valaques, rédigea de concert avec quelques Boyards, une mémoire dans lequel il demandait la réunion aux principautés des places turques de la rive gauche, la restitution du droit d'élire le Prince, la prolongation de l'autorité des hospodars pendant toute leur vie, la surveillance d'une assemblée permanente sur les impôts.

Quand le mémoire de M. Coulin parvint à l'Empereur Alexandre, il était à Vérone, ses idées avaient changé de nature: ce plan de réforme, conçu dans un esprit qui répondait aux lettres écrites en son propre nom, pour le provoquer, lui parut un produit des opinions politiques qu'il combattait en Italie. Il traita de révolutionnaires les Boyards *bien pensants*, auxquels s'était adressé M. de Nesselrode, et il ne fut plus question de leur plan.

Le mémoire valaque avait été emporté cependant à St. Pétersbourg, et quand il fallut, cinq ans plus tard, régler le sort des principautés, l'Empereur Nicolas, plus occupé alors de ses vues politiques que de l'esprit des peuples, en adopta les points principaux, et les fit insérer successivement, d'abord dans la convention d'Akerman, puis dans le traité d'Andrinople.

Les principes posés dans ces traités servirent de base, lorsque la Russie dut donner aux deux provinces un système de gouvernement.

Ce fut en se conformant à la convention d'Akerman qu'elle réunit à Bucharest, en juillet 1829, sous la présidence de M. Minciaki, un comité de réforme, composé de deux sections, l'une valaque et l'autre moldave. Elle chargea ces deux sections de préparer séparément des améliorations organiques, dont elle indiquait successivement la nature et les principales dispositions, dans une suite d'instructions qu'elle adressait à son Consul.

Le travail de chaque section, envoyé à St. Pétersbourg, fut examiné, modifié, complété et enfin réuni en un seul ouvrage, par les ministres impériaux, assistés de de deux membres du Comité, dont l'un était l'hospodar actuel de Moldavie, Michel Stourdza.

Ainsi refait, ce travail fut présenté à l'adoption des deux assemblées de Valachie et de Moldavie, composées d'après l'ancienne législation du pays, des Boyards,

des Evêques et des députés des couvents. Les notes venues de St. Pétersbourg et les avis du général Kisseleff, éclairèrent, dirigèrent, facilitèrent et entravèrent aussi quelquefois, les déliberations des assemblées, et réservèrent toujours à la Russie une large part d'intervention.

Une fois le *réglement de réforme* adopté, il fut mis à exécution sans attendre la ratification du Sultan, et deux nouvelles assemblées furent nommées, l'une pour la Valachie, l'autre pour la Moldavie, d'après la mode qui y était établi. Ces assemblées s'occupèrent aussitôt de l'adoption de différentes mesures, qui servent de complément au règlement et qui seront insérées avec lui, dans un code général.

Malgré la toute-puissance des Russes, le Règlement et les annexes ne passèrent pas sans opposition. Le général Kisseleff dut exiler en Russie le Métropolitain de Valachie.

Le Boyard Vacaresco protesta fortement dans l'assemblée, contre cette mesure. „J'ai protesté, me disait-il, et j'ai rappelé que nous avions eu de tout temps, le droit de faire nos lois nous-mêmes. J'ai déclaré que, si mes compatriotes partageaient mes opinions, nous n'en recevrions de toutes faites, de personne, pas même de la main la plus amie et la moins suspecte, pas même de la main de Dieu; que nous devions voter sous la pésidence du Métropolitain, et que c'était vouloir faire violence à nos opinions, que d'exiler ce prélat, au moment où son expérience nous était le plus nécessaire". Trois députés valaques refusèrent définitivement leur adhésion au règlement. L'opposition fut plus vive encore, et surtout plus générale parmi les Moldaves.

Nomination des hospodars.

Le règlement de réforme, ne faisant en cela que rappeler les dispositions des traités d'Akermann et d'Andrinople, avait sanctionné l'ancien droit des principautés d'élire elles-mêmes leurs princes. Il avait désigné, avec un soin tout particulier, les formalités à observer pour cette élection, et avait donné les plus larges garanties à l'indépendance des votes, obligeant même les électeurs à prêter serment, qu'ils n'obéissaient à aucune influence étrangère. Mais une fois toutes ces garanties complétées et établies, elles furent reléguées dans l'avenir. La Russie annonça que, *pour cette première fois*, les Princes seraient désignés par les deux puissances protectrices, et que quant à elle, en particulier, toujours éloignée de toute vue personnelle, elle remettait la nomination au Sultan. On se sentit blessé de cet acte de prépotence et de cette générosité dérisoire, qui annulait d'un seul trait les garanties que l'on venait d'élaborer avec tant de soin, en faveur des principautés. Tous les regards se portèrent sur les choix qui allaient être faits; il était évident que ces choix étaient restés entre les mains des Russes.

Si la Russie eut eu pour idée principale, dans le choix des Princes, de soutenir et de développer les reformes heureuses introduites par elle, il se présentait deux candidats, qui étaient, aussi bien par leur caractère honorable, que par leurs talents, hors de ligne avec tous les autres; et tous deux, bien éloignés d'affecter une opposition blessante pour elle, faisaient partie du ministère qu'elle avait composé, M. Stirbey pour la Valachie, et M. Aleco Ghika pour la Moldavie.

Mais la Russie exigeait, avant tout, un dévouement plus personnel à sa cause et des garanties, qui assurassent le maintien de son influence sur les personnes désignées.

Elle a pensé trouver ces avantages dans MM. Alexandre Ghika et Michel Stourdza. Le premier est d'un caractère honorable; il a même une sorte de tendance romanesque, mais son esprit est lent et peu développé; son éducation a été négligée et ses connaissances sont très limitées; il est enfin, et c'est là le trait principal de son caractère, d'autant plus susceptible d'être influencé, qu'il est peu éclairé et qu'il désire

sincèrement le bien. Aussi, à peine nommé, il a consenti à recevoir de la main du général Kisseleff un premier aide de camp et un secrétaire.

On suppose que le Prince Michel Stourdza se maintiendra plus indépendant de ceux qui l'entourent; son esprit plus fin, plus délié, plus actif, est plein de tact et de pénétration. Il présente l'idée du moins, de sûreté et d'un dévouement moins aveugle, et son intérêt qui le fait russe, peut changer avec les circonstances. Mais la Russie regarde comme un gage de sa fidélité, les riches propriétés qu'il a en Bessarabie et qui, comme me le disait M. Stemposki, Consul russe à Iassy, en font un demi-sujet.

Une fois la liste réduite à ceux qui donnaient les gages les plus assurés à la Russie, on ne saurait dire, Monsieur le Comte, que les choix aient été mauvais. Les deux princes, âgés au plus de quarante ans, appartiennent tous deux à la génération nouvelle et aux idées modernes. Cette condition était essentielle, dans ceux qui devaient être chargés de diriger une réforme rédigée sous l'influence de ces idées. Un des prétendants, qui avait pour lui le plus de chances et qui disputait avec l'ancien hospodar la popularité et le vœu national, le grand Vornik George Philippesco, en convenait lui-même avec moi.

„Nous étions trois vieillards, qui nous étions mis ici sur les rangs, me disait-il. Les Russes nous ont écartés tous les trois, et ils ont bien fait. Les idées et les choses auxquelles nous appartenions, s'effacent chaque jour. La génération nouvelle doit marcher avec ses chefs. Nous avons des hommes distingués pour la conduire, Stirbey, Bibesco et d'autres. Notre rôle à nous, c'est d'observer, de donner de salutaires avis, d'opposer une résistance nécessaire aux mesures qui manqueraient de prudence ou d'honnêteté. Je vais donner ma démission aussitôt le prince arrivé, mais je resterai dans l'assemblée; je ne suis pas dénué de toute force. J'ai pour moi la faveur publique et, si le Prince veut agir dans des intérêts qui ne soient pas ceux du pays, et du pays lui seul, je lui ferai voir combien une opposition peut être redoutable, quand elle est appuyée sur la faveur nationale et animée par le dévouement qu'un homme de bien porte à sa patrie".

Les Princes Ghika et Stourdza tiennent à tout ce qu'il y a de plus élevé en ce pays; mais cette circonstance met dans leur famille même, les éléments les plus dangereux de l'opposition qui se prépare à Iassy; le Prince Stourdza était si loin de réunir pour lui l'opinion que, sur le bruit de sa prochaine nomination, une protestation signée des principaux Boyards fut remise à Achmet Pacha, qui passait alors par Iassy. Achmet Pacha refusa de la recevoir; mais l'assemblée fit entendre les mêmes représentations au général Kisseleff, peu de moments avant la nomination définitive du Prince.

J'ai entendu assurer à Iassy, que le général Kisseleff n'était pas resté étranger à cette dernière démonstration; qu'il n'était pas personnellement favorable au Prince Stourdza; qu'il lui reprochait de ne s'être pas, comme le Prince Ghika, confié dans son seul appui et d'avoir cherché à se créer des protecteurs à St. Pétersbourg, par d'anciennes liaisons avec le Comte de Nesselrode, et à Constantinople, en recherchant en mariage la fille du Prince Vogoridès, et d'avoir, du moment qu'il s'était cru assuré de sa nomination, montré quelques velléités d'indépendance. Enfin, le Président plénipotentiaire ne quittait qu'à regret une domination qui convenait si bien à son caractère, et ne déposait qu'avec une peine visible à tout le monde, son rôle de souverain, pour reprendre la condition d'un général russe et d'un courtisan. Cédant donc à ce sentiment, dont le Comte Capo d'Istria n'avait pu se défendre au moment d'abandonner le pouvoir, il avait essayé, à ce qu'on assure, de faire naître des difficultés qui pouvaient avoir pour effet de prolonger la durée de l'administration russe; la fausseté que la situation personnelle acquérait dans une semblable tentative, la perspective prochaine de la cessation de son autorité, la lassitude que l'on éprouvait du provisoire et du régime russe, et l'adresse du Prince Stourdza, firent échouer ces

menées, mais avant de quitter la principauté, le général Kisseleff voulut donner à tout ce qu'il y avait fait, un caractère indestructible et arrêter, pour ainsi dire, au milieu de son élan, le mouvement auquel il avait donné la première impulsion. Il engagea secrètement la mission russe à Constantinople et la Porte, à décider qu'il ne serait rien changé au règlement organique, ni à ses dispositions complémentaires; cette disposition, au milieu de la marche d'une administration qui s'organise, se faisait promptement sentir, comme un des plus grands obstacles que ce pays aurait à surmonter.

Le général Kisseleff, sorti des principautés le 24 avril, a institué en sa place, en qualité de vice-président, le général Mircowitz qui me reçut à Iassy. Les pouvoirs du général Mircowitz et l'administration russe ne cesseront qu'au retour des hospodars de Constantinople.

La première manifestation de l'opinion dans les deux principautés, à la suite de la nomination des Princes, annonce aux nouveaux hospodars des entraves et des résistances tellement fortes, qu'on est tenté de croire à leur sincérité, quand ils expriment l'effroi avec lequel ils prennent possession d'une dignité qu'ils ont si vivement désirée. La Valachie, où l'esprit plus constitutionnel et plus formé, semble confier ses intérêts à une opposition plus tempérée et purement parlementaire. Les Moldaves, plus passionnés, plus tenaces, plus portés à faire prévaloir les intérêts individuels sur les intérêts généraux, d'un esprit moins susceptible de s'élever à la hauteur des combinaisons politiques, seraient disposés à recourir à des moyens plus violents. Pour peu que la mauvaise volonté, que le Prince Michel Stourdza trouvera de tous côtés, soit un peu soutenue par la Russie, il est difficile de croire qu'il puisse parvenir à gouverner le pays, et il est remarquable, que celui des ministres qui passe pour être le plus dévoué aux Russes, M. Costaki Stourdza, vienne de donner sa démission et de se ranger avec l'opposition. Le Prince Ghika n'a pu non plus dissimuler le sentiment de surprise qu'il éprouvait, quand il a entendu, au moment où il quittait le Président, le général Kisseleff lui recommander pour remplir les emplois, ceux qu'il en avait lui-même écartés, comme des esprits brouillons et difficiles à gouverner.

Les Russes voient préparer ainsi la nouvelle opposition, et ils ne s'en montrent nullement effrayés. „Ils n'avaient certainement pas besoin, me disait un employé supérieur de ce pays, d'introduire dans la charte, des combinaisons dirigées pour conserver leur action sur ce pays: les divisions des boyards leur assureront toujours plus de moyens d'influence, qu'ils n'en voudront". Sans s'expliquer aussi clairement, M. Minciaki envisageait les choses avec la plus parfaite tranquillité. „Au fait, me disait-il, nous ne pouvons répondre de ce que feront les hospodars, mais ils ne pourront faire beaucoup de mal; car pour peu que nous le jugions nécessaire, nous nous entendrons avec la Porte, et nous en mettrons d'autres à la place".—„Les Princes sont presque toujours ingrats, et les peuples le sont toujours, me disait le général Lœvenstern, mais ce n'est pas sur la reconnaissance des uns ni des autres, que nous établirons notre système, autant vaudrait bâtir une maison sur du sable". En manifestant aussi librement de semblables opinions, les agents russes, hommes pratiques et d'action, croient établir plus solidement leur influence, qu'ils ne le feraient en flattant les hospodars par des paroles caressantes.

L'établissement d'une route militaire, substituée à l'occupation militaire du pays.

Pour soutenir avec plus de commodité cette politique de prépotence, les Russes ont trouvé convenable de laisser leurs troupes dans le pays plusieurs années encore, après la nomination des hospodars. C'est-ce qu'ils ont eu principalement en vue, dans leurs arrangements avec Achmet Pacha. Ils ont, selon leur usage, voilé toute cette combinaison sous des prétextes qui leur conservent les avantages d'une générosité apparente, dont ils ont toujours soin de parer leur conduite. C'est pour ménager le

Sultan qu'ils lui laissent huit ans pour payer sa dette. Mais comme Silistrie doit être occupée jusqu'à ce que ce paiement soit effectué, et qu'ils ne peuvent rester sans communication avec cette place, ils ont établi une route militaire pour y arriver. Cette route militaire, qui entre en Moldavie à Falschi, se trouve traverser les principautés, et est dirigé de manière à conduire un corps avancé, jusqu'à quelques lieues de la capitale de Valachie. Par suite de cet arrangement, l'occupation se trouve continuée sous le nom de route militaire.

Lors de la guerre de Pologne, les Russes avaient été obligés de rappeler des principautés la presque totalité de leurs troupes. La marche d'Ibrahim Pacha sur Constantinople leur y avait fait renvoyer jusqu'à 22.000 hommes; ils n'en ont plus que 12.000 environ, et dans ce moment même, l'évacuation s'opère sur tous les points: 7.500 hommes sont consacrés par eux, au nouvel arrangement fait avec la Porte et les principautés. Un peu plus de la moitié tiendra garnison à Silistrie. Ces troupes sont commandées par le général d'Eningshausen, qui a le reste de sa division en Bessarabie.

L'arrangement fait avec les principautés, par suite des délais qui ont été apportés au départ du corps russe, ne laisse pas de leur être fort onéreux. Le soldat est logé et nourri chez l'habitant, moyennant un faible dédommagement, et les prix des fournitures à faire aux Russes sont tellement bas, qu'on n'a pu les faire accepter à un entrepreneur, qu'en lui abandonnant en compensation, les droits d'exploitation qui se prélèvent sur tous les grains sortant de Valachie. Puis resteront les logements, fournitures de tout genre, et cadeaux à faire aux généraux et officiers russes; dépenses que les antécédents font regarder comme considérables.

D'après le traité d'Andrinople, le paiement du tribut à la Porte ne devait commencer que lorsque les principautés seraient affranchies, par une complète évacuation, de toutes les charges de l'occupation militaire; la Russie n'a pas hésité, pour se conserver un avantage qu'elle appréciait, à faire au Sultan un sacrifice qui ne lui coûte rien, et elle a consenti à ce que le paiement du tribut commençât à courir du jour de la nomination des hospodars; de cette manière, la Russie prolonge son occupation, la Porte acquiert son tribut et les principautés paient pour tout.

Il avait été convenu avec le gouvernement valaque, que le quartier général russe resterait à Fokchani. Mais à peine nommé, l'adjutant major d'Eningshausen s'est fait offrir par la ville de Bucharest une très belle maison, que l'on a arrangée à grands frais. „Les russes avaient reconnu avec nous, me disait un des ministres valaques, les inconvénients qu'il y avait à ce que leurs autorités militaires résidassent à Bucharest, et à ce que l'hospodar et l'assemblée agissent sous les regards d'un général de l'Empereur Nicolas. Ils sont convenus de tout, ont compris nos sentiments, sont entrés dans nos idées, et voilà que le général d'Eningshausen s'installe ici, au milieu de la ville, comme si l'on n'eut parlé de rien, et quoiqu'il ne soit rien en Valachie, que le commandant d'un corps de troupes dont une faible partie seulement réside dans le pays, il tient cour à Bucharest même, surveille, inspecte, gronde et commande, comme le faisait le général Kisseleff, investi officiellement des pouvoirs de l'Empereur et du gouvernement des principautés".

Voyage des Princes à Constantinople.

On s'est senti d'autant plus péniblement affecté de ce manque d'égards, qu'on y a vu un indice de la conduite que la Russie allait adopter envers ce pays. Il s'y est joint une autre circonstance, qui a beaucoup blessé les esprits. On avait été prévenu que le projet de la Porte était de faire venir les Princes à Constantinople, pour leur y conférer l'investiture de leur dignité nouvelle, et l'on avait vivement sollicité la Russie, de préserver le pays de cette dispendieuse formalité. On représentait qu'une pareille exigence était contraire à l'esprit du traité d'Andrinople, qu'elle eut été peut-

être très justifiable comme mesure politique, mais qu'on ne pouvait y voir qu'un acte d'avidité de la part des agents de la Porte, qui allaient tous à la fois exiger des nouveaux hospodars une telle abondance de cadeaux, que les principautés se trouveraient endettées par ces dépenses, avant même que leurs nouveaux chefs fussent installés. Le Prince Stourdza, faisant valoir auprès du général Kisseleff cette considération, l'avait supplié de s'employer à leur épargner des sacrifices aussi onéreux. Le général russe, dont les derniers moments de séjour dans les principautés ont été marqués par un caractère de hauteur et de dépit, qui a porté quelque atteinte à l'impression, généralement favorable, qu'il y laisse de son administration, repoussa avec dureté cette prière. „Croyez-vous donc, répondit-il au nouvel hospodar, que nous vous ayons mis ici, pour y règner en votre propre nom?"

On doit reconnaître, Monsieur le Comte, qu'il était délicat pour les Russes, sous plusieurs rapports, de s'opposer au voyage des hospodars à Constantinople, mais peut-être eussent-ils pu leur procurer quelques garanties, contre le pillage auquel ils vont être exposés dans cette capitale. L'esprit d'opposition qui règne à Iassy juge cette circonstance plus sévèrement. On y prétend que si ce voyage doit être lucratif pour la Porte, il l'est plus encore pour la Russie; que le consentement qu'elle y a donné, l'augmentation du tribut des principautés, l'ordre de commencer immédiatement le paiement, représentent le prix avec lequel elle a payé à Achmet Pacha les districts asiatiques, dont elle vient d'obtenir l'abandon. A Bucharest même, où l'esprit est plus modéré, on reproche amèrement aux Russes de sacrifier ainsi le pays, dès la première occasion qui se présentait de lui rendre un véritable service. „C'est la même conduite qu'ils ont tenue envers le Prince Milosch, me disait M. Philippesco, et c'est-ce qui l'a décidé à ne plus rien faire par eux, à Constantinople. C'est depuis ce temps qu'il obtient de la Porte tout ce qu'il lui demande".

Résumé de la situation politique des deux principautés.

En résumant et en rapprochant les unes des autres les différentes observations contenues dans cette correspondance, peut-être pourrait-on arriver à établir ainsi, la situation respective de la Porte, de la Russie et des Principautés.

Situation envers la Porte ottomane.

La Porte a perdu dans ce pays toute autorité; elle ne peut y exercer d'intervention, que collectivement avec la Russie; et il est évident, qu'une intervention collective des deux Etats, d'une force aussi inégale, ne sera qu'un mot qui servira à déguiser la direction constamment donnée par le plus puissant. Cependant il n'est pas dans le caractère de la Porte de renoncer à l'espoir de recouvrer ce pays, et elle y a laissé une impression de terreur, assez générale, et même des sentiments d'attachement parmi quelques Boyards. On craint toujours de voir ses bandes redoutées s'élancer au-delà du Danube et renouveler leurs sanglantes invasions. Quand Achmet Pacha a traversé le pays, il semblait à la reception qu'on lui faisait, qu'il tenait encore en main le fatal cordon. „Il paraît que cette manière de couper les têtes a laissé dans les esprits une forte impression, me disait le général Lœvenstern. Je fus avec Achmet Pacha chez l'ex-hospodar Ghika, et quoiqu'en ma qualité de commandant de la ville j'eusse quelque importance, même auprès d'Achmet Pacha, le vieux Ghika oublia de m'inviter à m'asseoir et il fit donner la pipe, non seulement à Achmet, mais à son secrétaire, avant moi; Achmet, en colère arracha la pipe à son secrétaire et me donna la sienne. Ce sont de vieilles idées, me disait-il, en sortant, cela ne nous convient plus".

On a généralement applaudi à ce langage et à la tenue d'Achmet Pacha, à son passage à Iassy et à Bucharest. On s'étonnait de ne plus trouver dans sa bouche

des mots de mépris et de commandement. „Me voilà au milieu de mes compatriotes, avait-il dit en arrivant à Iassy, je respire avec plus de liberté". On trouvait bien de la distance entre ce mot de compatriote, dans la bouche d'un Turc, et la conduite des anciens pachas. „Je ne saurais trop applaudir aux progrès des troupes Valaques, disait-il une autre fois, je vois qu'elles vont devenir les meilleures troupes du Sultan". En général l'envoyé Turc a affecté ici tous les dehors de la civilisation européenne, comme s'il eut compris que les progrès de la civilisation dans ce pays, étaient un obstacle invincible, à ce qu'il retombât jamais sous la domination d'une puissance qui resterait musulmane, dans son esprit comme dans sa religion.

L'appel des Princes à Constantinople, destiné à rappeler à ces pays les liens qui les attachent au Sultan, a détruit les impressions favorables laissées par Achmet Pacha, et produit un effet non moins nuisible à la Porte qu'à la Russie. On y voit un nouvel acte de rapacité et l'on sent plus vivement la nécessité d'une protection étrangère, contre une puissance qui semble décidée à n'arrêter ses déprédations que devant une force capable de les repousser. On s'était adressé aussi à Achmet Pacha et on l'avait également supplié, d'éviter ce sacrifice au pays. Il avait répondu que cela était tout à fait au-dessus de son pouvoir, et qu'il ne pouvait donner aucune espérance. Il savait trop, qu'il avait pu céder impunément deux provinces à l'Empereur Nicolas, mais que les Ridjals de Constantinople ne lui eussent jamais pardonné, de les priver des présents qu'ils espèrent arracher aux hospodars.

Dans les différentes recherches que j'ai faites sur l'état de l'opinion de ce pays, j'ai examiné avec soin, s'il y avait quelque rapport avec Méhémet Aly. L'influence de Méhémet Aly s'étend jusqu'au Danube, mais ne dépasse pas ce fleuve et les limites des pays musulmans: c'est déjà un assez beau cercle d'action, que celui qui s'étend depuis les montagnes de l'Abyssinie jusqu'au Danube, au Caucase et à l'Adriatique.

Situation envers la Russie.

Dans l'état actuel des choses, les Russes disposent dans le fait, de ce pays, comme s'il leur appartenait; qu'ils veuillent ensuite le réunir à leur empire, c'est une crainte que beaucoup de personnes ont conçue, mais qui pour ce moment du moins, ne me paraît pas suffisamment justifiée. Il serait difficile qu'ils s'emparassent des deux principautés, sans donner un équivalent aux autres puissances, et notamment à l'Autriche. Aujourd'hui, ils en jouissent sans avoir aucune compensation à donner à personne et ils ont, selon leur expression habituelle, „tous les avantages de la souveraineté, sans en avoir les charges". C'est-ce que je dis généralement aux Boyards, pour leur rendre une sécurité, dont ils ont besoin pour développer le germe des améliorations posées dans les principautés. Ils me répondent qu'ils croient que je juge avec justesse les intentions du Cabinet de St. Pétersbourg, mais que l'attrait qui attire la Russie vers le midi est si violent, que les regrets dont ils ont été eux-mêmes témoins, toutes les fois que l'armée russe a dû quitter ce pays, ont été si prononcés, qu'ils sont persuadés que la passion populaire entraînera le Cabinet, comme elle entraînait l'Empereur Alexandre à la guerre contre Napoléon.

Une circonstance laisse de l'incertitude sur cette importante question, et elle m'a paru être l'objet principal des inquiétudes de ce pays.

Lorsque la Russie disputait les principautés à la domination ottomane et à l'influence autrichienne, lorsqu'elle présentait aux autres sujets du Sultan, la conduite qu'elle tenait à leur égard, comme un indice de ce qu'ils avaient à attendre d'elle, il était alors de son intérêt d'en faire le bien. Les Russes pensent-ils que cet intérêt soit resté le même aujourd'hui? C'est-ce qu'on se demande ici, avec un vif sentiment d'anxiété.

Le langage des agents russes est de nature à justifier les alarmes du pays.

Le général Kisseleff lui-même n'hésitait pas à soutenir devant les Boyards, l'opinion que le développement de la Valachie nuirait à la prospérité de la Russie. „Prenez pour exemple mes terres, leur disait-il, elles sont en Podolie; que votre production de blé continue à s'améliorer et à s'étendre, et tout mon blé reste dans mes greniers". „Quels que soient les rapports que vous ferez sur ce pays-ci, me disait le général Lœvenstern, au moins ne direz-vous pas, que nous y avons agi sans générosité. La prospérité de Braïlow est la ruine d'Odessa, et cependant nous nous épuisons de fatigues et de soins pour faire prospérer Braïlow, et développer ici une production qui détruira la nôtre. En vérité, je ne conçois rien à ce que nous faisons, et je ne puis m'expliquer comment nous avons pris un pareil système".

Quand on fait compliment aux Russes sur les progrès de ce pays, sur le développement intellectuel qui s'y manifeste, sur le besoin d'apprendre et d'étudier, sur la formation graduelle d'un esprit public, sur les progrès des idées des paysans, sur la rapide adoption de nos mœurs, de nos usages, de notre langue, il est impossible de ne pas s'apercevoir de la sorte de contrainte, avec laquelle ils reçoivent ces félicitations. Si le mouvement donné se soutient, on peut croire que les Valaques, sous l'influence d'un régime constitutionnel, se formant et s'habituant peu à peu à discuter eux-mêmes leurs affaires, jouissant de cette liberté de parole et de cette indépendance de conduite individuelle, dont le manque se fait si souvent sentir à St. Pétersbourg, prendront en peu de temps un développement intellectuel plus marqué que les Russes, et il n'est pas sans inconvénient, à l'époque où nous sommes arrivés, que dans les rapports des deux nations, la supériorité morale soit d'un côté et le commandement de l'autre.

„Si j'envisage bien la situation de la Russie à notre égard, me disait un boyard Valaque, je trouve qu'elle a intérêt à favoriser parmi nous, un premier développement de production et de bien-être matériel, pour ménager à ses armées une grande abondance de vivres; et qu'elle a ensuite, un égal intérêt à empêcher notre développement matériel, de faire assez de progrès pour entrer en concurrence avec son commerce, et notre développement administratif et constitutionnel, de présenter à ses provinces voisines des exemples, qui troubleraient les idées de ses propres sujets et les feraient se trouver mal à l'aise dans leur condition actuelle".

„L'opinion publique, autrefois si prononcée dans nos pays, en faveur des Russes, me disait un Moldave, s'est totalement tournée contre eux. Du temps où nous étions derrière les forteresses du Danube, ils nous flattaient et nous ménageaient, comme ils le font maintenant pour les Bulgares, chez lesquels ils ont tout payé dans la dernière guerre, tandis qu'ils prenaient et pillaient librement chez nous. Ils affectent de regarder aujourd'hui, que nous ne valons plus la peine d'être ménagés. Par cette conduite, ils ont produit ici une irritation qui eut fait lever tout le pays contre eux, si en 1831, la Pologne eut eu plus de chances de succès, ou que la Porte lui eut tendu la main, comme le voulait le général Guilleminot. En absorbant et détruisant progressivement toutes les nationalités qui les environnaient, les Russes ont étendu autour d'eux une ceinture de haines et de ressentiments, qui pourrait les étreindre fortement, s'il survenait pour eux de nouveaux jours de crise; mais ils ne pensent qu'à s'agrandir encore, emportés qu'ils montrent pour tous les peuples qui les entourent".

Craintes et vœux qui m'ont été exprimés par les habitants, concernant l'avenir de leur pays.

Lorsque les Valaques envisagent les choses sous cet aspect, et qu'ils se rappellent la marche que le Cabinet de St. Pétersbourg a suivie en Pologne, en Suède, en Turquie, en Georgie et en Crimée, ils éprouvent un sentiment d'effroi, en pensant

à quel point tout le développement qui s'annonce parmi eux, est entre les mains des Russes.

C'est cette idée qui répand à Bucharest, comme à Iassy, un sentiment général d'insécurité et de défiance de l'avenir, qui est en ce moment le trait le plus saillant de la physionomie de ces deux villes, mais plus particulièrement d'Iassy. C'est en cherchant à s'en affranchir, que tous les habitants Valaques ou Moldaves éprouvent également le besoin de se délivrer d'une protection, à laquelle un grand nombre reconnaissent qu'ils doivent beaucoup, mais dont tous craignent la tendance pour l'avenir. Ainsi, quand ils en venaient à me parler avec plus de confiance, je retrouvais toujours dans le fond de leur pensée, le désir de se débarrasser à la fois, de leur protecteur et de leur suzerain, en rachetant par un sacrifice pécuniaire leur indépendance de la Porte. „Nous porterions ce sacrifice aussi haut qu'il faudrait, disaient-ils, fut-ce à cinquante millions de piastres, pour chaque principauté et au-delà, parce que le Sultan, en nous dégageant de nos liens de vasselage, nous dégagerait par le fait même de tous les liens dont la Russie nous a si fortement enveloppés".

Votre Excellence a vu par la correspondance de MM. de Lagan et Mimaut, que dans ces dernières circonstances, plusieurs des principaux boyards à Iassy et à Bucharest leur ont également demandé s'ils pourraient espérer que la France et l'Angleterre seraient disposées à soutenir cette proposition, qu'ils se disposaient à faire à la Porte. Ces boyards représentaient que, par une heureuse combinaison de circonstances, la France était intéressée à soutenir toutes les nationalités, ce qui créait en sa faveur des sympathies qui lui ménageraient une force immense en Europe. Ils ajoutèrent que pour ce projet en particulier, la Porte elle-même devait trouver son avantage à l'agréer. „Car, disaient-ils, la crainte qu'elle ne tende à recouvrer un jour sur nous son ancien pouvoir, nous reportera constamment vers la Cour de St. Pétersbourg; tandis que, une fois que nous serions définitivement séparés de Constantinople, toutes nos craintes se tournant exclusivement vers le voisinage menaçant de la Russie, nous ne verrions dans le Sultan qu'un protecteur et un appui; la Turquie ne serait plus alors pour nous, qu'un Etat uni à nous, par sa participation à nos espérances et à nos dangers. Et si à l'indépendance qu'elle nous accorderait, elle pouvait faire joindre le bienfait de la neutralité, elle se créerait à elle-même une barrière contre les Russes et, de ce côté du moins, l'Europe serait rassurée contre leur marche envahissante". Les circonstances qui survinrent alors, empêchèrent MM. les Consuls du roi d'encourager l'exécution de cette idée et les boyards d'y donner suite.

A la demande du rachat de l'indépendance se joint, Monsieur le Comte, un autre projet.

Les deux principautés, unies par la communauté de leur origine, de leur langue, de leur histoire et de leur position politique actuelle, aspirent à se fondre en un seul état. „Elles y trouveraient, me disait un Ministre moldave, une économie considérable dans l'administration, une force et des moyens plus grands, et un peu plus de consistance en Europe, et de confiance dans l'avenir. Le peu de répugnance qui pourrait encore exister dans quelques membres de la noblesse, contre cette mesure, est fortement combattue par les nombreux mariages contractés entre la société des deux capitales. Le peuple n'a aucune prévention contre les Valaques, et nous l'accoutumons de plus en plus à se considérer comme appartenant à la même famille, en l'habituant à substituer au nom de Moldave, qu'il se donne, celui de Roumain, qui est le nom générique de toute la race Romano-Dacique. Ceux de Bucharest voudraient que leur ville devint capitale du nouvel Etat. Nous sentons qu'Iassy est trop près des Russes, pour jouir de cet avantage. Mais dans les premiers temps, le Prince ferait alternativement sa résidence dans l'une et dans l'autre capitale, à moins qu'il ne s'établit dans la ville de Fokchani qui, coupée par notre ligne frontière, est partagée entre les deux principautés. Nous reprendrions alors l'ancien nom de *Dacie*, nom

qui n'est pas inconnu à l'Europe, et qui serait propre à exciter des sympathies en notre faveur, en nous environnant du charme de grands souvenirs historiques, communs à la fois à toute notre nation".

L'idée d'une réunion des deux principautés en un grand Duché de Dacie, non seulement n'est pas restée ignorée des Russes, mais a reçu, à une époque très récente, quelque encouragement de leur part. Une instruction, communiquée par M. Minciaki au comité de réforme et qui traitait des dispositions et des principes généraux à introduire dans le règlement, rappelait fortement les avantages et les conséquences salutaires qui résulteraient pour les deux principautés, du soin qu'elles apporteraient à resserrer de plus en plus les liens qui les unissent, de manière à ne faire autant que possible qu'une seule nation. Un des commissaires, M. Catardgi prit texte de cette recommandation, pour proposer l'union des deux provinces, sous un seul gouvernement. Cette proposition, adoptée par tout le comité, agréée du général Kisseleff et de M. Minciaki, fut envoyée à St. Pétersbourg. Elle en revint, avec invitation d'y donner suite, et la commission s'occupait de la rédiger, pour la proposer à la Cour Impériale et à l'assemblée, quand M. Catardgi demanda que, pour éviter toute jalousie, on y insérât, à l'imitation de ce qui s'était fait en Grèce, que le Prince qu'on établirait pour gouverner le nouvel Etat, n'appartiendrait à aucune des trois grandes puissances environnantes. M. Catardgi attribue à cette proposition additionnelle, l'abandon où fut dès lors laissé le projet d'union. Il n'en fut plus question de ce moment; soit que la Russie crut reconnaître, dans l'esprit avec lequel on l'avait accueilli, une intention hostile, soit que la clause que l'on y voulait joindre 1) trompât les espérances ambitieuses, que prêtaient au général Kisseleff les généraux russes, qui disaient trouver en lui, l'esprit, les moyens et les présages de la fortune de Bernadotte.

La création d'un grand Duché de Dacie, qui réunirait les deux principautés, m'a paru être ici, Monsieur le Comte, l'expression du vœu le plus général de ce pays. Je me suis mis en rapport à Iassy, avec tout ce qu'il pouvait y avoir d'hommes qui prit quelque part aux affaires; et sans aucune provocation de ma part, tous, après les premières phrases échangées, en revenaient à m'exprimer ce vœu, et tous s'accordaient à dire que la Moldavie ne peut vivre, morcelée et enfermée entre les douanes russes et autrichiennes. A Bucharest j'ai trouvé le même vœu au fond des cœurs, mais on s'y exprimait avec plus de réserve. La différence des caractères le voulait ainsi; et aussi cette circonstance, que les Valaques qui possèdent tous les éléments nécessaires pour exister en corps de nation, éprouvent moins vivement le besoin d'une réunion. Un calcul d'intérêt privé leur fait craindre encore que les Boyards moldaves, comparativement plus nombreux qu'eux, ne viennent alors envahir les emplois: ce qui est ici une considération de premier ordre.

A l'idée de la réunion des deux provinces se joint celle d'en remettre le gouvernement à un Prince étranger. C'est également un vœu général, qui n'est étouffé que dans ceux qui sentiraient leurs intérêts privés, compromis par sa réalisation; et encore en trouve-t-on beaucoup parmi ceux-là même, qui s'élèvent au-dessus de cette considération. „Mon père a été hospodar, me disait le Bey Zadé Ghika, mon oncle l'est maintenant; et cependant il n'est pas de sacrifice que je ne ferais, pour procurer à mon pays les deux seules bases d'existence qui puissent lui permettre d'espérer quelque stabilité: la réunion des deux principautés et l'élévation d'un prince étranger". „Nous accepterions avec des larmes de reconnaissance tout prince étranger, quel qu'il fut, me disait le grand Vornik Philippesco 2), pourvu que ce ne fut ni un Turc, ni un Russe, ni un Grec, ni un Juif".

---

1) Pasagiul cuprins în cele trei alineate de mai sus şi în cele trei de mai jos, a fost reprodus în *Le Moniteur Universel*, din 18 Septemvrie 1856, cu foarte mici modificări. Astfel acl fraza se isprăveşte aşa: „soit que la clause qu'on a voulu ajouter, ait été une déception pour cartaines ambitions personnelles". V. Sturdza, *Acte şi Documente*, IX, 417.

2) Sfârşitul frazei e suprimat în reproducerea din *Moniteur*.

Enfin, le vœu de voir soit la Dacie, soit même les principautés dans leur état actuel, soustraites à la protection exclusive et impérieuse d'une seule Cour, et placées, comme le Grèce, sous celles des grandes puissances européennes, ce vœu exprimé à M. de Lagan dès 1827, m'a été également et à plusieurs reprises exprimé, tant à Iassy qu'à Bucharest, et sa réalisation était considérée comme devant compléter l'œuvre de la régénération et de l'indépendance de ce pays. 1)

En présentant ainsi à Votre Excellence les vœux que forme l'opinion publique en Moldavie en Valachie, je sens, Monsieur le Comte, que je n'indique rien qui soit d'une application dont on puisse calculer la posibilité ou l'époque. Peut-être même, Votre Excellence trouvera-t-elle qu'il s'agit plus maintenant, pour les gouvernements, de corroborer et de soutenir partout l'ordre de choses établi, que de se livrer à des projets, qui ont toujours l'inconvénient de tenir les esprits dans l'attente et dans l'agitation. Mais, au milieu des chances de l'avenir, et lôrsque l'Europe peut avoir à prononcer, d'un jour à l'autre, sur la destination à donner aux débris de l'empire des Sultans, il n'est peut-être pas intempestif de rechercher, quel pourrait être le vœu des peuples qui seraient compris parmi ces débris, et quelles combinaisons pourraient le mieux, à la fois, satisfaire à leurs besoins et répondre aux intérêts de la France.

Je prie Votre Excellence d'agréer etc.

Signé: Le Bon de Bois le Comte.

DXIX.

Baronul de Bois-le-Comte, despre misiunea sa, despre viaţa dela Bucureşti şi Iaşi, şi trecerea lui pe acolo. Bucureşti, 1834, 18 Mai.

(Correspondance d'Orient, XXII, 165)

Rapports avec les principaux personnages de Bucharest et d'Iassy. Détails sur ma réception, mon séjour et mon langage, dans ces deux capitales.

L'abandon politique, dans lequel l'Autriche avait rejeté ce pays, et la sorte d'affection avec laquelle elle le livrait à l'absolue discrétion de la Cour de St. Pétersbourg, faisait attacher aux Valaques plus de prix aux marques d'intérêt qu'ils pouvaient recevoir des autres puissances européennes. Cependant la Russie, qui eut voulu qu'il ne restât de refuge et d'existence possible pour eux, que dans une complète résignation à ses volontés, combattait même ce sentiment, en leur représentant la France comme annulée par ses divisions intestines, et le gouvernement de S. M. comme exclusivement absorbé par les embarras de son administration.

Dans cette position des choses, on annonça qu'un agent politique du gouvernement français, après avoir rempli auprès de Méhémet Aly une mission dont on relevait l'importance, avait reçu l'ordre de se rendre aussi dans les principautés du Danube. Cette nouvelle produisit une agréable et assez vive sensation, dans une nation qui se regardait comme abandonnée du monde entier. Elle fit éprouver aux Russes, une contrariété très marquée. Je trouvai à Bucharest l'expression de ces deux sentiments.

Le lendemain de mon arrivée, je fus faire les premières visites au commandant russe et aux Consuls étrangers. A peine renté chez moi, je vis arriver les deux chefs principaux du gouvernement, le grand Vornik Georges Philippesco et le grand Lo-

---

1) Alte pasagii din acest memoriu au fost reproduse de Béclard în rapoartele sale, după copiile din arhivele consulatului francez din Bucureşti. Ele au fost citate şi în vremea discuţiunilor pentru Unire. Vezi *Acte şi Documente*, V, 632, 638, 1024—28, 1030, 1034, 1036—39 VI—2, 57, 139.

gothète Barbo Stirbey, qui venaient m'exprimer la sensibilité avec laquelle ils recevaient, dans les circonstances où ils se trouvaient, une marque d'intérêt de la part de S. M. Les principaux Boyards et employés du gouvernement me firent leur visite le même jour. Le lendemain, le Consul de Russie me donna un grand dîner, puis le général Lœvenstern en fit de même, puis MM. Georges Philippesco et Stirbey.

J'avais connu à St. Pétersbourg le général Lœvenstern, qui commandait à Bucharest; il me reçut comme une ancienne connaissance. Je fus également bien accueilli à Iassy, par le général Mircowitz. Mes relations furent moins amicales, sans toutefois manquer en rien de convenance, avec la général d'Eningshausen, qui commande le corps d'occupation et qui a moins d'usage du monde, ou d'habitude des affaires. A Bucharest comme à Iassy, je n'ai eu qu'à me louer des agents russes dans les deux principautés. Comme l'idée de remplir une mission, dont je n'eusse pu avouer le but, n'eut pas convenu à mon caractère, et que je sentais la France assez puissante pour n'avoir pas besoin de cacher sa marche, j'avais annoncé moi-même aux autorités russes que mon gouvernement, désirant arrêter ses propres idées relativement à l'Orient, S. M. avait daigné me confier le soin de faire une reconnaissance politique de tout l'Empire Turc. Quels que pussent être leurs véritables sentiments sur cette sorte d'examen, continué jusques dans des provinces qui leur obéissent encore, M. le Consul général et les généraux russes eurent le bon esprit de comprendre, que le jugement que l'on porterait en Europe de la conduite de leur Cour dans les principautés, dépendrait en partie du compte que je rendrais à Votre Excellence, et ils restèrent constamment envers moi, dans les rapports de plus parfaite obligeance personnelle. J'ai trouvé d'ailleurs très naturel, Monsieur le Comte, qu'ils cherchassent à entraver une mission, qu'ils regardaient comme contraire aux intérêts de leur gouvernement, et j'ai d'autant plus volontiers pardonné au général d'Eningshausen, les violents reproches qu'il a adressés aux Boyards qui me fournissaient des renseignements, que ses menaces n'ont pas arrêté, de leur part, une complaisance que je leur avais fait comprendre être plus utile à la Valachie, qu'à la France.

Le caractère honorable et respecté des deux Consuls à Bucharest et à Iassy, MM. Minciaki et Timkowski est relevé par le contraste qu'il présente, avec la conduite intéressée et vénale de plusieurs de leurs devanciers, et par celle d'un grand nombre de militaires, moins soigneux de leur réputation, qu'empressés à profiter pour s'enrichir de leur séjour dans un pays qui leur était livré: reproche au reste, que personne n'adresse ici au général Kisseleff.

De mon côté, Monsieur le Comte, j'ai senti la nécessité d'éviter tout ce qui eut annoncé l'intention d'élever une lutte contre la Russie, et d'exciter contre elle les Boyards. Ma présence à Bucharest annonçait suffisamment l'intérêt que nous prenions à ce pays.

Pendant les quinze jours que je passai d'abord à Bucharest, arriva la nomination des hospodars. Cette nouvelle, en faisant cesser à la fois les craintes et les espérances, laissa un libre cours à la manifestation des sentiments de faveur, dont nous sommes ici l'objet, et la connaissance, qu'on eut presque en même temps, de la disposition de Votre Excellence qui me désignait pour aller remplacer, en qualité de ministre plénipotentiaire M. l'Amiral Roussin à Constantinople, ajouta d'une manière sensible à l'impression favorable qu'avait produite mon arrivée.

Séjour à Bucharest.

Parmi les personnes avec lesquelles ces circonstances me mirent en relation à Bucharest, j'en distinguai quelques-unes qui, me semblaient être en position de jouer les rôles principaux, sous le gouvernement qui va commencer.

A la tête de tous, étaient les deux frères Bibesco, dont j'ai eu plusieurs fois

occasion de parler à Votre Excellence dans ces dépêches, l'un ministre des cultes, l'autre des affaires étrangères: tous deux très jeunes encore, et ayant, tous deux, à Paris achevé le cours de leurs études, en étaient revenus, avec des souvenirs et des idées qui les rattachent à la France, mais rendant aussi un sincère hommage à tout le bien que le général Kisseleff a fait dans ce pays, et dont ils ont été les principaux instruments, et n'appartenant au fond qu'à leur pays. On pense généralement que la supériorité incontestée qui leur a procuré une influence tout à fait dominante sous l'administration russe, leur en assure une semblable sous le nouvel hospodar. Le premier des deux frères, M. Stirbey, a pris le nom d'un riche particulier qui l'a adopté. Au nom de MM. Stirbey et Bibesco s'associe celui d'un Français qui, dans une position moins apparente, les a secondés et soutenus dans toute la conduite de l'administration, M. Cerclin, homme de bien et de capacité, dont on retrouve le travail et les idées, dans toutes les parties, et à toutes les phases de la nouvelle organisation des principautés.

Après MM. Bibesco, mes relations les plus fréquentes ont été avec le grand Vornik George Philippesco, avec le Prince Grégoire Ghika, qui a été hospodar depuis 1822 jusqu'à l'entrée des Russes en 1828, avec le Président du Divan judiciaire Jean Vacaresco, avec N. Mavros, chef du service des quarantaines; ce sont aussi les personnes qui s'annoncent comme devant principalement occuper l'attention publique, sur la scène nouvelle qui va s'ouvrir.

M. George Philippesco, chef de la grande famille de ce nom, tient sous le rapport de la société, la première maison de Bucharest. Votre Excellence a vu qu'il se présente lui-même comme disposé à se retirer du ministère, pour jouer un rôle de surveillance et d'opposition. Il croyait avoir reçu de la part des Russes des espérances, que la nomination du Prince Ghika a trompées.

M. Pilippesco conserve encore, comme l'ex-hospodar Grégoire Ghika, le costume oriental. Tous deux, d'un âge avancé, se partagent dans le peuple une certaine faveur, dont ils se faisaient un titre. Cette sorte de faveur est d'autant plus flatteuse pour l'ancien hospodar, qu'elle lui est acquise par les souvenirs qu'il a laissés de son administration, dans un temps où l'exemple de la presque totalité des phanariotes, auxquels il succédait, autorisait bien des abus de pouvoir. C'était sur lui, dans ces dernières circonstances, que le Sultan voulait faire tomber son choix, mais la Russie, redoutant la raideur de son caractère, l'a positivement refusé.

M. Vacaresco s'est fait remarquer par l'opposition énergique, qu'il a élevée contre les Russes, dans le sein même de l'assemblée. Elle lui a valu d'être placé pendant six mois, dans une sorte de détention ou de surveillance, à la suite de laquelle, le général Kisseleff a eu le bon esprit de lui conférer un poste important, qui ne lui permet plus de donner à son opposition, le même caractère de violence et de publicité. Poète et magistrat à la fois, M. Vacaresco est plutôt cité pour l'originalité de son esprit et l'indépendance de son caractère, que pour la maturité de son jugement.

M. Mavros, grec de naissance, est ici un des agents les plus actifs, les plus déliés, les plus dévoués des Russes: il continue à se mêler de tout, sous le titre modeste de gouverneur des quarantaines.

Les autres grecs restés dans le pays, MM. *Soutzo,* frère du Ministre grec à St. Pétersbourg, M-rs Mano, M. *Argyropoulo,* M. *Sesanopoulo,* qui avec M. Constinato Bélio est à peu près, tout ce qui reste du parti autrichien, y exercent personnellement peu d'action; on citait, au contraire, comme un homme intéressant à connaître par sa capacité, M. Villara, l'ancien ministre des finances, mais il ne se montre nulle part, depuis la destitution qu'il a encourue pour cause de malversation.

Les principaux chefs militaires, le Spatar Ghika, frère du hospodar, le colonel Philippesco et les autres, se renferment exclusivement dans leur service. On s'attend au contraire, à beaucoup de mouvement et d'intrigues de la part d'un militaire français, M. de Grammont, passé en 1817 au service des Russes, marié en Valachie et légué

par le général Kisseleff comme aide de camp au nouvel hospodar: celui-ci, voulant organiser sa petite cour sur un pied tout militaire, en doit faire, dit-on, son maître du Palais.

Le Métropolitain Grégoire, président de l'assemblée, est un vieillard respectable, de lumières bornées, d'un caractère modéré, et qui reste paisible, à la suite de l'exil que lui ont attiré ses protestations contre le règlement de réforme. Dans une visite qu'il me fit, avec l'évêque d'*Argis*, je fus étonné d'entendre les chefs d'une église, qui ne fait guère consister la religion que dans les pratiques extérieures, blâmer le grand nombre des fêtes: „Multiplier les fêtes, disait le Métropolitain, c'est multiplier les jours d'ivrognerie". „Oui, ajoutait l'évêque d'Argis, ce ne sont pas les fêtes qui font la moralité du peuple, c'est le travail". Les deux prélats s'accordaient d'ailleurs à blâmer le synode de Corinthe, de s'être séparé du siège patriarcal de Constantinople.

Parmi les personnages que j'ai vus à Bucharest, je ne dois pas oublier l'envoyé du Prince Milosch. M. Opréano est un Valaque d'une classe secondaire, mais d'un esprit distingué et énergique, saisissant avec une rare justesse le caractère et la liaison des affaires. Je trouvai en lui d'autres idées que dans les Boyards, sur l'organisation intérieure du pays, et il blâmait beaucoup le privilège qui exemptait la noblesse d'impôts, mais pour les intérêts politiques, ses opinions étaient absolument les mêmes que les leurs: „Je ne dois pas mal parler des Russes, me disait-il, ils ont aidé, en différentes circonstances la Servie et la Valachie; mais, si la France et l'Angleterre ne levaient pas de temps en temps le rideau, pour voir ce qui se passe derrière, on apprendrait un beau jour, que nous avons tous également été mangés par eux. Le bruit qu'a fait ici votre passage, assure à ce pays quelques années de vie de plus, en frappant les Russes de l'idée, que les yeux de l'Europe sont ouverts sur ce point; mais la vie que nous avons ici, vaut-elle la peine d'être conservée; que l'on nous mette des hospodars à 3 ans, à 7 ans ou à 20 ans, ce sont toujours des préfets de la Russie; l'existence ne commencera pour nous, que du jour où les deux principautés seront réunies, et gouvernées par un Prince de famille souveraine: c'est là le vœu de tous les esprits et de toutes les classes, et ne dites pas que nous n'avons pas assez de patriotisme pour mériter qu'il soit accompli, car si aujourd'hui il fallait pour l'obtenir sacrifier mon fils unique, je tirerais à mon fils unique un coup de fusil à travers le corps".

Dans mes rapports avec ces différents personnages, le caractère de M. Stirbey, sa grande influence et son incontestable supériorité, sur tous les autres membres du gouvernement, m'engagèrent à m'expliquer avec lui, avec plus d'abandon; c'est-ce que je fis, dans une conversation qui, adoucie encore et répétée avec l'art qu'il possède, établit ma situation et la nature de mon action dans le pays, et me dispensa de tout autre explication avec les Boyards.

M. Stirbey, me priant de lui faire connaître la manière dont j'envisageais la situation de ce pays, et la conduite qu'il pourrait adopter envers la Russie: „Aussi longtemps que la paix générale et l'état actuel des choses subsisteront en Europe, lui dis-je, une nécessité plus forte que les volontés des hommes, me paraît livrer ce pays à l'influence absolue de la Russie. Je ne saurais vous conseiller d'élever contre elle, une lutte qui arrêterait le développement qui s'opère chez vous. Il me semble que vos soins doivent se borner, d'ici à quelques années, à tempérer l'influence russe et à l'empêcher de trop abuser. Vous y réussirez, en vous appliquant à vous faire de plus en plus connaître à l'Europe, à attirer ses regards, sur ce qui se passe chez vous. Tout ce qui fera parler de vous, rentrera sous ce rapport, dans votre véritable politique. Faites donc écrire dans nos journaux, ne fut-ce même que dans nos feuilles littéraires. Mettez-y, si vous voulez, en discussion, l'idée si répandue parmi vous, de faire des principautés un grand Duché de Dacie, ou une confédération danubienne. Tâchez de nous accoutumer avec vos noms, avec vos productions, avec vos magni-

fiques paysages des Carpathes, avec votre histoire, avec les particularités de vos mœurs et de votre existence. Continuez à envoyer vos enfants étudier chez nous, à vous servir d'une langue, qui vous associe de plus en plus au mouvement intellectuel de l'époque; que l'Europe s'accoutume à l'idée qu'il existe une nation valaque; que l'on connaisse l'importance de cette nation; que l'on éprouve pour elle, la sympathie que provoquent ses efforts, pour se dégager du triste héritage d'ignorance et de corruption, que lui a légué une aussi longue oppression. Que l'on sache vos premiers progrès dans le gouvernement constitutionnel, que l'on voie, à la faveur des facilités que vous donnerez au commerce, se multiplier vos relations avec les autres peuples, que l'amélioration de vos mœurs publiques et privées fasse comprendre, que vous êtes capables de quelque chose de plus, que de borner votre vie à la jouissance des plaisirs de Bucharest. Créez-vous ainsi dans les esprits cette force d'opinion, cette existence morale, qui doit précéder dans les nations, l'existence politique, et sans trop vous tourmenter d'un avenir, dont il ne vous est pas donné de disposer par vous-mêmes, vous pourrez alors en attendre les chances, avec plus de sécurité et de confiance".

Ces conseils rentraient trop bien dans le caractère de M. Stirbey et dans les idées des gens raisonnables, pour ne pas être accueillis avec faveur. On en a compris l'utilité, mais les passions permettront-elles de les suivre?

Séjour à Iassy.

Si à Bucharest je pouvais déjà éprouver des craintes à cet égard, l'état où je trouvai Iassy ne me laissa même pas d'incertitude. Je ne trouvai dans la capitale de la Moldavie, que des éléments d'une opposition violente, passionnée, disposée à tout blâmer, seulement pour blâmer, sans but politique, sans espérance de redressement. J'ai cru, Monsieur le Comte, devoir plutôt tâcher de calmer, que d'alimenter cette fermentation. „A quoi bon, disais-je, tout ce bruit que vous allez faire? Vous empêcherez le Prince Michel Stourdza de marcher: je le crois facilement, mais quel avantage en retirerez-vous? Le pays en sera plus misérable; vos fortunes particulières en seront atteintes; bien heureux, si les Russes ne viennent pas vous démontrer et prouver à l'Europe, que vous êtes incapables de vous gouverner vous-mêmes. Est-ce là que vous en voulez venir? Je ne le pense pas, mais c'est là que vous allez; et avec la fureur d'opposition que vous montrez, je ne serais pas étonné qu'on ne vous amenât à leur signer une adresse, qui les invitera à venir vous délivrer de votre propre gouvernement".

En rendant compte à Votre Excellence des sentiments de cette foule passionnée, je me reprochais de ne pas en excepter M. *Aleco Ghika*, le ministre de l'intérieur, concurrent du nouvel hospodar; il me semble devoir en être, le ministre le plus utile et le plus influent. Ses talents, et plus encore son caractère honorable, l'appellent à ce rôle. On le représente comme devant jouer ici, mais avec une nuance plus rapprochée des idées anciennes, le même rôle que M. Stirbey à Bucharest. Sans élever d'opposition contre la Russie, il ne m'a pas caché les craintes que lui inspirent les intentions de cette puissance, et il a témoigné attacher une grande importance à ce que la France ne détournât pas les yeux de ce pays. Ses collègues et lui m'ont fourni, avec bonne grâce et empressement, tous les renseignements officiels qu'ils possédaient sur le pays.

Il n'est aucun des collègues de M. Aleco Ghika qui semble appelé à jouer un rôle personnel. Le Ministre des affaires étrangères, Prince Soutzo, est un homme d'un caractère doux et timide; le chef de la milice, l'hetman Théodore Balche, est purement militaire.

Parmi les autres personnages, qui paraissent destinés à exercer de l'influence personnelle et avec lesquels je me suis plus particulièrement mis en communication, je citerai à Votre Excellence, le Métropolitan Benjamin, M. Costaki Stourdza, le

Prince Aleco Mavrocordato, M. Costaki Conaki, M. George Catardgi, MM. Rosnovano, M. Théodore Balche, M. Assaky.

Le caractère doux, religieux et respectable du *Métropolitain* ne le porterait pas à se mêler bien activement des affaires publiques, mais, président né de l'assemblée, il est nécessairement appelé à y jour un rôle. Il s'est montré jusqu'à présent, ami de la paix et du pouvoir établi, mais faible, mobile et plus attaché aux distinctions et aux dignités, qu'il ne convient à un ecclésiastique; influencé enfin par son neveu, M. *Nicolas Cantacuzène*, au caractère duquel on n'accorde pas la même estime qu'au sien.

M. *Costaki Stourdza* est un des hommes distingués d'Iassy. Son caractère est généralement estimé. Elevé par un ecclésiastique français, il s'exprime dans notre langue avec aisance et facilité. Il était ministre de la Justice, sous le gouvernement russe, et vient de se retirer de cette place.

Possesseur d'une fortune considérable et propriétaire d'un très beau palais, M. Costaki Stourdza a eu la bonté de mettre ce Palais à ma disposition, et de me loger chez lui, pendant tout le temps de mon séjour à Iassy.

M. *Constantin Conaki* a été le prédécesseur de M. Costaki Stourdza au ministère dela Justice. Sous des formes douces, caressantes et timides, il cache de l'instruction, un esprit assez délié, et il a été l'âme de l'opposition qui a rédigé la requête à Achmet Pacha contre le Prince Michel.

M. *George Catardgi*, ancien ministre de l'intérieur et membre du comité de constitution, s'y est d'abord fait remarquer par une discussion plus indépendante des instructions envoyées de St. Pétersbourg, pour servir de base au règlement. Il m'a fait des offres réitérées, de service, pour le présent et pour l'avenir.

L'Hetman Prince Aleco Mavrocordato a, de tout temps et dans toutes les occasions, montré un dévouement public et sincère pour la France; il lui est attaché, par cette sorte d'attrait que beaucoup d'étrangers éprouvent pour le nom français, et professe, qu'elle seule a déjà prévenu, et peut encore empêcher, la destruction de ce pays; il ne manque d'ailleurs ni d'esprit, ni de fermeté. Quoique de famille grecque, il est très considéré, et employé comme un homme du pays.

M. *Théodore Balche*, élevé à Vienne, de formes tout européennes et de sentiments honnêtes, est disposé, par une exception rare, à soutenir le pouvoir, pourvu qu'il se renferme dans les voies légales.

M. *l'Aga Assaky*, redacteur de la Gazette Moldave, est le savant d'Iassy, comme M. Vacaresco est le poète de Bucharest. Cette qualité et les nombreux emplois qu'il accumule, le mettent en relation avec tout le monde, et son esprit intéressé et ami de l'intrigue, peut donner, selon les circonstances, de l'importance à ses relations.

M. le Grand *Vornik Rossetti Rosnovano* était le principal concurrent opposé au Prince Michel Stourdza. La construction d'un magnifique palais, pendant sa candidature, était considérée comme un de ses titres; ses connaissances en finances, en présentaient un autre, qui était à la vérité moins apprécié du public. Mais loin de seconder ses prétentions, les Russes l'ont envoyé en exil en Crimée. Ils trouvaient en lui d'anciennes idées de liberté aristocratique, et une raideur de caractère, dont ils ne veulent pas davantage. Son fils aîné, M. Nicolaki, grand trésorier de la principauté, revenu d'un voyage de trois ans en Allemagne et en France, en rapporte des idées de libéralisme, qui dans tout autre pays sembleraient incompatibles avec celles de son père, mais que j'ai fréquemment trouvées réunies dans les mêmes individus, parmi les Russes, les Polonais, les Hongrois, comme parmi les Moldaves et les Valaques. Lui-même m'expliquait cette alliance. „J'ai reconnu dans mon séjour en Russie et en Autriche, me disait-il, que le plan de ces deux gouvernements est d'étouffer la noblesse, parce que, ici en Orient, le peuple étant encore très arriéré, le despotisme ne trouve d'indépendance et de patriotisme, que dans les classes

supérieures. Mais nous avons ici les éléments d'une forte résistance, et si nous ne pouvons plus réclamer auprès de la Porte ou de la Russie, nous aurons recours à vos journaux. C'est là que nous mettrons notre force, notre point d'appui et notre levier". M. Rosnovano me donnait des détails intéressants sur les évènements de 1821. „Les Russes, me disait-il, nous avaient tous fait enrôler dans l'hétérie. Ils nous disaient: *„Nous sommes les Romains d'aujourd'hui;* tous les peuples soumis de l'Orient, vont recouvrer leur liberté et fleurir à l'ombre de notre grandeur". Ils avaient écarté des emplois les vieux boyards, qui ne partageaient pas ces idées; ils m'avaient fait faire ministre des finances, je n'avais alors que vingt-quatre ans, et je n'entendais rien aux finances; mais ils avaient exalté ma tête, je leur étais dévoué, les regardant comme les libérateurs de l'Orient".

„En 1821, les éléments d'insurrection, déposés dans le pays par les Russes et par l'Hétérie, avaient acquis leur point de maturité; un seul sentiment, celui de briser un joug détesté, animait les populations chrétiennes soumises au Sultan. Les agents de l'Hétérie agissaient presque dans son propre palais; tout était possible alors, même de brûler la flotte Turque dans Constantinople. Ypsilanti donna le signal. Vladimiresko se mit à la tête du mouvement valaque; des députés bulgares se rendirent auprès du chef des Grecs; tout allait éclater, mais le moment ne convenait pas aux Russes, leur désaveu et l'impéritie d'Ypsilanti étouffèrent une entreprise que l'on peut considérer comme leur ouvrage".

„Mes relations ne tardèrent pas à se renouer avec les Russes. D'ici, nous considérons la France et la Russie comme ayant, l'une et l'autre, une force morale immense. La France, par sa sympathie avec les intérêts de nationalité et de liberté, la Russie, par sa communauté de croyance avec les Grecs. Dans cette partie de l'Europe ce dernier moyen d'action est encore le plus puissant".

„Quand en 1826, la Russie se préparait à attaquer la Porte, on voulait nous remettre en avant. Nous répondîmes que nous étions prêts, mais à condition que nous y trouverions l'indépendance de notre patrie: on nous répliqua que cela ne ferait aucune difficulté. Je remis un mémoire au Baron de Strogonoff. Il envoya à St. Pétersbourg ce mémoire, aux idées duquel les hommes politiques les plus distingués de la Russie et lui, notamment, le Comte Voronzoff, le général Diebitch, le général Gortchakoff, donnèrent leur adhésion.

„Si la Russie, disais-je dans cet écrit, a pour but de s'agrandir par l'adjonction des principautés du Danube, elle sort de sa véritable politique. Elle ne gouvernera jamais ces pays, aussi bien que l'Autriche gouverne la Bucovine; la comparaison et le regret de l'indépendance perdue, lui aliéneront les esprits. Elle y trouvera des peuples à contenir, au lieu d'y acquérir des instruments pour ses projets.

„La politique des Russes doit être de commencer, avant de faire un pas de plus, soit vers le midi, soit vers l'Occident, par rassembler sous leur influence les nations slaves de la Turquie, qu'ils les réunissent sous le nom de *Confédération du Danube* ou de *Royaume de Dacie*; pourvu qu'ils leur assurent une existence indépendante, ils y trouveront toujours 200.000 soldats. Ils pourront alors, marcher où ils voudront; l'armée dacique ou danubienne couvrira leurs flancs et assurera leurs derrières. Cette armée leur servira selon l'occasion, contre l'Autriche ou contre la France. Elle se chargera de leur répondre de l'Autriche, s'il ne s'agit que de contenir cette puissance; si c'est la France qui s'oppose à leurs projets en Orient, ils se trouveront toucher à l'Italie, par le territoire de la confédération, et pourront par là attaquer immédiatement la France et renouveler les guerres de Souvaroff; ils reprendront les plans de ce général, avec l'inappréciable avantage d'avoir derrière eux un pays dévoué où ils se recruteront et qui nourrira leurs armées, tandis que Souvaroff devait laisser derrière lui les peuples allemands, dont les intentions seront toujours au moins douteuses à l'égard des Russes".

Lorsque j'étais arrivé à Bucharest, M. Aleco Ghika, nouvel hospodar de

Valachie, avait suivi le général Kisseleff à Iassy; à mon arrivée à Iassy, il l'avait suivi jusqu'à Kischeneff en Bessarabie, afin, disait-on, de prêter son serment de fidélité sur une terre russe, comme le Prince Michel Stourdza l'avait fait à St. Pétersbourg. Je ne saurais accorder beaucoup de créance à un pareil bruit; mais il peint l'esprit du pays, comme la démarche du Prince Ghika peint le caractère de ce Prince. En revenant de Kicheneff, le Prince Ghika ne s'arrêta que peu d'heures à Iassy. Il passa tout ce temps, renfermé avec le Prince Michel. Un malentendu de la part de la personne que je lui adressai, pour savoir s'il pouvait me recevoir, me priva de cet honneur. Il envoya son aide de camp m'en exprimer ses regrets, au moment de monter en voiture, et le jour même où il passait le Danube, il écrivit à M. de Lagan pour lui exprimer son regret de ce que nous nous étions manqués à Iassy, et la reconnaissance qu'il éprouvait des marques d'intérêt que son pays recevait du gouvernement de S. M.

Le Prince Michel Stourdza partit cinq jours après mon arrivée, pour rejoindre le Prince Ghika à Bucharest et faire avec lui le voyage de Constantinople. Pendant le peu moments que je me trouvai avec lui à Iassy, il eut la bonté de venir me voir plusieurs fois, et j'eus avec lui des conversations dont je rapporterai quelques traits à Votre Excellence.

Après m'avoir remercié avec beaucoup de tact et d'esprit, de mon voyage ici, comme d'un témoignage de l'intérêt que S. M. portait à ce pays, le Prince me parla avec émotion des embarras de sa situation. „Je suis chargé, me dit-il, de développer ici les éléments d'une constitution libérale, entre trois puissances monarchiques et ultra-monarchiques. Je suivrai l'esprit de cette constitution, mais combien devrai-je mettre de ménagements! Combien ne rencontrerai-je pas de difficultés! Nous sommes attachés à nos institutions; quoiqu'elles aient été données en apparence par la Russie, nous avons pris une part très réelle à leur rédaction. Nous y trouverons de véritables principes de prospérité. Nous pourrons aller avec elles, pourvu qu'il n'y ait pas de secousses nouvelles en Europe, et que les puissances ne détournent pas les yeux de dessus nous, nous avancerons à l'ombre de leur protection; mais ce ne sera, pendant bien longtemps encore, qu'avec crainte et tremblement, marchant vers un avenir bien incertain et rempli pour nous, de tant de chances contraires".

Je cherchai à rendre un peu plus d'assurance au Prince de Moldavie. Je lui parlai dans le même sens, que je l'avais fait à M. Stirbey. „La simple conviction, lui dis-je, que les Russes doivent acquérir, que les regards de l'Europe sont portés sur cette contrée, devient pour elle une garantie bien propre à lui inspirer de la confiance. Il n'est pas besoin de vous dire, Prince, que si jamais l'opinion publique a eu de l'influence sur la destinée des Etats, c'est surtout à l'époque où nous vivons. Il serait tout aussi superflu de vous faire remarquer l'action que la France exerce sur cette opinion. C'est en France que se font les réputations; que ce soit à bon droit ou non, c'est un fait tout aussi incontestable, et plus durable, j'espère, que l'influence russe en Orient, et avec lequel il faut de même se résigner à vivre. Du moment où la Russie comprendra que la conduite qu'elle tient ici est soumise au jugement de l'opinion, elle se sentira faible contre vous, pourvu toutefois que vous agissiez dans les véritables intérêts du pays. Je ne saurais donc vous conseiller autre chose, que de ne pas vous laisser absorber par la préoccupation de votre avenir, de travailler à vous attacher la nation et d'abandonner le reste à la Providence".

„J'aurais tort en effet, de me trop occuper de l'avenir, me dit le Prince Stourdza, lorsque je ne sais même pas encore, ce que je suis dans ce moment. Je ne me considérerai comme chef du pays, qu'à mon retour de Constantinople. Il avait été convenu que la Porte sanctionnerait le Règlement, avant de nommer les hospodars. Au lieu de cela, elle a commencé par nous nommer, et puis elle nous appelle auprès d'elle, sans que le règlement soit sanctionné. Je crains que cette conduite ne

cache la pensée de nous forcer à y admettre des modifications, une fois qu'elle nous tiendra seuls et séparés de notre nation. L'isolement où je vais me trouver m'effraie, mais si la Porte nous presse de souscrire à des exigences qui ne soient pas dans l'intérêt de nos compatriotes, je lui dirai: „Adressez-vous à un autre qu'à moi: car ne voulant ni vous résister, ni vous refuser, dès cet instant je ne suis plus hospodar".

Je ne pus, Monsieur le Comte, que louer ce sentiment généreux et faire observer au Prince que, dans ce temps de mobilité universelle, un simple calcul d'intérêt doit suffire, pour persuader à chacun, de ne pas faire à des vues d'ambition le sacrifice de son honneur et de sa considération personnelle.

Les Princes Ghika et Stourdza ont passé, le 10 de ce mois, le Danube, pour aller recevoir des mains de Sa Hautesse les insignes de leur nouvelle dignité.

Je vais moi-même, Monsieur le Comte, partir aujourd'hui pour la Servie, d'où je me dirigerai sur Thessalonique et la Grèce, ainsi que me l'indiquent les dernières instructions de M. le Duc de Broglie. Je viens d'envoyer à M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, un résumé des principaux renseignements contenus dans ma correspondance avec Votre Excellence.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

Signé: Le Baron de Bois le Comte.

DXX.

Lagan către Rigny, despre misiunea lui Bois-le-Comte, despre concediul său și despre Domnii români la Constantinopol. București, 1834, 23 Mai.

(Turquie, XII. Bucharest, 137).

M. le Baron de Bois le Comte m'a quitté le 18 de ce mois, pour se rendre en Servie et de là, en Grèce. L'accueil qu'il a reçu dans les principautés a été on ne peut plus flatteur, et les rapports qu'il adresse à Votre Excellence, lui en offriront, sans doute, des preuves nombreuses.

Persuadé que le moment est arrivé, où je puis profiter sans inconvénient du congé qui m'a été accordé, je m'occupe à expédier les dernières affaires qui me restaient à terminer. Ainsi, dans quelques jours, j'espère être à même de pouvoir entreprendre mon voyage en France, que ma santé rend de plus en plus nécessaire.

Les nouveaux hospodars de Valachie et de Moldavie ont dû arriver hier, à Constantinople; ils y resteront, selon toutes les probabilités, au moins un mois, durant lequel ils plaideront, à la fois, contre les exigences pécuniares de la Porte et pour la prompte sanction du règlement organique, sanction dont dépend en partie l'évacuation partielle des Principautés, c'est-à-dire le cantonnement sur la seule route militaire des 7.500 hommes, destinés à occuper les différents points de cette route, depuis Silistrie inclusivement, jusqu'à Falchi situé sur le Pruth.

DXXI.

Lagan către Rigny, despre sosirea lui Mimaut ca să-i ție locul, despre mutarea lui Eningshausen în Basarabia și despre trupele rusești lăsate în țară. București, 1834, 10 Iunie.

(Turquie, XII. Bucharest, 138).

M. Mimaut, dont une indisposition avait retardé le départ de Yassy, venant d'arriver ici, je me suis empressé de le présenter aux diverses autorités, et de lui remettre les dépôts et archives de ce Consulat, afin de pouvoir profiter maintenant du congé qui m'a été accordé, et que ma santé rend de plus en plus nécessaire.

Il n'est bruit ici, que d'un ordre qu'aurait reçu le général d'Eningshausen de transférer son quartier général en Bessarabie, aussitôt le retour des Hospodars de Constantinople, et de ne laisser dans les Principautés, pour occuper Silistrie et la route militaire, qu'un régiment d'infanterie, composé de près de 5.000 hommes et 3 régiments de Cosaques, de 500 hommes chacun, en tout 6.500 hommes.

DXXII.

Bucureşti, 1834, 14 Iunie.

Mimaut către Rigny, despre plecarea lui Lagan, despre retragerea trupelor ruseşti şi despre întoarcerea Domnilor români dela Constantinopol.

(Turquie, XII. Bucharest, 139).

M. de Lagan, après m'avoir fait la remise des archives et dépôts du Consulat de Bucharest, et m'avoir présenté aux diverses autorités du pays, s'est mis en route, le 7 du courant, pour se rendre à Paris, en passant par Yassy, Czernowitz, Lemberg et Vienne.

Les troupes qui formaient le corps d'occupation, continuent à se diriger sur Falchi, où elles passent le Pruth ; j'en ai rencontré beaucoup, en venant depuis Byrlat en Moldavie, jusqu'ici. Le dernier régiment de Cosaques est passé par Bucharest, il y a quelques jours, prenant cette direction.

Il est toujours question du départ du général major d'Eningshausen, avec son quartier général pour Mohilow sur le Dniester, du côté de la Podolie, dès que les Princes seront de retour de Constantinople. D'après les dernières nouvelles qu'on a reçues d'eux, ils avaient eu leur audience du Sultan, le 31 du mois dernier, et ils espéraient pouvoir partir le 17 du courant, au plus tard. On croit, au dire de lettres écrites par des personnes de leur suite, qu'ils reviendront par la voie de mer, sur un bateau à vapeur de la marine turque, que Sa Hautesse aurait mis à leur disposition. Le Prince A. Ghika ferait quarantaine à Braïloff, et le Prince M. Stourdza à Galatz. On s'occupe activement de prendre des mesures pour leur rendre le plus supportable qu'il sera possible, la réclusion de sept jours, à laquelle ils veulent, assure-t-on, se soumettre scrupuleusement et sans restriction.

Il n'est bruit ici, que de l'accueil bienveillant que les deux Princes ont reçu du Sultan et de ses Ministres, et du mariage du Prince M. Stourdza avec une des filles du Prince de Samos.

On fait de grands préparatifs pour la réception du nouveau hospodar qui, à en juger d'après le bon sens et les goûts simples qu'on lui connait, désapprouvera bon nombre des cérémonies prétentieuses et ridicules, par lesquels de maladroits conseillers voudraient donner un éclat extraordinaire, disent-ils, à son entrée au pouvoir.

Il paraît toujours hors de doute, que la route militaire de Silistrie sera conservée; mais on espère, et l'on a tout lieu de croire, qu'il ne restera que très peu de troupes pour ce service.

DXXIII.

Iaşi, 1834 27 Iunie.

Duclos către Rigny, despre însărcinarea sa de a înlocui la Iaşi pe Mimaut, care înlocueşte pe Lagan la Bucureşti, despre investitura şi căsătoria lui Mihail Sturdza şi despre retragerea armatelor ruseşti.

(Turquie, XII. Yassy, 11).

Une dépêche du Ministère m'ayant chargé des affaires du Consulat d'Yassy; en l'absence de M. Mimaut, titulaire de ce poste, appelé lui-même à suppléer M. de Lagan, Consul du Roi à Bucharest, pendant le congé qu'il a obtenu pour le réta-

blissement de sa santé, mes fonctions ont commencé le 28 du mois dernier. M. Mimaut, après avoir annoncé officiellement ma nomination et le jour où j'entrerai en exercice, au général Mircowitz, Président des Divans des deux Principautés depuis le départ du général Kisseleff, ainsi qu'au gouvernement Moldave, s'est mis en route le trente, pour sa nouvelle résidence.

Je remercie le département d'une faveur aussi honorable, et pénétré de l'importance des obligations qu'elle m'impose, je mettrai tous mes soins à justifier cette marque de confiance et à me rendre utile au service de Sa Majesté.

Les affaires, dont la suite vient de m'être confiée, ne m'étaient pas entièrement inconnues, les ayant administrées pendant près de deux ans en qualité d'agent consulaire.

J'ai écrit à M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, pour lui demander ses instructions, et ne manquerai pas d'informer Votre Excellence, de tout ce qui pourra se passer autour de moi et mériter son attention, autant du moins que le défaut de chiffre me permettra de le faire, sans donner lieu à quelque conséquence fâcheuse.

En ce moment, on attend le nouvel hospodar Michel Stourdza, qui est allé à Constantinople recevoir l'investiture du Sultan. Il y a épousé la fille du premier drogman dela Porte, Vogoridi, Prince de Samos.

Les troupes russes qui occupaient les principautés, continuent à se retirer en petits détachements, par la route de Leova et celle d'Yassy. Les dernières qui ont repassé le Pruth sont deux régiments de cuirassiers, plusieurs batteries d'artillerie, des pelotons d'infanterie, l'Etat Major, sous les ordres du général Gasparoff, et les Cosaques commandés par le général Biguidoff. Il est aussi passé ces jour derniers, un bataillon de lanciers, et avant-hier un régiment de cosaques, venant l'un et l'autre de Silistrie. Il parait qu'on diminue la garnison de cette place, car d'autres corps ne sont pas venus pour remplacer ceux-là. Cependant on travaille à réparer la route militaire qui conduit à Silistrie, des frontières de la Russie, en traversant les principautés. Le général d'Eningshausen, qui avait le commandement de la division d'occupation, est à Odobesti, avec ce qui en reste encore, attendant de nouveaux ordres.

DXXIV.

Mimaut către Rigny, despre trecerea a doi Francezi, despre retragerea lui Eningshausen și a trupelor rusești, despre întârzierea venirii Domnilor și despre emigrațiunile moldovenești. București, 1834 3 Iulie.

(Turquie, XII. Bucharest, 140).

M. le Baron de La Rue, 1-er aide de camp de M. le Maréchal Marquis de Maisons, et M. Kœclin, attaché à l'ambassade du Roi à St. Pétersbourg, sont ici, depuis le 30 du mois qui vient de finir. J'avais, dès mon arrivée ici, pris des mesures pour qu'il leur fut accordé la même faveur qu'à MM. de Boutenieff et de Bois le Comte, c'est-à-dire que leur quarantaine fut réduite à sept jours, au lieu de quatorze, et qu'ils y fussent traités aussi bien qu'il est possible en pareil lieu. On m'avait fait les promesses les plus formelles à cet égard et, d'après le témoignage même de ces messieurs, elles n'ont pas été démenties par les faits. Je les ai envoyé prendre, le 30 au matin, à Giurgewo, et ils sont ici depuis lors, subissant, bien malgré eux, la nécessité imposée par un arrêté Impérial de la fin de l'année dernière, de passer quatorze jours dans les principautés, en sus du séjour à la quarantaine du Danube, pour être admis en Russie, moyennant quatre jours seulement d'observation à Scouléni sur le Pruth. Ce retard contrarie excessivement M. de La Rue, qui est très pressé de retourner à son poste. Je ne néglige rien toutefois, pour lui rendre son séjour ici aussi utile qu'agréable. Je lui ai fait faire, ainsi qu'à M. Kœclin, la connaissance de

tout ce que nous avons de plus influent ou de plus marquant. Le temps que ces messieurs passent ici, n'aura donc pas été entièrement perdu pour eux, j'espère.

M. de Lagan annonçait, le 6 du mois dernier, à Votre Excellence, qu'on parlait beaucoup ici du prochain départ du général Major Baron d'Eningshausen pour la Bessarabie, où il devait transférer son quartier général. Cette nouvelle vient de recevoir sa confirmation, et nous la voyons même, depuis quelques jours, passer à l'état de fait accompli. Deux régiments d'infanterie et un régiment de Cosaques, tous au complet et en bonne tenue, sont passés par ici, il y a quelques jours, se dirigeant vers le Pruth, par Buséo et Focschany. Ce sont les derniers du corps d'occupation, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait, qui était cantonné dans la Principauté. Le général d'Eningshausen partira, selon toute apparence, après-demain samedi, ou le jour suivant. Il devait aller inspecter la garnison de Silistrie, mais le colonel qui commande la place, étant venu ici conférer avec lui et prendre ses ordres, il se rendra directement à Buséo, où il doit passer deux ou trois jours, pour continuer de là sa route vers Kischeneff, en Bessarabie, où sera fixé le quartier général. La garnison de Silistrie restera composée, à ce qu'il paraît, de 3 à 4.000 hommes. Quelques détachements d'infanterie, quelques piquets de Cosaques et une batterie d'artillerie seront échelonnés, d'après les mêmes renseignements, sur la route militaire, dans les étapes; les magasins de réserve et les hôpitaux seront conservés.

On ne sait ici comment s'expliquer le retard des deux hospodars à Constantinople; il n'est conjecture qu'on ne fasse, à cet égard, quoi qu'il en soit, il est fort à désirer de voir bientôt la fin de l'état de transition, si préjudiciable à tous les intérêts, dans lequel se trouve le pays.

Une nouvelle émigration très considérable de familles moldaves de l'autre côté du Pruth, près de Galatz, a déterminé de la part du gouvernement de la Moldavie, l'envoi sur les lieux d'une commission d'enquête, chargée d'informer sur les causes d'un évènement d'autant plus grave, qu'il s'est renouvellé plusieurs fois déjà, depuis quelque temps.

DXXV.

București, 1834, 7 August.

Mimaut către Rigny, despre venirea Domnilor români și despre ciuma la Adrianopol.

(Turquie, XII. Bucharest, 141).

Le Prince de Moldavie, entré le 18 du mois dernier à la quarantaine de Galatz, où il est arrivé directement par la route de terre, en traversant la Roumélie et la Bulgarie, a fait son entrée à Yassy le 27.

Le Prince de Valachie, Alexandre Ghika, parti de Constantinople le 26 au soir, pour Varna, sur un bateau à vapeur du Sultan, est arrivé le 30 du mois dernier à la quarantaine de Giurgevo; hier 6, à six heures du soir, il a fait son entrée dans la ville. Des premiers Boyards Valaques, presque tous employés supérieurs civils et militaires, partie l'attendait depuis une douzaine de jours à Giurgevo et l'a accompagné jusqu'ici, partie est allée au devant de lui à Vacaresti, ancien couvent à une petite distance de la ville, où, pour se conformer à l'ancien usage suivi par les Princes phanariotes, après avoir entendu un Te-Deum et s'être fait présenter les principaux Boyards assistants, le Prince a prononcé un discours, auquel a répondu l'evêque de Rimnik.

S. A. a été accompagnée ici par un mihmadar turc, colonel de la garde, et par quelques officiers, également de la garde du Sultan. Elle a aussi amené quelques grecs phanariotes, dont on ne connaît pas encore la destination ultérieure.

Après-demain 9, le corps Consulaire fera au hospodar sa visite de félicita-

tion. Toute l'étiquette des anciens usages sera mise de côté, en ce qui concerne la réception des agents étrangers, de ceux du moins qui n'ont pas de Bérat à présenter; la question est encore indécise, pour ceux qui ont été nommés depuis l'occupation russe.

A Yassy, l'ex-Vice Président des Divans de Moldavie, général Mircovisch, et le Consul russe M. Timkowski, ont informé les autorités locales et étrangères, que l'administration russe avait cessé le 20 du mois dernier, et le Prince a fait, depuis, notifier son arrivée et sa prise de possession du pouvoir hospodarial. Ici, aucun avis de ce genre n'a encore été donné, du moins aux agents étrangers.

Une partie de la maison du Prince, à laquelle on travaillait à force, depuis son départ pour Constantinople, et qu'on réparait et agrandissait pour l'adapter à sa nouvelle destination, s'est écroulée, il y a quelques semaines, ensevelissant sous ses ruines quelques malheureux ouvriers.

Le peuple, aussi ignorant et superstitieux ici qu'en tel pays arriéré que ce soit, rapprochant cette circonstance de deux autres, plus sensibles pour lui, l'une la mort du Métropolitain qu'il aimait et qu'il regrette vivement, l'autre, dont il sentira longuement les tristes effets, une sécheresse sans exemple dans ce pays et qui a presque entièrement brûlé récoltes et semailles, en tire un sinistre augure pour le nouveau règne, et ne voit que malheurs, dans un avenir qu'il croit très rapproché; une pareille disposition est déjà très fâcheuse.

Le bruit s'est répandu dernièrement que la peste avait éclaté à Andrinople et dans les environs; le Consul général de Russie, M. Minciaki, a expédié une estafette à M. Fonton, Vice-Consul russe dans cette ville, pour s'assurer du degré de confiance que mérite cette nouvelle.

Tous les esprits sont vivement préoccupés de celles qui viennent de Constantinople. L'apparition de la flotte anglaise aux Dardanelles, donne lieu à mille conjectures et versions différentes.

DXXVI.

Alexandru Ghica, Domnul Țării-Românești către Mimaut, Consulul francez, despre luarea în mâinile sale a frânelor guvernului. (Turquie, XII).

București, 1834, 9 August.

Monsieur le Consul,

Appelé à la tête de l'administration de cette Principauté et, avec l'assistance divine, heureusement arrivé le 26 du courant dans cette capitale, j'ai immédiatement pris les rênes du gouvernement. Je m'empresse en conséquence, Monsieur le Consul, de vous en donner l'avis officiel, en me félicitant d'avoir à entretenir avec vous des relations, qui contribueront à resserrer les rapports de bonne amitié qui existent entre ce pays et le gouvernement que vous représentez.

Agréez, Monsieur le Consul, l'assurance de mes sentiments d'estime et de considération.

Signé: Prince Alexandre Ghika.

Bucharest, ce $\frac{\text{28 juillet}}{\text{9 août}}$ 1834.

Monsieur A. Mimaut, Consul de France.

DXXVII.

București, 1834, 14 August. Mimaut către Rigny, despre instalarea noului Domn, despre notificarea făcută, despre criza agricolă, despre plecarea generalilor ruși și despre administrația nouă.

(Turquie, XII. Bucharest, 142).

Le lendemain de son arrivée ici, le Prince Ghika a reçu la visite des Boyards, et le surlendemain, le corps Consulaire est allé séparément, lui présenter ses félicitations.

L'accueil que j'ai reçu, pour mon compte, de S. A., n'a en rien démenti l'assurance qu'elle m'avait donnée à Yassy, où je la voyais presque chaque jour, l'hiver dernier, de l'intention où elle était d'entrer dans les meilleurs relations avec le Consulat et le Consul de France.

Le Prince a fait rendre, il y a quelques jours déjà, aux Consuls, par son secrétaire d'Etat, M. Bibesco, à l'heure à eux demandée, dans les voitures et avec la grande livrée de la Cour, (puisqu'on affecte d'appeler ainsi la maison du Prince), la visite qu'ils lui ont faite à son arrivée.

Je viens de recevoir une lettre, signée par le hospodar lui-même, et dont j'envoie ci-joint copie à Votre Excellence, par laquelle il m'annonce sa prise de possession du pouvoir 1). Jusqu'à ce jour, aucune notification de ce genre n'avait eu lieu, ce dont le secrétaire d'Etat s'est excusé verbalement, attribuant ce retard à la confusion des premiers moments. Je sais de bonne source qu'une pareille notification doit être faite, par la poste de demain, au Prince de Metternich, qui a fait exprimer par la voie de l'Agent d'Autriche, le désir de la recevoir.

Le jour de l'installation solennelle du Prince, et de la cérémonie du serment qu'il doit prêter de maintenir les institutions du pays, n'est pas encore fixé. La lecture du firman et du hatti-schérif de Sa Hautesse sera faite par le Mihmandar turc, colonel de la garde, ici présent.

Aucun ordre important n'est encore émané du nouveau pouvoir, si ce n'est une décision, portant prohibition de l'exportation des céréales, à dater du 20 Août v. s. (1-er Septembre n. s.) pour Braïloff, et du 1/12 du courant, pour les autres frontières. Cette différence en faveur de Braïloff, est motivée sur les enmagasinements déjà faits et les chargements commencés, ou près de l'être, sur des navires venus expressément dans ce but.

Cette mesure, qui était impérieusement commandée par le manque de grains de maïs, et d'orge surtout, dont souffre le pays, froisse beaucoup d'intérêts et portera un préjudice notable au commerce de Braïloff. C'est une des tristes conséquences de la sècheresse déplorable de cette année.

Des prières publiques ont été ordonnées et faites dans les églises, pour obtenir du ciel la pluie, après laquelle tout le monde soupire ici, depuis près de cinq mois.

L'année semble devoir être un peu moins mauvaise en Moldavie, mais les nouvelles des provinces méridionales de la Russie, sont très peu satisfaisantes, et les désastres de l'année dernière seront, à ce qu'il paraît, bien loin d'être réparés.

On craint ici, pour cet hiver, une grande mortalité parmi les bestiaux; il n'y a pas eu d'herbe, et les fourrages, qui ont aussi manqué, sont à des prix exhorbitants. Beaucoup de propriétaires, de grands Boyards même, se défont de leurs chevaux à tout prix.

Nous sommes, depuis quelques semaines, ménacés de manquer complètement de pain, dont on a beaucoup de peine à se procurer déjà, bien que le froment soit de toutes les céréales, celle qui a le moins manqué et dont aussi la consommation

1) Documentul precedent.

est moindre, les gens du peuple et les paysans surtout, ne se nourrissant guère que de farine de maïs. Mais la plupart des rivières et ruisseaux, sur lesquels sont établis des moulins, sont à sec, et comme les moulins à vent sont presque inconnus ici, il devient très difficile d'approvisionner la ville, de la quantité de farine qui lui est nécessaire.

Tout, en ce moment, main d'œuvre, denrées, fourrages surtout, se paie cinq, six et sept fois plus, qu'on ne payait dans ces derniers temps, bien que depuis l'occupation russe, les prix aient augmenté dans une proportion considérable. On ne se souvient pas dans le pays, d'une époque aussi désastreuse, sous ce rapport.

Le général-major Baron d'Eningshausen et le général Lœvenstern, ex-vice-Président des Divans de Valachie, sont partis depuis quelque temps, le premier pour Kischeneff en Bessarabie, où est son quartier général, le second pour voyager en Italie. Le général Mircovisch n'attendait pour quitter Yassy, que le retour de l'officier qu'il avait expédié ici, pour remettre les affaires au Prince A. Ghika. Il est parti pour les eaux de Borsec, en Transylvanie, d'où il retournera encore à Yassy pour faire *bureau net*, comme me l'a dit hier M. Minciaki. Le général Staroff, instructeur des milices Valaque et Moldave, est encore ici, bien qu'il ait obtenu un congé de l'Empereur, qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions et d'être appointé par le gouvernement valaque. Un colonel de génie, le même qui a dirigé la levée de la carte militaire de la Valachie dressée sous l'administration russe, M. Bergenheim, est arrivé ici depuis quelques semaines; il y a encore quelques autres officiers russes, entr'autres un colonel chargé de l'approvisionnement de la forteresse de Silistrie; il est placé sous la direction du Consul général de Russie, M. Minciaki.

Le Prince travaille à force, dit-on, pour se mettre au courant des affaires du pays; il veut, autant que possible, voir tout par lui-même. L'épuisement complet des finances est un des premiers et des plus puissants obstacles qu'il rencontrera. Aucun changement n'a encore eu lieu dans l'administration; il serait difficile de remplacer deux des hommes qui se trouvent aujourd'hui à la tête des affaires, M. Bibesco, au secrétariat d'Etat, et M. Stirbey, son frère, au département des affaires ecclésiastiques, par des personnes à beaucoup près, aussi capables qu'eux; mais on peut prévoir dès à présent, qu'ils auront à lutter contre l'intrigue et l'envie, qui les cernent déjà, et qui se serviront de tous les moyens pour les renverser.

Dès que le nouveau pouvoir aura pris couleur, ce qu'on ne peut dire qu'il ait fait encore, je ne manquerai pas de tenir votre Excellence au courant de tout ce qui pourra lui en faire apprécier la marche et la tendance, et de lui faire connaître, avec exactitude et précision, les actes et les personnes.

DXXVIII.

Duclos către Rigny, despre întoarcerea lui Mihail Sturdza și predarea guvernului de către Mircovici, despre instalarea lui, despre trimiterea fiilor săi în Franța, despre învoiala lui Alexandru Ghica cu Sultanul în privința drapelului și a taxelor vamale, și despre administrația lui Mihail Sturdza.

Iași, 1834, 31 August.

(Turquie, XII. Yassy, 12).

Le nouvel hospodar de Moldavie Michel Stourdza, qui était allé à Constantinople recevoir l'investiture du Sultan, est de retour ici, depuis le 27 Juillet. Il y a épousé une des filles du premier drogman de la Porte, Vogoridi Prince de Samos, jeune personne fort intéressante, qui plait généralement par son air de douceur et de bonté. Aussitôt l'entrée du Prince à la quarantaine de Galatz, qu'il a faite en entier, le général Mircowitz, qui présidait, au nom de l'Empereur de Russie, les Divans des deux Principautés, en l'absence du général Kisseleff, a envoyé un officier

complimenter S. A. et lui remettre les rênes du gouvernement. Cette dernière circonstance a été annoncée officiellement à l'autorité locale et aux agents étrangers, par le Consul de Russie, en leur faisant savoir que, dès ce moment, l'administration russe avait cessé en Moldavie, ce qui a dispensé le Prince de notifier son avènement.

Le général Mircowitz s'est alors retiré dans une maison de campagne, près de la ville, pour attendre que l'hospodar de Valachie, qui est parti quinze jours plus tard de Constantinople, fut aussi de retour dans ses Etats. Pendant le séjour du général dans cette résidence, le Prince Stourdza l'y est allé voir souvent, et lui a rendu tous les honneurs que son ancien chef pouvait attendre. Celui-ci n'a quitté le pays que le 9 de ce mois, pour se rendre aux bains de Borsec en Transylvanie, d'où il compte revenir à Yassy comme simple particulier, avant de retourner en Russie.

Deux bataillons d'infanterie russe sont encore à Falchi, et un troisième à Tecutch. Il y a un escadron de cavalerie et une batterie d'artillerie à Fokchani. Ces troupes, qui étaient en marche pour se retirer, ont reçu l'ordre de s'arrêter où il les trouverait. Aucun hôpital militaire n'a évacué la Principauté; mais tous les généraux et autres officiers supérieurs, ont repassé le Pruth depuis longtemps. Le général d'Eningshausen a traversé Yassi sans s'arrêter, dans la nuit du 13 au 14 Juillet, se rendant à son quartier général de Kicheneff, en Bessarabie.

M. Tymcowski, Consul de Russie, est parti le 12, pour aller recevoir de M. Minciaki, Consul général à Bucharest, les instructions de sa Cour sur la conduite qu'il doit tenir envers le gouvernement hospodarial. Il reviendra par Ibraïloff et Galatz.

Omer Bey, colonel de la garde turque, qui par ordre de Sa Hautesse avait accompagné le Prince, vient de retourner à Constantinople par Bucharest.

Le Prince Stourdza continue d'habiter la maison de son père, qu'il a fait arranger en conséquence, bien qu'elle soit si petite, qu'à peine y a-t-il des logements suffisants pour lui et la Princesse. Sa Cour est des plus simples, ou plutôt il n'y a pas de cour. Le service est fait par un petit nombre de domestiques; la milice moldave y monte la garde et remplace les nombreux albanais, dont le palais des anciens Hospodars était constamment entouré. Il résulte de cet état de choses de grandes économies, qui tourneront probablement au profit du pays, par les établissements d'utilité publique que S. A. manifeste l'intention de créer. Il n'y a point d'étiquette; on peut se présenter tous les jours, aux heures de réception, soit au Prince, soit à la Princesse; il suffit d'être annoncé à l'instant même, par l'aide de camp de service. S. A. sort en voiture attelée de quatre chevaux, ou à cheval, et toujours accompagné de deux aides de camp et de six lanciers.

Demain, le Prince envoie en France, au collège de Lunéville, dirigé par M. l'abbé Lomé, son ancien gouverneur, ses deux fils, l'un âgé de 16 ans, l'autre de 14, qu'il a eus d'un premier mariage, dissous depuis longtemps par un divorce. Ils y sont conduits, avec quatre jeunes Boyards, par M. de Lincourt, leur instituteur, français fort estimable, né à Lunéville et qui est ici depuis plus de vingt ans.

Pendant ses deux mois de séjour à Constantinople, le Prince n'a point vu l'Ambassadeur du Roi. Ils ont passé une fois l'un chez l'autre, sans se rencontrer. Il n'a pas vu non plus, celui d'Angleterre.

Je ne sais si je dois rapporter ici un fait, dont Votre Excellence a déjà peut-être connaissance, par la voie de l'Ambassade. L'Hospodar de Valachie, Alexandre Ghika, étant à Constantinople, fit proposer au Sultan de porter à trois millions de piastres le tribut de deux millions, que cette Principauté devait payer à la Porte, aux termes du traité d'Andrinople, si on voulait lui permettre d'arborer le drapeau national de Valachie et de percevoir un droit de trois pour cent, sur les marchandises de ce pays qui s'expédient pour la Turquie. Sa Hautesse accepta avec empressement, et fit dire au Prince de Moldavie que, s'il voulait faire une proposition semblable, les mêmes avantages lui seraient accordés. Mais celui-ci s'en excusa, en disant qu'il ne pourrait se prêter à cet arrangement, que du consentement des deux Cours impé-

riales, et que le tribut imposé à la Moldavie par le traité d'Andrinople, était tout ce qu'elle pouvait supporter. Par suite de ce refus, le Prince Stourdza n'a pu obtenir son audience de congé, que vingt-quatre jours après celui pour lequel on la lui avait promise d'abord, et au moyen d'un sacrifice de quinze mille ducats sur sa cassette particulière.

En faisant cette démarche auprès de la Porte, le Prince de Valachie avait compté sur un secret, qui ne pouvait être gardé. L'Ambassadeur de Russie, instruit de la convention qu'il venait de passer avec le Sultan, la lui reprocha en termes assez durs, comme attentatoire aux droits de son souverain, la déclara nulle et protesta. Mais elle n'en aura pas moins son effet. L'Hospodar répondit n'avoir agi que d'après les instructions particulières du général Kisseleff, que le Prince Stourdza justifia du mieux qu'il lui fut possible. Cette dernière circonstance n'avait pas contribué à rapprocher les deux Altesses, qui n'étaient point entre elles dans des relations très amicales, quoiqu'elles eussent fait ensemble le voyage de Constantinople. Je tiens ces détails d'un Boyard qui avait accompagné le Prince, et qui est le plus dans son intimité.

L'assemblée des Boyards a été convoquée extraordinairement pendant quelques jours, pour aviser aux moyens de subvenir à la nourriture du peuple, menacé d'une famine affreuse. Elle a décidé de faire venir du maïs de l'autre côté du Danube, avec le produit d'une contribution, fournie à cet effet par les Boyards, et de semer des navets. Rien d'ailleurs n'est changé dans l'administration, mais on pense qu'au premier janvier le personnel subira un remaniement général.

Le Prince régnant était peut-être le Boyard le plus capable de gouverner son pays; il a de l'esprit, de l'instruction, autant qu'on peut en acquérir en Moldavie, d'où il n'est sorti, que pour passer quelques mois à Pétersbourg et quelques semaines à Constantinople. Il a le désir des améliorations et, devant lui, un long avenir, qui lui permettra de réaliser ses projets, si des évènements extraordinaires ne l'arrêtent pas. Mais il commence dans des conditions bien difficilles. La disette, qui afflige le peuple cette année par le manque total des récoltes, que des chaleurs excessives ont arrêtées, excepté celle du vin, dispose mal son esprit en faveur du nouvel ordre de choses. Le général Kisseleff avait tellement diminué les charges des paysans, que le Prince, loin de pouvoir faire plus en leur faveur, aura de la peine à leur conserver tous les avantages dont ils jouissent. L'invasion russe, qui a réduit la Moldavie à un état de misère d'où elle ne s'est pas encore relevée, avait d'un autre côté, par une occupation de cinq ans, créé d'autres intérêts, qui se trouvent blessés par la retraite des troupes. Aussi, tous les marchands et les ouvriers les regrettent-ils déjà. Les Boyards, obligés de subir le joug du règlement organique, que la Cour protectrice leur a imposé et qui a beaucoup réduit leurs privilèges et leurs revenus, règlement contre lequel ils se sont longtemps révoltés et que le Prince a juré d'observer, ne sont pas très contents, non plus. Habitués à s'enrichir dans les emplois sous le gouvernement des anciens Hospodars, qui n'était que le pillage organisé, ils s'accommodent mal de l'esprit d'ordre et d'économie du nouveau souverain. Les anciens, surtout, qui se voient préférer dans l'administration des jeunes gens plus susceptibles de se plier aux nouvelles formes, murmurent; et le parti des anciens compétiteurs au trône, grossi de quelques rivalités de familles, ajoute encore aux difficultés. Mais il y a tout lieu d'espérer qu'avec de la prudence, ce qui ne lui manque pas, et du temps, le Prince parviendra à les surmonter.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails, pour faire connaître à Votre Excellence l'état actuel de la Moldavie, et l'aspect sous lequel son avenir se présente. Je demande pardon de ne les avoir pas transmis plutôt, mais les occupations du Consulat et celles de la chancellerie, dont je suis seul chargé, ne me laissent pas, pour la correspondance politique, tout le temps qu'il faudrait y consacrer.

DXXIX.

București, 1834, 18 Septemvrie.

Mimaut către Rigny, despre firmanul pentru supușii străini așezați în țară.

(Turquie, XII. Bucharest, 143).

J'annonçais, le 20 août dernier, à Votre Excellence, qu'on assurait ici que les Princes étaient porteurs d'un firman de Sa Hautesse, destiné à mettre un terme aux protections abusives accordées, dit-on, par quelques Consulats ou Agences. L'existence de ce firman est aujourd'hui une chose tellement positive, malgré tout le mystère dont on s'efforce encore de l'envelopper, que j'ai pu, par une voie détournée, me procurer une traduction en grec de cette pièce, qui forme un article à part dans le hatti-schérif d'installation. J'en ai fait extraire et traduire dans ma chancellerie, et j'envoie à Votre Excellence copie 1) des passages qui concernent les étrangers, et qui portent une atteinte évidente aux privilèges stipulés par les traités et capitulations des puissances avec la Porte.

Ce firman peut se résumer ainsi: abolition du recours à Constantinople, suppression des agents consulaires et starostes dans les districts; non reconnaissance comme étrangers, des individus porteurs de patentes ou passeports délivrés par les Consuls, mais seulement de ceux munis de passeports, émanés directement de leur gouvernement respectif; défense faite aux mêmes étrangers de trafiquer en détail, d'entrer dans aucune corporation d'artisans et de prendre des terres à ferme, à moins de se soumettre à toutes les mêmes conditions que les indigènes, et par conséquent de renoncer à leur protection naturelle.

Ces diverses dispositions, si elles recevaient leur exécution, pourraient être regardées comme l'entier accomplissement du désir, que n'a cessé de manifester le le Président plénipotentiaire Général Kisseleff, et de ses prédécesseurs ici, des efforts qu'ils n'ont cessé de faire, pendant tout le temps de leur administration, pour réduire à rien l'autorité et l'intervention des Consuls ici, ne manquant jamais de soutenir, d'encourager, les autorités Valaques et Moldaves, dans les essais qu'elles faisaient ne fut-ce que pour leur plaire et s'en faire bien venir, dans ce genre tout nouveau pour elles. L'importance des Consulats de Russie dans les Principautés a pu se trouver affaiblie par cette tendance, mais outre qu'ils n'en doivent rien perdre pour cela de leur influence effective sous le nouveau gouvernement, il s'agissait de consacrer un principe, qu'on tient singulièrement à établir ici.

Toutefois, les difficultés qu'on rencontrera sont plus grandes qu'on ne pense; les intérêts de l'Autriche, par exemple, dans ces pays, sont trop immenses, ses transactions commerciales trop considérables, pour qu'elle consente jamais à les voir ainsi lésés, en violation de ses traités avec la Porte, comme les intérêts des sujets anglais et français le seraient également, par ces innovations, en dépit des mêmes traités, des usages qui dans ces pays ont force de loi, et dont la prescription fait de véritables droits.

Comme en effet, ayant des procès d'un intérêt majeur et en aussi grand nombre que l'Agence d'Autriche, celle d'Angleterre même quelquefois, comment renoncer au recours à Constantinople, quand on ne trouve ici, dans la justice, de l'aveu des Russes eux-mêmes, et de tout ce qui a contact avec les tribunaux, qu'ignorance la plus crasse, partialité et vénalité?

Le Consulat de Russie qui, d'un mot, une menace ou une promesse, exercera toujours une influence à peu près décisive, sur la solution judiciaire ou administrative, de toutes les questions générales ou particulières, qui intéresseront soit ses nationaux, soit la politique russe, dans ces pays, lui seul pourra faire bon marché du recours à Constantinople.

---

1) Documentul următor.

Comment se priver du droit de se faire représenter, par les Agents Consulaires et des starostes dans les districts, où chaque Ispravnik, en Moldavie surtout, était jusqu'à présent un petit despote, ne connaissant que ses volontés, et la plupart du temps, ne tenant aucun compte des ordres de ses supérieurs? Quels moyens auraient les sujets étrangers, habitant les districts, de faire parvenir aux Consulats les réclamations qu'ils sont tous les jours dans le cas de leur adresser? L'Autriche et l'Angleterre renonceront-elles à entretenir des Agents à Braïloff et à Galatz, où elles ont incessamment des intérêts importants en cause, et où l'intervention, pour être utile, doit avoir lieu à l'instant et sans délai? Nous priverons, nous aussi, des informations utiles, que nous recevons de nos agents et qui nous mettent à même de suivre les mouvements de ces deux ports, dont l'importance, celle de Braïloff surtout, s'accroît tous les jours, et qui tendent à prendre un développement réellement considérable. Nous avons nous aussi, quelques intérêts à protéger déjà, sur ces deux points, et d'ailleurs nos relations commerciales y seront-elles toujours aussi insignifiantes qu'elles le sont aujourd'hui? La navigation du Danube et sa jonction projetée au Rhin, ne sont-elles pas des circonstances bien favorables, pour rendre à notre commerce du Levant quelque peu de son ancien éclat?

Or, une fois le principe qu'on veut introduire, consacré, il n'y aura plus à y revenir. On pourrait, j'en conviens, limiter les attributions des agents, surveiller rigoureusement leur marche et leurs actes, comme je le proposais de moi-même à votre Excellence, pour Galatz et Braïloff, par ma dépêche du 20 du mois dernier, direction commerciale No. 139, avant même d'avoir connaissance du contenu du firman, qui fait l'objet de cette lettre. Quelques agents consulaires ont pu être autorisés à viser des passeports ou des permis de séjour, mais à delivrer des patentes de protection, jamais, et à plus forte raison les starostes, qui sont des agents tout à fait subalternes, et dont les fonctions se bornent à informer les Consuls et à preter leur assistance aux nationaux ou protégés dans les districts. Mais, au lieu de provoquer des modifications raisonnables, s'il y a eu abus quelque part, comme cela est possible, modifications ou restrictions auxquelles les Consuls ne se seraient certainement pas refusés, on a trouvé plus simple d'annuler d'un trait de plume, ce qui est devenu un véritable droit.

„Les seuls individus, dit le firman, porteurs de passeports délivrés directement par leur gouvernement, seront reconnus comme sujets étrangers, et non ceux munis de passeports *inventés* par les Consuls, pour les faire participer à une protection indue". La forme ici, est au moins aussi inconvenante que le principe est mauvais, surtout s'il statuait autrement que pour l'avenir. Il résulterait de là, que de véritables français, venus ici avec des passeports étrangers, de Vienne par exemple, comme cela est assez fréquent, que d'autres dont les papiers ont été perdus, par suite des évènements et des fréquents incendies qui ont si souvent ravagé Bucharest et Yassy, seraient privés de leur protection naturelle; que beaucoup de sujets grecs, de la Grèce indépendante, bien entendu, et que nous sommes par conséquent appelés à protéger, jusqu'à ce que leur gouvernement ait nommé des Consuls ici, que ces grecs, venus sans passeports des diverses parties de l'Empire Ottoman, où l'on n'en a pas besoin pour voyager, seraient aussi enlevés à notre protection, ainsi que les sujets des états allemands ou italiens, non représentés à Constantinople.

Si cette prétention est intolérable pour nous, elle l'est mille fois davantage pour l'Angleterre, et pour l'Autriche surtout, dont les sujets, bien autrement nombreux que les nôtres, sont en grande partie établis de temps immémorial dans ces pays, et qui a tous les jours à reconnaître des individus venus de la Transylvanie, de la Bucovine et de la Hongrie, sans papiers, et des transfuges à faire arrêter et à renvoyer dans les états de l'Empereur.

Le droit de prendre des terres à ferme, s'il n'est pas consacré par les traités, l'est sans contredit par l'usage et la prescription; or, on vient déjà d'appliquer en

Moldavie le principe contraire, bien qu'on n'ait encore donné aucune publicité au firman dont j'ai l'honneur d'entretenir Votre Excellence, et dont le contenu, qui n'avait pas encore transpiré, doit, il semble, être le même pour la Moldavie que pour la Valachie. Défense vient d'être faite, m'écrit-on, aux sujets étrangers, de prendre des terres à ferme, à moins de renoncer à la protection sous laquelle ils sont placés.

Le Gouvernement provisoire avait déjà fait un essai de ce genre, dans les derniers temps de l'administration du général Kisseleff; mais nous avions obtenu, M. de Lagan ici, et moi à Yassy, une explication satisfaisante à cet égard; on nous avait assuré, qu'on n'entendait parler que des terres appartenant au gouvernement et des fermes publiques, telles que celles du sel, des douanes etc., et encore que les entrepreneurs de ces fermes, s'ils étaient étrangers, ne devraient renoncer à l'intervention du Consulat, de la protection duquel ils jouissent, qu'en ce qui aurait trait à la gestion de ces entreprises. Je sais de bonne source, que le Consulat de de Russie à Yassy doit protester contre cette innovation, et certes, on ne pourrait guère s'attendre à lui voir donner franchement l'exemple à cet égard.

Du reste, les gouvernements Valaque et Moldave, en prenant cette mesure inconsidérée et en faisant défense, non aux sujets étrangers, auxquels ils n'ont point d'ordres à donner, mais aux rayas, leurs administrés, agiraient au plus grand préjudice de ces derniers, qui certes leur en sauraient très mauvais gré, attendu que bien peu d'entre eux, pour ne pas dire aucun d'eux, ce que les Boyards savent d'ailleurs très bien, n'est capable de faire valoir les terres par lui-même, et sans le secours de ces étrangers, dont on mettrait ainsi le savoir-faire à l'index. Si ces fermiers ont quelquefois commis des abus, se sont livrés à des vexations répréhensibles, punissables même, à l'égard des paysans, combien ne sont pas plus fréquents les exemples d'iniques expropriations, de spoliations révoltantes, commises sans aucun autre motif, que la plus insigne mauvaise foi et la cupidité la plus basse, par des propriétaires Boyards qui, à l'abri de leurs privilèges féodaux et de leur qualité, qui les rend insaisissables, ont échappé et échappent encore à toute condamnation prononcée, confirmée, par toutes les instances judiciaires contre eux, à toute réparation envers les malheureux qu'ils ont dépouillés et réduits à la misère.

La prétention de soumettre à la condition de rayas les négociants détaillants, au lieu d'exiger seulement, comme s'est de bon droit, de ceux ayant boutique, le paiement de la contribution applicable, soit à l'espèce du commerce qu'ils exercent, soit au local où ils se livrent à ce commerce; enfin, l'intention énoncée à la fin de ce document, qu'elle résume clairement en peu de mots, de soumettre tous les étrangers, marchands ou autres, aux vouloirs et aux pouvoirs de la police locale, tout cele ne tend à rien moins qu'à annuler complètement tous les droits et privilèges qui sont assurés aux étrangers, par les traités et capitulations des puissances avec la Turquie.

Ces traités veulent que tout sujet étranger soit libre d'exercer son industrie dans l'étendue des états de Sa Hautesse; or, nos nationaux auront-ils cette liberté, lorsqu'on y mettra la condition de se constituer rayas de la Porte? Ils refuseront et devront refuser, et dès lors, ils ne pourront plus exercer, et seront privés des droits dont ils croyaient jouir librement dans ce pays.

Ces prétentions seront vigoureusement repoussées, sans aucun doute, par les Consulats d'Autriche et d'Angleterre, dont la protestation formelle contre ces innovations, suivra de près leur publication, qui n'aura pas lieu, dit-on, lors de l'installation du Prince et dont on ne saurait alors, assigner l'époque. Je sais que l'Agent d'Autriche à Yassy, ayant écrit à sa Cour pour l'informer qu'on parlait beaucoup, comme cela a toujours eu lieu du reste à l'avènement de nouveaux hospodars, de restrictions apportées aux droits et privilèges des étrangers, et lui demander des instructions précises le cas échéant. Il lui a été répondu, qu'il devait s'en tenir rigoureusement à celles qu'il avait reçues, lors de son envoi dans la principauté, et qui sont basées sur les traités. La demande n'avait pas précisé de faits, et la réponse a

été également vague, ce qui pourtant nous a tous confirmés dans la persuasion où nous étions, qu'on n'avait pas encore connaissance à Vienne, du firman dont il s'agit. M. Timoni, agent d'Autriche ici, et M. Blutte, agent d'Angleterre, se proposent de soumettre la question à leur Cour, et de demander des instructions particulières, pour se régler en pareille occurrence, se réservant toutefois de protester, dans le cas où cette communication leur serait faite, avant l'arrivée des ordres qu'ils ont provoqués à cet égard.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien également me tracer, pour cette circonstance, une ligne de conduite, à laquelle je ne manquerai pas de me conformer rigoureusement. Jusque-là, je chercherai, tout en ne cédant pas un pouce du terrain que je dois défendre, et en concertant mes démarches avec celles de mes collègues, à me maintenir en aussi bonnes relations que possible avec le Gouvernement, et à préserver les intérêts de nos nationaux et des protégés français, de toute atteinte grave. Nous avons tout lieu de croire, mes collègues et moi, que ces concessions, qui tendent à relâcher les derniers liens qui rattachent encore ces pays à la domination turque, ont été instamment demandées à la Porte par le Prince, et ses alentours surtout, et accordées sans la participation des Ambassadeurs, à l'exception probablement du chargé d'affaires de Russie ; il paraît même qu'ils n'en ont pas eu connaissance jusqu'à ce jour.

En effet, je sais positivement qu'aucun des Consulats ou agences d'ici n'en a su une mot, par Constantinople, bien que leurs relations avec les Ambassadeurs de leur Cour soient très fréquentes, et qu'il y ait des intérêts majeurs qui se lient à ces questions.

S. Ex. M. l'Amiral Roussin m'a entretenu, par une de ses dernières dépêches, des rapports qu'il a eus avec le Prince Ghika, des facilités, des avantages remportés par les deux hospodars à Constantinople, et qui leur avait été, sans aucun doute, ménagés par la légation Russe, tels par exemple, que la concession d'un pavillon national, qui assure aux Valaques et aux Moldaves, qui navigueront ou commerceront avec l'Empire Ottoman, tous les privilèges dont jouissent les francs, etc.; mais il ne me parle nullement de ce qui nous touche de trop près, pour qu'il n'en eût pas fait l'objet d'une lettre et d'instructions à part, s'il avait eu connaissance de cette singulière tentative d'innovations, aussi contraires aux engagements de la Porte, que préjudiciables à nos intérêts.

DXXX.

Extras din firmanul dat de Sultan în privinţa supuşilor străini.

(Turquie, XII. Bucharest).

Constantinopol, 1834.

Traduction d'un extrait du firman de Sa Hautesse le Grand Seigneur, remis au Prince de Valachie. Fin du mois Mucharem, 1230.

Sur les sujets étrangers.

Les Consuls et gérants consulaires, qui doivent toujours être de la nation qu'ils représentent, et qui sont envoyés par les Cours alliées, munis de glorieux Bérats et de sublimes ordres, pour résider à Bucharest, ma ville impériale héréditaire, n'y sont placés que pour surveiller et pour traiter les intérêts de leurs nationaux, marchands ou autres. Ils n'ont nullement à s'ingérer dans les affaires étrangères à cet objet, ni à protéger ou défendre les rayas de ma Porte, en leur accordant des patentes on des passeports, ce qui serait violer les coutumes et les convenances existant entre les souverains, et il a été écrit, dans les traités conclus entre Ma Majesté et les cours alliées, que les procédés sus-indiqués doivent être empêché.

Mais, ma Puissante Hautesse a appris que les Consuls et gérants consulaires appelés à résider à Bucharest, envoyent dans les bourgs de la Valachie, en violation des traités et des institutions du pays, qui sont en considération auprès des Cours alliées, des agents d'affaires, sous le nom de *Starostes,* lesquels accordent à des Rayas des patentes et des passeports, afin de pouvoir les protéger, d'où il suit, qu'en prenant ainsi part aux affaires intérieures de la province, ils causent des différends et des querelles à la police locale; ayant appris en outre, que quelques sujets étrangers sont devenus propriétaires de terres situées en Valachie, et font commerce de tout, même des plus minces productions de cette Province, commerce réservé aux indigènes et qui fournit à leur subsistance, et que tout en tirant de ce négoce un grand bénéfice, ces étrangers refusent de payer la contribution exigée par les lois du commerce et les ordonnances du pays;

Tous ces procédés étant contraires aux lois et aux règlements d'un gouvernement bien organisé, j'ai trouvé bon, pour réformer ces abus, de décider que les ordonnances du pays soient désormais observées inaltérablement.

Par conséquent, Toi, Prince de la Valachie, tu communiqueras amicalement aux Consuls des étrangers, comme cela est ton devoir, et selon ta sagesse et la fidélité à mes volontés, le contenu de mon présent ordre, et tu veilleras à ce que désormais, les délégués, envoyés par les Consuls sous le nom de *Starostes,* dans les bourgs de la Valachie, soient supprimés, et que seulement les Consuls accrédités dans la ville de Bucharest, le siège de la Principauté, par de glorieux Bérats et de sublimes ordres, soient traités avec égard et honorés.

Le gouvernement du pays ne doit reconnaitre comme sujets, et les laisser jouir de la protection usitée, que ceux, qui sont munis de passeports en règle, et délivrés directement par leur gouvernement, et non pas ceux munis d'autres documents ou de passeports des Consuls, *inventés* par eux, pour faire participer ces individus à la protection accordée aux étrangers; ces documents ne seront pas acceptés.

Les étrangers qui, contre les traités ont acquis des biens immeubles en Valachie, comme des maisons, vignes et autres terres, seront forcés, s'ils ne veulent pas se soumettre comme indigènes à toutes les lois du pays, à vendre leurs biens dans un court délai.

Conformément au privilège ancien, accordé à la Valachie, de se régir d'après ses propres lois, et de jouir d'une administration intérieure indépendante, les procès survenus entre les indigènes et les sujets étrangers, une fois jugés par les tribunaux valaques, ne pourront plus être portés à aucun tribunal étranger, et les décisions émanées d'après les lois du pays, seront exécutoires, tant pour le défendeur que pour le demandant, sans que nul puisse l'empêcher, sous quelque prétexte que ce soit, ou différer l'exécution de ces décisions.

D'après les traités existant entre Ma Majesté et les souverains alliés, les étrangers peuvent exercer le commerce en grand, dans toute l'étendue de mon empire; si pourtant, ils veulent faire le commerce en détail, qui est réservé aux indigènes et qui les fait vivre, s'ils veulent entrer dans quelque corporation ou affermer des terres, alors ils doivent se soumettre à toutes les conditions et prescriptions contenues dans le règlement. Tous les marchands et voyageurs, sans distinction, se trouvant en Valachie, doivent être soumis à la police du pays, et aux lois et ordonnances nécessaires au maintien de la tranquillité.

A ces effets, mon ordre Impérial t'a été envoyé, et tu veilleras à son exécution, en te gardant de toute contravention et en respectant ma signature révérée.

DXXXI.

Mimaut către Rigny, despre situaţia străinilor în Moldova, despre oprirea exportului cerealelor, despre mărirea impozitelor, despre decorarea boerilor de Impăratul rusesc şi recompensa funcţionarilor civili ruseşti, despre instalaţia Domnului şi despre incendii. București 1834, 30 Septemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, 144).

Je ne puis que confirmer aujourd'hui à Votre Excellence, le contenu de ma lettre du 18 du courant, dont j'ai envoyé copie à M. l'Amiral Roussin, afin qu'il veuille bien appuyer à Constantinople les démarches que nous serons dans le cas de faire ici, à cet égard.

Il paraît certain qu'à Yassy, lors de l'installation solennelle ou *sacre*, comme on l'appelle ici, du Prince Michel, le firman dont on a donné lecture aux Boyards assemblés chez S. A., ne contenait aucune clause restrictive des privilèges et droits des étrangers. Mais ce qu'il y a de positif, c'est qu'on agit comme si celui dont j'ai parlé, avait paru déjà. Comme je le disais le 18, à Votre Excellence, on venait d'interdire l'affermage des terres aux sujets étrangers; maintenant on vient de fermer les tribunaux aux avocats non indigènes; on a mis des logements militaires à la plupart des étrangers; on veut faire payer aux ouvriers et aux culivateurs le droit appelé *fumarite*, qui n'a été payé jusqu'à présent, et qui ne devait être payé, que par les marchands. J'ai invité M. Duclos à se régler en tout à cet égard, sur les démarches de l'agence d'Autriche, qui ne manquera pas de repousser ces tentatives d'innovations, auxquelles, j'en suis certain, on mettra facilement un terme. Jusqu'à ce jour, l'Autriche a refusé de reconnaître le règlement organique, en tout ce qui porte atteinte aux droits et privilèges stipulés par les traités, et ce qui porte, par conséquent, un grand et véritable préjudice à ses intérêts dans ces pays.

Ici, toujours la même absence de vie de la part du gouvernement; les embarras et les difficultés sont toujours les mêmes, et l'on peut mettre en première ligne, le vide des caisses de l'Etat et la disette dont souffre le pays. Cette dernière et malheureuse circonstance a forcé le Prince de prendre une mesure, aussi préjudiciable au commerce qu'au trésor, qui perd ainsi des rentrées considérables; je veux parler de la prohibition de l'exportation des céréales pour six mois.

La même mesure a été prise par le gouvernement moldave.

On avise ici aux moyens de parer au premier de ces maux, qui rend l'autre plus sensible encore; il est question d'une augmentation de l'impôt qui, du reste, et bien qu'il ne porte que sur les marchands, la classe ouvrière et le paysan, n'est en proportion ni avec leurs moyens actuels, ni surtout avec les besoins du pays; mais cela ne peut se faire qu'avec l'assentiment des deux Cours, et l'on éprouvera probablement des difficultés à cet égard, du moins de la part de l'une d'elles. Toutefois la proposition en a dû être faite déjà à St. Pétersbourg, mais au lieu d'émaner de l'assemblée générale, convoquée à cet effet, comme c'eut été convenable, elle paraît n'avoir été faite que par la commission permanente de cette assemblée. C'est sur cette augmentation que sera hypothéqué l'emprunt de 70.000 ducats de Hollande, que l'on veut contracter, et qui est sur le point d'être couvert, s'il ne l'est déjà, par l'homme d'affaires ici et avec les fonds du Prince Milosch. Cet emprunt était devenu indispensable, au point où en sont arrivées les choses, et après la mauvaise administration financière et le gaspillage épouvantable des dernières années.

Au retour du général Mircovisch à Yassy, la distribution des cordons, décorations, tabatières et bagues, dernièrement envoyées, sur le rapport du général Kisseleff, par S. M. l'Empereur, en témoignage de sa haute satisfaction, aux divers employés civils et militaires, Boyards la plupart, qui ont servi avec le plus de zèle

sous l'administration russe, a été faite à Yassy par le Consul, et ici par le Consul général de Russie, M. Minciaki. L'ordre de Stanislas de Pologne a figuré plusieurs fois dans cette distribution.

Le général Mircovisch et le général Staroff, ex-instructeur des milices Valaque et Moldave, sont partis pour la Russie.

On a rappelé de St. Pétersbourg, il y a quelque temps, à S. A. le Prince Ghika, la proposition faite par l'assemblée générale, avant le départ de l'ex-Président plénipotentiaire, de voter une somme de 10.000 ducats, distribuée aux employés civils russes, qui ont servi avec distinction dans sa chancellerie ou dans d'autres bureaux. Cette somme vient de leur être allouée. C'est à de pareilles prodigalités, très fréquentes sous la dernière administration, qu'est dû, en très grande partie, l'épuisement où l'on se trouve aujourd'hui.

L'époque de l'installation du Prince n'est pas encore fixée. On n'attend plus que la voiture *de sacre*, commandée à Vienne pour cette cérémonie, et que l'entière confection des uniformes, destinés aux divers employés de l'ordre administratif et judiciaire, qui doivent figurer ce jour-là, et auxquels on fait travailler avec toute l'activité possible. On s'occupe beaucoup plus de ces minuties et d'autres du même genre, de revues et de parades, que d'améliorations et de réformes véritables. Du reste, le Prince, dont la santé est très faible, a été souffrant pendant tous ces derniers temps, et cela a pu contribuer au laisser-aller, auquel tout paraît abandonné.

Des incendies très fréquents, et qu'on a tout lieu d'attribuer à la malveillance, sont venus, il y a quelques jours, jeter l'épouvante ici. L'un d'eux a consumé, en moins d'une demi-heure, la maison de l'évêque catholique M. Malajoni, qui s'est réfugié à la campagne. Aucun du reste, n'a fait de ravages considérables. Une surveillance plus active a bientôt fait cesser cette nouvelle et menaçante calamité.

DXXXII.

Iași, 1834 7 Octomvrie.

Duclos către Rigny, despre instalația Domnului Moldovei și evenimentele următoare.

(Turquie, XII. Yassy, 43.)

Le sacre et l'installation solennelle du Prince de Moldavie ont eu lieu le 7 Septembre, avec toute la pompe que les circonstances pouvaient permettre. Le firman de sa nomination a été lu en présence de tous les Boyards. On remarquait parmi les spectateurs, qui étaient en grand nombre, les généraux Staroff et Mircowitz, et beaucoup d'autres officiers russes. Ce dernier est parti pour la Russie le vingt du même mois, après un séjour de deux semaines, pendant lequel sa chancellerie, qu'il avait conservée au grand complet, m'a paru très occupée. Le général Staroff l'avait précédé de quelques jours.

Les troupes que j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence dans ma précédente dépêche, occupent encore les mêmes cantonnements. Il est difficile d'en savoir au juste le nombre, parce qu'elles sont disséminées dans les villages; mais Berlat, Técutch, Falchi et Fockchani ont des garnisons considérables. C'est de M. Minciaki, Consul général à Bucharest, que les commandants de ces troupes reçoivent leurs directions. Le paysan doit loger et nourrir le soldat pour vingt paras, un peu moins de quatre sous par jour, ce qui n'est pas la moitié de la dépense. C'est une charge extrêmement pesante, dans une année de disette comme celle-ci; aussi les cultivateurs sont très mécontents et désertent en Bessarabie. On a fait dernièrement de grands approvisionnements de blé, d'orge, d'avoine et de foin, que l'on dit être pour la garnison de Silistrie. Un bataillon d'infanterie a traversé Yassy le 24 octobre, pour se rendre dans cette place. Tant qu'elle sera occupée et que la route militaire

qui traverse la Moldavie existera, je ne pense qu'on puisse regarder les principautés comme évacuées.

Depuis que l'administration russe a cessé, le Consulat de cette puissance, dont on ne concevait pas bien la mission auparavant, est devenu d'une grande importance. Il exerce sur le nouveau gouvernement une surveillance et une espèce de patronage, qui le rend très influent, et dont le Prince ne serait sans doute pas fâché d'être affranchi, mais qu'il a grand soin de se maintenir favorable, et il est au reste heureux pour lui d'avoir à faire à un homme aussi juste, aussi bienveillant que M. Timcowski, Consul actuel de Russie, qui est à ce poste depuis le commencement de l'occupation. C'est un homme de bien, dans toute l'étendue de l'expression, auquel on ne pourrait désirer, peut-être, qu'un peu plus d'énergie; Ce cabinet a en outre établi, comme surveillant auprès du Prince, le S-r Staïnowitz, sujet russe, en qualité de maître des requêtes. Chargé de recevoir et de faire le rapport de toutes celles qui sont adressées à S. A., il a beaucoup de part dans les décisions, et il n'en est aucune qui puisse échapper à sa connaissance. D'un autre côté, la Porte a aussi son argus dans cette petite cour, en la personne de M. Mavrodi, que le Sultan a envoyé de Constantinople pour tenir la correspondance turque.

Quelques décisions malheureuses du Prince, accordées à la faveur ou arrachées à sa bonté, avaient fait d'abord une fâcheuse impression sur les esprits. Entre autres, le défense de distiller des grains, à cause de leur grande rareté cette année, mesure fort sage d'ailleurs et dont personne ne se serait plaint, avait cependant produit un mécontentement général, par l'exception unique faite en faveur du Boyard Canta, administrateur des finances, qui a une distillerie mue par la vapeur et capable de fournir à elle seule, d'eau-de-vie, toute la principauté. L'entrée de ce liquide venant de l'étranger, ayant en même temps été défendue, cette double prohibition attribue le monopole exclusif des eaux-de-vie à ce favori, au préjudice des propriétaires de distilleries, de leurs fermiers et de tout le commerce des boissons.

Mieux inspiré dans ces derniers temps, il a montré des intentions plus conformes à la justice et à ses véritables intérêts. Celle de forcer les Boyards à payer leurs dettes, ce qu'aucune autre autorité avant lui n'avait fait; plusieurs arrêts du Divan, cassés comme empreints de la plus odieuse iniquité, lui ont valu l'approbation de tous ceux qui ne trouvent pas leur compte dans les abus, et ramené la confiance publique. Une autre disposition a aussi été accueillie avec la plus grande faveur. Galatz vient d'être déclaré *port franc*, et le commerce en espère de grands avantages.

Le bateau à vapeur, destiné à établir la communication entre cette ville et Constantinople, n'est point encore en activité. La Russie pourrait bien n'être pas étrangère à ce retard, par la raison que le commerce d'Odessa, qui est en souffrance depuis que les Polonais n'y envoient plus leurs grains, recevrait de nouveaux préjudices du développement de celui de Galatz.

Le Prince commence à réaliser ses projets de réformes, d'améliorations et d'institutions nouvelles; on s'occupe d'un jardin public; le pavage de la ville continue, des mesures de police ont été prises contre les vagabonds et les malfaiteurs; quelques professeurs sont venus d'Allemagne, pour fonder un collège national. Il est douteux cependant, qu'il puisse aller loin dans cette utile carrière, avec les seuls éléments du pays. Lui-même, de quelque esprit naturel qu'il soit doué, n'ayant vécu qu'avec ses compatriotes, se formera difficilement l'idée du mieux et des moyens de l'exécuter. Ce sera beaucoup peut-être, si l'on parvient à maintenir quelques habitudes d'ordre, que cinq ans d'occupation avaient introduites. On est porté à en douter, en voyant des bandes organisées de voleurs, infester toute la principauté et exercer leurs brigandages dans Yassy même. Personne ne se croit plus en sûreté, depuis que des églises ont été volées, ce qui était jusqu'à présent sans exemple; que des commissaires de police l'ont été, ainsi que l'Agence supérieure d'Autriche, malgré les seize caporaux qui la gardent. Depuis la retraite des Russes, une multitude de Juifs

de la Bessarabie et de la Bucovine ont inondé la Moldavie, et donnent lieu à des mesures plus sévères envers les étrangers.

L'attention du Prince est généralement dirigée vers les finances, dont il avait l'administration sous le gouvernement russe. Mais, comme on ne peut augmenter les impôts, ni en créer de nouveaux, sans l'autorisation de la Russie, il est sous ce rapport moins bien partagé que les anciens hospodars. On s'occupe en ce moment de créer un papier timbré, et de quelques autres mesures financières, qui seront bientôt soumises à l'approbation de cette Cour. S. A. compte beaucoup pour les faire adopter, sur le général Kisseleff. Recevoir le plus et dépenser le moins est son système; mais cette grande économie, qui a son bon côté, ne contribue pas à lui faire des partisans, et laisse quelques services en souffrance. Ainsi il n'a point, comme ses prédécesseurs, de courriers sur la route de Constantinople, et ne sait ce qui se passe à la Porte que deux fois le mois, par la poste ordinaire, qui arrive même quelques fois sans lui en apporter des nouvelles. Point de correspondants non plus, dans les autres principales cours. Il m'a dit cependant en avoir un à Paris, qu'il a nommé le *général Comte de Belval.* Ce monsieur habitait les principautés dans le temps de l'émigration française. Le Prince aime peu le monde et travaille beaucoup, disposition fort heureuse avec ses nombreuses occupations, car aucun jugement en dernier ressort ne peut être exécuté sans sa ratification, qu'il n'accorde ou refuse, qu'après avoir pris une connaissance entière du procès. Aussi ne va-t-on guère, chez lui, que pour des affaires, excepté les jours, assez rares, de grande réception. La Princesse vit aussi fort retirée. La seule distraction qui paraisse plaire à LL. AA. et à laquelle elles ne manquent jamais, c'est le spectacle d'une troupe de comédiens français, qui ont construit ici un petit théâtre et qui, bien que très faibles en talents, ne laissent pas de répandre le goût de notre langue et de notre littérature.

Le Prince attend de Constantinople un firman, qu'il a sollicité pour restreindre les privilèges des étrangers dans les bornes des traités et principalement, pour faire supprimer les substituts que les Consuls ont dans quelques districts.

Je ne croirais pas avoir suffisamment fait connaître à Votre Excellence l'état des choses en Moldavie, si je lui laissais ignorer sur quel pied s'y trouvent les délégués de quelques puissances. L'Autriche a onze mille sujets dans la principauté et de très grands intérêts commerciaux. Lorsque les Russes entrèrent, à l'occasion de la dernière guerre, elle retira son agent et n'en envoya un autre, que quatre ans après. M. de Valembourg, qui fut chargé de réorganiser l'agence, l'a rendue des plus respectables: des employés nombreux, tous fort instruits de leurs fonctions, seize caporaux pour l'exécution des ordonnances et des jugements, un ordre dans la distribution du travail, une classification dans les affaires admirable, un hôtel des plus beaux et des mieux situés, dont il fait payer le loyer par le gouvernement local, M. Valembourg n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre la mission autrichienne imposante. L'Autriche écoule dans ce pays les produits de ses manufactures, et elle en tire à bas prix, les matières premières qui alimentent ses ateliers. Cet avantage cesserait si la Moldavie fabriquait elle-même; aussi le point essentiel des instructions de M. Valembourg paraît-il être, d'empêcher dans la principauté l'établissement de toute espèce de fabriques. La chose lui est facile, quand ce sont des sujets autrichiens qui se présentent pour entrepreneurs, mais il n'y a pas de moyens détournés qu'il n'emploie, pour arrêter ceux qui ne se trouvent pas sous sa juridiction. Il va même jusqu'à leur offrir des sommes considérables, quand il ne peut pas autrement les détourner de leur projet, et cela d'une manière si cachée, que très peu de personnes peuvent s'en douter. Elevé dans la diplomatie Autrichienne, il en a l'esprit et les formes. Par une cour assidue, il cherche à gagner la confiance du Prince, et persuadé que dans le Levant on n'accorde de considération qu'à ce qui frappe les yeux, il ne laisse échapper aucune occasion de paraître en grand costume, avec tous ses employés. Le 4 octobre, fête de l'Empereur François, M. de Valembourg a pré-

senté son Bérat au Prince, dans le plus grand appareil qu'on eût jamais vu. Il s'est rendu au palais dans la voiture, avec la livrée et les pages de S. A., accompagné de toute la chancellerie de l'agence, de ses délégués dans les districts et d'une multitude de sujets Autrichiens. On ne comptait pas moins de cinquante voitures à sa suite. Le Consul de Russie n'a pas jugé à propos de demander une audience solennelle, pour la présentation de son *bérat*. C'est entre lui et M. de Valembourg, à qui aura la préséance, et celui-ci met tout en œuvre, pour faire avoir la prépondérance à sa Cour.

L'agent britannique de Bucharest a un substitut à Yassy, qui portait l'année dernière le titre très subalterne de *Staroste*, et auquel on a donné depuis peu, celui de Vice-Consul, mais qui ne reçoit aucun traitement et ne retient même qu'une partie des recettes de la chancellerie, ce qui fait que, ne pouvant se soutenir, on est obligé de le changer souvent. Il y a aussi en Moldavie un vice-consulat de Prusse, sans appointements.

De nouveaux renseignements sur le nombre des troupes russes qui sont dans la principauté, me parviennent à l'instant. Il s'élève à treize mille hommes. C'est à peine croyable, et cependant vrai. Le Prince a demandé aux gouverneurs des district qui sont sur la route militaire, l'état nominatif, et vient de le recevoir. Il doit y en avoir davantage en Valachie, et l'on porte à six ou sept mille hommes la garnison de Silistrie. Deux bataillons d'infanterie sont encore entrés hier par Falchi, pour se rendre, à ce qu'on dit, dans cette place. Le général d'Eningshausen a fait savoir qu'il irait dans deux ou trois jours à Fokchani, et de là, à Silistrie, passer la revue du toutes ces troupes.

DXXXIII.

Discursul citit de Bibescu în numele Domnului, la citirea firmanelor. București, 1834, 15 Octomvrie.

(Turquie, XII. Bucharest.)

Messieurs,

Au milieu de la solennité de ce jour, deux sentiments profonds partagent mon cœur, d'un côté la joie de me voir entouré de tous mes anciens collègues et amis, et d'en recevoir des témoignages de cet attachement, dont j'eus tant de fois des preuves et qui aujourd'hui m'est devenu encore plus cher; de l'autre, la reconnaissance dont je suis pénétré envers les deux puissants monarques, qui dans leur généreuse sollicitude, ont réhabilité notre patrie dans les anciens droits et privilèges, et lui ont préparé une nouvelle ère, en lui garantissant de nouvelles immunités et des institutions qui la mettent désormais à l'abri des calamités dont elle fut si longtemps affligée.

A tous ces avantages inappréciables, dont nous sommes redevables aux transactions des deux augustes cours, Sa Hautesse le Sultan Mahmoud Hann, dont la gloire et la puissance soient à jamais impérissables, a daigné, à ma sollicitation, ajouter de nouvelles prérogatives qui, tout en nous permettant de nous livrer à l'espoir d'obtenir un jour une marine marchande, mettent notre commerce à même d'acquérir tous les degrés d'extension dont il est susceptible, et vont devenir pour nous, une nouvelle source de richesses. Telle, la jouissance pour nos couleurs nationales de tous les droits attachés aux pavillons des autres nations; telle encore, l'assimilation des Valaques, en ce qui concerne les droits de douane et leur commerce maritime, aux nationaux des puissances les plus favorisées, et plusieurs autres avantages non moins importants, dont vous prendrez connaissance, par la lecture qui vous sera

donnée, des nobles et hauts firmans qui les établissent, et que le temps vous fera mieux connaître.

Appelé sous d'aussi heureux auspices au gouvernement de mon pays, par la volonté des deux augustes monarques, je ferai tous mes efforts pour justifier la confiance dont j'ai été honoré.

Je ne me dissimule pas, MM., les difficultés qui sont attachées au poste éminent où j'ai été élevé. L'art de gouverner a toujours été considéré comme un des plus difficiles, et cette vérité devient encore plus sensible, lorsqu'on est appelé à succéder à un homme supérieur, et à continuer une administration conduite avec tant d'habileté.

Je compte, MM., sur votre appui et le concours de vos lumières. Le règlement organique sera mon guide. L'heureux essai que nous en avons fait, pendant les trois dernières années qui viennent de s'écouler, nous est un sûr garant des immenses résultats que nous devons en attendre pour l'avenir. En déterminant les droits et devoirs de toutes les classes, il a opposé une barrière aux abus, et est devenu désormais notre palladium, autour duquel tout bon Valaque doit venir se ranger.

Je mettrai, MM., tous mes soins à faire fructifier les germes de prospérité, qui sont déposés dans cette œuvre d'une haute sagesse. Je veillerai à la stricte exécution des lois. Comme je n'ai eu d'autre but en acceptant le gouvernement de mon pays, que celui de le rendre heureux, je marcherai d'un pas ferme vers le but, sans qu'aucune considération puisse jamais m'en détourner, car si l'opinion de ceux parmi lesquels je suis à vivre, m'est précieuse, je suis plus jaloux encore du jugement des générations qui viendront après nous.

J'aime à me flatter, MM., que mûs par ces mêmes sentiments, vous vous empresserez à me prêter votre assistance, et que je vous trouverai toujours réunis à moi pour le bien de notre patrie.

DXXXIV.

București, 1834, 17 Octomvrie

Discursul citit de Bibescu în numele Domnului la deschiderea Adunării [1].

(Turquie, XII. Bucharest).

Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer assez la satisfaction que j'éprouve, en me voyant aujourd'hui dans cette enceinte, qui me rappelle l'époque peu éloignée, où je prenais moi-même part à vos délibérations.

Le désir de m'entourer de vos lumières, dès les premiers instants de mon arrivée à la tête de l'administration, et me concerter avec vous, sur les intérêts généraux du pays, a dû hâter cette année l'époque de votre convocation.

La lecture qui vous a été donnée du hatti-scherif et des firmans de Sa Hautesse Suzeraine de cette principauté, vous a mis à même de prendre connaissance des nouveaux privilèges accordés au pays, et qui doivent avoir pour nous, des résultats inappréciables.

En prenant les rênes du gouvernement sous d'aussi heureux auspices, rien n'aurait manqué à ma félicité, si la divine providence, dans ses impénétrables décrets, ne nous eût, dans le cours de cette année, affligés d'une sécheresse, qui fait ressentir sa funeste influence sur toute l'étendue de la Principauté. Je me suis empressé de prendre toutes les mesures possibles, pour en atténuer les pernicieux effets. L'ex-

---

1) V. textul românesc în *Analele parlamentare* V, I, 57.

portation des céréales a été prohibée. Des facilités ont été accordées aux propriétaires et aux négociants, pour faire transporter leurs grains sur les points où le manque s'en faisait le plus vivement sentir.

La Sublime Porte a daigné, à ma sollicitation, permettre que les céréales fussent librement exportées de ses Etats, pour être importées dans cette principauté.

Ces mesures et la modicité des charges qui pèsent aujourd'hui sur les habitants, les mettront à même de traverser ces temps difficiles, sans que les effets de la disette soient sensibles pour eux.

Vous aurez à vous occuper plus particulièrement, Messieurs, de l'examen de l'état des finances et de la régularisation de la ferme des salines. Il est urgent d'aviser promptement aux moyens de remédier à l'état de gêne, où se trouve la Vestiarie, et de couvrir le déficit qui sera trouvé dans ses caisses, prenant en considération, d'une part, la baisse des revenus des salines pendant les années qui vont suivre, et de l'autre, l'augmentation des dépenses provenant de la rétribution annuelle arrêtée envers la Sublime Porte. Le grand Vestiar mettra sous vos yeux les comptes des recettes et des dépenses pour l'année courante, ainsi que le budget pour l'année à venir.

Aucun soumissionnaire ne s'étant présenté aux diverses criées qui ont eu lieu au Conseil administratif, relativement à la ferme des salines, il sera procédé à de nouvelles criées par devant l'assemblée générale, et si même alors il ne se présente aucun soumissionnaire, qui offre des conditions convenables, ce sera à vous, Messieurs, à arrêter, avec la plus scrupuleuse attention, les mesures que vous croirez les plus avantageuses, pour la gestion et la régularisation de cette branche importante de revenus.

Tels sont les principaux objets, qui vont être soumis à vos sages délibérations; je suis convaincu que vous arrêterez les mesures les plus propres à combiner, dans une juste proportion, les besoins de la Vestiarie avec les intérêts des habitants.

Je ne doute nullement, Messieurs, que vous apporterez dans vos délibérations, cette maturité de réflexion et cet esprit de paix, qui doivent présider aux travaux d'une assemblée, à qui sont confiés les intérêts les plus sacrés de l'Etat; car ce sont là, les seuls moyens par lesquels on puisse parvenir à s'éclairer et à obtenir des résultats utiles.

DXXXV.

Mimaut către Rigny, despre incidentul cu agentul austriac, în privința firmanului turcesc dat Domnilor români, despre impozitele moldovenești, despre instalarea lui Alexandru Ghica, și despre ciuma la Galați. București, 1834, 19 Octomvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, 145).

. . . . . .

L'existence du firman, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, Monsieur le Comte, par mes lettres des 18 et 30 septembre dernier, est maintenant un fait avoué par le Prince lui-même, dans une conversation confidentielle, que M. l'Agent d'Autriche a reçu l'ordre de Sa Cour d'avoir à ce sujet avec S. A., à qui il a été également en devoir de donner communication d'une note du Prince de Metternich, où il est dit, en termes fort clairs et très énergiques, que si le firman dont il s'agit était publié et mis en exécution, malgré les représentations de M. l'Agent à cet égard, il ait à protester; que c'est à Constantinople, et seulement avec le concours de M. l'Internonce, qu'on pouvait traiter d'une affaire qui touche directement aux intérêts des sujets de S. M. l'Empereur d'Autriche, et qu'on ne consentira à aucune modification, s'il y a lieu d'en admettre, qu'après avoir fait reconnaître à la Porte son tort et son devoir.

Le Prince de Metternich ajoutait que M. l'Agent eut à l'informer des démarches qu'auraient faites déjà, et de celles que feraient, les Agents d'Angleterre et de France dans cette circonstance.

Le Prince Ghika s'est vivement défendu vis-à-vis de M. Timoni, de l'intention qu'on lui prêtait, de publier le firman en question; il veut, a-t-il dit, le communiquer amicalement aux Consuls, après son installation, et le prendre pour base des arrangements qu'il leur proposera, concernant les droits et privilèges des étrangers. M. Timoni lui a déclaré, comme S. A. aurait dû s'y attendre, qu'il n'était nullement autorisé à traiter à cet égard, ni à consentir à aucune modification, et qu'il s'en tiendrait à la lettre de ses instructions anciennes et nouvelles. La conversation en est restée là, et le Prince a paru persister dans l'intention d'essayer de se prévaloir, après son installation, du firman qu'il a réussi à se procurer, et qui, dans son opinion, dit-il, ne contient rien de contraire aux traités.

M. l'Agent d'Autriche, avec qui je suis parfaitement d'accord dans toute cette affaire, a écrit depuis lors une note assez verte au secrétariat d'Etat, pour se plaindre du refus qu'on fait déjà dans les districts, de reconnaître ses starostes, en s'appuyant pour cela du dit firman, dont on voulait nous faire un mystère jusqu'à présent.

Il paraît hors de doute, que c'est après le départ du Prince de Moldavie, que le Prince Ghika s'est procuré à Constantinople, le firman qui va lui susciter aujourd'hui plus d'embarras qu'il ne croyait.

Le Consulat général de Russie exerce sa surveillance sur le Prince et sur ses actes, avec toute la vigilance à laquelle on pouvait s'attendre. La proposition d'une augmentation de l'impôt, augmentation dont M. Minciaki a reconnu l'absolue nécessité, sera soumise, dès l'ouverture de l'assemblée, à son examen, et, dès qu'elle l'aura votée, le travail de répartition et le mémoire qui l'accompagne, après avoir passé sous les yeux du Consul général russe, sera transmis à Pétersbourg, où l'on a tout lieu d'espérer qu'il sera approuvé. L'augmentation projetée, y compris le montant d'une retenue extraordinaire de deux paras par piastre, sur tous les traitements, doit donner un boni de trois millions 200.000 piastres, à ajouter au revenu de 16.670.526 piastres, et cela pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'au premier recensement, qui aux termes du règlement, se fera à cette époque.

L'installation solennelle de S. A. le Prince Ghika aura lieu dimanche, 26 du courant. Le corps consulaire vient d'être officiellement prié d'assister à cette cérémonie. L'assemblée des Boyards est convoquée pour le surlendemain; sa première opération sera l'élection d'un Métropolitain, en remplacement de celui qui est mort il y a quelques mois.

Il y a eu deux ou trois cas de peste, il y a quelques jours, à Galatz, à bord d'un bâtiment sous pavillon autrichien. On a pris ici quelques mesures pour rompre les communications libres avec la Moldavie, dans le cas où ces accidents auraient des suites funestes, et où le fléau s'étendrait hors de la quarantaine, où il est renfermé jusqu'à présent.

DXXXVI.

Bucureşti, 1834, 3 Noemvrie.

Mimaut către Rigny, despre instalarea Domnului Ţării-Româneşti.

(Turquie, XII. Bucharest, 146).

L'installation solennelle de S. A. le Prince régnant, a eu lieu le 26 du mois dernier. Le cortège est parti, suivant l'ancien usage, du couvent de St. Spiridon, qui se trouve à l'extrémité de la ville, sur la route de Giurgewo, et s'est rendu à l'église dite de *Corte Vecchia*, au centre de la ville, où les hospodars recevaient, de tout temps,

l'onction des mains du Métropolitain. C'est l'évêque de Rimnick qui la lui a donnée, comme c'est lui aussi, qui remplit les fonctions de Métropolitain, depuis la mort du digne prélat qui en était investi, et que le pays a perdu il y a quelques mois. S. A. a juré le maintien du règlement organique, d'après la formule prescrite par ce même règlement.

Le Prince est retourné à la Cour avec le même cortège, et malgré la pluie battante, qui ardemment et en vain désirée depuis près de six mois, avait commencé à tomber dès le matin, il a passé en revue le peu de troupes, infanterie et cavalerie, qu'on avait réunies à Bucharest pour cette cérémonie, à laquelle on s'était efforcé d'enlever le caractère oriental qu'elle avait autrefois, pour lui donner autant que possible un air européen.

Le soir, spectacle invité donné par la ville et illumination, rien de plus. La ville devait donner un bal, hier dimanche, à cette occasion; mais le Prince a témoigné le désir que ce bal n'eût pas lieu, donnant pour raison que l'état des fortunes, si réduites déjà depuis quelques années et si rudement éprouvées par la cherté inouïe du moment, exigeait qu'on ne fit aucune dépense qui n'eût un but véritable d'utilité, et qu'on réservât son argent, pour tout autre chose que des colifichets de bal.

De retour chez lui, le Prince a fait faire, en présence des Boyards, par le spatar Bibika, commissaire de la Porte auprès de S. A., lecture des diverses firmans qu'il a rapportés de Constantinople, et parmi lesquels n'a pas figuré, comme on l'avait prévu, le firman restrictif des droits des étrangers, dont j'ai plusieurs fois déjà entretenu Votre Excellence. J'ai l'honneur de lui envoyer ci-joint copie du discours prononcé par M. le secrétaire d'Etat Bibesco, au nom de S. A., après la lecture des firmans, et de celui qu'a également prononcé M. Bibesco, le surlendemain à l'ouverture de l'assemblée des Boyards 1).

L'élection du nouveau Métropolitain, président né de l'assemblée, n'a pas encore eu lieu. On s'est occupé jusqu'à ce jour, de l'examen des comptes de la Vestiarie, de la mise aux enchères de la ferme des salines pour 1835, et du budget des dépenses pour la même année, qui s'élèvera à la somme de 14.105.216 piastres, et dont j'enverrai le détail par un des premiers courriers.

Le lendemain de l'installation du Prince, le corps consulaire est allé séparément, présenter ses félicitations à S. A.

DXXXVII.

Raport asupra dării de seamă a Logofătului trebilor bisericești Barbu Știrbei, pe 15 luni 2).

București, 1834, 16 Noemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest).

Le département des affaires ecclésiastiques comprend dans ses attributions le clergé, les monastères et les établissements de bienfaisance.

Clergé.

Les dernières questions résolues par le gouvernement provisoire russe, ont été celles relatives au clergé et aux biens ecclésiastiques. Les intérêts de l'Eglise n'avaient pas été épargnés plus que tous les autres; là, comme ailleurs, les abus étaient frappants; leurs déplorables conséquences les trahissaient assez, mais tous les monastères, en ruine et grevés de dettes, n'étaient pas chez un peuple su-

1) Mai sus, No. DXXXIII, p. 421 și DXXXIV, p. 422.

2) Darea de seamă s'a publicat, după dosarul din Arhivele Statului, în *Analele Parlamentare*, V, 236.

perstitieux, des faits qui parlassent assez haut pour excuser la réforme, de traiter les coupables sans ménagement; par égard pour la sainteté de leur caractère, elle a dû prendre avec eux, un ton plus humble et plus respectueux, elle a dû ne pas leur interdire, violemment et avec éclat, le pillage, mais presque les prier de souffrir qu'elle y mit un terme. Et puis, avec une intention aussi formelle de s'attacher la population valaque, il eût été par trop impolitique de la blesser, à un endroit si délicat; n'est-ce pas surtout comme peuple coréligionnaire, que la Russie s'est fait un acte de conscience, de prendre les Valaques sous sa protection? Quoiqu'il en soit, le fait est que le clergé n'a eu qu'à se louer des procédés de la réforme, sitôt qu'elle s'est adressée à lui, et s'il se plaint des obligations d'ordre qu'elle lui a laissées, il n'a pas, du moins, à lui reprocher d'avoir manqué de douceur et de longanimité, puisque la patience de la réforme n'a cessé qu'avec la réforme même.

Dès qu'on s'est tourné du côté du clergé, avec des vues d'améliorations, la première question qui se présentait était cette ignorance excessive, qui rendait nulle son influence en bien, car en mal, il en avait une; il n'en avait qu'en mal, par les scandales publics et particuliers qu'il donnait sans cesse aux populations, sans doute plus morales et plus religieuses que les prêtres mêmes.

La loi qui institue trois séminaires primaires et un séminaire central, où l'enseignement sera plus élevé, doit donc être considérée comme un des votes les plus importants de l'assemblée générale. Elle a remédié à une des plaies les plus profondes de la Valachie, sa démoralisation.

Des projets récemment présentés, règlent les études qui seront suivies dans les différents séminaires. Au moyen des curés sortant des séminaires primaires, le gouvernement se propose d'établir des écoles, sur toute l'étendue de la Principauté. Quant aux élèves du séminaire central, il paraît qu'ils sont destinés plus particulièrement aux premières dignités ecclésiastiques.

Ce qui retarde l'exécution de cette loi, n'est pas le défaut de bâtiments convenables; rien n'est si facile que de donner cette destination, à quelques-uns des nombreux monastères qui couvrent la Valachie; le véritable obstacle est l'impuissance où l'on est, de réunir dans le clergé les professeurs nécessaires. On ne trouve pas même dans son sein, à compléter le personnel des séminaires primaires; ce qui du reste, semble plutôt heureux, qu'à déplorer, pour la nécessité où l'on sera d'introduire dans ces établissements des professeurs laïques qui, bien choisis, pourraient mieux remplir les intentions du gouvernement, parce qu'ils n'apporteraient pas dans leur enseignement, toutes ces traditions si chères, tous ces souvenirs d'un passé tant regretté, et qu'à eux, il importerait peu que l'Eglise persistât dans sa première aversion pour la réforme.

Sous le règne des Hospodars phanariotes, où les dignités ecclésiastiques se vendaient d'autant plus cher, qu'elles étaient, par ce caractère sacré, dont elles permettaient de couvrir toutes les fautes, la meilleure position possible pour en commettre; les hauts fonctionnaires de l'Eglise comptaient sur leurs subordonnés, pour rembourser une partie des sommes considérables que le gouvernement exigeait toujours pour prix de leur nomination. De là, une foule de redevances, qui pesaient sur le petit clergé en général, mais surtout sur les curés et les protopopes. Ceux-ci ne trouvant dans leurs fonctions gratuites et pourtant imposées, aucun moyen d'existence, étaient réduits aux abus, et pour vivre et pour acquitter leurs redevances. La loi votée les exempte de toutes ces contributions arbitraires, et leur assure des avantages convenables à leur caractère.

Le désordre était porté à tel point dans l'administration ecclésiastique, qu'on ne savait ni le nombre, ni la résidence des curés et des diacres chargés du service religieux, sur toute l'étendue de la Principauté ; aucun acte public ne constatait non plus, leur translation d'une paroisse à une autre; leur décès même n'était inscrit nulle part, et ne pouvait être counu que par la voix publique. Aussi la réforme

trouva-t-elle un grand nombre d'églises, restées sans desservants, les unes par l'abandon arbitraire, les autres par la mort des curés.

La Logothétzie a d'abord fait un recensement de tous les curés et diacres, existant en Valachie. Le nombre s'en est élevé à 9.065. Ensuite, il a été dressé pour chaque diocèse, des registres, où seront inscrits les noms et prénoms des curés nouvellement ordonnés, la date de leur ordination et leur translation d'une église dans une autre, ainsi que leur décès. Elle a aussi prévenu, par des formalités inévitables, les passages arbitraires d'une paroisse à une autre.

Le règlement ecclésiastique détermine d'ailleurs, pour chaque commune, le nombre des curés ayant droit à un traitement.

Des paysans valaques, après avoir obtenu du prélat de Viddin une ordination illégale, qui les exemptait de la capitation, revenaient dans leur paroisse, exercer les fonctions de curés.

La Logothétzie, après avoir, par un recensement exact de tous les curés ordonnés en Roumélie, reconnu tous ceux dans ce cas, les a immédiatement reportés sur la liste des contribuables, puis dépossédés de leurs actes d'ordination, et contraints de rendre à la caisse communale, la somme de capitation qu'ils auraient dû y verser depuis leur exemption illégale. Elle a, en même temps, pris toutes les mesures nécessaires contre le retour de ces fausses ordinations.

Un fait qu'on a peine à comprendre, même quand on sait jusqu'à quel point l'ancienne administration se souciait peu de tous les intérêts publics et particuliers, c'est que rien ne constatait ici, les trois époques de la vie, dont il est si nécessaire à la loi de ne point douter. Les premiers actes de l'état civil ne datent que de l'année 1832. Avant, la date des naissances, des mariages et des décès, ne se conservait guère dans les familles, que par tradition orale ou par le souvenir de grands événements, arrivés dans le même temps qu'un homme était né, s'était marié, ou était mort. Si vous demandez à un Valaque son âge, il vous répondra qu'il ne le sait pas; le mieux instruit, dira qu'il est né en l'année de telle peste, sous le règne de tel Prince, peu après la mort de tel grand Boyard. On était enfant, jeune homme ou vieillard, avec ou sans femme, vivant ou mort, peu importait à ce peuple qu'on eût soin ou non, de constater les actes d'une vie, dont rien n'était à lui; c'était à ses maîtres, heureux de ses misères, et non à lui, qui en était accablé, à compter les jours que le temps arrachait à leur cruelle avarice.

Aujourd'hui, qu'une nouvelle constitution sociale, en assurant quelques droits aux individus, a donné quelque intérêt à leur existence, on a senti la nécessité d'introduire en Valachie, une institution dont le despotisme le plus effréné avait pu seul rendre l'absence indifférente.

La tenue des actes de l'état civil a été confiée aux curés. A cet effet, il leur a été distribué des tableaux imprimés, et préparés de manière à ne laisser en blanc que la place des noms à inscrire. Ces tableaux semblent calqués sur ceux qui servent en France, à l'inscription des mêmes actes, seulement on trouve dans la copie un titre 1), que la morale publique n'eût pas manqué d'effacer chez nous, mais qui ne blesse ici celle de personne, pas même celle du gouvernement; isolé, ce fait pourrait passer inaperçu; on concevrait jusqu'à un certain point, qu'on ait ainsi pu prévoir ce que la loi permet, mais rattaché à tant d'autres atteintes, portées aux mœurs et aux convenances publiques, il prend un sens général et peut être cité comme une preuve de plus de cette démoralisation profonde, qui a ménagé ici à la civilisation quelques sympathies physiques, comme l'amour du luxe, mais n'a point laissé pénétrer dans les âmes, ce qu'elle a de meilleur et de plus réellement utile aux peuples.

Les registres recevant les actes de l'état civil, sont tenus en double. Les présidents des tribunaux des districts doivent les réunir à la fin de chaque année, par

1) Tableau des mariages 9-e colonne: „Premier, second ou troisième mariage".

l'intermédiaire des protopopes. Après les avoir examinés et légalisés de leur signature et de leur sceau, ils en conservent un au tribunal du district, et remettent l'autre au protopope, chargé de le faire immédiatement parvenir au curé de la paroisse respective. L'exemplaire conservé au tribunal est divisé en trois volumes, un pour les naissances, un autre pour les mariages, et un troisième pour les décès, en suivant, pour la division particulière de chacun de ces trois volumes, celle des cantons et villages. A la fin est une table indiquant, par ordre alphabétique, les noms et prénoms de chaque individu, et le chiffre dela page où se trouve enregistré l'acte qui le concerne.

Monastères 1).—Dans un pays où la pensée des devoirs sociaux ne vient aux hommes qu'à l'heure de la mort, où l'on ne sent qu'au moment de quitter la vie, le remord de l'avoir mal employée, la religion a dû être portée héritière sur un grand nombre de testaments. On croyait, en léguant à l'église quelque chose d'une fortune que réprouvait la conscience la plus facile, légitimer la part qu'on laissait à ses enfants, et que la justice de Dieu ne demandait point d'autre réparation. Le clergé que cette croyance enrichissait, recevait les donations avec reconnaissance, les attribuait hautement à la piété sincère des testateurs, et dans sa corruption, rendait peut-être à ce prix, une absolution qui suffisait au coupable pour mourir en paix. C'est ainsi que le domaine de l'église s'étendit de jour en jour, et finit par comprendre un quart environ du territoire valaque. Des donations considérables étaient faites, à la vérité, dans un but d'utilité religieuse ou philantropique, les mêmes testaments qui les assignaient aux monastères, portaient l'obligation formelle de les faire servir à l'entretien des églises et autres fondations qui s'y trouvaient, ainsi qu'à divers actes de bienfaisance, dans l'esprit de l'évangile; mais c'était en vain, les droits de la religion et de l'humanité étaient toujours violés, et le gouvernement profitait encore des remords, causés par les crimes qu'il avait lui-même protégés. La Métropole, les évêchés, les prieurés, riches des plus beaux domaines, étaient sans cesse mis par lui à l'encan, et adjugés au plus offrant. Mais comme l'acquéreur savait d'avance combien l'adjudication était précaire, il se hâtait d'épuiser tous les abus possibles, jusqu'à temps qu'il plût au hospodar de le destituer, pour remettre sa nouvelle dignité aux enchères.

Les abus venant surtout de la vénalité des fonctions ecclésiastiques, étaient: 1° les biens conventuels, affermés dans l'intérêt des Prieurs, aux conditions les plus désavantageuses pour les monastères, qu'elles devaient seuls favoriser; 2° les revenus détournés de leur emploi naturel, par la cupidité de ces mêmes Prieurs; 3° les emprunts considérables, multipliés sans aucun besoin réel, et accumulant sur les propriétés ecclésiastiques des dettes et des intérêts, qui les dépréciaient de jour en jour; 4° les coupes arbitraires et prématurées des forêts conventuelles, et le bois en provenant vendu secrètement et au plus vil prix, et par suite de ces désordres, tous les édifices sacrés tombant en ruines, le service des paroisses abandonné, les établissements de bienfaisance dénués de ressources, et inutiles aux malheureux, enfin la religion et l'humanité trahies par leurs ministres mêmes.

Ainsi, régulariser le fermage et l'administration des biens conventuels, et assurer aux monastères tout le profit des contrats passés en leur nom, déterminer l'emploi de leur revenus, prévenir de nouveaux emprunts et acquitter les anciens, assigner des fonds annuels, pour la restauration successive des églises et autres bâtiments en ruines, ainsi que pour leur entretien futur, garantir aux établissements de bienfaisance la contribution conventuelle, et assurer par là leur prospérité, soumettre aussi au contrôle, le budget ecclésiastique. Tels ont été les résultats de la nouvelle loi sur les monastères, dont voici le résumé:

---

1) Les monastères de la Valachie se divisent en monastères indigènes et monastères relevant des St. Lieux, du St. Sépulcre, du Mont Athos, du mont Sinai et des communautés de la Roumélie.

Après des publications faites à la Métropole, au moins 15 jours d'avance, les terres et autres biens conventuels s'afferment aux enchères, en présence du Métropolitain et du Logothète des affaires ecclésiastiques. Chaque monastère a, sur ses revenus, une certaine somme annuelle pour ses besoins prévus, et une autre somme, également fixe et annuelle, pour une caisse de réserve, destinée aux frais des réparations et bâtisses nouvelles, qui pourraient être jugées nécessaires, ainsi qu'à des établissements intérieurs de bienfaisance.

Une caisse centrale, dont relèvent toutes les différentes caisses conventuelles, a été instituée à la Métropole; les comptes pour l'année 1833, seront présentés à l'Assemblée, dès que le contrôle en aura terminé la révision.

Sur l'excédent de leurs revenus, les monastères ont versé en 1833, dans les caisses de bienfaisance: 319.391 piastres, et 250.000, en 1834, jusqu'au mois de novembre exclusivement. Il a été aussi acquitté, pour le compte des monastères de Znagov et de Marcoutza, deux dettes datant, l'une et l'autre, de 1821 et formant la somme de 207.359 piastres.

Mais les monastères indigènes recueillent seuls, jusqu'à présent, les bienfaits de la réforme ecclésiastique; quant aux monastères étrangers, il n'a pas encore été possible de les faire participer à la nouvelle organisation, et ils continuent d'être livrés à tous les désordres du passé. Tout ce que le Gouvernement a pu faire, après leur refus formel de se soumettre aux dispositions de la nouvelle loi, a été de les rappeler aux anciens usages, qui les régissaient dans l'origine, et qu'ils ne peuvent récuser sous aucun prétexte.

Établissements. — Les établissements publics sont en Valachie au nombre de 4: les écoles, les hôpitaux, l'hospice des enfants trouvés et les caisses de bienfaisance, la tutelle générale.

Écoles.

Ce n'est qu'en 1833 que l'assemblée générale, en sanctionnant le règlement des écoles, mit l'instruction publique au nombre des institutions fondamentales de la Valachie.

Le revenu annuel des écoles est de 350.000 piastres, partie sur le trésor, partie sur les monastères.

L'instruction publique est gratuite. Pour suivre les cours, il suffit de se faire inscrire à temps.

On compte au moins une école primaire par chef-lieu de district, et seulement deux écoles centrales pour toute la Valachie, l'une à Bucharest et l'autre à Craïowa, capitale de la Petite Valachie.

Dans les écoles primaires on apprend à lire et à écrire, les éléments de la grammaire, de l'arithmétique et du catéchisme; on reçoit aussi quelques notions géographiques.

Des deux écoles centrales, celle de Bucharest est de beaucoup la plus importante, par l'étendue de l'enseignement, le mérite des professeurs et le nombre des élèves. Les classes s'y divisent en classes élémentaires et classes des humanités. On compte trois classes élémentaires; l'enseignement de ces trois classes ne dure que deux ans; il est le même, que celui établi dans les écoles primaires des districts. Une quatrième classe élémentaire est destinée à compléter, d'une manière relative, les connaissances des élèves peu fortunés, qui ne peuvent achever le cours complet des études.

Des classes élémentaires on passe à celles des humanités, au nombre de 6, et durant chacune une année. Dans les trois premières, les élèves complètent leurs études grammaticales, les appliquent dans des compositions faciles, et terminent un cours de géographie et un cours de chronologie. Dans les trois dernières classes,

les sujets de composition s'élèvent progressivement jusqu'à la rhétorique, au terme de laquelle s'arrête le cours général des études. Les élèves de ces années suivent aussi un cours d'histoire universelle.

L'étude de la langue française commence à la première classe, et continue durant tout le cours des humanités, 6 années.

L'enseignement de la langue latine et de la langue grecque, ne commence qu'à la 3-e classe, et finit à la dernière inclusivement, 3 années.

Un professeur de dessin est attaché aux trois premières classes des humanités.

Excepté celui de russe, qui ne dure que deux ans, aucun des cours n'est facultatif; les différentes études doivent se rapporter l'une à l'autre, et former un ensemble, qui ne permet pas les transitions arbitraires d'une classe à une autre.

Le règlement des écoles mentionne, en outre de ces cours composant les études générales, d'autres cours dits complémentaires et spéciaux, savoir: la Philosophie, le Droit et les Mathématiques. Ceux de ces cours, déjà ouverts, sont le Droit, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie.

Le nombre des professeurs, dans les différentes écoles de la Valachie, est d'environ 46, dont 19 pour la seule école centrale de Bucharest, 10 pour celle de Craïova, et 17 pour les écoles primaires des districts.

En 1834, 3.050 élèves ont fréquenté les écoles publiques, 1.600, les écoles primaires, 560 l'école centrale de Craïova, et 890 l'école centrale de Bucharest.

Durant le ministère de M. Barbo Stirbey, le département des affaires ecclésiastiques comprit aussi, de fait, les écoles dans ses attributions, quoique de droit, les intérêts de l'instruction publique soient spécialement confiés à l'Ephorie des écoles, composée de trois membres, d'un collaborateur et du Directeur des écoles.

Les fonctions d'Ephore ne sont qu'honoraires; le collaborateur de l'Ephorie reçoit seul, un traitement de 500 piastres par mois.

Celui des trois Ephores, qui a le plus influé dans l'organisation des écoles, et depuis, dans leur direction, est M. Barbo Stirbey. Ses deux collègues lui ont volontiers abandonné la part d'autorité active, qu'ils auraient pu légitimement retenir, mais dont ils n'auraient su bien user, devant plutôt le titre d'Ephore à leur bienveillance reconnue pour l'instruction publique, qu'à une capacité particulière pour ces fonctions. Il n'en était pas de même de M. Barbo Stirbey; d'assez longues études en France, lui assuraient sur ses deux collègues une supériorité et une compétence en matière d'instruction publique, qu'ils ont été sages de reconnaître. Le règlement des écoles peut donc être considéré comme son œuvre; quoique lui seul ne l'ait pas signé, c'est sous son influence directe et, pour ainsi dire, à sa dictée, qu'il a été écrit; il en est comme le rédacteur responsable.

L'application la plus complète qu'ait encore reçue ce règlement, est à l'école nationale de Bucharest. A peu de chose près, le système des études publiques s'y trouve tout entier réalisé. D'abord, cette école est-elle nationale, précisément faite pour le peuple, auquel elle est destinée, est-elle valaque enfin? L'instruction qu'on y reçoit a-t-elle un sens, un tendance propre et déterminée, une force puissante et régénératrice? Ne sent-on pas, en l'examinant, qu'elle n'est ni assez actuelle, ni assez locale? En résumé, après 9 ans d'études à l'école de Bucharest, que sait-on? Plus ou moins bien parler et écrire les langues Valaque, Française, Grecque et Latine. On peut encore savoir passablement calculer, emporter aussi une connaissance générale de l'histoire; se souvenir de la géographie, et rien de plus. Or, n'y a-t-il que cela à apprendre, à un peuple sans vertu et sans industrie? Ne fallait-il pas composer exprès pour lui, un système d'études, qu'on n'aurait pu suivre, sans se faire homme de beau caractère, de bon sens, de mœurs pures et de savoir utile? Dans ce cas, les études qui auraient dû dominer n'eussent pas été des études purement littéraires. Cette importance donnée aux langues, c'est aux sciences morales, mathématiques et naturelles qu'elle appartenait. C'était à elles, qu'il était mieux de

confier l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse valaque, et non à de vaines études de mots: les langues ne sont nécessaires que comme expression des bonnes choses et des bons sentiments. Toutes les études qui tiennent à la nature, sont essentiellement celles de l'homme. Outre que l'étude de la nature, le signe sensible par excellence de la Divinité, peut fonder dans le cœur humain, la croyance en Dieu la plus raisonnable, et partant, la plus solide et la plus durable; l'étude de la nature, la connaissance de son génie, d'une puissance, et si haute et si vaste, d'une logique si parfaite, si féconde en réalités merveilleusement utiles, doit pénétrer toutes les facultés intellectuelles de l'homme d'une force singulière, d'une force comme de Dieu. C'est-ce qu'on n'a point malheureusement senti, quand il s'est agi de composer ici l'instruction publique, et elle a été ainsi privée de sa meilleure influence.

Quant à la direction des écoles, en général, et de celle de Bucharest en particulier, ou a eu le tort de la confier dans l'origine, à des hommes dont la moindre fonction était celle d'Ephore, dans un temps surtout, où leur attention était distraite par tant d'intérêts étrangers à ceux de l'instruction. M. Barbo Stirbey lui-même, avec tout son zèle et toute son activité, n'a guères pu donner aux écoles que de rares moments de loisir. Depuis leur organisation, le service de l'Ephorie a toujours été trop général et trop abrégé; elle n'a jamais pris le temps de s'occuper sérieusement des détails, et dans les écoles les détails ne sont pas moins intéressants qu'ailleurs. Elle a perdu les leçons de l'expérience; plus attentive, elle aurait trouvé, par exemple, que la durée des différents cours était trop restreinte, qu'ils devraient être de deux heures, au lieu de n'être que d'une heure et demie; qu'il n'est pas bon que le même professeur, fatigué du cours qu'il vient de finir, passe immédiatement à un autre, et parle ainsi trois heures de suite, que les élèves, par le temps qu'ils sont obligés de rester à l'école, en manquent pour le travail particulier, qu'ils sont tenus de faire chez leurs parents; enfin, que leur émulation et celle des professeurs n'est pas excitée par la surveillance et les encouragements d'une autorité supérieure, sans cesse inquiète et curieuse du progrès des uns, et du zèle des autres. Quoi qu'il en soit, les écoles publiques dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui, sont d'une haute importance et d'une utilité réelle pour le pays. Quand ceux qui les ont instituées n'auraient fait que décréter la nationalité de la langue valaque, et créer désormais pour tous, la nécessité de la savoir, cela seul réclamerait encore pour eux, l'éternelle reconnaissance de leurs compatriotes. Car, pourront-ils jamais oublier que leurs anciens despotes ont voulu leur prendre jusqu'à leur langue, que la langue valaque était la seule que les Valaques n'apprissent point, et que c'était une manière de noblesse de ne pas la savoir, ou la sachant, de ne point la parler. Depuis que le valaque est rentré en grâce, et qu'il est décidément la langue dominante du pays, plusieurs professeurs ont présenté des ouvrages à l'Ephorie, qui les a adoptés et fait imprimer, la plupart aux frais de la caisse des écoles. Ce sont: une ancienne traduction de l'Evangile, une chatéchisme, un traité de géographie, un traité d'arithmétique, un abrégé de l'histoire sainte, un traité de rhétorique et une calligraphie. L'histoire de la Valachie est actuellement sous presse, et trois professeurs viennent de s'associer, pour faire un dictionnaire Valaque-Français et Français-Valaque.

Quelques essais de littérature ont aussi marqué ces dernières années. En vers: quelques poésies nationales, quelques fables de Lafontaine, le Mahomet de Voltaire, quelques méditations de Lamartine et poèmes de Lord Byron. En prose, on a traduit Télémaque, plusieurs contes moraux de Marmontel et deux ou trois comédies de Molière, des moins sérieuses.

Hôpitaux.

On compte en Valachie trois hôpitaux civils importants: l'hôpital de la Philantropie, l'hôpital de St. Pantélémon et l'hôpital de Coltza; les deux premiers, en

dehors de l'enceinte de Bucharest, le dernier dans l'intérieur. La direction des hôpitaux, comme celle des écoles, est confiée à une Ephorie. Comme les écoles aussi, ils sont entretenus, partie aux frais du trésor, partie aux frais des monastères. Le règlement organique n'assigne que 150.000 piastres à trois hôpitaux, qui doivent être situés, l'un à Bucharest, le second à Craïova, le troisième dans une des villes centrales de la grande Valachie. L'hôpital de la Philantropie est une fondation publique, ceux de St. Pantélémon et de Coltza, sont des fondations particulières, et comme tels, ne partagent pas le revenu général des hôpitaux. La Philantropie prend sur ce revenu 100.000 piastres; avec cette somme, elle doit entretenir 50 lits et payer l'Ephorie; 30.000 piastres sont réservées à l'hôpital de Craïova, à la construction duquel, en vertu de dispositions récentes, sera employé un arriéré de 80.000 piastres, dues par le Trésor à la caisse des hôpitaux; 20.000 piastres, restant des 150.000, seront cumulées durant quatre ans, après lesquels ils serviront à la construction du troisième hôpital, réclamé par le règlement organique pour une des villes centrales de la Valachie; ce dernier hôpital construit, les 20.000 piastres restant libres, devront suffire à son entretien.

Pour des réparations nécessaires, l'hôpital de la Philantropie a dépensé en 1833, 70.084 piastres; il a de plus, acquitté une ancienne dette de 99.018 piastres.

Les revenus de Coltza s'élèvent à 77.599 piastres; 40.000, suffisant à l'entretien des 20 lits qui y sont établis; 37.599 serviront d'abord à remplir une dette de 77.599 piastres, ensuite cet excédant sera employé à des réparations reconnues nécessaires.

Un projet de règlement pour les hôpitaux a été présenté en 1832, à l'assemblée générale.

Depuis le 1-er Juillet 1831, jusqu'au 1-er Janvier 1834, la Philantropie a reçu 557 malades, et depuis le 1-er Janvier jusqu'au 1-er Novembre 1834, 346, dont 273 guéris et 37 morts.

Coltza, du 1-er Juillet 1831 jusqu'au 1-er Janvier 1834, a reçu 457 malades et du 1-er Janvier 1834 jusqu'au 1-er Novembre, 346, dont 273 guéris et 37 morts.

St. Pantélémon, du 1-er Juillet 1831 jusqu'au 1-er Janvier 1834, a reçu 404 malades, et du 1-er Janvier 1834 jusqu'au 1-er Novembre, 200, dont 146 guéris et 20 morts.

Les principaux médecins attachés aux différents hôpitaux, n'y demeurent pas; ils les visitent tous les jours, au moins une fois.

Le détail des soins est confié à des infirmiers et à des infirmières à gages. La Valachie ne manque point de religieuses, de celles qui préfèrent la vie inutile du couvent, aux graves devoirs que la nature et la société imposent à leur sexe, mais elle manque de femmes qui se sentent assez de vertu, pour nous emprunter le beau nom de sœur hospitalière et l'honorer en le portant.

En général les hôpitaux attendent du temps, de grandes améliorations: de pareils établissements ne se perfectionnent pas vite, chez un peuple qui ne comprend point l'égalité naturelle des hommes; il faut de longues années de civilisation, avant que les pauvres aient ici des droits, bien reconnus, à une sollicitude active et délicate. L'aristocratie est trop vivante encore, trop pleine de ses fausses idées et de ses mauvais sentiments, pour s'intéresser du fond du cœur et de la conscience, à ceux qui ne sont ni nobles, ni riches. On a bientôt improvisé des institutions, mais on n'improvise pas en même temps, la foi et le dévouement aux vérités sociales.

Des enfants trouvés.

La Valachie, qui a des écoles et des hôpitaux, n'a pas encore une maison d'asile pour les enfants trouvés. Le gouvernement avait autrefois établi, en leur faveur, une espèce de Tutelle, à laquelle était aussi confiée la direction de la caisse

des aumônes. Cette tutelle fut supprimée en Avril 1832, et remplacée par une Ephorie, qui reçut dans ses attributions la caisse des enfants trouvés, celle des secours et celle des mendiants. Le règlement organique assigne à chacune de ces caisses 100.000 piastres. Au 1-er Juin 1832 époque de la nomination de cette Ephorie, le nombre des enfants trouvés s'élevait à 102; depuis le 1-er Juin 1832 jusqu'au 10 Novembre 1834, il en a été admis 350, en tout 452 enfants trouvés, dont 193 sont morts, 53 ont été, les uns pris en adoption, les autres placés en apprentissage; restent à l'Ephorie 206.

Le gouvernement n'a pas borné à l'institution d'une Ephorie spéciale, sa sollicitude pour les enfants trouvés. Il a limité à 3 ans, le temps qu'ils resteraient aux mains des nourrices; à cet âge, ils seront reçus dans un hospice, dont le projet déjà fait, sera bientôt mis à exécution. La caisse des enfants trouvés pouvant réunir à la fin de cette année un capital d'au moins 232.546 piastres, suffira facilement aux frais de cette intéressante construction; la Métropole les a d'ailleurs diminués considérablement, par le don généreux d'un emplacement convenable.

Caisse des secours et des mendiants.

Depuis le 15 Août 1833 jusqu'au 10 Novembre 1834, sur les fonds alloués à cette caisse, l'Ephorie a distribué à 3.984 nécessiteux 103.989 piastres, et le 1-er Janvier 1835, elle avait encore à recevoir du trésor 45.000 piastres.

Tutelle générale.

Les plus graves abus avaient discrédité, en Valachie, la Tutelle générale des orphelins et mineurs sans appui. Une loi vient d'entourer cette institution de toutes les garanties possibles.

Il est malheureux que le progrès des établissements publics soit arrêté comme il est, par l'inexactitude du paiement des sommes destinées à leur entretien. Cette incertitude de leurs revenus nuit, sans doute, à leur prospérité et retarde toutes les améliorations importantes.

Le Règlement organique assigne aux écoles, aux hôpitaux et à l'hospice des enfants trouvés, un revenu annuel de 600.000 piastres, et les trois différentes caisses ont à recevoir, tant du Trésor que des Monastères, un arriéré de 799.648 piastres. Ainsi, les établissements publics, depuis plusieurs années, ne disposent que d'une partie des revenus, dont le total reçu même exactement, suffirait encore à peine à leurs dépenses nécessaires.

DXXXVIII.

Mimaut către Rigny, despre moartea și înmormântarea fostului Domn Grigore Ghica, despre popularitatea lui, și despre ciuma la Galați.

București, 1834, 20 Noemvrie.

(Bucharest, 1830–36).

Le Prince Grégoire Ghika, ex-hospodar de la principauté et frère aîné de S.-A. le Prince régnant, est mort en quelques heures, le 16 du courant. Bien qu'âgé d'environ 70 ans, il était très vert encore, et l'autopsie n'a fait découvrir aucune cause de mort imminente. On attribue sa fin si précipitée, à un spasme nerveux de l'estomac, qui a laissé à peine aux médecins le temps de lui donner quelques secours. Ses obsèques ont eu lieu le surlendemain, 18; le convoi a été, au dire de tout le monde, le plus beau qu'on ait eu encore dans ce pays. Le Prince régnant, les

Agents étrangers, les hauts fonctionnaires et tous les employés civils et militaires, l'ont suivi à pied, depuis le palais du défunt jusqu'à l'église, où a été célébré le service funèbre. Partout la foule se portait sur son passage et témoignait le plus profond regret; le peuple se rappelait, qu'il avait été aussi heureux sous l'administration du défunt, que le comportaient les circonstances critiques, au milieu desquelles il a gouverné, et que l'abondance régnait alors dans le pays.

De son temps, disaient les pauvres gens, nous mangions le pain à 4 paras; nous le payons 28 aujourd'hui, et ne pouvons pas toujours en avoir. Béni soit le défunt! On faisait partout aussi l'éloge de la justice et de la fermeté, dont il a donné tant de preuves, on rappelait la protection qu'il accordait au peuple et le bien qu'il a su faire au pays, dans ces temps difficiles. Il a retiré les terres des mains des Turcs, qui les possédaient en très grande partie, surtout du côté du Danube. Il s'est abstenu de persécuter les Grecs, comme on le faisait en Moldavie, à la suite des malheureux évènements de 1821. Enfin, le feu Prince s'est beaucoup occupé de l'assainissement et de l'embellissement de la ville. C'est lui qui, malgré la mauvaise volonté et l'ignorance des Boyards, a commencé à la paver.

L'immense fortune du défunt va se trouver répartie entre les nombreux enfants qu'il a eus de deux lits. Divorcé d'avec sa première femme, qui habite maintenant Paris, il s'était remarié, malgré tous les efforts de sa famille, avec une femme sans naissance ni fortune, qu'il aimait passionnément et qu'il a, dit-on, beaucoup avantagée par son testament.

Le Prince régnant, vivement affecté de la perte de son frère, qui était le chef de la famille, et à qui les Ghika doivent tout ce qu'ils sont aujourd'hui, a voulu faire honneur à la mémoire du défunt et établir, d'une manière décisive et conforme aux intentions de son frère, la position de la princesse et de ses jeunes enfants, qui autrement eut pu être contestée par les fils du premier lit. Il l'a traitée avec tous les égards dûs à son malheur et au rang qu'elle occupait. Après la cérémonie de l'église, il a invité les agents étrangers et les premiers fonctionnaires du pays à venir avec lui, faire visite à la Princesse; ce qui en effet a eu lieu.

On ne doute pas que la première femme du défunt ne se mette en route pour venir ici, dès qu'elle apprendra la mort du Prince.

L'accident de peste, survenu à bord d'un bâtiment sous pavillon autrichien, à Galatz, n'a pas eu de suites funestes, comme on pouvait le craindre pour le pays. Le fléau a été renfermé là, où il s'était signalé, mais il n'est resté du malheureux équipage, que le Capitaine et le cuisinier. Les mesures qui ont été prises dans cette circonstance, font honneur aux personnes chargées de la haute direction des quarantaines dans les principautés. Les communications libres entre Galatz et Brailoff sur le Sereth, sont rétablies depuis quelques jours seulement.

DXXXIX.

Duclos către Rigny, despre plângerile ţăranilor în contra trupelor de ocupaţie, despre evenimentele din ţară, despre coloana propusă a se ridica în cinstea Domnului şi despre Alexandru Mavrocordat.

(Turquie, XII. Iassy, 14).

Les paysans ont adressé des plaintes au gouvernement, sur la misère où les réduit la présence des troupes russes, par les corvées et les contributions en nature qu'il faut leur fournir. Il a été fait à S. A. sur cet objet un rapport, dont le Consul de Russie a temoigné quelque mécontentement. C'est peut-être pour cela que l'assemblée des Boyards, qui doivent se réunir tous les ans au mois de Novembre, pour

voter les lois et délibérer sur les affaires principales de l'Etat, a été ajournée au mois de Décembre prochain, dans la crainte sans doute que, ces plaintes étant portées à la chambre, n'acquissent trop de publicité.

M. Tymcowski a fait à l'Hospodar des représentations sur le monopole des eaux-de-vie, accordée au trésorier Canta, mais on ne sait pas encore ce qui en est résulté.

Le général d'Eningshausen est toujours attendu à Focschani. Il s'y rendra par Leova.

Galatz ayant reçu plus d'importance par l'établissement des bateaux à vapeur sur le Danube, l'Angleterre, qui n'avait dans cette ville qu'un Agent Consulaire, vient d'y envoyer un Consul. C'est le sieur Gesoz, dernièrement avocat de l'Ambassade Britannique à Constantinople. Il est arrivé à son poste, le premier de ce mois.

Le Sultan a accordé aux principautés le droit d'avoir chacune un pavillon. Celui de Moldavie est rouge et bleu, avec la tête de taureau et trois étoiles.

Il y a en ce moment à Yassy un envoyé du Prince Milosch, qui est venu complimenter l'Hospodar de la part de son maître. La Princesse est ordinairement fort triste. Ce mariage que, de part et d'autre l'ambition seule a conclu, n'est pas heureux.

Depuis quelque temps, il arrive ici beaucoup de Français qui passent, et d'autres qui cherchent à s'y établir, pour faire le commerce. M. Spiro, riche banquier grec de cette ville est nommé Consul du Roi de Grèce en Moldavie.

L'Hospodar veut aussi avoir sa colonne monumentale, et dans la crainte qu'on n'oublie de la lui ériger après sa mort, par une prudence singulière, il se la fait élever dès les premiers mois de son règne. Jeudi dernier, jour de la fête, il a posé solennellement la première pierre, dans un jardin public qu'on prépare à *Copou*, vers le haut de la ville. Quelques personnes, qui entendent mieux leurs intérêts que les siens, lui ont persuadé d'accepter ce témoignage de la reconnaissance, de l'amour et de l'admiration de ses sujets. Elle coûtera quatre mille ducats, et la somme est déjà réalisée, par des dons volontaires. Le Métropolitain a fourni trois cents ducats; plusieurs Boyards ont donné deux cents ducats par tête. Le Prince Alexandre Mavrocordato a eu la franchise de lui dire, que le temps était mal choisi pour faire cette dépense, lorsque les paysans mouraient de faim, et qu'on trouverait peut-être un peu précoce l'érection du monument; il n'a pu le faire renoncer à ce projet.

Le Prince Alexandre Mavrocordato, que j'ai nommé, mérite d'être connu de Votre Excellence, à cause de la grande part qu'il a dans les affaires publiques en Moldavie. Ses ancêtres ont régné sur cette principauté, pendant cent cinquante ans; mais il doit à ses qualités personnelles, encore plus qu'à sa naissance, la grande considération et l'autorité dont il jouit. Toujours attaché au parti de la France, à ses risques et périls, il a rendu au Consulat, en différentes occasions, des services très importants. C'est lui qui en 1812, prévint M. de Rheinard, alors Consul général à Yassy, qu'il devait être arrêté par les Russes, qui arrivaient sous la conduite du général Dolgorouki. Le Consulat ayant en effet été cerné par des Cosaques, M. de Rheinard s'échappa pendant la nuit par une porte dérobée, avec M. Forneti, son chancelier. Pendant plusieurs jours, M. de Mavrocordato, pour leur être utile, ne craignit pas de s'exposer aux plus grands dangers. M. de Rheinard en fit son rapport au département, dans les termes les plus flatteurs pour ce Prince. Ces sentiments français que M. de Mavrocordato n'a point cherché à dissimuler dans le temps de l'occupation, quelque contraires qu'ils fussent à ses intérêts, le rendaient suspect au gouvernement russe, qui, pour cette raison, le tenait éloigné des emplois. L'Hospodar, qui se règle en tout sur le général Kisseleff et ne veut avoir d'amis que les siens, laissait aussi le Prince Mavrocordato dans une espèce de disgrâce; mais il n'a pas tardé à senir le besoin qu'il avait de lui. Le temps de l'Assemblée générale approche, et comme M. de Mavrocordato dispose des opinions et des votes, il n'y a pas de

caresse ni de prévenances que l'Hospodar ne lui fasse maintenant, pour se le rendre favorable. On lui a offert les premières places; il les a refusées, ne croyant pas pouvoir faire le bien de sa patrie, dans l'état où elle se trouve. La France a dans la Moldavie, et parmi les Boyards de la première classe particulièrement, un parti très nombreux, dont le Prince Mavrocordato a toujours été l'âme et le chef. Actif, entreprenant, d'une fermeté inébranlable, connaissant bien la Principauté et ses ressources, ce Prince peut beaucoup. Si la France voulait exercer dans ce pays quelque influence ou en diriger les esprits, c'est par lui qu'elle parviendrait à ce but. Son unique ambition serait que son dévouement à notre cause fut connu de Sa Majesté, et de savoir qu'il lui est agréable. Il estimerait beaucoup plus un mot de Votre Excellence qui l'en assurerait, que tous les cordons et les croix que la Russie répand ici avec tant de profusion.

L'Autriche, qui n'avait à Galatz qu'un agent Consulaire, vient aussi d'y nommer un Consul, indépendant de l'agent Impérial de Yassy.

La peste s'est dernièrement déclarée sur un vaisseau autrichien, arrivé dans ce port, et en a tué tout l'équipage, à l'exception de deux hommes seulement. Elle ne s'est point répandue dans la ville, grâce aux précautions qui ont été prises.

DXL.

București, 1834, 30 Noemvrie. Mimaut către Rigny, despre lucrările Adunării, despre buget și despre falimentul Meitani, despre viitorul Mitropolit și despre navigațiunea pe Dunăre.

(Turquie, XII. Bucharest, 148).

L'assemblée des Boyards, qui est réunie depuis le 28 du mois dernier, comme je l'ai annoncé à Votre Excellence par ma lettre du 3 de ce mois, ne s'est encore occupée que de la question de la ferme des salines, dont le bail échoit à la fin de cette année; du vote du budget pour 1835; des moyens de combler le déficit de la Vestiarie, résultant des dernières années; enfin de l'augmentation de l'impôt, qui était avec une retenue de deux paras par piastres sur tous les traitements, et une augmentation de deux paras sur le prix du sel, le moyen proposé par le gouvernement pour parvenir à ce but. Dès les premières séances, un des membres a proposé à l'assemblée de voter une subvention au Prince régnant, pour l'indemniser des dépenses extraordinaires qu'il a eues à supporter depuis sa nomination. Cette proposition a été accueille, et la somme subventionnelle fixée à 1.200.000 piastres; mais, dans le déplorable état où se trouvent les finances aujourd'hui, le même membre qui avait fait la motion, a proposé de prélever cette somme sur la caisse de réserve pour 1835, les fonds de celle de 1834 ayant été absorbés, — ce qui a été adopté. Ce vote est contraire au règlement organique, qui apparemment n'est pas bien connu de MM. les membres de l'Assemblée. Ce règlement dit en termes formels, *qu'on ne pourra jamais disposer des fonds de la caisse de réserve, que pour les plus indispensables besoins de l'Etat* (Art. 6. Chap. 3). L'augmentation de treize piastres de capitation par famille, sur les Maziles (privilégiés exempts de corvées et payant pour cela, 45 piastres au lieu de 30) et de 9 piastres sur les cultivateurs, a été adoptée. La proposition de retenue de deux paras par piastre, sur tous les traitements, était trop préjudiciable aux membres de l'Assemblée, qui sont presque tous employés, pour être accueillie maintenant que les Boyards ont perdu, par suite de l'introduction du règlement organique, beaucoup de leurs privilèges; que les emplois autrefois si lucratifs, ne rapportant plus, tout juste que le traitement qui leur est affecté, et que la cherté, qui va toujours croissant, rend le dérangement des fortunes plus sensible que jamais.

J'envoie ci-joint 1) à Votre Excellence, le tableau par articles du budget des dépenses et de celui des recettes, tels qu'ils ont été proposés par le gouvernement.

Vous remarquerez, Monsieur le Comte, qu'on ne fait figurer, au chapitre de la dette, que l'intérêt du dernier emprunt de 2.000.000, fait à M. Haggi Mosco, le plus riche capitaliste de cette place, mais que l'on croit toutefois n'avoir été, dans cette opération, que le prête-nom de la maison S. Sina, de Vienne. L'intérêt des deux emprunts précédents, le premier de 70.000 ducats d'Empire, le second de 27.000, faits à l'homme d'affaires du Prince Milosch, se trouve compris dans le capital que l'on rembourse, comme je l'ai dit à Votre Excellence, en obligations de cent ducats chacune, sur la Vestiarie, négociables en trois ans. Les fonds affectés à ce remboursement, ainsi qu'à celui des 2.000.000 de piastres, dernièrement prêtés par M. Mosco, sont ceux qui sont dûs à la Vestiarie par la maison faillite Meïtani, dont le chef, le Baron Meïtani, adjudicataire de la ferme des salines jusqu'à la fin de la présente année, est mort l'hiver dernier. Sa dette envers de l'Etat s'élevait à près de 10.000.000 de piastres, et se trouve représentée, pour la plus grande partie, par des obligations des marchands sauniers de l'autre côté du Danube. Une partie de cette créance, trois à quatre millions peut-être, est rentrée jusqu'à ce jour, mais les recouvrements deviennent de plus en plus longs et difficiles, et il y aura nécessairement des pertes considérables. Le Baron Meïtani devait en outre, près de 3.000.000 à des particuliers, dont beaucoup sont sujets autrichiens, comme il l'était lui-même. C'est là une affaire de plus compliquées, et qui a mis à jour la mauvaise administration financière de l'ex-Président plénipotentiaire, Général Kisseleff, sur laquelle il n'y a qu'une voix ici. Il en résulte, depuis la mort du Baron Meïtani, des embarras sans nombre pour le gouvernement, et des contestations les plus vives de la part de l'Agence d'Autriche et le syndicat, nommé par elle, pour régir la ferme des salines au nom de la masse des créanciers, jusqu'à l'expiration du bail. Comme la maison Meïtani a encore pour 10.000.000 environ de créances, pour sel vendu, tant de l'autre côté du Danube qu'en Valachie, et que la dette envers le gouvernement ne s'élève pas maintenant à plus de 6 à 7.000.000, les syndics ont demandé que la Vestiarie, après avoir retenu des obligations des marchands de l'autre bord, pour le montant de ce qui lui est dû, leur fit la remise de l'excédent, pour être partagé entre les créanciers. L'assemblée des Boyards, considérant que dans le recouvrement de ces créances, il y aura des non-valeurs considérables, a decidé que le gouvernement resterait en possession de tout l'avoir Meïtani, et aux termes du contrat, de tout le sel qui se trouvera invendu dans la principauté au moment de l'expiration du bail, jusqu'à l'entier recouvrement de la créance de la Vestiarie; après quoi l'excédent, s'il y en a, sera remis au syndicat de la faillite, pour être réparti comme de droit. On s'attend, si cette décision est approuvée par le gouvernement, comme il y a tout lieu de le croire, à voir paraître une protestation énergique de l'Agence d'Autriche, et les créances de la maison Meïtani sur les marchands sauniers de l'autre bord, mises sous séquestre par la Porte, à la demande de M. l'Internonce à Constantinople.

De cette position, il résulte qu'il y aurait, d'après toute apparence, un véritable danger à donner de nouveau à ferme, l'exploitation des salines. En effet, et comme il serait impossible aujourd'hui d'en trouver un prix, à beaucoup près aussi considérable que celui du dernier bail, vu que ce prix n'a été atteint que par suite d'une concurrence irréfléchie d'une part, et malveillante de l'autre, à l'égard du Baron Meïtani, qui se trouvait dans la nécessité d'accepter, bon gré, malgré, le contrat à tout prix; la conséquence en serait que le nouveau fermier, obtenant l'adjudication à un prix bien inférieur, pourrait aussi livrer son sel à un prix beaucoup moindre, et que tous

---

1) Bugetul trimis de Mimaut prezintă mici deosebiri faţă de cel publicat în *Analele Parlamentare*, V. 76. Il publicăm aci, fiindcă cuprinde mai multe capitole, cari dau loc la discuţiunile expuse în raportul de mai jos, dela 8 Decemvrie.

les acheteurs, déjà pourvus, ceux surtout de l'autre rive, seraient menacés d'une ruine complète, et la Vestiarie inévitablement, à découvert et sans aucun espoir de remboursement de sa créance.

Toutefois, les enchères de la ferme des salines étaient exigées et ont eu lieu à l'Assemblée générale; mais aucun soumissionnaire ne s'étant présenté, il a été décidé que l'exploitation serait mise en régie. Du reste, comme l'autre côté du Danube et la Principauté sont abondamment pourvus de sel, le revenu des mines, pendant les premières années, sera très borné, et il est fort douteux qu'il atteigne le chiffre pour lequel on le fait figurer au budget des recettes.

Le Prince Milosch a frappé, il y a quelque temps déjà, d'un droit d'entrée les sels de la Valachie, et cette circonstance est encore des plus fâcheuses, pour l'exportation de ce produit.

Il avait été question à l'Assemblée générale, de forcer chaque paysan, pour combler en partie le déficit de la Vestiarie, à prendre 100 ocques du sel qui restera invendu dans le pays, après l'expiration du bail Meïtani; mais on paraît avoir renoncé à une mesure aussi onéreuse pour les cultivateurs, et qui présentait d'ailleurs de graves inconvénients.

L'Assemblée doit être prorogée, dans quelques jours; elle se réunira de nouveau au mois de Janvier prochain, époque ordinaire de sa convocation, qui n'a été avancée cette année, qu'à cause des circonstances extraordinaires où s'est trouvé le pays.

L'élection du Métropolitain n'a pas encore eu lieu; il est à présumer toutefois qu'elle se fera avant la prorogation. On croit que ce sera l'Evêque de Rimnick (district de Vultza), qui l'emportera, non qu'il soit le plus méritant, mais parce qu'il est le plus remuant et le plus riche des candidats.

Le Comte Széchenyi, Président de la Société pour la navigation du Danube par la vapeur, a passé plusieurs jours ici, il y a quelques semaines, et a reçu un accueil fort distingué de la part du Prince, avec qui il a eu des entrevues fréquentes, et dont il aurait obtenu des facilités indispensables à la réalisation des plans de la société. En attendant qu'on puisse faire sauter les rochers qui se trouvent d'Orsowa à Tchernetz, entre la rive de la Servie et la rive valaque, on veut améliorer la route qui longe le fleuve en Valachie, et par laquelle on transporte sur des chariots, les marchandises apportées par le bateau à vapeur. Le Comte Széchenyi a déjà commencé, à l'insu des Turcs, à faire sauter ces rochers. Le Prince Milosch avait proposé d'établir la route sur son territoire, ce qui n'a pas été accepté, parce que le bateau communiquant avec l'autre bord, n'aurait plus eu nulle part, sur la rive gauche, la libre pratique. La première cataracte se trouve à la grotte Vétérani, près de N. Moldava, et empêche la navigation jusqu'à la distance d'un mille allemand. On veut, pour l'éviter, creuser sur le littoral autrichien, un canal auquel on va, dit-on, commencer à travailler, et qui serait terminé dans le courant de l'année prochaine. On évalue cette dépense de 200.000 à 300.000 florins de convention. Je tiens d'une personne bien informée, que le Comte Széchenyi était muni d'une commission expresse, pour traiter cette affaire, partout où il a été. Il est retourné à Vienne en passant par Orsowa, mais il compte se rendre au printemps prochain à Constantinople. Cette belle et immense entreprise éprouvera de grands obstacles, soit de la part de la Porte, soit de celle de la Servie et de la Valachie, mais toujours suscités par la puissance qui croit avoir le plus d'intérêt à s'y opposer.

La communication entre Galatz et Constantinople n'est pas encore établie, et ne le sera pas, avant le printemps. Le dernier bateau venu de Vienne, est depuis longtemps déjà à Sistoff, retenu par la baisse extraordinaire des eaux du Danube. La plupart des marchandises qu'il avait à bord, ont été débarquées.

Les eaux du Danube, que, de mémoire d'homme, on n'a vu si basses que cette année, ont laissé à découvert à Braïloff les fondements d'un pont, que tout porte

BUDGET POUR L'ANNÉE 1835.

REVENUS	Piastres	DÉPENSES	Piastres
Capitation des villageois cultivateurs	7.747.020	Redevance envers la Porte	1.400.000
„ sur les Maziles.	156.330	Liste civile du Prince.	1.200 000
„ sur les cultivateurs des villes	470.760	Traitement des employés civils	4.510.620
Patentes	667.530	Paye des Dorobants (gendarmes)	186.140
Bohémiens de l'Etat.	152.740	Loyer des maisons (pour les services publics)	100.000
Oerita des pâtres transylvains (droit sur les moutons)	100.000	Bois de chauffage.	80.000
Salines	2.000 000	Milice.	2.765.000
Douanes	1.405.050	Quarantaines	600.000
Braïloff (revenu des domaines appartenant à l'Etat).	310.000	Sokotelniks et pensions.	1.500 000
Giourgevo „ „ „ „ „ „	65.050	Entretien des postes, avec l'augmentation	844.234
Tourno „ „ „ „ „ „	53.100	Frais de poste pour le service public	200.000
Exportation du suif	35.000	Envois d'employés pour le service	50.000
9 piastres additionnelles sur les cultivateurs	2.465.334	Entretien des ponts et chaussées	200.000
13 piastres „ sur les maziles	46.899	„ du pavé de la ville	40.000
Sur les patentes, en redressant des abus	50.000	„ des prisonniers	120.000
Retenue de 2 paras par piastre, sur tous les traitements	225.000	Etablissements de bienfaisance.	200.000
Augmentation de 2 paras sur le prix du sel.	300.000	Secours à des nécessiteux, à des jours solennels	50.000
	16.249.813	Entretien des mendiants.	50.000
Déficit	243.169	Secours à des églises et des ermitages sans ressources	10.000
	16.492.982	Achats d'iles sur le Danube.	96.850
		Traitements d'employés subalternes auprès des s^{s} administrateurs	68.000
		Capouki-Kiaya à Constantinople	90.000
		Intérêt de l'emprunt de 2 000.000	200.000
		Dépenses extraordinaires	240.000
		Caisse de réserve	1.666.552
		Déficit de l'année 1834	25.536
			16.492.982

Nota. — Les deux derniers chapitres, ayant été rejetés par l'assemblée, le déficit pour 1835 sera de 768.169 piastres.

à croire de construction romaine, et qui doit remonter à l'époque de la conquête de ces parages par Trajan.

Le bâtiment qui avait la peste à son bord, dans le port de Galatz, a été parfaitement purifié. Le Capitaine, le cuisinier et un mousse, les seuls qui aient échappé au terrible fléau, sont encore en quarantaine sur une île du Danube. La ville a continué à jouir d'une parfaite santé, et toutes les craintes se sont évanouies.

Un bâtiment de 115 tonneaux, construit à Giurgewo et appartenant à un Boyard de Bucharest, quittera bientôt ce port, sous pavillon valaque. On croit qu'il sera affrêté par la maison anglaise Bel et Anderson, tout nouvellement établie ici, à laquelle un bâtiment anglais a été expédié déjà à Galatz, et qui en attend un second.

DXLI.

Iaşi, 1834, 5 Decemvrie.

Duclos către Generalul Baron Bernard, ministru de războiu, felicitându-l pentru interimatul externelor, raportează despre trupele ruseşti şi despre evenimentele din Iaşi.

(Turquie, XII. Yassy, 15).

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 11 Novembre dernier, par laquelle elle m'annonce que le roi l'a nommée Ministre de la Guerre et chargée, par intérim, du portefeuille des Affaires Etrangères. Je vous félicite, Général, de cette marque nouvelle, et si distinguée, de la confiance de Sa Majesté, et suis très flatté de l'honneur qu'elle me procure, d'entrer momentanément en relation de correspondance avec vous.

Je crains, malgré toutes les précautions que j'ai prises pour ne pas être trompé, qu'il n'y ait exagération dans le nombre de treize mille hommes de troupes russes, que j'ai marqué dans ma précédente dépêche être en Moldavie. Il est très difficile de savoir, à cet égard, la vérité; les uns étant intéressés à en dire plus qu'il n'y en a, et les autres moins, et l'autorité locale étant elle-même mal informée, parce que, devant une quantité fixe de fournitures, on peut lui laisser ignorer le nombre de ces troupes. Mais je tiens d'un haut personnage, qui a le plus grand intérêt à le savoir, qu'il y en a presque autant qu'avant l'évacuation. J'espère néanmoins pouvoir, sous très peu de jours, donner à Votre Excellence des renseignements plus précis à ce sujet.

La nouvelle, répandue ici par des Grecs, que M. Spiro, riche capitaliste d'Yassy, avait été nommé Consul du Roi Othon, est prématurée. Il parait que cette nomination n'est encore qu'un projet.

Sur les instances du Prince Mavrocordato, l'Hospodar a renoncé enfin, à l'idée singulière de se faire ériger une colonne. Ce monument aura lieu néanmoins, mais la destination en est changée: il sera dédié aux deux souverains protecteurs de la Moldavie, en reconnaissance du bien qu'ils ont fait à ce pays.

Jamais la police n'a été aussi mauvaise; chaque jour, plusieurs vols se commettent. Une multitude de Juifs de la Bessarabie, tous vagabonds et mauvais sujets, ont reflué de l'autre côté du Pruth, depuis que les Russes l'ont quitté, et non seulement aucune disposition n'a été prise pour en arrêter les brigandages, mais on assure même que la police s'entend avec eux. L'Aga actuel, qui est à la tête de cette partie du service et qui y a fait sa fortune en quelques mois, est une des dernières créatures du général Kisseleff, qui pour la Moldavie n'était pas très heureux dans ses choix. Il y a huit jours que les voleurs se sont introduits dans la maison de M. Zelinski, faisant fonctions de Drogman chancelier du Consulat. Après avoir forcé la serrure de la porte d'entrée, ils lui ont enlevé un portefeuille, qui renfermait ses obligations, une petite malle contenant des valeurs pour huit cents ducats, des habits

et d'autres objets. Ces malfaiteurs étaient tellement sûrs de l'impunité, qu'ils ont fait cela en plein jour, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, dans la rue la plus fréquentée de la ville. Ils ont profité d'un instant où, contre l'ordinaire, il n'y avait personne chez M. Zelinski.

Le Consulat, avec ses deux Albanais seulement, est parvenu dans ses recherches, à retrouver la malle, mais vide, le portefeuille, avec ses papiers, les habits et quelques autres effets. Nous aurions tout recouvré probablement, si la police nous avait tant soit peu secondés. L'enquête qui va commencer, fera peut-être découvrir le reste, qui est le plus important et formait la partie principale de la fortune de ce jeune homme.

DXLII.

Mimaut către Rigny, despre discuţiunile asupra bugetului şi despre neînţelegerile Domnului cu câţivà boeri. București, 1834, 8 Decemvrie.

(Turquie, XII. Bucharest, No. 149).

Je tiens d'une source dont je ne puis douter, que le Consul général de Russie a envoyé, en échange de la communication qui lui avait été faite, du projet de budget dont j'ai donné connaissance à Votre Excellence le 30 du mois dernier, un tableau dans lequel, afin, sans doute, de rendre nul le vote de l'assemblée, à l'égard de la subvention d'un million deux cent mille piastres à faire au Prince, se trouve supprimé le chapitre de la caisse de réserve; mais, où, par contre, la liste civile du Prince est portée à 1 million 600.000 piastres, au lieu d'un million deux cent mille. Il a répondu, en acceptant cette augmentation et en exprimant toute sa reconnaissance, mais sans dire mot de la suppression du chapitre de la caisse de réserve, qui n'en figurera pas moins, sur le tableau du gouvernement adopté par l'assemblée.

Du reste, la proposition du Consul général de Russie a beaucoup déplu à S. A. Sérénissime, parce qu'elle espérait, outre la subvention une fois faite, d'un million deux cent mille piastres, obtenir de l'assemblée une augmentation annuelle de quatre cent mille piastres, pour la liste civile, et qui a été effectivement votée hier.

Le Consul de Russie voulait que les salines fussent affermées, et il en portait le revenu à trois millions, tandis que le gouvernement voulait les mettre en régie, comme cela a été décidé depuis, en n'en faisant figurer le revenu que pour deux millions. Un mémoire a été adressé à M. de Minciaki, dans lequel on démontrait le danger qu'il y aurait, à livrer de nouveau les salines à un fermier, ce dont on avait inutilement voulu déjà détourner, par d'autres considérations, l'ex-Président Plénipotentiaire. Les motifs qu'on faisait valoir aujourd'hui à cet effet, sont ceux dont j'ai entretenu Votre Excellence par ma lettre du 30 du mois dernier. Ces deux points et le mode de répartition de l'augmentation de l'impôt, ont été l'objet d'une correspondance très animée entre le Prince et le Consul de Russie. Il paraît à peu près sûr aujourd'hui, que M. de Minciaki enverra à Pétersbourg le tableau du gouvernement adopté par l'assemblée avec son contre-tableau et les notes dont il l'a accompagné, et c'est là seulement que la question sera résolue. C'est ainsi que la Russie continuera à gouverner ces pays-ci, sans prendre en apparence une part essentielle à leurs affaires. On me donne pour chose certaine, que le Prince est en très mauvais rapport avec la mission Russe à Constantinople, qui ne lui pardonne pas de s'être plus apppuyé sur le Gouvernement ottoman, que sur elle, lors de son voyage, et d'avoir traité directement avec le Divan. On attribue en grande partie à ces relations les difficultés qu'il trouve aujourd'hui de la part du Consul de Russie. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans une visite que j'ai faite dernièrement à S. A. Sérénissime,

(visite qu'elle a fait durer très longtemps, et pendant laquelle elle m'a entretenu avec toute la familiarité possible), Elle m'a parlé, en termes tout à fait inattendus pour moi, de l'embarras extrême de sa position et du chagrin qu'elle éprouve, m'a-t-elle dit, à se voir liée de manière à ne pouvoir faire aucun bien à son pays, qu'elle n'eut jamais cru retrouver dans une si triste situation.

Il devient tous les jours plus probable, que la haute administration éprouvera sous peu, des modifications importantes. MM. Stirbey, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et Bibesco, son frère, secrétaire d'Etat (dont M. Lagan aura plus d'une fois, sous doute, entretenu le département), tout à fait dégoutés du service, et blessés de la raideur du Prince à leur égard, paraissent très décidés à se retirer, au premier moment, des affaires: ce dernier, avec le prétexte de faire voyager à l'étranger sa femme maladive, et le premier, soi-disant pour conduire ses enfants à Paris, où lui-même a fait ses études et d'où il a rapporté, ainsi que son frère, des connaissances solides, des idées saines, sagement libérales, et enfin une aptitude aux affaires,qu'on sera loin de trouver dans leurs successeurs. Ils auront assurément beaucoup fait pour leur pays, mais leur tâche restera inachevée. Quelques autres membres du Conseil, qui ont beaucoup contribué à faire marcher la réforme, sans avoir toutefois la capacité de leurs jeunes collègues, suivront leur exemple, en se retirant bientôt aussi. Le Prince ne peut surtout pardonner à M. Stirbey et à M. Georges Philippesco, ministre de l'intérieur, d'avoir aspiré au poste éminent qu'il occupe aujourd'hui. La retraite de ces deux messieurs, auxquels on reproche d'ailleurs trop d'indépendance dans les idées, sera une circonstance fâcheuse pour notre position à venir dans ces pays, et pour l'influence morale, qu'en dépit des efforts qu'on fait pour la diminuer, les idées et la littérature française y exercent. Mais ce sera une circonstance plus fâcheuse encore, pour l'administration du Prince Ghika; d'autant qu'il n'a autour de lui, dans sa famille même, qui se presse à ses côtés, que des nullités désespérantes et des caractères peu honorables qui, avec sa faiblesse de tête, son peu d'aptitude aux affaires, enfin avec sa santé toujours chancelante, promettent peu de bien au pays.

DXLIII.

București, 1834, 10 Decemvrie.

Mimaut către Rigny, despre firmanul pentru străini, despre relațiile dintre cei doi Domni români, despre datoriile Domnului Țării-Românești și despre situația consulilor streini.

(Turquie, XII. Bucharest, 150 și Bucharest, 1830-36).

M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople a répondu à la communication que je lui ai faite, du firman sur les étrangers, et aux observations dont j'avais accompagné cet envoi, en m'apprenant qu'il s'est empressé de faire réserve à cet égard, et dans la forme la plus énergique, auprès de la Porte. M. l'Amiral Roussin, après être entré dans quelques détails sur la portée de ce document, et sur les conséquences inévitables de cet essai, s'il venait à passer, m'engage à employer tous les moyens qui seraient à ma disposition, pour faire différer la publication du firman en question, jusqu'à l'arrivée des instructions que le Gouvernement du roi ne manquera pas de transmettre au Consulat, à cet égard. M. l'Ambassadeur aura vu depuis, par la suite de ma correspondance, que cette publication n'a pas eu lieu, et qu'elle est au moins ajournée indéfiniment.

Le prince M. Stourdza a fait demander à la Porte, par son beau-père, le Prince Vogoridi, un document pour la Moldavie, pareil à celui dont il s'agit et qu'a obtenu le Prince Ghika, après que son collègue était parti déjà de Constantinople

pour se rendre à son poste. On attendait d'un jour à l'autre, l'arrivée de cette pièce à Yassy.

Les deux Princes montrent toujours très peu de sympathie l'un pour l'autre, depuis leur voyage en Turquie. Une espèce de compte-rendu de leur séjour et de leur conduite à Constantinople, qui a paru dans la Gazette Universelle d'Augsbourg et que l'on croit avoir été écrit sous l'influence, et presque sous la dictée du Prince Stourdza, afin de mettre la division entr'eux. Le prince Ghika joue, il est vrai, un triste rôle dans cet article, qui, au contraire, parle avec les plus grands éloges de la politique et de la supériorité d'esprit du Prince Stourdza, dans cette épreuve difficile, par laquelle les deux hospodars ont dû passer. — On a riposté d'ici, par un article non moins mordant, mais qui n'a pas encore été reproduit par la Gazette Universelle.

L'état de gêne du Prince Ghika, et de détresse du trésor, est tel que, lorsque S. A. était encore à Constantinople, dans un besoin pressant d'argent, et M. Haggi Mosco, à qui le Prince doit les sommes énormes que lui ont coûté sa nomination, son voyage en Turquie et son installation, se trouvant à court d'argent comptant, on a retiré de la caisse des dépôts et consignations les sommes en litige, qui s'y trouvaient, et on les a remises entre les mains de M. Mosco, qui les a reçues toutefois, à titre de dépôt et avec l'engagement formel pris par lui, de les remettre au fur et à mesure qu'elles seraient demandées. On m'assure, qu'une partie de cet argent a même été comptée déjà, aux ayants droit. Cette disposition a été tenue sous le plus grand secret.

L'assemblée a été prorogée le 5 du courant; elle ne sera convoquée de nouveau, que vers le milieu du mois de Janvier. La proposition d'augmenter de deux paras le prix du sel, a été rejetée. Une allocation supplémentaire annuelle, de 400.000 piastres, à la liste civile, a été proposée et adoptée.

On se demande ce que deviendra maintenant le vote des 1.200.000 piastres de subvention, à prendre sur la caisse de réserve. Il est peu probable que cette double disposition trouve faveur à Pétersbourg, où l'on n'ignore pas l'état déplorable où sont aujourd'hui les finances. Ce serait donc, au cas où l'allocation des 400.000 piastres serait confirmée, à 1.168.169 piastres que s'élèverait le déficit prévu pour 1835.

Le produit de l'emprunt de 2.000.000 de piastres paraît n'avoir pas été versé en entier à la Vestiarie. Le Prince en a-t-il retenu une partie, pour les dépenses de sa maison, ou M. Mosco, comme acompte de ce que lui doit S. A., ou bien encore ce dernier, n'a-t-il pas assez d'argent comptant pour en parfaire le montant; c'est-ce qu'on ne sait pas encore. Toujours est-il, qu'on se trouve de nouveau arriéré dans le paiement des traitements des employés civils et militaires, ce qui ne laisse pas que de produire du mécontentement.

Le 13 du mois dernier, M. l'Agent d'Autriche a présenté ses Bérats consulaires à S. A. Les voitures de la Cour lui ont été envoyées, avec une suite nombreuse. Le colonel aide de camp, remplissant auprès du Prince les fonctions de grand camarasche (intendant général de la maison), dont le titre n'existe plus, est venu prendre M. l'Agent chez lui; il était accompagné d'un piquet de la milice à cheval et d'une compagnie de Darabantz (gendarmes) de la police. — S. A. a reçu M. l'Agent, assise sur son trône et entourée de ses ministres et de ses premiers officiers; elle a répondu en français, au discours qu'il lui a tenu, et qui n'a été, comme la réponse, qu'un échange de compliments et de phrases banales sur les traités avec la Porte.

M. l'Agent d'Autriche à Jassy avait, quelque temps auparavant, présenté ses bérats, aussi en grande cérémonie, au Prince de Moldavie. Les choses se sont passées à peu près comme ici, mais avec plus d'ordre et d'étiquette. Ces messieurs ont distribué des cadeaux ou des gratifications en argent, proportionnés au rang de chacun, à presque toutes les personnes qui sont venues les chercher à leur domicile.

Cette dépense, tant ici qu'à Iassy, s'est élevée à près de cent ducats, environ 1.200 francs.

Je viens de recevoir de Constantinople, les Bérats et firman consulaires, destinés à faire reconnaître M. Cochelet, en sa qualité d'Agent Consul général de France dans les Principautés.

M. le Consul de Prusse Baron Sakellario, vient d'être nommé Consul général de la Grèce. Il attend ses bérats, pour faire sa présentation en cette double qualité.

Le Prince a invité, pour la première fois, les agents étrangers à dîner, peu de temps avant la mort de son frère. On a remarqué que ni M. Stirbey, ni M. Bibesco n'assistaient à ce dîner. S. A. ne tient pas maison; elle ne reçoit pas, et ne voit presque personne. — L'hiver se prépare fort tristement. Tout le monde paraît inquiet et mécontent; chacun reste chez soi, et les marchands jettent les hauts cris. Ce qui contribue fort à augmenter cette disposition à la tristesse et au mécontentement, c'est la cherté inouïe et toujours croissante, dont j'ai parlé plusieurs fois déjà. On a toujours beaucoup de peine à se procurer du pain.

DXLIV.

București, 1834, 12 Decemvrie.

Mimaut către Rigny, despre statistica asupra țărilor, făcută de ofițerii ruși, și despre taxele de navigație și pretențiile rusești.

(Bucharest, 1830 - 36).

Bien que M. le Baron de Bois le Comte ait fourni récemment au département des données très circonstanciées et parfaitement exactes en fait de statistique sur ces pays-ci, je crois cependant devoir porter à la connaissance de Votre Excellence, quelques chiffres, que je suis parvenu à me procurer, et qui sont tirés de la dernière statistique, faite dans les Principautés, celle du général d'Eningshausen, que trois officiers de l'Etat-major russe, deux colonels et un capitaine, sont chargés aujourd'hui encore de continuer sur les lieux. Ils viennent de parcourir les districts, et on les a vus, il y a quelques semaines, étudier avec soin la frontière d'Autriche.— Ils sont de retour ici, depuis une vingtaine de jours. Ces messieurs ne sont pas du reste, les seuls officiers russes que l'on voie encore aujourd'hui à Bucharest, bien que la route militaire ne passe plus par cette ville; ceux qui ont endossé l'uniforme valaque, sont en plus grand nombre encore.

On peut évaleur à 10.000 hommes, l'effectif des troupes russes, qui forment la garnison de Silistrie et occupent la route militaire dans les deux Principautés; c'est à dire, moitié environ pour la forteresse, et moitié pour la route.

J'enverrai de Yassy les chiffres statistiques pour la Moldavie, comparés à ceux que je transmets aujourd'hui pour la Valachie. Ils sont puisés à la même source; mais bien que j'aie tout lieu de les croire parfaitement exacts, je veux toutefois les vérifier sur les lieux.

Les négociants de Galatz et de Braïloff se plaignent de ce que, contrairement aux stipulations du traité d'Andrinople concernant la libre navigation du Danube, le garde-port russe, en station à Soulina, perçoit un droit d'entrée et de sortie assez considérable sur tous les bâtiments. — On ne nie pas que la difficulté du passage, provenant de la rapidité des courants dans cet endroit, ne rende nécessaire à la plupart des navires, l'aide du garde-port russe; mais on voudrait qu'il fut convenu quelque chose à cet égard, pour que cette contribution, qui doit d'ailleurs être volontaire, ne devienne pas un monopole russe et un antécédent fâcheux pour la navigation. Des démarches à cet objet ont été faites déjà, par l'Agence Impériale d'Autriche ici.

Les bâtiments de guerre russes, qui, également aux termes du traité d'Andrinople, ne doivent pas dépasser l'embouchure du Pruth, viennent journellement à Galatz. L'officier commandant d'un cutter, qui s'y trouvait dernièrement, a répondu aux questions qu'on lui faisait à cet égard, qu'il était chargé de lever le plan du port et de la ville, et d'explorer la côte.

DXLV.

Informațiuni statistice asupra Țarii-Românești.

București, 1834.

(Bucharest, 1830—36).

Valachie.

Villes	22
Bourgs	15
Villages	3.560
Monastères indigènes	133
Monastères des S-ts Lieux	69
Eglises en pierre	1.664
Eglises en bois	2.389
Maisons	339.321
Moulins à vent	6
Moulins à eau	2 299
Moulins à chevaux	9

Etendue en verstes carrées
66 471.
en milles carrés de 60 au degré
21.600.
Population
1.976 809.
par lieue carrée de 25 au degré
518.

Année commune Mariages	15.692
» » Naissances	47.052
» » Décès	26.494

Médecins.

à Bucharest	20
dans les districts	16

Prisons.

Criminelles	5
de la police	18

Prisonniers.

dans les prisons criminelles	584
» » » de la police	187

Année commune.

Assassinats	72
Brigandages	155
Vols	96
différents crimes	29

Caisse de bienfaisance
Année commune 183.923 Piastres.

Ecoles	20
Professeurs	41

Ecoliers

dans les écoles de Bucharest	890
» » » des districts	1.600
à l'école de Craïova	560
	3.050

Milice.

Officiers	39
Sous-officiers et soldats	1.071
Chevaux	1.247

Récolte.

Année commune.	kilos
Froment	167.738
Maïs	1.129.280
Millet	141.721
Orge et avoine	143.579
	1.582.318

Consommation à l'intérieur,
il faut l'un dans l'autre,
391.325.511 okas ou 978.314 kilos
de céréales

Produit des vignes
4.521.800 vedros 45.218.000 okas
(l'oka correspond à 2 livres ¼ de france)

Animaux domestiques.

Chevaux	96.882
Cavales	105.533
Bœufs	310.988
Taureaux	57.542
Vaches	231.017
Mulets	230
Anes	798
Bestiaux à laine	1.695.875
Porcs	345.428

Minéralogie

	Nombre des puits	Exploitation annuelle
Or	3	1.500 dragmes
Sel gemme	5	30.000 000 okas ou 75.000 kilos
Goudron	85	35.800 vedros ou 358 000 okas
Carrières de pierres	7	550 pierres à moulins

Fabriques.

de draps communs	32
de toile commune	1
de chapeaux communs	4
de mouchoirs „	22

Commerce en 1832.

Importation	30.251.152	Piastres
Exportation	36.052.900	„

en 1833.

Importation	33.277.000	Piastres
Exportation	41.409.000	„

Budget d'après le règlement.

Revenus	16.510.009
Dépenses	14.693.305

(Le revenu des salines était porté à 4.565.314 francs; il ne pourra guère atteindre ce chiffre, avant deux ou trois ans d'ici).

DXLVI.

Iaşi, 1834, 26 Decembrie.

Duclos către Rigny, despre trupele ruseşti şi întreţinerea lor în Moldova.

(Turquie, XII, Iassy, No, 16).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence l'état nominatif des troupes russes qui sont en Moldavie, avec indication des cantonnements qu'elles occupent. Ci-joint aussi un tableau, des fournitures faites et à faire par la principauté, depuis 1832, d'après une convention passée avec la Russie. Je dois ces renseignements au Prince Alexandre Mavrocordato, qui n'a pas craint de faire quelques dépenses, ni de se compromettre envers l'autorité russe, pour me les procurer, parce que rien ne lui coûte, lorsqu'il s'agit de prouver son dévouement à la France et à Sa Majesté.

Il résulte de ces états, que 5.774 hommes de troupes russes, tant officiers que soldats, se trouvent encore sur le territoire Moldave, distribués entre Toutova, Tecoutsch, Focchany et les villages environnnats. Les fournitures sont payées au gouvernement local 150.000 piastres, et lui en coûtent sept cent mille. La Russie a en outre, traité avec une compagnie, pour un plus grand approvisionnement des mêmes consommations, au prix de trente mille ducats, et l'on croit généralement que les denrées achetées pour secourir les paysans, auront une toute autre destination, par la raison qu'on ne leur en a point encore distribué, et que, dans le nombre de ces denrées, il y en a dont ils ne font aucun usage.

De nouvelles plaintes se sont élevées de la part des paysans, qui sont à proximité de la route militaire, au sujet des corvées et des contributions accablantes qu'on exige d'eux. Je remarquerai à cette occasion, que si la route n'avait d'autre but que de conduire à Silistrie, par la direction la plus courte et la plus naturelle, elle ne passerait pas à travers la Principauté, mais sur les bords du Danube, par Vadou-loui-Isaac. C'est par là que les différents corps de l'armée russe et l'Empereur Nicolas sont entrés, lors de la dernière guerre.

Le général d'Eningshausen, qui devait venir visiter les étapes, les magasins, les hôpitaux militaires et les troupes qui sont en Moldavie et en Valachie, sera remplacé, dans cette inspection, par le général Moraview, pour lequel on a déjà préparé des logements.

M. le Consul m'a annoncé son retour à Iassy, pour le 31 de ce mois . . .

DXLVII.

Cochelet către Rigny, despre numirea sa ca consul în amândouă Principatele, despre misiunea sa și despre societatea românească. București, 1835, 8 Ianuarie

(Consulat de France à Bucharest, 1835, No. 2).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, la réponse de S. A. le Prince régnant de Valachie, à la notification qu'elle lui a faite, de ma nomination au poste d'Agent et Consul général dans les deux principautés du Danube.

J'ai chargé M. Mimaut, qui est parti d'ici le 3 de ce mois, de remettre à S. A. le Prince Michel Stourdza, la lettre de Votre Excellence qui m'accrédite auprès de lui. Je n'aurais pas pu dans ce moment la porter moi-même, et je ne prévois pas encore l'époque à laquelle je pourrai me rendre à Yassy, à cause de la préoccupation que me donne la prise de possession de mon service, et surtout la gestion de l'Agence d'Angleterre, dans laquelle je désire justifier la confiance que Lord Ponsomby a placée en moi. Cependant je n'ai pas voulu différer de me mettre en relations avec le Prince régnant de la Moldavie, et je lui ai fait connaître par écrit, les motifs qui m'empêchaient d'aller maintenant en personne lui offrir mes félicitations. Si je pouvais être remplacé ici de quelque manière, je n'aurais pas hésité un instant à entreprendre ce voyage; mais il m'est impossible de laisser ainsi à l'abandon les affaires de ce pays, et surtout la maison consulaire, qui renferme maintenant les papiers et les dépôts en argent et marchandises des deux agences. On vit toujours ici dans la crainte des incendies, et on ne peut se reposer que sur soi du soin de les prévenir.

Je n'ai d'ailleurs rien appris dans ce moment, qui soit digne de l'intérêt de Votre Excellence. Je prépare mes matériaux. Je commence mes observations. Je régularise quelques parties du service. Ce n'est que plus tard, Monsieur le Ministre, que je pourrai vous offrir un travail de quelque intérêt. Après les excellents travaux de M. le Baron de Bois le Comte, et ses judicieuses remarques, il reste bien peu de chose à faire et à dire: on peut attendre.

Maintenant il n'y a que l'administration de l'Hospodar depuis son installation, qu'il soit intéressant de suivre dans sa marche; mais il paraît qu'elle ne marche pas. Elle s'est trouvée, dès son début, en face de la disette, suite de la sécheresse, ses rouages tout nouveaux ne marchent qu'avec peine. Ils sont embarrassés par de petites intrigues. Les hommes qui pouvaient lui imprimer le meilleur mouvement, MM. Stirbey et Bibesco, paraissent dégoûtés des affaires, et se proposent même tous les deux, d'aller en France au printemps.

La ville de Bucharest se ressent de cette espèce d'atonie de l'administration. Ce peuple de Boyards, si enjoué et en quelque sorte si insouciant, qui courait à tous les plaisirs, lorsque le général Kisseleff était au pouvoir, semble devenu un peuple de pensants. Il n'y a plus, ni bals, ni réunions, à cette époque de l'année où ils étaient si nombreux. Il semblerait que l'on porte le deuil de la retraite des Russes. Je rechercherai, Monsieur le Ministre, les causes de cet état moral de la société valaque, et je les ferai entrer dans le cadre du tableau que je me propose d'envoyer à Votre Excellence, sur la situation de ce pays.

DXLVIII.

București, 1835, 20 Ianuarie. Cochelet către Rigny, despre retragerea boierilor din principalele slujbe.

(Consulat de France à Bucharest, 1835, No. 4).

En attendant le travail d'ensemble que je me propose d'envoyer plus tard à Son Excellence, je n'aurais rien à lui mander sur ce pays, petite théâtre politique, où s'agitent cependant de grandes passions, si un changement partiel et fort important dans quelques principaux postes de l'administration, n'avait eu lieu hier.

M. Georges Philipesco, grand Vornick de l'Intérieur et président du Conseil administratif, M. Stirbey, grand Logothète des affaires ecclésiastiques, et M. Nincholesko, Vestiar ou Ministre des finances, ont été remplacés: le premier par M. Michel Ghika, frère aîné de l'Hospodar, le second par M. Michalesco, Boyard de première classe, qui était à peine connu, et le troisième par M. Villara, ancien vestiar, qui avait été accusé de malversation.

Lorsque je serai mieux informé des véritables motifs qui ont décidé ce brusque changement, j'en ferai apprécier les conséquences et les suites à Votre Excellence. Jusqu'à présent, on ne peut que regretter vivement de voir sortir des affaires deux hommes, que la grande popularité de l'un, M. Georges Philipesco, et la supériorité incontestée sur ses compatriotes de l'autre, M. Stirbey, devaient rendre les plus fermes soutiens de la nouvelle administration. Ils avaient été tous les deux sur les rangs pour l'Hospodarat, et l'un deux aurait sans doute été nommé, si l'élection, au lieu de se faire par le libre arbitre de la Russie, avait été le résultat des votes d'une assemblée générale extraordinaire, conformément à la Convention d'Akerman. Depuis cette époque, M. Georges Philipesco se préparait déjà à jour le rôle d'un chef d'opposition. Quand à M. Stirbey, qui avait été l'âme de toute l'administration du Général Kisseleff, et qui était désireux d'apporter dans les affaires de son pays le poids de sa haute expérience, il n'avait pu supporter le contrôle mesquin et tracassier du nouveau pouvoir, qui ne lui pardonnait peut-être pas sa supériorité, et voulait, depuis quelque temps, abandonner à d'autres, le soin d'achever une tâche, qu'il sait que personne ne peut mieux remplir que lui. Sous tous les rapports, c'est une faute de l'Hospodar, d'avoir éloigné deux hommes qu'il aurait dû s'attacher. Lorsqu'un pouvoir est aussi faible que le sien, il doit s'appuyer sur la popularité et la capacité. Il fallait mieux avoir ses rivaux en élection dans son camp, que dehors.

DXLIX.

București, 1835, 22 Ianuarie. Cochelet către Rigny, despre acreditarea sa la Iași, despre raportul lui Bois-le-Comte, și despre Mavrocordat și sentimentele lui pentru Franța.

(Consulat de France à Bucharest, No. 3).

J'ai eu l'honneur de vous informer des motifs qui m'avaient empêché de me rendre en personne à Yassy, et de l'envoi que j'avais cru devoir faire, par M. Mimaut, de la lettre de Votre Excellence au Prince Michel Stourdza, à laquelle S. A. S. sera sans doute empressée de répondre. J'ai reçu, il y a quelques jours, une dépêche de ce Prince, dont je crois devoir, Monsieurs le Ministre, vous transmettre la copie. Il m'a fait en outre complimenter par son parent le Prince Mavrocordato, avec lequel j'ai eu plusieurs entretiens. Je ne pourrais répéter à leur égard, que les propres expressions de M. le Baron de Bois le Comte, dans ses rapports généraux sur la Moldavie.

Il est impossible, d'après tout ce que j'ai entendu dire, de mieux juger ce pays, qu'il ne l'a fait, dans un si court espace de temps. Votre Excellence peut donc considérer tout ce qui a été écrit par M. de Bois le Comte, comme mon point de départ, et en quelque sorte, ma boussole dans le début de ma mission.

Le Prince Mavrocordato, dont l'attachement à la France date de 30 années, puisqu'à cette époque, il était déjà dans les rapports les plus intimes avec le Comte Reinhardt, est un homme dont le patriotisme ardent ne peut supporter la nouvelle situation, fausse et humiliante, dans laquelle le gouvernement Russe a placé son pays. Il ne voit de salut pour lui, que dans la protection de la France; il est un des chefs du parti nombreux, qui veut l'indépendance absolue des provinces du Danube.

J'ai eu beaucoup de peine à calmer l'effervescence de ce vieillard, qui m'a rappelé et par son costume oriental, et par son brûlant enthousiasme, mes anciennes relations de 1812, avec les chefs des premières familles polonaises de la Lithuanie, lorsqu'elles attendaient leur indépendance. Il voudrait, avant de finir ses jours, voir se réaliser le rêve de toute sa vie. Je lui ai parlé le langage de la prudence et de la modération, en l'engageant à attendre tout du temps et des circonstances, sans se compromettre par des actes qui justifieraient des mesures de répression. Je lui ai montré le cadavre de la Pologne, gisant à côté d'eux. Je l'ai persuadé enfin, de tout l'intérêt que nous prenions à l'avenir des provinces du Danube; mais aussi que, plus cet intérêt était vif et sincère, plus il fallait en régler l'emploi, et le subordonner aux évènements.

J'ai bien vu, par toutes les confidences qui m'ont été faites par le Prince Mavrocordato, qu'il n'était que l'interprète des vœux de l'Hospodar de Moldavie, Michel Stourdza, et de ses sentiments à l'égard de la France.

Je pourrais, Monsieur le Ministre, entrer dans beaucoup de détails qui vous intéressent, mais n'étant secondé par personne, en qui je puisse avoir la moindre confiance pour chiffrer, et ne pouvant profiter jusqu'à présent d'aucun courrier extraordinaire, Votre Excellence doit penser que l'intérêt de ma mission se ressentira un peu de mon manque de moyens, sous ce rapport.

DL.

Cochelet către Rigny, despre rapoartele sale în privința comerțului cu Franța și despre situația străinilor în țară, față de firmanul turcesc. București, 1835, 28 Ianuarie.

(Consulat de France à Bucharest, 1830—36. No. 10).

J'ai laissé jusqu'à ce moment sans réponse la dépêche de Votre Excellence, du 27 Octobre dernier, parce que j'espérais pouvoir lui transmettre un travail complet, sur les deux questions importantes, qui y sont soumises à mes investigations, celle du Commerce que la France peut être appelée à faire avec les Principautés du Danube, et celle des privilèges accordés aux étrangers par les capitulations, auxquels la Porte Ottomane paraîtrait vouloir porter atteinte.

Quant à la première, je ne suis pas en mesure, Monsieur le Ministre, et je ne le serai pas encore probablement, avant quelque temps, de vous donner tous les renseignements qui pourront fixer vos idées à son égard. J'ai besoin, pour la traiter convenablement, et surtout de la manière dont je la comprends, d'être fixé sur le commerce que la Valachie fait en ce moment avec l'Autriche, la Russie, la Pologne, la Turquie et la France. J'ai besoin de connaître les produits bruts, qu'on peut en exporter, et ceux manufacturés qui s'y consomment. Ces notions sont longues et surtout très difficiles à obtenir, dans un pays où l'on ne s'est jamais occupé de les recueillir; mais Votre Excellence peut être assurée, que je ne néglige pas de me les

procurer, et que j'espère pouvoir lui soumettre un travail complet, qui ouvrira les yeux de notre commerce sur ce pays, en lui faisant sentir qu'il est de son intérêt, d'y fonder quelques relations plus importantes et surtout plus directes, que celles qui y existent maintenant.

Quant à la question des privilèges des étrangers, je n'ai pas cru devoir la traiter sérieusement avec le gouvernement valaque, et surtout par écrit, puisqu'il n'a été donné jusqu'à présent, aucune suite au firman de la Porte Ottomane. J'en ai cependant conféré longuement avec le secrétaire d'Etat de cette Principauté, auquel j'ai fait comprendre, par beaucoup de raisons auxquelles il s'est rendu, qu'il était de son gouvernement de la laisser débattre à Constantinople, seul terrain où elle peut et doit, à raison des capitulations qui lient la Porte Ottomane, être convenablement traitée. Toutes les Puissances l'ayant envisagée sous le même point de vue, il est donc à présumer que les droits de toutes resteront intacts.

Cependant, Monsieur le Ministre, on ne peut se dissimuler, et j'en ai moi-même maintenant des preuves journalières sous les yeux, à cause de ma gestion de l'Agence d'Angleterre, que le droit de protection a donné lieu aux plus grands abus. L'ex-Agent de S. M. Britannique n'a pas apporté toute la circonspection nécessaire dans les patentes qu'il a délivrées. On a voulu dernièrement forcer au paiement de la contribution, 22 protégés anglais, habitants d'Ibraïlow et reconnus notoirement comme Bulgares. J'ai obtenu du Gouvernement Valaque que, jusqu'à l'arrivée d'un nouvel Agent Anglais, il ne serait rien changé aux droits de protection qui avaient été accordés par M. Blutte.

L'établissement des starostes dans les petites villes et bourgs de la Valachie, qui a lieu plus particulièrement de la part de l'Autriche, à cause du grand nombre de ses protégés, est ce qui excite surtout les plaintes très vives du gouvernement valaque, et sera peut-être assez difficile à maintenir.

Quant à l'article du firman, qui infirme le droit d'appeler à Constantinople des sentences rendues par les tribunaux valaques, il est à remarquer qu'il n'a jamais été fait usage de ce droit par la France, et que d'ailleurs, cet article paraît devoir être une conséquence nécessaire, des nouvelles institutions qui ont été données aux principautés du Danube, par le règlement de réforme.

Au reste, Monsieur le Ministre, je me propose de faire un examen très attentif des motifs légitimes, qui ont porté le gouvernement valaque à solliciter de la Porte Ottomane, le firman qu'il n'ose pas mettre à exécution, à cause des protestations des grandes puissances, mais qu'il tient cependant en réserve, pour en faire usage dans des circonstances plus favorables. J'aurai l'honneur de soumettre à votre Excellence le résultat du travail que je ferai à cet égard.

Quant à nous, ce firman ne pourrait jamais beaucoup préjudicier à nos droits dans ce pays, si on le mettait à exécution. Nous n'avons pas de starostes, et quant aux Agents Consulaires que nous pourrions établir, la seule prétention du gouvernement valaque serait qu'ils fussent munis d'un bérat de la Porte.

Nous n'avons pas de protections abusives, et si quelques-unes avaient été accordées, mon intention est de ne pas les tolérer. Nous n'avons jamais appelé à la Porte, des sentences rendues ici, sur les procès excédant 4.000 aspres, ou 3 francs 9 c., et il est probable que nous n'en appellerons jamais. C'est donc plus dans l'intérêt des autres nations, que dans le nôtre, que nous nous associons à leurs représentations; enfin, c'est plus le droit que nous défendons, que l'abus de ce droit.

DLI.

Comunicarea Domnului Moldovei către Obișnuita Obștească Adunare, adresa Adunării ca răspuns și răspunsul Domnului 1). Iași, 1835, 2 Fevruarie.

(Turquie, XIII. Iassy).

De justes appréhensions suscitées par la sécheresse qui a régné pendant une grande partie de l'été, m'avaient engagé à convoquer extraordinairement l'Assemblée générale, aussitôt après mon retour de Constantinople.

Pénétrés de la gravité de vos devoirs, vous avez, Messieurs, à cette occasion, fait preuve d'un véritable patriotisme, vous avez sacrifié les intérêts particuliers à l'intérêt public, et secondé l'administration de vos lumières et de vos efforts, dans les mesures qu'il était urgent de prendre, pour préserver le pays de la disette.

En vous réunissant aujourd'hui, pour vaquer aux occupations annuelles prescrites par le Règlement, vous pouvez vous féliciter de l'efficacité de vos efforts.

Cinq mois se sont écoulés depuis votre réunion extraordinaire et, grâce à la Providence, aucune conjoncture remarquable n'est venue décéler que le peuple soit menacé d'une souffrance imminente. Les pluies survenues pendant le mois de Juillet, quoique tardives, ont, il est vrai, atténué de beaucoup le mal, et la disette, loin d'être générale, a été circonscrite dans un cercle étroit. Les opérations de la commission d'approvisionnement en font foi.

Sur près de trois mille kilos achetés, 517 ont été seulement délivrés aux communes nécessiteuses, qui se sont présentées, en réunissant les conditions requises pour participer à la distribution des grains.

Les besoins pourront à la vérité, augmenter progressivement jusqu'à la nouvelle récolte; on peut cependant être assuré, à l'heure qu'il est, que le pays possède encore assez de produits, pour faire face aux nouvelles exigences et pour maintenir les prix aux taux qu'ils ont une fois atteint.

La prohibition des brandevineries et celle de l'exportation de certains produits de première nécessité, est un grand inconvénient; mais elle a été commandée par les circonstances, et par le manque et la cherté qui régnaient même dans les Etats limitrophes.

Nous devons nourrir l'espoir qu'il y aura lieu à lever ces dernières entraves, dès que les apparences de l'année courante en auront démontré l'inutilité.

La sage mesure de la libre exportation du froment a justifié la prévoyance qui l'avait dictée, et prouvé qu'il est presque toujours superflu, pour ne point dire dangereux, de gêner le commerce extérieur. Si d'une part, la confiance sur laquelle se fondent les transactions commerciales doit être maintenue à l'abri de toute atteinte, de l'autre, l'équilibre des moyens et des besoins, ne manque pas de s'établir par sa tendance naturelle et par la compensation des intérêts particuliers.

C'est ainsi que l'exportation du froment, arrêtée d'elle-même par la hausse du prix et les besoins de l'intérieur, s'est bornée pendant cette année, à près de 13 mille kilos. D'ailleurs je puis vous assurer, Messieurs, que l'aspect intérieur du pays est très satisfaisant.

Les labours d'automme ont eu lieu avec plus d'extension et de persévérance que jamais. Eclairé par l'expérience des années précédentes, j'ai donné ordre aux administrateurs d'insister à ce que, chaque cultivateur labourât et ensemençât en automne une demi-faltche de seigle. Cette mesure presque généralement suivie, aura l'effet le plus salutaire sur le sort des villageois.

---

1) Numai primele două au fost publicate românește în *Analele parlamentare*, V, 560 și 569. Vezi mai jos, raportul lui Mimaut, Nr. DLVI.

Jamais le cultivateur n'a pu se reposer sur une prospérité plus consolante; assuré de sa subsistance, attaché par son bien-être au sol qu'il a cultivé, un avenir riche d'espérance lui sourit.

Appelé par la confiance des deux Augustes Monarques à gouverner ma patrie, et ayant consacré le reste de mes jours à m'occuper de son bien-être, je puis me flatter, que le court espace de temps qui a suivi mon avènement à la Principauté, n'a pas été perdu pour le bonheur du pays. Si les résultats ne marchent pas toujours sur la même ligne que mes désirs, s'il est dans la nature des institutions humaines de ne germer qu'avec le temps, du moins pouvons nous acquérir l'assurance, que les éléments d'un ordre de choses bienfaisant existent, et promettent à la Moldavie une prospérité progressive. Ces éléments nous les devons, Messieurs, sans contredit, à la bonté de nos institutions et aux nobles efforts de l'homme supérieur qui a dirigé l'administration des deux principautés, et dont je me fais un honneur, comme un devoir, de suivre les traces.

Trois années d'expérience vous ont mis à même de vous convaincre, Messieurs, des effets salutaires que la nouvelle législation a produits, à l'égard de toutes les classes des habitants et dans toutes les branches de l'administration du pays.

Il faut espérer, Messieurs, que des années fertiles succèderont à la gêne occasionnée par la prolongation de la disette. C'est alors que les résultats du régime réglementaire se révèleront dans toute leur étendue, dans toute leur solennité.

Le texte du règlement organique, dont les dispositions ont été développées par les mesures de détail que vous avez votées dans les deux sessions précédentes, a obtenu la haute sanction de Sa Hautesse, ainsi que vous en avez été convaincus par la communication qui vous a été faite, de l'ordre suprême. Dès mon retour de Constantinople, j'ai chargé une commission spéciale de s'occuper de la refonte de cet acte en corps d'ouvrage. Ce travail a été amené à terme, et servira à faciliter et à régulariser le service public.

Plusieurs dispositions législatives, adoptées par l'assemblée générale, ont été soumises à ma décision par le gouvernement précédent.

Parmi ces dispositions, il y en avait de très importantes pour le bien du service. Je me suis empressé de les confirmer et de les mettre en vigueur; telles sont:

1°. Celle qui réduit à treize le nombre des districts.

Une commission ayant été chargée d'en opérer la délimitation, j'ai donné ordre au conseil de présenter ce travail à l'assemblée générale, afin qu'il puisse être immédiatement mis à exécution.

2°. Celle sur l'incomplet du Divan princier, disposition dont l'expérience vient de prouver l'utilité.

3°. Celle sur l'augmentation des revenus de la ville de Iassy.

Les adjudications ayant déjà eu lieu, conformément à cette loi, ont fait monter à plus de 300 mille piastres les revenus municipaux.

D'un autre côté, certains articles du budget de l'Ephorie, susceptibles d'économies, ont été considérablement réduits, sans nuire aux exigences publiques.

Le nouveau mode de nettoiement des rues, bien qu'il entretienne en activité permanente au delà du double des tombereaux employés jusqu'ici, ne coûte que le tiers de la somme dépensée durant les années précédentes.

L'Ephorie pouvant ainsi jouir de moyens suffisants et d'un excédant annuel assez marquant, se verra à même de consacrer des fonds réguliers à l'embellissement et à la sûreté de la ville. Un jardin public est déjà fondé sous ses auspices.

La construction des ponts en pierre, sur divers passages dans l'intérieur de la ville, ajournée par le manque de capitaux, n'éprouvera plus d'obstacles.

Les chaussées des faubourgs seront continuées, sur un plan qui réunit l'agrément à la solidité.

Une chaussée latérale, unissant la chaussée de Galata à celle de Pacorari, servira de voie de communication entre la basse et la haute Moldavie, et préservera ainsi le pavé de la ville, de l'encombrement et de la détérioration produits par les transports de grandes charges.

La création d'une compagnie pour le service des pompes à feu, vient d'être arrêtée; sa formation a été confiée à une commission, composée de l'Aga de la ville, du colonel de la milice et du président de l'Ephorie; aux avantages de la discipline, de la permanence et de la régularité, cette nouvelle organisation joint celui d'augmenter le personnel des agents qui veillent à la sûreté de la ville, et ce n'est que par un surcroît de 28 mille piastres au budget des dépenses de l'Ephorie, que ce double but est atteint.

Le gouvernement a été plus loin, Messieurs; pénétré du principe que la sûreté des personnes et des propriétés est une des premières garanties de l'ordre social, il a ressenti le besoin de régulariser la police, de manière à ce qu'elle puisse répondre de la tranquillité des habitants. Quoique organisée déjà, pour ce qui concerne le personnel et le matériel, sur un pied qui se trouvait en rapport avec les ressources financières du pays, la police manquait cependant de règles et de principes propres à la guider; son administration était abandonnée à la perspicacité du chef qui la dirigeait.

J'ai cru indispensable, Messieurs, de suppléer, par l'ordre et la régularité, à ce que le nombre et les moyens offraient de rétréci. J'ai par conséquent, chargé une commission spéciale de confectionner un règlement de police, en se basant sur les principes suivis dans les Etats les plus civilisés, en tant qu'ils peuvent s'adapter à nos mœurs et à notre législation.

Les soins que j'ai été à même de porter, dans chacune des branches de l'administration, ont motivé plusieurs autres mesures d'amélioration, dont l'objet est de développer et de consolider les institutions qui régissent le pays.

L'ordre dans les affaires est, vous le savez, Messieurs, l'unique moyen d'épargner le temps; il est la principale garantie de son bon emploi. Fidèle à cette maxime, je m'y suis conformé le premier. J'ai fait dresser un règlement sur les séances du Conseil et la marche à suivre dans ses occupations. J'ai mis en vigueur les dispositions qui règlent la division du travail dans les chancelleries, et assujettissent l'enregistrement à un système méthodique, qui lui donne l'unité et l'ensemble indispensable, facilite la gestion des affaires et simplifie de beaucoup le maniement des dossiers.

L'importance des fonctions des Ispravniks est généralement appréciée. Témoins immédiats des besoins du peuple, exécuteurs des mesures administratives et à portée de juger de leurs résultats, ce sont eux qui souvent provoquent les démarches du gouvernement, et qui donnent à ses décisions l'efficacité nécessaire; c'est de leur vigilance et de leur assiduité que dépend, en grande partie, le bien-être du peuple. Dans le cercle de leurs districts et sous la direction de chaque département, les Ispravniks exercent l'action du gouvernement, et néanmoins aucune règle n'existant pour leur faire sentir l'étendue de leur mandat, guidés par des ordres transitoires, ils n'avaient jamais en vue l'ensemble de leurs devoirs, et ne connaissaient point l'obligation de s'en acquitter régulièrement. C'est cette considération qui m'engage à faire insérer dans un cadre, les devoirs attachés aux fonctions de l'Ispravnik, à les généraliser, à en former un recueil, qui doit être distribué à toutes les résidences des Ispravniks, pour leur servir de règle invariable et obligatoire.

Des livres tenus régulièrement par tous les fonctionnaires supérieurs, d'après le modèle qui leur a été communiqué, serviront à constater la capacité des employés respectifs, à exciter l'émulation et à fournir matière à l'exercice de la plus belle des prérogatives attachées à la qualité de chef de l'Etat, celle de distinguer et de récompenser le mérite.

La réorganisation complète du service public a exigé l'adoption d'un uniforme civil; un règlement spécial a statué sur cet objet.

La forme de la correspondance des instances administratives et judiciaires, soit entre elles, soit avec des particuliers, pour n'avoir pas été prescrite, n'a cessé de donner lieu à des contestations qui avaient l'inconvénient d'arrêter la marche des affaires, en détournant l'emploi d'un temps précieux, pour des discussions futiles et vétilleuses. Cet objet vient d'être réglé par des dispositions précises, fondées sur la hiérarchie des emplois et sur l'identité de la position des particuliers devant la loi.

La poursuite des brigands a été l'objet de la plus active surveillance du gouvernement. 357 malfaiteurs ont été arrêtés, dans le courant de l'année 1834, et livrés au tribunal criminel. Plusieurs Slougitors se sont distingués dans la poursuite de ces brigands, par des actes de bravoure, que je me suis empressé de récompenser. Le gouvernement ne cesse de prendre des mesures pour débusquer les restes de ces bandes, et pour en découvrir les recéleurs. Les Ispravniks ont reçu ordre de faire des recherches dans les villages et de s'assurer, par des cautionnements valables, des individus sans aveu, qui se trouveraient en état de suspicion. Afin que de pareils individus ne puissent circuler librement dans le pays, il a été arrêté que nul villageois ne pourra s'absenter, sans être muni d'un billet de passe. A cet effet, des cachets vont être distribués à toutes les communes, sous la garde des curés et des jurés du village.

D'un autre côté, l'extension du vagabondage, motivé particulièrement par l'affluence d'un nombre de Juifs sans ressources et sans industrie, a nécessité la nomination de diverses commissions d'enquête, chargées de faire le recensement de cette nation, et de noter les individus qui n'offriraient aucune garantie, afin qu'ils fussent expulsés du territoire Moldave; cette mesure a eu en grande partie son application.

D'après un projet arrêté de longue date, mais ajourné jusqu'ici, il a été procédé à la construction de prisons dans les districts. Les travaux interrompus pendant l'hiver, seront repris au printemps prochain.

Au milieu de ces divers éléments d'ordre et de sûreté publique, les facilités et les encouragements dûs au commerce, n'ont pas été perdus de vue. La ville de Galatz, unique port et principal débouché du commerce du pays, a été, de tout temps, envisagée par moi, comme digne d'attirer toute la sollicitude du gouvernement à son égard, et de faire rejaillir en retour, sur le pays, des sources abondantes de prospérité.

Heureux d'être à même de réaliser mes pensées à cet égard, j'ai eu l'occasion de recueillir moi-même sur les lieux, les renseignements nécessaires sur les besoins des habitants et d'étudier les exigences du commerce.

Je n'ai pas différé, à mon arrivée dans la Capitale, de poser les bases de diverses améliorations, propres à donner à la ville de Galatz l'éclat qui lui convient.

Les dispositions préliminaires, pour faire de cette ville un port-franc, la translation de la quarantaine, un nouveau plan pour la construction des édifices, le pavage des rues, ont été en conséquence arrêtés; plusieurs autres facilités secondaires ont été données au commerce, qui vient de recevoir un puissant encouragement par la haute autorisation, accordée par Sa Hautesse, d'arborer le pavillon national.

Le cours des monnaies, sans cesse perverti par des spéculations condamnables, est devenu l'objet d'un règlement spécial. D'une part, le préjudice attaché à la déchéance du poids, a rendu leur altération impossible; et de l'autre, la fixation de la valeur relative des pièces a arrêté, dans de justes bornes, la hausse d'une valeur fictive. Il était temps de mettre une digue à l'agiotage, qui, tendant à élever indéfiniment le prix nominal des espèces, ne cessait de compromettre les transactions particulières et de frapper de nullité le crédit public.

Il n'a pas été possible d'éviter certains inconvénients, que l'application de cette mesure devait entraîner. Dans l'alternative d'adopter des demi-moyens, sur lesquels

on serait forcé, tôt ou tard, de revenir, ou de couper le mal à sa racine, en ne tenant pas compte de quelques préjudices partiels, qui s'effacent devant l'utilité publique, le gouvernement a dû préférer le second de ces moyens.

S'il est vrai qu'en fait de commerce, on doit laisser faire et laisser passer, il n'est pas moins constant, qu'il faut aussi lui procurer la facilité des communications; aussi le perfectionnement de cette partie, marche-t-il toujours de front avec le développement des transactions commerciales.

Sans me dissimuler que les moyens financiers ne répondent pas encore aux dépenses que nécessitera l'amélioration des voies publiques, je n'ai pas cru cependant devoir différer une mesure si importante, et dont l'accomplissement requiert une période d'années plus ou moins longue. Des travaux préparatoires de mesurage et de nivellement ont déjà été exécutés, dans le but de réduire en chaussées, les principales routes. Le pays abonde en matériaux propres à cette opération, et nous emprunterons des artisans à un Etat limitrophe, où le régime des chaussées est déjà perfectionné.

Dans cette prévision, je me suis empressé d'approuver le projet d'établir une diligence entre Galatz et la frontière de la Bucovine. En entourant cette entreprise de toutes les sûretés qui peuvent inspirer la confiance, j'ai cru donner au commerce une nouvelle impulsion, par la réunion de deux points aussi importants, et par la facilité offerte à la circulation des capitaux.

Un de ces funestes incidents qui frappent le commerce de stagnation, avait menacé de porter la désolation dans la principauté. Un bâtiment infecté était venu, le mois de Septembre, introduire la contagion dans le port de Galatz; mais grâce à nos institutions et aux soins prodigués, avec toute la circonspection réclamée par la circonstance, le mal fut arrêté aux portes de la Moldavie; le bâtiment fut entièrement purifié, et le commerce n'eut pas à souffrir la moindre contrainte.

Ce n'est pas la première occasion qui s'est présentée, pour prouver l'avantage inappréciable de l'établissement de la quarantaine. Ce n'est pas le premier service rendu par la milice nationale, aux soins de laquelle, le cordon sanitaire se trouve confié. Vous partagerez sans doute, Messieurs, la vive satisfaction que j'éprouve, de voir que le soldat Moldave, pénétré de plus en plus de ses devoirs, ne cesse de faire des progrès dans la discipline, et de déployer un zèle et une activité dignes de tout éloge.

Les facilités que possédait le gouvernement précédent, pour exercer sur la milice une surveillance indispensable, avait rendu superflue la création d'un Etat-Major; ces facilités n'existant plus, j'ai dû pourvoir à ce besoin, et donner par là, à cette institution, un nouvel encouragement, une nouvelle garantie.

La partie militaire devient l'objet de plusieurs autres améliorations. Les divers devoirs, confiés à la milice, décèlent tous les jours l'insuffisance du personnel qui la compose; une augmentation conforme aux principes réglementaires est, sans doute, indispensable; ce n'est que le manque de moyens qui nécessite l'ajournement de cette mesure, réclamée impérieusement par les besoins du service.

Des soins aussi assidus, qu'ont pu le permettre le temps et les conjonctures, ont été notamment consacrés à l'administration de la justice, qui doit être rangée parmi les principaux besoins du pays.

L'application des lois qui ont été votées dans la dernière session de l'assemblée générale, des améliorations portées à l'état du personnel de quelques instances, une sollicitude continuelle, seule capable de surmonter les obstacles, ont pu déjà imprimer à la partie judiciaire une marche tellement progressive, que dans le court espace qui s'est écoulé depuis le mois de juillet, le relevé des affaires terminées donne les résultats suivants, savoir: 1613 procès, jugés par les tribunaux des districts, et 385 par les Divans, au nombre desquels, 193 ont été jugés et confirmés par moi. Ayant en vue le nombre considérable des affaires pendantes devant les

tribunaux, et la quantité de requêtes qui m'ont été directement présentées, je n'ai épargné aucune peine pour conduire ces demandes à bonne fin, et prévenir souvent la naissance de nouveaux procès. Sur 3.200 suppliques, apostillées de ma main, relatives à des questions judiciaires, aussi bien qu'administratives, je puis avancer avec confiance, qu'il a été déjà fait droit à la plus grande partie des demandes qui en faisaient l'objet, soit par des enquêtes locales, dans les questions administratives, soit par le cours ordinaire.

L'organisation de l'ordre judiciaire, Messieurs, a été la partie de nos institutions qui devait rencontrer le plus de contrariété dans sa théorie, le plus de difficulté dans sa pratique. Plusieurs essais, qui ont échoué dans leur application, furent abandonnés et remplacés par d'autres. Chaque session a vu de nouvelles dispositions fondamentales devenir l'objet de ses débats, et l'ordre judiciaire n'a cessé de subir une fluctuation qui s'est constamment opposée à sa stabilité. Je ne saurais assurer s'il ne manque rien à la législation actuelle de cette partie, si les principes sur lesquels elle repose, si la hiérarchie des juridictions ne laisse rien à désirer, ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il est temps de s'arrêter, de se reconnaître, de pouvoir se rendre compte des résultats du régime établi, de donner enfin, à l'administration de la justice, cette permanence qui sert de garantie aux droits des particuliers et de base à la régularité du service. Attendons pour rectifier, s'il y a lieu, le système actuel, qu'une expérience plus mûre nous ait rendu palpable la nécessité d'y retoucher. Mais, ce qu'il importe de diriger et de perfectionner sans cesse, ce sont les règles de la procédure, qui servent à éclairer le juge sur ses devoirs et à le guider dans ses errements.

Une commission a été chargée de réunir les notions propres à compléter la procédure.

L'instruction publique est devenue l'objet de notables améliorations ; je me borne à en faire mention, en me réservant d'en exposer à vos yeux les détails, quand une année d'expérience en aura constaté l'utilité.

Les fonds de la caisse des écoles ont permis de faire l'acquisition d'un edifice pour la fondation de l'Académie nationale, qui sera entourée de bâtiments propres à sa destination. Le plan, ainsi que les statuts de cet établissement, vous seront communiqués par la curatelle de l'instruction publique. Une école de jeunes filles vient d'être instituée, où elles pourront puiser les premières connaissances utiles à leur sexe, apprendre divers ouvrages de main et acquérir les notions de l'économie domestique. Elles deviendront par là, capables de s'assurer une existence honnête et d'apporter, dans le sein de leur famille, les véritables éléments d'un bien-être, malheureusement méconnu en grande partie, jusqu'à présent. Tels sont, Messieurs, les principaux objets auxquels le gouvernement a voué une active sollicitude, sans mentionner les dispositions de moindre importance. Cette tendance à une amélioration générale, cette heureuse impulsion, dirigée vers un but commun, sont dûs évidemment, au bienfait des principes réglementaires. A l'avenir, le bonheur de la Moldavie marchera de front avec le développement de leurs conséquences. Bénissons, Messieurs, les noms glorieux des deux puissants Monarques, qui ont fondé notre prospérité sur des bases aussi larges et aussi durables. Nous étions pénétrés de ces vérités, lorsque, le cœur plein de reconnaissance, nous avons, par un mouvement spontané, proposé l'érection d'un monument en l'honneur de nos augustes bienfaiteurs.

Cet hommage a été agrée avec bienveillance par les deux hautes Cours. Ayant eu déjà l'occasion, de donner connaissance de l'approbation de la Sublime Porte, je me fais un véritable plaisir de vous communiquer actuellement, la dépêche de S. Ex. M. le Vice-Chancelier de l'Empire, qui me fait part de l'assentiment bienveillant, avec lequel S. M. l'Empereur de Russie a daigné accueillir nos vœux à cet égard.

Les projets qui vous occuperont pendant cette session, ne vous sont pas inconnus ; presque tous, ont déjà été présentés à vos délibérations dans les sessions précédentes. En vous en communiquant ci-joint le programme, je crois nécessaire d'appeler particulièrement votre attention, sur celui du budget et celui de l'arpentage général.

Vous avez senti, Messieurs, dès l'année précédente, que les recettes de l'Etat commençaient déjà à ne plus cadrer avec les dépenses fixées par le règlement. Depuis lors, l'équilibre, loin de se rétablir, a été rompu entièrement. Des besoins considérables, qui n'ont pas été prévus, réclament impérieusement un surcroît de revenus. L'exposé contenu dans le projet du Conseil et les renseignements que les Ministres seront dans le cas de vous donner, vous mettront à même de juger de la réalité de ce besoin.

La proposition, Messieurs, de fournir à l'Etat les moyens de faire face aux exigences publiques, a pour but de vous engager à diriger votre esprit sur les expédients les moins onéreux, tendant à combler le déficit. Si des économies sont possibles, sans préjudicier au service et sans compromettre l'avenir, ne les perdez pas de vue ; mais s'il est inévitable d'établir un surcroît de revenus, toujours est-il conforme à la mission de l'Assemblée générale, d'aviser à en alléger, autant que possible, le poids.

A ces considérations d'une importance publique, si je me vois forcé d'ajouter quelques remarques, concernant la motion contenue dans le rapport du Conseil sur le budget, et relative à une subvention motivée par les circonstances particulières dans lesquelles je me suis trouvé, c'est dans l'unique but de recommander à la sage impartialité de l'Assemblée générale de n'avoir égard à mes intérêts privés, que je suis toujours prêt à sacrifier aux intérêts publics, qu'en tant qu'une proposition de cette nature pourrait s'effectuer, sans qu'il en résultât le moindre préjudice pour aucune classe des habitants de cette principauté : une offre, qui ne remplirait pas cette condition, ne serait nullement en harmonie avec mes sentiments.

Quant au projet sur l'arpentage général, il n'est aucun de vous qui n'ait appelé, de tous ses vœux, l'exécution de cette mesure ; mais, plus l'importance en est générale et évidente, plus vous devez en élaborer avec soin et maturité les dispositions, qui ne tendent à rien moins qu'à assurer la sainteté de la propriété, à la préserver de l'arbitraire, à délivrer enfin les cours de justice, ainsi que les particuliers, des affaires les plus tracassières et les plus compliquées.

Continuez, Messieurs, d'apporter dans vos délibérations cet esprit de calme et de modération, qui seul conduit au but désirable ; vous me trouverez toujours prêt à accueillir vos vœux, et à répondre, avec effusion de cœur, à la confiance et à l'affection avec lesquelles vous avez salué mon avènement à la principauté.

En vertu de l'article 63 du réglement organique, la troisième session de l'Assemblée générale ordinaire est ouverte.

Réponse de l'Assemblée générale ordinaire à la communication de S. A.

Altesse Sérénissime !

L'Assemblée générale a entendu respectueusement la lecture de la communication qui lui a été adressée par Votre Altesse Sérénissime, à l'ouverture de la session annuelle.

L'exposé des mesures pleines de sagesse, qui ont été adoptées et appliquées dans un si court espace de temps, en lui donnant la preuve des veilles que Votre Altesse consacre au bien du pays, l'ont pénétré d'une bien vive reconnaissance. Témoins des heureux résultats d'une si active sollicitude, les députés s'estiment heu-

reux, de pouvoir offrir à Votre Altesse le tribut d'amour et de respect, dont sont animées toutes les classes des habitants de cette Principauté.

La sage impulsion que vous avez donnée à toutes les branches du service public, les garanties, dont vous avez su entourer la marche régulière des affaires, assurent à la Moldavie une tendance forte et progressive, dans la voie des améliorations.

Votre Altesse a signalé son avènement à la Principauté, par un acte d'humanité publique; ses premiers soins furent consacrés à alléger les effets de la disette et à prévenir la souffrance du peuple. Ses efforts ont été couronnés de succès, et nous nous trouvons honorés d'avoir été appelés à y concourir. Il nous est doux de partager l'espoir de Votre Altesse, qu'il y aura lieu à affranchir bientôt le commerce de toute entrave; l'insistance du gouvernement pour l'extension des labours d'automne, en assurant la subsistance du peuple, donne déjà à cet espoir, tous les éléments de la réalité. Les soins que vous avez apportés, Prince, à régulariser de plus en plus l'administration publique, à suppléer à l'insufisance des réglements spéciaux, à extirper le brigandage et à donner force aux lois, sont autant de bienfaits, dont il nous est donné d'apprécier, tous les jours, les effets salutaires.

Les encouragements prodigués au commerce, la haute autorisation d'arborer le pavillon national, les mesures arrêtées pour faire un port franc de la ville de Galatz, la digue posée à la dépréciation progressive de la monnaie, les dispositions prises pour améliorer les voies de communication, vont donner, nous en sommes convaincus, un nouvel essort et des garanties précieuses aux transactions commerciales du pays, et par une heureuse réaction, ranimer l'espoir et les travaux du cultivateur. Telle est l'affinité qui existe entre tous les genres de progrès sociaux, que l'agriculture ne peut s'étendre et se perfectionner, qu'à mesure que le commerce prospère et offre aux produits de la terre de faciles débouchés.

L'efficacité des précautions adoptées, pour conjurer le danger de la contagion qui avait menacé d'envahir le pays, vient de donner à la Moldavie, une nouvelle preuve de la sollicitude paternelle de Votre Altesse, et de l'utilité inappréciable de l'établissement de la quarantaine. Nous vous remercions, Prince, au nom du pays, de ce bienfait; nous n'avons qu'à nous flatter du zèle qu'a témoigné, en cette occasion, la milice nationale, qui sous la haute direction de Votre Altesse, ne cesse de faire des progrès considérables, dans la bonne tenue et dans la discipline.

L'Assemblée ne saurait exprimer la gratitude que lui inspire l'assiduité infatigable que vous mettez, Prince, dans l'administration de la justice; sage appréciateur des besoins du peuple que vous gouvernez, vous êtes parvenu, soit par d'heureuses mutations dans le personnel de la magistrature, soit par l'activité imprimée à la marche des affaires, à produire déjà une diminution sensible, à la multitude de procès dont les tribunaux étaient encombrés. Un résultat aussi rapide est propre à inspirer au pays les espérances les mieux fondées, par la permanence du système sur lequel repose l'ordre judiciaire; permanence qui, ainsi que Votre Altesse l'a si bien désigné, est avant tout nécessaire, puisqu'elle sert de garantie aux droits des particuliers et à la régularité du service.

Les améliorations apportées dans le cours de l'instruction publique, et celles que Votre Altesse nous fait pressentir, sont l'objet de nos vœux unanimes; nous en ressentons vivement le prix. Le développement des connaissances utiles au système d'éducation éclairée et morale, sont au nombre des plus grands bienfaits, que la patrie est fondée à attendre de votre sollicitude.

La gracieuse bienveillance, avec laquelle les deux augustes fondateurs de nos destinées ont daigné accueillir l'érection d'un monument en commémoration de leurs bienfaits, a pénétré l'Assemblée générale de la plus grande reconnaissance. Elle ne saurait trop se réjouir de cette marque inappréciable, de l'intérêt que les deux hautes Cours portent au bien-être de la Moldavie, et qui est la plus sûre ga-

rantie de la stabilité de nos institutions et du développement de notre prospérité. Nous nous empresserons, Prince, d'examiner les projets de loi que vous avez cru nécessaire de nous communiquer; nous nous ferons un devoir, de peser avec maturité, les dispositions concernant l'arpentage général, et de délibérer sur les moyens les plus avantageux, de couvrir le déficit qui s'est manifesté dans les finances de l'Etat. Il nous sera difficile de perdre de vue dans cet examen, que l'obligation que la Patrie vous doit, Prince, pour les sacrifices que vous ne cessez de faire en sa faveur, ne saurait être séparée de ses intérêts les plus chers.

En nous réunissant, Prince, d'efforts et d'intentions à Votre Altesse, pour atteindre le but commun, nous tâcherons de répondre dignement à l'amour du bien public, dont vous êtes animé. L'unique but de nos désirs, le comble de nos vœux, est de voir nos destinées se consolider et se développer, sous l'administration paternelle de Votre Altesse, et sous l'influence tutélaire de nos institutions.

Son Altesse, en agréant avec bienveillance l'adresse de l'Assemblée, s'est exprimée en ces termes:

Les mesures pleines de sagesse qui vous ont guidé dans les travaux de la dernière session extraordinaire, vous avaient acquis de nouveaux titres à l'estime publique.

Les témoignages de dévouement et d'affection dont vous m'entourez aujourd'hui, me font éprouver les sentiments d'un père au milieu de sa famille, et répondent à la confiance que je vous ai exprimée, dans le contenu de ma communication, à l'ouverture de votre session actuelle.

La sainteté de caractère du vénérable président de l'Assemblée, la sagesse et la loyauté de ses membres, offrent la garantie du plus heureux avenir, et elles font considérer, comme une des plus agréables prérogatives, mes relations avec une Assemblée, qui répond à ma confiance et à l'attente des compatriotes.

DLII.

Discursul Prințului Miloș Obrenovici la deschiderea Adunării naționale sârbești (1). Belgrad, 1835, 2 Fevruarie.

(Consulat de France à Bucharest).

Messieurs!

Il y a présentement une année, que nous nous sommes trouvés assemblés en plus grand nombre. Nous avions espéré alors, nous retrouver de même, à la St. George, mais le manque de fourrages nous a forcés de limiter notre réunion après la dite époque. Ni en été, ni dans l'automne dernier, nous n'avons pu nous réunir en grand nombre: premièrement, à cause de la grande sècheresse, ainsi que du manque d'eau et de foins; secondement, à cause des travaux qui n'avaient pu être terminés assez à temps, pour vous être présentés. Le recensement de notre population n'a pas encore eu lieu; nous ne connaisons pas encore le total du revenu de la dîme et des autres branches de finances, l'organisation que j'ai désiré achever promptement, n'est pas encore terminée.

Il y a maintenant un an environ, que nous vous avons exposé nos vues, c'est depuis que nos négociations avec la Porte sont terminées. Depuis un an, la

(1) Discursul acesta trimis la București, a fost tradus din sârbește în românește, și din românește în franțuzește. V. asupra lui raportul lui Cochelet din 26 Martie 1835, tipărit mai jos.

Servie est une Principauté. Pour consolider toute chose, et surtout une nouvelle Principauté, il faut prendre des mesures bien réfléchies, pour ne pas être en défaut, et après avoir pris un rang à l'extérieur, ne plus le perdre honteusement. Il est certain qu'il a fallu à toutes les nations des centaines d'années pour se fonder. La Servie ne pourra aller autrement, qu'en suivant leurs traces; elle ne peut s'organiser en un an de temps, de manière à ce que tout soit complet.

Le peuple servien a ses mœurs nationales, qu'il faudra changer, en imitant celles des nations civilisées de l'Europe; ce sera alors que la Servie se montrera au rang de celles-ci. Mais l'essentiel nous manque: Ce sont des hommes avec les connaissances nécessaires, pour être chargés des travaux de l'Etat, à la manière Européenne. Tout ceci a mis obstacle à l'achèvement de l'organisation, dont nous avons parlé l'an dernier à la St. Triphon, et que j'ai désiré établir dans notre patrie.

Aujourd'hui, entouré de nouveau des membres de ma bien aimée famille, de nos Evêques, des membres des tribunaux du peuple servien, des représentants de ce peuple, du clergé, je vous rappellerai, chers frères, le discours que je vous ai tenu à l'assemblée de l'an dernier, à la St. Triphon. Ce discours a été imprimé et vous a été distribué. Dans ce discours je vous avais démontré, combien j'ai à cœur:

1. d'organiser chaque branche d'administration, en la soumettant aux lois.

2. de fixer la contribution individuelle du peuple, le plus justement et le plus modérément que possible, de manière à couvrir nos charges.

3. de payer aux Evêques étrangers les dettes de l'Etat, qui pèsent sur les chrétiens de la Servie et qui retombent sur moi.

Dans ce discours, je vous disais de vous concerter entre vous et chez vous, de vous entretenir avec le reste du peuple, de mes propositions, et de me faire connaître à cet égard, ses sentiments et les vôtres.

Depuis lors, les dettes envers les Evêques ont été payées. Il ne reste donc plus qu'à pourvoir aux deux premiers points; nous avons eu assez de temps pour y réfléchir.

Je me suis occupé pendant toute l'année, des travaux de mon administration, et je me suis entendu avec les juges du peuple, sur la manière d'organiser équitablement ce qui nous manque, ou ce qu'il y a de plus urgent, de plus avantageux à la Patrie.

Nous avons résolu, après une examen consciencieux:

1. de faire et publier une organisation Servienne, dans laquelle seront stipulés les droits et les devoirs du Prince de la Servie, les droits et les devoirs de l'autorité, enfin les devoirs et les droits de tout Servien.

Cette organisation, faite avec justice et mesure, sera soumise à tous. Vous y verrez en détail, les droits communs et particuliers à chacun; vous y verrez que tout Servien maintenant est libre et maître de sa propriété.

Nous devons prêter serment pour le maintien de cette organisation. Nous tous ici présents ou absents, devons jurer entre nous. Le Prince jurera pour ses fonctions et pour le peuple; le peuple jurera pour le Prince et pour les fonctionnaires; les fonctionnaires jureront pour le Prince et pour le peuple; nous jurerons de conserver cette organisation sainte et intacte, comme nous conservons le Saint Evangile, et que rien n'y sera changé ou dérogé, qu'avec la volonté de la nation.

2. d'organiser un Conseil d'Etat administratif, composé de six intendants et de plusieurs membres. Toutes les branches de l'administration seront divisées entre les six intendants. Ceux-ci proposeront, les membres examineront et soumettront la chose à mon assentiment. Les intendants et les membres seront responsables de leurs travaux vis-à-vis du Prince. Ils seront de même responsables, de tout ce qui regarde le peuple.

3. J'ai soumis à un nouvel examen notre législature, dont on s'est occupé pendant quatre ans. Elle sera déposée dans nos tribunaux et dorénavant, tout procès

ne sera jugé que par elle. Par elle, tout Servien sera protégé dans son droit, et la justice n'émanera plus de la volonté (caprice) du Juge.

Avec une telle organisation, je pense que notre administration sera bonne. Le peuple sera sous le Prince, sous ses chefs et sous ses fonctionnaires. Les fonctionnaires sous l'état administratif, celui-ci sous le Prince et près du Prince, et le Prince sous les lois et d'accord avec l'Etat.

D'après une telle organisation, plus d'arbitraire ni envers le peuple, ni envers les particuliers. Dans cette organisation, il y a peut-être quelques défauts ou des lacunes, mais avec le temps on s'en apercevra et ce sera réparé aussitôt.

Cette organisation n'est pas la meilleure du monde; pour le moment, le temps ni nos connaissances ne m'ont pas permis de la faire, de manière à ce qu'on puisse dire qu'elle est parfaite.

Ayant ainsi rempli ma promesse d'organiser une administration pour l'intérieur, je passe maintenant à un autre point délicat de mon discours de l'année dernière. C'est à celui des finances. Nous allons examiner l'emploi des revenus nationaux:

Le tribut au Sultan.

La liste civile du Prince et de sa famille.

Le traitement des Evêques.

La dépense d'une milice pour la garde intérieure, et pour le maintien de l'ordre public.

La dépense des troupes pour mettre les frontières à l'abri d'un coup de main.

La dépense des postes.

La dépense pour les bâtiments des quarantaines et leur entretien.

La dépense des députés à Constantinople.

La dépense des agents à l'extérieur.

Les dépenses imprévues.

Il a été pourvu à toutes ces dépenses, par l'emploi des revenus de la Principauté. Ces dépenses sont à la charge des habitants. Nous devons donc y pourvoir. C'est de quoi nous nous sommes occupés jusqu'à présent, afin de trouver un moyen légal, aussi peu onéreux que possible, mais convenable à la nécessité.

Cette pensée nous a occupé toute l'année, et les opinions ayant été partagées sur les divers modes que nous avons cru avoir trouvés, nous nous sommes arrêtés à celui-ci: Toutes les contributions seront perçues en deux termes semestriels, à la St. George et à la St. Dimitri, et mises en un même lieu. Ce moyen donnera au peuple le temps suffisant pour s'en acquitter avec facilité, et il ne sera plus inquiété à plusieurs reprises dans l'année.

Il n'y aura à l'avenir, qu'une seule contribution de trois Talaris d'Autriche par semestre. Aucune autre n'existera, telles que celles de Haratz-Tzibouck, foumarite, cap, cassatoria, morarita, caandgiru, la dime sur les produits de la terre, tels que: maïs, froment, avoine, orge, millet, miel, et enfin le vinaritz. Plus de corvées à l'avenir, à l'exception de celles pour service des bâtiments publics. Tout individu qui y travaillera du matin au soir, recevra une paie journalière. Les routes et les ponts seront à la charge des villages circonvoisins. Les forêts, les villages et les montagnes, jusqu'à présent appartenant aux Allés, appartiendront dorénavant à l'Etat et seront publics; tout Servien pourra s'en servir, mais personne, de quelque état ou rang qu'il soit, ne pourra s'en approprier, ni clore un terrain, aussi petit qu'il soit.

Quand le peuple aura compris, que la contribution de trois Talaris par semestres, répond à toutes celles qu'il payait jusqu'à présent, sous diverses dénominations et sous divers prétextes, il sera convaincu que c'est le minimum de toutes les contributions. Mais nous suffira-t elle? S'en plaindra-t-on?

L'intendant des finances sera obligé, à la fin de chaque année, de présenter les comptes des recettes et des dépenses de l'Etat, à moi, aux fonctionnaires et à l'Assemblée nationale. Pour contenter le pauvre comme le riche, il a été trouvé un

mode bien juste, de prélever cette contribution de trois Talaris par semestre. Je vous présente ici les protocoles, où sont inscrits tous les contribuables, établis et non établis, et la fortune et les moyens de chacun. Ce recensement est presque inutile, car ils savent entre eux, à combien se montait le total de ce que chacun d'eux payait annuellement.

D'après ces protocoles, il n'est plus de mon devoir, ni de celui des fonctionnaires, de fixer la somme de contribution que chacun doit payer. C'est aux Kineses d'examiner ces protocoles et de faire la part de chacun, suivant sa fortune et ses moyens, de la manière la plus juste, pour éviter les plaintes qui pourraient être portées par la suite.

Je soumets à votre examen, ce que je viens de vous communiquer. Je désire vous voir me témoigner votre satisfaction générale et particulière. Je désire de même, connaître vos opinions sur le mode de perception des contributions; après quoi, nous ferons le serment, pour le maintien de notre organisation.

Choisissez vos députés, représentants de la nation, lesquels de concert avec moi et l'Etat, feront les règlements nécessaires, dont on donnera connaissance au peuple.

Vos représentants devront se trouver à toutes les assemblées nationales. Ils seront payés sur les fonds de la Principauté. Ils examineront les comptes de l'Etat et les feront connaître à la nation. La députation ne pourra être nombreuse tous les ans, à cause des dépenses qu'elle occasionnerait. Elle existera, nous en avons besoin, comme elle existe dans tous les Etats.

DLIII.

Iaşi, 1835 13 Fevruarie.

Mimaut către Rigny, despre răspunsul Domnului la scrisoarea Ministrului francez, despre deschiderea Adunării şi lucrările ei, şi despre aprovizionările făcute în ţară.

(Turquie, XIII. Yassy, 18).

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une lettre que le Prince régnant m'a envoyée, il y a quelques jours, en réponse à celle de Votre Excellence, que M. l'Agent Consul général m'avait chargé, lors de mon départ de Bucharest, de lui remettre.

L'assemblée ordinaire des Boyards, qui avait été prorogée au mois d'Août dernier, a été rouverte le 2 du courant. Je vous enverrai sous peu copie, Monsieur le Ministre, de la communication faite par S. A. le Prince régnant à l'Assemblée dans cette circonstance.

Plusieurs projets de lois ont été déjà présentés à l'assemblée; l'un, sur la nouvelle délimitation des districts de la Principauté, qui, du nombre de 16, seront réduits à 13; un autre sur l'arpentage général et la délimitation des propriétés foncières; enfin, un projet de loi établissant une tutelle générale et permanente, pour tous les orphelins du pays.

Je tiens d'une personne ordinairement bien informée, que depuis deux mois on a fait acheter, argent comptant et autant en sous main que possible, en se servant à cet effet de courtiers juifs, environ 40.000 Tcherfets (le tcherfet équivaut à peu près à 100 ocques ou 225 livres) de céréales, dans les provinces de la basse Moldavie, et 30.000 dans celles de la haute Moldavie; cela, indépendamment des approvisionnements achetés antérieurement, avec la Convention passée avec la Principauté et dont Votre Excellence a connaissance. Si le fait se confirmait, il faudrait en conclure qu'on se prépare à entretenir bientôt un corps, beaucoup plus nombreux que celui qui stationne aujourd'hui dans le pays, et qui n'exige pas des emmagasinements aussi considérables.

DLIV.

Cochelet către Rigny, despre amestecul rusesc în administrația financiară a țării și despre Adunarea obștească. București, 1835, 18 Fevruarie.

(Consulat de Bucharest No. 5).

Par ses dépêches des 30 Novembre et 8 Décembre dernier, M. Mimaut a rendu compte à Votre Excellence, des résolutions financières de l'Assemblée générale ordinaire de la Valachie, qui se réunit tous les ans, et lui a fait connaître les observations du Consulat général de Russie, à leur égard. Il en a été référé au Ministère Impérial de St. Pétersbourg, qui n'a pas vu la nécessité d'augmenter les contributions, et qui a transmis un projet de budget, rédigé par le Général Kisseleff, pour démontrer que les revenus actuels doivent suffir aux besoins du pays. Il est positif cependant, que l'Administration Russe antérieure à celle de l'Hospodar, a laissé un grand déficit dans les finances, par sa mauvaise gestion, ses prodigalités et les fortes gratifications distribuées à ses adeptes. Il est assez curieux maintenant, de la voir plus soigneuse des intérêts du pays que l'Assemblée générale même, qui le représente. J'examinerai de plus près ce budget, importé de St. Petersbourg, lorsque je l'aurai sous les yeux. Dans ce moment, je m'occuperai moins des chiffres, que du droit de contrôle que la Russie exerce à leur égard. Il paraîtrait naturel que l'administration valaque, qui, aux termes de l'article 5 du traité d'Andrinople, doit être indépendante, fut chargée de proposer à l'Assemblée générale, les mesures financières qui peuvent assurer les divers services publics, et que celle-ci, après avoir jugé de l'opportunité de ces mesures, les rejetât ou les adoptât, sans autre formalité. En effet, cette Assemblée se compose de 42 membres, qui sont les trois Evêques diocésains de Rimnik, Bouzéo et Ardzich, de 20 Boyards des premiers rangs, et 19 députés des districts, à raison d'un par district et un pour la ville de Craïova, choisis parmi les propriétaires fonciers de ces districts, Boyards, fils de Boyards, et ayant trente ans accomplis. Elle est présidée par le Métropolitain. Ses fonctions durent cinq années. Elle délibère lorsque les deux tiers au moins, du nombre total des votants, sont réunis. Elle rend ses décisions à la majorité absolue des suffrages. Elle contrôle les comptes des recettes et dépenses de la Vestiarie ou Ministère des finances, et de toutes les autres caisses de l'Etat, ainsi que les comptes-rendus des autres Ministres, pour les diverses branches de l'Administration. Elle confère cette examen à des Commissions tirées de son sein, et signale au Prince les abus qu'elle a découverts. Elle règle la répartition des impôts et charges sur les contribuables, la perception des recettes de l'Etat et leur emploi. Elle discute et approuve les projets de contrats de ferme générale, veille à la conservation des propriétés publiques, à l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie. Elle règle, de concert avec le hospodar, tout ce qui est relatif à la facilité et l'agrandissement du commerce intérieur et extérieur, à l'unité des poids et mesures, aux écoles, hospices et autres établissements de bienfaisance, aux routes, aux prisons, aux quarantaines, aux biens ecclésiastiques, à l'entretien d'une gendarmerie nationale, &c. Elle garde en vertu des lois fondamentales du pays, le dépôt des droits de ses concitoyens. Elle doit être convoquée, tous les ans au 1 Décembre, afin de régler l'année financière suivante, et ses sessions doivent durer deux mois, à moins de circonstances extraordinaires qui nécessiteraient une prolongation.

Cette assemblée, dans sa forme, dans son institution, dans ses droits a donc tous les caractères d'une assemblée nationale législative indépendante; mais elle est entravée dans son action par un paragraphe de l'article 51 du Règlement de réforme, qui dit que, nul impôt extraordinaire ne pourra être prélevé sans l'assentiment préa-

lable des deux puissances, et elle est aussi sous l'influence morale de l'article 53, ainsi conçu: „En cas de sédition ou de désordres graves, parmi les Membres de „l'Assemblée générale ordinaire, le Hospodar pourra la proroger, et il sera tenu de „faire immédiatement son rapport à la Sublime Porte et à la Cour protectrice, en „sollicitant l'autorisation de pouvoir convoquer une autre assemblée générale or„dinaire".

C'est donc l'article 51, qui donne à la Russie son droit de contrôle. Il serait plus naturel de penser que ce droit devrait être exercé, d'abord par la puissance suzeraine, dont le Gouvernement est plus rapproché de la Valachie, qui doit être mieux informé de ce qui s'y passe, et qui, par son titre même de Suzerain, devrait avoir toute prééminence dans les décisions; mais il n'en est pas ainsi. C'est la Russie qui intervient la première, et qui juge, en quelque sorte, sans appel. La puissance Suzeraine enregistre ensuite l'arrêt pour la forme. Il faut avouer que les rôles sont intervertis, car celui de Cour protectrice, que se donne la Russie, devrait seulement borner son influence à suspendre les décisions de l'Assemblée générale, lorsqu'elles seraient de nature à compromettre la prospérité et le bonheur du pays.

Il y a, au contraire, dans sa manière d'agir, quelque chose qui blesse la dignité nationale, et d'humiliant pour la Porte Ottomane. On doit supposer que les Membres de l'Assemblée générale sont des juges plus éclairés et plus impartiaux des intérêts financiers de leur pays, que le Cabinet de St. Pétersbourg. En voyant leurs décisions réformées et un budget sorti des mains du général Kisseleff, remplacer celui qu'ils ont consciencieusement médité, ils ont le droit de se demander, comment ce général peut être mieux informé qu'eux, de leurs ressources financières, et comment on prétend substituer un budget fictif, à un budget réel. On pourrait croire que c'est dans le but d'entraver la marche de l'administration et de faire dire ensuite, en l'embarrassant, qu'elle ne sait pas gouverner, afin de l'opposer, comme contraste à l'administration antérieure Russe, qui est cependant cause du déficit des finances. Il est bien certain au moins, que c'est dans un désir de faire de la popularité à ses dépens; car les résolutions financières de l'Assemblée générale, ayant eu pour but d'imposer d'avantage la classe des cultivateurs, ceux-ci ne pourraient être que reconnaissants d'avoir été affranchis de la nouvelle taxe, par la Russie. Mais ici, la question principale n'est pas de décider si une contribution, mise sur tous les Boyards, qui ne payent rien pour leurs terres et leurs maisons, ne serait pas plus juste qu'une taxe sur le peuple; c'est de savoir comment on fera marcher les divers services. L'Hospodar, qui est entièrement dévoué à la Russie qui l'a fait nommer, ou plutôt qui l'a nommé elle-même, car la Porte Ottomane n'a fait qu'approuver son choix, a toujours craint de mettre à nu la situation des finances, telle qu'il l'a trouvée en prenant le gouvernement de la Valachie. Il sera difficile maintenant de la chacher, afin de pouvoir justifier les mesures que l'Assemblée avait cru devoir adopter.

Je ferai connaître à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, la suite qui sera donnée aux affaires financières de ce pays. C'est par elles surtout, que la Russie y exercera son action de tous les jours, et l'on s'aperçoit déjà, que le nouveau Ministre des finances, créature de M. Minciaky, vient travailler souvent chez lui. C'est aussi sur elles, que je fixerai principalement mon attention.

DLV.

Cochelet către Rigny, despre venirea consulului englez la București, despre evenimentele din Serbia și amestecul Rusiei. București, 1835, 27 Fevrauarie.

(Consulat de Bucharest, No. 6).

M. Colquhoun, nommé Consul d'Angleterre à Bucharest, sous le Ministère de Lord Palmerston, et qui est descendu chez moi avant-hier, m'a dit qu'à son départ de Vienne, on avait déjà connnaissance des derniers événements qui ont eu lieu en Servie. Voici, jusqu'à présent ce que l'on en sait ici.

Il paraît que depuis longtemps le peuple Servien était fatigué du gouvernement tyrannique et arbitraire du Prince Milosch. Les premiers personnages qui l'entouraient, craignaient à chaque instant d'être victimes de ses vexations et de sa cruauté. On lui reprochait aussi généralement, de s'être approprié le monopole du commerce. On se décida donc à lui demander des garanties, et on imagina de soumettre une charte à son approbation. Un assez grand nombre d'hommes armés fut chargé de la lui présenter et de l'engager à la signer, s'il ne voulait pas être déposé. Le Prince Milosch, surpris par cette brusque demande, faite d'un ton impératif, se recueillit un instant, prit l'avis de ses conseillers intimes, qui l'engagèrent aussitôt à se rendre aux vœux du peuple servien, et signa, en disant qu'il avait toujours eu l'idée de donner à la Servie des institutions libérales, mais qu'il n'avait pas cru que le moment fut encore venu. Il parut étonné que ses secrétaires d'Etat même le lui conseillassent; mais ceux-ci, qui craignaient à chaque instant d'être les victimes du caractère impétueux du Prince Milosch, avaient probablement préparé le mouvement et ont cru agir dans l'intérêt de leur conservation.

Cet évènement est grave. Il doit faire perdre au Prince Milosch le prestige de sa puissance. Il aura des résultats sérieux. On pense ici, et le Prince régnant lui-même, que la Russie ne l'apprendra pas avec déplaisir. L'hérédité du Prince Milosch ne paraît pas convenir à ses intérêts futurs. Ce qui vient d'arriver peut amener une succession d'incidents, qui lui donneraient l'occasion d'intervenir et de se faire déclarer encore, puissance protectrice, titre illusoire, qui sert à cacher ses vues, en la mettant à même d'entraver tout ce qui peut empêcher d'arriver plus facilement à ses fins. Il faut espérer cependant, que la manière dont l'esprit public s'est prononcé en Servie, la rendra plus circonspecte, dans tout ce qu'elle entreprendra en Valachie et en Moldavie, pour arrêter leur développement. Elle devrait attacher ces provinces au règlement de réforme, qu'elle leur a donné, et qui suffirait à leurs besoins, s'il était exécuté, pour ne pas leur laisser désirer d'avantage ; mais il est à craindre, qu'en les enlaçant et en restreignant comme elle le fait, l'autorité des Princes qu'elle a placés à leur tête, elle ne donne lieu à des mécontentements sérieux.

DLVI.

Mimaut către Rigny, despre comunicarea făcută de Domn Adunării obștești și despre lucrările aceștia. Iași, 1835, 27 Fevruarie.

(Turquie, XIII. Yassy, 19).

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence, copie de la communication faite par S. A. le Prince régnant à l'Assemblée ordinaire des Boyards, rouverte le 2 du courant (1).

(1) Mai sus, p 451, Nr. DLI.

Je dois, en vous transmettant ce document, Monsieur le Ministre, vous prévenir contre l'impression, qu'à distance il ne pourrait manquer de produire, s'il était envoyé sans commentaire. J'ai déjà fait une observation de ce genre l'année dernière, lors de l'ouverture de l'Assemblée par l'ex-Président Plénipotentiaire, général Kisseleff. Toutefois le discours de S. A. renchérit de beaucoup, et par son étendue et par son inconcevable optimisme, sur tous ceux du général, quelqu'éloignés qu'ils fussent de la vérité.

La majeure partie des améliorations, dont il est fait un si pompeux étalage dans la communication du Prince, n'existent que sur le papier, et beaucoup même d'entr'elles ne font que couvrir les parties les plus défectueuses de l'organisation actuelle, et de l'état de choses où se trouve le pays.

La partie judiciaire surtout est toujours, et sera bien longtemps encore, dans les mêmes errements de désordre, d'ignorance, d'arbitraire et de vénalité.

L'éducation de la jeunesse est toujours aussi nulle que précédemment, et l'on abreuve de dégoûts les personnes, qu'on avait fait venir de l'étranger pour établir et diriger un collège national.

La police n'existe que de nom; il n'y a pas de jour, que ne se commettent les vols les plus audacieux, dans la ville et sur les routes, sans même que les hommes chargés de veiller à la sûreté publique paraissent le savoir. La ville est dans l'état le plus hideux de malpropreté, et cela sans qu'on paraisse même s'en soucier. Les rues, toutes plancheyées encore, à l'exception de deux mal pavées et qu'on devra refaire, sont à peu près impraticables, au point qu'on ne peut sortir de chez soi qu'à ses risques et périls.

La disette commence à se faire sentir, surtout dans les districts de la basse Moldavie. Une somme d'un million de piastres, avancée par les Boyards, qui la regardent déjà comme perdue pour eux, sur leurs revenus des sokotelniks (pensions ou indemnités stipulées par le règlement, en échange de certains privilèges abolis) avait été destinée par l'Assemblée à des achats de grains, pour remplir les magasins de réserve qui doivent exister dans chaque district; ces emmagasinements avaient été calculés pour suffire aux besoins des paysans jusqu'à la récolte prochaine; mais on n'a pas employé plus du quart de cette somme à cet usage, et l'on ne sait ce qu'est devenu le reste; on croit qu'il a servi à payer une partie de la redevance annuelle de la Principauté envers la Porte, pour la présente année.

Enfin, pour finir ce triste tableau, qui malheureusement n'est que trop exact, je dois ajouter que l'intrigue et l'immoralité continuent d'être à l'ordre du jour.

La première opération de l'Assemblée a été de voter, comme on l'avait fait en Valachie, une indemnité de 1.200.000 piastres au Prince régnant, pour les dépenses extraordinaires que lui ont causées son voyage à Constantinople et son installation, plus une adjonction de 400.000 piastres par an, à sa liste civile. La première somme devait être prélevée, en un an et demi, ou deux ans, sur les fonds de la caisse de réserve: une augmentation d'impôt de dix piastres par tête avait aussi obtenu l'assentiment de l'Assemblée, mais tous ces votes sont venus échouer contre la nouvelle, arrivée il y a quelques jours, que la Cour de Pétersbourg ne consent ni à l'indemnité de 1.200.000 piastres, ni à l'adjonction des 400.000; quant à l'augmentation de l'impôt, elle n'est consentie que jusqu'à concurrence de trois piastres par tête.

J'enverrai incessamment à Votre Excellence un aperçu du budget des dépenses et des recettes pour 1835. Je ne sais encore, quels changements y fera opérer le refus fait pas la Cour protectrice, de consentir aux indemnités votées par l'assemblée, et à l'augmentation d'impôt de dix piastres par tête.

Le Consulat de Russie s'est opposé formellement aux projets de lois sur la rédaction et la délimitation des districts, et à ceux sur l'arpentage des propriétés foncières et sur la curatelle générale. Les deux premiers avaient déjà reçu l'assen-

timent de l'Assemblée. On reprochait généralement à tous ces projets de loi, d'être singulièrement entachés de fiscalité.

La ferme des salines, dont le bail expire dans quelques jours, va être mise aux enchères à l'Assemblée. Le gouvernement voulait les prendre en régie, mais il paraît que le Consul de Russie a fait encore opposition sur ce point.

DLVII.

Cochelet către Broglie, completând memoriul lui Bois-le-Comte despre situația politică a țării, despre noul Domn și despre vederile Rusiei asupra Principatelor. București, 1835, 15 Martie.

(Consulat de Bucharest, 7).

J'ai voulu donner quelques mois à l'observation, avant de faire connaître à Votre Excellence, le résultat de mes premières investigations sur la situation politique de ce pays.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le lui dire, je prends mon point de départ à l'époque de l'installation de l'Hospodar de la Valachie, qui a eu lieu au mois d'Août dernier. Les lumineux rapports de M. le Baron de Bois le Comte, qui datent seulement du mois de Mai précédent, ont éclairé jusque-là toute la situation de ces principautés. Les miennes doivent en être, en quelque sorte, la suite et le développement.

Vous connaissez, Monsieur le Ministre, l'esprit qui a présidé à la première élection de l'Hospodar de la Valachie. D'après la Convention d'Akerman et le règlement de réforme, cette élection devait être faite par le corps des Boyards, avec l'accord des habitants, dans une assemblée générale de 190 membres, convoquée à cet effet au chef-lieu de chaque principauté. La Russie, qui craignait sans doute que cette élection ne répondit pas à ses vues, annonça que pour la première fois seulement, les deux puissances, suzeraine et protectrice, feraient le choix du Prince, en paraissant toutefois s'en remettre à la décision de la Porte. Avec cette feinte modération, dont elle sait habilement colorer tous ses actes, mais qui ne trompe point ceux qui ont observé attentivement toutes les choses de sa politique tortueuse et dissimulée.

L'élection, ou plutôt la nomination de l'hospodar de la Valachie, fut donc l'œuvre de la volonté Russe, d'après les conseils du Général Kisseleff, auquel il aurait été facile de proposer M. Stirbey, qui était un des candidats que l'opinion publique désignait avec le plus de faveur, qui avait été aussi le collaborateur le plus actif, le plus éclairé de ce même général; mais il entrait probablement dans les vues de celui-ci, comme aussi, sans doute, dans celles de son gouvernement, de ne pas mettre au timon des affaires un homme de tête, qui aurait eu de l'indépendance aussitôt qu'il eût été au pouvoir. Le Spatar Alexandre Ghika, qui s'était mis, en quelque sorte, sous le patronage du Général Kisseleff, avec lequel il faisait ses dévotions, ainsi qu'il me l'a dit lui-même, tandis que ce dernier était le héros d'une intrigue amoureuse dans sa famille, fut l'homme que la Russie proposa à la Porte Ottomane. Cette puissance, dominée et terrorisée par le Cabinet de St. Pétersbourg, s'empressa de donner l'investiture au nouvel hospodar, après toutefois que ce dernier eut gagné les bonnes grâces des grands personnages de Constantinople, par des présents considérables qui l'ont obéré et rendent sa position financière des plus difficiles.

La nomination du Prince Ghika ne satisfit point la majorité des grands Boyards. L'article 26 du Règlement de réforme exige que la noblesse de l'hospodar remonte au moins au grand-père, et que sa naturalisation, conforme aux usages en

vigueur dans le pays, date de son père. Cet article invalidait directement la nomination du Prince Ghika, dont le grand-père, Albanais venu dans le pays, n'était point noble, et qui ne se trouvait pas d'ailleurs, avec le titre de Spatar qu'il portait, dans la classification des Boyards qui pouvaient prétendre à l'élection. On sentit cependant la nécessité de légitimer le choix de la Cour de Russie, et, dans l'Assemblée générale extraordinaire de révision, on ajouta à l'article 26, un amendement, par lequel l'hospodar pouvait être choisi parmi les Boyards, depuis le Bano jusqu'au Camarache, et qui comprenait implicitement le titre de Spatar.

Jusque là, tout était conforme aux vœux de le Russie, et contraire aux dispositions du règlement sur le mode d'élection.

La Prince Ghika, parti le 7 Mars 1834 de Bucharest pour Constantinople, où la Russie avait habilement préparé les voies, verse l'or à pleines mains, reçoit l'investiture, est embarqué sur un bateau à vapeur du Sultan et fait, le 6 Août suivant, son entrée solennelle dans sa Capitale. C'est avec peine cependant, qu'il peut s'établir dans sa maison paternelle, dont une partie s'est écroulée quelques semaines auparavant, en l'appropriant à sa haute dignité. Le peuple superstitieux de ce pays, tire un pronostic fâcheux de cet événement et de la mort du Métropolitain, décédé avant d'avoir sacré le Prince, et d'une sécheresse sans exemple dans les annales de la Valachie.

Cependant les autorités Russes remettent l'administration aux mains des habitants du pays. Elles ont eu soin auparavant, d'entourer le Prince de leurs affidés, afin de surveiller toutes ses démarches. Un aide de camp du Général Kisseleff, qui porte avec peu de dignité un grand nom français, est un de ses premiers officiers, et des officiers Russes forment une partie de son Etat-Major. Ce n'est pas assez d'avoir donné le pouvoir, il faut encore que la puissance protectrice sache positivement l'usage qui en sera fait.

Tous les yeux sont fixés sur le nouvel élu. La première pensée de celui-ci est d'attirer, sur le peuple qu'il est appelé à gouverner, les bénédictions du ciel. Des prières publiques sont faites dans toutes les églises, pour obtenir de la pluie après une sècheresse qui a tari toutes les sources de la fortune publique. Ce pays qui verse ordinairement avec abondance, sur les provinces qui l'entourent, toutes les richesses de son sol, est au moment d'éprouver les horreurs de la disette. Une mesure sage prohibe l'exportation des céréales.

Les Boyards de toutes les classes se pressent en foule dans les salons de l'hospodar, pour encenser son pouvoir. La cérémonie du baise-main, qui ne devrait plus être dans les mœurs d'aucun peuple, avait été abolie par une ordonnance du Prince, datée de la quarantaine; mais les Boyards sont classés dans chaque salon, d'après leur rang, et l'hospodar n'adresse la parole qu'à ceux des plus distinguées.

L'orgueil national, accoutumé aux prévenances du Général Kisseleff dans sa longue administration, souffre de cette distinction; elle est une des premières fautes de l'hospodar. Celui auquel les grands Boyards reprochent de ne pas être assez noble, pour être élu, aurait dû les humilier, en les confondant avec les autres classes, et en se montrant plus bienveillant pour celles-ci. Les personnes sont les mêmes partout. Ils pensent se relever d'avantage, en montrant plus d'orgueil, et l'on croit déjà s'apercevoir que ce sentiment, joint à celui d'une certaine susceptibilité que donne la possesion d'un pouvoir, que l'on n'a pas obtenu du vœu de la majorité, feront les traits les plus distinctifs du caractère du nouveau Prince.

Les premiers mois se passent, sans qu'aucune ordonnance insérée au Bulletin officiel, indique une mesure utile de haute administration, à l'exception cependant de celle qui règle le cours des monnaies. Pendant ce sommeil du pouvoir, la Russie jette les fondaments de l'influence qu'elle désire conserver dans les Principautés, en couvrant de ses plaques et décorations, la poitrine d'une foule de Boyards de toutes les classes, avides de distinctions qu'ils n'ont pas méritées; se fait verser en échange

une somme de dix mille ducats, votée par l'Assemblée extraordinaire, avant le départ du Général Kisseleff, pour indemniser ceux de ses employés civils, qui ont commencé à façonner ce pays au joug de son pouvoir. C'est par de telles prodigalités que l'on rend la position financière plus difficile.

L'installation solennelle du Prince a lieu le 26 Octobre. L'Evêque de Rimnik, qui fait les fonctions de Métropolitain, lui donne l'onction sainte. Malgré une pluie battante, qui était impatiemment attendue, depuis six mois, et que l'on regarde comme favorable à la nouvelle cérémonie. L'Hospodar passe en revue la Milice valaque, qui a été organisée et habillée, par les ordres du général Kisseleff, à la manière Russe. On regretterait de ne plus lui voir son caractère oriental, si sa démarche haute et un certain sentiment de sa dignité nationale, qu'on ne trouve point chez le soldat russe, ne semblaient annoncer que la Patrie trouverait en elle des défenseurs, si on voulait l'asservir.

Après son installation définitive, la sollicitude du Prince se porte vers la malheureuse situation des finances du pays, compromise par l'administration légère et imprévoyante du Général Kisseleff. L'Assemblée générale ordinaire des Boyards est convoquée pour le 28 Novembre, dissoute le 8 Décembre et prorogée l'année suivante. Dans cette courte session, on s'occupe d'abord d'allouer au Prince, pour l'indemniser de ses largesses à Constantinople, 1.200.000 piastres, qui doivent être payées sur la caisse de réserve, lorsqu'il s'y trouvera quelques fonds. On porte ensuite à 1.600.000 piastres sa liste civile, trop largement rétribuée dans ces circonstances, où la situation financière du pays ferait une loi d'être économe. On songe après, au moyen de couvrir les dépenses. Une proposition faite dans l'Assemblée de retenir deux paras par piastre, sur tous les traitements, est rejetée à la presqu'unanimité, parce qu'elle touche aux intérêts particuliers de tous les membres et de tous les Boyards, qui ne sont soumis à aucune espèce de contribution, pas même pour leurs terres ni leurs maisons, et qui ne veulent pas donner le fâcheux exemple de s'imposer eux-mêmes. Il paraît plus simple de taxer la classe qui supporte déjà les charges, et l'on propose d'augmenter de 13 piastres la capitation par famille, sur les Maziles, ce qui la porte à 45 au lieu de 30, qu'ils payaient déjà, et de 9 piastres sur les cultivateurs. Il ne se manifeste, à cet égard, aucune opposition.

On apprend bientôt que l'Hospodar a créé des Boyards, et que ces anoblis sont des professeurs du Lycée. On ne s'explique pas la faveur, qui va chercher sur les bancs des écoles des hommes qui devraient être voués à la science, et dont les noms sont aussi obscurs, que leur mérite est imperceptible. Le Consulat général de Russie en témoigne sa surprise à l'hospodar, et lui signifie bientôt que, d'après le règlement de réforme, il doit s'abstenir de toute nomination de Boyards, sans l'assentiment des deux Cours. Celle de Russie n'approuve point également, les résolutions financières de l'Assemblée. La marche du pouvoir semble donc, en quelque sorte, arrêtée et comme paralysée dès son début.

Tels sont jusqu'à présent les travaux et l'attitude d'une administration, que l'on aurait pu supposer féconde en résultats, et franche dans son allure. Il était difficile de penser cependant, que l'hospodar, créature de la Russie, put et voulut s'émanciper du contrôle auquel tous ses actes sont soumis. Indépendamment de la reconnaissance, qui lui fait un devoir de ne pas chercher à s'en affranchir, la nature même de sa nomination, l'a placé précisément dans cette condition de dépendance, qui n'aurait pas été celle d'un hospodar élu par l'assemblée de la nation, et qui doit surtout lui faire craindre l'application de ces cas d'abdication ou de destitution, pour cause de délits, prévus par l'acte séparé, annexé à l'art 5 du traité d'Andrinople, dont la Russie s'est sans doute réservé l'application, selon ses vues ou la résistance qu'elle éprouverait.

Ce droit de destitution des hospodars, jeté dans le traité d'Andrinople du 2 Septembre 1829, comme une phrase incidente, est surtout celui qui arme la Russie

d'un pouvoir presque discrétionnaire dans ces principautés. Ce sera pour elle, l'épée de Damoclès, dont elle fera briller la pointe sur la tête de celui qui paraîtrait vouloir faire de l'opposition. Elle ne pourrait en faire usage, il est vrai, que d'accord avec la Porte Ottomane, mais cette puissance ne joue plus qu'un rôle secondaire, ou plutôt elle paraît avoir consenti tacitement, à ne plus jouer que celui qui peut aider à masquer encore les vues de la Russie. Il est certain que le contrôle financier, qui est le plus actif et qui devrait être simultané, ne s'exerce que par le Consul général de Russie, qui réfère de tout, à son gouvernement. Cette action perpétuelle de la Russie sur tout ce qui se fait ici, est tellement remarquable, qu'on cherche en vain à s'expliquer le sens de cet article 5 du traité d'Andrinople, qui stipule que les Principautés jouiront d'une administration nationale indépendante. L'administration nationale existe, mais on ne voit pas son indépendance.

La Russie a jeté les fondements de sa souveraineté future dans ce pays par le traité d'Andrinople, et tout se fait déjà, en quelque sorte, par ses ordres et par son influence. Toute cette affectation de bon vouloir, que le Cabinet de St. Pétersbourg paraît montrer pour la Porte Ottomane, dans l'intérêt de sa force et de sa puissance, n'est que la crainte de voir le pouvoir de Mehemet Ali s'établir à Constantinople, pour réorganiser l'Empire de Mahomet, et arrêter ses entreprises. Cette vieille inscription, qui existait en 1793 sur la porte d'entrée de la ville de Cherson, au-dessus de l'Aigle des armoiries de la Russie, y est toujours, et cette inscription est celle-ci: „Voici le chemin qui conduit à Bysance". Depuis lors, l'intention de la Russie a toujours été de suivre ce chemin. Sa politique, pour parvenir jusqu'au bout, n'a jamais trompé aucun puissance, et ne trompe pas même la Porte Ottomane, qui, en paraissant se jeter avec confiance dans les bras de la Russie, ne s'est jamais abusé sur ses arrière-pensées. Elle sait que c'est toujours l'esprit de Catherine qui dirige la politique orientale de son ancienne ennemie. Le Sultan, en flattant la Russie, n'agit que dans l'intérêt de sa propre conservation. Il voit son empire européen tomber en dissolution. Il sait qu'il n'est point aimé. Un mouvement populaire le perdrait, et il cherche son appui près de la puissance, qui peut lui porter le plus tôt secours et assistance.

Cependant, comme l'état actuel de l'Empire ottoman ne peut tromper personne, et comme ses jours paraissent malheureusemment comptés d'avance, la Russie se prépare à recueillir la plus riche part de sa succession d'Europe. C'est ainsi que, par le traité d'Andrinople, en paraissant généreuse envers la Turquie, elle s'est préparé, par son titre de protectrice des Principautés de la Moldavie et de la Valachie, un droit de souveraineté. Des personnes éclairées de ces pays, et désirant vivement leur indépendance, qui ont suivi attentivement la marche des choses depuis plusieurs années, ne veulent pas même douter, que cette souveraineté n'ait déjà été concedée à la Russie, par un traité secret, lors de la mission du Comte Orloff à Constantinople. Il est certain que tout ce qui se fait ici annonce, si non l'exercice avoué d'une souveraineté à venir, au moins la certitude qu'elle ne peut échapper. C'est dans ce but que l'on a façonné et que l'on façonne tout, à l'usage de la Russie. La milice est habillée à la Russe, et ses évolutions se font à la Russe. Des Ingénieurs, Colonels Russes, lèvent les plans et prennent la statistique du pays, comme s'ils étaient en Russie. On chante le Te-Deum, on illumine le jour de naissance de l'Empereur Nicolas, comme on le fait en Russie. Tous les Boyards se pressent, ce jour là, en uniforme chez le Consul général de Russie, comme s'ils étaient chez le représentant de leur futur souverain. Quant à ce qui regarde la puissance suzeraine, il n'est question de rien. On sait qu'elle existe, qu'elle n'a aucun pouvoir, qu'elle ne pourra plus le ressaisir, qu'elle ne tient compte que de son tribut, qu'elle est prête à condescendre à tout. Si effectivement la question de souveraineté de la Russie sur ces deux principautés est déjà décidée, soit par un traité secret, ce que je ne crois pas, soit par la volonté de la puissance protectrice, qui n'attendrait que le

moment de se prononcer, on conçoit alors l'intérêt direct qu'elle paraît avoir, à arrêter le mouvement des choses et des idées dans ces pays, ainsi qu'à y contrôler dès à présent tout ce qui s'y fait; car le même esprit qui a présidé aux conquêtes de la Russie en Pologne, en Turquie, en Georgie, en Crimée et en Suède, est aussi celui qui devra réagir sur ces provinces. On a bien pu leur donner un Règlement de réforme, pour faire disparaître tous les vestiges de l'administration Turque et extirper des abus trop criants; mais quand ce règlement a dû recevoir sa première exécution, par la nomination libre d'un hospodar, et quand il devra porter ses fruits, il a été et sera comme la constitution donnée à la Pologne qu'on a éludée, quand elle n'a plus servi les vues premières qui l'avaient fait accorder, dans le désir de se concilier l'opinion des nouveaux peuples que l'on venait d'asservir. D'ailleurs, il ne peut convenir à la Russie, que des pays qui touchent à ses provinces méridionales, jouissent d'une liberté et d'institutions qu'elle ne veut pas donner à celles-ci. Les peuples anciennement conquis, en comparant leur sort malheureux à celui des peuples nouvellement réunis à l'Empire, auraient le droit de se plaindre d'être moins favorisés qu'eux. On n'aime pas les contrastes en Russie. Les cent peuples divers qui la composent, doivent être gouvernés par un même esprit, celui de la plus grande force donnée au pouvoir, et d'une obéissance passive à s'y soumettre. Cependant la Russie a tiré un parti trop avantageux du Règlement de réforme, dont elle a doté ces pays, pour chercher à l'annuler entièrement. Elle n'en aurait pas le droit, sans faire un acte de souveraineté, qu'elle est trop habile pour laisser même soupçonner. C'est d'ailleurs ce règlement qui lui donne jusqu'à présente, le droit d'exercer un contrôle actif sur tout ce qui se fait. Il est donc de son intérêt de le conserver, jusqu'au moment où elle jugerait nécessaire de le fondre dans les institutions de son Empire.

Nous verrons, dans une première dépêche, jusqu'à quel point les peuples de ce pays, seraient préparés à se soumettre à la domination Russe.

DLVIII.

Cochelet către Broglie, cu urmarea raportului său asupra situaţiunii politice a ţărilor româneşti.

București, 1835, 18 Martie.

(Consulat de Bucharest, 8).

Si quelque chose peut favoriser les desseins de la Russie sur ces pays, c'est l'opinion générale où l'on y est, que leur conquête définitive, sans avoir recours à la force des armes, ne peut lui échapper.

Depuis 61 ans, qu'elle est intervenue pour la première fois auprès de la Turquie, par le traité de Kainardgi, pour faire améliorer la position de ces provinces, elle n'a pas cessé d'exercer sur elle, une influence plus ou moins directe. En se déclarant ostensiblement leur protectrice, par le traité d'Andrinople, elle a commencé à exercer un patronage qui n'a plus trompé personne. A travers cette longue administration du général Kisseleff, que l'on a tant exaltée, pour l'opposer ensuite comme contraste à celle qui la suivrait, les hommes clairvoyants et véritablement dévoués à leur pays, ont cru apercevoir tous les symptômes d'une habile préparation à ménager et à faire intervenir ensuite, dans tout, le pouvoir de la Russie.

Effectivement le règlement de réforme, qui est l'œuvre de St. Pétersbourg, a donné lieu à un droit permanent de s'ingérer dans toutes les affaires des Principautés, et d'y exercer un contrôle actif, qui s'accorde bien peu avec les stipulations du traité d'Andrinople, qui promettaient une administration nationale indépendante. Ce contrôle semble avoir lieu sans aucune représentation de la part de la Turquie, qui aurait dû, comme puissance suzeraine, être consultée la première, mais qui paraît

avoir abandonné à la Russie le soin de tout faire, pourvu que son tribut de 6.000 bourses lui soit exactement payé. C'est dans le paiement de cette redevance, que se manifeste son reste de puissance. La Russie se chargerait toujours de l'acquitter, et même de l'augmenter, si les circonstances lui livraient les principautés.

Ainsi donc, il est à croire, qu'il y aurait peu d'opposition de la Porte Ottomane à lui céder entièrement son reste de puissance sur la Moldavie et la Valachie. La question est seulement de savoir, quelle est l'opposition que la Russie rencontrerait dans les populations de ces provinces.

Il y a certainement parmi elles un vif sentiment de nationalité, qui domine tous les autres. Il y a un désir prononcé de s'affranchir, et de cette suzeraineté, quoique peu gênante, de la Porte, et de cette protection abusive, de la Russie.

On serait même disposé à faire de grands sacrifices pécuniaires, pour acheter le beau nom de peuple indépendant; mais quand les hommes les plus dévoués à leur pays, examinent de sang froid, et le système suivi par la Russie, depuis plus d'un demi-siècle à l'égard des provinces, et leur proximité de ce vaste empire, et l'abandon où semble les laisser la Turquie, et l'apparente indifférence de l'Autriche, et enfin, l'incertitude des dispositions de la France et de l'Angleterre, dans le cas d'un projet de réunion à son empire, évidemment avoué par la Russie, ces hommes disons-nous, ne peuvent que reculer de tous leurs vœux, le moment où cette réunion aura lieu, mais ils sentent qu'elle sera définitive, dans un avenir plus ou moins éloigné.

Si les hommes, animés d'un esprit vraiment patriotique, pensent ainsi, il est facile de se figurer, combien le sentiment pénible influe sur les idées des masses. Celles-ci n'aiment pas, bien certainement, les Russes. Elles ont appris à les connaître pendant leur long séjour.

Elles savent qu'il n'y a à attendre d'eux, qu'oppression et arbitraire. Elles préfèreraient à leur domination celle des Turcs, mais elles savent aussi, que leur destinée ou plutôt la fatalité doit, tôt au tard, les réunir au grand Empire Moscovite. Elles attendent en silence, en gémissant et en se préparant à courber la tête.

Il y a parmi ces masses, des hommes qui entretiennent merveilleusement leurs dispositions à se dévouer d'avance au pouvoir des Russes; ce sont ceux, dont le penchant inné pour l'arbitraire et l'injustice, l'amour du pouvoir et des honneurs, sacrifient toute idée nationale et tout amour de leur pays, à un avenir qu'ils espèrent exploiter. On peut dire que ces hommes, qui pour la plupart sont d'origine grecque, sont les agents les plus actifs et les plus utiles de la Russie. Ce sont eux qui ont exalté outre mesure l'administration du Général Kisseleff, dont ils étaient les auxiliaires, en présentant celui-ci comme un homme très supérieur, tandis que son plus grand mérite a été de savoir fasciner toutes les imaginations, en présentant comme l'œuvre d'une régénération complète, ce qui n'a été qu'un moyen de mettre son gouvernement dans le secret de toutes les affaires du pays, pour les diriger à son gré; tandis que son grand talent a été de bien discerner les hommes dont il s'est entouré, en se les attachant par des décorations, données avec une rare profusion, et par des sommes d'argent, tandis enfin que, le déficit des finances a été le fruit de son administration.

Il y aussi, dans la forme même du gouvernement actuel des principautés du Danube, comparée avec l'état des mœurs de ces pays, une cause de dépréciation du pouvoir qui y est établi, et par cela même un acheminement vers un autre ordre de choses. En effet, la nomination à vie d'un hospodar, faite par une asemblée générale de la nation, aurait droit partout de tenter l'ambition des cœurs généreux, qui se sentent animés du désir de faire le bonheur de leur pays; mais elle est surtout un objet d'envie, dans des provinces où la plupart de ceux qui la désirent, n'y voient qu'une grande rémunération financière et un moyen de satisfaire leurs goûts de dépenses. Elle est alors d'autant plus enviée, qu'elle est convoitée par un plus grand nombre de nécessiteux. Les Boyards de 1 classe, guxquels leur rang donne

le droit d'être nommés, ayant une origine en quelque sorte de même date, pensent aussi qu'ils peuvent prétendre tous à la même faveur, et à cet égard, ils n'ont pas tort, puisqu'ils sont tous à peu près sur la même ligne. Si elle est accordée à celui d'entre eux dont les droits ne leur paraissent pas incontestables, l'envie se change bientôt en animosité personnelle, si on n'a pas obtenu de lui les grandes charges de l'Etat, et l'élu de la nation ou du pouvoir qui l'a fait triompher, comme dans l'état actuel des choses, devient le point de mire d'une basse jalousie, ou d'une opposition qui cherche à le renverser. Cette opposition ne ménagera plus rien, quand elle se sentira soutenue par le gouvernement même, qui a décidé la nomination. Elle finira bientôt par trouver des causes des délits prévus, qui nécessitent l'abdication volontaire ou la destitution. La puissance protectrice sera prête à accueillir tous les griefs, plus ou moins fondés.

Elle fera sonner bien haut les bienfaits de son ancienne administration. Elle ralliera à elle tous les hommes corrompus, dont le nombre est considérable dans ce pays, qui attendent des croix et de l'argent, qu'ils ne peuvent obtenir d'un gouvernement national, qui ne peut rien donner. Elle les associe en quelque sorte, à l'idée qu'elle a préparée de longue main, de faire d'un état de choses provisoire, un état de conquête définitif, et c'est ainsi qu'on devient, en quelque sorte, le complice de l'asservissement de son pays.

Il faudrait il est vrai, une grandeur d'âme peu commune et un fermeté qu'il est difficile de rencontrer, dans des pays livrés tour à tour, depuis plus de 50 ans, au cimeterre des Turcs et au Knout des Russes, pour se déclarer hautement le représentant de l'opinion nationale et indépendante qui existe, lorsqu'on est fondé à croire que la Porte Ottomane elle-même, que l'on devrait supposer intéressée à soutenir son pouvoir suzerain, fera bon marché de ses droits, si comme beaucoup de personnes sensées le pensent, elle n'en a pas fait déjà la cession, par un traité secret avec la Russie. Comment supposer d'ailleurs qu'une puissance, qui paraît ne plus avoir un long avenir en Europe, malgré tout ce que l'on fait pour la soutenir, se déclarerait ouvertement contraire aux prétentions de la Russie, lorsqu'elle paraît trouver maintenant en elle, son plus ferme appui, et quand d'ailleurs, elle n'a aucun moyen de s'y opposer.

L'Autriche, grande puissance limitrophe, intéressée plus que toute autre nation à ce que la Russie ne l'étreigne pas de tous côtés, pourrait, il est vrai, arrêter ses entreprises par des démonstrations hostiles; mais indépendamment de ce que l'opinion, au moins apparente, du chef de Cabinet de cette puissance, semble le rassurer, sur toute espèce de projet de conquête de la Russie de ce côté, il est à présumer, que quand ce projet se réalisera, d'Autriche demandera aussi une compensation, soit par la cession de la petite Valachie, qu'elle a possédée pendant 50 ans, et qu'elle n'a restituée à la Porte qu'à l'époque de la Révolution française, soit aussi en faisant revivre ses anciens droits sur la Bosnie et la Servie, qu'elle consentirait difficilement à voir passer sous une autre domination que la sienne.

La France et l'Angleterre seules, pourraient s'opposer à tout agrandissement de la Russie, vers le midi de l'Europe; mais si la Turquie elle-même, lui cédait ou lui a déjà cédé, ses droits sur la Moldavie et la Valachie, il sera bien difficile de l'empêcher de se mettre au lieu et place de la Porte Ottomane. Il est vrai que les droits de celle-ci ne constituent pas précisément un état de souveraineté, quoiqu'elle se soit crue autorisée à céder la Bucovine à l'Autriche, et la Bessarabie à la Russie, et que, quant à son état actuel de suzeraineté, on peut dire qu'il est à peu près illusoire, puisque c'est plutôt du fief de la Russie que la Moldavie et la Valachie relèvent, que de celui de la Turquie, qui une fois son tribut de 6.000 bourses payé, ne paraît plus s'en occuper.

L'opinion générale de ces provinces suppose bien à la France et à l'Angleterre, un désir naturel et sincère de voir la Moldavie et la Valachie être indé-

pendantes; mais on croit que de leur part, ce désir se borne à des vœux, sans rien tenter pour arriver à ce but. On ne leur croit pas une volonté ferme et décidée, de s'opposer aux envahissements de la Russie de ce côté. On pense qu'elles reculeraient toujours le moment d'une collision quelconque à cet égard. On se rappelle avec quelle facilité la Bucovine a été cédée à l'Autriche, et la Bessarabie en 1812 à la Russie. On n'a point oublié qu'après la paix de Tilsit, Napoléon lui-même disait, en parlant de la Valachie et de la Moldavie, qu'il avait vu sans jalousie l'Empereur Alexandre accroître ses Etats de deux provinces. On ne doute pas que leur sort sera toujours d'être sacrifiées aux exigences et aux circonstances politiques, et que dans celles-ci, on ne consultera jamais leurs vœux.

Dans l'état actuel des choses et des esprits en Valachie et en Moldavie, l'incertitude qui règne cependant encore sur leur avenir, ou plutôt cette persuasion où l'on est, que ces provinces n'échapperont pas au pouvoir de la Russie, sont une cause d'anxiété et d'inquiétude, qui arrête tout développement quelconque de l'esprit public, et qui nuit à tout le bien que l'on était en droit d'espérer d'une administration nationale. Le pouvoir des hospodars, soumis à l'action perpétuelle du contrôle de la Russie, les rend d'abord très circonspects dans l'usage qu'ils peuvent en faire. Ils n'osent rien décider, ni entreprendre de leur chef, parce qu'on peut leur refuser les moyens d'exécution, ou trouver mauvais qu'ils fassent mieux que ce qui a été fait avant.

Les grands Boyards, qui sont un gouvernement véritablement indépendant, auraient pu, à la faveur des avantages commerciaux accordés à ces pays par la Turquie, se livrer hardiment à une meilleure exploitation de leurs terres, et s'abandonner à toutes les chances d'un avenir plus heureux, disent qu'ils n'entreprendront rien, tant que cet avenir ne sera pas décidé. Parmi eux, il y en a même quelques-uns, qui sont décidés à vendre leurs biens et à se retirer à l'étranger, aussitôt que la Russie prendrait l'administration de ces provinces.

Le peuple des campagnes, dont la situation a été cependant bien améliorée, mais qui a un pressentiment qu'il sera un jour sous le joug moscovite, se prête avec peine à exécuter les ordres qui sont donnés actuellement.

Pour attirer autant que possible, les villages sur les bords des grandes routes, ils préféreraient vivre comme auparavant, près des montagnes et des bois, loin de tous les regards, pour échapper avec plus de certitude à ceux qui deviendraient ses maîtres, qu'il a appris à connaître, lors de toutes les invasions, par leurs dévastations et leurs exigences. Enfin tout languit dans ces pays, où il y a cependant une certaine sève nationale, qui ne demande qu'à se montrer et à croître.

En mettant de côté toutes les circonstances politiques favorables, qui peuvent donner à l'esprit national de ces provinces un moyen de se retremper, en lui faisant supposer que l'appui de la France et de l'Angleterre ne lui manquerait pas au besoin, soit pour en seconder l'élan, soit en se montrant décidément contraire à tout envahissement de la Russie, on doit reconnaître cependant que ces Provinces, jointes à la Servie et à la Bosnie, auraient en elles quelques éléments de force pour exprimer librement un vœu d'indépendance. Leur population de trois millions d'habitants, entourée de ces peuplades Romanes ou Valaques, établies en Bessarabie, en Bucovine, en Transylvanie, en Hongrie, en Bulgarie, que l'on estime être de 2.400.000 habitants, qui la soutiendraient au besoin, aurait quelque droit d'être consultée sur ce qu'il lui convient d'être, et pourrait se montrer disposée à soutenir son indépendance par la force des armes; mais ce peuple, qui est plutôt agriculteur que guerrier, quoiqu'il ait montré dans l'occasion toutes les qualités du soldat, n'a pour toute armée qu'une milice de 5 à 6.000 hommes, à laquelle il est à remarquer que les Russes n'ont pas même voulu donner un canon.

Il a d'ailleurs près de lui, l'exemple de la Pologne, qui en montrant une

énergie peu commune, a fini par succomber sous le grand Empire Moscovite. La longue domination des Turcs et des Russes, l'a accoutumé à la dépendance et à la soumission; son sort paraît être celui de la résignation.

DLIX.

Cochelet către Broglie, despre firmanul trimes Domnilor din țările românești și textul lui. București, 1835, 22 Martie.

(Consulat de Bucharest, No. 10).

Je ne crois pas que votre département ait reçu le firman, en date du mois de Juin 1834, dont la traduction est ci-jointe, à moins qu'il ne lui ait été adressé par l'Ambassadeur du Roi à Constantinople. J'ai réussi à me le procurer, et il m'a paru très important de vous l'envoyer, parce qu'il établit en quelque sorte la situation, au moins apparente, des Principautés de Valachie et de Moldavie, vis-à-vis de la Porte et de la Russie. Je dis apparente, Monsieur le Ministre, parce que Votre Excellence a dû voir, par mes précédentes dépêches, que ce firman pourrait être l'objet d'un long commentaire, dans ce qu'il contient, relativement à tous les privilèges d'une administration intérieure indépendante, à l'abdication ou la destitution des Voïvodes ou hospodars, à leur nomination première, d'après le mode convenu entre la Russie et la Porte Ottomane, à la retraite du corps d'armée Russe lors de l'installation des hospodars, et enfin, à l'exercice des droits que les traités réservent à la Sublime Porte à l'égard des Principautés.

Il est inutile de revenir sur toutes les observations que j'ai faites à cet égard. Il suffit que j'aie indiqué, en les soulignant dans la traduction du firman, les divers passages qui ont été l'objet de mes réflexions précédentes.

Traduction d'un firman identique, revêtu du hatti-chérif et adressé séparément aux hospodars de Valachie et de Moldavie, en date des derniers jours de Muharrem 1250, mai-juin 1834.

Par l'acte séparé, relatif à certains privilèges et exemptions des Principautés de Valachie et de Moldavie, acte fait en vertu du 5-e article du traité d'Andrinople, en confirmant chacun des points stipulés dans l'acte séparé de la convention d'Akerman, acte relatif au mode d'élection des Voïvodes de Valachie et de Moldavie, et en reconnaissant la nécessité d'établir l'administration intérieure des dites Principautés, sur des bases plus stables et plus conformes à leurs véritables intérêts, il a été convenu, arrêté et réglé définitivement, entre ma Sublime Porte d'éternelle durée et la Cour de Russie, ce qui suit: „La durée du gouvernement des dits Voï„vodes ne sera plus bornée à 7 ans, comme par le passé; mais ils seront dorénavant „investis de cette dignité à vie, sauf les cas d'abdication volontaire ou de destitution „pour cause de délits prévus par le dit acte séparé".

Les Voïvodes règleront librement toutes les affaires intérieures de leurs provinces, en consultant leurs divans respectifs, sans pouvoir porter néanmoins aucune atteinte aux droits garantis aux deux pays, par les traités ou les hatti-chérifs, et ne seront troublés dans leur administration intérieure, par aucun ordre contraire à ces droits.

La Sublime Porte promet et s'engage à veiller soigneusement, à ce que les privilèges accordés à la Valachie et à la Moldavie, ne soient d'aucune manière enfreints par les commandants limitrophes, et de ne souffrir aucune ingérance de leur part, dans les affaires des deux provinces, et d'empêcher toute incursion des rive-

rains de la rive droite du Danube, sur le territoire Valaque ou Moldave. Seront considérés comme faisant partie intégrante de ce territoire, toutes les îles attenantes à la rive gauche du Danube, et le chenal de ce fleuve formera la limite de ces deux principautés, depuis son entrée dans les États ottomans, jusqu'à son confluent avec le Pruth.

„Pour mieux assurer l'inviolabilité du territoire Moldave et Valaque, la Sublime Porte s'engage à ne conserver aucun point fortifié, à ne tolérer aucun établissement quelconque de ses sujets musulmans, sur la rive gauche du Danube. En conséquence, il est invariablement arrêté que, sur toute cette rive, dans la grande et petite Valachie, comme aussi en Moldavie, aucun mahométan ne pourra jamais avoir son domicile, et qu'on y admettra les seuls marchands munis de firmans, qui viendront acheter pour leur propre compte dans les Principautés, les denrées nécessaires pour la consommation de Constantinople, ou d'autres objets.

„Les villes turques situées sur la rive gauche du Danube seront, ainsi que leurs territoires, restituées à la Valachie pour être désormais réunies à cette principauté, et les fortifications existantes auparavant sur cette rive, ne pourront jamais être rétablies. Les musulmans qui possèdent des biens fonds, non usurpés sur des particuliers, soit dans les mêmes villes, soit dans tout autre point de la rive gauche du Danube, seront tenus de les vendre aux indigènes dans l'espace de 18 mois.

Le gouvernement des deux Principautés, jouissant de tous les privilèges *d'une administration indépendante,* pourra librement établir des cordons sanitaires et des quarantaines le long du Danube et ailleurs, dans le pays, où il sera besoin, sans que les étrangers qui y arrivent, tant musulmans que chrétiens, puissent se dispenser de l'exacte observation des règlements sanitaires. Pour le service des quarantaines, aussi bien que pour veiller à la sûreté des frontières, au maintien du bon ordre dans les villes et campagnes, et à l'exécution des lois et règlements, le gouvernement de chaque principauté pourra entretenir un nombre de gardes armées, strictement nécessaire pour les diverses frontières.

Le nombre et l'entretien de cette milice seront réglés par les Voïvodes, de concert avec leurs Divans respectifs, en se basant sur les anciens exemples.

La Sublime Porte, animée du désir de procurer aux deux Principautés tout le bien-être dont elles puissent jouir, et informée des abus et des vexations qui s'y commettent, à l'occasion des diverses fournitures exigées par la consommation de Constantinople, l'approvisionnement des forteresses situées sur le Danube et les besoins de l'arsenal, leur fait abandon plein et entier de son droit à cet égard. En conséquence, la Valachie et la Moldavie seront pour toujours dispensés de fournir les grains et autres denrées, les moutons et les bois de construction, qu'elles étaient tenues de livrer précédemment. Il ne sera de même, requis de ces provinces, en aucun cas, des ouvriers pour les travaux de forteresse, ni aucune autre corvée de quelque nature que ce soit. Mais afin de dédommager le trésor Impérial des pertes que cet abandon total de ses droits pourrait lui faire éprouver, indépendamment du tribut annuel, que les deux principautés doivent payer à la Sublime Porte, sous les dénominations de Karatch, d'Idié et de Rekiabié (selon la teneur des hatti-chérifs de 1802), la Valachie et la Moldavie paieront chacune annuellement à la Sublime Porte, par forme de compensation, une somme d'argent dont la quotité sera déterminée ultérieurement d'un commun accord. En outre, à chaque renouvellement des Voïvodes par le décès, *l'abdication ou la destitution* légale des titulaires, la Principauté où le cas viendrait à échoir, sera tenue de payer à la Sublime Porte une somme équivalente au tribut annuel de la Province, établi par les Hatti-chérifs. Ces sommes exceptées, il ne sera jamais exigé du pays, ni des Voïvodes, aucun autre tribut, redevance ou cadeau, sous quelque prétexte que ce puisse être.

„En vertu de l'abolissement des fournitures ci-dessus précitées, les habitants des deux Principautés jouiront de la pleine liberté de commerce, de toutes les pro-

ductions de leur sol et de leur industrie, (stipulé par l'acte séparé de la Convention d'Akerman), sans aucune restriction, hormis celles que les Voïvodes, de concert avec leurs divans respectifs, jugeront indispensables d'établir, afin d'assurer l'approvisionnement du pays. Ils pourront naviguer librement sur le Danube, avec leurs propres bâtiments, munis de passe-ports de leur gouvernement, et aller commercer dans les autres villes ou ports de la Sublime Porte, sans être molestés par les percepteurs du Karatch, ni exposés à aucune autre vexation.

De plus, la Sublime Porte, considérant toutes les calamités que la Moldavie et la Valachie ont eu à supporter, et mue par un sentiment d'humanité tout particulier, consent à exempter les habitants de ces provinces, pour l'espace de deux ans, à compter du jour où les Principautés *auront été entièrement évacuées par les troupes russes*, des paiements annuels des impôts versés dans son trésor.

„Enfin la Sublime Porte, désirant assurer de toutes les manières, le bien-être futur des deux Principautés, s'engage solennellement à confirmer les règlements administratifs, qui durant l'occupation de ses deux provinces par les armées Russes, ont été faits, d'après le vœu exprimé par les assemblées des plus notables habitants des deux pays, et qui devront à l'avenir servir de base pour le régime intérieur des deux provinces, en tant, bien entendu, que les dits règlements ne porteraient aucune atteinte aux droits de souveraineté de la Sublime Porte.

Mais la mise en vigueur des dispositions ci-dessus, ayant été retardée par suite des différentes circonstances survenues depuis lors, il a été jugé nécessaire de fixer et régler maintenant, le mode de leur exécution immédiate.

En conséquence, *un traité en date du 17 Janvier 1834 de l'ère chrétienne, a été conclu à Pétersbourg*, et dont l'article 2, relatif aux principautés de Valachie et de Moldavie, porte ce qui suit:

„En vertu de l'article séparé du traité d'Andrinople, relatif aux principautés de Valachie et de Moldavie, la Sublime Porte Ottomane s'est engagée solennellement à confirmer les règlements administratifs, établis selon le vœu des assemblées des plus notables habitants de ces pays, durant l'occupation des deux principautés par les armées Russes. En exécution de cette clause, la Sublime Porte, après s'être duement assurée que les dispositions contenues dans le dits règlements ne portent aucune atteinte à ses droits de souveraineté, consent à leur accorder dès à présent sa sanction formelle, promettant de faire émaner à cet effet un firman, revêtu du hatti-chérif, lequel sera communiqué en copie à la mission de Russie, dans l'espace de deux mois, à compter du jour de l'échange des ratifications de la présente convention.

Immédiatement après cette confirmation solennelle des règlements administratifs des Voïvodes de Valachie et de Moldavie, *dont la nomination se fera pour cette fois-ci, d'après le mode déjà convenu entre les hautes parties contractantes*, entreront dans l'exercice de leurs fonctions, pour administrer le pays selon les conditions établies par l'acte séparé du traité d'Andrinople, et en conformité des règlements qui en sont la conséquence.

Lorsque l'installation des Voïvodes aura eu lieu, S. M. l'Empereur de toutes les Russies ordonnera la retraite du corps d'armée qui a occupé les principautés, désirant donner par là, un nouveau témoignage d'égards à S. H. le Sultan, et accélérer le moment où la Sublime Porte sera appelée à rentrer dans l'exercice des droits, que les traités lui réservent à l'égard des principautés.

Pour effectuer la retraite des troupes russes, qui auront à évacuer les deux provinces, il est établi un terme de deux mois, à compter du jour de l'installation des Voïvodes. Comme il est juste que la Sublime Porte reçoive un dédommagement équitable, pour les avantages auxquels elle a renoncé en faveur des habitants de la Valachie et de la Moldavie, il est convenu et arrêté que, la totalité des redevances annuelles, que les deux principautés sont tenues, conformément aux traités, de payer

à la Sublime Porte, sera désormais fixé en bloc à: Trois millions de piastres (6.000 bourses), pour les deux provinces ensemble; laquelle somme devra être acquittée par les Voïvodes, à dater du 1 janvier 1835 de l'ère chrétienne.

Il est également convenu, que la fixation du nombre invariable des troupes, destinées à la garde intérieure des deux principautés, d'après le besoin du pays, sera définitivement réglée, conformément au vœu de la Sublime Porte. Quant au drapeau et au pavillon, dont les susdites troupes, ainsi que les bâtiments de commerce des deux provinces sur le Danube, devront se servir, ce sera à la Sublime Porte qu'il appartiendra de les donner.

Animé du désir de procurer et de garantir aux habitants de Valachie leur repos et leur tranquillité réels, ainsi que leur bien-être perpétuel, et après une soigneuse investigation, ayant acquis la certitude que, quand j'aurai confirmé en entier les règlements administratifs du pays, faits d'après un mode régulier et cités dans les dits traités, aussi bien que les dispositions de détail y relatives, faites durant l'occupation de la Valachie par les armées Russes, d'après les vœux exprimés par les assemblées des plus notables du pays, règlements et dispositions qui devront servir désormais de base à l'administration intérieure de la Valachie, qu'aucune atteinte ne serait portée aux droits de ma Sublime Porte, je les ai formellement sanctionnés d'une manière invariable.

Toi donc, qui est le Voïvode sus-mentionné, tu feras mettre à exécution les points contenus dans le dit règlement, qui servira désormais de base invariable à l'administration intérieure de la principauté, ainsi qu'à ses privilèges, et en l'observant désormais dans toute son intégrité, tu t'abstiendras de tout ce qui pourrait y porter atteinte, par quelque motif que ce soit.

Et vu que le tribut annuel, que les deux principautés doivent payer chacune pour sa part, doit être réparti selon la justice et l'équité; vu que les habitants des deux provinces seront à l'abri des corvées ou réquisitions de toute espèce, et jouiront d'une entière liberté de commerce, il a été convenu entre ma Sublime Porte et la Cour de Russie, que la Principauté de Valachie au lieu de [1]): Quatre cent trente neuf mille cinq cents piastres (439.500), qu'elle payait auparavant sous les dénominations de Djezié ou Karatch d'Idié et de Rekiabié, en vertu du noble firman en date de 1802, dont le haut est décoré du Hatti-chérif Impérial, payera par an, par forme de compensation, à mon trésor Impérial [2]) quatre mille (4.000) bourses.

Et comme le terme des deux années d'exemption, stipulé dans l'acte séparé du traité d'Andrinople, s'est déjà ecoulé, le paiement des dites 4.000 bourses, formant le tribut annuel de la principauté de Valachie, datera, en vertu de la convention conclue dernièrement à Petersbourg et dont il a été question plus haut, à compter du 13 ramazan de l'année de l'hégire 1250 et du 1 janvier 1835 de l'ère chrétienne.

Ce tribut annuel excepté, il ne sera requis ni de la Principauté, ni de toi, dans aucun temps, et sous quelque prétexte que ce soit, aucun autre tribut, ou redevance, ni cadeau quelconque. Fera exception seulement, ainsi qu'on en est convenu, le cas du renouvellement du Voïvode, prévu et réglé dans l'acte séparé du dit traité d'Andrinople.

J'ordonne que tu t'efforces d'agir de la manière indiquée ci-dessus. C'est à ces fins que ma présente noble ordonnance, dont le haut est décoré de mon hatti-chérif Impérial, a été gracieusement rendue et expédiée ad-hoc.

Ainsi, quand tu en auras connaissance, tu t'empresseras d'y conformer ta conduite, etc. etc.

---

1) Dans le firman pour la Moldavie à 133.733 piastres.

2) » » » à 2.000 bourses.

DLX.

Cochelet către Broglie, despre bugetul Țarii-Românești.

București, 1835, 24 Martie.

(Consulat de Bucharest, 11).

l'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le budget comparatif, dont je l'ai entretenue dans ma dépêche du 18 février dernier, No. 5. J'ajouterai aux développements que celle-ci contient sur le droit de contrôle financier de la Russie, quelques renseignements, sur les différences qui existent entre le Budget du général Kisseleff et celui du gouvernement Valaque.

La première, relative à la capitation, ne peut être qu'une erreur de chiffre. La seconde, qui est celle sur le produit des salines, provient de ce que celles-ci avaient été affermées, à un prix très élevé, par le général Kisseleff au Baron Meïtani. Mais celui-ci étant mort insolvable, sans avoir rempli les conditions de son contrat, et ayant d'ailleurs, en quelque sorte, fermé pour cette année l'énorme débouché de la Turquie, à cause des grandes importations de sel qu'il y avait fait faire, l'hospodar s'est vu dans la nécessité, au lieu d'affermer les salines, de les mettre en régie, ce qui donne lieu à quelques discussions entre lui et le Consulat général de Russie, et on a estimé que leur revenu de cette année, ne serait que d'environ deux millions de piastres. On a calculé au reste, qu'il recevrait plus tard un grand accroissement, au delà même du chiffre du général Kisseleff, en l'administrant bien, et lorsque les approvisionnements qui existent en Turquie auront été consommés.

C'est une branche très importante des finances.

La troisième différence provient de ce que les domaines de l'Etat, qui sont mis à l'enchère, n'ont été portés qu'à un prix d'adjudication de 395.350 piastres, au lieu de 428.150.

Quant au chiffre sur l'exportation des bœufs, qui ne figure point au budget du gouvernement valaque, il provient de ce que le droit de 18 swansigs par pièce, n'a pas été perçu, attendu qu'à cause des circonstances difficiles du pays, l'exportation des bœufs a été prohibée pour l'année 1835.

En ce qui concerne l'exportation des céréales, les droits ont été accordés comme indemnité aux entrepreneurs des approvisionnements pour les troupes Russes à Silistrie, qui, à cause également des circonstances de cette année, a dû les faire à un prix bien autrement supérieur, que celui convenu avec le gouvernement Russe.

Enfin le droit d'exportation sur les suifs n'a rapporté que 35.000 piastres, au lieu de 80 mille, portées par le général Russe.

Les différences dans le tableau des dépenses, s'expliquent par la fausse application, faite par le Général Kisseleff, des sommes affectées et nécessaires aux divers services publics.

Je ne suis entré dans tous ces détails, Monsieur le Ministre, auxquels vous n'attacherez pas beaucoup d'importance, que pour vous montrer, par des preuves infaillibles, jusqu'à quel point la Russie pousse son inquisition financière sur ce pays.

Il résulte du tableau ci-joint, que le total général du déficit à couvrir était de 3.249.142 piastres, et qu'en supposant que la Russie ait acquiescé au vote de l'assemblée générale ordinaire, qui augmentait de trois dixièmes, au lieu d'un dixième seulement, qu'elle a consenti, les revenus sur la capitation des laboureurs, des Maziles et des cultivateurs habitant les villes, ce déficit serait encore de 746.743 piastres ou 276.570 francs 56 cent.

Ce qu'il y a de très consolant, Monsieur le Ministre, dans cette situation financière, c'est qu'il n'y a pas, je crois, un seul pays au monde, où elle soit meilleure, et on s'étonne même, qu'après tant de guerres et de dévastations, ces provinces ne soient pas écrasées sous le poids d'une dette énorme, tandis qu'elle est imperceptible.

Budget des recettes et dépenses de la Principauté de Valachie, envoyé par le gouvernement pour l'année 1835, d'après les données du G-al Kisseleff, comparé au Budget réel du Gouvernement de Valachie.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES	D'après le G-al Kisseleff	D'après le Gouv-t de la Valachie	Différence en plus	Différence en moins
Capitation des laboureurs	7 754 805	7.747.020	7.785	»
id. des Maziles	154 000	156.330	»	1.530
Cultivateurs habitant les villes	431.730	470.760	»	39 030
Patentés	619.912	667.530	»	47.618
Bohémiens de l'Etat	152 562	152.740	»	178
Pâtres Transylvains	89.459	100.000	»	10 541
Salines	3 412 252	2.000.000	1.412 252	»
Douanes	1.405.050	1.405.050	»	»
Domaines de l'Etat	428 150	395.350	32.800	»
Exportation des bœufs	151.425	»	151.425	»
id. des céréales	210 000	»	210.000	»
id. du suif	80.000	35.000	45.000	»
				98.897
Total des différences en plus, portées au Budget du Général Kisseleff			1.859 262	
dont il faut déduire les différences en moins, d'après le Budget du Gouvernement Valaque			98.897	
Total général de l'excédant des recettes du Budget du Général Kisseleff			1.760.365	
Excédant des dépenses d'après le Budget du Gouvernement			401.836	
Excédant des dépenses pour l'approvisionnement de Silistrie			186.941	
Total du déficit			2.349.142	
Déficit entre le Budget des recettes et dépenses, établi par le Général Kisseleff			900.000	
Total général du déficit à couvrir			3.249.142	
Les trois dixièmes votés par l'Assemblée générale en sus des trois premières contributions, sur les laboureurs, les Maziles et les cultivateurs, auraient rapporté			2.502.399	
D'après le vote même de l'Assemblée, il y aurait encore un déficit de			746.743	

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES	D'après le G-al Kisseleff	D'après le Gouv-t de la Valachie	Différence en plus	Différence en moins
Redevance à la Porte	1.400.000	1.400.000	»	»
Liste civile	1.600.000	1.600.000	»	»
Employés civils	4.579.592	4.510.620	68.972	»
Dorobants	180.556	186 140	»	5.584
Loyer des maisons	86 250	100.000	»	13 750
Bois de chauffage	62.800	80.000	»	17.200
Milice	2 765.000	2.765.000	»	»
Quarantaines	600.000	600.000	»	»
Sokotelniks et pensions	1.500.000	1.500 000	»	»
Postes	682.650	844 284	»	161.634
Frais de poste	166.666	200.000	»	33.334
Frais de couriers	50.000	50.000	»	»
Ponts et chaussées	200 000	200.000	»	»
Secours aux nécessiteux	50.000	50.000	»	»
Mendiants	50 000	50.000	»	»
Ermitages sans ressources	10.000	10 000	»	»
Dépenses extraordinaires	240.000	240.000	»	»
Kapu Kihaya	»	90.000	»	90.000
Aides des Sous administrateurs	»	68 000	»	68.000
Déficit de l'année 1833	»	63 034	»	63.034
Pour l'achat de deux îles	»	96.850	»	96.850
Pavé de Bucharest	158.578	40.000	108.578	»
Entretien des Prisonniers	120.000	120.000	»	»
			177.550	579.386
à déduire				177.550
Excédant des dépenses d'après le gouvernement				401.836
Aprovisionnement de Silistrie	500.000	686.941	Excédant	186 941
Total général de l'excédant des dépenses				588 777

Il faut ajouter encore, que les contributions qui pèsent seulement sur les paysans, (tandis que les Boyards ne paient absolument rien, pour leurs terres et leurs maisons) sont minimes, puisqu'elles se bornent à 30 piastres, ou moins de 12 francs par an. Il est vrai que tout est encore à faire dans ces pays: grandes routes, ponts, établissements publics et de bienfaisance, comme hôpitaux militaires et casernes, hospices civils, pour les enfants abandonnés et les orphelins pauvres; pavage et entretien des villes; promenades, théâtres, dessèchements de marais infects et pestilentiels, près de la Capitale: tout est à commencer. Quand la Russie permettra à ce pays d'entreprendre l'œuvre de sa régénération physique, il sera nécessaire, ou qu'il s'impose de nouveau, ou qu'il emprunte. Une contribution modique sur les maisons des villes, qui ne sont pas taxées, suffirait à tous les besoins; mais les Boyards, qui possèdent la plupart de ces maisons, veulent avant de s'imposer, savoir ce qu'ils deviendront. Ils contribueraient volontiers pour une administration véritablement indépendante, mais ils n'aimeraient pas à salarier le pouvoir de la Russie. La ressource d'un emprunt est facile, dans un pays qui n'a pas de dettes, qui est peu imposé, qui n'a pas de grandes dépenses et qui est riche de son sol. Il y a déjà eu, à cet égard, quelques propositions de la part d'un Anglais.

L'hospodar et son administration seraient très disposés à les écouter, mais la Russie ne permettrait pas d'emprunter, et surtout aux capitalistes anglais. Elle voit que c'est un moyen qu'ont ceux-ci, de s'impatroniser dans les affaires d'un pays, et ensuite de les influencer. Elle ne veut d'autre influence active, que la sienne; mais alors elle devrait en user, pour entrer franchement dans la situation des besoins de ces principautés, permettre quelques impositions modérées, favoriser le développement de toutes les institutions, pousser à l'établissement de tous les services publics, au lieu de casser les décisions financières de l'Assemblée générale, et de torturer un budget, sans aucunes données précises, pour en établir un autre.

DLXI.

Cochelet către Rigny, despre firmanul asupra privilegiilor străinilor din ţările româneşti. București, 1835, 25 Martie.

(Consulat de Bucharest, Direction commerciale, 12).

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par un dépêche du 28 Janvier dernier (Direction Commerciale No. 10), que je me proposais de faire un examen très attentif, des motifs qui avaient porté le gouvernement de la Valachie à solliciter de la Porte Ottomane, le dernier firman relatif aux privilèges des étrangers. Je suis maintenant en mesure de lui soumettre le résultat de mes recherches.

Sous l'administration Russe dans ces provinces, les privilèges dont jouissent les étrangers, ont toujours été l'objet de ces insinuations sourdes, et même de quelques attaques ouvertes, pour les détruire. Elles ont toujours échoué devant les représentations des Agents de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche. On a paru savoir gré au président plénipotentiaire, le Général Kisseleff, de l'esprit de modération qui l'avait animé dans les pourparlers qui ont eu lieu à l'égard de ces privilèges. On aurait dû plutôt s'étonner qu'un gouvernement provisoire étranger, établi dans les principautés, ne se prononçât pas plus ouvertement qu'il l'a fait, sur le maintien des droits que les traités y assurent aux étrangers; mais il entrait alors dans ses vues, comme il entrerait encore dans l'esprit actuel de la politique russe, d'assimiler peu à peu la position des étrangers dans ces pays, à celle qu'ils ont dans l'Empire moscovite, afin que tout fut préparé, sous ce rapport, lors de la prise de possession qu'elle convoite, de ces provinces. C'est cet esprit de la politique Russe

qui a probablement engagé l'administration de ce pays à faire un mémoire, pour y exposer ses griefs, et c'est ce mémoire, adressé à la Cour de St. Pétersbourg et transmis par elle à la Porte Ottomane, qui a donné lieu au firman dont il est question.

J'ai réussi à connaître les principales objections sur lesquelles reposait ce mémoire, et je vais les faire connaître à Votre Excellence.

Il était d'autant plus nécessaire d'approfondir cette matière, qu'elle est l'objet principal de la mission des Agents étrangers, et que c'est sur elle que doivent rouler toutes les discussions, si la Russie pouvait, dans un avenir quelconque, les trancher par le droit de conquête.

L'administration valaque a commencé par établir, en principe et avec juste raison, que l'inviolabilité du droit de propriété et l'égale soumission aux lois, de la part de tous ceux qui habitent un même pays, sont les conditions nécessaires de la sécurité de celui-ci; elle s'est attachée ensuite à démontrer que ces bases fondamentales de tout ordre public, étaient constamment ébranlées par les privilèges dont jouissent les étrangers, et elle est entrée dans le détail des droits exceptionnels, stipulés en leur faveur, auxquels ils donnaient chaque jour une extension nouvelle par des inductions forcées.

C'est surtout en ce qui concerne les atteintes portées au droit de propriété, que l'administration valaque s'est prononcée le plus énergiquement. Il est nécessaire d'entrer à cet égard, dans quelques détails.

D'après un ancien firman de l'année 1786, garanti par l'article 3 du traité de Sistow, et une clause de ce même traité, qui stipule le *statu-quo* antérieur à la guerre, les pâtres de la Transylvanie descendent tous les ans, dans les plaines fertiles de la Valachie, avec des milliers de troupeaux, et s'installent depuis la mi-octobre jusqu'à la fin d'Avril, sur les terres qu'ils trouvent à leur convenance, sans autre arrangement préalable avec les propriétaires, et sans autre rétribution, que celle d'une piastre (environ 8 sous) et d'un agneau, par troupeau de 700 moutons. Il arrive de là, qu'en se répandant et s'installant ainsi, de vive force, sur les propriétés qui se trouvent sur leur passage, ces pâtres détruisent souvent en 24 heures, les espérances de toute une année, et portent l'exaspération parmi des populations, qui ne comprennent rien à cet envahissement annuel de leurs propriétés. Cet état de choses prolongé, a donné lieu aux plaintes fondées et aux plus vives réclamations du gouvernement de la Valachie; mais l'Agent d'Autriche s'est toujours renfermé dans le *statu-quo,* antérieur à la guerre et le firman de 1786.

Ce firman qui est relatif aux droits que le gouvernement doit percevoir sur les pâtres, renferme deux articles concernant le droit de propriété, et c'est sur eux que l'administration de la Valachie s'est appuyée, pour prouver que, loin de porter atteinte au principe du droit d'inviolabilité du droit de propriété, ces articles tendent au contraire, à le garantir.

Le premier est ainsi conçu: „Pour ce qui est *du Perdé* (droit pour faire „agneler les brebis, sur telle ou telle propriété), l'internonce ayant exposé que ce „droit se payait, selon le Code de Valachie et les usages du pays, à une piastre et „un agneau, *si en effet le Code de la Valachie est ainsi,* on le percevra aussi à „l'avenir, sur le même pied et de la même manière, sans exiger ni plus, ni moins".

Le second article dit: „Il sera libre aux pâtres transylvains, d'après l'ancien „usage, de louer des pâturages en Valachie, avec le consentement des propriétaires „et au prix payé par d'autres".

D'après ces articles on voit, dit l'administration Valaque, que la Porte n'a pas eu l'intention d'établir, en faveur des pâtres transylvains, aucun droit exceptionnel en ce qui concerne la propriété, mais que son unique but a été de les soumettre au droit commun, en leur accordant le droit du Perdé, et la liberté de louer des pâturages, aux mêmes conditions que celles imposées aux indigènes par les lois et usages du pays.

Quant au *statu-quo*, antérieur à la guerre qui a donné lieu au traité de Sistow, et qui est toujours invoqué par le Gouvernement Autrichien, pour jouir en Valachie des mêmes libertés et facilités qu'avant ce traité, l'administration valaque répond que ce *statu-quo* ne peut être applicable, qu'aux relations et aux intérêts respectifs des puissances contractantes; mais qu'on ne peut raisonnablement supposer, que ces puissances ayent entendu frapper le peuple valaque d'inertie, en le condamnant à rester à jamais dans l'état où il était il y a 50 ans.

En effet, la population n'était alors que de la moitié, de ce qu'elle est aujourd'hui. Le commerce était nul. Le nombre des bestiaux minime. L'agriculture complètement négligée, le paysan découragé, par des vexations de toutes espèces, ne pouvait rien avoir à lui et ne faisait aucun effort pour s'enrichir. Les terres étaient en quelque sorte incultes et abandonnées à la merci du premier venu. Ainsi donc, les pâtres transylvains usaient de leurs privilèges, non comme d'un droit spécial, mais de la même manière que tout individu pouvait le faire à cette époque.

Aujourd'hui, au contraire, tout a changé de face. La population a doublé. Les bestiaux se sont multipliés dans la même proportion. Les vexations ont cessé, le commerce est libre. Le paysan est devenu spéculateur, et le propriétaire n'ayant plus de resources abusives, comme sous les anciens hospodars, regarde la culture de ses terres comme sa seule espérance.

C'est cependant en présence de ce nouvel état des choses, que les exigences des pâtres transylvains sont devenues exhorbitantes. C'est maintenant plus d'un million deux cent mille brebis, sans compter les énormes troupaux de bœufs et de chevaux, qui descendent en Valachie, au lieu des 60 mille têtes, qui y entraient seulement à l'époque du traité de Sistow.

L'administration valaque a donc de justes motifs de se plaindre. Elle doit même redouter l'exaspération des habitants, car on ne peut supposer que ceux-ci continueront à livrer leurs champs, avec la même insouciance que par le passé. Il y a même déjà eu quelques actes partiels d'une assez vive résistance, et il est à craindre qu'ils ne se renouvellent souvent, si l'Autriche ne se relâche pas de ses prétentions; mais le *statu-quo* existe pour elle, en toutes choses, et ici elle fait une sérieuse application de celui qu'elle invoque, dans toutes ses notes avec le gouvernement de ce pays.

Dans son dernier firman relatif aux privilèges des étrangers, la Porte Ottomane déclare que, conformément au privilège ancien accordé à la Valachie, de se régir d'après ses propres lois et de jouir d'une administration intérieure indépendante, les procès survenus entre les indigènes et les sujets étrangers, une fois jugés par les tribunaux valaques, ne pourront plus être portés à aucun tribunal étranger, et que les décisions émanées d'après les lois du pays, seront exécutoires, tant pour le défendeur que pour le demandeur, sans que nul puisse l'empêcher, sous quelque prétexte que ce soit, ou différer l'exécution de ces décisions.

Cette décision étant celle qui a plus particulièrement fixé l'attention de votre département, dans sa dépêche du 27, No. 2 (Direction Commerciale), je dois faire connaître à Votre Excellence, sur quels motifs le gouvernement valaque s'est fondé pour l'obtenir de la Porte Ottomane. Il a observé que les deux Principautés ont toujours eu le libre exercice de leurs lois, que ce droit leur est particulièrement assuré, par des conventions passées entr'elles et la Porte en 1393, en 1460 et en 1601, et que c'est le seul qu'elles aient conservé intact, au milieu de toutes leurs vicissitudes; qu'il est d'ailleurs garanti, par tous les traités faits depuis 1812, entre la Russie et la Porte Ottomane; qu'il est expressément relaté dans tous les hatti-chérifs, qui défendent expressément de soustraire les habitants de ces Principautés à leurs juges naturels et de les citer devant les tribunaux, autres que ceux de leurs pays; que dans des temps très récents, lorsque des réclamations furent adressées à la Porte, par quelques étrangers contre les décisions des tribunaux du pays, celle-ci se borna à recommander

aux hospodars régnants les plaintes qui lui furent portées, et qu'enfin il n'y a pas plus de 4 ou 5 exemples d'affaires, ainsi renvoyées par la Porte avec recommandation aux hospodars.

Le gouvernement valaque a ajouté que les Capitulations, qui stipulent que tout procès qui surviendrait entre un sujet de telle ou telle puissance, établi dans l'Empire Ottomane, et un sujet de la Sublime Porte, sera jugé par le Cadi, pour toute somme au-dessus de 4.000 aspres, ne pourraient pas être étendues aux deux principautés, puisqu'il y est parlé de Cadi et du Divan de sa Hautesse; qu'il était bien entendu par là, qu'il s'agissait de différends jugés en première et derniere instance, par des juges turcs et d'après la loi musulmane; qu'on ne pouvait supposer raisonnablement qu'on avait eu l'intention de soumettre au contrôle de la loi du Coran, les affaires jugées sous l'empire d'une autre législation, puisque les deux principautés n'avaient jamais eu de Cadis pour juges, ni de Coran pour loi, le droit romain ayant toujours formé le principe de leur législation, à laquelle se trouvaient soumis les Turcs mêmes, en cas de différends survenus dans le pays avec quelque indigène.

Il est certain qu'en admettant que la clause du droit d'appel à Constantinople oblige les principautés, une question toute naturelle se présente. D'après quelles lois le Divan de Sa Hautesse jugerait-il, en cas de recours contre une sentence rendue par les tribunaux de Valachie ? Serait-ce d'après le Coran ? Mais alors il arrivera presque toujours, que telle affaire, légalement terminée d'après la loi Valaque, le serait illégalement d'après le Coran.

Astreindra-t-on le Divan de Sa Hautesse à adopter la loi Valaque ? C'est impossible.

D'après ces principes, il serait mieux qu'il ne fut plus question de ce droit de recours à Constantinople, difficile dans l'application, et dont ensuite il n'a jamais été fait usage ici, par la France, en aucun temps. Sous le point de vue politique, il y aurait quelque inconvénient à en user, car ce serait trop rappeler aux principautés leur ancienne sujétion, et nous devons peut-être favoriser tout ce qui tend à leur donner l'opinion de l'indépendance, qu'elles désirent fortement.

Le dernier firman de la Porte relatif aux étrangers s'est surtout élevé contre l'établissement des starostes, et votre département, par sa dépêche sus-précitée, a déjà reconnu qu'elle était fondée à ne pas les tolérer. Il est nécessaire, Monsieur le Ministre, que vous connaissiez les griefs du Gouvernement Valaque à l'égard de ces délégués.

Il a observé à la Porte Ottomane, que les exceptions introduites en faveur des étrangers, vers le commencement de ce siècle, par la faiblesse et l'indifférence des hospodars grecs, avaient engagé les indigènes à quitter la protection du gouvernement, pour embrasser celle de quelqu'une des puissances étrangères; que les Consuls représentant ces puissances dans les principautés, intéressés à augmenter leur clientèle, très peu nombreuse dès le principe, encouragèrent cette défection, en distribuant des lettres patentes à tous ceux qui y eurent recours, et en soutenant les porteurs de ces patentes dans toutes les occasions, de tout le pouvoir que leur donnait leur position et leur crédit près des hospodars; que quelques-uns imaginèrent même d'envoyer des délégués dans les principales villes, pour mieux augmenter le nombre de leurs protégés; de manière que, vers les derniers temps, il y eut peu de villes et de bourgs, où la majeure partie des habitants, commerçants, industriels, ne se trouvât sous la protection de quelque Consulat, espérant que la loi ne pourrait les y atteindre.

Ces délégués, qualifiés du nom de Starostes, prétendirent bientôt avoir un caractère officiel. Ils élevèrent des mâts au-dessus de leurs maisons. Ils arborèrent des pavillons, et comme ils n'avaient d'autres moyens d'exister que par des abus, ils cherchèrent à s'ingérer dans toutes les affaires civiles et administratives, sous le prétexte de défendre les intérêts des sujets de leur Consulat. Les anciens hospodars

ne voyaient pas ces abus avec indifférence, parce qu'ils portaient une grave atteinte à leur pouvoir; mais ayant une autorité éphémère, cherchant à se ménager des protecteurs, et craignant toujours le courroux de la Porte, ils paraissaient céder de bonne grâce, et sacrifiaient à cet état de choses, les intérêts et les prérogatives du pays.

Le nouveau Gouvernement de la Valachie, voyant que le passé avait laissé des traces profondes, et que la tendance à l'empiètement était toujours à peu près la même, a invoqué, près de la Porte, les articles 93 et 94 du Règlement organique, ainsi conçus :

„Le prince s'adressera à la Sublime Porte, afin que, de concert avec les „représentants des puissances Européennes, une commission soit nommée, à l'effet de „constater la nationalité de tous les prétendus sujets, et procéder à l'élimination de „ceux qui ne pourraient justifier de cette qualité, par des titres authentiques".

„Quant aux Starostes, abusivement institués, ils ne pourront avoir aucun „caratère officiel; ils devront être rappelés, le Gouvernement ne devant reconnaître „comme revêtus d'un caractère officiel, que les Consuls munis d'un bérat de la „Sublime Porte".

Il est impossible, Monsieur le Ministre, de ne pas reconnaître en bonne justice, le droit du Gouvernement de la Valachie à l'exécution de ces articles du règlement; et cependant, si elle devait être tentée, elle rencontrerait de sérieuses difficultés de la part de quelques Agents, tels que ceux de la Prusse, de la Grèce et de l'Autriche. Je ne parle pas de celui de l'Angleterre, depuis que le nouveau Consul, arrivé depuis peu de temps, semble répudier d'avance, par son langage, tout ce que son prédécesseur avait introduit d'abusif dans sa gestion. En ce qui nous regarde, Monsieur le Ministre, comme nous n'aurions rien à redouter d'une enquête sévère, et comme nous n'avons pas de Starostes, j'aurais désiré pour ma part, que cette commission fut nommée, et j'avais même eu un instant l'idée de la provoquer; mais j'ai réfléchi que ce serait en quelque sorte engager une lutte entre le Gouvernement de Valachie et mes collègues, dont ceux-ci pourraient me savoir mauvais gré.

J'ai pensé aussi que, dans l'intérêt de toutes les puissances étrangères, il convenait peut-être mieux, dans des pays où tout est encore livré à l'arbitraire d'un gouvernement qui s'essaye, et à la décision d'employés et de juges, sans aucune moralité et d'une grande vénalité, de ne pas paraître vouloir se relâcher de certains droits et privilèges, même lorsque les agents de quelques puissances en abusaient, et que, quant à nous, il nous suffisait pour le moment, qu'on sut parfaitement que nous n'avons abusé de rien: justice qu'on nous rend, et que je dois rendre à mes prédécesseurs, car on ne peut pas regarder comme un abus de leur part, la protection qu'ils ont accordée, d'après les anciens traités, à quelques Suisses, Italiens est Allemands, qui n'ont pas de représentants ici.

En ce qui concerne le dernier paragraphe du firman sur l'exercice du commerce de détail par les étrangers, il me paraît qu'ils ne pourraient dans aucun cas être enlevés à leur protection naturelle, mais qu'ils devraient être soumis à toutes les contributions imposées aux indigènes, comme par exemple celle du droit de patente. Au reste, il n'est encore question de rien à cet égard, et ce n'est que dans la prévision de ce qui pourrait avoir lieu plus tard, qu'il sera nécessaire, Monsieur le Ministre, que vous vouliez bien me donner vos instructions. Je ne suis entré dans tous les détails de cette dépêche, que pour mettre Votre Excellence à même de juger le droit du gouvernement de Valachie à obtenir quelques conditions meilleures, relativement aux privilèges des étrangers, et l'engager à me transmettre ses observations, afin d'en faire la règle de ma conduite, si le firman de la Porte Ottomane devait un jour recevoir son exécution.

DLXII.

București, 1835, 26 Martie. Cochelet către Broglie despre discursul lui Miloș Obrenovici și despre situația din Serbia.

(Consulat de Bucharest, Direction politique, No. 12).

Il est arrivé ici un exemplaire en servien, du discours qui a été prononcé, le 2 février dernier, par le Prince Milosch à l'ouverture de l'Assemblée nationale. On l'a traduit en valaque, et j'ai fait traduire le valaque en français, par le drogman du Consulat général. Tout imparfaite que soit cette traduction, elle est cependant exacte, et j'ai l'honneur de vous la transmettre (1). Je ne puis faire aucune réflexion à l'égard de ce discours, parce qu'on ne connait point ici, d'une manière précise, les diverses circonstances des évènements qui se passent en Servie, et qui sont cependant du plus haut intérêt. Je suppose que M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople est mieux informé que moi. Il serait bien à désirer qu'on eût à Belgrade ou a Kragojevatz, un Agent Consulaire, qui pourrait donner quelques renseignements exacts sur tout ce qui se passe en Servie. M. le Baron de Bois le Comte en avait reconnu la nécessité, par sa dépêche du 5 Juin 1834, No. 88, et avait même indiqué M. Cumberte, Piémontais d'origine, mais né en France et médecin de la ville de Belgrade, dans le cas où le Prince Milosch fixerait sa résidence dans cette capitale. Le moment serait peut-être arrivé de donner suite à cette proposition, par le moyen de M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople. Il est probable cependant que la Russie, toujours portée à cacher ses brigues et ses intrigues, dans les pays où elle veut se ménager quelques intérêts, prendrait de l'ombrage, en nous voyant faire choix d'un agent, même le plus insignifiant.

DLXIII.

Iași, 1835 26 Martie. Mimaut către Rigny, despre evenimentele din Moldova, după închiderea Adunării obștești.

(Consulat d'Iassy, 20).

L'Assemblée générale ordinaire a été close hier 25 du courant; les projets de lois sur l'arpentage et la délimitation des propriétés foncières, et sur la curatelle générale, ont été renvoyés à l'examen de la session prochaine.

Il est à remarquer que, bien que la question de l'arpentage général ait été posée par le règlement organique, et que l'administration provisoire ait, à diverses reprises, essayé de réaliser ce projet, qui secondait singulièrement son but de connaître à fond l'étendue réelle et les ressources du pays, la propriété et les moyens de chacun, la Russie est intervenue aujourd'hui, par la voie du Consulat, inofficiellement, il est vrai, mais tout aussi efficacement pourtant qu'elle le fait chaque jour pour toute espèce d'affaires, afin d'empêcher cette mesure, qui élevait trop et de trop graves réclamations.

Les districts ont été réduits, de 16 qu'ils étaient, à 13; les nouvelles limites sont arrêtées, les chefs-lieux désignés, et une commision a été nommée, pour aviser au tracé définitif des démarcations, ce qui sera long et présentera beaucoup de difficultés.

---

1) V. mai sus, No. DLII p. 459.

Les salines mises aux enchères à l'Assemblée générale, ont été affermées pour trois ans, au prix de 706.000 piastres par an. On était loin de s'attendre à en avoir ce prix, qui n'a été atteint que par suite d'intrigues et d'une concurrence irréfléchie; on n'en avait fait figurer le revenu au budget des recettes, que pour 500.000 piastres.

La nouvelle du refus de la Cour protectrice d'acquiescer au vote des 1.200.000 piastres, accordées au Prince à titre d'indemnité, des 400.000 d'adjonction à sa liste civile, enfin des 10 piastres, par chef de famille ou contribuable, d'augmentation sur l'impôt, avait effectivement été donnée pour certaine et m'avait même été annoncée par S. A. elle-même; il paraît cependant hors de doute aujourd'hui, qu'elle était prématurée; on espère même que ces différents chapitres seront accordés, du moins en partie.

On s'occupe d'introduire dans le règlement les diverses modifications et adjonctions, qui y ont été apportées d'accord avec la mission russe, pendant le séjour du Prince à Constantinople, et celles que les diverses assemblées générales ordinaires, qui se sont réunies depuis son admission, y ont successivement faites. Du reste il est toujours aussi difficile de se procurer ce règlement, dont on confectionne en ce moment trois copies manuscrites, texte moldave et français en regard. Le Secrétaire d'Etat, chargé de coordonner ce travail, a refusé dernièrement d'employer pour une des trois copies françaises, une personne qu'on lui avait proposée, comme ayant une belle main et sachant bien le français, parce que cette personne, travaillant à la chancellerie du Consulat de France, aurait pu communiquer ce travail au Consul.

La crainte si naïve de M. le Secrétaire d'Etat et le ridicule mystère qu'on fait d'une espèce de constitution devenue la loi, le *palladium* du pays, à en juger par les discours officiels du Prince, donne la mesure du désordre et de la mauvaise foi de l'administration actuelle, qui comme son aînée, l'administration provisoire, qu'elle ne fait en cela qu'imiter, veut se servir de *cette loi du pays*, en tout ce qui lui est favorable, mais ne veut pas qu'on puisse jamais la lui opposer, en ce qui est contraire à ses intérêts généraux ou particuliers, et s'en faire une arme de légitime défense contre elle. On cite sans cesse le règlement organique; les sentences rendues par les Divans moldaves, qui n'ont de la justice que le nom, sont basées sur ce règlement, dit-on, mais personne des plaideurs et des perdants surtout, ne connaît cette loi du pays; personne ne sait à quoi il était tenu, quelle formalité il devait remplir, par quelle omission il a perdu ses droits.

L'Autriche a protesté dans le temps contre tout ce qui, dans ce règlement, contrevenait et contreviendrait en quoique ce fût, à ses traités et conventions avec la Porte, et porterait atteinte aux intérêts de ses sujets; elle continue à n'admettre rien de ce genre, et regarde comme non-avenu, dans les innovations qu'on lui oppose, tout ce qui est contraire aux droits acquis.

Le Prince et les Boyards voudraient bien du reste, oublier quelquefois l'existence de ce règlement, qui leur lie les mains sous beaucoup de rapports, mais malheureusement pour eux, le Consulat de Russie est là, pour le leur rappeler, et souvent d'une façon qui leur est sans doute fort peu agréable.

Le Consul de Russie, M. Timkowsky, attend la permission de se rendre à Pétersbourg, où ses affaires et sa santé, détruite par quatre années de séjour ici, le rappellent. — Malgré l'extrême désir qu'il a, et dont il ne se cache pas, de ne pas revenir dans ces pays, on ne sait s'il n'y sera pas renvoyé. Il attend d'un jour à l'autre son remplaçant provisoire ou définitif.

Une espèce d'investiture d'honneur a eu lieu dernièrement, en grande cérémonie, chez le Prince. Un des premiers et des plus vieux Boyards, Président du Divan Princier, qui a déclaré le Prince régnant son fils adoptif et lui a laissé toute sa fortune après sa mort, c'est-à-dire un revenu de 3 à 4000 ducats, à condition toutefois que S. A. paierait comptant pour lui 15 à 20.000 ducats, qu'il ne pouvait

se procurer. Le grand Logothète Théodore Balsch a été nommé par un firman de la S. P. Bach-Boyard (premier Boyard). Il a reçu avec le *hermani* ou manteau d'honneur, la décoration en diamant du *Nichan*, pour laquelle le Prince a payé 500 ducats à la S. P. Ces honneurs sont accordés, dit le firman, au Logothète T. Balch, en récompense des services éminents qu'il a rendus aux Turcs et au pays. Ces services ne sont connus, dit-on, que de S. A.

La nouvelle de la mort de S. M. l'Empereur d'Autriche a produit peu de sensation.

Une réclamation très vive a été faite dernièrement par M. l'Agent d'Autriche, au sujet d'excès commis par des vagabonds et des malfaiteurs moldaves, sur la frontière de la Bucovine; ils ont incendié, en plein jour, la barraque du corps de garde autrichien et tué même, assure-t-on, un des soldats du poste. — Les districts, ceux de la haute Moldavie surtout, son infestés de voleurs. Il y a eu dernièrement une espèce d'engagement, dans lequel on en a pris et tué quelques-uns aux oknas ou mines de sel, où ils étaient allés pour délivrer et armer les condamnés qui y travaillent, ce à quoi ils avaient déjà réussi en partie. On craint beaucoup de voir augmenter ces bandes, lorsque les feuilles commenceront à pousser, et leur donneront la facilité de se cacher dans les bois. La famine va toujours en augmentant, à mesure que la saison avance, et les suites de cet état de choses peuvent être véritablement déplorables.

DLXIV.

București, 1835, 27 Martie.

Cochelet către Broglie, despre corespondența și misiunea sa, și despre ceilalți consuli.

(Consulat de Bucharest, 13).

J'ai profité d'une occasion assez sûre, qui s'est présentée ici, pour transmettre à M. Mimaut, qui demande l'autorisation de se rendre en France, les dépêches numéros 7, 8, 9, 10, 11 et 12 qui accompagnent celle-ci; j'aurais désiré vous les envoyer plutôt, mais comme elles ne pouvaient pas être confiées aux postes très indirectes de ce pays, j'ai toujours reculé devant l'impossibilité de les chiffrer moi-même, à cause de leur étendue, et j'ai préféré les copier, travail assez fastidieux, quand on a été accoutumé, dans la plupart de ses fonctions, à avoir de nombreux copistes sous ses ordres. C'est ainsi que mes relations avec votre département, qu'il a toujours été dans mes habitudes de rendre aussi actives que possible, se trouvent quelquefois négligées, de même que celles avec Constantinople et Vienne, à défaut d'un aide intelligent et discret, dans lequel j'aurais pu avoir quelque confiance. Ma position ici exige plus de circonspection, que de la part de tout autre agent, qu'on aurait pu y envoyer, à cause de mes antécédents, de ma ligne politique, peut-être plus tranchée, et surtout du refus qu'a fait, dans le temps, le Grand Duc Constantin de me recevoir comme agent à Varsovie. Je n'ai communiqué ici cette circonstance qu'à M. Minciaki, qui l'aurait apprise par son gouvernement. Je me suis d'ailleurs rappelé, peu de temps après mon installation, au souvenir du Comte de Nesselrode, avec lequel j'ai été, pendant plusieurs années, avant 1814, dans les relations les plus intimes, et qui m'a toujours montré beaucoup d'intérêt, dans le temps même de mes malheurs.

Du reste, Monsieur le Ministre, je dois vous dire que ma position politique dans ce pays, est aussi bonne que j'avais droit de l'attendre, et de mes services, et des titres dont je suis revêtu. Le Prince et les principaux habitants me comblent de marques de considération. L'attitude du premier est souvent très embarassée vis-à-vis de moi. Il n'ose pas s'ouvrir entièrement, et il lui échappe cependant quel-

quefois, dans ses entretiens confidentiels, quelques-uns de ces mots qui dévoilent toute une pensée et qui prouvent combien il sent, que sa position est fausse et difficile. Il me disait dernièrement, qu'il travaillait beaucoup, et que cela n'aboutissait à rien, parce qu'il était constamment entravé. Je me suis aperçu souvent qu'il se faisait une idée trop exagérée de sa dépendance envers la Russie, et tout en ménageant sa position, j'ai cru devoir lui faire comprendre, qu'il devait s'en tenir à celle qui lui avait été faite par les traités, les hatti-scherifs et le règlement de réforme. Mes observations n'ont das été sans quelque résultat, car j'ai su dernièrement, par un de ses secrétaires particuliers, qui me l'a appris sous le secret, qu'à la suite d'une discussion assez vive avec M. Minciaki, il avait dit à celui-ci, qu'il désirait dorénavant qu'il lui soumit ses représentations par écrit, afin de bien juger sans doute, s'il se renfermait dans les limites de ses attributions. En effet, Monsieur le Ministre, il serait possible que les agents de la Russie outrepassassent leurs pouvoirs, afin de se donner le mérite d'avoir deviné les intentions futures de leur gouvernement, et à cet égard, je me suis rappelé souvent cette longue conversation, que j'ai eue avec le Prince de Metternich, dont j'ai donné connaissance à votre département par ma dépêche datée de Vienne. Il faut le dire cependant, il est encore fort heureux, que M. Minciaki soit ici le représentant de la Russie. Son urbanité, sa moralité et son caractère d'honnête homme, le rendent préférable à ces nombreux agents que la Russie tient toujours à sa disposition, qui sont tracassiers, intrigants et feraient ici du pouvoir sans aucune réserve. Quant à moi, je n'ai qu'à me louer des attentions de M. Minciaki; je suis même resté en arrière de ses prévenances, afin de ne pas paraître aux yeux de tous, m'identifier avec la politique de son gouvernement, relativement à ces principautés. Il est à remarquer cependant, (car souvent les choses en apparence les plus insignifiantes, sont quelquefois l'indice d'une ligne politique), que M. Minciaki, dans la correspondance qu'il a eue avec moi pour quelques affaires, ne m'a jamais donné le titre d'agent, tandis que c'est celui que l'on m'adresse ici, plus particulièrement, et qui a satisfait davantage. Il semblerait par là, que ce titre n'est pas à la convenance de la Russie, parce qu'il implique un caractère diplomatique, qui ne peut pas convenir à ses vues ultérieures. Quant à l'Agent d'Autriche, avec lequel je suis dans les meilleurs rapports, on peut dire qu'il a renoncé au rôle qu'il aurait pu jouer dans ce pays, pour s'effacer entièrement vis-à-vis celui de la Russie. Il n'est occupé que des tracasseries que lui suscitent ses nombreux protégés, et surtout les pâtres Transylvains. Je ne puis encore rien dire du Consul d'Angleterre, qui vient d'arriver, et qui parait désirer avoir avec moi des relations intimes. Il est jeune, c'est sa première mission. Il est plein de bonnes intentions. Il a plu généralement ici. Quant au Consul de Prusse, qui a été nommé dernièrement Consul général de la Grèce, il est entièrement renfermé dans le travail matériel et assez compliqué, de sa double mission.

DLXV.

Cochelet către Broglie, despre corespondența sa, despre situația comercială a Principatelor și despre lucrările Adunării obștești. București, 1835, 10 Aprilie.

(Consulat de Bucharest, 14).

En vous témoignant toute la satisfaction, que m'a fait éprouver votre rentrée aux affaires, je crois devoir vous faire observer que, la lacune que vous remarquerez dans ma correspondance, provient de ce que, mes dépêches No. 7 à 13 inclusivement, ont été transmises à M. Mimaut, qui n'attendait que le moment de se rendre en France, aussitôt que le congé, qu'il espérait recevoir très prochainement, lui serait parvenu.

Ces dépêches, avec celles No. 12, sous le timbre de la Direction commerciale, que j'y ai joint, complètent les premiers travaux d'ensemble que j'ai annoncés à votre département.

J'étudie maintenant la situation commerciale de ces Principautés, afin de connaître tout le parti que la France pourra en tirer, dans ses relations avec elles. Je me propose d'aller l'observer plus particulièrement, dans les ports d'Ibraïlow et de Galatz, au moment de la grande activité de la navigation, et lorsque je me rendrai auprès de l'hospodar de la Moldavie.

L'assemblée générale ordinaire, dont j'ai fait connaître les attributions par ma dépêche No. 5, vient de se réunir depuis trois jours.

Je rendrai compte à Votre Excellence de ses travaux, dont j'augure fort peu de choses. Il semble que tout est paralysé dans ce pays, soit par le manque de lumières ou le peu d'énergie des individus qui sont à la tête des affaires, soit par la volonté de la Russie et l'action constante qu'elle exerce, sur tout ce qui se fait. Il est juste de dire cependant, que si son influence n'est pas favorable au développement des institutions, elle cherche plutôt à réprimer les abus, qu'à les exciter. Il y aurait une tendance parmi quelques-uns de ceux qui manient actuellement le pouvoir, et à laquelle l'hospodar lui-même se laisserait facilement entraîner, à revenir aux anciennes traditions de l'administration, lorsqu'elle était la source de toutes les vénalités.

Le Règlement de réforme, tout imparfait qu'il est, a tracé des devoirs et posé des bornes aux empiètements du pouvoir. La Russie sait en rappeler l'exécution, lorsqu'elle voit qu'on veut l'éluder dans quelques parties. C'est alors qu'elle justifie réellement son titre de protectrice, et qu'on en reconnait l'utilité.

Peu de temps après avoir remis le service de l'Agence d'Angleterre, dont j'ai été chargé pendant près de trois mois, j'ai reçu du Duc de Wellington et de Lord Ponsomby, etc., etc.

DLXVI.

Iaşi, 1835, 20 Aprilie.

Mimaut către Broglie, despre Generalul Geismar, despre trupele ruseşti din Moldova şi despre rechemarea funcţionarilor ruseşti.

(Consulat d'Iassy, 21).

Le général en chef, Baron Geismar, dont on avait annoncé l'arrivée comme prochaine, n'a pas encore paru; il doit se rendre à Silistrie, après avoir passé l'inspection des troupes de la route militaire.

Le Baron Geismar est allemand; il a succédé aux généraux Kisseleff et d'Ellingshausen, dans le commandement de la 17-e division; c'est un des généraux les plus distingués de l'armée russe, et qui s'est particulièrement signalé dans les deux dernières campagnes.

Les troupes russes, qui occupent encore les points de Fokchany de Moldavie, de Fokchany de Valachie et environs, doivent former bientôt un camp, sur la frontière des deux pays; on évalue de 2 à 3.000 hommes le montant de ce corps, lorsqu'il sera réuni. On rencontre continuellement de petits détachements de 15, 20 et 25 hommes, arrivant ou partant, sur la route militaire; on peut assurer cependant qu'il en vient plus qu'il n'en sort. Ici l'étape et magasin militaire de Galata, est toujours tenu dans le meilleur ordre; les approvisionnements de toute sorte y abondent; on va faire encore de nouvelles fournitures, toujours avec l'argent de la convention, dont on a déjà touché une forte partie pour l'année courrante. L'hôpital militaire russe de Galata, situé sur une des hauteurs qui entourent la ville, est toujours prêt

à recevoir les malades. On a le projet de transférer auprès de cet hôpital militaire, un hôpital civil, institué pour 200 malades, celui du Monastère de St. Spiridion. On construirait à cet effet, sur l'emplacement et en partie avec les matériaux de la maison du Prince Ipsilanti, dont la veuve aurait, à la demande du Consulat de Russie, abandonné les ruines au pays.

Toutefois ce projet présente tant de difficultés, soit à cause de la distance par laquelle Galata est séparée de la ville, soit à cause des dépenses qu'entraînerait une pareille opération, qu'il est à croire qu'il sera abandonné. Je dois même dire qu'il a donné lieu à des conjectures, au moins hazardées et peu bienveillantes, pour le Prince, on a supposé qu'il ne faisait que céder en cela, aux conseils et aux vues de la Russie.

Il paraît positif qu'un corps de troupes, infanterie et cavalerie, dont on a du reste fort exagéré le nombre, auraient passé le Dniester et se seraient concentrés dans la Bessarabie, où il n'y avait guère, depuis quelque temps, que six régiments, infanterie et cavalerie, de 1.000 hommes au plus chacun; on attribue ce mouvement de troupes, dont on s'inquiète fort ici, aux nouvelles complications survenues à Constantinople et à la réapparition des deux flottes. Il est du reste extrêmement difficile, malgré le voisinage, d'avoir des renseignements exacts, sur ce qui se fait de l'autre côté du Pruth, tant chacun craint de se compromettre en parlant, et tant on est persuadé, qu'on n'est pas plus à l'abri ici, qu'au delà du Pruth ou du Dniester, des suites d'une imprudence.

La surveillance la plus rigoureuse s'exerce à la frontière, contre tous les étrangers qui veulent entrer en Russie, mais particulièrement contre les Français, à qui il est à peu près impossible de passer. J'ai signalé déjà l'année dernière, cet état de choses au département . . . .

Un Ukase du mois de Mars, rappelle dans l'intérieur tous les employés russes, civils et militaires, qui, restés après ce qu'on appelle l'évacuation, sont dans les deux Principautés, sans mission de leur gouvernement; cette mesure n'a pas encore reçu toutefois son exécution, vu la difficulté qu'il y a de l'appliquer. Le Consulat de Russie a envoyé à Pétersbourg une liste de ces employés, par catégories; ceux mariés et établis ici, forment la première; ceux employés par le gouvernement moldave, et ceux qui n'ont pas les moyens de retourner, forment les deux autres. Il attend la réponse de son gouvernement.

DLXVII.

Cochelet către Broglie, despre întrevederea sa cu Domnul Țării Românești, despre chestiunea independenței țărilor și despre atitudinea Rusiei. — București, 1835, 8 Mai.

(Consulat de Bucharest, 17).

Le départ de M. Mimaut d'Yassy ayant encore été retardé, je profite de celui d'ici, du Consul d'Angleterre, qui se rend dans cette capitale, pour vous donner encore quelques derniers renseignements, avant le voyage que je me propose de faire incessamment en Moldavie, pour obéir aux ordres que votre département m'avait donnés avant de quitter Paris.

Il est à remarquer, que depuis peu de jours, le Prince régnant qui paraissait auparavant un peu trop dévoué aux volontés de la Russie, semblerait vouloir s'émanciper d'une partie de son contrôle. Dernièrement, il est venu me surprendre le matin chez moi, au moment où je m'y attendais le moins. Il m'a parlé avec abandon. Il

m'a fait entendre que sa position était souvent pénible, qu'il n'avait pas d'ambition, qu'il n'avait pas désiré le pouvoir et qu'il préférerait souvent, tout abandonner et se retirer honorablement aux yeux de ses compatriotes, plutôt que d'agir contre les vœux et les intérêts de son pays. Il est probable que les articles des journaux anglais sur l'indépendance de ces pays, lui avaient monté la tête, en lui faisant sentir qu'il n'était pas resté justement dans le rôle qu'il devait jouer, d'après les traités; cependant j'ai appris que ces articles ne lui avaient pas plu, ni à sa coterie, parce qu'ils lui ont fait probablement réfléchir que, si l'indépendance de ces Principautés pouvait un jour être prononcée, c'est un Prince de sang Royal qu'il faudrait mettre à leur tête, comme on l'a fait en Grèce, et non un boyard, dont la dignité viagère est toujours contestable, enviée, et n'impose pas un grand respect.

Je me suis trouvé assez embarrassé par les confidences du Prince, et j'avoue, Monsieur le Duc, que j'ai cru devoir lui donner le conseil d'être prudent et de s'attacher strictement à sa position, telle qu'elle a été faite par les traités, sans aller au delà, ni rester en deçà. J'ai insisté sur la nécessité où il était, de s'occuper de la prospérité matérielle de ce pays, sans avoir d'arrière-pensée; mais, Monsieur le Duc, tout ce que je puis dire et répéter à cet égard, aux personnes qui ont quelque influence, ne peut pas les convaincre. Elles ne veulent rien entreprendre, elles ne veulent donner l'impulsion à rien d'utile, tant que l'avenir de leur pays ne sera pas autrement décidé. A quoi bon, disent-elles, nous occuper de notre prospérité matérielle, lorsque la Russie viendra un jour s'emparer de tout le pays.

„Pourquoi embellirions-nous nos villes et nos propriétés, si c'est pour un peuple, qui nous traitera comme il a traité les habitants de la Crimée, de la Bessarabie et de la Pologne". Cette idée fixe, arrête dans ce pays tout développement de l'industrie et de l'agriculture. Elle semble tout paralyser. Je suis obligé quelquefois de me faire l'avocat de la Russie, pour faire comprendre, à ceux qui me témoignent de la confiance, que dans le système actuel de la politique Européenne, on s'en tient strictement aux traités, et que, puisque la France a donné, depuis la révolution de Juillet, l'exemple de la plus grande modération, en respectant tout ce qui avait été fait, de même la Russie ne pourrait rien changer à la position qu'elle a créée par un traité, aux Principautés du Danube, sans graves inconvénients; mais, on me répond à cela, que cette position elle-même est fausse, humiliante, et que cette administration nationale indépendante, dont on a prétendu les faire jouir, n'est qu'une fiction, comparativement au immunités que possédaient ces provinces dans les temps anciens.

Ce qu'il y a de certain, Monsieur le Duc, c'est que la Russie, qui a rendu de véritables services à ce pays, n'a pas su s'y ménager une bonne position. Elle est loin d'y être aimée, et cependant elle pourrait y jouer un beau rôle, si elle comprenait mieux, celui que lui donne son titre de protectrice. Il devrait consister seulement à empêcher les anciens abus de se renouveler, et à pousser au développement de toutes les prospérités que ces pays sont susceptibles d'atteindre. Mais pourrait-elle faire ici le bien, qu'elle n'a jamais pu opérer chez elle, malgré les meilleures intentions de ses souverains? Non! Parce qu'il y a dans toutes les branches de son administration, des principes d'immoralité et de désorganisation, et dans le caractère de tous ses fonctionnaires, une tendance à l'arbitraire et la vénalité, qui dessèchent et tuent tout ce qu'il y a de vivace, dans les institutions et le caractère des divers peuples qui lui sont soumis. C'est l'appréhension de se trouver un jour, sous une telle administration et de tels fonctionnaires, qui paralyse tout ici.

DLXVIII.

Cochelet către Broglie, despre misiunea generalului Geismar și despre înlocuirea lui Minciaky, consulul rusesc, cu Ruckman, care e ostil Domnului, despre demisia lui Bibescu și despre ceremonia dela consulatul grecesc. București, 1835, 5 Iunie.

(Consulat de Bucharest, 18).

Le départ toujours prolongé de M. Mimaut de Yassy, m'a fait suspendre pendant quelque temps ma correspondance, parce que je désirerais, avant de la recommencer, que toutes mes dépêches, antérieures à celle-ci, dont il est porteur, eussent été remises par lui à Votre Excellence. J'espère qu'elles seront en sa possession, quand cette lettre lui parviendra.

Au reste, Monsieur le Duc, il ne s'est rien passé de très intéressant dans cette principauté, depuis que j'ai présenté sa situation à Votre Excellence. Tout y est calme, et se ressent de la tranquillité actuelle de l'Orient. Cependant le Général en Chef Geismar, Commandant du 6-e corps de la Grande Armée Russe, est venu inspecter, sur toute la route militaire de la Moldavie et de la Valachie jusqu'à Silistrie, les troupes qui sont sous ses ordres. Il n'a fait qu'une courte apparition à Bucharest, où on désirait le retenir quelque temps, et s'est même dérobé aux honneurs qu'on voulait lui rendre, sans chercher à voir les agents étrangers. On a remarqué généralement, qu'il a évité de se donner trop d'importance.

Un fait plus significatif est le remplacement de M. Minciaky, Consul général de Russie, par M. le Baron de Ruckman, qui a été anciennement au congrès de Vérone, puis désigné pour la Légation de la Grèce, et ensuite chargé d'affaires à Constantinople, en l'absence de M. de Boutinieff. C'est un homme de choix. On le dit très habile, mais fort important, et surtout difficile dans ses relations.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette nomination, c'est qu'elle doit déplaire extrêmement au Prince régnant, avec lequel M. de Ruckman paraît avait été en hostilité ouverte à Constantinople, quand il y était venu pour recevoir l'investiture du Sultan. Il est probable que le Gouvernement Russe veut donner à son protectorat une couleur plus décidée et plus impérieuse. On assure cependant, que M. de Ruckman arrivera porteur de l'autorisation de percevoir la contribution des $^3/_{10}$, dont j'ai entretenu votre département par ma dépêche du 24 Mars, No. 11. Cette autorisation est d'autant plus indispensable, que la pénurie de toutes les caisses publiques est extrême. Aucun service public n'est à jour. La Porte même, n'est pas payée de son tribut depuis six mois; et il est arrivé dernièrement un Tartare, porteur d'une lettre de change, qu'on n'a pas acquitée. Le Prince s'apprête à envoyer un colonel à Constantinople, avec des présents, pour expliquer les difficultés du moment; mais il devrait plutôt, par tous les moyens possibles, exécuter le traité d'Andrinople, afin de ne donner aucun prétexte à la Porte, de faire valoir la clause de ce traité, qui prévoit le cas de destitution des hospodars, en exigeant alors le paiement d'une somme équivalente au tribut annuel de la province, considération toute puissante aux yeux d'un gouvernement qui ne tient compte que de son tribut, en paraissant abandonner à la Russie le soin de tout le reste.

Le changement de M. Minciaky par un Agent russe hostile au Prince, et les difficultés financières, ont donné lieu à l'opposition de se réjouir. Cette opposition, qui devient chaque jour plus compacte, s'est formée depuis que le Prince a maladroitement renvoyé du Ministère, les deux hommes qui pouvaient lui être les plus utiles: l'un, M. Philippesco, par sa popularité, et l'autre, M. Stirbey, par ses connaissances. Le premier se conduit avec beaucoup de prudence, et a pris le parti, quoique âgé, de visiter ses vastes propriétés, qu'il ne connaissait pas. Le second est sorti de

Bucharest, il y a quatre jours, pour se rendre à Vienne, d'où il ira probablement à Paris. M. de Ruckman les a connus l'un et l'autre, et était lié avec eux. Il les regardait alors comme les appuis indispensables de toute administration en Valachie. Il s'étonnera que le Prince ait éloigné de lui, deux hommes qui étaient sur les rangs pour l'hospodarat, et insistera probablement sur leur retour aux affaires, si on n'a pas d'autres vues sur l'un d'eux.

Dans la situation assez embarassante, où peut se trouver le Prince régnant à l'arrivée de M. de Ruckman, il est probable qu'il regardera comme un moyen de se réconcilier avec lui, d'adhérer à tout ce qu'il lui proposera de la part de la Russie, afin de ne lui donner aucun prétexte de soutenir l'opposition. On peut donc supposer, dès ce moment, que le protectorat de la Cour de St. Pétersbourg pèsera encore davantage sur ce pays. Quand j'écrivais le 27 Mars dernier à votre département, qu'il était fort heureux que M. Minciaki fut ici le représentant de la Russie, je ne le croyais pas aussi près d'être remplacé, après dix années de résidence à Bucharest. Il était conciliant, peu tracassier et honnête homme. On ne le regrettera bien, que quand on l'aura jugé par comparaison avec ses successeurs. Le seul reproche fondé qu'on pourrait lui faire, c'est peut-être de n'avoir pas assez pris l'initiative, de toutes les justes représentations qu'il pouvait faire à son gouvernement, en faveur de ce pays.

On voyait que son rôle était plutôt celui d'un exécuteur des ordres qu'il recevait, que d'un agent qui cherche à éclairer son gouvernement, sur ce qui lui convient de faire, dans son intérêt, afin de se concilier l'opinion générale.

La démission de M. Bibesco, Secrétaire d'Etat, qui est parti pour Paris, n'a pas été acceptée par le Prince. Il l'a remplacé provisoirement par M. le Docteur Arsaki, son secrétaire particulier, qui l'était anciennement du dernier hospodar. Il a l'habitude des affaires, mais il est Grec Phanariote, et les Boyards ont généralement considéré que le Prince leur avait fait une offense, en chargeant un étranger d'un département très important. L'opposition s'est encore emparée de ce fait, pour nuire à l'hospodar, et il a eu du retentissement dans l'Assemblée générale, dont j'entretiendrai bientôt Votre Excellence.

Le 1 de ce mois, on a fait avec solennité, au Consulat général de la Grèce, la bénédiction et l'inauguration du pavillon des Hellènes. Cette cérémonie, à laquelle ont assisté tous les agents étrangers, les principaux Boyards et un grand nombre de Grecs, a fait une vive sensation parmi la population valaque, qui s'était identifiée à la délivrance de la Grèce et à son indépendance, sous un Prince étranger. En voyant pour la première fois flotter ce pavillon, qu'elle a salué de ses vœux, au milieu des murs de Bucharest, elle a pensé qu'elle aussi avait un pavillon national.

DLXIX.

Iaşi, 1835, 5 Iunie.

Duclos către Broglie, despre numirea lui Ruckman ca consul în Principate, despre înlocuirea lui Timcowski şi despre venirea Împăratului rusesc la Odesa.

(Consulat d'Iassy, 23).

M. Rukmann, ex-chargé d'affaires de Russie à Constantinople, est nommé Consul Général dans les principautés, en remplacement de M. Minciaki, appelé à d'autres fonctions.

On l'attend incessamment à Iassy, où il s'arrêtera quelques jours, avant de se rendre à Bucharest. Le choix de ce diplomate, qui pouvait prétendre à de plus hautes fonctions, d'après celles qu'il a déjà remplies, laisse entrevoir l'importance

que sa Cour attache au poste qui lui est confié, et le caractère énergique de M. Rukmann fait supposer à ce Cabinet, l'intention d'agir plus directement dans la Vachie et la Moldavie.

Les deux Princes régnants paraissent très préoccupés de cette circonstance. M. Timcowsky, ayant obtenu la permission de se rendre en congé à Pétersbourg, sera aussi bientôt remplacé, comme Consul à Iassy, où il désire beaucoup ne pas revenir.

On regarde comme hors de doute, l'arrivée prochaine de l'Empereur Nicolas à Odessa.

DLXX.

Cochelet către Broglie, despre evenimentele din Serbia și despre pregătirile și mișcările de trupe rusești. București 1835, 19 Iunie.

(Consulat de Bucharest, 19).

L'article de la gazette d'Augsbourg du 8 mai dernier, relatif à la Servie, qui a été inséré dans le *Journal des Débats* du 25 mai, n'a point étonné ceux qui ont compris toute la portée des évènements, qui se sont passés dans cette année. Il est certain que, les concessions que le Prince Milosch s'est vu arracher par une députation armée, d'après l'instigation de quelques-uns de ses conseillers, ont dû alarmer les puissances qui, par leur position limitrophe et leurs vues d'avenir, sont intéressées à ce que, l'esprit de liberté qui existe en Servie, ne dégénère pas en une complète anarchie. Le discours du Prince Milosch, dont la traduction était jointe à ma dépêche du 26 mars, prouve qu'il considérait lui-même, que le moment n'était pas encore venu d'accorder au peuple servien, ce qu'on a exigé de lui.

Effectivement, quand on considère l'état de civilisation peu avancé de ce peuple, ainsi que son organisation toute particulière, qui le rend propriétaire en commun de la surface du sol de la Servie, sans lui donner aucun droit sur le fond; quand on réfléchit qu'il ne tient à rien, par ce lien de la propriété foncière, qui est dans tous les pays la plus grande garantie de l'ordre et de la stabilité; quand on pense à ces nombreuses réunions armées, qui délibèrent en plein champ et par acclamations, sur les intérêts du pays, on doit toujours craindre que la discorde ne s'introduise dans le camp, et que l'anarchie n'en soit la suite. On regarde toujours ici comme certain, ainsi que je l'écrivais à votre département le 27 février, que ce sont les Conseillers du Prince Milosch, dans l'intérêt de leur conservation et aussi pour accroître leurs attributions, qui ont été les premiers instigateurs de tout ce qui s'est fait.

Il est donc à présumer que l'intervention de la Russie se bornera à exiger du Prince Milosch, le renvoi de ses conseillers, pour les remplacer par d'autres, qui reviendront, si la chose est posible, sur les concessions qui ont été faites. Vous savez, Monsieur le Duc, que l'idée qu'on se fait en Servie de la puissance de l'Empereur Nicolas, que la communauté de religion et que les décorations russes qu'on accorde avec profusion, sont des moyens d'action très puissants, qui permettent à la Cour de Pétersbourg d'espérer que ses ouvertures seront toujours écoutées favorablement. On assure que le Baron de Ruckman sera chargé de la négociation avec la Servie, où il se rendra avant de s'installer à Bucharest. Son arrivée dans cette Capitale, est toujours attendue avec impatience. Le Prince régnant la désire vivement, pour obtenir enfin une solution, sur toutes les questions financières qui ont été présentées à la Cour de Russie, et la craint, parce qu'il a plusieurs raisons de croire, que ses relations avec le Baron Ruckman ne seront pas aussi satisfaisantes qu'avec M. de Minciaky.

On vient de me dire ici, confidentiellement, quelques mots d'une nouvelle, à

laquelle j'ai peine à ajouter foi, mais dont Votre Excellence doit être mieux informée par Constantinople, si elle a quelque fondement. C'est que Lord Ponsonby aurait demandé à la Porte Ottomane le droit de navigation sur l'Euphrate, pour quelques bateaux à vapeur anglais, et qu'on le lui aurait réfusé. C'est qu'il se serait adressé, pour le même objet, à Mehemet Ali, qui l'aurait également refusé, mais dans des termes peu convenables. C'est qu'enfin l'Ambassadeur d'Angleterre, après une récidive auprès du Sultan, aurait déclaré qu'il se retirerait, si sa demande n'était par accordée. On ne peut pas supposer que le refus d'accorder un droit de navigation, dans l'intérieur des terres, à une puissance étrangère, que tout gouvernement aurait de la peine à concéder, serait le motif d'une rupture entre la Porte et l'Angleterre. En le rattachant à l'influence que la Russie continue d'exercer à Constantinople, et en supposant que cette influence se serait encore montrée, pour empêcher la Porte d'accéder au vœu de l'Angleterre, on devrait seulement penser que le refus, qui aurait entraîné la détermination de Lord Ponsonby, servirait de prétexte pour rompre avec le système qui domine la Porte Ottomane.

Au reste, la Russie paraît prête à tout évènement, soit du côté de Constantinople, soit du côté de la Servie, car il est positif que le corps d'armée de la Bessarabie, fort maintenant de 40 mille hommes, en trois divisions, cavalerie, artillerie et infanterie, est disposé comme s'il devait entrer en campagne. Des magasins ont été formés à Scouleni, en deçà du Pruth, et l'on a parlé de leur passage. L'avant-garde même est déjà désignée. L'Agent Consulaire de France à Galatz vient de m'écrire, que de nombreux passages d'officiers et de troupes russes avaient eu lieu sur la route militaire. Il croit être certain, que la garnison de Silistrie s'élève maintenant à 20.000 hommes, au lieu de 6.000, qui y étaient enfermés au commencement de l'année. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces préparatifs et ces grands mouvements de troupes, jettent une vive inquiétude et un découragement complet, dans ces pays, qui ont besoin de longues années de paix, pour réparer tous les maux que la guerre y a faits, depuis plus d'un demi-siècle.

DLXXI.

Iaşi, 1835, 29 Iunie.

Duclos către Broglie, despre venirea lui Ruckman, despre situaţiunea politică din Orient şi pregătirile ruseşti.

(Consulat d'Iassy, 24).

M. le Baron de Rukman, nouveau Consul général de Russie dans les Principautés, est arrivé ici, mardi dernier. S. A. a envoyé un de ses aides de camp le recevoir, à la frontière de Scouléni. Il a pris note des procès en retard d'être jugés, relatifs à des sujets russes, et l'on présume qu'il donnera plus de mouvement aux affaires. Plusieurs Moldaves lui ont déjà adressé des réclamations. Après-demain il continuera sa route pour Bucharest.

On est ici dans la persuasion, que les Russes ont établi des batteries dans l'île de *Soulina*, à l'embouchure du Danube, pour dominer l'entrée du fleuve. Ce bruit s'accorde avec la nouvelle que M. le Consul reçut de Galatz, la veille de son départ. Cependant le gouvernement moldave doute encore, ou feint de douter, de la vérité de ce fait; mais il croit que des ingénieurs militaires sont au moins allé reconnaître la position et le parti qu'on en pourrait tirer au besoin.

Depuis trois semaines, les généraux Béguid, Baorz, Sesler-Schirman, celui-ci commandant les troupes russes en Valachie et en Moldavie, quoiqu'il n'y habite pas, et un quatrième, dont je n'ai pu savoir le nom, ainsi que le Colonel Kotzebue, venant tous de l'autre côté du Pruth, ont successivement traversé Iassy, sans s'y arrêter

et sans bruit, se rendant à ce qu'on assure, à Bucharest, pour aller probablement plus loin. Le passage en si peu de temps, de cinq officiers supérieurs, et le mystère dont on semble le couvrir, ont attiré l'attention publique. Leur mission, suivant les uns, aurait pour cause les affaires de la Servie; suivant les autres, l'augmentation considérable qu'auraient reçue les deux escadres de France et d'Angleterre dans le Levant, lesquelles se rapprocheraient des Dardanelles, circonstance qui mettrait la Russie dans le cas de prendre quelques précautions de ce côté.

Cependant le camp qu'on devait former sur la frontière des deux provinces, avec les troupes qui stationnaient sur leur territoire, n'aura pas lieu. Les garnisons de Berlat et de Fokchani ont, au contraire, été envoyées à Silistrie.

Des officiers russes, répandus dans les campagnes, travaillent à la statistique du pays. Ils vont chez tous ceux qui exploitent des terres, s'informer de la quantité de leurs produits différents, ce qui pourrait cacher aussi l'intention de connaître quelles ressources offrirait la Moldavie pour l'entretien d'un corps d'armée, si les circonstances exigeraient d'y envoyer des forces considérables.

Depuis quelque temps on croit apercevoir, dans les actes de la Cour protectrice, une tendance plus marquée, vers la réunion de ces provinces à son vaste empire. La préoccupation des esprits à cet égard, est grande et générale. Les Boyards connus pour être attachés à l'indépendance de leur pays, redoutent une nouvelle et prochaine invasion, où ils seraient personnellement compromis. Néanmoins elle ne semble probable, que dans le cas où le Sultan serait attaqué dans ses possessions d'Europe. Il est vrai qu'une lettre de Servie, de quelqu'un en position d'être bien informé, arrivée ici il y a quatre ou cinq jours, annonce que le Prince Milosch va se mettre à la tête de vingt mille hommes, pour combattre les Bosniens qui ravagent ses frontières; et la Russie se croira peut-être en devoir ou en droit, d'intervenir. On se demande, si le Prince de Servie, qui commande à un peuple guerrier et nombreux, n'aurait pas l'intention de conquérir son indépendance; s'il agit seul et de son propre mouvement, ou d'intelligence avec quelque autre puissance et la promesse d'être soutenu; si le Pacha d'Egypte, ou la France et l'Angleterre, ou même la Russie, ne sont pour rien dans sa démarche. Mais on ne voit pas l'intérêt qu'y aurait cette dernière, si ce n'est un prétexte pour intervenir et occuper de nouveau ces principautés.

Le Sultan, qui ne parait pas sans inquiétude sur les entreprises du Prince Milosch, vient de lui mander, pour la quatrième fois, de se présenter à la Porte Ottomane, mais celui-ci, ayant peur qu'on ne le laissât pas revenir de Constantinople, s'est toujours dispensé de s'y rendre, allégant que les troubles intérieurs de la Servie ne lui permettaient pas de s'absenter, troubles que l'on suppose qu'il excitait lui-même, et qu'il apaisait à volonté. Cette fois, c'est sur sa guerre avec les Bosniens qu'il s'en excusera. Reste à savoir si S. H. se contentera de cette excuse, et ne prendra pas la défense de ses sujets de la Bosnie. On pense que l'Autriche, attentive à prévenir toute collision dans le Levant, retiendrait le Prince Milosch, s'il voulait abuser du succès de ses armes.

Les journaux ont entretenu le public, d'une espèce de constitution que ce Prince avait donnée aux Serviens, et à laquelle la Cour protectrice et la Cour suzeraine s'étaient opposées, ne la jugeant pas en harmonie avec la situation actuelle de ce peuple. Mais les journaux n'ont pas dit que le Cabinet de Pétersbourg, en suite de son opposition, a rédigé lui-même et envoyé au Prince un autre projet de constitution, dont celui-ci ne doit pas s'écarter, s'il persiste à donner une charte à ses sujets.

Le Prince Milosch ayant envoyé l'année dernière, complimenter le Prince Stourdza et lui faire quelques présents, celui-ci lui a rendu sa politesse, il y a un mois, par le colonel Balche, qui a été chargé de lui offrir, en même temps, quelques ouvrages d'horlogerie et de bijouterie des manufactures françaises. Cet envoyé sera bientôt de retour, et pourra nous donner aussi des nouvelles de la Servie.

Son Altesse compte faire sous peu de jours, une tournée dans les districts de la Moldavie, pour juger par lui-même du besoin des populations et des localités. Galatz sera le premier lieu qu'il visitera.

DLXXII.

București, 1835, 10 Iulie. Cochelet către Broglie, despre sosirea lui Ruckman la București și despre misiunea lui.

(Consulat de Bucharest, 20).

Monsieur le Baron de Rukman, Conseiller d'Etat actuel et Consul général de Russie dans les Principautés du Danube, en remplacement de M. de Minciaki, est arrivé il y a quelques jours à Bucharest. Il avait écrit d'avance pour refuser toute espèce d'honneurs; mais les mesures qui avaient été prises pour sa réception, aux confins de la principauté et à son entrée dans la ville de Bucharest, ont bien montré toute l'importance que le gouvernement de ce pays attachait à l'arrivée d'un nouvel Agent Russe, et son extrême désir de se concilier sa bienveillance.

M. de Ruckman a été complimenté aussitôt son arrivée, par M. Cantacuzène, et le lendemain, il a eu son audience du Prince régnant. La lettre d'introduction qu'il a remise, le représente comme un homme d'un caractère loyal, ayant des talents supérieurs et qui cherchera à s'attirer la bienveillance du Prince. On dit qu'il a des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux de M. de Minciaki. Jusqu'à présent, on n'a rien su des résolutions qu'il est chargé de prendre, en matière de finances. On sait seulement qu'il s'est rendu compte de l'état de celles-ci, aussitôt son arrivée. Il s'est empressé de faire les visites d'usage à ses collègues. Il est venu chez moi, accompagné de M. de Minciaki, et m'a remis une lettre du Comte de Nesselrode, dont je crois devoir vous transmettre une copie, parce qu'indépendamment de tout ce qu'elle a d'obligeant pour moi, elle montre jusqu'à quel point M. de Ruckman est apprécié par son gouvernement.

Sa carrière dans l'Orient et la connaissance qu'il y a acquise, des affaires importantes qui s'y sont traitées, le rendent effectivement un homme spécial dans les Principautés du Danube, et puisqu'il y est employé avec un titre inférieur à celui qu'il a eu en Grèce, quoiqu'avec de très grands avantages pécuniaires, c'est qu'on a pensé que, dans les circonstances actuelles, aucun agent ne pouvait mieux que lui, remplir les vues de son gouvernement. A cet égard, il n'est pas inutile de dire un mot sur ses services.

M. le Baron de Ruckman était en 1822 secrétaire de l'Ambassade de Russie à Vienne, lorsque le Comte de Golowkin était Ambassadeur. Il suivit la mission Impériale au congrès de Vérone; là il fut chargé de seconder M. de Minciaki, lorsque ce dernier a été envoyé à Constantinople, afin d'aplanir les difficultés qui s'étaient élevées entre le Cabinet Russe et l'Empire Ottoman, à la suite des évènements de 1821; c'est alors que les Russes se décidèrent à envoyer des Plénipotentiaires à Akerman. M. de Ruckman resta à Constantinople, auprès de M. de Ribeaupierre, jusqu'à l'évènement de Navarin. Il y retourna, après 1828, et fut ensuite nommé résident en Grèce. Il s'y trouvait au moment de l'incendie de la flotte grecque, lorsque les hydriotes, sous la conduite de Miaulis, poussés à l'alternative de livrer leur vaisseaux aux Russes ou au feu, préférèrent les faire sauter. Il s'y trouvait, lorsque le Comte Capo d'Istria tomba sous les coups du fils et du frère du chef de la famille illustre des Princes de Maina, qui était persécuté. Ayant été rappelé, il vint provisoirement à Constantinople, remplacer en qualité de chargé d'affaires, M. de Boutenieff, qui avait été mandé à Petersbourg. Au retour de cet Ambassadeur, il se rendit lui-même en Russie.

Aussitôt son arrivée ici, M. de Ruckman devait se rendre en Servie, mais on vient d'apprendre que le Prince Milosch, attendu incessamment à Constantinople, où il a reçu l'ordre de se rendre, il doit y aller par Silistrie et Varna, où il trouvera un bateau à vapeur du Grand Seigneur.

On croit que M. de Ruckman ira s'aboucher avec lui à Silistrie; cependant il est à présumer que c'est maintenant à Constantinople, que les décisions relatives à la Servie seront prises par la Russie; on n'a rien su ici de positif, sur l'agression des Bosniens, sinon que Milosch s'était disposé à repousser la force par la force. Il y a, dans toutes les parties de ce vaste Empire Ottoman, des éléments de discorde qu'il sera bien difficile de réprimer, et qui, tôt ou tard, amèneront la dissolution de ce grand corps politique.

DLXXIII.

Duclos către Broglie, despre pregătirile rusești în vederea unei mișcări și despre evenimentele din Serbia. Iași, 1835, 17 Iulie.

(Consulat d'Iassy, 25).

Un colonel russe du génie a dernièrement traversé Iassy, pour se rendre à Silistrie. Toutes les lettres de Galatz représentent Silistrie comme ayant été mise sur un pied de défense extraordinaire, et sa garnison portée au plus grand complet. On assure aussi que des troupes se rassemblent du côté d'Ismail. Toutes ces nouvelles font croire ici, que la Russie se prépare à un grand mouvement en Orient. En vain on leur représente que, toutes les relations entre les puissances sont pacifiques, et qu'à défaut de bonnes raisons, il faudrait au moins à la Russie un prétexte qui n'existe pas, pour porter de nouveau ses armes de ce côté, rien ne saurait leur ôter la persuasion du contraire. Il est à croire néanmoins, que cette puissance travaille d'après les instances de quelques cabinets, à retirer toutes ses troupes de la Valachie et de la Moldavie; mais que, pour éviter la sensation qu'une évacuation trop ostensible y produirait, et l'atteinte qu'elle porterait à l'influence morale qu'elle y exerce, on les fait passer peu à peu à Silistrie, pour être plus tard, rappelées insensiblement dans leurs foyers.

La guerre entre les Serviens et les Bosniens n'a point le caractère de gravité qu'on lui attribuait. Des lettres arrivées dernièrement, disent que le Prince Milosch ne pourra éviter, cette fois, de se présenter à la Porte, l'Ambassadeur de Russie ayant obtenu du Sultan l'assurance, qu'en obligeant ce vassal à comparaître devant son suzerain, il n'avait d'autre intention que de le soumettre à la même formalité qu'ont remplie les hospodars de Valachie et de Moldavie.

D'après ces lettres, la constitution que le Prince Milosch avait donnée à ses sujets, n'aurait pas été un acte de sa volonté, mais une condition qu'il se serait laissé imposer. Quelques seigneurs Serviens, un peu plus instruits que leurs compatriotes, et ayant un peu voyagé, avaient profité du temps où Son Altesse parcourait la Principauté, pour se concerter en secret et rédiger les articles de cette charte. S'étant mis à la tête du peuple, qu'ils avaient armé, en lui persuadant de s'opposer au départ du Prince, qu'ils disaient être traduit à Constantinople, d'où peut-être il ne reviendrait pas, ils avaient forcé le Prince à son retour dans sa résidence ordinaire, à accepter l'acte constitutionnel, qu'on lui présentait comme étant la volonté de la nation, qu'ils disaient s'être armée pour l'obtenir, quoiqu'elle ne s'en doutât pas. Le Prince ne s'était aperçu du piège dans lequel il était tombé, que quelque temps après avoir signé cet acte, et l'on supposait qu'il n'était pas étranger à l'opposition que la Porte et la Russie y avaient apportée.

DLXXIV.

București, 1835, 31 Iulie.

Cochelet către Broglie, despre lucrările Adunării obștești.

(Consulat de Bucharest, 21).

Ma dépêche du 18 février dernier a fait connaitre à votre département, la composition et les attributions de l'Assemblée générale ordinaire de la Principauté de Valachie. J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, que cette Assemblée s'était réunie le 7 Avril dernier. Sa clôture a eu lieu le 25 Juillet. Ses séances ont donc duré près de 4 mois.

Le programme des travaux de cette assemblée, qui ne doit délibérer que sur des objets indiqués d'avance, portait qu'il y aurait lieu:

1°. d'examiner les comptes de toutes les caisses de l'État.

2°. d'adjuger les fermes de Tourno, Giurgewo, et de la pêche fluviale dans la petite Valachie.

3°. d'adjuger la perception des droits sur les pâtres Transylvains.

4°. d'examiner un projet de loi relatif à l'arpentage des terres.

5°. de reviser la liste des pensionnaires.

6°. d'examiner un projet de loi sur les avancements.

7°. de discuter un projet de loi, sur la formation d'un bureau chargé de la correspondance avec la Turquie.

8°. de se prononcer sur l'établissement d'une haute Cour de révision.

9°. d'établir des séminaires et d'indiquer les cours qui devront y être suivis.

Les séances de l'Assemblée n'étant pas publiques, aucun compte de ses travaux n'étant imprimé, et sa clôture venant seulement d'avoir lieu, je ne suis pas encore en mesure, Monsieur le Duc, de vous rendre compte exactement de ses déliberations. C'est un travail que je ferai plus tard, et que je transmettrai à Votre Excellence. Quant à présent, je me bornerai à l'informer de l'esprit des discussions. Il y a eu, en général, dans tout le cours de la session, une opposition systématique très marquée, et souvent fort hostile, contre les projets qui ont été présentés par le gouvernement, et surtout le grand Vornik ou Ministre de l'Intérieur, M. Michel Ghika, frère aîné de l'hospodar.

Presque tous ont été rejetés ou changés. Il semblait qu'on voulait lui montrer par là, combien le choix qui avait été fait de lui, pour remplacer M. Georges Philippesco, était contraire au vœu de l'Assemblée. Comme il a fort peu de capacité, sans aucun talent oratoire, il n'a pu, même en parlant des bonnes intentions du gouvernement, exercer la moindre influence sur les délibérations. Quant aux autres chefs des départements, ils ont été, s'il est possible, encore plus exposés aux censures de l'Assemblée.

Celui de la Justice, M. Philippesco, a été accablé sous des sarcasmes tels, qu'un membre a dit, en sa présence, qu'il se croirait plus en sûreté dans une forêt dangereuse, qu'en traversant son Ministère, voulant ainsi faire allusion à la manière dont on rendait la justice; et à cela, il n'a rien répondu, ce qui ne l'empêchera pas de jouer au Pharaon, presque toutes les nuits, avec un autre vieillard, le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique, M. Michalesco, qui a remplacé M. Stirbey. L'animosité contre M. Arsaky, Secrétaire d'Etat par intérim, en l'absence de M. Bibesco, était si grande, soit parce qu'il remplit les fonctions de Postelnik, sans avoir le rang de Boyard, soit parce qu'il est Grec Phanariote, ce qui est un titre de défaveur, ou même parce qu'il est le secrétaire particulier de l'hospodar, qu'il n'a pas voulu se présenter à l'Assemblée, où il aurait été accueilli par des murmures.

D'après le peu d'accord qui a existé entre l'Assemblée et les membres du gouvernement, Votre Excellence doit penser, qu'il ne s'est rien fait d'intéressant pour

le pays. Il y a eu de l'opposition sans utilité. Des questions futiles ont été mises à l'ordre du jour. A l'occasion de la loi sur les avancements, on a longuement discuté sur les rangs, et quelques vieux Boyards, jaloux de leurs titres, ont insisté sur la nécessité de n'en plus accorder. Il y a eu cependant une mesure utile d'arrêtée, c'est la création d'un tribunal de révision, ou espèce de cour de cassation, qui renverra les jugements à un autre tribunal, lorsque les formes n'auront pas été respectées. Le Prince devra le présider.

L'attitude de l'Assemblée, pendant sa longue session, n'a pas satisfait le Cabinet russe. Les opinions indépendantes qui s'y sont manifestées, le droit de contrôle et de refus des projets présentés, n'ont pas été vus de bon œil à St. Pétersbourg.

M. de Ruckman s'en est exprimé avec quelque mécontentement, dans sa prelère audience avec le Prince, en lui disant qu'il avait laissé l'Assemblée trop empiéter sur son pouvoir; cependant des personnes intelligentes supposent que la Russie n'a pas été fâchée que cette opposition se soit manifestée, et que ses affidés auraient bien pu l'exciter sous main, afin de donner un prétexte à la Russie, si cette opposition devenait trop hostile, de dissoudre l'Assemblée, et de ne plus la convoquer. Au reste, comme l'opposition de l'Assemblée est plutôt fondée sur quelques mécontentements que l'on a du Prince et de ses principaux fonctionnaires, elle cesserait d'exister, avec le changement des personnes, et c'est peut-être une satisfaction qu'on lui prépare, dans un avenir peu éloigné. Il est douteux que les choses puissent marcher longtemps, avec les élèments dont se compose actuellement l'administration.

DLXXV.

Cochelet către Broglie, despre misiunea lui Ruckman în Serbia, și despre atitudinea Austriei.

București, 1835, 4 August

(Consulat de Bucharest, 22).

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence de l'arrivée de M. le Baron de Ruckmann, et de la mission qu'il devait remplir en Servie.

Il avait fait prévenir de son départ le Prince, qui l'a attendu avant de se rendre à Constantinople.

Cette mission est terminée. Un employé supérieur de la Vornitzie ou Ministère de l'Intérieur, qui avait accompagné M. de Ruckman, est déjà de retour, tandis que celui-ci reviendra prendre possession de son poste, après qu'il aura fait un court séjour aux eaux de Méhadia, en Hongrie. La curiosité publique est vivement excitée par cette mission, et voici ce que l'on en dit déjà. Il est certain que Miloch exerçait un pouvoir despotique et même sanguinaire. Tout devait ployer sous ses volontés absolues. Il faisait même assassiner ceux qui lui déplaisaient. Une conspiration sourde s'organisa contre lui. Il n'en eut connaissance que lorsqu'elle fit explosion. Dix mille hommes armés, à ce que l'on assure, se présentèrent inopinément et lui demandèrent des concessions assez modérées.

Les conseillers les appuyèrent. Milosch, dit-on, leur accorda plus qu'ils ne demandaient, dans le but d'exciter l'attention des puissances, que des concessions trop libérales devaient justement inquiéter, ainsi que pour les mettre dans la nécessite de les faire réformer, et probablement dans l'espérance que son pouvoir lui serait remis, comme par le passé. Effectivement, l'Autriche protesta et en référa à la Russie, qui promit d'intervenir. Milosch lui-même fit croire à Pétersbourg, qu'il avait du céder à l'esprit révolutionnaire qui s'était montré en Servie. Fourbe et despote, il se représente comme subjugué par les circonstances. On a même osé insinuer, que ce qui s'était passé, se rattachait au voyage de M. de Bois le Comte en Servie. On a

déjà cherché à accréditer cette opinion à Bucharest. Je n'ai pas eu beaucoup de peine à dissuader, ceux qui ont été ici en rapport avec M. de Bois le Comte, qui connaissent sa carrière et ses principes si sages. Il est certain que pendant son séjour à Kragoujevatz, en juin 1834, lors de la session de l'assemblée nationale servienne, M. de Bois le Comte s'est plutôt refusé à toutes espèces d'ouvertures qu'on voulait lui faire, sur le plan d'organisation qu'il convenait de donner au pays, pour qu'on ne le représentât pas comme un donneur de chartes. Mais comme il a exercé là, comme ailleurs, l'influence que donne un esprit droit, sage et éclairé, Milosch aura pu la faire envisager comme un souffle de la révolution de Juillet, qui devait éteindre son pouvoir tyrannique et sanguinaire. Le double jeu qu'il a joué, dans toutes les circonstances qui ont eu lieu, et surtout l'abus qu'il a fait de sa souveraineté, pourraient bien avoir pour lui de graves conséquences, pendant son séjour à Constantinople, où il doit être maintenant prêt à se rendre.

On ne sait encore rien de positif sur ce que M. Ruckman a fait et obtenu. Il paraît qu'il aurait cependant trouvé les esprits entièrement disposés à se contenter de quelques concessions moins libérales, qui poseraient toutefois des bornes au pouvoir de Milosch. Ce qui a étonné ici, et ce qui aura sans doute étonné davantage en Servie, c'est l'intervention que la Russie s'est cru en droit d'exercer dans cette circonstance. Il est vrai qu'elle a été positivement réclamée par l'Autriche, qui avait formellement protesté, contre le nouvel état des choses en Servie, et qui était plus intéressée qu'aucune puissance, à ce qu'il ne devint pas un principe de révolution et d'anarchie. Mais les personnes qui sont effrayées de l'influence toujours croissante de la Russie, dans les affaires des Provinces Turques, auraient désiré que cette intervention dans celles de la Servie, eut lieu par les soins de l'Autriche seule. Elle a, pour remplir cette mission, un droit positif, que la Russie n'a pas, comme puissance limitrophe intéressée au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Elle a d'ailleurs possédé la Servie de 1718 a 1739. On y a conservé quelque tradition de son pouvoir et de son administration, dont on préférerait l'influence à celle de la Russie, là comme dans les Principautés du Danube.

L'Autriche a donc tort d'abdiquer un rôle qu'elle peut remplir, avec plus d'utilité que la puissance à laquelle elle s'adresse. Aucun acte public, au moins à ma connaissance et à celle des personnes que j'ai consultées, ne déclare que la Russie est protectrice de la Servie. Elle lui a rendu des services. Elle a fait confirmer ses privilèges par le traité d'Andrinople, et rendre le terrain qui lui avait été enlevé. Elle est la protectrice naturelle de ses coréligionnaires, si la Turquie les persécutait encore; mais là s'arrête son droit et son intervention. Celui de l'Autriche naît de sa proximité même. C'est celui de la France près de l'Espagne, intéressée à ce que l'anarchie ne s'organise pas à ses frontières. C'est celui qu'a toute nation, de veiller à ce que le pouvoir de son voisin ne nuise pas au sien.

DLXXVI.

București, 1835, 10 August.

Cochelet către Broglie, despre atitudinea Austriei față de Rusia.

(Consulat de Bucharest, 23).

La conversation qui terminait ma dépêche du 17 Novembre dernier, m'est souvent revenue à l'esprit, depuis la mort de l'Empereur François. Le rendez-vous actuel des souverains semblerait indiquer que l'on voudrait reprendre l'œuvre des négociations, qui avaient échoué, devant la sagesse du Nestor de la Sainte Alliance. Sans vouloir préjuger l'esprit général des entretiens qui auront lieu, ce qui se passe en Orient montre l'union intime qui existe entre les Cabinets de Vienne et de St.

Pétersbourg. Il est certain que la contenance de l'Autriche à Constantinople, dans les Principautés du Danube et en Servie, serait inexplicable, si on n'apercevait pas clairement, dans cette attitude, l'intention de complaire en tout à la Russie, et on ne peut considérer cette abnégation du rôle qu'elle pourrait jouer, qu'en la regardant comme l'effet de quelque plan convenu d'avance, dont l'exécution l'indemnisera plus tard de sa condescendance; il n'est pas naturel de supposer, que la peur de la Russie ferait consentir l'Autriche à se mettre dans une position secondaire, si une grande pensée de politique Européenne, ou même un projet de partage des provinces turques, dans un avenir plus ou moins éloigné, n'étaient le motif de ce que cette conduite pusillanime a souvent d'inexpliquable.

S'il est permis de juger de l'ensemble des choses par les détails, la conversation que j'ai eu dernièrement avec M. de Timoni, Agent d'Autriche, montre combien cette puissance cherche toujours à s'effacer devant la Russie. Nous parlions de l'arrivée de M. le Baron de Ruckman, et je disais à M. Timoni, qu'il était maintenant notre doyen d'ancienneté à Bucharest, comme l'était auparavant M. de Minciaki. J'ajoutai, en souriant, que c'était à lui, d'après le protocole de Vienne du 19 Mars 1817, qu'était réservé le premier rang. Il se récria beaucoup, comme si j'avais voulu le compromettre aux yeux de la Russie, et me dit que, ses instructions lui prescrivaient positivement, de n'avoir à cet égard aucunes contestations, quoiqu'il eût anciennement disputé le pas à M. de Lagan. Pour mieux me convaincre, M. Timoni m'apporta, quelques jours après, ses instructions originales, en date du 10 Décembre 1832, d'où il me traduisit le passage, où on lui recommande d'éviter toutes contestations relativement aux préséances, et aussi celui où on lui parle des relations de bienveillance réciproque, qui doivent exister entre lui et le Consulat général de Russie.

Voici déjà un fait positif de la condescendance de l'Autriche envers la Russie, dans des Principautés où elle aurait dû se ménager une grande influence, et on aurait été disposé à la lui accorder, parce qu'on préférerait à la protection de la Russie, celle de tout pays quelconque qui, par sa proximité et son bon vouloir, voudrait la disputer à un peuple, qui n'a pas, ainsi que me le disait dernièrement le Prince régnant lui-même, dans un de ses moments d'effusion et de mécontentement contre la Russie, un seul et vrai partisan parmi les cœurs valaques. Ce n'est pas seulement ici, que l'Autriche efface sa politique, vis-à-vis celle de la Russie; c'est dans toutes les questions orientales. Quelle preuve plus évidente peut-on avoir de cette vérité, que ce qui s'est passé dernièrement à l'égard de la Servie. C'est à St. Pétersbourg que l'Autriche s'est adressée, au lieu d'avoir recours au Sultan. C'est à la Russie, qui n'a aucun droit de protectorat, au moins écrit, sur la Servie, qu'elle demande d'arrêter le mouvement des idées libérales, lorsqu'elle touche elle-même à la Servie; lorsqu'on serait fondé à supposer, qu'elle se croit un droit de reversion sur cette principauté, qu'elle a possédée, de 1718 à 1739; lorsqu'enfin les Rois de Hongrie ont été, pendant plusieurs siècles, suzerains de la Bosnie, limitrophe de la Servie. Le Cabinet de St. Pétersbourg, fort de l'assentiment de l'Autriche, intervient, agit, et l'Autriche reste en quelque sorte spectatrice de sa négociation, satisfaite de tout, pourvu que l'esprit de liberté qui s'est montré, soit comprimé par la Russie, là comme ailleurs.

C'est effectivement dans ce but, de compression des institutions constitutionnelles, partout où elles ont une tendance à se développer, que se consolide davantage l'union entre l'Autriche et la Russie; c'est à la faveur de la crainte qu'elles éprouvent des progrès du libéralisme, que la Russie accomplit l'œuvre de ses envahissements. Tandis qu'elle détourne l'attention de l'Autriche, en lui montrant les idées révolutionnaires traversant le Rhin, et toujours prêtes à incendier l'Allemagne, elle porte un œil de convoitise sur les provinces turques, que ses regards n'ont jamais cessé de surveiller, ainsi que le disait si bien dernièrement le Journal des Débats, avec cette ardeur patiente, avec cette immobilité invincible, qui fascine et engourdit la victime, avant de la dévorer. A voir ce qui se passe maintenant, on pourrait supposer

que la Russie se croirait arrivée au moment de voir se réaliser le rêve de toute sa politique, depuis Pierre le Grand. Son influence à Constantinople, si contraire aux véritables intérêts de la Turquie; ce protectorat sur deux belles provinces, de trois millions d'habitants, dont il arrête le développement et dessèche le caractère national; cette action sur ce qui se passe en Servie; ces grands rassemblements de troupes près du Pruth; ces conciliabules de généraux; ce passage continuel d'officiers et de soldats, qui vont grossir la garnison de Silistrie, sous prétexte de remplacer ceux qui s'y trouvent; ces bruits qui circulent, que la Russie refusera toujours d'évacuer cette forteresse, quoiqu'on assure que la Porte a soldé le montant de sa contribution de guerre, tout enfin, paraîtrait annoncer, que la politique orientale de la Russie, longtemps patiente et toujours mystérieuse, va se dessiner plus nettement. Cependant, quand je pense aux propres paroles que me disait le Prince de Metternich, que l'Autriche brûlerait plutôt sa dernière amorce, que de permettre la réunion des Principautés du Danube à l'Empire de Russie, je crois toujours, que l'on m'abuse et que je m'abuse moi-même, lorsqu'on parle des projets ambitieux du Cabinet de St. Pétersbourg sur ces Provinces. La confiance que le chef du Ministère Autrichien a dans la modération de l'Empereur Nicolas, lorsqu'il cherchait à me faire partager ses convictions, est rassurante. Elle naît, sans doute, d'une communication intime, d'une idée bien arrêtée entre les deux Cabinets; mais en politique, les circonstances changent les déterminations les plus sages, et celles de l'Autriche pourraient se rattacher à quelque grande pensée d'un principe conservateur, qui lui fascinerait les yeux, sur ce qui se passe de ces côtés.

DLXXVII.

Iași, 1835, 10 August. Duclos către Broglie, despre intrarea trupelor rusești în Moldova și despre misiunea lui Ruckman la Sârbi.

(Consulat d'Iassy, 26.)

. . . . . .

Le 4 de ce mois, 80 cosaques et 8 officiers, venant de la Bessarabie, ont couché à Yassy. On les avait annoncés à la municipalité, sous un autre numéro, que celui qu'ils portaient. Le lendemain, il en est passé cent, avec 11 officiers, sans qu'on eût prévenu la municipalité; mais elle a reçu l'ordre de préparer des vivres et des logements, pour le 28-e et le 32-e régiments de la même arme, qui doivent arriver ces jours-ci, en deux fois. Les lettres de Leova portent que des troupes entrent journellement par cette frontière, en petits détachements de cent à cent cinquante hommes chacun. On assure aussi, que le général Biguidoff, qui commandait les Cosaques dans les Principautés pendant l'occupation, est à Scouléni, de l'autre côté du Pruth, à la tête de six mille cavaliers.

Quelques soldats, de ceux qui viennent de passer, que j'ai fait interroger, ont dit faire partie du corps du général Roth, et qu'ayant quitté les bords du Don, le 23 avril (v. s.), ils étaient en marche depuis trois mois; et qu'ils allaient en Serbie, au secours des Turcs, contre les Albanais, et se dirigeaient sur Scodra. Mais d'après les officiers, telle ne serait pas leur destination: ils se rendraient à Silistrie, pour y relever d'autres corps.

On écrit d'Odessa que beaucoup de troupes se concentrent autour de cette ville, ainsi qu'à Sébastopol, dont l'escadre est prête à mettre à la voile. Toutes ces dispositions militaires de la Russie ont ramené les Moldaves à leur première idée que, quelque grand évènement se prépare de ce côté.

Un colonel, un major et un capitaine russes, sont venus travailler au plan

statistique de la Moldavie. Celui de la Valachie doit être achevé. Le colonel s'est porté sur la route de Botochan, Dorokoy, Hertz et Folticheni; le major, sur celle de Bakcou, Romano, Piatra, et le capitaine sur la route de Vasloui, Houch et Berlat.

Partout ils arpentent, mesurent la hauteur de l'eau des puits et des fontaines; s'informent du nombre des maisons, des églises, des habitants de chaque ville et de chaque village.

Nous manquons de nouvelles directes et sûres de la Servie; mais le bruit s'est répandu ici, qu'une fermentation sourde agite ce pays, et que les esprits y sont fort mal disposés pour le Prince Milosch et les Russes. M. de Ruckman, qui était parti de Bucharest, afin de se rendre auprès de lui, ayant appris en chemin qu'il était en route pour Constantinople, s'est rendu à Silistrie, d'autres disent à Widdin. On ajoute que ce Prince, craignant que M. de Ruckman ne reçut un mauvais accueil des Serviens, qui ne savent pas encore ce que c'est que le droit des gens, avait précipité son départ, pour que son entrevue avec cet envoyé n'eût pas lieu en Servie.

En Moldavie, une récolte abondante est venu réparer bien des maux, calmer bien des douleurs, mais n'a point diminué le mécontentement général, causé par le nouvel ordre de choses.

DLXXVIII.

Cochelet către Broglie, despre evenimentele din Serbia și misiunea lui Ruckman.

București, 1835, 15 August.

(Consulat de Bucharest, 24).

De nouveaux renseignements confirment ceux que j'ai donnés à Votre Excellence, du 14 de ce mois, sur la Servie, mais ils montrent mieux la duplicité du Prince Milosch. Il est certain, qu'après avoir accordé plus qu'on ne lui avait demandé, il s'adressa au Cabinet de St. Pétersbourg, pour qu'on lui permit de disposer des têtes des principaux chefs de l'opposition constitutionnelle, qui s'était prononcée afin de mettre un terme à la tyrannie de ce despote. On lui répondit que M. de Ruckman irait concilier les choses. Il paraît que lorsque celui-ci arriva dernièrement, Milosch avait ordonné d'avance, aux personnages les plus considérables, de ne pas se présenter chez lui, probablement pour que l'agent Russe n'eût aucun renseignement sur les véritables motifs qui avaient provoqué le mécontentement de la Servie. M. de Ruckman s'étonna de l'isolement dans lequel on le laissait, et s'en plaignit. Milosch avait dit de lui auparavant: „Que nous veut cet étranger, qu'on lui donne des chevaux de poste pour repartir"; mais bientôt il changea de langage et permit qu'on approchât l'envoyé Russe. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que Milosch avait écrit auparavant au Comte de Nesselrode, que le mouvement servien s'était fait à l'instigation de la France, et qu'il était le résultat du passage de M. le Baron de Bois le Comte. Il paraît que M. de Nesselrode répondit que cela ne l'étonnait point, parce que la France apportait partout des éléments de troubles. Je ne me permettrais pas de citer un tel fait, si Milosch n'avait eu l'imprudence de faire circuler, presque publiquement, sa correspondance avec la Russie, et la réponse qui y a été faite, en l'accompagnant ensuite des propos les plus inconvenants, et si la personne qui a lu ces pièces en Servie, n'en avait pas parlé ici à quelques-uns de ses amis qui m'ont tout répété.

Voilà ce qu'a été Milosch, qui avait si bien accueilli M. de Bois le Comte à son passage. C'est un homme sans éducation, qui est fourbe, despote qui s'est fait loup, après avoir été berger, qui veut conserver son pouvoir arbitraire à tout prix.

Il a emporté à Constantinople des sommes très considérables, pour faire oublier ses fautes.

Il s'est d'ailleurs mis sous la sauvegarde de la Russie.

Au reste, il paraît que M. de Ruckman, qui est toujours aux eaux de Hongrie, aurait réussi dans sa mission, si, comme on l'assure, le vœu des habitants s'était prononcé en faveur de l'établissement d'un Consulat général de Russie en Servie.

Ce serait un moyen de placer cette principauté sous le même régime que la Valachie et la Moldavie, en la faisant jouir de la même protection, dont on connaîtra plus tard les effets.

Celle-ci vaudrait cependant toujours mieux, que le pouvoir arbitraire de Milosch. En face d'un agent Russe, il n'oserait pas se laisser aller à ses exécutions sanguinaires. Je crois aussi, que l'Autriche aurait le désir de placer un Consul à Belgrade. Dans ce cas, la France ne pourra pas se dispenser d'y avoir un agent, afin de rectifier les idées de la population, et d'acquérir sur elle, l'espèce d'influence qu'il nous est facile d'obtenir dans ces pays, par une conduite sage et modérée.

DLXXIX.

București, 1835, 16 August. Cochelet către Broglie, despre memoriul său asupra comerțului Țării-Românești și interesele franceze.

(Consulat de Bucharest, 1830—36, 22).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le mémoire sur le commerce actuel de la Valachie, et les moyens de le rendre avantageux à la France, qui a fait l'objet de mes investigations depuis plusieurs mois.

Je l'aurais désiré plus complet. Cependant j'ai dû me livrer à de grandes recherches pour le composer, tant il est difficile dans ce pays nouveau, de rassembler des faits pour composer un ensemble exact des choses. Tout imparfait qu'il est, je crois que ce mémoire pourrait être soumis à M. le Ministre du Commerce, comme renseignement utile à consulter par nos négociants. Il est de l'intérêt de ceux-ci, de ne pas négliger leurs relations avec ces Principautés, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Il faut éviter aussi, qu'ils se précipitent aventureusement dans des spéculations hazardées. C'est en créant des relations commerciales, utiles aux deux pays, que nous acquerrons ici une solide et véritable influence, qu'on est très disposé à nous accorder. C'est en créant des intérêts commerciaux positifs, qu'on se crée aussi des intérêts politiques durables. Au reste, je reviendrai sur ce mémoire, qui n'est qu'un premier jet.

DLXXX.

București, 1835, 16 August. Memoriul lui Cochefert, despre comerțul Țării-Românești și mijloacele de a-l face folositor pentru Franța.

(Consulat de Bucharest, 1830—36).

Le traité d'Andrinople, en date du 2 Septembre 1829, a stipulé que les habitants des deux Principautés de la Valachie et de la Moldavie, jouiraient d'une liberté entière de commerce, pour toutes les productions de leur sol et de leur industrie, sans aucune restriction autre, que celles qui seraient mises par les hospodars, de concert avec leurs divans respectifs, afin d'assurer l'approvisionnement du pays. Le même traité a consacré le droit de naviguer librement sur le Danube, avec leurs propres bâtiments et munis des passeports de leur gouvernement, pour aller commercer dans les autres villes ou ports de la Sublime Porte, sans être molestés par les percepteurs du *haratch*, ni exposés à aucune autre vexation.

Un firman, revêtu du hattichérif en date des derniers jours de Mouharrem 1250 Mai (Juin) 1834, et adressé séparément aux Hospodars de Valachie et de Moldavie, en rappelant textuellement les dispositions commerciales du traité d'Andrinople, a mentionné le droit qu'avaient les bâtiments de commerce des deux provinces, de se servir d'un pavillon national sur le Danube.

Les privilèges commerciaux, que les capitulations accordent aux nations Européennes dans l'Empire Ottoman, de ne payer qu'un droit de douane de 37°/₀ pour les importations et les exportations, ont été étendus aux Principautés du Danube.

Ces principautés sont donc maintenant en possession de tous les avantages qu'elles peuvent retirer d'un commerce libre, et le moment est arrivé de faire connaître l'importance des relations qu'on peut y fonder.

S'il n'est pas inutile de remonter à l'origine du commerce de la mer Noire, connue anciennement sous le nom de Pont Euxin, comme la mer d'Azof sous celui de Palus Meotide. La mer Noire fut anciennement le centre du commerce le plus riche de l'Univers. Il avait été fondé par les Egyptiens et les Phéniciens, les premiers navigateurs connus. A leur exemple, les Grecs s'en emparèrent, puis ensuite les Romains, et il passa enfin aux Grecs du bas Empire. Les Génois, après l'avoir porté au plus haut degré de splendeur, en faisant de la Crimée l'entrepôt de leurs relations avec la Perse et l'Inde, par la mer Caspienne, furent forcés en 1476, de céder aux Turcs ce théâtre de leur industrie. Ces derniers, depuis la conquête de Caffa jusqu'au traité de Kainardgy, c'est-à-dire pendant 300 ans, ont seuls navigué et commercé sur la mer Noire.

Le Czar Pierre 1-er avait conçu le projet de faire reprendre au commerce son ancien cours. Le traité de Falksen lui ravit cette gloire, qui était réservée à Catherine II.

Avant le traité de Kainardgy, conclu le 21 Juillet 1774, les ports de la mer Noire n'avaient d'autres rapports de commerce, qu'avec Constantinople et l'Archipel. Presque toutes les côtes de cette mer appartenaient au Grand Seigneur, et les autres au Khan de Crimée. Après la paix, Catherine se rendit maîtresse des pays occupés par les Cosaques Zaporewski, qui embrassaient la majeure partie du Dniester et de ses deux rives, depuis les cataractes de ce fleuve, jusqu'à Oczakow. Elle fit bâtir en 1778, à 16 lieues de cette dernière ville, Chorson qui devint bientôt le point central du commerce de la Russie et de la Pologne sur la mer Noire, lorsque l'Autriche, ensuite la France et plusieurs autres puissances après elle, eurent obtenu de la Porte, ainsi que la Russie l'avait stipulé pour elle dans le traité de Kainardgy, le droit de naviguer librement sur la mer Noire.

Le Gouvernement Russe, pénétré des immenses avantages du commerce et de la navigation de la mer Noire, pour ses provinces méridionales, se livra tout entier aux moyens les plus actifs, d'attirer dans ses nouveaux états de la Crimée, les négociants de toutes les nations commerçantes. Un Ukase du 22 Février 1784 déclara que le port de Chorson, ainsi que ceux de Sévastopol et de Théodosie, seraient ouverts aux pavillons de toutes les nations amies ou alliées de la Russie. On introduisit dans cet ukase, quelques dispositions très favorables aux étrangers. Elles furent d'une facile exécution.

Un traité de commerce et de navigation, en 47 articles, fut conclu entre la Russie et la France le 11 Janvier 1787, sous l'Ambassade du Comte de Ségur. Ce traité, conçu dans un véritable esprit de liberté commerciale, stipulait par l'article 11 la suppression du droit 20 p °/₀ sur les marchandises des ports Russes de la mer Noire, en destination pour Marseille et Toulon. Il porta ombrage à la Prusse et à l'Angleterre. La première de ces puissances appréhendait la concurrence des ports de la mer Noire, par rapport au commerce des villes d'Elbing, Kœnigsberg et Dantzig. Les avantages qui résultaient pour la France de ce traité, donnèrent du ressentiment à la Cour de Londres. Elle chercha à entraîner les Turcs dans une

guerre contre la Russie, dans l'espérance qu'ils reprendraient la Crimée, et redeviendraient les maîtres de tous les ports de la mer Noire. Les hostilités commencèrent. L'Autriche y prit part, contre les Turcs, et jusqu'à la paix conclue entre ceux-ci et l'Empereur Léopold le 27 Juillet 1790, il ne se fit aucun commerce dans la mer Noire. Le traité de paix entre la Russie et la Porte Ottomane fut signé le 9 Janvier 1792. Mais la révolution française éclata. Les décrets de la Convention nationale en 1793, mirent la France au ban de toute l'Europe. L'animosité de l'Impératrice fut extrême. Deux ukases défendirent l'introduction de toute marchandise qui aurait été fabriqué en France. L'Angleterre s'empressa de renouveler, le 25 Mars 1793, son traité de commerce avec la Russie, et celui de la France fut rompu.

L'Impératrice Catherine mourût presque subitement le 9 Novembre 1796, emportant au tombeau sa haine contre la révolution française. Son fils, le Grand Duc Paul, qui lui succéda, hérita de son animosité, et fit publier, le 12 Octobre 1797, un nouveau tarif général des douanes pour toute la Russie, par lequel les marchandises françaises ne furent point prohibées, mais soumises à des droits très élevés.

Les relations politiques, suspendues depuis 1793, entre la France et la Russie, furent seulement rétablis en 1800, lorsque Napoléon s'empara d'une main ferme des rênes de l'Etat. Des liaisons très intimes commençaient même à se former, entre la Cour de St. Pétersbourg et le Gouvernement français, quand Paul 1-er fut assassiné, le 28 Mars 1801.

Son fils aîné Alexandre, lui succéda. Il s'empressa de terminer les différends survenus du vivant de son père, entre la Russie et l'Angleterre, et de conclure un traité de paix avec la France. Il fut signé à Paris, le 8 Octobre 1801.

En montant sur le trône, ce Prince avait rendu plusieurs lois favorables au commerce et à l'industrie de ses sujets. Il s'était pénétré de la politique commerciale de Câtherine, relativement aux ports de la mer Noire. En 1803, il avait diminué d'un quart les droits établis par le tarif général des douanes, sur les marchandises d'importation et d'exportation, dans tous les ports de la mer Noire. En 1804, il rendit plusieurs ukases, pour hâter les progrès du commerce d'Odessa. L'un d'eux, celui du 5 Mars, portait que toutes les marchandises étrangères, dont l'importation à Odessa par mer est permise, pourraient passer en transit, franches de tout droit. Un autre du même jour, ordonnait l'établissement d'un entrepôt où les marchandises pourraient rester dix-huit mois, sans payer les droits de douanes.

C'est de cette époque que date la prospérité des provinces méridionales de la Russie. Il y eût des défrichements considérables. L'agriculture reçut d'immenses accroissements. On vit souvent les grains portés à un très haut prix, arrhés avant la récolte et enlevés à mesure qu'ils étaient battus, ce qui excitait une grande émulation parmi les cultivateurs.

La valeur des exportations par les ports de la mer Noire, surpassant de beaucoup celles des importations étrangères, l'excédant en était payé en numéraire, et la balance du commerce pesait en faveur de la Russie.

Le cours des changes de cet Empire, avec les principales villes commerciales de l'Europe, s'était singulièrement amélioré, à raison des traites fournies pour payer les exportations par la mer Noire.

Enfin le revenu des douanes était devenu une branche importante du revenu de l'Empire.

Les divers gouverneurs généraux, qui se sont succédés dans les provinces méridionales de la Russie, en commençant par l'honorable Duc de Richelieu, créateur de la ville d'Odessa, puis ensuite, le Comte de Langeron, et maintenant le Comte de Woronzoff, n'ont pas cessé d'apporter une attention suivie, sur les intérêts agricoles et commerciaux de ces provinces.

La constante sollicitude de l'Empereur Alexandre, pour rendre au commerce de la mer Noire son ancienne activité, s'était également portée sur un autre point.

Maître de la Georgie, de l'Immirette, du Chirvan &a, il voulut attirer dans ces provinces, le commerce avec la Perse et la haute Asie, qui prenait sa direction vers Erzeroum; on pense que Tiflis, capitale de la Georgie, pourrait devenir pour la Russie et la Méditerranée, ce qu'avait été Palmyre pour les Grecs, Théodosie pour les Génois, Orunes pour les Portugais.

Effectivement, cette ville à une égale distance de la mer Noire et de la mer Caspienne, des bords du Terrek et des frontières de la Perse, située sur la rive droite du Kur ou Cyrus, paraissait réunir toutes les conditions, qui pouvaient en faire le point central et l'entrepôt d'un grand commerce. Un ukase du 8 Octobre 1821, désigna le petit port de Redoute Kale, comme le point de communication entre la mer Noire et Tiflis.

Mais, des difficultés de toutes espèces ont mis obstacle à un projet, qui dans un avenir plus ou moins éloigné, est susceptible d'une entière exécution.

Après avoir montré combien le gouvernement Russe s'est toujours intéressé au commerce de la mer Noire, depuis le traité de Kainardgy, on a lieu de s'étonner que les provinces de Valachie et de Moldavie, qui depuis ce même traité, ont toujours été sous l'influence plus ou moins directe de la Russie, n'aient pas profité plus-tôt des avantages du même commerce, que faisaient les provinces méridionales de l'Empire, puisque leurs produits sont à peu près les mêmes. On pourrait supposer que la Russie, en exerçant primitivement sur elles un patronage, qui ne leur a pas été inutile, aurait vu cependant avec jalousie, qu'elles entrassent en concurrence des mêmes avantages commerciaux, qu'elle cherchait à assurer aux peuples qu'elle avait conquis. Quoiqu'il en soit, le traité d'Andrinople est venu mettre ces provinces en jouissance de la liberté entière de commerce, pour toutes les productions de leur sol et de leur industrie. Il ne s'agit plus maintenant pour elles, que d'arriver aux mêmes résultats que la Russie a obtenus. Elles le peuvent d'autant plus facilement, que le droit de douane est très modéré, et que le commerce est sans aucunes entraves.

Examinons donc, en quoi consiste maintenant le commerce d'exportation et d'importation de la Valachie, afin d'arriver à la solution de celui que cette Principauté peut raisonnablement espérer de faire.

Commerce d'exportation.

Froment.

Le froment est un des principaux articles d'exportation de la Valachie. Ce pays de plaine est un des plus fertiles de l'Europe. Il abonde en toutes espèces de grains, maïs particulièrement, ou blé dit de Turquie, en froment, en millet et en orge. Le blé de Turquie forme la principale nourriture des habitants de la campagne. Le paysan valaque ne se sert jamais de froment, pour lui. La consommation s'en fait à Bucharest et dans quelques villes Comme la récolte en est très considérable, l'exportation peut en être immense et à des prix fort inférieurs.

Elle était anciennement défendue, à moins qu'on n'obtint un firman de la Porte. Elle l'accordait quelquefois, à une puissance amie.

L'Autriche l'ayant réclamée en 1816 et 1817, la Valachie a fourni à la Transylvanie une prodigieuse quantité de blé de Turquie et de froment. Autrefois la Valachie, après avoir assuré sa propre consommation, versait à la Turquie une énorme contribution de grains en nature. Le traité d'Andrinople l'a relevée de cette redevance, qui est remplacée par un tribut en argent.

La qualité de blé de la Valachie est cependant inférieure à celle de la Russie. On calcule que la différence est d'environ 20 p %. Le blé de la Moldavie est préférable.

En général les céréales s'expédient à Constantinople, d'où elles sont trans-

bordées et expédiées pour les différents ports de la Méditerranée, comme Trieste, la Dalmatie, Livourne, Gênes, Marseille, l'Espagne et le Portugal. Le blé tendre de la Valachie est recherché dans ces quatre derniers points. Le blé dur de la Moldavie, qui est bien supérieur à celui de la Valachie, qui est bien moins nourri et qui est quelquefois mêlé avec de l'orge, est recherché à Constantinople, dans les îles Ioniennes, en Grèce et à Livourne.

Le blé mêlé avec du seigle, se consomme ordinairement en Dalmatie et à Trieste.

Lorsque la navigation du Danube sera entièrement organisée, les céréales du Banat seront très recherchés.

Il se vend par kilo de 400 ocas (1.000 livres). Il coûte, année moyenne, 60, 80 et même 120 piastres (la piastre à 8 sous de France).

Le maïs, le millet et l'orge se vendent de 40 à 80 piastres la même mesure.

L'exportation des deux dernières années, a été d'environ 300.000 ducats.

Laines.

La Valachie étant très riche en excellents pâturages, possède et nourrit plus de 5 millions de têtes de moutons, sans compter les immenses troupeaux qui descendent chaque année des montagnes de la Transylvanie. Les propriétaires de ces troupeaux, qui sont répandus sur toute la surface de la Valachie, sont de simples bergers et quelques fermiers. Les meilleures races se trouvent dans les districts de Jalomitza, Ilfow, Téléorman et de la petite Valachie.

La qualité des laines de la Valachie est inférieure. On peut les regarder comme étant de la seconde.

On ne connait encore que très imparfaitement dans ce pays, les opérations du lavage, du classement et du trayage des laines. Le lavage ne se fait, ni à dos de l'animal, dans les eaux courantes qui se trouvent le plus à proximité des bergeries, comme en Autriche par exemple, ni après la tonte, comme en France et en Espagne.

Elles se vendent sans être lavées avant, et après la tonte, qui a lieu au mois de mai. Quant au classement et trayage, on ignore entièrement l'art assez difficile de diviser chaque toison en plusieurs qualités et finesses, avec soin et intelligence, de manière à ce que ces qualités distinctes, soient livrées séparément au consommateur selon leur valeur. Cependant on en fait trois qualités, qui se vendent à des prix très inférieurs.

Effectivement, les toisons étant livrées brutes et en suint, (de manière qu'on a calculé que le déchet au lavage était d'environ 40 p %), l'acheteur ne pouvant reconnaître le secret de leurs espèces et qualités, ne les paye que d'après l'aperçu général qu'il fait de celles-ci, et à un prix nécessairement bien au-dessous de leur véritable valeur.

Si on s'occupait en Valachie des moyens d'encourager la culture et l'amélioration des troupeaux, si on pratiquait le lavage des laines, si on leur faisait subir quelques préparations éclairées, lors de leur classement et trayage, leur commerce pourrait devenir très important.

Dans l'état actuel des choses, il s'est exporté, dans les deux dernières années, un million et demi d'okas, qui ont été payés 150.000 ducats.

Sels.

Les montagnes de la Valachie, dans leur plus grande étendue, présentent une mine de sel inépuisable. Chaque année on en exploite des quantités immenses, qui forment la principale branche du revenu public de cette principauté. Cette exploitation avait été affermée au Baron Meïtani, banquier, moyennant une somme de

3.500.000 piastres, qu'il s'était engagé à payer chaque année au gouvernement. Ses affaires étaient embarrassées. Il ne pût remplir ses obligations. Il mourut insolvable.

Maintenant c'est l'Etat qui s'est chargé de l'exploitation, et le revenu n'en est porté au budget, que pour une somme de 2.000.000 piastres. La raison de cette diminution momentanée dans le revenu, vient de ce que le baron Meïtani avait fait des exportations très considérables en Turquie, qui ne sont point épuisées, et comme c'est là le lieu important de la consommation, il y a stagnation momentanée dans les ventes du gouvernement de la Valachie; mais cet état de choses n'est que passager, et il est à supposer, qu'avec une bonne direction, le revenu du sel sera porté à une plus grande élévation qu'auparavant.

Si des spéculateurs étrangers se livraient à l'exploitation des mines de sel, ils pourraient en faire des exportations immenses. On évalue à 30 mille ducats, celles qui ont eu lieu par les soins des particuliers.

Les montagnes de la Valachie renferment aussi des mines très riches d'or et de mercure. Jusqu'à présent, leur exploitation a été défendue, et on n'en comprend pas le motif. Les rivières, qui descendent de ces montagnes dans les plaines de la Valachie, charrient beaucoup de sable d'or. Autrefois les Bohémiens, esclaves dans la principauté, étaient obligés de chercher chaque année plusieurs okas de cet or, pour l'offrir en payement de leur tribut au Prince régnant, qui le donnait ordinairement à la Princesse.

Tabacs.

La Valachie produit une très grande quantité de tabac. Sa feuille est grande, large, noirâtre et très grasse. Sa qualité est inférieure. Celle de la Moldavie est préférable.

On évalue environ à 600.000 okas la récolte annuelle du tabac en Valachie. Les principaux districts de production sont ceux de Vlasca et Teleorman. Ce tabac est inconnu en Europe. La vente s'en fait dans le pays et en Turquie, pour la consommation des gens du commun, comme tabac à priser.

Les tabacs se vendent en Valachie à des prix très inférieurs. On a cent okas pour 3 à 4 ducats. La manipulation du tabac étant un monopole du Gouvernement français, et son intérêt étant de mettre sa vente à la portée des classes pauvres, peut-être pourrait-on essayer d'acheter quelques parties de tabacs de ces pays, pour en faire des essais. Il est certain au moins, que ceux de la Moldavie, achetés comme cela est possible, à très bas prix, donneraient des résultats satisfaisants.

On doit se rappeler qu'à l'époque de la révolution française, lorsque toutes les communications par mer étaient interrompues, ou au moins des plus difficiles, la ferme de Paris désespéra de se fournir pendant la guerre du tabac de Virginie, et eut recours aux différentes feuilles de l'Europe. Après les avoir toutes essayées, elle donna la préférence à celle de l'Ukraine, qui s'approchaient le plus de celles de la Virginie. Or le tabac de l'Ukraine ayant été transplanté de la Moldavie, et celui-ci étant d'une culture plus ancienne, il est probable qu'il est aussi d'une qualité supérieure à celui même de l'Ukraine.

Chanvers.

Le chanvre croit en abondance en Valachie, et il est d'une excellente qualité. Le brin en est aussi fort, aussi long, et la couleur en est aussi belle, que celui qu'on récolte à Starabond, en Russie. Sa récolte n'est guère employée qu'à l'usage des paysans. On peut évaluer à 10 mille ducats environ, l'exportation des deux dernières années. Si la spéculation s'emparait de cette branche de commerce, et si de fortes demandes étaient faites, la Valachie pourrait fournir une prodigieuse quantité de bon chanvre, à des prix très modiques.

Graines de lin.

La Valachie, de même que la Bessarabie, est riche en lin. Le commerce devrait faire des essais de cette graine, pour en comparer la qualité avec celle qu'on exporte en si grande abondance du port de Riga, et dont la France reçoit des quantités considérables. L'infériorité des prix sera toujours à l'avantage de ce pays, parce que jusqu'à présent il n'y a aucune concurrence pour les achats. La graine de lin se vend d'un ducat à un ducat et demi, les cent okas. On calcule cependant, que dans les deux dernières années, l'exportation a été de 13 mille ducats. Elles sont transbordées à Constantinople, d'où on les expédie à Trieste et à Londres.

Graines de teinture.

Des graines, propres à la teinture, croissent abondamment dans les champs de la Valachie. On les obtient au prix modiques de 2 à 3 ducats l'oka. Elles sont propres à colorer, principalement en jaune clair, dit Canari, jaune plus foncé et bleu obscur. On en a exporté, dans les deux dernières années, pour une valeur d'environ 10 mille ducats.

Peaux de lièvres.

La Valachie fournit annuellement une énorme quantité de peaux de lièvres. Elles s'expédient principalement à Trieste, par mer, et à Vienne, par terre. Elles sont grandes et d'un poil très riche. Elles n'ont coûté l'année dernière, qu'environ trois ducats le cent. En 1831, elles s'étaient élevées jusqu'à 7 et 9 ducats. On estime que l'exportation des deux dernières années, a été de 30 mille ducats.

Graisses et suifs.

Les graisses et suifs forment une branche d'exportation considérable, principalement pour Constantinople, où leur consommation a lieu en grande partie, et pour l'Angleterre. On a évalué cette exportation, dans les deux dernières années, à environ 40 mile ducats. Ils se vendent dans des outres. Leur qualité est excellente.

Bois de construction.

Les montagnes qui séparent la grande et la petite Valachie de la Transylvanie, sont couvertes de superbes forêts. Celles-ci renferment une immense quantité de bois de construction, qui sont de première qualité. Les prix en sont modiques, parce que l'exportation en est peu considérable. Cependant l'exploitation n'en serait pas très difficile. Il y a plusieurs rivières navigables, qui prennent leur source dans les montagnes, et qui se déchargent ensuite dans le Danube, après avoir parcouru la Valachie dans tous les sens. On peut donc faire flotter les bois, après les avoir préparés sur les lieux, pour l'usage qu'on veut en faire.

Il y a déjà une maison anglaise, celle de M. Bell, de Londres, qui se livre à l'exploitation de ces bois et qui, par le moyen de son agent M. Anderson, établi à Bucharest, a exporté une très grande quantité de douves pour les tonneaux. Un boyard distingué, M. Stirbey, qui donne l'impulsion à tout ce qui peut être utile à son pays, a fait aussi quelques envois de ces bois, pour son compte et pour le même usage, à Marseille.

On trouve aussi dans les forêts de la Valachie, des bois à l'usage de la marine. On ne se livre pas encore à leur exploitation, comme en Moldavie. Cette dernière principauté approvisionne la marine turque, d'une grande partie des bois qui lui sont nécessaires, et même de ses mâts. Ceux-ci sont certainement inférieurs à ceux de la Wolhinie et de la Podolie; mais ces provinces en ont tant fourni, qu'elles sont en

quelque sorte épuisées, et la Russie le sent si bien, qu'elle a chargé un officier du génie d'examiner les ressources des principautés en bois de mâtures. Un ingénieur de la marine française, qui viendrait explorer les forêts de la Moldavie et de la Valachie, y trouverait sans doute des ressources pour nos approvisionnements, qui seraient d'autant plus précieuses, qu'on ferait ceux-ci à des prix très inférieurs, puisque jusqu'à présent, cette branche d'exportation n'a pas été exploitée comme elle devrait l'être.

Il est à remarquer, à cette occasion, que le même M. Stirbey, dont il est parlé ci-dessus, et M. Villara, Vestiar actuel ou Ministre des finances, ont fait construire à leurs frais deux bâtiments de plus de cent tonneaux, qui portent le pavillon valaque. Celui de Villara a déjà fait une heureuse navigation jusqu'à Constantinople, où il a été bien accueilli.

Indépendamment de ces dix articles d'exportation, la Valachie a encore livré à l'étranger, dans les deux dernières années de 1833 et 1834, pour 40 mille ducats de peaux diverses, et pour 30 mille ducats d'animaux vivants, comme bœufs, vaches, veaux, chevaux, juments, poulains et brebis. Il y a même eu dans ces deux années, une exportation de haricots de 5 mille ducats. La Valachie produit aussi de la soie, du miel et de la cire, dont on pourrait faire également un commerce d'exportation.

Nous allons faire connaître maintenant, en quoi consiste le commerce d'importations.

Importations.

On peut diviser le commerce d'importations de ce pays, en trois parties distinctes.

1°. Celui des articles de France, d'Angleterre et d'Autriche. On l'évalue annuellement à 400 mille ducats ou 4.800.000 francs.

2°. Celui des marchandises venant de la Turquie, comme étoffes de coton, de soie et comestibles; on l'évalue à environ 50 mille ducats ou 600 mille francs.

3°. Celui enfin, des objets et surtout des fourrures russes, qu'on peut estimer aussi à 50 mille ducats par an.

La première partie de ce commerce, c'est-à-dire des articles de France, d'Angleterre et d'Autriche, est faite par 25 à 30 négociants, dits Leipsickans, ainsi nommés, parce qu'ils se rendent deux ou trois fois l'an, à la foire de Leipsick, pour y acheter les marchandises qu'ils ont jugé nécessaires à la consommation, en revenant ensuite par Vienne, où ils complètent leurs cargaisons.

Ces marchandises peuvent être considérées sous quatre grandes divisions.

Les étoffes en laine, celles en coton, celles en soie, enfin la bijouterie et l'horlogerie.

Par laines, on entend principalement des draps, des schals imitation Cachemire, des gilets, des mérinos, etc. etc.

Par coton, il s'agit des indiennes fines et communes, des Calincors, Percales, toiles, mousselines, Madras, bas, à l'usage des hommes et des femmes. Cotons filés et écrus, gilets, tulles, robes de mousseline brodées, toiles peintes, dites *Cit*, à l'usage des sofas et divans, etc. etc.

Par soieries on comprend les satins, velours, taffetas, croisés, bas de soie, florences, etc., etc.

Par bijouterie et horlogerie, on entend des parures et boucles d'oreilles, de goût de toutes espèces, pierres précieuses, tabatières en or, simples et émaillées, argenterie, orfèvrerie, montres en or et en argent, pendules, etc., etc.

Il faut ajouter à ces quatre grandes divisions, tous les objets de goût et de mode. Les pommades, les odeurs, l'eau de Cologne, les blondes, les dentelles, les

chapeaux pour hommes, les chapeaux de paille à l'usage des femmes, les porcelaines, les verreries, quelques vins étrangers en petites quantités, comme vin de Champagne, etc., etc.

La deuxième partie du commerce d'importation, ou de la Turquie, a lieu principalement en café, sucre, rhum, encens, étain, couleurs à l'usage des teinturiers, caviar, huile, riz, olives, poissons salés, savon de Candie, savonnettes d'Andrinople, oranges, citrons, cédrats, raisins et figues sèches de Smyrne, bottes et souliers à l'usage turc, mouchoirs peints, dits *Testemels*, et des *Bajamas*, quelques schals et étoffes de Cachemire, étoffes en soie des Indes, unies, rayées, brodées en or et en argent, mousselines et toiles peintes des Indes, madras, percales, coton filés des Indes, objets en cuivre et divers objets de peu de valeur.

La troisième partie du commerce d'importation, ou de la Russie, consiste en fourrures, et une grande quantité de fers en barre, en lattes de fer, clouterie, serrures, coffres forts, lits en fer, toiles de chanvre, bougies, cuirs en grande quantité, à l'usage des voitures et des cordonniers, thé de la Chine, rhubarbe de la Sibérie, papiers, cires à cacheter, etc., etc.

Indépendamment de ces trois parties distinctes du commerce d'importation, il y a quelques villes, qui sont en possession de fournir des articles distincts. Ainsi par exemple, on tire de la Capitale de l'Autriche, une grande quantité de voitures, de différentes sortes, des harnais, des meubles, des glaces, des lustres, de la verrerie, de la porcelaine, de la fayence, des chapeaux et différentes autres choses. On fait venir de Cronstadt, en Transylvanie, des faulx, des cadenas, des clous de diverses sortes et grandeurs, des toiles ordinaires, des habits de feutre pour les paysans, des couvertures communes, des galons faux et une grande quantité de cordes.

Les articles de France, particulièrement renommés en Valachie comme ailleurs, et que l'on fait venir directement, sont les objets de goût et de mode, les parfumeries, la bijouterie fine, les gants, les souliers en soie et en peau pour les femmes, les bas de soie et de coton, les livres, du papier, quelques petites parties de drap de première qualité.

Les fourrures du Canada, que l'on achète à Leipsick, sont renommées en Valachie et au delà du Danube. Elles avaient autrefois un assez grand débit, qui a bien diminué, depuis que l'on a adopté l'usage du costume européen.

Tel est en général, le commerce d'importation qui se fait en Valachie.

On compte à Bucharest environ 60 boutiques, qui se livrent à ce commerce. Trente vendent en gros, et trente font le détail.

Les marchands sont presque tous des Grecs, des Arméniens et des Juifs. La plupart sont sous la protection d'Autriche et d'Angleterre. Il y a quelques Rayas. On remarque plusieurs Russes, qui font le commerce des articles de leur pays.

Une maison anglaise vient de s'établir, pour l'achat des produits du pays et la vente exclusive en gros, des marchandises d'Angleterre.

Celles-ci sont livrées en grande partie à un Allemand, qui ne s'occupe que de leur vente.

Il n'y a pas une seule maison française, car on ne peut pas donner ce nom à quelques boutiques de pacotilleurs, qui cherchent à faire quelques bénéfices, sur les objets en petite quantité, qu'ils ont été acheter en France.

On peut donc dire, que le commerce direct dela France est à peu près exclus du marché de consommation. Quant à celui d'exportation des produits de ce pays, par des maisons françaises, il est entièrement nul.

Les principales maisons de Bucharest qui se livrent au commerce d'exportation sont celles d'Etienne Moscou, Opréano, Halfon, Sakellario, Marguerite Yvanovitz, Zefcovitz, Zokini et Mexisi, Hadgi Bacaloglu, M. Kalifarow, Sophi Christodulo, Faro,

Dédou Tzocaneli, Kalenderoglu, Halepoglu, et celle récemment établie d'Anderson, succursale de la maison Bell de Londres.

Les écritures des maisons de commerce se tiennent, en général, avec peu de régularité et sans règles fixes. Chacun fait à peu près ce qui lui convient. On peut dire, qu'à l'exception de quelques négociants étrangers, qui tiennent leurs livres en partie double, les autres n'ont que de simples notes.

Les échéances des traites se règlent comme dans les places de commerce de l'Europe, mais les obligations des prêts sans terme fixé, se payent 10 à 15 jours après la demande.

Les achats et les ventes de marchandises se font en général sur crédits de deux, trois et jusqu'à six mois. La commission sur ces achats et ventes est du 3 p %, y compris 1 p % de courtage. Les frais de magasinage sont de ½ p %. La commission de banque est également de ½ p %.

Ports de Galatz et d'Ibraïlow ou Braïlow, sur le Danube.

Les ports de Galatz et d'Ibraïlow situés sur le Danube appartiennent, le premier à la Moldavie et le second à la Valachie. Ils sont situés entre le 45-e et le 46-e degré de latitude, et le 25-e et 26-e degré de longitude, à une très petite distance l'un de l'autre. Ils sont maintenant le centre du principal commerce d'importation et d'exportation de ces principautés.

Les états ci-annexés, No. 1 et 2, font connaître la nature et la valeur de ces exportations et importations par le port de Galatz en 1834. Les premières se sont élevées à 12.781.611 et les secondes à 12.127.087 piastres.

Le port d'Ibraïlow a exporté pour ⅔ en plus de céréales, suifs et laines. Les autres produits ont été exportés à peu de chose près, dans la même proportion que ceux de Galatz.

Le port de Galatz est approvisionné par les districts de presque toute la Moldavie, à l'exception de ceux du Nord, qui exportent leurs produits en Transylvanie et dans la Bucovine. Les districts de Bacove, Romano, fournissent des bois de sapin, et celui de Kiastra des mâts qui descendent la Bistritza, le Sireth et le Danube jusqu'à Galatz.

Ibraïlow est également approvisionné par les districts voisins, mais plus particulièrement par la petite Valachie, qui y envoie par le Danube, de nombreux bateaux chargés de céréales.

Le port de Galatz est assez bon. Les navires peuvent aborder très près du rivage, mais l'hiver y est mauvais. On préfère celui d'Ibraïlow, où les bâtiments sont à l'abri, lors de la débâcle du Danube. L'entrée de ce fleuve à Soulina n'a que 9 à 10 pieds d'eau, ce qui empêche les bâtiments d'un fort tirant d'eau, d'y venir sans danger et sans faire de transbordement. Le lit du fleuve à Soulina tend même à s'obstruer, et si on ne s'occupe pas de le faire curer, il finira par être fermé au Commerce.

Les affaires des ports de Galatz et d'Ibraïlow sont presque toutes, comme celles de Bucharest, entre les mains de négociants Grecs et Arméniens. Nous avons cru devoir donner la liste des pincipaux d'entr'eux, qui travaillent sur les deux places (voir le No. 3).

Afin de donner une idée des frais de toute nature, de plusieurs articles d'exportation rendus à bord à Galatz, nous avons présenté, sous le No. 4, trois comptes simulés d'achats de blés, de laines et de suifs.

Navigation.

Les ports de Braïlow et de Galatz sont destinés, par leur situation sur le Danube, à devenir des points très actifs de la navigation de la mer Noire. Le premier,

qui formait autrefois un Pachalik, a été cédé à la Valachie par le traité d'Andrinople, et est devenu le seul débouché de cette province.

En 1833, il est entré à Ibraïlow 384 bâtiments, d'un tonnage de 45.000 tonneaux et 4.600 hommes d'équipage. A Galatz, 236 bâtiments de 28.060 tonneaux et 3140 marins.

Il est à remarquer, qu'aucun bâtiment français n'a fréquenté depuis longtemps les ports de Galatz et d'Ibraïlow.

Navigation du Danube par le moyen des bateaux à vapeur.

La navigation du Danube doit exercer une telle influence sur le commerce des Principautés de Valachie et de Moldavie, qu'il est nécessaire de faire connaître le nouveau service des bateaux à vapeur, qui s'est établi en 1834.

Une Compagnie Autrichienne, à la tête de laquelle se trouvent les Barons de Puthon et de Geymuller, banquiers à Vienne, a obtenu de l'Empereur le privilège de la navigation du Danube par des bateaux à vapeur. Les machines ont été confectionnées dans une des premières fabriques de l'Angleterre, et la construction a été dirigée en Autriche, par des ingénieurs anglais.

Leur point de départ est Presbourg, à 5 lieues de Vienne. Un premier bateau va jusqu'a Pesth, en une journée.

A Pesth, on s'embarque sur un deuxième bateau, qui se rend à Alt-Moldava, en trois jours et demi.

A Alt-Moldava on ne peut plus naviguer sur les bateaux à vapeur. Lorsque le Danube a atteint Orsova, à la hauteur de Cladova et de l'ancien pont de Trajan, trois lignes de rochers la-coupent transversalement. Les deux premières, situées à deux milles allemands au-dessus d'Orsova, et séparément seulement de 200 toises l'une de l'autre, sont habituellement au-dessous de l'eau. Elles peuvent être traversées en plusieurs endroits, mais partout avec danger, à cause du peu de profondeur des eaux qui les recouvrent. La troisième, à trois milles au-dessous d'Orsova, offre entre des rochers assez élevés, quelques passages très dangereux par la violence des brisants.

On se transporte donc d'Alt-Moldava, jusqu'aux environs d'Orsova et Czernetz en Valachie, sur de petits bateaux. Le trajet n'est que d'une journée. Beaucoup de voyageurs le font par terre.

Des négociations avaient été entamées par le Gouvernement autrichien, pour engager le Gouvernement turc à faire sauter les rochers qui obstruent le Danube; mais ce dernier s'y était toujours opposé, en disant que, puisque Dieu les avait placés là, il fallait les laisser. On croyait que l'influence toute puissante de la Russie sur la Porte n'était pas étrangère à ce refus, mais toutes les difficultés ont été aplanies. Le Comte hongrois Séczeni, qui est associé et prend un si vif intérêt à l'entreprise des bateaux à vapeur, s'est rendu auprès du Prince régnant de la Servie, Milosch, et bientôt des ordres ont été donnés, pour désobstruer le lit du Danube. Cette opération sera difficile, mais elle n'est pas impossible. Il est donc à supposer et à espérer, que le service des bateaux à vapeur ne sera plus interrompu.

Dans les parages de Cernetz on trouve au mouillage le bateau de la Compagnie l'Argo, qui se rend en quatre jours à Galatz, en passant par Giurgevo, Silistrie, etc., etc. Dans cette navigation inférieure du Danube au-dessous d'Orsova, la côte turque présente quelques diffcultés, parce qu'elle est garnie de pierres et de roches, qui gênent le halage des bateaux, tandis que la rive Valaque n'a aucun de ces inconvénients, et lorsque le Danube se sépare en deux branches, de Silistrie et de Callarache à Ibraïlow, c'est aussi la branche Valaque qui se trouve la meilleure et la plus profonde.

La compagnie des bateaux à vapeur n'a rien négligé pour rendre le trajet sûr, agréable et commode. Le tableau N. 5 présente le tarif des marchandises et des passagers.

Observations.

Après avoir fait connaître, en quoi consiste maintenant le Commerce d'exportation et d'importation de la Valachie; après avoir établi qu'il n'y avait aucune maison française, digne de ce nom, qui fut établie à Bucharest, et qu'aucun bâtiment sous pavillon français n'avait fréquenté les ports de Galatz et d'Ibraïlow, il nous reste à démontrer, que nous pourrions faire avec les principautés du Danube un commerce direct, qui offrirait d'assez grands avantages.

En effet, ce commerce direct, nous le faisons avec Odessa. Pourquoi donc n'aurait-il pas lieu aussi avec les principautés du Danube.

Ce sont les mêmes produits à exporter. Si la qualité du blé valaque est inférieure à celle de la Russie, le prix auquel on l'achète le rend bien plus avantageux. D'ailleurs le principal défaut des blés dans la Moldavie, et des blés tendres de la Valachie, était d'être mal soignés et mal nettoyés. Depuis qu'on les recherche davantage, on les soigne mieux.

Quant aux laines, qu'on achète à si bas prix, notre lavage et nos préparations de classement et de trayage les rendraient propres à être utilement employées.

La qualité des suifs ne laisse rien à désirer.

Les bois peuvent devenir une branche importante d'exportation, pour les entreprises particulières et la marine.

L'Etat, qui est chargé de l'achat, de la fabrication et de la vente du tabac, jusqu'au 1 Janvier 1834, sous la condition que les 4/5 au plus des approvisionnements des manufactures royales, devront être en tabacs indigènes, l'Etat, disons-nous, pourrait éprouver la qualité des tabacs de la Moldavie et de la Valachie, en faisant venir quelques parties.

Le commerce d'exportation nous offrira toujours plus d'avantages que celui d'importation, parce qu'on peut le faire sur de grandes masses de produits et des données à peu près certaines; on peut profiter des années abondantes, où ces produits sont à vil prix, comparativement à ce qu'on les trouve partout ailleurs. On a d'ailleurs peu de concurrence à redouter, jusqu'à présent. Quant au commerce d'importation, il nous offrirait certainement aussi de grands avantages, si nous le faisions directement; mais nous ne le considérons sous le rapport de son importance, que secondairement. Dans l'état actuel des choses, les produits de notre industrie, nos articles de goût et de modes, qui ont une faveur marquée sur les marchés de consommation en Europe, sont surtout achetés à Bucharest, par cette classe de négociants que l'on appelle Leipsickans. Ces produits arrivent donc à Bucharest, surchargés du prix des bénéfices que nous avons faits, et que d'autres également ont pu faire, en les vendant de première et de seconde main. Ils arrivent surchargés de tous les frais de voyages de ces négociants, pour aller à Leipsick et en revenir, et de ceux de transport des marchandises. Ces frais sont certainement de 20 p% du prix des marchandises qu'ils rapportent, et cependant, on a calculé qu'ils avaient encore sur la vente de ces marchandises à Bucharest, un bénéfice de 30 à 35 p %.

Vouloir entrer en commerce avec ces Leipsickans, pour les déposséder du commerce avantageux qu'ils font des articles de France, n'est pas ce qu'il nous convient d'entreprendre. Familiarisés avec les langues, les habitudes et les mœurs du pays, ayant d'ailleurs cette astuce commerciale particulière aux Grecs, aux Arméniens et aux Juifs, qui est une qualité chez des peuples où la bonne foi n'est pas la règle de toutes les transactions, et où l'on se fait payer difficilement ce qu'on

vend, ces Leipsickans sont depuis de longues années en possession du commerce de détail, et ont toutes les qualités nécessaires, qui nous manqueraient, pour le continuer. Il ne faut donc pas entrer avec eux sous ce rapport en rivalités, car cette expérience ne nous réussirait pas. Ce qui nous convient, c'est d'ajouter aux bénéfices que nous faisons, sur les marchandises que nous leur vendons à Leipsick, ou qui leur sont vendues par d'autres, une portion des 20 p % que leur coûtent leurs frais de voyage, pour aller les chercher à Leipsick et les transporter à Bucharest. Ce qu'il nous faut, c'est d'augmenter encore ces bénéfices, en préférant la route plus courte et moins dispendieuse de la voie de mer, par Marseille à Galatz directement, au lieu de celle du chemin de terre, comme de Paris à Leipsick.

Par exemple, des marchandises partant de Paris ou d'autres points de la France, seraient acheminées sur Marseille, par les moyens divers et si économiques qu'offrent les canaux, les rivières, les chemins de fer même. Là, elles seraient mises à bord d'un navire en charge pour Galatz, afin d'aller chercher en retour, des produits du pays. Le fret serait très modique.

A Galatz il n'y a aucune de ces vexations de douanes, si ordinaires dans tous les pays. On paie 3 p % de droits, et les marchandises sont expédiées à Bucharest, par les moyens faciles et très économiques, des voituriers du pays, si on ne préfère pas les mettre à bord du bateau à vapeur, jusqu'à Giurgewo. Il est bien certain que par ce moyen, la marchandise arrivera à Bucharest à meilleur prix, que de Paris à Leipsick même. Il y aura donc déjà un premier bénéfice sur le transport. Plus celui que nos fabricants doivent nécessairement faire à Leipsick, en vendant les produits de leurs manufactures; plus enfin celui que nous retirerons, en vendant à meilleur marché à Bucharest, et en gros seulement, aux négociants Leipsickans, en les obligeant ainsi à renoncer aux voyages qu'ils font à Leipsick, plusieurs fois par an et à grands frais. Ainsi donc, par exemple, si ces frais coûtent 20 p %, et si nous nous contentons du bénéfice de la moitié et même des trois quarts qu'ils auraient coûté, il est bien certain que le négociant de Bucharest, qui trouvera sur les lieux les mêmes marchandises, qu'il va chercher en quittant chaque année son établissement, et avec un avantage sur les frais qu'il fait pour se les procurer, sera très disposé à ne plus laisser ses affaires, sa famille, son pays, et préfèrera toujours contracter sur les lieux : c'est ainsi que le commerce d'importation des produits français, dans ce pays, qui se fait par l'Allemagne, prendra une autre direction et profitera davantage à nos négociants.

Une partie de ces observations peut également s'appliquer au commerce d'importation de la Turquie avec ce pays, puisqu'il se compose d'un assez grand nombre d'articles, que le midi de la France fournit en abondance, et qui pourraient compléter les cargaisons des marchandises, que la routine ou l'usage ont fait tirer de l'Allemagne jusqu'à présent.

Cependant, pour changer ainsi la direction d'un commerce établi depuis de longues années, d'après d'autres coutumes, il ne faut pas se dissimuler qu'il y a de grands obstacles à vaincre. Mais quand une fois on a reconnu l'utilité d'un projet, dans l'intérêt de tous, il est toujours facile de le mettre à exécution, avec de la persévérance et une certaine prudence.

D'abord il ne s'agit pas, dans ce projet, d'entrer en rivalité pour le commerce de détail, avec les hommes qui le font depuis longtemps. Il faut seulement leur livrer en gros, sur les lieux où ils sont établis, et à meilleur marché, les mêmes marchandises qu'ils vont chercher à Leipsick, avec de grandes fatigues et de grands frais.

Ensuite il faut que les assortiments de ces marchandises soient aussi complets que les négociants peuvent les désirer, afin de satisfaire les goûts des acheteurs et les besoins de la consommation.

C'est dans le choix de ces assortiments que sera le plus grand écueil de ce commerce direct.

S'il est fait avec discernement, la vente sera prompte et avantageuse ; si au contraire, on encombrait la place de ces marchandises, qu'on appelle en France fonds de magasin, parce que leur vente y serait difficile, on s'exposerait à tout perdre, après avoir été obligé de payer les frais de transport et autres.

Le commerce de France ne pourra être bien fixé, sur ce qu'il peut faire et entreprende dans les principautés du Danube, qu'en y envoyant quelques voyageurs intelligents, spécialement versés dans la connaissance du commerce des produits de la Russie, qu'ils retrouveront ici, dans de moins bonnes qualités, mais à des prix comparativement très inférieurs. Ces voyageurs auxquels on ouvrirait quelques crédits sur Vienne, dont ils trouveront facilement l'emploi ici, feraient quelques achats des divers produits, d'abord en petites quantités, afin de les éprouver en France, et auraient certainement des comptes de retour très avantageux, qui leur permettraient de se livrer à de plus forts envois, lors de la navigation suivante. Quant aux importations, ces voyageurs ne devraient les commencer qu'en petites parties variées, et pour ainsi dire, en tâtonnant

Il est nécessaire de bien étudier d'abord les besoins et les goûts de la population, avant de se livrer à des envois trop considérables. Il faudrait d'ailleurs s'aboucher avec les négociants Leipsickans.

Nous n'ajouterons rien, pour le moment, à ce premier mémoire sur le commerce de la Valachie et les moyens de le rendre avantageux à la France. Ce que nous avons voulu, c'est de donner un aperçu général à nos négociants, des ressources de ce pays et des débouchés directs que nous pouvons y trouver, pour les produits de notre industrie. Dans un second rapport, et lorsque nous aurons observé de plus près, dans les ports d'Ibraïlow et de Galatz, le mouvement de la navigation et des affaires de l'année 1835, nous préciserons les faits et nous indiquerons les bénéfices réels, que l'on peut raisonnablement espérer de faire.

ANNEXE No. 1.

Exportations de la Valachie

DÉSIGNATION DES PRODUITS	Quantités exportées	Leur valeur	TOTAL
		Piastres	Piastres
Blé	kilo 18.674	à 150	2.801.100,—
Maïs	id 372	„ 130	48.360,—
Suif	oka 501.474	„ 3 l'oka	1.504.422,—
Beurre	„ 1.986	„ 6 id.	11.916,—
Tabac	„ 10.205	„ 1 id.	10.205,—
Planches	„ 492.020	„ 3 l'une	1.476.060,—
Sel	„ 7.059.700	„ 26 les 100 okas	1.853.722,—
Pastrama	„ 16.300	„ 1½ l'oka	24.450,—
Biscuits	„ 36.472	„ 56 les 44 okas	45.970,—
Pruneaux	„ 6.088	„ 1 l'oka	6.088, —
Miel	„ 7.000	„ 4 id.	28.000,—
Noix	„ 3.555.900	„ 3 les 1.000	24.168,30
Kaskaval	„ 48.193	„ 1½ l'oka	72.239,20
Laines	„ 171.849	„ 7 id.	1.202.943,—
Peaux de bœufs et de vaches	„ 17.112	„ 60 l'une	1.026.720,—
Douelles	„ 87.917	„ 1½ id.	146.775,20
Vin	Barrique 1.146	„ 200 la barrique	229.200,—
Nattes	6.088	„ 1½ l'une	9.132,—
Bœufs	2.067	„ 200 l'un	413.400,—
Vaches	762	„ 120 l'une	91.440,—
Veaux	60	„ 30 l'un	1.800,—
Chevaux	4.417	„ 250 id.	1.104.250,—
Juments	3	„ 150 id.	450,—
Poulains	57	„ 80 id.	4.560,—
Brebis	16.106	„ 40 id.	644.240,—
			12.781.611,30

ANNEXE No. 2.

Importations de la Valachie

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Leur valeur	TOTAL	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Leur valeur	TOTAL
	Piastres	Piastres		Piastres	Piastres
Sucre /1246 Barriques	à 1500	1.869.000	Report . . .		5.955.791
Café /36.046 okas	„ 8½	297.391	Pois /8096 okas	à 1½	12.144
Rhum /63.400 id.	„ 5	317.000	Fer /11.778 quintaux	„ 125	1.472.250
Huile /219.034 id.	„ 4	876.136	Raki /68.950 okas.	„ 2½	172.375
Savon /21.792 id.	„ 3½	76.272	Vins étrangers	pour	308.600
Poivre /20.270 id.	„ 4½	121.620	Manufactures /583 balles . . .	à 4000	2 332.000
Canelle /32 paquets	„ 70	2.240	Peaux de bœufs /3000 peaux	„ 40	120 000
Clous de girofle /1250 oka . .	„ 15	18.750	Goudron /13.000 okas	„ 2	26 000
Riz /29.556 okas	„ 2	79.112	Anis /105 barils	„ 200	21.000
Oranges /2600 caisses	„ 100	260.000	Noisettes /13 200 okas. . . .	„ 1½	19.800
Citrons /4364 id.	„ 40	174 560	Plomb de chasse /3 barils . .	„ 450	1 350
Olives /171.100 okas	„ 1½	256.650	Noix de pipes /5 caisses . . .	„ 350	1.750
Raisins /7314 quintaux	„ 50	365.700	Vitriol /8 tonneaux	„ 500	4 000
Figues /5722 boites	„ 15	85.830	Draps /300 pièces	à 1000	300.000
Cédrats /20.000.	„ 4	80 000	Porter /300 barils	„ 180	54 000
Grenades /500 okas	„ 3	1.500	Miel /100 quintaux	„ 12	12 000
Dattes /9480 id.	„ 2	18.960	Cuirs /5 balles	„ 2400	12 000
Karuble ou Casse /3572 quintaux	„ 30	107.160	Coton /10 920 paquets	„ 80	873 600
Poisson salé /594 barils . . .	„ 80	47.520	Halva /3000 okas.	„ 3	9,000
Poisson sec	pour	25.000	Parmesan /450 id.	„ 18	8.100
Bois de construction /758 pièces	„ 40	30.320	Peintures	pour	27.000
Cordages /17 cables	„ 3000	51.000	Encens /444 okas	à 5	22.200
Fer blanc /559 caisses . . .	„ 200	110.800	Caviar /60 tonneaux	„ 1500	90.000
Fayence /30.000 douz.	„ 14	420.000	Toile d'Amérique /736 pièces .	„ 70	52.920
Papier /2850 rames.	„ 30	85.500	Parfumerie.	pour	156.721
Tabac /16.410 okas	„ 7	114.870	Meubles	pour	37.526
Amendes /3200 id.	„ 5	16.000	Voitures /4.	à 6240	24 960
Sucre candi /3900 id	„ 8½	46.800			
à Reporter . . .		5.955.791	Total . . .		12 127.087

ANNEXE No. 3.

Noms des principaux négociants.

à Galatz — à Ibraïlow

N.B. Presque tous les négociants travaillent sur les deux places.

Pedemonté & Peretti
Bienwerth & C-ie.
G. Catacazula
Panajotti Pavlo
Pandia Argenti & F. Sichiari
Alessandro di Basilio & C-ie.
Krauss & Cie.
G. Inglessi
Epaminonda Paná
G. Gimba
Francisco Gilly
Zanni Sinetó
I. Sacchetti & C-ie.
M. Michalopulo
Dimopulo D.
Makridaky F.
I. Marcopoli
Const. Evjenidi
Dem. Niotti
Marco Thall
P. Barbis

P. Rubini
Saraò Millanovich & C-ie.
F. D. Theodorovich
G. Kastrino
Giov. Likiardopulo
A. Petalá
V. Missevich
G. Stoizich
G. Carapano.

ANNEXE No. 4.

Comptes simulés.

Compte d'achat et frais de K-os 305 de blé dur.

			Piastres	
K-os 305 blé dur à piastres 150			45.750	—
Frais :				
Douane 5 par K-os.	1.525	—		
Planches et clous.	85	—		
Nettoyage à paras 20 par K-o	152	20		
Transport id. id.	152	20		
Nattes 120 à piastres 1.	120	—		
Mesurage à paras 4 par Kilo.	31	20		
Journées 5 à piastres 5 pour 2 travailleurs.	50	—		
Frais de voitures et autres	30	—		
Droit de la ville ¼ p %	114	15		
Sensarie ½ p %.	228	30		
Piastres . . .	2.489	25		
Commission 3 p % . . .	1.447	7	3.936	32
			49.686	32

Compte d'achat de o. 10.000 de laine surge de Valachie, transportée à Galatz.

Okas 10.000 de laines surge à piastres 4 ½			45.000	—
Frais :				
Les laines paient 3 p % mais, dans ce compte, cette partie a été achetée franche de Douane.				
Pesage	170	20		
Voitures	135	25		
Nattes et planches	150	—		
Travail et assortissement	1.270	—		
Pain aux travailleurs.	350	—		
Sac et façon.	954	—		
Cadeau au surveillant etc.	150	—		
Pesage à l'embarquement.	80	—		
Voiturage.	140	—		
Droit de la ville ¼ p %	112	20		
Sensarie ½ p %	225	—		
Piastres . . .	3.737	25		
Commission 3 p % . . .	1.462	4	5.199	29
			50.199	29

Compte d'achat de suif.

			Piastres	
Outres 49 pesant okas 18.568 ½ à paras 104 ½. . . .			48.510	20
Frais :				
Douane, à paras 16 par oka.	12.069	8		
Pesage	80			
Voitures.	96			
Autres petits frais	30			
Droit de la ville ¼ p %	121	11		
Sensarie ½ p %	242	22		
Piastres . . .	12.639	1		
Commission 3 p % . . .	1.534	19	14.173	20
			62.684	—

ANNEXE No. 5.

Tarif des nolis, passage et primes d'assurances sur les bateaux à vapeur de la Compagnie de Vienne, pour l'année 1834.

Marchandises.	Prix en monnaie de convention par quintal ou 100 livres, poids de Vienne brut, remis à Vienne et vice-versa, jusqu'à : Viddin, Zimnitza, Giurgewo, Rutschuck		Silistrie, Braïla, Galatz	
	fl.	kr.	fl.	kr.
1. Denrées coloniales, cotons, laines et tout genre de marchandises de Leipsick, etc.	5	—	6	30
2. Objets lourds, fer, plomb, étain, faux, etc. .	4	—	5	20
3. Grandes caisses de meubles, glaces, machines, etc.	7	—	9	—
4. Voitures ou calèches emballées à bord, par pièce	50	—	70	—

Voyageurs.

	Première place		Seconde place	
	fl.	kr.	fl.	kr.
1. On paye par personne depuis Presbourg, lieu d'embarquement, jusqu'à Nicopoli	49	—	31	—
id. jusqu'à Giurgewo et Rutschuck	55	—	36	—
id. id. Silistrie	62	—	40	—
id. id. Hirsova	71	—	46	—
id. id. Braïla et Galatz	77	—	48	—

2. idem pour les domestiques qui restent à bord, dont cependant le Capitaine fixera le nombre, qui sera reçu en proportion de l'emplacement, la moitié de la seconde place.

3. pour le cabinet particulier, depuis Alt-Moldava et vice-versâ, on s'arranger avec le capitaine.

4. Le passage des enfants au-dessous de 10 ans, est de la moitié de place, d'après les distances.

Primes d'assurances.

1. La Compagnie assure la valeur des marchandises à bord de ses bâtiments contre tous dangers et risques, suivant l'estimation, moyennant une prime de $^2/_3$, $^3/_4$ jusqu'à 1 p. % payable à Vienne; les marchandises embarquées à Galatz ou ailleurs, peuvent également être assurées à Vienne, sur la présentation de la facture détaillée.

2. En cas d'avaries ou dégâts, occasionnés pendant le trajet et à bord du navire, le capitaine s'entendra à l'amiable sur les lieux avec les commissionnaires ou négociants, en présence du Consul d'Autriche ou son représentant (Staroste), et à défaut, par devant l'administration locale; l'arrangement se fera de suite, et le paiement réglé sur les parties avariées, d'après la valeur énoncée dans la lettre du transport. Le procès-verbal portant quittance, sera délivré au Capitaine pour lui servir de pièce de comptabilité.

DLXXXI.

București, 1835, 24 August. Cochelet către Broglie, despre trecerea prin București a lui Reșid Bey, ambasadorul turcesc extraordinar pe lângă Regele Franței.

(Consulat de Bucharest, 26).

J'ai l'honneur de vous informer de l'arrivée à Bucharest, il y a trois jours, de S. E. Reschid Bey, grand référendaire de la Porte Ottomane ou Directeur des affaires politiques, Ambassadeur extraordinaire près du Roi. Il a été reçu par S. A. le Prince régnant, avec tous les honneurs publics, que l'on est ici dans l'usage d'accorder aux grands dignitaires de la Porte. Je l'ai fait complimenter, le lendemain de de son arrivée, par le drogman du Consulat général, et je me rendis chez lui le jour suivant. Il m'a reçu avec une bonté toute particulière, m'a parlé de l'horrible attentat du 28 Juillet et de la conservation miraculeuse du Roi et des Princes. Il a également appris avec un vif intérêt, que vous aviez été sauvé d'un grand danger.

Il y a déjà eu, chez le Prince régnant, un dîner officiel fort nombreux, où j'étais placé à côté de M. l'Ambassadeur Turc, et dans lequel il s'est montré plein d'urbanité. Comme il a déjà résidé quelque temps à Paris, je crois inutile, M. le Duc,

de vous en entretenir plus longtemps. S. Ex. doit continuer son voyage dans quelques jours. Elle est accompagnée de trois secrétaires, dont un jeune drogman parlant bien le français, et dont les manières sont, en quelque sorte, européennes.

DLXXXII.

Duclos către Broglie, despre trupele ruseşti din Moldova, despre sgomotele de răsboiu, şi despre Ruckman şi Miloş Obrenovici. Iaşi, 1835, 24 August.

(Consulat d'Iassy, 27).

Rien jusqu'à présent, n'est venu démentir les informations que j'ai eu l'honneur de vous transmettre par ma dépêche No. 26. Mais, le 28 et le 32 régiments de Cosaques, pour lesquels la municipalité de Iassy avait reçu l'ordre de préparer des vivres et des logements, n'ont point encore paru dans cette ville. On dit qu'ils ont passé le Pruth beaucoup plus bas. Suivant les rapports des voyageurs, les petits détachements de troupes n'entrent pas seulement par Leova, mais aussi par Vadou Loui Isaac et Ismael; ils assurent en avoir rencontré à Tomarova, à Tergonor, ainsi que sur la route de Berlad à Galatz, et qu'il y avait une colonne entre le Pruth et *Adjouto*, village à l'entrée des monts Krapacs, du côté de Bakéou, circonstance remarquable, en ce qu'elle annoncerait que les Russes voudraient observer la frontière d'Autriche; à Fokchani, il y a un général et un régiment d'infanterie, mais personne n'a dit encore avoir vu d'artillerie. On parle toujours d'un grand mouvement de troupes en Bessarabie, et le bruit même a couru qu'il allait être jeté trois ponts sur le Danube, du côté de Galatz. Je n'ai pas de nouvelles directes de ce port.

Deux courtiers ont passé un contrat la semaine dernière à Iassy, pour le loyer de cinq cents chariots, destinés à des transports militaires.

Ces voitures doivent aller prendre leurs chargements à Berlad, où sont de grands magasins.

Les achats de provisions de bouche ont recommencé à Botochan; il a été publié, par ordre du département de l'Intérieur, que ceux qui voudraient se charger d'approvisionner pour 1836, les magasins de la route militaire, jusqu'à Silistrie, en farine, viande, sel, avoine, foin, bois et chandelles, eussent à faire leurs soumissions. Je suis très bien informé, de ce qui se passe dans ce district, par M. César Scatto, substitut du Consulat, homme sûr et exact, qui s'acquitte de ses fonctions avec zèle et intelligence. Il est aussi question d'un camp que l'Autriche établirait en Gallicie.

L'exagération peut se mêler à tous ces bruits de guerre; cependant, ils méritent quelque attention, quoiqu'ils se soient un peu calmés depuis quelques jours, parce qu'il est assez dans les habitudes de la Russie, quand elle veut s'étendre sans déclaration d'hostilités, de faire un pas en avant et de s'arrêter, pour laisser calmer la rumeur publique; d'en faire un autre, et de s'arrêter encore, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son but, sans produire une trop forte commotion, pour ne pas s'attirer trop d'ennemis à la fois.

On dit que M. de Ruckman a eu son entrevue avec le Prince Milosch, sur les limites de la Servie, près de Viddin, et s'est ensuite retiré à Méhadia, en Transylvanie, dans le voisinage de cette Principauté, où il est encore, sous prétexte de prendre des bains, mais en effet pour observer ce qui se passe sur la rive droite du Danube; et que de là, il a protesté contre la constitution que le Prince Milosch a été forcé de donner à son peuple.

Le colonel russe qui travaille au plan statistique de la Moldavie, après avoir levé celui du district de Botochan, s'est porté à Romano pour le même objet.

DLXXXIII.

București, 1835, 11 Septemvrie.

Cochelet către Broglie, despre călătoria sa în Moldova, despre întoarcerea lui Ruckman și autorizarea rusească pentru capitație.

(Consulat de Bucharest, 27).

Je compte effectuer après-demain mon projet de voyage en Moldavie, où je suis attendu depuis longtemps. Je m'y rendrai par les ports d'Ibraïl et de Galatz, où je resterai quelques jours, afin d'étudier le commerce qui s'y fait, et de compléter les renseignements contenus dans le long mémoire que j'ai transmis à Votre Excellence, avec une dépêche commerciale du 16 Août, No. 22.

M. le Baron de Ruckman est de retour depuis 6 jours. Il ne m'a pas encore fait l'honneur de venir me voir, quoiqu'il ait déjà visité les Agents d'Autriche et de Prusse, ainsi que plusieurs familles. Il a enfin apporté l'autorisation de la Cour de Pétersbourg, pour percevoir la contribution des $^3/_{10}$ sur les revenus de la capitation, dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par ma dépêche du 4 Mars, No. 11, qui me dispense d'entrer à cet égard, dans plus de développements. Cette autorisation si long temps sollicitée, si impatiemment attendue, va remédier, pour le moment, à tout ce que la situation des finances de ce pays avait de pénible, quoiqu'il n'y ait rien de plus facile que de l'améliorer. A mon retour, j'espère en apprendre les effets favorables.

DLXXXIV.

Iași, 1835, 5 Octomvrie.

Cochelet către Broglie, despre călătoria sa în Moldova.

(Consulat de Bucharest, 28).

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de mon projet de voyage en Moldavie, afin de me conformer aux ordres que j'avais reçu de son département, en quittant Paris. Parti de Bucharest le 13 Septembre dernier, j'ai pris ma route par Calarache, petit bourg valaque situé en face de la forteresse de Silistrie, et j'ai visité successivement les ports d'Ibraïl et Galatz, sur le Danube. Je me trouve à Yassi depuis le 20 Septembre, et je compte en repartir dans quelques jours, pour retourner à Bucharest par la route militaire russe.

Dans cette tournée d'un mois, j'aurai vu et appris beaucoup de choses. Je ferai de l'ensemble des faits et de mes observations, plusieurs rapports détaillés, que j'adresserai successivement à Votre Excellence, lorsque je trouverai des occasions favorables. En attendant, je crois devoir l'informer, que j'ai été fort peu satisfait du système adopté par le Prince régnant de la Moldavie et de la marche de son administration. J'ai trouvé que le mécontentement était général parmi les principaux Boyards, avec lesquels j'ai été dans les meilleures relations. J'ai trouvé surtout qu'on avait entièrement méconnu nos privilèges, et que des actes d'un arbitraire sans exemple ailleurs, dont je rendrai compte à Votre Excellence, avaient été commis, malgré les remontrances et les protestations de Mrs. Mimaut et Duclos. J'ai témoigné mon vif mécontentement, j'ai parlé très haut, Monsieur le Duc, et j'espère que tout sera incessamment réparé. Je me suis efforcé aussi de nous replacer dans la véritable position que nous devons avoir ici, et que j'occupe à Bucharest. Le Prince Michel Stourdza m'a fait et fait faire, par ses Ministres, à cet égard, des protestations, qui auront, je pense, un effet salutaire pour l'avenir de nos relations dans ce pays. Quoiqu'on doive toujours se défier de ses promesses, à cause des circonstances dans lesquelles il s'est placé, par calcul et par intérêt, je pense que mes remontrances énergiques

l'auront fait sérieusement réfléchir, et qu'il ne se permettra plus d'autoriser des abus de pouvoir à notre égard.

M. de Minciaki est depuis hier, avec sa famille, à la quarantaine Russe sur le Pruth, où j'irai demain lui faire mes derniers adieux. Je regrette beaucoup la perte de mes relations avec lui. Il est aussi généralement regretté dans les deux Principautés. M. Timkowski, Consul de Russie en Moldavie, quitte aussi demain par congé, cette capitale, et emporte l'estime des habitants. Son successeur, M. Vachenko est arrivé.

DLXXXV.

Duclos către Broglie, despre aprobarea rusească a alocațiunilor domnești, și despre trupele rusești.

Iași, 1835, 19 Octomvrie.

(Consulat d'Iassi, 28).

La puissance protectrice a enfin donné son consentement, à ce que la liste civile du Prince de Moldavie, qui par le Règlement est fixée à 800.000 piastres, soit augmentée de 400.000, et portée à douze cent mille piastres, mais pour cette année seulement. Elle a également consenti à l'indemnité de douze cent mille piastres, pour les frais de son voyage à Constantinople. Ces allocations avaient été votées par l'Assemblée générale, et la première, sans restriction.

. . . . . .

D'après les rapports du commerce, la garnison de Silistrie ne s'élèverait pas au delà de six mille hommes, et serait plutôt au-dessous. Les troupes échelonnées sur la route militaire dans les Principautés, sont évaluées à trois mille hommes, tout au plus. Elles ont leur quartier général à Fokchani, où se trouve un hôpital, pouvant suffire à une armée considérable, et des magasins en conséquence. On ne parle plus de l'entrée dans ces Provinces de nouvelles troupes russes, ni de préparatifs de guerre.

DLXXXVI.

Cochelet către Broglie, despre Moldova și Domnul ei.

București, 1835, 20 Octomvrie.

(Consulat de Bucharest, 29).

Je vais avoir l'honneur de rendre compte successivement à Votre Excellence, des résultats de mon voyage à Yassi (1). Lors de mon installation dans ces Principautés, et après l'envoi que je fis à votre département, le 22 Janvier dernier, de la lettre obligeante, qui m'avait été écrite par S. A. le Prince régnant de la Moldavie, Michel Stourdza, je fis connaître aussi les vœux et les sentiments qu'il m'avait fait exprimer par son parent, le Prince Mavrocordato. J'avais conçu alors, une haute idée de l'habileté de ce hospodar, que l'on représentait généralement comme un homme instruit, animé de l'amour du bien et d'un caractère indépendant. Il paraissait avoir bien compris sa position délicate et difficile.

Il jouissait d'ailleurs d'une très grande fortune personnelle, qui le rendait moins dépendant des circonstances. Je regrette d'être obligé de dire, à Votre Excellence, que le Prince Stourdza n'a pas rempli toutes les espérances que l'on fondait

(1) V. documentele următoare.

sur lui. Il a suivi une ligne de conduite, il s'est créé un système, que je vais essayer, Monsieur le Duc, de vous faire connaître.

L'élévation du Prince Stourdza à la dignité d'hospodar, tout aussi irrégulière que celle du Prince de la Valachie, puisqu'elle n'était pas le résultat des votes de l'Assemblée générale des Boyards, qui pouvait seule, aux termes du règlement de réforme, octroyé par la Russie, prononcer sur le choix des candidats, ne paraissait pas cependant avoir eu lieu, sous la même influence, que celle qui avait décidé la nomination du Prince Ghika. Le général Kisseleff, l'âme de toute cette combinaison en Valachie, à cause d'une intrigue amoureuse avec la belle-sœur du Prince, avait vu avec un certain dépit, que M. Michel Stourdza ne s'était point entièrement reposé sur lui, du soin de sa nomination, et qu'il s'était créé des protecteurs à St. Pétersbourg, par d'anciennes relations avec le Comte de Nesselrode, et à Constantinople, en recherchant en mariage la fille du Prince de Samos Vogoridès. Sa fortune indépendante, son instruction, plus solide, son caractère en apparence plus ferme et plus délié, ne présentaient pas d'ailleurs à la Russie, les mêmes garanties du dévouement que l'on était assuré alors d'obtenir du Prince Ghika. On supposait même que le Général Kisseleff avait été l'instigateur d'une protestation des principaux Boyards d'Yassi, auprès d'Achmet Pacha, qui traversait la Moldavie, pour que M. Michel Stourdza ne reçut pas son investiture de la Porte Ottomane, protestation qu'Achmet Pacha refusa de recevoir.

L'appui particulier que le Prince Stourdza reçut de Constantinople, et son mariage définitif avec la fille du Prince de Samos, favori du Sultan, parurent d'abord le placer dans une position plus indépendante de la Russie, que le Prince Ghika, qui devait tout au général en chef de cette puissance.

On croyait que, ne devant plus rien désirer du côté de la fortune, puisqu'il possède plus de 240 mille francs de rente, indépendamment de sa liste civile de 1.200.000 piastres, il mettrait toute son ambition à faire le bonheur du pays, qu'il était appelé à gouverner, malgré le vœu des principaux Boyards, qu'il s'entourerait des hommes les plus honorables et ferait disparaître tous les abus, qui avaient signalé l'administration des anciens hospodars.

Toutes ces espérances ont été déçues. On ne savait pas que le Prince Stourdza serait dominé par la plus vile de toutes les passions, celle d'une soif insatiable de l'or. Une fois arrivé au pouvoir, il a cherché tous les moyens d'augmenter son immense fortune. Il s'est fait rendre compte des principaux procès en litige. Avec une activité et une intelligence qu'on ne peut pas lui refuser, il a réduit à 10 mille, 25 mille procès qui existaient quand il a pris les rênes du gouvernement; mais il a influencé les jugements, il en a décidé quelques-uns, avant qu'ils eussent passé par tous les degrés de juridiction, et la voix publique l'accuse de s'être enrichi de cette manière. Dans l'administration, il a vendu les emplois supérieurs, sans en excepter même les places des Ministres.

La veille de mon départ, celle du département de l'Intérieur a été donnée à M. Canta, qui était Vestiar, moyennant 14 mille ducats, et celle de Vestiar ou Ministre des finances, promise depuis quelque temps à M. Michel Cantacuzène, pour le prix de 7.000 ducats qu'il avait, assure-t-on, déjà versés, a été adjugée pour 10.000 à M. Alexandre Balch.

L'effet le plus désastreux de cette vénalité excessive est d'apporter la corruption dans toutes les branches de l'administration. Ceux qui achètent les emplois supérieurs, vendent ensuite les places inférieures, pour se rembourser de leurs prix d'acquisiton et se préparer encore à de nouvelles largesses. Aussi m'a-t-on assuré que la démoralisation était partout.

Votre Excellence doit penser qu'un tel état de choses a excité contre le Prince Stourdza une opposition violente, active, remuante, qui donne même des inquiétudes pour l'avenir. Mes relations avec les principaux Boyards m'ont rendu, malgré moi,

en quelque sorte, le confident de tous leurs griefs. Je vous ferai connaître, Monsieur le Duc, les noms de chacun et tout ce qui m'a été dit. J'ai dû les engager à être prudents, modérés et à ne rien compromettre par leur opposition hostile. Au milieu de ce déchaînement de toutes les grandes et petites passions, je désirais surtout me rendre compte, des motifs qui pouvaient porter le Prince de Moldavie à entrer dans un système de corruption, comme celui qu'il a suivi. Je me demandais quelle influence pouvait le décider, dans sa position élevée, avec sa grande fortune patrimoniale et avec une liste civile bien au-dessus de ses besoins réels, à s'aliéner ainsi l'esprit d'un peuple, qu'il devait se trouver trop heureux de gouverner avec sagesse, lorsque le vœu libre des principaux habitants ne l'avait pas appelé à cette faveur. Etait-il convaincu que sa dignité viagère lui serait bientôt enlevée ? Avait-il le secret de la pensée de la Russie, sur les Principautés du Danube? Lui permettait-on toutes ces concussions, sous la condition qu'il remettrait son pouvoir sans murmurer, lorsque le moment serait venu de s'en emparer. C'est-ce qui est inexplicable, et c'est cependant ce que j'ai cherché à étudier, en observant et en réfléchissant.

En prenant possession de sa dignité viagère, le Prince Stourdza paraissait avoir quelques idées d'indépendance. Il s'était brouillé à Constantinople avec le Prince Ghika, pour un droit de préséance, et jusqu'à présent aucune considération, puisée même dans leur véritable intérêt, n'a pu malheureusement les réunir.

Il se croit une grande supériorité d'esprit et d'instruction sur son collègue de la Valachie, et on a cherché, avec une intention que je ferai connaître, à exalter l'un, aux dépens de l'autre. Ses partisans ont répété que la réunion des deux provinces sous une même domination, serait une chose désirable, et quelques amis lui ont même dit, qu'on serait heureux de saluer un jour en *lui*, un Roi des Daces. Le fait est, qu'il avait pris une haute opinion de lui-même. Quand il m'a écrit, quand il m'a envoyé le Prince Mavrocordato, dont je viens de lire les instructions, à Yassy, il lui recommandait de s'attacher à me plaire, de me dire combien le choix qu'on avait fait de moi, lui était agréable, et de chercher enfin à captiver l'intérêt de la France en sa faveur.

Depuis, il aura vu par toutes ses relations avec la Porte, que l'action de la Russie pesait chaque jour davantage sur ces Principautés, tandis que la suzeraineté de la Porte était illusoire. Il aura vu que, les autres puissances ne s'occupaient que de la défense des intérêts matériels et des privilèges de leurs nationaux, en laissant le contrôle de la Russie s'exercer en tout et partout, sans observations. Il aura pensé que cette action permanente, qui s'immisce dans tout, jusque dans les jugements mêmes des procès, était trop significative, pour qu'elle ne fut pas le prélude d'un plan d'envahissement. D'un esprit fin et délié, il aura surpris quelque secret: on l'aura même peut-être mis dans quelque confidence, sous la promesse de fermer les yeux sur les abus de son administration. Il n'aura eu d'autre idée, que d'augmenter une fortune déjà immense. C'est-ce qui peut seul expliquer son système et l'inertie de la Russie.

Je dis l'inertie de la Russie, car si sa protection doit s'exercer, c'est surtout dans le but de prévenir des abus révoltants et une vénalité aussi déclarée. On ne comprend pas que ses agents dans les Principautés, qui contrôlent tant de choses qui ne sont pas de leur ressort, n'usent pas de leur influence pour obliger le Prince de la Moldavie à s'entourer des hommes les plus honorables et à cesser son trafic des places. On pourrait supposer, qu'en laissant les affaires aller comme elles vont, ils ne sont pas fâchés de la déconsidération de tous les pouvoirs, de l'immoralité qui s'empare de tout, et de l'opposition qui se prononce vivement, pour avoir plus tard un prétexte plausible de dire, que ces peuples ne sont pas capables de se gouverner eux-mêmes, comme on l'a dit si souvent des Polonais; et aussi, pour avoir un motif de faire considérer l'opposition comme un élément d'anarchie dangereux pour leurs provinces limitrophes, et qu'il est temps de réprimer. C'est surtout cette

opposition que j'ai cru devoir chercher à calmer, dans tous les entretiens que j'ai eus avec les principaux Boyards. Je l'ai vue portée au plus haut point d'exaspération, chez quelques individus, auxquels je me suis toujours attaché à dire, qu'ils doivent montrer beaucoup de modération et de prudence, afin de ne pas donner à la Russie le moindre prétexte d'intervenir ouvertement dans leurs affaires.

Le Prince Stourdza, qui connaît bien cette opposition, paraît peu s'en soucier. On dirait qu'il a le mot de la Russie, et que cela lui suffit. Aussi ne néglige-t-il rien, pour s'attacher ses agents. Quand M. le Baron de Ruckman est arrivé à la frontière, un aide de camp l'attendait pour le féliciter sur son arrivée. Quand il est descendu à l'hôtel particulier qui lui était préparé, tous les Ministres étaient rangés sur les marches de l'escalier, pour le complimenter. Quelques moments après, le Prince lui a fait demander, quand il pourrait venir le voir. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le Prince ne rend pas même visite aux autres agents, bien différent en cela, de celui de la Valachie, qui vient souvent chez moi, et y resta trois heures en tête à tête, la veille de mon départ. C'est surtout dans la différence des réceptions entre l'Agent Russe et les autres agents, qu'on aperçoit de la part du Prince Stourdza ce besoin de plaire à la Russie, comme si il cherchait à se faire pardonner les actes de son administration vénale et corruptrice. Aussi M. de Ruckman, probablement mal informé de l'état général des choses, et qui a trouvé toutes les affaires de la Russie parfaitement au courant, a-t-il proné le savoir et les talents du Prince Michel Stourdza, en arrivant ici; tandis que l'administration moins vénale, moins révérencieuse et plus indépendante du Prince Ghika, n'a pas eu le même bonheur, ainsi que je me propose de la faire connaître à Votre Excellence.

Je dois dire cependant, que le Prince Stourdza, qui aurait cru se compromettre aux yeux de la Russie, en faisant pour moi ce qu'il a fait pour M. de Ruckman, m'a traité avec toute la distinction que j'avais droit d'attendre. Son Postelnick ou secrétaire d'Etat, le Prince Soutzo, est venu immédiatement chez moi. Après ma visite officielle au Prince, le même Postelnick me l'a rendue en grand gala, avec les équipages de la Cour et l'escorte d'honneur. Ma première conférence avec le Prince a été des plus convenables, mais il était évidemment embarrassé avec moi, parce qu'il me voyait tel qu'il avait désiré me connaître, et qu'il devait supposer que je savais qu'il n'était plus ce qu'il avait voulu être. Il commença par vouloir me donner une haute idée de ses sentiments pour la France, en me parlant de son éducation première, faite par un ancien abbé français, vieillard respectable, retiré maintenant à Lunéville, et chez lequel il avait envoyé ses enfants et son beau-frère. Il parut fort embarrassé, en me disant qu'il les avait retirés pour les envoyer à Berlin, dans la crainte des suites de l'évènement du 28 Juillet, ce qu'il aurait pu se dispenser de me donner comme prétexte, puisque je savais positivement, que c'était avant cet évènement, et probablement à la suite d'une conférence avec M. de Ruckman, qu'un exprès avait été envoyé pour les retirer et les conduire en Prusse. Au reste, je pris occasion de ce qu'il me disait, pour lui faire connaître que l'évènement du 28 Juillet, n'avait fait que fortifier le Gouvernement du Roi, en donnant l'occasion à l'opinion publique de se prononcer davantage en faveur de S. M. et de sa famille. Qu'il devait être bien convaincu, qu'aucun pays n'était actuellement plus heureux et plus fort que la France. J'appuyai sur ce dernier mot, parce que je savais, par le Prince Mavrocordato, que dans un grand dîner, où se trouvaient beaucoup de Russes, le Prince Stourdza avait présenté la France comme dévorée par l'anarchie, et sans aucune influence dans les affaires politiques de l'Europe, opinion qu'il exprime aussi à l'égard de l'Angleterre. J'ai eu, au reste, quelques jours après, avec lui, une longue conférence pour les affaires du Consulat, dans laquelle j'ai tout passé en revue, et dont je ferai la matière d'une dépêche. Votre Excellence verra, que je n'ai rien négligé pour rectifier les idées du Prince Stourdza.

DLXXXVII.

Cochelet către Broglie, despre boerii moldoveni.

București, 1835, 23 Octomvrie.

(Consulat de Bucharest, 30).

Pendant mon séjour à Yassy, je me suis mis en relations avec les principaux fonctionnaires et Boyards. Ces derniers ont recherché avec empressement l'occasion de faire ma connaissance, et de me parler des affaires de leur pays. Il y a surtout parmi eux, quelques hommes qui forment maintenant une opposition active et animée, qui n'a rien eu de caché pour moi, et dont j'ai dû modérer l'effervescence. C'est principalement de ces hommes dont j'entretiendrai Votre Excellence.

A leur tête, on retrouve le Prince Alexandre Mavrocordato, cet ancien ami de la France et de tous les agents français, depuis le Comte Reinhardt. Partisan déclaré de toutes les idées françaises, et de tout ce qui peut influer sur l'avenir indépendant des principautés du Danube, il ne néglige rien pour montrer la France et l'Angleterre, dont il ne la sépare plus depuis l'union intime des deux Cabinets, animées du désir d'être utiles à ces pays. Il n'a même pas toute la circonspection nécessaire, et j'ai dû le ramener à des idées plus modérées. Cousin germain du Prince régnant, dont il a sollicité et espéré la faveur d'être nommé à la tête du département de l'Intérieur, il s'en est vu négligé, probablement parce que le choix qu'on aurait fait de lui, aurait porté ombrage à la Russie, et il est resté dans son rôle de chef de l'opposition, tant à l'Assemblée générale, où la majorité lui est dévouée, que dans la société d'Yassy, où il compte de nombreux partisans. Le Prince Stourdza, qui cherche cependant à s'en faire un appui, quoiqu'il ne le trouve pas assez souple et assez vénal pour ses vues, avait voulu le nommer président du premier tribunal, nommé Divan princier. En lui faisant cette proposition, il lui signa immédiatement un bon de deux mille ducats, sur sa cassettte, pour le décider à accepter son offre. Le Prince Mavrocordato lui répondit qu'on ne pouvait pas l'acheter, et que s'il n'acceptait pas la présidence qui lui était offerte, c'est que la justice était devenue trop vénale, et qu'il craindrait de compromettre sa réputation et sa popularité.

Autour du Prince Mavrocordato se groupent quelques hommes de l'opposition, ses amis intimes, tels que M. Constantin Balch, ancien hetman sous le Prince Calimachi, homme sage et éclairé, tout occupé des affaires de son pays; l'ancien Aga Alexandre Rossetti, le Vornik Nicolaki Dimaki, membre du Divan princier, et l'ex-hetman Mavrocordato. Ce dernier, gendre du Prince Morousi, a une connaissance parfaite de la Turquie, et avait accompagné le Prince Stourdza à Constantinople, lorsqu'il s'y rendit pour recevoir l'investiture du Sultan. Il lui rendit des services importants, dont il espérait être récompensé, mais il fut payé d'ingratitude.

Tous ces hommes qui se réunissent presque tous les jours chez le Prince Mavrocordato, partagent ses idées et ses principes. Ils gémissent sur les fautes de l'hospodar. Ils déplorent le choix de la plupart des hommes qui l'entourent et qui ont sa confiance. Il y a bien de leur part, quelque désir d'arriver aux principaux emplois, mais on doit penser qu'ils ne voudraient y parvenir et les exercer, que par des moyens honnêtes.

Je me défiais un peu de leur opposition exaltée, parce que je la supposais intéressée, chez quelques-uns, et je me mis en relations avec d'autres Boyards, dont la haute position sociale et la grande indépendance, pouvaient me mettre à même de fixer avec plus de certitude mon jugement sur les affaires.

C'est ainsi que je fis la connaissance de M. Constantin Cantacuzène, de M. Georges Catargi, de M. Costaki Conaki et de plusieurs autres.

M. Constantin Cantacuzène est le beau-père du secrétaire d'Etat actuel, Prince Nicolas Soutzo et du Prince Calimachi. Il a été un des quatre députés qui ont été

envoyés par la Moldavie à Bucharest, pour travailler au Règlement de réforme. Sa conversation, a fait sur moi une grande impression.

Il voulut bien me dire que, d'après ce qu'il savait de mon caractère et de ma discrétion, il me parlerait à cœur ouvert. „La situation de la Moldavie, ajouta-t-il, n'a „jamais été plus malheureuse qu'à présent. Tout est livré à l'arbitraire du Prince et „à sa cupidité. Autrefois nous étions quelques Boyards, qui formions une espèce de „pairie et qui arrêtions, par nos représentations, toutes les entreprises des hospodars, „contraires au bien-être du pays. Aujourd'hui, on fait du Règlement de réforme une „arme à deux tranchants, qui sert à couvrir toutes les illégalités et les turpitudes. „L'Assemblée générale n'est qu'un simulacre de représentation. Tous les choix ont „été influencés. Je n'en suis pas, et ne veux pas en être. Les Russes nous ont fait „peu de bien. Nous allions nous noyer dans le Danube, ils nous ont noyé dans le „Pruth. Ils voulaient me forcer à servir, mais je n'ai pas voulu me compromettre „aux yeux de mes concitoyens".

M. Georges Catargi, vice-président du Divan princier, m'a également parlé à cœur ouvert. Il était anciennement Ministre de l'Intérieur, et fut aussi l'un des commissaires nommés par la Moldavie, pour le Règlement de réforme. Je n'ignorais pas que ses opinions sur l'indépendance de son pays, qui est l'expression du vœu général, lui avaient fait proposer anciennement, la réunion des deux principautés sous un même Prince, ce qui avait d'abord été agréé par la Russie, mais j'ignorais les circonstances qui avaient fait rejeter cette proposition.

Il me dit que, quand la Russie accueillit cette demande, elle avait eu l'idée de nommer un Prince Russe, et que le général Kisseleff, qui espérait que les principautés feraient pour lui, ce que la Suède avait fait pour le Maréchal Bernadotte en le demandant, soutenait la proposition; mais M. Catargi, se voyant engagé dans cette négociation, eut le bon esprit de consulter M. Blutte, Agent d'Angleterre, qui était fort peu disposé pour la Russie, et qui lui fit envisager l'inconvénient d'avoir à leur tête un prince Russe. C'est alors qu'il proposa une combinaison semblable à celle qui avait eu lieu pour la Grèce, et qui aurait placé les principautés du Danube sous la protection de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Turquie, en mettant à leur tête un Prince d'un sang royal, appartenant à une des puissances secondaires de l'Europe. Cette combinaison, qui remplirait le vœu de tous les habitants de ces principautés, fut repousée par la Russie.

M. Costaki Conaki, ancien Ministre de la Justice, ancien député de la Moldavie pour travailler au Règlement de réforme, m'avait été signalé comme un des hommes dont l'opinion pourrait m'éclairer davantage, sur l'état des choses en Moldavie. Je savais qu'il était le principal rédacteur de la protestation qui avait été présentée à Achmet Pacha, contre l'élection du Prince Stourdza. Je vis en lui, un homme simple dans ses manières, d'abord très réservé et qui me témoigna ensuite une grande confiance. Il m'a présenté le tableau de son pays, sous les couleurs les plus sombres. Il craint, par tout ce qu'il voit, que les principautés ne soient cédées secrètement à la Russie par la Porte, ou bien, il pense qu'on veut chercher, par tous les moyens, à rendre le pouvoir de l'hospodar insupportable et odieux, afin d'amener insensiblement le peuple à se prononcer en faveur de la Russie.

Il voit l'action de cette puissance dans tout, et il ne se l'explique pas. Il m'a cité un ordre, venu du département des affaires asiatiques à St. Pétersbourg, qui a ordonné de vendre une terre appartement à une veuve, sans que les formalités judiciaires aient été remplies. Il m'a dit que le Prince dictait aux juges les arrêts qu'ils devaient rendre, que les choix pour les députés à l'Assemblée générale étaient scandaleusement influencés, que l'on dégoûtait tous les principaux Boyards des affaires, et qu'il n'y avait aucunes garanties contre la persécution et l'arbitraire.

Les paroles de ces hommes âgés, auxquels l'ancien costume qu'ils ont con-

servé, donne une gravité imposante, ont fait sur moi une profonde impression. J'ai cru voir en eux, de l'abattement et de la tristesse.

Ils paraissent justement préoccupés de la situation de leur pays, et du triste avenir qui paraîtrait lui être réservé. D'autres m'ont dit: „Tout ce qui se fait, n'est qu'une longue mystification, à laquelle nous assistons, sans en être les dupes. Le Prince Constantin Mavrocordato, frère du Prince Alexandre, beaucoup plus modéré que lui, qui ne veut plus être employé, quoi qu'il soit resté dans l'intimité de l'hospodar, et dont le fils commande la milice, résuma toute sa conversation avec moi, par ces mots: „Le Prince Stourdza n'est qu'un gouverneur russe".

Indépendamment de mes relations avec tous ces hommes, d'une opposition plus ou moins vive, j'en ai entretenu de suivies, avec les hauts fonctionnaires, tels que le Ministre de l'Intérieur, M. Alexandre Ghika, le secrétaire d'Etat Prince Nicolas Soutzo, le hetman M. Théodore Balch, le Ministre de la Justice, M. Loupo Balch et le grand Vestiar ou Ministre des finances, M. Nicolas Canta. Celui-ci a été nommé la veille de mon départ à l'Intérieur, place qu'il a payée au Prince Stourdza 14 mille ducats, et a été remplacé par M. Alexandre Balch, qui a aussi payé sa place 10 mille ducats.

Il n'y avait, dans toute cette administration, qu'un homme véritablement très honorable, habile, instruit et dominé par l'amour du bien, c'est M. Alexandre Ghika. Il a donné sa démission, la veille de mon départ. Le Prince régnant de Valachie, son cousin, m'avait donné pour lui une lettre de recommandation des plus flatteuses, et j'ai entretenu avec lui des relations intimes. M. Alexandre Ghika est peut-être l'homme le plus populaire de la Moldavie. Il y est, ce que M. Georges Philipesco est en Valachie.

Il m'a fait aussi toutes ses confidences, quoiqu'avec plus de circonspection que ceux qui n'étaient pas au service. Je l'ai vu profondément dégoûté des affaires, quittant le service, pour ne plus y rentrer, aussi longtemps que le système actuel sera suivi. Il a construit un magnifique hôtel en face du Consulat de France, où il allait se retirer. Si l'élection des hospodars avait été libre et faite conformément au Règlement de réforme, M. Alexandre Ghika aurait eu beaucoup de chances d'être élu.

La sortie des affaires de M. Alexandre Ghika sera le dernier coup porté à l'administration du Prince Stourdza. Son nom et sa présence au Conseil, servaient encore de prestige à celle-ci. Il semblait que, tant qu'il serait là, il y avait encore quelque espoir de sortir de la fausse route où l'on s'était engagé. M. Canta, qui l'a remplacé, est absolument dévoué aux volontés de l'hospodar et prêt à faire tout ce qu'il exigera. Le Ministre de la Justice, M. Loupo Balch, est l'exécuteur des jugements du Prince, quoiqu'on assure qu'il ne participe pas aux avantages qui résultent des déni de justice. Le Prince Soutzo est un homme froid, réservé, que l'on dit très dévoué à la Russie; l'hetman Théodore Balch, qui a anciennement payé sa charge au général Kisseleff, fait tous ses efforts pour la conserver, quoiqu'on assure qu'elle sera aussi bientôt mise à l'enchère. Après avoir fait une visite au Prince Stourdza, je m'étais rendu immédiatement en uniforme chez le Métropolitain, que je n'ai pas trouvé.

Je lui devais cette première marque de considération, comme chef de l'Eglise et président de l'Assemblée générale. Il est le seul personnage marquant, qui n'a pas cherché à me voir. J'ai su qu'il était mal disposé pour la France, qu'on lui aura sans doute représentée comme l'ennemie de toutes les religions.

La Russie flatte le clergé; c'est un de ses grands moyens d'influence dans ces principautés.

J'ai vu M. de Ruckman, quoique luthérien, baiser respectueusement la main des Evêques grecs. Je sais cependant, qu'ici il n'y a aucune sympathie pour la Russie, parmi le haut clergé.

Il y a à Yassy un salon, qu'on appelle le lieu de réunion de l'opposition russe. C'est celui de M-me Bodgan, belle-mère de l'hetman.

Je m'y suis fait présenter. Les personnes qui s'y rendent, ne veulent certainement pas la réunion de la Moldavie à la Russie, car il n'y a pas dans cette principauté quatre personnes qui la désirent ; mais elles sont avides de places et de croix. Elles espèrent qu'en flattant la Russie, ce sera un moyen de recommandation pour en obtenir. La frontière russe est si près, puisque en une heure on se rend en Bessarabie, qu'on pense toujours que, ce que l'on dit de ce côté du Pruth, sera répété et apprécié sur l'autre rive. La maison de l'hetman est d'ailleurs le quartier général de tous les Russes de distinction qui passent.

J'ai cependant vu, par la manière distinguée avec laquelle j'ai été accueilli partout, combien l'opinion est favorable à la France, quoique le système du Prince régnant et ses indiscrétions eussent pu l'ébranler. On sait que cette puissance, qui dans d'autres temps semblait vouloir dominer activement toutes les question de l'Orient, par la présence de ses armées en Illyrie, que Napoléon n'avait jamais pu se résoudre à rendre à l'Autriche en 1813, probablement parce que sa pensée se portait déjà sur l'avenir de tout ce qui se préparait de ces côtés, on sait, dis-je, que la France exerce à présent une grande influence morale sur l'opinion, et que cette influence rend la politique envahissante de la Russie, plus circonspecte. On espère qu'elle pourra encore l'arrêter dans ses projets de domination, si elle venait à jeter le masque. On voudrait cependant, que le bon vouloir des gouvernements français et anglais, relativement à ces principautés, se manifestât dès à présent, plus ouvertement.

On reproche à leur politique d'être timide. On ne conçoit pas combien toutes ces questions d'indépendance sont brûlantes. Il est facile de formuler des vœux, mais il sera toujours bien difficile, de faire entrer la Russie dans les voies d'une politique désintéressée et bienveillante, relativement à ces principautés.

DLXXXVIII.

București, 1835, 1 Noemvrie.

Cochelet către Broglie, despre trecerea ambasadorului turcesc Ferik Ahmet Paşa prin Bucureşti şi întrevederea sa cu el.

(Consulat de Bucharest, 32).

A mon retour d'Yassy à Bucharest, j'appris que l'Ambassadeur de la Sublime Porte, Ferik Achmet Pacha, qui avait été envoyé à Vienne pour complimenter S. M. l'Empereur Ferdinand sur son avènement au trône, venait d'arriver dans cette Capitale.

Je me suis empressé de lui faire une visite officielle, accompagné de mon drogman.

J'en ai été parfaitement reçu, et mon audience a été assez longue. S. E., qui s'était informée de moi en arrivant, et à laquelle le Prince régnant avait répondu que je faisais une tournée dans les Principautés, mit la conversation sur mon voyage et désira que je lui en contasse quelques particularités.

Je profitai de cette circonstance, pour lui faire connaître que j'étais beaucoup moins satisfait de la marche des choses en Moldavie qu'ici, en ce qui concernait nos privilèges.

Qu'on n'était pas assez convaincu, que nous étions toujours placés sur le terrain de nos anciennes capitulations avec la Porte, et que l'espèce d'oubli dans lequel on paraissait vouloir les laisser, montrait peu de déférence pour les droits de suzeraineté de la Porte, puisque ces capitulations étaient, en quelque sorte, le principal lien qui rattache encore les principautés à la Turquie, en montrant que les étrangers y étaient sous le même régime, et que, par conséquent, les droits de la Porte n'é-

taient pas contestables. Mon observation fit sourire M. l'Ambassadeur, qui parût ensuite attacher une assez grande importance, à ce que je lui fisse exactement connaître le nombre et l'emplacement des troupes russes qui se trouvaient dans les principautés. A cet égard, je lui donnai tous les renseignements contenus dans ma dépêche du 15 Octobre, No. 2, (Statistique), et comme il me demanda, si je ne les transmettais pas à M. l'Amiral Roussin, je lui dis que je profiterais de son départ pour les lui envoyer; ce que j'ai fait effectivement, en adressant à M. l'Ambassadeur du Roi, une copie de la dépêche que j'ai eu l'honneur d'écrire à cet égard à Votre Excellence, ainsi que de la note qui l'accompagnait.

Ce qui paraissait surtout intéresser Ferik Achmet Pacha, c'était Silistrie et les fortifications, qui y avaient été faites par les Russes. Général de la garde du Sultan et son favori, dit-on, puisqu'on assure qu'il deviendra son beau-frère, il paraissait attacher une certaine importance, à rendre compte à son maître de ce qu'il avait appris à son égard. Je lui dis que je n'avais pas été à Silistrie, parce que j'aurais été obligé de faire, à mon retour, une quarantaine de 8 jours; mais que j'étais certain que les Russes avaient réparé et même augmenté les fortifications.

Il me demanda alors, en jouant l'étonnement, quel pourrait être leur but, puisqu'ils devaient rendre cette forteresse à la Turquie.

Je me tus, et comme il vit que je ne voulais pas rompre le silence, il dit en plaisantant: „C'est sans doute pour nous la rendre en bon état".

A cet égard, il est arrivé, il y a cinq jours, de Constantinople, quelques nouvelles qui montrent, que le Sultan désire plus vivement que jamais, l'évacuation de Silistrie. Je ne devrais pas les répéter, puisque Votre Excellence doit toujours être parfaitement informée de tout, par M. l'Amiral Roussin, mais elles serviront de terme de comparaison. J'ai d'ailleurs la certitude qu'elles sont vraies.

Lorsque la Porte fut imposée à une contribution de guerre de 10 millions de ducats par le traité d'Andrinople, Votre Excellence sait que l'Empereur de Russie fit personnellement une diminution de 2 millions; que son Ambassadeur à Constantinople fit aussi, d'après ses pouvoirs, une autre diminution de 2 millions, et qu'enfin lorsque Achmet Pacha se rendit à Pétersbourg, en ambassade extraordinaire, il obtint encore le rabais d'un autre million. Il reste donc 5 millions de ducats à payer. La Porte a proposé au Cabinet de Pétersbourg de donner deux cinquièmes de cette somme, et d'être ainsi libérée de tout ce qu'elle doit. On ne lui a fait aucune réponse. Quand le Comte Strogonoff est revenu d'Athènes à Constantinople, le Sultan lui a donné une audience, et l'a entretenu principalement de la demande qu'il avait faite à sa Cour. Le Comte lui a promis d'en parler à son retour, et le Sultan lui a dit qu'il insisterait pour avoir une réponse favorable. On assure enfin, que pour obtenir l'évacuation de Silistrie, on aurait suscité à la Porte l'idée de faire un emprunt, qui pourrait être garanti comme celui de la Grèce.

Il est certain que, tant que Silistrie sera occupée par les Russes, on aura toujours de l'inquiétude sur leurs dispositions ultérieures, et que les grandes questions de l'Orient seront toujours indécises. C'est d'ailleurs un prétexte pour continuer à garder des troupes dans les Principautés, où elles pèsent de tout leur poids, et il est de l'intérêt de la Turquie, de se délivrer, et de délivrer la Moldavie et la Valachie, de leur présence, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, ou que les puissances, qui lui veulent du bien, peuvent lui suggérer. Quant à ce qu'on veut supposer, que même après l'acquittement de la contribution de guerre par la Turquie, la Russie fera de grandes difficultés pour évacuer Silistrie, on est peut-être trop préoccupé de l'ambition et des projets de cette ancienne puissance, sans assez se pénétrer de la politique nouvelle et généreuse de l'Empereur Nicolas. Lorsque ce souverain écrivait, en 1833, au Comte Orloff: „Mon cher Comte Orloff, quand la „Providence a placé un homme à la tête de 40 millions d'hommes, c'est pour qu'il „donne, de plus haut, au monde, l'exemple de la probité et de la fidélité à sa parole.

„Je suis cet homme. Je veux être digne de la mission que j'ai reçue de Dieu. Aussitôt „les difficultés aplanées entre Ibrahim et le Grand Seigneur, n'attendez pas un jour, „ramenez ma flotte et mon armée". Quand un tel souverain montre une telle modération, quand après avoir imposé une forte contribution de guerre, il la réduit de moitié, on doit penser qu'il sera généreux jusqu'à la fin, et que si la pénurie de ses finances ne lui permet pas de faire une nouvelle diminution, sur la somme que lui doit la Turquie, il sera fidèle exécuteur des traités, quand le moment de l'évacuation de Silistrie sera arrivé.

DLXXXIX.

Memoriul boerilor din Iași, adresăt Impăratului Rusiei (1).

Iași, 1835, $^{9}/_{21}$ Noemvrie.

(Consulat d'Iassi).

Le Règlement organique de la Moldavie, fixant les droits et les devoirs de chacun, a accordé aussi des garanties et des formes conservatrices pour l'ordre social; il a marqué le pouvoir de chaque branche administrative, et il a décrit les attributions des tribunaux. Chaque particulier, puisant dans cette loi fondamentale les moyens d'une défense légale, s'est habitué à la considérer comme la sauvegarde des familles et le présage d'un avenir heureux.

La nomination d'un indigène à la dignité de chef de l'Etat, a comblé le vœu le plus cher des habitants de ce pays. Ils se plaisaient à voir en lui, l'ennemi des abus, et l'heureux continuateur de l'administration sage de S. Ex. M. le Président Plénipotentiaire, aide de camp Général Kisseleff. Mais, à peine investi du pouvoir, le Hospodar, oubliant qu'il sortait du rang des autres Boyards, que ses serments le liaient à la stricte observation de lois, que ses devoirs comme chef de l'Etat lui dictaient la modération, la sagesse dans les conseils, et le désintéressement dans l'administration, foule aux pieds toutes les classes, sans distinction, froisse les intérêts privés et publics, et sans se laisser arrêter par aucune difficulté, sans reculer devant aucun obstacle, il a voulu, à tout prix, satisfaire son insatiable cupidité, son ambition d'inféoder la loi dans sa personne, de s'élever au-dessus de toutes les convenances et d'arriver, par un relâchement graduel, à faire tomber le Règlement en désuétude, en le minant sourdement dans sa base et en le rendant illusoire. Une expérience chèrement achetée, par dix-huit mois de malheurs, nous a appris qu'il ne nous reste aucun autre refuge, que celui de porter à la connaissance de notre auguste protecteur, la violation manifeste des lois, et le déplorable état dans lequel nous nous trouvons. Notre tâche sera remplie, si nous parvenons à prouver que le mal a des racines profondes, et qu'un remède prompt et efficace, peut seul sauver le pays d'une ruine certaine.

L'élimination arbitraire du député de Botochan, Comisse Jean Gherguil, est une insigne infraction aux garanties les plus précieuses qui entourent la représentation du pays, et la violation directe du principe de l'Assemblée générale ordinaire, qui exige que les membres, une fois admis, ne puissent en être exclus, que par son intervention, et dans le cas seulement prévu par le Règlement. Le Hospodar s'est servi de ce moyen, pour influencer le reste des membres de cette Assemblée, en leur inspirant la crainte de se voir de la même manière, éloignés ignominieusement d'une réunion, où le vœu de leurs compatriotes les avait appelés. Le résultat immédiat de cette prévarication a été, d'un côté l'élection influencée du nouveau député de Boto-

---

(1) V. mai jos, raportul lui Duclos din 7 Ianuarie 1836. Iar pentru numele boerilor iscăliți, raportul lui Cochelet dela 18 Decemvrie 1835.

chan, et de l'autre, son admission à l'Assemblée, où il a siégé et voté, sans la vérification préalable de ses titres.

Le vornik Jean Palladi, attaqué de paralysie dans un âge déjà avancé, avait demandé à être remplacé dans l'Assemblée générale, où son état ne lui permettait plus de siéger ; mais le Hospodar, dans l'appréhension d'une élection défavorable à ses vues, obligea M. Pallady à reprendre sa démission, et rendit ainsi une voix muette, et un vote sans effet, en éludant l'esprit du Règlement, qui veut que l'Assemblée seule ait le droit de statuer sur la validité de semblables demandes. Les menées secrètes des serviteurs dévoués du Hospodar et des Ministres de sa création, Nicolas Canta et Loupo Balch, gens suffisamment signalés dans l'opinion publique pour la dépravation de leurs principes, ont puissamment servi à corrompre le principe du libre vote. La menace et la séduction d'offres avantageuses, employées tour à tour pour maintenir la majorité de l'Assemblée dans une servilité permanente, avaient pour but de soustraire l'argent des sokotelniks, de défendre le droit d'exportation, d'empêcher la fabrication de l'eau-de-vie, tout en faisant accorder un privilège exclusif au Ministre Canta, de grossir la liste civile, de voter l'indemnisation des dépenses exhorbitantes de Constantinople, de confirmer un budget approuvé par une comission, composée pour la plupart et à dessein, des employés des finances, et enfin de consacrer les illégalités sans nombre, commises dans la branche judiciaire.

Démoralisé par tant de tribulations, ce corps imposant a fini par perdre jusqu'au sentiment de sa propre dignité, et a offert le spectacle, désolant pour ce pays, de deux partis qui ne rivalisaient que de servitude et d'empressement, pour voter à tout prix des projets non mûris, et cachant des vues de concussion et d'intérêt personnel. Tel est celui de l'arpentage général, qui à peine présenté à l'Assemblée, a immédiatement été suivi de l'approbation de la majorité, dont les signatures ont été extorquées ou surprises à domicile, pour éviter les lumières que la discussion aurait dû offrir, sur son but caché. Néanmoins le gouvernement lui-même, qui avait tout mis en jeu pour l'obtenir, s'est vu forcé de discuter, devant le cri unanime élevé contre l'énormité des frais imposés aux particuliers et les conséquences que l'exécution devait nécessairement amener.

Si on veut maintenant suivre avec attention la tactique que le Hospodar a employée, pour réaliser sans peine ses desseins, on trouvera qu'aussitôt après son retour de Constantinople, convoquant extraordinairement l'Assemblée générale, il lui fait le tableau le plus triste de l'état du pays, il le représente comme menacé d'une famine entière; il l'apitoie sur le sort du paysan, qu'il envisage comme se trouvant dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins de première nécessité, et il proclame l'urgence de tirer des approvisionnements de céréales, de l'étranger, et au moyen de ces prétextes spécieux, il obtient à cet effet, l'allocation de l'argent des sokotelniks à titre d'emprunt. Par cette mesure, il met l'Assemblée en contradiction évidente avec les institutions du pays, solennellement consacrées ; car le privilège des sokotelniks, ayant été une fois pour toutes, réduit en une contribution pécuniaire, il n'était plus au pouvoir du Hospodar, ni de l'Assemblée, d'en disposer différemment, au détriment même momentané des ayant droit. En vouant ainsi cette Assemblée nationale à la réprobation générale, il a brisé tous les liens qui la rattachaient à ses commettants, et par une contradiction non moins insigne, et qui met au grand jour les véritables intérêts de cette mesure, c'est qu'en même temps qu'il prive les Boyards de l'argent des sokotelniks, il fait consacrer législativement l'obligation à la charge des propriétaires, de nourrir ceux de leurs paysans qui n'auraient pas les moyens de pourvoir à la subsistance de leurs familles. De cette manière, il fait peser sur les mêmes individus, un second fardeau, aussi onéreux qu'arbitraire, parce que la majeure partie des propriétaires se compose des Boyards. Et pourtant, toutes ces mesures étaient loin d'avoir eu en vue le bien public.

Non seulement aucun achat n'a été effectué à l'étranger, mais encore l'argent

des sokotelniks, montant à la somme de six cent mille piastres, a été détourné de l'usage auquel l'Assemblée l'avait destiné ; car la commission, instituée sous prétexte de s'occuper de l'approvisionnement, n'a reçu du gouvernement que la modique somme de cent quatre-vingt dix mille piastres, qui ont été employées à des achats faits dans le pays même ; ce qui prouve et l'inopportunité et le but réel de ces dispositions, vu que d'une autre part, l'argent des sokotelniks n'a pas été employé à la subsistance des habitants, et que même, malgré la modicité des approvisionnements, il y a un reste de près de deux mille kilos de maïs non utilisé, tandis que de l'autre, le surplus de la somme, n'a pas été répartie jusqu'à ce jour aux ayant droit. Quatre mois plus tard, le Hospodar, couvrant d'un voile épais le tableau pathétique qu'il avait fait du pays, occupé d'autres soins, et d'exigences d'un nouveau genre, le représente, à cette même Assemblée, comme par enchantement, métamorphosé en l'état le plus prospère, et il se fait voter une augmentation de la liste civile, ainsi que l'indemnisation des soi-disant dépenses faites à Constantinople. Pour atteindre son but plus facilement, il n'oublie pas d'insinuer aux députés, qu'il avait probablement obtenu l'assentiment de la haute Cour protectrice, et ce n'est qu'après avoir satisfait à ces exigences ruineuses, qu'il fait présenter le budget de dépenses, par lesquelles on n'apprend qu'après coup, que S. Ex. M. le Président plénipotentiaire Kisseleff, lui avait déjà accordé cinq mille ducats, avant son départ pour Constantinople, et qu'après son retour en Moldavie, il s'est fait donner sept mille autres ducats, du trésor, avec le seul assentiment de son Conseil, somme effective de douze mille ducats, qui n'a pas été soustraite de celle qui lui a été votée à titre d'indemnité ; cependant quelques députés consciencieux, bien que pénétrés de l'énormité des charges qu'ils allaient imposer au pays, n'ont consenti à les allouer, que dans l'intention louable d'offrir au chef du gouvernement, des moyens plus que suffisants pour s'éloigner de toute action tendant à porter préjudice au bien-être public, et le mettre en position d'administrer avec justice et dignité. Mais une cruelle expérience de dix-huit mois, n'a que trop prouvé combien leur espoir était illusoire, et les sacrifices imposés au pays inutiles. Il est sans doute très pénible, en traitant la question de l'Assemblée générale, d'être dans la nécessité de parler de son Président. Le Métropolitain, par sa position était anciennement considéré en quelque sorte comme le chef de la noblesse, et par conséquent, le défenseur obligé de ses privilèges et des droits du pays, lorsque des abus notoires se glissaient dans l'administration. Le Règlement a mis une barrière à l'arbitraire, a séparé tous les pouvoirs et assigné au chef de l'Eglise, le soin des affaires ecclésiastiques seulement. Mais, comme sa présence devenait nécessaire dans l'Assemblée, celle-ci étant en devoir de s'occuper aussi des intérêts des couvents, la présidence permanente de l'Assemblée lui a été déférée, en lui adjoignant les évêques de Romano et de Houche, bien que les autres membres soient soumis à réélection. Néanmoins, S. Em. cédant à l'influence qu'exerce sur son esprit son parent, le Logothète de l'Intérieur Nicolas Canta, se laisse entraîner dans la voie que celui-ci s'est tracée, pour atteindre ses desseins. Cette circonstance établit une connivence fâcheuse entre le Hospodar et le Métropolitain, et contribue puissamment à rendre l'Assemblée un instrument aveugle de leurs volontés. Un seul exemple suffira pour prouver la vérité de cette assertion : l'année dernière, M. Nicolas Canta, en sa qualité de Vestiar, devait présenter à l'Assemblée le budget des dépenses. Eh bien, sans attendre l'ouverture de la session, le Métropolitain invite chez lui les Evêques de Romano et de Houche, il leur montre confidentiellement une liste des personnes désignées d'avance pour composer la commission du budget des dépenses, et il exige d'eux d'appuyer, par leur vote et leur influence dans l'Assemblée, la nomination des membres compris dans la liste. En effet, la commission choisie de la manière voulue, n'a que trop bien répondu à l'attente du Ministre des finances.

L'examen de la partie administrative offre aussi de semblables résultats.

Le Règlement consacre la libre exportation des céréales, en tout temps et

en toute circonstance. Ce droit qui vivifie le commerce et qui augmente la richesse publique, a été interdit; et pourtant, si on voulait motiver cette mesure sur un manque apparent, nous sommes fondés à croire, que le pays s'est suffi par ses propres moyens, témoin la commission d'aprovisionnement, qui n'a effectué des achats, que dans le pays et les greniers d'un grand nombre de particuliers, remplis de maïs non consommé, produit de cette même récolte, qu'on a voulu représenter comme le signal d'une famine inévitable; d'ailleurs, les permis accordés à titre de gratifications ou autrement, à différentes personnes, prouvent évidemment l'inutilité de cette mesure, qui n'a pu être adoptée dans cette circonstance, que dans des vues intéressées.

Le pavage de la capitale et la confection des grandes routes, doivent être faits par paiements, et d'après un système de juste répartition du travail sur tous les habitants, adopté par l'Assemblée générale, approuvé par le Hospodar. Ainsi les corvées sont abolies à jamais. Cependant tous les villageois des districts de la haute Moldavie ont été obligés de travailler à la confection de nouvelles routes, à partir du petit bourg Mikaelestu, propriété du Hospodar, situé sur la frontière de Bucovine, jusqu'à Yassy, sans l'intervention de l'Assemblée générale et sans qu'aucun paiement indemnisât les paysans pour l'exécution de cette corvée illégale. Plus de la moitié des habitants de chaque village, à l'exception du petit nombre des propriétaires favorisés, ont été arrachés aux travaux de la campagne au moment de la récolte, et ont éprouvé par là, des pertes irréparables. La plus grande partie de leurs produits n'a pas été retirée des champs, et cette mesure déplorable n'avait d'autre but, que celui de hausser le revenu de la dite terre Mikaelestu. Nous devons classer parmi les corvées, ces contrats de nouveau genre, que le Hospodar, par le moyen des Ispravniks, fait passer avec les paysans, pour transporter à sa maison de plaisance, située à Tocala, avec des prix imposés et ruineux par leur modicité, du bois de construction, de la chaux et d'autres matériaux nécessaires aux bâtisses qu'il y fait exécuter; pendant tout le courant de l'été dernier, plus de six cents paysans et un grand nombre de bohémiens du gouvernement, étaient forcés de se livrer dans cette campagne, aux travaux les plus pénibles. Les paysans du district de Niamtzo et de Scutzava ont été employés, en grande partie, pendant deux mois consécutifs, l'été dernier, à frayer des routes à travers les monts Carpathes jusqu'aux eaux minérales de Borou, lieu appartenant au couvent Slatina, sur lequel M. Nicolas Canta a fait des établissements, à la suite d'un arrangement passé à son profit avec le Métropolitain. Un autre nombre non moins considérable de paysans a été forcé à réparer les routes que le Hospodar devait parcourir, lors de la tournée qu'il fit dans le pays, et à abattre de milliers des sapins, dans les forêts des particuliers et des monastères, pour en orner les chemins sur son passage et lui élever des arcs de triomphe.

Nous ne nous proposons pas d'épuiser l'ample matière que nous fournissent les exactions de ce genre; il suffit d'établir la violation du principe, en laissant à qui de droit, le soin d'en accuser les résultats. Le Hospodar se trouve dans l'obligation de présenter tous les ans, les projets des nouveaux contrats, concernant les revenus publics, à l'Assemblée générale, où les enchères doivent se faire; c'est dans, ce but, qu'il a été stipulé que l'Assemblée devra être convoquée au premier Décembre, afin qu'elle ait le temps de remplir les formalités requises; mais le Hospodar, éludant la loi, a fait mettre dernièrement aux enchères la ferme des douanes, avant l'ouverture de la session, par devant son Conseil seulement; a fait éloigner les acheteurs, qui s'étaient présentés avec des offres avantageuses, et a porté au trésor un préjudice avoué de trois mille ducats annuellement, ce qui forme un déficit de neuf mille ducats pour le terme triennal de ce contrat. Le Dacal Salomon, négociant russe, qui était un des principaux membres de cette association, peut suffisamment prouver ce fait incontestable.

L'importation de l'eau-de-vie de l'Autriche se pratique sans nul obstacle, et pour ainsi dire ouvertement, malgré la défense expresse des institutions du pays,

Le préjudice réel, que la cupidité fait éprouver aux intérêts matériels de toutes les classes, est trop sensible, pour ne pas être signalé ici, dans toutes ses conséquences.

L'entrée de cette boisson a été de tout temps, et non sans raison, défendue, car le bas peuple, qui en fait la plus forte consommation, se voit privé, en retour de son argent exporté à l'étranger. Le numéraire devenant plus rare parmi cette classe, augmente ses embarras dans le paiement du tribut, et le force, pour éviter la sévèrité des lois, de vendre le bétail destiné à l'agriculture. Cette perte l'appauvrit doublement, d'un côté par la privation de la seule fortune qu'elle possède, et de l'autre, par l'impossibilité de se livrer aux travaux de la campagne, qui seuls lui procurent les moyens d'existence. Or, il est évident que l'agriculture doit souffrir, en raison directe de la diminution du bétail, ce qui nécessairement ne peut que tarir la véritable source de la richesse des pays, et anéantir son commerce; une observation qui fera sentir cette ruine imminente, c'est qu'en Autriche on emploie la pomme de terre à la fabrication de l'eau-de-vie; tandis que l'imperfection des usines moldaves, et la culture encore peu répandue de ce produit, oblige le propriétaire et le fermier, à employer le maïs et le seigle, et les mettent hors d'état de soutenir la concurrence avec leurs voisins de la Bucovine et la Galicie, qui malgré les frais de la confection, de transport, de contrebande, sont en état de livrer cette boisson, à un prix au-dessous du coûtant de la matière brute en Moldavie. De là, le découragement, l'abandon de l'agriculture, et l'appauvrissement certain du pays. Ajoutons ici, pour prouver l'importance de cette prohibition, que S. Ex. le Général Kisseleff, voulant venir au secours des pauvres victimes de l'incendie, qui a eu lieu à Yassy, l'année 1833, a, sur la proposition du Conseil administratif, proposé un projet à l'Assemblée générale, pour obtenir la permission d'importer au profit de ces infortunés, la somme circonscrite de trente mille vedros; mais les députés, s'appuyant sur les raisons majeures ci-énoncées, tout en rendant hommage aux généreux sentiments du digne chef de l'administration, n'ont pas cru devoir fournir un exemple ruineux. S'il faut des preuves à l'appui de ces abus, nous nous bornerons à signaler, que les deux dernières années, le prix de l'eau-de-vie était dans le pays au-dessous de celui des denrées. Après des faits aussi hautement avancés, nous croyons inutile de remonter aux sources du mal, pour prouver que le gouvernement, qui avait à sa disposition de nombreux slougitors et gendarmes, sans mettre le moindre obstacle, tolèraient les compagnies des contrebandiers, qui faisaient publiquement des achats d'eau-de-vie en Bucovine, et l'introduisaient en Moldavie, pour la vendre comme produits de la fabrique de M. Nicolas Canta.

La classe nobiliaire a joui de tout temps de certains privilèges, que les Cours protectrice et suzeraine ont daigné reconnnaître. Les traités, hatti-shérifs et conventions en font foi. Le Hospodar actuel, oubliant qu'hier encore il appartenait à la classe des Boyards, non seulement n'accorde aucune des distinctions dues à l'âge, au mérite et au service, mais il se permet encore de fouler arbitrairement les prérogatives attachées au rang. Le Paharnik Jean Czarney, de famille noble, à la suite d'un différend pour un contrat de ferme, a obtenu, par devant le Divan princier, une décision en sa faveur, à la pluralité des voix. Le Hospodar, après avoir détruit par des observations communiquées à ce tribunal, la sentence judiciaire, s'est permis par un Boujourdy, plein d'expressions diffamatoires et non motivées, d'ordonner que dit Paharnik fut incarcéré dans la prisons de la police, où il n'est jamais d'exemple qu'aucun Prince ait fait mettre un Boyard, même d'un rang inférieur, cette prison n'étant destinée qu'à recevoir les vagabonds, les ivrognes et les filous; il a voulu prouver par là, à la classe nobiliaire, combien il la méprise, et le peu de cas qu'il fait de ses prérogatives. Un des griefs qui a élevé les plus vives réclamations contre le régime de l'ex-Hospodar Jean Stourdza, a été celui des titres qualifiés Actaks, qu'il a distribué indistinctement à des personnes qui n'avaient pas exercé les fonctions, auxquelles ces rangs étaient attachés.

Le Règlement, pour empêcher le retour de semblables abus, a statué que dorénavant, personne ne pourrait être investi d'aucun rang, sans exercer en même temps l'emploi qui le confère. A cet effet, il est dit que le Hospodar recommandera à l'Assemblée générale de faire un règlement ad-hoc, dans lequel la gradation des rangs, correspondants aux différents emplois du pays, serait établi d'une manière précise.

Le chapitre concernant la partie judiciaire a tracé nettement, comment les promotions devaient se faire, en commençant de l'emploi subalterne d'écrivain, jusqu'à celui de la présidence des tribunaux des districts, d'où seulement après un service irréprochable de six années consécutives, la voie de l'avancement dans les tribunaux supérieurs ou Divans, est ouverte au seul mérite, contrairement à ces principes auxquels l'Assemblée n'était pas en droit de toucher, vu qu'ils forment une partie essentielle de la loi fondamentale. Le Hospodar s'est fait voter, dans la dernière session de cette Assemblée, toute dévouée à ses volontés, un règlement sur les rangs, dans lequel, tout en les assimilant aux charges correspondantes, on lui laisse la faculté d'accorder ou de refuser, aux fonctionnaires en activité, les titres qui y sont en rapport. De cette manière, l'esprit du Règlement a été interverti, parce qu'il veut que le Hospodar ait la faculté de nommer aux emplois, et non de refuser le titre, que la nomination une fois faite, emporte de droit.

Cependant le Hospodar, non content du privilège déjà beaucoup trop étendu qu'il s'est réservé, et au moyen duquel il peut tenir en haleine les uns, par la promesse d'un rang, et les autres, par la crainte de s'en voir frustrés, et de pouvoir les confirmer à d'autres, au moyen d'arrangements pécuniaires, n'a pas hésité à briser les dernières entraves de la loi qui le gênait ; en conséquence il a donné des titres à des personnes qui n'exercent aucun emploi, et il a conféré à d'autres, des rangs supérieurs à ceux que leurs fonctions admettent. Enfin, il a nommé tout d'un coup, à différentes places, tant dans les emplois subalternes, que dans les tribunaux et les Divans (évidemment contre la teneur de l'article 400), des individus qui n'avaient pas passé par les promotions graduées voulues par la loi, et qui d'ailleurs, n'offraient aucune des conditions qu'exigeaient les autres dispositions réglementaires. A commencer par le dernier échelon de la hiérarchie des rangs, on a, tout d'un coup, vu surgir une prodigieuse fournée de Boyards, promus par le stratagème des nominations directes et non successives, à des emplois supérieurs, au bout de trois ou quatre mois de service seulement, du rang de Sardar à celui de Spathar, de Spathar à celui de Vornik, de Vornik à celui de grand Logothète, en franchissant d'un seul bond tous les rangs intermediaires. Ici une réflexion fort naturelle se présente. Est-ce l'esprit et la lettre du Règlement, qui nous ramènent au temps du ci-devant Hospodar, tant blâmé sous ce rapport, ou bien l'arbitraire du Hospodar actuel?

Il est impossible de passer ici sous silence, les symptômes alarmants, qu'offrent les finances du pays, surtout lorsque nous nous rappelons leur état prospère, pendant le cours de l'administration provisoire.

La Vestiarie n'éprouvait pas alors la moindre gêne, pour remplir ses engagements et effectuer ses paiements, avec la plus scrupuleuse exactitude; les différentes autres caisses publiques, faisant pareillement face aux dépenses qui leur étaient propres, venaient encore grossir annuellement la caisse de réserve, dans laquelle le Président plénipotentiaire Général Kisseleff avait laissé la somme de 50.000 piastres.

Aujourd'hui, le numéraire a disparu, et bien que le prélèvement des impôts s'effectue comme par le passé, tous les paysans se trouvent arriérés de plusieurs mois. Le soldat et l'officier de la milice, ne recevant à temps leur solde, éprouvent des embarras, qui peuvent à la longue amener la démoralisation de cette institution si intéressante. Tous les employés de diverses branches administratives, sauf ceux des finances, se plaignent également du retard qu'on leur fait éprouver, dans le paiement de leurs honoraires.

L'hôpital de St. Spiridion, qui est le seul refuge de la classe indigente, n'a pas encore les sommes qui lui sont dévolues par le Règlement. Ce manque le place nécessairement hors d'état de remplir le but de son institution, et le menace encore d'une ruine complète.

Il est statué dans le Règlement que l'administration des caisses publiques sera soumise, chaque année, à l'examen de l'Assemblée générale; mais le gouvernement différa à dessein l'année dernière, la présentation des comptes-rendus jusqu'au moment de sa clôture, de sorte que l'Assemblée a eu à peine le temps matériel de nommer, pour la forme seulement, des commissions, et depuis dix-huit mois que le hospodar actuel gouverne le pays, on ignore totalement l'emploi des deniers publics. Cependant nous avons de fortes raisons d'avancer, qu'un examen sérieux des comptes des différentes caisses, dévoilerait de nombreuses dilapidations, ainsi que des déficits considérables, dont les employés du gouvernement parlent déjà, comme d'une circonstance qui nécessitera la demande de nouvelles impositions.

Ici se rattache l'intéressante question des écoles; richement dotée, l'instruction publique a été une des sources où le Hospodar a puisé de grands avantages. Au lieu d'en employer les fonds à instruire la jeunesse et à former ses mœurs, il a préféré les détourner à son propre profit.

Sous le prétexte de faire l'acquisition d'une maison, dans le but de fonder une académie à Yassy, il a d'un seul et même coup, soustrait l'argent des écoles et faussé la justice. Ayant à recevoir de la famille Casimir un somme d'argent hypothéquée, tant sur des biens qu'elle possédait en Bessarabie, que sur une maison à Yassy, après avoir fait reconnaître par le Divan Princier ses droits sur cette maison, il l'a fait mettre aux enchères, par le Divan d'appel compétent, et sans attendre l'expiration du terme des publications fixées par les lois, il presse ce Divan, et lui intime l'ordre de procéder à l'adjudication définitive. Il désigne deux de ses créatures pour hausser le prix de la maison, à la forte somme de 6.500 ducats, que les écoles lui ont payé à titre d'acquisition. Cette même maison, que la veuve Casimir avait elle-même, peu avant, fait mettre en vente, d'après le propre consentement de son créancier, (vu que la dite maison constituait une partie de sa dot), avait été cédée par cette dame au Hetman Constantin Balch, pour la somme de 3.500 ducats. Ceci se pratiquait contrairement aux lois et aux intérêts de l'école, tandis qu'une autre maison, bien plus spacieuse et beaucoup plus convenable à un pareil établissement, se vendit à un prix inférieur, celle du conseiller de Cour Georges Balch, qu'il cédait pour 4.000 ducats.

Ajoutons que l'état délabré de cette maison a nécessité encore de très fortes dépenses, pour la rendre propre à sa destination. Ainsi guidé par son intérêt personnel, le Hospodar, d'un seul trait, a privé les écoles d'une forte somme, qui pouvait être utilement employée, et a enfreint la sainteté des lois. A combien de malversations ne doit pas être exposée la régie de ces fonds, dont les autres dépenses, toutes de détail, fournissent une ample carrière à la rapine, quand surtout elle est érigée en principe gouvernemental.

La justice, la première et la plus belle garantie pour la fortune des particuliers, n'offre plus aujourd'hui qu'un inextricable cahos, où l'arbitraire et le bon plaisir des chefs dominent.

Le Règlement veut que le Divan princier soit composé de sept membres, dont quatre, y compris le Président, nommés par le Hospodar, et les trois autres élus par l'Assemblée générale ordinaire, dans le but de composer ce Divan, qui juge en dernier ressort, de la vie et de l'honneur des particuliers. Le Hospodar a lui-même nommé tous les membres de cette compagnie, toutes personnes à sa convenance et dévouées à ses volontés; a usurpé aussi ce privilège de l'Assemblée, en s'arrogeant à lui seul le droit de nommer tous les membres de ce Divan, droit que cette Assemblée, pleine de confiance dans les sentiments et les lumières du Président

plénipotentiaire, avait concédé temporairement à S. Ex., et qui devait nécessairement finir avec l'administration provisoire. La loi dit encore que, lorsque le Hospodar présidera lui-même ce Divan, il n'aura pas le droit d'opiner, et que seulement dans le cas de partage égal des voix, il aura la faculté de s'unir à l'opinion qu'il reconnaitra être la plus juste et la plus légale. Elle accorde en outre, au Hospodar, le droit de faire des observations, sur celles des décisions, dans lesquelles il découvrirait des défauts de formes ou une fausse application des lois, mais seulement lorsque le jugement ne serait pas porté à l'unanimité des voix.

Dans ces derniers cas, comme dans celui où la majorité persisterait dans son opinion, il est de son devoir de confirmer le jugement, et de le faire exécuter purement et simplement.

Le Hospodar n'a garde de se conformer à aucune de ces dispositions, et bien loin de faire mettre à exécution les décisions qui n'entrent pas dans ses vues, quoique portées conformément au Règlement, il soumet de son autorité privée les procès déjà finis, à une nouvelle révision sous sa présidence; s'érige en avocat de la partie qu'il veut favoriser, malgré la défense expresse de la loi et l'influence de sa position, opinant le premier, fait prendre aux procès la tournure qu'il veut leur donner. Le procès entre le Sr. Seolesko et le Spathar Rossetti, celui du Spathar Ghergue avec M-me Leontzesko, celui de l'Aga Chiklesko et le Spathar Siliaco, avec le Hetman Radoukan Rossetti, et une infinité d'autres en font foi.

Au mépris de la loi fondamentale, qui détermine les attributions de tous les pouvoirs et désigne aux particuliers, le lieu qui est compétent pour recevoir leurs plaintes, le Hospodar donne la plus éclatante exécution au droit de pétition, s'érige en arbitre de toutes les affaires, par de simples résolutions qualifiés Boujourdys, dictées dans son cabinet, sans égard aux décisions qui auraient été émises dans les tribunaux, et souvent sans que la procédure ait subi son cours régulier; décide du sort des procès et, traçant la marche que le juge doit suivre, dispose à son gré des fortunes des particuliers, appauvrit et rend malheureuses des familles innocentes. En un mot, il fait et défait selon son bon plaisir, en faveur des personnes qui savent toucher la corde sensible de sa cupidité.

Les dossiers des archives de tous les tribunaux en fourniront, en tout temps, d'innombrables preuves.

Le choix des juges, quoique appartenant au Hospodar, est néanmoins soumis à certaines conditions, qui veulent que le magistrat soit pris parmi les Boyards indigènes, propriétaires de biens immeubles, et reconnus pour leur expérience et leur amour pour la justice. La composition de tous les tribunaux constate suffisamment combien le Règlement est peu observé sur ce point. Les juges de tous les tribunaux doivent être nommés pour trois ans, et ne peuvent être déplacés, que dans le cas d'avancement, de démission ou de prévarication. Les mutations qui s'opèrent journellement, ne sont déterminées que par l'intérêt qu'a le Hospodar d'éloigner ceux des magistrats qui s'obstinent à demeurer fidèles à leur devoir, pour les faire remplacer, soit par des gens sans fortune, que leur position place nécessairement dans une constante dépendance, soit par des individus, admis sur la recommandation des personnes auxquelles le lie un intérêt quelconque.

Il ne nous appartient pas de citer les noms des personnes, mais les exemples sont nombreux.

Le Règlement veut que tous les projets de lois, de règlements nouveaux, qui dépasseraient les bornes d'une simple ordonnance, soient, au préalable, soumis à l'examen de l'Assemblée générale. Cependant, le Hospodar, trouvant que c'est trop peu, que de disposer à son gré des juges, et d'influencer toutes les affaires, veut encore s'armer du pouvoir législatif, donner aux lois existantes, l'interprétation qui lui convient, et en faire de nouvelles, pour mettre à couvert ses illégalités.

Le Règlement veut encore que, dans un cas imprévu par les lois, ou dans

celui où le texte de la loi serait obscur, et par conséquent son application incertaine, le Divan Princier donne son opinion sur l'interprétation qui lui paraît la plus convenable, et en informe le Hospodar, afin qu'il la recommande à l'examen et à l'attention de l'Assemblée générale; et ce n'est qu'après que celle-ci a déterminé la version qui doit être suivie, qu'elle aura force de loi. Loin de là, le Hospodar s'est emparé de la plus ancienne et de la plus solennelle institution, le Chryssoff Sobornitzesko, donné en 1785 par le Hospodar Alexandre Mavrocordato, document précieux qui est la garantie et la base de toutes les fortunes, et que le Règlement organique a consacré comme tel. Appliquant au texte des commentaires ad-libitum, il a donné aux articles concernant les donations et les autres dispositions, l'interprétation qui lui paraissait la plus favorable, pour consacrer l'acte qu'il a surpris au Logothète Théodore Balch, par lequel celui-ci lui fait la donation de sa fortune. Sans chercher à refuter ce que ces commentaires peuvent contenir d'illégal, il suffira de dire que le Chryssoff, ainsi annoté, sans la participation de l'Assemblée générale, a été imprimé et publié, avec ordre aux tribunaux de s'en servir dans toutes les affaires litigieuses, où il serait applicable.

De même, il a convoqué un conseil composé de ses Ministres et des Présidents des trois divans, dans lequel, discutant à huis clos différentes dispositions législatives, il a pris, avec le seul assentiment de ce conseil, des arrêtés qu'il a convertis en lois et promulgué pour servir de règle immuable.

L'Assemblée générale n'en a eu aucune connaissance, et bien que le Règlement exige indispensablement l'intervention de ce corps dans la confection des lois, le bon plaisir du Hospodar a été de l'éluder. Pour mettre à couvert une infraction aussi patente, en paraissant suivre, dans cette circonstance seulement, une mesure que l'administration russe avait cru nécessaire, il a pris pour point de départ une prediogenie que celle-ci avait donné, afin de décharger les tribunaux, des embarras qu'ils éprouvaient par le renouvellement continuel des procès, sans vouloir faire attention que cette mesure n'était que provisoire, et qu'il n'appartenait plus qu'à l'Assemblée de statuer sur de semblables questions, et enfin que cette cour législative de nouveau genre, composée des Ministres et des Présidents de sa création, était incompétente en pareille matière. Or le but caché, mais le seul véritable de cette mesure, était de mettre à l'abri de toute atteinte la vente illégale de la maison Casimir, et c'est à cette fin, que l'art. 8 a été inséré dans la loi, dont la teneur est que toutes ventes par enchères et les transactions de toute espèce, contre lesquelles des réclamations n'auraient pas été élevées, pendant la licitation ou dans le cours de la publication, demeureraient inattaquables. Par ce subterfuge, il a voulu évidemment s'assurer la somme de 6.500 ducats, qu'il s'est fait payer par les écoles pour la maison de Casimir, vu que personne n'a protesté contre, dans l'impossibilité où tous les ayant droit étaient de le faire, à cause de la précipitation avec laquelle les enchères se sont passées, et sans les publications voulues, seul mode par lequel le public est informé des ventes qui ont lieu.

Faut-il ajouter maintenant, qu'il y a des décisions déjà mises à exécution, qui ne se basent que sur des ordres verbalement donnés au Logothète de la Justice, et communiqués par celui-ci au tribunal compétent. Faut-il, pour comble de malheur, dire encore que dans des procès importants, des dossiers ont été fraudés. Dans l'impossibilité d'énumérer les nombreux abus de ce genre, nous nous contenterons d'en indiquer la source où on peut puiser d'innombrables preuves. Les dossiers de la plupart des tribunaux ne laissent, à cet égard, aucun doute. Ainsi le scandale de l'envahissement du Hospodar sur la justice, n'est que trop manifeste, et le pouvoir judiciaire en Moldavie, n'est plus qu'une ombre de lui-même. En parlant de la justice, il est impossible de ne pas rappeler une circonstance, qui a jeté l'alarme parmi les propriétaires, et qui justifie leur crainte de se voir un jour, dépouillés de ceux de leurs biens, qui seraient à la convenance du Hospodar. C'est la manière arbitraire

et frauduleuse, avec laquelle il est parvenu à s'adjuger la possession du Bratisch. Cette propriété, située non loin de Galatz, consiste en un grand lac et un terrain adjacent, d'une étendue considérable. Après la dernière campagne, à la suite de laquelle tout territoire, occupé par les Turcs sous le nom de Rayas d'Ibraïla, a été restitué aux deux Principautés, les véritables propriétaires de Bratisch, petits Boyards de la famille Tzornesty, devaient rentrer dans leurs droits, reconnus précédemment, tant par la commission nommée à Bucharest, que par l'Assemblée générale de Moldavie. Le Hospodar, convoitant cette belle propriété, n'a pas hésité à employer tous les moyens pour se l'approprier. Son Logothète de la justice, Loupo Balch, expédié à Galatz, a rempli dans peu de jours, par des menées perfides, employant la menace et les promesses envers les propriétaires du Bratisch, le vœu de son maître. Toutefois, pour mettre le Hospodar à l'abri des prétentions que ceux-ci auraient pu élever plus tard contre sa personne, un échange a été stipulé entr'eux et le beau-fils du dit Logothète. Celui-là passe aussitôt par contrat de vente la propriété de Bratisch au Hospodar, tandis que simultanément, le beau-père rachète les biens donnés en échange, pour les vendre ou, mieux dire, les restituer à son beau-fils, qui n'est que l'instrument passif de cette extorsion. Toutes ces transactions, faites dans l'espace de quelques heures, sont portées par devant les tribunaux, pour subir les formalités que la loi ordonne. C'est ainsi que ce riche domaine est devenu propriété du Hospodar, pour la somme minime de 60.000 piastres, portée dans le contrat de vente, tandis que la ferme annuelle doit dépasser de beaucoup cette somme; encore est-il fort douteux, si la somme avancée a été payée, mais ce qui est certain, c'est que trois des propriétaires dépouillés ont été nommés à différents emplois. L'art 8, cité plus haut, a sans doute été inséré dans la loi, seule, avec le seul assentiment des Ministres et des Présidents, pour consacrer aussi cette transaction. Un autre moyen, tout aussi illégal, dont se sert le Hospodar pour donner une extension à ses propriétés, bien au delà de leurs véritables limites, ce sont les empiètements qu'il exerce sur les terres de ses voisins, sans jugement, comme sous mille formes de procès; il fait tracer de nouvelles lignes, et s'empare du bien d'autrui, ainsi qu'il l'a fait à l'égard de M-me Hélène Stourdza, née Catardji, dans sa propriété de Pastraveny, dont le revenu a été réduit au tiers de la somme à laquelle elle était affermée antérieurement. Par un soi-disant arrangement avec le monastère Niamtzo, il s'est encore approprié une portion de terrain assez étendue, mais c'est un sujet sur lequel nous serons obligés de revenir; au reste, de plus amples investigations pourraient offrir bien d'autres traits de ce genre. La plupart des bourgs, qui sont propriété particulière, ont été fondés sur des garanties réciproques, données tant de la part des habitants, que de celle des propriétaires, par droit de redevance auxquelles elles sont soumises.

Les arrangements de ces espèces, consacrés par des Chrysoffs des Hospodars, mettent à l'abri de toute contestation les parties contractantes. Le bourg de Tirgoul Nou, aujourd'hui appelé Michaelesti, du nom du Hospodar, jouissait de pareils droits, consacrés par d'anciens Chryssoffs. Au mépris de garanties aussi solennelles, le Hospodar, poussé par son intérêt, s'oublia au point de se rendre en personne sur les lieux, et à force de menaces et de voies de fait, exercées sur les habitants, parvint à leur arracher leurs Chryssoffs et même des documents, qui mettaient en contestation l'étendue du terrain de ce bourg. Le juif Marco Zataria, vieillard infirme, est l'un des notables de l'endroit. Après avoir été publiquement insulté par le Hospodar lui-même, il a vu son domicile, malgré sa qualité de sujet autrichien, violé pendant la nuit par l'aide de camp Arsaky, et livré à la plus minutieuse perquisition, dans l'espoir de découvrir les documents précités. Son fils, arraché du sein de sa famille, a été emprisonné et il n'a dû sa délivrance qu'à un écrit extorqué à son père, par lequel celui-ci s'engageait à livrer entre les mains du Hospodar les documents en question. Les plaintes accueillies par l'Agence d'Autriche

de Iassy, ne laissent aucun doute sur ce fait, que nous consignons ici, non dans le but de défendre les intérêts particuliers, mais dans la conviction que, de semblables actions froissent nos garanties les plus précieuses.

Le mémoire, déjà trop volumineux, ne permet plus de signaler un grand nombre d'autres infractions; néanmoins il n'y a pas moyen de passer sous silence quelques actes de concussion, qui dévoilent l'insatiable cupidité du Hospodar, parce que nous y trouverons la raison et le but des nombreuses illégalités, qui se sont commises. Il est vrai de dire, que ces actes manquent de preuves matérielles; mais par le rapprochement des circonstances et leur concours, ils peuvent acquérir le degré de certitude, auquel la conviction morale ne saurait se refuser. On prétend que l'Evêque diocésain de Romano a donné 7000 ducats, pour la confirmation d'un procès qu'il a eu avec les habitants de la ville épiscopale de Romano. Le spathar Michel Cantacuzène a donné de même 3.000 ducats, pour obtenir la confirmation d'une décision, à l'occasion d'un différend qu'il a eu avec les habitants de la ville de Tattischeny. Le Logothète Constantin Cantacuzène, pour une prétention réputée injuste à la charge de la maison Pallady, a compté, dit-on, 5.000 ducats; 1000 ducats, le spathar Démètre Cantacuzène, pour être nommé membre du Divan princier, et recevoir le rang de Vornik, après y avoir siégé quatre mois seulement; 1000 ducats le Beyzadé Pierre Mavroziny, pour faire résilier, au détriment du trésor, le contrat qu'il avait passé pour la régie du tabac. Le Postelnik Théodore Ghika a de même, payé au Hospodar, la somme de 5.500 ducats, pour le faire renoncer au bénéfice provenant du contrat de pavage de la ville de Iassy. Nous croyons devoir aussi citer quelques actes de ce genre que la voix publique a accrédité, par exemple, 3.000 ducats d'une association de juifs, pour faire impunément la contrebande de l'eau-de-vie. Ce que nous avons dit précédemment sur cet article justifie en quelque sorte ce bruit, et ce qui lui donne plus de poids encore, c'est qu'après son retour de Constantinople, le Hospodar, traitant en conseil la question de la contrebande, sous prétexte que les frontières n'étaient pas suffisamment surveillées, il a débarrassé de ce soin le Ministère de l'Intérieur, à la tête duquel se trouvait alors le Logothète Alexandre Ghika, pour le confier à son favori Nicolas Canta, créé par lui Vestiar, et nommer à cette occasion des inspecteurs de son choix. Plus une très forte somme, pour élever dernièrement le dit vestiar, Nicolas Canta, au Ministère de l'Intérieur, et lui donner pour successeur le Postelnik Alexandre Balch. Il n'y a personne qui, connaissant la position, les relations et les moyens de ce dernier, puisse croire qu'il a été nommé autrement qu'à force d'argent. Plus 2000 ducats, du protopope Iftiari, à l'occasion d'un litige avec le vestiar Nicolas Rosnovano. Plus 800 ducats, du caminar Mortzoun, pour le nommer Président du tribunal de Rakova. Plus 6.000 ducats, d'Athanase Evêque de Hauzo. Plus 12.000 ducats, du contrat des salines avec l'homme d'affaires du Prince Milosch, et pour ne prolonger ces citations fastidieuses, il suffira de dire que l'opinion publique est que, le Hospodar a déjà accaparé, dans le court espace de dix-huit mois, l'énorme somme de 300.000 ducats. Il n'y a qu'une enquête sévère et l'assurance contre toute vengeance, qui pourraient déchirer le voile dont se couvrent de pareilles actions. Toutefois il est pénible, quand-même ce bruit serait exagéré, de voir le chef de l'Etat sous les poids d'un soupçon aussi déshonorant. Il n'est pas moins douloureux, pour les pères de famille qui tiennent à l'honneur et à la bonne réputation de leurs maisons, de se voir insultés, jusque dans le sanctuaire domestique. La bien-séance nous empêche de citer des noms, qui nous sont chers à nous tous, comme Moldaves, mais l'exemple d'immoralité affichée avec impudence, en ajoutant la menace à l'outrage, a jeté l'alarme parmi tous les gens de bien. Faut-il que de jeunes gens de bonne famille, que leurs parents se sont empressés de faire entrer dans la milice, pour rendre hommage aux nouvelles institutions, et qui se croyaient honorés de les voir attachés en qualité d'aides de camp auprès du Hospodar, soient employés comme des messagers de ses désirs déréglés?

La consternation n'a pas été moins générale, lorsqu'on fut informé dans toute la ville, que le Hospodar avait donné ordre à ses aides de camp, d'insulter par des voies de fait, sans distinction de sexe ni d'âge, quiconque oserait blâmer sa conduite ou s'en plaindre.

Ainsi, malgré toutes les garanties précieuses dont la Moldavie a été dotée par la généreuse sollicitude du Monarque magnanime, protecteur de cette Principauté, il n'a fallu que le court espace de quelques mois, pour offrir le spectacle désolant des violations flagrantes de tout genre; c'était l'ouvrage d'un seul homme, qui comme Moldave, devait respecter les institutions de son pays, et comme collaborateur du Règlement, devait plus que tout autre, en être le scrupuleux observateur. Mais aveuglé par ses passions, il s'est entouré de quelques gens sans principes, comme les Nicolas, Loupo Balch, les frères Arsaky, et à peine sorti de l'autel, où il venait de jurer le maintien du Règlement, il ne songea qu'aux moyens de le détruire.

Un fait d'une importance majeure a dû être détaché de la série des autres preuves, et consigné séparément, dans tous ses détails, pour servir par son authenticité et sa gravité, de corollaire à ce court exposé.

Le monastère de Niamtzo est une des plus anciennes et des plus respectables retraites, réservées aux pieux cénobites. Les consolations que la piété y puise, a réuni depuis nombre d'années beaucoup de religieux, qui accourent de presque tous les pays soumis au rite de l'Eglise orthodoxe d'Orient, mais surtout de la Russie, se sont voués à une vie consacrée à la prière, pour le salut de l'humanité. Ce saint lieu, asile de la souffrance et des malheurs, se soutient par les dotations qu'à différentes époques, des Princes et des particuliers charitables lui ont faites. La piété et la générosité des monarques de la Russie se sont toujours exercées envers le monastère, qui en retour de tant de bienfaits, appelle nuit et jour les bénédictions divines sur les augustes protecteurs de la Moldavie. La communauté de ce couvent, dévouée à de pieux devoirs, a imposé le respect pendant les troubles de l'année 1821, même aux Janissaires, cohortes barbares et indisciplinées, qui lui conférèrent une garde de sûreté, pour le mettre à l'abri des atteintes qu'aurait pu porter une main sacrilège. Qui aurait pu s'imaginer qu'un Hospodar, indigène et chrétien, loin de suivre l'exemple de ses prédécesseurs, a conçu le projet de ravir à ce couvent, par une transaction forcée, une partie de ses dotations, non content de lui avoir arraché antérieurement, une partie du terrain du village Deideni, au moyen d'un soi-disant arrangement à l'amiable, passé avec le prédécesseur du Staretz actuel. Cependant, malheureusement, rien n'est plus vrai. Le Hospodar, dans l'intention d'agrandir les biens qu'il possède dans le voisinage des terres Mogochesty et Valantiresti, propriétés du monastère de Niamtzo, a demandé depuis peu au Staretz, de les lui céder contre d'autres terres, qu'il proposait en échange. Le Staretz, voyant que cet échange serait onéreux pour le monastère, a refusé d'y accéder, se référant à la décision du Labor, convoqué à cet effet; et pénétré du tort réel que cette transaction causerait au Monastère, le Sabor a répondu négativement. Mais le Hospodar, appuyé par le Métropolitain dans son dessein auquel il avait peine à renoncer, a expédié cet automne son homme d'affaires, le Serdar Phitos, accompagné du père Vélitzko, économe de la Métropole, qui se rendirent au dit monastère, pour semer la zizanie entre les membres du Sabor, soulever les religieux contre le Staretz récalcitrant, et le faire remplacer par un autre plus complaisant et plus soumis aux exigences du Hospodar. Dans cette fâcheuse conjoncture, le Staretz se voyant en butte à l'animosité des pouvoirs spirituel et temporel de la Principauté, et plein de confiance dans la miséricorde de Dieu, a cru devoir faire faire des prières, dans tous les monastères de cette communauté, pour que le bon Dieu détourne le Hospodar de cette idée sacrilège, et lui inspire des sentiments d'intégrité et d'humanité. Aussitôt que ce fait a été connu, le Métropolitain a ordonné au dit Staretz, de se rendre à Iassy, accompagné de plusieurs autres religieux. Dès qu'ils furent arrivés, S. Em. re-

nouvella ses exhortations au Staretz, pour le faire accéder aux désirs du Hospodar; mais irrité par son obstination, il lui intima l'ordre de donner sa démission et de quitter immédiatement le monastère. Humble victime de son dévouement, il se conforma aux volontés de son chef spirituel, bien que d'après les règlements du couvent, le Staretz ne relève point du Métropolitain, mais du choix de la communauté, qui seule a le droit de déplacer ceux des Staretz qui dévieraient de leurs devoirs, et d'en nommer d'autres; mais, effrayé de se voir expulsé au cœur de l'hiver, du seul asile qu'il connut au monde, depuis trente ans, il implora la grâce de pouvoir au moins, passer le reste de ses jours dans ce couvent, comme simple religieux. Les Igoumènes des monastères de Tocala et de Formossa intervinrent en sa faveur, et s'efforcèrent de prouver au Métropolitain, que la conduite du Staretz, loin d'être blâmable, méritait des éloges.

Le Métropolitain, quittant alors cette modération dont il ne devait jamais sortir, finit par déclarer hautement que, puisque le Staretz a été contraire à ses vues et à ses intérêts, il ne pouvait pas le tolérer plus longtemps dans ce monastère. Pressé par le désespoir et l'abandon le plus complet, ce vénérable vieillard, pour remplir encore un dernier devoir envers la communauté menacée dans ses intérêts, s'est vu obligé de placer, par une déclaration formelle, les droits du monastère de Niamtzo et sa propre personne, sous la protection spéciale du Consulat Impérial de Russie. En effet, M. Vatchenko s'est empressé d'offrir ses consolations au malheureux vieillard, et de lui faire rendre la liberté, dont le Métropolitain l'avait privé, pour lui arracher le désaveu de son protêt. Néanmoins, dès qu'il fut de retour au monastère, le Métropolitain obligea le Sabor d'élire un autre Staretz, et fit reléguer celui-ci dans le couvent de Richka.

DXC.

Iaşi, 1835 9/21 Noemvrie.

Scrisoarea boierilor moldoveni adresată consulului Rusiei Ruckman 1).

(Consulat d'Iassi).

Les embarras où nous place notre déplorable situation, est l'unique cause de la mesure extraordinaire à laquelle nous sommes obligés de recourir, pour nous soustraire aux malheurs occasionnés par l'association désastreuse, des abus de l'ancien régime avec la violation des principes et des formes, du nouveau mode de gouvernement, qui contenait, selon toute prévision possible, les garanties d'un ordre social capable de fonder avec stabilité le bien-être de ces provinces.

Passant ici sous silence les griefs sans nombre, qui constituent le sujet de nos plaintes, et que Votre Excellence pourra trouver consignés, avec tous les détails que nous avons été à même de recueillir, dans la supplique et le mémoire ci-joints, qu'en toute humilité nous adressons à S. M. l'Empereur, notre auguste protecteur, nous nous bornerons à exposer à V. Ex. que, les tentatives réitérées que plusieurs d'entre nous ont essayées auprès du Hospodar, et les représentations sérieuses que nous sommes fondés à croire que le Consulat Impérial s'est toujours empressé de lui faire, demeurant infructeuses, nous ont fait perdre tout espoir de redressement quelconque dans l'avenir, et nous contraignent de recourir à des moyens qui, quoique légitimes, car on ne saurait taxer autrement les plaintes d'une victime qui s'adresse à l'arbitre de ses destinées, ne se trouvent pas cependant conformes en tout point, aux statuts règlementaires; vu qu'il ne dépendait d'aucune sagesse ni prévoyance humaines, de concevoir une si parfaite connivence des différents pouvoirs de

1) V. mai jos, raportul lui Duclos dela 7 Ianuarie 1836.

l'Etat, pour consommer l'oppression la plus systématique, au point même d'étouffer chaque plainte, dès sa naissance.

L'Assemblée générale, composée en majeure partie d'employés et de personnes dévouées au Hospodar, exerce de fait, un tel empire sur toutes les délibérations, qu'elle détruit l'efficacité des observations que la minorité bien pensante pourrait faire, dans les formes prescrites par le Règlement. Le Hospodar, usant de cet immense avantage, se prévaut en outre, de la reminiscence de l'arbitraire dont usaient les anciens Hospodars, qu'aucun toutefois n'a poussé aussi loin, avant l'introduction du Règlement, et s'efforce de maintenir, par la menace de firmans d'exil et d'arrestations, qu'il dit vouloir faire venir de Constantinople, pour intimider des personnes, dont l'ignorance ou la pusillanimité lui offre quelque prise.

Menacés nous-mêmes, dans ce moment-ci, par les personnes qui l'entourent de plus près, de l'effet de semblables actes, pour nous faire renoncer au projet de nous plaindre de ses vexations, nous avons hésité d'abord, jusqu'à ce que le souvenir des paroles que nous a adressées S. Ex. le Général Kisseleff, au nom de son souverain, en nous assurant, lors de son départ, qu'en cas de prévarication de la part du Hospodar, notre auguste protecteur daignera accueillir avec clémence nos plaintes respectueuses, nous a confirmé dans la résolution de remplir un devoir de conscience, dont le bien public et le salut des particuliers, dépendent également. Nous prenons aussi la liberté, M. le Baron, d'inclure ici une lettre de S. Ex. M. le Comte de Nesselrode, qui de tout temps a daigné accueillir avec bienveillance les réclamations des Moldaves, et qui sera, nous osons l'espérer aussi, dans cette grave circonstance, le ferme appui de nos doléances.

Evitant tout ce qui pourrait compromettre l'ordre et la tranquillité publique, persuadés que nous sommes que, le succès de notre démarche ne dépend nullement du grand nombre des signataires, mais de la véracité des faits que nous avançons; pour ôter d'ailleurs à nos plaintes légitimes, les apparences d'une intrigue particulière, nous n'avons admis que des personnes qui étaient présentes dans la Capitale, dont il faut omettre le grand nombre des employés, sans chercher à tourner à notre profit le mécontentement général des districts.

Pour nous conformer à l'esprit du Règlement, qui veut que les plaintes des habitants de ces provinces, soient adressées aux deux cours également, nous avons cru devoir faire un Arzi-Magzar pour la Sublime Porte, que nous transmettons particulièrement à Votre Excellence, pour en faire l'usage qu'elle croira convenable.

Pleins de confiance dans les sentiments de justice et d'humanité qui caractérisent V. Ex., nous nous flattons qu'elle voudra bien présenter nos griefs sous un jour favorable, si, comme nous l'espérons, elle trouve que nos plaintes sont suffisamment justifiées, pour être prises en considération.

Nous avons l'honneur d'être &-a.

DXCI.

Cochelet către Broglie, despre întrevederea Domnului Țării-Românești cu Miloș Obrenovici.

București, 1835, 23 Noemvrie.

(Consulat de Bucharest, 33.)

J'ose espérer que mes longues dépêches Nr. 29, 30 et 31, relatives à la Moldavie, que j'ai fait parvenir à Votre Excellence par la voie de l'ambassade du Roi à Londres, sont déjà depuis quelque temps entre ses mains.

Il me reste maintenant à l'entretenir des nouveaux rapports du Prince régnant avec le B-on de Ruckman, consul général de Russie. Comme j'ai besoin d'entrer

à cet égard dans d'assez longs détails, j'attendrai l'occasion la plus favorable pour les lui transmettre.

Je me bornerai dans ce moment, à lui faire connaître le voyage que l'hospodar de la Valachie vient d'entreprendre, pour aller à la rencontre du Prince Milosch à Calafat, en face de Widdin, où ce dernier s'est rendu en revenant de Constantinople, sous le prétexte de visiter une des terres qu'il possède près de là, en Valachie. Depuis quelque temps, une assez grande mésintelligence régnait entre ces deux Princes, comme elle règne malheureusement, et règnera toujours, je le crains, entre celui de la Moldavie et de la Valachie. La cause de cette mésintelligence provient de ce que le Prince Milosch, qui tirait ordinairement de la Valachie la plus grande partie des sels nécessaires à l'approvisionnement de la Servie, a fait un contrat avec le Prince de la Moldavie, pour les lui fournir. Quand les livraisons commencèrent par la voie du Danube, le gouvernement de la Valachie, maître de toute la rive gauche du fleuve, depuis Ibraïl jusqu'à Orsova, mit quelques obstacles à la libre navigation.

Il y eut quelques différends avec les gardes des quarantaines valaques, et un Turc fut tué.

Milosch fit grand bruit de cette affaire, et porta ses plaintes à Constantinople. M. de Ruckman, qui prenait alors possession de son poste, réprimanda vivement le Prince de Valachie, qui était effectivement dans son tort. Celui-ci s'adressa à M. de Boutenieff, qui le rappela à l'exécution du traité d'Andrinople, en ce qui concerne la libre navigation du Danube. Le Prince de Valachie leva toutes les défenses, et l'affaire en resta là.

On dit maintenant que Milosch, qui a été répandre l'or à pleines mains à Constantinople, pour se justifier de ses excès en Servie, et qui a, sous le patronage de la Russie, reçu de la Porte Ottomane un accueil des plus distingués, demande une forte indemnité de 30 mille ducats du gouvernement de la Valachie. On assure qu'on a fait dire officieusement au Prince Ghika de se rendre auprès de lui, pour terminer tous leurs différends.

Enfin, il est parti, il y a 8 jours. Ce voyage inattendu a fort étonné ici, parce qu'il a été entrepris par un temps des plus rigoureux, lorsque trois pieds d'une neige qu'on ne se rappelle pas d'avoir jamais vue aussi abondante en Valachie, couvrait toutes les routes et empêchait même de les reconnaître.

Le Prince est parti avec une suite très nombreuse, composée principalement de ses deux frères, le Ministre de l'Intérieur et le Spathar, du Ministre des finances, de ses aides de camp, &-a.

L'amour-propre national Valaque a été un peu blessé, de voir un de ses Princes aller au devant d'un berger devenu Prince de Servie, lorsqu'il aurait été si facile à celui-ci, et effectivement dans les convenances, de revenir par Silistrie et Bucharest, sous le prétexte d'aller visiter ses terres en Valachie.

J'ai répondu à tous ceux qui me témoignaient leur déplaisir à cet égard, que si le Prince de Valachie resserrait les relations de bon voisinage avec la Servie et parvenait à obtenir du Prince Milosch un contrat avantageux pour les sels, l'opinion publique devrait, au contraire, lui savoir gré d'avoir été lui-même et par la saison la plus rigoureuse, faire toutes les avances.

C'est le succès qui justifiera cette démarche, et j'espère que le Prince Ghika, qui a la meilleure intention d'être en bonne intelligence avec ses voisins, l'obtiendra. J'aurai l'honneur, Monsieur le Duc, de vous faire connaître le résultat de ce voyage. Une des particularités de celui-ci, c'est qu'au moment où le Prince Ghika se décida spontanément à l'entreprendre, et où le bruit s'en répandit en ville, M. le Baron de Ruckman s'étonna en quelque sorte, de n'avoir pas été consulté. Il s'en est exprimé d'une manière qui prouve qu'il ne l'a pas vu avec plaisir. Il y a des circonstances où l'on craint les rapprochements et les épanchements, qui en sont la suite. Si d'après

les conférences qui ont eu lieu, il y a quelques mois en Servie, cette principauté devait se trouver, relativement à la Russie, dans la même position que la Valachie et la Moldavie, les confidences que le Prince Ghika pourrait faire à cet égard au Prince Milosch, ne seraient pas de nature à faire désirer au dernier un protectorat.

DXCII.

Cochelet către Broglie, despre relaţiunile Domnului cu Consulul rusesc Ruckman.

București, 1835, 25 Noemvrie.

(Consulat de Bucharest, No. 34).

L'occasion de faire parvenir à Votre Excellence quelques détails sur les nouveaux rapports du Prince régnant de la Valachie avec le Baron de Ruckman, Consul général de Russie, depuis l'installation définitive de celui-ci, dans les premiers jours de Septembre, venant de se présenter, j'ai l'honneur de les lui faire connaître. Ces rapports sont tels qu'on devait les attendre de la mésintelligence qui avait commencé à régner entre les deux personnages à Constantinople, à cause de quelques propositions faites par le Prince Ghika à la Porte, pour se dégager de l'influence de la Russie, et du caractère plus prononcé et plus susceptible de M. de Ruckman, dont les instructions paraissent d'ailleurs l'obliger à agir dans un sens beaucoup plus inquisitorial et impératif que M. de Minciaki. D'après ce que j'avais appris du Prince Ghika lui-même, qui m'avait fait l'honneur de venir passer trois heures chez moi la veille de mon départ pour Yassy, il était bien peu satisfait et en quelque sorte humilié, de la nouvelle tutelle sous laquelle on voulait le mettre. Il serait trop long d'entrer dans l'explication de quelques faits, qui ont donné lieu aux premières remontrances du nouveau consul général de Russie. Le plus important est relatif à une affaire d'un tribunal, dont les juges paraissent s'être laissés gagner, et que le Prince avait renvoyés, pour cause de forfaiture, à un autre tribunal, afin de les absoudre ou de les condamner, se conformant en cela au Règlement de réforme.

Ceux-ci ont crié à l'arbitraire et paraissent s'être adressés à M. de Ruckman, qui a pris fait et cause pour eux. Il s'en est suivi, entre ce dernier et le Prince régnant, une correspondance fort acerbe, très peu convenable d'une part et de l'autre, beaucoup trop humble, à mon avis, puisqu'on y remarquait cette phrase: „Je „suis prêt à soumettre tous les actes de mon administration, aux sévères investiga„tions du consulat général de Russie".

Enfin, le Prince Ghika, mieux avisé à défendre son terrain sur lequel aucun traité, ni aucun article du Règlement de réforme, à ma connaissance, ne donne le droit de l'attaquer, et il est probable que cette affaire suivra son cours, si de nouveaux incidents ne l'arrêtent pas.

Elle prouve cependant que la Russie cherche toujours à empiéter sur les pouvoirs de cette administration, soi-disant nationale, indépendante, ou plutôt combien peu elle s'attache à la lettre des traités et du Règlement de réforme, qu'elle-même a faits, puisque son agent croit devoir intervenir même dans une affaire judiciaire.

Depuis son installation, M. de Ruckman a montré fort peu de circonspection dans sa manière de s'exprimer sur le compte du Prince Ghika, tandis au contraire, qu'il ne tarissait pas en éloges sur le Prince Stourdza, sur lequel, au reste, il est bien revenu. En apprenant sa manière de voir, l'opposition n'a pas dissimulé sa joie, et comme il n'y a pas ici de véritable esprit national, ou plutôt comme celui-ci craint toujours de se montrer ouvertement, dans la crainte de la Russie, cette opposition a cherché à flatter les prétentions vaniteuses de M. de Ruckman. M-me

George Philipesco, que l'on peut appeler la forte tête de cette opposition, depuis que son mari a été renvoyé du Ministère de l'Intérieur, et qui ne néglige aucune occasion de décrier le Prince régnant, dans les termes les plus acerbes, donne des soirées dont M. de Ruckman, pour lequel on fait tous les frais, est devenu un des habitués les plus assidus.

On n'a pas manqué de répandre le bruit, que la Cour de Russie avait appris avec beaucoup de mécontentement, le renvoi des affaires de M. M. Philipesco et Stirbey, et que M. de Ruckman s'en était exprimé vivement. On a dit aussi que M. Philipesco devait être imposé au Prince régnant, dans la composition d'un nouveau Ministère; mais le Prince, en l'apprenant, m'a dit à moi-même, qu'il suffisait qu'on voulut l'y forcer, pour que M. Philipesco ne rentrât jamais dans son administration. Je n'ai pu m'empêcher de lui dire alors, que son renvoi avait été une faute, parce qu'il jouissait d'une véritable popularité, et que cette faute avait donné lieu à l'opposition de se former, tandis qu'elle n'existait pas auparavant. Le Prince n'a pas voulu convenir avec moi, que cette opposition fut inquiétante.

Il la méprise, dit-il, parce qu'elle est sans appui dans le pays. Je crois qu'il se trompe. Il en éprouvera plus tard les effets.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire maintenant, c'est de voir l'élu de la Russie, et encore, contrairement au Règlement de réforme, devenu l'objet d'un mécontentement que son agent ne dissimule pas; tandis que ce privilégié du général Kisseleff, oubliant en quelque sorte l'origine de sa nomination, montre une certaine tendance à se détacher des liens dont on voudrait le garotter. Le Prince me parlait longuement à cet égard, avec effusion. Il m'a dit: „M. Ruckman a d'abord cru qu'il „ferait de moi tout ce qu'il voudrait; maintenant, il voit que la chose n'est pas facile, „et il commence à reculer. Je me tiendrai avec lui dans des rapports officiels, mais „d'homme à homme, je ne lui pardonnerai jamais ses premières relations avec moi. „Il est d'une susceptibilité extraordinaire. Ne s'est-il pas offensé, de ce que le jour „de ma fête, je vous ai pris la main, tandis que je n'ai fait que le saluer. Comme „s'il pouvait y avoir, entre lui et moi, la même sympathie que j'ai pour vous. Il se „plaint de ce que je traite tout par écrit; mais c'est que je dois préparer ma justi„fication, pour toutes les circonstances et tous les temps. Je ne tiens pas au poste où „l'on m'a mis. J'ai peu d'ambition. J'ai des goûts simples. Je me retirerai, si on le „désire; mais le meilleur moyen que j'aie de rester, c'est d'être toujours prêt à a„bandonner".

On peut dire que ces derniers mots résument toute la situation du Prince de la Valachie. Je ne sais pas, Monsieur le Duc, si Votre Excellence s'en fait une juste idée par ma correspondance, mais elle est certainement une des plus extraordinaires qu'on ait jamais vue. Il est inouï qu'un Prince, revêtu d'un pouvoir souverain, puisqu'il peut signer des arrêts de mort, soit constamment et en quelque sorte, pour tous les actes, sous la tutelle de l'agent d'une puissance voisine, sans qu'on puisse s'expliquer bien positivement, dans quelle intention et pour quel but cette censure s'exerce. Il y a quelque chose de forcé dans cette situation, telle que la Russie a voulu l'établir. Elle est humiliante, pour le Prince et pour les peuples qu'il gouverne. Son caractère, ou la force de l'opinion, aux yeux de laquelle il est dégradé, le pousse quelquefois à chercher les moyens de s'en affranchir; mais l'intérêt de sa conservation, mais cette liste civile de 1.600.000 piastres, qu'il craint de voir lui échapper, le ramènent à quelques concessions, envers un agent actif, surveillant pénétré de ses instructions, dont l'esprit le plus essentiel, le plus important, doit être d'accoutumer ces Principautés à voir leurs hospodars les gouverner, sous le contrôle perpétuel de la Russie. Il y a eu dernièrement à Yassi, à la porte du Consulat, une publication qui prouve qu'on ne craint pas d'avouer publiquement ce contrôle, comme un droit acquis. Voici l'avis qui a été affiché: „Le Consulat Impérial de Russie porte „à la connaissance de chacun que, quiconque et de quelle protection qu'il soit, vou-

„drait porter des plaintes à M. le Consul général à Bucharest, ne peut adresser de „requêtes directement à l'adresse de ce dernier, mais doit les remettre cachetées au „Consulat d'Yassi, d'où elles seront expédiées par la voie officielle. Ces requêtes „doivent être conçues en langue russe ou française, les seules dont on peut se servir „vis-à-vis de M. le Consul général".

Ce qui m'a particulièrement frappé dans cet avis, c'est son inconvenance, en ce qui regarde surtout l'invitation faite à tout individu, de *quelque protection qu'il soit,* qui désirerait porter ses plaintes à M. le Consul général de Russie. Les étrangers ne doivent porter leurs plaintes qu'à leurs agents respectifs, qui en sont les seuls juges et qui doivent seuls y faire droit. Voudrait-on aussi les accoutumer à voir dans le Consulat général de Russie, une autorité supérieure à celle de leurs propres consulats. Cette prétention serait intolérable, et quant à moi, je ne m'y soumettrais jamais.

On remarque encore, comme une nuance dans les relations de M. de Ruckman en Valachie, que sa correspondance, si peu mesurée et souvent si acerbe, avec le Prince, est polie et circonspecte avec le secrétariat d'Etat. On dirait qu'il veut témoigner par là, que son gouvernement n'a de griefs que contre le Prince, qu'il sait apprécier les services des employés de son administration, et qu'elle saura mieux un jour les reconnaître. Il y a dans tous les actes de cette puissance russe, une tactique machiavélique, suite de ce système d'envahissement qu'elle poursuit avec une ténacité et une persistance remarquables, sous l'apparence de la modération.

En s'installant, M. de Ruckman a commencé par vouloir tout ramener au Règlement de réforme, œuvre incomplète, mais assez avancée pour l'état social de ce pays, qui offre d'ailleurs un point de départ pour l'administration, et à laquelle on s'attacherait davantage, si on pensait que la Russie met une véritable importance à en surveiller l'exécution et à la consolider. Quoi qu'il en soit, on a remis ce Règlement avec toutes ses additions à M. de Ruckman, et on a nommé un commissaire pour le lui expliquer et répondre à toutes ses observations. Ce commissaire est un français, chef de section au secrétariat, qui a le plus travaillé au Règlement sous le général Kisseleff, qui n'en a pas été récompensé, lorsqu'on prodiguait à tant d'autres, même étrangers, les croix et les gratifications, parce qu'il était français et français partisan de la révolution de Juillet, c'est enfin M. Coulin, bien connu de votre département, par la correspondance de M. de Bois le Comte. Ce choix n'a pas dû plaire à M. de Ruckmann, parce que M. Coulin est un homme consciencieux, positif, avec lequel on ne peut rien éluder, et qu'il est difficile de tromper sur les intentions qu'on peut avoir; mais il était, pour ainsi dire, le seul qu'on pouvait faire. Aussi, depuis que sa nomination a été signifiée officiellement, il y a plus d'un mois, n'a-t-il encore reçu aucune convocation.

Il me reste à entretenir Votre Excellence, Monsieur le Duc, de mes rapports avec le nouveau Consul général de la Russie. Malgré la lettre d'introduction qu'il m'a apportée du Comte de Nesselrode, et que j'ai cru devoir joindre à ma dépêche du 10 Juillet dernier, ces rapports sont restés très froids. M. de Ruckman n'était pas venu me voir à son retour de la Servie, comme il l'avait fait pour l'Agent d'Autriche et le Consul de Prusse. Je me proposais bien aussi, de ne pas le visiter à mon retour d'Yassi. Il est cependant venu me voir le premier, et je me suis alors empressé de me rendre chez lui. Il y a maintenant entre nous un échange de politesse réservée. La confiance que le Prince me témoigne, et qui ne peut échapper à M. de Ruckman, parce que S. A. est entourée d'étrangers dévoués à la Russie, qui rapportent les moindres particularités de sa vie, l'accueil qu'on me fait généralement dans la société, et qui a été surtout très significatif, lorsque je suis revenu dernièrement à Bucharest, tout enfin doit porter ombrage à M. de Ruckman, qui voudrait occuper ici le premier rang, sans partage. A cet égard, je crois devoir vous entretenir d'un incident, qui a eu lieu trois jours après mon arrivée, à l'occasion d'un grand dîner donné par le Prince régnant à l'Ambassadeur extraordinaire Ottoman

près la Cour de Vienne, Ferik Achmet Pacha, dîner auquel les Agents étrangers avaient tous été invités. Je savais que pendant mon absence ces mêmes agents avaient été conviés chez le Prince, et que M. de Ruckmann avait occupé la première place près de S. A., puisque l'Agent d'Autriche, M. Timoni, a cru devoir s'effacer à cet égard et prendre le second rang. Mon intention n'était pas de faire aussi bon marché du mien, au dîner de l'Ambassadeur turc, et je demandai à un de mes intimes, qui a toute la confiance du Prince, quelle place on me donnerait à table. Il n'eut rien de plus pressé que d'aller au palais, pour s'en informer auprès de S. A. même. Le Prince lui dit fort obligeamment, que je devais bien penser que j'avais la première place dans son affection, mais que c'était aux agents à s'arranger entre eux dans ces affaires de préséance. Je vis qu'il serait difficile, pour cette fois, de tout concilier, et je prétextai une indisposition, suite des fatigues du voyage. Au dîner, M. de Ruckmann a eu la place à la gauche du Prince, et l'Ambassadeur celle à droite. Il est probable que c'est celle qu'il aurait prise, si j'avais cru devoir me rendre au dîner, et j'avoue qu'il m'eût été pénible, représentant de la France, avec un titre de plus que M. de Ruckman, ayant des services bien supérieurs aux siens, et arrivé huit mois avant lui, de me trouver au second rang, ou même de le débattre encore avec M. de Timoni, qui n'est peut-être pas aussi disposé à le céder à l'Agent de la France. Votre Excellence, Monsieur le Duc, me connaît assez pour être certaine que je suis personnellement fort peu sensible à ces satisfactions d'amour-propre, car il y a 26 ans, que je les avais déjà toutes épuisées, et 10 années de malheurs, loin de la scène publique, m'ont trop mûri le caractère, pour y attacher la moindre importance ; mais ici, et à cause de la situation particulière du pays, à cause surtout de la position que nous y occupons, et de l'influence que nous devons toujours y avoir, je ne regarde pas comme une chose indifférente, de laisser à M. de Ruckman et à tous les Consuls de Russie qui viendront après lui, le droit de préséance sur tous les autres Agents. Je disais à quelqu'un de discret, qui voulait me soutenir que ce droit lui appartenait: „C'est probablement parce que vous le considérez comme le „maître de la maison ; mais alors, il doit faire les honneurs de chez lui, aux étrangers". On a été fort embarrassé de me répondre. J'espère, Monsieur le Duc, que les occasions de me tenir ainsi sur une étiquette, à laquelle, je le répète encore, je ne tiens nullement pour mon compte, ne se présenteront que très rarement.

Mais, comme je ne pourrai pas toujours les éviter, je désirerais que Votre Excellence voulut bien me faire connaître son opinion, sur la conduite que je dois tenir.

DXCIII.

Petiția boierilor moldoveni trimisă lui Ruckman la București 1).

Iași, 1835, 13/25 Noemvrie.

(Consulat d'Iassi).

C'est sous l'influence des impressions les plus pénibles, attaqués dans notre honneur et menacés dans notre sûreté individuelle, que nous prenons la liberté de nous adresser, par voie extraordinaire, à Votre Excellence.

Appelé par le choix de S. M. l'Empereur au poste important du Consulat général dans les Principautés, vous vous êtes constitué, M. le Baron, le digne dépositaire de notre Règlement, et le seul refuge que nous ayons contre l'arbitraire qui, plus menaçant que jamais, a comblé aujourd'hui toute mesure, et dépassé de beaucoup nos appréhensions déjà pleinement justifiées. Les Boyards convoqués hier

1) V. mai jos, raportul lui Duclos din 7 Ianuarie 1836.

en corps, pour l'audition d'un firman qu'il venait de recevoir de Constantinople, nous nous sommes empressés de nous y rendre, afin de fournir une nouvelle preuve de notre soumission, bien que le Hospodar ne cesse d'employer les calomnies les plus odrieuses, pour nous flétrir comme des gens désobéissants, sous doute pour étouffer le cri de détresse que nous arrache son administration déplorable.

Le salon d'audience, converti en maison de force, par la présence de nombreux soldats sous les armes, ne semblait nullement préparé à la solennité de la lecture d'un firman impérial, et ne dévoilait que trop, les sentiment haineux qui couvaient dans l'âme du Hospodar, et sa tendance à asseoir son pouvoir, sur l'effroi et la terreur qu'il veut inspirer à tous.

Le Hospodar, portant les insignes de sa dignité, du haut de son trône, indiqua nommément les personnes qui devaient occuper les sièges destinés aux Boyards, laissant à dessein, des anciens dignitaires demeurer debout, tandis que la hiérarchie des rangs et le droit d'ancienneté ont toujours été respectés. Insulte publique, violation flagrante du Règlement organique, qui les a consacré d'une manière incontestable.

Après la lecture du firman, le Hospodar, dans un discours injurieux, plein de fiel et de mépris, a insulté une partie des familles nobles du pays, quand tout à coup, emporté par la passion qui le dominait, se levant debout, il semblait, par ses mouvements et son regard courroucé, chercher les personnes sur lesquelles il aurait désiré pouvoir exercer les moyens de répression, qu'il veut faire croire que le firman lui confère, et comme pour achever ce drame de terreur péniblement combiné, le Métropolitain, pour jouer le rôle qui lui était désigné d'avance, se présenta en médiateur et implora la clémence hospodariale, en faveur des prétendus coupables.

Quels étaient donc les gens mal intentionnés qui, blessés (d'après la teneur du firman, basée sur des motifs de ce genre, qu'il a fait valoir en apparence, pour masquer ses desseins cachés) de ne pouvoir parvenir aux fonctions qu'ils convoitaient, cherchaient à déverser le mépris sur le gouvernement et à troubler la tranquillité publique? Le Hospodar n'eut garde de le laisser ignorer. Il appela l'Aga de la ville, et d'un ton menaçant, le tutoyant avec colère, lui intima l'ordre de forcer même par des voies de fait, les Boyards qui se réuniraient entr'eux, à se séparer et à se rendre chacun dans son domicile.

Après ce pénible, mais fidèle récit, n'est-il pas juste, M. le Baron, de rechercher ce qui a pu nécessiter la sollicitation d'un pareil firman, et dans quel but il a été donné? Est-ce l'insuffisance du Règlement organique pour l'administration du pays? Et dans ce cas, ne serait-il pas du devoir du Hospodar de s'adresser directement à l'Assemblée générale ordinaire, pour obtenir les moyens que les circonstances exigeraient, afin de consolider le bon ordre et la tranquillité intérieure, sans se croire obligé d'avoir recours pour cela, à l'influence de Constantinople? Quant au but, il est évident que ce firman a été sollicité, dans l'intention de disposer d'avance, par la crainte du châtiment, qu'il prétend être dorénavant autorisé, en vertu de cet ordre, à infliger arbitrairement, les consciences timorées des députés à sanctionner sans examen, dans la prochaine session, toutes les nouvelles exigences sur le budget, et à fermer les yeux sur les dilapidations exercées sur les diverses caisses publiques. C'est-ce qui nous porte à croire que ce firman n'a pu être obtenu de Constantinople, qu'à l'insu du digne représentant de la Russie, ou en surprenant la religion de S. Ex., par de faux rapports, que le Hospodar a faits à son agent à Constantinople, qui, payé par la Principauté pour défendre les intérêts du pays, ne cherche qu'à favoriser les intérêts personnels de son gendre, au détriment des honnêtes gens d'ici, qui ne se prêtent pas à ses vues.

Monsieur le Baron, les plaintes respectueuses que, par l'entretemise de V. Ex. nous avons portées dernièrement aux pieds du trône de notre auguste protecteur,

doivent-elles nous attirer des disgrâces et des insultes, motivées sur un firman bien antérieur, il est vrai, à notre démarche, mais non moins alarmant, par la fausse interprétation que la haine du Hospodar contre nous veut lui donner.

En ordonnant à l'Aga la violation de nos domiciles, il n'a voulu indiquer que nous. Mais, dévoiler un état de souffrance à l'arbitre de ses destinées, est-ce commettre un crime? Et de quels autres désordres pourrait-il nous accuser? Faut-il que notre humble recours à la clémence de l'auguste protecteur des Moldaves, nous expose à un contre-coup de Constantinople, et que le glaive du Sultan apparaisse encore suspendu sur nos têtes, après les glorieux faits d'armes du monarque chrétien, béni par la Providence? Faut-il qu'à cause d'une démarche aussi légale, nécessitée par l'excès de nos maux, nous soyons publiquement insultés, par les paroles les plus outrageantes et les plus vulgaires, qui avilissent le caractère imposant de tout chef de gouvernement, que nos maisons deviennent l'objet des perquisitions, et que nos personnes soient attaquées, par les Arnautes qui sont sous les ordres de l'Aga?

Faut-il que, tremblant dans sa demeure, chacun de nous évite de recevoir son ami, son parent, de peur d'être taxé d'intrigant, et traîné ignominieusement par des gens, dont les mains ne sont habituées qu'à se porter sur des vagabonds et des filous? Faut-il que, contrairement à l'article 358 du Règlement, qui même dans le cas de crimes constatés par sentence judiciaire, veut que la dégradation prononcée par l'Assemblée générale précède l'exécution de l'arrêt, des Boyards qui vivent sous la sauve-garde des lois, soient diffamés dans une audience solennelle et menacés d'être deshonorés par les gens de la police.

Armé de ce firman, le Hospodar outrage publiquement et déclare coupable ceux dont le seul crime est, d'avoir soumis leur doléance à la justice de l'Empereur Nicolas, qui a daigné reconnaître leurs services, par des marques distingués de sa munificence Impériale; et comme pour prouver, qu'il n'est justiciable que de Constantinople, il cherche par l'influence de sa position, à recueillir en ce moment-ci, à ce que l'on prétend, de nombreuses signatures, dans un anaphora qu'il se fait adresser, dont nous ignorons le contenu, mais qui ne peut que nous être hostile, vu les promesses magnifiques qu'il a fait, dans son discours d'hier, à tous ceux qui le seconderaient, et sa déclaration formelle de repousser, nous, les signataires des pétitions, du sein de la société moldave.

Monsieur le Baron, votre sagesse peut nous sauver de l'abîme que le Hospodar veut ouvrir devant nous.

Malgré notre désespoir, notre confiance sans bornes dans l'équité de Votre Excellence, comprimant votre juste indignation, nous donne le courage d'attendre avec patience et résignation, que votre protection vienne au secours de l'innocence opprimée, et lève le flétrissant interdit qui pèse sur notre honneur.

DXCIV.

Iaşi, 1835, 27 Noemvrie.

Duclos către Rigny, despre conflictul dintre Domnul Moldovei şi boeri.

(Consulat d'Iassi, 29).

Une guerre très animée existe entre le Prince de Moldavie et la noblesse. Ceux-ci viennent d'adresser à Pétersbourg et à Constantinople, une plainte contre lui, accompagnée d'un mémoire très volumineux, où tous leurs griefs sont énumérés. Votre Excellence trouvera ci-joint, une copie de cette plainte. Il est en effet impossible de porter plus loin l'esprit de cupidité, que ne le fait S. A.; aucune considération, aucun danger ne le retient. Tous les emplois sont mis aux enchères; ses

décisions et celles des tribunaux se vendent; il partage avec les derniers employés, le produit de leurs malversations. Pas un Boyard, auquel il n'ait arraché des sommes considérables, des villages et des terres entières, soit en promettant de leur faire gagner leurs procès, soit en leur en suscitant d'injustes, qu'il fait juger comme il lui plait, soit par l'appât de quelque avantage, soit enfin par des menaces. D'accord avec le Métropolitain, tous les couvents ont été mis à contribution, les paysans des montagnes qui sont propriétaires, n'ont pas échappé au sort commun; on a contesté leur droit de propriété, et pour se l'assurer, par un édit du Prince, ils ont été obligés de l'acheter chèrement.

L'année dernière, il avait obtenu de la Chambre une augmentation d'impôts de dix piastres, par chaque chef de famille. Ce surcroît de charges, qui serait peu considérable dans d'autres pays, est ici très pesant pour des paysans dénués de tout. La Russie avait d'abord refusé son consentement, mais elle l'a accordé plus tard. Fort de cette autorisation, le gouvernement fait vendre impitoyablement le mobilier de ceux qui ne peuvent pas payer, et c'est le plus grand nombre.

Le Règlement, loin d'améliorer le sort des paysans, les a rendus beaucoup plus malheureux. On ne peut plus les battre; le nombre des corvées a été diminué, ce qui les a séduit au commencement. Mais avant cette loi, ils pouvaient faire paître sur toute la partie des terres seigneuriales qui n'était pas ensemencée, autant de bestiaux qu'ils voulaient; aussi possédaient-ils presque tous, plusieurs paires de bœufs, plusieurs centaines de moutons. Maintenant, réduits à un petit coin de terre, de la moindre qualité, ils ne peuvent plus avoir, chacun qu'une paire de bœufs, ce qui ne suffit pas pour tenir une charrue, car il en faut trois. Ces pauvres gens sont obligés de s'aider les uns aux autres, à labourer leur petit champ. Des pluies continuelles, qui ont commencé avec le mois de Septembre et qu'une grande quantité de neige a suivies, ont surpris leurs récoltes dans les champs, où elles sont encore. Ce temps exerce en outre, une fâcheuse influence sur celles de l'année prochaine, qu'on n'a pas pu ensemencer.

Point de bals, cet hiver, point de réunions dans l'objet de s'amuser; le théâtre est la seule distraction qu'on se permette.

Vendredi dernier était la fête de S. A. Les signataires du mémoire et de la pétition, c'est à dire tous les Boyards de la première classe, ne lui ont pas fait la visite d'usage; le soir, les employés du gouvernement ont seuls illuminé leurs maisons. Le Prince, craignant avec raison qu'on ne se rendit pas à ses invitations, n'a donné ni dîner, ni bal à la noblesse; mais cherchant un autre appui, dans les classes inférieures, et croyant par là leur plaire beaucoup, il les a invitées à une soirée dansante dans la maison d'un particulier.

Les médecins et les négociants, qui avaient été compris dans cette catégorie, se sont offensés qu'on les confondit avec les apothicaires et les petits marchands; en sorte qu'il n'y a eu que ces derniers, qui s'y soient rendus. Le Prince a envoyé de bonne heure ses aides de camp faire les honneurs de la soirée, et y a paru lui-même pendant quelques instants.

Le lundi suivant, tous les Boyards ont été convoqués chez S. A. qui, étant sur son trône, revêtu des insignes de sa dignité, et entouré d'un garde nombreuse, leur a fait lire un ferman qu'il avait sollicité de la Porte. Le Sultan y disait, qu'instruit des complots des Boyards contre le Prince, complots qui n'avaient leur source que dans le dépit de quelques-uns de n'avoir pas été promus à la principauté,—chez d'autres, dans celui de n'avoir point de place dans le gouvernement, malgré l'impossibilité d'en donner à tous, et quoique plusieurs en soient dignes, S. H. ordonnait au Prince de réprimer de pareilles manœuvres, et d'en punir sévèrement les auteurs. Celui-ci a déclaré, après la lecture, son intention d'exécuter le ferman dans toute sa rigueur, et enjoint à l'Aga, qui était présent, d'empêcher que les Boyards ne se réunissent à l'avenir. Le Métropolitain, qu'on suppose en être convenu d'avance avec

le Prince, a fait alors amende honorable, pour ces derniers, et sollicité en leur faveur la clémence de S. A. En sortant de là, les Boyards se sont rassemblés chez l'un d'entr'eux. Mais le surlendemain, c'est-à-dire hier, il en a exilé trois des principaux, dans leurs terres. Ce sont MM. Constantin Stourdza, Alexandre Stourdza et George Ghika. Il les y a fait conduire par des piquets d'infanterie, chacun sous le commandement d'un officier.

Les Boyards et toute la nation désirent un Prince étranger, mais qui ne soit ni Russe, ni Grec. Ils voudraient un Prince allemand, et leurs vœux seraient comblés, si les deux Principautés étaient réunies sous la même autorité.

DXCV.

Iaşi, 1835, 16/28 Noemvrie.

Altă petiţie trimisă de boerii moldoveni lui Ruckman la Bucureşti (1).

(Consulat d'Iassi).

A la suite de la lettre en date de 13 (25) courant, que nous avons eu l'honneur de vous envoyer par voie extraordinaire, pour vous exposer l'état précaire dans lequel nous nous trouvons, pour vous instruire de nos justes appréhensions, autorisées par les insultes et les menaces, publiquement prononcées contre nous, le jour de la lecture du firman, et pour implorer votre puissante protection,—le Hospodar se basant sur un rapport qu'il a fait faire à l'Aga de la ville, contre les signataires des humbles pétitions que, par voie légale du Consulat Impérial de Yassy, nous avons eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, a, contrairement à l'avis de son Conseil et sur un ordre recouvert du sceau hospodarial, fait cerner par les Albanais de la police, les maisons de MM. le Logothète Constantin Stourdza, le Postelnik Georges Ghika et le Vestiar Alexandre Stourdza, et envoyé l'Aga, accompagnée d'officiers et de soldats, pour les enlever du sein de leurs familles et les traîner ignominieusement, comme des criminels d'Etat, sous l'escorte des miliciens armés, à leurs campagnes, lieux désignés pour leur exil, et sur un ordre émané de son ministre, Nicolas Canta, il recommanda aux Ispravniks de faire garder chacun de ces prétendus criminels, à vue, par dix cosaques des districts, d'ordonner aux paysans de leurs villages de ne leur prêter la moindre obéissance, et enfin de ne pas permettre qu'ils correspondent avec personne autre, si ce n'est avec leurs familles, en se servant à cet effet du canal de l'Ispravnitzie et du Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Baron, cette violation manifeste du Règlement organique, ce retour inopiné aux temps des anciens abus, cet appareil formidable de la force armée, contre des personnes innocentes, dont le seul crime consiste dans la démarche légale qu'ils ont faite, pour porter à la connaissance de S. M. l'Empereur leurs justes plaintes, ont été suivies des menaces sourdement répandues, et communiquées à chacun de nous, ayant pour objet de nous avertir, que nous allons subir le même sort. Nos familles éplorées attendent à chaque moment que nous soyons enlevés ; en un mot, Monsieur le Baron, nous nous trouvons en dehors de tout système légal, livrés à l'arbitraire le plus odieux, à la toute puissance du Hospodar. Mais quel est donc le crime dont il nous accuse, et s'il est si bien prouvé, qu'il veut le représenter par ses actes de sévérité, pourquoi par des exceptions inconcevables, retarde-t-il à nous livrer à la vengeance des lois? Oui, Monsieur le Baron, nous sommes tous coupables de notre conduite, c'est dans la pleine conviction de nos droits bien établis, d'un droit incontestable, que nous avons mis aux pieds du trône la fidèle expression de nos souffrances.

Se plaindre, n'est pas commettre un crime, se plaindre est un privilège accordé

(1) Vezi mai jos, raportul lui Duclos din 7 Ianuarie 1836.

à la victime, se plaindre est un privilège accordé aux Moldaves. Ils se sont plaint en 1802, en 1816, en 1817 et en 1821. C'est par leurs plaintes qu'ils ont provoqué le redressement des nouvelles institutions, témoin le discours de S. Ex. le Président plénipotentiaire à l'ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire, qui porte textuellement ce qui suit: „Des Boyards bien pensants des deux Principautés, rem„plissant un devoir, ont porté à la connaissance de la Cour Impériale leurs souf„frances, publiques et ont rapporté les actes insupportables d'une administration fautive, dans toutes ses branches". Quand le Règlement est violé, quand les garanties sont détruites, faut-il se taire, faut-il parjurer à nos serments, pour préférer un silence coupable, aux mesures auxquelles nous devons tant de bienfaits. Le Hospodar est ou un Pacha, ou un administrateur de la Principauté, en vertu du Règlement; dans la première thèse, vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur le Baron, que de tout temps, en Turquie, la communauté des habitants d'une localité ont eu le droit de présenter des Arzichagzars à la Sublime Porte, contre le Pacha ou gouverneur; dans le second cas, le Hospodar doit gouverner d'après le Règlement. C'est là qu'il doit puiser sa force, c'est là seulement qu'il lui est permis de chercher les moyens administratifs. Hors du Règlement, tout acte est essentiellement illégitime et arbitraire, et doit provoquer des plaintes. Ainsi, se plaindre, s'est remplir un devoir de nécessité; c'est donner une preuve de plus de notre respect et de notre confiance, aux bienveillantes intentions de notre auguste protecteur. Mais le Hospodar, connaissant d'avance toute le gravité de la mesure que nous avons adoptée, a dû chercher une défense. Où la trouver? Dans ses actes? Mais empreints de la tâche flétrissante des illégalités, ils rendraient sa justification impossible, et mettraient au grand jour la sainteté de nos droits violés. C'est dans la calomnie odieuse qu'il s'est vu contraint de chercher un refuge. Il a prétendu que nous faisons des complots, que nous ameutons les paisibles habitants contre l'autorité, que nous conspirons ouvertement. Il a poussé l'audace jusqu'à vouloir compromettre le Consulat Impérial, en cherchant par des insinuations perfides, à le rendre responsable des prétendus troubles excités par notre démarche; il a voulu par là, neutraliser l'action du Consulat, qui par des raisons à lui seul connues, n'a pas cru devoir accorder asile aux exilés et recevoir notre protêt, présenté au nom de S. M. l'Empereur, protêt, que nous nous empressons, à l'appui de notre innocence, d'annexer à notre présente supplique. Le Hospodar, par ces moyens et par de faux rapports, a cru pouvoir endormir votre vigilance, et donner un libre cours à la vengeance, qu'il se croit en devoir d'exercer en vertu de son firman. Où sont donc ces troubles, Monsieur le Baron, où sont ces conspirations, ces complots? Est-ce dans l'obéissance pleine et entière avec laquelle des Boyards innocents ont suivi les soldats, qui les escortaient comme des criminels, au lieu de leur exil? Est-ce dans la tranquillité qui règne partout? Est-ce dans la consternation et l'effroi général que ces proscriptions ont causé? Non, non, c'est dans le cœur ulcéré du Hospodar, c'est dans cette série d'illégalités non interrompues, qu'on doit les chercher. Faibles et misérables moyens, qui nécessitent des persécutions arbitraires que rien ne justifie, pas même le spécieux subterfuge d'une mesure de police; car l'exil est une peine qui suppose un délit ou un crime, juridiquement constaté au préalable, et ne peut en aucun cas, être qualifié de moyen préventif. C'est donner par-là, un démenti formel à tous les principes consacrés en matière pénale.

Monsieur le Baron, sous le poids d'aussi odieuses accusations, livrés au bon plaisir du Hospodar, nous réitérons nos prières, nous appelons à notre secours votre protection spéciale, pour nous mettre à l'abri des persécutions, non dans la crainte d'éviter des châtiments, que nous ayons provoqués par notre conduite, car le front découvert, et forts de notre innocence, nous sommes prêts à comparaître par devant nos juges, mais pour ne pas devenir des victimes expiatoires de la haine et du courroux du Hospodar.

DXCVI.

Iaşi, 1835, Noemvrie. Anaforaua propusă de Domn spre iscălire boerilor, pentru justificarea administraţiunii sale.

(Consulat d'Iassi).

Au plus haut degré du bonheur social, où sont parvenus vos humbles compatriotes, sous la sauvegarde des bonnes institutions du Règlement organique, qui est fondé sur les hauts principes d'humanité des monarques magnanimes, connaissant vos sacrifices généreux, faits pour l'adoption des mesures qui tendent vers la prospérité du pays, mesure que votre haute sagesse et vos sentiments patriotiques se sont efforcés de les employer, que peut vous offrir, Altesse Sérénissime, toute la nation Moldave, en reconnaissance de tant de bienfaits, qu'un tribut de contentement et de profonde vénération, qui éternisera nous et la Moldavie.

La vigueur que vous avez sagement répandue dans toutes les branches administratives, la sûreté dans l'intérieur du pays, tendant vers le repos public, la vivification du commerce, les embellissements de la ville, augmentés par de nouveaux établissements, et le pourvoi des eaux pour les habitants des cités, l'amélioration des chemins, les soins prodigués aux pauvres et aux malades, les progrès faits dans le cours de l'instruction publique et dans le développement du moral, les mesures adoptées chaque jour, pour soutenir l'égalité du droit de chaque compatriote, et une infinité d'autres actes semblables, qui tendent au bien-être social, font aujourd'hui foi de la prospérité croissante du pays.

Ce ne sont pas, A. S., des paroles flatteuses, mais un tribut de reconnaissance que la nation moldave se croit en devoir de vous soumettre, à la face du monde, qui est satisfait aujourd'hui du bien-être de notre patrie, et ce sont des vœux sincères que nous nous sommes crus encore en devoir d'exposer, après avoir vu soudainement surgir certains mouvements, représentés sous le masque apparent du patriotisme, qui tendaient à tacher le nom moldave.

Des personnes, entraînées par leurs intérêts personnels, se flattent dans leurs combinaisons errronnées, qu'ils pourraient porter atteinte au consentement général, violant les premiers principes du Règlement, elles osent se proclamer les défenseurs de cette institution sacrée.

Serait-il convenable et serait-il juste que, quelques particuliers de s'arroger un droit, qui d'après l'art. 57 du Règlement, n'est donné qu'au Prince et à l'Assemblée générale ordinaire, et par là, donner l'exemple encourageant, à chaque classe des habitants de la Moldavie, de pouvoir former un droit de désobéissance, sous le prétexte spécial de défendre le Règlement.

Ces raisons nous ont poussés, Altesse Sérénissime, nous tous, fils de la Patrie, qui représentons ce peuple, le clergé, les Boyards, les négociants et toute la nation moldave en général, de vous prier avec humilité, en vous offrant unanimement l'expression de notre fidélité et de notre reconnaissance, d'y diriger votre attention, pour que l'erreur de quelques particuliers ne puisse pas noircir le caractère de la nation et la fidélité de la majorité, qui vous est dévouée.

DXCVII.

Cochelet către Broglie, despre cererile lui Alexandru Mavrocordat.

București, 1835, 28 Noembrie.

(Consulat de Bucharest, 35).

J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir Votre Excellence du Prince Alexandre Mavrocordato, beau-père de M. Bibesco, secrétaire d'Etat de la Principauté de la Valachie, qui se trouve maintenant à Paris. Comme il recherche toutes les occasions de se faire connaître du gouvernement français sous les rapports les plus favorables, il a cru devoir m'adresser l'attestation ci-jointe, qui a été signée par les principaux boyards de la Moldavie, en me priant de la mettre sous les yeux de Votre Excellence. Il m'a prié également, d'en faire parvenir une autre copie à M. l'Amiral Roussin. Je crois devoir, Monsieur le Duc, vous transmettre textuellement copie, de ce qu'il m'écrit à cet égard.

„Voici mes deux attestats, l'un pour M. le Duc de Broglie et l'autre pour „M. l'Amiral Roussin. Je me flatte que vous ne manquerez pas de donner l'élan à „votre plume, et d'obtenir, par votre organe, votre amitié et votre zèle, une lettre „de la part du Duc, adressée à moi. Car vous savez que chacun dans ce monde „agit en vue d'un but, la plupart par intérêt, et moi par zèle, par attachement, par „ambition. Je mérite donc que votre gouvernement me dise: Oui, nous vous connais„sons et nous reconnaissons vos services et votre dévouement, même dans les cir„constances les plus épineuses. Vous vous êtes tant de fois compromis, car mon „dévouement et ma sincérité sont rares aujourd'hui. Qui sait si à l'avenir, je ne pourrai, „comme je l'espère, vous être utile plus que personne".

Je n'ai pas cru pouvoir me refuser à faire une chose, à laquelle le Prince Mavrocordato attache autant de prix.

Ce qu'il désire par dessus tout, c'est une lettre de Votre Excellence, qu'il veut conserver comme un témoignage de sa bienveillance et de son intérêt. A cet égard, je ne sais, Monsieur le Duc, quelle recommandation vous faire.

Le Prince Mavrocordato est certainement très dévoué à la France, à laquelle il a donné, dans tous les temps, des preuves d'un véritable attachement. On doit le considérer comme le chef du parti français en Moldavie; mais dans les circonstances délicates et difficiles de ces pays, il a peut-être trop d'exaltation. Il manque de cette certaine prudence, qui observe les évènements, les mesure, et sait en tirer parti, lorsque les occasions favorables se présentent. C'est pourquoi je suis resté en quelque sorte assez froid avec lui, au milieu de toutes les confidences qu'il m'a faites, lors de mon voyage à Yassi. Je n'aurais pas voulu qu'il put s'autoriser d'un seul mot de moi, pour entretenir les espérances de son parti. J'ai, au contraire, par toutes les représentations possibles, modéré son effervescence; mais c'est un vieillard, qui toute sa vie a rêvé l'indépendance des Principautés, et qui voudrait avant de mourir, voir son rêve se réaliser. Il est donc bien difficile de le persuader d'être circonspect.

J'ai cru devoir, Monsieur le Duc, vous transmettre ces renseignements sur le Prince Mavrocordato, afin de vous donner la mesure de ce que vous croirez devoir faire à son égard.

Du 10 Décembre.

D'après ce qui vient de se passer en Moldavie, et le rôle que le Prince Mavrocordato a dû y jouer, quoique j'ignore encore précisément sa participation dans la démarche des Boyards, je pense que Votre Excellence doit s'abstenir de lui écrire.

DXCVIII.

Iași, 1835, 30 Noemvrie.

Adresa lui N. Suțu, în numele guvernului moldovenesc, către consulatul francez, despre impozitele asupra streinilor (1).

(Consulat de Bucharest).

Les diverses difficultés que la Vestiarie rencontrait, dans la perception des droits dûs par les étrangers en général, a obligé le gouvernement de délibérer sur le mode le plus propre à adopter, quant à la perception des impôts dont se trouvent chargés tous les étrangers, mode qui devra être maintenu et observé pour toujours, ayant pour but de lever tout inconvénient imprévu, tant pour les employés chargés de la dite perception, que pour ceux qui seraient sommés de faire ces paiements.

Le soussigné, devant soumettre au Consulat de France les intentions impartiales du gouvernement local, lui a communiqué en 1833 encore, le désir de diviser la redevance des sujets étrangers en trois parties, fondé sur la spéculation ou le commerce de chaque individu. Mais comme plusieurs circonstances intervenues, ont empêché la mise à exécution de cette mesure, le département des finances a de nouveau soumis au Conseil ses observations à cet égard; sur quoi ce dernier, ayant eu en vue les contestations qui ont souvent existé avec les Consulats respectifs et l'autorité locale, par rapport aux dits impôts, a jugé à propos de réitérer la proposition de réunir en un seul droit, toutes les redevances des sujets étrangers sous différentes dénominations, qui réparties ensuite en 4 classes, forment pour la première classe 80 piastres, pour la seconde 50, pour la troisième 30, et 15 piastres pour la 4-e, qui comprend aussi les garçons ouvriers.

Le gouvernement ayant pris indirectement connaissance, que cette disposition répond même aux vues des sujets étrangers, le soussigné est chargé de la communiquer au Consulat, en le priant de vouloir bien la prendre en mûre considération, et honorer le secrétariat d'une réponse.

DXCIX.

București 1835, 4 Decemvrie.

Cochelet către Broglie, despre conflictul dela Iași dintre Mihai Sturdza și boieri.

(Consulat de Bucharest, 36).

Lorsque je rendais compte à Votre Excellence, par mes dépêches Nr. 29, 30 et 31, de l'irritation des esprits et de la situation des affaires en Moldavie, j'étais loin de m'attendre que les évènements y acquerraient ce degré de gravité, que M. Duclos a dû signaler à l'attention de votre département. On devait supposer toutefois, que le Prince régnant Michel Stourdza, ayant comblé la mesure de ses illégalités, de ses déni de justice et de ses concussions, le moment de la crise était en quelque sorte arrivé.

La Saint Michel, jour de la fête du Prince, a donné lieu à l'opinion de se prononcer.

La plupart des grands Boyards, qui avaient signé contre lui une protestation pour l'envoyer à St. Pétersbourg et à Constantinople, n'ont pas voulu aller le féliciter. Il n'y a pas eu aussi d'illumination, et dans ce pays d'ancienne servitude et d'abaissement de la haute noblesse envers les hospodars, on a été frappé de cette infraction

(1) V. raportul lui Cochelet din 11 Ianuarie 1836.

aux usages. Le Prince, pour se venger, a voulu faire de la popularité. Il a donné un bal dans une maison tierce, aux petits boyards, aux négociants, aux médecins, aux marchands, &-a, et comme ceux-ci ne sont jamais admis dans ses cercles habituels, ils ne lui ont tenu aucun compte de son affectation à se rapprocher d'eux, connaissant d'ailleurs sa morgue de parvenu, et son goût d'arbitraire envers les classes inférieures.

Il paraît cependant que le Prince Stourdza s'attendait depuis quelque temps à une explosion de la haute noblesse contre lui, puisqu'il s'était procuré d'avance des armes contre elle. Votre Excellence sait déjà, qu'il fit convoquer le 27 Novembre tous les Boyards chez lui, et que là, monté sur son trône, revêtu des insignes de sa dignité et entouré d'une garde nombreuse, il fit lire à haute voix un firman de la Porte, qu'il avait sollicité d'avance, dans lequel le Sultan disait, qu'instruit des complots des Boyards contre le Prince, S. A. était autorisée à réprimer leurs manœuvres et à en punir sévèrement les auteurs. Or, Monsieur le Duc, ces complots sont ceux que la haute noblesse Moldave, dans un mémoire qui accompagnait une adresse des plus humbles et des plus respectueuses à l'Empereur de Russie, a dévoilés. Ces complots sont le résumé sincère, impartial, et que la notoriété publique constate suffisamment, ainsi que l'énonce l'adresse, de tous les déni de justice, de toutes les extorsions et de toutes les vénalités du prince Stourdza, depuis qu'il a été, malheureusement, choisi pour gouverner la Moldavie, et qui lui ont procuré, à ce que l'on assure, près de 300 mille ducats. J'espère que M. Duclos aura envoyé ce mémoire à Votre Excellence. Je n'ai encore reçu que l'adresse dont je joins encore une copie, à cette dépêche, quoique je suppose que vous l'avez déjà reçue.

Il fallait que le mécontentement des grands Boyards fut poussé à un point où on ne l'a jamais vu dans ces pays, puisque malgré la lecture du firman et l'ordre donné à l'Aga, en leur présence, d'empêcher toute espèce de réunion, même de deux personnes, ils se sont assemblés immédiatement chez l'un d'eux. Le surlendemain l'ordre a été donné d'exiler dans leurs terres, trois des principaux meneurs, M-rs Constantin Stourdza, ancien Grand Chancelier, Alexandre Stourdza, ancien grand Vestiar, et Georges Ghika, député de Galatz à l'Assemblée générale. M. Nicolaki Rosnovano, ancien grand trésorier, fils aîné du Président du divan princier, se rendant chez M. Constantin Stourdza, au moment où il était arrêté, et disant à l'officier chargé de l'expédition, qu'il le retrouverait bientôt, a été aussi exilé dans sa magnifique terre près d'Yassi. C'est un des personnages les plus importants de la Moldavie, par sa famille, ses richesses et ses connaissances.

Je dois dire aussi à Votre Excellence qu'au moment de la lecture du firman, le Prince avait fait asseoir devant lui, seulement le Métropolitain, M. Rosnovano père, M. Radoucan et M. Théodore Balch. Il est essentiel pour la suite des faits, de vous faire connaître, Monsieur le Duc, ces quatre personnages, qui dans cette circonstance ont joué le rôle que le Prince Stourdza leur a indiqué, pour s'en faire un appui contre la haute noblesse.

Le Métropolitain, fanatique zélé, spoliateur des biens du clergé, et qui s'entend avec le Prince pour les partager, venait de faire mettre aux fers l'abbé de Niams, qui n'avait pas voulu céder à l'hospodar une très belle terre de son riche couvent, et qui s'étant vu dépouiller par cet hospodar rapace, de l'argenterie du monastère, a rassemblé dans son église tous ses moines et ses paroissiens, et a prononcé hautement des anathèmes contre le Prince.

M. Rosnovano, vieillard toujours malade, est un grand Boyard autrefois très influent, qui aurait probablement été nommé hospodar, si l'élection s'était faite régulièrement.

Le Prince a cherché à le gagner, en le mettant à la tête du divan princier, place en quelque sorte honorifique, qui flatte sa vieille vanité, mais qu'il ne remplit pas, à cause de son âge très avancé et de ses infirmités.

M. Radoucan est un autre vieillard, qui approche de l'enfance, que de grands procès en Russie ont ruiné, dont le gendre est premier aide de camp du Prince, et qui a recours lui-même à ses libéralités.

Enfin M. Théodore Balch est, ce qui l'on appelle le Bach-Boyard ou premier boyard.

Il a dû cette distinction à un désir de rapacité du Prince, qui voulant s'approprier sa fortune, s'en est fait adopter, sous la condition qu'il paierait quelques dettes et lui ferait une pension.

Voilà, Monsieur le Duc, les quatre personnages que le Prince Stourdza a fait asseoir devant lui, en face de la haute noblesse de la Moldavie courbant la tête et écoutant sa sentence. Le Métropolitain, auquel on avait fait d'avance sa leçon, s'est ensuite levé, a fait amende honorable pour les Boyards, et sollicité la clémence de S. A. R. Son rôle ne s'est pas borné là. Instigué par le Prince, il a fait avec les trois autres boyards, dont je viens de faire mention, une contre-protestation pour être envoyée à Constantinople et à Pétersbourg. Je ne la connais pas, mais on m'a assuré qu'il y était articulé que, ce qui venait d'avoir lieu, avait été fait, en grande partie, à l'instigation de la France et de l'Angleterre. Je n'en sarais pas étonné, Monsieur le Duc, et j'avouerai même avec franchise à Votre Excellence, qu'en apprenant les évènements d'Yassi, l'idée m'est venue aussitôt, que la malveillance chercherait à les rattacher au voyage que j'ai fait en Moldavie, ainsi que le Consul d'Angleterre, comme on a cherché avec la même mauvaise foi, à rattacher ceux de la Servie au voyage de M. de Bois le Comte et d'un voyageur anglais.

A l'époque où nous vivons, il semblerait que quand les excès d'un pouvoir injuste et vénal obligent les peuples à faire des représentations énergiques, la faute doit en retomber sur les agents des gouvernements réguliers. Il semblerait que, quand ces peuples se plaignent de l'oppression, il y a chez eux un commencement d'esprit révolutionnaire. On ne pourra pas, heureusement, avec la meilleure volonté, faire cette dernière application à ce qui vient de se passer en Moldavie, puisque là, c'est la haute noblesse, espèce de pairie sous les anciens hospodars, qui vient de se prononcer, et heureusement aussi, dans des termes qui ne laissent pas le moindre refuge à la tactique perfide que je viens de signaler.

Je dois vous dire cependant, Monsieur le Duc, que je suis peiné de ce qui vient de se passer en Moldavie, parce que je ne vois pour ceux qui se sont crus en droit de plaider la cause de leurs concitoyens dépouillés, que des suites fâcheuses à redouter. Si j'avais été à Yassi au moment où les Boyards ont voulu se prononcer, j'avoue que j'aurais cherché à user de mon influence, pour les détourner de leur protestation, quelque juste, quelque légitime qu'elle soit d'ailleurs. Votre Excellence relira dans mes dépêches No. 29 et 30, les conseils que je donnais aux Boyards, dont l'opposition était portée au plus haut degré d'exaspération, en les engageant toujours à rester dans les voies de la prudence et de la modération. C'est aussi le langage que je ne cesse de tenir à Bucharest, à ceux qui veulent faire de l'opposition, malgré que le Prince de Valachie aie, personnellement, les meilleures intentions de faire le bien de son pays. Ce Prince n'a pas été épargné aussi, dans tout le mouvement que l'hospodar Stourdza se donne, pour inventer les motifs qui peuvent le disculper. Comme il est au plus mal avec le Prince Ghika, il a dit qu'il avait suscité contre lui, l'animosité des Boyards de Moldavie, et c'est probablement pour cette cause, qu'il a exilé son cousin M. Grégoire Ghika, beau-frère de la princesse de l'Empire, Madame de Brancovano.

La pensée qui préoccupe vivement les esprits et qui domine toutes les circonstances de l'affaire de Moldavie, est celle de savoir comment l'Empereur de Russie l'envisagera. D'après ce que l'on croit déjà savoir, M. de Ruckman s'est prononcé contre les Boyards. On dit même que leur mémoire et leur adresse ne seront pas envoyés par lui à Pétersbourg. On finira peut-être par dire, que c'est de l'esprit de

libéralisme, et cependant y a-t-il eu jamais, depuis les quatorze mois que ces principautés sont gouvernées par des hospodars, nommés en vertu du traité d'Andrinople, une occasion plus légitime, plus favorable, plus légale pour la Russie, d'exercer son protectorat. Est-il un plus beau rôle pour elle, que de faire droit aux justes plaintes de la classe la plus importante de l'Etat, lorsqu'elles lui sont exposées dans un langage si convenable. Ne doit-elle pas craindre, qu'en renforçant le pouvoir d'un petit despote, qui se croit le droit de pressurer un peuple trop longtemps malheureux, et qui finira, comme on le disait à Yassi, par vouloir posséder toute la Moldavie, que ce million d'individus qu'il gouverne, ne soit poussé au désespoir. A cet égard, Monsieur le Duc, je prie Votre Excellence de relire attentivement mes dépêches sus-précitées. Pour justifier le Prince Stourdza, on dira, comme on affecte déjà de le répandre, que la démarche des grands Boyards n'est pas légale, que malgré leurs anciens droits, qui leur permettaient d'arrêter les déprédations des anciens hospodars, ils ne forment plus un corps; que si on voulait se plaindre du Prince Stourdza, c'était par l'organe de l'Assemblée générale; mais à cela on répond que cette Assemblée est elle-même vénale, que la plupart de ses membres ont été nommés d'après les désignations du Prince, qu'ils appartiennent la plupart aux classes inférieures et qu'ils sont les instruments de toutes les volontés qu'on veut leur dicter.

A ceux qui demandent si le Prince Stourdza n'est pas dans le cas de destitution prévu par le traité d'Andrinople, on répond que cette destitution ne peut avoir lieu, que dans les trois cas suivants: 1°. Si le Prince a attenté à la vie de quelque grand Boyard; 2°. S'il met un impôt sur la masse du peuple qu'il gouverne, sans le consentement de la Russie et de la Turquie; 3°. enfin, s'il vend son pays à une puissance étrangère. Or, le Prince Stourdza prend la bourse, et non pas la vie des Boyards. Il se fait seulement payer les places qu'il donne, et les procès qu'il juge. Il est donc inviolable.

Il me paraît bien difficile cependant, que le prince Stourdza ne soit pas sacrifié dans cette circonstance, à moins qu'il ne s'amende, et qu'il ne promette de revenir à d'autres errements de gouvernement. S'il ne changeait pas de conduite, pourrait-on tolérer qu'un peuple, qui a gémi si longtemps sous l'oppression, fut soumis à une plus dure tyrannie qu'autrefois; car enfin, sous les Turcs, lorsque les hospodars commettaient trop d'abus, on les déposait, ou on leur tranchait la tête; mais maintenant la dignité d'hospodar est viagère. C'est toute la vie d'un homme qu'il faut subir, et si cet homme n'a que quarante ans, comme le Prince Stourdza, et s'il gouverne à la turque comme autrefois, on serait donc réduit, en Moldavie, à regretter l'ancien état des choses. Il y a dans le pouvoir d'un grand Roi, même lorsqu'il est oppressif, quelque chose d'imposant. On sait d'ailleurs, que très souvent cette oppression a lieu à son insu, et que quand la vérité parvient aux pieds de son trône, toute justice est rendue; mais quand ce pouvoir est entre les mains d'un simple individu, Boyard il y a quelques mois, nommé Prince contre le vœu de ses concitoyens et les nouvelles lois du pays, quand ce pouvoir d'un petit tyranneau s'attache à dépouiller systématiquement, ceux qui ont des procès et ceux qui désirent des places, quand il démoralise encore une nation, qui a besoin d'une régénération complète,—il y a là, quelque chose qui inspire un vif sentiment de commisération pour un peuple malheureux, digne d'un meilleur sort. Il faut espérer que S. M. l'Empereur de Russie jettera, comme le disent les grands Boyards dans leur requête, „un regard „bienveillant sur le pays qu'il a tiré du chaos des abus et de l'arbitraire, où la mal„veillance et la cupidité veulent le faire retomber sans retour". Quant au Sultan, on ne doit rien en espérer. L'appui du prince de Samos, beau-père du Prince Stourdza, et l'argent que celui-ci saura répandre à propos, seront pour lui une recommandation infaillible.

Je ne terminerai pas cette dépêche sans vous dire, Monsieur le Duc, que le Prince Stourdza n'a encore rien terminé, relativement à ce qu'il m'avait promis, pour

les affaires d'un certain docteur français nommé Perez. Comme il est lui-même intéressé dans l'une d'elles, puisqu'il a fait chasser ce docteur d'une vigne qui lui appartenait, par la raison qu'un cours d'eau qui s'y trouve, était à sa convenance, pour le faire arriver dans une campagne qu'il possède à côté, il est assez difficile, comme il l'est toutes les fois que son intérêt est en jeu, d'obtenir justice. Je viens cependant d'écrire à M. Duclos, que si le Prince éludait encore ses engagements, et continuait à montrer la même indifférence pour les réclamations du Consulat, je le priais de m'en informer, parce que je lui écrirais directement. Le Prince de Moldavie peut dépouiller ses compatriotes, si ceux-ci y consentent, et si on le permet, mais je lui contesterai toujours le droit d'exercer envers un français le moindre acte arbitraire.

DC.

București, 1835, 9 Decemvrie.

Cochelet către Broglie, cu alte amănunte asupra conflictului de la Iași.

(Consulat de Bucharest, 37).

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dernière dépêche No. 36, et d'ajouter quelques nouveaux renseignements, à ceux qu'elle contient sur les affaires d'Yassy.

Le Prince Stourdza, d'après ce que m'écrit M. Duclos, ne néglige rien pour donner un autre caractère à l'accusation de sordide cupidité, qui a été faite contre lui par les grands Boyards. Malgré sa confiance apparente dans les Cours suzeraine et protectrice, il sait bien qu'il y a un juge plus sévère, qui ne l'absoudra pas. C'est l'opinion de son pays, qui s'est désormais prononcée contre lui. Il a donc rédigé une déclaration, dans laquelle il fait dire aux Boyards, signataires du mémoire et de l'adresse, que ce n'est que par suite de pressantes sollicitations, qu'ils se sont décidés à y apposer leurs signatures. Il a ordonné qu'on leur présentât à tous, cette pièce à signer, mais il paraît qu'il n'y a que quelques employés qui y aient consenti.

Une autre pièce du même genre, portant que tous les marchands sont satisfaits de la marche de son gouvernement, leur a été soumise, et on assure qu'ils ont tous souscrit. Je n'en suis pas étonné. Dans ce pays sans lois, sans garanties individuelles, où l'on craint toujours d'être en butte aux vexations de l'autorité, on donne à celle-ci des témoignages de satisfaction, toutes les fois qu'elle les sollicite, afin de ne pas s'en faire une ennemie déclarée, mais on ne prendra jamais l'initiative de la louange. En mendiant ainsi de porte en porte un certificat de bonne conduite, le Prince veut faire croire à la Cour de Russie, que la protestation des Boyards n'est qu'une machination politique. Il ne craindra pas, comme il l'a déjà fait, d'accuser son collègue de Valachie, qu'il a voulu perdre dans l'opinion, et que sa conduite si différente, relève aux yeux de celle-ci, il y a, Monsieur le Duc, dans tout ce qui se passe de ces côtés, une impudeur politique qu'il est difficile de caractériser. J'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, l'avis si inconvenant qui a été affiché à la porte du Consulat de Russie à Yassi, pour engager les Boyards à faire leurs dénonciations au Baron de Ruckman. Lors de l'exil de quelques-uns d'entr'eux, ils sont allés se plaindre à M. Watschenko, qui les avait invités par un avis, à leur adresser leurs plaintes, et que lorsqu'ils usaient de ce droit, on les laissait exiler. Bien plus, M. de Ruckman les blâme, après les avoir provoqués. On assure qu'il a su mauvais gré à M. Wastchenko, d'avoir reçu le mémoire des Boyards et qu'il approuve la conduite du Prince. Si la protestation avait été faite contre l'hospodar de la Valachie, elle aurait été parfaitement accueillie par M. de Ruckman, qui ne néglige rien pour amener ici, les esprits à quelque entreprise de ce genre; mais on est trop satisfait du Prince Stourdza, qui s'est vendu à la Russie et qui veut vendre son peuple, après

l'avoir bien pressuré, pour souffrir quelque chose d'injurieux à son noble caractère. Cependant je sais que le Prince Stourdza est connu à Pétersbourg comme un homme d'une profonde immoralité. On savait ce que l'on faisait en le plaçant à la tête de la Moldavie, contre le vœu des habitants et du Règlement de réforme. Le traité d'Akerman disait: „que les Boyards du divan de chaque province, *comme corps „du pays* et avec l'accord général des habitants, feraient choix pour la dignité de „Hospodar, d'un des Boyards les plus anciens et les plus capables de la bien remplir". Le Règlement de réforme, œuvre de captation de la Russie, n'a pas été observé dans les articles les plus essentiels, ceux relatifs à la nomination des hospodars. Si le cas de destitution du Prince Stourdza, pour cause de délits prévus par le traité d'Andrinople, avait lieu, on ne pourrait plus, cette fois du moins, on doit le supposer, éluder une nouvelle nomination, faite par le corps des Boyards de la Moldavie, et c'est-ce que la Russie ne voudrait pas. Il est donc à supposer, qu'elle soutiendra le Prince Stourdza, à moins qu'elle ne préfère de faire examiner tous les griefs dont on l'accuse, et prendre entre ses mains l'administration provisoire du pays, pour arriver à cette conclusion, que les peuples de la Moldavie et de la Valachie ne peuvent pas s'administrer eux-mêmes, et qu'ils ont besoin d'être soumis à une direction plus sage, comme si l'administration russe était un modèle à consulter.

DCI.

Cochelet către Broglie, despre întrevederea Domnului Țării Românești cu Miloș Obrenovici.

București, 1835, 10 Decemvrie.

(Consulat de Bucharest, 38).

Le Prince de Valachie est revenu depuis quelques jours, du voyage dont j'ai entretenu Votre Excellence, dans ma dépêche du 23 Novembre dernier. Ainsi que je le supposais, ses rapports avec le Prince Milosch ont été des plus satisfaisants, et il a conclu avec lui un contrat pour les sels, par lequel il s'engage à lui fournir, dans les deux années 1836 et 1837, 15 millions d'okas, ou plus de 30 millions de livres, à un prix assez modique, qui permettront à la Valachie de faire figurer au budget un revenu annuel de 2.700.000 piastres, pour cette branche de revenu, au lieu de ce chiffre fictif de 3.412.252, qui avait été porté par le Général Kisseleff et qui a été la principale cause de tous les embarras financiers de ce pays. En faisant ce contrat, le Prince Milosch a été guidé, comme dans tout ce qu'il fait, par son seul intérêt. Il a acheté à un prix très modique, ce qu'il revendra plus cher aux Serviens et aux Turcs de la rive gauche du Danube. Il se remboursera ainsi, des énormes gratifications qu'il a distribuées à Constantinople, et que l'on estime à 100 mille ducats, pour se faire pardonner son pouvoir arbitraire, et acheter le droit d'être plus despote en Servie, car on assure qu'on lui a laissé à peu près, toute latitude à cet égard. Quelques personnes qui l'ont vu dans ce voyage, m'ont dit qu'il n'avait aucune éducation. Il ne sait pas même écrire. Il fait tout par inspiration. Quand une idée lui vient, il appelle un secrétaire, et lui fait prendre note de ce qu'il a pensé. Il veut cependant que ses enfants soient plus instruits que lui. Il a fait venir de St. Pétersbourg un gouverneur pour leur éducation. Il n'est pas aimé en Servie, mais il y est craint. La princesse, qui conserve vis-à-vis de lui les usages de servitude, auxquels les femmes sont astreintes en Servie, puisqu'elle se place derrière lui à table pour le servir, paraît être d'un caractère qui lui gagne quelques cœurs. Avec un tel prince, despote par nature, monopoleur de son pays, toujours prêt à acheter avec les trésors qu'il entasse, la bienveillance ou la faveur des principaux membres du Divan de Constantinople, soumis d'ailleurs à l'entière influence de la Russie, il est bien difficile que la Servie marche dans une voie de progrès.

DCII.

Iași, 1835, 11 Decembrie.

Duclos către Broglie, despre intervenirea Rușilor în cearta dintre Domn și boeri, și gândul lui M. Sturdza de a fi proclamat, cu ajutorul Rușilor, ca Rege al Dacilor.

(Consulat d'Iassi, 30).

Les évènements qui se passent depuis quelque temps en Moldavie, me paraissent de nature à mériter que j'en instruise Votre Excellence, à mesure qu'ils se présentent. Je tiens les suivants de la source la plus certaine.

Le Prince Stourdza, dans un rapport adressé au Consulat de Russie, le lendemain de l'exil des trois Boyards, motive cet acte de rigueur sur la nécessité de prévenir des soulèvements populaires, qu'auraient pu provoquer ces hommes influents, et dit que, si pendant son administration il s'est commis des infractions au Règlement, c'est à l'Assemblée générale et au Consulat impérial à les relever, mais non à de simples particuliers.

M. de Ruckman, en accusant la réception à M. Wastchenko, de la supplique et du mémoire des Boyards, blâme leur conduite, qu'il qualifie de criminelle et de complot. Ceux-ci ont été d'autant plus choqués de ces expressions, qu'ils s'étaient appliqués à mettre, dans toutes leurs démarches, la plus grande légalité. Aussi ont-ils répondu, que la plainte est un droit naturel, qui appartient à tous les hommes, et dont les Moldaves ont toujours usé, avec l'approbation des deux cours.

Mais en même temps, le Consul général a fait dire, très secrètement, à trois d'entre eux, sur la discrétion desquels il compte le plus, d'adresser leurs réclamations à M. de Beckendorff, chef de la police de l'Empire, qui ne manquerait pas d'en faire son rapport à l'Empereur. Ces messieurs, qui désirent que vous soyez instruit, Monsieur le Duc, de toutes les particularités d'une affaire qui intéresse à un si haut point le sort de leur pays, vous prient de ne donner connaissance à personne de cette dernière circonstance. M. de Ruckman a aussi écrit à S. A., et tout porte à croire, qu'il lui a fait les représentations les plus sérieuses.

Des Boyards m'assurent avoir acquis la certitude, par leur intelligence avec le secrétaire du Prince, que pour les perdre dans l'esprit du cabinet russe, il les a présentés à M. de Ruckman, comme une réunion de Carbonari, d'adeptes de la propagande des idées révolutionnaires, inspirés par les Consulats de France et d'Angleterre, association qui aurait son foyer à Bucharest, et pour chef le Prince régnant de Valachie.

L'emploi d'une arme semblable est tout à fait dans le caractère de S. A. et dans sa manière d'agir. Il déteste son collègue de Bucharest, et ne laisse échapper aucune occasion de lui nuire.

Le Prince Stourdza, dont le gouvernement est repoussé de toutes les classes de la nation, se flatte néanmoins que la Russie réunira ces deux provinces en un seul Etat, à la tête duquel elle le placera lui-même, avec le titre de Roi des Daces. Cette confiance est tellement établie en lui, qu'il n'a pas craint d'en parler à plusieurs personnes, et à moi-même, au commencement de son règne.

J'espère pouvoir envoyer un peu plus tard, à Votre Excellence, une copie du mémoire adressé aux deux Cours contre le Prince Stourdza.

Il n'est peut-être pas inutile, de faire connaître à Votre Excellence la manière de procéder de ce Prince, dans certaines occasions.

Les couvents ne pouvant aliéner leurs immmeubles, il a néanmoins trouvé le moyen de s'en approprier les plus beaux, avec une apparence de légalité. D'accord avec le Métropolitain, après avoir obtenu, par menace ou par corruption, le consentement des Prieurs, il fait des échanges, dans lesquels il donne une terre, qui vaut à peine la dixième partie de la valeur de celle qu'il reçoit en retour.

Pous s'affranchir de la responsabilité des actes qui doivent faire souffrir le pays, il se les fait proposer par la Chambre, qui est toute à sa nomination et à sa disposition, sous la forme de projets de loi. S. A., en les recevant, feint de se fâcher contre une mesure dont l'effet agraverait les charges de la nation, et déchire le projet. La Chambre alors, dans une adresse qu'on lui a dictée, se répand en expressions d'admiration et de reconnaissance, pour un Prince qui a si fort à cœur les intérêts du peuple; mais représente en même temps l'urgence de la proposition, et S. A., paraissant céder avec regret à la dure loi de la nécessité acquise. Ainsi, tout l'odieux de la disposition reste à la Chambre, qui s'en inquiète peu.

DCIII.

Memoriul boerilor adresat lui Buteniev.

Iaşi, 1835, 3/15 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi.)

La communication que Votre Excellence aura, sans nul doute, déjà reçue de M. le Baron de Ruckman, d'une démarche que la plus cruelle nécessité nous a obligé de faire, de concert avec plusieurs autres de nos compatriotes, pour mettre un terme aux calamités qui pèsent sur tous les habitants de cette Principauté, doit l'avoir frappé d'étonnement, et peut aussi, ce que nous croyons fort, lui avoir causé dans le premier moment, une impression défavorable pour nous. Ce qui nous autorise à le croire, c'est que les effets immédiats de ce cette démarche, en elle-même très simple, justifiée par de nombreux antécédents et fondée sur des preuves irrécusables, ne nous laissent aucun doute que M. le Baron de Ruckman lui-même, est de prime abord induit en erreur.

Ce qui est certain, M. l'Envoyé, c'est qu'après dix-huit mois de souffrances de tout genre, occasionnées par les violations les plus flagrantes des nouvelles institutions du pays, nous nous voyons aujourd'hui, uniquement pour avoir osé en demander la cessation, calomniés et insultés de la manière la plus odieuse et la plus outrageante, privés de la protection des lois, maltraités avec plus d'ignominie qu'on n'en use envers les criminels, et livrés à la merci d'un Hospodar, dont la vengeance implacable ne saurait jamais être assouvie. Il faut encore, pour surcroît de malheur, que nous soyons discrédités aux yeux de M. de Ruckman, probablement aussi de Votre Excellence, et peut-être même vis-à-vis le Ministère Impérial. Position horrible, dégradante et d'autant plus insoutenable, qu'elle pourrait mettre en doute la pureté de nos intentions, la moralité de nos principes et le dévouement respectueux et inaltérable, dont nos ancêtres et nous, nous sommes toujours fait gloire de porter à la Cour Impériale.

Telle est cependant la position fâcheuse, dans laquelle la malveillance s'efforce de nous faire apparaître, pour pouvoir nous écraser à l'aise, mais d'où il est urgent pour nous, pères de famille et propriétaires, par conséquent amis du bon ordre et d'une soumission légale, de nous en arracher le plutôt possible. Forts de notre innocence et de la justice de notre cause, nous ne doutons pas d'y réussir, mais pour cela nous avons besoin de toute votre patience et de toute votre indulgence. Veuillez en conséquence, Monsieur l'Envoyé, nous vous en conjurons, par les sentiments généreux qui caractérisent Votre Excellence, de nous prêter quelques moments d'attention, parce que nous espérons, que la narration exacte et véridique des motifs qui ont déterminé notre démarche, détruira complètement les préventions, que la connaissance encore imparfaite de toutes les circonstances qui y ont rapport, a pu

1) V. mai jos, raportul lui Duclos din 5 Fevruarie 1836.

lui inspirer en notre défaveur, exposera la droiture dans tout son jour, dévoilera les artifices que le Hospodar emploie, pour nous noircir et nous perdre, et mettra V. Excellence à même de juger, avec connaissance de cause, de notre position critique et des déplorables conséquences que la continuation d'un pareil état de choses, devrait nécessairement amener.

Pour vous faire une juste idée de nos souffrances personnelles et de celles du pays en général, nous vous prions, M. l'Envoyé, de vouloir bien parcourir la copie ci-jointe, du mémoire dont nous avions accompagné la supplique adressée à S. M. l'Empereur, notre auguste protecteur. Ce mémoire n'est encore, nous pouvons l'assurer, qu'un faible exposé, contenant à peine la minime partie des innombrables exactions et infractions, commises dans le court espace de quelques mois. Le respect seul nous empêche de dépasser les limites.

Cependant, avant de recourir à cette mesure extrême, il n'est moyen que nous n'ayons essayé, pour faire revenir le Hospodar a un régime plus équitable.

Plusieurs d'entre nous n'ont pas hésité à aller à différentes reprises, lui faire des représentations respectueuses, sur le malaise général et sur nos propres maux.

Beaucoup en ont entretenu maintes fois M. le Consul Timkowsky, qui nous assurait ne pas discontinuer à faire au Hospodar, les remontrances les plus sérieuses, à quoi celui-ci répondait chaque fois, que les personnes qui se plaignent devaient exhiber des preuves. Réponse évasive et dérisoire, pour nous obliger à produire nos preuves contre lui, qui, accusé et juge, aurait décidé en dernier ressort, sauf à se prémunir de quelques formes pour étouffer plus facilement ses victimes, ainsi qu'il vient d'essayer de le faire à l'égard du Spatar Michel Cantacuzène, qui ne se cachant pas d'avoir donné au Hospodar trois mille ducats, pour obtenir la confirmation d'un procès, a été dernièrement cité par devant son conseil, dans l'espoir, qu'intimidé par le procédé, il nierait le fait; aussitôt après, il aurait été mis sous jugement et condamné comme un vil détracteur. Après avoir donc épuisé toutes les ressources et perdu jusqu'à l'espoir de la possibilité d'un redressement quelconque, pressés enfin, par l'excès du mal, nous avons pris la résolution de porter nos doléances au pied du trône Impérial de Russie et de la S. Porte. Pour cela, nous devions nécessairement nous voir, nous consulter, rassembler des matériaux, écrire, transcrire et signer. Il était difficile d'en faire un mystère, et nous ne le voulions même pas, parce que nous ne pouvions nous dissimuler toutes les interprétations, que la malveillance se serait empressée de donner, à des démarches de cette nature, et les dangers, auxquels elles auraient pu nous exposer, le gouvernement local venant à être informé que nous nous rassemblons et travaillons en secret. D'ailleurs il eut été impardonnable, nous le pensions du moins, de ne pas prévenir le Consulat de Russie, d'une pareille démarche. Mûs par ces considérations, nous avons été alternativement, le Hetman A. Ghika, le Logothète C. Stourdza et le Vestiar A. Stourdza, enfin l'Aga A. Balch, chez M. Wastchenko, gérant actuel du Consulat, auquel, après avoir reproduit nos griefs, en lui citant différents faits, exposé notre situation précaire et l'inutilité de toutes nos tentatives précédentes, nous avons communiqué notre détermination, comme dernière ressource, de nous plaindre aux deux hautes cours. M. Wastchenko, appréciant d'abord nos motifs, nous a répondu qu'il avait la conviction morale de nos souffrances, que nous pouvions nous plaindre, mais qu'il était très peiné que cela arrivât précisément au moment où il venait d'être chargé de la gestion du Consulat de Iassy, lorsqu'il ne connaissait encore, ni la marche des affaires, ni les personnes du pays, que, par conséquent, nous devions chercher à appuyer nos plaintes sur des preuves incontestables. Nous ignorons quelles étaient les instructions de M. Wastchenko; mais jugeant qu'il n'y a rien de plus naturel et de plus simple que de se plaindre, nous n'avons pas hésité à dresser nos humbles suppliques. Sur ces entrefaites, le Hospodar, informé de ce dont nous nous occupions, mande chez lui M. Wastchenko, et lui dit que nous étions des gens mal intentionnés

et turbulents, qui avaient pris à tâche de pervertir l'esprit public. Que, gardés uniquement par des vues personnelles, nous ne cherchions, sous prétexte de défendre le Règlement, que de lui susciter des obstacles à ce qu'il put administrer paisiblement; que nous nous servions des noms du Consulat et du général Kisseleff, pour surprendre des signatures; que si on nous laissait faire, il ne pourrait plus répondre de la tranquillité publique, et Dieu sait toutes les insinuations qu'il aura encore ajoutées, pour nous calomnier comme des fauteurs de complots et de troubles. L'effet que le Hospodar attendait de son entretien avec M. Wastchenko fut complet, car celui-ci invita aussitôt au Consulat, le Logothète A.- Ghika, le Logothète C. Stourdza, le Vestiar A. Stourdza et l'Aga A. Balch, et changeant tout à coup de ton et de manières, répéta aux trois premiers qui s'y rendirent, tout ce que le Hospodar lui avait dit, désapprouva soudainement notre conduite, et leur déclara qu'il en informerait M. de Ruckman. Désappointés au plus haut degré, ces MM. se bornèrent à lui demander de nouveau, s'il consentait à recevoir nos plaintes; sur quoi il leur répondit qu'il ne pouvait s'y refuser, mais que nous devions les lui remettre un moment plutôt, et de cesser de nous rassembler, et de nous occuper ultérieurement de cette affaire. Le lendemain au soir, cinq d'entre nous allèrent confier à M. le gérant du Consulat les différentes pièces, qui se trouvent consignées dans notre lettre à M. le Baron de Ruckman qui en accompagnaient l'envoi, et dont nous avons l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie, sous le No. 1. M. Wastchenko les reçut, les expédia en effet; mais déjà le rapport, dont il nous avait menacé la veille, était parti.

Nous supplions Votre Excellence de fixer ici toute son attention, sur une circonstance qui a eu, et qui peut avoir encore, les suites les plus funestes pour nous. C'est que depuis le premier jour où M. de Wastchenko fut informé de notre résolution, jusqu'à celui de la remise de nos papiers, il s'est écoulé environ deux semaines. Dans cet intervalle, il eut été facile de modifier, ou même d'arrêter notre démarche, si elle était blâmable, parce que le temps aurait été suffisant pour demander de Bucharest les instructions nécessaires dans des conjonctures aussi graves.

De deux choses l'une, ou M. Wastchenko était autorisé à recevoir nos pétitions, où il ne l'était point. Dans le premier cas, nous ne concevons pas qui a pu le décider à blâmer en dernier lieu notre conduite. Est-ce l'entretien qu'il avait eu avec le Hospodar? Mais certes, celui-ci ne pouvait chercher qu'à nous dénigrer, dans l'intérêt bien naturel de sa propre défense. S'est-il appuyé sur des raisons plausibles? C'est ce dont nous sommes assurés que non, parce que personne au monde ne pourra prouver, que nous ayons transgressé le cercle de nos devoirs, ou que nous ayons donné lieu, par notre conduite, au moindre désordre. Dans le second cas, M. Wastchenko aurait dû nous engager à ne rien entreprendre, avant qu'il en eût informé M. le Consul Général. Il n'y a aucun doute que nous eussions attendu patiemment sa réponse, qui nous aurait servi de règle de conduite, parce que c'est précisément pour ne pas encourir la désapprobation de notre démarche, que nous avions été en prévenir M. le Gérant du Consulat.

Quoiqu'il en soit, il ne nous appartient nullement de juger de la conduite des employés de Sa Majesté l'Empereur, et si nous sommes entrés dans le détail des considérations ci-dessus, c'est uniquement parce que nous gisons sous le poids de l'accusation la plus flétrissante, et qu'il y va de notre honneur, et peut-être même de notre sûreté individuelle, de la repousser.

Le Hospodar, aussitôt qu'il eut connaissance de notre démarche, se hâta de rembrunir auprès de M. le Baron de Ruckman, le tableau qu'il avait déjà fait de nous à M. Wastchenko, en insinuant, si nous ne nous trompons pas, que notre démarche a tout un autre but, que celui que nous voulons lui donnner en apparence. C'est ainsi que M. le Baron, induit en erreur et se basant sur les communications du Hospodar et de M. Wastchenko, a chargé ce dernier de nous donner connaissance de sa réponse au dit rapport, dans laquelle il nous qualifie de gens turbulents, qui

cherchons à jeter le trouble dans l'esprit public, à rassembler les signatures par des voies illicites, à déconsidérer l'administration locale; enfin, il nous traite de criminels, nous déclarant qu'il ne nous était pas permis de nous constituer de notre chef, les défenseurs du Règlement et les représentants des intérêts du pays, droit qui n'appartient qu'à l'Assemblée générale ordinaire.

A la suite de cette première dépêche, S. Excellence renvoyant aussi nos suppliques, a cru devoir y joindre une seconde dépêche, dont le contenu est à peu près le même, et nous les renvoyer, par la voie du Consulat, en nous signifiant de rentrer dans l'ordre et de ne plus oser essayer de pareils moyens, parce que le Hospodar était en droit d'agir et de sévir contre nous, comme il le jugerait à propos. Aussi, il en use amplement, et avant qu'il eût reçu la réponse de M. de Ruckman, trois Boyards furent envoyés en exil. La copie ci-jointe de la seconde lettre, sous le No. 2, que nous nous sommes cru obligés d'envoyer à M. le Consul général, le lendemain de la lecture du firman que le Hospodar avait sollicité déjà depuis plusieurs mois, fera voir à Votre Excellence de quelle manière il entend l'usage qu'il voulait en faire et le but auquel il visait; la copie de notre dernière lettre, sous le No. 3, ne laissera plus aucun doute, que l'arbitraire le plus odieux remplace la loi, et que tous les droits, que les traités nous ont garantis et que le Règlement organique vient de consacrer solennellement, ont été méconnus et foulés, avec le plus scandaleux mépris. En effet, quel autre crime peut-on imputer à MM. le Logothète C. Stourdza, le Postelnik I. Ghika et le Vestiar A. Stourdza, trois grands dignitaires du pays, connus par les services qu'ils ont rendu à la Russie, et qui leur ont valu des marques distinguées de la munificence Impériale, qu'à nous, tous les signataires des pétitions? Et qui ne connaît leur conduite irréprochable, et la moralité de leurs principes? Mais ils ont été choisis à dessein, et victimes innocentes, le premier a été immolé au ressentiment du favori N. Canta, qui non content de lui avoir causé des dommages irréparables, par une injuste prétention de 5000 ducats, a voulu encore assouvir sa haine, par la peine déshonorante de l'exil. Le second a été désigné pour motiver les calomnies du Hospodar, qui veut le faire considérer comme le provocateur de notre démarche à l'instigation du Hospodar actuel de Valachie, afin de donner le change sur le but de nos plaintes, et le troisième a été sacrifié à un ancien ressentiment personnel du Hospodar, qui pour mieux jouir de sa vengeance, l'a relégué, bien que M. Stourdza possède plusieures terres, précisément dans celle qui est une véritable steppe, où il n'y a pas une seule maison habitable, pas de bois de chauffage, en un mot aucune des ressources de première nécessité, accessoires qui ne peuvent qu'empirer l'état d'un homme attaqué de la goutte, et peut-être même satisfaire plusieurs animosités irréconciliables du Hospodar.

Sur quoi donc se basent ces actes arbitraires, dont jamais la Moldavie n'a offert pareil exemple, sous aucun Hospodar? Sur un simple rapport de l'Aga, écrit sous la dictée du Logothète Nicolas Canta, et de l'aide de camp Pierre Arsaky, contraire à celui qu'il avait fait verbalement la veille au Hospodar. Quoi de plus affreux qu'un procédé aussi inique, au moyen duquel l'honneur, la fortune, la sûreté individuelle, et même l'existence des particuliers, peuvent être mises à la discrétion du pouvoir hospodarial, auquel il est si facile d'arracher à l'Aga, tel rapport qu'il lui plaira, contre qui que ce soit.

Quelle violation plus manifeste du Règlement et de l'acte séparé de la convention d'Akerman, relatif aux Principautés de Moldavie et de Valachie, dans lequel il est dit mot pour mot:

„Les Boyards seront tenus d'exécuter les ordres des Hospodars et de rester „envers eux, dans les bornes d'une parfaite soumission. De leur côté, les Hospodars „ne pourront sévir arbitrairement contre les Boyards, ni leur faire subir des punitions „non méritées, et sans qu'ils aient commis quelque faute avérée, et ces derniers ne „subiront de peine qu'après avoir été jugés, conformément aux lois et usages du pays".

Que le Hospodar prouve, quand et en quoi nous sommes sortis des bornes de la soumission qui lui est due. Se peut-il qu'un simple rapport de l'Aga constitue une faute avérée? Quel est le délit qu'on peut imputer aux exilés? Quand, par qui, et d'après quelles lois et usages ont ils été jugés? C'est lui-même, le Hospodar qui s'est rendu coupable d'un délit, en provoquant l'émission d'un firman contre l'esprit de l'acte additionnel au traité d'Andrinople de 1829, et l'a consommé, en condamnant aussi arbitrairement trois grands Boyards à l'exil.

Depuis, nous ne cessons tous d'être en butte à ses attaques, tantôt ostensibles et tantôt sous main, qui toutes ne tendent qu'à ternir notre honneur et à miner nos fortunes. C'est ainsi qu'il vient de déclarer l'Aga A. Balsch, indigne de présider la société d'histoire naturelle, sans que la moindre plainte fut élevée contre lui, et a ordonné l'élection d'un autre président, contrairement aux statuts de la société, confirmés par S. Excellence le Président Plénipotentiaire Général Kisseleff, accordant aux seuls membres effectifs le droit d'élire ou de changer leur Président. Le Paharnik Sion, après avoir été tourmenté pendant plusieurs jours consécutifs, par les différents agents du Hospodar, et même par le Métropolitain, pour qu'il désavoue sa signature, et qu'il déclare par écrit, avoir été trompé par nous, voulant s'arracher à ces persécutions, partit pour Galatz. Dès qu'on le sut, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, et conduit dans sa terre, il y est gardé à vue, d'où il doit être transféré à Iassy, pour y subir un procès criminel. Le Bano Pasko est à la veille de se voir complètement ruiné, à la suite d'une enquête qui a été dirigée contre lui, à l'occassion d'un contrat qu'il a passé avec le gouvernement pour la construction des casernes de la milice, et uniquement encore, parce qu'il n'a pas voulu se rétracter, malgré les nombreuses tentatives qui avaient été faites auprès de lui, dans l'espoir de découvrir des vices de forme ou des erreurs, qui pourraient offrir prise contre le Logothète A. Ghika. Les recherches les plus minutieuses se font dans tous les dossiers de la Logothetzie de l'Intérieur, et même dans ceux qui ont rapport aux actes passés sous l'administration provisoire, qui, appréciant mieux son caractère et ses services, l'honora de la plaque de St. Stanislas et d'autres décorations, et cela après que le Hospodar lui-même a envoyé à M. A. Ghika, lorsqu'il donna sa démission, le témoignage le plus flatteur, approuvant en tout point sa gestion et le remerciant pour ses peines.

Qui ne voit les motifs secrets qui font agir ainsi le Hospodar, afin de nous contraindre à faire le désaveu de notre conduite? Bien peu d'entre nous peuvent échapper aux poursuites de ses agents, qui emploient tour à tour les menaces, les promesses et les ruses inimaginables, pour nous amener à lui demander grâce et lui donner ainsi la satisfaction de nous faire considérer comme de misérables intrigants. En même temps, quelle insigne contradiction que celle de nous représenter, d'un côté comme des criminels d'Etat, et de l'autre de chercher à nous faire désister de notre résolution! N'y a-t-il pas là, la preuve évidente de notre innocence, et des craintes dont le Hospodar est tourmenté, que sa conduite ne vienne à être dévoilée?

En effet, quelle absurdité de vouloir calomnier, comme perturbateurs du repos public, des personnes dont la plupart ont vieilli dans des habitudes d'ordre, de paix et de soummission, et qui dans un moment de trouble, auraient tout à perdre et rien à gagner.

Les deux tiers seulement des signataires des pétitions, possèdent des biens d'une étendue sur laquelle habitent et se nourrissent au-delà de vingt mille familles de paysans, ce qui fait le cinquième de toute la population du pays. Et c'est nous, grands propriétaires, qu'on accuse de vouloir pervertir l'esprit public et fomenter des troubles, nous qui avons plus d'intérêt que personne, à ce que le bon ordre et les lois soient strictement observés, nous auxquels la violation de celle-ci a arraché des cris de détresse, parce que nous avons été les premiers à pâtir, vu la complication de nos intérêts divers. Dailleurs, où sont les armes, les provocations à la

sédition, les écrits incendiaires, les affiliations et réunions secrètes, et tous les abominables accessoires des désordres de ce genre? Quelles pourraient être nos espérances, quels nos moyens et quel notre but? En vérité, il y a dans cette accusation autant de méchanceté, que de folie.

Le Hospodar nous reproche en outre, de nous être constitués les défenseurs du Règlement. Sans doute, tous les Moldaves le sont; et par conséquent, nous aussi. Mais ce n'est point un droit que nous nous sommes arrogés de notre autorité privée; tout au contraire, nous le tenons de la bienveillante munificence de la cour protectrice, qui en nous accordant le Règlement, nous a imposé l'obligation de contribuer par tous nos moyens, à sa plus scrupuleuse observation. N'est-il donc pas du devoir de chaque Moldave de signaler les abus, qui tendent à le détruire? Nous l'avons cru du moins; peut-être nous sommes-nous trompés, mais notre erreur n'est point, à coup sûr, un crime.

Le Hospodar veut encore nous inculper, comme si nous nous étions érigés en représentants des intérêts du pays. Cela n'est point, et nous n'oserions nous le permettre. Mais lorsque le malaise est général, lorsque les lois sont violées et remplacées par l'arbitraire, la désorganisation introduite dans toutes les branches de l'administration, la spoliation et la concussion mise à l'ordre du jour, peut-il être question des intérêts privés, seulement?

En nous bornant à signaler nos griefs personnels, nous en aurions obtenu peut-être le redressement, mais c'eut été, pour des cas exceptionels, sauf à revenir à la charge pour chaque nouvelle lésion, parce que ce n'est que dans le partage égal de la justice, sans distinction, et la protection des lois, accordée à tous, que chaque particulier trouve la garantie de ses droits et de ses intérêts.

Sommes-nous criminels, parce qu'au lieu de consigner séparément nos griefs, nous avons préféré les réunir et les présenter dans l'ensemble des souffrances du pays, où ils viennent naturellement se réunir, et dont la cessation ne peut être opérée que par une mesure générale. Le sommes-nous, parce que nous avons osé adresser nos doléances, directement à ceux qui seuls sont les maîtres absolus de nos destinées?

Mais c'est un droit qu'on n'a jamais contesté aux Moldaves. Nos pères et nos ayeux en ont fait usage; nous aussi, à différentes reprises. Le Hospodar actuel lui-même en a usé, avant son investiture.

Etait-il alors le représentant du pays?

Qu'il exhibe ses pleins pouvoirs, et nous passons de suite condamnation sur notre conduite. Les Boyards Moldaves ont soumis à la connaissance de la cour protectrice, et notamment en 1802, 1816, 1817 et 1821, les calamités de leur pays, et les abus qui s'y commettaient. Leurs plaintes ont été accueillies avec une haute bienveillance, et ces Boyards sont recommandés à leurs compatriotes par le Général Kisseleff, dans son discours à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée ordinaire, comme des gens de bien.

En outre, il nous a déclaré officiellement lorsqu'il prit congé de nous, que s'il arrivait que le Hospodar transgresse ses pouvoirs, il était de notre devoir d'en informer respectueusement la cour Impériale. Dans le hatti-shérif de la S. Porte, donné lors de la nomination du présent Hospodar, il est dit, à la suite de l'ordre donné à celui-ci d'administrer le pays avec douceur et justice, que si le Hospodar contrevenait aux intentions de S. H., les habitants auraient le droit de s'en plaindre.

De plus, nous avons été chez M. Wastchenko lui demander s'il voulait recevoir nos suppliques, et il a répondu ne pouvoir s'y refuser. Nous avons aussi feuilleté le Règlement, et nous n'y avons nulle part trouvé la défense de nous adresser aux cours protectrice et suzeraine, dans des circonstances comme les présentes. Enfin nous avons récapitulé dans notre mémoire les faits antérieurs, nous avons consulté tous nos antécédents, et rien, absolument rien, ne nous semblait de nature à nous

interdire une démarche qui, plus nous la murissions, plus elle nous paraissait légale. Serait-ce que le Hospodar actuel croirait jouir d'un privilège exclusif, et que, souverain indépendant, sa personne serait inviolable. Cependant les traités, ni le Règlement n'en disent mot. Au contraire, d'après leur teneur, c'est un chef de gouvernement nommé par la cour suzeraine, avec l'assentiment et sous la protection de la cour Impériale de Russie, auquel l'Administration du pays est confiée. Non seulement la Principauté n'est point héréditaire dans sa famille, mais encore, en cas de démission et de déchéance, il rentre dans la classe des autres Boyards, et en cas de délit, il est destitué et jugé d'après les lois. Où donc se trouve la criminalité d'une démarche que toutes les circonstances concourent à justifier? Vu surtout, que personne jusqu'à ce jour, ne nous a déclaré que le droit de pétition nous était interdit à l'avenir, ce qu'à Dieu ne plaise, parce que ce serait le comble de nos malheurs.

Aurions-nous pêché dans le mode que nous avons employé? En ce cas, il serait plus juste de nous taxer d'ignorance. Mais d'après la tournure qu'ont prise les choses, il ne peut plus être question de formes, il s'agit de principes.

Les Moldaves ont-ils joui et jouissent-ils encore, du droit de pétition envers les cours protectrice et suzeraine? Ici est, ce nous semble, la question, et la réponse ne peut qu'être affirmative, parce que c'est un droit consacré par beaucoup d'antécédents, et que les traités ont confirmé, sinon formellement, du moins tacitement.

La preuve la plus évidente en est que, ce sont les plaintes fréquentes de nos ancêtres qui ont attiré sur les plaies du pays, l'attention de nos augustes protecteurs, et que c'est à leurs sentiments d'humanité que nous devons, par suite de ces plaintes, les bien-faits des nouvelles institutions. Plût au ciel qu'elles fussent maintenant dans toute leur intégrité.

Cependant, on nous dit que le Règlement organique ayant constitué une Assemblée nationale, c'est la seule voie qui soit dorénavant ouverte aux réclamations. D'abord le Règlement est une institution qui dérive des traités, et qui par conséquent ne peut annuler ce qu'ils ont consacré. Ensuite, il n'y est écrit nulle part, que le droit de pétition nous est interdit.

Enfin l'Assemblée générale, d'après le texte même du Règlement, n'a pas l'initiative, comme non plus la faculté de recevoir des requêtes, ni particulières ni collectives. A qui donc nous adresser, lorsque tout recours nous est fermé? On nous répondra que c'est un devoir que l'Assemblée doit remplir de son propre mouvement, parce que l'art. . . de la loi fondamentale, l'autorise à faire au Hospodar des doléances sur l'état du pays, lorsque les circonstances l'exigeraient. Dans le cas où sa voix ne serait pas écoutée, de les porter même à la connaissance des deux cours. L'a-t-elle rempli ce devoir? Et dans les deux dernières sessions, qui ont été tenues depuis l'installation du Hospodar, n'a-t-elle pas menti en devenant l'instrument de l'oppression que le Hospodar fait peser sur tout le pays, en approuvant toutes les illégalités qui avaient été commises, et en violant d'une manière flagrante les dispositions qui consacrent nos droits?

Avait-elle le pouvoir de nous priver de l'argent des sokotelniks? Lui était-il permis de frapper les contribuables d'un nouvel impôt, avant d'y avoir été autorisé par les deux Cours, conformément à l'article . . . du Règlement.

Or l'Assemblée, dépassant ses attributions, nous rentrons de fait dans notre droit de signaler, comme par le passé, les souffrances du pays.

Et si alors une semblable démarche nous a mérité de la part du général Kisselefi, s'exprimant au nom de S. M. l'Empereur, la qualification de Boyards bien pensants, se peut-il qu'aujourd'hui les circonstances étant les mêmes, elle nous soit imputée comme un crime? D'ailleurs, quelle confiance peut inspirer une Assemblée, faussée dans son principe par le Hospodar et pervertie par lui? Comme notre mémoire le prouve amplement, assemblée composée en majeure partie d'employés qui, dans le moment même où ils élèveraient la voix contre les abus qui se commettent,

seraient à coup sûr remplacés et exposés à être deshonorés, vexés et ruinés, témoin ce qui arrive à nous autres, parce que nous avons osé nous plaindre, ou de personnes qui espèrent pour prix de leur docilité, un rang, un emploi ou quelqu'autre avantage.

Enfin, une Assemblée où le Métropolitain, son président inamovible, siégeant en personne, avec les deux évêques diocésains, qui par suite de la discipline ecclésiastique, et probablement aussi par égard pour les relations qui existent entr'eux, se croient dans l'obligation de se ranger toujours de son avis, une Assemblée, disons-nous, où le Métropolitain prête tout l'appui de son autorité et de son influence, accrues par celle de ses confrères, au Hospodar qui, en retour de sa complaisance, comble le parent bien-aimé de celui-ci, le Logothète Nicolas Canta, de toutes les faveurs. Il suffit de connaître les relations de M. Canta, aujourd'hui Ministre l'Intérieur, avec le Métropolitain, l'influence de ce dernier et de ses confrères, sur l'Assemblée, les rapports directs de plusieurs de ses membres avec le Hospodar, pour être convaincu que l'Assemblée n'est plus qu'un instrument servile des volontés du chef. Parmi les nombreux fait sur lesquels nous pourrions nous appuyer, nous choisirons un seul, qui prouvera jusqu'à l'évidence le peu de cas que cette Assemblée fait du bien-être du pays, qu'elle sacrifie, avec la plus impardonnable complicité aux intérêts personnels du Hospodar. Et qu'on juge après, ce que les particuliers doivent en attendre.

La Moldavie était divisée, d'ancienne date, en seize districts. Dans ce nombre, trois étaient d'une se petite extension, qu'à l'époque récente de l'introduction du Règlement, il fut résolu de les réduire à treize, en adoptant pour base de la nouvelle division, la centralisation autant que possible, de chaque district, autour de son chef-lieu, résidence de l'Ispravnicat.

On traita surtout longuement la question du petit district de Hertza, qui par sa proximité avec celui de Dorohoi, pouvait facilement être incorporé dans ce dernier. Mais, comme par sa position de district frontière, il présentait une certaine importance, on décida que les deux districts seraint fondus en un seul, et que le siège de l'Ispravnikat devra être établi dans l'une des deux villes de Dorohoi ou de Hertza, et de préférence dans la dernière, à cause de sa position, si des considérations majeures ne l'emportaient pour la première. Les principes ainsi établis, et consignés dans les procès-verbaux de la dernière session de l'Assemblée générale, tenue sous l'administration provisoire, celle-ci se vit obligée, à cause des travaux préparatoires exigés pour l'introduction de la nouvelle division, de renvoyer le développement et la mise à exécution du projet à la prochaine session, qui devait avoir lieu sous le régime hospodarial.

Déjà avant l'époque de la convocation de l'Assemblée, le Hospodar avait surpris au Logothète Théodore Balch, la donation de ses biens. Le petit bourg Tirgou-Nou ou Michaelestu, en fait partie. Aussitôt, il projette d'en augmenter l'importance et les revenus, en y transportant le siège de l'Ispravnicat, qui était fixé pour Dorohoï ou Hertza. A cet effet, on eut soin de préparer d'avance la majorité de l'Assemblée qui, dès que la proposition lui fut faite, se trouva heureuse de pouvoir donner au Hospodar une nouvelle preuve de son dévouement, en sacrifiant, sans le moindre scrupule, les intérêts des habitants des deux districts, à ceux de sa personne. D'autre part les routes de poste ayant pareillement été dirigées sur Michaelestu, qui est situé à l'autre extrémité de la frontière de Bucovine, les villes de Dorohoï et de Hertza se trouvent frappées d'un arrêt de mort. La translation de l'Ispravnicat et des tribunaux à Michaelestu, a fait disparaître la vie et le mouvement que leur présence imprimaient nécessairement. Les communications ont cessé, à cause de la nouvelle direction donnée aux postes; en même temps que tous ceux qui y vivaient du seul produit de leur travail, ne trouvant plus de quoi alimenter leur industrie, sont allés chercher ailleurs leur pain. De manière que les malheureux pro-

priétaires de maisons et de boutiques, et autres bâtiments de spéculation, qui avaient absorbé leur fortune, ou tout au moins une bonne partie, sont condamnés à les voir tomber en ruines, faute de locataires. Mais que dire des souffrances de toute la population agricole de ces deux districts, qui, à cause de ses rapports journaliers avec l'Ispravnitzie et les juges, est obligée de parcourir de 36 à 40 heures, pour aller les trouver à Michaelestu. Voilà M. l'Envoyé, l'Assemblée générale telle qu'elle est, et la manière dont elle entend les intérêts du pays. Aussi le Hospodar compte sur elle, pour faire approuver et légaliser ses actes. Mais cette fois-ci, nous croyons qu'il se trompe, parce que nous espérons établir et prouver que cette Assemblée, composée comme elle est aujourd'hui, ne peut plus être légalement convoquée. Six députés ont signé avec nous les pétitions, et sont par conséquent accusateurs. La plupart des autres, dans une anaphora, que le Hospodar se fait adresser de la part du pays, nous condamnent comme des gens égarés, qui attaquent les principes du Règlement et nous érigeons en défenseurs de cette institution, donnant l'exemple de la désobéissance à l'autorité légale. Ils nous condamnent d'avance, et d'une manière aussi injurieuse, sur de simples suppositions, sans connaître le contenu et la portée des pétitions, sans savoir même, par quels Boyards et par combien, elles ont été signées. Que peut-on imaginer de plus inconséquemment absurde et de plus coupable, que la confection d'un pareil document, dans lequel d'un côté on approuve, par les éloges les plus exagérées, la conduite du Hospodar et les actes de son gouvernement, avant de les avoir examiné, et d'un autre, on diffame des personnes et une démarche non connus. Tous ceux qui ont signé ce document et sont membres de l'Assemblée, se trouvent dans l'obligation de confirmer ce qu'ils ont approuvé préalablement, et de soutenir ce qu'ils ont avancé. Le Métropolitain et les Evêques, qui l'ont aussi signé, se trouvent non seulement dans la même catégorie, mais ont encore commis une faute grave, en contravention directe au texte précis du Règlement, qui défend au clergé tout acte politique en dehors de l'Assemblée. Comment donc concilier la convocation légale de cette Assemblée, avec des antécédents de cette nature ? Ce serait assurément compromettre tous les intérêts de la société. Comment le Métropolitain et les Evêques pourraient-ils encore siéger dans l'Assemblée, après un pareil oubli de leurs devoirs, eux dont la mission étant toute de paix et de conciliation, n'ont pas craint de provoquer par leur exemple, à la flétrissure et à la condamnation de compatriotes, dont la culpabilité n'est point avouée, ni prouvée ? Sans doute ils ont besoin de ménager le Hospodar, afin que celui-ci n'appelle pas l'attention du pays, sur des intérêts qui leur tiennent fort à cour. Mais cette raison vient encore à l'appui de l'interdiction qu'ils ont encourue. La gestion des biens et des revenus de leurs diocèses, leur étant confiée sans contrôle, ils ne voudraient pour rien au monde en être privés. En vain le Général Kisseleff a insisté auprès du Métropolitain, et lui a recommandé la confection d'un règlement spécial pour les biens du clergé ; nous ne l'avons pas encore obtenu, et probablement nous ne l'obtiendrons pas, tant que cet état de choses durera. Que l'on jette un coup d'œil sur l'administration des biens de la Métropole et sur l'emploi de ses revenus, et l'on sera effrayé des spoliations qui s'y commettent. Le Logothète Nicolas Canta, par l'empire absolu qu'il exerce sur l'esprit du Métropolitain, en dispose à son gré. Pour les terres situées en Bucovine, il fait des baux à longues années et à des prix très modiques, dont le surplus lui est compté par les fermiers, à titre de gratification. Avec celles qui sont dans le pays, il agit encore plus volontairement : les unes, il les afferme pour son propre compte ; dans les autres, il fait couper le bois, dont il peut avoir besoin pour différents usages, enfin il en retire tout le profit qu'il veut. En attendant, la Métropole est grévée de dettes, dont l'accroissement annuel la menace de l'expropriation de ses biens, qui sont la propriété du pays.

Permettez, M. l'Envoyé, qu'après avoir abusé ici longuement de votre patience, nous disions un dernier mot sur l'anaphora dont il a été question plus haut,

Rédigé par ordre du Hospodar, tous ses agents se sont mis en mouvement, pour accumuler de nombreuses signatures. Cependant plusieurs des Boyards qui jouissent d'une considération méritée, se sont abstenus de la signer. Mais la plupart des employés n'ont pu s'y refuser, de crainte d'encourir la disgrâce du Hospodar. Tous les sous-employés, et même les petits écrivains des chancelleries, ont été obligés d'y apposer leurs signatures, auxquelles on leur a permis d'ajouter un titre quelconque, pour les faire passer pour Boyards. On a fait aussi courir cette anaphora dans le pays, pour nous faire condamner de gré ou de force, par le plus de monde possible, dont bon nombre ignore jusqu'à notre existence. Enfin, pour rassembler le plus de signatures possible, aucun artifice n'a été négligé! Les paroles mielleuses, la persuasion, la menace et la promesse; et pour inspirer plus d'effroi, les émissaires porteurs de l'anaphora, tiennent une liste sur laquelle ils inscrivent les noms de ceux qui se refusent à le signer, les menaçant du même sort que celui qui a atteint les Boyards exilés. Combien sont venus nous dire, que la poursuite les a forcés à signer, ayant tout à redouter, du moment que le Hospoder avait le pouvoir d'agir ainsi envers les premiers Boyards.

Maintenant que nous avons tracé le tableau de nos misères, nous nous abstiendrons, M. l'Envoyé, de toute réflexion, persuadés que nous sommes, que les sentiments de justice dont Votre Excellence est animée et ses hautes lumières, lui feront apprécier tout ce qu'il y a d'affreux dans notre position, et lui suggèreront les moyens les plus efficaces, propres à nous sauver de l'abîme qui est ouvert sous nos pas.

Quant au but que le Hospodar se propose d'atteindre, par une administration aussi antiréglementaire et oppressive, nous n'en entrevoyons pas d'autre, que l'intention préméditée de miner les nouvelles institutions du pays, pour les remplacer par l'ancien régime des abus, de l'arbitraire et des firmans. Est-ce de connivence avec son Agent à Constantinople, ou bien dans des vues de toute autre portée? C'est-ce qu'il nous est difficile de pénétrer, parce que l'insatiable cupidité qui le domine n'est pas encore un motif suffisant, qui puisse expliquer l'inconcevable empressement qu'il met, pour accumuler des trésors. Il ne nous appartient pas de déchirer le voile qui couvre ce mystère.

En suppliant Votre Excellence de vouloir bien nous excuser d'avoir dépassé de beaucoup les bornes d'une lettre, vu la gravité des circonstances, nous nous remettons, avec la confiance la plus respectueuse, notre sort à la décision bienveillante de l'arbitre de nos destinées, dont vous êtes, M. l'Envoyé, le digne représentant près de la Cour suzeraine. Nous osons espérer très humblement, que notre auguste et magnanime protecteur, auprès duquel nous sollicitons votre intervention bienveillante, ne dédaignera pas de jeter un regard compatissant sur des individus qui lui doivent leur existence et leur bien-être, et qui lui ont voué un dévouement sans bornes, en retour des nombreux bienfaits que la cour protectrice s'est plu à verser sur leur malheureux pays.

DCIV.

București, 1835, 18 Decemvrie.

Cochelet către Broglie, cu lista boerilor cari au iscălit memoriul în contra lui M. Sturdza (1), și despre serbarea zilei Impăratului rusesc.

(Consulat de Bucharest, 41).

Dans l'incertitude où je suis, si M. Duclos a envoyé à Votre Excellence la liste des Boyards de Moldavie, qui ont signé l'adresse à l'Empereur de Russie contre

(1) V. mai sus p. 536, Nr. DLXXXIX.

le Prince Stourdza, j'ai l'honneur de lui en transmettre une copie. L'astérisque indique ceux, que j'ai eu quelque fois l'occasion de faire connaître à votre département, depuis mon retour d'Yassi. Le Boyard dont le nom donne à cette adresse le plus d'importance, est M. Alexandre Ghika, qui était dernièrement Ministre de l'intérieur et dont j'ai parlé, avec quelques détails, dans ma dépêche du 23 Octobre, No. 30. Il est sans contredit l'homme le plus honorable, le plus impartial et un des plus modérés de la Moldavie. Sa signature est en quelque sorte une condamnation sans appel, des actes du Prince Stourdza. Je suis étonné seulement qu'il se soit mis ainsi, en avant, dans une affaire dont l'issue est bien incertaine.

Au reste, j'espère avoir bientôt des informations plus précises, sur tout ce qui se passe à Yassi. M. Colquhoun, Consul d'Angleterre dans les deux principautés, ayant reçu de Lord Ponsonby l'ordre de s'y rendre, je pense que nous serons bientôt parfaitement fixés, sur les manœuvres de tous genres de l'hospodar, pour atténuer vis-à-vis de la Cour de St. Pétersbourg et de la Porte Ottomane, l'effet scandaleux que les doléances des Boyards contre lui ont produit dans l'opinion.

C'est aujourd'hui la Saint Nicolas, fête de l'Empereur de Russie. Il y a ce matin service et Te-Deum à l'église grecque. Je suis le seul agent étranger, M. Colquhoun étant à Yassi, qui ne s'y soit pas rendu. J'ai fait exactement ce que M. Minciaky avait fait pour moi, le 1 Mai dernier, lors de la fête du Roi. Je me suis borné à aller en uniforme, avec le drogman chancelier du Consulat général, chez M. le Baron de Ruckman, qui ne recevait personne.

Je reviens d'un grand déjeuner, où l'on se tenait debout, donné par le Prince régnant, où tous les Consuls et les principaux Boyards avaient été invités. L'hospodar y a porté un toast à la santé de l'Empereur de Russie. La foule s'est ensuite écoulée silencieusement.

Noms des Boyards de la 1-ère et de la 2-de classe, qui ont signé l'adresse à S. M. l'Empereur de Russie.

1-er Classe.

Logothète Grégoire Ghika, député.
* Logothète Alexandre Ghika, décoré de Russie.
Logothète Constantin Stourdza, décoré de Russie.
* Postelnik Alexandre Mavrocordato, député.
* Postelnik Georges Ghika, député.
* Vestiar Nicolas Rosnovano.
* Hetman Constantin Balsch, député, décoré de Russie.
Hetman Grégoire Ghika, décoré du Sultan.
* Vestiar Alexandre Stourdza, décoré de Russie.
Postelnik Constantin Catargi, député.
Aga Alexandre Balsch, décoré de Russie.
* Aga Alexandre Rossetti, député, décoré de Russie.
Hetman Anastase Bachotte, décoré de Russie.
Vornik Nicolas Gretziano.
Spatar Jean Bachotte.
Spatar Michel Cantacuzène.

2-de Classe.

Bano Pasco.
Bano Stavri.
Comis Jean Gherguel.
Sion.
Proca.
Heresko.
Spatar Constantin Pomer.

Il manque le nom de deux ou trois boyards de la 2-de classe, dont on n'a pu se rappeler pour le moment.

DCV.

Iaşi, 1835, 10/22 Decemvrie.

Suplica boierilor moldoveni, adresată Contelui Beckendorff, adiutant al Impăratului rusesc (1).

(Consulat d'Iassi).

Ce serait manquer à tous nos devoirs, si nous ne nous empressions pas de faire part à V. Ex. de la lettre, dont nous avons l'honneur de joindre ici la copie, que des circonstances récemment parvenues à votre connaissance, nous ont forcé d'adresser à S. Ex. M. l'Envoyé de Boutenieff.

Nous concevions bien, que M. le Baron de Ruckman devait avoir communiqué à la mission Impériale des dépêches, que le Hospodar lui avait adressées au sujet de nos petitions, lorsque nous apprîmes que, dans le même temps, celui-ci avait aussi écrit directement à M. de Boutenieff, ainsi qu'à son Agent à Constantinople. Le contenu de ces dépêches ne peut nous être connu, mais il est facile à présumer que, dans l'intérêt de sa défense, le Hospodar n'aura pas manqué de nous dépeindre avec les couleurs les plus sombres, surtout à en juger par les premiers résultats qu'obtinrent les représentations qu'il avait faites d'abord, à S. Ex. M. le Consul général.

Nous sachant calomniés et sans défense à Constantinople, vu que M. de Ruckman avait trouvé à propos de nous renvoyer aussi l'Arz-magzar, et jugeant de l'étendue de l'influence que l'Agent de l'Hospodar y exerce, par l'émission d'un premier firman, notre position nous paraissait désespérante.

Force donc nous fût, Monsieur le Comte, de donner connaissance à M. l'Envoyé de notre mémoire, pour qu'il puisse juger des motifs qui avaient nécessité notre démarche formelle, et de faire à V. Ex. un récit fidèle de toutes les circonstances qui y ont rapport, afin qu'éclairée sur le véritable état des choses et guidée par les sentiments de justice et d'humanité, que nous lui connaissons, S. Ex. veuille bien intervenir pour entraver des démarches qui, en surprenant la religion de la cour suzeraine, pourraient obtenir un second firman, pour frapper directement les nombreuses victimes, que le Hospodar a vouées cette fois-ci à sa vengeance. Cette crainte, Monsieur le Comte, les avanies sans fin, les humiliations et affronts de tout genre, et les attaques directes et détournées, auxquelles nous sommes journellement exposés, au mépris de toutes les lois qui ne nous offrent plus aucune protection, ont déterminé notre recours à la mission impériale, bien que nous ayons remis notre sort complètement entre les mains de V. Ex. C'est donc à elle à juger, si nous avons eu tort ou raison; toutefois nous osons espérer que sa bonté lui fera trouver l'excuse de notre conduite, dans la nécessité de notre position malheureuse; détruire des accusations calomnieuses et prévenir un coup, dont une fois atteints, il nous serait peut-être impossible d'en re-

(1) V. mai jos, raportul lui Duclos din 5 Fevruarie 1836.

lever, a été notre unique but. Quant à nos espérances, elles sont toutes fondées dans les sentiments nobles et élevés de V. Ex.

Nos maux, Monsieur le Comte, sont grands, et le sort que le Hospodar nous prépare, est affreux, puisqu'il n'est moyen qui lui répugne, pour parvenir à ternir notre honneur et à nous réduire à la misère ; soutenu par le Métropolitain, une double oppression pèse sur nous. On se refuserait à ajouter foi, si ce n'était chose avérée, que ce dernier a poussé la persécution jusqu'à suspendre de leurs fonctions des prêtres qui venaient dans nos maisons, faire des prières pendant le carême actuel du Noël. Mais un fait qui surprendra d'étonnement Votre Excellence, et que nous sommes obligés de consigner ici, malgré que nous sentons combien nous abusons de ses moments précieux, ne prouvera que trop l'intelligence qui est établie entre le chef du pays et celui de l'Eglise, pour travailler de commun accord à notre perte.

Le Vestiar Nicolas Rossetti Rosnovano avait donné asile à une de ses tantes, M-me Anica Balch, dans sa maison de campagne, située près de Yassy, où il s'était retiré lui-même, longtemps avant qu'elle vint loger chez lui. Ses ennemis firent aussitôt courir le bruit, qu'ils avaient contracté un mariage clandestin. Cependant on les laissa en paix, par l'obligation qu'a la société de respecter la position de chaque particulier, en tant qu'elle n'est pas en contravention patente avec les lois en vigueur, surtout dans des cas de cette nature, où chacun n'est responsable de sa conduite privée, qu'envers sa conscience. D'ailleurs, ils n'ont déclaré à personne ici, être unis par les liens du mariage, et dans tous les actes formels que M-me Balch s'est trouvée devoir passer, elle a toujours conservé le surnom de feu son mari, le hetman S. Balch. Depuis l'investiture du Hospodar, ils ont continué à habiter comme par le passé, sous les yeux des autorités civiles et ecclésiastiques, sans que personne ait trouvé à y redire, jusqu'il y a environ trois semaines, aussitôt que le Hospodar fut informé que le Vestiar Rosnovano était du nombre des signataires des pétitions. Il fit travailler l'esprit de M. Rosnovano père, vieillard octogénaire et maladif, exposé à de fréquentes attaques de spasmes, qui à tout instant mettent ses jours en danger, et dans un moment de faiblesse, on lui fit apposer sa signature sur une supplique abominable, mais dans laquelle la malice la plus infernale s'est fait un jeu de couvrir d'opprobre une des premières familles, en se servant de la propre main du père qui flétrit ses deux fils, tout en ne se plaignant que de son aîné, pour cause de mariage illégitime. Sur cette simple requête, renvoyée par appostille du Hospodar au Métropolitain, celui-ci dressa en secret une anaphora (rapport), dans laquelle il condamne, sans avoir pris aucun renseignement préalable, le Vestiar Rosnovano, âgé de quarante-cinq ans, indépendant par sa position sociale et sa fortune, et l'un des premiers dignitaires du pays depuis dix-huit ans, à être enfermé pour un temps illimité dans le monastère de Leko, et M-me Balch à être déportée en Valachie, sans pouvoir jamais rentrer dans sa patrie. Le Hospodar voulant se précautionner mieux cette fois, contre sa victime, envoya la supplique et l'anaphora sus-mentionnées à M. le Baron de Ruckman, pour faire approuver par Son Excellence les actes dont il méditait l'exécution. Dans ces entrefaites, le Vestiar Rosnovano, venant à avoir connaissance de la supplique de son père, alla un soir se plaindre à lui d'une démarche qui ne portait pas atteinte à sa personne seule, mais qui couvrait de honte toute la famille, et de tâcher de le déterminer à réparer un tort aussi grave. La chaleur de cette explication et l'irritation du vieillard, fournirent aux affidés dont le Hospodar a su l'entourer, une nouvelle occasion pour lui surprendre, cette nuit-là même, la signature d'une seconde requête où, en se plaignant d'avoir été insulté par son fils, dans les termes le plus injurieux, ils lui font implorer du gouvernement la sûreté de ses jours. Le Métropolitain, prêtant la main à cette trame odieuse, s'empressa d'aller en personne, après minuit, accompagné par le Postelnik Butechanescu, réveiller le Hospodar et lui remettre cette pièce. Sans perte de temps, un

ordre de cachet, motivé seulement sur la requête en question, fut envoyé à l'Aga, et le Vestiar Rosnovano est empoigné sans forme ni procès, et exilé sous escorte comme un criminel, au monastère de Leko. De son côté, le Métropolitain a expédié au supérieur de ce couvent, l'ordre de traiter M. Rosnovano avec la plus grande sévérité, de ne pas lui permettre de sortir du lieu de sa réclusion, ni de communiquer avec personne, et de ne lui donner, pour toute nourriture, que du pain sec.

De pareils procédés, Monsieur le Comte, n'ont pas besoin d'être commentés, pour relever l'arbitraire inouï d'actes, en dehors de toutes les lois, et la noirceur de cette intrigue perfide. Pas un de nous n'échappera désormais à la haine implacable du Hospodar, si Votre Excellence ne daigne prendre en pitié notre sort et employer sa puissante intervention pour nous en sauver. Qu'on nous juge d'abord, et si nous sommes coupables, que la punition méritée nous soit infligée sans remise, mais que justice nous soit rendue. Au nom de tout ce qu'il y a de plus sacré, veuillez, nous vous en supplions, Monsieur le Comte, vous intéresser en faveur de malheureux persécutés, qui vous devront une éternelle reconnaissance.

DCVI.

București, 1835, 30 Decemvrie. Cochelet către Broglie, despre starea nenorocită a țărilor românești și știri din Serbia.

(Consulat de Bucharest, 42).

Il y a plus d'un an que, par ma dépêche No. 1-er, j'ai commencé à entretenir votre département de la situation de ce pays. Ce que je disais dans le dernier paragraphe de cette dépêche, je pourrais le répéter maintenant, mais la confiance que j'avais alors dans l'avenir de ces principautés, et que je cherchais à faire partager à tous ceux qui en manquaient, a bien diminué. En effet, Monsieur le Duc, ce n'est pas maintenant sur des présomptions, que je fonde mon jugement. Il est établi sur des faits accomplis. Dans toute cette année qui vient de s'écouler, quelle mesure utile pour le pays ai-je signalée à Votre Excellence? quel bien s'est opéré? quels établissements indispensables ont été créés? quels développements l'agriculture et le commerce ont-ils reçus? quels résultats ces administrations nationales indépendantes, créées par le traité d'Andrinople ont-elles obtenus? Rien! Il y a eu, dès le principe et constamment après une guerre, sourde d'abord, et ensuite plus ouverte, entre les pouvoirs établis par la Russie et la Russie elle-même, selon que ceux-ci ont été plus ou moins souples. Il y a eu une action continuelle des Agents russes sur tout ce qui s'est fait. Il y a eu quelquefois résistance de la part de l'hospodar de la Valachie, et composition amiable de celui de la Moldavie. Il y a eu corruption, vénalité, désir immodéré de s'enricher de la part de celui-ci, en maintenant quelque fermeté dans son administration; et dégoût, résistance quelquefois, faiblesse toujours, chez celui de la Valachie, en laissant à ses entours plus de liberté d'agir et de commettre quelques petits abus. Il y a eu des budgets fictifs, laissés en héritage par la Russie, incapables de couvrir les dépenses et creusant un déficit. Il y a eu une Assemblée générale que l'impôt n'atteint pas, qui touche les gros traitements, qui a voulu imposer le cultivateur, pour être payée, et à laquelle la Russie n'a accordé que les deux tiers de son vote. Il y a eu dans cette Assemblée, une opposition vive et systématique contre le Ministère, qui a fait rejeter presque toutes les mesures proposées par le gouvernement, sans qu'il en ait été proposé d'autres en remplacement. Il y a eu guerre de places, désir de s'en servir, pour renouveler l'ancien système des extorsions et des abus. Il y a eu apathie complète, dans la décision de toutes les affaires qui dépendent des divers Ministères, vénalité profonde parmi les

juges, immoralité invétérée dans les hautes classes de la société. Il y a eu une opposition contre le gouvernement de l'hospodar, qui s'est recrutée et organisée quand on a pensé que la Russie la voyait d'un bon œil. Il y a eu dans l'Assemblée, comme dans une fraction de la société, une jeune opposition, qui a plus d'instruction, plus de qualités essentielles, quelquefois dans un meilleur avenir, et plus de moyens de l'assurer. Il y a eu, de la part de la Porte ottomane, insouciance parfaite sur tout ce qui se fait dans ce pays, pourvu que son tribut soit payé; tandis que la Russie a voulu exercer son influence sur tout, comme si le pays lui appartenait, comme si elle travaillait pour elle-même. Cette action puissante et de tous les jours, a étonné les uns, inquiété le plus grand nombre, et n'a satisfait personne. Le corps social est atteint d'un certain malaise, d'un véritable découragement.

On voudrait une fin à cette incertitude, quand-même elle ne serait point selon les vœux. Il y a là, dans ce vaste et riche bassin, entre les monts Carpathes, le Danube et la mer Noire, trois millions d'individus, qui attendent ce qu'on voudra bien faire d'eux, et pour eux. Ils sentent que leur état n'est pas naturel, que leur situation est forcée. Il y a cependant de la vie, chez ce peuple. Il est intelligent.

Il est riche, de son sol. Il pourrait aussi l'être, de son industrie. Il y a des établissements de charité et de bienfaisance à créer. Il y a des routes à faire, de magnifiques forêts à exploiter, des mines à fouiller, des compagnies financières à organiser. Rien ne se propose. Rien ne se fait. On semble attendre le pouvoir qui donnera l'impulsion à tout, et cependant, dans ce vaste pays, point d'impôts sur les terres, point d'impôts sur les classes de boyards, pas de dette publique. Les étrangers, en dehors de tous les impôts et de toute action du gouvernement sur eux. Une capitation sur les laboureurs, pour principal revenu. Une vente de sel, pour seconde ressource financière. Une modique location, du revenu de 3 pour cent des douanes, quelques petites rétributions pour patentes, &-a,— voilà tout le budget de deux milions d'habitants en Valachie, et on se plaint, et il y a gêne extrême chez les grands propriétaires. Ils ont toujours recours aux expédients, pour satisfaire leurs vices et leurs besoins. Le taux légal de l'intérêt de l'argent est de 10 p. %. On emprunte à 18, à 24, à 36 pour cent.

Il y a là cependant, une terre vaste, traversée et fécondée par une foule de petites rivières, qui se jettent dans un beau fleuve, qui lui-même verse ses eaux dans la mer Noire. Cette terre ne demande qu'à produire, mais ses propriétaires n'aiment que la vie des villes. Il semblerait qu'il n'y a pour eux d'autre existence, que celle des places, pour pouvoir vendre les faveurs et la justice.

Une nouvelle année va commencer. J'ai peine à croire qu'elle ait des résultats plus satisfaisants pour le pays. Hier, l'Assemblée générale annuelle a été ouverte, sans bruit, sans qu'on ait engagé les Agents étrangers à y assister, et comme si on craignait de donner trop d'éclat à la séance d'ouverture. Je ne connais pas encore le programme des projets qui seront présentés. Le Prince a été prié instamment par son frère aîné, Michel Ghika, qui est tout puissant sur son esprit, et par son beau-frère, M. de Blaremberg, qui est entièrement dévoué à la Russie, de chercher à entretenir des rapports moins irritants avec M. de Ruckman. On croit déjà s'apercevoir d'un rapprochement.

Je n'ai rien appris de Constantinople et de la Servie, que Votre Excellence ne sache déjà. Les faveurs accordées par le Sultan au Roi d'Angleterre et à Lord Ponsonby, ont eu cela de particulier, qu'on assure que le Reïs-Effendi a, en quelque sorte, demandé le consentement de M. de Boutinieff. On disait qu'il y avait encore eu du mécontentement en Servie, depuis le retour du Prince Milosch.

Les premiers ministres, Abramovitz et Davidovitz, craignent toujours l'abus qu'il peut faire de son pouvoir, maintenant qu'on le lui a rendu, dans toute sa plénitude, et que ses largesses lui ont valu la faveur du Sultan. Les mécontents chercheraient, ajoute-t-on, à entraîner dans leur parti l'épouse de Milosch, fort indisposée

contre lui, à cause du nombre de concubines qu'il entretient. Il y a des personnes qui veulent toujours, que la Russie ne soit pas étrangère aux excitations de la Servie, parce qu'il est certain que l'hérédité du pouvoir du Prince Milosch, ne convient pas à sa politique.

DCVII.

Iaşi, 1836, 7 Ianuarie. Duclos către Broglie, despre memoriul şi scrisorile boierilor în contra lui M. Sturdza, despre informaţiile căutate de Ruşi asupra conflictului, şi despre garnizoana din Silistra.

(Consulat d'Iassi, 1.).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie du mémoire, qui accompagnait l'adresse des Boyards d'Iassy à S. M. l'Empereur de Russie (1), des lettres qu'ils ont écrites à M. de Ruckman (2), pour justifier leur démarche, et de l'anafora que le Hospodar a fait présenter à la signature des Moldaves de toutes les classes, et contenant l'apologie de son administration (3).

Ces pièces, que j'ai eu beaucoup de peine à me procurer, m'ont été confiées sous le plus grand secret. Les Boyards désirent que le Cabinet de Russie ignore cette communication, afin qu'ils ne paraissent pas avoir cherché un autre appui que celui de la puissance protectrice, et pour ne point accréditer l'accusation portée contre eux par le Prince, que leur projet n'est que le résultat d'un complot de Carbonari, ourdi de concert avec les missions de France et d'Angleterre. Cette imputation injuste a éloigné tous les Boyards du Consulat, et rendu mes relations avec eux, très rares et très difficiles.

Le général Staroff est arrivé ici le 9 Décembre, et en est reparti dix jours après, pour Pétersbourg, sans avoir fait connaitre le sujet de son voyage. On suppose qu'il a été chargé par M. le Comte Worontzoff, de recueillir des informations sur les causes qui divisent la noblesse et le Hospodar de Moldavie.

De nouveaux renseignements sur la garnison de Silistrie me sont parvenus, d'une source qui paraît mériter toute confiance: deux officiers anglais, MM. le Colonel Williams de Ross et le Capitaine de marine Dringwalter, chargés par leur gouvernement de visiter les côtes de la mer Noire, ont passé par Iassy, le 16 du mois dernier, en revenant de cette forteresse, qu'ils avaient eu l'ordre d'examiner dans les plus grands détails. D'après leur rapport, la garnison serait de dix mille hommes et ne pourrait être moindre, à cause des nombreux ouvrages de défense dont se compose la place, qui embrasse dans son rayon 12 villages.

Mais ces troupes n'y sont toutes réunies que pendant l'hiver. Après cette saison, on en distribue la moitié sur la route militaire; les malades sont envoyés dans les villages, en dehors de cette ligne, pour s'y rétablir. Cette dernière circonstance et les détachements qui arrivaient pour relever d'anciens corps, tandis que ceux-ci se retiraient par une autre voie, ont pu donner lieu aux bruits qui s'étaient répandus, de l'entrée de forces beaucoup plus considérables dans les deux Principautés.

(1) Mai sus, p. 536, Nr. DLXXXIX.
(2) P. 548, Nr. DXC. p. 554, No. DXCIII şi p. 558, No. DXCV.
(3) P. 560, Nr. DXCVI.

DCVIII.

Cochelet către Duclos, despre cele două note oficiale, dintre cari una a lui N. Suțu, în privința impozitelor asupra străinilor (1.) București, 1836, 8 Ianuarie.

(Consulat de Bucharest, 1830–36).

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 Décembre dernier, la copie des deux notes, qui vous ont été adressées par le secrétariat d'Etat de la Moldavie, les 31 Mars et 30 Novembre 1835. Je regrette et je suis étonné surtout, que vous ayez tardé aussi longtemps à me les soumettre, puisque je vous aurais donné, en temps opportun, des instructions précises, que je m'empresserai maintenant de vous envoyer.

Il y a 9 mois, qu'en faisant au Ministère un rapport général sur les privilèges dont jouissent les étrangers dans ce pays, j'avais en quelque sorte prévu le moment où l'on pourrait chercher à y porter atteinte, et sollicité des instructions, dans le cas surtout où l'on voudrait soumettre nos nationaux, aux taxes que paie le commerce de détail. La classification des étrangers en quatre classes, adoptée par le gouvernement Moldave, pour le paiement de quelques redevances, auxquelles on voudrait les assujettir, me paraissant n'être qu'un droit de patente, très modique, à la vérité, mais dont la perception serait contraire à l'esprit de nos capitulations; je crois devoir, conformément aux instructions que j'ai reçues, m'y opposer entièrement, et afin d'appuyer la réclamation, que vous me dites avoir déjà faite, j'ai l'honneur de vous envoyer une note, adressée au secrétariat d'Etat, en réponse à la sienne du 30 Novembre, que vous voudrez bien lui remettre, après en avoir pris connaissance.

Quant à ce qui regarde la note, si ancienne, du 31 Mars, relative à un droit de *fumarite*, dont j'ai ignoré jusqu'à présent l'existence, je pense, Monsieur, que la nouvelle perception qu'on voudrait établir, n'ayant pour but que de réunir en une seule taxe, toutes les redevances des étrangers, ce droit, dont l'usage, dites vous, a consacré la perception, faute par les Consulats, de s'y être opposés dès le commencement, cessera d'être perçu, et qu'en maintenant votre opposition au paiement des redevances, dont il est question dans la note du 30 Novembre dernier, nos nationaux cesseront d'être astreints, par des perceptions contraires aux capitulations avec la Porte.

A cet égard, je vous ferai observer, Monsieur, qu'en 1817, lors de l'administration du prince Caradja, on avait aussi voulu assujettir les français résidants en Valachie, à l'impôt dit *fumarite*, et que l'opposition du Consulat de France a toujours empêché qu'il fut perçu. Il en est de même, des autres taxes. Les français d'ici ne sont assujettis à d'autres droits, que ceux de douanes. Les français qui se trouvent à Yassi, ne peuvent pas être placés sous une autre catégorie. Veuillez donc, Monsieur, veiller attentivement à ce qu'il n'y ait entre eux aucune différence, contraire aux privilèges que les capitulations avec la Porte leur assurent, et me rendre compte exactement, des moindres infractions qui seraient portées à celles-ci . . . .

---

(1) Vezi raportul lui Cochelet din 11 Ianuarie 1836 și scrisoarea lui Suțu, p. 562, DXCVIII.

DCIX.

București, 1836, 8 Ianuarie. Nota adresată de Cochelet Secretariatului de Stat al Moldovei, cerând să se revie asupra măsurilor luate.

(Consulat de Bucharest, 1830—36).

Le soussigné, Agent et Consul général de France dans les principautés de Valachie et de Moldavie, ayant reçu de M. Duclos, gérant du Consulat de France à Yassy, une copie de la note de l'honorable secrétariat de la principauté de Moldavie, en date du 30 Novembre dernier, s'empresse de faire les observations suivantes.

L'intention manifestée par le gouvernement de la Moldavie, de diviser les étrangers résidant dans cette principauté, en quatre catégories, pour les soumettre à un impôt de 80, 50, 30 ou 15 piastres, selon la classe à laquelle ils appartiendraient, étant contraire, en ce qui regarde la France, à l'esprit de ses traités avec la Porte, qui n'imposent à ses nationaux d'autres droits que ceux de douanes, et ces traités, communs aux principautés du Danube, devant continuer à régir les privilèges que les français doivent y avoir, quelles que soient les modifications qu'il convient à l'administration de ces provinces de faire subir à son système de finances, le soussigné espère qu'il ne lui aura suffi, que de rappeler au Gouvernement de la Moldavie, les vrais principes de stabilité et d'exécution des traités, pour le détourner de toute idée d'y porter la moindre atteinte.

DCX.

București, 1836, 11 Ianuarie. Cochelet către Broglie, despre demersurile sale în chestiunea impunerii străinilor.

(Consulat de Bucharest. Direction commerciale, 1).

M. Duclos, gérant du Consulat de France à Yassy, n'aura certainement pas manqué de transmettre à Votre Excellence, une copie de sa correspondance avec le Gouvernement de la Moldavie, relative à une nouvelle taxe, à laquelle on voudrait assujettir les étrangers. Il y a peu de jours qu'il m'a communiqué la note, qui lui a été transmise à cet égard par le secrétariat d'Etat de Yassy, et dont je crois devoir encore joindre ici, une copie (pièce No. 1 (1). Je me suis empressé de lui répondre la lettre (Pièce No. 2), et pour donner plus de poids à ses réclamations, j'ai écrit directement au secrétariat d'Etat, la note (pièce No. 3) (2). Je pense, Monsieur le Duc, que Votre Excellence approuvera la teneur de celle-ci. Sa dépêche du 12 Août dernier No. 6, que j'avais provoquée par la mienne du 25 Mars précédent, No. 12, ne pouvait me laisser aucun doute sur l'esprit de ma rédaction.

Cette classification des étrangers en quatre classes, et ces redevances auxquelles on voudrait les assujettir, me paraissent être une suite de tout le système que j'ai développé dans ma correspondance politique, du Prince régnant Michel Stourdza. Dévoué entièrement aux volontés de la Russie, il voudrait préparer en Moldavie, à cette puissance, un état de choses, en rapport avec celui qui existe chez elle. Les catégories des étrangers en quatre classes, auraient quelque affinité avec les Guildes; et quand le moment serait venu de s'emparer de la Moldavie, il n'y aurait plus que les noms à changer. Votre Excellence peut compter sur ma plus ferme opposition,

(1) Nr. DXCVIII, p. 562.
(2) DCVIII, p. 586, și DCIX, mai sus.

pour empêcher un précédent aussi fâcheux. J'ai lieu de supposer que l'Autriche, plus intéressée que la France au maintien des privilèges, que les traités avec la Porte accordent aux étrangers dans ces principautés, puisque ses nationaux y sont en très grand nombre, et qui s'est d'ailleurs prononcée énergiquement à cet égard dans toutes les circonstances, ne souffrira pas les empiètements du gouvernement Moldave.

Le Consul d'Angleterre, qui est venu me consulter, et dont les affaires sont encore gérées à Yassi par M. Duclos, lui écrira dans le même sens que moi. Quant à la Russie, il est certain qu'elle paraîtra toujours indifférente, dans les questions qui regardent les étrangers, parce qu'il entre nécessairement dans ses vues politiques, un désir réel de voir les privilèges de ceux-ci, ramenés à la seule position qu'ils occupent chez elle, et qui ne diffère en rien de celle des indigènes.

DCXI.

Răspunsul lui N. Suțu la nota lui Cochelet.

Iași, 1836, 9 (21) Ianarie.

(Consulat de Bucharest, 1830–36).

Le soussigné, secrétaire d'Etat de la principauté de Moldavie, ayant mis sous les yeux du Conseil administratif la note que M. l'Agent et Consul de S. M. le Roi des français, lui a fait l'honneur de lui adresser, en date de 8 courant, a été chargé de donner les éclaircissements suivants, en réponse aux observations qui y sont contenues, relativement aux droits payables par les sujets français résidant dans ce pays.

Il est d'abord essentiel de constater que l'esprit des traités ne borne point aux droits de douanes, les redevances payables par les étrangers. En consultant l'esprit des traités, on acquiert la preuve qu'il tend à ce que l'industrie étrangère ne soit point soumise à des entraves exclusives, qui pourraient l'étouffer au profit du commerce national; aussi de tout temps, cette classe d'étrangers, qui à l'instar des nationaux, s'est livrée à l'exercice de l'industrie intérieure et du commerce de détail, a-t-elle partagé les charges publiques, d'après les exigences du trésor et les besoins des localités.

C'est ainsi que le droit de foumarite, et les droits réunis, compris sous la dénomination de roussoumates; ont été perçus sur les étrangers de temps immémorial, l'assiette de l'impôt général, faite en 1802 et confirmée par le Hatti-Schérif de la même année, comprend le foumarite, parmi les impositions légalement exigées pour former les revenus de l'Etat.

En proposant actuellement de convertir ces divers droits en une simple redevance, le Conseil n'a pas cru faire aucune innovation; il n'a eu en vue que d'éviter les embarras, la fluctuation et les abus provenant de la perception compliquée de plusieurs droits établis, en leur substituant une redevance égale, uniforme et de facile recouvrement, dans l'intérêt même des redevables, en conformité de leurs vœux.

En présentant ces considérations à M. l'Agent et Consul général, le soussigné espère qu'en les pesant dans sa sagesse, il ne s'opposera pas à l'adoption d'une mesure qui, loin de leser aucun droit acquis, servira à garantir de tout abus l'industrie des étrangers, en même temps qu'elle épargnera à la Vestiarie les embarras d'une fluctuation irrémédiable.

Le soussigné saisit cette occasion, pour renouveler à M. l'Agent et Consul général, l'assurance de sa considération très distinguée.

DCXII.

Răspunsul lui Cochelet la nota Secretariatului de Stat.

(Consulat de Bucharest, 1830—36).

București, 1836, 17 (29) Ianuarie.

Le soussigné, Agent et Consul général de France dans les principautés de Valachie et de Moldavie, a l'honneur de remercier l'honorable secrétariat d'Etat de la Moldavie, de la réponse qu'il s'est empressé de faire à sa note du 27 Décembre 1835 (8 Janvier 1836). Il regrette de ne pas être d'accord avec lui, sur l'interprétation qu'il donne aux traités qui régissent la position de ses nationaux dans les principautés, et sur le sens qu'il attache, aux modifications financières qu'il conviendrait au Gouvernement de Moldavie de faire, sur la perception de certains droits, connus sous le nom de foumarite et de roussoumates, perçus dit-il, de temps immémorial sur les étrangers, en vertu d'Hatti-Schérifs de la Porte.

En effet, si l'esprit des traités avec la Porte Ottomane n'avait pas borné aux seuls droits de douanes les redevances payées par les commerçants, il y aurait eu à cet égard, des exceptions en Turquie, et il n'est pas venu à la connaissance du soussigné, qu'elles existent. Si l'usage, qui subsiste aussi de temps immémorial, a consacré le seul paiement des droits de douanes, on pourrait tout au plus considérer celui fait en Moldavie, des redevances dites foumarite et roussoumates, comme une infraction à la teneur des traités, à laquelle le temps pourrait donner une espèce de sanction, mais qui, dans aucun cas, ne serait susceptible d'une modification, qui ferait d'un impôt créé par suite d'abus qu'on a laissé s'introduire, dans des temps de troubles et lorsque tout était livré à l'arbitraire, une perception régulière établie par un gouvernement stable. Il est d'ailleurs à remarquer que, la position des étrangers en Moldavie ne peut pas être différente, de celle qu'ils ont en Valachie, puisque ces deux principautés sont soumises au même traité, et comptables des mêmes obligations. Or, le soussigné affirme à l'honorable secrétaire d'Etat, que ses nationaux ne payent en Valachie d'autres droits que ceux de douanes.

Au reste, comme il pourrait encore rester quelques doutes dans l'esprit du gouvernement de la Moldavie, sur l'interprétation qu'il lui convient de donner aux traités, et sur l'initiative qu'il se croit en droit de prendre, et que le soussigné lui conteste, pour convertir quelques anciens droits, en une redevance, comme il le dit, uniforme et de facile recouvrement, il paraît naturel que la question qui occupe actuellement le Conseil administratif de la Moldavie, se rattachant au texte des traités avec la Porte, soit soumise seulement à Constantinople, où elle sera débattue et appréciée à sa juste valeur.

En conséquence, le soussigné a l'honneur d'informer l'honorable Secrétariat d'Etat de la principauté de la Moldavie, qu'il fera de ces diverses communications, en date du 30 Novembre 1835 et 9 Janvier dernier (v. s.), l'objet d'un rapport à M. l'Amiral Baron Roussin, Ambassadeur de France, dont il attendra les instructions.

Le soussigné a l'honneur de renouveler à M. le secrétaire d'Etat, l'assurance de sa haute considération.

DCXIII.

Cochelet către Broglie, despre conflictul din Moldova și repercusiunea lui în Franța și despre nemulțumirea Impăratului rusesc. București, 1836, 30 Ianuarie.

(Consulat de Bucharest, Direction politique, 1.).

D'après ce que M. Duclos m'a écrit, il avait fait à Votre Excellence l'envoi du mémoire des Boyards de la Moldavie, en date du 21 Novembre, ainsi que d'une copie de leurs représentations, des 21, 29 et 30 Novembre, à M. le Baron de Ruckman. Il a dû aussi lui transmettre leurs représentations à M-rs de Boutenieff et de Beckendorff. Votre Excellence a donc sous les yeux, les principales pièces qui peuvent asseoir son jugement. Comme j'ai eu l'honneur de le lui écrire, l'opinion publique l'a prononcé. Le Prince Stourdza ne se relèvera pas aux yeux de ses compatriotes, des graves accusations qui ont été portées contre lui. Quels que soient les ressorts qu'il fera agir sourdement, comme ceux de quelques articles de journaux, ainsi qu'il l'a fait dernièrement, en faisant insérer, à prix d'argent, une notice sur la Moldavie, entièrement mensongère, et que le journal *Le Temps* a insérée le 25 Décembre dernier; quels que soient les moyens qu'il a employés, pour dénaturer les faits et leur donner une autre couleur, en faisant supposer, comme les journaux l'ont répété, que les boyards qu'il a exilés avaient une correspondance politique avec Paris, ce qui est entièrement faux, il n'y a que la plus insigne mauvaise foi, qui pourra l'absoudre. On ne sait pas encore positivement le jugement que le Ministre Impérial Russe a porté sur sa conduite, mais on croit déjà être assuré, que l'Empereur Nicolas, en apprenant que le Prince Stourdza avait lu aux boyards le firman qu'il avait sollicité de la Porte, pour donner plus de force à son pouvoir, s'est montré peu satisfait. En effet, il ne peut pas convenir à la Russie que les hospodars de ces principautés cherchent leur point d'appui à Constantinople. Elle ne les a fait nommer, contrairement au Règlement de réforme, que pour les avoir dans son entière dépendance.

J'ai reçu, Monsieur le Duc, votre dépêche du 31 Décembre, No. 3, en réponse à toutes celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire, sur les affaires de la Moldavie. Je suis heureux d'avoir eu votre entière approbation, dans tout ce que je vous ai mandé à leur égard. En ce qui concerne celles qui nous regardent particulièrement, il paraît que le Prince Stourdza est revenu à des sentiments plus équitables. J'espère donc, qu'elles seront incessamment terminées.

DCXIV.

Cochelet către Broglie, despre neînțelegerea cu impozitele. București, 1836, 1 Fevruarie.

(Consulat de Bucharest, Direction commerciale, 2.).

La réponse du secrétariat d'Etat de la Moldavie à ma note du 8 Janvier dernier, jointe à ma dépêche No. 1-er, ne s'est pas fait attendre. J'ai l'honneur d'en transmettre une copie à Votre Excellence, ainsi que de la réponse que j'ai cru devoir y faire. Vous remarquerez, Monsieur le Duc, que j'ai renvoyé à Constantinople, la décision de toute cette affaire.

Au milieu de toutes les circonstances politiques de ces principautés, il m'a paru sage et utile, de montrer au gouvernement de la Moldavie, qu'il ne peut en aucune manière s'immiscer dans les questions relatives aux privilèges des étrangers. C'est donc maintenant de M. l'Amiral Roussin, que j'attendrai des instructions.

DCXV.

Iaşi, 1836, 5 Fevruarie.

Duclos către Broglie, trimiţând scrisorile boierilor din opoziţie adresate Rusilor, şi despre dorinţa Domnului de a expulsà şase deputaţi din Adunare.

(Consulat d'Iassi, 2.).

J'ai l'honneur de vous envoyer une copie de deux mémoires, en forme de lettres, que les Boyards, auteurs de la supplique à S. M. l'Empereur de Russie, ont adressés, l'un à M. de Bekendorff (1), et l'autre à M. de Boutenieff (2).

Ces nouvelles pièces m'ont été confiées, sous le même secret que les précédentes. Votre Excellence y lira l'exposé de quelques faits, qu'elle ne connaissait point encore. Jusqu'à présent, rien ne fait présumer quelle sera la résolution du Cabinet de Pétersbourg sur cette affaire importante. M. de Ruckman garde aussi le silence, tant à l'égard du Hospodar, qu'à celui de ses opposants.

L'Assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir chaque année, au commencement du mois de Janvier, n'est point encore convoquée. S. A. voulant en exclure les six députés, signataires des pétitions, en a fait la proposition au conseil administratif, composé des cinq Ministres. Le Conseil a décidé que ces Boyards ne pouvaient plus faire partie de la Chambre. Mais, d'après le Règlement, celle-ci aurait seule le droit d'éloigner ceux de ses membres, qu'elle croirait ne devoir plus prendre part à ses délibérations.

DCXVI.

Iaşi, 1836, 6 Fevruarie.

Protestarea lui Alexandru Ghica, adresată lui Ruckman, în contra alegerilor dela Iaşi.

(Consulat d'Iassi, 1.).

Le soussigné se voit à regret, dans la nécessité de porter à la connaissance de Votre Excellence que, malgré son âge et ses longs services, malgré les preuves qu'il s'est efforcé de donner constamment de sa loyauté, il vient de devenir l'objet d'une atteinte sensible, dans l'exercice le plus précieux de ses droits comme Moldave. Une nouvelle convocation du collège électoral de la capitale, ayant eu lieu le 16 du courant, le soussigné n'a pas été appelé à y prendre part.

Il croit de son devoir, et comme Moldave privé d'un droit imprescriptible, et comme ancien fonctionnaire, jaloux des institutions octroyées à son pays, de relever, Monsieur le Baron, les nombreux abus qui ont vicié les nouvelles élections, et qui rendent par là, l'Assemblée générale essentiellement illégale. 1) Les députés éliminés doivent exercer pendant cinq ans leurs fonctions, conformément à l'art. 49 du Règlement, et ne peuvent, aux termes de l'art. 55, en être exclus, sans l'intervention de l'Assemblée. 2) La convocation était si incomplète, car les électeurs de Iassy dépassent de beaucoup le nombre 140, et il n'y en a eu qu'une soixantaine de présents. Cette absence provient de ce qu'une partie des électeurs n'a pas été appelée, dans le nombre desquels se trouve aussi le soussigné, et que d'autres ont été invités, pour une heure indiquée, tandis qu'on avait eu soin de finir l'élection avant cette heure. Plus encore, au lieu de procéder aux élections le jour même de la convocation, on

(1) DCV, p. 580.
(2) DCIII, p. 569.

les a renvoyés au lendemain, dans le seul but de se reconnaître, et d'offrir aux électeurs le moyen de favoriser, que le public connaissait déjà, depuis quelques jours. Quel a été ce moyen?

On distribue, le 16, des bulletins en blanc, que chaque électeur emporte, et le lendemain, on remplit une simple formalité, en dépouillant un scrutin, dont les bulletins ont subi la veille la censure de l'administration. Cela est si vrai, qu'il y a eu des électeurs qui, sur le refus du président d'admettre tel ou tel nom, proscrit d'avance, ont demandé publiquement une liste des candidats qu'ils devaient inscrire. Il est impossible, Monsieur le Baron, à moins d'oublier les devoirs les plus sacrés, de passer sous silence de semblables actes, qui décèlent la détermination de se porter à de nouveaux excès. Aussi, le soussigné s'empresse de protester auprès de S. M. l'Empereur Nicolas 1-er, protecteur de la Moldavie: 1) contre l'élimination illégale des députés; 2) contre l'atteinte personnelle que le soussigné a reçue, dans ses droits d'électeur et d'éligible; 3) enfin, contre la nouvelle composition et convocation de l'Assemblée générale ordinaire, dont la majeure partie des anciens membres s'est rendue solidaire de tous les actes du gouvernement, en signant une anaphora, dont Votre Excellence a probablement connaissance, tandis que les nouveaux ont été élus par une seule fraction du corps électoral de la Capitale, aux opérations duquel, même des étrangers et des Boyards non domiciliés à Iassy, ont été admis à participer, et si je ne me trompe, le droit d'indigénat paraît être contesté, à juste titre, à plus d'un des nouveaux députés.

DCXVII.

Cochelet către Broglie, despre excluderea celor șase boieri moldoveni din Adunarea obștească, despre alegeri și despre relațiunile Domnului cu consulul francez.

București, 1836, 19 Fevruarie.

(Consulat de Bucharest, 2.).

Monsieur Mimaut, devant être rendu à son poste dans quelques jours, ainsi qu'il me l'écrit de Vienne, vous tiendra bientôt plus particulièrement au courant des affaires de la Moldavie. D'après une dernière dépêche, que j'ai reçue de Monsieur Duclos, le régime des illégalités continuait toujours. On avait exclu de l'Assemblée générale, quoique ce droit n'appartienne qu'à elle seule, d'après le Règlement, ceux de ses membres, au nombre de six, qui ont signé le mémoire contre le Prince Stourdza. Parmi eux se trouve le Prince Alexandre Mavrocordato, le Hetman Constantin Balch, l'Aga Alexandre Rossetti et Monsieur Grégoire Ghika, tous nommés dans ma dépêche du 23 Octobre. On avait fait une convocation irrégulière des électeurs, dont on a écarté les signataires du mémoire, afin de remplacer ces députés, par des hommes dévoués au Prince; ce qui a eu lieu. Le scandale de ces élections a irrité tous les hommes qui tiennent aux premières institutions de leur pays, et parmi eux, Monsieur Alexandre Ghika, ancien Ministre de l'Intérieur, dont j'ai fait connaître à Votre Excellence toute l'importance en Moldavie, a adressé à Monsieur de Ruckman une protestation dont je crois devoir joindre ici une copie (1). D'après ce que je viens d'apprendre, Monsieur le Consul général de Russie aurait reçu de son gouvernement, l'ordre de se rendre à Iassi, et de chercher à rétablir les relations entre les Boyards et le Prince Stourdza.

Si celui-ci n'a rien cru devoir encore changer à son système, probablement parce qu'il se croyait certain de l'entière approbation du Cabinet de St. Pétersbourg,

(1) Documentul precedent.

il paraît qu'il s'est bien amendé, relativement à celui qu'il suivait à notre égard. Voici ce que m'écrit M. Duclos, le 8 février dernier:

„Dans toutes ses conversations avec moi, il tâche de me dissuader qu'il ait „jamais insinué, que la tentative des Boyards était concertée avec les Consulats de „France et d'Angleterre. Je n'en ai pas eu la pensée, me disait-il dernièrement, mais „si je l'avais, je ne suis pas assez sot pour la publier. Ce sont eux qui, pour me „faire des ennemis de ces deux Consulats et de leurs gouvernements, ont inventé „cette calomnie.

„Je ne leur fais pas l'honneur de les croire capables d'une affaire politique, „comme ils voudraient le persuader. Je sais que leur esprit ne va pas jusque là. „Il tient beaucoup, Monsieur le Consul général, à ce que vous ne pensiez pas qu'il „ait voulu nous rendre complices des Boyards, et à vous donner une bonne idée de „son administration. Vous m'écriviez dans une précédente dépêche, qu'il devait plus „que jamais se montrer juste; c'est aussi ce qu'il fait: Les décisions des tribunaux „sont moins influencées, et le nouveau Logothète se fait estimer.

„Le Prince cherchant à entretenir avec le Consulat les meilleures relations, „j'espère terminer d'une manière satisfaisante les deux affaires de Monsieur Perez, „contre les couvents de Danko et de Sokola, pour des vignes auxquelles S. A. „serait intéressée, à cause des sources d'eau qui y surgissent, si le docteur n'est „pas trop exigeant".

D'après cela, Monsieur le Duc, j'espère qu'en Moldavie, comme en Valachie, il ne restera bientôt plus aucune affaire en litige.

DCXVIII.

București, 1836, 2 Martie. Comunicarea Secretariatului de Stat, făcută consulatului francez, despre declararea Brăilei de porto-franc.

(Consulat de Bucharest, 1830—36).

S. A. le Prince régnant, désirant favoriser de plus en plus le développement du commerce intérieur, et faciliter les relations commerciales avec les autres pays, vient d'ériger la ville et le port de Braïlow, en lieu d'entrepôt. Par suite de cette disposition, toutes les marchandises ou productions, dont l'importation est permise en Valachie, et qui seront importées dans cette ville, soit pour la consommation de ses habitants, soit pour y être déposées, à l'effet d'être ensuite transportées à l'intérieur ou dans d'autres échelles de la rive droite du Danube, ne seront plus soumises au droit d'entrée ; et ce droit ne sera plus prélevé à l'avenir, qu'au moment où ces marchandises ou productions franchiront l'enceinte de la ville. Ne sera point compris dans cette franchise, l'octroi que le Conseil municipal de cette ville continuera toujours à percevoir, comme par le passé, sur le tabac à priser, le tabac à fumer, et si jamais l'entrée venait à être permise, sur le vin et l'eau-de-vie, conformément à l'art. 20 Litt. A, B, de la loi sur les Conseils municipaux, en tant que ces objets seraient destinés à la consommation intérieure de la ville.

En donnant communication de cette mesure à l'honorable Consulat, le soussigné a l'honneur de le prier, de vouloir bien lui faire donner toute la publicité qu'il jugera convenable, dans l'intérêt de ceux de ses nationaux, qui font le commerce avec cette principauté.

Le soussigné saisit cette occasion, pour réitérer à Monsieur le consul général, les assurances de sa considération très distinguée.

DCXIX.

Duclos către Broglie, despre deputații excluși și cei exilați, despre câteva schimbări în administrația înaltă și despre colonelul rus Liprandi. Iași, 1835, 7 Martie.

(Consulat d'Iassi, 3).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la liste des députés de la Moldavie, dont les places sont devenues vacantes, à la Chambre, par la mort ou par l'exclusion, et celle de leurs successeurs, avec la protestation de Monsieur Aleko Ghika, ex-Ministre de l'Intérieur, contre la privation de ses droits électoraux (1). Le Consul général de Russie a dû en recevoir 15 ou 16, du même genre, mais conçues en termes différents, suivant les individus de qui elles émanaient. Il paraît que Monsieur de Ruckman y a eu égard, car l'Assemblée générale n'a pas encore été convoquée, ce qu'on attribue aux instructions qu'il aurait données.

Le Hospodar, qui semblait sans inquiétude sur les difficultés que les Boyards lui ont élevées, se montre un peu moins rassuré, et la tristesse qui l'affecte depuis quelque temps, est remarquée de toutes les personnes qui l'approchent. Néanmoins les trois exilés pour cause politique, n'ont pas encore été rappelés. Le Prince voudrait qu'ils en fissent la demande, et ils s'y refusent absolument.

Son Altesse cherche plus que jamais, à entretenir de bonnes relations avec le Consulat de France, et particulièrement à nous dissuader de nous avoir jamais imputé, la moindre part aux accusations portées contre lui par les Boyards.

Quelques changements ont eu lieu dans la haute administration. M. Loupo Balch n'a plus le département de la justice, ni M. Nicolas Canta, celui de l'intérieur. Ils ont cessé d'être employés dans les affaires publiques. Le premier a été remplacé par M. Constantin Mavrocordato, si avantageusement connu de Votre Excellence. C'est un homme d'une intégrité parfaite, auquel on ne désirerait qu'un peu plus d'inclination au travail et de connaissance des lois. M. Nicolas Canta a pour successeur M. Théodore Stourdza, qui jouit aussi de l'estime générale et d'une grande considération.

Les décisions des tribunaux ne sont plus aussi influencées.

M. le Colonel Liprandi vient d'arriver à Iassy, et sa présence y fait sensation, parce que cet observateur adroit n'est jamais envoyé, que pour des missions secrètes et importantes, et qu'on le regarde comme l'avant-coureur d'un orage, depuis qu'il a précédé l'armée russe dans les Principautés, à la dernière guerre avec l'Empire Ottoman.

DCXX.

Cochelet către Broglie, despre declararea Brăilei ca porto-franc. București, 1836, 12 Martie,

(Consulat de Bucarest, 4).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une copie de la communication, qui vient de m'être faite par le secrétariat d'Etat de la Principauté de Valachie, relativement à la franchise qui a été accordée à la ville et au port de Braïlow (2), comme elle l'a été précédemment à ceux de Galatz.

Cette mesure ne sera avantageuse pour notre commerce, que lorsqu'il aura

(1) DCXVI, p. 590.
(2) P. 592, Nr. DCXVIII.

pris la direction, que j'ai indiquée dans le rapport qui était joint à ma dépêche du 16 Août dernier No. 22, et que Votre Excellence aura sans doute communiqué à M. le Ministre du Commerce. Elle sera utile, dès ce moment, aux négociants qui ont établi des relations commerciales avec le midi de la Russie, parce qu'ils pourront venir reconnaître les besoins de la consommation dans ces principautés, sans être soumis à l'obligation de payer les droits de 3 p. %, pour les marchandises qu'ils transporteraient à Odessa, par exemple, et en trouveront quelquefois un débit avantageux en Moldavie et en Valachie. Sous ce rapport surtout, il est important que le commerce français ait connaissance, de la mesure qui a été prise par le prince régnant de la Valachie, jusqu'à ce que nos négociants aient cru avantageux à leurs intérêts, d'établir avec ces pays quelques relations directes, par la voie maritime, dans lesquelles toutefois, ils ne sauraient apporter trop de circonspection, par tous les motifs que j'ai fait ressortir dans mon rapport commercial.

DCXXI.

București, 1836, 14 Martie. Cochelet către Broglie, despre relațiunile dintre Domnul Țării și consulul rusesc Ruckman.

(Consulat de Bucarest, 3).

La situation des affaires en Valachie étant toujours telle que je l'ai présentée à Votre Excellence par ma correspondance politique de l'année dernière, j'ai cru inutile, depuis le commencement de celle-ci, de revenir encore sur les mêmes faits et les mêmes observations. Les rapports entre le Prince régnant et le Consul général de Russie, sont principalement ce qui fixe l'attention. L'Hospodar défend sa position contre les empiètements de M. de Ruckman, sans vouloir cependant se compromettre vis-à-vis de la Russie, à laquelle il doit sa dignité. Le Consul général de Russie cherche à empiéter sur les pouvoirs du Prince Ghika, en battant quelquefois en retraite, quand il trouve trop de résistance ou d'entêtement, ainsi qu'on préfère l'appeler. Il cherche surtout à ce que leurs rapports aient lieu sans bruit et sans éclat. C'est pourquoi, il disait dernièrement à l'Hospodar: „Faisons en sorte, mon prince, qu'on parle de nous le moins possible". Effectivement, ce que la Russie désire, c'est que l'attention de l'Europe ne soit pas éveillée sur ce qui se passe dans ces principautés. Tous les articles de journaux, qui ont paru depuis quelque temps sur la Moldavie, l'ont indisposée. Il y a eu dernièrement une question, sur laquelle l'Hospodar et le Consul général de la Russie ont été parfaitement d'accord, c'est relativement à l'Assemblée générale, dont j'ai fait connaître l'ouverture à Votre Excellence. M. de Ruckman s'est plaint par écrit, que ses travaux n'avançaient pas, et de vive voix, il a montré peu de satisfaction de l'esprit d'indépendance qui l'animait. Le Prince Ghika, qui a toujours été en butte à l'opposition de cette Assemblée, depuis qu'il a nommé son frère aîné ministre de l'intérieur et président du conseil administratif, à la place de M. Georges Philipesco, se sentait appuyé par l'Agent de la Russie, a adressé à l'évêque faisant les fonctions de Métropolitain et Président de l'Assemblée, la représentation dont copie est ci-jointe (1). Cette mercuriale, qu'on ne supposait pas avoir été faite à la suite d'une lettre de M. de Ruckman, a fait le plus mauvais effet et produit une espèce d'explosion parmi les membres les plus indépendants de l'Assemblée, à la tête desquels sont M-rs Grégoire Cantacuzène, Campineano et Baliano. Ces deux derniers, qui étaient colonels, s'étaient déjà démis de leurs fonctions, pour pouvoir voter avec plus d'indépendance. Il y a eu des dis-

(1) Documentul următor.

cussions très vives, et même quelques propos inconvenants se sont échangés entr'eux et M. Michel Ghika, ministre de l'intérieur. On a rappelé celui-ci aux termes précis du Règlement de réforme. Il est certain, Monsieur le Duc, que la véritable cause de ce dissentiment prononcé, entre l'Assemblée générale et le gouvernement, tient à la révision des comptes. L'article 51 du Règlement de réforme dit: „A chaque session „de l'Assemblée générale ordinaire, le hospodar est tenu de soumettre à son contrôle „les comptes des recettes et dépenses de la vestiarie (ou ministère des finances), et „de toutes les autres caisses de l'Etat, aussi bien que les comptes-rendus des autres „ministres, pour les diverses branches de l'administration, etc.". La justification de ces comptes, pour l'année même 1834, s'est fait attendre longtemps, et elle l'a été d'une manière imparfaite. Les commissaires choisis par l'Assemblée pour les examiner, ont reconnu que quelques articles de dépenses n'étaient pas appuyés des pièces justificatives nécessaires, et que d'autres ne l'étaient en aucune manière. On suppose que les comptes de 1835 seront rendus plus irrégulièrement encore, et comme on est toujours préoccupé de cette idée, que le Prince et surtout ses ministres cherchent à s'approprier abusivement les deniers de l'Etat, il y a toujours une certaine méfiance de la part des membres de l'Assemblée générale, qui les rend très attentifs lors de l'examen des comptes. Comme cette méfiance, bien légitime de leur part, est injurieuse cependant pour l'Hospodar et les membres de son gouvernement, ou ne manque pas de la transformer en un esprit de libéralisme, et cette interprétation dont on connaît ici toute la portée, pour s'en faire un appui dans l'occasion, irrite les membres de l'Assemblée, qui appartiennent tous à cette classe privilégiée, qui ne paie aucun impôt et qui a toutes les places. C'est pourquoi ils ont répondu au Prince, qu'il avait méconnu leurs intentions; que quant à lui, elles avaient toujours été bonnes, puisqu'ils avaient augmenté sa liste civile et lui avaient accordé en outre, une indemnité d'un million deux cent mille piastres pour ses dépenses de Constantinople; que, quant à l'esprit qui les animait dans l'intérêt général du pays, il était entièrement fondé sur le Règlement de réforme.

Je regarde toutes ces discussions, entre le Prince et l'Assemblée, comme très fâcheuses.

Elles peuvent amener une irritation telle, que l'Hospodar se portera envers certains membres à des mesures extrêmes, croyant se rendre par là agréable à la Russie, et le résultat de ces mesures sera de porter atteinte aux droits que l'Assemblée tient du Règlement de réforme, si on ne songe pas déjà à les annuller complètement.

DCXXII.

Comunicarea Domnului către Mitropolit, ca Președinte al Adunării obștești (1).

București, 1836, Martie.

(Consulat de Bucarest).

Sorti moi-même du sein de l'Assemblée générale, je n'ai rien eu de plus à cœur, depuis que je suis à la tête de l'administration, que de maintenir sa dignité et de donner à ses attributions, tous les développements dont elles étaient susceptibles. L'unique but que je me suis proposé, a toujours été l'intérêt et le bien-être de tous; tous les projets de loi que j'ai présentés aux délibérations de l'Assemblée, en font foi. J'avais tout lieu d'espérer, que mes intentions seraient appréciées, et que l'Assemblée me prêterait une coopération franche, à l'effet d'atteindre ce but. Loin de là, j'apprends que quelques-uns des membres de l'Assemblée, au lieu de se livrer à l'examen des

(1) Vezi raportul precedent.

questions qui leur sont présentées, avec ce calme et cette maturité de réflexion, qui doivent être le partage de tout corps délibérant, se livrent à des questions purement personnelles, perdent de vue le véritable objet de leur mission, et s'écartent de ce respect qu'ils se doivent les uns envers les autres, et tous envers ceux qui représentent l'autorité, se livrent à des digressions inconvenantes, portent le trouble dans les délibérations, suspendent et arrêtent les travaux.

Dans cet état de choses, considérant la grave responsabilité qui pèserait sur moi, si un prompt remède n'était apporté au mal, il est de mon devoir d'appeler votre attention sur la part de responsabilité qui pèse aussi sur vous, par suite de la négligence à faire usage des pouvoir légaux dont vous êtes revêtus.

Des dispositions règlementaires vous ont tracé la ligne de conduite à suivre en pareille occurrence, à l'effet d'étouffer, dès leur naissance, ces premiers germes de trouble et de dissension. C'est à vous, Monsieur le Président, à employer les moyens que ces dispositions ont mis en votre pouvoir, et qui ne peuvent que réunir l'assentiment de la majorité de l'Assemblée, sans que j'aie recours moi-même, aux moyens extrêmes que les lois m'ont réservés. A cette fin, vous aurez soin, Monsieur le Président, de m'adresser chaque semaine un rapport détaillé sur la marche des travaux, et sur tous les incidents qui pourraient être survenus dans le cours des délibérations.

DCXXIII.

Iaşi, 1836, 21 Martie. Duclos către Thiers, despre amestecul lui Staroff şi al lui Liprandi în conflictul Domnului Moldovei cu boierii, şi al lui Ruckman în acela al lui Ghica cu Adunarea munteană, şi despre mişcările trupelor ruseşti.

(Consulat d'Iassi, 4).

. . . . . .

Monsieur le général Staroff est à Iassy, depuis quelques jours. Il s'occupe avec Monsieur Liprandi, qui a été promu au grade de général, à recueillir de nouveaux renseignements, sur les faits qui divisent les Boyards et le Hospodar de Moldavie. C'est une enquête secrète, et leur correspondance avec Pétersbourg est très active. Voici deux semaines que S. A. a envoyé jusqu'à la frontière, un Mihmandar et le Directeur des postes, à la rencontre de Monsieur de Ruckman, sans avoir été averti de son départ de Bucharest; aussi sont-ils encore à l'attendre. Quelques personnes pensent que le Consulat général russe sera transféré à Iassy, et y restera au moins tant que durera la crise, dont la Principauté est agitée. Un courrier est passé hier, sur les trois heures après-midi, venant de Constantinople et se rendant en toute hâte à Pétersbourg. Il a remis au Prince des dépêches, dont on ne connaît pas le contenu.

Monsieur de Ruckman est, dit-on, retenu à Bucharest par quelque mésintelligence survenue entre le Prince Ghika et la Chambre des députés de Valachie. Les Boyards croient que ces troubles sont fomentés par la Russie, qui ayant trouvé un prétexte d'occuper la Moldavie, en cherche un, pour agir de même envers la Valachie, et que les troupes russes ne tarderont pas à traverser le Pruth. Quelque peu raisonnée que soit cette opinion, j'ai cru devoir en informer Votre Excellence. Cependant, tous les officiers qui étaient en congé dans les Principautés, viennent de recevoir l'ordre de rejoindre leurs corps, avant l'expiration de leur semestre, et le Général Moravieff est envoyé à Silistrie. De petits détachements de troupes, parmi lesquels il y avait de la cavalerie, ont dernièrement traversé Iassy, pour se rendre dans cette place, sans doute pour relever d'anciennes troupes.

DCXXIV.

Cochelet către Thiers, despre conflictul dintre Domn și consulul rusesc, despre purtarea acestuia, despre Sârbii cari înrolează soldați români, despre trupele rusești și despre conflictul lui M. Sturdza. București, 1836, 5 Aprilie.

(Consulat de Bucarest, No. 5).

Depuis ma dernière dépêche, les rapports entre le Prince de Valachie et le Consul général de Russie, ont un caractère d'irritation, qu'il n'avaient pas jusqu'alors. Un évènement tout naturel, en a été la première cause. Monsieur de Ruckman, étant sorti à pied, faillit être renversé par une voiture, dont le cocher essayait quatre chevaux à grandes guides.

Lorsque l'Aga, chef de la police en fut informé, il vint lui demander quelle satisfaction il exigeait, et qu'on était prêt à l'accorder. Le Ministre de l'Intérieur, frère de l'hospodar, proposa de mettre le cocher en jugement, et si le Consul général de Russie l'avait voulu, on aurait envoyé le malheureux cocher travailler aux salines. Il y a peu de temps, qu'au théâtre, le prince en sortant de sa loge, rencontra Monsieur de Ruckman, au milieu de la foule qui se retirait, et lui témoigna publiquement, en lui tendant la main, le regret qu'l avait éprouvé en apprenant la maladresse d'un cocher.

Monsieur de Ruckman, au lieu de toucher la main du prince, retira la sienne derrière son dos, et cria à haute voix, que sa police était mal faite. Cette brusque sortie, faite au milieu de la haute société de la ville, atterra tellement l'hospodar, qu'il monta dans sa voiture sans rien répondre; mais il en a conçu un profond chagrin, qu'il n'a pas dissimulé à ses intimes. Il a même dit à ceux-ci, que son pouvoir lui était devenu insupportable et qu'il était tenté de l'abdiquer. Il paraît que Monsieur de Ruckman a eu quelque regret de son emportement, car il a cherché à voir le Prince; mais il n'y a pas encore eu d'explication à cet égard, et il est à présumer, qu'elle n'aura pas lieu, parce que l'insulte a été trop publique, pour qu'un raccommodement à huis-clos soit possible.

Ceux qui suivent attentivement la marche des choses dans ce pays, voient dans cet incident inattendu, une suite du système de la déconsidération que l'on veut jeter sur l'hospodar, pour rendre son gouvernement impossible. On a maintenant la certitude, que les membres de l'opposition dans l'Assemblée générale, tirent leurs instructions du Consulat général de Russie. Cette opposition ne se borne plus à l'enceinte de la ville. Elle a maintenant des ramifications dans les districts, et celles-ci sont d'autant plus à craindre, qu'il est plus difficile d'en dénouer le fil. Le pouvoir de l'hospodar est tellement circonscrit, qu'il a appris indirectement qu'on cherchait à faire secrètement des enrôlements dans les districts, sous le nom du prince Milosch, et que les recruteurs étaient un russe et un valaque, notoirement dévoué à la Russie. Il n'est pas à supposer que les Serviens, peuple militaire, aient besoin d'auxiliaires, et on s'est épuisé en conjectures sur ces enrôlements clandestins, que le prince de Valachie paraît décidé à ne pas permettre. Ces enrôlements ont également lieu, mais avec plus de publicité, en Moldavie, où un certain général russe, nommé Liprandi, tient un contrôle des Albanais. C'est ainsi qu'on a procédé au commencement de toutes les guerres.

On attend à Silistrie le général en Chef Morawieff, chef du 6-e corps de l'armée russe. Il paraît que la garnison de cette forteresse, et celles des places de la Valachie et de la Moldavie, dont j'ai fait connaître la statistique à votre département, vont être changées. Quelques-uns assurent qu'elles seront augmentées. Je ne le pense pas. Je tiendrai d'ailleurs Votre Excellence informée de ce qui aura lieu,

En Moldavie, le Prince Stourdza qui paraît être assuré de l'impunité, à cause de sa condescendance au système qui lui a été imposé par la Russie, se prépare à faire juger par l'Assemblée générale, dont les votes lui sont d'avance assurés, les membres de cette Assemblée, qui ont protesté contre ses actes arbitraires et ses concussions. Il serait à désirer que la vérité put ressortir de cette enquête, mais on pense qu'elle aura lieu plutôt pour constater l'illégalité de la protestation, que pour vérifier l'exactitude des faits, que celle-ci a révélés. M. Mimaut, qui va se rendre à Yassy, rendra compte à Votre Excellence, du nouveau débat qui se prépare entre le Prince et les Boyards.

DCXXV.

București, 1836, 13 Aprilie. Cochelet către Thiers, despre chestiunea evacuării Silistrei de către Ruși.

(Consulat de Bucarest, 6).

Une personne ordinairement bien informée, des négociations qui ont eu lieu à Constantinople, vient de me donner, sur celles relatives à l'évacuation de la forteresse de Silistrie, quelques détails que je crois devoir communiquer à Votre Excellence, quoiqu'elle ait sans doute à cet égard, des informations très précises de la part de M. l'Ambassadeur du Roi.

La dette que la Porte restait devoir à la Russie était, dit-on, de 340 millions de piastres turques. Il paraît que l'Empereur Nicolas a d'abord consenti à la réduire à 200 millions, sous la condition que cette somme serait payée, par moitié, en deux termes, le premier à la fin de deux mois, et le second trois mois après, et qu'à cette condition, l'évacuation de Silistrie par les Russes aurait lieu immédiatement. On assure que le Sultan a fait quelques représentations, fondées sur la pénurie de ses finances, pour obtenir un nouveau dégrèvement, et que l'Empereur de Russie a encore consenti, à un rabais de 40 millions de piastres. Enfin, on dit que la Porte, pénétrée de reconnaissance, a fait un premier versement de cinquante millions de piastres, et qu'elle se libèrera entièrement dans un délai de cinq mois, après quoi Silistrie lui sera rendue. On ajoute encore que la convention a été signée après deux conférences, et qu'on a ordonné qu'elle serait publiée dans le Moniteur Ottoman.

Si ce fait est vrai, et dans ce cas on ne tardera pas à l'apprendre officiellement, il est très important pour les principautés du Danube, puisqu'il les délivrera d'une occupation, qui leur donne toujours des craintes sur leur avenir, et des cantonnements de troupes russes en Moldavie et en Valachie, qui d'après les engagements pris, n'auraient pas dû avoir lieu depuis l'installation des Hospodars. On a peine à s'expliquer cependant le désintéressement de la Russie relativement à Silistrie, et les facilités qu'elle donne au Sultan pour se libérer. Les personnes qui ne veulent jamais croire à sa générosité, pensent qu'elle n'est si conciliante, que parce qu'elle craint que les autres puissances, en facilitant à la Porte les moyens de payer sa dette, n'acquièrent sur elle une influence, qu'il est de son intérêt de ne pas laisser s'accroître; et il y en a aussi qui supposent, qu'il lui convient de se faire payer une moindre somme, que celle qui lui est due, pourvu que ce soit le plus promptement possible, parce qu'en cas d'évènements ultérieurs, qu'on ne peut pas prévoir, rien ne lui serait plus facile que de reprendre Silistrie, après l'avoir évacuée, et elle aurait toujours touché 160 millions de piastres, pour cette évacuation.

. . . . . .

DCXXVI.

Duclos către Thiers, despre conflictul dela Iași și amestecul lui Ruckman. Iași, 1836, 18 Aprilie.

(Consulat d'Iassi, 5).

Les généraux Staroff et Liprandi sont retournés en Russie, mais on assure que le dernier ne tardera pas à revenir à Iassy. Le général Morawieff a couché ici, le 13 de ce mois. Il en est reparti le lendemain, pour se rendre à Bucharest et de là, à Silistrie.

M. de Ruckman ayant ordonné que les membres de l'Assemblée qui sont morts, au nombre de quatre, seraient seuls remplacés, et que ceux qui ont signé l'adresse à S. M. l'Empereur Nicolas continueraient d'en faire partie, on a procédé au remplacement des premiers, et M. Georges Ghika, l'un des exilés, a été rappelé à Iassy, pour remplir ses fonctions législatives. Ce Consul général a aussi décidé, que les signataires de l'adresse seraient jugés par la Chambre, ce dont ils ne se soucient guère, quelque confiance qu'ils aient en la justice de leur cause, parce que ce tribunal étant presque entièrement composé des créatures du Hospodar, ils craignent une décision qui ne leur soit pas favorable.

De son côté le Prince, qui sait que, mettre ces Boyards en jugement, c'est l'y traduire lui-même, puisqu'il faudra lire en pleine assemblée, les faits énoncés dans leur mémoire, et les y discuter, ne se prête pas volontiers à cette procédure, et les deux partis travaillent secrètement, chacun de son côté, à rendre le jugement impossible.

M. de Ruckman, sans avoir l'intention de venir ici, fait, de loin, tout ce qu'il peut, pour amener un rapprochement; mais il n'y a jusqu'à présent aucune apparence qu'il puisse atteindre un but aussi désirable.

Ci-joint copie d'une protestation (1) que les Boyards opposants ont encore adressée dernièrement à S. M. l'Empereur Nicolas.

DCXXVII.

Protestarea câtorvà boieri moldoveni, adresată Impăratului Rusiei. Iași, 1836, Aprilie.

(Consulat d'Iassi).

Les infractions patentes de nos institutions par le Hospodar Michel Stourdza, ses injustices criantes, son administration incorrigible et oppressive, sous tous les rapports, depuis le jour de sa nomination, nous avaient mis, Sire, dans l'impérieuse nécessité de chercher à faire parvenir très humblement nos plaintes, aux pieds du trône de notre très juste et très magnanime protecteur.

Dès ce moment, Sire, nous nous sommes attiré le courroux implacable du Hospodar, nous avons constamment été en butte à ses plus cruelles persécutions. Affronts, mauvais traitements, injures, calomnies, attaques de nos fortunes, intrigues dans nos plus chères affections domestiques, exils, rigueurs, rien n'a été épargné contre les malheureux signataires de la pétition. Enfin, par son dernier office, il veut procéder à nous décimer, en mettant d'abord six seulement, d'entre nous, sous le jugement de l'Assemblée générale ordinaire actuelle, assemblée incompétente à se saisir de l'affaire, à cause de sa formation vicieuse, à cause de la condamnation préa-

(1) Documentul următor.

lable qu'elle nous a portée dans une anaphora au Hospodar, à cause de sa solidarité pour tous les actes de celui-ci, à cause des nouvelles élections d'aujourd'hui, faites de la manière la plus illégale et la plus contraire à ce qui est prescrit dans le Règlement. Mais n'importe, la colère et la rancune du Hospodar ont désigné ses victimes. Il veut consommer notre perte, il veut infliger une punition exemplaire à notre dévouement envers la Russie, et à la faute bien grave à ses yeux, d'avoir voulu porter nos plaintes à la Cour protectrice; il veut nous mettre dans l'impossibilité de rester dorénavant dans notre pays, et de jouir paisiblement des bien-faits de cette protection paternelle si efficace, et hors de laquelle, point de salut pour la Moldavie.

Notre fortune, Sire, notre existence civile et politique, nous ont été garanties de tout temps par la Cour Impériale de Russie. Les Commandants en chef de vos armées glorieuses, nous en ont renouvelé les assurances dans la dernière occupation, par leurs proclamations solennelles, au nom sacré de Votre Majesté Impériale. Nous avons pleine et entière confiance, que la parole royale de Nicolas I-er n'est pas un vain mot.

Le désespoir dans l'âme, Sire, et les larmes aux yeux, nous attendons avec une humble résignation, de la bouche de Votre Majesté Impériale, l'arrêt de notre sort, de celui de nos familles et de tous nos compatriotes, compromis dans l'anathème du Hospodar.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

DCXXVIII.

Bucureşti, 1836, 29 Aprilie. Cochelet către Thiers, despre carantina stabilită de Ruşi la gurile Dunării.

(Consulat de Bucarest. Dir. commerciale, 8).

Dans la séance du 31 Mars dernier, de la Chambre des communes d'Angleterre, un membre, Monsieur Stevart, a demandé au Lord Palmerston, quelques explications sur une quarantaine que la Russie aurait établie à l'embouchure du Danube. Le secrétaire d'Etat des affaires Etrangères a repondu, qu'il n'avait reçu aucune information officielle à cet égard.

Lorsque Monsieur Mimaut est parti d'ici, pour retourner à son poste par Galatz, je l'avais prié de prendre quelques renseignements sur ce sujet. Il vient de me répondre, qu'aucun travail apparent n'a encore été fait à Soulina; qu'il existe effectivement, d'après un Ukase inséré dans la gazette comerciale de St. Pétersbourg du 18 février dernier, un projet d'établir une quarantaine sur la rive du Danube cédée à la Russie; que des matériaux ont même été apportés, mais que tous les capitaines de navires s'accordent à dire, qu'aucun travail, comme bâtisses nouvelles ou fortifications, n'a encore été fait. Au reste, Monsieur Mimaut avait chargé un Capitaine anglais qui devait s'arrêter à Soulina, de s'informer d'une manière précise de ce qui en était, et de l'écrire à Monsieur Sacchetti, Agent Consulaire à Galatz. Il s'y serait rendu lui-même, mais outre l'inconvénient d'un voyage de douze à quinze jours assez dispendieux, ce déplacement n'aurait pu que produire un mauvais effet, sans aucune utilité immédiate. Il est d'ailleurs à supposer que, si cette quarantaine s'établit, elle le sera seulement dans des vues sanitaires et non pas dans le but de monopoliser la navigation du Danube au profit de la Russie, comme certains journaux l'ont avancé. L'Autriche ne le souffrirait jamais, parce qu'en fait de questions matérielles qui touchent à la prospérité de ses peuples, elle ne reste jamais en arrière, et l'Angleterre, qui a vu l'année dernière onze de ses navires, mouillés sous

les murs d'Ibraïl, le souffrirait encore moins. Quant à nous, Monsieur le Ministre, la question du plus ou moins de facilités de la navigation du Danube à son embouchure, ne nous touche jusqu'à présent, que dans un intérêt général Européen. Aussi longtemps que notre commerce ne suivra pas les indications que j'ai données dans le mémoire qui était joint à ma dépêche du 16 Août, No. 22, de l'année dernière, que votre prédécesseur a bien voulu communiquer, en ce qui les concerne, à Messieurs les Ministres du Commerce, de la Marine et des finances; aussi longtemps qu'il n'aura pas apprécié l'avantage de tirer des principautés du Danube, quelques-uns des produits dont il s'approvisionne en Russie, nous n'aurons jamais de grands intérêts dans ces pays.

Tout se bornera à un commerce de pacotilles, soumis aux goûts, aux caprices et aux incertitudes d'un marché de consommation, restreint à quelques capitales, où l'on spécule sur le luxe et la mode. Ce commerce, fait en petites parties de marchandises variées, suivra sa voie routinière par terre. Il n'y a que lorsque nous nous livrerons, comme les Anglais ont commencé à le faire, aux exportations des matières premières, que la Valachie et la Moldavie produisent en abondance et vendent à des prix très inférieurs, comparativement à ce qu'on les obtient ailleurs, que les questions qui se rattachent à la navigation du Danube, deviendront pour nous du plus haut intérêt.

DCXXIX.

Mimaut către Thiers, despre carantina rusească dela Sulina, despre trupele dela Silistra şi despre evenimentele din Moldova. Iaşi, 1836, 3 Mai.

(Consulat d'Iassi, 5).

. . . . . .

J'avais annoncé de Bucharest à Votre Excellence, en lui faisant connaître, ainsi que Monsieur l'Agent Consul général, les motifs de mon retour ici, que je passerai par Galatz, pour m'y assurer du degré de confiance que méritent les bruits qui circulaient depuis quelque temps déjà, sur l'établissement d'une quarantaine russe à Soulina, et sur les fortifications qui auraient été élevées à l'embouchure du Danube. Quant au projet d'élever une quarantaine à l'embouchure du fleuve, il n'y a aucun doute qu'il existe; le plan en a même été dressé, lors du voyage que le Comte de Woronzoff, gouverneur d'Odessa, fit à la fin de l'été dernier à Soulina, où Monsieur le Consul d'Autriche à Galatz alla à sa rencontre, pour arrêter avec lui, assure-t-on, les bases d'un arrangement, en vertu duquel les bateaux à vapeur du Danube communiqueraient à Soulina avec ceux de la mer Noire, qui font le service d'Odessa à Constantinople, et réciproquement. Mais qu'une bâtisse quelconque ait été jusqu'à présent élevée, c'est-ce que tous les capitaines de navires, nouvellement arrivés et que Monsieur Sacchetti et moi, avons interrogés à cet égard, s'accordent à nier. Il paraît toutefois certain que des matériaux pour servir à une construction considérable ont été amassés, et plusieurs personnes m'ont encore affirmé, mais ici seulement, comme une chose positive, qu'une batterie à fleur d'eau avait été élevée à l'embouchure du fleuve. J'ai eu un instant l'intention de descendre le Danube jusqu'à Soulina, pour voir par moi-même; mais cela demandait un temps et une somme considérable, et j'ai dû renoncer à ce projet. Toutefois, j'ai vivement recommandé à un Capitaine anglais, qui mettait à la voile, la veille du jour où je suis parti moi-même de Galatz, et qui devait alléger son navire à Soulina pour passer la barre, de bien examiner dans quel état sont réellement les choses, et de m'en donner avis, ce qu'il m'a formellement promis de faire. Je n'ai encore rien reçu de lui, mais je ne manquerai

pas, dès que sa lettre me sera parvenue, d'en faire connaitre le contenu à Votre Excellence.

Du reste, je crois que la convention du 18 Mars dernier, relative à l'évacuation de Silistrie, laquelle convention vient d'être officiellement notifiée par le Consulat de Russie au Gouvernement local, suspendra les travaux commençés, s'il y en a, et fera renoncer à l'idée d'en exécuter, s'il n'existe encore que le projet.

Des quatre bataillons qui se rendaient à Silistrie pour renouveler la garnison, deux sont passés par Iassy, et en sont partis; le troisième est arrivé avant-hier. Le quatrième devait passer par Léova. Un aide de camp du général Mourawieff est arrivé, il y a quelques jours, apportant à ces troupes l'ordre de rétrograder. Elles rentreront en Bessarabie par Léova. Le général était passé ici, il y a environ quinze jours, se rendant à Silistrie, pour passer l'inspection des troupes échelonnées sur la route militaire et celles de la garnison de Silistrie; c'est seulement à son retour de cette place et de Bucharest, qu'il a trouvé à Léova des instructions relativement au mouvement rétrograde à opérer.

M. Duclos ayant tenu Votre Excellence exactement informée de toutes les démarches des Boyards, signataires de la requête et du mémoire envoyés à St. Pétersbourg et à Constantinople, je prendrai les choses où il les a laissées. — Trois membres de l'Assemblée, décédés, et quatre membres signataires, avaient été remplacés par l'assemblée électorale, convoquée à cet effet. Mais plusieurs Boyards, et entr'autres quelques-uns des signataires de la requête, n'ayant pas été convoqués à cette assemblée, dont ils devaient faire partie comme électeurs et comme éligibles, protestation s'en suivit et réclamation fut envoyée à M. le Consul général de Russie à Bucharest. Ce dernier donna l'ordre d'annuler les élections faites, et de procéder seulement au remplacement des membres décédés; ce qui fut fait, mais non sans nouvelle protestation de quelques Boyards électeurs, pour vice de forme et particulièrement, parce que les élections, au lieu d'être faites par ballotage et par boules, aux termes du Règlement, ont eu lieu par billets blancs, remis aux électeurs, comme cela avait été pratiqué, il est vrai, par l'administration provisoire, pour être remplis à domicile, et disent les réclamants, suivant la volonté du Prince, qui leur était dictée par ses fidèles. Malgré ces nouvelles élections, qui furent maintenues, on essaya en vain plusieurs fois de réunir les deux tiers des députés, c'est à dire vingt-quatre membres, nombre de rigueur, aux termes du Règlement organique, pour que l'Assemblée puisse délibérer et s'occuper des affaires du pays. Outre les six membres eliminés, plusieurs étaient ou se faisaient malades. Pour remédier à cet inconvénient, le Prince fit décider quatre députés de ceux qui, pour maladie vraie ou supposée, s'abstenaient de siéger, à donner leur démission, et ils viennent d'être rémplacés par quatre autres membres, qui passent, à tort ou à raison, comme la presque totalité de l'Assemblée, pour être vendus à S. A., et dont l'élection a eu lieu, encore par bulletins remplis à domicile. Nouvelle réunion a eu lieu, il y a quelques jours; cette fois, elle était en nombre. Une communication du Prince fut lue aux députés qui, en conséquence de l'autorisation donnée par M. le Baron de Ruckman, autorisation dont il n'était pas fait mention toutefois, remettait à l'Assemblée le soin de la culpabilité des membres signataires de la requête, et de décider s'ils devaient être rayés ou non, du nombre des députés. Ces six membres furent, séance tenante, mandés à l'Assemblée, et s'y rendirent en effet, non pour y répondre, comme on l'espérait, aux chefs d'accusation portés contre eux, mais seulement pour déposer entre les mains du Président une nouvelle protestation, dans laquelle, comme le verra Votre Excellence, par la traduction ci-jointe que je lui envoie (1), ils expliquent leurs démarches et affirment de nouveau la vérité de ce qu'ils ont avancé. Cela fait, ils sortirent de la salle. Alors S. Em. le Métropolitain, président de droit de l'Assemblée, se leva et déclara

(1) Documentul următor.

que les lois ecclésiastiques lui défendaient d'intervenir comme juge, dans cette affaire; son exemple fut suivi par les deux évêques de Romano et de Houche, que l'on est fondé d'ailleurs, à regarder comme appartenant au parti opposant. On ne saurait dire, d'une manière bien sûre encore, sous quelle influence a, dans cette occasion, agi le Métropolitain, jusqu'alors si timide et qui jusqu'à ce jour, avait toujours fait preuve d'entier dévouement au Prince.

Quant au jugement en lui-même, il ne peut être question que d'apprécier la culpabilité des Boyards signataires, en ce que leurs doléances, quelles qu'elles fussent, devaient passer par l'Assemblée, ou, du moins, être faites à la personne même du Prince, d'autant que, quelques-uns d'entr'eux, M. Alexandre Ghika, par exemple, faisaient encore partie, il y a peu de temps, de l'administration.

Les signataires prétendent au contraire, que de tout temps le droit d'adresser leurs plaintes aux Cours suzeraine et protectrice, leur a été accordé. Le Président Plénipotentiaire Général Kisseleff, leur aurait encore, en partant, représenté comme un devoir et comme l'œuvre de bons patriotes, disent-ils, de dénoncer au souverain protecteur, les infractions qui pourraient être faites au Règlement par le Hospodar. Mais il est hors de doute, que le Prince même ne se soucierait pas qu'on entrât dans le fond de l'affaire, c'est-à-dire qu'on forçât les signataires à se justifier, quant aux accusations qu'ils ont portées contre S. A., car elle se mettrait ainsi en jugement elle-même, et dans l'obligation de se disculper, ce qui sous quelques rapports, peut-être, serait assez difficile. En supposant même que la réputation du Prince sortit parfaitement intacte de ce débat, S. A. ne pourrait que perdre encore en considération, par cette espèce de mise en cause de la première autorité du pays.

Les signataires, en manœuvrant pour empêcher l'Assemblée de se réunir, voulaient seulement, disent-ils, prouver que le Prince n'avait même pas pour lui, les deux tiers des députés, malgré les intrigues au moyen desquelles toutes les élections sont viciées, et bien qu'une grande partie des députés, soient des fonctionnaires publics. Ils voulaient aussi gagner du temps, espérant qu'une réponse favorable viendrait de St. Pétersbourg, soit à leur mémoire adressé au Comte de Beckendorff, soit à leur supplique à S. M. l'Empereur, dont j'ai remis copie à M. Duclos, avant mon départ pour Bucharest et qu'il a envoyé à Votre Excellence.

On attendait d'ailleurs M. le Baron de Ruckman qui, laissant toujours croire qu'il était à la veille de son départ de Bucharest, n'arrivait jamais. Sa présence paraissait du reste, plus vivement désirée par les adversaires du Prince, que par S. A. Il vient enfin d'arriver avant-hier, mais il reconnait lui-même aujourd'hui, qu'il est trop tard, pour pouvoir espérer d'amener une réconciliation; les esprits sont trop aigris, de part et d'autre, et l'on a été trop loin. D'après ce qu'on peut savoir encore des dispositions de M. de Ruckman, le parti opposant serait ouvertement blâmé par lui, ses démarches qualifiées de menés et d'intrigues, sa conduite appelée renversement de toutes les idées. C'est aussi dans ce sens qu'il m'en a parlé, dans la visite qu'il m'a faite hier, ajoutant que, „l'Empereur ne pouvait et ne devait même „pas se mêler des démêlés de ces messieurs, et de Pétersbourg gouverner à Iassi". De leur côté, les Boyards signataires se plaignent qu'on les ait encouragés, excités en quelque sorte, dans leur ressentiment, et qu'aujourd'hui on les livre à la merci du Prince. Cependant aucun des deux partis ne semble faiblir. Le Prince se montre décidé à marcher de l'avant, et les Boyards à ne pas reculer d'un pouce. On a fait tout ce qui était possible, pour les amener à rétracter, fut-ce même verbalement, ce qu'ils ont avancé, mais aucun d'eux n'y a consenti. Ils paraissent aujourd'hui décidés, s'ils se voient tout à fait abandonnés par le Consul général de Russie, à demander leurs passeports et à se retirer, soit en Bucovine, soit en Bessarabie, „Qu'y gagneront-ils, me disait hier Monsieur de Ruckman, je n'ai jamais vu qu'une „émigration ait réussi à personne; celle-ci ne leur réussira pas plus que celle de

„1821. Le Prince, comme alors le Hospodar Jean Stourdza, les laissera faire, et „s'en réjouira".

Le seul moyen, peut-être, d'arranger les choses, serait d'user de la faculté que le Règlement donne au Prince, dans certaines circonstances, de dissoudre l'Assemblée; mais il faudrait laisser alors aux nouvelles élections, la liberté qu'elles doivent avoir et observer scrupuleusement le Règlement. Les Boyards opposants accepteraient probablement cette épreuve, qui aurait l'avantage de ménager les amours-propres, déjà si irritables, et qui seule d'ailleurs pourrait rendre à l'institution de l'Assemblée la considération qu'elle a perdue, il faut le dire, si les nouveaux députés se montrant fidèles à leur mission, portaient désormais dans l'examen et le contrôle de l'administration, ce qui est leur mission, le seul but même de l'institution, la sévérité, mais aussi l'impartialité que réclame le bien du pays. Le Prince ne pourrait d'ailleurs que gagner dans l'opinion et prendre de la consistance, si son administration, mieux conseillée et débarrassée de quelques intrigants, qui ne cherchent qu'à profiter des mésintelligences, obtenait désormais l'approbation de cette nouvelle Assemblée.

Adoptera-t-on ce terme moyen, la chose est douteuse. Il est à craindre que le Prince n'y voie une trop grande concession. Cela dépendra entièrement du reste, de Monsieur de Ruckman, dont les conseils mêmes sont des ordres, surtout en Moldavie. En attendant, l'Assemblée recommence, depuis la démarche du Métropolitain, à ne pouvoir se réunir en nombre suffisant. On paraît ne pas vouloir absolument en revenir au jugement demandé par le Prince. Les signataires ont dans l'Assemblée, telle qu'elle est encore aujourd'hui, des parents, des amis et quelques-uns même y comptent d'anciens serviteurs à eux, intendants ou même moins encore, qui, du rang des petits Boyards sont arrivés à la députation, et qui ne paraissent pas se soucier d'être les juges de leurs anciens maîtres.

Une réforme dans l'Assemblée est vivement désirée, parce que, à peu d'exceptions près, elle est composée de petits propriétaires ou d'employés du gouvernement, dont quelques-uns, aux termes mêmes du Règlement, ne sont pas aptes à siéger; les grands propriétaires que l'on doit supposer plus intéressés, que les gens ne possédant presque rien, à l'ordre public et au bien du pays, s'en trouvent éloignés, parce qu'assurent-ils, les élections ne représentent que la volonté du Hospodar. Ainsi dans les avant-dernières élections partielles, pour remplacer trois membres décédés, un individu obscur et presque inconnu a obtenu une trentaine de voix; tandis que Monsieur Alexandre Ghika, ex-Ministre de l'Intérieur, et qui est peut-être le Boyard qui a le plus de popularité, n'en a obtenu que trois.

Le Prince A. Mavrocordato, dont le Consulat a eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir Votre Excellence, se trouve au nombre des signataires de la requête, et par conséquent éliminé, du moins provisoirement, de l'Assemblée, mais il n'a pas signé le mémoire, où se trouvent énumérés et présentés sans aucun ménagement, les chefs d'accusation du parti opposant contre le Prince. J'ai témoigné à Monsieur Mavrocordato le regret que j'avais, qu'il eût pris parti dans cette affaire; sa position personnelle et sa proche parenté même, avec le Prince, devaient l'en détourner. Il avait été amené depuis, par son frère, le Prince Constantin Mavrocordato, qui est aujourd'hui Ministre de la Justice, et son fils, qui est un des aides de camp de S. A., à une demi-réconciliation; mais depuis, Monsieur A. Mavrocordato, quoique n'ayant plus signé aucun acte contraire au Prince, s'est cependant rangé de nouveau parmi les opposants, dont il n'a pas du reste regagné la confiance, après sa quasi-défection.

Le Prince ne recevant pas et ne donnant jamais de dîners, la question de préséance, si vive à Bucharest, entre les Consuls, n'existe pas ici. S. A. différant en cela, comme sous beaucoup d'autres rapports du Prince de Valachie, ne va chez aucun agent étranger. Elle n'a jamais fait exception, que pour le Consul de Russie, et particulièrement dans une occasion où Elle avait à s'excuser, et en quelque

sorte à obtenir une absolution. Avant-hier S. A. en personne, a rendu à Monsieur le Baron de Ruckman, la visite qu'il lui avait faite le matin. Elle était allée aussi, il y a quelque temps, chez le général Liprandi, qui n'avait aucun caractère officiel, et que tout le monde connaît ici, pour être un observateur habile, qu'on n'envoie que dans des circonstances importantes, dont il a toujours su tirer grand parti et grand profit.

Dans la visite que je lui ai faite, en arrivant ici, le Prince s'est attaché à me persuader de la fausseté de l'accusation portée contre lui, d'avoir représenté à Pétersbourg, la violente opposition des Boyards comme suscitée par les Consulats généraux d'Angleterre et de France à Bucharest, et particulièrement, comme le résultat des directions qui leur auraient été données par MM. de Bois le Comte et Cochelet. „C'est, m'a-t-il dit, une manœuvre de ces misérables intrigants, pour me perdre dans „l'esprit des gouvernements français et anglais, pendant qu'à Pétersbourg ils me „faisaient passer pour anglo-français, et pour avoir des correspondances secrètes à Paris".

. . . . . .

Peu de changements ont eu lieu dans l'administration, depuis quelque temps. Cependant à la justice, en remplacement de Monsieur George Rosnovano, décédé, le Logothète Constantin Cantacuzène a été nommé à la Présidence du Divan Princier. Cette nomination paraît avoir trouvé peu d'approbation dans le pays. Le Grand Logothète actuel, ou Ministre de la Justice, le Prince Constantin Mavrocordato, est un homme droit, mais de peu d'activité et de capacité; aussi les affaires judiciaires, une des plaies les plus vives du pays, vont-elles toujours aussi mal. Les procès surtout, pendant entre des indigènes et des sujets étrangers (excepté les Russes toutefois), sont interminables, ou, s'ils finissent par grand hazard, à l'avantage du sujet étranger, il est impossible d'obtenir l'exécution des sentences rendues.

En général, j'ai retrouvé dans l'administration le peu d'ordre et la mauvaise volonté, que les Agents ici, y ont toujours trouvés depuis quelques années. Quant à la police, elle est nulle, ou plutôt c'est une espèce de ferme, qui permet tous les désordres, pourvu qu'elle en profite.

Plusieurs tentatives d'empiètements, sur les privilèges assurés aux sujets étrangers par les capitulations, ont été faites depuis mon départ pour Paris; entr'autres, celle de mettre un impôt de 80, 50, 30 et 15 piastres, sur les sujets étrangers, en les divisant en quatre catégories. Monsieur Cochelet, après s'y être fermement opposé, a cru devoir en référer à l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, qui vient d'approuver l'opposition faite par le Consulat général de Bucharest et le Consulat d'Iassy, et de nous inviter à continuer d'opposer la résistance la plus fondée, aux tentatives faites par le Prince Monsieur Sturdza, pour soumettre nos nationaux à des impôts, qu'ils ne paient pas dans le reste de l'Empire Ottoman.

DCXXX.

Scrisoarea adresată de patru boeri, din Adunarea obștească a Moldovei, lui Ruckman, consulul rusesc. Iași, 1836, 4 Mai.

(Consulat de Iassi, și Consulat de Bucarest.)

Dans le courant du mois de Janvier de cette année, de nouveaux députés ont été élus, en vertu d'un ordre hospodarial, pour remplacer dans l'Assemblée générale ordinaire, les soussignés, privés en même temps alors de l'exercice de leurs droits d'électeurs, de manière qu'ils se trouvent aujourd'hui munis, également avec d'autres Boyards, du double mandat de députés, sans qu'aucun acte public ait constaté la

raison de cette nouvelle élection, sans que même aucun ordre exprès ait annulé cette élection non motivée.

Plus tard, ces élections ayant été jugées non valides, les soussignés furent pareillement éliminés des collèges électoraux convoqués depuis, par suite de l'office hospodarial du 9 Mars. Et bien que maintenus dans leur qualité de députés, ils ont néanmoins encore été exclus de l'Assemblée générale, ouverte le 16 avril dernier, sans être appelés à y assister, lors de sa convocation, malgré le mandat de leurs commettants.

Ce n'est que le lendemain de l'ouverture, que M. le Vornik des Aprodes signifia aux soussignés l'ordre de comparaître par devant l'Assemblée, appelée par un office hospodarial à se saisir d'une accusation portée contr'eux.

Sans avoir à se reprocher aucune action condamnable, les soussignés, pour ne pas se départir de la ligne d'une soumission qui n'a jamais cessé d'être la règle de leur conduite, s'y rendirent immédiatement. Introduits dans la salle des séances, la lecture de l'office précité, en date du 15 Avril 1836, sous No. 19, leur apprit qu'ils étaient accusés d'avoir commis des actes téméraires et attentatoires contre le gouvernement de la principauté, et qu'une semblable conduite, après avoir mis le Hospodar dans la nécessité d'exiler trois boyards, dans le nombre desquels se trouvait compris l'un des soussignés, le Postelnik George Ghika, appelle maintenant aussi l'attention de l'Assemblée, sur le cas prévu par l'art 53 du Règlement.

A la suite d'une aussi grave accusation, les soussignés devaient s'attendre à l'exhibition d'actes coupables, qui établiraient la preuve irrécusable du crime qui leur a attiré tant et de si longues disgrâces, lorsque le hetman Théodore Stourdza, remplissant les fonctions de Logothète de l'intérieur, produisit à l'appui du dit office, la copie d'un écrit qu'il qualifia de supplique adressée de la part des soussignés à S. M. l'Empereur, l'aguste protecteur de la Moldavie. Ce seul fait suffit pour expliquer les véritables motifs qui ont déterminé cette procédure inouïe dans les annales du pays, et peut établir, d'une manière évidente, que les soussignés sont persécutés, non pour avoir tramé contre le gouvernement de la Principauté, mais bien pour avoir osé déposer aux pieds du trône impérial, le récit de leurs souffrances. Sans entreprendre de discuter ici, le droit incontestable de plainte, acquis depuis près d'un siècle aux Moldaves, les soussignés se borneront à signaler que, baser une accusation publique sur une requête, qui doit avoir été adressée à S. M. l'Empereur, c'est attaquer directement, c'est méconnaître par le fait, le principe du protectorat. Néanmoins les soussignés ont cru devoir réclamer l'exhibition de leurs véritables signatures; l'absence de cette condition, indispensable pour donner du moins une certaine autorité à cette procédure, les obligea à répondre, qu'il n'était point temps de prendre connaissance d'un papier qui n'est pas écrit de leur propre main, ni muni de leurs signatures, parce qu'aux termes des traités et du Règlement, ils ne sont responsables que pour des fautes avérées et accompagnées de preuves légales. Cependant, avertis d'avance par l'office hospodarial, donné le mois de Mars pour la seconde convocation du collège électoral du Iassi, que bientôt ils allaient être traduits par devant l'Assemblée générale, les soussignés ont pensé devoir, dans le but d'éviter les applications qui auraient pu fournir le prétexte de prêter un faux sens à leurs paroles, consigner dans un écrit spécial, revêtu de leurs signatures, les raisons puisées dans le Règlement, qui d'un côté constituent cette Assemblée incompétente, et de l'autre rendent l'art. 53 inapplicable, dans la circonstance où on veut l'invoquer. Cet exposé a été remis séance tenante à Son Eminence le Métropolitain, président de l'Assemblée, avec la déclaration de vive voix, que les soussignés y ont renfermé tous leurs dires et justifications, et leur présence devenant dès lors inutile, ils se retirèrent. Ici ils se trouvent dans la nécessité d'observer à Votre Excellence, que le nouvel incident, de la convocation non intégrale de l'Assemblée, ne fait qu'ajouter aux raisons consignées dans le dit exposé, sur son incompétence; car le Règlement art. 48, fixant

les membres de l'Assemblée au nombre de 35, il s'en suit évidemment que le gouvernement est dans l'obligation absolue d'inviter 35 députés, parce qu'autrement il lui suffirait de pouvoir compter sur 13 voies seulement (ce qui n'est que trop facile, lorsque sur 32 membres éligibles, il y a plus de 20 fonctionnaires, solidaires des actes de gouvernement) et d'appeler, sur les 22 membres qui constituent la majorité réelle, et qui sont par conséquent l'expression fidèle des vœux et des besoins du pays, 11 députés seulement, afin de pouvoir, au moyen d'une majorité factice, acquise de cette manière, faire passer tel projet qu'il voudrait. Ceci est tellement vrai, que le jour même de la comparution des soussignés, leur condamnation, dressée d'avance, allait être couverte des signatures de cette majorité, sans aucun examen préalable, et sans qu'aucune des formalités voulues par les lois, eussent été remplies, si l'Assemblée ne s'était trouvée incomplète, à cause de la retraite du Métropolitain et des deux évêques, qui se sont récusés de prendre part à cette affaire. Cet ajournement toutefois, n'a servi qu'à donner lieu à de nouvelles déviations de la part de l'Assemblée, en s'éloignant complètement, et de l'objet de l'accusation et des principes de toute justice, et des formes judiciaires et du véritable sens de l'art. 53.

Elle s'est éloignée de l'objet de l'accusation, car l'office hospodarial porte que les soussignés et quelques autres personnes, ont commis des attentats impardonnables contre le gouvernement de la Principauté. Il appert de là, que la Principauté est mise en cause, c'est là le point à décider. Or l'Assemblée condamne les soussignés, sous le prétexte qu'ils ont ourdi des calomnies attentatoires contre le Prince régnant. Ainsi saisie, en vertu de l'ordre hospodarial, de prononcer sur les attentats commis contre le gouvernement de la Principauté, l'Assemblée change la question et statue, sur un prétendu cas de calomnies contre la personne du hospodar, qu'elle constitue de cette manière, juge et partie dans la cause. Elle s'est éloignée des principes de toute justice: car la plupart des membres siégeant dans cette Assemblée avaient déjà condamné les soussignés, en apposant leurs signatures dans l'anaphora, dont il est fait mention dans l'exposé cité plus haut; il ne leur était donc plus permis, d'après les principes les plus élémentaires de justice, de se saisir d'une affaire, sur laquelle ils s'étaient prononcés préalablement. Elle s'est éloignée des formes judiciaires, car il est du principe du droit naturel, il est consacré dans les traités, il est répété dans les lois du pays, qu'on ne peut condamner, que sur de bonnes et dues preuves. Et il résulte au contraire, de la décision du 24 Avril, que l'Assemblée a jugé sur une copie, présentée par les Ministres, sans qu'elle soit revêtue de la moindre forme, parce que si les Ministres étaient réellement porteurs de la dite pétition en original, ils devaient la produire, accompagnée de l'ordre qui leur confère la mission de soumettre à l'Assemblée, qui à son tour ne pouvait statuer sur le contenu de la pièce incriminée et la qualifier juridiquement de calomnies attentatoires, avant d'avoir du moins constaté, en bonne et due forme, l'identité de la copie et des signatures. Elle s'est éloignée du véritable sens de l'art. 53 qui, comme il est amplement prouvé dans l'exposé précité des soussignés, est étranger à l'accusation. Car le député ne conserve pas cette qualité, après la clôture de l'Assemblée, et l'article en question, ne concerne que la police en matière de vote pendant la session. Malgré toutes ces raisons évidentes, qui par leur concours aggravant, ne servent qu'à prouver la dépendance dans laquelle est tenue l'Assemblée, et sa connivence avec les Ministres, et à donner la raison de l'influence exercée dans les collèges électoraux, qui furent convoqués cette année, tant à Iassi que dans les districts, malgré la coopération de MM. le Logothète Nicolas Canta et l'Aga actuel, Etienne Catargi, qui, accusateurs dans le principe, se sont transformés au sein de l'Assemblée, en juges dans leur propre cause, malgré l'innocence des soussignés, qui persévèrent à ne pas voir un crime dans l'expression de leurs souffrances, et à ne pas reconnaitre à l'Assemblée, (quand même elle serait légalement constituée), la compétence d'un semblable examen, sans mission expresse; malgré la récusation volontaire au

commencement, de son Eminence le Métropolitain et l'apposition, en dernier lieu, de sa signature, au bas de la condamnation, un pardon a été imploré, et l'office hospodarial en date du 28 Avril, sous No. 32, après avoir prodigué des louanges à cette Assemblée pour son impartialité et sa justice, pardonne et réintègre les soussignés dans leurs fonctions de députés. Pardonner, c'est remettre une faute, un délit, un crime avéré; accepter un pardon, c'est se reconnaître coupable, c'est se proclamer, suivant le Hospodar, auteur d'attentats impardonnables contre le gouvernement de la Principauté, et suivant l'Assemblée, de calomniateur du Hospodar. Les soussignés, pénétrés de ce sentiment intime qu'inspire une conduite loyale, n'ayant ni reproche à se faire, ni remords, ont l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien prendre en considération l'exposé qu'ils ont donné à l'Assemblée, et dont la traduction fidèle a été remise à l'honorable Consulat Impérial de Iassi. Cet écrit offrira, à V. Ex., réunis en un seul faisceau, les moyens illégaux auxquels on a eu recours pour créer une accusation, dont le succès était calculé sur les nombreuses déviations faites aux lois du pays et aux traités, et expliquera en même temps, la raison d'une condamnation unique et d'un pardon si peu en rapport avec l'énormité de l'accusation. D'ailleurs, les soussignés, appelés en ce moment-ci à prendre part aux travaux de cette Assemblée, ne peuvent s'y rendre, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, et sans manquer à leurs devoirs. Car après avoir signalé, aux termes de la loi, les trois dernières élections comme vicieuses, comment pourraient-ils les reconnaître aujourd'hui, que le gouvernement lui-même, les a mises en doute. Ces instructions, en vertu desquelles les collèges électoraux ont opéré, viennent d'être livrées à l'examen de l'Assemblée, pour qu'elle ait à statuer si, à l'avenir, elles serviront de règle pour les élections qu'il y aura lieu de faire, ou si on suivra le mode de ballotage, prescrit par le Règlement art. 49. Or, si ces instructions avaient force législative, comme on l'a prétendu, pourquoi les aurait-on soumises maintenant et après coup, à l'Assemblée? Preuve évidente, preuve complète des vices des dites élections, qui doivent nécessairement entacher du même défaut, toutes les opérations de l'Assemblée générale, dans laquelle siègent dix députés appartenant à ces élections. En outre, ils croiraient manquer à leur mandat de députés qu'ils ont, représentant les vœux et les intérêts d'une portion des habitants du pays, en allant aujourd'hui pour n'assister qu'à la clôture de cette session; car les comptes des dépenses de l'année passée, le budget de l'année courante, des remerciements publics et anticipés, au moyen desquels on a ainsi voté un bill d'indemnité sur tout le passé; une nouvelle augmentation des charges des contribuables, dans un moment où ils sont réduits à la misère, tout cela, malgré l'opposition des évêques diocésains et de plusieurs autres députés, et la mise en question et aux voix du texte même du Règlement, ont marqué le peu de jours depuis que l'Assemblée a été ouverte. Les soussignés iront-ils simplement, pour approuver lâchement par leur présence, des travaux aussi peu en harmonie avec les lois et l'état du pays, et pour reconnaître un pardon, qu'ils n'ont pas demandé, enfin pour déshonorer leurs familles, en acceptant la qualification de calomniateurs et de fauteurs d'attentats et de troubles? Votre caractère noble et loyal, Monsieur le Baron, est garant aux soussignés, que vous ne pouvez que vous rendre à des raisons, qui ressortent de la nature même des choses et de la position où ils se trouvent.

Les soussignés ne peuvent finir l'émunération des motifs qui les déterminent à ne pas se rendre aux tardives invitations d'assister à l'Assemblée, sans exprimer de nouveau à Votre Excellence, le sentiment pénible qu'ils éprouvent, à la seule idée des imputations dont ils ont été l'objet; parce que s'ils ont porté des plaintes, ils ont fait comme tout Moldave a droit de le faire; s'ils l'ont fait, ils ont cédé au vœu de leurs cœurs, ils ont dit la vérité, dans l'intérêt de leurs personnes et de celui de leurs enfants, ils ont cité des faits à l'appui, pour prouver la grandeur du mal, ils ont dit la vérité, non pas à un particulier, mais bien à celui qui, compatissant na-

guère à leur misère, leur a tendu une main secourable, pour cicatriser de longues et profondes plaies.

S'ils l'ont dit, c'est au monarque magnanime, au protecteur de l'innocence et du malheur, dans la pleine conviction, qu'à côté du trône Impérial, la justice et l'humanité ont toujours siégé. Il serait triste et pénible pour tout homme bien pensant, si, pour avoir accepté de ses compatriotes la mission de défendre dans l'Assemblée les intérêts du pays, pendant deux mois de l'année, il était condamné par là, pour tout le cours quinquennal de son mandat, à ne pouvoir élever la voix pour signaler ses souffrances.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Baron, si le malheur s'apesantissait de plus en plus sur leurs têtes et sur celles de leurs familles, les soussignés, fidèles au droit coutumier du pays et aux préceptes de leurs ayeux, élèveront toujours la voix, pour dire, qu'adresser des plaintes à l'auguste protecteur du pays, quand le pays souffre, c'est remplir le devoir d'un honnête homme, celui d'un bon père de famille, et celui d'un fidèle protégé.

Nous avons l'honneur d'être, &-a.

Signés: Le Logothète Grégoire Ghika,
Le Hetman Constantin Balche,
Le Postelnik George Ghika,
L'Aga Alexandre Rossetti.

DCXXXI.

Cochelet către Thiers, despre evacuarea Silistriei de către Ruși, și efectul pe care l'a produs în Țările-Românești.

București, 1836, 6 Mai.

(Consulat de Bucarest, 17).

L'évacuation de Silistrie par les troupes russes, est maintenant un fait officiel. L'extrait ci-joint du journal de St. Pétersbourg, qui aura sans doute déjà été transmis à Votre Excellence par l'ambassadeur du roi près la Cour de Russie, ne laisse plus aucun doute à cet égard. C'est le 15 Août prochain, que la forteresse doit être rendue aux Commissaires Turcs. Des ordres ont déjà été donnés au 6-e corps de l'armée russe, pour que cette evacuation s'accomplisse.

Trois bataillons de chasseurs, qui avaient traversé Iassy, pour remplacer la garnison de Silistrie, ont reçu du général Mouravieff l'ordre de rétrograder. Deux d'entr'eux retournent en Bessarabie par Léova, et le troisième par Scouléni.

Cet évènement, si important pour les principautés, n'a pas produit ici la sensation à laquelle on devait s'attendre.

Tous ceux qui se rappellent les anciens excès des Turcs, en craignent le retour, lorsqu'il n'y aura plus de Russes sur la rive droite du Danube. A ceux-là on répond, que, par son firman du mois de Juin 1834, (joint à ma dépêche du 22 Mars 1835), la Sublime Porte s'est engagée à veiller soigneusement, à ce que les privilèges accordés à la Valachie et à la Moldavie ne soient en aucune manière enfreintes par ses commandants limitrophes, à ne souffrir aucune ingérence de leur part, dans les affaires des deux provinces, et à empêcher toute incursion des riverains de la rive droite du Danube, sur le territoire Valaque ou Moldave. Mais on a d'autres pressentiments, et ceux-ci, il faut l'avouer, ont quelques fondements. On craint que des intrigues, dont on connaît le foyer actif, ne portent les Bulgares, peuple remuant en face de la Valachie, et entièrement dévoué à la Russie, à susciter des querelles, pour avoir une occasion de traverser le Danube, et d'inquiéter un pays

qu'on a laissé désarmé, et sans un seul canon, car on ne peut pas considérer comme une force militaire imposante, dans une principauté qui a 2 millions d'habitants, 4.500 hommes de milice, disséminés sur une vaste étendue de pays, et principalement placés à la garde des quarantaines et de quelques postes des douanes. Dans le cas d'une incursion des Bulgares, adroitement suscitée par des intrigants à double masque, comme il y en a tant dans ces pays, ou même provoquée par quelques querelles de voisinage, il faudrait que la Valachie se défendit avec ses propres ressources, ce qu'on lui permettrait difficilement, ou qu'elle eut recours à la puissance protectrice, et c'est la crainte d'être obligé d'en venir à cette extrémité, qui fait que l'évacuation de Silistrie n'est pas appréciée comme elle devrait l'être.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas prévoir les choses de si loin, et les pressentiments que l'on a, s'évanouiront sans doute, devant la volonté du Sultan, à maintenir ses engagements et sa fermeté, pour contenir les peuples de son empire qui avoisinent les principautés du Danube. Le fait qui ressort actuellement de l'évacuation de Silistrie, c'est que la Valachie et la Moldavie, délivrées de la présence des troupes russes, échelonnées sur toute la route militaire, devraient entrer pleinement dans la jouissance de tous les droits que le traité d'Andrinople leur à conférés, en leur donnant une administration nationale et indépendante; c'est qu'il est à supposer que, si cette administration comprend mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, sa véritable position, elle résistera aux empiètements successifs des Agents de la puissance protectrice, dans tout ce qui concerne son organisation intérieure; c'est qu'enfin les éléments de prospérité, que ces pays renferment, se développeront plus librement, lorsque l'avenir des principautés ne sera pas toujours remis en question, comme on pouvait le supposer, aussi longtemps que les troupes russes se seraient maintenues à Silistrie et sur la route militaire, qui y conduisait depuis les frontières de la Bessarabie.

Le Lieutenant-général Mouravieff, commandant le 6-e corps d'armée russe, est passé par Bucharest, sur l'invitation du prince régnant, en revenant de Silistrie, où il avait été inspecter la garnison.

Le Colonel Odobesco, chef de l'Etat major valaque, qui avait été envoyé à sa rencontre, lui demanda si son intention était de passer la milice en revue. Il accepta, et fit un Prykase ou ordre de jour, pour fixer les dispositions de cette revue et rendre les honneurs au commandant. Ce Prykase, apporté par le Colonel Odobesco, qui n'en avait pas compris l'inconvenance, embarrassa assez le Prince régnant, qui n'en tient aucun compte, et la revue eut lieu comme à l'ordinaire.

DCXXXII.

București, 1836, 20 Mai. Cochelet către Thiers, despre situaţia ţărilor româneşti faţă de Rusia, cu textul memoriului lui Ghica adresat Ministerului rusesc, pe care i l-a comunicat chiar Domnul, şi observaţiunile sale în discuţiunea urmată în întrevederea avută.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 8).

J'avais l'honneur de dire à Votre Excellence, dans ma dépêche de 6 Mai, que le fait de l'évacuation prochaine de Silistrie, devrait faire entrer les principautés du Danube, dans la jouissance de tous les droits que le traité d'Andrinople leur a concédés. Le moment est donc arrivé d'examiner, si les hospodars les ont bien compris, ou plutôt, si l'action de la Russie ne les a pas paralysés. Le principe de l'élection des Princes a porté le premier coup à leur indépendance. Nommés par la Russie, au lieu de l'être par l'Assemblée générale des Boyards, conformément aux traités et

aux Règlement organique, leur premier devoir a été de montrer de la reconnaissance, pour une faveur qu'ils n'auraient certainement point reçue de leurs concitoyens, et contre laquelle, ceux d'Yassi avaient même protesté. La première pensée de la Russie sur les principautés s'est donc dévoilée dans l'élection des hospodars, en montrant qu'elle attendait d'eux, ce qu'elle n'aurait pas pu espérer de princes qui n'auraient tenu leurs pouvoirs que du vote des Boyards. Il est à supposer cependant, qu'en conservant les formes légales de l'élection, elle aurait réussi à faire nommer ses candidats, à cause de l'influence que la longue administration du Général Kisseleff, beaucoup plus appréciée alors qu'elle ne l'est maintenant, lui donnait sur tous les électeurs; mais en réussissant même, elle n'aurait pu empêcher que le mode d'élection de ses candidats, en les relevant à leurs propres yeux, ne les eut affranchis en quelque sorte, de l'espèce de dépendance humiliante, dans laquelle ils se trouvent placés. Quoi qu'il en soit, c'est une première faute de la Russie, en stipulant par le traité d'Andrinople, l'indépendance de l'administration des principautés, et par le Règlement organique, l'élection libre des hospodars, d'avoir elle-même décidé du choix de ceux-ci.

En recevant leur investiture de la Porte, d'après les démarches de la Russie et par des sacrifices en argent, les hospodars ont dû réfléchir sur la position délicate et difficile, où ils allaient se trouver placés, et prendre sans doute des engagements secrets, pour prix de leur nomination. Ils ne pouvaient donc point se dispenser de montrer une grande déférence pour le pouvoir des Agents, que la Russie avait placés près d'eux; mais il fallait aussi montrer un certain respect pour leur dignité, et ménager, surtout celle des grands boyards qui, s'ils n'avaient pas concouru à la nomination de leurs princes, avaient cependant le sentiment de leurs droits anciens et nouveaux, et pouvaient les faire valoir dans toutes les occasions. Il n'en fut pas ainsi. L'hospodar de la Moldavie, homme cupide et vénal, se dévoua entièrement aux volontés de la Russie qui l'avait nommé, pourvu qu'on fermât les yeux sur ses dilapidations, sur ses abus de pouvoir et sur tous ses actes d'une profonde immoralité. Pour prix de sa servitude et de son abaissement, on le laissa faire, jusqu'au moment où l'indignation générale, longtemps comprimée, fit explosion. L'hospodar de la Valachie, homme désintéressé et sans ambition, montre moins de dévouement à la Russie, et fut dès lors représenté par elle, comme un prince inepte et incapable de gouverner. On voulut, sous ce prétexte, s'immiscer dans tous les actes de son administration, influencer quelques décisions des tribunaux et nommer aux principaux emplois. Il montra quelque résistance, on lui suscita des embarras. Ces embarras sont devenus tels, que l'hospodar n'a pu leur opposer qu'une force d'inertie. Mais comme on ne gouverne pas longtemps ainsi, il a cru devoir exposer la difficulté de sa position au Ministère Impérial Russe, et c'est-ce qu'il a fait, par un mémoire que je copie littéralement.

«L'introduction des réformes, garanties par la protection de la Russie, était devenue d'une nécessité absolue, pour maintenir l'ordre et la tranquillité, dans un pays si longtemps travaillé d'abus et livré a toutes espèces d'exactions. J'arrivai aux affaires après le général Kisseleff, qui avait préparé et mis en mouvement les nouveaux ressorts de l'administration, qui avait admirablement compris les intérêts des différentes classes des habitants, et qui avait essayé, très souvent avec succès, de faire cadrer ces intérêts divergents, avec des améliorations dont le but était de ménager à ces intérêts, des directions nouvelles, peu goûtées dans le principe. Le général Kisseleff, avec les talents supérieurs qu'on lui connaît, avait encore à sa disposition, tous les moyens nécessaires pour atteindre le but de générosité que s'était proposé la pensée protectrice de l'Empereur. L'administration provisoire représentait la volonté immuable du Cabinet Russe. Partout, elle avait le respect et l'amour des habitants, comme elle avait en mains la force, la volonté et les lumières suffisantes, pour les commander. Cette administration avait une parfaite plénitude

d'action; ce qu'elle jugeait utile et convenable, elle l'accomplissait sans contrôle et sans timidité; jouissant de toute la confiance du Cabinet Impérial, estimée et crainte à l intérieur, si elle adopta les moyens de la douceur, et de la persuasion et de la douceur pour gouverner le pays, ce ne fut point par nécessité matérielle ou administrative, mais bien uniquement par convenance et par sentiment du bien.

«Tels étaient les précédents, sous l'empire desquels le Hospodar fut établi. J'ai toujours admis, qu'il n'y avait ni besoin ni convenance à suivre, outre mesure, le mouvement de progression imprimé aux esprits, par le fait de l'introduction des nouvelles institutions; et j'ai constamment pensé, que les principes des réformes, tels qu'ils avaient été exposés dans l'instruction ministérielle au Comité spécial, devaient être soigneusement observés. Un gouvernement fort, qui aurait maintenu dans le cercle déjà tracé les intérêts des différentes classes, qui aurait imprimé de sa vigueur à l'action de la justice, qui n'aurait point laissé périr les établissements élevés, fondés ou entrepris par l'administration provisoire, à tant de frais et de peines, un pareil gouvernement et avec un pareil caractère, était tout au moins nécessaire. On me choisit pour remplir cette pénible tâche, mais les éléments du succès se trouvèrent, dès l'abord, bien affaiblis dans mes mains. Ce n'était plus le répresentant de l'Empereur qui se trouvait en présence des pouvoirs créés par le Règlement organique, c'était simplement un fonctionnaire, dont l'autorité avait été, pour ainsi dire, oubliée dans la nouvelle loi par les membres du Comité spécial, tout occupés à obtenir de nouveaux droits et prérogatives pour la noblesse. Comme tel, le prince était bien plutôt placé à la tête des affaires, pour en suivre la marche, que pour les diriger et contenir les esprits dans le cercle tracé par les sages principes de nos réformes; l'indécision et la faiblesse auraient dû être les principaux caractères d'un pareil gouvernement, alors même que les embarras des finances, nés de la baisse du produit des salines et à la suite de l'année 1834, ne seraient pas venus paralyser, dès le début, l'action du nouveau pouvoir. Je vais m'expliquer sur cette situation, ainsi que sur ce que j'ai pu faire, pour conserver la tranquillité dans le pays.

„Je suis le premier à apprécier les réformes qui, sous le titre de Règlement organique, ont été données au pays. Mais connaissant sa situation et ses besoins, j'ai toujours vu, dans les nouvelles institutions, la consécration des anciennes garanties dont jouissait le pays sous ses hospodars nationaux, et le redressement des nombreux abus, qu'une succession de gouvernements à courte durée, y aurait fait germer. D'après cela, mon rôle était tout tracé.

„Je devais, d'une part, modérer l'élan de tous ceux, parmi la jeunesse, qui veulent pousser trop loin les théories des réformes, et de l'autre, protéger les intérêts généraux de la population, contre les abus d'autorité et de gestion qui, pour se manifester et se reproduire, luttent avec le pouvoir princier, chargé de les arrêter et de les contenir. Examinons maintenant quels sont, à cet effet, les moyens dont je puis disposer.

„Rémunérer les services et réprimer les déviations à la loi. C'est là tout le Gouvernement.

„L'absence ou la neutralisation de ces ressorts, dénotent la faiblesse de l'autorité, et telle est certes, la situation actuelle du Chef de l'Etat, dans ce pays. La faculté d'encourager les services par des récompenses pécuniaires se trouve déjà complètement paralysée, et les motifs en sont assez connus, pour nous dispenser de toute explication. Quant aux récompenses honorifiques, le Prince n'a que des rangs à accorder, et si l'on considère que les rangs ne sont plus aussi appréciés, que lorsque des droits s'y trouvaient attachés, comme avant les réformes, et qu'en même temps le Prince ne pourrait plus les accorder, d'après ses lumières et les exigences des intérêts du service, gêné qu'il se trouve par les dernières dispositions qui ont affecté de régler la gradation et l'aptitude. On concevra aisément que ce premier et puissant levier, le droit de récompenser, venant à manquer complètement entre ses mains,

le Prince, dont on n'a rien à espérer, ne peut être qu'une autorité inhabile à faire le bien, et dont on n'a à attendre que des refus; mais il n'a pas plus de moyens de punir, que de récompenser. Le juge qui a prévariqué, l'administrateur qui a malversé, l'électeur ou le député qui ont forfait à leurs devoirs, quelles lois ont-ils en perspective, et dont la sévérité puisse les détourner de cette voie? Il n'en existe point, et si le gouvernement en proposait une, comment serait-elle acceptée, formulée ou appliquée, par ceux-là même qui, ayant exclusivement droit aux emplois, sont aussi les seuls intéressés à maintenir l'état d'impunité? Aussi l'on dénie au Prince le droit de poursuivre tout délinquant privilégié. La nécessité la plus impérieuse l'obligerait de sévir, qu'il serait toujours accusé d'arbitraire. Sans nier le délit, on dénie à l'autorité le droit de le punir. L'autorité ne peut donc que rester impuissante pour prévenir les désordres, lorsque tout moyen de répression et de police préventive, ce recours salutaire, cette ressource morale des gouvernements contre les désordres naissants ou à naître, sont disputés au Prince, le plus désarmé des pouvoirs de l'Etat.

„Les hauts enseignements qu'une pareille situation devait me fournir, n'ont point été perdus. La modération et les ménagements étaient encore les seules ressources qui me restaient.

„Je m'y suis attaché. J'ai formulé mes actes d'après ces principes; résigné, je me suis laissé abreuver d'amertume et dégoûter, plutôt que de paraître absolu, fut-ce même au profit de l'ordre. Je me suis même abstenu de procéder à tout changement dans le personnel, et j'ai conservé, autant qu'il a été en moi, les mêmes hommes aux affaires, bien que l'utilité du service ait réclamé impérieusement des mutations et des éliminations graduelles. J'ai dû m'astreindre à ce système bien nuisible, sous beaucoup de rapports, à la marche des affaires, uniquement pour mettre le pouvoir à l'abri d'exigences démesurées, et des plus injustes prétentions, que l'administration provisoire n'avait même pu satisfaire, avec tous les moyens de rémunération dont elle a si libéralement disposé, et qui me manquent complètement. Si j'ai réussi à maintenir la tranquillité et à faire marcher toujours les affaires, c'est que là, où le pouvoir du Prince ne suffisait plus, j'ai fait intervenir mon ancien crédit comme Boyard. Pour maintenir l'ordre et conserver le Prince, je suis descendu dans l'arène avec mes antécédents, et j'ai rendu au pouvoir princier les mêmes services que j'aurais offert, en pareil cas, à tout gouvernement légalement établi par la puissance protectrice. Mais cette prudence et cette modération, dont j'ai usé, ne suffisaient point aux besoins généraux de l'Etat. Ce qui se passe aujourd'hui, dans les rapports du Prince avec les différents fonctionnaires publics, me paraît devoir être cité ici, comme un témoignage irrécusable de l'inefficacité de la prérogative princière.

„Le juge, en Valachie, vient s'asseoir sur son siège, sans aucune préparation, soit d'expérience, soit de spécialité, soit d'instruction, mais uniquement parce qu'il est né Boyard, et qu'il a atteint un certain rang, et cependant sa conduite n'est presque point sujette à contrôle, parce que les procureurs des tribunaux, en raison des minces traitements qui leur sont alloués, étant choisis parmi les petits boyards, ne peuvent représenter dignement le Prince, au milieu de juges appartenant à la première noblesse, qui s'essayent à mépriser leurs avis et leurs remontrances, et dont la simple destitution entraîne à des difficultés et à des embarras, qui la rendent presque impossible. Il y a plus: le Prince ne peut plus réviser les procès; il ne peut en ordonner même la révision, que pour inobservation de formes; mais, aux yeux et dans la conscience de la population, c'est le Prince qui est responsable de toute injustice, car si, dans l'intérêt de sa justification, le Prince s'avisait de mettre en évidence l'exiguïté de sa prérogative, le public en admettrait difficilement la possibilité, ou bien un grave inconvénient en surgirait, le juge, déclaré omnipotent, deviendrait inévitablement l'objet de la méfiance et de l'aigreur générale.

„Pour ce qui est de la branche purement administrative, de celle qui se trouve

principalement placée sous la direction immédiate du Prince, la faculté du libre choix s'y trouve aussi peu réelle, que pour la partie judiciaire. C'est un fait assez curieux à examiner, que le Prince est sans cesse accusé de se séparer des notabilités et de livrer les places à ses créatures; tandis que le cercle, au milieu duquel ces choix s'opèrent, est circonscrit entre les quelques individus qui forment la noblesse de la Capitale, et qu'au milieu même de ce cercle, et à raison des mille difficultés de l'administration et de sa faiblesse, on se trouve obligé à des ménagements infinis, et forcé presque toujours, de composer avec des prétentions injustes.

„L'Assemblée générale, où la classe noble se trouve seule représentée, ne pourrait non plus sympathiser avec l'autorité, dont la mission est de protéger également les intérêts de toutes les classes, et de s'opposer à la réintroduction des privilèges, et la faiblesse matérielle de l'autorité, ne pouvant que profiter à leur domination, il est tout naturel que le pouvoir princier, qui au moins aurait dû espérer de pouvoir s'appuyer sur les différents corps, créés par les nouvelles institutions, n'ait à rencontrer que des difficultés et des dégoûts, là où il devait s'attendre à des facilités et à des déférences; et il en est décidément ainsi, parce que l'Assemblée générale ne se borne point à veiller scrupuleusement à l'emploi des ressources de l'Etat, ce qui est de sa première et rigoureuse obligation, ce qui est un véritable et inappréciable bienfait du Règlement; mais elle se donne la mission de contrôler, de blâmer et de régler les détails des mesures administratives, d'exiger des modifications dans le choix des fonctionnaires, ou l'exclusion de spécialités, qui seules peuvent nous apporter le tribut de leurs connaissances.

Là, les passions et les intérêts de classe agitent sans cesse les théories d'omnipotence parlementaire, de responsabilité ministérielle et autres idées, incompatibles avec les principes qui nous régissent, engagent une lutte permanente avec le gouvernement, lutte d'autant plus dangereuse et pénible, qu'après avoir acquis de la solennité dans son sein, et donné à la mauvaise foi l'attitude et l'apparence de la franchise et de l'indépendance, réagit ensuite sur tout le pays, au préjudice du bon ordre, par l'organe des députés des districts, dont quelques-uns osent s'arroger le droit dangereux de contrôler, comme d'office et sur les lieux, les autorités constituées; et cependant nul doute que, si le gouvernement se décidait à partager les désirs, les intérêts avoués des membres de l'Assemblée générale, le gouvernement de trop faible qu'il est, deviendrait démesurément armé de force; mais, en attendant, que deviendraient sous ce gouvernement, tout de ménagement, les populations et le pays qu'il est chargé de protéger.

„Cette situation, je ne l'expose point pour réclamer de nouveaux pouvoirs, au détriment des principes qui consacrent les réformes. A Dieu ne plaise, que je veuille fausser les droits de mon pays, ou lui en faire perdre la moindre partie. Les institutions de mon pays, celles à la bonté desquelles j'ai confiance, se trouvent suffisamment garanties dans la sollicitude de l'Empereur protecteur, qui ne repoussera jamais la vérité, et qui, la connaissant, ne saura être indifférent au maintien de l'ordre, dans un pays qui doit à sa munificence et à sa protection, tout son bien-être. J'ai cru cette démarche nécessaire, non pas que je puisse être personnellement, ou accusé, ou haï, pour mes intentions; non que, partout où il y aurait un seul homme de bonne foi, dans le sein de mon pays, je ne puisse m'adresser à lui et lui soumettre ma conduite; mais désigné, comme je me trouve l'être, par la confiance de l'Empereur protecteur, pour maintenir le bon ordre dans ce pays, et directement chargé de la grande responsabilité qui en résulte, je me suis vu obligé de signaler les difficultés qui apparaissent graduellement autour de nos institutions, et d'essayer de mettre un terme à des erreurs condamnables qui, ayant commencé par attaquer le gouvernement, finiraient par mettre en question jusqu'aux principes de légalité et de prévoyance éclairée, qui ont présidé à nos réformes.

„Pour remplir ce but, il m'est principalement nécessaire de développer, aux

yeux du ministère impérial, la différence qui existe, entre les Assemblées générales qui anciennement se réunissaient autour des Princes, et l'Assemblée ordinaire, telle que les règlements l'ont constituée. Cette différence bien constatée, pourrait seule dévoiler les motifs des conflits, amenés par l'interprétation de quelques uns des articles du Règlement, concernant les droits de l'Assemblée et la prérogative première.

„Les anciennes assemblées générales, telles qu'elles avaient été avant que les hospodars grecs en eussent abusé, celles sur l'exemple desquelles l'instruction ministérielle au Comité de réforme a voulu calquer l'Assemblée générale actuelle, faisaient fonctions de grand conseil du hospodar, qui les convoquait spécialement, toutes les fois qu'il jugeait utile de consulter le pays, sur des mesures sortant du cercle des actes ordinaires de l'administration. Il y avait ainsi, pour le Prince, faculté d'appeler ou de ne point appeler l'Assemblée générale. Mais il n'y avait point pour celle-ci, droit écrit et précis de venir; encore moins, les assemblées générales anciennes avaient-elles le droit de reproduire en face de l'autorité, une opposition systématique annuelle, résultant nécessairement de toute organisation constitutionelle, qui admet comme premier élément, une représentation nationale délibérante. Cette différence n'a point été saisie, ou bien ses droits n'ont pas été précisés, lors de la rédaction du Règlement, car on a conservé d'un côté à l'Assemblée, toute la latitude de compétence due à un corps uniquement consultatif, et d'un autre côté, en changeant la nature de l'assemblée, en lui donnant, avec le droit de se réunir à époque fixe, de délibérer sur les lois à faire, celui de contrôler tous les actes du pouvoir, on a effacé complètement, et Prince, et gouvernement. Tel au moins nous paraît être le résultat nécessaire de la rédaction des articles 51, 56 et 57, qui portent, en substance, que l'Assemblée générale contrôlera la comptabilité de toutes les caisses de l'Etat, aussi bien que les comptes-rendus des ministres, pour les diverses branches de l'administration; jugera de l'utilité de toutes les mesures générales ou extraordinaires, qui se rapportent à la sûreté du pays; veillera à la conservation des propriétés publiques, à l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie; règlera, de concert avec le Prince, tout ce qui est relatif à l'encouragement et à la facilité du commerce intérieur et extérieur, à l'unité des poids et mesures, aux écoles, hospices et autres établissements de bienfaisance, aux routes, aux prisons, aux quarantaines, aux biens ecclésiastiques, à l'entretien d'une gendarmerie nationale, &-a; enfin, il y est dit encore, que cette Assemblée sera le gardien des droits et le promoteur de la prospérité de ses concitoyens.

„En face de ces articles, le Règlement, rédigé sur cette même inspiration de l'instruction ministérielle, qui voulait la conservation des anciens éléments du gouvernement, déclare dans l'article 58, que l'exercice du pouvoir souverain, administratif et conservateur du bon ordre et de la tranquillité publique, est dévolu au hospodar, d'après les institutions et les anciens usages du pays, et ne pourra dans aucun cas, se trouver entravé par les attributions de l'Assemblée générale.

„L'application nous a montré actuellement, qu'il est impossible de concilier ces différentes dispositions réglementaires, qui paraissent poser des principes contraires, que le Prince est trop faible pour gouverner, que l'Assemblée générale, tout aussi armée qu'elle soit par la compétence indéfinie qu'elle puise dans l'interprétation des articles précités, n'en est pas plus apte à diriger seule l'action administrative; que cependant, ces deux différents, sont également assez forts pour s'entr'embarrasser, mais conséquemment assis et pondérés, pour s'entraider et se concerter à l'effet de faire fonctionner sans encombre la machine de l'Etat.

„L'administration provisoire, quelle que fut l'autorité de ses antécédents et quelque force qu'elle eût pu puiser dans ses propres moyens, comme délégation Impériale, sentit néanmoins toute la difficulté de cette fonction; son opinion à ce sujet, elle l'exprima hautement dans le pays, et elle signala dès lors au Ministère Impérial, les inconvénients qu'un pareil mode d'existence administrative devait im-

manquablement amener par la suite. Aussi, si j'ai réussi, je ne puis que le répéter, à maintenir la tranquillité du pays, et à faire marcher les affaires, c'est encore en ménageant et en ne gouvernant point. Mais l'avenir demande la plus sérieuse attention du ministère Impérial. Je la solliciterai ici, en prenant uniquement la mission d'un Prince, auquel l'Empereur a daigné accorder sa confiance et ses bienfaits. Je demanderai, dans l'intérêt du pays, protégé dans l'intérêt de l'Empire, qui répond à Dieu de sa tranquillité et de son bien-être, qu'un gouvernement soit accordé à la Valachie; je déclarerai qu'il y a nécessité d'aviser à une concentration des pouvoirs administratifs, afin de se donner la faculté de marcher.

„Actuellement le ministère protecteur, dans sa sagesse, croira plus utile de faire concentrer les éléments du gouvernement, dans le sein de l'Assemblée générale ou dans les mains du Prince; j'attendrai sa haute décision, avec toute la soumission et le dévouement que je lui dois. Je ne formule point une décision à prendre; je me borne seulement à relater les faits, et à décrire la situation actuelle, telle que l'application l'a faite; toutefois, je n'hésiterai point à indiquer les moyens qui me paraissent les plus propres à remédier au mal, et lorsque premièrement le ministère Impérial aura senti la vérité de la position que j'essaie de signaler, je le ferai avec d'autant plus de confiance, que le Ministère protecteur peut trancher la question, sans qu'il ait besoin de venir mettre de nouveau en question, les principes fondamentaux des réformes, et changer les dispositions règlementaires définitivement confirmées par les Cours protectrice et suzeraine. Il ne s'agit point ici, ni de changer rien au Règlement, ni d'innover dans les principes des réformes. C'est une pure question d'interprétation et de tendance; on dira aux pouvoirs qui forment le gouvernement en Valachie, vous entendrez de telle et telle manière le Règlement organique, et vous marcherez ainsi".

Après avoir envoyé ce mémoire à St. Pétersbourg, l'hospodar qui paraît souvent me témoigner une confiance toute particulière, est venu un soir chez moi, et me l'a remis, en me priant de lui en dire franchement mon avis. Je l'ai lu à haute voix, en sa présence, et en le finissant, je me suis empressé de lui dire, que je regrettais qu'il ne m'eût pas consulté avant de l'envoyer, parce que je lui aurais fait quelques observations, qui auraient peut-être pu le décider à y faire quelques changements.

Après un tel début, et pressé comme je l'étais de m'expliquer, il était difficile de ne pas traiter à fond, l'importante question qui se présentait. Je saisis donc l'occasion la plus favorable, de faire connaître au prince régnant, mon opinion sur le mémoire qu'il livrait à ma discussion, et sur la marche gouvernementale qu'il devait suivre.

Je lui fis d'abord observer que son mémoire au ministère Impérial russe, me paraissait rédigé dans un esprit de méfiance de ses pouvoirs, contraire à la position qui lui avait été faite, par le traité d'Andrinople et le Règlement organique. En effet, le traité d'Andrinople dit que: „Les hospodars règleront librement toutes les „affaires intérieures, en consultant leurs devoirs respectifs, sans pouvoir porter aucune „atteinte aux droits garantis aux deux pays, par les traités et les hatti-schérifs, et „qu'ils ne seront troublés dans leur administration, par aucun ordre contraire à ces „droits". L'article 58 du Règlement organique est en outre, ainsi conçu: „Les attri„butions de l'Assemblée générale ordinaire ne pourront, dans aucun cas, entraver „l'exercice du *pouvoir souverain administratif* et conservateur du bon ordre, et de „la tranquillité publique, qui est *dévolu au hospodar*, d'après les institutions et les „anciens usages du pays".

Je m'appuyai sur ces citations, pour faire comprendre à l'hospodar, que l'intention des puissances suzeraine et protectrice, avait bien été qu'il eût en main toute l'autorité nécessaire pour gouverner la principauté, et que, ce qui avait été fait en

dehors du traité et du Règlement, par des intrigues et diverses suggestions, pour dénaturer et affaibler son pouvoir, ne pouvait cependant lui porter aucune atteinte.

A cela le Prince me répondit, que l'Assemblée générale était le dissolvant le plus actif de ce pouvoir. Qu'on l'avait créé, pour être un élément continuel de désordre, et que le général Kisseleff lui-même, en quittant l'administration, lui dit qu'il ne pourrait jamais gouverner avec elle. Que c'était donc pour en finir, qu'il avait proposé au Ministère russe, ou de concentrer les éléments du gouvernement dans le sein de l'Assemblée, ou de les remettre sans entraves dans ses mains.

Je ne pus me défendre de témoigner ma surprise, de la proposition d'un pareil dilemme. Je fis d'abord observer au Prince, que quand même la Russie aurait le droit de changer la forme du gouvernement établi en Valachie par les traités et le Règlement, ce qui était fort contestable, elle ne pourrait le faire que d'un commun accord avec la Porte, et ensuite que l'initiative proposée, mettrait ces deux puissances dans un grand embarras.

En effet, il est bien certain que ces deux gouvernements absolus, ne concentreront pas les éléments du pouvoir dans le sein d'une assemblée, puisque cela n'a pas lieu même dans les républiques. Il est probable aussi, qu'ils hésiteraient à les remettre sans contrôle, dans les mains du Prince régnant, car les droits des boyards sont écrits dans les anciens traités, et ils sont moins que jamais disposés à s'en dessaisir. On pourra les restreindre, les interpréter. On dira aux boyards, comme le veut le mémoire, „qu'ils doivent entendre le Règlement organique de telle ou telle „manière, et qu'ils marcheront désormais ainsi". Mais c'est ici où est l'écueil, et je ne craignis pas de dire au Prince, qu'il était à redouter, dans son intérêt, qu'en obtenant de la Russie une restriction des pouvoirs de l'Assemblée, les boyards ne lui fissent un grave reproche de l'avoir sollicitée, lui qui n'était point leur élu, et qui ne paraîtrait alors, avoir accepté le mandat de la Russie, que pour attenter à leurs libertés.

Je montrai au Prince mon étonnement de ce qu'il ne pouvait pas, comme il le dit lui-même, gouverner avec l'Assemblée, et je crus devoir alors, me permettre de lui donner une leçon gouvernementale. Comment se ferait-il, qu'il n'eut pas la majorité dans une Assemblée, composée seulement de 42 membres, qui sont nommés pour cinq ans, qui sont presque certains d'être toujours réélus, et qui appartiennent tous à la classe des boyards? Telle fut la première question, que je posai! Le Prince me répondit, que c'était, parce qu'ils étaient tous individus privilégiés et intéressés à maintenir leurs privilèges, qu'ils repoussaient toutes les mesures du gouvernement qui pouvaient porter atteinte à leurs droits. Qu'il n'y avait parmi eux, aucun véritable esprit de nationalité; qu'ils avaient toutes les places et aspiraient tous aux premiers rangs; qu'ils ne payaient aucun impôt et ne voulaient rien faire, dans les circonstances critiques financières, pour aider le gouvernement; qu'ils voulaient que tous les jugements des tribunaux fussent rendus en leur faveur; qu'ils s'exagéraient enfin, leurs pouvoirs législatifs, afin d'entraver le gouvernement et d'obtenir de lui des récompenses honorifiques, qu'il n'a aucun moyen de leur donner, puisqu'on lui conteste même ce droit.

J'observai que le mode de composition d'une telle Assemblée était très vicieux, que les éléments corrompus qui la formaient, offraient de sérieuses difficultés pour la discipliner, que le temps et la réflexion y amèneraient certainement des réformes; mais qu'il s'agissait maintenant de la prendre telle qu'elle a été créée, et de faire marcher le gouvernement avec elle; qu'il fallait donc, y avoir une majorité constante, et que pour l'obtenir, il était toujours nécessaire de prendre le Ministère parmi ses membres les plus influents, les plus capables et les mieux intentionnés; que, si la majorité manquait de nouveau au ministère, il faudrait encore le remplacer, parce que la majorité dans une assemblée représentative et délibérante, était une nécessité gouvernementale de tous les pays. A cela, le Prince me répondit, qu'en distribuant

les premières places aux principaux membres, il était bien sûr de rallier à lui, plus de la moitié de l'Assemblée, mais que ce serait de courte durée; qu'il n'aurait pas plutôt donné les premiers emplois, que d'autres voudraient les avoir, qu'une nouvelle opposition se reformerait, et que ce serait toujours à recommencer.

Le Prince n'a pas dit à cet égard, toute sa pensée. Ce qu'il veut, c'est la conservation de son frère aîné, à la place de Ministre de l'Intérieur et de chef du conseil, et rien n'est plus impopulaire que ce choix. En disant, dans le mémoire, qu'il a conservé les mêmes hommes aux affaires, il oublie que M-rs Philipesco et Stirbey ont été éloignés. Ces hommes auraient eu de l'influence dans l'Assemblée. M. Bibesco, lorsqu'il viendra reprendre le poste de Secrétaire d'Etat, qu'on lui conserve, retrouvera le concours de ses anciens amis; mais quant à présent, il n'y a personne au conseil, qui ait la faveur de l'Assemblée. Je l'ai dit au Prince; mais c'est dans les questions de personnes, qu'on trouve en lui une grande force de résistance. C'est là surtout, qu'il aime à faire voir, qu'il tient le pouvoir en main, et c'est par là, que ce pouvoir pourra bien lui échapper. Il a malheureusement une famille nombreuse, où le scandale et la licence sont de tous les jours et de tous les instants. Cela jette une grande déconsidération sur son pouvoir, déjà si faible et toujours miné dans l'opinion. Dans un pays, où la démoralisation est des plus grandes, où l'on s'abandonne sans aucun frein, à toutes ses passions, on voudrait cependant que les pouvoirs qui dominent la société, ne fussent pas atteints de la contagion générale, afin qu'ils ne perdissent rien du respect de l'opinion.

Ce qui ressort évidemment du mémoire, c'est que le Prince n'a pas plus de moyens de punir, que de récompenser. C'est là évidemment, le mal de sa position. C'est là, ce qui lui ôte de sa force gouvernementale, et c'est là surtout ce qu'il importerait de changer.

En fait de punitions, le mémoire observe que le juge qui a prévariqué, l'administrateur qui a malversé, l'électeur et le député qui ont forfait à leurs devoirs, ne peuvent être atteins par aucune loi, parce qu'ils sont privilègiés.

A cela, je dis au Prince, qu'il n'y avait qu'une réponse à faire, c'est que si ces lois n'étaient pas faites, il fallait les faire; car la société ne devait pas être livrée à des administrateurs et à des juges, qui pouvaient tout oser; je lui dis, qu'il devait avoir le courage de proposer ces lois à l'Assemblée générale, après avoir sondé la profondeur du mal, et exposé les faits; qu'il avait d'ailleurs en main, le pouvoir de destituer tous ceux qui se conduisaient mal, et qu'il devait en user.

Le Prince me répondit que ce qui me paraissait facile, lui semblait impossible; qu'il y avait eu un code pénal préparé, mais qu'on n'avait jamais pu le mettre en discussion, parce qu'il atteignait ceux qui le discuteraient; que quant à son droit de destitution, on le lui contestait, et qu'il devait même m'avouer, que l'immoralité était si profonde parmi les boyards, qu'il serait fort embarrassé de remplacer par de plus dignes, ceux qu'il renverrait.

Il me dit qu'on ne se contentait pas du revenu de sa place; que chacun voyait, comme autrefois, dans les emplois un moyen de s'enrichir; que son Ministre de la Justice, vieillard riche, mais passionné pour le jeu, trafiquait de tous les procès; qu'il avait cru faire un bon choix, en nommant au ministère des cultes et de l'instruction publique, un autre vieillard, très riche et en quelque sorte sur le bord de la fosse, qu'il supposait sans besoins et sans passions, et qu'il avait appris que ce cadavre ambulant, c'est ainsi qu'il le désignait, avait aussi abusé de son pouvoir; que sa position était telle cependant, qu'il pouvait difficilement les destituer, parce qu'ils était tous deux grands boyards, et que le premier avait trouvé moyen de se mettre dans les bonnes grâces du Consul général de Russie.

Je ne pus m'empêcher de dire au Prince, qu'un tel état de choses était intolérable, et qu'il était le prélude de la dissolution de tout gouvernement. Je lui fis observer que, puisque les emplois ne pouvaient être accordés qu'aux trois classes

de la noblesse, depuis le grand bano jusqu'au sludjer, il devait cependant y avoir parmi elles, quelques individus recommandables, car il faudrait désespérer de tout pays, où il n'y aurait pas sept hommes capables, honnêtes et fermes, pour diriger les affaires; que c'était de ces hommes qu'il devait s'entourer; qu'il y avait aussi une jeune noblesse, qui avait fait ses études à Paris, qui avait quelque capacité et plus de principes d'honneur; que c'était parmi elle, qu'il trouverait ses plus fermes auxiliaires et ses plus intègres conseillers, pour faire respecter et aimer son pouvoir; qu'à son âge (le Prince a 42 ans) et avec sa dignité viagère, il fallait de bonne heure s'entourer de jeunes gens, qui, ayant reçu de lui des bienfaits, seraient liés à lui par la reconnaissance; qui se pénètraient de ses bonnes intentions et régénèreraient l'état moral de cette vieille société valaque, entièrement gangrenée.

J'ajoutai qu'il paraissait d'autant plus facile d'entrer dans cette voie, que la Russie n'y apporterait sans doute aucun empêchement, si on en juge par ce qu'elle a fait chez elle, où la vieille noblesse des boyards a été souvent réléguée loin des affaires publiques, et par ce qu'elle a fait dans les principautés, où elle a enlevé aux grands boyards une partie de leurs anciens privilèges. Je dis enfin, que c'est en s'entourant de personnes dignes d'occuper les emplois publics, qu'il y aurait émulation pour les conquérir, circonspection pour les conserver, et surtout dépendance de son pouvoir.

Le Prince me répondit que toutes mes théories étaient fort belles, mais qu'elles échoueraient toujours dans la pratique; que depuis son installation, il avait voulu une seule fois user de son pouvoir, pour récompenser quelques professeurs des écoles, en leur donnant des rangs de boyards; qu'aussitôt le Consulat général de Russie lui avait contesté ce droit, et qu'il s'en était abstenu, depuis lors; qu'il n'avait donc, comme il le dit dans son mémoire, aucun moyen de punir et de récompenser, et que, si tout le secret du gouvernement est de rémunérer les services et réprimer les déviations à la loi, il me demandait comment il pouvait gouverner.

Après lui avoir fait comprendre, que je ne voyais rien, dans les traités et le Règlement organique, qui limitât l'action de son pouvoir, comme on paraissait l'avoir entendu, et comme il s'y était soumis, je lui dis que si, avant d'envoyer son mémoire au ministère impérial, il m'avait exposé sa situation et consulté, comme il le faisait maintenant, sur les moyens d'en sortir, je lui aurais conseillé de l'exposer nettement et avec vérité, aux deux Cours suzeraine et protectrice, qu'il ne devait jamais séparer dans ses réclamations, en lui témoignant que l'annullation qu'il faisait, en quelque sorte, dans son mémoire, de la puissance suzeraine, était remarquable.

Qu'après cet exposé fidèle, je me serais appuyé sur le traité d'Andrinople et l'article 58 du Règlement organique, pour demander si *l'exercice du pouvoir souverain administratif, et conservateur du bon ordre et de la tranquillité publique*, qui lui est dévolu par le dit article, ne comporte pas le droit de déférer des rangs et de nommer aux places, sans être entravé par aucune action quelconque, et en répondant seulement des choix, à l'opinion publique, qui se trompe rarement; pour demander, si l'exercice de ce même pouvoir souverain, ne comporte pas aussi le droit de punir toute forfaiture, toute corruption, tout abus d'autorité, etc., pour demander enfin, que le code pénal qui a été rédigé, fut soumis à la sanction de l'Assemblée générale, et que, dans le cas très probable où celle-ci, entièrement composée de personnes privilégiées et de fonctionnaires avides et corrompus, le rejetterait, il fut autorisé par les deux cours à l'ajouter comme article additionnel au Règlement organique, et à le mettre à exécution.

J'ajoutai, qu'étant ainsi armé du pouvoir de récompenser et de faire punir, l'Hospodar, avec les bonnes intentions qu'il a, et en ménageant l'opinion publique, comme il le fait, dans un pays très facile à gouverner, où l'on a plus qu'ailleurs l'amour des places et la crainte de les perdre, l'Hospodar, disais-je, devait être assez fort de son autorité, sans recourir à celle de la puissance protectrice.

Je résumai enfin, toute sa position, en l'engageant à se montrer toujours animé du désir du bien, à donner l'exemple du désintéressement, dans un pays où il n'en existe point, à s'assurer une majorité dans l'Assemblée générale et, pour la maintenir, à choisir son Ministère dans le sein de cette Assemblée; à s'entourer de personnes notables, dévouées au pays et aux nouvelles institutions, à n'avoir auprès de lui, que des individus qui lui soient sincèrement dévoués, à récompenser et à punir à propos, à ramener aux idées d'ordre et de moralité, à avancer dans la voie des intérêts matériels, à répandre l'instruction par tous les moyens possibles; à propager surtout les connaissances utiles; à déraciner les anciens abus et à se persuader enfin, que quelles que soient les entraves apportées à l'exercice de son pouvoir, il triomphera des difficultés, en ayant surtout plus de confiance dans les droits que les traités et le Règlement organique lui assurent.

Je ne vous dissimule pas, Monsieur le Ministre, que tout ce que j'ai dit chez moi à l'Hospodar, dans une conversation de plus de quatre heures, laissera seulement quelques impressions dans son esprit, sans amener aucun résultat, pour lui et le pays; car c'est de la Russie qu'on attend les inspirations et les instructions; ce serait à l'agent de cette puissance, à tracer la route que j'ai indiquée; ce serait à lui, à applanir les difficultés, et les moyens lui seraient si faciles! Mais il semblerait que ce n'est pas là, le but que la puissance protectrice s'est proposé. Plus il y a d'embarras, dans la marche des choses et du gouvernement, plus on a besoin d'elle pour en sortir; plus on montre aussi le regret de l'administration russe, et plus on est tenté de désirer son retour. Il faut donc laisser arriver les choses à ce point, qu'on soit réduit à avouer qu'il n'y a plus moyen de gouverner, et on éprouvera quelques satisfactions à Pétersbourg, en voyant le préambule du Mémoire sur l'Administration et les talents supérieurs du général Kisseleff. Il est vrai que cette administration a fait quelque chose, mais c'est qu'elle avait tout pouvoir et qu'on la laissait faire. Pourquoi donc, celle de l'Hospodar, qui devrait être plus nationale et plus indépendante, demande-t-elle les moyens de gouverner?

C'est qu'on l'entrave! Quand c'est le génie du mal qui démoralise, qui corrompt, qui excite l'animadversion, comme cela se voit à Iassi, on soutien l'Hospodar contre les Boyards, parce que l'Hospodar est dévoué et prêt à tout, pourvu qu'on tolère ses dilapidations; quand on apperçoit l'intention de s'affranchir d'une tutelle trop humiliante, on anime les Boyards contre l'Hospodar; on soulève l'opposition contre lui, dans l'Assemblée, on le réduit à demander que son pouvoir soit mieux défini, pour avoir le droit de le taxer d'homme inepte et incapable de gouverner; on amène les choses à ce point, qu'il faut: ou qu'on attente aux pouvoirs que l'Assemblée tient du Règlement organique, en disant que c'est l'Hospodar qui l'a désiré, et en lui laissant l'odieux, d'avoir cherché à restreindre les libertés de son pays, ou qu'on l'arme d'un pouvoir plus absolu, en soulevant ainsi contre lui l'opinion publique, dans l'espérance qu'elle témoignera quelque regret de l'administration russe.

Il est difficile de prévoir la réponse, qui sera faite par le Ministère Impérial au Mémoire du Prince de la Valachie, mais je n'ai pas pu m'empêcher de dire à ce dernier, que je regardais sa démarche comme très fâcheuse, parce qu'elle tendait à le déconsidérer aux yeux du gouvernement russe, et qu'elle donnerait à celui-ci, un nouveau droit d'initiative, qu'il aurait été de son intérêt d'empêcher. Vous remarquerez au reste, Monsieur le Ministre, dans le mémoire, le langage du Prince, „qui réclame „la sollicitude de l'Empereur, au nom de la confiance et des bienfaits qu'il a daigné „lui accorder, qui demande, dans l'intérêt du pays protégé, dans l'intérêt de l'Empire, „qui répond à Dieu de sa tranquillité et de son bien-être, qu'un gouvernement soit „accordé à la Valachie".

Il y a loin de ces formules obséquieuses, à ce qu'on aurait pu espérer de cette Administration nationale, dont il est parlé dans le traité d'Andrinople; mais

pour que les Princes fussent indépendants, il aurait fallu qu'ils fussent nommés par les Boyards, et c'est le principe de leur nomination, contraire au traité et au Règlement organique, qui a été la première cause du mal, et qui empêchera que les Principautés du Danube n'entrent dans la jouissance de tous leurs droits.

DCXXXIII.

Thiers către Cochelet, despre evacuarea Silistrei, despre proiectele Rusiei asupra Dunării, despre carantina rusească, și cerând deslușiri asupra acestor lucruri. Paris, 1836, 27 Mai.

(Bucarest, 5).

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'à la date du 15 avril.

Je vois qu'à cette époque, on doutait encore, jusqu'à un certain point, à Bucharest, de la convention relative à l'évacuation de Silistrie; mais toute incertitude à ce sujet, ne pouvait tarder à se dissiper, et vous aurez pu constater l'heureuse impression qu'un tel arrangement devait produire sur les esprits. La Porte doit maintenant avoir acquitté le premier terme de sa dette, et l'on nous mande, que les fonds pour le paiement des 80 mille autres bourses, formant le montant du dernier terme, sont également assurés. La Convention ne nous est pas encore connue dans ses détails; jusqu'à présent, toutefois, il ne paraît pas que la générosité, dont l'Empereur Nicolas a fait preuve envers la Porte, soit balancée par l'insertion de quelque clause onéreuse à celle-ci. L'Empereur, en remettant aux Turcs une partie de leur dette, a voulu faire un acte de désintéressement, qui vint à l'appui de sa protestation pacifique et conciliante, à l'égard de la Turquie. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Cabinet russe, convaincu de l'énergique opposition que recontreraient des projets d'envahissement en Orient, s'est vu forcé d'ajourner les desseins de ce genre, qu'il pouvait avoir formés, et que, sous ce rapport, un temps d'arrêt remarquable s'est opéré dans sa politique.

On s'est beaucoup occupé, depuis quelque temps en Europe, des projets attribués à la Russie relativement au Danube. Elle aurait eu, dit-on, trois objets en vue: 1° de fortifier les rives de ce fleuve; 2° d'assujétir à un droit de péage, les navires étrangers qui le remontent; 3° de former un établissement de quarantaine. Mais, déjà sur les deux premiers points, le gouvernement russe aurait jugé devoir se désister et faire droit aux réclamations du cabinet de Vienne, qui avait en effet à invoquer l'acte de 1815, relatif à la libre navigation des fleuves, et les stipulations mêmes du traité d'Andrinople. L'établissement d'une quarantaine serait donc aujourd'hui, la seule question qui demeurât encore pendante.

A la vérité, le gouvernement russe observe, qu'il ne prétend pas soumettre à cette quarantaine, les bâtiments qui ne doivent pas toucher à son territoire; mais si, pour remonter le Danube, il est indispensable, sur certains points, notamment à l'embouchure du fleuve, de longer la rive gauche, il s'ensuivrait que tous les bâtiments seraient, par le fait, soumis à la police sanitaire de la Russie.

Je désire, Monsieur, que vous puissiez m'adresser des éclaircissements positifs à cet égard, et je vous prie, d'y joindre en même temps, s'il est possible, un tracé de la partie du fleuve qui baigne le territoire russe.

DCXXXIV.

București, 1836, 4 Iunie. Cochelet către Thiers, despre demersurile Engliterei în privința navigațiunii pe Dunăre și despre privilegiile streinilor.

(Consulat de Bucarest, Direction commerciale, 9).

Le *Journal des Débats* du 12 Mai dernier, qui vient de parvenir à Bucharest, ayant inséré une lettre de Monsieur Backhouse, sous-secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères de sa Majesté Britannique, à la maison Bell et C-ie, de Londres, qui lui avait rendu compte des entraves pour l'acquittement d'une droit de péage, aportées par les autorités Russes à la navigation du Danube, et parlé de la sensation que cette lettre avait faite dans le monde politique de Londres, Votre Excellence, qui n'a reçu aucun avis de moi à l'égard de ce droit, pourrait supposer que j'ai mis de la négligence à l'en informer. Je dois donc lui dire, qu'il ne s'agit rien de plus, que de ce qui a fait l'objet de ma dépêche du 23 Novembre 1835, et je ne conçois pas comment les agents de la maison Bell et C-ie à Bucharest, ont pu faire considérer à leur gouvernement, comme un droit de péage, ce qui n'est réellement qu'un droit de pilotage, qui n'est pas même obligatoire, puisqu'on est libre de ne pas le payer, en refusant le service qu'on offre de rendre. On a parlé dernièremen· d'un visa des papiers de bord d'un bâtiment anglais, à l'entrée du Danube, par un employé Russe, sur lequel j'ai demandé des renseignements positifs à Monsieur Mimaut; mais cela ne constitue pas aussi un droit de péage.

Cette nouvelle explosion des journaux anglais, sur les prétentions de la Russie à l'entrée du Danube, me fait croire que le Gouvernement de S. M. Britannique n'est pas informé, d'une manière exacte et impartiale, par ses agents, de ce qui a lieu. La question de l'établissement d'une quarantaine, qui fait l'objet de ma dernière dépêche, avait aussi été dénaturée, ce qui vient de fournir au Ministère Russe l'occasion de s'en expliquer, dans un long article, qui a été inséré dans le journal officiel de St. Pétersbourg et qui aura, sans doute, été transmis à Votre Excellence par l'Ambassade du Roi. Comme il a été reproduit dans le journal valaque (1), je crois devoir vous transmettre, Monsieur le Ministre, un exemplaire de ce même journal. Il résulte bien évidemment de cet article, que tout navire, de quelque nation qu'il soit, qui veut remonter le Danube pour se rendre à Galatz et Ibraïl, n'a aucune quarantaine à subir, à l'entrée de Soulina. Je me félicite donc, d'avoir présenté d'avance les choses à Votre Excellence, sous leur véritable point de vue. Je regrette souvent que le Consul de Sa Majesté Britannique à Bucharest, qui est bien neuf dans le service et souvent un peu trop ardent, ne me consulte pas. Il vient de paraître un article dans les journaux anglais et allemands, qui fait ici quelque sensation. Il y est dit que, „Lord Ponsomby, sur les représentations du chargé d'affaires de l'Hospodar de „la Valachie à Constantinople, Monsieur Aristarque, a fait une sévère réprimande au „Consul de S. M. Britannique à Bucharest, et a suspendu le Vice-Consul de Galatz, „Monsieur Jessi, parce qu'ils avaient accordé la protection britannique à des Valaques".

Monsieur Colquhoun étant allé depuis quelques jours à Galatz, et n'ayant rien dit avant son départ, du mécontentement de l'Ambassadeur d'Angleterre, j'ignore si le fait cité par les journaux est vrai; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les protections abusives que j'ai eu l'occasion de remarquer, lorsque j'ai été chargé du service du Consulat d'Angleterre, et que j'ai signalées au Duc de Wellington, lui-même, lorsqu'il était secrétaire d'Etat des affaires étrangères, n'ont pas cessé d'être accordées. Chez nous, Monsieur le Ministre, la protection se donne sans aucune rétribution,

---

(1) *Curier românesc*, nr. 30, dela 22 Mai 1836, publică articolul în românește și în franțuzește.

aux Français seulement, et à quelques individus de la Suisse, de l'Italie, &-a, qui n'ont point ici de représentants de leur pays. Au Consulat d'Angleterre, on paie un ducat par patente de protection, et comme c'est la source d'un assez fort revenu, qui appartient à la chancellerie, on multiplie sans fin les protections, ce qui est cause de grands abus, et d'une certaine déconsidération, qui s'attache malheureusement, au Consulat de S. M. Britannique, tandis que je puis assurer à Votre Excellence, que le Consulat général de France jouit de toute l'estime publique et de la plus grande faveur du gouvernement de la Valachie.

Les abus dans ce pays sont d'autant plus à regretter, qu'il est bien certain qu'il y a une tendance à détruire les privilèges des étrangers, et qu'on ne maintiendra ceux-ci, qu'en restant sur un bon terrain et en ne donnant aucun prétexte aux réclamations. A l'égard de mes dépêches des 11 Janvier et 1-er Février derniers, relatives aux prétentions du gouvernement de la Moldavie, d'assujettir les étrangers à un droit fixe et proportionnel, M. Mimaut m'écrit le 19 Mai: „Depuis l'énergique „opposition que vous avez manifestée à cette occasion, on a suspendu toute démarche „de ce genre, et je sais que le gouvernement, prévenu des instructions que nous „avons reçues à cet égard et de la résistance ferme et compacte qu'il rencontrerait, „a renoncé à son projet". Je considère donc, Monsieur le Ministre, cette affaire comme abandonnée, et je me félicite que ma note du 29 Janvier au secrétariat d'Etat de la Moldavie ait produit l'effet désiré, car M. l'Amiral Roussin m'avait prévenu que je ne devais pas compter sur un grad appui à Constantinople.

DCXXXV.

Mimaut către Thiers, despre discursul de deschidere al obștei Adunări și răspunsul ei, despre întoarcerea lui C. Sturdza și condițiile de împăcare, și despre demisia lui C. Mavrocordat.

Iași, 1836, 5 Iunie.

(Consulat d'Iassi, 7).

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un exemplaire de la communication officielle du Prince régnant à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale ordinaire, qui a été close vers la fin du mois dernier, ainsi que la réponse des députés à S. A. Ces deux pièces n'ont été imprimées que longtemps après l'époque à laquelle elles ont été connues (1).

• M. Constantin Stourdza, qu'on supposait retenu sous main, à la terre où il avait été exilé, est arrivé ici depuis une dizaine de jours. Il a été immédiatement reçu par M. de Ruckman.

Du reste, les affaires en sont toujours à peu près au même point, que lors de ma dernière lettre, et la présence de M. de Ruckman ne paraît avoir amené jusqu'à présent, aucun résultat bien positif. Plusieurs personnes ont été engagées à intervenir comme médiateurs et s'y sont prêtées, mais elles ont échoué. Les opposants et d'autres Boyards influents, qui se sont tenus à l'écart dans tout ce qui s'est passé ici depuis quelques mois, refusent d'accepter aucune des places qu'on leur offre, avant d'avoir obtenu les conditions qu'ils mettent à leur rapprochement. Ces conditions sont: 1°. La satisfaction d'honneur, pour ceux qui ont été, soit exilés, soit privés de leurs droits, comme électeurs, éligibles ou députés. 2°. Réparation du passé. 3°. Garantie pour l'avenir.

Par réparation du passé, ces Messieurs entendent la nomination d'une commission d'enquête, chargée d'examiner toutes les infractions, malversations et extor-

(1) A se vedea în *Analele parlamentare*, VI, 773 și 781.

sions commises, comme ils prétendent l'avoir prouvé ou pouvoir le prouver, par l'administration, restitution des sommes touchées par ces moyens illicites. Pour garanties de l'avenir, on demande que toutes les dernières élections, faites par billets blancs, au lieu de l'être par ballotage, comme le veut le Règlement, soient cassées et tous les travaux de l'Assemblée dans la dernière session, annulés comme illégaux, puisque cette Assemblée était illégalement constituée; la réouverture de l'Assemblée, complétée par des élections libres et par ballotage ; enfin, le rénouvellement des membres de l'administration de la Capitale et des districts, et l'observation scrupuleuse désormais, du Règlement organique.

Il est fort douteux que de pareilles conditions puissent toutes être admises. M. de Ruckman paraît fatigué; l'excès de toutes ces difficultés, auxquelles ils s'attendait peu, d'après l'opinion que ses attenants lui avaient donnée, sans doute, qu'il n'y avait qu'à montrer de la rigueur à ces Messieurs de l'opposition, pour les faire rentrer dans l'ordre. Il n'attend pour retourner à Bucharest, que la réponse de sa Cour, au rapport qu'il lui a fait, il y a quelque temps. Peut-être alors, mais seulement alors, pourra-t-il amener un arrangement.

En attendant, la guerre de journaux continue entre les deux partis. La gazette universelle d'Augsbourg paraît avoir été adoptée par l'opposition, pour l'insertion de ses articles, qui sortent souvent des bornes même de la décence et deviennent de grossières personnalités; le journal de Francfort reçoit les explications et justifications apologétiques du parti du Prince.

Le Conseil administratif est, en ce moment, désorganisé et incomplet. Le Prince Constantin Mavrocordato a donné, depuis quelques semaines déjà, sa démission comme grand Logothète de la justice; on n'a pas encore pourvu à son remplacement, qui rencontre, il est vrai, de grandes difficultés. Il en résulte une suspension complète des affaires judiciaires.

DCXXXVI.

București, 1836, 10 Iunie. Cochelet către Thiers, despre amestecul rusesc în administrația Moldovei, și știri din Serbia și dela Constantinopol.

(Consulat de Bucarest, 9).

Depuis le retour de M. Mimaut, j'ai cessé d'entretenir votre département des affaires de la Moldavie, parce que vous recevez directement d'Yassi, des renseignements plus prompts et plus exacts, que ceux qu'il me serait possible de vous transmettre. Je crois devoir cependant faire à Votre Excellence quelques observations sur le document ci-joint, que le Prince régnant de la Valachie a bienvoulu me communiquer, et dont j'ai pris une copie. Il prouve combien les Boyards de la Moldavie comprennent leurs droits, et savent résister aux illégalités du pouvoir. Depuis que M. de Ruckman est à Yassi, il a tout fait pour les réconcilier avec le Prince Stourdza; il n'a négligé aucune espèce de persuasion, pour les amener à retracter, fut-ce même verbalement, ce qu'ils ont avancé; ils n'y ont pas consenti. Ils ont dit que ce serait les mettre à la merci du Prince, après les avoir encouragés et excités même, à faire leurs plaintes, témoin l'avis public à la porte du Consulat de Russie. Enfin ils ont montré un caractère, qu'on ne devait pas attendre des hommes de ce pays, si faciles à se laisser corrompre. Il y a eu cependant parmi eux, une espèce de défection. C'est celle du Prince Alexandre Mavrocordato, dont j'avais donné une si bonne opinion à votre département. Il paraît que sa situation pécuniaire, très gênée, et ses nombreux procès, l'ont mis dans la nécessité de se rapprocher du

Prince qui avait déjà nommé son frère, Ministre de la Justice. Il était bien inutile alors de se mettre à la tête de l'opposition. Peut-être a-t-il voulu par là, se faire gagner. En apprenant sa conduite, qui l'a entièrement déconsidéré aux yeux de ses compatriotes, je me suis bien félicité d'avoir été si prudent et si réservé avec lui. Je me suis bien applaudi aussi, d'avoir engagé M. le Duc de Broglie à ne pas lui répondre.

Vous avez appris, Monsieur le Ministre, par M. Mimaut, que M. Constantin Cantacuzène avait été nommé à la présidence du Divan princier, à la place de M. Georges Rosnovano, décédé. J'ai entretenu votre département de ce personnage, dans ma dépêche du 23 Octobre 1835, et Votre Excellence jugera, en lisant ce que j'en disais alors, qu'il est bien difficile de faire fond sur les hommes de ce pays. Quoiqu'il en soit, il paraîtrait que les Boyards d'Yassi sont décidés à pousser les choses jusqu'à l'accomplissement de leur vœu, qui serait d'obtenir le changement du Prince Stourdza. Peu satisfaits de M. de Ruckman, qui les traite avec hauteur et écoute difficilement leurs réclamations, ils se sont adressés à l'aide de camp général Bekendorf. M. de Ruckman attend de nouvelles instructions de Pétersbourg. En attendant, il oblige le Hospodar à restituer une partie de ce qu'il a pris, dans les caisses publiques et aux particuliers. Je crois que la Russie tient beaucoup à le conserver, parce qu'il lui est entièrement dévoué, et elle ne pourrait plus d'ailleurs le remplacer que par un Hospodar nommé par l'Assemblée générale, ce qui contrarierait ses vues ultérieures.

Quelque soit le dénouement des affaires de Moldavie, il faut convenir que le Cabinet russe, après avoir embrouillé les choses, doit être satisfait de la teneur de toutes les représentations qui lui ont été adressées. Elles sont autant de liens qui attirent le pays vers lui. A force de recevoir des plaintes et d'être appelé à prononcer sur toutes, on finit par se persuader qu'on est le souverain arbitre de toutes les décisions. C'est ainsi qu'on parvient à s'immiscer dans les moindres détails de l'administration, c'est ainsi qu'on devient le régulateur des destinées d'un pays, qui désirerait cependant s'affranchir du joug humiliant qu'on lui a imposé, et lorsque le moment de prononcer sur son sort sera arrivé, car il est impossible que les choses restent toujours dans l'état où elles sont, il se trouvera que, si les puissances de l'Europe, telles que la France, l'Angleterre et l'Autriche, voulaient élever leurs voix en faveur des Principautés du Danube, celles-ci auront été forcées de recourir si souvent à l'assistance de la Russie, pour tous les débats intérieurs qu'on leur aura suscités, que cette puissance se trouvera en quelque sorte, munie d'avance du droit de statuer seule sur leur avenir, si elle ne s'en empare pas définitivement. Ces réflexions, Monsieur le Ministre, je ne les fais pas seul. Le Prince de Valachie, dans ses moments d'épanchement avec moi, déplorait le triste effet des représentations qu'on se touve obligé de faire à la Russie, à cause du surcroit d'influence et de pouvoir qu'elles lui donnent, dans le régime intérieur des Principautés.

Je n'ai pas écrit depuis longtemps à votre département sur la Serbie, parce qu'on n'a rien appris ici qui soit digne d'intérêt. Le Prince Milosch a accrédité auprès de l'Hospodar de la Valachie un agent, espèce de Consul, nommé German. Il lui fait d'assez grands avantages pécuniaires. On disait aussi que l'Autriche aurait définitivement un Consul à Belgrade. Le Roi de Suède a envoyé le brevet de Vice-Consul à un pharmacien d'ici, M. Gaudi, principalement pour la protection luthérienne. Cette nomination a fait un assez mauvais effet, et a déplu aux autres agents, quoique M. Gaudi soit un homme instruit et de bonne compagnie.

On a écrit de Constantinople que Lord Ponsomby avait eu une forte altercation avec la Porte, à cause d'un châtiment qui avait été infligé à un Anglais. On dit même, que cet ambassadeur ne veut plus avoir aucune relation avec le Reis-Effendi.

On a aussi parlé d'une note de M. de Boutenieff, adressée à la Porte, dans

laquelle il lui reproche, en termes très amers, d'avoir oublié la reconnaissance qu'elle doit à la Russie. On suppose que l'ascendant repris par l'Angleterre et la France, sur les décisions du Divan, a donné lieu a cette note, dont, au reste, Votre Excellence doit déjà avoir connaissance.

DCXXXVII.

Petersburg, 1836, 21 Iunie.

Nesselrode către Buteniev, cu instrucțiuni ca să intervie pe lângă Vogoridi, Prinț de Samos, ca să îndrepteze purtarea ginerului său M. Sturdza, Domnul Moldovei, și pe lângă Aristarchi, capuchehaiaua Domnului Țării-Românești, ca amândoi să se supue prescripțiilor consulului rusesc (1).

(Consulat de Bucarest).

Conformément aux volontés de l'Empereur, je viens de munir notre Consul général dans les Principautés, des instructions rendues nécessaires par les complications infiniment regrettables qu'ont amené en Moldavie, la mauvaise administration du Hospodar d'une part, et les intrigues des Boyards de l'autre.

Afin de seconder M. de Ruckman dans l'accomplissement de la tâche qui lui est imposée, je crois devoir prier Votre Excellence de tenir au Prince de Samos le langage le plus positif et le plus sévère, sur la mauvaise administration, la conduite arbitraire et vexatoire de son gendre.

Veuillez faire entendre à M. Vogoridi, que ce n'est qu'en considération du témoignage rendu par M. de Ruckman, en faveur de la soumission avec laquelle le Prince Sturdza s'est déclaré prêt à réparer ses torts, que l'Empereur a suspendu aujourd'hui toute détermination rigoureuse envers le Hospodar; mais il faut aussi que ce dernier sache bien, que de simples paroles et de vaines promesses ne suffisent point à notre auguste maître. L'attention de S. M. reste sérieusement fixée sur la conduite du Prince Stourdza. S'il marche droit, la protection légale de l'Empereur lui est assurée; mais à la moindre déviation de la ligne de ses devoirs, au premier rapport par lequel notre Consul nous signalera de nouvelles vexations, de nouvelles infractions au Règlement, de la part du Hospodar, la résolution de l'Empereur est fermement arrêtée d'avance. Sa Majesté suivra alors la marche expressément tracée par les traités avec la Sublime Porte. Elle soumettra les actes du Prince à une enquête sévère, et provoquera sa destitution, en cas de délit avéré.

Il importe que M. Vogoridi en soit averti dès à présent, afin qu'il puisse engager sérieusement son gendre à régler sa conduite ultérieure, de manière à ne point placer notre auguste maître, dans la nécessité d'aller jusqu'aux dernières conséquences de la résolution qu'il a prise.

Votre Excellence voudra bien mettre le Prince de Samos au fait de toutes les circonstances que je viens de vous communiquer, afin qu'il puisse retenir, dorénavant, son gendre dans les bornes de la légalité, de la modération et de la prudence.

Dans le même but, vous voudrez bien adresser des exhortations analogues à M. le grand Logothète, agent du Hospodar de Valachie. Ce dernier, entouré de conseillers infidèles et malhabiles, s'est jeté dans des embarras financiers, qui augmentent journellement les difficultés de sa position. De plus, un faux amour-propre le porte à accueillir avec froideur et répugnance les avis les plus bienveillants de notre Consul général. Si le Prince Ghica continue à poursuivre cette

(1) V. raportul lui Cochelet din 25 Iulie 1836.

voie, il marchera droit à sa perte. Les conséquences de son obstination seraient tout aussi fatales pour lui, que celles dont le Prince Stourdza deviendrait la victime, s'il continuait à persister dans son système vexatoire et arbitraire.

Veuillez donc tenir à M. Aristarque le même langage sévère qu'à M. Vogoridi, afin que les deux Hospodars reçoivent en même temps par leurs agents, le conseil de s'abandonner désormais avec confiance à la direction loyale et bienveillante du notre Consul général, sans quoi ils risqueraient de courir la chance d'une enquête et s'exposeraient infailliblement à la honte d'une destitution.

DCXXXVIII.

Cochelet către Thiers, despre schimbarea lui Reis-Effendi, după cererea englezească, despre venirea Țarului Nicolae la Sevastopol și cererea Domnului Țării-Românești să trimeată o deputațiune, despre creanța lui Alexandri, despre discursul lui Thiers, în care pomenește de țările românești, și despre situația din țară. București, 1836, 1 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 10).

Votre Excellence sait déjà, que Lord Ponsomby a obtenu de la Porte le renvoi du Reïs-Effendi, auquel il a été accordé, dit-on, de grands avantages pécuniaires, pour le consoler de sa disgrâce. Cet acte de pouvoir, sur la demande d'un ambassadeur, a fait ici une grande sensation, parce qu'on ne se rappelle pas d'un pareil précédent. Il a donné une haute idée de l'influence de l'Angleterre, et on s'en est d'autant plus étonné, que le Reïs-Effendi passait pour un partisan avoué de la politique russe. Il est d'ailleurs remplacé, m'a-t-on assuré, par un homme insignifiant, qui sera dirigé par Berteff Effendi, dont on m'a fait ici l'éloge, en disant qu'il comprenait mieux que d'autres, le système de conciliation et de modération que la France et l'Autriche représentent à Constantinople, comme dans d'autres questions Européennes.

On a appris ici, que l'Empereur Nicolas devait bientôt venir dans le midi de son empire, pour visiter de grands travaux de fortifications qui ont été faits à Sevastopol, et la flotte de la Mer Noire. Ausitôt que le Prince de Valachie en a été informé, il a écrit au Comte de Nesselrode, pour lui dire, qu'il était d'usage anciennement, dans de pareilles circonstances, que les Hospodars envoyassent des députations solennelles, pour protester de leur dévouement; mais qu'il avait à cœur d'aller lui-même au devant de l'Empereur, et qu'il attendrait à cet égard les instructions du Ministère Impérial. Je sais cependant que le Prince a fait cette démarche, à cause de la reconnaissance qui l'attache à la Russie, mais en espérant qu'on se contentera de son offre, sans l'accepter.

Je ne pense pas que le Prince Stourdza fasse la même proposition, car il serait bien embarrassé de sa contenance vis-à-vis de l'Empereur. On a cité de lui dernièrement, plusieurs traits qui prouvent jusqu'à quel point l'amour des richesses a pu le conduire. Je n'en ferai connaître qu'un seul, au milieu d'un grand nombre. Un nommé Alexandri lui avait prêté 7.000 ducats, pour l'aider dans ses dépenses à Constantinople, lorsqu'il y alla acheter son investiture de la Principauté. Après un certain laps de temps, cette somme, pour laquelle il avait souscrit un billet, lui fut redemandée par Alexandri, pour payer la dot de sa fille qu'il voulait marier. Le Prince lui dit qu'il le satisferait, et qu'il devait apporter son titre. Quand ils furent tête à tête, le cupide Stourdza déchira le billet, en disant à Alexandri qu'il ne lui

devait plus rien. Celui-ci en perdit la tête, et c'est seulement à présent que M. de Ruckman vient d'obtenir la restitution des 7.000 ducats. Et voilà, Monsieur le Ministre, l'homme que quelques journaux ne craignent pas de préconiser. Ceux-ci sont sans doute stipendiés, mais c'est avec peine que j'ai vu le sage *Beobachter* autrichien, du 7 Juin dernier, reproduire dans ses colonnes un article du Journal d'Yassy, en date du 14 Mai, qui cite l'adresse de l'Assemblée générale de la Moldavie, comme une preuve de l'intégrité et des bonnes intentions du Prince Stourdza. Cette Assemblée est un ramas d'hommes, vils et corrompus, comme l'Hospodar, et illégalement nommés, comme lui. C'est pourquoi, les Boyards opposants ont demandé que les élections fussent cassées, et les travaux de la dernière session annulés.

Il serait bien à désirer cependant, que l'opinion publique ne fut point trompée par les journaux, sur ce qui se passe dans ces Principautés, et que la vérité sortit pure de leurs presses. Dans son éloquente improvisation, à l'occasion du budget des Affaires Etrangères, Votre Excellence n'a dit qu'un mot sur la Valachie et la Moldavie, mais il a eu du retentissement. C'est la première fois qu'un Ministre français a, du haut de la tribune, donné une marque d'intérêt à ces peuples, en quelque sorte abandonnés et qui paraissent jusqu'à présent, en dehors du cercle des combinaisons de la politique Européenne; car en disant que la France n'aurait pas voulu que la Grèce fut une Moldavie ou une Valachie, Votre Excellence a laissé entrevoir, que la France connaît leur situation et qu'elle voudrait qu'il fut en son pouvoir de l'améliorer. Celle de la Valachie est toujours la même. La réponse au mémoire du Prince n'est pas encore arrivée de St. Pétersbourg. En attendant, les choses vont sur le même pied. C'est le gouvernement du *laissez-aller*. C'est surtout dans les tribunaux, que ce laissez-faire est poussé à un point, dont on ne peut se faire une idée. Le Prince me disait dernièrement, avec une bonhomie toute particulière, qu'il ne se jugeait pas un procès, et le nombre en est très considérable, où il n'y eut en quelque sorte deux encanteurs (?), et que c'était le plus offrant et dernier enchérisseur qui gagnait la cause. Cette manière de décider des procès est une tradition de la Russie, où les affaires se traînent longtemps, si on ne paie pas les décisions; mais, dans ces pays que j'ai habité 6 ans, j'ai remarqué qu'il y avait cependant de bonnes intentions dans les hauts pouvoirs, et que la peur des châtiments empêchait jusqu'à un certain point, les déni de justice trop criants des subalternes; tandis qu'ici, c'est le premier pouvoir de la société, le Prince lui-même, qui vient me faire la confidence des turpitudes de ses juges, sans que l'idée lui vienne d'en faire justice en les destituant. C'est-ce que je l'ai pressé de faire, mais il m'a répondu, qu'il avait voulu une seule fois user de son droit, ce qui avait engagé une lutte très vive entre lui et M. de Ruckman, de sorte qu'il croyait plus prudent d'attendre que ses pouvoirs fussent mieux définis.

Vous pensez sans doute, Monsieur le Ministre, que le dernier des gouvernants est celui qui, connaissant le mal et devant le réprimer, laisse tout oser et tout faire; mais il existe encore un pouvoir plus avili, c'est celui d'un homme qui, chef apparent d'une nation, et paraissant avoir en main la puissance, n'en fait aucun usage, dans la crainte d'être réprimandé par un autre pouvoir, en quelque sorte occulte, qu'il croit supérieur au sien. Voilà cependant ce qui existe en Valachie. Cet état de choses n'a pas besoin de commentaires.

DCXXXIX.

Mimaut către Thiers, despre adresele trimese de boeri lui Ruckman şi lui Beckendorf, despre conflictul Domnului cu boerii şi schimbările făcute în administraţie, şi alte evenimente din Iaşi. Iaşi, 1836, 3 Iulie.

(Consulat d'Iassi, 8).

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, copie des deux dernières pièces envoyées par les Boyards de l'opposition, la première à M. le Baron de Ruckman (1) d'abord, puis au Comte de Beckendorff (2); la seconde, qui n'a été pas acceptée par M. Ruckman, directement à Pétersbourg. La lettre à M. le Consul général de Russie est déjà d'une date un peu ancienne, mais une longue absence de la personne qui est chargée de garder tous les documents réunis par les opposants, m'a empêché de me la procurer plutôt. Le Résumé (3) est tout récent; il réfute et repousse l'acte inséré au Bulletin des actes officiels, dont la traduction fait suite à ce résumé, et qui n'est qu'une publicité donnée au pardon. Ces messieurs avaient mis au nombre de leurs conditions de rapprochement, celle-ci: que tous les actes émanés contr'eux, tels que les rapports de la police, celui du Département de l'intérieur, la délibération du conseil administratif, la décision du Prince, les ordres d'exil, la convocation des collèges électoraux, pour remplacer les députés prétendus coupables; l'office du Prince à l'Assemblée générale, lui renvoyant le jugement des Boyards; la délibération et la demande en grâce de l'Assemblée; enfin le pardon accordé par le Prince; que tous ces actes, dis-je, fussent retirés des dossiers et annulés. M. le Baron de Ruckman, ne regardant pas cette prétention comme admissible, conseilla au Prince la publication qui parut il y a un mois, dans le bulletin des actes, et où les faits sont présentés, il faut le dire, d'une manière peu exacte.

Deux membres du tribunal de première instance de la haute Moldavie ont été remplacés. Ces deux juges s'étaient abstenus de signer l'adresse que le Prince a fait circuler à Iassy et dans les districts, et qui devait faire contre-poids au fameux mémoire des Boyards. Ils avaient aussi refusé, comme députés, de signer la délibération de l'Assemblée, qui prononçait l'élimination des trois Boyards députés, signataires de la requête à S. M. l'Empereur. Cette quasi-destitution a donc paru généralement une vengeance du Hospodar, d'autant que les deux juges remplacés, passaient pour bien connaître la partie judiciaire et pour jouir de quelque considération.

Depuis lors, un changement plus important a eu lieu dans l'administration. Monsieur le Logothète George Catardji a été nommé à la place de grand Logothète de l'Intérieur; Monsieur le Hetman Théodore Stourdza, qui faisait ces dernières fonctions provisoirement à l'intérieur, est passé, encore provisoirement, à la justice. On avait essayé tous les moyens de persuasion, pour amener les principaux opposants à accepter les premières places dans l'administration; mais ils ont constamment refusé d'y entrer, avec quelque titre que ce fût, avant d'avoir obtenu les conditions qu'ils avaient faites. Ils n'ont vu qu'un piège, dans ces propositions de réconciliation et ces offres de places, et ils ont pensé avec raison, qu'en les acceptant, ils donneraient gain de cause aux assertions des personnes, qui assuraient que toute leur opposition n'était faite qu'en vue d'arriver aux premiers emplois, et qu'on les ferait taire, en leur jetant des places, suivant l'importance de chacun.

C'est alors que, ne pouvant vaincre cette résistance systématique, dont on n'avait pas encore vu d'exemple en Moldavie, on a pourvu au Département de

(1) Doc. DCXXX, p. 605.
(2) DCV, p. 580.
(3) DCXL, p. 631.

l'Intérieur, qui a besoin d'un chef actif et entendu. M. le Logothète G. Catardji remplit et au delà, ces deux conditions, mais il est loin d'offrir les garanties de droiture et d'intégrité qu'exige également cette place. Il était sous jugement, lors de l'administration russe, et mis à l'index, comme ne devant occuper désormais aucun emploi public; c'est le même qui sous le règne du hospodar Alexandre Callimachi, réprimandé par ce Prince pour son administration d'Ispravnik à Galatz, qui avait été entachée de malversation, écrivit au Postelnik (secrétaire d'Etat) du Prince, pour toute défense, ces trois mots grecs: Clefto, cleftis, clefti. — Je vole, tu voles, il vole. — La nomination de M. Catardji n'a pas peu surpris, surtout après l'opposition qu'il avait faite, lorsqu'ayant perdu l'espoir, depuis la nomination de M. le Logothète Constantin Cantacuzène, d'être nommé Président du Divan Princier, qu'il avait dirigé depuis la mort de M. George Rosnovano, il avait donné sa démission de membre de ce Divan. Ce qui a le plus étonné, c'est que cette nomination eût lieu, M. de Ruckman étant ici, et par conséquent avec son approbation. Le grand Logothète provisoire de la justice, M. Théodore Stourdza, qui a déjà dirigé transitoirement ce département, n'est guère plus capable que le grand Logothète démissionnaire, M. Constantin Mavrocordato.

Un fait important à constater, c'est la restitution effectuée, si non par S. A. nommément, du moins par ses délégués, de sommes considérables qui avaient été illicitement perçues, par exemple: 4.000 ducats de l'Evêque de Romano, pour la confirmation hospodariale d'un procès gagné; 3.000 ducats du spatar Michel Cantacuzène, à peu près pour un motif semblable; 4.500 ducats du spatar Alexandri, montant d'une obligation que le Prince aurait détruite par surprise, sans l'avoir payée. Cette dernière restitution est cependant moins certaine, que les deux premières. Dans les districts, on a fait appeler aux Ispravniks les Vornitzels, espèce de petits juges ou maires, et on leur a restitué le montant de la capitation, qui avait été perçue sur les slougitors (espèce de gendarmerie communale), que fournit chaque village au chef-lieu de district, capitation que les villages avaient été contraints de payer pour ces slougitors, bien qu'aux termes du Règlement organique, ces derniers soient exemptés de l'impôt. Mais on n'a restitué que le montant de la capitation d'une année, tandis que depuis trois ans, elle a été illégalement perçue; la première année, pendant que le Prince était grand Vestiar (trésorier); les deux dernières, depuis qu'il a pris comme Prince, le gouvernement du pays. Les opposants, fiers de ces résultats, qu'ils attribuent, non sans quelque raison, à leurs démarches, y voient la preuve de la prise en considération de leurs doléances, et le témoignage éclatant rendu à la vérité de leurs assertions.

M. le Baron de Ruckman attend toujours, et avec une véritable impatience d'en finir avec Iassy, les réponses et les instructions qu'il a sollicitées à Pétersbourg.

Le Prince est parti pour passer quelques semaines à une campagne qu'il a louée près de Iassy. Il vient en ville, deux fois par semaine.

Un tartare est arrivé de Constantinople, il y a quelques jours, au Prince régnant. Il était porteur d'une lettre viziriélle, qui nécessite quelques mots d'explication. Des ingénieurs autrichiens ayant reçu mission de procéder au retracé de la frontière de la Bucovine, et à la réparation des signaux du cordon sanitaire, quelques guérites autrichiennes furent portées, du côté de la Moldavie, au delà de la véritable frontière. Le Prince, averti de cette circonstance, fit prévenir l'Agence Impériale, qu'il s'opposait formellement à cet empiètement. On lui répondit, qu'on pourrait vider le différend, en nommaut ultérieurement une commission, chargée de rechercher la véritable délimitation. Non content de cette réponse, le Prince insista et fit renverser par les piquets moldaves, une ou deux guérites autrichiennes. Le bas officier, et quatre ou cinq hommes qu'il commandait, se retirèrent; mais on menaça bientôt les miliciens moldaves de faire feu sur eux, s'ils s'opposaient encore à l'exécution des ordres reçus du gouvernement général de la Gallicie.

L'Agent se plaignit énergiquement au Prince de cette agression, et l'un et l'autre en référèrent à Constantinople. C'est la réponse qu'apportait le tartare arrivé. Par suite des démarches de l'Internonce d'Autriche, le Prince Stourdza a reçu l'ordre exprès, d'adresser une lettre d'excuses à S. A. le Prince de Metternich; d'envoyer cette lettre à l'Agent par le hetman (chef de la milice), avec intimation de faire des excuses verbales, en son nom et de la part du Prince; enfin de ne plus s'opposer par la suite, aux mesures prises par l'autorité autrichienne pour le retracé de la frontière. Toutes ces conditions ont été remplies ces jours-ci. On a fait prier le secrétaire de l'Agence, qui remplace M. de Vallemberg, parti en congé depuis plus d'un mois, de ne pas ébruiter cette affaire, qui en effet n'a pas transpiré dans le public. On a dit que le tartare arrivé apportait les remerciements de la Porte, pour les 200.000 piastres, qu'aurait envoyées le Prince, sur sa cassette particulière, en présent de noces pour le mariage de la fille de S. H., qui a été dernièrement célébré; mais peu de personnes ont cru à cet on-dit, parce qu'il a paru plus que douteux à tous, que S. A. eût pu se décider à faire un pareil présent.

DCXL.

Notiţa lui Mimaut, comunicată lui Thiers, despre situaţia Moldovei.

Iaşi, 1836, Iulie.

(Consulat d'Iassi).

Pour arriver à des déductions exactes sur l'état actuel de la Moldavie, il n'est pas hors de propos de rappeler ici, en forme de résumé, que le 9 Novembre dernier, quelques Boyards du pays ont porté aux pieds du trône Impérial, un mémoire signalant de nombreuses violations faites au Règlement organique. Le gouvernement du hospodar s'est immédiatement chargé de faire manquer cette démarche, commandée par le besoin le plus urgent. De longues disgrâces ont frappé les signataires des humbles pétitions; les uns ont été traînés comme des criminels et proscrits de la société; les autres ont été privés de leurs droits les plus chers; il y en a même, qui sont allés expier leur faute dans la prison de l'Etat, destinée aux brigands et aux meurtriers. Ils ont été accusés d'avoir conspiré contre le Gouvernement du pays, et des peines leur furent infligées, avant tout jugement. Ils ont été signalés comme des hommes formant des réunions dangereuses, et ils devinrent le but des plus noires calomnies, dans l'intérêt de faire rejeter leurs plaintes, en surprenant la religion de la Cour protectrice.

Le Hospodar et son Conseil, armés d'un ferman de la Sublime Porte, se servirent aussi dans leurs actes, de l'autorité du nom du représentant de S. M. l'Empereur, pour justifier les mesures qu'ils prenaient. Ils ont traduit par devant l'Assemblée générale, ceux des signataires qui se trouvaient munis d'un mandat de député, et c'est une copie de la pétition adressée à S. M. l'Empereur, qu'ils mirent en avant, pour justifier l'accusation, qui consistait en ce que les pétitionnaires auraient commis des actes téméraires et impardonnables, dans des vues attentatoires contre le gouvernement du pays. Ils ont fait condamner, malgré une minorité consciencieuse, la pétition, le droit de protectorat, et les personnes des plaignants par un seul et même acte, et c'est à titre de grâce accordée seulement en faveur d'un criminel avéré, condamné, flétri par la loi, que les députés ont été pardonnés et les exilés rappelés. Ainsi nul doute sur l'accusation. Elle a été portée, jugée, reconnue, et la peine qu'elle emporte, a été remise. Chacun des signataires, en ce qui le concerne, s'est empressé de soumettre les raisons qui l'ont déterminé, à ne pas accepter un pardon, qui le constitue coupable, malgré son innocence et la droiture de ses intentions, et c'est avec une résignation et une confiance sans bornes, qu'ils résolurent tous d'attendre, que la haute volonté de leur auguste protecteur, éclairée par les

données positives que son représentant a été à même de fournir, prononçât dans cette circonstance, où les intérêts les plus précieux d'une province, que le gouvernement de S. M. a toujours protégée, se trouvent compromis par le triste assemblage de toute espèce d'abus. Mais si les humbles pétitionnaires, confiants dans la justice de leur cause, n'ont pas à craindre que leurs plaintes soient affaiblies par la lumière que doit nécessairement produire le répit occasionné, il n'en est pas de même, pour ceux qui, par leur conduite, ont motivé ces plaintes; et tandis que d'un côté, par esprit de vengeance, ils emploient tous les moyens pour jeter le discrédit sur les personnes les plus respectables du pays, en déchirent leur réputation jusqu'aujourd'hui sans tache, par les calomnies les plus basses; juges et parties dans leur cause, ils tâchent d'un autre côté, de se prémunir contre le danger d'une recherche formelle. Et pour ne citer qu'un seul exemple, il suffit de signaler un fait, que la notoriété publique constate, c'est qu'en ce moment, les anciens de tous les villages sont appelés aux Ispravnitzies, pour signer dans des régistres, dressés dans un but qui est inconnu au public, et que plusieurs députations reçoivent trois ducats; mais à quel titre? On l'ignore. — De là, il appert deux choses: 1°. Qu'il y a eu des abus qui ont frappé le contribuable; 2°. Qu'on sent le besoin de se mettre en règle, c'est-à-dire de voiler les spoliations commises. Sans doute, les signataires de l'humble pétition, fiers de ces résultats, qui sont la justification patente de leur démarche, n'auraient pas dû se livrer à des inquiétudes, si à côté de ces redressements, ils ne se voyaient pas tous les jours, en présence du représentant de S. M. l'Empereur, attaqués par les mesures de l'administration, mesures ayant évidemment pour point de départ la réparation du passé, mais dénaturées dans la forme de leur émission officielle. — Est-ce réparer la longue série des violations dans la partie judiciaire, que, contrairement à l'article 284 du Règlement, de renvoyer deux membres du Divan d'appel de la haute Moldavie, qui offrent quelque garantie. Est-ce réparer, que d'exercer des vengeances arbitraires, vengeances, car MM. l'Aga Manolaky Radovitz et le Spatar Constantin Lipano, guidés par leur conscience, ont refusé dans le temps d'apposer leur signature au bas de cette fameuse anaphora, qui a été colportée dans tout le pays au commencement de l'hiver dernier, et en outre, le premier de ces Messieurs, en qualité de député, s'est opposé à reconnaître comme un crime, dans la dernière session, la requête adressée à S. M. l'Empereur; arbitraires, car en vertu de l'article 284 du Règlement, M. l'Aga Manolaky, ayant servi avec zèle et sans tache pendant trois ans, il devait être confirmé dans ses fonctions, et le spatar Lipano, se trouvant dans la même catégorie, sous le rapport de l'intégrité, ne pouvait être remplacé avant l'expiration de ses trois ans de service; et pourtant on l'a fait, et même on a envoyé chez lui un émissaire, pour le menacer de provoquer des commissions contre lui, s'il ne donnait pas sa démission. Il a été inaccesible à la menace, mais pourtant cela ne cesse de constituer la violation manifeste de l'article 284 du Règlement, avec tout l'accessoire des plus odieuses machinations, violation qui rend les juges les humbles serviteurs du Hospodar, et offre les fortunes des signataires de la pétition, qui se trouvent situées en grande partie sur la haute Moldavie, en holocauste à la vengeance et aux persécutions d'un homme, dont la conduite est dévoilée.

Est-ce encore réparer, que de publier par la voie officielle, les mesures arbitraires prises contre les signataires de la pétition, comme ayant pour motif, des divisions qui existaient entre les Boyards, et d'un seul trait de plume, vouloir anéantir des actes qui sont revêtus de toutes les formes officielles? Et d'abord pourquoi, après s'être mis en contradiction avec la vérité, par sa première accusation, essayer maintenant, par une nouvelle invention, de voiler des torts qu'il est impossible de cacher? Il y a six mois, les signataires des rapports de la police, par des décisions du Conseil administratif, par des offices hospodariaux, par des anaphoras de l'Assemblée générale, ont été proclamés auteurs d'actes condamnables, attentatoires contre la Principauté. Comment donc, raisonnablement pourrait-on aujourd'hui démentir tout

un passé, pour attribuer les mesures qui les ont atteints, à des divisions qui existaient entre eux? Mais ces divisions, par quoi se sont-elles signalées? Par des requêtes adressées à S. M. l'Empereur, où les signataires se plaignaient contre l'administration, contre les exactions, contre l'arbitraire du Hospodar; voilà malheureusement ces divisions; oui, alors en ce sens, elles sont naturelles, car entre l'oppresseur et l'opprimé, il ne peut y avoir identité de sentiments.

Par la traduction ci-annexée de l'office en question, on est à même de juger tout ce qu'il y a de grave pour le pays dans cet écrit, qui ne motive rien, qui ne prouve rien, et qui, par sa forme purement énonciative, n'établit que deux faits: 1°. Division entre les Boyards, 2°. Anéantissement de tous les actes publics, qui ont été dressés dans ces sept derniers mois, contre les signataires de la pétition.

Par le premier point, on veut avant tout motiver le firman arrivé il y a sept mois, et préparer la voie à un second ordre de cette espèce, en même temps qu'on vise à jeter la zizanie et la division dans le pays, en laissant entendre aux particuliers, que c'est l'intérêt ou les haines personnelles de quelques hommes, qui sont cause du malaise qui existe depuis sept mois en Moldavie. Par le second point, on veut donner de fait la preuve, qu'on est au dessus de toutes les lois; qu'on peut prendre les mesures les plus extrêmes, par l'intervention des autorités supérieures du pays, et les livrer au néant, sans avoir nullement besoin de se servir des mêmes moyens, pour les anéantir. Or, ou la série des actes publics qui ont figuré pendant les sept derniers mois, sont de pure invention et mal fondés, et alors il faut l'intervention des pouvoirs supérieurs pour les anéantir; ou la prétention d'annuler par un office des actes publics, est anti-règlementaire. Mais comme le dernier cas n'est nullement compatible avec l'esprit et le texte du Règlement, on peut raisonnablement prendre acte de cette nouvelle déclaration du Hospodar, pour prouver, d'après son propre aveu, que le rapport de l'Aga et la décision du Conseil, n'étaient dictées que par la besoin de sa défense, et que les signataires ont été tour à tour accusés, punis, condamnés, sans le moindre motif plausible.

Oui, il faut dénoncer cet écrit qui, parlant de divisions, ne peut précisément les établir; cet écrit qui, faisant l'aveu le plus manifeste de l'arbitraire dont les signataires de la pétition ont été frappés, sape tous les principes règlementaires; car de son contenu, il appert que le Hospodar s'attribue des pouvoirs que la loi est bien loin de lui reconnaître.

A côté de ces faits, qui constatent et qui prouvent que, jouet du caprice du Hospodar, on subit des peines arbitraires, et on invoque vainement l'intervention des lois, il faut ajouter ici que les lois, à leur tour, sont insuffisantes en présence des intentions non équivoques de celui qui tient le pouvoir; nous disons non équivoques, car la notoriété publique consacre la remise de plusieurs sommes, qui ont servi comme cause déterminante, de maintes décisions judiciaires; et la série non interrompue des pérsecutions, contre ceux qui ont signalé l'état malheureux du pays, donne la mesure de la haine et de l'esprit de vengeance, qui guideront désormais la justice dans les affaires des signataires de la pétition. Ainsi, la passion et la prévarication dicteront à l'avenir, les décisions que la loi seule devrait prononcer; le mal grandira de jour en jour, le Règlement dégénérera en dérision, et de cet état des choses, deux résultats sont probables: ou les pétitionnaires, ne trouvant plus justice, iront loin de leur patrie, chercher un asile et un abri contre les persécutions; tandis que le reste des habitants, démoralisés de plus en plus, finira par former une misérable cohorte, habilement aguerrie contre tout ce qui est vertu et harmonie, ou bien le paysan, averti que ses misères sont l'ouvrage du Hospodar, poussé par le désespoir, confondra dans son besoin de vengeance, l'innocent avec le coupable, le persécuteur avec la victime. Tel est l'état de la Moldavie; puissent ces cruelles appréhensions ne pas se réaliser, mais le mal est déjà connu et le remède ne saurait arriver assez tôt, pour sauver le pays d'un malheur inévitable.

Office du Hospodar.

A notre Conseil administratif.

Les sentiments de pacification, qui nous ont toujours porté à déplorer les divisions qui ont surgi parmi certains Boyards, nous portent aujourd'hui à faire connaître à notre Conseil, que toutes les mesures, écrits, ainsi que les actes officiels que ces divisions ont occasionnés jusqu'à ce jour, sont abandonnés à un parfait oubli, et seront à jamais considérés comme non avenus; à cette fin, notre présent office sera, par voie de publication, porté à la connaisance publique.

DCXLI.

București, 1836, 4 Iulie. Cochelet către Thiers, despre evacuarea Silistrei și politica rusească față de Turci.

(Consulat de Bucarest, 11).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, le 28 Mai dernier (1). Vous aurez vu, par la mienne du 6 Mai précédent, que le fait de l'évacuation prochaine de Silistrie, n'avait pas produit ici, l'heureuse impression à laquelle on devait s'attendre. Quelque soit l'esprit de désintéressement, qui a avancé le terme de l'occupation russe, on ne se dissimule pas, que les traités d'Andrinople et d'Unkiar-Skelessi laissent les questions orientales au même point. Le premier, en stipulant la cession et la destruction des forteresses de la rive gauche du Danube, et l'adjonction au territoire de l'Empire Russe de toutes les bouches de ce fleuve, a détruit la ligne des frontières naturelles de la Turquie, et a entièrement livré aux Russes, les Principautés du Danube. Le second, en fermant l'entrée de la mer Noire au bâtiments de guerre de toutes les nations, a interdit de leur part, toute assistance possible. On sait donc bien, que l'Empire Ottoman est ouvert de toutes parts aux entreprises de la Russie. En peu de jours, l'escadre de Sevastopol peut transporter une armée considérable sur le Bosphore et à l'embouchure des Dardanelles. En quelques jours, l'armée de la Bessarabie peut camper en face de Silistrie et s'en emparer facilement. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, on n'a pas apprécié, comme on aurait pu le faire dans d'autres circonstances, le fait prochain de l'évacuation de cette forteresse. On y voit effectivement un pas rétrograde, un temps d'arrêt, un acheminement peut-être, à une meilleure solution du problème, en sa faveur. Le caractère définitif de cette politique, c'est de savoir s'abstenir à propos, de temporiser en temps utile, mais d'être toujours prête à agir. Les Principautés de Valachie et de Moldavie savent qu'elles serviront toujours de première ligne d'opérations contre la Turquie. Par les stipulations du traité d'Andrinople, elles sont devenues le rendez-vous naturel des armées russes, qui y trouveront, sans frais d'administration, des vivres en abondance. Ce traité, conclu dans un esprit de spoliation flagrante, de la parte de la Russie, et surpris en quelque sorte, à la diplomatie européenne de 1829, qui n'en a pas assez apprécié les conséquences futures, a mis la Valachie et la Moldavie dans un état de dépendence absolue de l'Empire Moscovite. Dans l'idée où sont ces provinces, qu'elles n'existent en quelque sorte, que pour la Russie et par elle, l'incident de l'évacuation prochaine de Silistrie, n'est à leurs yeux qu'un évènement imprévu, qui ne leur paraît pas devoir influer en rien sur leur meilleur avenir.

---

(1) Exact: 27 Mai. V. mai sus nr. DCXXXIII, p. 621.

Il y a cependant quelques esprits réfléchis, qui espèrent que du choc des rivalités et des ambitions, qui divisent plus particulièrement la Russie et l'Angleterre, dans les questions orientales, il en sortira quelques combinaisons favorables aux provinces du Danube. Sous ce rapport, ils apprécient d'avantage la politique conciliante et modératrice de la France et de l'Autriche. Ils pensent qu'elle contiendra peut-être la Russie dans de justes bornes, et qu'elle arrêtera les envahissements successifs de cette puissance. L'évacuation de Silistrie est donc regardée par eux, plutôt comme une symptôme de cette politique bienveillante, et un ajournement de projets longtemps médités, que le temps accomplira sans doute, que comme un acte de désintéressement, auquel on ne se fie plus depuis le traité d'Andrinople.

Je me trouve amené naturellement, à répondre au passage de votre dépêche, Monsieur le Ministre, concernant les projets qui avaient été attribués à la Russie relativement au Danube. Celui de fortifier les rives de ce fleuve, a eu lieu dans le temps de l'invasion de l'armée russe en Turquie, mais je n'ai pas appris qu'il eût été renouvelé. Depuis que je suis à Bucharest, je n'en ai pas entendu dire un seul mot. Une telle prétention, en temps de paix, aurait éveillé trop de susceptibilités. D'ailleurs, la Russie est trop circonspecte, pour procéder ainsi au grand jour ; c'est par l'envahissement lent et irrésistible de son influence et de sa domination, qu'elle cherche à se fortifier. Quant au droit de péage, auquel on prétendait que les navires étrangers qui remontent le Danube étaient assujettis, j'ai déjà fait connaître à votre département, par ma dépêche du 23 Novembre 1835, timbrée : Direction commerciale, ce que ce droit, non pas de péage, mais de pilotage facultatif et volontaire, signifiait. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se la faire mettre sous les yeux. J'y ajouterai cependant, une observation. En parlant dernièrement au Prince de Valachie, du regret que j'avais éprouvé, que la Compagnie anglaise, qui avait le projet d'établir un bateau à vapeur sur le Danube, pour remorquer les navires, n'eût pas réussi dans son entreprise, S. A. me répondit qu'elle avait éprouvé des difficultés de la part de la Russie, d'après un mot que lui avait dit M. de Minciaky, auquel le Prince s'était ouvert de ce projet, et qui lui avait répondu, que ce bateau ne pourrait pas s'établir dans leurs eaux ; de sorte que l'agent de la Russie considérait le droit de faire remorquer les bâtiments par son garde-port ou Brabacter, comme un privilège exclusif qui appartiendrait à cette puissance. Il faudrait qu'une concurrence d'un autre pays se présentât, pour décider cette question.

Cela me conduit, Monsieur le Ministre, à vous parler de la quarantaine que la Russie élève à l'embouchure du Danube, et sur laquelle Votre Excellence me demande des renseignements positifs, ainsi qu'un tracé de la partie du fleuve qui baigne le territoire russe. Mes dépêches du 29 Avril et 4 Juin derniers (timbrées Direction commerciale) ont déjà parlé de ce projet. La dernière contenait une espèce de justification des intentions de la Russie, reproduite dans la plupart des journaux français. Il est évident que la Russie use du droit qu'elle s'est attribué, par l'article 3 du traité d'Andrinople. Si Votre Excellence veut bien se faire mettre sous les yeux la grande carte de la Turquie par M. le Comte Guilleminot, elle pourrait se rendre compte de la situation des choses. A l'une des embouchures du Danube, où on lit *Sunne Boghasi*, les divers bras de ce fleuve forment deux îles, l'une à gauche, nommée l'île Léti, l'autre à droite, appelée l'île St. Georges. A la pointe de l'île Léti, où on lit le mot *Douane*, on a établi une quarantaine ; de l'autre côté sur l'île St. Georges, où on lit : *ancien fanal ruiné*, il y aussi une quarantaine. Ces deux sections forment l'avant-poste du cordon sanitaire. Le gouvernement Russe dit que les navires suspects y seront séparés, de ceux qui viennent de lieux réputés sains. Là, il fera une première vérification des papiers.

Il exercera une véritable intervention sur la navigation. Il veillera à ce que les bâtiments des deux catégories, ne communiquent point entr'eux. Pour assurer cette surveillance, il a établi depuis l'embouchure du Danube jusqu'à l'endroit où le

Pruth se jette dans ce fleuve, 7 chaloupes canonnières ou bombardes, sur lesquelles se trouvent quelques soldats de sa marine militaire, commandés par des officiers. Ces chaloupes sont déjà établies de distance en distance. Ainsi donc, la quarantaine de l'île Leti sera pour les bâtiments admis en pratique, et celle de l'île St. Georges, pour les navires venant de pays suspects de contagion.

L'admission en pratique ne peut être entendue, que dans le cas où des navires, en destination pour la Moldavie et la Valachie, seraint obligés de s'arrêter à Soulina, dans l'attente d'un vent favorable, ou pour trouver un refuge en cas d'accidents, très fréquents sur les côtes de la mer Noire, ou pour se faire remorquer par leurs équipages sur la rive russe, ou enfin pour se procurer des approvisionnements.

Quant à ceux dirigés sur l'île St. Georges, ils seront sans doute soumis à quelques formalités, mais ils continueront leur route, près de la rive droite et sous la surveillance des chaloupes canonnières, jusqu'au moment où ils seront dans les eaux de la Moldavie, et prêts à entrer dans les quarantaines de Galatz ou d'Ibraïl, qui sont maintenant de quinze jours. Au reste, je viens d'apprendre que le gouvernement russe avait déjà fait distribuer à Galatz, par son agent, un Règlement traduit dans plusieurs langues, sur les formalités qui devaient être remplies aux quarantaines de Leti et de St. Georges. Je vais faire en sorte de me le procurer, et j'aurai l'honneur de l'adresser à Votre Excellence, en me réservant aussi, de lui envoyer une carte du Danube sur une grande échelle, de manière à ce qu'elle soit bien fixée sur l'emplacement des quarantaines et même des chaloupes canonnières.

Ainsi donc, Monsieur le Ministre, le gouvernement Russe use du droit que lui confère le traité d'Andrinople. Il a été convenu, qu'il serait établi des quarantaines sur la rive droite du Danube, à partir du point où le bras de St. Georges se sépare de celui de Soulina, et le gouvernement russe en a établi. Il a été convenu que les vaisseaux de guerre russes ne pourront, en remontant le Danube, dépasser l'endroit de sa jonction avec le Pruth; ils ne l'ont pas dépassé. Maintenant, la Russie use de son droit avec modération; mais on ne peut pas répondre de l'avenir. Il est évident qu'elle est maîtresse de la mer Noire, par le traité d'Unkiar-Skellessi, et maîtresse de l'embouchure du Danube, par celui d'Andrinople. Il est bien dit dans l'article 3 de celui-ci, qu'il ne sera établi aucune fortification sur la rive droite du Danube; mais en cas de guerre, les murs des bâtiments de quarantaines seraint bientôt crénelés, et les crenaux armés de canons, surtout quand il ne s'agit, pour les conduire, que de traverser un fleuve, dont on possède les deux rives. La navigation étrangère à l'embouchure du Danube est donc certainement, à la merci de la Russie. Quant à présent, Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de répéter à Votre Excellence, que je n'ai rien appris qui put me faire supposer que cette puissance outrepassât le droit que lui donne le traité d'Andrinople. L'attention de l'Europe, et surtout celle de l'Angleterre, sont trop éveillées sur la navigation du Danube, pour que la Russie veuille donner le moindre prétexte à des représentations. Le Consul de S. M. Britannique m'a dit que, sur une demande d'un capitaine d'un navire anglais, qui se plaignait qu'on lui avait demandé un talari, pour le visa d'un passeport à Soulina, le Comte Woronzoff, gouverneur général d'Odessa, lui avait écrit pour qu'une enquête fut faite à cet égard; mais on ne sera pas toujours aussi circonspect, aussi désireux de ne pas donner le moindre motif de plainte.

Quand une fois l'administration russe s'établit quelque part, avec son système soupçonneux et fiscal, les abus ne tardent pas à se montrer. Il est bien certain d'ailleurs, que le gouvernement russe ne peut voir, qu'avec une extrême jalousie, l'accroissement du commerce actuel des principautés de Valachie et de Moldavie, qui doit s'augmenter chaque année d'avantage, à cause du très bas prix des matières premières de ces pays, et diminuer par conséquent, celui de ses provinces méridionales. Il est donc à craindre, qu'on ne suscite plus tard des entraves aux quarantaines de Léti et de St. Georges, et qu'on n'élève des prétentions, pour dégoûter les navi-

gateurs de venir en Moldavie et en Valachie. C'est maintenant un contrôle qu'on établit sur cette navigation, puisqu'on se fait représenter les papiers de bord. Plus tard, on lui imposera peut-être des obligations plus sérieuses.

DCXLII.

Cochelet către Thiers, despre carantina rusească dela gurile Dunării.

Bucureşti, 1836, 19 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 11, Direction commerciale, şi Direction politique, 12).

Par sa dépêche du 26 Mai, Votre Excellence appelle encore mon attention particulière, sur le projet de la Russie d'établir un Lazaret à l'embouchure du Danube. J'ai eu l'honneur de lui transmettre dernièrement, sous le timbre de la direction politique (dépêche du 4 Juillet No. 11), tous les renseignements que j'avais pu recueillir jusqu'alors et de lui présenter mes observations, sur les conséquences actuelles et futures de ce projet. M. Mimaut, plus à portée que moi, par l'Agent Consulaire de Galatz, qui relève de lui immédiatement, d'être informé de ce qui se passe à l'embouchure du Danube, a dû transmettre à Votre Excellence le rapport qui lui a été fait par M. Papasoglu, gérant de l'Agence de Galatz, à la suite d'un voyage que celui-ci avait fait à Soulina. Ce rapport, en date du 29 Juin, établissait la situation exacte des choses. Je crois devoir le copier littéralement.

„Profitant du départ du bâtiment à vapeur „Panonia", (arrivé ici pour la „première fois, le 19 du courant, et destiné à la navigation entre Galatz et Vienne), „qui, en attendant l'arrivée du bateau à vapeur du Constantinople, partait pour faire „une excursion à Soulina, je m'y suis embarqué avec l'intention d'examiner moi-„même, dans l'esprit de vos instructions, l'état des choses dans le Danube, et princi-„palement à Soulina. D'ailleurs toutes les informations que j'avais reçues à cet égard „étant contradictoires, je me suis dispensé de vous les communiquer. Nous sommes „partis le 26, vers 5 heures du matin, et nous sommes revenus le 27, vers midi. „Arrivés a Soulina, nous sortîmes un peu dans la mer Noire; mais bientôt forcés „par le vent, nous rentrâmes dans le Danube. Ce fut alors que la grande barque „de la canonnière „Brabacter", vint savoir de nous, d'où nous venions, le nom du „capitaine, le nombre des passagers, (il y en avait 16 et entre autres, M. le Consul „d'Autriche à Galatz) et s'il y avait à bord quelque grand personnage. On répondit „que le Consul Autrichien était à bord, et on satisfit aux autres questions. Nous de-„mandâmes à notre tour, quand on commencerait la bâtisse de la quarantaine, si „elle serait en bois ou en pierres, si on ferait des établissements sur les deux rives; „enfin, si on était déjà admis à faire quarantaine à Soulina. On répondit qu'on ne „savait si la quarantaine serait en bois ou en pierres, qu'il était probable qu'on „commencerait les travaux dans un mois environ, que jusque-là, on n'admettait per-„sonne à faire la quarantaine à Soulina, enfin que ce serait seulement sur l'île Leti „qu'on ferait un établissement. Cette île, la plus considérable du Danube, est gardée „de distance à autre, par des piquets de Cosaques; on voit trois canonnières, station-„nées sur différents points de l'île, une quatrième mouillée à la rive opposée, qui „est la plus rapprochée de Soulina. Nous en rencontrâmes trois autres, se dirigeant „sur Réni. Nous vîmes dans le Danube, environ 40 bâtiments, dont 5 anglais. Tel „est M. le Consul, l'état des choses à Soulina, jusqu'à ce jour; je ne manquerai pas „de porter à votre connaissance, tout ce que je pourrai savoir par la suite à cet égard".

M. Mimaut a dû également transmettre à Votre Excellence le Règlement ci-joint, sur les quarantaines à l'embouchure du Danube, dont je lui avais annoncé l'envoi, par ma dépêche du 4 Juillet No. 11 (Direction politique). Je ne ferai à l'égard de ce Règlement, que les observations qui terminent ma dépêche précitée.

„Quand une fois l'administration russe s'établit quelque part, avec son système soupçonneux et fiscal, les abus ne tardent pas à se montrer. Il est bien certain d'ailleurs, que le Gouvernement russe ne peut voir qu'avec une extrême jalousie, l'accroissement du commerce actuel des principautés de Moldavie et de Valachie, qui doit s'augmenter chaque année davantage, à cause du très bas prix des matières premières de ces pays, et diminuer par conséquent, celui de ses provinces méridionales. Il est donc à craindre, qu'on ne suscite plus tard des entraves aux quarantaines de Leti et de St. Georges, et qu'on n'élève des prétentions, pour dégoûter les navigateurs de venir en Moldavie et en Valachie. C'est maintenant un contrôle qu'on établit sur cette navigation, parce qu'on se fait représenter les papiers de bord. Plus tard, on lui imposera peut-être, des obligations plus sérieuses".

Il paraît que le commerce de Galatz et d'Ibraïl est déjà vivement préoccupé de ce Règlement, et qu'il y voit aussi une source prochaine de retards et d'abus, qui porteront préjudice à ses intérêts. C'est dans l'exécution qu'il faudra le juger, si toutefois la Russie parvient à l'exécuter, ce qui est fort douteux, d'après ce que disait M. Urquhart, secrétaire de l'Ambassade de S. M. Britannique à Constantinople, qui vient de passer ici trois jours, en se rendant à son poste. „L'Angleterre, a-t-il dit, ne „considère la navigation du Danube que dans ses rapports avec le traité de Vienne „de 1815, relatif à la libre navigation des fleuves. Les empêchements ou les entraves, „que la Russie voudra apporter à celui-ci, seront considérées par nous, comme au„tant d'actes hostiles, que nous saurons bien empêcher".

D'après ce que m'a dit M. Urquhart, il y aurait bientôt à l'entrée du Danube, un bateau à vapeur anglais, qui remorquerait les bâtiments. Dès lors, le privilège du Brabacter russe, dont j'ai entretenu votre département, Monsieur le Ministre, dans ma dépêche du 23 Novembre 1835, sera fort contesté.

Nos bâtiments de commerce ne s'étant pas montrés dans le Danube, depuis que les questions relatives à la libre navigation de ce fleuve s'agitent, nous ne sommes pas encore appelés à les traiter activement. Il est à supposer que l'Autriche et l'Angleterre, plus immédiatement intéressées à ce qu'elles soient résolues à l'avantage du commerce, qu'elles sont appelées à faire dans les principautés, ne négligent rien, pour aplanir toutes les difficultés que l'établissement de la quarantaine peut faire naître.

Je joins à cette dépêche une notice sur la navigation du port d'Ibraïl, dans le courant du mois de mai dernier, et sur les prix de divers produits territoriaux, qui ont été exportés (1).

DCXLIII.

București, 1836, 19 Iulie.

Notița lui Cochelet despre mișcarea portului Brăilei în Mai 1836.

(Consulat de Bucarest).

Il est entré 53 navires.

Savoir:

7 Anglais.
5 Autrichiens.
18 Grecs.
10 Russes.

---

(1) Documentul următor.

9 Turcs.
2 Valaques.
1 Sarde.
1 Ionien.

Nota. Il y avait 27 de ces bâtiments sur lest, pour faire leur cargaison en produits du pays; les autres étaient chargés, en tout ou en partie, de sucre, savon, oranges, citrons, fer, bois de campêche, huiles, olives, ouvrages manufacturés, vin de Chypre, charbons de terre, bouteilles noires, tabac, nitre, vins, encens et rhum.

Prix courant, en Mai 1836, de divers produits territoriaux de la Valachie, destinés à l'exportation.

Blé	le kilo	75 à 95	piastres.
Orge	„	41 à 45	„
Seigle	„	40 à 46	„
Farine de froment	les 100 okas	28 à 30	„
Farine de maïs	„ 100 „	30 à 35	„
Beurre	„ 100 „	425	„ „
Haricots	„ 100 „	45	„ „
Graines de lin	„ 100 „	70	„ „

Nota. Le kilo de blé équivaut à 400 okas.
Le kilo d'orge équivaut à 280 okas.
L'oka équivaut à 2 livres 1/4 poids de France.
La piastre turque vaut 38 centimes, monnaie de France.

DCXLIV.

Avisul autorităţii ruseşti pentru carantinele dela gurile Dunării.

Bucureşti, 1836, Iulie.

(Consulat de Bucarest).

Les îles que forment les bras du Danube à son embouchure n'étant pas habitées, ne présentaient jusqu'à ce moment, aucun avantage aux bâtiments qui naviguent sur ce fleuve. L'entrée même de Soulina n'étant pas exactement indiquée, les bâtiments éprouvaient quelquefois des avaries, et ne trouvaient alors aucun des secours dont ils avaient besoin. D'un autre côté, tous les bâtiments russes ou autres, qui se dirigeaient en libre pratique, des ports de la mer Noire et d'Azoff, sur Ismaïl et Reni, étant forcés de passer par le canal de Soulina dans le Danube, lequel se trouvait par ses deux rives suspect de contagion, les dits bâtiments, leurs équipages, passagers et cargaisons, étaient assujettis à la purification de quarantaine.

Pour obvier à ces inconvénients, et pour préserver les îles du Danube, avec lesquelles la Bessarabie se trouve sans cesse en relations, de la maladie contagieuse qui pourrait facilement s'introduire dans la dite province, voisine de lieux suspects, il a été établi, en vertu du traité d'Andrinople, une quarantaine à l'embouchure de Soulina, laquelle quarantaine se divise en deux sections: l'une sur l'île de Léti, *pour la pratique;* l'autre sur l'île St. Georges, d'observation; sur toute l'étendue de ce bras, la rive à main gauche est désignée pour l'ancrage des bâtiments en pratique, et celle à main droite, destinée entièrement aux besoins des bâtiments suspects. Dans les deux sections de la quarantaine, seront des employés connaissant les langues étrangères.

Chaque capitaine de navire devra, pour obtenir ce qui lui sera nécessaire, s'adresser à ces employés, et recevoir d'eux, l'aide qu'ils seront autorisés à accorder.

Dans le cas où les dits capitaines auraient eu à éprouver quelque vexation de la part de ces employés, il leur serait donné la satisfaction à laquelle ils auraient droit. Quand, par la suite, les établissements de la quarantaine de l'île Leti seront terminés, les capitaines, les négociants et autres passagers, seront admis, s'ils le désirent, à passer le temps de leur contumace au Lazaret de Soulina, d'où ils pourront, dans un plus court délai, passer à Ismaïl, sans être obligés de faire dans le Danube un long trajet, que la rapidité du courant rend toujours lent et pénible.

Le Brabacter (garde-port) de la quarantaine, chargé de veiller au bon ordre des signaux, est obligé, en cas de besoin, de prêter secours aux bâtiments qui passent ce point, et en cas d'ouragan, à envoyer ses embarcations, pour sauver s'il est possible, équipage et cargaison. Il est permis à tout maître ou patron particulier d'entretenir, à l'embouchure de Soulina et dans tout le canal, les établissements nécessaires pour faciliter aux navires l'entrée dans le Danube, afin de les secourir en cas de tempête, et de les munir d'ancres, cables et autre matériel nécessaire. L'autorité donnera à ces mêmes maitres ou patrons particuliers, toutes les facilités possibles à cet effet.

Les règlements de quarantaine, rigoureusement executés partout, sont rendus plus faciles par la situation du canal de Soulina; en conséquence, les capitaines sont invités à les observer, en tout et pour tout. Il y aura pour eux facilités et gain de temps, pour leur voyage. Ces règlements consistent en cinq articles:

1° Tout navire qui entrera par l'embouchure du Danube, devra s'arrêter, comme par le passé, près du Brabacter, pour faire sa déclaration sanitaire.

2° Tout bâtiment suspect, qui sera dans le cas de communiquer avec le Brabacter, lui donnera son passeport, seulement pour que le nom du navire et du capitaine soient passés au registre, et il rendra compte au même Brabacter, de l'état sanitaire de son équipage. Cette formalité, qui devra être remplie immédiatement et sans rétribution aucune, une fois terminée, le passeport sera rendu au navire, qui sans autre formalité ou retard, pourra continuer son voyage.

Observation. Vu la facilité connue qu'ont les bâtiments de s'arrêter près du Brabacter de Soulina, cette formalité pourra être remplie en un quart d'heure; le navire ne devra pas être retenu plus que ce temps par le Brabacter, hors les cas imprévus et les gros temps.

3° Le bâtiment arrivant en pratique, s'arrêtera à l'embouchure, mais sans communiquer avec le Brabacter, qui se trouve en quarantaine; sur l'ordre de l'officier, il donnera son passeport à signer, du côté de pratique, d'où il recevra un gardien de santé, qui devra le trouver prêt pour accompagner le navire à Ismaïl ou à Reni. Le gardien veillera à ce que, pendant le trajet, la navire n'ait aucune communication avec des bâtiments, des gens ou des effets suspects.

4° Le bâtiment suspect, sortant du canal de Soulina ou y entrant, devra pour s'alléger ou pour toutes autres nécessités, s'arrêter de préférence à la rive droite du fleuve, qui est à cet effet exemptée de la surveillance de la quarantaine. Quand ensuite, le navire suspect ne pouvant s'alléger près de la rive suspecte, à cause de la rapidité du courant, de la force du vent ou pour d'autres motifs, devra s'arrêter en pratique à la rive gauche du fleuve, pour faire son allège, ou se tenir provisoirement sur l'ancre; dans ce cas, il sera obligé de se conformer aux prescriptions suivantes:

N'avoir aucune communication avec la garde de la quarantaine, ou avec qui que ce soit, de pratique; ne porter et ne laisser aucun objet sur la rive; ne pas faire de feu à terre, sans la permission de la garde ou de la sentinelle; ne laisser personne aller à terre, sans besoin, et ne permettre en aucune manière, à ceux des gens qui seront allés à terre pour l'allège du bâtiment, de s'éloigner dans l'intérieur; continuer son voyage, sans perdre de temps et s'acheminer vers sa destination, accompagné d'une garde d'un piquet (poste du cordon sanitaire) à l'autre. Quand la rive

suspecte du fleuve présentera les mêmes facilités, pour faire l'allège ou pour mouiller, le bâtiment devra alors passer immédiatement de ce côté (rive droite).

5° Le navire suspect, que le gros temps, la glace ou d'autres cas imprévus, mettraient en danger, choisira la rive qui lui paraîtra la plus avantageuse pour sa sûreté, c'est-à-dire la rive suspecte ou celle de pratique, et sur celle-ci, il lui sera donné immédiatement, par la garde de santé, tous les secours possibles, pour la sûreté du navire, de l'équipage et du chargement. Dans ce cas, l'humanité veut qu'il soit permis aux personnes de pratique, de communiquer avec les gens, les effets du navire en danger, sauf aux personnes de pratique, qui auront ainsi communiqué, à passer à la quarantaine la plus rapprochée, pour y passer le temps fixé. Le navire qui aura obtenu ces secours, après avoir sauvé ses gens et son chargement, et après avoir fait les réparations urgentes, se dirigera, sous la surveillance de la garde de la quarantaine, sur la rive suspecte et se rendra à sa destination.

En cas que le capitaine d'un bâtiment, pendant son séjour à l'embouchure de Soulina, ou pendant son trajet dans le fleuve, croirait avoir à se plaindre de quelqu'un des préposés, et qu'il n'aurait pas obtenu satisfaction de l'autorité locale, après lui avoir exposé ses griefs, l'autorité supérieure, non seulement l'invite, mais encore le prie, en pareille circonstance, d'envoyer aussitôt son arrivée au port, sa requête, accompagnée des dépositions et témoignages qu'il pourra réunir, au gouverneur militaire de la Bessarabie, à Kicheneff; cet envoi sera fait par estafette, et le paquet portera en suscription „pour affaire urgente". Cette requête pourra encore être expédiée à Odessa, au gouverneur général; toutefois, il faut observer que le gouverneur général est souvent absent de sa résidence, et le gouverneur militaire de la Bessarabie est toujours à portée, pour examiner et juger toutes les réclamations d'après les lois.

DCXLV.

Cochelet către Thiers, despre scrisoarea lui Nesselrode privitoare la Domnii români. București, 1836, 25 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 13).

On vient de me communiquer, sous le plus grand secret, la copie ci-jointe d'une lettre, écrite par M. le Comte de Nesselrode à M. de Boutenieff, relativement aux Hospodars de Moldavie et de Valachie (1). Ce document est d'une haute importance. D'après tout ce qui j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, la décision prise à l'égard du Prince Stourdza, était attendue. On savait d'avance, que la Russie ne le sacrifierait pas. Mais ce qui a lieu d'étonner, c'est le langage sévère, tenu au Prince de Valachie. Votre Excellence a déjà pu en apprécier les motifs, par ma correspondance. Toute la question se réduit à savoir, si le traité d'Andrinople et le Règlement de réforme, donnent à la Russie le droit de s'immiscer dans toutes les questions intérieures de ces Principautés, et si les Hospodars doivent s'abandonner entièrement à la direction de son Consul général. Je ne le pense pas. En matière de finances, le Règlement organique dit positivement, qu'aucun impôt ne peut être voté, sans le consentement de l'Assemblée générale et de l'approbation des deux cours, suzeraine et protectrice. C'est-ce qui a lieu. Le reproche fait au Prince de Valachie, de s'être mis dans des embarras financiers, qui augmentent journellement les difficultés de sa position, est injuste, parce que ces embarras dérivent de la mauvaise administration du général Kisseleff, et du déficit qu'il a laissé dans les caisses publiques. Il est d'autant moins fondé, que dans ce moment, l'Assemblée générale

1) Mai sus, nr. DCXXXVII, p. 626.

qui vient de clore sa session, a reconnu qu'il exsitait un petit excédent sur les recettes, sans qu'il ait été nécessaire de demander un nouvel impôt. D'ailleurs, l'évacuation de Silistrie et de la principauté par les troupes Russes, doit mettre à la disposition du gouvernement, une somme de 800 mille piastres, qui était affectée au paiement des fournitures, qu'on avait injustement imposé aux habitants l'obligation de livrer à ces troupes.

En ce qui regarde les autres reproches, faits au Prince Ghika, le traité d'Andrinople, qui a créé une administration nationale indépendante, aurait pu lui donner le droit de s'affranchir en quelque sorte, de toute tutelle. Cependant, il ne l'a point fait. Seulement, quand le Consul général de Russie a voulu lui imposer le choix de quelques conseillers qu'il lui répugnait d'employer; quand il a cherché à influencer quelques décisions des tribunaux; quand il a enfin, montré peu de déférence pour son pouvoir, l'Hospodar Ghika, malgré ses obligations envers la Russie, et son désir de la satisfaire, a retrouvé sa dignité d'homme et de Prince. Ce qu'il a toujours demandé d'ailleurs, c'est que les communications entre lui et le Consulat général de Russie, eussent lieu autant que possible, par écrit et non point verbalement, afin de mettre sa responsabilité à couvert, vis-à-vis du pays qu'il gouverne, et de connaître au juste, la limite des pouvoirs que lui laisse la Russie; mais c'est-ce que le Consulat général n'a pas voulu faire, dans la crainte, sans doute, de montrer qu'il outrepassait les droits, que lui donnent le traité et le Règlement.

J'espère, Monsieur le Ministre, pouvoir vous transmettre bientôt la réponse qui sera faite à M. de Boutenieff. Je vous prie seulement d'être très réservé, dans l'usage que vous croiriez devoir faire, des documents importants que j'ai l'honneur de vous envoyer. Au reste, je vais profiter, dans les premiers jours du mois prochain, du congé que vous avez revêtu de votre approbation. Je serai alors à même, de compléter les renseignements que vous pourriez désirer, sur les choses et les hommes de ce pays.

DCXLVI.

Iaşi, 1836, 2/14 August.

Mimaut către Thiers, despre instrucţiile primite de Ruckman, în afacerile moldoveneşti, şi despre evenimentele din Moldova.

(Consulat d'Iassi, 10)

M. le Baron de Ruckman a enfin reçu de Pétersbourg les réponses qu'il attendait, et il annonce, comme une chose certaine, son très prochain départ pour Bucharest. Il paraît que la substance des instructions qu'il a reçues, et qu'il tient très cachées jusqu'à présent, est ceci: Réprimander hautement les Boyards de l'opposition, et leur rendre les papiers qu'ils ont adressés au Consulat général de Russie à Bucharest; leur déclarer que, la Cour protectrice n'a pas à s'immiscer dans ces débats intérieurs, et d'ailleurs entachés d'illégalité de la part de l'opposition; puis, qu'aux termes du Règlement, les doléances du pays doivent être adressées à l'Assemblée générale et ne peuvent ensuite s'élever, et seulement encore par cette voie, jusqu'aux deux cours suzeraine et protectrice, que dans le cas où le Hospodar ne tiendrait compte des remontrances de l'Assemblée; enfin, intimer aux personnages les plus influents de l'opposition, de ne plus entraver l'administration du pays, en l'attaquant systématiquement, comme ils l'ont fait dans ses derniers temps, de ne plus scandaliser leur propre pays et les autres états, par leurs publications indécentes, dans les gazettes étrangères; enfin, de respecter l'autorité constituée, dans la personne du chef. Voilà, pour une part, et les amis du Prince font sonner haut cette satisfaction obtenue; mais la médaille a un revers, que voici, et il est avoué, par les

organes mêmes des volontés de la Russie. Le Prince sera réprimandé et une surveillance plus active pourvoiera désormais, à ce que les graves abus qui ont été commis, et dont on a exigé la réparation, en petite partie il est vrai, ne se renouvellent plus à l'avenir, ce qui sera bien difficile.

En conséquence de ces instructions, M. le Baron de Ruckman doit réunir chez lui, au premier jour, ceux des chefs du parti opposant, qui ne se sont pas retirés dans leurs terres, soit en Bessarabie, soit dans les districts, et après leur avoir exprimé la résolution de sa Cour, il se mettra en route pour Bucharest, d'où il est probable qu'il continuera à s'occuper de la Moldavie, qui s'est toujours montrée plus difficile que la Valachie à administrer et à entrer dans la voie de la réforme.

M. le Baron de Ruckman vient de recevoir la décoration turque appelée *Nichan Iftihar*, non directement de la Porte, qui semble rester complètement étrangère à tout ce qui se passe dans les Principautés, mais de sa cour, à qui huit de ces décorations ont été envoyées par le Sultan, pour être distribuées comme elle le jugerait à propos.

On parle de l'arrivée prochaine d'un nouveau titulaire du Consulat de Russie en Moldavie; le Consul provisoire, M. Vatchentko, précédemment Consul en Bulgarie, puis Conseiller de commerce à l'Ambassade russe à Constantinople, sera, à ce qu'il paraît, nommé Consul à Belgrade. Ses services ici, n'ont pas paru être fort agréés par sa Cour. On attribue au peu d'expérience, ou peut-être de diplomatie, qu'on lui prête, une partie du mal que pourrait bien avoir, si non amené, du moins inspiré la lenteur apportée par M. de Ruckman à intervenir dans ces déplorables démêlés, que lui seul était à portée d'étouffer dans le principe et qu'on a rendus inextricables, en laissant les choses aller aussi loin qu'elles sont arrivées.

Quoiqu'il en soit, on peut considérer maintenant comme terminée, du moins pour le moment, la scène qui se jouait ici, depuis bientôt dix mois. Deux des députés signataires de la requête et du mémoire à l'Empereur, se sont déjà rapprochés du Prince, et accepteront des places, dès qu'on voudra leur en donner. Les autres, plus conséquents avec eux-mêmes et plus hardis dans leur marche, sans se rallier au parti du Prince, resteront tranquilles pour le moment. Leur projet de s'expatrier paraît avoir été abandonné. Du reste, les intrigues ne seront pas longtemps sans reprendre, comme les abus ne seront d'un autre côté, que suspendus, si même ils le sont en ce moment. La masse du public reste étrangère à ces fâcheux débats, dont toutefois un des résultats est d'avoir déconsidéré l'autorité.

Le nouveau Grand Logothète de l'Intérieur, M. George Catardji, parle déjà de quitter ses fonctions, qu'il est impossible, dit-il, d'exercer, comme elles devraient l'être, avec des collègues pareils à ceux dont se compose le Conseil administratif, et avec l'entourage et les exigences de S. A. On a attribué son mécontentement à ce que le Prince, connaissant ses antécédents, lui tient les mains liées. Le Hospodar et le Ministre s'observent mutuellement.

On a riposté du côté de S. A. aux imputations scandaleuses, et, en bonne partie, exagérées, il faut le dire, publiées contre elle dans les journaux étrangers, par une plainte en diffamation, faite à la direction de la gazette d'Augsbourg, par quelques articles de journaux un peu moins virulents cependant que ceux qu'on attribue aux chefs de l'opposition, et enfin par la production d'une requête indécente, dirigée contre l'évêque de Romano, un des ennemis les plus influents du Prince, et qui est destiné à succéder de droit au Métropolitain actuel, et par conséquent à devenir aussi Président de l'Assemblée générale. On lui impute, dans cette requête dont on a fait faire grand bruit, d'avoir porté le déshonneur dans une famille, par une liaison criminelle.

Sous le Prince A. Callimachi, un individu ayant présenté une supplique de même espèce contre un évêque, le plaignant fut impitoyablement battu par ordre

du Prince, sans qu'on lui en fit même savoir la raison, et sans que rien eût transpiré alors, dans le public, de cette plainte scandaleuse, fondée ou non.

Le Prince a envoyé le colonel d'Etat major Théodore Balch complimenter à Routschouck Halil Pacha, gendre de sa Hautesse et général en chef de l'artillerie, qui s'est arrêté quelques jours dans cette place, dont l'inspection fait partie de sa mission.

Un général russe d'artillerie est dernièrement passé par ici, venant de Silistrie et rentrant en Russie. Le 17 du mois dernier, douze pontons chargés de soldats, sont passés par Galatz, venant de Silistrie; ces pontons portaient aussi de l'artillerie et se dirigeaient sur Ismaïl.

Deux ingénieurs russes sont, m'assure-t-on, arrivés à Soulina, pour faire procéder aux premiers travaux de la quarantaine.

Comme je l'ai annoncé à Votre Excellence, une lettre d'excuses a été adressée, par la voie de l'Agence d'Autriche, à S. A. le Prince de Metternich, pour l'acte de violence commis par la milice Moldave contre un poste de la frontière autrichienne. La réponse à cette lettre est arrivée, et doit être remise demain au Prince, par le gérant de l'Agence en personne. Ses excuses sont agréées et l'assurance de nouveau donnée, qu'on respectera les droits du pays et qu'on prendra pour base du retracé de la frontière, la convention en langue turque, passée entre les commissaires de la Porte et ceux de l'Autriche, lors de la cession de la Bucovine.

DCXLVII.

București, 1836, 12 Septembrie.

Mimaut către Thiers, despre plecarea lui Cochelet și predarea serviciului, despre întoarcerea lui Ruckman și alte evenimente.

(Consulat de Buarest, 14).

M. Cochelet m'a remis le service du Consulat général le 11 du mois dernier, et il est parti le 12, par le bateau à vapeur qui se rend de Galatz à Orsova, d'où il a dû, après une quarantaine de cinq jours, continuer son voyage pour Vienne, toujours par les paquebots du Danube.

M. Cochelet a si bien tenu le département de Votre Excellence au courant des évènements, plus ou moins importants, qui se sont succédés ici, il a si bien fait connaître l'état politique et moral du pays et le caractère des personnages en action, qu'il ne me restera plus, pendant le temps que durera ma gestion, qu'à signaler, à mesure qu'ils se produiront, les nouveaux incidents qu'amèneront ici les circonstances, et à faire connaître les nouveaux hommes qui seront appelés à prendre part aux affaires.

Il y a une quinzaine de jours, que M. de Ruckman est de retour de Iassy, très peu satisfait des résultats de sa mission. Il dit ouvertement, qu'il a laissé les choses à peu près dans l'état où il les avait trouvées.

Toutefois le Prince Stourdza, comme je l'ai alors écrit de Iassy à Votre Excellence, a été forcé à quelques réparations, et depuis lors, d'après le contenu de la pièce importante qui, de Constantinople, a transpiré ici, et que M. Cochelet vous a communiquée, il n'y a aucun doute que S. A. n'ait été vertement admonestée par M. de Ruckman. Elle aura sans doute fait des promesses, qui n'auront pas plus d'effet, que toutes celles dont elle a été si prodigue jusqu'à présent, si l'on n'a pas eu en même temps la précaution, de lui faire donner de fortes garanties. Mais n'est-il pas permis de soupçonner, d'après la manière dont on a agi dans tout ceci, encourageant tantôt un parti, tantôt l'autre, qu'on n'était pas fâché de ces dissensions,

et qu'on faisait bon marché au Prince Stourdza, des abus inconcevables de son administration, de ses malversations de tout genre, pourvu qu'il servit du reste, l'intérêt russe ?

N'est-il pas permis de croire encore, au peu de rigueur qu'on a montré à l'égard des Boyards de l'opposition, au peu d'importance même qu'on a mis à leur signifier la volonté de l'Empereur, qui est de maintenir le Prince Stourdza à son poste, et par conséquent de couper court à leur violente opposition, qu'on ne serait pas fâché de voir continuer la division qui règne entr'eux et le premier pouvoir du pays. Les principaux opposants, ayant eu vent du sens des instructions arrivées à M. de Ruckman, avaient quitté Iassy, pour se rendre dans leurs terres, et M. le Consul général n'a pas cru indispensable, avant son départ, de les déranger, en les appelant à Iassy pour leur faire part des intentions de l'Empereur. En attendant, l'autorité du Prince Stourdza n'aura ressenti aucun bon effet de la présence de M. de Ruckman. Il a été mis en tutelle pendant quatre mois, et il y est encore, bien qu'un peu moins ouvertement ; mais cette circonstance, peu propre d'ailleurs à lui rendre la considération qu'il a si complètement perdue par sa conduite, ne l'aura nullement corrigé, parce que sa cupidité aveugle et insatiable, son amour-propre sans bornes et son goût pour l'arbitraire, sont des travers enracinés et incorrigibles. De leur côté, les Boyards ne pouvant douter, malgré quelques démarches faites pour donner le change, de l'effet produit par leurs réclamations auprès de l'Empereur, et leur opposition, continueront à combattre le pouvoir par tous les nombreux moyens qu'ils ont entre les mains, et l'on peut alors, d'après ce qu'on a vu dernièrement de l'état de la Moldavie, se figurer ce qu'il sera désormais encore.

Des intrigues ont eu lieu également en Valachie, pour amener une rupture éclatante entre les Boyards et le Prince, et des troubles dans les provinces; elles ont échoué en grande partie.

Cependant ici le mécontentement est plus grand, et on le montre d'avantage.

Des troubles ont éclaté dernièrement sur la frontière de la Valachie, dans le Sandgiak de Widdin. Hussein, Pacha de Widdin, a envoyé contre les insurgés un petit corps, d'environ 300 hommes et deux pièces de canon, qui les ont bientôt réduits. Quelques-uns des chefs ont été pris, et entr'autres un prêtre grec, qui a déclaré qu'ils s'étaient laissés aller aux suggestions du Prince Milosch. Hussein Pacha, qui est dans de bonnes relations avec ce Prince, aurait, assure-t-on, envoyé un de ses officiers pour avoir des explications à cet égard, et Milosch de son côté, a dû expédier dernièrement à Widdin son secrétaire d'Etat, pour donner à cet égard tous les éclaircissement désirables. Le fait qui lui était imputé est trop contraire à sa politique et à ses intérêts du moment, pour qu'on ait pu un instant y ajouter foi. Quelques troubles avaient eu lieu précédemment sur la frontière de Servie, dans le Sandgiak de Roumeli Valessi; ils avaient été, comme les derniers, promptement réprimés. Au lieu d'attribuer ces soulèvements partiels au Prince Milosch, ne serait-il pas bien moins hazardeux, bien plus rationnel, de les rapporter à l'apparition de nombreux agents étrangers en Servie, et probablement aussi sur les frontières environnantes ?

On a encore parlé de troubles, qui auraient lieu dans les états mêmes du Prince Milosch, mais rien n'est venu depuis confirmer cette nouvelle.

Ici on s'attend à un changement dans l'administration. Le Baron de Ruckman doit, assure-t-on, exiger le remplacement du vornik de l'intérieur, frère du Prince, du ministre des finances, et du gérant du secrétariat d'Etat. S. A. répugne extrêmement à éloigner son frère, du poste où elle l'a placé, bien qu'il ne puisse que faire beaucoup de tort à son administration. Il est reconnu de tout le monde, pour un homme au-dessous du médiocre, dépourvu même de bon sens, et le Prince seul, dont l'aveuglement pour sa famille est extrême, peut s'abuser au point de lui croire quelques moyens.

Dernièrement tous les membres de l'administration et des tribunaux ont été convoqués par corps, au palais du Prince, puis, de là, au divan suprême, pour prêter, en présence du prince, le serment déterminé par le Règlement organique. A la première réunion, qui a eu lieu pour cette cérémonie, l'Evêque de Bouzéo, après avoir fait lire, avec toutes les cérémonies de l'église grecque, le psaume 108 de David, prononçant anathéme et malédiction contre son ennemi, a fait la sortie la plus virulente contre les juges qui se laissent séduire. Après quoi, a eu lieu la prestation du serment.

Les Boyards présents ont pris cette allocution presque furibonde, dit-on, pour un anathème, lancé contre eux et leurs enfants; ils s'en sont montrés vivement blessés; l'un d'eux, M. Jean Vacaresco, dont il a été quelquefois question dans la correspondance du Consulat général, a cru devoir résigner ses fonctions de président du divan temporaire. J'enverrai incessamment la traduction de sa démission, qui a produit ici quelque sensation.

Si les employés sont éminemment corruptibles et corrompus dans ce pays, ils sont aussi excessivement timorés. Dernièrement le choléra, qui sévissait depuis quelques semaines à Hermanstadt, où il enlève encore, dit-on, de 40 à 50 personnes par jour, a paru à plusieurs postes de là à Slatina, gros bourg situé en Valachie, à 9 postes du pays (de 18 à 20 postes de France) de Bucharest, sur les bords de la rivière Olto, qui descend des montagnes de la Transylvanie et passe à Hermanstadt. A peine l'épidémie s'est elle déclarée, que tous les habitants, y compris les autorités administratives et judiciaires, se sont enfuis dans les environs. Les malades mouraient comme des pestiférés, sans aucun secours. Le Prince, informé de cet état de choses, par un des médecins du gouvernement qui avait été envoyé sur les lieux, est immédiatemment parti pour Slatina. Il a fortement réprimandé les autorités fugitives et remonté le moral des habitants et des malades, en se montrant partout où l'épidémie sévissait. Depuis quelques jours, le mal a perdu de sa première intenité ; il n'y a plus que peu de cas, et rarement mortels; ici à Bucharest, le frayeur a été grande et l'émigration avait commencé. On est un peu rassuré maintenant. Quelques bonnes mesures de police sanitaire ont été prises, et la ville tenue plus proprement qu'elle n'avait jamais été. On a défendu l'entrée en ville des melons et melons d'eau, qui sont si communs dans ce pays, qu'on en a donné cette année jusqu'à cent pour 3 ou 4 piastres, un franc et quelques sous. Le peuple en faisait un abus effrayant et très préjudiciable à sa santé. Du reste, la ville est pleine de maladies, telles que fièvres pernicieuses, fièvres d'accès, fièvres nerveuses, etc.

Il y a quelques jours que des lettres de Constantinople avaient donné pour positif, que la forteresse de Silistrie serait remise le 28 Août (9 Septembre) aux commissaires turcs. Les nouvelles annoncées de cette manière, se sont si souvent trouvées fausses, et il est d'ailleurs si difficile ici, d'avoir des détails exacts sur les évênements même qui se passent à la porte du pays et quelquefois de la ville, que j'ai voulu m'assurer par moi-même de la vérité du fait important dont on nous annonçait le prochain accomplissement, et voir dans quelle forme il s'effectuerait. J'avais eu cet avis, dans la journée du 8; je suis parti dans la nuit même pour Silistrie, où j'étais le 9 au matin. Partout sur ma route, à l'approche de Calarach, qui est le village valaque le plus rapproché de Silistrie, de ce côté du Danube, j'ai rencontré un grand nombre de transports d'effets militaires et quantité d'individus émigrants, de Bulgares par exemple, qui ne voulant pas vivre sous le régime turc, viennent s'établir en Valachie. Depuis trois jours, un employé de la légation russe à Constantinople, M. Bagdan, était arrivé à Silistrie avec des dépêches de M. de Boutenieff, prescrivant la remise de la forteresse. Depuis quelques jours déjà, on était, de Silistrie même, en relations à cet effet, avec le Commissaire de la Porte, Nabib Effendi, qui, venu de Constantinople, s'était arrêté à une certaine distance de la ville. L'avis du contenu des dépêches de M. de Boutenieff a été transmis tout de

suite au Pacha de Routschouk, Seïd Pacha, à qui la forteresse devait être remise, et le 9, à 2 heures, il est arrivé de cette dernière ville par eau, et il a débarqué sur la plage de Silistrie, où il a été reçu au bruit du canon de la forteresse, par le Colonel Baer, commandant de place, qui m'avait invité, ainsi que le Consul d'Angleterre à Bucharest, venu comme moi pour être témoin de cette intéressante reddition, à aller au devant du Pacha, à qui nous sommes ensuite allés plus tard, présenter nos félicitations.

Il ne restait alors de troupes russes à Silistrie, que 3 officiers supérieurs, 24 officiers, 50 sous-officiers, une compagnie d'ouvriers, 1934 soldats et 36 musiciens. Le lendemain, parade en présence du Pacha, suivie de la remise des clefs de la forteresse. Dès avant-hier, les cordons de cosaques qui gardent les rayons de la forteresse, à deux lieues et demie environ, ont dû se replier sur la ville, jusqu'au tir du canon de la forteresse, et rentrer hier dans la place; l'embarquement du reste des troupes commencera aujourd'hui, et demain, ou le jour d'après, au plus tard, la place sera entièrement évacuée. Une partie du matériel restant est envoyé à Ismaïl par le Danube. Les troupes feront 7 jours de quarantaine sur le bord du fleuve, près de Calarach, et se dirigeront ensuite sur Scouleni, par la route militaire, à travers la Valachie et la Moldavie. Le Colonel Baer restera quelques jours à Bucharest, à Fokchani et quelques semaines à Yassy. C'est lui qui est chargé de fermer les comptes, et de *balayer* entièrement, selon son expression, les Principautés.

La forteresse est remise dans l'état où l'avaient mise les Russes, moins le matériel; deux brèches faites lors du siège, n'ont pas été réparées; le reste des fortifications est en bon état. 80 pièces de canon, toutes montées, seront livrées aux Turcs. On en prendra reçu en forme, et on en fera sans doute beaucoup de bruit; un officier d'esprit nous avouait tout bas, pour répondre à l'étonnement que nous manifestions de cette générosité, *que ces pièces ne feraient jamais de mal à personne, excepté peut-être à ceux qui les tiraient.*

Le Pacha, après avoir pris possession de la forteresse, retournera à Routschouk, pour venir, peu après, transporter le siège de son Pachalik à Silistrie. Les troupes turques qui formeront la garnison de Silistrie, devaient arriver de Routschouk, mais en petit nombre, et seulement au moment du départ des Russes; quelques petits détachaments étaient déjà arrivés. Les Russes ne devaient avoir aucun contact avec les Turcs, car autrement ils eussent dû faire 21 jours de quarantaine en entrant dans la Principauté. Toutefois il est bien difficile, impossible même, dans une telle confusion, d'éviter plus d'une infraction à cette mesure; nous-mêmes, malgré la surveillance de notre gardien de santé, avons pu échapper au contact avec les officiers russes, et à notre retour, nous n'avons dû passer par la fumigation et la purification de toutes nos effets, que nous avons laissé à cet objet à la quarantaine de Calarach. Heureusement qu'il n'y a encore aucune apparence de peste à Routschouk, car d'après ce que j'ai vu, je suis intimement convaincu que, si elle était à Routschouk en ce moment, il ne se passerait pas quatre jours avant qu'elle fût en Valachie. En attendant, elle continue à faire des ravages considérables à Andrinople; on porte de 80 à 100, le nombre des morts par jour.

La ligne de quarantaine, par laquelle il fallait passer pour entrer à Silistrie, sera sans doute supprimée par les Turcs. A cet inconvénient près, et c'en est un véritable pour la Valachie, qui se verra ainsi plus exposée au fléau de la peste, dont il est plus difficile de se préserver du côté de Silistrie, que sur tous les autres points du Danube en regard avec des villes turques, la Principauté se trouvera soulagée par le fait de l'évacuation de Silistrie, d'une charge énorme qui pesait sur elle. Il en résultera plus d'un million de piastres d'économie par an, pour le pays, et il ne sera plus traversé, comme il l'était sans cesse, ainsi que la Moldavie, par des détachements russes qui molestaient et dépouillent les paysans. C'est donc un évènement important

pour les Principautés, qui vient de s'accomplir, et les gens qui veulent véritablement le bien du pays et n'ont pas d'arrière-pensées condamnables, en sentent toute l'importance.

DCXLVIII.

Mimaut către Thiers, despre epidemia de holeră.

(Consulat de Bucarest, 14).

București, 1836, 14 Septemvrie.

Les quarantaines du Danube ont été portées à 21 jours, de 14, qu'elles étaient depuis les nouvelles de la Roumélie, qui donnent pour certain que la peste s'est manifestée jusque sur le versant méridional du Balkan, et qu'elle emporte de 80 à 100 personnes par jour, à Andrinople.

Il y a quelques semaines que le choléra s'est déclaré à Slatina, gros bourg de Valachie, situé à 9 postes du pays (18 à 20 postes de France) de Bucharest, sur les bords de la rivière Olto, qui descend des montagnes de la Transylvanie et passe à Hermanstadt, où le fléau emportait dans ces derniers temps de 50 à 60 personnes par jour, sur une population de 18,000 âmes au plus. L'impression qu'a laissée ici dans les esprits, l'invasion de cette terrible épidémie, qui en 1831 a désolé la Valachie et la Moldavie, mais particulièrement les deux capitales, est telle, qu'à son apparition à Slatina, la plus grande partie des habitants, y compris les autorités administratives et judiciaires, se sont enfuis das les environs. Les malades mouraient comme des pestiférés, sans aucun secours. Le Prince informé de cet état de choses par un des médecins du Gouvernement qui avait été envoyé sur les lieux, est immédiatement parti pour Slatina.

Il a fortement réprimandé les autorités fugitives, remonté le moral des habitants et des malades même, en se montrant partout où l'épidémie sévissait. Après environ une soixantaine de cas, dont à peu près un tiers seulement de mortels, la maladie avait beaucoup diminué; le 10, le 11 et le 12 de ce mois, elle a paru reprendre quelque intensité à Slatina. Les environs de ce bourg, dans le district d'Oltoul et dans celui de Roumanatzi, ont aussi quelques cas isolés.

Ici la frayeur a été grande et l'émigration avait commencé. Il est certain que, dans une grande ville comme Bucharest, dont l'air est d'ailleurs réputé peu sain, où la population pauvre est aussi nombreuse, aussi encombrée, aussi mal nourrie et aussi sale qu'elle est ici, que dans une ville où la police sanitaire est encore aussi arriérée, bien qu'en progrès depuis quelques années, il est craindre que le fléau trouve encore tous les éléments de développement, de gravité et de durée qu'il a rencontrés lors de sa première venue, et qu'il exerce ici de plus grands ravages même, qu'à cette époque, car alors l'administration du Général Kisseleff avait en main tous les moyens financiers, toute la force et tous les pouvoirs qui lui étaient nécessaires, pour combattre le mal et en même temps la confusion et le désordre qui en résultent; mais, aujourd'hui, les circonstances sont changées; le Prince régnant n'a qu'une autorité bien restreinte, une force morale et matérielle bien limitée, et les finances sont dans le plus triste état.

La première frayeur passée, on se livre à l'espoir que le mal ne viendra pas jusqu'ici, et que la saison avancée est déjà un obstacle à son développement. On a pris toutefois quelques bonnes mesures de police sanitaire, et la ville est tenue plus proprement, qu'elle n'avait jamais été. On a défendu en ville des melons et melons d'eau, qui sont si communs dans ce pays, qu'on en a donné cette année, jusqu'à cent pour trois ou quatre piastres, un franc et quelques sous. Le peuple en faisait un abus effrayant et très préjudiciable à la santé. Du reste, la ville est pleine de maladies, telles que fièvres permanentes, fièvres d'accès, fièvres nerveuses, &c.

DCXLIX.

Duclos către Contele Molé, despre mergerea Domnului la Galaţi, despre Ruckman, despre boierii din opoziţie şi despre retragerea trupelor ruseşti. Iaşi, 1836, 7 Octomvrie.

(Consulat d'Iassi, 13).

Le Prince est à Galatz, depuis quinze jours. Deux motifs l'y ont attiré; les soins à donner aux vastes propriétés territoriales qu'il a dans ce district, l'application du Règlement sur la franchise du port, et quelques autres dispositions à arrêter dans l'intérêt du commerce et de la navigation. C'est pourquoi, il s'est fait accompagner du Vestiar (grand trésorier), du Logothète de la Justice et de celui de l'Intérieur.

On ne connaît rien des dispositions prises par M. de Ruckman, au moment de son départ, afin d'assurer la tranquillité intérieure du pays. L'opposition est réduite à l'impuissance, par la réponse de Pétersbourg; mais il n'y a encore de sa part, aucune tendance de rapprochement avec le Hospodar. La plupart des membres de l'opposition sont à l'étranger ou dans leurs terres, et il ne reste ici, que MM. Alexandre Ghika, Alexandre Stourdza, Nicolas Rosnovano et Grégoire Ghika, l'ancien. Le Prince au contraire, fait tout ce qu'il peut pour se réconcilier avec eux, et c'est particulièrement à M. A. Ghika que ses tentatives s'adressent, comme étant le plus influent des Boyards, autant par sa réputation de droiture et de probité, que par son rang et les premières charges publiques, qu'il a longtemps et honorablement exercées. Mais celui-ci ne paraît point répondre à ces avances, et les opposants persistent à regarder les emplois qu'on leur offre, comme un piège, tendant à justifier l'accusation portée contre eux de n'être mûs dans leur résistance au pouvoir, que par le désir des places ou de l'argent. On présume que cette conduite du Hospodar envers l'opposition, lui a été fortement recommandée de Constantinople ou de Pétersbourg. D'ailleurs tout est en ce moment, dans le calme et la tranquillité.

On s'attend d'un jour à l'autre, au passage à Iassy des troupes russes, qui restaient à Silistrie, lors de la remise de cette place entre les mains des Turcs, avec les petites garnisons de Berlad et de Fokchany, évaluées ensemble à environ 600 hommes, et qui doivent bientôt retourner dans leur pays. Hier et avant-hier, un grand nombre de caissons, transportant le matériel de ces troupes, ont traversé Iassy, accompagnés de quelques soldats. Mais on croit que les hôpitaux militaires passeront l'hiver prochain, où ils se trouvent.

DCL.

Mimaut către Molé, despre discuţiunea lui Ruckman cu agentul sârbesc, asupra constituţiei date de Miloş, şi despre schimbarea atitudinei lui faţă de Domn. Bucureşti, 1836, 29 Octomvrie.

Je sais, d'une source dont je ne puis révoquer en doute l'authenticité, qu'une explication, qui paraît avoir été fort vive, a eu lieu, il y a quelques jours, entre M. le Consul général de Russie et l'Agent du Prince de Servie, M. German, au sujet de la Constitution donnée par l'hospodar Milosch à la Servie, récemment approuvée par la Porte, et dont la Russie ne veut pas, à tout prix. Le Prince Milosch ne tient certainement à cette constitution, que parce que l'hérédité du hospodarat y est stipulée

pour sa famille, ce qu'il a obtenu de la Porte, à force d'argent, lors de son voyage à Constantinople. Sans cette clause, si intéressante pour lui, il n'y a pas de doute qu'il serait le premier à faire bon marché de cette espèce de charte, qui lui a été arrachée par la nation servienne, fatiguée de son gouvernement arbitraire et vexatoire.

Sans encourir le reproche de voir le mal, là où il n'est pas, et de prêter des intentions peu désintéressées à qui n'en a que d'honorables, l'expérience du passé, et les preuves que nous avons sous les yeux depuis longtemps dans ces pays, ne permettent-elles pas de supposer que la Russie ne saurait voir avec indifférence, l'application de cette constitution, qu'elle n'a pas eu le mérite d'octroyer à la Servie, comme les règlements de réforme à la Valachie et à la Moldavie, et qui beaucoup plus simple que ces Règlements volumineux et difficiles, pour ne pas dire impossibles, dans leur mise à exécution, n'en serait que plus propre peut-être, à assurer à la Servie une forme de gouvernement régulière, offrant des garanties à la nation, et en même temps adaptée à ses mœurs, qui sont encore celles d'un peuple pasteur et guerrier. Plus la Servie sera tranquille et prospère, moins la Russie aura de sujets de s'immiscer dans ses affaires intérieures, et de la protéger soit contre la Porte, qui n'est plus hostile à personne, soit contre son Prince, si, libre de toute entrave, il continuait à s'aliéner la nation; soit enfin, contre elle-même, si elle voulait marcher trop vite, dans la voie de l'indépendance et des améliorations intérieures. Le Hospodar, une fois contraint par la Constitution à respecter la vie, la propriété et les droits de ses concitoyens, et à gouverner d'après les conditions stipulées par ce pacte réciproque entre la nation et son Prince, il n'est pas douteux que le pays ne serait plus tourmenté, comme il l'est depuis quelque temps, par des crises intérieures; d'un autre côté, l'hérédité du hospodarat, reconnue et établie par la Constitution dans la famille de Milosch, les chances d'intervention et de protection, qui pourraient résulter d'un changement de règne et de la nécessité d'une nouvelle élection du hospodar, seraient perdues pour la Russie. Aussi, et pour toutes ces raisons, ne veut-elle pas, à tout prix, de la Constitution servienne. Il parait que dans l'entretien qu'il a eu à ce sujet avec l'agent du Prince Milosch, M. le Baron de Ruckman, piqué des observations justes et fermes de M. German, se serait laissé aller jusqu'à tenir ce langage, aussi clair qu'expressif: „Savez-vous bien, Monsieur, qu'il me serait aussi „facile de faire sauter votre hospodar, que cette badine que je tiens à la main". A quoi M. German aurait répondu, avec beaucoup de calme: „Je sais que Votre Ex„cellence peut beaucoup, mais je lui ferai observer toutefois, que le Prince Milosch „serait un peu plus difficile à faire sauter, que les hospodars de Valachie et de „Moldavie".

Il n'est pas hors de propos de signaler ici, le changement de ton et de conduite, qui s'est opéré dans la manière d'être de M. de Ruckman, à l'égard du Prince Ghika. Dans les communications écrites, il traitait, non pas d'égal à égal avec S. A. mais plutôt de supérieur à subalterne; il gourmandait le Prince et ses agents au moindre prétexte, et souvent hors de tout propos; maintenant, je sais qu'il a pris la forme voulue par les convenances et adoptées par les autres agents, et que ses observations officielles sont conçues dans un style très modéré. Ses relations particulières ont subi la même modification. M. de Ruckman se montre plus souvent chez le Prince; le jour de la fête du nom de S. A., il est allé la complimenter à la campagne, à une lieue de Bucharest, où elle s'était retirée, pour éviter une réception officielle.

Ce changement a été remarqué de tout le monde ici. On suppose qu'il est dû à quelques observations que le Ministère Impérial aurait faites à M. le Baron de Ruckman, sur sa conduite à l'égard du Prince de Valachie, sans avouer toutefois l'ombre d'un blâme à cet égard, puisque au contraire, Votre Excellence aura vu, par la pièce transmise le 25 Juillet au département par M. Cochelet, qu'on fait au Prince

Ghika un reproche amer, *de la froideur avec laquelle il recevait les bienveillants avis de l'Agent de la Cour protectrice.*

M. de Ruckman, qui n'avait rien fait pour célébrer l'anniversaire du couronnement de l'Empereur Nicolas, a donné dernièrement une soirée-bal, qui a fait beaucoup de bruit ici, et dont on évalue les frais à la somme, énorme pour le pays, de 2.000 ducats. Tout le monde s'est demandé à quelle occasion cette fête était donnée, sans que personne put répondre à cette question.

M. St. Marc Girardin, arrivé le 8 de ce mois à Galatz, &-a. . . . . .

. . . . . .

DCLI.

Mimaut către Molé, despre călătoria lui M. Sturdza la Galați și despre îmbunătățirile aduse în acest port.

București, 1836, 31 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 18).

M. Duclos aura déjà sans doute instruit le département de Votre Excellence du voyage entrepris par le Prince régnant de Moldavie à Galatz, où S. A. a été rejointe, quelques jours après s'y être rendue elle-même, par la plupart des membres du Conseil administratif.

Le Prince Stourdza s'est enfin convaincu, grâce aux observations qui lui ont été faites à cet égard, par les agents étrangers, et il y a peu de temps encore par moi, avant mon départ de Iassy, de la nécessité de s'occuper du port de Galatz, le seul débouché important des riches produits de la Moldavie, de régler et de mettre en vigueur les privilèges accordés, en principe, depuis près de deux ans, à cette place, qui n'avait que le nom de port franc; plus les inconvénients d'un système de déception, puisque les marchands, se croyant en droit de se prévaloir de la prétendue franchise du port, se livraient à des opérations, qui se trouvaient ensuite être frappées de droits, sur lesquels ils n'avaient pas compté.

Je me suis rendu dernièrement moi-même à Galatz, pour savoir d'une manière bien positive, à quoi m'en tenir, sur les améliorations annnoncées. Rien n'était encore terminé alors, mais on s'occupait de la confection d'un Règlement de franchise, auquel M. le Consul d'Autriche et plusieurs des premiers négociants étrangers, consultés sur cette mesure si intéressante pour le commerce, avaient bien-voulu travailler. Ce Règlement, m'a assuré S. A., sera bientôt publié, et il sera mis en vigueur le 1-er Mars, v. s., de l'année prochaine. Je ne manquerai pas d'en faire la traduction, dès que je l'aurai, et de la transmettre au département.

On a creusé un fossé d'enceinte, autour de la ville, et commencé une chaussée, qui mènera de la ville haute au port.

Quelques autres mesures ont été prises encore, particulièrement pour procurer à la commune un revenu plus considérable, et lui fournir les moyens de fonder quelques établissements essentiels, tels qu'une quarantaine mieux placée, plus vaste et plus convenable, que celle qui existe aujourd'hui, et une caserne pour le détachement de la milice, formant la garnison de Galatz; les soldats sont jusqu'à présent logés chez les particuliers, ce qui est une charge extrêmement onéreuse, pour les habitants, et donne lieu à beaucoup de désordres et de réclamations, car le soldat moldave, à un bien plus haut degré que le soldat valaque, est indiscipliné et voleur.

Le choix fait de M. le Colonel Théodore Balch, pour remplacer l'ancien Ispravnik M. Couza, et réparer les abus de son administration, est une circonstance des plus heureuses pour Galatz, et pour les étrangers, qui y sont établis ou qui s'y

établiront. M. Balch est parmi les Moldaves un des plus éclairés et des plus honnêtes. Il tiendra à honneur, d'attacher son nom à la prospérité naissante de Galatz.

Il favorisera le commerce et les étrangers, qui peuvent seuls lui donner de l'élan, et il comprendra, que c'est en créant à son pays des intérêts nouveaux et positifs, en y appellant le commerce européen, que les principautés se feront connaître de plus en plus, et que leur conservation intégrale, leur prospérité et leur indépendance, deviendront aussi un besoin européen.

M. Pappasoglu, qui continue en l'absence de M. Sacchetti &a. . . . . .

. . . . . .

M. Pappasoglu m'a dernièrement informé, que des négociants anglais venaient de faire à Galatz des achats de bois considérables, consistant en mats, les plus grands et les plus beaux qui arrivent dans ce port, et qu'on les disposait de manière à les faire entrer dans un bâtiment qui doit les conduire en Angleterre. Je travaille en ce moment à réunir, à comparer et à classer tous les renseignements que j'ai recueillis à Iassy, et dans une petite tournée que j'ai faite expressément, au mois de Juin dernier, dans les montagnes de la haute Moldavie, pour en former une notice sur le commerce des bois de construction, et à l'usage de la marine, qui se fait, ou pourrait se faire, dans la Principauté. Dès que j'aurai terminée ce travail, j'en ferai l'envoi à Votre Excellence. . . . . .

. . . . . .

Il est, en ce moment, question de l'établissement d'une banque, dont les fonds seraient faits par une Compagnie anglaise. C'est la maison Bell et Anderson, dont le Consulat général a plusieurs fois déjà fait mention dans sa correspondance, qui serait à la tête de cette entreprise. Les Boyards, qui sont sans cesse à court d'argent, désirent vivement voir cette institution s'établir parmi eux, et leur procurer les fonds que leur goût pour la débauche et le jeu, et plus encore, le désordre de leurs fortunes et le gaspillage de leurs maisons, leur font dépenser. Ils seraient tous disposés à donner hypothèque sur leurs terres; mais la plupart d'entr'eux, plus insouciants et plus arriérés en cela que les Boyards moldaves, connaissent à peine les ressources, l'étendue, la situation même et le revenu véritable de leurs propriétés, qu'ils afferment, pour la plupart, à des étrangers, à des grecs surtout; puis les moyens de faire valoir le droit d'hypothèque, à défaut de paiement, sont si difficiles, les procédures sont si longues, les décisions si partiales, l'exécution des sentences, si par hazard on en obtient une favorable, est toujours si difficile, lorsqu'il s'agit de forcer un boyard à payer; enfin, la mauvaise foi est si grande, les privilèges nobiliaires si étendus, les moyens d'échapper à la loi si multipliés, qu'il y aurait au moins imprudence à risquer ici, tant que les choses resteront ainsi, des capitaux qui ne seraient garantis que par des hypothèques, telles qu'on les donne et qu'on les exécute aujourd'hui. Aussi est-il plus que probable, que M M. Bell et Anderson, mieux au fait du pays, renonceront, quant à présent du moins, à tout projet de cette nature.

DCLII.

București. 1836, 8 Noemvrie. Mimaut către Molé, despre scrisoarea lui Nesselrode, în privința Domnilor români, despre protestul Domnitorului Ghica și schimbarea atitudinei consului Ruckman.

(Consulat de Bucarest, 16).

M. Cochelet a transmis, le 25 Juillet dernier, au département de Votre Excellence, copie, par extrait, d'une lettre écrite par M. le Comte de Nesselrode à M. de Boutenieff. On y donnait pour instruction à cet ambassadeur, de faire des remon-

trances sévères au Prince Vogorides, sur la conduite arbitraire et spoliatrice de son gendre, le Prince Stourdza, et au grand Logothète Aristarcki, Agent du Prince Ghika à Constantinople, sur la fausse route dans laquelle s'est engagé ce dernier; sur les embarras financiers, dans lesquels l'avaient entraîné des conseillers infidèles, enfin, sur la froideur et la répugnance avec lesquelles un faux amour-propre, le portait à recevoir les avis les plus bienveillants du Consul général russe, M. le Baron de Ruckman. Une menace d'enquête et de destitution, tant pour le Prince Ghika, que pour le Prince Stourdza, auquel le premier se trouvait ainsi assimilé, terminait de paternelles remontrances. M. Cochelet et moi, nous avons fait connaître au département de Votre Excellence, la mesure et la forme de la direction loyale et des avis plus bienveillants de M. le Consul général de Russie, qui s'était pris à traiter, soit officiellement, soit au particulier ou en public, le Prince régnant de Valachie, à peu près comme il aurait pu le faire d'un subalterne dont il eut été mécontent. M. Cochelet a encore démontré que le blâme fait au Prince Ghika, d'entraîner le pays dans des embarras financiers, tous les jours croissants, devait retomber de tout son poids sur l'administration du Général Kisseleff, et non sur celle de S. A. qui a pris cette administration, au point où on l'avait laissée, grevée de charges et d'engagements, à remplir avec des ressources insuffisantes. J'ajouterai que ces embarras fussent-ils du fait du Prince Ghika, le Cabinet Impérial ne devrait encore s'en prendre, qu'à ses agents ici, qui, depuis le départ du général Kisseleff, ont toujours employé, sous main d'abord, le grand Vestiar (Ministre des finances) actuel, M. Villara, et qui depuis, ont imposé au Prince, le choix qu'il a fait de ce Boyard pour la vestiarie. On semble vouloir lui reprocher aujourd'hui ce choix, qu'on lui a prescrit, comme on lui impose tous les jours, tel ou tel individu, pour telle ou telle place, fut-il le plus taré ou le plus incapable qu'il se puisse. Le caractère franc de S. A. le Prince Ghika, ne pouvait laisser une inculpation aussi grave, une menace aussi injuste, sans réponse. Je sais, de la même source d'où M. Cochelet a tiré la communication de la pièce que je viens de rappeler ici, que cette réponse ne s'est pas longtemps fait attendre, et c'est M. de Boutenieff qui l'a reçue, comme c'était lui qui avait fait communiquer au Prince, par M. Aristarchi, les remontrances de sa Cour. Cette réponse a été aussi précise, que noble de pensé et d'expressions. Le Prince s'y justifiait en peu de mots, des divers reproches qui lui étaient faits, et il finissait par déclarer à M. l'Ambassadeur que, si sa position continuait à être ce que d'injustes préventions, qu'il ne pouvait attribuer au Cabinet Impérial, l'avaient faite, il n'hésiterait nullement, tant il était fort de sa conscience et de la justice que lui rendraient mieux alors ses concitoyens, à provoquer de lui-même sa démission, et à reprendre sa vie privée, au milieu des siens et dans son pays. La réponse de M. de Boutenieff, dont j'ai su quelque chose aussi, est une espèce de satisfaction donnée au Prince. M. l'Ambassadeur l'invite d'abord, „à ne voir dans les sévères représenta„tions de la Cour Impériale, qu'une preuve du vif intérêt dont elle est animée pour „ces pays, et particulièrement pour Son Altesse. Il connait ses louables et droites „intentions, et il l'assure qu'en marchant dans la voie d'une bonne administration „et dans celle des économies dont le pays a besoin, il s'assurera la haute protec„tion de S. M. l'Empereur, qui ne jugera que sur les faits, et non d'après *de mal„veillantes inductions.* Enfin, il finit par engager S. A. à se confier entièrement aux „avis loyaux et bienveillants, qui lui seront donnés par *le Cabinet Impérial ou en „son nom*".

Le Prince Ghika s'est fondé sur ces expressions, pour témoigner d'une manière très nette et très ferme, à M. de Ruckman, le désir de ne recevoir de lui, des observations ou directions, *qu'au nom du Cabinet Impérial;* à cette condition, a-t-il dit, il obéira en tout, laissant sur qui de droit, la responsabilité des actes qu'on lui aura prescrits. Depuis lors, leurs relations officielles se traitent toutes par écrit, et

par le secrétariat d'État, et lorsqu'ils se voient maintenant, il n'y est plus question d'affaires entre eux.

C'est à cette fermeté, dans sa faiblesse, et à quelques observations, faites sans doute à M. le Baron de Ruckman, sur la manière d'être à son égard, observations amenées par les plaintes soumises au Cabinet Impérial par S. A., que le Prince Ghika doit le changement notable qui s'est opéré dans le ton et dans l'attitude en général, de l'Agent de la Russie, dont la considération n'a pas plus gagné à ce pas rétrograde, qu'au ton hautain et inconvenant avec lequel il s'était mis dès l'abord, à traiter la première autorité du pays, et qui, encourageant les malveillants, avait été condamné en secret, par toutes les personnes bien pensantes.

DCLIII.

București, 1836, 7 Decemvrie. Mimaut către Molé, despre alegerile din Țara-Românească și despre situația din Moldova.

(Consulat de Bucarest, 17.)

L'attention publique, ou plutôt celle des cercles de Boyards, seuls appelés à prendre part à ce mouvement, est en ce moment occupée ici, par les élections générales qui vont avoir lieu, l'Assemblée ordinaire ayant fini les cinq ans de durée, qui lui sont assignés par le Règlement organique. L'opposition espère gagner à ce renouvellement, et elle se donne beaucoup de mouvement pour se faire élire, tout en se plaignant vivement, depuis quelques jours, de l'illégalité des moyens mis en œuvre, selon elle, par l'administration, pour influencer les élections.

Quelques mesures prises à cette occasion par l'administration, font le sujet des plus vives réclamations de sa part. Ainsi, il a été décidé et publié par la grande Vornitzie (département de l'Intérieur), que les élections auraient lieu, pour tous les districts, le même jour. L'opposition se montre à tort irritée de cette disposition, puisqu'il en a été ainsi sous l'administration du général Kisseleff, et qu'il n'y a eu aucune réclamation à cet égard. D'ailleurs, beaucoup de grands Boyards, tels que les Stirbey, Bibesco, Cantacuzène, &-a, possédant des terres dans tous les districts de la Valachie et jouissant, par conséquent, du droit d'électeur, il s'ensuivrait, s'il en était autrement, qu'il faudrait des mois pour terminer toutes les élections, et attendre, dans chaque collège, tantôt l'un, tantôt l'autre des électeurs. L'opposition croit cette mesure dirigée contre elle, parce qu'elle n'est composée que d'un petit nombre de boyards, grands propriétaires, qui, bien qu'ils ne puissent être élus eux-mêmes, dans les districts où l'éligibilité commence à la troisième classe et s'arrête à la première, auraient du moins, pour me servir de leur expression à eux, éclairé l'opinion, ou, comme le pense sans doute l'administration, travaillé et faussé, par leur influence de grands propriétaires, l'esprit des électeurs de province, où il n'y a pas la moindre chance pour les opposants.

Toutefois, est-il que cette simultanéité des élections fournira à l'opposition, dans le cas où, comme cela est plus que probable, les choix des districts ne lui seraient pas favorables, matière à protestation.

C'est, du reste, principalement sur les vingt élections de la ville, que se portent les vues des opposants, parce qu'elles sont exclusivement réservées pour les Boyards de première classe, et que, comme je l'ai dit, c'est là qu'ils ont le plus de chances.

Aussi s'agitent-ils en tous sens, pour s'assurer le succès qui, je le pense, sera partagé entre les deux partis, ou plutôt même à l'avantage du gouvernement.

On saura bientôt du reste, à quoi s'en tenir à cet égard, car le jour de l'élection pour la ville ne peut tarder à être fixé.

Si l'opposition n'est pas nombreuse, il est du moins à craindre qu'elle soit très vive et très hostile; elle se portera particulièrement sur ce qu'elle appelle les abus financiers de l'administration, sur la partie judiciaire, enfin, sur les prétendues violations flagrantes du Règlement organique, auquel elle veut, dit-elle, s'accrocher, comme à sa dernière planche de salut. *Rien de moins, rien de plus*, c'est la devise qu'elle a prise.

Ainsi, elle veut refuser au pays le droit d'apporter à son pacte social les améliorations que le temps rendra nécessaires, à en corriger les nombreuses défectuosités, quand ce droit lui est reconnu par les Cours suzeraine et protectrice, sauf toutefois leur approbation. Un des membres de cette opposition me disait, il y a quelques jours, que peut-être on verrait ici, la répétition des scènes qui ont eu lieu l'hiver dernier en Moldavie. Je lui fis observer, et tâchai de lui faire comprendre, que s'il agissait, lui et ses collègues, comme beaucoup de personnes les en soupçonnent, dans l'intérêt d'un tiers parti, c'est-à-dire du parti russe, seul intéressé à ces divisions et à ces scandaleux débats, ils ne pouvaient mieux s'y prendre; mais que, s'ils ne recevaient d'autre inspiration que celle de leur conscience, que s'ils n'avaient d'autre intérêt, d'autre but, comme ils l'assurent, que le bien du pays, ils devaient se borner à surveiller l'administration, à l'éclairer et à la remettre sur la bonne route, si elle s'en écartait, par des avertissements sévères et consciencieux, mais en se gardant bien de faire une opposition systématique et bruyante, qui ne servirait que des intérêts diamétralement opposés, à ceux du bien-être et de l'indépendance intérieure de leur pays. J'ajoutai qu'une pareille opposition de leur part ne pourrait d'ailleurs, que donner raison à ceux qui les accusent d'agir sous une influence cachée et peu honorable, qui, en définitive, après les avoir compromis, ne les soutiendrait pas plus qu'elle n'a soutenu les Boyards moldaves; et cependant ces derniers n'avaient-ils pas bien plus de raisons, et bien d'autres raisons qu'eux, d'élever la voix contre leur Hospodar? Qu'y ont-ils gagné? Une remontrance sévère, mais secrète, pour le Prince Stourdza, et, pour eux, une admonestation également sévère, et dont on ne s'est pas caché, une désapprobation en public.

Je sais qu'il était difficile de conseiller la modération à l'opposition Moldave, de l'engager à tout attendre du temps, de lui persuader que le pays gagnait tous les jours quelque chose, politiquement parlant, à être, fut-ce même à être mal; les faits étaient trop criants, la conduite du Hospodar trop scandaleuse, pour qu'on répondit à ces conseils, autrement qu'en montrant la plaie cancéreuse dont l'administration était atteinte, et qui menaçait de gagner le pays. Mais ici, le cas est différent. L'Administration n'est pas toujours éclairée, consciencieuse même; elle succède à un long régime de corruption; mais cependant, il faut le dire, elle est en voie d'amélioration, et il n'y a rien d'ailleurs de criant, d'immoral, de scandaleux, dans ses actes, comme tout ce que nous avons vu en Moldavie. Le temps donc, les conseils des gens éclairés, consciencieux et aimant leur pays, l'éducation de la jeunesse, l'exemple de ce qui est autre part, les lumières enfin qui, plus ou moins, commencent à pénétrer, amélioreront l'état politique et moral de ces pays. Quant à l'état matériel, il a subi, depuis quelques années, une modification complète. Il y a eu revirement du bien-être, au profit des classes moyennes et du peuple, qui a gagné en aisance, ce que les Boyards ont perdu en superflu.

DCLIV.

Iaşi, 1836, 9 Decemvrie.

Duclos către Molé, despre M. Sturdza, Domnul Moldovei și domnia lui.

(Consulat d'Iassi, 15).

Je n'ai pas encore la satisfaction de pouvoir annoncer à Votre Excellence une réconciliation entre le Prince régnant et les Boyards de l'opposition. On croyait généralement que le jour de sa fête, qui était le 20 Novembre, en fournirait l'occasion, et qu'on ne la laisserait point échapper; mais il n'en a rien été; aucune démonstration extérieure n'a même distingué ce jour des autres, excepté les félicitations que les Consuls et les premières autorités du pays, sont allés présenter à Son Altesse. On pense maintenant qu'elle aura lieu le 18 de ce mois, parce que c'est la fête de l'Empereur de Russie, pour laquelle le Hospodar se propose de donner un grand bal, et qu'ils choisiront ce moyen de faire leur cour à Sa Majesté.

Le général Liprandi, sans en avoir peut-être une mission spéciale, mais qui est ici dans la famille de sa femme, travaille à un accommodement, pour lequel rien n'annonce un succès prochain, car il ne trouve pas d'un côté des dispositions favorables. Cependant rien n'est plus à désirer, d'abord par la raison que les personnes du parti contraire au Prince, fuyant toutes les réunions où elles pourraient le rencontrer, et plusieurs familles étant divisées entr'elles sur cette contestation, il n'y a plus ni sociétés, ni parties de plaisir; le théâtre même est désert, et le commerce en souffre beaucoup; ensuite, parce que ces MM. refusant de prendre part à l'administration, le pays est privé des sujets les plus capables d'exercer les différents emplois. Ce vide se fait principalement sentir dans la justice. Les Moldaves ont toujours eu de l'éloignement pour cette branche du service public. Ils aiment à être employés au Département de l'Intérieur, dans les finances, et surtout à la milice; le sabre et les épaulettes séduisent tous les jeunes gens; aussi y a-t-il presqu'autant d'officiers que de soldats, mais personne ne veut être juge, ni même Président d'un tribunal, refus d'autant plus fâcheux que, pour remplir ces fonctions qui exigent plus que les autres des connaissances et de l'intégrité, au défaut des premières familles, on est obligé de s'adresser à des classes moins riches, moins instruites, moins considérées, et par conséquent plus accessibles à la corruption, grande plaie de la partie judiciaire en Moldavie, qui fait d'un principe conservateur, un instrument de ruine et de désordre. Toutefois, comme il n'y a point de mal d'où il ne puisse résulter quelque bien, la levée de boucliers des nobles moldaves contre le pouvoir, a produit l'un et l'autre; et si, d'un côté elle a eu le très grave inconvénient de fournir à la Russie l'occasion d'exercer son autorité, d'intervenir dans les affaires intérieures de la Principauté et de se constituer par le fait, un droit que les traités ne lui donnent pas, de l'autre côté, elle a détourné le gouvernement d'une fort mauvaise route, où il courrait d'autant plus vite, qu'il y rencontrait moins d'obstacles, et l'a retenu sur les bords d'un précipice; car une avidité qui ne connaissait point de frein, pervertissant tous les ressorts de l'administration, aurait bientôt amené un bouleversement général.

Le Prince a de l'esprit et ne manque pas de connaissance; il est animé du louable désir de perpétuer son nom, par des améliorations et des ouvrages d'utilité publique, qui le fassent passer à la postérité, et très peu de ses compatriotes sont aussi capables, de remplir les hautes fonctions qu'on lui a confiées; mais une passion qui dégrade tout, la soif immodérée des richesses, paralysait de si belles dispositions. Cependant, né et élevé dans un pays où l'on ne connaît d'autre vertu que d'être riche et noble, d'autre vice qu'une naissance obscure et la pauvreté, ce serait trop exiger, que de vouloir qu'il fut entièrement étranger à sa nation.

Parvenu au pouvoir, le Boyard Michel Stourdza en a été ébloui; malgré sa pénétration naturelle, il a méconnu sa nouvelle position; il n'a pas vu que son avènement au trône détruisait les intérêts que cinq ans d'occupation par les troupes russes avaient créés en Moldavie, en augmentant la consommation intérieure et qui étaient particulièrement chers, au commerce et à l'agriculture; que la nature des fonctions dont il avait été chargé longtemps, et jusqu'à celles de la perception des deniers publics, dans lesquelles on l'accusait, à tort ou à raison, d'avoir toujours excédé les limites du budget, l'avait personnellement rendu fort peu populaire: qu'ainsi, son administration naissante ne devait pas rencontrer plus de partisans dans les classes inférieures, que dans la haute noblesse, où se trouvaient ses compétiteurs au rang qu'il venait d'obtenir, et qui étaient tous aigris de ne lui avoir pas été préférés. En montant sur le trône, le Hospodar n'a pas réfléchi qu'il n'était point soutenu par ce prestige puissant, qui s'attache aux Princes qui viennent de loin, avec tout l'éclat d'une cour étrangère; qu'il aurait bien de la peine, à former au respect et à l'obéissance des Boyards élevés avec lui, dans toute la familiarité qui existe entre des camarades et des égaux; et que l'appareil dont il s'entourait subitement, leur paraîtrait plus ridicule qu'imposant; qu'arrêté à chaque pas par des considérations de famille, d'amitié et de reconnaissance, il aurait une multitude d'intérêts particuliers et d'amours-propres à ménager, dans la distribution des charges et l'exécution de ses projets, obstacles qu'un Prince étranger ne rencontrerait pas. Il n'a pas compris, non plus, que si ses prédécesseurs avaient un maître, lui en a deux. Mais parce que ceux-là n'étaient institués que pour 7 ans, terme qu'il leur arrivait même rarement d'accomplir, et qu'il est nommé à vie, il s'est cru beaucoup plus fort et placé plus haut, qu'il ne l'est réellement. Ces erreurs, dans lesquelles l'enfonçaient davantage les flatteries de ses courtisans, l'avaient égaré et causé les fâcheux écarts qui ont soulevé contre lui une partie de la noblesse; enfin, devenu jeune encore, le chef de l'Etat, les leçons de l'expérience et de l'adversité lui manquaient: il les a reçues maintenant, et tout porte à croire qu'il en veut profiter. Du moins on ne lui voit plus cet air de hauteur et de fierté, qui révoltait les Boyards; ses manières sont devenues affables, pour tout le monde, et depuis la réponse de Pétersbourg, aucun acte de sa part n'a motivé de nouvelles plaintes. S'il continue ainsi, et que les Boyards persistent à se séparer de lui, ils feront bientôt passer tous les torts de leur côté. Mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, la méfiance les retient. Ils craignent qu'en se ralliant à l'autorité, en acceptant des charges publiques, on ne s'en prévale, pour dénaturer les intentions qui les ont portés à adresser leurs griefs à la cour protectrice. Cependant, on remarque moins d'animosité dans leurs discours sur le Hospodar, qui n'est plus aussi souvent le sujet de leurs entretiens, au moins avec les étrangers, et s'ils se donnent encore quelquefois le plaisir de travestir son titre en celui de *Prince rognant*, c'est la seule hostilité qu'ils se permettent maintenant. On peut donc espérer, qu'en ne s'éloignant plus de la justice, il les ramènera tous à son parti. La prochaine session de l'Assemblée législative, qui aura lieu dans trois jours, fera mieux connaître la disposition actuelle des esprits.

Le Prince ne trouvant plus son beau-père assez en crédit à la Porte, a changé de correspondant à Constantinople, et lui a donné pour successeur M. Mardaraky, Arménien de nation, et secrétaire du Seraskier. M. Mardaraky est très en avant dans les bonnes grâces de son maître, et même, à ce qu'on dit, dans celles du Sultan. Il est venu à Galatz, pendant que Son Altesse y était, pour avoir avec elle une entrevue.

La querelle entre le Logothète de l'Intérieur, celui de la Justice et le Vestiar ne cesse pas; ce qui fait croire que le premier sera bientôt changé, et qu'il le serait déjà, sans la difficulté de trouver quelqu'un pour mettre à la place de M. Catardji.

Sur la demande du commerce de Galatz, la cour d'Autriche a proposé au

Sultan de faire exécuter les travaux nécessaires pour rendre à la navigation la branche du Danube connue sous le nom de Canal de St. Georges, qui coule sur le territoire ottoman, et la seule qui était autrefois pratiquée. Les négociations commencées à ce sujet par M. l'Internonce, continuent.

Le rétablissement de ce canal, outre l'avantage de mettre les bâtiments hors des atteintes de l'établissement que les Russes viennent de faire à Soulina, sous le nom de quarantaine, aurait encore celui de leur procurer une voie beaucoup plus courte, et en même temps plus sûre et plus facile, que celle qu'ils suivent à présent, où les attérissements changent si souvent, qu'on est toujours à y chercher un nouveau passage navigable. Cette année, plusieurs vaisseaux s'y sont engravés, deux y ont péri, &-a.

DCLV.

Iaşi, 1837, 30 Ianuarie.

Duclos către Molé, despre conflictul dintre Domn şi boeri, despre misiunea lui Liprandi şi a lui Vascenko, şi despre moartea lui Alexandru Rosetti.

(Carton d'Iassi, 1825 – 38, No. 2).

L'espérance qu'on avait, d'un rapprochement entre le Prince et les Boyards, qui ont adressé des plaintes contre lui à la Cour protectrice, ne se soutient pas, et ce rapprochement paraît même plus éloigné que jamais. Le jour de la St. Nicolas, ces derniers se sont distingués par les illuminations, dont ils avaient orné leurs hôtels; mais aucun d'eux ne s'est rendu au bal qu'a donné S. A.

Cet hiver, point de réunions au palais, ni ailleurs, excepté au théâtre, où quelques personnes se rendent encore.

On dit que la discorde est entretenue par les mêmes vues politiques qui l'ont provoquée, à ce qu'on prétend; d'autres croient que les Boyards de la seconde classe, qui remplissent les différentes fonctions administratives, par le refus des premiers de prendre part aux affaires publiques, travaillent à les en tenir éloignés. Dans tout cela, les femmes ne laissent pas que de jouer un grand rôle, en rapportant d'un côté à l'autre, des propos vrais ou supposés, qui aigrissent et arrêtent les esprits. Mais indépendamment de ces circonstances, presque tous les boyards du plus haut rang, sont résolus à ne point se mêler du gouvernement, tant que le Prince actuel occupera le trône. La guerre d'inertie qu'ils lui font maintenant est plus funeste au Hospodar, en l'isolant de la nation, en le privant des moyens de gouverner, que les attaques qu'ils dirigeaient l'année dernière contre sa personne.

Le général Liprandi est de retour à Pétersbourg, et l'en sait maintenant qu'à son dernier voyage ici, il remplissait une mission de son gouvernement, ce qui prouve que celui-ci continue à s'occuper des griefs que les Boyards ont exprimés, et qu'on ne doit pas regarder cette affaire comme terminée. Un autre fait, tout récent, vient à l'appui de cette opinion: M. Wastchenko, Consul de Russie, a été appelé au ministère subitement, sans s'y attendre, ni savoir pour quel objet. Il est parti depuis huit jours. On se perd en conjectures sur les motifs d'un ordre semblable, mais personne ne doute qu'il ne soit relatif aux plaintes des Boyards. Ceux-ci l'interprètent en faveur de leur cause. L'autre parti croit, au contraire, ou feint de croire, que c'est pour demander compte à M. Wastchenko de sa conduite à cet égard, et lui faire des reproches, d'avoir reçu la requête des plaignants. Mais la lettre adressée par M. de Nesselrode est conçue en termes trop flatteurs, pour qu'on puisse adopter une pareille supposition. On trouverait peut-être le mot de cette énigme, dans le peu d'accord qui existe entre MM. Wastchenko et de Ruckman,

duquel doivent être résultées dans leurs rapports, des différences que le Ministère Impérial peut vouloir s'expliquer.

Les lettres que M. St. Marc Girardin a publiées dans le *Journal des Débats* sur les principautés, occupent aussi les esprits. On présume qu'elles ont réveillé l'attention de la cour de Russie, relativement au conflit qui divise la noblesse et le Hospodar de Moldavie.

J'ai dit, dans un précédent numéro, qu'aucun acte apparent du Prince, depuis la réponse de Pétersbourg à la requête des Boyards, n'a motivé contre lui de nouvelles plaintes; mais le désordre dans toutes les branches de l'administration est toujours extrême. La vénalité dans les fonctionnaires publics, ne fut jamais aussi grande; rien ne se fait, que par de l'argent et pour de l'argent; il est également impossible d'obtenir justice devant les tribunaux, et de faire exécuter les contrats; toutes les démarches des Consuls pour terminer les affaires de leurs nationaux, sont inutiles; les ordres des chefs et ceux du Prince lui-même, sont méconnus. Ils paraissent peu s'en inquiéter, pourvu que ceux qui les intéressent personnellement soient exécutés, et ils le sont toujours; l'impunité des fautes les plus graves enhardit le vice, autorise les actions les plus criminelles. Aussi le mécontentement est partout, chez les employés même du pouvoir, et l'on ne conçoit pas que la société puisse se conserver dans l'état où elle se trouve depuis deux ans. Mais le mal est devenu trop général, s'est trop enraciné, l'exemple en vient de trop haut, pour que le Prince actuel puisse l'empêcher, et il est douteux qu'aucun autre Boyard à sa place, pût faire beaucoup mieux que lui.

Que la Russie ne se vante pas du bonheur qu'elle a procuré à la Moldavie: la législation qu'elle lui a donnée, n'est qu'une écorce qui cache les plus monstrueux abus; on ignore en quoi consiste sa protection; et de l'aveu de tout le monde, ce pays est bien déchu, de ce qu'il était sous les princes grecs. La Cour Impériale paraît sentir la nécessité d'un changement, et s'en occuper; mais pour qu'il produisit le bien qu'on en doit attendre, il faudrait changer tout le système qui régit les deux principautés, et c'est-ce qu'on ne peut pas espérer, à moins que d'autres puissances ne s'en mêlent.

La session ordinaire de l'Assemblée législative, pour l'année 1836, a été ouverte le 21 Décembre v. s., 2 Janvier 1837. Les fêtes qui ont eu lieu à cette époque ont jusqu'à présent, suspendu ses travaux. Du reste, le public est dans la plus grande indifférence de ce qu'elle fera. J'envoie par le courrier d'aujourd'hui, à la Direction politique, le discours que S. A. a, non prononcé, mais adressé à l'Assemblée. Je transmettrai de même à Votre Excellence la réponse, aussitôt qu'elle aura paru. Le département a été suffisamment prévenu par M. Mimaut, de la confiance que méritent ces exposés de la prospérité du pays.

La plus grande mésintelligence règne toujours entre M. G. Catardji et ses collègues; mais le premier se maintient aux affaires, en persuadant à S. A. qu'il est en correspondance suivie avec M. de Ruckman, et motive tous ses actes du nom de ce Consul général. Il a trouvé par là, le moyen de se faire craindre du Hospodar et de faire à peu près tout ce qu'il veut, dans le gouvernement.

L'opposition vient de perdre un de ses membres, M. Alexandre Rossetti, homme estimable, qui est mort dernièrement, sans laisser aucune fortune. Lorsqu'il allait cesser de vivre, le Prince a voulu lui faire remettre un secours de deux cents ducats.

Il l'a refusé, en disant qu'il n'en avait plus besoin, et que ses amis se chargeaient de le faire enterrer. M. Constantin Conaky, boyard non moins généreux, qui sans avoir jamais figuré dans aucune des accusations portées contre le hospodar, n'a jamais voulu prendre part à son administration, qu'il désapprouve, a payé toutes les dettes de M. Rossetti, qui s'élevaient à plus de mille ducats. De semblables ac-

tions font voir que les Moldaves, s'ils étaient mieux dirigés, seraient susceptibles des plus nobles sentiments.

On assure que la peste s'est introduite à Ismaïl, et il est bien à craindre qu'elle ne se répande en Moldavie.

DCLVI.

Iaşi, 1836, 20 Fevruarie

Duclos către Molé, despre Adunarea obștească.

(Carton d'Iassi, 1825—38. No. 4).

La réponse de la chambre Moldave au discours d'ouverture pour la session de 1836, n'a point été publié, parce qu'on n'a pas trouvé qu'elle fit assez l'apologie de tous les actes du gouvernement.

En voici une copie manuscrite, que je suis parvenu à me procurer.

Cette Assemblée commence à faire voir qu'elle a une volonté et qu'elle peut aussi quelque chose, bien que tous ses membres, à l'exception seulement de trois ou de quatre, aient été choisis par le Hospodar. C'est que les abus de l'administration commencent à les atteindre, comme les autres particuliers. Les premières séances ont été extrêmement orageuses, tous les députés criaient à la fois; c'était un bruit à ne pas s'entendre. La cause du tumulte était des dépenses que la Chambre n'avait point autorisées, et les exactions de M. G. Catardji, le Logothète de l'Intérieur. Ce germe de constitution, donné par la Russie, pourrait bien être plus fécond, qu'elle ne l'avait imaginé et qu'elle ne désirerait, certainement.

Cependant, les rangs de l'opposition avouée commencent à s'éclaircir: Le Prince A. Mavrocordato les a abandonnées le premier, et depuis longtemps; la mort a enlevé MM. Alexandre Rossetti et Georges Ghika, le jeune; un autre encore, dont je ne me rappelle pas les noms, MM. Constantin Catardji, fils du Logothète ci-dessus nommé, Constantin Balch et Nicolas Rosnovano, ont fait leur paix avec le Hospodar. Cette réconciliation, il est vrai, n'est que dans les manières, et toute l'amertume reste de part et d'autre, au fond des cœurs.

M. Georges Catardji, Logothète de l'Intérieur, domine le Prince, et pour qu'on le sache bien, il affecte de ne pas exécuter ses ordres. S. A. ne le supporte qu'avec la plus grande peine, mais n'ose le renvoyer, craignant de voir passer dans le parti contraire, cet homme excessivement intrigant et rusé, qui pourrait lui nuire beaucoup.

Le général Staroff, qui commandait une partie des troupes russes pendant l'occupation, et un aide de camp de M. le Comte Worontzoff, sont ici. La Russie a toujours à Iassy, depuis la contestation élevée entre le Prince et les Boyards, un ou deux officiers supérieurs, chargés de surveiller et de contenir le Gouvernement, peut-être aussi pour conserver une apparence d'occupation.

Je tiens du Consul d'Autriche à Galatz, qui est venu faire une visite à son collègue M. de Wallemburg, que la quarantaine de Soulina, qu'il a vue à la fin du mois d'Octobre dernier, ne consiste qu'en quelques constructions en bois, de peu de valeur, et quatre ou cinq Brandwachter, le long de la côte. Il y manque ce dont le commerce a le plus besoin, c'est à dire des fanaux pour éclairer les passages difficiles de cette branche du Danube. L'avis de ce Consul est que la Russie n'a voulu faire qu'un essai, pour connaître l'effet que produirait sur l'opinion publique un établissement, tel qu'on le craint. Il est probable que cette puissance n'en resterait pas là, si elle n'avait rencontré de la part de celles qui y sont intéressées, une résistance aussi unanime à l'accomplissement de ses projets; mais peut-être ne sont-ils pas abandonnés, et attend-elle, qu'une occasion plus favorable lui permette de les exécuter.

Parvenu au pouvoir, le Boyard Michel Stourdza en a été ébloui; malgré sa pénétration naturelle, il a méconnu sa nouvelle position; il n'a pas vu que son avènement au trône détruisait les intérêts que cinq ans d'occupation par les troupes russes avaient créés en Moldavie, en augmentant la consommation intérieure et qui étaient particulièrement chers, au commerce et à l'agriculture; que la nature des fonctions dont il avait été chargé longtemps, et jusqu'à celles de la perception des deniers publics, dans lesquelles on l'accusait, à tort ou à raison, d'avoir toujours excédé les limites du budget, l'avait personnellement rendu fort peu populaire: qu'ainsi, son administration naissante ne devait pas rencontrer plus de partisans dans les classes inférieures, que dans la haute noblesse, où se trouvaient ses compétiteurs au rang qu'il venait d'obtenir, et qui étaient tous aigris de ne lui avoir pas été préférés. En montant sur le trône, le Hospodar n'a pas réfléchi qu'il n'était point soutenu par ce prestige puissant, qui s'attache aux Princes qui viennent de loin, avec tout l'éclat d'une cour étrangère; qu'il aurait bien de la peine, à former au respect et à l'obéissance des Boyards élevés avec lui, dans toute la familiarité qui existe entre des camarades et des égaux; et que l'appareil dont il s'entourait subitement, leur paraîtrait plus ridicule qu'imposant; qu'arrêté à chaque pas par des considérations de famille, d'amitié et de reconnaissance, il aurait une multitude d'intérêts particuliers et d'amours-propres à ménager, dans la distribution des charges et l'exécution de ses projets, obstacles qu'un Prince étranger ne rencontrerait pas. Il n'a pas compris, non plus, que si ses prédécesseurs avaient un maître, lui en a deux. Mais parce que ceux-là n'étaient institués que pour 7 ans, terme qu'il leur arrivait même rarement d'accomplir, et qu'il est nommé à vie, il s'est cru beaucoup plus fort et placé plus haut, qu'il ne l'est réellement. Ces erreurs, dans lesquelles l'enfonçaient davantage les flatteries de ses courtisans, l'avaient égaré et causé les fâcheux écarts qui ont soulevé contre lui une partie de la noblesse; enfin, devenu jeune encore, le chef de l'Etat, les leçons de l'expérience et de l'adversité lui manquaient: il les a reçues maintenant, et tout porte à croire qu'il en veut profiter. Du moins on ne lui voit plus cet air de hauteur et de fierté, qui révoltait les Boyards; ses manières sont devenues affables, pour tout le monde, et depuis la réponse de Pétersbourg, aucun acte de sa part n'a motivé de nouvelles plaintes. S'il continue ainsi, et que les Boyards persistent à se séparer de lui, ils feront bientôt passer tous les torts de leur côté. Mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, la méfiance les retient. Ils craignent qu'en se ralliant à l'autorité, en acceptant des charges publiques, on ne s'en prévale, pour dénaturer les intentions qui les ont portés à adresser leurs griefs à la cour protectrice. Cependant, on remarque moins d'animosité dans leurs discours sur le Hospodar, qui n'est plus aussi souvent le sujet de leurs entretiens, au moins avec les étrangers, et s'ils se donnent encore quelquefois le plaisir de travestir son titre en celui de *Prince rognant*, c'est la seule hostilité qu'ils se permettent maintenant. On peut donc espérer, qu'en ne s'éloignant plus de la justice, il les ramènera tous à son parti. La prochaine session de l'Assemblée législative, qui aura lieu dans trois jours, fera mieux connaître la disposition actuelle des esprits.

Le Prince ne trouvant plus son beau-père assez en crédit à la Porte, a changé de correspondant à Constantinople, et lui a donné pour successeur M. Mardaraky, Arménien de nation, et secrétaire du Seraskier. M. Mardaraky est très en avant dans les bonnes grâces de son maître, et même, à ce qu'on dit, dans celles du Sultan. Il est venu à Galatz, pendant que Son Altesse y était, pour avoir avec elle une entrevue.

La querelle entre le Logothète de l'Intérieur, celui de la Justice et le Vestiar ne cesse pas; ce qui fait croire que le premier sera bientôt changé, et qu'il le serait déjà, sans la difficulté de trouver quelqu'un pour mettre à la place de M. Catardji.

Sur la demande du commerce de Galatz, la cour d'Autriche a proposé au

afin de leur annoncer les motifs de ce voyage et leur laisser ses instructions. Les derniers s'y sont rendus comme les autres, excepté quatre seulement, moins disposés à la réconciliation; ce sont MM. Constantin et Alexandre Stourdza, Alexandre Balch et Michel Cantacuzène.

„Messieurs, leur a dit le Prince, il fallait donc que Sa Hautesse s'approchât „de nos contrées pour vous amener ici? Quoiqu'il en soit, j'éprouve un véritable „plaisir à vous voir, ayant entièrement oublié les difficultés qui ont existé entre nous. „Puisse-t-il en être ainsi, de votre côté. Je vous confie, en mon absence, le soin du „pays. Veillez tous à sa tranquillité, à son bonheur. Le voyage que j'entreprends „pourra lui être utile; soyons unis, Messieurs, pour demander ce dont il a besoin." A ces mots il s'est approché d'eux, les bras ouverts; les Boyards de l'opposition se sont laissés embrasser, mais aucun d'eux n'a prononcé une seule parole, pendant toute la séance. Néanmoins la démarche de ceux qui se sont rendus à l'invitation du prince, peut être considérée comme un premier pas vers l'oubli de leurs griefs contre lui, et fait espérer que la même cause qui les en avait éloignés, c'est à dire l'intérêt personnel, un procès à gagner, une place à obtenir, des dettes à ne pas payer, les lui ramènera bientôt. Ce serait fait depuis longtemps, sans les offres trop réitérées de concessions extrêmes, qui allaient jusqu'à leur promettre tout ce qu'ils demandaient, et dont l'effet était d'abaisser le pouvoir et de les rendre plus exigeants.

D'après les avis que S. A. a reçus, le Sultan devait se rendre en bateau à vapeur à Varna, et de là par terre à Silistrie, où il est arrivé le trois du présent mois. Son intention serait de visiter ses places fortes des côtes européennes de la mer Noire et du Danube. Il y a maintenant à Silistrie, grande réunion de princes et de Pachas des provinces environnantes. L'Agent d'Autriche et le Consul d'Angleterre en Moldavie y sont allés aussi, pour voir ce qui s'y passera, et en rendre compte à leur gouvernement.

Depuis quelques mois, la Porte fait acheter pour sa cavalerie beaucoup de chevaux dans la Principauté, et l'on dit qu'elle a demandé 15.000 ducats au Hospodar, pour en payer une partie.

Le bruit court ici que l'Empereur de Russie viendra au mois de Juin prochain à Odessa, passer les grandes revues qui devaient avoir lieu l'année dernière.

. . . . . .

Ce que le Prince a fait pour le bien du pays, et les difficultés qu'il rencontre à cet égard, tant au dedans qu'au dehors, ne sont point assez appréciées. En considérant le peu de ressources qu'il trouve dans les hommes qui sont à sa disposition, et la modicité de la somme à laquelle il est réduit par le budget, que j'ai transmis à Votre Excellence, on s'étonnera au contraire, qu'avec de si faibles moyens, il ait pu en trois ans, obtenir de pareils résultats, sans endetter le trésor. J'ai parlé ailleurs de son esprit, de ses connaissances variées, mais placé comme il l'est, entre deux cours rivales, qui croient avoir chacune le droit de commander dans le pays qu'il gouverne, et à la tête d'une noblesse aussi difficile à conduire, que de prudence et de fermeté ne lui faut-il pas, pour mener à bien le vaisseau de l'Etat!

Son Altesse, persuadée que pour améliorer le sort de la Moldavie, elle ne pourrait jamais tirer parti de la génération actuelle, trop imbue des idées et des habitudes pernicieuses de l'ancien gouvernement, a sagement pensé qu'il fallait en régénérer la population par l'enseignement, et lui préparer pour l'avenir, dans les jeunes gens, des citoyens vertueux, des magistrats intègres et éclairés. C'est pourquoi, elle donne un soin particulier à l'éducation publique. Tout ce qui en existe aujourd'hui, est son ouvrage, car l'administration provisoire, loin de s'en occuper, avait détruit le peu qu'il y avait auparavant. Elle a établi des écoles pour toutes les classes de la société, arrêté un plan d'études, d'après celui des meilleures universités d'Allemagne; acheté les bâtiments nécessaires pour les classes, ainsi que pour le

logement des maîtres et des élèves pensionnaires, car il n'y en avait point à son avènement au trône, et formé une bibliothèque classique des livres qu'elle a fait venir de Paris. En cela, le Hospodar a très bien été secondé par un homme instruit, M. Georges Assaky, membre du Conseil de l'Instruction publique, dont le nom mérite d'être connu par Votre Excellence.

Un grand vice règne ici dans l'enseignement particulier, en ce qu'on le borne à l'étude des langues, d'un peu de littérature, d'histoire et de géographie, et que la morale n'entre jamais pour rien dans l'éducation. Son Altesse, à qui une pénible expérience a trop fait sentir que le pays a encore plus besoin de gens de bien que d'hommes instruits, vient d'envoyer en France un exprès, M. Fournaraky, qui a longtemps habité ce pays, pour en amener un professeur de philosophie, auquel il en adjoindra deux, pour d'autres sciences. M. Fournaraky est en outre chargé d'acheter pour l'Académie de Iassy des livres et des instruments de physique et chimie.

Ce qui doit recommander particulièrement le Prince Moldave auprès du Roi et de notre nation, c'est l'inclination qu'il a pour la France, et qui ressort dans tous ses actes. Ainsi, il avait envoyé ses enfants continuer leurs études au collège de Lunéville, sacrifiant au sentiment dont je viens de parler, des considérations du plus grand intérêt. Et si plus tard, il les en retira, pour les placer à Berlin, ce ne fut certes pas de son propre mouvement. Par son choix, trois de nos compatriotes jouissent de l'avantage d'enseigner à l'Académie, avec des appointements considérables, et Votre Excellence vient de voir, que le nombre en sera bientôt augmenté. J'observerai que la langue russe, qui est d'obligation à cette école, n'a qu'un professeur, sans élèves; tandis que les cours du français, qu'on n'est pas obligé de suivre, et il est facile de deviner la raison de cette différence, sont fréquentés par tous les étudiants avec un empressement et une assiduité remarquables; en sorte que, dans quelques années, l'usage de notre langue sera ici presque aussi général que chez nous. Il est le plus zélé, aussi bien que le plus puissant protecteur du théâtre français, qui ne se soutient que par les secours qu'il lui accorde. Elevé dès ses premières années par un gouverneur français, M. l'abbé Lomé, il s'est tellement identifié avec nous, qu'il se montre presque aussi sensible aux évènements qui intéressent la France, que s'il agissait de sa Principauté.

DCLIX.

Duclos către Molé, despre primirea Domnului român de Sultan la Silistra.

Iaşi, 1837, 5 Iunie.

(Cartons d'Iassi, 1825–38, 9).

Le Prince est revenu lundi dernier de son voyage à Silistrie, après un mois d'absence, et une quarantaine de huit jours. La peste n'avait point pénétré dans cette forteresse. Son Altesse y est arrivée une semaine avant le Sultan, qui ne s'y est arrêté que trois fois vingt-quatre heures. Instruit de la mésintelligence qui existait entre le Hospodar et celui de la Valachie, ce souverain les a fait comparaître ensemble devant lui, et exigé qu'ils se réconciliassent en sa présence. Après plusieurs questions sur l'état des principautés, il leur a recommandé le bonheur de ses sujets, qui lui étaient tous chers, sans distinction de religion. Adressant la parole au Prince de Moldavie: „Vous avez épousé, lui a-t-il dit, la fille de mon bien aimé Vogoridez; „comment se porte-t-elle? J'ai su qu'elle a été malade dernièrement. Recommandez-„lui d'écrire plus souvent à son père, qui s'inquiète fort sur sa santé".

Les Hospodars ont ensuite été revêtus de la pelisse d'honneur, et reçu chacun une tabatière d'or, enrichie de pierreries. Le Sultan a fait remettre aussi à la

princesse Stourdza, un schall de très grand prix. Les princes ont dû se faire raser entièrement la barbe, pour paraître à cette audience.

Sa Hautesse, sachant que l'administration de la justice est celle qui laisse le plus à désirer en Moldavie, a exhorté le Prince, dans une seconde entrevue qu'il a eue avec lui le lendemain, à veiller à ce qu'une entière impartialité y règne toujours, ajoutant que c'est d'elle, plus que de toutes les autres branches du service public, que dépend le bonheur des peuples et la paix intérieure des nations. Elle a admis la suite des Hospodars, qui formait le nombre de seize Boyards, à lui présenter ses hommages. Mais, soit que le Grand Seigneur jugeât trop petite pour les contenir, la baraque en planches qu'on avait construite pour son logement, ou qu'ainsi le voulait l'étiquette de la cour ottomane, il ne les a point fait introduire, et leur a parlé par la fenêtre. Il s'est fait dire leurs noms, dont quelques-uns lui étaient connus. Arrivé aux boyards moldaves, le Sultan s'est informé des causes qui ont amené une division entre le Hospodar et une partie de la noblesse. Ceux-ci, qui ne s'attendaient point à cette question, ont répondu que l'application du nouveau Règlement, interprété d'une manière différente par les deux parties, avait donné lieu à quelques difficultés presque inévitables, lorsqu'il s'agit d'exécuter une législation nouvelle, mais qui étaient sur le point de finir entièrement. Alors S. H., parlant au hetman Théodore Balch, chef de la milice, l'a chargé de recommander au Métropolitain d'employer tous les moyens que la religion met en son pouvoir, afin d'amener une réconciliation sincère, et finit par ces mots: „Je l'exige". Cela dit, on leur a distribué des pellisses à tous, et ils se sont retirés.

Le Consul d'Angleterre en Moldavie, M. Gardner, a fait demander par le médecin de l'Empereur, qui s'est trouvé être son compatriote, si S. H. permettrait qu'il eût aussi l'honneur de lui offrir ses respects. Ayant obtenu une réponse favorable, il a été présenté par le Prince Stourdza au Grand Seigneur, qui lui a donné une très belle tabatière. Tout le monde se loue beaucoup de l'accueil gracieux du Sultan.

Ce Consul, ayant accompli sa quarantaine à Galatz avec le Prince de Moldavie, s'est rendu à Bucharest, où le Consulat Britannique est vacant, par le congé du titulaire, et n'a pas encore reparu à Iassy.

A Silistrie, le Sultan s'est embarqué sur un bateau à vapeur, pour aller à Routschouk. Dans le trajet, il a été assailli d'une tempête si violente, qu'un des mats du navire en a été brisé. Le Capitaine jugeait nécessaire de relâcher au premier endroit favorable de la côte la plus voisine, mais S. H. s'y est opposée, par un motif de religion, à ce qu'on dit, et ordonné que la navigation continuât, quoiqu'il en pût arriver. Elle s'est heureusement terminée, sans autre accident fâcheux.

Voilà ce que racontent assez unanimement, les personnes qui ont fait le voyage de Silistrie.

DCLX.

Iaşi, 1837, 10 Iulie. Duclos către Molé, despre urmările primirii dela Silistra, despre averea Domnitorului Sturdza şi despre Gardner, consulul englezesc.

(Cartons d'Iassi, 1825—38, No. 10).

Le résultat du voyage que le Hospodar a fait à Silistrie, a été de lui ramener les Boyards qui restaient encore dans l'opposition. A son retour, ils sont allés individuellement lui rendre leurs devoirs, excepté M. Alexandre Stourdza, son parent, qui persiste à s'en tenir éloigné. Cet heureux effet est dû à la haute protection que le Grand Seigneur a paru accorder au Prince, ainsi qu'au blâme qu'il a exprimé de

l'insubordination des Boyards. Mais il se passera longtemps encore, avant que d'une part, ni d'autre, il entre quelque sincérité dans cette réconciliation. Telle qu'elle est cependant, il est probable qu'elle amènera des changements prochains, parmi les employés de l'administration supérieure, et déjà la conjecture de ces mutations donne lieu à des intrigues, pour entretenir la mésintelligence entre les deux partis.

Le Hospodar nous a quitté de nouveau le 24 Juin, pour aller passer quelques jours à Flamountz, une des plus belles terres de la Moldavie, dont il vient d'hériter du feu Théodore Balch, son père adoptif, mort dernièrement dans un âge fort avancé. Revenu à Iassy le 2 Juillet, S. A. en est repartie le 6, afin de conduire à Galatz la Princesse, qui doit s'y embarquer sur un bateau à vapeur et se rendre à Constantinople, où l'appellent le désir de revoir son père et le besoin de prendre les bains de mer, que les médecins lui ont conseillé pour le rétablissement de sa santé.

Ce Prince, dont la fortune déjà très considérable lorsqu'il parvint au pouvoir, s'est quadruplée depuis, se voit maintenant, au moyen de cette succession, le plus riche propriétaire des deux principautés, et son avoir grossit encore chaque jour, par ses économies, avec une étonnante rapidité.

M. Gardner est depuis longtemps revenu de son voyage à Silistrie et à Bucharest. Il rapporte que le Sultan l'a invité à employer son influence pour réunir entièrement le Hospodar et les Boyards, qui se sont séparés de lui. Ce Consul dit aussi avoir rencontré à Galatz, sur le même bateau à vapeur, vingt de ses compatriotes, dont plusieurs revenaient, les uns de la Perse et les autres de l'Inde. Ces derniers, qui avaient traversé l'Asie par terre, assuraient que cette voie, secondée par les bateaux à vapeur établis sur le Danube, est plus courte que celle de la mer, et qu'elle serait suivie par beaucoup d'Anglais, pour se rendre dans ces contrées éloignées, ou pour en revenir.

DCLXI.

Duclos către Molé, despre plecarea Doamnei lui Sturdza la Constantinopol, despre noul consul rusesc şi despre călătoria la Silistra. Iaşi, 1837, 31 Iulie.

(Cartons d'Iassi, 12).

Le Prince, revenu le 15 de ce mois de Galatz, où il était allé accompagner sa femme, qui se rendait à Constantinople, compte repartir bientôt pour passer quelques jours dans une de ses terres.

D'après la rumeur publique, l'intention de prendre les bains de mer, et de revoir son père, ne serait pas la véritable, ou du moins la seule cause du voyage de la princesse. Peu de temps avant son départ, elle avait renvoyé une femme de chambre, dont l'état aurait vivement excité sa jalousie; un domestique, soupçonné de faciliter certaines intelligences, s'était vu congédier de même. Son médecin a d'abord reçu l'ordre de ne plus revenir à la cour, sans y être appelé, et il a été remplacé par un autre. Un peu plus tard, on l'a exilé à Tzernowitz, en Bucovine. Bien des personnes induisent de là, qu'extrêmement mécontente et irritée, la princesse a quitté la Moldavie, où elle vivait dans le plus triste isolement, avec la résolution de ne pas y revenir. On ajoute que, n'ayant dû les tardives attentions de son mari qu'à la levée de boucliers des boyards, qui lui avait fait sentir le besoin qu'il a de son beau-père, l'attachement qu'elle lui porte ne pouvait pas être bien grand, et qu'un mariage stérile, formé et maintenu par l'ambition seule, ne tenant à aucun lien solide, serait près de se dissoudre. Il est certain du moins que le Hospodar manifeste une crainte extrême, qu'elle ne soit en effet dans ce dessein, et que l'appui du Prince Vogoridez, qui est très puissant, non seulement à la cour ottomane,

mais encore à l'ambassade de Russie, ne lui échappe entièrement. Cette pensée le trouble et l'agite, au point qu'il n'est plus capable de s'occuper d'aucune affaire sérieuse.

Mais ce ne sont pas là, les seuls embarras dans lesquels il se trouve en ce moment, plongé. M. Beisaque est en route, et son arrivée prochaine l'inquiète fort. On le dit d'une fortune assez considérable, pour le mettre au-dessus de toute considération d'intérêt personnel, dans l'exercice de sa charge, et d'un caractère ferme jusqu'à la sévérité. On ajoute qu'il sera tout à fait indépendant du Consulat général. Il est porteur d'ordres formels, et je tiens ceci de bonne part, pour faire réparer les torts causés à deux ou trois sujets russes, par des condamnations que le divan princier a prononcées contre eux, et que S. A. a ratifiées, malgré les représentations du département asiatique, auquel elles paraissent injustes.

J'ai écrit dans une précédente dépêche que, pour subvenir aux frais de voyage à Silistrie, le Hospodar avait retranché à tous les employés de son administration le dixième de leurs appointements. Si, comme la malignité l'en accuse, cette mesure a grossi son épargne, elle n'a pas augmenté le nombre de ses partisans. On s'en est avisé un peu tard; et pour obvier aux inconvénients qui pouvaient en résulter, au lieu de rendre ce qui leur avait été enlevé, on a trouvé préférable de leur faire signer un écrit, par lequel ils déclarent que, désirant venir au secours du trésor, dans une affaire qui intéressait le pays, ils ont offert volontairement ce léger don à S. A., qui a fait les plus grandes difficultés de l'accepter. Monnaie usée, vieille ruse, qui ne peut plus tromper personne. Il est hors de doute que leurs plaintes ne soient parvenues à la Cour protectrice, et que le nouveau Consul ne soit chargé d'adresser au Prince de graves remontrances à ce sujet.

Dans ces fâcheuses circonstance, le Hospodar a recours aux conseils du Baron de Ruckman, qui lui a toujours été favorable. Celui-ci qui, par cela même, se trouve intéressé à le soutenir, lui a donné rendez-vous à Fokchany, sur la frontière des deux principautés, où S. A. s'est rendue en revenant dernièrement de Galatz.

On s'aperçoit que, depuis que l'opposition s'éteint, que les deux partis se rapprochent, et que tout tend à se pacifier, la Russie recommence à harceler le Prince. Il semble que le Grand Seigneur étant venu à Silistrie, faire acte de souveraineté sur ces deux provinces, en faisant comparaître les hospodars devant lui, leur ordonnant de se réconcilier, leur recommandant le bonheur de *ses sujets de Moldavie et de Valachie,* la cour protectrice veuille, en quelque sorte, ressaisir ses droits usurpés, et montrer son autorité et sa puissance.

De semblables dispositions n'échappent point aux opposants; aussi, après avoir fait un pas vers la réconciliation, se sont-ils arrêtés, attendant les premiers actes d'administration de M. Beisaque. Le boyard Alexandre Ghika, un de leurs chefs, nouvellement désigné ministre de l'intérieur, et qui avait déjà reçu, en cette qualité, les félicitations de ses amis, fait aujourd'hui dépendre son acceptation du concours dans le gouvernement des principaux membres de son parti, ce qu'ils refusent tous pour le moment.

DCLXII.

București, 1837, 9 August. Chateaugiron către Molé, despre luarea postului său de consul în primire, despre audiența sa la Domn și convorbirea sa cu Grammont, despre situația Domnului față de Ruși.

(Consulat de Bucarest, 1).

Une légère indisposition, qui m'a forcé de m'arrêter quelques jours pendant mon voyage de Paris à Vienne, et le retard du départ du bateau à vapeur de Pesth

à Giurgewo, ne m'ont pas permis d'arriver à Bucharest avant le 5 de ce mois, malgré mon désir de me rendre plus promptement à mon poste.

M. de Theis ne devant me remettre le service du Consulat que dans deux jours, j'ai cru devoir lui laisser le soin d'instruire Votre Excellence, des déplorables évènements qui viennent de se passer en Valachie, et dont les suites peuvent devenir si graves, pour les destinées futures de cette principauté. En ayant commencé le récit, il pouvait beaucoup mieux le terminer, à la satisfaction de Votre Excellence. Je n'aurai donc l'honneur de l'entretenir, que de ce qui m'est tout à fait personnel.

Dès hier, M. de Theis écrivit à l'aide de camp de service, pour solliciter une audience du Prince. Elle a été accordée immédiatement, et ce matin je me suis rendu au palais, ancienne et modeste demeure de la famille Ghika.

Le Prince m'a reçu avec la plus franche cordialité; toutes ses expressions m'ont prouvé qu'il attachait le plus grand prix à conserver l'amitié de la France; mais il n'a pu s'empêcher de me laisser apercevoir, dès sa première audience, que la Valachie, forcée par sa position de subir un protecteur, n'aurait pas été le chercher en Russie, si elle avait été libre de son choix.

Ce soir, j'ai reçu la visite d'un de ses aides de camp, le Comte de Grammont, ancien officier français, que les dépêches de mes prédécesseurs ont fait connaître depuis longtemps au ministère des affaires étrangères. Il paraît jouir, en ce moment de crise, de la confiance spéciale du Prince. Nous étions seuls, notre conversation a duré deux heures, et par la manière dont il s'est exprimé, j'ai tout lieu de croire qu'il m'a été envoyé par l'hospodar lui-même, pour me communiquer les craintes et les pensées de ce Prince, relativement aux évènements qui se préparent; ses paroles ont été pleines d'amertume et de tristesse.

„La position de la Valachie est déplorable, m'a-t-il dit, et nous attendons avec „une véritable anxiété, la décision que va prendre la Cour de St. Pétersbourg, „d'après les lettres que M. de Ruckman vient d'y adresser. Il est à craindre que la „fermeté de la majorité de la Chambre n'indispose tellement le Czar, qu'il ne revienne „sur le traité d'Andrinople, en ce qui concerne la Valachie, et que la dernière heure „ait sonné, pour le gouvernement constitutionnel de cette principauté. Conçoit-on la „triste situation du Prince, obligé d'écouter patiemment le langage insultant de M. „de Ruckman, qui n'apporte aucun ménagement dans ses expressions, ni dans ses „écrits, ni dans ses actions, et qui, connaissant parfaitement les convenances sociales, „quand il s'en écarte sciemment, rend encore l'insulte plus grave.

Une des deux pièces que M. de Theis doit faire passer à Votre Excellence, ne lui pouvera que trop la vérité des paroles de M. de Grammont.

„M. de Ruckman, a-t-il ajouté, vient de forcer la main au Prince, en l'obli„geant à proroger la Chambre; et à ce sujet, la menace d'une destitution est même „sortie de sa bouche, si ses volontés n'étaient pas à l'instant executées. L'hospodar „est accusé de faiblesse par ses sujets, mais que peut-il faire? La moindre résistance „aux volontés de l'autocrate Russe, amènerait probablement une crise, dont les con„séquences seraient très incertaines, aucune puissance de l'Europe n'ayant garanti le „traité d'Andrinople".

M. de Grammont a terminé la conversation par le thème habituel des Valaques: „Comment la France, l'Angleterre et l'Autriche (surtout), si intéressées à l'indépen„dance de notre territoire, peuvent-elles souffrir qu'on nous opprime à ce point?"

M. de Theis, ne pouvant partir que dans quelques jours, portera peut-être à Votre Excellence des nouvelles importantes.

P. S.— Le départ du courrier anglais, qui portera cette lettre à Vienne, étant retardé, je puis ajouter encore quelques mots à ma dépêche. Il paraît que le ministre russe a réuni chez lui M. de Stirbey et les autres membres du Ministère nouveau, et leur a adressé de vifs reproches sur les promesses qu'ils lui avaient faites, et dont

il reconnaît maintenant la fausseté, l'opposition à la tête de laquelle ils étaient, et sur l'appui de laquelle ils comptaient, les ayant abandonnés depuis la dernière révolution.

On écrit de St. Pétersbourg, que le cabinet Russe pourra bien ne pas approuver entièrement les mesures acerbes de M. de Ruckman.

DCLXIII.

Iaşi, 1837, 18 August. Duclos către Molé, despre întoarcerea Doamnei, despre încercarea Consulului rusesc de a împăcà pe Domn cu opoziţia, şi despre noul consul rusesc.

(Consulat d'Iassi, 13).

Le voyage de la princesse à Constantinople n'a pas eu les suites fâcheuses qu'on en craignait. Après avoir pris quelques bains, elle s'est hâtée de revenir auprès de son mari, qui l'a reçue avec empressement.

M. de Ruckman, pour faciliter au hospodar une entière réconciliation avec les opposants, et les engager à prendre part aux affaires publiques, avait écrit de Fokchani à M. Alexandre Ghika, auquel on tient particulièrement, à cause de sa grande influence, que refuser plus longtemps de concourir à l'administration de son pays, serait mal vu à Pétersbourg, et considéré presque comme une désobéissance. La lettre n'ayant produit aucun effet, S. A. est allée chez ce Boyard, l'a beaucoup flatté, l'a pris dans son carrosse pour le mener à la promenade, et, après l'avoir reconduit à son hôtel, lui a fait présent des plus beaux fruits de son jardin. Tant de séductions n'ont cependant pas eu le résultat qu'on pouvait en attendre, d'après le caractère facile de M. Ghika: il est resté fidèle à la promesse que son parti avait exigée de lui, de n'accepter aucune fonction, avant de savoir dans quel esprit le nouvel agent de Russie agira.

Que faire alors, afin de persuader à ce dernier qu'il n'y a plus d'opposition? On l'a invité à dîner avec M. Ghika, et quelques autres personnes de ce bord, qu'on présumait disposées à accepter l'invitation, et qui en effet s'y sont rendues. Mais l'arrivée de M. Besack ayant suspendu tout changement parmi les employés supérieurs, les choses sont demeurées comme elles étaient auparavant, et resteront ainsi quelque temps encore, attendu que le Prince part aujourd'hui même, avec sa femme, pour aller prendre les bains du Pruth à Scouleni, qui n'est éloigné d'ici que de quatre lieues seulement. A ce dîner, auquel n'assistait aucun autre Consul, se trouvait aussi &a. . . . . .

Un escadron de cavalerie, commandé par un officier, et l'Aga (préfet de police), sont allés recevoir M. Besack à la frontière, et l'ont conduit à son hôtel. Après avoir consacré un jour à se reposer, le mardi il a fait sa visite au prince, le jeudi suivant, au Consulat de France et chez les autres missions étrangères. En le nommant à ce poste, l'Empereur, pour montrer l'importance qu'il y attache, l'a fait conseiller d'Etat, a augmenté considérablement le traitement consulaire, et de plus, lui accorde 500 ducats par an, pour les frais extraordinaires de sa table. Enfin rien n'a été oublié, de ce qui peut établir la représentation et la prépondérance qu'un délégué de la Cour protectrice doit naturellement avoir. Ainsi que je l'ai marqué dans ma précédente dépêche, il n'est point, comme ses prédécesseurs, sous la direction du Consulat général de Bucharest, ce qu'on pourrait regarder comme une demi-disgrâce pour M. de Ruckman, si celui-ci reste encore longtemps où il est, car ses attributions se trouvent réduites presque de la moitié.

Il ne paraît pas que M. Besack ait encore commencé à traiter d'affaires avec

le Hospodar. Les premiers soins d'un établissement, de nombreuses visites à faire et à recevoir, des parties de campagne, auxquelles il est engagé et qui prennent des journées entières, lui en ont peu laissé le temps. D'ailleurs, bien que ces affaires et les mœurs du pays lui soient connues par la correspondance officielle, il est sans doute bien aise d'étudier par lui-même, le nouveau terrain sur lequel il se trouve. Suivra-t-il ou ne suivra-t-il pas la route que M. de Ruckman a tenue? telle est la grande question qui occupe en ce moment les esprits. On doit s'attendre que S. A. emploiera tous les moyens de se le rendre favorable, et que celui des présents ne sera point négligé. Les acceptera-t-il? L'opinion honorable qu'on s'est formée de M. Besack, ne permet pas de le croire. Ses commencements nous font espérer, que la parfaite harmonie qui a toujours existé entre le Consulat de France et celui de Russie, continuera de produire ses heureux effets. Quels qu'aient été les titulaires ou les gérants de ce dernier, nous n'avons jamais cessé de rencontrer en lui, empressement à rendre justice, urbanité dans ses communications, et bons procédés à tous égards. Si c'est de la politique, elle est certainement des mieux entendues, et celle qui mène le plus sûrement à ses fins, parce qu'elle se fait aimer.

DCLXIV.

Chateaugiron către Molé, despre epidemia de ciumă și despre misiunea lui Theis.

București, 1837, 24 August.

(Consulat de Bucarest, 2).

J'ai reçu aujourd'hui deux rapports de M. Mavros, Directeur général (russe) des quarantaines dans les deux principautés du Danube, et ils m'ont paru assez importants, pour que j'en adresse immédiatement la traduction à Votre Excellence.

J'ajouterai que le bateau à vapeur Marie-Anne, qui fait le service entre Galatz et Constantinople, est arrivé ces jours derniers à l'embouchure du Danube, ayant un malade suspect sur son bord. Il est maintenant en quarantaine russe.

Le Consul d'Autriche m'a dit ce matin, que le capitaine de ce bateau était attaqué lui-même de la contagion.

M. de Theis était décidé à retourner en France par Constantinople. J'avais contribué à cette détermination, qui ne devait retarder son arrivée à Paris que de quelques jours, afin qu'il puisse donner à l'ambassadeur du Roi en Turquie, des renseignements importants sur l'état des deux principautés. Il part en effet, pour se rendre à Galatz, mais d'après les nouvelles que nous recevons aujourd'hui, il est très possible qu'il ne puisse exécuter ce projet ; il est possible que les ravages de la peste et les quarantaines qu'on établirait sur les bateaux à vapeur sur le Danube, fassent suspendre d'un moment à l'autre, la navigation sur la Danube; il faudrait donc, ou que M. Theis s'embarquât à Galatz, sur un bâtiment de commerce, ou, s'il n'en trouvait point de prêt à partir, qu'il prit la route de terre par Vienne.

On avait répandu le bruit qu'un bohémien de Bucharest, mort subitement, avait la contagion; par excès de précautions, on avait séquestré la maison où il était mort, mais ce bruit n'était pas fondé.

M. de Theis m'a remis les affaires du Consulat, dans l'ordre le plus parfait, et je ne peux trop recommander à Votre Excellence, si elle veut bien me le permettre, un homme aussi capable que dévoué.

DCLXV.

București, 1837, 12 Septemvrie.

Chateaugiron către Molé, despre călătoria lui Theis, despre plecarea lui Ruckman și despre ciumă.

(Consulat de Bucarest, 3).

J'ai l'honneur de faire passer à Votre Excellence, une lettre du Prince régnant.

M. de Theis s'est embarqué dans la nuit du 3 au 4 à Galatz, pour Constantinople, où il a dû arriver le 6 ou le 7, mais ayant monté sur le bateau à vapeur la Marie-Dorothée, en état de suspicion, le capitaine étant mort quelques jours auparavant de la peste, il est probable que M. de Theis ne sera pas reçu à l'hôtel de l'Ambassade de France, ou au moins qu'il y sera séquestré.

M. de Ruckman part décidément le 18, pour Constantinople. M. Bésac, Consul de Russie à Iassi, qu'on désignait pour son remplaçant provisoire, est venu passer quelques jours à Bucharest, avant le départ de son chef; mais d'après ce qu'il m'a fait entendre lui-même, un autre que lui sera chargé des affaires de l'agence, en l'absence de M. de Ruckman.

M. de Ruckman n'a point communiqué la réponse qu'il a reçue de St. Pétersbourg; mais, en circonstances pareilles, le silence est éloquent; on doit donc présumer avec raison, que l'Empereur Nicolas n'a point approuvé entièrement les formes acerbes, dont il s'est servi envers le Prince, et les menaces qu'il lui a faites, pour le forcer à dissoudre la Chambre.

La peste ravage toujours la rive droite du Danube. Sistow et Routschouck sont les villes qui en souffrent le plus.

Jusqu'à présent, la rive gauche a été préservée de la contagion, la surveillance dirigée par l'agence russe étant parfaitement organisée.

Il y a en ce moment quelques pestiférés au Lazaret de Galatz, entr'autres un marchand de sang-sues français, nommé Hempel; mais on prend de telles précautions, qu'il n'y a rien à craindre de ce côté pour nous.

On a célébré aujourd'hui à Bucharest la fête du Prince régnant: cérémonie religieuse, réception chez le Prince, promotion dans l'armée, dignités octroyées et spectacle gratis.

DCLXVI.

București, 1837, 13 Octomvrie.

Chateaugiron către Molé, despre articolul din ziarul *le Temps*, despre trecerea lui Dolgoruki, despre afacerile sârbești și despre ciumă.

(Consulat de Bucarest, 3 bis.)

L'article inséré dans le No. 8 du *Temps*, qui a rendu d'une manière peu exacte les évènements qui se sont passés il y a quelques mois à Bucharest, paraît avoir été adressé à ce journal par un des membres les plus exaltés de l'opposition valaque, frère du Ministre des affaires étrangères Cantacuzène, dont il ne partage pas les opinions; il est du nombre de ceux qui viennent me confier en secret, leurs inquiétudes sur l'avenir de leur patrie, et dont je m'efforce de calmer l'effervescence imprudente et sans but dans la position actuelle de la Valachie; le Prince a été très mécontent de cet article.

Le Prince Dolgorouky, aide de camp de l'Empereur de Russie, se rendant en service près de Milosch, est arrivé à Bucharest au commencement de ce mois;

il y a passé trois jours. Le motif de son voyage est connu généralement, quoiqu'il ne l'avoue pas. Je lui ai demandé hier, chez l'Hospodar, s'il comptait aller de Belgrade à Constantinople ; il m'a répondu qu'il n'était pas encore décidé sur la route qu'il suivrait, mais on croit savoir qu'il reviendra sous peu de jours à Bucharest.

Depuis quelque temps, une rupture complète entre Ruckman et Milosch, par suite de lettres impérieuses écrites par le premier au Prince, qu'il a cru pouvoir traiter comme un Hospodar de Valachie; mais Milosch, qui a 50.000 hommes à ses ordres et dont le pays montagneux et boisé offre des moyens de défense presque insurmontables, a rompu toutes relations avec Ruckman, et adresse depuis cette époque, au Comte Woronzoff, gouverneur d'Odessa, sa correspondance avec le Cabinet de St. Pétersbourg.

Le Prince russe est donc envoyé par l'Empereur, pour tâcher de rétablir la bonne intelligence entre les parties belligérantes.

La Servie peut devenir, à une époque prochaine, un pays intéressant à observer. L'Angleterre, l'Autriche et la Grèce y ont déjà des Consuls. La Russie a blâmé Milosch, d'avoir accueilli ces étrangers dans ses états, et a refusé de suivre l'exemple des autres puissances ; mais on dit qu'elle s'en repent déjà, et il est possible que le voyage du Russe amène quelque changement.

Il serait à désirer que la France eut en ce moment un agent en Servie ; ce poste pourrait par la suite, devenir important.

La bonne intelligence est momentanément troublée entre la Valachie et la Servie. Cet état manquant de sel, a fait un contrat avec la Valachie, qui lui en fournit une grande quantité, rendue sur les bords du Danube, à raison de 18 paras l'oka (trois livres). Les Serviens veulent rompre le contrat, ou du moins le modifier, parce que la quantité de sel qu'on leur fournit, est trop considérable pour leur consommation.

La Valachie refuse de rompre le marché. Les choses en sont là.

L'état sanitaire de la principauté est satisfaisant, mais la peste exerce toujours ses ravages sur la rive droite. Le dernier bulletin, publié hier ici, annonce qu'il meurt encore par jour, à Routschouck, de 150 à 160 personnes par jour, mais il y a de l'exagération dans ce calcul, car la population de cette ville ne pourrait suffire aux pertes que lui ont fait éprouver ces rapports, depuis longtemps. A Sistow, sept mille Turcs et trois mille chétiens sont morts, d'après ce rapport. Les précautions que prend le Pacha de Widin, ont empêché la peste de pénétrer dans cette ville, mais la contagion fait des progrès tellement rapides en Servie, que la Cour de Vienne, justement alarmée, vient d'adopter des mesures extrêmement rigoureuses, pour la sécurité de la Hongrie. La quarantaine de Semlin et autres points sur la rive gauche du Danube, qui regarde la Servie, a été étendu à quarante jours, pour ceux qui viennent de la Servie, et la loi martiale (la peine de mort) a été proclamée, contre ceux qui tenteraient de pénétrer de Servie en Hongrie, sans se soumettre aux Règlements des quarantaines.

Le Prince Ghika part le 11 de ce mois, pour faire une tournée de 10 à 12 jours, du côté des frontières de Hongrie. Il emmène avec lui l'Agent d'Autriche et l'inspecteur des quarantaines. Ce voyage n'a rien de politique.

Un cas de peste vient de se déclarer dans une quarantaine valaque, située entre Giurgewo et Orsowa, à 9 à 10 lieues de la première de ces villes. M. de Mavros vient de partir à l'instant, pour se rendre à ce lazaret.

DCLXVII.

Iaşi, 1837, 13 Octomvrie. Duclos către Molé, despre venirea noului Consul Besack şi schimbările printre boierii Sfatului administrativ.

(Consulat d'Iassi, 16).

M. Besack, après avoir consacré les premiers moments de son exercice à étudier les dispositions des deux partis, en a rapporté à son gouvernement. La réponse qui lui est parvenue, contenait la liste des Boyards, dont la Russie désirait que se composât le nouveau conseil administratif de la Moldavie. En tête de ces noms, étaient ceux de MM. Alexandre Ghika pour l'intérieur, et Constantin Stourdza pour la justice. Toutefois le Consul devait se borner à des conseils, et ne rien exiger; mais un simple conseil de cette cour équivaut toujours, pour les hospodars d'aujourd'hui, à un ordre très absolu. C'est pourquoi, le Prince redoublait de prévenances envers ces deux chefs de l'opposition, malgré l'extrême répugnance qu'il avait, de voir passer l'administration entre leurs mains.

Craignant d'être à la merci de ses adversaires, dans un conseil où ceux-ci domineraient, il voulait y faire entrer du moins M. Nicolas Canta, dont le dévouement lui est assuré, et qui, au commencement de son règne, avait géré d'abord les finances, puis le département de l'intérieur, à sa très grande satisfaction. Mais les opposants ont une antipathie invincible pour ce favori, qu'ils accusent d'avoir été l'instigateur et le complice de tous les actes qui ont motivé leurs plaintes à la puissance protectrice; et l'intention du Prince, de donner à MM. A. Ghika et C. Stourdza, pour collègue au gouvernement, un personnage qui leur est aussi odieux, les portait à supposer à S. A. une arrière-pensée hostile à leur égard, dans ses combinaisons ministérielles. Ainsi, les deux partis se méfient l'un de lautre. La Russie entretient et fomente cette méfiance, et ils se méfient d'elle, à leur tour. „Croyez-moi, Monsieur, elle ne médite que des tromperies", me disait dernièrement un de ces boyards.

Le hospodar voyant son protégé, également repoussé par le cabinet de Pétersbourg et par l'opposition, s'est arrêté à un autre arrangement. M. George Catardji, qui a pour devise ces trois mots grecs: *Klepto*, *kleptis*, *klepti*, je vole, tu voles, il vole, et que M. de Ruckman avait fait nommer, il y a seize mois, grand Logothète de l'intérieur, quoique le général Kisseleff l'eût déclaré, sur les registres de l'Etat, incapable de remplir aucune charge publique, par suite de ses malversations, dans le même service qu'il lui avait confié; M. G. Catardji, dis-je, est devenu épitrope du couvent et hôpital de St. Spiridion. C'est une place d'argent, qui lui convient. Il est remplacé à l'intérieur par M. Constantin Cantacuzène, dit Pascano, qui présidait depuis un an le divan princier, homme non moins animé de la passion du gain que son prédecesseur, qu'il fera peut-être regretter. M. Constantin Catardji, fils du précédent et non moins avide que lui, mais qui n'a ni son esprit, ni sa connaissance des affaires, dont il ne s'est jamais occupé, succède dans la postelnitzie (secrétariat d'Etat), au beyzadé Nicolas Soutzo. Ce dernier, qu'on estime généralement, la tenait du général Kisseleff, et ne l'avait jamais quittée. M. Soutzo reste néanmoins membre du conseil administratif, pour en diriger les travaux, qui ne pourraient aller sans lui, parce qu'il est maintenant le seul qui y entende quelque chose. La présidence du divan princier a été donnée à M. Grégoire Ghika, l'ancien, vieillard infirme, qui peut à peine signer son nom. M. Théodore Stourdza conserve la grande logothetzie, c'est à dire, le département de la justice. S. A. voulait aussi remplacer M. Théodore Balsch comme hetman (chef de la milice), qu'il commande depuis l'institution de ce corps. Mais le poste étant à vie, d'après le Règlement, il refuse de donner sa démission.

Son frère, Alexandre Balsch, n'est plus aux finances, et n'a pas encore de successeur.

Cette place très enviée est, dit-on, aux enchères.

Il n'y a donc réellement que quelques noms de changés; l'esprit et la marche de l'administration restent les mêmes. Aussi ces nouveaux choix, qui ne promettent rien de mieux, ont été fort mal reçus du public. Il regrette MM. A. Ghika et C. Stourdza, qu'il se plaît à qualifier de pères de la patrie, et que, par cette raison, on ne veut pas lui accorder. Son Altesse, au contraire, s'en applaudit beaucoup, d'abord parce qu'il n'y a que des hommes souples, qu'elle peut mouvoir à son gré; ensuite qu'en éloignant deux individus qu'elle craint et n'aime pas, elle a en même temps la satisfaction de se venger des difficultés qu'ils lui avaient élevées, sans parler du plaisir secret de résister aux ordres de la Russie, tout en paraissant entrer dans ses vues, par l'introduction au Conseil de deux membres de l'ancienne opposition, MM. Constantin Catardji et Grégoire Ghica, mais deux membres qui l'ont quittée, dès le commencement.

Il est évident que le Hospodar n'a rejeté les personnes que la Cour protectrice lui désignait, qu'avec le consentement du Consulat Impérial, sans lequel il ne peut absolument rien. Car, en définitive, toutes les fautes qu'on lui impute, doivent être attribuées à ce dernier, qui d'un seul mot les pourrait empêcher. On a négocié avec M. Besack, lequel craignant d'en prendre sur lui toute la responsabilité, est allé se concerter avec son collègue de Bucharest, qu'il a trouvé aussi bien disposé qu'il le désirait; et c'est à son retour à Iassy, qu'ont eu lieu ces modifications insignifiantes. Mais ceux qui les ont faites, n'ont pas une entière confiance en leur durée, tant qu'elles n'ont pas obtenu l'assentiment de la cour protectrice, à laquelle on n'a point manqué de les présenter sous le jour le plus favorable. C'est pourquoi, les nouveaux élus ne le sont que sur parole; c'est-à-dire que les chrysobules princiers, par lesquels se confèrent les charges, ne leur ont pas encore été délivrés, et ne le seront qu'après la réponse de Pétersbourg, si elle est favorable.

Il se pourrait aussi que MM. de Ruckman et Besack aient craint, d'après ce qui s'est passé à Bucharest, que l'opposition, maintenant réduite à l'impuissance, ne se ranimât, en voyant deux de ses membres les plus influents, à la tête des affaires, et qu'elle ne prit envie, à l'exemple de l'Assemblée valaque, de contester à la Russie une partie des pouvoirs que ce Cabinet s'attribue sur la principauté. Il est très probable du moins, que cette considération leur aura servi de prétexte auprès de leur gouvernement, pour s'écarter de la ligne qui leur était tracée.

Le besoin d'espérer dans le malheur, persuada aux Moldaves que le nouveau Consul de Russie apporterait quelque adoucissement à l'état de souffrance où ils se trouvent, et l'on devait le croire, en voyant M. de Ruckman insister, pour que la direction des affaires fut remise aux Boyards les plus considérés; mais cette illusion s'est dissipée: l'organisation ministérielle, à laquelle M. Besack vient de se prêter, lui a fait perdre énormément dans l'opinion publique, et l'on n'hésite pas à dire, qu'il a sacrifié les intérêts de la nation à ses intérêts particuliers. — L'autre jour, en ouvrant les paquets à son adresse, en présence des employés de sa chancellerie, il s'est trouvé une pièce, écrite en langue moldave; il se l'est fait traduire. En voici, à peu près le sens:

„Monsieur le Consul,

„Nous vous attendions avec impatience, persuadés que vous rendriez notre „sort plus supportable. Nous n'en devions pas douter, lorsqu'à votre arrivée, vous „nous en avez donné l'assurance; mais vous venez de nous désabuser bien cruelle„ment, en faisant notre condition, pire de ce qu'elle était auparavant. Puisque per„sonne ne veut nous aider, nous nous aiderons nous-mêmes".

Cette lettre qui, bien entendu, n'était pas signée, finissait par deux vers répondant mot à mot, à ceux-ci:

„On voit, Monsieur le Consul Besack,
„Que le Prince vous a aussi mis dans son sac".
Le Consul en est furieux, et fait rechercher l'auteur.

On se plaint toujours de la vente des places, qui ne sont acordées qu'à ceux qui en donnent le prix le plus élevé, et de ce que les acheteurs, pour se rembourser de la finance et faire les bénéfices qu'ils se sont proposés, ruinent le peuple par toutes sortes de moyens. Il faut considérer cependant que, ce qui était légitime sous les princes grecs, il n'y a que quelques années, ne peut pas encore paraître bien criminel, et que des habitudes aussi douces, ne se perdent point en si peu de temps. Mais alors, cet abus, très condamnable sans doute, n'était pas aussi funeste qu'aujourd'hui: les paysans étaient riches; ils avaient pour réparer leurs pertes, des ressources que le Règlement leur a enlevées; ils ne peuvent devenir plus pauvres qu'ils ne le sont maintenant.

L'irritation que ces changements, tout contraires à ceux qu'on avait promis, ont produit sur l'esprit des opposants, et surtout de A. Ghika et C. Stourdza, qui se croient indignement joués, est facile à deviner; mais ils la dissimulent profondément, pour ne pas paraître regretter des places qu'ils n'avaient point demandées, et qu'ils n'acceptaient qu'avec peine. Des nominations si peu conformes au vœu du public, ont porté au comble le dégoût, le découragement, le malaise et l'état de tiraillement, qui règnent dans toutes les classes de la société moldave. On ne se voit point, chacun vit chez soi; leurs Altesses mènent une existence aussi retirée que les autres, et si cela continue, les membres des mêmes familles finiront par ne plus se reconnaître entr'eux.

DCLXVIII.

Iași, 1837, 20 Noemvrie.

Duclos către Molé, despre nouăle alegeri, despre politica rusească în Moldova și despre atitudinea celorlalte consulate.

(Consulat d'Iassi, 18).

Les nouvelles élections pour l'Assemblée des états, ont eu lieu en Moldavie le 11 de ce mois. L'autorité, d'accord avec le Consulat russe, avait depuis longtemps pris ses mesures, pour qu'elles lui fussent favorables. Et comme elle n'a rencontré aucun obstacle à ses desseins, l'opposition n'existant plus, le résultat a répondu à son attente. Parmi les élus, dont vous trouverez ci-joint la liste, il n'y a que MM. Constantin Mavrocordato, Grégoire Ghika, Nicolas Rosnovano, George Catardji et Nicolas Cantacuzène, boyards de la première classe; tous les autres sont de la seconde, et la plupart des hommes nouveaux.

M. George Ghika, l'un des exilés, homme probe et inoffensif, vient d'être nommé Vestiar ou grand trésorier. Ce choix a l'assentiment général. On persiste à regarder comme provisoires, les autres nominations aux emplois, faites quelques semaines auparavant.

Il y a un mois environ, que douze décorations de l'ordre du Croissant, envoyées par le Grand Seigneur au Prince Stourdza, ont été distribuées aux principaux boyards. C'est entre la Porte et la Russie, à qui répandra le plus ici de ces distinctions honorifiques.

La cour protectrice avait deux pouvoirs à détruire en Moldavie, pour établir le sien à leur place: celui du Hospodar et le pouvoir consulaire, qui a été fort grand, jusqu'à la dernière occupation. Il n'y avait alors que les Consulats de France, d'Autriche et de Russie; et les princes grecs, craignant la disgrâce du Sultan, que pouvaient leur attirer les plaintes de l'une ou de l'autre des trois missions, ne négli-

geaient rien pour se les rendre favorables ; ils fournissaient amplement à toutes les dépenses de leur maison.

Elle a sans peine anéanti le premier, dont il ne reste plus rien que le nom, parce que les circonstances l'ont singulièrement favorisé.

Le second lui oppose plus de résistance, et quoiqu'il ait été bien affaibli par la nouvelle organisation politique du pays, et les rudes attaques qu'on ne cesse de lui porter, il continue à se défendre.

Déjà sous le gouvernement provisoire, lorsqu'il fut question de remplacer les anciennes coutumes par le Règlement de réforme, on voulut, au mépris des traités, soumettre les étrangers aux mêmes charges que les nationaux, et le journal moldave publia que, s'ils s'y refusaient, les autorités locales feraient fermer leurs magasins. On prétendait aussi les enlever à leur juridiction naturelle, les citer directement devant les tribunaux, et les y juger, sans l'intervention des Consulats. Celui de Russie était le seul qu'il y eut en ce moment dans la principauté, qui se trouvait occupée par les troupes de sa nation et gouvernée par elle, l'occasion était des plus favorables, pour nous faire perdre les avantages que nous tenons des capitulations avec l'Empire ottoman. C'est-ce qui détermina M. de Lagan, Consul à Bucharest, et dont l'arrondissement réunissait la Valachie et la Moldavie, à m'envoyer ici, afin de m'opposer à ces usurpations, auxquelles il résista lui-même avec beaucoup de fermeté et persévérance. N'ayant pu réussir à faire admettre ses prétentions comme principes, la Russie entreprit de les convertir en droit, par des faits nombreux et suivis. C'était tous les jours des plaintes nouvelles de nos compatriotes, sur les persécutions qu'ils éprouvaient. La lutte dura dix-huit mois.

A l'avènement au trône des hospodars actuels, elle recommença. On obtint de la Porte un ferman, qui supprimait tous ces privilèges. M. Mimaut, gérant le Consulat général, en envoya une copie au département, accompagnée d'un mémoire très bien raisonné. Plus tard, on nous contesta le droit d'acheter des terres, et plus récemment encore, celui d'en affermer. Mais les propriétaires s'étant plaint de cette dernière disposition, qui faisait diminuer le prix des baux, en réduisant le nombre des fermiers intelligents, un autre chrisobule ou résolution princière, ordonna que les étrangers qui voudraient louer des terres, renonceraient dans le contrat, à leur protection nationale, pour les procès relatifs au fermage.

La Russie, toujours prête à sacrifier les intérêts individuels à ses vues politiques, s'empressa d'acquiescer à ce décret, rendu à son instigation. Mais les autres Consulats déclarèrent, que des spéculations particulières ne pouvaient déroger à des lois fondamentales, ni la protection être partielle ou conditionnelle, et que des clauses semblables, étant nulles de leur nature, ne produiraient aucun effet. En conséquence ils protestèrent tous contre le chrisobule hospodarial. Néanmoins, cette clause ne laisse pas depuis lors, d'être insérée dans les baux à ferme ; mais elle reste sans exécution, et les drogmans consulaires continuent d'assister leurs administrés, pour toute sorte de procès.

Aujourd'hui ce n'est pas seulement dans les contestations de ce genre que M. Besack veut priver les étrangers de l'appui des Consulats, mais dans toutes les affaires judiciaires quelconques. Il exige de plus, qu'ils soient cités aux audiences, sans l'intermédiaire de ces derniers. Car, à mesure que la Russie augmente son autorité en Moldavie, elle travaille à diminuer d'autant plus, les immunités que d'autres nations y ont acquises, pour y régner sans partage et sans difficulté. Il nous oppose ce qui se pratique chez les autres peuples de l'Europe, et tout en reconnaissant que nos franchises pouvaient être bonnes, quand les principautés étaient soumises à un pouvoir absolu et arbitraire, ce Consul prétend qu'elles ont dû cesser, depuis que le pays est régi par une administration qu'il qualifie de régulière, quoiqu'on lui prouve, qu'il y a maintenant dans les corps judiciaires bien moins de justice qu'autrefois. Persuadé que son exemple fera loi pour les autres missions, il a défendu à

ses drogmans d'aller défendre les particuliers auprès des tribunaux. Et pour rassurer ses compatriotes, allarmés par cette disposition, il leur dit que les protecteurs n'ont pas besoin d'appui, devant leurs protégés, et qu'il saura bien casser les jugements qui les condamneront, s'ils ne sont pas conformes aux lois.

M. Besack nous conteste encore d'autres droits: les Consuls sont en possession d'avoir, dans les principaux districts, tels que Fokchani, Botochan, Romano, Piatra, etc. des délégués, connus sous le nom de *starostes*, qui correspondent avec eux, pour les tenir au courant de tout ce qui intéresse le service, et particulièrement le commerce; transmettent et font exécuter leurs ordres; défendent les protégés devant l'autorité de leur arrondissement. Sans eux, il n'y aurait que les étrangers établis à Iassy qui profiteraient des Consulats, et le plus grand nombre en serait privé. Ce privilège ne résulte point des traités, mais d'un usage ancien et non interrompu, qui, dans tous les pays du monde, et principalement en Turquie, est la première de toutes les lois. M. Besack veut que ces délégués cessent d'être reconnus et ne puissent continuer leurs fonctions. La prétention n'est pas nouvelle: on l'avait élevée sous le gouvernement provisoire; mais la grande Logothetzie (département de la justice) qui était dirigé par M. Conaki, boyard intègre et éclairé, ayant avoué la nécessité des starostes, elle ne fut point admise. Toutefois, M. Besack ne supprime pas les siens; moins qu'aucun de ses collègues, il pourrait s'en passer.

Quoique le Consulat de France, pour éviter des sujets de contestation, soit dans l'habitude de confier aux substituts d'Autriche ou de la Russie, suivant que l'un ou l'autre lui convient mieux, le soin de ses affaires dans les districts, il n'est pas sans intérêt dans ce débat, parce que nous avons pour délégué à Piatra, point très important sous le rapport du commerce, et succursale de Galatz, à cause de son port sur la Bistritz, M. Borti, jeune français fort estimable, chargé aussi des sujets anglais; à Botochan, ville la plus considérable de la Moldavie après Iassy, M. César Scotto, de Gènes, qui jouit par conséquent de la protection du Roi, auquel l'Angleterre et la Prusse ont, comme nous, remis le soin de leurs intérêts dans cet arrondissement, et qui s'acquitte de ses fonctions de la manière la plus satisfaisante. Ils sont, l'un et l'autre, admis par le gouvernement Moldave.

L'Autriche, extrêmement soigneuse de conserver tous ses avantages, ne manque point de se raidir contre toutes les tentatives qu'on fait ici pour les diminuer, et les recommandations réitérées du Prince de Metternich à cet égard, donnent à son agent le moyen de surmonter ces obstacles.

L'envoyé de la France aurait aussi besoin d'être un peu dirigé et raffermi, dans sa marche à travers des circonstances assez difficiles. Un Consul ne doit pas ignorer, que son premier devoir est de veiller à l'exécution des traités, au maintien des droits acquis; mais dans le cas extraordinaires, comme ceux où nous nous sommes trouvés et nous trouvons encore, où tous les principes sont attaqués, le silence des chefs fait douter de l'importance qu'on y attache à ces privilèges, et porte à croire qu'on aurait l'intention de s'en relâcher, pour des considérations plus grandes. Nos représentations doivent se ressentir de cette incertitude; elles auraient bien plus de force, si nous pouvions dire, que nous agissons par l'ordre de notre gouvernement.

Les droits des grandes puissances de l'Europe étant à peu près les mêmes dans l'Empire Ottoman, les démarches que l'agence fait avec succès, pour conserver les siens, profiteraient aux autres missions, si elle ne cherchait pas à se séparer d'elles, en voulant persuader que ses traités la mettent dans une position toute spéciale et bien plus avantageuse. Ce qui n'est point; car nos capitulations ont servi de base à celles des autres cabinets, qui n'ont pas cru pouvoir demander à la Porte des avantages plus grands, que d'être traités comme les français, lesquels étant ses premiers alliés, en sont aussi les plus favorisés.

Si les Consuls réunissaient leurs démarches pour la cause commune, ils

opposeraient certainement une forte résistance aux empiètements de la Russie. Mais la défection de l'Agence d'Autriche, qui devrait marcher à leur tête, fait qu'il ne s'établit entre eux aucun lien, et leurs efforts isolés restent faibles, par le défaut d'ensemble.

Cependant, jamais nous n'eûmes autant besoin de sauvegarde contre l'arbitraire, les vexations des autorités locales et la vénalité des tribunaux; jamais ces immunités ne nous furent aussi précieuses, et d'une application aussi fréquente, attendu qu'il y a beaucoup plus de français dans la principauté, qu'autrefois; que notre commerce, qui n'y était presque rien, il y a cinq ans, est devenu considérable; que tous les objets de mode, de goût et de nouveautés, se tirent de Paris; que notre langue et notre littérature étant aujourd'hui d'un usage presque général pour ses habitants, la librairie française y trouve un débit, qui n'existait pas auparavant; enfin que les bateaux à vapeur ayant pris possession du Danube, ont multiplié nos relations et nos affaires avec la Valachie et la Moldavie.

En politique, nos capitulations et les franchises qu'elles nous assurent, n'ont pas acquis moins d'importance, car elles sont maintenant le seul lien qui rattache ces deux provinces à l'Empire Ottoman, et les séparent de la Russie. Sous ce rapport, elles tournent à l'avantage de la Turquie et des principautés. Les abandonner, serait prouver l'impuissance de les défendre, reconnaître et sanctionner les usurpations de la Cour du nord, et lui livrer ces belles contrées qu'elle convoite depuis si longtemps.

Le pouvoir consulaire restant la seule barrière qu'elle rencontre ici à ses projets d'envahissement, il devient donc urgent de le soutenir.

DCLXIX.

Chateaugiron către Molé, despre corespondența sa, despre afacerea Marsille, despre o alianță anglo-franceză pentru afacerile orientale și despre ciumă.

București, 1837, 4 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 7).

J'espère que Votre Excellence aura reçu successivement, les trois dépêches que j'ai eu l'honneur de lui adresser, depuis le 20 du mois dernier. Les entraves maladroitement déguisées, que l'on a mises à Georgevo au départ de mon courrier pour Constantinople, et par suite, le retard d'un jour qu'il a éprouvé, le caractère perfide, déloyal de la nation valaque, chez laquelle on ne trouve en général ni probité, ni honneur, me laissent toujours dans la plus vive inquiétude, qu'on intercepte quelque partie de ma correspondance, soit avec Votre ministère, soit avec l'amiral Roussin. Les deux postes qui portent nos lettres sont celles de Vienne, à Paris entre les mains du Consul d'Autriche; celle de Constantinople, entre celles du Consul de Russie, et je ne puis avoir une confiance entière dans la politique de ces deux agents. Il est d'une telle importance pour moi, Monsieur le Comte, que vous connaissiez promptement tous les détails de l'affaire que j'ai soumise à votre jugement si éclairé (affaire Marsille), que je puisse vous convaincre de la nécessité où j'ai été d'agir comme je l'ai fait, et de la pureté de mes intentions, dans le cas même où j'aurais failli, en jugeant mal les choses, que tout ce qui pourrait retarder l'examen de ma conduite dans cette circonstance difficile, serait bien pénible pour moi. Un mot de Votre Excellence, approbateur de mes actions, qu'elle aurait la bonté de me faire expédier le plus promptement possible, serait la seule récompense que j'ambitionnerais, et même, si j'avai eu le malheur de mériter son blâme, j'en lirai les expressions avec une vive douleur, mais il serait cependant important pour moi, de l'apprendre sans retard.

J'invoque ici le témoignage de M. Mimaut, qui m'a précédé à Bucharest, sur la conduite que j'ai dû tenir dans cette affaire, sur Marsille et sur les hommes qui gouvernent la Valachie; les renseignements qu'il donnera à Votre Excellence, ne peuvent qu'éclairer grandement la question.

Depuis l'interruption de mes relations avec les autorités locales, aucun Valaque n'est venu au Consulat, dans la crainte de déplaire au gouvernement; plusieurs Boyards, et entr'autres M-me Balch Philippesco, la femme la plus distinguée de Bucharest par son esprit et par sa position sociale, m'ont fait assurer par des tiers, qu'ils désapprouvaient la conduite du gouvernement; d'autres, ennemis du Prince, et il en a beaucoup, m'ont fait engager en secret, à le pousser à bout et à ne garder avec lui aucun ménagement, dans l'espérance qu'une collision entre la Valachie d'un côté, et la France et l'Angleterre de l'autre, pourrait le placer dans une position difficile, dont ils espérerait profiter. J'ai répondu à ces derniers, qu'ils étaient dans l'erreur sur m'a conduite et mes sentiments; que, loin d'être l'ennemi du Prince, je le plaignais de suivre des conseils qui pouvaient le compromettre; que l'intérêt de mon pays, d'accord avec les intérêts des Principautés, était d'être étroitement uni avec les deux hospodars; que j'étais peiné de la position quasi hostile, prise malgré moi, vis-à-vis l'un d'eux, uniquement par sa faute; mais que la conservation de l'honneur du nom français, devait être ma première sollicitude, et qu'ils se trompaient grandement, en croyant que je voulusse seconder leurs projets. Ils ne sont pas revenus à la charge.

D'autres encore, dont M. Mavros, grec russe directeur des quarantaines russes et auteur de la lettre dont j'envoie par le courrier à Votre Excellence une seconde copie, avec quelques commentaires que j'y ai ajoutés, excitent le Prince à suivre la voie pernicieuse dans laquelle il est entré; ils seraient ravis de voir la désunion se perpétuer entre les Valaques, et les deux seules nations intéressées à leur indépendance. M. de Stirbey est le seul homme d'Etat en Valachie qui entende ses véritables intérêts, mais il n'a point été consulté en cette occasion. Michel Ghika, Ministre de l'Intérieur, frère du Prince, homme d'une incapacité reconnue, et d'autres médiocrités semblables, stimulés par les parents de la femme Marsille, et des ennemis secrets de sa personne et de ses véritables intérêts, ont seuls été écoutés.

J'ai appris hier, le Consul d'Angleterre et même celui d'Autriche m'ont confirmé ce qui suit, et qu'ils tenaient, ainsi que moi, de personnes très croyables. Il paraît que le Prince et les principaux Boyards, probablement à l'instigation secrète de la Russie, fatigués des entraves qu'opposent à leurs vexations, les privilèges véritablement très importants que les capitulations entre la Porte Ottomane et les diverses nations de l'Empire accordent aux Consuls étrangers, avaient voulu profiter de la première occasion favorable, pour essayer de secouer un joug qu'ils trouvaient trop pesant, faire supprimer les privilèges dont jouissent les nations étrangères, et à la place des capitulations, admettre comme charte fondamentale de l'Etat, le Règlement organique. Il est de fait, que beaucoup d'articles du Règlement organique sont diamétralement opposés aux capitulations, et que les choses ne peuvent subsister longtemps en cet état, les uns en appelant sans cesse au Règlement organique, et les autres ne reconnaissant que les capitulations.

Ils auraient donc voulu exploiter l'affaire Marsille, pour extorquer, avec le secours de la Russie, cette nouvelle concession de la Porte, en supposant même, ce dont je doute, connaissant leur caractère, qu'il fut de leur intérêt de désirer ce changement important, je crois que le moment n'est pas encore venu pour eux, de voir se réaliser ce plan gigantesque. Je préviens des avis secrets que l'on vient de me donner à ce sujet, M. l'amiral Roussin, qui s'apercevra bientôt s'ils sont fondés, par les démarches qui ne peuvent être faites qu'à Constantinople.

Si les Valaques réussissaient dans leur demande, et s'ils enlevaient aux Consuls leur juridiction sur leurs nationaux, la position de ces derniers ne serait plus sou-

tenable dans les principautés. Les tribunaux, au dire même de M. de Stirbey, sont composés de juges, qui vendent publiquement la justice et qui se considèrent comme des gens honnêtes, lorsqu'ils n'acceptent de l'argent que d'un des plaideurs. Ces faits sont généralement connus, et M. de Stirbey lutte en vain contre ce déplorable état de choses; jamais sans le secours de son Consul, un étranger n'obtiendrait justice dans ses réclamations; avant donc que les Valaques aient le droit de demander qu'on supprime les capitulations dans leur pays, il est indispensable qu'ils réforment leurs tribunaux et qu'ils assurent par là, une garantie suffisante aux étrangers.

Le Prince, le soir de l'arrestation de Marsille, ne voulait pas se mêler d'une affaire aussi sale, disait-il, et ce ne fut que vers le soir que, vaincu par les prières de Michel Ghika, M. de Blaremberg et de la dame Marsille, qu'il se décida à prendre parti pour lui.

Je viens d'apprendre à l'instant, que le Prince vient d'envoyer 300.000 piastres à Constantinople, pour se rendre le Divan favorable; une maison de commerce à Bucharest lui a avancé cette somme. Le 27 Novembre, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser; les circonstances étant changées, et l'heure de la poste me pressant, je répondrai à cette lettre par le prochain courrier.

On m'a confié ce matin, sous le secret, M. le Comte, que l'agent du hospodar envoyé à Vienne lui avait écrit, qu'une alliance offensive et défensive venait d'être conclue entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, pour s'interposer dans les affaires de l'Orient. Je vous ai dit cette nouvelle, qui n'est fondée sur aucun antécédent officiel, telle qu'elle m'a été donnée; on ajoutait que le cordon autrichien de la Bucovine et la Transylvanie avait été fortement augmenté.

Notre Consul d'Odessa m'écrit, que la peste d'Odessa était une fausse alerte; les médecins ont été abusés, par quelques symptômes douteux; ils ont trompé, à leur tour, le gouvernement et, honteux de leur sottise, ils n'ont pu se rétracter. Il en résulte que l'Autriche a établi des quarantaines sur le Pruth, et que le commerce avec la nouvelle Russie a été interrompu de ce côté.

DCLXX.

Chateaugiron către Molé, despre afacerea cetățeniei franceze a lui Marsille și despre alianța franco-engleză.

București, 1837, 8 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 8).

Ayant acquis la quasi-certitude que toutes vos dépêches et les miennes sont lues à la poste autrichienne, je suis forcé de chiffrer jusqu'aux moindres détails de l'affaire Marsille. J'ai quelques raisons de croire aussi, que M. de Timoni les communique au gouvernement valaque.

J'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, dans ma dernière lettre du 4 Décembre, que j'avais reçu sa dépêche, Direction commerciale No. 16, du 31 Octobre dernier; en lisant les lettres que je lui ai adressées successivement, depuis le 20 Novembre, Votre Excellence aura jugé, sans doute, que cette dépêche qui, un mois plutôt, aurrait dirigé si parfaitement ma conduite, est arrivée trop tard pour que je puisse en faire usage, les circonstances étant entièrement changées et tout pas rétrograde étant en ce moment, une honte pour le nom français.

Je prie Votre Excellence de me permettre de lui faire quelques observations relativement à la réponse de M. le Garde des sceaux.

Il me semble que le Ministre n'a considéré la question que sous le rapport du code civil, et qu'il a omis de consulter la législation spéciale, qui régit par des

lois exceptionnelles les sujets français qui habitent le Levant, quoique le décret du 26 Août 1811, non abrogé par la Charte, porte, article 1-er:

Que nul français ne pourra être naturalisé, sans l'autorisation du Roi; cependant la naturalisation est permise, dans presque toute l'Europe, aux seules conditions exigées par le code; ainsi dans ces contrées, un français qui veut renoncer à sa patrie, peut perdre ses droits de citoyen français, sans l'autorisation du roi, en suivant seulement les règles prescrites sur la naturalisation, par le gouvernement dont il veut devenir le sujet.

Dans le Levant, au contraire, l'autorisation du Roi est indispensable, et nul français ne peut chercher à s'y soustraire, sans s'exposer aux rigueurs de l'article 10 de l'édit du 3 Mars 1781, qui enjoint formellement aux officiers de S. M. de sévir contre lui. Plus j'étudie les capitulations, les lois applicables au Levant, les édits du Roi, plus j'y trouve la complète justification de tout ce que j'ai fait.

Votre Excellence demandait si ma chancellerie s'était procuré la déclaration par laquelle Marsille a renoncé à sa qualité de français. Cette déclaration n'existe pas dans ma chancellerie; mais si Marsille s'était présenté pour la faire, certes, la chancellerie eût refusé de la recevoir; préalablement il eut dû montrer une ordonnance du roi, visée par le Ministre de la Justice, enrégistrée au bulletin de lois, qui lui accordât l'autorisation d'en agir ainsi. (Art. 2 du décret du 26 Août 1811).

Une circonstance digne de remarque, c'est que Marsille s'est toujours refusé à faire près du gouvernement français, les démarches si simples et si faciles, que lui avaient été indiquées successivement par MM. Cochelet et de Théis, pour cesser d'être citoyen français. Cette circonstance a fait naître de graves soupçons, dans l'esprit des gens impartiaux et qui réfléchissent. Cet homme a donc des motifs pour craindre que son nom ne retentisse en France.

M. de Théis avait été en erreur, lorsqu'il a cru que Marsille avait acquis des propriétés en Valachie; il n'en a aucune encore, aujourd'hui: elles appartiennent toutes à sa femme.

Je ferai remarquer ensuite que Marsille, fut-il même propriétaire en Valachie, ce qui n'est pas, je ne saurais admettre qu'il eut cessé d'être français, sans enfreindre moi-même toutes les lois que je suis obligé de faire exécuter chaque jour.

L'agent que le hospodar entretient à Vienne, vient de lui écrire, et on me l'a confié comme un grand secret, une nouvelle qui ne me paraît fondée sur aucun antécédent, mais dont je crois pourtant devoir faire part à Votre Excellence. Il lui écrit donc, qu'un traité d'alliance offensive et défensive, vient d'être signé entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, dans le but de s'interposer dans les affaires de la Turquie et de la Circassie, et de réclamer contre les entraves apportées au commerce de la mer Noire.

La première dépêche de M. de S-te-Aulaire à Votre Excellence, renversera sans doute ce fragile château de cartes.

DCLXXI.

Chateaugiron către Molé, despre ucazul lui Miloș Obrenovici.

Bucureşti, 1837, 10 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 8 bis).

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une traduction de l'ukase du Prince Milosch, rendu le 16 octobre dernier. Il a été imprimé dans la gazette servienne de Belgrade; mais ne l'ayant point vu paraître ni dans les journaux français, ni dans ceux d'Allemagne, je crois devoir l'envoyer à Votre Excellence, malgré l'ancienneté de sa date.

C'est à la suite de la mission du Prince Dolgorouky, dont j'ai fait part à Votre Excellence par ma lettre du 12 octobre, direction politique No. 3 (bis), que le Prince a été forcé de rendre cet ukase, qui est tout à fait contraire à des principes arbitraires; mais la Russie, qui veut se rendre populaire, à tout prix, en Servie, et qui n'y réussit que trop bien, et beaucoup mieux qu'en Valachie, a appuyé en cette occasion les réclamations des patriotes serviens. Quelques-uns d'entr'eux sont réfugiés à Bucharest et attendent un moment favorable, pour rentrer dans leur patrie. Le Consul d'Angleterre, le colonel Hodger, par haine contre la Russie, excite le Prince à secouer son joug et lui promet, dit-on, l'appui de l'Angleterre. Les patriotes serviens ne croient point que Milosch veuille tenir les engagements contractés envers eux, sous les auspices de la Russie.

DCLXXII.

Duclos către Molé, despre vizita Sultanului la Silistra, despre urmările ei și atitudinea consulului rusesc Besack. Iași, 1837, 13 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 19).

Deux évènements, arrivés depuis six mois, ont produit des effets notables sur l'état politique de la Moldavie, et sans doute aussi, de la Valachie: C'est la présence du Grand Seigneur à Silistrie, et l'adresse que l'Assemblée générale de Valachie a présentée au Prince, le 21 juillet dernier. Par le premier, sa Hautesse ayant fait acte de souveraineté, en mandant les hospodars devant elle, leur intimant ses ordres et ce qu'ils doivent faire pour le bonheur *de ses sujets valaques et moldaves*, on ne parlait plus, au retour de LL. AA. dans les principautés, que du Sultan, de ses bienveillantes intentions, et l'éclat de la Russie s'est trouvé un moment voilé. Celle-ci, comme je l'ai dit dans une autre dépêche, a cru ses droits usurpés; elle s'est hâtée d'établir son pouvoir d'une manière plus ostensible et incontestable, et qui ôtât tout espoir de l'atténuer jamais. Son Consul reçoit maintenant les requêtes que lui adressent les nationaux contre les nationaux, ce qu'auparavant il ne jugeait pas de sa compétence. Ainsi, il est devenu l'unique autorité du pays; les autres ne sont plus que ses déléguées. Aux représentations que le postelnik ou secrétaire d'Etat, lui a faites, il a répondu qu'il n'y avait rien de plus naturel, que les protégés s'adressassent à leur protecteur, dans leurs affaires particulières. Par une autre innovation, ce Consul impose à S. A. les personnes auxquelles il veut confier les principales charges de l'Etat, et annule toutes les nominations qui n'ont pas reçu au préalable son assentiment.

Il y a peu de jours que le Prince, ayant nommé M. Grégoire Ghika, le jeune, aux fonctions de hetman ou général de la milice, en remplacement de M. Théodore Balsch, qui les remplit depuis sept ans, et pour Aga (préfet de police), M. Théodore Ghika, au lieu de M. Stephan Catardji, que le général Kisseleff avait élevé à cette place, M. Besack a fait révoquer ces dispositions, sur de fort bonnes raisons, il est vrai. D'abord, parce que les devoirs du chef de la milice exigent certaines connaissances militaires, que l'expérience a données à M. Balsch et qui manquaient à son successeur. Ensuite, et pour l'autre emploi, que M. Ghika ayant pris à son compte particulier l'adjudication du pavage de la ville, la ferme des boucheries et celle de la vente du suif, dont le gouvernement a le monopole, se trouverait, comme aga, juge et partie dans une multitude d'affaires. Mais, en annulant ces deux nominations, M. Besack a achevé d'anéantir l'autorité hospodariale, et mis au grand jour que, lui seul peut conférer ou retirer les emplois. Aussi les boyards qui désirent avoir des places, ou conserver celles qu'ils ont, vont faire la cour, non

plus au prince, qui n'y peut rien, mais au Consul de Russie, qui est le distributeur des grâces. Et pendant que les salons de ce dernier sont, tous les soirs, remplis d'une foule de courtisans; ceux du hospodar restent vides, excepté le vendredi, que M. Besack les honorant de sa présence, il s'y rend quelques personnes qui se règlent à son exemple.

Si l'entrevue de Sa Hautesse avec les hospodars à Silistrie, a eu pour résultat d'apesantir le joug de la Russie sur les principautés, l'adresse précitée de l'Assemblée valaque a mis la cour protectrice dans le cas de modifier sa politique à leur régard. Jusqu'alors elle avait, en Moldavie, soutenu l'un contre l'autre, les deux partis du prince et de l'opposition. Dans les derniers temps, elle paraissait même favoriser celle-ci, en obligeant le Prince à réparer certains torts, à faire rembourser des deniers usurpés, et surtout en voulant porter au pouvoir, les membres de ce parti les plus influents. Mais depuis, elle les en a soigneusement éloignés, pour en placer d'autres, d'un esprit tout à fait contraire. Jusqu'alors le Consulat russe était resté étranger aux élections, que se disputaient l'opposition et le hospodar. Cette année, M. Besack, d'accord avec S. A., a signifié sans mystère, à tous les gouverneurs des districts, aux principaux électeurs, que les uns seraient destitués et les autres poursuivis, dans leurs personnes et leurs biens, si les individus qu'il leur désignait, n'étaient pas élus; et le Consul a déclaré que tout député qui se permettrait de n'être pas de l'avis du gouvernement, serait exclu de l'Assemblée. Ces menaces ont porté leurs fruits: d'après le cri public, à l'exception de cinq ou six représentants, pris dans la haute société, tous les autres le sont parmi les boyards du dernier rang, et à ce qu'on dit, des hommes sans connaissances, sans fortune, sans considération, prêts à signer tout ce qu'on leur commandera, dont quelques-uns même, sont des étrangers, auxquels le Réglement refuse le droit de siéger à la Chambre.

Il paraît cependant que les moldaves commencent à comprendre, ce que c'est qu'un député, car le gouvernement a rencontré, à l'exécution de son projet, une résistance à laquelle il ne devait pas s'attendre. Un très grand nombre d'électeurs ont porté des noms tout différents, de ceux qui leur avaient été désignés, et si les membres du bureau, en faisant le dépouillement du scrutin, n'avaient pas eu le soin de proclamer toujours les candidats du gouvernement, au lieu de ceux dont le nom était écrit sur les billets, qu'ils déchiraient à l'instant et jetaient sous la table, la nouvelle Chambre aurait compté plus d'un représentant peu disposé à favoriser les abus du pouvoir. Les électeurs de Galatz et ceux de plusieurs autres districts ont protesté par écrit, contre cette manière frauduleuse de procéder. Protestations qui resteront sans effet pour le moment, mais qui, en pareil cas, auront des imitateurs, et plus tard se feront sentir.

Une autre preuve du changement politique du cabinet russe, est celle-ci: M. Nicolas Canta ou Cantacuzène, neveu du Métropolitain, que le prince avait fait successivement grand vestiar (administrateur des finances) et ministre de l'intérieur; M. N. Canta, que les opposants accusaient de tant de malversations, que par cette raison M. Ruckman avait renvoyé des affaires, auxquelles il n'a pas permis qu'on le rappelât au mois de Juillet dernier, malgré le vif désir qu'en avait Son Altesse, M. Canta, dis-je, est presque rentré en faveur auprès de ce cabinet, qui a favorisé son élection comme député, et des personnes bien informées disent, qu'on pourra le recevoir à la tête d'une administration.

Toutefois, il est malaisé de distinguer dans la conduite d'un envoyé, les actes qui émanent de ses instructions, de ceux qui résultent de son humeur et de ses passions individuelles. Ainsi, lorsque M. Besack a fait interdire aux tribunaux d'admettre les drogmans consulaires à la défense des causes des étrangers, on devait croire qu'il en avait apporté l'ordre de Pétersbourg, et voilà qu'il vient d'enjoindre à son drogman, de continuer à assister ses administrés dans leurs procès, à la très grande

satisfaction de ces derniers, et de lever la défense qu'il avait faite à ce sujet, pour les autres drogmans, ce qui ne peut venir que d'instructions ultérieures. Néanmoins on peut douter encore, qu'il ait agi de son chef dans cette mesure prohibitive, en considérant combien il aurait pris sur lui-même, et qu'il n'a fait que renouveler les tentatives du gouvernement provisoire à cet égard. Il se pourrait donc, que sur les représentations de quelque puissance, celle de Russie, après avoir ordonné cette démarche, eut été obligée de revenir sur ses pas. D'ailleurs, ce qui a eu lieu un moment, sera toujours un fait de plus, dont elle saura se prévaloir dans l'occasion, pour établir un droit.

Tout le monde remarque que depuis son entrevu avec le Baron Ruckman, les allures de M. Besack tiennent plus du dictateur qu'auparavant. On dirait qu'il nous a rapporté quelque chose du caractère de son collègue: il ne correspond plus avec le secrétaire d'Etat et les autres ministres, comme s'ils étaient trop au dessous de lui; c'est au hospodar que s'adressent toutes ses communications, même pour les moindres détails. Dernièrement, il écrivit trois fois à S. A., dans l'espace de cinq ou six heures, afin qu'elle lui procurât une loge au théâtre, pour une représentation extraordinaire. On a pensé généralement que c'était au directeur de la salle, ou tout au plus au postelnik, qu'il le devait demander. A la troisième sommation, le Prince qui écrit le moins possible aux agents étrangers, pour ne pas se compromettre, est allé chez M. Besack lui répondre de vive voix. Les personnes instruites du motif de cette visite, l'ont blâmée. Je ne rapporte ces détails, que pour faire connaitre à Votre Excellence la nature des relations qui existent entre ces deux autorités.

DCLXXIII.

Chateaugiron către Molé, despre intervenția amiralului Roussin, ambasadorul francez, în incidentul dela București.

București, 1837, 18 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 9).

Le courrier que j'avais expédié le 30 Novembre à Constantinople, est arrivé le 13 de ce mois à Georgewo, et m'a transmis une réponse de M. l'Amiral Roussin. Celui-ci m'annonce qu'il a adressé à Votre Excellence, relativement à ce qui s'est passé à Bucharest, une dépêche par un bâtiment parti le 6 de Constantinople, le lendemain de l'arrivée de mon courrier dans cette ville; mais les vents qui soufflent ordinairement dans cette saison, apportent souvent de longs retards à la navigation des vaisseux qui se rendent du Bosphore dans les ports de la Provence; je crois devoir, M. le Comte, vous faire passer une copie de la lettre que M. l'Ambassadeur du Roi m'a écrite, en attendant les instructions que Votre Excellence voudra bien donner.

L'Amiral Roussin, m'ayant chargé de faire parvenir au Prince régnant, un réponse à la lettre que ce dernier lui a adressée, j'ai prié M. Lloyd, pro-consul britannique, en me conformant aux intentions écrites de M. l'Amiral, de me remplacer en cette occasion, comme il le fait chaque jour dans d'autres, avec une se grande obligeance.

Voici ce que m'a rapporté M. Lloyd, de cette entrevue, qui a eu lieu hier au soir.

Le hospodar était troublé en lisant cette lettre, il a pâli, et le peu de paroles qui lui sont échappées, ont paru à l'auditeur encore plus incohérentes que de coutume. (Il s'exprime d'ordinaire, avec beaucoup de difficulté et de lenteur).

Il a parlé de la bienveillance que l'amiral Roussin lui avait témoignée dans

tous les temps, et de la peine qu'il éprouvait, de voir nos relations interrompues. La conversation a été très courte et très vague. M. Lloyd a observé une prudente réserve.

Immédiatement après son départ, un conseil des Ministres a été convoqué; j'en ignore encore le résultat.

Des personnes bien instruites, m'assurent que le gouvernement Turc a profité de l'embarras où l'Hospodar s'est mis lui-même, et qu'on lui demande des sommes considérables pour arranger son affaire. Le Prince a déjà envoyé 10.000 ducats à Constantinople.

DCLXXIV.

București, 1837, 20 Decemvrie.

Chateaugiron către Molé, rectificând un articol apărut în gazetele streine asupra situațiunii din țară, despre afacerea Marsille și despre dorința Domnului Moldovei să-l vadă.

(Consulat de Bucarest, 10).

L'article suivant a paru dans le supplément extraordinaire de la *Gazette universelle d'Augsbourg*, du 1-er Décembre dernier. Il est probable qu'il a été déjà publié dans les journaux français, mais je crois néanmoins devoir en envoyer une traduction à Votre Excellence, afin de pouvoir en relever les inexactitudes.

„Bucharest 13 Novembre.—La crise dans laquelle se trouvait notre consti„tution, par suite des derniers évènements qui sont connus, vient d'avoir un résultat „aussi heureux qu'inattendu.

„La décision du cabinet de St. Pétersbourg, attendue avec une si grande „anxiété, est arrivée. En voici la teneur:

„La conduite tenue jusqu'ici par l'Assemblée générale valaque (conduite qui „a été tant blâmée par M. de Ruckman) n'est nullement contraire aux règles, mais „elle est tout à fait constitutionnelle; c'est pourquoi les discussions contre lesquelles „on avait protesté, doivent être continuées, et les conclusions adoptées par l'Assemblée, „doivent être considérées comme légales. Par cette décision, le Cabinet Russe a „donné clairement une nouvelle preuve de son impartialité et de son amour de la „justice; cette décision a été reçue avec reconnaissance, et elle ne manquera certai„nement pas, de rapprocher de la Russie l'opinion publique, qui s'éloignait dans ces „derniers temps. En conséquence les Boyards, forcés par des menaces à l'ajourne„ment de la Chambre, se rassembleront de nouveau sous peu de temps".

Le même article, dans tout autre journal, ne serait d'aucune importance; mais la gazette d'Augsbourg est le journal le plus estimé de l'Allemagne, et qui compte le plus d'abonnés. Il hazarde rarement une nouvelle dont l'authenticité ne lui est pas clairement démontrée. Cet article a été reçu comme véridique, et pourtant il ne contient que de graves erreurs.

Je n'avais pas voulu, jusqu'à ce moment, entretenir Votre Excellence de tous les bruits contradictoires, qui circulent ici depuis quelque temps et qui ne n'offraient aucun caractère de vérité; mais aujourd'hui, je crois avoir acquis quelques certitudes à ce sujet, et je m'empresse de vous communiquer, M. le Comte, des détails que je tiens de bonne source. Il paraît certain que, depuis les évènements qui se sont passés au mois de Juillet dans la chambre des Etats, le hospodar n'a reçu aucune communication du Ministère russe. Il est en ce moment dans le plus grand embarras. La chambre des Etats, aux termes du Règlement organique, doit être convoquée tous

les ans, au premier Décembre. Le recensement général, que l'on fait en ce moment en Valachie et qui occupe un grand nombre de Boyards, a servi jusqu'à ce moment de prétexte, pour ne pas convoquer la chambre à l'époque fixée par le Règlement; mais le travail va se terminer, et le Prince n'ose plus convoquer la Chambre, dans la crainte d'un conflit de pouvoir, et hésite à la dissoudre, parce que les mêmes hommes seraient probablement réélus.

Il désirerait donc obtenir, de ses protecteurs et suzerains, permission de gouverner sans l'assemblée des Etats, et de pouvoir lui-même faire adjuger les fermes et les salines, douanes, &-a. Il attend donc chaque jour, des instructions, et il ne lui en vient ni de Constantinople, ni de St. Pétersbourg.

On croit savoir positivement que M. de Ruckman a écrit de Constantinople au Prince, à l'occasion de l'affaire Marsille, et lui a reproché avec véhémence sa conduite en cette occasion, et sa faiblesse pour des hommes indignes de sa confiance, qui le gouvernent. La lettre de M. l'Amiral Roussin paraît avoir fait aussi une vive impression sur l'esprit du Prince.

M. Duclos me marque de Iassi:

„Le Prince de Moldavie me charge de vous assurer, qu'il serait charmé que „ce qui se passe à Bucharest, lui procurât l'honneur de vous voir quelques instants „plutôt".

DCLXXV.

Chateaugiron către Molé, despre intervenţia la Constantinopol în incidentul cu consulul francez şi despre afacerea Marsille. București, 1838, 8 Ianuarie.

(Consulat de Bucarest, 11).

Je n'ai eu que quelques heures, pour faire le travail que j'adresse aujourd'hui à Votre Excellence, ne voulant pas laisser partir le courrier d'aujourd'hui, sans vous donner la nouvelle de l'arrangement que l'Amiral a conclu avec le Sultan. Le frère du Prince est venu chez moi, suivant les conventions arrêtées à Constantinople, et employant les mêmes expressions, relatées dans la dépêche de M. l'Amiral. L'Aga de la police est suspendu de ses fonctions, je le sais par M. Michel Ghika; mais j'en attends l'annonce officielle, que je réclamerai aussi officiellement, si elle n'arrive pas bientôt.

Reste l'affaire Marsille, qui devient plus embrouillée qu'auparavant. Je dois me conformer sans doute, aux instructions que me donne l'Amiral Roussin, mais l'exécution en est très difficile. Il n'y a aucun doute sur la nationalité française de Marsille. J'ai l'honneur de faire passer à ce sujet, une lettre d'un des prédecesseurs de Votre Excellence, écrite en 1825 et relative à Marsille. Elle ne laisse aucune incertitude sur son état, et indique contre lui, des soupçons qu'il serait très utile d'éclaircir à Paris, et cette lettre en offre tous les moyens. Samedi prochain, j'entrerai dans quelques détails, sur cette nouvelle tournure que va prendre l'affaire.

La poste va partir et me force d'interrompre cette dépêche.

DCLXXVI.

București, 1838, 12 Ianuarie

Chateaugiron către Molé, despre întrevederea sa cu Domnul, despre împăcarea lor și aranjarea afacerii Marsille.

(Consulat de Bucarest, 12).

Dans ma dernière dépêche du 7 de ce mois, j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, copie des dépêches de l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, dans la crainte que la navigation ne vous les portât pas aussitôt. Je lui ai fait part également, de la visite officielle que j'ai reçue du frère du Prince, et de ce qui s'y était passé.

Le lendemain, j'allai rendre sa visite à Michel Ghika, et lui demander quel jour le Prince pourrait me recevoir. En revenant chez moi, je fus saisi par le froid, qui était ce jour là de 19°, et je rentrai fort indisposé. J'en fis prévenir le Prince, et je n'ai pu le voir que hier, 11.

Dans l'intervalle, j'avais écrit à Michel Ghika la lettre dont l'extrait est ci-joint. J'avais cru devoir lui rappeler mot à mot, tous les termes de l'accommodement conclu à Constantinople. Ces précautions sont plus nécessaires ici, que partout ailleurs, et j'avais reçu une note de la secrétairerie d'Etat, dont je joins aussi un extrait, pour la plus grande intelligence des faits.

Hier 11, je me rendis chez le Prince. Notre entrevue a été touchante: C'était celle de deux amis, qui se revoyaient après une vive querelle, mais qui n'avait point altéré leur amitié. Le Prince sait que je lui suis véritablement attaché, et quelque calomnie que les gens intéressés à nous désunir, aient pu lui dire, pendant ce malheureux accident, je sais pertinemment qu'il a toujours pensé que, ce n'était point à lui, mais à des conseillers perfides et inhabiles, que j'attribuais la conduite tenue à mon égard. Notre explication a été franche et loyale. de mon côté, et je crois, aussi du sien. Les intérêts de nos deux pays ne sont-ils pas communs. Nous sommes convenus que les mêmes personnes, qui venaient chez moi en secret, falsifier ses paroles à mon égard, allaient ensuite chez lui, pour y jouer le même rôle. Je lui ai démontré l'intérêt que certaines gens avaient eu, à nous désunir, ce dont ils conservaient encore l'espoir, dans la suite de l'affaire Marsille. Je savais, et je lui ai dit, que deux personnes surtout, le Conseiller d'Etat Mavros, directeur général des quarantaines, et son beau-frère, le jeune Soutzo, aide de camp du Prince et son secrétaire intime, avaient été les plus ardents à diriger le Prince dans une voie, dont il s'était détourné d'abord, et qu'il n'avait finalement suivie, que sur leurs instances réitérées et celles de quelques Boyards, parents de la femme de Marsille. Ce qu'il y a de particulier, c'est que Soutzo avait été élevé à Paris, aux frais du Gouvernement français, et que sa mère, veuve d'un Soutzo qui jadis a péri par le cordon du Sultan, reçoit de la France une pension de 6.000 francs. Je n'ai pu vérifier ce fait; mais s'il est vrai, cette famille témoigne au roi sa reconnaissance d'une singulière manière.

Nous sommes convenus finalement, le Prince et moi, que dorénavant toute difficulté serait discutée entre nous, sans intermédiaires, autant qu'il nous serait possible.

Quant à Marsille, après avoir montré au Prince la note que j'avais reçue de la secrétairerie d'Etat, je lui exprimai le désir, que l'affaire se traitât différemment qu'elle n'avait été indiquée.

„A quoi bon cette commission mixte, lui ai-je dit, composée d'un grand „nombre d'individus qui, de chaque côté, apporteraient une opinion immuable, et qui „perdraient tout leur temps dans de vaines discussions. D'ailleurs de mon côté, il „n'y assisterait que moi et le secrétaire du Consulat. Je propose donc à Votre

„Altesse, de choisir deux personnes, dans lesquelles nous aurions toutes les deux „confiance, et je conférerais avec elles, sur toutes les questions incidentes. Nous „traiterions l'affaire à l'amiable, et si quelque difficulté survenait, sur laquelle il nous „serait impossible de nous entendre, évitant alors toute discussion inutile, nous lais- „serions décider la question par nos supérieurs à Constantinople".

Je lui indiquai aussitôt les deux personnes, qui me paraissaient le plus devoir remplir notre but: son frère Michel, qui a toute sa confiance, et M. Bibesco, frère de M. de Stirbey, arrivant de la France, où il a passé deux ans, et l'homme le plus estimable et le plus capable de Bucharest. Le Prince parut enchanté de ma proposition, et me dit qu'il allait en conférer avec son frère.

Le Prince me chargea ensuite, d'exprimer à M. l'Amiral Roussin tous ses sentiments d'affection et de gratitude, pour l'intérêt qu'il a bien voulu prendre à lui. „Dites-le lui", me répéta-t-il deux fois. Nous nous séparâmes alors, avec les témoignages les plus affectueux de sa part.

Demain 13, c'est le jour de l'an grec. Nous irons en cérémonie présenter nos félicitations au Prince; peut-être me parlera-t-il de la proposition que je lui ai faite, relativement à l'enquête sur Marsille. Comme cette marche me semble la plus simple, pour aplanir les difficultés, elle aura déplu à M. Mavros, qui voit sans doute avec peine, l'union rétablie entre nous et le Prince, qui est trop bon, se laisse facilement influencer, par des gens en qui il a confiance, et qui ne la méritent pas, parce qu'ils pensent plutôt à un autre intérêt qu'au sien.

DCLXXVII.

Chateaugiron către Molé, despre afacerea Marsille.

București, 1838, 20 Ianuarie

(Consulat de Bucarest, 13).

La satisfaction que l'Amiral Roussin a obtenue pour la France de la Sublime Porte, au sujet de l'affaire Marsille, n'a point eu entièrement le caractère officiel que M. l'Ambassadeur paraissait désirer. Michel Ghika est venu, il est vrai, m'exprimer les regrets de son frère, sur ce qui s'était passé, mais la déposition de l'Aga ne m'a été signifiée que verbalement. J'en avais demandé la notification officielle par écrit, afin de pouvoir l'envoyer à Constantinople, et on ne me l'a point encore donnée, quoique plusieurs jours se soient écoulés depuis ma demande.

Je n'ai point aussi reçu réponse, relativement à la caution que j'avais exigée, pour Marsille, suivant les instructions que j'avais reçues de Constantinople.

Je dois, sans doute, et je le ferai exactement, me conformer aux instructions que M. l'Ambassadeur me donne, relativement à la marche à suivre dans l'affaire Marsille; mais tout en m'y soumettant, il est de mon devoir d'attirer l'attention de Votre Excellence, sur le mauvais effet que cette partie de l'arrangement produit généralement à Bucharest, parmi toutes les personnes qui en ont eu connaissance. La concession faite à la Valachie, toute spéciale à un individu qui devait être compris dans une mesure générale, peut produire dans la suite des résultats fâcheux qui, non seulement intéressent la France, mais aussi toutes les autres puissances européennes, qui sont intéressées à voir respecter les capitulations. C'est ainsi que ce sont exprimés ce matin, MM. les Consuls d'Autriche et d'Angleterre, avec lesquels j'ai eu une très longue conférence à ce sujet, chez moi. Le premier avait reçu une dépêche de M. de Metternich, qui était aussi relative à cette affaire, et qui lui recommandait la stricte observation des capitulations. La concession accordée à la Valachie est, en apparence du moins, une désapprobation de ma conduite. S'il existe de l'incertitude sur la nationalité de Marsille, j'ai eu tort de le faire arrêter, et j'aurais

dû éclaircir davantage l'affaire, avant de me porter à cette extrémité; mais le cas est bien différent. En agissant comme je l'ai fait, j'étais certain, et je crois l'être encore, que Marsille est français, et que comme tel, d'après nos lois, il ne pouvait cesser de l'être, sans l'autorisation du Roi. L'édit de 1781 me traçait une règle invariable à ce sujet.

M. Bibesco a refusé d'être de la commission chargée d'examiner la nationalité de Marsille. Le refus de M. Bibesco, homme probe et désintéressé, pourra peut-être donner lieu à de nouvelles complications. On cherche déjà à les faire naître, mais Votre Excellence peut être assurée, que j'éviterai, par tous les moyens en mon pouvoir, de les provoquer.

Si le principe de rechercher nos nationaux, partout où besoin est, vient d'être reconnu par la Porte, celui de ne pouvoir changer de nationalité, sans la permission expresse du Roi, vient de recevoir une rude atteinte. Le point sur lequel nos capitulations avaient besoin d'être revues, M. l'Amiral Roussin paraît l'avoir abandonné. Par suite de cet abandon, les naturalisations semblent être autorisées à l'avenir dans le Levant, sans qu'il soit nécessaire, comme par le passé, de s'être prémuni de l'autorisation royale.

Il est à regretter, qu'à cause des considérations majeures, dont M. L'Amiral Roussin m'entretient dans un dépêche chiffrée, dont j'ai adressé copie à Votre Excellence, l'on n'ait pu faire au hospodar toute autre concession, que celle de la mise à exécution d'un des principaux droits de la France dans le Levant.

J'ai dû m'expliquer franchement avec Votre Excellence, sur les conséquences qui peuvent résulter de cette partie de l'accommodement, surtout chez des gens qui, excités sourdement par la Russie, cherchent à faire naître toutes les occasions de secouer le joug que la Porte leur impose encore, quoique d'une main légère.

J'attends avec une bien vive impatience, l'opinion que Votre Excellence aura portée dans toute cette affaire.

DCLXXVIII.

Bucureşti, 1838, 28 Ianuarie

Chateaugiron către Molé, despre grozavele cutremure de pământ din ţară.

(Consulat de Bucarest, 14).

Le 23 Janvier, à 8 heures, 45 à 50 minutes du soir, deux secousses de tremblement de terre se sont fait sentir à Bucharest; la première oscillatoire, la seconde de bas en haut. Le Prince et une partie de la noblesse assistaient à une représentation de la troupe française, arrivée depuis peu dans cette ville. J'y étais aussi, et j'ai été témoin de l'effroi général, de la consternation muette, qui frappa à l'instant tous les spectateurs. Les femmes étaient tellement terrifiées, qu'elles n'avaient pas la force de crier. La seconde secousse put faire croire que le théâtre allait s'écrouler, tant elle fut violente et tant, toutes les parties de l'édifice construit en bois, commencèrent à craquer. A peine fut-on revenu de la première stupeur, qui s'était emparée de tous les esprits, qu'on s'empressa de porter secours aux femmes, dont beaucoup étaient évanouies, et de les transporter dans la cour du théâtre. Les acteurs eurent pourtant le courage de continuer la pièce, devant quelques auditeurs qui étaient restés au parterre. Les loges restèrent complètement vides, excepté la mienne. Chacun, inquiet pour sa famille et pour sa maison, avait quitté la salle.

Les désastres causés dans la ville par cet évènement, sont immenses et ne peuvent encore être calculés. J'aurai ce matin le rapport de la police, qui me fournira peut-être quelques nouveaux détails. Le tremblement de terre de 1829, moins long

et moins violent, avait déjà ébranlé la plupart des maisons; celui du 23 a achevé d'en rendre inhabitables un grand nombre, et d'en faire écrouler entièrement environ 36. Presque tous les plafonds sont tombés, ainsi que les poëles, qui sont généralement ici d'une mauvaise construction; dans beaucoup d'habitations, il n'en reste pas un seul, et les murs menacent ruine; les propriétaires sont forcés d'aller chercher provisoirement un asile ailleurs. Le Prince régnant est dans ce cas; son palais est entièrement dévasté, et il s'est retiré chez son frère, le spatar, Ministre de la guerre.

Le nombre des victimes est considérable; on a trouvé déjà 8 morts et 14 blessés, dont la plupart le sont mortellement, mais on ignore encore le nombre total. La plupart ont été écrasés dans les rues, par la chute des murs et des maisons, et dans l'intérieur des maisons, par la chute des poëles, auprès desquels les familles étaient réunies, parce qu'il faisait très froid.

La rue qui longe le kan St. Georges (dont les murs, jadis servant de défense contre les surprises des Turcs, sont très élevés et se sont écroulés sur les maisons qui leur faisaient face) est devenue presque impraticable, et c'est avec difficulté, que je l'ai parcourue dans toute sa longueur. Tout être vivant, qui se trouvait au moment du tremblement de terre dans cette rue, qui est fort étendue, ou dans les maisons de l'autre côté de la rue, n'existe plus. La masse des décombres est tellement considérable que, depuis deux jours, on n'a encore pu en enlever qu'une faible partie. A chaque instant, on découvre de nouveaux cadavres. Un jeune homme, échappé presque miraculeusement à ce désastre et qui s'est trouvé renfermé dans ces décombres, sans avoir été blessé, raconte qu'au moment où les murs se sont écroulés, un traineau sur lequel se trouvait une dame, avait passé auprès de lui. On n'a pu encore retrouver ni la dame, ni le cocher, ni la voiture, ni les chevaux. Il paraît que les secousses sont venues d'Occident en Orient; mais il n'y a aucune certitude à cet égard, car le trouble était si grand, que peu de personnes ont pensé à faire, en ce moment, des observations scientifiques. On attend avec anxiété des nouvelles de la principauté et des points rapprochés des montagnes; la plupart des maisons de campagne des environs, sont entièrement dévastées; plusieurs églises se sont écroulées, dans les villages voisins. La secousse a été très forte, du côté des Carpathes; on ne connaît pas encore tous les détails de ce qui s'y est passé. J'apprends à l'instant, que le frère du Prince vient de dire, que la ville épiscopale de Courtea d'Argisch, située près de Rimnik, à peu de distance d'Hermanstadt et des Carpathes, est complètement détruite.

Dans l'état où sont, en ce moment, toutes les maisons de Bucharest, un nouveau tremblement de terre aussi violent que le dernier, même dans quelques années, fera s'écrouler la plus grande partie de la ville. Au moment de la secousse, des chevaux ont pris le mors aux dents, d'autres se jetaient par terre ou tombaient sur les genoux.

Le 23 au soir, le thermomètre marquait 11 degrés au-dessous de zéro; le froid était vif et pénétrant, le ciel était chargé de nuages et de brumes humides; le 24, à 11 heures du matin, le temps était humide et très doux, et le thermomètre ne marquait plus qu'un degré au-dessus de glace. Dans la nuit du 23 au 24, entre 3 et 4 heures du matin, on a ressenti une nouvelle secousse. Dans la nuit du 24 au 25, il y en a eu encore une autre, à peu près à la même heure; la nuit dernière encore, une autre secousse un peu plus forte que les deux dernières. Toutes les personnes qui habitent les premiers étages, les quittent pour descendre au rez-de-chaussée.

J'ai été hier, avec le Consul d'Angleterre, visiter le Prince dans son campement; il m'a paru fort affecté de cet évènement; il a fait fermer le théâtre et suspendre toutes les fêtes du carnaval.

Le Prince a fait distribuer le jour de l'an près de 300.000 piastres, à différents personnages importants. La famille Philippesco en a plus de 60.000.

Le parti de l'opposition s'élève à grands cris, contre cette distribution, qu'il

considère comme prodigalité, dans un moment où le pays a tant besoin d'améliorations. On parle de convoquer la Chambre dans le mois de Février, et l'on vient de m'assurer que les chefs de l'opposition s'étaient donné rendez-vous dans la ville de Pitesti, à quelques postes de Bucharest, pour y combiner leur plan de conduite.

DCLXXIX.

București, 1838, 9 Martie. Chateaugiron către Molé, despre boala sa, despre știrile din Moldova și despre chestiunea capitulațiunilor.

(Consulat de Bucarest, 15 bis).

L'affaire Marsille n'est point encore terminée. Les variations extraordinaires dans la température, (dans quatre jours, une différence de 13° de chaleur, à 3° au-dessous de glace) ont occasionné une foule de maladies, et je me suis ressenti aussi de l'influence malfaisante. Une attaque de rhumatisme me tient, depuis trois semaines, chez moi, et contrarie grandement le désir que j'aurais d'annoncer à Votre Excellence la fin de cette fastidieuse affaire; mais j'espère être bientôt en état de m'en occuper, et de me réunir aux commissaires, nommés par le Prince, pour examiner la nationalité de Marsille. Je n'ai point fait part par le dernier courrier à Votre Excellence, de tous les bruits qui circulent depuis quelque temps à Bucharest, parce que je supposais que, s'ils avaient le moindre fondement, M. Duclos et M. Huber, depuis son arrivée à Iassi, m'eussent instruit de leur plus ou moins de vérité. Sans doute, Votre Excellence en serait également instruite par M. Huber. N'ayant reçu depuis quinze jours, aucunes nouvelles de Iassi, je devrais croire qu'il ne se passe rien d'extraordinaire dans ce pays; cependant, je crois devoir transmettre à Votre Excellence, quelques détails qui m'ont été donnés aujourd'hui.

On dit généralement que les Russes rassemblent des troupes sur le Pruth, et vont entrer en Valachie et en Moldavie.

On dit aussi, que des dépêches arrivées hier de St. Pétersbourg, apportent la décision bien tardive, de l'Empereur Nicolas, sur les évènements qui se sont passés dans l'Assemblée des Etats, au mois de Juillet dernier. D'après ce rapport, l'Empereur désapprouve entièrement la conduite de Ruckman et du Hospodar, et l'ajournement de l'Assemblée, et approuve, au contraire, la résistance de l'opposition; ce serait de la part de la Russie un nouveau trait de politique, car l'opposition acquiert chaque jour de nouveaux partisans. Dans ma très prochaine dépêche, qui partira librement par un courrier anglais, je pourrai, ou confirmer ou démentir cette nouvelle.

Je prie Votre Excellence, de vouloir me permettre quelques observations, sur une tendance, presque générale en ce moment, parmi les classes supérieures en Valachie.

Il faut avouer qu'elles ont quelques motifs de se plaindre. Les deux puissances, suzeraine et protectrice, ont donné après le traité d'Andrinople, aux Principautés, comme charte, un règlement organique, subversif en beaucoup de parties des capitulations; mais, en leur accordant cette charte, elles ne leur ont pas donné les moyens de la faire admettre et respecter par les autres puissances de l'Europe.

Or, les Consuls étrangers (le Règlement organique n'ayant pas été reconnu officiellement par leur souverain), ne peuvent adopter pour règle de conduite, que les capitulations, rien que les capitulations.

Les Consuls russes dans les principautés font, sans cesse, bon marché des privilèges que leur accordent les capitulations, parce qu'en définitif, ils savent fort bien, qu'ils n'y perdent rien. Ils trouvent moyen, par ces concessions apparentes, de

satisfaire l'amour-propre des Valaques, et par là, de se rendre populaires, tandis que nous, Consuls étrangers, forcés de réclamer sans cesse l'exécution de ces capitulations, qui choquent leur orgueil, nous perdons nécessairement de notre influence, sur des hommes bornés, peu éclairés, légers, et qui ne jugent les choses que sur l'apparence.

Notre position devient fort embarrassante, et tôt ou tard, il faudra, je crois, que nos gouvernements s'entendent, soit pour réclamer l'exécution littérale des capitulations dans les Principautés, soit pour reconnaître le Règlement organique, et en adopter toutes les conséquences; mais alors, il faudra des conventions, des traités de commerce particuliers, pour les Principautés, &-a. Je ne fais ici qu'indiquer à Votre Excellence des difficultés qui se renouvellent chaque jour, et qui devront tôt ou tard, être soumises à un examen approfondi.

DCLXXX.

Chateaugiron către Molé, despre afacerea Marsille.

București, 1838, 18 Martie.

(Consulat de Bucarest, 16).

J'ai reçu avant-hier, par la poste de Constantinople, la dépêche du 1-er février, que Votre Excellence avait adressée à M. l'Amiral Roussin, pour m'être transmise.

Votre Excellence ne peut douter que le contenu de cette dépêche ne m'ait vivement affecté; mais j'ai dû, avant tout, me conformer à ses ordres et j'ai notifié immédiatement au secrétaire d'Etat, la décision prise par le gouvernement du roi, relativement à Marsille, et par conséquent, l'inutilité de l'examen de sa nationalité, qui, à cause de ma santé, n'avait pu encore être entamé.

Malgré la sévérité des remontrances que Votre Excellence m'adresse, son amour si connu pour la justice, dans lequel je place toute ma confiance, me donne la certitude, qu'elle écoutera avec indulgence, une simple observation que je me permettrai encore de lui adresser, pour la justification d'une partie de ma conduite. La bonté du juge, permet au condamné de se défendre, jusqu'au dernier moment.

La position dans laquelle je me suis trouvé, ne peut, ce me semble, être comparée à celle des Consuls qui m'ont précédé à Bucharest; ils n'ont eu à traiter, et même M. de Théis, que la question de nationalité. Il leur était facile d'attendre sur ce point, avant d'agir, la décision de Votre Excellence, et j'eusse fait comme eux, si la situation était restée la même.

Mais elle ne l'était plus. Marsille était accusé par un autre français, d'un attentat, puni sévèrement par nos lois et dans tous les pays. Sa culpabilité paraissait évidente aux yeux de tous; bien convaincu qu'il était français, puisque je devais croire que les édits de 1778 et 1781 étaient encore en vigueur dans le Levant, aucune loi subséquente ne les ayant abrogés, devais-je, dis-je, souffrir qu'un coupable, parce qu'il était riche et allié par sa femme à des familles nobles, bravât avec audace et impunité son roi, nos lois et la morale publique? Je ne l'ai pas cru. De cette croyance, dérive toute ma conduite, et puisqu'en agissant ainsi, j'ai commis une faute, Votre Excellence sera du moins persuadée, j'ose l'espérer, qu'une conviction intime de ce que je croyais un devoir sévère, mais indispensable à remplir, a pu seul diriger mes actions.

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Excellence, que la tendance des autorités turques, et par conséquent celles des Principautés, qui se considèrent comme plus indépendantes que les autres, à s'affranchir de la gêne que leur font éprouver les capitulations, est visible à tous les yeux en ce moment. Elles attaquent sans

cesse, les prérogatives des Consuls étrangers, et je sais pertinemment que les Cabinets de Vienne et de Londres reçoivent fréquemment à cet égard, des plaintes de leurs Consuls.

DCLXXXI.

Iaşi, 1838, 23 Martie.

Huber către Molé, despre desbaterile Adunării şi despre amestecul rusesc în administraţia ţării.

(Consulat d'Iassi, 2.).

Pour compléter et rectifier en partie, les débats de la Chambre, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans ma première dépêche, j'ai besoin de lui faire connaitre l'office que le Prince régnant a adressé, le 13 de ce mois, à l'Assemblée générale, et dont je lui donne ci-après l'analyse.

„Les sentiments qui m'ont animé, en me chargeant de l'administration de „cette principauté, sont toujours les mêmes et m'imposent le devoir de ne pas grever „de nouveaux impôts les contribuables, même à l'occasion du déficit, qui résulte de „l'excédant de nos dépenses sur nos recettes, qu'est venu augmenter, pour cette „année, les frais de recensement. Tout en appréciant les louables efforts et le zèle „de la majorité de l'Assemblée générale, à laquelle je me plais à rendre ici un „parfait témoignage, j'ai cependant acquis la conviction, que les ressources que pré„sentent le budget de 1838, ne peuvent suffire à couvrir l'excédant des dépenses; „en conséquence, j'ai résolu de combler ce déficit, avec les valeurs de ma propre „fortune, pour toute la somme à laquelle il s'élèvera, à la fin de cette année. Je „fonde l'espoir qu'avec les sages économies qu'apportera le grand Vestiar (Ministre „des finances) dans l'administration des deniers de l'Etat, et l'offre que je m'estime „heureux de faire dans l'intérêt de la chose publique, produiront le double avan„tage, de préserver le service public de toute entrave et le contribuable de toute „augmentation d'impôt".

Il résulte de cette offre, que le chiffre du déficit n'étant point indiqué, il se peut bien que sa valeur ne s'élève pas à beaucoup près, à 12.000 ducats, comme je l'avais annoncé dans ma dernière dépêche, et que le sacrifice pécuniaire ne soit pas en définitive, à la fin de l'année, aussi onéreux que le disent les amis du Prince.

La clôture de la session devait suivre peu après cette allocution, et c'est en effet, ce qui a eu lieu, vendredi dernier. L'Asemblée générale ne sera convoquée qu'en Décembre prochain.

On m'a promis le discours qui a été tenu à l'occasion de cette clôture, que j'aurai l'honneur de vous transmettre aussitôt qu'il me sera parvenu.

Pour bien savoir en quoi consistait l'influence russe, qui suscite tant d'ennemis au hospodar, que le petit nombre d'amis des Russes fait passer pour français, et que ses détracteurs signalent comme voué aux intérêts de la Russie, j'ai dû écouter le pour et le contre, et cet examen contradictoire m'a conduit à me convaincre, que le pouvoir de M. de Besack portait sur cinq points principaux, que voici:

1°. Que le Prince régnant ne peut ratifier aucune résolution du Divan princier, que lorsqu'elles ont été portées à la connaissance de ce Consul.

2°. Que le Prince ne peut plus, à l'avenir, apostiller aucune requête des plaignants, en matière juridique, afin d'éviter que les juges ne reçoivent de la première autorité du pays, une influence trop directe, pouvant nuire à la justice des causes.

3°. Qu'il ne puisse être nommé à aucun emploi de haute administration, sans avoir au préalable consulté le Consul russe, qui approuve ou rejette la nomination.

4°. Que le budget de l'année courante soit soumis à M. de Besack, avant de le livrer à la délibération de l'Assemblée générale.

5°. Que le Consul russe doit veiller à la stricte exécution du Règlement et à son application, dans toutes les parties de l'administration publique.

Cette tâche est assez importante, pour susciter au Consul de Russie comme au Prince, beaucoup de jalousies, de vives remontrances et de redoutables ennemis, et alors on comprendra combien sont difficiles leurs respectives positions. Le Hospodar, qui a beaucoup de calme et un grand sang froid, conjure tout orage avec un aplomb admirable, tandis que le Consul, irascible et s'appuyant de sa cour, manque quelquefois de mesure et se fourvoie.

Un vol de 2.000 roubles argent a été commis, il y a quelques jours, chez M. de Besack, et le coupable qui vient d'être découvert, se trouve être son drogman, fils d'un général russe, que la passion du jeu a poussé à ce crime.

Ce qui occupe fortement les esprits en ce moment à Iassy, c'est la nouvelle arrivée de St. Pétersbourg, par laquelle on assure qu'une commission, composée de MM. les généraux Kisseleff, Mouravief et Comte Orlof, serait chargée d'aviser aux moyens de faire marcher les gouvernements des deux principautés, dans un sens plus uniforme, plus efficace et plus conforme aux intérêts Valaque et Moldave. Il s'agirait d'une révision des Règlements organiques, qui suscitent tant d'embarras aux deux Hospodars et contrarient les vues de la Russie.

DCLXXXII.

Huber către Molé, despre desbaterile Adunării, despre coloniile streine, despre cartea lui M. Kogălniceanu și despre Rușii la gurile Dunării. Iași, 1838, 23 Martie.

(Consulat d'Iassi, 4).

Les débats qu'a suscités la discussion des dépenses et des recettes de l'année dernière, qu'on a sanctionnées, tout en faisant les nombreuses observations auxquelles elles ont donné lieu, ont amené l'examen du budget de cette année, qu'on était d'autant mieux préparé à discuter, que les membres de l'Assemblée avaient une expérience, que la maniement des affaires publiques leur avait donné l'occasion d'acquérir. C'est précisément cet examen, poussé peut être avec trop de scrupule, qui a d'abord fait proposer l'abrogation du droit d'exportation, de quatre piastres sur les céréales, votée par la très grande majorité; mais qui, n'ayant pas encore reçu la ratification du Prince régnant, n'est pas sensée valable, de telle sorte que le droit d'exportation, en contestation depuis l'année dernière, peut aujourd'hui encore fort bien être maintenu et exercé.

Autrefois, les Romains attiraient dans la Dacie, on ne sait comment, des colons par milliers et s'y établissaient. Aujourd'hui, ces émigrations ne s'opèreraient plus de même; toutefois on voit individuellement beaucoup de français et de suisses s'y établir, et former beaucoup d'établissements, languissants plutôt que prospères. De là, bon nombre de pensions françaises pour garçons et pour demoiselles; instituteurs, professeurs, gens de lettres, tous enseignent le français et y trouvent leur existence. Aussi peut-on affirmer, que dans aucun pays situé à l'Est de l'Europe, on cultive notre langue avec plus de succès qu'en Moldavie. A l'appui de mon assertion, je citerai comme un fait remarquable, qu'à Berlin il s'imprime un ouvrage sur les deux principautés, dont l'auteur est le fils d'un boyard d'ici, M. Kogalnitschan(1);

(1) Michel de Kogalnitschan, *Histoire de la Valachie, de la Moldavie et des Valaques transdanubiens...* Tome premier. Histoire de la Dacie, des Valaques transdanubiens et de la Valachie. (1241 - 1792).

Berlin, B. Behr, 1837, 8°, de XX+470 p.

le premier volume a paru il y a trois mois, et le second est encore sous presse. Déjà à Leipsic, j'avais souscrit à cet ouvrage, que j'attends pour voir comment il traite la navigation du bas Danube, question qui prend tous les jours plus d'importance.

La Russie est depuis 1829 maîtresse souveraine des bouches du Danube. C'est un point qui paraît incontestable, puisque de trois embouchures, elle en possède deux: Kilia et Soulina, et que la Turquie n'a que St. George, sur la rive droite, dont elle prend peu de soins. Ceux qui connaissent ces parages, prétendent que de tous les dangers qui menacent le bas Danube, c'est l'envasement de l'embouchure de Soulina. Cela tient, si l'on peut s'en rapporter aux recherches des ingénieurs russes, à ce que le Danube a peu de pente, et que la lenteur de son cours a de la peine à chasser les sables, qui s'amoncellent à son entrée dans la mer Noire. Galatz est trop intéressé à l'amélioration de la navigation, pour ne pas porter toute son attention sur les passes de l'embouchure du Danube.

DCLXXXIII.

București, 1838, 27 Martie.

Chateaugiron către Molé, despre zgomotul asupra intrarii Rușilor, despre incidentul dela Brăila cu Consulul englezesc, despre înțelegerea consulilor streini, știri din Moldova și despre modificarea Regulamentului la Petersburg.

(Consulat de Bucarest, 17).

Je n'ai pas cru devoir vous entretenir des bruits qui circulent sans cesse dans une ville oisive, où il n'existe ni commerce ni industrie, les bruits du jour étant chaque fois démentis le lendemain. Pourtant je pense qu'il est des circonstances, où je dois me départir de cette réserve, au risque même d'avoir à contredire, le courrier suivant, les nouvelles que j'aurais transmises à Votre Excellence.

J'aurai donc l'honneur de lui mander aujourd'hui, que depuis trois semaines on s'entretient ici, parmi toutes les classes de la société, de la prochaine entrée des Russes dans la Principauté, sans que l'on sache d'où vient ce bruit, et sans qu'aucune cause en explique l'origine et les motifs, à moins de les trouver dans les préparatifs hostiles du Pacha d'Egypte contre la Porte (nouvelle fort équivoque) et dans l'obligation contractée par la Russie de venir au secours de son allié, selon la teneur des traités.

Notre agent de Iassy m'écrit qu'il n'a paru aucun nouveau corps russe, ni sur le Pruth, ni même sur le Dniéper, et que quelques officiers de cette nation ont seuls traversé Iassy, pour se rendre en Turquie, où ils doivent, dit-on, être employés à des travaux de fortification des places. Toutes les lettres de Moldavie confirment cette non-apparition des Russes, et cependant les craintes des uns et les espérances des autres, continuent dans toute leur force. Le gouvernement valaque est dans la même incertitude et s'inquiète, sans paraître savoir rien de positif, sur la persistance de ce cri d'alarme.

Si j'osais me permettre une conjecture, qui pourrait être justifiée par plus d'un antécédent, je dirais que ces bruits, dénués probablement de tout fondement, sont répandus à dessein, à des époques périodiques, par les partisans nombreux de la Russie, pour entretenir dans l'esprit du peuple l'opinion que, tôt ou tard, les Russes reviendront dans les principautés, et le préparer ainsi, à un changement de gouvernement ou au moins de constitution.

Le Consul britannique est arrivé depuis quelque temps à Bucharest. Dès sa seconde visite au Prince, il lui a fait part des ordres formels de son gouvernement,

d'exiger du Hospodar une satisfaction complète pour l'acte de violence, commis il y a quelque temps à Ibraïl par le gouverneur de la ville, dans la maison du Vice-Consul d'Angleterre. Votre Excellence aura sans doute été instruite dans le temps de cet évènement, qui a fait beaucoup de sensation en Valachie.

Le Prince a été d'abord interdit, de ce renouvellement d'une affaire, à la solution de laquelle le Cabinet de Londres paraît prendre un grand intérêt. Après quelques explications, il a répliqué qu'il allait faire venir à Bucharest l'ancien gouverneur d'Ibraïl, et que bientôt il ferait donner une réponse officielle au Consul.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le marquer à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, il existe dans les gouvernements des Principautés une tendance très évidente, à entamer pas à pas, les prérogatives que les nations étrangères ont obtenues par leurs traités avec la S. Porte; la Russie pousse sous main, à ces empiètements. On recule, quand on s'est trop avancé, ainsi qu'on en a eu l'exemple dernièrement à Iassy et à Bucharest, relativement à la décision sur la présence des drogmans des Consuls étrangers dans le Divan ou autres cours inférieures, pendant la discussion des juges. On n'en continue pas moins après, à suivre une marche cachée, mais progressive, si l'on n'y mettait obstacle.

Les Consuls généraux d'Angleterre et d'Autriche en sont convaincus, comme moi, et liés ensemble par l'intérêt commun de défendre nos privilèges, nous sommes convenus d'agir maintenant de concert, et de nous entendre chaque fois qu'il sera nécessaire, sur la défense d'un privilège concédé par la Porte dans nos capitulations, et attaqué ou mis en discussion par le gouvernement valaque, lors toutefois, que nous n'aurions pas reçu des instructions spéciales de nos cours, sur le point contesté.

M. Huber tient Votre Excellence au courant de ce qui se passe à Iassy, ainsi, je ne lui en dirai rien. On exagère à Bucharest la situation du Prince de Moldavie, dont on a été jusqu'à annoncer même la déposition ; mais il y a animosité personnelle entre les deux Princes, et peu de bonne intelligence entre les deux cours.

On parle beaucoup de la prochaine réunion de la Chambre, mais le Prince hésite à la convoquer, parce qu'il sait d'avance qu'une opposition, ayant probablement la majorité pour elle, s'est formée contre lui, et est bien plus puissante qu'elle ne l'était l'année dernière. Il paraît qu'il attend pour prendre une décision, soit les ordres de la Russie, soit le retour du Baron de Ruckman de Constantinople, qu'on annonce comme très prochain.

Il paraît certain qu'une commission, composée de trois généraux russes, dont le général Kisseleff est le Président, vient d'être formée à St. Pétersbourg, dans le but de proposer des modifications au Règlement organique des deux Principautés; les deux Hospodars se plaignent depuis longtemps, des embarras que leur suscitent les assemblées des états. Il serait donc question de réduire grandement les prérogatives de ces corps délibérants. La docilité que la Russie a trouvée, jusqu'à présent, dans tous ses voisins, pour obéir à ses moindres volontés, lui ôte toute idée de craindre qu'elle puisse éprouver enfin, quelque résistance dans ses entreprises contre leur liberté.

Votre Excellence pensera sans doute qu'il est nécessaire que j'aille à Iassy dans le courant de l'été; le Hospodar m'a fait engager déjà plusieurs fois, à me rendre près de lui et il serait, ce me semble, indispensable que j'obtempère à cette invitation, puisque je suis accrédité près de lui, à moins que Votre Excellence ne trouve ce voyage ni utile, ni nécessaire, et alors je la prie de vouloir bien me le faire dire. Je compte me rendre à Iassy vers le mois de Mai ou de Juin.

DCLXXXIV.

Iași, 1838, 6 Aprilie. Huber către Molé, despre amestecul consulului rusesc în aplicarea Regulamentului, despre unirea țărilor sub un Domn strein, despre situația critică a Moldovei și alte știri.

(Consulat d'Iassi, 3).

L'implacable M. de Besack, une Assemblée qui s'est montrée peu maniable, et les tracasseries des Boyards, ont déterminé chez le Hospodar, Prince Stourdza, une indisposition qui l'empêche depuis huit jours de recevoir personne. Il est certain qu'il y a collision complète contre le Prince et le Consul de Russie, qui blesse par ses actes le Hospodar et l'orgueil national. Il se passe ici des choses qu'on explique difficilement; le Consul russe, sous le prétexte de l'observation rigoureuse du Règlement, dont l'interprétation est élastique, exerce dans les affaires une influence que plusieurs appellent dictatoriale, et dont le Prince se plaint amèrement, au point qu'il a dû en écrire à St. Pétersbourg.

Ce Règlement organique est une véritable pomme de discorde, jetée dans les deux principautés, pour donner à la cour protectrice, l'occasion de s'immiscer dans toutes les affaires administratives et d'y susciter du mécontentement. D'un autre côté, le Conseil administratif perd tous les jours de son crédit, et il est douteux qu'il se maintienne longtemps. Déjà on a cherché à en composer un nouveau, mais on y a échoué. Cet ordre de choses semble avoir renforcé le parti national au détriment du parti russe, qui s'affaiblit tous les jours davantage; ceux des Boyards qui lui sont le plus attachés, sont M. Canta, neveu du Métropolitain, et M. Catardji, Postelnik (Secrétaire d'Etat), qui instruisent le Consul de Russie de ce qui se passe au Conseil et à la Chambre.

Au milieu de ce désordre gouvernamental, on a procédé à l'élection de deux membres de l'Assemblée générale, pour remplacer deux députés décédés. Ces nouveaux élus sont MM. Balsch, boyards de première classe, l'un frère du hetman et l'autre son cousin. Comme ils n'appartiennent à aucun parti, on en conclut qu'ils doivent être animés d'excellents sentiments de patriotisme. Aujourd'hui que la Chambre est complète, s'avisera-t-on de la convoquer avant la fin de l'année, pour continuer la discussion du budget de l'année, resté à moitié chemin, par l'effet d'une clôture intempestive, — c'est-ce que l'on ne saurait encore conjecturer.

S'il y a un grand amour d'argent dans le pays, et une soif ardente de places, il y a en revanche un grand fond de nationalité, soit que le vœu que les Moldaves forment, de voir les deux principautés fondues en un royaume, ce qui nécessiterait un Prince étranger pour le gouverner, ait pris naissance chez eux, soit qu'ils aient pris cette idée dans les journaux de l'Europe, qui depuis un an écrivent peut-être beaucoup trop sur la Valachie et la Moldavie, c'est après tout, une question qui se débat entr'eux avec une chaleur inaccoutumée.

Le Cabinet de St. Pétersbourg se plait, fait-il dire, à ne vouloir que le maintien rigoureux du Règlement organique; mais alors, pourquoi ne pas faire démentir par ses agents, la prétendue formation d'une commission russe, qui aurait mission de s'occuper sérieusement des affaires des deux principautés, et dont on doit apprendre toute la portée, aussitôt que M. de Boutenief sera de retour à Constantinople, que M. de Ruckman sera revenu à Bucharest et que le titulaire, déjà en route pour remplacer M. de Besack, sera arrivé à Iassy. Ce moment n'est pas éloigné, et on verra jusqu'à quel point la cour protectrice entend mieux que la cour suzeraine, les intérêts moldaves, et ce qu'il peut y avoir de vrai, à travers les petites intrigues, les petites polémiques, qui gâtent beaucoup de bonnes intentions.

Ce qui se passe ici, rappelle à des Boyards qui ont le souvenir du grand partage de la Pologne sous Catherine II, les mêmes choses qui se passaient alors dans ce royaume, foyer d'intrigues, bien que les temps, les circonstances et les localités de cette époque, soient bien différents de ce que nous voyons ici.

Cet état de choses précaire explique le découragement qui s'empare de toutes les classes de la population moldave. Que dans des contrées, où la nature a prodigué ses faveurs, on trouve tant de langueur, c'est chose désespérante pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, qui ne peuvent prendre quelque développement. Il est des gens d'esprit, qui voient de l'avenir dans les deux principautés; mais à mon avis, c'est un mot vide de sens. Que l'on donne au pays de bonnes lois et une administration forte, pour les faire exécuter, et l'on verra comme il marchera. Le peuple moldave a de l'intelligence, et il se développera quand on le délivrera des privilèges qui répriment et entravent tout. Comment d'ailleurs, voir de l'activité chez un peuple en proie à des procès interminables, et où la justice est vénale, malgré le Règlement organique, qui veut la répression des abus et le redressement de toutes les iniquités, pays enfin, où la spoliation ravit au plus faible son droit, et souvent son bien. Ajoutez à tant de fâcheux embarras, l'habitude du boyard de contracter des dettes, avec la pensée de ne les point payer ou de ne le faire, que quand cela lui plait. Les bonnes lois ne sont peut-être pas ce qui manque, mais bien les moyens d'exécution. Ici même échoue l'autorité du Consul russe.

C'est au milieu d'une agitation sourde, qu'à l'instigation de M. de Besack, on vient de destituer à Iassi, l'Aga (bien qu'il ne fut que provisoire) et l'Ispravnik, auxquels on a fait le reproche d'avoir été du nombre des signataires d'un vote de remerciement, adressé au Prince pour le zèle et le patriotisme avec lequel il avait dirigé les affaires de la principauté.

Un Boyard me disait hier que, „si M. de Besack n'a pas la prétention de „diriger le Hospodar dans ses moindres mouvements, on peut dire au moins qu'il „le mène à la lisière".

On avait prêté à l'Empereur Nicolas le projet de fournir un corps d'armée au Sultan, pour le protéger contre les tentatives de Mehemet Ali, qu'on disait être hostile à la Porte. Les dernières nouvelles de Constantinople ont donné un démenti à ce bruit, et tranquillisé les amis de la paix.

La présidence du Divan Princier étant devenue vacante, par la mort de George Ghika, on procèdera, peut-être prochainement, à cette nomination, qui est briguée par beaucoup d'aspirants.

DCLXXXV.

Huber către Molé, despre agenția consulară dela Galați, despre situația din Moldova, despre amestecul consulului rusesc în toate, despre formarea unui partid pentru răsturnarea lui Sturdza, despre candidatura lui Balș și despre pregătirile rusești. Iași, 1838, 18 Aprilie.

(Consulat d'Iassi, 6).

La seule lettre que j'ai reçue de Votre Excellence, porte la date du 27 Mars, en réponse à mon No. 1, que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 3 du même mois. Je me plais à penser que mes dépêches No. 2 à 5 lui seront parvenues aussi exactement. Je pars aujourd'hui même pour Bucharest, afin de m'entendre avec M. de Chateaugiron sur l'objet du service, et ensuite je me dirigerai sur Galatz, pour y organiser définitivement l'agence consulaire de France, confiée en ce moment à M.

Cunninghan, Vice-Consul d'Angleterre, dont le Consulat n'a retiré jusqu'ici qu'une médiocre utilité; mais avant de me mettre en route, je vais rapidement vous tracer, M. le Comte, l'état des choses en Moldavie, qui semble annoncer une crise peut-être éloignée.

La situation de la Moldavie, au lieu de s'améliorer, ne fait qu'empirer. L'autorité échapperait-elle au Prince Stourdza? On serait tenté de le craindre, aux allures que prend le pays et à la confusion qui règne parmi les Boyards.

L'absence de la Chambre n'a point fait taire les mauvaises passions. Il y a, comme auparavant, lutte entre les ambitions et de basses jalousies; ici des prétentions à des titres et à des emplois, qu'on ne veut, ni ne peut satisfaire ; là beaucoup de raideur du Hospodar, à repousser toutes les exigences, position de résistance qui augmente ses ennemis, déjà si nombreux.

Qu'à cette situation on ajoute les embarras et les tracasseries que suscite M. Besack au Prince régnant, et l'on aura la mesure des difficultés qui empêchent le gouvernement de marcher.

Il est certain qu'il y a collision complète entre le Prince et le Consul de Russie, qui blesse par ses actes le Hospodarat et l'orgueil national. Il se passe ici des choses, qu'on explique difficilement: M. Besack, sous le prétexte de l'observance rigoureuse du Règlement, dont l'interprétation est élastique, exerce dans les affaires une influence, que plusieurs appellent dictatoriale et dont le Prince se plaint amèrement, depuis longtemps.

Le Règlement organique est une véritable pomme de discorde, jetée dans les deux Principautés, pour donner à la Cour protectrice l'occasion de s'immiscer dans toutes les affaires administratives, et d'y susciter du mécontentement.

D'un autre côté, le Consul administratif perd tous les jours de son crédit, et il est douteux qu'il se maintienne longtemps; une combinaison pour le recomposer se présentait, et l'on voulait en charger le Prince Alexandre Ghika, qui en aurait été le chef; cette tâche lui ayant paru trop difficile, il l'a déclinée, et l'administration actuelle est maintenue, jusqu'à nouvel ordre. C'est à travers le désordre gouvernemental qu'on a procédé à l'élection de deux membres de l'Assemblée générale, pour remplacer deux députés décédés. Les nouveaux élus sont MM. Balsch, boyards de la première classe, l'un frère du Hettman et l'autre son cousin; comme ils n'appartiennent à aucun parti, on en conclut qu'ils doivent être animés de bons sentiments de patriotisme.

La Chambre maintenant complète, s'avisera-t-on de la convoquer avant la fin de l'année, pour continuer la discussion du budget de l'année, restée en chemin, par l'effet d'une clôture intempestive? C'est-ce qu'on ne pense pas.

Le Cabinet de St. Pétersbourg se plait, fait-il dire, à ne vouloir que le maintien rigoureux du Règlement organique, mais alors pourquoi ne pas faire démentir par ses agents, la prétendue formation d'une commission russe, qui aurait mission de s'occuper sérieusement des affaires des deux Principautés, et dont on devra apprendre toute la portée, aussitôt que M. de Boutenieff sera de retour à Constantinople, que M. de Ruckman sera revenu à Bucharest, et que le titulaire, M. de Kotzebue, déjà en route pour remplacer M. Besack, sera arrivé à Iassy. On pourra voir bientôt jusqu'à quel point, la Cour protectrice entend mieux que la Cour suzeraine les intérêts moldaves, et ce qu'il peut y avoir de vrai, à travers les petites intrigues et les petites polémiques, qui arrêtent le germe d'un esprit d'indépendance bien entendu.

Ce que l'on voit ici, rappelle à des boyards qui ont le souvenir du grand partage de la Pologne sous Catherine II, les mêmes choses qui se passaient alors dans le royaume, foyer d'intrigues, bien que le temps, les circonstances et les localités de cette époque soient bien différents, de ce que nous voyons ici.

C'est au milieu d'une agitation sourde, qu'à l'instigation de M. Besack, on a destitué à Iassy l'Aga (bien qu'il ne fut que provisoire) et l'Ispravnik, auxquels on

a fait le reproche d'avoir été du nombre des signataires d'un vote de remerciements adressé au Prince, pour le zèle et le dévouement qu'il a montrés dans la direction de la Principauté. Le Hospodar pour montrer son autorité, a de son côté, destitué le Postelnik, dont il n'était pas content et qu'il a fait remplacer par le Prince Soutzo, qui l'avait été précédemment, homme froid, mais probe et capable, qui déjà faisait partie du Conseil administratif.

Cette destitution déplut tellement à M. Besack, qu'en cessant toute communication avec le gouvernement moldave, il a déclaré qu'il ne reprendrait les affaires que quand on aurait replacé M. Catardji dans la Postelnitzie. Ainsi, pendant les fêtes de Pâques, le Consul de Russie n'a point hissé son pavillon, tandis que ceux de tous ses collègues flottaient au-dessus de leurs maisons respectives. On a remarqué également que tous les Consuls qui, selon l'usage, se sont présentés chez le Prince pour le féliciter, M. Besack seul y manquait. Il vient de rendre compte à son gouvernement, et en attend une réponse, pour régler sa conduite ultérieure.

Un Boyard me disait, il y a quelques jours, que „si M. de Besack n'a pas la „prétention de diriger le Hospodar dans ses moindres mouvements, on peut du „moins dire, qu'il veut le mener à la lisière". Les Boyards qui disent aimer leur pays et qui voudraient volontiers seconder le chef de la Principauté de leurs lumières et de leur influence, n'ont de confiance ni en leur Hospodar, ni au mode gouvernemental, qu'ils trouvent d'une application difficile aux mœurs et aux habitudes du pays.

Le Prince de son côté, se plaint de son isolement et du peu d'assistance qu'il reçoit, de ceux qui sont autant intéressés que lui, à leur prêter leur appui, et qu'on lui refuse, en lui suscitant encore des embarras à l'infini. Aussi ne saura-t-il bientôt plus quelle contenance tenir, pour conduire sa Principauté.

L'exaspération semble portée si loin chez la plupart des Boyards, qu'on les trouverait presque disposés, aujourd'hui encore, à rédiger un mémoire semblable à celui qu'ils adressèrent en Novembre 1835 à St. Pétersbourg, acte d'accusation contre le Hospodar, où ils essayèrent de prouver à l'Empereur Nicolas, que le chef de la Principauté se livrait aux plus coupables exactions. Ce mémoire, auquel le Cabinet russe ne donna que la confiance que méritent de pareils écrits, lui suscita cependant l'idée d'étendre les instructions de son dernier agent et de lui prescrire de nouveaux devoirs, qui ont fait de M. Besack, non un mentor du Hospodar, mais un véritable scrutateur de sa conduite administrative, où le Règlement a servi à tous les instants de prétexte, pour le troubler dans toute son action gouvernamentale.

Je ne puis non plus vous laisser ignorer, M. le Comte, qu'il est un projet qui préoccupe beaucoup les Moldaves; c'est la réunion des deux Principautés en un royaume, sans trop s'inquiéter des moyens de le réaliser. „Voulez-vous être forts, leur dis-je, commencez par être unis et par vous entendre, alors seulement vous pourrez inspirer de la confiance; mais gardez-vous d'intrigues et de mauvaises passions, elles ne peuvent que vous conduire à mal.

On ne peut se le dissimuler, il vient de s'élever tout à coup un parti considérable pour renverser l'Hospodar. C'est un parti pris et, coûte que coûte, on veut le perdre. Des groupes se forment dans les salons, chaque coterie a déjà un candidat, et les femmes ne sont pas les moins actives, dans ce complot hospodarial. Il n'est pas jusqu'au Hettman Balsch (chef des troupes), qui ne se propose de se rendre à Odessa, afin de se faire recommander à la Cour protectrice pour le hospodarat, par le Comte Woronzoff qu'il connaît. Le Hettman Balsch croirait d'autant mieux convenir, qu'il a servi plusieurs années la Russie dans la guerre contre les Turcs, qu'il parle le russe, que les intérêts russes ne lui sont pas indifférents, et qu'il serait un hospodar plein de zèle pour toutes les intelligences du cabinet de St. Pétersbourg, où le Consul, organe de ses volontés, ne trouverait plus de résistance. Ce que j'ai l'honneur de vous exposer M. le Ministre, est grave, et bien qu'il m'en coûte de le dire, je crois voir une tendance plus prononcée que jamais, de la

part des Moldaves, à se jeter dans les bras du gouvernement autocrate qui, il est à craindre, prépare toutes les voies pour les recevoir.

Un Valaque, officier au service de la Russie, qui a passé par ici pour se rendre à Bucharest, où il va voir des parents, assure que dans le midi de la Russie on se prépare à mettre au complet les cadres des régiments, et on en augure une marche prochaine de troupes vers le Pruth, sans pouvoir en assigner la cause ni le but; une lettre écrite de Bessarabie, en date de 2 de ce mois, confirme les mêmes menées.

DCLXXXVI.

București, 1838, 26 Aprilie. Chateaugiron către Molé, despre lucrările comisiei rusești, despre Adunarea obștească și despre întrevederea sa cu Domnul.

(Consulat de Bucarest, 18).

M. Huber, qui est à Bucharest depuis quelques jours, donne à Votre Excellence les détails les plus circonstanciés sur les évènements qui viennent de se passer en Moldavie; ils ont fait, dans le principe, une vive sensation à Bucharest, mais l'attention a été bientôt détournée, pour se reporter sur la position actuelle de la Valachie, qui offre aussi des symptômes inquiétants. Le travail de la commission, formée il y a quelques mois à St. Pétersbourg, de trois généraux et présidée par le général Kisseleff, le Solon de la Valachie, ayant été converti en résolution par le Czar, fut envoyé à Constantinople, et le Sultan l'ayant approuvé, il est arrivé il y a peu de jours à Bucharest, mais on en fait encore un mystère. Il nous a été impossible jusqu'à présent, au Consul d'Angleterre (seul agent étranger dans lequel je puisse avoir confiance) et à moi, d'obtenir la moindre notion positive sur son contenu; il est à présumer, d'après ce qui s'est passé l'année dernière en Valachie, et les scènes qui ont eu lieu depuis peu à Iassi, que le travail de la commission russe a porté principalement sur des changements indispensables à opérer, dans le Règlement organique des deux Principautés, et qu'il enlèvera quelques prérogatives aux Assemblées des Etats, pour donner plus d'autorité aux Hospodars; au surplus, mon opinion est appuyée uniquement sur la connaissance que j'ai, de la position actuelle des principautés, et nullement sur quelques données certaines, à ce sujet, ainsi que je viens d'avoir l'honneur de l'écrire à Votre Excellence.

L'Assemblée des Etats était convoquée pour demain 27 (15), mais elle sera ajournée. On donne pour prétexte la maladie de l'Evêque de Rimnik, exerçant les fonctions de Métropolitain et président de l'Assemblée; mais le fait est, qu'on attend encore de nouvelles instructions du Baron de Ruckman, par le prochain courrier de Constantinople, et que l'Assemblée ne sera définitivement convoquée (probablement d'ici à 7 ou 8 jours), que lorsqu'on les aura reçues. Il paraît certain, au surplus, que les résolutions des deux cours seront connues, soit avant, soit à l'ouverture de l'Assemblée.

La majorité de la Chambre, qui forme l'opposition, est très ulcérée contre le Prince, parce qu'elle croit qu'il a réclamé, avec plus de force encore que le Prince Stourdza, auprès du Cabinet de St. Pétersbourg, les changements qu'on suppose devoir être introduits dans le Règlement organique. Je vois souvent les principaux membres de cette opposition, qui tous sont de la première classe des Boyards, Grégoire Cantacuzène, frère du grand Postelnik, le colonel Balliano, fils du grand Bano, le colonel Campineano, Faka, beau-frère du Prince Michel Ghika, l'Aga Philippesco, Jean Rossetti, etc. etc. Le parti russe, cherchant avec une adresse perfide, à donner une interprétation défavorable à toutes les démarches des Consuls de

France et d'Angleterre, j'ai dû prévenir le Prince contre les soupçons qu'on aurait cherché sans doute à lui inspirer, sur une conduite qui est très réfléchie de ma part, dans une conférence que je viens d'avoir avec lui, qui a duré 3 heures et demie, et où il m'a donné les preuves les plus réelles de la confiance qu'il veut bien avoir en moi, (jusqu'à me faire lire la lettre qu'il a reçue dernièrement de Votre Excellence, et toute la correspondance avec Constantinople, à l'époque de. l'affaire Marsille). Je lui a prouvé de mon côté, que ma conduite était entièrement basée sur l'intérêt que je prends à lui et à l'état qu'il gouverne ; que la politique des agents français dans les Principautés était très simple et loyale, et consistait uniquement à entretenir, autant qu'il dépendait d'eux, la bonne intelligence entre le Prince et les Boyards, seule garantie de la tranquillité et de l'indépendance des provinces du Danube, seul moyen pour elles, d'éviter l'intervention dans leurs affaires de la Russie, prompte à saisir toutes les occasions de faire naître la mésintelligence entre le Prince et ses sujets. L'exemple de ce qui se passe en Moldavie, ne prouve que trop la vérité de cette assertion. Le Prince a approuvé vivement ma conduite et mes relations avec les Boyards, qui lui sont en ce moment opposés, et il m'a engagé à continuer ces relations, à calmer autant qu'il dépendait de moi, des têtes exaltées, soit par l'amour de la patrie ou la haine contre les Russes, soit par l'ambition, soit par des motifs moins louables; à faire en sorte de les détourner de toute explosion de sentiments, de menaces ou d'actions, qui pourraient attirer sur eux la vindicte de la Russie ou une intervention plus directe encore qu'elle ne l'est, dans leurs affaires.

L'heure du départ du courrier me force à remettre au courrier prochain la suite de cette dépêche.

DCLXXXVII.

Chateaugiron către Molé, despre intervenirea sa în neînţelegerile dintre Domn şi boieri.

București, 1838, 7 Mai.

(Consulat de Bucarest, 19).

J'ai fait part à Votre Excellence dans ma dernière lettre, de la conversation que j'ai eue avec le Prince, et de la conduite conciliante que je croyais devoir tenir entre deux partis, que la malveillance s'efforce chaque jour d'animer l'un contre l'autre. Je mets la plus grande réserve dans ces relations compliquées, et quand ma faible éloquence n'est pas assez puissante, pour faire revenir à des idées sages des esprits trop échauffés par la passion, du moins chacun voit clairement le but que je me propose, et me rend la justice que je mérite.

En agissant ainsi, j'espère remplir les intentions de Votre Excellence, en cherchant à opérer un rapprochement sincère entre le Prince et les plus haut placés parmi ses sujets. J'ai pensé que c'était le seul moyen d'enlever tout prétexte d'intervention dans les affaires du pays, à quelque puissance que ce soit; mais la tâche est difficile à remplir, et je n'ose croire à un succès complet; heureux si je puis seulement arrêter quelques imprudents, aveuglés par un amour mal entendu de leur pays.

Dans l'entretien que j'ai eu avec le Prince, il m'a peint sa situation pénible vis-à-vis des principaux Boyards. Ce sont eux qui opposent sans cesse une résistance invincible, aux améliorations que le gouvernement voudrait introduire dans l'administration. Des résultats heureux sur ce point ne peuvent être obtenus, sans la suppression des abus qui entravent tout progrès, et dont les boyards sont les seuls à jouir. La justice est vénale en Valachie, à un point qui surpasse toute idée. Chacun en

convient, même ceux qui la rendent ainsi, et qui, loin d'en rougir, s'en vantent hautement; mais quand M. de Stirbey, ministre de la justice, homme intègre, partisan modéré des Russes par nécessité, mais qui ne leur est pas vendu, veut porter la hache de la réforme dans ce nouveau bois de Bondy, les Boyards défendent les arrêts, soit par crainte, soit par corruption, et l'administration est forcée de reculer devant cette résistance formidable.

„Que puis-je faire, me disait-il, pour remédier à ces abus? Porter plaintes „aux puissances protectrices? Si leur intérêt du moment veut que j'aie tort, on me „condamnera même quand j'aurais mille fois raison". Ce pauvre Prince est douloureusement affecté de sa position, et sa santé même s'en ressent. L'exemple du Prince moldave est bien fait pour l'effrayer, quoique leurs conduites et leurs positions soient bien différentes.

L'intérêt que la France lui témoigne, et dont il trouve la preuve dans les lettres qu'il a reçues de Votre Excellence et de l'Amiral Roussin, est pour lui un puissant motif de consolation.

Je suis bien persuadé que le Prince a de bonnes intentions, mais on trouve aussi en lui, des défauts particuliers aux Valaques, et entre autres malheureusement, une grande faiblesse de caractère. Peut-être dans des occasions critiques, donnerait-il des preuves d'énergie, mais la vie, même celle d'un Prince, se compose généralement d'affaires de moindre importance, et c'est là que le caractère des hommes se dessine ordinairement. Son frère Michel Ghika, qui a beaucoup d'empire sur lui, a des facultés très bornées, en fait de science gouvernamentale; il peut donc, ainsi qu'il l'a déjà fait, lui donner parfois des conseils nuisibles à ses intérêts, toujours avec le désir de le servir.

Il n'en est pas ainsi de Mavros, inspecteur des quarantaines russes, et celui qui remplace M. de Ruckman pendant son absence. Je crains que ce Mavros ne joue ici un rôle d'hypocrisie, et ne cherche à compromettre le Prince, vis-à-vis des puissances qui lui portent de l'intérêt. Mavros est gendre de la Princesse Soutzo, qui touche une pension considérable de la France; c'est ici notre plus grand ennemi, celui qui profite de toutes les circonstances, même les plus futiles, pour brouiller les cartes, et il a du crédit sur l'esprit du Prince, peut-être plutôt par la crainte qu'il inspire, que par tout autre sentiment. Cet homme est peu estimé à Bucharest, mais comme il touche un traitement considérable et qu'il a de l'influence, chacun court chez lui.

Un des chefs du parti de l'opposition est venu hier chez moi; il m'a donné la nouvelle positive, que l'agent de l'hospodar à Constantinople, Aristarchi, était attendu à chaque instant à Bucharest. Il arrive porteur d'un firman du Grand Seigneur, qui condamne tout ce que l'Assemblée des Etats a fait dans sa dernière session, et ce qui a été cause de l'ajournement de la Chambre. Ce firman donne, dit-on, des pouvoirs plus étendus au Prince, entre autres celui de punir par l'exil les boyards qui refuseraient d'obéir aux intimations des cours protectrices. Peut-être pourrai-je par le prochain courrier, obtenir des notions plus certaines sur la nature de ce firman, et je m'empresserai de les transmettre à Votre Excellence.

L'intention de l'opposition, qui compose la majorité de la Chambre, dans le cas où l'on reviendrait sur l'article secret et additionnel du traité d'Andrinople, (comme cela aura lieu indubitablement), le même qui a causé tout le désordre de la fin de la dernière session, est de se conduire avec la plus grande modération, de réclamer la stricte observance du Règlement organique, et en cas qu'on voulut passer outre, l'opposition déclarerait qu'elle cède à la force, mais qu'elle doit pour l'honneur et l'intérêt du pays, exprimer hautement ses sentiments désapprobateurs sur cette lésion du pacte social. Elle ferait imprimer ensuite, toujours en termes très modérés, dans les journaux étrangers, le récit de ce qui se serait passé, sans y apposer de signatures. J'ai fort applaudi à la modération que l'opposition veut mettre dans cette

affaire, et j'ai engagé mon interlocuteur à se défier, ainsi que ses amis, de ceux qui voudraient les pousser à des mesures violentes, qui ne pourraient que les perdre, sans sauver le pays. Il a paru apprécier parfaitement les conseils que j'ai cru devoir lui donner, pour l'affermir dans sa bonne résolution. Je le reverrai encore avec ses amis, avant l'ouverture de l'Assemblée, et nous nous efforcerons, le Consul d'Angleterre et moi, de les maintenir dans une ligne de sagesse bien réfléchie.

DCLXXXVIII.

Chateaugiron către Molé, despre demersul boierilor din opoziție pe Bucureşti, lângă el şi consulul englezesc. 1838, 11 Mai.

(Consulat de Bucarest, 19 bis).

Mardi, 8 Mai, le Prince a réuni dans son palais, ses ministres et quelques-uns des principaux Boyards, tous députés de l'Assemblée. Là, M. Mavros, inspecteur général des quarantaines russes, qui, n'étant pas valaque, n'aurait pas dû se trouver à cette Assemblée, a donné lecture d'une lettre du Baron de Ruckman au Hospodar, apportée avec le firman du Sultan par le secrétaire de S. A., Aristarchi, qui fait en ce moment quarantaine à Galatz.

Plusieurs des assistants du parti anti-russe, qui est composé de la majorité de la Chambre, (du moins elle l'était à la dernière session) et de presque toute la nation, ont aussitôt fait connaitre ce que contenaient les dépêches reçues de Constantinople, et une sourde rumeur a parcouru en un instant toute la ville. Les chefs de l'opposition, tous grands Boyards et membres des Etats, nous ont prié, M. le Consul d'Angleterre et moi, de leur indiquer une conférence, et dans nos idées de modération et de conciliation, nous n'avons pas cru devoir la leur refuser. Ils ont paru d'abord étonnés que nous n'ayons point encore reçu de communications de Constantinople, et ils nous ont aussitôt demandé conseil, sur la marche qu'ils avaient à suivre dans l'intérêt de leur patrie ; car je dois dire à leur louange, qu'ils ont écarté entièrement de la question, ce qui pouvait concerner leur intérêt personnel et même leur sûreté. Votre Excellence verra par ce qui suit, combien leur position devient délicate et pénible ; s'ils courbent la tête sous le joug, *sans observations*, ne croira-t-on pas que la nation se soumet volontairement au sort qu'on lui prépare, ou, dans le cas contraire, qu'elle a trop peu d'énergie pour y opposer la moindre résistance, même en paroles; mais s'ils font éclater hautement leur mécontentement et leur désapprobation, s'ils protestent contre la violation manifeste de leur pacte social, du Règlement organique, publié par la presse en langue valaque, d'après l'original composé en langue française, dont les représentants de la nation valaque ont été parties contractantes avec les deux Cours, l'exil pour le moins, fera promptement justice de leur opposition aux vues ambitieuses de la Russie. Appréciant leur position, nous n'avons pu que leur présenter l'espoir d'un avenir plus heureux, et les exhorter pour le moment à la patience, triste consolation pour des malheureux, mais la seule qu'il nous soit permis de leur offrir. Nous ne leur avons point donné le lâche conseil, de ne point manifester leur opposition aux mesures arbitraires dont on les menace, mais nous les avons vivement engagés, ce qu'ils nous ont promis, à le faire avec toute la modération, qui doit être la compagne constante du bon droit.

„Nous avions, disent-ils, avant le Règlement organique, des privilèges im-„portants qui dataient de l'époque où nous sommes devenus sujets de la Porte; les „Sultans les ont toujours respectés, pendant quatre siècles. Le Règlement organique „a été discuté et délibéré par une commission des Etats, approuvé ensuite par les

„deux Cours, et, parce que nous avons usé du droit que nous donnait ce Règlement, „de rejeter toute proposition qui tendrait à le violer, vous voulez maintenant l'an- „nuler et nous punir d'avoir été fidèles au serment que vous-même, nous avez fait „prêter".

M. Colquhoun et moi, nous les avons prévenus qu'on cherchera à les pousser à bout, et à les faire sortir de cette réserve, dont ils ne doivent jamais s'écarter, même en soutenant leurs droits avec une fermeté respectueuse.

Depuis longtemps je leur ai dit, ce que l'orgueil national les empêchait de voir, que le lien qui les attachait encore à la Porte, était leur seule ancre de miséricorde, et que s'il était rompu, ils devenaient probablement la proie de la Russie, et que si les capitulations n'étaient plus reconnues dans les Principautés, aucun lieu politique ne les rattachait à l'Europe.

Dans l'impossibilité de me procurer aujourd'hui une copie exacte de la lettre de M. de Ruckman, nous avons consulté les souvenirs de quelques assistants à la lecture chez le Prince; d'autres, aussi présents, les ont contrôlés, et je puis donner à Votre Excellence un aperçu que je crois fidèle, du contenu de la lettre.

Si je le puis, j'entretiendrai Votre Excellence par le prochain courrier, du firman dont on doit présumer que les dispositions sont conformes à la lettre du Baron Ruckman.

Votre Excellence trouvera ci-inclus, l'extrait dont j'ai eu l'honneur de lui parler.

M. le Baron de Ruckmnn est arrivé à Bucharest dans la nuit du 16 au 17, après avoir fait une quarantaine de 7 jours à Galatz. Il m'a rendu visite hier matin et j'espère avoir l'honneur de le voir chez lui, ce matin.

DCLXXXIX.

București, 1838, 18 Mai.

Chateaugiron către Molé, despre venirea lui Ruckman la București și întrevederea sa cu boierii.

(Consulat de Bucarest, 20).

Le Baron de Ruckman est arrivé à Bucharest dans la nuit du 16 au 17, et hier matin, il est venu chez moi. J'étais sorti. Je lui ai rendu visite ce matin, avec le Consul d'Angleterre; mais nous ne l'avons pas trouvé.

Les Boyards lui ayant fait demander à quelle heure il pourrait les recevoir, il leur a indiqué un rendez-vous pour aujourd'hui, midi. Ils s'y sont rendus en grand nombre.

Il leur a parlé avec modération, après leur avoir fait connaître le mécontentement que l'Empereur, son souverain, avait ressenti de la conduite de quelques-uns d'entr'eux, pendant la dernière session de la Chambre; mais il les a assurés ensuite, que tout serait oublié si, pendant la prochaine session, ils changeaient de conduite et cessaient de former de l'opposition à l'introduction dans le pacte social, des articles qui avaient déjà été présentés l'année dernière, et que les deux cours jugeaient nécessaires pour la prospérité du pays. Il leur a répeté à plusieurs reprises: „S'il vous faut des firmans pour vous déterminer, ils ne vous manqueront pas". Ce n'est que cette fois seulement que, dans son discours, il a prononcé le nom de la Porte ottomane, n'ayant constamment parlé qu'au nom du Czar. Il leur a annoncé qu'il ne resterait pas quinze jours parmi eux. (Il doit se marier ces jours-ci, avec la fille du Ministre Balatzeano, femme divorcée).

Si le parti de l'opposition, dont quelques-uns des membres les plus influents étaient présents, avaient des griefs à exposer, quelques représentations à adresser

aux deux Cours, c'était l'occasion ou jamais de le faire respectueusement; ils ne l'ont pas fait; tout le monde s'est tu, et la conférence a fini très paisiblement.

Dans le prochain courrier, je pourrai, je l'espère, donner à Votre Excellence des détails précis sur cette conférence, et je continuerai à la tenir exactement au courant, de tout ce qui se passera pendant le cours de la session qui va s'ouvrir.

On attend aujourd'hui ou demain à Bucharest, l'arrivée du firman dont est chargé M. Aristarchi, agent du Prince à Constantinople.

DCXC.

Rezumatul discursului lui Ruckman către boeri.

București, 1838, 20 Mai.

(Consulat de Bucarest).

S. M. l'Empereur a été vivement affecté des derniers évènements de l'Assemblée générale de l'année passée. J'espère que ces moments ne reviendront jamais. Il m'a chargé de remercier et de montrer son approbation, aux braves Boyards et dignes patriotes qui ont véritablement reconnu les vrais intérêts de leur pays, et de montrer toute son indignation à tous ces individus, qui ont été les instruments indignes du mécontentement qu'a ressenti toute l'Assemblée; de même, je suis chargé de la part de S. H. de remercier et de montrer la réprobation unanimement sentie avec S. M. l'Empereur, en vertu de quoi le firman instructif est envoyé. Messieurs, je suis fâché que ce soit sous mon administration que de pareils actes soient passés, et que je sois l'agent des ordres qui devaient en résulter. Je remplis mon devoir, et par ordre et comme m'intéressant de près au bonheur du pays. Je n'espère jamais que ces choses puissent revenir, mais en tout cas, cela dépend de vous, Messieurs, s'il vous plaira que l'influence des firmans dirigent vos actions. En un mot, cela dépend de vous de faire le bonheur ou le malheur de votre pays; faites revenir, s'il vous plaît, le règne des firmans, comme avant 1830.

DCXCI.

Chateaugiron către Molé, cu știri din țară.

București, 1838, 26 Mai.

(Consulat de Bucarest, 21).

J'ai reçu par le dernier courrier, la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, en date du 28 Avril dernier.

Aussitôt la Chambre close, je quitterai Bucarest pour me rendre à Iassi.

Le Consul britannique a retardé le départ de son courrier, qui part régulièrement tous les 20 de chaque mois pour Vienne, chargé des dépêches des deux Consuls anglais dans les Principautés du Danube. Ce retard me permettra ainsi de tenir Votre Excellence au courant des évènements qui pourront se passer à Bucarest jusqu'au jour de son départ, sans avoir besoin d'employer le chiffre.

On me remet à l'instant la substance du discours prononcé par le Baron de Ruckman le 19 de ce mois, lorsque les Boyards étaient réunis chez lui, pour le complimenter sur son arrivée. Je l'envoie ci-inclus à Votre Excellence.

M. Aristarchi, secrétaire intime du Sultan et porteur du firman adressé au Prince de Valachie, est arrivé le 19 soir à Bucarest. Le dimanche 20, au matin, le Prince, monté sur son trône et entouré de ses ministres et des ses principaux Bo-

yards, a reçu l'envoyé de S. H., Aristarchi; celui-ci a lu le firman en langue turque, et le grand Postelnik Cantacuzène, l'a répété en langue valaque.

Un silence profond a répondu à la lecture du firman. La consternation était générale dans Bucarest, quoiqu'on connût d'avance le contenu de cet acte.

Ce matin 21, à 9 heures, l'Assemblée des Etats sera ouverte solennellement. Je m'y rendrai avec le Consul général d'Angleterre.

Hier au soir, les membres de l'opposition étaient encore incertains sur la marche qu'ils devaient suivre; cependant M. Colquhoun et moi, nous sommes parvenus (nous l'espérons du moins, car le caractère valaque est très variable, et une nuit voit tourner bien des girouettes), à les décider à se soumettre sans restriction, aux volontés du Sultan, mais en faisant clairement entendre, que ce motif d'une nécessité cruelle, a pu seul les décider à sacrifier leur opinion et, il faut le dire tout bas, ce qui restait de liberté à leur pays. Tous paraissent d'accord sur ce point. Mais ici vient une divergence importante dans leurs opinions; les uns veulent donner leur démission, avant de signer le procès-verbal, d'autres après avoir signé. J'espère que finalement personne ne la donnera, car ce serait un malheur pour le pays; il serait privé par là, de quelques-uns de ses meilleurs citoyens, et le nombre est bien petit de ceux qui, dans l'opposition, ne sont animés que de l'amour de la patrie. Dans le parti contraire, il n'en existe pas; l'ambition et l'amour de l'argent les jettent dans les bras de la Russie. M. Bibesco, frère de Stirbey, et deux ou trois membres de l'opposition, tels qu'Emmanuel Baleano, sont les seuls que l'on puisse présenter comme de véritables patriotes, sans vues personnelles. Le pays était trop arriéré encore dans la civilisation, pour qu'on lui donnât des institutions libérales; il faudrait que, comme la Grèce, il fut gouverné un peu despotiquement dans le principe, par un Prince étranger au pays, et qui lui accorderait peu à peu des libertés, à mesure qu'il s'en montrerait digne. Ce sont de tristes vérités à dire. Les deux puissances sont trop avancées pour reculer, et séviraient certainement contre eux, s'ils ne cédaient pas entièrement à leurs volontés.

21, à 4 heures.

Je reviens de l'Assemblée des Etats; elle était presque complète, puisque sur 41 membres, 37 étaient présents. La première séance est toujours publique, et la foule était grande. Il s'agissait d'un nouvel avenir pour le pays, qui a déjà eu tant d'avenirs en perspective, mais dont la réalisation d'aucun n'a été heureux jusqu'à présent.

Le Prince étant arrivé, entouré de ses officiers, est monté sur son trône et le grand Postelnik a lu le discours d'ouverture, qui contenait une partie seulement du firman, car on en avait fait disparaître avec soin, les menaces adressées aux récalcitrants futurs.

Les deux Cours exigent que les articles qui ont causé tant de débats l'année dernière, et dont le rejet a été le prétexte de la clôture prématurée de la Chambre, fassent maintenant partie intégrale du Règlement organique, et soient reçues par la Chambre, sans discussion, comme ils l'ont été l'année dernière en Moldavie.

Si Votre Excellence veut prendre la peine de consulter la correspondance de M. de Theis, et surtout sa dépêche du 5 Août 1837, elle y verra exposés avec beaucoup de clarté, le commencement de la discussion qui va se terminer cette année.

A la fin de son discours, le Prince a annoncé que l'Assemblée, dont la convocation aurait dû avoir lieu, d'après le Règlement, à la fin de l'année dernière, avait été réunie aussi tard cette année, parce qu'on avait attendu que les deux Cours fissent connaître leur détermination, relativement à la discussion qui avait été entamée l'année dernière; il résulte de ce retard, que la saison étant fort avancée et les députés de districts étant pressés de retourner dans leurs terres pour les travaux de la campagne, le gouvernement ne soumettrait pendant cette session à la Chambre, que le règlement définitif du budget de 1836, (interrompu l'année der-

nière par la clôture impromptu de la Chambre), l'examen de celui de 1837 et le budget de 1838. L'adjudication des salines occuperait une séance.

Après lecture de ce discours, le Prince s'est immédiatement retiré et la Chambre a ouvert ses travaux.

On s'est d'abord occupé de la nomination des deux secrétaires et des deux adjoints; les choix se sont portés sur les membres de l'opposition la plus marquée, qui sur 37 voix, ont obtenu 31, 32, 34 et 35 suffrages. Emmanuel Baleano a été élu un des secrétaires.

On a procédé ensuite à la nomination des commissions administrative et des cultes. Quelques membres, en très petit nombre, ont demandé que le discours du Prince fut inséré au procès-verbal de la séance et signé immédiatement par tous les membres, ce qui devenait une approbation générale et particulière de la partie du firman qu'il contient. La majorité de la Chambre a décidé que la question serait traitée le lendemain.

22 Mai.

Le sort de l'opposition dépendait du parti qu'elle allait prendre pendant la nuit; elle est restée assemblée presque jusqu'au matin, et nous avons eu de fréquentes communications avec elle. Nous avons puissamment contribué, par les moyens de persuasion et les preuves d'un véritable intérêt, dont personne n'aurait osé douter, à faire prendre aux chefs de l'opposition, la résolution qui, par une transaction politique entre les deux partis, a mis fin à la querelle, en épargnant autant que possible l'amour-propre et l'honneur de ceux qui ne veulent pas entièrement courber la tête sous le joug du Consul russe.

La seconde réunion a eu lieu et l'inquiétude était générale dans Bucharest, mais tout avait été convenu le matin entre les deux partis. Emmanuel Baleano, digne jeune homme que Votre Excellence connait sans doute par les requêtes de mes prédécesseurs, s'est distingué particulièrement dans cette négociation difficile et nous l'avons secondé de tout notre pouvoir. Il a donc été convenu, même avec le Prince, que l'on n'exigerait pas, que chaque membre signât individuellement cet acte, contraire à la conscience de la majorité, mais qu'aucune opposition publique n'ayant été formée contre la volonté impérieuse du Sultan, le procès-verbal serait simplement arrêté et signé par le Président et les secrétaires. Il avait été convenu également que dans le procès-verbal, il serait dit que le tout se faisait par la volonté expresse du Sultan. Ce plan a été suivi à la lettre; tout s'est passé paisiblement, comme cela avait été convenu, et si on n'a pas sauvé la liberté de la nation, du moins l'honneur des hommes les plus dignes de la Valachie, n'a pas été placé dans la cruelle alternative, ou de subir un long exil dans ses terres, ou à l'étranger, et peut-être un emprisonnement en Russie, si on résistait aux volontés du Sultan, ou de souscrire à un lâche abandon des principes qu'on avait soutenu jusqu'alors avec une noble fermeté.

Il est presque certain maintenant, que la session finira paisiblement; il y aura cependant quelques discussions vives, sur la distribution que le Prince a faite à ses partisans, de sommes assez considérables, et sur l'emploi des fonds publics; mais elles n'auront aucunes suites fâcheuses.

Le 23 et le 24, il n'y a point eu de séances de la Chambre.

Aujourd'hui 25, 3-e séance. La commision des finances a été nommée le 22, et elle s'occupe activement de ses travaux.

Hier, le Consul général d'Angleterre a donné une fête brillante, pour célébrer le jour de naissance de la reine Victoria. Le frère du Prince et la plupart des Ministres assistaient au banquet.

Hier au soir, à huit heures, le Baron de Ruckman s'est marié aux églises grecque et luthérienne, avec la femme divorcée d'un Boyard, fille du Ministre des Cultes Balatchano. Le Prince lui a fait de magnifiques cadeaux.

Le Baron doit repartir pour Constantinople, dans quinze jours, avec sa nouvelle épouse.

Le firman n'ayant été lu en entier que chez le Prince, et le discours du Prince à la Chambre n'en ayant contenu qu'un extrait, il m'a été impossible de m'en procurer une partie complète; mais je suis certain de l'exactitude de l'extrait suivant, que je tiens d'une personne dans laquelle je dois avoir toute confiance. Au milieu d'un fatras de phrases et de locutions orientales, il est dit:

Que la Sublime Porte a été bien étonnée d'apprendre, que quelques individus inconsidérés aient osé se permettre de mettre en discussion les stipulations arrêtées entre elle et son ami, l'Empereur de toutes les Russies, sur les privilèges qu'elle a de son plein droit concédés à son ami et allié. Elle ordonne de respecter ces stipulations pour l'avenir, et en cas que ces individus se permettent à l'avenir de pareilles choses, l'hospodar devra les punir sévèrement.

DCXCII.

București, 1838, Mai.

Rezumatul scrisorii lui Ruckman adresate Domnului Țării-Românești.

(Consulat de Bucarest).

Les actes de la dernière session de l'Assemblée nationale, séant à Bucharest, sont parvenus à temps au Ministère de St. Pétersbourg. Mais le Ministère n'a retardé la rédaction nécessaire, que dans le but de se persuader exactement, si les actes de l'Assemblée nationale étaient le résultat d'un mouvement général, ou seulement par entraînement de quelques individus. Le Ministère ayant été convaincu que ces mouvements n'étaient que l'emportement partiel de quelques individus, et qu'en Valachie régnait un calme et une tranquillité parfaites, il s'est cru en devoir de s'entendre, par la légation impériale de Constantinople, avec le Ministère ottoman, qui désapprouvait également les actes de l'Assemblée nationale séant à Bucharest, et à l'effet de l'intelligence qui existe entre ces deux Cours, elles ont jugé nécessaire de publier un firman de la Porte Ottomane, qui d'abord, réprimande en général l'Assemblée nationale, et en particulier les individus qui ont été les premiers moteurs, et en même temps, il leur est enjoint, par ordre et menace, de rester dans les limites de la soumission et de leurs devoirs; car si, au contraire, par la suite, il arrivait des choses pareilles de la part de l'Assemblée générale, seront punis exemplairement les premiers moteurs, ainsi que leurs imitateurs; car il ne leur appartient pas de refuser leur assentiment à tout ce qui a été résolu par l'Assemblée extraordinaire de révision de la année 1831, et que c'est à cette fin que Ruckman a reçu l'ordre de se rendre provisoirement à Bucharest, afin de parler personnellement à tous les membres de l'Assemblée, et particulièrement à tous ces individus, et que le hospodar doit combiner que l'ouverture de l'Assemblée ait lieu en même temps que l'arrivée de S. E. à Bucharest, et que la première occupation de l'Assemblée générale sera l'incorporation du Règlement avec toutes les incorporations et annexes faites durant le gouvernement provisoire russe, et à la fin duquel, il sera adjoint et la conclusion; le tout doit être vérifié par les signatures des membres de l'Assemblée générale.

DCXCIII.

Chateaugiron către Molé, cu ştirile comunicate de Bibica Rosetti. București, 1838, 3 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 22).

Le spathar Bibica Rossetti, l'intermédiare ordinaire de S. A. S. avec le Consul anglais et moi, et qui nous transmet souvent, de la part de ce Prince, le contenu des dépêches qu'il reçoit, est venu nous confier hier, nous a-t-il dit, les nouvelles suivantes, que je n'aurais pas communiquées à V. Excellence, malgré la source d'où elles découlent, avant d'en avoir vérifié l'exactitude; mais le Consul britannique les faisant passer aujourd'hui à Constantinople et à Londres, j'ai cru devoir les transmettre à V. Ex.

M. Bibica a ajouté que l'on tenait ces détails de l'envoyé du Sultan, M. Aristarchi, qui repart dans quelques jours pour Constantinople.

L'influence de la France et de l'Angleterre à Constantinople augmente chaque jour, et celle de la Russie diminue sensiblement.

Le Cabinet de St. James a fait de vives représentations à celui de St. Pétersbourg, sur la puissance presque souveraine qu'elle exerce maintenant dans les principautés du Danube, et le Czar a fait répondre, que le traité d'Andrinople était un arrangement intérieur de famille, entre la Porte et lui; aucune puissance de l'Europe n'avait le droit de s'en mêler.

Milosch a secoué presque entièrement le joug de la Russie; les conseils du Consul général d'Angleterre à Belgrad, ont beaucoup contribué à lui faire prendre cette résolution.

DCXCIV.

Chateaugiron către Molé, despre lucrările Adunării. București, 1838, 21 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 23.)

J'ai fait part à Votre Excellence dans mes dernières lettres, de ce qui s'était passé à l'ouverture de la Chambre.

Depuis lors, les discussions des députés n'ont roulé que sur des questions de finances et sur les demandes adressées à l'Assemblée par le Prince.

Le premier concernait un don de 106.000 piastres, que le Prince avait cru devoir offrir au Sultan, lors du mariage de sa dernière fille. Cette demande a été rejetée presque l'unanimité, et l'on a décidé que le Prince devait payer la dite somme sur sa liste civile.

La seconde était relative au compte de M. Aristarchi, agent du Prince à Constantinople. La commission avait proposé le rejet d'une grande partie des dépenses, comme contraires au Réglement, et l'Assemblée a confirmé la sentence à une très grande majorité. Le dépense de 90.000 piastres, pour la liberté accordée à la Valachie, de faire flotter un pavillon particulier sur ses vaisseaux, a été admise.

Il reste encore à discuter deux demandes du Prince.

La première est relative à une dépense faite, il y a vingt ans, par Alex. Philipesco, se montant à 400.000 piastres: elle a été toujours repoussée par l'Assemblée.

La dernière et la plus importante n'est pas encore officielle, mais on dit qu'elle viendra en son temps. On parle d'une lettre du Comte de Nesselrode, qui demande au nom de l'Empereur, que l'on paie une partie des dettes du Prince, qui se montent

à près d'un million de piastres. Si la proposition était faite à l'Assemblée, elle paraît peu disposée à y accéder, mais pourra-t-elle refuser une si puissante recommandation ?

Je joins à ce pli deux pièces intéressantes: le discours du Prince à l'ouverture de la Chambre, la réponse de la Chambre au Prince et les articles que les deux puissances ont forcé l'Assemblée d'adopter.

DCXCV.

București, 1838, 25 Iunie. Chateaugiron către Molé, despre răscoala lui Mehemet Ali, și efectele ei asupra țărilor românești, și despre lucrările Adunării.

(Consulat de Bucarest, 24).

La poste de Turquie a apporté hier plusieurs lettres de Constantinople, dont l'une surtout venait d'une personne qui doit inspirer la plus grande confiance. Elles contiennent la nouvelle, que la guerre est certaine, entre le Sultan et Méhémet Ali; que ce dernier a proclamé son indépendance, ou du moins a fait connaître hautement ses intentions à cet égard. Elles ajoutent que la consternation régnait à Constantinople. Le courrier ne m'a apporté au surplus aucune nouvelle de M. l'Ambassadeur.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que ni le Prince, ni aucun des Consuls étrangers résidents à Bucarest, n'a reçu de lettre de Constantinople par le dernier courrier. Le Prince, chez qui j'ai été ce matin, n'en savait rien ; il en a été très affecté et il prévoit les conséquences funestes que cet événement peut avoir, pour le sort de ses Etats et du sien propre, car si la Russie prend part d'une manière ou d'une autre à cette querelle, les provinces du Danube seront occupées immédiatement, soit comme conquête, soit pour passage, et dans les deux cas les pays en souffre pour longtemps.

La Chambre des Etats n'a accordé que 300,000 piastres, sur environ 750,000 piastres, dont l'agent du Prince à Constantinople, Aristarchi, présentait le compte,

La même Chambre a décidé hier, que le code de commerce de la France serait, sauf quelques modifications, adopté pour la Valachie.

DCXCVI.

București, 1838, 5 Iulie. Chateaugiron către Molé, depre creanța lui Alexandru Filipescu adusă înaintea Adunării și închiderea acesteia.

(Consulat de Bucarest, 25).

Depuis trois jours, la créance d'Alexandre Philipesco (de 3 à 400 mille piastres), dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans une de mes dernières dépêches, a fait naître de vifs débats dans la Chambre des députés de la Valachie. Cette créance qui est très ancienne, avait toujours été, si non rejetée, du moins ajournée, malgré la recommandation qu'en fit dans le temps le général Kisseleff. Cette année, le Ministère Valaque est revenu à la charge et, appuyé d'une lettre du Comte de Nesselrode, il a renouvelé la demande auprès de l'Assemblée des Etats. Hier, après de longues discussions, le scrutin a montré, sur 34 votants, 24 contre la proposition et 10 pour. Encore parmi ces derniers se trouvait-il plusieurs membres de l'opposition, parents ou amis d'Alexandre Philipesco. Déjà auparavant, sur le mémoire des dépenses d'Aristarchi, Agent du Prince à Constantinople, on avait retranché 400 mille

piastres, de 700 mille qu'il avait demandées. Le Prince, aigri sans doute par ce double refus, s'est laissé conseiller des mesures trop énergiques, peut-être motivées l'année dernière par des causes raisonnables, du moins en apparence, mais cette année rien ne légitime leur opportunité, puisque la session n'avait été nullement orageuse.

Ce matin le secrétaire d'Etat Cantacuzène a lu à l'Assemblée un office du Prince, qui clôt la session de la Chambre et motive cette résolution, sur le désordre qui a régné dans l'Assemblée. L'année dernière, il y en avait en effet, et quelques membres s'étaient même portés à des voies de fait; mais cette année, quelques mots un peu vifs, échappés à des membres échauffés par la discussion, comme on le voit dans toutes les assemblées délibérantes, et qui n'avaient trait qu'aux personnes à qui elles s'adressaient, ne semblaient pas mériter une semblable rigueur, surtout la Chambre n'ayant pas terminé ses travaux pour le budget et l'adjudication des salines.

Cet évènement et l'attente des nouvelles de Constantinople, qui doivent nous parvenir demain, occupent et agitent toute la ville.

Je crois que le Prince aurait mieux réussi à calmer les esprits et à les amener à ses fins, en employant des moyens plus doux.

DCXCVII.

Chateaugiron către Molé, despre închiderea Adunării.

București, 1838, 9 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 26).

Je dois rectifier une inexactitude qui m'est échappée dans la dernière dépêche, que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 6 de ce mois.

C'est la veille du jour où l'Assemblée valaque a été close, qu'un des ministres du Prince a témoigné de la part de S. A. aux députés, son mécontentement du désordre qui avait eu lieu la veille dans l'Assemblée, où une altération un peu vive, entre le Ministre des Cultes et le secrétaire de la Chambre Baleano, avait troublé un instant le calme qui régnait auparavant. M. Baleano, qui seul pouvait s'attribuer cette admonition du Prince, se leva aussitôt et interpella le Président et tous les députés, de déclarer si, en effet, la veille une scène de désordre avait eu lieu dans l'Assemblée. Tous unanimement nièrent le fait, et il resta avéré que le Ministre avait mal rapporté les faits au Prince. Le lendemain le Postelnik (Ministre des Affaires étrangères) lut à la fin de la séance un office du Prince, portant la clôture de la session, motivée uniquement sur la saison avancée et sur le besoin qu'ont tous les propriétaires, de retourner dans leurs terres au moment de la récolte.

Il paraît que quelques personnes avaient eu le désir de brouiller les cartes, les députés et le Prince, afin que ce dernier pût être autorisé à sévir contre ceux qui déplaisent à certaine puissance; mais cette fois-ci, le bon sens des députés, éclairé par les évènements de l'année dernière, a résisté à la tentative, et sauf quelques petites altercations particulières et insignifiantes, toutes les délibérations ont eu lieu au milieu du calme le plus complet. La majorité a toujours été de 34 à 35, sur 37 à 38 votants.

On dit ce matin que le Prince se repent de l'acte qu'il a fait, et qu'il a le dessein de convoquer la Chambre pour demain, mais sans nouvel office et comme si la session n'avait pas été terminée; mais l'ayant été de fait, par la clôture officielle, les députés doivent, dit-on, insister sur un nouvel office, et si le Président n'en a pas reçu, ne point se croire légalement convoqués.

DCXCVIII.

Iași, 1838, 28 Iulie.

Huber către Molé, despre administrația moldovenească și despre influența rusească.

(Consulat de Iassi, Direction commerciale, 13).

La Moldavie et surtout Iassi jouissent, depuis le départ de M. Besack, d'une disposition d'esprit si calme, qu'elle forme un contraste manifeste avec l'état des choses qui précédait l'arrivée de M. de Kotzebue. Le caractère conciliant de ce nouveau Consul de Russie, veut laisser au temps de préparer les améliorations que le pays attend de son Règlement organique. On espère aussi beaucoup du personnel de la haute administration, tel qu'il est composé aujourd'hui. Sans doute, la machine administrative clochera longtemps encore, à travers ses vicieuses habitudes; mais enfin elle ira jusqu'à ce qu'une énergique probité, aidée d'employés éclairés, puisse triompher des difficultés nombreuses qui embarrassent et la justice et les finances. Après tout, le calme dont je parle plus haut, durera au moins aussi longtemps qu'on ne procèdera à aucune nouvelle élection, ni à l'ouverture de l'Assemblée. Car une fois que la discussion aura été entamée, alors commence le jeu des passions, qui s'agitent en sens divers, parce que l'intérêt personnel domine ici l'intérêt national.

Le Prince et la Princesse Stourdza ont quitté leur terre de Flamenze, où ils étaient allé passer un mois, et se trouvent en ce moment à Stinco, château de Rosnovano, où ils se proposent de prendre des bains du Pruth.

La peste s'est déclarée dans un village au delà des Balkans, mais comme elle ne s'est point encore manifestée près de la rive droite du Danube, l'Autriche et la Russie n'ont pas cru devoir augmenter leur quarantaine, qu'ont réduite, la première à cinq et l'autre à quatre jours.

Des Boyards qui formèrent, dans les années 1835 et 1836, et récemment encore, une certaine ligue pour perdre le Prince, plusieurs lui ont conservé de la rancune, parce qu'ils ne lui ont pas pardonné son succès auprès des deux cours protectrice et suzeraine, par l'art qu'il a mis à se défendre et à déjouer leurs intrigues; tandis que le Hospodar semble avoir oublié leurs mémoires, leurs lettres et notes, qui ne tendaient à rien moins qu'à le faire destituer; longanimité d'autant plus méritoire, que le Prince a placé dans le Conseil administratif plusieurs de ceux qui avaient voulu le perdre.

Je n'ai pas manqué, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion opportune, de conseiller aux hommes de l'opposition d'abandonner, dans l'intérêt de leur pays, ce système d'attaque plus passionné que raisonnable, en leur recommandant de respecter l'autorité constituée dans la personne du chef, auquel ils doivent de la déférence; ainsi s'explique la conduite du Prince, qui s'isole pour ne pas s'exposer à de nouveaux désagréments, vis-à-vis d'hommes qui ont plus de caprice que de raison, plus d'ambition que de sagesse.

Sans pénétrer beaucoup avant dans la question de l'Orient, sur laquelle je laisse à de plus habiles que moi, émettre leur opinion, je ne puis me défendre cependant d'entretenir Votre Excellence, des choses qui sont trop ostensibles, pour ne pas avoir déjà fixé son attention et pour ne pas l'attirer encore. Je veux parler de l'influence russe, qui gagne tous les jours beaucoup de terrain dans ce pays. Sous Catherine II, on ne travaillait pas comme aujourd'hui, à dénationaliser les pays conquis ou à conquérir. On y tolérait l'usage de la langue, l'administration même était celle qu'on y avait trouvée, on n'osait pas plus toucher à leur religion; maintenant le clergé cherche à neutraliser le catholicisme, pour y substituer le rite grec, quand il le peut.

Ainsi, la langue russe est enseignée dans tous les ports de la Baltique jusqu'à Polangon. Il n'y a pas vingt-cinq ans, que la langue russe était peu goûtée en Esthonie, en Livonie comme en Courlande. Aujourd'hui, tous ceux qui aspirent à quelque faveur de la Cour de Russie ou qui en briguent des places, s'empressent d'apprendre une langue, qui leur coûte beaucoup de peine. Des écoles, des gymnases sont établis, non seulement dans les Pologne des 1-er et 2-e partages, mais tous les pays polonais qui depuis, ont été agrégés à la Russie, y ont des institutions russes. Aucun Polonais ne peut être apte à remplir un emploi, s'il ne sait le russe. Il en est de même, avec toutes les provinces acquises en Asie, soit sur les Turcs, soit sur les Tartares, placés sous le sceptre de l'Empire. Il y a plus, le séjour des troupes russes dans les deux principautés a fait infiltrer la langue russe parmi les Moldo-valaques de toutes les classes, et j'ai été surpris de rencontrer tant de Boyards, à Iassi comme à Bucarest, parler cette langue, bien qu'ils ne l'écrivent pas encore. A Bucarest, encore plus qu'à Iassi, j'ai trouvé le Hospodar Ghika avec un plus grand entourage de Russes ou de personnes parlant le russe, que chez le Prince régnant Stourdza. Ce ne sera jamais, il est vrai, la langue des salons, où l'on n'entend parler que le français ou le *roumanesque* (moldo-valaque), mais beaucoup d'indigènes partisans de la Russie, commencent à faire apprendre le russe à leurs enfants. Il y a une chaire de russe au gymnase, comme à l'académie; même dans un pensionnat tenu par un français, M. Sacchetti, on y donne des leçons de langue russe.

D'ailleurs une politique égoïste et une tenacité gouvernamentale donne aux Russes des moyens d'écarter ce qu'il y a de nationalité dans les pays par lesquels ils agrandissent à l'occident, puisqu'ils y trouvent des peuples ou d'origine slave, ou ayant avec eux beaucoup de rapport. Qui ne sait que la langue serve ou servienne n'est russe. Sans doute, il n'y a rien de russe dans les deux principautés, mais leur alphabet est russe, et bien que la langue roumanesque n'ait de slave que peu de mots, il y a cependant beaucoup d'affinité entre le Moldo-Valaque et le Russe, par la religion qui est identique, surtout depuis que la Bessarabie est incorporée à la Russie, où la langue russe a pris un grand accroissement.

Je ne veux pas conclure de ces considérations, qu'il y ait ici un penchant bien prononcé pour devenir Russe, mais on peut avancer qu'il y a bien des éléments pour le devenir. Les Valaques préféreraient peut-être au joug russe, le joug impérial autrichien, quoique ses agents exercent peu d'influence dans cette vue.

DCXCIX.

Huber către Molé, despre un Regulament organic rusesc refuzat de Sârbi, despre Mehemet Ali, despre Bosnia, despre ciumă și despre dezastrul flotei rusești.

Iași, 1838, 5 Septemvrie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 11).

Le bruit court ici, que le Prince Milosch a refusé l'adoption du Règlement organique, que les deux Cours protectrice et suzeraine avaient offert à la Servie. Pourquoi, a dit le Prince, introduire dans un pays où l'on ne sait encore point lire, un Règlement dont personne dans la principauté ne pourrait prendre connaissance. Le chef des Serviens paraît bien disposé à permettre la propagation de l'instruction publique dans les contrées sous sa domination; il veut bien encourager l'établissement des écoles, mais il s'oppose avec obstination, dit-on, à adopter des institutions politiques, que le peuple ne saurait comprendre et qui ne sauraient encore lui convenir.

Il est bien vrai que le Prince Dolgorouki avait été envoyé, il y a bientôt

deux ans, à Belgrade, pour négocier de la part de la Russie avec le Prince Milosch une sorte de compromis verbal, par lequel celui-ci avait engagé sa parole d'adopter pour sa principauté, une organisation à peu près semblable à ce que possèdent aujourd'hui les pays Moldo-Valaques; mais il faut croire que la réflexion a fait changer d'avis au Prince Milosch, et qu'il ne veut plus entendre parler de Règlement organique. Réussira-t-il à M. de Boutenieff, qui vient de retourner à Constantinople, de faire entendre raison au récalcitrant Milosch, qui se montre rebelle à l'influence russe?

Les sentiments connus de Méhémet Aly contre le Sultan, sa récente déclaration de proclamer son indépendance, les raisonnements que les journaux ont fait sur le danger d'une rupture entre le Vice-Roi d'Egypte et la Porte Ottomane, avait ici alarmé les esprits et fait craindre la guerre; on est plus rassuré aujourd'hui, depuis que les conseils des cours de France et d'Angleterre ont réussi à conjurer l'orage, et à faire désister Méhémet Aly de ses dangereuses prétentions.

Si l'on pouvait donner quelque crédit à des lettres privées, on devrait croire qu'il règne en Bosnie un mécontentement général, fatigué qu'on y est de payer de si énormes impôts, et que l'Herzégovine est dans un état d'exaspération difficile à décrire. On attribue à beaucoup d'intrigues turques ces fâcheuses perturbations, et l'on prétend qu'une opposition tracassière cherche à compromettre les Pachas auprès du Divan.

La peste exerce de nouveau ses funestes effets sur la rive droite du Danube, mais la vigilance des gardes sanitaires sur la rive gauche est si active, qu'on en est heureusement préservé de ce côté. Aussi, pour récompenser le zèle soutenu du Directeur des quarantaines, M. Mavros, à qui l'on doit d'avoir détourné des Principautés ce fléau, le Prince Stourdza vient de lui faire concession d'une licence d'exportation de 1000 kilos de grains.

Le désastre de la flotte russe dans la mer Noire, a fait d'autant moins de sensation en Moldavie, qu'on ne la su à Iassy que fort tard, et peu de temps avant que les journaux allemands en aient apporté la nouvelle; même Galatz ne l'a appris que par Iassy, et sans *l'Allgemeine Zeitung* on serait encore à en ignorer les détails.

DCC.

Iași, 1838, 7 Septembrie. Huber către Molé, despre serbarea dela Galați, despre armata moldovenească, despre examenele Academiei Mihăilene, despre dezastrul flotei rusești, despre o epizootie, despre hambarele de rezervă și despre taxele rusești de import.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 15).

Il n'y a pas longtemps que l'on a célébré à Galatz l'avènement au trône du Sultan, par un dîner chez le gouverneur et un bal chez M. Ventura, boyard moldave qui s'est fait négociant et dont les principales relations sont établies avec Marseille.

Il y a peu de jours, qu'une fête militaire a eu lieu à sept lieues de Iassy, sur le Pruth, au camp de la milice moldave: c'est une galanterie du hetman M. Théodore Balch à l'égard des Consuls résidant en cette ville, auxquels on a désiré donner une idée complète, de ce qu'on peut faire d'une milice moderne, quoique peu encouragée. Aussi les résultats ont dépassé toute attente. Cette troupe marche et fait l'exercice à la russe, tout comme la milice valaque, qui a comme celle moldave, des instructeurs russes, qui s'étant mariés dans le pays, y ont appris le moldo-valaque

et sont devenus sujets des principautés. Je ne pourrais donner à Votre Excellence un récit plus exact de cette fête, qu'en lui transmettant l'article de *l'Abeille moldave* (1).

L'examen des élèves de l'académie, institution qui date depuis dix ans, mais dont les améliorations ne se font sentir que depuis quatre, a démontré aux assistants, cette année, que professeurs et étudiants étaient faibles, et qu'il se passerait encore quelque temps, avant de voir ici l'instruction publique au niveau de la civilisation de l'Europe occidentale.

Le sinistre de la mer Noire de la flotte russe a fait d'autant moins de sensation en Moldavie, qu'on ne l'a su que fort tard et peu de temps avant que les journaux allemands en aient apporté ici la nouvelle ; même à Galatz, on ne l'a appris qu'après Iassy, et sans *l'Algemeine Zeitung*, on serait encore à en ignorer les détails.

L'epizootie s'étant manifestée en Valachie parmi les bêtes à cornes, le comité sanitaire a pris les mesures nécessaires pour préserver la Moldavie de ce fléau.

Les greniers de réserve, institués dans tous les villages conformément aux dispositions du Règlement organique, pour le cas de disette, conservant actuellement le produit des trois années abondantes, 1835 à 1837 inclusivement, le Conseil administratif, sur un avis du département de l'Intérieur, vient de mettre à la disposition des villageois, les céréales de l'année 1835, qui seront remplacées par le produit de cet été.

Le bulletin officiel publie les nouveaux tarifs que le Consulat de Russie vient de communiquer au gouvernement moldave, concernant les articles de l'importation en Russie, dont les droits ont été diminués, et que je ne signalerai pas ici, parce que je suppose que ces nouvelles dispositions doivent avoir été transmises de St. Pétersbourg au département des affaires étrangères.

DCCI.

Huber către Molé, despre însemnătatea porturilor românești pentru comerțul francez, despre Mehemet Ali și despre scăderea apelor la Sulina. Iași, 1838, 8 Septemvrie.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 16).

En signalant à Votre Excellence, par ma dépêche du 15 Juin dernier, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur de France à Constantinople, ce que la navigation du bas Danube pouvait offrir d'intérêt au commerce de la Provence avec les Principautés, j'ai eu particulièrement en vue, d'appeler l'attention des négociants et des armateurs provençaux sur ces deux points de Galatz et de Braïla, afin que ces deux échelles ne tombassent exclusivement sous le domaine de spéculateurs étrangers, plus confiants ou plus hardis.

Les produits des deux principautés sont d'autant plus nécessaires à Marseille, que cette place maritime approvisionne indépendamment du midi de la France, la vaste côte de l'Algérie. Le grain, le suif, la cire, la laine et des bois de construction, peuvent tout aussi bien être recherchés par elle, qu'ils le sont par l'Angleterre, quoiqu'à une plus grande distance que Marseille et Cette, de l'embouchure du Danube.

Gênes voit d'ailleurs augmenter chaque année ses relations avec Galatz ; pourquoi Marseille ne suiverait-il pas cet exemple. Les provençaux ne seraient-ils pas aussi bons navigateurs que les Sardes, et les Marseillais ne seraient-ils pas aussi habiles négociants que les Génois. Je ne parlerai point ici des Turcs, ni des Grecs, soit de la Grèce soit des îles ioniennes, attendu que la mer Noire et le Bas-Danube sont naturellement les parages qu'ils fréquentent de préference à tous autres, et dont les relations sont quotidiennes.

(1) Articolul și suplementul din No. 67 al *Albinei românești* din 25 Aug. (6 Sept.) 1838.

D'un autre côté, on se défend en quelque façon, de déterminer des compatriotes à s'établir dans des pays où la mauvaise foi des indigènes et une administration vicieuse rendent dans ces pays toute transaction difficile, tout contrat, tout engagement inexécutable. Tout autre Duc de Richelieu vint-il, comme celui à qui Odessa doit son existence, pour donner une nouvelle vie à Galatz, qu'il ne réussirait vraisemblablement pas à porter même quelque remède, dans un corps social aussi corrompu, aussi immoral. Un étranger traîne ici une vie de misère, il vivote et quand il lui arrive que, par un concours d'heureuses circonstances, il parvient à former une bonne maison, alors ils se déclare en faillite. Ici comme à Bucarest, à Galatz comme à Braïla, boyards, hommes en place et employés subalternes absorbent tout; ce sont de véritables sang-sues, qui s'attachent à tout ce qui fournit à leur insatiable voracité. J'ai entendu dire, qu'il y avait de l'avenir à Galatz. Cet avenir est bien loin de nous, on peut le craindre.

Les inquiétudes qu'avait répandues dans les principautés Danubiennes, la nouvelle des projets attribués au Vice-Roi d'Egypte, se sont calmées, depuis qu'on a su ici, que les cabinets de Paris et de Londres s'étaient entendus pour empêcher qu'ils se réalisassent.

J'avais, par ma dépêche du 4 Juillet dernier, également appelé l'attention de Votre Excellence sur le passage de Soulina, dont la passe s'ensable et s'engrave d'une manière très inquiétante pour le commerce et la navigation du Danube. A l'appui de cette assertion, je m'empresse de mettre ci-après, sous ses yeux, ce que vient de m'écrire à ce sujet l'agent consulaire de France à Galatz.

„J'ai l'honneur de vous annoncer, M-r, qu'au passage de Soulina l'eau diminue „chaque jour. La semaine dernière, il s'est présenté à l'embouchure du fleuve huit à „dix navires, qui après avoir sondé le passage, se sont décidés à rebrousser chemin „et à aller prendre leurs chargements à Odessa ou Taganrok, effrayés de la nouvelle „qui leur a été donnée, de ce qui était advenu quelques jours auparavant. Un navire „chargé de blé descendait le fleuve; arrivé à l'embouchure, il avait été obligé de „charger deux grandes allèges, pour diminuer son tirant d'eau. Ces allèges ayant été „surprises par un vent très fort, survenu tout à coup, avaient péri à l'entrée de la „mer Noire. Un évènement aussi malheureux a tellement effrayé les capitaines, qu'ils „ne parlent plus que de renoncer à venir dans nos ports. Déjà les nolis qui se „faisaient à Constantinople, pour un prix égal à celui d'Odessa, sont montés de 12 „a 15 p. % pour les échelles du Danube, c'est-à-dire qu'on a accepté 70 paras pour „le kilo, pour le Russie méridionale, et qu'on a refusé 80 paras, pour Galatz et „Ibraïla. Si les puissances intéressées à la libre navigation du Danube ne s'occu„pent pas sérieusement de cette question importante pour les deux principautés, „nous verrons dans peu d'années le commerce de ce pays, réduit à un simple petit „cabotage, et l'établissement d'un port russe à Soulina s'emparera exclusivement de „tout le commerce des principautés avec l'Europe".

DCCII.

Bucureşti, 1838, 1 Noemvrie.

Chateaugiron către Molé, despre călătoria Domnitorului Ghica în apus, despre datoriile sale plătite de contribuabili, despre misiunea postelnicului Constantin Cantacuzino şi despre pregătirile ruseşti pentru o nouă ocupaţie.

(Consulat de Bucarest, 28).

Le Prince régnant de Valachie, voyageant sous le nom d'Alexandre Sanders, à bien voulu se charger de faire remettre, à son passage par Vienne, la dépêche que

j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence, à M. le chargé d'affaires près S. M. l'Empereur d'Autriche. Il part demain, avec une suite peu nombreuse, et se rend à la quarantaine d'Orsova, d'où il se dirigera vers Vienne en traversant toute la Hongrie. Le motif avoué de son voyage est d'aller prendre les eaux en Styrie.

Je reviendrai plus tard sur cet article, mais je prie auparavant Votre Excellence, de me permettre de l'entretenir de quelques autres objets qui peuvent l'intéresser.

Il y a quelques jours que, sur un ordre formel du Cabinet de St. Pétersbourg, le Conseil administratif de la Valachie a dû se réunir, et qu'on a lu un rescrit du Czar, ordonnant que la Principauté paierait dans le courant d'une année les dettes du Prince, qui se montent à 2.400.000 piastres (environ 75.000 ducats).

Par suite de cette décision, les chefs de famille (à l'exception des nobles et des prêtres) qui paient en ce moment trente piastres de capitation (environ 10 fr. 50 ces.) et à qui on avait imposé l'année dernière une surcharge de 3 piastres, en paiera cette année encore 3 de plus, c'est-à-dire en total 36 piastres. Le cultivateur qui, du temps des Princes phanariotes, payaient jusqu'à 110 et 120 piastres, peut supporter ce fardeau; car il est maintenant très aisé, et le serait encore davantage, s'il n'était pas tyrannisé et dépouillé par les wataffs (intendants) des Boyards.

Le Grand Postelnik, Constantin Cantacuzène, est revenu ces jours derniers de Widin, et un envoyé du Pacha de cette ville, le fameux destructeur des Janissaires, est arrivé hier à Bucharest. On dit que c'est pour amener à fin, la négociation entamée par Cantacuzène.

Le motif ostensible de cette négociation est la vente d'une quantité considérable de sel gemme, que le gouvernement valaque fait au Pacha de Widdin; mais des personnes qui se croient bien instruites, prétendent qu'un autre motif a nécessité l'envoi du grand Postelnik, et voici ce qu'elles racontent.

Par une clause du traité d'Andrinople, les habitants des deux rives du Danube ont sur ce fleuve des limites, exactement indiquées, pour leur navigation respective. Or, il y a un an, qu'un bâtiment turc, soit par inadvertance, soit par toute autre cause, s'approcha de la rive valaque, plus près qu'il n'aurait dû le faire, d'après le traité. Le poste valaque lui fit signe de gagner le large et, sur son refus, tira sur lui quelques coups de fusil, qui tuèrent le capitaine et un de ses matelots. Alors le bâtiment s'éloigna, et l'affaire parut assoupie; mais il me semble que la vengeance avait jeté des racines profondes dans les cœurs des Turcs, car, il y a quelques semaines, un bâtiment turc a fait la même démonstration que celui de l'année dernière, il s'est approché du bord valaque. Le poste, composé de 7 à 8 hommes, est sorti et a mis en joue les hommes de l'équipage. Aussitôt trente ou quarante Turcs, qui étaient cachés dans le bâtiment, ont paru sur le tillac et ont fait une décharge sur le poste. Tous les Valaques qui le composaient son tombés morts ou blessés. L'animosité, par suite de ce double incident, est devenue extrême des deux côtés, et il parait que Cantacuzène, tout en traitant l'affaire du sel, avait été chargé de traiter l'autre affaire, qui pouvait avoir des suites graves parmi des voisins aussi rapprochés.

Le Prince régnant de Valachie a annoncé inopinément, ces jours derniers, qu'il partait le 2 Novembre, pour aller prendre des eaux minérales en Styrie; dans cette saison, ce voyage a dû paraître fort extraordinaire et a donné naissance à une foule de bruits divers et contradictoires. La nouvelle s'est répandue aussitôt, que le Prince de Moldavie était également parti de Iassy, et l'occupation des Principautés par les Russes a paru certaine.

On a exagéré aussitôt le nombre des troupes stationnées en Bessarabie, et quand on a appris la réunion des flottes anglaise et turque, et que la Gazette d'Augsbourg, dans laquelle beaucoup de gens ont confiance, avait annoncé la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la Porte et l'Angleterre, personne, parmi les habitants du pays, n'a douté de l'imminence du danger, et

pourtant, à mes yeux, ces indices n'offrent encore aucune certitude. J'ai reçu hier une lettre de M. Huber, qui ne me parle nullement de politique, quoiqu'il soit ma sentinelle avancée; d'où je conclus, que les mouvements de quelques troupes russes en Bessarabie, ne pouvaient avoir les suites graves que l'on craignait avec raison, s'ils avaient eu pour but de se rapprocher des frontières moldaves. En définitive, à tort ou à raison, une inquiétude générale est répandue dans la Principauté, sans qu'on puisse dire positivement sur quoi elle est fondée.

DCCIII.

Iaşi, 1838, 4 Noemvrie.

Huber către Molé, despre vederile Rusiei asupra Principatelor, despre patriotismul claselor mijlocii şi al ţăranilor, despre apropiata ocupaţiune rusească, despre călătoria şi ideile lui Ştirbei-Bibescu şi despre chestiunea fruntariilor Bucovinei.

(Consulat d'Iassi, 14).

Je n'ai pas ici à répéter ce que d'autres ont dit et écrit avant moi, que les efforts des Russes tendaient à s'emparer des deux principautés de Valachie et Moldavie, et à porter leurs frontières sur les rives fertiles du Danube, pour se faciliter ensuite les moyens de passer, au besoin, sur la rive droite de ce fleuve.

Toute l'influence russe, on le sait, a pour objet de préparer les habitants des deux principautés, surtout la Moldavie, à ne considérer que comme éventuelle la suzeraineté de la Porte, dont on ne parlerait plus, du jour où la Russie l'aurait de nouveau garnie de troupes. Aussi n'épargne-t-elle rien pour qu'agents, émissaires, promesses, argent soient mis en œuvre pour atteindre ce but, et le Consul de Russie, quoique le plus jeune de ses collègues et le dernier venu à ce poste, et bien que le firman de la Porte désigne le Consul de France comme ayant le pas sur tous ses autres collègues, ne s'arroge pas moins la préséance sur nous, ce que je n'ai pas cherché à lui disputer, puisque ce même abus est établi à Bucarest.

Les Boyards, hommes généralement faibles et pusillanimes, n'écoutent guère que les suggestions qui flattent leur cupidité, ne sont cependant pas dénués de tout sentiment de nationalité, et je pourrais en citer, chez qui des conseils habilement donnés, pourraient encore réveiller ce patriotisme, qui donne de l'énergie aux peuples qui en sont susceptibles. Les éléments de cette énergie, on les trouverait dans les Boyards de seconde classe et les habitants de la campagne, plutôt que dans les Boyards de première classe et les habitants des villes, dégénérés déjà par le joug ottoman, qui a si longtemps pesé sur eux, et la corruption des Phanariotes qui les a autrefois gouvernés.

Diverses opinions agitent les esprits de ces contrées, dont le plus grand nombre est aujourd'hui pour les Russes, les plus faibles pour les Turcs, et les plus éclairés pour l'indépendance du pays, parmi lesques beaucoup, en désespoir de cause, préfèreraient encore les Autrichiens, si ceux-ci voulaient se donner la peine de faire quelque attention à eux; mais l'Autriche se montre trop apathique pour la Porte Ottomane.

Quelques Moldaves ont assez de franchise pour me dire: „Que la France, „l'Angleterre et l'Autriche nous montrent leur bon vouloir, et alors nous, nous „montrerons à l'Europe ce que nous sommes, ce que nous pouvons. Nous serons „hardis, du jour où secourus par l'occupation autrichienne, l'Angleterre et la France „nous promettraient leur appui".

Tout cela n'empêche pas, que depuis quelque temps on n'entende parler à

Iassy, que de l'occupation prochaine des troupes russes, dans les deux Principautés. On n'assigne pas l'époque de cette occupation ; mais des lettres datées de Bessarabie et de la Kiovie mandent, que c'est un plan arrêté au Conseil Impérial de Pétersbourg, et que l'exécution peut en être prochaine ; déjà, ajoute-t-on, des troupes s'échelonnent dans le Sud-Ouest de la Russie, et n'auront bientôt plus qu'à attendre l'ordre de se mettre en marche.

Le Consulat de Russie assure que ce qui donne lieu à cette assertion, qu'il considère inexacte, vient de ce que le gouverneur militaire de la Bessarabie a passé à Kicheneff la revue de 10 bataillons d'infanterie, qui sont destinés à cantonner dans cette province.

M. Bibesco-Stirbey, un des membres du haut Conseil à Bucharest, que je connaissais déjà, et qui de retour d'Odessa, où il était allé prendre des bains de mer, passait par Iassy pour retourner en Valachie, prétend que l'assertion du plan d'occupation des deux principautés par les Russes, est dénuée de fondement. La Russie, dit-il, a assez à faire avec la Circassie et avec l'intérieur de son Empire, sans avoir encore à se créer des embarras politiques vis-à-vis les Cabinets de l'Europe, et cela à cause des deux Principautés, qui sont sous sa protection et dont elle disposera, le jour même où elle le jugera nécessaire à ses intérêts.

D'ailleurs n'a-t-elle pas les travaux publics qui l'occupent essentiellement, tels que les chemins de fer, le canal au Sud pour tourner les cataractes du Dnièper et l'exécution de projets qui devront faire communiquer par eau, la Baltique avec la mer Noire et la mer Caspienne? Il est vrai que M. Bibesco-Stirbey passe pour un homme attaché aux intérêts russes.

Le drogman du hospodar de Moldavie vient de recevoir l'ordre de se rendre à Galatz, pour y recevoir deux officiers turcs distingués, qui sont envoyés de Constantinople pour déterminer la délimitation des frontières de la principauté, du côté de l'Autriche. L'un est colonel, avec le titre de Bey, et l'autre major au service de la Porte ottomane. Ils sont attendus ici sous peu de jours.

DCCIV.

Chateaugiron către Molé, despre datoriile lui Ghica și impozitul pus pentru plata lor. București, 1838, 22 Noembrie.

(Consulat de Bucarest, 28 bis).

Dans la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre Excellence le 1-er Novembre dernier (Direction politique No. 27), je lui ai fait connaître l'ordre donné par les deux cours alliées, mais venant de Pétersbourg, pour faire payer à la Principauté les dettes contractées par le Prince Ghika à Constantinople, à l'époque de sa nomination à l'hospodarat. Voici quelques nouveaux détails, que j'ai pu me procurer à ce sujet.

On devait s'attendre naturellement, qu'avant de mettre cette mesure à exécution, on eut dû observer les formes voulues par le Règlement organique, en soumettant la question à l'Assemblée nationale; mais il en avait été décidé autrement, soit que le besoin d'argent fut pressant, et il l'est toujours ici, soit qu'on voulut profiter de l'occasion pour secouer l'indépendance de la Chambre. Le Prince se contenta de convoquer le conseil administratif ou d'Etat, de déposer devant lui les papiers venus de St.-Pétersbourg, avec le consentement du Sultan, et de demander qu'on donnât immédiatement les ordres pour lever le nouvel impôt.

Quelle que soit la faiblesse de ce conseil, cette infraction au Règlement le

consterna; cependant, malgré la désapprobation générale, même celle du Prince Michel Ghika, frère du Hospodar, deux voix seules s'élevèrent hautement contre une mesure, qui tendait à faire disparaître entièrement l'ombre même du pouvoir de l'Assemblée. Ces deux opposants furent le Vestiar ou Ministre des finances, Aleco Philipesco, et le contrôleur général, Prince Constantin Soutzo, frère de l'Ambassadeur de Grèce à Londres. Ils proposèrent de réunir et de consulter la Chambre, mais ils ne furent point écoutés, et l'ordre fut donné pour lever immédiatement le nouvel impôt dans les différents districts.

J'ai déjà marqué à Votre Excellence, que cette nouvelle taxe se monte au dixième à peu près, de la contribution actuelle, elle va mécontenter extrêmement le peuple. L'impôt tombe sur tous les commerçants, suivant la classe dont ils font partie, sur les fermiers et les paysans.

C'est en faisant un emprunt particulier, remboursable sur les premiers fonds prélevés sur cet impôt, que le Prince a pu frayer aux dépenses du voyage qu'il va entreprendre.

Un des membres même de conseil, m'a communiqué ces faits, blâmant dans les termes les plus énergiques la conduite du Prince, comme impolitique et aliénant de lui les personnes qui lui sont le plus attachées.

DCCV.

Iaşi, 1838, 10 Decemvrie.

Huber către Molé, despre gazetele streine cari se ocupă de ţările românești, despre ştirile asupra ocupaţiunii ruseşti, despre comisia turcească pentru fruntaria spre Bucovina, despre călătoria Domnului Ţării Românești în streinătate şi despre afacerea episcopatului catolic din Moldova.

(Consulat d'Iassi, Dir. politique, 15).

Les journaux de Paris, de Londres et d'Allemagne s'occupent si activement des deux provinces moldo-valaques, qu'ils contribuent à donner aux peuples de ces deux Principautés, une valeur dont ils n'avaient pas autrefois le sentiment, et qui donne à leur existence politique un essort tout nouveau. De là, la divergence d'opinion, pour former entr'eux un tout, propre à leur donner quelque consistance.

Le Prince de Moldavie s'est plaint à moi, dans son Cabinet, de ce que le *National* le traite de satrape, et de ce que d'autres journaux ne le traitaient guère mieux. Mais, lui ai-je dit, comme des Princes plus haut placés que lui, n'échappaient pas davantage à la diatribe de certains journaux, il n'avait rien de mieux à faire, que de ne pas y faire attention.

Il y a tant de désœuvrés à Iassy, que nulle part on n'y forge plus de mensonges. Aussi je me tiens sur mes gardes, à l'égard de tous les bruits qu'on y répand. Je ne puis me défendre cependant de croire à l'assertion d'un Bessarabien, qui venu récemment de Kicheneff, assure avoir vu dans le pays, beaucoup de nouvelles troupes russes, avec une nombreuse artillerie, et que chaque habitant était tenu de loger et de nourrir jusqu'à cinq soldats.

Quoiqu'il en soit, on s'accorde à croire généralement que, pour cet hiver, il ne sera point question d'occupation de la Principauté par un corps d'armée russe. Au surplus, le cordon sanitaire d'Autriche s'est beaucoup accru en nombre, et des personnes que je crois bien informées, assurent que le passage du Pruth par les Russes, nécessiterait celui des Autrichiens dans les Principautés.

En attendant, il nous est arrivé de Constantinople, depuis une dizaine de jours, Achmet Bechghian Bey, Miralai et Mechendis Haggi, Mahmoût Effendi, au service

de la Cour suzeraine, qui sont chargés du tracé de la délimitation des frontières de la Moldavie du côté de l'Autriche, dont ils ne pourront, selon toute apparence, s'occuper qu'au printemps.

Il n'est conversation ici, que de l'excursion du Prince de Valachie en pays étranger. La saison qui n'est guère propre aux voyages d'agrément ou de santé, n'a pu faire admettre longtemps comme motif de ce départ inopiné, la première assertion accréditée, c'est-à-dire son mariage avec la Comtesse van Suchteln, qu'il allait chercher à Trieste. Les Boyards veulent voir une question politique à ce départ, à laquelle le prétendu mariage sert de manteau. Aussi s'est-il ouvert un vaste champ aux conjectures, et chacun glose ici sur ce thème, à perte de vue. Ici, les 100.000 ducats alloués au Prince de Valachie, auraient servi de récompense à une docile abdication, dont on lui formule l'acte; là, une protestation de sa part, contre un acte dont on le menacerait de haut lieu; ici des projets qui se préparent, pour n'être connus qu'à la prochaine ouverture de l'Assemblée générale à Bucharest; là une cause de mécontentement de la part de la Porte ottomane, qui n'aurait été informée du projet de voyage du hospodar, que la veille de son départ de sa résidence. J'écris toutes ces choses à Votre Excellence, moins pour lui faire connaître le véritable état des choses, qui lui aura été mandé de Bucharest, que pour l'informer de ce qui se débite ici, à l'égard d'un évènement sans exemple, et dans des circonstances difficiles. Le Prince Michel Stourdza, qui voit au moins une incartade chez son collègue de Valachie, courant la poste, sourit, le plaint et le condamne. Au demeurant, on écrit de Bucharest que le Prince de Valachie, qui est allé prendre les eaux de Carlsbad, retournera en sa résidence dans un mois. Si en effet, sa santé a été la seule cause de son voyage, alors tombe de lui-même cet échafaudage de conjectures sur son compte, où beaucoup de ses ennemis auront été mystifiés.

Le père Arduini, prêtre de la mission catholique en Moldavie, vient d'être nommé Evêque en cette Principauté, pour fixer sa demeure à Iassy. Mais voici que le Métropolitain et quelques laïques, mûs par le fanatisme, voient d'un œil ombrageux s'établir, au milieu d'eux, un prélat romain et cherchent à l'éconduire. Déjà le Prince, le Consul de Russie et l'Agent d'Autriche, sont à échanger des notes, le dernier pour son maintien, les autres pour l'évincer. L'existence d'un Evêque catholique en Valachie, qui n'est pas contestée, milite trop en faveur de celui qui s'établit ici, pour avoir à craindre que l'éviction se réalise. L'Eglise catholique ne pouvant par ses propres ressources suffire aux frais d'installation de l'Evêque, un appel a été fait à la générosité des catholiques allemands et français, où l'Agence Impériale a fourni sa liste et le Consulat de France, la sienne. L'offrande du Consulat a été de onze ducats, et nous pensons que la souscription française s'élèvera en totalité, à une quarantaine de ducats. J'ignore encore le chiffre autrichien.

DCCVI.

Huber către Molé, despre ştirile trimise de Lipman, despre comisia rusească pentru ţările româneşti, despre zgomotele de ocupaţie rusească, despre un colonel turc şi despre Serbia.

Iaşi, 1838, 26 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 16).

Je m'empresse de donner communication à Votre Excellence, d'une lettre qu'écrit de Toultschin, à un de ses amis à Iassy, le général Lippman, qui à diverses reprises a été en Moldavie pendant l'occupation des Principautés par les Russes. Ce M. Lippman, ami intime du général Beckendorff, est un véritable orthodoxe russe,

quoique son nom soit allemand. Il écrit que M. Fuhrmann, conseiller d'ambassade, va remplacer à Bucharest M. de Drochen, qu'on désire envoyer à Turin.

Il y a quelque temps que j'ai informé Votre Excellence du projet qu'avait le gouvernement russe, de nommer une commission qui s'occuperait de l'examen des affaires des deux Principautés. Cette commission vient d'être formée, et c'est M. Basile Toumanski qui en est nommé le chef. Ce M. Toumanski était à Iassy, en 1828, attaché au général Geltouchin; puis à l'ambassade de Constantinople; puis, en dernier lieu, au service du C-te Woronzoff, pendant cinq ans. On le dit homme spécial pour connaître les affaires des Principautés.

Un colonel d'un régiment d'infanterie en garnison en Bessarabie, écrit encore à une dame moldave, que lui et tous ses camarades d'arme s'apprêtent pour se porter de nouveau en Moldavie, et qu'ils n'attendent pour passer le Pruth, que le retour de la belle saison et l'ordre de l'Empereur Nicolas. Il se pourrait bien, que ce ne fut qu'une fanfaronade russe; toutefois ce bruit d'occupation prochaine est tellement répandu dans ce pays, que beaucoup en redoutent la réalisation. On a beau interroger là-dessus les habitants: presque tous professent la même haine envers les Russes, et il n'y a que les gens qui trafiquent, qui spéculent sur les malheurs publics, et le nombre en est assez grand, qui font des vœux pour leur venue.

Le Bey Turc, colonel au service du Grand Seigneur, dont j'ai annoncé l'arrivée à Iassy, et le motif de son voyage, par la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 10 de ce mois, m'a fait plusieurs visites. Cet officier musulman, jeune encore, naïf et franc, se distingue par beaucoup de bon sens.

La feuille d'Augsbourg du 4 Décembre, qui contient une foule d'articles, sous la rubrique de Constantinople, en contient un, sous celle de Servie, trop curieux pour ne pas en faire mention ici, bien qu'il n'aura pas manqué sans doute, d'être signalé au Ministère; cet article tend à prouver que, si le colonel Hodges, Consul anglais, jouit de quelque crédit auprès du Hospodar à Belgrade, en revanche il n'a point la faveur du peuple, qui en attendait des dispositions favorables pour son émancipation; tandis que ce serait l'inverse, avec M. Wastchenko, Agent Russe, qui s'étant rendu populaire, est en froid avec le Prince Milosch.

DCCVII.

Iaşi, 1838, 27 Decemvrie.

Huber către Molé, despre lucrările Adunării moldovenești și despre serbarea Impăratului rusesc.

(Consulat d'Iassi, Dir. commerciale, 23).

L'ouverture de l'Assemblée générale qui a eu lieu le 20 de ce mois, n'a pas cette fois donné prise à des questions de rivalité et d'amour-propre, qui divisent si profondément la nation valaque. La session s'est ouverte par une simple communication princière, qui a invité l'Assemblée à procéder immédiatement à ses travaux. De suite, ont été élus, pour secrétaires définitifs, MM. le Spatar Brano et le Caminar Negrouzzy, et une commission a été nommée pour vérifier les titres des nouveaux députés. Le compte-rendu, qui ordinairement est un exposé de la prospérité du pays, n'a pas encore été présenté à l'Assemblée; on le prépare et aussitôt qu'il sera connu, j'aurai hâte de le transmettre à Votre Excellence. Deux projets de loi ont déjà été mis sous les yeux de l'Assemblée, et ont pour objet l'un, le cadastre du pays, pour déterminer légalement les limites de toutes les propriétés foncières, (opération qui exigera un long laps de temps, à cause du peu de moyens qu'a le pays pour entreprendre un semblable travail); l'autre, d'autoriser dans l'intérêt des biens patrimoniaux, tout membre d'une famille propriétaire de biens-fonds, à racheter toute terre

qui, par cession, donation, vente forcée ou par tous autres moyens, serait devenue la propriété d'acquereurs étrangers à la famille patrimoniale: c'est-à-dire, en faire le rachat pour la valeur qu'elle aurait été acquise par l'étranger. Un troisième projet de loi, qu'on avait envie de soumettre plus tard à l'Assemblée, aurait pour objet de donner au Prince la faculté de réviser tous procès, jugés en troisième et dernière instance au Divan princier. Comme ce pouvoir juridique à conférer au Prince régnant n'est pas conforme au Règlement, le Consulat de Russie a fait des objections, qui ont déterminé l'ajournement du projet de loi. Après tout, on est presque assuré à l'avance, que pour toute la durée de la session, la grande majorité est acquise au Prince, pour tous les projets de loi que S. A. peut désirer soumettre à l'Assemblée générale.

La fête de l'Empereur Nicolas a été célébrée le 18, de la manière accoutumée. Le matin, par un Te Deum à l'église de St. Spiridon, où le Métropolitain a officié; et le soir, par un bal chez le Prince de Moldavie, qui s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin. Ceux qui ont fait quelques frais d'illumination, ont pu regretter que la violence du vent en ait anéanti l'effet.

Quelques indispositions et rhumes et catarhes ont privé plusieurs premiers Boyards d'assister à ce bal, où il n'a manqué cette fois qu'un Stourdza, qui presque seul persiste à conserver, avec son indépendance, une haineuse hostilité contre le Prince. La veille du jour de l'an, un autre bal aura lieu à la Cour, et si quelque réconciliation est possible, c'est à cette occasion qu'elle pourrait s'opérer. La médisance est à l'ordre du jour; on a dit beaucoup de mal du Prince, et l'on en dit encore; mais S. A. sait rendre ses rapports avec moi si gracieux et si confiants, que je n'aurais pas même le courage de faire le frondeur, lors même qu'elle m'aurait donné lieu d'en mal penser, ce qui n'est pas. Au contraire, je serais plutôt tenté de faire l'éloge d'un Prince qui est instruit et poli, et qui s'efforce d'introduire dans son pays, quoiqu'on en dise, toutes les améliorations possibles.

DCCVIII.

Huber către Molé, despre lucrările Adunării, despre zgomotele de război, despre misiunea lui Nicolae Suțu, despre politica rusească, despre lucrările lui Colson și despre Mihai Sturdza și copiii săi. — Iași, 1839, 10 Ianuarie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 17).

Les fêtes de Noël, qui se prolongent jusqu'à l'Epiphanie, vont donner quelque relâche à l'Assemblée générale à Iassy, ouverte depuis peu de jours, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, les 26 et 27 du mois dernier sous le timbre des deux directions, No. 16 et 23. La majorité, qu'on disait toute acquise au Prince, s'est ébranlée depuis qu'il a présenté à l'Assemblée, entr'autres projets de loi, celui qui a pour objet de conférer au Prince la faculté de réviser toute affaire, jugée en dernière instance au Divan princier. S. A. désirait qu'une commission fut formée pour discuter sur ce projet, mais une forte opposition s'étant montrée contre cette proposition, on a décidé qu'il serait mis en délibération en pleine Assemblée, qui paraît déterminée à le rejeter: ce que l'on saura sous peu.

Les alarmes de guerre se sont beaucoup ralenties dans ce pays; bien que la Bessarabie voie augmenter le nombre des troupes russes, qu'on évalue déjà à 40.000 hommes. Le dernier discours du Roi à la Chambre des Députés, ainsi que le rescrit de l'Empereur Nicolas adressé en Décembre dernier à M. de Boutenieff, ont un ton de modération, qui fait penser que la paix sera maintenue, au moins cette année.

Le départ tout inattendu pour Bucharest de M. Gardner, mon collègue britannique, celui tout aussi imprévu du Postelnik, M. Nicolas Soutzo, partis tout récemment à deux jours de distance, par la plus mauvaise saison, donnent lieu à beaucoup de causeries dans les salons. On veut y voir un but politique. L'absence du Prince de Valachie, et le mystère qui se rattache à son voyage, donne assez de souci au Prince Michel Stourdza, pour n'avoir pas à s'étonner que M. Nicolas Soutzo ait été chargé de sonder le terrain à Bucharest et d'en recueillir toutes les informations qui puissent mettre le Prince sur la voie des intrigues, ayant pu déterminer le Prince de Valachie à voyager dans une saison si défavorable.

La Russie cherche à susciter des embarras dans les deux principautés. Cela paraît assez évident. Mais elle ne veut ostensiblement rien faire, pour provoquer une crise, qui la mettrait en droit de faire occuper le pays militairement. Déjà il y a à Bucharest comme à Iassy, une disposition à se plaindre de l'état de choses actuel, et presque aussi, une occasion pour le gouvernement russe de s'emparer provisoirement de ces contrées, soit pour les garder indéfiniment, soit pour ne plus les rendre.

Le Prince, que je trouve plus confiant depuis quelque temps, me disait il y a peu de jours: „Mais si la Russie s'avisait d'occuper la Moldavie, l'Autriche en„verrait incontinent un corps d'armée, pour coopérer à la prise de possession. D'ail„leurs, qu'on en vienne là, et alors nous *en causerions*". Cette dernière phrase est significative.

L'Angleterre, dit-on ici, ne marche pas d'une accord parfait avec la France dans la question de l'Orient, et l'on ajoute que M. le Marquis de Chateaugiron suit une ligne de conduite différente de celle de M. Colquhoun, qu'ils n'ont point les mêmes vues. Ce fait m'est confirmé par M. Colson, qui venant d'arriver de Bucharest est à même de le savoir. M. Colson, auquel M. de Chateaugiron prête des torts, se rendra incessamment à Paris, pour entretenir le Ministère de la situation des Principautés, qu'il a appris à connaître. Les élèments de statistique que je lui ai fourni sur la Moldavie, complèteront chez lui cette connaissance. Il est à regretter à mon avis, que M. de Chateaugiron n'ait pas utilisé le zèle de M. Colson, en le dirigeant. J'ai observé avec attention les actes de ce jeune homme, et pendant mon séjour à Bucharest, comme pendant celui qu'il fait en ce moment à Iassy, je dois à ma conscience de déclarer à Votre Excellence, que je ne puis partager l'opinion du Consul général sur M. Colson, quelque respect que j'aie pour toutes les paroles et la rectitude d'esprit de M. le Marquis, dans toute autre circonstance. Loin de moi aussi la pensée d'approuver en tous points, la conduite de M. Colson à Bucharest. On pourrait sans doute avec raison lui reprocher quelque peu de légèreté, mais non tourner en griefs ses accointances avec les hommes de l'opposition, dont les informations, au lieu d'être transmises à M. le Marquis, qui n'en voulait pas, ont fort bien été accueillies par M. Colquhoun, qui ne se contente pas des choses que l'on n'entend que par l'entourage du Prince de Valachie. Localités, mœurs, législation, administration politique et statistique du pays, ont été si bien étudiées par M. Colson, qu'il ne peut que fournir au Ministère des notions très complètes sur les Principautés, qu'il a dû apprécier avec justesse et intelligence. Je n'en ai pas moins rempli mon devoir. J'ai dû, à l'invitation qui m'en a faite M. de Chateaugiron, instruire le Prince régnant de tout ce qui s'était passé entre lui et son secrétaire. M. Colson d'ailleurs, est au moment de terminer ses travaux statistiques, et se mettra bientôt en route, pour se rendre en France par Constantinople.

Le Prince Stourdza, jaloux d'apprendre que son collègue de Valachie avait reçu une gratification de 100.000 ducats, en autorisant le gouvernement Valaque à prèlever cette somme par un impôt sur les contribuables, a écrit à son cousin Stourdza à Pétersbourg, en le priant de réclamer cette même faveur pour lui de la Cour protectrice, en invoquant son dévouement et sa loyauté à la Russie, et son zèle dans l'application que fait S. A. du Règlement organique au pays, et elle lui mande

que ce serait manquer à sa dignité de Prince, si cette gratification ne lui était allouée. Il ne s'agirait ici que de *quatre cent mille francs*.

Le Prince Stourdza a deux de ses fils qui étudient à Berlin. M. de Ribeaupierre, auquel le Beyzadé Dimitri, fils aîné, avait sur sa demande, refusé de le présenter à la Cour, a été formalisé, qu'à l'arrivée de l'envoyé turc dans cette capitale, le jeune Stourdza ait demandé et réussi à se faire présenter au Roi, en qualité de Raya. Le Ministre russe en a écrit à St. Pétersbourg, pour s'en plaindre.

DCCIX.

Huber către Molé, despre misiunea lui Suțu, despre ideea unirii țărilor sub un Domn străin, despre starea critică a lui Ghica și despre Colonelul Câmpineanu.

Iași, 1839, 14 Ianuarie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 18).

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, le 10 de ce mois, sous le No. 17, et de l'informer du départ de Iassy pour Bucharest, du Postelnik le Prince Soutzo, que le Prince de Moldavie a envoyé en Valachie, chargé d'une mission secrète. Ce départ inattendu dans cette saison, a mis en émoi tous les salons de Iassy, et chacun a fait des commentaires sur ce départ.

De retour en Mai dernier, de mon voyage de Bucharest et de Galatz, j'eus bientôt l'honneur d'entretenir Votre Excellence d'une combinaison que rêvaient les Valaques, de réunir un jour la Moldavie à la Valachie, et pour en faire un Etat indépendant sous le gouvernement d'un Prince étanger, si on ne trouvait dans les Moldo-Valaques un homme propre à être revêtu du pouvoir, pour les gouverner.

Depuis le départ du Prince de Valachie pour l'Italie, cette idée s'est tellement propagée à Bucharest, qu'elle est également venue ici, pour en frapper tous les esprits. C'est donc un thème sur lequel on glose en ce moment. S. A. S. qui m'honore de sa confiance, m'a parlé de la mission de M. Soutzo et, quoique en termes nuageux, voici cependant ce que j'en ai compris.

L'administration valaque étant tombée dans un état presque d'anarchie, les Valaques sont déterminés à faire destituer le Prince Ghika, pour le remplacer par un boyard capable, ou à se réunir aux Moldaves, reconnaissant l'hospodar pour chef des deux Principautés, (en faisant observer cependant, que cette dernière combinaison ne serait prise qu'en désespoir de cause). Dans l'un et l'autre cas, le Prince Stourdza s'emploierait à Constantinople à faire tomber le Prince Ghika, à paralyser l'influence russe dans les Principautés, et à faire appuyer cette combinaison par nous, auprès des Cabinets qui voudraint y prêter leur coopération. Déjà je sais, que Lord Palmerston est saisi de tous les fils de cette combinaison. L'homme que les Valaques désignent d'un accord presque unanime pour leur chef, est le Colonel Campiniano, que Votre Excellence connaîtra incessamment, car il se rendra sous peu de jours à Constantinople, à Paris et à Londres.

J'entrerai prochainement en analyse sur ces différends, pour faire connaître à Votre Excellence les hommes et les choses qui se meuvent autour de cette question, peut-être à l'insu jusqu'ici de Votre Excellence.

Comme le Prince régnant m'a confié le manuscrit de la communication qu'il compte adresser incessamment à l'Assemblée générale, j'en ai fait une copie que j'ai jointe à la dépêche commerciale de ce jour.

DCCX.

Iaşi, 1839, 14 Ianuarie.

Huber către Molé, despre comunicarea Domnului către Adunare şi despre onorurile primite la un bal.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 24).

La bienveillance du Prince à mon égard et la confiance dont il m'honore, m'ont valu la faveur, qu'il n'avait encore accordée à personne, de me confier pendant 24 heures le manuscrit de la communication qu'il se propose de donner sous quelques jours, à l'Assemblée générale, et que demain il doit livrer à l'impression. Tout volumineux que soit ce *compte-rendu* de la situation actuelle de la Principauté, j'ai eu le courage de le transcrire moi-même, et d'y employer une grande portion de la nuit, pour le transmettre à Votre Excellence aujourd'hui même. Quoique pressé par le départ de la poste, au milieu des félicitations que je reçois à l'occasion du nouvel an et des visites à rendre, je verrai à chiffrer aujourd'hui encore une lettre pour la direction politique.

Le Prince régnant a donné hier un bal, où j'ai assisté avec tout le corps consulaire, et je dois à Votre Excellence de dire, qu'au souper, j'ai eu *par ordre* la première place. Honneur que je n'ai point demandé, quoiqu'il soit énoncé dans mon bérat du Grand Seigneur, mais qui depuis longtemps n'était accordé qu'à l'Agent d'Autriche, et depuis le traité d'Andrinople, qu'au Consul de Russie. Je doute fort que le Prince puisse en toute occasion maintenir cette préséance, en faveur du Consulat de France. C'est un fait que je n'ai pas cru devoir laisser ignorer à Votre Excellence.

DCCXI.

Iaşi, 1839, 18 Ianuarie.

Huber către Molé, despre corespondenţa sa şi despre comerţul francez la Dunăre.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 25)

J'ai eu l'honneur d'adresser le 14 de ce mois à Votre Excellence, le volumineux compte-rendu que le Prince régnant doit présenter prochainement à l'Assemblée générale. Aujourd'hui, je m'empresse de transmettre à Votre Excellence la réponse à la note de la chambre de commerce de Marseille, jointe à la dépêche de Votre Excellence du 8 Novembre dernier, sur la difficulté d'établir des relations actives entre Marseille et les ports du Danube, que par ma dépêche No. 22 j'avais promis de lui envoyer.

Je serais heureux, si ces observations en satisfaisant Votre Excellence et M. Martin du Nord, peuvent servir de correctif à la note précitée, et éclairer suffisamment la chambre de commerce de Marseille, qui considère ce pays, non comme il est, mais comme il était à une époque antérieure au régime sous lequel le traité d'Andrinople a placé les deux principautés Danubiennes. Que les Provençaux veuillent bien se pénétrer que, si les Sardes abondent dans les ports de Galatz et de Braïla, pour en retirer les avantages qu'ils leur offrent, ces mêmes avantages se présentent également pour eux. Prétendre que nos navigateurs de la Méditerranée n'aiment point la mer Noire, c'est leur refuser les capacités de nos voisins, c'est ravaler nos marins, c'est refuser aux Provençaux l'aptitude des affaires et des connaissances nautiques et commerciales, qui des temps les plus reculés les ont constamment distingués.

DCCXII.

Huber către Molé, despre memoriul boerilor din Adunare trimes lui Palmerston. Iaşi, 1839, 20 Ianuarie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 19).

Pressé par le départ de la poste, je me vois forcé de remettre au courrier prochain, la dépêche chiffrée qui devait accompagner la pièce ci-jointe, également chiffrée, que j'expédie aujourd'hui à Votre Excellence, pour qu'elle en prenne plutôt connaissance. Ce document a dû parvenir en Décembre dernier à Lord Palmerston à Londres.

M. Gardner de retour depuis hier de son voyage à Bucarest, m'a apporté une lettre de M. Colquhoun.

DCCXIII.

Memoriul Adunării Ţării-româneşti asupra situaţiunii ţării. Bucureşti, 1839, 20 Ianuarie.

(Consulat d'Iassi).

Les sous-signés Valaques de la Principauté de Valachie, membres de l'Assemblée nationale, réunis pour proclamer les droits du pays et en exposer les griefs, déclarent à la face du monde, que l'impunité avec laquelle la Porte ottomane et la Russie ont violé, depuis des siècles, et violent encore tous les jours, les plus saintes des libertés, leur impose le devoir de sauver la souveraineté valaque, de rendre leur patrie libre et d'user de tous les droits qui leur sont réservés, tant par les traités de leurs pères avec la Porte Ottomane, que par les lois politiques du pays.

Appelés par la constitution du pays à examiner si les lois sont exécutées, si les traités sont respectés, si le Prince est national et du choix du pays, si l'objet de la constitution est rempli, si l'ordre, la justice et l'économie règnent dans toutes les branches de l'administration, si les magistrats sont considérés, si les fonds de l'Etat sont employés pour le bien de l'Etat, en un mot, si les Valaques sont heureux;

Les soussignés déclarent:

1°. Que depuis surtout un an, les libertés et la souveraineté du pays sont en danger; que l'Assemblée nationale n'existe pas de fait, puisque ses délibérations sont illégalement infirmées par le firman, que le pouvoir législatif dont elle est revêtue a été entamé, qu'une puissance étrangère, non contente de l'ouvrir et de la fermer selon son bon plaisir, a osé même faire lever par *Ukase* une contribution sur le pays; qu'il n'y a pas plus de sûreté pour ceux qui sont riches, que de garantie pour ceux qui sont pauvres; que si les abus de l'administration retiennent les classes inférieures dans un état voisin de la misère, ceux des tribunaux jettent la désolation et portent le désespoir dans toutes les familles.

2°. Que les Cours protectrice et suzeraine, qui ont reconnu dans le traité d'Andrinople, aux Valaques le droit imprescriptible de choisir leur chef, n'avaient pas le pouvoir d'y déroger par le traité de Pétersbourg, et encore moins de profiter du séjour des troupes russes dans le pays, pour lui imposer un traité par firman. Qu'ainsi donc, le Prince actuel ne peut être considéré comme un Prince légitime et national.

3°. Que si même les règlements, en ce qui concerne les lois fondamentales et la constitution, n'étaient pas nuls, parce qu'ils ont été rédigés pendant l'occupation militaire des Russes, par une assemblée composée arbitrairement, et non de tous les membres qui avaient droit d'y siéger, parce qu'il s'y trouve une conclusion et des articles contraires à la souveraineté du pays, ils devraient être abrogés, par cela

seul, que des règlements, quelque bons qu'ils soient, ne sont destinés par leur simplicité qu'à un état de choses transitoire.

Les soussignés sont persuadés que les maux intérieurs, dont est affligée la Valachie, cesseront aussitôt qu'un Valaque, jouissant de la confiance publique, par ses vertus comme par son patriotisme, sera appelé au trône pour sauver le pays. Ils déclarent pourtant qu'une terrible expérience et le droit de propre conservation, leur ordonnent de mettre l'avenir à l'abri de toute catastrophe, de réformer ces vicieuses institutions, auxquelles ils doivent d'avoir été tributaires: de consolider le trône, la première force d'un peuple libre, et d'étouffer par là, les brigues et les influences étrangères; de faire des ambitieux des citoyens, conquérant des amis et des alliés. Ils reconnaissent toutefois, qu'avec un territoire morcelé comme le leur, et aussi partagés qu'ils le sont, il serait impossible aux Valaques de résister par eux-mêmes aux puissants empires qui les entourent. Ils insisteront auprès des puissances alliées de la Turquie, sur la fusion des populations valaques et sur leur réunion sous un même sceptre.

Considérant que dans l'état d'oppression étrangère et d'anarchie où se trouve le pays, il est impossible aux Valaques de remplir les principaux devoirs d'une nation envers elle-même, qu'ils ne peuvent même pas plus veiller, à se conserver qu'à se perfectionner, et que cependant, comme tous les peuples, ils ont l'obligation d'éviter aussi tout ce qui peut causer leur destruction, que tout ce qui est contraire à leur perfection.

Considérant en outre, que quand la dissolution de l'Etat parait inévitable, quand chaque jour révèle des désastres nouveaux, quand la nécessité est impérieuse, les citoyens ne sont plus tenus de respecter les lois établies, qu'ils ont au contraire, le devoir de prendre l'initiative et de se défendre contre la tyrannie, et de sauver la patrie. Car le salut du peuple est la première des lois. Forts de leur conscience, les soussignés arrêtent ce qui suit:

Article 1-er.—Par la violation récente des articles 3 et 4 du traité de 1460, le lien qui attache les Valaques à la Porte est rompu; mais pourtant, pour conserver son amitié, on négociera auprès d'elle le rachat du tribut, et l'impôt qui sera levé à cette occasion, pèsera sur tous les Valaques sans distinction, suivant leurs biens et leur fortune.

Article 2.—Un nouveau corps de lois politiques et civiles sera rédigé pour le peuple valaque.

Article 3.—L'hérédité se transmettra de mâle en mâle, dans la famille qui sera appelée au trône.

Article 4.—Dès que celui des Valaques qui sera choisi pour monter sur le trône, aura juré de remplir non seulement les conditions du présent acte, mais encore de faire le bonheur des Valaques et de créer des alliances et des amis au pays, à l'instant même où il aura prêté serment, il sera reconnu par les soussignés comme souverain des Valaques.

DCCXIV.

Iași, 1839, 25 Ianuarie

Huber către Molé, despre misiunea lui Câmpineanu în Franța și în Anglia, și a lui Colson în Principate, despre Domnii Sturdza și Ghica, și despre influența rusească combătută de Englezi.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 20).

J'ai eu l'honneur d'adresser, le 18 de ce mois, à Votre Excellence, sous le timbre de Direction Commerciale, la copie d'une note envoyée de Bucharest le 20 Décembre dernier à Londres, pour être insérée dans une feuille anglaise. Le No. 19

de ma correspondance politique avec elle, lui transmettait un document chiffré, que par erreur j'ai annoncé, avoir été expédié à Lord Palmerston à Londres.

Cette pièce étant secrète, n'est encore connue que des signataires, et ne sera remise à ce Lord, que par la personne que j'ai désignée dans ma dépêche chiffrée sous le No. 18, laquelle bien qu'en mesure pour entreprendre son voyage, n'a cependant point encore pu quitter son foyer.

Si la première note destinée à l'impression, doit servir à préparer les lecteurs de l'Europe de l'Ouest, à voir les Valaques désirer un autre gouvernement, un gouvernement qui leur donne, avec quelque indépendance, le sentiment de la patrie, l'autre est faite pour démontrer qu'ils ont une volonté et qu'ils la feront respecter, du jour même où ils auront reçu l'assurance, qu'on veut bien s'occuper d'eux et leur offrir l'appui d'une crédit efficace.

La mauvaise administration sous laquelle gémit la Valachie, depuis plusieurs années, et la sorte d'anarchie qui en est la conséquence, surtout depuis la lutte qui s'engagea en 1827 dans l'Assemblée générale à Bucharest, ont fait réfléchir sur cet état de choses; des Valaques qui voulaient la prospérité de leur pays, se sont concertés pour aviser aux moyens d'appliquer quelque remède au mal.

Les plus capables, comme les plus influents, se sont mis à la tête de ce concert, et l'un d'eux, le Colonel Campiniano doit se rendre d'abord à Paris, pour demander à Votre Excellence la faveur d'une audience particulière et l'entretenir de l'intérêt des principautés, question vitale dans les affaires de l'Orient, et ensuite passer à Londres, pour en conférer avec Lord Palmerston. Le plan du départ de ce Boyard est tellement arrêté, que s'il y avait quelque entrave, elle serait levée au moyen d'un passeport anglais, dont on le munirait. Ainsi le Colonel Campiniano a l'intention d'informer, à Paris comme à Londres, les deux Ministères de France et d'Angleterre, de l'état des choses dans les deux principautés, surtout celle de la Valachie. Il veut les éclairer à fond, au sujet d'intérêts sur lesquels il pense qu'ils n'ont qu'une connaissance imparfaite. Il désirera les informer des combinaisons dont il a été question pendant trois mois de séjour de M. Voronicz à Bucharest, où se sont traités, chez le Consul général d'Angleterre, sous toutes ses phases, les éléments d'une ordre de choses que Lord Palmerston a fort à cœur, à ce qu'il semble, de faire réussir.

Il est vrai que ce Sieur Voronicz, Polonais, agent du Prince Czartoriski, a cherché à mêler avec les intérêts des Principautés ceux de la Pologne ; mais comme cette combinaison donnait lieu à trop de complications, on s'en est tenu, au moins à Bucarest, à la spécialité de la Valachie et de la Moldavie, qui occupent toute la pensée du Colonel Campiniano, lequel n'a pas voulu prendre d'engagement avant ses conférences à Paris et à Londres. M. Colson, un des confidents de ces intelligences, et paraissant jouir de la confiance de M. Colquhoun, doit rejoindre le Colonel Campiniano à Galatz, pour faire route ensemble jusqu'à Paris. Il pourra également bien informer Votre Excellence de la situation de la Valachie, en l'instruisant en même temps des choses qui se passent en Moldavie, et dont je l'ai mis à même de connaître, pour en parler sciemment.

J'ignore jusqu'à quel point M. de Chateaugiron aura pu entretenir Votre Excellence de ces divers intérêts; ceux dont M. Colson m'a entretenu, ont trop d'importance pour les passer sous silence, et comme d'ailleurs il n'arrivera que tard à Paris, je n'ai pas cru devoir priver Votre Excellence quelques jours plutôt, de tous ces précieux renseignements.

Après tout, il paraîtrait que ces intelligences ont eu lieu à Bucarest, sans que M. Colquhoun ait jugé à propos d'en donner connaissance à son collègue M. de Chateaugiron, et en mettant sous les yeux de Votre Excellence toute cette série de circonstances, j'ai la conviction que j'aurai rempli mon devoir.

M. Colson, qui avait mission de mettre le Prince Stourdza dans la confidence

de cette combinaison valaque, celle de faire renoncer Alexandre Ghika au hospodarat pour le remplacer par le Colonel Campiniano, s'en est fort bien acquitté, et il a aussi la parole de S. A. S. de se prêter à se faire nommer chef des deux principautés, dans le cas où la principauté de Valachie cesserait d'être gouvernée par le Prince Ghika, et que le Colonel Campiniano ne lui succèderait pas.

Il y a plus, le Prince Stourdza s'est engagé à écrire au Prince Vogoridès, son beau-père, à Constantinople, pour l'inviter à l'aider à l'accomplissement de ce résultat qu'on s'efforce d'obtenir.

Je ne dirai pas à Votre Excellence les intrigues russes qui ont déterminé le départ pour l'étranger du Prince Ghika, l'allocation de 110.000 ducats, qui ont dû servir à payer ses dettes et à récompenser son zèle russe, les promesses qu'il a pu faire à M. Ruckmann pour obtenir un libre cours à son voyage, ni aucune des assertions auxquelles ont donné lieu l'absence du Prince. M. le Marquis de Chateaugiron ne peut avoir manqué d'en écrire à Votre Excellence, ainsi que de l'informer des ambitions que cette absence a pu mettre en jeu, et des brigues qu'elle a mises en travail, pour supplanter ou maintenir le Prince.

La Russie observe attentivement tous ces mouvements; leurs agents informent leur gouvernement de ce qu'ils en apprennent, et les sous-agents semblent travailler le pays, à ce qu'on assure, pour y pousser les populations à quelque exaspération, y fomenter des troubles et fournir ainsi à la Russie, le prétexte d'occuper militairement les Principautés, si elle le jugeait convenable.

Il faut le dire aussi, il y a dans les Moldo-Valaques plus de tenue et d'aplomb qu'on ne le penserait. Ils savent souffrir sans se plaindre, parce qu'ils ont confiance dans quelques hommes dévoués, qui s'occupent sérieusement du sort de la patrie.

L'Angleterre, on ne peut pas si le dessimuler, dispose et encourage tout ce qui peut contribuer à diminuer ou neutraliser l'influence russe dans le Levant, et provoquer un ordre de choses qu'elle puisse recommander aux puissances ses alliées, spécialement à la France, qui semble n'y prendre pour le moment, à ce qu'il se dit ici, qu'une part froide.

D'ailleurs M. le Baron Roussin va être bientôt à même d'écrire à Votre Excellence sur tous ces objets, et comme beaucoup de documents se trouvent déjà entre les mains de Lord Palmerston, il est vraisemblable que Lord Ponsomby a une parfaite connaissance de ce qui se passe à Bucarest depuis quelques mois.

Des obstacles, on doit s'y attendre, naîtront pour la réalisation de ce que l'on se propose, surtout si, comme on l'assure, deux officiers russes sont attendus prochainement dans les Principautés, pour rendre compte à leur Cour de la situation de ces deux pays. Cette commission, si son existence se vérifie, n'augmenterait-elle pas les embarras du concours qu'on veut ouvrir à Paris et à Londres, sur la question Moldo-Valaque.

C'est pour montrer à Votre Excellence ce qu'il y a de sérieux dans cet ordre d'idées, déjà confiées et à confier encore à Lord Ponsomby, comme à Lord Palmerston, que j'ai eu l'honneur de lui transmettre les griefs des Valaques, contenus dans le document précité, qu'accompagnait ma dépêche politique sous le No. 19. J'aurai l'honneur de lui adresser prochainement un autre document, contenant leurs droits.

DCCXV.

Chateaugiron către Molé, despre călătoria Domnului Țării-Românești, despre Adunările obștești și despre situația din Serbia. București, 1839, 28 Ianuarie.

(Consulat de Bucarest, 29).

Le Hospodar de Valachie, en quittant Vienne, s'est dirigé sur Milan, au lieu de se rendre à Trieste, ainsi qu'il l'avait annoncé par ses lettres. On continue à envelopper d'un profond mystère les causes de cette longue absence, qui fait le désespoir de tous les commentateurs de Bucarest, et l'époque de son retour est toujours incertaine.

Un tartare, expédié de Constantinople et porteur d'un firman pour le Prince, est arrivé à Bucarest. Il paraissait bien pressé, et il avait ordre, s'il ne trouvait pas le Prince, de se mettre immédiatement à sa poursuite pour lui remettre son message. Il est reparti aussitôt. Depuis on n'a point de nouvelles, ni de l'envoyé ni du Prince. Cet incident a doublé l'intérêt que l'on attache au retour de ce dernier.

La Chambre de la Moldavie est ouverte, celle de la Valachie devrait être aussi, et on murmure généralement de ce retard et du voyage malencontreux, qui en est la cause.

Le neveu du Prince Milosch a passé quelques jours ici. Il paraît que M. de Boutenieff a repris à Constantinople, une partie de l'influence que M. de Ruckman avait perdue.

Depuis un an, la députation servienne à Constantinople et le Consul général britannique en Servie, qui avait fait avec elle tout exprès le voyage, étaient parvenus à retarder l'envoi du firman du Sultan, pour que Milosch donne à ses sujets une constitution, calquée à peu près sur celle des Principautés. Plusieurs fois déjà, Milosch avait rejeté ce règlement. L'année dernière, j'ai eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, que le Prince Dolgorouki, envoyé en Servie par le Czar, lui avait extorqué la promesse d'obéir aux injonctions des deux Cours; mais après le départ du Prince, Milosch avait trouvé moyen, sous divers prétextes, d'éluder l'accomplissement de sa promesse. M. de Boutenieff, sans doute, malgré l'opposition de Lord Ponsomby, vient d'obtenir enfin du Sultan un ordre formel, qui enjoint à Milosch de mettre immédiatement en vigueur le règlement approuvé par les deux Cours.

Milosch se croyant certain de l'appui de ses sujets, paraît disposé à opposer la plus vive résistance, et on peut s'attendre à des évènements importants de ce côté.

J'ai appris avec une vive satisfaction, l'envoi que Votre Excellence vient de faire de M. Duclos en Servie. C'est un évènement fort heureux pour nos intérêts en ce moment. M. Duclos connaît la langue du pays, le caractère des peuples slaves et il nous sera certainement plus utile que tout autre.

On a répandu mille bruits sur l'arrivée dans les Principautés d'envoyés russes et turcs, chargés de remplir une mission importante, mais rien de tout cela n'est encore positif.

DCCXVI.

Chateaugiron către Molé, despre situația din Serbia și trecerea Domnului român pe acolo. București, 1839, 1 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 30).

J'ignore si M. Duclos est arrivé à Belgrade et s'il communique au Ministère les évènements qui s'y passent; dans le doute, je continuerai, jusqu'à ce que j'apprenne

son arrivée, à tenir Votre Excellence au courant de tout ce que j'apprendrai d'intéressant sur les affaires de la Servie.

On avait trop présumé de la fermeté ou plutôt de l'imprudence du Prince Milosch, en pensant généralement qu'il résisterait aux ordres qu'il avait reçus des deux Cours, et qui portaient une atteinte si grave à son autorité ; mais on apprend aujourd'hui qu'il s'est soumis à la nécessité, et une assemblée des principaux chefs de la nation est convoquée à Belgrade, à une époque très rapprochée, par le Pacha de Belgrade, que le Sultan a chargé de communiquer au Prince, qui sera présent, et aux Etats assemblés, le Hatti-shérif du Sultan et le Règlement organique, qui sera à l'avenir la loi fondamentale de la Servie. M. l'amiral Roussin aura probablement eu connaissance de la teneur de cet acte, et en aura fait connaître les principales dispositions à Votre Excellence.

Le Prince Milosch a dû céder dans le premier moment à une dure nécessité, mais je suis convaincu, et des personnes qui le connaissent intimement pensent de même, qu'un homme de son caractère profitera du premier moment, pour secouer le joug qu'on lui a imposé.

Enfin, on a des nouvelles du Prince de Valachie ; il a écrit le 15 Décembre de Milan, qu'il partait pour Vienne, où il passerait quelques jours, et qu'il s'acheminerait ensuite directement vers la Valachie. Une députation du Conseil administratif, composé de trois membres, est partie hier de Bucarest pour se rendre à sa rencontre à Tschernetz, frontière de la Transylvanie.

DCCXVII.

Iași, 1839, 1 Fevruarie.

Hubert către Molé, despre corespondența sa și despre întrevederea sa cu Domnul Moldovei și convorbirea avută asupra situației țărilor românești.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 22).

J'ai eu l'honneur d'écrire le 28 Janvier dernier à Votre Excellence, sous le couvert de l'Amiral Roussin et sous cachet volant, afin qu'il pût prendre connaissance des pièces qui l'accompagnent, consistant:

1°. En une note sur le Prince de Moldavie,

2°. En un précis sur l'opposition moldave,

3°. En un écrit sur les partis politiques en Valachie.

Tous documents qui se rattachent à la question Moldo-Valaque, sur laquelle j'ai appelé l'attention de Votre Excellence, dans une série de dépêches qui précèdent celle-ci.

J'ai chargé de ce paquet et de mes dépêches pour l'Ambassadeur, M. Colson qui partait pour Constantinople et à qui j'ai délivré un passeport de courrier, pour mieux assurer son voyage. A Galatz, par où il passe, il aura rencontré M. le Colonel Campineano, qui doit l'accompagner jusqu'à Paris.

M. Colson, bien pénétré de toute la question Moldo-Valaque, qui a pris naissance à Bucarest et dont M. Colquhoun a rendu un compte bien détaillé à son gouvernement, en dehors de son collègue M. de Chateaugiron, qui n'a qu'une connaissance incomplète, à ce qu'on m'assure, des combinaisons qui sont en jeu en ce moment pour paralyser l'influence russe, entretiendra fort au long M. le Baron Roussin de cet important intérêt, et sur le mécontentement général des Roumanes, qui ne pourront supporter longtemps ce fâcheux état de choses.

Le Prince de Moldavie, que j'avais à diverses reprises mis en rapport avec M. Colson, informé de son départ pour Constantinople, m'invita à passer chez lui

la soirée et à lui amener ce voyageur; ce que je fis. Après que tout le monde eût quitté les salons du Prince, il nous retint pour avoir avec lui une conférence d'un haut intérêt, et où toute la question Moldo-Valaque fut, pendant deux grandes heures, envisagée sur tous ses divers points de vue et discutée de sa part, avec franchise et netteté.

Je tâcherai de rendre ici, autant que ma mémoire m'en fournira la faculté, les propres paroles du Prince:

„Une invasion russe existe de fait, dans les Principautés. Le Hospodar, soit „de Moldavie, soit de Valachie, n'est plus qu'un instrument servile de l'influence „russe. Il n'a aucun pouvoir; il ne peut ni le bien, ni le mal; encore lui serait-il „permis de faire le mal, dans l'espoir de le faire détester par ses concitoyens. Au „mépris des Règlements organiques, qui conservent au Prince le pouvoir souverain „administratif et qui donnent au pays le pouvoir d'une administration nationale et „indépendante, les Consuls de Russie, gens peu capables ou hostiles, s'immiscent „dans toutes les affaires, et quand l'intrigue ne leur réussit pas, ils exercent alors „un pouvoir en dehors du Prince. Cette position déplorable humilie au dernier point „le Prince de Moldavie et, si le dernier effort qu'on va tenter auprès des Cabinets „français et anglais n'est suivi d'aucun résultat, et si les conférences que le Colonel „Campineano va provoquer à Constantinople, à Paris et à Londres n'avaient aucun „succès, le Prince Stourdza, abreuvé tous les jours d'amertume et de dégoût, renon„cerait aux affaires d'ici à un an".

Les moyens que le Prince a proposés, pour faire reculer cette invasion russe, ont été résumés par S. A. ainsi qu'il suit:

1°. Elle espère, qu'après que le Colonel Campineano aura bien fait comprendre la question Moldo-Valaque à MM. les Ministres français et anglais, ceux-ci seront naturellement conduits à donner, à leurs agents à Bucharest et à Iassy, les instructions et les pouvoirs nécessaires, qui leur permettront à l'avenir de faire respecter l'autorité du Prince et les droits du pays, consacrés tant par les réglements, que par les traités et les capitulations, et de protester contre tous les actes des Consuls russes, qui dépassent les attributions des agents étrangers.

Le Prince, approuvant l'intention des Valaques qui veulent faire revivre les droits de leur pays, vient de me faire délivrer une copie exacte du traité de 1711 entre Cantemir et Pierre I, traité qui relate les droits de la Moldavie. De plus, il m'a fait donner les capitulations de 1513, dont il est parlé dans le traité d'Andrinople.

Le Prince désire que les Cabinets de France et d'Angleterre considèrent cette demande comme officielle, et qu'ils aient la bonté d'y répondre d'une manière satisfaisante.

2°. Ces deux Cabinets devront encore empêcher à tout prix, l'application à la Servie des Règlements rédigés à Constantinople, par la mission Impériale de Russie, qu'ils tiennent à ne pas voir porter au delà du Danube, une malheureuse influence qui déjà n'est plus supportable sur la rive gauche. Le Prince observe avec justesse, que par l'introduction de ce Règlement, le Consul russe pourrait étendre jusqu'en Bulgarie, une action trop directe.

3°. Revenant sur l'idée d'union des deux Principautés, il s'explique si nettement, qu'on ne peut douter de la sincérité de ses sentiments, surtout en énonçant expressément qu'il était prêt, pour la voir réaliser, à faire tous les sacrifices possibles. Dès le commencement de la discussion, il fit abnégation de son pouvoir; il fit connaitre les ressources qu'offrait l'adoption de l'union, et s'engagea à détruire une aristocratie démoralisée, qui ne sert que des intérêts russes, pour la relever avec des éléments propres à la bonne cause, celle de la patrie.

Une fois que les principaux agents étrangers auraient prêté l'appui de leur crédit à ce nouvel Etat Moldo-Valaque, on ne tarderait pas à lui voir prendre de la consistance; bientôt il serait à même d'offrir une force de cent mille hommes

armés et equipés, en opposant comme une autre Belgique, une barrière utile à l'Autriche, comme à la Turquie, contre l'envahissement de la Russie, qui ne pourrait plus alors faire sentir son action sur les peuplades de la rive droite du Danube, et ménagerait ainsi, en faveur de la Porte, au besoin, une imposante résistance contre la Puissance qui ferait mine de l'attaquer.

4°. Le Prince Ghika destitué, sa déchéance doit être alors considérée comme un premier pas vers la régénération Moldo-Valaque. Les renseignements que le Prince a recueillis sur la Valachie, par le Postelnik Nicolas Soutzo que le Prince avait envoyé à Bucharest pour vérifier l'état des choses de ce pays, ne mettent plus en question le renversement du Hospodar de Valachie, dont l'ineptie et l'attachement servile à la Russie, font le plus grand mal au pays.

5°. Quoiqu'il en soit de l'union des deux Principautés Moldo-Valaques ou Roumanes, qu'elle s'effectue immédiatement, ou que la Russie s'y oppose, ou que la politique de l'Europe Occidentale l'ajourne indéfiniment, le Prince ne signale pas moins un fait qu'il désire que je fasse connaître à Votre Excellence, savoir que les trois Boyards valaques: Georges Philipesco, Bibesco et Stirbey, qui se mettraient sur les rangs pour remplacer le Prince Ghika, sont trop partisans de la Russie, pour comprendre les intérêts de leur pays et satisfaire aux exigences de leurs concitoyens, et qu'ainsi, n'ayant aucune chance, il se flatte de faire accepter le Colonel Campiniano, auquel il a confiance, depuis que le Postelnik précité a eu occasion de le voir et de l'apprécier à Bucarest.

Quant à la question de la Pologne, que l'Angleterre semble chercher à lier avec la question Moldo-Valaque, le Prince n'a pas voulu y toucher. Il n'a pas paru très opportun, non plus, de comprendre dans cette combinaison Moldo-Valaque, les deux millions de Valaques, répandus dans le Bannat et la Transylvanie, et encore moins la Bessarabie, qui lui nuirait. Il ne faut pour le moment, que s'en tenir à l'union simple et immédiate des deux Principautés, telles que les deux traités derniers les ont établies.

Le Hospodar de Moldavie, qui désire que Votre Excellence soit informée de toute sa pensée a, à dessein, admis M. Colson à cette conférence, pour qu'il prit part à la discussion, afin de rendre un compte exact à Monsieur le Comte Molé, comme à Lord Palmerston, de la sincérité des sentiments de M. Stourdza et du sort de deux malheureuses nations, opprimées et presque envahies, contrairement au droit des gens et à leurs anciennes capitulations avec la Porte.

Le Prince, qui a à cœur que le Ministère français soit bien éclairé sur sa précaire position, m'a promis de me parler des actes du Consul russe, que je ne manquerai pas de faire connaître à Votre Excellence, aussitôt qu'ils seront tenus à ma connaissance, ainsi que toutes les confidences que je pourrai en recevoir plus tard.

Le Prince Stourdza, obligé de cacher sa pensée, de peur d'irriter le Ministère Impérial, vous prie de tenir secret l'objet de cette conférence, car il ne se rendra ostensible, que quand il aura acquis la certitude qu'il sera soutenu par la France, l'Angleterre et l'Autriche.

DCCXVIII.

Iaşi, 1839, 18 Fevruarie.

Hubert către Molé, despre lucrările Adunării.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 28).

Les fêtes qui se sont prolongées depuis la Noël jusqu'à l'Epiphanie, on pourrait dire jusqu'au dimanche gras, qui a clos hier le carnaval moldave, n'ont fourni à l'Assemblée générale qu'un temps très court pour se livrer à des travaux légis-

latifs. Aussi n'a-t-elle voté qu'après d'assez longues discussions, le projet de loi relatif à la faculté du rachat, par les membres des familles patrimoniales, de portions de terrains que des procès avaient fait passer dans des mains étrangères, et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans ma dépêche No. 23. Quant au projet de loi sur le cadastre du pays, il sera vraisemblablement encore ajourné, tant les frais de cette opération effrayent; et malgré la majorité qui est acquise au Prince, on semble révoquer en doute l'accueil d'un autre projet de loi, qui autoriserait la révision des procès, jugés en dernière instance au Divan princier, par l'augmentation des juges, ce qui semblerait cependant offrir une garantie de plus, aux parties. L'opposition, qui cherche par des intrigues à susciter des embarras au Prince, était parvenue à gagner quelques voix de plus, pour faire des remontrances, qui bientôt auraient dégénéré en doléances contre S. A. S. Mais ceux des Boyards, dont on avait besoin pour obtenir le résultat désiré, ayant refusé leur concours, n'a pas réussi.

Ce n'est que demain que l'on donne communication à l'Assemblée générale du compte-rendu, que j'ai eu l'honneur de transmettre manuscrit à Votre Excellence, par ma dépêche No. 24, en date du 2/14 Janvier dernier. Aujourd'hui que je l'ai reçu imprimé, je m'empresse de lui en envoyer ci-joint un exemplaire.

Après avoir lu ce compte-rendu si satisfaisant, je dirai même vrai, dans toutes les parties, on pourrait croire que la Moldavie est le pays le plus prospère et le mieux administré du monde; ce n'est cependant encore guère qu'une fiction. Administration, législation, justice, tout cela ne marchera avec quelque régularité, que quand une bonne éducation aura détruit les mauvaises passions, qui règnent dans une contrée où la morale publique a tant de progrès à faire. Le Prince régnant a sans doute de bonnes intentions, mais il est encore trop mal secondé.

Le Prince se complait dans son *compte-rendu* à parler d'un accroissement des revenus de la douane, tout en sachant fort bien, qu'avec une administration plus régulière, on doublerait au moins cette branche de revenu public. En effet, un nouvel affermage des douanes, mis en vigueur au 13 Janvier dernier, a été conclu pour le prix de 28.700 ducats, pour toute la Moldavie, tandis qu'auparavant il ne produisait que la moitié de cette valeur. Il est une lacune dans cette communication, c'est que le Prince ne parle point du budget, qui est fixé pour cette année, à 12 millions pour les recettes, dont les dépenses ne s'élèveront pas à 10 millions de piastres.

Mais, ce que S. A. S. ne touche pas, c'est le nouveau système de douanetiers, auquel la France et l'Angleterre ont adhéré par les derniers traités avec la Porte Ottomane; système dont l'application à en faire aux principautés, n'a encore occupé sérieusement personne ici, et que je crois être assez important, pour en écrire prochainement et spécialement à Votre Excellence.

DCCXIX.

Huber către Molé, despre convenţiunea de comerţ şi navigaţie dintre Franţa şi Turcia, şi aplicaţiunea ei în Principate. Iaşi, 1839, 22 Fevruarie.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 29).

Par ma lettre du 27 Décembre dernier, j'ai annoncé à Votre Excellence, que le Baron Roussin m'avait fait parvenir une copie de la convention de commerce et de navigation, passée entre la France et la Sublime Porte, que l'Amiral avait été chargé de ratifier.

Au premier aperçu de ce traité, qui crée en Turquie un système neuf, pour être substitué au monopole qu'on y abolit, je crus devoir faire connaître à Votre

Excellence l'opinion que je m'en formais, quant à son application aux provinces Moldo-Valaques, et je ne pus m'empêcher de lui mander, que l'adoption de ce système étant contraire aux intérêts des Principautés, elle en me paraissait pas possible, à moins de notables modifications. Si le Vestiar, dans un intérêt fiscal, se disposait à adopter ce système, d'autres intérêts plus importants pourraient aussi le faire rejeter.

A l'appui de cette assertion, je vais m'attacher à expliquer ma pensée.

Les gouvernements français et anglais n'ayant eu en vue, dans leurs négociations qui ont fondé cette nouvelle législation en Turquie, que le désir de faire pour l'Empire Ottoman quelque chose qui lui fut utile, ont senti la nécessité d'accepter un tarif beaucoup plus elevé que précédemment, pour y établir un ordre de choses régulier et fournir au trésor du Grand Seigneur, les moyens de retrouver, par le prélèvement des droits de douane, ce qu'il perdait par l'abolition du monopole et par l'abrogation d'une foule de droits arbitraires, qui ne profitaient que peu ou point au gouvernement.

Mais qu'importe au gouvernement turc, que les Principautés maintiennent leur ancien tarif, ou qu'elles en adoptent un nouveau. La Valachie et la Moldavie, qui paient le tribut auquel les derniers traités les obligent, n'en paient ni plus ni moins au suzerain, quelque soit le tarif qui les régit, elles n'en demeureront ni plus ni moins soumises à la Porte.

Ce qui serait très onéreux pour les Principautés, où il n'y a pas eu de monopole à abolir, ce serait de voir les produits du sol, frappés du nouveau droit de 12 p. % à leur exportation, au lieu de 3 p. % qu'ils paient de temps immémorial ; je n'en dirai pas de même pour l'augmentation de 2 p. % que les marchandises venant de l'étranger acquitteraient, à leur entrée dans les Principautés, et qu'elles peuvent supporter en sus des 3 p. %, qu'elles paient en ce moment.

J'ajouterai même que le commerce français et anglais ne peut que souffrir de cette augmentation d'impôt à la sortie, et dussent-ils être indifférents à cette augmentation de 2 p. % à l'entrée, dont les marchandises, qu'ils y envoient, pourraient au demeurant être passibles, les Russes et surtout les Autrichiens, qui alimentent ces provinces des deux tiers de leurs importations, réclameraient impérieusement l'accomplissement des capitulations existantes ; il est vrai que ces puissances peuvent elles-mêmes adhérer à ce même traité, et ne plus avoir qu'un intérêt commun aux premiers signataires; mais encore les allégations qui précèdent cet argument, conservent toute leur force.

Comment d'ailleurs espérer que Valaques et Moldaves consentiront à ce que les ports de Galatz et d'Ibraïla, seuls débouchés sur le Danube des produits de leur sol, ne s'opposeront pas à l'introduction d'un système qui frapperait de stérilité leur présent, comme leur avenir; le blé et le maïs ne pourraient jamais et dans aucune hypothèse, suporter l'augmentation d'un droit de 9 p. % à leur sortie. Odessa et Taganrok, Ismaïl et Reni se constitueraient bientôt les concurrents les plus dangereux aux ports de Galatz et d'Ibraïla, qui verraient insensiblement disparaître toute l'importance de leur mouvement commercial, et la navigation du Danube Moldo-Valaque se réduire à rien.

Ici il n'y a aucune idée bien arrêtée sur cette question financière, autant que commerciale ; administrateurs et négociants n'osent point émettre leur opinion, bien qu'ils me disent partager la mienne; chacun attend de Constantinople quelque firman, quelqu'injonction, et ce n'est qu'alors, que producteurs, commerçants et consommateurs verront à réfléchir sur le parti qu'il y aura à prendre.

M. Viollier, en ce moment à Iassy, me promet aussitôt qu'il sera de retour à son poste, de s'occuper également de cet intérêt de douane, et comme il se propose de convoquer tous ses collègues pour débattre un intérêt si important, il me rendra compte du résultat de la discussion. En attendant, il se range entièrement à mon

avis; toutefois je l'ai invité, muni qu'il est de la copie de la convention, à veiller au maintien des droits, privilèges et immunités, qui ont été conférés aux sujets et bâtiments français par les capitulations existantes, que la dite convention a confirmées.

Mes collègues ne se sont point encore occupés de cette question, et tout le monde est dans l'attente d'un firman, tout en croyant que le statu-quo sera maintenu. M. Gardner a reçu de son gouvernement la même circulaire, qui a été adressée à tous les consuls anglais en Levant, sur l'objet de ce nouveau traité; il voudrait bien considérer ces pays dans la catégorie des autres possessions de l'Empire Ottoman, tout en se demandant aussi, si le traité d'Andrinople et les Règlements organiques ne pourraient point s'opposer à l'application du nouveau tarif turc, dans les Principautés.

Voici, Monsieur le Comte, l'état des choses tel que je le comprends. Si quelques faits ou d'autres circonstances venaient à modifier ma manière de voir, sur cet objet de douane turque, ou si l'autorité venait à prendre une mesure quelconque et bien arrêtée, je m'empresserais alors d'en informer Votre Excellence.

DCCXX.

Huber către Molé, despre lucrările Adunării, despre buget, despre Colson și Câmpineanu, despre unirea țărilor sub Sturdza sau un Domn străin, despre relațiunile acestuia cu consulul rusesc, despre dorințele Românilor și atitudinea Angliei. Iași, 1839, 28 Fevruarie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 23).

Par ma dépêche commerciale No. 28, qui transmettait à Votre Excellence un exemplaire de la situation actuelle de la Moldavie, dont le Prince régnant doit donner communication à l'Assemblée générale, et que déjà je lui avais adressé manuscrite, je lui ai rendu compte des travaux législatifs auxquels cette session s'est livrée jusqu'ici.

Bien que cet exposé ne fasse pas mention du Budget pour cette année, je tiens du Prince Stourdza qu'il est fixé à douze millions de piastres pour les recettes, et huit à neuf millions pour les dépenses; Budget qui n'a pas encore été présenté à l'Assemblée.

C'est une amélioration financière notable, comparativement aux années précédentes, qui n'avaient présenté que des déficits; ajoutez à cet état de choses, que le pays n'a pas de dette publique, et l'on serait tenté de croire ce que quelques financiers ont écrit, que les nations les plus endettées étaient les plus riches. En effet, on ne saurait citer aucun pays semblable à la Moldavie et à sa sœur la Valachie, où il y a tant à faire, pour la prospérité publique, et où le taux légal de l'intérêt est de 12 p.%, et où prêter à 18, et même à 24 p.% n'est presque pas taxé d'usure.

En rendant compte à Votre Excellence, par mes précédentes dépêches, de ce que la présence de M. Colson à Iassy m'a fourni l'occasion de savoir, il était de mon devoir de l'entretenir, ainsi que l'Amiral Roussin, de ce qui se passait à Bucharest, et surtout de la part que M. Colquhoun avait prise relativement à la combinaison Moldo-Valaque, et si M. l'Amiral Roussin a vu M. Campiniano à Constantinople, il se sera empressé, sans doute, d'en écrire à Votre Excellence.

Dans l'hypothèse de l'union des deux Principautés en un seul corps d'État, le Hospodar de Moldavie, dont la position sociale, les capacités, les richesses pro-

mettraient un chef propre au gouvernement, pourrait bien être le souverain qui conviendrait, mais qu'on ne devrait proposer que quand les Cabinets de France, d'Autriche et d'Angleterre y auraient donné leur assentiment, et qu'ils pourraient désigner comme dévoué (ce qui n'est pas) à la Russie.

Pour parvenir à déterminer les deux Cours protectrice et suzeraine, à se prêter à l'érection en un corps d'Etat, des deux provinces Moldo-Valaques, il conviendrait d'user de tous les moyens propres à cette fin, celui de faire considérer l'Hospodar de Moldavie, comme le Prince le plus attaché aux intérêts russes.

Ma conférence avec le Prince, longuement exposée dans ma dépêche No. 22, en vous faisant connaître, Monsieur le Comte, la pensée toute entière de S. A. S. sur une question si ardue, et dont le succès est éventuel, vous aura sans doute fait mesurer la portée et les conséquences de la combinaison qu'elle avait pour objet.

Il convient, après tout, de faire remarquer, que le Prince de Moldavie n'a pas voulu toucher à la question de la Pologne, que l'Angleterre semble chercher à lier avec la question Moldo-Valaque. Il ne lui a pas paru plus opportun, non plus, de comprendre dans la combinaison d'union, les deux millions de Valaques répandus dans le Bannat et la Transylvanie, encore moins la Bessarabie, qui nuirait au but qu'on veut atteindre. „Il ne faut, pour le moment, a dit ce Prince, que s'en „tenir à l'amalgame pur et simple des deux Principautés, telles que les derniers „traités les ont constituées". — Sans doute, le Colonel Campineano, dont Votre Excellence connaît maintenant les vues et qu'elle prémunira bientôt contre de dangereuses doctrines, s'il va en France, comme il en avait l'intention, tiendra compte des conseils qu'il en recevra, pour régler sa conduite à Paris et à Londres, selon que les circonstances lui faciliteront l'accomplissement de ses desseins.

L'union des deux Principautés, dont on a déjà peut-être trop parlé à Bucharest, a eu ici du retentissement. Beaucoup de Boyards ne comprennent la réussite de cette combinaison, qu'autant qu'on appellerait un Prince étranger au gouvernement de ce nouvel Etat. Les uns voudraient que la France y proposât le Duc de Nemours; d'autres, attachés à la Russie, préfèreraient y voir le Duc de Leuchtenberg, dont l'origine française plairait assez à toutes les classes.

En attendant, le Prince Michel Stourdza entretient ses amis à Pétersbourg, comme à Constantinople, du désir qu'il aurait de voir le Hospodarat de Moldavie devenir héréditaire. Les arguments qu'il fait valoir en faveur de l'hérédité, il les puise dans les désordres politiques, auxquels l'élection pourrait livrer la nation, tandis que la transmission du trône de Moldavie de mâle en mâle, dans la famille du Prince, préserverait le pays de toute perturbation.

Le Prince Stourdza tient beaucoup et insiste, à ce que la France et l'Angleterre puissent revêtir leurs agents à Bucharest et à Iassi, d'une autorité plus large que celle qui leur est conférée, si ces puissances ont quelque intérêt à voir paralyser le trop de pouvoir que s'arrogent les agents de la Russie en Valachie comme en Moldavie, en donnant aux premiers la faculté de faire aux derniers des représentations, et au besoin de protester contre tout empiètement de l'autorité russe sur les Principautés, quand les Princes régnants auraient à s'en plaindre.

Hier encore, au château, le Prince m'entretenait avec émotion de sa position pénible avec M. de Kotzebue. Il n'est sorte d'embarras et de tracasseries que ne lui suscite le Consul de Russie, qui fait des rapports, tantôt à Pétersbourg, tantôt à Bucarest, contre le Prince; et celui-ci, que les affaires du pays accablent, se trouve obligé d'avoir une correspondance soutenue pour répondre aux remontrances, tantôt de M. de Ruckman, tantôt de M. de Nesselrode; situation à tel point insupportable, qu'il est prêt à résigner le Hospodarat, si la France et l'Angleterre ne se mettent bientôt dans l'attitude et ne s'empressent de donner à leurs agents ici, les instructions nécessaires pour neutraliser ce pouvoir dictatorial russe. Le Prince est fatigué d'être le jouet des machiavéliques instigations du Consul de Russie.

Pour réduire à leur plus simple expression les projets de Campineano et des amis de la nationalité Roumane, qui ont à cœur leur régénération, je dirai ici, en peu de mots, leur pensée: Délivrer la Valachie comme la Moldavie, d'une protection evahissante; obtenir de la Turquie le rachat du tribut que les Principautés lui paient; assurer le pouvoir souverain contre les entreprises des ambitieux; faire consacrer le principe de l'hérédité; affranchir l'administration de toute influence étrangère, travailler à la réunion des provinces Moldo-Valaques sous un même sceptre; faire goûter le bien-être à toutes les classes, sans exception. Quant aux institutions, elles y viendront d'elles-mêmes.

Ainsi, pour atteindre ce but important, trois combinaisons se présentent pour les Moldo-Valaques:

1°. La Valachie réduite à elle-même, avec un Prince autre que le Hospodar actuel.

2°. La réunion des deux Principautés, leur érection en royaume.

3°. L'idée rationnelle d'un nation Roumane, par les populations qu'on trouve en Bessarabie, en Transylvanie, dans le Bannat et la Bucovine, où deux millions d'habitants de plus, ajouteraient une force morale à l'agrandissement d'un territoire assez imposant, pour former un rempart, non seulement utile à la Turquie contre les Russes, mais encore pour créer une alliée de plus à l'Autriche, comme à toutes les puissances de l'Europe occidentale.

L'Angleterre, on ne saurait le dissimuler, cherche à diminuer ou au moins à neutraliser l'influence russe dans les Principautés, et provoque, par tous les moyens qu'elle peut avoir, un ordre de choses qu'elle se plait à recommander aux Puissances, ses alliées, spécialement la France, qu'elle désire s'associer, dans un but de sage politique qui leur est commune. M. Colquhoun s'acquitte, je le sais, avec zèle de cette tâche, dans l'intérêt des deux Principautés.

DCCXXI.

Huber către Molé, despre teama lui Sturdza ca diplomaţia rusească să nu afle ceea ce i-a comunicat asupra chestiunei principatelor, despre călătoria lui Colson şi a lui Câmpineanu şi alte ştiri din Moldova. Iaşi, 1839, 22 Martie.

(*Consulat d'Iassi, Direction politique, 24*).

L'Hospodar de Moldavie est tellement frappé de la peur, que quelque indiscrétion ne fasse divulguer la conférence qui fait l'objet de la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, sous le timbre de la Direction Politique No. 22, que, malgré tout ce que je lui ai dit pour le rassurer, il m'a prié d'en écrire encore à Votre Excellence, pour la supplier de conserver le plus grand secret de son aveu, pour une éventualité de combinaisons Moldo-Valaques, dont il ne doit être question, aussi longtemps que les Cabinets de l'Europe ne s'en seront pas occupés sérieusement. *Il m'a declaré qu'il serait gravement compromis, si jamais une pareille* conférence venait à être connue par la Diplomatie russe.

On m'a bien écrit de Bucarest, que M. Colson et le Colonel Campineano avaient quitté cette ville, pour se rendre à Constantinople; mais je n'en ai plus entendu parler depuis un mois. M. le Baron Roussin n'aura pas manqué d'informer Votre Excellence du projet qu'ils avaient formé, de se rendre à Paris et à Londres.

Je pense l'avoir suffisamment instruit du but de leur voyage et de toutes les circonstances qui s'y rattachent, pour n'avoir plus rien à ajouter, à ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire à ce sujet dans mes précédentes dépêches.

Il existe entre le Prince de Moldavie et les Boyards si peu d'intimité, qu'on lui reproche avec quelque raison, de mettre une trop grande distance entre eux et lui. A part quelques parents et quelques dames qui viennent visiter la Princesse, la Cour est dans une espèce d'isolement; aussi n'y voit-on que difficilement établir des relations sociales et faciles. Ma partie de whist ou d'échecs avec le Prince, est considérée comme une chose fort extraordinaire, et tout le monde est à se demander les raisons qui font du Consul de France, presque un ami du Hospodar.

Il y a peu de jours que, dans un entretien qui eut lieu entre le Bey Achmet Bedjian, présentement à Iassi, et le Métropolitain qu'il est allé visiter, on recueillit ce propos. La Moldavie sous le Prince Etienne, qu'on appelle ici le Grand, avait placé ce pays sous la souveraineté du Grand Seigneur, avec la condition que S. H. maintiendrait l'intégrité du territoire Moldave, qui depuis a été bien morcelé. „Mais, reprit le Bey, faites vos réclamations à Constantinople, et je les y appuierai". Les commentaires n'ont cessé depuis d'occuper quelques salons semi-patriotes de Iassi.

Pour entretenir d'un autre côté la population moldave dans l'idée qu'elle doit se considérer plutôt russe qu'autre chose, on fait répandre par intervalle, la nouvelle du prochain passage du Pruth par les troupes russes. On se plait à croire qu'infanterie, cavalerie et artillerie, tout y est prêt, et quand on interroge les voyageurs qui viennent de la Bessarabie, personne n'a vu, ni rencontré, sur les routes, soldat, cheval, ni canon.

La session va clôre ses travaux peut-être demain. C'est avec une opposition peu importante, qu'elle a cette fois donné sa sanction aux projets qui lui ont été soumis, et dont j'ai, dans le temps, entretenu Votre Excellence.

Déjà j'ai eu l'honneur de lui adresser un exemplaire de la communication sur la situation de la Moldavie en 1838, que le Prince a faite à l'Assemblée générale; elle vient de rédiger sa réponse, qui est livrée à l'impression et que je m'empresse aujourd'hui encore, de transmettre à Votre Excellence.

Nicolas Canta, neveu du Métropolitain et membre de cette Assemblée, et qui se montre depuis longtemps hostile au Prince, cherchait encore à lui susciter des embarras; mais S. A., qui est prévoyante et qui sait au besoin être généreuse, a su faire rentrer dans les limites de ses devoirs cet incommode opposant, lequel, moyennant trois mille ducats qu'il lui a fait accepter, s'est assoupli tout aussitôt, si bien que Michel Stourdza a ainsi déjoué une intrigue, qui avait probablement pour objet de lancer une masse de doléances contre le Prince, en forme de pétition.

En homme habile, le Prince Stourdza a su aussi se rendre favorable le Baron de Ruckman, par un autre acte de générosité, dont je n'ai pu bien connaître encore les circonstances. On prétend qu'il lui a fait remettre dix mille ducats à titre de prêt, et à la demande qui lui en aurait faite le Consul général de Russie, avant son départ pour Constantinople. Le Prince, à qui j'avais demandé ce que je devais croire de ces assertions, m'a affirmé le premier fait, auquel l'avait déterminé l'intérêt public, et pour épargner à son pays des déchirements, qui depuis quelque temps désolent sourdement la Valachie. Quant à la seconde assertion, ajouta-t-il, il y a du vrai, quoique les choses ne soient pas passées comme on les raconte dans les salons de Iassi. Ce qui explique en partie la désapprobation du Consul général, aux plaintes et aux griefs que M. de Kotzebue lui signale, à tort et à travers, sur l'administration de la Moldavie.

Quand la Russie fit octroyer un Règlement organique aux deux principautés, le Prince Michel Stourdza était déjà l'homme de la Turquie, par le Prince de Samos qui est l'œil, sinon l'oreille de la Porte Ottomane. En donnant son adhésion à la nomination du Hospodar de Moldavie, cette puissance espérait exercer par lui l'influence qu'elle s'est arrogée de force, ne pouvant en jouir de bon gré. Aussi le gouvernement russe ne tarda-t-il pas à investir son Consul de tous les pouvoirs propres à empiéter sur celui du Hospodar, et ses ennemis, partisans dévoués à la

Russie, manœuvrent constamment à le circonvenir, pour le placer le plus possible sous la dépendance russe.

A la tête de ce parti se trouve un Nicolas Canta, mentionné plus haut, un George Cantacuzène (Prince, ex-colonel au service de Russie), deux autres Cantacuzène (magistrats), Catardji, ex-Postelnik, tous Boyards qui cherchent, sans y réussir, à grossir leur coterie et voudraient bien, sans l'oser, reproduire comme il y a trois ans, des mémoires de fiel et de haine contre un Prince, dont le plus grand crime à leurs yeux, est d'être le particulier le plus riche de la Moldavie, le plus instruit et le plus habile parmi eux. On semble même ne pas vouloir se rappeler quel blâme s'attirèrent, de la part des Cours protectrice et suzeraine, les signataires des mémoires, dont quelques-uns subirent un exil plus ou moins long sur leurs terres, et qui depuis s nt presque tous rentrés en grâce et occupent des emplois publics.

On m'a montré une lettre écrite de l'intérieur de la Russie, où l'on accuse avec amertume le Prince de Samos Vogoridès, de trahir les intérêts russes en Turquie, quand, ajoute l'écrivain de cette lettre (M. Liprandi), il devrait savoir *qu'un million de bayonnettes sont là*, pour faire respecter le vouloir de la protection Impériale. Quoique une fanfaronnade, je ne dois pas moins la signaler, parce qu'elle caractérise les Russes de toutes les classes. Ce sont ces mêmes Russes qui font publier dans la *Gazette d'Augsbourg*: „Rien ne sera compromis en Orient, aussi „longtemps que l'on observera scrupuleusement le traité de Han Kiar Iskelessi".

DCCXXII.

Huber către Molé, despre carantine, despre o bandă de tâlhari, despre niște furturi și despre închiderea Adunării. Iași, 1839, 22 Martie.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 31).

On continue toujours à parler beaucoup d'un projet arrêté, de dissoudre les lignes de quarantaine, établies sur le Pruth par les Russes, et en Bucovine comme en Transylvanie, par l'Autriche, pour s'en tenir aux quarantaines de la rive gauche du Danube, suffisamment actives pour prévenir de toute contagion ces pays, où une double ligne de quarantaine entrave inutilement, et les communications et les transactions commerciales. Il est à espérer que les gouvernements d'Autriche et de Russie accompliront ce vœu, qui est généralement exprimé par les populations qui souffrent de cette gêne. C'est surtout la ligne autrichienne qui est la plus incommode, parce qu'elle exige dix jours de quarantaine, tandis que la ligne russe n'en requiert que cinq.

Le district de Técoutz était devenu un objet d'alarme, par l'apparition d'un chef de bande formée de onze individus, qui dévalisaient les voyageurs et portaient la désolation dans les châteaux, comme dans les chaumières; une battue faite avec adresse par la gendarmerie, a déterminé leur prise, après une courte lutte, et ils ont été amenés garrotés à Iassy, où ils seront jugés. C'est pour le pays un évènement d'autant plus extraordinaire, qu'il est arrivé presque en même temps avec l'assassinat d'un juif, par des personnes qu'on veut ménager, et qui impliquées, dit-on, dans cet horrible attentat, forcent l'autorité à suspendre des poursuites qui dévoileraient d'affreuses vérités. Nous verrons si des basses intrigues l'emporteront ici sur la sévère justice.

J'ai fait mettre, il y a un mois, un de mes domestiques en prison, que je soupçonne être l'auteur, ou au moins le complice, d'un vol commis chez moi, du pavillon du Consulat, et des habits de livrée de mon cocher et de mon groom; mais jusqu'ici on n'a arraché aucun aveu de l'accusé, ni trouvé aucun des objets dérobés.

La veille, un semblable vol de livrée aux gens du Ministre de l'Intérieur avait été commis dans son hôtel. Les effets n'ont pas davantage été retrouvés.

Ma dépêche d'aujourd'hui, sous le timbre de Direction politique, en informant Votre Excellence de la clôture de la session pour cette année, renferme le rappel que l'Assemblée générale ordinaire a adressé au Prince de Moldavie, en réponse à la communication princière, dont j'ai eu l'honneur de lui envoyer dans le temps un exemplaire. Ce serait sans doute un double emploi, que de joindre ici un second exemplaire du rapport précité.

DCCXXIII.

Iaşi, 1839, 16 Aprilie. Huber către Molé, despre misiunea lui Ruckman la Iaşi, despre gratificarea cerută de Sturdza şi despre călătoria lui Colson şi a lui Câmpineanu.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 25).

Les six jours que M. le Baron de Ruckman a passé à Iassy, et son voyage dans une si mauvaise saison, ont tellement mis en jeu les imaginations moldaves, que des conjectures les plus extravagantes ont été faites, sur la cause de sa présence ici; aussi ne m'aviserai-je d'entretenir Votre Excellence, que de celle qui est la plus vraisemblable et à laquelle j'attache le plus de crédit.

Dans ma dépêche du 10 Janvier dernier, j'avais eu l'honneur de mander à Votre Excellence, que le Prince Michel Stourdza, jaloux de ce que son collègue de Valachie avait reçu une gratification de passé 100.000 ducats, en écrivit à St. Pétersbourg pour réclamer l'allocation d'une semblable faveur pécuniaire, et c'est-ce qui vient d'être autorisé par la Cour protectrice. M. de Ruckman ne serait donc venu à Iassi que pour régler avec le Prince cet objet, et pour aviser aux moyens propres de prélever un demi million de francs, que l'on dit être la somme allouée, de manière à ne pas léser les contribuables par l'établissement d'aucun impôt ostensible, comme cela a eu lieu en Valachie. Des renseignements plus complets me mettront, j'espère, bientôt à même, d'en informer Votre Excellence avec plus de clarté.

J'apprends que M. Colson a enfin quitté Constantinople, et que le Colonel Campineano l'accompagne jusqu'à Paris. M. l'Amiral Roussin ne paraissait pas approuver en tous points le voyage de ce dernier, encore moins le motif qui le déterminait à se rendre à Paris et à Londres, et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche du 28 Janvier dernier, No. 21.

DCCXXIV.

Iaşi, 1839, 26 Aprilie Huber către Ducele de Montebello, despre misiunea lui Ruckman în afacerea gratificării şi despre un complot de incendiari.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 34).

J'ai déjà eu l'honneur d'écrire au Ministère, sous le timbre de la direction politique No. 28, ce que la présence de M. le Baron de Ruckman à Iassi, avait eu pour objet. Je ne lui ai pas non plus laissé ignorer, toutes les extravagantes conjectures qui ont été faites sur son voyage, qui d'ailleurs avait été annoncé trois semaines avant son arrivée. Les interprétations à la guerre, l'occupation des Prin-

cipautés par les troupes russes, leur prétendu passage par ce pays dans un temps donné, sont autant d'allégations dénuées de fondement. M. de Ruckman n'est venu ici, que pour traiter avec le Prince des intérêts pécuniaires qui lui sont personnels, c'est-à-dire l'allocation d'une quarantaine de mille ducats, que la Cour protectrice l'autoriserait à prélever sur la Moldavie, à titre d'indemnité pour son zèle et ses services, à l'instar de la faveur qui fut accordée au Prince de Valachie, avant son excursion en pays étranger. Nous verrons plus tard quel mode sera adopté pour la perception de cette somme accordée au Prince Michel Stourdza. M. de Ruckman a également contribué à aplanir les différends qui s'étaient élevés entre le Consul de Russie et le Prince.

Un évènement plus grave est venu frapper de stupeur les habitants de Iassi. Un complot vient d'être découvert, qui tendait à rien moins qu'à mettre le feu aux quatre coins de la ville. Une masse de mauvais sujets et de vagabonds moldaves et étrangers s'étaient concertés, pour piller et voler au milieu de l'épouvante et du désordre. Une cinquantaine d'individus, que l'on a successivement arrêtés à Iassi et dans un district voisin, ont fait supposer à beaucoup de Boyards, les uns qu'il y avait une tendance à l'insurrection, et d'autres qu'une intrigue russe fomentait ce levain de malveillance. Aucune de ces conjectures n'est véritable. Les individus emprisonnés ont fait des révélations, qui ont fait connaître que tout leur projet n'aboutissait qu'à exploiter la terreur publique, à travers les flammes et le trouble. Une trentaine d'accusés sont livrés aux tribunaux, et l'on informe; le Hetman et l'Aga ont rempli leurs devoirs, c'est à la justice maintenant à sévir avec toute la rigueur des lois. Ainsi viennent de cesser les inquiétudes des habitants.

On annonce une relation de ce complot, pour être insérée dans l'Abeille Moldave, qui n'a pas encore paru, et dont je donnerai communication à Votre Excellence, aussitôt qu'elle sera connue.

DCCXXV.

Chateaugiron către Mareşalul Soult, despre venirea acestuia la putere, despre ştirile din Serbia, despre plecarea lui Ruckman şi înlocuirea lui cu Titof. — Bucureşti, 1839, 10 Iunie.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol. 31).

J'ai reçu la dépêche du 14 Mai, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser et par laquelle elle veut bien m'annoncer, que S. M. lui a confié la présidence du Conseil et le Ministère des Affaires étrangères. Je serais heureux si mes services et mon zèle pouvaient lui prouver, combien j'attache de prix à mériter sa bienveillance. Ancien aide de camp du général Marceau, à l'armée de Sambre et Meuse, j'ai déjà quelques droits à réclamer son intérêt pour moi.

Tous les français qui sont à Bucarest ont partagé mes sentiments sur les évènements de Paris, et un grand nombre m'ont chargé d'exprimer mon dévouement au gouvernement. Puisse la leçon que les factieux ont reçue, être la dernière. Ils ont pu voir combien la population entière rejetait leurs coupables tentatives.

Les nouvelles de la Servie sont graves, et inquiètent ici beaucoup tous les esprits. M. Duclos, en date du 24, a instruit Votre Excellence de la rentrée de Milosch à Belgrade, après avoir accepté les conditions humiliantes qui lui avaient été imposées par le Sénat servien, ou plutôt par le Consul Russe. Cette conduite peu noble, lui avait beaucoup nui auprès de son peuple, nation fière et courageuse.

Depuis, le Consul d'Angleterre, qui est aux eaux de Méhadia, plus rapproché du théâtre de ces faits, m'écrit en date du 27 mai, que le frère aîné du

Prince avait réuni sa garde à Kragougevatz, et après lui avoir persuadé que les jours du Prince étaient en danger, s'était mis à sa tête et avait marché sur Belgrade.

Le Sénat servien et le Consul russe, instruits de ce qui se passait, ont envoyé au devant de cette troupe, un des principaux sénateurs, qui avait réussi à la calmer et à la faire retourner à Kragougevatz. Le même rapport ajoute que Milosch était soupçonné d'avoir excité cette insurrection et d'avoir voulu faire assasiner son frère cadet, chef de ses ennemis, et le Consul russe, et qu'il était surveillé de près.

J'ai vu ce matin le Prince de Valachie. Depuis les nouvelles du 27, il n'a rien appris, et inquiet de ce silence, il vient de faire partir, la nuit dernière, un courrier qui se rendra auprès de Milosch, sous prétexte de connaître l'époque où il devra se rendre ici, car on l'attendait chaque jour, mais dans le fond pour savoir au juste ce qui se passe à Belgrade.

Je hasarde tous ces détails, quoiqu'ils soient parvenus sans doute déjà à Votre Excellence, par des voies plus directes et plus sûres.

Le motif des inquiétudes assez fondées que l'on ressent ici, est celui-ci:

Quiconque connaît un peu Milosch, doute, malgré le dernier acte de faiblesse dont on le blâme ouvertement, qu'il puisse supporter longtemps les affronts qu'il reçoit et auxquels il doit être d'autant plus sensible, qu'il était il y a trois mois, maître absolu de ses sujets.

On prévoit donc, qu'il finira par prendre un parti rigoureux, et que la guerre civile pourra bien surgir tout à coup en Servie. Alors, il est certain que la Russie fera avancer des troupes, pour appuyer le parti du Sénat. Ces troupes devront passer par la Valachie, et on craint toujours dans ce pays, où elles sont détestées, qu'après être entrées, elles n'en sortent plus.

M. de Ruckman est parti depuis trois jours pour Iassy et Moscou, où il espère trouver son successeur. D'après ce que l'on dit de M. Titoff, le Prince ne gagnera pas au change; ce diplomate est, assure-t-on, très impérieux; le tout dépend au surplus, des instructions qu'il aura reçues de son gouvernement.

DCCXXVI.

București, 1839, 21 Iunie.

Chateaugiron către Mareșalul Soult, Duce de Dalmația, despre evenimentele din Serbia și abdicarea lui Miloș Obrenovici.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 32).

M. Duclos vous aura mandé de Belgrade, les évènements qui s'y sont passés depuis le mois dernier. Les nouvelles n'arrivent ici que d'une manière très confuse, la gazette de Bucarest ne parlant que rarement de politique.

Voilà en peu de mots, les bruits qui circulent ici, et dont je ne garantis nullement l'exactitude. Au moment où Milosch était quasi-prisonnier du Sénat, deux districts de la Servie qui lui sont affectionnés, ou plutôt qui détestent encore plus la puissance aristocratique que s'attribue déjà le Sénat, se sont révoltés en faveur de Milosch, et cette sédition a inquiété assez vivement le Sénat, pour qu'il supplia le Prince d'interposer son autorité, afin de la faire cesser. Il paraît que Milosch a profité de l'occasion pour faire ses conditions à son tour, et la première a été qu'on le laissât sortir de Servie avec son fils cadet, pour aller visiter ses terres de Valachie, et jouir de quelques instants de tranquillité, que réclame sa santé. Il paraît que cette demande lui a été octroyée, à condition qu'il laisserait sa femme et son fils aîné (encore malade) à Belgrade, pour garantir son retour.

Tout ceci est vague, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire au commencement de ma lettre, mais voici maintenant le positif.

Milosch est arrivé il y a cinq jours à la quarantaine, qu'il doit quitter ce soir (ses équipages sont déjà arrivés au Palais Michel Ghika). S'il s'arrête un jour à Craïowa, il n'arrivera à Bucharest que lundi, mais s'il ne fait aucun séjour en route, il y sera après-demain dimanche. Le Hospodar s'apprête à lui donner une fête brillante. Les Consuls étangers sont convenus d'aller le visiter en costume. On croit savoir d'une manière positive, qu'il restera peu de jours ici et repartira immédiatement pour St. Pétersbourg, où on lui dorera sans doute ses fers.

Nous sommes dans l'attente des évènements de l'Asie mineure, et l'on attend avec impatience et anxiété la poste de Constantinople, qui doit arriver dimanche.

P. S. — Le Prince régnant me fait écrire à l'instant ces mots: „Il paraît „certain que le Prince Milosch a abdiqué en faveur de son fils aîné; il attendra „l'acceptation à Bucharest". On tient cette nouvelle d'une personne attachée au Prince Milosch.

DCCXXVII.

Chateaugiron către Ducele de Dalmaţia, despre venirea lui Miloş la Bucureşti.

Bucureşti, 1839, 24 Iunie.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 33).

Le Prince est arrivé hier à Bucharest, le Hospodar l'a reçu avec les plus grands honneurs, et les Consuls étrangers ont été ce matin, lui faire une visite de cérémonie. On n'ignorait pas cependant, qu'il avait donné sa démission, mais on n'en parlait point, parce qu'on ignore si elle sera acceptée et quel sera le résultat de cette affaire. Le Prince a accueilli les Consuls avec une extrême bienveillance; il a dit quelques mots à chacun, sur ce qui pouvait l'intéresser; il s'est beaucoup loué de M. Duclos, et il m'a fait dire par son interprète, (car il ne parle que la langue servienne), que l'agent français lui a donné de grandes preuves de zèle, dans ces derniers évènements qui l'ont précipité de son trône. Le Hospodar ne sait pas si Milosch fera un long séjour ici, ou s'en ira passer quelque temps dans une des nombreuses terres qu'il possède en Valachie, et qui l'en rendent un des plus riches propriétaires. Il a avec lui son jeune fils, âgé de 17 à 18 ans; l'aîné, attaqué de la phtisie pulmonaire, est resté avec sa mère à Belgrade, et il est probable qu'ils y sont retenus comme otages.

Avant-hier, le hospodar est venu seul chez moi; il m'annonça l'arrivée du Prince Milosch à Bucharest pour le jour suivant, et me pria d'expédier tout de suite un courrier au Consul général britannique, qui était à Méhadia pour y prendre les eaux. Il le pressait de revenir à Bucharest, aussitôt après avoir reçu le message, pour lui servir d'intermédiaire avec le Prince Milosch qui, forcé par le Sénat de Servie de donner sa démission, venait chercher des conseils chez son ancien ami. Le Prince me dit, qu'il donnerait trois avis au Prince Milosch: De se rendre à Pétersbourg pour implorer la chémence de l'Empereur Nicolas, si toutefois il avait le dessein de rentrer en Servie; ou d'aller à Constantinople, plaider sa cause devant le Sultan; ou enfin, de vivre en philosophe, avec son immense fortune, dans quelque belle partie de l'Europe. Je l'ai écouté, sans dire mon avis; je me suis rendu au Consulat britannique: le Consul a un secrétaire dont il est sûr. Je lui ai fait connaître la mission dont le Prince m'avait chargé; il est parti le soir même, et ils seront de retour tous les deux, après-demain. J'aurai l'honneur de tenir Votre Excellence au courant de cet incident.

DCCXXVIII.

București, 1839, 1 Iulie. Chateaugiron către Ducele de Dalmația, despre abdicarea lui Miloș, despre un complot în contra lui, despre averea sa și despre primirea făcută de Domnul țării.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 34).

Le Prince Milosch a adressé le 27 Juin au Sultan, une protestation contre la conduite tenue envers lui par le Sénat Servien et le Consul de Russie à Belgrade (1), lors des derniers évènements qui viennent de se passer. Il considère son abdication comme forcée, et il ne l'a signée que parce que sa vie était menacée. Cette pièce a été portée par un de ses aides de camp à Constantinople. Le lendemain, semblable protestation partit pour St. Pétersbourg, et il est vraisemblable que l'Autriche en avait reçu également une, dès avant l'entrée du Prince en Valachie.

D'après des aveux échappés à des indiscrets, il paraît certain qu'il existait depuis longtemps, non parmi le peuple, mais parmi les chefs serviens, une conspiration pour assassiner le Prince. La nuit de Noël de l'année dernière avait été choisie pour l'exécution de ce crime, mais quelques circonstances imprévues firent manquer l'exécution de ce projet exécrable. Il paraît qu'il n'était point ignoré de certain agent étranger, qui n'a pas cru devoir, à ce qu'il paraît, en avertir le Prince.

En attendant le retour de ses messagers, le Prince visitera ses terres en Valachie. Les plus belles de la principauté lui appartiennent, et elles sont estimées à plus de trois cent mille ducats.

Le Prince Milosch a des fonds considérables, placés à la banque de Vienne et chez le banquier Sina.

Le Prince Ghika se conduit avec une grande générosité envers son frère déchu. Il lui offre l'hospitalité la plus honorable, et lui témoigne l'amitié la plus franche.

On ne reçoit aucunes nouvelles de Constantinople, et ce silence augmente les inquiétudes que le dernier courrier a fait naître.

DCCXXIX.

București, 1839, 8 Iulie. Chateaugiron către Ducele de Dalmația, despre moartea Sultanului, despre efectul produs asupra lui Miloș și despre gândul Rușilor de a intră în Moldova.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 35).

Depuis huit jours, Bucharest est livré à de vives inquiétudes; des bruits contradictoires se croisent de toutes parts, mais le Prince et les Consuls étrangers résidant à Bucharest n'ayant reçu aucune communication, le premier, de son chargé d'affaires et les autres, des Ambassadeurs de leur nation, tout ce qui se passait à Constantinople semblait environné d'un profond mystère. Le Prince Ghika n'était pas plus instruit que les autres; on parlait de la mort du Sultan, sans savoir comment ce bruit s'était répandu dans la ville; enfin toutes les incertitudes ont cessé ce matin, par l'arrivée du courrier de Turquie. Votre Excellence connaît depuis longtemps les détails de cet évènement et ses suites, par la voie des bateaux à vapeur. Toutes les lettres s'accordent à dire, que la tranquillité la plus parfaite règne à

(1) Il vient d'être nommé Consul général, pour récompense sans doute, des services qu'il a rendus, en débarrassant la Russie de son plus redoutable ennemi sur les rives du Danube.

Constantinople, et que le premier acte du jeune Sultan a été d'expédier un courrier en Asie, pour faire suspendre les hostilités, qui sont commencées, suivant ce que dit la gazette de Smyrne.

Le Prince Milosch est fort affecté de cet évènement, qui éloigne ses espérances de rétablissement; car cet homme grossier, peu accoutumé à toutes les douceures de la vie, sans instruction, trop âgé pour en acquérir, ne connaît de bonheur que dans l'abus de sa puissance, et ses immenses richesses ne peuvent le lui procurer.

Plusieurs fois dans l'année, on parle de l'entrée des Russes en Moldavie, d'une armée de 150.000 hommes qui s'y forme; mais j'ai appris aujourd'hui, d'une personne qui en arrive, qu'il ne s'y trouve que 30.000 hommes environ, commandés par le général Lüders. On attend le général Rudiger, pour en pendre le commandement. Sans en prévenir l'autorité supérieure, la municipalité de Iassy a osé faire la révision de toutes les écuries et des auberges, disant que les troupes russes allaient arriver. Le Prince régnant ayant appris cette sottise, a fait venir ces magistrats et les a vigoureusement tancés.

DCCXXX.

Huber către Ducele de Dalmația, despre moartea Sultanului și urmările ei, despre știrile asupra înarmărilor rusești și despre gratificarea lui Sturdza. Iași, 1839, 12 Iulie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 26).

La mort du Grand Seigneur, annoncée ici huit jours avant qu'on en reçut hier la nouvelle par la poste, est un évènement important, dans un moment où l'Europe entière est attentive à ce qui va ou peut se passer en Syrie, où une collision entre les Turcs et les Egyptiens pourrait jeter, à ce que l'on craint ici, beaucoup de perturbation dans l'Empire ottoman. Le Prince régnant n'attend que le firman de la Porte, qui lui annonce officiellement l'avènement au trône du Sultan héritier présomptif, pour ordonner une illumination générale. Quoiqu'il arrive, la Moldavie demeurera tranquille; la présence à Bucharest du Prince Milosch, qui a acquis beaucoup de biens en Valachie, ne donne aucune inquiétude pour cette principauté, et ce Prince déchu et compromis aux yeux des Serviens, a perdu tout crédit pour opérer quelque diversion en Servie.

Si des intrigues sourdes et une malveillante influence étrangères ne réussissent pas à agiter les provinces turques, en Asie comme en Europe, on peut espérer que les efforts des grandes puissances, intéressées à y maintenir la paix, parviendront à déjouer toute tentative, qui aurait pour triste résultat de troubler ou d'agiter l'Empire Turc.

On ignore sur quels documents, le journal de commerce de Paris a composé une nomenclature très détaillée des forces russes, qu'il élève à 152.000 hommes de toutes armes, pour occuper les lignes du Pruth et du bas Danube, qu'il fait échelonner le long des frontières Nord de Moldavie, et qu'il cantonne, pour former un corps de réserve, depuis Kiew jusqu'à Kaminice Podolsk, et dont le commandement serait confié aux généraux Luders, Baron Rudiger, Osten-Sacken et Kreutz. De ces forces, on ne détacherait que 16.000 hommes, que l'on destine à la guerre contre la Circassie.

J'ai eu beau interroger les voyageurs qui viennent d'Odessa et traversent la Bessarabie, personne n'y a vu jusqu'ici, ni campement ni mouvement de troupes.

En exagérant beaucoup les garnisons qui se trouvent à Kicheneff, à Bender et à Akerman, à Ismaïl et à Reni, et en y ajoutant les quelques régiments qui garnissent le long du Dniester, encore ne compterait-on pas 50.000 hommes. On ne disconvient pas, que les colonies militaires du midi de la Russie, une fois mises en mouvement, mettraient bientôt sur pied une armée considérable, mais rien n'annonce encore ce pied de guerre comme imminent.

Le Consul de Russie vient d'adresser à tous les Consulats une note, pour les inviter à ne plus délivrer de passeports parmi les juifs qui se rendent en Russie, qu'à ceux, notoirement connus de n'y aller que pour affaires de commerce ou pour suivre leurs procès. C'est, pense-t-on, pour prévenir des missions secrètes, où des israélites habiles pourraient rendre compte des préparatifs de guerre en Russie.

Le projet de récompense précuniaire, de la part du Cabinet de St. Pétersbourg en faveur du Prince de Moldavie, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans mon précédent numéro, n'a point encore été réalisé; il ne paraît même pas qu'il en ait été question depuis.

Il est passé ici, dans la nuit d'avant-hier, un courrier russe venant de St. Pétersbourg, se rendant à Constantinople. Il a, en passant, rendu les paquets dont il était chargé pour le Consul de Russie.

DCCXXXI.

Iași, 1839, 3 Septemvrie.

Huber către Ducele de Dalmația, despre călătoria sa la Galați și interesul ce-i poartă Domnul, despre o pretinsă expediție rusească în Moldova, și știrile Gazetei de Augsburg.

(Consulat d'Iassi, Dir. pol. 27).

Je suis de retour de Galatz, où j'ai été passer une quinzaine de jours pour affaires de service, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence, dans ma dépêche sous le timbre de la direction commerciale No. 40, et où m'avait prié de me rendre le Prince de Moldavie, qui y a passé le mois d'Août, d'abord pour inspecter les travaux qu'il y avait ordonné, ensuite pour apprécier l'utilité d'autres projets, qui lui avaient été soumis et qu'il a approuvés.

De telle sorte que, sous peu de temps, Galatz aura un établissement sanitaire commode pour les individus, comme pour les marchandises: un hôpital pour une trentaine de lits; une caserne pour deux compagnies de milice, le tout construit en pierres et briques. Le pavage de la ville est en pleine activité, et déjà est achevée une chaussée qui domine le rivage du Danube, formant le port, et il ne manque plus comme complément aux travaux arrêtés et commissionnés, qu'une digue de 2000 toises d'étendue, qui devra préserver le port et la ville basse des inondations qui ont souvent désolé les habitants et le commerce, digue que l'on ne commencera guère que l'année prochaine, si tout concourt à sa confection.

Une justice à rendre au Prince de Moldavie, c'est qu'il veille avec une attention soutenue, à favoriser sa Principauté de tous les progrès qui peuvent être propres à son développement, et surtout à accroître la prospérité de Galatz, où il voit beaucoup d'avenir. Ses ennemis même, tout en le calomniant, ne peuvent s'empêcher de lui reconnaître beaucoup de capacités.

Pendant mon séjour à Galatz, on y a vu arriver trois employés militaires et civils russes, qui ont avoué l'intention d'acheter des bois dont la Bessarabie aurait besoin, pour divers travaux sur le Pruth et sur l'extrême rive gauche de l'embouchure du Danube, dont on n'a pu bien définir l'urgence; quelques politiques consi-

dèrent ces employés comme des émissaires précurseurs d'une expédition russe en Turquie; ce que je ne crois pas. Mais depuis que l'opinion s'est établie ici, que les Autrichiens entreraient en Moldavie, le jour même où on apprendrait que les troupes russes passent le Pruth, on voit beaucoup s'affaiblir la crainte de l'occupation des Principautés par les Russes. Ce qui d'ailleurs atténue encore cette crainte, c'est le concours des cinq grandes puissances, qui promettent d'aplanir toutes les difficultés élevées à Constantinople, comme à Alexandrie.

En signalant à Votre Excellence, par ma dépêche politique du 12 Juillet dernier, un article du Journal du commerce de Paris, donnant un détail très circonstancié des forces russes, qu'on élevait à 152.000 hommes de toutes armes, campées sur les bords du Pruth et prêtes à fondre en Turquie au premier ordre, j'eus l'honneur de prémunir Votre Excellence contre de pareilles exagérations, d'autant plus grossières que l'on fait figurer parmi les généraux chefs de corps, un Osten-Sacken qui est mort. Hé bien, le même article vient de reparaître dans la grave gazette d'Augsbourg, du 18 Août, sous la rubrique de Iassy, à l'égard duquel j'opposerai aujourd'hui, les mêmes raisons que j'ai alléguées dans ma dite dépêche.

DCCXXXII.

Billecocq către Mareşalul Soult, despre luarea postului său în primire, despre misiunea lui Titoff şi despre Miloş.

București, 1839, 9 Septemvrie.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol. 1).

S. A. le Prince Ghika, auquel j'avais offert lors de ma présentation, de faire passer à Paris sa réponse aux lettres de rappel de M. le Marquis de Chateaugiron et à celle qui m'accrédite auprès de lui, vient de m'adresser, avec leurs copies et sous une seule enveloppe, les lettres ci-jointes, que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence. Je me suis empressé d'exprimer au hospodar combien, pour ma part, j'étais sensible à ce que S. A. annonçait des dispositions bienveillantes pour le nouvel agent français, et combien je serais heureux de les justifier.

A Bucarest, ainsi que dans la partie de la Moldavie que j'ai déjà traversée, on est très gravement préoccupé des complications récemment survenues dans la question d'Orient; le contre-coup que recoivent ici les évènements des deux derniers mois, s'est fait sentir en proportion de l'influence que ces mêmes évènements peuvent exercer sur l'avenir des deux principautés; le bruit surtout de la scission récente de la Russie, imitée en ses résolutions par le Cabinet de Berlin, a amené ici d'autant plus de découragement, qu'aux yeux des Moldo-Valaques, *régler de concert la question d'Orient, équivalait à placer les Principautés sous le protectorat des cinq puissances,* et par la séparation précipitée de la Russie, ils se voient, peut-être avec raison, reportés plus violemment que jamais, sous l'arbitrage isolé de la puissance protectrice. M. Titoff, qui doit arriver de jour en jour, est bien impatiemment attendu, à raison de la gravité des conjonctures, et on ne doute pas qu'on ne doive attribuer en partie son retard, à l'impossibilité dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Empereur Nicolas, de lui faire parler ici, autre chose qu'un langage dur et menaçant. J'aurai soin, M. le Maréchal, de vous tenir informé de l'attitude que ce diplomate jugera convenable de prendre, dès son début.

Le Prince Milosch est toujours dans les environs de Bucarest. Propriétaire d'une partie de la Valachie, il habite à une petite distance de la ville une de ses terres, dans laquelle il passe pour s'être réfugié avec 2.000.000 de ducats. Sa position présente et la bizarrerie habituelle de ses mœurs et de son caractère, contribuent à

en faire, pour le Prince Ghika, l'hôte le plus incommode; au défaut d'un rôle à jouer aujourd'hui en Servie, il pourrait être amené, à l'aide de ses immenses richesses, à chercher à en jouer un dans le pays. Aussi le Prince Ghika se montre-t-il animé pour lui, d'une déférence extrême; il y a deux jours, sur le seul soupçon manifesté par Milosch, qu'une visite qu'il attendait du Prince avait été retardée par quelque firman hostile venu de Constantinople, quand elle l'était tout simplement par la santé du hospodar, le Prince de la Valachie s'est rendu, toute affaire cessante, auprès du Prince déchu de la Servie, pour lui rendre toute sécurité. Il l'a trouvé fort excité, fort ému, et est revenu lui-même plus embarrasé que jamais, de posséder en ses Etats une pareille victime des vicissitudes politiques. J'avais dû faire cette semaine ma visite au Prince Milosch, mais malheuresement, M. le Marquis de Chateaugiron, avec qui je devais me présenter chez lui, est retenu au lit par une fièvre très forte, qui le privera aussi de l'honneur de vous écrire aujourd'hui.

DCCXXXIII.

Iași, 1839, 9 Septemvrie.

Huber către Ducele de Dalmația, despre incidentul dintre Domn și Kotzebue și despre misiunea lui Titof.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 28).

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, par ma dépêche No. 40, sous le timbre de la Direction commerciale, que je reviendrais sur le mécontentement du Prince régnant à l'égard de M. de Kotzebue, dans l'exercice de ses fonctions consulaires, et dont je l'avais entretenue par ma dépêche politique No. 23.

La présence ici de M. Titoff, qui part ce soir pour se rendre à son poste à Bucharest, devait provoquer une explication, qui a eu lieu à la satisfaction du Prince. M. Titoff, qui n'avait pas approuvé la conduite de M. de Kotzebue envers le chef de la Principauté, puisque quelque temps avant le départ du Prince pour Galatz S. A. S. avait déclaré à M. de Kotzebue, qu'il faisait trève à toute comunication, verbale avec lui, et que désormais on ne traiterait plus ensemble aucune affaire, autrement qu'officiellement et par note, a employé son autorité pour ramener le Consul de Russie à l'accomplissement de ses devoirs, et pour opérer une réconciliation, que le Prince n'a acceptée, qu'autant que son adversaire promettrait de se renfermer dans les limites de ses attributions. Nous verrons quelle durée aura ce raccommodement.

Le Prince m'a encore confié, que M. Titoff avait abordé l'objet des menées démocratiques de Bucarest de l'année dernière, comme pour le prémunir contre tout danger, d'une intelligence quelconque avec Campineano et Colson qui, lui a dit M. Titoff, finiraient par compromettre S. A. S. — Si le Prince n'a pu nier d'avoir accueilli Colson en Janvier dernier, il a cependant donné le désaveu le plus formel de toute connexité à ses combinaisons avec ces Messieurs, et a assuré le Consul général de Russie, qu'il était entièrement étranger à ces rêves d'une politique problématique; et que, d'ailleurs, il ne pouvait être responsable des bavardages de Bucarest, de Paris ou de Londres, où l'on pouvait agiter la question de la réunion des deux Principautés et d'une ligue slave. De cette digression politique, M. Titoff est passé aux rapports intimes du Prince avec le Consul de France, qu'il n'a cependant pas osé censurer. S. A. S. prit sur le champ la parole, pour lui faire comprendre qu'elle avait exprimé au collègue de M. Huber, le même désir de le recevoir à son château, et qu'il a dépendu de M. Kotzebue de rendre ses relations avec le Prince d'autant plus agréables, que sa position lui donnait encore plus de droits que moi, à ses affections.

M. Titoff s'est ensuite attaché à appeler toute l'attention du Prince sur le gouvernement de la Principauté, à la prospérité de laquelle l'Empereur Nicolas mettait beaucoup de prix. Il lui parla dans les termes les plus affectueux, du cas que S. M. I. faisait de Michel Stourdza, dont il élevait les capacités bien au-dessus de celles du hospodar de Valachie, et après avoir échangé quelques expressions mutuellement obligeantes, ils se sont séparés satisfaits l'un de l'autre.

DCCXXXIV.

Billecocq către Mareșalul Soult, despre audiența sa la Domnul țării și despre Titof, noul consul rusesc. București, 1839, 13 Septemvrie.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 2).

Je quitte à l'instant S. A. le Prince Ghika, et comme la conversation que je viens d'avoir avec lui, peut, dans les circonstances actuelles, présenter un certain intérêt à Votre Excellence, je m'empresse, bien que le départ de la poste ne me laisse que quelques moments, d'en tracer d'ici les traits les plus saillants. J'ai trouvé en entrant chez S. A., le nouveau Consul général de Russie M. Titoff, et ma visite abrégeant la sienne, j'en ai profité pour demander au hospodar quelques-unes des nouvelles qu'il avait été dans le cas de recueillir de la bouche d'un pareil voyageur. S. A., après m'avoir parlé du désaveu donné à M. de Boutenieff pour sa participation à la note du 27 Juillet, en est arrivé à me donner quelques autres détails, qui seront plus de nature à intéresser Votre Excellence, parce qu'elle les recevrait difficilement par une voie plus directe, sur le sort d'un personnage qui, habitant aujourd'hui la ville de Bucharest, attire en ce moment l'attention de l'Europe entière, je veux parler du Prince déchu de la Servie. En réponse à la protestation que le Prince Milosch avait envoyée à Pétersbourg comme à Constantinople, au sujet de la conduite des Serviens à son égard, et de l'abdication qui en est résultée, l'Empereur Nicolas lui fait dire par M. Titoff qui, bien qu'arrivé avant-hier soir, s'est déjà cependant acquitté de son message, que le Cabinet de Pétersbourg *regarde son abdication comme valable*, et qu'il ne doit plus aspirer à gouverner les Serviens, que par l'intermédiaire de son jeune fils. Milosch paraît avoir reçu cette communication avec le même défaut de résignation, qu'il a montré en présence de chacun des évènements qui ne cessent de l'accabler depuis trois mois; je ne veux pas dire en cela, qu'il se soit montré pour l'agent Russe ou inconvenant ou irrespectueux, mais du moins le Prince Ghika me donnait à comprendre, que la réponse de l'Empereur ne lui enlevait aucune de ses prétentions, aucune de ses espérances. L'Empereur lui fait donner en même temps le conseil qui, avec le caractère du Prince Milosch, n'aura guère beaucoup plus de succès, que la première communication dont M. Titoff a été chargé. Les amis du Prince déchu de la Servie, au nombre desquels je n'hésite pas à ranger le Prince Ghika, voudraient déterminer Milosch à combattre les succès momentanés de l'Oligarchie servienne, par l'envoi de son jeune fils; soit qu'en cela il se montre père, ou tout simplement ambitieux, il se contente d'opposer à ces insinuations un refus positif; ne sachant même comment l'amener, dans son propre intérêt, à cette détermination, on a imaginé de l'engager à recevoir d'ici à quelques jours, la Princesse Milosch; avec son autorisation, elle arrive ici par le premier bateau à vapeur du Danube. Je serai très empressé de mander à Votre Excellence le résultat qui pourra surgir de cette dernière tentative.

Le Prince Ghika me faisait connaître dans le même entretien, un incident qui, dans les derniers jours, avait encore ajouté à l'aigreur des dispositions présentes

de Milosch: Des députés serviens se sont présentés à lui, avec la copie d'une lettre de Kosref Pacha au Pacha de Nizza, pour lui redemander, comme à tout Pacha turc déchu de ses fonctions, son sabre et ses insignes en diamants. Milosch s'en est montré très irrité, mais malheureusement, je ne puis pas, comme historien, laisser ignorer à Votre Excellence, que les diamants entraient pour beaucoup dans la répugnance qu'il montrait à se désaisir de ces mêmes insignes. Aussi le Prince Ghika, consulté par lui, sur l'opportunité de sa résistance, a été dans le cas de faire à Milosch une réponse qui, énergique comme elle l'est, eût été mieux placée encore dans sa bouche, et eût peut-être été de nature à agir sur l'esprit de ses compatriotes, si leurs passions du moment ne leur ont pas tout à fait ôté la mémoire des brillants faits de sa vie militaire: „Vous me redemandez mon sabre et mes insignes, vous mériteriez qu'en vous les rendant, je vous les jettasse à la figure; mais souvenez-vous du moins, Messieurs, que si je vous rends l'épée, dont la Porte m'a permis de me décorer dans les jours de fête, j'ai encore celle avec laquelle j'ai affranchi la Servie, dans les jours de bataille!"

Le Prince Ghika m'a paru charmé de ses premiers rapports avec M. Titoff. Succédant à M. le Baron de Ruckman, dont la gestion toute politique, n'a pas toujours été agréable au hospodar, M. Titoff paraît avoir dit au Prince, et même avec une sorte d'insistance, que sa mission ici n'était nullement politique, et qu'il ne venait faire que des actes de protection en faveur des sujets de Sa Majesté Impériale. M. Titoff est, par le nouveau mariage qu'il vient de contracter, beau-frère de M. de Boutenieff, et je ne serais point étonné que, comme ce dernier, il eût quelquefois le talent de revêtir des dehors les plus mielleux et des formes les plus courtoises, l'exécution des intentions les plus arrêtées, les plus énergiques.

DCCXXXV.

București, 1839, 30 Septembrie. Billecocq către Mareșalul Soult, despre boala și plecarea lui Chateaugiron, despre conflictul dintre Miloș și soția sa, despre fiul lui Karagheorghe, despre cartea lui Colson și despre publicarea unui ziar francez la București.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 14).

M. le Marquis de Chateaugiron, dont le séjour à Bucharest a été forcément prolongé par plusieurs accès de fièvre fort graves, n'a pu se mettre en route pour Paris qu'hier matin. Tous les témoignages d'estime, qui étaient dûs à son honorable caractère, lui ont été prodigués, et S. A. S. le Prince Ghika, revenu, depuis la conclusion de l'affaire Marsille, à de véritables sentiments d'affection pour mon prédécesseur, a surtout manifesté, et de la manière la plus sincère et la plus loyale, le chagrin qu'il éprouvait en le voyant partir. Dans la dernière audience qu'il a reçue du Prince, M. le Marquis de Chateaugiron a été dans le cas de recueillir l'assurance la plus entière de la bienveillance, avec laquelle le hospodar de la Valachie se montrait disposé à me traiter à mon tour, en toute occasion.

Ainsi que je l'annonçais à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, M-me Milosch, attirée à Bucharest par ses doubles intérêts, comme princesse et comme mère, n'a pas tardé à se rendre à la terre habitée par le Prince déchu de la Servie, et bientôt le public a été entretenu des dissensions intérieures de famille, auxquelles l'insistance de la Princesse pour avoir son fils, et le refus opiniâtre de Milosch à le lui laisser, ont donné lieu. Une maladie fort grave que vient de faire le jeune Prince Michel, est en partie attribuée à ce que, ces graves altercations dont il était l'objet, lui ont causé de peines et d'émotions.

L'état de santé du Prince Michel, la désunion complète des vues de Milosch et de la Princesse à son égard, le bruit tout-à-coup répandu du passage subit du

fils de Czerny-Georges en Servie, sur l'invitation qui lui en aurait été adressée par le chef de la Régence, contribuaient à faire envisager ici, la conclusion des affaires de la Servie comme plus incertaine que jamais, lorsque dans la nuit d'avant-hier, un tartare, venu en trois jours de Constantinople, a apporté au Prince Ghika, qui me l'a confiée lui-même, la nouvelle de la résolution de la Porte, de donner au jeune Prince Michel, et sans le moindre délai, l'investiture de la Principauté de Servie.

Milosch ne sait encore rien de cette détermination, et le Prince Ghika paraît craindre qu'il ne soit pas disposé à s'y soumettre, tant il conserve l'espérance que les chances de pouvoir, qui lui sont personnelles, ne soient pas entièrement évanouies. Il paraît qu'il a suffi à Réchid Pacha des premiers instants de son séjour à Constantinople, pour provoquer ce résultat, et dissiper les scrupules que montrait le gouvernement turc, à consacrer en Servie le principe de l'hérédité, lorsque les forces de l'Empire Ottoman s'épuisent chaque jour pour le combattre en Egypte. Quant au fils de Czerny Georges, je me suis empressé de prendre des renseignements sur ses projets, comme sur sa personnalité ; les uns ont échoué, dès qu'il a touché la frontière servienne, et quant à lui, unique fils qu'ait laissé le Mazaniello servien, vivant depuis la mort tragique de son père, dans un misérable bourg de la Valachie, ce n'est plus qu'au sein de l'ivresse qu'il trouve les seuls rêves de grandeur et d'ambition, qu'il peut lui arriver de faire.

J'ai trouvé ce matin S. A. le Prince Ghika fort irrité, par les impressions que venait de lui causer la lecture d'une brochure, publiée à Paris par M. Félix Colson, secrétaire particulier de mon prédécesseur, sous le titre de : *Coup d'œil rapide sur l'état des populations chrétiennes dans la Turquie d'Europe* (1). Cette publication, toute médiocre qu'elle est, prend à ses yeux d'autant plus de gravité, qu'il l'attribue en partie aux inspirations qui auront été suggérées à l'auteur par le hospodar de la Moldavie. J'ai cherché à le rassurer à cet égard, en lui disant qu'à mon passage à Galatz, le Prince Stourdza s'était toujours exprimé sur son compte, dans les termes les plus dignes de leur haute confraternité, et les plus affectueux pour sa personne, et je n'ai commencé à lui rendre quelque calme, qu'en lui faisant observer que, sous la plume d'un libelliste, tel que le Sr. Colson, l'invective et l'injure même manquent leur but, puisqu'en pareil cas, elles ne peuvent que tourner au grand honneur de celui qui les reçoit.

Il s'est présenté chez moi, il y a quelques jours, un français du nom de Couty, venant de Russie, et arrivant à Bucarest avec le projet d'y publier un journal. Dès sa première visite, il m'a dit que S. A. le Prince Ghika, auquel il avait été dans le cas de soumettre déjà, par des tiers, ses idées sur cette publication, avait témoigné le désir que le rédacteur du nouveau journal lui fut présenté par moi. J'ai entretenu de ces différentes circonstances le hospodar de la Valachie, et je lui ai déclaré que, comme il ne pouvait me convenir de paraître appuyer aussi directement l'établissement d'un journal français sur le territoire des principautés, sans l'assentiment de mon gouvernement, je lui demandais de vouloir bien me dispenser d'introduire près de lui, le nouveau journaliste. Il m'a su le plus grand gré de cette démarche, et cet incident qui, dès mon début à Bucarest, a peut-être été imaginé comme une épreuve, contribuera, je n'en doute pas, à rendre aussi faciles qu'agréables, mes relations avec le gouvernement valaque. J'aurai soin de me procurer le prospectus du journal que M. Couty est dans l'intention de publier sous le titre de l'*Echo du Danube*, et je m'empresserai de l'adresser à Votre Excellence.

(1) V. mai jos, p. 768 documentul DCCXLIX şi nota.

DCCXXXVI.

Iași, 1839, 7 Octomvrie.

Huber către Ducele de Dalmația, despre intrigile lui Kotzebue în contra lui Sturdza și relațiile acestuia cu noul consul, și despre retragerea trupelor rusești din Basarabia.

(Consulat d'Iassi, 29).

J'avais bien entendu parler d'intrigues, que l'on formait autour de M. de Kotzebue, et peut-être aussi à son instigation, contre le Prince Stourdza, dont le but était de signaler au Cabinet russe le Hospodar de Moldavie, comme peu propre à gouverner la Principauté, dans un intérêt ni moldave, ni russe, ni turc. Le Consul de Russie se plaisant à souffler le feu de la discorde, ne parvenait point cependant à ses fins, parce que le Prince avait su éclairer M. Titoff sur toutes ces menées, comme il avait fait autrefois avec M. Ruckman, avec la différence que celui-ci avait dans l'origine donné audience à la calomnie, et que l'autre lui avait refusé tout accès; ce qui explique comment le nouveau Consul général improuvait la conduite de M. de Kotzebue envers le Hospodar, qui avec raison, méprisait les mauvaises passions des uns et les exigences intolérables des autres, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence dans mes dernières dépêches. Pour le mettre mal dans notre esprit, on avait inventé, pour que la chose me fut redite, que S. A. avait rédigé une note pour le Cabinet de St. Pétersbourg, ayant pour objet de prouver que, puisque les liens qui rattachent la Principauté à la suzeraineté du Grand-Seigneur s'affaiblissaient de jour en jour, il était nécessaire de renforcer l'influence russe, et de préparer la Moldavie à l'occupation forcée des troupes russes. C'est une fable qu'on a colportée à Bucarest et à Constantinople, pour y grossir tous les mensonges des salons d'intrigues russo-grecs. Grossier stratagème, qui ne trompe que des ignorants et auquel ne se laissent point prendre, ceux qui connaissent le Prince et son gouvernement. Il est absurde de penser que le Hospodar de Moldavie puisse, pour cacher son jeu, dissimuler ses intelligences avec le Cabinet russe ou ses agents, quand évidemment il remplit le vœu du Règlement organique, dans toute l'étendue de ses devoirs, non comme partisan de la Russie, mais comme bon moldave et chef d'un Etat qui lui a confié ses plus chers intérêts. Absurde encore, on peut le répéter, de considérer S. A. comme secrètement attachée à la Russie, quand, en dépit de la jalousie du Consul russe, M. de Kotzebue, le Prince Stourdza continue à avoir pour moi, les plus gracieuses prévenances. C'est dans son intimité et par sa confiance, que j'ai appris à le connaître et à l'apprécier ce qu'il est, et non comme on s'efforce ici à le faire voir. C'est une engeance bien dangereuse que ces Moldaves, pour la plupart dépourvus de morale, de principes et d'honnêteté. Rien ne leur est sacré, pour perdre un homme, qui ne veut satisfaire ni à leur insatiable cupidité, ni à leurs basses ambitions. La ligne de conduite du Prince est pleine d'aplomb et de dignité, qui s'apercevant du refroidissement du Consul de Russie à mon égard, m'a beaucoup engagé à n'y pas faire attention. S. A. même s'occupe peu de son indifférence à observer les promesses qu'il a faites, en présence de M. Titoff, de n'entretenir avec le Prince que les plus agréables rapports. Cet étrange procédé du Consul de Russie semblerait indiquer des instructions secrètes, en dehors de celles officielles qu'il tient de M. de Nesselrode, et peut-être aussi en dehors du Ministère des Affaires Etrangères. Les remontrances de M. Titoff ont au moins produit ce résultat, de ne plus le voir s'immiscer dans les affaires d'administration qui ne le regardent pas, et de susciter au Prince de ces embarras tracassiers, dont il s'était plaint à St. Pétersbourg. Les rapports entre le Hospodar et le Consulat de Russie ont bien conservé encore ce ton de sècheresse, qui en éloigne la confiance, mais on n'y remarque plus ce mauvais vouloir, qui donnait prise aux ennemis du Prince pour se grouper autour du Consul de Russie.

Les troupes qui se trouvaient disponibles le long du Pruth, pour être mises en mouvement, sont parties pour aller cantonner en Crimée et pour être embarquées à Sévastopol, si elles étaient nécessaires, soit en Turquie d'Europe ou d'Asie, soit en Circassie. Il ne reste plus en Bessarabie que les garnisons des places et les vigies des frontières, pour maintenir les mesures sanitaires et pour prévenir la fraude.

DCCXXXVII.

Billecocq către Mareşalul Soult, despre înlocuirea lui Miloş cu fiul său Mihail, şi a comandantului turcesc din Silistra, şi despre gazeta franţuzească. — Bucureşti, 1839, 12 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 4).

Les instances du Prince Ghika, celles de la Princesse Milosch, et plus encore, il faut que je m'empresse de le dire, la révérence particulière que tout Raya continue, malgré l'état de l'Empire Ottoman, à professer pour tout firman émané de la Sublime Porte, ont triomphé de la résistance de Milosch, et il consent à ce que son fils accepte l'investiture de la principauté de Servie. Ce n'est toutefois pas sans une difficulté extrême qu'il a été amené à cette détermination, car il sent qu'après avoir perdu son fils-aîné et s'être séparé de son second fils et de sa femme, il aura désormais peu de compensations en ce monde, à ses propres malheurs politiques. Aussi les personnes qui l'approchent disent-elles, que son affliction est au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer.

La Porte vient de confier à S. A. le Prince Ghika la mission de revêtir le jeune Prince Michel du harvari ou manteau de gouverneur de province turque, et on attend chaque jour le commissaire Impérial, qui doit apporter ici ces insignes. Le Prince de Valachie a le projet de faire de l'accomplissement de cette formalité, l'objet d'une cérémonie tout à fait solennelle, et cette circonstance retardant de quelques jours mon voyage à Iassi, je pourrai encore avant mon départ adresser à Votre Excellence, sur la fête qui se prépare, tous les détails qui seront de nature à l'intéresser.

Seid Pacha, gouverneur de Silistrie, vient d'être remplacé tout à coup par Mehemet Vassif Pacha, gendre du fameux Hussein, gouverneur de Viddin. Sans parler des regrets que l'administration Valaque accorde à Seid Pacha, le voisinage des deux Pachaliks que je viens de nommer, explique l'impression qu'a produite ici une nouvelle qui, réunie à d'autres faits, constate la faveur dans laquelle rentre auprès du jeune Sultan, Hussein Pacha, autrefois disgracié par les intrigues de Cosuf.

M. Couty, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, M. le Maréchal, dans ma dépêche No. 3, vient de renoncer à la publication de l'Echo du Danube. Je me suis procuré le prospectus de son journal, que je m'empresse d'adresser ci-joint à Votre Excellence.

DCCXXXVIII.

Huber către Mareşalul Soult, Duce de Dalmaţia, despre publicaţiile lui Colson asupra Principatelor şi despre trupele ruseşti din Basarabia. — Bucureşti, 1839, 21 Octomvrie.

(Consulat d'Iassi, 30).

Les publications de M. Colson à Paris, sur les deux Principautés du Danube, ont mis en émoi les agents de Russie qui y résident, surtout M. de Kotzebue, depuis

qu'il s'est procuré chez un libraire d'ici, sa première brochure intitulée: *Précis des droits Moldo-Valaques* (1). Comme il vient d'apprendre que cette brochure circulait en Moldavie comme en Valachie, il fut hier chez le Prince Stourdza, se plaindre de ce que j'en avais reçu un paquet d'exemplaires de Paris, pour les distribuer et qu'il se croyait en devoir d'informer son gouvernement de ce fait. Est-ce de la part de l'agent russe une invention, ou bien a-t-il été conduit à faire cette supposition, parce qu'une connaissance de M. de Kotzebue, arrivée il y a peu de jours de Bucharest, m'apporta une boîte de Paris, contenant divers objets pour ma femme, où ne se trouvait aucune brochure. Il est bien vrai que je reçus, en Août dernier, de M. Colquhoun où nous nous rencontrâmes à Galatz, une dizaine d'exemplaires de la brochure en question, dont M. Colson faisait hommage à divers Boyards moldaves, auxquels je l'avais présenté pendant son séjour à Iassy. Mais je me gardai bien d'en donner un exemplaire à personne, pas même celui destiné à mon collègue d'Angleterre, M. Gardner. Le Prince Stourdza fut le seul qui reçut le sien, qu'il se garda bien de communiquer à qui que ce soit. Aussi, convaincu que l'assertion du Consul de Russie n'est qu'un mensonge, S. A. se propose d'en écrire demain à M. Titoff, pour l'informer de l'état vrai des choses. Ces exemplaires sont relégués sous clef dans mon secrétaire, tels que je les ai reçus et personne n'y a touché.

M. Colquhoun a fait de même à Bucharest, du moins il me dit alors, qu'il n'avait nullement l'intention de distribuer les exemplaires que M. Colson lui avait également adressés pour quelques Valaques.

J'ai cru devoir instruire de ce fait Votre Excellence, pour la prémunir contre toute fausse assertion sur cet objet, si elle parvenait au Ministère. La Province de Moldavie jouit de la plus parfaite sécurité, malgré les basses intrigues de quelques Boyards, auxquels j'attribue en grande partie les tracasseries que M. de Kotzebue suggère au Prince de Moldavie.

Nous apprenons ici comme chose positive, que des troupes russes sont entrées en Bessarabie, et qu'on a cantonné dans les villages, celles qu'on ne pouvait loger dans les villes et les places fortes. C'est particulièrement dans le midi de cette Province, qu'on les a jusqu'ici signalées.

DCCXXXIX.

Iași, 1839. 5 Noemvrie.

Billecocq către Mareșalul Soult, despre numirea lui Mihail Obrenovici ca hospodar al Serbiei și urmările ei, și despre trecerea unui căpitan prusian prin București.

(Consulat de Bucarest, 5).

Nedim Effendi, Commissaire Impérial, envoyé à Bucharest par la Porte pour conférer au jeune Prince Michel Obrenovitz l'investiture de la Principauté de Servie, repart dans deux jours pour Constantinople, emmenant avec lui le nouvel hospodar et la Princesse Milosch, que l'état de santé de son fils porte à entreprendre aussi ce grand et difficile voyage.

J'ai dû attendre que la mission de Nedim Effendi fut terminée, pour en rendre compte à Votre Excellence; car, en Orient, les affaires se traitent habituellement au milieu de tant d'intrigues de toute nature, qu'après une expérience de deux années à Constantinople, je crois en général assez prudent, si même je ne dois dire tout à fait convenable, de ne réclamer l'attention du gouvernement du Roi que pour des résultats positifs. Les chances de la mission confiée ici à Nedim Effendi ont passé par des phases si diverses en quinze jours, à raison du terrain même sur lequel il

(1) V. mai jos, nota la documentul DCCXLIX, p. 769.

avait à opérer, que si j'avais dû porter à la connaissance de Votre Excellence l'historique de tant de vicissitudes, son attention en eût été fatiguée, avant la conclusion qui est à la fin satisfaisante. Après mille dificultés de tout genre, le Prince Milosch accepte donc pour son fils, l'investiture de la Porte. Il le confie au Commissaire Impérial de sa Hautesse pour le conduire jusqu'aux pieds du Sultan, et afin qu'on ne se rattache pas à la question médicale, pour tout arrêter dans la question politique, en retenant ici jusqu'au printemps le jeune Prince, encore convalescent, M-me la Princesse Milosch, accompagnée de médecins, qui n'ont pas rougi d'exiger pour leurs salaires des sommes énormes, se détermine à se mettre en route par la voie de terre en cette saison, à travers les Balkans, pour surveiller jusqu'à la capitale la marche lente et périlleuse du rejeton, sur lequel reposent aujourd'hui ses seules espérances, comme Princesse et comme mère.

Les bons conseils du Prince de la Valachie ont exercé une heureuse influence dans ces circonstances, les vertus politiques de la Princesse Milosch et son amour maternel ont fait le reste. Nedim Effendi était chargé de réparer auprès du Prince Milosch l'effet produit par le firman adressé par Khosreff Pacha au Pacha de Nizza, incident dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche politique No. 3, en date du 30 Septembre dernier. Cette démarche a produit le meilleur effet, et Milosch en conserve une telle reconnaissance, qu'hier encore, dans une visite qu'il me faisait, ayant été dans le cas d'entendre de ma part quelques paroles flatteuses sur les insignes dont il était revêtu, il prit avec chaleur sur sa poitrine le portrait du Sultan Mahmoud et le porta à ses lèvres, à plusieurs reprises, en exprimant qu'il l'avait toujours regardé comme son bienfaiteur.

Outre le sentiment de peine que le Prince Milosch éprouve à voir partir pour la Servie son successeur, quoique ce successeur soit son fils, tant lui-même il se sent apte *à régenter les Serviens*, il ne peut voir sans une douleur profonde cette période de sa vie où, après avoir tout conquis par la force de son épée, il va se trouver à la fois veuf, privé de son fils unique, isolé, sans couronne! L'Administration même des grandes terres qu'il a en Valachie, ne l'intéresse plus que médiocrement. Il éprouve la nécessité de prendre un parti contre lui-même, contre son désespoir, et il m'a parlé de l'idée qu'il aurait, de visiter un jour en compagnie de la Princesse Milosch, Paris et la France. „J'ai toujours entendu dire, me faisait-il „exprimer hier par son drogman, que la France est le pays des femmes et des vieux „guerriers: c'est donc là que, si quelque repos nous est encore accordé ici bas, la „Princesse et moi, nous pourrons le goûter dans nos vieux jours". J'ai aussitôt promis au Prince Milosch, Monsieur le Duc, de faire connaître ce vœu à Votre Excellence, convaincu qu'elle voudrait bien me faire savoir de quelle manière le gouvernement du Roi l'envisagerait; le Prince Milosch m'honore de quelque bien veillance, et quelle que soit la réponse de Votre Excellence, il me sera facile de la lui faire comprendre(1).

Le Baron de Muhlbach, capitaine du génie au service de Sa Majesté le Roi de Prusse, l'un des officiers de cette nation présents à la bataille de Nézib, est arrivé à Bucarest. M. le Baron de Sakellario, Consul général de Prusse étant malade, m'a prié de présenter cet officier au Prince Ghika, qui l'a reçu avec la plus grande distinction. Partant dans quelques jours pour Jassi, j'ai proposé à M. de Muhlbach de m'accompagner, ce que l'accueil reçu ici, l'a engagé à accepter. Ayant été pendant six ans à la Cour de Berlin où, notamment pendant une gestion d'une année comme chargé d'affaires, j'ai été l'objet de la bonté particulière du Roi et des jeunes Princes, ses fils, il m'a paru que j'avais plus que personne le droit de traiter un officer prussien du mérite de M. de Muhlbach, à l'égal d'un compatriote.

(1) Ministrul francez pune pe margine nota aceasta: „Si le Prince et la Princesse Milosch venaient en France, ils seraient bien accueillis".

DCCXL.

Focşani, 1839, 14 Noemvrie.

Billecocq către Mareşalul Soult, despre ducerea sa la Iaşi, despre Câmpineanu şi intervenirea Sultanului în afacerea Adunării, despre relaţiunile dintre cei doi Domni şi luarea în primire a postului său.

(Consulat de Bucarest, 6).

Aussitôt que la conclusion des affaires de Servie, entamées entre Milosch, le Prince Ghika et Nedim Effendi, m'a permis de quitter Bucarest, je me suis disposé à partir pour la Moldavie, dans le but de remettre à S. A. le Prince Michel Stourdza, les lettres qui m'accréditent auprès de lui comme Agent du Roi. Dans la visite de congé que j'ai eu l'honneur de faire à cette occasion au Prince de la Valachie, S. A. S. m'a appris qu'un firman, émané de la Porte Ottomane, et qu'elle suppose obtenu à l'instigation de la mission Impériale Russe à Constantinople, prononçait l'exil du colonel Kampineano à Philippopoli. Le Prince Ghika m'a également appris, qu'un autre firman, auquel il attribue la même origine, le charge de réunir, avant l'époque de la convocation de l'Assemblée générale, les grands boyards de la Valachie, pour leur faire connaître, que les menées qui ont signalé la dernière Assemblée à Bucarest, avaient encouru toute la désapprobation du gouvernement de Sa Hautesse, et que le Sultan aimait à penser, que de pareils désordres ne se renouvelleraient pas. J'ai trouvé le Prince Ghika fort préoccupé des conséquences graves que peut avoir pour lui, l'expression d'une sollicitude qu'il juge à la fois, comme contraire à sa propre dignité et comme inopportune, et si les mesures adoptées contre le colonel Kampineano ont pu trouver grâce à ses yeux, à raison des griefs personnels qu'il peut avoir contre ce boyard, le second firman l'a embarrassé au point, qu'il m'a manifesté l'espérance qu'il conserve encore, d'obtenir de la Porte, si non la révocation de cette mesure, du moins l'autorisation de demeurer l'arbitre de l'usage qu'il conviendra d'en faire. La Porte Ottomane me paraît, dans les circonstances récentes relatives à la Servie, avoir assez d'obligations personnelles envers le Prince de la Valachie, pour lui accorder la faveur qu'il demande, et je dois m'empresser d'ailleurs d'ajouter, que les complications survenues depuis six mois dans la question d'Orient, ont éveillé chez les grands boyards de la Valachie, des préoccupations d'un ordre assez majeur, pour que toute exaltation soit chez eux momentanément calmée, et pour que le firman en question soit, présentement au moins, inutile.

J'ai naturellement profité de la circonstance qui faisait l'objet de ma visite au Prince Ghika, pour prendre ses ordres pour Iassi, et ayant été dans le cas de connaître déjà, pendant le peu de temps de ma résidence à Bucarest, les dissentiments personnels qui divisent, d'une manière si fâcheuse, les deux hospodars, j'ai demandé au Prince Ghika s'il ne profiterait pas volontiers d'un intermédiaire tel que l'Agent du Roi, pour faire dire au Prince Stourdza, quelques paroles qui fussent de nature à calmer l'irritation qui existe entr'eux, et qui, à la longue, en divisant les intérêts des deux pays qui leur sont confiés, ne pourrait contribuer qu'à la satisfaction de leurs ennemis, puisqu'elle tendrait naturellement à les affaiblir. Le Prince de Valachie, qui m'avait souvent entretenu de ses griefs contre le Prince Stourdza, m'a su le plus grand gré de ma proposition, et avec la loyauté et sa franchise habituelles, il ne m'a pas dissimulé qu'il considérait que l'Agent de la France lui paraissait parfaitement comprendre le mandat qui lui était confié, quand ses soins consistaient à faire disparaître un dissentiment, dont le moindre inconvénient était au moins d'enlever aux peuples confiés à leur administration, ce caractère compacte de fusion, de connexité, d'inhérence qui commandait depuis longtemps toute la haute

attention, tout le haut intérêt, que leur accorde la politique occidentale. Il m'a donc déclaré qu'il me donnait absolument carte blanche, (ce sont ses propres expressions), tant il considérait, qu'un ministère de conciliation entre l'hospodar de la Moldavie et lui, était compatible avec la qualité de représentant d'un pays, sur la protection et sur l'amitié duquel les deux Principautés du Danube aiment tant à compter. J'ai pris congé du Prince Ghika, en l'assurant que dans de semblables circonstances, il ne pouvait avoir auprès du Prince de la Moldavie, un fondé de pouvoirs ni plus intelligent, ni plus loyal, ni animé de meilleures intentions, que l'était l'Agent et Consul général de S. M.

DCCXLI.

Billecocq către Mareşalul Soult, despre recepţiunea sa la Iaşi.

Iaşi, 1839, 21 Noemvrie.

(Consulat de Bucarest, 7).

Après un voyage que le mauvais état des chemins a rendu fort difficile, et que plusieurs accidents même ont retardé, je suis arrivé dans cette résidence, il y a déjà quelques jours. Accueilli par M. Huber avec une obligeance, à laquelle M. le Marquis de Chateaugiron, mon prédécesseur, avait déjà été dans le cas de rendre hommage, j'ai été dès le lendemain de mon arrivée, redevable à son intervention et au crédit dont il jouit auprès du Prince (1), de pouvoir être immédiatement reçu par S. A. S. et lui présenter les lettres qui m'accréditent auprès d'Elle comme Agent du Gouvernement du Roi. J'avais déjà été dans le cas de rencontrer S. A. le hospodar de la Moldavie, lors de mon séjour à la quarantaine de Galatz, et la distinction toute particulière avec laquelle il m'avait dès lors traité, pouvait me donner à espérer le meilleur accueil ; je dois toutefois dire qu'il a été de la part du Prince, de la Princesse et des grands boyards de la Moldavie, au delà de tout ce que je pouvais attendre. Ce même accueil m'imposera nécessairement l'obligation de prolonger ici mon séjour, au delà du terme que je lui avais d'abord assigné, et bien que la présence de M. Huber à Iassi, et l'estime dont il jouit généralement, me paraissent, dès le premier abord, concourir à aider parfaitement aux exigences de la représentation française dans la Principauté de Moldavie, je mettrai un honneur tout particulier à prouver à S. A. S., aux autorités moldaves et à la société de Iassi, combien les agents de la France sont heureux et flattés de la réception qu'ils y trouvent.

S. A. S. le Prince Stourdza m'avait fait connaître, dans sa première entrevue avec Elle, tout l'empressement qu'elle mettrait à répondre aux lettres dont Votre Excellence m'avait rendu porteur, et le hospodar de la Moldavie vient de se montrer fidèle à sa promesse, en m'adressant dès aujourd'hui, la lettre que je me fais un devoir de joindre ici.

La réception tout à fait cordiale et distinguée que ma faite le Prince Stourdza, m'a tout naturellement engagé à lui parler, dès les premiers moments de ma présence ici, du message, qu'à ma sollicitation j'avais obtenu pour lui, du prince de la Valachie, et j'ai la satisfaction de pouvoir dire à Votre Excellence, que l'excellente nature du terrain dans lequel j'avais entrepris de semer, a porté tous les fruits que je ne désespérais pas de recueillir. Les explications du Prince Stourdza ont été nettes, loyales, catégoriques ; elles honorent d'autant plus les deux hospodars, que chacun, avec franchise, a abordé les mêmes faits, articulé les mêmes griefs; tous les deux

---

(1) Notă marginală de mâna Ministrului: „Lui exprimer ma satisfaction".

toutefois se sont empressés de reconnaître, que les ennemis seuls de leur pays pouvaient spéculer sur leur division, et qu'il n'appartenait qu'à l'Agent d'une puissance amie et désintéressée, de contribuer à faire luire pour eux, une nouvelle ère dans laquelle chacun était heureux d'entrer.

Ma qualité d'ancien secrétaire d'Ambassade à Constantinople, où le Prince sait fort bien que le dissentiment, né entre lui et le Prince Ghika, est vu avec un grand déplaisir, n'a pas nui au succès qu'a trouvé tout d'abord mon intervention; mais comme, d'un autre côté, il craignait que les firmans émanés de la Porte ne parussent provoquer chez lui, surtout à l'occasion de l'exil du colonel Kampineanc, une contrition tant soit peu imparfaite, il m'a demandé, comme une condition de la réconciliation dans laquelle il entrait de plein gré, qu'il fut bien reconnu dans l'occasion, que ce n'était pas lui qui avait pris l'initiative, mais bien le Prince Ghika, auquel, dans la situation toute favorable que le Sultan venait de lui faire, devait naturellement appartenir la priorité de la démerche dont l'Agent français était l'intermédiaire. Je me suis hâté de lui répondre, que vingt années de services diplomatiques pouvaient lui garantir ma circonspection et ma prudence; que d'ailleurs, mon avis était que le rapatriement entre les deux hospodars fût tel, qu'avait été leur dissentiment, c'est-à-dire sans aucun éclat, et que tout heureux que j'étais de contribuer à l'opérer dans le présent, et peut-être à le consolider dans l'avenir, je serais le premier à me dérober, aux yeux du public, à la satisfaction d'avoir amené un aussi précieux résultat. Je n'ai confié qu'à M. Huber les détails qui précèdent.

La poste de Constantinople a apporté, il y a quelques jours, le mémorable Hatti Chérif, rendu par Sa Hautesse le 3 Novembre. Il intéresse à un trop haut point l'avenir de l'Empire Ottoman, pour que les Gouvernements de Iassi et de Bucharest y soient demeurés indifférents. Le hospodar de la Moldavie en a ressenti lui-même une si vive impression, qu'il a tenu à m'en donner lecture à haute voix, en l'accompagnant des réflexions et commentaires que son esprit si judicieux et si distingué était fait pour lui inspirer.

DCCXLII.

Iași, 1839, 3 Decemvrie.

Huber către Ducele de Dalmația, despre primirea lui Billecocq la Iași, despre împăcarea lui Sturdza cu boierii și despre armatele rusești.

(Consulat d'Iassi, 31).

Le séjour de M. Billecocq à Iassy a produit ici un bon effet. Sa nomination d'Agent de France dans les Principautés du Danube a montré, aux Boyards, toute la sollicitude du gouvernement du Roi pour les Moldo-Valaques, qui veulent voir pour leur pays, une sécurité de plus qui, en raminant leur courage, leur fait entrevoir un avenir auquel ils sourient. Aussi l'accueil a-t-il été ce qu'il devait être pour M. l'Agent, une série d'attentions et de prévenances, dont M. Billecocq a déjà entretenu Votre Excellence, et au récit duquel j'aurai mauvaise grâce d'ajouter quelque chose.

M. Billecocq, qui ne s'est pas contenté de présenter ses lettres de créance au Prince Stourdza, a porté à S. A. S. des paroles de paix de la part du Prince Ghika de Valachie, et a cherché à préparer la réconciliation de deux Princes, faits pour s'estimer, et que l'on voit nourrir des ressentiments, que de faux amis ont semés parmi eux pour perpétuer la zizanie. Ces paroles de bonne harmonie ont été gracieusement accueillies, et je ne négligerai rien ici, pour seconder M. Billecocq dans les efforts qu'il fera à Bucharest, pour rendre complet ce raccommodement.

Le Prince Stourdza, contre lequel se sont brisées, encore récemment, toutes les intrigues de ses ennemis, a montré tant d'aplomb et d'habileté, qu'ayant pardonné

à tous ceux dont il avait eu à se plaindre, il en a fait depuis ses amis, qui maintenant le servent avec dévouement. Un seul Boyard, dont la femme, naguère la plus implacable des ennemis du Prince, avait empêché jusqu'ici de se rallier au Hospodar, a fini par faire des ouvertures de réconciliation, qui ont eu un plein succès, parce qu'il n'est pas dans la caractère du Prince de conserver de la rancune. Je veux parler du Vestiar Alexandre Stourdza, un des signataires du mémoire contre le Prince, d'il y a quatre ans. M-me Stourdza, d'ailleurs jolie femme, s'apercevant enfin qu'elle n'avait rien à gagner et beaucoup à perdre, à se mettre en dehors de la Cour, pour former une opposition que ses parents et ses amis désapprouvaient, a senti qu'il fallait quitter cette ligne de conduite. Aussi, la demande en réconciliation a été bien accueillie par le Prince et s'est opérée, il y a quelques jours, avec le mari; ce qui fait espérer que la femme rentrera bientôt en grâce.

Une autre réconciliation reste encore à opérer, et qui est plus difficile. C'est le rapprochement d'un autre premier Boyard, plus récalcitrant, M. Conaki, homme influent, bon patriote, mais original, d'un caractère bizarre et peu sociable, lequel tenant à conserver toute son indépendante hostilité contre le Prince, se complait à rester Boyard populaire et l'un des plus riches propriétaires de la Moldavie; il ne manque pas de capacité, fait beaucoup de bien, et s'il était à la tête des affaires, ferait tous ses efforts pour extirper un mal enracinè dans le pays, la vénalité.

On parle beaucoup ici, du mauvais esprit qui germe dans les corps militaires de la Russie, des inquiétudes qu'en conçoit l'Empereur Nicolas, et du désir que manifeste la noblesse de St. Pétersbourg et de Moscou, de donner de l'activité aux armées russes, pour les détourner des menées qui préoccupent aujourd'hui, dit-on, les officiers de tous grades; toutefois, on ne partage pas ici la crainte que manifestent les journaux de l'Allemagne, de voir la Russie se préparer à la guerre pour le printemps prochain.

DCCXLIII.

Huber către Ducele de Dalmaţia, despre misiunea lui Billecocq şi despre un gazetar francez.

Iaşi, 1839, 9 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 32).

J'ai eu l'honneur d'écrire, par le dernier courrier, à Votre Excellence, pour l'informer de l'arrivée à Iassi de M. de Billecocq, du succès de sa mission en ce pays et de son départ pour la Valachie, après 18 jours de station en cette résidence.

Je m'empresse maintenant de rendre compte à Votre Excellence, d'une notion que je dois à un Russe, à la suite d'une conversation avec lui. M. Durand, en ce moment rédacteur à Paris du journal *le Capitole*, et qui à l'époque de la restauration créa un journal d'opposition à Bruxelles, et après les évènements de Juillet 1830, fonda le Journal de La Haye, et plus tard celui de Francfort sur Mein, tous hostiles au gouvernement du Roi, passe parmi les Russes, qui l'ont connu à Pétersbourg lors de son voyage en Russie, pour un journaliste tout dévoué aux intérêts russes. Ils prêtent à ce M. Durand, que l'on dit recevoir une subvention de la caisse impériale, l'intention de rallier par son *Capitole*, sous le même drapeau et sous une même pensée, les français Bonapartistes, Républicains et autres ennemis de notre gouvernement, pour en faire, en cas de guerre, une masse propre à prêter, si cela était possible, un secours efficace, d'une part au Prince de Leuchtenberg, gendre de l'Empereur Nicolas, et au Prince Royal de Suède, qu'on mettrait l'un et l'autre à la tête des armées contre nous; d'autre part, aux Tories d'Angleterre, qui

fourniraient des subsides au Prince Louis Napoléon, pour seconder à la fois les vues Tory-Russo-Suédoises.

Je laisse à Votre Excellence d'apprécier, mieux que je ne pourrais le faire, la portée de cette notion, si elle la juge digne de son attention. Ce que je sais par conviction, c'est que ce Sr. Durand, qui rédige aujourd'hui le *Capitole*, est un intrigant, à qui toute mauvaise action est imputable.

DCCXLIV.

București, 1839, 20 Decemvrie.

Billecocq către Soult, despre misiunea sa și cu știri din țară.

(Consulat de Bucarest, 8, 139 ter).

De retour de Iassi depuis deux jours, j'ai repris mes relations officielles avec le gouvernement valaque, et ma première visite a été pour S. A. S., à laquelle je devais être empressé de rapporter tout ce que mes entretiens avec le Prince de Moldavie promettent d'avantageux et de précieux, même pour leurs rapports futurs. S. A. le Prince Ghika, avec sa cordialite habituelle, me proposait de prendre l'initiative vis-à-vis du Prince Stourdza, en lui adressant une lettre qui renfermât, de sa part, tous ses témoignages de satisfaction à l'occasion de la réconciliation opérée; mais nous nous sommes bientôt accordé à reconnaître, que les preuves de la pacification faite, devaient plutôt se produire désormais dans les faits, que par des manifestations banales et de pure politesse. Le Prince de Valachie, qui dans le mécanisme journalier de son administration, rencontre des occasions fréquentes de contact avec celle du Prince Stourdza, m'a promis de le mettre au plutôt dans le cas de s'apercevoir, des dispositions franches et loyales avec lesquelles il entre, pour sa part, dans la voie que l'Agent de S. M. le Roi des Français lui a ouverte.

Le séjour que je viens de faire dans la Moldavie, a naturellement servi à compléter, sur les deux Principautés, les premiers aperçus que m'avait déjà donnés un séjour de quelques semaines à Bucarest. Plus je vois les Valaques et les Moldaves, plus je les crois dignes du haut témoignage d'intérêt que le Gouvernement du Roi a jugé à propos de leur donner, à la suite de la mission de M. le Baron de Bois le Comte dans les Principautés, en mêlant au titre du Consul général du Roi en Valachie et en Moldavie, un caractère diplomatique. Je n'hésite même point à dire, que la pensée toute bienveillante du Gouvernement du Roi, en pareil cas, ne peut être accomplie que par un diplomate, tant à chaque pas je suis obligé de reconnaître que le terrain sur lequel je marche, exige de ma part la plus grande circonspection. M. de Bois le Comte revenant aujourd'hui dans les Principautés, trouverait peu de choses à ajouter à ses premiers récits, moins de choses encore à changer à ses premiers aperçus, tant ils ont été vifs, judicieux, pénétrants. Il est vrai, Monsieur le Maréchal, et c'est une chose qui me coûte à dire, que dans les cinq années qui se sont passées depuis, plusieurs fautes qui n'ont point échappé à l'attention du département des Affaires Etrangères, ont été commises; pour avoir voulu aller trop vite, on est demeuré stationnaire, je dirai plus, il serait facile dans certaines circonstances, d'indiquer une légère inclination rétrograde. M. Félix Colson est peut-être de tous les imprudents amis que compte ce pays, le seul qui ne s'aperçoive pas aujourd'hui, de ces tristes vérités. Les brochures qu'il publie coup sur coup, le prouvent bien, et c'est à M. Kampineano, qu'il restera à expier tout l'inconvénient d'une pareille confraternité politique. M. Kampineano se montre absolument dans ses actes, ce que M. Colson se montre en ses écrits: il a dans ses théories une imperturbable confiance, qui peut le jeter en aveugle, dans une situation qu'il

sera trop tard pour reconnaître et pour éviter, quand il en mesurera enfin toute la fâcheuse réalité. Apprenant à Vienne le firman lancé contre lui, il n'a pas craint de venir jusque sur les frontières de la Valachie, à Hermanstadt, où, homme toujours trop progressif, les bons conseils de ses amis, de sa famille, ne le détournent pas de l'idée d'aller encore en avant, et de traverser son pays en dépouille opime, pour aller chercher ses fers à Philippopolis. Le Prince m'a parlé de cette circonstance, avec son bon sens habituel, et il est réduit à déplorer une persévérance, qui ne peut que tourner au détriment d'un homme, qui finalement, abstraction faite de ses erreurs, est assez intéressant par lui-même, par sa famille et par ses amis. La disgrâce de M. Kampineano ne pouvait avoir que beaucoup de retentissement à Iassi: les Moldaves et les Valaques sont trop solidaires dans leur situation politique, pour que tout ce qui prouve encore l'existence d'une législation exceptionnelle possible, à l'égard des uns, n'atteigne point également les autres. Aussi la stupeur, — l'expression n'est point trop forte, — a été d'autant plus grande à Iassi, que le voisinage de la frontière russe, placé aujourd'hui à deux postes de la capitale Moldave, leur donne, d'un autre côté, à l'aspect des châtiments envoyés de Constantinople, des appréhensions qui ne le cèdent en rien aux premières. De là, plus d'incertitudes chez ce peuple; moins de sécurité, moins de confiance dans l'avenir; chez eux, comme chez les Suédois, qu'ils m'ont incessamment rappelés, une plaie saignante, dans la perte de la Besarabie comme dans celle de la Finlande, que rien ne peut cicatriser, ne peut tarir; et au milieu de ces circonstances, il ne faut pas moins que le Prince éclairé qui les gouverne, pour que, tenu d'une main sûre, le gouvernail d'un aussi faible navire, lancé au milieu de tant d'écueils, ne soit pas mille fois brisé. Tous mes efforts ont consisté pendant mon séjour à Iassi, Monsieur le Maréchal, à ce qu'au milieu de tant de difficultés, les Moldaves et les Valaques n'ajoutassent pas eux-mêmes, par leur propre aveuglement, aux périls existants déjà, si réels, déjà si imminents. La réconciliation des deux hospodars était devenue à mes yeux une condition *sine qua non* de l'existence des deux principautés, et je ne crois pas me faire illusion en disant à Votre Excellence, que je suis assez sûr de l'estime et de l'affection que me portent les deux Princes, pour compter sur la solennelle promesse qu'ils m'ont faite, de revenir par la force de leur conviction à des rapports ostensibles meilleurs. L'Occident, leur ai-je dit à chacun d'eux tour à tour, a l'habitude de confondre tellement dans sa sollicitude politique les intérêts de vos deux pays, qu'on ne vous y connaît que sous le nom de *Moldo-Valaques*. Par quelle fatalité faut-il que, pour vous et pour les peuples confiés à votre administration, les appellations mêmes de Moldaves et de Valaques soient si peu synonymes, que vis-à-vis de chaque étranger, vous vous croyez toujours réciproquement obligés, d'expliquer, par des commentaires qui découlent d'un patriotisme assez mal entendu, la différence qui existe entre des populations nées de la même mère, sorties de la même origine. On retrouve alors de part et d'autre, Monsieur le Maréchal, quand on approfondit la cause de ces malveillants commentaires, une complaisance servile à venir au secours des antipathies réciproques de ceux qui les gouvernent; aussi je ne désespère point, qu'un des résultats de la réconciliation que j'ai osé entreprendre, et que j'espère avoir opérée, ne puisse ramener à la longue, entre les populations des principautés, un état de choses qui, sans rien statuer à l'égard de leur état politique futur, apportera néanmoins à leurs frères de l'Occident, sortis comme eux de la grande famille Romaine, un démenti moins formel, quand en les confondant dans leur intérêt, dans leur affection, ils les désignent sous un nom commun et générique.

La fête de l'Empereur Nicolas a été célébrée hier à Bucarest. Invité à cette occasion chez S. A. S. le Prince Ghika, je me suis rendu à une soirée où il avait réuni la plus brillante société de la ville. Le matin j'avais, ainsi que mes collègues, présenté mes félicitations à M. Titoff.

DCCXLV.

București, 1839, 27 Decemvrie. Billecocq către Mareșalul Soult, despre deschiderea Adunării, despre arestarea lui Câmpineanu și a lui Alexandru Belu, despre consulatul suedo-norvegian și despre corespondența sa.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol. 9).

L'Assemblée générale a été ouverte le 23 Décembre. Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, le discours que S. A. S. le Prince Ghika a prononcé à cette occasion. Il me paraît donner une idée si exacte et si complète de l'état présent de la Valachie, que je n'imagine pas qu'on puisse rien ajouter comme commentaire, et je me borne à l'adresser à Votre Excellence, comme une des meilleures dépêches qu'on puisse écrire sur ce pays.

Une estafette, venue en toute hâte de la frontière d'Autriche, annonce au Prince Ghika, qui a encore peine à se rendre compte de cette nouvelle, qu'au moment où le Colonel Kampineano se disposait à entrer en Valachie, pour se rendre au lieu d'exil que le firman du Sultan lui a désigné, un ordre supérieur, qu'on croit venu de Vienne, a décidé son arrestation à l'une des forteresses les plus voisines. Un autre boyard, M. Alexandre Bellio, qui se trouvait en même temps que le Colonel Kampineano à la frontière de Valachie, pour revenir à Bucarest, s'est vu frappé par la même mesure, au grand étonnement de tous ceux qui ici s'intéressent à lui. J'aurai soin de faire connaître à Votre Excellence les nouveaux renseignements que je pourrai me procurer sur cette affaire.

S. M. le Roi de Suède et de Norvège, ayant été dans le cas de reconnaître que l'existence du Consulat créé par lui à Bucarest, n'amenait pour son gouvernement que des embarras et des tracasseries, à raison de la protection que ce Consulat était spécialement chargé de donner à l'église luthérienne de cette ville, vient, sur la demande que lui en avait adressée le titulaire M. Gaudy, de le démettre de ses fonctions.

P. S. — Au moment de fermer cette dépêche, je reçois celle chiffrée, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 2 Décembre. Je suis heureux que les premières informations que je lui ai adressées de mon nouveau poste, aient mérité son intérêt, et plus heureux encore que, sans instructions spéciales d'Elle, j'aie pressenti toute sa pensée, que chaque moment de mon séjour dans les Principautés me verra m'efforcer de réaliser.

DCCXLVI.

București, 1840, 22 Ianuarie. Billecocq către Mareșalul Soult, despre lucrările Adunării, despre liberarea lui Belu și arestarea lui Câmpineanu, despre misiunea lui Gheorghe Suțu și despre întâlnirea sa cu Miloș Obrenovici.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol. 10).

Comme complément des premiers travaux parlementaires, de la session de l'Assemblée générale de la Principauté de Valachie pour 1839—1840, je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, la réponse faite par cette même Assemblée au discours d'ouverture de S. A. S. le Prince régnant. Le passage que j'y souligne, en annonçant une résistance systématique de la part des boyards, à améliorer la con-

dition du cultivateur, donne vivement à regretter au Prince Ghika et à son gouvernement, que le prétendu patriotisme, dont se targue l'Assemblée générale de la Valachie, consiste peu dans l'abnégation de soi-même et le désintéressement, ces vertus politiques, sans lesquelles les choses pauvres du pays, qu'on présente comme régénérés, auront toujours peine à croire à une amélioration, qui leur échappe toutes les fois qu'elles se regardent comme le plus fondées à l'espérer et à l'atteindre. S. A. m'a exprimé sur ce sujet toute sa pensée, avec amertume; je ne pouvais pas attendre autre chose, de l'élaboration de son cœur et de la noblesse de ses sentiments.

Le gouvernement Autrichien, qui n'a pas tardé à séparer la cause du boyard Bellio d'avec celle du Colonel Kampineano, a laissé le premier continuer sa route vers Bucarest, tandis qu'il faisait rétrograder le second sur Vienne. M. le Comte de St. Aulaire aura sûrement porté à la connaissance de Votre Excellence, les motifs qui, dans cette circonstance, ont dirigé la conduite de la police autrichienne. Quant au gouvernement Valaque, il l'ignore, et les lettres que le Colonel Kampineano ne cesse pas d'écrire à ses amis et à sa famille, lettres qui sont journellement communiquées au Prince, qui veut bien m'en faire part, sont loin de jeter le moindre jour sur le véritable motif de son arrestation. C'est donc à la S. P. Ottomane qu'il restera à discuter avec le gouvernement Autrichien, le droit qu'il avait de s'emparer de son prisonnier et de paralyser ainsi l'action de sa justice.

Le Prince Georges Soutzo, remplissant en l'absence de son frère les fonctions de grand Postelnik de la Principauté de Moldavie, est arrivé à Bucharest, chargé par le Prince Michel Stourdza de s'entendre avec le Prince de la Valachie et le Consulat général de Russie, sur les moyens d'affermer en commun et de la manière la plus avantageuse, les salines des deux Principautés. Il y a toute raison d'espérer que, de cette première fusion d'intérêts matériels, résulte pour les deux Princes l'occasion, qu'aucun d'eux ne laissera échapper, de se donner mutuellement des preuves de cette bonne intelligence que, depuis que je suis accrédité auprès de leurs personnes, je me suis efforcé de rétablir entr'eux.

J'ai eu récemment, dans un séjour de plus d'une semaine à l'un des châteaux de plaisance du Prince Ghika, l'occasion de faire au Prince Milosch la communication toute bienveillante, dont Votre Excellence m'avait chargé. Il est de mon devoir de dire, qu'il est impossible de s'en être montré plus digne, par ce qu'il m'a témoigné de reconnaissance pour le gouvernement du Roi. La manifestation en a été pour moi d'autant plus touchante, qu'il est à ma connaissance, que les préoccupations que lui donnent en ce moment et ses affaires personnelles et celles de son fils, ne lui permettent pas de prévoir l'époque, à laquelle il lui sera permis d'user de la flatteuse autorisation que j'étais chargé de lui donner.

DCCXLVII.

Huber către Ducele de Dalmația, despre situația Moldovei între cele trei imperii, despre consulii ruseşti, despre Câmpineanu și despre Postelnicul Șuțu.

Iași, 1840, 31 Ianuarie.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 33)

Ma correspondance d'une bonne moitié de l'année dernière, a servi à démontrer à Votre Excellence, que les Moldaves étaient peu contents de leur situation précaire, livrés qu'ils sont aux caprices d'autorité des trois grandes puissances qui les entourent, et chacune exerçant le degré d'influence qui lui est propre. La Porte,

par le maintien des capitulations et des traités qui rattachent les Principautés à l'Empire Ottoman; l'Autriche, par sa population chrétienne et israélite, dont le commerce et l'industrie paralysent les efforts des indigènes, auxquels il manque une protection efficace; et la Russie, en s'ingérant dans toutes les affaires de l'administration publique, par l'organe de ses agents consulaires, qui se prévalent des droits que les traités et le Règlement organique leur concèdent, usent outre mesure de l'exercice de leurs fonctions.

Un semblable état de choses n'a cependant rien d'alarmant pour la Moldavie, au moins de la part de la Turquie, qui peut la servir, sans plus lui nuire: car la protection ottomane est pour la Principauté, une sauvegarde qui peut la mettre à l'abri de tentatives ambitieuses. Tandis que l'Autriche domine le pays par l'influence d'une population autrichienne, qui fournit à tous les besoins commerciaux et industriels moldaves, à part le traité de Sistof et d'autres conventions postérieures avec la Porte, qui donnent aux Agents d'Autriche pleine juridiction sur leurs propres sujets, parmi lesquels se trouvent, par abus, beaucoup d'étrangers, auxquels ils accordent une protection entière; d'où découle l'inconvénient de voir des étrangers échapper aux charges de l'état, dont on impose les nationaux. Quant à la Russie, ses agents sont si exigents, ils cherchent tellement à augmenter leur importance, ils se sont si longtemps montrés récalcitrants envers toutes les autorités constituées, que le Hospodar s'est enfin vu dans la nécessité de se plaindre à Constantinople et à St. Pétersbourg, du pouvoir arbitraire qu'ils exerçaient, au point de déconsidérer le pouvoir hospodarial.

M. de Beysac, rappelé par sa Cour à cause de son zèle mal entendu, fut remplacé par M. de Kotzebue, jeune homme de peu d'expérience, qui tomba bientôt dans les mêmes embarras que son prédécesseur, comme j'ai eu l'honneur d'en entretenir Votre Excellence dans mes précédentes dépêches. Les rapports qui s'établirent entre le Consul de Russie et le Prince Michel Stourdza, devinrent difficiles et de nature si désagréable, que S. A. se vit forcée de déclarer que désormais, il cessait de traiter avec lui des affaires de la Principauté, autrement que par notes officielles. Ordre de choses qui dura jusqu'à l'arrivée de M. Titoff, venant remplacer M. le Baron Ruckman, que l'on rappelait de Bucharest pour d'autres motifs. Le séjour ici de ce nouveau Consul général russe, servit à tout concilier et à écarter des difficultes qui avaient pu s'élever. En effet, les conseils que sans doute M. Titoff était chargé par son gouvernement de donner à M. de Kotzebue, modifièrent bientôt la tenue de ce dernier, et peu après se rétablirent, avec le Prince Règnant, des rapports qui depuis, n'ont plus été altérés par aucune mésintelligence, au moins apparente.

M. de Kotzebue, qui est allé passer quelques jours à Bucharest, en est revenu très satisfait. Son voyage, dit-on, avait pour principal objet de consulter M. Titoff sur sa conduite à tenir relativement à la marche des affaires judiciaires, qu'il trouve vicieuses, et avec raison, sous bien des rapports; et aussi touchant les symptômes d'indépendance et de nationalité, qui se manifestent dans le pays, depuis que les journaux et diverses publications de l'Occident proclament hautement, que l'union des deux Principautés en un corps d'Etat, serait pour l'Europe une heureuse combinaison.

La conduite de l'Autriche à l'égard du Colonel Campiniano a été, à quelques exceptions près, fortement désapprouvée par toutes les classes des Boyards. Ils espèrent que les gouvernements français et anglais offriront l'appui de leur intervention auprès de celui de Vienne, pour rendre à sa famille M. Campiniano, que les Valaques sauront juger chez eux, pense-t-on, si en effet, il s'est rendu coupable de quelque délit politique, dont on l'accuse. On ajoute même qu'il eût préféré l'exil à Philippopoli, auquel le condamnait un firman, parce que l'on suppose qu'après un plus mur examen de sa conduite, on serait parvenu à faire révoquer ce firmân.

On attend le retour à Iassi du Postelnik Prince George Soutzo, qui a dû

quitter hier Bucharest, et apportera des nouvelles d'une contrée où les esprits plus avancés qu'ici, comprennent mieux la nationalité, et se raidissent contre toute influence oppressive. Si l'administration toujours vicieuse des deux Principautés, et surtout en Valachie, ne s'améliore que médiocrement, au moins l'esprit public a fait dans peu de temps, beaucoup de progrès parmi les Moldo-Valaques.

Le Hatti-Shérif du 3 Novembre, pour n'avoir pas plu aux Phanariotes, n'anime pas moins d'une confiante espérance les bons esprits de ce pays, qui voient dans le discours de notre Roi, une prochaine solution de la question d'Orient, et pour peu que se réalisent les dispositions que l'on prête à Méhémet Ali, de résoudre ses différends avec la Porte, on se flatte à Iassi de toucher au moment si désiré d'un arrangement définitif à Constantinople, comme à Alexandrie.

DCCXLVIII.

Billecocq către Mareşalul Soult, despre hatişerifurile venite dela Constantinopol şi despre incidentul cu consulul englezesc Colquhoun. București, 1840, 10 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 11).

Le hatti Chérif de Gulhané vient d'être adressé par la Sublime Porte à S. A. S. le Prince Ghika, qui a reçu en même temps, l'ordre de le porter par toutes les voies officielles, à la connaissance du peuple et des autorités valaques. Le hatti Chérif était également accompagné d'un firman, qui déclarait que, bien entendu, ses dispositions ne devaient contrevenir en rien aux institutions organiques déjà octroyées à la Principauté. Hier, Dimanche, 9 fevrier, S. A. le Prince Ghika ayant convoqué les principaux boyards, leur a fait faire, étant sur son trône, la lecture des deux rescrits impériaux. On ne se souvient point, qu'à aucune époque un message de Constantinople ait été accueilli avec plus de démonstration de soumission et de respect. Le grand Postelnik (ou Ministre des Affaires Etrangères), et le grand Logothète (ou Ministre de la Justice) ont été jusqu'au bas du grand escalier du palais du Prince, prendre des mains du tartare, qui les apportait de Constantinople, les documents officiels en question, pour les apporter à S. A. qui, à l'autre bout de l'escalier, attendait avec toute sa Cour. Votre Excellence appréciera sans doute, tout ce qu'il y a de convenances parfaites, à avoir observé dans les conjonctures présentes, un pareil luxe de formes.

J'ai à entretenir Votre Excellence d'un incident, qui ne peut manquer de lui paraître regrettable, au moment où les cinq grandes puissances s'occupent à Londres de l'examen de la question d'Orient. Plusieurs conflits de juridiction, soulevés pendant les dernières années et à maintes occasions, entre M. Colquhoun, Consul général britannique en Valachie, et le gouvernement local, avaient fini par amener une vive mésintelligence entre le Prince Ghika et cet agent. Les liaisons personnelles de M. Colquhoun avec le Colonel Campineano, ses correspondances récentes avec lui, quelques petits démêlés de salon et une antipathie naturelle de caractère, avaient conduit les choses au point, que la moindre complication qui pouvait survenir, devait naturellement faire craindre un éclat. Cette complication s'est tout à coup présentée, et M. Colquhoun n'a peut-être point assez cherché les moyens de l'éviter, ou pour mieux dire, de l'atténuer. Il y a quelques jours qu'un raya, attaché au service du Sr. Aspréa commis à la chancellerie du Consulat britannique, fut arrêté dans la rue entre onze heures et minuit, portant, contre les lois de police du pays, des charbons allumés sur une pelle; le garde de nuit l'ayant arrêté en flagrant délit, et voulant le conduire au corps de garde voisin, celui-ci appela à son secours son maître, qui

venant, soutenu d'une autre personne, maltraita le garde de nuit et s'empara d'un *saccadji* ou porteur d'eau de la police, qui l'accompagnait, et le détint chez lui. La garde arriva aussitôt et voulut s'emparer, non seulement du *saccadji*, mais aussi du Sieur Aspréa, pour le résistance qu'il avait montrée à la force publique, lorsqu'il était lui-même dans son tort; mais celui-ci, arguant de sa qualité de sujet britannique (le Sr. Aspréa est Ionien), refusa d'obtempérer aux injonctions qui lui étaient faites. Le Prince apprenant ce qui s'était passé, choisit parmi ses aides de camp le colonel Iacobson, anglais d'origine, pour instruire M. Colquhoun de tout ce qui était venu à sa connaissance, et lui demander, comme une satisfaction qui lui serait personnellement agréable, de livrer à la justice valaque le Sr. Aspréa. M. Colquhoun ayant répondu que ses instructions ne lui permettaient point de décider sans une enquête, de la liberté d'un sujet anglais, s'y refusa; plusieurs notes assez aigres furent échangées, et enfin, dans une entrevue que le Prince et le Consul britannique n'ont pas tardé à avoir, les explications sont devenues si vives, que S. A. a fini par déclarer à M. Colquhoun, que toute relation personnelle était rompue entr'eux. Sur la nouvelle qui m'a été donnée, que la demande du rappel de M. Colquhoun devait être faite par S. A. S. à Constantinople et à Londres, je me suis empressé d'aller trouver le Prince Ghika, bien que M. Colquhoun, qui sait bien que je ne fais point consister les attributions consulaires dans un rôle agressif, ne m'eût rien dit, et je lui ai demandé s'il ne pensait pas que, dans son intérêt même, la démarche à laquelle il songeait, ne fut pas au moins intempestive. Je dois dire à Votre Excellence que, malgré ce qu'il m'accorde d'amitié, et en dépit des raisons que je lui ai alléguées, le Prince m'a paru si déterminé à en finir avec M. Colquhoun, que je n'ai pu obtenir de lui que la déclaration, d'ailleurs très explicite, qu'il ne s'agissait point là d'une affaire de gouvernement à gouvernement, mais seulement de ses griefs contre un un agent, avec lequel, soit que le gouvernement anglais prenne ou non sa demande en considération, il était entièrement résolu à rompre tout rapport. Depuis que j'ai fait cette démarche, M. Colquhoun a trouvé l'occasion de me parler de cette affaire. Sans lui rien dire, de ma démarche qui avait été sans succès, je me suis borné, après avoir écouté attentivement son récit, à lui avouer franchement que, dans le même situation que lui, n'ayant à protéger qu'un sujet qui était tout-à-fait dans son tort, j'aurais, avec mon inexpérience des affaires consulaires, et quand toute ma vie je n'en ai traité que de diplomatiques, précisément suivi une autre ligne de conduite que la sienne. Tout cela se passant dans les termes de la conversation la plus cordiale, je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence, qu'il m'a été d'autant plus facile de défendre un système, qui n'est pas celui de M. le Consul anglais, et que je persiste toutefois et surtout sur un pareil terrain, à croire le bon.

DCCXLIX.

București, 1840, 4 Martie. Billecocq către Mareșalul Soult, despre confiscarea unor cărți ale lui Colson și despre întoarcerea lui Campineanu.

(Consulat de Bucarest, Dfr. pol. 12, 42).

Dès la réception de la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 10 février, et qui m'est parvenue ce matin, je me suis immédiatement rendu chez S. A. le Prince Ghika, pour l'entretenir de la double demande que j'étais chargé de lui présenter. La dépêche de Votre Excellence intéressant en quelque sorte, au succès d'une demande qui n'était pas sans difficultés, mes rapports personnels avec le Prince Ghika, je n'ai pas hésité à lui faire connaître cette cir-

constance, que j'avais des raisons de croire décisive. Le Prince a eu effectivement aussitôt la grâce de me répondre: „S'il en est ainsi, M. l'Agent, écrivez à S. Ex„cellence M. le Maréchal Duc de Dalmatie, que les rapports entre nous sont tels, „qu'il m'a suffi d'un seul mot de vous, pour que je fasse droit à la double demande „dont vous m'entretenez; les taxes perçues sur les livres saisis seront remboursées „et *les livres eux-mêmes pourront être réexportés*". Votre Excellence a déjà compris que, si je trouve autant de facilités dans mes relations avec le Prince de Valachie, c'est qu'à ses yeux j'ai un seul mérite, mais il est grand, celui de représenter dans les deux Principautés une puissance qui, avec beaucoup plus de motifs peut-être que les autres Cabinets Européens, d'exiger partout ce qu'Elle désire, sait mettre en toute occasion la bonne grâce de le demander ici, avec réserve et politesse.

La dépêche à laquelle j'ai l'honneur de répondre aujourd'hui, me donne tout lieu de penser que l'avis ci-joint, que je viens de recevoir de Pesth, d'un envoi inattendu de livres qui m'est fait de Paris par la librairie Pougin, pourrait bien aussi être relatif à une expédition des œuvres de M. Felix Colson qui, cependant, n'a pas jusqu'à présent jugé à propos de m'en prévenir. Dans le cas où ma supposition serait fondée, Votre Excellence aurait-elle la bonté de faire informer ce jeune écrivain, que ses deux expéditions de livres reprendront probablement à la fois, le même chemin. Je ne doute pas, en effet, que S. A. le Prince Ghika ne consente, malgré la récidive, à m'accorder la même faveur pour ce second envoi. Comme cependant, je pourrais bien échouer une troisième fois, je prierai Votre Excellence de vouloir bien faire inviter M. Colson, dans son intérêt même, à ne plus tenter dans ce pays, une importation sur laquelle la police valaque a, je le sais, les yeux ouverts depuis quelque temps. M. Colson pourrait être engagé, par la même occasion, à indiquer la destination qu'il désire que reçoivent la somme d'argent restituée et les livres réexportés (1).

Le Colonel Campiniano est arrivé ce matin à Bucharest, et j'ai dû éprouver d'autant plus de reconnaissance pour le bon procédé du Prince Ghika, qu'au moment même, je venais l'entretenir de la demande de Votre Excellence, j'ai trouvé S. A. livrée à des préoccupations que lui suscitait déjà, la présence de ce boyard dans sa capitale. Les correspondances de Vienne lui apprenaient aussi, que M. Campiniano avait montré, dans les interrogatoires qu'il avait subis de la part de la police autrichienne, outre beaucoup d'arrogance, des „*dispositions dont le Prince eût à se méfier*". „Ces circonstances, m'a dit S. A., ne modifient toutefois en rien, le désir que j'ai, de réussir dans la démarche que je viens de tenter auprès de Reschid Pacha, pour obtenir que M. Campiniano soit relevé de l'obligation de se rendre en exil à Philippopoli".

---

(1) Félix Colson publicase întâi o broşură intitulată: *Coup d'œil rapide sur l'état des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe* ... Paris, Armand Pougin, 1839, — în 8° de 36 p. D. G. Bengescu *(Bibliographie franco-roumaine,* II éd. Paris, Leroux 1907, p. 30, citează o ediţie a acestei broşuri din 1838, şi atribue tot lui Colson o alta, cu titlul: *Précis des droits et devoirs mutuels des Valaques, des Turcs et des Russes,* fondé sur la droit des gens et les traités. Impr. de Malateste, à Paris, 1838,—8°, 27 p.

Apoi, a mai publicat:

Précis des droits des Moldo-Valaques fondé sur le droit des gens et sur les traités .... Paris, Pougin, 1839, — 8° de 35 p. şi: *De l'état présent et de l'avenir des Principautés de Moldavie et de Valachie;* suivi des traités de la Turquie avec les Puissances européennes, et d'une carte des Pays roumains ... Paris, A. Pougin, 1839, — în 8°, de III+462 p.

In traducere românească a apărut: *Scurta descriere a drepturiloru Moldoveniloru şi a Munteniloru,* fundate pe Dreptulŭ gintelorŭ şi pe trataturĭ de *Felice Colson,* tradusă de *Dimitrie A. Sturza.* Iaşii, Tip. Bucŭmuluĭ Romanŭ, 1856, — 8°, de VIII+56 p.

Mai târziu, F. Colson a publicat: *Nationalité et régénération des paysans moldo-valaques* ... Paris, E. Dentu, 1862, — 8° de 270 p.

DCCL.

București, 1840, Martie. Billecocq către Thiers, despre exilul lui Câmpineanu, despre compania austriacă de vapoare pe Dunăre și despre cartea lui Grammont.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 13, 42 bis).

Au vœu que lui avait manifesté S. A. S. le Prince Ghika, et dont j'avais eu l'honneur d'entretenir M. le M-al Soult par ma dernière dépêche, Réchid Pacha vient de répondre que Sa Hautesse, instruite des inspirations généreuses du Prince de Valachie en faveur du Colonel Campiniano, rendait le hospodar arbitre de choisir le lieu où, sur le territoire Valaque, le prisonnier de la Porte, enfin restitué par l'Autriche, devra subir sa condamnation à l'exil. Le Prince, tout en ayant fixé le monastère de Marzinéni, situé à quelques lieues de Bucharest, pour le séjour du Colonel Campiniano, au lieu de l'obliger de se rendre à Philippopoli, me disait encore hier, qu'encouragé par ce premier succès auprès de la Porte Ottomane, il allait tenter d'obtenir en faveur du député valaque, la remise de la peine entière. C'est ainsi que le Prince Ghika, dans l'exercice de ses hautes attributions, suit, toutes les fois qu'il peut l'accorder avec les devoirs, l'impulsion de son excellent cœur.

L'administration de la Compagnie des bateaux à vapeur du Danube, plutôt pour répondre à ses engagements pris envers l'Assemblée des actionnaires à Vienne, que pour aider à la facilité des voyageurs, qui auront à parcourir dans le courant de cet été la ligne de navigation établie entre la capitale de l'Autriche et Constantinople, vient d'annoncer par affiches, pour le 29 Avril, le premier voyage entre Czerna-Voda et Kuestendjé; les diligences fabriquées à Vienne, ont déjà été débarquées, à cet effet, par les bateaux à vapeur du Danube, sur sa rive droite. On a peine à comprendre comment, tout en tenant à appliquer le principe d'une concession aussi importante pour l'Autriche, la prudence allemande a pu mettre autant de précipitation, à décréter un état de choses pour lequel les moyens matériels sont loin d'avoir acquis le degré de perfectionnement désirable; aussi y voit-on généralement ici, Monsieur le Ministre, une intention plus prononcée que jamais, de pousser le Cabinet de St. Pétersbourg à se charger lui-même du nettoiement de la barre de Soulina.

Il vient de paraître à Bucharest une brochure ayant pour titre: *De l'administration provisoire russe en Valachie et de ses résultats*(1). L'auteur, qui est M. le Vicomte de Grammont, maréchal de la Cour de S. A. Prince régnant, a peut-être été trop entraîné par son ancienne qualité d'aide de Camp du général Kisseleff, à reporter à l'administration russe, les bienfaits d'une situation que ses fonctions actuelles, et aussi la justice, lui imposaient le devoir d'attribuer au Prince Ghika, et non pas à d'autres. Le caractère de cette publication consolera, au surplus, bien vite le Prince Ghika, de ce qu'elle a de tout à fait inopportun, car elle n'assure pas assez à M. le Vicomte de Grammont la réputation d'écrivain, pour qu'il ait pu, sans inconvénient, songer à passer par dessus le tort qu'elle lui fait déjà, dans l'esprit du Prince de Valachie. Bien que, si j'en excepte quelques sentimentalités adressées par M. de Grammont à ses compagnons d'armes de la campagne de 1828, cet écrit ne contienne guère que tout ce qui a été dit, dans les dernières années, par mes prédécesseurs, sur le mécanisme et sur la marche du gouvernement Valaque, je m'empresserai de l'adresser à Votre Excellence, si toutefois l'occasion se présente, d'acheminer ce livre à Paris, sans dépasser pécuniairement la limite qui m'est imposée tout d'abord, par sa valeur intrinsèque.

(1) Bucarest, Impr. de Fréderic Walbaum, libraire de la Cour, 1840.

DCCLI.

Huber către Thiers, despre lucrările Adunării, despre neorânduelile de la Galați, despre un articol din „Gazeta de Augsburg", despre intervenirea agenților ruseşti în contra trimiterii copiilor boiereşti în Franța şi despre misiunea unui ofițer rus. Iași, 1840, 27 Martie.

(Consulat d'Iassi, 34).

L'Assemblée générale, convoquée pour le 27 janvier dernier, et qui n'a guère ouvert ses séances qu'à la mi-février, n'aura eu qu'une courte durée, puisqu'elle est sur le point de clôre sa session. Ses travaux ont eu peu de portée et n'ont eu d'autres objets, que de s'occuper de la révision des dépenses de l'année dernière, que la majorité a voté sans beaucoup de contestation. Le budget de cette année n'a non plus donné lieu à aucune discussion sérieuse. On lui a su gré d'asseoir les intérêts des orphelins, en sanctionnant une proposition de loi, toute calquée sur le chapitre de la Tutelle de notre code civil. Une dernière proposition assez importante, tendait à régulariser l'emploi du revenu d'un impôt spécial, sur la sortie des céréales par Galatz, dont le Hospodar avait exclusivement le maniement, et dont il rendait compte tous les ans à l'Assemblée. Ce qui vient d'avoir lieu, après quelques intrigues déjouées, en affermant par adjudication pour quatre ans, les recettes de cet impôt, dont une des principales conditions est de restaurer avec ce revenu, l'ancien palais princier brûlé, que l'on destine à toutes les autorités et administrations judiciaires et civiles du pays, dont la construction commencera avec la belle saison, pour être prêt à l'occuper dans quatre ans. Quelques intérêts des salines clôront la session, et déjà l'Assemblée a fait au Prince son adresse de remerciement, que j'aurai prochainement l'honneur de transmettre à Votre Excellence.

Quelques désordres qui viennent d'avoir lieu à Galatz, entre des soldats de la milice et des habitants de la ville, ont déterminé l'arrestation de quelques Grecs et Ioniens qui, à la suite de rixes très graves, ont blessé quelques soldats et assassiné une sentinelle. Le hetman est parti d'ici pour Galatz, et l'on a envoyé quelque peu de troupe, pour renforcer la trop faible garnison de cette échelle. Déjà on écrit que le calme est revenu, et qu'on n'aura qu'à sévir contre quelques perturbateurs.

C'est, dit-on, un Allemand au service valaque, partisan de la Russie, qui a fait insérer dans la feuille d'Augsbourg du 8 de ce mois, le curieux article qui place le Prince Ghika de Valachie dans une hostilité complète avec le Consul général d'Angleterre M. Colquhoun, à Bucharest.

Bien que les agents de la Russie dans les Principautés semblent ne plus oser, aussi ostensiblement, exercer leur influence dans ce pays, toutefois ils ne manquent pas de la manifester dans beaucoup d'occasions. En voici un exemple: Dès que le gouvernement russe est venu à savoir par ses agents, qu'un des fils de C. Mavrocordato avait été envoyé à Paris pour y achever ses études, que bientôt le Prince Michel Stourdza reçut un avertissement, pour qu'il fut conseillé au père Mavrocordato, de faire retirer son fils de Paris, où la jeunesse d'ajourd'hui, mandait-on, n'était entourée que de principes subversifs et de dangereuses doctrines. Ces mêmes exhortations russes sont d'ailleurs indirectement adressées à tous les Boyards Moldo-Valaques, qui auraient la pensée d'envoyer leurs enfants s'instruire dans nos écoles.

Un aide de camp du gouverneur de Bessarabie est passé par ici, il y a quelques jours, porteur d'un message pour chacun des deux Hospodars. Revenu de Bucarest, il part d'ici demain, pour retourner à Kicheneff. Je m'abstient de redire à Votre Excellence tous les bruits, auxquels l'apparition de cet officier russe dans les Principautés a donné lieu, pour n'en reparler que quand j'aurai sur cette mission une information positive.

DCCLII.

Iaşi, 1840, 24 Aprilie. Huber către Thiers, despre închiderea Adunării, despre alacerea ocnelor de sare, despre misiunea lui Voronzof şi curăţirea gurei dela Sulina.

(Consulat d'Iassi, 35).

Quand dans ma dernière dépêche, j'eus l'honneur d'entretenir Votre Excellence de la session prête à être close à Iassi, on ne pensait pas que, sur la question des sels, elle se prolongerait encore trois semaines. C'est samedi dernier que, par un office du Prince régnant, elle a enfin terminé ses travaux, pour ne les reprendre qu'en Décembre prochain. En se séparant, les membres de cette Assemblée, ayant à leur tête leur président, S. Em. Mr. le Métropolitain, se sont rendus au palais pour renouveler à S. A. S. les sentiments de respect et de reconnaissance, pour la sollicitude qu'elle ne cesse de consacrer à la prospérité de la Moldavie; auxquels elle a répondu, en improvisant en moldave, un discours qui a produit dans le public un excellent effet, bien qu'il n'ait obtenu du Consulat de Russie qu'un sentiment désapprobateur. Ce discours, dont je joins ici la traduction, servira de complément aux documents imprimés, dont j'ai adressé à la direction commerciale un exemplaire, pour celle politique que, sans doute, elle a reçu.

L'adjudication définitive de la ferme triennale des salines, dont l'Assemblée générale s'est dernièrement occupée, a été dévolue à M. le Logothète Alexandre Villara, au prix de 1.200.000 piastres; produit qui ne s'élevait auparavant qu'à 700.000 piastres, différence assez considérable pour signaler dans cette branche du revenu public une grande amélioration, sous les conditions cependant, afin de prévenir des abus, de limiter l'exportation du sel à six millions d'oques, pour la Turquie, et à seize millions pour la Valachie; tandis qu'on ne mettrait aucune limite à l'exportation de ce sel en Russie, qui vient d'en réduire le droit d'entrée de la moitié, à cause du besoin qu'elle a ajourd'hui de cette denrée.

L'officier russe, dont j'ai parlé dans ma dernière dépêche, remplaçait tout simplement un courrier de St. Pétersbourg, chargé de dépêches pour Constantinople, et qui, tombé malade à Kief, n'a pu aller plus loin.

Pour ce moment, il n'est de conversation dans les salons moldo-valaques que de l'apparition à Reni du Comte de Woronzoff, auquel sont allé se présenter l'Ispravnik de Galatz et le Hetman de la milice, qui se trouvait dans ce port, depuis le désordre qu'y avaient jeté plusieurs Grecs perturbateurs, qu'on a mis depuis à la raison. Quelques Consuls se sont aussi rendus à Reni, pour faire expliquer M. le Comte sur le nettoyage du passage de Soulina, dont il connaissait le projet. S. Ex. a répondu qu'il était revenu à Réni, pour inspecter la tenue de la quarantaine, dont il réduisait la durée à quatre jours, maintenant qu'il était assuré que l'état sanitaire de l'autre rive du Danube n'avait rien d'inquiétant. Quand au nettoyage de la barre de Soulina, elle a annoncé que le gouvernement russe avait décidé de s'en occuper lui-même, et qu'il ne tarderait pas d'envoyer des ingénieurs et des machines nécessaires pour cette opération, et qu'en même temps, on réparerait le fanal qui se trouvait sur ces parages. J'attends sur cet objet une information plus complète de M. Viollier, que je ne manquerai pas de communiquer à Votre Excellence, ausssitôt qu'elle me sera parvenue: car on ignore encore quel parti va prendre à présent, l'association d'actionnaires qui voulait entreprendre le nettoyage de Soulina et qui, pour se prononcer, attend une décision de Constantinople.

DCCLIII.

Discursul lui M. Sturdza la închiderea Adunării. Iaşi, 1840, — Aprilie.

(Consulat d'Iassi).

J'ai examiné avec une satisfaction particulière, les divers travaux de l'Assemblée générale pendant la durée de cette session, et la remercie de l'harmonie qui a présidé dans ses délibérations, et de l'intelligence avec laquelle elle a traité tous les projets qui ont été soumis à son application. Les améliorations qui en ont résulté, tendent à prouver que le haut clergé et vous, MM. les Boyards, mes chers compatriotes, savez apprécier votre vocation, à laquelle vous avez répondu avec autant de sagesse que de dignité.

L'orphelin et la veuve, dont vous avez su garantir les droits, rendront grâce à vos opérations, qui déjà les pénètrent d'une vive reconnaissance. Pour ma part, je m'empresse de vous exprimer toute la joie que je ressens, de tous vos succès et de la confiance qu'inspire votre constante sollicitude pour le pays, auquel vous promettez une prospérité progressive. C'est au milieu de cette satisfaction, que je me trouve heureux d'être parmi vous. Veuille la divine providence pénétrer vos âmes d'un rayon salutaire pour notre patrie.

DCCLIV.

Billecocq către Thiers, despre prezenţa lui Miloş Obrenovici la Belgrad, despre un articol din *Le National,* despre lucrările Adunării şi incidentul cu consulul englezesc. Bucureşti, 1840, 15 Mai.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 14, 96).

Les premiers instants du séjour du Prince Michel Obrenovitz à Belgrade, n'offrent pas précisément pour la Servie, ni pour les contrées qui l'avoisinent, les symptômes les plus rassurants; des députations armées, venant de la plupart des districts de la Principauté, se sont, pendant les derniers jours, présentées en cette résidence, sous le prétexte de soustraire le jeune Prince à la tutelle des conseillers qui, d'après les expressions recueillies de la bouche même des révoltés, *auraient péjà perdu son père.* L'Evêque de Belgrade, qui a tenté de faire entendre à ces hordes effervescentes des paroles de paix, a été gravement insulté, et le jeune Prince a dû prendre en leur présence, l'engagement de quitter prochainement cette ville et de parcourir la Principauté, pour donner à ses nouveaux sujets un témoignage public de la liberté laissée à ses actions.

Le Prince Milosch, qui probablement avait vent de ce qui se passait en Servie, m'avait déjà témoigné ses inquiétudes, dans une visite qu'il m'avait faite il y a quelque temps, et sachant que j'avais résidé à Constantinople comme premier secrétaire de l'Ambassade de France, il avait profité de cette occasion, pour me prier, si j'en avais les moyens, de contribuer à hâter la délivrance d'un firman qu'il a sollicité de la Porte, pour être autorisé à voyager hors de l'Empire Ottoman. Je me suis empressé d'en écrire à M. le Comte Pontois, auquel il a effectivement suffi de rappeler à Réchid Pacha la demande du Prince Milosch, pour qu'il y fut fait droit. Le succès de la demande de M. Pontois est d'autant plus opportun, Monsieur le Ministre, que les troubles qui menacent la Servie sont dûs en partie, au voisinage dans lequel les anciens compagnons d'armes de Milosch le savent encore du théâtre de ses exploits,

et dans une pareille conjoncture, favoriser le désir que lui-même éprouvait de s'éloigner, dans l'intérêt de sa santé qui réclame des secours pressants, était couper court à des agitations, qui pourraient trouver de l'écho dans les pays environnants. Le Prince Milosch ne tardera donc pas à s'expatrier, et son projet paraît être de séjourner d'abord à Carlsbad, dont les bains lui sont expressément prescrits. Je saurai de lui avant son départ, si le temps pour lequel il s'absente, lui permettra de mettre à profit les dispositions bienveillantes que M. le M-al Soult m'avait autorisé, sur ma demande, à lui exprimer de la part du gouvernement du Roi, dans le cas où ses projets de voyage le conduiraient jusqu'à Paris.

Le journal *Le National* continue à renfermer dans ses colonnes une correspondance dite valaque, datée de Bucharest, qui donne au Prince Ghika et au gouvernement de la Principauté une grande irritation. Je fais des vœux pour que les soupçons élevés contre un français établi ici, ne soulèvent pas de nouveau une de ces questions de juridiction consulaire, toujours si délicates à traiter sur un terrain comme celui-ci. Votre Excellence peut compter sur ma prudence pour éviter un éclat, tant que cela dépendra de moi. Le dernier acte de longanimité dont le Prince de Valachie a fait preuve envers M. Félix Colson, intermédiaire présumé de toutes ces correspondances de journaux, ne peut être que de nature à arrêter des attaques, dont le Prince Ghika et son administration sont surtout l'objet.

L'Assemblée générale poursuit tranquillement ses travaux; plusieurs mesures utiles ont été récemment adoptées par elle. Le droit de retrait lignager, qui consistait à donner à tous les parents et voisins du propriétaire d'une terre, la faculté imprescriptible de racheter cette même terre des mains des tiers acquéreurs, vient d'être aboli. L'expérience donne lieu d'espérer, que la présente législature aura ainsi tari la source des démêlés judiciaires les plus habituels, dans un pays où l'action de la justice elle-même laisse déjà tant à désirer.

M. le Consul général d'Angleterre paraît avoir des raisons de penser, que son gouvernement lui donne gain de cause, dans son dernier démêlé avec le Prince de Valachie; plusieurs paroles imprudentes revenues à ce sujet au Prince Ghika, m'ont porté, dans l'intérêt même de M. Colquhoun, à lui donner le conseil que je crois fort sage, de savoir se borner en pareil cas, au triomphe le plus modeste.

DCCLV.

București, 1840, 8 Iunie.

Billecocq către Thiers, despre plecarea lui Miloș Obrenovici la Viena și întrevedere sa cu el, și despre plecarea lui Titof la Constantinopol.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 15, 96 bis.)

En présence des graves évènements qui se passent en Servie, le Prince Milosch, aujourd'hui nanti du firman de la Porte, se décide à s'éloigner; et on doit lui savoir d'autant plus gré de cette résolution, qu'il ne peut plus se dissimuler, qu'à tort ou à raison, les députations armées de la Servie n'avaient qu'un seul but, celui de le rappeler dans le pays, „que des conseillers impopulaires l'avaient forcé de „quitter".

Il m'a fait demander un entretien, et il m'a été facile de voir, d'après les précautions dont il a entouré son message, qu'il s'attendait à puiser dans ma conversation quelques encouragements aux hésitations qu'il a montrées d'abord. Mais il m'a suffi de lui rappeler que j'avais contribué, sur sa demande, à accélérer la délivrance du firman de la Porte, pour lui faire comprendre la ligne de conduite que j'avais à suivre. Cette attitude m'était imposée à l'avance, parce que ses traditions

orientales, d'une extrême ignorance, impriment parfois de mobilité et de préventions à ses jugements sur les hommes et sur les choses; je n'en veux pas d'autre preuve, que les soupçons absurdes qu'il a autrefois émis sur la mission de M. de Bois le Comte, en Servie, soupçons qui, il est aisé de le voir, lui inspirent aujourd'hui une sorte de confusion.

Il part donc, et se rend d'abord à Vienne. Il m'a demandé une lettre d'introduction pour notre chargé d'affaires. Je la lui donnerai, déterminé que je suis par les instructions de M. le Maréchal Soult, à épuiser à l'égard du Prince déchu de la Servie, la question de déférence et de courtoisie. Il a le plus grand désir d'aller jusqu'à Paris, mais il ignore encore s'il pourra effectuer ce projet. Il a le bon sens de se redouter lui-même, et il me disait encore aujourd'hui, „qu'avec son admiration „pour Mehemet Ali et certaine antipathie qu'il a au fond du cœur, il devrait peut-„être dans son intérêt même, s'abstenir de toucher une terre, dont le privilège est „de donner à chacun la liberté de la pensée et de la parole. Il attendra dans tous „les cas à Vienne ou à Carlsbad, que les évènements de la Servie soient calmés, „avant de songer à offrir à la France, un hôte qui, comme lui, dans les circonstances „présentes, pourrait être incommode". — Je n'ai pas jugé à propos d'ébranler ses résolutions à cet égard.

M. Titoff, Consul général de Russie dans les Principautés du Danube, vient de recevoir de Pétersbourg, l'ordre de se rendre aussi promptement que possible à Constantinople, pour y gérer la Légation de S. M. I. pendant l'absence de son beau-frère, M. de Boutenieff, qui, sur sa demande, est autorisé à voyager dans l'intérêt de la santé de sa femme. Outre sa parenté avec M. de Boutenieff, M. Titoff compte de telles affinités avec ce diplomate, son ancien chef, que loin de chercher dans cette nomination un changement de système, on doit y voir le désir qu'a le Cabinet de Pétersbourg de s'approcher, autant que possible, de l'expression politique de M. de Boutenieff, quand des raisons de famille l'obligent à quitter momentanément un théâtre aussi intéressant, que celui où, lui et le remplaçant qu'on lui donne, ont fait jusqu'ici toute leur carrière.

DCCLVI.

Billecocq către Thiers, despre relațiunile sale cu Miloș Obrenovici, despre legiferarea franceză pentru dueluri și despre trecerea a două personalități franceze prin București. București, 1840, 26 Iunie.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 16, 95 ter.).

Les changements survenus dans la composition du Divan à Constantinople, et leur coïncidence avec les évènements si graves de la Servie, paraissent avoir tout à coup déterminé le Prince Milosch à rester, en Valachie, le témoin d'un état de choses qui, selon lui, peut faire désirer à la Porte elle-même, de l'avoir sous la main, comme le seul instrument possible de la pacification de cette Principauté. Bercé par cette croyance, qui flatte tous ses souvenirs et toutes ses espérances, il m'a fait de nouveau demander conseil, et il m'a été facile de reconnaître qu'il désirait que je le lui donnasse conformes à ses propres idées. Je lui ai fait répéter que, m'étant employé à accélerer par l'intermédiaire de l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, la délivrance du firman qui lui permet de voyager en Occident, il m'était difficile de ne pas considérer ce précédent, comme établissant ma ligne de conduite. Il a chargé alors son messager secret, de me prier d'appeler au moins l'attention de M. le Comte Pontois, sur les évènements qui se passent en Servie, dans l'espoir où il

est, qu'ils aideront le représentant de la France à comprendre l'hésitation qu'il met à profiter de l'autorisation qu'il doit à ses bontés; je lui ai fait répondre, qu'assurément M. le Comte Pontois n'avait pas plus que moi, mission de le faire partir, et que d'ailleurs, l'état des choses en Servie obtenait de l'Ambassade du Roi, toute l'attention qu'elles méritent. Je dois cependant m'empresser d'ajouter, Monsieur le Ministre, que les irrésolutions que montre le Prince Milosch se justifient, jusqu'à un certain point, par les agaceries que lui font journellement ses anciens sujets. Des députations se sont déjà montrées à la frontière valaque et, que fera-t-on, si au lieu de s'y présenter avec un caractère pacifique, elles venaient, plus nombreuses et plus turbulentes, le redemander les armes à la main? Ce ne serait sûrement pas les soldats du cordon sanitaire valaque qui suffiraient pour arrêter leur marche, et encore moins pour leur enlever leur proie, si elles parvenaient à s'emparer d'un trophée, qui ne demande pas mieux que de se laisser prendre. D'un autre côté, le Prince Milosch n'ignore pas que si, se décidant à voyager pour son plaisir, il franchit la frontière autrichienne, il ne lui sera peut-être plus permis de la repasser.

Le Colonel Campineano est une preuve de la toute-puissance exercée sur ce territoire, par une autorité constituée tout à fait en dehors du droit des gens le plus habituel. J'ai appelé l'attention de M. le Comte de Pontois sur tous ces faits. Je ne lui ai pas dissimulé, que des conseils, puisés dans la connaissance des dispositions du Divan envers le Prince Milosch, seraient ici d'un grand secours; quels qu'ils soient, le Prince déchu de la Servie sera naturellement porté à les accepter, d'une main, qui ne lui a encore été tendue que pour l'obliger.

Le tribunal de Versailles et la Cour Royale de Paris ont sanctionné récemment, Monsieur le Ministre, une législation toute nouvelle, en matière de duel. Ce genre de délit, pouvant tout à coup donner lieu à répression dans une échelle du Levant qui, comme celle-ci, est fréquemment visitée par de jeunes têtes ardentes, Votre Excellence aurait-elle la bonté de me dire si, à ses yeux, les arrêts de Versailles et de Paris constituent une interprétation assez fixe et assez positive de l'esprit de notre code pénal, pour que, dans l'occasion, je sois fondé, après avoir épuisé les moyens préventifs qui peuvent être en mon pouvoir, à attenter à la liberté individuelle d'un délinquant, sujet français, et à lui faire son procès. La question, telle que je viens d'avoir l'honneur de la poser, paraîtra peut-être à Votre Excellence intéresser assez la juridiction diplomatique et consulaire en Levant et en Barbarie, pour que Votre Excellence, reconnaissant ce que les anciennes ordonnances présentent d'ailleurs d'incomplet sur la matière, daigne y répondre, par l'une de ces solutions, auxquelles elle est depuis longtemps habituée à donner force de loi.

M. de Talaru, Pair de France, ancien Ambassadeur en Espagne, accompagné de M. le Comte de Courtivron, vient de passer deux jours à Bucarest; aidé des bontés dont continue à m'honorer S. A. S. le Prince de Valachie, il m'a été facile de leur faire emporter un souvenir agréable de cette résidence.

DCCLVII.

București, 1840, 10 Iulie. Billecocq către Thiers, despre propunerea de a se supune Adunării administrația averilor bisericești, și despre alegerea Mitropolitului.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol. 17, 127).

L'Assemblée générale ordinaire de la Valachie est sur le point de terminer sa session annuelle. Les derniers instants de sa réunion ont été marqués par un incident, qui mérite d'être porté à la connaissance de Votre Excellence. Le clergé

valaque auquel, dans un but bien facile à pénétrer de la part de l'autorité russe, le général Kisseleff avait laissé la faculté d'administrer lui-même ses revenus, vient d'être tellement pressé par le gouvernement, en présence de l'Assemblée générale, de rendre compte de la gestion des fonds nombreux qu'il administre, que, dans un mouvement d'humeur, l'évêque de Bouzéo, reconnaissant qu'au siècle où nous sommes, il ne pourrait défendre par des arguments invincibles le domaine spirituel du contrôle temporel, a déclaré que pour lui, se sentant pur et à l'abri de tout reproche dans le maniement des deniers de son diocèse, il proposait au nom du clergé tout entier, de rendre ses comptes non pas au Prince régnant, mais à l'Assemblée générale elle-même. Le Prince, par l'organe de ses Ministres, a déclaré à son tour, prendre au mot l'interprète des dispositions manifestées au nom de clergé, et abandonner désormais aux mains séculières de l'Assemblée générale, la révision des comptes des évêques. Chacun se montre étonné de ce qui a été fait, mais le Prince, profitant de l'absence du Consul général de Russie et de la latitude que lui laisse encore pendant quelques jours la nomination, non encore opérée, d'un Métropolitain, a le bon esprit d'accepter cette résolution comme son ouvrage. Ce qui fait qu'il me disait hier „qu'il avait ainsi détruit un second Etat dans l'Etat, et qu'il était heureux „de parfaire de cette manière, l'éducation parlamentaire des Valaques, en appelant „désormais le clergé à la même école". Il sera curieux de voir comment le gouvernement de la Moldavie envisagera ce changement de système, et si le Prince Stourdza, protecteur zélé des innovations utiles, suivra l'impulsion donnée par le Hospodar de Valachie. Je ne manquerai pas d'appeler l'attention de M. Huber sur cet évènement, et de lui demander de me faire connaître, l'impression ou même le résultat qu'il est destiné à produire chez les Moldaves.

L'élection d'un Métropolitain est l'évènement qui préoccupe en ce moment tous les esprits à Bucarest. Ce prélat doit être choisi parmi les trois évêques de la Valachie, MM. d'Argis, de Bouzéo et de Rimnik. Bien que le dernier acte politique de l'évêque de Bouzéo, ait contribué à lui assurer quelques suffrages, qu'il n'avait pas, on ne doute pas que le titulaire de cette haute dignité ne soit l'évêque de Rimnik, administrateur actuel des biens de la Métropole. Cette nomination est pour le pays tout entier, une solennité qui devra donner lieu à de nombreuses et imposantes cérémonies.

DCCLVIII.

Huber către Thiers, despre influența rusească, despre limba și ziarele moldovenești, despre supărarea Impăratului rusesc, și despre călătoria Domnului la Constantinopol. Iași, 1840, 21 Iulie.

(Consulat d'Iassi, 36).

On entend dire qu'agents russes, suggestions russes, idées russes, ont envahi la Moldavie. C'est à mon avis une assertion exagérée. Il est bien vrai que la Russie a décrété l'établissement d'une chaire de langue moldo-valaque à l'Université de St. Pétersbourg, dans le but d'employer au service du département des Affaires Etrangères et de la Bessarabie, des Russes qui connussent à fond la langue des deux Principautés; il est notoire que le Consul de Russie exerce ici, une censure sur l'exécution du Règlement organique; mais de la protection qui s'ingère dans quelques actes de l'administration publique, à l'usage arbitraire du pouvoir, il y a loin, et c'est l'exercice de ce dernier qu'on lui contestera toujours.

Le traité d'Unkiar Skelessi peut bien avoir donné à la Russie les avantages de prendre le caractère de protectrice de la Turquie, pour en étendre l'efficacité

principalement sur les Principautés du Danube, et de neutraliser l'influence que l'Autriche cherche encore à y avoir; toutefois, on pourrait se tromper, en pensant que cette protection, utile sous bien des rapports aux Moldaves, en ce qu'elle sert à maintenir le Règlement organique, tende à dénationaliser le peuple, pour le rendre par la suite favorable à l'incorporation du pays à la Russie, sans doute qu'il lui serait bientôt acquis, par l'occupation de ses troupes; mais que cette occupation soit désirée par les Moldaves, c'est là une grande erreur. Il est vrai que quelques familles de paysans de la terre du Boyard Constantin Stourdza, avaient voulu quitter la Moldavie, pour demander un asile en Russie. Les vigies russes les empêchèrent de passer le Pruth. Le Vestiar se transporta sur les lieux, puis les ramena, et les esprits calmés, ces paysans comprirent enfin leurs intérêts, et restèrent chez eux, après que l'on eût puni des intendants qui les avaient opprimés.

Boyards et paysans ont peut-être, aujourd'hui plus que jamais, le sentiment d'amour pour leur patrie, parce qu'ils prévoient ce que cet ordre de choses nouveau pour eux, leur promet d'avenir, qu'ils perdraient, s'ils venaient à tomber sous la domination russe, et le Prince régnant surtout, ne néglige rien pour inspirer aux Moldaves ce goût de nationalité.

Déjà ils cherchent à purifier leur langue, dont on s'était peu occupé autrefois, au moins dans ces derniers temps; ils veulent avoir une littérature, en traduisant quelques classiques français et allemands, et en écrivant beaucoup en vers dans leurs journaux. On pourrait peut-être leur reprocher de remplacer le caractère slave qu'ils employaient, par le caractère russe, au lieu des lettres romaines, qu'ils auraient mieux fait d'adopter.

A côté de deux journaux qui se publient maintenant à Iassy, il va se créer une revue mensuelle, qui renfermera en langue moldave, les meilleurs articles des revues de Paris. Un français, M. Galice, avocat, homme laborieux, que j'ai placé auprès du cabinet du Prince pour être occupé à la correspondance de S. A. avec ses fils à Berlin, est associé à cette entreprise littéraire, qui va incessamment être mise en œuvre.

Une nouvelle direction moldave veut, dans cet esprit, entreprendre et faire marcher de concert, le théâtre français et celui moldave. C'est un essai dont on attend beaucoup de succès.

Le Règlement, dont l'interprétation est très élastique, est loin encore d'être suivi dans toutes ses prescriptions; il y a cependant amélioration dans l'administration civile et juridique, mais que d'abus à corriger et combien il faudra d'années, avant d'obtenir de bons et salutaires résultats!

Toutefois, il y a progrès par toute la Moldavie. Si l'on n'a pu encore aviser aux moyens de paver les villes des districts, Iassi au moins est presque partout pavé; il s'embellit et se meuble de beaucoup d'habitations, qui remplacent des localités où l'on n'apercevait que de hideuses échoppes et de sales demeures, que l'on voit encore dans bien des rues. D'utiles institutions annoncent une civilisation qui se développe. Galatz surtout prend une extension, qui sera remarquable sous peu d'années.

Les intrigues des ennemis du Prince ont presque cessé, depuis que les Boyards s'aperçoivent qu'il n'y a rien à gagner pour eux, à se conduire ainsi, en sorte que tout se passe aujourd'hui en caquetage de salons, ce qui ne nuit à personne. On laisse les incapacités et les vanités trompées crier bien haut, parce qu'on ne leur offre ni places ni titres, dont on est ici encore plus avide qu'ailleurs.

Le Prince continue à m'accorder sa confiance et à me traiter avec bonté. Dans un de ses épanchements, où il s'ouvre à moi avec cordialité, il ne pût s'empêcher de me confier, il y a quelques jours, ce qu'on lui avait écrit de Pétersbourg. L'Empereur Nicolas, ayant appris de Paris qu'on s'était attaché, avec un abandon irréfléchi, à goûter les dangereuses combinaisons dont M. Campiniano et Colson s'étaient déclarés les plus zélés champions, se prit à dire: „Ignore-t-on que je puis

„faire enlever de chez lui ce hospodar, à l'aide de quelques cosaques? Le faire ainsi „transporter dans un lieu, d'où il ne lui prendrait plus envie de revenir, dans une „donnée politique quelconque?" Alors, il me demanda avec une sorte d'inquiétude, si le secret de mes dépêches avait pu sortir des bureaux des Affaires Etrangères. Je le rassurai entièrement à cet égard, en lui rappelant l'imprudente publication de Colson sur la Moldo-Valachie, où, en voulant faire l'éloge du Prince de Moldavie, il n'a pas fait attention, qu'il attirait sur S. A. toute la colère de l'autocrate. Ses craintes n'ont cependant rien changé aux sentiments du Prince, qui m'a plusieurs fois exprimé combien il quitterait volontiers sa dignité d'Hospodar, avec tous les avantages qui s'y rattachent, pour dépenser une portion de son revenu, dans quelque coin de notre belle France.

En attendant, le Prince a l'intention d'aller avec la Princesse, après ses couches, visiter à Constantinople son beau-père Vogoridès, Prince de Samos, et voudrait que je fisse partie de ce voyage; mais, comme je l'ai informé, que je ne pouvais quitter mon poste sans une autorisation spéciale du Ministère, je lui ai promis d'en écrire à Votre Excellence et de lui faire part de la réponse que j'en recevrais. Une absence de six semaines, ne nuirait pas au service du Consulat.

DCCLIX.

Billecocq către Thiers, despre alegerea Mitropolitului și despre Daşkof, care înlocueşte pe Titof. București, 1840, 24 Iulie.

(Consulat Bucarest, Direction politique, 18, 127 bis).

L'élection du Métropolitain, laissée par le Règlement organique à l'Assemblée extraordinaire des boyards, vient de clore la session 1839—1840. Ainsi que je l'avais fait pressentir à Votre Excellence par ma dernière dépêche, c'est M. l'Evêque de Rimnik, administrateur provisoire des biens de la Métropole, qui a été élevé à cette haute dignité. Elle confère, en matière religieuse, des pouvoirs tellement illimités, qu'on peut regarder le droit qu'ont les boyards des deux Principautés de nommer leur Métropolitain, comme l'exercice d'une prérogative politique supérieure, dans ses conséquences sociales, aux privilèges constitutionnels accordés par les chartes de l'Occident. A cette occasion, il est indispensable de rappeler ici, que les Valaques et les Moldaves, si longtemps mêlés aux usages et aux mœurs des Mahométans, et ayant aussi, comme peuples orientaux, un certain instinct de polygamie, ont dû nécessairement être entraînés à établir dans leur code politique le droit de conférer, dans le domaine spirituel, des pouvoirs immenses, afin qu'au sein de leur religion, qui ne leur permet qu'une femme, ils pussent créer une autorité, dont la puissance consistât, entr'autres prérogatives, à renouveler souvent pour eux, les douceurs de l'union matrimoniale. Aussi, Monsieur le Ministre, quand je suis, comme depuis quelques jours, le témoin de cette adoration presque fanatique, avec laquelle certains boyards s'agenouillent en présence de l'idole qu'ils ont créée hier, je ne puis, à travers ce que le nouveau prélat dont je parle, a de qualités faites pour commander l'attachement et le respect, me défendre de voir, dans le sentiment qui meut tant de têtes profondément inclinées devant lui, toute l'effusion anticipée d'une reconnaissance sans bornes, pour celui qui rompra peut-être un jour leurs mariages. Le choix de l'Evêque de Rimnik a été fortement combattu un instant, par les voix de l'opposition qui se prononçaient en faveur de M. l'Evêque de Bouzéo; mais le Prince désirait l'élection M. de Rimnik, et cette circonstance décisive pour la plus grande partie de l'Assemblée, a fait pencher la balance de son côté. Cette nomination

est soumise en ce moment à l'approbation et à la sanction du patriarche grec de Constantinople. Cette formalité est de pure déférence, car en aucun cas l'élection faite par les Assemblées générales de Valachie ou de Moldavie, ne peut être infirmée par cette autorité suprême.

P.S.—Au moment de fermer cette dépêche, j'apprends d'une source sûre, que M. Daschkoff, secrétaire de Légation de S. M. l'Empereur de Russie en Danemarck, vient d'être désigné par le Cabinet de Pétersbourg pour gérer, pendant l'absence de M. Titoff, le Consulat général de Russie à Bucharest. Ce poste qui chaque jour devient plus important, n'a pas paru pouvoir être impunément laissé à l'employé subalterne qui l'occupe provisoirement aujourd'hui, et c'est sur les instances de M. de Boutenieff qui, dit-on, ne retournera plus à Constantinople, que M. Daschkoff, son parent, a été appelé à prendre la situation de M. Titoff, qui à son tour paraît devoir garder celle qui lui est momentanément confiée.

DCCLX.

București, 1840, 7 August. Billecocq către Thiers, despre incidentul cu ziarul *Le National*, despre relațiile Domnului cu Consulul englezesc și despre Miloș Obrenovici.

(Consulat de Bucarest, Direction politique 19, 127 ter).

Le journal *Le National* continue toujours ses attaques contre le Prince Ghika et contre son gouvernement; elles sont d'autant plus offensantes, que les faits sur lesquels elles se fondent, sont toujours défigurés ou même absolument controuvés. Hier la police a fait fermer un café, où ce journal avait de nombreux lecteurs. Le propriétaire de cet établissement étant un Sr. Nicoletto, sujet romain, protégé français, l'Aga n'a pas tardé à me donner connaissance des faits qui avaient dirigé la conduite de l'autorité; de son côté, Nicoletto m'a immédiatent adressé une requête, pour que sa boutique fut rouverte. Je me suis rendu chez le Prince qui, dès les premiers mots de mon récit, m'a interrompu pour me dire, qu'il avait été induit en erreur, qu'il croyait le Sr. Nicoletto sous une autre protection que la protection française; qu'au surplus, la lecture publique du journal le *National* dans l'établissement de Nicoletto, n'était pas son seul grief contre cet individu; que le gouvernement valaque avait la preuve que, dans son café, avaient été faites des traductions des articles du *National*, répandus ensuite au sein du collège de St. Sava. Et il a eu la bonté d'ajouter avec une grâce toute spontanée, que puisque l'individu dont il s'agissait était soumis à la juridiction française, il ne pouvait pas, à ses yeux, être en de meilleures mains que les miennes; qu'il était si satisfait de la direction donnée par moi à la conduite de mes nationaux et de mes protégés, qu'il me confierait beaucoup de ses propres sujets, si la chose était possible. Et prenant immédiatement la plume, il a écrit en ma présence à l'Aga, une lettre dont il me répétait au fur et à mesure les expressions bienveillantes qu'il y employait, pour lui dire de se conformer en tout, dans cette affaire, à ce que je demanderais. Je n'ai pas caché alors à S. A., Monsieur le Ministre, que j'étais d'autant plus en possession de donner à cette affaire la tournure qui lui serait agréable, que les anciennes ordonnances toujours en vigueur, interdisent absolument aux Agents du Roi en Levant et en Barbarie la protection des: Cazino, Café ou tout autre lieu de réunion publique. Le Prince a insisté pour que la qualité de protégé français mit aux yeux du public, le Sr. Nicoletto à couvert des griefs de l'autorité, pour qu'enfin sa boutique fut rouverte, et il a eu la bonté de me dire que, pour qu'il fut bien constaté que c'était à ma protection que ce résultat était dû, il me priait de rendre le Sr. Nicoletto porteur de la lettre, par

laquelle je demanderais à l'Aga de la ville, la réouverture de son établissement. Tout cela s'est ainsi passé, et j'ai adressé à M. l'Aga la lettre dont je joins ici une copie.

Il avait songé dans le premier moment, à défendre l'introduction du journal le *National* dans la Principauté, le Règlement organique lui en donne les moyens; mais il m'a expressément dit, qu'il ne le ferait, qu'après que le Gouvernement du Roi, qu'il m'a prié de consulter spécialement à ce sujet, lui aurait fait dire, par mon intermédiaire, si une telle prohibition, dictée par une législation toute exceptionnelle, et en dehors de celle qui régit les rapports des Puissances Etrangères avec l'Empire Ottoman, ne lui serait pas désagréable.

Outre ce que le Prince de Valachie m'accorde de bienveillance, je dois m'empresser de dire, Monsieur le Ministre, que les rapports toujours plus mauvais du Consul Britannique avec lui, expliquent ce luxe de formes de courtoisie, déployées à mon égard. Ces relations se sont fort compliquées dans les derniers temps, par de nouveaux conflits de juridiction, et le silence qu'a gardé Lord Palmerston envers le Prince Ghika, qui pensait qu'une lettre de lui à Sa Seigneurie méritait au moins une réponse, dût-elle être défavorable, a achevé de tout gâter. Dans cet état des choses, Monsieur le Ministre, la politique bienveillante de la France à l'égard des Principautés du Danube, ne justifierait pas des paroles qui auraient pour but d'obtenir qu'on suivit à Londres un système moins hostile, moins agressif que celui qui prédominera toujours ici, tant que l'Angleterre persistera à ne voir à Bucarest et à Iassi, que des questions consulaires et jamais une question diplomatique. Je joins ici, Monsieur le Ministre, un document curieux, qui prouvera à Votre Excellence que, lorsque le hospodar de la Valachie suit à l'égard de l'agent de la France, une ligne de conduite qui s'explique par le système adopté par le gouvernement du Roi envers son propre pays, il fait cependant preuve de reconnaissance, d'esprit et de courage. Cette pièce, arrivée depuis deux jours à Bucarest, est l'œuvre d'un diplomate de Vienne, imposé en quelque sorte par l'Ambassade Russe en cette résidence au Prince Ghika. Elle forme le 198ème numéro d'une correspondance, toujours dictée par le même esprit, et il faut s'empresser de le dire, le hospodar et son gouvernement résistent réellement d'une manière victorieuse, à l'action de pareils dissolvants.

On avait généralement attribué au Prince Milosch pendant les derniers jours, le projet de quitter furtivement son château de Keresti, pour se rendre aux vœux de ceux de ses compatriotes, qui le rappellent sur l'ancien théâtre de ses exploits. J'ai reçu à temps, au milieu de ces circonstances, la dépêche de M. de Pontois, qui me faisait connaître, qu'ayant sondé Réchid Pacha sur ce que le Prince Milosch avait de mieux à faire, le Ministre turc avait répondu que, ce qui conviendrait le mieux à la Porte, était que le Prince déchu de la Servie se rendit à Constantinople. J'ai jugé à propos alors, de me rendre à Keresti, et en évitant de paraître instruit des intentions, qu'à tort ou à raison on prête à ce haut personnage, j'ai profité de la bienveillance avec laquelle il me traite, pour lui répéter le conseil de Réchid Pacha. Il a tout d'abord objecté les inconvenients de la peste, (cet argument m'a paru d'autant plus singulier, que tout le monde sait que Constantinople n'a pas à souffrir présentement de ce fléau), son état de santé; puis réfléchissant certainement aux chances que cet itinéraire lui donnait, bien mieux que le voyage par Vienne, de retourner peut-être quelque jour en Servie, il m'a dit plusieurs heures après, qu'il était prêt à suivre le conseil de Réchid Pacha, s'il pouvait être sûr que l'intérêt et la protection de l'Ambassadeur de France le suivraient au milieu de toutes les vicissitudes de son séjour à Constantinople. Je me suis borné à lui faire observer, qu'il suffisait déjà que M. de Pontois eût consenti à me transmettre cette idée du Ministre turc, pour devoir éloigner de sa pensée, la crainte que cette ouverture ne cachât un piège. Je m'empresserai de porter ces détails à la connaissance de M. l'Ambassadeur à Constantinople, qui ne manquera pas, en cette circonstance comme toujours, de me répondre avec la plus grande déférence pour l'hôte illustre du Prince de Valachie.

Cet entretien m'a d'autant plus intéressé, qu'il était clair qu'il mettait fin, et de la manière la plus opportune, à un chaos d'idées, de projets, d'appréhensions de toute nature, et que le Prince Milosch trouvait enfin, dans le naufrage de ses pensées, une planche de salut, à laquelle il s'attachait au moins pour le moment. C'est à M. de Pontois qu'il appartiendra de donner à tout ceci, la suite qui lui paraîtra convenable.

DCCLXI.

București, 1840 10 Septemvrie.

Billecocq către Thiers despre zgomotele răspândite asupra independenței țărilor românești, despre Domnul țării față de consulul englezesc și de cel franțuzesc, și despre Miloș Obrenovici.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 20, 177)

Des personnes qui se disent bien informées, assurent que les gouvernements de Valachie et de Moldavie, profitant des complications tout à coup survenues en Europe, et excités aussi par l'exemple des Serviens, songeraient sérieusement à combiner une démonstration en faveur de leur indépendance. On s'empresse d'ajouter comme commentaire à cette nouvelle, que l'absence prolongée du Consul général Russe de Bucarest, et l'indifférence que le gouvernement Impérial paraît mettre depuis quelque temps, à la direction des affaires dans les deux Principautés, indiqueraient que le moment est venu pour elles, de secouer enfin le joug d'un suzerain et d'une protection trop pesantes. Les renseignements que je me suis empressé de prendre aux meilleures sources, me démontrent que ces bruits ne sont nullement fondés; mais ce qui est fâcheux, c'est que des étrangers, affectant de croire à ces nouvelles, en ont profité pour chercher à faire resserrer encore plus fortement les trois pays, sous la double action qui les régit, et il serait à craindre alors que, sous le prétexte des appréhensions qu'ils donnent, on ne cherchât dans les circonstances actuelles, à empiéter sur leurs droits, au lieu de les voir outrepassés par eux-mêmes.

La mauvaise position prise par le Consul Général britannique à Bucarest, est surtout le motif que les ennemis de ce pays exploitent, pour démontrer que, fatigués des juridictions consulaires, les gouvernements des deux principautés sont décidés à en finir avec les droits assurés aux étrangers par les capitulations signées avec la Porte. Je pense autrement, Monsieur le Ministre, et je crois que les empiètements du Consul britannique et la singulière conduite de M. Colquhoun, parti récemment sans rien dire à personne, pour Constantinople, ne nuisent qu'à lui même et à ses nationaux; mais que le gouvernement valaque notamment, rendant justice aux autres Consuls et tenant compte de la gravité de la situation actuelle, n'aspire à se diriger, que par les inspirations d'une prudence et d'une circonspection plus grandes que jamais. Pour mon propre compte, je ne saurais assez me louer des bons procédés, qu'au milieu des conjonctures nouvelles, je continue à recevoir de la part du Prince de Valachie. La situation présente, loin de rien changer à sa manière d'être envers moi, le porte à redoubler de prévenances, d'égards et de témoignages publics de sa considération et de son amitié pour l'Agent du Roi. Il y a quelques jours, les nouvelles de Constantinople étant véritablement alarmantes, à raison de ce qu'elles apprenaient des résolutions du Pacha d'Egypte, le Prince Ghika, amené à prévoir une rupture entre la France et la Porte Ottomane, me disait avec une chaleur que j'ai eu peine à réprimer, au milieu d'un salon où se trouvaient réunis, à peu de distance de nous, la plupart des hommes politiques de Bucarest: „J'espère bien que la „France ne considérerait pas les Principautés du Danube comme assez inhérentes à „l'Empire Ottoman, pour cesser ses relations avec nous, et dussé-je prendre la li-

„berté d'écrire directement au Roi, pour le lui demander comme une faveur person-„nelle, je ferais tout pour que, dans l'intérêt du Sultan lui-même, la France en cas „de guerre ne cessât pas d'être représentée dans un coin de l'Empire Ottoman". Puis, se laissant aller à tout ce que sa bienveillance pour moi lui inspirait, il ajouta: „Et, „en tout état de cause, je ne vous laisse décidément pas quitter la Principauté, où „vous êtes cerné par tous les signataires du traité de Londres".

Tout ceci, Monsieur le Ministre, n'est assurément qu'une assez puérile anecdote; mais elle vous prouve, ce que la France doit rencontrer partout de sympathies, puisque sur un terrain tel que celui-ci, on ne craint pas de les avouer, avec autant de ferveur et de cordialité.

Les plus éclairés parmi les Valaques, jugent d'ailleurs tout ce qui se passe, comme peu favorable à leur avenir, et ils ont peut-être d'autant plus raison de penser ainsi, que c'est la première fois, depuis bien des années, qu'au milieu des utopies et des systèmes, enfantés par la presse Européenne au sujet de la question d'Orient, les noms des Principautés de Valachie, de Moldavie et de Servie, n'ont pas même été prononcés.

Tenant compte de l'extrême gravité de la situation générale et du changement que vient aussi d'apporter, à sa situation personnelle, la conduite énergique du Prince, son fils, à l'égard des Serviens révoltés, le Prince Milosch reste à son château de Keresti, où, pour me servir d'une expression qui donne une idée complète de la nouvelle attitude qu'il affecte de prendre, *il fait le mort*. Cette inspiration, qui lui a été enfin donnée par les circonstances, est à peu près la plus sage qu'il ait suivie depuis longtemps. Il a trouvé jusqu'au dernier moment dans ses rapports avec moi, tout ce qu'il pouvait désirer de déférence et de dispositions à lui être agréable, et je sais que, par la manière dont il s'exprime à ce sujet, il est loin de faire preuve d'ingratitude envers l'Agent de la France.

DCCLXII.

Huber către Thiers, despre situaţiunea politică.

Iaşi, 1840 18 Septembrie.

(Consulat d'Iassi, 38).

Un peu plus de calme vient de succéder à l'agitation qu'avait produite dans les esprits ici, la convention du 15 Juillet. La politique que cet acte a suscitée, était si peu attendue en Moldavie, qu'au premier abord, on s'en était effrayé; mais quand le raisonnement est venu éclairer les plus stupéfaits d'un ordre de choses si neuf, alors on a vu, qu'une crise qui semblait menacer toute l'Europe d'une conflagration générale, ne touche plus que l'Orient, où il si prépare, il est vrai, des événements dont les conséquences, quelque sinistres qu'elles paraissent, n'épouvantent pas comme celles qui résulteraient d'une guerre à l'Occident.

Quelque avide que l'on soit ici, des nouvelles que le Pyroscaphe le Ferdinand apporte de Constantinople à Galatz tous les quinze jours, et dans cet intervalle les bâtiments de commerce, qui du Bosphore remontent le bas Danube et quelquefois aussi les courriers russes, qui traversent les Balkans et passent par Bucarest et Iassy pour se rendre à St. Pétersbourg, et quelque crédit que l'on accorde à la plupart des récits exagérés, que ces messages répandent, on a de la peine à croire cependant, à l'expédition d'un corps d'armée russe, que l'on assure avoir dû partir de Sévastopol, pour aller occuper Constantinople et ses environs, oubliant que ses forces sont plutôt requises sur les côtes de la Syrie.

Le Prince de Moldavie, qui croit le moins à cette nouvelle, semble au con-

traire, être rassuré sur le sort des Principautés, que cette fois la Russie n'inondera pas de ses troupes, parce que l'Angleterre a fait, croit-il savoir, à la Russie, une condition nécessaire de la neutralité de la Moldo-Valachie. Cette neutralité, si elle se maintenait, serait chose favorable pour la Moldavie, parce qu'elle aurait la faculté de donner suite à des améliorations commencées, et sans l'achèvement desquelles, on n'atteindrait jamais les résultats qu'on en attend, dans un intérêt d'économie publique.

Chausées, ponts, agriculture, industrie, commerce, navigation, toutes les branches de la prospérité de la province, prennent beaucoup d'accroissement. Que la Moldavie continue à jouir d'une dizaine d'années encore de cette sécurité, sous laquelle elle existe avec confiance depuis huit ans, et alors elle jouira pleinement de ses progrès.

Beaucoup de Boyards moins rassurés, ne partagent pas, il est vrai, la tranquillité du Prince; mais peu parmi eux, il faut le dire, ont sa pénétration et encore moins sa portée d'esprit. Mais attendons les évènements, qui semblent vouloir se presser, et alors on verra à apprécier la justesse de la prédiction princière.

Hier encore, S. A. me disait: „Palmerston finira par tomber dans le piége „qu'il avait voulu tendre aux autres. Le Roi Louis-Philippe, ajoutait-il, est le seul „souverain qui comprenne bien la question, et sa contenance est admirable. Il retirera „malgré lui les avantages, des fautes des autres, sans les avoir briguês".

Depuis que l'on a appris ici, il y a plus de huit jours, que l'Empereur était à Kief, on n'a plus de ses nouvelles. Un grand mystère semble planer sur le lieu de sa présence en ce moment. Ni gazette russe, ni lettre particulière de la Russie n'en font la moindre mention. On pense qu'il doit s'être transporté en Crimée.

DCCLXIII.

București, 1840, 24 Octomvrie. Billecocq către Thiers, despre călătoria sa pe Dunăre, despre Daşkoi şi despre Miloş Obrenovici.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 21, 177 bis).

Je suis de retour depuis quelques jours, du voyage que S. A. S. le Prince de Valachie m'avait invité à faire avec Elle, sur le littoral du Danube et à Ibraïla, en compagnie de sa famille, de M. l'Agent d'Autriche, et du Consul général de Prusse et de Grèce.

Outre l'intérêt qui s'attachait naturellement aux localités parcourues, telles que Giurgevo, Routchuk, Silistrie et Ibraïla, l'occasion de traiter sur les lieux mêmes la plupart des questions politiques et commerciales qui se lient à la navigation du Danube, prêtait à cette pérégrination d'un genre tout à fait agréable, un attrait d'affaires qui, à mes yeux, doublait encore le mérite d'un pareil voyage. La partie du Danube que nous devions visiter, était le théâtre de toutes les guerres des Russes et des Turcs, notamment celui de la campagne de 1828, et il était facile, comme première observation politique, de démêler chez mes compagnons de voyage, à commencer par le premier d'entr'eux, que tout en déplorant les éventualités nées du traité de Londres, ils voyaient enfin, avec une certaine satisfaction, qu'au moins, dans les conjonctures présentes, toutes graves qu'elles étaient, il ne s'agissait pas d'une guerre entre la Turquie et la Russie, que les Principautés étaient hors de cause et qu'en prenant le traité du 15 Juillet à la lettre, la mer Noire devait être le seul chemin ouvert à des auxiliaires Russes vers Constantinople. La sérénité empreinte à cette seule idée, sur tous les visages, était trop satisfaisante à observer, chez les compagnons d'un voyage qui devait durer plusieurs jours, pour que je songeasse à la troubler.

Voilà, Monsieur le Ministre, pour l'application présente et momentanée de l'important traité en question; quant à ses conséquences, s'il est appelé à les avoir toutes, les Valaques et les Moldaves ne se dissimuleront pas, que la condition *sine qua non* du progrès et de la prospérité de leur pays, c'est la paix autour d'eux. Pourraient-ils penser autrement, quand la lecture de leur désastreuse histoire leur prouve, qu'ils ont toujours été, non seulement la proie, mais la monnaie de billon des vainqueurs. Un seul de ces victorieux, qui depuis l'apparition des Turcs en Europe ne cessent de s'agiter ou chez eux, ou autour d'eux, pouvait décider de l'avenir de leur pays, en y posant seulement le pied. Il ne l'a pas fait: c'est Napoléon. Les Valaques et les Moldaves, Monsieur le Ministre, qui au jeu de la politique Européene, depuis la mort d'Etienne le Grand et de Michel le Brave, ne jouent qu'avec des cartes malheureuses, sans cependant perdre espoir ni patience, en sont aujourd'hui à reconnaître et à dire bien haut que, si à l'époque de la paix de Presbourg, leur bonne étoile avait conduit dans les Principautés du Danube, sinon Napoléon lui-même, au moins un de ses corps d'armées qui, en occupant le pays, aurait déposé sur un pareil terrain le levain d'une administration française, un aussi beau jour, enfin compté dans les annales de leur infortuné pays, aurait avancé sa civilisation de 50 années, et par cela même aurait décidé de son indépendance.

Les éléments fructifiables pullulent tellement ici, dans les choses et chez les personnes, qu'il ne m'est pas permis de douter de cette vérité, et je crois sincèrement qu'au soleil de telle nouvelle ère politique, ces pays, Monsieur le Ministre, seraient peut-être appelés à figurer au nombre des plus glorieuses et des plus complètes métamorphoses.

Il était assez dificile que, dans une excursion sur le Danube, la question de Soulinah ne se présentât pas, tout naturellement, à l'esprit de nos voyageurs. Aussi, le hospodar de Valachie, entendant autour de lui toutes les controverses auxquelles donnait lieu l'imprévoyance des plénipotentiaires d'Akerman, tranchait, selon moi, cette difficulté d'une manière qui m'a paru digne d'être retenue, quand, Prince d'un pays si intéressé à ce qu'un pareil débouché ne soit pas ravi à ses produits, il se contentait de répondre avec une nonchalante finesse, passablement orientale: „Pour moi, je ne m'inquiète „guère des variations capricieuses de la passe de Soulinah. Fions-nous, Valaques et Mol„daves, aux neiges de nos hautes et vastes montagnes, et aux eaux du Danube, pour es„pérer que ce grand et beau fleuve ne nous laissera jamais dans l'embarras, là où il „prendra la résolution de passer, et il faut bien, à tout prix, qu'il passe quelque part. „Il y aura toujours assez de place pour nos pauvres produits, quand ils trouveront „des acheteurs". A cette sorte d'interpellation du Prince de Valachie, la question commerciale venait aussi trouver sa place. Dès le départ de Giurgewo, la poste de Constantinople nous avait apporté une brochure, dont le titre: *Quelques mots sur l'opportunité de l'accroissement des relations commerciales de la France avec les Principautés de Valachie et de Moldavie*, formait de prime abord, une entrée en matière, et dont le sujet avait, en quelque sorte, préparé les esprits à des entretiens auxquels ce nouvel incident venait de servir de texte. Cet écrit cependant, je dois m'empresser de le dire, bien qu'il émane d'un homme qui paraît avoir résidé quelque temps dans le Levant, avait plus d'une fois, à raison de l'optimisme de ses vues, fait sourire nos sommités Valaques, et chacun s'était accordé à reconnaître que M. Gustave Oelsner avait été beaucoup plus entraîné, par le désir d'entretenir ses lecteurs, d'une spécialité neuve, que conduit par la volonté consciencieuse de les éclairer et de les instruire. En un mot, il a fait un roman ou une nouvelle, mais nullement de la statistique. L'existence entr'autres, affirmée par l'auteur, de 5.000 fabriques dans un pays où, faute de la pratique la plus primitive en fait de main d'œuvre, les objets les plus usuels doivent être tirés de tous les pays limitrophes, s'était opposée à ce que, avec la meilleur volonté du monde, on prit son écrit au sérieux. J'en avais ressenti personnellement un certain désappointement, car le titre déjà, modeste en lui même et par

cela même, fort convenable à la matière qu'il s'agissait de traiter, permettait de dire plusieurs choses utiles, que je demande à Votre Excellence la permission de dire ici, encouragé que je suis dans mes convictions, par les diverses opinions à l'énonciation desquelles cette brochure est venue donner lieu. Oui, il serait à désirer que les relations commerciales de la France s'accrussent avec les Principautés du Danube; les gouvernements de Valachie et de Moldavie appellent d'autant plus ce résultat de tous leurs vœux, qu'ainsi que me le disait le Prince Ghika, et avant et pendant le voyage que nous venons de terminer, les rapports directs avec des français initieraient peut-être enfin, le pays à des habitudes de probité, de civilité et de droiture, qui seraient choses tout à fait nouvelles, dans les usages du commerce de ces contrées. Outre cela, on pourrait raisonnablement espérer, qu'à l'aide de circonstances plus avantageuses que celles dans lesquelles se trouve l'Europe aujourd'hui, et favorisée aussi par la durée de l'état de salubrité de Constantinople, un entrepôt de produits français, apportés au sein de la Capitale de l'Empire Ottoman par les navigateurs de Marseille, transportés ensuite à Kustendjé ou aux bouches du Danube, par des bateaux à vapeur navigant sous pavillon marchand, fit bientôt passer entre les mains de nos fabricants le commerce de ces Leipsikeins, qui depuis une époque immémoriale approvisionnent les grands boyards Valaques et Moldaves, de tant de prétendus objets de luxe et de mode. Mais la mer Noire, ce double épouvantail de la politique et de la navigation, sera toujours, Monsieur le Ministre, un obstacle pour les spéculateurs de nos ports du Midi, tant que nos marins de la Méditerranée consentiront à laisser le monopole du Périple de la mer Noire, aux mains fermes et habiles des navigateurs génois et grecs. La couardise ou l'inexpérience de nos Capitaines provençaux est, en cela, d'autant plus regrettable, qu'en échange des produits apportés par eux et pour la vente desquels les opérations en numéraire ne leur présenteraient peut-être pas assez de sécurité, ils pourraient accepter des livraisons en nature, telles que celles faites en céréales, en légumes secs, et au besoin en chevaux, pour l'approvisionnement de la colonie d'Alger, en supposant toutefois qu'il leur fut permis de se rendre de la mer Noire en Algérie en droiture, sans avoir l'obligation de faire la quarantaine à Marseille, mais bien au littoral d'Afrique. Tels seraient, Monsieur le Ministre, aux yeux des gens froids et sensés de ce pays, les seuls résultats, qu'avec un état plus satisfaisant de la situation politique, la France pourrait dès aujourd'hui recueillir, du début significatif de ses relations commerciales avec les deux Principautés du Danube. A ce sujet, on ne saurait trop regretter que les soins si bienveillants du gouvernement du Roi, pour appeler d'une manière spéciale l'attention de nos chambres de commerce, sur les motifs qui devraient engager les armateurs français à nouer des relations avec les Principautés, aient été perdus; au milieu de la rade d'Ibraïla, parsemée des navires de tant de nations, au moment de l'arrivée du Prince de Valachie, il ne se trouvait pas de navires français. Aucun ne s'y est présenté cette année, quand dans les années précédentes, 7 ou 8 avaient visité cette intéressante échelle. M. Viollier, que j'ai installé dans ses nouvelles fonctions, pendant le séjour du Prince à Ibraïla, m'a dit qu'il en était malheureusement de même à Galatz, où depuis une année, le pavillon français n'a flotté que sur sa maison Consulaire.

M. Daschkoff qui, après avoir été longtemps secrétaire de Légation à Copenhague, a été nommé Conseiller de Légation à Constantinople, et comme tel, désigné par l'Empereur de Russie pour remplir intérimairement les fonctions de Consul général à Bucharest, est arrivé ici depuis quelques jours. Ce qu'on croit avoir déjà recueilli de ses premières démonstrations, c'est que le Cabinet de Pétersbourg, qui a vu, il y a quelques années, ses intentions, ou manquées ou dépassées par le Baron de Ruckman, songerait à continuer ici le rôle joué par M. Titoff, c'est-à-dire à ne prendre pour le moment qu'une part tout à fait terne et effacée, dans les affaires des deux principautés.

Le Prince Milosch voyant que la conduite énergique de son fils lui a enlevé toute chance en Servie, et ne prenant conseil que de la peur que lui causent les conjonctures présentes, vient de solliciter, tout à coup, et d'obtenir, la protection russe; on assure même qu'il va partir pour Pétersbourg. J'aurai soin de porter à la connaissance de Votre Excellence le parti que prendra définitivement cet aventureux personnage.

DCCLXIV.

Notă asupra afacerii Vaillant (1).

(Carton Bucarest, 1837–1844).

Une conspiration, dont le but était d'attenter aux jours du Prince Ghika et de renverser son gouvernement, fut découverte en 1840 à Bucharest. Parmi les personnes impliquées dans ce complot, se trouvait M. Vaillant, sujet français, ancien professeur du collège de Sava.

Par suite de plusieurs dépositions contre ce français, le Prince Ghika fut requis, dans une réunion extraordinaire de Boyards, d'appeler toute l'attention de l'autorité Consulaire de France sur les menées de M. Vaillant. Le Hospodar fit prier M. Billecocq de s'entendre avec lui, sur les moyens qu'il y aurait de satisfaire à cette expression de l'opinion publique; cependant, on fut arrêté dès le principe, par le défaut de preuves contre M. Vaillant, et le Prince, qui avait déjà été empêché par cette circonstance, d'adresser aucune note à M. Billecocq sur cette affaire, lui demanda de chercher, dans la législation qui régit les français dans l'Empire Ottoman, les moyens d'imposer d'abord a M. Vaillant la plus grande circonspection, et ensuite ceux de sévir contre lui, si la procédure mettait le gouvernement valaque en présence d'un de ces faits, qui ne permettent plus à la justice de s'arrêter. Sur ces entrefaites M. Billecocq reçut les recommandations les plus expresses, de la part du Prince de Moldavie, en faveur de M. Vaillant, (qui a publié plusieurs ouvrages intéressants sur la langue Moldo-Valaque (2). Néanmoins le Consul général invita ce français à passer chez lui, l'informa de sa situation, des graves conséquences que pouvaient entraîner ses actes futurs, à raison de la sévérité qu'on était au moment de déployer à l'égard de sa conduite passée, et le Consul général du Roi eut l'espoir de l'avoir amené à agir avec la prudence, dont il était si intéressé désormais à faire preuve.

Le Prince Ghika, tenant compte des antécédents de M. Vaillant, autrefois directeur du collège de S. Sava à Bucharest, pria M. Billecocq d'ajouter aux conseils qu'il avait récemment donnés à M. Vaillant, celui de quitter le pays et de paraître, aux yeux de tous, voyager pour ses propres affaires.

Le Prince, d'après les résultats de l'enquête, avait été amené à penser que si M. Vaillant avait pu émettre des théories révolutionnaires, il n'avait pu prendre part à une pratique sangiante.

---

(1) Dosarul Vaillant nu s'a putut găsi în Archivele Afacerilor streine. Singura urmă este o notiță „minută" fără semnătură, în Cartonul consular București, 1837–1844.

(2) Până la 1840, Vaillant publicase cărțile următoare:

Grammaire valaque à l'usage des Français par *A. Vaillant*. Bukarest, chez Walbaum et Weise, Libraires de la Cour, 1836,–8°, 142 p.

Vocabular purtăreț românescŭ-franțuzesc și franțuzescŭ-românesc, urmat de un mic vocabular de Omonime de *J. A. Valian,* [fos]tu profesor de literatură franțozească în Colegiul național și întemeitorul Pensionatului din Sf. Sava, București. In Tipografia lui Friderich Valbaum. 1839,–8°, 180+190+XI p.

Grammaire Roumâne à l'usage des Français, par *J. A. Vaillant*. Boucourest, chez Frédéric Walbaum. 1840,–8°, 115 p.

M. Billecocq écrivit à cette occasion au Ministre, et par déférence pour le Prince Ghika, se prêta à ce biais.

M. Vaillant partit de Bucharest le 18 Novembre 1840, mais *il fut toutefois bien entendu, qu'il ne fuyait pas comme un coupable, comme un homme qui avait pu tremper dans des projets meurtriers;* et que, si son nom mêlé à la procédure qui s'instruisait, menaçait d'attacher plus tard à sa personne un vernis odieux, il serait toujours admis à se constituer prisonnier et à venir demander justice (1).

DCCLXV.

București, 1840, 6 Noemvrie.

Billecocq către Thiers, despre atentatul în contra Regelui Franței și felicitările lui Vodă Ghica și ale sale.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol., 23, 129).

La nouvelle de l'attentat commis sur la personne du Roi, le 15 Octobre dernier (2), a excité ici, chez toutes les classes des différentes populations, le sentiment de la plus profonde indignation, et a inspiré aussi, envers la divine Providence, qui continue à préserver de la manière la plus miraculeuse le plus grand des Rois, les manifestations subites d'une pieuse reconnaissance. S. A. S. le Prince de Valachie, vivement pénétré de cet évènement, m'a immédiatement adressé la lettre ci-jointe, dans laquelle il exprime en termes touchants, la part qu'il prend aux alarmes qu'une vie si chère, a données encore une fois au monde entier. Votre Excellence la jugera peut-être digne d'être mise sous les yeux du Roi, ainsi que l'expression des sentiments si profondément éprouvés en cette circonstance, par la fidèle colonie française, habitant la Principauté de Valachie et dont j'ose me dire le digne interprète, à raison de tous ceux dont j'ai été moi-même pénétré.

DCCLXVI.

București, 1840, 26 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre conflictul Domnului cu consulul englezesc, în afacerea Câmpineanu.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 26, 241).

Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, une traduction que je viens de me procurer, de la lettre Vizirielle adressée à S. A. S. le Prince de Valachie, à l'occasion du retour à Bucarest de M. Colquhoun, Consul général Britannique. Si Votre Excellence veut bien se faire représenter ma dépêche politique No. 24, Elle comprendra l'intérêt que peut avoir ce document. M. Colquhoun est depuis quelques jours à Bucarest, et aucune des satisfactions exigées par la Porte, ne lui a été accordée; il ne quitte pas sa maison, ne fait pas de visites et paraît attendre le résultat d'une communication faite par lui, à ce sujet, à Lord Ponsonby, par courrier extraordinaire. Le Prince de Valachie, qui ne s'est encore ouvert officiellement vis-à-vis d'aucun des Agents étrangers à Bucharest, sur cette affaire, est dit-on, décidé à démontrer jusqu'au bout à la Porte, que dans ses démêlés avec le Consul général

(1) Asupra asestei afaceri, precum și asupra afacerii Tavernier și Marsille, v. cartea lui Vaillant, *La Romanie*, II.

(2) Unul din cele șase atentate în contra lui Louis-Philippe.

britannique, il ne s'est jamais agi que de l'individualité de M. Colquhoun, contre lequel, dans les affairès du colonel Campineano, il déclare avoir les plus sérieux griefs; et dût-il voir les puissances suzeraine et protectrice, appelées à prononcer en dernier ressort entre M. Colquhoun et lui, il est, m'assure-t-on de bonne source, irrévocablement résolu à ne céder à l'égard d'aucune des conditions à lui imposées par la Porte, sur les instigations de Lord Ponsonby! Il est soutenu, en cela, par l'opinion de tous les grands Boyards; et il est facile de démêler, que le peu de succès que rencontre l'Ambassadeur de la Grande Bretagne à Constantinople, dans les questions de déchéance, n'est pas étranger à l'opposition systématique que la Porte vient de trouver ici. On est vivement impatient de savoir, comment tout cela va se terminer, et Votre Excellence peut compter sur moi, pour porter à sa connaissance tous les détails d'une affaire, dont M. le Comte Pontois, au milieu de si grands intérêts traités à Constantinople, n'a certainement pas le loisir d'entretenir Votre Excellence.

DCCLXVII.

Billecocq către Guizot, despre deschiderea Adunării și conflictul Colquhoun. București, 1840, 23 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol. 27, 241).

L'Assemblée générale ordinaire de la Valachie a été ouverte, il y a deux jours. Le Prince régnant a bien voulu m'envoyer une traduction du discours qu'il a prononcé à cette occasion. Je m'empresse d'en adresser ci-joint, une copie à Votre Excellence (1).

Malgré l'inquiétude que donne généralement ici, la solution prochaine de la question pendante entre le Hospodar et le Consul général d'Angleterre, S. A. S. persévère tellement dans la ligne de conduite qu'Elle a adoptée vis-à-vis de l'Agent Anglais, qu'aujourd'hui encore, à l'occasion du discours prononcé par Elle, Elle n'a pas hésité à me dire que, dans le paragraphe relatif au complot découvert à Bucarest, quand Elle parle *du poison répandu dans le pays par des étrangers intrigants*, c'est à M. Colquhoun qu'Elle veut faire allusion. Je l'ai fait prier, dans son propre intérêt, de ne point compliquer encore une situation déjà si grave, mais je vois avec peine, qu'il est toujours décidé à pousser les choses aussi loin que possible. La prochaine poste de Constantinople, qu'on attend chaque jour, apportera probablement le résultat des nouvelles démarches, faites à ce sujet par Lord Ponsonby.

DCCLXVIII.

Huber către Guizot, despre situațiunea Moldovei, despre crimele Lipovenilor, despre schimbarea miniștrilor, despre venirea la Iași a lui Vaillant, despre atitudinea Impăratului rusesc față de Domn și călătoria acestuia la băi în Ardeal. Iași, 1840, 28 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 39).

La situation de la Moldavie est demeurée la même, depuis que j'ai eu l'honneur d'adresser à la direction politique, ma dernière dépêche du 18 septemvre. Ce

(1) V. în *Analele parlamentare*, X, 69.

qui s'est passé depuis, semble confirmer l'opinion moldave que, non seulement la neutralité des principautés prend de la consistance, mais que la protection russe ayant, par les derniers évènements, comme par des actes récents, cessé d'être exclusive en Orient, la Moldavie avait acquis une sécurité de plus pour son avenir.

Depuis que l'on a détruit et dispersé une bande de malfaiteurs, qui des montagnes de la haute Moldavie avaient commencé à se rendre redoutables dans quelques-unes des vallées habitées, on a découvert, non les assasins encore, mais bien leurs victimes, en assez grand nombre, dans le district de Niamtzou, puisque déjà l'on compte une quinzaine d'individus morts, trouvés dans les lieux les plus rélégués des montagnes, et que l'on a tués, non pour dérober leur avoir ou leurs vêtements, mais uniquement pour recevoir leur sang.

On se livre là-dessus à une foule de conjectures, sans pouvoir rien préciser. Toutefois on s'accorde à croire, que parmi les *Lipovans*, habitants de ce nom du midi de la Russie, qui depuis longtemps sont fixés en Moldavie, il se trouve une secte fanatique, qui exercerait, croit-on, ces actes de barbarie inouïs jusqu-ici, et dont les annales des Principautés n'ont dans aucun temps fait mention. Des agents du gouvernement sont sur les lieux des victimes pour informer, et l'on attend avec impatience leur retour et leur rapport.

Le déplacement du Ministre de l'Intérieur, M. Alexandre Ghika, dont le portefeuille est passé à M. Loupo Balsch, a mécontenté quelques Boyards qui postulaient cet emploi; mais ce choix étant tombé sur un homme actif, la plupart l'approuvent. Il n'y a que le Ministre de la justice Nicolas Canta, dont la vénalité donne lieu à beaucoup de sarcasme qui préoccupe assez le Prince, sans cependant le voir tenir grand compte de tout ce qu'il entend dire.

Le complot découvert à Bucarest, dont M. Billecocq a dû entretenir Votre Excellence, a produit ici une légère sensation. Il n'a fait que confirmer le mécontentement des Valaques pour leur gouvernement. Un français, M. Vaillant, que l'on dit compromis dans cette affaire et qui est arrivé ici, muni d'une lettre de recommandation de M. Billecocq pour moi, a l'intention de passer l'hiver à Iassi, pour travailler à l'aide des chroniques, qu'il désire que je lui procure des archives, à une publication sur les Principautés. Ce M. Vaillant ne pouvait venir dans un moment moins opportun. Compromis ou non, il ne plane pas moins sur lui des soupçons, et cet avant-coureur d'une impression fâcheuse, m'empêche de le présenter chez le Prince régnant et chez les Boyards, peu disposés à l'accueillir; en sorte qu'il n'a d'autres ressources que le Consulat de France, qui le couvre de sa protection, contre tout mauvais vouloir qui chercherait à l'éconduire d'ici. Déjà sont parvenus de Bucarest au Consul de Russie à Iassi, quelques avertissements hostiles contre ce français, à l'égard duquel cependant, on n'a pas osé jusqu'ici faire aucune démonstration. Le gouvernement moldave aurait bien préféré le voir repartir pour Bucarest, où il a sa famille et son établissement; mais sa conduite ne donnant lieu à aucun blâme, je ne suis point disposé à me prêter à l'éloigner d'ici.

Quoique l'Empereur Nicolas connaisse le peu de sympathie du Prince Michel Stourdza pour la Russie, et malgré l'humeur avec laquelle il s'exprima l'année dernière sur son compte, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par ma dépêche chiffrée du 21 Juillet dernier, toutefois Sa Majesté Impériale vient récemment, par des considérations qui l'ont fait changer d'avis, de lui adresser des louanges sur l'administration de sa Principauté, et de lui en témoigner sa haute satisfaction.

S. A. S. vient aussi de recevoir du Divan, et sans doute aussi de St. Pétersbourg, quoiqu'on ne l'avoue pas, l'autorisation qu'il avait demandée, de se rendre au printemps à Borseck en Transylvanie, pour y prendre avec la Princesse des bains, qui doivent rétablir leur santé un peu altérée.

Leur voyage d'agrément à Constantinople se trouve par là ajourné. Pendant leur absence, on commencera des travaux de construction pour agrandir leur demeure

en ville, de manière à faire un palais, d'une maison qui n'était qu'un simple hôtel. Ces travaux exigeront la durée de trois saisons, pendant lesquelles LL. AA. SS. habiteront *Sokola*, leur château d'été.

DCCLXIX.

Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării, despre jurnalul „Le National", despre secretarii Adunării și amestecul consulului rusesc, și despre afacerea Colquhoun. București, 1841, 10 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 28, 24).

L'Assemblée générale ordinaire à Bucharest, vient de voter l'adresse en réponse au discours d'ouverture, que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence par ma précédente dépêche politique. S. A. S. ayant eu la bouté de me faire remettre Elle-même une traduction de cet intéressant document, je m'empresse d'en joindre ici une copie (1).

Le gouvernement aurait désiré que l'Assemblée se montrât plus touchée du danger que le Hospodar croit avoir un instant couru. Mais l'Assemblée, qui venait déjà de préluder à cet esprit d'insouciance, par la nomination de secrétaires entièrement hostiles au Prince, a affecté de ne pas croire à la profondeur de certaines plaies, et a rejeté tout l'odieux sur les étrangers, qui ont pu exalter l'imagination des personnes compromises dans le dernier complot. Cette tactique a généralement paru fort misérable de la part d'une opposition qui, dans le dernières années, proclamait que c'était de l'étranger qu'elle attendait elle-même ses auxiliaires et le fruit de toutes ses sympathies politiques. Un des premiers résultats de ce vote parlementaire a été de faire livrer à la censure, les quelques numéros du *National* qui parviennent dans la Principauté. Ce journal, ainsi que je l'écrivais à Son Excellence M. Thiers par ma dépêche politique No. 19, était considéré comme la cause des scandales que la presse étrangère a occasionnés dans les affaires purement valaques. Il n'y a pas d'ailleurs de sujets ou de protégés français dans les abonnés du journal *le National*, et parmi les cinq ou six personnes, qui ont peut-être le tort de faire venir une feuille qui donne de l'ombrage au gouvernement Hospodarial, on compte le Prince Milosch qui, à la vérité, ne sait pas lire.

L'Assemblée générale, en nommant pour ses secrétaires, les deux membres qui devaient être les plus désagréables au Prince Ghika, a mis malheureusement, le Hospodar dans le cas de sortir de son caractère habituel. Ne sachant comment se venger d'un résultat, qu'il avait cherché par tous les moyens possibles à empêcher, il a tout à coup cherché à éveiller contre l'un des élus de l'Assemblée, (le Colonel de la milice, fils du grand Ban Georges Philipesco, son ancien compétiteur à la dignité de Prince de Valachie), une procédure endormie, prescrite, et le résultat de ce procès a été de lui aliéner plus encore l'Assemblée générale et, de plus, d'attirer l'inimitié d'une famille puissante, dont l'un des membres figure déjà au nombre des personnes arrêtées à l'occasion du dernier complot découvert à Bucharest. Le nouveau gérant du Consulat général de Russie qui, je dois le dire, n'a pas toute la portée d'esprit de son prédécesseur M. Titoff, et qui ne s'est guère distingué ici, que par un zèle un peu vif, complique encore cette situation, en excitant le Prince, et j'ai des raisons de croire que, sous un prétexte quelconque, l'autre secrétaire de l'Assemblée, élu contre le vœu du Prince, Emmanuel Baliano, fils du premier boyard

(1) V. *Analele parlamentare*, X, 71.

de la Valachie, ne tardera pas à devenir, au sein de l'Assemblée, l'objet de quelque mesure sévère. Au milieu de cet état de choses, l'opposition qui a éclaté tout d'un coup contre les étrangers, me laisse parfaitement les coudées franches, et j'en profite pour donner, dans l'occasion, et en haut lieu, et dans les régions intermédiaires de ce petit monde parlamentaire aussi, des conseils qui ne me sont inspirés que par l'intérêt véritable que le gouvernement du Roi ne peut manquer de porter, à ces arènes naissantes pour les institutions constitutionnelles, pour l'esprit de liberté.

Les courriers de Constantinople se succèdent et tous arrivent les mains vides pour le Consul d'Angleterre, qui ne paraissait cependant pas douter, qu'une fois l'affaire d'Egypte terminée, Lord Ponsonby ne comptât au nombre de ses plus graves préoccupations, le soin de régler le démêlé du Cabinet de Londres avec le Prince Ghika.

DCCLXX.

Billecocq către Guizot, despre exilarea lui Manole Băleanu.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 29, 24).

București, 1841, 18 Fevruarie.

Le Prince Ghika persévérant dans la voie des rigueurs, où il a cru de sa dignité de s'engager, vient tout à coup d'exiler M. Emmanuel Baliano, l'un des secrétaires de l'Assemblée générale. Pour justifier une pareille mesure, qui porte atteinte aux privilèges accordés dans tous les temps aux boyards, et appliqué à tout sujet valaque par le Règlement organique, le hospodar est obligé d'invoquer la législation arbitraire et exceptionnelle, créée depuis 1837 dans les affaires de cette Principauté, par les firmans de la Porte Ottomane, et il n'a pas hésité à y avoir recours.

Il ne les considère pas comme invalidés par le Hatti-Chérif de Gul-hané; il évoque lui, Prince Valaque et Prince constitutionnel, les termes d'un firman, qui met hors la loi ses anciens pairs et ses plus proches parents. Ce résultat parait si monstrueux, que chacun ne peut en trouver l'explication, que dans l'extrême irritation que toutes les personnes qui vivent dans l'intimité du Prince, remarquent depuis quelque temps, et on ne doute pas que, revenu à des inspirations plus calmes, il n'annule une décision, dont le premier inconvénient est de répandre dans le pays une véritable perturbation, en enlevant sa foi dans le présent et ses espérances dans l'avenir. Cette mesure n'a pas rencontré un seul approbateur; le Métropolitain Président de l'Assemblée générale, a protesté contre cette décision chez le Consul général de Russie même, et on ne doute pas que l'état d'inquiétude où cette résolution a jeté les esprits, ne se termine par le rappel immédiat de M. Emmanuel Baliano.

Je ne sais encore ce qui sera décidé, le Prince étant parti subitement, au milieu d'un hiver rigoureux, pour sa maison de campagne; mais, dans tous les cas, les *étrangers*, sur lesquels le Prince dans son discours d'ouverture, et l'Assemblée dans son adresse, ont jugé à propos de rejeter, d'une manière générale, tout l'odieux du dernier complot de Bucharest, n'ont pu voir avec indifférence, que les évènements ne tardaient pas à démontrer le néant de paroles oiseuses et d'accusations vagues, puisque quinze jours s'étaient à peine écoulés, que le Prince venait frapper au sein de l'Assemblée générale un secrétaire de la Chambre, c'est-à-dire un élu parmi les élus, pour le même esprit révolutionaire, qu'on disait étranger aux Valaques et qu'on attribuait à tous autres qu'aux indigènes. Je ne serais pas étonné que la confusion qu'on ressentira nécessairement, d'un démenti donné si promptement à des paroles pompeusement echangées de part et d'autre, ne portât le Prince à revenir sur la mesure dont je viens de parler, et l'Assemblée générale elle-même à lui en faciliter tous les moyens.

DCCLXXI.

Billecocq către Guizot, despre revenirea asupra exilării lui Băleanu, despre întrevederea sa cu boerii din opoziție, despre Vaillant și intervenția consulului rusesc, și despre Miloș Obrenovici. București, 1841, 22 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 30, 24).

Ainsi que je l'annonçais à Votre Excellence par ma précédente dépêche, l'inquiétude répandue ici, dans tous les esprits, par la mesure exceptionnelle qui frappait Emmanuel Baliano, ne pouvait tarder à inspirer au Prince Ghika, des résolutions plus patriotiques, plus nationales que celles qu'il venait d'adopter, *en matière parlamentaire*, à l'aide des firmans de la Porte, et trois jours étaient à peine passés, qu'une office du hospodar à l'Assemblée générale, annonçait que, sur la demande du Métropolitain et du grand Bano Philipesco, appuyée, en cette occasion, par le Consul général de Russie, Emmanuel Baliano était admis à reprendre au sein de l'Assemblée, ses fonctions de Député et de secrétaire de la Chambre.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'ensemble de ces faits si brusques, si rapides, a tourné au profit des ennemis du Prince, et n'a malheureusement laissé au hospodar que le ridicule d'une détermination, dans laquelle on pouvait prévoir qu'il lui serait interdit de persévérer. Quelques membres de l'opposition, et notamment Emmanuel Baliano, qui n'ignoraient pas qu'en cette conjoncture, j'avais exprimé une opinion sage et conciliatrice, sont venus chez moi, et j'ai été dans le cas de les modérer à leur tour, en leur représentant qu'un patriotisme bien compris devait les porter à s'affliger, et non à se réjouir, de victoires pareilles, dont le résultat est d'ébranler le pays et de l'affaiblir. Ces exhortations les ont d'autant plus frappés, qu'ils ne peuvent se dissimuler que le Cabinet de St. Petersbourg, depuis 1837, les a un peu abandonnés à eux-mêmes, et que la Russie, tout en se déclarant la protectrice de leurs institutions constitutionnelles naissantes, serait peut-être la première à se réjouir du désordre qu'elles apportent dans leurs affaires intérieures. En présence de cette pensée, ils se résignent à des ovations plus modestes; mais leurs résolutions tiendront-elles? et n'auront-ils pas forcément à encourir dans cette lutte, le danger politique qu'il y a, à combattre un de leurs anciens pairs qui, malgré la volonté qu'ils ont de lui donner du prestige, en sera toujours dépourvu à leurs yeux, demeurera plus vulnérable à leurs attaques et finira, peut-être, par tomber avec eux, sous les ruines d'un gouvernement que ses tuteurs eux-mêmes protègent si mal?

Les Cabinets de Vienne et de St. Pétersbourg ont affecté de se montrer fort inquiets du dernier complot de Bucarest et, bien que le résultat de la commission d'enquête n'ait été encore communiqué à personne officiellement, ils se sont tenus aux bruits accrédités par la presse allemande, sur les évènements du mois de Novembre dernier, et ont fait exprimer ici, des craintes vagues pour eux-mêmes et le désir qu'on se montrât sévère. Le résultat de cette conduite sera peut-être de créer au Prince Ghika de sérieux embarras, pour le parti qu'il a pris à l'egard du Sr. Vaillant, dont j'avais l'honneur d'entretenir Son Excellence M. Thiers, par mes dépêches N-os 22, 24 et 25. J'ai même été déjà dans le cas de tempérer un peu dans cette affaire, le zèle habituel de M. Datschkoff. Il serait cependant à désirer, Monsieur le Ministre, qu'en matière d'aministration intérieure, les agents de la Russie dans les Principautés n'outrepassassent pas la limite, en deça de laquelle les Hospodars eux-mêmes croient pouvoir rester, avec convenance et sécurité.

Le Prince Milosch, qui depuis qu'il s'est fait protégé Russe, fait de rares apparitions à Bucarest, y est cependant venu passer quelques jours de cette semaine. Fidèle à ce qu'il m'a toujours montré de gratitude et d'amitié, pour les con-

seils que je lui ai donnés dans le courant de l'été dernier, il ma honoré hier d'une longue visite. J'en ai profité pour le féliciter, dans son intérêt, de la ligne de conduite qu'il s'est imposée depuis quelques mois dans les affaires de la Servie; nous avons parlé des succès de son fils, et il paraît enfin disposé, à en jouir. Il ne cache pas qu'il demeure fort reconnaissant, des services que le Consulat général de Russie à Bucarest lui rend journellement, dans les démêles que ses vastes possessions lui suscitent avec la justice valaque, et sans la qualité de protegé russe, qu'il a fort à propos sollicitée auprès de la Cour de Pétersbourg, dans ses intérêts de plaideur, il n'aurait pas manqué de payer un plus large tribut, aux exactions sans fin que commettent les tribunaux de ce pays.

DCCLXXII.

București, 1841, 19 Martie. Billecocq către Guizot, despre onorurile pentru Kiselef, propuse de Băleanu, și atitudinea Domnului.

(Consulat de Bucarest, Direction politique, 31, 42).

L'opposition, qui continue à se sentir forte et compacte, et qui, on doit le dire, trouve assez généralement, au milieu des circonstances présentes, de l'écho dans le pays, fait, depuis les derniers évènements que je me suis empressé de signaler à l'attention de Votre Excellence, une résistance toute systématique, et ce plan déjà assez maladroit et la plupart du temps très peu patriotique, vient de conduire son chef, Emmanuel Baliano, à présenter une proposition, dont on a encore peine à comprendre qu'il soit devenu l'auteur. Tout à coup, et sans préambule, au milieu de la discussion d'un projet de loi local et parfaitement dépourvu d'intérêt, il a reproché au gouvernement et au pays d'avoir oublié jusqu'à présent, de marquer sa reconnaissance au général Kisseleff, ancien Président Plénipotentiaire de l'Empereur Nicolas dans les deux Principautés, et a demandé qu'on lui votât, avec acclamation, *l'indigénat Valaque*. Chacun est resté ébahi, en entendant précisément Emmanuel Baliano, dont le général Kisseleff a emmené la femme en Russie, après l'avoir séparée de lui devant la loi, proposer en faveur de l'homme qui l'a deshonoré, une récompense nationale! Cette proposition, tout inattendue qu'elle était, a été prise au bond par cinq ou six membres, qui se sont mêlés de la formuler tant bien que mal. Le Ministère a déclaré qu'il s'y réunissait, pour en étendre encore les effets, tant le souvenir de l'administration habile et ferme du général Kisseleff a laissé ici des traces profondes; et le résultat de cette motion a été de l'inscrire au livre d'or de la Principauté, de lui décerner le titre de Bano, et de lui voter une statue sur l'une des places publiques de Bucarest.

Le Prince Ghika, qui a compris que cet incident partait d'un principe d'antipathie contre son administration, et d'animadversion contre sa personne, a voulu en atténuer l'effet, en cherchant au moins à enlever à cette détermination son caractère de spontanéité. Il a alors fait proposer à l'Assemblée générale, d'offrir une grande terre à l'ancien Président Plénipotentiaire, en même temps que l'Indigénat, ne doutant pas qu'une semblable proposition ne rencontrât immédiatement des adversaires. Les amis du général Kisseleff ont passé outre, en déclarant emphatiquement, que les services rendus au pays par un homme aussi illustre, ne se payaient pas avec de l'argent, mais se récompensaient avec du bronze. Le premier projet a donc prévalu, et il a été notifié ce matin au Prince. Ses ennemis, tant leur haine est aveugle, se réjouissent déjà de la pensée, qu'une fois boyard valaque, Kisseleff ne peut manquer de devenir leur Prince. D'autres, qui se croient plus profonds, disent

qu'en pareil cas, le général hospodar ne serait que le précurseur du Duc de Leuchtenberg, que beaucoup de gens s'obstinent à regarder comme appelé par les vœux de l'Empereur Nicolas, à régner quelque jouf sur les Principautés du Danube.

DCCLXXIII.

Raportul lui Huber asupra situaţiunii Moldovei în 1840.

Iaşi, 1841, 21 Martie.

(Consulat d'Iassi, Direction commerciale, 80).

L'Assemblée générale ordinaire, qui a ouvert sa session dans le mois de Décembre dernier, n'a guère commencé ses travaux qu'en Janvier, et comme elle n'a plus que deux séances, sa clôture est très prochaine.

Quoiqu'elle ne se soit occupée durant cette courte session, que de l'examen des dépenses et des recettes de l'année dernière, du budget pour cette année et de beaucoup d'intérêts locaux, on n'en aperçoit pas moins, dans la plupart des députés, une louable propension à suivre ce mouvement d'améliorations matérielles, qui forment aujourd'hui le besoin le plus senti de la société européenne.

La communication que j'ai reçue, du rapport princier adressé à l'Assemblée générale ordinaire, me met en mesure de faire connaître à Votre Excellence, la situation du pays, que je vais essayer de décrire dans les cours de cette dépêche.

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis la session de l'Assemblée générale ordinaire de 1840, la Principauté a été féconde en prospérité. La récolte de l'année dernière, à quelques exceptions près, a été bonne partout, et a fourni à Galatz les produits nécessaires à plus de 800 bâtiments, qui sont entrés dans le port pour y former leurs cargaisons.

L'exportation du grain, susceptible d'augmentation, prendra un plus grand essort, quand auront disparu les difficultés qui s'opposent au transport d'un district à l'autre des céréales, ou qui en renchérissent le prix. Pour faciliter ce mouvement, le gouvernement secondé par l'Assemblée générale, fait tous ses efforts pour améliorer partout les voies de communication.

C'est dans ce but, que de nouvelles voies ont été tracées dans toutes les directions, pour rendre faciles non seulement le mouvement commercial de Galatz avec les districts qui l'approvissionnent plus aisément, mais encore celui de Iassi d'une part, avec le Danube, et de l'autre avec la haute Moldavie, dont Botochani, seconde ville dela Principauté, est le centre, placée qu'elle est entre l'Autriche et le district de Iassi.

A côté de 9.517 toises de chaussées, que l'on a achevées pendant l'année dernière, ont été construits une vingtaine de ponts, les uns en bois, d'autres en maçonnerie, dont un considérable, sur la rivière de Berlad, aux frais soit de l'Etat, soit des localités.

Des travaux importants, commencées l'année 1839 et qui continuent, impriment à Galatz un élan progressif; la nouvelle quarantaine, presque achevée, a dû subir des rehaussements de terrain, pour la préserver de l'inondation. Une caserne et un hôpital, nouvellement construits, servent déjà à leur destination; une digue de plus de 3.000 toises de longueur, s'élève encore, pour garantir la basse ville des débordements du Danube et du lac Bratisch, et si le pavage des rues se poursuit avec la même activité que l'année dernière, on peut espérer qu'il sera entièrement terminé à la fin de l'année prochaine. Trois cent quarante emplacements sont acquis, dans la nouvelle ville tracée, et plusieurs maisons se trouvent déjà en état de construction. Tous ces résultats ont été obtenus avec les ressources simultanées du gouvernement,

de la ville et du revenu provenant du droit établi sur la sortie des céréales. Galatz prend même un aspect de port maritime, depuis que l'on voit ses chantiers s'y couvrir de constructions de navires marchands et où dix-sept embarcations, grandes et petites, ont pendant les deux années dernières, été lancées à l'eau. De cette manière, le pavillon moldave commence à prendre sa part dans le mouvement de sa navigation.

Le nombre des individus prévenus de crimes ou de délits, ne s'est pas élevé, d'après le rapport princier, au delà de 192, pour l'année 1840, diminution d'un tiers comparativement au chiffre de l'année 1839. L'application des peines présente, dans la comparaison d'une année à l'autre, un résultat également satisfaisant. Aucune condamnation à mort n'a été prononcée en 1840, et la réclusion aux salines, n'a frappé que vingt-huit condamnés; moitié du chiffre auquel s'élèvent les criminels, qui ont encouru cette peine dans l'année 1839.

Cette amélioration s'applique également à l'administration des finances, quand on compare le relevé suivant, des recettes et des dépenses des Ephories des principaux districts (1) de cette Principauté, savoir:

POUR 1839		PRINCIPAUX DISTRICTS	POUR 1840	
RECETTES	DÉPENSES		RECETTES	DÉPENSES
335.898 piastres	413.042 piastres	Iassy	368.142 piast.	319.461 piastres
119.984 „	102.321 „	Botochan	116.310 „	105.277 „
184.602 „	148.129 „	Galatz	231.359 „	156.686 „
45.776 „	38.294 „	Fockschani	80.235 „	54.493 „
32.822 „	27.080 „	Backo	38.144 „	26.835 „
30.662 „	23.795 „	Romano	31.037 „	23.890 „
29.840 „	22.049 „	Bourlad	161.218 „	20.585 „
779.584 piastres	774.710 piastres	Totaux	1.026.445 piast.	707.217 piastres

Il découle de cette comparaison, que les recettes de 1840 ont dépassé de beaucoup celles de 1839, et qu'il est résulté une économie dans les dépenses, d'une année à l'autre, tout en obtenant en 1840, plus de travaux qu'on n'en avait obtenu en 1839.

Les ressources des Ephories de Galatz et de Botochan, ayant permis d'organiser pour chacune de ces deux villes, un corps de pompiers, à l'instar de celui qui existe à Iassy, ce corps va offrir une garantie de plus à la sécurité des habitants.

Les caisses communales, ainsi que celles consacrées à la bienfaisance, recevront dorénavant une destination plus efficace, et des mesures sévères viennent d'être arrêtées, pour assurer l'emploi légal des fonds qui s'y versent.

Le budget ci-après pour l'année 1840, porte le chiffre des dépenses à la somme de 7.973.068 piastres de la Vestiarie, et celui des recettes, à 8.799.705 piastres, dont 715.000 piastres servent à payer à la Porte le tribut annuel, et 1.200.000 forment l'allocation de la liste civile.

(1) Les six autres districts, de moindre importance, sont encore dépourvus d'Ephories.

Ce budget (1) pour l'année 1840 se compose ainsi qu'il suit:

RECETTES	Piastres (*)	DEPENSES	Piastres (*)
Capitation des paysans . . .	4.179.570	Tribut à la Porte	715.000
id. de 3.813 individus sans domicile fixe, à 30 piastres	114.390	Liste civile	1.200.000
Capitation de 20.196 maziles cultivateurs	605.880	Traitements des employés de toutes les administrations .	2.254.138
Capitation de 4.448 étrangers non encore naturalisés . .	66.720	Traitem. de l'Agent du Prince à Constantinople	120.000
Patentes de 16% cabaretiers Juifs dans les districts et villages	100.200	Loyers de maisons	60.000
		Eclairage et chauffage	80.000
Patentes des commerçants et artisans	512.104	Entretien des Slougitors, gens employés par l'administration publique	327.370
Taxe des Juifs domiciliés dans les districts	517.110	Quarantaines	120.000
		Milice et Etat major	812.000
Redevance des Bohémiens (Tsiganes) de l'Etat	112.497	Entretien des postes	296.590
Ferme des salines	1.200.050	Courses en poste pour le service de l'Etat	55.000
id. de la Douane	898.128	Indemnités pour les Sokotelniks *(b)* et pensions	1.000.000
Perception sur l'exportation du bétail, d'après un nouveau contrat	393.750	Entretien des routes et ponts	100.000
		Instruction publique	200.000
Redevances des sujets étrangers	27.306	Séminaires	60.000
Subvention de la Métropole et des Evêches *(a)*	60.000	Traitements des médecins et chirurgiens	120.000
Revenu des passeports . . .	12.000	Caisse des pauvres	100.000
		Entretien des prisons	36.000
		Indemnité payée au Monastère de St. Spiridion pour l'hôpital	21.000
		Confection des pavés	125.000
		Entretien des fontaines .	50.000
		Dépenses extraordinaires . .	120.000
			7.973.068
		Versement dans la caisse de réserve	826.637
	8.799.705		8.799.705

(1) Le Budget pour 1841, présenté à l'Assemblée générale, est semblable, à une petite différence près, au Budget de l'année dernière.

(*) Piastres de la Vestiarie, de 31½ au ducat.

(a) Il figure sur le budget moldave, le chiffre de 450.000 piastres, à prélever comme impôt sur les revenus des monastères grecs, que l'on réclame tous les ans, sans recevoir un para.

(b) Les Sokotelniks étaient autrefois une classe d'hommes à la disposition des Boyards, qui en retiraient une redevance, que le Règlement a aboli; mais pour dédommager les Boyards de la perte de cet ancien droit, le gouvernement alloue une indemnité annuelle, qui diminue chaque année, par l'extinction des ayant-droits.

L'instruction publique commence aussi à porter ses fruits. Il avait fallu dès le principe, lutter contre des obstacles que l'on a eu quelque peine à surmonter, et aujourd'hui les élèves suivent avec quelque application les leçons des professeurs, dont les chaires qu'ils occupent, consistent à enseigner le droit positif, la physique et la chimie expérimentale, les langues étrangères et les mathématiques appliquées aux arts. Une somme annuelle, affectée à des acquisitions d'ouvrages utiles, a permis, de procéder à l'organisation d'une bibliothèque, qui sera ouverte au public le 1-er Mai prochain. Malgré l'augmentation des dépenses occasionnées par l'enseignement public, la caisse des écoles n'a pas moins une réserve de 340.000 piastres.

Le nombre des élèves qui ont suivi les cours pendant 1840, a été de 2837, dont 140 pensionaires aux frais du gouvernement.

L'état des hôpitaux s'est également beaucoup amélioré. Sur un nombre de 1732 malades, admis à Iassy pendant l'année 1840, 1488, ont été guéris, 85 sont décédés et 150 se trouvent en traitement. Dans les hôpitaux des districts, sur 900 malades, 673 ont été guéris, 40 sont morts et 187 se trouvent en traitement. Ce qui donne, sur 100 individus, 81 $^2/_3$ guérisons, 4 $^2/_3$ décès et 13 $^2/_3$ en traitement, suivant un rapport du comité de santé.

Les mesures sanitaires n'ont cessé de préserver le pays de toute contagion, et l'on s'étonne, qu'avec une si bonne surveillance, l'Autriche et la Russie continuent à maintenir sur leurs frontières, une administration de quarantaines, qui gêne les voyageurs et paralyse les relations commerciales de la Principauté avec ces deux Empires.

L'Autriche pense qu'en continuant de traiter les Principautés du Danube comme du temps où elles se trouvaient entièrement sous la puissance ottomane, on continue à les considérer davantage comme provinces turques; politique qui déplait encore plus aux indigènes qu'aux Russes, quoiqu'avec des vues différentes. Les Moldo-Valaques disent avec raison, que leur cordon sanitaire sur le Danube offre assez de sécurité aux Austro-Russes, pour les dispenser des quarantaines qu'ils ont établies contre eux.

La Russie, assure-t-on, serait bientôt disposée à lever ses quarantaines, si elle voyait l'Autriche abolir les siennes sur les frontières Moldo-Valaques.

La partie judiciaire et la tenue des tribunaux de ce pays, sont le côté affligeant de l'administration publique, où cependant les sollicitudes du Prince régnant ont apporté beaucoup de changements salutaires. Voici ce que le rapport princier contient de satisfaisant: En 1839, — 3.400 procès se trouvaient encore pendants, devant les différents tribunaux. A la fin de l'année, ce chiffre se trouvait réduit à 2606. Ce nombre s'était encore élevé en 1840, par des procès intentés de nouveau, à 4721, qui à la fin de l'année, était néanmoins réduit à 1591. Grâce au Règlement organique, on ne peut plus comme autrefois, revenir sur des procès qui, ayant passé par l'appel du Divan princier, ont été revêtus de l'homologation hospodariale. Autrefois, à chaque renouvellement d'investiture du hospodar, les sentences étaient susceptibles de révision, et ainsi se reproduisaient une multitude d'anciens procès, qui devenaient ce que l'intrigue et la vénalité voulaient en faire. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un chef du département de la justice, qui soit une homme incorruptible et droit, et qui ne s'entoure que de juges probes, ayant le sentiment de leurs devoirs.

La commission des tutelles, formée en exécution de la loi votée dans la dernière session de l'Assemblée générale, commence à faire sentir son influence salutaire, par la garantie qu'elle offre aux biens des orphelins, contre le délaissement auquel ils ont été jusqu'ici exposés. Il résulte des renseignements fournis par cette commission, que sur 278 successions ouvertes, 168 sont gérées par des tuteurs, et les 110 autres, se trouvent actuellement soumises au régime de la nouvelle loi.

Si dans le cours de l'année dernière, la Moldavie a été féconde en prospérité agricole, on est fondé à craindre que cette année les districts du midi ne se res-

sentent des souffrances d'un hiver rigoureux et long, dont on éprouve en ce moment encore le pénible effet, puisque la terre est encore couverte de neiges, que les eaux du Danube sont toujours fortement prises par la glace, que les chemins sont devenus presque impraticables, et que le manque de fourrage, dans la basse Moldavie, aura fait périr les bêtes à cornes, seule richesse des paysans, qui ne pourront en plusieurs localités, cultiver leurs champs, ni ceux des Boyards. C'est une calamité qui affligera beaucoup de propriétaires.

La navigation du Sireth, qui depuis bien des années préoccupe le gouvernement, vient d'être prise en sérieuse considération. Un ingénieur français, M. Hommaire de Hell, dont j'ai eu l'honneur de parler dans mes précédentes dépêches, en ce moment au service de Russie qu'il veut quitter, s'est offert d'entreprendre les travaux d'études qui devront, à la fin de la belle saison, apprendre si la navigation de cette rivière est praticable ou non. Comme le Sireth arrose du Nord-Ouest au midi, un grand nombre de districts de la Moldavie, il n'est pas douteux que cette navigation donnerait un grand essort à toutes les branches de la prospérite publique de la Principauté.

La force armée de la Principauté n'a éprouvé, comparativement aux années précédentes, aucun changement notable. Elle est de quatre compagnies, de 194 hommes d'infanterie chaque, ensemble 776 fantassins, les officiers y compris; de deux escadrons de 115 hommes chaque, et de 1.200 cosaques bien armés, pour le service de la quarantaine, de la police du pays et des frontières; 200 hommes forment encore pour Iassy, le corps de pompiers, auxquels vont être joints, pour un semblable service à Galatz et à Botochan, 200 autres hommes. En sorte que la force publique de la Moldavie s'élève à 2.806 hommes, sans l'artillerie que le Règlement n'a pas admis dans l'organisation de la milice.

Le dernier recensement, qui eut lieu en 1839, portait à 1.100.000 habitants la population de la Moldavie, dont 1.001.900 appartiennent à l'église grecque, 58.100 à l'église catholique et 40.000 à la nation juive.

Dans cette population moldave se trouvent compris
- 5.706 prêtres
- 1.593 moines
- 789 laïques
- 2.102 religieuses.

Ensemble 10.190 individus, sous la dépendance d'un Métropolitain qui siège à Iassy, et sous la direction duquel se trouvent placés les deux évêques de Romano et de Houch.

Les biens fonds de l'église grecque en Moldavie sont considérables. La plupart des biens, légués au clergé par Rodolphe le Grand, furent successivement accrus par la dotation des Boyards du pays, qui ne peuvent plus aujourd'hui comme autrefois, se montrer aussi prodigues en faveur de l'église, du clergé et des couvents. Ces biens consistent en champs de labour, forêts, vignobles, d'une valeur qu'on estime à 1.063.000 ducats, dont les revenus se répartissent ainsi qu'il suit:

L'archevêché de Iassy	1.000.000	piastres.
L'évêché de Romano	804.000	„
L'évêché de Housch	1.005.000	„
Le Monastère de Niamtz (1)	1.000.800	„
„ de Gollia	112.000	„
„ de Hango	327.620	„
„ de St. Sava	447.702	„
„ de Floresti	176.000	„
Total	4.943.122	piastres.

(1) Les couvents de religieuses, tels que: Agapia, Varatico, Adam et Zimbra, ressortissent du St. Sépulcre. On ne parle pas d'autres monastères d'hommes, d'un rang inférieur et dont le revenu est très minime.

Quoique ces chiffres aient été relevés sur les états mêmes de la Métropole, il ne faut les admettre qu'approximativement, parce que la plupart des biens fonds étant administrés par des fermiers séculiers, le clergé ignore l'étendue de ses richesses et le parti qu'il pourrait en tirer, par une exploitation bien entendue.

La population catholique de la Moldavie consiste, en grande partie, de hongrois, de polonais et d'allemands des Etats d'Autriche, divisés en 25 paroisses, que desservent 20 prêtres de la mission qui a pour chef l'Evêque Ardoini, de la congrégation à Rome. Les revenus de cette mission, y compris 12.000 francs qu'elle reçoit annullement de la propagation de la foi à Lyon, s'élèvent à 2.260 ducats de Hollande.

Les Juifs forment une bonne fraction de la population moldave, qu'on évaluait, d'après le dernier recensement de 1839, à 10.560 familles, donnant plus de 40.000 âmes pour toute la Principauté, dont 15.000 sont domiciliés à Iassi et ses faubourgs. Presque tout le commerce et l'industrie étant entre leurs mains, ils exploitent la paresse des indigènes et la détresse des cultivateurs, en monopolisant les ressources du pays, au grand détriment des classes inférieures.

Exclue des charges de l'Etat, cette classe paie en impôts annuels: pour patente, 100.200 piastres, et pour la taxe sur les viandes qu'elle consomme, 517.110 piastres, quoique les Juifs prétendent qu'ils paient à l'Etat, dans toute la Moldavie, une redevance de 700.000 piastres. Ils jouissent dans le pays du libre exercice de leur dogme. La brutalité et l'ignorance qui les caractérisent, les font beaucoup différer des Juifs d'autres pays à l'occident; aussi leur moralité et leur culte en souffrent excessivement, et comme il n'y a pas d'unité chez eux, chacun se livre à toutes les superstitions judaïques; ce qui explique le nombre considérable de leurs synagogues, pour séparer les pauvres des riches, et les classes aisées des nécessiteux: c'est ainsi qu'ils manifestent leur aristocratie.

L'existence des Juifs dans ce pays tient encore de la tolérance et de la protection turques, auxquelles les Moldaves se sont habitués; mais déjà ils les considèrent comme une population à part, à l'augmentation de laquelle il conviendrait d'opposer une limite. C'est qu'alors, il faudrait une bonne loi, ce qui donnerait plus d'un embarras, à ceux qui voudraient la projeter dans un intérêt général au pays; surtout si l'on voulait destiner les plus indigents parmi les Juifs, à l'exploitation des terres. Leur civilisation n'est possible qu'avec le secours d'une bonne police réglementaire, qui empêcherait le pays d'accueillir tous les Israëlites, que l'oppression russe d'une part, et les vexations autrichiennes de l'autre, font accourir en Moldavie, où ils trouvent un trop facile accès.

DCCLXXIV.

București, 1841, 9 Martie. Billecocq către Guizot, despre sărbătorirea de către Mitropolit a aniversării Regulamentului și a lui Kiselef.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol., 32, 42 bis).

De la situation fausse et difficile où, des fautes commises de part et d'autre, ont placé le gouvernement du Prince et l'opposition, naissent à chaque instant des incidents regrettables, et j'ai encore aujourd'hui à en signaler deux nouveaux à Votre Excellence. La motion en faveur du général Kisseleff a excité outre mesure, le zèle de ses prétendus amis, en faveur de sa personne et de ses œuvres, et, tout à coup, le Métropolitain, se souvenant que le vote émis par l'Assemblée générale coïncidait avec le dixième anniversaire de la promulgation du Règlement organique,

on l'a facilement déterminé à célébrer chez lui, par un déjeuner, le retour de ce jour mémorable. Les gens froids et raisonnables se sont demandés pourquoi, lorsque la précipitation avec laquelle la dernière résolution avait été prise, laissait déjà au fond de tous les cœurs un peu de confusion d'avoir procédé si vite, on renchérissait encore sur cette première faute, en imaginant seulement après dix années, une sorte de solennité nationale, pour l'ouvrage d'ailleurs assez informe du héros du jour. Les ennemis du Prince, et on peut dire aussi dans cette circonstance, les ennemis de la nationalité valaque, l'ont emporté; et on a pensé qu'une réunion chez le Métropolitain ne pouvait pas avoir lieu, sans une fête à l'église, une fête à l'église sans un panégyrique, et une solennité pareille, sans que le Prince et ses Ministres n'y assistassent. Tout cela s'est donc passé ainsi. Mais la parole étant portée dans cette occasion par M. l'évêque d'Argis, l'un des signataires de la proposition en faveur de Kisseleff, le Prince, au milieu de l'église, a été dans le cas de couper court, par une interruption brusque, aux écarts de ce prélat, qui ne craignait pas, après un éloge pompeux de l'Empereur Nicolas et de son Président plénipotentiaire, de déclarer que, quoi qu'il arrivât, le salut du pays serait toujours dans le Règlement organique et dans l'Assemblée qu'il avait constituée. Ce nouvel éclat a surexcité toutes les passions, et il existe vraiment ici un malaise et une inquiétude, que les amis du pays ne sauraient méconnaître. Il en sera malheureusement ainsi, Monsieur le Ministre, tant que tout continuera à résider dans des questions de personnes, et il y a dans les habitudes politiques des Valaques, des traditions qui consistent à espérer si peu dans l'avenir, à attacher tant d'importance au moment présent, et en un mot, à vivre tellement au jour le jour, qu'il est à craindre que cette phase fébrile ne dure et même ne se complique. Plusieurs députés de l'opposition sont venus me voir. Je leur ai fait entendre des paroles graves et sévères, et qui, je le sais, ont laissé en eux de vives impressions, et bien qu'il soit difficile, Monsieur le Ministre, de faire taire leurs mauvaises passions personnelles, avec le secours seul des principes généraux d'une politique élevée et nationale, je crois avoir laissé chez eux, par le tableau que je leur ai tracé de l'affaiblissement qu'ils donnent à leur pays par leurs dissensions intestines, une confusion qui leur sera d'autant plus salutaire, que j'étais peut-être, à la galerie de leurs spectateurs, en ma qualité de représentant d'un grand pays constitutionnel, un de ceux dont l'approbation les eût le plus flattés.

Le Prince, de son côté, m'a demandé mon avis sur l'incident de la Métropole, et la bonne intimité qui règne entre nous, m'a permis de lui répondre avec netteté et avec franchise, que j'étais trop ancien diplomate pour aimer aucun éclat, et qu'à sa place, j'aurais laissé continuer l'Evêque d'Argis. Ce prélat a été depuis effectivement partout, et notamment chez le Consul général de Russie, disant à qui voulait l'entendre, que le Prince l'avait arrêté trop tôt, puisque le meilleur morceau de son discours était une apologie de Son Altesse Elle-même.

Le Prince, à qui j'ai cité depuis cette circonstance, m'a dit avec un ton confidentiel, mais dont on doit se méfier, quand, après trois années de séjour dans ces contrées et à Constantinople, on est arrivé à pénétrer l'esprit des Fanariotes: „L'in„terruption ne m'en devient que plus précieuse, car, par sympathie pour la France, „j'aurais été confus de trouver mon éloge mêlé à celui de l'Empereur Nicolas et „d'un général Russe".

DCCLXXV.

Iaşi, 1841, 29 Martie. Huber către Guizot, despre închiderea Adunării şi despre documentele ce comunică asupra situaţiunii Moldovei.

(Consulat d'Iassi, Direction politique, 40).

Si j'ai cessé d'écrire à la Direction politique, depuis les derniers jours de Décembre dernier, c'est qu'il ne s'est rien présenté qui fut digne de l'attention de Votre Excellence.

L'Assemblée générale ordinaire, qui a clos ses séances le 23 de ce mois, s'est occupée en Janvier et Février dernier, de l'examen des dépenses et des recettes que l'on avait soumis à sa délibération, ni d'intérêts locaux, très négligées dans un pays où l'administration est difficile et embarrassée.

Pour faire connaître la situation actuelle de la Moldavie, j'ai préféré attendre que j'eusse réuni le plus de renseignements possibles, qui me permissent de mettre sous les yeux de Votre Excellence, un précis de presque toutes les branches gouvernamentales du pays, et le travail que j'en ai fait, et que déjà j'ai adressé au Ministère, sous le timbre de direction commerciale No. 80, je le reproduis ici, par la copie ci-jointe, que je la prie d'accueillir avec indulgence (1).

A l'office que je joins également ici, du Prince régnant adressé à l'Assemblée générale ordinaire (2), j'ajoute les copies: 1°. De la réponse de cette Assemblée à la communication princière (3) et 2°. Le discours tenu par S. A. S., en son palais à MM. les membres de cette Assemblée, après la clôture de leur session (4).

DCCLXXVI.

Iaşi, 1841. Discursul Domnului Moldovei după închiderea sesiunei Adunării.

(Consulat d'Iassi).

J'ai vu avec plaisir les travaux de l'Assemblée pendant cette session, ainsi que la bonne harmonie et la sagesse qui y ont présidé, et qui doivent toujours caractériser une assemblée, où siège le haut clergé et les représentants de notre patrie.

Il n'a été proposé dans cette session aucun projet de loi importante: car, tout comme pour un être souffrant, qui commence à entrer en covalescence, on diminue le nombre des remèdes, qui seraient inutiles et nuisibles; de même, dans le système de notre vie sociale, à mesure que le besoin d'augmenter notre législation, s'est fait moins sentir, on a vu aussi diminuer les charges qui pesaient sur la propriété et le bien des particuliers.

Et si, comme nous l'avons dit, il n'a été proposé aucune loi nouvelle, cependant la juste balance qui a été observée dans les baux emphytéotiques des emplacements de la capitale, l'augmentation des revenus du séminaire Benjamin, d'où sortiront des prêtres qui honoreront le clergé et guideront leurs ouailles dans la voie du salut, l'appréciation impartiale des résultats favorables au pays, prouvent également les sentiments et les mesures louables du haut clergé, ainsi que les vôtres, mes chers compatriotes.

A cette occasion, j'éprouve un vrai plaisir à témoigner à S. Em. le Métro-

(1) Mai sus, DCCXXLIII, p. 795.

(2) *Recueil des communications princières*, Iassi, 1841, p. 145 şi *Analele parlamentare*, X, 510.

(3) Ibid. 515.

(4) Documentul următor.

politain, et en particulier à S. Em. l'Evêque de Romano, notre satisfaction pour le don qu'il a fait avec tant de zèle, en faveur du séminaire Benjamin.

MM. les Députés des districts, veuillez renouveler à vos commettants, l'assurance de notre sollicitude et du désir que nous éprouvons, de les savoir tranquilles et heureux.

DCCLXXVII.

Huber către Guizot, despre efectul produs în Moldova de indigenatul și de monumentul lui Kiselef, și despre influența rusească. Iași, 1841, 7 Aprilie.

(Consulat d'Iassi, 41).

L'indigénat du général Kisseleff, que l'on a voté à l'Assemblée générale à Bucharest, et le monument qu'on doit y élever à sa mémoire, sont des choses sur lesquelles M. Billecocq a dû amplement entretenir le Ministère; aussi je n'aborde cette question, que pour dire à Votre Excellence, combien cette proposition passée en loi, a produit en Moldavie une pénible sensation.

Les Boyards moldaves attribuent à l'entrevue qu'a eue M. Bibesco avec le général Kisseleff, qu'il savait à Carlsbad, à son retour de Paris à Bucharest, la pensée et le fait de cette proposition. Quelque considération dont puisse jouir dans les Principautés le général Kisseleff, son indigénat n'est pas moins une chose contraire au Règlement.

Les patriotes moldaves voient dans ce qui vient de se passer à Bucarest, une pierre d'attente, pour une éventualité que les évènements peuvent préparer et amener. Les partisans russes, en très petit nombre ici, et qui ne voient de prospérité pour les Principautés que dans leur incorporation à l'Empire Russe, dissimulent leur sentiment à cet égard, en expliquant diversement, à leur manière, le point de la question.

Toutefois la Russie se conduit aujourd'hui avec plus de prudence et de mesure, à l'égard de la Moldavie; elle n'exerce plus par la rudesse, une influence qu'elle faisait autrefois trop sentir. C'est peut-être aussi, parce qu'elle s'est aperçue que les formes acerbes lui gagnaient peu les affections des Moldaves, qu'elle a changé de conduite, et peut-être aussi pour des vues d'une autre portée.

Les seules tracasseries qui donnent au gouvernement encore quelque ennui, c'est la manie qu'a le Consul Russe, d'adresser rapport sur rapport à son Ministère, sur toutes les affaires, où l'on ne défère pas à ses réclamations et à ses exigences, et quelquefois à ses caprices. Mes bons et agréables rapports avec le Prince ne m'empêchent pas cependant, de conserver avec M. de Kotzebue les relations les plus satisfaisantes.

DCCLXXVIII.

Billecocq către Guizot, despre punerea în libertate a lui Câmpineanu. București, 1841, 12 Aprilie.

(Consulat de Bucarest, Direction commerciale, 33, 42).

Le Colonel Kampiniano vient d'être remis en liberté; un office du Prince Ghika au département de l'Intérieur et de la police, en date de la veille de Pâques, enjoint que la prison du Député Valaque soit immédiatement ouverte, et cette faveur

est motivée sur la haute intervention de l'Empereur Nicolas qui, voulant bien prendre en considération le recours en grâce, adressé à Sa Majesté par le prisonnier de la Porte Ottomane, s'est intéressé auprès du Sultan, à ce que ce boyard fût enfin rendu à sa famille et à ses amis.

Le Consul général de Russie à Bucharest s'évertue à dire à chacun, que l'indult accordé au Colonel Kampiniano date déjà de six mois, et qu'il n'a été retardé que par la découverte de la conspiration du mois de Novembre. Mais il est bien difficile, Monsieur le Ministre, de ne pas regarder, avant tout, ce qui se passe aujourd'hui, comme une démonstration qui a pour but de rendre à l'opposition valaque procédé pour procédé, et de lui témoigner ainsi combien on est sensible à cette proposition, récemment émanée d'elle, et qui place un général Russe sur les degrés du trône hospodorial.

DCCLXXIX.

Iaşi, 1841, 26 Aprilie. Huber către Contele de Pontois, Ambasadorul francez la Constantinopol, despre indigenatul lui Kiselef.

(Iassi, 1841 à 47, Tome 1).

J'hésite à entretenir Votre Excellence de ce qui s'est passé dernièrement à Bucharest, sur l'indigénat du général Kisseleff, sur les honneurs tardifs dont il vient d'être l'objet à l'Assemblée générale de cette année, parce que M. Billecocq l'en aura informé, mieux que je ne pourrais le faire d'ici, et que ce serait d'ailleurs empiéter sur des devoirs qui ne sont pas dans mes attributions. Toutefois, je ne puis m'empêcher de vous en parler, M. le Comte, à cause de la pénible sensation que les Moldaves en éprouvent.

Tout contraire que ce soit au Règlement organique, ce qui s'est passé à Bucharest, touchant cet indigénat, ce n'est pas moins un fait, qui domine toutes les pensées et donne lieu à beaucoup de commentaires, que l'intention de l'indigénat suggère de toutes parts.

Déjà quelques hommes haineux, ou bien froissés dans leurs espérances trompées, quelques boyards humoristes, jaloux et envieux de l'autorité du Prince régnant, commencent à dire entre eux: Pourquoi ne pas songer à réunir en un seul état les deux provinces moldo-valaques, en leur donnant pour chef, quelqu'en soit le titre, le Comte Kisseleff? Mais alors, n'aurions-nous pas, disent-ils, à faire participer la Moldavie à l'avantage d'offrir aussi l'indigénat à ce général russe, qui a les mêmes droits à la reconnaissance des Moldaves? Cette démonstration, qui ne pourrait avoir lieu qu'à la fin de cette année, lors de l'ouverture de la session, complèterait ce qui vient d'être fait à Bucharest.

Ces Boyards ne considèrent pas, ce qu'un ordre de choses semblable peut susciter de complications et de difficultés, et par l'opposition qu'il peut rencontrer de la part de l'Autriche, et par d'autres puissances, qui jugeraient à propos de l'appuyer. Mais la passion aveugle beaucoup d'hommes, et l'intérêt particulier y étouffe souvent tout sentiment national. Si ces Boyards sont, à ce que l'on dit, en petit nombre, ne feindraient-ils pas, en prétendant ne pas comprendre ce que les intrigues russes ont d'énergie, quand aucune résistance n'est employée pour en atténuer l'effet. Les Moldo-Valaques ont beau compter sur des assistances, pour raffermir une indépendance à laquelle ils aspirent. L'obtiendront-ils? c'est plus que douteux s'ils y appellent le Comte Kisseleff. C'est un protectorat qui tend à augmenter un pouvoir que les traités lui refusent. Aussi Moldaves et Valaques s'effrayent de l'avenir que

leur préparerait une administration quasi-russe, si les grandes puissances devenaient indifférentes à leur sort, et s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes.

Toutefois se peut-il, dit-on encore, que l'Autriche, la plus intéressée à conserver dans ces Principautés les avantages qu'elle retire de leur voisinage, ne comprenne pas tout ce qu'il y aurait de péril pour elle, si la Russie venait à étendre sa puissance sur ces Provinces. N'aurait-elle pas à craindre, de voir transporter en Servie cette même autorité, qui bientôt aurait étreint tous les pays slaves, incorporés dans l'Empire d'Autriche. Une pareille perspective a jeté dans l'âme de M. de Wallembourg une si vive inquiétude, qu'il s'est empressé de communiquer à sa Cour, toutes les craintes qu'il en a conçues. M. Timoni n'aura pas manqué d'en faire autant de Bucarest, en sorte que la Cour d'Autriche ne peut qu'être amplement informée, des intentions de la Russie sur ces pays.

C'est en 1831 que l'Assemblée extraordinaire de révision du Règlement, conféra par un acte, l'indigénat au général Kisseleff, qui alors n'accepta pas, parce qu'il ne voulut pas que l'on contrevint au Règlement organique, à la rédaction duquel il avait concouru comme président. Il n'y a pas lieu de s'attendre pour cette fois, à un refus de la part du Comte Kisseleff, de l'acceptation de l'indigénat, s'il est vrai, comme on le dit généralement ici, que M. Bibesco, boyard valaque, se rendant à Paris et passant par Carlsbad, où il savait rencontrer ce général, l'entretint de la pensée russe qui vient de recevoir à Bucarest tout son effet.

L'Empereur Nicolas sanctionnera-t-il cet acte? On ne peut le révoquer en doute, parce qu'il est vraisemblable que déjà c'était chose convenue à l'avance. On va même jusqu'à faire dire au Prince Ghika que, fatigué du hospodarat, il ne pouvait plus en supporter le poids, et qu'il ne demande pas mieux que de renoncer à la Principauté, si l'on veut lui fournir les moyens de vivre honorablement, où bon lui semblerait.

Il avait été arrêté, peu après la promulgation du Règlement organique à Iassi, que pour éterniser la mémoire du bienfait des nouvelles institutions, on élèverait un monument en l'honneur du Sultan et de l'Empereur de Russie. Le jardin public est la localité dont on a fait choix pour ce monument, et déjà depuis plusieurs années, des pierres sont apportées sur les lieux, pour en commencer la construction.

M. Daschkoff est attendu à Iassi sous peu de jours, pour présenter ses hommages au Prince, auquel il a sans doute déjà envoyé sa lettre de créance. On lui suppose l'intention de sonder S. A. sur son opinion, touchant l'acte en question, et peut-être aussi, pour l'inviter à suivre l'exemple que le Prince Ghika vient de donner à Bucarest.

Le Prince Stourdza a des idées trop libérales, pour se prêter bénévolement à des changements, qui ne promettent à son pays aucun avenir prospère, et s'il cédait, ce ne serait que s'il y était forcé par des circonstances indépendantes de sa volonté. On veut voir maintenant, comment Constantinople, Vienne, Paris et Londres envisageront cette question vitale pour les futures destinées des provinces du Danube, et la détermination de ces cours influera beaucoup sur le parti, auquel on aura à s'arrêter ici.

L'acte d'indigénat ayant donné lieu à des documents, qui ont été échangés entre l'Assemblée extraordinaire et le Prince, hospodar de Valachie, j'ai pensé bien faire, d'en adresser ici les copies numérotées 1 à 3.

La lecture de ces pièces vous aura bientôt démontré, M. l'Ambassadeur, qu'elles sont frappés d'illégalités, dans la forme comme dans le fond; d'abord parce que l'Assemblée de révision, nommée alors par le général Kisseleff, n'avait à examiner que le texte du Règlement qui était soumis à sa délivération, et n'avait nullement mission de conférer aucun acte d'indigénat au général Kisseleff. Ce Règlement dit expressément, que pour que l'étranger obtienne la nationalité dans les Princi-

pautés, il faut qu'il la demande par une requête, qu'il ait dix ans de résidence continue dans le pays, ou sept ans, s'il est marié à une moldo-valaque. Ensuite, parce que cette dernière Assemblée, ne parle des institutions dont les Principautés jouissent, que comme octroyées par la Russie, et passe sous silence la suzeraineté, comme si elle n'était pour rien dans les transactions quelconques, c'est-à-dire qu'aux yeux de la législation moldo-valaque, c'est un acte nul, inadmissible, inconsistant, et qu'il porte atteinte aux droits du Suzerain, en lui imposant un sujet politique, sans son consentement.

Il est facile de deviner le but qui a provoqué la déclaration exprimée dans l'acte d'indigénat, que le général Comte Kisseleff jouirait des prérogatives qui se rattachent aux boyards les plus élevés en dignité; c'est qu'ainsi on élude les dispositions règlementaires, qui veulent que le hospodarat n'appartienne qu'aux boyards, dont l'indigénat remonte aux ayeux.

Si la Porte se pénètre bien des raisons qui frappent d'illégalité l'acte d'indigénat conferé au général Kisseleff, elle pourra alléguer des motifs puissants pour l'annuler.

Je terminerai cette trop longue dépêche, en ajoutant que, l'Agent de Russie continue à se conduire ici, avec plus de prudence et de mesure à l'égard de la Moldavie. Il n'emploie plus, comme autrefois, des formes rudes et acerbes. L'influence étant exercée maintenant avec plus de modération, on est parvenu à comprendre, que les cœurs ne se gagnent point par des exigences dures; peut-être aussi, cette conduite est-elle commandée par des vues d'une autre portée.

DCCLXXX.

Iaşi, 1841, 30 Aprilie

Huber către Guizot, despre candidatura lui Leuchtenberg la tronul ţărilor româneşti, şi despre o publicaţiune a comunicărilor Domnului către Adunare şi a răspunsurilor acesteia.

(Iassi, 1841 à 1847. T. I, Dir. pol. No. 42).

J'ai eu l'honneur d'écrire le 7 de ce mois, à Votre Excellence, quelques mots sur l'impression qu'avait produit en Moldavie, l'indigénat conféré à Bucarest au général Kisseleff, et comme les actes auxquels cet indigénat a donné lieu, ont fait naître en Moldavie des opinions différentes, j'ai cru devoir en faire l'objet d'une dépêche, que j'ai adressée à M. le Comte de Pontois à Constantinople, et dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie.

Un article de la gazette d'Augsbourg du 13 de ce mois, sous la rubrique de Valachie, prête à de jeunes Boyards valaques, la pensée que le général Kisseleff, élevé aujourd'hui à la dignité du plus grand Boyard, pourrait fort bien ouvrir au Duc de Leuchtenberg, une voie propre à le faire arriver au trône des deux Principautés du Danube. Je n'ai pas entendu encore aucun Moldave émettre une pareille idée, et il est permis de douter qu'on y vit autre chose, qu'une soumission russe, qui ne rendrait les Moldo-Valaques pas plus heureux, que ne le sont leurs concitoyens en Bessarabie.

Les améliorations apportées dans le pays depuis l'introduction du Règlement organique et l'avènement du Prince Stourdza au gouvernement de la Moldavie, ont fait concevoir l'idée de réunir en un seul livre, les communications du Prince régnant faites aux Assemblées générales pendant leurs sessions, et les adresses de ces Assemblées, depuis l'année 1834 jusqu'en 1840, inclusivement. J'ai fait l'acquisition de

cinq exemplaires de ce recueil, que je me propose d'envoyer à nos missions à Constantinople, à Bucarest, à Vienne, en commençant par en transmettre un à Votre Excellence (1).

Ces actes officiels sont des documents qui font connaître à la Moldavie, les efforts que la haute administration a faits, pour les progrès succesifs de ce pays.

DCCLXXXI.

Billecocq către Guizot, despre conjuraţia din Octomvrie, despre Vaillant şi Murgu, despre turburările Albanezilor şi ale Bulgarilor, şi despre serbarea zilei Regelui francez.

Bucureşti, 1841, 3 Mai.

(Consulat de Bucarest, 34, 66).

Au défaut d'une loi existante, pour juger les conjurés du mois d'Octobre dernier, les deux Divans, réunis pour statuer sur la pénalité encourue par les accusés, ont déclaré, à la majorité de cinq juges contre quatre, que trois catégories de culpabilité doivent être établies, et que les inculpés compris dans la première, subiront dix années de travaux forcés aux salines; ceux de la seconde, huit années de réclusion dans un convent, et enfin, qu'une troisième catégorie comprendra ceux des conjurés qui n'auront pas encore atteint leur majorité, pour les mettre pendant trois ans, en détention et sous la surveillance de la haute police. Cette sentence dont chacun parle, mais qui n'aura d'importance et d'effet, que lorsque le Prince, appelé à combler cette lacune dans la législation existante, aura déclaré qu'il y appose aussi sa sanction, contient, à ce qu'on m'a assuré, un paragraphe relatif aux S-rs Vaillant et Mourgo (2), dont j'ai entretenu si au long Votre Excellence, par mes dépêches No. 22, 24, 25 et 30.

Avant que S. A. se prononce définitivement sur cet arrêt, d'une justice toute improvisée, à l'égard des conjurés Valaques, j'ai appelé son attention sur l'inconvénient qu'il y aurait, à en faire l'application à des sujets étrangers. Le Prince m'a paru comprendre, au moins l'inutilité et l'inopportunité de cette mesure, mais je dois m'empresser de dire, Monsieur le Ministre, que les contrariétés auxquelles il est en butte depuis la convocation de l'Assemblée générale, lui causent journellement une telle irritation, que je ne serais pas étonné si, en cette circonstance, il écoutait d'autres inspirations que celles de la sagesse, qui lui est habituelle quand il est plus calme. Ce résultat serait en pareil cas d'autant plus regrettable, que le S-r Vaillant, n'oubliant pas la promesse qui lui a été faite, de ne pas être condamné sans avoir été entendu, ne manquera pas de venir se constituer prisonnier; il pourra encourir alors, le coup d'une justice exceptionnelle, contre laquelle rien ne pourra plus le préserver. Je prie Votre Excellence de vouloir bien, après avoir examiné les différentes dépêches que j'ai eu l'honneur de lui adresser sur cette affaire, me donner les directions qui me sont devenues d'autant plus nécessaires, que l'influence du Cabinet de Pétersbourg ne saurait être méconnue, dans la sévérité de la conclusion qui menace le Sr. Vaillant. J'ai cherché à intéresser M. l'Agent d'Autriche à cette

---

(1) *Culegere împărtăşirilor* a Prea Inălţatului Domn ocărmuitor a Moldovei *Mihail Sturza Grigoriu Vv.* făcută Gheneralnicelor obicinuite Adunări în cursul sesiilor lor şi *Adresele acestora*, de la anul 1834 până la 1840. — Eşii, la Institutul Albinei, 1840. — *Recueil des communications* de S. A. S. le Prince régnant de la Moldavie *Michel Stourdza*, faites aux Assemblées générales pendant leurs sessions et des *Adresses de ces Assemblées* depuis l'année 1834 jusqu'au 1840 — Iassi, à l'Imprimerie de l'Abeille, 1840,—8°, 196 p.

(2) V. şi Vaillant, *La Roumanie*, II, 405—408.

affaire, à raison de la part qui revient au Sr. Mourgo; mais outre que son Cabinet n'a pas l'habitude de se montrer aussi sensible aux intérêts individuels, en pareille matière, le Sr. Mourgo se trouve, par suite d'autres délits, frappé par une mesure antérieure, émanée du gouvernement autrichien lui-même, qui le place vis-à-vis de la justice Valaque, dans une situation toute particulière.

Il y a eu ici récemment une alerte assez vive. Quelques milliers d'Albanais, mécontents du service militaire qu'ils avaient prêté à la Porte, dans ses démêlés avec le Pacha d'Egypte, s'étaient révoltés dans le Pachalik de Widdin et avaient annoncé vouloir passer le Danube, pour trouver leur existence dans les Principautés de Valachie et de Moldavie. L'état incomplet de la milice et le patriotisme des habitants de la campagne, n'auraient pas opposé en pareille occurrence, les obstacles nécessaires, pour que Bucharest fut mis à l'abri d'un coup de main. La terreur a été grande; mais enfin, plus heureux que sages, nous avons appris à notre plus grande satisfaction, que c'était du côté de l'Albanie et de la Bosnie, que cette nuée de pillards et de mécontents avaient dirigé leur marche. Depuis, il est sérieusement question de nouveaux troubles en Bulgarie, mais ceux-là au moins, tout graves qu'ils sont, se bornent aux localités où ils éclatent, et on ne dit pas qu'ils doivent s'étendre à des voisins aussi inoffensifs, et d'ailleurs aussi peu préservés, que nous le sommes ici.

J'ai reçu chez moi, il y a deux jours, à l'occasion de la fête du Roi, la plus grande partie des notables de la colonie française. Le matin, j'avais reçu les félicitations du Prince, de ses Ministres et de MM. les Consuls étrangers. Au concours admirable et unanime des vœux formés autour de moi en cette circonstance, pour la conservation et la prospérité du Roi, il est aisé de reconnaître, que chacun place dans les jours de notre vénéré Monarque, sa sécurité propre et l'espoir de la paix du monde.

DCCLXXXII.

Iaşi, 1841, 14 Mai.

Huber către Guizot, despre misiunea lui Daşkof, în afacerea indigenatului lui Kiselef, despre situaţia din Moldova şi influenţa rusească, şi despre proclamarea ţărilor ca Regat.

(Consulat d'Iassi, 43).

M. Daschkoff, qui a passé douze jours à Iassy et que l'on a distingué par ses bonnes manières, a quitté avant-hier cette ville, pour retourner à Bucharest. Il a été l'objet de l'attention du Hospodar, comme cela se pratique pour tous les Consuls généraux, et plus particulièrement pour ceux de la Cour protectrice.

Je ne saurais partager la pensée des Boyards, qui croient que M. Daschkoff est venu sonder le terrain sur leur disposition à faire adopter par la Moldavie, l'indigénat que la Valachie a offert au général Kisseleff. Avant de partir, M. Daschkoff avait reçu de St. Pétersboug une dépêche de son ministère, par laquelle on l'informait que l'Empereur Nicolas était satisfait des hommages que la Valachie venait de rendre au général Kisseleff, et que celui-ci était invité à accepter l'indigénat qu'on lui avait conféré.

Il n'y a point de la part des Moldaves, les mêmes motifs qui ont fait agir les Valaques.

C'est ici un autre esprit, d'autres éléments. Les capacités du Prince et sa position dans le pays, inspirent une confiance qui augmente avec la durée de son règne, et qu'on apprécie d'autant mieux, que ses ennemis ne peuvent nier les progrès et les améliorations, qui depuis quelques années, se sont opérés dans la Moldavie.

Fut-il même possible, que ses détracteurs parvinssent à constituer un parti contre S. A., il est, je pense, en mesure d'en paralyser l'effet. Aussi le hospodar, ainsi que les boyards les plus influents du pays, sont bien déterminés à refuser leur concours à des imprudents, assez osés et irréfléchis, pour engager la Moldavie dans une éventualité aussi dangereuse que compromettante.

Je crois pouvoir assurer positivement, qu'une proposition semblable à celle qui a été récemment adoptée d'une manière si inattendue à Bucharest, serait rejetée par l'Assemblée moldave. Il n'existe pas à Iassy, comme à Bucharest, une exaspération qui fasse admettre, en désespoir de cause, toute proposition tendant à renverser un hospodar aussi incapable que le Prince Alexandre Ghika. On apprécie trop ici une position bonne, bien qu'on put en désirer une meilleure, pour s'exposer à tomber dans une situation pire que celle où l'on se trouve. On n'est d'ailleurs pas si mal en Moldavie, que les humoristes veulent bien le dire; on a la confiance que le temps amenera un bien, dont on laisse l'accomplissement aux sollicitudes d'un Prince aussi éclairé que Michel Stourdza.

Les Moldaves ont en général peu de sympathie pour les Russes, et si la force des choses obligeait S. A. à céder à des exigences, la faute en serait d'abord à l'Autriche, qui n'a pas prêté un appui moral aux Principautés, et ensuite aux grandes puissances de l'Occident, qui refuseraient leur concours d'assistance contre tout empiètement.

Il ne faut pas se le dissimuler: l'Autriche avec ses alliés doit montrer plus de fermeté contré l'usurpation russe, afin de triompher de toutes les difficultés. Un concert bien entendu entre toutes les puissances, peut seul empêcher la réalisation de funestes projets de la part de la Russie, et l'on doit se bien pénétrer de cette idée, que la fermeture du Bosphore aux vaisseaux de guerre de toutes les nations, fait sentir à cette dernière puissance, aujourd'hui plus que jamais, le nécessité de prendre possession des Principautés, pour arriver plus facilement aux Balkans et fondre tôt ou tard sur Constantinople.

L'Autriche semble montrer de l'indifférence sur ce qui se passe en Servie, comme dans les Principautés, où les agents russes exercent une influence trop prononcée, pour ne pas dire importune pour l'autorité, et vexatoire pour ceux qui veulent être régis par les lois du pays, et non selon le bon plaisir de la puissance protectrice.

Que les puissances de l'Occident jettent leur regard sur les Principautés du Danube, qu'elles en considèrent la position géographique vis-à-vis de la Turquie, et qu'elles veuillent bien examiner ce que ces pays ont besoin de moyens d'action, pour résister à la velléité d'envahissement russe. Peut-être jugera-t-on nécessaire alors, de faire participer les Principautés aux avantages du protectorat général, recemment consacré, en faveur du maintien et de l'intégralité de l'Empire Ottoman, et à ce que, les Agents et Consuls des grandes puissances, qui résident dans ces deux Provinces, reçoivent en même temps des instructions tendant à prêter leur appui aux Hospodars, contre les envahissement des Agents russes, en s'étayant de l'autorité suzeraine, quelque faible qu'elle soit.

On entend dire, pourquoi ne pas ériger ces provinces en un Etat propre à former une barrière contre les projets envahissants de la Russie? La connaissance que j'ai acquise ici des hommes et des choses, me fait partager l'opinion générale, que j'émets en toute confiance, que personne n'est mieux que le Prince Michel Stourdza à même d'en être le chef, parce qu'à ses hautes capacités, se rattachent un patriotisme pur et beaucoup de desintéressement.

Deux articles de la Gazette d'Augsbourg, des 13 et 27 Avril dernier, ont éveillé l'attention des Moldo-Valaques sur l'érection des deux Principautés en un Royaume. Ils sourient à cette idée, parce qu'ils y aperçoivent une garantie d'indépendance, que l'état de choses actuel ne leur offre pas. La Gazette d'Augsbourg

désigne bien le Duc de Leuchtenberg, pour souverain de ce nouvel état; mais c'est un gendre de l'Empereur de Russie! Un Prince de leur choix serait plus de leur goût, et dans toutes les supériorités moldo-valaques, je ne vois que Michel Stourdza qui réunirait le plus de voix.

Cette dépêche, dont j'ai cru devoir transmettre une copie à M. le Comte de Pontois, servira de corollaire aux deux dernières, que j'ai eu l'honneur d'adresser le mois dernier à Votre Excellence, et je serais heureux, si ce qu'elle contient pouvait lui offrir quelque intérêt.

DCCLXXXIII.

București, 1841, 20 Mai. Billecocq către Guizot, despre aprobarea dată de Împăratul rusesc pentru indigenatul lui Kiselef în Țara-Românească, și despre atitudinea Moldovei.

(Consulat de Bucarest, 35, 66 bis).

Par ordre de S. M. l'Empereur Nicolas, M. le Vice-Chancelier de l'Empire, Comte de Nesselrode, vient de charger le Consulat général de Russie à Bucharest d'exprimer au Prince et à l'Assemblée générale de la Valachie, toute la satisfaction avec laquelle S. M. a vu le témoignage public de reconnaisance, dont son ancien plénipotentiaire dans les deux Principautés, le général Kisseleff, a été récemment l'objet. „Cette manifestation d'estime et d'attachement, pour celui auquel avaient été „confiées les vues bienveillantes et généreuses de l'Empereur, dit M. de Nesselrode, „a mérité l'approbation de S. M. qui, en conséquence, a daigné permettre à M. le „Comte Kisseleff, d'accepter l'indigénat". S. A. le Prince et le Consul général de Russie sont, en outre, invités par l'office venu de Pétersbourg, à faire savoir à l'Assemblée que, „l'Empereur apprécie d'autant plus les sentiments dont elle a fait „preuve en cette occasion, qu'elle ne doute pas qu'ils ne soient dûs avant tout, à la „paternelle sollicitude de S. M. pour le sort de la Valachie". Les correspondances particulières de Pétersbourg annoncent que, l'indigénat donné par les Valaques au général Kisseleff, est devenu pour lui le signal d'une nouvelle faveur auprès de S. M., qui l'a nommé immédiatement chevalier de l'ordre de St. André.

En somme, ce résultat embarrasse ou désoblige à peu près tout le monde. L'Assemblée générale de la Valachie est aujourd'hui fort confuse, de s'être jetée aussi avant dans les bras de la Russie, pour se venger du Prince qui, à son tour, ne lui pardonne pas de s'être donné, aux yeux de l'Empereur, tout le mérite de la mesure prise en faveur du général Kisseleff. Le général Kisseleff qui, par ses lettres particulières de Bucharest, connaît le secret de toutes ces menées, en est peu flatté, et il sent bien d'ailleurs, qu'ayant été président plénipotentiaire de l'Empereur dans les Principautés de Moldavie et de Valachie, il n'appartenait pas aux Valaques seuls, de lui décerner un honneur qui, sans la participation des Moldaves, demeure incomplet. Les Moldaves souffrent d'être demeurés très en arrière en cette occasion, par la précipitation des Valaques, et l'Empereur, qui connaît toute cette intrigue, s'efforce de paraître l'ignorer, et de n'en prendre, en tout cas, que le bon côté; mais il n'y parvient, cependant, qu'à moitié, quand il fait dire par M. de Nesselrode à l'Assemblée générale, „qu'il ne doute pas que les sentiments manifestés „en faveur de l'ancien dépositaire de ses intentions bienveillantes, ne soient dûs à „sa paternelle sollicitude pour le sort de la Valachie".

DCCLXXXIV.

Billecocq către Guizot, despre incidentul din Adunare, provocat de atitudinea lui Bălcanu în chestiunea onorurilor pentru Kiselef, despre conflictul cu consulul englez, și despre Vaillant și soția sa.

București, 1841, 29 Mai.

(Consulat de Bucarest, 36, 66 ter.)

L'acceptation de l'indigénat Valaque par le général Kisseleff, est devenue, il y a deux jours, à l'Assemblée générale à Bucharest, la cause de nouvelles turbulences de la part de l'opposition, et a failli appeler, à l'égard du député Emmanuel Baliano, de nouvelles mesures de rigueur. Il s'agissait de rechercher sur quels fonds il conviendrait de prélever la somme destinée à subvenir aux frais de la statue, votée à l'ancien Président plénipotentiaire. Emmanuel Baliano s'est levé, a dit que comme promoteur de la mesure adoptée en faveur du général Kisseleff, il lui paraissait assez naturel, qu'il indiquat lui-même au gouvernement les moyens de la mettre à exécution, et après cet exorde, il a déclaré qu'il proposait au Prince et à ses Ministres, d'affecter à cet emploi un certain fonds produit de l'exportation récente des céréales, que l'Assemblée mettait chaque année à la disposition du Prince, pour les gratifications ou rémunérations qu'il lui semblait bon d'accorder. Le grand Postelnik ou secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, s'est empressé de faire observer que, cette somme ayant déjà, d'après le vœu même de l'Assemblée générale, reçu une destination, elle ne pouvait être appliquée à l'usage dont on parlait; objection à laquelle Emmanuel Baliano, avec l'emportement qui lui est habituel, n'a pas craint de répondre, qu'il valait beaucoup mieux que le Prince usât de ces fonds pour le monument de Kisseleff, que pour en gratifier sa famille et ses favoris. Le rappel à l'ordre d'Emmanuel Baliano a été immédiatement demandé par les Ministres, sans que le Métropolitain, président de l'Assemblée, jugeât à propos de l'accorder. Le Prince, informé des détails de cette orageuse séance, a voulu de nouveau exiler Emmanuel Baliano; mais sur les observations présentées par le Consul général de Russie et par le Conseil administratif, qui se sont hâtés d'appeler l'attention de S. A. sur l'inconvénient qu'il y aurait dans les conjonctures présentes, à sévir précisément contre le député qui avait le premier demandé l'indigénat pour le général Kisseleff, le Hospodar a consenti à patienter encore.

Toutefois, il est facile de remarquer que l'irritation qu'il a ressentie de ce nouvel incident, s'est accrue par l'impossibilité où il se trouve, de sévir contre son auteur. Il éprouve surtout un vif mécontentement de la persistance que le Consul général de Russie met à se constituer ici, le dispensateur de toutes les grâces et à s'en donner le mérite. Et encore hier, en me parlant de l'accueil que, sans demander son consentement, M. Daschkoff avait fait récemment à une députation de l'Assemblée générale, qui lui portait, même avant que de les adresser à S. A. Elle-même, ses remerciements pour le message venu de Pétersbourg, il me disait avec humeur: „Je ne crois cependant pas que l'intention de l'Empereur Nicolas puisse être, qu'entre „les mains des députés Valaques, le général Kisseleff, ainsi que M. Daschkoff, de„viennent tous deux des armes, dont on se serve pour me frapper". A quoi je lui ai répondu: „Effectivement, Monseigneur, si nous lisons attentivement l'histoire de „ce pays, nous ne trouverons guère, que les *Consuls romains*, auxquels on ait vu „décerner ici les honneurs du triomphe", — réflexion qui a contribué, Monsieur le Ministre, à le calmer un peu, en provoquant chez lui les premiers accès de gaité que je lui ai vus depuis longtemps.

L'irritation dans laquelle ne cesse d'être le Hospodar de Valachie devait amener, au jour de fête de S. M. la Reine d'Angleterre, un résultat d'autant plus triste que, ce qui s'est passé prouve que, grâce au néant des menaces emphatiques,

formulées d'abord par Lord Ponsonby, et à l'opiniâtreté du Prince Ghika, la situation tout à fait ridicule dans laquelle se trouve ici le Consul d'Angleterre, y est devenue chose possible. Ne tenant aucun compte de la lettre Vizirielle, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche No. 26, le Prince Ghika a laissé passer le jour de fête de S. M. la Reine Victoria, sans envoyer à M. Colquhoun ses félicitations, et a, par conséquent, accru la somme des griefs, qui lui étaient déjà reprochés au nom de l'Angleterre, par la Porte. De son côté, il s'obstine à vouloir qu'on règle avant tout les griefs, qu'il déclare avoir contre le Consul Anglais, et cette affaire ne peut manquer d'avoir aujourd'hui une issue fort grave. Mes dépêches No. 11, 14, 19, 24, 26, 27 et 28 pourront donner à Votre Excellence toutes les lumières désirables, sur l'origine et les développements du démêlé dont il s'agit.

Au milieu des soucis et des contrariétés de tout genre, auxquels le Prince Ghika se trouve vraiment en proie, je dois, Monsieur le Ministre, lui savoir un gré infini, de la grâce toute particulière avec laquelle, en faveur des rares mérites de M-me Vaillant, il continue à agir dans l'affaire de son mari compromis, ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises à Votre Excellence, dans la conspiration du mois d'Octobre dernier. Il s'est même élevé, à cette occasion, entre le Prince Ghika et cette femme intéressante, une lutte de générosité, dont il y a peu d'exemples entre victimes et conjurés. Le Prince la comble de tous les encouragements et de toutes les consolations qui sont en son pouvoir.

Elle, de son côté, fonde en faveur de la ville de Bucharest, une école primaire gratuite de jeunes filles, dont j'ai soin d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le prospectus, qui m'a paru tout à fait remarquable.

J'ose espérer que de cette réciprocité si complète de bons procédés, naîtra le refus du Prince à la sanction de l'arrêt, dont j'entretenais Votre Excellence par ma dépêche du 3 de ce mois.

Je dois m'empresser de dire que, la manière d'agir du Prince Ghika envers le professeur Vaillant et sa femme, est d'autant plus courageuse, qu'elle constitue, sans aucun doute, aux yeux du Consul général de Russie, un grief qui n'est pas étranger au rôle qu'il affecte de jouer lui-même, dans le démêlé du Prince avec l'opposition Valaque.

DCCLXXXV.

București, 1841, 4 Iunie.

Billecocq către Guizot, despre destituirea Patriarhului grecesc, despre consulul englezesc și plecarea lui Milos, și despre soții Vaillant.

(Consulat de Bucarest, 37, 80).

La dernière poste de Constantinople a apporté ici la nouvelle de la destitution du Patriarche Grec. On l'attribue généralement à l'influence que la Porte Ottomane suppose aux chrétiens, dans les affaires de Candie et de la Bulgarie. Le même courrier nous apprenait que, la dignité de Logothète des églises venait de passer de celles du Kapu-Kiaia du Prince de Valachie, Aristarchi, au Prince de Samos qui, à beaucoup d'autres fonctions importantes, réunit celles de Kapu-Kiaia du Prince de Moldavie.

Ce changement qui, comme l'autre, paraît tenir aussi aux évènements qui se passent dans les provinces chrétiennes de la Turquie, est regardé comme une première démonstration du mauvais vouloir de Lord Ponsonby envers le Prince Ghika, à la suite des démêlés du Hospodar avec le Consul général d'Angleterre à Bucharest. M. Colquhoun, qui m'a parlé de ces mutations, ne m'a pas dissimulé qu'on les lui

faisait effectivement envisager, comme un changement de système de la Porte vis-à-vis du Prince Ghika. Une troisième nouvelle qui, dans les conjonctures actuelles n'est pas sans intérêt, est celle qui m'a été donnée hier par le Prince Milosch lui-même: il quitte la Valachie. Le Consul général de Russie a été chargé de l'inviter à profiter de l'autorisation que la Porte lui a donnée, dès l'été dernier, de voyager à l'étranger.

Une circonstance assez digne de remarque et qui vient encore à l'appui de l'assertion de M. Colquhoun, c'est que le Prince Ghika, dans les Etats duquel le Prince Milosch réside, n'a reçu, à cet égard, aucune communication du Ministère Ottoman. Le Prince Milosch ne m'a pas caché qu'il est résolu à faire bonne mine à mauvais jeu; il aurait aspiré, sans aucun doute, à devenir le *Méhémet Ali chrétien*, mais bien qu'il s'exagère peut-être un peu l'importance des évènements de la Bulgarie, il prendra avec la meilleure grâce possible, le chemin qui lui est ouvert; en présence du choix qu'il lui est donné de faire de Constantinople ou de Vienne pour résidence, fort prudemment il choisit Vienne. Par un hasard assez singulier, le Gouvernement autrichien va ordonner dans quelques jours et pour la première fois, la levée de la quarantaine entre les Principautés et l'Autriche. Ce rapprochement a fait sourire le Prince Milosch et ses amis.

Le Prince Ghika a fait venir M-me Vaillant, lui a annoncé lui-même que ne pouvant pas, dans la situation où il se trouve, refuser sa sanction à l'arrestation qui frappe son mari, il voulait au moins lui laisser le temps de quitter la Principauté de Moldavie, où il ne manquerait pas d'être inquiété. J'ai écrit à M. Hubert en conséquence, et je ne doute pas que, grâce aux bontés dont les Hospodars ont fait preuve, dans cette affaire qui intéresse un sujet du Roi, la solution présente n'échappe aujourd'hui au retentissement et plus tard aux conséquences, qu'elle n'eut pas manqué d'avoir, sans la prudence des Princes de Valachie et de Moldavie.

DCCLXXXVI.

Huber către Guizot, despre efectul produs în Moldova de indigenatul lui Kiselef în Țara-Românească, și despre gândul lui Sturdza de a abdică. Iași, 1841, 10 Iunie.

(Consulat d'Iassi, 45).

Les dépêches sous les No. 42 et 43, que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, touchaient l'indigénat que l'Assemblée générale de Bucharest a offert au Général Kisseleff et l'effet que cette résolution avait produit en Moldavie: n'ayant pas jugé à propos, cette fois, d'envoyer cette dépêche sous cachet volant à notre ambassade à Vienne, j'ai pensé bien faire de la chiffrer et de la transmettre directement à Votre Excellence.

Depuis le départ pour Bucharest de M. Daschkoff, les Boyards hostiles au Prince, quoiqu'en petit nombre, ont commencé à ourdir des intrigues; ce qui était à prévoir. Ainsi, des félicitations sont parties d'ici pour complimenter le général Kisseleff sur son indigénat en Valachie. Déjà Konaki, Grégoire Ghika, fils de l'ex-Ministre, Constantin Stourdza, Michel Pascano et quelques autres Boyards moins importants, au nombre de quinze à peu près, avaient en vue d'adresser un mémoire à Pétersbourg, et de se dire les organes des vœux des Moldaves, qui veulent, prétendent ces Boyards, qu'un autre gouvernement vienne remplacer celui existant, qu'on ne saurait plus longtemps tolérer, en ajoutant le désir qu'ils manifestent de faire des deux principautés un seul état, que l'on placerait sous l'autorité du Comte

Kisseleff. Cette mesure anticipée, ayant paru inefficace et illégale pour d'autres Boyards influents qu'on avait consultés, on n'a pas jugé convenable de donner suite à l'émission de ce mémoire, qui attendra peut-être l'ouverture de la session à la fin de cette année, s'il y a lieu de le reproduire avec quelque espoir de succès. M. Kotzebue a dû même désapprouver cette manifestation, qu'il appelle intempestive, en conseillant confidentiellement d'attendre des circonstances plus opportunes; il ajoutait d'ailleurs, qu'il ne fallait pas se trop presser.

Le Prince, aux oreilles duquel arrivent des avertissements et des aveux propres à donner des inquiétudes, est tout préoccupé de l'avenir de son pays et des chances, auxquelles une funeste éventualité peut exposer les Principautés, si la sage diplomatie des grandes puissances ne vient leur prêter l'appui de leur protection et de leur énergique volonté. Ajourner indéfiniment cette lutte, qui finirait par anéantier le peu de force morale, que les derniers traités avec la Turquie ont donnée aux deux Principautés, en les rattachant au pouvoir suzerain, c'est compromettre, dit-on ici, la prospérité de la Moldavie et de la Valachie, ainsi que leur existence politique.

Les insurrections, qui ont éclaté sur divers points de l'Empire Ottoman et dont on exagère sans doute, les dangers, augmentent tellement les défiances de Son Altesse que, fatiguée déjà des tracasseries qui l'obsèdent et des embarras qu'on cherche à lui susciter, elle finirait, de guerre lasse, par prendre un parti décisif, et bientôt elle n'aurait pas tardé à renoncer au hospodarat, si elle voyait l'Autriche et ses alliés, indifférents à la position actuelle des Principautés du Danube.

En effet, ami des arts et des lettres, le Prince serait, avec sa belle fortune, fort heureux de vivre retiré des affaires, en simple particulier, et son abdication lui coûterait d'autant moins de sacrifice, qu'il quitterait le pouvoir avec toute la dignité convenable en cette occurrence. Ces paroles sont celles du Prince lui-même, qu'il m'a exprimées.

J'ai cru de mon devoir de mettre ces réflexions comme un renseignement auquel il plaira à Son Excellence d'attacher le degré d'importance qu'elle croira y voir.

M. de Wallenburg avait depuis longtemps demandé un congé, qu'il vient enfin d'obtenir. Il quitte demain cette résidence, pour se rendre à Vienne. On prétend que le gouvernement Autrichien est pressé de se faire rendre compte par son agent, de l'effet qu'a produit en Moldavie, l'indigénat que la Valachie a offert au Général Kisseleff, surtout depuis que l'on sait que cet acte a reçu l'assentiment de l'Empereur Nicolas.

DCCLXXXVII.

București, 1841, 23 Iunie. Billecocq către Guizot, despre afacerea englezească, despre relațiile sale cu Domnul și despre Vaillant.

(Consulat de Bucarest, 38, 80 bis.)

Le Prince Ghika est inquiet. Ses correspondances de Constantinople, de Pétersbourg, de Iassi et de Vienne ne lui permettent pas de douter, qu'il ne se trame contre lui quelque chose. L'affaire Anglaise, dont j'ai souvent parlé à Votre Excellence dans mes précédentes dépêches, sera le prétexte de tout ce qui peut arriver, et il n'y a pas de combinaison, quelque grave qu'elle soit, à laquelle le Prince Ghika ne se montre préparé. Je dirai plus, la connaissance que j'ai acquise de son caractère me donne, en pareil cas, à redouter tout, de ce qu'on peut appeler

son stoïcisme politique. Il s'est ouvert à moi, il y a quelques jours, avec une confiance entière sur sa situation, et je m'empresse de vous dire, qu'il a trouvé dans l'Agent du Roi tout le secours, auquel son autorité légitime et l'amitié qui nous unit, lui donnaient le droit de s'attendre.

Une dépêche de Pétersbourg, parvenue à M. Daschkoff, annoncerait, à ce qu'il paraît, que l'Angleterre n'était pas du tout disposée à considérer comme un démêlé personnel, ce qui se passe depuis dix-huit mois entre le Prince Ghika et le Consul de S. M. B., mais bien plutôt comme un manquement grave, commis envers la Reine Elle-même, l'oubli des félicitations à adresser à son Consul à Bucarest, au jour de fête de S. M. Dans cette situation grave, il m'était revenu de bonne source, que le Prince de Valachie songeait encore à refuser toute réparation. Sans faire de cette question l'objet d'une discussion en règle, qui lui aurait donné de l'emportement, et sans aborder dans tous ses détails un sujet aussi delicat, je me suis borné, Monsieur le Ministre, à lui retracer d'une manière générale, ce qu'il devait comme Prince à une femme, à une Reine, et j'ai l'espoir de l'avoir amené à comprendre, qu'aux yeux de l'Europe il ne pouvait y avoir que folie à résister, et au contraire, un caractère particulier de courtoisie, de bonne grâce et d'à propos, à savoir se plier à toutes les réparations qui lui seraient demandées. Encore une fois, je ne désespère pas qu'il n'ait compris. Il a en cela fait d'autant plus violence à ses inclinations, qu'il ne se dissimule pas, que l'affaire anglaise a engendré les bruits par lesquels on cherche à l'alarmer. C'est ainsi qu'il croit savoir, que les griefs du Cabinet de Londres contre lui, encouragent ses ennemis à toutes sortes de trames. Un des projets mis sur le tapis, consisterait à amener une permutation entre le Prince Michel Stourdza et lui, permutation à laquelle selon lui, se prêterait d'autant plus volontiers le Prince de Moldavie que, dans ses idées, ce serait ouvrir infailliblement le chemin du trône hospodarial de Iassi, à son beau-père le Prince de Samos. D'un autre côté, on lui dit que l'Ambassadeur de Russie à Paris favorise une intrigue, qui a pour but de mettre sur le trône hospodarial à Bucarest le Ministre de la Justice Stirbey, qui, dans l'intention d'aider son avènement désiré par la Russie, vient d'emprunter un million de francs au Prince Milosch. On lui dit encore, que les Puissances suzeraines et protectrices, lassées des dissensions intestines éternelles des deux Principautés, ont résolu d'en finir avec le gouvernement des Princes indigènes, en plaçant l'une, un raya de la Porte Ottomane, le Prince de Samos à Iassi, l'autre un général Russe, le général Kisseleff à Bucarest, et en présence de cette version, qui lui paraît la plus vraisemblable, il a de la peine à douter que l'indigénat donné au général Kisseleff en Valachie, et sollicité, à ce qu'il paraît, en Moldavie par M. Daschkoff, lors de son dernier séjour à Iassy, ne soit le résultat d'une intrigue ourdie de longue main. Tout cela, malgré l'indifférence dont il cherche à faire preuve, l'agite, l'inquiète, et c'est auprès de l'Agent de France que le hospodar de Valachie vient chercher des conseils et des consolations. Le Prince de Moldavie, de son côté, veut m'envoyer M. le Consul du Roi à Iassy, avec les messages les plus confidentiels; mais, dans cette situation délicate des choses, j'ai tout lieu de craindre qu'on ne vienne me parler, au milieu de la capitale Valaque, d'intrigues ourdies contre le Prince de Valachie. Je m'applique, sous la forme de la plus exquise politesse, à me montrer aussi peu curieux que possible. Je crois effectivement, Monsieur le Ministre, que tout ce qui tendrait à ébranler l'autorité légitime du Prince Ghika, cette autorité que le Gouvernement du Roi s'est plu à consacrer en m'accréditant auprès de S. A. S., serait de la révolution et de la conspiration pure, de quelque main que cela vienne, et comme je l'ai dit en commençant cette dépêche, je trouve à la fois, dans le sentiment de mes devoirs et dans mon amitié pour le Prince Ghika, toutes les inspirations nécessaires pour sortir victorieusement, je crois, d'une position, qui n'est pas sans difficulté. A tout prendre, le Prince Alexandre Ghika est décidément un ami de la France et des français; il m'en a souvent donné

des preuves, et si, dans l'affaire anglaise qui, d'un moment à l'autre, peut devenir pour lui la cause des plus sérieux embarras, Votre Excellence peut lui tendre la main, en cherchant à simplifier et à améliorer ses rapports avec la Cour de Londres, Elle aura rendu un service éminent au hospodar de Valachie et à son pays, en détruisant un germe de bouleversement, qui peut engendrer ici les plus grands malheurs.

Au moment de terminer cette dépêche, la poste de Iassy nous annonce, au Prince Ghika et à moi, que le Sr. Vaillant, déjà parti de Iassy pour Galatz, a dû subir un interrogatoire dans cette dernière ville, comme ayant organisé une société secrète en Moldavie. Le Prince Ghika m'a ausitôt fait demander, et il ne m'a pas dissimulé qu'à ses yeux, l'arrestation de M. Vaillant et l'enquête, à laquelle on le soumet, n'ont pas d'autre but que de rechercher, et surtout à raison des circonstances dont j'ai fait mention plus haut dans cette dépêche, si le Sr. Vaillant n'est pas porteur de lettres, qu'on suppose lui avoir été adressées par le Prince de Valachie lui-même, dans le dessein de le constituer à l'étranger, l'historien des évènements qui se sont passés au sein de l'Assemblée générale à Bucharest.

Le Prince ne m'a pas caché que plusieurs pièces intéressantes avaient été effectivement communiquées par lui à M. Vaillant, mais il déclare qu'elles n'ont qu'un intérêt purement statistique ou économique, et nullement politique. Cet incident, comme l'imaginera Votre Excellence, ne redouble pas dans les conjonctures présentes, la sympathie du Prince Ghika pour le hospodar de la Moldavie.

DCCLXXXVIII.

București, 1841, 2 Iulie. Billecocq către Guizot, despre arestarea lui Vaillant și despre condamnarea lui și a lui Murgu.

(Consulat de Bucarest, 39, 80).

Les pièces que j'ai soin de joindre ici, feront connaître d'une manière circonstanciée à Votre Excellence, les détails de l'arrestation du Sr. Vaillant à Galatz. En se faisant représenter mes dernières dépêches, Votre Excellence comprendra combien ce personnage, en prenant part aux menées politiques les plus innocentes en apparence, a cependant manqué de reconnaissance envers les deux Hospodars, pour la conduite toute bienveillante qu'ils avaient fini, l'un et l'autre, par adopter à son égard.

J'en reviens plus que jamais à croire, que le Prince de la Moldavie n'a autant exagéré le danger qui s'attachait à la société secrète créée par Vaillant, que pour arriver à se saisir de la correspondance, qu'il supposait avoir existé entre son prisonnier et le Prince de Valachie, et Vaillant n'aurait-il que le tort d'avoir, par sa conduite imprudente, fourni un prétexte à un pareil soupçon, que ce tort envers son bienfaiteur et celui de sa famille resterait encore fort grave.

Le bateau à vapeur de Constantinople l'a enfin emmené des Principautés, et il en était temps, Monsieur le Ministre, puisque l'arrêté des deux Divans, réunis dans l'affaire de la conspiration d'Octobre, sanctionné par le Prince Ghika, qui ne pouvait plus le faire attendre, allait être officiellement connu en Moldavie. Cet arrêté, dont j'avais l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par ma dépêche du 3 Mai dernier, condamnait les sieurs Vaillant et Mourgo au bannissement de la Principauté de Valachie, où ils ne pourraient jamais se représenter, sans subir un jugement criminel. Vaillant ayant quitté le pays par les bontés du Prince Ghika, ces bontés se sont encore étendues à ordonner, que rien d'officiel ne fut adressé au Gouvernement du Roi, sur toute cette affaire.

DCCLXXXIX.

Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării și conflictul ei cu Domnul. București, 1841, 10 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 40).

L'Assemblée générale de la Valachie pour la session de 1840—1841 est close. Marquée par plusieurs incidents, que leur gravité ne m'a pas permis de passer sous silence, elle a conservé, jusqu'à la fin, un caractère d'hostilité et d'opposition, qui lui a valu de la part du Prince, le témoignage le plus formel de mécontentement qu'elle ait encore reçu. Composée en grande partie de propriétaires riches et influents, l'Asemblée générale s'était toujours refusée à admettre en faveur du paysan, encore soumis à la corvée, quelques propositions ministérielles qui tendaient à améliorer son sort, et à lui permettre surtout de contribuer à l'accroissement de la culture des céréales.

Le Prince, fatigué de ne rien obtenir, a annoncé à l'Assemblée par un office, envoyé la veille même de sa clôture, que, puisque sa voix „paternelle" n'était point entendue, il interdirait désormais aux agents de son administration, de prêter main forte aux propriétaires dans leurs démêlés avec les paysans. Ce langage a soulevé de nouveau toutes les passions de l'Assemblée, qui a répondu qu'à ses yeux, „il ne „saurait y avoir rien de paternel dans cette mesure, le devoir d'un bon père étant „de se montrer plein d'une égale sollicitude pour chacun de ses enfants". Le style habituel des doléances parlementaires a été épuisé, et l'Assemblée générale s'est séparée sous le coup de cette nouvelle et grave scission, entre le Prince et elle.

DCCXC.

Billecocq către Guizot, despre schimbarea Miniștrilor și despre răscoala Bulgarilor dela Brăila. București, 1841, 30 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 41, 97 bis).

Par suite de la démission de M. Stirbey, le Prince Ghika a nommé M. Michel Cornesco grand Logothète de la Justice. M. de Cheresco a remplacé aussi M. Aleko Ghika, dans les fonctions de grand Vestiar ou Ministre des finances. Bien que la première de ces nominations contrarie la combinaison que je me croyais fondé à faire pressentir par ma précédente dépêche, ces deux choix, du reste, viennent parfaitement à l'appui de l'opinion que j'avais l'honneur d'exprimer récemment à Votre Excellence, à l'occasion des modifications annoncées dans le Ministère valaque.

La tranquillité de la ville d'Ibraïla vient d'être tout à coup gravement troublée. Des Bulgares et des Serviens, réunis en armes, sous le commandement d'un certain Tatitsch, ont déclaré à l'autorité valaque, qu'ils voulaient passer le Danube, pour aller porter secours à leurs compatriotes, si horriblement maltraités par les Turcs, lors des évènements de Nissa. Les représentations des magistrats de la ville d'Ibraïla, sur l'imprudence et l'inutilité d'une pareille tentative, ont été vaines ; ils ont arboré des drapeaux, affiché des proclamations et ont commencé à exercer sur les paisibles habitants, et surtout sur les riches négociants de la ville, une terreur qui n'avait plus rien de politique. Les rapports venus d'Ibraïla varient sur le nombre d'hommes qui composaient cette réunion ; les uns le portent à 280, les autres à

150, quelques-uns à 40 seulement. Quoi qu'il en soit, l'incurie habituelle de l'administration valaque étant cause que les troupes de la garnison n'étaient pas en proportion avec les exigences du service ordinaire, on ne put pas songer de suite à réprimer la force par la force, et on fit un appel aux habitants de la campagne, qui moitié sous le costume des Dorobantz ou gendarmes, moitié armés de faux, se rendirent clandestinement à Ibraïla. Quand l'autorité se crût en force, elle fit dire aux Bulgares qu'ils étaient maîtres de s'embarquer s'ils le voulaient. Il se rendirent alors précipitamment, et au milieu d'une foule de bourgeois et de curieux, vers un bâtiment grec, qui leur avait été signalé comme étant à leur disposition pour passer le Danube. Une fois descendus sur le littoral du fleuve, pour arriver jusqu'à ce bâtiment, ils avaient non seulement perdu l'avantage du terrain, mais de plus, ils avaient été obligés de traverser le parloir de la quarantaine, qui avait été aussitôt refermé sur eux. Les rapports de leurs premiers compagnons, accourus au navire grec, leur ayant appris qu'il était sans gouvernail et sans agrès, ils comprirent avec rage, en se voyant prisonniers, qu'ils étaient les victimes d'un stratagème. Alors s'engagea une lutte, dans laquelle les forces requises clandestinement et portés à propos sur les hauteurs abandonnées par les Bulgares, assurèrent contre eux un succès immédiat et facile. Des balles furent échangées de part et d'autre ; des bourgeois, mêlés comme curieux à cette bagarre, ont été trouvés au milieu des morts et des blessés, qui se montent en tout à une vingtaine. Il faut même compter dans ce nombre ceux qui, refoulés par la force armée vers le Danube, s'y sont noyés. Parmi les prisonniers qui ont été faits, se trouve le chef que j'ai nommé au commencement de ce rapport.

Il est à craindre que cet évènement, que le gouvernement Valaque s'efforce de représenter depuis 24 heures comme la fin de tout, ne soit que le commencement de quelque chose de plus grave. Vingt mille familles Bulgares ou Serviennes habitent la Principauté de Valachie. Une mauvaise politique, dont le fond est tout fiscal, les y attire ou au moins les y tolère ; ces gens, rajas de la Porte Ottomane, payant au Prince la capitation, sont traités dans le pays comme les sujets Valaques, c'est-à-dire qu'ils y sont opprimés ou mécontents. La plupart appartiennent aux districts les plus belliqueux de la Bulgarie et de la Servie. D'un autre côté, la milice valaque, livrée à une administration insouciante et avide, est faible et incomplète. Les deux places de commerce de Galatz et d'Ibraïla, sorties comme par enchantement au milieu d'un désert, à la voix d'intérêts matériels, peuvent devenir, en l'absence d'une force armée suffisante, le point de mire d'une foule de prolétaires redoutable, et être, de leur part, l'objet d'un coup de main: c'était là, au dire des plus clair-voyants, le but caché des derniers troubles. Espérons que le sang versé n'appellera pas des représailles qui, si elles étaient exercées par la force brutale et numérique, seraient de nature à épouvanter le pays tout entier.

Le Prince Ghika et la plupart de ses Ministres, profitant de la clôture de l'Assemblée générale, et partis de la ville de Bucarest, pour jouir à la campagne du reste de la belle saison, doivent tous revenir ici en hâte, pour s'entendre sur les mesures à opposer à des éventualités aussi graves.

Plaise à Dieu que, dans des affaires qui intéressent autant le sort des Principautés, les deux hospodars ne paient pas trop cher, la résistance au conseil que je leur ai donné si souvent, de savoir abdiquer leurs préventions, disons même leur inimitié réciproque, quand il s'agit de concerter entre eux, les moyens d'arriver au salut et à la prospérité des peuples dont la destinée est entre leurs mains.

DCCXCI.

Billecocq către Guizot, despre turburările bulgărești din țară și atitudinea consulilor streini. București, 1841, 5 August.

(Consulat de Bucarest, 42, 97 ter).

Le Prince Ghika qui, lors des événements d'Ibraïla, se trouvait dans l'une de ses terres au milieu des Krapaks, devait précisément traverser, en revenant à Bucarest, les deux villes de la Principauté qui renferment le plus d'habitants Bulgares. Il a eu alors l'excellente idée, d'y convoquer les plus anciens d'entr'eux, puis, leur parlant avec douceur et bonté, des évènements qui le rappelaient dans sa capitale, il a déploré, en leur présence, l'entraînement de ceux qui agitaient le pays, a déclaré que son gouvernement ne confondrait pas les gens laborieux et tranquilles, avec les perturbateurs. Et après avoir solennellement annoncé aux chefs des corporations Bulgares de Ploeschti et de Bouzéo, qu'il les rendait responsables de la tranquillité de ces deux villes, il est reparti pour Bucarest, où cette démarche, toute d'inspiration, une fois connue, a contribué à calmer beaucoup d'inquiétudes.

Les rapports venus d'Ibraïla, à la suite des nouvelles que je me suis empressé de transmettre à Votre Excellence par ma précédente dépêche, n'étaient pas d'abord, de la nature la plus satisfaisante. On avait bientôt su, que cette affaire se rattachait à un complot plus vaste qui, dirigé surtout contre les habitants des principales villes des deux Principautés, devait éclater le 6/18 du présent mois. Un certain Vassili, Bulgare, aujord'hui en fuite, passait pour tenir entre ses mains tous les fils d'une trame qui, d'après l'enquête qui s'instruit en ce moment, devait avoir des ramifications assez étendues et compter des ressources vraiment effrayantes, en argent, en armes, en poudre et en insurgés. On savait aussi que des rassemblements nombreux parcouraient encore la ville, en demandant à grands cris la délivrance des prisonniers. Le Consul de Russie à Galatz, mêlé on ne sait pourquoi, à toutes ces menées, plaçait, de plus, le gouvernement valaque, dans un embarras d'autant plus grand, que M. de Daschkoff était absent, et que l'employé subalterne qui le remplace provisoirement, interpellé sur les moyens d'en finir avec l'Agent Russe à Galatz, faisait fort sottement répondre, qu'il n'avait pas caractère *pour se mêler d'affaires diplomatiques*. Ces deux derniers incidents avaient, comme Votre Excellence peut bien le penser, le très grand inconvénient de prêter à la Russie, dans les évènements d'Ibraïla, une influence qu'à coup sûr, elle exercerait par d'autres intermédiaires, si on pouvait un instant lui supposer l'intention de mettre à feu et à sang un pays, dont elle ne cesse, dans toutes les stipulations politiques depuis 60 années, de se déclarer la protectrice. M. Carneieff, c'est le nom de l'Agent Consulaire de Galatz, ne s'est pas contenté de jouer, pendant les jours qui ont précédé l'échauffourée d'Ibraïla, un rôle plus que douteux; il s'est encore permis d'intervenir, lorsque les rassemblements réclamaient les prisonniers, et il a suffi de son invitation, pour que ces groupes turbulents se dissipassent et se bornassent, sur le conseil qu'il leur en donnait imprudemment, à demander, par une requête signée d'eux, que le gouvernement valaque accordât la délivrance de leurs frères et amis. M. de Daschkoff est, en vertu d'un congé qu'il a sollicité de Pétersbourg, aux Bains de Méhadie dans le Bannat de Temeswar. Nul doute qu'à son retour, il ne donne à l'égard de ses employés, les explications ou même les satisfactions que le gouvernement valaque sera en droit de demander. Depuis 24 heures, les nouvelles deviennent plus tranquillisantes; le sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur, envoyé sur les lieux, est revenu hier, ramenant à sa suite les principaux prisonniers, et annonçant au Prince que, grâce à des forces plus considérables réunies enfin, dans la ville d'Ibraïla, les éléments de troubles qui peuvent encore y subsister, ne sauraient offrir désormais de dangers sérieux.

Grâce a des mesures sagement prises, la ville de Galatz n'a pas cessé d'être tranquille; une estafette arrivée aujourd'hui, apprend seulement que le passage de quelques cadavres, charriés par les eaux du Danube et arrêtés dans le port, a donné lieu, de la part de la population Moldave, à une manifestation publique qu'on ne saurait trop regretter. Ces tristes débris des évènements d'Ibraïla, au lieu de devenir à Galatz l'objet de soins pieux et simples, ont tout à coup servi à témoigner de la sympathie qu'on y avait pour les victimes, et de l'animadversion qu'on ne craignait pas d'y professer pour les répresseurs de troubles qui, on l'oubliait trop vite, menaçaient si directement les intérêts matériels des deux Cités. Une souscription pour subvenir aux frais d'un enterrement brillant a eu lieu; elle a bientôt permis de déployer à cette occasion, une pompe à laquelle le clergé n'a pas demandé mieux que de se prêter, et chose au moins aussi extraordinaire que la conduite de M. Carneieff, le Vice Consul anglais M. Cunningham et ses employés, ont, au grand étonnement de toute la ville, jugé à propos de suivre au milieu de la foule, ces obsèques improvisées. Le gouvernement Valaque se plaint du peu d'assistance qu'il a trouvée, dans toutes ces circonstances, de la part de l'Agent Consulaire Grec. M. l'Agent d'Autriche à Bucharest, de son côté, donne à entendre que les rapports et la conduite de ses subordonnés à Galatz et à Ibraïla, lui ont laissé beaucoup à désirer. Quant à moi, au contraire, je ne saurais rendre assez justice au zèle et à la prudence qu'a montrés, au milieu de tous ces évènements, M. Viollier; en un mot, Monsieur le Ministre, il a justifié le témoignage de confiance qui lui a été accordé l'année dernière, quand le Département des Affaires Etrangères, à ma demande, a bien voulu le nommer titulaire des postes de Vice-Consul de Galatz et d'Ibraïla.

DCCXCII.

Iaşi, 1841, 8 August. Huber către Guizot, despre indigenatul Kiselef, despre rascoala dela Brăila şi efectul produs în Moldova, şi despre venirea lui Kiselef în Basarabia.

(Consulat d'Iassi, 48).

On ne parlait plus guère de l'indigénat du Général Kisseleff, surtout depuis que l'on savait que Lord Palmerston avait fait des démarches officielles sur l'objet de cet acte, qui est tombé dans le domaine de la diplomatie.

Pendant qu'à Constantinople, on était tout préoccupé des conséquences de cet indigénat et qu'on n'ignorait plus le mécontentement, que le gouvernement du Grand Seigneur avait donné son adhésion à un acte de cette portée, sans que le Sultan en eût même été préalablement informé, on ourdissait des trames dans les Principautés; et c'est sourdement qu'on cherche encore, à organiser un soulèvement dans le pays, quand en Bulgarie la révolte vient de recevoir le châtiment de sa téméraire audace.

Au milieu de ces intrigues, la Moldavie ne discontinuait pas de jouir du calme le plus parfait, lorsqu'on vint avertir son gouvernement, que des agents secrets recrutaient des hommes à Galatz pour les préparer à une insurrection; aussitôt les mesures les plus efficaces furent prises pour la prévenir. Le Hetman reçut, avec ses instructions, l'ordre de se rendre dans cette échelle et d'y disposer habilement les forces qu'il avait à sa disposition, et de se prémunir contre tout évènement imprévu. Le Prince même avait déclaré devant son Conseil, qu'il partirait pour se mettre à la tête des troupes, si sa présence pouvait être nécessaire. On est également sur les traces d'agents qui parcouraient les districts de *Bakéou* et de *Piatra*, pour opérer

des recrutements clandestins. Leurs coupables menées ayant été découvertes, ils ont dû prendre la fuite; ces points sont sous une surveillance active.

A l'insu du Prince de Valachie, le même mouvement de révolte se préparait à Ibraïla. L'Ispravnik (gouverneur) manquait de son poste depuis six mois, et le substitut, son secrétaire, n'y était arrivé que depuis peu de jours. Aussi est-ce au milieu de l'absence des autorités, qu'éclata l'insurrection qui commença le 23 Juillet pour finir bien misérablement le 25. J'ai eu l'honneur d'envoyer ci-joint, à Votre Excellence, la relation de cet évènement, bien que M. Billecocq n'aura pas manqué de lui en adresser une très complète. J'ai rédigé la mienne sur des rapports et des documents d'Ibraïla et de Galatz, que j'ai eu sous les yeux.

Il est à remarquer, qu'aucun des hommes que l'on avait recrutés à Galatz, au nombre de 70, n'a été rejoindre les insurgés réunis à Ibraïla, et comme aucun d'eux ne s'est vanté à Galatz d'en faire partie, il n'y a pas eu lieu de sévir contre personne. Le Hetman est là, en observation; tout le monde y remplit rigoureusement son devoir, et nous avons ici l'assurance, que la tranquillité de la Moldavie ne sera pas troublée.

Toutefois il circule assez de propos, pour en conclure que l'Agent consulaire de Russie à Galatz est compromis dans ces affaires d'insurrection dans les échelles du Danube; mais est-il permis d'ajouter foi entière, à ses intelligences avec les agents de la révolte, avant qu'on s'en soit assuré d'une manière plus positive? On prétend encore qu'un major russe était à Galatz, au moment où l'on y enrôlait les hommes pour la révolte, et que ce Russe est parti pour Réni, quand il a vu que l'autorité avait déjoué les plans des insurgés.

M. Cunningham, Vice-Consul britannique à Galatz, accompagné de mon collègue anglais M. Gardner, s'est présenté chez S. A., pour la prier de vouloir bien, à titre d'humanité, admettre à la quarantaine, les hommes qui, ayant échappé au feu de la milice valaque, avaient cherché un refuge sur des navires étrangers, et que ceux-ci se refusaient de rendre à l'autorité valaque, qui les avait réclamés. Comme il y a quelques ioniens parmi ces insurgés, M. Cunningham a cru devoir les prendre sous sa protection. Me trouvant dans ce moment chez le Prince Stourdza, il me pria d'être présent à cet entretien, entre S. A. et les Agents britanniques, et il combattit avec une logique si serrée la réclamation philanthropique des Consuls anglais, que force fut pour les réclamants, d'abandonner leur demande. En effet le Prince ne pouvait raisonnablement admettre en Moldavie, des individus valaques ou étrangers, enrôlés sous un drapeau insurrectionnel et qu'on avait anéantis ou dispersés.

L'administration valaque est généralement blâmée, de n'avoir point pris à Ibraïla, les mesures auxquelles on avait recouru à Galatz, pour prévenir l'effet de cette insurrection, qui d'ailleurs avait déclaré n'en pas vouloir aux Moldo-Valaques.

Il n'y a ici qu'une opinion, sur la mauvaise administration de la Valachie, qui est abandonnée à l'incapacité du Hospodar. Peut-être a-t-il un intérêt caché de laisser subsister le désordre, pour appeler à son secours la puissance protectrice, et alors, il faudrait gémir sur le sort de la Moldavie, qui nécessairement serait frappée du même coup. On ne comprend rien ici, à l'apathie de l'Autriche, qui serait si intéressée à montrer quelque énergie. Comment ne laisse-t-elle pas sentir sa part d'influence, elle que les Principautés touchent à ses frontières orientales. Ignore-t-elle ce que cette influence donnerait de force morale aux Moldo-Valaques, si elle se laissait apercevoir, au moins par les paroles de ses Agents? Lors même que son indifférence ne serait que simulée, elle n'en produit pas moins dans les esprits, un très mauvais effet; tandis que la Russie y fait peser son influence, de tout le poids de sa puissante protection, au point que ses agents s'ingèrent dans les affaires du pays, d'une manière si pressée et si importune, que le Prince Stourdza est souvent en lutte ouverte avec M. de Kotzebue, qui a dû cependant modérer son ton impérieux et tenir une ligne de conduite plus convenable, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en écrire

dans le temps à Votre Excellence. Mais cette résistance du Prince ne peut à la longue que lui attirer l'inimitié de la Russie, déjà irritée contre S. A.; et n'y a-t-il pas à craindre, qu'elle ne succombe, si elle n'est énergiquement soutenue? C'est du bon vouloir des grandes puissances, que les Principautés attendent leur salut, et l'Autriche est la plus intéressée à maintenir leur indépendance.

Quelques Boyards me demandent si ce ne serait pas une question aujourd'hui, de savoir si les Principautés ne pourraient pas, pour secouer le protectorat exclusif de la Russie, se placer sous l'égide du traité dont les derniers journaux annoncent la signature, et mettre ainsi leur existence politique sous la sauvegarde des cinq grandes Puissances?

On écrit de la Bessarabie, qu'on y attend le général Kisseleff, et l'on ajoute que deux divisions russes ont reçu l'ordre de se concentrer dans ce pays, au delà du Pruth.

Il y a plus, le Vicomte de Grammont qui fut autre fois un des aides de camp du Comte Kisseleff, et qu'il plaça ensuite auprès du Prince de Valachie, a quitté Bucarest, pour se rendre à Odessa, où il doit avoir une entrevue avec ce personnage. Cette nouvelle inattendue, donne lieu à des conjectures sur le but de ce voyage, surtout à cause de sa coïncidence avec les évènements survenus à Ibraïla.

DCCXCIII.

București, 1841, 20 August. Billecocq către Guizot, despre pedepsirea Bulgarilor și Sărbilor dela Brăila, și despre ducerea sa la Iași.

(Consulat de Bucarest, 43, 117).

Le Prince Ghika, profitant des pouvoirs que le Règlement organique lui accorde, dans les cas extraordinaires, réputés pour intéresser la sûreté de l'Etat, a ordonné sans jugement préalable, l'envoi aux salines des prisonniers Bulgares et Serviens faits à Ibraïla. Il est vrai qu'il s'est réservé, par le même décrêt qui les condamne à cette peine infamante, de leur faire grâce, si, plus tard, ils donnent des signes de repentir. Il devient alors bien clair pour tout le monde, qu'en usant d'une sévérité apparente, envers ceux que le feu de la milice valaque a épargnés à Ibraïla, le Prince Ghika et son gouvernement n'ont été préoccupés que du soin d'adopter une mesure qui, dans les circonstances présentes, les dispensât de livrer à la Porte, qui pourrait les leur demander, leurs prisonniers chrétiens. Ce *mezzo termine* peut avoir plus d'un côté avantageux, les familles Serbes et Bulgares n'ayant déjà que trop de dispositions, à manifester l'irritation que leur ont causé les évènements d'Ibraïla. Le gouvernement valaque qui, en ce moment, donne toute son attention aux menées que ces dispositions pourraient susciter, ne désespère cependant pas, à force de soins et de prudence, d'arriver à empêcher tout éclat. C'est à Bucarest même et dans la petite Valachie, qu'il doit, dans ce but, avoir surtout l'œil ouvert.

Le Prince Ghika et la plupart de ses Ministres, revenus de leurs terres au moment et à cause des évèments d'Ibraïla, viennent tous de quitter de nouveau Bucarest.

Le Prince qui, de loin comme de près, veut bien me traiter avec la plus véritable amitié, a chargé il y a deux jours son secrétaire d'Etat, M. de Cantacuzène, de me donner communication d'une dépêche de son agent à Vienne, qui prouve combien l'acte du 13 Juillet a promptement porté partout des fruits. Cette pièce est de M. de Philippsborn, correspodant imposé au hospodar de la Valachie par l'Ambassade Russe en Autriche, le même dont j'avais l'honneur de parler à S. E.

M. Thiers, par ma dépêche politique No. 19. C'est lui qui, à l'époque du traité du 13 Juillet, annonçait ici, en termes si défavorables pour la France, la conclusion prochaine de cette transaction si importante. Il est curieux de voir aujourd'hui, par la dépêche que j'ai jointe ici, comment l'écho de M. de Tatischeff a, tout à coup, changé de sens et d'intonation.

Je serai peut-être obligé, Monsieur le Ministre, dans le courant du mois prochain, de me rendre à Iassi, la correspondance politique de M. Hubert me donnant bien de penser, que le Prince Michel Stourdza, dont j'avais l'honneur de parler longuement à Votre Excellence par ma dépêche No. 33, aurait besoin, inquiet et remuant comme il l'est toujours, d'entendre de la part de l'Agent de France quelques paroles froides, quelques conseils désintéressés, auxquels il n'est malheureusement pas habitué, et qui paraissent lui être devenus nécessaires, pour comprendre enfin que, dans l'intérêt le mieux entendu des deux Principautés de Valachie et de Moldavie, l'état permanent de conspiration contre son collègue de Bucarest, n'est pas précisément ce qu'il y a de plus prudent et de plus régulier.

DCCXCIV.

Huber către Guizot, despre călătoria lui Kiselef, despre darul Sultanului trimes lui Sturdza, despre turburările din Moldova și dela Braila. Iași, 1841, 25 August.

(Consulat d'Iassi, 49).

On avait trop parlé de l'arrivée du général Kisseleff en Moldavie, pour ne pas s'attendre ensuite, au silence le plus absolu sur ce personnage, au point qu'on ne sait encore où il est maintenant. Le Consul de Russie, de retour avec sa famille d'une excursion qu'il avait faite dans les montagnes, m'a assuré qu'il n'avait à cet égard d'autre connaissance, que d'un rescrit de l'Empereur de Russie, autorisant le Comte Kisseleff à entreprendre un voyage d'inspection des domaines de la couronne, dont il a la direction générale ; il supposait bien que cette inspection ferait arriver ce général en Crimée, et peut-être aussi en Bessarabie, mais il ne saurait en préciser l'époque.

Je crois au moins exagéré, l'arrivée en Bessarabie de deux nouvelles divisions, dont j'ai fait mention dans ma précédente dépêche ; un mouvement de troupes russes qui ont changé de cantonnement, a pu donner lieu à ce bruit, qui n'a pris aucune consistance.

Le Prince régnant de Moldavie, de retour de son voyage, ainsi que j'en ai informé Votre Excellence, vient de recevoir du Grand Seigneur, une tabatière émaillée, ornée de son chiffre et enrichie de diamants, comme témoignage de sa satisfaction, pour les hautes capacités qu'il montre dans l'administration de sa province. Ce qui lui a valu aussi, de la part de S. H., le titre de *premier Prince de l'Empire Ottoman*, distinction à laquelle S. A. attache encore plus de prix, qu'au cadeau de la tabatière.

L'insurrection étouffée en Moldavie dès son principe, et l'échauffourée d'Ibraïla, dont je n'ai pu m'empêcher de transmettre à Votre Excellence un rapport, attendu que les évènements des journées des 22, 23 et 24 Juillet dernier, se rattachaient à un enrôlement, qui devait se former à Galatz et autres lieux de la Principauté, semble avoir ramené la plus grande sécurité dans toute la Moldavie, qui est plus calme et plus tranquille que jamais. Quelques Boyards, détracteurs du Prince, continuent bien leurs intrigues contre S. A., mais renfermées dans un foyer très retréci, elles ne peuvent produire aucun effet.

DCCXCV.

București, 1841, 18 Septemvrie. Billecocq către Guizot, despre circulara politică ce acesta i-a trimis, despre trecerea lui Reșid-Pașa spre Paris, și despre plecarea lui Colquhoun în concediu.

(Consulat de Bucarest, 127).

J'ai reçu par la voie de Constantinople, la dépêche circulaire politique, que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 28 Juillet.

Au milieu des agitations intérieures de ces deux pays, il me sera précieux de puiser, dans cet important document politique, les éléments des conseils les plus utiles aux deux hospodars qui, entrant dans la huitième année de leur règne et commençant à payer une sorte de tribut à ces fièvres septennales qui, autrefois emportaient régulièrement leurs prédécesseurs, ont besoin aujourd'hui de savoir et d'espérer, que la fixité en toutes choses est devenue l'une des conditions présentes de l'existence et de la durée de l'Empire Ottoman.

Cette intéressante communication reçoit encore, s'il est possible, une plus grande valeur à mes yeux, à la veille du voyage que, selon l'avis que j'avais l'honneur d'en donner à Votre Excellence par ma dépêche politique No. 43, j'ai l'intention de faire, pour me rendre à la Cour du Prince de Moldavie.

Reschid-Pacha doit passer demain ou après à Ibraïla, continuant par le Danube son voyage à Vienne, et ensuite à Paris. Le Prince Ghika profite de l'obligation où est Reschid-Pacha de rester quelques heures dans cette ville, pour l'envoyer féliciter par le Prince Nicolas Soutzo, l'un des membres du grand Divan. Nul doute qu'à Ibraïla, Reschid-Pacha ne trouve quelques paroles flatteuses à ajouter pour le Prince Ghika, à celles que le Sultan lui-même a daigné lui faire adresser récemment, en reconnaissance de la répression des derniers évènements de cette ville.

Le Consul général d'Angleterre, M. Colquhoun, après avoir, en maintes occasions, menacé le gouvernement valaque des réparations auxquelles le soumettrait nécessairement, tôt ou tard, „le zèle de Lord Ponsonby pour la dignité des intérêts britanniques en Orient", est parti subitement en congé, pour Londres; il a laissé ici pour gérer le Consulat le Vice-Consul d'Angleterre à Ibraïla, M. Lloyd, qui bien qu'invité il y a quelques jours à la cérémonie religieuse de la Métropole, pour la fête de S. A. le Prince Ghika, a cru devoir se dispenser d'y paraître.

DCCXCVI.

București, 1841, 4 Noemvrie. Billecocq către Guizot, despre misiunea sa în Moldova.

(Consulat de Bucarest, 127 bis).

Je suis de retour à Bucharest du voyage à Iassy, que j'avais l'honneur d'annoncer à Votre Excellence par mes deux précédentes dépêches politiques No. 43 et 44. Ces deux dépêches indiquaient aussi à Votre Excellence, le but dans lequel, outre la raison générale de convenance et de courtoisie qui, dans mes attributions, doit me conduire de temps à autre à la Cour de Moldavie, j'avais entrepris ce voyage.

J'ai la conviction que ce but a été atteint. Trop loin du monde politique, et entretenu journellement d'intérêts et d'intrigues, qui peuvent lui faire perdre la voie dans laquelle il lui convient de demeurer, le Prince Michel Stourdza, emporté par des passions de plus d'un genre, avait besoin d'entendre quelques paroles froides et calmes. La dépêche circulaire de Votre Excellence, en date du 28 Juillet, m'en

donnait le texte le plus utile, le plus précieux; il les a entendues. Espérons que, de la part de la Puissance européenne, à laquelle il affecte toujours de porter, en raison de ce qu'il appelle ses sympathies intellectuelles, le plus de déférence et d'affection, ces paroles puisées dans un sentiment constant, de dignité et de loyauté politique, toucheront enfin son cœur, et que, si plus tard, sa mauvaise étoile l'emporte à faire fausse route, il ne pourra pas reprocher à l'agent de la France, son amie la plus désintéressée, que les conseils de la nature la plus raisonnable et la plus élevée lui aient manqué.

Cet ensemble de considérations, faisant suite à mes dépêches politiques No. 38, 40, 43 et 44, était trop délicat à traiter de Iassy même, pour que j'aie pu songer à en écrire à Votre Excellence, de cette résidence. J'avais toutefois eu soin de charger M. Hubert, d'entretenir Votre Excellence de l'accueil qui m'avait été fait à la Cour de Moldavie, et qui ne pouvait être ni plus distingué, ni plus bienveillant. Le Prince Ghika m'a reçu à son tour, de la manière la plus cordiale et la plus affectueuse, et bien que, dans l'intérêt de ses relations aves le hospodar de la Moldavie, j'aie eu soin de lui cacher les motifs graves qui me conduisaient à Iassy, je serais tenté de croire, à l'exquise recherche de ses démonstrations et de ses procédés envers moi, qu'il en a, à peu près, pénétré le but et l'objet.

DCCXCVII.

Billecocq către Guizot, despre intervenirea rusească în evenimentele dela Brăila și despre consulii englez și grecesc. București, 1841, 19 Noemvrie.

(Consulat de Bucarest, 127).

Le Cabinet de Pétersbourg, mécontent d'avoir vu un employé russe, le Consul à Galatz, mêlé aux déplorables évènements d'Ibraïla, n'a pas voulu accepter pour lui tout seul, la responsabilité de l'étrange conduite de ce fonctionnaire, et rejetant sur l'imprévoyance du gouvernement Valaque, une partie de ce qui est arrivé, il s'est borné à faire parvenir à M. Carneief, par l'intermédiaire de M. Daschkoff, l'expression de son improbation, mais il ne l'a pas destitué, comme chacun s'y attendait ici. Les remontrances, en cette occasion, au Prince Ghika, étaient accompagnées d'éloges donnés à la sage administration du Prince Stourdza; ce qui a pour lui, comblé la mesure des représentations qui lui étaient faites, et je crois savoir d'une source certaine, que son inflexible susceptibilité habituelle n'y a pas résisté, et qu'il a envoyé à Pétersbourg un justification, dans laquelle, voulant à toute force faire la part du hospodar de la Moldavie, il a attribué toute la gravité des évènements d'Ibraïla, à la perfidie de l'administration moldave qui, connaissant la situation des choses, n'avait pas jugé à propos d'en donner avis aux autorités valaques.

En cette occasion toutefois, comme en toutes circonstances, il finit par plier pour ne pas rompre, et cherche ses consolations dans la victoire de la milice valaque, sur laquelle la Porte Ottomane s'est empressée de faire pleuvoir les témoignages de sa satisfaction, en distribuant aux officiers du 3-e Régiment, la décoration du Nichan-Iftiar.

Le Prince Ghika a profité du départ de M. Colquhoun, pour s'acquitter vis-à-vis du Consul Britannique, des démonstrations ordonnées par la Sublime Porte. Le Grand Postelnik M. Cantacuzène s'est rendu en uniforme chez Lloyd, gérant le Consulat général, pour lui offrir tous les compliments du Prince régnant. On paraît généralement croire ici, cependant, que l'intention de la Porte étant que ces manifestations s'adressent à la personne de M. Colquhoun, tout cela sera à recommencer si cet agent revient ici.

Le Roi Othon vient tout à coup de remplacer par M. Rizo, fils de son Ministre des Affaires Etrangères, M. le Baron Constantin de Sakellario, Consul général hellénique dans les deux Principautés, depuis l'époque de la régénération de la Grèce. Cette mesure a d'autant plus affecté les amis de M. de Sakellario, que son nom et celui de son frère aîné, longtemps l'un des plus riches capitalistes de l'Orient, avaient été mêlés, en première ligne, à l'histoire de tous ce grands sacrifices pécuniaires faits, de nos jours, pour l'émancipation et l'indépendance des Grecs.

DCCXCVIII.

București, 1841, 4 Decemvrie. Billecocq către Guizot, despre alegerile pentru Adunările obștești, despre întrevederea lui Grammont cu Kiselef, despre venirea Generalului Baron Hauer la București.

(Turquie. Bucarest, T. I, 1841—1842. Dir. pol. 47, 172).

Les députés qui pendant les six dernières années ont fait partie de l'Assemblée générale ordinaire de la Principauté de Valachie ayant vu, aux termes du Règlement organique, expirer leur mandat, après avoir voté cinq budgets, il y aura très prochainement lieu à Bucarest à des élections nouvelles. La Moldavie au contraire, n'ayant exercé qu'un an plus tard les prérogatives octroyées par le Règlement organique, c'est l'année prochaine seulement qu'il sera procédé à Iassy, à un renouvellement intégral des membres de l'Assemblée générale ordinaire.

La Cour protectrice, qui dans le cours des dernières sessions valaque et moldave, a eu l'occasion de reconnaître que l'opposition que trouvent les deux hospodars au sein de ces Assemblées, se fonde en partie sur l'appui que les Boyards espèrent de leur droit de recours à Pétersbourg, doit avoir adressé à M. de Daschkoff une dépêche, dans laquelle il est invité à faire connaître en temps et lieu aux Boyards de la Principauté de Valachie, qu'ils aient à s'abstenir d'un pareil recours, qui ne serait désormais admis par l'Empereur, qu'avec la réserve la plus sévère. Cette dépêche que M. de Daschkoff n'a pas encore cru devoir communiquer officiellement aux Boyards, mais dont le sens et la teneur ont été à peu près connus de la généralité d'entr'eux, ne peut manquer d'influer sur les élections nouvelles, et de leur donner, au besoin, dans les deux partis, une couleur plus prononcée. Elles commencent dans quelques jours, et j'aurai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, et les choix faits, et ce qu'ils semblent promettre à l'avenir de ce pays.

M. le Vicomte de Grammont, aide de camp du Prince Ghika, est depuis quelque temps de retour d'un voyage qu'il avait entrepris à Odessa et en Crimée, pour offrir personnellement ses devoirs à son ancien général, le Comte Kisseleff. Ce voyage, que le Prince Ghika ne voyait pas avec plaisir, à raison des froides relations qu'il a aujourd'hui avec le général Kisseleff, est loin d'avoir ramené entr'eux plus de sympathie ; seulement il paraît que l'ancien Président plénipotentaire, aujourd'hui mieux informé des circonstances qui ont amené la bizarre ovation qu'il a reçue l'année dernière au sein de l'Assemblée générale valaque, aurait fait exprimer ici, par l'intermédiaire de M. de Grammont, le désir qu'aucun monument ou statue ne fussent élevés en son honneur dans la ville de Bucarest.

Cette résolution, qui honore le général Kisseleff, rentrerait dans l'esprit de la dépêche que j'ai citée plus haut, et semblerait, au moins pour le moment, exclure l'idée que le Cabinet de Pétersbourg, rentré dans la politique du 13 Juillet, consentit

directement ou indirectement, à encourager des menées turbulentes dans les Principautés du Danube.

Le général Baron Hauer, envoyé par S. M. l'Empereur d'Autriche à Semlin, pour y régler avec les gouvernements Turc et Servien, quelques questions qui intéressent la navigation du Danube et celle de la Save, est venu à Bucarest rendre visite au Prince Ghika.

Son apparition ici, qui a porté plusieurs imaginations politiques à s'évertuer sur le but de sa mission en Valachie, paraît avoir eu surtout pour objet, de rechercher en quoi les Valaques de la Transylvanie, sujets de l'Empereur d'Autriche, auraient pu, ainsi que le Consul d'Autriche à Galatz l'avait assez légèrement et assez imprudemment donné à entendre, être mêlés aux évènements d'Ibraïla. Le général Hauer, qui n'a pu consacrer que cinq ou six jours à Bucarest, a bien voulu, dans ce court intervalle de temps, accepter à dîner chez M. le Consul général de Russie et chez moi.

DCCXCIX.

Billecocq către Guizot, despre alegeri și despre intrigile lui Gheorghe Bibescu. București, 1841, 11 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 48, 172).

Les élections ont déjà commencé dans les districts de la Principauté de Valachie, et à l'empressement que les plus grands Boyards eux-mêmes, mettent à se transporter sur les points les plus éloignés, pour y faire nommer tel ou tel candidat appelé à représenter la petite noblesse, il est facile de juger de l'importance que le pays tout entier attache aux choix, auxquels il va être procédé. De la part de ceux qui, dans cette circonstance, sont avant tout guidés dans leur zèle constitutionnel par leur antipathie contre le Prince Ghika, ces passions sont d'autant plus irréfléchies, que les moindres lumières suffisent pour leur faire reconnître à l'avance, les limites étroites dans lesquelles une opposition quelconque est appelée à opérer ici, entre la protection russe d'un côté, et la suzeraineté turque de l'autre. Mais au commencement de la huitième année du règne de l'hospodar actuel, Monsieur le Ministre, telle est l'influence maligne de cette fièvre septennale, dont je parlais dans ma dépêche No. 44, qu'au mépris des données politiques les plus élémentaires et des inspirations patriotiques les mieux entendues, le bien de ce pays est menacé d'être encore une fois sacrifié, aux considérations et aux intérêts purement personnels. Au milieu de cet état de choses, un grand Boyard de la petite Valachie, M. Géorge Bibesco, ancien Postelnik de la Principauté, a cru devoir prendre sur lui de donner des conseils au Prince Ghika, de lui parler „de la désaffection du peuple „valaque, de son peu de confiance en lui", et a terminé en lui disant que, le pays était alarmé par les bruits qui circulaient, et qui consistaient à représenter les rênes du gouvernement, comme à la veille de tomber, par la volonté des deux Puissances suzeraine et protectrice, aux mains d'une administration provisoire, composée des Boyards les plus hostiles au Prince, tels que MM. Voulpé Philipesco, Alexandre Villara, &-a., jusqu'à ce que, par la volonté du Sultan et de l'Empereur, le Prince de Moldavie reçût lui-même l'investiture provisoire de la Principauté de Valachie. Le Prince Ghika, duquel je tiens tous ces détails, a fait entendre à M. de Bibesco, qu'il n'était qu'un factieux; il lui a dit que, puisqu'il avait été longtemps son Ministre, il avait à prendre lui-même une grande responsabilité pour l'état dans lequel en étaient venues les choses; que d'ailleurs, si les deux Puis-

sances suzeraine et protectrice pensaient à lui adjoindre des *tuteurs* ou des *juges*, il demanderait lui-même qu'ils ne fussent pas précisément choisis parmi les hommes les plus flétris de la Valachie. Voilà sous quels auspices, Monsieur le Ministre, vont s'ouvrir les élections des grands Boyards, après que celles des districts seront achevées.

Le Prince Ghika accuse le Prince de Moldavie d'être le nerf de toute cette intrigue, montée contre lui et, sous ce rapport, les liens de parenté de M. Bibesco avec quelques-uns des grands Boyards de la Moldavie, pourraient jusqu'à un certain point justifier ces soupçons. J'aurais attendu cependant, Monsieur le Ministre, de meilleurs fruits, des paroles tout à fait sensées et graves, que j'ai fait entendre au Prince de Moldavie, lors de mon dernier séjour à Iassy; et bien qu'avec toute sa finesse et son astuce habituelles, il parvienne certainement à faire disparaître à temps, toutes les preuves contre lui, il aura cependant de la peine, au jour où les explications deviendront nécessaires, à prouver que, lorsque la tranquillité de l'Empire Ottoman est devenue aujourd'hui une des conditions de la paix du monde, il sache obéir, dans cette partie si intéressante de l'Empire, aux lois de la prudence et de la sagesse, et répondre, autant que le Prince de Valachie, à l'intention de toutes les grandes puissances Européennes, qui veulent ici de l'ordre et de la tranquillité avant tout.

DCCC.

București, 1841, 13 Decemvrie.

Corespondența din „Gazeta de Augsburg" despre evenimentele din țara.

(Consulat d'Iassi).

C'est hier qu'a eu lieu l'élection des députés de la noblesse pour l'Assemblée générale, qui se renouvelle tous les cinq ans. Celle d'autres états avait déjà été faite dans les districts, selon les vues et l'esprit du gouvernement. Malheureusement l'intérêt personnel, l'égoïsme et l'ambition ont prévalu sur le calme de la réflexion, sur les bonnes intentions et sur le patriotisme. De vingt députés, un seul est resté attaché au Prince: c'est son propre frère; tous les autres cachaient si peu leurs dispositions hostiles contre le Prince, que déjà aujourd'hui, bien avant l'arrivée des autres membres, on parlait ouvertement de son abdication comme d'une chose décidée. Cependant dans la convention supplémentaire du 2/14 Septembre 1829, qui fait partie intégrale du traité de paix d'Andrinople du même jour, il est dit expressément, que la durée du Hospodarat du Prince élu, est pour la vie et qu'elle ne peut être abrégée que dans le cas d'une démission volontaire de sa part, ou d'une transgression aux lois du pays. Nous espérons maintenant que notre Prince Alexandre Démètre Ghika, à qui nous devons déjà tant d'institutions utiles et qui en médite de bien plus importantes, ne voudra pas nous abandonner de son plein gré, et cela, quand il jouit de toute sa force physique et morale.

De quelle transgression pourrait-il donc être accusé? La ferait-on consister dans la définition des rapports des villageois avec leur seigneur, par laquelle le Prince a insisté, à ce que les villageois acquièrent, moyennant une indemnité équitable envers le seigneur, un droit de propriété sur le terrain qu'ils auront cultivé, afin de leur inspirer par là, du goût pour l'agriculture, seul moyen de les attacher au gouvernement, en ouvrant en même temps une source de prospérité publique. Ou bien reprocherait-on à notre Prince, de vouloir être maître chez lui, et de ne pas se laisser conduire comme un enfant, que l'on mène à la lisière, et cela par un étranger, qui veut considérer la protection et la souveraineté comme deux mots synonymes, et

qui semble se complaire, ainsi que cela s'est vu dans les derniers évènements d'Ibraïla, à susciter au hospodar des troubles et des désordres, afin de lui faire sentir plus efficacement la nécessité et le bienfait de la protection. On peut rappeler à cette occasion, ce chirurgien qui faisait maltraiter des gens pendant la nuit, pour leur donner des soins pendant le jour.

Et qui aurait-on le projet d'élever à la place du Prince démissionnaire? Serait-ce l'homme de la Principauté voisine, dont nous apercevons déjà, au milieu de nous, des agents actifs, et que déjà on nous signale, comme le favori influent d'une Puissance protectrice; ou bien serait-ce celui qui se trouve maintenant à la tête des boyards de l'opposition, et qui se posa en rival redoutable, lors de l'élection du Prince, où il échoua.

Peut-on abandonner cette victoire à l'ambition des partis? Ne serait-ce pas livrer ce facile triomphe à des dissensions de famille pour, à la instar de la Pologne, voir ainsi démembrer notre pauvre patrie.

D'un autre côté, en réunissant les deux Principautés sous un même pouvoir, ce serait non seulement donner le coup de mort à notre indépendance et sacrifier, aux intrigues de quelques cerveaux fêlés, notre constitution garantie par des traités de paix, mais encore mettre une province de plus sous l'influence du Nord; influence qui ne saurait être vue avec indifférence par les grandes puissances, et qui me porte à rappeler ici, une anecdote qui est connue de la plupart de mes compatriotes.

Lorsqu'en Septembre 1829, le sort de notre patrie fut mis en question, dans le palais du Sultan Eski-Seraï à Andrinople, un de nos plus distingués boyards y fut envoyé, pour y faire valoir le fruit de son expérience dans l'intérêt de la Principauté. Il s'y rendit dans le costume national de l'Orient, pour donner plus d'éclat à sa dignité, et il obtint une audience privée d'un général étranger, dont il connaissait l'influence, pour les choses que l'on avait à traiter. Ce boyard posa sur la table sa lourde coiffure, pour en retirer les notes et papiers qu'il y avait placés. Le général, indigné de cette familiarité, d'un mouvement du coude jeta, comme par mégarde, le kalpack par terre.

Le vieillard à barbe blanche se baisse, pour ramasser les documents et pour les placer de nouveau sur la table, à côté du kalpack; mais le général prévint ce second manque de respect, et d'un coup de pied renvoya la coiffure à quelques pas de lui. Des larmes humectèrent les yeux du boyard humilié, et en sortant, il dit à son compagnon qui l'attendait dans la chambre voisine: „Aucun gouverneur mu„sulman ne nous a jamais traité de la sorte. Je crains beaucoup, qu'en secouant „l'armoirie de notre pays, nous en laissions tomber le turban pour y substituer „la peau d'ours".

DCCCI.

Billecocq către Guizot, despre alegeri și compunerea Adunării.

București, 1841, 17 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 49, 72).

Les élections de la Principauté de Valachie sont terminées; la nomination des 18 députés de Districts et du député de la ville de Craïova, a précédé de huit jours, celle des députés pris parmi les grands Boyards et dont le nombre est fixé à 20, sans compter le Métropolitain, président né de l'Assemblée générale, et les deux évêques de Bouzéo et d'Argis, membres également nés de la législature valaque. J'ai soin de joindre ici, Monsieur le Ministre, un tableau contenant les noms de chaque membre; le trait qui souligne quelques-uns d'entr'eux, indique ceux dont l'élection est considérée comme hostile au gouvernement. Il suffira à Votre Excellence d'y

jeter un coup d'œil, pour reconnaître bien vite, que la majorité des choix faits, appartient à l'opposition. L'élection des députés pris parmi les grands Boyards et qui, aux termes du Règlement organique, a toujours lieu à Bucharest, a été marquée par un incident, sur lequel le Prince, appelé à statuer, n'a encore pris aucune résolution, et qui peut retarder indéfiniment l'ouverture de la session. Une protestation signée par 25 ou 26, des 60 boyards, qui nomment les 20 députés de la haute noblesse, déclare l'élection des six derniers députés irrégulière, à raison de l'absence de 3 membres, qui ont quitté tout à coup le collège électoral, et on pense que le Prince, avide d'une occasion de manifester son mécontement contre l'ensemble et la tendance des choix faits, profitera de cette circonstance, pour remettre toutes les élections des grands Boyards en question. Le Consul général de Russie insiste pour que toute l'opération du grand Collège soit proclamée régulière, et ceux qui connaissent le Prince Ghika, considèrent cette insistance comme l'un des motifs qui le détermineront à persévérer dans la voie qu'il a prise.

Au milieu de cet état des choses, c'est vraiment un spectacle curieux, Monsieur le Ministre, que de voir aujourd'hui, que l'Assemblée générale Valaque, effrayée après les évènements de 1837 de la Sibérie, ait vu, depuis cette époque, son salut dans l'exagération de son dévouement affecté envers la Russie; qu'elle ait pris l'année dernière, le général Kisseleff comme une arme pour en frapper le Prince Ghika; qu'elle ait continué à se servir de l'appui du Consul général de Russie, comme d'un levier, pour ébranler l'autorité légitime du Prince régnant, et que le résultat d'une conduite et d'un système politique qui ont renversé les rôles de chacun, transporte journellement aux agents de France et d'Autriche les rôles de *protecteurs*, puisque c'est aujourd'hui d'eux seuls, que le Prince, d'un côté, et l'opposition de l'autre, peuvent entendre, quand ils les recherchent, les seuls conseils qui soient opportuns, sages et salutaires.

Députés nommés par les grands Boyards :

Monsieur le Grand Bano *Georges Philipesco.*
" " " Logothète *Alexandre V. Philipesco.*
" " " " *Constantin Philipesco.*
" " " hetman *Nicolas Philipesco.*
" l'Aga *Jean Philipesco.*
" le Wornik *Alexandre Philipesco.*
" *Michel Racovitza.*
" *Alexandre Racovitza.*
" *Emmanuel Baliano.*
" *Nicolas Baliano.*
" *Jean Vacaresco.*
" Constantin Cornesco.
" Constantin Ghika.
" *Bouzoiano.*
" *Haralambi.*
" *Aleco Ghika.*
" *Gregoire Cantacuzène.*
" *Georges Bibesco.*
" *Alexandre Villara.*
" Jean Slatiniano.

Députés des Districts :

Monsieur G. Lipanesco District de Sacoëni
" Alex. Lipanesco " " Prahova
" *Braïloï* " " Gorgi

Monsieur	*Const. Philipesco*	District	de	Braïla
„	Catargi	„	„	Télorman
„	*Alex. Lynch*	„	„	Muschtschelu
„	Lahovari	„	„	Ialomitza
„	Const. Faka	„	„	Ilfov
„	Em. Faka	„	„	Bouzéo
„	*Schikliano*	„	„	Slam Rimnik
„	*J. Bibesco*	„	„	a Craïova/Dolzi
„	*Otétélechano*	„	„	Mehedinzi
„	Poyenar	„	„	Dolzi
„	Costesco	„	„	Dimbovitza
„	*Bratiano*	„	„	Argis
„	*Giano*	„	„	Romanazi
„	Th. Popesco	„	„	Vlasca
„	Isvorano	„	„	Oltu
„	Gretschano	„	„	Voultza

DCCCII.

Billecocq către Guizot, despre conflictul Colquhoun și despre evenimentele dela Brăila. București, 1841, 29 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 50, 178).

J'avais l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, par ma dépêche politique No. 46, que le Prince Ghika, profitant du départ de M. Colquhoun, avait envoyé chez M. Lloyd, gérant provisoire du Consulat général Britannique, son Postelnik, (ou Ministre des Affaires Etrangères), pour s'acquitter des réparations exigées par la Porte Ottomane, et j'ajoutais qu'on s'accordait ici, à regarder cette démonstration comme assez imparfaite, pour que, le cas du retour de M. Colquhoun échéant, tout fût encore à recommencer. Mon opinion sur ce sujet aurait encore été beaucoup plus arrêtée, et aussi plus sévère, si mon séjour à Iassy m'avait laissé les moyens de connaître en détail, et autrement qu'à une grande distance, toutes les circonstances de la démonstration que le Prince Ghika avait jugé à propos de faire alors. Une lettre officielle, émanée de la Postelnitzie, a préparé le terrain sur lequel M. de Cantacuzène devait se présenter 24 heures après. Elle incriminait la conduite „ouver„tement hostile" de M. Colquhoun, déclarait que „S. A. le Prince régnant, toujours „désireux de maintenir de bonnes relations entr'elle et le Consulat général Britan„nique, voyait avec le plus sincère regret, que des circonstances qui tenaient à la „personne de M. Colquhoun, avaient été présentées par lui, comme un manque d'é„gards envers S. M. la Reine Victoire elle-même", et qu'enfin *profitant de l'absence de* **celui** *qu'on regardait comme la cause de tout ce malentendu*, le Ministre du Hospodar demandait pour le lendemain, au gérant du Consulat général Britannique, une heure d'entretien, qui lui permit de lui exprimer sur ce sujet tous les regrets du Prince. Lord Aberdeen, connaissant par les dépêches de M. Lloyd, qui n'avait pas eu la prudence de consulter ses Collègues de Bucharest sur la lettre de M. de Cantacuzène, connaissant, dis-je, cette brusque et bizarre solution, apportée à une affaire que la Porte Ottomane d'un côté, Lord Ponsonby et Lord Palmerston de l'autre, avaient toujours envisagée d'une manière sérieuse, vient d'adresser par courrier à M. Lloyd une désapprobation entière, de la conduite qu'il a jugé à propos de suivre en cette occasion. Il lui reproche d'avoir paru vouloir profiter immédia-

tement du départ de M. Colquhoun, pour porter, sur un autre terrain que celui où elle avait été placée, la question des réparations exigées par la Porte; il lui ordonne de renvoyer incontinent à M. de Cantacuzène la lettre précitée, il déclare *que les excuses présentées au nom du Hospodar, au lieu de simplifier l'affaire pendante entre le Gouvernement Anglais et lui, la rendent encore plus mauvaise*, (rend the matter worse); et, enfin, en reconnaissant comme Consul Anglais à Bucharest M. Lloyd, qui jusqu'à présent n'était que le délégué de M. Colquhoun, il ne l'autorise désormais *à recevoir du Hospodar d'autre apologie, que celle qui sera expressément faite dans les termes de la lettre vizirielle du 5 Novembre 1840*, et dont j'ai envoyé copie par ma dépêche politique No. 26 Novembre de l'année dernière.

M. Lloyd s'est donc aussitôt conformé aux instructions de Lord Aberdeen, et lorsqu'il m'a parlé pour la première fois, ainsi qu'à tous ses Collègues de Bucharest, de la lettre par laquelle le Postelnik avait imaginé, le 25 Septembre dernier, de préparer son entrée au Consulat général Britannique, grande a dû être la confusion de M. Lloyd, de faire connaître une communication aussi peu diplomatique, et sur le compte de laquelle, le plus novice des agents étrangers, interpellé par lui, aurait, sans doute, de prime abord, mis en défiance sa prudence quant au fond, et sa susceptibilité quant à la forme.

Le gouvernement du Prince Ghika se trouve saisi de toute cette affaire, dans un moment qui n'est pas précisément le plus avantageux pour son examen, ni pour sa solution; en présence d'une opposition hostile, qui cherche à tirer parti de toutes les circonstances et même de celles que devrait repousser un patriotisme éclairé et bien entendu, il est considérablement gêné par un incident aussi grave qu'imprévu; et dans cette nouvelle conjoncture, comme dans toutes celles qui ont touché aux démêlés du Prince Ghika avec le gouvernement anglais, il ne tiendra pas à moi, qui ai eu le regret d'être en Moldavie quand tout cela s'est passé, que par une de ces résolutions, à la fois franches, loyales, spontanées, opportunes, le Prince Ghika, saisissant la balle au bond, ne donne, *dans le terme le plus bref*, au gérant provisoire du Consulat général Anglais, toutes les réparations demandées, et ne sorte enfin, d'un situation qui n'est pas tenable, lorsqu'elle peut donner à penser qu'un Pygmée tel que lui, pourrait, par un calcul de vanité et de déraison sans pareil, chercher à lutter corps à corps avec le Colosse, dont un geste seul serait fait pour décider à jamais de sa destinée, et peut-être du pays qui lui est confié! J'aurai soin de tenir Votre Excellence au courant de tout ce qui se passera de relatif à une affaire aussi intéressante, et je me plais à ne pas désespérer que, d'ici à quelques jours, j'aurai à lui en mander la conclusion définitive.

M. de Kotzebue, Consul de Russie à Iassy, est ici depuis le commencement de la semaine. Chargé par le gouvernement Russe de faire une enquête sur la conduite de l'agent consulaire de Galatz, dans les affaires d'Ibraïla et dans plusieurs autres affaires, qui concernent journellement la juridiction consulaire de cet agent subalterne, M. de Kotzebue a profité de cette occasion, pour venir s'entretenir avec M. de Daschkoff, sur les sessions prochaines des Assemblées générales de la Valachie et de la Moldavie. Son séjour ici, qui est de très courte durée, n'empêchera pas qu'on ne le regarde comme venu à Bucharest, pour assister de ses conseils, un chef qui, tous les jours, se montre plus embarrassé de la situation présente.

Après bien des délais, interprétés de la manière la plus diverse, sur les raisons qui s'opposent à l'ouverture de l'Assemblée générale, et dont plusieurs personnes ont voulu trouver l'explication dans l'attente du retour d'un Courrier expédié à Constantinople, on assure que le gouvernement valaque, voulant en finir avec les agitations que donnent au pays ces hésitations, ne laissera pas passer la semaine prochaine, sans convoquer la nouvelle législature. On peut effectivement prophétiser que rien de ce qui s'y passera, ne sera de nature à procurer au pays, autant de perturbations et d'inquiétude, que l'incertitude dans laquelle tous les bruits répandus, depuis la fin

des élections, jetaient chaque jour la population de Bucharest et celle de chachun des districts avoisinants.

M. Cunningham, Vice-Consul d'Angleterre à Galatz, a été tout à coup mandé à Constantinople, pour y donner, dit-on, des explications à l'Ambassade Anglaise sur sa conduite lors des évènements d'Ibraïla. M. Lloyd, qui lui avait confié les affaires du Vice-Consulat d'Ibraïla, est obligé de partir subitement aussi, pour voir dans quel état les chancelleries anglaises de Galatz et d'Ibraïla ont été laissées. Ce serait pour le gouvernement valaque une occasion unique, que de profiter de la présence de M. Lloyd à Ibraïla, pour lui envoyer, lors de son retour ici, le Mihmandar exigé par la lettre vizirielle du 5 Novembre 1840, et dès le lendemain de son arrivée à Bucharest, de s'acquitter par l'intermédiaire des Ministres désignés, des satisfactions demandées.

DCCCIII.

Billecocq către Guizot, despre deschiderea Adunării, despre ostilitatea arătată de ea și despre incidentul cu consulul englez. București, 1842, 10 Ianuarie.

(Consulat de Bucarest, 51, 3).

Le Prince Ghika s'est enfin décidé à ouvrir l'Assemblée générale, et je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, le discours que le grand Postelnik a prononcé à cette occasion au nom du Hospodar (1). Le ton sec et le laconisme de cette pièce, suffiront pour indiquer à Votre Excellence que, si le Prince de Valachie a changé de résolution sur la question d'ouvrir l'Assemblée générale, il est loin d'avoir changé de sentiments à l'égard des membres qui la composent. Ceux-ci, de leur côté, n'ont pas tardé à montrer leur mécontentement et leur opposition, et la nomination des secrétaires leur offrant une occasion de répondre, dans l'idiome parlamentaire, aux mauvaises dispositions du Prince envers eux. Ils se sont bien gardés de la laisser échapper, et ont fixé leurs choix sur deux des membres qu'ils savaient être les plus désagréables au Hospodar, MM. de Bibesco et Constantin Philipesco. Mes dépêches No. 48 et 28 serviront, au surplus, à rappeler à Votre Excellence, à quels titres ces deux nominations présentent vraiment un caractère tout à fait hostile.

Ainsi que je l'annonçais à Votre Excellence par ma dernière dépêche, le Vice-Consul gérant du Consulat général Britannique, est parti pour Ibraïla. Le Prince, se soumettant à toutes les conditions exigées par la lettre vizirielle du 5 Novembre 1840, a fait répondre à M. Lloyd, avant qu'il quittât Bucharest, „qu'il „avait appris avec une vive peine, que la démarche faite en son nom, au mois de „Septembre dernier, avec tant d'officialité et avec un sentiment de regret si sincère, „n'eût pas été accueillie à Londres, comme il l'espérait". Dans la lettre écrite par M. de Cantacuzène, et que j'ai eue sous les yeux, il fait ajouter que „comme toutefois, „quand il s'agit de manifestations respectueuses envers la Reine d'Anglettere, il ne „saurait mettre de son côté, trop de zèle et d'empressement, il désire savoir quel „jour M. Lloyd consent à recevoir les Ministres en corps, pour entendre d'eux les „réparations demandées". M. Lloyd s'est rendu chez M. de Cantacuzène, a expliqué les raisons de service qui l'appelaient à Ibraïla et à Galatz, et a dû insister sur l'opportunité qu'il y aurait, à profiter de son absence de Bucharest, pour envoyer au devant de lui, à son retour, le Mihmandar exigé. J'apprends à l'instant, que le seul aide de Camp du Prince qui parle anglais, le colonel Jacobson, est parti pour Ibraïla, où il est nommé aussi Ispravnik ou Préfet. Nul doute, j'espère, qu'il n'ait

(1) V. în *Analele parlamentare*, XI, 86.

à s'acquitter en même temps du devoir à accomplir, envers le Consul de S. M. Britannique.

Des dépêches de Pétersbourg, venues récemment ici, annoncent au Prince Ghika, je le sais de bonne source, qu'un refroidissement aurait éclaté tout à coup entre la Russie et l'Autriche, et que le Cabinet de Londres aurait hérité immédiatement, de toutes les grâces capricieuses de Sa Majesté. Cette nouvelle, qui n'est pas étrangère à la solution prompte que le Prince de Valachie a jugé à propos de donner à l'affaire anglaise, portait assez imprudemment, il y a quelques jours, le Prince Ghika à se réjouir tout haut, vis-à-vis de l'Agent d'Autriche, de cette complication. M. Timoni, qui est un homme fort sensé et fort raisonnable, donnait sur ce sujet de bons conseils au Hospodar, tout en s'expliquant fort bien, que les tracasseries que le Consul de l'Empereur Nicolas lui suscitait ici, commandaient en quelque sorte la sortie, dont on le rendait tout à coup témoin et confident.

DCCCIV.

București, 1842, 22 Ianuarie. Billecocq către Guizot, despre corespondența sa cu ambasadorul francez la Constantinopol, despre situațiunea partidelor și a Domnilor români și despre scuzele făcute Consulatului englezesc.

(Consulat de Bucarest, 52, 3 bis).

M. le Baron de Bourqueney, dès son arrivée à Constantinople, se montre disposé à prêter une vive attention aux affaires des Principautés. Les deux premières dépêches, échangées entre lui et moi, me paraissant présenter un intérêt véritable, je m'empresse d'en donner communication à Votre Excellence, en les transcrivant ci-après littéralement et sous la forme confidentielle qui leur a été donnée.

Péra, le 3 Janvier, 1842.

Monsieur, J'ai lu avec un vif intérêt les lettres que vous avez adressées à l'Ambassade du Roi, à la date du 20 Décembre, du No. 55 au No. 60. Les informations qu'elles contiennent, sur la situation des partis en Valachie et sur les dispositions du Prince Ghika, ont fixé mon attention particulière, et je vous saurai gré de les continuer désormais, avec tout le développement et toute la suite possible. Je désirerais connaître votre avis personnel, sur l'importance des manœuvres que vous signalez, comme dirigées contre le hospodar, et savoir si vous les regardez comme sérieusement menaçantes pour le Prince".

Signé: *Bourquency*.

Bucharest, le 19 Janvier 1842.

Monsieur le Baron, J'ai reçu les deux dépêches &-a.

Je ne doutais pas que, dès votre arrivée à Constantinople, votre attention ne fut attirée par l'état des affaires Moldavo-valaques, et bien que la question que vous voulez bien m'adresser en chiffre, embrasse tout le problème à résoudre, j'ai dû, avant tout, reconnaitre dans cette interrogation de quatre lignes, le coup d'œil de l'homme politique et du diplomate habile.

De mon côté, Monsieur le Baron, je serai également concis et catégorique. La position des Princes de Valachie et de moldavie est épineuse, par la raison qu'à l'époque où nous sommes, il est difficile, sans l'aide du prestige de l'illustration et de la naissance des races royales de l'Occident, d'avoir à régner sur ses pareils. Si à ce défaut du prestige, que donnent la pourpre du trône et l'éducation des

Princes du reste de l'Europe, nous ajoutons, comme héritage du régime turc et fanariote, un manque complet de principes fixes, de probité et de droiture chez cette aristocratie Moldavo-Valaque, du sein de laquelle sortent les Princes indigènes, nous entrons dans un cahos, où les chances de succès n'appartiennent plus qu'aux plus forts ou aux plus rusés. Quand les Princes ne sont pas gênés par les Consuls Russes, ils sont les plus forts, parce qu'ils sont Princes et parce que les Boyards qui les combattent ne sont rien. Les Boyards ont cherché quelquefois à être les plus rusés. Leur finesses ont jusqu'à présent échoué contre le pouvoir des firmans. Aujourd'hui, nul doute que le Prince de Valachie en particulier, ne joue un mauvais jeu, mais sa position, quelque grave qu'elle soit, n'est pas aussi menaçante que l'était celle du Prince de Moldavie, à la fin de 1835, et celui-ci en est sorti victorieusement, par l'appui du Cabinet de Pétersbourg. La question est donc: la Russie dans les bras de laquelle le Prince Ghica refuse aussi constamment que possible, de se jeter, l'aidera-t-elle ou non, dans les circonstances présentes ? Quand le traité de Londres du 13 Juillet dernier, a présenté l'équilibre de l'Empire Ottoman comme une des conditions de la paix du monde, quand cet équilibre repose en Orient sur la fixité dans les choses et dans les personnes, la Russie pourra-t-elle impunément laisser tomber, ou faire choir un Prince de Valachie? C'est une question que votre participation aux grandes stipulations de la politique Européenne, pendant votre séjour à Londres, et votre position actuelle, doivent vous aider à résoudre mieux que moi. Quant aux manœuvres locales, elles sont aussi hostiles que possible; elles peuvent avoir pour résultat, d'arrêter la prospérité des deux pays, mais à coup sûr, elles ne suffiront pas même pour ébranler les Princes sur leur trône hospodarial.

Voilà mon opinion, sur le fait des oppositions légales. Passant à l'examen des moyens violents, je n'hésite pas à dire, que le peuple moldavo-valaque a depuis longtemps prouvé, qu'il répugne à y recourir. Il n'en est pas, sous ce rapport, de la race *Roumaine*, comme des Italiens, des Espagnols ou des Grecs. La force d'inertie et l'esprit de glose et de critique, sont ses seules armes, et le jour où les esprits sont le plus montés à Bucharest, contre les actes de l'administration du Prince Ghika, on le voit se promener seul en public, et demeurer l'objet des démonstrations les plus révérencieuses de la part de la population de sa capitale. Ce n'est certainement pas de l'amour, ni même du respect, c'est de l'habitude; mais aussi c'est cette même habitude de mœurs douces et apathiques, qui le protègera contre les moyens violents.

M. Lloyd, revenu d'Ibraïla il y a quelques jours, accompagné du Mihmandar exigé par la lettre vizirielle du 5 Novembre 1840, a reçu presque immédiatement son retour ici, tous les Ministres du Prince, venant lui offrir au nom de S. A. S. les satisfactions demandées. Le gérant du Consulat Britannique, en me racontant tous les détails de cette entrevue, qui s'est passée de la façon la plus désirable, me disait que, ce qui avait le plus coûté au Prince Ghika, dans l'exécution littérale de l'ordre Viziriel, c'était l'injonction faite par la Porte d'offrir, par l'intermédiaire du Postelnik et de l'Aga, des excuses, pour *les propos inconvenants* tenus envers le Consul général de Sa Majesté Britannique.

DCCCV.

București, 1842, 11 Fevruarie.

Billecocq către Guizot, despre intervenția lui Dașkov pentru împăcarea Domnului cu Filipescu Vulpe, și despre trecerea lui Eisenbach spre Iași.

(Consulat de Bucarest, 53, 3).

Le Consul général de Russie, qui a peut-être le tort de ne pas assez comprendre la limite à laquelle, dans l'intérêt de la dignité de sa Cour, doit parfois s'arrêter ici son intervention officielle, vient d'éprouver, il y a quelques jours, un ridicule mécompte. Il s'était fait fort de pouvoir rapprocher du Prince un des Boyards les plus opposants, M. Vulpé Philipesco, et lorsqu'il a cru pouvoir assurer le Prince de son influence, pour amener ce député à une première démonstration, qui consistait en une visite au Palais, son protégé a obstinément refusé de s'y rendre; ce qui a conduit immédiatement le Prince, à déclarer de son côté, que lorsqu'il recevrait l'Assemblée générale en corps, son Palais resterait fermé à M. Vulpé Philipesco.

M. Daschkoff s'est vengé, autant qu'il l'a pu, de ce désappointement, en déclarant au Prince que, si S. A. S. voulait exiler ce député de la noblesse, l'Agent de la Puissance protectrice se trouverait sans armes pour l'empêcher; cette démarche connue du public, ne relève toutefois pas le Consulat de Russie du ridicule qui s'attache au peu de succès de son intervention, et il a dû supporter, en cette circonstance, une partie des inconvénients qu'entraîne forcément, toute participation officiellement prise et acceptée, dans les affaires intérieures d'un pareil pays.

Les amis politiques de M. Vulpé Philipesco, un peu effrayés de sa conduite, que d'ailleurs ils désapprouvent, y puiseront probablement pendant quelque temps les raisons de demeurer tranquilles. Le Prince au moins, s'en est exprimé avec moi dans ces termes. Puis, l'occasion venue de faire preuve de leur esprit d'opposition et de haine, ils recommenceront de plus belle, et peut-être alors le Consul général de Russie, lui-même, sera-t-il le premier à conseiller de recourir aux firmans turcs, comme le seul remède à apporter aux écarts de cette représentation constitutionnelle, enfant monstrueux, né du bizarre caprice que la liberté inspira un jour au despotisme. M. Daschkoff se trouve ainsi sur une pente glissante, dont il est parfois fort effrayé; il cherche à s'en consoler, assure-t-il, par le témoignage de sa conscience qui lui dit, et dont il a bien soin de se faire incessamment l'écho, en répétant à ses collègues, que ses intentions sont pures!

Mais ce dédommagement sera-t-il toujours suffisant, surtout lorsque le Cabinet de Pétersbourg, fatigué des doléances des Moldo-Valaques, n'aura peut-être pas d'autre moyen de se disculper aux yeux de l'Europe, du peu de progrès qu'on leur voit faire, qu'en rejetant la faute sur les instruments d'une protection, dont les intentions, dira-t-il à son tour, sont bonnes aussi, mais dont l'action est véritablement si peu tutélaire.

On attend dans quelques jours, la réponse de l'Assemblée générale au discours du Prince; nul doute alors, que l'expression des passions politiques, amortie par l'imprudence récemment commise par M. Vulpé Philipesco, ne se fasse jour, et que nous n'entendions parler, plus que jamais, des collisions des pouvoirs entr'eux et des difficultés surtout, que le Consul général de Russie éprouve, à s'entremettre, sans qu'il en résulte pour sa situation personnelle, ou du danger ou du ridicule.

M. Eisenbach, agent d'Autriche en Moldavie, venant de Constantinople, où il a été pendant vingt ans attaché à l'Internonciature, a passé ici quelques jours, pour se reposer d'un voyage qu'il a été forcé d'entreprendre, au milieu de l'hiver le plus rigoureux; j'en ai profité, pour lui faire l'accueil que commandaient mes bons rapports avec son collègue Autrichien à Bucharest.

DCCCVI.

Huber către Guizot, despre lucrările Adunării, despre retragerea Mitropolitului, despre moartea mai multor boieri, și despre pamfletele în contra Domnului.

Iași, 1842, 17 Fevruarie.

(Consulat d'Iassi, 52).

En ce moment, l'Assemblée générale poursuit avec calme, et peut-être aussi avec quelque lenteur, les travaux de cette session. Un projet de loi sur les duels lui a été soumis, dont elle s'occupe.

La démission inattendue du Métropolitain, et que le Prince régnant a acceptée, a donné à l'Assemblée générale un nouveau président dans la personne de l'Evêque de Romano, qui se trouve à Iassy. C'est un prélat éclairé, qui peut-être sera plus tard désigné à remplir la vacance de la Métropole, où une commision vient d'être nommée, pour veiller à l'administration des biens et des revenus qu'elle possède. L'ex-Métropolitain ayant, de son choix, demandé pour retraite le couvent de Slatina, situé dans les montagnes à 20 lieues d'ici, pour y terminer sa carrière, est parti il y a déjà plusieurs jours, pour cette destination, accompagné de plusieurs de ses parents, avec tous les égards dus à son rang, à son âge et à la considération dont il jouissait dans le pays. Si son fanatisme et de vieux préjugés, lui avaient aliéné les cœurs des Boyards, en revanche le peuple l'avait en grande vénération.

On a tenu peu de compte des bruits que les ennemis du gouvernement avaient fait répandre, qu'une révolution éclaterait à cause de la démission du Métropolitain, que chacun a voulu expliquer selon la portée de ses intérêts. Après tout, des mesures de prudence avaient été prises, et aucune démonstration hostile n'a signalé le départ de Son Eminence pour le couvent de Slatina, et l'on n'a eu besoin de réprimer aucun désordre.

Depuis quelques jours, la ville est dans une sorte de consternation. On a pompeusement enterré aujourd'hui, l'ex-hospodar de Moldavie Jean Stourdza. Hier nous avons accompagné jusqu'à sa dernière demeure, M-me Pashcano, épouse d'un des premiers boyards de ce pays; demain c'est le tour de la femme du Spathar Alexandri, et quatre autres décés ont, dans l'espace de huit jours, répandu le deuil dans plusieurs familles.

J'ai envoyé dans le temps au Ministre plénipotentiaire de France à Constantinople, copie de la traduction d'un des méchants écrits anonymes, qu'on a fait circuler à Iassy contre le Prince et son gouvernement, et si je n'ai pas transmis ce document à Votre Excellence, c'est qu'il n'était véritablement point digne de son attention. Les pamphlétaires ont cessé leurs turpitudes, et la plus grande tranquillité règne dans toute la Principauté, grâce au sens droit de S. A., qui a le bonheur et l'adresse de paralyser les mauvaises passions, et d'écarter tout ce qui peut porter quelque perturbation à ce qui est établi, en poursuivant sa ligne de conduite, dont la tendance et les efforts sont favorables aux améliorations.

Un article sur Bucharest, que je viens de lire dans la feuille de la „Gazette d'Augsbourg" du 3 février, m'a tellement frappé, par la hardiesse avec laquelle il y est fait allusion à la Russie, que je n'ai pu m'empêcher d'en faire faire la traduction, que je me fais un devoir de joindre ici(1).

(1) Mai sus, No. DCCC, p. 823.

DCCCVII.

București, 1842, 24 Fevruarie. Marele Postelnic Constantin Cantacuzino către Billecocq, despre dezordinele dela Brăila.

(Turquie, Bucarest, T. I. 1841—42).

Une nouvelle tentative de désordre de la part d'hommes sans aveu, étrangers à la population valaque, vient d'avoir lieu à Braïla, dans la nuit du 10/22 au 11/23. Un gros de perturbateurs s'est porté au local de l'Etat-Major du Régiment et au domicile du Commandant du bataillon, pour se saisir des armes et munitions de la garnison; mais ayant échoué dans leur projet, et poursuivis par les détachements qu'on avait envoyés contre eux, sur les avis qu'avait eus l'administration de leurs criminelles intentions, la bande de perturbateurs s'est dispersée et s'est portée à des assassinats, sur deux officiers et sept soldats, qu'ils ont recontrés sur leur passage. Quinze des rebelles sont déjà saisis; l'on s'occupe de la recherche et de l'arrestation des autres, et l'ordre qui n'a été troublé en partie que pendant quelques heures, se trouve entièrement rétabli. C'est ce dont j'ai cru devoir vous informer, en vous réitérant les assurances de ma haute considération

---

DCCCVIII.

București, 1842, 25 Fevruarie. Billecocq către Guizot, despre dezordinele Bulgarilor dela Brăila.

(Consulat de Bucarest„ 54. 22).

En même temps qu'un article de la „Gazette d'Augsbourg", qui signale le Consul de Russie à Bucharest, comme le fauteur des derniers troubles d'Ibraïla et des agitations continuelles de l'Assemblée générale de la Principauté de Valachie, arrive en toute hâte, et à l'heure même, où les Députés votent tumultueusement, à la majorité de 38 contre 3, l'adresse la plus hostile au Prince Ghika, une estafette d'Ibraïla qui annonce que, cette ville vient d'être de nouveau le théâtre d'une tentative de désordre de la part des Bulgares. La communication officielle de M. le grand Postelnik Constantin Cantacuzène, dont je joins ici copie (1), apprend qu'on a encore à regretter dans cette circonstance, l'assassinat de quelques officiers et soldats valaques.

Je joins également ici, la traduction de l'article de la „Gazette d'Augsbourg", que j'ai mentionné plus haut (2); en attendant que je puisse transmettre à Votre Excellence le détail de la séance de l'Assemblée générale d'aujourd'hui, la lecture de cette pièce suffira pour lui donner une idée de la situation, dans laquelle les nouveaux évènements d'Ibraïla surprennent le représentant de la Puissance protectrice. Aussi, quoiqu'il ait été dans le cas de faire connaître ici, il y a quelques jours, que des dépêches de sa Cour lui prescrivaient de signaler à l'attention des deux Hospodars, de nouvelles menées des Bulgares observées en Bessarabie, il s'applique à dire, à qui veut l'entendre, que ces événements d'Ibraïla ne sont rien, et que le gouvernement du Prince Ghika en exagère beaucoup trop la portée. Cependant, Monsieur le Ministre, le sang valaque coule plus souvent dans le cours d'une seule année, que celui de toutes les armées du Nord réunies, et le Consul de Russie, si inflexible à l'égard des étrangers, mêlés parfois à des théories vagues sur l'avenir des deux Principautés, n'a pas hésité à défendre de la disgrâce de sa Cour, qui

(1) Documentul precedent.

(2) V. mai sus (DCCC, p. 828), altă traducere a acestui articol, trimisă de Huber.

songeait à le destituer du poste de Consul à Galatz, un fanatique ignorant et grossier, qui, sous l'uniforme Russe, a osé jouer dans les évènements d'Ibraïla, au mois de Juillet dernier, le rôle à la fois le plus suspect et le plus dangereux.

Le Prince Michel Ghika, frère du Prince régnant, et grand Dvornik ou Ministre de l'Intérieur, est parti dans la journée même pour Ibraïla, mais non sans exiger de M. de Daschkoff, une lettre qui le mit à l'abri des improvisations de M. l'Agent Consulaire en question. Je me trouvais chez M. Michel Ghika, quand le Consul de Russie est venu apporter lui-même ses ordres écrits pour son subordonné, et quel a été mon étonnement quand, à cette occasion, il a cherché à défendre la conduite qu'avait tenue, il y a six mois, M. Carneieff, en disant que, sans son intervention entre les Bulgares et la milice Valaque, on aurait eu à regretter dès lors, le sang qui coule aujourd'hui; que son amour de l'humanité l'avait, à cette époque, porté à consentir à recevoir de leurs mains l'exposition de leurs griefs, qu'il s'était porté garant de la satisfaction qui leur serait donnée, mais que, comme elle ne venait pas, „ . . . les assassinats recommençaient!" J'ai pris la parole alors, et je lui ai demandé, Monsieur le Ministre, si dans cette grave contradiction, apportée par les faits eux-mêmes, aux promesses imprudentes d'un fonctionnaire Russe, il ne commençait pas à voir tout le danger de la conduite de son subordonné.

Il a été alors obligé, en présence du grand Dvornik, d'en convenir, et lorsqu'il a quitté la chambre, le Ministre, frère du Prince, encore tout ému de ce qui venait de se passer, a couru vers moi et m'a demandé la permission de m'embrasser, en me disant: „Ah! Monsieur, où en serions-nous aujourd'hui, sans l'idée véritable„ment protectrice qu'a eue Sa Majesté le Roi des français, de placer, depuis 1834, „au milieu de nous, des agents politiques dans lesquels nous trouvons, quand nous „en avons besoin, des défenseurs contre ceux qui sont chargés de nous protéger et „qui nous oppriment!"

Le Prince m'avait envoyé dans la journée, son beau-frère M. de Blaremberg, pour me donner les détails apportés par le courrier d'Ibraïla, et me demander, pour son frère, la grand Dvornik, tous les ordres qui pourraient contribuer au succès de sa mission. Je m'étais hâté de répondre que, grâce aux sages instructions du gouvernement du Roi, j'avais déjà débarrasé le Vice-Consulat d'Ibraïla de toutes les protections, dont l'origine était incertaine ou irrégulière; qu'en l'absence de M. Viollier, parti récemment pour Iassi, je donnais au prince Michel Ghika carte blanche, pour prendre toutes les mesures intéressant l'ordre et la tranquillité de la Principauté de Valachie, et le soir même, ayant rencontré le Prince chez quelqu'un de sa famille, je lui ai redit mot à mot, à sa grande satisfaction, l'entretien qui, chez son frère, le matin même, avait marqué le moment de son départ pour Ibraïla.

DCCCIX.

Billecocq către Guizot, despre răspunsul Adunării obștești la discursul de deschidere și despre neorânduelile dela Brăila. București, 1842, 7 Martie.

(Consulat de Bucarest, 55, 22 bis).

Ainsi que j'avais l'honneur de l'écrire à Votre Excellence par ma dernière dépêche, la réponse arrêtée en projet, au discours du Prince, est devenue à l'Assemblée générale l'objet d'une séance tumultueuse, et l'adresse votée à la majorité de 38 contre 3, renferme à la fois ce qu'on peut imaginer de plus hostile et de plus irrévérencieux pour S. A. S. Je joins ici cette pièce, que j'ai dû faire traduire tout à la hâte (1).

(1) Documentul următor.

Elle est le résultat de cet esprit systématique d'opposition qui a présidé aux élections dernières, et bien qu'elle ait été combattue dans son ensemble, par deux des Ministres du Prince, qui s'appuyaient moins pour la repousser, sur le détail des attaques qu'elle contient, que sur l'inconvénient grave de mettre le pays dans la confidence de l'état de choses qu'elle signale, l'adresse a été votée avec acclamation, par ceux même qui, étant Ministres du Prince pendant les 7 dernières années, ou même ses juges et ses préfets, aujourd'hui doivent forcément prendre une part des ignominies reprochées à son gouvernement.

Le Consul de Russie voulait cette démonstration et elle a été faite ; il aura toutefois peut-être à rendre compte un jour des perturbations gratuites, qu'il apporte ainsi dans ce pays, au moment même où les scènes récentes de carnage d'Ibraïla devraient commander, de sa part, plus de prudence ; mais il marche dans le contentement et la confiance que lui donne l'approbation de sa Cour, et jusqu'au jour où le désordre qu'il sème, aura enfin produit des fruits, dont le Cabinet de Pétersbourg sera la premier peut-être à proclamer l'amertume, il continuera probablement à avancer, dans la voie où il s'est si témérairement engagé.

Les nouvelles d'Ibraïla sont plus tranquillisantes ; les scènes sanglantes qui s'y sont passées, auraient pu, au milieu d'une population de misérables prolétaires et de gens sans aveu, prendre une extension effrayante, mais, aux acteurs de second ordre, dans le drame qui devait se jouer, le courage, à ce qu'il paraît, a heureusement tout à fait manqué. Un Bulgare, maître de langues, arrivé récemment de Constantinople, passe pour avoir été le chef du complot. Il était venu dans la soirée du 22, donner comme à l'ordinaire sa leçon au fils, âgé de 10 ans, d'un protégé anglais, le S-r. Chachiri. Il avait avec lui en entrant, un paquet qui, malgré toutes ses représentations, attira l'attention et même la curiosité de l'enfant: c'étaient des yatagans et des pistolets. Il fut obligé d'en convenir vis-à-vis de son élève, auquel il fit entendre de garder le secret sur ce qu'il avait vu, s'il ne voulait pas mourir. Le maître une fois parti, l'enfant n'eût rien de plus pressé que d'aller tout confier à son père, qui alla faire sa déclaration à la police. C'est cette circonstance qui a déterminé les conjurés à hâter le moment du complot; ils se sont portés à la maison du Colonel Engel, pour s'emparer de la caisse du Régiment et des armes. Pendant ce temps leurs complices, encouragés par la distraction que devait donner à l'autorité, un bal qui avait lieu ce soir là au Casino, s'étaient engagés à mettre le feu aux granges de la caserne de cavalerie. Les agresseurs armés, de la maison du Colonel, ont seuls exécuté leur funeste entreprise ; ayant trouvé de la résistance de la part du poste, ils ont tué, pendant le combat et jusqu'à l'arrivée d'un escadron de la cavalerie en garnison à Ibraïla, 2 officiers, et grièvement blessé quelques soldats. Le rapport officiel de M. Cantacuzène, que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence par ma dernière dépêche, fait connaître l'issue préalable de ces déplorables engagements. On attend à chaque instant, M. le grand Dvornik Michel Ghika ; on connaîtra par lui, les premiers détails officiels, et peut-être aussi les ramifications que ces menées des Bulgares peuvent avoir. Provisoirement, on a appris que le chef du complot, le maître de langues dont j'ai parlé plus haut, a trouvé le moyen de s'enfuir ; on ignore où il s'est réfugié. Le Danube, fortement gelé, lui offrait la possibilité de passer même en Turquie ; on paraît cependant croire qu'il n'a pas pris cette direction. La situation de la ville d'Ibraïla restera toujours grave, en présence de l'amalgame des populations qui l'entourent, et du misérable mélange de celles qu'elle renferme : c'est l'état de Rome naissante au milieu du Latium. J'en reviens plus que jamais, Monsieur le Ministre, à me féliciter, comme je le faisais par ma dernière dépêche, d'avoir depuis quelque temps, coupé court aux protections incertaines que le Consulat français comptait encore dans cette Echelle.

DCCCX.

Răspunsul Adunării obștești la discursul de deschidere al Domnului (1). București, 1842.

(Turquie-Bucarest, I, 1841–42).

Altesse Sérénissime,

La sagesse de V. A. appréciant les garanties données à la prospérité publique, par les institutions que nous ont accordées les deux Cours suzeraine et protectrice, a bien voulu ouvrir la session actuelle, qui commence la troisième période quinquennale de l'Assemblée générale.

Les membres qui composent aujourd'hui cette Assemblée s'empressent d'assurer V. A. avec la plus profonde soumission, que l'observation la plus exacte de ces mêmes institutions et le bien public qu'on attend de leur pratique, seront le seul but de tous leurs travaux.

L'assurance que V. A. a bien voulu nous donner, que la tentative de troubles entreprise à Ibraïla l'été dernier, n'a pas été occasionnée par le défaut de la surveillance active qu'exige continuellement, de la part des autorités, un point aussi important, et qu'un pareil acte de témérité ne pouvait être l'effet de la négligence, nous a donné occasion de ressentir la satisfaction que nous aurons toujours, en apprenant l'efficacité des mesures prises pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique.

L'Assemblée générale, toujours soumise à ses devoirs et aux ordres de V. A. apportera avec une conscience nette, la plus grande attention sur toutes les affaires sur lesquelles V. A. jugera convenable d'appeler son attention. A cette occasion, elle vous prie, Monseigneur, de lui permettre aujourd'hui, d'accomplir un devoir sacré, qui est en même temps le plus difficile. Elle ne voudrait pas importuner V. Altesse; l'Assemblée générale serait la première à se trouver très heureuse, s'il était en son pouvoir d'éloigner de V. A. toute occasion d'affliction, puisqu'alors, elle n'éprouverait pas elle-même, la profonde tristesse qu'elle ressent aujourd'hui.

A. S., nous ne pouvons plus longtemps vous cacher le malheureux état dans lequel se trouve le pays, sans attirer sur nous la plus grande responsabilité et fouler aux pieds, par un silence coupable, nos devoirs et la confiance à laquelle nous avons droit de la part de V. A.

Le pays s'est courbé, Monseigneur, sous le poids des abus sans nombre, qui ont été introduits pendant ces 7 dernières années dans toutes les branches de l'administration, et dont les progrès, de jour en jour, ont porté la crainte et le désordre dans toutes les âmes.

Par un caprice de la destinée qui pousse notre pays, tout ce qui a été fondé il y a quelques années avec tant de peines pour la stabilité de son bonheur à venir, a, par malheur, tourné en sens contraire, et l'habitant des campagnes, qui alors était l'objet de la sollicitude la plus vive, est aujourd'hui de nouveau dépouillé, et plus que jamais assujetti aux corvées et aux rapines.

Ainsi l'alignement des villages, la construction des maisons municipales et des écoles de village, toutes choses auxquelles les habitants s'obligent, dans le seul espoir que leur état moral et matériel s'améliorera, a été la cause continuelle d'abus, qui existent encore aujourd'hui en beaucoup d'endroits. Les maisons municipales, dont le but unique est de servir de lieu de dépôt aux ordres écrits, qui conformément aux lois, précises en cela, devaient être transmis à chaque village par l'autorité de laquelle il relève, sont aujourd'hui inutiles, puisque la plupart des ordres sont donnés de vive voix par les Dorobantz (gendarmes).

(1) V. textul românesc în *Analele parlamentare*, XI, 123.

De la même manière, les magasins de réserve donnent lieu aux infractions qu'on vient de signaler, non seulement quand les habitants sont appelés à y déposer les provisions de l'année courante, mais encore, lors de la restitution des anciennes provisions, ou lors de la révision de ces magasins; l'entretien des Dorobantz par les villages, qui au commencement était balancé par le moyen de le rendre le moins onéreux aux habitants, étant arrivé à être une charge très accablante, à raison des abus qu'enfantent d'inutiles exemptions de ce service, faites en faveur de beaucoup d'autres villages.

Ces abus se font surtout sentir au moment du recrutement de la milice; chaque recrue coûte au village de 1.500 à 3.000 piastres, outre les 300 piastres que, pour chaque recrue, il doit payer légalement et qui sont presque toujours plus que doublées; et puis, les allées et venues continuelles des paysans, chargés d'accompagner les recrues aux endroits souvent éloignés de 5 à 6 journées, les vexations qu'ils éprouvent de la part de quelques officiers, qui d'accord avec les employés, renvoient 2 ou 3 fois les recrues qui leur sont présentés, sous le prétexte qu'ils n'ont pas les qualités demandées, tout ceci, Monseigneur, est une source sans fin d'abus ruineux.

La réparation des chemins est sans aucun ordre. On refait le second jour ce qu'on a fait le premier; les transports fréquents sans aucune paye; les ruses dont se servent les employés de l'Administration, pour forcer les paysans à donner leurs produits à moitié ou au tiers du prix, les amendes qui leur sont imposées par ces employés; les dépenses que leur occasionnent le passage et le séjour des sous-administrateurs et des dorobantz dans leurs villages, ont ramené les anciennes corvées et contributions, et toutes ces charges, qui avaient anciennement pris racine dans ce pays, pour son malheur, et qui ont été détruites par le Règlement organique.

Nous pouvons dire, A. S., sans nous tromper, que si l'on additionnait toutes les sommes payées par le paysan en sus de la loi, et les servitudes qu'il a exécutées depuis 7 années, la totalité surpasserait du double, peut-être plus, l'impôt légal; ajoutons qu'il est même impossible de calculer, les dommages causés par un pareil état des choses.

Ces maux, Monseigneur, ont leur source dans la vénalité à laquelle donne lieu la nomination des sous-administrateurs, et la protection qu'ils obtiennent, quand bien même l'opinion publique les désigne comme s'étant écartés de leurs devoirs; ces maux viennent aussi, du peu d'encouragement que trouve le petit nombre de ceux qui remplissent leurs devoirs en conscience.

Si ce triste état, qui ne peut se prolonger sans amener sur le pays le plus grand malheur, nous permettait de traiter séparément les différentes souffrances, nous oserions appeler plus particulièrement la sollicitude de Votre Altesse, sur les villages qui sont chargés de la garde des bords du Danube, et auxquels ce devoir a été imposé, comme le sait Votre Altesse, uniquement dans l'espoir que, par les soins particuliers dont ils auraient été l'objet, ces mêmes villages auraient pu avec le temps, acquérir une discipline militaire, ainsi que l'exige le besoin de leur service et la sûreté du littoral.

Non seulement ces villages sont trompés dans leur espoir, mais ils se trouvent aujourd'hui dans la plus profonde misère, car outre le service de 36 à 40 jours par an, que chaque famille est obligée de faire aux piquets, lorsqu'à leur première fondation ce temps de service n'était que de 14 jours, d'autres corvées plus considérables pèsent sur ces habitants, tourmentés de toutes les manières, par les devoirs militaires, par les obligations civiles, et par différentes et continuelles exactions qui, tout en se contredisant, les ruinent.

Nous ne pouvons donc cacher, Monseigneur, que si on ne prend les plus promptes mesures pour leur consolation et leur allègement, nous courons le plus grand danger, pour la garde des bords du Danube, puisque non seulement le nombre

nécessaire de soldats à été enlevé des piquets, mais encore nous sommes menacés de voir, sous peu, les habitants de ces villages s'enfuir de l'autre côté du Danube.

Nous nous voyons avec peine forcés, Monseigneur, de porter à la connaissance de Votre Altesse, que dans les villages comme dans les villes, l'affliction est universelle dans tous les cœurs, et les plaintes dans toutes les bouches. On fait entendre partout, que les municipalités et les autorités, chargées de la surveillance, auraient détourné à leur profit les revenus destinés au maintien du bon ordre. On dit généralement, qu'on a spéculé sur les premiers besoins de l'existence des pauvres.

Ces plaintes ont aussi un caractère beaucoup plus important dans les capitales, où le nombre de la population accroît le mal et le rend plus sensible. Plût à Dieu, que nous n'eussions qu'un soupçon, Monseigneur, sur quelques-unes de ces allégations; mais nous croyons de notre devoir de vous les exposer ici, A. S., convaincus que nous sommes de leur exactitude, car jamais l'opinion publique n'a plus de raison de prendre en considération et de s'intéresser plus promptement à rendre satisfaction, fut-elle induite en erreur, que quand les plaintes qu'on entend, concernent les premiers et les plus indispensables besoins de la vie.

Ainsi donc, l'accroissement des déviations de la route tracée par le Règlement organique, a été la source de tous ces abus graves et ruineux, que cette même législation était appelée à détruire.

Si nous passons de la partie administrative à la partie judiciaire, nous ne pouvons malheursement signaler à V. A., que les mêmes infractions aux lois, la même application à leur substituer les intérêts particuliers, le même arbitraire.

Dans les premiers temps de la réforme, l'ambition qui portait chacun à se montrer désireux du bien général, et la confiance que tous avaient que le seul moyen d'avancement, était de donner des preuves d'un service régulier, et surtout d'un caractère honorable, avaient apporté, dans l'état moral de nos tribunaux et de nos Divans, une amélioration qui nous faisait espérer, qu'avec le temps ils arriveraient à comprendre leurs hauts et saints devoirs.

Les fonctions que beaucoup d'entre nous remplissent, auprès de ces tribunaux et Divans, ne nous empêcheront pas d'exposer ici la vérité toute entière, en considération des devoirs que nous avons envers V. A. et envers le pays. Nous prouverons ainsi, que nous ne voulons montrer ni partialité envers nous-mêmes, et que nous ne voulons pas chercher à éloigner de nous, *la part qui nous revient de* **l'opprobre** dans lequel sont tombées les branches judiciaires.

Nous certifions à V. A., qu'une grande démoralisation existe dans nos tribunaux et nos Divans; mais à côté de ce mal, qui sans doute est très grand, il s'en trouve un autre, dont les résultats, nous osons le dire, sont beaucoup plus nuisibles, parce que ceux-ci ne peuvent être prévus, et qu'ensuite on ne peut s'en préserver. Ce mal, Monseigneur, est l'empiètement continuel des branches judiciaires les unes sur les autres. V. A. sait que la séparation de ces branches, qui auparavant étaient réunies, est une des premières bases sur lesquelles sont étayés les fondements de notre législation. Les abus intolérables qui naissent de leur réunion, ont été, avec tant d'autres raisons, la cause de cette situation, qui maintenant de jour en jour marche vers sa ruine, mettant dans les âmes la crainte de perdre toutes les garanties qu'ils pouvaient attendre des lois. De sorte qu'à la méfiance générale dans la magistrature, se réunit la crainte causée par **ces influences**, qui agissent souvent contre toutes les formes, et préjugent les procès marquants, en dominant la conscience des juges au moyen de cette interprétation incessante des lois, qui attaque les droits acquis, et qui d'un autre côté, par ces longueurs sans fin, empêche la mise à exécution des sentences, rendues d'après les lois et dans toutes les formes, et font péricliter ainsi, les intérêts et la fortune des parties. De cet état des choses découlent les souffrances de notre commerce, le manque de crédit et l'absence de capitaux.

Le tableau de notre état judiciaire nous fournit l'occasion de recommander à la bienveillance de V. A., les créanciers de la maison Mosco, parmi lesquels il y en a beaucoup, qui sont réduits à la dernière misère et au désespoir, en attendant les effets d'une justice qui a été pour eux si longtemps différée. Il y a cinq ans que cette affaire est en litige, et au lieu d'être simplifiée par le temps, elle est aujourd'hui beaucoup plus embrouillée, par le fait de beaucoup d'embarras suscités pour décourager les créanciers dont on vient de parler, vu le peu d'aide qu'ils ont obtenu, de la part des autorités auxquelles ils s'étaient adressés.

Le désordre dans lequel se trouvent nos finances, et le triste état dans lequel sont tombées les caisses publiques, appellent aussi la plus grande sollicitude de V. A. Avec peine nous voyons, Monseigneur, que les dépenses s'élèvent d'année en année par l'incurie, qui va croissant dans toutes les branches du service public, et lorsqu'en 1835, fixant les besoins de l'Etat, on a calculé qu'une somme de 16.500.000 piastres suffisait pour couvrir toutes les dépenses d'une année, laissant même une réserve de 1.666.552 piastres, on voit aujourd'hui que, malgré tout cela, les dépenses ont surpassé depuis 1839, 17.000.000 de piastres, malgré l'élévation aussi du prix de la ferme des salines et des douanes. Les comptes de l'année dernière ont donné un véritable déficit, tandis que nous devions avoir une réserve fort considérable, s'il y avait eu la moindre économie, et si l'on avait observé avec plus de soin, les sages préceptes de l'art. 132 et ceux du dernier § de l'art. 62 du Règlement organique.

Nous osons, Monseigneur, citer pour exemple une circonstance, pour signaler la vérité, et qui pourra donner à V. A. la mesure du peu de soins apportés aux intérêts financiers. L'agio sur la somme de 1.400.000 piastres, payée annuellement à la S. P., donne un bénéfice de 150 à 200 mille piastres, en faveur de la Vestiarie depuis 7 années, et ce Ministère n'en rend pas compte.

Ce manque de bon ordre et d'économie se fait remarquer aussi, dans la gestion des autres caisses publiques. De même, la caisse de la milice, qui devrait être dans le meilleur état et avoir un capital considérable, se trouve aussi en déficit, et est aussi menacée de perdre un capital de près de 300.000 piastres, données à la maison Mosco, pendant que la Vestiarie empruntait à 18%.

Par suite des infractions à toutes les règles et obligations, la caisse centrale, celle des deux dépôts et celle de la Métropole, se trouvent en danger de perdre dans cette faillite, la première une somme de 819.995 piastres, la 2-e 925.066 piastres, et la 3-e celle de 326,700 piastres. Outre cette perte, la caisse centrale en compte encore d'autres, très sensibles, à cause de beaucoup d'entraves apportées dans la disposition des terres des monastères, pour en éloigner les fermiers, et par la baisse du prix de leur ferme, sous divers prétextes. La caisse de la Métropole, avec tous ses revenus et la vacance du Métropolitain pendant 5 années, ne se trouve pas dans un meilleur état que les autres caisses; on ne connaît même pas l'emploi de ces revenus, pendant tout ce temps dont on vient de parler.

De même on ignore l'emploi des sommes prises dans les caisses des villages et des villes, qui à la fin de 1837 se trouvaient avoir 2.357.483 piastres, et qui ont été vidées, en grande partie, de leur capital, en violation de l'article 106 du Règlement organique, qui défend au Gouvernement, ainsi qu'à tout employé du pays, sous quelque prétexte que ce soit, de s'ingérer dans les revenus de ces caisses. Cet esprit de dilapidation s'est introduit, Monseigneur, dans l'administration des biens de quelques Monastères de la Terre-Sainte, dont les revenus sont restés depuis 7 ans, à la disposition de quelques particuliers; ce qui a donné occasion à ces mêmes Monastères, d'élever des réclamations contre les mesures illégales dont ils sont victimes.

Nous avons pensé que nous nous écarterions de nos devoirs, si nous cachions à Monseigneur, que la voix publique sur l'état de notre milice dit que, le nombre

des soldats, depuis 6 années, est de beaucoup moindre que celui fixé par la loi ; que le nombre des soldats diminue tous les jours, à mesure que celui des officiers augmente; que de 1,140 chevaux, qui composent les escadrons de cavalerie au nombre de six, il ne se trouve à chaque escadron que 50 ou 60 chevaux, et cependant le § des dépenses du budget de la milice s'est élevé d'un quart, par l'augmentation qui y a été faite en 1839, de 651.730 piastres.

De même on dit que le dépôt de 150 piastres, que chaque recrue est obligé de faire à son arrivée, à la caisse de la milice, n'est jamais rendu aux soldats, ainsi qu'il doit l'être, en sortant du service ; que les sommes perçues par ce dépôt et qui représente toujours un capital de 600.000 piastres au moins, ne se trouve jamais dans la dite caisse, que les économies qui proviennent des cas de décès et de désertion, tournent rarement à son profit. A ces propos, qui sont dans toutes les bouches, on ajoute encore que, l'avancement dans la hiérarchie militaire se fait, sans qu'on prenne en considération les services ou le mérite. Tout cela, Monseigneur, si c'est vrai, comme on le dit, et comme par malheur chacun est porté à le croire, en jugeant d'après ce qui se passe dans la hiérarchie civile, mérite certainement l'attention de V. A., car sa haute sagesse sait que, rien ne peut amener autant la démoralisation d'une société, que les récompenses et les avancements faits sans un juste discernement. Les rangs étaient le seul moyen d'encouragement, mis entre les mains de l'autorité ; mais ils ont été donnés, dans ces dernières années, avec tant de prodigalité, que n'ayant plus aucun prestige aux yeux de la multitude, on ne les regarde plus que comme un moyen d'arriver au service, pour faire ensuite fortune, par des actions déloyales. Ainsi donc, un grand nombre d'hommes, qui ne peuvent donner aucune preuve de services publics rendus, se sont retirés d'une position humble, pour entrer sans aucune capacité, ni fortune, dans la carrière des affaires, où ils ne doivent trouver que misère, à moins que, par une conduite frauduleuse, ils ne contribuent à augmenter les malheurs du pays.

Dans ce court exposé, mais si triste pour nous, Monseigneur, nous ne pouvons passer sous silence, une circonstance intéressant en tout temps, beaucoup et de grands intérêts qui se rattachent à elle.

Nous assurons V. A. que cet esprit d'abus qui nous perd, n'a pas respecté non seulement les droits de la propriété, mais encore qu'il les a aussi employés comme un moyen d'arriver à son but. Nous ne nions pas, qu'il puisse y avoir des propriétaires qui empoient mal leurs droits, mais la vérité exige que nous disions que leur nombre est très petit, et que la plus grande partie d'entr'eux, ne prend aucune part à ces infractions, qui se commettent toujours contre leur volonté et contre leurs intérêts.

V. A. sait que presque toutes les terres en Valachie s'afferment, et que les conditions du contrat sont toujours dans la teneur des lois. Mais si le fermier s'écarte de ces règles, la raison en est qu'il trouve de l'assistance et souvent de l'encouragement de la part des administrateurs, qui ont la plus grande part des profits qui découlent de ces écarts ; par exemple, nous pouvons citer l'oppression qui est particulièrement exercée sur les terres des Monastères et des domaines, pour lesquelles l'autorité représente le propriétaire ; tandis que les paysans établis sur les terres des particuliers, sont beaucoup moins opprimés, trouvant toujours protection de la part de leurs propriétaires, quand ceux-ci sont dans le cas de les défendre.

On a bien prétendu que, la plus grande partie des plaintes des habitants des campagnes concerne plus particulièrement les propriétaires, et on donne à entendre par là, que tout le mal exercé sur eux, provient de la part des Boyards ; quand-même il serait vrai, Monseigneur, que ces plaintes sont en plus grand nombre, cela ne prouverait rien, puisqu'elles parviennent la plupart du temps à la connaissance de l'autorité, par le canal de ceux qui ont de l'intérêt à se décharger de cette tâche et à cacher leur mauvaise conduite.

On a calomnié la noblesse, Monseigneur, en disant qu'elle cherche à paralyser les bonnes intentions du gouvernement. Nous ne chercherons pas, A. S., à défendre cette noblesse, qui, il y a peu de temps encore, comptait dans son sein V. A., car une pareille justification de notre part, pourrait être considérée comme une partialité. Nous reconnaissons en outre, qu'on peut lui faire beaucoup de reproches à cette noblesse, et que beaucoup de vertus qui doivent la distinguer des autres classes de la société, lui manquent; car les vertus sont, ainsi que V. A. le sait, le résultat des institutions d'une bonne administration, des bons modèles que l'on peut avoir sous les yeux, les vertus s'exercent surtout quand elles sont soutenues par une sollicitude paternelle et par un encouragement continuel. Toutefois, s'il leur est permis, les Boyards diront pour leur justification, qu'ils en appellent aux témoignages de l'expérience et du temps, ils peuvent aussi rappeler au besoin le souvenir de cette époque, peu éloignée d'eux, où la voix d'un étranger, qui a toujours su acquérir l'estime et l'amour, par la confiance qu'inspirent toutes ses actions, a suffi pour abolir tous ces privilèges patrimoniaux, abolition qui dans d'autres pays a été longtemps la cause de tant de sanglants débats, et il s'est contenté pour dédommagement, d'offrir aux Boyards la garantie de leurs droits de propriété.

Si l'Assemblée générale a montré dans la dernière session, quelque répugnance à recevoir les projets de changement, qui réforment en partie l'esprit des lois sur lesquelles est étayée cette garantie, elle n'a pas voulu, comme on l'a dit, Monseigneur, refuser au paysan quelques petits avantages, qui n'auraient pas d'ailleurs amélioré son sort, tant que les véritables causes de sa ruine ne seront pas extirpées. L'Assemblée générale, non seulement n'espérait pas les résultats qu'on lui promettait de ces modifications, elle avait même la certitude qu'elles atteindraient un but tout contraire. Elle pensait alors, comme elle le pense aujourd'hui, que le temps pendant lequel le pays souffre, à raison de la non-observation des lois, n'est pas précisément celui qui convient pour aborder sans danger, une des principales questions de notre constitution politique, qui a été fondée et élaborée pendant le cours de trois années, avec tant de sollicitude et l'attention nécessaire, quand, au contraire, les quelques dispositions qui régissent les contrats de ferme et qui auraient dû, elles, être examinées de nouveau et modifiées, ont été rendues avec cette précipitation qui explique le désordre qu'elles apportent. Comment donc, encore une fois, l'Assemblée générale, placée au milieu de ces désordres sans nombre, pouvait-elle songer à statuer sur la législation en question, et y apporter les rectifications nécessaires ?

Tout cela, Monseigneur, ne pourra s'opérer que lorsque tous marcheront dans la voie de la justice, quand les abus cesseront, quand la confiance détruite par le désespoir renaîtra, quand tous commenceront à comprendre, qu'hors la loi, il n'y a pas de salut, et quand l'autorité, toujours juste et impartiale, récompensera et punira d'après les lois. Alors seulement on pourra s'occuper de la législation sur les droits de propriété, dont l'examen, nous pouvons le dire, n'a jusqu'à présent été, non seulement approfondi, mais n'a même jamais été préparé avec l'esprit qu'on doit y apporter.

Les devoirs que nous remplissons ici, Monseigneur, sont pour nous la cause d'une grande tristesse. Plaise à Dieu, que ce témoignage de notre sincérité soit utile au pays et au gouvernement de V. A.; plaise à Dieu, que sous peu, au lieu de plaintes, nous n'entendions plus que des paroles de reconnaissance envers Elle; les difficultés sont grandes, nous ne l'ignorons pas, Monseigneur, mais la sagesse de V. A., saura les surmonter!

L'Assemblée générale se croira heureuse d'aider de tout son pouvoir, éclairée par les conseils de V. A., au bien public et au maintien du gouvernement, afin de se montrer digne du bienfait qu'une haute protection a répandu sur ce pays.

DCCCXI.

Billecocq către Guizot, cu amănunte asupra desordinelor dela Bucureşti, Brăila. 1842, 9 Martie.

(Consulat de Bucarest, 56, 22 ter.)

M. le grand Dwornik Michel Ghika est revenu d'Ibraïla depuis deux jours; il a bien voulu, dans les premières heures qui ont suivi son retour ici, venir me confier lui-même le résultat de sa mission. D'après son récit, la ville d'Ibraïla a couru un instant le plus grand danger; sans le courage d'un officier, qui pendant l'attaque de la maison Engel, a soutenu le feu des révoltés et les a ainsi empêchés, en les maintenant dans une attitude de défense vigoureuse, de propager les ordres à leurs complices, l'incendie projeté à la caserne de cavalerie commençait, les négociants présents au bal du Casino étaient rançonnés pour de fortes sommes, leurs femmes dépouillées de leurs pierreries, et les conséquences de la réussite du plan annoncé dans ma précédente dépêche, devenaient incalculables. La conduite d'un sous-lieutenant nommé Botiano, aujourd'hui gisant à l'hopital en danger de mort, a préservé le sort de la ville d'Ibraïla.

M. Michel Ghika, ayant connu ces détails dès son arrivée, ne s'est plus occupé que du moyen qui pouvait amener l'arrestation du maître de langues, désigné comme le chef du complot; il a anoncé qu'il ne quitterait point Ibraïla sans l'avoir, il a promis toutes les récompenses nécessaires, et enfin, au bout de 4 jours, le même M. Carneieff, compromis dans les affaires du mois de Juillet dernier, est venu annoncer à M. le Grand Dwornik, dont il connaissait les investigations actives, que quelqu'un lui avait promis de lui livrer le professeur Bulgare, avant 24 heures. A cela M. Michel Ghika lui répondit immédiatement, qu'il y avait un moyen infaillible, de l'avoir dès l'instant même, c'était de procéder à l'arrestation de celui qui avait fait cette promesse. M. Carneieff insista cependant pour que son premier plan fut respecté, et le soir de ce jour, M. Michel Ghika trouva le chef du complot chez l'agent Consulaire de Russie, à Ibraïla, où M. Carneieff l'avait fait amener. Il l'a expedié sous forte escorte à Bucharest, où lui-même est arrivé presqu'en même temps que son prisonnier. Il résulterait de la *version* de M. Michel Ghika, *à moi faite*, que „les premiers aveux de cet individu indiqueraient que l'évènement d'Ibraïla se lie „aux mouvement des Grecs dans le Thessalie; que des associations de Bulgares exis„tent à Odessa et dans toute la Bessarabie, et qu'enfin, ce serait sur une recomman„dation de M. le Prince de Samos, que le prisonnier Bulgare, natif de la ville de Ka„san, d'où M. Vogoridès est aussi originaire, est parvenu à être autorisé à résider „dans la ville d'Ibraïla." Quelques Grecs, acteurs dans ce drame sanglant, sont morts ou blessés, d'autres sont arrêtés, quelque-uns sont en fuite. Aucun autre Consulat que le Consulat Hellénique, n'a à regretter la participation prise par un de ses sujets ou protégés, aux scènes sanglantes de la soirée du 22 février.

M. Michel Ghika ne pouvait pas trop se dispenser d'aborder, avant de sortir de chez moi, la situation grave dans laquelle l'adresse votée par l'Assemblée générale, place le gouvernement du Prince. Sans me demander précisément conseil, il a voulu pénétrer mon opinion, sur le parti que le Prince pouvait chercher à tirer en cette circonstance, des évènements d'Ibraïla. Lui répondant avec plus de précision qu'il n'en avait mis à formuler sa demande, je n'ai pas hésité, Monsieur le Ministre, à lui dire que, si le gouvernement du Prince, son frère, jugeait à propos de répondre, il me paraissait que le succès remporté dans l'affaire d'Ibraïla, par cette même administration, si cruellement attaquée par l'Assemblée générale, pouvait au moins être mis à profit, pour chercher à rendre quelque sécurité à un pays, qui devait en être bien avide, après le tableau douloureux qui lui a été si récemment déroulé sous les yeux.

Le Conseil du Prince semble d'ailleurs, être fort partagé, sur la question de savoir si réponse sera faite à l'adresse. L'opinion du Prince, qui probablement prévaudra, est de *répondre*, et de faire accompagner à Petersbourg *adresse et réponse*, par un mémoire explicatif de sa situation difficile et périlleuse. J'aurai soin de tenir Votre Excellence au courant de tout ce qui sera de nature à entretenir et à éclairer l'intérêt, qu'elle ne peut manquer de prendre à ces grands débats.

J'apprends par une bonne source, que la version de M. Michel Ghika, sur les évènements d'Ibraïla, varie suivant les auditeurs dont il va lui-même provoquer l'attention. Il aurait dit, par exemple, au Consul général de Russie, que le complot bulgare et grec comptait son chef à Paris, dans la personne de l'envoyé Grec, M. Colettis.

DCCCXII.

București, 1842, 10 Martie. Billecocq către Guizot, despre răspunsul Domnului la adresa Adunării și intervenția consulului rusesc.

(Consulat de Bucarest, 57, 31).

Au moment où le Prince Ghika n'a encore arrêté aucune résolution, sur la question de savoir s'il répondra à l'adresse de l'Assemblée générale, le Consul de Russie, qui veut absolument que le hospodar valaque reste sous le coup d'un châtiment infligé à son instigation, a cru savoir que S. A. songeait en cette circonstance, à recourir aux conseils et même à la plume de son ancien grand Postelnik, le Dr. Arsaki. Bien que celui-ci soit malade, M. de Daschkoff s'est rendu chez lui, pour lui signifier les intentions de sa Cour, et c'est cet *ultimatum*, écrit du lit de M. Arsaki, presque sous la dictée du Consul de Russie, qui probablement entraînera de nouveau le Prince, dans la voie des représailles, et le déterminera à répondre à l'Assemblée générale, sur le même ton de récriminations et de violence.

Je dois à la confiance de S. A. S. la communication de ce document curieux, et il ne peut manquer d'intéresser votre Excellence, à raison de la lumière qu'il jette sur la politique suivie par la Russie, à l'égard des Principautés du Danube.

M. de Daschkoff a commencé par inviter M. Arsaki, à rappeler au besoin au Prince Ghika, que les trois Principautés de Servie, de Moldavie et de Valachie se trouvent irrévocablement placées, par l'action du temps et par la marche des évènements, sous le protectorat de la Russie; que la Russie seule connait le but de ce protectorat, dont elle ne doit et ne veut rendre compte à personne. Il appelle ensuite son attention sur le passé, et lui montre que, toutes les fois qu'un Prince ou les boyards, ont contrarié ce plan, le premier ou les seconds, ont immédiatement expié un pareil manquement, fut-il volontaire ou non. Il a alors cité l'exemple du Prince Milosch, tombé sur la frontière de l'Autriche, sans que l'Autriche osât même demander compte du bruit de la chute qu'elle venait d'entendre; il a parlé des embarras suscités par l'intermédiaire des Boyards, au Prince Stourdza, quand, à son évènement, il a osé songer à la restauration d'une monarchie Dace; il a cité les alternatives de faveur et de rigueur, par lesquelles a passé le Prince Ghika lui-même, selon qu'il a servi ou non, pendant son règne, le plan de la Puissance protectrice, et il a donné pour preuve, les dettes du hospodar valaque, payées à l'instigation de la Russie, quand il se montrait soumis; sa noblesse châtiée, dans la personne du Colonel Kimpiniano, par les firmans de la Porte, quand elle se montrait factieuse, et enfin, cette même noblesse, encouragée et favorisée quand elle rendait hommage au général Kisseleff, et il est arrivé alors, à citer l'adresse d'aujourd'hui, comme un châtiment suscité par la Rusie, et que le Prince Ghika devait accepter sans mot

dire. Il a déclaré que la Russie était décidée à regarder et à traiter comme ennemis mortels, tous ceux dont l'action préméditée ou non, venait à la traverse, dans des plans dont elle avait seule le secret. Il a même été amené par cet impérieux préambule, à faire demander compte au Prince Ghika, de ses liaisons journalières de société avec les Agents d'Autriche et de France, et a invité M. Arsaki à lui faire comprendre, que ce n'était qu'après avoir choisi le Consulat général de Russie comme son seul guide, dans la route épineuse qu'il a à parcourir, qu'il pouvait songer à prendre les autres agents étrangers comme ses familiers.

Le Prince Ghika me lisait lentement tous ces détails, qu'il me traduisait du texte grec, de la lettre écrite sur cette conversation par M. le docteur Arsaki, et il était bien clair que, dans les passages de la nature de ceux qu'il venait de citer, il cherchait à m'associer, à tout le ressentiment que lui donnait l'expression si crue de la pensée Russe.

J'en ai profité, au contraire, Monsieur le Ministre, pour lui donner dans son intérêt, le conseil d'user plus que jamais, de la plus grande circonspection, et je me suis sitôt attaché à appeler son attention, et presque sa reconnaissance, sur le peu d'inconvénients que présentent à sa situation politique, ses bons rapports avec M. de Timoni et avec moi. J'ai insisté surtout sur la discrétion avec laquelle l'un et l'autre, nous avions toujours usé de son amitié et de sa bienveillance. Il s'est aussitôt récrié, sur ce que cette même réserve de notre part, amenait chez lui de propension, à se laisser aller à ses sentiments naturels, et il a fini par dire, avec une certaine chaleur: „Non, M. de Daschkoff aura beau faire, il ne parviendra jamais à „me faire renoncer à mes amis!" En terminant ainsi cet entretien, il a ajouté qu'il n'avais pas encore eu le temps de communiquer la lettre de M. Arsaki à M. de Timoni, mais qu'il le ferait certainement. Je sais de bonne source, qu'il ne l'a pas fait, qu'il s'est contenté de jeter du ridicule sur M. de Daschkoff, en disant à l'agent d'Autriche, que ses ennemis imaginaient aujourd'hui d'ajouter aux griefs exprimés dans l'Adresse, en déclamant partout contre ses bons rapport avec lui.

Malgré tout ce qui précède, et comme je l'ai dit en commençant cette dépêche, le Prince persiste à vouloir répondre à l'adresse. Il paraît croire, que le Cabinet de Pétersbourg ne voudra, pas plus que lui, supporter le blâme, qui par le fait des récriminations violentes des Boyards, rejaillit sur la protection russe depuis sept années. Il pense que l'Empereur sera entraîné à voir, avant tout, dans cette affaire, des intentions perturbatrices, une tendance révolutionnaire, et il est tenté de s'en remettre à la répugnance et à la haine que l'Empereur a toujours professée pour les factieux, pour espérer qu'il ne permettra pas sa chute, devant les accusations des Boyards; il arrive bientôt à dire, que ses débris écraseront ici ses persécuteurs, et au chagrin violent que sa position lui fait éprouver, je conçois naturellement, Monsieur le Ministre, qu'il soit amené à choisir de préférence, pour confident dans sa peine, l'agent d'une puissance qui, comme la France, n'a jamais donné, à lui et à son pays, pendant la période si gravement incriminée, que les preuves les plus désintéressées de bienveillance et de sympathie.

DCCCXIII.

Billecocq către Guizot, despre întrevederea lui Tavernier cu Heliade, asupra afacerii dela Brăila. București, 1842, 11 Martie.

(Consulat de Bucarest, 58, 31 bis).

Les perplexités du Prince Ghika vont croissant. Le Consul de Russie, qui le surveille, le soupçonne de songer aux moyens violents et désespérés, pour sortir

de la situation où le placent, à la fois l'adresse de l'Assemblée générale et l'enquête sur les évènements d'Ibraïla. Outre quelques articles de journaux, que les gazettes de Transylvanie et de Hongrie ont insérés contre les Boyards et qu'on lui attribue, il passe aux yeux du Consul Russe, pour vouloir travailler l'esprit des paysans et même envoyer dans les districts des émissaires, chargés de susciter et de recueillir de nouvelles pétitions contre les propriétaires nobles.

Au milieu de cet état des choses, une révélation qui m'est faite par un sujet français, vient de porter à ma connaissance un fait, que je ne qualifierai ici aujourd'hui, que du nom de *singulier*.

Ce français, qui n'est autre que le Docteur Alcibiade Tavernier, dont l'affaire Marsille a fait connaître en partie la biographie aventureuse, est venu me trouver il y a trois jours, et m'a raconté que la veille, un certain Eliade, imprimeur et auteur, à la plume duquel le Prince Ghika passe pour avoir eu parfois recours, notamment dans les circonstances dont j'ai parlé plus haut, s'est présenté à son domicile, et ne l'y ayant pas trouvé, lui a laissé un billet, dans lequel il lui disait qu'il regrettait de ne pas l'avoir recontré, désirant lui communiquer des choses de la nature la plus intéressante. Cette visite, d'après le récit de M. Tavernier, avait d'autant plus lieu de le surprendre et de lui donner à penser, qu'après avoir eu, il y a quelques années, des rapports avec Eliade, qu'il m'a avoué avoir autrefois initié à la franc-maçonnerie, il l'avait complètement perdu de vue. Toutefois, dès le lendemain, M. Tavernier s'est mis en voiture pour se rendre chez le S-r Eliade, qui demeure hors de la ville de Bucarest, et leurs équipages s'étant recontrés, Eliade lui a proposé de revenir sur la route que lui venait de parcourir, et au lieu de conduire le S-r. Tavernier à son habitation, il l'a invité à descendre de voiture et à se promener dans la campagne, pour y causer quelques instants. Le S-r. Eliade, *c'est toujours*, Monsieur le Ministre, *Tavernier qui parle*, a commencé alors par exprimer à son interlocuteur, la peine qu'il avait éprouvée à être aussi longtemps sans le voir. Il lui a dit que, depuis qu'ils ne s'étaient recontrés, il avait souffert bien des chagrins, que l'aristocratie de son pays en était la seule cause; puis passant tout à coup aux évènements récents d'Ibraïla, suscités par ces mêmes Bulgares au milieu desquels Tavernier a vécu longtemps, (le Dr. Tavernier a été pendant 3 ans médecin de Hussein Pacha, Pacha de Widdin), il lui a confié qu'il aurait entre les mains, tous les moyens d'aider les projets des Bulgares, et a dit enfin à Tavernier que, s'il voulait le seconder pour en faire passer 1.000 en Turquie, il se faisait fort, d'ici à moins d'un mois, d'amener en Valachie un état de choses, au milieu duquel les injustices, dont Tavernier et lui ont tant à souffrir, seraient enfin réparées. Tavernier, fort étonné d'une exposition aussi soudaine de plans, à la fois si chimériques et pourtant si téméraires, répondit à Eliade, „qu'il n'avait pas trouvé en lui l'homme qu'il cherchait, qu'il n'avait rapporté de la Bulgarie que les souvenirs de ses démêlés avec le Pacha de Widdin, (l'Ambassade du Roi à Constantinople connaît tous les détails de ce bizarre procès), qu'on se tromperait donc, si l'on croyait qu'il avait conservé avec ce pays quelques relations intimes; de plus, qu'il était père de famille, que depuis longtemps, il avait dit adieu à tous les rêves de la philanthropie politique, et pour lui en donner une idée, il ajouta: Je suis tellement revenu, Monseigneur, de tous les emportements de l'imagination révolutionnaire, que si aujourd'hui, ma main gauche avait trempé dans les machinations dont vous me parlez, je m'en déferais moi-même, avec ma main droite". Eliade voyant que son but n'était pas atteint, pensa qu'en faisant vibrer dans le cœur de Tavernier une autre corde, il y trouverait enfin de l'écho, et revenant sur les circonstances de son ancienne initiation à la franc-maçonnerie, il lui dit avec une exaltation jouée: „Eh bien! mon père, que je reçoive de vous aujourd'hui le titre de *Souverain Prince*, et je me sens, par ce baptême, la puissance d'opérer à moi seul, ce que vous refusez de faire à nous deux". Tavernier lui expliqua alors, qu'il avait renoncé à la

franc-maçonnerie comme au reste, et Eliade croyant voir que son ancien patron reculait devant la crainte de jouer un rôle d'action, il lui dit: „Si la pensée de vos enfants vous retient, pour figurer en première ligne, ne consentiriez-vous pas au moins, à vous rendre dans les districts de la Principauté, pour agir par votre influence sur l'esprit des professeurs, et préparer ainsi les voies au plan que je veux exécuter ?" L'entretien dura ainsi deux heures. Tavernier repoussa toutes les propositions qui lui étaient faites, et si je voulais des preuves de sa véracité, je n'en chercherais pas ailleurs, que dans cette bonne impulsion qui l'amenait 24 heures après, à venir me confier tous ces détails. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur le Ministre, que M. Tavernier a reçu de moi, en cette circonstance, toutes les félicitations que méritait sa conduite. Si Votre Excellence jugeait même convenable de provoquer, en cette occasion, un témoignage de la munificence royale, il serait d'autant plus opportun, que le S-r. Tavernier vit ici dans une situation plus que modeste. J'avais cherché moi-même depuis quelque temps à alléger sa position, en m'intéressant à faire nommer au poste de chancelier du Consulat de France à Belgrade, son second fils, qui, élevé dans ce pays, parle à peu près toutes les langues de la Turquie d'Europe. Je crois avoir obtenu pour lui cette faveur.

Dès que le récit de M. Tavernier a été terminé, Monsieur le Ministre, il m'a été difficile de ne pas apprécier toute la gravité des faits qu'il venait de m'exposer. Pour la seconde fois, en 6 mois, des officiers et des soldats valaques étaient égorgés à Ibraïla par des Bulgares, le pays en était ému ; des arrestations étaient faites ; les aveux du principal conjuré compromettaient tour à tour les Agents Russes, le Prince de Moldavie, son beau-père le Prince de Samos, et tout à coup, le même homme que le Prince Ghika passait pour avoir employé à attaquer sa noblesse dans les journaux transylvains, cherchait à pousser un sujet de S. M. le Roi des Français, dans le précipice ouvert, pour le combler probablement ensuite à force de mensonges et d'infamies ! Je me suis rendu de suite chez le Prince Ghika. Ne l'ayant pas trouvé à son Palais, je l'ai cherché au Ministère de l'Intérieur, où deux fois par semaine, il se rend pour examiner les pétitions. Etonné de me voir là, bien qu'il y fut en conversation avec mon collègue prussien, M. le Baron de Sakellario, il me demanda très affectueusement la cause qui m'y amenait. Je lui répondis sur le même ton, dans lequel je mêlai toutefois quelque chose de sérieux, que je venais moi-même aujourd'hui *comme pétitionnaire !* L'entretien avec le Baron de Sakellario finit, et le Prince et moi, nous entrâmes aussitôt en matière. J'exposai à S. A. S., Monsieur le Ministre, tous les détails venus à ma connaissance, puis passant à l'état présent de la Principauté, alarmée par les scènes sanglantes d'Ibraïla et plus encore peut-être, et à raison, par le sinistre tableau que l'Adresse de l'Assemblée générale a déroulé sous ses yeux, je me suis borné à lui dire d'un ton très sévèrement accentué : „Au milieu de toutes ces circonstances, Monseigneur, je respecte vos embarras, je sais que la volonté de mon gouvernement n'est pas que j'y ajoute ; mais aussi qu'on ne m'en donne pas, qu'on respecte à son tour la haute sagesse du Roi des Français, et qu'on ne pense pas que la calomnie puisse facilement atteindre aujourd'hui, ce que le pavillon tricolore protège ! J'aurais pû, Monseigneur, si je n'avais pas dans V. A. S. un confident, qui me défendra du chagrin qu'on cherche à me faire aujourd'hui, j'aurais pu, lui ai-je dit, avec une expression qui, à coup sûr, ne lui aura pas échappée, terminer toute cette affaire d'une manière bien simple: J'aurais écrit à votre grand Postelnik (Ministre des Affaires Etrangères), M. de Cantacuzène, une note officielle de 20 lignes, dans laquelle, après lui avoir parlé, que je prenais à la préoccupation grave que donnent au pays les massacres d'Ibraïla, les bruits sinistres dont ils deviennent l'objet, je lui aurais signalé la proposition faite à un sujet du Roi par un sujet valaque, de faire passer sur la rive droite du Danube 1000 Bulgares, ou assassins des soldats valaques, et j'aurais annoncé que j'envoyais

copie à Votre Excellence et à M. le Baron de Bourqueney, de ma communication. Mais encore une fois, Monseigneur, je ne veux pas vous donner d'embarras, je ne suis pas ici pour cela, mais, que d'un autre côté on prenne garde! qu'on respecte les sujets français, auxquels, tant qu'ils resteront dans la voie sage qu'ils suivent tous ici, je ne permettrai pas qu'on essaye d'ôter un cheveu de la tête!" A ces paroles, prononcées avec un calme et une dignité que j'ose dire parfaits, le Prince, qui avait eu le temps de réfléchir, sur toute la gravité de ma démarche auprès de lui, me dit tout d'un coup: Quel conseil me donneriez-vous? Sans hésiter, je lui répondis: „Monseigneur, si ce qui se passe concernait ma juridiction, je ferais arrêter Eliade dans les 24 heures, et je ferais saisir tous ses papiers". Le Prince m'a objecté alors que, dans sa pensée, il lui paraissait préférable de le faire surveiller et de le circonvenir; qu'Eliade était une tête fêlée, que l'exaltation avait pu mener à de pareilles ouvertures; que d'ailleurs, son arrestation amènerait forcément celle de Tavernier, ce à quoi j'ai répondu immédiatement que M. Tavernier lui-même, avait offert de se constituer prisonnier, sur le premier avis que je lui ferais donner.

Depuis ce moment, rien ne s'est encore fait de la part du Prince Ghika. A l'Agent d'Autriche seul, qui a donné une approbation complète à ma conduite, j'ai tout confié; mais Tavernier peut parler, les Boyards chercheront sans doute à lier les menées d'Eliade à leur égard, avec ce nouvel incident, et le Prince Ghika, soumis aux interrogatoires du Consul de Russie, pour dévoiler le detail de tout ce qui s'est passé, en reviendra peut-être à regretter, de n'avoir pas suivi le conseil que je lui ai donné, de faire arrêter immédiatement Eliade, et de le mettre dans la même prison que le maître de langues bulgare, arrêté à Ibraïla.

DCCCXIV.

Iași, 1842, 11 Martie. Huber către Guizot, despre lucrările Adunării și schimbările unor funcționari superiori, și despre situațiunea din Țara-Românească și din Moldova.

(Consulat d'Iassi, 53).

L'Assemblée générale continue dans le silence, l'examen des dépenses de l'année dernière et des revenus de cette année, dont on ne connaitra bien les détails qu'à la fin de la session. La loi sur les duels a été modifiée, et a passée à une grande majorité. J'aurai l'honneur sous peu, d'en adresser le texte à Votre Excellence, sous le timbre de la direction commerciale.

Trois hauts fonctionnires sont sur le point de résigner leurs emplois. Ces personnages sont: 1) Le grand Logothète da la justince M. Nicolas Canta, nèveu de l'ex-Métropolitain, dont on est généralement mécontent. 2) Le Ministre de l'Intérieur Constantin Stourdza, chez qui ses propres affaires très délabrées, empêchent de prêter son zèle et ses soins à l'administration de son pays; on croit cependant, qu'il se maintiendra jusqu'aux prochaines élections. 3) Le Hetman Lacesco, qui tout occupé de l'exploitation de ses terres, se propose de quitter un poste, qu'il ne peut gérer dans toute sa plénitude. Bien des postulants brigueront ces places.

Un fait remarquable, c'est que les évènements de la Valachie, pas plus ceux qui ont eu lieu l'année dernière, que ceux de cette année, n'ont eu heureusement aucun écho en Moldavie. Il semblerait que ces Principautés, quoique toutes deux semblables par la forme de leur gouvernement, par leurs institutions, leurs mœurs et leur langage, n'ont entre elles aucune affinité, et qu'elles sont étrangères l'une à l'autre. Il n'en est pas cependant tout-à-fait ainsi. Toutes deux ont pour véchicule,

le maintien de leur indépendance et l'amélioration de leur situation politique, avec la différence, que les Princes qui les gouvernent, n'y apportent pas les mêmes capacités, ni la même science du pouvoir.

L'Assemblée générale à Bucharest est hostile au Prince Alexandre Ghika, tandis que celle à Iassy, reconnaissante des sollicitudes du Prince Michel Stourdza, se complaît à seconder les vues de S. A., qui sait déférer aux concessions raisonnables que l'Assemblée en réclame. La première fait une opposition obstinée, et paralyse ainsi la marche du gouvernement, lorsque l'autre aide de ses lumières et de ses conseils, les améliorations que le Hospodar moldave s'efforce d'apporter dans l'administration publique. Je me garderai, dans la crainte de donner trop de créance à des bruits de salons, de répéter ici, ce qu'on y raconte sur la Valachie; persuadé que je suis que M. Billecocq aura transmis à Votre Excellence les informations les plus exactes, sur tout ce que Bucharest offre encore, ou a pu offrir récemment, de causes d'embarras au gouvernement valaque, comme à ses administrés. Le courrier prochain doit apporter de Bucharest, le document renfermant les doléances de l'Assemblée générale, sur l'administration digne de blâme du Prince Alexandre Ghika, à ce que disent les Valaques, où 35 membres sur 38 ont résolu de le rédiger et de le signer, pour lui être adressé.

Il est constant qu'il existe à Bucharest un parti qui, s'étant formé une haute opinion des capacités du Prince de Moldavie, le préférerait comme Prince régnant, à tout étranger, quel qu'il fut. Le Prince Michel Stourdza, n'est pas moins affligé de l'état actuel des choses, qui peut donner lieu à des troubles et à des désordres en Valachie, dont la Moldavie pourrait se ressentir, quelque précaution que l'on prenne pour les prévenir. La Moldavie est un terrain difficile, et par la nature des indigènes qui veulent jouir de plus d'indépendance possible, et par ses puissants voisins qui, avec un esprit différent, contrarient le développement de ce pays. Sans les derniers traités passés à Londres et à Constantinople, qui prêtent aux Principautés quelque force morale, on serait ici très découragé. La milice est trop peu nombreuse, pour faire face à une insurrection, si elle venait à éclater inopinément.

Quoiqu'il arrive, d'une situation où deux partis valaques se déclarent ne plus vouloir pour Hospodar, le Prince Alexandre Ghika, qu'on cherche à éliminer pour le remplacer par un autre, ce n'en est pas moins un malheur public, qu'il faut déplorer, parce qu'il peut en résulter un conflit qui peut provoquer, d'une part, un parti qui voudrait de Michel Stourdza, et de l'autre, le parti qui s'arrangerait, faute de mieux, du Comte Kisseleff, malgré son indigénat de fraîche date.

Aussi ne peut on se défendre d'un sentiment d'inquiétude, en songeant qu'un général au service de Russie, peut s'emparer des rênes du gouvernement valaque, et produire ici, peut-être une fâcheuse diversion. Et autant que je connais S. A., je puis présumer que, croyant sa dignité compromise, elle ne balancerait pas à résigner sa principauté, pour passer incontinent en Autriche, où elle attendrait les conséquences qu'entraînerait après lui, l'avènement au hospodarat de Valachie du Comte Kisseleff.

J'ai jugé à propos de déclarer franchement au Prince Michel Stourdza, que l'état actuel des choses en Europe, me paraissait un empêchement à ce que l'on mette en exécution la pensée que l'on prête aux Russes, de placer un des leurs, comme Prince régnant à Bucharest. J'ai soutenu cette opinion, qui a paru le tranquilliser, par l'intérêt qu'a l'Autriche à s'opposer, de concert avec les Cabinets des grandes puissances, à ce que la protection russe ne se convertisse en domination, ce qui blesserait d'autant plus la cour suzeraine, qu'elle s'apercevrait bientôt de tout ce que la Russie gagnerait en prépondérance, au détriment des provinces de l'Empire Ottoman en Europe, en plaçant presque un Proconsul dans les Principautés, qu'elle trouve déjà trop préoccupées de leur nationalité.

Il est de fait, qu'il y a tendance de la part de la Russie, à soumettre tôt ou tard, tous les peuples d'origine slave. On sait ce qui se passe au Monténégro. La

Croatie a dans le clergé, un parti qui agit dans un intérêt russe, à Belgrade et ailleurs ; il y en a dans les provinces Illyriennes. La Bulgarie se serait bientôt préparée à une levée de boucliers, si l'on faisait un appel à la nation, qui ne sait toute la puissance morale que la Russie peut exercer sur les populations slaves, par la conformité de la religion des Russes, avec les peuples qui se trouvent sous les dominations turque et autrichienne. Mais l'Autriche doit voir ce qu'il y aurait de danger pour sa Galicie, sa Transylvanie et ses possessions sur le Danube, si elle pouvait être indifférente à l'augmentation de la prépondérance de la Russie dans les Principautés. Si ces démonstrations ne suffisaient pas pour avertir le Cabinet de Vienne, sur les moyens de prévenir le danger, qu'il lise l'article de la gazette d'Augsbourg du 16 février, dans son supplément, sous la rubrique des frontières de la Pologne.

„Ecrivez à vos cours respectives, nous disaient, il y a peu de jours, à mon „collègue anglais et à moi, deux Boyards patriotes, que si l'on parvenait à établir „en Valachie le général Kisseleff, il en serait fait, de la nationalité moldo-valaque, „elle serait brisée à jamais".

DCCCXV.

București, 1842, 19 Martie. Billecocq către Guizot, despre numirea unei comisiuni de ancheta în afacerea dela Brăila.

(Consulat de Bucarest, 59, 31 ter.)

Les évènements d'Ibraïla et les propositions incendiares faites par le S-r Eliade au S-r Tavernier, bientôt connues du public, sont devenues de la part du Prince Ghika et de celle du Consul de Russie, l'objet de tant de récriminations et d'accusations réciproques, que le gouvernement valaque n'a pas tardé à être dans l'obligation de nommer une commission d'enquête, pour rechercher sur tous les points, la lumière et la vérité. Cette commission est composée de M. Argyropoulo, président du Divan criminel, et de M. Jean Mano, directeur du Département de l'Intérieur. Le Consul de Russie avait désiré d'autres choix, pour la composition de cette commision, et il était guidé, dans son insistance à cet égard, par la crainte que des membres, uniquement nommés par le Prince, ne restassent les maîtres d'incriminer les Agents Russes. Il a alors demandé et obtenu qu'un des employés de son Consulat assistât, seulement comme témoin, aux travaux de la commission d'enquête, et fut présent aux interrogatoires des accusés. Plus habile ou plus réflechi, M. de Daschkoff aurait peut-être mieux fait, de ne pas accepter pour ses subordonnés et pour lui-même, ce vernis de suspicion ; mais enfin, il a cru bien faire, et son drogman sera exposé à entendre toutes les dépositions, qui pourraient incriminer le Cabinet de St. Pétersbourg dans les menées des Bulgares.

Je n'ai pas tardé à recevoir la visite de l'un des membres de la commission d'enquête, M. Jean Mano. Il m'a communiqué un office du Prince, qui appelait Eliade à comparaître devant elle, et prévoyant le cas où Tavernier devrait être entendu, il venait me demander de pouvoir l'interroger au besoin. J'ai répondu qu'il aurait peut-être été plus régulier, que toutes ces circonstances fussent portées à ma connaissance par la voie de la Grande Postelnitchie, (ou Ministère des affaires Etrangères), mais que, décidé à respecter les embarras du Prince Ghika, j'acceptais la voie prudente qu'il voulait imprimer à toute cette affaire, et que j'exigeais seulement, que les citations de la commission d'enquête passassent par ma chancellerie, mon intention étant que le drogman du Consulat général accompagnât

M. Tavernier, lors de sa comparution devant la commission. Les choses en sont là. J'aurai l'honneur d'instruire exactement Votre Excellence, Monsieur le Ministre, du moindre détail de cette affaire.

DCCCXVI.

Billecocq către Guizot, despre lucrările comisiei de anchetă, despre atitudinea lui Heliade și a sa.

București, 1842, 24 Martie.

(Consulat de Bucarest, 60, 45).

MM. Argyropoulo et Jean Mano, chargés de la double mission d'interroger le maître de langues bulgare, arrêté à Ibraïla, et les S-rs Eliade et Tavernier, sur le fait des propositions qui peuvent se rattacher aux menées des Bulgares, tiennent, pour ce qui concerne l'interrogatoire du premier, leurs séances au Ministère de l'Intérieur, et pour l'affaire qui concerne les deux autres, ils en ont fait jusqu'à présent, au domicile de M. Mano, plutôt l'objet de conversations particulières, que celui d'une instruction sérieuse et entourée des formes ordinaires de la justice criminelle. Le S-r Eliade, qui n'est point en état d'arrestation, a comparu le premier, chez M. J. Mano, et, 24 heures après qu'il a été entendu, j'ai reçu la citation ci-jointe No. 1, deux jours plus tard la citation No. 2. M. Tavernier a été accompagné, lors de ces deux comparutions chez M. Mano, par le drogman du Consulat général, *Eliade a tout nié ;* ne pouvant toutefois cacher, que c'est sur son invitation que le S-r Tavernier le revoyait pour la première fois après 6 années, il a allégué, pour raison de l'empressement qu'il a mis récemment à le rechercher, *une dette de 10 ducats, qu'il tenait à acquitter envers un créancier qu'il savait dans la détresse.* Pressé à plusieurs reprises par les déclarations de Tavernier, Eliade s'est borné à dire, qu'il voyait bien qu'on voulait le perdre, et qu'il se remettait à la justice du Prince.

Prévoyant le cas où Eliade se renfermerait dans des dénégations complètes, j'avais autorisé le drogman du Consulat général, à demander à MM. les membres de la commission d'enquête, que le serment fut déféré à l'accusé. M. Argyropoulo a répondu qu'un tribunal pourrait seul le déférer, et que la commission n'était pas un tribunal.

L'affaire en est là, Monsieur le Ministre. Je reste fidèle à la première déclaration que j'ai faite à S. A. S. le Prince Ghika, *que je ne suis pas ici pour lui donner des embarras,* mais je reste fidèle aussi, à la détermination exprimée devant lui, *que je ne veux pas qu'on m'en donne !* Je ne quitterai cette attitude, que si Votre Excellence le désire, et je suis, au moins, dès aujourd'hui, en position de lui déclarer, que cette même attitude a le grand avantage de me laisser entièrement maître de mes mouvements, et que, suivant les ordres qu'il plaira à Votre Excellence de m'adresser, je suis parfaitement à mon aise, pour avancer sur le terrain où je me suis placé, y marquer, au besoin, un pas rétrograde, ou même y rester stationnaire.

DCCCXVII.

Iași, 1842, 25 Martie. Huber către Guizot, despre impresia făcută în Moldova de adresa Adunării din Țara Românească, despre indigenatul lui Kiselef, despre închiderea Adunării moldovenești și despre alegerile viitoare.

(Consulat d'Iassi, 54).

Aujourd'hui, beaucoup de Boyards sont en possession de l'acte des doléances, que l'Assemblée générale valaque a adressées au Prince Alexandre Ghika. Soit en moldave, soit en français, chacun le commente à sa manière, et quoique écrit dans les termes les plus respectueux, cet acte n'est pas moins une censure amère de l'administration du Prince régnant de Valachie. C'est un tableau de la principauté, où la vénalité, l'extorsion et tous les abus déréglés, sont peints avec un pinceau sombre et affligeant.

Si le parti russe fait répandre le bruit, que le gouvernement valaque vient d'expédier à M. le Comte Kisseleff à St. Pétersbourg, son acte d'indigénat, dont l'envoi avait été ajourné, dit-on, pour des raisons politiques, d'un autre côté, le parti moldave patriote, assure que tout s'arrangera, pour maintenir le Prince Ghika au hospodarat, et que, quelque chose qu'il arrive, on ne peut se livrer à la pensée qu'un général au service de la Russie, puisse, malgré son indigénat, être appelé à gouverner la province valaque. M. de Wallenbourg, en quittant ce pays, était tellement pénétré du danger que présentait le fait de cet indigénat, qu'il promit au Prince Michel Stourdza de bien faire comprendre à son ministère à Vienne, combien cette combinaison pouvait compliquer une situation pénible, si l'on ne cherchait à en prévenir les fâcheuses conséquences possibles, par les voies qui étaient à la disposition d'une politique saine et prévoyante.

La session qui a terminé ses travaux à Iassy, a été clôse vendredi dernier. Les membres de l'Assemblée générale, réunis il y a une quinzaine de jours dans la salle des séances, ont entendu la lecture de la communication que S. A. S. leur a adressée, rendant compte des améliorations opérées dans le courant de l'année révolue. Dimanche dernier, toute l'Assemblée s'est rendue au Palais, où S. Em. l'Evêque de Romano, son Président, a exprimé dans une adresse, les sentiments de dévouement et de reconnaissance, dont tous le députés étaient animés pour le Prince régnant; adresse que S. A. a accueillie avec bienveillance, en remerciant, par un discours improvisé, qui a produit une vive sensation, les députés de leur coopération aux travaux qui ont marqué cette époque quinquennale.

J'aurai l'honneur très incessamment d'envoyer à votre Excellence un exemplaire de ces deux documents parlementaires, qui ne peuvent tarder à sortir de l'impression.

Un office princier, adressé au département de l'Intérieur, fixe au 10/22 Avril prochain l'élection des députés dans les districts, conformément aux dispositions du Règlement organique.

Aussi M. le Logothète Constantin Stourdza se prépare à entreprendre une grande tournée dans les districts, pour veiller à ce que les nouvelles élections n'envoient à Iassy, que des députés dignes du pays et des institutions qu'il possède. Le Prince a la confiance que le choix sera bon, et que la nouvelle assemblée, animée de patriotisme, comprendra S. A. et ses inspirations, et qu'elle l'aidera dans la direction des nombreuses améliorations qu'il y à établir dans les diverses parties de l'administration publique, car il faut dire la vérité: Quelque progrès qu'ait fait la Moldavie depuis 1833, et surtout depuis quatre ans, il reste encore prodigieusement à faire: s'habiller à la parisienne, parler le français et avoir des salons somptueux, ne constitue pas toute la civilisation. Ces avantages ne touchent que le riche. Mais

ce qu'on semble ignorer, et ce qu'il conviendrait de faire, c'est d'étendre jusqu'au peuple, dans le villes comme dans les villages, les bienfaits qui peuvent résulter pour lui de l'exécution du Règlement précité, et qu'on n'obtiendra efficacement, que quand on aura extirpé la vénalité, qui est malheureusement enracinée dans toutes les branches de la bureaucratie. Le Prince, avec son bon vouloir, pourra-t-il atteindre un si noble but ?

DCCCXVIII.

Huber către Guizot, despre indigenatul lui Kiselef şi despre raporturile sale asupra situaţiunei din Moldova. Iaşi, 1842 28 Martie.

(Consulat d'Iassi, 55).

La transmission de l'acte d'indigénat, conféré l'année dernière par le gouvernement valaque au général Kisseleff, ayant été ajournée, on se livra à la pensée qu'on ne s'en occuperait plus, et que l'on ensevelirait dans l'oubli, un acte dont on semblait regretter d'avoir même émis le vœu. Il n'en est rien cependant, puisqu'il est notoire, que la poste russe à Bucarest l'a expédié à St. Pétersbourg, et qu'il a été vu à la quarantaine de Scouleni. Ce document en parchemin, est placé dans une châsse en or massif, et le tout renfermé dans une cassette en ouvrage d'ébenisterie, que l'on dit avoir été commandée à Vienne.

Cette transmission dans un moment aussi critique, où l'administration du Prince Alexandre Ghika vient d'être l'objet d'un blâme général de la part de l'Assemblée, donne à penser, et fournit matière à beaucoup de conjectures, mêlées d'inquiétude pour les Moldo-Valaques.

Les informations qui parviennent à Votre Excellence de l'Agent du Roi à Bucarest, sur la situation pénible de la Valachie, me feraient hésiter, dans la crainte de donner des notions inexactes, à l'entretenir de ce qu'on dit ici de la Principauté voisine, mais je puis si peu me défendre, Monsieur le Ministre, de faire connaitre les appréhensions des Moldaves sur l'état des choses en ce moment, que je me propose d'écrire demain à ce sujet, une dépêche spéciale à M. l'envoyé du Roi à Constantinople, dont j'aurai l'honneur de transmettre, le courrier prochain, une copie à Votre Excellence.

Le travail auquel je me suis livré l'année dernière, pour faire connaitre au Ministère des Affaires étrangères (voir ma dépêche du 29 Mars 1841), la situation de la Moldavie dans toutes les branches du gouvernement, me dispense de faire pour cette année un semblable travail, qui serait presque une répétition des mêmes choses que j'y ai signalées. Je me bornerai donc, pour cette fois, à transmettre à Votre Excellence un exemplaire d'un cahier renfermant: 1) la communication princière faite à l'assemblée, et 2) la réponse en forme d'adresse, qu'elle a faite au Prince Michel Stourdza, dont la conclusion le qualifie de bienfaiteur et de père de la Moldavie. La substance de ces deux documents, à part les expressions louangeuses, forme un contraste frappant avec ce qui vient de se passer à Bucarest, entre l'Assemblée générale et le Prince Alexandre Ghika (1).

M. le Logothète de l'Intérieur Constantin Stourdza, dont je vous avais annoncé, Monsieur le Ministre, le prochain départ pour les districts, par ma dernière dépêche No. 54, est parti hier. On lui a donné pour adjoint dans sa tournée, M. Asaki, frère de l'Aga, auquel le Prince à confiance, et que je crois méritée.

(1) Documentele următoare.

DCCCXIX.

Iași, 1842, 29 Martie. Huber către Baronul de Bourqueney, ministrul plenipotențiar francez la Constantinopol, despre situațiunea țărilor românești.

(Consulat d'Iassi).

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par mes dépêches des 14 et 27 de ce mois, d'intérêts moldo-valaques, parce qu'il est impossible que, ce qui arrive à Bucarest n'ait du retentissement à Iassy. Quelque complètes que puissent être les informations qui vous arrivent de la part de M. Billecocq, mes observations pourront néanmoins, je me plais à l'espérer, vous offrir, Monsieur le Baron, quelque intérêt. C'est du moins le désir que j'ai, de ne vous laisser rien ignorer, de ce que pensent les Moldaves sur l'état actuel de la Valachie, et la crise, dans laquelle l'imprévoyance du Prince Alexandre Ghika, selon le langage moldave, vient de jeter cette Principauté, en compromettant peut-être aussi la Moldavie.

Les appréhensions des Moldaves sont justifiées, par la situation pénible où une obstination blâmable a placé la Valachie. Et sans entrer dans les détails des faits, dont vous devez être pleinement instruit, M. le Baron, je ne puis cependant garder le silence, sur quelques combinaisons, dont on m'a entretenu et qu'on m'a signalées comme un remède, à des maux dont on exagère peut-être l'énormité.

On se demande à quel moyen aviser, dans cet ordre d'idées, qui se présente à l'esprit d'hommes pensants et amis de leur pays. Le Prince Alex. Ghika, quelque chose qu'on fasse pour le maintenir au hospodarat, ne pourra y rester longtemps. Même l'Empereur Nicolas, qui chercherait, pour éviter un conflit, à exercer toute son autorité pour le soutenir, n'y réussirait pas. Les Valaques se sont prononcés contre leur hospodar; ils n'en veulent plus ; et tôt ou tard, il est menacé d'être renversé. C'est-ce que l'on dit ici généralement. Mais comment pourvoir à son remplacement : c'est là la difficulté.

Le Règlement organique veut qu'on procède par élection, à un nouveau Prince régnant, qui ne peut être élu que parmi les indigènes ; et si le choix tombait sur une personne étrangère, il faudrait que l'indigénat remontât au moins à l'aïeul. La Russie voudrait-elle faire entrer dans cette catégorie, pour l'offrir comme compétiteur, un de ses sujets, officier général à son service, et dont l'acte d'indigénat vient de lui être expédié ?

D'après le principe consacré par le Règlement précité, une semblable combinaison serait une violation manifeste des institutions du pays. Il est certain que l'Autriche, étant la plus intéressée à la question des deux Principautés, cherchera par tous les moyens possibles, croit-on, à éluder la nomination d'un général russe à la dignité hospodariale. Elle invoquerait probablement à cette fin, l'assistance collective de ses puissants amis. Le projet attribué à la Russie, serait d'autant plus facile à déjouer, que l'on n'aurait qu'à recourir à la teneur des traités avec la Sublime Porte et aux institutions de la Valachie. La suzeraineté de la Porte Ottomane étant un droit et un fait incontestables, il en découle nécessairement cet axiome que, la première qualité des candidats au hospodarat de la Valachie, est d'être sujets de sa Hautesse. Or pour prévenir des éventualités embarrassantes, il suffit de déclarer avant tout, qu'aucun individu ne saurait devenir Prince de Valachie, s'il n'est sujet du gouvernement turc et descendant d'ancêtres de la même catégorie.

Si contre toute probabilité, le général Kisseleff venait à se faire élire Prince de Valachie, je connais assez le Prince Michel Stourdza, pour pouvoir assurer que S. A. quitterait, sans balancer, la Moldavie, pour attendre en Bucovine, le résultat d'un évènement qui ne tarderait pas à faire passer la Moldavie, sous le gouvernement de celui qui serait devenu maître de la province voisine. De telle sorte, que les deux Principautés pourraient bientôt passer sous la domination russe.

Que le Cabinet de St. Pétersbourg puisse prêter la main à une semblable combinaison, à ce que quelques Moldaves appréhendent, c'est-ce que je ne puis croire. Au milieu des diverses opinions qui s'émettent ici, celle qui paraît être la plus rationnelle, pour prévenir si c'est possible un conflit à Bucharest et un embarras au Divan de la Porte Ottomane, serait la nomination au hospodarat de la Valachie, soit d'un indigène, soit d'un Prince dont les Valaques connaissent les hautes capacités, et dont les partisans appuieraient la nomination. Il est évident que c'est du Prince de Moldavie qu'on veut parler. Et pour obvier à l'objection de la réunion des deux Principautés sous un même chef, S. A. ferait venir de Berlin son fils aîné, qu'elle installerait à Iassy, pour le remplacer en Moldavie. Ce jeune Prince a 24 ans, son éducation est accomplie, et le maniement des affaires, l'aurait bientôt mis à même de suivre les traces de son père, qui est heureux d'avoir reçu récemment de la dernière Assemblée générale, le nom de *bienfaiteur* et de *père de la Moldavie.*

Comme il est vraisemblable, que ces différentes idées et combinaisons parviendront à la connaissance du Ministère Ottoman et que, la question moldo-valaque pourra former à Constantinople, l'objet d'explications confidentielles, je n'ai pas hésité à en faire une dépêche spéciale pour Votre Excellence, en forme d'informations, quelque spécieuses qu'elles puissent vous paraître.

DCCCXX.

Comunicarea Domnului Moldovei către Adunarea obștească (1).

Iași, 1842, 10 Martie.

(Consulat d'Iassi).

Au terme de la session qui doit clôre la seconde période quinquennale de l'Assemblée générale, il m'est agréable de puiser, dans les nombreux travaux qui l'ont occupée depuis cinq ans, des motifs pour la remercier de sa coopération efficace, aux améliorations qui se sont effectuées.

Par une juste appréciation des faits, qui constituent le progrès matériel du pays, ainsi que par le calme et la sagesse de ses délibérations, l'Assemblée a justifié la confiance publique, dont elle a été le dépositaire.

Les mesures d'utilité générale qu'elle a votées, et qui servent à jalonner la marche progressive de nos institutions, ont déjà commencé à porter des fruits et seront, dans un temps plus ou moins prochain, attestés, comme autant de bienfaits qui lui mériteront la reconnaissance publique.

Parmi ces mesures, il se trouve des principes de haute portée, des principes féconds en heureux résultats, qui servent tantôt à tarir une source de souffrances sociales, tantôt à ouvrir une voie nouvelle à des améliorations urgentes.

La loi sur l'extinction des procès pour empiètements, et celle qui a modifié le droit de réméré, ont produit dans la partie judiciaire des réformes salutaires et soustrait, à l'esprit processif et à la chicane, la matière la plus féconde à exploiter.

Dans cette même catégorie doit se ranger la disposition qui détermine les affaires, non sujettes à révision, et les rectifications apportées à la Chrysobulle concernant les transactions, dont l'application a déjà eu des conséquences salutaires, généralement appréciées.

La loi sur les tutelles a rempli une des lacunes les plus importantes de notre législation. La protection des intérêts des mineurs, jusque là abandonnés, n'est pas un des moindres bienfaits dus au concours de l'Assemblée.

Les dispositions judiciaires qu'elle vient de voter, dans le courant de cette session, sont empreintes de la même tendance à simplifier et à regler la marche de la justice, du même désir de diminuer les procès et d'entourer la propriété des garanties les plus rassurantes.

---

(1) Textul românesc în *Analele parlamentare*, XI, 979.

Plusieurs autres mesures secondaires, plusieurs dispositions administratives, mises sous les yeux de l'Assemblée, dans le courant de la période quinquennale, dont nous n'avons cité que les principaux résultats, ainsi que l'exactitude et la précision avec lesquelles, les comptes de la Vestiarie et ceux des caisses de bienfaisance et d'utilité publique, furent révisés, ont contribué efficacement au progrès qu'il nous est agréable de constater.

L'Assemblée peut donc se féliciter de son concours, dans les améliorations successives, qui ne cesseront d'être le but de nos efforts et de notre sollicitude.

Elle enregistrera, nous n'en saurions douter, avec un égal empressement, celles qui se sont opérées dans le courant de la dernière année, et dont nous nous faison un plaisir, de lui communiquer un aperçu rapide.

Les causes compliquées qui influent sur le commerce extérieur, occasionnent la prospérité ou la stagnation des transactions dans les pays agricoles comme la Moldavie. L'année qui vient de finir, succédant à une période d'exportation active, a été signalée par un défaut d'écoulement des céréales qui, en temps ordinaires, constituent à elles seules, la moitié de la valeur des objets exportés.

Cette circonstance malheureuse pour le cultivateur, a dû influer sur l'entreprise des transports, si avantageuse aux villageois. Néanmoins la gêne qui aurait pu en résulter, n'a pas été sensible, grâce à nos institutions, dont les garanties ont servi à en atténuer les inconvénients.

Il faut d'ailleurs espérer, que cette stagnation transitoire ne sera pas de longue durée, et que bientôt le commerce, reprenant sa voie naturelle et normale, compensera par ses bénéfices les effets d'une interruption temporaire. Il est à désirer que les propriétaires fonciers fussent pénétrés de l'idée, que la concurrence dans les marchés étrangers est une des causes les plus directes de la stagnation, qui de temps à autre peut menacer notre commerce des céréales, et qu'à défaut d'assimilation des prix, à ceux des produits étrangers, il n'y a d'autre moyen pour soutenir cette concurrence, si ce n'est l'amélioration de la qualité des grains.

D'un autre côté, nous devons redoubler de zèle, pour procurer au commerce les facilités qu'il dépend du gouvernement de réaliser.

Au premier rang se trouve naturellement placé, le bon état des voies de communication, dont les progrès deviennent d'année en année plus évidents.

A l'aide des seules ressources que les institutions ont mises à la disposition du gouvernement, les travaux des chemins publics, poussés avec activité dans toute l'étendue du pays, ont produit 33.181 toises de chaussées achevées, et 41.426 toises à différents degrés d'exécution, réparties ainsi qu'il suit:

	Chaussées	
	Achevées	Commencées
	Toises	Toises
Dans le district de Soutzava	5.774	9.149
» » de Romano	6.323	15.091
» » de Bakeo	7.950	275
» » de Poutna	4.522	2.220
» » à Galatz	599	—
Digue de Galatz	1.760	—
Dans la ville de Berlad	85	—
Dans le district de Toutova	»	1.448
Dans la direction de Vasloiu	2.975	6.895
Dans la ville de Iassy	200	—
Dans le district de Bottochany	688	6.298
» » de Dorohoï	2.305	50
Total	33.181	41.426

De plus, il a été construit dans différentes localités, 61 ponts, dont 45 en pierre. Parmi ces derniers, on doit particulièrement mentionner, celui de Docolina sur la rivière de Berlad, achevé et ouvert à la communication vers la fin de l'année passée. La confection de ce pont offre, non seulement une notable facilité aux transports et aux voyageurs, mais elle est devenue un bienfait réel, pour les communes des environs, dont les villageois se trouvaient dans un état de souffrance continuelle, à cause des réparations et des travaux indispensables, que l'entretien de ce pont réclamait.

Il est surtout à remarquer que ce développement important, imprimé à la confection des chaussées, a principalement porté sur les points les plus difficiles qui, offrant plus d'obstacles aux communications, ont nécessairement requis un emploi plus considérable de main d'œuvre et de matériaux.

Les travaux qui auront lieu dans le courant de l'année, serviront à rattacher les points jusqu'ici isolés, et assureront déjà, à la partie haute de la Moldavie, une communication sûre et facile avec le port de Galatz.

L'Assemblée, qui apprécie sans doute tout l'avantage qui résultera pour le pays, du bon état de chemins publics, pourra être convaincue, que mon gouvernement continuera avec le même zèle à s'occuper de cet objet important et mènera à terme, une œuvre dont l'utilité démontrée nous conduira, il faut l'espérer, à des progrès plus importants, mais sur lesquels il ne serait pas sage d'anticiper, en devançant l'ordre naturel des choses.

Parmi les améliorations dont la ville de Galatz continue à être l'objet, il faut citer l'achèvement de la nouvelle quarantaine, qui sert déjà à sa destination, et la confection d'une nouvelle digue, réunissant toutes les conditions de stabilité requise pour protéger la ville des inondations de la Bratich.

De nouveaux travaux sont projetés pour l'année courante, à l'effet de faciliter de plus en plus, le commerce d'exportation.

La progression des recettes et des dépenses des Ephories, peut donner la mesure des améliorations opérés dans les villes, qui sont dotées de cette institution tutélaire. Les comptes de l'année 1841, réglés dans un esprit d'ordre et d'économie, ont offert les résultats suivants:

Noms de villes	Recettes d'après le budget Piastres	Recettes effectives Piastres	Dépenses Piastres	Excédant des dépenses sur les recettes effectives
Iassy	368.142	471.393	383.811	87.581
Bottochany	116.310	116.868	106.627	10.240
Romano	31.037	31.628	21.032	10.596
Bakéo	38.144	38.578	38.190	387
Fokchani	80.235	82.721	69.062	13.658
Galatz	231.359	257.903	171.047	86.855
Berlad	161.218	163.980	63.711	100.268
	1.026.445	1.163.071	853.480	309.585

Les chiffres de budgets pour l'année courante, peuvent être fixés ainsi qu'il suit:

Noms des villes	Recettes Piastres	Dépenses Piastres	Excedant de recettes sur les dépenses Piastres
Iassy	464.849	317.709	147.139
Bottochany	116.629	113.876	2.750
Romano	37.657	28.045	9.612
Bakéo	33.439	33.270	168
Fokchani	56.271	56.216	55
Galatz	275.712	184.943	90.769
Berlad	181.642	55.024	126.618
	1.666.197	789.083	377.111

Le gouvernement a pu étendre le bienfait de l'institution des Ephories, sur les villes de Houche et de Tecoutsch; dans plusieurs autres villes, il a réglé les recettes et les dépenses préexistantes, et produit ainsi, un acheminement vers le régime municipal.

L'extension de l'instruction publique, aussi bien que son organisation, de manière à rendre son utilité plus efficace, n'ont pas été perdues de vue un instant.

Les comptes de la Vestiarie, présentés déjà à l'Assemblée, lui auront donné la preuve de l'état prospère des finances et de l'amélioration progressive, apportée dans d'administration de cette branche de première importance.

Des preuves incessantes et multipliées servent à constater, combien la milice a répondu à sa mission.

Il faut ajouter avec satisfaction à ces précédents, le maintien de la sûreté et de la tranquillité de la ville de Galatz, à une époque où elles auraient pu être sensiblement menacées.

Nous aimons à citer, que l'administration du district de Galatz a puissamment contribué à amener cet important résultat.

Nous bornant à mentionner les résultats généraux des principales notions qui peuvent servir à constater l'état du pays, nous avons chargé les chefs des départements, chacun pour ce qui le concerne, de porter à la connaisance de l'Assemblée les détails des mesures d'intérêt public, adoptées dans le courant de l'année dernière.

Nous aimons à croire que, chacun des membres de l'Assemblée, en terminant son honorable mission, emportera la conviction satisfaisante d'avoir contribué au bien général, et conservera le sentiment, qui rattache tous ceux qui sont animés de pensées bienveillantes aux institutions de leur pays, et les associent aux efforts du gouvernement, dans l'œuvre laborieuse du progrès et de la prospérité publique.

DCCXXI.

Iași, 1842, 4/16 Martie.

Anaforaua Adunării obștești ca răspuns la comunicarea Domnului(1).

(Consulat d'Iassi).

L'Assemblée a entendu respectueusement la lecture de la communication, par laquelle Votre Altesse lui a fait part des principaux résultats, des mesures adoptées par le gouvernement dans le courant de l'année dernière. Reportant avec reconnaissance sa pensée sur la période quinquennale qu'elle vient de parcourir, elle s'estime heureuse d'avoir participé aux importantes améliorations effectuées dans ce laps de temps, et de voir son concours apprécié par Votre Altesse, avec une sollicitude si bienveillante.

Elle ose se flatter d'avoir mérité, et de votre Altesse et de la patrie, convaincue qu'elle est, que le véritable patriotisme consiste à aider de tous ses efforts le gouvernement, dans les vues du bien public qu'il désire réaliser; à l'entourer de respect et de considération; à tenir compte des difficultés inhérentes dans la marche progressive de toute réforme, et à signaler à la gratitude publique, les améliorations qui se sont opérées et qui en promettent de nouvelles.

Ainsi que Votre Altesse l'a si justement remarqué, les sessions de l'Assemblée actuelle, si elles n'ont été fécondes par le nombre des lois adoptées, doivent être mémorables, par l'importance des dispositions renfermant des principes de haute portée.

La loi sur l'extinction des procès pour empiètements; celle qui a modifié le

(1) V. *Analele parlamentare*, XI, 983.

droit de réméré; la disposition qui détermine les procès non sujets à révision; la loi sur les tutelles, et finalement le projet adopté par l'Assemblée, relatif au changement apporté dans le dépôt de la caution, deviendront des digues puissantes opposées à l'esprit processif. Plusieurs de ces mesures ont porté des fruits, et il est agréable à l'Assemblée de pouvoir en constater déjà la tendance salutaire. Aussi croit-elle accomplir un devoir sacré, en vous apportant le tribut de sa reconnaissance, pour Votre continuelle sollicitude à assurer, dès votre avènement à la Principauté, le bien-être public et à entourer de garanties la propriété, qui est une des bases fondamentales de l'édifice social.

Elle a pleine confiance dans la continuation de la sage et ferme volonté de Votre Altesse, qui préside au progrès de nos institutions, et de la haute perspicacité qui dirige l'appréciation des besoins publics, et s'occupe à les prévenir ou à les satisfaire.

Dans cette conviction, l'Assemblée se trouve rassurée sur les effets d'une stagnation transitoire dans le commerce, occasionnée par des causes extérieures, pendant l'année qui vient de s'écouler. Le gouvernement a rempli tout ce qui dépend de lui, lorsque les mesures qui peuvent faciliter les transactions et l'écoulement des produits, ont continué d'être l'objet de ses soins et de ses efforts.

Le développement remarquable imprimé à la confection des chaussées et l'activité mise à en étendre le réseau, sont une preuve du zèle éclairé du gouvernement, à l'égard d'un objet de première nécessité pour le commerce et d'une utilité générale et incontestable pour les habitants.

L'Assemblée a vu avec une grande satisfaction, d'une part l'extension des institutions municipales sur deux villes, qui n'en étaient pas dotées jusqu'ici, de l'autre, les améliorations et les économies bien entendues, apportées dans les recettes et les dépenses des Ephories en général. Ces progrès précieux serviront, sans aucun doute, à multiplier l'établissement des Ephories, qui ont déjà produit une différence remarquable entre les villes qui en jouissent et celles qui en sont privées.

Les soins consacrés à donner à l'instruction publique une direction propre à la rendre utile à la jeunesse et au pays, ont aux yeux de l'Assemblée toute l'importance qu'ils méritent: les sages prévisions de Votre Altesse l'ont convaincue, que le pays ne saurait aspirer aux bienfaits d'une civilisation avancée, sans s'y préparer par l'acquisition des connaissances positives qui y mènent.

L'Assemblée ne saurait non plus s'empêcher, de témoigner sa satisfaction pour la bonne gestion des hôpitaux, et les résultats inappréciables qui ne sont pas un des derniers objets de la sollicitude de Votre Altesse.

L'état prospère des finances, dont elle a été à même de constater la progression, est un des bienfaits les plus importants, dus à la sagesse de votre administration et à la haute vigilance qui a présidé à la manutention des ressources du pays, et qui, à la place d'un déficit aggravant, a su créer une réserve rassurante.

L'Assemblée se félicite de la satisfaction manifestée par Votre Altesse, pour les services que la milice n'a cessé de rendre, dans toutes les occasions qui se sont présentées; imbue de ses importants devoirs, elle les accomplira sans aucun doute, constamment, de manière à mériter votre approbation et la reconnaissance du pays. Elle vient d'en donner une nouvelle preuve, dans des circonstances où son attitude et la prudence de l'administration de la ville de Galatz, ont su prévenir des conséquences déplorables.

L'Assemblée a pris le plus grand intérêt dans les détails, que MM. les chefs des départements ont été chargés de lui communiquer, concernant les différentes mesures d'administration adoptées dans le courant de l'année dernière; elle y a puisé de nouveaux motifs, pour remercier Votre Altesse des soins assidus que vous continuez de vouer à la prospérité du pays.

Votre Altesse n'a pas été abusée sur les dispositions qui animent l'Assemblée, en pensant que chacun de ses membres, en terminant sa mission, conservera le sen-

timent qui le rattache aux institutions du pays, et qui l'associe aux efforts de votre gouvernement, pour assurer le progrès du bien-être public, mais indépendamment de ce sentiment de loyauté, qu'il sera honorable à chaque député de professer, l'Assemblée désire persuader Votre Altesse, qu'elle en emportera un autre, tout aussi sacré, celui de sa profonde gratitude pour le bien auquel vous l'avez mis à même de contribuer, et des vœux qu'elle forme pour la prospérité de votre famille et de votre personne, qui s'est acquise le droit de porter le nom de bienfaiteur et de *Père de la Moldavie*.

DCCCXXII.

Iaşi, 1842, 1 Aprilie. Huber către Guizot, despre comunicarea făcută lui Bourqueney.

(Consulat d'Iassi, 56).

J'ai adressé avant-hier, par le premier départ du pyroscaphe de Galatz pour Constantinople, une dépêche spéciale à M. le Ministre plénipotentiaire du Roi en cette résidence, dont j'ai eu l'honneur de signaler l'urgence, par ma dernière dépêche, et dont je m'empresse de transmettre à Votre Excellence une copie.

Je dois à la confiance que j'ai le bonheur d'inspirer à quelques Boyards de ce pays, leurs confidences, qui servent à m'informer souvent de circonstances d'intérêts moldaves, dont ils n'oseraient m'entretenir, s'ils n'étaient assurés à l'avance de ma discrétion. Ces confidences, dont la dépêche en question fait la substance, ne m'ont été faites évidemment, que parce qu'on pensait que je les jugerais assez importantes pour en écrire à M. le Baron de Bourqueney. Ces Boyards, amis dévoués à la France, m'ont toutefois prié de ne pas faire connaître à l'Agent du Roi à Bucarest, au moins pour quelque temps, les combinaisons dont je parle.

Cette réserve m'embarrassant un peu, parce que d'une part, je prive notre Consul général d'informations qui regardent la Valachie, et que de l'autre, elle est commandée par l'amitié de M. Billecocq pour le Prince Alexandre Ghika, j'ai jugé prudent de laisser apprécier par Votre Excellence, ce que ma circonspection peut avoir de judicieux dans ces conjonctures, et d'attendre sa réponse, pour diriger ma conduite à cet égard. Il n'y a d'ailleurs aucun temps à perdre, parce que dans le cas où la combinaison, dont j'ai entretenu M. le Baron de Bourqueney, aurait quelque portée, c'est à Constantinople qu'elle devra se traiter, et qu'alors, je pourrais, si vous le trouviez convenable, Monsieur le Ministre, aborder confidentiellement cette question avec M. Billecocq.

DCCCXXIII.

Galaţi, 1842, 15 Aprilie. Viollier, vice-consul francez la Galaţi, către Billecocq, despre venirea unei corăbii de războiu ruseşti.

(Turquie. Bucarest, I, 1841–42).

Dans la lettre particulière, que j'ai eu l'honneur de vous adresser le courrier passé, je ne vous ai point parlé de la présence à Galatz d'une petite chaloupe canonnière russe, parce qu'elle était entrée dans le port depuis quelques heures seulement, et que je n'avais encore sur cette circonstance, aucune donnée positive; mais ayant su depuis, que ce bateau de 60 à 70 tonneaux, ayant une quarantaine de soldats, commandés par un capitaine, est armé en guerre, bien que son artillerie

soit sous couverte, je crois de mon devoir de vous en aviser, *comme d'une contravention au traité d'Andrinople*, qui dit explicitement dans l'art. 3, qu'il ne sera pas permis aux bâtiments de guerre russes, de remonter le Danube au delà de l'embouchure du Pruth à Renni.

Le lendemain de son arrivée, le commandant se présenta chez le Procalabe (gouverneur), qui lui fit des questions sur le but de son voyage, auxquelles il répondit, qu'il venait pour tracer le cours du Danube et le sonder dans plusieurs endroits, travail déjà commencé par l'embarcation venue l'an dernier, mais qui fut presqu'inaperçue, pendant le peu de jours qu'elle resta ancrée sur l'autre rive du fleuve, vis-à-vis Galatz. *Cette fois, au contraire, les officiers, sous-officiers et soldats descendent journellement à terre, parcourent la ville et ne rentrent à bord qu'au coucher du soleil, lorsqu'ils ont eux-mêmes battu la retraite.* Cet évènement, qui n'est pas dans le cours ordinaire des choses, étonne l'autorité locale et lui donne même de l'inquiétude ; elle a expédié deux courriers consécutifs au Prince, dont le Procalabe attend incessamment les instructions. Je serai exact, Monsieur l'Agent, à vous faire connaître par la suite, la résolution que S. A. aura prise à ce sujet, mais je pense que je serai prévenu par M. Huber, qui sans doute ne manquera pas de vous en entretenir.

DCCCXXIV.

Billecocq către Guizot, despre afacerea Heliade și Tavernier, despre amestecul consulului rusesc, și despre un proces scandalos. București, 1842, 17 Aprilie.

(Consulat de Bucarest, 61, 45).

J'ai dû laisser passer plusieurs jours, afin de pouvoir observer tout à loisir, le parti qu'allait prendre le Prince Ghika, dans l'affaire dont mes trois dernières dépêches politiques rendent compte à Votre Excellence.

Si j'en crois l'opinion universelle, c'est lui-même qui a lancé Eliade contre Tavernier, le tout dans l'intention de créer, par la découverte subite d'un complot, une diversion puissante à ses propres embarras, et dans l'intention aussi, de rejeter sur un français, une partie de tout l'odieux qui s'attache aux scènes sanglantes d'Ibraïla. Voyant que par ma manière d'agir, en cette occasion, son projet avait avorté, le Prince Ghika, au dire de ceux qui se croient le mieux informés, aurait songé un instant à faire intenter par Eliade une action en calomnie contre Tavernier, et à me demander même l'expulsion du pays, du dénonciateur d'Eliade ; mais mieux conseillé ou tirant enfin, je veux bien le croire, de ses inspirations propres, à redevenir meilleur, un plan plus prudent, il a affecté d'étendre jusqu'à ses amis les plus intimes le projet de conspiration, afin de pouvoir, en le rendant ridicule, atténuer l'effet des accusations qui pesaient à la fois sur Eliade et sur lui-même. Le résultat de toute cette affaire, si elle en reste là, Monsieur le Ministre, c'est que le Prince Ghika, harcelé de toutes parts, a tout à coup imaginé de se servir de l'agent d'une Puissance amie, pour faire le point de mire de son système traditionnel de perfidie et de trahison *fanariotes;* mais que, trouvant dans cet Agent, pris au dépourvu, un fonds constant de loyauté, d'énergie, de sollicitude, pour les intérêts qu'il représente, le coup de poignard porté dans l'ombre, a d'autant plus intéressé en faveur de celui qui devait en être victime que, calme pendant l'attaque, il s'est montré armé seulement de pitié et de pardon, après le danger couru.

La rôle joué pendant toute cette affaire par le Consulat général de Russie, a été tout à fait au-dessous de sa propre dignité; l'employé sub-alterne, délégué par

M. de Daschkoff auprès de la commission d'enquête, est un ami du trop fameux Dr. Marsille, et au lieu de voir dans l'action de Tavernier, aventurier aussi peut-être pendant sa vie entière, mais ce jour là, honnête homme, un fait qui jetait de la lumière sur des trames, que la Puissance protectrice était la première intéressée à pénétrer, il a abdiqué la noblesse et l'impartialité du rôle qui lui avait été confié, pour ridiculiser Tavernier et ses déclarations, et M. de Daschkoff, toujours disposé à se laisser mener par un entourage qui, certes, est loin de le valoir, sous le rapport des principes et même des intentions, a négligé de ramener son subordonné à des allures plus dignes du caractère du juge.

C'est ce même employé, et MM. Argyropoulo et Janco Mano, qui demeurent chargés de l'examen du daskal (maître de langues) bulgare, arrêté à Ibraïla. La composition de cette commission d'enquête fait assez facilement prévoir, ce qui résultera de ses travaux; on imposera à l'accusé un système d'interrogations, qu le mettra toujours dans le cas de calomnier, tout ce qu'on voudra faire calomnier, et déjà j'entends qu'il incrimine *un prétendu comité bulgare, formé à Paris, ayant au nombre de ses espérances et de ses adeptes, plusieurs jeunes Bulgares recevant l'éducation française.* Il est au contraire, à la connaissance de tout le monde, depuis quelques mois, qu'au nombre des rares imprudences commises par le Consul Russe Karneieff à Galatz, on avait à lui reprocher la distribution publique, (moyennant rétribution, destinée à l'éducation de jeunes Bulgares envoyés en Russie), de dessins lithographiés, représentant le dernier Roi indigène de la Bulgarie. Rien, au surplus, ne m'est communiqué officiellement, à l'égard des premières déclarations qu'on attribue au prisonnier bulgare ; mais tout cela ne prouve-t-il pas, Monsieur le Ministre, que ce qu'il y aurait eu peut-être de mieux à faire, dès les premiers évènements d'Ibraïla, eût été de considérer tout ce qui s'était passé, *comme affaire turque*, et de faire faire à Constantinople, sous le yeux des Ambassadeurs étrangers, l'enquête que le Consul de Russie tient à instruire ici, comme intéressant des affaires Moldo-Valaques, mais, à laquelle, et surtout avec les déplorables instruments qu'il emploie, il reste à peu près le maître d'imprimer la solution qui peut personnellement lui convenir.

Le Prince Ghika n'a pas encore répondu à l'Adresse de l'Assemblée générale. Après 5 ou 6 projets de rédaction, lus à ses intimes et présentés comme contenant ses résolutions les plus arrêtées, il continue à rester, ainsi que son Ministère, sous le coup des accusations les plus ignominieuses. Le fruit de cet état des choses, ne tarde pas à se montrer, et les députés, renchérissant sur le texte même de leur adresse, viennent de condamner, par la voie du scrutin, le frère du Prince, le grand Dwornik Michel Ghika, à payer une somme de 600.000 piastres, extraite sans autorisation des caisses de villages, pour la confection de la route qui mène de la petite Valachie dans le Banat de Temeswar ; pendant qu'un aide de camp du Prince, le député Théodore Popesco, fermier de quelques terres de la Métropole, intente au grand Postelnik Constantin Cantacuzène un procès en corruption, où il cherche à démontrer, qu'à plusieurs reprises, plus de 220.000 piastres ont été employées par lui, à acheter les faveurs du Ministre, dans la manipulation des deniers de l'Eglise. Une commission a été créée pour l'examen de cette nouvelle affaire, et l'on va jusqu'à dire, sans craindre même que l'odieux d'une pareille assertion la rende invraisemblable, (car tel est, Monsieur le Ministre, le terrain sur lequel je réside), et l'on va jusqu'à dire, que c'est le Prince Ghika lui-même qui, fidèle à son système de diversion, a, dans l'intérêt de son frère, instigué son aide de camp M. Popesco, à susciter à son Ministre des Affaires Etrangères une contestation qui, par le scandale qui s'y attache, réclame forcément la priorité de l'attention universelle, et donne ainsi à M. Michel Ghika, sinon le moyen de se soustraire aux accusations dont il est l'objet, du moins le temps de se retourner et d'imaginer un système quelconque de défense.

P. S. — Au moment de fermer cette dépêche, je reçois de M. le Vice-Consul de France à Galatz, une lettre [1]) qui m'a paru, dans les conjonctures présentes, renfermer un avis assez curieux, pour que je m'empresse de le communiquer à Votre Excellence, dans le termes mêmes où il m'est transmis.

DCCCXXV.

Huber către Guizot, despre alegerile pentru Adunare și înlocuirea Logofătului N. Cantacuzino cu Constantin Catargi. Iași, 1842, 25 Aprilie.

(Consulat d'Iassi, 58).

Le Logothète de l'intérieur Constantin Stourdza est de retour de sa tournée dans les districts, depuis quelques jours, et c'est d'hier, que l'on connaît le résultat des élections, qui ont dépassé toutes les espérances. Tous les candidats du gouvernement, à l'exception d'un seul, ont obtenu, au nombre de seize, la majorité des voix, et dans la plupart des districts, où l'on compte selon leur importance de 60 à 80 électeurs, ils ont été nommés députés à l'unanimité. Il n'en reste plus que cinq à élire à Iassy, et on a tout lieu de penser, qu'ils ne seront point choisis parmi des Boyards hostiles au Prince Michel Stourdza. Cette heureuse circonstance, qui annonce une bonne intelligence entre les électeurs et le Hospodar de Moldavie, qui, à mon avis, mérite leur confiance, va permettre à S. A. de s'occuper sérieusement de son voyage, pressée qu'elle est, d'aller rejoindre la Princesse en Allemagne. Son absence aura la durée de 3 à 4 mois.

Le Logothète de la justice Nicolas Cantacuzène, qui depuis la démission du Métropolitain, son oncle, ne pouvait plus longtemps se maintenir à son poste, a offert au Prince sa renonciation au Département dont il était le chef, et déjà on a nommé à cette fonction, M. Constantin Catardji, qui était président du Divan princier; cette présidence vacante, est briguée par beaucoup de candidats.

DCCCXXVI.

Billecocq către Guizot, despre relațiunile sale cu Domnul țării și despre aplanarea conflictului cu Englezii. București, 1842, 2 Mai.

(Consulat de Bucarest, 62, 45).

S'apercevant chaque jour davantage, que j'ai à peu près pénétré la mauvaise intrigue que cachait l'affaire d'Eliade, et me sachant un gré infini, de ne pas remplir la Principauté de mes récriminations et de mes doléances, après avoir été en butte à un pareil procédé, le Prince Ghika s'étudie depuis quelque temps, à me circonvenir par toutes les avances et tous les égards imaginables. Il a même essayé de me donner le change, en me faisant demander d'une manière indirecte, par une personne de sa société la plus intime, si ce ne serait pas à des intrigues du Consul général de Russie, qu'il devrait attribuer le moins d'assiduité dans mes visites. J'ai répondu avec le plus grand calme que, dans la situation élevée que m'a faite ici le gouvernement du Roi, je n'ai rien à demander à personne; ma carrière politique m'a trop longtemps placé au milieu des grandes affaires, pour que je m'exagère

1) Documentul precedent.

jamais le danger des petites; qu'au surplus, je ne comprends ma mission dans les Principautés du Danube, que pour contribuer à tout le bien qu'on peut y faire, et que mon seul vœu est, qu'on ne le rende pas impossible. Cette attitude, que les grands Boyards du pays auraient dû prendre dans leurs démêlés avec le Prince Ghika, au lieu d'appeler à leur aide des protecteurs étrangers, frappe à un si haut degré le hospodar et ses ennemis que, hier 1 Mai, jour de Pâques chez les Grecs, et jour de la fête de Sa Majesté le Roi des Français, ayant l'occasion de me recevoir avec tout le Corps Consulaire, et en présence de tous les grands personnages de la Principauté, il m'a dit, avec une intention très marquée et d'une voix élevée, qui ne lui est pas habituelle: „Recevez, Monsieur l'Agent, mes doubles félicitations en ce „jour, et après avoir agréé tous les vœux bien sincères que j'élève au ciel pour le „bonheur et la conservation du Roi, acceptez pour vous-même, l'expression de la „haute estime que je suis heureux de professer ici, solennellement, pour son digne „et loyal représentant".

Il était clair pour tout le monde, Monsieur le Ministre, qu'après avoir été tenu au courant de tout ce qui avait pu m'être rapporté sur l'affaire d'Eliade, il voulait, en me donnant un témoignage aussi public de sa considération et de son amitié, faire sentir à tous les assistants, que l'accomplissement des devoirs les plus sévères, n'était pas toujours incompatible avec le défaut d'éclat et le scandale.

Le gérant du Consulat général britannique a reçu, quelques heures avant la solennité dont je viens d'avoir l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, les réponses de Lord Aberdeen, relatives aux anciens démêlés du Cabinet anglais avec le Prince Ghika. Ces dépêches, qui annoncent que le gouvernement anglais est satisfait des réparations offertes par le Hospodar, et que M. Lloyd est autorisé à reprendre, avec le gouvernement valaque, les meilleurs rapports, sont arrivés précisément assez à temps, pour permettre au gérant du Consulat britannique et à tous ses employés, de se réunir au Corps Consulaire, à l'occasion des félicitations toujours offertes au Prince de Valachie, le jour de Pâques.

DCCCXXVII.

Iaşi, 1842, 2 Mai. Huber către Guizot despre alegeri, despre călătoria Domnului în Germania şi despre numirea logofătului Constantin Păşcanu, ca preşedinte al Divanului domnesc.

(Consulat d'Iassi, 59).

Les élections de Iassy ont répondu à l'attente du gouvernement. A l'exception d'une couple de députés, qui n'étaient pas compris parmi les candidats désignés, le Prince de Moldavie est satisfait de leurs nominations. On n'avait jamais vu figurer dans une Assemblée générale de Moldavie, tant de noms de la haute aristocratie, comme les Cantacuzène, les Mavrocordato, les Balsche, les Stourdza, les Catargiou, ni tant de notabilités honorables, que celles qui en font partie aujourd'hui. Les treize districts ont, le 22 Avril, offert 16 députés; huit jours après, la ville de Iassy avait nommé les siens, au nombre également de seize, en sorte que les deux Evêques de la Métropole, qui sont de droit députés, et l'Evêque de Romano, remplissant les fonctions du Métropolitain démissionnaire, ils forment ensemble les 35 membres dont se compose, d'après le Règlement organique, cette assemblée, qui toujours est présidée par le Métropolitain ou son substitut.

Aussi S. A., qui pendant cette semaine aura terminé ses travaux avec tous les chefs d'administration, sera prête à entreprendre son voyage projeté. A moins

d'évènements imprévus, il est vraisemblable qu'elle sera en route les premiers jours de la semaine prochaine, tant elle est pressée d'aller rejoindre la Princesse en Allemagne.

Une vacance restait encore, et elle vient d'être remplie; c'est celle de la présidence du Divan princier, à laquelle est appelé M. le Logothète Constantin Pachkano, un des grands Boyards de la Moldavie.

DCCCXXVIII.

Billecocq către Guizot, despre atitudinea Domnului față de el, despre vaporul rusesc de la Galatz, despre bandele de tâlhari din prejurul Giurgiului și despre depărtarea din slujbă a lui Teodoru. București, 1842, 21 Mai.

(Consulat de Bucarest, Dir. pol., 63, 89).

Le Prince Ghika, qui veut sortir à tout prix de la situation où l'a placé vis-à-vis de moi l'affaire Tavernier, passe successivement des marques publiques de son amitié, aux témoignages les plus secrets de sa confiance, et il vient de me remettre, il y a trois jours, comme la preuve la plus intime de l'expansion qu'il veut ramener dans nos rapports, le mémoire confidentiel qu'il a adressé au Cabinet de Pétersbourg, au sujet de l'adresse de l'Assemblée générale. Votre Excellence y verra l'argumentation la plus froide, la plus fastidieuse qu'on puisse imaginer, sur la série des faits qui ont amené la levée de boucliers de la Chambre des Députés valaques. Pensant probablement que cette œuvre ne satisfait nullement nos idées françaises, il s'est borné à ne faire de sa communication à moi, qu'un moyen de se montrer de nouveau sincère et confiant. Il paraît d'ailleurs croire, que ce mémoire agira fortement sur le Cabinet Russe. C'est-ce que nous ne tarderons certainement pas à apprendre.

J'ai laissé à M. Huber le soin de donner à Votre Excellence de plus amples détails, sur la présence à Galatz de la chaloupe canonnière Russe, dont j'ai annoncé l'arrivée dans ce port par ma dépêche No. 61. Je ne doute pas qu'il ne s'en soit acquitté, avec la plus grande exactitude. Comme complément aux renseignements qu'il a pu faire parvenir à Votre Excellence, je m'empresse de porter à votre connaissance, Monsieur le Ministre, qu'il résulterait des observations faites sur les lieux, qu'un déchargement quelconque a dû être fait à terre par ce bâtiment, sa ligne de flottaison ayant varié de plus d'un pied, dans l'espace d'une seule nuit.

Il a tout à coup paru, dans un ou deux districts de la petite Valachie, et aux environs de Giurgewo aussi, des bandes de voleurs, formant en tout une réunion de 45 à 50 individus. 13 d'entr'eux ayant exercé des violences contre quelques autorités, au nom de l'émancipation politique des paysans corvéables, le gouvernement valaque a pris les mesures les plus rigoureuses, pour arrêter ces mouvements et pour en bien connaître la source.

Le Député, aide de camp du Prince, dont ma dépêche No. 61, mentionnait la motion violente contre le grand Postelnik, vient, à la suite de l'enquête dressée sur sa plainte, d'être renvoyé du service.

DCCCXXIX.

București, 1842, Mai. Memoriul confidențial adresat de Domnul Țării Românești cabinetului din Petersburg, asupra situațiunii.

(Turquie. Bucarest I, 1841—42).

Avec l'année 1841 finissait la seconde période quinquennale de l'Assemblée générale, dont les membres sont régulièrement élus pour cinq ans, conformément au § 4 de l'art. 46 du Règlement organique. De nouvelles élections devaient donc avoir lieu, et les préludes de ces élections occasionnèrent, parmi ceux qui jouissent de ce droit politique, des mouvement sans exemple jusqu'à ce jour, dans ce pays. L'extension que l'Assemblée générale avait déjà donnée au sens de l'article susmentionné, et d'après lequel, il suffit de posséder une propriété foncière de quelle étendue ou qualité qu'elle soit, dans un district, pour le représenter, sans que l'on soit obligé d'y avoir son domicile, dût naturellement rendre ces mouvements plus actifs. Le gouvernement voyait cela non sans inquiétude, et quoiqu'il ne lui fut pas difficile de comprendre, quels étaient les motifs et le but de ces menées, à la tête desquelles figuraient les Boyards de premier rang opposés au gouvernement, les uns parcourant les différents districts, formant des réunions secrètes et affectant de proclamer de vastes projets d'intérêts politiques; les autres réunissant dans les Capitales, les Boyards propriétaires du dehors, pour les initier de même, disaient-ils, aux grands changement projetés; mais comme le gouvernement ne pouvait réprimer ces menées que par des mesures de sévérité, que les évènements du mois de Juillet à Ibraïla rendaient inopportunes, il dût se borner à observer attentivement ces démarches. Ce fut donc de cette manière, qu'eurent lieu les élections des députés de district, et toutefois, ces élections qui, bien appréciées, sont les seules qui représentent véritablement la population, qui sont la vraie expression de l'esprit et des intérêts du pays, se sont toutes faites en faveur du gouvernement et par conséquent seules, elles n'auraient jamais donné à l'Assemblée générale l'attitude qu'elle a prise ensuite. Il fallait que l'élection des 20 représentants du 1-er rangs Boyards eût lieu, avec toutes les circonstances extraordinaires qui l'ont accompagnée, pour que cette attitude devint possible: 63 boyards du 1-er rang formaient le collège électoral de ce corps, absorbé pour la plupart dans les passions et les intérêts individuels.

La manière dont on commença à procéder à ces élections porta, dès les premières opérations, plusieurs membres à se retirer, de sorte que vers le milieu des opérations de ce collège, il se trouva réduit à 37 membres. 26 d'entr'eux se virent obligés de protester formellement contre ces élections, par suite des irrégularités qui s'y commettaient et spécialement, ainsi qu'ils l'exposent dans leur protestation: 1° parce que les bulletins demandés à l'occasion d'une vérification des suffrages avaient été anéantis, par le fait abitraire de quelques-uns d'entre eux. 2° parce que le nombre des électeurs avait considérablement diminué, au milieu des opérations; et 3° parce que l'un des secrétaires légalement élus, avait été arbitrairement remplacé par surprise, dans ses fonctions. Le gouvernement aurait pu, il aurait dû même, en vertu de cette protestation, casser ces élections; il ne le fit pas, et cédant à l'avis du Consul général de Russie, il les accepta, en appelant en même temps l'attention du Métropolitain sur toutes ces irrégularités, et lui représentant qu'en qualité de Président du Collège et de l'Assemblée générale, il se trouvait responsable de tout ce qui pourrait en résulter. Il est curieux d'observer ici, que, tandis qu'une protestation signée par 26 membres sur 37, n'a pas paru devoir être prise en considération, il a suffi de la protestation de quatre membres contre 27, pour faire annuler par l'Assemblée générale elle-même, les élections du district de

Prahova. C'est ainsi que les 29 boyards élus, arrivèrent à l'Assemblée générale, avec cet encouragement que devait naturellement leur donner un pareil état de choses, et il était dès lors facile de prévoir, que l'abandon de tant de boyards, protestant en forme, et la condescendance ménagée à l'égard des autres, finiraient par frapper de découragement les bien-pensants d'entr'eux. L'esprit et le dessein d'une assemblée ainsi formée, ne pouvaient être méconnus; on y voyait en tête des hommes qui étaient systématiquement déclarés les ennemis du gouvernement, pour avoir peu auparavant encouru sa disgrâce, par suite des concussions dont ils s'étaient rendus coupables. Son but était de noircir le gouvernement aux yeux du public, et selon eux, d'éveiller les esprits. A une pareille assemblée, le gouvernement n'avait à opposer que la conscience de son innocence et une sage patience. Mais ni l'une ni l'autre n'ont pu arrêter un dessein préparé de longue main, et cette assemblée présente aujourd'hui l'étonnant spectacle, d'hommes qui, il y a à peine quelques mois, étaient encore, soit dans la partie administrative, soit dans la partie judiciaire, les organes de cette administration tant décriée par eux, et qui s'arrogent encore le doit d'être les arbitres des actes dont, d'après leur aveu, ils auraient été les seuls coupables, réunissant ainsi dans leur personne, les éléments incompatibles du vice dans l'exercice du pouvoir, et de la vertu dans celui des attributions de membres à l'Assemblée. C'est ainsi que les deux Boyards, qui seuls ont administré les finances dans toute cette période tant incriminée par eux, figurent comme membres de la commission des finances, à laquelle ils doivent rendre compte de leur gestion et c'est ainsi que, ce qui faisait auparavant l'objet de réunions secrètes, a été mis au grand jour dans toute son étendue, dans la séance du 14 février, où, sous le prétexte de l'adresse en réponse au discours d'ouverture, on a rédigé l'accusation formelle du gouvernement Princier.

Le gouvernement avait eu connaissance de l'esprit de cette réponse, mais comme le Consulat général avait promis que cette réponse ne renfermerait aucune attaque contre la dignité du gouvernement, et que l'on s'y bornerait à relater quelques objets qui exigeaient des redressements, le gouvernement consentit à ne rien entreprendre pour la prévenir. Loin de là. Jusqu'au moment de la lecture de cette adresse dans le sein de l'assemblée, il empêcha même nombre de députés d'y faire la moindre opposition, et c'est la principale raison qui a pu faire passer dans l'Assemblée, une attaque aussi directe contre le chef du gouvernement.

Passons à l'examen de cet acte de l'Assemblée. Qu'une semblable démarche ait eu lieu au moment même des évènements d'Ibraïla, ce n'est ici qu'un cas purement fortuit; mais il est évident que l'Assemblée générale s'est refusée à prendre en considération, combien une pareille coïncidence tendait à jeter dans les esprits malveillants ou timides, des rapprochements évidemment préjudiciables au bon ordre et à la tranquillité publique. L'acte de l'Assemblée se base sur l'article 54 du Règlement organique. Cet article lui donne le droit de porter, par des rapports, à la connaissance du Prince, les abus qui se commettent et les doléances du pays, et en cas de besoin, d'en rapporter aux deux Cours, en indiquant les moyens d'y remédier. Comment l'Assemblée s'acquitte-t-elle aujourdhui de ce droit? Indique-t-elle un seul lieu où les faits se sont accomplis? propose-t-elle un seul moyen d'y remédier? Nullement, tout est généralisé, tout doit donc être dans le vague. Aucun document, aucun compte n'a été l'objet d'un examen, aucun des points qui ont fait l'objet des attaques de l'Assemblée, n'a été discuté. Les plaintes de la population, qui retentissent d'une extrémité de la Valachie à l'autre, contre des propriétaires ou leurs représentants, plaintes que j'ai constamment signalées à l'Assemblée, depuis 1837 jusqu'à l'année dernière, en demandant les moyens d'y remédier, sont passées sous silence; les milliers de suppliques, preuves matérielles des véritables griefs du peuple, sont rejetées sans pudeur, et remplacées par des accusations gratuites; et au lieu de mettre sous les yeux du Prince, par un rapport, d'après l'ancien usage, des faits

résultant d'un examen sévère et les véritables besoins du pays, ainsi que le veut l'article du Règlement organique, l'Assemblée, entraînée par quelques individus, commence ses opérations, en introduisant un usage étranger, sans admettre au moins les règles observées dans les pays, qu'elle veut imiter, et où une pareille réponse devient l'objet d'une discussion entre les chambres et les membres de l'administration, d'abord paragraphe par paragraphe, puis en général sur l'ensemble. Mais ici, l'Assemblée générale a refusé d'entrer dans aucune explication avec les représentants du pouvoir, et elle leur a même interdit la parole, tandis que notre legislation n'abandonne à l'Assemblée, aucune affaire publique, sans la participation du gouvernement; ainsi, violant ouvertement la loi et les usages, juge et diffame à la tribune l'administration, qui dans cette position ne se présente plus que comme un accusé devant ses juges.

L'Assemblée générale fait remonter ce qu'elle appelle la malheureuse situation du pays, à 7 années; il n'est pas difficile de comprendre, que l'indication de de cette période n'a d'autre but que de saper dans ses fondements le Pouvoir Princier existant; mais l'Assemblée générale actuelle ne peut légalement démentir tout ce que les assemblées précedentes ont consacré, par des expressions de reconnaissance, relatives aux actes du gouvernement, jusqu'à la fin de 1839; elle ne pouvait légalement condamner les opérations financières de l'administration, jusqu'à la fin de cette même année, lorsque toutes ont été approuvées et consacrées en définitive. L'Assemblée générale actuelle est d'autant moins fondée à proclamer en termes généraux, que tout ce qui, peu d'années auparavant, a été établi avec tant de peine pour la prospérité du pays, a tourné à son détriment, puisqu'en même temps elle témoigne de l'accroissement des revenus, provenant de l'augmentation des familles contribuables, de l'élévation du produit des douanes et autres, et avoue ainsi sans le vouloir, la sollicitude que le gouvernement voue aux intérêts publics, qui ne peuvent découler que du bien-être des particuliers; tout comme le commerce, dont l'augmentation des douanes atteste le progrès, ne peut prospérer que par les soins les plus assidus, le calme et une bonne administration.

Le gouvernement Princier s'est constamment attaché à marcher sur les traces de celui qui l'a précédé, et à développer tous les germes de prospérité qu'il avait semés, sans jamais avoir eu toutefois la prétention de l'égaler, puisqu'il n'en avait ni les ressources, ni les moyens. Mais si les efforts du gouvernement n'ont pu réussir en tout, autant qu'on aurait pu le désirer, on ne saurait lui en faire un crime; il a récompensé les bons fonctionnaires, il a puni les mauvais, autant que cela a été en son pouvoir, autant qu'il l'a pu, disons-nous, car en cette matière, son pouvoir se trouve fort restreint par les raisons qui suivent:

Dans toutes les branches de l'administration se trouvent des boyards, les uns avancés en âge, dans les cours supérieures et dans les hautes fonctions; les autres jeunes, leurs parents, dans les fonctions secondaires et les tribunaux inférieurs; s'il se commet des abus, il s'en suit tout naturellement, que ce sont eux qui s'en rendent coupables. Comment le Prince punirait-il le juge prévaricateur ou l'administrateur concussionnaire, lorsque punir, il doit le juger au préalable, et les juges sont ceux mêmes que l'impunité intéresse. Aussi un code criminel, qui seul prévoit ce cas, a été présenté à l'Assemblée générale sous l'administration provisoire, et reste sans examen dans les archives, malgré les réclamations réitérées du gouvernement. Aussi Mitika Philipesco, reconnu par ses juges chef de la conspiration, n'a été condamné qu'à la majorité d'une seule voix, à une légère détention, lorsque ses simples adhérents ont été condamnés à la peine des travaux forcés. De là, Mérichesko, reconnu meurtrier par les juges, est pleinement absous; mais ce qui est pire encore, c'est que le gouvernement, loin de pouvoir punir le prévaricateur et l'infracteur d'une classe supérieure, doit le ménager et le récompenser au milieu même de ses méfaits, pour ne point s'en faire un ennemi à l'Assemblée

générale, où la loi exige la présence d'hommes *les plus recommandables par leur patriotisme et leur vertu;* et nonobstant, cette Assemblée se compose pour la plupart, d'hommes rejetés par le gouvernement, en punition de quelques fautes, ou de mécontents, pour ne point avoir obtenu telle ou telle fonction.

Le gouvernement de Valachie est comptable de ses actes, toutes les fois qu'il est appelé à en rendre compte, dans un esprit d'utilité publique et dans l'intérêt du bon ordre; mais lorsque le pouvoir est réduit à se présenter en accusé à la barre de l'Assemblée générale, lorsqu'on lui interdit même la parole pour répondre aux accusations dont il est l'objet, lorsqu'il invoque en vain la loi, et lorsque le Pouvoir n'a ici aucun des moyens dont disposent les gouvernements constitutionnels, pour éclairer le public, en appeler à son bon sens, réunir dans l'Assemblée des hommes investis de l'opinion générale et propres à offrir des garanties, soit au pays, soit au gouvernement, et neutraliser ainsi l'accusation dont il est aujourd'hui l'objet, à la face du public, alors d'après les droits politiques qui nous régissent, il n'est plus comptable qu'aux deux Cours, qui garantissent le repos et le maintien du bon ordre dans ces deux Provinces, et par conséquent, protester auprès d'Elles, contre un pareil mépris des lois et de toutes les convenances.

Le gouvernement a dès l'origine, porté à la connaissance du Ministère Impérial, les difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de ses devoirs. Ces difficultés proviennent de sa position vis-à-vis de la population et de l'Assemblée générale, dans le nouvel ordre des choses. Sans avoir les moyens de l'administration provisoire, il a été appelé à consommer la réforme, à réaliser des dispositions devant lesquelles elle s'était elle-même arrêtée. En preuve, nous ne citerons ici que les efforts qu'elle n'a cessé de faire, pour combattre la tendance de la part de la majeure partie des propriétaires, à une autorité discrétionnaire sur le cultivateur, et les différentes combinaisons qu'elle a essayé d'employer, pour régler la marche des affaires judiciaires, combinaisons que l'expérience neutralisait aussitôt que conçues; tant qu'enfin, l'administration provisoire, désespérant de pouvoir jamais y remédier, et ne sachant plus où trouver de garanties, elle statua que toutes ses confirmations judiciaires, qui devenaient inapplicables aux termes de l'art. 324 du Règlement organique, seraient soumises à la révision du Prince, et ce sont là exactement, les difficultés que rencontre le gouvernement actuel, soit dans la partie administrative, soit dans la partie judiciaire.

Les articles 140, 141, 142 et 143 du Règlement organique déterminent les droits et devoirs réciproques, entre les propriétaires et le cultivateur; mais ces articles ne concernent que certaines étendues de terrain, que certain nombre de bestiaux, et toute différence de position locale et de besoin du villageois est devenue, entre les mains d'un grand nombre de propriétaires avides, ou de leurs fermiers, une source intarissable d'abus et de vexations contre le paysan. Sous le prétexte d'arrangements volontaires, que le paysan, attaché administrativement à sa commune et ne pouvant aller chercher ailleurs des conditions meilleures, est contraint d'accepter à son détriment, la loi spéciale, non seulement ne lui offre plus aucune garantie, mais dénaturée elle-même tous les jours, elle est en général menacée de tomber en désuétude, et d'encourir définitivement la prescription et les obstacles apportés aux développements naturels, dans la seule branche qui constitue l'unique industrie indigène, rendent ces circonstances graves et le mal plus sensible de jour en jour.

Les neuf dixièmes des suppliques qui parviennent chaque jour au gouvernement, ont trait à des réceptions de cette nature. Dès l'année 1837, j'ai appelé l'attention de l'Assemblée générale sur cet objet, sur l'urgence d'arrêter le mal. Je lui ai demandé des dispositions propres à régulariser et à concilier les intérêts réciproques du propriétaire et du cultivateur, car l'état agronome du pays fait de

cet objet un principe vital, qui ne saurait être lésé, sans porter atteinte au bien-être général et compromettre par conséquent le repos public.

Mais jusqu'à ce jour, les efforts du gouvernement ont été infructueux, et les refus ne sont fondés, que sur le prétexte que les autorités, ayant le droit d'homologuer les actes d'arrangements passés entre les cultivateurs et les fermiers, peut rejeter ceux qui seraient illégaux. Mais d'abord, l'Assemblée ayant établi en principe, que tous les arrangements présentés au nom du propriétaire ou de son fondé de pouvoirs, seront admis de droit, tout arbitraire reste irrépréhensible par le gouvernement.

Secondement, il est matériellement impossible à l'autorité, d'entrer dans l'examen régulier de chacun des points de ces arrangements, dans toute l'étendue des localités, et de là résulte, en troisième lieu, que le gouvernement doit malgré lui, devenir l'instrument de l'accomplissement des transactions, même les plus iniques, d'abord parce que l'Assemblée a fait passer en loi, que l'autorité aurait à veiller à ce que le cultivateur liquide exactement toutes ses redevances à la fin de l'année, et en second lieu, parce que l'apparence d'une indifférence du gouvernement à ce sujet, peut amener une collision générale entre les cultivateurs et les propriétaires ou leurs fermiers.

Loin d'apprécier une urgence, prouvée par plusieurs milliers de preuves matérielles, c'est-à-dire les pétitions des cultivateurs, l'Assemblée a même ôsé dans son adresse, la révoquer en doute, et là où elle en est convenue en partie, elle l'a attribuée à la corruption générale des sous-administrateurs, qui après avoir été élus par les propriétaires eux-mêmes, restent encore sous leur influence, tantôt intimidés par de pareilles accusations, tantôt menacés par des motions faites dans l'Assemblée, d'abolir les fonctions des sous-administrateurs et de les conférer aux propriétaires de chaque commune. Telle est la position du Pouvoir, dans la partie purement administrative.

Les difficultés dont est entourée la partie judiciaire, découlent essentiellement de la même situation du gouvernement. Les juges, surtout les membres des Cours supérieures, sont nécessairement pris parmi les Boyards de la première classe, qui ayant en même temps le droit de faire partie de l'Assemblée générale, sans nulle distinction de moralité ni de capacité, affectent une indépendance absolue, et se trouvent par conséquent, en position de résister à toute mesure que le gouvernement prendrait contre l'arbitraire; et tandis que la population, habituée de tout temps, à attendre justice du Prince, continue à s'adresser encore à lui, à cet effet, bien que sa position ne soit plus la même. L'Assemblée incrimine aujourd'hui l'immiction du Pouvoir dans la partie judiciaire, immiction qui lui est imposée par la loi, et qui toutefois se borne à des observations, sur des défauts de forme ou d'application de la loi, dont ces mêmes juges restent les seuls appréciateurs.

La faiblesse du gouvernement, luttant pendant de longues années, sans succès, contre ces difficultés, ne pouvait plus être dissimulée, et devait naturellement éveiller l'esprit de malveillance et d'anarchie. De nombreuses copies de cette adresse subversive ont été colportées et répandues dans toutes les villes et bourgs, par des émissaires envoyés ad-hoc. Dans toutes les séances, où l'Assemblée a pu trouver des prétextes pour dénaturer une affaire, la tourner au préjudice du gouvernement, et renouveler contre lui par là, le scandale de ses accusations, une foule d'individus, appartenant exactement à la lie de la population, ont été introduits dans la salle; et dès qu'une fois l'Assemblée a adopté pour base dans son adresse, un système d'incrimination sans réserve, il est évident qu'elle emploiera tous ses efforts, pour ne pas se démentir dans les détails de ses opérations.

Le gouvernement de Valachie ne prend pas sur lui, de répondre de tous ses employés, et si la chose est difficile pour tout autre état, combien ne doit-elle pas l'être parmi nous, où l'entrée aux emplois est considérée comme un droit

appartenant exclusivement à la classe nobiliaire, et où pour la plupart, l'état moral de cette classe, ne peut qu'accroitre la difficulté; mais s'il est démontré, que le bien-être matériel du pays est un fait incontestable, d'après les témoignages de l'Assemblée, qui a été forcée de le reconnaître, dans l'aveu qu'elle fait elle-même du l'accroisement de tous les revenus publics, il l'est également que, plusieurs employés, surtout parmi les subalternes, sont systématiquement accusés et persécutés, pour que la crainte de la faction l'emporte en eux, sur le devoir de l'obéissance, et il ne peut être moins avéré, qu'on ne saurait placer parmi les bons fonctionnaires, des hommes, qui d'un côté font un crime au gouvernement de leurs propres actes, et de l'autre, éludent leur responsabilité, par les positions qu'ils se sont ménagées dans les bureaux de l'Assemblée générale, et ne peuvent par conséquent, offrir aucune espèce de garantie, soit d'impartialité, dans l'examen des affaires qui leur sont présentées, soit de sincérité, dans les améliorations qu'ils affectent de réclamer.

L'Assemblée ayant déjà prouvé au public, que le gouvernement est dans l'impuissance de la maintenir dans le cercle de ses attributions et de ses devoirs, puisque l'ayant citè à sa barre, elle a même pu lui refuser la faculté de se justifier, est parvenue à jeter dans les esprit, la conviction que la position du Prince est précaire, et que son heure a enfin sonné. Dans un tel état des choses, et comme Prince responsable, et comme simple habitant, intéressé par mon existence privée et celle de ma nombreuse famille, au maintien de la tranquillité publique, je n'hésiterai pas à déclarer que l'esprit subversif, qui a aussi étendu ses ramifications dans le pays et qui agit sur l'Assemblée, à l'insu même de la plus grande partie de ses membres, ne saurait ne pas trouver dans une pareille situation, des chances qu'il désire depuis longtemps rencontrer; et c'est en m'acquittant d'un devoir sacré, que je réclame la puissante assistance des deux hautes Cours.

DCCCXXX.

Billecocq către Guizot, despre situația critică a Domnului și sprijinul ce-i acordă agenții francezi, despre misiunea lui Duhamel și despre urmările afacerii dela Brăila. București, 1842, 31 Mai.

(Consulat de Bucarest, 64, 89).

La situation du Prince Ghika devient chaque jour plus embarrassante et plus précaire. Sans parler des tracasseries que continue à lui donner l'Assemblée générale, où le ton des discussions de tous les jours, n'est qu'une paraphrase de la trop fameuse adresse, l'enquête sur les évènements d'Ibraïla soulève à chaque instant des questions de juridiction Consulaire, qui compliquent ses rapports personnels avec les Agents russes, autrichiens et grecs, et pour surcroît de soucis et de peines, son chargé d'affaires à Constantinople lui mande, que les intrigues Moldaves sont au moment de compromettre auprès du Divan, les chances de la durée de son règne.

Au milieu de cette situation, que je viens de m'attacher à retracer, toute grave qu'elle est, dans quelques lignes, une lueur d'espérance a tout-à-coup éclairé le sombre horizon qui environne le Hospodar valaque, et ce commencement d'un jour plus favorable, il l'atribue à la France. Voilà comment il m'a expliqué lui-même l'incident qui, selon lui, lui impose de nouveaux devoirs de reconnaissance envers le gouvernement du Roi. Un exprès venu de Constantinople, au moment où il y croyait ses intérêts le plus compromis, lui annonce qui Sarim Effendi, parlant à son chargé d'affaires Aristarqui, de l'état des choses en Valachie, l'aurait chargé

d'apprendre, aussi promptement que possible, au Prince Ghika, que la Porte *aujourd'hui*, *„mieux informée par des personnes prises parmi les plus considérables de Constan-„tinople*, de la véritable cause des intrigues qui agitent le pays valaque, *aviserait „prochainement au moyen de rendre à chacun la justice qui lui est due.*"

Le Prince Ghika, assurant qu'il croit reconnaître, en cette circonstance, l'action de M. de Bourqueney, encouragée, excitée, dit-il, par la correspondance bienveillante de l'Agent français à Bucarest, et affectant peut-être un peu trop de voir, cette même action tout à fait isolée à Constantinople, m'a recommandé expressément de faire parvenir immédiatement au Ministre du Roi, après l'avoir acceptée pour moi-même, l'expression de sa plus profonde reconnaissance.

Je ne cacherai pas à Votre Excellence que, connaissant comme je puis le faire, après deux ans de séjour, ce terrain, si souvent miné par les embûches de l'ancienne politique fanariote, la démarche du Prince Ghika a eu pour premier résultat, de me mettre d'abord fort en garde, contre cet emportement si spontané de sa gratitude. Le piège, en effet, pouvait être encore là, Monsieur le Ministre, comme dans l'affaire Tavernier, et j'ai de suite pensé que, craignant de se trouver quelque jour en présence de ses accusations réitérées contre les Agents Russes dans les Principautés, surtout contre M. de Daschkoff en particulier, il n'avait d'autre but, en faisant cette démarche, que de constater sans retard à Constantinople, par des remerciements officiels, adressés là en son nom, que c'était surtout au zèle et à la chaleur des agents français pour ses intérêts, qu'on devait attribuer les plaintes élevées avec tant d'amertume, contre les employés de l'Empereur. Pour ne pas, cependant, me donner aux yeux de Votre Excellence plus d'*apercevance*, que je n'en ai réellement, je dois m'empresser de dire, qu'une lettre particulière de Pétersbourg, venue fortuitement à ma connaissance, et qui annonçait l'arrivée prochaine à Bucarest de M. le Baron de Lieven, comme envoyé Impérial, donnait à mes habitudes de prudence et de prévision, sur cette terre toute exceptionnelle en fait de ruse et de tromperie, un caractère particulier de réserve et d'observation.

Je me suis alors contenté de répondre au Hospodar que, si sa reconnaissance portait sur la clarté, sur la vérité, sur la lumière, que je m'étais appliqué à jeter dans mes rapports à Constantinople et à Paris, sur les faits au milieu desquels nous vivions depuis six mois en Valachie, j'en acceptais les témoignages sans réserve; que, dans ce cas, cependant, mon devoir encore était de déclarer, que je ne les méritais pas tout seul, Bucharest étant la résidence d'autres agents étrangers, parfaitement bien informés, doués d'une grande expérience des affaires de ce pays, qu'ils habitent la plupart depuis beaucoup plus d'années que moi. J'ai ajouté que M. de Bourqueney connaîtrait certainement par moi, cette spontanéité de sa bonne impulsion envers lui, mais, qu'encore une fois, si je songeais à accepter de tels remerciements pour lui tout seul, le bon esprit du Ministre du Roi auprès de la Porte Ottomane, le porterait, sans aucun doute, à ne prendre que la part qui pouvait justement lui revenir, dans la circonstance dont il me parlait. Cette conversation, Monsieur le Ministre, a eu lieu il y a deux jours, après minuit, chez le Prince Michel Ghika, frère du Prince régnant, seul présent à ce curieux et intéressant entretien. Deux ou trois heures après, *dans la même nuit*, est arrivé l'envoyé de l'Empereur, qui n'est pas le Baron de Lieven, mais M. le général Duhamel, revenu depuis peu de la Cour de Téhéran, où il a été deux ans Ministre de l'Empereur Nicolas. J'aurai soin, dès que j'en serai instruit moi-même, de faire connaître à Votre Excellence le but de la mission qui conduit ici ce diplomate.

On croit être certain ici, Monsieur le Ministre, que les évènements d'Ibraïla, amenant deux fois en six mois des massacres, qui ont eu du retentissement en Europe, sont devenus à Paris, de la part de Votre Excellence, et en Angleterre, de la part de Lord Aberdeen, l'objet des interpellations les plus positives et les plus sévères aux Ambassadeurs de Russie.

DCCCXXXI.

Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Duhamel și a lui Șechib-Efendi. București, 1842. 10 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 65, 97).

Le général Duhamel, dont j'ai eu l'honneur d'annoncer par ma dernière dépêche à Votre Excellence, l'arrivée à Bucharest, paraît être chargé par l'Empereur Nicolas, de faire entendre les paroles les plus comminatoires au Prince Ghika, s'il ne se soumet pas, à tout ce que le Cabinet de Pétersbourg à l'intention d'exiger de lui. Prenant de prime abord l'adresse de l'Assemblée pour programme, il doit passer en revue tous les griefs qui y sont articulés. C'est au moins là, Monsieur le Ministre, le bruit qui court dans le monde politique de Bucharest. M. Duhamel ne dit d'ailleurs rien de sa mission, et Votre Excellence conçoit que personne, et les Agents étrangers moins encore que les Valaques eux-mêmes, ne le lui demande. Revêtu du titre de général, il a commencé, bien que ses antécédents l'ayent plus fait connaître dans les affaires diplomatiques qu'à la guerre, par témoigner le désir d'examiner la milice valaque, dont on dit qu'il a été fort mécontent, sous le rapport de la tenue et des exercices. Les Valaques sont les premiers à abandonner toute prétention à cet égard, et le cercle politique dans lequel ils sont appelés à opérer militairement, a tracé à l'avance l'étroite limite du développement de leurs habitudes belliqueuses. M. Duhamel ne s'est pas fait jusqu'à présent ici, la réputation d'adoucir par ses manières et par ses formes, le ministère de rigueur qu'il est peut-être appelé à remplir. On lui reproche généralement des allures insolentes et altières, et même vis-à-vis des femmes. M. Duhamel s'abouche du reste journellement ici, avec les coryphées de l'opposition, et c'est presque sous leur dictée, qu'il doit avoir présenté au Prince Ghika, une liste de nouveaux Ministres. Ces Ministres étaient tous choisis dans les rangs des rédacteurs de l'adresse. Le Prince les a refusés, et son choix paraît être tombé sur des Boyards, qui ne sont pas députés à l'Assemblée générale. On cite M. Stirbey, aujourd'hui à Paris, comme Ministre de l'Intérieur, à la place du frère du Prince, le Prince Michel Ghika; M. Constantin Soutzo, aujourd'hui contrôleur des finances, comme Ministre des Affaires Etrangères, à la place de M. Constantin Cantacuzène, et enfin *le Colonel Kimpiniano*, passé de ses désastres politiques, au degré le plus fervent du partisan russe, comme contrôleur des finances. Le travail de M. Duhamel en était là, quand un courrier de Constantinople a annoncé, que sur la seule nouvelle de l'arrivée d'un envoyé Impérial à Bucharest, le Sultan se décidait à envoyer aussi, de son côté, son ancien Ambassadeur en Angleterre, Chekib-Effendi, comme commissaire extraordinaire de la part de la Turquie. M. Duhamel, tout ému de cet incident, qu'on attribue à tort ou à raison aux conseils et à l'influence des Ambassadeurs des grandes Puissances à Constantinople, s'est rendu chez le Prince Ghika, lui a dit que son courrier était en voiture, et lui a demandé «*s'il devait apprendre à l'Empereur, que les nouvelles de Constantinople „arrêtaient ou non l'exécution des volontés impériales*".

Le Prince Ghika, agissant sous l'empire de la stupeur, dans laquelle il est tombé depuis le commencement de ces évènements, s'est borné à dire „que la volonté de l'Empereur fut faite". Il a renvoyé de son conseil son frère Michel Ghika et le Postelnik Cantacuzène, pour les remplacer par les Boyards que j'ai nommés plus haut, et les choses en sont là. Chékib-Effendi doit être bien près d'Ibraïla aujourd'hui. Le Prince Nicolas Soutzo, un des principaux juges du Divan princier, est allé au devant de lui, comme Mihmandar.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que dans des conjonctures aussi graves, Chékib-Effendi ne se présente chez moi, porteur de quelque dépêche de M. le B-on de Bourqueney; mais s'il en était autrement, c'est-à-dire s'il venait les mains

vides, Votre Excellence voudra peut-être bien comprendre, que mon attitude demeure tout-à-fait réservée, jursqu'à ce qu'elle ait eu la bonté de décider Elle-même, quelle ligne de conduite il convient au Gouvernement du Roi que je suive, en présence d'évènements d'une nature aussi délicate.

DCCCXXII.

Terapia 1842, 10 Iunie. Bourqueney către Billecocq, cu instrucțiuni asupra misiunii lui Șechib-Efendi.

(Consulat de Bucarest, 68).

Chekib-Effendi, membre du Conseil de Justice, et ancien Ambassadeur à Londres, se rend à Bucharest, avec une mission du gouvernement ottoman.

Dans l'état des affaires de la Valachie, la Porte ne pouvait faire un choix plus convenable, que celui d'un homme déjà mêlé aux affaires de l'Europe, par un souvenir d'une longue et difficile négociation.

Chekib-Effendi a désiré que je le misse en rapport avec vous. Son désir est d'entretenir ses meilleures relations, avec le représentant du gouvernement du Roi à Bucharest.

Vous pourrez, Monsieur le Consul général, répondre par votre empressement à l'empressement que m'a témoigné l'envoyé de la Sublime Porte, et par votre confiance, à celle qu'il vous montrera pendant son séjour à Bucharest.

Nous ne sommes en Valachie, que des observateurs intéressés, comme toute l'Europe, au rétablissement de l'harmonie du pouvoir public : c'est là le seul caractère de notre politique. C'est également le but que semblent se proposer en ce moment, les deux puissances, que concernent plus directement les affaires des principautés. Tout ce que conduit à ce but, est dans votre rôle. Vous l'avez déjà compris, et je suis d'avance certain, que vous continuerez à conformer strictement votre conduite à ce principe général.

DCCCXXXIII.

București, 1842, 14 Iunie. Billecocq către Guizot, despre amestecul lui Duhamel în administrația țării, despre Mavros și despre comisarul turcesc Șechib-Efendi.

(Consulat de Bucarest, 86, 97).

Chacun se demande ici, ce que le général Duhamel laissera à faire au Commissaire extraordinaire qui vient de la part de la Turquie, s'il nomme seul les nouveaux Ministres du Prince Ghika, et on répond assez plaisamment, que sans doute, on lui réserve la nomination du Ministre des affaires Ecclésiastiques, puisque, protégé par la qualité de beau-père du Baron de Ruckman, ancien Consul général de Russie à Bucharest, M. Constantin Balatchano, titulaire de cette place, est à peu près le seul, dont on n'ait pas annoncé le changement. M. Duhamel, qui se donne ici pour un envoyé de paix et de conciliation a, en outre, fait un singulier choix, dans la personne de M. le Colonel Kimpiniano, pour contrôleur des finances. Si la raison de ce choix est que la vie politique de M. Kimpiniano se soit passée à contrôler toujours, à coup sûr, aucune nomination ne pouvait mieux convenir.

Mais on ne doit cependant pas oublier, Monsieur le Ministre, que ses actes publics d'opposition et de critique contre le gouvernement du Prince Ghika, l'ont rendu lui-même tour à tour, le personnage le plus ridicule et le plus malencontreusement sérieux ; ridicule, quand, voulant se montrer à l'Europe comme régénérateur des Moldo-Valaques, il a pris pour introducteur à Paris et en Angleterre, M. Félix Colson, l'ancien secrétaire particulier de M. le Marquis de Chateaugiron ; malencontreusement sérieux, quand ses ridicules tentatives l'ont fait prisonnier de l'Autriche à son passage en Transylvanie, et prisonnier de la Porte pendant quinze mois, aux Monastères de Martzinéni et de Plomboïta. L'Agent d'Autriche, qui représente ici une puissance qui compte aussi de nombreux sujets valaques, n'aurait pu envisager cette nomination du Colonel Kimpiniano, que comme une palinodie dangereuse en soi, et, de plus, offensante pour sa Cour, si le courrier d'aujourd'hui ne lui avait apporté une dépêche du Prince de Metternich qui, lui annonçant la mission de M. le général Duhamel comme une mission de paix et de conciliation, ne lui donne l'ordre de la soutenir en toute circonstance. L'embarras de M. de Timoni doit être grand, Monsieur le Ministre, car avec sa vieille expérience d'un pays où il réside depuis 10 années, il pense tout naturellement que, qui veut la fin veut les moyens, et à ses yeux la nomination du Colonel Kimpiniano ne peut paraître dictée par des idées d'ordre et de conciliation. Mais, dit-on, les choix de M. le général Duhamel portent, pour excuse de leur bizarrerie, comme par exemple celui du Colonel Kimpiniano, la probité et le désintéressement des vues qui mènent à éliminer des conseils du Prince, des Ministres qui, comme M. Michel Ghika et M. Constantin Cantacuzène, ne se retirent pas des affaires avec les mains pures. Dans ce cas, M. Duhamel, car Votre Excellence remarquera qu'il n'est plus question de M. de Daschkoff, regardé ici généralement comme l'homme le plus faible et le plus incapable, aurait dû commencer, s'il avait voulu convaincre le public des deux Principautés de ses intentions honnêtes et conciliatrices, aurait dû commencer, dis-je, par prendre sur lui, de casser du même coup qui fait tomber Mrs. Ghika et Cantacuzène, le directeur des quarantaines russes dans le deux Principautés, Mr. le Conseiller d'Etat Mavros, une espèce d'aventurier, dont je n'ai jamais consenti jusqu'ici à prononcer le nom dans mes dépêches, et qui, après avoir été corrigé de la main, et du pied même, du général Kisseleff, comme dilapidateur, a exercé dans les intrigues des six derniers mois à Bucharest, l'action la plus impudemment apparente et la plus active, et demeure encore, malgré ces odieux stigmates, le pivot sur lequel s'exerce ici, l'œuvre de la protection du Consulat Russe à l'égard des deux Principautés. Je ne dis pas, Monsieur le Ministre, que la mission de M. le Général Duhamel s'exerçant, avant tout, sur les débris de M. Mavros, et en dehors du cercle d'incapacité de M. de Daschkoff, en second lieu, n'eût peut-être conquis plus de convictions et rallié plus de partisans, si, surtout, ainsi que je le disais à Votre Excellence par ma dernière dépêche, il avait su, dès le premier abord, par ses formes, trouver le moyen de mieux adoucir un ministère de rigueur. Mais Alexandrie et la Cour de Téhéran apprennent assez mal, les airs qui conviennent à tout diplomate, et plusieurs anecdotes qui circulent, démontrent que M. le général Russe Duhamel se trompe ici de 70 ans; les seules apparences d'une réminiscence de Souwaroff, vont mal en 1842, à un général Russe, parfaitement dépourvu d'illustration militaire, et, surtout, quand son nom français lui imposerait des devoirs particuliers, de bonnes manières et de politesse. M. de Timoni sera donc assez embarrassé, je crois, Monsieur le Ministre, à soutenir la mission du général Duhamel qui, dès le commencement, l'a compromise, non seulement par ses formes, mais, ce qui est plus sérieux, par ses actes.

Chékib-Effendi doit être à la quarantaine d'Ibraïla; le vice-Consul d'Angleterre à Bucharest, titulaire aussi du poste d'Ibraïla, songeait à aller au devant du commissaire Impérial turc, pour le féliciter.

Il m'a demandé conseil. Je lui ai répondu, sans hésitation, que j'aurais été enchanté d'apprendre qu'il était déjà, dans ce but, sur la route d'Ibraïla; mais que, puisqu'il me demandait de le conseiller, ce qui supposait qu'il était sans instructions à ce sujet, je regardais ce voyage comme une démonstration trop significative, dans les circonstances délicates où nous nous trouvions, pour que, sans ordre de ses supérieurs et sur le seul bruit de l'arrivée d'un commissaire turc en Valachie, il prit sur lui de lui aller porter ses salutations, à cinquante lieues.

DCCCXXXIV.

București, 1842, 21 Iunie. Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Şechib-Efendi, faţă cu aceea a lui Duhamel, despre retragerea lui Mihail Ghica şi despre instrucţiunile primite de Timoni dela Metternich.

(Consulat de Bucarest, 67, 105).

M. Aristarqui, capukiaia ou chargé d'affaires du Prince Ghika à Constantinople, écrit à S. A. S. qu'aussitôt que le Divan a connu la mission du général russe Duhamel à Bucarest, il a été décidé qu'un commissaire extraordinaire turc, pris parmi les personnages les plus considérables de l'Empire, partirait pour la Valachie, porteur de l'expression de la satisfaction de sa Hautesse pour la conduite tenue par le Prince Ghika et par son gouvernement, lors des évènements d'Ibraïla; des personnes ordinairement bien informées ajoutent même que, outre un hatti-shérif du Sultan, qui doit être lu en présence des Boyards convoqués, Chékib Effendi est chargé de remettre au Hospodar un sabre d'honneur.

Ces nouvelles, pour la plupart officielles, causent un si vif déplaisir à M. Duhamel et au Consulat général de Russie, qu'on assure que le Prince, toujours plongé dans la stupeur que lui donnent les premiers actes de l'envoyé Impérial Russe, et son attitude et son langage, qui continuent à être menaçants, est déterminé à faire tout ce qui sera en son pouvoir, pour empêcher que la lecture publique du hatti-shérif du Sultan n'ait lieu. On est généralement avide de savoir jusqu'à quel point l'ancien ambassadeur du Sultan à la Cour de Londres, Chékib Effendi, prêtera les mains à cette velléité de déférence du hospodar pour le commissaire Russe.

Les journaux valaques publient un office du Prince qui, voulant donner le change à l'opinion publique, sur les causes de la destitution brusque de son frère, le Prince Michel Ghika, annonce que, sur l'offre réitérée d'une démission que nécessitent les soins à donner à l'étranger, à l'éducation de ses nombreux enfants, S. A. s'est décidée à renoncer à ses bons services.

Ce biais misérable, qui ne trompe personne et qui prouve qu'au jour des explications même, on persiste à trahir toujours ici la vérité, permet à M. Michel Ghika, si, comme on l'assure, il s'est enrichi depuis six ans des dépouilles du paysan Valaque, d'afficher les dehors de la plus grande intégrité et de la pauvreté même, et d'exporter, peut-être d'ici à quelques jours, sous les yeux de ses juges, tout l'argent qu'il a dilapidé, pour aller vivre à l'étranger.

N'était-il pas préférable, Monsieur le Ministre, dès qu'on prenait la résolution de se montrer sévère, de le faire avec tout l'éclat de la justice et de la vérité, et d'apporter ainsi à un pays, qui en a tant besoin, une frappante leçon de morale pratique? Mais Votre Excellence le voit, dans toute circonstance, c'est autrement que vont ici les choses: un hatti-shérif du Sultan paraît, on cherche à en éviter la lecture; un Ministre soupçonné d'être concussionnaire, tombe, on colore des motifs les plus respectables sa prétendue retraite; le mensonge seul, l'ennemi invétéré de

ce corps social à l'état d'enfance, triomphe toujours, et c'est là ce qu'on persiste à appeler une *influence* tutélaire et *protectrice*.

L'Assemblée générale a été close il y a trois jours; un office du Prince, rédigé en 4 ou 5 lignes, et ne faisant nulle allusion à l'adresse qui en a signalé les débuts, ni aux faits graves qui en ont marqué le terme, annonce simplement que la première session de la seconde Assemblée générale quinquennale de la Principauté de Valachie, est et demeure close.

Les Boyards de tout rang commencent à être un peu confus, du résultat de l'intervention étrangère dans leurs affaires intérieures. Comme à toutes les époques de détresse, ils prétendent qu'ils tournent toutes leurs espérances vers les grandes Puissances de l'Occident, mais demeurés trop longtemps sourds aux sages conseils que je leur ai si souvent donnés, (pour me servir d'une expression politique, dont l'origine illustre a relevé la vulgarité), „de laver leur linge sale en famille", ils reconnaissent aujourd'hui, pressés qu'ils sont, entre les actes de la protection Russe d'une part, et ceux à venir de la suzeraineté turque, que dans une situation telle que la leur, n'étant rien, ne pouvant rien, ne sachant rien, ils devaient commencer, avant de crier aussi fort, par faire un retour sur eux-mêmes, par se rendre compte de leur nullité, par se moraliser, par s'enrichir peut-être, afin que le jour où une parole de blâme tombait de leur bouche sur les actes de leur Prince indigène, cette parole acquit du mérite et du poids par leur propre valeur, et non pas à l'aide du knout des Russes ou des firmans turcs, auxiliaires sans lesquels, les récriminations et les censures d'une noblesse plus démoralissée que le Prince qu'elle attaque, plus flétrie elle-même que les Ministres qu'elle cherche à renverser pour s'asseoir à leur place, ne convainquent et ne touchent personne, et ne frappent au cœur que ces jeunes bourgeons de nationalité et d'indépendance, à l'ombre desquels le pays Moldo-Valaque pourrait un jour espérer de se fortifier et de grandir.

Les instructions du Prince de Metternich à M. Timoni, le placent ici dans la position la plus ridicule, ne pouvant rien pour le succès de la mission de M. Duhamel, que M. Duhamel ne puisse lui-même; il perd aux yeux des Valaques ce prestige de politique indépendante, qu'on aimait à supposer encore au Cabinet de Vienne à l'égard des plans de la Russie. M. Duhamel le remorque plutôt, qu'il n'en est aidé; et M. de Metternich recueille ainsi le fruit de l'imprévoyance qu'il pouvait y avoir à dire, avant que d'en connaître les effets, „qu'il voyait avec plaisir une „mission qui, entr'autres résultats, avait déjà amené la nomination du Colonel Kim-„piniano comme Ministre du Hospodar".

Chékib Effendi est attendu ici demain soir. On assure qu'il a déjà eu soin d'envoyer par estafette au Prince Ghika, une copie du hatti-shérif dont j'ai parlé plus haut.

DCCCXXXV.

Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Şechib Efendi şi relaţiunile sale cu el, şi despre citirea hati-humaiumului turcesc. București, 1842, 25 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 68, 105).

Les nouvelles des changements opérés à Bucarest par le général Duhamel étant parvenues à Ibraïla, pendant que Son Excellence Chékib Effendi y faisait sa quarantaine, on a considéré cette circonstance, comme le motif du retard de l'arrivée du Commissaire extraordinaire de Sa Hautesse dans la capitale valaque, et on explique aussi ce retard, par l'envoi d'un courrier, que S. Excellence Chékib

Effendi aurait expédié à Constantinople, pour y donner avis des incidents qui marquaient les débuts de sa mission.

Chékib Effendi s'est présenté chez moi, avec une lettre d'introduction de M. de Bourqueney (1), dont il me suffira de citer ici un fragment, pour donner à Votre Excellence une idée des dispositions polies et bienveillantes, auxquelles le plénipotentiaire turc a droit de s'attendre de ma part.

„Chékib Effendi a désiré que je le misse en rapports avec vous, son désir „est d'entretenir les meilleures relations avec le représentant du gouvernement du „Roi à Bucharest.

„Vous pourrez, Monsieur le Consul général, répondre par votre empresse„ment à l'empressement que m'a témoigné l'Envoyé de la Sublime Porte, et par „votre confiance, à celle qu'il vous montrera pendant son séjour à Bucharest".

Vingt-quatre heures n'étaient pas passées, qu'en compagnie du Consul d'Angleterre, j'avais rendu la visite à l'ancien Ambassadeur du Sultan à Londres. Il m'a été facile de reconnaître dans ce premier entretien, l'exactitude de ce que déjà j'avais entendu dire, des mauvaises impressions remportées par Chékib Effendi, d'une conversation qu'il avait eue la veille, avec le général Duhamel. Une discussion née sur la question de savoir, si les traités permettraient ou non la lecture du hatti-humaioun, dont mes dernières dépêches faisaient mention, passait pour avoir amené le commissaire Russe à faire entendre au Commissaire Ottoman, des paroles altières sur la prépondérance de la Russie à Constantinople, et sur la responsabilité personnelle qui pouvait résulter pour Chékib Effendi, d'une infraction aux traités. A la question, toute de politesse, que j'ai fait adresser à l'Envoyé du Sultan, pour savoir si nous avions la chance de le garder quelque temps à Bucarest, il m'a répondu de la manière la plus directe, que son séjour en Valachie dépendrait des circonstances, et que l'appréciation juste des circonstances dépendrait, à son tour, pour lui, de ses entretiens avec l'Agent de la France. Je me conformerai, Monsieur le Ministre, aux instructions de M. de Bourqueney, en répondant par ma confiance à celle que me *témoignera* l'Envoyé de la Porte. Je crois avoir déjà répondu par mon empressement, à celui qu'il a si obligeamment exprimé à Constantinople, d'être mis en rapports avec moi. Immédiatement après ma visite à Chékib Effendi, j'ai vu le Prince Ghika. A la manière dont il parle du désir qu'il a, de contribuer à ce que la lecture du hatti-humaioun n'ait pas lieu, il est facile de reconnaître, que le paroxisme de stupeur, dans lequel l'ont jeté les premiers actes du général Duhamel, dure toujours.

J'irai plus loin; je dirai même que la crainte qu'il a, qu'on ne recherche plusieurs actes de l'administration de son frère, destitué par le Commisaire Russe, le portera à aller aussi loin que possible, pour empêcher la démonstration solennelle ordonnée par le Sultan; dans cette situation des choses, Monsieur le Ministre, je serais enchanté de n'être point appelé par le Commissaire extraordinaire Turc, à donner mon avis, sur l'opportunité qu'il peut y avoir à lire ou à ne pas lire le hatti-humaioun relatif aux troubles d'Ibraïla; car je ne cacherai pas à Votre Excellence, que la conduite tenue par les Agents Russes en cette déplorable conjoncture, me porterait infailliblement, à moins que la conversation sur ce sujet avec l'envoyé Turc ne révélât quelques faits nouveaux ou quelque exigence nouvelle, à donner une opinion entièrement opposée à celle du Prince Ghika.

---

(1) Mai sus, DCCCXXXII, p. 878.

DCCCXXXVI.

Discursul lui Şechib Efendi la predarea hati-humaiumului. București, 1842, 26 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 69).

Par les paroles saintes et choisies du très glorieux firman, orné d'un écrit autographe plein de bienveillance et de caresses, dont j'ai eu l'honneur et la gloire d'être porteur, Votre Altesse sera persuadée que moi, son ami, j'ai été autorisé de la part de Sa Hautesse, le bienfaisant, le très puissant et très majestueux notre Empereur, à vous exprimer et de vive voix, que vous avez assuré de plus, auprès de son auguste personne, votre fidélité et sagesse, portées déjà à la connaissance Impériale par la bravoure et le zèle que vous avez montrés dans l'affaire d'Ibraïla; et puisque votre manière d'agir dans cette affaire, et le zèle de ceux qui ont contribué avec vous à la tranquillité des pauvres habitants de cette Principauté, ont donné motif à la satisfaction impériale, je m'empresse de vous communiquer à tous, que vous vous êtes attiré des louanges suprêmes; et comme des anciens privilèges ont été accordés à ce pays, dont l'administration a été confiée à votre sagesse, comme aussi des lois règlementaires ont été octroyées plus tard à cette Principauté, il est exigé expressément de la part de notre Majestueux Empereur, qu'elles soient conservées intactes et sans le moindre préjudice, de même que la tranquillité et le bien-être de tous les habitants en général du pays. Je vous annonce que la volonté suprême est que, d'après le devoir de votre position, vous soyez attentif à leur exécution. J'espère donc à cette heure-ci, de la manière dont je commence ma mission, que comme vous serez satisfait et content des marques de bienveillance qui vous sont accordées, vous ferez partager à votre tour, ces mêmes marques, par différents bienfaits à tous les habitants de ce pays Impérial. Plût à Dieu.

DCCCXXXVII.

Billecocq către Guizot, despre afacerea cu înmânarea hati-humaiumului. București, 1842, 28 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 69, 106).

Les instances du Prince Ghika auprès de S. Excellence Chékib Effendi paraissent avoir été de telle nature, que le Commissaire Impérial Turc, demandant au hospodar s'il voulait transporter de sa tête à la sienne, la responsabilité de la non-lecture du hatti-humaioun, et recevant de S. A. une réponse affirmative, s'est enfin résolu à acquiescer aux supplications du Prince. Il a toutefois eu soin d'exiger du Hospodar, qu'il motivât dans une lettre les causes qui lui faisaient désirer que l'écrit sacré, émané de sa Hautesse, ne devint pas l'objet d'une lecture solennelle, et le Prince Ghika, continuant à prendre pour guide l'incroyable terreur que lui donnent aujourd'hui les Russes, paraît avoir déclaré, *par écrit*, que puisque le hatti-humaioun a pour objet de le récompenser, il trouvera lui, sa récompense la plus douce, dans l'absence de toute complication nouvelle. La cérémonie à laquelle on s'attendait pour la lecture, s'est alors transformée en une simple remise du hatti-humaioun au Prince, sur son trône, entouré de ses Ministres et des Boyards composant le Divan de justice, et Chékib Effendi, paraphrasant dans un discours que je joins ici (1) le sens du firman, s'est ainsi acquitté de la mission, que les sollicitations du Prince Ghika ont à la fois, si singulièrement et si complètement modifiée.

(1) Documentul precedent.

D'après ce que m'avait écrit M. de Bourqueney, des dispositions que Chékib Effendi avait à me témoigner quelque confiance, je m'attendais naturellement à ce qu'il viendrait me consulter, au milieu des difficultés qu'il recontrait; il ne l'a pas fait. Par les raisons que j'ai expliquées à Votre Excellence dans ma dernière dépêche, je m'en suis tout à fait réjoui. La cérémonie de la remise du firman ayant eu lieu le dimanche 26, je suis allé voir Chékib Effendi hier soir 27 et, au milieu de la conversation entamée sur le ton le plus affable, je lui ai parlé de la solennité de la veille; il m'a alors fait l'historique de ce qui s'était passé, et ne m'a pas caché que, bien que sa responsabilité personnelle pût en souffrir, il avait vu le Prince Ghika en proie à de telles émotions, à un tel abattement, à la seule pensée de la lecture faite du firman, magré l'opposition du général Duhamel, que, contre ses propres convictions, il avait cru devoir céder. L'occasion était trop belle, Monsieur le Ministre, pour que le plénipotentiaire Ottoman, en commençant d'ailleurs, par s'excuser sur le peu de temps qu'il avait eu pour me consulter, ne me demandât mon avis sur la difficulté dont il s'était agi; lui ayant répondu sans tarder, que j'étais enchanté que les choses se fussent passées, sans que j'aie été consulté, attendu que j'aurais précisément donné un avis contraire à tout ce qui s'était fait, il a paru très frappé de cette netteté d'opinion, et à dater de ce moment, sa conversation avec moi a pris un ton d'expansion et de confiance tout à fait remarquable. J'en ai profité pour lui donner sur les affaires de ce pays des notions, qui ont paru l'intéresser vivement, et après qu'il m'en a eu remercié, avec d'autant plus d'effusion, qu'il ne m'a pas dissimulé, qu'il lui avait paru plus facile d'être *Envoyé politique* à Londres qu'à Bucharest, nous nous sommes séparés sur le pied de l'intimité la plus parfaite.

L'observation de S. Ex. Chékib-Effendi, Monsieur le Ministre, est parfaitement juste; en Angleterre, il peut avoir été un excellent Ambassadeur de la Porte, et se trouver aujourd'hui fort embarrassé de sa mission en Valachie. A Londres, comme dans le reste de l'Europe, on est sur la terre ferme de la politique, et ici, comme l'envoyé du Sultan en convenait lui-même, car je cite textuellement ses paroles, „on est au milieu d'un sable mouvant; les plus souvent même, on est „dans la boue".

Ces difficultés, Monsieur le Ministre, Chekib-Effendi ne les éprouve pas seul. Si Votre Excellence veut bien réfléchir à ma propre situation, Elle reconnaîtra que, placé ici sur ce que l'Envoyé Turc appele *un sable mouvant et amalgamé*, et entre ce que j'appellerai à mon tour, l'écueil Russe, il me devient parfois fort difficile de concilier, tout ce que des devoirs de la nature la plus délicate m'imposent d'obligations, qui semblent se contredir. La haute sagacité de Votre Excellence la portera, j'ose l'espérer, à en apprécier un jour l'accomplissement, si dans les grands conflits qui peuvent tout à coup s'engager, ce berceau d'une civilisation naissante, rejeton Elle-même d'Occidentaux perdus au milieu des Slaves et des Turcs, venant à être menacé encore, par quelques flots venus du Nord ou de l'Orient, peut, grâce à la politique bienveillante que je représente ici, demeurer sain et sauf, et donner quelque jour l'essor à un peuple, qui sache enfin se montrer digne de la plus noble et de la plus illustre des origines.

DCCCXXXVIII.

București, 1842, 4 Iulie.

Billecocq către Guizot, despre afacerea firmanului turcesc.

(Consulat de Bucarest, 70, 106 bis).

Les choses en étaient restées au point où ma dernière dépêche les représente, quand un Tartare, venu en toute hâte de Constantinople, apprend qu'à la

réception des dépêches, envoyées de la quarantaine d'Ibraïla par S. Ex. Chekib-Effendi et annonçant les changements opérés à Bucharest par le général Duhamel, une conférence a eu lieu entre Sarim-Effendi et le chargé d'affaires de Russie, et que M. Titoff y a déclaré, *qu'en nommant seul les nouveaux Ministres du hospodar, le général Duhamel avait outrepassé ses pouvoirs.* Le Consul de Russie, déjà fort troublé dans ses opérations, par la nouvelle de l'arrivée d'un commissaire extraordinaire ottoman, voit encore naître, dans cette nouvelle occurrence, une complication qui met le comble à tous ses embarras. Le Prince Ghika au contraire, reprenant courage, à la vue de la divergence qui se manifeste entre le général Duhamel et la Mission Russe à Constantinople, imagine, tout à coup, de me demander d'aller déclarer à Chékib-Effendi, qu'il profitera de cet incident, pour lire le hatti-humaïoun, si cette lecture lui tient encore à cœur. J'ai répondu fort nettement au Prince Ghika, Monsieur le Ministre, que de même que j'avais désapprouvé qu'au milieu d'une province de l'Empire Ottoman, il fût amené, par une série de considérations toutes personnelles, à enfouir dans l'ombre les paroles sacramentelles du Sultan, de même il ne me suffisait pas de la scission qui éclate aujourd'hui entre M. Titoff et le général Duhamel, pour me constituer ici, l'agent d'une réaction, du genre de celle à laquelle il pense, et j'ai ajouté, qu'ayant su taire mon opinion quand elle pouvait gêner des actes qu'il croyait utiles, je saurais rester muet aussi, quand la démarche qu'il me demandait, n'était que le contre-coup d'une opinion avec laquelle je n'avais rien à démêler.

Je ne saurais assez me féliciter, Monsieur le Ministre, d'avoir, comme toujours, pris pour guide dans cette circonstance, ces sentiments de droiture qui doivent constamment diriger un représentant de la France ; car le Prince, ayant fait épuiser par une autre voie, tous les moyens de manifester à l'Envoyé de la Porte, son repentir de n'avoir pas lu publiquement le hatti-humaïoun du Sultan, et le désir qu'il aurait de réparer cette faute au plus vite, Chékib-Effendi a donné à entendre, qu'il était fort peu touché de cette contrition imparfaite, qu'il ne lui suffisait pas non plus, de l'opinion de M. Titoff, pour accepter un retour tardif sur les premières résolutions prises, et que les choses en resteraient où elles sont, puisque la lettre du hospodar, déjà transmise à Constantinople, donnait la responsabilité de toute cette affaire, à qui devait véritablement l'avoir.

J'ai revu Chékib-Effendi; il reste dans cette disposition de résister, mais j'ai clairement vu que, si le général Duhamel, déterminé par la volonté de ne pas laisser le Consulat général de Russie, dans une attitude plus persévérante de résistance et d'opposition au Sultan, se joint au hospodar et intercède, à son tour, pour que le hatti-humaïoun soit lu, il se laissera fléchir ; je lui en ai même donné le conseil. Dans ce cas, toutefois, il veut que la cérémonie qui aura lieu reçoive un éclat nouveau, il exigera que tous les Boyards soient présents, qu'un grand repas chez le Prince s'en suive, et devienne l'occasion d'un toast solennel, porté par lui à la santé de Sa Hautesse. Quand j'aurai pénétré la solution définitive que cette affaire doit avoir, je ne manquerai pas de la porter à la connaissance de Votre Excellence.

DCCCXXXIX.

București, 1842, 9 Iulie. Billecocq către Guizot, despre ceremonia citirii firmanului, despre atitudinea Rusiei în această afacere, despre înaintarea ofițerului Boteanu și atitudinea plenipotențiarului turc.

(Consulat de Bucarest, 71, 106 ter.).

Le Prince Ghika, qui ne peut plus se dissimuler qu'en présence d'une situation telle que les évènements des 6 derniers mois l'ont faite, rien ne peut lui être plus préjudiciable, que la terreur sous l'empire de laquelle il ne cesse d'agir, depuis l'arrivé du général Duhamel, annonce enfin la velléité de se montrer plus énergique, et c'est sur ses instances seules, formulées, à ce qu'il parait, avec plus de tenacité encore, que celles qui avaient eu pour but d'empêcher, il y a dix jours, la lecture du hatti-humaioun, que S. Ex. Chékib-Effendi vient de prendre enfin la résolution de lire, avant-hier, en grande pompe, l'écrit sacré émané de Sa Hautesse. Les choses se sont passées ainsi que ma dernière dépêche le donnait à prévoir. Les principaux Boyards, convoqués pour assister à la lecture, ont été réunis à un grand dîner, au milieu duquel un toast solennel a été porté par S. A. S. en l'honneur du Sultan.

Le Prince Ghika songe à ne pas s'arrêter en si beau chemin; il m'a fait remettre, il y a quelques jours, une note confidentielle, avec prière d'en donner connaissance à S. E. Chékib-Effendi. J'ai eu soin de lui en parler immédiatement, pour bien connaître ses intentions à cet égard, et j'ai vu qu'effectivement son désir serait, que je la remisse au Commissaire extraordinaire Turc. Trop ancien serviteur du Roi dans la carrière diplomatique, pour ne pas sentir l'importance qui s'attache toujours à une note officielle, j'ai objecté au hospodar l'inconvénient qu'il pouvait y avoir, à laisser, en son nom, une communication écrite à S. Ex. Chékib-Effendi, et je lui ai proposé de faire de sa note, et toujours de sa part, l'objet d'une conversation avec le Plénipotentiaire de la Sublime Porte; il a entièrement approuvé cette idée. Reste à savoir maintenant, si Chékib-Effendi permettra au Prince Ghika qui, à ses yeux, n'est après tout qu'un gouverneur de Province turque, de choisir un intermédiaire entr'eux; mais uniquement préoccupé aujourd'hui, de porter à la connaissance de Votre Excellence ce document curieux, je laisserai entièrement dépendre des circonstances, l'ouverture qu'il me reste à faire à S. E. Chékib-Effendi.

L'ordre que j'ai de témoigner en toute occasion, déférence aux désirs des hospodars, et les instructions qui, venues recemment de Constantinople, me prescrivent empressement et confiance à l'égard de l'Envoyé du Sultan, traceront ma ligne de conduite, et dirigé par de pareils guides, je ne puis faire fausse route.

Le général Duhamel a reçu des dépêches de St. Pétersbourg. On y connaissait la modification apportée dans le Ministère du Prince Ghika, et on y applaudissait; on connaissait l'arrivée à Bucharest de S. E. Chékib-Effendi; des paroles obligeantes lui étaient adressées au nom du Comte de Nesselrode, qui se souvenait de l'avoir connu en Russie, quand il faisait partie de l'Ambassade extraordinaire d'Achmet Pacha, et on engageait le général Duhamel à abandoner au Prince Ghika, les autres choix que pouvait amener un remaniement plus complet de son Ministère. L'esprit de ces dépêches a généralement frappé ici, par l'espèce de scission qu'elles établissent, entre la manière de voir du Cabinet de Pétersbourg et la manière de faire du général Duhamel et de M. de Daschkoff. Je m'en suis entretenu dans ce sens avec S. Ex. Chékib-Effendi, qui n'est nullement indifférent à tout ce qu'il peut recueillir ici, sur cette tendance que les Agents Russes ont toujours à y outrepasser la pensée de leur gouvernement. Sous se rapport, Votre Ex-

cellence, après avoir lu la notice qui m'a été remise par le Prince, verra, que dans sa rédaction, le Prince Ghika a été conduit aussi, sur quelque points, par la volonté d'insister sur cette manie existant entre la pensée Russe de Pétersbourg et l'action russe à Bucharest. Un fait entre plusieurs autres, caractérisera la manière d'agir du Consulat d'une manière assez tranchée, pour espérer qu'il ne suit pas en cela, la pensée du Cabinet de Pétersbourg.

Ma dépêche No. 56 désigne à l'attention de Votre Excellence, le lieutenant Botéano, comme le sauveur de la cité d'Ibraïla, au mois de février dernier. Le Prince Ghika, sur le rapport de son frère, Ministre de l'Intérieur, envoyé sur les lieux dans cette grave conjoncture, a élevé ce jeune officier au grade de capitaine. Deux jours après, M. de Daschkoff s'est présenté chez le Prince et a demandé formellement, que le Capitaine Botéano ne jouit pas des émoluments de son nouveau grade, et qu'aucune compagnie ne lui fut confiée. Aujourd'hui, Chékib-Effendi demande à la Porte Ottomane la décoration du Nicham Iftihar pour le jeune capitaine, auquel il fait compter l'arriéré de sa paye, et il exigera du Prince, que le jour où la décoration turque lui sera conférée, elle relève, chez le sauveur d'Ibraïla, l'uniforme d'un Major. Plusieurs anecdotes du même genre, dont je ne veux pas fatiguer l'attention de Votre Excellence, viennent journellement à ma connaissance. Le Plénipotentiaire Ottoman se propose en pareilles circonstances, d'administrer toujours les correctifs; de semblables soins peuvent le faire rester ici longtemps. On dit déjà qu'il y passera l'hiver, et que dans un mois ou deux, il compte faire une diversion d'un instant aux affaires Valaques, en se rendant à Jassy, où quelques affaires recommandées par la Porte l'appellent.

DCCCXL.

Nota confidențială a Domnului asupra amestecului rusesc în administrația țării, dată consulului francez, ca să o supună lui Șechib-Efendi. București, 1842, Iulie.

(Turquie. Bucarest, I, 1841—42).

Il est ici notoire:

1°. Que lors des évènements de Juillet dernier à Ibraïla, l'Agent russe à Galatz est ouvertement et publiquement intervenu, à l'effet de neutraliser l'action du gouvernement, tendant à empêcher le passage en Turquie des perturbateurs bulgares.

2°. Que le Ministère Russe a officiellement blâmé le gouvernement Valaque en cette occasion, de n'avoir pas été assez prévoyant ou assez énergique, tandis que la trame n'avait point été ourdie en Valachie, et que, les quelques instants d'hésitation qu'ont montrés les autorités locales d'Ibraïla, n'a pu être attribuée qu'à l'intervention intempestive de l'Agent de Russie en faveur des perturbateurs; blâme qui a encore été maintenu, par l'élimination exigée par M. Dashkoff, du passage du discours d'ouverture de la session actuelle, mentionnant la satisfaction des deux Cours pour la répression de ces désordres, et qui n'était nullement propre à décourager les perturbateurs.

3°. Que M. Karnéieff a obtenu une protection ouvertement préconisée, contre les réclamations du Prince de Metternich, adressées au Comte de Medem.

4°. Qu'à la suite des avis donnés par le gouvernement Valaque à M. Daschkoff, de l'existence en Bessarabie d'une société secrète, ayant des instigateurs de troubles à Ibraïla, M. de Daschkoff a officiellement annoncé, au nom du Ministère Impérial, la découverte d'un pareille société des Bulgares à Réni et à Belgrade, disposant de fortes sommes, et ayant des affiliations à Ibraïla, et tout en invitant

le gouvernement à se tenir sur ses gardes, il a refusé de lui faire connaître, aucune des dispositions des conjurés arrêtés dans les deux bourgs sus-mentionnés, ni aucun de leurs complices à Ibraïla.

5°. Que les derniers évènements du mois de février à Ibraïla, ont été à tort ouvertement imputés par M. Daschkoff au gouvernement, et surtout longtemps caractérisés comme simple tentative de brigandage, et nullement comme ayant rapport à la société des Bulgares, qui lui était d'ailleurs bien connue, ce que toutefois les positions des coupables sont venues prouver par la suite, lors de l'enquête qui a eu lieu, et à laquelle, par une exigence irrégulière, a assité un délégué du Consulat.

6°. Que les dispositions hostiles de l'Assemblée contre le gouvernement, sont depuis plus deux ans fomentées par le Consulat, non seulement par ses employés, qui n'ont cessé de déclamer contre le gouvernement, mais par M. Daschkoff lui-même, appelant chez lui, tout ce qu'il pouvait ameuter contre le gouvernement, sans distinction de moralité.

7°. Que lors des dernières élections de 20 boyards de première classe, le parti favorisé par le Consulat, se sentant trop faible pour réussir, se livra en dernière ressource, à des fraudes et à des violences, qui contraignirent la moitié des électeurs à abandonner la salle, à protester contre les procédés irréguliers et les violences exercées aussi ouvertement; que M. Daschkoff intervint en faveur de ces élections irrégulières, se rendit garant de la conduite des candidats élus, assurant qu'ils seraient animés d'un esprit de conciliation favorable au gouvernement.

8°. Que l'adresse a été rédigée sous les yeux de M. Daschkoff, et dans les termes dictés par lui-même; que cette adresse a été soutenue par lui, auprès de plusieurs membres de l'Assemblée, qui reculaient devant les assertions calomnieuses qu'elle renfermait, et que dans la crainte qu'elle fut repoussée, il est venu lui-même demander au Prince, dès l'instant que la proposition en fut faite à l'Assemblée, de n'y point faire opposition, se chargeant d'en surveiller la rédaction, soit pour la forme, soit pour les termes, afin qu'il ne s'y trouvât rien de faux, ni d'inconvenant; et non content d'avoir fait donner au Prince par M. Mavros les assurances les plus satisfaisantes à cet égard, il est venu en personne, renouveler ses assurances et engager le gouvernement, à persister dans la défense qu'il avait faite à son parti, de faire aucune opposition dans l'Assemblée à l'adoption de cette adresse, que les efforts seuls de M. Daschkoff ont pu obtenir ou surprendre.

Et lorsque cette pièce est empreinte de l'esprit le plus subversif;

Lorsque l'oubli des convenances y est poussé aussi loin, qu'il est possible de l'être;

Lorsque le rôle qu'a joué M. Daschkoff, dans la rédaction de cette pièce diffamatoire est avoué par lui-même, ainsi que l'a été celui de Monsieur Karnéieff à Ibraïla;

Lorsque le Cabinet de St. Pétersbourg manifeste sa désapprobation au gouvernement Valaque, avant d'avoir entendu le Prince, avant même de l'avoir interpellé, affectant de donner ainsi un caractère d'authenticité à une pièce aussi visiblement surprise, aussi clairement haineuse et inconvenante contre le chef du gouvernement, tandis que peu de mois auparavant, il lui avait adressé de son propre mouvement, des félicitations élogieuses sur le résultat de son administration;

Lorsqu'on envoie en poste, un Commissaire pour signifier au Prince sa condamnation et exiger de lui, qu'il place à la tête du gouvernement ses ennemis personnels les plus déclarés, tandis qu'il était de toute justice, de lui laisser la latitude d'exiger que l'Assemblée désigne nommément les auteurs des abus qu'elle dénonce, et les lieux où ils se commettent, au lieu de présenter des incriminations dans le vague de généralités évasives, propres seulement à favoriser les coupables, qui se portent accusateurs et s'érigent en juges;

Lorsqu'il est aujourd'hui plus que manifeste, que les positions d'impunité que se font les hauts fonctionaires prévaricateurs dans l'Assemblée, rend impossible toute répression d'abus;

Lorsqu'en semblable occasion, et dès les premiers mois de son règne, le Prince Stourdza, tout en étant contraint d'ouvrir ses coffres pour restituer des sommes extorquées, a pu exiler cinq des boyards les plus marquants, on condamne en Valachie le Prince, après sept années d'une administration d'économie, de douceur et de ménagements patents, sur de simples calomnies, peut-on envisager tout cela comme moyen et but de pacification du pays?

Les faits sont patents, ils sont trop connus, pour qu'il soit désormais permis de douter, que des éléments de trouble n'aient été préparés en Valachie; le Prince peut-il accepter une pareille situation? et ne doit-il pas plutôt se résigner à remettre le pouvoir, que d'encourir la responsabilité des complications qui peuvent surgir?...

DCCCXLI.

Billecocq către Guizot, despre afacerea comunicării notei domneşti lui Şechib Efendi. București, 1842, 18 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 72).

Ce que je pressentais déjà, en écrivant à Votre Excellence ma dernière dépêche politique, est arrivé. Chékib-Effendi ne reconnait pas au Prince Ghika, qui n'est à ses yeux qu'un gouverneur de Province Turque, le droit de s'adresser à lui par des tiers, et il a déclaré qu'il refuserait la communication de la note, que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence par la voie de Constantinople, si cette communication devait être faite au nom du hospodar Valaque, et au mien propre. Ne voyant, de mon côté, aucune nécessité de me porter vis-à-vis de l'envoyé du Sultan, l'accusateur officiel des Agents de l'Empereur Nicolas, je me suis abstenu alors de rien communiquer. Je dois au surplus m'empresser de dire, qu'une parole de Son Excellence Chékib-Effendi au Prince Ghika, qui me l'avait intempestivement répétée, a puissamment contribué à me faire prendre cette résolution, de laquelle rien n'a pu ensuite me détourner.

Dès ses premiers entretiens avec le Prince de Valachie, (ce qui m'explique aujourd'hui la plupart des irrésolutions du hospodar), Chékib-Effendi, parlant de la gravité des démêles qui pouvaient tout à coup surgir, avait dit: „Au milieu de ces „conjonctures, Votre Altesse fera son devoir, la Porte fera aussi le sien; mais il „n'est que trop à prévoir, qu'en présence des conflits qui peuvent s'engager, les „grandes Puissances nous verront faire de loin". Cette parole, qui a affaibli le rôle du commissaire extraordinaire Turc, qui ne s'est peut-être pas assez rendu compte du peu de valeur qu'il aurait ici, aux yeux de tout le monde, quand de prime abord, il se mettait autant à découvert, et indiquait qu'il n'avait personne derrière lui, avait eu nécessairement pour effet, de me faire revenir de moi-même, à toutes mes idées de prudence, de réserve, et la curiosité, que pouvait avoir le Plénipotentiaire Ottoman en se rendant chez moi, a fini par n'être pas satisfaite. Entraîné d'abord à me dire que, pour connaître la communication du Prince Ghika, il lui suffirait de faire comprendre au hospodar Valaque, qu'il savait par moi, qu'il avait quelque chose à lui dire, il a bien vite compris, sur l'observation que je lui en ai faite, qu'en pareil cas, il sortirait du système qu'il paraissait avoir adopté, de ne pas procéder ici par des tiers, et reconnaissant effectivement, qu'en agissant comme il en annonçait l'intention, il me constituait forcément l'intermédiaire du Prince Ghika, pour l'aviser

d'une communication à en recevoir, tout comme dans le cas où il la recevrait directement de moi. Il en est revenu à dire, que rien ne sortirait de sa bouche et qu'il attendrait que le Prince lui parlât.

Les choses en sont là. Le Prince Nicolas Soutzo, qui, d'après le désir du hospodar, m'a servi d'interprète auprès de Chékib-Effendi, dans cette circonstance, insistera auprès de S. A. pour qu'elle se décide à faire elle-même cette communication, et nul doute alors, que le Prince Ghika n'évite d'ajouter à la gravité de sa situation, en se posant de nouveau vis-à vis de l'envoyé de la Porte, sur le terrain des réticences et des irrésolutions.

DCCCXLII.

București, 1842, 21 Iulie.

Billecocq către Guizot, despre comisarul turcesc și cel rusesc.

(Consulat de Bucarest, 73, 116).

Le Prince Ghika s'est décidé à remettre lui-même à S. E. Chékib-Effendi, la note dont mes deux dernières dépêches politiques font mention, et il était temps peut-être que, par un langage ferme et net, le hospodar contre-balançât enfin, l'effet des entretiens que le Commissaire extraordinaire turc ne cesse d'avoir, depuis quelques jours, avec les membres les plus influents de l'opposition.

Une circonstance, toutefois, est venue à ma connaissance, qui arrêtera infailliblement tout et jusqu'à l'effet même que les deux Cours pouvaient raisonnablement se proposer, par l'envoi des Commissaires respectifs. Je sais de source certaine, que la dépêche apportée à Bucarest par le général Duhamel, interdit formellement au Prince Ghika de s'occuper de l'adresse, et après avoir poussé les Députés valaques à lui donner ce soufflet au visage, le Cabinet de Pétersbourg intervient, pour prêcher au hospodar le pardon des injures. Il est bien clair, Monsieur le Ministre, que l'Empereur Nicolas, placé lui-même vis-à-vis de sa noblesse, par ses dernières ukases, dans une situation difficile et grave, ne veut pas, même sur un terrain microscopique comme le pays valaque, avouer la participation de ses Agents à des intrigues suscitées en faveur d'une aristrocratie factieuse; ce serait faire un pont sur lequel il craindrait peut-être, qu'on ne passât un jour, pour arriver jusqu'à lui. Le Prince Ghika, qui ne veut pas contrarier ostensiblement les idées de l'Empereur, mais qui cependant se sent pressé par le Commissaire, qui parle d'exiger l'enquête, est dans une position qui, tous les jours se complique. Elle reçoit surtout à ses yeux une immense gravité, par la déclaration que lui a faite l'ancien Ambassadeur du Sultan à Londres, que les Grandes Puissances, dans le cas d'une conflagration, verraient faire de loin. Depuis ce jour, il ne me recherche plus autant. D'un autre côté, les instructions de M. de Bourqueney, consistant à me prescrire de toujours mesurer ma confiance envers le Plénipotentiaire Ottoman, sur celle qu'il me montrera lui-même, mes visites à S. E. sont devenues aussi plus rares. Je ne crois pas, Monsieur le Ministre, que je sois beaucoup dans le cas de m'en repentir, mon uniforme français n'ayant rien à gagner au contact de personnages que la peur, une mauvaise conscience ou la soif de l'or, ont dirigés et dirigeront toujours. Ici, je ne puis m'empêcher de confier à Votre Excellence, un bruit qui se répand dans le cercle des habitués du palais et qui, malheureusement, n'a été que trop accrédité, par un trait maladroit et grossier, commis il y a quelques jours par le Plénipotentiaire Ottoman. Il a fait renvoyer au Prince Ghika des fruits, que celui-ci lui envoyait de sa table. On n'a pas manqué de lui supposer alors d'autres appétits, et on est parti de là, pour assurer que Chékib aurait été acheté par l'opposition, et que le Prince Ghika, essayant aujourd'hui de surenchérir sur

ses ennemis, lui faisait faire des propositions, qui ne seraient pas repoussées. Pour ce qui regarde le Prince, certains détails venus à ma connaissance, ne me permettent guère de douter, qu'à titre de réparation peut-être, pour le manquement dont j'ai parlé plus haut, le Commissaire Turc ne se soit décidé à tendre les mains. La fin de toutes ces affaires devait être tragique ou ridicule. Je crains bien maintenant qu'elle ne soit l'un et l'autre. Furieux de ne pouvoir rien terminer, le général Duhamel repart pour Pétersbourg. Il pourra là, du moins, mettre les fers au feu, pour amener une catastrophe; de son côté, Chékib partant plutôt qu'il ne l'avait annoncé, se consolera de la nullité du rôle qu'il aura joué, pendant son séjour dans le pays Valaque, en regardant ses poches. Mais au milieu de ces tristes circonstances, Monsieur le Ministre, les Agents étrangers que la sagesse de leur gouvernement, à l'exemple du gouvernement du Roi, n'a pas aventurés sur un terrain, tel que celui où échouent à chaque minute de prétendus plans de pacification, absurdes, inutiles ou ridicules, restent toujours en possession, de laisser tomber dans l'occasion, des paroles dignes des pays qu'ils représentent, et capables de renfermer une censure constante ou même, au besoin, une protestation, contre les faits monstrueux qui les environnent.

DCCCXLIII.

Billecocq către Guizot, despre moartea Ducelui d'Orléans și despre impresiunea produsă în țară. București, 1842, 5 August.

(Consulat de Bucarest, 74, 116 ter).

Les journaux de Francfort et d'Augsbourg avaient déjà, sur le seul bruit d'une dépêche télégraphique venue à Strasbourg dans la journée du 13 Juillet, fait pressentir à Bucarest, l'affreux malheur qui pouvait menacer le Roi et la France, quand la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le lendemain de ce fatal jour, a détruit, en confirmant la douloureuse nouvelle de la mort de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans, les dernières espérance auxquelles chacun aimait à se rattacher, en présence d'un évènement que son énormité paraissait rendre impossible.

La ville de Bucarest alors, a partagé le deuil du monde entier, et je n'ai pu qu'être extrêmement touché, Monsieur le Ministre, du concours unanime qu'ont présenté les classes de la population de la ville, accourues chez moi, pour me témoigner leurs vives sympathies. Le Prince régnant, après m'avoir adressé dès le jour même la lettre que j'ai soin de joindre ici, est venu me voir. Les Agents étrangers, Son Excellence Chékib-Effendi, tous les Ministres, plusieurs membres de l'Assemblée générale et les sujets français, présents à Bucarest, m'ont immédiatement apporté le tribut de la désolation, dont les a saisis la nouvelle de la mort du plus regrettable des hommes, et du Prince le plus fait pour être pleuré, de ces larmes qu'on ne donne qu'aux peines les plus déchirantes de la vie.

Il n'a pas moins fallu, Monsieur le Ministre, que ces témoignages si éloquents et si vrais, de la douleur qui m'environnait, pour m'aider à supporter si loin de la terre française, une infortune publique, qu'au sein du pays on peut du moins pleurer avec chaque concitoyen, et si Votre Excellence croit qu'en présence des peines augustes éprouvées par le Roi, Sa Majesté la Reine et la famille Royale, le tribut de larmes si sincères, n'est pas irrespectueux ou déplacé, je lui demande comme une grâce, comme une consolation même, de déposer aux pieds de LL. MM. celui de la douleur éprouvée par la Principauté de Valachie toute entière, par les Français qui y résident, et aussi, par l'interprète dévoué, mais impuissant, d'une affliction si profonde et si universelle.

DCCCXLIV.

București, 1842, 12 August. Billecocq către Guizot, despre misiunea comisarilor, despre conjurații grecești dela Brăila, și despre plecarea lui Șechib-Efendi la Iași.

(Consulat de Bucarest, 75, 129).

Les deux Commissaires extraordinaires, venus à Bucharest de la part des Puissances suzeraine et protectrice, sont repartis, et le résultat le plus clair, et peut-être aussi le plus désirable, de leurs missions ici, c'est qu'il deviendra désormais à peu près impossible, que l'action Russe à Bucharest dépasse la pensée Russe de Pétersbourg, et que la pensée Russe de Pétersbourg devra, à sont tour, rester dans la limite des traités, c'est-à-dire demeurer essentiellement protectrice, sans pouvoir administrer incessamment des dissolvants, sur les deux pays que la Russie a pris en tutelle. Ce sera là, Monsieur le Ministre, il faut l'espérer du moins, la récompense de l'acte d'indépendance et de courage, dont le divan a reçu l'inspiration, à l'aspect du coup d'œil anarchique, que présentait la Principauté de Valachie, au moment du départ de S. E. Chékib-Effendi de Constantinople.

Le Commissaire extraordinaire Turc ne s'est pas contenté de la remise, par le Prince, de la note dont mes dépêches politiques No 69 et 70 font mentions; quelques jours après, il a exigé que cette note fût revêtue de la signature du Prince, et comme cette formalité a été inexorablement refusée, c'est cette circonstance qui paraît être devenue, l'occasion d'un sacrifice pécuniaire, qu'aurait fait le Prince Ghika envers Chékib-Effendi. On fait monter la somme donnée à cinq mille Ducats (près de 60 mille francs). Cette offre ne satisfaisant pas seule le Plénipotentiaire Ottoman, il paraît qu'elle a dû être encore colorée, à ses yeux, par le souvenir des traditions qui faisaient autrefois, des hospodars Valaques et Moldaves, les informateurs les plus directs, de tout ce qui se passait en Russie et en Autriche. Le Prince en demandant à Chékib-Effendi d'accepter la note en question, comme un de ces mille renseignements que la Porte recevait jadis des Princes de Bucharest et de Iassy, sans que leur responsabilité personnelle y fût engagée, a fini, en y mêlant les arguments irrésistibles dont j'ai parlé plus haut, par laisser entre les mains du Plénipotentiaire Turc, l'acte d'accusation dressé contre la Russie et ses agents en Valachie, et il a évité ainsi, par ce résultat, tout à fait puéril et un peu dispendieux, de revêtir ce réquisitoire de sa signature. Ce sont là, Monsieur le Ministre, de ces théories de la politique Orientale, dont l'inutilité et la fausseté auraient dû depuis longtemps faire justice. Loin de là, elles sont sur ce terrain où je réside, dans toute leur force et leur difformité.

S'il n'intervient pas, au retour des Commisaires auprès de leurs Cours respectives, quelque solution bien catégorique, qui règle les rapports présents du Prince avec les Boyards, il est bien dificile d'imaginer que, sans avoir eu justice de l'adresse de la session dernière, il songe à ouvrir une législation nouvelle. C'est aussi là, la pensée des deux Commissaires, et ils travailleront sans doute, à Constantinople et à Pétersbourg, à ce résultat. Il sera curieux alors, Monsieur le Ministre, de voir de quel côté s'appesantiront les coups d'une justice mixte ou simple, et il serait possible que le pouvoir exécutif, ayant déjà en partie acquitté sa dette, par la chute de deux Ministres accusés de prévarications, le pouvoir législatif fût destiné à supporter seul, tout le poids des arrêts qui interviendront.

Pendant le séjour des Commissaires Turc et Russe à Bucharest, les tribunaux Valaques, sur les conclusions de la Commission d'enquête, dont j'annonçais la formation par ma dépêche No. 59, ont appliqué aux conjurés d'Ibraïla le maximum des peines existantes, mais chacun des condamnés relevant de la protection hellénique,

le Consulat de Grèce en a réclamé l'extradition, et ils doivent être envoyés à Athènes, pour y voir statuer sur leur sort définitif.

En partant de Bucharest, S. Ex. Chékib-Effendi se rend à Iassy; bien que le Prince de Moldavie soit absent, le but de son voyage est de donner lecture là, comme dans la Capitale valaque, d'un firman de la Porte relatif aux évènements de Galatz et d'Ibraïla.

DCCCXLV.

Billecocq către Guizot, despre întrevederea Domnului cu Șechib-Efendi și apoi cu dânsul.

București, 1842, 25 August.

(Consulat de Bucarest, 76, 129 bis).

Impatient de connaître la manière dont se résumait l'opinion de Son Excellence Chékib-Effendi, à l'égard des affaires Valaques, le Prince Ghika n'a cependant pu savoir que dans la dernière heure du séjour du Plénipotentiaire Turc à Bucharest, la solution qu'il comptait faire donner à Constantinople, à la situation dans laquelle le Hospodar, par le fait de l'adresse de la session de 1842, se trouve vis-à-vis des Boyards. L'ancien Ambassadeur Ottoman à Londres a évité, jusqu'au dernier moment, d'offrir une occasion de se prononcer; ce n'est que dans une rencontre, arrangée avec le Hospodar, à un château de la famille Ghika, situé sur la route de Iassy, qu'il a enfin, dans un entretien d'un quart d'heure, résumé son opinion. Je tiens ces détails, depuis hier seulement, d'une personne présente à cette entrevue. Chékib a dit au Prince Ghika, qu'il avait pu voir qu'il s'était, jusqu'à présent, obstinément refusé à se déclarer pour ou contre lui, mais enfin le moment était venu, où il allait parler. Il a alors dit à Son Altesse, „qu'après avoir, pendant „six semaines, à Bucharest, prêté l'oreille à tous les sons qu'on avait voulu lui faire „entendre, il avait envoyé son rapport définitif au Divan ; que ce rapport concluait „par la nécessité de mettre le Prince en présence d'une Assemblée générale, autre„ment composée, et par la nécessité aussi de sévir contre cinq Boyards, cause de „toutes les difficultés, des embarras qui s'étaient rencontrés". Chékib a demandé alors au Prince, de nommer lui-même les cinq Boyards, qui devaient devenir plus tard, l'objet des châtiments de la Porte Ottomane, et, sans hésiter, le Prince a désigné: MM. Villara, Vulpe-Philipesco, Gheorges Bibesco, Jean Philipesco et Emmanuel Baliano. Sur la question, adressée par Chékib au Hospodar, à l'effet de s'enquérir s'il n'y en avait pas encore d'autres, qui dussent encourir l'improbation de Sa Hautesse, le Prince a répondu négativement, en ajoutant qu'une fois débarrassé des cinq Boyards nommés plus haut, il n'avait plus qu'à se venger des autres, par le plus profond mépris. S. E. Chékib s'est alors levé pour prendre congé de Son Altesse, et au moment où il allait lui dire adieu, prenant tout à coup un ton et une pose solennels, il a dit avec un accent très énergique: „Prince Ghika, pendant six se„maines que j'ai passées à Bucharest, vous avez toujours trouvé en moi, quand j'ai „parlé en mon nom, la bonhomie, la simplicité qui me sont habituelles. Aujourd'hui „je vous parle pour la première fois au nom du Sultan, et je vous ordonne de surseoir „à tout ordre qui vous viendrait de Pétersbourg, jusqu'à ce que le Divan de Con„stantinople ait pris une résolution. Et si M. de Daschkoff vous somme d'obéir, à „l'ordre d'ouvrir l'Assemblée générale ou à toute autre prescription provenant de „la Puissance protégeante, résistez, et dites que Chékib, l'envoyé de la Puissance „suzeraine, vous a défendu de rien faire sans les ordres de Constantinople".

Le Prince et le Plénipotentiaire Turc de sont alors séparés, et je sais encore, par le témoin de cet entretien, que le Prince Ghika, dans l'effusion de sa reconnais-

sance, a baisé la main de Chékib, qui ne s'est pas montré peu surpris d'une pareille marque de déférence. Elle ne peut avoir effectivement d'excuse, de la part du Prince régnant de Valachie, qu'autant que, dans ce moment même, il a persisté à voir le personnage qui venait de déclarer, qu'il lui parlait pour la première fois au nom du Sultan. J'ai besoin d'espérer toutefois, dans l'intérêt du Hospodar, que ce dernier épisode de sa conversation avec l'Envoyé musulman, ne sera pas connu du public, attendu que cet abaissement envers le Commissaire Turc, ne serait pas de nature à améliorer sa position, vis-à-vis de la population chrétienne dont l'administration lui est confiée.

Le parti Russe, de son côté, a la tête très haute; il fonde aussi ses espérances dans les coups d'Etat qui viendront de Pétersbourg, et on s'attend généralement, à ce que la question Valaque, devenant question politique Européenne, se complique, au lieu de se simplifier. Inquiet de tout ce qu'il entend dire à ce sujet, le Prince Ghika m'a fait demander, par un de ses amis les plus intimes, ce que j'augure de cette situation.

Je lui fais répondre, Monsieur le Ministre, qu'il serait dans l'erreur si, prenant pour point de départ les soucis que lui donnent personnellement les affaires valaques, il arrivait à croire que, tant qu'on ne sortira pas à leur égard, de la lettre des traités, elles pourront s'élever jamais au rang des questions de premier ordre; que leur arrangement ne sera probablement, que l'effet des contre-coups de la politique Européenne sur des intérêts beaucoup plus graves, les questions de la Syrie, de la guerre de Perse, par exemple, et que, dans cette situation réelle du fond des choses, vouloir asseoir un jugement probable sur ce qui interviendra, serait du roman tout pur ou de la témérité.

Au milieu de cet état des affaires de la Principauté, fatigué par les graves occupations qui ont rempli, éminemment pour lui, les deux derniers mois, et voulant prendre quelques forces, pour des occupations graves aussi, qui ne peuvent manquer de lui survenir d'ici à peu de temps, le Prince Ghika a quitté, il y a quelque jours, Bucharest, pour mettre à profit le calme et le loisir du moment présent.

DCCCXLVI.

București, 1842, 1 Septemvrie.

Billecocq către Guizot, despre numirea lui Teodor Văcărescu ca Mare Vornic și despre amânarea altor numiri.

(Consulat de Bucarest, 77, 129 ter).

M. de Stirbey, qui, ainsi que je me croyais fondé à le faire entendre à Votre Excellence par ma dépêche politique No. 38, portait plus haut que le Ministère Valaque, ses désirs et ses expérances, ayant refusé le portefeuille qui lui était offert, le Prince Ghika s'est trouvé dans le cas de pourvoir, il y a deux jours, à son remplacement pour le poste de Grand Dwornik ou Ministre de l'Intérieur. Les deux Commissaires extraordinaires, Turc et Russe, croyant déjà connaître par les amis de M. de Stirbey, les intentions de ce dernier, avaient, tout en se récriant sur la nécessité de laisser enfin le Hospodar maître du choix de ses Ministres, cherché à influencer sa détermination; le Général Duhamel surtout, en désignant pour ce poste le Grand Bano George Philipesco. La difficulté qui se présentait était non seulement, pour M. George Philipesco, sa qualité de membre de l'Assemblée générale, mais il avait encore dans sa femme, l'ennemie la plus irréconciliable du Prince Ghika, un obstacle insurmontable pour arriver à ses propres désirs, et à ceux qu'élevait en sa faveur le Commissaire Russe. Sur ces entrefaites, M-me Philipesco étant venue à mourir à Carlsbad, on ne doutait pas que le Prince ne se trouvât obligé d'obtem-

pérer aux insinuations faites par le Général Duhamel. Non seulement il ne s'y est pas conformé, mais on pourrait croire encore, qu'il a cherché à braver et le Consulat général de Russie, et ses ennemis, les grands Boyards de l'opposition, en envoyant précisément le jour de la cérémonie de la translation du corps de M-me Philipesco à Bucharest, l'office Princier, daté de sa résidence de Bréaza, à 20 lieues d'ici, et qui nomme au poste de Grand Dwornik, un autre boyard que M. George Philipesco.

Ce Boyard, qui est un des signataires de la protestation faite par le parti du Prince, le jour des élections de la Métropole, est M. Théodore Vacaresco. S'il n'avait pas le mérite d'appartenir à l'une des familles les plus considérables et les plus historiques de la Principauté de Valachie, c'est un homme dont on aurait peine à comprendre l'élévation à un poste aussi important, et lui-même, qui a le bon esprit de reconnaître que sa nomination est due à un concours tout-à-fait extraordinaire de circonstances, ne s'en montre pas le moins étonné. Voulant, toutefois, racheter sans doute, le côté presque plaisant, qui s'attache pour lui à un choix aussi entièrement inattendu, il vient de signaler le début de sa gestion par trois circulaires, qui ont l'approbation universelle. Elles intéressent toutes, les rapports des grands propriétaires avec les administrateurs de districts, et elles portent un rare cachet de vigueur et d'intégrité; encore quelques actes pareils, et le choix tombé, il est vrai, par le plus grand hazard du monde, sur un boyard comme M. Vacaresco, ne fera plus rire personne!

Il est toujours question du renouvellement intégral du Ministère du Prince Ghika, mais comme S. A. S. a l'habitude de ne prendre guère conseil, que d'Elle même, et que, dans ce moment ci, Elle est pour deux mois dans ses terres, il est difficile de savoir autrement, que par des résultats consommés et connus, si les changements annoncés auront lieu, et quels seront les titulaires des places à donner. Votre Excellence peut compter, comme toujours, sur mon exactitude à la tenir au courant du moindre des faits, qui peuvent mériter sa haute attention.

DCCCXLVII.

Guizot catre Billecocq, despre situaţiunea Domnului Ghica, şi cu instrucţiuni. Paris, 1842, 2 Septemvrie.

(Turquie. Bucarest, I, 1841—1842).

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'à la date du 5 Août, et jusqu'au No. 74. Je les ai lues avec intérêt.

Mon attention s'est particulièrement fixée, sur les détails relatifs à la position du Prince Ghika, position grave et difficile, pressé comme il l'est, entre l'opposition factieuse de Boyards, les intrigues hostiles du Consul de Russie, le despotisme du protectorat russe et les exigences de la suzeraineté ottomane.

Vous avez très bien compris, Monsieur, ce qu'une telle situation vous prescrivait de réserve et de prudence. C'est un système dans lequel je croirais dès lors superflu, de vous recommander de persévérer. Vous êtes placé sur un terrain trop mobile, les hommes et les choses y présentent trop peu de garanties et, avant tout, nous avons naturellement trop peu d'action à y exercer, pour que nous devions y rechercher un autre rôle, que le rôle d'observation, dans lequel nous nous sommes renfermés jusqu'à ce jour; attitude qui, du reste, n'exclut de notre part, ni les conseils bienveillants, ni les bons offices dictés par une amitiée désintéressée.

J'ai mis sous les yeux du Roi, la lettre que le Prince Ghika vous a écrite, en apprenant la nouvelle de la mort de Monseigneur le Duc d'Orléans. S. M. a été touchée des sentiments qui s'y trouvent exprimés, et vous voudrez bien en remercier, en son nom, le hospodar.

DCCCXLVIII.

Terapia, 1842, 12 Septemvrie. Baronul de Bourqueney către consulul francez dela București, despre misiunea lui Șechib-Effendi și atitudinea sa.

(Turquie. Bucarest, T. I., 1841–1842).

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'à la date du 1-er Septembrie, et j'ai lu, avec le plus grand intérêt, les informations qu'elles contiennent sur les résultats de la mission de Chékib-Effendi.

Si la conversation que vous me rapportez, et que vous me paraissez tenir d'une source authentique, a eu lieu en effet, entre le Commissaire extraordinaire de la Porte et le Prince Ghika, au moment de leur séparation, le but que se proposait le Gouvernement Ottoman, en envoyant Chékib-Effendi à Bucharest, est pleinement atteint, comme manifestation du principe de souveraineté.

Cette manifestation est si conforme à la Politique du Gouvernement du Roi et aux principes généraux de l'équilibre de l'Europe, que j'ai dû l'encourager avant, et y applaudir après.

Il ne faudrait pas cependant, que l'acte récent d'indépendance et de courage, que la Porte vient de faire, fut considéré par le Prince Ghika, comme une force suffisante pour triompher de ses propres embarras; il faudrait encore moins, qu'il y cherchât un encouragement, à braver gratuitement les rancunes ou les arrière-pensées du Cabinet de Pétersbourg.

Qu'il profite au contraire, du moment où le principe de suzeraineté lui vient en aide, avec la faveur de certaines Puissances, pour travailler à la conciliation des partis et à la fusion des intérêts. Sa position personnelle n'est pas assez affermie, pour qu'il la compromette légèrement, dans le renouvellement d'une lutte d'influences étrangères, ou dans l'aggravation des complications intérieures de la Valachie.

Votre rôle, M. le Consul général, me semble toujours nettement tracé, par les principes généraux de la politique du Gouvernement du Roi. Lorsque Chékib-Effendi se rendait à Bucharest, je vous ai engagé à seconder sa mission; aujoud'hui qu'elle est accomplie, votre langage et votre attitude lui resteront favorables. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, ce que j'ai eu moi-même sans cesse présent à l'esprit, dans la part indirecte que j'ai prise à ces affaires, c'est que les relations générales des Cabinets de Pétersbourg et de Paris, ne doivent pas être affectées de la lutte naturelle de leur politique, sur une question spéciale: cette considération impose des réserves et des ménagements, que je n'ai pas besoin d'indiquer à votre tact et à votre sagacité.

DCCCXLIX.

București, 1842 15 Septemvrie. Billecocq către Guizot, despre decorarea lui Daşkof de Împăratul rusesc, despre destituirea lui Karneief și despre plecarea agentului austriac.

(Consulat de Bucarest, 78, 142).

Les dernières dépêches, adressées de Pétersbourg à M. de Daschkoff, lui annoncent que, Sa Majesté l'Empereur lui a acordé la décoration de l'Ordre de S-te Anne. C'est une singulière réponse aux griefs que le Prince Alexandre Ghika avait exposés à M. le Général Duhamel, contre la conduite suivie en plusieurs circonstances, par le gérant du Consulat général de Russie par intérim, et pour bien con-

stater, si même cette distinction accordée à M. de Daschkoff n'est pas une offense pour la personne du Prince de Valachie, il ne manque plus que de savoir si, à cette époque, le Cabinet de Pétersbourg n'avait pas déjà, par le voie de Constantinople ou de Bucarest, directement connaissance de la note remise à S. E. Chékib-Effendi par S. A. le Prince Ghika, et qui fait l'objet de mes dépêches politiques No. 71, 72 et 73.

La même poste russe annonce que l'Empereur s'est enfin déterminé à destituer son Consul à Galatz, M. Karneieff. Mais le Prince Ghika, auquel je m'empressais de présenter cette mesure comme une circonstance qui devait tempérer dans son esprit, l'impression triste qu'il recevait de la nouvelle qui commence cette dépêche, m'a répondu qu'on s'était bien vite empressé de le remplacer, par un sujet pire que l'ancien titulaire. C'est l'employé du Consulat de Russie, qui a été adjoint à la commission d'enquête, nommée pour l'instruction de la seconde affaire d'Ibraïla, et dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche politique No. 61. L'Empereur ne s'est pas contenté de donner à M. Collas la place de M. Karneieff, ce qui n'aurait mis cet employé en rapport qu'avec le Gouvernent Moldave ; on a adjoint en cette occasion, au Vice-Consulat de Galatz celui d'Ibraïla, de manière que le gouvernement Valaque se trouve avoir par ce choix, des relations d'affaires beaucoup plus directes, avec un personnage dont le Prince Ghika s'est toujours plaint.

Le Prince Ghika, qu'à cause de mon grand deuil je n'avais pas été visiter, depuis son départ de Bucharest pour Bréaza, m'a fait instamment prier d'aller le voir pour le jour de sa fête. La moitié de mon grand deuil étant passée, j'ai d'autant moins cru devoir lui refuser cette preuve de ma déférence, que je savais que les nouvelles de Pétersbourg lui inspireraient le désir de causer avec moi. Une circonstance encore, me portait à me rendre auprès de lui. C'est que l'Agent d'Autriche, ayant, après dix ans de séjour en Valachie, obtenu un congé illimité, qui lui avait été plusieurs fois refusé, je savais qu'au moment de se séparer de M. de Timoni (que les instructions de M. de Metternich, lors de la mission du général Duhamel, lui avaient entièrement aliéné), il aurait besoin de mes conseils, pour ne pas se brouiller tout à fait avec l'Agent d'Autriche, au moment de leur séparation. Je n'ai eu effectivement qu'à me féliciter de cette inspiration. Le Prince Ghika, toujours furieux du changement de front de M. de Timoni dans les dernières circonstances, voulait le laisser partir, sans lui adresser autre chose, que des paroles de politesse vagues et générales. J'ai obtenu de lui, qu'il discernât enfin l'ami de dix années, du système et des instructions qui le lui avaient enlevé en un jour, et en sachant prendre sur lui, pour avoir avec M. de Timoni un entretien, dans lequel l'esprit de leurs bonnes relations de tant d'années consécutives a dominé. Il a évité ainsi d'avoir à l'arrivée de M. de Timoni à Vienne, un ennemi irréconciliable de plus. Le Prince m'a rendu un compte exact de cette dernière conversation, et il ne m'a pas caché, qu'il avait fait entendre à M. l'Agent d'Autriche quelques paroles fort énergiques, peut-être même un peu dures, sur la politique suivie par le Prince de Metternich et, entr'autres choses, il lui a dit qu'il avait pensé que les griefs, si longtemps reprochés à son prédécesseur, le Prince Grégoire Ghika, son frère, et à lui-même, par la Russie, au sujet de ce que le Cabinet de Pétersbourg avait toujours appelé leurs *tendances autrichiennes*, lui mériteraient une autre récompense, que la dépêche écrite par M. de Metternich, pour appuyer ici la mission d'un homme qui venait l'assaillir au milieu de son pays, par les plus cruelles persécutions et par les mortifications les plus outrageantes. Le Prince, à cette occasion, m'a renouvelé toutes ses protestations d'amitié, et les espions de M. de Daschkoff, qui nous environnaient, n'auront pas manqué de reporter au gérant du Consulat général de Russie, le récit des procédés gracieux que n'a cessé d'avoir pour moi le Prince de Valachie, pendant mon court séjour à Bréaza.

DCCCL.

București, 1842, 24 Septemvrie.

Billecocq către Guizot, despre insurecțiunea sârbească și despre atitudinea Domnului față de Sârbi.

(Consulat de Bucarest, 79, 142 bis).

Le troisième acte de la mission de S. Ex. Chékib-Effendi paraît avoir été marqué, dans une Principauté voisine, par une péripétie du genre le plus grave. Les nouvelles de Servie, parvenues à Bucharest, annoncent que les sujets du jeune Prince Michel Obrenowitz réalisent, l'épée à la main, les théories dangereuses qui, de temps à autre, agitent les Moldaves et les Valaques, et, en moins d'une semaine, nous apprenons ici, que l'insurrection commence, que le Prince Régnant est déposé, et que le Commissaire Extraordinaire de la Porte Ottomane, impuissant devant la marche si rapide des faits, non seulement ne songe pas à les combattre, mais s'empresse même de reconnaître pour Hospodar de la Servie, le fils du fameux Czerny-Georges.

Les Moldo-Valaques, qui voient dans les Serviens une origine si différente de la leur, écoutent ces récits plutôt avec une convoitise condamnable, qu'avec sympathie, et ce n'est d'ailleurs habituellement qu'avec la plus grande répulsion, qu'ils entendent parfois la presse étrangère dire, en les confondant avec le Serviens : „*Les trois Principautés du Danube*". La partie géographique de ce pays peut bien, il est vrai, leur inspirer une vive jalousie ; ils conçoivent, qu'aidés d'un terrain coupé de forêts et de montagnes, les Serviens peuvent aisément transporter leurs comices au milieu des bois, transformer leurs doléances en vigoureuses embuscades ; mais à l'égard des Slaves de la Servie et de la Bulgarie, c'est à peine si le lien du Christianisme suffit, pour leur faire voir en eux des frères; et leur civilisation d'un jour, les porte presque constamment à repousser leurs voisins, comme entièrement séparés d'eux, par les traditions et les habitudes de la Barbarie. Ce spectacle était surtout frappant, pendant le séjour que le Prince Milosch a fait à Bucharest: les Valaques riaient de ses coutumes et de ses manières, plus souvent encore de ses vicissitudes et de ses malheurs! Et chose singulière, ils oubliaient trop alors, que c'était uniquement à cette série de Princes sans courage, à ces fanariotes enfin, si souvent décriés, qu'ils étaient redevables de ces semblants de supériorité qui, en les corrompant et en les affaiblissant, avaient établi cette différence, qu'après cent cinquante ans du gouvernement des Princes grecs, on est effectivement à même d'observer entre eux et les Serviens. Si Votre Excellence me permet ici une courte diversion, je lui ferai remarquer que ce n'est qu'à l'importation de la langue grecque par les Princes du Fanar, que les Valaques et les Moldaves ont dû cet élément précieux de civilisation, qui les a distingués des *rayas* de la rive droite du Danube. La partie latine de l'idiome *Roumoun* venant se mêler à ce qu'ils savaient de la langue d'Homère, ces deux peuples sont entrés à pleines voiles, dans l'art de parler avec plus d'élégance et d'atticisme, qu'aucune autre nation Européenne, la langue militaire, des lumières et du progrès; mais ne devaient-ils pas se souvenir aussi, que si la langue française est celle des idées libres et éclairées, elle est aussi celle des pensées généreuses, et qu'il n'est pas permis de trouver dans l'avantage de la parler correctement, la raison suffisante, pour déprécier un peuple aimant la gloire militaire et la liberté avant tout.

Le Prince Alexandre Ghika peut partager ces préjugés, mais au moins il est clair que, dans les conjonctures présentes, il ne voit que la diversion favorable que les évènements de la Servie peuvent apporter à ses propres affaires, et un entretien que j'ai eu hier, avec lui, à leur égard, m'a pleinement démontré qu'il est loin d'y demeurer indifférent. On lui présente les faits qui viennent de s'acomplir, comme le résultat d'une intrigue Turque ; mais il est bien résolu, tout en mettant

de l'empressement à recueillir les nouvelles de Servie, à rester dans une attitude très prudente, à l'égard de la manière de les juger. Je l'encourage fort dans ce projet et, comme toujours, je m'applique à écarter de ses résolutions, tout ce qui peut compliquer la situation présente. Votre Excellence voit, par tout ce qui se passe, que S. Ex. Chékib Effendi aura à rendre compte, à son retour à Constantinople, d'évènements graves de plus d'une nature, et si le Divan les a fait observer de près, sera-t-il aussi habile pour statuer de loin à leur égard? Il m'a paru que sous ce rapport, l'attention de Votre Excellence ne pouvait être réclamée assez à l'avance, et bien que je n'aie pas à m'occuper des affaires de la Servie positivement, j'ai cru qu'à titre d'appendice à la mission du commissaire extraordinaire de la Porte, il était de mon devoir d'appeler à la fois l'attention du Gouvernement du Roi, et sur les évènements de la Servie et sur les deux points de vue si différents, sous lesquels les affaires Serviennes sont envisagées au sein du pays où je réside.

DCCCLI.

Billecocq către Guizot, despre misiunea sa și despre atitudinea Franței față de Principate.

București, 1842, 1 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 80, 142).

J'ai reçu les deux dépêches politiques, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date des 2 et 4 Septembre derniers.

C'est un précieux encouragement, que celui que renferme la première de ces dépêches, et l'approbation du Gouvernement de Sa Majesté, pour l'attitude que j'ai prise, et que je conserve, sur un terrain aussi mobile que celui où m'a appelé la confiance du Roi, forme la récompense la plus douce que j'aie pu espérer, après trois années passées au milieu d'affaires, appartenant à la fois à un ordre de choses si complexe, et à une nature si délicate. J'ose dire à Votre Excellence, et c'est l'expérience de 20 années, passées dans les grandes Cours de l'Europe qui m'enhardit à exprimer ici cette opinion, qu'il n'y a peut-être pas, dans l'Europe entière, un poste politique aussi difficile que celui des Principautés du Danube; or, y avoir incessamment mérité la satisfaction de Votre Excellence et de ses prédécesseurs, me porte à répéter encore ici, que rien ne peut me paraître, ni plus encourageant ni plus flatteur!

La seconde de ces dépêches, à laquelle j'ai l'honneur de répondre, renfermait un tableau trop consolant de l'état intérieur de la France, pour que je ne me sois pas empressé de la communiquer à un prince qui, comme le Hospodar de la Valachie, a si sincèrement pleuré la mort de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans. J'aurais même fait le voyage de Iassi, pour en donner aussi lecture au Prince Stourdza, si S. A. R. le Prince de Moldavie ne profitait pas, en ce moment, du congé qu'elle a obtenu du Sultan, pour visiter une partie de l'Occident de l'Europe. A Iassi comme à Bucharest, Monsieur le Ministre, il ne m'est pas permis de douter, que les gages de sécurité et d'avenir que présente un pays, au sort duquel la destinée du monde civilisé est si intimement liée, n'aient inspiré la plus vive foi et les plus vives espérances. Les Moldaves et les Valaques doivent trop, aux seules sympathies de la France, dans le développement journalier de leurs progrès, pour ne pas observer toujours, avec la plus vive sollicitude, au milieu de la nuit qui les environne encore, de quel éclat vif et constant luit cette brillante étoile, qui leur marque et la route à suivre, et le but vers lequel ils marchent.

DCCCLII.

București, 1842, 12 Octomvrie. Billecocq către Guizot, despre plecarea lui Duhamel, despre comisiunea rusească pentru examinarea afacerilor românești, despre oprirea lui Știrbei de a se întoarce în țară și despre o inspecție a Domnitorului.

(Consulat de Bucarest, 81. 163).

Depuis le jour du départ de M. le général Duhamel de Bucharest, les Valaques tournent tous leurs regards vers Pétersbourg, et au défaut d'une solution décisive qui se fait toujours attendre, ils tiennent compte du moindre incident dont ils entendent parler, et ne manquent pas d'en tirer de larges inductions, pour démêler les intentions de S. M. l'Empereur Nicolas, et arriver, chacun selon ses désirs, à la conclusion qui flatte le plus ses passions, et avant tout, ses intérêts. Le général Duhamel étant parti plein de colère et la menace à la bouche, le parti du Prince est peut-être assez fondé à voir, dans l'absence de toute résolution immédiate, un symptôme favorable, surtout quand, ultérieurement, les évènements de la Servie ont amené une diversion, capable de réclamer à Pétersbourg comme à Constantinople, la priorité des décisions qui interviendront.

Au nombre des incidents dont l'attention publique en Valachie tient compte, je dois mettre en première ligne, Monsieur le Ministre, le retour prompt et tout à fait inattendu de M. de Boutenieff à Constantinople; comme il coïncide avec la nouvelle, qui était déjà venue de Pétersbourg, de la nomination d'une commission extraordinaire, désignée par l'Empereur et présidée par le général Kisseleff, pour l'examen des affaires de la Valachie, on croit voir, dans l'éloignement momentané de M. Titoff de Constantinople, le projet de lui faire prendre part à Vienne, à des conférences qui auraient aussi pour but d'examiner là, de concert avec le Prince de Metternich, les causes de l'agitation qui se fait remarquer dans les pays du Bas-Danube. M. de Daschckoff est parti ce matin, pour aller voir à son passage à Routshouk M. Titoff; les deux heures que lui laisse l'administration des bateaux à vapeur, pour l'entretenir des embarras de la situation présente, seront loin de suffire à tout ce qu'ils auront à échanger de paroles, sur les évènements des six derniers mois.

Une nouvelle se répand depuis hier à Bucharest, qui, si elle venait à se confirmer, serait presque, à elle seule, une solution à la situation si grave du Prince de Valachie vis-à-vis des Boyards. On dit que M. Stirbey, comme punition de son refus d'accepter la place devenue vacante par la destitution de M. Michel Ghika, aurait reçu à Vienne, au nom des deux Cours suzeraine et protectrice, la défense de rentrer jamais dans la Principauté de Valachie. On ajoute que tous les Boyards Valaques, présents à Vienne, auraient reçu en même temps, du gouvernement local, l'ordre de quitter sans délai les Etats Autrichiens; dans le nombre se trouve le Métropolitain de Valachie, chef du parti le plus prononcé contre le Prince. La nouvelle qui concerne M. Stirbey, est accueillie avec acclamation par le parti du Prince, et elle serait effectivement de nature, si elle est vraie, à faire rentrer pour longtemps dans leurs devoirs, tous les membres d'une opposition qui ne craignait pas de compter, pour premiers auxiliaires dans ses rêves de bouleversement et de désordre, les deux soutiens les plus naturels de l'autorité légitime établie en Valachie.

Après avoir été subitement ramené dans sa Capitale par les nouvelles de Servie, le Prince de Valachie a quitté de nouveau Bucharest, depuis quelques jours, pour parcourir les principaux districts de la Principauté. Cette visite à la plus grande partie des localités, dont les plaintes figurent dans l'Adresse de la dernière législature, ne peut être que d'un très bon effet, et les partisans du Gouvernement en attendent les meilleurs résultats.

DCCCLIII.

Bourqueney către Billecocq, cu sfaturi pentru Domn, față de evenimentele din Serbia. Terapia, 1842, 14 Octomvrie.

(Turquie. Bucarest, T. I, 1841—1842).

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'au No. 97 inclusivement, et j'ai lu avec intérêt les informations qu'elles renferment.

Les évènements qui viennent de se passer en Servie, ajoutent une nouvelle force aux considérations indiquées dans ma dernière dépêche. Que le Prince Ghika n'y cherche pas un encouragement, à tendre une situation déjà presque trop tendue. Qu'il fasse tous ses efforts, pour rétablir l'harmonie entre les pouvoirs publics de la Valachie; qu'il ne recule même pas devant un aucun sacrifice, pour atteindre le but. Il a besoin d'une force, qui lui vienne du pays même! Plus l'action de la Porte menace de s'engager sur un autre point, en lutte avec l'influence russe, et plus il serait imprudent d'étendre le cercle de cette lutte.

La Porte même, au moment où elle venait en aide au Prince Ghika, est loin d'avoir présenté sa conduite comme irréprochable; elle ne veut pas aujourd'hui d'embarras qui lui vienne de ce côté, et en les suscitant, on s'exposerait peut-être à servir de compensation à un succès remporté ailleurs. Faites entendre ces vérités utiles, avec beaucoup de prudence et de réserve: je sais que vous éviterez toujours un rôle apparent d'ingérance, qui ne convient ni à notre position géographique, ni à notre politique générale.

DCCCLIV.

Bourqueney către Billecocq, despre depunerea lui Alexandru Ghika. Terapia, 1842, 17 Octomvrie.

(Turquie. Bucarest, T. I, 1841—1842).

Les prévisions contenues, et affaiblies même, dans ma dépêche No. 8, relativement au sort du Prince Ghika, sont aujourd'hui presque confirmées. Je regarde sa déposition comme certaine; le temps des conseils est passé.

Je vous écris à la hâte. Mon seul but est de vous recommander, d'éviter dans votre langage, tout ce qui pourrait faire de la déposition du Prince Ghika un échec à notre politique, ou un acte de pusillanimité de la Porte. Il y a assez de causes purement valaques, pour l'expliquer. Nous veillons tous ici, à l'exécution des traités. Ils seront respectés, et la Porte dans ses relations avec Pétersbourg, a plus besoin en ce moment, d'être maintenue dans des voies sages, que poussée à des actes téméraires.

DCCCLV.

Bourqueney către Billecocq, despre politica franceză în afacerile Țării-Românești. Terapia, 1842, 18 Octomvrie.

(Turquie. Bucarest, I, 1841—1842).

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'au No. 85, sous la date du 9 Juillet, et je vous remercie des informations qu'elles contiennent, sur l'état des Affaires de Valachie.

Je conçois sur un terrain aussi mobile, la difficulté de résumer nettement une situation; aussi dois-je vous avouer mon impuissance à suivre d'ici, les vicissitudes de celle qui se développe sous vos yeux.

Mais je dois ajouter que, mes véritables préoccupations n'ont porté jusqu'ici, que sur deux ou trois points capitaux, que je recommande de nouveau à votre attention la plus sérieuse.

Nous ne faisons pas de la politique Valaque, et je vois avec satisfaction que vous vous abstenez de tout ingérance dans la question administrative intérieure.

Nous soutenons la souveraineté de fait, parce que nous ne voulons pas des chances d'une succession.

Nous désirons le rétablissement de l'harmonie entre les pouvois publics; mais quand deux mains y travaillent à la fois, notre appui moral est acquis, de préférence à la puissance suzeraine, sur la puissance protégeante.

Voilà pourquoi je vous ai invité, dès le principe, à entretenir avec Chekib-Effendi les meilleures relations.

Sa mission était déjà un acte d'indépendance et de courage, la lecture du firman achève de consacrer son caractère.

De ce qui se passe en ce moment à Bucharest, il ne doit résulter aucune aggravation de rapports, entre le Gouvernement du Roi et les Cours alliées. Il faut que le jeu naturel de la politique s'y exerce *sans bruit*; mais, je le répète, deux idées dominantes doivent diriger votre conduite: le maintien de la souveraineté achetée aux meilleures conditions possibles de Gouvernement; le mouvement de nos préférences, vers la puissance suzeraine.

DCCCLVI.

Terapia, 1842, 20 Octomvrie.

Bourqeney către Billecocq, despre trimiterea lui Safved-Efendi pentru depunerea lui Alexandru Ghica, şi cu instrucţiuni asupra atitudinei sale.

(Turquie. Bucarest, T. I, 1841—42).

Cette dépêche vous sera remise par Safved-Effendi, interprète du Divan Impérial, qui part ce matin pour Bucharest, porteur du firman de déposition du Prince Ghika. Safved-Effendi se rendant en Valachie par le bateau de Kustendjé, arrivera peut-être à sa destination, avant que vous n'ayez reçu la dépêche que je vous ai écrite avant-hier, par la poste de terre. Je vous engage à entretenir avec Safved-Effendi les meilleures relations, pendant son séjour à Bucharest; mes rapports personnels avec ce fonctionnaire Ottoman, ne m'ont jamais rien laissé à désirer.

J'ai à peine le temps de vous écrire quelques lignes. L'envoi de Safved-Effendi n'a été décidé que hier au soir, à Constantinople, et je l'apprends à la campagne, où je suis encore, sachant à peine si cette dépêche arrivera en temps utile avant le départ du bateau.

Je vous renouvelle de la manière la plus instante, les recommandations contenues dans mon No. 8, que rien dans votre attitude ou votre langage ne puisse faire considérer la déposition du Prince Ghika, comme un échec à notre propre politique ou comme un acte blâmable de pusillanimité de la part de la Porte. La situation générale est vive et complexe; les affaires de Valachie y entrent pour leur part, mais elles n'y entrent pas seules. La Porte, volontairement ou à contre-cœur, use en ce moment d'un droit qu'elle trient des traités; ce qui nous importe, c'est que tout se passe conformément à leurs stipulations, et qu'ils soient exécutés,

dans tout ce qui suivra la déposition du hospodar actuel. Tenez-moi à cet égard exactement et impartialement informé.

Vos relations avec le Prince Ghika autorisent des regrets personnels; mais ne donnez pas à ces regrets, un caractère politique. Les yeux seront fixés sur vous. On vous reproche, dans les derniers évènements, un rôle actif en dehors du rôle d'observation que je vous ai toujours particulièrement recommandé; vous devinez d'où part ce reproche. Je ne l'accepte pas, je le repousse hautement; mais je ne puis trop vous recommander en ce moment, une parfaite sobriété d'action et de langage. Tenez-vous aussi à l'écart que vous le pourrez, des partis intérieurs; comme je vous l'ai toujours écrit, nous ne faisons pas de politique Valaque. La vraie, la sérieuse politique est en ce moment à Constantinople, et ce n'est que là qu'elle peut se faire, parce que ce n'est que là qu'on embrasse à la fois, toutes les questions.

Que vos rapports avec Safved-Effendi soient réservés, mais qu'ils ne trahissent aucun embarras; maintenez-les, naturels et bienveillants.

DCCCLVII.

Billecocq către Guizot, despre depunerea lui Alexandru Ghica, după cererea rusească, și cererea lui de a fi dispensat de a merge la Constantinopol, despre intervenția austriacă în răsturnarea lui Mihai Obrenovici, despre numirea Caimacamilor de către Domn și plecarea sa spre Sibiiu. București, 1842, 26 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 42, 163 bis).

Le Prince Ghika était depuis 24 heures seulement, de retour de son voyage dans les districts les plus importants de la Principauté, voyage entrepris sur les conseils du général Duhamel, et dans lequel, au dire de ses ennemis même, le concours des populations s'était manifesté de la manière la plus avantageuse en sa faveur, lorsque des lettres de commerce ont apporté ici, la première nouvelle de la demande faite à Constantinople, de sa déchéance, par M. de Boutenieff. Les évènements de la Servie étaient présentés, par ces correspondances, comme l'incident qui avait tout à coup amené la crise décisive pour lui, et il s'est dès lors, préparé à servir de compensation au Cabinet de Pétersbourg, pour l'échec que la politique Russe venait d'éprouver dans les affaires serviennes. La poste de Constantinople arrivée il y a deux jours, n'a pas tardé à confirmer les bruits qui s'étaient répandus dans le public, et connaissant déjà, par les depêches de M. de Bourqueney, la tournure grave que prenaient les affaires du Prince Ghika au sein du Divan, je me suis rendu chez le hospodar, auquel je devais une visite de félicitations pour son retour à Bucharest. Je me suis alors précisément trouvé dans son Cabinet, quand le Gérant du Consulat général de Russie y a fait son entrée, pour donner la nouvelle officielle, de ce qui se passait à Constantinople. L'attitude de M. de Daschkoff a été curieuse à observer, pour moi, dans un pareil moment. Arrivé par la marche si rapide des faits, à un dévouement qui répugne à ses bons sentiments naturels, à son caractère doux et inoffensif, il a été, je puis le dire, dans le cas de rougir, devant moi, du résultat si brusque de ses menées subversives et révolutionnaires en Valachie, et il a perdu toute assurance, en trouvant au jour de l'adversité, pour premier consolateur auprès du Prince régnant, le représentant de la puissance la plus désintéresée au drame que les intrigues Russes avaient commencé et fini. L'attitude du Prince Ghika, au contraire, a été parfaite; digne sans forfanterie, calme avec simplicité, il oppose aux jours difficiles et tristes qui l'attendent, une sérénité vraiment philosophique. Pour en finir avec cette scène, au dénouement de laquelle je me suis gardé d'assister, je

dirai à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, que le Consul de Russie, agité comme il l'était en ce moment, par les reproches de sa conscience, paraissait, lui porteur de la sentence qu'il était chargé de faire connaître à l'avance, être celui auquel on venait la signifier.

Avant l'entrée de M. de Daschkoff dans le Cabinet du prince régnant, j'avais passé près d'une demi-heure avec S. A. S., et Elle avait bien voulu rendre un éclatant hommage, à ce qu'Elle daignait appeler, la constante sagesse de ma conduite politique, pendant les trois années de mon séjour à Bucarest.

Elle avait ajouté, qu'ayant toujours démêlé dans mes procédés pour Elle, de l'attachement à sa personne, Elle avait une dernière faveur à me demander. Lui ayant répondu immédiatement, que le malheur lui donnait aujourd'hui un droit nouveau à l'intérêt et aux sympathies d'un agent français, le Prince a été encouragé à me prier de solliciter des bontés de M. le Baron de Bourqueney, que, par son intercession, il fut dispensé de se rendre après sa déposition, à Constantinople, l'état de sa fortune et celui de sa santé étant loin de lui permettre un pareil séjour.

J'ai promis de transmettre ce vœu à M. de Bourqueney; mais je l'ai fait dans des termes qui laissent toujours à M. l'Envoyé du Roi près de la Porte, la latitude de statuer, suivant son opinion, sur la suite qu'il jugera convenable de donner à cette demande.

Des dépêches de Vienne annoncent que le Gouvernement Autrichien est en disposition de protester contre les évènements qui ont renversé le Prince Michel Obrenowitch, et de demander sa réinstallation. Le Prince Ghika, auquel j'ai parlé de cette nouvelle, m'a dit, qu'effectivement elle paraissait être fondée, mais que l'Autriche, pour satisfaction, se contentera de la destitution de Chékib-Effendi et du Pacha de Belgrade, ces deux témoins actifs des faits qui ont décidé en quelques heures, du principe d'hérédité et du principe dynastique, dans un pays qui touche à la frontière de la Monarchie Autrichienne.

P. S. — 26 Octobre à 4 heures du soir.— J'étais occupé chez moi, Monsieur le Ministre, à expédier cette dépêche, quand une lettre qui m'est adressée du palais du Prince, par une ordonnance à cheval, m'apprend qu'à la suite d'une conversation avec le Consul de Russie, le hospodar a nommé les trois Caimacans, que le Règlement organique, dans le cas de la déposition du Prince, désigne pour exercer le Gouvernement provisoire de la Principauté, et monté en voiture, pour se rendre avec un passeport autrichien à Hermanstadt. La raison de cet acte précipité, paraît être l'avis inattendu, donné par courrier, du débarquement à quinze lieues de Bucarest, au port de Giurgewo, du Commissaire Impérial Turc, chargé du firman qui dépose le Prince Ghika. La cérémonie de son investiture avait eu lieu en grande pompe, à Bucarest le 26 Octobre 1834: c'est huit ans après, jour pour jour, et à la même heure, où il faisait son entrée solennelle dans sa capitale, qu'il la quitte aujourd'hui, si précipitamment et sans bruit!

DCCCLVIII.

București, 1842, 28 Octomvrie.

Billecocq către Bourqueney, despre atitudinea lui și despre căderea Domnului.

(Consulat Bucarest, 101).

Safved-Effendi, retenu à la quarantaine de Giurgewo, m'adresse par une occasion, la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 20 Octobre. Le duplicata, qui vient par la voie de terre, ne m'est pas encore parvenu.

Je m'explique parfaitement, M. le Baron, les reproches que vous pouvez

m'entendre faire autour de vous, à Constantinople; leur source aide à l'avance un esprit élevé comme le vôtre, à en apprécier la cause et la portée. M. de Daschkoff a déjà assez provoqué à Bucarest les sourires de ses auditeurs quand, ne sachant sur qui jeter les rapides résultats de ses intrigues avec les Boyards, il cherchait à en accuser l'aveugle entraînement que le Prince Ghika avait toujours professé, pour l'Agent de la France. Veuillez bien vous pénétrer, M. le Baron, de la pensée que le dernier caractère de l'amitié, qui pouvait exister entre le Prince Ghika et moi, était le caractère politique. Toute ma correspondance au surplus, est la fidèle image de ma manière de voir et d'agir, et je vois avec reconnaissance et avec plaisir que, vous rattachant à elle, comme au seul témoignage digne d'être cru, vous avez hautement repoussé les accusations qui m'étaient faites, d'être sorti, ici, dans les derniers temps, de mon rôle d'observateur! Quelque dignité et quelque conscience que vous ayez pu y mettre, M. le Baron, soyez convaincu que vos paroles n'ont pu donner une idée, de la froide et indifférente réalité de mon rôle d'acteur, dans les affaires intérieures de ce pays. Depuis vingt ans, j'ai trop vécu dans les grandes affaires pour avoir jamais consenti à rechercher, pour mon propre compte, dans les intérêts microscopiques d'un pareil pays, une influence que la France a le haut esprit de vouloir porter partout ailleurs, et si, aux yeux du Prince Ghika, j'ai jamais eu un mérite, c'était d'avoir porté l'intérêt de nos conversations et de nos rapports d'amitié, sur tous autres objets que ceux qui, depuis longtemps, étaient pour lui, la cause de tant d'ennuis sans compensation, et de tant d'inutiles chagrins.

Je comprends que ceux qui l'ont tué, crient aujourd'hui au meurtre, à l'assassinat, surtout lorsque la ville de Bucarest et les districts, que le Prince a traversés hier, viennent de lui prodiguer de si touchantes marques de regret et de respectueux attachement; mais, à la connaissance de tous, j'ai été amené par ma volonté propre, à participer trop peu aux heures fortunées et prospères de son existence de Prince, pour n'avoir pas droit de renvoyer, uniquement à ses ennemis et à ses persécuteurs, le reproche d'avoir contribué à égarer un Prince, qu'ils rougissent d'avoir fait tomber, et qu'ils rougiront bien plus d'avoir renversé, quand il s'agira de lui nommer un successeur.

DCCCLIX.

Huber către Guizot, despre efectul produs în Moldova de căderea lui Alexandru Ghica.

Iaşi, 1842, 30 Octomvrie.

(Consulat d'Iassi, 65).

Les nouvelles venues hier, par la poste de Bucarest, ont pleinement confirmé la déchéance du Prince de Valachie Alexandre Ghika, que des lettres de Constantinople nous avaient apprise, il y a quelques jours. Quoique cet évènement fut une chose prévue, il n'en occupe pas moins ici les Moldaves, qui déjà voient, dans l'insurrection de la Servie, un fait grave, quoique accompli.

Beaucoup de Boyards pensent que la Porte Ottomane se déterminera difficilement, à donner sa sanction à l'insurrection de la Servie, et qu'elle blâmera Chékib-Effendi de n'avoir point protesté contre un acte, qui a déposé un Prince auquel le Seigneur avait accordé l'investiture. Ces Boyards en sont d'autant plus alarmés, qu'ils considèrent cet exemple, comme un danger pour les Principautés, si on laissait prévaloir un ordre de choses, qui foule aux pieds le principe de stabilité, garanti par les traités des grandes puissances avec la Porte.

Il est bien vrai que des ennemis du Prince Michel Stourdza se joindraient bien volontiers à quelques mécontents, à qui il manque cependant, l'audace de fomenter le trouble et le désordre. Il n'y a pas lieu ici, comme à Bucharest, à des

ressentiments qui conduisent à des soulèvements. Ici comme ailleurs, il y a de mauvaises passions, mais le gouvernement a la prudence nécessaire pour les prévenir, et quoiqu'il arrive, on peut assurer que l'on continuera à rester ici fort tranquille. Le Prince régnant est d'ailleurs attendu d'un jour à l'autre; déjà le Président du Conseil est parti, pour aller le recevoir sur la frontière, et le retour de S. A. va redonner au pouvoir une force, qui s'affaiblit de jour en jour.

L'Agent d'Autriche continue à se montrer roide envers le gouvernement Moldave. Il veut trop souvent donner raison aux sujets qui relèvent de sa juridiction, et comme ils ont tous les jours des intérêts avec les indigènes, il en résulte des conflits avec les autorités du pays. Aussi a-t-il des assauts à soutenir, à cause des procès, qui donnent à tout le corps consulaire plus ou moins de mal et d'ennui. C'est un état de choses qui deviendra insupportable, si l'on n'y apporte pas quelque modification. L'autorité moldave, de son côté, oublie trop qu'elle relève de la Porte, et s'appuyant sur le Règlement organique, qu'on n'a pas encore reconnu, elle s'évertue à considérer la Principauté, comme un Etat quasi indépendant; elle tend à s'affranchir des embarras, que lui occasionne l'observation des traités et capitulations de la Porte avec les grandes puissances. Aussi en résulte-t-il un déchirement, qui ne fait qu'envenimer les rapports consulaires avec le gouvernement de la Principauté, et que le Prince M. Sturdza a mission de veiller, à ce qu'ils soient maintenus en bonne harmonie.

DCCCLX.

București, 1842, 1 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre plecarea lui Ghika și venirea lui Safved-Efendi la București.

(Consulat de Bucarest, 83, 163 ter).

48 heures étaient à peine écoulées, depuis le départ du Prince Ghika de sa Capitale, que Safved-Effendi, premier interprète de Sa Hautesse, nommé commisaire Impérial pour la lecture du firman de déposition du Hospodar Valaque, est arrivé à Bucharest. Il s'est presqu'aussitôt présenté chez moi, porteur d'une lettre d'introduction de M. le Baron de Bourqueney, et je me suis empressé de lui faire l'accueil dû à l'envoyé d'une Puissance amie de la France. Safved-Effendi, que j'avais eu occasion de connaître à Constantinople, et qu'un contact presque journalier avec les Ambassadeurs des Puissances Etrangères, a parfaitement initié aux usages et à la langue diplomatiques, m'a paru animé du désir d'accomplir ici sa mission, avec tous les égards dûs au malheur. Bien que la circonstance du départ précipité du Prince Ghika pût être, pour lui, une occasion de montrer un certain mécontentement, il a abordé cette question avec un calme et une modération vraiment remarquables, et quand en l'entendant s'exprimer ainsi, à ce sujet, j'arrivais involontairement à me rappeler, de quelle manière les Capidgis-Bachis, ses prédécesseurs, terminaient ici autrefois le règne des Hospodars, il me devenait facile, Monsieur le Ministre, d'embrasser d'un seul coup d'œil, les métamorphoses qu'a subies, dans les trente dernières années, le terrain où je réside. Safved-Effendi a l'ordre de rester à Bucharest, pour surveiller l'élection du nouveau Prince et présider à son installation; on ajoute même qu'il a mission de le conduire à Constantinople; mais cette circonstance, que j'ai entendu mentionner secrètement, est la seule qui puisse se rattacher à son envoi ici, et que je ne tienne pas de sa bouche.

Dans la route sur Hermanstadt, le Prince Ghika s'est arrêté à la première ville de Transylvanie, la plus proche de la frontière valaque. C'est à Cronstadt qu'il a provisoirement fixé son séjour; il veut surveiller de là, ses intérêts pécuniaires,

qui paraissent loin d'être dans une situation brillante. Ayant placé, depuis longtemps, la plus grande partie de sa fortune dans des acquisitions de terres, il n'avait pas, m'assure-t-on, au moment de son départ, l'argent suffisant pour entreprendre le court voyage qu'il comptait faire, et a dû en emprunter.

M. de Daschkoff, à la connaissance duquel étaient la plupart de ces tristes circonstances, n'a pu s'empêcher de verser d'abondantes larmes, en se séparant du Prince Ghika, qui, du reste, a rencontré à Bucharest et dans les districts qu'il a traversés, les témoignages les moins équivoques de respect, d'attachement et de regrets pour sa personne.

Dans quelques groupes, tant à Bucharest qu'à Ploïesti, on a entendu au contraire, sur le passage du Prince, de vives imprécations contre son ancien Ministre, son frère, le grand Bano Michel Ghika.

M. de Daschkoff s'est empressé de venir me voir; il m'a donné lui-même la confirmation de tous les détails qui précèdent, et je n'ai pu que me montrer sensible, au sentiment qui, dans les circonstances présentes, le portait à se rapprocher de moi.

La lecture du firman de déposition est annoncée pour après-demain; j'aurai soin d'en adresser une copie à Votre Excellence, dès que j'aurai pu me la procurer.

DCCCLXI.

Billecocq către Guizot, despre cetirea firmanului de depunere.

Bucureşti, 1842, 7 Noemvrie.

(Consulat de Bucarest, 84, 176).

Safved-Effendi a lu, il y a quelques jours, au palais des Hospodars, le firman de déposition du Prince Alexandre Ghika. Un seul incident a marqué cette triste solennité, et mérite d'être mentionné ici. C'est l'attitude morne et silencieuse de tous ceux qui étaient au Palais, comme auditeurs, ou sur le passage du Commissaire Impérial Turc, comme simples spectateurs; l'attention de Safved-Effendi en a dû être singulièrement frappée.

Je viens de faire traduire littéralement, à la hâte, une copie que j'ai pu me procurer en langue valaque, du firman susmentionné; ainsi que j'avais l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, dans ma précédente dépêche, je m'empresse, Monsieur le Ministre, de vous donner communication de ce document, aussitôt que cela m'est possible.

DCCCLXII.

Firmanul pentru depunerea Domnului Alexandru Ghica.

Constantinopol, 1842, Octomvrie.

(Turquie. Bucarest, T. I, 1841–42).

Au Métropolitain actuel de la Valachie, — aux Evêques de Rimnik, de Bouzéo et d'Argis, — au président du grand Divan, — au Chefs de Départements de l'Intérieur et de la Justice, qui par suite de la déposition du Prince de Valachie, devenue nécessaire, sont nommés d'après le Règlemement, Caimacans de la Principauté, — à tous les fonctionnaires du Divan, — à tous les grands Boyards, membres de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, et aux autres notables et Primats, dont l'obéissance est croissante :

Ordre!

Les fonctions dont sont revêtus les Princes de Valachie et de Moldavie, leur imposent le devoir de mettre régulièrement et convenablement à exécution, toutes le dispositions générales, qui se rapportent aux différents privilèges et aux règlements anciens et nouveaux, accordés par nos glorieux ancêtres et nos illustres prédécesseurs aux habitants de ces Provinces, qui font partie de nos Etats héréditaires, privilèges et règlements qui ont été confirmés et consolidés par les traités en vigueur, conclus à différentes époques, entre notre S. P. et la Cour de Russie, et veiller à ce qu'il n'arrive jamais un acte ou procédé qui y soit contraire.

Cependant, il est parvenu récemment à notre connaissance, qu'il s'était fait entendre dans notre Province Impériale, des rumeurs et des plaintes, d'après lesquelles le Prince Alexandre Ghika, Voivode actuel de la Valachie, tiendrait depuis quelque temps une conduite qui témoignerait de son peu de soin et de sollicitude à remplir ce devoir, et qu'il montrait de la négligence et du relâchement, dans l'administration du pays. En même temps, le Prince sus-dit adressa, de son côté, à notre S. P. des plaintes, d'après lesquelles les membres de l'Assemblée générale ordinaire se seraient, à l'instigation et par les intrigues de quelques boyards, ses ennemis, soulevés contre lui, et auraient, en élevant à Sa charge une foule d'accusations calomnieuses, porté atteinte à Son autorité Princière, et jeté dans son âme, le découragement pour la gestion des affaires soumises à sa juridiction.

Et comme notre sollicitude souveraine nous en fait un devoir, nous avons toujours attaché le plus haut intérêt au maintien, en tout temps et dans toutes les parties de notre Empire, du repos de chaque pays et à la tranquillité de ses habitants, et que cet état des choses se trouvait être contraire à notre volonté impériale, le très distingué Chékib-Effendi, l'un des Ridjals de notre S. P. et membre du Conseil suprême de Justice, fut envoyé sur les lieux, avec la mission spéciale de prendre, au sujet de ces différends, les renseignements nécessaires, de constater le véritable état des choses, exposé des deux parties, et d'aviser ainsi au maintien de la tranquillité du pays.

D'après les renseignements qu'en exécution de sa mission, ce Commissaire a recueillis des membres de l'Assemblée susdite, ainsi que d'autres personnes, bien informées et dignes de foi, toutes sortes d'abus et d'illégalités ont été commis par le Prince, contrairement aux règlements et aux principes établis, tant dans l'administration des affaires financières, que dans celles de la justice, ainsi qu'au sujet d'autres droits, issus des privilèges accordés, et même contre l'humanité, ainsi que cela se trouve consigné dans le rapport adressé l'année dernière au Prince, par cette Assemblée, et est à la connaissance de tout le monde; et il a été constaté que les habitants, grands et petits, de notre Province Impériale, ont souffert tant qu'ils ont pu, les injustices et les exactions.

Et surtout, tandis qu'il fallait que le Prince sus-dit donnât satisfaction à l'Assemblée, pour le griefs énoncés dans le dit rapport, relatif à ces abus, ou bien qu'il se justifiât, en prouvant que ces plaintes ont été mal à propos provoquées, ainsi qu'il l'avait présenté à la S. P., il n'y fit aucune attention, affecta de les mépriser, en ne donnant aucune réponse, ni aucun compte, et laissa ainsi tout le monde plongé dans cet état d'injustice et d'exactions; maltraita, à cause de ces plaintes, la plupart des notabilités du pays, se les aliéna et les irrita ainsi contre lui. De cette manière, il ne reste la moindre sécurité pour personne; en un mot, le repos et la tranquillité de cette Province, furent bouleversés sous tous les rapports. Dans cet état des choses, le Prince, loin de reconnaître et d'avouer ses fautes, persista à soutenir que c'étaient des calomnies, inventées par la haine et le ressentiment. D'un autre côté, l'Assemblée se déclarait en mesure de prouver tous le griefs qu'elle avançait, et être prête à en subir le jugement public, ce qui a été affirmé par

écrit, dela part de la majorité de ses membres. C'est-ce qui résulte des rapports tant verbaux qu'écrits, adressés à notre S. P. par le Commissaire sus-mentionné, qui a porté à notre connaissance, qu'il avait plus d'une fois conseillé au Prince, de faire autant que possible, droit aux griefs élevés contre lui, de mettre ainsi fin à ces différends, à ces haines, à ces dissentiments réciproques, d'établir une bonne harmonie et conciliation, et d'aviser aux moyens de rétablir la tranquillité dans toute la Province. Mais ces avis sont restés sans résultat, et le Prince n'a pas voulu s'écarter, d'une ligne de conduite aussi repréhensible.

Or, tandis que le principal caractère des fonctions du Prince, et son premier devoir, sont de veiller sous tous les rapports au maintien du repos et du bien-être des habitants de notre Province Impériale, confiée à son administration, et que les témoignages de fidélité et de loyauté, auxquels nous nous attendons de sa part, ne consistent que dans l'accomplissement de ce devoir, sa mauvaise conduite, en violant ses obligations, a motivé les plaintes portées contre lui, et entr'autres l'un des odieux procédés, énumérés dans le rapport, étant la mauvaise foi et la malversation dont il s'est rendu coupable, dans le mode d'acquittement du tribut annuel, dont la rentrée à notre S. P. est obligatoire, sont autant de preuves patentes, qu'il a fait tourner à son profit personnel, les avantages généreux assurés au pays par les règlements.

L'audace qu'il a eue de se porter à de tels méfaits, étant entièrement contraire à toute fidélité, à toute loyauté, son maintien désormais dans le poste de Voïvode est devenu impossible. Malgré cela, et conformément à notre haute justice Impériale, il aurait fallu, avant tout, procéder à la mise en jugement public du dit Voïvode; mais les circonstances et les faits énoncés ci-dessus, parlent assez haut pour rendre inutile cette mesure. Notre volonté Impériale est donc, qu'il soit immédiatement déposé, afin qu'il soit ainsi avisé aux moyens de rendre un moment plus tôt au pays sa tranquillité; ces faits ayant été précédemment examinés, et vérifiés aussi, en vertu des traités, par la Cour Impériale de Russie, la mission de Russie à Constantinople a officiellement fait part à notre S. P., que la nécessité de la déposition du Prince Ghika était aussi avérée et constatée, aux yeux de sa Cour. De manière que l'opinion et la pensée des deux gouvernements s'accordant parfaitement sur ce point, notre volonté Impériale, relative à la destitution du Prince, a été de même communiquée officiellement à la dite mission de Russie.

C'est pourquoi, vous qui êtes le président du grand Divan, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice, ayant d'après le Règlement organique de la Province, le droit d'être provisoirement les Caïmacans de la Valachie, jusqu'à ce que le nouveau Voïvode soit nommé, et qu'il prenne en mains les rênes du gouvernement, vous êtes nommés en cette qualité, et en vertu de notre ordre Impérial, et le présent firman, émané à cet effet, a été rendu pour vous faire connaître et annoncer, et est envoyé par Esaad-Safved, un des Ridjals de notre S. P. et le premier interprète de notre Divan Impérial.

A la réception de ce firman, vous aurez soin, en même temps que vous en donnerez connaissance à tous les habitants des districts, villes et villages, situés dans la Province de Valachie, de prendre d'un commun accord en mains l'administration du pays, de convoquer et de réunir sur le champ, conformément au Règlement organique, l'Assemblée générale ordinaire, et de composer ensuite par son entremise l'Assemblée générale extraordinaire, nécessaire pour l'élection du Voïvode.

Vous consacrerez vos efforts à bien administrer et à gérer toutes les affaires courantes de notre Province Impériale, sans porter la moindre atteinte à l'ordre établi, jusqu'à ce que le nouveau Prince saisisse les rênes du pouvoir. Après que l'élection aura été achevée, vous vous empresserez de présenter à notre S. P. *l'Arzmah-zar* qui doit lui être adressé de la part de l'Assemblée générale extraordinaire,

et qui renfermera les noms et les qualités du Boyard, qui aura été jugé digne d'être hospodar, et élu comme tel.

Et toi, qui es le Métropolitain de Valachie sus-mentionné, outre que tu es depuis longtemps un des plus fidèles sujets de notre S. P., comme par les belles qualités de ton esprit et de ton intelligence, et distingué par ta prudence et ta sagacité, tu te trouves de plus, être de droit, le Président spécial des deux Assemblées ordinaire et extraordinaire, en cette qualité, nous requérons de toi, que tu exécutes dûment les dispositions réglementaires qui régissent ces deux assemblées, que tu aies soin qu'aucun esprit d'animosité ni d'intérêt, ne vienne se mêler dans l'élection, et qu'il n'en résulte du tort pour les personnes, qui ont des droits et de la capacité; tu agiras conformément à cela, appliqueras ton zèle et feras observer ce que commande l'équité, pour l'élection au hospodarat à la place du hospodar déposé, d'une personne convenable, prise parmi les boyards les plus distingués du pays, et élue à la majorité des suffrages.

Et vous, qui êtes les évêques des trois districts, tous les boyards du Divan, et vous les membres des Assemblées sus-mentionnées, lorsque vous aurez pris connaissance de la teneur de notre ordre Impérial, vous mettrez provisoirement les Caïmacan ci-desus désignés, en possession de l'administration des affaires du pays, et sachant apprécier la haute miséricorde et compassion souveraine, que nous faisons éclater ainsi sur vous et sur tous les habitants de la Province, vous élèverez au ciel les vœux les plus assidus, pour la prolongation de nos jours et de notre puissance, et pour la durée de notre Empire.

Et sans faire prévaloir dans l'élection, du droit de laquelle vous jouissez en vertu du Règlement organique, la faveur ou les égards pour personne, et sans esprit de partie, vous élirez le nouveau Voïvode, que je dois confirmer, uniquement par la conservation du repos et de la tranquillité de tous, parmi les personnes dignes et capables qui ont l'assentiment et les suffrages de vous tous, et cela à la majorité des voix; vous transmettrez à notre S. P. votre Arz-mah-zar, requis à cet effet, par l'entremise du gouvernement provisoire; et vous vous garderez bien, de tout acte contraire à notre volonté Impériale.

DCCCLXIII.

București, 1842, 18 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre evenimentele care urmează depunerea Domnului și cerând o răsplată onorifică pentru el însuși.

(Consulat de Bucarest, 85, 176).

En présence du coup subit et brusque, qui a renversé le Prince Régnant de Valachie, M. de Daschkoff se montre chaque jour plus déconcerté, et dans l'embarras qu'il éprouve, à supporter seul ici, le résultat de la parole incisive de M. de Boutenieff, demandant et obtenant, dans les 24 heures, des compensations pour l'affaire de Servie, il se rattache à tout ce qui, aux yeux du public Valaque, peut renvoyer, à d'autres causes qu'à ses propres intrigues, le côté brutal de la complication politique, à laquelle a succombé le Prince Alexandre Ghika. C'est ainsi qu'il y a quelques jours encore, il a dit à des intimes, qui n'ont pas manqué d'ébruiter ses paroles, que le Prince Régnant de Valachie n'était tombé aussi vite, que parce qu'une correspondance secrète, entre lui et Paris, entre lui et Londres, avait été tout à coup interceptée en Allemagne. Des amis du hospodar déchu, justement alarmés de cette découverte, se sont empressés de lui écrire à Cronstadt par courrier, pour lui demander si, effectivement il avait à se reprocher une imprudence qui pouvait

non seulement compromettre ses intérêts dans le présent, mais même en décider, de la manière la plus irrémissible, dans l'avenir. Le courrier est de retour; il a apporté une réponse du Prince Ghika, dans laquelle S. A., prenant, selon l'usage des Grecs, les choses les plus sacrées à témoin de la vérité de son dire, jure que tout cela est de pure invention, et qu'aucune lettre de lui, adressée à Paris ou à Londres, n'a pu ajouter à la somme des griefs et des mécontentements qui le menaçaient déjà. Tout l'honneur de cette invention, est donc revenu à M. de Daschkoff, qui en supporte les ridicules, avec beaucoup d'autres, que lui a données sa conduite dans les dernières circonstances.

Malgré l'omnipotence dont il vient de faire preuve ici, le Cabinet de Pétersbourg a fort prudemment jugé à propros, de retirer de la scène de Bucharest, au milieu des évènementes qui s'y passent, l'homme que je signalais à Votre Excellence, par ma dépêche politique No. 66, et il a compris qu'effectivement, M. le Conseiller d'Etat russe, Mavros, beau-frère du Prince Ghika, employé dans la dernière année, à le perdre et à le trahir, ne pouvait pas figurer ici, le lendemain d'une révolution, *prétenduement opérée au nom des idées de probité, de désintéressement et de loyauté.* Aussi après avoir fourni à Constantinople les éléments du firman de déposition, et avoir joué depuis dix-huit mois, dans toute cette affaire, le rôle le plus traître et le plus ignominieux, il s'est rendu en Grèce, jusqu'à ce que, des jours meilleurs lui permettent de se représenter en Valachie, où de grands intérêts de fortune l'appelleront toujours, mais où le pouvoir de l'Empereur et du Sultan réunis, n'aurait peut-être pas suffi, pour le metre à l'abri de tout danger, dans les circonstances dont la Principauté de Valachie a été récemment le théâtre.

Les dernières nouvelles de Vienne annoncent que l'Agent d'Autriche à Bucharest, en ce moment en congé, vient d'être nommé chevalier de la Couronne de fer. L'Autriche, sans doute, l'a recompensé de la souplesse qu'il a montrée pendant le séjour du général Duhamel en Valachie, et c'est le prix de ces changements de front, que M. de Timoni, ami particulier du Prince Ghika depuis huit ans, a su opérer, sur un seul geste de M. de Metternich. On ne doute pas que l'Empereur Nicolas joigne à cette distinction, la décoration récemment accordée par lui à M. de Daschkoff. L'Empereur ne doit pas moins à un agent Autrichien qui, dans les dernières conjonctures, avait aspiré à descendre au rang de premier sujet du Consulat de Russie. Je répugne, Monsieur le Ministre, à parler de moi, au millieu de ces événements; depuis vingt-cinq ans, que je sers mon pays, je n'ai jamais rien demandé; mais lorsque l'intrigue, la trahison et le parjure viennent de trouver, en la personne de MM. de Daschkoff, Mavros et de Timoni, leur rémunération, permettez-moi de demander à la justice du Roi, que la conduite, à la fois la plus mesurée, la plus prudente, tout en étant la plus loyale et la plus droite, la mienne, en un mot, ne reste pas non plus, sans récompense. Je le demande à Votre Excellence, moins pour moi encore, que pour ce concours de spectateurs attentifs, qui observent ici la marche des derniers évènements, et qui ont besoin de croire, qu'il n'y a pas en politique, que des rôles comme ceux de MM. de Daschkoff, Mavros et de Timoni, qui trouvent des encouragements. Que Votre Excellence me permette de rappeler à cette occasion, qu'il y a près de sept ans que je suis officier de la Légion d'honneur, et que depuis ce temps, outre les services que j'ai pu rendre à Bucharest, j'ai rempli les fonctions de chargé d'affaires en Suède, et de premier secrétaire d'Ambassade à Constantinople.

Safved-Effendi et M. de Daschkoff ont déjà commencé à s'aboucher, pour s'entendre sur les moyens de *faire sortir*, dans le délai voulu de 61 jours, après l'installation des Caïmacans, *un Prince indigène*, des formalités prescrites par le Règlement organique. Les difficultés qui résultent de la lettre même de la loi, sont telles, qu'on paraît généralement croire, que tout aboutira, comme en 1834, à la nomination

d'un Prince élu, tout simplement, par les deux Cours. Votre Excellence peut s'attendre à être très exactement tenue au courant, des diverses phases que pourra parcourir cette grave et importante question.

DCCCLXIV.

Bucureşti, 1842, 25 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre operaţiunile pentru alegerea noului Domn.

L'Assemblée générale *ordinaire* de la Principauté de Valachie, convoquée par la Caïmacamie, aux termes du Règlement organique, pour procéder à la vérification des pouvoirs de tous ceux d'entre les Valaques, qui ont droit de composer l'Assemblée générale *extraordinaire*, chargée d'élire le successeur du Prince Alexandre Ghika, n'a pu se réunir encore, faute du nombre de membres suffisant, et de nouveaux ordres viennent d'être expédiés aujourd'hui, pour que les députés retardataires se rendent, sans délai, à leur poste.

Les personnes habituellement les mieux informées, persistent à regarder ces demonstrations, comme autant de manifestations fausses et vaines, et le passage incessant de courriers, venant de Pétersbourg et s'arrêtant chez M. de Daschkoff, avant de continuer leur route pour leur destination, qui est Constantinople, encourage généralement à penser que, comme en 1834, les Valaques n'auront pas l'embarras du choix, et qu'ils n'auront qu'à accepter un Prince décrété par les deux Cours.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, je prendrai un instant au sérieux, les démonstrations dont on conteste ici la bonne foi, et j'aurai l'honneur de rappeler, en peu de mots, à Votre Excellence, en quoi consiste le mécanisme des traditions anciennes et des institutions plus récentes, que le pays Valaque a à consulter et à suivre, pour arriver à la nomination du hospodar.

L'Assemblée générale extraordinaire se compose de 190 Membres:

50 Boyards de premier rang,

77 Boyards de second et troisième ordre,

36 députés des districts,

27 députés des villes et des corps de marchands.

Les Candidats à la dignité de Prince, doivent être Valaques, ou nés de parents naturalisés; ils doivent prouver dans le pays ou ailleurs, la noblesse au moins de leur grand-père paternel, avoir 40 ans, et appartenir à la classe des boyards de premier rang.

Je joins ici, une liste de 37 boyards, réunissant ces qualités.

Ceux dont le nom est marqué d'une croix, sont ceux qui réunissent le plus de chances; il serait plus que téméraire, de dire quel sera, parmi ces 6 ou 7 boyards, le Prince *futur*; les deux Cours elles-mêmes, en abandonnant l'élection au jeu régulier des institutions du pays, ne sauraient décider sur qui s'arrêtera la majorité des voix; c'est pour cela que probablement, elles voudront se réserver le droit d'en finir, avec des irrésolutions et des incertitudes, dont leur autorité peut avoir à souffrir.

Je suis depuis assez longtemps dans ce pays, Monsieur le Ministre, pour connaître à fond les candidats, sur la tête desquels se balance aujourd'hui la couronne à donner. Envisagés du point de vue politique, ces Boyards peuvent être appréciés par moi, à leur juste mesure.

Aucun, à vrai dire, ne mérite l'honneur qu'on pourra lui faire; mais quand, en présence de la chute rapide du Prince Alexandre Ghika, on réfléchit au côté

si éphémère, de la situation éclatante qu'ils ambitionnent, ou reconnaît que chacun de ceux dont il est question, peut avoir raisonnablement dans ses antécédents, dans ses principes, dans son éducation, en un mot dans sa qualité, toutes les conditions voulues pour briller vite, comme aussi pour durer bien peu.

M. M. *les grands Banos :*

Baliano
× Georges Philipesco
M. Ghika
× C-tin Ghika

M. M. *les grands Dworniks :*

M. Cornesco
Th. Vacaresco, dit Fortuna
Alex. Philipesco, dit Vulpe
Alex. Ghika
Pana Costesco
Golesco

M. M. *les grands Logothètes de la Justice :*

× J. Vacaresco
N. Philipesco
Taki Ghika
Alex. Ghika
C-tin Balatchano
Et. Balatchano
C-tin Cornesco
Raletti
Ninzulesco
× Em. Baliano
× Stirbey
M. Racovitza
× G. Bibesco
G. Golesco
M. Philipesco
Grég. Philipesco
C-tin Cantacuzène
× C-tin Soutzo
M. Soutzo
G. Vacaresco
M. Floresco
G. Floresco
Maj. Floresco
le Spatar C-tin Ghika
J. Philipesco
Cheresco
Cocoresco.

DCCCLXV.

Iaşi, 1842, 5 Decemvrie.

Huber către Guizot, despre întoarcerea lui Mihail Sturdza și numirile în slujbe și a Mitropolitului, și despre probabilitatea alegerii lui Kiselef ca Domn al Țării-Românești.

(Consulat d'Iassi, 66).

Depuis le 8 Novembre dernier, jour du retour dans la Principauté du hospodar Prince Michel Stourdza, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence, S. A. n'a point cessé de s'occuper avec ardeur des affaires de la Moldavie. Déjà il a pourvu à la nomination définitive de secrétaire d'Etat, en la personne de M. Grégoire Ghika, fils de l'ex-Ministre de l'Intérieur, et a confié l'emploi de l'Agie (direction de la police) à M. Théodore Ghika, qui l'avait déjà été, il y a six ans; en nommant l'ex-Aga N. Mavrocordato, Hetman de la milice, en remplacement de M. Lacesco, démissionnaire de cette charge. Sans doute, on aura à pourvoir prochainement à la nomination du Président du Divan princier, à cause d'une maladie grave, qui menace les jours du titulaire actuel, M. Const. Pascano. On assure encore, que le Président du Conseil, M. Constantin Stourdza, veut donner sa démission, mais on doute que cette manifestation soit sérieuse. Dans tous les cas, les candidats pour les remplacer, ne manqueront pas; beaucoup se sont mis sur les rangs, et déjà ils postulent ces places.

Quoique ce pays continue à jouir de la tranquillité la plus parfaite, il ne règne pas moins ici, à Iassy, une sorte d'inquiétude, à laquelle on assigne pour cause, les intrigues des Boyards ennemis du Prince Michel Stourdza, qui aideraient volontiers à son renversement, uniquement pour provoquer un changement dans le gouvernement, au risque même d'y perdre, aveuglés qu'ils sont par leurs mauvaises passions. Mais le Prince est sur ses gardes; il est prudent et plein de prévoyance, et connaît trop bien les menées de ses adversaires, pour ne pas être préparé à déjouer leurs pernicieux desseins.

La difficulté la plus épineuse, et dont j'ai entretenu, le courrier dernier, notre Ambassade à Constantinople, c'est la nomination du Métropolitain, dignité demeurée vacante, par la démission du titulaire, et dont j'informai Votre Excellence par ma dépêche du 17 février dernier. L'Evêque de Romano est un ecclésiastique éclairé, que le Prince régnant voudrait élever à la Métropole, qu'il dirige ad-interim, en y procédant par l'élection, selon que le prescrit le Règlement organique; mais une forte opposition, à la tête de laquelle s'est placé Nicolas Cantacuzène, l'ex-Logothète de la justice, neveu de l'ex-Métropolitain, travaille avec l'assistance du Consul de Russie, à reinstaller l'ex-Métropolitain, parce qu'on désirerait voir revenir à la Présidence de l'Assemblée générale, ce prélat que l'on voudra influencer dans un intérêt russe, tandis que l'on sait que l'Evêque de Romano donnerait à cette Assemblée, une impulsion différente, celle que le Prince jugerait utile au pays.

Il est bien difficile d'assurer, lequel de ces deux partis, bien tranchés, l'emportera sur l'autre. Je pense cependant que le parti de S. A. prévaudra, et que l'Evêque de Romano arrivera à la Métropole. C'est au 15 Janvier prochain que s'ouvre la session, et c'est sans doute le premier acte qui sera soumis à sa délibération, et si l'Assemblée est encore aujourd'hui, ce qu'elle était il y a six mois, nul doute que l'intrigue sera foulée aux pieds, et que les partisans de l'ex-Métropolitain, quelque influents qu'ils soient sur les esprits faibles, en seront pour leurs frais et leurs discours. Car il s'agit moins de donner ici, une assiette régulière à l'emploi des revenus de la Métropole et des couvents, comme j'ai eu l'honneur de l'exposer dans ma dépêche du 18 Novembre dernier (direction commerciale), que d'empêcher le retour à la Métropole, de l'ex-Métropolitain qui, étant de droit président de l'Assem-

blée, la paralyserait et ferait revenir au pouvoir son neveu Cantacuzène, qui entièrement dévoué à l'intérêt russe, vénal et incapable de comprendre les intérêts de la Principauté, ne travaillerait qu'à compromettre son existence politique. Le temps nous apprendra qui, du Prince ou de Nicolas Cantacuzène, l'emportera sur cette difficulté gouvernamentale.

Le parti russe a beau dire et répéter ici, que le Général Kisseleff aura la majorité dans l'élection du nouveau Prince de Valachie, et que ce candidat a le plus de chances à le devenir; le Prince Michel Stourdza et son Conseil se refusent à y croire. Nous ne pouvons tarder à connaître ce résultat, qui intéresse si vivement les Moldo-Valaques, qui attendent tout leur avenir de ce prochain acte, que voudraient voir réalisé, non seulement le parti russe, mais encore le parti patriote, qui croit à la combinaison qu'il rêve, de voir les deux Principautés du Danube, ne former qu'un Etat, sous le gouvernement d'un seul Hospodar.

Tout d'ailleurs est fort calme dans le pays, et rien n'y fait présager aucune perturbation sérieuse; c'est du moins la pensée des autorités supérieures.

DCCCLXVI.

Billecocq către Guizot, despre viitoarea alegere a Domnului şi despre fostul Domn.

București, 1842, 7 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 87, 187 bis).

L'Assemblée générale ordinaire est enfin réunie, et elle s'occupe, sur la présentation de listes faites par les Caïmacans, de vérifier les pouvoirs de tous ceux qui prétendent être Candidats à la dignité de Prince, ou qui veulent exercer simplement la qualité d'Electeurs. Les séances ont lieu à huis-clos, et rien n'indique que, jusqu'à présent, la marche des délibérations ait été troublée par le moindre désordre. On ne croit toutefois pas, qu'il puisse toujours en être ainsi; et il paraît effectivement difficile, qu'il s'agisse bientôt, entre moins de 200 députés, de l'exercice d'une prérogative aussi belle que celle de créer un Prince parmi leurs *Pairs*, sans qu'il en naisse d'étranges agitations. Pour moi, Monsieur le Ministre, je rendrai même justice, dès aujourd'hui, à ce calme et à cette dignité, au moins apparents, avec lesquels les Valaques se préparent à la lutte qui va commencer; on ne peut se dissimuler, qu'en Angleterre, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne même, les passions ne seraient ostensiblement bien autrement excitées, qu'elles ne le sont dans ce pays, en présence de la chance qui va s'ouvrir. Partout ailleurs, ce serait dans le forum, à la face du soleil, qu'on verrait se résoudre par des moyens bruyants, parfois même violents, la sérieuse et grave énigme, de laquelle dépendront tant d'intérêts généraux, tant d'intérêts personnels. Ici, le travail des intrigues et de l'ambition de chacun, est comme souterrain, rien ne paraît à la surface.

Bientôt, toutefois, Monsieur le Ministre, il faut montrer le revers de cette médaille, et il devient nécessaire, pour faire comprendre le spectacle que présente aujourd'hui la Principauté de Valachie toute entière, d'ajouter, qu'à peu d'exceptions près, la génération Valaque qui se dispute le trône hospodarial, est tout à fait étrangère à ces sentiments exaltés, d'où naissent les grandes passions, les grandes émotions politiques. C'est dans le cercle mesquin des intérêts matériels, que tournent et s'agitent les espérances de chacun, et on sait à l'avance, que c'est plutôt un chiffre qu'une Couronne, qu'on a à ambitionner. Il faut encore ajouter que le malheur de ce pays veut, qu'aucun des candidats dont il s'agit, n'ait reçu ce qu'on peut appeler *l'éducation du Prince*. Sans exiger précisément l'esprit chevaleresque et le courage

des champs de bataille, chez une aristocratie qui depuis deux siècles est tenue loin de tous les grands faits militaires accomplis, il y a cependant beaucoup d'autres cases élevées, de l'esprit et du cœur, des Princes en Occident, auxquelles l'éducation reçue en *Occident*, par tant de grands Boyards Valaques et Moldaves, aurait pu leur donner le droit, la prétention de s'identifier.

Tout au contraire, le haut désintéressement, les beaux exemples, l'abnégation, leur paraissent non seulement des chimères, mais encore des ridicules. La plupart aussi des candidats dont il s'agit, sont partis de bien loin, pour arriver au but qu'ils ambitionnent; sans parler de leur extraction, qui ne peut être noble, dans un pays où il n'y a pas à proprement dire de noblesse, apte à figurer dans aucun des anciens chapitres étrangers, ils ont presque tous connu le besoin, la dépendance, les servilités de toute espèce. Bien plus, la manière dont chacun d'eux, comme fils de Boyard, a été mêlé dès l'enfance, aux jeux et aux habitudes de ces Bohémiens qui abondent dans la domesticité de la maison paternelle, leur a inculqué à tous, les coutumes, les goûts, les manières les plus vulgaires. A l'argot qui se parle entr'eux tous, la Valachie n'est, à vrai dire, qu'une vaste *Cours des miracles*, et il n'y a, certes, pas de Prince indigène qui ne doive tôt ou tard décèler dans ses actes, une partie des inconvénients qui s'attachent à des précédents pareils. Au lieu d'avoir les *cigarins* pour esclaves, les Boyards Valaques ne s'aperçoivent pas assez, qu'à la longue, ce sont eux que le *cigarin* a conquis, et il en est bien peu, parvenus aujourd'hui à l'âge requis pour être Prince, sur lesquels, à la suite d'un contact de tous les jours, le Bohémien n'ait, en quelque sorte, véritablement déteint.

Le Prince Alexandre Ghika avait le rare mérite, Monsieur le Ministre, de faire une éclatante exception à cette catégorie si universelle; mais lui parti, on reste non seulement en présence du regret de l'avoir perdu, mais encore devant la dificulté de le remplacer convenablement. On se heurte chez chaque grand Boyard, contre ce défaut de l'éducation du Prince, contre les appétits matériels auxquels ils sont voués de bonne heure, contre cette soif des faux brillants, contre les goûts, les manières, les habitudes les plus vulgaires, et on a peine à se défendre des impressions tristes qui s'attachent à l'analyse d'un état de choses pareil, et surtout on embrasse avec effroi, les chances de l'avenir.

Pour moi, qui ne puis habiter ce pays, sans admirer journellement les efforts merveilleux de la nature sur ce sol abondant et privilégié, et sans déplorer, d'une autre côté, toutes les misères de l'état de société, chez les Moldaves et chez les Valaques, je ne craindrai pas de dire que, si l'action du pouvoir suzerain et celle des protecteurs est toujours comprise comme aujourd'hui, le sort politique de cette Principauté et de la Moldavie, est d'arriver tout au plus, à offrir un jour l'image exacte de l'Ile de St. Domingue, *en Blanc*. Aussi, est-ce un tort impardonnable chez le Consul de la Cour protectrice, d'avoir fait un si déplorable usage de son omnipotence à Bucharest, qu'en moins de deux ans et demi, l'élu, le disciple de l'illustre général Russe Kisseleff, ait dû être brisé sans retour. Les larmes versées par M. de Daschkoff, le jour du départ du Prince Alexandre Ghika, n'étaient pas sans une immense signification, et il est le premier à confesser, que la mort politique est venu le frapper au milieu de ses bras, plutôt qu'il ne le pensait et qu'il ne l'aurait voulu lui-même, si on lui avait laissé le temps de donner son avis. Le Commissaire Ottoman, de son côté, ne dissimule plus que, par tout ce qu'il entend, la Porte n'ait vraiment perdu dans le Hospodar déchu, un Prince éminemment regrettable, et on proclame, mais un peu tard il est vrai, que le moyen de tout sauver, était de persévérer à peser, comme on l'avait fait dès le mois de Juin dernier, sur la responsabilité ministérielle, sans frapper de mort, comme on l'a fait, quatre mois plus tard, le principe de l'inviolabilité des Princes.

Le dernière poste des Pétersbourg annonce que l'Empereur Nicolas a accordé à l'Agent d'Autriche à Bucarest, la décoration de S-te Anne. Les Valaques

disent en souriant, que ce n'est pas la première fois qu'il reçoit un *Ordre* de Russie. On est curieux de savoir, de quel œil M. de Metternich envisagera cette récompense, accordée au système politique suivi par lui à l'egard des Principautés.

DCCCLXVII.

Huber către Guizot, despre demisiunea Mitropolitului, despre situaţia nepotului său N. Cantacuzino, despre amestecul consulului rusesc în această afacere, şi incidentul cu Domnul.

Iaşi, 1842, 17 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 67).

J'avais raison de signaler, par les dernières dépêches que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, comme une question ardue, la nomination du Métropolitain, devenue vacante par la démission du Prélat qui occupait cette dignité, et qui depuis, vit retiré dans une couvent à 20 lieues de la capitale.

Cette démission, motivée sur le grand âge et l'incapacité du dignitaire, fût acceptée avec d'autant plus de joie, que son neveu Cantacuzène, faisant partie du Conseil administratif en qualité de Logothète de la justice, devait quitter aussi son poste; ce qui eut lieu en effet, en même temps que l'oncle renonçait à la Métropole, à la grande satisfaction des Boyards, qui se plaignaient de voir le neveu occuper si longtemps un poste, qu'il remplissait si mal.

Econduit ainsi, et éloigné des affaires par la démission de son oncle, N. Cantacuzène ne pensait pas que le Prince régnant accepterait si facilement cette démission, sans quelques conditions préalables. Ainsi brisé, le neveu alla passer la saison de l'été avec sa famille à la campagne. Mais son esprit remuant ne le laissait pas tranquille, et il sut si bien se faire venir chez le Consul de Russie, qui l'avait jusqu'ici traité d'intrigant et d'homme vénal, qu'il le circonvint ; et une fois qu'il eut pris M. de Kotzebue dans ses filets, N. Cantacuzène parvint à faire valoir auprès de lui, des considérations propres à faire réinstaller son oncle dans son ancienne dignité, en prévenant ainsi la reélection du Métropolitain. L'Evêque de Romano, que sa science et sa raison éclairée placent dans une ligne différente à l'ex-Eminence, qu'on sait fanatique et dévouée aux intérêts de l'église et de la politique russes, était le prélat que le Prince a déclaré vouloir proposer à l'élection de l'Assemblée générale ordinaire, conformément aux statuts du Règlement organique. S. A. est d'autant plus dans la légalité, qu'à moins d'agir contre les intérêts de la Moldavie, elle ne peut se prêter à des mesures qu'elle sait devoir être funestes à son pays. Des raisons politiques ont fourni à M. de Kotzebue beaucoup d'arguments, pour replacer l'ancien dignitaire à la Métropole, que le Prince, d'accord en cela avec les Boyards, repousse. Le Consul de Russie a transmis ces raisons à sa Cour, et fort de l'appui de son gouvernement, il ne cesse de presser le Hospodar de satisfaire à cette injonction impériale, que S. A. ne considère pas comme une nécessité ; mais les obsessions de M. de Kotzebue sont devenues tellement importunes, qu'elles ont jeté depuis, beaucoup de froideur dans leurs relations.

Vendredi, 9 de ce mois, lorsque déjà M. de Kotzebue avait mis ses partisans dans la confidence de la communication qu'il devait faire au Prince, d'une dépêche qu'il avait reçue de S-t Pétersbourg, il en fit lecture à S. A., qui se permit un rire sardonique, sur des représentations qui ne lui parurent pas raisonnables. M. de Kotzebue piqué, lui observa qu'un avertissement émané du gouvernement de Russie était une chose trop sérieuse, pour provoquer le rire ; sur quoi le Prince lui répliqua que, comme il était chez lui, il était maître de rire, de bailler et de tousser, comme

bon lui semblait; et qu'il ne donnait le droit à personne de trouver mauvaises, aucune de ses habitudes, qui au reste, souvent sont involontaires chez l'homme.

Cette scène, bientôt connue, s'est répandue comme une éclair dans tous les salons, et a donné lieu au bruit que le Prince donnerait sa démission, plutôt que de céder à des exigences du Nord. M. de Kotzebue, qui ne se proposait d'aller à Bucarest qu'après la S-t Nicolas, qui se célèbre demain Dimanche, est parti Mardi dernier, pour rendre compte à M. Daschkoff, à ce que l'on croit, de ce qui s'est passé chez le Prince. Il comptait ne revenir que dans une quinzaine.

Ce qui précède prouve combien sont vraies les assertions fréquentes de la Gazette d'Augsbourg, qui signale la Russie, comme une puissance agissante et inquiète, dont les Agents avoués, ont mission d'entretenir partout la zizanie, où elle a quelque intérêt à exercer, et qui envoie dans les diverses provinces turques, des agents secrets, dont les menées ont pour tendance, des actions que réprouvent une saine politique et encore plus l'honneur.

DCCCLXVIII.

București, 1842, 19 Decemvrie.

Billecocq către Guizot, despre alegerea noului Domn și amestecul consulului rusesc, despre întrevederea sa cu Safved-Efendi și despre mulțumirile pentru depunerea lui Alexandru Ghica.

(Consulat de Bucarest, 88, 203).

Les travaux qu'impose à l'Assemblée générale ordinaire de la Principauté de Valachie, l'Election prochaine d'un Hospodar, avancent vers leur terme; les listes présentées par la Caïmacanïe ont été l'objet des délibérations les plus scrupuleuses, et il a été procédé à la vérification des qualités de chaque candidat à la dignité de Prince, comme à l'examen des pouvoirs de chaque Electeur.

L'Assemblée a eu aussi à se prononcer sur plusieurs protêts qui lui étaient adressés, et les plus remarquables, sont ceux qui tendaient à éliminer de la liste des candidats, comme nés de familles étrangères à la Valachie, les frères du Prince Alexandre Ghika et les frères de l'ancien Hospodar de la Moldavie, MM. Nicolas et Constantin Soutzo. Le dernier de ces deux protêts a été admis; le premier, qui pouvait devenir le signal d'une réaction violente contre le Hospodar déchu et contre sa famille, a été arrêté à temps par le Consul de Russie, qui, dans cette cause, avait aussi à défendre le choix fait, il y a huit ans, par la Cour protectrice. Ses observations ont eu tout le succès qu'on pouvait raisonnablement désirer, et je me plais à rendre ici à M. de Daschkoff, la justice que, sans son intervention, l'Assemblée générale de la Principauté de Valachie courait peut-être le risque d'ouvrir un vaste champ aux plus vives représailles.

Les chances de l'élection pour la dignité de Prince, continuent à se balancer entre les Candidats dont j'ai eu l'honneur de signaler les noms à l'attention de Votre Excellence, par ma dépêche politique No. 86: il faut, toutefois, en excepter aujourd'hui M. le Grand Postelnik, le Prince Constantin Soutzo, à l'égard duquel, ainsi que je viens de le dire plus haut, un motif d'exclusion a été admis. Le candidat que le Consulat de Russie voit avec le plus de faveur, est sans contredit M. de Stirbey; celui au contraire, pour lequel Safved-Effendi paraît montrer le plus de prédilection, est M. George Philipesco. Dans la difficulté où sont, à leur tour, ces deux prétendants, de pouvoir compter sur la fidélité de ceux mêmes qui leur ont promis leurs voix, il est tout à fait raisonnable de s'attendre, au dernier moment, à un résultat qui ait jusqu'à présent fui devant toutes les prévisions. M. de Daschkoff, qui admet déjà cette éventualité, en présence de laquelle toute patience lui

échappe, disait, il n'y a pas plus de 24 heures, à M. Jean Vacaresco, l'un de ces Boyards dont les chances ne reposent, à vrai dire, que sur les revirements incessants de cette substance ductile, qui fait ici le fond des consciences: „Vous ne „devez pas ignorer, Monsieur, que la Russie se réserverait de se prononcer sur „une élection telle que la vôtre, si votre nom pouvait sortir de l'urne électorale". — Cette anecdote, que j'ai recueillie dans le salon même qu'elle avait eu pour témoin, démontre à Votre Excellence, comment le Consul de Russie comprend la liberté de l'Election, prescrite par le Règlement organique.

M. de Daschkoff va plus loin. Il dit, à qui veut l'entendre que, si il avait été consulté sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir, à s'attacher en cette circonstance, à la lettre de la loi fondamentale, ou à s'en écarter, il aurai incontestablement donné aux deux Cours, le conseil de déclarer que, le pays n'étant point encore mûr pour jouir d'une pareille prérogative, Elles procèderaient comme en 1834, au choix d'un Prince, et qu'en pareil cas, il aurait ajouté le conseil de nommer M. de Stirbey. Il oublie peut-être trop alors, que son protégé, en refusant au mois de Juin dernier, la seconde place de la Principauté, a fait œuvre de mauvais citoyen, et que, jugé au point de vue du patriotisme pur et désintéressé, il s'est montré par là indigne de la première.

Safved-Effendi est loin de se montrer ici, un diplomate de la portée de son prédécesseur Chékib-Effendi. Toutefois les lumières qu'il possède, consistent à lui faire voir, que la plupart des Boyards le trompent; la raison, ainsi qu'il le dit lui-même, est que demain il sera parti, et que le Consul de Russie sera encore à Bucharest.

Dans cette situation, il me recherche. Il reconnaît, ainsi que le faisait Chékib-Effendi, que les seules vérités qu'il recueille sur ce pays, émanent de moi. Je m'applique en effet, et toujours dans l'esprit de ma dépêche politique No. 69, à lui éclairer autant que je lui puis, le terrain sur lequel il marche, et nous n'avons pas ensemble de conversations, à la suite desquelles il ne m'exprime, de la manière la plus explicite, tout l'intérêt qu'elles lui font éprouver.

Sous le prétexte que la présente Assemblée générale n'a d'autre mandat aujourd'hui, que de s'occuper des questions personnelles aux Candidats et aux électeurs, les Ministres n'ont pas été appelés à prendre part aux séances. Quelques-uns d'entr'eux, n'approuvent pas cette exclusion, mais aucun ne songe à protester contre. Dans cette situation des choses, et au sein de cette Chambre, dont ils ne font pas part, la proposition a été faite d'adresser des remerciements aux deux Cours, pour la déposition du Prince Alexandre Ghika, Ainsi que l'adresse de la session dernière, ces remerciemens ont été votés sans discussion, et voilà encore un de ces résultats parlementaires, dont la foi constitutionnelle des Valaques et de leurs protecteurs se contente!

DCCCLXIX.

Huber către Guizot, despre propunerea fostului Mitropolit de a se supune clerul moldovenesc Sinodului rusesc, despre întoarcerea sa în scaun, cerută de Ruși, despre mărirea listei civile, și despre refuzul lui Sturdza. Iași, 1842, 20 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 68).

Comme j'avais rapidement écrit ma dépêche du 17 de ce mois, au milieu d'un cliquetis de paroles contradictoires, qu'une indisposition qui m'a forcé de garder la chambre pendant quelques jours, m'a empêché de vérifier jusqu'à quel

point, tout ce qu'on venait me rapporter était vrai, j'ai ajourné le départ de cette dépêche, dans la vue, ou de la rectifier dans ce qu'il pouvait y avoir d'erronné, ou de la compléter par une nouvelle dépêche: c'est ce que j'ai l'honneur de faire par la présente.

On était parvenu à déterminer l'ex-Métropolitain à écrire à St. Pétersbourg, qu'il serait disposé, dans l'intérêt de l'église moldave, à retourner à la Métropole, sous la condition de la quitter, à cause de son grand âge et de ses facultés affaiblies, qui lui refusaient la force d'être longtemps utile à l'église et à son pays; mais qu'alors, il conviendrait, attendu qu'il ne pouvait désigner aucun prélat, parmi les ecclésiastiques de la Moldavie, propre à lui succéder, qu'un archevêque fut envoyé de la Russie, pour le remplacer, et faire relever ainsi le clergé de Moldavie du Synode de St. Pétersbourg, au lieu du Patriarche de Constantinople. Cette proposition, que l'on exposait comme ayant l'assentiment de la généralité des Boyards, était trop du goût du Cabinet russe, pour ne pas être prise immédiatement en considération, d'autant plus que le Consul de Russie avait fait son rapport, sur ces idées que Nicolas Canta lui avais suggérées. Pendant que cette intrigue s'ourdissait, M. de Kotzebue entretenait de cette combinaison ceux à qui elle pouvait complaire pour s'en faire seconder, et quand il sut qu'elle avait acquis de la consistance dans quelques esprits, il songea à l'insinuer dans l'esprit du Prince règnant, comme chose bonne pour le pays, et dont l'accomplissement serait agréable à son gouvernement. Mais il trouva le Hospodar peu disposé à entrer dans cet ordre de choses. S. A. lui démontra avec clarté, que l'on ne pouvait revenir sur une démission, qui avait été motivée par celui qui l'avait proposée, et qu'on avait légalement acceptée, avec tous les égards dûs à un prélat pieux et vénéré. Sa retraite dans un couvent lui ayant fait reprendre la vie monacale, ses infirmités, la faiblesse de tous ses organes, ne pouvant plus le rendre propre à officier, il était moins apte encore à administrer la Métropole, et S. A. ne pouvait comprendre la raison qui avait pu soudainement donner naissance à cette combinaison, qui lui paraissait impossible; il déclara donc à M. de Kotzebue, qu'il allait en écrire à St. Pétersbourg, pour éclairer le gouvernement russe, sur ce qui avait été fait à cet égard, avant son départ pour l'étranger, en le disposant de manière à changer la direction d'une idée, qu'on lui avait soumise sous un faux jour.

Cette résistance de la part du Prince, le désir de l'ex-Logothète de la justice, neveu du Métropolitain, de faire réussir une combinaison, dont il avait confié tous les fils au Consul de Russie, qui en avait instruit le gouvernement et dont il attendait l'approbation, avaient donné lieu à une foule de commentaires et d'interprétations, à travers lesquelles, il n'était pas aisé de découvrir le véritable état des choses. Cette glose continua jusqu'à ce que parvinrent de St. Pétersbourg, les instructions qu'on attendait avec impatience. M. de Kotzebue ayant imprudemment laissé transpirer parmi les partisans de l'ex-Métropolitain, la sanction impériale à la combinaison proposée, on se disait à l'oreille le contenu du message russe, qu'on avait déjà rapporté au Prince Michel Stourdza, lorsque le Consul de Russie se rendit chez S. A. pour lui donner communication de deux notes de son ministère. L'une s'étendait en éloges de son administration, et des bienfaisants résultats que le pays en avait éprouvé depuis son investiture, et finissait par consentir à ce que la Moldavie lui allouât une augmentation de 400.000 piastres (433.333 fr.) à sa liste civile, qui est de 1.200.000 piastres. L'autre invitait le Prince à céder au vœu de l'opinion générale, qui demandait la réinstallation de l'ex-Métropolitain à la Métropole, en prévenant ainsi la réélection d'un nouveau dignitaire, dont aucun des prélats connus n'était capable d'être appelé à ces hautes fonctions, ni n'avait les qualités désirables, ni la sympathie de la nation, pour les bien remplir.

Le Prince régnant qui déjà savait de quoi il était question, avait à l'avance aussi, préparé sa réponse. D'abord le Prince exprima toute sa gratitude pour les

bienveillants éloges que l'Empereur daignait lui faire adresser sur son administration, où il avait été assez heureux de faire quelque bien au profit de son pays, mais qu'il ne pouvait accepter sa haute munificence, en ajoutant que la liste civile actuelle et ses propres revenus, lui suffisaient pour faire honneur au hospodarat, auquel les bontés de l'autocrate et de sa hautesse l'avaient élevé; que d'ailleurs, les faibles ressources financières de la Principautés, lui faisaient un devoir de ne pas la graver d'un nouvel impôt, et qu'on pouvait destiner à un meilleur emploi d'utilité publique. Quant à l'invitation qui lui était faite, de réinstaller de son propre mouvement le Métropolitain, il ne pouvait pas enfreindre, et les usages les plus anciens du pays, et le Règlement organique, en se rendant responsable devant ses administrés, d'inconséquences qu'on ne cesserait de lui reprocher, s'il déchirait l'acte volontaire d'une démission solennellement acceptée, et lorsque l'intérim de la Métropole est rempli par l'Evêque de Romano, à la satisfaction du clergé, de l'église et du pays.

M. de Kotzebue ne s'attendait pas à ces déclarations formelles, de la part du Prince Michel Stourdza; ces paroles désintéressées et pleines de dignité le surprirent tellement, qu'il se trouva dans un grand embarras, et ne sachant quel parti prendre, il partit pour Bucharest, afin de conférer avec M. Daschkoff sur cet état de choses, et pour rédiger ensemble, la réponse qu'il convenait d'adresser à son gouvernement, sur l'effet de la communication qu'il avait faite au Prince.

Aussi ne saurais-je assez dire à Votre Excellence, combien Michel Stourdza a grandi ici, dans l'opinion des Boyards, lorsqu'ils ont connu sa résistance et sa fermeté, à se refuser à la réinstallation du Métropolitain et à l'augmentation de la liste civile.

Il a même ajouté, qu'il préférerait donner sa démission, plutôt que de gouverner son pays, contre sa conscience et les institutions de la Moldavie, qu'il a juré de maintenir, aux cours protectrice et suzeraine.

Mes collègues, M. l'Agent d'Autriche et M. Voynesco, Consul de Grèce, adressent aujourd'hui à leurs cours respectives l'exposé de ces faits, et comme ce dernier a envoyé en grec, à M. Colleti, ministre de Grèce à Paris, une copie de son rapport, il sera aisé à Votre Excellence d'en demander communication, pour la confronter avec le mien.

DCCCLXX.

Billecocq către Guizot, despre alegerea noului Domn.

București, 1842, 25 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 89, 203 bis).

Plus le jour de l'élection approche, et plus la situation des intérêts que le gouvernement du Roi se trouve avoir, dans le résultat qui se prépare, me permet de me convaincre que le Consul de Russie, tout comme le Commisaire Ottoman, est trompé par tout le monde. Il y a tel électeur, qui vend à l'avance sa voix à dix candidats, et qui en nomme un onzième, auquel personne ne songe. Dans cet état des choses, le combat qui va se livrer au fond de l'urne électorale, se simplifiera, et peut être envisagé comme se réduisant à intéresser dans ses chances, deux partis au lieu de quatre. Le Parti Russe et le parti Turc n'existant plus, ou n'ayant jamais existé, c'est entre le parti *Tschokoi*, représentant le Valaque ignorant, corrompu et vénal (*Tschokoi* signifie en langage valaque *un laquais*), et le parti national, que la lutte aura lieu. Le parti national a le désavantage de la subdivision, à l'égard de 4 ou 5 candidats; lorsque le parti *Tschokoi* se concentre sur le Boyard Alexandre Philipesco, connu en Valachie sous le nom de *Vulpe*. Les candidats du parti national sont MM. Emmanuel Baliano, Jean Philipesco, Etienne Balatchiano, Stirbey et Bibesco;

ces deux derniers étant connus pour être Russes, et le dernier même assez anti-français, les voix se reporteront sur les trois premiers; plusieurs des voix Russes seront acquises alors, au parti Tschokoi, et le doute existera encore de telle façon, qu'une heure avant le dépouillement du scrutin, personne ici, et le Consul de Russie moins que qui que ce soit, ne peut pas plus dire, qui sera le Prince, qu'il ne serait possible de dire le numéro sortant d'une loterie.

Si les boules étaient mises dans l'urne à découvert, nul doute que le résultat ne fut Russe; si le Colonel Kimpiniano n'avait pas été éliminé de la liste des candidats, sous le prétexte que le *Contrôleur* n'est pas *Ministre* et que, par conséquent, le grade voulu pour être aspirant à la dignité de Prince, lui manque, nul doute non plus que ce Boyard Valaque n'eut réuni, formé même, à lui seul, une majorité décisive. Avec le scrutin secret, et Kimpiniano hors de la liste, tout redevient incertitude, et nul ne peut prévoir l'issue de l'élection. Au surplus, la gravité de la question n'est plus dans le choix présent de tel ou tel individu; elle est toute entière dans l'avenir qui prouvera, jusqu'à quel point les évènements des 18 derniers mois ont, ou n'ont pas modifié cette qualité de Prince indigène, que nous avons tous été habitués ici, à saluer du titre d'Altesse Sérénissime, chez le Prince Alexandre Ghika. Il reste alors aux Valaques et aux Moldaves l'espérance que le *regard de l'Occident* viendra toujours en aide aux Princes futurs, puisque c'est incontestablement *ce même regard* qui fait aujourd'hui, que les deux Cours, qui en 1834 avait déclaré que les Principautés de Valachie et de Moldavie n'étaient pas mures pour jouir du droit de nommer leurs Princes, déclarent en 1842, c'est-à-dire après huit années d'une administration attaquée, incriminée de toutes manières, et, finalement, proclamée détestable, que ces peuples sont arrivés à maturité pour exercer la plus belle des prérogatives, celle de prendre dans leur sein un Prince du pays, et de l'élever eux-mêmes sur le pavois. C'est dimanche prochain, 20 Décembre 1842 (1-er Ianvier 1843), que l'Assemblée générale *extraordinaire*, après avoir assisté à une cérémonie religieuse à la Métropole, se réunit pour procéder à l'élection du Hospodar.

DCCCLXXI.

București, 1843, 2 Ianuarie.

Billecocq către Guizot, despre alegerea Domnului în persoana lui Gheorghe Bibescu.

(Consulat de Bucarest, 90, 2).

M. Georges Bibesco, ancien grand Postelnik (ou Ministre des Affaires Etrangères) de la Principauté de Valachie, a été élu, cette nuit, Hospodar par 131 voix. Son frère, M. Stirbey, le candidat le plus favorisé après lui, en avait réuni 91; M. Georges Philipesco 84, M. Emmanuel Baliano 79, et enfin, M. Alexandre Philipesco (Vulpe) 63.

Tout s'est passé avec le plus grand ordre.

Son Excellence Safved-Effendi expédie aujourd'hui à Constantinople l'Acte de l'élection, signé par tous les membres de l'Assemblée générale extraordinaire.

La Caïmacamie continuera à exercer l'Administration de la Principauté, jusqu'au retour du courrier qui apportera la confirmation de la nomination du nouvel Hospodar.

Je n'ai aujourd'hui que le temps nécessaire, pour mander à Votre Excellence le résultat du vote de l'Assemblée générale extraordinaire.

Ma dernière dépêche politique et mes dépêches précédentes, No. 88, 87, 86, 76, 67, 57, 55, 51, 49, et 48 suffiront pour donner déjà à Votre Excellence, une juste idée de la valeur du choix qui a été fait.

DCCCLXXII.

Billecocq către Guizot, cu amănunte asupra alegerii Domnului.

(Consulat de Bucarest, 91, 2, bis).

Bucureşti, 1843, 5 Ianuarie.

La promptitude avec laquelle j'ai dû mander, par le dernier courrier, à Votre Excellence, le résultat du vote de l'Assemblée générale extraordinaire, ne m'ayant pas permis d'entrer dans quelques détails intéressants, sur les circonstances qui ont précédé ou accompagné l'élection du nouvel Hospodar, je me hâte de revenir aujourd'hui sur ce sujet.

Les intrigues des Boyards, dans les derniers jours qui ont précédé l'élection, paraissent avoir outre-passé même les limites que la connaissance du caractère de chacun, pouvait dès lors permettre d'assigner. La haute aristocratie, résolue à renverser à tout prix la candidature de M. Stirbey, au profit de celle de M. Georges Philipesco, s'est décidée à faire agir en faveur de ses plans, le Commissaire Ottoman Safved-Effendi; et, en lui présentant la nomination de M. Stirbey, comme un fait qui amènerait l'émigration en Transylvanie de la plupart des grandes familles Valaques, et en lui faisant compter par les mains de M. de Villara, une somme de 5.000 ducats, on l'a facilement déterminé, 24 heures avant la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire, à peser de tout son poids contre la candidature de M. Stirbey, bien qu'elle fut appuyée par le Consul général de Russie. M. de Daschkoff, qui a immédiatement connu toutes ces circonstances, m'a dit avoir eu à leur sujet, une explication très catégorique avec l'Envoyé de la Porte. Il a ajouté, qu'il avait d'autant plus regretté de sa part, les actes de faiblesse et de vénalité, que jusque-là il avait rendu de lui, à sa Cour et à M. de Boutenieff, les meilleurs témoignages. Au lieu de le blâmer après coup, M. de Daschkoff aurait peut-être dû porter secours à l'Envoyé de la Porte, pendant l'attaque; mais il a préféré le rendre l'objet de la risée générale.

C'est sous les auspices de pareilles menées, que les Electeurs, après avoir assisté à une cérémonie religieuse à la Métropole, se sont réunis, pour tout le temps que devait durer l'élection, dans une espèce de Conclave.

L'absence de dix membres a été constatée; parmi eux, le Colonel Kimpiniano qui, mécontent d'avoir été éliminé de la liste des candidats, n'a pas voulu exercer les droits d'Electeur. Singulière manière d'entendre les intérêts de la nationalité Valaque, de la part d'une homme que la Presse Occidentale a toujours représenté comme un héros et un martyre, du plus pur patriotisme, et où en serait, pour les Valaques, la prérogative de nommer leurs Princes, si 190 électeurs, guidés par les mêmes principes d'intérêt et d'ambition personnels, avaient agi comme le Colonel Kimpiniano?

Sur 37 candidats à la dignité de Prince, 16 d'entr'eux, tout à fait dépourvus des chances de réunir des voix, ont eu le bon esprit de se démettre.

Il restait alors 21 candidats, pour lesquels on a adopté trois séries de scrutin par 5, et une quatrième pour 6; on reconnaît aujourd'hui, que c'était un rare avantage de se trouver dans la dernière, et si l'élection était à recommencer, nul doute que la question d'être placé dans telle ou telle série, ne fut réglée par le tirage au sort.

MM. Georges et Alexandre Philipesco se trouvaient dans la première; mais faute de s'être entendus et d'avoir, en faveur des intérêts de la famille et du nom de Philipesco, mieux compris la marche qu'ils avaient à suivre, ils se sont partagés les suffrages, et le scrutin a donné 84 voix à M. Georges, et 63 à M. Alexandre (Vulpe).

Le tirage de la deuxième série n'a pas tardé à démontrer, que la défaite des Philipesco, déjà vaincus par leurs propres intrigues, était chose facile, et M. Stirbey a réuni 91 voix.

Une question intéressante se présentait de prime abord, à la troisième série, et il y avait assez de raison de penser, qu'elle se résoudrait au profit de la cause véritablement nationale. M. Emmanuel Baliano, dont la mère était une Princesse Brancovano, était au nombre des candidats, et il y avait lieu de croire, qu'étranger à toute intrigue, il surpasserait les chances qu'avaient jusque-là offertes MM. Philipesco et Stirbey; mais ne s'étant donné aucun mouvement pour se former un parti, et attendant les suffrages de la justice de ses concitoyens, il n'a réuni que 79 voix.

Restait alors la 4-e série, dans laquelle devait s'engager une lutte acharnée et furieuse, entre les Philipesco et les Ghika, qui, réciproquement, ne voulant pas de Prince qui ne fût pas de leur nom, et ne voulant pas non plus de M. Stirbey, ont rejeté toutes leurs voix sur M. Georges Bibesco. M. Georges Bibesco, assure-t-on, aurait voulu dans le dernier moment, reporter toutes ses voix sur son frère aîné M. Stirbey; mais il a compris, assure-t-on encore, qu'un moment d'hésitation aurait pu tout perdre, en faveur de l'un des deux candidats Ghika et Philipesco, faisant partie de la 4-e série, et les deux frères, d'un commun accord, ont dû accepter la chance, telle qu'elle se présentait pour l'un d'eux. On s'accorde à rendre une haute justice aux sentiments d'honneur et de loyauté parfaits qui, dans une conjoncture aussi délicate, ont dirigé la conduite de MM. Bibesco.

M. Georges Bibesco est un de ces boyards, avec lesquels je n'ai jamais entretenu la moindre relation. Outre son inimitié pour le Prince Ghika, M. Bibesco passait pour se permettre contre le Roi et contre son gouvernement, des sorties qui m'ont mis deux fois dans le cas de dire au Prince Ghika, qu'il serait bon de recommander à M. Bibesco, un peu plus de prudence dans ses propos. M. Huber avait été dans le cas de faire les mêmes observations sur M. Bibesco, pendant le séjour qu'il fit à Iassi, au commencement de l'année dernière, et il m'écrivait le 11 Mars 1841: „M. Bibesco, qui est resté quelques jours à Iassi, avant de se rendre à Bucharest, s'est complu à parler de Paris en frondeur, quoiqu'il ait placé là ses enfants. Il m'est revenu qu'il n'épargne ni notre gouvernement, ni nos institutions, dont il s'établit partout le détracteur, et que, partisan de la Russie, il partagerait à cet égards les sentiments de son frère, le Logothète de la Justice; on lui prête l'intention de croire chose utile, par le temps qui court, de se trouver en position de se prononcer, pour le Nord ou pour l'Occident, selon les circonstances.

Cette attitude annonçait, dès lors, chez M. Bibesco, d'autant plus d'inconséquence, qu'il devait reconnaître que, s'il exerçait quelque prestige aux yeux de ses compatriotes, il le devait à la France, à l'éducation qu'il y avait reçue; or il avait prouvé, qu'il ne méconnaissait pas ce qu'il devait à l'éducation française, puisqu'il a placé ses trois fils dans une institution de Paris.

M. Bibesco est d'une naissance plus qu'ordinaire; les grands boyards valaques lui reprochent de descendre de gardeurs de chevaux. Marié très jeune, à M-elle Mavrocordato, fille adoptive du dernier Brancovano, il a eu le malheur de la voir tomber dans un état d'aliénation mentale, et il passe pour n'avoir pas adouci par ses procédés, le sort d'une belle et brillante créature, à la main de laquelle il devait tout. Votre Excellence voit, par les deux traits qui précèdent, que M. Georges Bibesco ne se pique pas de pratiquer à un haut degré, la reconnaissance, et l'avenir prouvera, comment il l'entend, à l'égard du pays qui vient de lui décerner le sceptre hospodarial!

Les partis Ghika et Philipesco sont tant soit peu confus, du résultat de leurs inimitiés mutuelles; ils comprennent aujourd'hui, que leurs haines jalouses ont pu seules ouvrir un chemin vers le trône de Valachie, au Prince récemment élu; les Ghika surtout, ne pourront jamais se consoler d'avoir pu couronner, dans M. Bibesco, l'esprit de l'Adresse de l'Assemblée générale ordinaire de 1842.

Ils comptent, disent-ils aujourd'hui, sur la velléité que pourrait avoir la Porte Ottomane, de refuser sa sanction, à un boyard d'aussi basse origine; mais

bientôt ils en reviendront à comprendre, que la Porte, fatiguée de toutes ses velléités récentes, ne tentera pas de nouveaux efforts, qui l'épuisent et qui la ruinent. Une opposition formée entre les Philipesco et les Ghika, pour faire tomber le nouvel hospodar, sera bientôt le remède à leurs peines, et il n'y a nul doute, que c'est celui-là, dont ils useront.

J'ose rappeler plus que jamais, l'attention de Votre Excellence, sur le dernier paragraphe de ma dépêche politique No. 86, et sur ma dépêche politique No. 87, qui trouveraient difficilement, parmi tous les Boyards qui aspirent à la dignité de Prince, une application plus incroyablement juste et plus littéralement vraie, qu'à l'égard de M. Geoges Bibesco.

Il est sans doute inutile d'ajouter que, par toutes les raisons qui précèdent, le choix fait par l'Assemblée générale extraordinaire de la Principauté de Valachie, est un de ceux qui commandent au plus haut degré, l'assentiment de M. de Daschkoff.

DCCCLXXIII.

Billecocq către Guizot, despre predarea condamnaţilor din afacerea dela Brăila şi despre afacerea Vaillant. Bucureşti, 1843, 6 Ianuarie.

(Consulat de Bucarest, 92, 9).

Ainsi que j'avais l'honneur de l'écrire à Votre Excellence le 12 Août dernier, par ma dépêche politique No. 75, les sept personnes impliqués dans la dernière affaire d'Ibraïla, et condamnées par sentence des tribunaux Valaques, au maximum des peines existantes, ont été livrées au gouvernement hellénique.

Tout à coup, le gouvernement grec, par l'intermédiaire de son Consul général M. Rizo, fils de M. le Ministre des Affaires Etrangères à Athènes, a imaginé de présenter, sur les formes de la procédure Valaque, des réclamations qui n'ont pas été admises. Elles consistaient à exiger, pour que la sentence de mort fut valable à Athènes, que, suivant les lois grecques, la prestation du serment des témoins fut accomplie dans l'Eglise. Aux termes des capitulations, la prétention du gouvernement hellénique n'était effectivement pas recevable, puisque sans s'occuper des formes de la Justice valaque, il doit se contenter de la remise qui lui est faite, de ses sujets une fois condamnés.

Un autre fait, qui tient à ce procès et qui est loin d'être dépourvu d'intérêt dans les circonstances actuelles, c'est que le gouvernement grec, n'ayant pas voulu recevoir sous sa juridiction, le maître de langues bulgare, auquel on attribue le principal rôle dans les scènes sanglantes d'Ibraïla, ce grand coupable échappe aujourd'hui à tout châtiment. Embarqué, dit-on, par les soins de M. Mavrocordato, Ministre de Grèce à Constantinople, qui a voulu continuer les bons offices que M. Rizo, Consul général de Grèce, avait prêtés au Gouvernement du Prince Ghika sur sa demande, en prenant sous sa propre responsabilité d'offrir à ce Raya la protection du pavillon hellénique, cet assassin d'un officier et de soldats valaques, a dû faire voile à bord d'un bâtiment grec, pour Marseille, où il s'est réfugié sous un nom supposé. M. Rizo, de la bouche duquel j'ai appris hier tous ces détails, va jusqu'à dire, que cet homme est le propre neveu de M. Vogoridès, Prince de Samos.

Il m'a paru très important, que le Gouvernement du Roi fut informé de ces diverses circonstances, au moment où les mesures, récemment prises par le gouvernement Valaque à l'égard du Sr. Vaillant, ont peut-être été adoptées, à l'instigation de cette même autorité, qui a soustrait le chef de la conspiration d'Ibraïla,

au glaive de la loi. Votre Excellence a déjà compris, que je veux parler de l'autorité Consulaire Russe dans les Principautés.

M. Vaillant, ainsi que je l'ai indirectement appris, a été dirigé sur Hermanstadt, où le traitement qu'il a reçu de la part de M. le Commandant général de la Transylvanie, paraît avoir été au delà des espérances de sa famille et de ses amis. Il y avait cependant lieu de craindre, que, mêlé autrefois à un procès politique concernant les Valaques Autrichiens, M. Vaillant n'appelât sur lui d'autres mesures. Toutefois, comme la question relative à ce sujet français, n'a pas été un instant à Bucharest, à raison de la manière dont il a jugé à propos de se soustraire à toutes les formalités, dont l'effet était de le placer sous ma protection, et comme cette question le suivant aujourd'hui, où il est, peut devenir embarrassante pour M. l'Ambassadeur de France à Vienne, Votre Excellence trouvera peut-être opportun, d'envoyer à tout évènement à M. le Comte de Flahault, les instructions qui pourraient lui être nécessaires.

DCCCLXXIV.

Iaşi, 1843 6 Ianuarie. Huber către Guizot, despre atitudinea lui Kotzebue, consulul rusesc, în afacerea Mitropoliei şi despre alegerea lui Bibescu.

(Consulat d'Iassi, 69).

Depuis ma dépêche du 20 Décembre, que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sous le couvert de notre Ambassadeur à Vienne, l'état des choses à Iassy est demeuré dans une disposition d'irritation, que le retour de Bucharest du Consul de Russie a peu calmée.

M. Kotzebue, arrivé mercredi soir à Iassy, s'est empressé le Jeudi matin, de se rendre chez M. l'Agent d'Autriche et chez moi, pour nous exprimer son étonnement, du retentissement qu'avait eu en cette ville, pendant son absence, la communication qu'il avait faite au Prince, des deux notes de son gouvernement, dont j'ai parlé dans ma dépêche précitée.

Après nous avoir donné quelques explications diffuses, sur ce qu'il appelle des commérages sans fondement, il se récria de ce que l'on avait répandu à faux, l'intention que l'on prêtait à son gouvernement, de vouloir faire arriver à Iassy, un archevêque auquel on confierait en temps propice, la dignité de Métropolitain, dans la pensée de faire ensuite relever le clergé de la Moldavie du Synode de Pétersbourg, au lieu de le faire ressortir du Patriarcat de Constantinople. C'est, dit M. Kotzebue dans sa mauvaise humeur, une pure intention, qu'il attribue à quelques membres de son Conseil. Il voudrait ainsi donner le change, en taxant d'indiscrétion mensongère, les Boyards que l'on sait avoir suggéré à Pétersbourg, ces données d'absorption du clergé moldave dans l'église russe, et que l'on s'efforce de nier maintenant, quoiqu'on ait la certitude, que c'est un projet qui se réalisera, si les grandes puissances occidentales ne font rien, pour en prévenir l'accomplissement. Tous le Boyards attachés à leur nationalité, considèrent ce pas, comme un acheminement à la conversion des Principautés du Danube en provinces russes.

Cette prévision, qui avait préparé chez S. A. S. cette résistance inattendue et qu'elle maintient dans toute sa force, a tellement irrité le Consul de Russie, que M. Eisenbach et moi, nous avons conclu qu'il était compromis, et que M. Daschkoff, qui était alors Consul à Bucharest, pouvait bien lui avoir fait quelques observations désapprobatives, sur sa conduite dans ses pourparlers, et sur son insistance à réinstaller l'ex-Métropolitain, contrairement aux institutions du pays.

La renonciation au Hospodarat de la part du Prince, qu'il a formellement exprimée alors et depuis, et qu'on n'avait pu prévoir, est précisément ce qui constitue l'embarras de M. Kotzebue qui, se voyant en butte aux tracasseries des partis, a déclaré vouloir demander son rappel, dût-il même s'exposer à briser sa carrière.

M. Bibesco, l'ayant emporté sur ses compétiteurs, vient d'être élu Prince Hospodar de Valachie. La nouvelle en est arrivée avant-hier de Bucharest, et déjà l'on dit que le nouveau Prince ne tiendra peut-être pas six mois.

L'Assemblée générale à Iassy doit ouvrir sa session à la fin de ce mois, et l'on verra alors, si le Prince s'empressera de faire procéder à l'élection du Métropolitain. D'ici là, les esprits se seront calmés, et il est vraisemblable que M. Kotzebue abandonnera cette élection aux institutions du pays, et qu'il n'osera plus contrarier les intentions du Prince régnant, qui veut rester dans la légalité.

S. A. S., peu troublée des exigences du Nord, espère beaucoup de Constantinople, et des habiles représentants des Cabinets de l'Occident en cette résidence turque, qui sauront maintenir les Principautés telles que les traités les ont constituées.

DCCCLXXV.

Guizot către Billecocq, asupra misiunei sale și despre atitudinea consulului rusesc. Paris, 1843, 16 Ianuarie

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Monsieur. J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'au 7 du mois dernier. Le Ministre du Roi à Constantinople m'ayant donné connaissance des directions qu'il a jugé devoir vous adresser, relativement à la situation présente, je n'ai pu que les approuver, et je regarderais comme superflu, de vous engager à les suivre. Votre rôle, du reste, se borne principalement à observer les phases et les incidents de la crise, qui doit avoir pour dénouement, l'élection d'un nouveau Prince de Valachie, et surtout à les observer avec calme, avec impartialité, comme il convient à la neutralité de votre position. J'ai remarqué dans votre dernière dépêche, des observations que je crois généralement vraies, en ce qui concerne l'état moral des principautés. Mais, à d'autres égards, vous devez éviter, Monsieur, de laisser influencer votre jugement par des sympathies ou par des apparences, qui pourraient le tromper. Je ne saurais croire, par exemple, que le Consul de Russie ait aucun regret, de *la chute trop prompte* du Prince Ghika, et je crains qu'en prenant à la lettre ce qu'il a pu dire à ce sujet, vous n'ayez écouté un disposition peut-être trop prononcée à vous persuader, ce qui convient à la nuance de vos propres idées ou de vos sentiments personnels.

DCCCLXXVI.

Billecocq către Guizot, despre întârzierea confirmării alegerii Domnului, despre întrevederea sa cu el, și despre întoarcerea consulului englezesc Colquhoun. București, 1843, 19 Ianuarie

(Consulat de Bucarest, 93, 9 bis).

Les fêtes du Courban-Baïram à Constantinople deviennent, à ce qu'il paraît, la cause du retard qu'éprouve, de la part du Divan, la confirmation de l'élection

du nouvel Hospodar. Le parti des mécontents à Bucharest, c'est-à-dire le parti des grands Boyards *à barbe*, en profite pour donner cours à tous les bruits les plus inquiétants. Sous peine de n'être pas crus, ils ont même cherché à accréditer la *nouvelle*, du courage qu'ils auraient montré, en protestant contre un choix qui ne remplit pas les espérances du parti aristocratique. Ils ne savent donc pas, que ce prétendu parti, dont on s'est servi pour former le premier corps d'attaque contre le Prince Ghika, n'existe plus, depuis le jour où les Philipesco se sont réciproquement trompés! depuis le jour où, les grands Boyards à barbe ont eu la maladresse de se laisser compter! Quel est d'ailleurs celui d'entr'eux qui abdiquerait aujourd'hui, l'art de trahir dans l'ombre, pour oser conspirer à la lumière, et quel est celui qui, au bas d'une protestation ostensible à Pétersbourg et à Constantinople, aurait la témérité d'écrire son nom? Aucun, je n'hésite pas à l'affirmer. D'un autre côté, les Valaques pouvaient-ils nommer entre tous les Candidats, un Prince dont l'élection fût plus invulnérable à Constantinople et à Pétersbourg, que M. Georges Bibesco, lui, le rédacteur en chef de l'Adresse de l'Assemblée générale de 1842? Le nommer Prince de Valachie, c'était mettre la Couronne sur le firman de déposition! La réponse de Constantinople, quelles que soient les agitations auxquelles son retard donne lieu, n'est donc qu'une *affaire de temps*, et, encore une fois, Monsieur le Ministre, les fêtes du Baïram expliquent mieux la prolongation survenue dans le règne des Caïmacans, que toutes les nouvelles, auxquelles toutes les ambitions déçues et les passions sans courage, donnent ici incessamment naissance.

De tous ces bruits, du moins, il est résulté pour le nouveau Prince, quelque chose d'utile. Fort de l'élection des Valaques, il avait assez imprudemment passé les premiers jours, à exercer une autorité *quasi-souveraine*, et comme dédaigneuse de la sanction de Constantinople; on citait de lui des mots à la milice, des choix arrêtés, des nominations faites, des mesures prises, qui, *toutes*, sans avoir précisément le cachet du meilleur goût, avaient encore l'inconvénient d'une précocité condamnable. Mieux conseillé, il s'est absenté de la ville pour les fêtes du jour de l'an valaque, et, aujourd'hui de retour, il continue à passer au milieu de sa famille et de ses amis, les jours, pendant lesquels il lui reste à faire preuve de patience. Avant son départ pour la campagne, j'ai eu occasion de me rencontrer avec lui dans le salon de son frère, M. de Stirbey, qui m'avait invité à une soirée. J'ai prié l'Envoyé de la Porte Ottomane, S. Ex. Safved-Effendi, de vouloir bien me faire faire la connaissance du nouveau Prince. Notre entretien a duré près d'une demi-heure, et je dois rendre à M. Bibesco la justice que, dans sa conversation, empreinte d'un ton *tout à fait nouveau* de modestie, de dignité et de réserve, il s'est appliqué, par la manière dont il a parlé de la France, à mettre du baume sur toutes les plaies qu'il avait peut-être quelque raison de savoir, encore fort vives chez moi. Je serai le premier, si les actes et le langage du nouvel Hospodar le méritent, à implorer plus tard, pour lui, l'indulgence et les sympathies du gouvernement que j'ai l'honneur de répresenter ici.

Le Consul général d'Angleterre, M. Colquhoun, d'ont j'ai eu souvent occasion de parler à Votre Excellence, à cause de ses démêlés avec le Prince Ghika, est de retour depuis quelques jours. Si le Cabinet de Londres avait voulu trouver un moyen, de rendre le nom Anglais encore plus impopulaire, qu'il ne l'est déjà ici, il ne pouvait faire mieux, que de renvoyer à Bucharest, dans les circonstances présentes, un homme qui, comme M. Colquhoun, s'est toujours fait connaître par le caractère le plus intrigant et le plus inquiet, les prétentions les plus ridicules et la plus désespérante médiocrité.

DCCCLXXVIII.

Huber către Guizot, despre retragerea Mitropolitului Veniamin şi despre atârnarea clerului moldovenesc de Sinodul rusesc. Iaşi, 1843, 23 Ianuarie.

(Consulat d'Iassi, 70).

Le Cabinet de St. Pétersbourg, ayant apprécié les motifs qui rendaient impraticable la réinstallation à la Métropole de l'ex-Métropolitain Benjamin, à l'égard duquel j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence mes précédentes dépêches, a abandonné à la sagesse du Prince, la question de l'élection du nouveau Métropolitain. C'est M. Kotzebue qui a été chargé par son gouvernement de faire cette communication à S. A., au grand étonnement des Boyards, qui avaient ourdi un tissu d'intrigues sur cette affaire. Michel Stourdza a repris son calme et sa sérénité, et l'action gouvernamentale va rentrer dans son état normal.

Cette communication, qui n'était pas du goût de tout le monde, l'était encore moins de celui qui avait été chargé de la faire; et alors, la combinaison de faire relever le clergé de Moldavie du Synode de St. Pétersbourg, tombe d'elle-même. L'Assemblée générale ne peut tarder à être convoquée, et l'on verra si de nouvelles menées ne viendront pas de nouveau contrarier les mesures que le Prince a en vue de diriger, dans un intérêt national. Aura-t-il toujours l'habileté convenable pour en écarter l'intérêt étranger, contre lequel il a souvent à lutter?

DCCCLXXIX.

Domnul Gheorghe Bibescu către Sfatul administrativ extraordinar (1). Bucureşti, 1843, 30 Ianuarie.

(Turquie-Bucarest, II, 1843–44).

La voix de la patrie et la bienveillance des deux hautes Cours, nous ont appelé à prendre les rênes du gouvernement de cette Principauté.

Cette haute confiance, les espérances d'un heureux avenir et les précieuses institutions dont jouit cet Etat, nous imposent des devoirs aussi graves que rigoureux.

Afin de nous montrer digne de cette confiance, de répondre à ces espérances et de faire exécuter scrupuleusement les règlements et les lois en vigueur, il est indispensable que, d'un côté nous donnions nous-même l'exemple de l'exact accomplissement de nos devoirs et de l'exercice impartial de la justice, et de l'autre, que nous veillions avec l'attention la plus active, à ce que tous les fonctionnaires observent exactement leurs devoirs, se gardent soigneusement de toute espèce d'écart, et se renferment, chacun en ce qui le concerne, dans le cercle des attributions qui leur sont prescrites.

A cet effet, immédiatement après avoir pris en mains les rênes du gouvernement, nous avons jugé nécessairede faire connaître, à tous les fonctionnaires judiciaires, administratifs et militaires, grands et petits, dans toute l'étendue de cette Principauté, que, chacun, sans exception, doit se pénétrer des devoirs attachés à son poste, les remplir avec l'équité et l'activité requises, et apporter la plus grande diligence, dans l'expédition des affaires qui sont de sa compétence; car autant nous apprécierons le mérite et nous nous plairons à récompenser les services zélés et honorables, rendus dans l'intérêt du bien public et de la dignité du gouvernement, autant nous serons attentifs aux infractions aux lois, et nous serons forcé de punir

(1) V. mai jos, raportul lui Billecocq din 7 Martie 1843.

ces écarts, qui nuisent au bien public et portent atteinte à la considération due au Gouvernement, s'ils restent impunis.

Cette décision est invariable, et aucune espèce de considération ne pourra y apporter la moindre modification, car nous avons à rendre compte de nos actes à Dieu et à la patrie, aux deux hautes Cours et à notre conscience, avec laquelle nous désirons toujours être en repos.

Nous ne doutons point en conséquence, que tous les fonctionnaires, quelque soient leur grade et la branche à laquelle ils appartiennent, ne perdant jamais de vue cette décision irrévocable que nous avons prise, ne s'efforcent de remplir leurs devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude, afin de mériter l'approbation et les récompenses du gouvernement, et se préserver de tout ce qui pourrait les mettre dans le cas d'encourir toute la rigueur des lois.

Le Conseil Administratif extraordinaire donnera à notre présent ordre et proclamation, la plus grande publicité, pour l'ample information de tous les fonctionnaires.

DCCCLXXX.

București, 1843, 31 Ianuarie. Billecocq către Guizot, despre întârzierea firmanului de întărire, despre presa nemțească, despre relațiunile sale cu Safved-Efendi, despre întoarcerea consulului austriac Timoni, despre afacerea alegerii Mitropolitului moldovenesc și despre apropierea unor trupe turcești de Dunăre.

(Consulat de Bucarest, 94, 17).

Des lettres particulières de Constantinople ont annoncé que la sanction du Divan à l'élection du nouvel Hospodar, avait été donnée dès le 17 de ce mois; elles ajoutaient qu'un courrier, porteur du firman délivré par la Porte à cette occasion, allait se mettre en route, et cependant nous sommes au dernier jour du mois, et personne n'arrive. Le nouveau Prince continue donc à vivre dans la retraite, et toutes les affaires restent dans un état de stagnation, qui est loin d'être avantageux au pays. Les esprits toujours prêts à recevoir et à donner l'alarme, et il y en a beaucoup ici de ces deux espèces, rattachent ce retard aux négociations entamées à Constantinople pour les affaires de Servie, sans craindre que, dans la minute même où leur imagination est le plus en jeu, un courrier n'arrive, qui démontre le vide de leurs suppositions imprudentes et téméraires. La presse allemande est, je dois m'empresser de le dire, pour beaucoup dans les bruit inquiétants qui circulent ici, à raison de l'extrême âpreté qu'elle montre dans toutes les questions qui touchent aux Principautés du Danube; sous ce rapport même, il est peut-être permis de le remarquer en passant, les journalistes allemands, bien autrement éclairés que les publicistes français et anglais sur les affaires des Principautés, font preuve, à leur égard, d'une aigreur qui dépassent de beaucoup, sur cette matière, le zèle de la presse occidentale.

Le départ de S. Ex. Safved-Effendi pour Constantinople, ne dépend plus que de l'arrivée du courrier annoncé, sans attendre la cérémonie de l'investiture, pour laquelle on fait ici des préparatifs, qui ne peuvent manquer d'entraîner de nouveaux retards. Il partira aussitôt qu'il aura fait au nouvel Hospodar la remise du firman qui confirme son élection. L'impatience qu'éprouve Safved-Efendi tient, avant tout, à l'utilité dont il se croit à Constantinople, dans les circonstances présentes: on ne peut nier effectivement, qu'un séjour de plus trois mois dans les Principautés, ne soit de nature à lui assurer au sein du Divan un rôle précieux au pays, précieux à lui-même, et ces deux intérêts sont assez liés dans sa pensée, pour que je m'explique

l'importance qu'il paraît ajouter, à ce que son arrivée à Constantinople coïncide avec celle de S. Ex. Réchid-Pacha. Il sera très empressé, m'a-t-il dit, à resserrer les rapports qu'il compte déjà, avec le représentant du Roi dans cette résidence, et je ne puis que l'y engager, à raison de ce que je trouve chez lui d'idées sages sur la situation des intérêts de la Porte dans ce pays.

Safved-Effendi comprend que le choix du nouveau Prince n'est pas précisément le plus avantageux qu'on pouvait faire, pour la puissance suzeraine; mais il comprend aussi, que le parti national valaque, considérant comme la seule planche de salut, le lien vassalitique qui attache encore le pays à la Porte, il reste au moins au Sultan pour un temps indéfini, à essayer de se mettre à la tête du parti national pour le diriger, à forcer ainsi la puissance protectrice à ne pas s'écarter des devoirs de la protection, et à conduire de cette manière, en peu de temps, le pays Moldo-Valaque à la prospérité, qui ne peut lui manquer, quand elle ne sera plus arrêtée et entravée.

Tel est du moins, Monsieur le Ministre, le fond des conversations de Safved-Effendi avec moi, et elles ont toujours paru lui inspirer une si vive reconnaissance, pour les lumières qu'il pouvait puiser dans des renseignements offerts de ma part avec netteté, conscience et loyauté, qu'à plusieurs reprises, il m'a répété avec effusion, qu'il se ferait un devoir de citer au Sultan le Consulat général de France à Bucharest, comme l'une des sources où il avait le plus appris, ce qui est nécessaire au Divan, dans la marche de sa politique à l'égard des Principautés du Danube.

On annonce comme prochain, le retour à Bucharest de l'Agent d'Autriche M. de Timoni: Ou M. de Metternich est mal informé, des impressions laissées ici par la triste et brusque palinodie, qui a marqué les derniers rapports de M. Timoni avec le Prince Alexandre Ghika; ou il devrait regarder à deux fois, à renvoyer à Bucharest, dans les circonstances présentes, l'homme dont le retour est peut-être le moins avantageux, aux intérêts bien entendus de la représentation allemande en ce pays. M. de Timoni, qui en était arrivé à avoir, à peu près, rompu toute relation avec les grands Boyards, est généralement regardé ici, comme le principal instigateur des antipathies et des dédains, avec lesquels, dans les dernières années, le Prince Ghika avait été successivement amené à traiter la Boyarie.

Les nouvelles de Iassi annoncent que l'affaire de l'élection du Métropolitain, sur laquelle les Consuls Russes dans les principautés paraissaient encore compter, pour consacrer leur omnipotence personnelle, est très prudemment abandonnée par le Cabinet de Pétersbourg, à la sagesse du Prince Stourdza. Voilà une de ces circonstances qui prouvent, qu'il ne convient pas toujours à la pensée Russe de Pétersbourg, d'arriver jusqu'à la limite tracée par l'action Russe à Bucharest et à Iassi; elle confirme un des résultats que je croyais pouvoir prédire à Votre Excellence, Monsieur le Ministre, par ma dépêche politique en date du 12 Août dernier, No. 75.

On dit qu'une estafette, arrivée ce matin de Routchouk, informe le gouvernement Valaque, qu'un corps de troupes turques a, tout à coup, reçu l'ordre, de se rapprocher de la rive droite du Danube; cette nouvelle, qui donne déjà d'étranges préoccupations à M. de Daschkoff, ne peut manquer de venir à l'appui des inquiétudes généralement causées ici, par la marche qu'on attribue aux négociations entamées à Constantinople, relativement aux affaires de Servie.

DCCCLXXXI.

București, 1843, 8 Fevruarie. Billecocq către Guizot, despre instalarea noului Domn și plecarea lui Safved-Efendi.

(Consulat de Bucarest, 95 17, bis).

Le firman par lequel la Porte Ottomane sanctionne l'élection du nouvel Hospodar, est enfin arrivé; deux jours après sa réception, Safved-Effendi en a fait la remise à S. A. S. le Prince Georges Bibesco.

Le nouveau Prince a aussitôt pris les rênes du Gouvernement, et une circulaire de M. le Grand Postelnik, a immédiatement notifié officiellement, à tous les Consuls, l'entrée en fonctions du nouvel Hospodar. Une cérémonie qui achèvera de donner à l'avènement de S. A. S. le Prince Georges Bibesco, le caractère religieux attaché de tout temps à l'investiture des hospodars Valaque et Moldaves, est annoncée pour le 22 de ce mois.

Le voyage du Prince de Valachie à Constantinople paraît être ajourné au mois d'Avril; on assure que Sa Hautesse a ordonné que le Prince de Moldavie se rendit dans la capitale turque, et il est à désirer alors, que le jeune Sultan prescrive aux deux Hospodars d'entretenir entr'eux de bons rapports, et que ses injonctions à cet égard, soient couronnées de plus de succès, que celles que son auguste père, dans un but si important pour le sort des populations dont l'administration leur est confiée, avait jugé de son devoir de faire, aux deux Princes Michel Stourdza et Alexandre Ghika pendant son séjour à Silistrie. Mes dépêches politiques No. 6, 7, 8, 10, 38, 43, 44 et 45 pourraient peut-être présenter quelque intérêt à être consultées sur cette grave question.

S. Ex. Safved-Effendi qui, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, ne se croit pas obligé d'assister à la cérémonie de l'investiture, a le projet de quitter très incessamment Bucharest.

Le Cabinet de Pétersbourg vient de répondre à l'adresse que l'Assemblée générale ordinaire lui envoyait, au mois de Décembre dernier, et dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence, par le dernier paragraphe de ma dépêche politique No. 88. J'ai pu depuis me procurer ce document, dont je m'empresse de joindre ici une copie.

Safved-Effendi m'a dit hier, avoir pris connaissance de la réponse de Pétersbourg, et il la trouve tellement laudative, sur les qualités du nouveau Prince et sur la conduite de M. de Daschkoff, qu'il m'a confessé tout naïvement que, par tout ce qu'il voyait et entendait, il avait aujourd'hui la plus grande peine à se défendre de la pensée que tout ce qui est arrivé, ne fut préparé de longue main, et que peut-être M. Stirbey lui-même n'ait été sacrifié, dans le dernier moment, à des plans qui portaient le Cabinet Russe à lui préférer son frère, comme pouvant se montrer au besoin plus homme d'action.

DCCCLXXXII.

București, 1843. Adresa Adunării generale obștești către Țarul Rusiei.

(Turquie-Bucarest, II, 1843—44).

Sire,

Au milieu des souffrances qui ont affligé la Valachie pendant ces dernières années, l'espoir que Votre Majesté daignerait venir à notre secours, dès qu'elle en aurait connaissance, ne nous a pas quitté un seul instant. Cet espoir, Sire, a été

notre seule consolation, et grand a été notre bonheur, lorsque nous l'avons vu se réaliser.

Au premier cri de détresse jeté par notre patrie, le regard de Votre Majesté s'est tourné vers elle, et ses maux ont été soulagés. S. Excellence le général Duhamel, choisi parmi les plus fidèles serviteurs de Votre Majesté, fut envoyé au milieu de nous, pour sonder nos plaies, et la loyauté avec laquelle il a rempli sa haute mission, a attiré sur nous, Sire, Votre commisération, grâce à laquelle il nous est permis aujourd'hui d'espérer un meilleur avenir.

Sire, les bienfaits de Votre Majesté sont si grands, et notre reconnaissance tellement profonde, que nous ne pourrons jamais trouver de termes suffisants, pour exprimer tout ce que nous sentons au fond de nos cœurs. Nous ne pouvons, Sire, qu'élever nos prières vers le ciel, qui seul peut connaître toute la vivacité de nos sentiments, et qui seul aussi, peut récompenser tout ce qu'il y a d'humain, de grand, de généreux, dans la haute protection qui nous est accordée.

Pardonnez, Sire, à l'Assemblée générale ordinaire, si, convoquée dans le seul but de procéder aux travaux préparatoires, concernant l'élection du nouveau Hospodar, elle a dépassé les limites qui lui sont prescrites en cette circonstance par le Règlement organique, ne pouvant plus comprimer la manifestation des sentiments dont elle est pénétrée.

Ces sentiments, Sire, étant ceux de tout le peuple Valaque, daignez nous permettre d'en exposer l'humble hommage, aux pieds du trône auguste de Votre Majesté, ayant l'honneur d'être, Sire,

de Votre Majesté,

les très humbles, très dévoués
et très soumis serviteurs.

DCCCLXXXIII.

Proclamaţia Domnului Gheorghe Bibescu, către locuitorii ţării. (1)

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

București, 1843, 11 Fevruarie (30 Ianuarie).

Nous Georges Démétrius Bibesco, Voivode par la grâce de Dieu, Seigneur et Maitre de toutes les Valachies.

Habitants des villages, bourgs et villes de la Principauté de Valachie.

L'ancien droit dont jouissait le pays, d'élire lui-même ses Princes, ayant été de nouveau consacré, sous les bienfaisants auspices des deux hautes Cours, nous avons eu l'honneur d'être investi du Gouvernement de cette Principauté, par le choix de la nation, confirmé par une haute sanction.

Prenant actuellement en mains les rênes du Gouvernement, nous vous faisons savoir, que nous connaissons les souffrances sous lesquelles vous avez gémi, et que, surtout vos plaintes, habitants de villages, ont particulièrement été vaines et n'ont reçu aucune satisfaction.

Nous avons donné les ordre les plus sévères, pour que les lois et règlements en viguer soient scrupuleusement observés, et nous apporterons la plus vigilante attention, à ce que les fonctionnaires publics ne s'écartent pas de leurs devoirs. Nous ne cesserons pas de mettre toute notre constante sollicitude, à vous garantir une vie paisible, et vous préserver de tout désordre illégal. Mais si toutefois, par

(1) V. raportul lui Billecocq din 1 Martie 1843.

la suite, il arrivait que vous ayez à souffrir des injustices ou des violences, notre sein paternel vous sera toujours ouvert, et prêt à recevoir, avec amour et compassion, les plaintes dont la justice aura été démontrée, et à leur faire droit d'après les lois, vu que notre ferme volonté et résolution est que, vous puissiez chacun vous occuper en paix de vos travaux, que vous vous réjouissiez d'un avenir plus heureux, et qu'il ne vous soit pas fait la moindre injustice, ni atteinte aux droits qui vous ont été garantis par la législation de l'Etat.

Mais en même temps, nous demandons et ordonnons, que vous remplissiez vos devoirs avec exactitude et empressement, que vous obéissiez aux ordres du Gouvernement, que vous soyez soumis aux lois et aux fonctionnaires publics, que vous vous gardiez de tout acte, qui pourrait léser le bien public et vos concitoyens; car de même qu'il sera fait droit à vos plaintes, lorsqu'elles seront justes, de même le plus petit manque à vos devoirs légaux, non seulement ne sera point pardonné, mais encore sera puni, avec toute la rigueur des lois.

Conformez-vous donc soigneusement à cette paternelle exhortation et volonté princière, et soyez parfaitement assurés, que votre Prince ne cessera de veiller avec sollicitude, à l'amélioration de votre condition, à votre satisfaction, et à votre bonheur.

DCCCLXXXIV.

Iaşi, 1843, 12 Fevruarie.

Huber către Guizot, despre alegerea Mitropolitului şi amestecul rusesc, despre Domnul Moldovei şi lucrările pe cari le va supune Adunării, şi despre nişte alegeri parţiale.

(Consulat d'Iassi, 71).

L'Assemblée générale a ouvert sa session il y a huit jours, et a nommé pour son président, l'Evêque de Romano, que le Prince Michel Stourdza désigne pour occuper, plus tard, et en temps propice, la vacance du siège métropolitain, auquel il n'y a d'autre compétiteur, d'après le Règlement organique, que l'Evêque de Housch; mais de nouvelles intrigues ont réussi, à défaut du rétablissement de l'ex-Métropolitain, qui a échoué, à faire approuver par la Cour de St. Pétersbourg, l'admission de quelques ecclésiastiques inférieurs dans l'ordre hiérarchique, pour augmenter le nombre des candidats à la nomination du Métropolitain; modification à la législation actuelle, que le Consul de Russie M. Kotzebue a eu mission de faire connaître au Prince, qui a demandé le temps nécessaire pour y réfléchir. Il est aisé de voir, que la Russie tend, indirectement au moins, à prêter l'oreille aux insinuations des ennemis de Michel Stourdza, qui visent à son renversement, et à forcer S. A. de suivre les suggestions du Consul russe; car il est difficile de croire, que M. Kotzebue s'engageât dans une semblable voie, s'il n'y était autorisé. La crise continue, et comme on a tout lieu de beaucoup espérer de la sagesse du Hospodar de Moldavie, on se plait à penser, qu'il se tirera habilement de la position difficile où on cherche à le placer. Quoiqu'il soit vrai de dire, qu'il n'existe pas dans ce pays les mêmes éléments qui fournirent à Bucharest matière à une opposition ardente et systématique, contre le Prince de Valachie, toutefois il existe assez de mauvaises passions, qui se déchaîneraient contre l'autorité supérieure, si une force de choses, soutenue par des Boyards sensés et calmes, n'opposait une puissante résistance à des intentions équivoques.

Le Prince se propose, dans le cours de cette session, de soumettre à l'investigation de l'Assemblée générale, les comptes des dépenses de l'année dernière,

et de livrer à son examen, le budget de cette année ; ensuite il sera pourvu aux moyens de séparer l'administration des revenus du clergé et de la Métropole, dont la gestion était autrefois confiée au libre arbitre du spirituel ; c'est un service qui recevra une organisation régulière et spéciale, et dont l'emploi sera rendu notoire, comme toutes les autres recettes et dépenses de l'Etat. Plus tard, on s'occupera d'un projet de loi sur l'instruction primaire, dont quelques districts ne possèdent que des écoles mal organisées.

Le dèces de deux membres de l'Assemblée générale, ayant donné lieu à leur remplacement, les électeurs ont été convoqués avant-hier, pour cette opération. Grâce au calme et à la bonne tenue du Président, qui a su écarter tout élément de discorde et de tumulte, un candidat du gouvernement l'a emporté de douze voix, sur celui qu'on appelle ici, de l'opposition. Plus tard on procèdera à l'élection de l'autre député ; quoique aussi orageuse peut-être, elle ne donnera pas moins, espère-t-on, un choix aussi satisfaisant que celui d'avant-hier.

DCCCLXXXV.

Billecocq către Guizot, despre întrevederea sa cu Safved-Efendi, înaintea plecării sale. București, 1843, 15 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 96, 30).

S. Exc. Safved-Effendi a quitté ce matin Bucharest, pour retourner à Constantinople, par la voie de terre. Jusqu'au dernier moment de son séjour ici, il m'a témoigné les plus vives sympathies, et m'a montré la plus sincère reconnaissance, pour les bonnes relations que nous n'avons cessé d'avoir ensemble. Ma visite de congé a même donné hier, à sa conversation avec moi, une physionomie assez marquée, pour qu'il ne soit pas sans intérêt d'en retracer ici, les principaux traits. L'Envoyé de la Porte Ottomane, sachant que le nouvel Hospodar était venu chez moi la veille, après une visite officielle que j'avais faite un jour avant, chez lui, était fort curieux de connaître l'impression que j'avais pu remporter de mes entretiens avec lui. Le nouveau Prince de Valachie ayant, dans ces deux occasions, déployé une recherche remarquable de politesse et d'affabilité, je répondis à Son Excellence Safved-Effendi que, je devais à la sincérité qui avait toujours présidé à nos rapports, de lui dire que j'avais trouvé le nouveau Prince, fort gracieux et fort aimable, et que je ne pouvais pas ne pas être enchanté, de ce qu'il paraît vouloir attacher de bienveillance, à ses relations de Prince Valaque avec l'Agent de la France.

Safved-Effendi, qui n'attendait que la fin de ma phrase, pour donnner cours à l'explosion de ses sentiments, m'a dit aussitôt avec chaleur: „Plaise à Dieu, que „vous ne vous laissiez pas trop vite séduire, par le nouveau Prince de Valachie, „et que la Porte, M. l'Agent de la France, puisse vous compter toujours ici, au „nombre des observateurs les plus judicieux, de tous les évènements qui l'intéres„sent! Sans vous répéter, a-t-il ajouté, les impressions que m'a données la lecture „de la dépêche de M. le Comte de Nesselrode, (document cité dans ma dépêche „précédente), je pars d'ici avec la conviction, que la chute du Prince Ghika a été „dans la Principauté, un premier échec pour l'autorité de la Porte Ottomane, et je „crains que la nomination de M. Bibesco comme Prince, nomination qui, à n'en „plus douter, a été préparée ici de longue main, ne soit un second revers, pour la „Puissance suzeraine. Plus je me suis appliqué, a-t-il continué avec effusion, à me „poser ici en spectateur froid et impartial des événements des quatre derniers mois, „plus j'en reviens à ce que vos conversations, sur la situation des choses en ce

„pays, m'ont toujours offert de si net, de si clair, de si conséquent. J'arriverai bientôt „à Constantinople, a-t-il ajouté en terminant, et si M. le Baron de Bourqueney se „montre aujourd'hui bienveillant et affectueux pour vous, dans vos rapports de „correspondance, croyez, Monsieur, qu'après qu'il m'aura entendu, vous serez dans „le cas de remarquer encore du progrès, dans la confiance et la bonté avec les- „quelles il vous traitera."

Voilà, Monsieur le Ministre, les paroles textuelles de l'Envoyé Ottoman, en prenant congé de moi. Il sera curieux de savoir si, à son arrivée à Constantinople, il envisagera encore les choses comme il les voit d'ici, ou si, à l'exemple de S. E. Chékib-Effendi, il agira en contradiction avec ses paroles; mais, quelle que soit sa conduite, je me fie aux principes qui ont toujours guidé la mienne, pour que les avantages de la position que je me suis faite ici, ne soient jamais méconnus, et pour que les Moldavo-Valaques arrivent un jour à proclamer que, parmi les étrangers, sans exception, l'Agent de la France à Bucharest s'est toujours montré le plus dévoué et le plus intelligent de leurs amis.

DCCCLXXXVI.

București, 1843, 22 Fevruarie.

Darea de seamă asupra primirei trimisului Domnului Moldovei, venit cu felicitări pentru alegerea și instalarea Domnului.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

A 11 heures du matin, la voiture princière escortée d'un peloton de cavalerie et des employés de la police, a été prendre à son hôtel, M. le Vornik A. Beldiman, Envoyé de la part de S. A. le Prince Michel de Moldavie, pour féliciter notre Prince sur son élection par le pays, et sur son installation.

Lorsque S. A. s'est trouvée au milieu de ses boyards, pour la réception de M. le Vornik Beldiman, reçu et escorté par M. le Vicomte de Grammont, maréchal de la Cour, qui l'a conduit dans la salle où il a remis la lettre du Prince de Moldavie adressée à S. A., — S. A. disons-nous, après la lecture de la lettre, a parlé en ces termes à l'Envoyé du Prince Stourdza:

„Je me félicite que les relations entre les deux Principautés soient liées „par une amitié si intime. S. A. le Prince Michel Stourdza, notre frère, me donne „une nouvelle preuve de nos bons rapports, par sa lettre et par le choix qu'il a „fait de vous, pour m'exprimer ses sentiments princiers, auxquels nous sommes „très sensibles, par le plaisir tout particulier qu'ils nous causent."

DCCCLXXXVII.

București, 1843, 25 Fevruarie.

Billecocq către Guizot, despre primele momente ale domniei lui Gheorghe Bibescu, despre depeșa primită dela Nesselrode și despre ceremonia investiturei.

(Consulat de Bucarest, 97, 30 bis).

Le règne de M. Bibesco a à peine commencé, et déjà, par un ton rogue et dur, il a su susciter en 8 jours, plus de haines personnelles que le Prince Ghika après 8 années d'administration: on cite à chaque instant, des exemples de son humeur impérieuse, qu'on aurait peine à croire, si des témoins oculaires, et souvent

passifs, ne les racontaient eux-mêmes. C'est ainsi qu'il y a quelque jours, le Ministre de la Justice, ex-Caïmacan de la Principauté, disait qu'il avait assisté à une telle scène d'emportement, de la part de S. A. contre des employés de son département, qu'il ne doute pas, qu'avant un mois, il n'eût frappé un Boyard de sa propre main. Sur 20 aides de camp du Prince Ghika, il n'en gardé *qu'un* seul (Votre Excellence va bientôt savoir lequel), et comme tous ceux qui étaient congédiés d'auprès de sa personne, continuaient à porter une broderie qui rappelait leur ancien service, il a rendu un ordre pour la leur faire quitter, et à la question qui lui a été faite, dans le but de savoir quel habit militaire tous ces officiers, (l'élite de la milice, Colonels, Majors ou Capitaines), devraient porter, il a répondu avec dureté: *„Aucun! Ils feront bien mieux de donner leur démission"*. — Deux ou trois d'entr'eux, tout à fait désespérés, se proposent d'implorer, par l'intermédiaire du général Kisseleff, la bienveillance de l'Empereur Nicolas pour avoir du service dans l'armée du Caucase. Avide d'économies, en sa qualité de rédacteur en chef de l'adresse de 1842, le nouveau Prince passe aussi, pour ne pas se montrer fort habile dans sa manière de les opérer; c'est ainsi, qu'ayant supprimé, il y a quelques jours, la caisse des enfants trouvés, il a eu le regret d'entendre dire, et tout le public de Bucharest avec lui, que quatre cadavres d'enfants nouveaux-nés, avaient été ramassés dans les boues de la ville.

J'ai parlé plus haut, du seul aide de camp du Prince Ghika, que M. le Prince Bibesco ait gardé auprès de sa personne. C'est une espèce de renégat français, qui prend le titre de Vicomte de Grammont, et qu'on dit généralement ici, fils du cuisinier d'un ancien émigré. M. de Grammont, dont on fait ici plutôt un maître de l'hôtel, qu'un chef du service militaire, ayant eu, un jour, sous le règne du Prince Alexandre Ghika, l'imprudence de se prononcer publiquement, en termes fort méprisants, sur le fait d'armes de Mazagran, „qui ne devait pas étonner, di-„sait-il, de la part de galériens désespérés, formant les compagnies disciplinaires „en Algérie", j'eus occasion, connaissant sur son compte de véritables trahisons contre le gouvernement Russe, qui le protège, de lui faire entendre, chez moi, les admonestations les plus sévères. C'est une recommandation expresse de M. Daschkoff, qui l'a maintenu dans ses fonctions auprès du nouvel hospodar.

J'ai à entretenir encore Votre Excellence, Monsieur le Ministre, d'un fait malheureusement plus grave, que tous ceux qui précèdent, puisque celui-là intéresse les rapports des agents étrangers, avec le nouveau Prince de Valachie. Ayant dès le lendemain de son élection, écrit une lettre à S. M. l'Empereur Nicolas, pour rappeler ses antécédents et se recommander à sa haute bienveillance, il a reçu, ces jours-ci, de M. le Comte de Nesselrode, par l'intermédiaire du Consul Russe, une dépêche que, dans le premier moment d'emportement de sa joie, (car le nouveau Prince a le tort extrême, d'éprouver des emportements de toute espèce), il a eu l'imprudence de la faire connaître, en l'accompagnant aussi, sur l'éducation reçue en France, de commentaires qui ont été bien connus du public. Dans cette dépêche, que j'ai eue un instant sous les yeux, le Comte de Nesselrode, après avoir rappelé au nouvel hospodar ses devoirs de Prince Valaque, envers l'autorité suzeraine et la Puissance protectrice, lui recommande comme un objet digne de ses plus vives sollicitudes, *les tendances libérales et subversives de cette jeunesse Valaque, élevée dans les Pays étrangers.*

Le Prince Alexandre Ghika, Monsieur le Ministre, reçût parfois de semblables dépêches; mais, toujours arbitre excellent des convenances vis-à-vis des représentants des Puissances Etrangères, il avait le bon esprit de les tenir secrètes.

Le Prince actuel les reçoit et en fait parade, sans craindre, Monsieur le Ministre, qu'on ne lui objecte tout d'abord, que les plus sérieux troubles excités dans ce pays, pendant les 18 derniers mois, ne soient venus que de gens qui n'étaient pas élevés du tout. En effet, dans les rangs des assassins des officiers et soldats

valaques à Ibraïla, en Juillet 1841, comme en février 1842, il ne s'est trouvé personne qui pût être soupçonné d'être sorti des Universités étrangères; ces Boyards à barbe qui, pleins d'ignorance et tout couverts de leurs vieilles rapines, (le Consul de Russie aidant), ont renversé le Prince Ghika, à coups de maximes de probité et de désintéressement, n'étaient pas non plus sortis des Universités étrangères; le seul Valaque élevé en *pays étranger*, qui se soit fait remarquer au sein de l'Assemblée générale ordinaire de 1842, par ses emportements révolutionnaires et factieux, c'est *le Prince actuel!* Cet ensemble de considérations ne devait-il pas lui inspirer, dans son intérêt même, plus de tact, de prudence et de réserve, qu'il n'a su en montrer en recevant la dépêche de Pétersbourg ?

C'est au milieu des dispositions nécessairement commandées, par tous les faits, qui précèdent, dispositions communes aux agents étrangers et au public Valaques, que doit avoir lieu, demain dimanche, la cérémonie de l'investiture. En présence des questions de préséance des Consuls dans cette solennité, il reconnaît tout de suite qu'il n'est pas de force à protéger aucun droit établi par les capitulations. Il n'a donc invité aucun des Consuls; il s'est contenté de les faire prévenir, par la circulaire que je joins ici, sans prendre même le soin de dire, s'il y aurait pour eux et pour leurs employés, des places réservées.

Chacun, je le sais, se montre froissé de ce procédé; pour moi, qu'un fort accès de grippe tient sédentaire, je m'en console, en pensant que mon indisposition passagère me permet, tout naturellement et sans démonstration hostile, de m'abstenir de prendre part à une solennité qui, vis-à-vis des Agents étrangers et du public Valaque, aurait pu être mieux préparée, que par l'ensemble des faits dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir Votre Excellence.

DCCCLXXXVIII.

București, 1843, 25 Fevruarie.

Circulara adresată consulului francez, anunțând ceremonia investiturei.

(Turquie. Bucarest, II, 1813–44).

Le chef du Département du Culte, faisant fonctions de Grand Maître des Cérémonies, a l'honneur de prévenir M. de Billecocq, Agent et Consul général de France, que Dimanche, le 14/26 du courant, à 11 heures du matin, la cérémonie du sacre de S. A. S. aura lieu à l'eglise Courtéa-Véké.

DCCCLXXXIX.

Constantinopol, 1843, 5 Ianuarie.

Firmanul împărătesc citit la instalarea Domnului nou ales, G. Bibescu.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Toi qui, étant parmi les boyards les plus honorables de la Valachie, a été nommé leur Prince, glorieux modèle de la race chrétienne, *Georges Bibesco* (dont la gloire soit éternelle), quand tu recevras mon ordre Impérial, saches que l'ex-hospodar de mes sujets Valaques, Alexandre Ghika, a été destitué de la Principauté, pour qu'à sa place on en choisisse un autre, plus juste et plus éclairé; et que, pendant le séjour de mon Envoyé Impérial, drogman en activité et un des Ridjals de ma S. P. (à jamais glorieuse), il a transmis dernièrement à mon Empire, les rapports

accompagnés des vœux du pays, comme quoi, toi, sus-nommé, tu as les qualités susmentionnées, parmi tous les boyards, et que tu as été choisi à la majorité des voix, pour être investi de la dignité de Prince, et qu'il ne dépend plus, pour terminer tous ces travaux, que ma volonté impériale.

C'est pourquoi, conformément à mon présent ordre Impérial, daté du 15 du mois de Silkide 1258, je te fais don de la Principauté de Valachie, et je te confie le gouvernement et la bonne administration de ce pays, le bien-être et la tranquillité de ses habitants; et pour porter à la connaissance de tous, ton avènement, j'ai donné le présent firman Impérial.

Après avoir pris connaissance de tout ceci, tu t'efforceras de gouverner le pays avec fidélité, et selon son besoin indispensable, et de remplir convenablement les ordres et les dispositions contenues dans mon firman Impérial, concernant sa gestion, afin que, par le maintien de l'ordre et de la tranquillité, les habitants de ce pays, qui sont sous mon égide majestueuse, adressent des prières générales pour la durée de mon Empire. Je suis convaincu que tu t'occuperas avec persévérance de bien gouverner le pays, et que tu chercheras à maintenir le repos et la tranquillité des habitants, conformément à ma volonté et à ma satisfaction impériales, pour te rendre digne de ma faveur et de ma bienveillance. Tu t'appliqueras à te montrer soumis et digne de toutes les vertus; tu porteras à la connaissance de mon Empire, toutes les circonstances et affaires locales, qui mériteront de l'être.

Donné au milieu du mois de Silkide, l'an 1258 (5 Janvier 1843).

DCCCXC.

Discursul ţinut de Domn cu prilejul instalării.

București, 1843, 14/26 Fevruarie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

La position à laquelle l'amour de mes compatriotes m'a élevé, et la confiance des deux hautes Cours, la pompe et les honneurs qui m'entourent, ce siège où je suis assis, et au-dessus de tout ceci, le plaisir plein d'espérances que j'apperçois dans les yeux de tous, sont, MM., des circonstances qui devraient ne faire mouvoir en moi, que des sentiments de gaité, et en vérité, je n'en éprouverais pas d'autres, si je pouvais m'en rapporter à la pureté de mes intentions, à l'amour ardent que j'ai de suivre le chemin de la justice, sans en dévier d'aucune manière.

Mais vous connaissez tous, MM., la difficulté des circonstances, dans lesquelles je prends les rênes du gouvernement, et c'est la cause du trouble de mon âme, au milieu de tout ce bonheur. Ne croyez pas pourtant, que cette inquiétude soit de nature à me décourager et à m'enlever tout espoir d'améliorer le sort de notre patrie. Non, MM., jamais je n'ai eu plus d'occasion d'avoir plus de confiance dans l'avenir. Il suffit de nous rappeler, ce que nous étions il y a un an, et ce que nous sommes aujourd'hui, combien nous étions tombés bas dans l'opinion publique, et combien nous nous sommes relevés maintenant.

Soyons sages et sachons apprécier notre position politique; contentons-nous tranquillement des bienfaits que nous devons, à une solicitude haute et éclairée; dépouillons-nous de toute passion personnelle; unissons-nous tous pour un seul et même but, le bien-être général, et nous pouvons être certains, d'un avenir meilleur que nous ne pouvions espérer. Pour ce qui me concerne en particulier, le zèle ne me manquera pas, ni la fatigue, ni les sacrifices qu'exigeront mes devoirs publics et le bonheur de la Patrie. Prince, je serai ce que vous m'avez connu Ministre et membre de l'Assemblée générale; juste envers tous, je ne perdrai pas de vue, le bien pour le récompenser, le mal pour le punir.

Il est temps, MM., de sauver notre patrie, des mauvaises traditions qui se sont introduites dans son sein, et qui menacent de sécher toutes les sources de bonheur, si on ne prend les mesures les plus énergiques, pour leur prompte disparition.

Aujourd'hui pour la dernière fois, ma voix s'élève pour engager à la pénitence, ceux dont les principes sont impurs; mais demain, la voix de la loi s'élèvera au-dessus de la mienne, et je serai forcé de statuer sur les vertus, dont elle exige l'application.

MM., en rentrant au sein de vos familles, faites leur connaître les principes de votre Prince; honorez les lois et les autorités, qui ont le besoin de leur concours à leur bonne application, pour les bien méditer, et donnez-nous, par des faits louables, occasion de vous témoigner tout l'amour que je vous porte, comme votre Prince.

DCCCXCI.

București, 1843, 14/26 Fevruarie.

Proclamațiunea Domnului către armată.

(Turquie, Bucarest, II. 1843 - 44).

Soldats,

Vous avez acquis un nouveau frère d'armes, qui, quoiqu'ayant ceint le sabre depuis peu de jours, a toujours été des vôtres, de cœur et d'âme.

Quand après un siècle et demi, une voix amie et protectrice des droits de notre patrie, s'est élevée au milieu de vous, appelant ses fils sous les armes, j'étais un des premiers à répondre à cette voix; mais des circonstances indépendantes de ma volonté, m'ont fermé une carrière, pour laquelle je me sentais destiné, par mon penchant et par l'exemple de mes proches. Je ne vous ai pas perdus une minute de vue.

Avec une vive satisfaction, j'ai été au devant de votre amour, comme un heureux présage d'un avenir stable et plus fortuné. J'ai suivi avec attention tous vos mouvements, me réjouissant de tous les faits qui rappelaient au souvenir, l'esprit belliqueux de nos ancêtres, et m'attristant à chaque obstacle survenu dans votre avancement.

La Providence connaissant la profondeur de mon cœur et les vœux continuels que j'ai faits pour vous, a bien voulu me confier votre commandement et votre sort.

Soldats! Je connais le service fatigant que vous êtes appelés à remplir, envers la Patrie, et mes soins paternels ne cesseront de veiller sans relâche, pour votre bon entretien. Je veillerai continuellement à l'application sévère des droits, pour le partage des récompenses, d'après le service et les capacités de chacun.

J'espère que vous vous appliquerez à répondre à mes bons conseils, et que vous ne me mettrez jamais, dans la position fâcheuse d'avoir recours à la dureté des lois militaires.

Soyez soumis à vos devoirs, à vos supérieurs, suivez les règles d'une bonne discipline; doux dans vos rapports avec vos concitoyens, hardis dans le danger, soyez redoutés des ennemis du bon ordre et de la tranquillité générale, afin que vous soyez toujours ma plus grande satisfaction et celle de notre Patrie.

DCCCXCII.

Billecocq către Guizot, despre ceremonia investiturei.

București, 1843, 1 Martie.

(Consulat de Bucarest, 98, 35).

La cérémonie qui a consisté à conférer au nouveau Prince de Valachie l'onction sainte, en présence des Boyards réunis, a eu lieu il y a trois jours. Tout s'est passé avec ordre, et je dirais presque, avec pompe et dignité, si cette transition de l'asiatique à l'Européen, qui s'opère journellement dans les mœurs et les habitudes des Valaques, n'enlevait à l'avance, à une pareille solennité, le sérieux et la gravité, en offrant à chaque instant le coup d'œil tout-à-fait burlesque, d'une improvisation ridicule, en fait d'usages et de costumes, à la fois demi-Turcs et demi-chrétiens. Tout, jusqu'au nom donné à cette fête, pourra faire comprendre à Votre Excellence, ce qu'il y a de choquant pour un observateur froid et sensé, dans cet envahissement monstrueux et brusque, imaginé par des Orientaux, encore à demi-barbares, sur les coutumes les plus respectables de l'Occident. Il m'a semblé, par exemple, que dans cette occasion, le Consul de Russie voulant éviter le nom *d'investiture*, qui rappelait le manteau conféré autrefois au hospodar par des mains musulmanes, et voulant éviter aussi le nom de *couronnement*, donné en Russie à l'avènement des Czars, n'a pas hésité à faire appeler officiellement du nom de *sacre*, la dernière cérémonie, sans se donner la peine d'apprendre, ou de se souvenir que, dans le haut langage historique de l'Occident, le mot *sacre* emporte avec soi, l'idée d'un sacrement religieux qui fait le Roi, tout comme le baptême a la sainte propriété de faire le Chrétien. Cette preuve d'ignorance, ou cet oubli inconvenant, de la part du Consul Russe, sont d'autant plus choquants, que lui et son collègue de Iassi, se sont suscités depuis quelques années, les querelles les plus ridicules, en refusant aux fils des hospodars le titre de *Prince*, et en affectant de les appeler toujours, même en parlant français, *Beyzadés*, c'est-à-dire fils de Bey.

Après la cérémonie de l'église, où toutes les personnes averties, et notamment des Consuls, n'ont pu se rendre, à raison de l'encombrement des rues, obstruées par la population de Bucharest et par les gens du peule, venus des districts environnants, le Prince vêtu de l'ancien costume des Princes indigènes Valaques, posé sur un uniforme militaire Russe, s'est rendu au Palais où, suivi d'abord, puis ensuite entouré des Boyards, il a prononcé le discours que je me suis empressé de faire traduire, et que je joins ici, sous le No. 2. La pièce également ci-jointe, numérotée 1, est la proclamation que quelques jours auparavant, le nouvel hospodar avait adressée à tous les habitants de la Principauté.

On reproche généralement à ces manifestations publiques de sa première pensée politique, d'être sorties, à l'égard d'un passé sur lequel le Sultan lui-même avait commandé l'oubli, du ton de modération qui paraissait devoir le plus convenir à la situation délicate où se trouve le pays. Mais, dans cette circonstance, comme dans toutes celles où les Princes Valaques et Moldaves font mauvaise route, les amis du nouveau Prince accusent l'influence néfaste du Consul de Russie. Cette fois, je serai, pour ma part, assez tenté de penser comme eux, à raison de l'obligation où M. de Daschkoff se trouve, de chercher par tous les moyens qui peuvent être en son pouvoir, *à justifier son passé*.

On annonce comme très prochaine, l'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire.

DCCCXCIII.

Iaşi, 1843, 6 Martie. Huber către Guizot, despre alegerile parţiale, despre opoziţia în contra lui Vodă şi intervenţia ei pe lângă consulul rusesc.

(Consulat d'Iassi, 72).

Par ma dépêche du 12 février dernier No. 71, j'eus l'honneur d'informer Votre Excellence, de la convocation du collège électoral de Iassy, pour procéder à l'élection d'un député, devant remplacer un membre décédé de l'Assemblée générale. Il y a huit jours qu'une semblable élection s'est effectuée, pour remplacer un autre député décédé, et ce choix a été aussi favorable au gouvernement, que le premier; on a su, par de salutaires avertissements, déterminer le candidat de l'opposition à ne pas se présenter à l'élection; aussi tout s'y est passé sans bruit et dans les plus grand calme.

L'opposition dont on parle, bien qu'elle ne puisse pas se faire jour dans l'Assemblée générale, qui est toute dévouée à S. A., n'existe pas moins, dans les salons. Conaki, Loupo Balsche et quelques autre Boyards sont tellement haineux contre le Prince régnant, qu'ils cherchent à former contre lui une sérieuse hostilité, voulant imiter ici l'exemple que Bucharest a donné, en faisant déposséder l'ex-Hospodar de Valachie; avec la différence cependant, que si l'on a trouvé en Valachie une assemblée disposée à signer des doléances contre Alex. Ghika, je n'aperçois ici que des ennemis de Michel Stourdza, qui forment un parti trop faible pour parvenir à faire partager leurs ressentiments, aux nouveaux élus de la présente Assemblée moldave.

Le Consul de Russie, revenu à des sentiments plus conciliants, s'est prêté cette fois, à détourner les Boyards précités, qui s'étaient présentés chez lui, pour réclamer son intervention dans la transmission au Cabinet de St. Pétersbourg, de leurs griefs contre le Prince régnant. M. de Kotzebue a dû parvenir à leur faire comprendre, qu'ils s'exposaient à s'attirer le blâme du gouvernement russe, s'ils persévéraient dans une ligne de conduite, qui n'aboutissait à rien et qui compromettait le pays. Il a ajouté, qu'on ne pouvait donner quelque attention à des accusations isolées, et qu'elles resteraient sans effet. De manière que tout est rentré en Moldavie, dans l'ordre normal.

DCCCXCIV.

Bucureşti, 1843, 7 Martie. Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării, despre atitudinea Ghiculeştilor şi a Filpeştilor, despre misiunea lui Beldiman, despre numirea unui consul prusian la Iaşi şi despre Vaillant.

(Consulat de Bucarest, 99, 35 bis).

L'Assemblée générale ordinaire, qui n'avait été convoquée, il y a trois mois, que pour vérifier les pouvoirs des candidats à la dignité de hospodar, ainsi que ceux des membres de l'Assemblée générale extraordinaire, appelés à choisir le Prince, et qui avait cependant étendu ses opérations jusqu'à des actes politiques, notamment en adressant aux deux Cours, à l'occasion de la déposition du Prince Ghika, les remerciements dont ma dépêche No. 88 faisait mention, vient d'être rouverte, pour procéder aux travaux législatifs ordinaires. J'ai pu me procurer, dans l'intervalle de sa session, le texte de ses remerciements à la Sublime

Porte, et je m'empresse de le joindre ici (1), sous le No. 1, comme complément à l'envoi que j'avais l'honneur de faire à Votre Excellence, le 8 février dernier.

La session de 1842—1843 ne pouvait être régulièrement ouverte, sans un discours. Le Prince, donc, en a fait un, que je joins ici (2) sous le No. 2, et dans lequel on retrouve, à peu près les mêmes idées et le même esprit, qui ont marqué les premières expressions publiques de sa pensée politique, manifestée déjà dans les documents annexés à ma dépêche précédente. Cette session paraît devoir être courte; elle sera consacrée uniquement au vote de l'impôt, et ainsi que le verra Votre Excellence dans le discours susmentionné, le nouveau Prince ajourne à une année, le résultat des améliorations dont il se propose de gratifier le pays. Son voyage à Constantinople, annoncé pour la fin d'Avril, réclamera effectivement de sa part, assez de temps et assez d'argent, pour que ses nouveaux administrés n'aient pas le droit d'accuser ses plans de réforme, de trop de lenteur.

Sous le No. 3, Votre Excellence trouvera ici une autre pièce officielle, qui ne sera pas pour Elle sans intérêt, si toutefois, Elle n'est pas déjà redevable de sa transmission, aux soins de M. le Baron de Bourqueney: c'est la traduction faite du turc, du firman par lequel S. H. confirme l'élection de M. de Bibesco (3).

Pensant aussi que, chacun des actes politiques qui marquent le nouveau règne, ne doit pas être passé sous silence, je joins également ici sous, le No. 4 et 5, la traduction d'un office adressé par le nouvel hospodar à son Conseil administratif ordinaire (4), en prenant possession des ses hautes fonctions, et une proclamation à la milice (5).

L'esprit incessant de récrimination contre le Prince Ghika, mécontente au plus haut degré, tous les membres de cette famille puissante qui, ainsi que j'avais l'honneur de l'écrire à Votre Excellence par ma dépêche politique No. 91, a aidé à l'élection du Prince actuel; d'un autre côté, l'aigreur et le ressentiment qui s'attachent à deux ou trois mesures personnelles à la famille Philipesco, mécontentent aussi cette famille qui, par haine pour le nom de Ghika, a aussi aidé de tous ses pouvoirs, au choix fait de M. de Bibesco. Aussi, Philipescos et Ghikas se réunissent-ils aujourd'hui, c'est-à-dire après un mois seulement du nouveau règne, pour reconnaître que les intentions du Prince Bibesco sont peut-être, au fond de son cœur, conformes à ses engagements vis-à-vis d'eux, mais que l'influence du Consul Russe le domine déjà, en toute occurrence, et que, pour me servir d'une expression commune aux Ghikas et aux Philipescos, *il est déja débordé!*

Le Prince de Moldavie vient d'envoyer à Bucharest M. le Vornik Beldiman, beau-frère du nouveau Prince de Valachie, pour le complimenter, en son nom, sur sa nouvelle dignité. J'ai fait traduire et je joins ici, sous le No. 6, le compte rendu par la gazette valaque, de l'audience accordée à l'Envoyé de la Moldavie (6); il prouvera à Votre Excellence, que le nouvel Hospodar paraît apprécier, comme il convient de le faire, ce que la démarche du Prince Stourdza renferme d'à propos et de sympathies bienveillantes.

M. le Baron Sakellario, Consul de Prusse à Bucharest, vient de recevoir de son Gouvernement, l'avis officiel de la nomination de M. de Neugebauer, comme Consul général de S. M. le Roi de Prusse dans les deux Principautés du Danube. M. de Neugebauer, contrairement aux autres Consuls généraux, nommés dans les Principautés, a l'ordre de résider à Jassi; on ne doute pas que ce ne soit le Prince Stourdza qui, dans le dernier séjour qu'il a fait à Berlin, où sont élevés ses enfants, et où il a lui-même des liens de parenté avec la famille du célèbre Hufland,

(1) Documentul următor.
(2) Mai jos, DCCCXCVI, p. 945.
(3) DCCCLXXXIX, p. 938.
(4) DCCCLXXIX, p. 929.
(5) DCCCXCI, p. 940.
(6) DCCCLXXXVI, p. 936.

ait sollicité et obtenu de S. M. Prussienne cette faveur, à laquelle on assure que les Moldaves se montrent déjà très sensibles.

Il serait bien digne d'intérêt, de savoir si, en présence de ces manifestations de la Presse allemande, que je signalais à l'attention de Votre Excellence par ma dépêche politique No. 94, le Cabinet de Berlin n'est pas avant tout résolu, à ne plus constituer désormais l'Autriche, comme seule sentinelle avancée de l'Allemagne dans les affaires des Principautés du Danube, surtout après le rôle qu'il a convenu à cette puissance, de jouer l'année dernière, dans les évènements de Bucharest et de Belgrade.

J'apprends au moment de terminer cette dépêche, que la prison vient de s'ouvrir sur les condamnés de la 2-e catégorie, dans le procès d'Octobre 1840: à leur tête se trouve M. Mitika Philipesco, dont mes dépêches politiques No. 22, 24, 25 et 89 font mention.

C'est à la fois un moyen de calmer l'irritation, qui se fait remarquer dans la famille Philipesco et dont j'ai parlé plus haut, et peut-être aussi, Monsieur le Ministre, une manière de préparer par l'amnistie, la fin des embarras que donne aujourd'hui au Prince de Metternich, le mode de procédure qu'il a plu à la Caïmacamie Valaque d'employer, dans l'affaire qui concerne M. Vaillant. A ce sujet, j'appelle de nouveau l'attention du Gouvernement du Roi, sur la détention prolongée de ce profeseur à Hermanstadt. M. Vaillant, dont la place n'est peut-être plus à Bucharest, à raison de ses démêlés bien connus avec M. Stirbey, frère aîné du Prince actuel, à raison aussi surtout, de la part politique qu'il a prise depuis dix ans aux évènements de ce pays, a tout récemment donné, dans le prospectus d'un grand ouvrage, qu'il a le projet de publier à Paris chez le libraire Arthus Bertrand, sur les habitants de la Transylvanie, de la Valachie et de la Moldavie (1), des gages d'un talent assez remarquable, pour qu'il puisse trouver partout, et mieux qu'ici, des moyens d'existence. Si même, à l'imitation de ce qui s'est déjà fait à Pétersbourg, le Gouvernement du Roi songeait à établir quelque jour, une chaire Moldo-Valaque à Paris, M. Vaillant pourrait, en se rendant digne par sa conduite politique, de la récompense que ses études et son érudition lui méritent, aspirer à en devenir le titulaire. En éveillant ainsi que je le fais ici, l'attention de Votre Excellence sur la haute portée du prisonnier des Autrichiens à Hermanstadt, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'être bien pénétré de la pensée, que je suis avant tout préoccupé des embarras, que M. Vaillant, placé par le Prince Alexandre Ghika dans cette situation, dont mes dépêches politiques No. 27 et 30 faisaient déjà pressentir tous les inconvénients, peut à la fois et incessamment donner au Gouvernement du Roi, au Cabinet de Vienne et à la Porte Ottomane.

DCCCXCV.

București, 1843, Martie.

Adresa de mulțumire a Adunării obștești adresată Sultanului.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–1844).

Très haut, très Puissant et très Magnanime Souverain.

Des rapports malveillants et de nature à surprendre la religion de V. H. avaient représenté les habitants de la Valachie, et plus particulièrement sa Noblesse

---

(1) La Romanie ou Histoire, langue, littérature, orographie, statistique des peuples de la langue d'or, Ardialiens, Vallaques et Moldaves, résumés sous le nom de Romans, par *J. A. Vaillant*, fondateur du Collège interne de Bucarest et de l'Ecole gratuite des filles; ex-profeseur de langue française à l'Ecole nationale de Saint-Sava, membre de la Société orientale de France. Tome I—III.

Paris, Arthus Bertrand, 1844.

comme infestés de l'esprit de désordre et d'insubordination. Cependant V. H., Sire, avec cette sagesse infinie, dont le ciel l'a douée pour le bonheur des peuples qu'il a soumis à sa puissance, sans se laisser surprendre par tout ce qu'il y avait d'insidieux dans ces rapports, a voulu, avant de donner cours à sa justice, approfondir la vérité.

A cet effet, Elle a daigné choisir, parmi ses nombreux et fidèles serviteurs, un de ceux qui réunissent au plus haut degré l'habileté et la prudence, à un caractère affable et loyal. S. Ex. Chékib-Effendi fut envoyé au milieu de nous; il sût bientôt gagner tous les cœurs, et en retirer des aveux sincères; il sonda nos plaies et en reconnût la cause. Ainsi la vérité dégagée des nuages épais, dont on s'était étudié à l'entourer jusqu'alors, pût parvenir pure de tout alliage, aux pieds du trône auguste de V. H.

Alors, Sire, votre justice, pareille à la justice céleste, vint frapper subitement les coupables, et la Valachie, convaincue qu'une haute sollicitude veillait continuellement sur ses destinées, releva la tête avec joie et reconnaissance, pour appeler la bénédiction divine sur son magnanime souverain.

Daignez permettre, Sire, à l'Assemblée générale ordinaire, interprète fidèle des sentiments du peuple Valaque, d'en déposer les humbles hommages aux pieds du trône illustre de V. H., pour la gloire et la prospérité de laquelle, nous ne cesserons d'adresser au Ciel les vœux le plus fervents, étant

Sire,
de V. H. les très humbles et très
soumis sujets.

DCCCXCVI.

Discursul Domnului la deschiderea obicinuitei obştestei Adunări.

Bucureşti, 1843 Martie.

(Turquie. Bucarest, II. 1843--44).

Messieurs les députés de l'Assemblée générale,

En vous rappelant aujourd'hui, pour vous occuper de vos travaux habituels, je ne chercherai pas à vous exprimer ce que j'éprouve au fond de mon âme, en me voyant de nouveau au milieu de ceux qu'hier encore, j'appelais avec satisfaction, mes collègues, et à la même place d'où ma voix s'est élevée avec la leur, pour réclamer un soulagement aux maux de notre Patrie. Belle a été, Messieurs, pour l'Assemblée générale, l'année qui vient de s'écouler, et elle sera d'un éternel souvenir dans les annales de notre histoire, par la sage tranquillité, le patriotisme et la dignité que vous avez montrés. Pour moi, elle sera de glorieuse mémoire, parce que dans ces circonstances désastreuses, j'ai pu être un de vos collaborateurs.

Le même esprit, inspiré par l'impulsion que vous lui avez donné, a préludé sans doute aussi, aux sages travaux dela dernière Assemblée générale extraordinaire, qui ayant élu un de ses membres de l'Assemblée de 1842, a voulu par là vous montrer, le contentement général éprouvé par les mandataires de tous les habitants.

Faites en sorte, Messieurs, que dorénavant votre conduite réponde à ce commencement digne d'éloges, et à la bonne opinion que vous avez acquise dans le monde. Votre fardeau sera léger, dans tout ce qui dépendra de l'autorité, car vous trouverez de sa part l'assistance que vous désirez, conformément aux lois, comme moi aussi, j'espère avoir de votre part, toutes les facilités qui conviennent à vos bons projets. Mais, Messieurs, je me flatte de la douce confiance que, quoique nos rela-

tions aient changé de nature, elles seront néanmoins toujours dictées par une bonne harmonie comme auparavant, et je me flatte aussi, que la parole du Prince trouvera dans cette Assemblée, ce bon accueil dont la parole de son secrétaire a été honorée l'année dernière.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des mes principes, pensant que vous les connaissez suffisamment; mais je puis vous assurer, qu'ils resteront invariables. Je ne vous ferai pas la description de l'état actuel du pays, car vous l'avez fait en détail, dans l'adresse de l'année dernière, et depuis, la situation provisoire des affaires, n'a pu apporter que de nouveaux embarras. J'espère cependant, qu'à la session prochaine, je serai assez heureux, pour vous faire part de l'accomplissement de la plus grande partie de vos devoirs et des espérances générales.

DCCCXCVII.

Iaşi, 1843, 16 Martie. Huber către Guizot, despre plângerile boierilor moldoveni adresate agentului rusesc la Bucureşti.

(Consulat d'Iassi, 73).

Aujourd'hui, qu'il n'y a plus rien à mettre à l'ordre du jour, contre le Prince Michel Stourdza, et que ses ennemis trouvent même le Consul de Russie, mal disposé à entrer avec eux dans leurs perfides combinaisons, ils imaginent maintenant de tenter la voie de l'Agence russe à Bucharest, pour y faire parvenir leurs plaintes contre l'administration du Prince Stourdza.

Aussi les Conaki, les Loupo Balsche, les Michel Paschkano, et quelques autres boyards obscurs, associés à ces premiers, dans leur ressentiment commun, ont rédigé une note revêtue d'une dizaine de signatures, qu'ils ont adressée à M. Daschkoff qui accueillera sans doute très défavorablement des plaintes de cette nature. On ne peut tarder, d'aprendre l'effet que cette démarche aura produit dans l'esprit de l'Agent Consul général de Russie à Bucharest.

Il est évident que la Moldavie ne peut exister sans de sourdes menées, et quoique l'intrigue ne profite à aucun de ceux qui l'exercent, ils n'en poursuivent pas moins leurs inquiètes malignités, dans l'espoir qu'il viendra un jour, où on les entendra. Cerveaux malades, auxquels on pardonne leurs insensées aberrations.

DCCCXCVIII.

Iaşi, 1843, 20 Martie. Duclos către Guizot, despre starea tristă a ţăranilor, despre domnia lui Bibescu, despre situaţiunea din Moldova şi despre consulii streini.

(Iassi, 1841—47, I, 1).

Le sort du paysan valaque ne m'a pas semblé devoir faire envie aux Bulgares: des chaumières en ruine, des gens pauvrement vêtus, des femmes et des enfants marchant nu pieds dans la boue, par un froid très rigoureux, sont l'affligeant tableau qui frappe la vue du voyageur. Il ne faut point en accuser le gouvernement, car le Prince Ghika, dont le cœur était excellent, n'a rien négligé pour améliorer la condition de cette classe intéressante. Le mal vient des Boyards et de leurs fermiers, qui ne laissent pas aux cultivateurs de quoi s'habiller et se nourrir, et peut-être aussi du caractère un peu indolent de ces derniers.

Je suis arrivé à Bucharest quelques jours après l'intronisation du nouveau Hospodar, et déjà une réaction commençait à se former. On me vantait partout la bonté, le désintéressement, la justice, le patriotisme de son prédécesseur. On prévoyait que le Prince Bibesco, pour réduire les dépenses de l'Etat au niveau des revenus, supprimerait beaucoup d'emplois dans l'administration publique, et dans la maison hospodariale.

Ceux qui allaient être atteints par cette mesure, fort sage d'ailleurs, murmuraient, et l'opposition était grossie de tous les principaux boyards, qui l'ont aidé de leur voix dans l'élection, ne pouvant se les donner à eux-mêmes, mais qui croient tous individuellement, avoir plus de droits que lui au trône, et dont les espérances ont été déçues. A défaut d'autres griefs, ils l'accusaient de s'appuyer trop exclusivement sur une seule puissance, et de lui sacrifier les intérêts de la nation. Ce Prince a de l'esprit, du jugement, la connaissance des affaires, le goût et l'habitude du travail, de la justice, de la fermeté, une grande fortune, qui lui permet de faire du bien; il peut beaucoup pour son pays. Mais il rencontrera dans son gouvernement plus de difficultés qu'il n'avait prévues, et des dégoûts auxquels il ne s'attendait pas. Espérons qu'il triomphera de tous ces obstacles. Quoi qu'il en soit, un pernicieux exemple a été donné. Favoriser, aux dépens du Prince Ghika, les sourdes menées de quelques hommes, avides de pouvoir, c'était évidemment encourager l'esprit d'intrigue et d'ambition qui agite les grands Boyards, et cette fièvre de révolutions dont les peuples sont tourmentés.

L'effet n'a pas tardé à s'en faire sentir; qu'on ne s'étonne pas, d'en recueillir les fruits dans la Principauté de Servie.

La Moldavie en a été ébranlée. J'ai trouvé ce pays dans une agitation politique des plus violentes; presque tous les Boyards tournés contre le Prince, et deux oppositions en permanence, l'une composée des anciens seigneurs, qui pensent plus à leurs intérêts qu'à ceux de l'Etat, est très animée et très agissante; l'autre, formée de quelques jeunes gens, presque tous élevés dans les écoles françaises, ne voyant dans la chute du Hospodar que le triomphe de la Russie, se borne à gémir des maux que souffre le peuple, et refuse les emplois publics, ne voulant prendre aucune part, dans une administration qu'elle n'estime point. Cette opposition inactive est cependant celle que le Pouvoir redoute le plus, parce qu'elle est pleine de vie et d'avenir, qu'elle s'appuie sur le droit et sur la nation. A celle-ci se rattachent trois ou quatre Boyards d'un autre âge, qui restent seuls d'une première coalition, dont je fus témoin pendant ma gestion précédente, tous les autres ayant successivement fait défection et fléchi le genou devant le Hospodar.

Les évènements de Valachie ont fait croire au succès d'une levée de boucliers, et la noblesse ancienne s'est concertée, afin de le renverser du trône. Des plaintes collectives ont été portées à la Cour de Russie, qui les a transmises à son ambassadeur à Constantinople, pour traiter cette affaire avec le Divan. L'occasion de ces plaintes est venue de la démission du Métropolitain Benjamin Costaki, qui jouit d'une grande réputation de sainteté, bien qu'il prodigue le divorce, à tous ceux qui le demandent, et le nombre en est si grand, qu'on aurait peu d'exceptions à citer. On croit qu'en donnant sa démission des fonctions pontificales, il n'a cédé qu'à la contrainte, et voici comment s'expliquent les motif, que le Prince aurait eus d'exiger cette démission.

Le Métropolitain est de droit Président de l'Assemblée, dite générale, quoiqu'elle n'ait que trente-sept membres. C'est le Corps législatif. Il a par conséquent sur elle une grande autorité, sans être orateur, ni homme d'Etat. Son rang dans le clergé et à la Chambre, sa vie toute pieuse, lui donnent au dehors une considération, une prépondérance qui balance celle du Hospodar. Celui-ci aurait voulu se débarrasser d'un rival souvent opposé à ses desseins, et d'autant plus incommode, qu'il pouvait être entre les mains de la Russie un instrument souple et fort en même temps

L'intention de S. A. serait de s'attribuer la nomination du Président de la Chambre, ou de rendre la présidence élective. Si l'un ni l'autre, ne peuvent réussir, il gagnera du moins quinze cent mille francs dans cette affaire; savoir: huit cent mille que lui donne l'évêque de Romano, pour le siège de la Métropole; quatre cent mille l'évêque de Housch, pour l'évêché de Romano, et pareille somme, qu'un autre ecclésiastique fort riche consent à payer, afin de devenir évêque de Housch, à cause des grands revenus attachés à ces prélatures.

Le Métropolitain s'est retiré au couvent de Slatina, dans les montagnes de Moldavie, où il mène une vie d'anachorète. De sa retraite, il a transmis à St. Pétersbourg l'exposé des motifs qui lui ont fait abandonner le siège épiscopal qu'il occupait depuis trente ans, quoiqu'il ne soit pas encore fort âgé. Cet exposé, qui charge singulièrement le Prince, a été pris en grande considération par le Cabinet de Russie, qui l'a fait parvenir au patriarche de Constantinople. Les Boyards et tout le peuple qui le vénère, demandent à grands cris, la réintégration du prélat à la métropole, ce qui les a mis dans le cas d'adresser à la même Cour, leurs griefs contre Son Altesse, et de porter leurs prétentions jusqu'à demander sa déchéance. Ils l'accusent de faire commerce des dignités et des emplois, et de les vendre aux plus offrants; d'avoir introduit ainsi, dans tous les services publics, une malversation qui ruine le pays; de faire aux employés une habitude, une règle, et presque une nécessité des prévarications les plus criminelles; de ramener et de porter au pire tous les abus de l'ancien régime, que le Règlement organique avait pour but de faire cesser. Ceux qui ont acheté les premières charges, vendent à d'autres les secondes, ceux-ci les troisièmes, et ainsi jusqu'au dernier degré de l'échelle administrative. Les magistrats sans aucun égard au lois, ni à la justice, vendent leurs arrêts à la partie qui veut les payer le plus. Le peuple sur lequel pèse en dernier lieu cette vénalité, est pressuré de toutes les manières par les Boyards et par les percepteurs du fisc, qui font vendre jusqu'à ses vêtements. Le désordre et la confusion règnent dans les chancelleries et les tribunaux; les fonctionnaires qui ont acquitté le prix de leurs charges, croyant avoir rempli tous leurs devoirs, ne se rendent que très irrégulièrement à leurs bureaux ou aux audiences; on a la plus grande peine à rassembler le nombre de juges nécessaire pour prononcer un jugement, et ce n'est qu'à force d'argent, qu'on parvient à terminer une affaire.

Je ne sais ce qu'il y a d'exagéré dans ces allégations, mais on les répète dans toutes les classes de la société, à Galatz comme à Iassy. Un gouvernement corrompu pervertit les cœurs les plus vertueux: on s'étonne que les dépositaires du pouvoir, lesquels pendant l'occupation russe faisaient admirer leur intégrité et l'exactitude à leurs devoirs, surpassent aujourd'hui les plus pervers, dans les malversations et d'autres abus révoltants. C'est la fable du chien portant le dîner de son maître: ne pouvant le défendre, il veut au moins en avoir sa part.

Je dois cependant à la vérité de dire, qu'en Moldavie, le paysan m'a paru mieux logé, mieux vêtu qu'en Valachie; la population plus nombreuse, le terrain mieux cultivé, et en plus grande quantité. En dix ans, les revenus de l'Etat se sont accrus d'un tiers, sans augmentation d'impôts; cette année, les recettes ont excédé les dépenses, de douze cent mille piastres (400.000 francs), tandis qu'en Valachie, le trésor est grévé d'une dette considérable. Ce ne sont pas là des signes d'appauvrissement, ni de décadence. Parmi les améliorations dues aux soins du gouvernement, on doit citer trois routes principales faites, ou du moins fort avancées, pendant les cinq dernières années, notamment celle qui va de Iassy à Galatz, dont le tracé honore singulièrement l'ingénieur qui l'a conçue et exécutée, deux ou trois ponts d'un grand et beau travail; un séminaire pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. La chose était bien nécessaire, car il n'y avait point auparavant d'école spéciale pour eux, et le bas clergé est d'une ignorance honteuse; l'éclairage de la ville de Iassy, fait d'après le système de Berlin, importé

par le Prince lui-même ; des perfectionnements apportés au théâtre français, qui a gagné sous le rapport de la salle et des acteurs. Je mets cette institution au nombre des plus remarquables, non parce que c'est moi qui l'ai créée, mais à cause des résultats qu'elle a produits. Ce théâtre a rendu notre langue presque vulgaire, fait connaître et aimer à tous, nos modes et notre littérature, procuré un débit considérable à la librairie, ainsi qu'aux autres marchandises de Paris, de l'occupation aux maîtres de langue français, communiqué nos goûts et nos idées, augmenté la sympathie naturelle qu'on a pour notre nation. A Bucharest, à Athènes, à Constantinople même, je n'ai trouvé que des opéras italiens ou allemands, fort médiocres. Les Boyards moldaves sont beaucoup plus français que cela ; ce spectacle ne peut les attirer ; on en a fait l'expérience ; ils ne sauraient se passer de nos comédies, de nos opéra comiques ; il leur faut ce qui parle à l'esprit, en même temps qu'à l'oreille. Ce théâtre a plus que toute autre chose, avancé la civilisation et contribué à l'influence morale de la France, la seule peut-être que nous puissions avoir dans ces Principautés.

Ainsi, quoi qu'on dise, la Moldavie a fait des progrès vers le bien. Néanmoins, j'entends répéter, que les affaires y sont de nature à faire généralement désirer une domination étrangère. A cette fâcheuse disposition des esprits se joint l'idée que, leur état politique n'est que transitoire et qu'ils ne tarderont pas à appartenir à la Russie. Ces sentiments ne sont pas nouveaux ; peu de temps après l'occupation, ils commençaient à se montrer. Les ont-ils naturellement ou leur sont-ils inspirés du dehors, afin de préparer un changement prémédité ? je ne me permettrai pas de le décider. Mais on ne saurait trop combattre, une tendance dangereuse qui repose sur des principes faux. Car si les Moldaves se comparent à la Bessarabie qui les avoisine, ils verront combien leur sort est préférable. D'un autre côté, ce qui existe depuis quatorze ans, ce qui a pour base des traités sanctionnés par le temps et par les puissances et que ces puissances ont intérêt à maintenir, offre cependant des chances de durée. A cela ils répondent, qu'à juger par le langage des Anglais, qui naguère se révoltaient à la pensée que les Russes pourraient réunir les Principautés à leur Empire, et qui n'y trouvent plus d'inconvénient, on doit croire, à une intelligence secrète entre le cabinet de St. James et celui de St. Pétersbourg, d'après laquelle, l'un aurait l'Egypte et la Syrie, et l'autre le surplus de la Turquie. L'Autriche qui ne verrait pas avec plaisir ce partage, finirait par y consentir, en se faisant céder les provinces qui sont à sa convenance, sur le bords de l'Adriatique. Telles sont les rêveries auxquelles leur imagination inquiète se laisse entraîner.

Le Consul de Russie avait d'abord fortement appuyé le parti qui demande le rappel du Métropolitain. On prétend qu'il a reçu l'ordre d'agir avec moins d'ardeur dans ce sens, et il a ralenti ses démarches. Sa Cour aurait laissé connaître l'intention de remplacer son Eminence, par une Métropolitain russe. Cette idée n'est pas invraisemblable, puisque le directeur du séminaire est de la même origine. Si la chose s'exécute, la Cour du Nord aura fait un grand pas vers le but qu'on lui suppose ; le supérieur du séminaire lui assurerait les cœurs des jeunes ecclésiastiques, formés par ses soins; on sait combien sont profondes et durables les impressions reçues dans les écoles ; et le prélat inclinerait de ce côté toute la nation, par l'influence qu'a sur les peuples, le chef de la religion. Le Hospodar verrait échouer ses calculs d'accroisement de fortune, et se trouverait plus loin que jamais, de l'autorité exclusive qu'il recherche. Rien n'est encore décidé. Le Prince dépense des sommes énormes, pour se faire des protecteurs à St. Pétersbourg et à Constantiople. Les Boyards font aussi quelques sacrifices au succès de leur ligue, et les deux partis ruinent le pays, pour apesantir sur eux le joug de l'étranger.

Depuis quelques jours, les Boyards de la basse Moldavie, celle qui touche au Danube, lesquels sont presque tous, de la jeune opposition, ont aussi porté

plainte contre le Prince Stourdza. Il faut qu'ils trouvent l'Etat bien malade, s'ils soutiennent une cause, qu'ils ne croyaient pas nationale. Mais, fidèles à leurs principes, c'est à la Porte qu'ils se sont adressés, et non pas à St. Pétersbourg.

Les procès sont jugés en seconde instance par le Divan moldave. Ses jugements doivent être confirmés par le Hospodar, qui peut les casser et ordonner une révision. Le Consul d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie s'est attribué la faculté de réformer les arrêts de Son Altesse, et chaque jour on recourt à lui, à cet effet; de sorte qu'il intervient incessamment dans les affaires des particuliers. Ce sont autant d'humiliations à l'autorité hospodariale, dont la considération en est singulièrement affaiblie. Il me semble que c'est étendre fort loin de ses limites, ce qu'on appelle droit de protection, et qui n'est réellement qu'un devoir. Rendre la justice ou la faire rendre en son nom, est le principal attribut de la souveraineté, et ne devrait appartenir qu'au Sultan.

Un rapprochement se fait remarquer entre le Prince Stourdza et le Consul de Russie, que séparait une division semblable à de l'antipathie. Bien des personnes doutent qu'elle fut réelle. Il est certain du moins, que Son Altesse ne manquerait pas de faire la cour à cet agent, aux dépens des confidences qu'elle recevrait du Consul français, si celui-ci était assez imprudent pour se livrer au delà de ce qu'autorise le devoir.

Toutefois le voyage que Son Altesse fit l'année dernière en Allemagne, l'a mise, dit-on, au plus mal avec la Cour protectrice, par la raison que le motif secret de ce voyage, aurait été d'engager les grandes puissances à intervenir dans la question politique des Principautés, à prendre ces peuples sous leur protection. Il y a deux mois que M. le Chevalier de Neuguebaur, conseiller intime de commerce de S. M. le Roi de Prusse, est arrivé à Iassi, où il a fixé sa résidence, en qualité de Consul général dans la Valachie et la Moldavie, et l'on croit que sa nomination n'est pas étrangère à ce projet non plus, qu'au séjour du Prince à Berlin.

A l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Constantinople, qui a eu lieu il y a trois semaines, la Princesse est partie subitement pour l'Allemagne. Elle y va consulter sur sa santé et prendre les bains.

Le Hospodar tâche de ne pas aller à Constantinople, où il est mandé pour rendre hommage au Grand Seigneur régnant, qu'il n'a pas encore vu. C'est un devoir fort coûteux, et Son Altesse espère que le Prince de Samos, son beau-père, pourra l'en faire dispenser. Afin de persuader que la dépense en serait au-dessus de ses moyens et de ceux de la province, il a fait suspendre tous les travaux publics et les nouvelles constructions, que l'on ajoute à son palais.

Galatz est devenu une ville de vingt-cinq mille âmes. C'est trois fois plus qu'elle n'en avait il y a dix ans. Deux bonnes chaussées, faites dans cet espace de temps, ont conquis sur le Danube un vaste terrain, qui se garnit de maisons et formera bientôt une ville nouvelle. Néanmoins son commerce souffre depuis quatre années, à cause du bas prix des grains dans le reste de l'Europe. Celle que nous parcourons est la plus malheureuse.

J'ai trouvé à Galatz un corps consulaire nombreux, dans lequel on distingue M. Cunningham, Vice-Consul d'Angleterre, qui a la bonté de gérer nos affaires depuis la mort de M. Viollier, et pour la seconde fois. Personne mieux que lui ne conçoit les intérêts commerciaux du Danube inférieur. M. Castellinar, Consul de Sardaigne; M. Huber, celui d'Autriche; M. Cola, Vice-Consul de Russie, tous rétribués de leurs gouvernements, tous hommes de beaucoup de mérite, et tout à fait à la hauteur de leurs fonctions. Le gouverneur, M. Basile de Ghika, s'est attiré l'estime générale, par une administration pure d'exactions, ce qui est rare parmi ses collègues.

Ibraïla, port de la Valachie, n'est pas resté en arrière: sa population qui comptait à peine quelques centaines d'individus, quand les Turcs évacuèrent la place,

s'est élevée à quatorze mille. Ses rues sont larges, droites et pavées. Le Prince Ghika fit construire sur les bords du fleuve, deux lignes de magasins et une douane; un peu plus loin, un lazaret, sur une élévation, où l'on jouit d'un bon air et d'une belle vue. Tous ces édifices sont bien établis, et satisfont parfaitement à leurs destinations. Il y a Vice-Consuls d'Angleterre, d'Autriche et de Grèce; un gouverneur fort distingué, intègre, bienfaisant, aimé de tout le monde, M. le colonel Jacobson, d'origine anglaise, autrefois au service de la Russie.. Pendant l'occupation de la France par les troupes alliées, il fut gouverneur de Rheims, où il a laissé les plus beaux souvenirs.

Le commerce d'Ibraïla est, on ne peut plus florissant, cette année. Les grains s'y vendent à des prix peu élevés, qui laissent espérer aux spéculateurs quelques bénéfices. Tous les négociants de Galatz s'y transportent. J'aurai l'honneur de donner à Votre Excellence, des renseignements plus complets à cet égard, en lui envoyant les tableaux de la navigation et du commerce, durant la présente année.

Je n'ai plus aperçu à Ibraila aucune trace des malheureux évènements qui en 1841, ensanglantèrent ses environs, ni rien qui puisse en faire craindre le retour, au moins de longtemps; trois cents hommes de garnison suffisent pour empêcher toute nouvelle tentative de soulèvement.

DCCCXCIX.

Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu, despre numirea lui Duclos ca consul la Brăila, despre lucrările Adunării și despre onorurile primite de consulul rusesc. București, 1483, 22 Martie.

(Consulat de Bucarest, 100, 43).

Dans la position présente du nouveau Prince de Valachie, *tout lui semble aquillon;* les affaires les plus simples, lui paraissent renfermer des complications, et effectivement, il faudrait ne pas connaître ses antécédents personnels, son origine politique, pour espérer de lui autre chose, après six semaines de règne. J'ai pu en juger, il y a quelques jours, à l'occasion de la première affaire française que j'ai été appelé à traiter avec lui; il s'agissait du passage par Bucharest de M. Duclos, nouvellement désigné par Votre Excellence, pour gérer provisoirement les Vice-Consulats d'Ibraïla et de Galatz.

On savait que M. Duclos, nommé d'abord Vice-Consul à Sophia, avait vu échanger, à son arrivée à Constantinople, sa destination première, pour se rendre à Ibraïla! Ibraïla, le théâtre des évènements déplorables qui, deux fois en moins d'un an, ont ensanglanté, au profit d'on ne sait quelles intrigues, un des points de la Principauté de Valachie. De là mille conjectures, mille inquiétudes vagues, répandues et accréditées autour de la personne du nouveau Prince. On a eu de la peine à comprendre, autrement que pour en faire l'homme d'une enquête sur les évènements d'Ibraïla, un Consul inoffensif et modeste, appelé à résider de la part de la France dans des localités pareilles, et surtout lorsque ce même Consul venait dans ce but, de Paris, presqu'en courrier.

Tout cela, Monsieur le Ministre, n'était que trop facile à prévoir, et le Prince Bibesco sera longtemps encore dans une situation qui fera ressortir à chaque instant ses terreurs et sa faiblesse. Le passage de M. Duclos est devenu encore, pour moi, l'occasion de voir et de reconnaître, à quel point le terrain que s'est préparé le nouveau Prince, et sur lequel il est destiné à marcher, est à chaque pas semé de difficultés. Il était naturel que je profitasse de la présence de M. Duclos à Bucharest,

pour parler à S. A. S. de la convenance qu'il y aurait, à règler le plus vite possible, et à l'exemple du Prince de Moldavie, le petit intérêt commun, dont Votre Excellence me faisait l'honneur de m'entretenir itérativement, par sa dépêche commerciale No. 32, en date du 3 Janvier. Eh bien! cette affaire, la plus simple du monde, a paru lui faire éprouver une telle gêne, à l'aspect de la situation qu'elle pouvait lui donner, dès le début de son administration, vis-à-vis du Consul de Russie, que j'ai dû, Monsieur le Ministre, par une sorte de commisération pour lui, la remettre à une autre époque.

D'ailleurs les intérêts de notre navigation et de notre commerce, ne me permettent pas d'ajourner indéfiniment l'examen d'une affaire, que ses seules inspirations de patriotisme Valaque, auraient dû le porter à terminer sur le champ. J'en reparlerai d'ici à quelque temps, et si le Prince Alexandre Ghika, distrait comme il l'a été, dans les derniers temps de son règne, par des intérêts si majeurs, n'a pas terminé cette difficulté avec le directeur de la quarantaine Mavros, le plus implacable de ses ennemis, je ne doute pas que bientôt, plus affermi et moins méticuleux, le Prince Bibesco ne tienne à honneur de règler lui-même, le plus tôt possible, l'affaire dont il s'agit.

Je m'empresserai aussitôt d'en instruire Votre Excellence et, en attendant, les capitaines de navires français, si toutefois il en arrive dans le Danube, pourraient à défaut d'avis officiel, sur ce qui se pratique en matière de quarantaine à Ibraïla, se présenter dans le port de Galatz, sous les auspices des immunités, qui leur sont déjà assurées, par la volonté plus prononcée du Prince de Moldavie.

L'Assemblée générale continue, dans un silence qui n'est quelquefois troublé que par le bruit d'une légère opposition, que le nouveau Prince rencontre de la part de ses anciens amis politiques, l'examen de plusieurs comptes arriérés. Le Ministère qu'il a trouvé en prenant les rênes du gouvernement, restera en présence de la législature actuelle, qui ne doit terminer ses travaux que quelques jours avant le départ du Prince pour Constantinople, c'est-à-dire vers le commencement de Mai; alors de grands changements sont annoncés, et tout fait présager, que le nouveau Ministère se formera tout naturellement, sur la liste des candidats pour la dignité de Prince et dans l'ordre même des voix obtenues.

L'Empereur Nicolas, qui ne peut cacher le contentement que lui font éprouver ici, les succès du Consul de Russie, fait pleuvoir sur lui ses faveurs. A peine nommé depuis six mois Conseiller d'Etat et commandeur de l'ordre de S-ta Anne, M. de Daschkoff a, par le dernier courrier venu de Pétersbourg, l'ordre de St. Wladimir.

CM.

București, 1843, 19 Aprilie. Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu și influența consulului rusesc, despre monumentul lui Kiselef și incendiile din țară.

(Consulat de Bucarest, 101, 43 bis).

Parmi les comptes arriérés, soumis à l'examen de la présente Assemblée générale, il s'en trouve que M. Bibesco, quand il était secrétaire de la Chambre de 1842, faisait figurer au nombre des principaux griefs accumulés par lui, dans la fameuse adresse de l'année dernière. Chacun était d'autant plus curieux de voir comment l'ancien orateur de l'opposition, devenu Prince, comprendrait ces questions, que l'une d'entr'elles concernait un officier supérieur, qui lui touche de très près par des liens de parenté. Quel a été l'étonnement de l'Assemblée générale et du pays tout entier, quand sortant tout à coup de ces formes tranchantes et impérieuses, qui

ont marqué tous ses premirs actes, il demande humblement par un office à l'Assemblée générale, dont il a ainsi enchaîné le vote, de se montrer indulgente et généreuse. J'ai soin de joindre ici l'office Princier en question, et il suffira à Votre Excellence de le comparer avec les différents documents joints à mes précédentes dépêches, pour reconnaître d'après ce changement si brusque de ton et de disposition, que dans les circonstances qui ont renversé le Prince Ghika, les griefs *purement valaques* n'étaient qu'un moyen et qu'un prétexte, pour arriver à un résultat qui est assurément bien complet aujourd'hui, l'omnipotence du Consul de Russie dans toutes les affaires du pays.

Les membres les plus passionnés de l'Assemblée générale de 1840 et 1842 en gémissent, et quand ils demandent à leur ancien collègue, Prince aujourd'hui, raison de sa métamorphose, il leur répond ingénûment que, dans les circonstances actuelles (qui, je dois le dire en passant, se compliquent étrangement à ses yeux, par l'état présent de la question de Servie), ce qu'il y a de plus prudent à faire pour un Prince Valaque, c'est de prendre pour guide, en toute occasion, le Consul de S. M. l'Empereur Nicolas. Un des Ministres du Prince me disait hier même, à ce sujet: „Nous ne désespérons donc pas, que notre nouveau Prince ne devienne pa„triote, si tout d'un coup M. de Daschkoff vient à lui prêcher, au nom de son „maître, les intérêts de la nationalité Valaque, mais c'est là notre seul et dernier „espoir".

Il n'est plus question que d'une manière très vague, du voyage de M. Bibesco à Constantinople.

Il est effectivement le serviteur trop dévoué de S. M. l'Empereur Nicolas, pour oser même parler d'un témoignage à venir, de respect envers le Sultan, son suzerain, quand les affaires de Servie se compliquent autant qu'elles paraissent le faire aujourd'hui, d'après les raports du Cabinet de Pétersbourg avec le Divan. Pour satisfaire aux vues actuelles de l'Assemblée générale, M. Bibesco n'a rien trouvé de mieux, au moment de suspendre les travaux de la Chambre pour la quinzaine de Pâques, que de lui adresser un office, par lequel S. A. lui prescrit d'arrêter immédiatement les moyens de faire exécuter, le monument voté autrefois en l'honneur du général Kisseleff. Je joins ici le texte de cette communication officielle.

Plusieurs incendies ont éclaté sur divers points de la Principauté, et on les attribue à la malveillance: plus de dix mille paysans et Bohémiens, attirés à Bucharest par les proclamations du nouveau Prince, ont séjourné dans la Capitale, attendant le redressement de leurs griefs, et ordre leur a été donné subitement, de retourner dans leurs foyers. Ils les ont rejoints, avec un mécontentement et un désespoir qu'ils ne se donnent même pas la peine de dissimuler nulle part, sur leur passage.

CMI.

Ofisul Domnului către Adunarea obştească asupra socotelilor Visteriei. București, 1843, 8 Aprilie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Honorable Assemblée générale ordinaire.

En recevant le rapport No. 117 de l'Assemblée générale, concernant les comptes de l'année 1840, j'ai vu que quelques-uns des chiffres qui ont été soumis à sa délibération, ont été désignés pour ne plus figurer à l'avenir comme reliquats de la Vestiarie, entravant ainsi l'épuration des comptes, et que quelques autres d'entr'eux, ont été reportés dans les revenus, savoir:

1°. La somme de 62.740 piastres 27 $^2/_3$ paras, enlevée par l'ex-officier

Tchupesco sur l'exportation des grains et des bestiaux pour les années 1836 et 1839, pour le remboursement de laquelle l'Assemblée générale a décidé d'affecter la responsabilité personnelle de celui, auquel la comptabilité de la caisse militaire a été confiée, attendu que l'ex-officier Tchupesco n'avait aucune fortune.

2°. La somme de 15.540 piastres 11 paras, reliquat de l'exportation du sel pour l'année 1839, erreur qui a été faite en prélevant la dime; laquelle erreur ne donne aucun recours, ni contre les acheteurs qui en ont profité, ni contre leurs garants, qui sont à l'abri de toute réclamation, par suite d'une quittance délivrée par la Vestiarie.

3°. La somme de 35.738 piastres, dépensée par l'ex-chef du département de la finance, M. le Vestiar Alexandre Ghika, à l'occasion du bal donné à la Noblesse en 1839.

Les raisons qui m'ont porté à engager l'Assemblée générale à délibérer de nouveau sur ces sommes, ne m'ont pas seulement été dictées, par la difficulté que j'ai reconnue à ce que le gouvernement, en insistant sur leur encaissement, ait pour quelques-unes d'entr'elles la chance de réussir, mais principalement par le désir que j'ai, que l'Assemblée générale se montre toujours animée de sentiments élevés généreux et dignes de son commencement; car le changement de ma position ne me fera jamais oublier que j'ai été un des vôtres, et je ne perdrai aucune occasion de maintenir l'Assemblée, dans la voie qu'elle croit devoir suivre de concert avec moi, et qui sera avantageuse à nos institutions et à l'avenir de notre Patrie.

Les membres qui composent aujourd'hui cette Assemblée, reconnaissent sans doute que souvent, ce qu'aujourd'hui on croit des mesures justes et urgentes, peut par un changement de circonstances, être purement illégal et arbitraire.

Sous ce point de vue, nous sommes menacés de tomber en erreur, en exigeant l'encaissement des trois sommes ci-dessus, des hommes que l'on peut taxer de négligence, dans un temps où les soins manquaient de la part de tous; mais on ne peut cependant pas les soupçonner d'avoir eu en cela, aucun profit personnel, ni aucun intérêt.

Cette sévérité serait d'autant plus regrettable que, parmi les fonds soumis à la délibération de l'Assemblée, elle en a éliminé quelques-uns, qui offraient des circonstances beaucoup plus graves et qui auraient pu blesser sa conscience, si elle n'était pas pénétrée de cette vérité que le moyen de soulager l'autorité du poids de sa charge, pour l'avenir, est de remédier le plutôt possible à ce manque de moyens qui nous est resté du temps passé.

En manifestant notre satisfaction à l'Assemblée, pour avoir rejeté des comptes, quelques reliquats qui causaient des embarras, nous appelons encore son attention sur les trois affaires sus-mentionées, et nous l'engageons à bien prendre en considération les raisons ci-dessus, afin que ses délibérations soient d'accord avec le repos de notre conscience.

Empêché par un sentiment de délicatesse qui, j'espère, sera apprécié par l'Assemblé générale, nous ne voulons faire aucune observation, sur ce qu'elle a dit au sujet de la somme de 66.000 piastres, donnée à l'occasion du mariage de la Sultane; nous pensons que lorsque l'Assemblée générale a exposé ses raisons, elle se trouvait encore sous l'impression des circonstances de l'année dernière; car autrement, je n'aurais trouvé aucun motif valable pour ces raisons, qui, faites sans opportunité, ne peuvent être que nuisibles.

CMII.

Ofisul Domnului către Adunare, pentru monumentul lui Kiselef. București, 1843, 5/17 Aprilie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Office de S. A. le Prince à l'Assemblée générale ordinaire.

Un grand devoir de reconnaissance nationale est encore resté inaccompli, lorsque ce devoir est un de ceux, qui ne souffrent pas de retard, car c'est à l'empressement qu'on met à leur exécution, qu'on juge la nationalité d'un peuple et les sympathies dont il est digne.

Un homme chargé d'une haute et noble mission, s'est présenté il y a quelques années au milieu de nous ; dès son début, son amour pour les Valaques a été une lueur d'espérance et l'avant-coureur d'une nouvelle vie, et lorsque les circonstances les plus désastreuses nous opprimaient, tout se changea en peu de mois, par son influence et son habileté ; aussi aujourd'hui, le nom de cet homme si distingué, est gravé dans le cœur de tous les vrais Roumains, ainsi que sur chaque page de leurs institutions.

Aucun témoignage de ce sentiment général n'existe cependant, aux yeux des étrangers ; aux époques les plus remarquables de notre histoire, aucun monument n'a été élevé, qui puisse honorer, autant celui qui en est l'objet, que le nom Valaque même, à raison du penchant naturel que cet homme illustre a montré, à tout faire pour notre bien et pour nos progrès.

Il est juste que l'honneur d'un témoignage public lui vienne de l'Assemblée générale, puisqu'en 1841 elle a proposé l'érection d'un monument, bien qu'elle n'ait pris alors aucune mesure pour l'exécution de sa proposition.

Le temps est arrivé d'accomplir un pareil vœu national, en élevant sans plus de retard, la statue de notre bien aimé concitoyent et bien-faiteur, le Comte Paul Dimitrievitz Kisseleff, en glorieuse commémoration de l'heureuse époque susmentionée, et pour l'édification même de ceux qui, par la suite, seront appelés à gouverner cette Principauté.

Nous espérons que l'accomplissement d'un devoir aussi sacré, et qui réveille les souvenirs de la glorieuse année précédente, sera un heureux présage pour l'avenir de notre règne.

Nous engageons donc l'Assemblée générale à prendre en haute considération le projet dont il s'agit, et d'en faire au plus vite, l'objet de ses délibérations.

CMIII.

Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării, despre nehotărârea călătoriei Domnului la Constantinopol, despre conflictul cu Grammont și intervenția consulului rusesc, despre scrisorile primite de fostul Domn din Rusia, despre consulul prusian și despre Vaillant. București, 1843, 9 Mai.

(Consulat de Bucarest, 102, 64.)

Les fêtes de Pâques (selon le Calendrier grec) une fois terminées, l'Assemblée générale a repris ses séances ; mais, si j'en excepte ces tendances qui continuent toujours à prouver, de la part du gouvernement et de la présente législature, l'esprit que je signalais déjà dans ma précédente dépêche, rien de saillant, à vrai dire, n'est venu marquer les délibérations les plus récentes. Quelques projets de loi, relatifs à un droit d'octroi à l'entrée de la Capitale, au traitement du Capu-Kiaia à Constantinople, à des réductions de chevaux dans la milice, sont au-

tant de sujets, dont je me ferais véritablement un scrupule d'occuper et de fatiguer l'attention de Votre Excellence.

Le voyage du Prince Bibesco à Constantinople, ne parvient qu'avec beaucoup de peine à l'état d'un projet mûr et bien arrêté. Quoique les nouvelles venues récemment de la Capitale turque, au sujet des affaires de la Servie, paraissent présenter la question comme ayant fait un grand pas, les Valaques connaissent assez bien l'humeur hardie et belliqueuse de leurs voisins les Serviens, pour ne pas se fier seulement à des arrangements convenus à Constantinople ; ils redoutent avant tout, des complications qui pourraient survenir de la part des Serviens eux-mêmes, et ces inquiétudes contribuent à laisser toujours, le projet de voyage du Prince de Valachie à Constantinople, comme une idée fort vague et placée dans un lointain, qu'il est à peu près impossible de déterminer.

Une altercation fort vive a eu lieu, ces jours derniers, entre le Prince régnant et son Maréchal du Palais, M. le Vicomte de Grammont, au sujet d'un jardinier proposé par le beau-frère du Prince Ghika, M. de Blaremberg, chargé en Valachie du service d'Ingénieur en Chef et, en cette qualité même, de l'arrangement intérieur de la maison du Hospodar.

Le Prince Bibesco se laissant aller à son humeur fougueuse, et à tout le mépris que le caractère de M. de Grammont est fait pour inspirer, lui a adressé les paroles les plus mortifiantes, l'a renvoyé de sa présence, en lui signifiant de ne revenir auprès de sa personne, que quand il lui en ferait donner ordre. M. de Daschkoff, qui aurait été au désespoir de perdre dans M. de Grammont, un historien fidèle de tous les faits qui se passent dans l'intimité du nouveau Prince, a signifié à S. A. qu'il blâmait son emportement et que, si Son Altesse voulait à toute force se fâcher, Elle avait ici assez d'occasions d'appliquer sa colère, sans la faire précisément peser sur le protégé du Général Kisseleff et de Madame la Grande Duchesse Hélène qui, notamment, vient de faire entrer récemment dans une école de cadets Russes, les deux enfants de M. de Grammont. Au bout de trois jours l'altercation en question a eu pour dénouement, grâce à l'intervention de M. de Daschkoff, une réconciliation pathétique qui, bientôt connue du public, a achevé de donner à toute cette histoire, un ridicule parfait. Le Général Kisseleff, auquel le Prince Ghika avait écrit au moment de sa déposition, pour le mettre en garde contre les calomnies qui renversaient en lui l'Elu, le disciple, l'ami de l'ancien Président Plénipotentiaire, vient de répondre au Prince déchu, une lettre que j'ai pu me procurer, et qui m'a paru intéresser au plus haut degré la correspondance que j'ai l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence.

Le Prince Ghika annonce à sa famille à Bucharest, qu'une lettre qui lui a été adressée à la même occasion par M. le Comte de Nesselrode, renferme aussi les même assurances et le mêmes consolations.

Le nouveau Consul général de Prusse dans les Principautés de Valachie et de Moldavie, à peine arrivé dans sa résidence de Jassi, s'est rendu à Bucharest, pour nouer ses relations avec le Prince de Valachie et le gouvernement Valaque.

Un séjour de six années à Berlin, comme secrétaire de Légation et comme chargé d'affaires, m'imposait à l'égard de M. de Neigebauer, des devoirs particuliers de sympathie et de politesse, que je me flatte d'avoir remplis.

M. Vaillant m'écrit d'Hermanstadt, qu'il a reçu par l'intermédiaire de M. le Commandant Général de la Transylvaine, l'ordre de se rendre à Vienne, et de là, à Paris. A cet avertissement, M. Vaillant joint, comme par occasion, la demande de son rappel au sein du pays Valaque. Il m'a paru, Monsieur le Ministre, que quand, au jour de la punition, le Gouvernement de cette Principauté avait oublié qu'il y avait à Bucharest quelqu'agent de la France, je n'avais pas, moi, au jour possible de la clémence, à me souvenir du Gouvernement Valaque.

CMIV.

Scrisoarea lui Kiselef către Alexandru Ghica, fostul Domn. Peters-burg, 1843, Mai.

(Turquie. Bucarest, II, 1843-44).

Mon Prince,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 22 Octobre, et, plus exact que je ne l'ai été jusqu'ici, je m'empresse d'y répondre, non pour vous offrir des consolations, mais pour vous dire que, tout en différant avec vous, sur le système d'administration qui convient à la Valachie, je n'ai jamais partagé les accusations de vos adversaires, sur vos vues et vos intentions personnelles. Je vous savais et vous sais trop homme d'honneur, pour vous avoir cru capable d'avoir pu oublier vos devoirs, envers votre pays, et si les hommes auxquels vous avez accordé votre confiance, en ont méchamment abusé, pour indisposer contre vous vos compatriotes, et pour vous placer dans un jour défavorable, c'est sur eux qu'en doit retomber le blâme; tandis que vous, Mon Prince, déplorez sans doute, l'obstination que vous avez mise à les soutenir, en dépit de tous les avertissements qui vous ont été donnés.

Du reste, Mon Prince, veuillez bien vous persuader, que mes sentiments personnels pour vous, n'ont changé en rien, et si je puis vous être utile en quelque chose, j'espère que vous disposerez de moi, avec toute la confiance que doivent vous inspirer nos ancien rapports.

Agréez, je vous prie, Mon Prince, l'expression réitérée de mes sentiments les plus distingués et de ma parfaite considération.

CMV.

Billecocq către Guizot, despre închiderea Adunării, despre proiectul de lege pentru zestre, propus de Domn și respins de Adunare, despre răsturnarea lui Ghica, despre neînțelegerea cu Știrbey, despre moartea lui Mitică Filipescu și despre decorațiunile rusești. București, 1843, 5 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 103, 64 bis).

La session 1842—1843 de l'Assemblée générale ordinaire de la Principauté de Valachie, est close. Le dernier incident qui en a marqué le cours, est un acte d'opposition assez vigoureux, contre le nouveau Prince.

Fort de l'idée qu'il est aussi grand législateur que grand orateur, l'Hospodar Bibesco a imaginé, sans consulter aucun de ses Ministres, ni aucun des membres de l'Assemblée générale, de frapper de mort, un des plus grandes principes du code Valaque: l'inaliénabilité de la dot de la femme. Renversé dès le commencement de la discussion, par un amendement qui le détruisait de fond en comble, le projet de loi a été, par la volonté du Prince, représenté une seconde fois, sous une autre forme, et comme le premier, il a succombé à la majorité de seize voix contre quinze. Aucun de ses Ministres n'ayant pris part à l'élaboration de ce projet de loi, c'est au nouvel Hospodar à supporter aujourd'hui cette défaite, et ses Ministres vont jusqu'à dire, que le Prince Ghika, auquel on a souvent reproché des mesures arbitraires, n'en a jamais imaginé qui consistât, comme en cette dernière occurence, à se constituer, à la fois, l'auteur, le rédacteur et le seul défenseur d'une loi, appelée à réunir sur elle, toutes les irrégularités constitutionnelles et tous les

désastres parlementaires. Cette contrariété, éprouvée par le Prince au moment de la clôture de la session, l'a porté, en recevant les membres de la commission qui venaient lui apporter la fin des travaux de la Chambre, à leur faire entendre un langage brusque et altier. Il leur a dit que, vis-à-vis d'un Prince tel que lui, l'élu du peuple, l'opposition ne pouvait se cacher: qu'elle aurait mauvaise grâce; que le meilleur conseil qu'il eût à leur donner, était de rentrer dans l'obéissance et que, quant à lui, il se proposait de retirer des fonctions publiques, jusqu'à se qu'ils arrivassent à s'en repentir, ceux des membres de la Chambre qui oseraient se signaler par des résistances à ses volontés.

C'est ainsi, Monsieur le Ministre, que le Prince Bibesco, forcé de reconnaître aujourd'hui, qu'il n'est que le produit d'une intrigue Russe, pense que, par des paroles altières et par des airs de Pandour, (de Pandour dont il descend), il parviendra à faire monter la misérable série des évènements du Bucharest, à la hauteur de la révolution opérée en Servie; et, quel n'a pas été mon étonnement, je dirai même mon indignation, quand, récemnent, me parlant de la fameuse adresse de 1842, en présence du Consul de Russie qui, je dois le déclarer, s'est d'ailleurs montré assez embarrassé de son langage, le Prince Bibesco m'a textuellement dit, avec un certain air de gaîté et de légèreté: „Mais, Monsieur l'Agent, ne vous y „méprenez pas; le Prince Ghika n'aurait pas pu répondre à l'adresse, et s'il avait „eu l'imprudence d'y songer, mes amis et moi, nous marchions au Palais avec 600 „hommes tout à nous, pour le forcer d'abdiquer, et s'il résistait, nous le jetions par „la fenêtre". Ces paroles assez extraordinaires dans la bouche d'un homme qui représente aujourd'hui une autorité légitime, intéressée à tous le principes conservateurs, étaient d'autant plus inutiles et blâmables, Monsieur le Ministre, qu'à la connaissance du nouvel Hospodar, j'ai trop bien étudié et observé, jour par jour, le principe de la révolution dernière en Valachie, pour que S. A. puisse espérer de me donner le change; et de pareilles actions, loin de le grandir, comme il le voudrait sans doute, à la hauteur d'un prédestiné sur lequel, —ce sont ses propres expressions,—la Providence a des vues particulières, le placent plus que jamais dans les conditions de succès et d'avenir, que prévoyaient pour lui, les premières dépêches que j'avais l'honneur de vous écrire, après son élection.

Il est question d'une scission très violente, entre le nouveau Prince et son frère, M. de Stirbey. Née, sans que personne s'en doutât d'abord, à la suite de leur rivalité pour le Hospodarat, elle a pris, dans le derniers temps, de la consistance, à l'occasion des changements ministériels qui se préparent. M. de Stirbey a déclaré qu'il déclinerait toutes les offres qui lui seraient faites, si le Prince plaçait à côté de lui, dans le Conseil, M.M. Villara et Jean Philipesco. Le Prince insiste avec chaleur, et on ne saurait prévoir l'issue de ces résistances mutuelles, si M. de Daschkoff n'était bientôt intéressé à faire cesser un pareil éclat.

A peine sorti de sa prison, M. Mitika Philipesco est mort d'une maladie, dont on assure qu'il a pris le germe, dans sa longue captivité; des déclamations plus fortes que jamais, se sont aussitôt élevées, de la part de la famille Philipesco contre le Prince Ghika; mais elles ont bien vite manqué leur but, quand tout le monde sait ici, que si les portes du Monastère de Snagow sont aussi longtemps restées fermées, sur cet infortuné jeune homme, c'est que M. de Daschkoff s'en était constitué le geôlier!

Les faveurs de toutes sortes, continuent à pleuvoir sur les principaux acteurs de la révolution de Bucharest; à peine l'Agent d'Autriche venait-il de recevoir de l'Empereur Nicolas, la décoration de S-te Anne en brillants, que M. de Daschkoff reçoit du Sultan une tabatière, dont il se montre d'ailleurs assez peu satisfait, et S. Em. le Métropolitain de Valachie, une croix pectorale en diamants, envoyée par l'Empereur de Russie, et qu'on évalue à plus de 2.000 ducats.

CMVI.

Billecocq către Guizot, despre conflictul Domnului cu fratele său Ştirbei, despre consulii rusesc, austriac şi englezesc, şi despre alegerea lui Miloş în Serbia. București, 1843, 23 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 104, 85).

Les incertitudes et les embarras qu'éprouve le Prince Bibesco, pour la formation de son Ministère, continuent. L'intervention de M. Daschkoff est jusqu'à présent impuissante, pour conjurer le ressentiment de M. Stirbey, qui, voyant aujourd'hui, à n'en plus douter, qu'il a été le jouet de tous les deux, s'obstine à créer toutes les difficultés qui s'opposent à la composition du Conseil du Hospodar. Impatienté au delà de toute expression, de cet état de choses, le nouveau Prince, qui fait tous les jours des progrès dans la voie de ses emportements, a eu l'imprudence de dire assez haut, et assez publiquement, pour que ce propos ait été répété, „qu'il passerait sur le corps de son frère, plutôt que de se plier à ses vo„lontés, et que, si on lui suscitait de nouvelles entraves, il se déciderait à garder „son Cabinet actuel". Dans ces circonstances, M. de Daschkoff a quitté Bucharest, pour aller jusqu'à l'extrêmité de la Principauté de Valachie, au devant de M. Titoff, qui se rend à Constantinople par le Danube. On ne doute pas que, pouvant à son retour se prévaloir des paroles du Ministre de l'Empereur à Constantinople, M. de Daschkoff n'ait plus d'avantages, pour terminer les difficultés de la situation actuelle.

L'Agent d'Autriche, rentré dans l'exercice de ses fonctions, depuis que la volonté du Prince de Metternich est venue subitement abréger à Vienne, le congé illimité qui lui avait été accordé à la fin de l'année dernière, paraît peu édifié du spectacle que présente ici, l'œuvre improvisée de la Russie, et rien, dans tout ce qui se passe, ne semble le consoler du rôle que lui a imposé son gouvernement. Il vit fort retiré, voit très peu le Prince et son entourage, et ne retrouve sa vivacité d'esprit et sa gaîté habituelles, que quand il parle de l'espoir, que la cancellerie d'Etat à Vienne lui laisse, de retourner prochainement en congé.

Le Consul général Anglais, revenu ici dans l'enchantement de tout ce qui s'était passé dans son absence, l'attribuant même en partie, à ses démêlés avec le Prince Ghika, et se croyant grandi dans l'opinion de tous, en montant, à chaque occasion, sur les débris du Prince déchu et de son gouvernement, n'a pas tardé à partager le désillusionnement de chacun, et il s'est retiré à la campagne, fort mécontent du nouveau Prince et de son frère Stirbey, qui, tous les deux, pour être agréables à M. de Daschkoff, ami assez froid de M. Colquhoun, ont affecté avec le Consul britannique, un changement de manières, qu'il n'a pu s'empêcher de remarquer, et dont il a eu le tort de se plaindre.

On croit généralement ici, aux chances du Prince Milosch dans l'élection qui se prépare en Servie. Cette nouvelle est loin de plaire au nouvel hospodar, et à l'opposition qui a renversé le Prince Ghika. L'un et l'autre croient voir dans ces retours de fortune, une instabilité de vues et de principes, chez les deux Cours, qui leur permet à peine de jouir de la situation présente. Votre Excellence peut voir par cette esquisse rapide des impressions données et reçues tout autour de moi, combien j'ai à me féliciter de l'attitude que j'ai prise et gardée, au milieu des évènements des dix-huit derniers mois; cette attitude présente tant d'avantages, et porte tellement ses jouissances en elle-même, que je sens à chaque instant qu'elle me rend indifférent ici, à ceux qui l'envient, comme à ceux qui sont tentés d'y applaudir.

CMVII.

București, 1843, 11/23 Iunie. Articolul „Albinei românești", reprodus de „Curierul Românesc", despre misiunea lui Vilară la Iași.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Jassi. L'Abeille Valaque contient l'article suivant:

M. le Grand Logothète Alexandre Villara, envoyé par S. A. S. le Prince Georges Bibesco, auprès de S. A. S. notre Prince, a eu l'honneur de remplir sa mission, dimanche 30 Mai (11 Juin), en présence des hauts dignitaires et d'une nombreuse assemblée.

M. le grand Logothète est arrivé à midi au Palais, dans un équipage de la Cour, accompagné d'un brillant cortège de pages et d'un peloton de cavalerie; il a été reçu par S. A. le Prince, et a prononcé le discours suivant:

„Mon très haut et clément seigneur et maître, le Prince de toute la Valachie, „m'a chargé de me présenter à Votre Altesse, pour lui offrir de sa part, le salut „fraternel et lui exprimer sa pleine satisfaction, pour la bonne et amicale volonté „que Votre Altesse a bien voulu lui témoigner, par l'envoi du Boyard venu à Bu„charest, pour le féliciter à l'occasion de son intronisation au siège Princier de Va„lachie. S. A. m'a ordonné en outre, de vous assurer des véritables sentiments „d'amitié qu'Elle porte à la haute personne de V. A. et de la satisfaction qu'elle „éprouve, en se voyant appelée à gouverner un pays voisin, qui est en continuelles „relations avec celui administré par V. A. En remplissant cette haute mission, je „me félicite, Monseigneur, d'être l'organe de nouvelles et sincères relations entre „deux hommes pleins de mérite, les plus éclairés et les plus sages parmi les Moldo„Valaques, et desquels seuls, nous attendons tous, pleins d'espérance, le progrès de „la civilisation et du bien-être général de notre Patrie".

S. A. après avoir lu la lettre autographe du Prince de Valachie, présentée par M. le Grand Logothète, a répondu en ses termes:

„La nomination de S. A. le Prince de Valachie a été pour nous l'occasion „de témoigner notre satisfaction, conformément à nos sentiments princiers, et à „notre amour pour ce pays, aimé de Dieu. Ayant le bonheur de connaître depuis „longtemps S. A., j'ai considéré que cette œuvre de la Providence était pour le „bonheur de votre Patrie. Les relations combinées des deux pays, habités par les „mêmes peuples, unis par la même religion, gouvernés par les mêmes lois, nous „prescrivent de conserver la sainte amitié et la bonne intelligence, qui a déjà existé „entre nous. Les nouvelles assurances de S. A. nous sont d'autant plus agréables, „qu'elles nous sont exprimées, M. le Logothète, par l'organe d'un homme dont le „mérite incontesté n'a, non seulement été apprécié par nous, qui avons été votre „collaborateur dans la rédaction du Règlement organique, mais qui est connu gé„néralement dans les deux Principautés".

S. A. s'est ensuite entretenue dans son Cabinet, avec M. le Grand Logothète, qui, après avoir reçu d'Elle, ainsi que de l'Assemblée, les témoignages les plus flatteurs, tant pour l'honneur de sa mission que pour son mérite personnel, est retourné à son hôtel, avec le même cortège.

CMVIII.

Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Vilara în Moldova, despre mutarea lui Daşkof la Londra şi despre trecerea Prinţului Albert de Prusia prin Bucureşti.

București, 1843, 26 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 105).

En remerciement des félicitations qui lui ont été apportées, au nom de S. A. S. le Prince de Moldavie, par M. le Vornik Beldiman, le Prince Bibesco a chargé le grand Logothète Villara de se rendre à Jassi, pour y porter avec le même apparat dont ma dépêche politique No. 99 faisait mention, les témoignages de sa reconnaisance et de ses hautes sympathies. Les gazettes Moldaves et Valaques reproduisent simultanément aujourd'hui, les discours prononcés à cette occasion par le Prince Stourdza et par l'Envoyé du Hospodar Valaque, et il m'a paru, Monsieur le Ministre, que ces détails intéressaient naturellement la correspondance que j'ai l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence, comme Agent du Roi dans les deux Principautés. Je m'empresse donc de joindre ici, une traduction des récits empruntés aux journaux de Jassi, par les journaux de Bucharest. Votre Excellence remarquera que l'Envoyé choisi par le Prince de Valachie en cette circonstance, est précisément le Boyard qui est devenu le sujet des collisions nées, entre le Hospodar et son frère, M. de Stirbey, pour la composition d'un nouveau Cabinet.

Ce choix est encore plus extraordinaire, quand la Principauté toute entière n'ignore pas, qu'il tombe sur le Boyard qui représente peut-être le plus, aujourd'hui, cet esprit de ruse, d'improbité et d'astuce, auquel le pays Valaque a le droit d'attribuer en partie, tous ses malheurs. La Valachie pouvait prétendre à être représentée dans une Principauté voisine, par une Ambassade qui fût une expression plus pure de la Société d'aujourd'hui; mais on dirait, qu'entraîné avant tout par la volonté d'envoyer au Prince Moldave un Boyard, avec lequel le Hospodar Stourdza pût reparler cette langue de toutes les mauvaises traditions phanariotes, le Prince Bibesco s'est cru obligé à jeter les yeux sur M. de Villara. Cette faute est impardonnable, et la partie saine du pays, avec laquelle on croirait que le nouveaux Prince doit s'attacher à marcher, l'a profondément ressentie. M. de Daschkoff est le premier à encourager de pareilles erreurs, et lui, mieux qu'un autre, Monsieur le Ministre, sait ce que vaut M. de Villara; s'il l'avait oublié, je pourrais au besoin lui rappeler, que le matin de l'élection, à la métropole, me trouvant dans l'Eglise Cathédrale à côté de mon Collègue de Russie, je le vis dans une conversation fort animée avec un Boyard, qui était l'objet de ses réprimandes sévères, et lui ayant demandé quel était ce Boyard, et ce qui appelait sur lui un tel traitement, il me répondit, sans beaucoup d'égard pour le lieu où nous nous trouvions, et dans des termes qui sont peut-être dans le vocabulaire habituel aux Russes, mais qui trouveraient difficilement place dans une dépêche française, il me répondit, dis-je, de manière à me faire comprendre, qu'à ses yeux, au milieu de toute cette masse si méprisable d'Electeurs et d'Elus, son interlocuteur, auteur de toutes les plus mauvaises intrigues des dernières semaines, pouvait à fort bon droit passer pour le pire de tous. Cet interlocuteur était M. de Villara. Or, c'est ce même Boyard que, dans une mission d'apparat entre les deux Principautés, M. de Daschkoff consent qu'on choisisse, pour représenter un pays qu'il dit régénéré par la chute du Prince Ghika. C'est encore lui qui devient l'objet des graves dissensions, entre le Hospodar et son frère; et c'est lui enfin, M. le Ministre, qui, au dire de tous, sera bientôt le membre le plus influent du prochain Cabinet. Il est vrai aussi que, lorsque la Cour de Pétersbourg amène, par l'intermédiaire de ses agents ici, de telles complications dans les affaires intérieures des pays qu'Elle protège, Elle a bien soin

pour n'en pas garder la responsabilité, de retirer à temps ces mêmes agents. Or, on dit depuis deux jours, et avec une sorte de fondement, que M. de Daschkoff est rappelé de Bucharest, pour aller remplir à Londres les fonctions de premier Conseiller de Légation, et qu'il est remplacé ici par M. de Struve.

Une estafette arrivée à l'instant de Constantinople, annonce que S. A. R. le Prince Albert de Prusse passera peut-être par Bucharest, pour retourner à Berlin. Si ce projet se réalise, ce serait la première fois, qu'un Prince de sang Royal visiterait cette Capitale.

CMIX.

București, 1843, 5 Iulie.

Billecocq către Guizot, despre primirea Prințului Albert de Prusia la București, despre formarea ministerului și despre alegerea lui Alexandru Karagheorghevici în Serbia.

(Consulat de Bucarest, 106, 91).

S. A. R. M-gr. le Prince Albert de Prusse est arrivé ici, il y a deux jours, venant de Constantinople. Le Prince Bibesco et son gouvernement paraissent apprécier dignement l'honneur que reçoit la ville de Bucharest, par l'arrivée d'un aussi auguste voyageur. Rien n'est négligé pour rendre à S. A. R. son séjour ici, intéressant et agréable. Bien qu'annoncé comme voyageant incognito, le Prince Albert de Prusse a consenti à recevoir tous les honneurs qui lui ont été offerts, et il y ajoute la faveur de s'en montrer satisfait et reconnaissant. Il a daigné accueillir le vœu, qui lui a été exprimé par mes collègues et moi, d'être admis à lui présenter nos respectueux hommages, et le souvenir qu'il a bien voulu conserver, du long séjour que j'ai fait autrefois à la Cour de Berlin, comme secrétaire de Légation et comme chargé d'affaires, l'a porté, Monsieur le Ministre, à me traiter avec une bonté et une affabilité, dont je resterai longtemps profondément touché. S. A. R. compte passer encore deux ou trois jours ici, puis Elle continuera sa route par la Transylvanie et la Hongrie.

Quelques personnes à imagination vive, ont voulu trouver au voyage du Prince de Prusse à Bucharest, un motif politique, et on a bientôt attribué à cette excursion, toute de curiosité et de plaisir, la volonté de visiter une Capitale dans laquelle l'appeleraient bientôt, comme Roi de la Monarchie Dace restaurée, les décisions des hautes Puissances; cette donnée qui a séduit ici quelques têtes passionnées, n'a cependant pas trouvé, dans la généralité du public, assez de crédit, pour que je la mentionne ici autrement que pour mémoire.

On distribuait aujourd'hui à Bucharest, et avec une certaine autorité, une liste de noms propres, pour le prochain Cabinet du nouveau Prince. A ces noms, Monsieur le Ministre, sont malheureusement attachés de tels souvenirs de dilapidations, d'arbitraire ou d'incapacité, que chacun se demande, si la fameuse adresse de l'Assemblée générale de 1842 peut véritablement avoir pour résultat, de remettre en lumière de tels faits et de tels hommes. Ce résultat ne sera cependant que trop certain, et quelque déplorable qu'il puisse être, pour les Valaques et pour la dernière révolution accomplie, le Prince Bibesco aura toujours le droit de rejeter, sur le pays qui s'est prononcé dans l'urne électorale, tout le côté facheux, de la réapparition sur la scène politique, d'hommes avilis et de noms déshonorés et flétris.

C'est avec ceux-là même, que le Prince Ghika ne voulait pas marcher, et un jour, qu'en ma présence on lui proposait comme moyen de salut, précisément les mêmes hommes pour former son Ministère, il répondait avec emportement:

„Loin de vouloir me sauver avec de pareils auxiliaires, c'est à ces hommes flétris „que je veux arriver, à briser le crâne avec le talon de ma botte, et la Russie, „qui les méprise comme moi, n'aura pas le pouvoir de les protéger, contre mes „vieux ressentiments."

Le Prince Ghika s'est trompé, et si l'arrivée du Prince Albert de Prusse n'était pas venue apporter une diversion au monstrueux enfantement du moment, j'aurais dès aujourd'hui même à annoncer à Votre Excellence, l'entrée dans le Ministère du nouvel Hospodar et dans son divan Princier, des deux Boyards les plus couverts de rapine, MM. de Villara et Alexandre Philipesco, connu ici sous le nom de Vulpe, à raison des ruses et des larcins dont sa vie est tissue.

La nouvelle de l'élection d'Alexandre Kara-Georgewitch, comme Prince de Servie, vient d'être apportée ici par estafette. On veut voir dans ce résultat, une machination du Cabinet de Vienne, contre les plans d'envahissement cachés de la Russie, dans les derniers temps. En attendant que cette supposition se confirme, les ennemis de la Russie ici, et ils sont encore nombreux, se réjouissent d'un incident qui paraît être aujourd'hui, pour Elle, sans consolation comme sans remède; mais le gouvernement valaque, qui ne peut les imiter, a rendu hier un décret, qu'il porte par l'office ci-joint à la connaissance des Agents étrangers, et par lequel il frappe de quatre jours de plus, de quarantaine, les importations de la Servie.

CMX.

Billecocq către Guizot, despre atitudinea lui Bibescu față de Ruși, despre noul minister și despre impresia produsă de evenimentele din Serbia. București, 1843, 11 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 107, 91).

Une simple combinaison du hasard vient d'éviter au Prince Bibesco, une démarche qui était de nature à produire ici, et dans tout le pays valaque, la plus fâcheuse impression.

Sur le seul bruit du passage de M. de Boutenieff, sur le bateau à vapeur du Danube, le Hospodar avait pris la résolution de se rendre, en compagnie de M. de Daschkoff, à quinze lieues de sa Capitale, au port de Georgewo, pour saluer lui-même l'Envoyé Russe, auteur de la déchéance du Prince Ghika; une estafette arrivée de Constantinople au moment même où le Prince allait monter en voiture, lui a annoncé que M. de Boutenieff avait subitement changé son itinéraire, et se rendait à son nouveau poste, par les bateaux autrichiens qui font la traversée de Constantinople à Trieste. Cette nouvelle a arrêté à temps un projet, dont la mise à exécution aurait soulevé contre le nouveau Prince, les amis les plus impartiaux et les plus calmes de la dignité que son rang l'oblige cependant à respecter.

Pour offrir une compensation immédiate à M. de Daschkoff, le Prince a résolu de choisir le jour de fête du général Kisseleff, qu'on songeait à célébrer en même temps, aujourd'hui même, avec une pompe inaccoutumée, pour la nomination de son nouveau Cabinet; aussi, Ministres nommés, insertions au bulletin officiel du jour, démonstrations et réjouissances publiques, tout est-il imaginé et conclu, à la plus grande satisfaction du protectorat Russe.

M. Georges Philipesco est nommé Président du Conseil, à la place de M. le Bano Baliano, mort au mois de Décembre dernier; M. Alexandre Philipesco est nommé Président du Divan Princier, en remplacement de M. Georges Philipesco: il est en même temps élevé au grade de Bano. Sont nommés ensuite :

M. Villara, Grand Logothète de la Justice,
M. Stirbey, Vornik de l'Intérieur,
M. Emmanuel Baliano, Grand Postelnik,
M. Jean Philipesco, Vestiar au Ministère des finances,
M. Emmanuel Floresco, Grand Logothète des Affaires Ecclésiastiques.

La plupart de ces choix, qui réalisent toutes les prévisions renfermées dans mes précédentes dépêches, achèvent, Monsieur le Ministre, de donner aux évènements du mois d'Octobre dernier, le caractère de la plus misérable intrigue, en prouvant au pays Valaque, que ce n'est jamais son bien qui a été en vue, mais seulement l'intérêt personnel d'hommes qui, aux yeux du pouvoir protecteur, ont eu, en un jour, le mérite de racheter, par un dévouement aveugle à ses volontés, le souvenir de leurs rapines, de leur ignominie et de leur incapacité. M. de Daschkoff, mécontent de sa nomination à Londres qui, effectivement, indiquerait que son gouvernement ne tient nul compte des trois années qu'il vient de passer à Bucharest, fait, dit-on, les démarches les plus instantes, afin de devenir titulaire de la place de Bucharest. Une nouvelle répandue hier ici, viendrait à l'appui de ses espérances: c'est la nomination de M. Struve, désigné comme Consul général ici, au poste de Ministre de Russie à Stockholm.

Les Valaques, restés patriotes et vivant dans l'espoir que la fin de leur nationalité n'a cependant pas sonné dans la chute du Prince Ghika, se montrent très émus du triomphe récemment obtenu, par la cause nationale en Servie, et ils craignent, à juste titre, je crois, que cet évènement ne reporte sur les affaires Valaques et Moldaves, des exigences plus directes et plus sérieuses, de la part du Cabinet de Pétersbourg.

CMXI.

București, 1843, 22 Iulie. Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu, despre divorțul și căsătoria lui, despre numirea de Agă a lui Ioan Manu, despre ceremonia distribuirii premiilor la școală și despre rolul lui Eliade.

(Consulat de Bucarest, 108, 102).

Quelque sévère que fût le jugement, qu'il était permis de porter sur le Prince Bibesco, à son avènement au Hospodarat, il était cependant difficile de prévoir, qu'après moins de cinq mois de règne, il arriverait, par une pente aussi rapide, au degré d'impopularité et de désaffection, où il est tombé aujourd'hui. Sans parler de sa soumission aveugle aux volontés du Consul de Russie, et du démenti récent, apporté à ses engagements envers le pays, par la nomination de Ministres et de Conseillers tels que, MM. Villara, Vulpe Philipesco et Emmanuel Floresco, un scandale qui vient tout à coup d'éclater, laisse les plus chauds défenseurs du Prince Bibesco, sans moyen aucun, de le mettre à l'abri des déclamations du public contre lui. Madame Constantin Ghika, née Vacaresco, belle-sœur du Prince déchu, avec laquelle il passe pour entretenir, depuis la translation de sa propre femme dans une maison de santé à Vienne, les relations les plus intimes, vient de divorcer, il y a deux jours, avec son mari, duquel elle a eu quatre enfants, après quelques années de mariage. Elle est partie immédiatement pour les eaux de Borsek en Transylvanie, escortée par un aide de camp du Prince, du nom de Bibesco, qui lui a adjoint sa femme, et l'on assure que l'intention du Hospodar est d'obtenir à Constantinople, l'approbation du Patriarche Grec aux deux divorces, celui que je viens de citer, et celui qu'il compte opérer avec sa femme malade à Vienne, pour arriver à élever M-me Marie Vacaresco au rang de Hospodaresse.

Les intérêts matériels et personnels, qui dirigent la conduite du Prince Bibesco en toute occasion, viennent de le porter à faire ces jour-ci, dans les nominations de second ordre, un choix qui est vraiment trop extraordinaire, pour que je puisse le passer ici sous silence. Le chef de l'administration si décriée, de l'ancien Vornik de l'Intérieur sous le Prince Ghika, était M. Jean Mano, propre cousin du Prince actuel. C'est l'homme qui, avec MM. Michel Ghika et Constantin Cantacuzène, a eu à supporter tout le poids de la fameuse adresse de l'Assemblée générale de 1842. Eh bien! c'est ce même M. Jean Mano que, sans craindre de se trouver en contradiction avec lui-même, le Hospodar vient de créer chef de la police de Bucharest!

On se demande en souriant, ce que fera le chef de la Police du Prince, si l'esprit de réaction amène son Gouvernement à faire arrêter, pour le juger, l'ancien directeur de l'Intérieur sous l'administration tant incriminée de M. Michel Ghika. Ce sont là de ces faits exagérés, comme on ne peut les voir que dans ce pays, et ils expliquent mieux que tous les commentaires possibles, le caractère de la révolution opérée ici, la fin d'Octobre dernier.

M. de Daschkoff, qui semble n'avoir ici d'autre mission que d'entraîner ce malheureux pays à sa déconsidération et à sa perte, reste naturellement muet et inactif, en présence de tous les faits que je viens de citer. Il est vrai que, par quelques épisodes, tels que celui qu'il me reste à porter à la connaissance de Votre Excellence, le Prince Bibesco s'attache à enchaîner à l'avance, l'assentiment et la faveur du Consul de Russie. Il s'agit du compte que vient de rendre le journal officiel de Bucharest, de la solennité de la distribution des prix au collège national; j'en ai ordonné la traduction, dont je joins ici les fragments principaux. Votre Excellence y verra que, par une scène préparée, le rédacteur du journal et le Prince, (scène tout au plus digne des trétaux de la foire), le Hospodar s'applique, par condescendance pour le pouvoir protecteur, à se faire expliquer en public, les causes de défaveur qui peuvent s'attacher, dans l'enseignement de la jeunesse Valaque, à l'étude de la langue française. Cette ridicule comédie est bientôt suivie d'une petite pièce, dans laquelle les vertus du général Kisseleff sont remises en lumière; et cette parade misérable ne laisse plus rien à désirer, quand on sait que l'interlocuteur choisi par le Prince Bibesco, est le même Eliade, dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence, par mes dépêches politiques, N-os 58, 59, 60, 61, 62 et 63. Aussi m'est-il permis de répéter en terminant, que, quelque fût le jugement que j'étais autorisé à porter sur un Prince, tel que le Boyard Bibesco à son avènement, il n'était guère possible d'imaginer, qu'après moins de cinq mois, il contribuerait autant à faire toucher au doigt des plus incrédules, la série d'intrigues et de complots, dont le Prince Ghika a été la victime, et lui, Prince Bibesco, l'âme et le but.

CMXII.

Billecocq către Guizot, despre afacerile sârbești, și efectul lor asupra situației lui Bibescu, despre călătoria lui la Constantinopol și despre întâlnirea de la Galați cu Domnul Moldovei.

București, 1843, 4 August.

(Consulat de Bucarest, 65, 97).

On demeurait ici dans une attitude de défiance, à l'égard de ce que les journaux de Constantinople et d'Allemagne, appelaient la conclusion définitive de l'affaire de Servie, quand un courrier Russe, se rendant dans la Capitale turque, a apporté à Bucharest, la nouvelle de l'ordre, donné à Varsovie, à M. le Baron

Lieven, de rebrousser chemin jusqu'à Belgrade. Les esprits déjà généralement exposés à s'inquiéter du résultat de l'affaire Servienne, n'ont pas manqué de considérer cet ordre, comme équivalent à l'annulation de l'élection itérativement faite d'Alexandre Kara-Georgewitsch ; on donnait pour motif à cette mesure, qu'on regardait comme intempestive sous tant de rapports, la présence en Servie de Vutchitch et de Pétronevitch, circonstance contraire à l'esprit du firman, et les alarmes auxquelles ce nouvel incident donnait lieu, ne s'arrêtaient même plus devant la sagesse des Cabinets, ni devant le besoin universel de la paix et de la tranquillité en Europe. Depuis, de nouvelles plus rassurantes sont venues de Pétersbourg, et c'est aujourd'hui, *sur la Servie seule* que se concentrent les craintes, que donne encore l'insistance que paraît mettre la Russie, à faire sortir de cette Principauté deux Conseillers, sans lesquels on doute du succès de l'Administration du nouveau Prince élu.

Les premières nouvelles dont je viens de parler, avaient suffi pour éveiller de vives inquiétudes dans l'esprit du Prince Bibesco, dans celui du Consul Russe et dans tout leur entourage. Ce défi porté à l'Europe, dans les affaires des Principautés, pouvait leur faire craindre, que de grandes lumières ne vinssent à être jetées, sur les évènements des dix-huit derniers mois, et on ne se trouvait pas la conscience assez nette, pour répondre aux interpellations qu'aurait nécessairement amenées une enquête Européenne.

Les projets de voyage à Constantinople, revenus un peu sur le tapis, après avoir subi d'étranges vicissitudes, étaient ajournés indéfiniment. La crainte était sur toutes les figures, et le Consul de Russie, lui-même, était épouvanté de la marche de son Cabinet, et de ce qu'il appelait *les succès* de son Gouvernement. L'Agent d'Autriche déclarait à ses amis les plus intimes que, si la Russie voulait faire exécuter le firman Servien les armes à la main, M. de Metternich ne la suivrait pas sur ce terrain. En un mot, le trouble était partout et la discorde elle-même, n'était pas loin d'arriver en scène.

Les nouvelles plus rassurantes étant arrivées, chacun a repris plus de calme, plus de sérénité même, et le Hospodar et M. de Daschkoff, avec l'emportement d'écoliers échappés à une panique, en profitent aujourd'hui, pour s'en aller ensemble faire une excursion à Galatz, où viendra le visiter aussi le Prince de Moldavie.

La plupart des Agents étrangers, accrédités comme moi auprès du Prince Stourdza, auraient pu penser à assister à Galatz, à la réunion des deux Hospodars; mais outre qu'aucun avis ne nous a été donné, n'était-il pas préférable de laisser sommeiller dans les circonstances actuelles, des questions de préséance, qui n'auraient pas manqué de se présenter là, dans toute leur vivacité, et de laisser, aussi, à l'exécution d'un projet si promptement conçu, et si promptement mis en œuvre, son caractère particulier de singulière improvisation? La pensée du voyage à Constantinople paraît être ressuscité aujourd'hui, par les mêmes causes, et on assure que le mois ne se passera pas, sans qu'elle ne se réalise. Il en a été si souvent question, sans que rien s'exécutât, que nous avons le droit de nous montrer ici, quelque peu incrédules. Toutefois avec les affaires de Servie, présentant moins de prétextes pour s'abstenir, il paraît à peu près impossible que ce voyage ne s'effectue pas, et j'aurai soin, quand il ne sera plus permis d'en douter, de porter à la connaissance de Votre Excellence, Monsieur le Ministre, toutes les circonstances qui s'y rapporteront, et qui me paraîtront présenter quelque intérêt.

CMXIII.

Billecocq către Guizot, despre călătoria la Galați a Domnului, însoțit de Dașkof, și întrevederea cu Domnul Moldovei; asupra chestiunei trecerii armatelor rusești spre Serbia, despre încuscrirea Domnului cu M. Sturdza și despre numirea unor funcționari. București, 1843, 20 August.

(Consulat de Bucarest, 63, 105).

Le Prince Bibesco est de retour de Galatz et d'Ibraïla. Parti avec M. de Daschkoff, sous l'impression produite sur eux, par de meilleures nouvelles de la Servie, on assure que, pendant le voyage, leurs préoccupations à tous deux, sur les affaires de la rive droite du Danube, étaient redevenues assez sérieuses, pour que, pendant le cours des quelques heures, consacrées à Galatz au Prince de Moldavie, la principale conversation entre les deux Hospodars, ait dû rouler sur la question des subsistances des troupes Russes, dans le cas où, par suite des évènements de la Servie ou des menées des Bulgares, un corps d'armée viendrait à passer le Pruth. Cette assertion recevrait plus de poids encore, par les plus récentes nouvelles de Semlin, qui nous apprennent, qu'au départ du dernier courrier, on regardait l'arrivée des troupes Russes en Servie, comme indubitable. La déférence que Vusczich et Pétronievich ont cependant montrée aux volontés des deux puissances, paraît détruire pour l'instant, la moindre crainte d'une complication de ce côté, et il serait possible que toute cette panique s'expliquât, par la demande récemnent faite au Divan par M. Titoff, d'établir un cordon militaire Russe, dans les contrées limitrophes de *Tchourouk Souiou*, pour la répression de bandes de vouleurs qui s'y sont montrées.

Les Valaques et les Moldaves, présents à Galatz pendant l'entrevue des deux Hospodars, s'accordent à dire que, la question d'un mariage, entre le fils du Prince Stourdza et la fille aînée du Prince Bibesco, y aurait été traitée. L'instabilité des choses et des personnes dans ces malheureuses Principautés, s'oppose à ce que des questions semblables aient jamais une grande importance.

Au retour de son voyage, le Hospodar Valaque a mis la dernière main à un travail, qui était impatiemment attendu ici, celui des nominations aux places de juges dans les différents divans.

Sans parler de la manière dont tout ce qui s'appelle Ghika et Soutzo, a été sacrifié à l'ambition et au dissentiment de leurs ennemis (les Philipesco), protégés par le Prince et par le Consul Russe, on s'accorde à trouver, dans les nouvelles promotions, des nominations tellement flétrissantes, qu'il n'est plus possible de prendre au sérieux, ni l'adresse de l'Assemblée générale de 1842, ni aucune des proclamations qui ont signalé l'avènement du Prince Bibesco. On cite parmi les juges du Divan suprême, un certain Sizanopoulo qui, outre l'exclusion que son rang inférieur de Boyard et son origine étrangère, devraient, aux termes du Règlement organique, lui donner, de toute haute cour de justice, passe généralement pour avoir été autrefois pendu en effigie, à Vienne, pour banqueroute frauduleuse. Précédemment titulaire de la place de Président du tribunal de Commerce à Ibraïla, il avait été destitué par le Prince Ghika et, il est ici à la connaissance de chacun, qu'une pétition signée par tous les notables de la ville de Ibraïla, était venue apporter au Hospodar des remerciements unanimes pour cette mesure. On paraît croire enfin, que le voyage du Prince Bibesco à Constantinople va décidément s'effectuer; je remets à ma prochaine dépêche, les détails qui appartiennent aux préparatifs du Prince à cet égard, ainsi que ceux qui concernent les personnes qu'il aura désignées pour l'accompagner.

CMXIV.

București, 1843, 24 August. Billecocq către Guizot, despre călătoria Domnului la Constantinopol, despre cheltuelile făcute și despre atitudinea lui față de consulii streini.

(Consulat de Bucarest, III, 118 bis).

Par un office adressé en date d'aujourd'hui, au Conseil Administratif extraordinaire, qu'il investit, pendant son absence, des pouvoirs nécessaires pour le représenter, le Prince Bibesco annonce au pays Valaque, que des devoirs de respect et d'obéissance l'appellent à se rendre auprès de l'auguste personne du Sultan, son Suzerain, et que son départ pour Constantinople est fixé au Lundi 16/28 de ce mois. Sa suite est peu nombreuse, elle se compose de M. le grand Postelnik Emmanuel Baliano, de M. Alexandre Racovitza, juge au divan civil, de trois aides de camp et de deux ou trois secrétaires.

Le voyage des hospodars Valaque et Moldave à Constantinople, est pour eux, l'occasion de dépenses si énormes, qu'il est facile de comprendre, outre les répulsions politiques personnelles au Prince Bibesco, l'extrême répugnance qu'il a montrée, dès le jour de sa nomination, à entreprendre ce coûteux pélerinage. Il passe d'ailleurs pour avoir trouvé déjà, dans son seul entourage, assez d'occasions de se montrer prodigue, sans aller chercher à 150 lieues de sa Capitale, d'autres avidités à satisfaire. Constantinople, cependant, lui coûtera à peu près deux fois ce qu'il a pu donner ici, à ses auxiliaires politiques, depuis le jour où il a entrepris de renverser le Prince Ghika et de se mettre à sa place. C'est ainsi qu'on évalue à trente mille ducats, ce qu'il a déjà distribué autour de lui, à Bucharest, et à soixante mille ducats, ce qu'il sera obligé de donner à Constantinople. Dans cette situation des choses, son espérance et sa consolation c'est que, ainsi que pour le Prince Ghika, en 1835, l'Assemblée générale Valaque viendra plus tard à son aide, et l'indemnisera au moins de celles des dépenses qu'il pourra convenablement mettre sous les yeux de ses anciens collègues. Nul doute, et pour mille raisons, dont la première est qu'on fait monter jusqu'à vingt mille ducats les sommes d'argent touchées par le Consul de Russie, qu'il ne trouve alors aide et protection de la part de M. de Daschkoff.

M. de Daschkoff, du départ duquel on avait récemment tant parlé, et qui paraissait lui-même concevoir une vive contrariété de son éloignement de Bucharest, restera (dit-on, ici, depuis quelques jours), titulaire de la place de Consul général dans les Principautés de Valachie et de Moldavie, et une autre destination, peut-être même celle dont j'ai parlé dans une de mes précédentes dépêches, serait donnée à M. de Struve. Ce sont là de ces consolations, dont le Hospodar Bibesco est avide, au moment de se rendre auprès de la puissance Suzeraine, et ces consolations, la Puissance Protectrice a bien soin de ne les lui pas refuser!

M. de Daschkoff est parti, il y a deux jours, pour Iassi; c'est, sans doute, pour éviter au Prince, avant son départ pour Constantinople, des démonstrations publiques à faire au Consul de Russie et à ses collègues; aussi n'en fait-il aucune! et, n'était-ce l'office au Conseil administratif extraordinaire, cité plus haut, personne de nous ne saurait qu'il part. Il est vrai qu'en cela le Hospodar Bibesco se montre très conséquent au système qu'il a choisi, car à la manière dont il vit à Bucharest, retiré et fuyant toute espèce de représentation, pareille même à celle que faisait le Prince Ghika, qui n'en faisait pas non plus beaucoup, chaque Agent étranger, en exceptant toutefois le Consul de Russie, pourrait croire, sous le rapport des attentions, des égards et en un mot des procédés les plus ordinaires, que, depuis les évènements du mois d'Octobre dernier, il n'y a plus de Prince à Bucharest!

CMXV.

Duclos către Guizot, despre întrevederea dintre Domni, despre afacerea rechemării Mitropolitului, despre candidații la domnie, despre evenimentele de peste Dunăre și atitudinea Rusiei, despre influența franceză, și despre activitatea lui Dașkof la Iași. Iași, 1843, 15 Septemvrie.

(Consulat d'Iassi, 2).

Avant de se mettre en chemin, pour aller rendre hommage au Grand Seigneur et recevoir l'investiture de la Valachie, le Prince Bibesco voulut avoir à Galatz, un entretien avec son collègue de la Moldavie.

Les affaires communes aux deux principautés, qu'il pouvait être dans le cas de traiter à Constantinople, les intérêts de famille qu'a le second, dans cette capitale, par le Prince de Samos, son beau-père, motivait naturellement cette entrevue; mais on croit qu'il s'agissait encore d'un projet de mariage, entre le fils aîné du Prince Stourdza et une fille de son collègue. Arrivé à Galatz vendredi au soir, quatre Août, le premier reçut le dimanche suivant, la visite de S. A. Bibesco, et la lui rendit le lendemain, à Ibraïla. Dans l'Empire Ottoman, l'Hospodar de Moldavie a toujours le pas sur celui de la Valachie. Les deux Altesses n'auront pu se faire de grandes confidences, car M. Daschkoff, Consul général de Russie à Bucharest, avait accompagné le Prince Bibesco, qu'il ne perd pas un instant de vue, et pris part à tous leurs entretiens. Peut-être même, avait-il suggéré cette rencontre. Une pluie continuelle a contrarié les illuminations et les fêtes qu'on se proposait de donner.

. . . . . .

La Cour protectrice ne semble pas insister beaucoup, sur le rappel du Métropolitain. Il y a deux mois, elle fit savoir au Prince, qu'elle verrait avec plaisir son rétablissement sur le trône épiscopal. S. A. répondit, qu'exiger ce rappel, serait l'obliger à se démettre du pouvoir, par la raison que l'Archevêque deviendrait le le point d'appui d'une opposition déjà formidable, et lui rendrait le gouvernement impossible.

. . . . . .

Chaque faction a son chef, qu'elle voudrait élever au pouvoir. M. Conaki est celui du parti, qui cherche son appui au dehors. C'est un Boyard estimable et très riche, mais une espèce de Diogène, extrêmement négligé sur sa personne et dans sa maison. La dignité hospodariale entre ses mains se trouverait éclipsée. Il aurait à combattre d'anciens compétiteurs d'une grande naissance, qui ne lui pardonneraient pas de leur avoir été préféré, ce qui maintiendrait cet état de trouble et de discorde, si favorable aux projets qu'on suppose à la Russie.

La jeune opposition mettrait sur le trône le Grand Logothète Alexandre Ghika, de famille princière, lequel réunirait aussi un grand nombre de suffrages de l'autre parti. La probité, le désintéressement du Grand Logothète, sont tels qu'on les peut désirer; on lui voudrait plus de fermeté dans le caractère, pour résister aux sollicitations de ceux qui ne cherchent à s'enrichir qu'aux dépens de l'Etat.

Les Boyards affectionnés à leur pays, tiennent avec anxiété les regards fixés sur la Servie. Il leur semble que l'Angleterre, en soutenant les prétentions de la Russie sur cette province, lui a livré en même temps la Moldavie. Ils y voient une preuve nouvelle, de l'intelligence qu'ils supposent entre ces deux puissances, sur les affaires du Levant. En effet, reconnaître à la Russie, et lui faire reconnaître par la Porte ottomane le droit, au moins très contestable, d'intervenir en Servie, c'est lui accorder la faculté de soutenir ce droit par la force des armes; s'il n'y a pas d'autre moyen de le faire respecter, c'est lui fournir l'occasion d'occuper les Principautés de nouveau, et pour

toujours peut-être. Forcer le Sultan à déposer le Prince Ghika de Valachie, qu'il venait de combler d'éloges et d'honneurs pour sa bonne administration, quelques mois plus tard; contraindre Sa Hautesse à révoquer le firman, par lequel elle avait reconnu solennellement le Prince A. Georgevitch pour Hospodar de la Servie, c'est de la part du Cabinet de St. Pétersbourg trop afficher aux yeux du monde, que le Grand Seigneur est à sa discrétion. Obliger ce monarque à se contredire deux fois, en si peu de temps, pour des actes d'une aussi grande importance, c'est le ruiner dans la considération de ses propres sujets et de l'étranger; c'est avilir, si j'osais m'exprimer ainsi, l'autorité souveraine. Si l'on veut maintenir l'Empire Ottoman, ce n'est pas de cette manière qu'on y parviendra.

Il est singulier qu'on veuille punir deux hommes, d'avoir employé la manifestation de la volonté nationale, pour faire descendre du trône le Prince Michel, quand ils n'ont fait que suivre la voie, dans laquelle on les a poussés! Car c'est par leur moyen, et par une révolution, que la Russie avait précipité de ce même trône, quelque mois auparavant, le Prince Milosch, parce qu'il refusait de la reconnaître comme protectrice de la Servie. Pour la Cour du Nord leur crime n'est donc pas un soulèvement populaire, mais de s'être permis une action d'Etat, sans son aveu, d'avoir détruit son ouvrage, et d'être un obstacle à l'établissement de son pouvoir.

. . . . . .

L'Hospodar de Moldavie n'est pas moins vivement affecté que ses Boyards, de ce qui se passe de l'autre côté du Danube. Il reçoit les Consuls le mardi de chaque semaine, et chacun a son audience particulière. Son Altesse les admet aussi les autres jours, quand des affaires pressantes les appellent auprès d'elle. Je veux assurer Votre Excellence, que le Prince est sur des charbons ardents. Le mécontentement général, la déposition récente du Prince Ghika, le peu de bienveillance que lui montre la Cour protectrice, le tourmentent. Il tremble que la Russie ne veuille provoquer à la guerre un peuple fier et belliqueux, afin d'avoir un prétexte d'occuper militairement les Principautés qui la séparent de lui. Quelques dissentiments ayant paru s'élever entre le cabinet du Roi et celui de Londres, au sujet de l'Espagne. „C'en est fait, me disait-il, de l'Empire ottoman, si la division s'éta„blit entre la France et l'Angleterre".

Les Russes manifestent le plus grand regret d'avoir en 1833, évacué les Principautés. Il est naturel de croire que le gouvernement partage ce sentiment, et profiterait avec joie, de la première occasion qui se présenterait, de réparer ce qu'ils appellent une grande faute politique. En effet, la Russie ne sera réellement la maîtresse des bouches du Danube qu'elle ambitionne, que par la possession des Principautés, car elle ne touche encore à ce fleuve que par un point. Aussi trouve-t-on que cette puissance travaille plus que jamais, à rétablir d'une manière ou de l'autre, sa domination sur ces contrées. Elle a raison de se hâter; plus tard, elle rencontrerait de grands obstacles, dans le développement intellectuel du peuple, dans la connaissance de ses droits, de ses véritables intérêts, des ressources qui sont en lui et autor de lui. Déjà ils commencent à entrevoir la possibilité de se donner la main, suivant l'expression d'un poète, avec les Circassiens, les Polonais, les Serviens et les Bulgares. Ces derniers sont fort tranquilles, en apparence; mais avec quelle sympathie n'observent-ils pas, la fermeté qu'oppose la nation servienne aux menaces de l'étranger! Si leurs voisins étaient attaqués, il n'est guère probable qu'ils n'accourraient point à leur secours. Je dois en savoir quelque chose, le tiers de la population d'Ibraïla est Bulgare. Depuis les Balkans jusqu'au Dniester, cette affaire de la Servie produit un tel ébranlement, qu'un coup de fusil tiré à cette occasion, pourrait bouleverser tout l'Orient de l'Europe. On ne saurait trop conseiller aux puissances amies de la paix, qui veulent conserver ce qui existe de ce côté, à calmer

l'effervescence générale, par une déclaration formelle, qu'elles ne permettront point l'emploi des armes dans cette querelle.

La Russie n'a pas encore rassemblé de troupes, mais elle fait réparer la route militaire, qui traverse la Bessarabie et vient aboutir à Ismaïl, sur le Danube. L'Autriche prenant ses mesures, a réuni trente mille homme en Transylvanie, sous le commandement du général Auer.

La seule influence rivale de la sienne, que la Russie rencontre en ce pays, est la nôtre. Influence qui s'est formée, qui s'accroît naturellement, sans aucun travail de notre part. Toute la génération actuelle, de dix-huit à trente-cinq ans, est façonnée à la française et sort de nos écoles. Toutes les pensions de demoiselles sont tenues par des dames de notre nation. Il y en a quatre à Iassy, deux à Botochan, une à Galatz. On doit s'en féliciter, car cette génération, comparée à celle qui l'a précédée, se fait remarquer par la solidité de l'instruction, ses bons sentiments et la régularité des mœurs. Elle renferme les éléments d'un meilleur avenir pour la principauté. En fait de mode et de luxe, on ne veut plus rien qui ne vienne de Paris ; on ne lit que des journaux et des livres français ; tout le monde veut aller voir la France ; beaucoup de parents y envoient leurs enfants, achever leur éducation. Ce n'est pas une chose vaine, que cet ascendant moral sur les nations; la Russie comprend très bien la force que le Roi y trouvera toujours, pour l'accomplissement de ses desseins sur les destinées du monde. Aussi en est-elle fort contrariée ; ses agents tonnent ici, contre les études faites à l'étranger; ils ont plusieurs fois voulu faire remplacer nos acteurs, par un opéra allemand ; mais c'est trop tard. Les Boyards, qui ne sauraient plus vivre sans Messieurs Scribe et Melleville, s'obstinent à ne tolérer chez eux, qu'un théâtre français.

M. Daschkoff, consul général de Russie, est arrivé le 27 Août, accompagné de soixante hommes de cavalerie, envoyés par le Prince à sa rencontre. Comme il avait entretenu dernièrement les deux Hospodars à Galatz et à Ibraïla, sa visite a surpris, et fait croire à des ordres subséquents à cet égard. Le Consulat russe en donne pour motif, un règlement à convenir avec S. A. relativement à la Métropole, l'administration de ses biens, à la comptabilité de ses revenus, règlement qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire, au mois de Décembre prochain. Il est question de réunir le domaine du clergé à celui de l'Etat, et d'acorder un traitement aux ecclésiastiques, comme en France et en Russie. Mais tout le monde est persuadé que la mission de M. Daschkoff ne se réduisait pas à cela, et qu'elle avait encore pour objet, le rétablissement sur son siège épiscopal, ou le remplacement du métropolitain Benjamin, dont la démission est depuis deux ans la cause de tant d'embarras, et les autres affaires du pays, qui ont suscité des réclamations auprès de la puissance protectrice.

En effet, il est entré dans l'examen de toutes les branches de l'administration, spécialement des finances, de la perception et de l'emploi des fonds publics. Il s'est fait apporter les registres, les a vérifiés avec soin, a blâmé sévèrement beaucoup de choses. Ayant demandé aux nombreux ouvriers qui travaillent au domaine du Prince à Socola, quel est le prix de leur journée, tous ont répondu qu'ils ne reçoivent rien. La partie militaire n'a pas même échappé à son investigation; il a passé en revue les troupes, qui ont défilé devant lui en présentant les armes, leur Hetman en tête. Après le défilé, celui-ci le saluant du sabre, lui a fait le rapport comme à son chef, ce qui a paru singulier aux hommes de l'art, et excité le murmure secret de quelques officiers. Partout on a traité M. Daschkoff avec les honneurs auxquels pourrait prétendre un souverain. Choqué jusqu'au dégoût, de la servilité rampante des boyards, il leur a montré toute la hauteur et le dédain, que les autorités russes affectent envers les plus grands personnages des Principautés, qui n'osent pas s'asseoir devant elles.

Les partisans du Métropolitain, ceux qui affectent de l'être, tous les adver-

saires du pouvoir actuel, se sont fort agités autour de cet agent. Il suffisait à peine aux sollicitations d'audiences, aux plaintes, aux réclamations; cent onze requêtes individuelles, deux collectives, dont une signée par neuf membres de la Chambre, l'autre de presque tous les boyards, et toutes, contre les actes de l'administration hospodariale, lui ont été remises. Le Prince étant absent, les mécontents ne pouvaient avoir plus libre champ à leurs attaques, à leurs intrigues contre lui. Ils en ont amplement profité. Sans doute, le Consul général le voulait ainsi, car S. A. n'aurait pas manqué de venir le recevoir à Iassi, s'il ne lui avait manifesté des intentions contraires. Ces plaintes, ces accusations ont été reçues trop favorablement, peut-être; l'autorité à laquelle on les adressait, a condamné le Prince en termes qui n'ajoutent pas à l'autorité, à la considération qu'il devrait avoir. On le dit fort compromis auprès de la cour protectrice, et qu'il descendra bientôt les marches du trône, comme le Prince Ghika.

Mais le désir qu'ils en ont, les abuse; quelque mal qu'il soit dans l'esprit de cette cour, elle ne voudra pas renouveler si souvent, l'exemple dangereux d'hospodars déposés, au gré des ambitieux qui travaillent à leur succéder.

M. Daschkoff, après avoir exercé la censure pendant neuf jours à Iassi, est allé la continuer à Christesty, terre où le Prince réside momentanément. Mais S. A. changeant les rôles, s'est emparée de celui du Consul général, et lui a vivement reproché d'avoir écouté ses ennemis avec trop de faveur, de les encourager ainsi, dans leurs séditieuses entreprises. Cela ne serait-il point un jeu? Des indices me porteraient à croire, que tout ce qui s'est fait, et se fera encore à ce sujet, avait été convenu à Galatz et à Ibraïla. Quoiqu'il en soit, on a vu le Prince, M. Daschkoff et l'Evêque de Romano, qui aspire à devenir métropolitain, chasser ensemble dans la plus parfaite intelligence.

La calomnie, qui aime à ternir ce qu'il y a de plus pur, n'a pas manqué une si belle occasion, et voudrait persuader que l'argent terminera ce débat, dont il est la principale cause.

Peu de jours avant son départ pour la campagne, le Prince avait été prévenu que la Porte enverrait incessament, un ou deux commissaires en Moldavie acheter des chevaux pour l'armée, et prié de leur avancer, à compte du tribut, les fonds dont ils auraient besoin. Son Altesse a laissé des ordres en conséquence, et l'argent était prêt, lorsque a paru, au moment où M. Daschkoff quittait Iassi, Hadik Effendi, venant de Constantinople. Une personne, à même d'être bien informée, assure que la remonte de la cavalerie ottomane n'était qu'un voile; qu'on l'envoyait observer la conduite de M. Daschkoff, d'après les conseils du Prince de Samos. Plusieurs circonstances le feraient croire. Hadik Effendi était ici, sans aucun appareil, presque incognito; le Consulat de Russie observait tous ses mouvements; trois jours après son arrivée, un bérat qui le nommait Pacha de Silistrie, lui étant parvenu, il est parti subitement pour cette résidence, sans s'inquiéter de l'achat des chevaux.

Hadik Effendi, maintenant Pacha de Silistrie, résidait à Soulina, pour la navigation du Danube.

Celui de ses collègues que M. Daschkoff a le plus fréquenté à Iassi, est M. l'Agent d'Autriche. Il l'a consulté ou voulu paraître le consulter, sur les affaires de la Moldavie, en l'assurant que, s'il y avait lieu à remplacer le Prince Stourdza, la Russie ne donnerait son assentiment à aucun candidat, sans le consentement de l'Autriche.

CMXVI.

Billecocq către Guizot, despre mișcările Bulgarilor de la Brăila, despre intervenția agentului austriac, despre agentul Dașkof la Iași și despre proprietățile mănăstirilor din Locurile sfinte.

București, 1843, 26 Septemvrie.

(Consulat de Bucarest, 113, 136).

Les mesures énergiques, dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dernière dépêche, paraissent avoir amené à temps, l'arrestation à Ibraïla, de quelques gens sans aveu, dont les dépositions, recueillies par les autorités de cette ville, ont donné à entendre que l'espoir du pillage et du désordre auraient pu encore une fois armer le bras de dangereux prolétaires, contre des citoyens industrieux et paisibles. Un Bulgare du nom de Wolkoff, résidant à Ibraïla sous protection Russe, passe pour être le plus compromis dans cette affaire, et il a suffi de sa double qualité, de Bulgare et de protégé Russe, pour accréditer des craintes, que le mystère déployé en cette occasion par le gouvernement Valaque, a achevé de rendre fort vives.

Justement alarmé du secret que chacun persistait à garder envers lui, sur tous les bruits répandus, et alors qu'ils intéressent au plus haut point son gouvernement, qui touche à la Principauté de Valachie par une longue ligne de frontières, l'Agent d'Autriche m'a dit avoir eu à ce sujet, une explication assez forte avec le Ministre de l'Intérieur, M. de Stirbey, et avec son collègue et ami, le Consul Russe. Tous les deux, en reconnaissant parfaitement son droit à prétendre recevoir en cette circonstance les éclaircissements nécessaires, se sont retranchés sur le peu d'importance qu'ils ajoutaient eux-mêmes à ces bruits, et ont cependant fini par dire, qu'ils auraient effectivement plus fait preuve de confiance et d'amitié envers lui, en l'initiant à leurs appréhensions, et en lui communiquant les mesures qu'ils adoptaient pour en anéantir la cause. Ce n'est pas la première fois que M. de Timoni, après tous les témoignages de soumission et de déférence, qu'il a donnés au Consul général de Russie à Bucharest, est dans le cas de se plaindre des réticences de M. de Daschkoff et des autorités Valaques, à son égard. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, il a déjà montré du mécontentement, pour n'avoir appris qu'en même temps que le reste du public, les explications qu'on jugeait à propos de donner, sur le résultat de l'entrevue des Hospodars à Galatz et à Ibraïla, et sur l'issue du voyage récemment entrepris, par M. de Daschkoff en Moldavie. Le silence gardé par M. de Daschkoff sur les arrestations faites à Ibraïla, a encore contribué à rendre les griefs récents de M. de Timoni contre lui, plus obstinés et plus vivaces. M. de Timoni est venu, à différentes occasions, me confier ses susceptibilités à cet égard, et je me suis bien gardé de ne pas lui accorder tout l'intérêt et toute l'attention convenables.

Les détails qui continuent à abonder à Bucharest, sur les circonstances du séjour de M. de Daschkoff à Iassi, représentent malheureusement cet agent, comme ayant fait tourner à son profit personnel, les grands débats dont il était appelé à se constituer l'arbitre, et cette unanimité d'inculpations graves qui nous arrivent ici, de sa vénalité, fait faire un bien triste retour, sur les intrigues des dix-huit derniers mois, et sur les conséquences si illusoires pour le pays Valaque, d'un événement aussi important, que le renversement d'un Prince.

Le Cabinet de Pétersbourg vient de statuer, d'une manière aussi tranchée qu'inattendue, sur le démêlé élevé depuis longues années, entre les Igoumènes (ou prêtres administrateurs des revenus des Couvents Valaques et Moldaves, affectés au Mont Athos), et les gouvernements des deux Hospodars. L'acte en question, qui fait figurer, en cette circonstance, l'Autocrate Russe plutôt comme Pontife que comme Empereur, est destiné à produire, dans tout le pays protégé par la Russie, une sen-

sation immense. Je joins ici une note qui renferme, à peu de chose près, m'assure-t-on, le texte des instructions envoyées à ce sujet à M. Titoff, et qui, provenant d'une source qu'il m'est permis de regarder comme authentique, mettra Votre Excellence à même d'apprécier la portée de la décision qui est au moment d'intervenir. J'aurai soin en temps et lieu, de revenir sur cette importante affaire.

CMXVII.

Petersburg 1843, Septemvrie.

Propunerea Cabinetului rusesc în afacerea Locurilor sfinte.

(Turquie-Bucarest, II, 1843--44).

Les propriétés des Couvents qui relèvent des Lieux Saints, seront désormais affermées par la voie des enchères; toutefois, par considération pour les charges et contrats déjà passés, ce n'est qu'en l'année 1852, et en présence des fondés de pouvoirs des Lieux Saints et du Consulat général Russe, que pourra avoir lieu, à cette époque, l'adjudication de ces mêmes propriétés; cette adjudication sera renouvelée tous les neuf ans.

Jusqu'à l'époque sus-mentionnée, l'entretien et la réparation des monastères auront lieu d'une manière qui soit, à la fois en rapport avec la dignité de la Sainte Eglise, et avec les revenus des Couvents. Le gouvernement Impérial ne croit pas nécessaire de fixer à l'avance la somme utile à ces dépenses; mais, selon lui, employer la quatrième partie des revenus des Convents, ne serait rien d'exagéré.

Une autre partie des revenus de ces Monastères, devra être employée au profit des établissements de bienfaisance et d'enseignement, dans les principautés. Toutefois, les Lieux Saints désirant que le chiffre de cette allocation ne dépende pas toujours, du chiffre du revenu lui-même, la somme de deux millions de piastres de Valachie sera annuellement consacrée à ce but, jusqu'en l'année 1852, époque à laquelle cette somme devra être définitivement fixée.

Outre les dispositions précédentes, concernant le bien général des couvents, la Cour Impériale, dans sa pieuse sollicitude pour l'Eglise Orientale, croit devoir ajouter les dispositions suivantes :

250.000 piastres seront défalquées de la somme de 2.000.000, en faveur des écoles, hôpitaux et autres institutions de bienfaisance, de la nation grecque à Constantinople, en Syrie et dans les autres parties de l'Empire Ottoman.

Un Exarque (ou mandataire des Lieux Saints), élu parmi les prélats Grecs, sera appelé à résider dans chacune des deux Principautés; il y soignera les intérêts, jusqu'à présent si peu respectés, des Monastères du Mont Athos. Les Exarques auront toujours soin de requérir au besoin, l'appui du Consulat général Russe, qui ne leur sera jamais refusé; *mais si, dans des affaires litigieuses, les réclamations des Exarques concernaient des intérêts sérieux et importants, le Consulat général s'entendrait avec le gouvernement Princier, afin qu'aucune décision n'intervint jusqu'à l'arrivée d'ordres supérieurs.*

Outre l'Igoumène, on nommera désormais pour chaque couvent, un Econome.

Les contrats passés avec les Economes, seront soumis à la surveillance de l'Exarque et du Consulat général Russe.

Les Exarques seront de droit membres de la Commission mixte, formée pour l'examen des privilèges et des obligations des Monastères.

L'Exarque, le Métropolitain, le Logothète des Affaires Ecclésiastiques et le Consulat général de Russie, examineront de concert les réparations nécessaires, et seront chargés du personnel de chaque couvent.

L'Exarque est chargé de la surveillance des prêtres placés dans les couvents et, au besoin, c'est à Constantinople qu'il en référera à leur sujet.

Dans l'intérêt de la surveillance de l'état matériel des monastères, l'Exarque est tenu de les visiter de temps à autre; ce que, d'ailleurs, le gouvernement peut faire aussi, de son côté, s'il le juge utile.

C'est dans sa sollicitude pour assurer les droits des Lieux Saints, sur les différents monastères qui relèvent d'eux dans les Principautés, et pour terminer tous les embarras qui naissent de l'administration de ces propriétés, que le gouvernement Impérial propose les différents arrangements dont il vient d'être fait mention; *il ne cache pas, que leur acception est la condition nécessaire à son intercession dans cette affaire*, et si jusqu'au mois de Novembre, cette acception n'a point été signifiée, la Cour Impériale retirera ses propositions, et la solution des questions pendantes n'aura plus lieu à Constantinople, mais bien dans les localités mêmes, d'après les lois en vigueur, qui seront loin d'amener des résolutions plus avantageuses.

CMXVIII.

Billecocq către Guizot, despre o așa zisă răscumpărare a Principatelor cu garanția Rusiei, despre zelul polițienesc, despre revoluția din Grecia, despre uneltirile Domnului la Constantinopol, despre decorarea lui de Regele Prusiei, prin intervenirea Impăratului Nicolae. București, 1843, 17 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 114, 136 bis).

La prolongation du séjour du Prince Bibesco à Constantinople, entretient la prolongation des bruit alarmants, que ses ennemis se plaisent à accréditer ici. Aux bruits dont ma dépêche politique No. 112 faisait déjà mention, est venue plus tard se mêler, avec un certain crédit, la nouvelle, qu'une négociation était entamée à Constantinople, pour traiter, sous les auspices de la Russie, avec la Porte Ottomane, du rachat de la Principauté. On fait monter à 80 millions de piastres, le prix offert au Sultan; le Cabinet de Pétersbourg passe pour avancer cette somme, et l'occupation de la Valachie par deux divisions Russes, répondrait à l'Empereur du remboursement promis à termes fixes, de cette énorme avance.

Les agitations de la police de Bucharest, venant de la manière la plus turbulente et la plus maladroite, ajouter tout à coup aux inquiétudes causées par ces prétendues nouvelles, tous les esprits mécontents, et il y en a malheureusement un grand nombre, se sont accordés, avec plus ou moins de vraisemblance, à proclamer que l'ensemble de ces menées, provoquées par un faux zèle, avait, au milieu du découragement général qui règne ici, pour principal but, de préparer au Prince Bibesco, à son retour de Constantinople, un succès tout fait, en mettant le public à même de comparer l'état d'angoisses perpétuelles, auquel est livré le pays pendant l'absence du Hospodar, et la tranquillité complète dont la Principauté jouit, lui présent. La principale faute en est donc à une police zélée, mais inhabile, et Votre Excellence pourra avoir la plus exacte idée, du malheureux esprit qui préside en ce moment à cette partie de l'administration Valaque, quand Elle saura que M. l'Aga de Bucharest n'a pas dédaigné, il y a quelques jours, de se déguiser pendant la nuit en homme du peuple et de se faire surprendre en flagrant délit, à la porte d'une boutique dont il forçait la serrure, pour éprouver la vigilance des gardes de nuit. Voilà, cependant, de ces traits qu'au milieu de l'agitation que donnent au pays Valaque, les arrestations faites à Ibraïla, les bruits répandus sur les menées nouvelles de l'union Bulgaro-Serbe, l'administration intérimaire de la Principauté n'hésite pas à citer,

comme une preuve, de l'admirable perfectionnement qui distingue le nouveau gouvernement.

Les évènements d'Athènes sont connus ici, depuis quelques jours. Les Valaques et les Moldaves, qui ont bien soin, dès qu'ils sont en pays étranger, de céder au préjugé populaire qui les fait généralement passer pour des Grecs, montrent ici une parfait indifférence à la révolution qui vient de s'opérer en Grèce, et n'était-ce l'intérêt que les étrangers présents à Bucharest et à Jassi, ont naturellement apporté à ces nouvelles, elles eussent passé ici inaperçues! Ce que j'avais l'honneur d'écrire à Votre Excellence, par ma dépêche politique No. 79, au sujet de l'indifférence avec laquelle on jugeait ici les affaires de Servie, est entièrement applicable aux changements survenus en Grèce.

Le Prince Bibesco n'a pu satisfaire, avec les soixante mille ducats qu'il avait emportés à Constantinople, les exigences de tout genre, qu'il a rencontrées pendant son séjour dans la capitale de la Turquie. M. de Daschkoff dit, à qui veut l'entendre, que le Prince de Valachie a été dans le cas de faire redemander encore ici, trente mille ducats. Trop heureux cependant, ce pays, Monsieur le Ministre, quand riche et abondant comme il l'est, il paie seulement en or, et non au prix de la morale et de l'honneur, la protection qu'on lui accorde!

Sa Majesté le Roi de Prusse, en reconnaissance de la bonne hospitalité offerte à Bucharest à son auguste fils, le Prince Albert, vient de conférer à S. A. le Prince de Valachie, le grand cordon de l'Aigle rouge. M. de Neugebauer, Consul général de Prusse dans les deux Principautés, est chargé de venir de Jassi, où il réside, pour remettre au Hospodar les insignes de cet ordre.

On croit que la présence de l'Empereur Nicolas à Berlin, n'est point étrangère à cette distinction, offerte au Prince Bibesco, et on s'étonne seulement que, l'intervention qu'on lui attribue dans cette occasion, amène de la part d'un Monarque étranger, une faveur plus notable, que celle que l'Empereur accorde lui-même, aux Hospodars, auxquels, quand il juge à propos de les décorer d'un ordre Russe, il ne confère ordinairement que le plus infime de tous.

CMXIX.

Paris, 1843, 23 Octomvrie.

Guizot către Billecocq, cerând explicațiuni asupra amestecului Rusiei în afacerea Locurilor sfiute.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Monsieur. J'ai reçu les dépêches, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'au No. 113 et jusqu'à la date du 26 Septembre.

Ce que vous me mandez, relativement à l'acte d'intervention, si tranchée, du Cabinet russe, dans l'affaire de l'administration des revenus des couvents Valaques et Moldaves, qui relèvent du Mont Athos, a fixé particulièrement mon attention. Ce genre d'ingérence est, si je ne me trompe, un fait nouveau dans l'histoire du protectorat Russe sur les principautés, et ne pourrait tendre qu'à faire pénétrer la Russie, plus avant dans les choses de leur régime intérieur. C'est, en effet, ce qui ressort clairement du contenu de la note que vous m'avez envoyée, et une pensée plus générale encore, mais tout aussi caractéristique, s'y révèle également, dans la disposition d'après laquelle, sur l'allocation de deux millions de piastres, qui devraient être affectées annuellement au profit des établissements de bienfaisance et d'einseignement dans les principautés, 250 mille piastres seraient prélevées en faveur des écoles, hôpitaux et autres institutions de bienfaisance, de la nation grecque

à Constantinople, en Syrie et dans les autres parties de l'Empire Ottoman. Cette clause est un nouvel et remarquable indice de ce travail actif et persévérant, que la politique Russe poursuit à l'égard des populations grecques de la Turquie, pour se les concilier, en les protégeant et en leur faisant sentir son influence par des bienfaits. Telles sont, en gros, les réflexions qui surgissent à la lecture du document dont il s'agit, et que vous n'aurez sûrement pas manqué de faire vous-même. Mais à quel titre la puissance protectrice intervient-elle, dans cette question de l'administration des couvents en Valachie et en Moldavie ? Voilà, Monsieur, ce que vous ne me dites point. Cette intervention est-elle imposée d'office, ou a-t-elle été demandée, comme semblerait l'indiquer un passage de la même note ? Quels sont les incidents qui l'ont amenée, et en quoi consiste positivement le démêlé survenu, entre les gouvernements des deux principautés et les administrateurs des revenus des couvents ? Veuillez m'adresser sur cette affaire, au point de vue, tout à la fois politique et économique, un rapport aussi complet et aussi explicatif que possible.

CMXX.

Billecocq către Guizot, despre întoarcerea Domnului dela Constantinopol, despre recompensele dobândite de el, pentru consulul rusesc, și despre predarea decorațiunilor prusiene de către Neugebauer.

București, 1843, 29 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 115, 161).

Le Prince de Valachie, parti de Constantinople le 21 de ce mois, entré à la quarantaine de Georgewo le mardi 24, n'est arrivé à Bucharest qu'hier, 27, à quatre heures de l'après-midi. Il aurai pu faire son entrée dans sa Capitale dès la veille; mais ce jour étant précisément l'anniversaire de l'avènement du Prince Ghika, en 1834, et l'anniversaire aussi, en départ précipité, de ce même Prince en 1842, il a voulu éviter les calculs superstitieux, dans un pays où ils jouent encore un grand rôle, et il a retardé son arrivée de 24 heures.

Le Prince Bibesco paraît satisfait du résultat de son séjour à Constantinople; avant tout, il est fort content d'en être revenu. On comprend en effet que, s'il a acheté la faveur de la Puissance Suzeraine, au prix d'immenses sommes d'argent, qui lui seront rendues dans la prochaine Assemblée générale, par la faveur de la Puissance protectrice, il n'ait qu'à se féliciter, d'avoir terminé assez promptement et à sa satisfaction, un marché où tout l'avantage reste de son côté.

Le Prince Bibesco rapporte avec lui plusieurs décorations turques, pour les personnes qui composaient sa suite; il rapporte même un Nicham-Iftihar, qu'on dit d'un très grand prix, pour M. de Daschkoff; on l'évalue à dix mille francs. Il n'est pas sans intérêt de connaître l'origine de cette faveur, sollicitée pour le gérant du Consulat de Russie, par le Prince Bibesco. A la suite de l'élection du Hospodar, l'Empereur Nicolas ayant fait remettre au Commissaire Impérial turc, Safved-Effendi, une tabatière, comme témoignage de sa satisfaction, le Sultan, au lieu d'envoyer de son côté à M. de Daschkoff, la décoration du Nicham-Iftihar, ainsi qu'il est dans l'usage de le faire pour les diplomates européens, lui envoya une tabatière, d'une valeur si ordinaire, que celui-ci la montrait à ses intimes, comme une expression fort douteuse de la munificence du Grand Seigneur. M. de Daschkoff avait, d'ailleurs, grand soin, quand il s'expliquait sur ce sujet, autre part que dans sa famille, de dire que s'il n'avait pas reçu le Nicham, c'est que le Sultan n'était plus dans l'habitude de le conférer à qui ce soit. Plusieurs nominations étant venues dans l'intervalle, apporter un démenti à cette assertion du Consul Russe, il en avait

ressenti une vive confusion, et, pour l'en consoler, le Prince Bibesco a dû, pendant son séjour à Constantinople, au milieu de beaucoup d'autres faveurs, acquises à prix d'argent, acheter celle-là pour M. de Daschkoff.

Les premières 24 heures du séjour du Prince Bibesco à Bucarest n'étaient point écoulées, que déjà M. de Neugebauer était appelé à lui remettre, en audience solennelle, les insignes de la décoration qui lui a été conférée par Sa Majesté Prussienne. M. de Neugebauer était porteur de trois autres décorations, pour MM. Jean Mano, Nicolas Bibesco et le Vicomte de Grammont, qui avaient rempli auprès de S. A. R. le Prince Albert de Prusse, les fonctions de *Mihmandars*.

CMXXI.

București, 1843, 9 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre destituirea ministrului rusesc dela Atena și efectul produs asupra situației lui Dașkof, și despre purtarea Domnului față de ceilalți consuli.

(Consulat de Bucarest, 116, 161 bis).

Un courrier venant de la Moldavie, apporte à l'instant, la nouvelle de la destitution du Ministre russe à Athènes. Il était temps, dans un pays comme celui-ci, où l'action Russe est reputée outrepasser toujours la volonté du maitre, que quelque signe à l'horizon politique, vint proclamer le principe de la responsabilité personnelle d'Agents, dont le zèle entreprenant et hardi, ne connait plus de bornes. M. de Daschkoff est atteré, et on ne se refuse pas ici à l'espoir, que le coup de tonnerre qui a tué M. Katakasi, n'emporte le gérant du Consulat de Russie à Bucharest. C'est un dernier témoignage que la Russie devrait, au maintien de sa dignité et de sa considération, sur un terrain où les engagements livrés depuis 18 mois, lui ont déjà coûté la vie de plusieurs hommes politiques, tels que MM. Vatschenko, Karneieff et Katakasi.

En attendant, le Prince Bibesco comble M. de Daschkoff de ses témoignages d'amitié et de ses faveurs. Sans revenir sur le *Nichan* précieux, rapporté par lui de Constantinople, il n'y a pas de jour, qui ne rêvèle quelque prodigalité, offerte à M. le Consul de Russie ou aux personnes de sa famille. Fidèle, d'un autre côté, à ses habitudes cavalières, pour tout ce qui n'est pas ici le Consulat de Russie, le Prince Bibesco, qui n'avait pas fait prévenir le Corps Consulaire de son départ, ne l'a pas informé de son retour, et M. Baliano, son Postelnik ou Ministre des Affaires Etrangères, qui l'a suivi à Constantinople, a quitté et repris son portefeuille, sans qu'aucune lettre officielle nous annonçât même, à qui, parmi ses collègues, devait être adressée la correspondance des agents étrangers. M. de Daschkoff, qui ainsi que j'avais l'honneur d'en informer Votre Excellence, par ma dépêche politique No. 57, reprochait au Prince Ghika les relations intimes et polies qu'il entretenait avec les Agents d'Autriche et de France, nous donne le droit de penser, que c'est lui qui impose aujourd'hui, le régime de l'absence de tout procédé sous le Prince Bibesco, et il faut avouer que, si c'est lui qui exige les formes Lacédémoniennes de la représentation et de l'étiquette de la Cour du Prince Bibesco, il est impossible d'être mieux obéi.

La disgrâce de M. Katakasi viendra à temps, il faut l'espérer, pour servir, sinon de remède, au moins de leçon, et je me ferai un devoir de toujours dire à Votre Excellence, avec l'équité d'un observateur impartial, si ce grand exemple a profité.

CMXXII.

Duclos către Guizot, despre întrevederea Domnului cu Daşkoff, despre alegerea Mitropolitului, despre noul ministru al instrucţiei, şi despre opinia Moldovenilor asupra lui Bibescu.

Iaşi, 1843, 20 Noemvrie.

(Consulat d'Iassi, 3).

Dans son entrevue avec M. Daschkoff à la campagne, le Prince de Moldavie, accusé d'administration en dehors du Règlement, s'est justifié, en assurant que cette espèce de charte ne lui laisse point assez d'autorité, pour contenir des hommes ambitieux et turbulents, que la passion du gain et du commandement porte à tous les excès; que le pays serait dans un état continuel de révolution, si le chef du gouvernement n'agissait, dans certains cas, avec une énergie qui peut quelquefois paraître ultra-légale, mais qui est nécessaire au maintien de l'ordre et de la paix. Le Consul général, satisfait de cette justification, aurait répondu: „Frappez fort, „écrasez-les, s'il est nécessaire nous vous soutiendrons". Ces deux personnages se sont quittés, dans les termes d'une étroite amitié. L'opposition en est atterrée et ne donne plus aucun signe d'existence. D'autant plus atterrée, qu'elle ne doutait pas que l'arrivée de cet agent, ne fut la dernière heure politique de l'Hospodar.

. . . . . .

Le Prince Stourdza est revenu de la campagne, le 14 Octobre, accompagné de la Princesse sa femme, et rayonnant de joie, par l'heureuse issue des difficultés qui s'étaient élevées contre lui. Les Boyards de tous les partis, n'espérant plus rien que de son Altesse, ont mis beaucoup d'empressement à venir la complimenter sur son retour, et renferment au fond du cœur, une haine plus vive que jamais. Cependant, on attend encore la réponse au rapport de M. Daschkoff. M. Kotzebue l'apportera sans doute, en revenant du congé qui l'a momentanément éloigné de son poste. Il sera ici dans quelques jours.

Il n'est plus question de rétablir à la métropole, l'Archevêque Benjamin. Le prélat qui doit en occuper le siège, sera choisi par l'Assemblée générale, entre l'Evêque de Housch et celui de Romano. L'hospodar, qui a composé la Chambre à son gré, est bien certain d'en procurer toutes les voix à ce dernier. Mais un autre obstacle se présentait, l'evêque ayant, par un fait ancien, encouru la censure du patriarche, il était à craindre que l'approbation du chef de l'église ne lui fut refusée. Pour lui concilier ce haut suffrage, S. A. avait envoyé à Constantinople son confident, le vornik Theodoraki Ghika, qui était encore chargé de régler certaines affaires de famille, entre elle et son beau-père, le Prince de Samos. Le négociateur est revenu depuis huit jours, après avoir réussi dans sa double mission. Le choix du Prince lui prépare de grands embarras; son candidat est un factieux, ardent, sans pitié, avide d'argent et de pouvoir, qui avait réduit au désespoir les habitants de son diocèse, en les forçant à payer des droits arriérés, abandonnés par son prédécesseur, et dont la somme absorbait tout leur avoir. Bien qu'on doive diminuer l'autorité temporelle du métropolitain, il lui en restera toujours assez, pour devenir le chef des mécontents, qui n'en avaient point, et pour se faire redouter. Il est étonnant que S. A. ne se rappelle pas, qu'ayant exigé de lui trois mille ducats, afin de ratifier un arrêt du Divan moldave, l'évêque s'en plaignit et se les fit restituer, par ordre de M. le Baron Ruckmann. Mais il faut gagner les soixante mille ducats, que cet ecclésiastique a promis, et dont il a déjà payé la moitié. Le Prince se laisse égarer par une passion funeste, qui a causé l'asservissement de son pays, à lui-même, tant de peines et de chagrins, et qui peut avoir pour tous les deux, les suites les plus désastreuses. L'irritation est au comble; les boyards parlent sérieusement d'inviter la Russie à prendre en main l'administration de leur principauté. Ils n'ont

pas craint de demander à M. Daschkoff, pourquoi la puissance protectrice, pouvant d'un mot faire cesser tant de désordres, les tient depuis dix ans, dans un état aussi déplorable.

Un ministre a été nommé pour l'instruction publique et les cultes. Il semble croire, que le but de cette institution est d'éteindre les lumières, au lieu de les augmenter et de les répandre ; il a supprimé les chaires de littérature française, d'un grand mérite, les seules qui restaient à l'académie.

. . . . . .

Quoique le Prince Bibesco n'ait rien à démêler en Moldavie, bien des gens lui sont contraires, dans cette province, ce qui me fait juger du nombre de ses adversaires à Bucharest. On blâme son arrogance (c'est l'expression dont ils osent se servir), qu'on dit être devenue tout à fait insupportable, depuis qu'il a eu l'honneur de baiser à genoux, la pantoufle du Sultan. On prétend qu'il a l'esprit un peu égaré, et que, dans trois ou quatre ans, il aura entièrement perdu la raison. Ces propos malveillants ne sont que les exhalaisons de l'envie, qui ne lui pardonne point d'être parvenu tout à coup, des derniers rangs de la noblesse, au trône hospodarial. Cette élévation subite leur paraît un tort et une injure, faits à tous les boyards de la première classe. Ce qui m'étonne, c'est de lui trouver des détracteurs, parmi les autorités qui l'ont placé si haut.

CMXXIII.

București, 1843, 28 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre afacerea Mănăstirilor închinate.

(Consulat de Bucarest, 117, 185).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 23 Octobre.

Je me suis aussitôt empressé de recueillir, aux meilleures sources, les notions qui devaient m'aider à la rédaction du rapport qu'elle me demande, et la forme confidentielle dont Votre Excellence s'est servie, en me transmettant ses ordres, me prescrivant d'employer aujourd'hui les mêmes moyens pour certains passages de ma dépêche, je m'attacherai à lui faire parvenir une réponse, à la fois explicative, comme Elle le désire, et concise, comme l'exige un travail qui doit être en partie chiffré.

L'origine des fondations conventuelles, dans les Principautés de Valachie et de Moldavie, remonte à l'époque de la fondation de l'Etat Valaque et Moldave. La plupart de ces fondations, dans les deux pays, ont été faites par les Princes indigènes. Les fanariotes, qui le sont exploitées de toutes manières sous le rapport du temporel, ont très rarement obéi au principe pieux qui pouvait porter à les instituer.

A l'exception d'un très petit nombre de Monastères, ces fondations n'ont aucun rapport avec celles du même genre, établies autrefois en France. Au lieu de former des communautés de moines, la généralité des couvents Valaques et Moldaves n'est desservie que par un prieur ou Igoumène, un vicaire, et 1 ou 2 chantres. Les chartes de toutes ces fondations, qui dans les deux Principautés passent à juste titre pour embrasser près du quart du territoire, imposent à leurs desservants, la pratique de la plupart des œuvres de bienfaisance, et entr'autres, plus particulièrement, celles qui consistent à entretenir un certain nombre d'indigents, à doter annuellement des filles pauvres, à donner l'hospitalité aux voyageurs, à venir au secours des hôpitaux, des écoles, &-a : le plus grand nombre des Igoumènes est tenu à envoyer tous les ans une somme déterminée, aux Saints lieux du Mont Athos, du

St. Sépulcre, du Mont Sinaï, de l'Epire et de la Romélie. Les couvents dont les chartes fondamentales renferment cette dernière clause, ont été abusivement appelés *Monastères des Saints-Lieux ou de l'Etranger;* les autres ont conservé la dénomination d'*indigènes*.

Le Patriarche de Constantinople nomme, sur une liste de candidats, les Igoumènes appelés à administrer les couvents, qui sont tenus à envoyer des secours aux Monastères du Mont Athos, de l'Epire et de Romélie. Le Patriarche de Jérusalem nomme les Igoumènes, dont l'administration intéresse le Saint Sépulcre; au Patriarche d'Alexandrie est réservé le choix de ceux, gérant les intérêts du Mont Sinaï. Ces administrateurs une fois désignés, se rendent à Bucharest et à Iassi, où ils doivent recevoir la confirmation et l'investiture des hospodars, avant que d'entrer en fonctions ; ils sont, en outre, tenus de rendre compte de leur gestion aux gouvernements des Princes.

Les couvents indigènes sont desservis par des Igoumènes Grecs, Valaques ou Moldaves, directement nommés par les Princes, sans l'intervention des Patriarches.

Les Princes fanariotes ne respectant pas plus les intérêts du ciel, que ceux des peuples qui leur étaient confiés, laissèrent bientôt tomber en désuétude, toutes les clauses relatives aux actes de bienfaisance; de plus, sous leur administration, on imposa à tous les Monastères indistinctement, l'obligation de venir au secours de l'Etat, en d'autres termes, au secours de la cassette des hospodars, et les appels fréquents qui furent fait aux Monastères, devinrent, il faut le dire, tout à fait ruineux pour eux.

En 1831, à l'époque de la mise à exécution du Règlement organique, lorsqu'il fut question de porter l'amélioration partout, il était bien difficile, que l'accumulation d'abus, auxquels la gestion des biens conventuels était livrée, n'attirât pas l'attention. Le Général Kisseleff commença par insister auprès de la Mission Russe à Constantinople, pour que des délégués des Lieux Saints fussent envoyés à Bucharest, résidence du Président Plénipotentiaire, afin d'aviser aux moyens de remédier à l'état de choses existant. Des Exarques du Mont Athos, du Saint Sépulcre, du Mont Sinaï, de l'Epire, de la Romélie, ne tardèrent point à se rendre à cette convocation.

Il s'agissait donc, alors, de déterminer les droits que les Lieux Saints avaient à l'administration des biens conventuels ; il s'agissait aussi de ramener les Igoumènes à des pratiques et à des usages, depuis si longtemps inobservés.

De prime abord et unanimement, les Exarques invoquèrent le droit de *propriétaires absolus,* et voulurent décliner tout droit d'ingérence, de la part des gouvernements Valaque et Moldave, dans l'administration des biens conventuels. Leur prétention fut facilement écartée, car il n'y eût pas besoin de jurisconsultes très consommés, pour leur prouver que, bien loin d'être propriétaires, dans l'acception absolue du mot, ils n'avaient pas même la plénitude de l'usufruit, et que leur droit se bornait à la part des revenus qui leur était assignée par les chartes de fondation, ou par les donateurs subséquents.

Fatigué de cette polémique, le gouvernement d'alors, beaucoup plus militaire que législateur, prit sur lui d'accepter la désuétude, pour les secours fondamentalement affectés, à tous les actes de bienfaisance auxquels ses établissements étaient tenus, et il se borna à exiger que la part, pour laquelle, d'après l'usage établi, les monastères devaient contribuer aux charges de l'Etat, fut déterminée et fixée une fois pour toutes. De leur côté, les Exarques, se retranchant devant les dévastations causées par l'hétérie, par l'occupation turque, mirent, en première ligne, la nécessité de procéder à des réparations, et déclarèrent l'impossibilité où ils étaient, de contribuer en rien aux charges de l'Etat.

On reconnait cependant généralement, qu'en accordant un sursis aux

Exarques, il eût été possible de s'entendre sur ce point ; mais il se présenta bientôt une autre difficulté, sur laquelle les délégués des Saints Lieux ne voulurent jamais entendre raison. On voulait obliger les Igoumènes, à affermer les biens conventuels par la voie d'enchères publiques, qui eussent été soumises au contrôle des Assemblées générales des deux Principautés. Sur ce sujet, les Exarques se montrèrent intraitables.

Ils en revinrent même au principe de propriété absolue, qui leur accordait la faculté de disposer de leurs biens, comme ils l'entendaient ; on leur objecta de nouveau les arguments présentés dès le commencement des Conférences ; poussés, enfin, dans leurs derniers retranchements, ils prirent le parti de se déclarer incompétents, et demandèrent leurs passeports. Les Conférences furent naturellement rompues.

Il est aisé de comprendre la cause de l'obstination manifestée par les Exarques. C'est à prix d'argent, que les candidats à l'Igoumenat achètent cette faveur des Patriarches de Constantinople, de Jérusalem et d'Alexandrie. Pour récupérer le prix d'achat, ils passent avec les fermiers des terres conventuelles, des contrats dans lesquels, d'un commun accord, on stipule une somme, bien au dessous du véritable rapport de la ferme ; cela, moyennant une forte somme, que le fermier compte d'avance à l'Igoumène. Par là, le vrai montant du revenu des fermes reste un mystère pour les gouvernements des Princes, et la part des Saints Lieux, étant réglée sur le montant fictif que présentent les contrats, éprouve tout naturellement une réduction proportionnée à la somme que l'Igoumène a reçue d'avance. Les Patriarches toutefois, ainsi que les délégués des Saints Lieux, trouvent là une source de richesse ; et affermer par la voie des enchères publiques, eût équivalu à tarir ce Pactole tout mystérieux. Les Igoumènes ont encore, en prétextant soit au Monastères, soit aux établissements ruraux, des réparations urgentes, un autre moyen de s'enrichir ; on y eût mis ordre, en ne leur permettant que des réparations, dont la nécessité est préalablement discutée et constatée.

Dès les premières années de son administration, et sans tenir compte des négociations entamées à ce sujet par le Général Kisseleff, le Prince Ghika, en Valachie, reprit l'affaire des Monastères, sans se soucier de l'intervention du Cabinet de Pétersbourg. Il régularisa par des dispositions législatives, l'organisation et l'économie de ceux qu'on appelle indigènes, espérant par là fixer une base, qui servit de règle à ceux relevant des Lieux Saints ; il arrêta que tous les biens ecclésiastiques, tant ceux des Monastères que ceux de la Métropole et des évêchés de Valachie, seraient affermés par enchères publiques ; que l'on ferait trois parts de ces revenus, dont l'une serait affectée à l'entretien matériel des couvents, l'autre à celui du clergé qui y est attaché et aux frais du culte, et la troisième enfin, versée dans la caisse centrale de la Métropole, au profit des établissements de bienfaisance. Le résultat de ces mesures a été que, les revenus des couvents indigènes se sont élevés au triple, et même au delà, des revenus présumés !

Cette affaire une fois réglée, le Prince Ghika voulut s'occuper de régulariser aussi différemment, la gestion des Monastères relevant des Saints Lieux. Les premières tentatives furent faites, par l'intermédiaire du Kapoukiaia de la Principauté de Valachie à Constantinople, M. Aristarchi ; elles échouèrent, par suite des démarches des Patriarches de Constantinople, auprès de la Légation de Russie. Le Prince Ghika eût alors l'idée de recourir directement au bons offices de M. de Boutenieff, en réclamant son assistance auprès des autorités ecclésiastiques, pour les décider à en finir. M. de Boutenieff qui, sous les dehors d'une douceur féline, a toujours caché les résolutions les plus déterminées d'en venir aux fins de son Cabinet, répondit que les Saints Lieux ayant eu recours de leur côté à Pétersbourg, pour réclamer un sursis de dix années, il convenait d'attendre le résultat de cette démarche. Deux années étaient écoulées, sans qu'il ne fût plus question de rien,

lorsque l'Assemblée générale Valaque rappela au Prince l'urgence qu'il y avait, à s'occuper de ces graves intérêts. Le Prince Ghika s'adressa de nouveau à M. de Boutenieff, pour savoir si le sursis avait été accordé ou non; il n'obtint jamais de réponse à cette demande.

Cette importante affaire en était là, quand la présence du Prince Bibesco à Constantinople, a inspiré la pensée de remettre cette question sur le tapis. La correspondance politique que j'ai l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence, pourra peut-être être consultée avec un certain avantage, sur la question de savoir si le Cabinet russe est porté à oser plus, sous l'administration du Prince Bibesco, que sous celle de son prédécesseur. Quoiqu'il en soit, M. Aristarchi, qui réunit aujourd'hui à ses fonctions de Kapoukiaia de la Principauté de Valachie, les attributions qui viennent de lui être récemment confiées, de Logothète des Eglises grecques, demeure chargé de traiter cette affaire, avec la Légation Russe. L'importance et la gravité de cette question, n'ont pas échappé à Votre Excellence. Elle lui paraîtra bien plus importante encore, quand elle réfléchira que, de la manière dont les terres conventuelles en Moldavie et en Valachie, sont mêlées aux personnes et aux choses, résulterait de l'ingérence proposée, l'administration d'un quart au moins du territoire et des habitants des Principautés par des Agents Russes.

Le Prince Bibesco recueille donc le fruit bien amer, d'imprudents engagements, pris comme de bien légères promesses, pour ne pas les caractériser plus gravement. L'esprit du clergé Grec et l'opinion publique dans les Principautés viendront, il faut l'espérer, à son aide; mais, encore une fois, sa situation est grave, et personne ne l'apprécie aujourd'hui mieux que lui-même.

Jusqu'à l'époque de la promulgation du Règlement organique, la Cour de Pétersbourg qui, par ses traités avec la Porte Ottomane, avait cherché à s'assurer à l'égard de l'Eglise grecque un protectorat, qui ressemblât à celui que la France exerçait envers le catholicisme, n'était toutefois intervenue qu'officieusement dans les affaires des Monastères, et encore n'était-ce qu'à la sollicitation des Patriarches; mais le Règlement organique ayant autorisé la Russie à intervenir sur plusieurs points d'administration intérieure, tels que l'établissement de nouveaux impôts, les modifications à la loi fondamentale, l'entrée en fonction des nouveaux hospodars, qui ne peuvent prendre les rênes de l'Administration que de son consentement, elle s'en est bientôt prévalu, pour s'immiscer dans les affaires administratives, et son intervention récente, dans celle des Monastères, aidée, pour ne pas dire justifiée, par les évènements des dix-huit derniers mois, n'a pas d'autre principe, n'a pas d'autre prétexte, n'a pas d'autre fondement.

Je ne terminerai pas ce travail, sans m'empresser de porter à sa connaissance, que des bruits recueillis confidentiellement, auprès des personnes habituellement ici les mieux renseignées, il paraîtrait résulter l'espérance, que le Clergé Grec, comme le gouvernement des Princes, se détermineront à décliner en cette occasion, l'intervention offerte par le Cabinet de Pétersbourg.

On croit que les affaires d'Athènes, et surtout la destitution du Ministre de Russie Katakasi, ne sont pas étrangères à cette résolution.

CMXXIV.

București, 1843, 23 Decemvrie. Billecocq către Guizot, despre administrația lui Bibescu, despre întrevederea sa cu el, despre decorațiunile rusești și cerând pentru el însuși o înaintare în Legiunea de onoare.

(Consulat de Bucarest, 118, 185).

Je veux parfois attendre pour écrire à Votre Excellence, que quelqu'acte émané de l'Administration du Prince Bibesco, ou de lui personnellement, mérite de modifier le ton, peut-être un peu rigide, de la correspondance dont le nouvel hospodar est devenu, depuis son investiture, le sujet principal. Mais c'est toujours infructueusement! Une série d'actes irréfléchis, intempestifs, souvent même inconvenants, continue à lui aliéner, chez ses administrés, toute sympathie, tout prestige, toute popularité. Six canons rapportés par lui de Constantinople, ont fait pendant quelques jours, l'objet de ses préoccupations les plus sérieuses, et après avoir affecté puérilement, en plusieurs occasions, le talent d'artilleur, lui qui n'avait peut-être jamais approché un canon pendant sa vie entière, il a fini par confier à un officier Russe, de passage ici, le commandement des pièces de campagne qui lui ont été offertes en présent par le Sultan.

Une apparition subite du Prince Bibesco à une audience de la Cour suprême de Justice, à Bucharest, est devenue le sujet de paroles emportées et violentes, lancées par lui contre les membres de la Magistrature et contre les Avocats, et le résultat de cet incident, qui a fait ici le plus grand bruit, a été de mettre plus que jamais en lumière, la principale difficulté contre laquelle le Prince Ghika avait eu à lutter, *l'ignorance et la vénalité des juges!* Outre cet inconvénient d'avoir, aussi publiquement proclamé, lui, le rédacteur de l'adresse de l'Assemblée générale de 1842, l'existence toujours plus vivace de cette plaie incurable au corps politique de l'Etat Valaque, il a commis la faute de faire le point de mire de ses attaques, un magistrat nommé par lui depuis quelques jours, et dont tous les antécédents consistent à avoir été, quinze ans, dans les plus bas grades de l'armée Russe, puis favori, puis trésorier du Prince Ghika. Jusques dans des invitations faites pour un bal, donné à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur Nicolas, on a trouvé moyen d'employer, vis-à-vis de l'aristocratie et du public valaque, des formes tellement choquantes et grossières, qu'une circonstance, qui aurait été faite pour ramener au nouvel ordre de choses beaucoup de dissidents, n'a contribué qu'à lui aliéner davantage la grande majorité des boyards. Pour éviter cependant, de confondre les Agents Etrangers, dans ces invitations d'un genre tout à fait extraordinaire, on avait imaginé pour eux, des billets écrits à la main, et rédigés de la manière la plus convenable et la plus polie. Cette exception, bientôt connue du public, a achevé de tout gâter, et l'absence de la plupart des sommités de la société de Bucharest, a laissé de grands vides au bal de la St. Nicolas.

Sentant peut-être la nécessité de redoubler de politesse envers l'Agent de la France, dans des circonstances si peu favorables pour sa propre popularité et pour celle de son gouvernement, le Prince Bibesco m'a fait demander, il y a deux jours, de le recevoir chez moi. Je dois lui rendre la justice de dire ici, qu'il s'est montré tour-à-tour affable, cordial, même expansif, et cherchant à m'entretenir des choses qui pouvaient m'être les plus agréables, il m'a dit, avec un sentiment de satisfaction très apparente et de convenance parfaite, que ses diverses correspondances lui apprenaient que, les conséquences du voyage de la Reine d'Angleterre au Château d'Eu, étaient bien plus grandes qu'on ne pouvait l'imaginer, et qu'il lui était facile de reconnaître notamment, que si, sur le terrain de Constantinople, le traité du 13 Juillet avait laissé encore, entre l'Angleterre et la France, quelques traces de scission

l'entrevue du Château d'Eu avait suffi, pour les faire entièrement disparaître. Aux susceptibilités dont les Valaques s'armaient contre le Prince Ghika, et qu'ils ne craignent pas d'exprimer journellement aujourd'hui, contre le Prince Bibesco, je me plais à répondre, quand il m'est permis de le faire, par ces témoignages publics qu'ils ont jugé parfois à propos de me donner, tous deux, de leur condescendance ou de leurs sympathies. Les Boyards s'empressent alors d'objecter, que cela tient à la fois au sérieux, à la dignité, et aussi, au côté facile de mes relations politiques avec les Hospodars! Pourquoi ne savent-ils pas tous entretenir des rapports, à la fois sérieux et dignes, et par conséquent faciles ?

Deux jours avant la fête de S. M. l'Empereur Nicolas, M. de Daschkoff a reçu l'ordre de remettre, avec un grand cérémonial, à S. A. le Prince Bibesco, la plaque de S-te Anne en brillants. M. de Stirbey, frère du Hospodar, a également reçu, à cette occasion, le grand cordon de l'ordre de St. Stanislas. Je m'empresse de joindre ici une copie de la lettre, par laquelle le Comte de Nesselrode annonçait ces grâces Impériales.

Au milieu de toutes les faveurs qui pleuvent autour de moi, à la suite des évènements des deux dernières années, m'est-il permis, Monsieur le Ministre, de rappeler à Votre Excellence, la demande que j'avais l'honneur de lui adresser le 18 Novembre de l'année dernière, par ma dépêche politique No. 85? Sans parler de la justice qui, après 25 ans de laborieux services, pourrait porter Votre Excellence à m'accorder la grâce de faire un pas, dans l'ordre royal de la Légion d'honneur, ne serait-il pas avantageux à ma situation ici, que les bontés du gouvernement du Roi aidassent bien à entendre, que la bataille gagnée contre le Prince Ghika par tant d'alliés réunis, entre lesquels se partagent aujourd'hui avec profusion les décorations Turques, Russes, Autrichiennes et Prussiennes, n'était cependant ni pour la France, ni pour son représentant dans les Principautés, une bataille perdue?

CMXXV.

Contele de Nesselrode către Domnul Țării-Românești, despre decorațiunile acordate de Impăratul Rusiei, lui și fratelui său Știrbei.

Petersburg, 1843, Decemvrie

(Turquie-Bucarest, II, 1843–44).

La bienveillante réception que S. H. le Sultan a faite à V. A., pendant son séjour à Constantinople, a été pour l'Empereur, mon Auguste Souverain, l'objet d'une véritable satisfaction. S. M. ayant donc voulu profiter du moment de retour de V. A. à Bucharest, pour vous donner, Prince, une preuve de sa bienveillance, Elle vous a nommé chevalier de l'ordre de S-te Anne de 1-e classe, et m'a chargé de vous envoyer la décoration de cet ordre, en diamants. S. M. l'Empereur espère que cette marque d'estime, en vous prouvant à la fois l'intérêt que vous avez su lui inspirer, vous servira d'encouragement pour suivre avec persévérance, la voie que vous avez choisie et dans laquelle vous serez toujours sûr de rencontrer l'approbation et l'appui de la Russie.

En outre, S. M. a pense faire plaisir à V. A., en donnant en même temps à M. Stirbey, les insignes de l'ordre de St. Stanislas de 1-e classe. Par cette distinction, mon auguste maître a daigné reconnaître les services que vous avez été appelés à rendre, tous deux, au pays gouverné par V. A.

Je prie V. A. d'accepter mes félicitations et l'assurance de ma plus haute considération.

CMXXVI.

București, 1843, 26 Decemvrie. Billecocq către Guizot, despre nouele numiri în Adunarea obștească și despre situațiunea lui Bibescu.

(Consulat de Bucarest, 119, 199).

Il vient de se passer à Bucharest un évènement qui, bien plus que tous les faits que j'ai précédemment rapportés, donne la juste mesure de l'autorité et de la faveur dont jouit le nouveau gouvernement, et met dans tout son jour, l'exiguïté du secours moral que le Consul de Russie peut offrir au Chef du pays, dans une circonstance grave.

La nomination du Prince Bibesco et celle de la plupart de ses Ministres laissaient six places de députés vacantes à l'Assemblée générale. Il s'agissait de les remplir, avant la convocation de la prochaine législature. Ces vacances étant toutes du ressort de la 1-e classe de la Boyarie, c'était par la première fraction de la même Assemblée générale extraordinaire, convoquée au 1-a Janvier dernier pour élire le hospodar, qu'elles devaient être débattues et réglées.

Les six députés nommés sont:

MM. le Prince Charles Ghika,
Aléco Ghika,
Constantin Cantacuzène,
Constantin Soutzo,
Jean Ballatchano et
Cretzoulesco.

Ils sortent tous des rangs des ennemis les plus déclarés du Prince actuel et du pouvoir de la Russie. L'un des choix les plus extraordinaires, est surtout celui de M. Cantacuzène, qui n'est autre que le Ministre destitué l'année dernière, par le Général Duhamel; le nommer député à l'Assemblée générale, c'est revenir sur la fameuse adresse de 1842, et sur les décisions prises à cette époque, par le Consul de Russie et par l'envoyé extraordinaire de la Cour Protectrice. On est fort curieux de savoir ici, comment le Cabinet de Pétersbourg envisagera cette levée de boucliers, et on incline à croire, qu'elle pourrait bien devenir l'objet de nouvelles mesures violentes. M. de Daschkoff se montre plus embarrassé que jamais, de sa position, et il faut effectivement avouer, qu'il est fâcheux pour lui, quand il a présenté à sa Cour, la révolution opérée ici par lui, comme la solution de tous les embarras et de toutes les difficultés, de voir surgir tout à coup de pareils résultats; ils sont de nature à tout remettre en question, et à appeler sur lui, vis-à-vis de son Cabinet, une effrayante responsabilité.

Quant au Prince Bibesco personnellement, il faut lui rendre la justice que, depuis quelque temps, peu d'illusions lui restent; monté aujourd'hui au faîte, il découvre partout l'impossibilité d'opérer le bien autour de lui, et je sais par des personnes de sa plus grande intimité que, pour s'excuser à ses propres yeux, d'être si rapidement et si imprudemment venu où il est, il ne cesse de rappeler à ses amis les plus familiers que, choisi pour frapper le Prince Ghika, il avait dû opter entre le trône et les persécutions du Prince déchu, qui, triomphant, l'aurait réduit à la misère, et malgré sa situation toujours plus difficile, il est forcé de s'applaudir encore du parti qu'il a pris. Quant à se bercer de la pensée qu'il le fera tourner au profit de la nationalité et de la prospérité des Valaques, de pareils rêves lui sont enlevés à jamais, et il n'a pas même fallu le grave incident que je viens de rapporter, pour lui ôter à ce sujet toute foi, tout espoir.

CMXXVII.

Billecocq către Guizot, despre ultimele alegeri, despre atitudinea lui Daşkof şi despre memoriul lui Claude Coulin, cerând o recompensă naţională. București, 1844, 10 Ianuarie.

(Consulat de Bucarest, 120, 5).

Les grands Boyards se montrent tout glorieux, de la victoire remportée par eux, lors des élections dernières, et bien qu'ils puissent payer au prix de vives représailles, leur inconstance et leur versatilité, ils disent tout haut, que leur principal but sera rempli, s'ils peuvent ainsi, après six mois du règne du Prince Bibesco, bien faire comprendre aux Cabinets Européens, que la chute du Prince Ghika et la nomination de son successeur, n'étaient que les fruits d'intrigues, *dont la Boyarie était l'âme*, et dont elle ne perdra jamais la science et le secret. On a, effectivement, vu, dans cette circonstance, ces mêmes familles Ghika et Philipesco, dont les haines mutuelles ont ouvert, il y a un an, le chemin du trône hospodarial au Boyard Bibesco, se réunir, cette fois, pour assurer l'élection qui pouvait être la plus désagréable et la plus hostile au Prince actuel, celle de M. Constantin Cantacuzène. Non contents de ce résultat, les principaux membres de ces deux familles, se sont rendus cette semaine, dans le district de Plojesti, pour assurer, aussi parmi les Boyards de la 2-e classe, une élection contraire aux intérêts du gouvernement, et ils l'ont pleinement emportée. Leur candidat était un M. Cocoresco, ancien administrateur du District de Plojesti, neveu de M. Constantin Cantacuzène, et quoiqu'il soit généralement connu pour un homme grossier, ignorant et incapable, on a profité de la circonstance de son élection, qui coïncidait précisément avec le jour anniversaire de celle du hospodar, pour lui faire une ovation, dans le genre de celle accordée au Prince Bibesco au sein de l'Assemblée générale extraordinaire, à la Métropole, et lui accorder un triomphe, dont le but n'était qu'un jeu fort inconvenant, et le fond une parodie misérable.

Tous ces faits, venus immédiatement à la connaissance du Prince et du Consul général de Russie, les ont naturellement mécontentés au plus haut degré, et on assure qu'un rapport fulminant a été aussitôt adressé par M. de Daschkoff à sa Cour. Les Boyards, loin d'être effrayés de la colère du Consul Russe, s'en réjouissent, en disant qu'il leur servira ainsi, à mieux constater encore leur changement de front, dont il doit lui-même, ajoutent-ils, s'attribuer une bonne part, à raison de ce que ses formes arrogantes ont déjà valu d'ennemis au parti du Prince Bibesco.

M. de Daschkoff se prépare à partir pour Iassi, où l'appelle la convocation très prochaine de la législature, qui doit procéder à l'élection d'un Métropolitain. La disgrâce de M. Katakazi, qui avait arrêté un moment l'expression habituellement assez vive, du mépris du Consul Russe pour les Boyards, se perd déjà dans sa mémoire, comme un fait éloigné, et il fait de nouveau entendre, contre les grands Boyards de la Moldavie et en présence des Boyards Valaques qu'il veut intimider, le langage le plus menaçant. Ceux-ci, qui se souviennent de tous les récits médisants qui se sont attachés à son dernier séjour à Iassi, sourient de ses emportements, et le *Nichan*, ridiculement riche de diamants, qu'il a au cou, dans les réceptions solennelles où il lance ses remontrances, ajoute encore à l'explosion de la verve caustique et mordante de ses auditeurs.

Un français dont M. le Baron de Bois le Comte a parlé avantageusement dans ses notices sur les Principautés du Danube, M. Claude Coulin, Chef au Secrétariat d'Etat à Bucharest, vient de remettre au Prince Bibesco un mémoire, dans lequel il établit les droits que ses travaux, ininterrompus pendant plus de vingt années, qu'il a consacrées à la Valachie, lui donnent à obtenir une récompense nationale, avant de rentrer en France, où l'appellent les intérêts de l'éducation de nombreux enfants. M.

Coulin étant toujours resté en dehors de toute intrigue, et ne s'étant voué ici qu'à des occupations laborieuses et méritoires, je me réserve, dans l'occasion, de lui prêter assistance, afin de prouver au gouvernement valaque, que la protection du Pavillon suivra toujours un français, (fût-il au service du Hospodar), sur le terrain honorable, où M. Coulin a su choisir exclusivement sa place. Je m'empresse de joindre ici le mémoire de M. Coulin, comme une pièce qui peut ajouter à l'intérêt de la correspondance que j'ai l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence.

CMXXVIII.

București, 1844, Ianuarie.

Memoriul lui Claude Coulin asupra serviciilor ce a adus țării, timp de 22 de ani, și cerând o răsplată.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

En l'année 1821, lors des troubles qui éclatèrent dans cette Principauté, je suivis à Cronstadt, en Transylvanie, les Boyards qui allèrent y chercher un refuge. Le plus grand nombre d'entr'eux, affligés des maux qui pesaient sur leur malheureuse patrie, tournèrent leurs regards suppliants vers la Cour protectrice. Les abus qui s'étaient introduits dans l'administration des derniers Princes fanariotes, la facilité avec laquelle une poignée d'aventuriers s'étaient rendus maitres des deux Principautés, furent l'objet de leurs respectueuses représentations. La Cour Impériale de Russie, dont la sollicitude veille constamment à tout ce qui peut contribuer au bien-être et à la prospérité des deux Provinces, accueillit favorablement leur démarche, et le Consulat général ouvrit bientôt des relations bienveillantes avec eux. Aviser aux moyens de réprimer les abus et de prévenir le retour des désordres, auxquels le pays était en proie, fut constamment l'objet de ces relations, et pendant l'espace de sept années, je me trouvai seul chargé du travail. Correspondance, suppliques, notices, renseignements, mémoires, tout fût confié à ma rédaction, et toutes les fois que les boyards eurent recours à mes services, dans un intérêt public, je m'empressai de leur prêter mon concours, au détriment même des seules ressources que pouvaient m'offrir, les leçons de français que je donnais à cette époque. Ces travaux n'ont jamais été suffisamment appréciés en Valachie; cependant, l'on peut dire que c'est de Cronstadt que sont émanées les premières idées, de tout ce qui s'est fait par la suite de bien dans le pays. Pour en être convaincu, il suffit de jeter un coup d'œil sur tout ce qui est en Valachie, et de comparer aux vœux émis, dans les volumineux écrits qui furent rédigés à cette époque, parmi lesquels je me bornerai à citer, celui de voir le pays administré par des Princes indigènes, choisis par voie d'élection. J'en appelle sous ce rapport, au témoignage de MM. Georges Philipesco, Alexandre Philipesco, Alexandre Villara, Emmanuel Baliano et autres. Il ne m'a jamais été tenu aucun compte de tant de veilles.

En 1828, au moment où les armées Impériales passèrent le Pruth, je me hâtai de rentrer en Valachie.

Bientôt M. le Conseiller privé de Daschkoff arriva à Bucharest; il chercha à remplir, par de nouveaux renseignements, ce que ceux fournis de Cronstadt, pouvaient avoir d'incomplet ou de défectueux; c'est encore à mes services que l'on eut recours, pour mettre en français, ou rectifier, toutes les données qui furent fournies à S. E. J'en appelle au témoignage de MM. Alexandre Villara et Barbo Stirbey. Ces travaux furent encore gratuits.

En 1830, le Général Kisseleff s'empressa d'activer les travaux du comité chargé de la rédaction du Règlement organique; pendant près d'une année, je m'occupai, nuits et jours, soit de la traduction, soi de la rédaction de ce travail. Je puis dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que le Règlement organique a été pour le moins, transcrit dix fois de ma main, par suite des corrections, des modifications qu'on y apportait journellement, et l'on n'aura pas oublié que, pour le simple travail matériel des copistes, chacun des exemplaires de ce Règlement a été payé cent ducats; en conséquence, abstraction faite de la contention d'esprit qu'exigent ou la traduction, ou la rédaction, mon travail aurait pour le moins coûté Mille ducats au Gouvernement. Je m'en suis acquitté, en négligeant mes propres intérêts, me vouant exclusivement à une œuvre, destinée à assurer pour l'avenir le le bien-être et la prospérité du pays. J'en appelle au témoignage de MM. Barbo Stirbey, Etienne Golesco et Siméon Marcovitz; le guvernement local n'a jamais pris en considération ce travail.

Enfin en 1831, je fus placé au Secrétariat d'Etat, à la tête de la section des affaires des sujets étrangers, avec le traitement de Mille piastres par mois. Quelles étaient les attributions de mon service? La correspondance avec les Consulats, pour tout ce qui est relatif aux intérêts de leurs sujets ou de leurs protégés. Cependant je me trouvai chargé, en dehors de mes attributions, de tout qui est du ressort de la haute administration, affaires de l'intérieur, confirmations judiciaires, finances, affaires Ecclésiastiques, résumés des pétitions, qui s'élevaient annuellement de vingt à vingt-cinq mille, projets de loi, discours d'ouverture des sessions, adresse de l'Assemblée générale, comptes-rendus, rapports, aperçus historiques, censure, &-a. Je devais me mettre à l'œuvre tous le jours, sans même en excepter les solennités de Pâques et de Noël, de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et de sept heures du soir, jusqu'à une heure après minuit. Ma santé en fut tellement altérée, que je me serais vu contraint de me retirer, si ces efforts eussent dû continuer six mois encore; il n'y avait pas de force humaine qui pût y résister. On en eût bientôt la preuve, lorsqu'à l'avènement du Prince Alexandre Ghika, la plupart de ces travaux passèrent à la section Valaque; l'on ne tarda pas à sentir la nécessité d'augmenter le personnel du secrétariat d'Etat, et l'état des dépenses de ce département, qui ne s'élevait lorsque j'étais chargé de tous les travaux, qu'à 14.180 piastres ½ par mois, s'éleva à 26.951 piastres ½. C'est donc une économie de 12.771 piastres par mois, ou 153.252 piastres par an, que mes efforts ont valu au trésor, ce qui pour l'espace de quatre années, a produit en faveur de la Vestiarie une épargne de 613.008 piastres. Que si l'on voulait objecter que, sous l'administration du Prince Ghika, il y avait luxe dans le personnel du Secrétariat d'Etat, il serait facile de prouver le contraire, en observant qu'aujourd'hui, où on est entré dans le système de la plus sévère économie, et bien qu'on ait retiré du secrétariat d'Etat plus de la moitié de ses attributions, et spécialement celles qui prenaient le plus de temps, l'état des dépenses de ce département s'élève encore à 23.860 piastres. Ainsi, à la faveur de 1.000 piastres par mois, j'ai à moi seul, soutenu des travaux, pour lesquels on a payé mensuellement 12.771 piastres, et l'on ne doit pas perdre de vue, que c'était alors une époque de transition, de régénération, qu'il ne s'agissait de rien moins, que de tout démolir pour tout réédifier, que par conséquent les travaux étaient plus nombreux, que lorsque les affaires passèrent à la section Valaque, puisqu'il fallait tracer à chacun la marche à suivre, dans un ordre de choses jusqu'alors inconnu; qu'on juge par là des efforts que j'ai dû déployer. J'en appelle au témoignage de M. Barbo Stirbey.

Il est vrai que quelques gratifications m'ont été allouées, mais le montant de ces gratifications s'élève à peine, pour le laps de douze années, à 1.200 ducats, ce qui revient à 100 ducats par an, qui m'ont à peine suffi pour couvrir le déficit, que la modicité de mon traitement laissait à découvert, dans les charges que m'im-

pose une nombreuse famille, et d'ailleurs, que l'on compare ces gratifications, à celles qui ont été allouées à tant d'autres, et l'on verra facilement, que je n'ai pas été avantagé.

Pendant les quatre années de l'administration provisoire, et lors de la mise à exécution du Règlement organique, l'on s'aperçut bientôt des lacunes que présentaient, dans leur application, les différentes dispositions de cette loi; en conséquence, dans tout le cours de ces quatre années, l'on s'appliqua à retrancher, à ajouter à ces dispositions, à en modifier les différentes parties, de manière que cette œuvre devint bientôt un cahos inextricable. On sentit donc la nécessité de procéder à une refonte de ce travail, afin d'en coordonner toutes les parties. M. Georges Bibesco, aujourd'hui Prince régnant, et moi, en fûmes chargés. Ce travail terminé, il fallut procéder à une révision avec les autorités compétentes, car on ne pouvait accepter un travail, fait dans l'intérieur du Cabinet, et le promulguer comme loi fondamentale, et le Prince Ghika me chargea de procéder à cette révision, d'abord auprès du Consulat général de Russie, ensuite avec les membres de la commission, nommée à cette fin par l'Assemblée générale. Cette révision demandait les soins les plus assidus, il fallait compulser d'immenses dossiers, fouiller dans les Archives de l'Assemblée générale, justifier de tous les changements qui avaient été opérés. Ce fût là, une tâche, et je puis le dire, cette tâche était pour le moins aussi laborieuse, que celle de la refonte elle-même. J'en appelle au témoignage de M. Dendrino, délégué du Consulat général de Russie, et à celui de MM. Etienne Ballatchano, Alexandre Ghika, l'ex-Vestiar, Emmanuel Baliano, Jean Campiniano et Jean Rossetti, membres de la commission de l'Assemblée générale. Ces deux révisions terminées, il fallut suivre la première copie de cet immense travail, en collationner toutes le parties, chapitre par chapitre, article par article, paragraphe par paragraphe, mot par mot. Ces différents travaux m'occupèrent pendant plus d'une année, indépendamment de mes occupations courantes au secrétariat d'Etat. Ce fut en vain que la commission me recommanda par un rapport au gouvernement, les incidents survenus en 1837 au sein de l'Assemblée générale, ne permirent pas de s'occuper de cet objet, et un travail aussi pénible, les veilles de plus d'une année, restèrent encore sans remunération.

Il y a plus, l'Assemblée générale de l'année 1883 avait voté une somme de 10.000 ducats, pour être répartie entre tous les étrangers, qui avaient plus ou moins coopéré à la rédaction ou à la mise à exécution du Règlement organique; et tandis que des sommes de deux, de trois mille ducats, ont été largement assignées à des individus qui ne connaissaient de cette loi que le nom, je fus excepté de cette distribution, bien que ma qualité d'étranger m'y donnât particulièrement des droits.

Je viens de parcourir rapidement les vingt-deux années de ma vie, que j'ai consacrées aux travaux relatifs à l'amélioration de l'administration et de la législation en Valachie. On aura pu voir, avec quel désintéressement, qu'elle assiduité et quel zèle, je m'y suis voué. Toutes les classes de la société en ont retiré des avantages : le cultivateur a été allégé dans ses charges, le propriétaire a vu décupler ses revenues, le commerçant a trouvé plus de sécurité dans ses spéculations, le fonctionnaire plus de stabilité dans sa carrière, plus de garantie pour la rémunération de ses services; chacun a pu obtenir des avancements, des récompenses honorifiques; moi seul, en ma qualité d'étranger, n'ai pu améliorer ma position sociale, car la Valachie présente parmi tous les pays de l'Europe civilisée, l'étonnant spectacle d'un pays, où rien ne saurait ouvrir à un étranger, une carrière, pas même un accès dans les rangs les plus infimes de la hiérarchie nobiliaire. Aujourd'hui, sexagénaire affaibli par l'âge, épuisé de fatigues et de travaux, sans fortune, ne trouvant pas même dans les traitements qui me sont alloués, des moyens suffisants pour subvenir au charges d'une nombreuse famille, dans un pays où les besoins

sont beaucoup plus nombreux que partout ailleurs, et où, par conséquent, les dépenses doivent être calculées sur une plus grande échelle, et comme étranger, n'ayant pas même l'espoir de léguer à mes enfants une position quelconque, car les préjugés du pays impriment à la qualité d'étranger comme un stigmate indélébile, que l'opinion reproche encore après plusieurs générations d'une résidence constante, et quels qu'aient été d'ailleurs les services rendus. Je me vois donc exposé à aller peut-être ailleurs, implorer le pain de la pitié, ou à ne laisser d'autre expectative à mes enfants. Ceux-ci m'imposent donc l'obligation de les conduire, sans plus de délai, dans leur patrie, afin de leur procureur un position assurée. Je ne saurais, sans compromettre leur avenir, prolonger mon séjour en Valachie, au-delà du printemps prochain. Serait-ce trop prétendre que d'oser espérer, que tant de veilles, tant de travaux non rémunérés, seront enfin pris en considération, et que le gouvernement Valaque daignera, dans sa justice, faire en ma faveur, une léger sacrifice qui put me mettre au-dessus du besoin, par le don d'une faible partie des avantages que j'ai pu procurer au trésor, en m'exposant à succomber sous les efforts et sous les veilles.

CMXXIX.

Duclos către Billecocq, despre situaţiunea din Moldova.

Iaşi, 1844, 11 Ianuarie.

(Turquie, Bucarest, II, 1843—1844).

La Moldavie est sans Ministre de l'Intérieur, depuis huit jours. M. le Besadé N. Soutzo, qui l'était provisoirement, s'en est démis, à la suite d'un pamphlet trouvé sur son bureau, sur celui du Prince, du Consul de Russie, du Grand Logothète de la Justice. C'est le Directeur de ce département qui en tient le portefeuille, qu'il conservera jusqu'à l'arrivée de M. de Daschkoff.

L'opposition est devenue si générale, si unanime, si fort animée contre le Prince, qu'il sera bien difficile à S. A. de conserver le titre de Hospodar, seule chose qui lui reste de cette dignité, dont il a perdu tout le pouvoir. Ses ordres sont méconnus et n'obtiennent aucun effet. Tout cela donne beaucoup d'occupation à M. de Kotzebue.

On dit qu'il se passe à Bucharest des évènements très graves, qui tendent au même but que ceux d'ici.

CMXXX.

Raportul No. 31 al Consiliului de administraţie extraordinar, asupra cererii lui Claude Coulin.

Bucureşti, 1844, 12 Ianuarie.

(Turquie, Bucarest, II, 1843—1844).

Conformément à l'apostille que vous avez bien voulu placer, sur la supplique No. 5560, que Monsieur Claude Coulin a présentée à Votre Altesse, le Conseil a pris en mure considération, l'exposé que le pétitionnaire y fait, des services qu'il a rendus pendant le cours de 22 années consécutives, et comme simple particulier jusqu'en 1851, et comme employé du gouvernement, depuis cette époque jusqu'à ce jour, services qui ont valu de grands avantages au pays. Le pétitionnaire fait un appel à la générosité du gouvernement, sur une faible partie des économies que ses efforts et ses veilles ont valu au trésor, vu que, d'un côté le traitement qui lui est

alloué aujourd'hui, ne saurait lui suffire pour couvrir les dépenses que nécessite sa nombreuse famille ; que d'un autre, son âge avancé et les devoirs qu'il a à remplir envers ses enfants, qui en leur qualité d'étrangers ne peuvent espérer aucune position stable dans le pays, ne lui permettent plus de prolonger son séjour en Valachie au delà du printemps prochain, époque à laquelle il se propose de rentrer dans sa patrie, pour procurer à ses enfants une carrière assurée. Votre Altesse désire connaître l'opinion du Conseil, sur le contenu de la supplique sus-mentionnée.

Le Conseil reconnait la justesse des motifs que le pétitionnaire expose, pour ce qui a rapport à son départ, ainsi que de ceux, sur lesquels il base sa réclamation, relativement à l'appel qu'il fait à la générosité du gouvernement.

Les membres du Conseil connaissent et apprécient les travaux dont Monsieur Claude Coulin s'est acquitté, et les services qu'il a rendus au pays, depuis l'année 1821 jusqu'à ce jour, et qui lui ont acquis le droit de mériter que sa demande soit favorablement accueillie, tant pour ce qui est relatif à une récompense, accordée une fois pour toutes, que pour ce qui a rapport à la pension, à laquelle les fonctions publiques qu'il a remplis pendant treize années, lui donnent des droits.

L'opinion du Conseil est que, pour ce qui concerne les droits du pétitionnaire à une pension, il soit procédé conformément aux dispositions des articles 24 et 29 de la loi sur les pensions, et pour ce qui est du secours qu'il réclame, le conseil le recommande à la haute générosité et bienveillance de Votre Altesse.

Tel est, Prince, l'opinion du Conseil, qu'il soumet à Votre Altesse conformément à ses ordres.

Signé : Georges Philipesco,
Barbo Stirbey,
Emmanuel Baliano,
Constantin Ghika,
Alexandre Villara,
Emmanuel Floresco,
Jean Philipesco.

CMXXXI.

București, 1844, 16 Ianuarie.

Billecocq către Guizot, despre situațiunea din Moldova și misiunea lui Dașkof.

(Consulat de Bucarest, 121, 5 bis).

M. de Daschkoff part demain pour la Moldavie. L'élection d'un Métropolitain n'est plus le seul intérêt qui l'y conduise ; les dernières nouvelles de Jassi annoncent, que le pouvoir du Prince Stourdza est tellement ébranlé, par l'opposition toujours croissante qui se manifeste contre lui, de la part des Boyards, que le Prince Nicolas Soutzo, nommé par lui Ministre de l'Intérieur, a dû céder à l'orage et se démettre immédiatement de ses fonctions, en présence des menaces qui se sont fait entendre aussi contre lui, au sujet de sa nomination. Les affaires Moldaves, en un mot, Monsieur le Ministre, m'auraient paru assez intéressantes, pour que je me transportasse à Jassi ; mais, tenant compte des immenses embarras qui pèsent, dans l'une et dans l'autre Principauté, sur le représentant de la Puissance Protectrice, je n'ai pas voulu, par mon arrivée subite à Jassi, ajouter aux complications que lui donne déjà, le grand nombre de spectateurs qui l'observent. Il a fallu que les évènements de la Moldavie fussent bien pressants, pour que M. de Daschkoff se résolût à quitter le Prince Bibesco, au milieu des difficultés de sa situation

présente, et à la veille de l'ouverture de l'Assemblée générale à Bucharest; mais, telle est à Jassi la défaveur qui entoure M. de Kotzebue, que le Cabinet de Pétersbourg a senti que cet Agent n'était pas de force à dominer les circonstances actuelles, et M. de Daschkoff a reçu l'ordre d'aller à son secours.

Quelques jours avant le fixation du départ de M. de Daschkoff pour la Moldavie, un nouvel embarras a été tout à coup suscité au gouvernement du Prince Bibesco. On s'occupait au grand Divan de l'affaire des Bulgares, compromis dans les derniers évènements d'Ibraïla, lorsqu'un des principaux Magistrats, le grand Boyard Chrysoscoléo, beau-père du Consul général de Grèce, interrompt brusquement la lecture du greffier par ces paroles: „C'est l'Empereur Nicolas qui a tout fait, c'est à lui à tout débrouiller".

Cette bizarre sortie, accompagnée d'autres expressions, tout aussi peu dignes du lieu où elles étaient prononcées, a été immédiatement rapportée au Prince et à M. de Daschkoff, qui ont fait entendre des menaces d'enquête, de mise en jugement; toutefois lorsqu'il s'est agi de recueillir parmi les grands Boyards, des témoignages contraires à M. Chrysoscoléo, on a rencontré une opposition tellement visible contre le Prince et contre le Consulat de Russie, qu'il a été à peu près impossible de persévérer dans les mesures de rigueur, qu'on voulait d'abord adopter.

L'affaire en est là; j'aurai soin de faire connaître à Votre Excellence, l'issue qu'elle aura.

Au moment de terminer cette dépêche, je reçois de M. Duclos, sur la situation des choses en Moldavie, une lettre qui vient tellement à l'appui de ce que nous croyons déjà savoir des affaires de Iassi, que je m'empresse d'en joindre ici copie.

CMXXXII.

Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării și despre numirile lui C. Cantacuzino și a lui Chrisoscoleu.

București, 1844, 5 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 122, 28).

L'Assemblée générale est réunie depuis quelques jours. Il a suffi des quatre ou cinq premières séances, pour faire juger des dispositions hostiles de la majorité contre le Prince et contre son Gouvernement. 26 députés sur 42, n'ont pas cessé de voter ensemble, contre le Ministère du Hospodar, dans toutes les questions préliminaires, et tout porte à croire, que le premier de ces chiffres va s'accroitre. Le système qui a porté à la députation M. Constantin Cantacuzène, système que j'ai développé dans mes précédentes dépêches, continue à prévaloir, au point qu'au mépris de l'adresse de 1842, qui faisait peser sur ce Ministre, destitué ensuite par le général Duhamel, tout le poids des dilapidations reprochées aux principaux conseillers du Prince Ghika, M. Constantin Cantacuzène vient d'être nommé par l'Assemblée générale, membre de la Commission financière. La faveur de l'Assemblée générale s'est aussi portée sur le Boyard dont je rapportais, par ma précédente dépêche, les paroles inconvenantes au sein du grand Divan, et pour se montrer fidèles, sans doute, au même principe qui avait porté M. Constantin Cantacuzène à la commission financière, les Boyards ont appelé M. Chrysoscoléo à faire partie de la Commission judiciaire. Cette circonstance, et l'intervention de quelques grands Boyards, n'ont pas tardé, ainsi que je le prévoyais dernièrement, à faire rentrer en grâce M. Chrysoscoléo, et dans une entrevue sollicitée, il y a deux jours, par ce Magistrat, le Prince lui a publiquement pardonné. Le Consul général de Grèce, gendre de M. Chrysoscoléo, a dû être, et a effectivement été, d'autant plus embarrassé de la sortie que son beau-père s'était permise, dans l'affaire des Bulgares d'Ibraïla,

que c'était précisément à leurs coupables menées, que M. Chrysoscoléo avait dû, 18 mois auparavant, sa nomination au grand Divan. Afin d'éviter à Votre Excellence de plus longs détails à ce sujet, je la prierai de vouloir bien se faire représenter ma dépêche politique No. 92, qui expliquera, mieux que tout ce que je pourrais dire ici, le fond de toute cette affaire.

Au milieu des reproches qu'on ne cesse d'adresser au nouvel hospodar et à son administration, figurent, en première ligne, les faits les plus arbitraires; outre quatre ou cinq procès, jugés en dernier ressort et qu'il a admis à révision, pour en faire surgir des arrêts, entièrement contraires à ceux qui avaient été rendus précédemment. Un fait qui vient de se passer, a achevé de mettre au grand jour, son goût prononcé pour les mesures violentes et exceptionnelles. Un pomochnik ou employé de l'ordre le plus inférieur, vient d'être, tout à coup, envoyé par lui aux galères, sans jugement, pour avoir détourné quelques deniers publics, et son despotisme ose ainsi s'apesantir, sur un pauvre commis Valaque, dans un pays où il fait d'un Grec fripon son Ministre de la Justice, et où, à la face du monde entier, l'assassin bulgare d'un officier de la milice nationale à Ibraïla, a échappé, par un tour de *passe-passe*, à l'action de la Justice.

Nous sommes sans nouvelles de Iassi, et si ce silence se prolonge encore quelques jours, nul doute que ce ne soit par M. de Daschkoff lui-même, que nous apprenions ici, l'état des affaires Moldaves, car on attend très incessamment son retour.

CMXXXIII.

București, 1844, 17 Fevruarie.

Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării în chestiunea minelor concedate unei societăți rusești.

(Consulat de Bucarest, 123, 29 bis).

L'Assemblée générale continue ses travaux et les concentre, jusqu'à présent, dans le cercle des questions qui touchent à des intérêts locaux. Déjà, sur ces questions, il est si facile de juger l'ordre régulier et compact que l'opposition observe dans ses rangs, que le gouvernement du Prince paraît ne plus songer même, à présenter le projet de loi, destiné à indemniser le Hospodar des dépenses énormes qu'il passe pour avoir faites, pendant son séjour à Constantinople; à cet égard, le Prince Bibesco doit être effectivement d'autant plus embarrassé que, premièrement, en sa qualité de rédacteur de l'adresse de l'Assemblée de 1842, il a dépeint le pays comme affaissé *(engenoukiat)* sous le poids des charges qui l'oppressent, et qu'en second lieu, il ne peut pas non plus se dissimuler, que l'un de ses premiers titres à devenir le Prince d'un pays, *représenté par lui, comme si appauvri*, est, incontestablement, l'avantage qu'il avait d'être le plus riche parmi tous les Boyards de la Valachie; il est donc possible et probable que, placé aujourd'hui dans ces conditions, il s'abstienne de demander au pays Valaque, *qui d'ailleurs la lui refuserait sans aucun doute*, l'indemnisation de 3.000.000 de piastres, dont on avait parlé, et, en pareil cas, cette conduite devra fermer la bouche à ses ennemis, et lui acquérir même des partisans et des admirateurs.

Au milieu des questions d'intérêt local, soumises en dernier lieu à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire, il s'en est présenté une, qui n'est pas sans importance et qui, à ce titre, n'a pas été non plus sans retentissement. Le Conseil administratif extraordinaire ou Conseil Princier, composé non seulement du Ministère, mais aussi du Métropolitain, des Evêques et de quelques-uns des principaux Boyards, a accordé à une compagnie Russe, dont les fondés de pouvoirs sont arrivés dans

le pays valaque peu de temps après l'avènement du Prince Bibesco, un privilège pour l'exploitation générale des mines, de tout métal ou minéral. Cette compagnie s'appuyant de ce privilège, a fait circuler depuis quelques jours, un imprimé qu'on distribue dans les maisons des Boyards et qui, laissant en blanc, les noms de celui ou de ceux qui veulent le signer, renferme, en langue valaque et en langue russe, les conditions d'un contrat à passer entre tout propriétaire et la compagnie Russe, pour l'exploitation de tout terrain en Valachie. Je joins ici la traduction de cet imprimé, dont j'ai pu me procurer un exemplaire. J'y ajoute la traduction des deux articles du Règlement organique, qui y sont cités. Le pays Valaque tout entier, s'exténue en voyant qu'une détermination aussi grave avait été prise, *et en faveur d'une compagnie Russe*, sans que l'Assemblée générale fût même prévenue; aussi il a suffi que ce fait fut articulé, sous la forme anecdotique la plus simple, dans l'une des dernières séances, pour que l'Assemblée ait été unanime, sur la question de savoir s'il convenait d'adresser à cet égard une admonition au Ministère du Prince. Le Ministère a voulu l'éviter, en s'empressant de reconnaître qu'il y avait là un certain tort de légèreté et d'oubli, mais cette excuse présentée par le Ministre de l'Intérieur, frère du Prince, et soutenue par un orateur du gouvernement, n'a pas empêché qu'une représentation n'ait été adresée à S. A., et, quoiqu'il arrive, elle n'en conservera pas moins, au milieu des circonstances présentes, le caractère d'une admonestation toute nationale et toute patriotique. Les évènements des deux dernières années, les développements qu'ils ont trouvés, dans certains actes attribuées aux tendances du Prince Bibesco, et, notamment, dans la fameuse affaire des Monastères, ont, effectivement, attaché, Monsieur le Ministre, à l'ingérence du Consulat de Russie dans les Principautés, un tel caractère d'intrigue, qu'aujourd'hui même, sous le prétexte d'y trouver de l'or, un Russe ne peut plus, dans quelque coin que ce soit, de la Principauté de Valachie ou de Moldavie, gratter la terre à la superficie, sans que, dans les deux pays, chacun ne prenne, non seulement l'éveil, mais n'en conçoive aussi les plus vives alarmes.

CMXXXIV.

Adresa Adunării către Domn în afacerea minelor (1).

Bucureşti, 1844, 6/18 Fevruarie.

(Turquie-Bucarest, II, 1843—44).

Les articles 178 et 179 du Règlement organique expliquent, ainsi que l'article 64, les droits des possesseurs des terres où se trouveraient des mines; ces propriétaires peuvent, par suite de ces droits, basés sur les principes inamovibles de la raison et de la justice, agir de leur plein gré, pour l'exploitation ou l'affermage de ces mines, en se soumettant toutefois à l'obligation, de consacrer au trésor public la dixième partie du gain provenant, après la liquidation, des dépenses réelles.

Considérant, d'une part, le droit des propriétaires, exprimé dans le principe de ces dispositions législatives, et désirant voir de l'autre, leur mise à exécution dans l'intérêt de ces mêmes propriétaires, en faveur desquels la loi s'exprime dans les deux articles ci-dessus mentionnés, l'Assemblée générale n'attendait qu'une proposition de la part du gouvernement, c'est-à-dire d'être appelée à soumettre ses calculs et ses réflexions, lorsque celle-ci sera témoin du refus de quelques propriétaires, à fournir les moyens nécessaires pour l'exploitation des mines découvertes dans leurs terres, ou bien, de ne pas même vouloir les affermer à d'autres.

---

(1) V. *Analele parlamentare*, XIII, 394.

Mais comme avant la mise en œuvre d'une telle entreprise, basée sur les découvertes et sur les formalités prescrites, il a été distribué, contre toute attente, à plusieurs personnes, des exemplaires imprimés qui, considérés même sous un point de vue préparatoire à l'entreprise sus-mentionnée, n'en revêt pas moins un caractère de contrat, vu qu'ils parlent de la permission donnée à une Compagnie, d'exploiter les mines qu'elle découvrirait, en vertu du procès-verbal du Conseil administratif en date du 19 Octobre 1843, et sactionné par office de V. A. sub No. 2653, de cette année, à la suite du rapport fait par le département de l'Intérieur.

Vu le contenu des dits exemplaires, non conforme à l'esprit des deux articles du Règlement organique, bien que le Conseil administratif les ait pris pour base, ils ont fait naître une inquiétude sensible chez les propriétaires, craignant que cette Compagnie, si portée à une telle entreprise, et confiante dans le pouvoir que lui donne le dit office, ne veuille dorénavant prêter l'oreille à aucune proposition quelque juste et légale qu'elle soit, une fois que le délai de 18 mois, donné pour les recherches, sera expiré.

Vu que, dans leur teneur il existe un esprit tellement contraire aux dispositions de la loi, par leur éloignement du principe légal, et qu'ils peuvent néanmoins acquérir force de loi à l'expiration du dit délai, commençant du jour désigné dans les exemplaires, dans la supposition que les formes prescrites auraient été observées, tandis que, au contraire, chaque propriétaire est libre de conclure des engagements conformes à sa volonté et à ses intérêts.

L'Assemblée générale prie humblement V. A. de vouloir bien prendre en considération les articles susdits, et délivrer en conséquence un ordre, par lequel l'office que V. A. a bien voulu promulguer, pour sanctionner le procès-verbal du Conseil administratif, demeure sans effet, afin que les propriétaires puissent jouir du droit que le Règlement organique leur a consacré.

CMXXXV.

București, 1844, Fevruarie. Contractul propus spre iscălire de compania rusească, pentru exploatarea terenurilor din Țara-Românească.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Les soussignés certifient par le présent contrat que, conformément aux articles 178 et 179 du Règlement organique, et en vertu de l'autorisation donnée par confirmation de S. A. le Prince Georges Démétrius Bibesco, du rapport du Conseil administratif extraordinaire en date du 21 Octobre 1843, sub No. 653, ils donnent le droit à la Compagnie constituée pour la découverte des couches et des filets d'or et d'autres métaux, et qu'elle peut se livrer à leur recherche, sur le territoire de toutes les propriétés appartenant à . . . . . de la Principauté de Valachie. Dans le cas où elle découvrirait un des métaux ou minéraux énoncés ci-dessus, elle pourra poursuivre ses travaux pour leur exploitation, en donnant la prime légale d'un dixième, fixée par le Règlement au profit du propriétaire . . . . . et une part pareille, au profit de l'Etat, sur tout le gain que fera le dite Compagnie, déduction faite de ses dépenses, conformément au contenu des articles cités plus haut; . . . . . désignons aussi de la part de . . . . . pour plus grande sûreté dans le profit, un fondé de pouvoirs ad-hoc, qui sera présent, lorsque la Compagnie commencera ses opérations d'exploitation des métaux et des minéraux, aux conditions suivantes:

1°. Les fondés de pouvoirs de la dite Compagnie, ou leur délégués seulement, pourront sans aucun empêchement se livrer à la recherche des veines et

couches d'or, ou des autres métaux, dans les montagnes ou dans les plaines, et aux bords des rivières sur les propriétés de . . . . . en suivant le cours des fleuves, et sans causer de dommages aux moulins et autres bâtisses, sises sur ces terres ou aux environs, ni apporter le moindre dégât ou dommage, aux habitants, aux guérets on aux vergers, pour lesquels dommages, la Compagnie est responsable. Lorsqu'elle aura rencontré un de ces métaux, elle pourra suivre ses travaux, sur toute l'étendue de ces veines ou couches, et dans le cas où elle trouverait des veines ou couches sur un terrain occupé par les habitations, la Compagnie en aviserait notre fondé de pouvoir M. , ... pour qu'il lui facilite, autant que possible, l'accord des indemnités convenables qu'elle devra faire.

2°. Les délégués de la Compagnie peuvent aussi, s'ils le jugent à propos, construire sur les lieux et à leurs frais une fabrique pour le lavage de l'or, et les bâtisses nécessaires pour y loger; à la condition cependant, qu'à leur sortie et après avoir terminé les travaux d'exploitation de l'or et des autres métaux ou minéraux, contenus dans ces veines ou couches, ou après l'expiration du privilège qui leur a été donné pour douze années, cette fabrique, avec toutes ses dépendances construites sur la propriété de . . . . . resteront à . . . . . , sans qu'ils aient droit à aucun remboursement; de même les trous, les fosses et les autres travaux, resteront dans l'état où ils auront été laissés à l'expiration du terme.

A cette fin, nous étendons le contenu de toutes les conditions énoncées plus haut, aux héritiers de . . . . . pour être observées invariablement et dans toute leur force, pendant le terme de douze années, pendant lequel cette Compagnie est autorisée à se livrer à l'exploitation de mines de cette Principauté, et qui comptera du jour où elle commencera ses travaux dans ce but.

Seront également obligés d'observer ces conditions, les personnes qui deviendraient possesseurs de quelque manière que ce soit, d'une propriété de . . . . .

En foi de quoi, le présent contrat a été donné à M. Rotmistu Trandafilov, fondé de pouvoirs de la dite Compagnie.

---

1) Articolele din Regulamentul organic:

Art. 178. — Lorsqu'on découvrira une mine dans la terre d'un particulier, celui-ci sera libre de l'exploiter lui-même, ou de la louer à d'autres, si bon lui semble, en donnant à l'autorité un dixième en nature, ou en payant à la Vestiarie un dixième du bénéfice, déduction faite dans les deux cas, de tous les frais d'exploitation.

Art. 179. — S'il est constaté que le propriétaire de la terre, où cette mine aura été découverte, après l'expiration du terme de dix-huit mois que lui accorde le Prince, n'a pas les moyens de l'exploiter lui-même, et qu'il ne veut pas la louer à d'autres, alors le Prince, de concert avec l'Assemblée générale, avisera, s'il le juge à propos, aux moyens d'exploiter cette mine, en donnant au propriétaire de la terre $\frac{1}{10}$ du bénéfice, après avoir déduit les frais d'exploitation, et en l'indemnisant en outre convenablement, des dommages qui auront été causés à sa terre. Pour l'exploitation des mines de goudron, de pierres et d'autres produits, qui sont nécessaires dans la Principauté, il ne sera perçu aucune dîme.

CMXXXVI.

Cuningham către Billecocq, despre neorânduelile de la Brăila. (1)

Galaţi, 1844, 23 Februarie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843 - 44.)

Je ne vous ai pas, jusqu'à présent, adressé de rapport officiel, au sujet des arrestations faites à Ibraïla au mois de Septembre dernier, vu le manque absolu de données certaines. Il était dès le principe, impossible de se procurer des rensceig-

(1) V. Raportul lui Billecocq din 16 Martie 1844.

nements qui méritassent toute croyance, parce que la source principale où on pouvait les puiser, étaient les autorités locales, et ceux-là portaient trop le cachet d'un parti pris, pour qu'on pût les regarder comme exacts. Plus tard, pendant des séjours répétés que j'ai faits à Ibraïla, j'ai pu, d'après les informations qui me parvenaient, étudier les causes des poursuites sévères exercées par la police, et j'ai acquis la conviction, qu'elles ne pouvaient être motivées par le fait annoncé ostensiblement, d'un complot se tramant parmi les Bulgares. Il est une chose reconnue, c'est que les habitants de cette nation établis à Ibraïla ou à Galatz, n'éprouvent la moindre velléité de travailler à des conspirations, mais au contraire, ils tiennent essentiellement à leur tranquillité personnelle. Or, ce prétendu complot ne doit être attribué à autre chose, qu'à une combinaison conçue par l'autorité locale d'Ibraïla, et pour l'exécution de laquelle, elle n'a pas manqué d'apporter tout le prestige nécessaire. De nombreuses arrestations ont été dirigées sur des Bulgares Rayas, dont la plupart s'occupent du commerce en détail. Ces malheureux étaient arrêtés et conduits subitement à la police ; des perquisitions étaient faites à leur domicile, où rien n'était respecté, et que l'on dépouillait entièrement, réduisant les familles à la misère. Après avoir sévi ainsi pendant quelque temps, sur un grand nombre de victimes, et procédé à des enquêtes, dont aucune des autorités étrangères n'a pu connaître la marche, à l'exception du Vice-Consulat de Russie, qui même s'en est adjugé la surveillance, une grande partie des détenus ont été mis en liberté sous des cautionnements, et ceux que l'on a gardés, ont été accusés d'avoir été les trameurs de la révolte et d'avoir recelé des armes à cet effet. Cependant ces armes ne consistaient, en grande partie, qu'en instruments tranchants, que l'on peut appeler, tout au plus, des outils de boucherie, et dont chaque boutique de détail se trouve fournie, parce qu'ils servent à la préparation des viandes, qui se fait en cette saison là. On prétend en outre, que cinq okas de poudre auraient été trouvés chez un de ceux que l'on a arrêtés. Peut-on déduire rien de sérieux de ces découvertes, et sont-elles de nature à éveiller des soupçons, semblables à ceux que le gouvernement Valaque affecte de concevoir ? Néanmoins, les prisonniers au nombre de 22, ayant subi environ trois mois d'emprisonnement à Ibraïla, ont été transférés à Bucharest pour y être jugés criminellement, et j'ignore encore quelles en ont été les conséquences, bien qu'il y ait diverses versions à ce sujet, auxquelles je ne sais si l'on peut ajouter foi. Vous saurez peut-être, M. l'Agent, ce qui a été prononcé sur le sort de ces malheureux. Il faut ajouter à ces victimes, un marchand Bulgare, appelé Stanchou Radovisch, qui faisait ici le commerce en détail des viandes de porc. Une accusation ayant été dirigée contre lui, par le gouvernement Valaque, comme étant le chef d'un complot, devant s'organiser à Galatz et se rattachant à celui d'Ibraïla, une réquisition fut faite à l'autorité locale de Galatz, pour que cet homme fut livré à la police Valaque. Sur le refus de cette première, motivé sur ce que d'après une visite scrupuleuse faite au domicile de cet individu, aucune preuve de culpabilité n'avait pû être découverte, tandis qu'au contraire, il était reconnu pour un homme tranquille, le gouvernement Valaque adressa à celui de Moldavie une demande officielle, par laquelle elle requérait l'extradition de ce Bulgare, en se plaignant même de ce que l'autorité de Galatz mit des entraves à la découverte d'un complot tramé contre l'autorité du Sultan. Par suite de cette demande, le gouverneur de Galatz reçut l'ordre de livrer, sans le moindre retard, au gouvernement Valaque cet homme, qui fut saisi sur le marché, au moment qu'il débitait sa marchandise, et transporté sous escorte à Ibraïla, sans qu'on lui ait même accordé le temps de mettre ordre à ses affaires, ni même laissé faire ses adieux à sa femme et à sa nombreuse famille, qu'il a laissé dans l'indigence.

Voilà, M. l'Agent, les faits et les renseignements à ma connaissance, et que j'ai cru devoir vous communiquer, à l'égard des arrestations qui ont eu lieu l'automne passé à Ibraïla.

CMXXXVII.

Ofisul Domnului către Adunare în afacerea minelor (1).

București, 1844, 14/26 Fevruarie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—1844).

L'Assemblée générale a dépassé non seulement les limites qui lui sont tracées par ses attributions, mais elle a foulé aux pieds toutes les règles de convenance et du respect qu'elle doit à l'autorité suprême, en demandant par son rapport sous No. 166 l'annulation d'un arrêté du Conseil, confirmé par nous, sans se donner la peine, au moins, d'en examiner les termes. En effet, si l'Assemblée générale avait voulu s'éclairer sur les mesures prises par le gouvernement dans cette circonstance, elle aurait dû lire avec attention cet arrêté, et elle aurait vu qu'il est fondé sur ces mêmes articles du Règlement, que l'Assemblée invoque aujourd'hui; que l'arrêté se borne à donner l'autorisation à cette société, de parcourir les montagnes pour faire de simples recherches, et que loin d'attenter par là, ainsi qu'il a été dit dans le rapport de l'Assemblée, au droit de propriété, l'arrêté du Conseil ne fait que le consacrer dans toute son étendue, prévoyant surtout avec une sollicitude paternelle, les erreurs dans lesquelles auraient pu tomber, par manque d'expérience, bien des propriétaires, en assujetissant par les conventions qu'ils auraient pu faire, d'ailleurs, leurs mines à des servitudes illimitées, il a été défendu à cette société, que dans aucun cas, elle ne pourra étendre son droit au delà du terme de douze ans.

Nous ne pouvons trouver de termes suffisants, pour exprimer la douloureuse impression qu'a laissée dans notre âme, la lecture de ce rapport, dans lequel le gouvernement se voit imputer, d'avoir violé les lois et les droits de propriété, dans une circonstance surtout, où il n'a fait que saisir, avec ce même zèle qui l'anime pour toute entreprise de bien public, l'espoir d'ouvrir une nouvelle source de richesses pour l'Etat, et plus encore pour les propriétaires.

Nonobstant, ne pouvant penser qu'une pareille conduite provient de la part de la majorité de l'Assemblée, et qu'elle ne peut s'expliquer que par un entraînement, nous tâchons de vaincre notre affliction, et conseillons à l'Assemblée, d'être à l'avenir plus mesurée dans ses paroles, ainsi que dans ses actes, et ne pas perdre surtout de vue, que son avenir dépend de l'assistance qu'elle prêtera, avec bonne foi et loyauté, à un gouvernement qui, du moment où il a pris les rênes, n'a donné que des preuves des plus pures intentions et de l'activité la plus infatigable, pour le bien public.

CMXXXVIII.

Billecocq către Guizot, despre întoarcerea lui Dașkof dela Iași și despre situațiunea sa.

București, 1844, 27 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 124, 38).

M. de Daschkoff est revenu de la Moldavie; il est épouvanté de l'état de ce pays. Ce qu'il y a vu de vénalité, de corruption, de passions ardentes, fruits de l'administration du Prince Stourdza, l'a porté à revenir vers sa résidence valaque, avec une sorte de satisfaction et de quiétude, et, cependant c'est en Moldavie qu'il porte son Cabinet à soutenir les Princes, et c'est en Valachie, qu'il a poussé son gouvernement à les renverser. La légalité et la logique ne sont plus depuis long-

(1) V. *Analele parlamentare*, XIII, 396.

temps, au surplus, des résultats auxquels aspire M. l'Agent de Russie dans les Principautés, et au train dont vont aujourd'hui les choses à Bucharest et à Jassi, il s'estimera fort heureux si, d'ici à quelques semaines, il n'est pas l'objet d'une disgrâce éclatante de la part de l'Empereur. Ses relations de parenté avec le Comte de Nesselrode, et ses rapports intimes avec le général Kisseleff, sont jusqu'à présent ce qui le soutient; encore, assure-t-on, que les évènements de la dernière année, ont singulièrement ébranlé le crédit du Général Kisseleff lui-même, et que M. de Daschkoff voit son existence politique toute entière, attachée aux chances de succès et de faveur, qui peuvent encore rester à l'ancien Président Plénipotentiaire.

La phase de satisfaction et de quiétude, dans laquelle M. de Daschkoff a avoué se trouver à Bucharest, à son retour de la Moldavie, n'a pas été de longue durée. L'opposition systématique de l'Assemblée générale Valaque, n'a pas tardé à lui faire perdre patience. La chute d'un projet de loi, présenté par le Ministère pour donner 1.300 hommes de plus à la milice, et les représentations contenues dans l'office ci-joint, adressé par l'Assemblée générale au Prince, *dans l'affaire des mines*, passent pour avoir rendu à M. de Daschkoff, son exaltation et son exaspération habituelles, et on craint que les premiers instants de son retour ici, ne soient marqués, contre la Boyarie, et contre la représentation nationale Valaque, par quelques-unes de ces mesures arbitraires et violentes, pareilles à celles qu'il n'a pas hésité à employer contre le Prince Ghika. Je serai très empressé de tenir Votre Excellence au courant de tout ce qui interviendra, au milieu de l'état d'agitation et d'inquiétude, où nous place depuis quelques jours, le retour de M. le Consul général de Russie.

CMXXXIX.

București, 1844. 7 Martie. Billecocq către Guizot, despre cele două ofisuri trimise de Domn Adunării.

(Consulat de Bucarest, 125, 38 bis).

Deux offices viennent d'être tout à coup adressés par le Prince Bibesco à l'Assemblée générale, au sujet de ses dernières déliberations: Ces deux offices, rendus presque jour pour jour, une année après l'investiture de S. A. S., portent déjà le caractère des plus graves dissentiments entre le Hospodar et la Boyarie. Je m'empresse de joindre ici ces documents.

On s'était fait l'illusion que l'Assemblée générale, rappelée par ces communications officielles à d'anciennes espérances, à d'anciennes sympathies, se montrerait portée à entrer sur le terrain des conciliations, et reviendrait en arrière, sur la route qu'elle poursuit depuis le jour de sa convocation; mais l'amitié, ni la confiance ne se commandent, et comme le Prince Bibesco et son gouvernement ont eu, pour se populariser, une année toute entière, dont on ne peu véritablement pas dire qu'ils aient su profiter, pour se créer des partisans, on a vu encore dans la séance d'hier, sur la question de savoir si le offices du Prince devaient être acceptés comme remontrances, 22 voix contre 18, se prononcer de nouveau en faveur des représentations itératives à faire.

La réponse de l'Assemblée générale se prépare donc, et dès que j'aurai pu me la procurer, je me hâterai de l'adresser à Votre Excellence, afin que, dans ces graves circonstances, sa haute opinion puisse se former, sur les faits eux-mêmes et avec le seul secours des pièces officielles.

CMXL.

Ofisul Domnului către Adunare, asupra respingerii proiectului de lege pentru mărirea miliției. București 1844, Martie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—1844).

Informé par nos Ministres, que l'Assemblée générale a rejeté par scrutin secret, notre projet de loi relatif à une augmentation de l'effectif de la milice, dont le but était de livrer les villages de bords du Danube, préposés à la garde frontière sur cette ligne, de leur pénible service; projet de loi, que cette même Assemblée a demandé, par deux rapports à notre autorité suprême, à des époques beaucoup plus paisibles que celle d'aujourd'hui, lorsque, toutes les populations de la rive droite du Danube se trouvent en fermentation; lorsque des bandes de 400 à 500 brigands s'agitent en vue de nos frontières; lorsque des tentatives de complots ont causé et causent encore, de l'inquiétude dans le sein même de notre pays; lorsque 12.000 familles nous menacent, d'après l'aveu même que l'Assemblé faisait en 1842, de déserter sur la rive droite du Danube, désertion que nous n'avons pu empêcher jusqu'à ce jour, que par la seule promesse qu'elles seront bientôt délivrées de cette charge difficile; projet de loi que nous avions lieu d'espérer, que tout Valaque devait, non seulement accepter avec joie, mais même demander avec instance au gouvernement, si celui-ci dans une pareille occurrence, avait négligé de le proposer.

Par ces raisons, ne pouvant plus espérer aucune délibération sérieuse, sur tous les autres projets de loi à l'Assemblée, *Nous avons donné ordre à nos Ministres, de les retirer, et de ne laisser à l'Assemblée que les comptes, le budget*, les conditions des fermes publiques, et autres travaux de cette nature, *qui ne peuvent être considérés comme projets de loi.*

CMXLI.

Billecocq către Guizot, despre impresia făcută de afacerea minelor și despre atitudinea lui Daşkof. București, 1844, 9 Martie.

(Consulat de Bucarest, 126, 50).

Comme complément indispensable aux documents officiels, que j'ai déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, par mes précédentes dépêches, dans l'affaire des mines Valaques, je m'empresse de lui adresser aujourd'hui, les pièces ci-jointes, que j'ai extraites des gazettes et dont j'ai ordonné la traduction. Loin d'avoir calmé l'opinion des masses, ces communications officielles n'ont fait qu'exciter leurs inquiétudes et leurs passions, et il a été facile d'en juger déjà l'effet, aux séances mêmes de l'Assemblée générale où, contre ses habitudes, le public s'est rendu en foule, et a montré la défaveur avec laquelle il entendait les Ministres et les orateurs du gouvernement, sur cette importante question. La verve despotique de M. de Daschkoff s'en est échauffée, et non content de faire entendre des menaces à certains orateurs du parti de l'opposition, il va jusqu'à dire que, „décidément les „Valaques ne sont pas faits pour les institutions qui les régissent, et qu'il n'y a que „les Pachas de Viddin ou de Silistrie, qui puissent les mettre à la raison". En cela, M. de Daschkoff affecte de ne pas voir la seule cause, de tout le désordre qui est: lui, et pas d'autres; et si, au lieu de susciter à un Prince, nommé par lui, cette embarrassante affaire des mines et celle des Monastères, il avait, avec prudence, pendant la première année, écarté toutes les questions excitantes, nul doute que les besoins de la nationalité Valaque n'eussent triomphé, de beaucoup de petits ressen-

timents personnels, et de beaucoup de dificultés inhérentes au gouvernement de ce pays; mais c'est-ce qu'il n'a pas voulu. Il a craint que le verbe protéger, appliqué dans son acception la plus pure, n'amenât trop vite, les avantages de la paix entre concitoyens, et de la prospérité et de l'abondance, sur ce sol privilégié, et au mépris des inspirations les plus ordinaires, il a divisé, pour régner, en continuant à semer autour de lui, les dissolvants; c'est de cet état de choses, il faut l'espérer, Monsieur le Ministre, qu'il aura bientôt à rendre compte, à un gouvernement impartial et mieux éclairé.

—

CMXLII.

București, 1843, August.

Petiția lui A. Trandafilof, în afacerea minelor din țară.

(Turquie Bucarest, II, 1843–44).

A. S. A. S. le Prince!

Une société de l'Empire de Russie, dont le soussigné est le fondé de pouvoirs, convaincue que ce pays est béni de Dieu, par les droits que lui ont assuré l'Empire de Russie et la Sublime Porte, et par le choix d'un Prince juste et éclairé, a décidé de sacrifier un capital considérable, pour essayer l'exploitation de n'importe quel métal, qu'elle pourra trouver dans les Carpathes de ce pays, en s'accordant par bonnes conventions avec les propriétaires, et en payant à l'Etat ce que fixe le Règlement.

Mais cette société ayant jugé nécessaire, d'envoyer d'abord quelques minéralogistes, pour visiter les montagnes du pays, je prie humblement V. A. d'ordonner que ces minéralogistes, dont je donnerai les noms au département de l'Intérieur, aient la permission de circuler, et qu'au besoin, il leur soit accordé aide de la part de l'autorité locale.

Et si en outre, les propriétaires dans les terres desquels on trouvera des métaux, n'avaient pas les moyens de les exploiter eux-mêmes, dans le délai de 18 mois, fixé par le Règlement, ou s'ils ne veulent pas s'accorder avec la société, pour leur exploitation par des contrats légaux, la société prie V. A. en pareil cas, de l'investir des droits que donne à l'autorité l'art. 179 du Règlement, pendant au moins 12 années, à dater de l'accord qu'elle fera dans le courant des 18 moins, qui compteront du jour où des ordres seront donnés à cet effet, et pour la prompte expédition desquels, la société sollicite les bontés de V. A. S.

J'espère que la demande de la société sera accordée avec plaisir par V. A., vu que l'Etat fera un bénéfice considérable, sans la moindre dépense, et que les propriétaires en tireront également un avantage, ainsi que les habitants des montagnes où les mines seront exploitées, en leur fournissant ainsi les moyens de travailler et de gagner un salaire inespéré.

Apostille de S. A. S.:

En envoyant cette requête à l'examen du Conseil administratif extraordinaire, nous appelons de sa part, toute l'attention que mérite la demande qui nous a été faite, comme touchant au développement du revenu de l'Etat et des particuliers, et nous demandons le plutôt possible, un rapport détaillé sur les mesures à prendre à cet égard, si l'entreprise proposée est exécutable.

CMXLIII.

Procesul verbal al Sfatului administrativ extraordinar, aprobând cererea Societăţii reprezintată prin Trandafilof. București, 1843, 19 August.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

Ce jourd'hui 19 Août 1843, en la séance du Conseil administratif extraordinaire, prenant en considération l'apostille de S. A. sur la requête que lui a présentée M. Alexandre Trandafiloff, à l'effet d'être autorisé à exploiter, par de bons contrats et conventions avec les propriétaires, tout métal qu'il pourra trouver dans les montagnes de la Principauté, en payant à l'Etat ce que fixe l'article 179 du Règlement,

Le Conseil a décidé:

1. La demande de la dite société, représentée par M. A. Trandafiloff, méritant toute l'attention du gouvernement, comme moyen de développement du revenu de l'Etat et de celui des particuliers, le Conseil y fait droit et décide que des ordres seront donnés, pour la mise à exécution de cette entreprise, en accordant la permission aux minéralogistes délégués, de visiter les montagnes du pays pour y rechercher des mines, ayant soin toutefois, de ne point causer de dommages aux propriétaires.

2. Des ordres du département de l'Intérieur seront adressés aux Ispravniks des districts, pour les informer de la permission accordée à ces minéralogistes, délégués par la dite société, de faire toute espèce de recherches, pour découvrir et constater les mines, et pour faire comprendre aux propriétaires, le profit qu'ils retireront, par la découverte des mines, qui resteraient à jamais inconnues, sans les recherches faites à grands frais et par des hommes de l'art.

3. Après les recherches faites par les dits minéralogistes, M. Trandafiloff s'oblige, par les moyens qu'il jugera les plus avantageux, à contracter et à s'arranger sans faute, avec les propriétaires des terres où des mines seront trouvées, et à donner à l'autorité une liste des noms, tant des propriétaires qui auront accepté ses propositions, que de ceux qui n'auront pas voulu s'arranger avec lui; pour les premiers, en les désignant à l'autorité, comme il a été dit, il pourra en recevoir de suite, la permission pour commencer son exploitation; quant aux seconds, le gouvernement suivra le texte des articles 178 et 179 du Règlement.

4° Le terme de 12 années, demandé pour l'exploitation, commencera à compter, pour chaque mine en particulier, du jour ou la permission en sera donnée. La société est obligée de commencer ses travaux dans l'année où cette permission sera donnée.

Ce procès-verbal sera soumis à S. A., et d'après la résolution qu'Elle y donnera, le Département de l'Intérieur le mettra à exécution.

CMXLIV.

Ofisul Domnului către Departamentul din launtru, pentru aprobarea cererii lui Trandafilof. București, 1843, 21 Octomvrie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

Vu le procès-verbal du Conseil administratif extraordinaire, en date du 19 Août dernier, qui nous a été soumis, joint au rapport de ce département sub No. 1982,

Prenant en considération la décision prise, au sujet de la proposition soutenue dans la requête de M. Alex. Trandafiloff, au nom de la dite Société, de lui accorder la permission d'exploiter, par bonnes conventions avec les propriétaires, quelque

métal qu'elle pourra trouver, dans les montagnes de la Principauté, en payant à l'Etat le droit fixé par l'art. 179 du Règlement organique.

Nous approuvons l'arrêté du Conseil au sujet de cette requête, et ordonnons de mettre de suite à exécution les mesures prises à ce sujet.

Le grand Vornik de l'Intérieur est chargé de la stricte exécution du présent office.

CMXLV.

București, 1844, 26 Fevruarie.

Ofisul Domnului către Sfatul administrativ în afacerea minelor.

(Turquie. Bucarest, II, 1843-44).

Voyant par le rapport qui nous a été adressé par l'Assemblée générale sous le No. 166, sur l'exploitation des mines, ainsi que par les perfides insinuations qui ont été répandues dans le public, au sujet des mesures prises à cet égard par ce conseil, qu'un esprit malveillant a cherché à tromper le public et à inspirer des inquiétudes aux propriétaires, Nous ordonnons que la requête que cette compagnie nous a présentée, dans le but de prendre des arrangements avec les propriétaires, sur les terres desquels elle pourra découvrir des mines, ainsi que notre apostille faite à cette requête, et le procès-verbal du Conseil, avec notre sanction, soient imprimés sans délai, afin que chacun puisse voir, que l'autorité, animée par le seul espoir d'une nouvelle source de richesses pour l'Etat, et encore plus, pour les propriétaires, n'a fait que ce que son devoir lui a conseillé de faire, envers quelque compagnie que ce soit, qui se serait présentée avec une pareille demande, ayant pour but d'obtenir l'autorisation de visiter les montagnes pour découvrir des mines, en respectant les droit des propriétaires, pour ce qui concerne les arrangements particuliers et en soumettant toute autre opération, aux dispositions des articles 178 et 179 du Règlement organique.

L'autorité dans sa sollicitude paternelle a été si prévoyante, que, craignant le cas où quelques propriétaires n'engageassent leurs terres par des contrats illimités, a fixé le terme de 12 années, que cette compagnie ne pourra en aucun cas surpasser.

Nous espérons que ceci servira d'exemple à l'avenir, pour que le public ne se laisse plus tromper par des bruits perfides, et pour le convaincre, que la plus douce récompense de nos fatigues et de nos sacrifices est que, chacun jouisse en paix des droits que les lois lui garantissent.

Le Grand Vornik est chargé de l'exécution du présent office, et en même temps, il aura soin que la décision prise par le sus-dit procès-verbal, soit mise à exécution, sans la moindre infraction de la part de la Compagnie.

CMXLVI.

București, 1844, 12 Martie.

Adresa Adunării obștești către Domn în afacerea minelor (1).

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

L'Assemblée générale a vu le contenu de l'office de V. A. sub No. 154, qu'Elle a bien voulu lui adresser, en réponse à son rapport sous le No. 166, et elle a été affligée de l'observation qui lui est faite, qu'elle aurait dépassé les limites de ses attributions et qu'elle aurait foulé aux pieds, la bienséance et le respect dûs à

(1) *Analele parlamentare*, XIII, 396.

l'autorité suprême, en demandant par son rapport, l'annulation du procès-verbal du Conseil administratif extraordinaire, relatif à l'exploitation des mines, qui a été confirmé par V. A. Le dit office ajoute en outre, que l'Assemblée ne n'est pas pénétrée du contenu du procès-verbal en question, basé sur les dispositions des mêmes services, qui lui ont servi à la rédaction de son rapport sur cette affaire. En cela, l'Assemblée prend la liberté d'exposer avec respect à V. A., qu'ayant sous les yeux les articles 54, 56 et 57 du Règlement organique, qui l'obligent d'apprécier l'utilité de toutes les mesures prises en général ou en particulier, elle pense qu'elle n'a pas surpassé ses attributions si, en classant l'affaire des mines, au nombre de celles utiles au pays, elle a décidé, conformément aux devoirs que lui impose la loi organique, et après s'être bien pénétrée du contenu du procès-verbal, de prier V. A. de vouloir bien annuler, tout ce qui ne se trouve pas conforme aux lois en vigueur, de même que les exemplaires imprimés et distribués, et de défendre dorénavant leur circulation, pour n'être pas conformes aux lois, et qui ne signifient rien, tant qu'ils ne seront pas reconnus par un caractère officiel.

Telles ont été les raisons pour lesquelles l'Assemblée, dans son humble prière, témoigne le désir de voir changer les décisions prises au sujet de l'exploitation des mines, afin de les renfermer dans le cercle des articles 178 et 179 du Règlement organique.

Elle a sous les yeux encore d'autres considérations, au sujet des mesures proposées, pour augmenter le revenu de l'Etat, et de la permission qui a été donnée pour douze années, circonstance importante, qui doit surtout être prise en considération, n'étant point contenue dans les dits articles. S'il avait été jugé utile de donner ce terme, il aurait fallu ajouter cette disposition à la loi comme annexe, d'après les formes prescrites par l'article 55 du Règlement, pour ne pas entraver les accords volontaires des propriétaires.

L'Assemblée n'espérait pas recevoir de V. A. le reproche que, non seulement ses sentiments sont autres, que vrais et respectueux envers l'autorité suprême, mais qu'elle a aussi négligé, les devoirs que lui imposent les articles 54, 56 et 57.

L'Assemblée se borne encore à sa prière, et demande respectueusement tout ce qui fait l'objet de son rapport, sous le No. 166.

Quant à ce qui concerne son avenir, ainsi que V. A. a bien voulu l'ajouter à la fin, elle croit devoir lui assurer, qu'elle n'oublie pas et qu'elle n'oubliera jamais ses devoirs envers l'autorité suprême, et elle a, à cet égard, aussi la douce satisfaction de se flatter, que son existence et la place qu'elle occupe, sont basées sur la suzeraineté et la puissance des deux hautes Cours bienfaitrices.

CMXLVII.

Duclos către Guizot, despre evenimentele din Moldova.

Iaşi, 1844, 15 Martie.

(Iassi, 1841–47, I, 6).

M. Daschkoff est arrivé ici le 7/19 Janvier, pour diriger l'Assemblée ordinaire, dans la rédaction d'un Règlement sur l'administration des biens du clergé, et l'Assemblée extraordinaire, de tous les boyards de première classe, qui devaient se réunir, afin de choisir un Métropolitain, entre MM. les évêques de Housch et de Romano. Le Prince, dit-on, l'avait appelé pour contenir ses adversaires, dont il appréhendait quelque éclat, dans cette dernière et nombreuse réunion.

Des boyards ayant renouvelé à M. Daschkoff, leurs plaintes contre S. A., il leur parla sévèrement, et de manière à leur ôter toute espérance. Dès lors, cette opposition est rentrée dans le néant.

L'Assemblée ordinaire a tenu sa première séance le 15/27 Janvier, et s'est occupée de deux projets, qui lui étaient soumis en même temps. L'un portait qu'il serait nommé un vicaire général, pour seconder le Métroplitain dans ses fonctions, et le remplacer provisoirement, en cas d'absence ou de maladie. On a rejeté ce projet, presque à l'unanimité, alléguant que l'institution d'un grand vicaire est chose inusitée dans l'église du Levant, et tout à fait inutile, puisque le Métropolitain est toujours assisté de plusieurs évêques. A ce motif s'en joignait un autre, plus puissant, mais qui ne pouvait être déclaré en pleine séance, c'est qu'on ne voulait pas du candidat proposé, qui était le chef du séminaire de Socola, prêtre connu pour son dévouement fanatique à la Russie, dont il aurait été l'œil et le bras.

Par le second projet de loi, une moitié seulement des biens ecclésiastiques devait rester à la disposition du Métropolitain, pour l'entretien du clergé et des églises; l'autre moitié, être affermée par un fonctionnaire spécial, décoré du titre de Ministre, qui aurait été chargé d'en percevoir les revenus, et de les employer à différents services publics. Dans cette disposition, la malveillance supposait au Prince l'intention de faire tourner ces revenus à son profit, au moyen d'un receveur de son choix.

L'Assemblée a decidé qu'on affermerait aux enchères publiques, tous ces biens, excepté ceux des couvents; que deux tiers des produits annuels serviront à payer au Métropolitain, aux évêques, aux ecclésiastiques de tous les rangs, un traitement qui n'est pas encore fixé; que l'autre tiers pourvoira aux frais de cette nouvelle administration, dont le chef n'aura que la qualification de Vornik, et non celle de Ministre, à l'entretien des églises, aux œuvres de piété, que le gouvernement jugerait à propos de faire.

Cette discussion fut vive et animée, par l'occasion qu'elle fournit à un député, d'attaquer les usurpations qu'on reproche à S. A. de quelques propriétés de l'église, usurpations faites au moyen d'échanges fictifs, où le Prince, aidé d'estimateurs complaisants, n'aurait cédé que des non-valeurs, en retour d'immeubles d'un très grand prix, et diminué ainsi les revenus de l'église, de huit mille ducats par an. Ce député voulait, qu'avant de s'occuper d'autre chose, la Chambre annulât tout ce qui avait été fait à cet égard; mais le grand trésorier actuel M. Grégoire Ghika, fit tomber la proposition, en objectant que l'Assemblée, ayant sanctionné tous ces contrats, ne pouvait, sans une inconséquence très nuisible à sa considération, détruire aujourd'hui son propre ouvrage. Sept membres sur trente-deux ont voté contre le projet, sans admettre aucune modification. On craignait qu'il ne fût inspiré par la Russie, et ne cachât quelque piège contre l'indépendance du pays.

Les prêtres et les diacres sont dispensés à l'avenir, de l'impôt annuel de 30 piastres, qu'ils payaient individuellement aux évêques.

Dans une autre séance, la Chambre a voté l'affranchissement des tziganes qui appartiennent aux couvents. Quelques députés ont représenté que cette proposition, bien que renfermant un principe proclamé par le christianisme, la raison et l'humanité, était néanmoins une atteinte à la propriété d'autrui, et qu'il n'y avait pas plus de justice, à forcer les couvents à se priver de leurs esclaves, qu'à enlever les leurs aux particuliers; que la loi devait être générale, qu'il était peu généreux, peu équitable au gouvernement, de retenir ses propres tziganes dans l'esclavage, et d'imposer aux couvents l'obligation d'affranchir les leurs; qu'avant tout, pour rendre la liberté utile à ces malheureux, il fallait les y préparer, leur en faire connaître le prix, leur en inspirer le désir, les mettre en état de se suffire à eux-mêmes, quand ils n'auraient plus de maîtres pour les nourrir et les protéger; c'est-à-dire leur donner le goût du travail et de la propriété, leur procurer des terres à cultiver pour leur propre compte, des semences, des bestiaux, des instruments d'agriculture, et des chaumières pour se loger; qu'autrement, c'était les réduire à l'alternative de mourir de faim, ou de vivre de vol et de brigandage. Que, devenus libres,

ils seraient soumis aux impôts, sans avoir aucun moyen de les payer; que dans le cas du projet, l'affranchissement s'appliquait aux esclaves qui sentaient le moins la dépendance, ceux des couvents étant traités avec beaucoup plus de douceur que les autres, abondamment pourvus des choses nécessaires à la vie, et beaucoup plus heureux que le paysan moldave, qui supporte toutes les charges de l'Etat et toutes les exigences des propriétaires ou des fermiers; que plusieurs boyards ayant volontairement donné la liberté à leurs tziganes, ceux-ci l'avaient reçue comme le plus grand malheur qui leur put arriver, se trouvant délaissés, sans secours, sans protection, sans aucun moyen d'existence; qu'ayant inutilement supplié leurs anciens maîtres de les conserver, ils étaient allés se donner à d'autres.

L'Assemblée ordinaire, dont la session dure encore, pressée par quelques-unes de ces considérations, a décrété, dans une de ses dernières séances, d'accorder aussi la liberté aux tziganes de l'Etat; mais le Prince ne parle que d'affranchir les siens, qui sont au nombre de trois à quatre mille. S. A. profitera sans doute, d'une loi qui vient d'être rendue, par laquelle les sommes provenant de l'impôt que paieront les tziganes des couvents, devenus libres, serviront à racheter, pour leur donner la liberté, les esclaves des boyards qui voudront les vendre, et dont le prix sera d'autant plus élevé, que les esclaves seront plus rares. Joignant à ce désintéressement une égale modestie, le Prince s'est fait adresser des éloges et des félicitations par quelques boyards à ses ordres, dans une espèce de proclamation, dont ci-joint une copie, et que S. A. a transmise en Angleterre, en France et en Allemagne, pour être imprimée dans les journaux.

S. A. craignant des troubles dans l'Assemblée ordinaire, avait ordonné que les séances auraient lieu à huis clos; mais les électeurs réclamèrent vivement contre une mesure qui les empêchait d'assister aux débats, dont la publicité était consacrée par un usage non interrompu, depuis la publication du Règlement. L'ordre fut retiré.

L'élection du Metropolitain s'est faite le 2/14 février, de la manière la plus paisible, par l'Assemblée extraordinaire où siégeaient 117 boyards. M. Mélétius, évêque de Romano, qui la présidait, a réuni une grande majorité de suffrages. Vingt-six seulement, ont été pour son compétiteur. On ne s'attendait guère la veille, à ce résultat, car au parti de M. Miclesco, évêque de Housch, s'était joint celui de l'ancien archevêque, dans un but d'hostilité au Prince régnant. Mais M. l'évêque de Housch, comptant trop sur ce renfort, n'a pas été assez généreux; tandis que l'autre concurrent allait partout la bourse à la main, acheter des voix sans les marchander. D'un autre côté, le Prince avait expédié des courriers et des ordres sévères, à tous les électeurs qui, par leur dépendance, étaient obligés de voter pour son protégé et dont plusieurs se disaient malades, afin de ne pas se mêler de cette affaire.

Le trafic des suffrages se faisait presque publiquement; chacun disait le soir, ce qu'il avait reçu dans la journée.

Le peuple et le clergé sont loin de se réjouir, du choix qu'on vient de faire pour la Métropole. Ils s'en affligent, au contraire, comme d'une calamité publique. Mélétius passe pour être impitoyable, d'un rapacité cruelle, qui se livrera à toutes sortes d'extorsions et de violences, pour recouvrer les 95 mille ducats, que lui coûte le siège métropolitain. D'ailleurs il a de l'instruction et de l'esprit; il est très en état de présider la Chambre, ce qui manquait à son concurrent. Mais son caractère vain et turbulent prépare, dit-on, de nouveaux troubles, et plus d'une occasion à la Russie, d'intervenir dans les affaires de la Principauté. Ils espèrent n'avoir pas longtemps à souffrir, et ceux qui ont spéculé sur l'élévation de ce prélat, aperçoivent, à travers ses soixante-dix ans, une autre élection peu éloignée, qui ne serait pas moins productive. Le lendemain, l'Assemblée extraordinaire nomma un nouveau titulaire à l'évêché de Romano. Plusieurs candidats, au nombre desquels figuraient des ecclésiastiques grecs, étaient sur les rangs. C'est M. l'Archimandrite Benjamin Ros-

setti qu'on a préféré. Il avait sur tous les autres, l'avantage d'être fort riche et de savoir donner. Le Consulat de Russie présentait un autre archimandite, employé au couvent de Niamtzo, russe d'origine et de sentiments ; mais le jeunes boyards ont déclaré hautement, qu'ils ne voulaient pas que des étrangers vinssent se mêler dans l'administration de leur pays, et tous les efforts du Consulat russe, pour faire nommer Néonil, ont échoué. Cette Assemblée a terminé par là ses travaux.

La Chambre ordinaire continue les siens, mais ne s'occupe plus que de choses, qui ne peuvent guère nous intéresser.

La proposition du Vice-Consul de Russie à Galatz, d'y faire venir deux ou trois compagnies de la garnison russe d'Ismael, contre une invasion de Bulgares, qui n'avait aucune vraisemblance; l'insinuation faite à quelques boyards, de racheter la Moldo-Valachie de la suzeraineté ottomane, d'où l'autorité russe demeurant seule et sans partage, serait devenue plus absolue et plus pesante, le bruit qui s'était répandu qu'on voulait soumettre l'église des deux Principautés au Synode de St. Pétersbourg, avaient répandu l'alarme: les Moldaves se croyaient à la ville de passer sous une domination, qu'ils redoutent.

Aussi, dès l'arrivée de M. Daschkoff, une résistance générale à la Russie s'est manifestée. Les jeunes boyards, ce parti vraiment national, jusqu'alors muet et si calme, ont élevé la voix contre ces projets, vrais ou supposés. Ils ont cru que le moment était venu, de se prononcer hautement, et de proclamer leur ferme résolution de rester Moldaves, et de conserver dans son intégrité, le peu qui leur reste d'indépendance. Ils ont pensé que cette résolution devait être connue de la France et de l'Angleterre, pour avoir l'appui moral de ces grandes puissances.

Les anciens boyards se réunirent d'autant plus volontiers à cette manifestation, que l'accueil de M. Daschkoff ne leur avait pas été favorable. C'est-ce qui fit repousser aux deux chambres, avec une vivacité à laquelle on ne s'attendait point, tout ce qui paraissait venir d'une protection suspecte et dangereuse. Contre l'ordinaire, plus de vingt boyards des premières familles n'ont pas fait de visite à M. Daschkoff, attendant la sienne, qu'ils n'ont pas reçue.

Des écrits furent répandus, pour exciter le patriotisme des Chambres. Je me borne à joindre ici, la copie d'un seul, pour mettre Votre Excellence en état de les juger tous.

. . . . . .

Mais d'où venait aux députés moldaves, cette hardiesse de se prononcer contre les tendances de la Russie ? De l'entente cordiale, qu'à l'ouverture des Chambres françaises, le Roi déclarait exister entre son gouvernement et celui de la Reine d'Angleterre; précieuse intelligence, qui garantit les limites des différents Etats de l'Europe, mieux que ne feraient des citadelles; cordiale entente, que M. le Ministre des Affaires étrangères a si bien prouvée, dans son discours du 20 Janvier, où brille toute l'éloquence de la vérité, et que sont venus confirmer, ceux de Lord Brougham et des autres orateurs du Parlement anglais. C'est aussi de la haute position que S. Ex. M. le Ministre du Roi a su prendre et conserver, à la Porte Ottomane. Les Moldaves ont pensé que ce ne serait pas *garantir la sécurité, ni l'indépendance de l'Empire Ottoman*, que de laisser usurper les droits du Grand Seigneur sur les Principautés,

Malheureusement cette résistance à la Russie perd beaucoup de sa force, parce qu'elle est tournée, en même temps, contre l'hospodar, qu'on accuse d'avoir pour un intérêt d'argent, sacrifié l'indépendance de la patrie, et pris des engagements pour les concessions les plus funestes. Jamais il ne fut aussi délaissé ; le seul boyard qui tenait encore à sa cause, un de ses plus proches parents et qui porte son nom, vient de l'abandonner. L'heure, où les affaires appellent auprès de lui les chefs des différents départements, écoulée, il reste solitaire dans son palais.

Toutefois et malgré les efforts qu'on fait extérieurement, pour la retenir en arrière, la Moldavie est entraînée dans ce mouvement rapide, qui porte tous les

peuples vers le mieux être, l'instruction et le perfectionnement en toutes choses; et si comme on le répète, les idées ne rétrogradent pas, on peut dire, dès ce moment, que pour l'accomplissement des vues de la Russie sur cette province, il est trop tard, à moins qu'elle n'emploie la force ouverte des armes, ce qu'il est peu probable qu'on lui permette jamais.

Ce double échec qu'elle a reçu aux chambres moldaves, les démonstrations hostiles qui se sont élevées contre elle de toute part, ont rendu M. Daschkoff fort mécontent de son dernier voyage à Iassy. Il est parti pour retourner à Bucharest le 5/17 février, disant à quelques intimes, que le Prince était l'auteur caché de ses déconvenues. Je n'oserais assurer qu'il se trompe, car S. A. est un esprit extrêmement délié, d'une habileté merveilleuse dans l'art des manœuvres secrètes, dans celui de neutraliser les partis qui lui sont contraires, en les opposant l'un à l'autre, et le joug de la Russie ne lui pèse pas moins qu'à ses boyards. De plus, les candidats qui appuyaient les agents de cette cour, pour le vicariat général et l'évêché de Romano, sont les adversaires déclarés du Prince.

M. Daschkoff n'a guère été plus satisfait de l'empressement, avec lequel le public accourait aux représentations d'une pièce moldave, qui est une critique de l'administration, des exactions qui s'y commettent, de la vénalité qui vicie toutes les branches du service, des travers et de l'ignorance que rapportent quelques-uns des Moldaves, qui vont étudier à l'étranger; pièce dans le genre d'Aristophane, ou de celles qu'on jouait en France, sous le règne de Louis XII. Chaque fois qu'elle est annoncée, la salle ne peut suffire à la foule qui se précipite pour l'entendre.

La troupe moldave a été formée par un acteur français, qui en a la direction. Elle joue des pièces composées au jour le jour, dans la langue du pays, par de jeunes auteurs, qui commencent la littérature de la Moldavie. On ne saurait croire combien ces représentatios développent l'intelligence du peuple, et ce sentiment national, que la Russie craint plus que les canons du Grand-Seigneur.

Cet essor de l'esprit public est encore accéléré, par une nouvelle gazette moldave, qui paraît depuis quinze jours, sous le titre de *Journal des sciences et des arts*. En tête de la première feuille il y avait: *Progrès* (1). Le Prince a rayé ce mot. C'est une concession.

Il me semble que la Russie s'est prise dans ses propres réseaux; à force de torturer ce pays, en y maintenant la discorde, les plus grands désordres dans l'administration, et le mécontentement contre l'autorité pour y faire désirer son gouvernement, à force d'appuyer tantôt un parti, tantôt l'autre, sans jamais satisfaire aucune des réclamations les plus fondées, ces moyens ont tourné contre elle-même, et lui ont attiré l'animadversion générale, dans tous les rangs de la nation.

Les Moldaves seraient au comble de leurs vœux, si les Principautés obtenaient l'insigne faveur d'être protégées par les cinq puissances, au lieu d'une seule.

Et si les Cabinets ne jugent pas à propos de leur accorder cette protection, ils voudraient que le Sultan eût au moins ici, un délégué chargé de veiller à la conservation de ses droits, l'hospodar ne pouvant être considéré comme son agent, attendu qu'il se trouve sous l'action directe d'un pouvoir, qui a des intérêts contraires à ceux de la Porte Ottomane.

La gazette de Transylvanie s'exprime au sujet de la Russie avec une liberté qui a lieu de surprendre, dans un pays où la presse est soumise à la censure. M. Daschkoff s'en est plaint ici, à M. l'Agent d'Autriche, ainsi que des autres feuilles allemandes, qui ne gardent pas plus de ménagements.

. . . . . .

(1) *(Propăşirea)* foaie ştiinţifică şi literară. 9 Ian.—29 Oct. 1844. Redactori: V. Alecsandri, P. Balş, I. Ghica şi M. Kogălniceanu, — V. Nerva Hodoş şi Al. Sadi Ionescu, *Publicaţiunile periodice româneşti.*

CMXLVIII.

București, 1844, 16 Martie. Billecocq către Guizot, despre închiderea Adunării obștești, despre popularitatea lui Alexandru Ghica și despre afacerea dela Brăila.

(Consulat de Bucarest, 127, 50).

L'Assemblée générale, qui s'est prononcée à la majorité de 22 voix contre 18, sur la nécessité de répondre aux précédents offices du Prince, vient tout à coup d'adopter, à la majorité de 24 contre 16, les projets de réponse ci-joints.

Aussitôt qu'ils ont été portés à la connaissance du Prince, S. A. S. a voulu, assure-t-on, y répliquer encore; mais sur les instances de M. de Daschkoff et de M. de Stirbey, il s'est déterminé à clore l'Assemblée générale. C'est un droit qu'en cas de troubles, l'article 53 du Règlement organique lui confère, sous la condition expresse d'en référer aux deux Cours. De leurs résolutions dépend alors, la question de savoir si les mandats confiés aux députés pour cinq années, expirent ou non.

Cette nouvelle, répandue aussitôt dans le public, a porté partout la consternation et la stupeur, et c'est ainsi qu'un Prince, choisi par le pays, mais prenant pour guide exclusif M. de Daschkoff, se voit, en une année et quelques jours, arrivé à une plus grand impopularité que le Prince Ghika lui-même, au jour de son départ de sa Capitale, puisqu'à cette heure suprême encore, il reçoit partout sur son passage à Bucharest et à Ployesti, des témoignages de la sympathie et du respect universels.

Vingt-quatre heures avant la fermeture de l'Assemblée générale, le Divan, saisi de l'affaire d'Ibraïla, avait prononcé la culpabilité des accusés et les avait condamnés à quinze ans de travaux forcés. Des personnes présentes à l'audience de ce tribunal, disent que les protestations de ces malheureux, appelant de leur innocence auprès de Dieu et invoquant ses châtiments contre les magistrats qui les condamnaient, ont offert un douloureux et imposant spectacle. Je joins ici le rapport, qu'après six mois d'investigations sur ces évènements, M. Cunningham, Vice-Consul d'Angleterre à Galatz et gérant de nos Vice-Consulats à Galatz et à Ibraïla, vient de m'envoyer tout récemment sur cette affaire.

CMXLIX.

București, 1844, 28 Martie. Articolul din jurnalul de Constantinopol cu acuzări în potriva Mitropolitului, care încurajează opoziția în potriva Domnului. (1)

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Des évènements d'une assez grande importance, mais qui fort heureusement, n'auront pas les conséquences que s'en promettaient la malveillance et l'intrigue, viennent de se passer dans cette Capitale.

L'Assemblée générale de Valachie pour l'année courante, a été ouverte sous les plus heureux auspices, de la part du gouvernement. On se promettait des travaux importants de cette session; on espérait que les projets de loi, soumis à l'Assemblée, les uns à sa propre demande plusieurs fois réitérée, les autres impérieusement réclamés par le bien public, auraient été discutés avec ce calme, cette dignité et cette sagesse, qui devraient caractériser tout corps appelé à prendre une

(1) V. Raportul lui Billecocq din 30 Aprilie, 1844.

part active aux actes les plus importants du gouvernement, puisqu'ils ont pour objet les intérêts les plus chers de la patrie. On était enfin fondé à croire, que toute considération personnelle, tout sentiment haineux seraient étouffés, et que la prospérité de l'Etat aurait été le seul but de l'Assemblée, le seul guide dont elle aurait suivi les conseils. Mais malheureusement, il en a été tout autrement.

Des personnes qui, par le caractère dont elles sont revêtues et par leur position sociale, ne devraient viser qu'à s'attirer l'amour et le respect de la nation, en conciliant les esprits par la douce persuasion de la morale évangélique, en s'efforçant de bannir la discorde qui s'était allumée dans le sein de l'Assemblée, et en secondant un pouvoir tout National, oublièrent la sainteté de leur mission, et par une conduite anti-pastorale, alimentèrent les passions et usèrent de toutes sortes de moyens, pour semer et entretenir la zizanie parmi les députés, dans le but de paralyser les efforts du gouvernement.

Ces personnes, réunies à quelques autres intrigants, parvinrent par des insinuations malveillantes à se faire une majorité. Les projets les plus salutaires, les plus sages furent rejetés; les mesures les plus avantageuses à la propriété, furent interprétées de la manière la plus perfide. En vain le Prince et ses Ministres donnèrent-ils les explications les plus franches, et en même temps les plus convaincantes; en vain, plusieurs orateurs distingués déployèrent-ils toutes les ressources d'une saine logique et d'une éloquence mâle, pour faire triompher la raison; en vain allèrent-ils même jusqu'à sommer le président d'user de son droit et de son influence, pour calmer les esprits et donner aux débats une direction légale, patriotique. Tout fut inutile, car la passion aveuglait tellement la soi-disant opposition, qu'elle viola même le respect dû à l'autorité suprême, et se porta à des démarches de la dernière inconvenance. Alors le Prince, voyant qu'il n'y avait plus rien à espérer de la part d'une Assemblée, victime des menées systématiques d'une petit nombre d'intrigants, se vit forcé de prononcer sa clôture, afin de déjouer d'iniques projets, et de laisser à ceux qui avaient été dupes de ces cabales, le temps de mieux réfléchir et de s'éclairer par eux-mêmes, sur les maux qu'une pareille ligne de conduite ne saurait manquer de causer au pays, et, par conséquent, sur la grave responsabilité qui pesait sur eux.

Non content de la division suscitée au sein de l'Assemblée, on a ensuite cherché à pervertir l'esprit public, en répandant dans l'ombre, des propos atroces. Mais la population qui jouit d'une tranquillité et d'une sécurité parfaites, qui voit l'abondance et le bien-être régner dans toutes les classes, dont les droits sont garantis dans toute leur plénitude, sans que personne ose se permettre d'y porter impunément atteinte, la population, dis-je, qui apprécie les intentions paternelles du Chef de l'Etat, les veilles qu'il consacre sans relâche à son bonheur, les privations qu'il s'impose, pour vouer tout son temps aux affaires, ne fait qu'opposer un froid mépris à toutes les machinations de la malveillance, et continue à vaquer à ses occupations habituelles, avec d'autant plus d'empressement, que c'est l'époque où les travaux agricoles, fortement protégés et encouragés, réclament les soins du cultivateur, et que le commerce, libre de toute entrave fiscale, a pris un essor rapide.

CML.

București, 1844, Martie. Adresa Adunării obștești către Domn, ca răspuns la ofisul privitor la mărirea miliției și alte proiecte (1).

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

L'Assemblée générale comprend tout ce que V. A. a jugé à propos de lui communiquer, par son office sous le No. . . . à la suite des assurances qu'Elle a reçues de Messieurs les Ministres, que le projet de loi relatif à l'augmentation de la milice n'a pas été reçu, et elle porte humblement à votre connaissance, la principale raison qui lui a conseillé de ne pas voter l'augmentation proposée.

Une pareille raison ne pouvait être dictée que par un urgent besoin, de ne plus charger, par un nouveau fardeau, le paysan, qui appauvri et rendu misérable par la dernière administration, mérite aujourd'hui un allègement dont il a conçu l'espérance.

C'est à cause de cette vérité, reconnue même par V. A. et à cause de l'adoption des mesures proposées par l'autorité dans la session dernière, pour la confection et l'entretien des chemins de la Principauté, (mesures qui ont été adoptées alors par l'Assemblée avec tout le zèle, et qui, sans contredit, ont ajouté encore à la charge qui accablait déjà le paysan), que l'Assemblée n'a pas osé être pour lui, la cause de nouvelles charges. Elle a en outre recommandé à V. A., d'exempter les familles chargées de la garde du littoral du Danube, et Elle a pensé qu'il convenait de soulager enfin, la plus grande partie des habitants, qui soumis aux dispositions de ce nouveau projet, n'auraient plus qu'à fournir un nombre restreint de recrues. En outre, l'Assemblée avait en vue que les familles, formant ce cordon placé sous la surveillance des piquets militaires, par les sages institutions de l'administration provisoire, et jouissant à la vérité, de l'exemption légale, ne ressentent dorénavant que par ordre et plus rarement, la charge qui leur est imposée.

Quant à la réunion des malfaiteurs sur la rive droite du Danube, dont V. A. a bien voulu nous informer par son office, comme point essentiel qui réclame l'adoption du projet, l'Assemblée a appris ceci avec chagrin ; elle espère cependant, que maintenant, comme dans d'autres circontances pareilles, la milice du pays, avec son courage et son énergie reconnus, repoussera les tentatives d'invasion.

Quant aux complots intérieurs, mentionnés dans le dit office, l'Assemblée est convaincue, que l'élévation de V. A. au trône princier, et l'espoir qui a rempli le cœur de tous les Valaques, seront la seule garantie d'un heureux avenir; et la surveillance de l'exacte et entière observation des lois en vigueur, servira de bouclier pour repousser, avec l'appui de la milice, de pareilles entreprises, dans l'intérieur du pays, dont les habitants doivent leurs institutions politiques aux bienfaits des deux hautes Cours.

L'Assemblée a vu aussi, par le contenu de l'office de V. A. que, n'attendant plus de sa part aucune délibération sérieuse, Elle a trouvé convenable d'ordonner à ses Ministres, de retirer les projets qui sont restés non examinés.

Pleine de tristesse, pour la dépréciation de ses délibérations et des sentiments droits qu'elle met dans ses travaux, l'Assemblée se bornera à s'occuper avec zèle de l'examen des objets qui lui ont été prescrits, tels que: les comptes, le budjet et la condition des fermes publiques, sans perdre de vue ses saints devoirs, qui découlent des articles 54—56 et 57, du Règlement organique ; mais comme représentant du peuple, elle sera dans toutes les circonstances, l'organe respectueux et sincère, auprès de V. A., des plaintes publiques, et le gardien des droits du pays.

---

(1) V. raportul lui Billecocq din 16 Martie 1844.

CMLI.

Guizot către Billecocq, cerând informațiuni despre mișcările bulgărești. Paris, 1844, 3 Aprilie.

(Turquie. Bucarest, II, 1843–44).

Monsieur, J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, jusqu'à la date du 7 mars et jusqu'au No. 125. Elles accusent une situation critique, et les offices, adressés par le Prince Bibesco à l'Assemblée générale de la Valachie, constatent de bien graves dissentiments, entre le chef du gouvernement et les représentants du pays. Un tel état de choses réclame toute votre attention, et je n'ai pas besoin de vous recommander, une grande vigilance à observer, ainsi qu'à me tenir informé.

Je remarque qu'il est dit, dans un des offices sus-mentionnés, que des bandes de 4 à 500 brigands s'agitent sur les frontières de la principauté. D'un autre côté, il est arrivé ici des lettres, qui annoncent des mouvements en Bulgarie, pour le printemps. Cette coïncidence mérite également attention, et je vous engage à recueillir, pour me les transmettre, tous les renseignements propres à faire juger de l'état des choses en Bulgarie.

CMLII.

Billecocq către Guizot, despre atitudinea lui Bibescu față de Adunare și despre venirea apropiată a comisarilor rusesc și turcesc. București, 1844, 9 Aprilie.

(Consulat de Bucarest, 128, 66).

On attend avec impatience, et avec inquiétude aussi, quelque solution qui vienne de Pétersbourg ou de Constantinople, sur la situation présente; en attendant, on débite mille bruits qui, prenant leur source dans les passions des uns, et trouvant leur écho dans la pusillanimité des autres, alarment le pays tout entier, et, ainsi que beaucoup d'intérêts locaux en souffrance, démontrent aujourd'hui, le danger d'avoir si tôt et si brusquement clos l'Assemblée générale.

L'attitude du Prince est singulièrement embarrassée et contrainte; il veut, parfois, affecter de la sécurité et du calme, mais ses sérieuses préoccupations reprennent bientôt le dessus, et il n'y a qu'une résolution décisive des deux Cours, qui puisse en finir, avec une situation aussi tendue de tous les côtés. Sans avoir tenu compte, ainsi qu'on le fait dans les pays constitutionnels, des décisions de la majorité, en transigeant avec elle, ou en renforçant son Ministère, qui décidément ne le couvre point assez, contre la désaffection et l'impopularité universelles, le Prince Bibesco a invoqué, a-t-il dit, ce qui se fait en France et en Angleterre, et a destitué des fonctions de Magistrats, quatre députés qui s'étaient prononcés contre lui; il les a remplacés par de tels hommes, qu'on se demande véritablement, si la colère ou la haine lui laissent bien toute sa raison.

Parmi les bruits qui trouvent ici le plus de consistance, je dois mettre en première ligne, la nouvelle de l'arrivée prochaine de deux Commissaires extraordinaires, l'un turc et l'autre russe. Les amis de la vérité, de la lumière, font des vœux pour que ce soit encore, de la part de l'Empereur Nicolas, le Général Duhamel, et de la part de la Porte Ottomane, S. E. Chékib-Effendi. Il serait effectivement curieux, Monsieur le Ministre, pour ces deux arbitres de la situation en 1842, de venir observer, après moins de deux années, la valeur des griefs qui ont renversé le Prince Ghika, et celle des espérances qui ont élevé sur le pavois le Boyard Georges Bibesco.

CMLIII.

București, 1844, 11 Aprilie. — Decretul Domnului pentru pensiunea lui Claude Coulin.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

Monsieur Claude Coulin vient de manifester, par une supplique qu'il nous a présentée, le désir qu'il a de retourner dans sa patrie, où l'appellent des intérêts qu'il ne saurait remettre.

C'est avec regret, que nous voyons ce digne employé se démettre des fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui, au Secrétariat d'Etat.

Appréciant la capacité, le zèle, l'activité et la fidélité que M. Claude Coulin a constamment déployés, dans les différentes fonctions que le gouvernement lui a confiées, pendant un long espace de temps; vu, la probité dont il a constamment fait preuve, et les avantages dont son séjour de 32 ans parmi nous, a été, pour la Valachie, nous éprouvons une vive satisfaction à reconnaître un pareil mérite, et arrêtons, qu'en compensation des travaux de M. Claude Coulin, il lui est alloué, sur le département des finances, une gratification de Mille ducats, sur le paragraphe du budget affecté à cette fin.

Prenant en outre en considération, que M. Claude Coulin, en remplissant sans interruption des fonctions publiques pendant treize années consécutives, a acquis le droit à la pension que la loi accorde à tout fonctionnaire public; mais comme on ne saurait remplir les formalités voulues par l'article 29 de la loi sur les pensions, avant la prochaine session de l'Assemblée générale, ordonnons que, jusqu'à cette époque, il sera compté à M. Claude Coulin par le département des finances, la somme de 700 piastres par mois, qui sera prise sur les états des économies des traitements.

MM. les chefs des départements respectifs sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise à exécution des dispositions de la présente ordonnance.

CMLIV.

Iași, 1844, 25 Aprilie. — Duclos către Guizot, despre evenimentele din Moldova.

(Iassi, 1841—47, I, 7).

L'Assemblée ordinaire a clos la session de cette année, le 15/27 Mars. L'unique chose, digne de notre attention, qui soit sortie de ses débats, depuis mon dernier rapport, est relative à l'exportation des grains. Le général Kisseleff, pour satisfaire aux besoins extraordinaires de l'occupation, imposa, avec l'approbation de la chambre, quatre piastres moldaves sur chaque kilo de blé, expédié à l'étranger. Mais ce grand administrateur, si soigneux des intérêts du peuple, et qui paraissait moins comprendre ceux du protectorat, que le gouvernement dont il était l'organe, avait réduit à trois ans, la durée de cette charge, onéreuse au commerce et à l'agriculture. Le terme expiré, la même Assemblée décida, que l'impôt continuerait d'être perçu pendant plusieurs autres années, afin de procurer les fonds nécessaires au rétablissement de l'ancien palais des hospodars, qu'un incendie avait presque entièrement détruit, en 1827, et dont il ne restait plus que les murailles. Le travail est maintenant presque achevé. Partie de ces fonds devraient avoir un emploi plus utile, celui d'améliorer le quai de Galatz. Ce période nouveau, et la taxe sur les grains venait de finir, et quoiqu'on n'ait pas même commencé les améliorations du port, qui en a le plus grand besoin, le Prince a demandé qu'on la prolongeât de

trois ans à son profit, pour l'aider, disait-il, à supporter les charges de l'hospodarat. La Chambre qu'il a composée à son gré, dont les membres avaient en outre été gagnés, assure t-on, par des largesses individuelles, lui a fait cette concession, non seulement pour trois ans, mais pour toute sa vie. C'est renouveler et aggraver une faute énorme, en maintenant sans fin et sans nécessité, les principales exportations de Galatz, à des prix qui ne peuvent supporter la concurrence avec Odessa et Ibraïla. Je dis, sans nécessité, car le Prince, outre sa fortune particulière, qui est une des plus grandes que l'on connaisse en Europe, reçoit une liste civile de 540.000 francs, dont il ne dépense que le quart, et qu'il trouve encore le moyen de doubler chaque année. La principauté ne touche que par ce point au Danube; c'est de là seulement, qu'elle reçoit la richesse et la vie ; car le numéraire sort de chez elle, par toutes ses autres frontières, et néanmoins l'administration entend si mal les avantages du pays, qu'elle semble prendre à tâche de ruiner entièrement son commerce, sur un marché aussi important. Un ordre arrivé de St. Pétersbourg, maintient la taxe désastreuse; mais oblige l'hospodar, à ne recevoir pour lui, que le quart de la somme qui en résultera annuellement, et qu'on évalue à deux cent soixante mille francs. Le surplus entrera dans les caisses publiques.

Une tentative qui peut avoir les plus heureux effets pour Galatz, et toute la Moldavie, vient d'être faite avec un beau succès: le grand désavantage de ce port est de ne recevoir les productions de l'intérieur que par terre, voie longue et fort coûteuse, qui n'est même practicable qu'une partie de l'année, faute de chemins solides; de jeunes boyards, unis en société, et autorisés par le gouvernement, ont entrepris la navigation du Pruth, dont le privilège leur est accordé. A la fin du mois de Mars, dix-neuf bateaux, chargés de marchandises du Levant, sont arrivés par cette rivière à Scouleni, près d'Iassy, où ils ont déposé une partie de leur cargaison. De là, ces bateaux remontant à sept postes plus haut, sont allés prendre du blé et d'autres produits moldaves, pour les transporter à Galatz. La société se propose d'essayer aussi, l'été prochain, la navigation du Sireth. Il est étonnant qu'on ait attendu jusqu'à ce jour, de faire des expériences auxquelles sont attachés de si grands intérêts.

La société dont nous venons de parler, fait partie d'une autre, beaucoup plus nombreuse, répandue dans toute la Moldavie, formée des éléments de la jeune opposition, et quit doit avoir une sœur en Valachie. L'objet de cette grande association nationale, est de travailler avec ardeur, persévérance et désintéressement, à tout ce qui peut être utile à la principauté, principalement à maintenir, à rendre plus complète, s'il est possible, sa séparation d'avec la Russie. L'essai de navigation fait dernièrement sur le Pruth, est son premier pas, dans la noble carrière qu'elle s'est tracée.

Les Moldaves ont lieu de craindre, qu'une grande atteinte ne soit portée aux libertés de leur pays, la suppresion des Assemblées ordinaires et extraordinaires. M. Daschkoff, à son départ, en a laissé une vive inquiétude dans tous les esprits, en disant à plusieurs boyards, *vous n'êtes pas mûrs encore pour ces institutions*. Et ces paroles alarmantes, il les aurait répétées en Valachie. L'anéantissement de ces corps politiques, tout imparfaits qu'ils sont, entraînerait la ruine de toutes les franchises des Principautés. La puissance qui, sous prétexte de protection, pèse si lourdement sur elles, demeurant alors sans contre-poids, ne rencontrerait plus d'obstacle à l'arbitraire de ses volontés, qui n'auraient à subir aucune discussion, et les hospodars, privés du soutien qu'ils trouvent dans l'expression légale du vœu national, ne seraient plus sous ce titre, que des gouverneurs de la Russie. Mais cette cour ne pourrait supprimer les Assemblées, sans une énorme usurpation d'autorité, car ce n'est pas d'elle que les boyards tiennent le droit de se réunir, pour élire leur chef, et régler les affaires de l'Etat. Ce droit est aussi ancien que la nation, ils n'ont jamais cessé d'en jouir, soit avant, soit pendant leur

soumission à la suzeraineté ottomane. Le Règlement organique de 1830, discuté et voté par ces Assemblées, n'a fait qu'en modifier un peu la forme. Pour être parfaitement exact, je dois ajouter que, depuis soixante ans environ, la Porte étendant ses attributions au delà des traités, s'était permis de nommer elle-même les hospodars, sans consulter la nation ; mais celle-ci a toujours exercé le droit de se réunir, pour délibérer sur ses autres intérêts.

Si la crainte des boyards, de se voir enlever des privilèges aussi précieux, n'est pas sans fondement, elle me paraît au moins exagérée ; plusieurs circonstances me font croire que, pour regagner un peu de faveur en Moldavie, la cour protectrice est, au contraire, disposée à sacrifier le Prince régnant à ses adversaires, en l'obligeant à donner sa démission.

Le Ministre de l'Intérieur a été nommé le 11 Avril. C'est M. Alexandre Ghika, homme estimable, mais peu capable et faible, se laissant diriger par ses employés, donnant ordres et contre-ordres, en sorte que rien n'est jamais décisif dans son administration. Il remplissait jadis les mêmes fonctions, et les affaires n'en allaient pas moins mal. La raison de ce choix est que, M. A. Ghika a toujours été un peu de l'opposition, sur laquelle il exerce une grande influence, et qu'on espère la calmer, en le mettant à la tête du principal département, ce que le Prince a déjà fait une première fois avec succès.

CMLV.

București, 1844, 30 Aprilie.

Billecocq către Guizot, despre relațiunile dintre Domn și boeri, despre afacerea Mitropolitului și alte evenimente din țară.

(Consulat de Bucarest, 129, 66 bis).

La prolongation de l'incertitude dans laquelle reste le pays Valaque, à l'égard d'une détermination quelconque prise par les deux Cours, autorise, jusqu'à un certain point, la Boyarie à croire et à accréditer le bruit, que la conduite du Prince et celle de M. de Daschkoff, sont complètement désapprouvées; aussi la Boyarie ne s'en fait elle pas faute, et chaque jour ajoute-t-il à son triomphe et à ses espérances, quoique jusqu'à présent elle ait au moins le bon esprit de jouir de l'une et de l'autre, dans le calme le plus parfait. Sur ces entrefaites, cependant, le journal de Constantinople, publié dans un pays où le Gouvernement a tout pouvoir sur les écarts de la presse, contient dans son No. du 6 Avril, un article injurieux pour le Métropolitain de Valachie, qu'il accuse hautement d'avoir favorisé les emportements de l'opposition contre le Prince Bibesco ; j'ai soin de joindre ici ce document. (1) Le Métropolitain, auquel après les évènements de 1842, la Cour de Russie a jugé à propos de confier par le rescrit ci-joint (2), signé de la main du Comte de Nesselrode, une participation peut-être plus immédiate, que celle que lui accorde le Règlement organique, sur les affaires intérieures de la Principauté, s'offense, avec raison, de ce que le gouvernement du Prince Bibesco ne sait point mettre à l'abri des attaques d'une misérable feuille, soudoyée par le premier venu, son caractère si haut placé sous le rapport évangélique et politique, et on assure que la plus grave scission a éclaté à ce sujet, entre le représentant de l'autorité spirituelle et le chef temporaire de l'Etat Valaque. Quelques personnes vont jusqu'à dire, et j'ai des raisons de croire que ce n'est pas sans fondement, que le Métropolitain a porté toutes ses plaintes, et de la manière la plus amère, à M. le Ministre de la Cour

(1) Mai sus, p. 1010, Nr. CMXLIX.
(2) Documentul următor.

protectrice à Constantinople. Votre Excellence comprend à quel point on est curieux de connaître ici, de quel côté penchera la balance, entre les deux hautes parties dont il s'agit.

Le Prince Bibesco n'est décidément pas heureux. Sans parler des inconvénients perpétuels qui, dans sa position présente, s'attachent à sa mauvaise éducation première, et à son manque de tact, dont je pourrais citer des preuves sans nombre, si je ne devais ici me souvenir, que les Valaques sont encore des enfants auxquels nous nous intéressons, et que nous ne nous sommes finalement pas chargés d'élever ni de corriger, sa précipitation à se défaire de fonctionnaires qui ne lui plaisent pas, à raison de leur opposition au sein de l'Assemblée générale, précipitation que j'ai déjà caractérisée par ma dernière dépêche, sa précipitation, dis-je, à se défaire d'hommes honorables et à les remplacer par des gens tout à fait tarés, vient d'amener un bien cruel incident, pour lui et pour son gouvernement.

Un magistrat, nommé depuis trois semaines et placé à la tête d'un des principaux tribunaux du district, le Sr. Vernesco, président à Bouzéo, a fait assassiner un de ses cousins, du même nom, habitant la même ville, par un de ses esclaves Bohémiens. Dénoncé par le Bohémien lui-même, et voyant que l'opinion publique le désignait à la vengeance des lois, le Sr. Vernesco a poussé sa criminelle audace jusqu'à se rendre chez le Procureur du Roi, et là, sortant de sa poche deux pistolets, et une bourse de 1500 ducats, il a signifié au chef du parquet, que s'il ne donnait pas à son rapport à Bucharest, la tournure qu'il allait lui indiquer, il n'avait plus qu'à opter entre cette somme d'argent, ou la mort, pour tous deux. Le Procureur du Roi a promis d'abord, tout ce que Vernesco a exigé ; mais dès que ce grand criminel a quitté sa maison, ordre a été donné, qu'il fut procédé immédiatement à son arrestation.

Cette affaire a produit le plus affreux scandale, et donne au Prince, qui s'est si souvent et si publiquement vanté, de mieux connaître que le Prince Ghika, les hommes qu'il convenait de préposer à la garde des lois et des institutions, une bien mortelle confusion.

Le sort de notre compatriote M. Coulin vient d'être fixé. J'avais l'honneur, par ma dépêche politique No. 120, d'entretenir Votre Excellence des droits que cet homme estimable, avait à la reconnaissance du pays valaque. Un rapport du Conseil Administratif extraordinaire, sûr le mémoire que j'ai précedemment transmis, et un office du Prince, règlent les avantages précuniaires, accordés à M. Coulin. Je joins ici ces deux documents, qui m'ont paru devoir intéresser Votre Excellence, à raison du temoignage précieux qu'ils apportent, à l'honneur français, cette semence si vivace, qu'elle peut même prospérer, sur un terrain calciné comme celui-ci, par tant d'intrigues de toute espèce.

M. de Daschkoff, qui sait M. Coulin dépositaire d'une quantité de secrets touchant l'administration du Général Kisseleff, et qui tenait à ce qu'il n'échangeât pas, aigri par l'ingratitude des Boyards et par celle du Gouvernement d'aujourd'hui, le sêjour de la Valachie contre celui de Paris, a été un des plus éloquents avocats qu'ait rencontré ici, la cause si juste de M. Coulin.

Au moment d'expédier cette dépêche, je reçois celle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 3 avril, sous le No. 1.

Les dernières nouvelles, reçues par l'administration des Quarantaines, sur les incursions des Albanais en Bulgarie, étaient d'abord alarmantes pour la Valachie même ; ces bandits, après avoir exercé partout sur leur passage, les plus horribles cruautés envers les populations chrétiennes, avaient un instant fait mine de vouloir se rapprocher de Racova, sur la rive droite du Danube, pour entrer de là, dans le district de Romanatzi. La vigueur déployée en cette circonstace par Hussein-Pacha, dont le nom seul vaut tout un corps d'armée, paraît avoir changé leurs projets et les avoir subitement déterminés, à prendre une direction tout à fait contraire; ils

auraient même, assure-t'on, entièrement quitté la Bulgarie, pour se replier sur la Macédoine.

Les Valaques aiment à penser que la conduite, tenue à cette occasion par le Pacha de Viddin, contribuera peut-être à le laisser Gouverneur d'une Province qu'il garde aussi bien, et les dernières nouvelles de Constantinople annoncent effectivement, qu'on doute du changement dont il s'était agi un instant pour lui.

CMLVI.

Petersburg, 1843, 31 Martie.

Contele de Nesselrode către Mitropolitul Ungro-Vlahiei, trimițându-i un dar impărătesc (1).

(Turquie-Bucarest, II, 1843—44).

Appelé dernièrement à présider l'Assemblée générale extraordinaire de Valachie, convoquée pour l'élection du nouvel hospodar, vous avez à cette occasion solennelle rendu à votre patrie d'importants services, dont elle conserve à jamais le souvenir d'amour et de reconnaissance. Par la sagesse des dispositions que vous avez adoptées, par votre fermeté et vos salutaires exhortations, vous avez su prévenir les dangereux écarts, auxquels l'esprit d'intrigue, les passions et les rivalités des partis, auraient pu si facilement entraîner cette Assemblée.

L'ordre parfait et la régularité qui ont caractérisé les opérations électorales, ainsi que l'heureux résultat qui les a couronnées, ont fourni à l'Empereur un doux motif de satisfaction: d'une part, la nation Valaque a prouvé, par le fait qu'elle saurait jouir de la précieuse prérogative qui lui est accordée, d'élire elle-même le chef du gouvernement; de l'autre, les qualités éminentes, le caractère noble et loyal, les lumières et le talent du boyard auquel le suffrage de la nation a décerné le hospodarat, promettent à la Valachie une administration propre à assurer son bien-être et sa prospérité, qui inspirent une si vive sollicitude à l'auguste protecteur de cette Principauté.

Mais, pour que le nouvel hospodar puisse réaliser les espérances que la Valachie rattache à son administration, il aura besoin du concours unanime de tous ceux qui ont à cœur, les vrais intérêts de leur pays. Plus que tout autre, Monseigneur, vous êtes revêtu de prêter un puissant appui à l'autorité princière, et pénétré comme vous l'êtes, des devoirs que vous imposent votre sainte vocation et les attributions politiques qui vous sont dévolues par le Règlement organique, vous ne manquerez pas, l'Empereur en est convaincu, d'user de toute votre influence, pour seconder le Prince Bibesco dans l'accomplissement de la tâche laborieuse qui lui est assignée, et qui réclame toute l'énergie de son caractère et de son activité infatigable. Les services signalés que vous avez déjà rendus à votre patrie, nous donnent la mesure de ceux qu'elle peut encore attendre de votre dévouement, et du zèle éclairé qui vous anime pour les intérêts de l'Eglise et de l'Etat.

Désirant vous offrir un témoignage ostensible de sa haute estime et de sa bienveillance particulière, l'Empereur a daigné accorder à Votre Eminence, une image ornée de diamants, que M. de Daschkoff aura l'honneur de lui remettre au nom de Sa Majesté Impériale.

Je me félicite d'avoir à vous annoncer, Monseigneur, cette faveur souveraine, que vous avez si justement méritée, et je saisis avec empressement cette occasion, de me recommander à vos saintes prières et de vous réitérer l'assurance de ma haute considération.

(1) Vezi raportul lui Billecocq din 30 Aprilie 1844.

CMLVII.

Billecocq către Guizot, despre afacerea minelor, despre conflictul Domnului cu Mitropolitul și despre călătoria sa peste Olt, după invitația Domnului. București, 1844, 16 Mai.

(Consulat de Bucarest, 130, 111).

Les jours se succèdent, et rien de Constantinople ou de Pétersbourg n'arrive, ou, pour mieux dire, ne transpire, sur la manière dont les deux Cours envisagent l'état présent des choses en Valachie. On croit savoir que le Prince Bibesco et M. de Daschkoff, chacun de leur côté, ont reçu des admonestations assez vives de la part du Comte de Nesselrode, du général Kisseleff et de M. Titoff; mais en remontant à la source de ces bruits, on leur trouve surtout pour principe, le défaut complet de toute nouvelle, qui, il faut l'avouer, est fait pour accréditer avec une certaine faveur, la croyance et l'espoir où l'on est généralement, que la conduite du Prince et celle de M. de Daschkoff, dans l'affaire des mines, sont complètement désapprouvées.

L'article du Journal de Constantinople en date du 6 Avril, que renfermait ma dépêche précédente, continue à porter au plus haut degré, la scission qui existe entre le Hospodar et le Métropolitain. Le jour de la St. Georges, fête du Prince régnant, s'est passé sans que le Métropolitain ni les Evêques se présentassent pour féliciter S. A. S. selon l'usage. Cette collision entre le Chef de l'Eglise Valaque et le Prince peut finir par amener, dans un pays comme celui-ci, des embarras qui viennent étrangement compliquer les difficultés au milieu desquelles on se trouve.

Le démêlé qui existe aujourd'hui entre les deux personnages les plus importants de la Principauté de Valachie, prend sa source dans des précédents, dont le détail entrerait difficilement dans une dépêche. La femme du hospodar qui, depuis quelques années, est atteinte d'aliénation mentale et qui, dès le jour où la destinée politique de son mari a pris un grand développement, réside dans une maison de santé à Vienne, y joue un rôle bien extraordinaire. La lettre du Comte de Nesselrode jointe à ma dernière dépêche politique, aide à entendre, que les précédents dont je viens de parler, probablement bien connus du Cabinet de Russie, éveillaient chez lui, dès l'avènement du Boyard Bibesco, des craintes sur ses rapports personnels futurs avec le Métropolitain; mais les évènements ont découvert que toutes les précautions prises, ont été à peu près inutiles.

J'ai le projet de profiter du loisir que la clôture de l'Assemblée générale et le silence des deux Cours, sur les derniers évènements, nous laissent naturellement ici, pour me rendre au conseil que le Prince Bibesco m'a donné, avec une sorte d'insistance et à plusieurs reprises, de visiter la petite Valachie ou *Banat de Craïova*. Cette contrée, d'où il est originaire, n'a été visitée jusqu'à présent par aucun agent français. Elle est le berceau des anciennes populations belliqueuses de la Principauté; on y recrutait d'ailleurs, plus de soldats que d'officiers, la petite Valachie ne renfermant en général qu'une noblesse de troisième ordre. Le Prince Bibesco a toutefois la fierté, d'en être, et comme dans différentes circonstances il m'a témoigné le désir qu'il aurait, que le représentant de la France visitât ces contrées, qui selon lui, renferment les éléments du plus vif intérêt, je me rends à son vœu d'autant plus volontiers, que l'état des affaires à Bucharest me le permet et que j'aurai aussi l'occasion de voir, en même temps avec détail, l'exploitation française dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dépêche commerciale No. 71.

CMLVIII.

București, 1844, 4 Iunie. Billecocq către Guizot, despre călătoria sa în Oltenia, despre recensământ, despre canonierele românești pe Dunăre și despre misiunea Baronului Geringer.

(Consulat de Bucarest, 131, 139 bis).

Le Prince Bibesco, qui dans mon voyage entrepris vers la petite Valachie a trouvé, pour la première fois depuis son avènement, une occasion toute naturelle de se montrer empressé et poli pour l'Agent de la France, en a profité, avec une grâce toute particulière, et non content de m'offrir toutes les recommandations qui pourraient m'être utiles, il a lui-même donné l'ordre à un de ses courriers, de me précéder sur ma route, et de se tenir à ma disposition pour le temps de mon excursion.

Arrivé à Crajova, la seconde ville de la Principauté, j'ai été on ne peut mieux accueilli par le Préfet, frère du Prince régnant, et il m'a été facile de voir que là, comme à Bucharest et à Jassi, les Roumains se montraient satisfaits et flattés d'être l'objet de l'attention et des observations d'un Représentant français. Je réponds à ces sentiments, en entendant avec un intérêt marqué, les récits diversifiés qui s'attachent à l'histoire des localités placées sur la route, alternativement parcourue par toutes les races conquérantes, et en écoutant avec sympathie les projets d'amélioration et de perfectionnement, par lesquels, une fois parvenus à une période de tranquillité et de repos, ils aiment, avec le secours de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, à se consoler de leurs vicissitudes, de leurs infortunes passées!

Conformément à la disposition du Règlement organique, qui ordonne de faire tous les sept ans le recensement de la population de la Principauté, on procède, en ce moment, à cette opération, faite pour la dernière fois en 1837; chaque député de district est le président né de la commission, qui dans chaque département est chargé du dénombrement. En 1837, la population de la Valachie montait à 2.115.000 habitants; on croit généralement que le résultat des améliorations apportées, dans les dernières années, à la culture des terres, acroîtra ce nombre de près d'un septième.

On parle, mais encore vaguement, de la permission que le Gouvernement valaque aurait sollicitée et obtenue, de construire et d'armer six chaloupes canonnières, stationnant sur le Danube, pour empêcher les débarquements clandestins et fréquents des Turcs, sur le territoire de la Principauté, et les rixes qui s'en suivent. Sur un littoral de 170 lieues, les exemples abondent pour prouver, combien cette mesure est nécessaire, et hier encore, M. l'Administrateur du district de Crajova me disait que, depuis le départ de Hussein-Pacha de Widdin, des brigandages à main armée sont venus de la part des Turcs, compromettre, à la fois les intérêts si chers de la sécurité et de la santé publiques, dans son département. Tout récemment aussi, une barque turque, montée par trois hommes, aborda de vive force dans le port d'Ibraïla; sur les trois gardiens qui cherchèrent à s'opposer au débarquement, deux furent tués et le troisième blessé grièvement.

Au moment où quelques-unes des grandes Puissances vont renouveler avec la Porte Ottomane leurs tarifs des Douanes, le Cabinet de Vienne vient d'envoyer à Bucharest M. le Baron Geringer, Conseiller au département des Finances, avec la mission d'étudier, tant en Valachie qu'en Moldavie, les nouvelles exigences du commerce Autrichien. M. de Geringer doit ensuite se rendre à Constantinople, en suivant le cours du Danube et de la Save, ainsi que le littoral de la mer Adriatique.

CMLIX.

Billecocq către Guizot, despre afacerea minelor, despre condamnarea lui Vernescu, despre schimbarea consulilor grecesc și prusian, și despre biserica catolică dela Craiova. București, 1844, 27 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 132, 145).

En réponse au rapport que le Prince Bibesco avait adressé à Pétersbourg, sur l'affaire des mines et sur l'ensemble des faits qui ont amené la clôture si précipitée de l'Assemblée générale, je le sais d'une source certaine, une lettre qu'on tient encore secrète, et par laquelle on annonce au hospodar que „l'Empereur ap„prouve, non seulement sa conduite, mais encore qu'il l'autorise à user de mesures „sévères envers l'opposition, dans le cas où, par les voies de conciliation, son gou„vernement ne pourrait point parvenir à un résultat satisfaisant". Tout en conseillant au Prince Bibesco de mettre à exécution le contrat des mines, le Cabinet Russe a bien soin de désapprouver la clause qui a le plus soulevé les dissentiments de l'Assemblée générale, c'est-à-dire le terme de 12 ans, fixé pour leur exploitation, et il incline fortement vers la convenance qu'il y aurait, à s'entendre préférablement de gré à gré, avec les propriétaires, sur cet objet. En faisant, à dessein, des réponses aussi évidemment embrouillées et contradictoires, on dirait que le Cabinet de Pétersbourg, qui ne perd pas de vue l'origine Romaine de ces populations qu'il protége aujourd'hui, veut, en parlant le langage que tenaient autrefois les Aruspices de Rome, se réserver le droit de se réfugier, selon l'occurrence, derrière l'obscurité de ces argumentations, présentées à la façon des Sybilles! Pour aider votre Excellence à mieux apprécier encore l'effet et la valeur de pareils oracles, il ne me reste plus qu'à lui rappeler, que la foi pieuse, ou même le simple prestige des croyances populaires, n'existent plus depuis longtemps ici, au cœur de ceux qui écoutent! On ne doute pas, au surplus, que ces sentencieux arrêts, ne trouvent bientôt de l'écho dans le Divan turc; on se tient donc préparé à quelque manifestation de la part de la Porte, et, en attendant, le Prince de Valachie a déjà commencé à tenter de ramener vers lui, ceux des Boyards de l'Assemblée Générale, dont la conversion lui semble avoir le moins de chances à demeurer endurcie.

Le Divan criminel de Bucharest saisi, par appel, du jugement en dernier ressort, du Boyard Vernesco, ce président de tribunal, accusé d'assassinat envers un de ses parents, l'a condamné, il y a quelques jours, ainsi que deux de ses Bohémiens, à la peine de mort. On ne croit pas que le Prince Bibesco se décide, à l'égard d'un juge qui avait été choisi par lui, à faire exécuter cette fatale sentence; on cite déjà en sa faveur, les privilegès de la Boyarie et les traditions existantes. Toutefois, le Prince Ghika m'avait souvent dit que, dans des cas pareils et dans l'intérêt même de l'aristocratie de son pays, il n'aurait point hésité à penser que ses pouvoirs s'étendaient, jusqu'à donner le plus sévère des exemples. Une circonstance récente devra peut-être entraîner le hospodar à user de plus de rigueur, c'est l'inflexibilité qu'il vient lui-même, de montrer, à l'égard des accusés d'Ibraïla, en confirmant la sentence qui les condamne à 15 ans de travaux forcés.

Deux changements sont annoncés dans le corps consulaire de Bucharest. M. Rizo, Consul général de Grèce, fils du Ministre des Affaires Etrangères de S. M. le Roi Othon, à l'époque de la révolution opérée dans le pays, est remplacé par M. Levendis, Consul de Grèce à Constantinople, et ancien drogman du Consulat général de Russie à Bucharest. M. Neigebauer, Consul général de Prusse dans les deux Principantés, est rappelé et désigné pour remplir un emploi au département de la justice à Berlin. M. de Neigebauer qui, au milieu d'excellents sentiments, au nombre desquels je ferai entrer ses sympathies ardentes pour la France, n'était

pas, il est vrai, à l'abri de quelques ridicules qui, tant ici qu'à Jassi, avaient quelque fois compromis la dignité de son rang et de sa position. M. de Timoni et M. de Daschkoff passent pour l'avoir cruellement desservi, auprès de la Cour de Berlin, et ni l'un ni l'autre ne s'en défendent; ils vont même jusqu'à s'en vanter.

Il se passe à Crajova un fait assez curieux, pour que je l'aie jugé digne de figurer dans la correspondance, que j'ai l'honneur d'entretenir avec Votre Excellence. Une association pieuse, qui paraît être connue en France sous le nom *d'œuvre pour la propagation de la foi,* arrive, en s'adressant à la religion des fidèles de la condition la plus modeste, et en prélevant les plus minimes aumônes, à des résultats si brillants, comme actes de charité et de bienfaisance, que tout à coup, une Eglise catholique s'élève dans la capitale de la petite Valachie, avec les deniers provenant des quêtes, faites parmi les classes ouvrières du diocèse de Lyon. L'Agent d'Autriche à Bucharest aurait été chargé, par le clergé Romain, de faire ainsi passer près de 50.000 francs d'aumônes françaises à Monseigneur l'Evêque de Nicopolis, pour l'édification d'une Eglise catholique, élevée à Crajova sur les ruines d'une Baratzie, (ou Eglise catholique autorisée par Bérat de la Porte), autrefois protégée et restaurée par l'Impératrice Marie Thérèse, et le résultat qui n'est pas le moins digne de remarque, dans cette occurrence, c'est qu'ainsi l'Agent d'un pays, où la France est souvent représentée comme un foyer d'incrédulité et d'irréligion, sera incessamment, en sa qualité de représentant de la Puissance qui protège le Catholicisme dans les Principautés du Danube, à recueillir les honneurs *apostoliques* de la consécration d'une Eglise, véritablement élevée aux frais d'une argent *très chrétien.* Il est question que la ville de Bucharest elle-même, recueille bientôt le même avantage. Monseigneur l'Evêque de Nicopolis, à qui j'ai eu récemment occasion de parler de ces satisfaisants résultats, a eu bien soin de reporter plus, sur le zèle du clergé français, que sur l'inépuisable charité des fidèles, ces fruits brillants de la bienfaisance des sujets du Roi. J'ai dû en revenir, Monsieur le Ministre, dans cet entretien, au principe de l'Evangile, qui veut qu'en fait d'aumônes la main gauche elle-même, soit censée ignorer ce que la droite donne, et pour prouver à ce Prélat le peu de ressentiment, que me donnait sa partialité envers le sacerdoce, comme son peu d'équité pour la bienfaisance française, je me suis rendu avec assez d'empressement et de chaleur, au vœu qu'il m'avait exprimé, d'obtenir de l'autorité locale un terrain qui lui était devenu inutile, pour que, sur ma demande, cette prière ait été entendue et exaucée.

CMLX.

București, 1844, 14/26 Iulie.

Decretul Domnului în afacerea lui Beizadea Panaiot Ghica (1).

Vu le rapport de ce département sous le No. 5.680, concernant les requêtes qui nous ont été presentées par les Bey-Zadé Charles et Démètre Ghika, au sujet du mariage de leur frère, le Bey-Zadés Panajoti, et par ce dernier contre ses frères;

Vu l'office de S. Em. le Métropolitain sous le No. 1.078, adressé à ce département;

Bien informé de toutes les circonstances de cette affaire, nous ne pouvons pas désapprouver entièrement la manière avec laquelle le mariage entre le Bey-Zadé Panajoti et la demoiselle Rosseti a été célébré;

Vu par le rapport de S. Em. que ce secret mariage a été consommé, et que cette union ne présente aucune des circonstances, en vertu desquelles l'Eglise l'annule de soi-même;

(1) V. raportul lui Billecocq din 23 August 1844.

Considérant que cette infraction sur laquelle S. Em. a basé son opinion, est non seulement de nature toute laïque, mais qu'il est prouvé encore, que la conscience de S. Em. a été abusée, vu que,

1° Le Bey-Zadé Panajoti a passé l'âge, où cesse la tutelle naturelle de sa famille, et quoiqu'il se trouve encore moralement sous la direction maternelle, légalement il est libre;

2° Que non seulement il n'existe aucun acte, par lequel le Bey-Zadé Panajoti ait été déclaré en état d'aliénation mentale, mais que jusqu'à la fin du règne de l'ex-Prince, il a rempli ses devoirs publics; et que 3° Cette commission de surveillance, nommée à la suite de discussions survenues entre les frères, au sujet du partage entr'eux du revenu des biens des parents, se borne par un office princier,—d'après la propre demande du Conseil de famille,- à une surveillance sur les biens et sur les intérêts matériels du Bey-Zadé Panajoti, mais ne s'exerce pas sur sa personne;

Pour tous ces motifs, la demande de dissolution de mariage est est non fondée.

Quant au droit du susdit, de disposer lui-même de ses biens, ce droit lui ayant été enlevé par la nomination de la dite commission, tout acte concernant cette fortune, fait à l'insu et sans le consentement de cette commission, laquelle sera maintenue pendant tout le temps qu'il sera jugé nécessaire, sera regardé comme nul; à l'exception seulement des revenus qui restent entièrement à sa disposition.

A cette fin, et pour maintenir cette commission, nous nommons au poste vacant qui se présente, M. le grand Bano Alexandre Philipesco, qui prendra, d'accord avec les deux autres membres, les mesures nécessaires, pour la bonne économie des intérêts du sus-dit Bey-Zadé, et pour éviter tout sujet de plainte qui pourrait survenir.

Le Grand Logothète est chargé d'exécuter le présent office.

CMLXI.

Billecocq către Guizot, despre firmanul turcesc în afacerea minelor și despre vilegiatura Domnului. București, 1844, 29 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 133, 139).

On n'a pas beaucoup tardé à recevoir de Constantinople, la sanction que je croyais déjà devoir faire pressentir, par ma précédente dépêche, au langage adressé ici de Pétersbourg, d'une façon toute inofficielle, dans l'affaire des mines. Un jeune frère du Capukiaia du Prince de Valachie à Constantinople, est arrivé à Bucharest, porteur du firman de la Sublime Porte. Ce firman paraît être tout simplement la traduction de la lettre du Comte de Nesselrode au Prince Bibesco. Approbation complète de sa conduite envers l'Assemblée générale, autorisation de sévir contre ceux des Boyards qui chercheraient à s'opposer ouvertement au Gouvernement, et enfin, faculté entière laissée au Prince, d'ouvrir ou de ne pas ouvrir cette année l'Assemblée générale.

Le journal publié à Constantinople, qui annonçait avec une sorte d'emphase ce triomphe obtenu par le Prince de Valachie contre les Boyards, a été aussitôt saisi par le police de Bucharest. J'ai soin de joindre ici ce journal, qui probablement écrit dans l'intérêt du Prince Valaque, ne pouvait cependant pas commettre une indiscrétion plus grande, que de constater aussi officiellement, une collision telle que celle qui, après un an de règne, existe entre le Hospodar et le pays Valaque.

Le Prince Bibesco est parti de Bucharest pour aller passer, dans une de ses terres située au milieu des Carpathes, le temps des grandes chaleurs. Cette circonstance, jointe à l'absence de la plus grande partie des membres de la haute aristocratie Valaque, ne permet plus de dire, quand la lecture du firman aura lieu; beaucoup de personnes paraissent même douter, que la lecture publique et solennelle en soit donnée.

CMLXII.

București, 1844, 23 August. Billecocq către Guizot, despre vilegiatura Domnului, despre conflictul cu Mitropolitul, și despre răscoala de la Telega și atitudinea Domnului.

(Consulat de Bucarest, 134, 145).

Le Prince Bibesco, prolongeant son séjour dans les Carpathes, et le plus grand nombre des Boyards demeurant absents de Bucharest, il est moins que jamais question du firman, venu récemment de Constantinople, et de l'époque à laquelle lecture pourra en être faite. Plusieurs circonstances donnent à penser, que le Prince s'occupe sérieusement à se concilier quelques-uns des 23 boyards, formant l'opposition de la dernière Assemblée générale, et cette politique serait peut-être la plus sage à suivre, si de nouvelles collisions entre lui et le Métropolitain, le plus dangereux et le plus puissant de ses adversaires, ne venaient récemment encore, de paralyser les efforts tentés par le Hospodar et par son gouvernement.

La plus éclatante de ces collisions concerne un genre d'intérêts et de personnes, qui ont contribué à lui donner un immense retentissement, dans la partie même de l'aristocratie valaque qu'il s'agirait aujourd'hui de calmer et de reconquérir. Elle est relative à un mariage clandestin, approuvé par le Prince, désapprouvé par le Chef de l'Eglise, et contracté, en dernier lieu, par le fils de l'un des anciens Princes régnants. J'ai soin de joindre ici les offices échangés entre l'autorité laïque et l'autorité spirituelle. Votre Excellence y reconnaitra que, loin de s'être calmés depuis que j'ai signalé leurs discordes, au Gouvernement du Roi, les rapports entre les deux personnages les plus éminentes de l'État Valaque, se sont, pour ainsi dire, envenimés, et cela, au mépris même des hautes interventions qui se sont offertes, pour arrêter l'effet de leurs griefs réciproques. Dans l'état présent des choses, toute difficulté nouvelle, entre le Hospodar et le Métropolitain, acquiert encore plus de gravité, à raison de l'importance dont jouit, au temporel, ce président né de l'Assemblée générale.

Une scène affreusement sanglante vient de se passer aux salines de Téléga, où ont été transférés, il y a quelque temps, les condamnés politiques dont parlait ma dépêche No. 127.

Un coup monté par ces malheureux, a amené dans l'intérieur de la prison, un carnage tel, qu'en moins d'un quart d'heure, treize d'entr'eux, et quatre ou cinq soldats valaques, ont succombé, et une douzaine de blessés sont encore entre la vie et la mort.

Cet acte de désespoir est malheureusement attribué, et par des témoins oculaires même, à l'effet produit par une visite, récemment faite par le Prince Bibesco à ces prisonniers, qui vivent dans les Carpathes à une très petite distance de la terre qu'il habite. Le voyant arriver un jour, tout à coup au milieu d'eux, ils ont conçu un instant l'espérance, que la présence de leur Prince, investi du droit de faire grâce, s'expliquerait par quelqu'adoucissement à leurs maux, et par l'application d'une pensée de clémence. Loin de là, le Prince, mal disposé ne leur a fait entendre que les paroles les plus menaçantes et les plus dures, et un nommé Descho, père de famille, riche propriétaire, lui ayant demandé à lui parler, au milieu de tous ses compagnons agenouillés comme lui, et lui ayant fait observer que quinze années de salines étaient un châtiment bien rigoureux, pour des accusations aussi vagues, que celles qui avaient pesé sur sa tête. Le Prince l'interrompit, en disant que quinze années était trop peu, et que si cela dépendait de lui, il doublerait la peine; un autre détenu, ayant osé élever la voix du milieu de ce groupe, pour implorer sa grâce, le Prince lui demanda quel était son crime. Il répondit qu'il avait eu le malheur d'attenter autrefois aux jours d'un de ses semblables. „Eh

bien, a dit le Prince, on aurait dû vous pendre". Les détails de cette visite, bientôt connus à Bucharest, avaient produit généralement une impression fort triste, et lorsque quelques jours plus tard, on a appris que Descho était l'âme de tout ce complot, on n'a pu se défendre d'en rapporter la cause, à l'exaspération extraordinaire qu'avait laissée parmi les détenus de Téléga, l'attitude inflexible de leur Prince, de leur Juge.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, que les coups de sa justice se sont, de nouveau, appesantis sur ces condamnés, et Descho et ses complices qui, d'après les usages de ces bagnes souterrains, remontaient chaque soir pour passer la nuit à l'air de la terre, ont été immédiatement replongés, par ordre du Prince, dans ces gouffres, d'où ils ne sortiront peut-être plus jamais.

CMLXIII.

Ofisul Mitropolitului în afacerea lui Beizadea Panaiot Ghica.

București, 1844, August.

(Turquie. Bucarest, II, 1844–46).

Ayant pris connaissance de la communication que le département de la Justice m'a adressée sous le No. 4253, en vertu de l'ordre que S. A. S. le Prince régnant a bien voulu donner, par apostille apposée sur la requête, que les Princes Charles et Démètre Ghika lui ont présentée, contre le mariage secret de leur frère, le Prince Panajoti, avec la fille de M. le Clutzar Jean Rosseti, et dont copie m'a été envoyée, je réponds que, comme ce mariage eut lieu à Drajna, village du district de Sakojeni, Diocèse de Bouzéo, j'ai invité l'Evêque diocésain, à examiner et à m'informer de tout ce qui s'est passé sur les lieux, relativement à cette affaire. Ces informations m'étant parvenues, et désirant que le département de la justice connaisse tout ce qui s'est fait à ce sujet, je lui envoie copie de la réponse du dit Evêque et de la lettre de M. le Logothète Alexandre Nicolas Philipesco, datée de Drajna, au Protopope du lieu, et dont il est fait mention dans la dite réponse.

En outre, je porte à la connaissance du département de la Justice:

1° Que, d'après les dispositions des lois et règles ecclésiastiques, on ne reconnaît comme mariages légitimes, que ceux qui se contractent en présence de plusieurs personnes, d'une manière honnête; tandis que ceux qui se font en secret, sont considérés comme nuls et non avenus, et les moteurs de pareilles unions sont réprimandés sévèrement, d'après ces mêmes lois. La Métropole n'a pas cessé de réitérer ces règles de temps en temps, par des circulaires adressées au Clergé en général, de la Principauté, afin qu'il n'ose point célébrer des mariages d'individus d'une autre paroisse; car dans une telle circonstance, ces mariages seront considérés comme nuls et non avenus, et les prêtres qui contreviendront à cet ordre, seront punis selon toute la rigueur des lois ecclésiastiques.

Or, par le mariage du Prince Panajoti avec la fille de M. Rosseti, toutes ces règles ont été foulées aux pieds, par suite d'une secrète connivence entre ce dernier et M. Aleco N. Philipesco, oncle de l'épouse; car M. Rosseti et le Prince Panajoti, tous deux habitants de Bucharest, s'ils ne voulaient pas que le mariage se fit en secret, pouvaient le célébrer en présence des parents et amis, comme leur position sociale l'exigeait, et non pas se rendre à cinq postes loin d'ici, à Drajna, village du district de Sakojeni, das un autre diocèse, et commettre une infraction, par la fraude qu'ils ont employée envers le Protopope du lieu et le prêtre de l'Eglise, comme il appert de la réponse de l'Evêque diocésain et de la lettre de M. Aleco N. Philipesco au protopope, dans laquelle il est dit que, les deux époux sont de Drajna et qu'aucun obstacle légitime ne s'y oppose.

2. Que le Prince Panajoti, quoique ayant atteint la majorité voulue par la loi, est cependant, à cause du manque de la puissance intellectuelle, reconnu incapable de gérer lui-même ses intérêts, et comme tel, placé par les actes de deux Princes Régnants, sous la curatelle de Madame la Princesse, sa mère, et autres Boyards et parents; d'après les règles ecclésiastiques, ceux qui se trouvent sous curatelle n'ont pas le droit de contracter mariage, sans la permission de leurs curateurs; et en cas que ses individus se permettent d'en contracter, ces mariages sont considérés comme nuls et non avenus. Puisque M-me la Princesse Marie Ghika, mère et curatrice du Prince Panajoti, son fils, par une lettre formelle qu'elle m'adressa le 29 Mai dernier, proteste contre le mariage fait clandestinement de son fils Panajoti avec la fille de M. Rosseti, et demande sa dissolution, et l'examen de tout ce qui a eu lieu dans l'accomplissement de cet acte; la Métropole se basant sur la validité des raisons sus-mentionnées, ne peut point reconnaître comme légitime le mariage du Prince Panajoti avec la fille de M. Rosseti, qui n'a pas été contracté selon les formalités requises par l'Eglise, mais au contraire, fait par suite de machinations frauduleuses, envers le protopope du lieu et le prêtre de l'église, sans le volonté de la mère et des curateurs, sans le consentement du gouvernement et contre les règles et instructions du clergé valaque, comme il a été dit plus haut; et comme tel, elle le déclare illégal. Elle invite en même temps le Département de la justice, à vouloir bien soumettre à S. A. S. la prière que la Métropole lui fait, de réprimander les auteurs de cette infraction, qui ont abusé de l'influence de leur position sociale envers le protopope du lieu et le prêtre de l'église, qui n'auraient jamais transgressé leurs devoirs, s'ils n'avaient été influencés par eux. Cette réprimande servira d'exemple, à tous ceux qui voudraient se permettre de pareilles infractions, et en même temps de règle, pour garantir à l'avenir des familles honorables contre ces sortes d'infractions, qui portent l'amertume dans le cœur des parents.

CMLXIV.

București, 1844, 6 Septemvrie. Billecocq către Guizot, despre revolta dela Telega și despre afacerea Vernescu.

(Consulat de Bucarest, 135, 214).

Le bruit s'accréditait ici, depuis quelques jours, que le but du complot, ourdi par les Bulgares de Téléga, était de les rendre maîtres de la personne du Prince pendant son séjour à Comarnik, quand tout à coup, le Prince est revenu à Bucharest, en passant par Ploeschti, l'une des villes de la Principauté où résident le plus de Bulgares, et où il paraît avoir été reçu à sa plus grande satisfaction. S. A. S. n'a consacré que quelques jours à sa Capitale, et est repartie immédiatement pour visiter les cinq districts de la petite Valachie.

Dans cet intervalle, ordre a été donné d'amener à Bucharest les conjurés de Téléga, et de procéder à leur jugement. Descho et cinq autres Bulgares ont été condamnés hier, à la peine de mort. On incline généralement à penser que le Prince commuera cette condamnation, en celle des travaux forcés à perpétuité.

On assure que Descho, fortement incriminé au sujet de la révolte de Téléga par ses co-accusés, et s'étant jusqu'au dernier moment enfermé, à cet égard, dans un système de dénégation absolue, s'est enfin déterminé à remettre au Divan suprême, une déposition écrite et circonstanciée, sur les faits qui avaient appelé sur sa tête la première sentence. J'ai cherché à recueillir aux meilleures sources, le fond de cette déposition, et voici ce qui m'a été confidentiellement rapporté: Il reconnaît avoir trempé, depuis l'époque des évènements de Nizza, dans le projet qu'avait le

Prince Milosch de rendre la Bulgarie indépendante; il attribue à ce projet, les agitations des Bulgares en Valachie; à plusieurs reprises, il cite un boyard valaque, le Prince Constantin Soutzo, comme celui qui l'avait mis en rapports directs avec Milosch, et il donne à entendre que, comme aucune aristocratie n'existe en Bulgarie, la résolution était prise par les principaux conjurés, d'offrir le Hospodarat Bulgare à un Boyard de la Valachie; il indique Constantin Soutzo, comme le Prince qu'on avait en vue. Explicite à l'égard de tous ces faits, qui ont motivé sa première condamnation, il nie, d'ailleurs, qu'il ait pris aucune part à la révolte de Téléga, et il est, en cela, en contradiction flagrante avec tous les révoltés des salines, qui le présentent comme ayant conçu, dirigé et exécuté tout le complot. Je me suis empressé de m'informer aux mêmes sources, des intentions qu'aurait manifestées l'autorité valaque à l'égard du Boyard C-tin Soutzo; mais ainsi vont les choses, en ce pays, que les aveux de Descho peuvent bien le conduire à la mort, tandis que, jusqu'à présent, le Boyard qu'il incrimine si gravement, n'est pas même mis en état d'arrestation, et en est quitte pour répondre à ceux qui lui parlent des inculpations qui le concernent, qu'effectivement c'est lui qui, il y a quelques années, a mis Descho en rapports avec le Prince Milosch, et que s'il le lui a présenté comme un homme entendu, actif, énergique, la politique était entièrement étrangère à cette affaire, et qu'il ne s'agissait que de le recommander à l'ancien Prince de Servie, pour administrer les terres nombreuses qu'il possède dans la Principauté de Valachie.

La sentence du Prince Bibesco vient d'être promulguée, dans l'affaire du Boyard Vernesco, dont parlaient, avec détail, mes dépêches politiques No. 129 et 132. La peine de mort sera appliquée au Bohémien, qui a commis l'assassinat; Vernesco est condamné aux salines à perpétuité, et la veuve de la victime sera enfermée pour un an dans un Monastère.

CMLXV.

Billecocq către Guizot, despre împăcarea Domnului cu boerii din opoziție, despre afacerea Vernescu și despre plecarea lui Timoni. București, 1844, 30 Septemvrie.

(Consulat de Bucarest, 136, 214).

Après une absence de près de trois semaines, qu'il a consacrées à parcourir les districts de la Petite Valachie, le Prince Bibesco est de retour à Bucharest. Tout ce qui nous revient ici, sur les circonstances qui ont précédé et accompagné son voyage, confirme l'idée que je croyais déjà pouvoir émettre, dans l'une de mes précédentes dépêches, sur la tendance que montrerait S. A. S. à se concilier enfin, par des procédés bienveillants, quelques-uns des Boyards qui ont fait preuve d'opposition contre lui, dans la dernière Assemblée générale. C'est ainsi qu'il a été jusqu'à prendre comme compagnon de voyage, dans sa voiture, M. C-tin Cornesco, qui est à la fois l'un des 23 votants contre le Gouvernement dans l'affaire des mines, et le Boyard que le Prince Alexandre Ghika avait également choisi, pour l'accompagner le jour où il a dû quitter sa Capitale.

Une conversation que j'ai eue récemment avec le Prince Bibesco, me donne aussi lieu de penser, que l'expérience des dix-huit derniers mois n'est pas perdue pour lui, qu'il en est venu aujourd'hui sur sa situation, à des idées plus sages et plus modérées, et pour ma part, je verrais avec plaisir qu'en cela, mes espérances ne me trompassent pas. S. A. S. reconnaît que l'affaire des mines était une question malheureuse, inopportune, et que si la plupart du temps, l'initiative de projets semblables n'appartenait pas à Pétersbourg, à des chancelleries qui, presque toujours

compétentes et intéressées, même au point de vue matériel, n'ont rien à démêler ensuite, avec les difficultés politiques qui peuvent s'attacher à la réalisation de ces projets, on aurait pu, dans la première année de son administration, lui éviter un pareil embarras. Cet aveu un peu tardif, pourrait offrir quelques avantages, s'il n'était avant tout, la condamnation la plus forte, des mesures violentes et arbitraires qui ont suivi la discussion de l'un de ces malencontreux essais. Il y a toutefois lieu d'espérer aujourd'hui, que par la voie de conciliation, dans laquelle il paraît entrer à pleines voiles, le Prince Bibesco évitera avec tact et prudence, de plus sérieuses complications, et que, renonçant avec habileté et avec à propos, à faire entendre les paroles comminatoires, auxquelles l'autorisent et les lettres du Comte de Nesselrode, et les firmans de la Porte, il se dérobera, à temps, à la gloire funeste de se poser, après 18 mois de règne, vis-à-vis de ses anciens pairs de l'Assemblée générale, armé de moyens empruntés à un ordre de législations tout exceptionnelles.

Il a été, tout à coup, sursis à l'exécution du Bohémien, condamné à mort dans l'affaire du Boyard Vernesco. La raison officiellement donnée est, qu'il n'existe pas dans toute la Principauté de Valachie, un exécuteur des hautes œuvres. On croit cependant voir, dans cette modification à la sentence prononcée, un précédent qui, dans les circonstances que je viens d'établir en commençant cette dépêche, aide à un retour vers la clémence, à l'égard des condamnés de Téléga.

L'Agent d'Autriche M. de Timoni, qui, sur sa demande réitérée, vient d'obtenir un congé illimité, est parti hier pour Vienne. Il est provisoirement remplacé par le Chancelier de l'Agence, M. de Schweiger Dürnstein.

CMLXVI.

București, 1844, 14 Octomvrie. Billecocq către Guizot, despre afacerea condamnaților de la Brăila, despre ducerea Principesei Bibescu la Paris și despre călătoria lui Știrbei.

(Consulat de Bucarest, 137, 249).

On attribue déjà, le changement survenu chez le Prince Bibesco, et que j'ai signalé à l'attention de Votre Excellence par ma dernière dépêche, à l'embarras dans lequel les aveux et les déclarations de Descho ont jeté tout à coup, S. A. S. et son gouvernement. On assure effectivement, que la dénonciation de ce condamné contre le Prince Constantin Soutzo, l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, imposé par M. de Daschkoff au Prince Ghika avant sa chute, a mis le Consul général de Russie à Bucharest assez en émoi, pour qu'il exigeât immédiatement du Hospodar, quelques mesures qui lui conciliassent, au moins pour le moment, une sorte de popularité. Un autre embarras toutefois, auquel on n'avait pas songé, a émané de la Cour suprême de Justice, qui avait condamné Descho et ses complices; quelques Boyards, membres du haut Divan, ennemis de Constantin Soutzo, ont insisté pour que, dans la sentence de mort soumise à la confirmation du Prince, figurassent les déclarations du condamné Descho et d'un autre condamné, nommé Wulkoff, qui compromettaient à la fois et Constantin Soutzo, et le Cabinet de Pétersbourg, dans les évènements d'Ibraïla et de la Bulgarie. M. de Daschkoff a aussitôt pris l'alarme, a fait venir les Boyards en question, a obtenu d'eux que la sentence relative à Descho fut soumise simplement et sans commentaire, à la signature du Prince et, s'interposant d'un autre côté entre le hospodar et Constantin Soutzo, il a obtenu que S. A. S. consentit à recevoir ce Boyard, qui a fait amende honorable. On assure cependant que le Prince Bibesco, assez mal formé, ou peut-être récalcitrant à la leçon faite par M. de Daschkoff, aurait reçu très vertement Constantin Soutzo, auquel

il aurait dit, entr'autres choses, qu'il était bien heureux, que des considérations particulières et étrangères à lui, le portassent à lui pardonner. Constantin Soutzo abdique probablement désormais, toute opposition contre le Prince et contre M. de Daschkoff, et voilà de ces succès, comme l'impunité qui dure, les assure parfois à M. le Consul de Russie à Bucharest!

La Princesse Bibesco qui, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par ma dépêche No. 130, résidait, depuis l'avènement de son mari au hospodarat Valaque, dans une maison de santé à Vienne, en a été retirée récemment, par un médecin envoyé de Bucharest, et qui avait l'ordre de la transférer à Paris. Cet ordre n'a pas été accompli, sans de vives protestations de la part des membres de la famille Princière de Brancovano, présente à Vienne en ce moment. Mais le motif qui avait déterminé le Prince, et qui prenait sa source dans des considérations que j'ai dû aborder dans ma dépêche No. 108, était si pressant, que la Princesse Bibesco a dû se mettre en route, pour la Capitale de la France. Là, d'autres complications, que le hospodar n'avait pas prévues, se sont présentées; et son fils G. de Brancovano, jeune homme de dix-huit ans, recevant depuis quelques années les bienfaits de l'éducation française, a déclaré qu'il prenait sa mère sous sa protection, qu'il n'y avait que des soins tendres et délicats qui lui manquaient, qu'elle n'entrerait pas dans une maison de santé, et qu'elle n'aurait d'autre habitation, que celle qu'il partagerait avec elle. Cette nouvelle venue ici, dans le moment même où l'entraînement du Prince vers d'autres affections, la lui rendait aussi importune que possible, a interrompu brusquement son voyage dans la petite Valachie et l'a ramené ici, où il se montre plus sombre et plus soucieux que jamais.

M. Stirbey, frère aîné du Prince régnant et Ministre de l'Intérieur de la Principauté de Valachie, part dans deux ou trois jours pour Constantinople et pour Athènes; ce voyage, auquel on donne pour raison ostensible un projet de mariage entre un Grec d'Athènes et la fille aînée de M. Stirbey, paraît avoir, avant tout, pour motif, le mécontentement avec lequel ce Boyard, déjà si cruellement désappointé par l'échec qu'il a éprouvé lors de sa candidature comme hospodar, voit l'influence toujours croissante, dans les Conseils du Prince, de son ennemi le Ministre Villara.

CMLXVII.

Billecocq către Guizot, despre firmanul turcesc în conflictul dintre Bucureşti, Domn şi Adunare. 1844, 30 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest, 138, 249).

Au moment où l'on s'y attendait le moins, à raison du silence complet gardé depuis quelque temps, à l'égard du firman venu de Constantinople, il paraît que la communication donnée au Prince Bibesco, de libelles publiés contre lui, et la disposition manifestée au sein du corps Municipal de Bucharest, de faire une adresse de remerciements à M. Aleco Ghika, son Président, l'un des boyards de l'opposition, ont fait reconnaitre à S. A. S. la nécessité de se servir d'une arme dangereuse, peut-être, aux mains d'un Prince chrétien, mais, selon lui, devenue nécessaire, et le corps de la Boyarie est convoqué dimanche prochain, pour entendre lecture du firman de la Porte.

Cette nouvelle a répandu de la stupéfaction dans le pays Valaque, et partisans comme adversaires, chacun déplore, qu'après moins de deux ans de règne, le Prince élu par le pays, en soit réduit à faire entendre des paroles comminatoires en langue musulmane, et à déclarer qu'il considère la remise des clés de son par-

lement entre les mains des Turcs, comme un de ses moyens de salut. A cette occasion, on a assuré, d'après les correspondances de Constantinople, que MM. les Ambassadeurs de France et d'Angleterre avaient tenté de faire là, quelques observations en faveur des institutions du pays Valaque. Comme rien ne m'est parvenu sur ce sujet, par la voie officielle, je me suis contenté, quand on m'en a parlé, de répondre que rien de pareil n'était venu à ma connaissance; je sais que mon collègue anglais a tenu absolument le même langage.

Après beaucoup de difficultés, j'ai pu me procurer la déposition faite devant le Grand Divan par le condamné Descho; j'ai soin de le joindre à cette dépêche. Depuis 24 heures, le bruit circule ici, que ce malheureux vient d'être tout à coup frappé d'aliénation mentale.

CMLXVIII.

București, 1844, Octomvrie. Interogatoriul lui Deșu, în afacerea dela Telega, scris de el și prezintat la Divanul criminal.

(Turquie. Bucarest, III, 1844—46).

Question. — Puisque plusieurs prisonniers te désignent d'un commun accord, comme ayant dirigé l'effraction des salines, de connivence avec Vulka, chez lequel on a trouvé de la poudre, et que l'attaque contre les officiers a eu lieu dans la chambre, et que de tout ceci, il résulte que tu as connaissance de cet acte, dis-nous la vérité, de la participation, et tout ce que tu n'as pas voulu avouer à la Commission!

Réponse. — Je n'ai aucune connaissance de ces faits. Je sais seulement que le prisonnier Vassili s'est enfui, il y a deux semaines avec son frère, en brisant leurs fers, et qu'ils ont été repris par les soldats. Je leur ai dit, qu'ils devraient être fusillés pour avoir enfoncé la prison et s'être sauvés en Turquie, d'où ils sont revenus en Valachie, pour y exercer de nouveau leurs vols. Ils m'ont répondu alors: „Vous ne „valez pas mieux que nous, puisque vous voulez faire une révolte à Ploeschti et „à Zimnitza". — Mais d'où savez vous cela? — Et pourquoi êtes-vous donc, enfermé avec nous?

Quant aux officiers, ils venaient toujours chez moi, jouer aux cartes. C'était un dimanche; j'étais indisposé et le fermier Sotir, qui m'a trouvé dans ma chambre, m'a engagé à sortir pour prendre l'air. Je suis allé jusqu'à la Caserne. Vers le soir, les officiers m'ont appelé à la porte de la prison, pour m'engager à jouer aux cartes, et je suis rentré chez moi. Après un quart d'heure, nous avons entendu du bruit, et tout d'un coup les prisonniers se sont rués contre ma porte, l'ont enfoncée et nous ont chassés. De là, je suis allé à la caserne, avec la sentinelle. Les officiers, après s'être sauvés, ont demandé après moi, et je me suis montré; c'est alors que des soldats, croyant que j'étais un des fugitifs, m'ont mis en joue, et c'est les officiers eux-mêmes qui m'ont protégé.

Quant à Vulka, je n'ai eu de commun avec lui, que de l'avoir engagé quelquefois à dîner avec moi.

Du temps du Prince Milosch, je suis allé chez lui avec M. Constantin Soutzo, à sa terre de Chereschti. Après avoir parlé entr'eux, M. Soutzo a dit à Milosch: „Je pars pour la Grèce, mais tous les ordres que vous aurez à faire exécuter, donnez-les à Descho". En partant, j'ai demandé à M. Soutzo, quel besoin Milosch pouvait avoir de moi, et il m'a répondu „qu'il me faudra peut-être passer de l'autre „côté du Danube, pour lui faciliter quelques affaires, car je crois qu'il y a quel„ques espérances".

Après mon retour à Bucharest, M. Soutzo est parti pour la Grèce, et moi, n'ayant point de maison ici, j'ai pris une chambre au han Manuk. Par hasard, un négociant est venu se loger à côté de moi, et nous avons lié amitié. Il a commencé à me faire des confidences, et m'a chargé de lui trouver un homme, pour envoyer à Nizza en Bulgarie, dont les habitants se sont soulevés, pour leur dire de tenir encore 40 ou 50 jours, puisqu'un article secret du traité dit que, dans 14 ans, on doit ériger la Bulgarie en Principauté, et que la Russie, par une note, a demandé à la Porte de pacifier cette Province dans l'espace de 36 jours, par tous les moyens qu'elle jugera nécessaires, si elle ne veut pas y voir arriver des troupes russes. J'ai donc trouvé un nommé Pétri, qui a été accordé à raison de 25 ducats, et ils sont partis tous deux; je ne sais cependant pas, s'ils sont allés en Bulgarie ou non.

Un autre négociant s'est présenté dans notre district, pour acheter du blé de maïs; tantôt il disait qu'il venait de Vracha, tantôt de Turnova. Celui-ci m'a dit que le plan d'Ibraïla avait échoué; que des armes et de l'argent étaient venus en vain; et maintenant, a-t-il ajouté, nous avons d'autres projets: „Il y a beaucoup de monde réuni à Rachova, mais nous n'avons pas de gens entendus; si nous trouvons des hommes de commandement, nous sommes prêts, et la Russie fait avancer des troupes sur le Pruth, pour venir à notre secours, en cas que nous soyons vaincus par les Turcs. Dans le cas contraire, nous gardons nos positions. Nous avons aussi une supplique pour le Sultan; d'un côté, nous nous soulevons, et de l'autre, nous demandons justice au Sultan. Dans tous les cas, nous avons besoin de la Valachie, car nous comptons, si Dieu nous vient en aide, et si notre tour arrive à avoir un Prince, lui demander un Chef, puisque parmi nous, nous n'avons pas un seul homme capable de gouverner.

Voilà tout ce que je sais.

CMLXIX.

Dare de seamă a jurnalului oficial asupra ceremoniei citirii firmanului. București, 1844, 4 Noemvrie.

(Turquie. Bucarest, III, 1844–1846).

Hier à midi, le clergé, les Boyards et une foule de monde, se sont réunis dans la salle du Trône; S. A. S. s'y est également rendue, en grande cérémonie. Le Grand Logothète Emmanuel Baliano, secrétaire d'Etat, a présenté au Prince le firman de la Porte Ottomane. S. A. l'a posé sur sa tête et l'a donné à M. le Serdar Michel Aprikio, pour le lire en turc. Ensuite, le secrétaire d'Etat l'a lu en valaque. Après quoi, S. A. a adressé à cette nombreuse assemblée, un discours plein d'énergie, d'éloquence et de chaleur. Après le discours, S. A. s'est retirée aux cris de: „Vive le Prince".

Dans ce moment solennel, il était facile de remarquer, sur la physionomie du Prince, deux sentiments contraires; la plus profonde douleur pour les résultats produits par une complète désunion, et en même temps, le courage que donne une conscience nette, et qui prouve la ferme résolution de passer par dessus tous les obstacles, pour parvenir à l'heureuse issue, que son noble cœur s'est proposée. Beaucoup de personnes présentes ont soupiré de joie, mais la plus grande partie a été touchée de repentir, jusqu'aux larmes.

CMLXX.

București, 1844, 6 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre solemnitatea citirei firmanului și despre efectul produs asupra boierilor din Adunare.

(Consulat de Bucarest, 139, 254).

Dimanche dernier, 3 du courant, a eu lieu au Palais du Prince, la réunion que j'avais l'honneur de vous annoncer par ma précédente dépêche. Pour donner à Votre Excellence une idée exacte de l'ensemble de cette solennité, je ne crois pas pouvoir mieux faire, que de lui envoyer la traduction que je viens d'ordonner, du journal officiel qui contient à la fois, le compte-rendu de cette cérémonie, le firman de la Porte et le discours que S. A. S. le Prince Bibesco a jugé à propos de prononcer à cette occasion.

Tout, dans cette circonstance, paraît avoir contribué à faire manquer le but qu'on s'était proposé: Le ton déclamatoire de S. A., son air irrité en parlant de pardon, l'expression de *soupousse,* répétée à plusieurs reprises, et avec une intention marquée envers la Boyarie; l'altération que des personnes, qui comprennent le texte turc, disent avoir été apportée dans la traduction valaque aux termes du firman, pour le rendre plus dur encore, et enfin la phrase qui, dans le compte rendu du journal du gouvernement, termine le récit de la cérémonie, tout a porté au comble le mécontentement, et, en résumé, des personnes que j'ai des raisons de croire bien informées de tout ce qui se passe, assurent aujourd'hui, que le résultat de la réunion de dimanche, loin d'avoir ramené qui que ce soit au gouvernement, lui a fait perdre six députés, parmi ceux qui, dans la dernière législature, avaient constamment voté pour lui. Si cette nouvelle se confirme, il deviendra alors tout à fait impossible de songer, cette année, à ouvrir une Assemblée, au sein de laquelle on rencontrerait sur 42 membres, 30 opposants, au lieu de 24 qui s'y trouvaient déjà.

CMLXXI.

Constantinopol, 1844, Noemvrie.

Firmanul împărătesc aprobând închiderea Adunării.

(Turquie. Bucarest, III. 1844 46).

L'honneur des Princes du sang de Messie, le premier des plus glorieux rejetons de Jésus, Prince de la Valachie, Georges Bibesco, Que l'avenir te conserve ta place,— nous te faisons connaître par ce firman Impérial, ce qui suit:

Il est incontestable que le maintien du bon ordre et de la tranquillité de toutes le Provinces de notre Empire, ainsi que toute espèce de bien-être et de bonne administration de nos sujets, est le vrai but de notre volonté.

En vertu de ce principe, la Valachie qui fait partie de notre Empire, doit se gouverner d'après ses lois et Règlements, sans porter atteinte à nos pouvoirs, conserver la tranquillité de ses habitants par une bonne administration, et observer toujours les lois concernant le repos public, au maintien duquel tu dois strictement veiller, d'après les devoirs que t'impose le pouvoir qui t'est confié.

Mais, puisque les Boyards et le haut clergé doivent accomplir exactement notre haute volonté et se garder de tout acte contraire, et que plusieurs d'entr'eux, induits en erreur par les menées de quelques mal intentionnés, ont agi contrairement au bon ordre, en cherchant en outre, par des discours malveillants, à porter le trouble dans les esprits, et que ces mal intentionnés, voulant mettre à exécution leurs projets, ont montré en effet, à la dernière Assemblée générale, leurs desseins, il a eté porté

à la connaissance de notre S. P., que ces intrigues t'ont forcé à clore l'Assemblée générale, conformément aux droits que t'accordent le Règlement organique. Comme tout acte, portant atteinte à la dignité de ta charge, à la soumission qui t'est due, et aux lois du Pays, est considéré comme attentatoire à notre volonté Impériale, d'autant plus que les privilèges accordés à la Valachie devraient contribuer à son bien-être public, et qu'au contraire, plusieurs individus, poussés par un mauvais esprit et par des intérêts particuliers, veulent abuser de ces privilèges, il est de la plus urgente nécessité, que ces individus soient punis et remis dans la bonne voie, tant pour le maintien de la bonne administration qui est exigée de toi et dont tu es responsable, que pour la conservation des droits de la Principauté.

L'empressement que tu as mis à clore l'Assemblée générale, a été considéré comme urgent, et conforme aux circonstances et aux intérêts du Pays.

En même temps, nous avons jugé convenable, que tous ceux qui à l'avenir porteraient atteinte à la tranquillité publique et au bonheur des habitants, ou qui, par de sourdes menées, chercheraient à changer l'esprit des Réglements, accordés de concert avec la Russie, ou qui entreprendaient des actes contraires aux droits de notre puissance, ou qui dépasseraient les bornes de leurs pouvoirs; ainsi que ceux qui, ne respectant pas les droits et les divers attributs que notre Empire t'a accordé, ceux qui chercheraient à diffamer ou à mettre des obstacles à tes droits adminstratifs, ou qui s'écarteraient du respect et de la soumission qui te sont dues; que tous ceux-là, quels qu'ils soient, soient punis sévèrement et sans distinction, pour servir d'exemple à leurs pareils, et cela directement par toi, ainsi que les circonstances le nécessiteront.

C'est pourquoi, l'ouverture de l'Assemblée générale sera retardée, jusqu'à ce que tu penses que les esprits égarés sont rentrés dans la bonne voie, et aussi longtemps que tu le jugeras à propos.

Quoique tout ceci ait déjà été fixé, de concert avec l'Ambassade Russe à notre Cour, par notre ordre Impérial, donné pour ta confirmation et la stabilité de ton administration, pour l'amour et la confiance que nous avons en toi, ce firman a été rendu exprès par notre Divan Impérial, et t'a été envoyé, pour ajouter à ton pouvoir plénipotentiaire.

Ainsi donc, après que tu auras pris connaissance de son contenu, tu feras connaître et tu expliqueras au Métropolitain, au Clergé, aux Boyards du Pays et à tous nos sujets de cette Province, notre volonté Impériale, comme une nouvelle preuve de notre paternelle surveillance envers le pays; tu t'efforceras à bien gouverner le pays, et à conserver la tranquillité publique, de manière à ce que personne ne puisse entreprendre à l'avenir, des menées turbulentes ou des actes attentatoires au respect et à la soumission dues à ta personne, qui sont contraires aussi à notre volonté Impériale.

Tu prendras toutes les mesures qui contribueront à la tranquillité et à la richesse des habitants; tu rempliras, avec la plus stricte attention, les devoirs de ta place, et tu nous prouveras ton aptitude et la fidélité que tu dois à notre Empire.

Donné au milieu de mois de Jemagins Achir 1260.

CMLXXII.

București, 1844, Noemvrie

Discursul Domnului către Adunarea obștească.

(Turquie-Bucarest, II, 1844—46).

Si je puis avoir une consolation au profond chagrin, dans la circonstance d'aujourd'hui, ce ne peut être que dans l'espérance de ramener dans le chemin d'où ils se sont écartés, ceux qui ont pensé, qu'il leur serait permis jusqu'à la fin, de continuer leurs menées contre le gouvernement et de dépasser impunément toutes limites.

Notre devoir était peut-être de réprimer sévèrement ceux-ci, dès le commencement. Le pouvoir ne nous manquait pas, dès lors, ayant pour nous, ainsi qu'à présent, la confiance de la nation et l'appui des deux hautes Cours. Si ce pouvoir nous avait manqué seulement une minute, je n'aurais pas voulu accepter les rênes d'un gouvernement, que je n'ai désiré ni demandé, ainsi que vous le savez tous fort bien.

J'ai pensé donc qu'il fallait faire la part des faiblesses humaines et laisser aux passions, qui naissent naturellement au milieu des circonstances dans lesquelles nous nous trouvions alors, le temps de s'éteindre peu à peu, me bornant à les observer de loin, et à opposer la patience aux obstacles apportés aux progrès du bien-être général.

Pour pouvoir apprécier de combien de douleur était accompagnée cette patience, vous n'avez qu'à vous mettre à ma place, à vous pénétrer de toutes les inimitiés et de tous les dangers, que laisse à un gouvernement qui s'élève, le gouvernement qui était tombé, et vous pourrez sentir, ce que sent au fond de son âme un Prince, pénétré de l'amour de sa patrie et du désir de son bonheur, qui voit les efforts neutralisés par une volonté mal intentionné, s'efforçant par les moyens les plus perfides, d'égarer le cœur et l'esprit de ses sujets.

Par malheur cette patience, les uns, aveuglés par leurs passions, l'ont attribué à la faiblesse, les autres à la crainte, sans songer qu'un Prince, qui en tout temps est prêt à se présenter devant Dieu et devant les hommes le front net et la conscience, ne peut avoir aucun remords.

Messieurs, Un Gouvernement faible et qui ne sait défendre sa dignité, est le plus grand malheur qui puisse menacer toutes les nations, et surtout celles qui se trouveraient dans la position morale et politique, dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. En pareils cas, on ne peut attendre aucune tranquillité pour le présent, aucun progrès pour l'avenir.

Nous ne voulons donc jamais permettre, qu'on nous attribue une pareille faiblesse et nous avons résolu de ne plus souffrir, ni les menées par lesquelles quelques-uns cherchent à entraver la marche du Gouvernement, ni ces libelles diffamatoires, par lesquels on veut sans cesse induire en erreur et troubler la conscience du peuple, ni ces écarts aux devoirs, par lesquels ils veulent prouver, qu'ils ne comptent pour rien le respect dû au pouvoir suprême, et qu'ils peuvent sans crainte enfreindre la dignité qui lui est due.

Messieurs, Nous oublions tout le passé. Nous avons voulu vous faire voir la décision que nous avons prise pour l'avenir, décision d'autant plus immuable qu'elle est le résultat d'une longue réflexion et conseillée par un devoir sacré. J'ai voulu en même temps, ne laisser aucun doute sur les moyens de l'accomplir.

Par cet avertissement, vous pouvez connaître le désir que j'ai, d'éviter l'emploi de pareilles mesures, et le chagrin que j'en ressentirais, si j'étais forcé de les mettre à exécution. Cet avertissement n'est d'ailleurs, que pour un nombre très restreint; quant à la plus grande partie des Boyards et au reste du public, nous leur faisons nos plus sincères remerciements, pour l'amour, la confiance et la sou-

mission qu'elle nous a sans cesse prouvées, et qui ont été et qui seront, la plus douce récompense de nos fatigues et le plus précieux encouragement, à lutter jusqu'à la fin, contre les diffcultés et les inimitées, qui entourent la position où je me trouve.

CMLXXIII.

Billecocq către Guizot, despre întâlnirea celor doi Domni la Focșani, și despre dorința lui Colquhoun de a luà în căsătorie pe una din fetele Domnului. București, 1844, 17 Noemvrie.

(Consulat de Bucarest, 140, 264 bis).

Le Prince Bibesco vient de partir subitement pour Fokchani, ville frontière des deux Principautés, et placée, à raison de sa circonscription même, sous la double administration des Hospodars, valaque et moldave. C'est là que les deux Princes se sont tout-à-coup donné rendez-vous. Outre les points de contact qu'ils ont naturellement, dans l'action journalière de leurs gouvernements, et qu'ils peuvent avoir intérêt à régler de temps à autre, on considère aussi que les deux Princes, ayant, l'un 2 fils, et l'autre 2 filles à marier, avec de grandes fortunes pour ces deux Pays, il pourrait bien être question d'une union, au moins, entre les deux familles Princières.

Une circonstance, qui est venue pour la première fois à ma connaissance il y a environ six semaines, et dont il est aujourd'hui de mon devoir d'informer votre Excellence, rend en ce moment le but présumé du voyage du Prince Bibesco à Fokchani, plus pressé et plus important que jamais.

Le Consul général d'Angleterre, M. Colquhoun, qui bien certainement n'a pas quatre fois dans sa vie recontré les filles du Prince Bibesco dans le salon de leur père, attendu que, littéralement le Prince Bibesco n'a de salon ouvert à personne, paraît, dans des rencontres à la promenade, ou dans sa maison même, où elles sont allées à quatre ou cinq reprises différentes, avoir inspiré à l'aînée des jeunes Princesses, une passion qui, avec les habitudes que la vie du Prince impose à ces jeunes filles, doit peut-être avant tout être attribuée, avec raison, à l'ennui, à la solitude et aux suggestions aussi, d'une espèce de femme de confiance française, qui passe pour avoir encouragé de bonne heure cette inclination. Le Consul Anglais n'est ni très beau, ni très jeune, et sa fortune passe pour être assez médiocre. Il a malheureusement une sœur, qui par son caractère brouillon et revèche, lui a aliéné à-peu-près l'amitié de tout le monde ici; or lui, dans la vie isolée qu'il mène, il aura, peut-être, eu, de son côté, un peu le tort de trouver assez doux de jouer le rôle d'un héros de roman. En dépit des grandes prétentions nobiliaires de M. Colquhoun, qui ainsi que beaucoup d'Ecossais dit, et probablement à très juste titre, qu'il descend des Rois de son Pays, sa sœur, M-me Vaucher, a épousé un Suisse qui est mort, il y a quelques années, intendant ou maître-d'hôtel du fameux Prince Troubetzkoi, impliqué dans la conspiration de 1825, et qu'il avait même suivi en Sibérie. Une cousine germaine du Prince Bibesco, qui vit ici, à Bucharest, avait épousé pendant la guerre de 1828, le frère cadet de ce Prince Troubetzkoi; elle porte encore ce nom, et raconte, à qui veut l'entendre, la position de *feu Vaucher* dans la maison de son beau-frère. Cette circonstance, et les considérations qui touchent à la différence des religions, rendent le mariage du Consul Anglais avec la Princesse Elise Bibesco, tout à fait impossible. Monsieur Colquhoun qui, dans sa pensée, se fie à ce qu'il croit savoir de son origine, pour régler la question d'égalité de rang, et qui ne se rend pas compte des difficultés qui, aux yeux de tous

les Valaques, tiennent au mariage autrefois contracté par sa sœur, attendu que personne ici n'a de liaison intime avec lui et ne peut guère, en tout cas, se charger de les lui dire, va tout à fait en aveugle dans cette voie délicate, où il n'a pour guides qu'une jeune fille de 19 ans, romanesque peut-être, qui pourrait bien aussi participer à l'état fâcheux de sa pauvre mère, et une vieille gouvernante, qui, certes, dans le monde où elle paraît avoir été toute sa vie, a très peu appris à marier des filles de grande maison. De son côté, le Prince Bibesco, lié autrefois avec le Consul Anglais, de toute la force de leur haine commune pour le Prince Ghika, a l'immense, l'irréparable tort, voyant ce qui en est entre M. Colquhoun et sa fille, de ne s'être pas franchement expliqué à l'amiable avec lui, sur les impossibilités d'une pareille union. Bien que je n'aie jamais eu un entraînement bien marqué vers mon Collègue anglais, je lui dois la justice de dire, que je crois que ce langage aurait été parfaitement entendu par lui. Loin de là, le Prince Bibesco changeant tout à coup de ton et de manières avec M. Colquhoun, lui déclare, en outre, une guerre sourde, lui suscite des désagréments dans les affaires de son Consulat, rédige lui-même en style de chancellerie, des notes pleines d'emportement, dont il abandonne ensuite la signature à son Ministre M. Emmanuel Baliano, et remplit la ville de Bucharest, du bruit des scènes de famille qu'il provoque contre ses filles.

On dit généralement, et certaines circonstances me font croire qu'on est bien informé, que c'est l'Agent d'Autriche, M. de Timoni, qui, poussé par M. de Daschkoff, s'est décidé, en partant récemment en congé pour Vienne, à éveiller sur l'inclination de sa fille, l'attention du Prince Bibesco, qui, distrait par tant d'autres affaires, n'en soupçonnait pas le premier mot.

CMLXXIV.

Bucureşti, 1844, 20 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre un falşificator de bani.

(Consulat de Bucarest, 141, 280).

Le S-r Saget, orfèvre français, fixé à Bucharest, est arrêté en flagrant délit de fabrication de fausse monnaie turque.

CMLXXV.

Bucureşti 1844, 30 Noemvrie.

Billecocq către Guizot, despre căsătoria impusă de Domn, fiicei sale, şi despre falşificatorii de monede.

(Consulat de Bucarest, 142, 280 bis).

Le Prince Bibesco, cédant à ce malheureux penchant qu'il a, vers les résolutions abruptes et irréfléchies, vient de couper court aux embarras que lui donnaient les affections de sa fille aînée, en lui imposant tout à coup, un époux choisi par lui. Cet époux, pourrait-on le croire, si les choses se passaient dans un autre Pays que celui-ci, est un jeune Boyard dont le père n'a jamais été marié; c'est le fils naturel de M. Alexandre Philipesco, dit Vulpe, Président du Divan suprême. On assure que, pour décider la jeune Princesse à ce singulier mariage, on s'est servi de l'influence qu'exerçait sur elle, la gouvernante française dont parlait ma dépêche politique No. 140, et que, sérieusement menacée dans son existence, cette femme s'est prêtée à tout ce qu'on a exigé d'elle.

Le Consul d'Angleterre a interrompu, pour le moment, ses rapports avec le Prince. On paraît croire que S. A. aurait été jusqu'à demander son rappel.

L'instruction dans l'affaire des faux monnayeurs se continue.

CMLXXVI.

Billecocq către Guizot, despre supărările familiare ale Domnului. București, 1844, 6 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 143, 186).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 7 du mois dernier. J'ai été heureux d'être autorisé à faire entendre partout, de moi, un langage à la fois si noble et si vrai, sur des évènements qui mettent le sceau à la paix du monde, et ce langage est ici d'autant plus précieux, qu'il prouve quels sont les résultats auxquels peut mener, aussi dans la voie de la politique, une marche ferme, loyale et digne.

Nous continuons à vivre ici, au milieu des plus étranges conséquences du renversement d'un Prince, qui avait les sentiments d'un Prince, et de l'avènement d'un Boyard d'extraction commune, qui n'a que les sentiments et les manières d'un Boyard de la classe la plus ordinaire. Sans parler de la dictature que le nouveau firman lui concède, sans parler de l'usage qu'il sera naturellement porté à en faire, sans revenir sur la malheureuse pensée qu'il a, de marier sa fille aînée à un bâtard, les circonstances de famille, au milieu desquelles il se trouve, amènent journellement les éclats les plus fâcheux et les plus déplorables. Sa fille aînée, la Princesse Elise, ayant fait des observations sur l'époux qu'on veut lui imposer, le Prince Bibesco s'est oublié, jusqu'au point de la souffleter et de la tirer par les cheveux. Ne voulant pas toutefois, qu'on attribue à des vues intéressées sur la fortune de leur mère cet incroyable écart, il vient de se débarrasser de l'administration de leurs biens, en déclarant l'interdiction de la Princesse sa femme, et en nommant par un acte officiel, que j'ai soin de joindre ici, les tuteurs chargés de la gestion de la dot donnée autrefois par le Prince Brancovano. Contrairement aux lois en vigueur, le Prince Bibesco nomme tuteurs, le père naturel de son futur gendre, ce qui serait déjà irrégulier, si ce père était un père légitime, et il nomme aussi tuteur, le Ministre Villara, qu'on dit appelé sous peu, à devenir le beau-père de la seconde Princesse. Il est vrai qu'il peut répondre à tout, par le firman qui lui confère une véritable dictature.

Quoiqu'il en soit, les personnes les mieux informées de ses projets, considèrent avant tout, que l'union des Princesses ses filles, avec les fils de MM. Vulpe Philipesco et Villara, a pour but d'enchaîner à l'avance, l'acquiescement de ces Boyards à son mariage très prochain, avec la dame dont parlait ma dépêche politique No. 108.

CMLXXVII.

Ofisul Domnului către Departamentul Dreptății, pentru numirea tutorilor soției sale, pusă sub interdicție. București 1844, Decemvrie

(Turquie-Bucarest, III, 1844–46).

Vu l'interdiction de la Princesse Zoé, notre bienaimée épouse, basée sur l'état de faiblesse de son esprit et l'incapacité morale, dans laquelle elle se trouve depuis tant d'années;

Vu le rapport de ce Département No. 4347,

Vu la sentence des deux sections, réunies en haut Divan, sous le No. 79, en date du 15 de ce mois, qui a jugé sur les preuves qui ont été fournies, que la maladie de la Princesse est une de celles qui, conformément aux lois, la prive de la faculté de contracter aucun acte; et vu l'intention que nous avons, de ne plus nous charger de l'administration de la fortune de la Princesse, il est indispensable de nommer une tutelle, qui représente en toutes choses, la personne de la malade, et qui surveille ses intérêts et ceux des enfants issus de notre mariage, conformément à l'article 2 du chapitre 4 § 1-er. v. 3, de la loi du Pays, le Divan a prononcé l'interdiction de la Princesse, et a déclaré que tout acte fait par elle, sera considéré comme nul, laissant à notre soin, de nommer les tuteurs que nous jugerons convenables.

Considérant que cette sentence a été prononcée conformément aux lois du Pays, nous confirmons cette dite sentence du Haut Divan, en vertu de l'art 8 de la loi de 1840, concernant ces décisions, et pour la mise à exécution, nous nommons tuteurs S. E. l'Evêque de Bouzéo et MM. les Boyards A. Philipesco, Em Baliano, A. Villara et Oprano, qui sont chargés de recevoir de notre caisse, toute la fortune de la Princesse Zoé qui se trouve entre nos mains, tant celle mentionnée sur notre contrat de mariage, que celle convenue entre nous et Madame la Banesse Brancovano, le 2 Juillet 1838, pour notre entière décharge.

En même temps, ces tuteurs devront s'occuper sans retard, de la rédaction des contrats de mariage des Princesses Elisabeth et Catherine, issues de notre union avec la Princesse Zoé, et qui sont en âge de se marier,—tant pour la part qui doit leur revenir de la fortune de leur mère, que pour celle que nous leur destinons.

Ces contrats seront soumis à notre approbation.

Les tuteurs auront soin de recueillir les revenus des terres, à partir du commencement de l'année prochaine, en se conformant toutefois aux baux, faits par nous, jusqu'à leur expiration.

De ces revenus, on prélèvera premièrement, ce qui est nécessaire pour le bien-être de la Princesse Zoé ; on prélèvra également, les dépenses nécessaires à l'éducation de nos enfants, dépenses auxquelles nous contribuerons aussi de notre côté, et les autres dépenses indispensables pour l'amélioration de cette fortune. L'excédent sera consacré à l'achat d'immeubles au profit des mineurs.

Les tuteurs auront soin aussi, qu'au commencement de chaque année, le budjet des revenus et des dépenses soit fixé et soumis à notre approbation; de même qu'à la fin de chaque année, ils nous présenteront les comptes.

Hors les dépenses prévues par le budjet et autorisées par nous, les tuteurs ne pourront disposer d'aucune somme, sous aucun prétexte, avant d'avoir demandé notre autorisation par un rapport.

En confiant aux personnes ci-dessus cette fortune, dont des circonstances majeures nous obligent à abandonner la gestion, sans toutefois en perdre de vue la surveillance, Nous espérons qu'ils y veilleront, comme de véritables parents, et qu'ils s'efforceront de remplir exactement la tâche qui leur est imposée, pour mériter notre satisfaction et la reconnaissance de nos enfants.

Le chef du Département de la Justice est chargé de l'exécution du présent office.

CMLXXVIII.

Duclos către Guizot, despre opinia Moldovenilor asupra actelor lui Bibescu, în conflictul cu adunarea obștească, și despre vizita consulului englezesc la Iași. Iași, 1844, 6 Decemvrie.

(Iassi, 1841—47, I, 10).

On s'entretient beaucoup à Iassy, du firman par lequel le Prince Bibesco s'est fait autoriser à ne pas convoquer la chambre valaque, pendant tout le temps qu'il lui plaira. On accuse le Prince d'avoir sacrifié les franchises et l'indépendance de la Valachie, en s'appuyant d'un pouvoir étranger, pour suspendre indéfiniment l'exercice d'une institution politique fondamentale, afin de gouverner à sa volonté, ou plutôt à la volonté de ceux dont il s'est rendu l'instrument. Ils disent que ce firman est contraire au traité de 1460, entre la Valachie et la Porte Ottomane, qui porte, art. 2: *Le Sublime Porte ne s'ingèrera en rien, dans l'administration locale de la dite Principauté*, et qu'aucun autre traité postérieur n'a dérogé à celui-là.

Quelques esprits très sensés ajoutent, qu'il n'y avait pas nécessité de faire un si grand sacrifice; que l'administration sage et éclairée du Prince Bibesco, l'esprit de justice qui y préside, et qu'il fait régner dans les tribunaux, son désintéressement parfait, lui auraient infailliblement amenés tous les suffrages; que déjà plusieurs boyards s'étaient ralliés à S. A., quand le firman qu'il a sollicité, est venu irriter plus que jamais, les cœurs et les esprits.

On croyait généralement à Iassy, que le Prince se bornerait à donner lecture de ce bérat, pour contenir les députés récalcitrants, et qu'il ne le mettrait à exécution, que dans le cas où l'Assemblée persisterait à lui refuser son concours; mais les dernières nouvelles de Bucharest, assurent que la chambre ne sera pas convoquée cette année, ni l'année suivante. Ainsi se trouveraient réalisées en partie, les craintes que l'on avait conçues il y a neuf mois, d'une suppression totale des chambres moldo-valques. Assurément le Prince Bibesco suit en cela, d'autres conseils que ceux de son propre jugement, qui le conduiraient beaucoup mieux.

Les Moldaves craignent que leur assemblée n'éprouve plus tard, le même sort que celle de Valachie; mais pour l'année présente, elle se réunira au temps ordinaire.

Par la suppression des chambres moldo-valaques, les deux Principautés se trouveraient incorporées à la Russie; car le gouvernement des Princes, affranchi de tout débat, ne serait plus que l'exécution des ordres de cette cour; les Princes n'étant pas soutenus contre l'action envahissante de l'extérieur, par la manifestation de la volonté nationale dont ces assemblées doivent être l'organe, les Princes, dis-je, ne seraient plus eux-mêmes, que des gouverneurs russes, portant le titre d'Hospodars.

La Russie se hâte vers ce but, depuis qu'un sentiment général de patriotisme a fait explosion l'hiver dernier, aux élections du Métropolitain d'Iassy et de l'évêque de Romano.

Les boyards persistent à croire que l'Angleterre, qu'ils disent être toute puissante auprès de la Porte Ottomane, est secrètement d'intelligence avec le Cabinet de St. Pétersbourg; qu'il était en son pouvoir, d'empêcher le firman qui inquiète si fort en ce moment les Principautés, et qu'elle pourrait encore le faire révoquer, si elle en avait la volonté.

Un fait, quoique très secondaire d'ailleurs, semblerait justifier cette opinion: Au mois de juin dernier, le Consul général d'Angleterre à Bucharest, vint passer quelques jours à Iassy. On lui rendit en Moldavie, par ordre de M. Daschkoff, tous les honneurs qui ne sont accordées qu'au Consul général de Russie; un colonel fut envoyé pour le recevoir à Fokchani, sur la frontière des deux principautés; il

trouva à la dernière poste près d'Iassy, un détachement de cinquante cavaliers, commandé par deux officiers, pour lui faire cortège, et l'accompagner jusqu'à son hôtel. Le Prince lui rendit en personne, la visite qu'il en avait reçue. Je m'y rencontrai avec S. A., qui parut en être un peu contrariée. Jamais rien de semblable ne s'est fait, pour un autre agent du même grade, excepté celui de Russie. Et cependant le ressort du Consul général d'Angleterre ne s'étend pas hors de la Valache, en sorte que cet agent n'est point en Moldavie, une autorité. M. Colquhoun se louait beaucoup de l'intimité qui existe entre lui et le Prince Bibesco, au moyen de laquelle, il termine toutes les affaires avec la plus grande facilité.

Le 21 Novembre, le Prince Stourdza et ses deux fils, étaient revenus de Fokchani.

Des personnes en état d'être bien informées, prétendent qu'il n'a jamais été question sérieusement de mariage, entre un fils du Prince Stourdza et l'une des filles du Prince Bibesco.

CMLXXIX.

București, 1844, 23 Decemvrie. Billecocq către Guizot, despre căsătoria Domniței și despre balul în cinstea Impăratului rusesc.

(Consulat de Bucarest, 144, 286).

Toutes les circonstances qui ont précédé le mariage de la jeune Princesse Elise avec M. Philipesco, avaient reçu, par les emportements ordinaires du Prince Bibesco, un tel caractère d'irritation et de danger, que beaucoup de personnes, connaissant les tendances d'exaltation de la jeune fiancée, redoutaient un éclat quelconque, au moment de la cérémonie. Les choses heureusement se sont bien passées, et n'étaient-ce quelques anecdotes qui annoncent que, jusqu'au dernier moment, et après le mariage, les penchants du Prince à la violence, ne se sont pas démentis, on ne pourrait nier que, à la surface au moins, les apparences et les convenances n'aient été sauvées. Tous les yeux étaient alternativement fixés sur la mariée, sur le Prince, et sur le Consul d'Angleterre. Les rapports du Hospodar et de M. Colquhoun, qui pensent tous deux avoir réciproquement les plus sérieux reproches à se faire, ne seront pas rendus meilleurs par ce dénouement. Contrairement à des habitudes qui datent entr'eux de dix années, ils ne se sont plus adressé la parole, et on assure même que la plus jeune des Princesses ayant, le jour du bal de la St. Nicolas, échangé quelques mots avec M. Colquhoun, le Prince Bibesco a fait dire à sa fille que, si un pareil entretien recommençait avec le Consul Anglais, il la ferait sortir du salon.

Le bal de St. Nicolas est tout naturellement devenu, trois jours après la cérémonie religieuse du mariage, le bal des noces de la Princesse Bibesco. On a profité du surplus d'éclat à cette double solennité, pour faire une innovation, qui n'a point été du goût des patriotes valaques. Pour la première fois, le portrait de l'Empereur de Russie a figuré dans la salle du bal, où le trône hospodarial avait été en même temps caché aux yeux. Cette métamorphose à deux tranchants, n'avait guère l'approbation, que de M. le Consul général de Russie; encore peut-elle passer pour assez maladroite et pour assez inopportune, au moment où, par l'action du dernier firman de la Porte, les privilèges et les institutions de ce Pays sont frappées de léthargie.

CMLXXX.

Billecocq către Guizot, despre afacerea Pelletan. București, 1845, 3 Ianuarie.

(Turquie. Bucarest, III, 145).

Le S-r Pelletan, au sujet duquel j'ai eu le honneur d'écrire à Votre Excellence le 1-er Décembre dernier, s'est présenté aujourd'hui à la Chancellerie du Consulat général, pour obtenir ma légalisation à opposer, à la signature de M. Em. Balliano, Postelnik de la Principauté de Valachie, sur 5 pièces, qui tendent à amener la prononciation faite par l'église Calviniste de Bucharest, de la cassation du mariage qu'il a contracté en France.

Ne voulant pas, Monsieur le Ministre, consacrer, en rien, un précédent aussi dangereux, que celui que voudrait établir le S-r Pelletan, c'est-à-dire, celui de venir dans les Principautés du Danube, de s'y faire Valaque, d'y rompre un mariage contracté en France, pour former probablement demain, une autre union en ce pays, je me suis borné, pour le moment, à répondre à ce personnage, qu'ayant eu l'honneur d'informer Votre Excellence, de l'intention qu'il avait manifestée de se faire Raya, je ne pourrais accorder, comme Agent et Consul général du Roi, ma signature aux légalisations qu'il réclame, que lorsque je connaîtrai la décision de Votre Excellence sur le cas grave qui se présente aujourd'hui.

Cette affaire pouvant devenir le principe des difficultés les plus graves, en amenant le retour de questions pareilles, qui ont été debattues dans la trop fameuse affaire Marsille, j'aurai l'honneur de prier Votre Excellence, de vouloir bien me faire connaître ses instructions sur ce sujet, aussitôt que possible.

CMLXXXI.

Billecocq către Guizot, despre presa și politica germană față de principate, și despre relațiunile sale cu Domnul. București, 1845, 22 Ianuarie.

(Consulat de Bucarest, 146, 6 bis).

Dès le commencement de l'année 1843, j'avais l'honneur, par ma dépêche politique No. 94, d'attirer l'attention de Votre Excellence, sur la persistance avec laquelle, dans toutes les questions qui se rattachent aux Principautés du Danube, le zèle et l'ardeur de la presse allemande conduisaient ses principaux organes à se mêler, aussi avant que possible, dans la discussion journalière des faits qui touchent aux affaires de la Valachie et de la Moldavie. Cette persistance, ce zèle et cette ardeur ont encore redoublé dans les derniers temps, et comme au moment où la législature Valaque demeure close, tout organe public, qui se mêle aux évènements de ce pays, acquiert ici double importance et double retentissement, je ne puis me dispenser de mettre sous les yeux de Votre Excellence, une série d'articles, qui viennent de produire à Bucharest d'autant plus d'impression, qu'outre leur tendance qui s'adresse, en les caressant, aux plus vives passions du moment, ces publications se trouvent insérées dans le premier journal de l'Allemagne, la *Gazette Universelle d'Augsbourg*. Le fait de l'insertion de pareils articles, dans un pareil journal, est effectivement plus remarquable encore, que les articles eux-mêmes; aussi l'opinion publique est-elle unanime ici, pour admettre que les gouvernements Allemands, si intéressés à ce que la Russie n'arrive jamais, sous aucun prétexte, à s'asseoir aux frontières de la Confédération Germanique, peuvent bien considérer comme un devoir, d'encourager la lumière, portée de temps à autres, sur de tristes tableaux, et de se

prêter à ce que parfois, au milieu de leurs Etats, la cloche d'alarme soit sonnée, sur un ensemble de faits et d'évènements, qui seraient de nature à amener prochainement des complications et des interventions nouvelles.

La pensée Allemande est bien plus éveillée sur ce point, que la pensée des Presses Occidentales, et c'est sans doute le même sentiment qui, dès la chute du Prince Ghika, a porté le Cabinet de Berlin à nommer un Consul général dans les Principautés, comme si les seuls Agents d'Autriche, préposés à l'observation des évènements à Bucharest et à Iassi, n'étaient pas des sentinelles avancées, sur qui le repos et la sécurité de l'Europe, dans ces graves questions débattues à sa frontière, pussent suffisamment se reposer!

Au milieu de cet état des choses, et comme toutes les fois qu'il y a des inquiétudes et des préoccupations sérieuses, le Prince Bibesco m'entoure de politesse et fait des pas vers moi, mettant, sur la première ligne de mes devoirs, l'obligation de répondre à des témoignages polis par la plus exquise politesse, et à des témoignages sympathiques, par une sympathie marquée, je m'applique à lui rendre toujours, bons procédés pour bons procédés. Il s'en montre reconnaissant, et ne manque jamais une occasion, d'exprimer même publiquement, combien son gouvernement est heureux d'avoir à traiter, dans toutes les matières consulaires proprement dites, avec des principes aussi nets, aussi bienveillants, que ceux qui président à toutes nos affaires de Chancellerie. Ces éloges sont aussi dans sa bouche, un moyen de peser parfois les autres Chancelleries Consulaires, qui ne cessent de susciter à son gouvernement les embarras les plus sérieux.

Tenant à remplir constamment le rôle d'observateur le plus équitable, et jamais celui d'acteur, je suis donc déterminé à aller, avec lui, sur la limite la plus avancée, où l'esprit de courtoisie pour lui, et les sentiments de sollicitude pour son pays, peuvent me conduire. Mais en aucun cas, jusqu'à celle où, tout d'un coup, au milieu des atteintes qu'il ne cesse de porter aux libertés et à la morale de son pays, ma dignité de représentant d'un Pays libre, et amant des plus vives convenances périrait! C'est là le mandat, dont j'ai la prétention de m'être noblement acquitté, Monsieur le Ministre, et il m'eut été bien doux, quand j'ai osé en solliciter la récompense auprès de Votre Excellence, par mes dépêches No. 85 et 118, de voir que la demande d'un ancien serviteur, consciencieux et dévoué, trouverait auprès d'elle plus de faveur et de succès.

CMLXXXII.

Iași, 1845, 21 Fevruarie.

Duclos către Guizot, despre lucrările Adunării și despre arendarea vămilor și a poștelor.

(Consulat d'Iassi, 12).

L'Assemblée ordinaire moldave a tenu sa première séance, pour la session de l'année 1845, le samedi 25 Janvier.

Jusqu'à présent, elle ne s'est occupée que de mettre aux enchères, la ferme des douanes et celle des postes. Un boyard, parent de S. A., agissant en société de quelques juifs, s'est rendu pour trois ans adjudicataire des douanes, au prix de trente-sept mille cinq cents ducats. C'est neuf mille ducats de plus, que le bail précédent, ce qui annoncerait du progrès dans le commerce.

Les postes ont été vivement disputées au S-r Privilégio, homme de confiance et favori du Prince, qui les tenait depuis douze ans. Elles viennent d'être

adjugées en quatre lots, à quatre boyards, derrière lesquels se cache, dit-on, le S-r Privilégio, dont ils ne seraient que les prête-noms.

Les débats de cette session ont toujours été si tumultueux, que l'on craignait pour la chambre moldave, le sort fait à celle de la Valachie. Mais on a fini par reconnaître, que toute cette agitation n'avait pour cause, que des intérêts personnels en rivalité.

CMLXXXIII.

Billecocq către Guizot, despre ofisul domnesc privitor la armată, despre streinii balcanici din București, despre îmbunătățirile aduse orașului și despre căsătoria Domnului. București, 1845 24 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 147, 20).

Quelques mécontentements, occasionnés dans la population de Bucharest par l'opération du recrument, ont porté le Prince Bibesco à publier, il y a quelques jours, l'office ci-joint.

Ce document est venu d'autant plus à propos, que cette Capitale, veuve pour la première fois de son Assemblée générale, n'est que trop disposée à prendre l'alarme au moindre bruit. Le Prince Bibesco, qui comprend cette disposition, et qui sent que le danger en est encore augmenté, dans l'état présent des affaires de la Bulgarie et de la Servie, par la présence ici d'une quantité de Bulgares, de Grecs et de Serviens qui, pour me servir de sa propre expression, compose autour de lui les éléments d'une hétérie toute trouvée, caresse, par mille moyens l'esprit des habitants de Bucharest, et en s'occupant des véritables intérêts de la Cité, de son assainissement, de son embellissement même, arrive à recouvrer, ici du moins, plus de confiance et de popularité.

Après avoir doté la ville d'un jardin public, il s'occupe en ce moment sans relâche, avec un ingénieur venu de Paris, M. Marsillon, d'un plan de fontaines; c'est avec la même activité, qu'il poursuit un projet de construction de théâtre. Inquiet cependant, parfois, d'opérer tant d'améliorations, sans la participation de la Boyarie, il tourne aussi ses regards vers la milice, cherche à s'y faire des partisans et des amis, inscrit dans ses cadres, par un office que j'ai soin de joindre aussi à cette dépêche, le nom de ses deux fils, et improvise tout aussitôt pour la cavalerie, un projet d'uniforme, qui par son élégance répond à ce que la jeunesse de ce pays a de penchant prononcé pour le changement et pour la dépense.

Tout cela, malheureusement, n'est pas dépourvu d'un caractère d'agitation fébrile, et quand on voudrait chercher, dans le bon côté des choses, quelques consolations et quelque sécurité pour l'avenir, arrive aussitôt aux oreilles de chacun, le bruit plus accrédité aujourd'hui que jamais, du mariage très prochain du Prince Bibesco, avec la femme divorcée du chef de sa milice, mariage qui, annoncé enfin comme décidément arrêté, contre les idées du clergé de Constantinople et de Bucharest, donne lieu de craindre sous peu, les plus dangereuses complications.

CMLXXXIV.

București, 1845, 13 Martie. Billecocq către Guizot, despre procesul falșificatorilor de bani și al guvernantei franceze.

(Consulat de Bucharest, 148, 20 bis).

Le Divan Criminel de Bucharest vient de rendre sa sentence, dans l'affaire dont j'avais l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, par mes dépêches politiques No. 141 et 142. Je m'empresse de joindre ici, le rapport que M. le Drogman Chancelier du Consulat général vient de m'adresser à ce sujet, au retour de la séance d'hier. (1)

Votre Excellence y verra, que tous les condamnés sont, à l'exception du S-r Tendel, recommandés à la clémence du Prince. Dans le cas où S. A. S., se laissant aller à ses sentiments d'humanité, accorderait grâce pleine et entière, il se présente une question, que j'avais déjà l'honneur d'aborder avec Votre Excellence dans la seconde des dépêches citées plus haut, et je lui serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître si, dans sa pensée, la grâce conférée aux condamnés par S. A. le Prince régnant de Valachie, suffirait pour éteindre toute action de mon tribunal Consulaire, et toute action de la Cour Royale d'Aix, ou si, au contraire, cet incident ne doit être considéré au procès, que comme une circonstance qui plus tard, peut exercer à l'égard des accusés la plus favorable influence.

CMLXXXV.

București, 1845, 24 Martie. Billecocq către Guizot, despre indemnitatea dată Domnului pentru călătoria la Constantinopol, despre întoarcerea din călătorie a lui Știrbei, despre căsătoria Domnului și greutățile făcute de Mitropolit.

(Consulat de Bucarest 149, 23).

Le Conseil administratif extraordinaire a été prévenu par un office du Prince, que les deux hautes Cours, prenant en considération les dépenses énormes qu'ont occasionnées au nouvel Hospodar son investiture et son voyage à Constantinople, l'autorisent à prélever sur le trésor de l'Etat, une indemnité de 110.000 ducats. Le Conseil Administratif extraordinaire est en même temps consulté, sur la manière d'opérer ce prélèvement, et il paraît porté à décider que, dans le cas où l'économie du trésor public recevrait, par ce versement, une trop forte atteinte, la caisse centrale des Monastères vienne à son aide; aussi les choses se passeront-elles ainsi. Un million de piastres a déjà été versé, il y a quelques jours, dans la caisse du Prince, et cette somme a été presque aussitôt employée, à acheter deux des grandes terres en la possession des créanciers de la faillite Hadgi Mosco.

La clôture de l'Assemblée générale Valaque, empêche toute réclamation officielle, et j'ajouterai aussi toute déclamation, au sujet de cette grande œuvre financière, et au morne silence que gardent la Boyarie et les députés sur cette affaire, on dirait, qu'en donnant un tour de clé à l'Assemblée générale valaque, le Prince Bibesco avait eu le soin d'y enfermer avant, les passions jalouses et intéressées de la représentation ordinaire de ce pays.

M. de Stirbey, frère aîné du Prince Bibesco, est de retour du voyage qu'il vient de faire à Constantinople, à Athènes, et à Paris, où l'avait conduit plus tard

(1) V. mai sus nr. CMLXXIII, CMLXXIV și CMLXXV, p.

la santé de l'aîné de ses fils. On considère que les premiers jours de sa présence ici devront absolument décider dans l'esprit du Prince, d'une option entre lui et son adversaire politique, le Ministre Villara. M. de Stirbey trouve le terrain assez bien préparé, par le refus que le Prince vient de faire, du fils de M. Villara pour sa seconde fille, qu'il a donnée au fils du Ministre des Cultes, M. de Floresco. L'idée dominante de M. de Stirbey serait, en sacrifiant dans M. Villara le représentant dans les Conseils du Prince des intérêts aristocratiques de certaines familles hostiles au Hospodar, de faire rejaillir désormais, par l'entente parfaite du Prince et de son frère, plus de considération et de prestige sur les membres de la famille régnante. Cette idée de M. de Stirbey ne saurait être assez appréciée, dans un pays où le désavantage qui s'attache à la naissance obscure du Prince Bibesco vient, à chaque instant, s'ajouter à tant d'autres embarras de la situation où il se trouve.

Il est plus que jamais question du mariage du Prince avec M-me Ghika; ce mariage serait déjà conclu, sans l'opposition qu'il ne cesse de rencontrer chez le Métropolitain, à prononcer le divorce dans les deux familles. Le Métropolitain n'oublie pas qu'il est le Président d'une Assemblée générale, qui a été fermée malgré lui; et comme son opposition comme chef de l'Eglise valaque, est la seule qu'il lui reste à faire contre le hospodar, il la fait, avec une persistance qui n'a rien d'évangélique.

CMLXXXVI.

Sentința Mitropolitui în afacerea divorțului soților Constantin Ghica. București. 1845, 19/31 Martie.

(Turquie. Bucarest, VI, 1844–46).

Néophite, par la grâce de Dieu, Archevêque et Métropolitain de la Valachie.

M-me Marie, fille de feu M. Nicolas Vacaresco, par sa requête en date du 13 février dernier, nous a exposé ce qui suit:

„Il y a près de deux ans que, d'un commun accord avec M. Constantin „Ghika, son mari, elle a cessé de demeurer sous le même toit, étant séparés de „corps depuis déjà quatre années, à cause de la désunion qui, par malheur, s'est „manifestée depuis le commencement de leur mariage, et étant l'un et l'autre pleine„ment convaincus, qu'une plus longue durée de cet état de choses, ne pouvait „amener que de nouvelles occasions de haine et d'amertume. Elle ajoute en outre, „qu'étant séparée de son mari depuis tant d'années, et que le moindre espoir ne „reste plus de pouvoir se réunir jamais à lui, elle nous prie de prononcer le di„vorce religieux, afin de ne plus être engagée en vain, et qu'elle puisse songer à „son avenir, selon la volonté du Seigneur".

Après lecture faite, elle nous a déclaré aussi verbalement, qu'elle croyait inutile de comparaître une seconde fois devant nous, avec son mari, vu que depuis longtemps ils avaient échangé une convention réciproque de séparation, dans laquelle toutes les causes qui l'avaient amenée, étaient exposées.

A la demande que nous lui avons faite, de nous faire connaître les causes qui ont amené la désunion et la haine qui s'en est suivie entr'eux, elle nous a déclaré verbalement, que la cause principale et la plus grave, était l'insouciance de son mari et le refroidissement qu'il lui avait montré, deux mois après leur mariage, insouciance qui s'étendait même aux intérêts de leur maison.

Cet état de choses avait amené souvent des querelles entr'eux, au point que trois fois, elle fut obligée de quitter la maison conjugale et de se retirer à sa terre de Baniassa. Ce n'est qu'à l'intervention des parents et d'autres personnes

qu'elle avait consenti à retourner chez son mari, espérant toujours un changement de vie ; mais ce changement n'eut jamais lieu. Le Spathar continuant se conduite comme par le passé, la haine entr'eux augmenta tellement, qu'à la fin, ne pouvant plus se souffrir l'un l'autre, elle dût se séparer définitivement de son mari, il y a presque deux ans, et quitter même la maison conjugale.

En conséquence, comme il n'y a plus d'espoir que la bonne harmonie se rétablisse entr'eux, elle demande le divorce religieux, afin qu'elle puisse songer à son avenir, sans obstacle de la part du Spathar, et au sort des trois filles, dont elle s'est chargée lors de leur séparation volontaire, et qui ont besoin non seulement des soins maternels, mais aussi d'une éducation plus morale.

Après avoir entendu les raisons exposées par M-me Marie, nous avons communiqué à M. le Spathar la requête présentée par sa femme, et nous l'avons cité à comparaître par devant nous. M. Ghika s'est présenté en personne, le lendemain ; nous lui avons demandé s'il avait quelque chose à répliquer, aux motifs exposés par sa femme, et lui avons montré l'intention de désigner aux deux parties un terme de comparution.

Il nous a répondu aussitôt verbalement, et ainsi que nous l'avait déjà fait M-me Marie, qu'à la suite de précédents passés entr'eux, il croyait inutile et ne pouvait pas être confronté avec sa femme ; du reste, il n'avait rien à ajouter aux raisons déjà exposées, dans les actes qu'ils avaient échangés réciproquement, le jour où ils se décidèrent à ne plus vivre maritalement et sous le même toit. La seule chose qu'il avait à refuter, était que le refroidissement et la haine ne s'étaient nullement déclarés dès le commencement de leur mariage, ainsi que M-me Marie l'avait dit, mais que ces deux sentiments n'avaient pris naissance qu'à une époque très récente, ainsi qu'on peut s'en assurer par les actes mêmes qu'ils se sont donnés mutuellement, et dont il s'est engagé à nous envoyer une copie, pour notre conviction.

Cette copie, signée par M-me Marie et par trois témoins, qui nous fut en effet présentée, était entièrement conforme à celle qui nous avait déjà été donnée par M-me Marie, signée par le Spathar et par les mêmes trois témoins. Le Spathar nous répéta encore, qu'il se tenait en tout au contenu de cet acte, n'ayant plus rien à répondre, et ne pouvant non plus comparaître avec sa femme.

Après un délai de quelques jours, que nous lui avons donné pour réfléchir, il vint nous déclarer de nouveau, qu'il n'avait plus rien à ajouter, et il nous supplia de nous prononcer sur les raisons exposées par l'une et par l'autre des parties.

Après avoir mûrement réfléchi sur les raisons et les réponses données de part et d'autre, qui ne sont accompagnées d'aucune cause canonique ou légale qui puisse amener l'annulation du mariage, nous les pesâmes chacune séparément, et nous nous sommes convaincus :

1°. Que les actes de séparation, échangés entre les parties en Juillet 1843, ne peuvent avoir aucun fondement légal et ne sont point du ressort d'un jugement ecclésiastique, d'autant plus qu'ils ne motivent aucune raison canonique ou cause légale pour annuler le mariage, si ce n'est le refroidissement qui avait pris naissance entre les époux, et pour lequel sentiment, ni l'une ni l'autre des parties ne nous a donné la preuve des faits qui l'avaient occasionné, afin que nous puissions connaître la partie coupable et pouvoir par conséquent, porter un jugement, et

2°. Que d'un autre côté, les deux parties se refusaient à toute proposition de réconciliation, et que tous les conseils que nous essayâmes de leur donner, restèrent infructueux.

En conséquence, prenant en considération les exposés ci-dessus, et nommément le manque de toute cause canonique ou légale, nous avons vu qu'il n'y avait aucun motif, à ce que nous accédions à la demande et à la volonté des parties, comme étant contraire aux lois ecclésiastiques, ne pouvant mettre aucune base sur les simples mots, de refroidissement et d'aversion,

En nous conformant à la teneur du canon 115 du saint Concile de Cartagène, qui en pareil cas de désunion entre les époux, prononce ainsi:

„D'après la doctrine évangélique (1) et apostolique (2), ni le mari abandonné „par sa femme, ni la femme quittée par son mari, ne peuvent convoler en secondes „noces, mais doivent vivre isolés ou se réconcilier".

Nous trouvons convenable et décrétons qu'il soit fait de la sorte, obligeant les deux parties, de s'occuper de l'éducation et de s'instruction de leurs enfants, selon la teneur de la loi.

—

CMLXXXVII.

Duclos către Guizot, despre lucrările Adunării. Iași, 1845, 11 Aprilie.

(Consulat d'Iassi, 13).

L'Assemblée générale ordinaire de Moldavie a terminé la session de l'année 1845, le $^{17}/_{29}$ mars dernier.

Après avoir adjugé la ferme des postes et celle des douanes, aux enchères publiques, elle a décrété cinq projets de lois, qui lui avaient été soumis par le gouvernement, savoir:

1°. La délimitation des biens, appartenant aux diverses églises paroissiales et communautés religieuses de la Principauté, pour faire cesser les nombreux procès existant entre elles à ce sujet.

2°. La réorganisation du corps des Slougitors, espèce de gendarmerie, *à l'aide d'une contribution nouvelle;*

3°. Le recrutement de la milice;

4°. La suppression du second Divan d'appel. Il y en avait deux; le nombre des procès arriérés ayant considérablement diminué, une seule cour d'appel paraissait suffisante.

5°. Un règlement, qui rend permanente la commission des tutelles.

Ces lois ont été votées presque sans discussion, parce qu'on ne discute à cette assemblée, que lorsque des ambitions ou des intérêts personnels se trouvent engagés dans la question.

—

CMLXXXVIII.

Billecocq către Guizot, despre căsătoria Domnului. București, 1845, 16 Aprilie.

(Consulat de Bucarest, 150, 32).

On paraissait, depuis quelques jours, concevoir des doutes sur la manière dont se terminerait à la Métropole, la solution des questions ecclésiastiques, desquelles dépend le mariage du Prince avec M-me Constantin Ghika, quand tout à coup, le public a entendu qu'une décision, rendue par le chef de l'Eglise valaque s'opposait au divorce du Spathar (ou chef de la milice) C-tin Ghika, avec sa femme. J'ai pu, après quelques jours de recherches, me procurer cette sentence, que j'ai soin de joindre ici (3).

(1) Mathieu Cap.: 5 verset 32; cap: 19 verset 6 et 9.

(2) Apôtres, Epître Corinthien Cap. 7.

(3) CMLXXXVI, p. 1045.

Cette nouvelle, qui absorbe l'attention du pays tout entier, devient le texte incessant des argumentations et des opinions les plus diverses; les uns, et c'est malheureusement le plus grand nombre, se réjouissent de ce résultat, comme d'un incident qui contrarie le Prince Bibesco; les autres s'en affligent, comme d'un résultat qui le sauve du plus grand embarras de son règne. En résumé, il apparaîtrait de toutes ces circonstances, que dans le Pays comme au sein de l'Assemblée générale, aucune majorité n'est aujourd'hui acquise, en faveur du Prince élu d'après les institutions valaques. Il y a cependant une troisième manière de juger et d'envisager ces faits; je crois qu'elle est la seule raisonnable et bonne: La conduite tenue par le Prince Bibesco et par M-me Constantin Ghika depuis deux années, exigeait une satisfaction en faveur de la moralité publique; trop de scandales avaient été donnés, pour que le Prince Bibesco ne sentit pas la nécessité d'entrer de bonne foi dans la voie des réparations. Il l'a fait, en appelant de tous ses vœux son mariage avec M-me Ghika, et, pour ma part, je ne doute pas un instant, que le chagrin qu'il éprouve aujourd'hui, ne soit profond et réel; peut-être même professe-t-il assez d'exaltation en cette circonstance, pour ne pas hésiter à tout braver pour arriver à son but. On parle même de projets désespérés et violents, auxquels il sera toujours temps d'ajouter foi, et si le malheur voulait qu'ils vinssent à se réaliser.

Madame Ghika, au contraire, n'a rien d'intéressant en elle-même, et ne poursuit dans toute cette affaire, que ce qui s'attache à toutes les vues les plus intéressées; sans cœur, sans éducation première, elle recueille aujourd'hui, le fruit amer de toutes les fautes qu'elle a faites, et qu'elle a fait faire. Ayant toujours enfermé par calcul le Prince Bibesco dans un cercle tellement circonscrit, qu'il ne pût en sortir que par le mariage, elle est hors d'état maintenant, d'agrandir ce cercle, et il est à craindre qu'il ne devienne désormais une sorte de prison, où ils languiront d'ennui tous les deux. Dans cet état de choses, on croit, et c'est tout à fait ma pensée, que les arbitres supérieurs des destinées politiques du Prince Bibesco, tant à Pétersbourg qu'à Constantinople, disons mieux, ceux mêmes sur lesquels peut rejaillir un jour la responsabilité du choix qui a été fait de lui, pour hospodar, ont décidé d'arriver à son salut, au prix même de ses affections les plus chères, et il y a effectivement, d'autant plus lieu d'espérer que le moyen est bon que, du côté de madame Ghika, quelque vive que puisse être sa blessure, il sera toujours temps de l'étancher à prix d'argent.

Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue, que l'état de M-me Bibesco, placée à Paris au milieu des soins les plus éclairés, peut tout d'un coup s'améliorer, et que les intérêts de sept enfants, nés de ce mariage, peuvent amener un jour, dans le roman que nous avons ici sous les yeux, la plus heureuse, comme la plus désirable des conclusions.

CMLXXXIX.

București, 1845, 23 Aprilie. Billecocq către Guizot, despre afacerea falșificatorilor de bani, condamnați la moarte și reclamați de Poartă.

(Consulat de Bucarest, 151, 59).

La Porte Ottomane s'est adressée à plusieurs reprises à M. Aristarchi, Capukiaia de S. A. S. le Prince régnant de Valachie, pour demander qu'on lui livrât le N(omm)é. Tendel, accusé de fausse monnaie à Constantinople, et condamné à mort à Bucharest, pour le même crime. Le Prince Bibesco a répondu, qu'il se conformerait aux usages toujours suivis en pareille matière, en le livrant à l'autorité de laquelle il

dépend; la Porte insiste, le Prince de la Valachie se renferme dans les mêmes objections. S. A. S. m'a envoyé, il y a deux jours, M. le Postelnik Emmanuel Baliano, pour m'entretenir de la situation où les instances réitérées de la Porte le placent, et les choses en sont là.

Une circonstance explique l'insistance de la Porte Ottomane. Il parait que le Né. Tendel, mêlé depuis longtemps, dans l'Empire du Grand Seigneur, à tous ceux que sa justice poursuit, aurait promis, si on lui faisait grâce, de faire connaître tous les malfaiteurs qui résident dans les Etats du Sultan.

Le haut Divan vient de se prononcer sur l'appel interjeté par les condamnés du 12 Mars; la sentence de mort est répétée contre Tendel et Saget père; elle atteint même aujourd'hui Saget fils, et le Né. Antoni est acquitté.

J'attends toujours la solution des questions que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence. Elle mettrait le comble à ses bontés, si Elle voulait bien me dire aussi, la manière dont Elle envisage la demande adressée au Prince Bibesco par la Porte Ottomane. Je ne doute pas que je n'obtienne du Gouvernement Valaque la garde et la surveillance dans les maisons d'arrêt du Pays, des condamnés dont je viens de parler, jusqu'à l'époque où me parviendront les réponses que j'ai l'honneur de solliciter de Votre Excellence.

CMXC.

Duclos către Guizot, despre celebrarea zilei Regelui Louis Philippe, despre venirea generalului Teodorof, guvernatorul Odesci, la Iași, și despre căsătoria lui Grigore Sturza cu Contesa Dash. Iași, 1845, 2 Mai.

(Consulat d'Iassi, 14).

La fête du Roi a été célébrée hier à Iassy, avec toute la solennité qu'il était possible au Consulat de lui donner, sous une gestion provisoire.

Après la grand messe, où tous les français s'étaient rendus en foule, &a...

Un grand nombre des principaux boyards, qui voulaient aussi venir aporter leurs hommages à Sa Majesté, en ont été détournés par l'arrivée de M. le Général Téodoroff, gouverneur d'Odessa et de la Russie méridionale, en l'absence de M. le Comte Woronzoff.

Faisant l'inspection des frontières de son gouvernement, ce général est venu subitement le même jour, premier Mai, passer quelques heures à Iassy, en vertu de la permission ou de l'ordre qu'il en avait reçu. Un seul domestique l'accompagnait. Le Consul de Russie n'étant pas chez lui, il est descendu à midi, dans un hôtel public. Le Prince Stourdza n'a pas attendu sa visite; il s'est empressé d'aller lui faire sa cour, lui offrir ses services et l'inviter à dîner.

A six heures du soir, le général Téodoroff est parti pour retourner à Scouléni, où S. A. l'a fait accompagner d'une suite brillante et nombreuse, à laquelle s'étaient joints plusieurs anciens boyards, tous aspirant à la principauté, qu'on leur a fait espérer à chacun, probablement sans avoir l'intention de l'accorder ni aux uns, ni aux autres.

On ne sait point encore le motif de cette excursion du gouverneur de la Bessarabie, hors du territoire russe. Bien entendu, qu'en pareille circonstance, le Prince régnant de Moldavie s'est abstenu de toute démonstration en faveur de la France.

Il vient de se passer dans sa famille un évènement qui l'afflige. Le second de ses fils s'est marié clandestinement avant-hier, à la campagne, avec une jeune

française, qui prend le titre et le nom de Comtesse Dash, auteur de plusieurs ouvrages littéraires. Le Prince l'ayant connue à Paris, s'était épris pour elle d'une passion insurmontable. Il l'a fait venir secrètement en Moldavie, et couvert son projet d'un si profond mystère, que personne n'en a rien su, qu'après l'exécution. C'est lui-même qui en a révélé l'accomplissement à son père, dans une lettre respectueuse, par laquelle il demande sa bénédiction, assurant que la compagne qu'il s'est donnée, fera le plus grand honneur à leur famille. Cela peut être, mais ne détruit pas moins, toutes les espérances de fortune et d'élévation que Son Altesse fondait sur le mariage de son fils, qu'il se proposait, dit-on, d'allier à l'un des petits souverains de l'Allemagne.

Le Prince Stourdza, nouvellement marié, est spirituel, ne manque pas d'instruction, et ressemble beaucoup à son père; mais il s'est montré plus habile, plus impénétrable que lui, dans cette occasion.

CMXCI.

Iaşi, 1845, 23 Mai.

Duclos către Guizot, despre Generalul Teodoroí, despre Kotzebue, despre Beizadea Grigore Sturdza şi căsătoria sa cu Contesa Dash.

(Iassi, 1841,-47, I, 15).

L'apparition à Iassy d'un fonctionnaire aussi élevé que le général Théodoroff, occupe ici tous les esprits qui s'intéressent à la politique de leur pays. Quel était le sujet de cette visite? Ce ne sont point les affaires personnelles du général, qui n'a ni parents, ni intérêts en Moldavie, où il n'était jamais venu; ce ne peut être la curiosité, puisqu'il n'a rien vu, ni voulu voir. Il avait donc une mission. Le choix d'un homme de ce rang, qui laisse son gouvernement pour la remplir, fait voir qu'elle était importante. Quant à son but, on n'en sait rien. Le temps nous l'apprendra peut-être.

Le général Théodoroff, Tartare et soldat de fortune, doit toute son élévation au Comte Woronzoff, qui sut distinguer de bonne heure ses talents, purement naturels, car il n'a point reçu d'instruction et ne connaît d'autre langue, que le russe. On vante son activité infatigable, son intelligence, son jugement, la parfaite exactitude qu'il met à l'exécution des ordres qu'on lui donne, une simplicité extraordinaire dans sa manière de vivre.

M. Kotzebue est revenu vendredi soir, 9 Mai. Son séjour d'un mois à Bucharest, malgré la maladie de sa femme qu'il avait laissée à Iassy, son retour par Ibraïla et Galatz, sont aussi le sujet de beaucoup de conjectures. On rattache toutes ses démarches, à l'entrevue qui eut lieu l'année dernière à Fokchani, entre les deux hospodars et M. Daschkoff, sur laquelle règne encore un profond mystère.

Le mariage du Prince Grégoire cause à son père, d'autant plus d'embarras, que le nom français s'y trouve impliqué. Je dois à cet égard à Votre Excellence, des informations plus étendues, que ne pouvait lui en donner ma précédente dépêche.

Le Prince régnant avait, assure-t-on, l'intention de se démettre du pouvoir, après quelques années, en faveur de ce fils, objet de sa prédilection, et qu'il croyait plus capable que son aîné, de tenir les rênes du gouvernement. Il espérait que succédant à son père au trône hospodarial de la Moldavie, avec probabilité de le transmettre à ses descendants, et soutenu par une grande fortune, ce fils serait admis avec empressement à épouser la fille de quelque petit souverain d'Allemagne, et qu'au moyen des alliances de cette alliance, il pourrait compter un jour dans sa famille, les plus grands monarques de l'Europe. L'entière indépendance de la Moldavie

lui paraissait le résultat infaillible de cette affiliation. Pour faciliter au Beyzadé les moyens de se faire des partisans dans la noblesse, à laquelle appartient le droit d'élire le Hospodar, Son Altesse lui laissait disposer de sa cave et de sa cuisine, et le jeune homme en usait largement. Tous les vendredis, il réunissait à sa table grand nombre de boyards de son âge, et se faisait une cour joyeuse, beaucoup plus agréable que celle de son père. La Russie, qui ne les ignorait pas, ne pouvait approuver des projets si contraires à son autorité. Ses agents ont donc appris avec plaisir, un évènement qui, brouillant le père avec le fils, obligeait le premier à éloigner celui-ci, et les délivrait de ce jeune ambitieux.

Mais une autre réflexion est bientôt venue remplacer celle-là ; on s'est imaginé qu'ils étaient d'accord ensemble et tous les deux, d'intelligence avec le gouvernement du Roi. Plusieurs circonstances se sont réunies: Pour en accréditer l'idée, la Comtesse Dasch répand le bruit, que le titre et le nom qu'elle s'est donnée, ne sont qu'on voile pour cacher une auguste origine, dont la mediocre fortune ne lui permet pas de soutenir l'éclat, et se fait modestement passer pour parente ou alliée de l'illustre maison royale, qui depuis bientôt mille ans, a l'honneur de gouverner la France ; c'est pourquoi le Prince Grégoire écrivait à son père, que sa femme ferait le plus grand honneur à leur famille. Elle tenait, assure-t-on, au faubourg St. Germain, un train de maison considérable ; la police à Paris est trop bien faite, pour avoir ignoré la nature de ses relations avec le Prince, qui est devenu son mari, et le but de son voyage en Moldavie. Un officier français, muni d'un passeport délivré par la préfecture de police, le 11 février dernier, l'a conduite jusqu'ici, et remise entre les mains de son époux. Il en fallait certes beaucoup moins, pour faire naître des soupçons à des esprits très soupçonneux.

Pendant les derniers jour du mois d'Avril, on remarquait à Iassy, un étranger nouvellement arrivé, de haute et forte taille, aux allures militaires, sans porter l'habit de cet état, et paraissant âgé de 35 ans. Le Prince Grégoire, qui ne le quittait presque pas, disait l'avoir connu à Paris ; qu'il était capitaine de vaisseau, ayant un passeport de M. le Ministre des relations extérieures. Le domestique de cet étranger le qualifiait de Vicomte, ajoutant qu'il allait retourner à Czernovitz, d'où ils étaient venus, pour amener une Comtesse française. Ce monsieur ne parut au Consulat que la veille de son départ, pour y faire viser son passeport, lequel n'était point du Ministère des Affaires étrangères, mais comme nous venons de le dire, de la préfecture de police. Il portait: M. de Bonnemain (Charles Antoine) *propriétaire*, né à Reggio, de parents français, venant de Paris, allant à Czernovitz. Plus tard, on a dit que M. de Bonnemain est officier, sans pouvoir désigner son arme, ni son grade, ni s'il est en congé, en retraite, ou en disponibilité. Avant de quitter Paris, le Prince Grégoire lui avait confié, en son absence, la garde de sa fiancée, et le soin de la lui amener, quand il le demanderait.

Ayant laissé la Comtesse à Czernovitz, sur la frontière d'Autriche, l'officier était venu à Iassy, prendre les instructions nécessaires pour la faire passer en Moldavie. Il fut arrêté, qu'on entrerait par le Bessarabie. En effet, ils ont traversé le Pruth à Scoulêni, le premier mai, une demie heure avant le général Théodoroff, et sont venus joindre le Prince à Périéni, village appartenant à son père, situé non loin de Scouléni, et qu'il avait pris en ferme, probablement dans cette intention. C'est là que le mariage a été béni le même jour.

Par une conjoncture fâcheuse, arrive à Iassi, peu de jours après le retour de M. de Bonnemain à Czernovitz et quelques jours avant le mariage dont il s'agit, un médecin voyageant pour étudier les moyens d'empêcher la propagation de la syphilis, avec une circulaire de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, à M.M. les Ambassadeurs, Ministres et Consuls du Roi à l'étranger, afin de l'aider de leur intervention, s'il en avait besoin. Le docteur, qui venait de Constantinople, vivement recommandé à Son Altesse par le Prince de Samos, comme

très habile, en fut d'autant mieux accueilli, que la santé de la Princesse avait besoin de ses talents. Il faisait, ou laissait croire qu'il était chargé d'une mission, tout autre que médicale. Cette coïncidence, ces propos indiscrets, la grande faveur dont ce médecin jouit au palais, ont converti en certitude, les soupçons des agents russes sur la participation de la France et du Prince de Moldavie, au mariage de son fils. C'est ainsi que des imprudents, en compromettant Son Altesse, compromettraient aussi leur gouvernement, s'il pouvait être compromis.

Ce parti suppose que le Prince Stourdza, flatté d'une haute aliance, croit y trouver un appui, contre un pouvoir qui le gêne, et les mêmes hommes qui prêtent au gouvernement français l'intention de dominer par la pensée, dans ce pays, en élevant si près du trône, une femme dont l'esprit extraordinaire a l'art de s'attacher les cœurs. C'est en outre pour eux, un thème inépuisable à raisonner sur les dangers auxquel s'exposent les Boyards, qui envoient leurs enfants à Paris

Cette dame, assure-t-on, est mariée au Comte de St. Mars, mais séparée de corps et de biens d'avec lui. Le Prince Grégoire, en annonçant son mariage avec elle, à son père, accompagne sa lettre d'une convention, par laquelle les époux séparés se déclarent indépendants l'un de l'autre et parfaitement libres de disposer de leurs personnes, comme bon leur semblera. Par la dame, l'acte est signé Cisternes, sans mention d'aucun titre. Celui de Comtesse Dash, inscrit sur ses ouvrages, n'était donc qu'un nom d'auteur.

Son Altesse, qui redoute les interprétations que la Russie peut donner à cet évènement, s'est hâtée d'en écrire à M. Daschkoff, en lui envoyant la convention précitée ; démarche qui n'a pas été généralement approuvée. On regrette la funeste habitude de faire intervenir l'étranger, dans toutes les affaires du pays, au sein même de la famille hospodariale ; et l'on aurait voulu qu'il trouvât, dans son autorité de Prince et de père, les conseils et les moyens d'action dont il avait besoin. Il mandait au Consul général que, de retour en Moldavie, son fils ne lui dissimula point les sentiments qu'il éprouvait pour la Comtesse Dash, et demanda la permission de l'épouser ; que pour ne pas irriter et fortifier sa passion par un refus, il lui avait conseillé d'attendre quelques mois, ajoutant qu'ils iraient ensemble à Paris, et que si l'objet de son affection était réellement digne de leur alliance, le consentement de son père ne lui manquerait pas. Le jeune Prince, voyant dans ces paroles peu d'espérance à ce qu'il désirait, forma sans doute alors, le projet dont l'accomplissement plongeait Son Altesse dans la plus amère douleur.

Pour contracter un second mariage, le premier existant encore, la Comtesse a quitté la religion catholique, et pris celle du Levant, qui annulle ce premier mariage. Mais le Synode de Moldavie, présidé par S. Em. le Métropolitain, a déclaré, sur la demande du prince régnant, que le second n'est d'aucune valeur. Les deux prêtres qui l'ont béni, ont été suspendus de leurs fonctions. Toutefois, un évêque fort respectable et plusieurs membres du clergé, le reconnaissent pour très valable, et contestent l'exactitude des faits, sur lesquels le Synode établit la nullité.

Quant au prince régnant, qui regarde ce mariage comme n'existant pas, il a signifié à son fils, de renvoyer la Comtesse, ou de quitter la Moldavie, en leur envoyant deux passe-ports.

Le Prince Grégoire refuse d'acquiescer au premier point, et consent à voyager, pourvu que sa femme soit incsrite en cette qualité, sur son passe-port à lui, ce que Son Altesse ne peut accorder, sans la reconnaître pour sa belle-fille.

M. de Bonnemain, dont nous avons parlé, n'est plus à Périéni avec les nouveaux mariés, si toutefois ils le sont. Il est probablement retourné en France. Un monsieur qui prend le titre de Comte Danneberg, le remplace auprès d'eux, et se dit parent de la dame. Ni l'un ni l'autre n'ont produit de passe-port au Consulat. Une grande obscurité couvre tout cela, et l'on commence à prendre ces étrangers, pour deux personnages fort équivoques.

CMXCII.

Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu, despre venalitatea judecătorilor, despre revolta elevilor de la Sf. Sava și despre atitudinea sa ca consul. București, 1845, 27 Mai.

(Consulat de Bucarest, 152, 59 bis).

M. de Daschkoff, qui ne peut demeurer indifférent à la responsabilité immense que fait incessamment peser sur sa tête, le triste état des choses dans cette Principauté, disait il y a deux jours, à un homme versé depuis trente ans dans les affaires de ce pays, et qui s'est fait aussitôt un devoir de me répéter ces paroles, comme l'expression la plus décisive et le jugement le plus complet, sur les évènements des trois dernières années:

„Décidément, je ne savais pas que les affaires du gouvernement Valaque fussent aussi difficiles! Pourquoi le Prince Alexandre Ghika n'a-t-il pas voulu entendre raison? Il valait encore mieux, que ce que nous avons aujourd'hui!"

C'est qu'en effet, Monsieur le Ministre, comme j'ai l'honneur de le répéter sans cesse depuis trois ans à Votre Excellence, les choses ici, loin de laisser concevoir la moindre illusion, la moindre espérance, menacent de prendre une mauvaise tournure. J'ai commencé dès 1842, à être le prophète des plus tristes conséquences de la chute du Prince Alexandre Ghika; je serais fâché, pour le bonheur de ce pays, d'être dans un si court espace de temps, appelé à être l'historien de ces tristes et douloureuses conséquences.

Sans revenir, de manière à fatiguer l'attention du Gouvernement du Roi, sur tous les faits fâcheux et déplorables qui remplissent depuis si longtemps mes rapports, j'ai le chagrin de devoir dire aujourd'hui, qu'il y a plus que jamais, dans la Principauté de Valachie, prévarication et impunité; des enquêtes faites dans les districts, à la suite des réclamations des habitants, prouvent des désordres sans exemple dans l'administration du Pays. Le Prince, qui a les intentions pures et honnêtes, se sent impuissant pour les réprimer. Un procès récent, celui du jeune Prince Morosi, vient de révéler dans le corps de la justice, des plaies plus hideuses qu'à aucune autre époque. On sait, à n'en plus douter, que dans la nuit qui a précédé le jugement de sa cause, ce jeune homme a reçu la visite d'un des juges du Divan suprême, nommé à ce poste depuis la chute du Prince Ghika, et que ce Magistrat lui a montré une somme d'argent, donnée au moment même par son adversaire, en lui demandant à quel prix il voulait acheter sa voix. Ce jeune homme, ainsi surpris nuitamment, a couru à sa cassete, a renversé sur la table ce qu'elle contenait, l'a mis à la disposition du juge, qui le lendemain, n'a pas craint de lui manquer de parole; et n'était-ce la présence d'esprit de son avocat, qui à l'instant du jugement d'où dépendait l'existence d'une famille entière, a fait savoir au jeune Morosi, qu'il fallait encore verser une somme considérable, pour acheter un juge dont la voix devait constituer une majorité décisive en sa faveur, un arrêt, que le public a salué par des acclamations bruyantes et par des vivat nombreux, n'était pas rendu!

Le Prince Bibesco connaît, ainsi que tout le monde, ces circonstances; mais lui, le rédacteur de l'adresse de l'Assemblée générale de 1842, est, malgré ses principes intègres en matière d'argent, plus impuissant que ses prédécesseurs pour réprimer d'aussi criants abus! C'est qu'aussi il a, non seulement fermé l'Assemblée générale, mais il en a encore mis les clés, dans la poche des Turcs. C'est que, ne recevant plus par les voies légales, le cri du Pays, sa police est à chaque instant aux prises avec un esprit public, qui se montre cruellement hostile; jusqu'aux enfants du Collège de St. Sava à Bucharest qui, dans une émeute dont le motif est entièrement politique, ont fait preuve d'un rare acharnement contre les délégués de son autorité.

Tout annonce ici des dispositions inquiétantes, et ne justifie par conséquent que trop, les paroles prononcées par M. de Daschkoff, que j'ai citées au commencement de cette dépêche.

Dans cet état des choses, la plupart des membres de la haute Boyarie viennent me voir, m'exposent la marche rapide des évènements, me parlent de leur douleur, me confient leur désespoir; tous ces hommes sont précisément les mêmes qui, malgré mes conseils, ont précipité le chute du Prince Ghika. Je pourrais vis-à-vis d'eux, me retrancher derrière l'attitude sérieuse et digne, que j'ai gardée au bruit de la chute du dernier hospodar; et à celui de la venue du hospodar actuel, mais bon chrétien, autant que fonctionnaire consciencieux, je les accueille avec bonté, je les exhorte à la patience, *j'appelle tout leur zèle d'amélioration sur eux-mêmes*, et chacun d'entr'eux, je le sais, se retire en rendant secrètement hommage à cette attitude politique, qui froide et calme à leurs jours d'orages, comme à ceux de leurs emportements d'ivresse, inspire encore des paroles, pour les consoler dans leurs chagrins et les tempérer dans leurs transports de réaction, et frappés par cette loyauté constante de la représentation française, ils ne savent ce qu'ils doivent le plus admirer, ou du Pays qui oblige à de tels principes, ou des principes qui font de la France, la première nation du monde. Sous tous ces rapports, Monsieur le Ministre, la ligne de conduite que, sans avoir jamais reçu d'instructions spéciales, je me suis proposée et j'ai tenue sur ce terrain difficile, méritait, peut-être, un peu plus d'encouragement et de faveur, que je n'en reçois depuis bientôt six années; mais craignant de faire dégénérer en considérations d'intérêt personnel, les considérations graves qui ont dicté mes dépêches No. 85, 118 et 146, je ne m'appesantirai pas davantage sur ce sujet.

Le voyage prochain du Grand Duc Constantin à Constantinople, et l'Ucaze qui confère des pouvoirs illimités au Comte Woronzoff, dans ses opérations militaires sur le littoral de la mer Noire, ne contribuent pas à calmer ici les esprits, sur la situation grave que je viens d'établir.

CMXCIII.

Iaşi, 1845, 30 Mai.

Duclos către Guizot, despre căsătoria lui Beizadea Grigorie.

(Iassi, 1841 - 47, I, 17).

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence: 1°. Une lettre qui m'est adressée par Son Altesse le Prince régnant de Moldavie, sous la date du 13/25 de ce mois; 2°. Copie de la décision du Consistoire grec métropolitain de Iassi, qui déclare nul, le mariage contracté secrètement par le Prince Grégoire Stourdza, avec Madame Gabrielle Anna Cisternes, épouse de M. le Vicomte de St. Mars; 3°. Copie d'une convention, passée le 20 février et le 3 mars de l'année courante, entre cette dame et le dit Vicomte de St. Mars, lieutenant-colonel au huitième régiment de hussards, en garnison à Nantes, lesquelles deux pièces, accompagnaient la lettre précitée; 4°. Copie de ma réponse à Son Altesse.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien me tracer la ligne de conduite que je dois tenir dans cette affaire, et de m'autoriser, si elle n'y voit pas d'inconvénient, à communiquer les instructions qu'elle aurait la bonté de me donner, à Son Altesse Sérénissime.

M-me de St. Mars me répondra sans doute, qu'ayant changé de nation, en même temps que de religion, elle ne ressort plus des autorités françaises. En ce cas, le Consulat devra-t-il s'abstenir?

On est tout à fait revenu de l'idée, fort exagérée, qu'on s'était formée à Iassy

sur l'évènement de Périéni. Avant ce qu'il appelle son mariage, le Prince Grégoire avait emprunté en deux fois, de deux prêteurs différents, soixante mille francs, pour payer les dettes dela Vicomtesse de St. Mars à Paris, et ses habits de noces. Depuis, il a demandé à son père trois choses: son pardon, soixante mille ducats et une pension de cinq mille ducats par an.

C'est, Comte de Tanneberg, et non Danneberg, comme j'ai dit ailleurs, que se nomme et qualifie le personnage qui est avec eux. Il est extrêment adroit au tir du pistolet, et menace de brûler la cervelle au jeune Prince, s'il abandonnait sa parente (M-me de St. Mars). Ces circonstances que l'on sait par quelques jeunes boyards qui sont allés à Périéni, jettent un grand jour sur la nature de cette affaire.

Une union aussi mal assortie, à tous égards, ne peut être de longue durée et se dissoudrait bientôt d'elle-même. Le Prince régnant aurait un excellent moyen d'en finir promptement, sans faire aucun sacrifice; ce serait de ne point s'en occuper, et c'est le parti qu'il prendrait sans doute, s'il n'écoutait que ses propres inspirations.

CMXCIV.

Billecocq către Guizot, despre afacerea falşificatorilor de bani. Bucureşti, 1845, 14 Iunie.

(Turquie Bucarest, III, 153).

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 21 Mai dernier, au sujet de l'affaire des S-rs Saget père et fils, Tindel et autres, condamnés à mort par la justice Valaque, pour crime de fausse-monnaie.

Je n'ai eu aucune démarche expresse à faire, à l'égard des 3 condamnés français, la clémence du Prince Bibesco s'étant déjà prononcée à leur égard.

Différentes circonstances nouvelles ayant surgi de cette affaire, je ne crois pas pouvoir faire mieux, que de transmettre à Votre Excellence, une copie de la dépêche, qu'en date de ce jour, j'adresse à l'Ambassade du Roi à Constantinople, à leur sujet, et je serai extrêmement reconnaissant si, selon l'occurrence, Votre Excellence veut bien, avec toute la promptitude possible, adresser, soit à M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, soit à moi directement à Bucharest, les instructions qu'elle jugera nécessaires, pour le cas nouveau qui se présente.

CMXCV.

Billecocq către Guizot, despre afacerea minelor ruseşti, despre evenimentele din ţară şi despre Daşkof. Bucureşti, 1845, 30 Iunie.

(Consulat de Bucarest, 154, 102 bis).

Soutenu par l'esprit altier des chancelleries de Pétersbourg, le principe qui a tué l'Assemblée générale Valaque dans le cours de l'année dernière, reparaît aujourd'hui plus vivace que jamais, et le fondé de pouvoirs de la Compagnie des Mines Russes, ne craint pas d'adresser à S. A. S. le Prince de Valachie, sur les ruines des libertés de son Pays, la pétition ci-jointe. Celui-ci l'apostille favorablement, en l'adressant à son Conseil privé, qui la fait triompher.

Dans le même moment, arrive de Constantinople un courrier qui, tandis que le fondé de pouvoirs des Mines Russes, démontre aux députés du Pays le néant de

leur résistance patriotique, apprend au Métropolitain de la Principauté, qu'en matière d'Orthodoxie, Chékib-Effendi en sait plus long que lui, et au moyen d'un Patriarchat élevé par le Reiss-Effendi sur les débris d'un autre, casse et annulle le mariage de la maîtresse du Prince Bibesco, le tout pour bien prouver probablement, aux adversaires de l'Islamisme, que la polygamie n'est point un cas si condamnable.

Tous ces faits, Monsieur le Ministre, sont tristes, déplorables, et j'ai malheureusement à en signaler ici un autre, qui sera le commencement de l'état grave, au milieu duquel nous ne cessons de vivre depuis deux ans et demi.

En politique, nous n'en pouvons plus douter, il y a décidément ici deux poids et deux mesures. Si les menées viennent de l'Occident, et tendent à éclairer les Valaques et les Moldaves sur leurs droits, sur leur histoire, sur leurs privilèges, les punitions ne sauraient être trop dures; et la preuve c'est que Mitika Philipesco meurt en 1842, des suites de sa longue captivité à Snagow, et que l'écrivain français Vaillant est deux fois renvoyé du pays, et vit à Paris dans la misère; trois fois, au contraire, le Gouvernement Hellénique, se prête à sauver de la mort, non seulement des Grecs, mais encore des Rayas mêlés, à Ibraïla, aux menées des Bulgares, et récemment encore, le Roi Othon n'hésite pas à décorer de la croix de 2-e classe du Sauveur, C. Soutzo, que mes dépêches politiques 135, 137 et 138 ont représenté comme si gravement compromis vis-à-vis de la Porte, par les révélations du condamné à mort Descho.

M. de Daschkoff, qui encourage cette politique à deux poids et deux mesures, a reçu de son gouvernement, en moins de cinq années, jusqu'à dix ou douze distinctions, décoration, dignité, gratifications ou rémunérations différentes; tous les Agents étrangers, qui l'ont aidé dans cette politique, ont été comblés de témoignages de reconnaissance ou de munificence de leurs Gouvernements; l'opinion publique qui aurait ici, un si grand besoin de se moraliser, voyant de quel côté est toujours la faveur, hésite parfois à reconnaître, de quel côté est l'honneur et la raison.

CMXCVI.

București, 1844—45.

Actele oficiale în afacerea exploatării minelor de către Ruși.

(Turquie. Bucarest, III, 1844–46).

Le Consul administratif extraordinaire, ayant reçu la pétition de M. Jacovenco, fondé de pouvoirs de la Compagnie pour l'exploitation des mines en Valachie, avec l'apostille de S. A., qui recommande cette affaire au Conseil, et où il est question, en premier lieu, des montagnes appartenant aux Monastères d'Orèze et de Bistritza, où les employés de la Compagnie déclarent avoir trouvé des traces de métaux, et demandent l'autorisation de passer des contrats avec les Igoumènes, afin de procéder aux travaux d'exploitation,

Le Conseil est d'opinion:

1°. Que d'après les anciennes lois et coutumes du pays, tout ce que récèle la terre appartient sans distinction à l'Etat, et est à la disposition de la haute administration, qui seule à le droit de l'exploiter à son profit, ce qui est prouvé par les salines et par les autres mines, qui ont été exploitées à différentes reprises au profit du Gouvernement; de même, la pêche des paillettes d'or charriées par les rivières, est encore un privilège exclusif de l'Etat.

2°. Que, quoique le Règlement organique par les articles 178 et 179 ait accordé aux propriétaires le droit d'exploiter leurs mines, ce droit n'est explicitement accordé, qu'aux propriétaires seuls, par l'art 178, qui dit: „Lorsque des mines

„seront trouvées sur la terre de quelque particulier, celui-ci sera libre, &-a". Ce droit ne peut donc nullement s'étendre aux propriétés ecclésiastiques, qui n'ont jamais été, ni ne peuvent être considérées comme propriétés particulières, et qui, quant aux Moines qu'elles peuvent contenir, se trouvent sous les mêmes dispositions légales, qu'à l'époque où elles ont été vouées à l'Eglise par le donateur.

Par conséquent, le Conseil se conformant au texte du Règlement, ainsi qu'aux anciennes lois et coutumes, auxquelles le Règlement n'a apporté qu'une seule modification, décide que toute mine, découverte sur une propriété monastique quelconque, doit être exploitée au profit de l'Etat, et que les contrats doivent être soumis aux déliberations du Conseil administratif extraordinaire et à la sanction du Prince.

No. 26. 18 Octomvrie, 1844.

Ordonnance de S. A. par laquelle, prenant en considération la décision précédente, Elle en approuve les conclusions, comme conformes aux lois anciennes et nouvelles, et en ordonne l'exécution.

Pétition de M. Jacovenco, fondé de pouvoirs de la compagnie minéralogique, présentée au Conseil administratif extraordinaire.

Par office de S. A. du 18 Octomvrie dernier No. 26, le Conseil administratif extraordinaire est investi du droit de conclure avec moi, les contrats pour la libre exploitation des métaux, sur toutes les terres soumises au clergé. En conséquence, j'ai l'honneur de joindre ici, un projet de conditions, basées sur divers points concernant ces travaux, et je prie le Conseil de vouloir bien, après y avoir fait ses observations, le soumettre à S. A.

Il n'est pas inutile d'ajouter ici que, dès que les conditions ci-jointes auront été approuvées, et que je serai définitivement assuré, que toutes les terres des Monastères, des Evêchés et de la Métropole seront livrées à l'exploitation de la Compagnie, je ne tarderai pas à l'informer, d'être en mesure d'engager et d'envoyer un nombre de minéralogistes, proportionné à l'étendue des terres ecclésiastiques, dans les montagnes, afin de pouvoir commencer leurs travaux d'exploration, dès le printemps prochain, dans toutes les rivières, pour que dans le cas où ils y trouveraient des traces d'or ou d'autre métal, ils puissent s'y établir et commencer sans perte de temps leur exploitation.

Apostille du Prince à la pétition ci-dessus.

Au Conseil administratif extraordinaire, avec les observations suivantes:

1°. Par votre office, mentionné dans la présente requête, nous n'avons eu d'autre but que de rappeler au Conseil, un principe incontestable de nos lois, pour éviter les embarras qu'aurait pu occasionner cet oubli, ni de lui donner aucun droit nouveau, ou de lui imposer un devoir inaccoutumé autre, que ceux qu'il doit suivre dans toutes les affaires soumises à son examen, c'est-à-dire de nous soumettre son opinion, en se conformant toujours aux lois concernant le sujet en question. En adressant donc cette requête au Conseil administratif extraordinaire, nous demandons son opinion, dans laquelle il ne perdra pas de vue, ni l'esprit des lois qui la concernent.

Octomvrie, 1844.

Projet des principales conditions, pour servir de base au contrat de ferme de toutes les terres ecclésiastiques et monastiques, proposé au fondé de pouvoirs de la Campagnie Minéralogique, par le Conseil d'Etat.

Le Conseil administratif extraordinaire, composé de tous les chefs des départements, et présidé par le premier boyard de la Valachie, M. le grand Ban Georges Philipesco, animé du désir d'apporter au pays tout le bien-être possible, a arrêté les conditions ci-dessous, avec le fondé de pouvoirs de la société Minéralogique, M. Jacovenco.

1°. La Compagnie sera libre d'exploiter les mines d'or, d'argent et de tous autres métaux, sur les terres ecclésiastiques et monastiques, placées sous la surveillance ecclésiastique ou laïque.

2°. Dans les terres ci-dessus mentionnées, sont comprises celles qui se trouvent en possession immédiate de la Métropole et des Evêchés, et pour lesquelles la Compagnie a déjà conclu les contrats avec la Métropole et les Evêques respectifs, dès le mois de Janvier 1844.

3°. Conformément aux articles 178 et 179 du Règlement, la Compagnie, déduction faite de tous frais d'exploitation, payera à l'Etat 10 % du profit net de son entreprise; et autres 10 % au profit des établissements de bienfaisance, tels qu'hôpitaux, écoles &-a. Cette dernière somme sera conservée dans le trésor public, et ne pourra être mise à la disposition de l'autorité ecclésiastique, qui n'a jamais eu aucun droit sur les métaux enfouis sous terre, contenus dans les sables ou charriés par les rivières, attendu que ce droit n'appartient qu'à la couronne. L'administration ecclésiastique ne jouissait que du produit de la surface de la terre, et le Règlement organique n'y a apporté aucun changement, si ce n'est le droit exceptionnel accordé aux propriétaires particuliers, d'exploiter eux-mêmes leurs mines, à la condition de payer à l'Etat 10 % du profit net.

4°. Afin que le Gouvernement puisse contrôler le chiffre des dépenses et des profits, il nommera un agent spécial chargé de ce soin; il ne pourra, en aucun cas s'ingérer dans les intérêts de la Compagnie, ni donner des ordres aux personnes employées.

5°. Les Agents de la Compagnie seront libres de faire toute espèce de travaux d'exploration et d'exploitation, des sables aurifères et autres couches de métaux ou minéraux, sur les montagnes, dans les ravins, le long des rivières et sur toute l'étendue des propriétés ecclésiastiques, appartenant à la Métropole, aux Evêchés et aux Monastères de toute la Valachie, aux conditions suivantes: de ne causer aucun dommage aux moulins ou autres constructions, aux champs en culture, aux prairies &-a., des habitants. Dans le cas où on découvrirait de l'or, ou tout autre gisement métallique, sur des terrains occupés par les habitants, les agents ne pourront commencer leurs travaux, avant de convenir à l'amiable avec les propriétaires des dits emplacements. Cette convention sera écrite, et stipulera une juste indemnité; elle sera confirmée par les Igoumènes ou leurs préposés, ou par les sous-préfets.

6°. La Compagnie pourra établir des fabriques, lavoirs et constructions de toute espèce, là où elle le jugera convenable, à la condition toutefois que, dès qu'elle cessera ses opérations, ou bien après l'expiration du terme de douze années, les dites constructions, soit en maçonnerie ou en charpente, seront acquises aux Monastères, qui ne seront tenus à aucun dédommagement envers la Compagnie.

7°. Pour se procurer les bois nécessaires à la construction des fabriques, des habitations, à l'entretien des feux &-a., le Gouvernement accorde la permission à la Compagnie, à charge d'en prévenir préalablement les Igoumènes des Monastères, de couper des arbres dans les forêts des montagnes, qui à cause de leur inaccessibilité restent improductives; cette permission a l'avantage aussi, de diminuer les frais d'exploitation et se trouve largement compensée, par l'abandon de toutes les constructions de la Compagnie en faveur des Monastères, stipulée par l'article précédent.

8°. Après avoir terminé ses travaux d'exploration et décidé de l'endroit où

elle compte commencer l'exploitation, la Compagnie en informera le Ministère des Cultes, qui se hâtera de demander à S. A. l'autorisation de commencer les travaux, conformément à l'article 179 du Règlement, en lui accordant toute espèce de facilités. Ce sera du jour où cet ordre sera donné, que commencera à dater le terme de douze années, ainsi qu'il est stipulé par l'art. 4 du procès-verbal du Conseil administratif extraordinaire du 19 Août 1843, confirmé par S. A.

9°. Dans le cas où des terres, sur lesquelles la Compagnie aura trouvé des métaux, seraient aliénées par l'Eglise, soit en échange d'autres propriétés, soit vendues pour dette, ou de toute autre manière, les nouveaux acquéreurs ne pourront non seulement pas empêcher la continuation des travaux de la Compagnie, mais ils seront encore tenus à observer scrupuleusement les conditions ci-dessus, jusqu'à l'expiration des 12 années, et ne pourront en aucun cas céder à d'autres, les droits accordés à la Compagnie.

10°. Pour ce qui concerne les propriétés appartenant par indivis à des Monastères et à des particuliers, le Conseil administratif extraordinaire priera S. A. d'ordonner au Département de l'Intérieur, de porter à la connaissance de tous ces propriétaires, le présent affermage des biens de l'Eglise, de manière que ceux d'entr'eux qui voudraient exploiter eux-mêmes les métaux, aient à en faire part à la Vornitzie, dans le délai de 18 mois. Cette publication est d'autant plus nécessaire, que sur ces propriétés, situées principalement aux bords de l'Olto, de l'Argis, de la Dimbovitza, du Bouzéo &-a, on trouve des sables aurifères, et qu'il serait trop difficile à la Compagnie de réunir séparément les signatures de chacun de ces propriétaires par indivis. Ceux d'entr'eux qui, pendant ce terme de 18 mois, n'auront pas manifesté une pareille intention, seront considérés comme ayant accédé à recevoir les 10% du produit net, analogue à l'étendue de leur terre. Si donc par exemple, sur une terre monastique de 1.000 toises, un propriétaire par indivis en possédait 500, il aurait droit à la moitié des 10% du produit net de cette terre.

11°. Le Conseil Administratif priera également S. A. de s'entendre avec qui de droit, au sujet des terres monastiques par indivis, relevant du Patriarche et d'autres établissements de Constantinople et de Turquie, afin de suivre à l'égard de ces propriétés la même règle, que celle établie par le précédent article, pour ne point susciter d'embarras aux propriétaires d'ici, ni aux opérations de la Compagnie.

12°. Le Conseil demandera au Prince que les Bohémiens orpailleurs, qui de plein gré, voudront se faire employer par la Compagnie, soient non seulement exempts de toute espèce de corvées, mais qu'il leur soit permis aussi de s'établir pendant le terme de douze années, à proximité des fabriques de la Compagnie, d'où ils ne pourront être retirés, qu'en cas de crime. Le Conseil administratif se prête avec d'autant plus de plaisir à cette mesure, qu'il connaît le sort malheureux de ces Bohémiens, et qu'il espère qu'ils profiteront des conseils et des travaux de la Compagnie, et qu'à l'expiration des douze années, la Valachie en retirera de plus grands avantages. Mais si la Compagnie veut avoir ses propres orpailleurs, outre ceux inscrits au Département des finances, elle est libre d'en avoir et de les employer également à la recherche de l'or en tous lieux, à la condition toutefois que les derniers venus ne pourront s'établir, qu'à une distance de toises au-dessus ou au-dessous de ceux qui y sont déjà établis, afin d'éviter tout conflit entr'eux. La Compagnie sera tenue de payer au trésor, pour chacun de ces orpailleurs, outre les impôts ordinaires, vingt piastres, conformément à l'article 95 du Règlement. Le produit de cette dernière exploitation sera exempt du 10% au trésor, de même que du 10% aux propriétaires des terres situées aux bords des rivières aurifères, les propriétaires n'ayant droit qu'aux 10% du produit des mines.

13°. En accordant au fondé de pouvoirs de la Compagnie les présentes conditions, basées sur les articles 95, 178 et 179 du Règlement organique, le Conseil s'engage, pour éviter toute espèce de contestations et d'entraves dans l'exploration

et l'exploitation des métaux, de n'accorder à nul autre un droit semblable, jusqu'à l'expiration du terme de 12 années.

En foi de quoi, le présent contrat, approuvé par S. A., a été signé par tous les membres du Conseil administratif extraordinaire et revêtu du sceau de l'Etat.

No. 854. Mars 1845.

Rapport du Département de l'Intérieur à S. A. le Prince Bibesco.

Sur la proposition faite par le fondé de la Compagnie minéralogique M. Jacovenco, tendant à conclure les contrats nécessaires pour l'exploitation des minéraux qui se trouvent dans les biens régis par le clergé, le Conseil administratif extraordinaire a dressé le procès-verbal dont copie ci-jointe, et le Département a l'honneur de le soumettre à la connaissance de V. A., conformément à son office, pour qu'Elle veuille bien en approuver les conclusions.

30 Avril, 1845.

Procès-verbal.

Le Conseil administratif extraordinaire, prenant en considération la pétition faite par le fondé de pouvoirs de la Compagnie formée pour exploiter les métaux en Valachie, M. Jacovenco, à l'effet de conclure un contrat avec le gouvernement, pour pouvoir se livrer à l'exploration des métaux sur toutes les terres du clergé, c'est-à-dire celles de la Métropole, des Evêchés et de tous les couvents de la Principauté désignés dans la liste ci-jointe, à sa demande,

Le Conseil décide ce qui suit :

a) Que par le procès-verbal du 19 Août 1843, confirmé par le Prince, le Conseil et le Gouvernement ont donné à cette Compagnie le droit de faire des fouilles dans la Principauté, et de s'entendre à l'amiable avec les propriétaires des terres sur lesquelles elle trouvera des métaux, en observant strictement les dispositions des articles 178 et 179 du Règlement, et les conditions stipulées en détail dans le susdit procès-verbal;

b) Que conformément au procès-verbal du 28 Septembre 1844, approuvé par le Prince, et aux anciens usages et lois en vigueur, il a été décidé que tous les objets et métaux, qui seront trouvés à l'avenir dans le sein des terres soumises au clergé, seront considérés pour toujours comme appartenant à l'Etat, afin de ne laisser aucun doute sur le droit que le Gouvernement a eu, en tous temps, et a encore, sur ces terres.

c) Quant aux arrangements amiables que la Compagnie voudrait conclure en général, avec tous les propriétaires de la Valachie, cette proposition ne peut avoir lieu en aucun cas, parce que,

1°. le droit qui lui a été accordé par le susdit procès-verbal du 19 Août 1843, a été limité dans les conditions qui y sont stipulées, et sans vouloir accorder à la Compagnie le monopole, par lequel elle serait seule en droit d'explorer les mines en Valachie, et

2°. que si elle commence maintenant les travaux d'exploitation, sur les terres où l'arrangement est déjà conclu, et sur celles, pour lesquelles il s'arrangera à l'avenir avec les propriétaires, elle ne rencontrera pas la moindre difficulté de leur part dans l'exécution de ces arrangements, attendu qu'il est dans l'intérêt de la Compagnie, des propriétaires et de l'Etat, de ne point retarder l'exploitation, dès qu'une fois l'arrangement est conclu et que la permission est obtenue.

Les contrats que la Compagnie voudrait passer avec tous les propriétaires en général, sans exploration préalable, ne lui seraient d'ailleurs d'aucune utilité,

car il est impossible aussi de faire des recherches en même temps, dans toute la Valachie.

Par conséquent, le Conseil a décidé que cette Compagnie, pour ne point donner d'embarras à l'autorité, ni être empêchée dans ses travaux, se renfermera dans ce qui est convenu et prévu par les articles, qui ne concernent point sa nouvelle proposition, au sujet des mines se trouvant sur les domaines publics ou sur les biens de l'Eglise.

Quant à la lettre de M. Jacovenco, en date du 25 avril dernier, envoyée au Conseil par apostille de S. A., à l'effet de prolonger le terme de 12 années à 50, par les motifs qu'il expose, et seulement pour les propriétaires qui voudraient eux-mêmes passer de pareils contrats avec la Compagnie, le Conseil, sans prendre part aux engagements amiables, passées entre la Compagnie et les propriétaires, et sans vouloir s'opposer au désir de ceux d'entr'eux qui voudraient contracter pour de pareils termes, exige seulement que ces sortes de contrats soint confirmés par le tribunal compétent, et stipulent expressément l'obligation de la part de la Compagnie, de commencer ses travaux d'exploitation dans les 18 mois au plus tard, à dater du jour où le contrat sera signé; ces travaux ne devront pas discontinuer pendant tout le temps stipulé par le contrat, et dans le cas où la Compagnie ne remplirait pas, soit l'une ou l'autre de ces deux conditions, le contrat sera nul et considéré *comme papier blanc.* Le chef de cette entreprise, ainsi que toutes les personnes employées dans les opérations dont il s'agit, seront alors considérées comme Rayas, et ne pourront avoir recours, sous quelque prétexte que ce soit, à une protection étrangère.

Le grand Vornic est chargé de porter la présente décision à la connaissance et à l'approbation de S. A.

Apostille du Prince.

Toutes les décisions du Conseil étant conformes aux articles 178 et 179 du Règlement, et à la teneur du Procès-verbal de 1843, confirmé par nous, nous les approuvons et ordonnons leur exécution.

CMXCVII.

Billecocq către Guizot, despre datoriile unor Români făcute la Paris. București, 1845, 9 Iulie.

(Consulat de Bucarest, 155, 126).

J'ai reçu les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, en date des 31 Mars, 7 et 17 Avril dernier, en faveur des créanciers de divers Valaques, qui, récemment ou à des époques déjà reculées, ont résidé à Paris comme étudiants ou comme voyageurs. Il serait à désirer que nos compatriotes pussent être mis à l'abri de toutes transactions avec ces sujets de la Porte Ottomane. Tout rayas qu'ils sont, ils s'habillent à la manière des occidentaux; ils en usurpent parfois les titres nobiliaires, en outrent toujours les manières et l'élégance, et quand, de retour en leur pays, il s'agit de faire honneur à leurs engagements, ils se retranchent derrière l'esprit des capitulations, et derrière des juridictions qui, par la monstruosité de ces décisions, telles que les établit ma dépêche politique No. 152, sont loin de protéger les droits de nos nationaux. Dans cet état de choses, il serait donc indispensable, Monsieur le Ministre, d'adopter une mesure particulière, à l'égard des Moldaves et des Valaques résidant à Paris, et peut-être Votre Excellence jugera-t-elle à propos, de ne leur délivrer leurs passe-ports, qu'après que, par la voie des

journaux, ils ont annoncé l'intention de revenir dans leur pays; c'est ainsi que dans plusieurs capitales de l'Europe, et notamment à Pétersbourg, Votre Excellence le sait, on agit à l'égard de tous les étrangers. C'est en vain que, de mon côté, j'emploie la plupart du temps, les voies légales contre de pareils débiteurs; mes réclamations aboutissent à une justice vénale et corrompue, qui laisse toujours sans protection les titres les mieux fondés; souvent même siègent au Divan, où l'on doit les juger, les pères des débiteurs incriminés, et quand ils appartiennent à des familles considérables de la Principauté, ou qu'ils sont fonctionnaires publics, un certain respect humain les enchaîne encore, et ils craignent alors l'effet de mes plaintes au Prince régnant. Parfois même, sous l'empire de ces idées, ils contractent par écrit des engagements, que leur esprit d'astuce, leur mauvaise foi, les portent à ajourner dans l'exécution, et ils sont les premiers à rire, de notre crédulité en leur parole et de notre foi en des obligations, qui semblent contractées au nom de l'honneur.

C'est au milieu de ces difficultés que je poursuis les différentes affaires de ce genre, que Votre Excellence m'a recommandées dans les derniers temps; je me propose de répondre séparément à l'égard de chacune d'elles, quand j'aurai obtenu soit une solution, soit quelque chose qui y ressemble, et, en attendant, il m'a paru indispensable, d'appeler sérieusement l'attention de Votre Excellence, sur un état de choses que tous mes prédécesseurs ont successivement signalé, et dont les abus aujourd'hui, ne vont et ne peuvent aller qu'en croissant, si la sagesse de Votre Excellence n'y porte immédiatement remède.

CMXCVIII.

București, 1845, 11/23 Iulie. Ofisul Domnului către Sfatul administrativ extraordinar, despre destituirea șefului armatei.

(Turquie. Bucarest, III, 1844—46).

Nous portons à la connaissance de notre Conseil que, par suite du renvoi du service de M. le Logothète Constantin Ghika, ex-Spathar, nous chargeons M. le Colonel Odobesco, aide du chef de l'armée, de remplir provisoirement les devoirs de ce poste, et de prendre part pendant sa gestion, aux délibérations du Conseil.

Le Conseil communiquera le présent ordre au sus-dit.

CMXCIX.

Comarnic, 1845, 7 August. Ofisul Domnului către Sfatul administrativ, asupra dezordinelor din județul Prahova.

(Turquie. Bucarest, II, 1843—44).

Vu la négligence et le désordre que j'ai trouvé, sur le chemin de Bucharest à Comarnik, tant de la part de l'administrateur du district de Prahova, que de celle du directeur des postes, quoiqu'ils aient été informés plusieurs jours avant notre voyage, nous destituons l'administrateur de ce district, M. J. Kretzoulesco, et ordonnons que le directeur des postes, M. Constantin Zisou, soit mis aux arrêts de la police, pendant huit jours.

Ordonnons en même temps au département de l'Intérieur, d'envoyer sans retard des inspecteurs sur tous les chemins de poste, qui, à en juger d'après ce que nous avons vu nous-même, doivent être dans l'état le plus déplorable. Partout où le moindre désordre sera constaté, soit au nombre des chevaux, soit à leur entretien,

le Département fera exécuter dans le plus bref délai, toutes les conditions du bail; et en cas de mauvais vouloir de la part des entrepreneurs, se servira à cet effet des sommes payées par la Vestiarie pour l'entretien des postes.

Le Département aura soin aussi de vérifier le nombre des chevaux, qui seront ajoutés sur le chemin de Prahova, et de tenir une note exacte, de tous les billets de postes délivrés au compte de l'Etat, pendant notre séjour ici.

M.

Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu și despre furtul de acte de la Consulatul rusesc. București, 1845, 11 August.

(Consulat de Bucarest, 65, 97).

Engagé chaque jour plus avant, dans la voie dictatoriale où la protection des deux Cours l'a jeté, le Prince Bibesco en profite, pour satisfaire alternativement ses penchants despotiques et les plus mauvaises passions de son cœur. M-me Constantin Ghika, sa maîtresse, est partie pour Paris, où il veut satisfaire le goût effréné de cette femme pour la dépense, en lui confiant l'achat de l'ameublement de sa future maison. Dans le même moment, au mépris d'anciennes fondations pieuses, il arrache à la famille Ghika, l'administration du Monastère de Pantelemon, près de Bucharest, et on lui reproche même, de s'en être approprié la caisse. Pressé par le peu de temps que sa tendresse accorde à M-me Ghika pour son voyage, il accumule dans la même semaine, les mesures officielles qui mettent le plus déplorable penchant à découvert, et à quelques jours de distance seulement, il publie les actes de répudiation de sa femme légitime, et il destitue le chef de sa milice, époux de sa concubine. M. de Daschkoff lui prête, dans toutes ces circonstances, le merveilleux secours de son omnipotence; et joignant le défaut de toute prudence publique, à l'arbitraire et à l'odieux de pareils actes, le Consul de S. M. l'Empereur n'hésite pas à aller habiter, pendant la belle saison, une maison de campagne que le Chef de la milice destitué, laisse à ses nombreux créanciers, comme à peu près le seul gage qu'il lui reste à leur offrir, dans sa détresse.

Je joins ici les actes officiels dont j'ai fait mention plus haut.

Voulant juger par mes propres yeux, du degré d'endurcissement qui peut exister aujourd'hui, dans le cœur du Prince de Valachie, à l'égard de ceux qui, la main sur l'Evangile, ont juré de choisir en lui, ce qu'il y avait de mieux dans le pays.

J'ai été lui rendre visite, il y a quelques jours, et amenant la conversation sur l'état des choses dans cette Principauté, j'ai cherché à pénétrer, s'il n'avait pas lieu de regretter, que l'insistance apportée par le Cabinet de Pétersbourg dans l'affaire des mines, eût si vite et si brusquement rompu ses raports officiels avec la Boyarie. Je lui ai fait observer que, sans vouloir jeter trop d'intérêt et de poésie sur les vertus et sur les mérites actuels de l'aristocratie Valaque, le corps de ces Boyards représentait cependant aujourd'hui, pour sa part, des titres et des prérogatives, conquis il y a trois et quatre siècles, sur des champs de bataille, où les victoires obtenues commandaient forcément en quelque sorte, les sympathies historiques et politiques des Occidentaux; que sans rien outrer, il était bien que, dans les cours d'histoire de la Sorbonne, à Paris, et d'Oxford et de Cambridge, en Angleterre, les professeurs, par la simple narration des faits, n'éveillassent pas dans l'esprit de la jeunesse des écoles, un intérêt marqué pour les descendants de ces Chrétiens, qui au 13, 14, 15 et 16 siècle ont contribué, avec les Polonais et les Hongrois, à arrêter les invasions vers l'Occident, des Mongols de Gengiskan et celles des Turcs de Bayazet; que ces

privilèges d'une aristocratie guerrière, étaient aujourd'hui passés d'une épée valeureuse, à une pensée exercée, plus ou moins librement, du haut d'une tribune nationale, et qu'à l'envisager toujours du point de vue historique, il était douloureux de voir, sous le règne d'un Prince choisi par le Pays, cette même tribune fermée devant l'action d'une résistance légale. Il a rendu justice, je dois le dire, à ce que ce plaidoyer en faveur de ses compatriotes, présentait dans le fond, de généreux et d'exact Mais tombant bientôt, avec une chaleur qui lui est propre, dans des récriminations contre tout le corps de la Boyarie, il m'a dit, avec une expression de ressentiment que je n'ai jamais vue au Prince Ghika, au milieu de ses malheurs contre les Boyards, cause de sa perte: „Ah! Monsieur, connaissez mieux l'ignominie „de ces prétendus nobles, qui nous environnent; ainsi qu'au temps des princes fa„nariotes, leur orgueil consiste à se considérer comme les égaux de leurs Princes, „et parmi eux, il n'y en a pas un qui ne fut flatté, au besoin, de l'exercice de ses „droits comme gentilhomme, en recevant en cas de délit, la phalanga (bastonnade „sous la plante des pieds) dans mon cabinet, sous mes yeux, au lieu de la recevoir „sur la place publique". Je n'ai rien objecté, Monsieur le Ministre, au tableau si pittoresquement fait, de pareilles misères, et je n'ai su, ce que je devais déplorer le plus, ou de l'abaissement d'une pareille noblesse, ou du cynisme cruel, avec lequel un Prince élu par elle, n'hésite pas à étaler aux yeux d'un étranger, des plaies à la fois si déchirantes et si hideuses.

Un vol audacieux, récemment commis la nuit au Consulat de Russie, quand presque jamais on n'entend parler de méfaits semblables, donne généralement à penser, que cette entreprise était toute politique, et qu'elle n'avait pour but, que de s'emparer de correspondances qui, en représentant la Valachie sous un faux jour, contribuent à la laisser sous le coup des mesures, à la fois les plus arbitraires, les plus monstrueuses et les plus illégales.

MI.

București, 1845, 2 Septemvrie.

Billecocq către Guizot, despre afacerea căsătoriei lui Bibescu și despre atitudinea lui în ultimele evenimente.

(Consulat de Bucarest, 157, 163).

Le Prince Bibesco est allé passer quelques semaines à sa terre de Comarnic, dans les Carpathes. Il est là absolument seul, et il y attend que les premiers jours de l'automne, ramenant avec M-me Marie Vacaresco, l'instant où, contre toutes les décisions de l'Eglise Valaque, il pourra réaliser le projet depuis si longtemps arrêté, de lui donner sa main. Pour éviter les complications qui peuvent surgir de l'attitude du Métropolitain de la Principauté, il est décidé, sous les auspices de son collègue le Hospodar de la Moldavie, de faire la cérémonie religieuse, dans la partie moldave de la ville de Fokchani, qui relève de la juridiction des deux Princes.

Depuis son séjour à Comarnic, le Prince Bibesco, loin de la tutelle journalière du Consul de Russie, s'est laissé aller à quelques mesures, qui passent pour avoir effrayé même le tempérament assez despotique de M. de Daschkoff. On dirait que, précipité dans la voie dictatoriale où ses protecteurs l'ont jeté, le Prince Bibesco se proposerait parfois, de montrer à ses instituteurs politiques, les inconvénients de l'éducation qui lui a été donnée.

C'est même là, le dirai-je, au surplus, la seule espérance qui reste à quelques-uns de ceux qui l'ont élevé sur le pavois, c'est que, resté patriote, il veut, tel qu'on coursier dont les flancs sont pressés par un cavalier qui l'outrage et le

meurtrit, s'emporter d'une telle alure et à travers de tels terrains, que celui qui le monte y périsse, lui, peut-être aussi, mais qu'enfin il sorte de là, un grand enseignement qui sauve le pays, dont le bonheur lui est confié. Le nombre de ceux qui adoptent cette fiction est cependant, je dois le dire, très limité ; on incline difficilement à croire le Prince Bibesco pénétré d'un tel patriotisme, et sa course précipitée, comme elle l'est, n'est généralement attribuée qu'à ce que son caractère a naturellement de brusque, de violent et d'emporté.

Ce sont là, Monsieur le Ministre, toutes les dispositions que j'avais pénétrées moi-même, avant son élection ; elles m'avaient dès lors, mis en garde contre les illusions que donnait son avènement ; aussi suis-je personnellement moins étonné que tout autre, que le corps diplomatique tout entier, et M. le Consul de Russie lui-même, en gémissent aujourd'hui, de concert !

Je joins ici une des résolutions princières, qui ont récemment alarmé le Consul Russe ; je dois m'empresser d'ajouter, que le plus grand grief qu'il ait contre elle, c'est qu'elle ait été prise sans son avis.

Les autres Consulats étrangers se montrent aussi effrayés, depuis quelque temps, de la disposition que le Prince Bibesco annonce, à empiéter sur l'esprit des capitulations avec la Porte Ottomane, en créant quelques taxes nouvelles, une sur le quai d'Ibraïla, une autre sur les fermiers étrangers, et en ayant, en quelque sorte, autorisé et favorisé la demande des condamnés qui, à l'issue du procès de fausse monnaie, ont sollicité la faveur de subir leur peine dans les prisons valaques.

Le gouvernement Autrichien s'est entièrement refusé à cette innovation, comme violant ses traités avec la Porte Ottomane, et l'orfèvre Günther, frappé dans le procès de fausse-monnaie des mêmes peines qui ont atteint les S-rs Tindel et Saget père, a été envoyé, il y a quelques jours, sous escorte, dans les prisons autrichiennes. L'Agence d'Autriche qui compte à Bucharest un nombre considérable de sujets impériaux, qui sont intéressés à se savoir ici, soumis à une autre juridiction que la juridiction Valaque, à l'issue des procès journellement engagés entr'eux et les Rayas, relevant de l'administration du Prince Bibesco, a fortement insisté pour qu'un pareil précédent ne fut pas consacré.

La dépêche politique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 17 Juillet, m'apprenant que le gouvernement du Roi entrevoit cette innovation d'un tout autre œil, je m'appliquerai à être d'une réserve d'autant plus grande, à l'égard des nouvelles mesures, que le Consulat, n'ayant aucun navire à Ibraïla, et aucun fermier français dans le pays valaque, la question des taxes nouvelles imposées, ne m'obligent à aucune démonstration officielle. Je serai toujours dans le cas de recevoir les directions nouvelles, qu'il plaira à Votre Excellence de me transmettre ; car si Elle veut bien relire sa dépêche du 17 Juillet, Elle comprendra, qu'elle est de nature à m'inspirer une grande réserve ; je dirai plus, une certaine incertitude, dans la disposition et le penchant où j'aurais été, ainsi que mes collègues, de prendre toujours nos capitulations avec la Porte Ottomane, comme la base invariable de mes relations avec le Gouvernement Valaque.

MII.

Bucureşti, 1845, 3 Septemvrie.

Ofisul Domnului către Sfatul administrativ, anunţând căsătoria sa, care se va celebră la Focşani.

(Turquie. Bucarest, III, 1844—46).

Le désir de retrouver la tranquillité intérieure, après tant de souffrances que le sort nous a imposées, étant devenu plus vif, par notre position actuelle et par les devoirs qu'elle nous impose, nous avons décidé de nous marier, par la grâce de Dieu, et d'unir notre sort à celui de M-me Marie née Vacaresco.

Persuadé de l'amour de nos sujets pour nous, nous ne doutons pas qu'ils n'apprennent cette nouvelle avec satisfaction, et que leurs vœux apporteront la bénédiction du Seigneur sur ce mariage.

Les noces auront lieu le 9/21 Septembre, dans notre ville de Fokchani.

Le Conseil portera ceci à la connaissance du public, et aura soin d'ordonner toutes les mesures qu'exigent, en pareille occasion, les convenances et la dignité du Pays que nous gouvernons.

MIII.

Bucureşti, 1845, 3 Septemvrie.

Ofisul Domnului către Departamentul din launtru, asupra căsătoriei sale.

(Turquie. Bucarest, III, 1844—46).

Le Chef de ce Département fera connaître aux habitants de notre Capitale, par l'entremise de la municipalité, le chagrin que nous éprouvons, d'être séparé d'eux, le jour où nous désirerions, plus qu'à tout autre, nous trouver au milieu d'eux. Nous sommes habitué à les considérer comme intéressés à tout évènement heureux qui nous concerne; être privé d'eux au 9/21 Septembre, jour fixé pour la fête, nous paraîtra que les membres les plus proches de la famille, manquent d'auprès de nous. Mais les difficultés auxquelles serait exposé notre cher frère, le Prince de Moldavie, qui daigne être notre parrain, pour se rendre en cette ville, nous ont obligé de célébrer cette fête dans la ville de Fokchani.

Cependant, nous sommes bien persuadé qu'en notre absence, les vœux les plus vifs des bons habitants de notre Capitale, nous accompagneront, et que S. A. la Princesse participera à son retour, à ces démonstrations d'amour, qui ont toujours été et seront pour nous, le motif de la plus grande satisfaction.

MIV.

Bucureşti, 1845, 6 Septemvrie.

Ofisul Domnului către Departamentul cultelor, pentru primirea logodnicei sale.

(Turquie-Bucarest, III, 1844—46).

Vu le procès-verbal du Conseil administratif extraordinaire, joint au rapport de ce Département, concernant les solennités à suivre, lors de la réception dans la Principauté de notre illustre fiancée, et à l'occasion de notre mariage,

Vu le programme joint au procès-verbal,

Nous approuvons la décision du Conseil, et ordonnons ce qui suit:

Désignons, pour recevoir notre illustre fiancée à Ibraïla, M. Alex. Philipesco et M. C-tin Cornesco, avec M-me Sinka Floresco et M-me Hélène Cheresco ; et pour la recevoir à son entrée sur le territoire valaque, nous désignons M. Jean Bibesco, notre cher frère, et son épouse, lesquels l'accompagneront pendant tout le voyage.

Le chef de ce Département est chargé de l'exécution du présent office.

MV.

Duclos către Guizot, despre afacerea căsătoriei lui Beizadea Grigore. Iaşi, 1845, 8 Septemvrie.

(Consulat d'Iassi, 19).

J'ai donné connaissance à Son Altesse l'hospodar de Moldavie, de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 30 Juin dernier, relativement au mariage clandestin de son fils, le Prince Grégoire Stourdza, avec la vicomtesse de St. Mars. Il m'a chargé de vous exprimer sa vive reconnaissance, de la manière dont votre Excellence est entrée dans les sentiments pénibles que lui cause ce fâcheux évènement, et surtout de l'extension qu'elle a bien voulu donner, à sa qualité (ce sont les expressions de S. A).

En renouvellant à M-me de St. Mars, conformément à vos ordres, Monsieur le Ministre, les avertissements qui lui avaient été donnés, il m'a paru convenable de répondre quelques mots au Prince Grégoire. Voici copie de ces deux lettres, et de la réponse du prince. J'ose à peine faire connaître celle-ci à Votre Excellence, qui y reconnaîtra le langage d'une passion contrariée, plus que celui de la raison. Son père en a été fort irrité.

La sentence de l'autorité compétente, qui déclare nul en Moldavie le mariage de M-me de St. Mars avec le Prince Grégoire, et les lignes par lesquelles votre Excellence en motive la nullité, aux yeux de la loi française, leur ayant été signifiées, le sêjour de cette dame à Périéni a maintenant peu d'importance, attendu qu'elle ne peut être considérée comme la femme légitime du jeune prince. Aussi l'hospodar est-il résolu, à n'employer aucun des moyens violents que la loi autorise, pour lui faire quitter un moment plutôt, la Principauté, laissant au temps le soin d'éteindre un attachement, qui ne peut être de longue durée, entre un jeune homme de vingt-quatre ans et une femme qui en a presque le double. C'est un parti fort sage, car des informations particulières me font croire que M-me de Saint-Mars, voyant son entreprise échouée, voudrait retourner en France, et le prince Grégoire est disposé à la laisser partir, mais il ne veut pas fournir aux frais de voyage. Son père les paierait volontiers, mais il est en tournée dans les districts. A son retour, et lorsqu'il connaîtra les dispositions de son fils, cette difficulté sera probablement levée.

A la réception de ma seconde lettre à M-me de Saint-Mars, le prince Grégoire, présumant que Son Altesse pourrait être forcée de prendre des mesures qui ne lui seraient pas dictées par son caractère pacifique, lui fit savoir que, si l'on employait la force pour le contraindre à renvoyer sa compagne, il se défendrait à la tête de ses paysans, jusqu'à la dernière extrémité, et qu'au moment de succomber, il mettrait le feu aux bâtiments et périrait avec elle dans les flammes. Les personnes qui le connaissent, assurent que ce n'était point une vaine menace, et qu'il l'eût exécutée à la lettre. En effet, toutes les dispositions possibles furent prises à l'instant, contre un siège qu'il présumait avoir à soutenir, et l'on ajoute que le re-

belle désirait ardemment, qu'on lui fournit cette occasion de donner carrière à l'exubérance de vigueur et de courage, qu'il a de la peine à contenir.

Votre Excellence, en m'ordonnant de faire connaître au Prince régnant, qu'il pouvait prendre à l'égard de M-me de Saint-Mars, les dispositions qu'il jugerait convenables, si mes démarches auprès d'elle restaient infructueuses, a sauvé au Consulat les complications et les embarras, dans lesquels on l'aurait fait tomber, s'il eût adopté l'idée qu'on avait ici de ses devoirs. L'autorité locale, les Consuls même, s'étaient imaginé, qu'aussitôt informé par la voix publique des évènements de Périéni, le gérant allait faire arrêter et transporter en France M-me de Saint-Mars, pour y être jugée par les tribunaux. C'est pourquoi Son Altesse, après avoir attendu un mois entier, me fit demander une entrevue, pour savoir la cause de mon inaction. Je répondis que la dame n'ayant produit aucun papier établissant qu'elle fût française, rien n'autorisait le Consulat à se mêler de cette affaire, et qu'il ne devait pas empiéter sur les attributions de la police locale, en faisant courir après les étrangers qui arrivent, pour leur demander la justification de leur nationalité. Pour prouver que cette dame était française, le Prince me produisit alors une copie de l'accord privé, par lequelle vicomte de Saint-Mars et sa femme, se sont mutuellement séparés de corps et de biens. Je lui fis observer que cette copie, dont l'exactitude n'était point certifiée, d'un acte qui lui-même n'avait rien d'authentique, ni de légal, ne serait pas un titre suffisant; mais que fut-elle un passeport, la raison désapprouverait que le Consulat sévit de son propre mouvement, quand personne ne réclamait et que les intérêts français n'étaient pas essentiellement blessés.

Le Prince eut de la peine à ces considérations. Il voulait que, sans paraître y être invité de sa part, j'écrivisse à M-me de Saint-Mars, pour l'engager à se retirer volontairement, et que ma lettre ne fit aucune mention de lui, ni de son fils, ni du mariage de ce dernier, qui serait désigné sous le nom vague et général de *fait passé à Périéni.* Elle devait commencer par ces mots: *Le Consulat de France a pris connaissance d'un arrangement &-a.*, comme si le Consulat était allé de lui-même, à la recherche de cet acte et d'un motif pour intervenir.

Son Altesse Sérénissime, craignant la plume de la Comtesse Dash et peut-être aussi, la haute famille à laquelle elle disait appartenir, désirait rester, à ses yeux, étranger à tout ce qu'on ferait contre elle, tandis que, d'un autre côté, il s'en ferait un mérite envers le Consul de Russie.

Son habitude invariable est de travailler à ses intérêts personnels, avec la main d'autrui, sans y mêler son nom, afin de n'être jamais compromis.

„Si la Comtesse, me disait-il, ne déférait pas à vos conseils, alors vous ordonneriez, et si elle refusait d'obtempérer aux injonctions du Consulat, vous me demanderiez main forte, par un office; je mettrais à votre disposition autant de gendarmes qu'il en faudrait". C'était charger la mission française de tout l'éclat et de toutes les conséquences d'une lutte à main armée, qu'elle aurait provoquée. Je représentai qu'on n'avait point à craindre une résistance de la Comtesse, qui ne peut rester, ni partir, sans le consentement du Prince Grégoire, au pouvoir duquel elle se trouve, mais de la part de ce dernier, qui ne ressort pas du Consulat.

Après cette conférence, le Prince hospodar m'adressa la lettre que j'eus l'honneur de vous transmettre. Il espérait que je recevrais des ordres conformes à son intention. Maintenant, Son Altesse reconnaît toute la sagesse des dispositions prescrites par Votre Excellence.

Sans capital à lui, sans recourir au crédit de personne, le Prince Grégoire a trouvé le moyen de se faire environ deux cent mille francs de rente. Fermier de la terre Périéni, appartenant à Son Altesse, aux prix annuel de deux mille ducats, dont il ne paie jamais rien, il s'est rendu adjudicataire à même titre, aux enchères publiques, de plusieurs domaines du couvent de Niamtz, pour six mille ducats par an, qu'il se propose de payer avec des mandats sur la caisse de son père, qui ne

pourra se dispenser de les acquitter, attendu que ce couvent, où sont réunis quinze à seize cents religieux, est particulièrement protégé de la Russie. Toutes ces terres produisent le double du fermage.

Quant à M. de Thannberg, officier de la légion d'honneur, il ne saurait exercer la moindre coaction sur le Prince Grégoire, dont la volonté de fer fait fléchir devant lui, tout ce qui l'entoure. L'hospodar lui-même n'est pas à l'abri de cette impression.

Il a paru trois ou quatre fois à Iassy. Son Altesse l'ayant appris, lui fit défendre d'y revenir, et recommanda à M-me Pallad, mère de ses deux fils, Dêmètre et Grégoire, chez laquelle il descendait, de lui interdire sa maison.

M. de Thannberg vint réclamer au Consulat contre cette prohibition, alléguant que, nanti de deux passeports pour la Moldavie, délivrés, l'un par M. le Préfet de police, l'autre par Votre Excellence, il avait le droit d'y rester et circuler librement. Je lui dis, qu'en l'autorisant à se rendre en ce pays, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères n'avait pas entendu forcer le gouvernement local à l'y tolérer, s'il y était un sujet de trouble et d'affliction; que M. de Thannberg, ayant pris grande part à un évènement, qui plongeait le chef de ce gouvernement et toute sa famille dans un amer chagrin, ne pouvait pas trouver le prince trop sévère, quand il se bornait à lui interdire sa capitale.

Les raisons qui ont porté Son Altesse à défendre à tous ses sujets, d'aller chez le Beyzadé Grégoire à Périéni, lui conseillaient de défendre à celui-ci, ainsi qu'à ses adhérents, de venir à Iassy, et ces raisons sont faciles à deviner. Le Prince veut empêcher son fils de se fortifier dans sa rébellion, en se créant dans cette ville, des intelligences et des partisans. C'est-ce que je tâchais de faire comprendre à M. de Thannberg, mais ces raisonnements ne trouvaient pas accès dans son esprit. Je parvins cependant, par des considérations prises dans son intérêt, à lui faire promettre, de suspendre ses courses à Iassi jusqu'au retour de Son Altesse, qui m'accorderait peut-être la révocation de l'interdit, contre lequel il se révoltait. M. de Thannberg ignore qu'il soit question de lui, dans la dépêche de Votre Excellence. Quelques heures après, j'en reçus le billet dont ci-joint copie.

Trois semaines après son arrivée à Iassi, M. le Docteur Rattier a été nommé médecin en chef de la Moldavie, sur la proposition de M. le Consul de Russie, qui lui a confié la santé de sa famille. Depuis un mois, on remarque à sa boutonnière la croix de la Légion d'honneur.

MVI.

Billecocq către Guizot, despre căsătoria Domnului și despre o moștenire a lui Știrbei. București, 1845, 15 Septemvrie.

(Consulat de Bucarest, 158, 163 bis).

Au moment où chacun s'attendait à voir le mariage du Prince Bibesco avec M-me Marie Vacaresco, l'objet des pompes les plus modestes, un office de S. A. S. le Prince régnant, règle dans le cérémonial le plus brillant, une union que les seules résistances de l'Eglise valaque auraient pu faire un devoir, d'entourer de moins d'éclat. Je joins ici ce curieux document; il a été précédé par trois pièces officielles, que j'ai soin de transmettre également à Votre Excellence (1).

Le mari de la nouvelle Princesse, le Prince C. Ghika, à l'égard duquel le divorce n'a pas été prononcé, a quitté Bucharest hier, pour aller retrouver à Vienne son frère l'ex-hospodar.

---

(1) MII—MIV, p. 1066.

On assure ici généralement, qu'ils veulent désormais vivre ensemble, et que leur intention est de chercher à se consoler par leur attachement mutuel, de tout ce que le Prince Bibesco leur a ravi.

La Princesse Brancovano, mère adoptive de la Princesse répudiée, vient de quitter les ordres religieux, auxquels elle s'était vouée en Moldavie depuis près de quinze années, pour consacrer le reste de son existence à la Princesse Bibesco, rappelée de Paris à Iassi. On assure qu'il a fallu au Prince Stourdza, de grandes compensations pour consentir à servir, d'après les usages de l'Eglise grecque, de parrain au Prince Bibesco, cette circonstance soulevant contre lui à Iassi, toutes les susceptibilités de la famille Brancovano, qui y est puissante et nombreuse.

On s'attend à ce que le Métropolitain de la Valachie, fidèle à l'attitude qu'il a prise, se refuse à faire célébrer à la Cathédrale de Bucharest, les prières que le programme exige de lui, dans la Capitale, pendant la cérémonie de Fokchani. Il y a trop peu de foi et de religion dans le pays Valaque, pour qu'une pareille manifestation ait ici le moindre retentissement, et d'ailleurs, quelle que soit l'aminadversion contre le Prince Bibesco et les antipathies, que lui et le Consul de Russie soulèvent, il y a une chose, que leurs plus grands ennemis et leurs plus furieux détracteurs ne peuvent pas nier, c'est que la connaissance qu'ils ont des Valaques, leur a permis et leur permettra toujours de calculer, à un drachme près, de quel poids ils peuvent peser, sans le moindre danger ou le moindre inconvénient pour leurs personnes, sur les libertés, l'honneur et la moralité de ce Pays.

Un incident fâcheux vient, dans les circonstances présentes, d'ajouter aux désagrèments et aux complications que le Prince Bibesco rencontre à chaque instant dans ses affaires de famille. Un certain Papamina, sujet serbe, protégé Anglais, avait échappé il y a quelques années à la justice turque, qui le poursuivait pour avoir assassiné et volé sur le grand chemin, un certain Czerna; étant à l'article de la mort, il y a quelques jours, il a imaginé, au milieu des terreurs qu'il concevait pour sa succession, de créer, au détriment d'une mère et d'une sœur pauvres, le frère du Prince régnant, M. de Stirbey, Ministre de l'Intérieur, son légataire universel. Les amis du Prince espéraient que M. de Stirbey n'accepterait pas un pareil héritage; quand tout à coup, le Consul Anglais s'est vu obligé de le mettre en possession des clés de toutes les cassettes renfermant des valeurs, qu'avec les biens fonciers, on fait monter à 7.000 ducats.

Les collisions qui existaient depuis longtemps dans les Conseils du Prince, entre M. de Stirbey et M. Villara ont aussi, récemment cessé, par l'arrangement d'un mariage entre le fils unique de M. Villara, et la deuxième fille du frère du Prince.

MVII.

Bucureşti, 1845, Septemvrie.

Programul primirei logodnicei Domnului.

(Turquie. Bucarest, III, 1844—1846).

Cérémonie pour recevoir M-me Marie, née Vacaresco, illustre fiancée de S. A. le Prince Georges Démètre Bibesco, à son entrée sur le territoire Valaque jusqu'à son arrivée à Fokchani, et solennités à suivre, tant dans la Capitale, que dans les principales villes, le 9/21 Septembre 1845, à l'occasion du mariage de S. A.

L'illustre fiancée sera reçue, en arrivant à la frontière du pays, à Orsova, par un boyard du premier rang et par une dame, qui seront désignés par S. A.; toutes les autorités politiques et militaires lui présenteront leurs hommages.

L'illustre fiancée continuera son voyage sur le bateau à vapeur, accompagnée des dits boyard et dame; dans chaque port du pays, où s'arrêtera le bateau, les autorités lui rendront hommage.

Le jour de son arrivée à Ibraïla, toute la garnison, drapeau et musique en tête, la cavalerie, toutes les autorités politiques, militaires et commerciales seront rangées à bord du Danube, les barques canonnières resteront au milieu du Danube, et lorsque le bateau à vapeur ne sera plus éloigné que de 200 toises, ces barques tireront 51 coups de canon, et en même temps, tous les Capitaines des bâtiments présents dans le port, seront invités à hisser leurs pavillons, à tirer des coups de canon.

On fera en sorte que, le bateau à vapeur puisse arriver près de la rive du Danube, et dès que l'illustre fiancée sortira du bateau, elle sera reçue par M-rs les boyards et dames, qui seront désignés par S. A.; la milice lui rendra les honneurs, le commandant lui fera sont rapport, ainsi que le Gouverneur et le magistrat.

Ensuite l'illustre fiancée montera dans la voiture princière, et accompagnée des dits boyards et dames, du commandant et du Gouverneur à cheval, d'un peloton de cavalerie, ayant à côté de la voiture une ordonnance, Elle ira à la maison de S. A. où des sentinelles seront placées, c'est-à-dire, à la porte d'entrée, des soldats, et aux portes, des sous-officiers, des ordonnances et des officiers de Cavalerie et d'Infanterie.

Le soir toute la ville sera illuminée.

Le lendemain, l'illustre fiancée partira pour Fokchani, accompagnée des Boyards et dames; sa voiture sera entourée du Gouverneur et de l'Etat major de la milice, à cheval, d'un régiment et d'une ordonnance jusqu'à la barrière de la ville; de là, elle sera accompagnée jusqu'à la limite du district, du Gouverneur, du sous-gouverneur, et des dorobantz avec leur chef.

A la limite du district de Slam-Rimnik, elle sera reçue par le Gouverneur, le sous-gouverneur, les dorobantz et leur chef de ce district.

En arrivant à la barrière de la ville de Fokchani, S. A. sera reçue par toutes les autorités de la ville, et y entrera au son de toutes les cloches et de 21 coups de canon, dans la voiture princière de parade, accompagnée de deux aides de camp à cheval et de l'état major, d'une ordonnance et d'un escadron de cavalerie, jusqu'à sa demeure désignée, où des gardes d'honneur seront placées avec leur drapeau, ainsi que des sentinelles et des ordonnances de cavalerie et d'infanterie; la milice rangée devant la maison, lui rendra les honneurs.

Messieurs les Ministres, en uniforme, revront l'illustre fiancée en descendant de voiture et l'accompagneront à l'Eglise, où elle sera reçue par le Curé; de là S. A. sera accompagnée de même, jusqu'à ses appartements.

Pendant la cérémonie du mariage, l'infanterie et la cavalerie seront rangées devant l'Eglise; à la fin, l'artillerie tirera 101 coups de canon.

Après le mariage, il y aura dans la ville de Fokchani, une table pour le peuple, sur une des places publiques; la musique jouera toute la journée, le soir la ville sera illuminée.

Dans la Capitale et les principales villes, on observera ce qui suit:

1°. Dès sept heures du matin, 21 coups de canon annonceront à la capitale la célébration du mariage.

2°. dans toutes les églises on fera, après la messe, des prières pour le bonheur de ce mariage, et pendant ce service, on tirera 51 coups de canon.

3°. à Bucharest et à Craïova, le haut clergé, les Boyards de premier rang, employés et particuliers, les employés de l'administration, de la partie judiciaire, de la police, l'état major, les officiers de la milice, le président de la municipalité avec tous les employés, les officiers, les membres des municipalités, les corporations de

tous les métiers, en uniformes respectifs, assisteront à cette solennité religieuse, les premiers à la Métropole, ceux de Craïova à l'Evêché, et les autres dans les principales églises.

Capitale de Bucarest.

4°. Sur trois places publiques, celles de la Municipalité, de S-te Vinéri et d'Amsi, on servira à midi une table de 1.500 personnes.

Après-midi, de 4 à heures, l'entrée du jardin public sera permise; il y aura la musique du régiment et la musique nationale; le soir, il y aura tout le long de la chaussée des feux de joie et un feu d'artifice; depuis 7 heures ½ jusqu'à minuit, les places publiques de la ville, les palais princiers, toutes les maisons publiques seront illuminées; on invitera aussi les négociants, les propriétaires particuliers à illuminer leurs maisons, ainsi qu'il a toujours été d'usage, en signe de la part que chaque citoyen doit prendre, à pareille fête du Prince du Pays; de distance en distance, il y aura dans les rues la musique nationale.

Les principales villes,

Suivront en tout, ce qui précède, avec la différence seulement qu'à Craïova, il n'y aura que deux tables publiques, et dans les autres villes qu'une seule, pour un nombre proportionné à leur importance; les rejouissances auront lieu dans les promenades, habituellement fréquentées par le public.

MVIII.

București, 1845, 29 Septemvrie.

Billecocq către Guizot, despre atitudinea Mitropolitului față de căsătoria Domnului, celebrată la Focșani, și aceea a lui Dașkof, față de Mitropolit.

(Consulat de Bucarest, 159, 176).

Ainsi qu'on avait été amené à le prévoir, le Métropolitain de Valachie s'est opposé à ce que, pendant la cérémonie de Fokchani, les prières ordonnées par le programme des fêtes du mariage du Prince régnant, fussent dites à la Cathédrale en l'honneur de la nouvelle Princesse; il s'est fondé sur ce, qu'au moment où les prières étaient ordonnées pour la Princesse, la nouvelle du mariage n'était pas encore parvenue à Bucharest, et que, par conséquent, il était impossible de prier pour une Princesse, qui n'avait point encore cette qualité. Le Métropolitain se faisait, à ce qu'il paraît, l'illusion que le Prince Bibesco ne trouverait aucun prêtre de sa juridiction ecclésiastique pour le marier; mais à son passage à Bouzéo, ville située sur le chemin de Fokchani, le hospodar a pris avec lui, dans sa voiture, l'Evêque de cette première ville, qui n'a pas hésité à lui donner la bénédiction nuptiale; depuis, des ordres supérieurs sont arrivés à Bucharest, et on m'assure qu'hier soir, les prières pour la Princesse ont été récitées dans toutes les Eglises.

M. de Daschkoff a montré dans ces circonstances un emportement extraordinaire, contre le Métropolitain, et les expressions de sa colère ne se sont même pas arrêtées, devant le respect que tout orthodoxe est dans l'habitude de professer pour les sommités du sacerdoce grec.

Revenant sur d'anciennes anecdotes, auxquelles je ne faisais qu'une allusion éloignée, dans ma dépêche politique No. 130, le Consul Général de Russie dit à qui veut l'entendre, „que le Chef de l'Eglise Valaque n'est qu'un mauvais sujet, „auquel le Prince Bibesco aurait le droit de faire, à le manière des Anglais, un „procès en *criminelle conversation*". Ces paroles sont revenus de plusieurs côtés au Métropolitain, qui en a conçu, à tort ou à raison, d'après le cri de sa conscience,

une affreuse terreur, et on explique ainsi le changement survenu dans ses déterminations ecclésiastiques.

M. de Daschkoff ne faisait pas preuve d'autant de mépris pour ce même prélat, quand, il y a trois ans, il l'avait créé en quelque sorte, le Chef de la colonne d'opposition, qu'il faisait marcher pour renverser le Prince Ghika.

Les nouvelles venues de Fokchani annoncent la célébration du mariage, dans la journée du 21. J'aurai soin de faire traduire le récit des journaux valaques, et de l'adresser à Votre Excellence, par le premier courrier. Le Prince et la Princesse, qui ne doivent faire leur entrée dans la Capitale que dans un mois, se sont rendus en attendant, dans la terre de l'un des grands Boyards de ce pays, située à quelques lieues de Bucharest.

MIX.

Billecocq către Guizot, cu amănunte asupra căsătoriei Domnului. Bucureşti, 1845, 6 Octomvrie.

(Consulat de Bucarest).

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence par ma dernière dépêche, je ne laisserai pas partir ce courrier, sans le charger du récit détaillé, fait par les journaux, des cérémonies qui ont précédé, accompagné et suivi à Ibraïla et à Fokchani, le mariage du Prince régnant de Valachie avec M-me Marie Vacaresco.

M. Aristarqui, Capukiaia de la Principauté de Valachie à Constantinople et Logothète des Eglises grecques, est arrivé à Bucharest; on le dit chargé de réconcilier le Métropolitain avec le Prince Bibesco. Déjà dans plusieurs entretiens, qu'il a eus avec le prélat Néophit, il lui a représenté tous les dangers qui pouvaient s'attacher à l'attitude qu'il a prise; il lui a parlé avec chaleur, des sympathies vives que le Prince Bibesco avait su commander à Constantinople et à Pétersbourg, et, comme dernier trait oratoire, dans un entretien qui a duré près de trois heures, sur le péril d'une situation, dont le premier caractère fâcheux était l'isolement dans lequel le Métropolitain courrait risque de se trouver, loin de la faveur du Sultan, de celle de l'Empereur, de celle du Prince, de celle du Patriarche, il lui a dit avec une rare expression de vivacité et d'amertume: „Votre Eminence compterait-elle, „par hazard, sur l'appui de l'Angleterre et de la France? En pareil cas, Elle ne „doit point oublier, que ces deux Puissances n'ont pas même le droit de s'occuper „du sort de ces Provinces".

Le Métropolitain paraît s'être rendu aux exhortations de M. Aristarqui, et l'on assure qu'un des premiers événements qui signaleront le séjour du Prince Bibesco, qui hâte de trois semaines l'époque de son retour dans la capitale, sera la reprise des relations intimes, entre le chef de l'Etat et celui de l'Eglise.

Un grand nombre de Valaques revenus, pendant leurs excursions de la belle saison, de Constantinople et d'Allemagne, assurent que M. de Titoff, de son côté, et le général Kisseleff du sien, s'accordent à blâmer hautement la manière dont, depuis deux années, le Consul de Russie à Bucharest interprète dans cette Principauté, les intentions bienveillantes et protectrices de S. M. l'Empereur.

MX.

București, 1845, 5 Noemvrie. Billecocq către Guizot, despre căsătoria domnească și despre destituirea lui Șekib-Pașa.

(Consulat de Bucarest, 161, 106).

Le Prince et la Princesse Bibesco, ayant résolu d'abréger leur séjour hors de Bucharest, séjour qui devait d'abord durer un mois, ont fait leur entrée dans cette Capitale, où ils ont été accueillis à leur plus grande satisfaction.

L'habitation princière qui leur est destinée, n'étant point encore achevée, ils vivent ici, d'une manière simple et retirée. La Princesse, qui paraît décidée à n'opposer qu'une grande modestie et qu'une grande réserve, à toutes les sortes de préventions et de résistances, dont son mariage a été l'objet, pourrait bien finir par exercer ici, à l'aide de l'attitude qu'elle prend, une certaine influence politique, et si elle y arrivait, en désarmant par sa tenue remarquable ses propres ennemis et ceux du Prince, son nouvel époux, je ne manquerais pas de signaler à l'attention de Votre Excellence, ces heureux évènements.

Les plus récentes nouvelles de Constantinople ont causé ici, une joie presque universelle. Le rôle joué par Chékib-Effendi dans les évènements de 1842, à Bucharest, a contribué à faire apprécier de la manière la plus sympathique, son remplacement par un homme d'Etat tel que Reschid-Pacha, et les Valaques vont jusqu'à espérer, que le souvenir de la conduite de Chékib-Effendi, dans les affaires qui les touchent, est pour beaucoup, dans la facilité que le Sultan paraît avoir mise, à se débarrasser au Liban d'un pareil négociateur: Le Prince Bibesco, lui-même, en me parlant très récemment des mutations survenues à Constantinople, paraissait garder de Chékib-Effendi et de son caractère, une opinion telle, qu'il lui était impossible de chercher à le soutenir un instant, dans sa disgrâce.

MXI.

Iași, 1845, 21 Noemvrie. Duclos către Guizot, despre căsătoriile din familia Domnului, despre doctorul Rattier și conflictul cu Alexandru Ghica, și despre noul ministru turcesc de afaceri streine.

(Consulat d'Iassi, 21).

Après deux mois d'absence, passés aux bains d'Ocna et autres lieux de Moldavie, le prince et la princesse Stourdza sont rentrés à Iassi, au commencement d'Octobre. Leurs Altesses venaient de Fokchani, ville mi-partie valaque et moldave, où elles avaient assisté, en qualité de parrain et de marraine, suivant l'usage de la communion grecque, au mariage du prince Bibesco, qui a été célébré avec une magnificence plus que royale.

L'affaire de Périéni a fini, comme il était facile de prévoir qu'elle finirait: le Prince Grégoire s'est détaché de la Comtesse Dash. Depuis trois mois, d'autres liaisons le retenaient loin de ce village, où il ne paraissait plus que fort rarement. Le moment de se séparer était venu, et par une convention dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie, ils ont déclaré cesser entre eux, toute relation. A la demande de son fils, l'hospodar lui accorde trois mille ducats, pour conduire et établir la Comtesse dans un autra pays. Dans quelques jours, ils partiront pour l'Italie, accompagnés de M. de Thannberg.

En ce moment, Son Altesse est fort occupée du projet d'un autre mariage, beaucoup plus sérieux que celui-là: il s'agirait d'unir son fils aîné, le prince Dé-

mètre, à la nièce du général Paskwitch, vice-roi de Pologne. C'est du moins ce qu'affirment les personnes les mieux initiées aux secrets du palais. Son Altesse, qui veut absolument se rendre la dignité d'hospodar, héréditaire dans sa famille, a compris qu'il n'y parviendrait jamais, sans l'agrément de la cour protectrice, à laquelle appartient le droit de confirmer le choix de l'Assemblée, chargée d'élire son successeur, et que cette cour refuserait sa sanction, à l'élu qui ne lui conviendrait pas. Il a compris de même, que son fils Grégoire, objet de sa prédilection, ne saurait lui agréer, par la raison que, ce jeune prince n'obéit qu'à sa propre volonté, ne peut supporter aucune contrainte, et qu'il est fertile en expédients pour renverser les obstacles qui s'opposent à ses desseins.

L'hospodar ne pouvait se dissimuler, que la Cour impériale ne favoriserait point un commencement d'hérédité du pouvoir ; hérédité, qui lui ferait perdre, à cette cour, sa prérogative la plus précieuse en Moldavie. Mais il a pensé qu'il obtiendrait son consentement à l'élection du Prince Démètre, en considération du caractère bon, souple, sans défiance du jeune prince, qui suivrait avec docilité les directions qu'elle voudrait lui donner ; et que l'Empereur ne refuserait point ses bonnes grâces, au neveu du général Paskwitch, qui a tant de titres à sa bienveillance.

Ce mariage, en confondant les intérêts de la Russie avec ceux du Prince Stourdza, se ferait, disent les boyards, aux dépens des franchises de la principauté, et c'est-ce qui les afflige profondément.

La négociation paraît avancée. M. Kotzebue en est l'agent. Il est parti samedi dernier, accompagné de M. Mavroïeni, beau-frère de l'hospodar, pour aller la terminer à Odessa. Par là s'explique l'intimité qui a remplacé tout à coup, entre Son Altesse et ce Consul, une antipathie que l'un, ni l'autre ne pouvaient dissimuler.

Un médecin français, arrivé à Iassi dans les premiers jours du mois de mai, et duquel j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, a fait ici beaucoup de bruit, et presque une révolution dans l'Etat.

Il venait de Constantinople, muni d'une lettre pour la princesse Stourdza, de la part du prince de Samos, qui vantait beaucoup son talent. Aidé de cette recommandation, le docteur Rattier, qui, né dans la Haute-Garonne, possède au plus haut degré, l'art de se produire et de se faire valoir, qui distingue ses compatriotes, parvint en peu de jours, à se faire nommer chef des médecins de la Moldavie, *protomedicus*, comme disent les Allemands, avec un traitement de douze cents francs par mois, et cela, sur la proposition et les instances de M. le Consul de Russie.

Cette élévation subite d'un nouveau venu, au poste le plus éminent de l'administration médicale, ne pouvait être agréable aux collègues de M. Rattier, établis depuis longtemps dans le pays. On l'avait dispensé de l'examen et de la production du diplôme ; ils se récrièrent sur la violation du Règlement, sur l'énormité des honoraires, trois fois plus considérables que ceux qui étaient accordés à son prédécesseur, qu'on renvoyait sans motif et sans ménagement ; sur l'injustice de préférer un étranger, qui se rencontrait par hazard, dont rien encore n'attestait le mérite, pour une place qui devait être la récompense des services rendus, et d'une capacité éprouvée, de le préférer, disons-nous, aux médecins qui remplissaient entièrement ces conditions.

Pour calmer ces Messieurs, Son Altesse promit de ne maintenir à cent ducats, le traitement du protomedicus, que pendant les quatre premiers mois, et de le réduire à la moitié, après ce terme. Les médecins espéraient qu'alors le Prince, revenu de sa prévention, lui retirerait sa faveur, et que M. Rattier se verrait dans la nécessité de quitter la Moldavie. Mais les quatre mois écoulés, ils ont été fort surpris d'apprendre, qu'une résolution hospodariale lui continuait indéfiniment les mêmes honoraires. Leur mécontentement n'a plus connu de bornes; ils ont prétendu que ce favori n'entendait rien à son art ; que ses ordonnances étaient contraires à tous les principes; qu'elles prescrivaient des substances vénéneuses, telles que la bella-dona et

l'opium, en quantités capables d'ôter la vie aux personnes les plus robustes. Le docteur Rattier raisonne bien en médecine, mais il n'est peut-être pas toujours heureux, dans le choix des moyens de guérir, car la faculté est unanime pour condamner ses prescriptions.

La crainte que la santé publique ne fût compromise par elles, porta M. Alexandre Ghika, chef du département de l'Intérieur, à demander son renvoi de la Principauté. Loin de déférer à ce vœu, l'hospodar cassa le comité médical, auteur de cette agitation, et chargea M. Rattier de le recomposer à son gré.

M. Alexandre Ghika, croyant que le Prince devait plus d'égards à ses représentations, sur un sujet aussi important, lui envoya sa démission motivée, dont il fit parvenir un duplicata à M. Daschkoff à Bucharest, accompagné d'une lettre, où il développait les motifs de sa retraite. De son côté, le hospodar lui exposa les raisons qui l'ont mis dans le cas d'agir comme il l'a fait. C'est ainsi qu'en Moldavie, le pouvoir et les particuliers travaillent à qui mieux-mieux, à sacrifier les derniers restes de l'indépendance nationale, en faisant intervenir l'étranger, dans les moindres détails de leurs affaires intérieures.

On prétend que la réponse du Consul général, blâmant la conduite qu'a tenue l'autorité envers M. Rattier, ordonne de saisir la première occasion favorable, pour l'engager, à quitter non seulement la place de médecin en chef, mais aussi la principauté. Les médecins étant soutenus de leurs clients, et surtout de leurs clientes, presque tout le monde avait pris part à cette querelle.

La démission de M. Alexandre Ghika est considérée comme une calamité publique. Sans être une bien forte tête, ce boyard exerce une grande autorité sur le peuple, dont il possède la confiance et l'affection. Il les doit, à la sollicitude qu'il a toujours montrée pour leurs besoins, à son intégrité, à son désintéressement, qualités fort rares dans ce pays.

On accuse Son Altesse, à tort ou à raison, d'être peu reconnaissante des nombreux services que M. Alexandre Ghika lui a rendus, et de méconnaître son importance dans le conseil administratif.

L'année dernière, deux incendies, à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre, ayant détruit à Iassi quatre cent soixante maisons, la foule menaçante se précipita vers le palais, furieuse de ce qu'on avait laissé périr les vingt-deux fontaines, créées par les hospodars grecs, en détournant chaque année, vers un intérêt particulier, les soixante et dix mille piastres affectées à leur entretien; en sorte qu'on ne trouvait plus une goutte d'eau, à opposer au progrès des flammes. Le Prince, redoutant les violences de l'émeute, prit le sage parti de s'enfermer solidement, et profita de la nuit, pour aller supplier, les larmes aux yeux, M. Alexandre Ghika, de prendre en main la direction des affaires de l'intérieur. Ce dernier ne l'accepta qu'avec beaucoup de peine, sachant par expérience, que ses bonnes intentions seraient paralysées, par une volonté contraire, plus puissante que la sienne. En le revoyant à la tête de l'administration, les mécontents conçurent l'espérance d'un meilleur avenir, et l'effervescence populaire sa calma. Ce n'est pas la première fois que M. Alexandre Ghika a sorti le Prince, des plus grands embarras, en se chargeant du même service, et la malveillance dit, que Son Altesse l'a trop tôt, et trop souvent oublié.

M. Georges Ghika, qui depuis six mois travaillait à remplacer son frère, y est parvenu, en se soumettant à des conditions, qui reduisent son emploi à signer les ordonnances hospodariales. Le directeur de sa chancellerie est nommé par Son Altesse; il en sera de même, de tous ses subordonnés, dont il ne pourra changer un seul. Ce directeur et les ispravniks (gouverneurs des districts) correspondront directement avec le Prince, qui tient à réunir en lui, toutes les attributions. C'est un fâcheux précédent pour les successeurs de M. Georges Ghika.

La nomination de Réchid-Pacha aux fonctions de Ministre des affaires étrangères du Grand Seigneur, qu'on attribue à la diplomatie française, est regardée comme un évènement des plus heureux, pour la restauration de l'Empire Ottoman.

MXII.

Billecocq către Guizot, despre venirea lui Vaillant în țară. București, 1845, 24 Noemvrie.

(Turquie. Bucarest, II, 162).

M. Vaillant, au devant duquel j'avais expédié à Georgevo M. le Chancelier du Consulat général du Roi, dans les premiers jours de Novembre, est arrivé à Ibraïla le 14 du même mois. Il paraît que le refus qui lui a été fait, à l'Ambassade d'Autriche à Paris, d'un visa pour les Principautés, l'a obligé à prendre la voie de Marseille et de Constantinople. Une nouvelle lettre, adressée par M. Vaillant, dès son arrivée sur le territoire Valaque, au Prince de Valachie, n'ayant amené aucune modification dans les résolutions de S. A. S., j'ai dû, pour empêcher qu'aucune complication ne se présentât, dans la manière dont seraient exécutées, à l'égard d'un sujet du Roi, les dispositions prises par le Gouvernement Valaque, me priver pendant quelques jours, de la collaboration de mon Chancelier et lui donner l'ordre de se rendre à Ibraïla, pour assister, ainsi qu'il le fait auprès des tribunaux du pays, un français qui venait d'encourir une peine, prononcée par la justice locale. Prévoyant le cas où M. Vaillant, dénué de ressources, n'aurait pas même l'argent necessaire pour revenir sur ses pas, et désireux d'éviter tout incident, qui aurait pu s'attacher à la prolongation de son séjour, je lui ai fait donner l'argent nécessaire pour son voyage jusqu'à Constantinople, où je l'ai rendu aussi porteur, pour M. le Baron de Bourqueney, de la dépêche dont je m'empresse de joindre ici copie.

P. S.—26 Novembre. Mon chancelier, qui est de retour d'Ibraïla, me rend compte de son entretien avec M. Vaillant, et m'apporte de lui, une lettre dont je joins également ici, les fragments relatifs à la mesure qui vient de le frapper. Votre Excellence verra par cette lettre, ainsi que je l'ai recueilli moi-même des récits de M. Hory, qu'en cette circonstance, M. Vaillant a eu enfin la sagesse de comprendre sa position, et de n'opposer aux impossibilités de son admission sur le territoire Valaque, qu'une soumission parfaite.

MXIII.

Billecocq către Guizot, despre atitudinea lui Kiselef față de Bibescu, și despre situațiunea din țară. București, 1845, 19 Decemvrie.

(Consulat de Bucarest, 163, 138).

Décidément, le Général Kisseleff paraît s'être prononcé, d'une manière si violente, à l'égard des affaires de la Valachie, dans ses conversations avec les divers voyageurs Valaques ou Moldaves, qu'il a rencontrés cet été à Carlsbad, qu'il n'a pas tardé à appeler sur lui, de la part du Prince Bibesco et du Consul Russe à Bucharest, de sévères représailles. On s'est hâté de s'appuyer sur une publication récente, le livre de Golivine, pour le représenter comme un impudent rêveur, comme un homme ayant perdu, par une tendance peu logique vers des innovations dangereuses, quelques-unes des faveurs de l'Empereur. Et le Prince Bibesco, dans les destinées de qui, il paraît être, d'abjurer une à une, toutes ses anciennes croyances et toutes ses anciennes affections politiques, s'évertue, dans son intimité, sur les espérances que les Boyards paraissent fonder sur l'ancien Président Plénipotentiaire, et il s'écrie, plein de sécurité dans les sympathies de l'Empereur et du Comte de Nesselrode: „Quels stupides gens que ces Boyards, qui croient que le Général „Kisseleff et eux, suffisent aujourd'hui pour me faire tomber!"

L'Agent d'Autriche, entré dans ce concert de récriminations contre l'ancien représentant de l'Empereur dans les Principautés, renchérit encore, sur certains détails de sa biographie politique, et une circonstance récente, qui l'entraîne avec le Prince Bibesco et M. de Daschkoff, a tourné encore plus en ridicule, les idées d'alliance de certains Boyards avec lui. Madame Baliano, femme divorcée du Ministre des Affaires Etrangères actuel, et née Princesse de Bagration, vient, tout à coup, d'arriver de Pétersbourg à Bucharest, renvoyée, dit-on, par le Général Kisseleff avec six enfants qu'il a eus d'elle; les uns attribuent cette séparation inopinée, à un commencement de disgrâce du général, causée par le mécontentement que cette liaison et ses fruits, auraient fait éprouver à l'Empereur. Les autres rejettent ironiquement cette migration, sur l'extrême modicité des prix, auxquels on peut élever en Valachie, une famille nombreuse. Ces deux versions sont d'autant moins faites pour éveiller des sympathies, que personne n'ignore plus, que tous ces rejetons doivent être naturalisés Valaques, et qu'à tort ou à raison, on croit voir dans cette conduite du général Kisseleff, l'expression d'un rare et étrange mépris, pour le pays qu'il a longtemps administré et protégé aussi, à sa manière. Il m'est difficile de revenir ainsi, par ma dernière phrase, sur l'une des phases les plus extraordinaires du protectorat Russe sur ces Provinces, Monsieur le Ministre, sans être tout naturellement amené, à soumettre à Votre Excellence, un aperçu politique, sur lequel ses graves et nombreuses occupations ne lui ont peut-être pas laissé le loisir d'arrêter son attention, et qu'il est aujourd'hui de mon devoir, de signaler à son haut esprit: Les graves collisions, que le mot *Protectorat* a été au moment de susciter entre la France et l'Angleterre, aux antipodes de Paris et de Londres, ont décidément fait entrer ce mot, plus avant dans le vocabulaire de la politique Européenne, et depuis un an bientôt, par un effet de simple réaction, il est facile d'observer ici, que le Protectorat, né à Kaïnardgi en 1774, ravivé plus tard à Akerman et à Andrinople, prend sous nos yeux, si ce n'est plus de régularité et plus de force, du moins plus de consistance, et devient d'une nature à appeller, plus que jamais, la sérieuse attention des Cabinets d'Occident. Par ce qui a précédé au commencement de cette dépêche, Votre Excellence a vu, que son application va jusqu'à éveiller les susceptibilités et les appréhensions de l'ancien Président Plénipotentiaire de l'Empereur, dans les deux Principautés.

On dit aussi que le Consul général de Prusse à Jassi, récemment révoqué par sa Cour, a entrepris le voyage de Palerme, pour chercher à éclairer l'Empereur Nicolas sur les évènements des dernières années. Il est à la connaissance de chacun ici, que M. de Neugebauer a été costamment, par sa conduite et par ses opinions, l'objet des persécutions et du ressentiment des Agents Russes et Autrichiens, à Bucharest et à Jassi, et M. le Baron de Sakellario, lui-même, Consul de Prusse en Valachie, passe pour avoir merveilleusement favorisé, tant dans deux voyages qu'il a faits à Berlin, que par sa correspondance avec son Cabinet, les menées de M. de Timoni, de M. de Daschkoff et M. de Kotzebue, contre son supérieur.

On n'est pas ici sans une certaine inquiétude, sur la nature des ressources que présentera, pendant cet hiver, à la population de Bucharest, l'état médiocre de l'approvisionnement de la Cité. Le pain y est devenu très cher et d'une qualité très inférieure. Cette circonstance, qui coïncide avec d'autres faits attristants, tels que quelques vols audacieux, commis tant dans la Capitale, que sur les grandes routes, appelle, au commencement de la mauvaise saison, toute la sollicitude du Gouvernement. Aussi, des mesures sont annoncées qui restreindraient au printemps prochain l'exportation des céréales. C'est dans de pareilles conditions, qu'une dépêche de Londres est arrivée récemment au Consul général d'Angleterre, pour lui donner l'ordre de rechercher quelles pourraient être, dans certaines éventualités, les ressources que les trois Royaumes pourraient tirer de la Valachie; ses réponses

se fondant sur l'état de la dernière récolte et sur l'état de l'approvisionnement présent du Pays, seront loin d'êtres favorables. La pomme de terre est bien restée ici, il est vrai, préservée de la contagion presqu'universelle, mais il faut dire qu'elle n'y a d'autre importance, que celle d'une plante demeurée à l'état horticultural.

C'est une circonstance bien grave, pour les Valaques, Monsieur le Ministre, que la manière dont, au milieu de l'état de la paix, en Europe, ils appellent, à titre de possesseurs, et non de fermiers de terrains, qui sont et pourraient être de véritables greniers d'abondance, la convoitise des populations pauvres et affamées; la permanence de l'état de paix, sous ce rapport, me paraît devoir être, à la longue, aussi imminente et décisive pour eux, que l'état de guerre, et si par le travail et l'industrie qui, au milieu d'eux, dans aucun genre, ne fait aucun pas, ils ne se hâtent point d'ici à quelques années de chercher à imiter le progrès qui, partout en Europe, marche à pas de géant, ils pourraient bien, (et le règne du Prince Bibesco n'est que trop fait pour encourager ces appréhensions), être beaucoup plus éloignés de l'esprit et des habitudes de la famille Européenne en 1860, qu'ils ne l'étaient en 1820, et voir ainsi, par le fait occulte du travail des étrangers, chez eux et autour d'eux, la Valachie tomber entre des mains qui ne restent pas, comme les leurs, inactives. C'est de cette manière qu'on voit journellement, au mépris des capitulations avec la Porte, des fermiers, des employés et jusqu'à des ouvriers, exploiter d'abord, puis acquérir, des propriétés foncières dans le Pays, prendre en un mot la place des Valaques, qui de leur côté, avec le prix de leurs terres, n'arrivent qu'à satisfaire de frivoles ou de mauvaises passions, et si le lien qui les attache à la Métropole de Constantinople, ne servait pas à les préserver d'eux-mêmes, nul doute qu'ils n'eussent en peu de temps, la douleur et la honte, qu'on traitât bientôt d'eux, chez eux et sans eux.

MXIV.

Duclos către Guizot, despre căsătoria lui Beizadea Dumitru Sturdza, despre șeful ministerului otoman Reșid-Pașa și despre Bibescu. Iași, 1845, 29 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 22).

Ce n'est pas, comme on le croyait, avec la nièce du Vice-Roi de Pologne, Comte Paskewitch, que le Hospodar négocie le mariage de son fils aîné, mais avec une fille du général Téodoroff, gouverneur de la Bessarabie. M. Kotzebue et M. Mavroyeni, beau-frère de S. A. S. sont revenus d'Odessa, sans avoir rien décidé; mais la négociation n'est pas rompue, malgré la modicité de la dot, qui ne dépassera pas dix mille ducats, le Prince voulant à tout prix s'allier à un personnage puissant en Russie. Le général est parti pour Pétersbourg. On ignore le motif de son voyage.

La présence toute nouvelle, de Reschid-Pacha à la tête du ministère ottoman se fait déjà sentir ici: On semble craindre que ce ministre, plus soigneux que ses prédécesseurs de conserver dans leur intégrité, les droits du Grand Seigneur dans les Principautés, ne lui demande compte des nombreux firmans qu'il a reçues, et qui restent sans exécution, la plupart même sans réponse. Quelqu'un lui représentait un jour que la Porte, offensée du peu de cas que l'on fait ici de ses ordres, pourrait bien profiter de la première occasion favorable, pour punir cette désobéissance; il répondit: — „La Porte n'existe plus. Je ne veux pas en entendre parler".

On dit et l'on imprime, que le Prince Bibesco est dévoué de cœur à la Russie. C'est une erreur.

La position du hospodar, d'après le traité d'Andrinople et la manière dont il s'exécute, s'oppose à ce sentiment. Nous n'aimons guère, ce qui nous gêne et nous humilie. Aussi les deux Princes ne supportent-ils qu'avec beaucoup de peine leur sujétion à un Consul, qui les censure à chaque instant pour leurs projets, et leur impose la volonté de sa Cour. Mais ils savent par expérience, que le pouvoir qui les a élevés, peut aussi les renverser; et il est naturel qu'ils cherchent à se le rendre favorable, en feignant une affection qui ne peut exister. Moins que tout autre, le Prince Bibesco doit incliner de ce côté. Elevé à Paris, toutes ses habitudes sont françaises.

Lorsque, sous le règne de son prédécesseur, les affaires publiques lui laissaient quelque loisir, il le passait dans cette ville. Depuis six ou sept ans, ses enfants y font leur éducation, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on n'ait pas exigé qu'il les en retirât, comme fit le Baron Ruckmann envers le hospodar, qui avait placé ses deux fils à Lunéville, chez l'abbé Lhometz, son ancien précepteur. Mais les deux hospodars suivent dans leur politique, deux lignes différentes. L'hospodar de Valachie, croyant pouvoir concilier ce qu'il doit à la Porte, avec ce qu'exigent ses intérêts envers la puissance protectrice, appuie sur des firmans les principaux actes de son administration, tandis que celui de Moldavie se fait un mérite, auprès de cette dernière puissance, de ne reconnaître d'autre autorité que la sienne.

Les principaux boyards considèrent la nomination de Reschid-Pacha et celle de M. Colettis, aux postes éminents qu'ils occupent, comme des actes de la plus haute politique de la part du Roi, et croient que notre auguste et habile souverain, après avoir façonné à son gré ces deux hommes d'Etat fort remarquables, pendant leur séjour à Paris, les a successivement placés à la tête de leurs gouvernements, dans les conjonctures les plus favorables à l'exécution de ses vastes et salutaires desseins.

Quand le Prince Bibesco obtint du Grand Seigneur l'autorisation de suspendre indéfiniment les Assemblées de la Chambre élective en Valachie, on s'alarma dans les Principautés, d'une mesure qui semblait un commencement à la ruine totale de l'institution la plus chère aux deux Etats. Cette crainte, que le temps avait amortie, vient de se réveiller plus vive que jamais. On assure que ce Prince, écoutant des inspirations étrangères, aurait proposé à la Sublime Porte, tant en son nom qu'en celui de son collègue en Moldavie, de remplacer les chambres par un double Sénat, comme celui qu'un Hatti-Chérif du mois de Décembre 1838 créa pour la Servie, et dont les membres seraient inamovibles. Je ne crois point qu'une semblable proposition ait été faite. Le moment serait trop mal choisi. Cependant, le bruit en est si généralement répandu, il cause tant d'inquiétude, qu'il importe de rechercher ce qu'il peut avoir de réel.

D'ailleurs la Russie a une telle horreur de tout ce qui ressemble au gouvernement représentatif, Elle en trouve l'exemple si dangereux pour elle, sur les frontières de la Pologne, que son intention de supprimer dans les Principautés ces corps délibérants, ne saurait être douteuse et, qu'aucune tentative de sa part à ce sujet, n'est incroyable, quelles que soient les circonstances.

MXV.

Billecocq către Guizot, despre noul minister turcesc, despre căsătoria Domnului și despre atitudinea lui Daşkof. București, 1846, 18 Ianuarie

(Consulat de Bucarest, 164, 15).

Dans la situation à la fois oppressive et humiliante, où ils se trouvent aujourd'hui placés, les Valaques tournent toutes leurs espérances vers le nouveau Ministère de Reschid-Pacha.

Quelques-uns mêmes, appelaient de tous leurs vœux le passage de l'Empereur Nicolas à travers les Principautés, à son retour d'Italie, et les affaires du Caucase les avaient portés à espérer, que Sa Majesté Impériale se déterminerait peut-être à prendre cette voie. Leur parti alors était pris et, au défaut de l'Assemblée générale, qui demeure toujours fermée, sans que rien n'annonce devant quelle intervention elle se rouvrira, la majorité des Députés aurait demandé secours à leur auguste protecteur, contre les interprètes journaliers de son protectorat, ainsi que leur projet est aujourd'hui, d'en appeler, par Reschid-Pacha, à cette autorité suzeraine, qui domine celle du Prince qui les régit. Seront-ils plus heureux dans leur second plan, que dans le premier?

Le premier, connu de M. de Daschkoff, avait suffi pour éveiller chez lui de grandes et sérieuses préoccupations: c'est un mérite que, bien certainement, n'obtiendra pas l'autre.

C'est d'ailleurs en vain qu'on avait espéré, comme le mentionnait ma dépêche politique No. 161, que le mariage du Prince, accompli en dépit de tant de résistances, servirait peut-être à calmer ses emportements. Il n'y a pas eu depuis cette époque, une réunion ou une présentation qui n'amenât son anecdote, et il faut que la mesure des désagréments, auxquels la Boyarderie est exposée, soit bien grandement outrepassée, pour qu'un français, comme celui que j'ai plusieurs fois signalé à Votre Excellence, notamment par ma dépêche politique No. 97, M. le Vicomte de Grammont, en soit venu aujourd'hui, à déclarer presque publiquement que, depuis que la nouvelle Princesse siège au palais des hospodars, la place n'est plus tenable. Effectivement, ce mariage qui, chez un homme de cœur, aurait pu devenir l'occasion de réparations de plus d'un genre, ne devient journellement, aux yeux de tous, que le principe de mille abus nouveaux, de mille collisions, de mille prétentions nouvelles.

Le Consul de Rüssie, loin de chercher à calmer des situations aussi délicates, ne fait rien, ne dit rien, qui n'irrite encore de pareils rapports. Les correspondances qu'il a entretenues à ce sujet avec sa Cour, rapportées ici de Pétersbourg par quelques indiscrets, lui ont aliéné une partie des Boyards, et notamment M. Stirbey, que, pour excuser les fautes du Prince régnant, M. de Daschkoff avait représenté à son gouvernement, comme au moment d'abondonner sa femme, pour épouser l'une de ses parentes.

MXVI.

Billecocq către Guizot, despre un articol din *Augsburger Zeitung* asupra Principatelor. București, 1846, 12 Fevruarie.

(Consulat de Bucarest, 165, 15 bis).

A peine avais-je expédié ma dernière dépêche politique, qui renferme un long paragraphe sur les nouvelles tendances, qu'on attribuait généralement ici, à l'un des plus importants organes de la Presse allemande, à l'égard de tout ce qui

se passe dans les Principautés du Danube, que ce même journal, la Gazette d'Augsbourg, rompant tout à coup, pour la première fois, le silence qu'il gardait depuis une année sur les affaires de ces provinces, publie un article qui a éveillé au plus haut point l'attention universelle. La presse occidentale, et notamment la presse française, reste tellement muette à l'égard de ces Pays, qu'il est assez simple que cet article, quoique hostile à peu près à tout le monde, ait produit une vive sensation. Le gouvernement, toutefois, s'est hâté de couper court à ces émotions, en faisant saisir la feuille allemande, dans tous les lieux publics. Cet article comprenant, au point de vue allemand, signalé déjà par ma dépêche No. 146, et aussi au point de vue politique général, quelques idées qui m'ont paru dignes d'être reportées de nouveau à la haute attention de Votre Excellence, je me suis empressé d'en faire une traduction, que je joins ici.

MXVII.

Iaşi, 1846, 12 Fevruarie. Billecocq către Guizot, despre deschiderea Adunării, despre scandalul dela teatru şi despre Beizadea Grigore Sturdza.

(Consulat d'Iassi, 23).

L'ouverture de la session de l'Assemblée générale ordinaire de Moldavie, pour l'année 1846, a eu lieu le 15/27 Janvier. Le journal moldave en rend compte dans les termes suivants:

„Mardi, 15 du courant, a eu lieu l'ouverture solennelle de l'Assemblée générale ordinaire. Leurs Eminences les Evêques diocésains et Messieurs les députés, s'étant réunis à 9 heures du matin dans l'ancienne église cathédrale, ont assisté au Te-Deum, chanté par Son Emin. le Métropolitain, et se sont ensuite rendus dans la salle des séances, au Palais administratif. L'Assemblée s'étant constituée, a procédé à la vérification des titres des nouveaux députés, et les ayant trouvés conformes à la loi des élections, MM. les Postelnics Basile Veysa et Michel Michalaki, ont été inscrits au rôle des membres de l'Assemblée. Après la détermination des jours des séances, qui ont été fixés aux Mardis et Vendredis, la séance a été levée, et MM. les députés se sont rendus, en corps, au Palais, pour présenter à S. A. S. l'expression de leurs hommages respectueux".

Le discours du Prince à cette occasion, et le réponse qui y est faite, ne sont connus et publiés qu'à la fin de la session. Son Altesse ne prononce point son discours; elle l'envoie écrit à l'Assemblée, qui répond de la même manière.

La Chambre a perdu l'année dernière deux de ses membres, boyards de la première classe, savoir: M. Constantin Balsche, qui a succombé à une longue maladie, et M. G. Ghika, nommé dernièrement chef du Département de l'intérieur. Le premier a été remplacé par M. Michel Mihalaki, et M. Georges Ghica par M. Basile Veysa. L'Assemblée n'a plus que deux boyards de la première noblesse. Depuis l'ouverture de la présente session, elle ne s'est occupée que des affaires courantes; jusqu'à présent, aucun projet de loi ne lui a été soumis.

Le 24 janvier (5 février) la tranquillité publique fut un moment troublée à Iassy. Des officiers s'étant pris de querelle avec les acteurs moldaves, dont ils blessèrent quelques-uns avec leurs sabres, les acteurs allèrent, suivis d'une foule nombreuse de peuple, se plaindre au prince, qui, faisant droit à leurs réclamations, punit les officiers coupables et changea l'Aga (chef de la police). A l'instant, tout est rentré dans le plus grand calme. Son Altesse fit publier le lendemain et distribuer aux Consuls, l'ordre du jour, dont Votre Excellence trouvera ci-joint copie.

Le Prince Grégoire Stourdza, fils du prince régnant, qui était parti de Moldavie au commencement de Novembre, pour aller établir la Comtesse Dash dans un autre pays, n'est pas encore de retour. Il a écrit à son père de Berlin.

MXVIII.

Billecocq către Guizot, despre rechemarea sa.

București, 1846, 16 Martie.

(Consulat de Bucarest, 166, 47).

Je reçois la dépêche, par laquelle Votre Excellence me fait l'honneur de m'annoncer que, sur sa proposition, le Roi a mis fin à ma mission dans les Principautés du Danube. Confiant comme je le suis, dans les sentiments éminents d'équité de Votre Excellence, je ne puis voir dans cette décision, aucun motif de m'affliger. Ma correspodance lui révélait depuis longtemps, le malaise et les appréhensions que me donnait ici, l'aspect des hommes et des choses; et si une éducation politique, reçue pendant vingt années de ma carrière diplomatique, aux meilleures sources, n'enseignait à faire toujours preuve de la plus stricte obéissance, c'est un résultat que j'aurais imploré de la bienveillance de Votre Excellence, il y a plus de trois ans, lors de la chute de S. A. S. le Prince Ghika. Croyez, en effet, Monsieur, le Ministre, que le pavillon national, défendu souvent par moi contre de mauvaises rencontres et contre certaines souillures du chemin que j'ai eu à parcourir, sera remis, par moi, intact à mon successeur; et laissez-moi espérer, qu'au terme d'une mission dans laquelle je vous ai fait entendre, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, plus d'un cri d'alarme, votre haut esprit vous portera à me rendre la justice, que je crois mériter. J'ose donc vous la demander pour moi, Monsieur le Ministre, après vingt-cinq ans de bons et consciencieux services.

MXIX.

Billecocq către Guizot, despre audiențele sale de plecare.

București, 1846, 23 Martie.

(Consulat de Bucarest, 167, 47).

Je me suis empressé de prier M. le Grand Postelnik (Ministre des Affaires Etrangères) de la Principauté de Valachie, de porter à la connaissance de S. A. S. le Prince Bibesco, la décision royale, qui mettait un terme à ma mission auprès de lui, et la nomination de M. Doré de Nion comme mon successeur. Le Prince Bibesco m'a, dès le lendemain, envoyé son Ministre, M. Emmanuel Baliano, pour me faire dire à ce sujet, les choses les plus polies et les plus affectueuses, et pour m'indiquer dans la même journée, un moment d'entretien, qu'il a employé à me répéter les mêmes choses, tant en son nom, qu'en celui de S. A. S. la Princesse, et au nom aussi de la société de la ville de Bucharest, toute entière.

S. A. S. la Prince Stourdza, devant prochainement passer dans une ville voisine de Bucharest, pour se rendre auprès de S. H. qui a, dit-on, le projet de visiter Silistrie et Roustchuk, j'aurai l'honneur de profiter de cette occasion, pour remplir auprès du Prince de Moldavie les mêmes devoirs, et pour prendre en même temps mon audience de congé.

Je ne puis encore préciser le moment où, conformément à l'autorisation de Votre Excellence, je pourrai quitter Bucharest et effectuer mon retour en France, les arrangements à prendre pour mon départ d'ici, après un séjour de près de sept années, nécessitant naturellement quelques délais.

MXX.

Iași, 1846, 23 Martie. Duclos către Guizot, despre întoarcerea lui Grigore Sturdza, despre călătoria Domnului la Silistra, despre căsătoria lui Vogoridi și despre o răscoală la Cracovia.

(Consulat d'Iassi, 24).

Le Prince Grégoire Stourdza est rentré à Iassy le 5 février dernier, venant de Berlin. Il s'était fait précéder d'une lettre, par laquelle il remerciait son père de l'avoir tiré, d'une manière aussi douce que prudente, du mauvais pas où il s'était engagé. Je l'ai vu et entretenu à la Cour. Il n'a point été question entre nous, de l'affaire de Périéni, et le nom de la Comtesse Dash n'a pas été prononcé ; mais j'ai su qu'il l'avait conduite à Côme, en Italie, où il l'avait laissée pour se rendre en Allemagne.

Son Altesse le Prince régnant se dispose à aller faire hommage au Sultan à Silistrie ; il n'aura d'autre suite, que ses deux fils et un interprète. Aucun Boyard ne l'accompagnera.

A sa demande, l'Assemblée générale ordinaire lui a voté une allocation de trente-cinq mille ducats, pour achever la construction de son palais.

Elle vient aussi d'accorder au beyzadé Vogoridès, fils du Prince de Samos, des lettres de naturalité moldave, qu'elle lui avait refusées l'année dernière. Ce sont les deux actes importants de la session, qui finira dans quelques jours.

Le jeune Prince Vogoridès, dont nous avons parlé, doit épouser bientôt M-lle Conaki, la plus riche héritière des Principautés, avec laquelle il est en France depuis deux ans.

La Princesse Stourdza ira voir son père à Constantinople, dans un mois.

Les boyards moldaves ont été très affectés, du mouvement populaire qui a eu lieu dernièrement à Cracovie, et dont on exagérait beaucoup les effets. On disait qu'un grand nombre de seigneurs, avaient été mis à mort par leurs serfs, qui en étaient trop opprimés, et les boyards craignaient pour eux, le même sort. Cette crainte était sans fondement ; la plus grande tranquillité règne en Moldavie.

MXXI.

București, 1846, 18 Aprilie. Billecocq către Guizot, despre ducerea Domnilor români înaintea Sultanului la Rusciuc, despre evenimentele din Polonia și despre o întreprindere franțuzească.

(Consulat de Bucarest, 168, 66).

Les Princes de Valachie et de Moldavie se disposent à se rendre prochainement à Roustchouk, dans le but de présenter leurs hommages vassalitiques, à Sa Hautesse le Sultan Abdul Medgid. Le Prince Stourdza, auquel on avait d'abord prescrit de se rendre à Silistrie à cet effet, ayant appris que Roustchouk était au-

jourd'hui le lieu fixé par le Sultan pour recevoir les deux hospodars, vient d'annoncer ici son changement d'itinéraire, et pour se rendre en Bulgarie, il passera par Bucharest. Je profiterai donc de cette circonstance, pour remettre au Prince de Moldavie, la lettre que Votre Excellence m'a adressée pour S. A. S.

On est demeuré ici fort attentif, aux évènements qui viennent de se passer tant à Cracovie, que dans quelques-uns des districts du territoire de l'ancienne Pologne. La presse allemande a encore ajouté à cet intérêt, par la publication de l'article dont je m'empresse de joindre ici, le fragment le plus saillant.

Le rôle joué par le paysan en Gallicie, est sans doute, ce qui aura suscité la remarque de la Gazette d'Augsbourg, sur celui qui peut malheureusement être dévolu quelque jour, au paysan Moldave, dans les Provinces du Danube, et quoiqu'il en soit, cette grave réflexion a fait ici une douloureuse et générale sensation.

L'intéressante exploitation française, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, par ma dépêche politique No. 130 et par ma dépêche commerciale No. 71, vient tout à coup d'être arrêtée, et met en question le sort et l'avenir de plus de cent vingt sujets du Roi. Une grave illégalité, qui se rattache à la nature même du contrat, fait contre les termes des Capitulations, en dehors de la protection naturelle des chancelleries françaises de l'Empire Ottoman, quand il s'agissait de stipulations passées entre un Raya du Grand Seigneur et des sujets du Roi, est devenue la cause ou le prétexte, de ce subit désastre industriel. Je considère cette affaire qui, par l'état même du débat actuel entre les personnes intéressées, ne doit venir que plus tard sur le terrain officiel, comme une des plus sérieuses qui attendent ici M. de Nion à son début.

MXXII.

Billecocq către Guizot, despre nota sa trimeasă Postelnicului, despre scrisoarea către Domnul Moldovei și despre depeșa trimisă lui Bourqueney la Constantinopol.

București, 1846. 1 Mai.

(Consulat de Bucarest, 169, 66 bis).

Je viens d'être, à mon plus grand regret, amené à passer aujourd'hui à M. le Grand Postelnik de la Principauté de Valachie, la note dont j'ai l'honneur de joindre ici copie.

On m'assure que le grave manquement, qui me met dans le cas de faire une aussi sérieuse démarche, aurait pour cause l'oubli de renouveler auprès du Prince Bibesco à son avènement, les lettres de créance que j'avais pour le Prince Ghika ; mais il m'est difficile de croire à ce bruit, puisque jusqu'au jour de l'an dernier, aucun des Ministres de S. A. S. n'a jamais négligé les formalités d'usage.

Mes passeports, que je demanderai pour la Moldavie, me permettront avant de quitter le territoire des Principautés, de remettre à S. A. S. le Prince Stourdza la lettre officielle dont j'avais l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma dernière dépêche.

P. S.—J'expédie ce soir même, par la voie du bateau à vapeur, à M. le B-on de Bourqueney, la dépêche également ci-annexée.

MXXIII.

București, 1846, 1 Mai. Nota lui Billecocq adresată Marelui Postelnic, cerându-și pașapoartele, în urma ne-prezintării felicitărilor oficiale pentru ziua onomastică a Regelui.

(Turquie. Bucarest, III, 1844–46).

Aujourd'hui, 1-er Mai, jour de la fête de Sa Majesté le Roi des Français, aucun de vos collègues, ministres de S. A. S. le Prince Bibesco, ne s'étant pas plus présenté chez moi, pour m'offrir les félicitations d'usage, qu'ils ne se sont prés entés non plus, le jour de Pâques, pour m'offrir leurs félicitations habituelles, je considère le premier de ces manquements comme une circonstance, qui touche au respect que le gouvernement de cette Principauté doit à la personne du Roi, et réunissant avec douleur ce nouveau grief à beaucoup d'autres, dont j'ai jugé à propos, par affection pour ce pays, de ne jamais parler, mais dont je compte aujourd'hui avec regret, entretenir le Gouvernement du Roi, dès mon arrivée à Paris, j'ai l'honneur de vous prévenir, que j'amène mon pavillon, que je cesse toute relation entre le gouvernement du Roi et la Principauté de Valachie, et que j'engage M. l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, à donner les ordres nécessaires, pour empêcher M. de Nion de passer la frontière Valaque. Je vous serai infiniment obligé, Monsieur le Grand Postelnik, de considérer désormais mon honorable collègue, M. le Consul général d'Angleterre, comme protecteur des sujets français, et je vous prie de vouloir bien me faire remettre immédiatement mes passeports.

MXXIV.

București, 1846, 1 Mai. Marele Postelnic către agentul francez Billecocq, în afacerea de care se plânge.

(Turquie. Bucarest, III, 1844–46).

Monsieur l'Agent et Consul général,

La note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date de ce jour, pour vous plaindre de l'absence de mes collègues, comme d'une offense faite au Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Français, m'a affligé, autant qu'elle m'a surpris. J'étais autorisé à croire, Monsieur l'Agent et Consul général, que les procédés de notre gouvernement à votre égard, avaient toujours été de nature à prévenir tout grief, et bien plus encore, des plaintes de ce genre. Car, il est difficile de porter plus d'affection à la France, et plus de respect à la personne de S. M. le Roi, que ne fait le Prince. Vous ignorez sans doute, Monsieur l'Agent et Consul général, que la visite des Ministres à pareils jours solennels, n'est nullement obligatoire, ni exigée par les règles de l'étiquette, telle du moins, qu'elle est entendue et pratiquée chez nous. C'est de leur part, alors qu'ils la font, une visite de pure politesse, dont je ne doute pas que mes collègues, ne se fussent acquittés avec plaisir, si la plupart d'entre eux n'avaient été en congé dans leurs terres, à moins que quelqu'un, n'eût des motifs particuliers qui l'empêchassent de le faire. La visite d'étiquette est celle que le Prince fait rendre en son nom, et pour celle-là, je suis sûr qu'elle a été faite, avec toute la solennité que S. A. a l'habitude de mettre en pareille occasion, et dans des termes qui ne peuvent avoir laissé aucun doute sur ses sentiments.

J'aime à me flatter, Monsieur l'Agent et Consul général, que cette explication aussi franche que sincère, vous fera revenir d'une détermination qui nous serait extrêmement pénible, si vous y persistiez. Aussi ai-je cru devoir différer d'en donner communication à S. A., sachant combien elle en serait affectée.

Veuillez agréer &-a.

Signé: Manuel Baliano.

MXXV.

Billecocq către Guizot, despre incidentul cu vizita, și atitudinea Domnului, și despre predarea serviciului consulatului, consulului englezesc. București, 1846, 2 Mai.

(Consulat de Bucarest, 170, 72).

Deux nouvelles notes venant d'être échangées entre le Gouvernement du Prince Bibesco et moi, sur l'incident du 1-er Mai, j'ai l'honneur d'adresser copie à Votre Excellence, de ces deux documents.

Le Prince Bibesco, qui toujours entraîné, en toute circonstance, à se montrer absolu et violent, a cru voir, ou a affecté de voir, dans la spontanéité de la décision Royale du mois de février dernier, adoptée sur votre proposition et sans aucun avertissement préalable, une disgrâce qui me frappait complètement. Le défaut d'une destination nouvelle, après 25 ans de services diplomatiques, dont 5 comme chargé d'affaires à Berlin et à Stockholm, et près de 7 à Bucharest, l'a porté, dans son intimité, à me présenter comme un homme dont la carrière était brisée et finie, et le tout, sur la seule expression du désir qu'il en aurait manifesté.

Il ne savait pas, qu'en m'écrivant la dépêche du 19 février, vous vous empressiez d'ajouter avec bonté, Monsieur le Ministre, que cette décision n'était motivée par aucun sujet de mécontentement, et que je trouverais Votre Excellence disposée à saisir la première occasion qui se présenterait, de proposer à Sa Majesté, de me confier un poste, où je puisse acquérir de nouveaux titres aux bontés du Roi. Néanmoins, le Prince a voulu considérer le coup qui me frappait (et cela m'est revenu par mes amis, à chaque minute), comme m'ayant renversé par terre, et il n'a pas hésité alors, à donner à ses ministres, le conseil de marcher sans pitié sur de tels débris ; et c'est là, sans nul doute, la cause de l'incident qui a signalé le 1-er Mai.

Cet incident touchait à des idées d'un ordre tellement élevé, que Votre Excellence comprendra, que je n'aie pu m'y résigner, sans m'en plaindre.

Le Prince Bibesco pouvait le comprendre; mais si Votre Excellence veut bien relire ma dépêche politique No. 91, Elle verra que, dès le jour de l'avènement du hospodar actuel, j'avais à signaler en lui, des tendances qui malheureusement, devaient plus tard se manifester de sa part, bien plus déplorablement encore, que je n'ai cru à propos de le dire dans ma dépêche, par respect pour le Gouvernement du Roi d'abord, et ensuite par affection pour ce malheureux pays.

Au moment de terminer cette dépêche, je reçois de M. le Consul général d'Angleterre, et je m'empresse de joindre également ici, l'office par lequel il accepte la gestion du Consulat général du Roi dans la Principauté de Valachie.

MXXVI.

București, 1846, 2 Mai. Consulul englezesc către Billecocq, luând în primire gestiunea consulatului francez.

(Turquie-Bucarest, II, 1844–46).

Monsieur l'Agent et Consul Général,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date d'aujourd'hui, avec les trois annexes, par laquelle vous remettez entre mes mains, la gestion du Consulat général de France.

Je me fais un devoir agréable, Monsieur l'Agent, d'accepter la mission que vous m'avez confiée, et vous pouvez être assuré, que je mettrai tous mes soins à veiller aux intérêts des sujets de Sa Majesté le Roi des Français, qui, dès aujourd'hui, auront une part égale avec les sujets Britanniques, à ma sollicitude.

Je regrette infiniment que le Gouvernement valaque, en manquant, dans une occasion aussi solennelle, aux usages qui ont constamment été observés depuis tout le temps que j'ai été dans le pays, vous ait mis dans la nécessité de rompre vos relations avec lui, et j'espère qu'il ne tardera pas à réparer son erreur.

Signé : Rob. G. Colquhoun.

MXXVII.

București, 1846, 2 Mai. Billecocq către Marele Postelnic, răspunzând la nota acestuia, și cerând pașapoarte pentru Moldova.

(Turquie. Bucarest, III, 1844–46).

Je me réfère en tous points à la note que j'ai eu l'honneur de vous adresser en date d'hier, 1 Mai, et je ne puis reconnaître, à aucun des Ministres de S. A. S. le Prince Bibesco, le droit de ne pas considérer comme obligatoire, l'usage consacré ici, de se présenter chez M. les Agents étrangers, le jour de la fête de leur souverain, et bien moins encore, le droit d'avoir, en restant Ministres d'un pays que le Roi et la France affectionnent, des motifs particuliers, de se dispenser d'un devoir que vous déclarez vous-même être celui de la politesse. Comme je ne dois pas admettre que, si ces bonnes traditions sont destinées à passer, c'est à l'égard du Monarque auguste, qui gouverne si glorieusement la France, que s'applique ici, leur premier oubli, j'ai l'honneur de vous renouveler la demande de mes passeports. Vous ajouterez, M. le Grand Postelnik, à votre obligeance habituelle, en me les faisant délivrer pour la Moldavie.

MXXVIII.

București, 1846, 7 Mai. Billecocq către Guizot, despre atentatul în contra Regelui Franței și manifestațiunile din țară, despre grațiarea lui Saget, despre amânarea călătoriei Sultanului și despre un incident la Constantinopol, la fel cu al său.

(Consulat de Bucarest, 171, 72.)

La nouvelle de l'affreux attentat du 16 Avril parvient, en ce moment, à Bucharest. Je prie Votre Excellence de mettre aux pieds du Roi, l'expression, toute imparfaite qu'elle est, des actions de grâce, que tous ses fidèles sujets en Valachie

adressent à la divine Providence, pour le miracle qui a encore une fois si heureusement préservé ses jours.

Le Prince de Moldavie, arrivé ici depuis 48 heures, m'a envoyé son aide de camp, pour me témoigner toute la vive part qu'il prend à l'évènement, au bruit duquel tant d'émotions vont faire tressaillir l'Europe entière.

Le hospodar Moldave a fixé la journée de demain pour mon audience de congé, après quoi, je compte quitter Bucharest, pour me rendre à Paris.

Le Prince Bibesco vient de gracier le faux monnayeur Saget. Votre Excellence reconnaîtra peut-être, qu'un des plus grands inconvénients d'être sorti, à l'égard de ce condamné, de l'esprit des capitulations avec la Porte Ottomane, en consentant à ce que, contre tous les traités, tous les usages consacrés, toutes les traditions en vigueur ici, il subit, lui, sujet du Roi, sa peine avec les galériens valaques ; c'est qu'une fois mis en liberté, il est impossible d'accorder son séjour dans une échelle du Levant, avec l'article 82 de la loi de 1778, et nul doute que la voix publique dans le colonie française de Bucharest, ne s'élève, pour faire chasser du pays un français qui, après avoir été galérien, ne peut pas être admis à circuler ici, et à y faire partie de la famille française, protégée par le pavillon du Consulat. Cette énormité, toute nouvelle dans les Etats du Grand Seigneur, ne peut être tolérée par le Gouvernement du Roi, que tant que le pavillon n'existe pas à Bucharest, comme c'est le cas aujourd'hui, et nul doute que, si la question se présente, M. Colquhoun, agissant selon les usages établis, ne fasse à l'égard de Saget, ce qu'il ferait en pareil cas, envers tout sujet anglais, c'est-à-dire n'ordonnât son expulsion. Il sera donc urgent que Votre Excellence, dans sa haute sagesse, veuille bien statuer sur cet incident, tout nouveau dans les fastes Consulaires de l'Empire Ottoman.

On avait répandu ici des bruits étranges, sur différentes complications qui avaient tout d'un coup retenu, dans sa capitale, Sa Hautesse, au moment où Elle avait annoncé le projet de partir; ces complications qu'on attribuait au corps des Ulémas, paraissent, depuis, s'être aplanies.

Le Consul général d'Angleterre m'envoie comme pièce à l'appui des assertions renfermées dans l'office, par lequel il me déclare consentir à devenir le protecteur des sujets français en Valachie, la lettre Vizirielle obtenue par l'ambassade Britannique à Constantinople, pour réparation d'un manquement semblable à celui qui a été commis contre la personne du Roi, le 1 Mai dernier.

MXXIX.

Colquhoun către Bourqueney, despre plecarea lui Billecocq, despre Karagheorghevici și venirea Sultanului la Rusciuc, despre Aristarchi și despre administrația Consulatului francez.

București, 1846, 13 Mai.

(Turquie. Bucarest, III. Consulat d'Angleterre, 1).

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, que M. Billecocq, Agent et Consul général de Sa Majesté le Roi des Français dans les Principautés, a quitté Bucharest dimanche dernier, 10 du courant, prenant la route de Giurgevo, pour retourner en France.

Votre Excellence, ayant appris par les lettres dont M. Grant était porteur, toutes les circonstances qui se rattachent au départ de M. Billecocq, il ne me reste rien à ajouter pour le moment, si non que j'ai accepté l'offre qui m'a été faite, de veiller sur les intérêts des sujets français à Bucharest; que je suis flatté de la ma-

nière pleine de bonté, dont M. Billecocq a bien voulu s'exprimer au sujet des services rendus par moi; et je puis assurer Votre Excellence, que je ferai tous mes efforts, pour prouver combien est sincère mon désir d'être utile au gouvernement de S. M. T. C.

Voulant donner à M. Billecocq un témoignage d'estime personnel, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de l'accompagner jusqu'à la frontière de Valachie. J'ai donc quitté Bucharest avec lui. Après avoir passé la nuit à Giurgevo, nous avons traversé le Danube, nous rendant à Roustchouk pour y attendre l'arrivée du bateau à vapeur. Pendant notre séjour dans cette ville, nous sommes allé présenter nos respects au Pacha, qui nous a paru absorbé dans ses préparatifs pour recevoir le Sultan, qui vient visiter la Bulgarie.

S. A. le Prince Karageorgevitz, Hospodar de Servie, étant arrivé à Roustchouk, j'ai été aussi lui rendre mes devoirs, et j'ai eu le plaisir de lui présenter M. Billecocq. Tandis que nous étions chez lui, il a reçu un aide de camp du Prince Bibesco, qui venait l'inviter de la part de ce dernier, à se rendre à Bucharest, pour y attendre l'arrivée du Sultan sur le rivage du Danube. Cette invitation n'a point été acceptée par l'Hospodar de Servie, dont l'intention était de se rendre à Rasgrad, pour y voir le Sultan. Le fait est, que le Prince de Servie, qui est un homme simple et n'ayant aucun désir de briller, nous a laissé voir sa répugnance à se trouver, dans cette occasion, avec ses collègues de Valachie et de Moldavie, dont les manières fastueuses ne pourraient que contraster avec les siennes.

Le bateau à vapeur arrivant dans la soirée vers sept heures, je me suis séparé alors de M. Billecocq: mes regrets en le quittant, ont été bien vifs, car pendant sept ans, j'ai eu avec lui des rapports d'amitié aussi intimes que possible.

L'Hospodar de Moldavie est encore ici, avec ses deux fils; et d'après les nouvelles que l'on a reçues, et qui annoncent que l'arrivée du Sultan sera retardée, il y a tout lieu de présumer, que la visite de ces Princes sera beaucoup plus longue qu'ils n'avaient compté la faire, et que leur hôte ne s'attendait à la recevoir.

Le Général Grabbe, venant de Bessarabie, est ici. Il est chargé par le gouvernement Russe de complimenter le Sultan, à son arrivée à Roustchouk. Le bruit court que l'Archiduc Frédéric d'Autriche doit se rendre aussi à Bucharest, avec une mission semblable de la part de l'Empereur.

Je me propose aussi de passer sur l'autre rive du Danube, et s'il se présente quelque chose digne de remarque, je ne manquerai pas d'en informer Votre Excellence.

M. Aristarchi, Grand Logothète et Agent du Prince de Valachie près la Porte, est arrivé ici la semaine dernière. Il a refusé de se soumettre à la quarantaine établie à Giurgevo, et s'est rendu à Bucharest, accompagné du sous-directeur de cet établissement. Le Prince a exprimé en termes très vifs son mécontentement de cette infraction à la loi, et a suspendu de ses fonctions, le Directeur de la quarantaine de Giurgevo.

Pour ce qui est de l'administration du Consulat de France à Bucharest, je me bornerai à dire, que je me conformerai autant que possible, à la pratique adoptée par M. Billecocq.

J'ai maitenu M. Hory dans ses fonctions de Chancelier.

Il est probable que j'aurai à demander à Votre Excellence, des instructions sur une ou deux affaires qui sont pendantes, et qui présentent, dit-on, quelques difficultés, comme renfermant des questions de juridiction et de privilège.

MXXX.

Domnul Gheorghe Bibescu către Ministrul Guizot, despre incidentul cu Billecocq şi cu felicitări pentru neisbutirea atentatului. Bucureşti, 1846, 6 Mai.

(Turquie. Bucarest, III, 1844—46).

Je croyais n'avoir cette fois que le plaisir de vous offrir mes remerciements, et pour le faire, j'attendais la remise de la lettre qu'on m'avait annoncée de la part de Votre Excellence, mais il n'a pas plu à M. Billecocq qu'il en fut ainsi. Il vient d'amener son pavillon, en nous déclarant qu'il allait engager M. le Baron de Bourqueney, à defendre à M. Nion de passer la fontière valaque, sous prétexte qu'une offense grave a été commise, envers la personne de Sa Majesté le Roi des Français, par la non présence des Ministres au Consulat de France, le jour de la St. Philippe.

Je dois vous dire, Monsieur le Ministre, que la plupart de ces derniers se trouvaient absents dans leurs terres, en vertu de congés qu'ils avaient obtenus, pour y passer les fêtes de Pâques. J'observerai en outre, à Votre Excellence, que la visite des Ministres aux Consuls est toute personnelle et facultative; elle dépend de leurs relations personnelles, que je ne puis pas imposer et que les manières de M. Billecocq ne sont guère faites pour encourager. La seule visite exigée par l'étiquette, est celle que le Prince fait rendre en son nom, et pour celle-là, Monsieur le Ministre, j'ai toujours tâché qu'elle fut faite au Consul de France, avec le plus de solennité que possible, et dans les termes qui me sont dictés par ma vive reconnaissance pour la France, et par mon profond respect pour son Roi. Ces sentiments ont toujours prévalu, même dans ma conduite personnelle vis-à-vis de M. Billecocq, que j'ai comblé de prévenances et de politesses, jusqu'au dernier moment, quelque peu délicats qu'aient été ses procédés à mon égard. Votre Excellence a trop de pénétration, pour ne pas voir dans ce dernier acte de M. Billecocq, le désir de se venger de son rappel inattendu, et le double espoir de faire parler de lui, et de léguer des embarras à son successeur. Quant à moi, je n'ai pu me défendre d'un sentiment d'indignation, qu'on eût osé, pour satisfaire à des haines et des passions personnelles, se réclamer du nom auguste et vénéré de Sa Majesté le Roi des Français.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous exprimer ici la douleur que j'ai éprouvée, en apprenant le nouvel attentat, qui a manqué de plonger la France dans le deuil, ainsi que ma joie, à la nouvelle de la conservation miraculeuse des jours précieux du Roi.

Veuillez me servir d'intermédiaire, pour faire parvenir à Sa Majesté, l'hommage de mes sentiments, aussi profonds que sincères, en agréant pour Votre Excellence, l'assurance de ma très haute estime et de ma considération très distinguée.

MXXXI.

Doré de Nion către Guizot, despre luarea postului său în primire. Bucureşti, 1844, 15 Mai.

(Consulat de Bucarest, I, 80).

Parti de Vienne le 9 de ce mois, je suis arrivé hier à Giurgevo, et cette nuit à Bucharest. Le bateau à vapeur, sur lequel je descendais le Danube, a rencontré près de Widdin un autre bâtiment, à bord duquel se trouvait M. Billecocq.

Dans cette conférence de quelques instants, sous la surveillance d'un garde de santé, mon honorable prédécesseur m'a donné connaissance des faits qui l'ont déterminé à amener son pavillon et à quitter Bucharest, en laissant les sujets français sous la protection du Consulat général de S. M. Britannique. M. Billecocq considérait la circonstance, comme de nature à changer le but actuel de mon voyage, et il m'indiqua la ville de Galatz, sur le territoire Moldave, comme la résidence qu'il pouvait le mieux me convenir d'adopter temporairement. Cette opinion, que je partageais au premier abord, je ne pus la conserver après un examen plus attentif. Il me sembla que le gouvernement du Roi avait plus que jamais besoin, dans des conjonctures semblables, d'avoir à Bucharest un agent, pénétré de ses instructions les plus récentes, dégagé de tout intérêt, de toutes préoccupations personnelles, apte enfin à lui faire exactement connaître le véritable état des choses, et à faciliter, par le fait seul de sa présence, la conclusion d'un fâcheux débat.

Mais il fallait en même temps, je le sentais, accepter loyalement la dette d'honneur national, que la retraite de M. Billecocq léguait à son successeur. Il fallait éviter, avec un soin égal, de désavouer le passé et de compromettre l'avenir, et surtout ne rien omettre de ce qui pourra contribuer, à replacer un jour nos relations avec le gouvernement de la Valachie, sur un pied plus conforme à l'intérêt de cet Etat, et à la bienveillance que lui porte le gouvernement de Sa Majesté. J'ai cru pourvoir autant que possible, à ces diverses exigences du service, en m'installant provisoirement à Bucharest avec ma famille, sans rien changer d'ailleurs à l'ordre de choses existant depuis le départ de M. Billecocq. Ainsi le pavillon reste amené, les intérêts et les sujets français restent sous la protection de l'agence britannique; la remise de mes lettres de créance est ajournée, jusqu'à l'arrivée des ordres qui me parviendront de Paris ou de Constantinople; je décline d'ici là, toute relation de société, si ce n'est avec mes compatriotes et avec les chefs des autres Consulats étrangers; j'observe cependant, j'étudie, je vois venir, et je saisis toutes les occasions favorables, pour adresser au Département et à l'Ambassade, le résultat de mes investigations. M. Colquhoun, à qui je me suis empressé de rendre visite, et dont j'ai reçu l'accueil le plus obligeant, m'a paru approuver complètement ce système de conduite. Il se charge de le faire connaître, au chef et aux principaux personnages de cet état.

J'ai au reste, pu déjà moi-même, en faire parvenir l'expression au Prince Bibesco: Son Altesse vient de m'envoyer son premier aide de camp, M. le V-te de Grammont, pour me complimenter sur mon arrivée et m'offrir une maison d'habitation et tous les bons offices, que les difficultés locales d'installation ne rendent ici que trop nécessaires. Sans accepter aucune de ces offres, j'en ai témoigné une vive reconnaissance. J'ai prié M. de Grammont que, malgré le profond regret que m'inspire la situation de nos affaires, je ne pouvais toutefois y apporter, aucune modification de mon chef; mais que je m'estimerais heureux de voir arriver le moment où, par une entente amicale de notre Cour avec la Porte Ottomane, il me deviendrait possible d'entamer avec le Gouvernement valaque, des rapports dont je sentais tout le prix. M. de Grammont ayant essayé de discuter, je me suis renfermé plus strictement encore, dans un cercle étroit de paroles courtoises et de protestations de bon vouloir.

La poste ne partant d'ici que deux fois par semaine, je ne veux pas, Monsieur le Ministre, laisser passer le jour du courrier, sans faire parvenir à Votre Excellence cette dépêche, écrite à la hâte. Je l'expédie sous cachet volant, à M. le Comte de Flahaut.

MXXXII.

Doré de Nion către Guizot, despre incidentul dela 1 Mai, despre opoziția boerilor și despre venirea Sultanului la Dunăre.

București, 1846, 21 Mai.

(Consulat de Bucarest, 2).

Le départ pour Constantinople d'un de mes parents, qui m'a accompagné de Paris à Bucharest, me fournit une occasion sûre, pour faire parvenir la présente dépêche à Votre Excellence, par l'intermédiaire de l'ambassade du Roi. J'en profite également pour écrire à M. le Baron de Bourqueney.

Rien n'est changé, depuis la date de ma dernière lettre, à notre situation vis-à-vis du gouvernement valaque. Dans l'isolement auquel je me suis résigné, et qui n'est interrompu que par des rapports officieux avec les autres agents étrangers, quelques vagues rumeurs, quelques insinuations plus ou moins sincères, ont pu seulement me parvenir, et méritent à peine d'être rapportées à Votre Excellence. Les ennemis du hospodar, exploitant l'incident du 1 Mai dans l'intérêt de leurs passions, s'appliquent à exagérer outre toute mesure, la gravité de ce fait, et celle de ses conséquences probables. D'autres, et le Prince Bibesco tout le premier, nient absolument qu'il y ait eu un manquement quelconque, aux égards dûs à la France et à son représentant. Une troisième opinion, sans contester la réalité d'un tort envers le consulat général de France, prétend que de semblables infractions aux lois de l'étiquette locale, ont eu lieu à diverses reprises, et qu'elles ont presque toujours passé inaperçues, laissant ainsi peser sur M. Billecocq, le reproche d'une susceptibilité, respectable dans son principe, mais trop ombrageuse et trop prompte à s'émouvoir. J'avoue, Monsieur le Ministre, qu'il m'est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de me prononcer pour l'une ou pour l'autre de ces opinions. Si, comme je le crois, dans de telles affaires, l'intention est tout, je crois aussi que l'intention a été blessante pour mon prédécesseur, irréfléchie et blâmable à l'égard du gouvernement de Sa Majesté. Mais n'est-il pas regrettable, d'un autre côté, que cet acte de haute inconvenance, n'ait laissé à M. Billecocq d'autre parti à prendre, que l'envoi de sa note au Secrétaire d'Etat, et la rupture instantanée de nos relations diplomatiques?

L'arrivée prochaine de son successeur ne lui fournissait-elle pas, au moins un prétexte, pour ajourner une discussion si grave, en la léguant à un agent nouveau, qu'aucun préjugé, aucune rancune particulière, ne pouvaient ni préoccuper ni atteindre? N'y avait-il pas enfin, quelque possibilité d'obtenir, par un recours direct au hospodar, la réparation d'une offense que ce Prince, mis ainsi personnellement en demeure, aurait pu difficilement se résoudre à couvrir de sa propre responsabilité? Ces questions, Monsieur le Ministre, mon inexpérience des hommes et des choses dans ce pays, me permet à peine de les poser, et m'interdit évidemment de les résoudre. Ma tâche actuelle consiste surtout, ce me semble, à conserver tout entières, l'impartialité de mon attitude et la liberté de mon action, pour l'accomplissement des ordres que le Gouvernement du Roi jugera à propos de me donner. Je puis assurer à Votre Excellence, que cette tâche sera fidèlement remplie.

Quelques personnes affectent de dire, sans y croire beaucoup peut-être, que le Prince Bibesco résisterait aux ordres de la Porte, si une réparation solennelle à notre égard, venait à lui être prescrite. Je ne saurais guère partager cette crainte, en présence des difficultés de diverse nature, qui se réunissent pour compliquer la situation intérieure du Prince Bibesco. On ne peut se dissimuler, qu'il existe contre lui, dans les diverses classes de la société Valaque, un mouvement prononcé d'opposition. Que cette opposition soit en majorité dans le pays, c'est-ce que j'ignore; mais c'est-ce qu'il sera bientôt facile de savoir, s'il est vrai qu'on soit au moment

de procéder à de nouvelles élections pour l'Assemblée générale. On assure que si le résultat en était défavorable à l'administration actuelle, le Prince n'hésiterait pas, suivant un plan concerté d'avance avec le hospodar de Moldavie, à dissoudre la nouvelle Assemblée, et à reconstituer la représentation nationale, sur des bases analogues à celles du Sénat Russe. L'exécution de ce projet, réel ou prétendu, serait sans doute une violation flagrante du Règlement organique de 1832. Faudrait-il toutefois s'en étonner, quand on voit les nombreuses infractions à cet acte constitutif, qui se commettent ici chaque jour, avec l'adhésion tacite, si ce n'est d'après les conseils ou les injonctions de la puissance protectrice? Ce n'est pas au reste, sans une juste défiance, Monsieur le Ministre, que j'aborde si vite et si aventureusement des questions aussi délicates. J'aurais voulu, j'aurais dû sans doute, consacrer à une étude silencieuse les premiers mois de mon installation. Les circonstances tout à fait imprévues, au milieu desquelles elle a lieu, m'ont semblé de nature à m'imposer d'autres devoirs, et me donneront aussi, je l'espère, quelques titres particuliers à l'indulgence du département.

Je viens de recevoir de Constantinople, mes provisions de Consul général et le *Bérat* de la Porte Ottomane. La présentation de cet exequatur, ainsi que celle de mes lettres de créance, se trouve naturellement suspendue jusqu'à nouvel ordre. La prompte expédition du *Bérat* et son arrivée entre mes mains, ont nécessairement été connues, et ont produit une sensation qui ne peut que nous être avantageuse.

J'ai fait le voyage de Vienne à Giurgewo, avec le Commissaire Autrichien général Meiss, envoyé par la Cour d'Autriche pour complimenter à Roustchouk, le Sultan Abdul-Medjid. Le général est accompagné d'un nombreux état-major, dans lequel figurent le Prince de Lichtenstein, les Comtes de Zichy et de Palfy, et le jeune Comte de Monte-Nuovo, fils de l'Archiduchesse Marie Louise et du Comte de Neipperg. Mes rapports avec le chef et le personnel de cette mission, ont été on ne peut plus agréables. Ces messieurs étant venus à Bucharest, pour attendre le moins péniblement possible, l'arrivée du Sultan sur le Danube, ils ont été accueillis par le gouvernement Valaque, avec les égards les plus empressés. Il se trouve aussi à Bucharest, à ce que l'on m'assure, un général chargé par le gouvernement Russe d'une mission analogue. Le hospodar de Moldavie y réside également, jusqu'à ce qu'il puisse aller avec le Prince Bibesco, rendre ses devoirs à Sa Hautesse. Cette prolongation de séjour, dispendieuse pour les uns et fatigante pour tous, semble déjà laisser désirer son terme aux Princes et à leur entourage.

Je m'aperçois que, dans la précipitation avec laquelle j'ai expédié à Votre Excellence ma dépêche No. 1, j'ai oublié d'y joindre la copie d'une lettre, que j'ai écrite le jour de mon arrivée, au Consul général d'Angleterre. Je m'empresse de réparer cette omission. Ma lettre a été mise par M. Colquhoun sous les yeux du Prince Bibesco, qui en a approuvé le contenu, sans réserve, et dans des termes très bienveillants.

MXXXIII.

București, 1846, 28 Mai. Doré de Nion către Guizot, despre incidentul dela 1 Mai, despre ducerea consulilor la Rusciuc și despre chestiunea prezintării lui la Domnul Moldovei.

(Consulat de Bucarest, 3, 85 bis).

J'ai reçu, le 24 de ce mois, par le retour de l'exprès que M. Billecocq avait envoyé à Constantinople, une dépêche de M. l'Ambassadeur du Roi, relative à l'incident du 1-er Mai, et à laquelle se trouvait jointe, copie de la dépêche que M. le

Baron de Bourqueney a écrite sur le même sujet, à Votre Excellence, le 17 Mai (No. 53).

La lecture de ces dépêches m'a causé, Monsieur le Ministre, une vive satisfaction, celle de voir que ma résolution de venir à Bucharest, et l'attitude que j'y ai prise, ont répondu d'avance aux vues et aux intentions de l'Ambassade du Roi. Fort de cette approbation anticipée, je continue à me renfermer scrupuleusement, dans la ligne de conduite que je me suis tracée, et je n'en sortirai que lorsque M. le Baron de Bourqueney m'aura fait connaître, le résultat de ses démarches auprès de la Porte Ottomane. Les réparations qu'il a demandées sont, à la fois trop justes et trop modérées, pour paraître de nature à rencontrer une résistance sérieuse. Quelques personnes toutefois, et celles même qui vivent dans d'intimité du Prince Bibesco, ne craignent pas d'affirmer, qu'il se refusera à toute concession. On a cru voir un nouvel indice de ces dispositions à cet égard, dans ce qui s'est passé le 24, jour de la fête de S. M-té la Reine Victoria. Le premier aide de camp du Prince et son secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, ont été complimenter en son nom, le Consul général Britannique. M. Stirbey, Ministre de l'Intérieur, et l'officier qui dirige par intérim le département de la guerre, s'y sont également présentés. Les trois autres, dont un seul, partant ce même jour pour Roustchouk, pouvait alléguer un motif plausible d'excuse, se sont dispensés de la visite d'usage. Mon collègue s'en est plaint verbalement au hospodar; et n'ayant obtenu pour réponse, qu'un nouvel exposé des doctrines récemment émises, touchant le caractère tout personnel et facultatif, des actes de courtoisie en question, il a annoncé l'intention d'en référer à Londres et à Constantinople. M. Colquhoun avait au surplus, déjà pris la résolution de se rendre à Roustchouk. Il se propose, à ce que je crois, d'y suivre en personne cette affaire, et peut-être même la nôtre, et m'engageait fortement à l'accompagner dans cette excursion. Il ne m'a pas été difficile de lui faire comprendre, combien une semblable démarche de ma part, serait peu conforme aux devoirs que m'impose la situation actuelle de nos rapports avec le Gouvernement Valaque. J'ai d'ailleurs tout lieu de penser, qu'aucune invitation pour ce voyage n'a été adressée à M. Colquhoun, pas plus qu'aux autres Consuls généraux. Aussi, aucun d'entr'eux ne s'y trouvera-t-il avec le représentant de la Grande Bretagne, si ce n'est le Consul de Belgique, agent purement commercial, et dont le déplacement semble être considéré ici, comme absolument sans conséquence. On prétend au reste, que les Consuls Généraux d'Autriche et de Russie ont surtout été retenus, par la crainte de jouer un rôle par trop secondaire, à côté des missions spéciales, envoyées par leurs Cours pour complimenter le Sultan.

Le Prince Bibesco, et ses principaux Ministres et officiers, sont partis le 25 pour Roustchouk, ainsi que le Prince Stourdza. Ce dernier doit repasser par Bucharest, mais il s'y arrêtera très peu de jours, avant de retourner à Iassi. N'ayant pas cru devoir me faire présenter au Prince Stourdza, même à titre de simple particulier, j'ai prié M. Colquhoun de lui faire agréer mes excuses, fondées sur la position toute exceptionnelle où je me trouve, et sur l'intention d'ouvrir très prochainement mes relations officielles avec la Moldavie et son Hospodar, en allant, dans sa propre résidence, lui remettre les lettres de créance dont je suis porteur. Je compte en effet, Monsieur le Ministre, après le retour du Prince Bibesco, et si je vois, à ce moment, que la conclusion de l'incident du 1-er Mai peut encore se faire longtemps attendre, me disposer, vers le milieu du mois prochain, à partir pour Iassi, à moins que des ordres contraires ne me parviennent, d'ici là, de Paris ou de Constantinople. J'ai soin de laisser connaître d'avance mes projets, à cet égard. Il se pourrait en effet, que le Prince Bibesco ne vit pas sans quelque déplaisir, la sorte de primauté qui serait ainsi donnée par l'Agent du Roi, au Gouvernement Moldave, et que cette considération exerçât une influence utile, sur la solution de l'affaire qui nous occupe.

MXXXIV.

București, 1846, 12 Iunie. De Nion către Guizot, despre întoarcerea Domnilor români dela Rusciuc, despre primirea lor acolo, despre intervenirea lui Colquhoun în incidentul francez și despre cererea adresată Domnului Moldovei.

(Consulat de Bucarest, 4, 113 bis).

Les Hospodars de Valachie et de Moldavie sont de retour à Bucharest, depuis le 9 de ce mois. Ils reviennent, dit-on, assez peu satisfaits de leur séjour à Routchouk, où, en échange de présents dont la valeur s'élève pour chacun d'eux, à près de trois cent mille francs, ils n'ont reçu qu'un accueil froid et sévère, précédé d'un cérémonial, aux rigueurs duquel ils étaient loin de s'attendre. C'est à pied, à travers un terrain détrempé par les pluies, les bras croisés sur la poitrine, les yeux baissés, la tête couverte du bonnet turc, qu'ils ont dû se rendre à l'audience du Sultan. Dans le cortège de Sa Hautesse, ils ont pris rang après les Ministres et les Pachas plus anciens de grade : Rien enfin, semble n'avoir été épargné, pour leur rappeler leur condition de Rayas et de vassaux. On assure que cette leçon s'adressait plus particulièrement au Prince Bibesco, dont la représentation fastueuse et le nombreux entourage militaire, auraient décélé, aux yeux de la Cour Ottomane, des tendances qu'il devenait nécessaire de réprimer. Tel est au moins le sens, dans lequel Rechid Pacha s'en est expliqué avec M. Colquhoun. La présence de cet agent étranger, dans une conjoncture semblable, était sans doute pour les hospodars une humiliation de plus. On s'en est vengé, au retour, en insérant dans le récit officiel des solennités de Roustchouk, un paragraphe où l'on annonce que le Consul général d'Angleterre, avait sollicité directement l'honneur d'être présenté à Sa Hautesse, mais qu'il a dû réclamer à cet effet, le bienveillant intermédiaire du Prince de Valachie. M. Colquhoun, décoré depuis longtemps du Nichan Iftihar, n'a obtenu aucune distinction nouvelle. Une tabatière portant le chiffre du Grand Seigneur, entouré d'une double rangée de diamants, a été envoyée au Consul Général de Russie, qui n'avait pas quitté Bucharest. En recevant ce présent, dans son salon où je me trouvais avec quelques personnes, M. Daschkoff n'a pu résister à la tentation, de faire ressortir la singularité d'un pareil contraste.

M. Colquhoun a entretenu Rechid Pacha de l'incident, par suite duquel nos rapports avec le Gouvernement Valaque se trouvent momentanément interrompus. Le Ministre a prétendu que nous devrions nous tenir pour satisfaits, si le Prince Bibesco m'envoyait un officier, chargé de déclarer, que ses secrétaires d'Etat n'ont eu, en s'abstenant de rendre visite le 1-er Mai à mon prédecesseur, aucune intention blessante pour cet Agent, et bien moins encore, pour le Gouvernement du Roi. M. Colquhoun, ayant objecté, que nous réclamions moins des explications, que des excuses, son interlocuteur aurait répondu, qu'il ne pouvait y avoir lieu à excuse, là où il n'existe pas d'offense intentionnelle. Réchid Pacha a invité expressément M. Colquhoun, à me faire part de cette conversation ; et celui-ci s'y est engagé, mais en observant, avec toute raison, que dans une affaire désormais livrée à l'appréciation des deux hautes Cours, mon rôle se limitait nécessairement, à l'exécution des ordres qui me parviendraient de Paris et de Constantinople. Alors, et sans donner d'autre suite à cette étrange ouverture, le Ministre a mis fin à la conférence, en disant qu'il s'entendrait sur cet objet, à son retour, avec M. le B-on de Bourqueney.

Quant au grief, dont le Consul général d'Angleterre avait à s'occuper pour son propre compte, en raison de l'absence de plusieurs Ministres Valaques à la réception du 24 Mai, M. Colquhoun a déclaré, à Roustchouk, (il me l'a dit au moins) qu'il n'y voyait autre chose, qu'un manque d'égards personnel, et qu'il se bornerait

à y répondre dans l'occasion, par de dédaigneuses représailles envers les individus, coupables de ce mauvais procédé.

Le Prince Stourdza se dispose à retourner en Moldavie. Sa résidence dans le Palais même du Prince Bibesco, ne m'a pas permis de lui rendre visite, et m'a obligé à le prier par écrit, de me faire connaître le moment où il pourra recevoir à Iassi, mes lettres de créance. Vous trouverez ci-joint copie, Monsieur le Ministre, de la note que je viens de lui adresser à ce sujet. Si la réponse du Prince me parvient avant le départ de l'exprès, qui porte à Galatz les dépêches de M. Colquhoun et les miennes, j'aurai également l'honneur de vous la communiquer.

MXXXV.

Codrika către Guizot, despre luarea postului său în primire, despre evenimentele din Moldova în lipsa Domnului, care se află la Rusciuk, despre întoarcerea Domnului și întrevederea sa cu el.

Iași, 1846, 29 Iunie.

(Turquie. Iassi, 1841—47, I. Consulat d'Iassi. Dir. pol. No. 1).

Par m'a dépêche à la direction commerciale de son département, sous la date du 24 Avril dernier, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de mon arrivée à Iassi et de mon entrée en fonctions. Les détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer à cette occasion, ont fait connaître à Votre Excellence les dispositions toutes favorables, avec lesquelles j'ai été accueilli et qui se sont manifestées par des témoignages éclatants.

Peu de jours après mon arrivée, le Prince régnant a quitté Iassi, pour se rendre à la rencontre du Sultan à Roustchouck, laissant le pays dans une situation aussi tranquille qu'on pouvait le désirer. Un conseil composé des ministres, sous la présidence du Ministre de l'Intérieur, fut chargé de diriger l'administration. Son Altesse, dont l'absence s'est prolongée au delà de ce que l'on avait compté, par suite des changements survenus dans le plan de voyage du Sultan, est de retour depuis le 15 du courant.

Durant l'absence du Prince, quelques individus ont essayé de troubler la tranquillité de la capitale; mais le bon sens public a fait justice de cette coupable tentative, et l'ordre, un moment menacé, a été immédiatement rétabli. Voici à quelle occasion. Un ouvrier s'étant laissé tomber du haut d'un bâtiment en construction, mourût à l'hopital des suites de cette chute. Comme ce malheureux, peu de jours avant l'accident qui lui coûta la vie, avait subi un châtiment corporel, des malveillants imaginèrent de répandre dans le public, que sa mort avait été causée par la violence des mauvais traitements exercés sur lui, par ordre d'un commissaire; ils réussirent ainsi à ameuter quelques gens sans aveu, à la tête desquels ils s'emparèrent du cadavre, et le portèrent à travers la ville, jusqu'à la demeure du Ministre de l'intérieur, suivis d'une foule, grossie de tous ceux que la curiosité entraînait sur leurs pas, mais dont l'attitude n'avait réellement rien qui put inspirer des craintes sérieuses.

Le Ministre, et M. le Consul de Russie, qui se trouvait en ce moment chez lui, n'eurent pas de peine à calmer ce rassemblement, par la promesse que le fait, dont ou accusait l'autorité, avait quelque fondement, il en serait fait prompte et bonne justice. La foule se dispersa aussitôt, et tout rentra dans l'ordre. Des informations furent prises sur le champ, auprès du chirurgien de l'hôpital, des infirmiers et du prêtre, qui avait assisté le défunt à ses derniers moments; il demeura

prouvé par leurs dépositions, qu'il avait déclaré lui-même et à plusieurs réprises, que sa santé n'avait éprouvé aucune conséquence fâcheuse, de la punition qui lui avait été infligée, et qu'il avait été en état de reprendre immédiatement son travail. A la suite de cet incident, quelques arrestations ont eu lieu, et l'individu qui avait porté la parole et s'était mis à la tête du rassemblement, a été envoyé en exil.

Le Prince a eu à s'occuper, à son retour, d'une question de recensement, qui avait donné lieu de la part des paysans d'un côté, des propriétaires de l'autre, à des réclamations contradictoires; que ceux-ci, déboutés de leurs prétentions par le Conseil administratif, avaient en dernier lieu fait soutenir auprès de ce Conseil par trois délégués, dont les démarches et les discours atteignirent un tel degré de malveillance et d'emportement, que le Conseil se crut obligé d'en faire le sujet d'un rapport au Prince, en demandant l'exil des trois délégués. Son Altesse, faisant droit aux conclusions de ce rapport, a ordonné qu'ils fussent envoyés à Galatz, pour y être détenus, jusqu'à nouvel ordre, dans la caserne de la garnison. Deux d'entre eux, les sieurs Thucydide Dormouze et Théodore Sion, ont été arrêtés ; le troisième, nommé Théodore Rischkano, est parvenu à se soustraire par la fuite aux recherches de l'autorité.

Le Prince Stourdza, que j'ai eu l'honneur de voir quelques jours après son arrivée, paraissait péniblement affecté, moins encore de la tendance à l'agitation que ces faits semblent dénoter dans différentes classes de la population, que de la faiblesse et de l'imprévoyance, qui s'est révélée pendant sa courte absence, dans la marche de l'administration. S. A., bien décidée à ne rien négliger, pour étouffer les germes de fermentation que la malveillance cherche à semer dans les esprits, déploie la plus grande activité pour arriver à ce but, par une application ferme et impartiale des principes de la constitution.

Dans cette entrevue, le Prince m'a témoigné, au sujet de l'attentat du 16 avril, dont la nouvelle lui est parvenue pendant son séjour hors de la Principauté, les sentiments de la plus vive sympathie, pour le danger qui a menacé l'existence de notre auguste Souverain, et la joie que lui a causée la préservation toute providentielle de ses jours.

MXXXVI.

București, 1844, 3 Iulie.

De Nion către Guizot, despre soluțiunea incidentului dela 1 Mai, despre întrevederea sa cu Domnul și cu Marele Postelnic Băleanu, despre recepțiunea sa oficială, despre primirea sa și a soției sale la Doamna, despre luarea postului său în primire și despre moartea Papei Grigorie XVI.

(Consulat de Bucarest, 5, 122).

J'allais me rendre à Iassi, ainsi que j'avais eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence, et que j'en avais prévenu le Prince de Moldavie, sous la réserve toutefois des ordres contraires, qui pourraient me parvenir avant le moment fixé pour mon départ: Cette prévision s'est réalisée, par l'arrivée d'une dépêche de M. le B-on de Bourqueney, dont Votre Excellence trouvera ci-joint la copie (Annexe No. 1). J'ai dû aussitôt faire contremander toutes les dispositions d'usage en pareille occasion, et m'occuper sans délai, des mesures à prendre pour vider d'une manière définitive, l'incident du 1-er Mai.

Cette tâche, Votre Excellence voudra bien le reconnaître, n'était pas sans difficulté. Il était délicat d'abandonner trop brusquement l'attitude sévère que l'Am-

bassade du Roi avait adoptée de prime abord, et que j'avais été obligé de prendre aussi moi-même, bien qu'avec réserve et modération. C'était la question de fait, mal éclairée dans l'origine, qui avait motivé cette attitude et servi de base aux demandes adressées par M. de Bourqueney au Ministère Ottoman. Edifiés plus tard sur la non-existence d'un prétendu usage „constamment observé", en matière de visites d'étiquette, force nous était de faire un pas rétrograde et de nous replacer sur la ligne, que les instructions de Votre Excellence venaient de tracer. M. l'Ambassadeur s'était exécuté nettement, par sa lettre du 16 Juin au Prince Bibesco (Annexe No. 2). Il y déclarait que l'ouverture de mes rapports avec le Gouvernement Valaque, „n'était subordonnée à aucune considération"; mais il m'engageait en même temps, par sa dépêche du même jour, à ne rien omettre pour obtenir préalablement à la remise de mes lettres de créance, une démarche de réparation et de regret. J'ajouterai, pour compléter le tableau de cette embarrassante situation, que l'attention publique, vivement appelée sur nos affaires, et l'opinion prononcée de nos compatriotes les plus notables, imposaient certaines exigences, dont on ne pouvait se dispenser de tenir compte. Voici, Monsieur le Ministre, la marche que j'ai cru devoir suivre, et ce qui en est résulté.

En faisant remettre au Prince Bibesco, par le Chancelier du Consulat général, la lettre de M. l'Ambassadeur du Roi, j'avais chargé M. Hory de demander à S. A., qu'elle voulut bien désigner la personne, avec laquelle j'aurais à traiter des arrangements qu'il restait à prendre. Le Prince s'offrit lui-même, et cette offre prévue à l'avance, fut acceptée avec empressement. Je me rendis chez lui, dans la soirée du 24 Juin. Nous ne nous connaissions pas encore, pas même de vue, et je fus touché, je dois le dire, de l'extrême bienveillance de son accueil. Il y avait dans son langage un accent de vérité pénétrante et d'émotion réelle, lorsqu'il m'exprima et les regrets que lui avait causé la résolution prise par mon prédécesseur au terme de sa mission, et l'espoir de trouver en moi plus de confiance, de sympathie, ou tout au moins, d'impartialité. Nous abordâmes bientôt le fond de la discussion. Le Prince me répéta, du ton le plus convaincu, ses doctrines et ses assertions, (déjà connues de Votre Excellence), sur la question de droit et sur la question de fait. Après avoir défendu notre terrain pied à pied, du mieux que je pouvais, j'en vins à demander à S. A., quelle démarche publique elle comptait faire, auprès du Consulat général, pour mettre fin à de si pénibles débats. Le Prince sentait à merveille l'avantage de position que lui donnait la lettre de M. de Bourqueney. Il voulut bien toutefois, me dire: „Je ne dois rien, vous le voyez; mais je ferai, pour vous prouver la sincérité „de mes sentiments, tout ce que vous déciderez vous-même, et qui ne dépassera „pas les limites de mon pouvoir". Rappelant alors la promesse de Roustchouk, j'essayai d'obtenir que les Ministres Valaques, dont l'absence avait été remarquée le jour de la St. Philippe, se présentassent chez moi, pour en expliquer la cause et en témoigner leurs regrets. Le Prince me répondit qu'il n'avait ni fait, ni pu faire la promesse mentionnée par Réchid Pacha; car la démarche indiquée, était précisément celle dont l'exécution rencontrerait les plus insurmontables difficultés. „Si je „l'ordonnais, me dit-il, ce serait avec la crainte très fondée, de n'être point obéi „par trois des Ministres, et avec la certitude de ne recevoir du quatrième, mon frère „Stirbey, qu'un refus péremptoire, accompagné de l'offre de sa démission".—„Vous „devez savoir, Monsieur, ajouta-t-il, les motifs personnels, mais d'ailleurs parfaite„ment légitimes, qui ne permettaient pas à mon frère, de se présenter chez votre „prédécesseur, après l'accueil qu'il en avait reçu le 1 Mai 1845".

Je connaissais en effet cette particularité, Monsieur le Ministre, et j'ai lieu de croire qu'elle n'est point ignorée de Votre Excellence.

Je répliquai, de manière à faire comprendre au Prince, que j'étais trop bien instruit des antécédents entre lui et son frère, pour insister sur une combinaison, susceptible d'entraîner une rupture si regrettable à tous égards. Ce me fut d'ailleurs

un moyen facile de revenir sur mes pas, et d'arriver à une autre proposition, que je tenais en réserve, comme la seule qui offrit quelques chances de succès. Je maintins la nécessité d'une démarche, mais je me réduisis à stipuler qu'elle serait faite par un seul Ministre, le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères qui, ayant rendu la visite d'usage à M. Billecocq, le 1 Mai, se trouvait personnellement désintéressé dans la question.

Le Prince accepta ce moyen terme, et il ajouta, qu'en reconnaissance d'un ménagement dont il sentait tout le prix, il m'écrirait lui-même une lettre d'explications, qui me serait remise par le Secrétaire d'Etat.

Tout fut convenu, dès ce moment. L'entretien se prolongea néanmoins plus d'une heure encore, pendant laquelle le Prince sembla vouloir me donner des arrhes de sa confiance, en me détaillant les difficultés de sa situation intérieure et extérieure, ses projets pour les éventualités les plus prochaines, ses vues sur l'avenir lointain des contrées danubiennes. Une connaissance plus approfondie des hommes et des choses, m'apprendra la valeur réelle de ces épanchements. Ce que je puis dire aujourd'hui, Monsieur le Ministre, c'est que tout y décèlait une âme élevée, un esprit judicieux, éclairé par de solides études politiques, un désir sincère du bien, une ambition, tout à la fois patriotique, personnelle, dynastique peut-être, comprimée par les entraves d'une situation précaire et dépendante. Sans provoquer, sans repousser ces confidences, je n'y répondis que par celle de mes vœux, pour le bonheur du Prince et la prospérité du Pays, manifestant d'ailleurs, l'intention la plus formelle, de ne prendre jamais, dans les agitations auxquelles les principautés semblent encore réservées, d'autre rôle que celui d'un ami zélé de la paix, de l'ordre public et du maintien de l'équilibre politique en Orient.

Dès le lendemain, le Secrétaire d'Etat, M. Balliano, vint m'apporter chez moi, de la part du Prince, la lettre dont copie est ci-jointe, sous le No. 3, et me réitérer les explications et les démonstrations de bon vouloir, contenues dans cette lettre. J'allai le jour suivant, lui rendre sa visite. Nous convinmes ensemble, que ma présentation aurait lieu le dimanche 28. Je laissai entre ses mains la copie de mes lettres de créance, les firmans de Porte Ottomane, ma réponse à la lettre du Prince (annexe No. 4) et le texte du discours, que je me poposais de lui adresser le jour de l'audience.

J'avais mentionné dans ce projet de discours, les relations d'amitié séculaires, qui existent entre la France et l'Empire Ottoman. Le Prince me fit demander, par une voie toute confidentielle, le sacrifice de cette phrase, qu'il considérait comme de nature à produire une impression pénible, sur la plupart des assistants. J'y consentis, non sans relever ce qu'une pareille susceptibilité avait d'étrange, et en observant combien ce sentiment de répulsion contre la suzeraineté de la Porte, était peu conforme à l'intérêt bien entendu des Principautés.

Je m'en étais déjà expliqué avec le Prince Bibesco, et il avait paru me comprendre: Mais peut-être pensait-il que la politique du huis-clos ne pouvait, sans inconvénient, se produire devant un public tel que le sien: Peut-être aussi un mouvement de bienveillance personnelle, le portait-il a écarter de mes débuts, toute chance d'impopularité. Il est certain, au reste, qu'il m'a su un gré infini de cet acte de déférence, et qu'il n'a rien épargné, de ce qui pouvait me prouver le prix qu'il y attachait.

C'est ainsi, Monsieur le Ministre, que dans le cérémonial de ma réception on a dépassé de beaucoup les règles ordinaires, et le traitement fait à mes prédécesseurs. Je ne l'avais pas demandé; mais j'ai cru devoir accepter de bonne grâce, dans les circonstances actuelles, tout ce qui constatait, aux yeux de la multitude, les égards respectueux du Gouvernement valaque envers la France et son représentant. Le Vicomte de Grammont, premier aide de Camp et maître des cérémonies, est venu me prendre dans une des voitures du Prince, attelée de quatre chevaux, et

escortée d'un escadron de cavalerie. Un officier d'ordonnance de S. A. se tenait à chaque portière.

Le Chancelier du Consulat général, porteur des lettres de créance et du Bérat, suivait immédiatement dans ma voiture. Au moment de notre entrée dans la Cour du Palais, les honneurs militaires me furent rendus, comme ils le sont au hospodar lui-même. Les officiers de sa maison et de sa garde vinrent me recevoir au pied du grand escalier. Deux de ses Ministres en firent autant, au palier supérieur. Les autres secrétaires d'Etat, ainsi que les trois premiers des grands Boyards et un nombreux Etat major entouraient le Prince, qui m'attendait dans le salon principal, en grand uniforme, décoré de tous ses ordres. Après avoir écouté debout mon discours et y avoir répondu de même, (je joins ici, sous les No. 5 et 6, le texte de ces allocutions), le Prince m'a présenté successivement les personnes qui se trouvaient le plus près de lui, et ma fait asseoir sur un fauteuil, placé à la droite de son divan. Nous avons encore échangé quelques paroles à voix basse, et j'ai été reconduit avec le même cortège, jusqu'à la maison Consulaire, où le Pavillon français à été immédiatement réarboré.

Deux jours après, la Princesse, quoique sérieusement indisposée, a bien voulu nous recevoir, ma femme et moi, dans une audience privée, où LL. AA. nous ont prodigué de nouveau les témoignages de la plus bienveillante courtoisie. Il est inutile d'ajouter, que cet exemple a été suivi avec empressement par la haute société, dont tous les membres semblent s'attacher à nous dédommager, de l'isolement où s'est passé le premier mois de notre résidence à Bucharest.

Dès le lundi 29, j'ai pris possession définitive de toutes les fonctions de ma charge, après avoir adressé au Consul général d'Angleterre, les remerciements dont nous étions redevables à son intervention zélée, en faveur des sujets du Roi.

Quelques-uns de mes Collègues n'ont pu s'empêcher d'observer, qu'il fallait remonter à plus de quatorze ans, (c'est-à-dire à la réception de M. Timoni, agent d'Autriche), pour se rappeler un cérémonial aussi solennel, que celui dont ma présentation a été entourée. Le Gouvernement Valaque a fait valoir à l'appui de sa conduite, la supériorité de mon grade, la teneur des firmans Impériaux, (qui continuent de mentionner nos anciens droits de préséance, et notre assimilation au rang de Bey Ottoman), enfin, et surtout les circonstances toutes spéciales, de mon entrée en fonctions.

Je dois dire, au demeurant, que ce mouvement de susceptibilité n'a altéré en rien, les bons rapports que je me suis empressé de former, avec tous mes collègues. Je citerai, en première ligne, le Consul général de Russie qui, après m'avoir déclaré à moi-même, et dès l'origine, qu'il ne reconnaissait aucun tort aux autorités locales, dans l'incident du 1-er Mai, ne s'en est pas moins montré favorable, à tout ce qui a dû contribuer à terminer cette fâcheuse affaire, d'une manière honorable et satisfaisante pour nous.

Un service a été célébré hier, dans l'église Catholique, pour le repos de l'âme du Souverain pontife Grégoire XVI. L'Evêque de Nicopolis a officié. Tous les Agents étrangers, sans distinction de croyance religieuse, ont assisté à cette cérémonie funèbre.

MXXXVII.

București, 1846, 16 Iulie. D. de Nion către Guizot, despre demisia lui Ştirbei, din postul de Mare Vornic, despre măsurile edilitare ale Domnului, despre Gheorghe Filipescu, noul Mare Vornic, despre vilegiatura Domnului, şi despre aplanarea incidentului dela 1 Mai.

(Consulat de Bucarest, 6, 122 bis)

M. Stirbey, frère aîné du Prince Bibesco, vient de se démettre de la place de Grand Vornik, (Ministre de l'Intérieur), qu'il occupait depuis trois ans. Cette démission a été présentée dans une audience publique, où se trouvaient réunis les premiers fonctionnaires de l'Etat. Le Prince l'a reçue avec les démonstrations d'un profond regret, et d'une vive satisfaction des services rendus par M. Stirbey. Il lui a immédiatement conféré la dignité de Grand Ban de Valachie, dignité qui ne compte en ce moment que cinq titulaires, et qui les place dans un rang supérieur à celui de tous les autres membres de la noblesse.

La principale cause de la démission de M. Stirbey doit, sans doute, être attribuée à d'anciens dissentiments, dont l'origine remonte plus haut encore, que la compétition des deux frères au Gouvernement de la Principauté, lors de l'élection de 1843. M. Stirbey, possesseur d'une grande fortune, qu'il cherche à augmenter par diverses spéculations industrielles, supportait d'ailleurs impatiemment, la sujétion que lui imposaient les fonctions de Ministre. Il est enfin permis de croire, que le Prince Bibesco, qui travaille avec une activité passionnée, à doter son pays, et surtout sa Capitale, de toutes les améliorations d'ordre matériel, compatibles avec la modicité des ressources, s'applaudit au fond du cœur d'une retraite, par suite de laquelle, la direction de ces œuvres d'utilité publique et l'honneur de leur accomplissement, lui resteront tout entiers. Peu de mois se passent en effet, sans être signalés par des entreprises de ce genre. Depuis que je réside à Bucharest, j'y ai déjà vu commencer la construction de nombreuses fontaines et de canaux d'assainissement, et la plantation d'un jardin, au centre de la ville, à la place d'un marais desséché; des ponts, dont la nécessité était depuis longtemps reconnue, viennent d'être jetés sur les rives de la Dumbovitza et de l'Olto. Les routes s'améliorent, particulièrement dans le voisinage de la Capitale; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'aux objections qui lui sont faites, sur la multiplicité simultanée de ces travaux, le Prince Bibesco répond, que les fonds sont faits d'avance, pour tout conduire à bonne fin. Cette assurance confirme beaucoup de personnes, dans l'opinion qu'il existe un plan secret pour l'accroissement du budjet des recettes, qui ne s'élève guère en ce momement, à plus de 6 millions de francs. Elle semble aussi n'être pas, sans quelques rapports, avec la pensée de nouvelles combinaisons politiques, méditées en silence, mais qu'un avenir prochain se chargerait de révéler.

Le Département de l'Intérieur est confié par intérim à M. Georges Philipesco, Grand Ban de Valachie, et le premier de tous les Boyards, dans l'ordre hiérarchique. Le choix de ce personnage, en qui l'opinion publique ne saurait reconnaitre, ni l'activité, ni l'instruction spéciale, nécessaires pour un poste de cette nature, contribue à faire supposer, que le Prince Bibesco veut en effet s'en réserver les attributions les plus essentielles. C'est au surplus, ce qui a déjà lieu pour le travail des autres départements, dont le personnel est en général assez faiblement organisé.

Après la publication de ces diverses mesures, le Prince est parti avec la Princesse, pour aller passer le temps des grandes chaleurs à Comarnik, située au pied des Carpathes. On croit que son absence durera au moins six semaines. M. Daschkoff en a profité, pour se rendre aux eaux thermales de Méhadia, près d'Orsova.

Votre Excellence n'a pas oublié, sans doute que, dans la conférence qui a précédé la remise de mes lettres de créance, le Prince Bibesco opposait à nos premières demandes de réparation, la crainte de voir son frère, M. Stirbey, répondre par l'offre de sa démission, à toute exigence qui lui serait personnelle. J'ai lieu de croire aujourd'hui que, déterminé d'avance à quitter le Ministère, M. Stirbey n'aurait pas été fâché, de donner pour prétexte à sa retraite, une résistance honorable à des mesures, représentées comme blessantes pour la dignité du pays. C'est là probablement, pour le Prince Bibesco, un nouveau motif d'apprécier la bienveillante facilité que nous avons apportée, dans la conclusion de cette affaire; et c'est aujourd'hui pour nous, je le pense, Monsieur le Ministre, une raison de plus de nous en applaudir; car la popularité ambitionnée par M. Stirbey, n'aurait évidemment été obtenue, qu'au dépens de celle dont le nom français jouit dans ces contrées, popularité qu'il nous importe, au contraire, de conserver et d'accroitre, par tous les moyens conformes à la politique générale du Gouvernement du Roi.

MXXXVIII.

D. de Nion către Guizot, despre atentatul în contra Regelui Franței și manifestațiile de simpatie din țară. București, 1846, 24 August.

(Consulat de Bucarest, 7, 156).

Les journaux apportés par le dernier courrir de Vienne, ont fait connaître ici, l'attentat commis le 30 Juillet, contre la personne du Roi.

Pénétré de la plus douloureuse indignation, en apprenant ce nouveau crime, je trouve néanmoins, Monsieur le Ministre, quelque consolation, à reconnaître l'unanimité avec laquelle se manifestent partout, dans ces déplorables circonstances, des sentiments analogues à ceux que nous éprouvons nous-mêmes. La plupart des Agents Etrangers et des personnes de distinction, qui habitent en ce moment Bucharest, sont immédiatement venus m'offrir leurs compliments de condoléance et de félicitation. De sa résidence d'été, à vingt-cinq lieues de la Capitale, le Prince Bibesco s'est empressé de m'écrire, et de m'envoyer pour être transmise à Votre Excellence, une lettre qu'Elle trouvera ci-jointe.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, qu'en recevant par votre intermédiaire ces témoignages de respectueuse sympathie, le Roi daignera agréer aussi l'hommage de mon dévouement éprouvé, et l'expression des vœux que je forme, pour la longue durée de son glorieux règne.

MXXXIX.

D. de Nion către Guizot, despre misiunea sa și despre titlul de Alteță Serenisimă al Domnului. București, 1846, 26 August.

(Consulat de Bucarest, 8, 156 bis).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, du 30 du mois dernier, No. 1.

Je suis heureux d'apprendre que ma conduite, dans les circonstances qui ont précédé et accompagné l'ouverture de mes rapports officiels avec le Prince de Valachie, ait obtenu l'entière approbation du Gouvernement du Roi. Il me sera

d'ailleurs facile, j'ai lieu de l'espérer, d'exécuter ponctuellement les instructions que Votre Excellence veut bien me donner pour l'avenir. Il me suffira pour cela, de conserver la position que je me suis déjà faite, vis-à-vis du Gouvernement Valaque, en lui déclarant et en lui prouvant même, dès le début de ma mission, la ferme intention où je suis, de ne prendre aux affaires du pays d'autre part, que celle d'une observation impartiale et d'une loyale sympathie, pour tout ce qui tendra, soit à féconder les germes de prospérité que renferment ces contrées, soit à consolider leur existance politique, par une sage appréciation de leurs intérêts.

Je ne me dissimulais pas, Monsieur le Ministre, le peu de fondement des prétentions que les hospodars de Valachie et de Moldavie ont, au titre d'Altesse Sérénissime. En fait, ils se font, ou se laissent attribuer ce titre, dans tous les actes publics, dans tous les offices et documents émanés de leurs chancelleries. Les fonctionnaires indigènes le leur donnent, en toute occasion : les Agents étrangers suivent, en général, cet exemple, sauf une ou deux exceptions, qui paraissent avoir plutôt leur origine dans quelques dissentiments personnels, que dans un système bien arrêté; car tel d'entre mes collègues, qui refuse l'Altesse Sérénissime au Prince Bibesco, l'accordait, dit-on, au Prince Ghika. Plus conséquent dans l'observation des formes, mon prédécesseur a constamment fait usage de ce titre, dans ses rapports directs ou indirects avec les hospodars; et même, dans sa correspondance avec le Ministre, du titre *d'Excellence*. M'était-il possible de faire autrement, de faire moins que lui, lorsque le silence du département, depuis de longues années, semblait renfermer à cet égard une autorisation implicite, lorsque, surtout, j'avais à craindre de contrevenir, pour un objet d'une importance secondaire, au vœu des instructions générales que j'ai eu l'inappréciable avantage de recevoir de Votre Excellence Elle-même? Je ne l'ai pas pensé, Monsieur le Ministre. J'ai cru avoir fait assez, pour relever notre protocole, en substituant la qualification de Prince à celle de Monseigneur, habituellement employée par M. Billecocq, mais dont l'usage dans les relations que je suis aujourd'hui appelé à entretenir, m'inspirait une sorte de répugnance peut-être mal fondée.

C'est à Votre Excellence au surplus, Monsieur le Ministre, qu'il appartient de régler définitivement ces divers points de forme. Dans le cas où votre décision serait contraire au précédent que j'ai trouvé établi, et que je crois devoir continuer jusqu'à nouvel ordre, Votre Excellence peut être assurée, que ses intentions seront fidèlement remplies. Si leur exécution cause aux chefs des deux Principautés Danubiennes quelque déplaisir momentané, elle ne soulèvera, je l'espère du moins, aucune difficulté sérieuse, et capable d'altérer la bonne harmonie qui règne entre leurs Gouvernements et le Consulat général du Roi.

MXL.

București, 1846, 17 Septemvrie.

D. de Nion către Guizot, despre excursiunea Domnului, despre conferințele avute cu el, despre educațiunea fiilor Domnului în Franța.

(Consulat de Bucarest, 9, 170.).

A peine revenu de sa résidence d'été, au pied des Carpathes, le Prince Bibesco vient de partir, avec la Princesse sa femme, pour un voyage dans les districts du Nord-Ouest et de la petite Valachie. Cette excursion durera près d'un mois. L'itinéraire du Prince a été publié officiellement, dans l'intérêt des personnes qui auraient des pétitions à lui présenter sur son passage. On croit que son but principal est d'observer par lui-même, l'état de l'esprit public et de préparer

l'élection des députés qui doivent composer la nouvelle Assemblée générale, si cette assemblée est convoquée l'hiver prochain, comme il y a lieu de présumer.

Pendant ce court séjour à Bucharest, le Prince Bibesco a désiré me recevoir en conférence particulière, à deux reprises différentes. J'ai besoin d'une voie plus sûre, que celle de la poste Autrichienne, pour rendre compte à Votre Excellence du premier de ces entretiens.

Le second se rapporte à un objet spécial, sur lequel je ne dois pas différer, Monsieur le Ministre, d'appeler votre attention.

Votre Excellence sait, qu'élevé en France, ainsi que son frère Stirbey, le Prince Bibesco a voulu y faire également élever ses trois fils. Ces jeunes gens sont confiés, depuis plus de six ans, à l'institution Galeron (ancienne maison Dabos) qui les compte parmi ses meilleurs élèves. L'aîné, nommé Grégoire, arrivé au terme de ses études classiques, travaille en ce moment à acquérir les connaissances exigées par le programme de l'école militaire de St. Cyr. Le désir du Prince Bibesco serait qu'il obtint la faculté de se présenter, l'année prochaine, aux examens de cette école; et que, s'il était jugé admissible, il pût y être reçu comme élève interne, y rester le temps prescrit par les règlements, et en sortir, non sans doute avec le brevet et le grade effectif d'officier dans l'armée française, mais avec la capacité requise, constatée par les épreuves ordinaires. Le Prince espère que ce jeune homme pourrait ensuite continuer ses études à l'école spéciale d'Etat Major, et mettre enfin le sceau à son éducation militaire, en saisissant les occasions qui se présenteraient, de faire une ou deux campagnes en Algérie, en qualité de volontaire, sous les ordres et le patronage de l'un des fils du Roi.

Je n'ai point caché au Prince Bibesco, Monsieur le Ministre, et il ne s'était pas dissimulé lui-même, que l'accomplissement de ces désirs peut rencontrer, dans l'organisation règlementaire de nos écoles, des obstacles sérieux, indépendants de la volonté du Gouvernement du Roi. Mais il invoque en sa faveur, ses dix ans de résidence à Paris, le long séjour que ses fils y ont déjà fait et, surtout, la bienveillance que la France a constamment témoigné pour ce pays, où tant de sympathies lui sont acquises.

„J'aurais vivement souhaité, ajouta-t-il, pouvoir demander à la France, des „professeurs pour nos collèges, des instructeurs pour notre milice, des ingénieurs „pour la direction de nos travaux publics. Sans abandonner cette idée, (dont la réa„lisation présente, toutefois, des difficultés de plus d'un genre), j'ai pensé que mes „fils étaient, plus que personne, appelés à me prêter un concours utile pour moi, „plus utile encore pour eux-mêmes, quel que soit l'avenir qui leur est réservé. Va„laques par le cœur, Français par l'éducation morale et intellectuelle, ils apporteront „à la régénération de ces contrées, si malheureuses dans le passé et si dignes d'un „meilleur sort, les principes et les connaissances qu'ils auront puisés, à la grande „source de la civilisation Européenne. Dans le bien qu'ils pourront faire ici, une „part importante appartiendra à la France, et lui assurera de nouveaux droits à „notre gratitude, comme à notre affection".

Tout en accueillant ces ouvertures avec l'empressement convenable, je me suis borné à promettre, de les faire immédiatement parvenir à la connaissance du Gouvernement du Roi.

Le Prince Bibesco m'avait d'abord laissé entrevoir l'intention de vous en écrire, Monsieur le Ministre, et à Sa Majesté Elle-même, par votre bienveillant intermédiaire. Je n'ai pas eu de peine à lui faire comprendre, qu'il était préférable que les chances de succès de sa demande fussent pressenties par une communication indirecte, d'un caractère plutôt officieux qu'officiel. Il ne m'appartient pas au reste, de faire intervenir mon opinion personnelle, à l'appui d'une cause que le Prince Bibesco a si chaleureusement plaidée lui-même, dans la conversation que je viens de rapporter textuellement. Je crois seulement devoir observer, que le jeune

Grégoire Bibesco, son fils aîné, héritier par sa mère du nom et de la fortune de la maison de Brancovano, semble destiné, en tout état de choses, à une haute position, garantie par le titre de Prince de l'Empire, que la Cour d'Autriche a accordé à cette famille depuis la fin du 17-me siècle.

MXLI.

București, 1846, 14 Octomvrie.

D. de Nion către Guizot, despre afacerea străinilor proprietari de imobile, despre întrevederea sa cu Domnul și convorbirea lor asupra situațiunii țării față de Poartă.

(Consulat de Bucarest, 10, 193).

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 21 du mois dernier, en réponse à ma lettre du 20 Août, et relativement à l'intention manifestée par le gouvernement Valaque, de ne plus admettre désormais, l'intervention de l'autorité Consulaire, dans les affaires où des étrangers seraient intéressés comme possesseurs d'immeubles.

Il y a tout lieu de penser, qu'après l'accueil peu favorable fait par la plupart des Consulats généraux à sa circulaire du 4 (16) Juillet, le Gouvernement Valaque s'abstiendra, au moins d'ici à quelque temps, de remettre cette question sur le tapis. Je n'aurai point de mon côté à provoquer une discussion, que Votre Excellence me prescrit au contraire de décliner, s'il y a lieu.

Les instructions que vous voulez bien me donner, Monsieur le Ministre, ne pourront donc recevoir leur application, que dans le cas où l'autorité locale essayerait, elle-même, d'appliquer sa nouvelle doctrine à un sujet français. Je déclarerai alors, que cette prétention n'étant autorisée, ni par le vœu de nos traités avec la Porte, ni par l'usage suivi dans les autres parties de l'Empire Ottoman, mon devoir m'ordonne de protester et d'en référer à Constantinople. L'opinion de l'Ambassade du Roi aura pu d'ailleurs, dans l'intervalle, se former en pleine connaissance de cause. Car M. le Baron de Bourqueney a déjà reçu communication des premiers documents relatifs à cette affaire, et je lui transmets aujourd'hui même, copie de la dépêche de Votre Excellence, ainsi que de la présente lettre.

Votre Excellence insiste, à propos de cette question spéciale, sur les considérations développées dans sa dépêche No. 1, en ce qui concerne les rapports des Principautés Danubiennes avec la Porte Ottomane. Soyez persuadé, Monsieur le Ministre, de mon empressement à exécuter vos ordres, et à seconder, autant qu'il est en moi, les vues du Gouvernement de Sa Majesté. J'en ai saisi l'occasion, toutes les fois qu'elle s'est offerte; mais j'ai eu aussi, à chaque tentative de ce genre, le regret de reconnaître, combien il est difficile de faire accepter, même aux personnes les plus éclairées de ce pays, des conseils contre lesquels se soulèvent à la fois leurs préjugés nationaux et leurs passions individuelles. J'ai pu surtout m'en convaincre, à la suite d'un entretien que j'ai eu dernièrement avec le Prince Bibesco, entretien auquel il est fait allusion dans ma dépêche No. 9, et que je vais avoir l'honneur de rapporter à Votre Excellence, tel qu'il se trouve consigné dans des notes prises au sortir même de l'audience.

En débutant, suivant sa coutume, par une longue énumération des embarras qui compliquent sa situation intérieure, le Prince était évidemment préoccupé d'une autre question, sur laquelle son thème était fait d'avance, et qu'il aborda enfin d'une façon assez brusque.

„Vous voyez, me dit-il, combien, dans l'accomplissement d'une mission si „pénible, nous aurions besoin d'être soutenus par la bienveillance des puissances „Européennes. Dites-moi cependant, Monsieur, s'il nous est possible de compter sur „cette bienveillance, lorsque les Gouvernements les plus libéraux, les plus dignes „de vos respects, semblent affecter, en toute circonstance, de ne voir dans les Prin„cipautés Danubiennes, que des Provinces de l'Empire Ottoman, — dans leurs chefs, „que des Pachas Turcs, — dans leurs habitants que des *Rayas*. Cette opinion n'est „fondée ni en droit, ni en fait. Nous n'avons jamais été conquis par la Turquie. „Nous l'avons, il est vrai, reconnue comme suzeraine; mais sous la réserve ex„presse et écrite, de nos libertés religieuses, civiles et commerciales, et de notre „indépendance administrative. Quand nous avons payé le tribut annuel à la Porte, „nous ne lui devons plus rien. Elle-même, au reste, ne songe plus désormais à con„tester nos privilèges, si ce n'est, lorsqu'elle y est excitée par les suggestions de „la diplomatie chrétienne, habile à trouver, dans l'interprétation des traités anciens „et nouveaux, les moyens d'entraver le développement de nos facultés les plus „vitales. En matière de douanes, par exemple, c'est vous qui refusez obstinément „de vous soumettre à nos règlements et à nos tarifs, tandis que le commerce turc „les subit sans réclamation. Cette tendance se montre bien plus encore, dans les „questions de juridiction, où l'on décline avec une injuste défiance la compétence de „nos tribunaux, comme s'ils ne connaissaient et n'étaient chargés d'appliquer d'autre „loi, que celle du Coran. Pourquoi, continua le Prince en s'animant par degrés, „pourquoi ne pas exiger tout de suite, que nous abjurions la foi de nos pères? La „transformation de nos églises en mosquées, ne serait-elle pas le complément lo„gique d'un système, que condamnent également les principes sacrés de la justice „et ceux d'une politique saine et prévoyante. Si vous redoutez, et avec raison, de „voir un jour l'équilibre Européen troublé par l'ambition de la Russie, ne devriez „vous pas appeler de vos vœux, encourager de vos sympathies, l'organisation de „nationalités autonomes, interposées entre l'Empire des Czars et celui des Sultans? „Et quand sonnera, pour ce dernier Empire, l'heure prochaine de la dissolution, quel „rôle utile et glorieux n'appartiendrait-il pas, si vous l'aviez voulu, à ces popu„lations chrétiennes, qui fécondent les rives du Danube, les versants des Carpathes „et ceux des Balkans!...."

C'était une tâche assez embarrassante, Monsieur le Ministre, que celle d'opposer à ce langage enthousiaste, une rigoureuse argumentation de droit public, un impassible calcul d'intérêts: Il le fallait pourtant, et j'essayai de le faire, avec toute la fermeté, mais aussi avec tous les ménagements convenables:

„Personne ne conteste, dis-je, et nous assurément moins que personne, ce „qu'il y a de souvenirs glorieux dans votre passé, d'espérances dans votre avenir. „Mais c'est le présent surtout, qu'envisage et que doit envisager la politique pratique, „la vénérable politique qui s'appuie, d'une part, sur les règles immuables du droit „des gens, et, de l'autre, sur la réalité des faits. Or, dans cette légalité, dans cette „réalité, quelle serait aujourd'hui l'existence internationale des provinces Danu„biennes, si elles cessaient d'être considérées comme faisant partie de l'Empire Ot„toman? En quelle qualité, autre que celle-là, sont-elles connues des puissances „chrétiennes? Quelle serait la base des relations de commerce et de voisinage, que „l'Europe entretient avec vous, si elle renonçait à la position nette et avantageuse „que lui font ses traités avec la Turquie? A quel titre, d'ailleurs, pourrions-nous „veiller sur vos intérêts et soutenir vos droits, si ces droits et ces intérêts n'étaient „pas ceux d'une puissance amie et alliée, à laquelle l'appui de la France n'a jamais „fait défaut? Ce lien, qui vous attache à la Turquie, ne vous rattache-t-il pas en „même temps à l'Europe Occidentale; et n'est-ce pas lui qui vous assure, en échange „d'un tribut modique et d'une dépendance plus apparente que réelle, des garanties „positives et une efficace protection? N'est-il pas évident, au reste, que dans l'état

„actuel des choses, vous ne pouvez échapper à une sujétion presque nominale, que „pour subir, au même instant, un joug plus puissant et plus lourd? Chaque pas qui „vous éloigne de la suzeraineté Ottomane, vous rapproche de l'absorption Russe. „C'est là que vous conduiraient inévitablement, ces impuissantes velléités d'indépen- „dance, qui prétendent forcer le cours actuel des choses et devancer la marche du „temps. Croyez-moi, Prince, au lieu d'entretenir ces dangereuses illusions, dirigez „de plus en plus vos efforts, vers l'amélioration morale et le bien-être des popula- „tions placées sous votre Gouvernement. Travaillez à leur créer, par le dévelop- „pement de leurs rapports commerciaux avec l'Europe, de nouveaux titres à son „appui. Si ce langage sincère et loyal, comme la politique du Gouvernement au „nom duquel j'ai l'honneur de parler, vous semble aujourd'hui pénible à entendre, „peut-être produira-t-il pour l'avenir, des résultats utiles. Laissez-moi l'espérer, autant „que je le désire, dans votre intérêt et dans celui de votre pays".

L'attitude du Prince, en m'écoutant, décelait une sorte d'impatience douloureuse, qu'il parvint toutefois à maîtriser jusqu'au bout. Il se borna, pour toute réplique, à parler de ses bons rapports personnels avec le Sultan Abdul Medjid et ses Ministres, et des services que le gouvernement valaque rend journellement à l'Empire Turc, en comprimant les germes nombreux de désordre et d'insurrection, qui fermentent dans la Bulgarie et dans la Servie. „Là, ajouta-t-il, à l'inverse de „ce qui se passe en Valachie, on parle peu, mais on agit beaucoup". Il termina en me faisant comprendre, que si ses convictions n'avaient pas été bien fortement ébranlées par mes arguments et mes conseils, il savait au moins en reconnaître la portée, et en apprécier l'intention.

J'ai revu le Prince Bibesco peu de jours après cet entretien, et il ne m'a pas dit un mot qui s'y rapportât. J'ai cru devoir imiter sa réserve, et j'attendrai pour revenir sur ce sujet, des occasions qui ne pourront d'ailleurs manquer de se présenter fréquemment.

D'après l'autorisation verbale que Votre Excellence a bien voulu me donner, et dans l'impossibilité de chiffrer cette longue dépêche, je me décide à l'envoyer par exprès, au Vice-Consul de Galatz. Il la transmettra, avec toutes les précautions convenables, à l'Ambassade du Roi à Constantinople, d'où elle sera expédiée à Votre Excellence par la voie des paquebots français.

MXLII.

București, 1846, 20 Octombrie. D. de Nion către Guizot, despre felicitările cu ocaziunea atentatului și despre titulatura Domnului, despre întrevederea sa cu el, despre un complot de peste Olt și despre alegerile apropiate pentru Adunare.

(Consulat de Bucarest, 132, 145).

La dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 Septembre (No. 3), m'est exactement parvenue. Elle renfermait la réponse de Votre Excellence à une lettre du Prince Bibesco, concernant l'attentat du 29 Juillet. J'ai remis hier cette réponse au Prince. Il s'est montré excessivement sensible, aux témoignages de la bienveillance Royale, transmis par Votre Excellence, avec une courtoisie qui en rehausse encore le prix.

Vous voulez bien, Monsieur le Ministre, approuver par la même dépêche, la détermination que j'ai prise, de suivre les précédents établis, en ce qui concerne la titulature des Hospodars. Je suis heureux de l'apprendre, et de trouver dans vos

instructions, une règle de conduite qui m'épargnera, à l'avenir, toute hésitation sur cette question de protocole.

C'est le lendemain même de son retour, après un voyage de plus d'un mois dans les districts du Nord-Ouest, que le Prince Bibesco m'a fait demander une entrevue. Il me parla d'abord avec effusion, du bon accueil qu'il venait de recevoir dans toutes les localités situées sur son passage, et des progrès remarquables de l'Agriculture valaque, favorisés par les nombreux travaux d'utilité publique, dont il poursuit l'achèvement avec ardeur.

„Encore dix ans de paix et de travail, s'écria-t-il, et la Valachie décidera seule de son sort"!....

Ce tour donné à la conversation, ne conduisant guère à un sujet sur lequel je désirais l'amener, c'est-à-dire à la découverte récente d'une prétendue conspiration, dont les détails ont été jusqu'ici trop imparfaitement connus, pour que j'aie pu en faire mention dans ma correspondance, nous y arrivâmes toutefois; et le Prince m'assura, avant tout, que si la chose eût présenté une importance réelle, il n'aurait pas manqué de m'en faire informer. Tout consiste, suivant lui, dans une lettre par laquelle un boyard des environs de Craïova, ancien chef de bande en 1821, annonçait à ses amis, qu'il était prêt à tenter un nouvel efort, à la tête de six cents hommes dévoués et bien armés. La lettre ayant été mise sous les yeux du Hospodar, le signataire et le destinataire ont été conduits à Bucharest, avec quelques-uns de leurs adhérents présumés. Mais l'affaire, confiée à l'examen d'une commission spéciale, s'est réduite à de telles proportions, que les inculpés ont déjà été mis en liberté pour la plupart. „Il y a pourtant, au fond de tout cela, ajouta le Prince, quelques „symptômes dignes d'attention, par leurs rapports avec l'agitation qui fermente sour„dement en Servie: j'y veillerai".

Ce que le Prince Bibesco ne m'a pas dit, mais ce que j'ai appris depuis peu, par une voie digne de confiance, c'est que la lettre interceptée, indice peut-être unique du complot, a été énergiquement et à bon droit déniée par le prétendu chef. Un prêtre qui s'est porté comme son dénonciateur, serait, à ce qu'il paraît, le meneur de toute cette intrigue ou, pour mieux dire, de cette coupable mystification. Le prêtre vient d'être envoyé dans un monastère, où il restera détenu jusqu'à nouvel ordre. Cette version très probable, expliquerait naturellement l'embarras qu'éprouvait le Prince Bibesco, en me donnant les informations que j'ai rapportées ci-dessus.

L'attention publique se préoccupe en ce moment, d'une question plus sérieuse, celle des élections à l'Assemblée générale, qui doit être prochainement convoquée. Le Prince et son entourage n'en parlent, il est vrai, que sous une forme dubitative: Ils prétendent que le budget étant fixé, une fois pour toutes, par la loi constitutionnelle. (Règlement organique de 1832), rien ne fait au gouvernement une nécessité rigoureuse de cette convocation; et ils semblent se plaire à répéter que, toute puissante pour jeter le trouble dans les esprits et le désordre dans l'administration, cette assemblée de privilégiés ne peut évidemment rien, pour le bien du pays. Ces objections, plus ou moins fondées, ne sont cependant mises en avant, s'il m'est permis de le dire, que pour amuser le tapis et pour paralyser, quelques jours de plus, les efforts de l'opposition. La réunion d'une nouvelle Assemblée générale est chose décidée et certaine. Les injonctions de la Russie, d'accord sur ce point, dit-on, avec les désirs de la Porte, ne permettent pas qu'il en soit autrement.

Je puis citer à l'appui de cette opinion, une autorité fort compétente, celle de M. Daschkoff.

Il est clair, d'ailleurs, que tous ces déplacements du Hospodar, toutes ces démarches faites par lui, auprès des personnages les plus influents dans les districts, n'ont d'autre but que de préparer les élections et de rallier, s'il se peut, des votes hostiles ou indécis. Reste à savoir, si ce but sera atteint. Le Prince paraît le croire, en ce qui concerne le choix des députés des provinces; et sans se dissimuler les

chances favorables que l'opposition rencontrera à Bucharest, il espère que tout compte fait, le parti du Gouvernement se trouvera en majorité. Il se propose, (ces diverses hypothèses admises), de ne soumettre à l'Assemblée, dans sa première session, que des projets de loi peu faits pour susciter des débats passionnés, et pour fournir des prétextes aux ambitions coalisées contre le pouvoir. L'expérience du passé, sa propre expérience comme ancien chef de l'opposition, devrait, ce me semble, inspirer au Prince Bibesco moins de confiance, dans les résultats d'un système de conduite, qu'on ne peut, au reste, s'empêcher de regarder comme conforme aux véritables intérêts du pays. Un avenir prochain éclaircira ce que cette situation présente encore d'obscur et de conjectural. Je mettrai tous mes soins, Monsieur le Ministre, pendant cette époque critique, à connaître la vérité et à la faire connaître au Ministère de Votre Excellence, ainsi qu'à l'Ambassade du Roi.

MXLIII.

București, 1846, 28 Oct. (9 Noemvrie). Ofisul Domnului către Sfatul administrativ extraordinar, pentru alegeri.

(Turquie. Bucarest, IV, 1846—47).

L'Assemblée générale ordinaire sera ouverte le 1 Décembre prochain, conformément à l'art. 60 du Règlement organique.

Le jour de l'élection des députés, pour la nouvelle période de 5 ans, est fixé le 15/27 Novembre prochain, tant pour les 20 boyards du 1-re rang, que pour les 19 députés des districts, qui tous doivent composer l'Assemblée générale, d'après l'article 45.

L'élection des boyards du 1-er rang aura lieu dans la Capitale, en la salle de l'Assemblée générale, à 9 heures du matin, et celle des députés pour chaque district, dans l'hôtel de l'administration et à la même heure.

Nous croyons nécessaire de rappeler ici, les qualités requises par la loi pour être électeur ou éligible. Et d'abord, pour les 20 boyards de 1-er rang, ils doivent d'après *le § B de l'article 45*, être indigènes ou bien naturalisés, avoir au moins 30 ans accomplis; quant aux électeurs, ils ne doivent qu'appartenir au 1-er rang et être, conformément *au § B de l'article 46*, indigènes ou bien naturalisés.

Pour ce qui est des 19 députés des districts, ils seront élus, d'après *le § B de l'article 45*, parmi les propriétaires fonciers de chaque district, et devront être boyards, fils de boyard, et avoir 30 ans accomplis.

Seront électeurs dans chaque district, d'après *le § B de l'article 46*, tous les boyards ou fils de boyards, les plus notables qui habiteraient dans les lieux mêmes où l'élection doit avoir lieu, et qui auront l'âge d'au moins 25 ans.

Toute déviation aux dispositions des sus-dits articles de la loi, ne saurait être opposée comme un antécédent à suivre; car là, où il y a des lois, les antécédents qui leur seraient contraires, ne sauraient avoir aucune valeur.

A cette occasion, nous ne pouvons nous empêcher d'inviter tous les électeurs à apporter dans l'exercice du droit que la loi leur confère, un esprit calme et l'amour du bien public, en réunissant leurs suffrages sur les personnes qui auraient une plus grande connaissance de l'état des localités, et qui, exemptes de passion, ne seraient animées que du progrès du Pays.

M. le Grand Vornik, en publiant le présent office, en donnera immédiatement connaissance aux administrateurs, afin qu'ils le communiquent aussi aux sous-administrateurs, pour l'information de ceux qui auront droit à prendre part aux opérations électorales de leur district respectif.

Il leur donnera en même temps, les instructions convenables et en tout conformes à celles qui ont été données l'année 1831, par l'administration provisoire, pour se mieux pénétrer des dispositions sus-mentionnées de la loi, et pour que le droit de chacun puisse être maintenu intact.

MXLIV.

Codrika către Guizot, despre situațiunea din Moldova și despre prezentarea consulului de Nion la Iași.

Iași, 1846, 9 Noemvrie.

(Consulat d'Iassi, 72).

La situation politique de la Moldavie n'a éprouvé, depuis la date de ma pernière dépêche, aucune modification sensible; aucun évènement n'est venu entraver la marche de son gouvernement, dans la voie des amêliorations progressives, que lui a ouverte, à travers mille obstacles, la sollicitude éclairée du Prince régnant. Malgré les craintes qu'avait fait naître un moment, la sécheresse qui a régné une partie de l'été, l'abondance de la récolte a surpassé l'espoir des cultivateurs, et l'extension qu'à prise dans ces derniers temps, le commerce des céréales, en donnant un nouvel essort à l'agriculture, est d'un heureux présage, pour l'accroissement de la prospérité, ainsi que pour le maintien de la tranquillité publique, dont les plus redoutables ennemis sont l'oisiveté et la misère de la population agricole.

On ne saurait cependant se dissimuler l'influence qu'exerce, sur l'état des esprits, l'opposition systématique de quelques-unes des grandes familles, qui poussées par une rivalité ambitieuse, ou égarées par les conseils d'une politique intéressée, cherchent à exciter le mécontentement des masses, et à entretenir en elles un sentiment de méfiance, qui rend le progrès difficile et lent; mais la persévérance avec laquelle le Prince continue l'œuvre qu'il a entrprise, et dont les résultats ont déjà changé la face du pays, le tact admirable qu'il déploie, son habileté et surtout sa prudente modération, jointe à une grande fermeté, triompheront, il faut l'espérer, pour le bonheur de cette belle contrée, d'une résistance qui n'a d'autres effets visibles, que de retarder la répression d'anciens abus, et le développement des germes civilisateurs.

Après une absence de deux mois, que le Prince a passés dans une de ses terres, S. A. est revenue dans la dernière quinzaine du mois dernier, habiter avec sa famille, la magnifique résidence qu'il possède aux environs d'Iassy. Je me suis empressé d'en informer M. de Nion, Agent et Consul général du Roi dans les Principautés du Danube, qui attendait le retour du Prince dans sa capitale, pour venir lui présenter ses lettres de créance. La réponse de M. de Nion m'ayant annoncée sa prochaine arrivée, j'en prévins le gouvernement local, qui se hâta d'envoyer aux autorités de la frontière et des localités situées sur son passage, les ordres nécessaires, pour qu'il fut reçu avec les honneurs dûs à son rang, et qu'il trouvât dans son voyage, toutes les facilités que l'usage accorde dans ces contrées, aux agents accrédités des grandes puissances. Un employé du département de l'intérieur fut expédié, pour attendre M. de Nion à la frontière et veiller, pendant le trajet, à l'accomplissement des mesures prescrites par l'autorité supérieure.

M. de Nion, retenu au moment où il allait se mettre en route, par l'indisposition subite de son chancelier, qui devait en son absence être chargé de la gestion du Consulat général, ne put arriver à Iassy que le 27 Octobre, dans la soirée; mais malgré l'incertitude qu'avait fait naître ce retard, il n'en a pas été moins pleinement satisfait, des attentions et des égards dont il a été l'objet dans son voyage.

Le Prince Stourdza a reçu M. l'Agent de France à sa résidence d'été, où la beauté de la saison l'avait engagé à prolonger son séjour; mais ce que cette circonstance a pu ôter de solennité à sa réception, a été compensé par la plus franche cordialité. Après la remise des lettres de créance, M. de Nion a eu avec S. A. un entretien assez étendu, et dans lequel, la réserve officielle qu'impose l'étiquette, avait fait place aux témoignages réciproques d'une vive sympathie.

Le lendemain, j'ai eu l'honneur d'introduire M. de Nion auprès des Consuls étrangers et des hauts fonctionnaires de la Principauté; le même jour, le Prince lui a fait une visite; il a reçu le jour suivant, celles des Ministres, du Métropolitain, de l'Evêque catholique et des membres du corps consulaire. Je lui ai ensuite présenté les Français établis à Iassy.

M. l'Agent de France a quitté cette ville le 4 Novembre, et dans le court séjour qu'il a fait parmi nous, il a pu recueillir de nombreux témoignages, des sentiments profonds de gratitude et de sympathie, dont les Moldaves sont généralement animés pour la France, envers laquelle ils se reconnaissent redevables des bienfaits de la civilisation, et pour notre auguste souverain, dont les courageux efforts, en assurant le repos du monde, ont si puissamment contribué aux progrès et à la prospérité de ces contrées.

MXLV.

București, 1846, 11 Noembrie.

D. de Nion către Guizot, despre primirea sa la Iași și despre situația consulului Codrika.

(Consulat de Bucarest, 12, 213).

Le Hospodar de Moldavie, ayant résidé pendant toute la belle saison dans une terre éloignée de Iassy, j'ai dû, suivant son désir, attendre le mois d'Octobre, pour aller lui présenter, dans sa Capitale, la lettre de Votre Excellence et le *Bérat* de la Porte Ottomane.

Cette remise a eu lieu le 29 du mois dernier. Elle n'a pas été entourée de l'appareil qui a signalé ici mon entrée en fonctions, appareil que les circonstances du moment rendaient presque nécessaire, à Bucharest, mais qui, en Moldavie n'aurait été d'accord, ni avec les goûts personnels du Prince Stourdza, ni avec les traditions locales. Je n'ai pu que m'en féliciter moi-même, et me trouver plus que dédommagé, par l'accueil cordial et plein de courtoisie que j'ai reçu du Hospodar, ainsi que des principaux personnages de la société Moldave. Dès le lendemain du jour de ma présentation, le Prince est venu me rendre visite, dans l'hôtel qu'il avait d'avance désigné pour mon logement. Il m'a invité, le dimanche suivant, à un grand dîner, spécialement donné pour moi, et n'a pas voulu me laisser partir, sans me recevoir encore une fois, dans une réunion de famille.

Obligé par les approches de l'hiver, de ne faire à Iassy qu'un séjour de peu de durée, j'en ai cependant tiré parti, pour former des relations qui ne seront pas, je l'espère, sans avantage pour le bien du service. Les notables de la colonie française m'ont été présentés par M. de Codrika. Quelques-uns d'entr'eux concourent à l'exécution des divers travaux d'utilité publique, entrepris par le Prince, et sont parvenus à obtenir, dans l'accomplissement de cette tâche difficile, l'estime et la reconnaissance du pays.

Je suis revenu à Bucharest, en passant par Galatz et Ibraïla. Une indisposition, contractée pendant le voyage, me force de réserver pour un rapport ultérieur, les observations sommaires que cette excursion m'a mis à même de recueillir,

Je ne dois pas toutefois, Monsieur le Ministre, différer de vous faire connaître, l'excellente position que M. de Codrika a déjà su se faire à Iassy. Le Prince Stourdza le traite avec une distinction marquée, et m'a constamment parlé de lui, dans les meilleurs termes. Mais cette honorable position, notre Consul n'a pu l'acquérir, je ne crains pas de le déclarer, qu'au prix de sacrifices pécuniaires, hors de toute proportion avec ses ressources personnelles. Il ne pourra la maintenir, si le Département ne vient à son aide, sans manquer aux devoirs, qui lui sont imposés comme père de famille. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, dans l'intérêt de M. de Codrika, et non moins encore, dans l'intérêt du service, d'appeler sur un tel état de choses, votre bienveillante attention.

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse du Prince Stourdza, à la lettre par laquelle Votre Excellence a bien voulu m'accréditer auprès de lui.

MXLVI.

D. de Nion către Guizot, despre alegerile pentru Adunare și despre venirea lui Mihail Obrenovici la București. București, 1846, 18 Noemvric.

(Consulat de Bucarest, 13, 213 bis).

J'ai trouvé, à mon retour de Jassy, les esprits singulièrement agités, en Valachie, par l'annonce et l'approche des élections. Le Prince Bibesco avait enfin cessé de dissimuler ses intentions, à cet égard. L'opposition, de son côté, semblait avoir voulu essayer ses forces, en soulevant, contre la convocation même d'une nouvelle assemblée générale, une question préjudicielle. On prétendait que les membres de cette assemblée, devant, aux termes du Règlement organique (art. 46), „exercer leurs fonctions pendant cinq ans", les pouvoirs conférés aux députés de la dernière législature, conservaient toute leur validité, tant que ces députés n'auraient pas rempli leur mandat, durant cinq sessions annuelles. Or, Votre Excellence sait que l'assemblée a été dissoute à la troisième session, et n'a pas été réunie depuis. Cette interprétation, contraire au texte de la loi, ainsi qu'aux principes généraux de la matière, ayant été faiblement soutenue, par ceux même qui l'avaient mise en avant, et péremptoirement écartée par le Consulat général de Russie, le Prince n'en a tenu aucun compte, et a fait publier, le 10 de ce mois, dans le journal officiel, le décret de convocation. J'ai l'honneur d'en envoyer ci-joint la traduction, à Votre Excellence.

Le décret était à peine connu, que de nouvelles et plus vives réclamations se sont élevées, au sujet d'une question de droit électoral, pendante depuis l'établissement du Règlement organique, et résolue, cette fois, dans un sens contraire aux précédents. Cette question présente trop de gravité, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en fixer nettement la position.

D'après le Règlement organique, (art. 45 et 46), l'Assemblée générale ordinaire se compose: 1° du Métropolitain et des trois évêques diocésains; 2° de 20 boyards de premier rang, âgés de 30 ans accomplis, élus à Bucharest, par et parmi leurs pairs; 3° de 19 députés des districts, lesquels doivent être propriétaires fonciers, boyards, fils de boyard, et âgés de plus de 30 ans.

L'élection de ces députés de districts doit s'effectuer, (je cite ici littéralement le texte français, copié sur un manuscrit qui appartient aux archives de la Principauté), „par ballotage, auquel prendront part tous les notables boyards ou fils de „boyards, *domiciliés dans les lieux où le choix doit se faire*, et ayant au moins 25 „ans accomplis".

C'est sur la disposition exprimée par les mots soulignés, dans ce dernier

paragraphe, que vient de s'engager, dans le public, une discussion très animée, qui se reproduira probablement, avec non moins de chaleur, au sein de la nouvelle Assemblée générale.

En fait, et dans les diverses élections qui ont eu lieu jusqu'à l'avènement du Hospodar actuel, les boyards de premier rang et les électeurs du district de Bucarest, qui possèdent des immeubles situés dans les autres districts, jouissaient du privilège du double vote; car les élections de la Capitale et celles des chefs-lieux de provinces, s'effectuant à quelquels jours d'intervalle, rien ne les empêchait de participer successivement à ces diverses opérations, dans lesquelles leur position sociale leur assurait d'ordinaire, une influence prépondérante. Les gouvernements antérieurs l'avaient ainsi voulu ou toléré, et n'avaient d'ailleurs jamais prétendu, que la capacité électorale, dans les districts, fût restreinte aux seuls boyards qui y sont domiciliés.

Le Prince Bibesco a cru voir dans ces antécédents, une violation formelle de la loi organique, un oubli des règles généralement suivies, dans les Etats soumis au régime représentatif; — une extension abusive des privilèges de la grande boyarie, déjà trop favorisée par une loi qui leur accorde 20 élus pour 70 électeurs et 20 députés, dans une assemblée qui n'en compte que 39; — enfin, une grave atteinte portée aux droits de la boyarie subalterne et de la petite propriété. Un autre motif moins avouable, mais d'un plus grand poids encore, a été sans doute, le désir de limiter autant que possible, les effets de l'animadversion jalouse, que portent au Prince les membres de la haute aristocratie. Cette animadversion, innée pour ainsi dire chez eux, contre tout détenteur du pouvoir, et ouvertement déclarée, contre le Hospodar actuel, dès les premiers jours de son avènement, est la principale source des difficultés contre lesquelles il lutte, chaque jour, avec plus d'énergie que de dextérité, plus de persévérance que de succès. Dans cette lutte, où le Prince se regarde comme le représentent et le défenseur des intérêts généraux, il a trouvé de bonne guerre, l'adoption d'une mesure, contraire, il est vrai, à l'usage établi sous ses prédécesseurs, mais conforme, suivant lui, à la lettre et à l'esprit de la loi constitutionnelle. Il a décidé, en conséquence, que les élections se feraient *simultanément*, le 15 (27) Novembre, tant à Bucharest que dans les chefs-lieux des districts, et que l'on n'admettrait à voter dans les districts, que les électeurs „qui habiteraient dans les lieux-même, où l'élection doit s'effectuer".

Les Boyards de première classe et les électeurs de Bucharest, (presque tous, leurs alliés ou leurs clients), se plaignent amèrement de cette disposition; moins sans doute, à cause du préjudice réel qu'elle leur cause, que pour mettre à profit l'occasion qu'elle leur fournit, d'attaquer l'autorité du Prince et de la faire succomber, s'ils le peuvent, sous une accusation d'arbitraire et d'illégalité. Fidèles à une pratique, bien dangereuse dans ses conséquences, et peu d'accord avec les sentiments de patriotisme dont ils aiment à faire parade, ils viennent de rédiger, pour être envoyée à S-t. Pétersbourg et à Constantinople, une protestation couverte déjà de 40 signatures. Le Consul général de Russie doute qu'elle y soit considérée comme valable, sous le rapport de la question de droit; mais il se montre moins explicite, en ce qui concerne la question de convenance et d'opportunité, et son opinion personnelle, bien qu'elle paraisse, en dernière analyse, plutôt favorable que contraire à la décision du Prince Bibesco, s'exprime néanmoins en termes peu faits pour décourager les tentatives de l'opposition.

Le Prince a bien voulu m'entretenir de cette affaire, et m'exposer en détail les motifs de sa détermination. Sans refuser de reconnaître ce qu'ils ont de fondé en principe, je me suis retranché dans mon peu d'expérience des hommes et des choses en ce pays, pour éviter de me prononcer d'une manière plus précise.

C'est dans le même sens que j'ai répondu, aux ouvertures qui m'ont été faites, par diverses personnes notables et particulièrement par M. de Daschkoff. Les

relations amicales qui existent entre lui et moi, m'ont au reste, mis à même d'obtenir en cette circonstance des éclaircissements, précieux à plus d'un titre, et dont rien ne sera négligé.

Privée de la faculté de voter dans les districts, l'opposition oligarchique cherche à prendre sa revanche de cet échec, en y semant, avant l'élection, des germes nombreux d'hostilité contre le gouvernement. Rien n'est epargné dans ce but, pas même l'emploi de certaines excitations, qui pourraient bien le dépasser. Le Prince s'en préoccupe fortement, et ne se défend qu'à grand peine, contre la tentation de couper court à ces manœuvres, par quelques actes de rigueur. Ses véritables amis essayent de modérer cette irritation, en lui rappelant que le mouvement qui agite aujourd'hui la Valachie, n'est guères, après tout, que le résultat naturel et inévitable de toute crise électorale, même chez des peuples bien autrement avancés dans la vie politique. Ses ennemis, au contraire, le poussent de tous leurs efforts dans une voie, au bout de laquelle ils croient déjà sa chute préparée, et où ne l'entraînent que trop, les instincts d'un caractère généreux, mais altier, absolu, ainsi que la conscience passionnée, (si cette expression m'est permise), de son bon droit, de ses bonnes intentions et de son incontestable supériorité sur tout ce qui l'entoure.

Le Prince Michel Obrenowitsch, de Servie, se trouve à Bucharest, depuis les premiers jours du mois courant. On a peine à admettre qu'il y soit venu uniquement pour soigner des intérêts de fortune, d'une importance assez médiocre.

Il m'a fait l'honneur de me rendre visite, et j'ai cru apercevoir en lui, malgré la réserve de son langage, l'intention de prolonger son séjour en Valachie, au delà du terme de l'autorisation qui lui a été accordée, par l'intercession des Cours d'Autriche et de Russie.

Le gouvernement Valaque surveille ce nouvel hôte, avec un sentiment de défiance, que semble justifier la situation politique des Provinces situées sur les deux rives du Danube.

MXLVII.

D. de Nion către Guizot, despre alegeri, despre luarea Cracoviei de Austriaci și despre misiunea lui Nedim Efendi, secretarul lui Reșid-Pașa.

București, 1846, 28 Noemvrie.

(Consulat de Bucarest, 14, 219).

L'élection des vingt boyards de première classe, appelés à faire partie de la nouvelle Assemblée générale, a eu lieu hier, à Bucharest. Dix-huit des élus sont les candidats désignés par le Prince, qui compte parmi eux, plusieurs de ses principaux fonctionnaires et de ses amis personnels. Tous ont été nommés au premier tour de scrutin, et à une grande majorité. Les deux candidats écartés, ont manqué de deux voix seulement, la majorité absolue. C'est au scrutin de ballotage qu'ont été nommés leurs compétiteurs, lesquels n'occupent d'ailleurs qu'une place secondaire dans les rangs de l'opposition.

Déjà depuis la date de ma dernière dépêche, un revirement marqué dans l'opinion des électeurs, avait fait pressentir ce résultat. La protestation, si peu fondée, que l'on avait cru pouvoir diriger contre le décret de convocation, ne trouvait plus de signataires. Ses rédacteurs, ou, pour parler plus exactement, ses parrains, ne la colportaient qu'avec une sorte de confusion. Le Métropolitain, malgré son animadversion à peine déguisée, contre l'administration actuelle, renvoyait l'ampliation qui lui avait été adressée. Le Consul général de Russie, enfin, ne recevait la même communication qu'à titre de renseignement, et sans paraître y attacher aucune im-

portance. Les grands Boyards allaient prendre le mot d'ordre au Palais, et semblaient s'attacher à faire oublier, par cet acte de déférence, leurs récentes velléités d'opposition. Le scrutin d'hier a prouvé combien le Hospodar a sagement agi, en préférant aux mesures de rigueur, dont il avait eu un instant la pensée, les voies de la douceur et de la conciliation.

Le Prince a toujours compté sur une majorité considérable, dans les élections de district. Si cette attente n'est pas trompée, (ce que je serai à même de faire connaître à Votre Excellence, d'ici à peu de jours), la nouvelle législature s'ouvrira sous des auspices favorables au Gouvernement. Il connaît trop bien, toutefois, l'extrême mobilité qui forme un des principaux traits du caractère national, pour ne pas user, avec une grande circonspection, de cet avantage momentané. On peut donc présumer que, fidèle au plan de conduite qu'il s'est tracé à l'avance, il évitera, surtout dans cette première session, de présenter à l'Assemblée générale, des projets de loi, propres à blesser les intérêts ou les préjugés même, de la classe privilégiée. C'est un terrain sur lequel il serait bientôt laissé seul, et par les ralliés d'aujourd'hui et par ceux sur l'appui desquels, il semble avoir plus particulièrement droit de compter.

Le Prince Bibesco a appris, le premier ici, par voie extraordinaire, la réunion de Cracovie à l'Empire d'Autriche. Appréciant toute la portée d'un pareil fait, les nouvelles lumières qu'il jette sur la politique des Cabinets du Nord, et la gravité des inductions qu'il est permis d'en tirer, pour l'avenir des Principautés elles-mêmes, il a su mettre cette circonstance à profit, dans l'intérêt de la situation du moment. Quel que soient en général, l'insouciance et l'aveuglement de l'aristrocratie Valaque, il n'est pas impossible de lui faire comprendre, combien ses divisions intestines facilitent et accélèrent le succès des projets d'envahissement, qui menacent les rives du Danube. Puisse le regrettable évènement, qui vient de s'accomplir si près de ces contrées, fournir, du moins à leurs populations, ainsi qu'à leurs chefs, de salutaires enseignements.

Un secrétaire de Reschid-Pacha vient d'apporter à Bucharest, un certain nombre de décorations du *Nichan-Iftihar*, demandées par le Gouvernement Valaque, lors de l'entrevue de Roustchouk.

Il était également chargé d'offrir, de la part du Sultan, à la Princesse Bibesco, un portrait de Sa Hautesse, enrichi de brillants et disposé, dans la forme du collier d'un ordre de chevalerie. La Princesse en était parée, le 24 de ce mois, dans un banquet splendide, auquel assistait l'envoyé Turc, et où nous occupions, Madame de Nion et moi, les places d'honneur. Le Prince a porté, en s'adressant nominativement à l'Agent de France, un toast à la santé du Sultan Abdul-Medjid et „au succès de ses généreux efforts, pour le bonheur de ses peuples, ainsi que pour „la cause de l'humanité et de la civilisation". Ce toast n'a été suivi d'aucun autre. Nedim Effendi part incessamment pour Iassy; il va y remplir une mission, analogue à celle qui a motivé son voyage à Bucharest.

MXLVIII.

București, 1846 4 Decemvrie.

D. de Nion către Guizot, despre alegeri și despre misiunea lui Becet-Efendi la Iași și la București.

(Consulat de Bucarest, 15, 219).

Ma dépêche du 28 Novembre dernier, No. 14, écrite avec une précipitation obligée, entre le moment où le premier résultat des élections a été connu, et l'heure du départ de la poste, renferme quelques inexactitudes, qu'il est de mon devoir de

rectifier. La première et la plus grave concerne l'importance de la majorité qu'ont obtenue, dans la nomination des vingt grands boyards, les candidats du Gouvernement. Cette majorité n'a point été considérable, comme on me l'avait annoncé, et comme je l'avais répété dans ma dépêche: le chiffre n'a dépassé que de six voix au maximum, (sauf une exception), celui de la majorité absolue; et cinq nominations ont eu lieu, à une seule voix de plus, que le nombre strictement nécessaire. J'ai dit aussi, que le Consul général de Russie avait reçu, mais uniquement à titre de renseignement, une protestation dirigée contre la décision, par laquelle le Prince Bibesco vient de résoudre plusieurs questions de droit électoral. J'ai aujourdhui la certitude, que M. de Daschkoff a posivement refusé de recevoir cette protestation et de la transmettre à son Gouvernement. J'ai lu le billet, par lequel il en fait le renvoi au Prince Constantin Ghika, (fils aîné du Hospodar Grégoire), en motivant son refus sur „l'esprit qui a dicté ce document, et sur la nature des intentions qu'il „est trop facile d'y reconnaître". Il n'est pas douteux toutefois, que copie n'en ait été prise et envoyée, par le Consul général de Russie au Cabinet de St. Pétersbourg.

Il me reste maintenant, Monsieur le Ministre, à vous faire connaître l'issue des élections effectuées dans les districts, ainsi que par les collèges spéciaux de Bucharest et de Craïova. A l'exception du député de Bucharest, tous ont été nommés conformément aux désirs et à la désignation du Prince. Ces résultats étaient faciles à prévoir. D'un côté, les électeurs de Bucharest se croyaient, à tort ou à raison, trop gravement lésés, par le décret qui leur enlève le privilège du double vote, pour ne pas protester contre cette innovation, au moins par leurs suffrages; quant aux électeurs de district, délivrés de la contrainte que faisait jadis peser sur eux l'influence des grands Boyards, ils ont saisi avec empressement, la première occasion qui leur était offerte, de choisir leurs représentants dans leur propre classe et de confier à de petits propriétaires, la défense des intérêts de la petite propriété. En somme, sur trente-neuf députés, nommés par les deux catégories d'électeurs, le Gouvernement est parvenu à faire élire trente-six de ses candidats. S'il obtient en outre, l'adhésion de la Cour protectrice, aux mesures qui ont si bien secondé les vues personnelles du Prince, toute sa tâche consistera, à entretenir les dispositions favorables, dont les nouveaux membres de l'Assemblée générale semblent être animés en ce moment, et à se préserver lui-même, de l'entraînement du succès. Cette tâche, vous le voyez, Monsieur le Ministre, n'est pas encore exempte de sérieuses difficultés.

Le parti vaincu dans les élections, cherche, suivant l'usage, à se consoler de sa défaite, en reprochant au Gouvernement d'avoir usé et abusé de son influence, pour s'assurer la majorité des suffrages. Le Prince répond, qu'attaqué avec les armes les plus déloyales, ayant à combattre des manœuvres subversives au plus haut degré, à lutter même, dans plusieurs districts, contre le mauvais vouloir ou l'impéritie des délégués de l'Administration, il s'est constamment renfermé dans les bornes de la modération et de la légalité. Ce qu'il y a de certain, au milieu de ces récriminations diverses, c'est que l'agitation, qui régnait dans les esprits, quelques semaines avant la crise électorale, s'est singulièrement calmée depuis que les conséquences en sont connues. Les principaux meneurs, assez embarrassés de leur attitude, se réfugient dans l'attente d'une résolution de la Cour protectrice, résolution qui viendrait bientôt, suivant eux, frapper d'un blâme sévère, les derniers actes du Prince, et de nullité, la composition de la nouvelle Assemblée.

Moins ambitieux dans leurs espérances, d'autres se bornent à assurer, que les prétendus élus du Gouvernement lui feront défaut, à la première occasion, et refuseront, par exemple, de sanctionner comme législateurs, la doctrine électorale à laquelle la plupart d'entr'eux doivent leur mandat. C'est-ce que l'évènement se chargera bientôt d'éclaircir. La session s'ouvrira d'ici à quelques jours; je suivrai

attentivement la marche des délibérations, et je ne manquerai pas, Monsieur le Ministre, de vous en signaler, aussi exactement qu'il me sera possible, l'esprit et les résultats.

Betchet-Effendi part après-demain pour Jassy. On dit qu'il est chargé d'y faire une enquête, sur la conduite tenue par le Prince Stourdza, à l'égard d'une des principales familles de la noblesse Moldave, (la famille Rosetti), qui a porté plainte à Constantinople, contre des actes de violence et de spoliation, dont elle se prétend victime. A Bucharest, la mission de Betchet-Effendi paraît n'avoir eu nullement le caractère politique, que quelques personnes se plaisaient d'abord à lui attribuer. Il est du moins permis de le croire, d'après l'aptitude négative que le nouvel envoyé turc a laissé apercevoir, pour toute investigation sérieuse, et son peu de goût, pour la société des personnes qui auraient pu lui fournir d'utiles renseignements. On se rappelle ici, que Safvet et Chekib-Effendi, investis tous les deux de grades élevés et de fonctions importantes, ont suivi une marche opposée, et l'on en conclut que le jeune Muhardar de Rechid Pacha n'a eu, en effet, d'autre mission à remplir en Valachie, que celle de remettre à la Princesse Bibesco le portrait du Sultan Abdul-Medjid, en obtenant pour lui-même, de la munificence princière, une généreuse rémunération.

MXLIX.

Discursul Domnului Țării-Românești la deschiderea Adunării.

București, 1846, 1/13 Decemvrie.

(Turquie. Bucarest, IV, 1846 -47).

(1). Je suis heureux de vous voir réunis autour de moi. Ce sentiment est d'autant plus vif, qu'il est accompagné du doux espoir, que ce jour marquera l'ère d'une étroite union entre le Gouvernement et l'Assemblée générale. L'intérêt du Pays la réclame, Messieurs, et je viens vous tendre une main, qui ne saurait vous être suspecte. Vous me connaissez depuis longtemps; mais depuis quatre ans, que la divine Providence m'a appelé au gouvernement de ce pays, vous avez eu occasion de vous mieux convaincre, que dans ce cœur, entièrement dévoué à ma patrie, aucun désir, aucun mouvement ne s'est manifesté, qui n'eût pour but son progrès et sa prospérité; et je puis dire, avec le sentiment de la plus vive satisfaction, que mes efforts ne sont pas restés infructueux.

(2). Les deux hautes Cours, sous la protection desquelles nous nous trouvons, ont bien voulu ajouter, par un nouveau bienfait, un nouveau droit à notre reconnaissance, en assurant, sur des bases plus positives et plus étendues, les intérêts de notre commerce.

(3). Indépendamment du droit de transit, la Sublime Porte nous a accordé celui d'une parfaite réciprocité, pour toutes les marchandises qui seraient importées dans ses Etats, ou qui en seraient exportées, dans cette Principauté, moyennant le droit uniforme de 5 p. %. Notre modeste pavillon est, en conséquence, protégé aujourd'hui dans les mers de l'Empire Ottoman, à l'égal des autres pavillons, et notre commerce, ainsi que notre agriculture, prennent de jour en jour un nouvel essort.

(4). Le Gouvernement russe a bienvoulu consacrer de son côté, par son dernier traité de commerce, l'intégrité des droits de nos douanes, en déclarant les marchandises Russes, qui entreraient dans notre pays, passibles du droit de 5 %, sans distinction du lieu de leur provenance. Nous pouvons donc espérer sous peu, un accroissement assez considérable, dans les revenus de l'Etat, par le développement que nous promettent nos douanes.

(5). Un projet de convention avec la Principauté de Moldavie sera soumis à votre examen, concernant un rapprochement plus intime, des intérêts de ces deux Principautés, par la suppression du cordon douanier qui les sépare, et la réunion de leurs douanes respectives, pour en partager le revenu, dans la proportion réclamée par la justice.

(6). Il n'a pas été, Messieurs, en mon pouvoir de réunir aussi, comme je l'aurais désiré, les revenus de leurs salines, pour écarter une concurrence aussi préjudiciable à l'une qu'à l'autre. Je puis toutefois vous donner l'assurance, que nos salines n'éprouveront aucune baisse, si toutefois elles n'offrent pas de hausse. Pour mieux organiser l'exploitation de cette branche importante de revenu, j'ai cru nécessaire de faire venir des officiers mineurs, doués de toute l'expérience requise, pour pouvoir introduire dans cette partie du service, les facilités et les améliorations que les sciences et les arts y ont apportées dans d'autres pays. Les plans relatifs aux mesures proposées, seront envoyés à votre examen.

(7). Si nous tournons maintenant, Messieurs, nos regards sur notre état intérieur, nous le trouverons prospère, comme à aucune autre époque, et autant que la faiblesse de nos moyens peut le permettre. J'ai eu le bonheur de m'en convaincre par moi-même, dans la dernière tournée que j'ai faite dans nos districts, et dont j'ai emporté les plus douces impressions, ayant trouvé partout l'ordre, l'aisance, le progrès, réunis aux sentiments de confiance et d'affection envers le Gouvernement.

(8). Le fléau de l'épizootie est venu troubler, pendant l'été dernier, cet état de prospérité ; cependant, l'efficacité des mesures qui lui ont été opposées, et l'abondance des récoltes, dont il a plu à la divine Providence de nous consoler, ont fait que le mal a passé presque inaperçu. Ces mesures seront maintenues dans toute leur vigueur, jusqu'à ce que nous ayons acquis la certitude, que ce fléau a entièrement disparu.

(9). La tranquillité publique n'a été troublée sur aucun point, durant les quatre dernières années, et ceux qui, dans leur penchant vers le mal, ont cru pouvoir tromper la surveillance du Gouvernement et échapper à la vindicte des lois, n'ont pas tardé à s'en repentir. Nous pouvons même nous flatter, Messieurs, que notre pays offre aujourd'hui, une sécurité égale à celle qu'on pourrait trouver dans les états les mieux organisés, bien que les peines soient chez nous, plus légères que partout ailleurs, et que la peine de mort soit, comme vous le savez, abolie de fait. C'est avec la plus grande satisfaction, que je m'empresse de rendre ici la justice qui est due au peuple Valaque, en reconnaissant que ce résultat est dû, en grande partie, à la douceur de ses mœurs.

(10). Les abus ruineux, qui se commettaient naguère au grand jour, et pesaient plus particulièrement sur les habitants des villages, ont disparu, et s'il en reste qui aient pu échapper à la vigilance du gouvernement, la cause en est, Messieurs, qu'un changement radical dans le moral des hommes, et l'extirpation des habitudes vicieuses, sont les résultats les plus difficiles à obtenir ; ils demandent beaucoup de temps et une constante persévérance vers le bien, de la part de ceux qui, par leur position, sont appelés à remplir des fonctions publiques. Ces derniers toutefois, ne peuvent plus prétexter pour leur justification, qu'ils obtiennent leurs places ou leur avancement, au détriment de leur fortune.

(11). Les cotisations, qui avaient reparu, avec tous les maux qui les accompagnent, les transactions des villages avec les recrues, les dépenses incessantes, réclamées par l'entretien de nos piquets sur le Danube et par les constructions éphémères destinées à les abriter, et qui étaient renouvelées tous les ans, ont été abolies, comme autant de sources intarissables de ruine et d'abus. Les caisses des villages, exemptées de toute dépense illégale, ne pourvoient plus qu'aux besoins pour lesquels elles furent instituées. La redevance des villageois, pour la recrue qu'ils fournissent, e borne à la somme légale de 300 piastres, payée une fois pour 6 ans, quand

même durant ce laps de temps, ils seraient obligés, par des motifs légaux, de donner une autre recrue.

(12). Les plaintes, que les paysans ne cessaient d'élever contre les fermiers, ont diminué dans une très grande proportion, par la sévérité des mesures prises pour assurer, autant qu'il a été possible, les droits de chacun.

(13). Les magasins de réserve sont aujourd'hui, ainsi que la loi l'a voulu, un secours pour les villageois en cas de disette, sans autre charge pour lui, que de rendre d'une main, ce qu'il prendrait de l'autre.

(14). Les mesures adoptées l'année dernière, pour faire face à la disette dont nous fumes menacés, ont été de nature à satisfaire à tous les besoins de la consommation intérieure, tout en ménageant les intérêts du commerce, par le maintien de la libre exportation.

(15). En examinant notre finance, vous serez à même, Messieurs, de vous convaincre que, bien qu'elle soit loin de correspondre à des besoins qui se développent de jour en jour, et nonobstant l'insuffisance et les graves embarras que présente naturellement un budjet, arrêté une fois pour toutes, et qui, du côté des revenus, ne laisse aucun espoir d'augmentation, tandis que, pour les dépenses, il se borne à celles qu'on a pu prévoir, dans un temps où nous n'étions pas encore entrés dans la voie du progrès, dans laquelle nous marchons aujourd'hui ; cependant, à force d'efforts, nos moyens n'ont pas été dépassés, et il a été suppléé à leur modicité, par la plus stricte économie. La caisse de la Vestiarie est aujourd'hui affranchie de toute dette, dont les intérêts venaient ajouter à ses embarras. La balance des revenus et des dépenses a été maintenue, de manière à laisser chaque année, un excédant réel, pour couvrir plusieurs dépenses extraordinaires, telles que celles exigées par l'installation du Prince, et autres pareilles, non prévues et survenues dans l'espace de ces dernières années. Toutes les autres caisses publiques sont dans le meilleur état et présentent une réserve assez notable. Ainsi, celles des municipalités, environ un million de piastres; celles des villages, près de trois millions; la Caisse centrale au-delà de quatre millions, malgré les dépenses auxquelles elles ont dû contribuer, pour diverses améliorations qui les concernaient.

(16). Quant à notre milice, elle fut dès le commencement de mon administration, le premier objet de toute ma sollicitude, comme elle est la première garantie du repos public. Je ne vous parlerai pas ici, Messieurs, de sa discipline, ni de son courage. Le soldat valaque sera toujours un modèle, sous ces rapports. Mais pour ce qui concerne son instruction, son bien-être, la facilité du service, et tout ce qui pouvait relever son moral, je n'ai rien perdu de vue, en entrant continuellement dans les plus petits détails, si non comme pour les enfants les plus chéris de la grande famille, dont le sort m'est confié, mais comme pour ceux qui ont un plus grand besoin d'une surveillance plus active. J'ai augmenté son personnel, j'ai amélioré sa nourriture et son habilement ; j'ai multiplié ses munitions; je lui ai obtenu des canons; des compagnies d'élite ont été formées, dans chaque régiment, pour l'instruction des recrues, sous l'inspection de deux de nos militaires, que S. M-té l'Empereur avait bien voulu, sur ma prière, faire admettre dans les régiments Russes ; je lui ai fait construire des abris, partout où le besoin l'a réclamé d'une manière plus impérieuse, une caserne à Bucharest, une autre à Craïowa, deux aux salines, 194 constructions pour ses piquets sur toute l'étendue de la ligne du Danube, depuis Verzorova jusqu'au Sereth, offrant une sécurité parfaite, contre les inondations et les débâcles ; ses hôpitaux sont, sous tous les rapports, les mieux entretenus et les mieux pourvus. J'ajouterai ici, l'institution du corps de pompiers qui, organisé militairement, est un renfort pour nos soldats, en même temps qu'il a multiplié la garantie contre l'incendie. Toutes ces améliorations, bien faibles sans doute, en comparaison de celle que je souhaite à notre milice et que ses besoins réclament, mais considérables en raison de l'exiguïté de nos moyens, ont été faites, sans qu'il en eût rien coûté ni au

pays, ni à la Vestiarie, et bien que les fonds affectés à son entretien, aient été toujours reconnus insuffisants.

(17.) Je serais heureux, Messieurs, si je pouvais vous entretenir aussi, d'améliorations introduites dans la partie judiciaire, et dans celle de l'instruction publique. J'ai fait à cet égard, tout ce qu'il a dépendu de moi, n'ayant pas cessé de surveiller et de conseiller. Mais la première de ces deux branches exige des dispositions législatives, dans le double but de réduire le nombre des procès et d'en activer le jugement; l'autre réclame une organisation nouvelle, plus en harmonie avec les besoins actuels de notre société, et une augmentation de fonds. J'avais besoin par conséquent, pour l'une comme pour l'autre, de votre concours et de vos lumières.

(18.) Des travaux qui seraient considérés fort difficiles, même dans les Etats les plus riches, ont été entrepris sur tous les points de cette principauté. Quelques-uns ont été terminés; les autres se poursuivent, avec activité et avec toute la surveillance que leur importance exige.

(19.) Nos prisons étaient encore dans l'état où le passé les avait laissées, offrant un spectacle de dégoût, en même temps que pénible. Ces cloaques infects et pestilentiels, ont été remplacés, dans plusieurs districts, et à nos salines, par des bâtisses qui pourraient être comparées, sous le rapport de leur construction, ainsi que sous le rapport de l'entretien des détenus, avec ce qu'on voit chez les nations les plus avancées en civilisation. J'aurais désiré, Messieurs, pouvoir compter encore cette amélioration, parmi celles qui ont eu lieu dans notre capitale. Ce fut une des première, à laquelle j'ai pensé: mais les moyens ne m'ayant pas permis de l'exécuter, j'ai dû l'ajourner avec regret, sans toutefois perdre l'espoir, que sous peu je pourrai satisfaire aussi à ce besoin.

(20.) La barrière qui séparait la petite Valachie de la grande, en entravant leurs communications, sera levée pour toujours, par la construction sur l'Olto, d'un pont permanent qui, j'espère, sera terminé dans le courant de l'été prochain.

(21.) Le quai de Braïla, commencé il y a trois ans, offre aujourd'hui au commerce, ces grands avantages qu'il réclamait impérieusement depuis si longtemps.

(22.) La ville de Georgevo a été sauvée de la ruine totale, dont la menaçaient les fréquentes inondations du Danube, et je ne doute pas, qu'elle ne prenne maintenant le développement auquel sa position l'appelle.

(23.) Notre capitale a eu aussi sa part aux améliorations, telles que le dessèchement du Tchismedgi, le jardin public qui est aujourd'hui son plus bel ornement, les magasins d'approvisionnements, les fontaines qui, une fois terminées dans le courant de l'année prochaine, pourront satisfaire à un besoin si vif et si généralement senti, qu'un grand nombre de personnes, dans leur vaine attente depuis tant d'années, ont de la peine à croire à leur réalisation.

(24.) Un plan général de Ponts et chaussées a été arrêté et a déjà commencé à recevoir son exécution dans plusieurs localités, autant qu'ont pu le permettre le manque d'hommes doués des connaissances nécessaires et les difficultés que présente toujours au commencement, l'organisation d'une entreprise aussi vaste et aussi compliquée. La chaussée entre Orsova et Skela-Cladova est terminée, avec toutes les constructions difficiles, que la position dangereuse du lieu a exigées. La chaussée de Riou-Vadouloui vers Kinéni, dans une position bien plus difficile et plus dangereuse encore, est très avancée, au point qu'elle pourra être terminée dans le courant du printemps prochain, pour être continuée vers la ville de Rimnik. On a commencé aussi la route de Tomes et Kimpina, où l'on a également à lutter sans cesse, avec les entraves que présente la nature des localités. J'ai eu occasion de visiter les deux premières, et je me trouve même en ce moment, sous l'impression du sentiment de bonheur que j'en ai éprouvé. Les autres points, où des travaux de cette nature ont été commencés, sont: Bucharest, Ploesti, Bouzéo, Craïova, Slatina et Pitesti.

Aidé de l'expérience de ces deux dernières années, et des lumières dont il cherche à s'entourer, le gouvernement espère pouvoir prévenir les fautes qui auront été commises, et donner à cette grande entreprise, une organisation plus sûre et plus active et un développement plus considérable.

(25) Vous voyez donc, Messieurs, que les résultats obtenus jusqu'ici, par les essais partiels qui ont été faits, sont tous de nature à nous encourager à persister dans notre entreprise, sans nous laisser abattre, ni par les difficultés que nous pourrions rencontrer, ni par la longueur du temps, ni par les sacrifices qui seront exigés, et que j'ai eu toutefois soin, dès le commencement, de faire limiter par une loi, à un nombre de jours déterminé. Ces sacrifices ne peuvent sans doute qu'être sensibles pour les habitants des campagnes, eu égard aux autres charges qui pèsent sur eux; mais si on les compare aux corvées annuelles, auxquelles ils étaient soumis, pour la réparation des routes, et qui étaient toujours en pure perte, ces sacrifices sont minimes, alors surtout que l'on pense que les villageois sont ceux qui doivent en tirer le plus grand avantage.

La civilisation, Messieurs, entre avec plaisir là où elle trouve le chemin applani et la route légère. Les nations qu'elle a plus particulièrement favorisées sont celles, qui ont su se raidir contre les difficultés qu'elles ont rencontrées. Il ne faut pas que nous perdions de vue cette vérité, si nous voulons aussi arriver, là où sont parvenu les peuples qui ont commencé comme nous.

(26) Parmi tant d'efforts, au milieu de cette impulsion générale, que j'ai tâché de donner vers un avenir meilleur, je ne pouvais pas perdre de vue les améliorations réclamées par l'état de nos monastères, ni oublier, qu'indépendamment du devoir que nous impose la sainte destination de ces établissements, il y a un autre, non moins sacré pour nous; car sur leurs murs se trouve écrite une grande partie des annales de notre histoire, et sous leurs voûtes se conservent encore des souvenirs précieux. Cette dette, Messieurs, nous aurons le bonheur de la voir bientôt acquittée. Nos monastères sortiront de leurs ruines, plus beaux et plus majestueux. Bistritza est presque achevée; Dialou avance, Tismana, Kozia et Ardjesch seront commencées au printemps prochain.

(27) Tels sont mes actes et ma conduite, depuis que j'ai pris les rênes du Gouvernement: ils répondent assez à toutes les impostures, par lesquelles des malveillants ont tâché de répandre l'inquiétude et l'alarme dans le public. J'ai donné, Messieurs, à ma patrie, tout ce que mes forces m'ont permis de lui donner, et si je fis jamais un retour sur moi-même, ce fut pour me demander si je ne pouvais pas lui donner davantage. Sujet à la faiblesse humaine, l'esprit a pu faillir, mais le cœur, jamais; et la cause de toute erreur, s'il y en a eu de commises, vous la trouverez dans un excès de zèle. Assisté par vous, éclairé de votre expérience et de vos lumières, je pourrai marcher d'un pas plus sûr, vers ce but, où tendent tous mes vœux et toute mon ambition. Quant à vous, Messieurs, indépendamment de mon affection et de ma gratitude, vous trouverez une récompense bien plus douce dans l'amour, la considération et la reconnaissance de la nation.

ML.

Bucureşti, 1846, 15 Decemvrie. D. de Nion către Guizot, despre primirea fiilor Domnului la St. Cyr, şi despre deschiderea Adunării.

(Consulat de Bucarest, 16, 228).

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire, sous le No. 4, et à la date du 19 Novembre dernier.

J'ai communiqué au Prince Bibesco les explications contenues dans cette dé-

pêche, relativement au désir qu'il m'avait exprimé, de voir l'aîné de ses fils entrer à l'école spéciale militaire de St.-Cyr.

Le Prince m'a chargé d'offrir ses remerciements à Votre Excellence, pour l'appui qu'Elle a bien voulu accorder à une demande, au succès de laquelle il attachait le plus grand prix. Ce qu'il souhaitait surtout pour ses enfants, c'était de compléter leur éducation toute française, par une initiation sérieuse aux épreuves, aux travaux, aux habitudes de notre jeune génération militaire. Leur admission à l'école de St.-Cyr lui semblait le seul moyen d'atteindre ce but. Il regrette vivement, que les dispositions des ordonnances n'aient pu le permettre. Il m'a même laissé apercevoir la pensée d'un recours ultérieur, et peut-être direct, à la bienveillance du Roi. Désireux d'épargner au Gouvernement de Sa Majesté, ainsi qu'au Prince lui-même, les désagréments d'un refus qui me semble inévitable, je m'efforcerai, Monsieur le Ministre, de prévenir cette nouvelle tentative, autant qu'il pourra dépendre de moi.

L'ouverture de l'Assemblée générale a eu lieu le 13 de ce mois. Le Hospodar a énuméré, dans un discours très étendu, les divers actes de son administration, depuis la dissolution de la dernière assemblée, et il a annoncé à la nouvelle législature, les travaux qui lui sont réservés. J'espère être à même d'adresser incessamment à Votre Excellence une traduction de ce document.

MLI.

Codrika către Guizot, despre luarea Cracoviei şi efectul produs în Moldova, despre misiunea lui Bekcet Efendi, despre decorarea unui inginer francez, şi despre înlocuirea sa la Iaşi.

Iaşi, 1846, 20 Decemvrie.

(Consulat d'Iassi, 3).

La prise de possession de Cracovie, évènement dont, non obstant la proximité, nous n'avons eu la nouvelle que fort tard, à la reception des gazettes allemandes, a produit ici une vive sensation. Les esprits sont frappés d'une inquiétude d'autant plus profonde, que l'on n'ose pas même la laisser paraître; mais il est facile de lire, au travers du masque d'indifférence, sous lequel chacun cherche à déguiser ses sentiments, une préoccupation anxieuse; l'attente de graves évènements se révèle dans les bruits que l'on fait courir, et dans les questions dont on assiège les personnes qui, par leur position, paraissent pouvoir émettre un jugement fondé, sur les conséquences problables d'un fait aussi grave, et les différents partis, dans lesquels l'opinion est fractionnée, embrassent avec empressement les suppositions les plus contradictoires. A juger la situation dans son ensemble, et quelles que puissent être les suites, que lui donnera la politique européenne, cet évènement, en exaltant les espérances de la minorité factieuse, qui voudrait à tout prix rompre le lien qui rattache encore ces belles provinces à la couronne du Sultan, engagera sans doute la partie saine de la nation, à chercher dans une union plus étroite et peut-être plus sincère, avec la puissance suzeraine, un refuge contre les dangers qui menacent l'indépendance relative dont elle jouit. C'est à féconder cette disposition, que je crois devoir consacrer tous mes efforts; j'espère que les enseignements salutaires, que doit fournir aux chefs et aux habitants des principautés, un exemple aussi frappant, ne resteront pas sans fruit.

Bektchet Effendi, Mihmandar de Réchid Pacha, qui est venu apporter à la Cour Moldave les présents et les décorations envoyées par le Sultan, est parti pour Constantinople le 17 du courant. On avait répandu avant son arrivée le bruit, qu'il

était aussi chargé d'y faire une sorte d'enquête, au sujet des griefs élevés contre le Prince Sturdza par quelques familles de Boyards; mais rien dans ses rapports avec la famille princière, ni dans son attitude vis-à-vis de la noblesse, n'a pu faire soupçonner le caractère politique, que l'on s'était plu à chercher dans la mission de Bektchet Effendi; supposition que démentaient du reste, le peu d'aptitude qu'on a remarqué en lui, pour toute investigation sérieuse, et le peu de goût qu'a montré pour la société des personnes, qui auraient pu lui faciliter l'accomplissement d'un semblable devoir.

Contrairement à tous les précédents observés par les envoyés de la Porte, le jeune Mouhmandar n'a cru devoir rendre visite à aucun des membres du corps Consulaire, qui conséquemment, sont restés dans la même mesure à son égard. On est amené à conclure, que le résultat le plus réel de son voyage, sera la généreuse rémunération que, suivant l'usage consacré, il aura reçu de la munificence Princière.

Au nombre des décorations dont Bektchet Effendi était porteur, il s'en trouvait une, destinée à M. Félix Barberot, ingénieur français qui s'est créé des droits à la reconnaissance du Prince et du pays, par les beaux et vastes travaux d'utilité publique, dont il a enrichi la Moldavie, et auquel le Roi a daigné envoyer, il y a quelques temps, la décoration de la Légion d'honneur. La nouvelle distinction accordée par la Porte à M. Barberot, sur les instances du Prince Stourdza, est une nouvelle preuve de la sollicitude éclairée qu'il apporte, à faire dans ses états, l'introduction des perfectionnements utiles, et de la sympathie dont il est animé pour notre nation.

J'ai donné hier communication au Prince régnant, de la décision royale qui, en m'appelant au Consulat de Lepzig, a désigné pour me remplacer à Iassi, M. Cottard, Consul du Roi à Cagliari. S. A. a bien voulu me témoigner, dans les termes les plus expressifs, son regret de voir si promptement interrompus des rapports, dans lesquels je me fais un devoir de le reconnaître, le Prince n'a cessé de me montrer, les dispositions les plus bienveillantes et la plus honorable considération.

MLII.

București, 1846, 23 Decemvrie. D. de Nion către Guizot, cu observaţiuni asupra discursului Domnului la deschiderea Adunării.

(Consulat de Bucharest, 17, 228 bis).

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence, la traduction du discours que le Hospodar de Valachie a prononcé le 13 de ce mois, à l'ouverture de la nouvelle Assemblée générale (1)

Cette traduction m'a été remise par la secrétairerie d'Etat, d'après l'ordre du Prince. Elle peut donc être considérée comme officielle. Peut-être même n'est-ce autre chose, que le texte primitif du discours, car il est constant que ce document a été rédigé par le Prince Bibesco lui-même, et l'on sait qu'il écrit avec plus de facilité en français qu'en valaque. S'il a dit le contraire, dans la circonstance actuelle, c'est sans doute par ménagement pour les susceptibilités qui l'entourent, et sans doute aussi, afin de pouvoir soustraire son œuvre, à certain contrôle préalable, qui blesse à un haut degré sa propre susceptibilité, mais que sa position lui interdit de décliner ouvertement.

Il m'a semblé utile, Monsieur le Ministre, de joindre à ce tableau général de la situation du pays Valaque, à ce résumé des principaux actes de l'adminis-

(1) MXLVIII, p. 1118.

tration pendant les dernières années, quelques observations propres à mettre en lumière la réalité des faits accomplis, ainsi que la véritable portée des améliorations promises. Je vais essayer de le faire, aussi exactement que le permet une expérience locale, bien récente encore, et en suivant l'ordre des paragraphes, que j'ai fait, à cette intention, numéroter dans le copie ci-jointe.

Le paragraphe premier n'est remarquable que par ce qu'il ne dit pas. On s'attendait à y voir, au moins indiquées, les questions de droit électoral, qui viennent d'être tranchées par le décret de convocation, et dont la solution définitive, impatiemment attendue de St. Pétersbourg, préoccupe encore tous les esprits. Le Prince estime apparemment, que le résultat des élections équivaut, sous ce rapport, à un bill d'indemnité; et l'Assemblée paraît en avoir jugé de même, puisque aucune discussion sur cet objet n'a eu lieu jusqu'ici, dans les séances consacrées à la vérification des pouvoirs.

Dans le paragraphe 2, le Prince dit en parlant de la Russie et de la Turquie: „Les deux hautes Cours, sous la *protection* desquelles nous nous trouvons". Cette désignation collective, qui réunit et confond la suzeraineté et le protectorat, ne doit peut-être point passer inaperçue: Est-ce la suzeraineté que l'on s'efforce ainsi de réduire, aux proportions d'un simple protectorat? Est-ce le protectorat qui s'élèverait peu à peu, par une transformation tacite, au caractère de la suzeraineté? Une locution inexacte, quelle qu'en soit d'ailleurs l'intention réelle, est un point de départ trop peu sérieux, pour l'examen d'une telle question. Les occasions ne me manqueront pas de l'étudier sur les faits, plutôt que sur les paroles. Votre Excellence peut compter sur mon empressement à remplir ce devoir.

§ 3. Tandis que le Gouvernement Russe et la Porte Ottomane consentent à payer le droit de 5 p °/₀ sur les produits de leur agriculture ou de leur industrie, importés en Valachie, les autres puissances, et la France en particulier, continuent à n'acquitter pour les opérations similaires, que l'ancien droit de 3 p °/₀. Les Principautés, vous le savez, Monsieur le Ministre, ne reconnaissent qu'à grand-peine, comme obligatoires pour elles, les traités de commerce qui existent entre les Etats chrétiens et la Porte Ottomane. Mais, cette situation, une fois acceptée, à titre de droit ou de fait, elles demandent pourquoi nous prétendons leur appliquer, en matière de douanes, les anciennes stipulations, qui leur sont onéreuses et qui ont cessé d'être exécutées par la Turquie, de préférence aux nouveaux traités, (celui de 1838 par exemple), qui leur seraient plus favorables, et qui sont aujourd'hui en vigueur dans le reste de l'Empire Turc. J'avoue qu'il m'a paru jusqu'ici plus facile, de détourner cette question, que d'y répondre convenablement.

§ 5. Il est fort à désirer, que rien ne vienne entraver la mise à exécution de l'arrangement, dont il est fait mention dans ce paragraphe, et qui aurait pour effet, la suppression du cordon douanier qui sépare la Valachie et la Moldavie, ainsi que la réunion de leurs douanes, en ce qui concerne le commerce extérieur. La convention est conclue, ratifée, et l'adhésion des deux Assemblées générales est le seul complément qui y manque. Le Prince Bibesco paraît attacher à cette affaire plus d'importance encore, sous le point de vue politique, que sous le point de vue économique et commercial. Sans se dissimuler le préjudice momentané, qui pourrait en résulter pour les intérêts fiscaux de la Valachie, il espère que ce nouvel élément d'union et de solidarité entre les deux contrées limitrophes, que cette nouvelle source d'activité et de bien-être, ouverte à leurs habitants, offriront à son pays, dans un avenir prochain, d'amples compensations. J'aurai soin de faire connaître à Votre Excellence, la suite de cette transaction, que je me propose de soumettre à un examen plus approfondi, dans la partie de ma correspondance adressée à la direction commerciale du département.

Le tableau de la situation intérieure du pays, tel qu'il se trouve tracé dans les tableaux 7 à 14, est généralement exact; mais on ne saurait y méconnaître

une tendance à exagérer les résultats des réformes entreprises par le gouvernement, et à atténuer la gravité des maux, qui pèsent encore sur les populations rurales. Le paysan valaque supporte ces maux avec une résignation, effet de la nécessité et de l'habitude. Il est néanmoins facile de reconnaître, sous le voile de cette apparente insensibilité, une haine sourde contre le boyard qui le possède, contre le fermier qui l'exploite, contre le fonctionnaire qui l'oppresse, contre tout un état de choses enfin qui, rejettant impitoyablement sur lui seul le fardeau des charges publiques, ne lui accorde en échange aucun participation, même indirecte, à la gestion ou à la surveillance des intérêts de la communauté. Ce n'est pas à lui que profite le développement de l'agriculture, favorisée par la liberté du commerce d'exportation, et par un concours de circonstances singulièrement avantageux aux contrées Danubiennes.

A peine si, dans ce rapide accroissement de l'aisance générale, quelques parcelles arrivent jusqu'au laboureur ; et cependant on ne peut contester la réalité de ce fait, — énoncé dans le paragraphe 9, — qu'il est peu de pays au monde, où règne une sécurité supérieure ou même égale, à celle dont jouit ce pays, que le brigandage ravageait impunément il y a peu d'années. On ne saurait non plus nier l'existence d'un progrès, au moins relatif, dans la marche de l'administration provinciale ; bien que, de l'aveu du gouvernement lui-même, cette administration soit encore loin d'offrir toutes les garanties réclamées par l'intérêt public.

Le paragraphe 15, relatif aux finances, a été dans les Conseils du Hospodar, l'objet d'une délibération trop caractéristique, pour devoir être passé sous silence. Au nombre des griefs, que le parti hostile au Gouvernement a fait valoir contre lui, lors des dernières élections, figuraient surtout, l'épuisement prétendu du trésor, et le projet attribué au Prince Bibesco, de travailler à l'établissement d'une contribution foncière. Le Conseil a été unanime, pour demander que le discours d'ouverture répondit au premier de ces reproches, par une dénégation ferme et précise, appuyée du chiffre des excédants, que renferment la plupart des caisses de l'Etat, excédants dont le détail s'élève environ à 2.600.000 francs. C'est-ce qui a eu lieu, en effet, et quoique cette déclaration ait encore trouvé beaucoup d'incrédules, il semble difficile de révoquer en doute, un fait si péremptoirement affirmé, et que l'Assemblée générale sera d'ailleurs à même de vérifier, si elle le juge nécessaire. Quant au second chef d'accusation, celui qui imputait au Hospodar l'intention d'amener les Boyards, propriétaires presque exclusifs du sol, à supporter une portion quelconque dans l'acquittement des charges publiques, l'opposition, il faut le dire, ne se trompait qu'à moitié : Elle présentait comme un plan arrêté dans l'esprit du Prince, ce qui n'est de sa part, qu'un vœu fait pour l'honorer, sans doute; mais dont il sait bien, que la réalisation ne peut être entreprise dans les circonstances actuelles. Ce serait une révolution toute entière, pleine de périls pour le Gouvernement et pour le pays lui-même : l'agitation produite en dernier lieu, par des rumeurs au moins prématurées, donne la mesure des obstacles qu'il y aurait à vaincre, pour atteindre un but si juste et si utile.

Quoiqu'il en soit, le Prince Bibesco, vivement pressé par ses Ministres, de désavouer d'une manière formelle toute intention de cette nature, s'y est refusé avec non moins de vivacité.

Il a même tenu à laisser entrevoir le fond de sa pensée, dans cette phrase du paragraphe 15, où il se plaint „de l'insuffisance et des graves embarras que pré„sente un budjet, arrêté une fois pour toutes, et qui, du côté des revenus, ne laisse „aucun espoir d'augmentation ...&-a". Cette velléité de franchise pourra bien diminuer tôt ou tard, le chiffre de sa majorité. Il est clair, Monsieur le Ministre, que s'il y a quelque chose à espérer ou à craindre, d'une Assemblée de Boyards Valaques, ce n'est pas une imitation de notre mémorable soirée du 4 Août 1789.

On croit que le gouvernement aura besoin de l'indulgence d'une Assemblée

dévouée, pour régulariser sa comptabilité et sanctionner l'emploi qui a été fait, de certaines allocations, fort détournées, dit-on, de leur destination légale. Non qu'il en puisse résulter aucune inculpation, contre l'intégrité personnelle du Prince Bibesco, à qui ses ennemis eux-mêmes ne contestent pas cette qualité, plus rare et plus méritoire ici, qu'ailleurs. Mais il a beaucoup fait, beaucoup dépensé en travaux publics ; et les sommes considérables qu'il a puisées pour y subvenir, dans les diverses caisses de l'Etat, n'ont pas toujours passé par des mains aussi pures, que les siennes. La gestion de M. Stirbey, ex-Ministre de l'Intérieur, est considérée comme celle qui supporterait le plus difficilement un contrôle sérieux.

§ 16. Il n'y a rien que d'exact, dans l'énumération des soins et des dépenses qui ont pour but l'organisation et le bien-être de la milice. On peut seulement douter, que cette institution y réponde complètement, et qu'elle soit pour le pays un objet d'utilité réelle, plutôt qu'un objet de luxe, propre tout au plus à flatter la vanité nationale et à l'entretenir de dangereuses illusions. La répugnance du paysan valaque pour le service, s'est au reste notablement affaiblie, depuis que la condition du soldat est devenue de beaucoup supérieure, à celle de l'habitant des campagnes.

Aujourd'hui, le recrutement s'opère sans peine, la discipline se maintient sans effort, la désertion est rare, l'instruction rapide; et la singulière aptitude du soldat compense en partie, ce qui manque à l'officier, sous le rapport du zèle, des connaissances et du véritable esprit militaire. C'est à peine s'il y a une exception à faire, en faveur des jeunes officiers, qui vont se préparer dans l'armée Russe, à l'emploi d'instructeurs : Je n'en voudrais au besoin d'autre preuve, que la demande récemment adressée par le Prince Bibesco au Gouvernement du Roi, et dont il est fait mention dans mes dépêches N-os 9 et 16. — Le cordon établi sur la ligne du Danube, rend des services plus essentiels pour le maintien de la sécurité et de la santé publiques. Son organisation a reçu dans ces derniers temps, des améliorations remarquables, et laisse désormais peu à désirer.

§ 17. Il a fallu au Hospodar un certain courage, pour signaler dans ce paragraphe, les vices et les abus que présentent la composition des tribunaux et l'administration de la Justice. Il lui a fallu une grande retenue, pour ne pas les frapper d'une plus énergique réprobation. Ces abus ont malheureusement, leur source dans des traditions, dans des habitudes de vénalité et de désordre, trop profondément invétérées, pour que les bonnes intentions du Prince puissent y apporter un remède efficace. Tout ce qu'il peut, est de les atténuer, par une surveillance journalière et par quelques actes de répression, dont le seul effet est peut-être, de susciter de nouvelles inimitiés contre sa personne, et de nouveaux obstacles à la marche de son gouvernement. „Si je voulais", me disait-il, il y a quelques jours, „destituer tous „les magistrats prévaricateurs, tous les comptables infidèles, l'action judiciaire et „administrative serait immédiatement paralysée ; la majorité, que dis-je, l'unanimité „de l'Assemblée générale, me déclarerait une guerre à outrance, une révolution se„rait imminente, et je n'aurais même pas pour consolation, l'assentiment de l'opinion „publique ; car cette opinion, (s'il existe quelque chose de semblable en Valachie), se „prononcerait en masse contre moi".

De telles paroles ne suppléent que trop aux réticences du langage officiel, et en sont, à coup sûr, le meilleur commentaire.

§ 17. C'est à juste raison, que le Hospodar réclame en faveur de l'instruction publique une organisation plus rationnelle, une dotation plus proportionnée à ses immenses besoin.

L'instruction primaire n'existe, à vrai dire, que de nom : Presque entièrement abandonnée aux membres du clergé inférieur, elle n'offre aux familles aucune garantie, sous aucun rapport. Quant à l'instruction secondaire, le Règlement organique a d'avance faussé sa direction et neutralisé ses résultats, en imposant, comme base des études classiques, l'enseignement de la langue valaque. Le Prince Bi-

besco, qui a été dans le temps, l'un des plus ardents défenseurs de ce système, n'a pas tardé à en reconnaître les inconvénients. Il aspire à le modifier, et désirerait avant tout, pouvoir transformer le collège de S-t. Sava en une sorte d'école préparatoire, où l'étude de l'idiome national ne viendrait qu'en seconde ligne, et où des cours réguliers d'humanités, professés en français, mettraient les élèves en état d'aborder, au bout de quelques années, le haut enseignement universitaire de nos collèges et de nos facultés. Le Prince m'a souvent entretenu de ses intentions à cet égard. Il en a également parlé à M. Stanislas Bellanger, qui est récemment arrivé à Bucharest, avec une mission émanée du Ministère de l'Instruction publique, et qui ne manquera pas sans doute, de lui adresser sur cette matière, un rapport spécial.

§§ 18 à 25. Il serait superflu de suivre pas à pas le discours d'ouverture, dans l'énumération des divers travaux d'ordre matériel, entrepris ou projetés par l'administration. Ce que l'on peut observer, en thèse générale, c'est que la plupart de ces travaux, tels que le dessèchement des marais, l'amélioration des routes, la construction des ponts et le pavage des villes, étaient commandés par une nécessité impérieuse; il en est d'autres que, dans l'insuffisance des ressources financières, on aurait pu facilement ajourner. Plus d'une fois, les rudes labeurs de la corvée ont été consumés dans des œuvres propres seulement, à satisfaire un besoin puéril de renommée, une vaine ostentation : Heureux encore, quand ils ne sont pas détournés au profit personnel des administrateurs, qui exercent à cet égard un pouvoir en quelque sorte discrétionnaire, et ne sont que trop enclins à en abuser.

Le § 26 ne fait que laisser entrevoir les dispositions du Gouvernement, en ce qui concerne l'administration et l'emploi des revenus du clergé. Rien ne serait plus utile au pays, et plus conforme aux désirs du Prince, que de pouvoir ramener au moins une partie de ces revenus, à leur véritable et sainte destination, le soulagement et la moralisation de la classe indigente. Mais les coalitions d'intérêts, qui défendent d'ordinaire les abus de cette nature, et les exigences du protectorat Russe opposeront longtemps sans doute, à la réalisation de ces projets, de bien graves difficultés : puissent-elles ne pas dépasser les forces et la volonté du Gouvernement!

On a remarqué avec plaisir, dans le § qui termine le discours d'ouverture, un ton de déférence et de modestie, d'autant mieux accueilli par l'auditoire, qu'il semblait avoir pour lui, le mérite de la nouveauté.

Aussi le calme parfait, avec lequel l'allocution Princière avait été écoutée, a-t-il fait place alors, à des marques d'approbation chaleureuses, et à peu de chose près, unanimes.

Les relations de l'Assemblée avec le Gouvernement ont été jusqu'ici complètement d'accord, avec ces premières impressions. Le choix des membres, qui composent les divers comités, est généralement considéré comme satisfaisant. Le réponse au discours d'ouverture s'élabore, dit-on, sous une haute influence, et il se pourrait que la rédaction en fût confiée à l'auteur même du discours.

J'espère être prochainement, en mesure de transmettre ce document à Votre Excellence.

MLIII.

București, 1846, 12/24 Decemvrie.

Răspunsul Adunării obștești la discursul de deschidere.

(Turquie. Bucarest, IV, 1846—47).

L'Assemblée générale, toute émue encore des nobles paroles de V. A., et heureuse de se voir appelée à concourir à ses vues généreuses, et à amener cette bonne entente, qui seule peut nous faire espérer de grands et durables avantages,

vient aujourd'hui vous présenter, Prince, l'hommage de sa fidélité, et s'empresse de saisir avec respect, cette main paternelle que vous voulez bien lui tendre, et dans laquelle elle voit la garantie d'un avenir prospère.

Oui, Prince, les Valaques connaissaient déjà les hautes vertus de V. A., alors qu'ils l'élevèrent sur leurs mains et qu'ils saluèrent son avènement, comme l'événement le plus heureux qui fût arrivé pour eux, depuis des siècles : Mais durant les quatre dernières années, ces vertus ayant brillé d'un éclat plus vif, ont attiré de plus en plus sur la personne de V. A., l'amour et le respect de la nation.

C'est avec le sentiment d'une joie bien grande et d'une profonde reconnaissance, que l'Assemblée a appris les nouveaux avantages, garantis à notre commerce par les deux hautes Cours. Elle s'est plu à y voir, à côté de la généreuse bienveillance dont elles nous ont constamment honorés, une marque de haute confiance envers la personne de V. A., et en même temps, une preuve de cette incessante sollicitude que V. A. n'a jamais cessé de vouer, à tout ce qui concerne les intérêts du pays, au dehors comme au dedans.

C'est avec une égale satisfaction que l'Assemblée a vu les efforts que V. A. a faits, pour resserrer les liens naturels, qui unissent les deux Principautés. L'Assemblée s'empressera, de son côté, de faire dans ce même but, tout ce qui dépendra d'elle, et elle apportera toute la maturité de réflexion, à l'examen du projet de convention qui lui a été envoyé à cet effet.

L'Assemblée n'a pas reçu avec moins de plaisir, la communication concernant les améliorations à introduire dans l'exploitation de nos salines, et elle apportera, à l'examen du projet y relatif, l'attention que réclame son importance. Elle ne saurait toutefois s'empêcher de témoigner ici à V. A. sa reconnaissance, pour l'assurance qu'Elle veut bien lui donner, que cette branche importante de nos revenus ne souffrira en attendant aucune diminution.

En tournant ses regards sur l'état intérieur du pays, l'Assemblée se croit en devoir de rendre hommage à la vérité, en déclarant, Prince, qu'en effet, il n'a jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui, car à côté de l'aisance et de la sécurité publiques, on voit partout une vie nouvelle et un mouvement général, vers un avenir meilleur; et tout cela, par la seule impulsion que la haute sagesse de V. A. et son activité infatigable ont su imprimer à toute chose. Comment aurait-il pu en être autrement, à la suite de tant de veilles consacrées par V. A., pour alléger le sort des habitants des campagnes, pour introduire l'ordre et l'économie dans nos finances, pour améliorer l'état de notre milice, et surtout pour détruire tous ces abus ruineux, autant que les difficultés inhérentes à l'extirpation des mauvaises habitudes, ont pu le permettre.

En considérant les travaux que V. A. a entrepris sur toute l'étendue de la Principauté, l'Assemblée reconnaît, Prince, que ces travaux, qui seraient regardés comme fort difficiles, même dans les états les plus riches, devaient nécessairement rencontrer ici, des entraves plus que partout ailleurs, eu égard à la modicité de nos moyens et au grand développement que V. A. leur a donné. Il fallait, Prince, un esprit supérieur, un amour ardent du bien public, une persévérance de tous les instants et une volonté qui sût de se raidir contre les difficultés, pour concevoir, arrêter et mettre à exécution, des travaux aussi considérables qui, en préparant à notre patrie un avenir prospère, sont destinées à immortaliser le règne de V. A.

Il était temps, Prince, que nos monastères sortissent aussi de leur ruine. Il parait que la divine Providence, en donnant à V. A. les sentiments élevés qui la distinguent, lui avait réservé l'accomplissement de cette grande œuvre de piété, non moins agréable à Dieu, qu'aux hommes. Veuillez, Prince, en accepter le tribut de la profonde gratitude, que l'Assemblée vous apporte ici, en son nom, ainsi qu'en celui des mânes de nos ancêtres, dont les cendres précieuses reposent sous ces voûtes en ruines.

Des actes aussi frappants, aussi évidents, ne pouvaient que faire bientôt justice à accréditer, et imposent à l'Assemblée générale le devoir d'unir ses humbles vœux pour la prospérité de V. A., aux bénédictions qu'Elle a recueillies de toute part, et à si juste titre, pendant la dernière tournée. Prince, l'Assemblée en appréciant tout ce qu'il y a de pur dans les intentions de V. A. s'estimera heureuse si par son concours, elle pouvait parvenir à lui alléger le pénible fardeau qu'elle supporte avec tant de courage et d'abnégation, soutenu par le seul amour du bien public.

MLIV.

București, 1846, 31 Decemvrie.

D. de Dion către Guizot, despre răspunsul Adunării, despre influența rusească și despre retragerea lui Dașkof.

(Consulat de Bucarest, 18, 242).

Par ma dépêche No. 17, j'ai eu l'honneur de vous communiquer le discours que le Hospodar de Valachie a prononcé, à l'ouverture de la nouvelle Assemblée générale. Je m'empresse aujourd'hui d'envoyer à Votre Excellence, une traduction de l'adresse que l'Assemblée vient de présenter au Prince, en réponse à son allocution.

Votée et signée par tous les membres, sans exception, l'adresse, (ainsi que je l'avais fait pressentir à Votre Excellence) n'est autre chose, qu'une paraphrase louangeuse du discours Princier. Elle répond successivement à chaque article, confirme l'exactitude des assertions émises par le Gouvernement, approuve les résultats qu'il a déjà obtenus, et promet son concours aux améliorations qu'il projette encore. Une seule question importante, celle qui concerne „les inconvénients d'un budjet des re„cettes, fixé une fois pour toutes", a été passée sous silence, ou, pour mieux dire, tacitement réservée. Mais une telle réticence n'est que trop significative; et je ne saurais m'empêcher de remarquer, combien elle vient à l'appui des observations que ma dernière dépêche contient sur cette matière.

Quelle que soit l'influence occulte qui ait présidé à la rédaction de l'adresse, il est certain, Monsieur le Ministre, que le sens général de cette manifestation et l'unanimité du vote, en font pour le Prince Bibesco, non seulement un succès d'amour-propre, mais un avantage positif et important. S'il y trouve quelque compensation, pour les nombreux dégoûts que lui cause l'exercice d'une autorité précaire et dépendante, ainsi que pour le travail opiniâtre, dans lequel se consument son temps et ses forces, il y trouve aussi une utile sanction de ses actes, et un point d'appui non moins utile, pour résister aux attaques des ambitions coalisées contre tout pouvoir électif. Ménager avec prudence, utiliser avec discernement les bonnes dispositions de l'Assemblée, telle est désormais sa principale tâche.

Peut-être est-il dans ses mains, d'améliorer graduellement le sort de son pays et de le préparer à de nouvelles destinées. Jamais un plus heureux concours de circonstances ne s'est réuni, pour lui faciliter l'accomplissement de cette mission. Reste pourtant à savoir, si des efforts dirigés vers un but semblable, ne rencontreraient pas d'insurmontables obstacles, dans l'action de la politique Russe, constamment appliquée à étouffer, au sein de ces contrées voisines, les germes de prospérité, de force, de liberté surtout, qui tendraient à s'y développer. Déjà il est facile d'apercevoir, à travers la réserve habituelle des agents de la Russie, une certaine inquiétude sur la manière dont la situation actuelle du gouvernement Valaque et leur propre conduite, dans ces derniers temps, seront appréciées à Pétersbourg. M. de Daschkoff annonce hautement l'espoir d'être rappelé dans quelques mois, et semble

aspirer de tous ses vœux, au terme d'une mission qui lui imposerait bientôt peut-être, l'obligation de travailler à détruire, ce qu'il a naguère édifié. Il sera remplacé provisoirement par Monsier Kotzebue, Consul à Jassy. Le nom de ce fonctionnaire inspire ici une défiance, en quelque sorte instinctive, et l'on croit savoir que le Prince Bibesco lui-même, ne subirait pas, sans un déplaisir réel, un choix qu'il se serait vainement efforcé de prévenir.

TABLA DE MATERII

			Pagina
1825,	Ianuarie	12. — Extras dintr'o corespondenţă din Iaşi, comunicată de Hugot lui Damas, despre Consulul rusesc, despre boerii moldoveni şi despre Vodă	1
„	„	18. — Hugot către Damas, despre excesele Turcilor dela Brăila, despre Domnul ţării şi despre un misionar catolic trimes în Bulgaria	2
„	„	— Notiţa lui Hugot asupra confiscării veniturilor mănăstirilor închinate	3
„	„	26. — Extras din corespondenţa lui Tancoigne, despre comisia pentru streini, despre boeri şi despre evacuarea ţărilor româneşti	6
„	„	29. — Hugot către Damas, despre nouele numiri în slujbe şi despre noul comandant turcesc din Moldova . . .	7
„	Fevruarie	8. — Hugot către Damas, despre insurecţiunea sârbească şi despre emigrarea Ardelenilor în ţară	8
„	„	27. — Corespodenţă din Iaşi adresată lui Hugot, despre oprirea arendării moşiilor la străini şi supunerea lor la un impozit, despre un incident cu hahamii ovrei, şi altul cu falşificări de bani	„
„	Martie	5. — Hugot către Damas, despre monetele falşe şi despre un conflict între doi boeri prahoveni	10
„	„	9. — Corespondenţa lui Tancoigne, despre o ciocnire între garda domnească şi un tâlhar, despre protestarea consulului rusesc în potriva impozitului pe streini, şi despre afacerea banilor falşi	11
„	„	19. — Hugot către Damas, cu ştiri din Serbia, despre afacerea mănăstirilor închinate, despre omorirea unei copile şi despre plecarea legaţiunii ruseşti din Odesa.	12
„	Aprilie	3. — Hugot către Damas, despre întoarcerea agentului austriac şi despre ciumă	„
„	„	13. — Hugot către Damas, despre afacerea mănăstirilor închinate, daspre datoria publică şi despre suprimarea pomenelor	13
„	„	— Tancoigne despre chestiunea monetelor falşe, despre impozitul pe sare, despre excesele turceşti şi despre trupele ruseşti	14
„	„	23. — Hugot către Damas, despre sgomotele de răsboiu şi despre un egumen care se face Turc	15
„	„	26. — Tancoigne despre ambasada rusească la Constantinopol, despre Skina şi despre un împrumut ce vrea să facă Domnul Moldovei	16

			Pagina
1825	Aprilie	29. — Hugot către Damas, despre episcopul dela Buzău şi despre numirile anuale în slujbe	16
„	Mai	25. — Hugot către Damas, despre Ţara Românească şi puterile streine, şi despre tinerii boieri trimişi în Franţa pentru studii	17
„	Iunie	14. — Hugot către Damas, despre mişcările din Serbia şi despre relaţiunile sale cu oficialitatea turcească din ţară	19
„	„	25. — Corespondenţa lui Tancoigne despre tâlhăriile întâmplate în Moldova şi despre ştirile din Rusia . . .	20
„	„	29. — Hugot către Damas, despre purtarea Turcilor din ţară.	21
„	Iulie	15. — Damas către Hugot, despre numirea unui vice-consul francez la Iaşi, şi despre Tancoigne şi mutarea lui.	22
„	August	9. — Hugot către Damas, răspunzând la scrisoarea precedentă, despre vice-consulatul dela Iaşi, despre un boer muntean trecut în Moldova şi despre suplementul de tribut	„
„	„	16. — Hugot către Damas, pespre plângerile la Poartă în contra Domnilor	23
„	„	23. — Corespondenţă comunicată de Hugot lui Damas, despre noul vice-consul francez, despre încercarea de otrăvire a lui Çuciuc-Ahmet şi despre intrigile în contra Domnului	24
„	„	27. — Hugot către Damas, despre incendiul reşedinţei domneşti	25
„	Octomvrie	12. — Hugot către Damas, despre incidentul cu Ahmet Aga în afacerea cu femeea Smaranda	„
„	„	22. — Hugot către Damas, despre arestarea unui boer, despre conflictul cu Văcărescu, şi despre mizeria care domneşte în Ţara Românească	27
„	„	„ — Bugetul Domnului Ţării-Româneşti, comunicat de Hugot lui Damas	28
„	„	25. — Corespondenţă din Iaşi, despre înlocuirea comandanţilor turceşti din ţările româneşti, despre consulatul rusesc şi despre o sumă mare de bani, trimisă la Constantinopol	30
„	„	26. — Hugot către Damas, despre înlocuirea ofiţerilor turci şi despre relaţiunile ruso-turce	31
„	Noemvrie	3. — Hugot către Damas, despre plecarea lui Ahmet Aga şi sosirea înlocuitorului, şi despre relaţiile ruso-turce	„
„	„	9. — Corespondenţă din Iaşi, despre noul Baş-beşli Aga, despre plecarea celui vechiu şi despre nunta fetei Domnului	32
„	„	15. — Hugot către Damas, despre urmările plecării lui Ahmet Aga şi despre influenţa consulului austriac . .	33
„	„	26. — Corespondenţă despre conflictul dintre Ovrei şi consulul austriac, şi despre intervenirea celorlalţi consuli.	34
„	Decemvrie	2. — Hugot către Damas, despre buna înţelegere dintre agentul austriac şi Domn, şi despre conflictul dintre agentul din Iaşi şi Domnul Moldovei	36

Pagina

1825 Decemv. 2—13. — Corespondenţă despre conflictul cu agenţia austriacă, despre intervenţia agentului francez şi urmările ei. 37
„ „ 16. — Hugot către Damas, despre nebunia unui boer şi despre conflictul de la Iaşi. 39
„ „ 20. — Corespondenţă despre moartea Impăratului rusesc Alexandru şi despre proclamarea marelui duce Constantin 40
„ „ 24. — Hugot către Damas, despre moartea Impăratului rusesc şi despre speranţele Polonilor 41
„ „ „ — Corespondenţa despre moartea Impăratului şi despre evenimentele din Moldova. . . . . „
„ „ 30. — Hugot către Damas, desgre boerul Meitani, despre excesele din ţară şi despre ciumă 42
1826, Aprilie 7. — Tancoigne către Damas, despre situaţia Domnului Moldovei. 44
„ „ 14. — Tancoigne către Damas, despre corespondenţa rusească, despre armata austriacă din Galiţia, despre misiunea catolică în Moldova şi despre gândul Domnului de a se retrage . . . . . „
„ „ 18. — Hugot către Damas, despre noul vice-consul dela Iaşi, despre curierii engleji şi ruşi, şi despre demersul lui Minciaki 45
„ Iulie 25. — Hugot către Damas, despre agentul austriac şi despre epidemia de ciumă . . . . . „
„ August 4. — Damas către Hugot, despre rapoartele sale asupra politicei austriace 46
„ „ 7. — Extras din raportul lui Hugot către Damas, despre epidemia de ciumă 47
1827, Aprilie 7. — Lagan către Damas, despre situaţiunea politică din Moldova, şi despre misiunea sa . . . . . „
„ August 2. — Lagan către Damas, despre un incendiu la Iaşi şi ajutorul dat de el 49
1828, Ianuarie 4. — Hugot către Damas, despre ştirile din Turcia . . . . „
„ „ 7. — Hugot către Damas, cu ştiri din Constantinopol . . . 50
„ „ 11. — Hugot către Damas, despre deplasările diplomaţilor francezi şi despre dorinţa Transilvaniei şi a Banatului, de a scăpa de domnia austriacă . . . . . „
„ „ 28. — Hugot către Damas, cu ştiri dela Constantinopol . . 51
„ „ 29. — Buletin comunicat de Hugot lui Laferronnays, despre evenimentele din Turcia 52
„ Fevruarie 6. — Hugot către Laferronnays, despre proclamarea răsboiului . . . . . „
„ „ 11. — Buletin cu ştiri din Turcia, comunicat de Hugot . . . 53
„ Martie 6. — Hugot către Laferronnays, despre trecerea unui curier prusian prin ţară, spre Constantinopol 54
„ „ 8. — Hugot către Laferronnays, despre Capo d'Istria, despre o bombardare a flotei engleze şi despre o convenţie turco-spaniolă . . . . . „
„ „ 21. — Hugot către Laferronnays, despre amnistiarea Grecilor răsculaţi şi despre pregătirile de răsboiu rusesti. . 55
„ Aprilie 4. — Hugot către Laferronnays, despre Patriarhul arme-

				Pagina
			nesc, despre Ministrul Prusiei, despre groaza răspândită la Bucureşti şi despre consulul englezesc .	55
1828	Aprilie	11.	— Extras dintr'o scrisoare, comunicat de Hugot, despre pregătirile de războiu şi despre Greci	56
„	„	18.	— Hugot către Laferronnays, despre pregătirile de războiu ruseşti şi despre consulul englezesc	57
„	„		— Proclamaţia Mareşalului Wittgenstein, către Români .	„
„	„		— Extras dintr'o scrisoare a consulului Minciaki către Nesselrode, despre retragerea sa	58
„	„	25.	— Hugot către Laferronnays, despre situaţia dela Constantinopol şi despre pregătirile ruseşti	„
„	„	28.	— Lagan către Laferronnays, despre guvernatorul rusesc al Principatelor şi despre Turcii dela Galaţi . . .	59
„	Mai	2.	— Principele Ghica către Laferronnays, cerând să i se restitue palatul în care este ambasada franceză din Constantinopole	„
„	„	5.	— Hugot către Laferronnays, despre sgomotele de războiu.	60
„	„	7.	— Lagan către Laferronnays, despre trecerea Prutului de către Ruşi	61
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre intrarea Ruşilor în Moldova şi trecerea Domnului în Basarabia . . .	„
„	„	9.	— Hugot către Laferronnays, despre intrarea Ruşilor în Iaşi şi despre panica dela Bucureşti	62
„	„	„	— Lagan catre Laferronnays, despre ducerea Domnului şi a ofiţerilor turci în Basarabia, despre administraţia lui Pahlen, despre retragerea consulului austriac şi ştiri despre armata rusească	63
„	„	12.	— Lagan către Laferronnays, despre înaintarea Ruşilor, despre trecerea lui Pahlen la Bucureşti, şi numirea unui vice-guvernator	64
„	„	16.	— Hugot către Laferronnays, despre înaintarea Ruşilor prin Ţara-Românească, despre plecarea Domnului şi a agentului austriac, şi despre venirea consulului rusesc	„
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre aprovizionările cerute de Ruşi şi despre ducerea Domnului Moldovei la Bender	65
„	„	17.	— Lagan către Laferronnays, despre plecarea lui Pahlen la Bucureşti şi despre consulatele ruseşti	66
„	„	19.	— Hugot către Laferronnays, despre înaintarea Ruşilor spre Dunăre şi despre venirea Impăratului rusesc la Bucureşti	„
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre situaţia boerilor moldoveni şi despre armatele ruseşti	„
„	„	„	— Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre declararea războiului	67
„	„	23.	— Hugot către Laferronnays, despre venirea Impăratului rusesc la asediul Brăilei şi despre Pahlen, guvernatorul civil al Principatelor	„
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre asediul Brăilei . .	68
„	„	25.	— Vice-Cancelarul Conte de Nesselrode către membrii Divanului Ţării-Româneşti	„

Pagina

1828, Mai 26. — Lagan către Laferronnays, despre Impăratul Nicolae la asediul Brăilei 69
„ „ 27. — Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, cu ştiri asupra războiului . . . . . „
„ „ 30. — Hugot către Laferronnays, despre asediul Brăilei şi al Giurgiului, şi despre armatele ruseşti trăind pe spinarea ţării 70
„ „ „ — Lagan către Laferronnays, despre asediul Brăilei şi despre Impăratul rusesc . . . . . „
„ „ 31. — Lagan către Laferronnays, despre rezistenţa Brăilei . 71
„ „ „ — Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu . . „
„ Iunie 2. — Hugot către Laferronnays, despre asediul Brăilei . . „
„ „ 6. — Hugot către Laferronnays, cu amănunte asupra asediului Brăilei şi al Giurgiului, despre o boală molipsitoare în Bucureşti şi despre podul făcut de Români 72
„ „ „ — Lagan către Laferronnays, despre asediul Brăilei şi despre misiunea lui Trubeţkoi 73
„ „ 8. — Lagan către Laferronnays, despre starea critică a situaţiei şi a ţării . . . . . „
„ „ 9. — Lagan către Laferronnays, despre furajele cerute de Ruşi şi despre asediul dela Brăila . . . . . „
„ „ 11. — Castagne către Laferronnays, despre operaţiunile Ruşilor la Dunăre 74
„ „ „ — Hugot către Laferronnays, despre sentimentele soldaţilor ruşi . . . . . „
„ „ 13. — Hugot către Laferronnays, despre înaintarea Ruşilor, despre mesagiul Impăratului rusesc adresat Sârbilor şi despre ciumă 75
„ „ „ — Lagan către Laferronnays, despre ştirile din războiu primite de Al. Sturdza şi altele . . . . . „
„ „ 16. — Lagan către Laferronnays, despre căderea Isaccei, despre luptele pe Dunăre şi alte ştiri din războiu . „
„ „ „ — Ştiri asupra asediului Brăilei 76
„ „ 20. — Lagan către Laferronnays, despre proclamaţiile ruseşti la Bulgari şi în Turcia . . . . . „
„ „ „ — Hugot către Laferronnays, despre armata rusească, despre misiunea lui Sturdza şi despre fostul Domn al Ţării-Româneşti 77
„ „ „ — Hugot către Laferronnays, despre predarea Brăilei în mâinile Ruşilor şi despre pierderile lor . . . . . „
„ „ „ — Lagan către Laferronnays, despre Moldoveni şi administraţia rusească 78
„ „ 23. — Hugot către Laferronnays, despre trecerea Dunării de către Ruşi, în frunte cu Impăratul, despre pregătirile ruseşti în socoteala ţării şi despre dezertarea unui general rus . . . . . „
„ „ „ — Lagan către Laferronnays, despre luptele dela asediul Brăilei 79
„ „ „ — Buletin oficial despre operaţiunile armatei ruseşti . . 80
„ „ 26. — Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre gândul Ruşilor de a trece Balcanii 81

			Pagina
1828	Mai	27. — Hugot către Laferronnays, despre o furtună și despre operațiunile rusești	80
„	„	30. — Hugot către Laferronnays, despre greutatea trecerii Dunării	„
„	„	„ — Buletin despre mișcările armatelor rusești	82
„	„	„ — Lagan către Laferronnays, despre corespondența diplomatică și despre potcoavele pregătite în Iași pentru transporturile rusești	„
„	Iulie	2. — Buletin despre operațiunile armatei rusești	83
„	„	4. — Hugot către Laferronnays, despre trecerea Dunării de către Ruși, despre un curier rusesc trimis în Franța, despre ciumă și victimele ei	84
„	„	7. — Hugot către Laferronnays, despre greutățile întâmpinate de Ruși pentru trecerea Dunării și despre chemarea ambasadorilor englez și francez la Constantinopol	85
„	„	„ — Lagan către Laferronnays, despre carantină și despre prințul de Hessa	„
„	„	10. — Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre luarea Brăilei și debarcarea Rușilor la Constanța	„
„	„	11. — Castagne către Laferronnays, despre știrea căderii Brăilei	„
„	„	„ — Castagne către Laferronnays, despre trupele turcești dela Șumla	86
„	„	„ — Hugot către Laferronnays, despre trecerea Dunării de către Ruși la Hârșova	„
„	„	„ — Lagan către Laferronnays, despre Prințul de Hessa, despre evacuarea Brăilei de Turci și despre Marele Duce Mihail	„
„	„	13. — Laferronnays către Guilleminot, despre războiul oriental.	87
„	„	18. — Hugot către Laferronnays, despre pedepsirea comandanților turci, despre garnizoana din Brăila și despre ajutorul dat de Români Rușilor	„
„	„	„ — Lagan către Laferronnays, despre Prințul de Hessa și despre lupta dela Varna	„
„	„	20. — Castagne către Laferronnays, cu știri din războiu	88
„	„	21. — Lagan către Laferronnays, despre furniturile impuse de Ruși boerilor din Divan	„
„	„	25. — Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, despre câteva succese turcești	„
„	„	„ — Hugot către Laferronnays, despre știrile cuprinse în buletinele rusești, despre Bulgari și Sârbi, și despre dărâmarea Brăilei cu lucrători români	89
„	„	28. — Lagan către Laferronnays, despre trecerea prin Moldova a unor Engleji și a Prințului de Hessa	„
„	August	1. — Hugot către Laferronnays, despre mișcările armatelor rusești și despre diplomați streini în trecere prin București	90
„	„	4. — Extras dintr'o scrisoare a lui Francisc Vernazza, viceconsul al Țărilor-de-jos, către Ambasadorul său, despre asediarea Șumlei de către Ruși	„

			Pagina
1828	August	6. — Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu . .	91
„	„	„ — Lagan către Laferronnays, despre inspecţia Generalului Rostopcin şi despre vitejia lui Cuciuc-Ahmet . . .	„
„	„	8. — Hugot către Laferronnays, despre operaţiunile armatelor ruseşti	„
„	„	11. — Hugot către Laferronnays, despre întoarcerea Împăratului rusesc la Odesa, despre avantajele turceşti şi despre un misionar sârbesc	„
„	„	14. — Lagan către Laferronnays, despre trecerea trupelor ruseşti, despre un curier englezesc şi despre misiunea lui Lasaroff	92
„	„	15. — Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi anunţând sosirea lui Langeron	93
„	„	21. — Castagne către Laferronnays, cu ştiri din războiu . .	„
„	„	22. — Hugot către Laferronnays, despre situaţia puterilor duşmane şi despre Generalul Langeron	94
„	„	„ — Lagan către Laferronnays, despre intrarea unei armate ruseşti în Moldova, şi despre un curier al Prinţului de Hessa	„
„	„	25. — Zuylen de Nyevelt către Laferronnays, cu ştiri din războiu	„
„	„	29. — Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu . . .	95
„	„	„ — Lagan către Rayneval, despre un general rus trimis la Silistra şi despre războiu	96
„	Septemvrie	5. — Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiul de peste Dunăre şi de peste Olt	„
„	„	„ — Bourgoing către Laferronnays, cu ştiri din războiu .	„
„	„	8. — Hugot către Laferronnays cu ştiri din războiu şi despre venirea din nou a Împăratului rusesc	97
„	„	„ — Lagan către Rayneval, despre expediţia rusească în contra Silistrei, despre afacerea dela Şumla şi despre rechiziţiile moldoveneşti	„
„	„	9. — Bourgoing către Laferronnays, cu ştiri din războiu. .	98
„	„	„ — Castagne către Laferronnays, despre atacarea Varnei şi a Şumlei.	99
„	„	11. — Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi despre vitejia lui Bourgoing	100
„	„	14. — Lagan către Rayneval, despre Alexandru Sturdza, şeful cancelariei lui Nesselrode, şi despre alţi demnitari ruşi	„
„	„	15. — Hugot către Laferronnays, despre situaţia critică a Ruşilor, despre Langeron şi despre administraţia lui Pahlen	101
„	„	19. — Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi despre spitalele ruseşti dela Bucureşti	„
„	„	22. — Lagan către Rayneval, despre sacrificiile făcute de Moldoveni pentru Ruşi	102
„	„	25. — Bourgoing către Laferronnays, despre misiunea sa pe lângă armata rusească şi despre operaţiunile acesteia în Ţara-Românească	103
„	„	27. — Bourgoing către Laferronnays, despre situaţia din	

				Pagina
			punct de vedere militar rusesc şi despre ţările româneşti ca izvor de aprovizionare	104
1828	Septemv.	29.	— Bourgoing către Laferronays, despre o victorie a lui Geismar la Băileşti, în Oltenia.	108
»	»	»	— Bourgoing către Laferronnays, despre un curier rusesc şi despre generalul Langeron	109
»	»	»	— Hugot către Laferronnays, despre o victorie a generalului Geismar în Oltenia.	»
»	»	»	— Lagan către Rayneval, despre starea critică a armatelor ruseşti	110
»	Octomvrie	4.	— Castagne către Laferronnays, despre asediul Varnei şi despre ştirile din războiu	»
»	»	6.	— Laferronays către Guilleminot, despre trăgănarea operaţiunilor de războiu	111
»	»	»	— Hugot către Laferronnays, cu ştiri asupra războiului.	»
»	»	10.	— Zuylen de Nyevelt către Rayneval, despre plecarea Sultanului la Adrianopol şi despre asediul Varnei.	112
»	»	»	— Hugot către Laferronnays, despre corpul diplomatic lângă Varna, despre răniţii şi morţii armatei ruseşti şi despre asediul Şumlei.	»
»	»	»	— Lagan către Rayneval, despre asediul dela Varna şi despre dărâmarea Brăilei	»
»	»	11.	— Castagne către Rayneval, despre resistenţa garnizoanei din Varna	113
»	»	15.	— Rayneval către Guilleminot, despre lipsa de succes a campaniei ruseşti	»
»	»	17.	— Lagan către Rayneval, despre plecarea lui Al. Sturdza la Petersburg şi despre tratările pentru predarea Varnei.	»
»	»	20.	— Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu, despre administraţia lui Pahlen şi despre Langeron . . .	114
»	»	24.	— Hugot către Laferronnays, despre predarea Varnei şi plecarea Impăratului rusesc, şi alte ştiri din războiu şi din Bucureşti.	115
»	»	»	— Lagan către Rayneval, despre predarea Varnei. . . .	116
»	»	25.	— Castagne către Rayneval, despre primejdia războiului pentru anul următor.	»
»	»	»	— Castagne către Rayneval, despre urmările căderei Varnei.	»
»	»	26.	— Castagne despre trecerea unui paşă la duşmani şi despre mişcările armatei ruseşti	117
»	»	27.	— Hugot către Laferronnays, despre mişcările trupelor ruseşti şi turceşti din războiu	»
»	»	»	— Lagan către Rayneval, despre administraţia rusească din Ţara-Românească şi despre armata rusească . .	»
»	»	29.	— Ştiri despre înlocuirea Vizirului şi despre urmarea războiului.	118
»	»	30.	— Rayneval către Guilleminot, despre căderea Varnei. .	»
»	»	31.	— Hugot către Laferronnays, despre generalii ruşi şi despre campania de iarnă	»
»	Noemvrie	7.	— Hugot către Laferronnays, despre iarnă, despre ar-	

				Pagina
			mata rusească şi generalii ei, şi despre Bulgari urmărind pe Ruşi	118
1828	Noemvrie	7	— Lagan către Rayneval, despre neînţelegerile dintre generalii ruşi, despre luptele dela Varna şi despre furniturile impuse de Ruşi boerilor moldoveni. . . .	119
„	„	13.	— Castagne către Rayneval, despre înfrângerile turceşti şi despre noul Vizir	120
„	„	14.	— Hugot către Laferronnays, cu ştiri din războiu şi despre cearta dintre generalul Debici şi boeri	„
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre mutarea cartierului general rusesc la Galaţi, şi alte ştiri din războiu .	121
„	„	17.	— Lagan către Laferronnays, despre înlocuirea lui Wittgenstein prin Kiselef şi despre armata rusească. .	„
„	„	20.	— Lagan către Laferronnays, despre declaraţiile Împăratului rusesc, repetate de Wittgenstein la Iaşi, despre Moldoveni şi despre armatele ruseşti	122
„	„	24.	— Hugot către Laferronnays, despre activitatea lui Langeron şi despre ciuma dela Braşov	„
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre neatârnarea făgăduită Românilor	123
„	Decemvrie	1.	— Lagan către Laferronnays, despre situaţia tristă a armatei ruseşti	„
„	„	5.	— Lagan către Laferronnays, despre rămânerea lui Wittgenstein în capul armatei, despre armata rusească .	124
„	„	8.	— Hugot către Laferronnays, despre retragerea Ruşilor de peste Dunăre	„
„	„	12.	— Rayneval către Guilleminot, despre războiul din timpul iernei	125
„	„	„	— Lagan către Laferronnays, despre luptele dela Varna, despre carantina de pe Prut, despre îngrămădirea oliţerilor ruşi în Moldova şi despre Pahlen	„
„	„	18.	— Castagne către Rayneval, despre ciumă şi despre iarna grea	126
„	„	19.	— Hugot către Laferronnays, despre pierderea câtorva provizii ruseşti, despre Pahlen ca guvernator şi despre ziua Împăratului rusesc	„
„	„	„	— Lagan către Rayneval, despre situaţia critică a lui Pahlen, despre banchetul în cinstea Împăratului rusesc şi despre provizii ruseşti pierdute	„
„	„	25.	— Castagne către Rayneval, cu ştiri despre armata turcească	127
„	„	27.	— Lagan către Laferronnays, despre carantina rusească, despre un succes turcesc şi despre ciumă	„
„	„	28.	— Instrucţiile date de Pahlen Divanului executiv al Principatului Moldovei	„
1829,	Ianuarie	2.	— Hugot către Laferronnays, despre armata rusească şi cea turcească	130
„	„	16.	— Viollier către Laferronnays, despre incidentele cu ciuma şi despre Consiliul administrativ moldovenesc . . .	„
„	„	19.	— Hugot către Laferronnays, despre iarna grea, despre ciumă şi o epizootie şi despre desmînţirea victoriei ruseşti dela Calafat	131

Pagina

1829, Ianuarie 23. — Viollier către Laferronnays, cu amănunte despre epidemia de ciumă 132
„ „ 26. — Castagne către Laferronnays, despre ciocnirile din războiu . . . . . „
„ „ „ — Viollier către Laferronnays, despre descreşterea ciumei şi măsurile luate, şi despre Divanul executiv moldovenesc 133
„ „ 14/26. — Nota oficială publicată la Bucureşti de Langeron, asupra unei victorii ruseşti aproape de Nicopoli . . . „
„ „ 31. — Hugot către Laferronnays, cu comentarii asupra notei precedente . . . . . „
„ Fevruarie 2. — Viollier către Laferronnays despre Divanul executiv moldovenesc, despre administraţia rusească şi despre victoria lui Langeron 134
„ „ 9. — Hugot către Laferronnays, despre plecarea lui Langeron la Turnu şi despre depunerea Mitropolitului Ungro-Vlahiei 135
„ „ 10. — Castagne către Laferronnays, despre schimbarea Vizirului şi despre războiu . . . . . „
„ „ 19. — Hugot către Leferronnays, despre predarea Turnului şi despre un articol de gazetă al lui Langeron . . 136
„ „ 1/13. — Articol scris de Langeron pentru Gazeta de Augsburg, asupra succesului dela Turnu . . . . . „
„ „ 13. — Viollier către Portalis, despre numirea sa ca ministru al afacerilor streine, despre transporturile ruseşti prin ţară şi despre ciumă . . . . . „
„ „ 16. — Viollier către Portalis, despre înlocuirea lui Pahlen prin Jeltuchin, despre consulii ruseşti şi despre serviciul transporturilor 137
„ „ 23. — Hugot către Laferronnays, despre un succes rusesc pe Dunăre, despre noul Prezident rusesc al Divanurilor, despre Mitropolitul exilat, despre epizootie şi despre pensiile lui Metternich şi a lui Nesselrode 138
„ „ „ — Viollier către Portalis, despre generalii ruşi, despre înlocuirea consulului rusesc şi despre distrugerea flotei turceşti la Vidin . . . . . „
„ „ 27. — Viollier către Portalis, despre numirea Generalului Debici şi retragerea altor generali ruşi, despre transporturile pentru armată şi despre epizootie 139
„ Martie 2. — Hugot către Laferronnays, despre numirile generalilor şi consulilor ruşi şi despre slăbiciunea armatei ruseşti. 140
„ „ „ — Viollier către Portalis, despre generalii ruşi 141
„ „ 9. — Hugot către Laferronnays, despre nemulţumirile din armata rusească şi despre pregătirile de războiu . „
„ „ „ — Viollier către Portalis, despre starea armatei ruseşti sub comanda lui Debici 142
„ „ 16. — Viollier către Portalis, despre pregătirile de războiu ale Ruşilor 143
„ „ 20. — Hugot către Laferronnays, despre situaţia armatelor ruseşti 144
„ „ 23. — Viollier către Portalis, cu ştiri din războiu 145

				Pagina
1829	Martie	26.	Jaubert către Portalis, despre câmpul de războiu rusesc.	146
„	„	„	— Castagne către Portalis, cu ştiri din războiu	„
„	„	27.	— Hugot către Laferronnays, despre un succes rusesc, despre starea armatei şi despre criza dela Bucureşti.	„
„	„	„	Viollier către Portalis, despre generalul Jeltukin, despre aprovizionările făcute pe socoteala ţării şi despre corpurile de trupă ruseşti venite de peste Prut.	147
„	„	30.	— Hugot către Laferronnays, despre luarea unui fort de către Ruşi	148
„	Aprilie	3.	— Viollier către Portalis, despre mizeria populaţiunilor româneşti şi despre Divanul executiv din Moldova.	„
„	„	6.	— Hugot către Laferronnays, despre greutăţile războiului suferite de ţară şi despre pregătirile armatelor ruseşti	149
„	„	10.	— Hugot către Laferronnays, despre moartea unui general rus, despre întreţinerea ofiţerilor ruşi şi despre luptele dela Giurgiu	150
„	„	„	— Viollier către Portalis, despre pregătirile ruseşti pentru intrarea în campanie	151
„	„	17.	— Hugot către Laferronnays, cu ştiri despre armata rusească, despre revărsarea Dunării şi despre retragerea lui Langeron	152
„	„	„	— Viollier către Portalis, despre armatele ruseşti de ocupaţie	„
„	„	20.	— Viollier către Portalis, despre obligaţiunea impusă locuitorilor de a face pâine pentru armatele ruseşti, despre spitale şi despre rezervele de cavalerie . .	153
„	„	24.	— Viollier către Portalis, despre diviziile de cavalerie ruseşti, despre respingerea unui atac turcesc şi despre ciumă	154
„	„	28.	Buletin cu ştiri despre operaţiunile armatei ruseşti . .	155
„	Mai	1.	— Hugot către Laferronnays, despre retragerea sa la Sibiu, din cauză de boală, şi despre epidemia de ciumă	156
„	„	„	— Viollier către Portalis, despre fânul şi ţăranii cosaşi ceruţi de Ruşi, şi ştiri dela armata rusească	157
„	„	2.	— Hugot către Laferronnays, despre Generalul Debici, despre ciumă, despre un corp de voluntari sârbi şi arnăuţi, şi despre sinuciderea unor ţărani români . .	158
„	„	6.	— Hugot către Laferronnays, comunicând o scrisoare din Bucureşti cu ştiri din războiu	„
„	„	8.	— Viollier către Portalis, despre epidemia de ciumă, despre spitale şi despre artileria rusească	159
„	„	9.	— Hugot către Laferronnays, despre pregătirile ruseşti pentru trecerea Dunării şi despre armata rusească.	160
„	„	11.	— Jaubert către Portalis, despre o înfrângere a Turcilor.	„
„	„	„	— Castagne către Portalis, despre o înfrângere a lui Husein-Paşa	„
„	„	11.	— Buletin despre mişcările armatelor ruseşti	161
„	„	13.	— Portalis către Guilleminot despre ştirile primite de pe câmpul de războiu	„

			Pagina
1829	Mai	15. — Viollier către Portalis, despre epidemie, despre podul dela Galaţi şi despre venirea veteranilor Ruşi . . .	161
„	„	16. — Hugot către Portalis, despre mişcările armatei ruseşti, despre un succes contestat şi despre ciumă	162
„	„	18. — Buletin cu ştiri despre operaţiunile armatei ruseşti . .	163
„	„	20. — Hugot către Portalis, comunicând o scrisoare din Bucureşti cu ştiri despre ciumă şi despre războiu, despre absenţa generalului Geismar şi despre carantină	164
„	„	22. — Buletin cu ştiri dela armata rusească	165
„	„	„ — Viollier către Portalis, despre afacerea spitalelor şi despre exilarea boerului Rosnovanu	166
„	„	23. — Hugot către Portalis, despre ciumă şi despre generalul Jeltuchin	167
„	„	25. — Jaubert către Portalis, despre un succes turcesc . . .	„
„	„	27. — Hugot către Portalis, despre buletinul cu ştiri dela armată şi despre ciumă	„
„	„	29. — Buletin despre operaţiunile armatelor ruseşti	168
„	„	30. — Hugot către Portalis, trimiţând un buletin şi ştiri despre ciumă	„
„	Iunie	1. — Viollier către Portalis, despre izolarea Iaşului, despre plecarea în exil a lui Rosnovanu, urmărirea lui Alex. Ghica şi a altora, şi despre revărsarea Prutului . .	„
„	„	3. — Hugot către Portalis, despre ciuma din ţară şi despre lazareturile din Ardeal	169
„	„	5. — Viollier către Portalis, despre ciuma la Galaţi şi spitalele dela Iaşi	170
„	„	6. — Hugot către Portalis, despre planul Ruşilor de a răscula provinciile creştine în contra stăpânirii turceşti	„
„	„	„ — Buletin rusesc asupra mersului războiului	171
„	„	— Apel către locuitorii Ţării-Româneşti, pentru ridicarea unei armate naţionale	172
„	„	10. — Hugot către Portalis, despre ieşirea Turcilor din Silistra şi pierderile ruseşti, şi despre ciumă	173
„	„	11. — Jaubert către Portalis, despre lupta dela Silistra . . .	„
„	„	12. — Scrisoare particulară asupra ştirilor din războiu, comunicată de Hugot lui Portalis	„
„	„	„ — Buletin despre operaţiunile ruseşti împrejurul Şumlei, datat dela Madara	174
„	„	„ — Viollier către Portalis, despre ciumă şi spitaluri, despre ruinarea pădurilor, despre lăcuste şi despre persecutarea boerilor	„
„	„	13. — Buletin despre o victorie rusească şi amănunte asupra luptei	175
„	„	14. — Scrisoarea comandantului rusesc Debici către Marele Vizir, despre victoria sa şi cu propunerea să se facă pace	179
„	„	15. — Răspunsul Marelui Vizir Reşid-Paşa la scrisoarea comandantului rusesc, primind să intre în tratări de pace.	„

			Pagina
1829	Iunie	17. — Hugot către Portalis, despre corespondenţa sa şi despre scăderea ciumei.	180
„	„	20. — Hugot către Portalis, trimiţând un buletin rusesc . .	„
„	„	22. — Viollier către Portalis, despre victoria rusească, despre brigandagiul din Moldova şi despre ciumă	„
„	„	24. — Buletin asupra operaţiunilor ruseşti la Iengi-kioi, înaintea Şumlei.	181
„	„	25. — Guilleminot către Portalis, despre lipsa de ştiri asupra luptelor dintre Silistra şi Şumla	182
„	„	„ — Viollier către Portalis, despre conflictul cu consulul englezesc, despre succesele ruseşti şi despre carantina de pe Prut, mutată pe Nistru	„
„	„	„ — Viollier către Portalis, despre un caz de ciumă printre soldaţii ruşi.	183
„	„	29. — Hugot către Portalis, despre mişcările armatelor ruseşti.	„
„	„	30. — Portalis către Guilleminot, despre victoria rusească de la Şumla şi urmările ei	„
„	„	„ — Guilleminot către Portalis, despre tratările de pace. .	184
„	Iulie	1. — Avizul cancelariei ruseşti despre căderea Silistrei . .	„
„	„	„ — Hugot către Portalis, contestând amănuntele buletinului rusesc	„
„	„	2. — Nesselrode, trimiţând ambasadorului rusesc la Viena ştiri despre propunerile de pace făcute de Ruşi . .	„
„	„	3. — Viollier către Portalis, despre ciumă şi despre scoaterea la câmp a garnizoanei ruseşti din Iaşi	185
„	„	6. — Raport comunicat prin Hugot lui Portalis, despre constituţia impusă de Ruşi pentru ţările româneşti, despre armata românească, despre o gazetă românească şi despre audienţa boierilor la Jeltukin.	186
„	„	8. — Hugot către Portalis, trimiţând acte oficiale ruseşti .	187
„	„	10. — Ştiri date de prizonierii ruşi despre luptele dela Şumla	„
„	„	„ — Viollier către Portalis, despre ciumă, despre luarea Silistrei şi atacarea altor oraşe, şi despre serbările date pentru aniversarea Împăratului rusesc	188
„	„	11. — Hugot către Portalis, cu ştiri din războiu şi despre proiectul de Constituţie pentru ţările româneşti . .	„
„	„	16. — Guilleminot către Portalis, despre luptele dela Silistra şi despre tratările de pace.	189
„	„	17. — Scrisoare din Bucureşti, comunicată de Hugot lui Portalis, cu ştiri din războiu, despre o conferinţă ruso-turcă şi despre recepţiunea boerilor la Jeltukin. .	„
„	„	„ — Viollier către Portalis, despre ciumă, despre războiu şi despre un colonel francez în serviciul Rusiei. .	190
„	„	19. — Ştiri din războiu comunicate la Constantinopol . . .	191
„	„	21. — Buletin oficial, cu ştiri dela cartierul general al armatei ruseşti	„
„	„	„ — Hugot către Portalis, despre hotărârea Ruşilor de a face pace.	192
„	„	25. — Portalis către Guilleminot, despre pacea apropiată . .	„
„	„	„ — Guilleminot către Portalis, despre îndreptarea Ruşilor spre Rusciuc.	„

				Pagina
1829	Iulie	25.	— Buletin oficial asupra operaţiunilor armatelor ruseşti.	192
„	„	26.	— Buletin oficial cu ştiri dela armată	193
„	„	27.	— Corespondenţă comunicată de Hugot lui Portalis, despre tratările de pace şi despre ciuma dela Bucureşti . .	196
„	„	„	— Viollier către Portalis, despre ciumă şi despre înaintarea Ruşilor spre Balcani	197
„	„	29.	— Ştire despre o înfrângere a Marelui-Vizir	„
„	„	30.	— Guilleminot către Portalis, cu ştiri din războiu	198
„	„	31.	— Viollier către Portalis, despre comisia extraordinară a boerilor moldoveni şi munteni, pentru organizarea administraţiei ţărilor, despre ciumă şi despre armata rusească	„
„	August	1.	— Hugot către Portalis, despre corespondenţa sa	199
„	„	4.	— Ştiri oficiale şi particulare asupra operaţiunilor armatelor şi a *Te-Deum*-urilor dela Bucureşti	„
„	„	7.	— Guilleminot către Portalis, cu ştiri din războiu . . .	200
„	„	„	— Viollier către Portalis, despre armata şi agenţii ruseşti, şi despre ciumă	„
„	„	9.	— Ştiri despre operaţiunile armatei ruseşti	201
„	„	10.	— Viollier către Portalis, despre un succes rusesc la Aidos	203
„	„	„	— Ştiri din războiu	„
„	„		— Viollier către Portalis, despre Generalul Jeltukin şi purtarea lui, despre pace şi despre ciumă	„
„	„	12.	— Hugot către Portalis, cu ştiri din Bucureşti despre războiu şi despre Comitetul românesc pentru reforme	205
„	„	15.	— Hugot către Portalis, despre operaţiunile ruseşti şi înaintarea spre Adrianopol	„
„	„	„	— Memorandum asupra condiţiilor turceşti pentru pace .	„
„	„	17.	— Guilleminot către Portalis, cu ştiri despre armata turcească	206
„	„	18.	— Scrisoare particulară, comunicată de Hugot lui Portalis, despre luptele dela Turnu şi alte ştiri din războiu	207
„	„	20—26.	— Ştiri din războiu şi despre starea rea a armatei turceşti dela Adrianopol	„
„	„	24.	— Guilleminot către Portalis, despre căderea Adrianopolului şi despre negociatorii pentru pace	208
„	„	25.	Guilleminot către Portalis, despre plenipotenţiarii turci şi despre pace	„
„	„	28.	— Viollier către Portalis, despre purtarea lui Jeltuchin şi punerea unor impozite asupra boerilor	„
„	Septemvrie	2.	— Hugot către Portalis, despre plecarea lui Debici spre Andrianopol	210
„	„	5.	— Hugot către Portalis, despre căderea Andrianopolului.	
„	„	7.	— Viollier către Portalis, despre tratările în vederea păcii, despre ciumă şi despre plecarea lui Jeltukin.	
„	„	8.	— Extras dintr'un raport despre tratările de pace, despre recrutarea silită a Românilor, despre Baronul Meitani şi despre ciumă	211
„	„	10.	— Guilleminot către Polignac, despre succesele ruseşti.	„

			Pagina
1829,	Septemv.	12. — Hugot către Portalis, despre corăbiile austriace din Marea Neagră în serviciul Rusiei	212
„	„	16. — Guilleminot către Polignac, despre pace şi condiţiunile ei	„
„	„	18. — Viollier către Polignac, despre numirea acestuia ca ministru al afacerilor streine, despre ciumă şi despre pace	„
„	„	„ — Ştiri despre plecarea plenipotenţiarilor turci şi despre mişcările armatelor ruseşti	213
„	„	21. — Viollier către Polignac, despre semnarea păcii dela Adrianopol	„
„	„	23. — Hugot către Polignac, despre semnarea păcii	„
„	„	26. — Extras dintr'o scrisoare confidenţială, despre gândul Ruşilor de a rămânea în ţară, despre purtarea lui Jeltukin şi despre Minciaki	214
„	Octomvrie	1. — Extras dintr'o scrisoare confidenţială, comunicat de Hugot lui Polignac, despre condiţiile păcii, despre ocupaţia şi armata rusească	„
„	„	2. — Ştiri comunicate de Hugot, despre plata despăgubirilor şi condiţiile ei, şi despre situaţia critică a ţării.	
„	„	„ — Viollier către Polignac, despre impresia produsă la Iaşi de încheierea păcii, despre pretenţiile Ruşilor asupra Moldovei, despre ciumă şi despre excesele banditilor	216
„	„	3. — Altă scrisoare confidenţială, cu ştiri din ţară	217
„	„	„ — Hugot către Polignac, despre aşezarea Ruşilor în ţară.	„
„	„	9. — Extras din scrisori confidenţiale şi dintr'un raport din Bucureşti, despre ratificarea tratatului de pace, despre purtarea Ruşilor şi mişcările armatelor lor, şi despre gândul lor de a păstra Principatele	„
„	„	12. — Viollier către Polignac, despre ocupaţia rusească, despre ciumă şi despre reparaţia drumurilor militare.	219
„	„	14. — Hugot către Polignac, despre scrisorile primite dela Bucureşti	220
„	„	16. — Extrase dintr'o scrisoare şi dintr'un raport, despre războiul turco-rus, despre ciumă, despre administraţia rusească şi despre un articol de gazetă românească	„
„	„	19. — Extras dintr'un raport, comunicat de Hugot lui Polignac, despre turburările urmate după semnarea păcii.	222
„	„	23. — Raport despre moartea lui Jeltukin, despre pierderile armatei ruseşti şi despre câteva incendii	„
„	„	„ — Viollier către Polignac, despre ciumă şi alte boale din ţară; şi despre stăpânirea rusească	223
„	„	24. — Hugot către Polignac, despre Kiselef şi despre Geismar.	
„	„	30. — Extras dintr'o scrisoare confidenţială, despre urmarea războiului, despre o ambasadă turcească la Paris, şi despre neînţelegerile turco-ruse	224
„	Noemvrie	2. — Viollier către Polignac, despre retragerea armatelor ruseşti, despre moartea lui Jeltukin şi înlocuirea lui cu Kiselef, şi despre ciumă.	„

Pagina

1829, Noemvrie 6. — Extras de raport, comunicat de Hugot lui Polignac, despre predarea Giurgiului, despre Generalii Kiselef şi Geismar, şi despre ciuma dela Iaşi 225
„ „ 11. — Hugot către Polignac, despre Generalii Kiselef, noul Prezident plenipotenţiar al Divanurilor, şi Geismar, şi despre trecerea unui curier rus prin Turnu-Roşu la Viena 226
„ „ 13. — Extras dintr'un raport şi dintr'o scrisoare, despre venirea lui Kiselef, despre iernarea trupelor, despre ocupaţiunea rusească, despre conflictul cu consulul englez şi despre despăgubirile ruseşti . . . . . „
„ „ 16. — Viollier către Polignac, despre retragerea armatelor ruseşti pe Nistru, despre ciumă şi despre începutul navigaţiunei pe Dunăre 227
„ „ 20. — Extras dintr'un raport, despre incidentele dela Selimno şi cererea Bulgarilor ca Ruşii să rămână, despre condiţiile retragerii Ruşilor şi despre activitatea lui Minciaki şi a lui Kiselef 228
„ „ 23. — Viollier către Polignac, despre ciumă, despre înlocuirea consulului rusesc şi despre rechemarea lui Rosnovanu şi candidatura lui la domnie 229
„ „ 25. — Hugot către Polignac, despre deputaţiunea trimeasă la Ruşi pentru Bulgari 230
„ „ 27. — Raport comunicat de Hugot lui Polignac, despre venirea lui Kiselef şi despre atitudinea lui, despre un cutremur şi despre moartea Vornicului Golescu . . „
„ „ „ — Viollier către Polignac, despre trecerea armatelor ruseşti şi turceşti, despre cutremur şi despre ciumă . 231
„ „ 28. — Hugot către Polignac, despre un cutremur şi iarna cea grea, şi despre predarea lui Cuciuc-Ahmet la Giurgiu . . . . . „
„ „ 30. — Raport despre armata rusească şi turcească, despre lipsa de hrană, despre cutremur şi traducerea franceză a unei ode a lui Eliade, asupra păcii 232
„ Decemvrie 4. — Extras de raport, despre cutremur, despre întoarcerea trupelor ruseşti şi despre aprovizionările turceşti . 234
„ „ 11. — Extras de raport, despre comunicarea tratatului de Adrianopole Divanului Românesc, despre funcţionarii români şi ruşi, despre lipsa de pâine şi despre trecerea prizonierilor turci . . . . . „
„ „ — Viollier către Portalis, despre ciumă şi despre retragerea artileriei ruseşti 235
„ „ 18. — Viollier către Polignac, despre măsurile lui Kiselef în contra ciumei şi venirea sa la Iaşi . . . . . „
„ „ 19. — Hugot către Polignac, despre ciumă, despre numirea noului Domn şi ocupaţiunea rusească, despre foamete şi scumpetea traiului 236
„ „ 21. — Raport, comunicat de Hugot lui Polignac, despre foamete, despre trecerea a doi Engleji şi despre înghetarea Dunării . . . . . „
„ „ 31. — Viollier către Polignac, despre rechiziţionarea tuturor

Pagina

carelor, despre venirea lui Kiselef la Iaşi şi despre încetarea ciumei 237
1830, Ianuarie 18. — Viollier către Polignac, despre armata rusească din Moldova, despre încetarea ciumei şi despre Kiselef. 238
„ Mai 28. — Lagan către Polignac, despre noul agent consular francez la Iaşi, despre misiunea lui Kiselef şi despre plecarea sa la Bucureşti . . . . . „
„ Iunie 22. — Lagan către Polignac, despre instalarea noului agent consular şi despre Kiselef . . . . . „
„ Iulie 5. — Lagan către Polignac, despre intrarea sa în funcţiune. 239
„ „ 30. — Lagan către Polignac, despre cei trei guvernatori ruseşti . . . . . „
„ Septemvrie 4. — Lagan către Molé, despre plecarea sa din Bucureşti şi despre arborarea drapelului tricolor francez la consulat 240
„ „ 14 — Lagan către Molé, despre ridicarea drapelului tricolor la consulat 241
„ Decemvrie 10. — Viollier către Sébastiani, despre modificările introduse în Regulamentul organic . . . . . „
„ „ 14. — Lagan către Molé, despre plecarea sa la Bucureşti, pentru regularea afacerilor consulatului din Iaşi, şi despre ciumă 242
„ „ 27. — Viollier către Sébastiani, despre epidemia de holeră în Basarabia . . . . . „
„ „ 31. — Lagan către Sébastiani, despre ciumă şi holeră . . . 243
1831, Ianuarie 10. — Lagan către Sébastiani, despre venirea lui Minciaki cu Regulamentul modificat, despre ministrul rusesc la Constantinopol şi despre holeră . . . . . „
„ „ 18. — Lagan către Sébastiani, despre numirile în funcţiuni, făcute de Kiselef . . . . . „
„ Fevruarie 4. — Lagan către Sébastiani, despre reformele impuse de Ruşi, despre demonstraţiile dela Iaşi în contra lor, despre ocupaţiunea rusească, despre trecerea ministrului rusesc şi despre ciumă 244
„ „ 10. — Lagan către Sébastiani, despre adunarea de revizuire şi despre ciumă 245
„ „ 21. — Lagan către Sébastiani, despre mişcarea în contra reformelor şi despre tarifele vamale . . . . . „
„ Martie 18. — Lagan către Sébastiani, despre modificările introduse în noua reformă şi despre protestatorii dela Iaşi . 246
„ „ „ — Traducerea rezumatului nouelor reforme, trimise de Lagan lui Sébastiani . . . . . „
„ „ 25. — Lagan către Sébastiani, despre discursul lui Kiselef la deschiderea Adunării obşteşti extraordinare . . 248
„ „ 28. — Lagan către Sébastiani, despre documentele trimise . „
„ Mai 15. — Lagan către Sébastiani, despre mergerea sa la Iaşi, despre răscoala ţăranilor moldoveni şi despre holeră. 249
„ „ 26. — Lagan către Sébastiani, despre incursiunile turceşti în Oltenia şi despre holeră . . . . . „
„ Iunie 12. — Lagan către Sébastiani, despre holeră şi despre întoarcerea lui la Bucureşti 250

				Pagina
1831	Iunie	22.	— Lagan către Sébastiani, despre epidemia de holeră dela Iaşi şi despre îmbolnăvirea lui şi a soţiei sale.	250
„	„	„	— Mouton, agent consular provizoriu la Iaşi, către Lagan, despre moartea soţiei şi a servitorilor săi, şi despre epidemia de holeră şi un incendiu	251
„	„	30.	— Lagan către Sébastiani, despre groaznica epidemie de holeră dela Iaşi	„
„	Iulie	12.	— Lagan către Sébastiani, despre holera la Bucureşti şi în alte oraşe	252
„	„	25.	— Lagan către Sébastiani, despre epidemiile de holeră şi de ciumă, despre fuga lui Brâncoveanu şi întoarcerea lui Kiselef, şi despre moartea agentului consular dela Iaşi	253
„	August	9.	— Lagan către Sébastiani, despre fuga lui de epidemie şi măsurile luate de Kiselef, despre încetarea holerei la Iaşi şi ivirea ei în Ungaria	254
„	„	28.	— Lagan către Sébastiani, despre plecarea trupelor ruseşti, despre holeră şi medicamentele întrebuinţate.	255
„	Septemvrie	2.	— Lagan către Sébastiani, despre modul cum a fost impus şi cum a fost primit Regulamentul organic . .	„
„	„	29.	— Lagan către Sébastiani, despre încetarea epidemiei la Bucureşti şi întoarcerea sa	256
„	Octomvrie	7.	— Lagan către Sébastiani, despre întoarcerea sa, despre holeră, despre întoarcerea boierilor şi amânarea alegerii Domnului	257
„	„	25.	— Lagan către Sébastiani, despre influenţa rusească asupra ţărilor şi a boerilor, despre situaţia străinilor şi taxele asupra grâului	„
„	Noemvrie	25.	— Lagan către Sébastiani, despre punerea în aplicare a Regulamentului, despre situaţiunea streinilor şi despre viitorii Domni	„
„	Decemvrie	6.	— Lagan către Sébastiani, despre sancţionarea Regulamentului organic de către Sultan, despre chestiunea alegerii lui Kiselef ca Domn, şi despre Divan . .	258
„	„	17.	— Lagan către Sébastiani, despre dorinţa Porţii de a numi Domni greci şi opunerea Rusiei	259
„	„	21.	— Rescriptul Impăratului Nicolae către Kiselef, despre adresele clerului şi boierilor pentru Regulamentul organic şi cu însărcinarea de a exprimă mulţumirile sale	„
„	„	26.	— Lagan către Sébastiani, despre condiţiunile străinilor şi dreptul lor de a face apel la Constantinopol . .	260
1832,	Ianuarie	5.	— Lagan către Sébastiani, despre demersurile sale în chestiunea situaţiei străinilor	„
„	„	27.	— Lagan către Sébastiani, despre rescriptul Impăratului către Kiselef	261
„	Fevruarie	12.	— Lagan către Sébastiani, despre demersurile sale pentru apărarea capitulaţiunilor.	262
„	„	21.	— Lagan către Sébastiani, despre ocupaţiunea rusească şi despre amânarea recunoaşterii nouei constituţiuni româneşti	„

			Pagina
1832 Martie	3.	Lagan către Sébastiani, despre greutăţile punerii în aplicare a Regulamentului în Moldova	262
„ „	15.	— Lagan către Sebastiani, trimiţând un raport asupra Principatelor, cu date statistice	263
„		Raportul lui Lagan asupra Principatelor Ţării-Româneşti şi al Moldovei.	„
„ Aprilie	10.	— Lagan către Sébastiani, despre ciocnirile dintre ofiţeri şi negustori la Brăila şi Galaţi, şi urmările lor . .	276
„ „	25.	— Lagan către Sébastiani, despre epidemia dela Silistra şi despre demersul cabinetului din Viena, în favoarea supuşilor săi	„
„ Mai	7.	— Lagan către Sébastiani, despre efectul produs de ucazul alipirei Poloniei la Rusia, despre leafa lui Kiselef şi despre decoraţiunile ruseşti, pentru acesta şi pentru boeri.	277
„ „	18.	— Nota consulului Lagan către Kiselef, despre impunerea supuşilor francezi la sălăşluirea soldaţilor, patentă şi la alte dări.	„
„ „		— — Răspunsul Cancelariei civile la nota precedentă . . .	278
„ „	21.	— Lagan către Sébastiani, despre epidemia de ciumă dela Silistra şi despre venirea a două regimente ruseşti la Dunăre, lângă Galaţi.	„
„ „	31.	— Lagan către Sébastiani, despre intervenţia sa pe lângă Kiselef în afacerea capitulaţiunilor	„
„ Iunie	16.	— Lagan către Sébastiani, despre ciumă, despre dezertorii tâlhari, despre întăririle Silistrei de către Ruşi şi despre explorarea Carpaţilor de Kiselef.	279
„ „	28.	— Lagan către Sébastiani, despre schimbarea funcţionarilor moldoveni, în urma intervenirei sale, şi despre oprirea cumpărării de imobile de către streini . . .	280
„ Iulie	15.	— Lagan către Sébastiani, despre întoarcerea din munţi şi sărbătorirea lui Kiselef, şi despre haiduci . . .	„
„ „	31.	— Lagan către Sébastiani, despre politica rusească faţă de Principatele româneşti şi despre atitudinea sa. .	281
„ Septemvrie	8.	— Lagan către Sébastiani, despre prelungirea ocupaţiunii ruseşti şi despre ciuma la Silistra	282
„ Noemvrie	21.	— Lagan către Ducele de Broglie, despre punerea în aplicare a Regulamentului, sub supravegherea lui Kiselef, şi despre abuzurile unor miniştri	„
„ „	30.	— Lagan către Broglie, despre portretul Sultanului trimes Impăratului Rusiei şi despre modificarea Regulamentului	283
„ Decemvrie	9.	— Lagan către Broglie, despre venirea agenţilor austriaci şi despre discursul lui Kiselef către boeri.	„
„ „	20.	— Lagan către Broglie, despre dispoziţiile Regulamentului cari nu convin străinilor	284
„ „	28.	— Lagan către Broglie, despre aplicarea Regulamentului la Iaşi, despre conflictul dintre Kiselef şi consulul englez, şi despre intervenţia sa	„
1833, Ianuarie	17.	— Lagan către Broglie, despre încurcăturile din Turcia şi despre cererea unor regimente ruseşti pentru Principate	285

			Pagina
1833,	Ianuarie	21. — Lagan către Broglie, despre pregătirile pentru trimiterea unei armate ruseşti prin Principate, peste Dunăre.	285
„	„	25. — Lagan către Broglie, despre primejdia unei invaziuni turceşti şi măsurile luate de Ruşi	„
„	Fevruarie	1. — Lagan către Broglie, despre dorinţa de independenţă a ţărilor româneşti, cu ajutorul Europei.	286
„	„	15. — Lagan către Broglie, despre sosirea agenţilor austriaci la Iaşi şi la Bucureşti.	„
„	„	21. — Lagan către Broglie despre pregătirile ruseşti, despre intervenţia sa în chestiunea sancţionării Regulamentului şi despre viitorii Domni.	287
„	„	25. — Lagan către Broglie, despre mişcările armatelor ruseşti şi ale miliţiei româneşti	„
„	Martie	4. — Lagan către Broglie, despre concentrarea forţelor ruseşti la Silistra	288
„	„	8. — Lagan către Broglie, despre pregătirile răsboinice ruseşti	„
„	„	„ — Lagan către Broglie, despre concentrarea trupelor ruseşti la Silistra	289
„	„	11. — Lagan către Broglie, despre numirea lui Kiselef ca comandant al corpului de armată rusesc de ocupaţie, şi despre retragerea flotei ruseşti dela Constantinopol.	„
„	„	18. — Lagan către Broglie, despre intrarea armatei ruseşti în ţară.	„
„	„	19. — Lagan către Generalul Mircovici, vice-preşedinte al Divanului Moldovei, despre impozitele puse asupra străinilor	290
„	„	25. — Lagan către Broglie, despre armatele ruseşti intrate în ţară şi despre trecerea unui curier rusesc spre Constantinopol	291
„	„	31. — Lagan către Broglie, despre armatele ruseşti, despre flotă, şi despre noua ocupaţiune rusească	„
„	Aprilie	2. — Răspunsul Generalului Mircovici la scrisoarea lui Lagan, în chestiunea impozitelor pe străini	292
„	„	6. — Lagan către Broglie, despre corespondenţa sa cu Mircovici	293
„	„	11. — Lagan către Broglie, despre trecerea unui curier rusesc spre Constantinopol, despre armata de ocupaţie, despre înarmările Sârbilor şi despre o epidemie	„
„	„	19. — Lagan către Broglie, despre venirea lui Kiselef dela Iaşi şi despre mărirea miliţiei româneşti	294
„	„	22. — Lagan către Broglie, despre aranjamentul dintre Sultan şi Mehemet Ali din Egipet	„
„	„	27. — Lagan către Broglie, despre adresa Adunării către Kiselef la închiderea ei	„
„	„	29. — Lagan către Broglie, despre întrevederea sa cu Kiselef şi despre armata rusească în ţară	„
„	Mai	10. — Lagan către Broglie, despre gândul Ruşilor de a ocupà Bulgaria	295
„	„	17. — Lagan către Broglie, despre mişcările armatei ruseşti, sub comanda lui Kiselef	„

			Pagina
1833	Mai	20. — Lagan către Broglie, despre revenirea lui Kiselef asupra măsurilor răsboinice	296
„	„	24. — Lagan către Broglie, despre turburările din Serbia, după îndemnul rusesc, şi despre suspendarea mergerii trupelor la Silistra	„
„	„	30. — Lagan către Broglie, despre amânarea concentrării ruseşti dela Silistra	297
„	Iunie	2. — Lagan către Broglie, despre activitatea lui Kiselef şi despre situaţia Românilor	„
„	„	9. — Lagan către Broglie, despre venirea altor trupe de peste Prut, despre afacerile din Serbia şi despre plângerile ţăranilor din Transilvania	298
„	„	14. — Lagan către Broglie, despre demersurile lui Orlof pe lângă Sultan	„
„	„	20. — Lagan către Broglie, despre iernarea trupelor ruseşti în ţară şi despre afacerile sârbeşti	„
„	Iulie	2. — Lagan către Broglie, despre numirea noilor Domni români şi despre candidaţi	299
„	„	5. — Lagan către Broglie, despre numirea lui Kiselef ca comandant al corpului VI de armată	„
„	„	10. — Lagan către Broglie, despre armata rusească de ocupaţie şi despre un incendiu la Iaşi	„
„	„	21. — Lagan către Broglie, despre plecarea lui Kiselef dela Iaşi la Odesa	300
„	„	28. — Lagan către Broglie, despre evacuarea dela Constantinopol şi efectul produs asupra Ruşilor	„
„	August	4. — Lagan către Broglie, despre evacuarea Constantinopolului şi teama boerilor de ocuparea rusească . . .	„
„	„	9. — Lagan către Broglie, despre retragerea trupelor ruseşti şi despre întoarcerea lui Kiselef	301
„	„	14. — Lagan către Broglie, despre plecarea lui Kiselef în Rusia, şi despre activitatea lui viitoare, faţă de situaţia înfloritoare a ţărilor Româneşti	„
„	„	„ — Lagan către Broglie, despre foametea din Rusia de miazăzi, şi urmările ei pentru ţară	302
„	„	19. — Lagan către Broglie, despre apropiata alegere a Domnilor şi despre candidaţi	„
„	„	23. — Lagan către Broglie, despre lista candidaţilor la domnie, trimisă la Petersburg, şi dorinţa ascunsă a boierilor pentru independenţa faţă de Poartă	303
„	Septemvrie	3. — Lagan către Broglie, despre răspunsul de la Petersburg, ţinut ascuns de Kiselef, şi despre numirea lui Ştirbei la Culte	„
„	„	23. — Lagan către Broglie, despre trupele ruseşti din ţară .	304
„	Octomvrie	17. — Lagan către Broglie, despre misionarii ruseşti, trimeşi în Serbia şi în Bulgaria	„
„	Noemvrie	3. — Lagan comunică lui Broglie răspunsul său la depeşa Amiralului Roussin, ambasadorul francez la Constantinopol, despre dorinţa ascunsă a boerilor pentru independenţa ţării, şi demersurile sale	„
„	„	19. — Lagan către Broglie, despre convocarea Adunării, despre plecarea lui Kiselef, despre alegerea Domnilor	

Pagina

şi despre cererea de protecţie a ţărilor în contra protectoratului 305

1833, Noemvrie 30. — Mimaut către Broglie, despre efectul produs de numirea agentului francez la Iaşi, despre cererea boerilor ca ţările să fie puse sub protecţia puterilor apusene şi despre candidatura lui Mihai Sturdza . 306

„ Decemvrie 9. — Lagan către Broglie, despre misiunea Baronului de Bois-le-Comte în chestiunea Principatelor, şi despre cererea sa ca Poarta să nu sancţioneze Regulamentul, care impune pe străini 307

„ „ 10. — Mimaut către Broglie, despre Kiselef, despre exportul de grâu în Rusia, despre plecarea trupelor ruseşti, despre administraţia rea şi furturile dela poştă. 308

„ „ 20. — Lagan către Broglie, despre carantina dela Giurgiu, despre serbarea zilei Impăratului rusesc, despre candidaţii la domnie şi amânarea plecării lui Kiselef 309

„ „ 23. — Lagan către Broglie, despre plecarea lui Kiselef şi despre misiunea lui Bois-le-Comte 310

1834, Ianuarie 6. — Lagan către Broglie, despre titlurile de boerii date de Ruşi, despre concentrările ruseşti şi despre armata sârbească . . . . . „

„ „ 10. — Mimaut către Broglie, despre deschiderea Obşteştii Adunări şi partidele politice, despre Kiselef şi despre misiunea lui Bois-le-Comte 311

„ „ 18. — Lagan către Broglie, despre trecerea lui Butenief spre Petersburg şi despre mergerea lui Kiselef la Iaşi . 312

„ „ 24. — Lagan către Broglie, despre trimiterea unor tineri sârbi la Petersburg . . . . . „

„ „ 28. — Roussin către Broglie, despre ocuparea Silistrei de către Ruşi 313

„ „ 29. — Fragment din „instrumentul“ semnat la Petersburg, pentru ţările româneşti . . . . . „

„ Fevruarie 1. — Roussin către Broglie, despre ocuparea Silistrei, despre graniţele din Asia şi despre Principatele româneşti 314

„ „ 4. — Lagan către Broglie, despre speranţele boerilor întru schimbarea administraţiei, în urma plecării lui Kiselef, şi despre viitorii Domni . . . . . „

„ „ 9. — Mimaut către Broglie, despre trecerea lui Butenief prin Iaşi, despre înlocuirea lui Kiselef, despre administraţia rusească, despre curierii ruseşti, despre Bois-le-Comte şi despre incendiile din Iaşi 315

„ „ 10. — Lagan către Broglie, despre convenţia comercială anglo-turcă 316

„ „ 15. — Mimaut către Broglie, despre misiunea Generalului Eningshausen, despre Kiselef, despre armata rusească din ţară, despre Bois-le-Comte şi despre recunoaşterea sa ca consul la Iaşi . . . . . „

„ „ 17. — Broglie către Roussin, despre tratatul dela 29 Ianuarie. 318

„ „ 18. — Lagan către Broglie, despre Baronul d'Eningshausen, succesorul lui Kiselef ca comandant al trupelor ru-

			Pagina
		seşti din Silistra şi din ţară, şi despre viitorii Domni	318
1834	Martie	3. — Lagan către Broglie, despre trecerea trimisului turc la Petersburg, despre plecarea lui Kiselef şi urmările ei	319
„	„	9. — Mimaut către Broglie, despre primirea la Iaşi a ambasadorului turc dela Petersburg, despre rămânerea lui Kiselef până la numirea Domnilor şi despre inspecţiile lui d'Eningshausen	„
„	„	10. — Lagan către Broglie, despre intervenţia sa pe lângă Kiselef, în favoarea streinilor birtaşi şi cafegii . .	320
„	„	14. — Lagan către Broglie, despre venirea lui Ahmet Paşa dela Iaşi la Bucureşti, şi programul pentru primirea lui	321
„	„	24. — Lagan către Broglie, despre atitudinea lui Ahmet Paşa la Bucureşti şi despre generalii ruşi	322
„	„	25. — Mimaut către Broglie, despre plecarea lui Ahmet Paşa, despre Mihail Sturdza şi Alexandru Ghica, candidaţi la domnie, despre „drumul militar" rusesc, despre evacuarea ţărilor şi despre Kiselef	323
„	„	31. — Lagan către Broglie, despre venirea Baronului de Bois-le-Comte şi despre acţiunea lui Miloş al Serbiei.	324
„	Aprilie	10. — Lagan către Broglie, despre sosirea lui Bois-le-Comte la Bucureşti şi despre iscălirea numirilor celor doi Domni români	„
„	„	17. — Lagan către Broglie, despre sosirea firmanelor de numire, despre mergerea Domnilor la Constantinopol, pentru investitură, şi despre Bois-le-Comte	„
„	„	19. — Mimaut către Broglie, despre împrejurările în cari au fost numiţi noii Domni, despre plecarea lui Kiselef, despre armata rusească din ţară, despre Bois-le-Comte şi despre gestiunea consulatului dela Bucureşti în lipsa lui Lagan	325
„	„	23. — Lagan către Contele de Rigny, despre Baronul de Bois-le-Comte, despre plecarea lui Kiselef şi despre navigaţia pe Dunăre	326
„	Mai	7. — Mimaut către Rigny, despre plecarea lui Kiselef la Odesa, şi a Domnilor români la Bucureşti, despre misiunea lui Bois-le-Comte şi despre dezordinele din Franţa	327
„	„	9. — Lagan către Rigny, despre călătoria Domnilor români la Constantinopol	328
„	„	10. — Baronul de Bois-le-Comte către Contele de Rigny, cu un memoriu asupra ţărilor româneşti	„
„	„	11. — Urmarea memoriului lui Bois-le-Comte, adresat lui Rigny	334
„	„	12. — Urmarea memoriului lui Bois-le-Comte	344
„	„	13. — Urmarea memoriului lui Bois-le-Comte	351
„	„	14. — Memoriul lui Bois-le-Comte despre Moldova	359
„	„	15. — Memoriul lui Bois-le-Comte despre Dunăre	371
„	„	16. — Bois-le-Comte comunică lui Rigny, un rezumat de date	

			Pagina
		statistice asupra ţărilor româneşti, procurate de guvernele acestor ţări	382
1834,	Mai	17. — Memoriul lui Bois-le-Comte, despre situaţiunea politică a ţărilor româneşti	383
„	„	18. — Baronul de Bois-le-Comte, despre misiunea sa, despre viaţa dela Bucureşti şi Iaşi, şi trecerea lui pe acolo	395
„	„	23. — Lagan către Rigny, despre misiunea lui Bois-le-Comte, despre concediul său şi despre Domnii români la Constantinopol	403
„	Iunie	10. — Lagan către Rigny, despre sosirea lui Mimaut ca să-i ţie locul, despre mutarea lui Eningshausen în Basarabia, şi despre trupele ruseşti lăsate în ţară . .	„
„	„	14. — Mimaut către Rigny, despre plecarea lui Lagan, despre retragerea trupelor ruseşti şi despre întoarcerea Domnilor români dela Constantinopol	404
„	„	27. — Duclos către Rigny, despre însărcinarea sa de a înlocui la Iaşi pe Mimaut, care înlocueşte pe Lagan la Bucureşti, despre investitura şi căsătoria lui Mihail Sturdza şi despre retragerea armatelor ruseşti . .	„
„	Iulie	3. — Mimaut către Rigny, despre trecerea a doi Francezi, despre retragerea lui Eningshausen şi a trupelor ruseşti, despre întârzierea venirii Domnilor şi despre emigraţiunile moldoveneşti	405
„	August	7. — Mimaut către Rigny, despre venirea Domnilor români şi despre ciuma la Adrianopol	406
„	„	9. — Alexandru Ghica, Domnul Ţării-Româneşti, către Mimaut, Consulul francez, despre luarea în mâinile sale a frânelor guvernului	407
„	„	14. — Mimaut către Rigny, despre instalarea noului Domn, despre notificarea făcută, despre criza agricolă, despre plecarea generalilor ruşi şi despre administraţia nouă	408
„	„	31. — Duclos către Rigny, despre întoarcerea lui Mihail Sturdza şi predarea guvernului de către Mircovici, despre instalarea lui, despre trimiterea fiilor săi în Franţa, despre învoiala lui Alexandru Ghica cu Sultanul în privinţa drapelului şi a taxelor vamale, şi despre administraţia lui Mihail Sturdza	409
„	Septemvrie	18. — Mimaut către Rigny, despre firmanul pentru supuşii străini aşezaţi în ţară	412
„		— Extras din firmanul dat de Sultan în privinţa supuşilor străini	415
„	„	30. — Mimaut către Rigny, despre situaţia străinilor în Moldova, despre oprirea exportului cerealelor, despre mărirea impozitelor, despre decorarea boerilor de Împăratul rusesc şi recompensa funcţionarilor civili ruseşti, despre instalaţia Domnului şi despre incendii.	417
„	Octomvrie	7. — Duclos către Rigny, despre instalaţia Domnului Moldovei şi evenimentele următoare	418
„	„	15. — Discursul citit de Bibescu în numele Domnului, la citirea firmanelor.	421

Pagina

1834, Octomvrie 17. — Discursul citit de Bibescu în numele Domnului la deschiderea Adunărei. 422
„ „ 19. — Mimaut către Rigny, despre incidentul cu agentul austriac, în privinţa firmanului turcesc dat Domnilor români, despre impozitele moldoveneşti, despre instalarea lui Alexandru Ghica, şi despre ciuma la Galaţi 423
„ Noemvrie 3. — Mimaut către Rigny, despre instalarea Domnului Ţării Româneşti 424
„ „ 16. — Raport asupra dării de seamă a Logofătului trebilor bisericeşti Barbu Ştirbei, pe 15 luni 425
„ „ 20. — Mimaut către Rigny, despre moartea şi înmormântarea fostului Domn Grigore Ghica, despre popularitatea lui, şi despre ciuma la Galaţi 433
„ „ 24. — Duclos către Rigny, despre plângerile ţăranilor în contra trupelor de ocupaţie, despre evenimentele din ţară, despre coloana propusă a se ridica în cinstea Domnului şi despre Alexandru Mavrocordat . . . 434
„ „ 30. — Mimaut către Rigny, despre lucrările Adunării, despre buget şi despre falimentul Meitani, despre viitorul Mitropolit şi despre navigaţiunea pe Dunăre . . . 436
„ Decemvrie 5. — Duclos către Generalul Baron Bernard, ministru de răsboiu, felicitându-l pentru interimatul externelor, raportează despre trupele ruseşti şi despre evenimentele din Iaşi 440
„ „ 8. — Mimaut către Rigny, despre discuţiunile asupra bugetului şi despre neînţelegerile Domnului cu câţi-va boeri 441
„ „ 10. — Mimaut către Rigny, despre firmanul pentru străini, despre relaţiile dintre cei doi Domni români, despre datoriile Domnului Ţării-Româneşti şi despre situaţia consulilor streini 442
„ „ 12. — Mimaut către Rigny, despre statistica asupra ţărilor, făcută de ofiţerii ruşi, şi despre taxele de navigaţie şi pretenţiile ruseşti 444
„ Informaţiuni statistice asupra Ţării-Româneşti 445
„ „ 26. — Duclos către Rigny, despre trupele ruseşti şi întreţinerea lor în Moldova 446
1835, Ianuarie 8. — Cochelet către Rigny, despre numirea sa ca consul în amândouă Principatele, despre misiunea sa şi despre societatea românească. 447
„ „ 20. — Cochelet către Rigny, despre retragerea boierilor din principalele slujbe. 448
„ „ 22. — Cochelet către Rigny, despre acreditarea sa la Iaşi, despre raportul lui Bois-le-Comte, şi despre Mavrocordat şi sentimentele lui pentru Franţa . . . . . „
„ „ 28. — Cochelet către Rigny, despre rapoartele sale în privinţa comerţului cu Franţa şi despre situaţia străinilor în ţară, faţă de firmanul turcesc 449
„ Fevruarie 2. — Comunicarea Domnului Moldovei către Obişnuita Obştească Adunare, adresa Adunării ca răspuns şi răspunsul Domnului 451

			Pagina
1835,	Fevruarie	2. — Discursul Prinţului Miloş Obrenovici la deschiderea Adunării naţionale sărbeşti	459
„	„	13. — Mimaut către Rigny, despre răspunsul Domnului la scrisoarea Ministrului francez, despre deschiderea Adunării şi lucrările ei, şi despre aprovizionările făcute în ţară, ...	462
„	„	18. — Cochelet către Rigny, despre amestecul rusesc în administraţia financiară a ţării şi despre Adunarea obştească.	463
„	„	27. — Cochelet către Rigny, despre venirea consulului englez la Bucureşti, despre evenimentele din Serbia şi amestecul Rusiei	465
„	„	„ — Mimaut către Rigny, despre comunicarea făcută de Domn Adunării obşteşti şi despre lucrările aceştia .	„
„	Martie	15. — Cochelet către Broglie, completând *memoriul lui Boisle-Comte* despre situaţia *politică* a ţării, despre *noul* Domn şi despre vederile *Rusiei* asupra *Principatelor*	467
„	„	18. — Cochelet către Broglie, cu urmarea *raportului* său asupra situaţiunii politice a ţărilor româneşti . . .	471
„	„	22. — Cochelet către Broglie, despre firmanul trimes Domnilor din ţările româneşti şi textul lui	475
„	„	24. — Cochelet către Broglie, despre bugetul Ţării-Româneşti,	479
„	„	25. — Cochelet către Rigny, despre firmanul asupra privilegiilor străinilor din ţările româneşti	481
„	„	26. — Cochelet către Broglie, despre discursul lui Miloş Obrenovici şi despre situaţia din Serbia	486
„	„	„ — Mimaut către Rigny, despre evenimentele din Moldova, după închiderea Adunării obşteşti	„
„	„	27. — Cochelet către Broglie, despre corespondenţa şi misiunea sa, şi despre ceilalţi consuli	488
„	Aprilie	10. — Cochelet către Broglie, despre corespondenţa sa, despre situaţia comercială a Principatelor şi despre lucrările Adunării obşteşti	489
„	„	20. — Mimaut către Broglie, despre Generalul Geismar, despre trupele ruseşti din Moldova şi despre rechemarea funcţionarilor ruseşti	490
„	Mai	8. — Cochelet către Broglie, despre întrevederea sa cu Domnul Ţării Româneşti, despre chestiunea independenţei ţărilor şi despre atitudinea Rusiei	491
„	Iunie	5. — Cochelet către Broglie, despre misiunea generalului Geismar şi despre înlocuirea lui Minciaky, consulul rusesc, cu Ruckman, care e ostil Domnului, despre demisia lui Bibescu şi despre ceremonia dela consulatul grecesc	493
„	„	„ — Duclos către Broglie, despre numirea lui Ruckman ca consul în Principate, despre înlocuirea lui Timcowski şi despre venirea Impăratului rusesc la Odesa . .	494
„	„	19. — Cochelet către Broglie, despre evenimentele din Serbia şi despre pregătirile şi mişcările de trupe ruseşti .	495
„	„	29. — Duclos către Broglie, despre venirea lui Ruckman,	

				Pagina
			despre situaţiunea politică din Orient şi pregătirile ruseşti	496
1835	Iulie	10.	— Cochelet către Broglie, despre sosirea lui Ruckman la Bucureşti şi despre misiunea lui	498
„	„	17.	— Duclos către Broglie, despre pregătirile ruseşti în vederea unei mişcări şi despre evenimentele din Serbia	499
„	„	31.	— Cochelet către Broglie, despre lucrările Adunării obşteşti.	500
„	August	4.	— Cochelet către Broglie, despre misiunea lui Ruckman în Serbia, şi despre atitudinea Austriei	501
„	„	10.	— Cochelet către Broglie, despre atitudinea Austriei faţă de Rusia	502
„	„	„	— Duclos către Broglie, despre intrarea trupelor ruseşti în Moldova şi despre misiunea lui Ruckman la Sârbi	504
„	„	15.	— Cochelet către Broglie, despre evenimentele din Serbia şi misiunea lui Ruckman	505
„	„	16.	— Cochelet către Broglie, despre memoriul său asupra comerţului Ţării-Româneşti şi interesele franceze. .	506
„	„	„	— Memoriul lui Cochefert, despre comerţul Ţării-Româneşti şi mijloacele de a-l face folositor pentru Franţa	„
„	„	24.	— Cochelet către Broglie, despre trecerea prin Bucureşti a lui Reşid Bey, ambasadorul turcesc extraordinar pe lângă Regele Franţei	524
„	„	„	— Duclos către Broglie, despre trupele ruseşti din Moldova, despre sgomotele de războiu, şi despre Ruckman şi Miloş Obrenovici	525
„	Septemvrie	11.	— Cochelet către Broglie, despre călătoria sa în Moldova despre întoarcerea lui Ruckman şi autorizarea rusească pentru capitaţie	526
„	Octomvrie	5.	— Cochelet către Broglie, despre călătoria sa în Moldova	„
„	„	19.	— Duclos către Broglie, despre aprobarea rusească a alocaţiunilor domneşti, şi despre trupele ruseşti . .	527
„	„	20.	— Cochelet către Broglie, despre Moldova şi Domnul ei .	„
„	„	23.	— Cochelet către Broglie, despre boerii moldoveni . . .	531
„	Noemvrie	1.	— Cochelet către Broglie, despre trecerea ambasadorului turcesc Ferik Ahmet Paşa prin Bucureşti şi întrevederea sa cu el	534
„	„	9/21.	— Memoriul boerilor din Iaşi, adresat Impăratului Rusiei .	536
„	„	„	— Scrisoarea boerilor moldoveni adresată consulului Rusiei Ruckman	548
„	„	23.	— Cochelet către Broglie, despre întrevederea Domnului Ţării-Româneşti cu Miloş Obrenovici	549
„	„	25.	— Cochelet către Broglie, despre relaţiunile Domnului cu Consulul rusesc Ruckman	551
„	„	13/25.	— Petiţia boerilor moldoveni trimisă lui Ruckman la Bucureşti	554
„	„	27.	— Duclos către Rigny, despre conflictul dintre Domnul Moldovei şi boeri	556
„	„	16/28.	— Altă petiţie trimisă de boerii moldoveni lui Ruckman la Bucureşti	558

Pag ne

1835 Noemvrie — Anaforaua propusă de Domn spre iscălire boerilor, pentru justificarea administraţiunii sale 560
„ „ 28. — Cochelet către Broglie, despre cererile lui Alexandru Mavrocordat 561
„ „ 30. — Adresa lui N. Suţu, în numele guvernului moldovenesc, către consulatul francez, asupra impozitelor pe streini 562
„ Decemvrie 4. — Cochelet către Broglie, despre conflictul dela Iaşi dintre Mihai Sturdza şi boieri . . . . . „
„ „ 9. — Cochelet către Broglie, cu alte amănunte asupra conflictului dela Iaşi 566
„ „ 10. — Cochelet către Broglie, despre întrevederea Domnului Ţării-Româneşti cu Miloş Obrenovici 567
„ „ 11. — Duclos către Broglie, despre intervenirea Ruşilor în cearta dintre Domn şi boeri, şi gândul lui M. Sturdza de a fi proclamat, cu ajutorul Ruşilor, ca Rege al Dacilor 568
„ „ 3/15. — Memoriul boerilor adresat lui Buteniev 569
„ „ 18. — Cochelet către Broglie, cu lista boerilor cari au iscălit memoriul în contra lui M. Sturdza, şi despre serbarea zilei Impăratului rusesc 578
„ „ 10/22. — Suplica boierilor moldoveni, adresată Contelui Beckendorff, adiutant al Impăratului rusesc 580
„ „ 30. — Cochelet către Broglie, despre starea nenorocită a ţărilor româneşti şi ştiri din Serbia 582
1836, Ianuarie 7. — Duclos către Broglie, despre memoriul şi scrisorile boierilor în contra lui M. Sturdza, despre informaţiile căutate de Ruşi asupra conflictului, şi despre garnizoana din Silistra 584
„ „ 8. — Cochelet către Duclos, despre cele două note oficiale, dintre cari una a lui N. Suţu, în privinţa impozitelor asupra străinilor 585
„ „ „ — Nota adresată de Cochelet Secretariatului de Stat al Moldovei, cerând să se revie asupra măsurilor luate. 586
„ „ 11. — Cochelet către Broglie, despre demersurile sale în chestiunea impunerii străinilor . . . . . „
„ „ 9/21. — Răspunsul lui N. Suţu la nota lui Cochelet 587
„ „ 17/29. — Răspunsul lui Cochelet la nota Secretariatului de Stat. 588
„ „ 30. — Cochelet către Broglie, despre conflictul din Moldova şi repercusiunea lui în Franţa şi despre nemulţumirea Impăratului rusesc 589
„ Fevruarie 1. — Cochelet către Broglie, despre neînţelegerea cu impozitele . . . . . „
„ „ 5. — Duclos către Broglie, trimiţând scrisorile boierilor din opoziţie adresate Ruşilor, şi despre dorinţa Domnului de a expulsa şase deputaţi din Adunare. . . 590
„ „ 6. — Protestarea lui Alexandru Ghica, adresată lui Ruckman, în contra alegerilor dela Iaşi. . . . . „
„ „ 19. — Cochelet către Broglie, despre excluderea celor şase boeri moldoveni din Adunarea obştească, despre alegeri şi despre relaţiunile Domnului cu consulul francez 591

			Pagina
1836	Martie	2. — Comunicarea Secretariatului de Stat, făcută consulatului francez, despre declararea Brăilei de porto-franc.	592
„	„	7. — Duclos către Broglie, despre deputaţii exclusi şi cei exilaţi, despre câteva schimbări în administraţia înaltă şi despre colonelul rus Liprandi	593
„	„	12. — Cochelet către Broglie, despre declararea Brăilei ca porto-franc	„
„	„	14. — Cochelet către Broglie, despre relaţiunile dintre Domnul Ţării şi consulul rusesc Ruckman	594
„	„	— Comunicarea Domnului către Mitropolit, ca Preşedinte al Adunării obşteşti.	595
„	„	21. — Duclos către Thiers, despre amestecul lui Staroff şi al lui Liprandi în conflictul Domnului Moldovei cu boierii, şi al lui Ruckman în acela al lui Ghica cu Adunarea munteană, şi despre mişcările trupelor ruseşti	596
„	Aprilie	5. — Cochelet către Thiers, despre conflictul dintre Domn şi consulul rusesc, despre purtarea acestuia, despre Sârbii cari înrolează soldaţi români, despre trupele ruseşti şi despre conflictul lui M. Sturdza	597
„	„	13. — Cochelet către Thiers, despre chestiunea evacuări Silistriei de către Ruşi	598
„	„	18. — Duclos către Thiers, despre conflictul dela Iaşi şi amestecul lui Ruckman.	599
„	„	— Protestarea câtorva boieri moldoveni, adresată Împăratului Rusiei	„
„	„	29. — Cochelet către Thiers, despre carantina stabilită de Ruşi la gurile Dunării.	600
„	Mai	3. — Mimaut către Thiers, despre carantina rusească dela Sulina, despre trupele dela Silistra şi despre evenimentele din Moldova	601
„	„	4. — Scrisoarea adresată de patru boeri, din Adunarea obştească a Moldovei, lui Ruckman, consulul rusesc .	605
„	„	6. — Cochelet către Thiers, despre evacuarea Silistrei de către Ruşi, şi efectul pe care l'a produs în ţările româneşti	609
„	„	20. — Cochelet către Thiers, despre situaţia ţărilor româneşti faţă de Rusia, cu textul memoriului lui Ghica adresat Ministerului rusesc, pe care i l-a comunicat chiar Domnul, şi observaţiunile sale în discuţiunea urmată în întrevederea avută	610
„	„	27. — Thiers către Cochelet, despre evacuarea Silistrei, despre proiectele Rusiei asupra Dunării, despre carantina rusească, şi cerând deslusiri asupra acestor lucruri	621
„	Iunie	4. — Cochelet către Thiers, despre demersurile Engliterei în privinţa navigaţiunii pe Dunăre şi despre privilegiile streinilor	622
„	„	5. — Mimaut către Thiers, despre discursul de deschidere al obşteştei Adunării şi răspunsul ei, despre întoarcerea lui C. Sturdza şi condiţiile de împăcare, şi despre demisia lui C. Mavrocordat	623

				Pagina
1836,	Iunie	10.	— Cochelet către Thiers, despre amestecul rusesc în administrația Moldovei, și știri din Serbia și dela Constantinopol	624
„	„	21.	— Nesselrode către Buteniev, cu instrucțiuni ca să intervie pe lângă Vogoridi, Prinț de Samos, ca să îndrepteze purtarea ginerului său M. Sturdza, Domnul Moldovei, și pe lângă Aristarchi, capuchehaiaua Domnului Țării-Românești, ca amândoi să se supue prescripțiilor consulului rusesc	626
„	Iulie	1.	— Cochelet către Thiers, despre schimbarea lui Reis-Effendi, după cererea englezească, despre venirea Țarului Nicolae la Sevastopol și cererea Domnului Țării-Românești să trimeată o deputațiune, despre creanța lui Alexandri, despre discursul lui Thiers, în care pomenește de țările românești, și despre situația din țară	627
„	„	3.	— Mimaut către Thiers, despre adresele trimese de boeri lui Ruckman și lui Beckendorf, despre conflictul Domnului cu boerii și schimbările făcute în administrație, și alte evenimente din Iași	629
„	„		— Notița lui Mimaut, comunicată lui Thiers, despre situația Moldovei	631
„	„	4.	— Cochelet către Thiers, despre evacuarea Silistrei și politica rusească față de Turci	634
„	„	19.	— Cochelet către Thiers, despre carantina rusească dela gurile Dunării	637
„	„	„	— Notița lui Cochelet despre mișcarea portului Brăilei în Mai 1836	638
„	„		— Avisul autorității rusești pentru carantinele dela gurile Dunării	639
„	„	25.	— Cochelet către Thiers, despre scrisoarea lui Nesselrode privitoare la Domnii români	641
„	August	2/14.	— Mimaut către Thiers, despre instrucțiile primite de Ruckman, în afacerile moldovenești, și despre evenimentele din Moldova	642
„	Septemvrie	12.	— Mimaut către Thiers, despre plecarea lui Cochelet și predarea serviciului, despre întoarcerea lui Ruckman și alte evenimente	644
„	„	„	— Mimaut către Thiers, despre epidemia de holeră . .	648
„	Octomvrie	7.	— Duclos către Contele Molé, despre mergerea Domnului la Galați, despre Ruckman, despre boierii din opoziție și despre retragerea trupelor rusești . . .	649
„	„	29.	— Mimaut către Molé, despre discuțiunea lui Ruckman cu agentul sârbesc, asupra constituției date de Miloș, și despre schimbarea atitudinei lui față de Domn.	„
„	„	31.	— Mimaut către Molé, despre călătoria lui M. Sturdza la Galați și despre îmbunătățirile aduse în acest port.	651
„	Noemvrie	8.	— Mimaut către Molé, despre scrisoarea lui Nesselrode, în privința Domnilor români, despre protestul Domnitorului Ghica și schimbarea atitudinei consulului Ruckman	652

				Pagina
1836	Decemvrie	7.	— Mimaut către Molé, despre alegerile din Ţara-Românească şi despre situaţia din Moldova	654
„	„	9.	— Duclos către Molé, despre M. Sturdza, Domnul Moldovei şi domnia lui	656
1837,	Ianuarie	30.	— Duclos către Molé, despre conflictul dintre Domn şi boeri, despre misiunea lui Liprandi şi a lui Vascenko, şi despre moartea lui Alexandru Rosetti . .	658
„	Fevruarie	20.	— Duclos către Molé, despre Adunarea obştească . . .	660
„	Aprilie	7.	— Duclos către Molé, despre lucrările Adunării, despre călcarea hotarelor Moldovei de către Austriaci şi despre întoarcerea lui Vascenko	661
„	Mai	12.	— Duclos către Molé, despre venirea Sultanului la Silistra, despre încercările de împăcare a Domnului cu boierii, despre greutăţile întâmpinate de Domn şi sentimentele sale pentru Franţa	„
„	Iunie	5.	— Duclos către Molé despre primirea Domnului român de Sultan la Silistra	663
„	„	10.	— Duclos către Molé, despre urmările primirii dela Silistra, despre averea Domnitorului Sturdza şi despre Gardner, consulul englezesc	664
„	Iulie	31.	— Duclos către Molé, despre plecarea Doamnei lui Sturdza la Constantinopol, despre noul consul rusesc şi despre călătoria la Silistra	665
„	August	9.	— Chateaugiron către Molé, despre luarea postului său de consul în primire, despre audienţa sa la Domn şi convorbirea sa cu Grammont, despre situaţia Domnului faţă de Ruşi	666
„	„	18.	— Duclos către Molé, despre întoarcerea Doamnei, despre încercarea Consulului rusesc de a împăcà pe Domn cu opoziţia, şi despre noul consul rusesc . .	668
„	„	24.	— Chateaugiron către Molé, despre epidemia de ciumă şi despre misiunea lui Theis	669
„	Septemvrie	12.	— Chateaugiron către Molé, despre călătoria lui Theis, despre plecarea lui Ruckman şi despre ciumă . . .	670
„	Octomvrie	13.	— Chateaugiron către Molé, despre articolul din ziarul *le Temps*, despre trecerea lui Dolgoruki, despre afacerile sârbeşti şi despre ciumă	„
„	„	„	— Duclos către Molé, despre venirea noului Consul Besack şi schimbările printre boierii Sfatului administrativ	672
„	Noemvrie	20.	— Duclos către Molé, despre nouăle alegeri, despre politica rusească în Moldova şi despre atitudinea celorlalte consulate	674
„	Decemvrie	4.	— Chateaugiron către Molé, despre corespondenţa sa, despre afacerea Marsille, despre o alianţă anglo-franceză pentru afacerile orientale şi despre ciumă . .	677
„	„	8.	— Chateaugiron către Molé, despre afacerea cetăţeniei franceze a lui Marsille şi despre alianţa franco-engleză	679
„	„	10.	— Chateaugiron către Molé, despre ucazul lui Miloş Obrenovici	680

Pagina

1837 Decemvrie 13. — Duclos către Molé, despre vizita Sultanului la Silistra, despre urmările ei şi atitudinea consulului rusesc Besack. 681

" " 18. — Chateaugiron către Molé, despre intervenţia amiralului Roussin, ambasadorul francez, în incidentul de la Bucureşti. 683

" " 20. — Chateaugiron către Molé, rectificând un articol apărut în gazetele streine asupra situaţiunii din ţară, despre afacerea Marsille, şi despre dorinţa Domnului Moldovei să-l vadă. 684

1838, Ianuarie 8. — Chateaugiron către Molé, despre intervenţia la Constantinopol în incidentul cu consulul francez şi despre afacerea Marsille 685

" " 12. — Chateaugiron către Molé, despre întrevederea sa cu Domnul, despre împăcarea lor şi aranjarea afacerii Marsille 686

" " 20. — Chateaugiron către Molé, despre afacerea Marsille . . 687

" " 28. — Chateaugiron către Molé, despre grozavele cutremure de pământ din ţară 688

" Martie 9. — Chateaugiron către Molé, despre boala sa, despre ştirile din Moldova şi despre chestiunea capitulaţiunilor. . 690

" " 18. — Chateaugiron către Molé, despre afacerea Marsille. . 691

" " 23. — Huber către Molé, despre desbaterile Adunării şi despre amestecul rusesc în administraţia ţării 692

" " " — Huber către Molé, despte desbaterile Adunării, despre coloniile streine, despre cartea lui M. Kogălniceanu şi despre Ruşii la gurile Dunării 693

" " 27. — Chateaugiron către Molé, despre zgomotul asupra intrării Ruşilor, despre incidentul dela Brăila cu Consulul englezesc, despre înţelegerea consulilor streini, ştiri din Moldova şi despre modificarea Regulamentului la Petersburg. 694

" Aprilie 6. — Huber către Molé, despre amestecul consulului rusesc în aplicarea Regulamentului, despre unirea ţărilor sub un Domn strein, despre situaţia critică a Moldovei şi alte ştiri 695

" " 18. — Huber către Molé, despre agenţia consulară dela Galaţi, despre situaţia din Moldova, despre amestecul consulului rusesc în toate, despre formarea unui partid pentru răsturnarea lui Sturdza, despre candidatura lui Balş şi despre pregătirile ruseşti 697

" " 26. — Chateaugiron către Molé despre lucrările comisiei ruseşti, despre Adunarea obştească şi despre întrevederea sa cu Domnul 700

" Mai 7. — Chateaugiron către Molé, despre intervenerea sa în neînţelegerile dintre Domn şi boieri 701

" " 11. — Chateaugiron către Molé, despre demersul boierilor din opoziţie pe lângă el şi consulul englezesc . . . 703

" " 18. — Chateaugiron către Molé, despre venirea lui Ruckman la Bucureşti şi întrevederea sa cu boierii 704

" " 20. — Rezumatul discursului lui Ruckman către boeri . . . 705

" " 26. — Chateaugiron către Molé, cu ştiri din ţară . . . . . "

		Pagina
1838 Mai	— Rezumatul scrisorii lui Ruckman, adresate Domnului Țării-Românești	708
„ Iunie	3. — Chateaugiron către Molé, cu știrile comunicate de Bibica Rosetti	709
„ „	21. — Chateaugiron către Molé, despre lucrările Adunării .	„
„ „	25. — Chateaugiron către Molé, despre răscoala lui Mehemet Ali, și efectele ei asupra țărilor românești, și despre lucrările Adunării.	710
„ Iulie	5. — Chateaugiron către Molé, despre creanța lui Alexandru Filipescu adusă înaintea Adunării, și închiderea acesteia	„
„ „	9. — Chateaugiron către Molé, despre închiderea Adunării.	711
„ „	28. — Huber către Molé, despre administrația moldovenească și despre influența rusească	712
„ Septemvrie	5. — Huber către Molé, despre un Regulament organic rusesc refuzat de Sârbi, despre Mehemet Ali, despre Bosnia, despre ciumă și despre dezastrul flotei ruseşti	713
„ „	7. — Huber către Molé, despre serbarea dela Galați, despre armata moldovenească, despre examenele Academiei Mihăilene, despre dezastrul flotei ruseşti, despre o epizootie, despre hambarele de rezervă și despre taxele ruseşti de import	714
„ „	8. — Huber către Molé, despre însemnătatea porturilor românești pentru comerțul francez, despre Mehemet Ali și despre scăderea apelor la Sulina	715
„ Noemvrie	1. — Chateaugiron către Molé, despre călătoria Domnitorului Ghica în apus, despre datoriile sale plătite de contribuabili, despre misiunea postelnicului Constantin Cantacuzino și despre pregătirile ruseşti pentru o nouă ocupație	716
„ „	4. — Huber către Molé, despre vederile Rusiei asupra Principatelor, despre patriotismul claselor mijlocii și al țăranilor, despre apropiata ocupațiune rusească, despre călătoria și ideile lui Știrbei-Bibescu și despre chestiunea fruntarilor Bucovinei	718
„ „	22. — Chateaugiron către Molé, despre datoriile lui Ghica și impozitul pus pentru plata lor	719
„ Decemvrie	10. — Huber către Molé, despre gazetele streine cari se ocupă de țările românești, despre știrile asupra ocupațiunii ruseşti, despre comisia turcească pentru fruntaria spre Bucovina, despre călătoria Domnului Țării Românești în streinătate și despre afacerea episcopatului catolic din Moldova	720
„ „	26. — Huber către Molé, despre știrile trimise de Lipman, despre comisia rusească pentru țările românești, despre zgomotele de ocupație rusească, despre un colonel turc și despre Serbia	721
„ „	27. — Huber către Molé, despre lucrările Adunării moldovenești și despre serbarea Impăratului rusesc	722
1839, Ianuarie	10. — Huber către Molé, despre lucrările Adunării, despre zgomotele de război, despre misiunea lui Nicolae	

				Pagina
			Suțu, despre politica rusească, despre lucrările lui Colson și despre Mihai Sturdza și copiii săi . . .	723
1839	Ianuarie	14.	— Huber către Molé, despre misiunea lui Suțu, despre ideea unirii țărilor sub un Domn străin, despre starea critică a lui Ghica și despre Colonelul Câmpineanu	725
»	»	»	— Huber către Molé, despre comunicarea Domnului către Adunare și despre onorurile primite la un bal . .	726
»	»	18.	— Huber către Molé, despre corespondența sa și despre comerțul francez la Dunăre	»
»	»	20.	— Huber către Molé, despre memoriul boerilor din Adunare trimes lui Palmerston	727
»	»	»	— Memoriul Adunării Țării-Românești asupra situațiunii țării	»
»	»	25.	— Huber către Molé, despre misiunea lui Câmpineanu in Franța și în Anglia, și a lui Colson în Principate, despre Domnii Sturdza și Ghica, și despre influența rusească combătută de Englezi	728
»	»	28.	— Chateaugiron către Molé, despre călătoria Domnului Țării-Românești, despre Adunările obștești și despre situația din Serbia	731
»	Fevruarie	1.	— Chateaugiron către Molé, despre situația din Serbia și trecerea Domnului român pe acolo	»
»	»	»	— Huber către Molé, despre corespondența sa și despre întrevederea sa cu Domnul Moldovei și convorbirea avută, asupra situației țărilor românești	732
»	»	18.	— Huber către Molé, despre lucrările Adunării	734
»	»	22.	— Huber către Molé, despre convențiunea de comerț și navigație dintre Franța și Turcia, și aplicațiunea ei în Principate	735
»	»	28.	— Huber către Molé, despre lucrările Adunării, despre buget, despre Colson și Câmpineanu, despre unirea țărilor sub Sturdza sau un Domn străin, despre relațiunile acestuia cu consulul rusesc, despre dorințele Românilor și atitudinea Angliei	737
»	Martie	22.	— Huber către Molé, despre teama lui Sturdza ca diplomația rusească să nu afle ceea ce i-a comunicat asupra chestiunei principatelor, despre călătoria lui Colson și a lui Câmpineanu și alte știri din Moldova	739
»	»	»	— Huber către Molé, despre carantine, despre o bandă de tâlhari, despre niște furturi și despre închiderea Adunării	741
»	Aprilie	16.	— Huber către Molé, despre misiunea lui Ruckman la Iași, despre gratificarea cerută de Sturdza și despre călătoria lui Colson și a lui Câmpineanu	742
»	»	26.	— Huber către Ducele de Montebello, despre misiunea lui Ruckman în afacerea gratificării și despre un complot de incendiari	»
»	Iunie	10.	— Chateaugiron către Mareșalul Soult, despre venirea acestuia la putere, despre știrile din Serbia, despre plecarea lui Ruckman și înlocuirea lui cu Titof . .	743

			Pagina
1839	Iunie	21. — Chateaugiron către Mareşalul Soult, Duce de Dalmaţia, despre evenimentele din Serbia şi abdicarea lui Miloş Obrenovici	744
„	„	24. — Chateaugiron către Ducele de Dalmaţia, despre venirea lui Miloş la Bucureşti	745
„	Iulie	1. — Chateaugiron către Ducele de Dalmaţia, despre abdicarea lui Miloş, despre un complot în contra lui, despre averea sa şi despre primirea făcută de Domnul ţării	746
„	„	8. — Chateaugiron către Ducele de Dalmaţia, despre moartea Sultanului, despre efectul produs asupra lui Miloş şi despre gândul Ruşilor de a intră în Moldova . . .	„
„	„	12. — Huber către Ducele de Dalmaţia, despre moartea Sultanului şi urmările ei, despre ştirile asupra înarmărilor ruseşti şi despre gratificarea lui Sturdza . . .	747
„	Septemvrie	3. — Huber către Ducele de Dalmaţia, despre călătoria sa la Galaţi şi interesul ce-i poartă Domnul, despre o pretinsă expediţie rusească în Moldova, şi ştirile Gazetei de Augsburg	748
„	„	9. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre luarea postului său în primire, despre misiunea lui Titoff şi despre Miloş	749
„	„	„ — Huber către Ducele de Dalmaţia, despre incidentul dintre Domn şi Kotzebue şi despre misiunea lui Titof	750
„	„	13. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre audienţa sa la Domnul ţării şi despre Titof, noul consul rusesc .	751
„	„	30. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre boala şi plecarea lui Chateaugiron, despre conflictul dintre Miloş şi soţia sa, despre fiul lui Karagheorghe, despre cartea lui Colson şi despre publicarea unui ziar francez la Bucureşti	752
„	Octomvrie	7. — Huber către Ducele de Dalmaţia, despre intrigile lui Kotzebue în contra lui Sturdza şi relaţiile acestuia cu noul consul, şi despre retragerea trupelor ruseşti din Basarabia	754
„	„	12. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre înlocuirea lui Miloş cu fiul său Mihail, şi a comandantului turcesc din Silistra, şi despre gazeta franţuzească	755
„	„	21. — Huber către Mareşalul Soult, Duce de Dalmaţia, despre publicaţiile lui Colson asupra Principatelor şi despre trupele ruseşti din Basarabia	„
„	Noemvrie	5. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre numirea lui Mihail Obrenovici ca hospodar al Serbiei şi urmările ei, şi despre trecerea unui căpitan prusian prin Bucureşti	756
„	„	14. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre ducerea sa la Iaşi, despre Câmpineanu şi intervenirea Sultanului în afacerea Adunării, despre relaţiunile dintre cei doi Domni şi luarea în primire a postului său . .	758
„	»	21. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre recepţiunea sa la Iaşi	759

Pagina

1839 Decemvrie 3. — Huber către Ducele de Dalmaţia, despre primirea lui Billecocq la Iaşi, despre împăcarea lui Sturdza cu boierii şi despre armatele ruseşti 760
„ „ 9. — Hubert către Ducele Dalmaţia, despre misiunea lui Billecocq şi despre un gazetar francez 761
„ „ 20. — Billecocq către Soult, despre misiunea sa şi cu ştiri din ţară 762
„ „ 27. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre deschiderea Adunării, despre arestarea lui Câmpineanu şi a lui Alexandru Belu, despre consulatul suedo-norvegian şi despre corespondenţa sa 764
1840, Ianuarie 22. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre lucrările Adunării, despre liberarea lui Belu şi arestarea lui Câmpineanu, despre misiunea lui Gheorghe Suţu şi despre întâlnirea sa cu Miloş Obrenovici . . . . . „
„ „ 31. — Huber către Ducele de Dalmaţia, despre situaţia Moldovei între cele trei imperii, despre consulii ruseşti, despre Câmpineanu şi despre Postelnicul Suţu . . . 765
„ Fevruarie 10. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre hatişerifurile venite dela Constantinopol şi despre incidentul cu consulul englezesc Colquhoun 767
„ Martie 4. — Billecocq către Mareşalul Soult, despre confiscarea unor cărţi ale lui Colson şi despre întoarcerea lui Câmpineanu 768
„ „ — Billecocq către Thiers, despre exilul lui Câmpineanu, despre compania austriacă de vapoare pe Dunăre şi despre cartea lui Grammont 770
„ „ 27. — Huber către Thiers, despre lucrările Adunării, despre neorânduelile dela Galaţi, despre un articol din „Gazeta de Augsburg", despre intervenirea agenţilor ruseşti în contra trimiterii copiilor boiereşti în Franţa şi despre misiunea unui ofiţer rus 771
„ Aprilie 24. — Huber către Thiers, despre închiderea Adunării, despre afacerea ocnelor de sare, despre misiunea lui Voronzof şi curăţirea gurei dela Sulina 772
„ „ — — Discursul lui M. Sturdza la închiderea Adunării . . . 773
„ Mai 15. — Billecocq către Thiers, despre prezenţa lui Miloş Obrenovici la Belgrad, despre un articol din *Le National*, despre lucrările Adunării şi incidentul cu consulul englezesc . . . . . „
„ Iunie 8. — Billecocq către Thiers, despre plecarea lui Miloş Obrenovici la Viena şi întrevederea sa cu el, şi despre plecarea lui Titof la Constantinopol 774
„ „ 26. — Billecocq către Thiers, despre relaţiunile sale cu Miloş Obrenovici, despre legiferarea franceză pentru dueluri şi despre trecerea a două personalităţi franceze prin Bucureşti 775
„ Iulie 10. — Billecocq către Thiers, despre propunerea de a se supune Adunării administraţia averilor bisericeşti, şi despre alegerea Mitropolitului 776
„ „ 21. — Huber către Thiers, despre influenţa rusească, despre limba şi ziarele moldoveneşti, despre supărarea Im-

				Pagina
			păratului rusesc, şi despre călătoria Domnului la Constantinopol	777
1840	Iulie	24.	— Billecocq către Thiers, despre alegerea Mitropolitului şi despre Daşkof, care înlocueşte pe Titof	779
„	August	7.	— Billecocq către Thiers, despre incidentul cu ziarul *Le National*, despre relaţiile Domnului cu Consulul englezesc şi despre Miloş Obrenovici	780
„	Septemvrie	10.	— Billecocq către Thiers, despre zgomotele răspândite asupra independenţei ţărilor româneşti, despre Domnul ţării faţă de consulul englezesc şi de cel franţuzesc, şi despre Miloş Obrenovici	782
„	„	18.	— Huber către Thiers, despre situaţiunea politică . . .	783
„	Octomvrie	24.	— Billecocq către Thiers, despre călătoria sa pe Dunăre, despre Daşkof şi despre Miloş Obrenovici	784
			Notă asupra afacerii Vaillant	787
„	Noemvrie	6.	— Billecocq către Thiers, despre atentatul în contra Regelui Franţei şi felicitările lui Vodă Ghica şi ale sale	788
„	„	26.	— Billecocq către Guizot, despre conflictul Domnului cu consulul englezesc, în afacerea Câmpineanu	„
„	Decemvrie	23.	— Billecocq către Guizot, despre deschiderea Adunării şi conflictul Colquhoun	789
„	„	28.	— Huber către Guizot, despre situaţiunea Moldovei, despre crimele Lipovenilor, despre schimbarea miniştrilor, despre venirea la Iaşi a lui Vaillant, despre atitudinea Impăratului rusesc faţă de Domn şi călătoria acestuia la băi în Ardeal	„
1841,	Fevruarie	10.	— Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării, despre jurnalul *Le National*, despre secretarii Adunării şi amestecul consulului rusesc, şi despre afacerea Colquhoun	791
„	„	18.	— Billecocq către Guizot, despre exilarea lui Manole Băleanu	792
„	„	22.	— Billecocq către Guizot, despre revenirea asupra exilării lui Băleanu, despre întrevederea sa cu boerii din opoziţie, despre Vaillant şi intervenţia consulului rusesc, şi despre Miloş Obrenovici	793
„	Martie	19.	— Billecocq către Guizot, despre onorurile pentru Kiselef, propuse de Băleanu, şi atitudinea Domnului .	794
„	„	21.	— Raportul lui Huber asupra situaţiunii Moldovei în 1840.	795
„	„	29.	— Billecocq către Guizot, despre sărbătorirea de către Mitropolit a aniversării Regulamentului şi a lui Kiselef	800
„	„	„	— Huber către Guizot, despre închiderea Adunării şi despre documentele ce comunică asupra situaţiunii Moldovei	802
„			— Discursul Domnului Moldovei după închiderea sesiunei Adunării	„
„	Aprilie	7.	— Huber către Guizot, despre efectul produs în Moldova de indigenatul şi de monumentul lui Kiselef, şi despre influenţa rusească	803
„	„	12.	— Billecocq către Guizot, despre punerea în libertate a lui Câmpineanu	„

Pagina

1841 Aprilie 26. — Huber către Contele de Pontois, ambasadorul francez la Constantinopol, despre indigenatul lui Kiselef . 804
„ „ 30. — Huber către Guizot, despre candidatura lui Leuchtenberg la tronul țărilor românești, și despre o publicațiune a comunicărilor Domnului către Adunare și a răspunsurilor acesteia 806
„ Mai 3. — Billecocq către Guizot, despre conjurația din Octomvrie, despre Vaillant și Murgu, despre turburările Albanezilor și ale Bulgarilor, și despre serbarea zilei Regelui francez 807
„ „ 14. — Huber către Guizot, despre misiunea lui Dașkof, în afacerea indigenatului lui Kiselef, despre situația din Moldova și influența rusească, și despre proclamarea țărilor ca Regat 808
„ „ 20. — Billecocq către Guizot, despre aprobarea dată de Împăratul rusesc pentru indigenatul lui Kiselef în Țara-Românească, și despre atitudinea Moldovei . . . 810
„ „ 29. — Billecocq către Guizot, despre incidentul din Adunare, provocat de atitudinea lui Băleanu în chestiunea onorurilor pentru Kiselef, despre conflictul cu consulul englez, și despre Vaillant și soția sa 811
„ Iunie 4. — Billecocq către Guizot, despre destituirea Patriarhului grecesc, despre consulul englezesc și plecarea lui Miloș, și despre soții Vaillant 812
„ „ 10. — Huber către Guizot, despre efectul produs în Moldova de indigenatul lui Kiselef în Țara-Românească, și despre gândul lui Sturdza de a abdică 813
„ „ 23. — Billecocq către Guizot, despre afacerea englezească, despre relațiile sale cu Domnul și despre Vaillant. 814
„ Iulie 2. — Billecocq către Guizot, despre arestarea lui Vaillant și despre condamnarea lui și a lui Murgu 816
„ „ 10. — Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării și conflictul ei cu Domnul 817
„ „ 30. — Billecocq către Guizot, despre schimbarea miniștrilor și despre răscoala Bulgarilor dela Brăila . . . . . „
„ August 5. — Billecocq către Guizot, despre turburările bulgărești din țară și atitudinea consulilor streini 819
„ „ 8. — Huber către Guizot, despre indigenatul Kiselef, despre răscoala dela Brăila și efectul produs în Moldova, și despre venirea lui Kiselef în Basarabia 820
„ „ 20. — Billecocq către Guizot, despre pedepsirea Bulgarilor și Sârbilor dela Brăila, și despre ducerea sa la Iași. 822
„ „ 25. — Huber către Guizot, despre călătoria lui Kiselef, despre darul Sultanului trimes lui Sturdza, despre turburările din Moldova și dela Brăila 823
„ Septemvrie 18. — Billecocq către Guizot, despre circulara politică ce acesta i-a trimis, despre trecerea lui Reșid-Pașa spre Paris și despre plecarea lui Colquhoun în concediu . . . 824
„ Noemvrie 4. — Billecocq către Guizot, despre misiunea sa în Moldova. „
„ „ 19. — Billecocq către Guizot, despre intervenirea rusească în evenimentele dela Brăila și despre consulii englez și grecesc 825

Pagina

1841 Decemvrie 4. — Billecocq către Guizot, despre alegerile pentru Adunările obşteşti, despre întrevederea lui Grammont cu Kiselef, despre venirea Generalului Baron Hauer la Bucureşti 826
„ „ 11. — Billecocq către Guizot, despre alegeri şi despre intrigile lui Gheorghe Bibescu 827
„ „ 13. — Corespondenţa din „Gazeta de Augsburg" despre evenimentele din ţară 828
„ „ 17. — Billecocq către Guizot, despre alegeri şi compunerea Adunării 829
„ „ 29. — Billecocq către Guizot, despre conflictul Colquhoun şi despre evenimentele dela Brăila 831
1842, Ianuarie 10. — Billecocq către Guizot, despre deschiderea Adunării, despre ostilitatea arătată de ea şi despre incidentul cu consulul englez 833
„ „ 22. — Billecocq către Guizot, despre corespondenţa sa cu ambasadorul francez la Constantinopol, despre situaţiunea partidelor şi a Domnilor români, şi despre scuzele făcute Consulatului englezesc 834
„ Fevruarie 11. — Billecocq către Guizot, despre intervenţia lui Daşkov pentru împăcarea Domnului cu Filipescu Vulpe, şi despre trecerea lui Eisenbach spre Iaşi 836
„ „ 17. — Huber către Guizot, despre lucrările Adunării, despre retragerea Mitropolitului, despre moartea mai multor boieri, şi despre pamfletele în contra Domnului . . 837
„ „ 24. — Marele Postelnic Constantin Cantacuzino către Billecocq, despre dezordinele dela Brăila 838
„ „ 25. — Billecocq către Guizot, despre dezordinele Bulgarilor dela Brăila . . . . . „
„ Martie 7. — Billecocq către Guizot, despre răspunsul Adunării obşteşti la discursul de deschidere şi despre neorânduelile dela Brăila. 839
„ „ — Răspunsul Adunării obşteşti la discursul de deschidere al Domnului 841
„ „ 9. — Billecocq către Guizot, cu amănunte asupra desordinelor dela Brăila 847
„ „ 10. — Billecocq către Guizot, despre răspunsul Domnului la adresa Adunării şi intervenţia consulului rusesc . 848
„ „ 11. — Billecocq către Guizot, despre întrevederea lui Tavernier cu Heliade, asupra afacerii dela Brăila 849
„ „ „ — Huber către Guizot, despre lucrările Adunării şi schimbările unor funcţionari superiori, şi despre situaţiunea din Ţara-Românească şi din Moldova 852
„ „ 19. — Billecocq către Guizot, despre numirea unei comisiuni de anchetă în afacerea dela Brăila 854
„ „ 24. — Billecocq către Guizot, despre lucrările comisiei de anchetă, despre atitudinea lui Heliade şi a sa 855
„ „ 25. — Huber către Guizot, despre impresia făcută în Moldova de adresa Adunării din Ţara-Românească, despre indigenatul lui Kiselef, despre închiderea Adunării moldoveneşti şi despre alegerile viitoare 856
„ „ 28. — Huber către Guizot, despre indigenatul lui Kiselef şi

			Pagina
		despre raporturile sale asupra situațiunei din Moldova.	857
1842	Martie	29. — Huber către Baronul de Bourqueney, ministrul plenipotențiar francez la Constantinopol, despre situațiunea țărilor românești	858
„	„	10. — Comunicarea Domnului Moldovei către Adunarea obștească.	859
„	„	4/16. — Anaforaua Adunării obștești ca răspuns la comunicarea Domnului	862
„	Aprilie	1. — Huber către Guizot, despre comunicarea făcută lui Bourqueney	864
„	„	15. — Viollier, vice-consul francez la Galați, către Billecocq, despre venirea unei corăbii de războiu rusești . . .	„
„	„	17. — Billecocq către Guizot, despre afacerea Heliade și Tavernier, despre amestecul consulului rusesc, și despre un proces scandalos	865
„	„	25. — Huber către Guizot, despre alegerile pentru Adunare și înlocuirea Logofătului N. Cantacuzino cu Constantin Catargi	867
„	Mai	2. — Billecocq către Guizot, despre relațiunile sale cu Domnul țării și despre aplanarea conflictului cu Englezii.	„
„	„	„ — Huber către Guizot despre alegeri, despre călătoria Domnului în Germania și despre numirea logofătului Constantin Păşcan ca președinte al Divanului domnesc	858
„	„	21. — Billecocq către Guizot, despre atitudinea Domnului față de el, despre vaporul rusesc de la Galati, despre bandele de tâlhari din prejurul Giurgiului și despre depărtarea din slujba a lui Teodoru	869
„	„	— Memoriul confidențial adresat de Domnul Țării-Românești cabinetului din Petersburg, asupra situațiunii .	870
„	„	31 — Billecocq către Guizot, despre situația critică a Domnului și sprijinul ce-i acordă agenții francezi, despre misiunea lui Duhamel și despre urmările afacerii dela Brăila.	875
„	Iunie	10. — Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Duhamel și a lui Șechib-Efendi	877
„	„	„ — Bourqueney către Billecocq, cu instrucțiuni asupra misiunii lui Șechib-Efendi	878
„	„	14. — Billecocq către Guizot, despre amestecul lui Duhamel în administrația țării, despre Mavros și despre comisarul turcesc Șechib-Efendi	„
„	„	21. — Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Șechib-Efendi, față cu aceea a lui Duhamel, despre retragerea lui Mihail Ghica și despre instrucțiunile primite de Timoni dela Metternich	880
„	„	25. — Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Șechib Efendi și relațiunile sale cu el, și despre citirea hati-humaiumului turcesc.	881
„	„	26. — Discursul lui Șechib Efendi la predarea hati-humaiumului.	883
„	„	28. — Billecocq către Guizot, despre afacerea cu înmânarea hati-humaiumului	„

			Pagina
1842	Iulie	4. — Billecocq către Guizot, despre afacerea firmanului turcesc	884
„	„	9. — Billecocq către Guizot, despre ceremonia citirii firmanului, despre atitudinea Rusiei în această afacere, despre înaintarea ofiţerului Boteanu şi atitudinea plenipotenţiarului turc	886
„	„	— Nota confidenţială a Domnului, asupra amestecului rusesc în administraţia ţării, dată consulului francez, ca să o supună lui Şechib-Efendi.	887
„	„	18. — Billecocq către Guizot, despre afacerea comunicării notei domneşti lui Şechib Efendi	889
„	„	21. — Billecocq către Guizot, despre comisarul turcesc şi cel rusesc	890
„	August	5. — Billecocq către Guizot, despre moartea Ducelui d'Orléans şi despre impresiunea produsă în ţară . . .	891
„	„	12. — Billecocq către Guizot, despre misiunea comisarilor, despre conjuraţii greceşti dela Brăila, şi despre plecarea lui Şechib-Efendi la Iaşi	892
„	„	25. — Billecocq către Guizot, despre întrevederea Domnului cu Şechib-Efendi şi apoi cu dânsul	893
„	Septemvrie	1. — Billecocq către Guizot, despre numirea lui Teodor Văcărescu ca Mare Vornic şi despre amânarea altor numiri	894
„	„	2. — Guizot către Billecocq, despre situaţiunea Domnului Ghica, şi cu instrucţiuni	895
„	„	12. — Baronul de Bourqueney către consulul francez dela Bucureşti, despre misiunea lui Şechib-Effendi şi atitudinea sa	896
„	„	15. — Billecocq către Guizot, despre decorarea lui Daşkof de Împăratul rusesc, despre destituirea lui Karneief şi despre plecarea agentului austriac	„
„	„	24. — Billecocq către Guizot, despre insurecţiunea sârbească şi despre atitudinea Domnului faţă de Sârbi. . . .	898
„	Octomvrie	1. — Billecocq către Guizot, despre misiunea sa şi despre atitudinea Franţei faţă de Principate	899
„	„	12. — Billecocq către Guizot, despre plecarea lui Duhamel, despre comisiunea rusească pentru examinarea afacerilor româneşti, despre oprirea lui Ştirbei de a se întoarce în ţară şi despre o inspecţie a Domnitorului.	900
„	„	14. — Bourqueney către Billecocq, cu sfaturi pentru Domn, faţă de evenimentele din Serbia	901
„	„	17. — Bourqueney către Billecocq, despre depunerea lui Alexandru Ghika	„
„	„	18. — Bourqueney către Billecocq, despre politica franceză în afacerile Ţării-Româneşti	„
„	„	20. — Bourqueney către Billecocq, despre trimiterea lui Safved-Efendi pentru depunerea lui Alexandru Ghica, şi cu instrucţiuni asupra atitudinei sale	902
„	„	26. — Billecocq către Guizot, despre depunerea lui Alexandru Ghica, după cererea rusească, şi cererea lui de a fi dispensat de a merge la Constantinopol, des-	

				Pagina
			pre intervenţia austriacă în răsturnarea lui Mihail Obrenovici, despre numirea Caimacamilor de către Domn şi plecarea sa spre Sibiiu	903
1842	Octomvrie	28.	— Billecocq către Bourqueney, despre atitudinea lui şi despre căderea Domnului	904
„	„	30.	— Huber către Guizot, despre efectul produs în Moldova de căderea lui Alexandru Ghica	905
„	Noemvrie	1.	— Billecocq către Guizot, despre plecarea lui Ghica şi venirea lui Safved-Efindi la Bucureşti.	906
„	„	7.	— Billecocq către Guizot, despre cetirea firmanului de depunere.	907
„	„		— Firmanul pentru depunerea Domnului Alexandru Ghika.	„
„	„	18.	— Billecocq către Guizot, despre evenimentele care urmează depunerea Domnului şi cerând o răsplată onorifică pentru el însuşi.	910
„	„	25.	— Billecocq către Guizot, despre operaţiunile pentru alegerea noului Domn	912
„	Decemvrie	5.	— Huber către Guizot, despre întoarcerea lui Mihail Sturdza şi numirile în slujbe şi a Mitropolitului, şi despre probabilitatea alegerii lui Kiselef ca Domn al Ţării-Româneşti	914
„	„	7.	— Billecocq către Guizot, despre viitoarea alegere a Domnului şi despre fostul Domn	915
„	„	17.	— Huber către Guizot, despre demisiunea Mitropolitului, despre situaţia nepotului său N. Çantacuzino, despre amestecul consulului rusesc în această afacere, şi incidentul cu Domnul	917
„	„	19.	— Billecocq către Guizot, despre alegerea noului Domn şi amestecul consului rusesc, despre întrevederea sa cu Safved-Efendi şi despre mulţumirile pentru depunerea lui Alexandru Ghika	918
„	„	20.	— Huber către Guizot, despre propunerea fostului Mitropolit de a se supune clerul moldovenesc Sinodului rusesc, despre întoarcerea sa în scaun, cerută de Ruşi, despre mărirea listei civile, şi despre refuzul lui Sturdza	919
„	„	25.	— Billecocq către Guizot, despre alegerea noului Domn.	921
1843,	Ianuarie	2.	— Billecocq către Guizot, despre alegerea Domnului în persoana lui Gheorghe Bibescu	922
„	„	5.	— Billecocq către Guizot, cu amănunte asupra alegerii Domnului	923
„	„	6.	— Billecocq către Guizot, despre predarea condamnaţilor din afacerea dela Brăila şi despre afacerea Vaillant.	925
„	„	„	— Huber către Guizot, despre atitudinea lui Kotzebue, consulul rusesc, în afacerea Mitropoliei şi despre alegerea lui Bibescu	926
„	„	16.	— Guizot către Billecocq, asupra misiunei sale şi despre atitudinea consulului rusesc	927
„	„	19.	— Billecocq către Guizot, despre întârzierea confirmării alegerii Domnului, despre întrevederea sa cu el, şi despre întoarcerea consulului englezesc Colquhoun.	„
„	„	23.	— Huber către Guizot, despre retragerea Mitropolitului	

Pagina

Veniamin şi despre atârnarea clerului moldovenesc de Sinodul rusesc 929

1843, Ianuarie 30. — Domnul Gheorghe Bibescu către Sfatul administrativ extraordinar . . . . . „

„ „ 31. — Billecocq către Guizot, despre întârzierea firmanului de întărire, despre presa nemţească, despre relaţiunile sale cu Safved-Efendi, despre întoarcerea consulului austriac Timoni, despre afacerea alegerii Mitropolitului moldovenesc şi despre apropierea unor trupe turceşti de Dunăre 930

„ Fevruarie 8. Billecocq către Guizot, despre instalarea noului Domn şi plecarea lui Safved-Efendi 932

„ — Adresa Adunării generale obşteşti către Ţarul Rusiei . . . . . „

„ „ 11 (Ian. 30.) — Proclamaţia Domnului Gheorghe Bibescu, către locuitorii ţării 933

„ „ 12. — Huber către Guizot, despre alegerea Mitropolitului şi amestecul rusesc, despre Domnul Moldovei şi lucrările pe cari le va supune Adunării, şi despre nişte alegeri parţiale 934

„ „ 15. — Billecocq către Guizot, despre întrevederea sa cu Safved-Efendi, înaintea plecării sale 935

„ „ 22. — Darea de seamă asupra primirei trimisului Domnului Moldovei, venit cu felicitări pentru alegerea şi instalarea Domnului 936

„ „ 25. — Billecocq către Guizot, despre primele momente ale Domniei lui Gheorghe Bibescu, despre depeşa primită dela Nesselrode şi despre ceremonia investiturei . . . . . „

„ „ „ — Circulara adresată consulului francez, anunţând ceremonia investiturei 938

„ — Firmanul împărătesc citit la instalarea Domnului nou ales, G. Bibescu . . . . . „

„ „ 14/26. — Discursul ţinut de Domn cu prilejul instalării 939

„ „ „ — Proclamaţiunea Domnului către armată 940

„ Martie 1. — Billecocq către Guizot, despre ceremonia investiturei. 941

„ „ 6. — Huber către Guizot, despre alegerile parţiale, despre opoziţia în contra lui Vodă şi intervenţia ei pe lângă consulul rusesc 942

„ „ 7. — Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării, despre atitudinea Ghiculeştilor şi a Filipeştilor, despre misiunea lui Beldiman, despre numirea unui consul prusian la Iaşi şi despre Vaillant . . . . . „

„ „ — Adresa de mulţumire a Adunării obşteşti adresată Sultanului 944

„ „ — Discursul Domnului la deschiderea obicinuitei obşteştei Adunări 945

„ „ 16. — Huber către Guizot, despre plângerile boierilor moldoveni, adresate agentului rusesc la Bucureşti . . . 946

„ „ 20. — Duclos către Guizot, despre starea tristă a ţăranilor, despre domnia lui Bibescu, despre situaţiunea din Moldova şi despre consulii streini . . . . . „

Pagina

1843 Martie 22. — Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu, despre numirea lui Duclos ca consul la Brăila, despre lucrările Adunării şi despre onorurile primite de consulul rusesc 951

„ Aprilie 19. — Billecocq către Guizot, despre Domnia lui Bibescu şi influenţa consulului rusesc, despre monumentul lui Kiselef şi incendiile din ţară 952

„ „ 9. — Ofisul Domnului către Adunarea obştească asupra socotelilor Vistieriei 953

„ „ 5/17. — Ofisul Domnului către Adunare, pentru monumentul lui Kiselef 955

„ Mai 9. — Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării, despre nehotărârea călătoriei Domnului la Constantinopol, despre conflictul cu Grammont şi intervenţia consulului rusesc, despre scrisorile primite de fostul Domn din Rusia, despre consulatul prusian şi despre Vaillant . . . . . „

„ „ — Scrisoarea lui Kiselef către Alexandru Ghica, fostul Domn 957

„ Iunie 5. — Billecocq către Guizot, despre închiderea Adunării, despre proiectul de lege pentru zestre, propus de Domn şi respins de Adunare, despre răsturnarea lui Ghica, despre neînţelegerea cu Ştirbei, despre moartea lui Mitică Filipescu şi despre decoraţiunile ruseşti . . . . . „

„ „ 23. — Billecocq către Guizot, despre conflictul Domnului cu fratele său Ştirbei, despre consulii rusesc, austriac şi englezesc, şi despre alegerea lui Miloş in Serbia. 959

„ „ 11/23. — Articolul *Albinei româneşti*, reprodus de *Curierul Românesc*, despre misiunea lui Vilară la Iaşi 960

„ „ 26. — Billecocq către Guizot, despre misiunea lui Vilară în Moldova, despre mutarea lui Daşkof la Londra şi despre trecerea Prinţului Albert de Prusia prin Bucureşti 961

„ Iulie 5. — Billecocq către Guizot, despre primirea Prinţului Albert de Prusia la Bucureşti, despre formarea ministerului şi despre alegerea lui Alexandru Karagheorghevici în Serbia 962

„ „ 11. — Billecocq către Guizot, despre atitudinea lui Bibescu faţă de Ruşi, despre noul minister şi despre impresia produsă de evenimentele din Serbia 963

„ „ 22. — Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu, despre divorţul şi căsătoria lui, despre numirea de Agă a lui Ioan Manu, despre ceremonia distribuirii premiilor la şcoală şi despre rolul lui Eliade . . . 964

„ August 4. — Billecocq către Guizot, despre afacerile sârbeşti, şi efectul lor asupra situaţiei lui Bibescu, despre călătoria lui la Constantinopol şi despre întâlnirea de la Galaţi cu Domnul Moldovei 965

„ „ — Petiţia lui A. Trandafilof, în afacerea minelor din ţară. 1002

„ „ 19. — Procesul-verbal al Sfatului administrativ extraordinar,

Pagina

aprobând cererea Societăţii reprezintate prin Trandafilof 1003

1843 August 20. — Billecocq către Guizot, despre călătoria la Galaţi a Domnului, însoţit de Daşkof, şi intrevederea cu Domnul Moldovei; asupra chestiunei trecerii armatelor ruseşti spre Serbia, despre încuscrirea Domnului cu M. Sturdza şi despre numirea unor funcţionari 967

„ „ 24. — Billecocq către Guizot, despre călătoria Domnului la Constantinopol, despre cheltuelile făcute şi despre atitudinea lui faţă de consulii streini 968

„ Septemvrie 15. — Duclos către Guizot, despre întrevederea dintre Domni, despre afacerea rechemării Mitropolitului, despre candidaţii la domnie, despre evenimentele de peste Dunăre şi atitudinea Rusiei, despre influenţa franceză, şi despre activitatea lui Daşkof la Iaşi . . . 969

„ „ 26. — Billecocq către Guizot, despre mişcările Bulgarilor de la Brăila, despre intervenţia agentului austriac, despre agentul Daşkof la Iaşi şi despre proprietăţile mănăstirilor din Locurile sfinte 973

„ „ — Propunerea Cabinetului rusesc în afacerea Locurilor sfinte 974

„ Octomvrie 17. — Billecocq către Guizot, despre o aşa zisă răscumpărare a Principatelor cu garanţia Rusiei, despre zelul poliţienesc, despre revoluţia din Grecia, despre uneltirile Domnului la Constantinopol, despre decorarea lui de Regele Prusiei, prin intervenirea Impăratului Nicolae 975

„ „ 21. — Ofisul Domnului către Departamentul din lăuntru, pentru aprobarea cererii lui Trandafilof 1003

„ „ 23. Guizot către Billecocq, cerând explicaţiuni asupra amestecului Rusiei în afacerea Locurilor sfinte . . . 976

„ „ 29. — Billecocq către Guizot, despre întoarcerea Domnului dela Constantinopol, despre recompensele dobândite de el, pentru consulul rusesc, şi despre predarea decoraţiunilor prusiene de către Neugebauer . . . 977

„ Noemvrie 9. — Billecocq către Guizot, despre destituirea ministrului rusesc dela Atena şi efectul produs asupra situaţiei lui Daşkof, şi despre purtarea Domnului faţă de ceilalţi consuli 978

„ „ 20. — Duclos către Guizot, despre întrevederea Domnului cu Daşkoff, despre alegerea Mitropolitului, despre noul ministru al instrucţiei, şi despre opinia Moldovenilor asupra lui Bibescu 979

„ „ 28. — Billecocq către Guizot, despre afacerea Mănăstirilor închinate 980

„ Decemvrie 23. — Billecocq către Guizot, despre administraţia lui Bibescu, despre întrevederea sa cu el, despre decoraţiunile ruseşti şi cerând pentru el însuşi, o înaintare în Legiunea de onoare 984

„ „ — Contele de Nesselrode către Domnul Ţării-Româneşti,

				Pagina
			despre decoraţiunile acordate de Impăratul Rusiei, lui şi fratelui său Ştirbei	985
1843	Decemvrie	26.	— Billecocq către Guizot, despre nouele numiri în Adunarea obştească şi despre situaţiunea lui Bibescu .	986
1844,	Ianuarie	10.	— Billecocq către Guizot, despre ultimele alegeri, despre atitudinea lui Daşkof şi despre memoriul lui Claude Coulin, cerând o recompensă naţională	987
„	„		— Memoriul lui Claude Coulin, asupra serviciilor ce a adus ţării, timp de 22 de ani, şi cerând o răsplată.	988
„	„	11.	— Duclos către Billecocq, despre situaţiunea din Moldova	991
„	„	12.	— Raportul No. 31 al Consiliului de administraţie extraordinar, asupra cererii lui Claude Coulin	„
„	„	16.	— Billecocq către Guizot, despre situaţiunea din Moldova şi misiunea lui Daşkof	992
„	Fevruarie	5.	— Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării şi despre numirile lui C. Cantacuzino şi a lui Chrisoscoleu	993
„	„	17.	— Billecocq către Guizot, despre lucrările Adunării în chestiunea minelor concedate unei societăţi ruseşti.	994
„	„	6/18.	— Adresa Adunării către Domn în afacerea minelor . .	995
„	„		— Contractul propus spre iscălire de compania rusească, pentru exploatarea terenurilor din Ţara-Românească.	996
„	„	23.	— Cuningham către Billecocq, despre neorânduelile dela Brăila	997
„	„	14/26.	Ofisul Domnului către Adunare în afacerea minelor .	999
„	„	26.	— Ofisul Domnului către Sfatul administrativ în afacerea minelor	1004
„	„	27.	— Billecocq către Guizot, despre întoarcerea lui Daşkof dela Iaşi şi despre situaţiunea sa	„
„	Martie	7.	— Billecocq către Guizot, despre cele două ofisuri, trimise de Domn Adunării	1000
„	„		— Ofisul Domnului către Adunare, asupra respingerii proiectului de lege pentru mărirea miliţiei	1001
„	„	9.	— Billecocq către Guizot, despre impresia făcută de afacerea minelor şi despre atitudinea lui Daşkof . . .	„
„	„	12.	— Adresa Adunării obşteşti către Domn în afacerea minelor	1004
„	„	15.	— Duclos către Guizot, despre evenimentele din Moldova.	1005
„	„	16.	— Billecocq către Guizot, despre închiderea Adunării obşteşti, despre popularitatea lui Alexandru Ghica şi despre afacerea dela Brăila	1010
„	„	28.	— Articolul din „Jurnalul de Constantinopol“ cu acuzări în potriva Mitropolitului, care încurajează opoziţia în potriva Domnului	„
„	„		— Adresa Adunării obşteşti către Domn, ca răspuns la ofisul privitor la mărirea miliţiei şi alte proiecte. .	1012
„	Aprilie	3.	— Guizot către Billecocq, cerând informaţiuni despre mişcările bulgăreşti	1013
„	„	9.	— Billecocq către Guizot, despre atitudinea lui Bibescu faţă de Adunare şi despre venirea apropiată a comisarilor rusesc şi turcesc.	„

			Pagina
1844, Aprilie	11.	— Decretul Domnului pentru pensiunea lui Claude Coulin.	1014
„ „	25.	— Duclos către Guizot, despre evenimentele din Moldova.	„
„ „	30	— Billecocq către Guizot, despre relaţiunile dintre Domn şi boeri, despre afacerea Mitropolitului şi alte evenimente din ţară	1016
„ Martie	31.	— Contele de Nesselrode către Mitropolitul Ungro-Vlahiei, trimiţându-i un dar împărătesc.	1018
„ Mai	16.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea minelor, despre conflictul Domnului cu Mitropolitul şi despre călătoria sa peste Olt, după invitaţia Domnului . .	1019
„ Iunie	4.	— Billecocq către Guizot, despre călătoria sa în Oltenia, despre recensământ, despre canonierele româneşti pe Dunăre şi despre misiunea Baronului Geringer.	1020
„ „	27.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea minelor, despre condamnarea lui Vernescu, despre schimbarea consulilor grecesc şi prusian, şi despre biserica catolică dela Craiova	1021
„ Iulie	14/26.	— Decretul Domnului în afacerea lui Beizadea Panaiot Ghica	1122
„ „	29.	— Billecocq către Guizot, despre firmanul turcesc în afacerea minelor şi despre vilegiatura Domnului . . .	1023
„ August	23.	— Billecocq către Guizot, despre vilegiatura Domnului, despre conflictul cu Mitropolitul, şi despre răscoala dela Telega şi atitudinea Domnului	1024
„ „		— Ofisul Mitropolitului în afacerea lui Beizadea Panaiot Ghica	1025
„ Septemvrie	6.	— Billecocq către Guizot, despre revolta dela Telega şi despre afacerea Vernescu	1026
„ „	30.	— Billecocq către Guizot, despre împăcarea Domnului cu boerii din opoziţie, despre afacerea Vernescu şi despre pleçarea lui Timoni	1027
„ Octomvrie	14.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea comandanţilor de la Brăila, despre ducerea Principesei Bibescu la Paris şi despre călătoria lui Ştirbei	1028
„ „	30.	— Billecocq către Guizot, despre firmanul turcesc în conflictul dintre Domn şi Adunare	1029
„ „		— Interogatoriul lui Deşu, în afacerea dela Telega, scris de el şi prezintat la Divanul criminal.	1030
„ Noemvrie	4.	— Dare de seamă a jurnalului oficial, asupra ceremoniei citirii firmanului	1031
„ „	6.	— Billecocq către Guizot, despre solemnitatea citirei firmanului şi despre efectul produs asupra boerilor din Adunare	1032
„ „		— Firmanul împărătesc aprobând închiderea Adunării . .	„
„ „		— Discursul Domnului către Adunarea obştească	1034
„ „	18.	— Billecocq către Guizot, despre întâlnirea celor doi Domni la Focşani, şi despre dorinţa lui Colquhoun de a lua în căsătorie pe una din fetele Domnului .	1035
„ „	20.	— Billecocq către Guizot, despre un falşificator de bani.	1036
„ „	30.	— Billecocq către Guizot, despre căsătoria impusă de Domn fiicei sale, şi despre falşificatorii de monede.	„

				Pagina
1844	Decemvrie	6.	— Billecocq către Guizot, despre supărările familiare ale Domnului	1037
„	„		— Ofisul Domnului către Departamentul Dreptăţii, pentru numirea tutorilor soţiei sale, pusă sub interdicţie . .	„
„	„	„	— Duclos către Guizot, despre opinia Moldovenilor asupra actelor lui Bibescu, în conflictul cu Adunarea obştească, şi despre vizita consulului englezesc la Iaşi	1039
„	„	23.	— Billecocq către Guizot, despre căsătoria Domniţei şi despre balul în cinstea Impăratului rusesc	1040
1845,	Ianuarie	3.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea Pelletan . . .	1041
„	„	22.	— Billecocq către Guizot, despre presa şi politica germană faţă de Principate, şi despre relaţiunile sale cu Domnul.	„
„	Fevruarie	21.	— Duclos către Guizot, despre lucrările Adunării şi despre arendarea vămilor şi poştilor.	1042
„	„	24.	— Billecocq către Guizot, despre ofisul domnesc privitor la armată, despre streinii balcanici din Bucureşti, despre îmbunătăţirile aduse oraşului şi despre căsătoria Domnului	1043
„	Martie	13.	— Billecocq către Guizot, despre procesul falşificatorilor de bani şi al unei guvernante franceze	1044
„	„	24.	— Billecocq către Guizot, despre indemnitatea dată Domnului pentru călătoria la Constantinopol, despre întoarcerea din călătorie a lui Stirbei, despre căsătoria Domnului şi greutăţile făcute de Mitropolit . .	„
„	„	19/31.	— Sentinţa Mitropolitului în afacerea divorţului soţilor Constantin Ghica	1045
„	Aprilie	11.	— Duclos către Guizot, despre lucrările Adunării. . . .	1047
„	„	16.	— Billecocq către Guizot, despre căsătoria Domnului . .	„
„	„	23.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea falşificatorilor de bani, condamnaţi la moarte şi reclamaţi de Poartă.	1048
„	Mai	2.	— Duclos către Guizot, despre celebrarea zilei Regelui Louis Philippe, despre venirea generalului Teodorof, guvernatorul Odesei, la Iaşi, şi despre căsătoria lui Grigore Sturdza cu Contesa Dash	1049
„	„	23.	— Duclos către Guizot, despre Generalul Teodorof, despre Kotzebue, despre Beizadea Grigore Sturdza şi căsătoria sa cu Contesa Dash	1050
„	„	27.	— Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu, despre venalitatea judecătorilor, despre revolta elevilor de la Sf. Sava şi despre atitudinea sa ca consul.	1053
„	„	30.	— Duclos către Guizot, despre căsătoria lui Beizadea Grigore	1054
„	Iunie	14.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea falşificatorilor de bani	1055
„	„	30.	— Billecocq către Guizot, despre afacerea minelor ruseşti, despre evenimentele din ţară şi despre Daşkof . .	„
1844/45.			— Actele oficiale în afacerea exploatării minelor de către Ruşi.	1056
1845,	Iulie	9.	— Billecocq către Guizot, despre datoriile unor Români făcute la Paris	1061

Pagina

1845 Iulie 11/23. — Ofisul Domnului către Sfatul administrativ extraordinar, despre destituirea şefului armatei 1062
„ August 7. — Ofisul Domnului către Sfatul administrativ, asupra dezordinelor din judeţul Prahova . . . . . „
„ „ 11. — Billecocq către Guizot, despre domnia lui Bibescu şi despre furtul de acte dela Consulatul rusesc . . . 1063
„ Septemvrie 2. — Billecocq către Guizot, despre afacerea căsătoriei lui Bibescu şi despre atitudinea lui în ultimele evenimente 1064
„ „ 3. — Ofisul Domnului către Sfatul administrativ, anunţând căsătoria sa, care se va celebrà la Focşani 1066
„ „ „ — Ofisul Domnului către Departamentul din lăuntru, asupra căsătoriei sale . . . . . „
„ „ 6. — Ofisul Domnului către Departamentul cultelor, pentru primirea logodnicei sale . . . . . „
„ „ 8. — Duclos către Guizot, despre afacerea căsătoriei lui Beizadea Grigore 1067
„ „ 15. — Billecocq către Guizot, despre căsătoria Domnului şi despre o moştenire a lui Ştirbei 1069
„ „ — Programul primirei logodnicei Domnului 1070
„ „ 29. — Billecocq către Guizot, despre atitudinea Mitropolitului faţă de căsătoria Domnului, celebrată la Focşani, şi aceea a lui Daşkof, faţă de Mitropolit 1072
„ Octomvrie 6. — Billecocq către Guizot, cu amănunte asupra căsătoriei Domnului 1073
„ Noemvrie 5. — Billecocq către Guizot, despre căsătoria domnească şi despre destituirea lui Şekib-Paşa 1074
„ „ 21. — Duclos către Guizot, despre căsătoriile din familia Domnului, despre doctorul Rattier şi conflictul cu Alexandru Ghica, şi despre noul ministru turcesc de afaceri streine . . . . . „
„ „ 24. — Billecocq către Guizot, despre venirea lui Vaillant în ţară 1077
„ Decemvrie 19. — Billecocq către Guizot, despre atitudinea lui Kiselef faţă de Bibescu, şi despre situaţiunea din ţară . . „
„ „ 29. — Duclos către Guizot, despre căsătoria lui Beizadea Dumitru Sturdza, despre şeful ministerului otoman Reşid-Pasa şi despre Bibescu 1079
1846, Ianuarie 18. — Billecocq către Guizot, despre noul minister turcesc, despre căsătoria Domnului şi despre atitudinea lui Daşkof. 1081
„ Fevruarie 12. — Billecocq către Guizot, despre un articol din *Augsburger Zeitung*, asupra Principatelor . . . . . „
„ „ „ — Billecocq către Guizot, despre deschiderea Adunării, despre scandalul dela teatru şi despre Beizadea Grigore Sturdza 1082
„ Martie 16. — Billecocq către Guizot, despre rechemarea sa 1083
„ „ 23. — Billecocq către Guizot, despre audienţele sale de plecare. „
„ „ „ — Duclos către Guizot, despre întoarcerea lui Grigore Sturdza, despre călătoria Domnului la Silistra, despre căsătoria lui Vogoridi şi despre o răscoală la Cracovia 1084

			Pagina
1846	Aprilie	18. — Billecocq către Guizot, despre ducerea Domnilor români înaintea Sultanului la Rusciuc, despre evenimentele din Polonia şi despre o întreprindere franţuzească	„
„	Mai	1. — Billecocq către Guizot, despre nota sa trimeasă Postelnicului, despre scrisoarea către Domnul Moldovei şi despre depeşa trimisă lui Bourqueney la Constantinopol	1085
„	„	„ — Nota lui Billecocq adresată Marelui Postelnic, cerându-şi paşapoartele, în urma ne-prezintării felicitărilor oficiale pentru ziua onomastică a Regelui . . .	1086
„	„	„ — Marele Postelnic către agentul francez Billecocq, în afacerea de care se plânge	„
„	„	2. — Billecocq către Guizot, despre incidentul cu vizita, şi atitudinea Domnului, şi despre predarea serviciului consulatului, consulului englezesc	1087
„	„	„ — Consulul englezesc către Billecocq, luând în primire gestiunea consulatului francez	1088
„	„	„ — Billecocq către Marele Postelnic, răspunzând la nota acestuia, şi cerând paşapoarte pentru Moldova . .	„
„	„	7. — Billecocq către Guizot, despre atentatul în contra Regelui Franţei şi manifestaţiunile din ţară, despre graţiarea lui Saget, despre amânarea călătoriei Sultanului şi despre un incident la Constantinopol, la fel cu al său	„
„	„	13. — Colquhoun către Bourqueney, despre plecarea lui Billecocq, despre Karagheorghevici şi venirea Sultanului la Rusciuc, despre Aristarchi şi despre administraţia Consulatului francez	1089
„	„	6. — Domnul Gheorghe Bibescu către Ministrul Guizot, despre incidentul cu Billecocq şi cu felicitări pentru neisbutirea atentatului	1091
„	„	15. — Doré de Nion către Guizot, despre luarea postului său în primire	„
„	„	21. — Doré de Nion către Guizot, despre incidentul dela 1 Mai, despre opoziţia boerilor şi despre venirea Sultanului la Dunăre	1093
„	„	28. — Doré de Nion către Guizot, despre incidentul dela 1 Mai, despre ducerea consulilor la Rusciuc şi despre chestiunea prezintării lui la Domnul Moldovei . .	1094
„	Iunie	12. — De Nion către Guizot, despre întoarcerea Domnilor români dela Rusciuc, despre primirea lor acolo, despre intervenirea lui Colquhoun, în incidentul francez şi despre cererea adresată Domnului Moldovei	1096
„	„	29. — Codrika către Guizot, despre luarea postului său în primire, despre evenimentele din Moldova în lipsa Domnului, care se află la Rusciuk, despre întoarcerea Domnului şi întrevederea sa cu el	1097
„	Iulie	3. — De Nion către Guizot, despre soluţiunea incidentului dela 1 Mai, despre întrevederea sa cu Domnul şi cu Marele Postelnic Băleanu, despre recepţiunea sa	

Pagina

oficială, despre primirea sa şi a soţiei sale la Doamna, despre luarea postului său în primire şi despre moartea Papei Grigorie XVI 1098

1846 Iulie 16. — D. de Nion către Guizot, despre demisia lui Ştirbei din postul de Mare Vornic, despre măsurile edilitare ale Domnului, despre Gheorghe Filipescu, noul Mare Vornic, despre vilegiatura Domnului, şi despre aplanarea incidentului dela 1 Mai 1102

„ August 24. — D. de Nion către Guizot, despre atentatul în contra Regelui Franţei şi manifestaţiile de simpatie din ţară 1103

„ „ 26. — D. de Nion către Guizot, despre misiunea sa şi despre titlul de Alteţă Serenisimă al Domnului . . . . . „

„ Septemvrie 17. — D. de Nion către Guizot, despre excursiunea Domnului, despre conferinţele avute cu el, despre educaţiunea fiilor Domnului în Franţa 1104

„ Octomvrie 14 — D. de Nion către Guizot, despre afacerea străinilor proprietari de imobile, despre întrevederea sa cu Domnul şi convorbirea lor asupra situaţiunii ţării faţă de Poartă 1106

„ „ 20. — D. de Nion către Guizot, despre felicitările cu ocaziunea atentatului şi despre titulatura Domnului, despre întrevederea sa cu el, despre un complot de peste Olt şi despre alegerile apropiate pentru Adunare . 1108

„ Oct. 28. N-vr. 9. — Ofisul Domnului către Sfatul administrativ extraordinar, pentru alegeri 1110

„ Noemvrie 9. — Codrika către Guizot, despre situaţia din Moldova şi despre prezentarea consulului Doré de Nion la Iaşi. 1111

„ „ 11. — D. de Nion către Guizot, despre primirea sa la Iaşi şi despre situaţia consulului Codrika 1112

„ „ 18. — D. de Nion către Guizot, despre alegerile pentru Adunare şi despre venirea lui Mihail Obrenovici la Bucureşti. 1113

„ „ 28. — D. de Nion către Guizot, despre alegeri, despre luarea Cracoviei de Austriaci şi despre misiunea lui Nedim Efendi, secretarul lui Reşid-Paşa 1115

„ Decemvrie 4. — D. de Nion către Guizot, despre alegeri şi despre misiunea lui Becet-Efendi la Iaşi şi la Bucureşti . . 1116

„ „ 1/13. — Discursul Domnului Ţării-Româneşti la deschiderea Adunării 1118

„ „ 15. — D. de Nion către Guizot, despre primirea fiilor Domnului la St. Cyr, şi despre deschiderea Adunării . . 1122

„ „ 20. — Codrika către Guizot, despre luarea Cracoviei şi efectul produs în Moldova, despre misiunea lui Bekcet Efendi, despre decorarea unui inginer francez, şi despre înlocuirea sa la Iaşi 1123

„ „ 23. — D. de Nion către Guizot, cu observaţiuni asupra discursului Domnului la deschiderea Adunării. . . . 1124

„ „ 12/24. — Răspunsul Adunării obşteşti la discursul de deschidere. 1128

„ „ 31. — D. de Dion către Guizot, despre răspunsul Adunării, despre influenţa rusească şi despre retragerea lui Daşkof 1130

Biblioteca Metropolitană
Bucureşti
Patrimoniu
NR. INVENTAR .....